



DICTIONNAIRE HISTORIQUE
DE
L'ANCIEN LANGAGE FRANÇOIS

NIORT. — TYPOGRAPHIE DE L. FAVRE.

574d

DICTIONNAIRE HISTORIQUE

DE

L'ANCIEN LANGAGE FRANÇOIS

OU

GLOSSAIRE DE LA LANGUE FRANÇOISE

DEPUIS SON ORIGINE JUSQU'AU SIÈCLE DE LOUIS XIV

Par LA CURNE DE SAINTE-PALAYE

MEMBRE DE L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET DE L'ACADÉMIE FRANÇOISE

Publié par les soins de L. FAVRE, membre de la Société de l'Histoire de France,

avec le concours de M. PAJOT, Archiviste-paléographe,

CONTENANT :

SIGNIFICATION PRIMITIVE ET SECONDAIRE DES VIEUX MOTS

Vieux mots employés dans les chants des Trouvères,

Acceptions métaphoriques ou figurées des vieux mots français. — Mots dont la signification est inconnue.

ETYMOLOGIE DES VIEUX MOTS

Orthographe des vieux mots. — Constructions irrégulières de tours de phrases de l'ancienne langue.

Abréviations ; études sur les équivoques qu'elles présentent dans les anciens auteurs.

Ponctuation ; difficultés qu'elle présente.

Proverbes qui se trouvent dans nos poètes des XII^e, XIII^e et XIV^e siècles.

Noms propres et noms de lieux corrompus et défigurés par les anciens auteurs.

Mots empruntés aux langues étrangères

Usages anciens.

SUIVI DES

CURIOSITEZ FRANÇOISES, pour supplément aux Dictionnaires

Ou Recueil de plusieurs belles propriétés, avec une infinité de proverbes et quolibets pour l'application de toutes sortes de livres, par **Antonin OUDIN.**

TOME CINQUIÈME

NIORT

L. FAVRE, éditeur du GLOSSARIUM de Du Cange,

RUE SAINT-JEAN, 6.

—
TOUS DROITS RÉSERVÉS

L'ANCIEN LANGAGE FRANÇOIS

DE

De cecy en avant, *express. adv.* D'ici en avant, désormais. (Monstr. vol. I, fol. 176.)

De ce dehors dedans, *express. adv.* A l'envers. « Ils portoient dedans, escuz de ce dehors » *dedans*. » (Lanc. du Lac, l. I, fol. 106.)

Décéder, *v.* Passer. « *Décéder* de ce monde en l'autre », pour passer de ce monde en l'autre, « mourir. » (Joinv. p. 126.) (1) De là nous avons dit *décéder* pour mourir. On voit dans Du Gange, *decessus* pour défunt, *décédé*.

De ce derrier devant, *express. adv.* Sens dessus dessous, à l'envers.

..... *De ce derrier devant*
Me monstrez votre langage.

Poés. MSS. du Vatican, n° 4522, fol. 164, R^e col. 1.

Deceteur, *s. m.* Qui décèle [« Le prix d'argent promis au *deceteur* (Amyot, Alc. 36). »]. (Diel. de Cotgrave.)

De ce me vent. Façon de parler explétive ou affirmative.

Li garrot empené d'arain
Lessent leur lieus, de ce me vent,
Plus tost que tempeste ne vent. (*G. Guiart, 312.*)

Decende, *s. f.* Sorte de vêtement. Peut-être en forme de « dalmatique. » « Les chevaliers qui se combatent pour murtre ou pour homicide, se doivent combatre à pied, et sans coiffe, et estre roignées à la reonde, et estre vestus de cotes vertes meilles, ou de chemises ou de doubles *decende* « courtes jusques au genoil, et les manches copées « jusques dessous le coudé. » Du Gange, Gloss. lat. au mot *Empeditis* sous *Epiddeen* [d'après les Assises de Jerusalem, ch. 91.]

De ce non car. Sinois que.

... Il m'a fait un plaisir concevoir
Dont je ne puis guerre don de ce non (2)

(1) Ce verbe n'est pas au Gloss. de l'éd. de Wailly; l'historique ne commence pour lui qu'au XVII^e siècle: « Le Seigneur reserve à salut d'aucuns lesquels *decendent* petis enfans de ce monde. » (Calvin, 1079-80.) (N. E.)

(2) Lisez *guerredon recevoir*, c'est-à-dire tirer profit, car... (N. E.)

(3) Le mot est dans la Rose (v. 8960): « Tel *deception* vient de la folie vision. » (N. E.)

(4) Comparez Froissart, II, 175 (par doutance de *decevement*), et le reg. JJ, 117, p. 35, an. 1380: « Thomas Brisoul par son mauvais engin et faulx *decevement*, avoit fortraite Alisete, femme de Pierre Picart, d'avecques son dit mari et menée jouée hors du pais. » (N. E.)

(5) *Descoyt*, pour *dechoite*, *deschoite* (comparez *échoite*) forme concurrente de *dechoiti*: « Car voirement les venoient il aprochier et ne se doubtoient de la *dechoite*. » (Froissart, II, 404.) (N. E.)

DE

Car quant je euide estre bien avancié
Je me trouve tousdis au dire voir
Que j'ay un pie deschaux, l'autre chaucié.

Poés. MSS. d'East. Desch. fol. 160, col. 1.

Decepte. [Intercalez *Decepte*, fraude, aux Ord. (VII, 190, an. 1387):

Plusieurs fautes, fraudes et *deceptis*.] (N. E.)

Deceptif. [Intercalez *Deceptif*, frauduleux, au reg. JJ, 159, p. 249, an. 1404: « Combien que feu « Simon Bradieu fut marié en femme dont il devoit « estre content, neantmoins par ses sollicitations « *deceptives*, il emmena folter par le pais Hubi- « nelle seur de l'exposant. »] (N. E.)

Deception, *s. m.* L'action d'être trompé ou de tromper. Le mot *deception* est encore en usage comme terme de palais (3). Voy. les auteurs cités sur les autres orthographe. Quoique ce mot désignât communément la fraude, il signifioit aussi quelquefois la simple méprise. On trouve *decepte* pour mécompte, dans les Contred. de Songereux, F. 68. *Decevrance* est pris en ce même sens, dans les Fabl. MSS. du R. n° 7218, fol. 354.

VARIANTES :

DECEVEMENT. Modus et Racio, fol. 93, V° (4).

DESCOYT. Britl. Loix d'Anglet, fol. 73, R° (5).

DECEPT. Contred. de Songeur, fol. 19, R°.

DECEVEMENT. Ibid. fol. 50, V°.

Deceptivement. [Intercalez *Deceptivement*: « frauduleusement et *deceptivement*, » au reg. JJ, 156, fol. 67, an. 1401.] (N. E.)

Déceptueux, *adj.* Trompeur. Le P. Labbe, dans son Gloss. rend ce mot par *versipellis*.

VARIANTES :

DÉCEPTUEUX. Gloss. du P. Labbe.

DECEPTIF. Gloss. de Marot.

DECEVABLE. Chr. S. Den. t. I, fol. 111, V°.

De ce que, conjonc. En sorte que. « Si un « lievre revenoit sus soy, il defferoit les routes de

« *ce que les chiens n'en pourvoient mie si bien
« assentir. »* (Chasse de Gast. Phéb. p. 259.)

Decereler, *v.* Oter les cercles, les bords (1).
(Colgr. et Borel.)

Decerner, *v.* Détacher [traduisez par *décharner*, oter la chair]. On a dit des vers qui se trouvent dans la tête du cerf, qu'ils s'arrêtent entre le massacre et la tête et y travaillent « *jusqu'à ce qu'ils aient rongé et decerné la teste d'avec le massacre.* » (Salnove, Vén. p. 13.)

VARIANTES :

DECERNER. Salnove, Vén. p. 13.
DECERNER. Gace de la Fidèle, des Déd. MS. fol. 82, R.
DESERNER. Modus et Racio, fol. 15, V°.

Decervefer, *v.* Oter la cervelle. « *Le lapide-
« rent de pierres tant qu'ils le decerveferent.* »
(Chr. de S. Den. t. I, fol. 30.)

Deceu, *adv.* A l'insu. (Colgrave et Oudin.) On trouve *deceire* pour « *nescire* », dans le Gloss. lat. de Du Cange.

Vous donner rendez vous *au deceu* de son frere,
Est de sa passion une preuve assez claire.

L'Amour à la mode de Th. Corneille, act. IV, sc. II.

VARIANTES :

DECEU. Th. Corn. l'Amour à la mode, act. IV, sc. 2.
DECU (au) P. Corn. Melite, act. 2, sc. 7 (2).
DESCEU. Ord. t. III, p. 609; Nuicts de Strap. t. II, p. 270.

Decevaument, *adv.* Faussement, d'une façon trompeuse.

... Plus aime *decevaument*

Li traites qui triche et ment;

Oeist plus tost sanz plaie,

Que li hardiz qui en valor l'essaie.

Poes. MSS. av. 1300, t. I, p. 230.

On lit *decevement* dans la Chr. fr. ms. de Nangis, sous l'an 1211, et ce mot est rendu dans le latin par *fallaciter*.

VARIANTES :

DECEVAMMENT. Poes. MSS. av. 1300, t. I, p. 23.
DECEVAMENT. Ibid. t. III, p. 1138.
DECEVAMMENT. Chr. fr. de Nangis, an 1211 (3).
DECEVAMMENT. Poes. MSS. Vat. n° 1390, fol. 33, R°.

Decevaunce, *s. f.* Déception [le mot est dans Couci (XVI) : « *Se m'ociez ainsi par decevaunce.* »].

VARIANTES :

DECEVANCE. Coquillart, p. 52.
DECEVEMENT. Methodus, col. 1678.
DECEVANCE. Monet, Gloss. de l'Hist. de Paris.
DECEPTION. Ord. t. I, p. 733.
DECEPTION. Clem. Marot, p. 632.
DECEPT. D'Argenté, Cout. de Bret. p. 605.
DECEYTE. BRU. LOIX d'Anglelet, fol. 165, V°.
DECEYTE. Carta Magna, fol. 34, V°.
DECOITE. Modus et Racio, MS. fol. 93, V°.

Deceveresse, *s. f.* Trompeuse. « *Le roy Modus*

« *monstre à plusieurs gens la manière de moult
« de déduis de chiens et d'oiseaux, pour oster à le
« dame oiseuse une très mauvaise sorciere de ses
« œuvres, laquelle est grande deceveresse du
« monde.* » (Modus et Racio, ms. fol. 197, V°.)

VARIANTES (4) :

DECEVERESSE. Al. Charl. l'Espér. p. 277.
DECEVERESSE. Modus et Racio, MS. fol. 197, V°.

Decevoir, *s. m. et adj.* Tromper. Ce mot est formé du verbe *decevoir* qu'on trouvera ci-après.

VARIANTES :

DECEVEUR. Eust. Desch. Poès. MSS. fol. 216.
DECEVEUR. Molinet, p. 123.
DECEVEUR. Poès. MSS. av. 1300, t. III, p. 1161.
DECEVIERES. S. Bern. Serm. fr. MSS. p. 137.

Decevir, *v.* Dépérir. En latin *labere*, selon le Gloss. du P. Labbe.

Decevoir, *v.* Tromper, séduire, attraper^a. Décevoir par finesse^b. Altirer^c (5). Ce mot, sous les orthographes employées par S. Bernard, répond au latin *decipere*, *fallere* et *seducere*.

^a Ce mot subsiste dans le premier sens sous cette orthographe (6).

On l'emploie dans les proverbes suivants :

1. « *Hahay, deceu suis, ou decevoir cuiday. Tel
« enide au soir decevoir son seigneur, qui chet en
« la pitié.* » (Perceç. vol. V, fol. 111.)

2. Legier croire fait *decevoir*. (L'Am. rendu cord. p. 514.)

S. Bernard a dit : « *Si je ne fuyes deceus.* » comme nous dirions si je ne me trompe. (S. Bern. Serm. fr. MSS. p. 189.)

^b Le mot *decevoir*, dans le vers suivant, semble signifier « *decevoir par finesse.* » C'est une extension « *d'attrapper* » :

Je les *deus* par leur rière. (Froiss. p. 171.)

^c Ce verbe signifie « *attirer* » dans cet autre passage ; c'est une extension de « *séduire* » :

Tout autre si com faymant *decoit*

L'aguilette par force et par vertu,

A Madame tout le mont retenu

Qui sa biauté conoist et aperçoit.

Poes. MSS. av. 1300, t. II, p. 676.

CONJUGAISON :

Deccoet, pour séduire. (S. Bernard, Serm. fr. MSS. page 365.)

Deccu, part. Deçu, trompé. (Gloss. de l'Histoire de Bretagne.)

Deccut, prêt. Trompa. (Ibid.)

Dechoi, part. Trompé. (Fauvel, des Origines, livre I, p. 80.)

Dechoit, md. Trompe. (Borel.)

Decius, part. Deçu, trompé. (Ph. Monskes, ms. page 157.)

(1) Il signifie encore briser le cercle du heaume : « *Et ses escus tous descaupés Et ses heaulmes tous decerclés.* » (Roman de Clémades.) (N. E.)

(2) On disait à mon *déçu* : « *Ma mère, à mon déçu*, par Eplite avertie, Avec tous ses efforts empêchait ma sortie. » (Rotrou, Antig. II, 2.) (N. E.)

(3) Cette forme est dans la Chr. des ducs de Normandie, ainsi que *decevaument*. (N. E.)

(4) On lit au Roman de Clémades : « *Encoir soit il et biaus et gens, C'est une deceveresse de gens.* » (N. E.)

(5) Au moyen, *se decevoir* est commettre un néfait : « *On n'aura jamais fiance en nul hault prince, puis que le duc s'est ainsi deceu.* » (Froiss., XII, 165.) (N. E.)

(6) Ce sens se rencontre au XII^e siècle, dans Coucy (XVIII), dans Thomas de Cantorbéry (57) : « *A ses clers prist conseil qui ne l'aveucent pas.* » (N. E.)

Decoilt, part. Dégui, trompé. « Si en cuit estre
« moult decoilt. » (Fabl. mss. de S. G. fol. 2.)

Descoilt, ind. prés. Trompe. (Modus et Racio,
fol. 93, V°.)

Desoilt, ind. prés. Trompe. (Fabl. mss. du R.
n° 7615, t. I, fol. 114.)

Dessüe, part. fém. (Fabl. mss. du R. n° 7218,
folio 192.)

Besurent, prêter. Déçurent.

VARIANTES :

DECEVOIR. Orth. subst. ; S. Bern. p. 189.

DECEVOIR. Le Jouvenç. MS. p. 38.

DECEVOIR. Poës. MSS. av. 1300, t. III, p. 981.

DECHOIVRE. Ibid. t. II, p. 951.

DECHOIVRE. S. Bern. Serm. fr. MSS. p. 121 et passim.

DECHOIVRE. Poës. MSS. av. 1300, t. II, p. 956.

DEÇOIVRE. Fabl. MSS. de S. G. fol. 77, R° col. 1.

DEÇOIVRE. Fabl. MSS. du R. n° 7218, fol. 67, V° col. 2.

DECEVOIR. Modus et Racio. MS. fol. 93, V°.

DEZOIVRE et DEZOIVRE. S. Bern. p. 48.

Deceverer, v. séparer (1). On a dit en ce sens :
« *decerverer* le mal du bien. » (Fabl. mss. du R.
n° 7615, t. I, fol. 137.) « Si me *decerverez* d'environ
« toy, » si tu me séparois de toy. (Hist. de la
S^c Croix, ms. p. 20.)

Dechair, v. Décheoir, dépérir (2).

Qui dechiet, mal li chiet

Ce dit li vilains.

Prov. du C^e de Bret. MS. de S. Germ. fol. 114.

CONJUGAISON :

Décharra, fut. Decheoira. (Fabl. mss. du R.
n° 7218, fol. 252.)

Dechant, pour tombe, subj. (S. Bern. Sermons
fr. mss. p. 174.)

Dechéons. (Id. p. 48.)

Dechet, ind. prés. tombe. (Les Marg. de la Marg.
folio 3.)

Déchie, subj. Déchoie. (Fabl. mss. du R. n° 7218,
folio 238.)

Déchië, part. Déchu. (Ibid. n° 7615, t. II, fol. 170.)

Déchiëce, subj. Déchoie. (G. Gniart, fol. 16.)

Dechieent, imp. Poës. mss. avant 1300, t. III,
page 1096.)

Dechiet, ind. Décheoit. (Prov. du C^e de Bretagne,
ms. de S. G. fol. 114.)

Déchout, part. Tombé. (Al. Chartier, p. 707.)

Dechoust, prët. Tomba. (Ord. des Rois de France,
t. III, p. 656.)

Dechut, part. Déchu. (Fabl. mss. du R. n° 7989,
folio 210.)

Dekiece, subj. Déchoie. « Que sa hauteesse ne
« *dekiece*. » (Ph. Mouskes, ms. p. 513.)

Dekiet, ind. Décheoit. « Li gros grains *dekiet*. »
(Poës. mss. avant 1300, t. IV, p. 301.)

Dequant, part. prés. Tombant. (Poës. mss. Vatic.
n° 1490, fol. 142.)

Deschiet, ind. Tombe. (Petit J. de Saintré, p. 91.)

Descheyeç, subj. prés. Tombe. (Machiavel, Disc.
sur Tite-Live, p. 77.)

Dessoivre, ind. tombe. (Règle de S. Benoît, latin
fr. ms. de Beauv. ch. 72.)

VARIANTES :

DECHAIR. Poës. MSS. avant 1300, t. III, p. 1092.

DECHAIR. Ibid. p. 1096.

DEKAIR. Ph. Mouskes.

DEQAER. Poës. MSS. Vat. n° 1490, fol. 142, V°.

DESCHAIR. Poës. MSS. av. 1300, t. III, p. 1277.

DESCHÉOIR. Ord. des R. de Fr. t. I, p. 121.

DECHÉOIR. Fabl. MSS. du R. n° 7218, fol. 219.

Dechant. [Intercalez *Dechant*, variations longues et discordantes, que les chœurs exécutaient sur les notes du plain-chant à l'aide de la pédale, quand les règles de l'harmonie étaient encore inconnues. Ce fut d'ordinaire le nom des intonations, du graduel et des *benedicamus*, mélodies nouvelles tirées du chant primitif, de *cantu sumpto* (voy. La Fage, Cours complet de Plain-Chant, n° 794) : « Comme devolement il tit chanter la « messe et solempnement glorieuses vespres et « matines et tout le service à chant et à *dechant*, à « ogre et à treble. » (Ann. du règne de S. Louis, p. 223.) On trouve aussi la forme *deschant* (Renart, v. 2137) :

Atant à Renart envai

Un benedicamus farsî,

A orgue, à treble et à *deschant*.

Molinet, au *troisne d'honneur*, écrit aussi :

Oiseaux des champs chantant chans et *deschans*.] (N. E.)

Dechanter. [Intercalez *Dechanter* : 1° Exécuter le déchant :

Ki donc oïst canter archanges,

Deschant précés et aigles.

Eust. Deschamps, d'après Raynourard, écrit :
« *Deschanter* par figure de note. » Molinet l'ap-
plique, comme *deschant*, aux oiseaux :

Pies, frions, linottes, et moissons

Là *deschantent* par diverses façons.

2° Cesser de chanter :

Dechantez maiz, Quenes, je vous en prie,

Car vos chansons ne sont mès avenanz.

Hugues d'Oisi (Laborde, 212.) (N. E.)

Decharboter, v. Débarrasser. (Le Duch. sur
Rabetais, t. I, p. 198.)

Décharge, s. f. Charge, cargaison. « Gyoil Lous-
« siers, qui eut la charge de conduire l'artillerie,
« et aussi le seigneur Chaadyot, lequel eut commis-
« sion d'aller avec la *décharge* de la grande nef de
« France. » (Voyage de Charles VIII à Naples, par
Pierre Desrey, p. 194.)

Déchargé, adj. Mince, menu. C'est en ce sens
qu'on a dit que les lévriers « doivent être grands et
« bien *déchargés*. » (Salnove. Vén. p. 250.) Les

(1) C'est là une orthographe fautive pour *deserver* (JJ. 99, p. 450, an. 1368) « Depuis par le consentement desdis conjoins et d'aucuns leurs amis, furent *deserverez* et separez li un de l'autre. Il puet bien avenir que un mariages est *deserverez* par sainte eglise, quant au lit : et ne pourquant les enfans que il orent, quand il furent ensamble, si ne sont pas prouvé pour *batari*. » (N. E.)

(2) Il signifie aussi : 1° Retrancher : « Senz riens *déchair* des pourfiz de toutes les choses avant dites vendues. » (JJ. 56, p. 175, an. 1316.) 2° Sortir de charge (Ord., IX, p. 480, an. 1409) : « Desquelz dix eschevins *chascun* au jour S. Thomas apostole en *dechieent* chuinq. » (N. E.)

chiens pour le loup doivent être « *dechargés* » d'épaules. » (Ibid. p. 251.)

Décharnu, *abh.* Décharné, maigre (1). On a dit en parlant des femmes : « Ils s'en voient tant d'autres » que leurs visages popins et gentils font désirer « leurs corps ; mais quand on y vient, on les trouve « si *décharnées* que le plaisir et la tentation en « sont bienôt passez. » (Braut. Dames Gallantes, tome I, p. 34.)

Décharougnier. [Intercalez *decharougnier*, déchiqueter, au reg. M. 419, p. 201, an. 1381 : « Lequel Bridoul.... dist.... à icellui boucher : « pourquoy l'entremes-tu de tuer char, quant tu « ne la scez appareiller ; il sembloit que chiens « eussent *decharougnée* celle truye que tu avoies « luec. »] (N. E.)

Déchassement, *s. m.* L'action de chasser, expulsion. (Mouet, R. Estienne, Oud. et Colgr.)

Déchasser, *v.* Chasser, expulser.

VARIANTES (2) :

DECHASSER. Joinv. p. 95 ; Vill. p. 2.
DECHASSER. Poës. MSS. av. 1300, t. III, p. 982.
DECHASSER. J. Mar. p. 8 ; Gretin, p. 180.
DECHACER. Molus et Racio, MSS. fol. 180, V^o.
DECHASER. Fahl. MSS. du R. n^o 7218, fol. 202, V^o col. 2.

Déchasser (se), *v.* Terme de vénerie. Il se dit du loup, quand il gratte. Le loup, « quand il « gratte, que nous appellons *se déchasser* (3), il le « fait avec plus de violence que la louve. » (Salu. Vén. p. 269.)

Déchausseures, *s. f. p.* Terme de vénerie. Trace du loup qui a gratté, ce que l'on appelle *se déchasser*. (Voyez DÉCHASSER ci-dessus.)

Décheable, *adj.* Sujet à décheoir. (Eustache Desch. p. 321.)

Décheance, *s. f.* Orthographe subsistante.

VARIANTES (5) :

DÉCHEANCE. Monet, Nicot, Dict.
DECHÉANCE. Ibid.
DECHUTE. Pasq. Rech. p. 883.
DESGHUTE. Colgrave.
DÉCHUTE. J. d'Aut. Ann. de Louis XII, MSS. fol. 103.
DECHUTE. Tri des IX Preux, p. 235, col. 1.

Déchément, *s. m.* Dépérissement, décadence, Faction de décheoir. Ce mot est employé pour désigner l'état de décrépitude, dans les Assises de Jérusalem, p. 161. On trouve dans l'Histoire de Jean Boucicaut, p. 170 : « La ruine et *déchément* du « lieu. » Le latin *debilitas regni Francorum* de Rigord est traduit par « le *déchément* du royaume « de France » (dans les Chron. de S. Denis, t. II, fol. 45, v^o.)

« Descléance de fief » est l'action de décheoir de son fief, la forfaiture. (Voy. Godef. Annotat. sur l'Hist. de Charles VI, p. 692.)

VARIANTES :

DECHEEMENT. Gace de la Bigne, des Déd. MS. fol. 13, V^o.
DESCHEMENT. Hist. de J. Boucic. p. 170.
DESCHEMENT. Gloss. du P. Labbe.
DECHOEMENT. Ibid.
DÉCHE. Ord. t. I, p. 389.

Decheminer, *v.* Quitter la route.

Lors me *decheminai*,
Vers eles m'en alai. (Poës. mss. t. II, p. 833.)

Decherqueler, *v.* Partager les champs. Mot employé en ce sens dans l'Artois. (Da Cange, Gloss. latin, à *Circumanaria*.)

Dechès. [Intercalez *Dechès*, pour décès : « Je « [Bernard de Moreon] ordonne que ledite confesse « ait pour son mariage, après mon *dechès*, tel don « et tel devis, comme j'ai fait à laditte Marie ma « fille. » (Carl. de Corbie, an. 1302.) On trouve aussi *dechet* (Charte de 1274, Du Cange, II, 757, col 1). Enfin on lit dans Froissart (II, 114) : « Apriès « le *dechès* de son père. »] (N. E.)

Dechevanché, *part.* Appauvri. « A *dechevanché* « *ché* nos dits royaume et subjects d'iceluy. » (Proc. de J. Cuer, ms. p. 6.)

Dechi, *adv.* De là. « Il ere à une journée *dechi*. » (Villehard. p. 184.)

VARIANTES :

DECHI. Villehard. p. 184.
DICHU. Ibid. à la marge.

Dechiller, *v.* Terme de vénerie [il est pour *deciller*]. On a dit en parlant des oiseaux de proie que l'on apprivoise en les empêchant de dormir : « Quant il sera nuit, si luy soit coupé le fil de « quoy il sera échillé et soit *dechillé* de tous poins, « et encores le veille celle nuit et ne soit veüe, se « tu vois qu'il fust assez seur entre les gens. » (Molus et Racio, ms. fol. 61.)

Dechoite ou Dechef. [Intercalez *Dechoite* ou *Dechet*, et voyez les notes sous *deception*.] (N. E.)

Deçi, *adv.* D'ici. Ce mot est adverbe de temps et de lieu, et ses significations varient selon les mots avec lesquels il se construit. Ainsi on a dit :

1^o *Deçi adoncque*, pour d'ici à ce moment, de ce moment ici jusqu'à ce que.

2^o « *Deçi en droil*, » c'est-à-dire de ce moment.

Je vos otroï *deçi* *carroit*

Le millior destrier de m'estable.

Poës. fr. MSS. av. 1300, t. IV, p. 132.

3^o « *Deçi à lendemain*, » pour d'aujourd'hui à demain. Ord. des R. de Fr. t. I, p. 526.)

4^o « *Desçi que, desi au, desie au, desi que, disi que*, » c'est-à-dire « jusques à. » « Trestot la pourtendu « *desçi qu'à la corcè*. » (Fauch. L. et Poës. fr. p. 112.) « *Desi au morir*. » Poës. mss. av. 1300, tome III, p. 1223.) « *Desie au cler matin* s'est muciez et « celez. » (Rom. de Rou, ms. p. 46.)

(1) On lit dans la Chanson d'Antioche (V, 880) : « Trestout maigre et caïf et de fain *descharné*. » (N. E.)

(2) On lit déjà dans Thomas de Cantorbéry (74) : « Destruiras les iglises, les clers *deschacoras* ? » (N. E.)

(3) « A la fin les Gualois commencerent ja à *deschasser* les roues de ces chariots (Amyot, P'rrhus, 63 v), c'est-à-dire à déterrer. (N. E.)

(4) Nous disons *dechaussière* ou *dechaussure*. (N. E.)

(5) « Mais jo quit dire veir de cele *decheance*. » (Th. de Cantorbéry, 101.) (N. E.)

5° Desi atant que, « c'est-à-dire jusqu'à ce que. (Ord. des R. de Fr. t. I, p. 28.)

6° Desi comme, « c'est-à-dire comme, ainsi que. (Britt. Loix d'Angle. fol. 79.)

7° Desi ichi, « pour jusqu'ici, jusque à présent. « L'amours m'a fait grant bien *desi ichi*. » (Poésies mss. du Vat. n° 1190, fol. 8.)

8° Desi laque, « c'est-à-dire jusqu'à ce que. (Fabl. des Rom. de Brut, ms. fol. 4.)

9° Desy en avant, « dorénavant, désormais ou jamais. (Eust. Desch. fol. 177.)

10° Desy qui en avant, « d'ici en avant. (Ord. des R. de Fr. t. II, p. 606.)

11° « Avant deci devant que », jusqu'à ce que. (Fabl. mss. du R. n° 7615, t. II, fol. 128.)

12° « Deci alor que », jusqu'à ce que. (Contin. de G. de Tyr, Martene, t. V, col. 585.)

13° « Desin qui en avant », d'ici en avant. (Ord. t. III, p. 391.)

VARIANTES :

DECI Poés. MSS. av. 1300, t. I, p. 325.

DECY Ord. t. I, p. 526.

DESCI Fauch. Lang. et Poés. fr. p. 112.

DESI Poés. MSS. av. 1300, t. III, p. 1223.

DESCI Rom. de Rou, MS. p. 46.

DESI Rom. de Brut, MS. fol. 4, R° col. 2.

DESSY Eust. Desch. Poés. MSS. fol. 177, col. 3.

DESY Ord. t. II, p. 606.

DESI Rom. de Rou, MS. p. 371.

DESSI Ord. t. III, p. 391.

Décider, v. Prononcer. « Faire *décider* jugement », se trouve pour faire juger dans Bouteiller. On lit *devalter* dans un autre exemplaire ms. « S'est advancé de cognoistre et vouloir cognoistre » par luy, ses subjects, hostes, et cottiers de plain-tes, recevoir des contracts, marchez on debtes « non payées, et de ce faire conjura ses diets juges » par luy, son majeur ou lieutenant, et en faire « *décider* jugement en tenant cour sur ce et faire « exploitation de justice. » Bouteiller, Som. Rur. page 116.)

Décime, s. f. Monnaie ^A. Règlement ^B. Le nombre dix ^C (1).

^A Ce mot est interprété au premier sens dans le Gloss. lat. fr. de S. G. cité par Du Cange, au mot *Era*. [l'origine est le latin *as, avis, ara*]. On y lit : « *Era, ere, decime, monnoye*. »

^B *Decime* signifie règlement, décision en ce passage : « Les jugemens et *decimes* qu'en semblables « matières sont esté faictz et ensuivis » (Cout. de Bueil, au Nouv. Cout. Gén. t. II, p. 1237.)

^C Le sens propre de ce mot, comme adjectif, est la dixième partie; on l'a employé comme substantif pour le nombre même de dix, un dixain. C'est ainsi que l'on a dit : « Une fois en la *decime* », pour une fois sur dix.

Une fois en la *decime*. [M. Chart. p. 716.]

(1) Il signifie aussi dime : « Il jeusne deux fois la sepmaine et donne les *decimes* de tous ses biens. » (Calvin, Instit., 597.) (N. E.)

(2) C'est une faute du copiste ou de l'auteur, car le vers n'a que neuf pieds. (N. E.)

(3) C'est encore la forme du Berri. Le sens primitif de la racine *clair* est éclaircir : « Sans ouvrir ni *declairer* la matière. » (Froissart, XII, 153.) Le même auteur donne la forme savante *declairer* (VI, 264) : « Le saint Esperit, qui lui avoit donné entendement de *declairer* toutes ces ancycennes et troubles escriptures et prophéties. » Voyez aussi la Rose, v. 132. (N. E.)

Decimestre, adj. De dix mois. (Oudin.)

Décine, s. f. Le courant de l'eau. (Dictionn. de Monet.) « Aller à la *decine* [hisez *derivee*], » pour aller au courant, à la descente de l'eau. (Ibid.)

Décipé, s. m. Tromperie. Froide allusion avec le mot *recipé* en usage dans la médecine. On a dit en parlant des ordonnances des médecins : « Pour « un *recipé* on trouve un *decipé*. » (Pasq. p. 445.)

Décepte. [Intercalez *decepte*, disciple, dans un psautier du xiv^e siècle : « Mi *decepte* qui o moi « avoient demoré, s'estoingnierent de moi. » (Bibl. Mazarine, n° 258, fol. 48.) (N. E.)

Déceptine. [Intercalez *deceptine*, punition :

Si prans Gerard, si en fai *deceptine*,

A jugement de ta chevalerie.

Gerard de Vienne, v. 3331.] (N. E.)

Déceptiner. [Intercalez *deceptiner*, flageller avec une discipline :

En peu de terme l'ont tout *deceptiné*.

Roncesvals, p. 202.] (N. E.)

Décirconcir, v. Abjurer la circoncision. Abjurer la religion dans laquelle on circoncit.

« Combien voit de monde en la guerre des Turcs et « des Grecs, accepter plutôt la mort très aspre que « de se *descirconcir* pour se baptiser. » (Essais de Mont. t. I, p. 408.)

Décis, part. Décidé. « Comme il estoit par la « loy lors *decis* [participe fait sur *decisant*]. » (Tri. de la Noble Dame, fol. 156.) Dans la confession de foi d'Henri IV, on lit : « J'approuve sans aucun « doute et fais profession de tout ce qui a esté « *decis*, déterminé et déclaré par les saints canons « et les conciles généraux. » (Mem. de Sully, t. II, p. 67.)

Décitiaux, adj. Nous trouvons ce mot pour épithète de puces dans le passage suivant. Nous ne pouvons déterminer sa signification :

Ort drap et puces *decitiaux*. [E. Desch. 359.] (2)

Décivaule, adj. Drecevable, séductrice, séduisante, trompeuse. (S. Bern. Sermon. f. mss. p. 364.) En latin *seductrix* qu'il a formé du latin *seductor*. (Voy. RECEVOIR ci-dessus.)

Déclarer, v. (3) Déclarer, expliquer.

..... M'a dit et *declairé*

Que l'on vouloit de moy faire un narré. [Faiques, p. 1.]

VARIANTES :

DECLAIRER. M. de S. Gelais, p. 8.

DECLAIRER. Ord. des R. de Fr. t. III, p. 128.

DECLAIRER. Héd. t. I, p. 704.

DECLAIRER. Ibid. t. I, p. 653.

DECLAIRER. Dict. d'Oudin.

DECLAIRER. J. Marot, p. 71.

DECLAIRER. Ord. des R. de France, t. I, p. 526.

Déclaratif, adj. Explicatif. « Après les propos... « acunement *declaratifs* de sa précédente protes-tation. » (Mém. de Du Bellay, fol. 158.)

Déclaration, s. f. Déclaration. Orth. subsist.

Déclaration se dit pour les biens en roture, « comme adven et denombrement » pour les biens nobles. Bont. Som. Bur. p. 516. Il y a cependant des exceptions à faire (1).

Déclairement, adv. Clairement, évidemment.

« Tout adjournement pour avoir treves, doit estre baillé nommément et *déclairement* en demandes et treves. » (Cout. d'Anjou, au Cout. Gén. t. II, page 68.)

Déclin, s. m. Orth. subsistable. (V. DECLINATION.)

VARIANTES :

DECLIN. Orth. subsist.

DECLINEMENT. Dict. de Gotgrave.

Declination, s. f. Pente^a. Décadence, déclin^b.

Le mot *declin* subsiste encore, mais il étoit autrefois d'un usage plus étendu. Ainsi on disoit « le *déclin* de la coline » pour la pente. (Mém. de Sully, t. I, page 396.) On trouve dans le même sens « la *declination* terrestre des montagnes » dans le Tri. des IX Preux, p. 317.

^b On disoit aussi *déclin* pour « décadence ».

Malostruz a *declin*.

Marc. et Salem. MS. de S. G. fol. 116.

De là « aller et tourner à *déclin* », pour aller en déclinant. « La besogne *alla à declin* et mal pour « eux. » (J. Chart. Hist. de Charles VII, page 26.) « Conte Thibaut qui du tout defalloit et *tournoit à declin*, ainsi comme celui qui commence à cheoir « de la roe de fortune. » (Chron. de S. Denis, t. I, fol. 245.) « Venir à *declinement* » se lit dans Geogr. de Paris, à la suite du Rom. de Fauv. fol. 53. On dit encore la *declin* de l'âge. On trouve dans Montaigne « la *declination* d'âge. » (Ess. t. III, p. 77.) (2)

Decliner, v. Eloigner, détourner^a. Diminuer^b.

Nommer, appeler^c (3). Ce mot, dans S. Bern. répond au latin *declinare*.

^a On lit dans le premier sens : « Se tu tués les « pécheurs, Mondieu, que le sang des hommes se « *declinera* à moy. » (Petit J. de Saintre, page 86.) C'est l'interprétation du verset qu'il rapporte du psaume de David : « *Si occiderit Deus peccatores, « viri sanguinem declinate a me.* » (Voyez la note de l'éditeur.) Fourn et *decliner* le danger. » (Mém. de Du Bell. fol. 339, V°.)

^b *Decliner*, dans le sens de « diminuer », a donné lieu à l'expression « *decliné* de biens » pour désigner celui dont les biens sont diminués, qui faute d'en avoir assez ne peut payer ses dettes. « Un forain

« *estant decliné de biens* sans dol et fraude peut
« prendre la franchise de la ditte ville, par laquelle
« il est franc quant à son corps, demourans nean-
« moins les creditiers entiers pour poursivre
« leurs debtes sur les biens du dit débiteur. » (Cout.
de Valenciennes, au Cout. Gén. t. II, p. 251.)

^c *Decliner* se trouve pour nommer, appeler, dans le vers suivant :

Hermès Andrieus le *decline*. (E. Desch. 573.)

De là, cette façon de parler : « se je vole veir
« *decline* » si je vous déclare le vrai. (G. Guiart,
ms. fol. 29.)

VARIANTES :

DECLINER. S. Bern. Scrm. t. MSS. p. 70 et 71.

DECLIGNER. S. Bern. Scrm. t. MSS. p. 364.

Déclinquant, adj. Babilliant.

« Leur *declinquant* noyse. » (J. Tabor, p. 379.)

Decliquer, v. Tirer^a. Lâcher^b. Frapper^c. Se détacher, tomber^d. Dégoiser, expliquer au long^e. Proprement ce mot signifie lâcher le ressort, la détente d'une machine de guerre ou d'une arme comme l'arbalète (f). On l'a dans la suite employé dans un sens impropre pour les grosses pièces d'artillerie et il a signifié « lirer (5) ». Il s'est dit plus improprement encore pour « lâcher », détacher, déclarer un coup (6), comme un coup de hache ou toute autre chose, et enfin pour babiller (7), « dégoiser », expliquer au long. Fauchet donne ainsi l'étymologie de ce mot : « Du temps de « Charles maigre environ l'an .vccclx. une chronique « appelle cel instrument janctides et clides dont « possible vient le mot *decliquer*, pour legerement « lascher une parole volant soudainement, ainsi « que celle d'un babillard, pour ce que les instru- « ments jectioient une ou plusieurs grosses pierres. » (Fauch. des Orig. liv. II, p. 118.)

^a Ce mot s'est employé dans le sens générique de « lirer » appliqué à l'artillerie.

On faisoit trompettes bondir,

Canons, bombardes *decliquoient*

Et les gens d'armes y frappaient (Bat. du Liege, 376.)

^b *Decliquer* signifie « lâcher » dans le vers suivant :

Pour *decliquer* vent en tous lieux. (Molin, p. 184.)

^c Ce même mot est mis pour « frapper », décharger un coup en ce passage : un chevalier anglois au siège de Paris estant alle faire une bravade aux Parisiens en 1370 : « Il trouva un boucher sur le « pavement, moult fort lourdier, et qui bien l'avoit « veu passer : lequel tenoit une hache trenchant, à

(1) Il signifie encore éclaircissement, explication : « Encores pour mieux éclaircir ceste grande et noble matere et ouvrir la *declination* des linages. » (Froissart, II, 20.) (N. E.)

(2) *Declination* n'apparait pas avant le XVI^e siècle, tandis que *declin* est déjà dans Roland : « La meie honur est tournée en *declin*. » (Vers 2880.) (N. E.)

(3) Il signifie encore réciter : « Ci fait la geste que Turoltus *declinet*. » (Roland, v. 402.) (N. E.)

(4) Ou même d'un arc : « Et chil archier commencerent à *decliquer* saiettes fort et roil. » (Froissart, VI, 164.) — Par mala fortune, en *decliquoient* canons et bombardes qui jectioient gens quarrius. » (Froissart, III, 152.) (N. E.)

(5) « Gil dou Kesnoy *decliquoient* canons et bombardes qui jectioient gens quarrius. » (Froissart, III, 152.) (N. E.)

(6) « L'exposant... par mala fortune en *decliquant*, feri de la ditte vire ledit Pierre ou oel, dont mort s'est ensuye. » (II, 121, p. 20, an. 1382) *Decliquer* est synonyme de décocher, qui s'employoit pour les gros engins comme pour les arcs : Lassus et Darcel.) (N. E.)

(7) « Et puis firent *decliquer* ces trompettes. » (XV, 203.) (N. E.)

« longue poignée, et fort pesant. Ainsi que le chevalier s'en ralloit tout seul et que de ce, ne se donnoit garde, celuy vaillant boucher luy vint « sur le costé et luy *décliqua* un coup entre le col « et les épaules, si grand, qu'il renversa tout à deus « sur le col de son cheval : et puis recouvra, et le « reliait ou chef et luy met la hache de dens. » (Froiss. liv. I, p. 401.) [Comp. Kervyn, VIII, 35.]

« Ce mot a été employé pour se « détacher, « tomber ».

« Ou cheminée ou pierre qui *desclique*. (E. Desch. 314.) (1)

« On a dit *descliquer* pour « dégoiser, expliquer « au long ».

Que tu m'orras bien *descliquer*
Quant il aura fait sa demande. [Path. Force, p. 74.]

VARIANTES :

DECLIQUER. Froissart, livre I, p. 401.

DECLIQUOER. L'Amant rendu cordel, p. 503.

DECLIQUOER. Molinet, p. 184.

DECLIQUER. Fauch. Orig. p. 118.

Décliqueur, s. m. (2) Babillard, parleur.

Expers, habiles, *decliqueurs*. [Coquill. p. 2.]

Déclot, s. m. Excréments. Ce mot, qui paroît forme de *déclote*, ouvrir, lâcher, semble avoir été employé pour signifier les matières que rend un malade. Dans l'énumération des sept arts que Charlemagne avoit fait peindre dans son palais, savoir : la grammaire, la musique, la dialectique, la rhétorique, la géométrie, l'arithmétique et l'astrologie, on parle ainsi de la médecine qu'on appeloit « physique » :

Dont le fisique l'une di,

Ki par orinaus et *déclot*

Monstre quel mal avoir on doit.

De ceus maus scavoir la meime

Est fisique mesire et racine. [Ph. Mouskes, p. 254.]

Déclot, adj. Manifeste ^A. Dépourvu ^B.

^A Ces deux significations si différentes ont cependant la même étymologie, le verbe « *déclote*, » ouvrir. De là, *déclot* a signifié « ouvert, » qui n'est point caché, d'où vient naturellement le sens de « manifeste. »

Et si y a une autre chose

Qui en plusieurs lieux est *déclote*

C'est que veneur et faulcomier

Ne me mainent pas volentier

Avec eulx, et c'est science

Qui moult requiert expérience. [G. de la Figue, 150.]

^B D'un autre côté, on a dit « *déclot* de conseil » pour désigner que l'on est plus à convertir, à l'abri, garanti par le conseil, dépourvu de conseil. (Essais de Mont. I, h. p. 297.)

Décoler, v. partir comme une flèche (3). Ce mot, en ce sens, est pris au figuré. Il subsiste dans le

sens propre. On a dit, en parlant de la course d'Atalante :

Le signal fut sonné, quand à teste baissée

L'un et l'autre *décoler* (4) à la course dressée.
[G. de Raf. fol. 189.]

Décoiler, v. Châtrer. (Assis. de Jérus. p. 89.)

Décoitier, v. Désavouer pour parent. On lit au sujet des gens d'église sortis de la lie du peuple :

Ses amis, ses povres acointés

A maintein les toz *décoitier*. [S^m Léoc. p. 31.]

Décoivre, v. Prendre en faute, surprendre. Ce mot, pris en ce sens, paroît le même que *decouvrir*. (Voyez DECOUVRIER.)

Fist-il murle ne trahison

Dont vous le peussiez *decoivre* (5).

[Fahl. MSS. du R. n^o 7218, fol. 95, R^o col. 2.]

Decolace. La fête de la décollation de S. Jean (29 août). (Gloss. de l'Hist. de Paris.) « Le jendy veille « de monseigneur saint *Jehan decolaste* vingt « huietième jour du dist mois. » (Chron. scand. de Louis XI, p. 288.) « Fut la forte ville de Calais « assise par le roy d'Angleterre, l'an de grace « mil. CCCXLVI. environ la *saînet Jean decolaste* en la « fin du mois d'aoust. » (Froiss. liv. I, p. 169.) (6)

VARIANTES :

DECOLACE. Gloss. de l'Hist. de Paris.

DECOLASSE. Chron. scand. de Louis XI, p. 288.

DECOLASTE. Froiss. liv. I, p. 169.

DECOLAST. Cout. de G. de Tyr, Marténe, t. V, col. 686.

Decolation, s. f. L'action de décoller. On ne dit plus *décolation* qu'en parlant de la décollation de S. Jean. Ce mot s'employoit autrefois pour l'action de décoller, de couper la tête. Froissart, parlant de Jean Desmarests, un des principaux magistrats du parlement de Paris qui avoit rendu de grands services aux rois Philippe, Jean et Charles, et qui fut décollé par ordre de Charles VI, en 1382, dit : « Toutes fois il fut jugé à estre decollé et environ « douze en sa compagnie, et cependant qu'on le « menoit à sa *décolation* sur une charrette et séant « sur une planche, etc. » (Froissart, livre II, p. 233.) [Ed. Kervyn, X, 198.] On trouve *décolure* au même sens dans le Dict. de Monet.

VARIANTES :

DECOLATION. Froiss. liv. II, p. 233.

DECOLURE. Monet, Dict.

Décoler, v. Égorger. Proprement couper la tête. On trouve en ce dernier sens *decolarer*. (Gloss. lat. de Du Cange.) Ce mot *decolarer* est pris pour « égorger » dans le vers suivant, où l'auteur parle du massacre des saints innocens ordonné par Hérode :

A tous les enfans *decolarer* (7). [Ph. Mouskes, p. 276.]

(1) On lit au fol. 125 : « Tousjours est le martiaux tout prest Qui fiert sur la cloche et *desclique*. » (N. E.)

(2) Le *decliqueur* d'un engin est l'ouvrier chargé de détendre la verge d'une machine de guerre ; il correspond à l'artilleur qui tire la ficelle et décharge le canon. (Violl. le Duc, Dict. d'Archit., V, p. 234 et suivantes.) (N. E.)

(3) Voyez la note sous *Decliquer*, et Renart, v. 12356, v. 18969. (N. E.)

(4) Ce sens de partir, de s'élaner, est dans G. Guiart (v. 2108, 6140, 8176). (N. E.)

(5) Le verbe *coverpire* est passé de la quatrième conjugaison en *ire*, à la troisième en *ere*. (N. E.)

(6) Dans l'édit. Kervyn, on a *decollence* (II, 20) ou *decollasse* (V, 206). La racine est une forme fictive en *otia*. (Comparez *Bedevece*.) (N. E.)

(7) « Et fu sacrez à roi, et fu li pires rois qui onques fust, neis li rois Herodes qui fist les enfanz *decolarer*. » (Menestrel de Reims, § 244.) (N. E.)

Décolleté, part. Ecolleté. On voit « *descolatada* » « *gestis* 1 » pris au même sens, dans le Gloss. lat. de Du Gange.

Décolper, v. Couper ^A. Mettre en pièces ^B.

^A On a dit au premier sens :

Tout l'a par membres *decoupié*. (Journ. de Brüt, p. 60.)

^B On a dit aussi découper pour mettre en pièces. Fist *decoupper*, rompre, fendre, et froisser. (Marot, p. 205.)

« L'avoi fait battre et *decouper* tant que c'estoit « pitié à voir. » Hist. d'Artus III, connestable de France, duc de Bretagne, p. 777. « *Decouperent* « les engins 2. » « Joinville, p. 74. Monstrelet, parlant d'un assaut donné à Soissons, en 1414, dit : « Durant cest assaut le capitaine des Anglois qui « estoit dedans la ville avec le dit Enguerran de « Bourbonville, lequel paravant avoit parlementé « avec aucuns Anglois, qui estoit en Vost, feit « *decoupper* une porte vers la riviere, par laquelle « entreurent premierement les gens du comte d'Ar- « miniac. » (Monstr. vol. 1, fol. 205.)

VARIANTES :

DECOLPER. Rom. de Brüt, MS. fol. 60, V^o col. 1 (3).

DECOPPEL. J. Marot, p. 105.

DESCOPPER. Monstr. vol. 1, fol. 105.

Déconfermer, v. Anquiler, infirmer. « Et por « ce que ne puisse estre effacié ou par aucune « manière, à ceux qui vendout après nous depelié « et *deconferme* ; nous confermasmes cet escrit de « l'anelorité de nostre non et de nostre seel. » (La « Thaum. Cout. d'Orléans, p. 464, titre de 1137.

Déconfés, adj. Qui ne s'est pas confessé ^A. Qui « n'a rien légué à l'église ^B (4).

^A Ce mot est pris dans le premier sens en ce vers, où il s'agit d'un Sarrazin :

Mort le tresbuche *deconfés* (5).

(Blanch. MS. de S. G. fol. 191.

^B On appeloit aussi « mourir déconfés », mourir sans léguer rien à l'église 6. Laur. Gl. du Dr. fr.)

VARIANTES :

DECONFÉS. Laur. Gloss. du Dr. fr.

DESCONFÉS. Blanchand, MS. de S. G. fol. 191, V^o col. 3.

DESCONFÉSÉS. Vies des SS. MS. de Sorb. chif. XXVII.

Décontenancement, s. m. Air décontenancé. Lettres de Mad. de Sévigné, t. 1, p. 213 [« Son

« décontenancement me fait suer et lui aussi, j'en « suis assurée. »]

1. Decore, s. m. Illustration, décoration ^A. Bien-
séance ^B.

^A Ce mot est interprété selon le premier sens dans le Gloss. de Marot [« Francs et loyaux autour « d'elle vaquons. C'est son *decore* », dit-il de Renée de France.]

^B Il signifie ici aussi « bienséance. » En ce sens, l'on disoit : « le *decore* garlé. » (Art poët. de Sibil. liv. II, p. 120.) « Le *decore* des personnes observé. » (Ibid. p. 123.)

2. Decore, adj. Brillant. Gl. de Marot et de Colg.)

Décorement 7, s. m. Décoration. (Colgrave et Oud.)

Décorer, v. Orner. (Gloss. de Marot.)

Decoste, adv. A côté. *Decoste elles*, pour à côté d'elles. (Cretin, p. 461.)

Decoulers, adj. Qui a perdu sa couleur, pâle (8). lerne. « Gris blanchastre est moult *decouluré*, et « y a d'aucuns draps de ceste couleur qui sont « picotez ou piollez de rouge et autres couleurs, « qui se monstrent très beaux. » Sicile, Blas. des Couleurs, fol. 31.)

VARIANTES :

DECŪLORS. Gloss. du P. Labbe, p. 497.

DECŪLŪRÉ. Coutes de la R. de Nav. p. 478.

DECOLORÉ. Fald. MSS du R. n^o 7615, t. II, fol. 179.

DECŪLŪRÉ. Clément Marot, p. 292.

DESCŪLŪRÉ. Poës. MSS. avant 1300, t. III, p. 979.

DECŪLŪRÉ. Eust. Desch. Poës. MSS. fol. 493, col. 4.

DESCŪLŪRÉ. Ger. de Nev. 1^{re} par. p. 44.

Décolorable, [intercalez Décolorable,
sans couleur, en latin *discalor*. Gl. lat. 7692.] (N. E.)

Décolorément, s. m. Pâleur. Etat de ce qui a perdu sa couleur. (Colgr. Oudin et Rob. Est.)

Décolorer, v. Faire perdre la couleur. « ... L'or de vos cheveux l'or même *decolore*. » (Éuv. de Besp. p. 351.)

VARIANTES :

DECŪLŪRER. Oudin, Nicot, Monet, Gloss. de Marot.

DECŪLŪRE. Ibid.

DESCŪLŪRE. Melin de S. Gelais, p. 65.

Déculper, v. Discalper, justifier, excuser (9).

(1) C'est là un contre-sens; *descolatada* signifie main d'un collet. « cum colto alto », dit le texte de St Victor de Marseille (an. 1500). On disoit au XIII^e siècle *escolter*: « Se le a bian col et zore blanche, Gart que cil qui sa robe tranche, si tres bien la li *escolte*. Que sa char pere blanche et nete. » (La Rose, v. 1519.) (N. E.)

(2) « Les engus le roy, qui le devoient garder aussi, il les *decouperent* par piéces. » (ÉL. de Wailly, § 370) Cette expression se retrouve dans Froissart: « Et nous menerons en paine de l'abatire [le grant enguhen] et dou *decouper*. » (IV, 49.) (N. E.)

(3) Cette forme est dans Thomas de Cantorbéry, au sens de tailler en pièces: « Dunc comencent as mis durement à *bater*. Car il quidoient prendre le saint u *decouper* (144.) » (N. E.)

(4) C'est une injure, comme dans Garin: « Outre, fet-ils, fel, traitres, cuvers: Vostre lignage mora hui *deconfés*, Já de cest champ n'istra ni cuens ne pers. » (N. E.)

(5) Au XIII^e siècle, la connaissance des questions soulevées par les testaments était réservée aux tribunaux ecclésiastiques (officialités). Déjà sous les empereurs romains, l'évêque était exécuteur des testaments contenant des legs pour œuvres pies. La règle romaine devint donc celle du moyen-âge; et l'on fit des legs pieux et charitables pour intéresser l'officialité à l'exécution d'un testament que les tribunaux laïques auraient attaqué pour respecter les coutumes germaniques et ne pas morceler les biens de famille. (N. E.)

(6) Ce n'est pas l'« son » aux Etablissements dits de St Louis (I, 86): « So aucuns hom, ou aucune feme, avoit geu malade hui jours, et il ne se voullist confesser, et il mourut *deconfés*, tuit li meubles seroient au baron. » (N. E.)

(7) Le mot est dans une lettre de Louis XI (1474) aux preuves de l'Hist. de Nimes, III, 325, col. 1. (N. E.)

(8) Ce sens est déjà dans Holand (v. 1579): « P'aint fut e pers, *descouper* e pale » (N. E.)

(9) Il signifie encore acquitter, déclarer non coupable: « Car il la *descoupi* à le mort. » (Froissart, V, 273.) (N. E.)

« ... Devoit estre *découppé* (1) de tous les blâmes
« que sur ce sujet l'on luy pouvoit attribuer. » (Mém.
de Montres. t. I, p. 7.) « Se au long est accusé d'un
« autre et l'accusateur ne compare point, le dit
« accusé se *descoupera* par son serment. » (La
Thaum. Coul. de Berry, p. 436.)

VARIANTES :

DECOURPER. Al. Chartier, Quadril. inv. p. 431.
DECULPER. Berol. Monet, Oudin, Cotgrave, Dict.
DESCOLPER. Villehard, p. 118.
DESCOUPER. Gloss. sur les Coul. de Beauv. (2)
DESCOULPER. Gér. de Nev. 2^e parl. p. 86.
DESENLOULPER. Monet, Cotgrave, Dict.

Découppé, *part.* Dont les habits sont découppés. C'est en ce sens que ce mot sert d'épithète à damoiseau et à Allenans, dans les Epithèmes de M. de la Porte. « Leur est permis de faire l'amour, « d'estre braves, emplumés, desguysés, *descouppés* (3), masqués (4), musqués, parfumés et en bon ordre. » (Arr. amor. p. 410.)

VARIANTES :

DECOUPPÉ. Epith. de De La Porte.
DESCOUPPÉ. Arrest. Amor. p. 410.

Décorable, *adj.* Qui coule, qui s'échappe. Voy. le Dict. de Corneille qui rapporte cette phrase tirée des Amortissements: « La memoire de « l'homme est fort fluxible et *descourable*. »

VARIANTES :

DECOURABLE. Eust. Desch. Poés. MSS. fol. 264, col. 4.
DESCOURABLE. Cotgrave, Dict.
DECORANT. Eust. Desch. Poés. MSS. fol. 243, col. 2.
DECORANT. Fabl. MSS. de S. G. fol. 6, 1^o col. 2.

Décourager, *v.* Dégouter, dissuader. Le comte d'Ostrevent consulte deux personnes pour savoir s'il acceptera l'ordre de la Jauretière que lui offroit le roi d'Angleterre, en 1390: « Lesquels ne l'eussent « jamais *découragé*, ne delouré (5), de recevoir « l'ordonnance de l'ordre du bleu tartier, de la « compagnie de S. George. » (Froiss. I. IV, p. 933.)

Décourcens. [Intercalez *Decourcens*, écoulement, en latin *rodos*. Gloss. 7692.] (N. E.)

Décourir, *v.* Couler, découler ^A. Décliner, décheoir ^B. (Voyez *DESCOULER* ci après.) Ce mot, dans S. Bernard, répond au latin *fluere*, *defluere*, *effluere*, *emanare* et *stillare*.

^A Couler est le sens propre.

Le voy mon sang par tous lieux *décourir*. [J. Marot, p. 222.]
Ou a dit au figuré *décourir* pour « décliner, « décheoir. »

Vieil maistre d'ostel qui *decourt*. [E. Desch. p. 449.]

(1) « La seconde maladie où le roy estoit rencheü, les excusoit et *descouppoit* grandement de la renommée du peuple. » (Froiss. XV, 127.) (N. E.)

(2) « Le tresisme reson, si est quant aucun est apelés por ocisions, et li mors, avant qu'il morust, nomma cix qui ce le firent, et *descoupa* celi qui est après. » (Beaunoir, LXIII, 2.) (N. E.)

(3) De 1380 à 1422, on aima découper les bords et déchiqueter les faces des vêtements. Voyez la houppelande d'un seigneur en 1410. (Quicherat, *Coutume*, 253.) (N. E.)

(4) La fréquence des travestissements sous Charles VI fit du masque, du faux-visage, l'habillement quotidien de la face. D'autres se coiffèrent de chaperons *embranchés*, et les variétés, grâce à la mode, n'étaient plus reconnus. On dut interdire cet usage en 1399. (N. E.)

(5) M. Kervyn (XIV, 264) met ces mots en variantes et porte au texte *desconseillié*. (N. E.)

(6) Ce sens est dans Thomas de Cantorbéry: « La procession vait, li munz est en *decurs*; Li plus vunt à pié: car poi béent ailliers (165). » (N. E.)

(7) Voyez aussi un Psautier du XIII^e siècle, fol. 124: « Il fit la lune en ses tens, en croissant et en *decors*. » (N. E.)

(8) On le prenait au figuré (St Bernard, 563): « Certes ensi cessel li *decors* de la grace, lai où li recors n'en est. » (N. E.)

CONJUGAISON :

Decourreit Conloit. (S. Bern. Serm. fr. MSS. p. 29.)
Decurt. Coule, découle, dégonfle. (Marb. col. 1672.)
Decurt. Découle. (Vies des SS. ms. de Sorbonne, chif. LXI, col. 22.)

VARIANTES :

DECOURIR. Oudin, Cotgrave.
DECORIR. S. Bern. Serm. fr. MSS. p. 29.
DECORIR. Id. p. 27.
DECORER. Lorel, Corneille, Dict.
DECURIR. P'ou le présent *decourit*, pour coule, découle et dégonfle. (Marbodus, col. 1672.)

Découronnement, *s. m.* L'action d'enlever la couronne. (Dict. de Monet.)

Décours, *s. m.* Cours ^A (6). Déclin ^B.

^A Ce mot, dans le premier sens, s'est dit du temps qui s'écoule et des eaux qui coulent. « En tout le « decours de l'année. » (Rabelais, t. V, p. 144.)
« Ils seroit comme l'arbre de vie planté au para- « dis terrestre au long du *decours* des eues « rivières et fontaines. » (L'Am. ressusc. p. 104.)

^B Dans le second sens, il subsiste encore pour exprimer le déclin de la lune, par opposition au croissant. On disoit aussi autrefois, en parlant de cet astre :

Et les croissans et les *décors*. [Parton. p. 127.] (7)

Mais on le disoit aussi en parlant du déclin de toute autre chose (8).

Tous mes plaisirs sont en *decours*. [Al. Chartier, p. 809.
Ung seul hazard met la vie en *decours*. [Cretin, p. 95.]

VARIANTES :

DECOURS. Rabelais, t. I, p. 169.
DECOURT. Oudin, Dict.
DESCOUR. E. Desch. Poés. MSS. fol. 125, col. 4.
DECORS. Marbodus, col. 1660. (*Decours* de la lune.)
DECURS. Marbodus, col. 1668. (Coucher de la lune.)

Décourt, *adj.* Nous irouons ce mot au féminin, employé comme épithète de « subjection » dans les Epith. de M. de la Porte. Nous n'en pénétrons pas le sens.

Déconstemens, *s. m. p.* Coûts, dépens.
« Quand le relayant aura offert une piece d'or et « d'argent, et offert payer le sort principal et loyaux « *deconstemens*, si l'acheteur refuse recevoir le « relayant et après iceluy relayant gaigne sa « cause, il doit avoir les fruits eschez depuis « l'offre de la dite piece d'or et d'argent. » (Cout. de Bordeaux, au Coul. Gén. l. II, p. 665.)

Découstrer (se), *v.* Se débander.

Flamans voient qu'ils se *decoustrent*. [G. Guiart, p. 281.]

Décousu, *adj.* Divisé, désuni. « Le peuple • *décousu* avec les prélatz de l'Eglise chretienne. » (Ess. de Mont. t. II, p. 621.)

Découvure, *s. f.* Terme de vénerie. On appelle *découvures* les blessures faites au ventre des chiens sans que les boyaux soient offensés. « Les chiens • qui chassent le sanglier sont très sujets à estre • blessez. Il est donc très nécessaire de les seavoir • passer promptement. Ils sont ordinairement • blessez au ventre, mais pourveu que ce ne soient • que *découvures*, encore que les boyaux leur • sortent n'estant offenséz. ils se guarissent facile- • ment. » (Salvoie, Vén. p. 333.)

Déouvert, *adj.* Qui n'est point ensemené (1). On trouve ce mot employé en ce sens dans les Ordonnances et les Coutumes. « La somme de • 25 sols tournois... pour chascun arpent de héri- • tage couvert et aussi 12 sols 6 deniers tournois • pour chascun arpent de heritage *découvert*. » (Ord. des R. de Fr. t. V, p. 380.) On lit dans la note de l'éditeur: héritage en valeur ou en friche.

NOTA. — Les mots *corlinés* et *descorlinés* (2), dont nous avons fait deux articles, pourroient bien être deux fautes pour *courvettes* et *décourvettes*.

VARIANTES :

DÉCOUVRE. Cont. Gén. t. II, p. 128.
DESCOVERT. Ord. t. V, p. 380.

Découverture, *s. f.* Découverte. « Voylà Mes- • sieurs la premiere *découverteure* que feil Dido de • l'Amour nouvellement créée et formée en elle. » (L'Amant ressuscité, p. 207)

Découvreur, *s. m.* On nommoit ainsi ceux qu'on envoyoit à la découverte au-devant d'une armée ou qu'on postoit pour observer l'ennemi. (Dict. de Cotgrave, et Du Gange, Gloss. lat. au mot *discoperatores*.) « Ils eurent tantost autres nou- • velles par les chevaucheurs et *découvreurs* (3) de • leur costé ; qu'ils avoyent envoyés devant, pour • découvrir le país. » (Froissart, liv. III, p. 318.) « Et commun sera sur la main gauche qui est du • costé devers les ennemis, et servira de *descou- • vreur*, afin que nulles gens ne puissent approu- • chier de nous. » (Le Jouvenc. fol. 56.)

VARIANTES :

DÉCOUVREUR. Froissart, liv. III, p. 318.
DESCOUVREUR. Le Jouv. fol. 56, Re.
DESCOUVREOR. Contin. de G. de Tyr, Martène, t. V, c. 661.

Découvrir, *v.* Découvrir. Ce mot, qui subsiste avec une légère différence d'orthographe, se trouve

écrit, selon cette orthographe, dans les Fabl. mss. du R. n° 7615, tome II, folio 166.

On trouve *découvrir* pour « aller à la décou- • verte », dans plusieurs de nos anciens auteurs (4). (Voyez le Jouvenc. ms. p. 101.) « *Découvrir* un • autel pour couvrir l'autre. » (Sagesse de Char- • ron, p. 18.) Nous disons « *découvrir* S. Pierre pour • couvrir S. Paul. »

Peut-être décharger. Parlant de trouppes qui se retirent à la vue de l'ennemi pour prendre la fuite. ou lit : « *Descouvirent* leurs chevaux (5) » (Rymer, t. I, p. 13, col. 2, titre de 1256.) Ce qui semble indi- • quer qu'il jetèrent le bagage dont ils étoient *coverz*.

VARIANTES :

DÉCOUVRIER. Fabl. MSS. du R. n° 7615, t. II, fol. 166.
DESCOUVRIER. Le Jouv. MS. p. 339.
DESCOVERT et DESCOVERT. *part.* pour découvrir. Voyez Loix Norm. art. 12, où il répond au latin *aperto*.

Déracher, *v.* Cracher sur quelqu'un. Saint Bernard, Serm. fr. mss. p. 81, parlant de J.-Christ, a dit : « Cuy om bat, cuy om derachet (dans le latin • *conspuitur*) cui om crucifiet. »

Par bien qui pour nous fut batu

Par le Dieu que l'en *déracha*. [Eust. Desch. p. 33.]

VARIANTES :

DECRACHER. Eust. Desch. Poës. MSS. fol. 33, col. 1.
DECRACHER. Hist. des Trois Maries en vers, MS. p. 138.
DÉRACHER. Semble une faute pour *déracher*.

Décreance, *s. f.* Déliance, doute. L'action contraire à celle d'ajouter foi. Aimerigot Marcel ayant fait écrire au roi de France par le roi d'Angleterre pour sa justification, en 1390 : « Or vous • vneil je dire et recorder quelle chose il advint • d'Amerigot et de la Roche de Vandais [Vendal]. • Il qui estoit assez imaginatif, quand il vit que • la *décreance* [M. Kervyn (XIV, 197) imprime • *détriance*, délai, retard ; voy. Derru] se meltroit si • longue à lever le siege pensa bien que les messa- • gers du roi d'Angleterre et du duc de Lancastre, • ne pouvoient riens impetier et que ses prières • et ses lettres alloient toutes au néant. » (Froiss. liv. IV, p. 71.)

Décréation, *s. f.* Décroissement. « Sous dimi- • nution ou *décréation* du droit Mons. le duc • d'Aquitaine. » (Priv. de Peyrusse, Ord. des R. de Fr. t. V, p. 703, an. 1368.)

Décreissent, *3^e pers. du plur. de l'ind.* Décrois- • sent, diminuent.

Normanz dechient et *décreissent*. [Rom. de Rou, p. 243.]

Décrépite, *s. f.* Décrépitude (6). « De ma

(1) On disoit aussi des chevaux (la Rose, v. 8170) : « Je voi que qui cheval achete, N'iert ja si fox que riens i mete, Comment que l'en l'ait bien couvert, Se tout ne l'voit à *découvert*. » (N. E.)

(2) *Corliner* est fort employé ; son participe *corliné* et son composé *descorliné* existent et sont même plus imagés que *couvert* et *découvert*. (N. E.)

(3) Au t. III, 294 de l'éd. Kervyn : « *Couvreur* et *découvreur*. » Au Gloss. lat. 7684 on lit : « *Pervagator*, aleur, *découvreur*, ça et là. » (N. E.)

(4) « Et envoya li dis roys ses mareschaus hors de Abbeville *découvrir* sus le pays. » (Froissart, V, 28.) Le verbe est neutre en cet exemple, mais il est actif au t. V, 49 : « Et envoya ses coureurs devant pour *découvrir* le pays. » *Se découvrir* de est faire des révélations sur : « Et ne s'osa de ces lettres ne des maudemens la roine d'Engleterre *découvrir* à son frere. » (II, 39.) (N. E.)

(5) Le cheval, comme le cavalier, avoit son armure, son harnais. (N. E.)

(6) « Celle Jaquette... avoit tenue depuis six ans ença en grant maladie et *décrepite* une femme... par leurs sorceries. » 178, p. 46, an. 1446. (N. E.)

« joesnece jusques à la vieillesce, et à la *décépité* » [M. Littré (t. II, p. 998) a lu ici *décépitude*], ne « me vieuilles mie faillir. » (Chasse de Gast. Phébus, ms. page 401.)

Decret, s. m. Droit canon^A (1). Confirmation^B. Ordre^C. Avis^D.

^A Dans le premier sens, on a nommé « faculté de « décret » la faculté du droit canon. « Tant plus « croistra l'exercice de la dite faculté de droit « canon, tant plus sera meprisée la dite honorable « faculté de théologie au grand detrimen de la foy « chrétienne, et laquelle seroit encore plus hono- « rée qu'elle n'est si la dite faculté de décret estoit « poursuivie et entretenue selon son propre subject « sans la faire degenerer de décret en decretales, « ainsi qu'on disoit anciennement par commun « adage (que depuis que *decretz* eurent alles et « gendarmes portèrent malles, estoient venz de « de grands maux en France.) » (Dicarchi et Henrici regis Christi progymnasmat, fol. 212, V^o, et 213, R^o.)

Par allusion à cette signification, on a dit « être « bon costumier en tel *décéré*, » pour être savant en telle manière.

^B *Décéré* s'est employé quelquefois pour « confir- « mation » plénitude d'autorité : « Et enfant que « touche les coutumes nouvelles avons ordonné « que les dittes coutumes demoureront escrites « comme accordées par les trois estats où la plus « grande partie d'iceux ; mais l'autorisation et « *decret* d'icelles avons reservé au roy nostre sire. » (Cout. de Bourbonnois, au Cout. Gén. t. II, p. 416.)

^C On trouve quelquefois *décéré* pour « ordre », « volonté. » « Sire chevalier, dist la royne, vous dictes « bien : si vous recois à mercy parmy l'amende. « Dame, dist Norgal, la vostre bonne mercy ; et je « feray l'amende à vostre *décéré*. » (Perceforest, vol. V, fol. 73.)

^D Enfin l'on a dit *décéré* pour « avis », opinion. Ainsi en parlant d'un conseil de guerre : « Après « on demanda le *décéré* au comte d'Eu qui dict « qu'après le seigneur de Coucy il ne scavoit qu'a- « mender. » (Histoire de Loys III, duc de Bourbon, page 314.) [Edition Chazaud, p. 250.]

VARIANTES :

DECRET. Orth. subst.

Decré. Froiss. Poës. MSS. p. 51, col. 1.

Decretaliste, s. m. Docteur en droit canon. Le sens est le même : on sent cependant que *décéretaliste* vient de *décéré*, et *décétaliste* des *décétales*, deux parties différentes du droit canonique. « *Décéretaliste* non, non ; je dis ung *décétaliste*. » (Rabel. t. IV, p. 229.)

VARIANTES :

DECRETALISTE. Rab. l. IV, p. 229.

DECRETALISTRE. Eust. Desch. Poës. MSS. fol. 526 (2).

(1) Ou plutôt décret, recueil de canons, de constitutions pontificales, de sentences des Pères : « E quant à saint iglise et à Dieu s'umilie, N'i ad lei ne *décéré* ne rien qui l'entredie. » (Thom. de Cantorbry, 81.) « Et ce est manere de lei, et est tenu ou royaume de Jerusalem et en celui de Chypre maux que leis ne *décérés* ne *décétalles*. » (Assises de Jerusalem, I, 183.) Un deuxième sens est décision : « Ce que chil trouveront ou *décéré* de lor disposition. » (Froissart, II, 278.) (N. E.)

(2) « Car li maistre en theologie, Li juriste, li clerz lettré, Logicien, *décétalistré*. » (N. E.)

DECRETISTE. Fauch Lang, et Poës. fr. p. 40.

DECRETISTRE. Fabl. MSS. du R. n^o 7218, fol. 325.

DISCRETISTRRE. Fabl. MSS. du R. 7615, t. I, fol. 401 bis.

Decretalle. [Intercalez *Decretalle*, bâton, au reg. JJ. 74, p. 11, an. 1332 : « Iceulli Regnaut avoit « feru d'un bâton appellé *decretalle* ledit Nicolas « parmi la teste si grand coup, que ledit Nicolas « estoit cheu à terre. »] (N. E.)

Decretement, s. m. Décret, ordonnance. « Par « le dit usage, mise de fait deument *decrée*, « s'équipolle à desheritement et adhéritement, et « emporte force de sentence, passée et vallée en « vigneur de chose jugée, n'est qu'il y ait appella- « tion interjectée du dit *decreement*. » (Cout. de Lille, au Cout. Gén. t. I, p. 774.)

Decreter, v. Décerner, ordonner. (J. Marot, page 51.)

Decretiste. [Intercalez *Decretiste*, synonyme de *decretalistré* :

... Hé! ancien [étudiant les quatre arts],

Decretiste, fisicien,

Et vous la gent Justinien. (Rutebeuf, 75.)

Dans les Miracles de Notre-Dame (xv^e siècle), on lit :

Tout plaideur, tout *discretistre*,

Et vous avocat et tout registre.] (N. E.)

Decrever, v. Crever, percer^A. Exténuer^B.

^A Le premier sens est le plus usité : « Et Iny mes- « mes qui trottoit après avoir les piedz si *decreevez* « des cailloux sur quoy il passoit par defaulte de « chausseur que le sang sailloit en plusieurs liex. » (Percef. vol. II, fol. 53.) « Veirent la chapelle vieille « et ancienne si que les murs en estoient tous « fondus et *decreevés*. » (Lanc. du Lac, t. II, fol. 50.)

^B On a employé quelquefois ce mot dans un sens vague pour exprimer une personne exténuée par la pénitence. Ainsi l'on a dit :

... Noire estoit et *decreevée*

La blanche char toute muée, etc.

Vies de S^e Marie d'Egypte dans les Vies des SS. MS. de Sorb. ch. LXXI, c. 15.

VARIANTES :

DECREVER. Percef. vol. II, fol. 53, R^o col. 2.

DESCREVER. Al. Chartier, Quadrill. inv. p. 409.

Decroer. [Intercalez *Decroer*, décrocher, des- « cendre, dans Renart (v. 20685).] (N. E.)

Decroisé, adj. Tombant, foible. Nous trouvons ce mot avec cette signification dans l'expression « bras *decroisez*. »

Gouttes aux mains, bras *decroisez*. (Molin, p. 191.)

Decruppé, adj. Démonté. Proprement jeté à bas de la croupe du cheval. « Jehan de Luxembourg « chassa tant et si longuement ses ennemis, qu'il fut « prins et *decruppez* de ses ennemis, mais enfin il ful « rescoux [de *rescoure*, recouvrer] » (J. Le Fevre de S. Remy, Histoire de Charles VI, p. 156.)

Décery, *s. m.* Défense, opposition (1). Le sire de Clisson empêcha les Parisiens de sortir sur les Anglois qui l'alloient. Prist aux environs de la ville, en 1370. « Point n'en issoient; car le roy ne le » vouloit souffrir. Ains le defendoit; car le sire de » Clisson, qui estoit alors le plus espécial de son » conseil, e le mieuz cru de tous, y mettoit grand » *decery*, et disoit: sire, vous a'avez que faire d'em- » ployer vos gens en ces forencis; laissez les aller, » ils ne vous peuvent tollir vostre heritage ne » beuter hors par fumieres. » Froiss. I, I, p. 400.

Deeza, *prépos.* Deçà, en deçà. « Tant *deeza* la » mer que outre mer. » (Joinv. p. 33.) [M. de Wailly n'admet que les orthographes *deça* et *desà*.]

Dédaignement, *adv.* Ignominieusement.

Dédaignement battus, etc. [Baif, fol. 73.]

Dedalu, *s. m.* Labyrinthe. On trouve *dedalus* dans le Journal de Louise de Savoie, Mém. de Du Bellay, t. VI, p. 180 pour la partie d'un jardin que nous nommons labyrinthe. Ou a dit aussi :

C'est la maison *Dedalu*,
A sa devise
Set cascun entrer,
Et tout i sont detenu. [Anc. Poës. fr. Vat. p. 43.]

VARIANTES :

DEDALU, Poës. MSS. du Vat. n° 1490, fol. 43, R.
DEDALUS, Journ. de L. de Savoie, t. VI, p. 180.

Dedans, *adv. et prépos.* Avant. « *Dedens* deux » mois. » Ord. des R. de Fr. t. I, p. 69. « *Dedans* » le temps devant » pour avant, auparavant. [Ibid. p. 311.] « *Dedans* le devant du terme » pour avant le terme. [Ibid. p. 95, art. 1.] « *Dedens* au et jour, » dans l'espace d'un an et d'un jour (2). [Ibid. p. 314.] « *Dedens* la feste Toussains prochieine a venir en » un an. » [Ibid. p. 385.] « *Dedens* la cloche du » disner sonnée, » pour avant que la cloche du dîner fût sonnée. (Ord. des R. de Fr. t. V, p. 131.) (3)

Le mot *dedans* avoit quelques autres acceptions dans divers ses expressions que nous allons rapporter :

1° « *Dedens* lors, » pour alors.

Dedens lors que je poursuiray. [E. Desch. p. 430.]

2° « Enfants *dedens* âge, » pour enfants mineurs, en bas âge. (Britt. Loix d'Angl. fol. 88.)

3° « Cousin germain ou *dedans*, » Cousin germain ou parent de plus près. « Ne doit estre ne peut » le pere contre l'enfant, ne l'enfant contre le pere » lesmoing... aussi ne doit *cousin germain* pour » cousine germaine ne *dedens* tesmoing en nulle » action. » [Anc. Cout. de Bret. fol. 80.]

4° « Ceux du *dedans*, » en termes de tournois, étoient ceux qui sortenoient les tournois à tous venans, et ceux-ci s'appeloient « assaillans ou ceux du dehors. » (Lanc. du Lac, t. III, p. 16.)

5° « *Dedans* ou *Dedans* » de bagues. » C'étoit une expression usitée dans les courses de bagues, pour distinguer les bagues enlevées des bagues seulement touchées que l'on disoit « atteintes. » « ... Faire des *dedans* de bagues. » Le P. Menestr. des Tourn. p. 300. « Donner deux ou trois *dedans*. » (Mém. de Sully, t. IX, p. 380.) « Celui qui aura le » plus de *dedans* ou le plus d'atteintes. » (Le Père Menestrier des Tournois, p. 112.)

6° « Pour cinq sols qu'il est *dedans* » C'étoit le jeu d'Égiphtas. (Ond. Dict.)

7° « *Dedens* et dehors, » partout.

Envie y est et *dedenz* et *dehors*. [E. Desch. p. 253.]

8° « *Dedans*, *dedans*. » Cri usité à la guerre en entrant dans une place ennemie. Brant. Cap. fr. t. III, p. 263.) (4)

VARIANTES :

DEANS, Ord. des R. de Fr. t. I, p. 311.
DEDANZ, Loix Norm. art. 7, dans le latin *intrā*.
DEANS, Jurai. Hist. du comté d'Aussonne, p. 23.
DEENS, Ord. des R. de Fr. t. I, p. 69.
DEBEN, Carpentier, Hist. de Cambrai, p. 28, tit. de 1340.
DEBENZ, Loix Norm. art. 4 et 6, dans le latin *intrā*.
DEDINS, Borel, Dict. au mot *Endolomer*.
DEDINT, La Thaum. Cout. de Berry, p. 102.
DEDINZ, Poës. MSS. avant 1300, t. II, p. 675.
DEDCZ, Loix Norm. art. 50, dans le latin *post*.
DEINS, Ten. de Litt. fol. 13.
DIENS, Ibid. fol. 17.
DINS, Dict. de Borel à *Glouppe* et *Marcelle*.
DINZ, Loix Norm. art. 50, dans le latin *intrā*.

Dedentrain, *adj.* intérieur, interne. Ce mot, sous les orthographes employées par S. Bernard, répond au latin *Interior* et *Internus*.

A Dieu qui es li souverains

De tous mes confors *dedentrains*. [Froiss. p. 257.] (5)

VARIANTES :

DEDEXTRAIN, S. Bern. Serm. fr. MSS. p. 86, et passim.
DENTREIN, Ibid. p. 163, et passim.

Dedentrains, *adv.* Intérieurement. Peut-être faut-il lire *de-dén-trains* ? (6)

Dedete, *s. f.* Loyer, salaire.

C'est de la mort d'enfer, celo est vostre *dedete*.

[Ehli. MSS. du R. n° 7218, fol. 312, R° col. 2.]

Dedicasse, [Intercalez *dedicasse*, fête d'un village en Picardie; on dirait *gardon* en Bretagne; « Comme le jour de la feste Nostre Dame my-aoust.

(1) Lisez *dedu*, au sens de délai, retard. M. Kervyn (VII, 34) éditte en effet; « Point n'en issoient, car li rois ne le vouloit souffrir et le d'endout. Car li sires de Cligon qui estoit ossi la et li plus espécial de son conseil et li mieuz creus de tous les autres, y mettoit grand *deu*, et disoit... » Comparez le t. IV, p. 331: « Tant de baronnie et de chevalerie que ce seroit uns *detris* dou compter. » (IX, 381.) On trouve aussi *detraïnce* (II, 462) et *detraïncion* (II, 455), qu'il ne faut pas confondre avec *détrément*. (N. E.)

(2) « *Dedens* deman arès vous autres nouvelles. » (Froissart, V, 58.) (N. E.)

(3) Il signifie aussi pendant: « *Dedens* sis semaines que li roys et tout li seigneur d'Engleterre sejournerent là, onques n'en recherrent li vivre. » (Froissart, II, 130.) (N. E.)

(4) « Incognitoit la pucelle dist: *dedens*, enfans, en noni Dè, ils sont nostres [les remparts]. » (Chr. du siège d'Orléans, 1429, Ehli. de l'École des Chartes, 2^e serie, t. III, p. 506.) (N. E.)

(5) « On lit au t. IX des Chron., p. 284: « Avoeques tout ce, d'autres maladies *dedentrains* estoit li rois trop durement grevés. » (N. E.)

(6) L'article précédent exclut cette supposition; d'ailleurs Froissart emploie l'adverbe *dedentrainement* (III, 462): « Il se couvre ar mieuz qu'il peut de monstre comment il li estoit *dedentrainement*. » (N. E.)

« L'exposant fenst aiez esbatre en la ville d'Enquerey
 « à une feste que l'en appelle au pays [Boulleinois]
 « quinquernesse ou *dedicasse*. » (M. 153, p. 114,
 an. 1397.) Comparez *ducasse*, sous *dedication*.] (N. E.)

Dedication, s. f. Dédicace. Ce mot s'est employé en ce sens, soit en parlant d'église, soit en parlant d'épîtres dédicatoires. (Dict. de Monet.) On disoit : « 1^o Faire la *ducace*. » c'est-à-dire se réjouir. (Du Cange, Gloss. lat. au mot *Dedicatio*.) 2^o « La *ducasse* S. Wast étoit le nom de la fête de S. Wast dans la ville de Valenciennes. (Trés. des Chart. Reg. 150, p. 282, an. 1396.) « L'exposant qui « demonroit lors en la ville de Valenciennes, s'alloit « esbâtre ou moustier où estoit la *ducasse* ou feste, « l'appellant Saint Wast. » [En wallon, on dit encore *dicace*; à Namur, *dicaque*, et en rouchi, *ducasse*.]

VARIANTES :

DÉDICATION Chr. S. Denis, t. I, fol. 31 (1).

DEDICATION Ph. Mouskes, MS. p. 71.

DEGAGE Du Cange, Gloss. lat. au mot *Dedicatio*.

DEGASSE Trés. des Chart. Reg. 150, p. 282.

Dedecement, s. m. Dédicace.

Et apres ce dedecement, etc. [Ph. Mouskes, p. 63.]

Dedier, v. Consacrer (2).

« C'est ornement plein d'un loz qui tant vaut en
 « me paisant de vostre alme presence sont le
 « sujet qui mes esprits *dedie* si fort à vous. »
 (Nuits de Strapar, t. I, p. 9.)

De là, se *dedier*, pour se dévouer, se consacrer, s'adonner à quelque chose : « *Dédié* à la marichan-
 « dise. » (Nuits de Strapar, t. II, p. 5.) « *Dediez* à
 « l'agriculture. » (Ibid. p. 238.) « *Dédié* à l'avarice. »
 (Ibid. p. 289.)

Dédit, s. m. Celui qui se dédit. On nommoit ainsi en termes d'ancienne chevalerie celui qu'on appeloit aussi « recréant » ou « recru », c'est-à-dire celui qui, vaincu dans un champ clos ou gage de bataille, avoit été contraint de rétracter ce qu'il avoit avancé. « M. is, premier que officiers d'armes
 « se mettent à couper égouillettes et desarmer le
 « vaincu, le mareschal doit aller toucher de sa
 « main en celle du seigneur juge et puis la venir
 « mettre sur l'estomac du dedit. » (Hardouin, de La Jaille, cité dans les Inst. Cout. t. II, p. 304.)

Dédite, s. f. L'action de se dédire (3). Du Cange, Gloss. lat. au mot *dedictum*, rapporte ces termes du moine Geoffroy, au sujet des démêlés de Gilbert

de la Poree : « Ergo sicut rex, inquam, vestrum
 « dictum et dedictum habetis, » qu'il traduit par
 « cet e phrase vulgaire : « Avoir son dit et son
 « dedit. » Le mot *dedit* subsiste. On disoit autrefois
 au féminin *dedite*. « ... Le repentir n'est qu'une
 « *dédite* de nostre volonté. » (Essais de Montaigne,
 t. III, p. 36.)

Deduiable, adj. Convenable, agréable. « Sire,
 « dit la pucelle, je vous vray faire faire à manger
 « quelque bonne viande leziere qui vous sera *dui-
 « sable* (4). » (Perceforest, vol. III, fol. 15.)

VARIANTES :

DEDUIABLE Modus et Racio, MS. fol. 151, V^o.

DEDUIABLE Ibid. fol. 134, R^o.

DEDUYSABLE Gace de la Bigne, des Déd. MS. fol. 86, V^o.

DUISABLE Les Touches des Acc. fol. 25, V^o.

DUYSABLE Perceforest, vol. VI, fol. 119, V^o col. 2.

DUISABLE Clem. Marot, p. 501.

DUYSABLE Les Marg. de la Margz. fol. 139, V^o.

DEDUYSABLE Modus et Racio, fol. 72, R^o.

Déduire, v. Conduire, instruire ^A. Transporter ^E. Mener ^E. Se divertir ^D. Caresser ^E. Appartenir, convenir ^E (5).

^A Pour « conduire, instruire » : « ... Celui que
 « je desire icy *deduire* et instruire à la sagesse. »
 (Sagesse de Charon, p. 305.)

Selonc son mal et selonc sa pensée

Se doit auant *deduire* et maintenir.

Poes. MSS. avant 1390, t. IV, p. 1381.

^B Pour « transporter » : « ... Si se soustient le
 « prix des vivres haull qui est argument evident,
 « qu'il y ha grande multitude de peuple paisque
 « tant de vivres s'y *deduisent*. » (Clem. de Leynel,
 Hist. de Louis XII, p. 128 et 129.)

^C Pour « mener » : « ... Il les pourront *deduire*
 « si comme il leur plaira. » (Ordonn. des R. de Fr.
 t. II, p. 203.) Il est dit dans la note E (ibid.) que,
 dans une Ordonn. de 1379, on lit : « les pourront
 « mener et en ordonner ainsi qu'il leur plaira. »
^D Pour « se divertir (6) » :

Deduisirent soi moult liecement

Ensemble huit jours pleneirement.

Fabl. MSS. de S. G. fol. 2, R^o col. 2.

« Si veulx que vous saichez que Salphar ayme
 « ma dame par amour, de quoy je suis en une frès
 « grande jalousie, si ne m'en seay comment
 « *deduire*. » (Perceforest, vol. VI, fol. 43.) (7)

^E Pour « caresser » :

Escuevers *duisunt*, [Vg. de Ch. VII, t. I, p. 68]

(1) On lit au même sens, au reg. JJ. 84, p. 153, an. 1361 : « Le jour de la *dedication* saint Denys, qui fut le XIII^e (corr. XXIII^e) jour de fevrier. » Au reg. JJ. 13, p. 41, on lit : « L'an de grace mil trois cent et cinc le jeudi apres la *ducatani* S. Denis. » (N. E.)

(2) On lit déjà au Coronemens Looyx, v. 28 : « Quant la chapele fu benoite a Es, El li moustiers fu *dediez* et fez. » Dans G. Guart (t. II, v. 1300 ou 10066), il signifierait baigner : « Gauvain, Barthelemieu, Jourdain, En leur propre sauc *dediez* Sont de François pris et liez. » (N. E.)

(3) « Fut concuee au treize à deux mois de *desdit*. » (Commines, VIII, 16.) (N. E.)

(4) Froissart donne *deduisant* : « Laquelle cité est moult *deduisant*, car elle siet en beaulx vignobles et bons. » (XI, 23.) (N. E.)

(5) Il signifie aussi traiter : « Je le *deduair* par le jugement et avis de mes hommes. » (Froissart, III, 415.) Sous la forme réfléchi, il signifie se maintenir : « Sans la draperie c'est un pays qui petitement se puet *deduire* (II, 62) », ou se conduire : « Il appela Hervé de Lion pour avoir conseil et avis comment il se *deduierent*. » (Id., IV, 52.) (N. E.)

(6) Le même dans Froissart (XI, 86) : « D'armes et d'amours volentiers se *deduisant*. » (Id., IV, 52.) (N. E.) La forme réfléchi : « La touze de petit joveun Va à la fenestre souvent Pour deporter et pour *deduire*. » Ce sens est déjà dans Herte au grande pies et au Roman de la Rose. (N. E.)

(7) *Deduire* signifie ici sortir ; on dirait plus vulgairement : Je ne sais comment m'en tirer. (N. E.)

« Pour « appartenir, convenir » : « ... Mès se l'une parties des hiretages le *duisoit* de lignage, et l'autre non, il n'en rescouroit fors « que che qui seroit de son costé. » Beaumanoir, p. 245. » Il *duit* a ebaus qui ont haute justiche et « basse en leurs le res., à peure venjanee des « melles desquiel le connoissance appartient à « aus. » Beaumanoir, p. 297.)

CONJUGAISONS :

Deduisant, part. (Poës. mss. avant 1300, t. III, page 1207.)

Deduisante, part. (Froiss. liv. III, p. 8.)

Deduisist, part. B. III. Loix d'Angl. fol. 215.)

Deduisirent, part. ind. (Fabl. mss. de S. G. fol. 2.)

Deduisist, part. (Britt. Loix d'Angl. f. 212.)

Deduyé, subj. (Rom. de la Rose.)

Deduisoit. Lisez *duisoit*. (Beumann. p. 240.)

Duict, part. (Sagesse de Charron, p. 576.)

Duicte, part. (Tois. d'or, t. II, p. 154.)

Duis, part. (E. Besch. p. 146.)

Duisant, part. M. de S. Getais, p. 117.)

Duisant, part. R. de Colleye, p. 48.)

Duisist, ind. prés. (Modus et Racio, p. 2.)

Duit, part. (Ger. de Nev. p. 27.)

Duits, ind. prés. (Fouilloux, Fauconn. fol. 82.)

Duite, part. E. Besch. p. 546.)

Duyt, part. (Coquill. p. 124.)

Duytant, part. (Marg. de la Marg. p. 34.)

VARIANTES :

DEDUIRE. Borel, Dict.

DEDUYRE. Percéf. vol VI, fol. 43, V^o col. 1.

DUIRE. Gloss. de Marot.

DUYRE. Cretin, p. 118.

Déduit, s. m. Passetemps, divertissement A. Gibier B. Lieu de plaisance C. Gaieté D.

« Le mot *déduit* se dit encore quelquefois dans le premier sens. (Dict. de Borel, de Nicot et de Monet.) (1) « Si esbatoyent à jouer aux dez et à autres *deduis*. » (Chron. S. Denis, t. II, fol. 175.)

Si grans *dehuits* ne si souveraine joye

N'est en cest mons con d'amer loument.

Poës. Mss. du Vatican, n^o 1390, f. 106, v^o.

De là, les expressions « Déduit de femmes, déduit de chiens, d'oiseaux, etc., » pour le plaisir des « femmes, de la chasse (2), etc. » On lit aussi : « Deduictz des chasses, » dans P. J. de Saint. 587.

Faulconniers veneurs pour *deduit*. (E. Besch. p. 413.)

Voler chacer *déduit* de chiens. (Ibid. fol. 423.)

On a même dit simplement *déduit* pour exprimer le plaisir de la chasse. Ainsi « le maître des déduits » est mis au rang des officiers de chasse, dans l'Etat des Officiers du duc de Bourgogne, p. 152.) On a employé aussi ce mot pour désigner en général des

fêtes, des régalz, des cadeaux : « ... Avez donné à « notre très redoublée dame mains diners et « sonpers et autres *deduictz* (3). » (P. J. de Saintré, page 638.)

Donna *déduit*, donna balez.

Donna levrier, donna brachez [chiens braques].

Rom. du Brut, p. 50

« Nous venons de voir que le mot *déduit* étoit quelquefois employé pour signifier chasse ; de là on s'en est servi pour signifier « gibier » :

Manger li fist de maint *déduit*. (E. Besch. p. 340.)

« Comme ce mot s'employoit en général pour « plaisir, » on s'en est servi pour désigner un « lieu de plaisance. » « La noble déesse a en ceste forest « trois hostelz, qu'on appelle les trois *déduitz* de la « déesse Venus. » (Percéf. vol. V, fol. 47.)

« Enfin on l'a mis pour désigner la « gaieté » même. Un de nos anciens poëtes, peignant un chevalier qui avoit l'air sombre et triste, dit qu'il est : « ... avers et sans *déduit*. » (Fabl. mss. du R. n^o 7615, t. II, fol. 133.)

VARIANTES :

DEDUIT. Marbodus, col. 1678.

DEDUICT. Rab. t. II, p. 202.

DEDUIS. Chron. S. Denis, t. II, fol. 175.

DEDUICZ. Rom. de Brut, add. au fol. 80, V^o col. 2.

DEDUYT. Gace de la Bigne, des Déd. MS. fol. 60, V^o.

DESDUYT. Faufeu, p. 19 et 49.

DESDUIT. Estrub. Fabl. MS. du R. n^o 7996, p. 63.

DESDUIT. Modus et Racio, fol. 32, R.

DESDUY. Gace de la Bigne, des Déd. MS. fol. 54, R.

Déduite, s. f. Diminution. (Cotgr. Oud. Dict.)

Deduper, v. Détromper.

Avec tous vos detours vous m'aviez attrapée

Mais j'en vous l'artifice et je suis *déduite*.

Le Gigant doublé. Com. de Th. Corn. act. 5, sc. 2.

Dédure, v. Déduire, expliquer. (Britton, Loix d'Angl. fol. 221.)

Deerne, s. f. Fille, servante. (Borel, Dict.) Le P. Mabillon, Préf. p. 539, croit que ce mot pourroit convenir aux Oblats des deux sexes dans les monastères.

Décs. [Intercalez *Décs*, pour *dés*, au reg. JJ. 421, p. 309 bis. an. 1382 : « Pierre Damaux exécuteur « de justice et Jacques du Rosoy chirurgien, qui « avoient pris à cense la secquée table [échecs]. « breleugh et jeu de *décs* de la ville de Tour- « nay. »] (N. E.)

Deespoir. [Intercalez *Deespoir*, mépris, aux Statuts de l'Eglise de Tours, an. 1396, B. N. ms. fr. anc. 1237.] (N. E.)

Déesse, s. f. Déesse. Ce mot subsiste, mais nous avons à remarquer qu'Eustache Deschamps est un des premiers auteurs que nous connoissons (4), qui

(1) Voyez La Fontaine (Fables, IV, 20.) On lit aussi dans Froissart (II, 39) : « Et se tenoit en la marce de Bristo en wiseups et en *dehuits*. » (N. E.)

(2) « *Deduis* d'escu et de lance. » (Partonopex, v. 468.) Au reg. JJ. 496, p. 293, an. 1470 : « Serfs, biches, sengliers, et autres *dehuits* et gibiers. » (N. E.)

(3) De même au roi Guillaume (p. 36) : « Et aussi done la roine Son vair, son gris et son ermine Et ses aniaus et ses *dehuits*. » (N. E.)

(4) Le sens de divinité féminine est dans Benoît de St More (Roman de Troie, v. 7890) : « Puis dit : Paris, à moi entent ; Treis *deesses* viennent à toi, Por lo jugement d'un otrei. » Le sens amoureux date du XIII^e siècle (Marie, *Gugemer*) : « Venus *deusses* d'amour. » La Rose (v. 13731) donne : « Li diex d'amors et la *deesse*. » (N. E.)

se soit servi de ce mot pour désigner sa maîtresse, et la divinité qui, selon lui, présidoit à l'amour qui, dans nos vieux poètes, est presque toujours divinité féminine.

C'est Pallas, déesse d'amour
Et mon refuge et mon demour. (E. Desch. p. 178.)

Déesselette, s. f. Diminutif de déesse. (Poës. de Loys le Caron, fol. 64.)

Défaction, s. f. Mutilation, destruction. « Femme « jugée à mort ou à *defacium* de ses membres (1). » (Loix d'Angl. de Guill. le Conquerant, citées dans Beaumanoir, p. 383.) On lit *defacion* dans les mêmes Loix, rapportées par Du Cange, Gloss. lat. au mot *Diffactio* (2).

Mout se painne de quere sa devoitison
Sa mort et son damage et sa *defaccion*. (Rom. de Rou, 114.)

VARIANTES :

DÉFACION. Du Cange, Gl. lat. au mot *Diffactio*.

DEFACUM. Beaumanoir, p. 383.

DEFACION. Rom. de Rou, MS. p. 114.

DEFACON. Villon, p. 2.

DEFESANCE. Du Cange, Gl. lat. au mot *Defesantia*.

Défagoter, v. Débrouiller. « Vous me *defagoterics* quasi bien tout le menu broüllis de mon « intelligence. » (Moyen de Parv. p. 247.)

Défaillance, s. f. Défaut, perte.

Si plaint on moult sa *defaillance*.

Fabl. MSS. du R. n° 7218, fol. 128, 1^o col. 1.

Défailement. [Intercalez *Defailement*, fin : « Sur le *defailement* de iceluy disner. » (Froiss. XIV, 24.) (N. E.)

Défaillis, adj. Qui a manqué. « *Defaillis du « service*, » qui a manqué au service. (Assises de Jésus MSS. citées par Du Cange, Gloss. lat. au mot *Defectus servitii*.)

Défalcation, s. f. L'action de défalquer. (Ord. de l'Echiquier, de 1642, à la suite de l'Anc. Cout. de Norm. fol. 29.)

Défalquer. [Intercalez *Defalquer*, détourner, au reg. JJ. 138, p. 37, au. 1389 : « Pierre Béquin « accusé d'avoir été complice au grenetier qui lors « estoit dudit grenier, d'avoir *defalqué* de grant « quantité de sel vendu audit grenier, grant partie « dudit sel... Item d'avoir vendu à leur profit ledit « sel ainsi *defalqué* senz gabeler. »] (N. E.)

Défauler, v. Déballer. « Tout avoir de pois, « pour chacun vingt sols quatre deniers et en « seront creuz les marchands, ou les conduiseurs « de dire par leur serment ce qui sera ez balles sans « *defaudeler*. » (Ord des R. de Fr. t. I, p. 783, Notes, col. 2.) *Defaudeler* est une faute. Il faut lire *defardeler* dans les Ord. des R. de Fr. t. II, p. 148.)

Défavorablement, s. m. Action d'apprivoiser. (Monet, Dictionn.)

Défavorer, v. Apprivoiser. (Monet. Oudin, Cotgrave et Nicot, Dict.)

Défavorer, s. m. Qui apprivoise. (Monet. Dictionnaire.)

Défauciller, v. Déboiter. Mot factice dans Bab.

1. Defaute. [Intercalez *Defaute*, dans l'expression *defaute de droit* : letard que le seigneur ou le juge institué par lui apporte, après l'expiration des délais légaux, à rendre justice au vassal qui saisit sa cour d'une instance. Le justicier prétend alors qu'on repousse ses réclamations et en appelle au tribunal du suzerain dominant. L'appelant peut être alors condamné à une amende arbitraire : les Gantois payèrent 60,000 livres pour un appel de ce genre au Parlement, contre le comte de Flandre. Si le jugement primitif est réformé, « se aucuns « sires est appellé de son homme de *defaute de « droit*, et il est atains, il pert l'ommage, et pert aussi « respous en cort. » (Pierre de Fontaines, ch. 13.) On lit de même aux établissements de St Louis (liv. I, chap. 52) : « Quant li sires vei le jugement « de sa court, il ne tendra jamais rien de lui, ains « tendra le celui qui sera par dessus son seigneur. » Au XIV^e siècle, le Parlement admet les appels de *defaute* pour multiplier les vassaux directs du roi. M. Bégnot a relevé cette tactique dans la préface des *Olivi*.] (N. E.)

2. Defaute. [Intercalez *Defaute*, forme verbale de *defaillir*, réminis de *defaut* : 1^o Manque, besoin : « Par *defaute* de jour (Froiss. II, 149) » ; « Il avoient pourveances assés, et largement, et li « Englès en avoient grant *defaute* (V, 419). » 2^o Défaillance, évanouissement : « Et misrent dehors « telles paroles que une *defaulte* de maladie « de poplesie estoit prinse au duc de Gloucestre en « lavant ses mains (XVI, 75). » 3^o Absence : « Il n'y « eult nulle *defaulte* (IV 27). »] (N. E.)

Défaveur, s. f. Disgrâce, désavantage. (Diction. de Monet, Cotgr. Oudin, Nicot.)

VARIANTES :

DEFAVEUR. Orthographe subsistante.

DEFAVEUR. Regnier, Satyre 14.

DEFAVEUR. Balzac, Aristippe, t. II, p. 158.

Défavoriser, v. Disgracier, nuire, ôter ou faire perdre les bonnes grâces. (Dict. de Mon. Nic. Oud. et Cotgr.) « C'est le naturel d'un *defavorisé*, de « dire tousjours mal des favoris. » Brantôme, Cap. fr. t. I, p. 361. « Leur constante foy que la « justice vengeresse de Dieu préside aux duels, « qu'elle favorise l'innocent et *defavorise* le compa- « ble, que c'est une preuve certaine et indubitable « de la vérité, a introduit et autorisé les duels « parmi les François. » (Savaron, contre les duels, p. 12 et 13.) « M. de Lantrec *desfavorisa* Jean Jac- « ques Trivulce des bonnes grâces du roy. » (Brant. Cap. Estr. t. II, p. 236.)

VARIANTES :

DEFAVORISER. Brant. Cap. fr. t. IV, p. 115.

DEFAVORISER. D. Florès de Grece, fol. 114, V^o.

DEFAVORISER. Brant. Cap. Estr. t. II, p. 236.

(1) *Defacon* est dans St Thomas de Cantorbéry (v. 1257). (N. E.)

(2) Sous *diffaccere* : « Si sime est jugiée à mort, ù à *defacion* des membres. » (N. E.)

Défay. Intercalez *Défay*, synonyme de *dangers*, terres en défense (Gall. Christ. VII. inst. col. 100, an. 1229). On trouve aussi *deffois*: « Trois charvels e chargés, attelés de buefs trespassans parmi certaines terres labourées et cultivées, et en lieu de *deffois* on il n'avoit point de chemins » (Jl. 105, p. 161, an. 1374.) (S. E.)

Déféater. v. Manquer, faillir. (Tenur. de Littl. f. 56. « Defeater un traité. » c'est-à-dire manquer, l'enfreindre. (Négot. de Jeann. t. 1, p. 485. — Voyez ci-après *defeक्टर* dans un sens contraire.)

VARIANTES :

DÉFÉATER. Ten. de Littl. fol. 56, R^o et V^o.
DEFECTER. Négot. de Jeann. t. 1, p. 485.

Défèces. s. f. p. Terme de vénerie. La signification de ce mot est expliquée dans le passage même où nous le trouvons employé. « Et quand il aura assez de gens à son advis, et aura aussi les levriers, il doit mettre tout la gent autour du buisson, fors que de; and les levriers, au plus près qu'il pourra l'un de l'autre, les gens qu'il aura, et cela appelle on *defèces* l'autre deca. L'autre de là toutes assemblés; les unes gens viennent les uns contre les autres afin qu'il soit plus fort. » (Fouilloux, Ven. fol. 165.)

Défectuosité. s. f. Ce mot subsiste; nous le citons pour marquer son époque. Il semble un mot nouveau l., dans les Mém. de Torey, t. II, p. 53: « Buys reprit que ce manque de pouvoir étoit une « *defectuosité*; qu'en vain nous traiterions ici sur « les autres conditions si nous n'étions pas autorisés « sur la principale. »

Défenal. adj. Final, qui finit. « Mois *defenal* (2). » c'est-à-dire à la fin du mois. Un titre de Nivelles en Flandres est daté: « L'an de grace de N. S. 1309. « Le mercredi aprez les octaves S^t Pierre et S^t Pol « on mois *defenal*. » (Beaum. p. 320.)

Défendable. [Intercalez *Défendable*: 1^o Qu'on peut défendre: « Ce sembloit bien estre ville « *defendable*. » (Joinville, § 516.) 2^o Capables de se défendre: « Touz ceus que il trouvent en « armes, *defendables* (id. 486). » — « Grant foison « d'arbalestriers et d'autres gens *defendables*. » (Froisart, VII. 17.) On trouve aussi *defensable* (Mém. de Reims, § 260, et Froiss. VII. 187.) (S. E.)

Défendance. s. f. Défense. (Poës. mss. av. 1300, t. I, page 109.)

Défendant. s. m. p. Accusés. On nommoit *defendants* ceux qui étoient prévenus de crimes, selon l'édit des Ord. t. V, p. 676.

Défendo. s. m. Sorte de jeu. (Rab. t. I, p. 152.)

Défendre. [Intercalez *Défendre*: 1^o Au sens d'interdire, il veut après lui la négation: « Li rois

« *deffendi* à non ardoir l'abeüe. » (II, 283, Froiss.) 2^o Au sens de se défendre, il veut après lui l'infinifil avec *de*, et non le participe présent avec *dans*: « Cil de delens se *deffendirent* durement de traire « et de jeter pierres et fu et pos plain de cauch. » (Froissart, III, 338.) 3^o Remarquez encore la locution « sur leurs corps *deffendant*. » (Id. 123.) (S. E.)

Défenir. v. Dépérir (3). Gloss du P. Labbe.)

Défense. s. f. [Intercalez *défense*, lieu dont l'entrée est déendue. « Ensemble un boisson « appelé le Delloy... portant *défenses*. » Duché d'O. an 1406, aven de La Salle lez Cléry.) Le C. de D. Voyez *defay* et *danger*. Dans Jean de Condat, on lit *défens*, sens de forteresse. Du Gange, sous *defensabilis*.] (S. E.)

Défensoire. s. m. Qui défend. (Rabelais, t. II, page 226.)

Déferant. part. La signification de ce mot est peu marquée dans le passage que nous allous citer. Peut-être y est-il mis pour « honorant, respectant [il « signifie plutôt agité par des fers]. » On lit *deferre*, dans le même sens, au Gloss. lat. de Du Gange. Ph. Mouskes, parlant de la multitude des démons qui appaurent pour annoncer la mort du pape Gerbert, s'exprime ainsi :

Si demenerent si grand noise
Que li peules et li clergies
S'en est forment esmerveillés
Quar moult s'éloient *deferant*. (P. Mouskes, 403.)

Déferer. [Intercalez *Deferer*, deferrer, dans Agolant, v. 403.] (S. E.)

Déferger. [Intercalez *Deferger*, deferrer, au reg. Jl. 152, p. 144, an. 1397: « Lequel viconte « ordonna au geolier desdites prisons que icellui « exposant feust enfergé par les piez.... icellui « exposant tout enfergé se parti d'icelle prison, et « quant il fut hors de ladite ville se *deferga* et s'en « ala. » L'orthographe *defferger* est meilleure (Jl. 123, p. 260, an. 1383): « Jehan Guillon releva folz « evragiez... et tellement se demena en ses foleres « et tentacions, qu'il convint qu'il feust enfergiez « par les mains. . . Lequel ainsi enfergé fu mené en « pelerinage à S. Materin de l'Archant pour illec « faire sa noveine. . . Cuidans qu'il feust amendé « dudit pelerinage, le *deffergerent*; après lequel « defferement icellui Guillon list pis que devant;... « parquoiz il convint qu'il feust reentergiez. »] (S. E.)

Déferreté. part. Dont on a ôté le fer. De là, on a dit « solerez *deferretez* », pour Soldiers sans cloux.

Défès. [Intercalez *Defès*, terre en défense (dérivé de *defensum*): « Monachi Cartusienses « habent nemus mortuum ad usum dictæ grangiæ, « exceptis parcis meis et meum *defès* de Montmeien. »

(1) On le retrouve déjà dans Amyot, Montaigne, Pascal et Bossuet. (S. E.)

(2) C'est le mois de juillet, où l'on fait les fous (*feuum*): « Donoit l'an de grausce .MIII^e XXI, le x^e jour, de mois de juillet que on dit *feud* mois. » Dans les statuts ms. de Commerce, an. 1336, on lit: « Item à chascun bled chascun conduict nous doit chascun au un sillour (scieur) en *feuaux* un faulcheur. » (S. E.)

(3) Le mot est dans Roland, au sens de finir (v. 2883): « Granz batailles juster e *defenir* »; dans la Rose (v. 6487): « Et dist li livres anciens Que en Nerous fu *definie* Des Cesarisens la lignie. » (S. E.)

(Chartes de Beaumont, 1237). Dans une pièce de 1538, on lit encore : « Plus les grains, broyes, « *deffegés* et appartenances, ... situés en la rivière « de Cher. » (N. E.)

2. Defès. [Intercalez *Defès*, pour défaut, tré : « Se li clerc fet chose dont il doie estre pendus et « *defès*. » (Etab. de S'-Louis, I, ch. 82.) (N. E.)

Défeter. v. Rendre nul. « Si l'heire qui est « demandant poit adullter et *defeter* le garranty, « ceo suffit à luy. » (Tenur. de Littl. fol. 170.)

Defeubler. v. Découvrir ^A. Déponiller, débarrasser ^B.

^A Ce mot, formé du latin *fibula*, agrafe, signifie proprement ôter ou détacher l'agrafe de son manteau. Il s'est dit aussi pour ôter toute autre partie de son vêtement et spécialement son chaperon, son bonnet. Et là, ce mot s'est mis pour « saluer », faire le salut. (Dict. de Nicot, Monet, R. Est. Cotgr. Oudin et Ménage.)

On trouve *deffutez* pour ceux qui ont la tête nue. (Eust. Desch. page 209.) Les députés des Etats de la Bourgogne disent au comte de Charolois : « Que « pour oheir à son plaisir, ils estoient tous venus « devers luy en celle ville de Gand : dont leur dit « le comte, en *deffulant* (1) son bonnet, qu'il estoit « très joyeux de leur venue. » (Monstrelet, vol. III, fol. 99, ff. n. 1463) « *Se deffuler* du chef », pour se découvrir la tête, ôter son chapeau. (Mém. d'Ol. de la Marche, liv. I, p. 167.)

^B Se découvrir de quelque partie de son vêtement, étoit se déponiller (2). De là, *se desafubler* s'est dit pour se déponiller et au figuré pour se débarrasser ; ainsi *se desafubler* de ses torts, étoit s'en débarrasser, se justifier. « Et comme ilz viendront « en court et ne se purront *desafubler* de ce « personnels tortz faitz sur nous en desherite son « de nous, etc. » (Britt. des Loix d'Angl. p. 30, V^o.)

VARIANTES :

- DEFEUBLER. Rab. I, IV, n. prof. p. 38.
 DEFFUEBLER. Id. I, V, p. 217.
 DEFFULER. Lcti. de Charles V. Trés. des Ch. Reg. 136.
 DEFFULER. Eust. Desch. Poés. MSS. fol. 226, col. 2.
 DEFFULER. Cout. Gen. t. II, p. 806.
 DEFULER. Rom. de Rob.
 DESAFUBER. Nuits de Strapar. t. II, p. 277.
 DESAFUBER. Fubl. MSS. du R. n° 7218, fol. 359.
 DESAFUEBLER. Oudin, Cotgrave, Dict.
 DESFULEUR. Parton. de Bl. MS. de S. G. f° 130, R^o col. I.
 DESFULEUR. Nicot, Rob. Est. Dict.

Defacer (3), v. Effacer, détruire (4). (Lanc. du

Lac. t. I, f° 121.) Ph. Mouskes, parlant des présages de la mort de Charlemagne, s'exprime ainsi :

Et ses nons li estoit escris
 A or mutive [m'assigé dotée] en la glise
 Se *defacca* par un tel guise
 Que hom ne fem' n' tonca. (P. Mouskes, 302.)

VARIANTES :

- DEFFACER. Ph. Mouskes, MS. p. 303.
 DEFFACER. Hist. de Beauvais, p. 295, tit. de 1122.
 DEFFACIER. Ord. des R. de Fr. t. II, p. 466.
 DESFACER. Babelais, t. I, p. 317.

Defacher. v. Apaiser, adoucir. Faire perdre l'ennui et le dégoût, selon Monet et Cotgrave.

Defaconner [Intercalez *Defaconner*, mettre en pièces (Froissart, IV, 49) : « Li grans enghiens « estoit abatus, conquis et *defaconnés*. »] (N. E.)

Defaïc. *adj.* Déloyal, traître.

Li traîtres li *defaïc*. (Part. de Bl. f° 157.)

« La terre *defaïtée* » pour la terre des infidèles (5).

Puis a demandé le conduit

Parmi la terre *defaïtée*

Salahadins li a jurée. (Ord. de Cheval. ms. 7218, p. 14.)

VARIANTES :

- DEFFAË. Part. de Bl. MS. de S. G. f° 157, V^o col. I.
 DESFAË. Ph. Mouskes, MS. p. 305.
 DESFAEZ. Estrub. Fubl. MS. du R. n° 7906, p. 14.

Defaïlle. s. f. Défaut. Terme de palais. (Laur. Gloss. du Dr. fr.) On lit dans les Preuves de l'Hist. de Bretagne, col. 1672 : « S'il y a *defaïlle*, il seront « condamnés à payer. »

VARIANTE :

DEFFAILLE. Anc. Cout. de Bret. fol. 6, R^o.

Defaïllement. s. m. Faute. « Ne me laisses. « doulz sires, ... multiplier mes *defaïllemens*. » (Chasse de Gast. Phéb. ms. p. 403. [Voyez aussi Bonav. Desperriers, XI^e Conte.]

Defaïllir. v. Défaillir. *defaïllir*, sous les différentes orthographes employées par S. Bernard, répond au latin *desse*, *deficere*, *deletere* ; son participe *defaïllans*, p. 46, rép. m. au latin *caducus*. Ce mot subsiste à très peu de différence près dans l'orthographe. Nous marquerons quelques mots de son ancienne conjugaison, après avoir observé que *defaïllir* signifioit « manquer » dans le sens où nous disons d'une personne pour dire qu'elle est morte. (Voy. Duch. Gén. de Châtillon, p. 61, tit. de 1268.) (6)

CONJUGAISON :

Defaïll, imp. indic. Je defaïllais, je faussais. (Hist. des Trois Maries, ms. p. 369.)

(1) Lorsqu'il yz saluerent en eulx *deffulant* et disant aux bonnes gens qui là estoient : à Dieu vous comment. » (II, 152, p. 22, an. 1397) (N. E.)

(2) « Pu is se *defubli* par grant ire. » (Renart, v. 7455.) Dans Robert le Diable : « De son mantiel se *Desafubie* Tout saignement en pur le corps. » Enfin dans Floré et Blancheflor (v. 2871) : « *Defublé* fu joste s'ame, Qui de hante ne l' passoit mie ; *Defublé* fu ensemment U cle atent son jugement. » (N. E.)

(3) Les mots commençant par *deff* sont composés avec *de* latin et seraient mieux écrits avec un *f* simple. Dans les autres, *deff* est une forme assimilée de *desif* (préfixe *des*, français *des*). (N. E.)

(4) C'est aussi defigurer quelqu'un : « Le suppliant donna ung coup à icelle femme environ la teste, ... laquelle lui vint courir au visage, lui cuidant *defacer*. » (II, 199, p. 168, an. 1463.) Nous dirions arracher les yeux. De même au reg. II, 184, p. 122, an. 1450 : « Iceilui Robinet... frappa à revers de son espée Pierre Roussel et lui fenit le visage entre le nez et la bouche, tellement qu'il en est jamais comme tout *defacié*. » (N. E.)

(5) « Un Sarrazin de la loi *defaïc*. » (Agolant, v. 684) (N. E.)

(6) Ce verbe signifioit encore : « Manquer à un engagement » : « Il estoient moult courachés de ce que lors sires *defaillit* ensi sur ce qu'il avoit convenancié et juré. » (V. 61.) « Laisser quelqu'un manquer de quelque chose. » « Se l'en nous *defaillit*, huit jours tant seulement, de vivres. » (Id., XIV, 271.) (N. E.)

deffaige, subjonct. Défaïlle. « Il convient qu'il se venge personnellement ou qu'il *deffaige* si ce n'est ou cas qu'il seroit malade de son corps. » Anc. Cout. de Bret. fol. 50. R.¹

Deffaudoit, imparf. subj. Défaudoit. (Cretin. page 152.)

Deffaussis lisez *deffaussis*, imp. du subj. Manquait, s'en fallut. « Et se amissi si estout que le tou-neau se *deffaussis* de plus de trois cents et demi de harene de la jauge, le harene seroit aquis au roy. » Ord. des R. de Fr. t. II, p. 576

Deffet, indic. Defaut, manque. Gace de la Bigne, des Héd. ms. fol. 84.

Desfaillissions, imparf. du subj. Manquassions. Villehard p. 23.

Defaillans. Défaillans, manquans. D. Morice, Hist. de Bret. col. 1002.

Defailli, ail manqué. (Loix Norm. art. 41.)

Defailli, manquoit. (S. B. Serin. fr. mss. p. 56.)

Defaillist, manquaît ou manqué. Id. p. 169.)

Defaillivet, manquoit. Id. p. 362.)

Defait at *defaut*, manque, au subj. Loix Norm. art. 42.)

Defaillieit, manquoit. Ménage, p. 230.

Defait et *defaill*, manque. (S. Bern. Serin. fr. mss. page 37.)

Defaurat, manquera. S. Bern. Serin. fr. mss. page 283.

Defauroit ou *defauroit*, manquera. Duchesne. Gén. de Chaastillon, p. 14, titre de 1231.

VARIANTES :

DEFFAILLIR. Perard, Hist. de Bourg. p. 451. tit. de 1242.

DEFFAILLOIR. Ménage, p. 220, titre de 1205.

DES-FAILLIR. Villehard, p. 23.

DEFAILLIR. S. Bern. Serin. fr. MSS. p. I et passim.

Deffaïre, v. Détruire, anéantir^A. Dépecer^B. Débarrasser, défendre^C. Terme de vénerie^D.

^A On voit *diffacere* et *disfacere* au premier sens, dans le Gloss. lat. de Du Cange. « Par la mercy ne nos *deffaïre*. » Sig. du Jugement, ms. de S. G. fol. 25. (1)

De là, on a dit *au deffaïre* pour à la mort. « Et *au deffaïre* sont livrés. » F. lib. ms. de S. G. f. 5.)

^B On dit encore en quelques provinces *deffaïre* pour dépecer. On le trouve en ce sens dans nos anciens livres de vénerie. « Comment l'en doit le cerf escorcier, comment l'en doit le cerf *deffaïre*. » Modus et Racio, ms. fol. 6. V^o.) « On escorche le daim, et on le *deffaït* comme un cerf. » Chasse de Gast. Ph. ms. p. 29

^C On trouve *desfaïre* pour « débarrasser, » défendre, dans le passage suivant où il est question d'un fils qui, entendant mal parler de son pere, jette son gant pour déter l'adversaire : « Por son pere *desfaïre*, » à Margaris le terme. »

^D *Deffaïre*, comme terme de vénerie, s'employoit dans l'expression « *deffaïre* la nuict. » que nous

trouvons plusieurs fois employée dans Salnove. On en apercevra aisément le sens par ce passage, où il s'agit des cerfs : « Lorsqu'ils seront encore dans les fonds des forests, il faut aller reconnoître auparavant les bois les plus forts ce que nous appelons lous, les belles demenes, les plus voisins de ces lieux où les cerfs vont faire leurs nuits, afin que le jour destiné pour courre, vous y alliez avec vostre limier en prendre les devantis pour n'estre pas obligé d'en *deffaïre* les nuits, où vous seriez très longtemps. » (Salnove, Ven. p. 106.) On disoit aussi « *deffaïre* les ruses » des animaux qu'on chassoit. Fouilloux, Ven. fol. 45.) Remarquons cette expression : « Deffaïre une armée » pour la congédier : « Quand l'empereur fut retourné dedans les Allemagnes, M. de Bourbon *deffaït* son armée » pour ce qu'il n'en avoit pas besoin. » (Mémoire de Robert de la Marck, p. 315.)

COMPARAISON :

Deffaïsse. Défisse. (Fabl. mss. du R. n^o 7615. t. II, fol. 174.)

Deffaçant. Sont deffaîtes. (G. Guiart, ms. fol. 214.)

Deffés, parl. Détruit, mis à mort : « Pendus et *deffés*. » Ord. t. I, p. 175.

Deffois, prés. ind. Lisez *deffaïs*. (ms. de S. Gelais, page 130.)

VARIANTES :

DEFFAIRE. Poës. MSS. avant 1300, t. I, p. 384.

DEFAIRE. Salnove, Ven. p. 84.

DESEFAIRE. Fabl. MSS. du R. n^o 7615, t. II, fol. 176.

DEFF. Fabl. MSS. du R. n^o 7218, fol. 353, V^o col. 2.

Deffaïs, s. m. Défense, prohibition^A. Obstacle^B. Protection, appui, défense^C [voy. *Deffois* et *DEFFÉS*].

^A On a dit dans le premier sens :

Vos me faites l'autre foiz

De lui voir si grant *desfois*.

Alex. et Arist. MS. de S. G. fol. 73, V^o col. 2.

De là, on a nommé *deffaïs* les lieux où l'on ne pouvoit aller sans droit particulier, les prés, les bois, les étangs, les garennes, lieux de prohibition. « Si le sujet pesche les estangs ou *deffaïs*, etc. » (Cout. d'Anjou, au Cout. Gén. t. II, p. 77.) « Terre en *deffens*, » terre où il n'est pas permis de mener paître les bestiaux. (Anc. Cout. de Normandie, folio 17. R^o.)

^B On a dit aussi *deffaïs* pour « obstacle » « Il n'i a mist nul *deffaïs*. » Alex. et Arist. ubi suprâ.)

^C Enfin *deffens* a signifié protection, appui, défense. « N'a fortresse ne *deffens*. » (Chat. dans Du Cange, Gloss. lat. au mot *Defensabilis*.)

VARIANTES :

DEFFAIS. D'Arg. Cout. de Bret. p. 1544.

DEFFAIX. Ord. t. I, p. 143, note D.

DEFFAIZ. Alex. et Arist. MS. de S. G. fol. 73, V^o.

DEFFOIS. Cortois d'Artois, MS. de S. G. fol. 85, Re.

DEFOIS. Poës. MSS. avant 1300, t. III, p. 980.

DEFOYS. Ph. Mouskes, MS. p. 106.

DES-FOIS. Alex. et Arist. MS. de S. G. fol. 73, V^o.

DES-FAIX. D'Argentré, Cout. de Bret. p. 1544.

(1) Par contre, il signifie réparer, amender : « Nos vos mandames que au ne nos a riens *deffaïs* ne rendu de *quange* avons et au covant, ne *deffossés*, qui sont antores par notre monastere de Lixu. » (Cart. de Champagne, 1296.) De même au Ord., V. 550, an. 1231 : « Se il ne le voloit *deffaïre*, se le feroit *deffaïre* en bonne foy. » Au sens de détruire, « anéantir, il est déjà dans Roland (v. R. 70, 934), (x. E.)

DEFENS. Gloss. lat. de Du Cange, au mot *Defensabilis*.
DEFFENS. Grein, p. 144.

Defait, *part.* Détruit. De là, celle expression :
« Faire le fait et le *defait*, » c'est-à-dire faire une chose et la défaire ensuite. « C'est acte de bastelers » qui font le fait et le *defait*. » (Lett. de Rab. p. 18.)

VARIANTES :

DEFFAIT. Rabelais, Lettres, p. 18.
DEFFAICT. Faifeu, p. 40.

Defardeler. [Intercalez *defardeler*, déballer (Du Cange, II, 851) : « El seront creus les marchans » et les conduiseurs de dire par leurs sermons ce qui sera ès bales, sans *defardeler*. »] (N. E.)

1. Defaute, *s. m.* Pêché, défaut ^A. Manque, disette ^B. Le mot *defaitement*, dans S. Bernard, répond au latin *defectus*.

^A Sur le premier sens, voyez le Dict. de Borel, au mot *Defaillance*. « Au commencement que l'escuyer « doit entrer en l'ordre de chevalerie, il couvient « qu'il se confesse des *defaults* qu'il a fait contre « Dieu, etc. » (Ord. de cheval. fol. 11, R^e.)

^B Dans le second sens on a dit :

Mes encor autre chose y faut
De quoy ils firent un *defout*.

Geotr. de Paris, à la suite du Rom. de Fauv. fol. 46.

VARIANTES :

DEFFAUTE. Ord. de Chev. fol. 11.
DEFFAUT. Laur. Gloss. du Droit fr.
DEFAUT. Boul. Som. lur. p. 37, Notes.
DEFEAT. Ten. de Litt. fol. 56.

2. Defaute, *s. f.* Fante, défaut ^A. Perte, dommages ^B. Manque, disette ^C. Défaillance ^D.

^A On lit « par sa *defaute*, » pour par sa fante, dans les Fabl. mss. du R. n^o 7615, t. II, fol. 133. En parlant du péché d'Adam, on dit : « Sa *defaillance* ne « fu mie si grant, etc. (Modus et Ratio, m. f^o 199.)
^B Suplier aux *defectes* » signifie suppléer aux défauts, dans les Contredits de Songeur fol. 81, V^o.

^C Ce mot signifie « pertes, dommages, » dans ce passage : « Aucune fois me suy-je complainte à vous « des *defautes* qui m'avoyent été faites. » (Modus et Ratio, m. folio 191.) Il est pris dans le même sens en ces vers :

... Les pietons Anglois s'enfuient
Plains de douteurs et de *defautes*. (G. Guiart, p. 228.)

^D Enlin on disoit *defaulte* pour « defaillance » disette, dans le même sens où nous disons encore « fante. »

... Le feu qui par *defaulte* d'eau
Commençoit déjà fort embraser le chasteau. (Marot, p. 145.)
^B Nous trouvons *defaute* pour « defaillance » dans Froissart, qui raconte la mort du comte de Poix : « Ils enyoïent qu'il n'est tant seulement « qu'une *defaute*. » (Froiss. liv. IV, p. 115.)
De là on disoit :

1^o « Defaul » ou « defaute de droit » [voy. plus haut DEFAUTE] pour déni de justice. (Voyez Gloss.

lat. de Du Cange, au mot *Defectus justitiæ*) « Faire *defaute* de droit, » refuser justice. (Brunel, sur les fiefs, p. 235. — Ordon. t. I, p. 92.)

2^o « Sur le defaulte de sa vie, » sur le péril de sa vie. « Ne ja ne l'absënt sur la *defaulte* de sa « vie. » (Percefl. vol. IV, fol. 103.)

3^o « Se il ne demore par lui en sa *defaute* que, « etc. » (Construction singulière) c'est-à-dire si ce n'est pas par sa faute, que, etc. (Assis. de Jérus. page 50.)

VARIANTES :

DEFFAUTE. Gage de la Bigne, des Béd. MS. fol. 90, V^o.
DEFFAUTE. Eust. Desch. Poés. MSS. fol. 522, col. 2.
DEFFAULTE. Modus et Ratio, MS. fol. 199, V^o.
DEFAULTE. Fabl. MSS. du R. n^o 7615, t. II, fol. 133.
DEFAULTE. Ord. t. II, p. 49; t. III, p. 580.
DEFEITE. Grein, p. 1.
DEFECTE. Id. p. 24.

Defautrer (se), *v.* Se mettre en pièces.

Doyant est Ourri l'Alemand
Qui à tout gaster se *defautre*.

G. Guiart, p. 333, éd. II, v. 10812.

Defector, *v.* Suppléer aux défauts. Ce mot est employé en ce sens dans les Contredits de Songecreux, p. 81.

Defectibilité, *s. f.* Défectuosité. « La bidure « estoit en Semye ne procedoit pas de Dieu, mais « procedoit du default ou de la *defectibilité* qui « estoit au franc arbitre de Semye. » (Histoire de la Tois. d'or, vol. II, fol. 178.)

Defectueux, *adj.* Vicieux. Nous ne le disons plus des personnes, mais seulement des choses (1).

Estat divin ou les *defectueux*
Et ignorans ne doivent parvenir. (Grein, p. 62.)

Defendement. [Intercalez *Defendement*, protection, au Gloss. lat. 7684, et dans nue vie ms. de J.-C. (Du Cange, II, 776, col. 3) :

Que bien sachiés, si je voloie,
Ne mort, ne passion n'aurioie ;
J'aurioie assez *defendement* ;
Angels, arcaing-les plus de cent.] (N. E.)

Defendeur, *s. m.* Te. me de barreau ^A. Terme de chevalerie ^B. Avocat ^C. Défenseur, protecteur ^D.

^A Ce mot subsiste comme terme de barreau. On disoit en ce sens *defendieres*. (Voyez Ordonnances, tome I, p. 107.)

^B En terme de chevalerie, il signifioit l'un des champions. L'autre se nommoit le « demandeur » ou « appellant. » (Voyez Lancefol du Lac, tome III, fol. 148, V^o col. 1, et Olivier de la Marche, Gage de Bal. fol. 15.) On disoit aussi en ce sens *defendieres*. (Ord. t. I, p. 107.)

^C On trouvoit *defendeur* pour « avocat » dans l'Anc. Cout. d'Ort. à la suite de Beaum. p. 467.

^D Le sens propre étoit « défenseur ou protecteur. »
^B Nous li prions que a nos executeurs soit boens « aidierres et boens *defendierres* (2) de nostre execu-

(1) D'après Dochez, cet emploi date du XIII^e siècle : « Quand vous aia-z aucune chose vile en soi et *defectueux*, Vous voyez son défaut covrir » (R. de Louens.) (N. E.)

(2) On *defendierres* qui est le cas sujet de *defendeur* : « [Un roi] juz, avocat de sainte eglise, *Defendere*, garde e justise. » (Benoit de St More, II, 1650.) (N. E.)

« bien mettre à fin. » (Test. du comte d'Alençon, à la suite de Joinville, p. 185.)

VARIANTES :

DEFENDREUR. Lang. du Lac, t. III, fol. 148.
 DEFENDRES. S. Bern. Scrm. fr. MSS. p. 347.
 DEFENDREUR. Anc. Cout. d'Orl. à la suite de Beaum. p. 467.
 DEFENDREURS. Ord. t. I, p. 467.
 DEFENDREURS. Test. du C^o d'Al. à la s. de Joinv. p. 185.

Défendre, v. Défendre, prohiber, empêcher, préserver. ^A Défendre. ^B *Defendre*, dans S. Bernard, répond au latin *negare* et *prohibere*, et *propugnare* dans les Loix Normandes, article 41, au latin *Statuere ne* (voyez DEFENDRE).

^A Dans le premier sens, on disoit : « Bien *deffaute* » ou *deffende*, « pour Dieu nous préserve. (Duches. Gén. de Chastillon, p. 56, titre de 1246, passim.)
 « Bien n'en *deffende*, » pour Dieu n'en préserve. (Eust. Desch. Poës. mss. fol. 512.)

^B *Defendre* signifioit aussi « fendre, » pourfendre. (Ibid. Il *deffendit* à l'homme la teste jusques aux « dens. » (Hist. de la Tois. d'or, vol. II, f^o 170, Ve.)

Ce verbe avoit encore d'autres significations qui subsistent et que nous ne rapporterons pas, mais nous citerons divers proverbes dans lesquels il entroit :

PROVERBES :

1^o « Harnois ne vaut rien qui ne defend. » (Dict. de Cotgrave.)

2^o « S'il est qui bien assaul, autel qui bien *def-fend*. » (Hist. de B. du Guescl. par Mén. p. 435.)

3^o « Bien *deffendu*, bien assilly. » (Eustache Deschamps, p. 386.)

Nous disons encore : « Bien atiaqué, bien *def-fendu*. »

4^o « C'est une chose qui n'est point sur soy « *deffendant*, » dont il n'est point garant. (Le Jouvenel. ms. p. 354.)

CONJUGAISONS :

Defendrez. Défendu, prohibé. (S. Bern. S. fr. p. 16.)
Defens. Défend, garantit, préserve. (Marbodus, colonne 1654.)

Defensed plait. Semble pris pour procès en delandant. (Loix Norm. art. 45.)

Deffenge, subj. Défende. « Or est rai-on qu'il se « *deffenge*. » (Poës. mss. av. 1360, t. IV, p. 1318.)

Deffent. Défend. (Fébl. mss. du R. n^o 7218, f^o 9.)

VARIANTES :

DEFENDRE. Hist. de B. du Guescl. par Mén. p. 435.
 DEFENDRE. S. Bern. Scrm. fr. MSS. p. 48 et passim.
 DEFENDRE. Duchesne, Gén. de chat. p. 56, tit. de 1246.

Déffendu, part. Absolu, renvoyé de l'accusation. « Pourquoi je n'en dois aller quille et *def-fendu*. » (Modus et Racio, ms. fol. 239, R^o.)

Déffensable, adj. Capable de défense. ^A Déffendu, prohibé. ^B (voyez DEFENSABLE.)

^A Sur le premier sens de capable, de défense, voy. Du Gange, Gl. lat. au mot *Defensabilis domus*.

« Il trouvoit les François *deffensables*. » (Hist. de B. Du Guescl. par Mén. p. 472.)

Clément Marot, parlant de Phacéon, dit :

De son cher fils et de tendre et sensible
 Contre Fardou le rendit *deffensable*. (C. Marot, 553.)

« Ville *déffensable* », ville en état de défense. Joinv. p. 97. « Armes *déffensables* », armes défensives. (Ibid. page 92.) « Armes *deffensables* », armes défensives et qu'on peut rendre offensives, dans l'Hist. de B. Du Guescl. par Mén. p. 417 (2).

^B L'orthographe *deffensable* s'employoit aussi pour signifier defendu, prohibé. « Bois *déffensable* », le même que « bois de deffens » qu'on a vu au mot « deffais » pour bois dont il n'est permis de jour qu'à ceux qui ont le droit d'usage, et où il n'est permis de chasser qu'au seigneur. (Du Gange, Gl. lat. à *Foresta* et *Silva defensae*, sous *Defensa*, 3.) « Buissa a conins *deffensables* » pour garennes defendues. (Ibid.) « Chasse *deffensable* à grosses « bestes » pour ch-isse defendue, etc. » (Ibid. au mot *Venatio defensa*, col. 1365.) « ...Héritages « *deffensables* etos a fossez et hayes » pour héritages entoures de fossés et de haies et où il est defendu d'entrer. (Ibid. au mot *Prædia defensa*. « ...Prez *deffensables* » pour prez où il n'est pas permis de faire paître les bestiaux (Ibid. au mot *Prata defensa*, col. 1364.) « Vignes et jardins sont « *deffensables* en tout temps. » (Ibid. au mot *Vinea defensa*, col. 1365.) (Tous ces exemples sont extraits de Coutumes redigees au xv^e siècle.)

VARIANTES :

DEFENSABLE. Cortois d'Artois, MS. de S. G. f^o 84, V.
 DEFENSABLE. Cout. Gén. t. I, p. 210.
 DEFENSIBLE. Clem. Marot, p. 553.

Déffense, s. f. Lieu prohibé. ^A Terme de fortification. ^B Terme de vénerie. ^C Amende. ^D

^A Ce mot subsiste encore dans le sens de « prohi-bition, obstacle, protection, etc. » De là on s'en est servi pour signifier les lieux prohibés, ainsi on a nommé « bois de garde et *deffense* » les bois dans lesquels ceux qui n'ont point de droit ne peuvent entrer et où il n'est permis de chasser qu'au seigneur seul. (Du Gange, Gl. l. au mot *Foresta* et *Silva defensa* sous le mot *Defensa*.)

^B On dit encore *défenses* en termes de fortification. On écrivoit autrefois *deffences* : ce sont les ouvrages qui servent à defendre une place : « N'estoit aucune fortification achevée qui seule-ment pensât estre dite *deffense* 3. » (Mém. de Du Bellay, fol. 316.)

^C Le mot *défenses* se trouve très fréquemment employé dans nos livres de vénerie pour désigner les chasseurs et les chiens postés à certains passages, afin d'empêcher le gibier de s'échapper. On disoit communément en ce sens : « asseoir les « *défenses*. » (Voy. Modus et Racio, ms. fol. 68.)

^D *Déffense* a signifié aussi une sorte d'amende.

(1) Mais alors l'étymologie est le latin *findere*. (S. E.)

(2) « Le bien n'est pas *deffensable*, car la motte est de main d'homme faite et petite. » (Gom. 12.) (S. E.)

(3) Ce sens est dans Joinville (8206.) « Se il ar-ent nos cha-taus et nous demourons, nous sommes perdu et ars ; et se nous les nous *deffens* que l'on nous a baillés à garder, nous sommes homi. » (S. E.)

selon la note de l'édit des Ordonnances, t. III, p. 574. On lit dans le texte : « Soyent francs et « quittes de toutes coutumes, amandes, *deffenses* « appartenant au prévost de la dite ville de Harre- « fleur. » Sur quoi l'édit leur dit à la note : « Je « crois que par ce mot... on peut entendre des « amendes encourues pour avoir contrevenu aux « *deffenses* faites par le prévost. »

Remarquons les expressions suivantes :
 1° « Gens de *deffense*. » gens de guerre. « Nous « sommes gens tributaires et ne sommes pas *gens* « *de deffense*. » (Le Louv. ms. p. 353) 2° « *Deffence* « de serpent », façon de parler qui peut-être signifie trahison. « Sire, dist elle, deportez vous « pour Martin mon amy qui vous voit : ha! dames, « dist-il, encores est-ce dedans mon marché jusques « à la fontaine et se je ne craignoye *deffence* de « serpent encores fesse-je autre chose. » (Percel. vol. IV, fol. 113, col. 1.) 3° « Mettre à *deffence* », c'est-à-dire mettre un maître dans le jeu d'escrime, dans la nécessité de se défendre. Il s'agit en ce passage d'un écuyer qui prend leçon : « Blamor « print son escu à ung baston, et parcelllement fist « le jouvenceau. Lors Blamor luy monstra la « maniere du jeu et les tours qui y appelloient « et le damoiseau comme celui qui estoit très « désirant d'apprendre et il scavoit ce que en ce jour « il avoit veu mettre à œuvre, se conduysoit tant « bien que ainçois que Blamor le laissast, il le mist « à *deffence* dont les regardans... dirent que ce « n'avoit oncques esté ven. » (Perc. vol. V, fol. 6.) 4° « *Deffences* à l'appellé », c'est-à-dire défenses que peut faire valoir celui qui est appelé à un combat, pour s'en dispenser. (Voyez Beaum. page 329.) 5° « Les *deffences* furent criées », c'est-à-dire il fut crié : « Que personne n'eul à se mêler dans ce « combat que ceux qui avoient entrepris de le faire. » (Petit J. de Saintré, p. 601, note a.)

VARIANTES :

DEFFENSE. Ord. t. III, p. 574.

D'ENSE. Orth. sub-isl.

DEFFENCE. Petit J. de Saintré, p. 601.

DENFENCES. Font. Guer. Trés. de Vén. MS. p. 21.

Deffension, s. f. Défense. « Ayant sa majesté « fait une ligne pour la *deffension* de l'Italie, etc. » (Mém. de Du Bellây, fol. 151.)

VARIANTES :

DEFFENSION. Coquill. p. 9.

DEFFENSION. Part. de bl. MS. de S. G. fol. 70, V^o col. 3.

DEFFENSION. Poés. MSS. av. 1300, t. I, p. 373.

Defférer, v. Obéir. Nous disons encore *déferer* en ce sens, et c'est ainsi que le mot *defférer* est expliqué par l'édit des Ordonn. dans le passage suivant : « Le maréchal du dit duché sera ordonne

« et commis pour recevoir les gens d'armes et leurs « monstres, et pour les faire *defférer* en la maniere « qu'il a été garde et accoutume de faire ez temps « de nos prédécesseurs ducs de Bourgogne. » (Ord. des R. de Fr. t. III, p. 536.)

Deffermer, v. Ouvrir.

« . . . Si amour qui les cœurs fait passer
 Vouloit ses yeux aveuglez *deffermer*. (J. Marot, 229.)

On dit encore *deffumer* parmi les paysans, en Normandie.

[Le mot est déjà au Roman de Floire (Du Gange, II, 306, col. 1) :

La porte li ont *deffernée* ;

Flours s'en ist, lauce levée.

Les ventailles ont *deffermées*.

Et les coiffes jus avalees. (Roman d'Athis, ut.)

On lit au XI^e siècle, dans Thom. de Cantorbéry (47) :

La porte *desferma*, n'i apela portier. (N. E.)

VARIANTES :

DEFFERMER. J. Marot, p. 229.

DEFFUMER. Froiss. Poés. MSS. p. 67, col. 1.

DEFFERMER. Gloss. de Marot.

DESFERMER. Fabl. MSS. du R. n^o 7989, fol. 72, R^o col. 1.

Defferre, s. f. Dépouille. « Si furent pris et « tous menez à dom Diego de Mendoza, lequel eul « leur *defferre* et ce qu'ils avoient. » (Ann. de Louis XII, de 1502, p. 144.)

Mais quant vout marcher et prendre terre,

Tous les soldars estonent à la *defferre*.

Du dict Trevy et ne les en peult traire. (J. Marot, 91.)

Ce mot est encore d'usage parmi le peuple en diverses provinces (1).

VARIANTES :

DEFFERRE. Al. Charl. Poés. p. 384.

DESFERRE. Ess. de Mont. t. III, p. 90.

Defferer, v. Oter le fer^a. Tirer des fers^b.

^a Ce mot s'est dit pour ôter le fer d'une plaie, en parlant de la pucelle d'Orléans. « A iceluy assaut « fut blessée dès le matin d'un coup de trait de « gros garriau, par l'épaule tout outre, ensuite de « celle blessure elle mesme *defferra* 2; et y fit met- « tre du coton, et autres choses pour estancher le « sang. » (Hist. de la Pucelle d'Orl. p. 512.) « Saul- « lon de Mercadien... reçeut un coup de lance par « la bouche, qui passa outre plus de demi pied : il « se *defferra*, hardiment luy mesme en la retirant, « et ne cessa pas pour cela de tousjours combattre. » (Ibid. p. 446.)

^b *Defferer* est pris au second sens de tirer des fers, dans ce vers (3) :

Comme larrons que pour pendre on *déferre*. (J. M. 29.)

« Jouer à déferrer l'ame. » Sorte de jeu, dans Rab. l. I, p. 143.

(1) Le sens primitif est vieux fers de cheval : « Item mareschaux .ii. qui auront en toutes choses autant comme les escuiers... et la *defferre* sera le roy. » (Ch. des Comptes, an. 1285.) On lit encore au reg. JJ. 167, p. 101, an. 1413 « L'exposant trouva en son chemin un sac, ou il avoit environ neuf frans... le prist et mist en son saing, et quant Pierre Benon qui eston aveoques lui, lui demanda ce c'estoit, ledit exposant respondi que c'estoit une *defferre*. » Ch. d'Orléans ad ut avec esprit : « Des vieils *defferres* d'amours de suis à présent. » (N. E.)

(2) « Li Sires de Hangier, sailly jus de son cheval, se *defferra* dou glave et entra ens cns fossés. » (Froiss., IX, 261.) (N. E.)

(3) « Vous f-rés, beau frere, ce que je vous diray. » — « Ouy, beau frere, respondi le comestable. A ces mots li fut *defferre*. » (Froiss., XII, 171.) (N. E.)

VARIANTES :

DEFFERRER. Larc. du Lac, t. II, fol. 27, V.
DEFFERER. Hist. de la Puc. d'Orl., p. 513.
DEFFERER. Petofol. vol. V, fol. 33, V^o col. 1.

Deffers, *adj.* Ouvrer. C'est proprement le participe de *defferver*.

Que li seus luiis me soit *deffers*.

Fabl. MSS. du R. n^o 7218, fol. 62, R^o col. 2.

C'est-à-dire que les yeux aujourd'hui me soient ouverts.

Deffet, *adj.* Difforme. (Fabl. MSS. du R. n^o 7218, fol. 289.)

1. Deffi *sotennel*. Mot nouvellement introduit du temps de Brantôme, au lieu de celui de *déliance* « qu'on disoit auparavant (1). Cet auteur, parlant de Viry, gentilhomme de Savoie, dit : « Il devint si insolent pour la bonne réputation en quoy il estoit, qu'il s'alla prendre et esmouvoir contre le bon duc Louis de Bourbon et luy envoya une *déliance* (ainsi parloit on alors, comme aujourd'hui *deffi sotennel*) et ce à son propre et privé nom comme tout les princes d'un à d'autre. » (Brant. des Duels, p. 312.)

2. Deffi, *adv.* Certainement. Comme s'il étoit écrit de *fi* du latin *defide*.

..... Sai *deffi*. (Poës. MSS. t. IV, p. 1413.)

VARIANTES :

DEFFI. Chron. du XIII^e siècle, MS. de Boulh. ch. 7, f. 25.
DEFFI. Ph. Mouskes, MS. p. 23.
DEFFI. Poës. MSS. av. 1300, t. III, page 1078.

Déliance, *s. f.* L'action de provoquer un combat corps à corps ou de déclarer la guerre. Ces mots ont été formés de *de* privatif et de *fiance* assurance, sûreté. (Voyez DEFFIER ci après.) C'est proprement l'action d'avertir quelqu'un de ne se plus fier à nous, de se tenir sur ses gardes, de se mettre en défense. Nous en avons fait le mot de *déli* qui est une espèce de dispute ou gage de bataille. Il est expliqué par « déli, cartel » et « déclaration de guerre », dans LAMR. Gloss. du Dr. fr.

Signéiers en ot si grant ire

Que *déliance* li fist dire. (Ph. Mousk. MS. p. 231)

Le duc de Guerles avoit délié le roy de France par *déliances* impetueuses, et dont on parla en plusieurs manieres dedans le royaume et dehors : pourtant que les *déliances*, si comme renommée courroil, n'avoient pas esté courtoises, mais lors du stille, usage et ordonnance des autres *déliances*. » (Froiss. (2) liv. III, p. 289, an 1387.)

VARIANTES :

DELIANCE. Fabl. MSS. du R. n^o 7615, t. II, f^o 138, V.

(1) On lit dans l'aïeu (p. 15) : « Alors je vous aïfy Que j'heu bien peur et ung très-grant *deffij* De perdre honneur par ma grant nonchalance. » (N. E.)

(2) La forme correcte est *déliance* (1)^e ses beaux ienz me viut sans *déliance* Ferir au cuer; Couci, XVI) ou *délianche* (Froissart, II, 108; on trouve aussi (II, 256) : « Après les *délianches* l'otes »; et (V, 351) : « Messires, Phelippes de Navare fist escrire unes lettres de *déliance*. » Voyez aussi le Menestrel de Reims (s. 88) et Baunouier : « Et encore se *délianches* sunt mandées à aucun, ou les doit mander par tex gens qui les puissent tesmoigner. » (LIX, 9) (N. E.)

(3) On lit au reg. M. 108, an. 1376 : « Feust homes pax et accord traitez entre nous et Edward d'Angleterre, et que ledit Jehan après les *déliantes* et enemistie, qui depuis ont esté motes et continuées. » (M. 108, p. 306, an. 1376.) (N. E.)

(4) Ce sens est déjà dans R. du I (v. 377) : « Le *déli* Rollant le poiz veor. » (N. E.)

(5) Il a été fait sur *déliance* ou *déliance*. (N. E.)

(6) C'est aussi se dégager des devoirs de vassalité : « Et li renvoja son hommage et la *déli* de ce jour en avant. » (Froissart, IV, 43.) (N. E.)

DEFFIANCE. Duchesne, Gén. de Bar-le-Duc, p. 31.

DÉLIANCE. Froissart, liv. III, p. 283.

DEFFIANCE. Duchesne, Gén. de Bar-le-Duc, p. 31.

DEFAILLE. Orl. t. II, p. 385.

DEFAILLE. Modus et hancio, MS. fol. 256, l^o 33.

Deffieuler, *v.* Rendre difficile. « Vous obligerez par son moyen tous les parens de sa maison, vous faciliterez toutes vos extractions des gens de guerre d'Allenague, dont vous pourrez avoir « be-oïn, vous *deffieulerez* celles de vos ennemis « vers ceux qui sont acoustumés de les assister, « lesquels pour son respect pourront estre induits « à s'en departir. » (Mém. de Viller, t. VI, p. 252.)

Déliance, *s. f.* Déliance. « Il y avoit entre « eux si grande *déliance*, que l'autre ne le pouvoit trouver assez bon. » (Mém. de Du Bellay, fol. 108.)

Deffié, *adj.* De qui on se délie^A. Dénué, dépourvu^B.

^A On disoit au premier sens :

Gens lasches et recreuz

Deffié, et mescreuz

Et de vertu descreuz. (M. Chartier l'Esp. p. 332.)

^B *Deffié* signifioit aussi quelquefois « demué, « dépourvu », « *délié* de secours », dénué de secours, qui ne peut compter sur le secours de personne. « Homme dépourvu de refuge et *délié* de « secours, en quoy pues-tu avoir ta fiance. » (Al. Chart. l'Espér. p. 270.)

Déliement, *s. m.* Déli.

VARIANTES :

DEFFIEMENT. Mém. du Bellay, fol. 48, V.

DEFFIEMENT. G. Guart, MS. fol. 80, R.

DEFFIEMENT. Geofr. de Paris, à la suite du Rom. de Fauv

Déliier, *v.* Provoquer au combat, déclarer la guerre (1). Proprement faire un appel, un déli de corps à corps ou de nation à nation. Ce mot a été formé de *fi*, *fiance* et autres pris pour assurance, sûreté (2). C'est proprement faire savoir à quelqu'un, l'avertir de ne se plus fier à nous comme à un ami, mais de s'en délier comme d'un ennemi, et le prévenir en conséquence qu'il ait à se tenir sur ses gardes, sur la défensive (3). (Voy DEFIANCE ci-dessus.) Un chevalier, voyant celui contre qui il veut combattre, lui dit : « Si vous gardez de moy, car je ne vous assure pas ; l'autre lui répond : « Donec vous gardez de moy, car je vous *délié*. » (Jane. du Lac, t. II, fol. 19, V^o.) « Se partit le roy du dit « chasteil et s'en vint à Méhuin sur Yèvre près de « Bourges et envoya *deffier* le duc de Savoye pour « certaines causes grandes, et extorsions qu'il avoit

« fail paravant au roy et à la couronne. » (Al. Charl. Hist. de Charles VI et VII, p. 229.) « En ce temps la comtesse de Hainault douairière fut *deffiee* d'un « pauvre saquemain [voy. SAQUEMENS], lequel estoit « nommé l'Escremot Castel, natif de Ligny en « Cambresis pour lors capitaine de la Tour de « Beaumont soubz Messire Jean de Luxembourg, « etc. » (Monstr. vol. II, f° 2, R°, an 1422.)

Expressions remarquables :

1° « *Deffier* de feu et de sang, « déclarer la guerre à feu et à sang. » Le .xxii. jour d'aoust on « environ comme le duc de Bourgogne estant en « sa ville de Bruxelles devoit monter à cheval pour « aller à la chasse, qu'un hérault luy apporta lettres « de Liegeois contenans en effect qu'ils *deffioient* « son fils le comte de Charolois de feu et de sang et « que sur ce vouloient avoir responce. » Monstrel. vol. III, fol. 118.)

2° « *Deffier* son escu. » Fagon de parler empruntée des joûtes, lorrains pas d'armes et autres entreprises de chevalerie, dont la formalité consistoit principalement à exposer l'écu de ses armes aux regards de tous les chevaliers, afin que chaecun de ceux qui voudroient combattre vint le toucher, pour marquer qu'il demandoit le combat contre celui à qui apparteñoit l'écu. C'est ce qu'on appeloit « *deffier* son escu. » « ... Il n'y a si preux chevalier au monde qui osast *deffier* son escu à « l'encontre de luy quant il se voutdroit defendre. » (Perec. vol. III, fol. 87.)

3° On a dit, en parlant de Philippe-le-Bel : « Le « peuple qui se vouloit de lui *deffier* raffirma. » (Chron. fr. ms. de Nangis. *Deffier* est là pour « se révolter, « abandonner le parti de quelqu'un. Voy. ibid. dans le latin, où on lit : « Ab ipso volebant « *desficere*. »

... Je vous *desfi*

De m'amor, et la vous *deffint*.

Fabl. MSS. du R. n° 7218, F° 206, V° col. 1.

C'est-à-dire je vous *deffe*, je vous déclare la guerre si vous m'aimez.

VARIANTES :

DEFFIER. Froissart, liv. III, p. 203.

DEFFIER. Froissart, liv. I, p. 82.

DESAFIER. Poës. MSS. Vat. n° 1490, fol. 39, V°.

DESFIER. Fabl. MSS. du R. n° 7989, fol. 53, V° col. 2.

Deffieur. [Intercalez *deffieur*, querelleur : « Gens qui persivent de jour en jour les tavernes, « joweurs de fauz deis, mancheurs, *deffieurs*, « harballeurs de gens pour argent ou autrement. » (Ch. de 1424 ; Hist. de Liège, II, 445.)] (S. E.)

Deffigurance. [Intercalez *deffigurance*, difformité (Louis XI, 91° Nouv. : « Fust homme bossu « ou vieux, contrefait, ou autre quelque *deffiguratione*. »] (S. E.)

Deffiguration. s. f. Difformité. (Voyez DEFFIGURATION.) Les chirurgiens ayans veu les playes ou

« blessures de lef navré, afferment et déclairent le « péril ou il est constitué, soit de mort, *deffiguratione*, « *lion*, affolure ou autre debilitation, lesquels « serment et déclaration sont rédigez par escrit, et « en vulgaire est appellé conjuration. » (Cout. de Tournay, au Cout. Gén. t. II, p. 944.)

Deffiler. v. Terme de vénerie (1). « Pour bien « faire l'oiseau au leurre, il ne le fait point *deffiler* « jusques à ce qu'il reviedra bien sur le poing... « lors destie le sur le soir, afin qu'il ne s'enfuye. » (Fonill. Fauconn. fol. 70.)

Deffiner. [Intercalez *se deffiner*, prendre fin : « Et se *deffinirent* ces cousauls sus cel estat. » (Froissart, XVI, 87.)] (S. E.)

Deffiniement. adv. Définitivement. « Quoique « la en fust parlementé et regardé comment on « pourroit toucher les choses et eux appaiser, riens « n'en fut *deffiniement* fait. » (Froiss. l. I, p. 251.)

Deffonder. v. Détruire. « Quant l'un bâtist « l'autre *deffonde*. » (Vigiles de Charles VII, tome I, p. 173.)

Defforain, ne. adj. Extérieur. Ce mot, dans S. Bernard, Sermons fr. mss. p. 86 et passim, répond au latin *Exterior*.

Defforceer. [Intercalez *Defforceer*, renleiner par force : « Le supplint vult prendre ses tarelles et « eschielle. icellui Jaquet... les lui *defforcea* et « contrelint. » (Jl. 206, p. 350, an. 1471.)] (S. E.)

Deffors. adv. Dehors, par dehors. Les mots *dehors* et *par dehors*, dans S. Bernard, répondent au latin *foris* et *extrinsecus*. (Dict. de Borel, au mot *Deffore* et aux mots *Biarda* et *Ligue*.) Les mots *dehors* et *dehors* sont du patois languedocien. (Voyez Du Gange, Gloss. lat. au mot *Defforas*.) « ... Ensi fa « la joie mult grant dedenz Constantinople et en « l'ost *deffors* des pelerins et de l'honor et de la « victoire que Diex lor ot donnée. » (Villeh. p. 75.)

VARIANTES :

DEFFORE. Borel, Dict.

DEFORE. DEFORE. Du Gange, Gl. lat. au mot *Defforas*.

DEFORIS. DEFORIS (par). Poës. MSS. av. 1300, l. II, p. 800 (2).

DEFFER. Eust. Besch. Poës. MSS. fol. 220, col. 1.

Defforé. adj. Mis à l'écart. De *deffore*, dehors. « Comme qui diroit ainsi, je voy la certaine chose « qui est maye ten requier arrest quelle ne soit « *defforée* ne desplacée tant que taye prouvée mon « droit, etc. » (Anc. Cout. de Bret. fol. 26.)

Defformer. v. Changer la forme, l'état. C'est l'acception générale et absolue de ce mot qui, dans l'application particulière, prend diverses acceptions relatives. (Dict. de Colgrave et d'Oudin.) « La paix « estoit si *defformée* qu'il ne la peut reformer. » (Chroniques de S. Denis, t. II, fol. 26, V°.) « Sembla « blement ne peuvent tels biens estre changez de « bois en terres arables, ny autrement *defformer* :

(1) Au XIII^e siècle, *defflée* a le sens de effilée : « Nulles mestresses ne ouvrières ne pueent ne ne doivent faire œuvre ne soyve *defflée*, dites amonnières sarrazinoises, pour ce que la soyve n'est pas filée ne retorse. » (Liv. des Mét., 385.) (S. E.)

(2) « Or revenons au roi Richart qui faisoit ses ours tumber, et n'estoit qui li contredesisit, et faisoit quanqu'il voutoit *dehors* fortresses. » (Monstrel de Reims, § 118.) (S. E.)

« ou réduits en autre nature sans le consentement
du seigneur à qui les cens et rentes sont deues à
« peine de remettre le tout en son premier estat. »
(Cout. de Luxembourg, 2^eouv. Cout. Général,
t. II, p. 342.)

VARIANTES :

DEFFORMER. Chron. S. Denis, t. II, fol. 26, V.
DEFORMER. Cout. Gén. t. II, p. 342, col. 2.

Defformité, s. f. Difformité. [Dict. de Cotgrave
et d'Oudin.]

Deffortune, s. f. Infortune. « ... Pour ce que
le dit naufrage s'estoit faict en Angleterre, ledit
« archiduc fut mené et condnyt à Londres où le roy
« d'Angleterre estoit lors lequel le festoya honno-
« rablement et le consolla au myeu qu'il peut de
« la *deffortune* l' de sa perte, en le tractant le plus
« humainement qu'il sceut. » (J. d'Aubi. Annales
de Louis XII, fol. 139.)

VARIANTES :

DEFFORTUNE Mém. de Du Bellay, fol. 212, Re.
DEFFORTUNE. Ess. de Mont. t. II, p. 455.
DESFORTUNE. J. Marot, p. 100; Arrest. Amor. p. 201.

Deffortuné, adj. Infortuné. [Dict. de Cotgrave
et d'Oudin. — Ess. de Mont. t. II, p. 455.]

Deffouir, p. Déterrer. « ...Feroit juste enquesle
« là on le corps son pere pour ce temps fu ensevely
« et feroit *deffouir* (2) les os qu'on trouveroit, etc. »
(Froissart, livre III, p. 359. Monskes, parlant de
Charles-le-Chauve, mort et enterré à Rome, rap-
porte que :

Petit apriés fu *desfouis*
Et raportés à S. Denis
Et là l'ont François enterré. (Ph. Monskes, p. 328.)

VARIANTES :

DEFFOUIR. Enst. Desch. Poës. MSS. fol. 517, col. 3.
DÉFOUIR. Froiss. liv. III, p. 360.
DEFOUER. Britton. Loix d'Angl. fol. 4, Re.
DESFOUIR. Ph. Monskes, MS. p. 328.

Deffoulement, s. m. Action de fouler ou d'être
foulé. [Dict. de Cotgrave.] « ... Quant la noyse fut
« passé et que Passelion fut revenu à luy du
« *deffoulement* des dyables, il se releva moult
« courroucé. » (Perec. vol. IV, fol. 108.)

Deffouler, p. Fouler aux pieds. A. Froisser,
batte^q. Du Cange, Gloss. lat. au mot *Defolare*.)

« Au premier sens, on a dit : « Et si avoit bien
« ven Monsigneur Gauvain à terre qui se ne pouvoit
« relever, si avoit bien veu comment celluy le
« courut *deffouler* ; si en eut grand dueil. » Lane,
du Lac, t. I, fol. 162.)

« Pour « battre, froisser » : « ... Que tu fis tant
« battre et *deffouler* de gros bastons qu'il en fut
« mort. » Chron. de S. Denis, t. I, fol. 32.)

Deffouquier. [Intercalez *deffouquier*, s'enfuir,
au reg. JJ, 176, p. 460, an. 1446 : « Lesquelles

« bestes s'estoient *deffouquiées* ou separées des
« autres, et demorees aux champs comme es-
« paves. » Voyez aussi la Cor. de Couvelier.] (S. E.)

Deffourer, p. S'enfuir.

Mes à la parlin se *deffourant* (3)
Cil de Flaodres qui les dos tourant. [Gaiart, p. 273.]

« On disoit en ce même sens au *deffourer*. pour
« en se retirant. » (Ibid. fol. 231, V.)

Deffournir, p. Dégarnir. [Dictionnaire d'Oudin.]
« ... Luy remoustroit on comme les François ses
« ennemis estoient d'autre partie tout à l'environ
« des marches de Picardie, prêts et desirans
« d'entrer en son païs d'Arthois, disant qu'il se
« *deffournissoit* de ses Picards, et ses dits ennemis
« le scavoient, ils luy pourroient porter un très
« grand préjudice. » (Monstrelet, vol. II, fol. 75.)

Deffourrer, p. Oter la fourrure. A. Dépouiller^q.
« Le premier sens est le sens propre et spécial.
Ainsi on disoit : « Il esmouchoit une bougie sans
« l'extaindre, l'apoit les pies par l'œil, dessemie-
« tout les boites sans les endommager : *deffourroit*
« les barbutes sans rien guaster. » Rabelais, t. IV,
p. 149) « Cille demoiselle qui scent qu'il venoit, se
« para et se coïnt an mieulx que elle peut, et pour
« sembler à avoir plus beau corps et plus gresle,
« elle ne vestit que une cote de harbe *deffourré* bien
« estroïcte et bien jointe. » (Le Chev. de la Tour,
Instr. à ses filles, fol. 58.)

« En généralisant l'Acception, ce mot s'est dit
pour « dépouiller. »

« ... Aux vignes le bourgeon
Deffoué le grapeau de son tendre coton. [Baif, p. 5.]

Encore faut-il observer que l'espèce de bourre ou
de coton du bourgeon de la vigne est ici pris pour
une sorte de fourrure.

Deffraiz, s. m. Défrai. [Dictionn. de Cotgrave
et d'Oudin.] « Pour les *deffraiz* de la dite royne. »
(Joinville, p. 19.)

VARIANTES :

DEFFRAIZ Joinville, p. 19.
DEFFROY. Enst. Desch. Poës. MSS. fol. 202, col. 4.
DEFFROY. Gueuon. Martel, p. 172.
DEFFRAYEMENT. Monstr. vol. III, fol. 2, Re.
DEFFROYEMENT. Nouv. Cout. Gén. t. II, p. 106, col. 2.

Deffraissement, s. m. Destruction. Ce mot est
pris en ce sens dans le passage qui suit : « Le con-
« netable Anne de Montmorency étant à Bordeaux,
« avoit accordé à des gardes du roy la permission
« de défraire un vieux navire pour se chauffer. « Il
« y avoit là presens quelques jurats de la ville et
« conseillers de la cour qui le voyoyent disner, et
« luy voutrent remonstrer que cela n'estoit pas
« bien fait, et que c'estoit grand dommage du
« *deffraissement* de ce beau navire, qui estoit de

(1) « Combien que le suppliant ait fait ledit coup contre sa volenté et par grant *deffortune*. » (JJ. 165, page 138, an. 1440.) (S. E.)

(2) On lit au t. IV, p. 294 de l'éd. Kervyn : « Il li fist tantos donner cent escus et *deffouir* les os de son pere et embastouner. » C'est le sens la Gloss. lat. 7602, sous *Ectunulare*. On dit aussi des souches (JJ. 171, p. 289, an. 1420) : « Comme le suppliant eust desbochiez et *deffouiz* deux grans fresnes, estans tous deux sur une choque en son jardin » (S. E.)

(3) Lisez *Desfourment*. Cependant l'édition donne *desfourner* (s. 13759) et *desfourment* (s. 16291). (S. E.)

« trois cens tonneaux, qui pourroit encore servir. »
(Brant Cap. fr. t. II, p. 78.)

Defrauder [Intercalez *Defrauder*, tromper, frustrer. « Si ne vorrent consentir que li nobles « royaumes de France fust ensi *defraudés* ue « amenris. » (Froiss., VI, 181.)] (N. E.)

Defrauderres, s. m. Trompeur. Enst. Besch. dit (fol. 568) des adultères :

..... D'autrui biens est *defrauderres*
Traiteusement et faulx et leires
Quant en tel péchié vient et tume.

VARIANTES :

DEFFRAUDERRES. Enst. Deseh. Poës. MSS. n° 568, col. 2.
DÉFRAUDATEUR. Oudin, Dict.

Defrauder (1), v. Frauder, tromper, frustrer.
« ...Celle dame dont je vous touche se sent *def-
fraudée* par la defaultle de son jeune mary qui a
« trespessé l'ancien usage, qui est contre les droiets
« et franchises des puercelles qui pretendait avoir
« mary. » (Percel. vol. V, fol. 83.)

Defrayeur, s. m. Celui qui défraie. (Dictionn.
d'Oudin.) (2)

Defreez, adj. Voici le passage où nous trou-
vons ce mot dont nous ne pouvons fixer le sens (3) :

Non cheval esmeronne qui bien fu esprovez :
Un chevalier feri, qui se fu *defreez*,
Sour l'escu demanceiz (demaanche); et cil en est versez.
L'escu li est perchié et li haubers fauseuz :
Parmi le cors li est le fer outre passeuz.

Rom. de Rou, MS. p. 118 et 119.

Defreyter. [Intercalez *Defreyter*, déf-ayer :
« Tout partout, ensi qui al ala et passa parmi
« Allemagne, li dis emperereres le list *defreyter*. »
(Froissart, VI, 375). Nous avons là un dérivé de
freyter (pret).] (N. E.)

Defricher. [Intercalez *Defricher*, défricher,
au Cart. de Lagny (an. 1455) : « Sont tenus aussi
« lesdits preneurs... de *defricher*, desadnarder et
« labourer toutes lesdites terres, et icelles *deffri-
chées* les tenir de là en avant en bon et sullisant
« labour sans les essais-umer. »] (N. E.)

Defrire, v. Etre agité. Comme sentir des
démangeaisons, trembler, frissonner, être impa-
tient. On sentira mieux l'étendue du sens qu'on
donnoit à ce mot, par les divers exemples que nous
allons rassembler :

Mout voissiez son cors *defrire*,
Et son viaire taindre d'ire. (Rom. de Rou, 270.)

Mout voissiez Normanz *defrire*
Et dementer de deul et d'ire. (Ibid. p. 225.)

Mout voissiez Tiebaut et grater et *defrire*
Com home qui est plain et de courous et d'ire. (Ib. 122.)

Defroigner (se), v. Se dérider le front. Faire
bonne mine [déroncer].

VARIANTES :

DEFFROIGNER, DESFROIGNER (se). Dict. d'Oudin.
DEFFRONNER (se), DESENFRONNER, DESFRONNER.
Dict. de Cotgrave.

Defroissé, part. Brisé, froissé. « La pluspart
« de toutes les nefz estoient *defroissées* et derom-
« pées. » (Tri. des IX Preux, p. 339.)

Defroissés, s. m. Brisement, froissement. (4)
« Ils faisoient telz abatis devant eulx et de telz *def-
froissés* d'escus et de blasons que c'estoit grant
« esbahissement à veoir. » (Perc. vol. III, f° 137.)

Defronner, v. Tourner le dos. « Les François
« virent les Anglois fourir et *defronner*, si les chas-
« sèrent asprement. » (Chr. de S. D. t. II, f° 61.)

Defroquer, v. Dépouiller. Proprement dépouil-
ler le froc. De là ce mot s'est appliqué à ceux qui
non-seulement quittent l'état religieux, mais qui
changoient de parti. « Il y eut des Huguenots qui
« se *defroquerent*. » (Disc. Polit. et Milit. de la
Noue, p. 654) Dans un sens plus général encore,
ce mot s'est pris pour dépouiller. « A tant furent
« assailliz les vingt chevaliers de tous costez :
« mais tant bien se gardèrent qu'on ne les poyoit
« *defroquer*. » (Perc. vol. IV, fol. 83, V° col. 1.)

Charité ung peu se *defroque* [de *defroyer*, pour *effrayer*]
Car elle voit le comp venir. (G. de la Big. p. 58.)

Defrucher (se), v. S'esquiver, s'échapper.
Ménard dit des Espagnols mis en déroute : « Alé-
« rent les arrens d'eulx à sauvelé dedens un grant
« bois, ainsi se *defrucherent* les Espaignolz. »
(Hist. de B. du Guescl. par Mén. p. 267.)

Defuir. [Intercalez *Defuir*, sous la forme
active ou réfléchie éviter, fuir : « Bertran Cham-
« berac estoit tenus envers ledit chevalier [de
« Camillac] en plusieurs sommes de grain et
« d'argent ; ledit Bertran n'en vouloit faire satis-
« faction ; mais se *defuioit* et demuçoit. » (Jl. 112,
p. 117, an. 1377.) De même au reg. Jl. 157, p. 165,
an. 1398 : « Pour ledit cas s'est *defuiss* et absentez
« le suppliant ; et dans Froissart (XIII, 4) : « Ils
« vous *defuironnt* quant ils vous verront en cestuy
« estat. »] (N. E.)

Defuler. [Intercalez *Defuler* : 1° Se décoiffer,
au reg. Jl. 152, p. 22, an. 1397 : « Lesquels ilz
« saluerent en enlz *defulant* et disant aus bonnes
« gens qui là estoient : à Dieu vous comment. » —
« Adonc le baisa, et l'empereur du tout se *defula*. »
(Christ. de Pisan, Charles V, III, 38)]

2° Se déshabiller, dans Floire et Blanchefleur,
V. 2871 :

Defulés fu joste s'amie.
Qui de biauté ne l'passoit mie.
Defulée fu ensemeut
U ele atent son jugement.

(1) « Pour *defrauder* le dit seigneur de sa dette. » (libl. de l'Ec. des Ch., 4^e série, t. II, p. 61.) (N. E.)

(2) On lit dans Marguerite (52^e Nouv.) : « L'avocat lui respondit, que à desjeuner il trouveroit assez, mais qu'il eust un *desfrayeur*. » (N. E.)

(3) Lisez *desfrée* de *desfroiser*, froissé : « Fiert un Gascon sur l'elme de Froie Ke to le cercle li *desfroise* et amie. » (N. E.)

(4) « Il pooint bien les Englez tous *defroissier* et lapider de pierres. » (Froissart, II, 162) Il dit aussi d'une muraille (IV, 36) : « [Enguiens] liquel jetoient si ouïement as murs de la ville [d'ennembont] que tous les desbrisoient et *defroissioient*. » (N. E.)

C'est encore la forme normande. La forme *defubler* est dans Renard :

Puis se *defuble* par grant ire. (N. E.)

Defumé, adj. Vain, orgueilleux. « Le roy d'Angleterre et ses oncles et les nobles d'Angleterre estoient durement courroucés du bien et de l'honneur qui estoit venu au roy de France et aux nobles, à la bataille de Rozebecque et disoyent en Angleterre les chevaliers..... ha ! S^r Marie, que les François si ont maintenant *defumés* pour un mont de villains qu'ils ont rué jus. » (Froiss. liv. II, p. 235.) (1)

Defuter, v. Oter de dessus son affût. Ce mot se trouve en ce sens, dans les Mém. de R. de la Marck, page 90.

Defy, s. m. Duel ^A. Crainte, défiance ^B [voyez DEFFI].

^A Dans le premier sens, on a dit « se battre en *defy* » pour se battre en duel. (Brant. Cap. fr. I, page 84.)

^B On a dit aussi *defy* pour « crainte, défiance. »

..... Alors je vous affy
Que j'heu bien peur et ung très grant *defy*
De perdre honneur par ma grant nouchallance. (Faif. 15.)

Défigurement, s. m. Difformite. (Voy. DEFFIGURATION. — Dict. de R. Est. et de Cotgr.)

Défigurer, v. Detruire. *Defigurer*, dans S. Bern. Sermon. fr. p. 287, répond au latin *exterminare*, et *defiguro* hors *funies* dans le latin *exterminant facies suas*. Id. Ibid.)

Défin, s. m. Terme, fin. Pasquier a dit des Loix (Rech. p. 882) : « Par elles toutes monarchies de ce monde ont pris leur commencement et leur croissance ; et par leur deffaut, leur *defin*. »

VARIANTES :

DEFIN. Poës. MSS. av. 1300, t. III, p. 1048 (2).

DEFINEMENT. Les Marg. de la Marg. fol. 189, V°.

DEFINEMENT. Mouton, p. 191.

DEFINEMENT. Pasq. Rech. p. 904.

Définaille, s. f. Fin.

..... Ki d'amors vint bone *definaille*

Bien doit souffrir la commençaie (3).

Poës. MSS. av. 1300, t. III, p. 1271

Définer, v. Finir ^A. Dépérir ^B. Mourir ^C. Continuer jusqu'à la fin ^D.

^A Ce mot s'est dit pour « linir. » « ... Chi *define* le chapitre de l'office as baillifs. » (Beaum. p. 16.)

^B Pour « dépérir. » « ... Saisi d'une maladie assez estrange, et plus obstinee pour laquelle il

« *define* peu à peu, et de jour à autre. » (L'Amant ressusc. p. 44.)

^C Pour « mourir. »

Et quant li prodoms *definno*. (E. Desch. p. 517.) (4)

^D Pour « continuer jusqu'à la fin. »

A Dieu servir *defineront*. (Fabl. 7615, t. I, fol. 58.)

Définement, [intercalez Définiment, fin, dans Froissart, IX 116:] « Il cuida au commencement et aussi au *definiment* trouver au roy de France « tel cose qu'il ne trouva miès. » (N. E.)

Définis, parl. Déaué ^A. Destitué ^B.

^A Ou lit dans le premier sens :

Tu es de meubles *definis*. (E. Desch. p. 95.)

^B On disoit aussi *definis* pour « destitués, supprimés. »

Les gouverneurs furent des lors *definis*. (E. D. p. 114.)

Défissent, Il faut lire de si sceussent. « ... Convint que *defissent* » pour : convint que certainement ils sceussent. Voy. DEFFI ; « Chascuns regardoit ses armes tels com à lui convint que *defissent*, que par lens eu aront (lisez auront) « mestier. » (Villehard. p. 50.) (5)

Défit, s. m. Destruction.

Ainsi tourna tout à *défit*. (Geogr. de Paris, fol. 47.)

Déflairer, v. Effacer l'odeur.

Pourroient *deflairer* honteuse. (J. Tcheur. p. 274.)

Déflamer, v. Eleindre. (Dict. de Nicot. Colgr. et Oudin.)

Déflecher, v. Oter des flèches. « P's le couvrir « rent de pilles (6) et quant il les eut chassé se « *déflechoit* de ses pilles qu'il avoit sur lui. » (Joinv. p. 77.)

Déflis, adj. Las. (Dict. de Borel.)

Défloché, adj. Détendu, affoibli. « Alla en la « chambre visiter le malade qui avoit le cerveau « creux, à cause qu'il ne l'avoit pas rempli d'humour nutritive ; et partant les outils de son intelligence estoient *deflochez* (7) si qu'il avoit bien plus veillé que dormy. » (Moyen de Parv. p. 237.)

Déflorat, s. m. L'action d'ôter la fleur. « De « lever la première fleur, et comme la crème de « quelque chose. » (Dict. de Monel, au mot *Déflouremant*.) De la, ce mot s'est employé au figure pour désigner l'action par laquelle on ôte la virginité d'une fille, *defloration* (Dict. de Borel.) « Comment pourras-tu souffrir, que moy qui suis une

(1) M. Kervyn (t. X, p. 204) imprime : « Ha, Sainte-Marie ! que cil François font maintenant de *fumées* et de posnées [bravades] ». De même au t. XVI, p. 2 : « Ces *funies* des François sont et ont esté bien abatués et descirés en Turquie. » Nous devons encore les *funies* de l'orgueil. (N. E.)

(2) On lit dans Rutebeuf (II, 255) : « S'esles peussent prendre fin Ne de lor mal avoir *defin*. » (N. E.)

(3) De même dans un bestiaire cité par Du Gange (II, 777, col. 2) : « L'oeuvre de boine commençaie, Qui ara boine *defivoille* » ; et dans Laborde (p. 198) : « Guillaume qui cest livre fist, En la *defvaite* tant dist De sire Raol son seignor. » (N. E.)

(4) « De mort novelé Je ferai *definer*. » (Agolant, v. 1076.) (N. E.)

(5) M. de Wailly (§ 132) édite : « Chascun regardoit ses armes tels con à lui convint ; que de si *sevent* (ms. 4372 *seussent*) que par lens eu aront mestier. » (N. E.)

(6) M. de Wailly (§ 391) édite : « Le couvrirunt tuit de pylez. Quant il [Gaucher de Châtillon] les avoit chaciez hors dou kasei, il se *deflechoit* de ces pyles qu'il avoit sur li. » Le pilet (dérivé de *pilum*) était un javelot au fer massif en forme de fuseau. (N. E.)

(7) C'est un dérivé de *floche* [floccus], dans l'expression soie *floche*. (N. E.)

« pucelle, ne vive chastement sans quelque *déflora-*
cion. » (Histoire de Floridan, p. 715.) « Cognitois-
 « tout les officiers de mon dit seigneur de Cambrai
 « des *déflorats* des vierges. » Cout. de Baynaut,
 au Nouv. Cout. Gén. t. II, p. 195.]

VARIANTES :

DEFLORAT. Nouv. Cout. Gén. t. II, p. 159.
 DEFLÈUREMANT. Mouet, Dict.

Déflorateur, s. m. Celui qui déflore, qui ôte la
 fleur de la virginité à une ville. (Du Cange, Gl. lat.
 au mot *Deflorare*.) (1)

Déflorer, v. Oter la première fleur. Nous disons
 encore *déflorer* en parlant de la virginité des filles.

Gardez que mort ne périsse et *déflorre* (2)

L'arbre et la fleur, si que le fruit devore. (*Crétin*, p. 70)

VARIANTES :

DEFLORER.
 DEFFLORER. Clém. Marot, p. 464.
 DEFLERER. Coigrave.
 DESFLOCRIR. Nicot, Dict.

Défluer, v. Couler, découler ^A. S'affaiblir ^B.

^A Le sens propre est découler :

Et qui *déflue* par pitié. (*E. Desch.*, p. 533.)

^B On a employé ce mot au figuré pour « s'affa-
 foiblir » :

Tuit si membre vont *defflu* out. (*E. Desch.*, p. 535.)

Défluxion, s. f. Fluxion ^A. Ecoulement ^B.

^A Au premier sens, ce mot s'est dit pour désigner
 une chute d'humeurs. (Dict. de Nicot) « Fut une fois
 « atteinte d'une grande *défluxion* de cathare qui lui
 « tomboit sur les bras. » Des Accords, p. 38.)

^B Au second sens ce même mot a signifié « écou-
 lement, « émanation. » Ceste lumiere naturelle est
 « un éclair et rayon de la divinité, une *défluxion*
 « et dépendence de la loy éternelle et divine. »
 (Sagesse de Charron, p. 249.)

Défois. [Intercalez *Défois*, défense, comme
deffay. Ajoutez les locutions suivantes : 1° Mettre en
défois, défendre (Benart, v. 21940) :

Qu'il vos contredit, par mon chief,
 Le mostier, ainz met en *défois*.

Sans *défois*, sans retard [Fl. et Blancell. v. 891] :

Cil dist : volentiers sans *défois*.] (N. E.)

Défoler. [Intercalez *Défoler*, fouler aux pieds,
 dans un sermon manuscrit du xiv^e siècle (Du Cange,
 778, col. 2) : « Une partie de la semence chai lez la
 « voie, et cele semence si fut mont *défolée* de cels
 « qui aloient delez la voie et demarchées. » De
 même au reg. JJ. 151, p. 222, an. 1396 : « Pour
 « laquelle chose ledit Loys se retourna devers ledit
 « Charlot et par grant maualent lui *défol*a ses
 « jambes et marcha sur les piés. » Il se prenait
 aussi au figuré : « Lesquielx compaignons se
 « prindrent à *défoler*, viluperer et ledengier de
 « paroles le suppliant. » (JJ. 163, p. 483, an. 1409.)

De même dans Joinville (§ 715) : « Estoit trop li
 « menus peuples *défoltes*. » Roland (v. 2591) donne
 la variante *défulent*.] (N. E.)

Défondre, v. S'abimer.

Déforain, adj. Etranger. Ce mot s'est dit des
 personnes et des choses [signifié du d'hors dans
 la Chron. des ducs de Norm.].

Tous estoient assis meain

N'en y avoit nul *déforain*.] (*Rom. de Brut*, p. 74.)

Adieu, adieu biens *déforains*. (*Froiss.*, Poës, p. 527.)

Déforainement. [Intercalez *Déforainement*, à
 l'extérieur : « Quel saublant qu'il monstroït *défo-*
 « *rainement*, il avoit dedentrainement le courage
 « tout françois. » (Froissart, V, 158.)] (N. E.)

Déforecour, s. m. Rebelle, perturbateur, con-
 trevenant. « Soit enquis de toutes maneres de
 « purpessures faites sur nous de terres et de
 « franchises; et ceux qui serrount présentés *défo-*
 « *recours* et purpessures par fresche force, puis le
 « eyre crie, si soient soumis de venir à certain jour
 « à respondre de leur tort, et soit le procès tiel,
 « come de play de terre par nos brefs, selonc la
 « nature del grand cape et del petit, et ceux
 « *déforecours* en les autres articles avant ditz
 « soient aux i sommons. » (Britton, des Loix
 d'Angl. fol. 28, V^o.) « Quant à gardes et mariages à
 « nous detenus, volons que tantost soient pledés
 « tout sans breffe et courage la penaunce encontre
 « les *déforecours* selonc la ordynance de nos
 « estautz. » (Ibid. fol. 29.)

Déforecement, s. m. Force, violence.

VARIANTES :

DEFORCEMENT. Le Grand Cout. de Norm. fol. 121, V^o.
 DEFOIS. Anc. Cout. de Norm. en vers MS. fol. 77, V^o.

Déforcer, v. Enlever avec violence ^A. Résister
 avec force ^B (3).

^A Voyez sur le premier sens, Du Cange. Gloss. lat.
 au mot *Deforcicare* (4), où on lit *déforcer* : « ... La terre
 « d'Escoce, laquelle est de son fée... est habelere
 « pour la terre défendre encontre lui et pour son
 « liée lui *déforcier*. » [D'après Henri Knyghton.]

^B Ce mot signifie aussi « résister avec force. »
 Ceux de la terre les *desforcent*. (*Rom. de Brut*, p. 100.)

VARIANTES :

DEFORCER. Loix Norm. art 45, dans le latin *Deforciant*.
 DEFORCIERE. Lisez *déforcier*. Du C. Gl. f. à *Deforcier*.
 DEFORCER. Rom. de Brut, MS. fol. 100, R^o.
 DESFORCIER. Ibid. fol. 46, R^o col. 1.

Déformé, part. Estropié. On trouve en ce sens
 « membres *déformés* » dans les Contredits de
 Songereux, fol. 96.

Défort, adv. Fortement.

... Si *défort* emprist son erre

One en po de temps il terre

En Lombarlic, etc.

Hist. de France, en vers, à la suite du Rom. de Fauvel, fol. 76.

(1) Il cite Panc. Cout. de Normandie (ch. X) : « Les *déflorateurs* violement des vierges. » (N. E.)

(2) « Tout *déflora* Bacchus Erigone. » (Ch. d'Orléans, 146^e ballade.) (N. E.)

(3) Il signifie aussi abandonner : « Mes bossigne fêd la voie *déforcer*. » (Jubinal, Fabliau, II, 35.) (N. E.)

(4) On lit au cartulaire de St Wandrille (I, 1053, an. 1302) : « Les-lis religieux disoent que à tort leur *déforchoient* lesdis
 chevalier et escuier la presentation à icelle eglise, et en eussent lesdis religieux pris brief vers eux. » (N. E.)

Defortifier, *v.* Oter les fortifications. Montaigne, parlant des maisons en état de défense, dit : « La « meisme estoit forte selon le temps qu'elle fut « faite; je n'y ay rien ajouté de ce costé là, et craint « drois que sa force se lournast contre moy mesme. « joint qu'un temps paisible requerra qu'on les « *defortifie*. » Ess. de Montaigne, t. II, p. 325.)

Defourné, *v.* Intercalez *defourné*, synonyme de *bataud*, à Liège, d'après le reg. JJ. 158, p. 68, an. 1403; « Iceelui Jehan dist audit escuier de « l'eveschié de Liège: Si tous les *defournés* de « Liège l'avoient dit, si auroient ilz failly de dire « verité; et pour ce que ces mots, *tous les de four-* « *nés de Liège*, selon l'entendement et commun « langage au pais, estoient et sont très-injurieux « et contre l'honneur dudit escuier et de sa mere et « parens. »] (S. E.)

Defrayer, *v.* Il s'écrivait ainsi aujourd'hui (1). Notre mot *defrayer*, payer pour quelqu'un, signifie aussi faire de la dépense, faire des frais. « Ils ont g. ande- « ment *frayé* et despensé des deniers. » (Ordonn. des R. de Fr. t. III, p. 224.)

Pour « *frayer* à tout, » c'est-à-dire pour tous les frais. Inscription mise sur la grande porte de Thelene, dans Babelais, t. I, p. 315. « Il a beaucoup « *frayé*, et dependu du sien. » (Arr. Amor, p. 167.) « Vous ne sçavez pas combien mon pere a *frayé* « d'argent pour me rendre homme de bien. » (Contes de Goliernes, fol. 232, V°.)

Faire « de parler : » *Defrayer* les autres de vivre. » (Oudin, Cur. fr.)

Defreler, *v.* Déplier. (Dict. de Monel et d'Oud.)

Defreloquer, *v.* Oter l'éfifilure d'une étoffe défilée. (Dict. de Colgr. et d'Oud.)

Defronger (se), *v.* Se débânder. Expression figurée qui se trouve employée pour exprimer des troupes qui se débâtent.

« Sa gent apres luy se *defronge*. » (G. Guiart, p. 116.)

Defresné, *adj.* Qui est sans frein, emporté, violent. Il est au figure dans ce passage : « La déesse « Venus, par sa chaleur, luy avoit rompu son frein, « et luy mettoit en sa memoire sans dire mot, « tous les propos que la damoiseile luy avoit dit « ung petit paravant qu'ilz luy faisoient oublier « toute honte, et luy donnoient hardement de mef- « faire, mais pour ce qu'il veit les damoiselles à « l'entour de la picelle, luy *defresné* se retresna. » (Percef. vol. V, fol. 45.)

Defroie, *v.* A la 1^{re} pers. de l'imp. de l'ind. l'Étais consterné.

Defroper, *v.* Frotter avec force^A. Être embar- rasse^B.

^A Le sens propre est se gratter rudement. (Voyez les Dict. de Nicot, Monel et Cotgrave.)

Cil qui la guerre emeurent se *defroper* et gratent. Rom. de Rou. MS. p. 36.

^B Comme celle action marque quelquefois l'embar- ras, on a dit *defropper* pour être embarrassé (2). Mout voisiez Franchois defroier et defroper. (R. de Rou. 133.)

Defris, *s. m.* *Defris* des bois. Il faut peut-être *defrais* pour défense de bois; c'est-à-dire bois en défense, où il est défendu de meir et les bestiaux. (Voy. Perard, Hist. de Bourg. p. 460, litre de 1246.)

Defroi, *s. m.* Désastre, désordre. (Gl. de Marot.) (3)

Defroisser, *v.* Froisser, mentrir, fouter. (4.) (Dict. d'Oudin et de Cotgrave. — Voyez DEFROISSER.)

Danger me traverse et *defroisse*. (Molin, p. 122.)

Defroquer, *v.* Quitter le froc. Branlème se sert de ce mot en parlant des moines à qui on fait quitter le froc pour en faire des évêques. Branl. Cap. fr. t. II, p. 261.)

Defroter, *v.* La signification de ce mot paroit peu déterminée (5) dans le passage que nous allons citer, et qui est le seul où nous le trouvions employé :

Cil d'armes qui es chans refurent, Dont tout le commun se *defrote* De grever la roinde floie Ou Flamens serrez se retardent. (G. Guiart, p. 272.)

De fructu. Festins^A. Cérémonie^B.

^A Il y avoit des festins ainsi appelés qui furent défendus par le 47^e canon du concile de Narbonne, en 1551. (Vaissette, Hist. du Languedoc, t. V.)

^B On disoit aussi « faire le *de fructu*. » C'étoit une sorte de cérémonie en usage autrefois dans les églises. (Voyez une lettre insérée dans le Mercure d'août de 1733, p. 1765.) L'auteur cite, à la page 1770, une autre dissertation qu'il a donnée à ce sujet dans le Mercure de février 1726, p. 218.

Defructuer, *v.* Recueillir les fruits. « Si la « partie ne comparoit le quatrième jour de seance « pour payer le relief et autres droits au seigneur « directe, le fief ou reute feudale est adjugé au « prince comme duc de Brabant, par sentence du « lieutenant et hommes de fief de la cour feudale de « Brabant pour le posséder et *defructuer* à jamais. » (Coul. de Bruxelles, au N. Coul. Gén. t. I, p. 1277.)

Defruit, *s. m.* Provision, subsistance, consommation, usage personnel. Ce mot se trouve employé en ce sens dans les passages suivants : « Ceux « qui ont droit de mettre porcs en la grasse pasture « d'ancens bois, n'y en peuvent mettre en temps « de garde que pour leur *defruit*, provision de « leur maison et famille ou nourriture de leur

(1) Voyez *Defreler*. *Defrayer* est dans Froissart (XIV, 388) : « Le roy de France les fist toutes pars *defraier* des despens de honte de euls et de leurs chevours. » (S. E.)

(2) « Lors se vint comert *defroper*. Quant vil ecbi son gage tondre. » (Vers 2402.) (S. E.)

(3) On lit aussi dans Aubri (p. 159, col. 2) : « Entre ces deus n'ot tencen ne *defroi*. » (S. E.)

(4) La chanson de Roland emploie *defroisse* dans le même sens : « A grant bastunz le batent e *defroissent*. » (Vers 2588.) Il se prend au sens de froisser : « Et li bord sont *defroissés*. » (Gouci, v. 1353.) Rapprochez *defroisser* et *defroisser*. (S. E.)

(5) Le sens est se frotter; M-herce a employé le simple (Dep. Amour, v, 4) : « Cependant avec moi viens prendre à la maison Pour nous *frotter*... » (S. E.)

« menager tant seulement. » (Cout. de Gorze, au Cout. Gén. I, II, p. 1096, col. 1.) « Les curez des lieux, ou à leur absence leurs vicaires, ont pour leurs *deffruits*, usages et bois, pasturer et recueil-
« lir des fruits sauvages avec les aulies bourgeois
« et sans que pour ce ils soient tenus contribuer
« aux fraïs et debits de ville. » (Cout. de Clermont
ibid. p. 887, col. 2.) « Les habitans des villes, ou
« villages, privelez de pescher en rivieres d'au-
« troy, ne peuvent y pescher qu'à la ligue sans
« plomb, à la charpague, à la petite trouille, et au
« suplot et pour leur *defruit* seulement. » (Cout. de
Lorraine, au Cout. Gén. I, II, p. 1075.)

Défruitier (sc). *v.* Se dépouiller de ses fruits. (Dict de Borel, qui cite ce vers de Mehuin en son testament) : « C'est l'arbre qui tost se *défruit*. »

Défruité. *adj.* Privé de ses fruits. Rendu moins fécond. « Les fermiers et accenseurs des vignes, seront tenus de provigner par chacun an, en
« chacun arpent d'icelles, de quatre vingts provins
« pour le moins et les faire bien labourer couper
« et tailler en temps deu : à sçavoir les deschaus-
« ser, tailler, marrer et asseier dedans le quin-
« zieme jour d'avril et biner en may, de sorte
« qu'elles ne soient *défruitées*, détériorées ou dimi-
« nuées » (Cout. de Berry, au Cout. Gén. I, II, page 341.)

Défeuilleer. *v.* Effeuiller. Oter les feuilles (1). (Cotgrave.)

Défuir. *v.* Fuir, éviter [voyez DEFFUIR]. L'archevêque de Cologne, dans ses remontrances à Regnaud II, de Gueldres son neveu, sur ses excessives dépenses, « luy disoit ainsi en destruit conseil :
« Regnaud, beau neveu, vous avez tant fait, que
« vous vous trouvez un povre homme et vostre
« terre engagée de toutes parts : et en ce monde
« on ne fait compte de povres seigneurs, pensez-
« vous que ceux qui ont en les grans dons de vous
« et les grans profits, les vous doyyent rendre ? Se
« m'aist Dieu nenny : mais ils vous *défuiront*.
« quand ils vous verront en cet estat, etc. » (Froiss
livre III, page 261.) « Car si tost que les gens du
« pays scauront vostre venue, ilz se retrairont et
« se *défuiront* de vous. » (Le Jouven. fol. 26.)

VARIANTES :

DEFFUIR. Froiss. liv. III, p. 261.

DEFFUIR. J. Marot, p. 186.

DEFOUVR. Le Jouv. fol. 26. V.

DEFFUGER. Gloss. de l'Hist. de Paris.

Défulerant. *s. m.* L'action de se découvrir. (Monet)

Défundre. [Intercalez *Défundre*, plonger, d'après les ms. 28 de S^r Victor (fol. 311, R^o, col. 1) : « Liques ornemens fait les Esquocereses et les
« sers amer en pellerinage, et en les aigues
« *défundre*. »] (S. E.)

Dégabement. [Intercalez *Dégabement*, mépris,

dans dom Bouquet, t. II, p. 206 : « Sigeherz li rois
« de Més savoit bien si frere estoien en reproche
« et el *dégabement* du monde pour le pechié de
« luxure. »] (S. E.)

Dégarie. *s. f.* Charge et office de degan. (Cotgr. — Voy. DEGAN.)

Dégager. *v. a.* [Intercalez *Dégager* : 1^o Opérer une sùste : « Ce sont li frane jour que on ne
« respont mie à clains, ne qu'on ne va mie
« *desvagner*. » (Recueil de Tailliar, p. 453, XII^e
siècle.) 2^o Voler : « Plusieurs biens dont partie
« d'iceux yssioient et venoient de leurs meffus, de
« plusieurs bonnes gens qu'ils avoient *desvaignez*. »
[Duché d'O. an. 1389. Assises du duché. — Le C.
de D.] (S. E.)

Dégageur. *s. m.* Qui prend des gages. Des nantissemens pour dominages faits. (V. DESGAGEUR.)

Degan. *s. m.* Officier établi dans chaque paroisse. (Cotgr.) La charge de cet officier s'appelle *degarie*.

Déganner. *v.* Gazouiller^A. Se moquer^B.

^A Dans le premier sens de gazouiller, nous trouvons les vers suivans :

Gorge d'oyseaux

Quand sont nouveaux

Tous-jours *déganne*. [Bl. des F. An. p. 229.]

^B On dit encore dans quelques provinces *dégan-ner* pour contrefaire quelqu'un et le tourner en ridicule, se moquer de lui. C'est en ce sens qu'on lit :

..... Si les *dégan*

Li prestres au si les *éganne*.

Fab. MISS. du R. n^o 7218, fol. 256, R^o col. 2.

Dégarcier. *v.* Décharger, débarrasser. Il faut peut-être lire *dégarcer*. « Que n'ay-je la faculté de
« ce songeur de Cicero qui songeant embrasser une
« garce, trouva qu'il s'estoit deschargé de sa pierre
« enmy ses draps : Les miennes me *dégarcent*
« estrangeant. » (Ess. de Mont. t. II, p. 779.)

Dégasconer. *v.* Oter les usages gascons. Défaire quelqu'un de ses façons de parler gasconnes (2). (Voy. Balzac, Socrate chrest. 10^e disc. t. II, p. 263.)

Dégasté. [Intercalez *dégasté*, ruiné. « Joint
« que le pais est moult foulé et *dégasté*... »] (1404,
duché d'O. Information sur les usages. — Le C.
de B.] (S. E.)

Dégastement. *s. m.* Dégâl, ravage. (Oudin, Cotgrave.)

Dégaster. *v.* Gâter, déranger, détruire^A. Raccommoder, réparer^B.

^A Dans le premier sens, la syllabe *de* est augmentative. « ... Un des admiraux du souldan estoit
« venu fanciller et *dégaster* les blez d'un kareï
« estant illeques près à l'environ de trois lieues de
« l'ost du Roy. » (Joinv. p. 97.) « Quand un orage

(1) « Contre le tens qu'arbre *défeuille*, qu'il ne remaint en branche feuille. » (Rutebeuf, 24.) (S. E.)

(2) « Ce docteur en langue vulgaire avoit accoutumé de dire que depuis tant d'années il travailloit à *dégasconner* la cour et qu'il n'en pouvoit venir à bout » (S. E.)

et une tempeste s'appert auennes fois en un país, si se départ; puis, et se *dégaste* ¶ de soy mesme; ainsi advendra il de ces Anglois. » (Froissart, liv. I, p. 135) « Cellyn n'est pas de bon sang, qui par hayne *dégaste* et estant le bien fait et honneur d'autrui. » (Percefl. vol. VI, fol. 104) (2)

Dégaster s'employoit quelquefois pour se défaire, sans y ajouter le pronom se. Ainsi on disoit: « Le roi ne veut pas qu'on donne bataille aux Anglois, » disant: ils *dégasteront* par eux mesmes. » (Christ. vie de Charles V, p. 487.

¶ Dans le second sens, la syllabe *de* est négative, et alors ce mot signifie rendre sain ce qui est gâté. Ainsi, on a dit d'une drogue médicinale: « Quand ils l'auront comilte ils feront dessus, le mois « qu'elle sera faite, si que quand elle sera tresaltée, « l'on l'ajustera et *dégastera*. » (Ord. des R. de Fr. I, II, p. 116.)

VARIANTES :

DEGASTER. Froiss. liv. I, p. 135.
DEGASTER. Lang. du Loir. t. III, fol. 43, R^o col. 2.
DEGASTER. Rob. t. III, p. 299.
DEGASTER. G. Gmrt, MS. fol. 260, R^o.
DEGASTER. Ord. t. I, p. 485, t. II, p. 533.

Dégasteur, s. m. Qui fait du dégât. (Colgrave et Oudin. (3))

Dégaudir, v. Degoiser, réciter. J. d'Auton dit en parlant des Génois: « Et avec ce savent si « bien *dégaudir* leur leçon querien ne leur en fault « apprendre. » J. d'Auton, Ann. de Louis XII, de l'an 1502, p. 100.)

Degaure, s. m. Sorte de droit. « Sans ce qu'ils « puissent le temps de la dite bource aller querir « ne faire venir autre bois en quelque autre lieu, et « à cette cause sont lems le droit de *degaures* et « autre service et redevance appartenant à madite « dame dix huit sols parisis le cont. » (Cont. de Pernes, au Nouv. Cout. Gén. t. I, p. 388.)

Dégé, part. Expulsé, rejeté. « Meseaux *dégés*: » l'adres expulsés, séparés de la société des gens sains. Les trois passages suivans servent d'explication les uns aux autres. « Gentz de religion avant « leur profession poient doner, et meseaux ausi « avant ceo que ilz soient *engellés* hors de commune de gentz seynes. » (Britton, Loix d'Angleter. fol. 88, V^o.) « Ne enfantz dedens age, ne nul autre « queeungz soit ne purchase riens, on le donour « remeynt en seisine come seigneur ou tuteur, ne « meseaux *dégés*, ne arragés, ne enfantz, ne ceux « qui ne sevent assenter al purchas, ne purrount « rien purchaser sauns gardeyns. » (Ibid. F^o 90, R^o.) « Ceo est dil pur ceux que ne sevent ne poient « consentir si come les surds, et les arragés et les

« prrs sols et enfantz en leur tendre age, et les « lunatiques et les frenetikes en leur rage, ne nuls « *engellés*, ne fumes esposés, etc. » (Ibid. F^o 62, V^o.) « On a dit ausi: « Le saphir est une gemme fort « delectable, belle et joyeuse, parquoy dit aucun « lapidaire, que l'espece de saphir est aux doigts « des roys bien sante et conveuable et par ses ver- « tus moins *dégastée* que toutes autres. » (Sicile, Blas. des Couf. fol. 10, V^o.)

VARIANTES :

DEGE. Britt. Loix d'Angl. fol. 90, R^o.
DEGESTÉ. Sicile, Blas. des Couf. fol. 10, V^o.
DÉGESTÉ. Ord. t. III, p. 587.
ENGÉGE. Britt. Loix d'Angl. fol. 62, V^o.
ENGÉTÉ. Ibid. fol. 88, V^o.

Dégelement, s. m. Dégel. (Monet.)

Degenner, v. Tirer de gêne.

... Amour ma journaliere peine

Mon triste cœur obstinément demaine...

Si *degenner* ne le veut ta punir. (Loys le Gay, f. 21, v^o.)

Degerement, s. m. Serment. Du latin *dejerare*.

Et la fleur de lis est jurée:

Foy s'est ce n'est à tort fausée

Qu'y a pas ce que grant *dégerement*,

Gouffr. de Paris, à la suite du Rom. de Fauv. fol. 53.

Dégelement, s. m. Abattement. En latin *dejectio*, dans la règle de S. Benoit.

Degeter, v. Déposséder^A. Expulser^B. Agiler^C. Tirer, débarrasser^D. Mécompter^E (1).

^A Dans les quatre premières acceptions, ce mot vient du verbe *jetter*. On a dit *degeter* pour « déposséder. » « ...N'est mie la femme *degétée* « par l'assise don lié acheter. » (Assis. de Jérus. p. 135; Gloss. sur les Cout. de Beauvoisis.) De là *se degeter* pour se démettre, se retirer, abandonner. « Pour ce que un seigneur doit escheer, cestui lié « après le deceit de ma feme, je trais or endroit et « en *degete moi* et ma feme hors de tout le fie, et le « vous livre à rendre pour la raençon de monseigneur accomplir. » (Assis. de Jérus. p. 182.) « Se « separe ou *se degete* de l'hostel et communauté « suslite. » (La Thaum. Cout. de Berri, p. 150.)

^B Pour « expulser ».

Et *dejeté* plus en arriere. (Vig. de Ch. VII, t. I, p. 36.)

^C Par l'envie on a vu autrefois et voit on encores « le magistrat estre *dejeté* hors de son office. » (Dial. de Tahur, fol. 62, V^o.)

^D *Se degeter* s'est employé aussi pour « se débattre, s'agiter (5). »

Tant qu'en lit me *degeteroay*. (E. Desch. p. 142.)

^E On a dit quelquefois *dejetter* pour tirer, débarrasser. « C'estoient ceux qui avoient secouru tous « jours l'Eglise et la foy, qui avoient *dejeté* les

(1) « Ils se tanneront et enfin *se degasteront* de guerroyer. » (Id. XIV, 303.) (N. E.)

(2) On lit aussi au reg. II, 163, p. 72, au 108: « Guillaume de Bungey, bouvier et gardé d'une charue de certain nombre de bues, avoit fait champoyer et *degaster* un grant partie l'erbe des lites fauchées de pré. » (N. E.)

(3) Au Gloss. 7692 on lit *degateur*, en latin *prodigus*. (N. E.)

(4) Dans Roland (str. XV), il signifie repousser: « Que ce vous loe que cest plaît [proposition] *degeteus*. » De même aux Rous (21): « Li fiz Israel a tant *degerement* leurs fals deus. » (N. E.)

(5) On lit au Roman de Mahomet, v. 790: « Mahons chai de passion devant la congragation; Moult oriblement se *deje*te; Li oel li torment en la teste; De sa bouche ist oscume fors. » Le sens est aussi figuré: « Tu es *dejeté* et demptée de diverses temptations. » (Ms. de St Victor, an. 1306; Du Gange, II, 743, col. 3.) (N. E.)

• SS. Peres et l'Eglise de la main de leurs ennemis, et restauré les papes au dit siege, qui leur avoient baillé la possession paisible de la terre de l'Eglise et les avoit tenus en ce et aussi l'Eglise en ses droits, franchises et libertés que l'Eglise estoit plus tenue aux roys et à la nation de France qu'à tout le surplus des rois. » (Duclos, *Preuv. de l'Hist. de Louis XI*, p. 316.)

« Enfin on trouve *degeter* pour « mécompter » se tromper en calculant. Alors ce mot vient de « jets » dont on se sert pour les calculs :

Ils sont d'armes plus de mille hommes
Et se le voit, n'en *déjetons*. [*G. Guarrt, 227.*]

VARIANTES :

DEGETER. Assis. de Jérus. p. 135
DEGETTEL. Vig. de Charles VII, t. I, p. 36.
DEGETER. Nicol. Oud. Colgr. et R. Est. Dict.
ENGETER. Brit. Loix d'Angl. fol. 102, R.^o
ENGETTRE. Id. Ibid. fol. 96, V.

Degibir. [Intercalez *Degibir*, se distraire avec agitation, au reg. JJ, 154, p. 196, an. 1399 : « Comme à un certain jour ledit Alain feust venu esbatre et *degibir* en la ville de Tharouenne. »] (S. E.)

Dégié. [Intercalez *Dégié*, pour *deugié*, du latin *delicatus* :

Mande abeesses et prieuses,
Mande povres, maude *degies*. [*Roi Guillaume, p. 16.*]

Voyez aussi la Chronique des ducs de Normandie, v. 20971 et 21083.] (S. E.)

Degingaudement, s. m. Défaut d'union. Ce mot est employé en ce sens dans les Mémoires du cardinal de Belz, mais comme n'étant pas d'usage ordinaire. « Je suis convaincu que vu l'humeur de Monsieur incorrigible de tout point, la division du parti irrémédiable par une infinité de circonstances, et le *degingaudement* (4), si l'on peut se servir de ce mot, passé, présent et avenir de tous ces partis, l'on n'eut pu soutenir ce que l'on eut entrepris, et que pour cette raison, toutes les autres même à part, il n'y eut point en à conseil-ler à Monsieur d'entreprendre. » (Mémoires du card. de Belz, p. 21.)

Deglacer, v. Dégeler, échauffer. (Colgr. et Oud.)
Pour *deglacer* la fiere cruauté. [*Loys le Car. p. 21.*]

Beglageiz, s. m. Massacre à coup de glaive.

Payez trouveront touz gisanz,
Touz desarmez et touz dormanz,
Dont veïssiez giazuz tueiz,
Et merveïlous *deglageiz*.

Ventres perchier, pis (frondier,
Testes et piez et pois voler. [*R. de Brut, p. 65.*]

Degloier, v. Oter la gloire. On a dit, en parlant des Poésies amoureuses de Pasquier :

Pour *degloier* l'Etaten qu'il doute. [*Caron, p. 67.*]

Degloser, v. Dégloiser, parler.

Né *deglosez* rien autrement que appoint. [*Foufeu, p. 9.*]

Degloutir, v. Engloutir, avaler. (Colgrave et Oudin.) « Ung morcel de pain ou une tasse de vin « vous le povez *degloutir* sans danger. » (Hist. de la Tois. d'or, vol. R, fol. 141, V.^o)

VARIANTES :

DEGLOUTIR. Hist. de la Tois. d'or, vol. II, fol. 141, V.^o
DEGLOUTIR. Dict. d'Oudin.

Dégluement, s. m. L'action de dégluer. (Dict. de Monel.)

Degouades, s. f. p. Ce mot semble signifier les sauts qui caractérisoient les danses des bohémiennes. « C'est ici où les Bohémiennes poussent « leurs agréments; elles font des *degouades* (2), où « les curez trouvent à redire. » (Lettres de M^{me} de Sevigné, t. III, p. 296.)

Degoillé, adj. Egoigné. Du latin *gula*. « ... Pié-
« tons François et allemands se mirent à la chasse
« par les montaignes en divers lieux après les Gen-
« nevois, dont les Allemands en encloussirent près
« du sommet de la dicte montaigne bien deux cents,
« lesquels firent tous *dégoillez* et despoilleez en
« l'heure. » (J. d'Aulhon, Ann. de Louis XII, p. 152.)
« Sur eux fut fait tel chapuis, que plus de trois
« cent d'iceux furent *desgoïllés*. » (Ibid. p. 61.)

Dégois, s. m. Ramage, chant. (Colgrave, Monel et Nicol.) « Entra incontinent en un profond comme
« qui luy eust plus longuement duré sans le *dégoi-*
« *sement* (3) des oyssillons qui avaisent l'aube du jour
« se prindrent si hautement à chanter à l'enlour des
« hayes et byssons de l'hermitage. » (D. Florès de
Grece, fol. 115, V.^o)

VARIANTES :

DÉGOIS. Froiss. Poës. MSS. p. 76, col. 1 (4).
DEGOISEMENT. D. Florès de Gr. fol. 115, V.^o
DESGOISEMENT. Tri. de Pétrarq. Trad. d'Oppede, fol. 48.

Degoiser, v. Chanter. A. Babiller, jaser. S'«battre. »

^A Voyez sur ce mot Nicol et Monel. Il se disoit ordinairement en parlant du chant des oiseaux (5) :

Les rossignols y *dégoisent* leurs chants. [*Domin, p. 292.*]

^B Par allusion à la volubilité du ramage des

(1) L'édition Feillet et Gourdauld (t. IV, p. 413) donne *deshingaudement*, qu'on peut rapprocher de Rabelais (d'après Dochez) : « Crucifiez, bouilliez, escarbouillez, escartelez, *deshingondez*, ces meschans. » Oudin donne *desgingander*. (S. E.)

(2) Un peu plus loin, elle dit que dans la bourrée, à Vichy, « il y a beaucoup de mouvement et l'on se *desgoize* extrêmement. » Flechier, dans ses Grands Jours d'Auvergne, la nomme *goinpade* et la décrit ainsi (an. 1665, p. 257) : « La *goinpade* sur le fond de la gaieté de la bourrée ajoute une broderie d'impudence, et l'on peut dire que c'est la danse du moule la plus dissolue; elle se soutient par des pas qui paroissent fort déreglez, et qui ne laissent pas d'être mesurés et justes, et par des figures qui sont très-hardies et qui font une agitation universelle de tout le corps; vous voyez partir la dame et le cavalier avec un mouvement de tête qui accompagne celui des pieds, et qui est suivi de celui des épaules et de toutes les autres parties du corps qui se demontent d'une manière très-indecue; ils tournent sur un pied, sur les genoux, fort agilement; ils s'approchent, se rencontrent, se joignent l'un l'autre si immédiatement, que je ne doute point que ce ne soit une imitation des bachchantes dont on parle tant dans les livres anciens. » (S. E.)

(3) Le langage naturel des enfans, leurs interjections, se nommait aussi *d'usagement*. (Gerson, d'après Dochez.) (S. E.)

(4) Dans Froissart, il a le sens de vie joyeuse et facile (XV, 264) : « Si tonioient les crestiens leur siege devant Nicoloply tout à *degois*, car il avoient vivres à foison et à bon marché. » (S. E.)

(5) On lit dans Jean de Meung, d'après Dochez : « Lors s'esvertue et se *desgoise* Le papegau et la calandre. » (S. E.)

oiseaux, on disoit *dégoïser* pour « babiller, jaser, » et nous l'employons quelquefois encore en ce sens.
 « Enfin se *dégoïser* s'est dit pour « s'abattre, se réjouir. »

Maint poissonnet, mainte vanloise

Vy la nagor, et se *dégoïse*

En l'eau clere, nette et fine. (M. Chartier, p. 506.)

Dégoïder, v. Faire sortir hors des gonds ^A. Déboïter ^B.

^A Le premier sens est le sens propre. « Au lieu « d'un panier il porte son escarcelle, ou estoient « ses tenailles et crochets, avec lesquels il ouvroit « les serrures, on *dégoïdoit* les huys. » (Merlin « Cocaye, l. I, p. 263.)

^B De là on a dit, au figuré, *dégoïder* pour « déboïter. » « Descendoïtoit les omoplates, spaceïtoit « les greves, *dégoïdoit* les ischies, debeçilloit les « fancilles. » (Bab. l. I, p. 193.)

Dégoïser, v. Dégorger. On a dit en parlant des pleurs :

.... Par les yeux les *dégoïssent*. (G. de la Bigne, p. 17.)

Dégoûté, adj. Déboité, dérangé. « Comme les « mouvements d'un horloge *dégoûté* se font vïstement. » (Contes d'Entrapel, p. 141.)

Dégoûler, v. Dégueuler. (Colgrave.)

Dégoûl, s. m. Egoûl, découlement, écoute-ment. Oudin et Cotgr. (1) « Aueuns usages sont es « bones viles de maisonner et de pluriex autres « choses qui sont par es viles champestres, car es « viles champestres nus ne puel maisonner si près « de moy que li *dégoût* de ma meson ne me « demeur toul fraus, et si je fais cheaïor mon « *dégoûl* en le terre mon voisin je dois estre cou- « trains de oster toi; mes es bones viles, queunt « autres usages de maisonner. » Beaumanoir, p. 127. « Source et *dégoût* d'eau. » (Babelais, l. III, p. 31.) Charrou (Szexse, p. 100) appelle l'esprit humain « un *dégoût* de l'immortelle substance ». De là on a dit *dégoût* pour le jus que rendent les viandes. « Chapons rousifs avecques leur *dégoût*. »

Dégoûrt, adj. Dégoûrdi, léger, joyeux. « Je suis « motement un peu de pantagruelisme (vous « entendez que c'est certaine gayeté d'esperit con- « lïete en mespris des choses fortüles) sain et « *dégoûrt*. » (Babelais, l. IV, p. XXIX.)

Dégoûté, adj. Dégoûtant. « Il n'est rien si « empeschant si *dégoûté* que l'abondance. » (Sag. de Charrou, p. 197.)

Dégoûster, v. Prendre en dégoût. « Dégoûster « quelq'un, » cesser de le goûter, de le trouver agréable, le prendre en dégoût, en haine. « Le roy « commençoit des lors à le *dégoûster*. » (Brant. Cap. Fr. l. III, p. 396.)

Dégoûstiere, s. f. Egoûl, gouttière. — En mai- « sous ou autres amasemens qui se font et ôdïfïcent « de pan les unes contre les autres et entre parties, « l'on doit laisser pour *dégoûstiere* en couverture « d'estrain deux pieds et demi, et en couverture de « fluïle pied et demy. » (Cout. de Hesdin, au X. Cout. Gén. t. I, p. 342.)

Dégoûter, s. m. L'égoût. (Ph. Mouskes, p. 393.)

Dégoûter, v. Dégoûter ^A. Déliier ^B.

^A Dans le premier sens, qui est le sens propre, ce mot subsiste avec une légère différence dans l'orthographe (2).

^B Au figuré, on disoit en parlant d'une armée qui défile :

Tout leur h-roïis file et *dégoûte*. (Guiart, p. 271.)

Dégoûtoir, s. m. Cannelle. Tuxau qu'on met à un tonneau. « Quand il vilt qu'il falloït boire ailleurs : « il ordonna par son testament qu'il fust enterré « en une e vesous un tonneau de vin, et qu'on huy « mist la teste sous le *dégoûtoir* afin que le vin lui « lombast dedans la bouche pour le désalléer. » (Contes de Desperriers, t. II, p. 98.)

Dégoûtieux, adj. Mouillé, qui dégoûte.

Tout *dégoûtieux*, et encore essayant (Du Bellay, p. 266.)

Dégoûziller, v. Avaler. « Avant *dégoûzillé* une « grande lasse de vin. » (Babelais, t. IV, p. 65.)

Dégracié, adj. Disgracié. (Colgrave.)

Dégradement, s. m. Dégradation, distillation d'une dignité, d'un deg d'honneur. (Colgrave.) « Le *dégradement* de Louis le Débonnaire. » (Fauch. Orig. des Dignités de Fr. liv. II, p. 43.)

Dégrader. [Intercalez *Degrader* : 1^o Dépouiller d'une dignité :

S'avesque un prestre est esléz e alevz

U diachex par prince, que il soit *déppalez*.

Th. de Cantorbéry, 127.

2^o Perdre de réputation : « Quant ce vaillant « homme fut ainsi demené et vituperusement « *dégradé* d'honneur et de chevance. » (Froissart, XV, 73.) (N. E.)

Dégrad, s. m. p. Plaisirs, ébats

Si aurai-je de sa fame les *dégrads* (3).

Poës, MSs. av. 1300, t. II, p. 631.

On a dit, en parlant du mauvais usage que les bénéficiers font du revenu de l'église :

Cil riche clerc, cist halt chanoné,

Graz *dégrads*, et grand go-lemines.

Hst. de St Léonard, MS. de S. G. fol. 30, R^o col. 1.

Dégrater, v. Egratigner ^A, Etre à son aise ^B.

^A Un ancien poëte a dit de Thibé : « Trait ses « cheveux et se *dégrate*. » (Pyrame et Thibé, ms. de S. G. fol. 100.)

(1) On lit dans Benoît de St More : « Là fors, là il chet li *degor*, Girrai, là ert mis monumens. » De même au Gloss. latin 7684 : « Fratellum, i sillicium stercoris, vel sterquilium, *deput* de chambers privées. » Dans l'Hist. de Nîmes, t. II, preuves, p. 197, an. 1357, *deput* signifie gouttière. En Normandie, *deputer* signifie encore couler goutte à goutte. (N. E.)

(2) « Les enseignes à or bannes s'en issent des cors *déguilantes*, descolorees et sanglantes. » (Benoît de St More, Chron., II, 3517.) On trouve aussi *deput*. (La Charette, H17.) (N. E.)

(3) Le sens est plus précis et plus gras (Ébliaux, II, p. 120) : « Quand il n'a sa fame trovée Guide qu'elle soit relevée Pistor et faire ses *dégrads*. » Dans Renard, il signifie satisfaire son appetit : « Avoi, sire Tybert li chaz, Por ce s'ore avez vos *dégrad* Et se vostre pance est or plaine. » (Vers 20568.) (N. E.)

¹ *Se degrater*, pris dans la signification de gratter, et employé au figuré, s'est dit pour être à son aise.

Sur un cossin tout plain d'estrain
Se degratoit delez son feu (D.)
 Fabl. MSS. du R. n° 7615, t. II, fol. 177, v° col. J.

Degraver, v. Décharger. (Cotgr. et Oudin.)

Degrepie. [Intercalez *Degrepie*, veuve, aux preuves de l'Hist. de Bretagne, t. I, col. 1287, an. 1319: « Item, sur les tenemens aus Rignes, audit « gentilhomme et à la *degrepie* Hericon, tres perrées « de seille de rente à la mesure de Lamballe. »] (N. E.)

Degresseur, s. m. Dégraisseur. « *Degresseur* « de bouquets. » (Rab. t. V, p. 13)

Degrevance, s. f. Hommage, préjudice. (Diet. de Borel.)

Degrez, s. m. p. Escalier ^A. Avantages ^B
^A Au sens propre, on disoit: « Si voyent que on « avoit dressé ungs *degrez* à la fuelley. Car ses « donze niepces monterent tantost amont et puis « s'assirent autour de l'hermite, et lors furent appa- « reillez quatre serviteurs qui les *degrez* emporte- « rent jusques à la tente de leurs freres. » (Percef. vol. I, fol. 131.) On voit, au folio 132, que c'étoit une sorte d'échelle. On disoit en ce même sens: la mai- son est à *degrez*, c'est-à-dire qu'il y a un escalier. (Fabl. mss. du R. n° 7218, fol. 239.) (2)

^B Au figuré, *degrez* signifioit avantages, comme on le lit en marge du passage que nous allons citer: « Qu'il vous souvenne des grands *degrez* et préc- « minences que Dieu vous a donné sur les hommes, « par lesquels vous regnez et seigneuriez sur eux. » (Math. de Coudy, Hist. de Charles VII, p. 716.) L'éditeur de Ger. de Nev. 2^e partie, p. 99, l'explique par « rang » (3).

Expressions remarquables:

1^o « Au degré, » au point, à l'instant, au moment.

... Li mors est au degré

Qui me desfie.

Poés. MSS. du Vat. n° 1490, fol. 92, V°.

2^o « De degré, » à son choix, à son gré: « Le dil « ainsé doit du reste faire les lots et le plus jeune « doit choisir *de degré*. » (Coul. de Mirebalais, an N. Cout. Gén. t. IV, p. 596.)

3^o « Tout degré, » façon de parler qui paroît signifier tout exprès. « La monta le roy des cent « chevaliers pour veoir l'ost du roy Artlius: et par « son estimation luy fut advis qu'il y en avoit plus « de sept mille. Il retourne à Gallehaull et luy dist: « Si e. j'ay estimé leurs gens et ne sont pas plus de « dix mille, *tout degré* dil-il plus: car il n'en vou-

« loit mye estre blasné des gens de Gallehaull. » (Lanc. du Lac, t. I, fol. 51.)

Degriffer, v. Ecorcher, déchirer. « Hz furent « moult *degriffes* des épines en plusieurs lieux. » (Percef. vol. I, fol. 36.)

Degu, s. m. Personne. Dans le patois de Cahors on dit *degu*. (Borel, au mot *Gloumper*.)

VARIANTES:

DEGU, Borel, au mot *Gloumper*.

DENGUIS, Du Gange, Gloss. lat. au mot *Deguis*.

Degueur [Intercalez *Degueur*, retrancher (Jl. 56, p. 175, an. 1316): « Avons vendu bien et « loiaument... tons nos terrages et dismages sans « riens *degueur* ne retenir par devers nous. »] (N. E.)

Deguerpie. [Intercalez *Deguerpie*, veuve, au reg. Jl. 109, p. 112, an. 1376: « Ja pieça à un « certain jour, Robin le Vasseur voult oster un « baston à la *deguerpie* de fen Robin Cornart: les « deux enfans d'icelle *deguerpie* se priurent au « dit Robin le Vasseur. »] (N. E.)

Deguerpir, v. Laisser, délaisser. Ce mot, dans S. Bernard, répond au latin *abrenunciare, deferre, derelinquere et relinquere* (4). « Se dit principalement « d'une terre qu'on laisse pour n'en pouvoir payer la « rente (5). » Borel aux mots *Deguerpir* et *Guerpir*.) On disoit « *deguerpir* le mal » pour se débarrasser du mal. (Fabl. mss. du R. n° 7218, fol. 114.) « Je « vous *deguerpis* aux lous, » pour je vous abandonne aux lous. Ibid. col. 2.)

Deguerpissement, s. m. Abandonnement. (Du Gange, Gl. lat. à *Guerpillum*.)

Deguerpisseu, s. m. Qui fait abandon. (Du Gange, Gl. lat. à *Digurpillor*.)

Deguiement, *Deguer*, *Deguer*. [Intercalez *Deguiement*, bornes, *Deguer*, borner, au reg. Jl. 79, p. 59, an. 1343: « Par dehors lesquelz murs, à « l'environ bonnes seront mises joignanz esdiz « murs, qui *degueront* et confineront ladite jus- « tice... seront lesditz bois par maintenant *deguez* « es despens communs de nous parties dessus « dites, à fin de perpetuel confinement et *deguei- « ment*. » On lit encore aux Preuves de l'histoire de Bourgogne (III, 109, an. 1387): « Nous avons « tout droit de y saisir, brandonner, sceller, « penonceller, bonner et *deguer* fonds d'heri- « tage. »] (N. E.)

Deguisé, *adj.* Extraordinaire, étrange. « La pent « on veoir grand noblesse de bien servir de grand « plaisir de melz et d'entrenez si estranges et si

(1) « Ribaux nus, qui là se *degratent*, De toutes pars les feus embattent. » (G. Guiart, v. 13003.) (N. E.)

(2) Ce sens est dans St Alexis: « Suz tun *degré* me fais un grabatum », et dans Roland (str. 97): « Par les *degrez* au paus monte sus. » (N. E.)

(3) C'est le sens dans Froissart: « Pour ce que ceste histoire est toute remplie de fais d'armes, je ai un petit tenu le *degré* de proce, à la fin que tous bachelers qui aiment les armes s'y puissent exemplier. » (II, 14.) (N. E.)

(4) On lit dans l'éd. Leroux de Liney (p. 521): « Il par nule raison ne vulent *deguerpir* ceu où li premier payent mettre lor mains. » (N. E.)

(5) On lit dans Loyseil (522): « Le preneur ou son heritier qui *deguerpit*, doit payer les arrerages passés, l'année courante et un terme de plus. » *Deguerpir* signifie se décharger d'une rente foncière: celle-ci n'est sentant pour le bailleur le fonds de terre et constituait pour le vendeur un droit de propriété; l'immeuble était donc à rendre, non à payer, puisque le capital représentait ne pouvait être évalué. On ne rachetait donc pas la rente foncière: on s'en *deguerpissa* t. (N. E.)

« *deguise*: (1) qu'on ne les pourroit deviser. »
 Froiss. liv. I, p. 14.)

Deguizure, s. f. Déguisement. (Glossaire des Arrêts d'Amour.)

Car il avoir sous fine *deguizure*
 Convert son poil et change sa vesture. (Baif, p. 148.)

VARIANTES :

DEGUIZURE. Baif, p. 148, R.
 DE-GUÏZURE. Hist. de Fr. à la suite du R. de Fauv. f. 81.
 DEGUÏZURE. Al. Chart. l'Espér. p. 313.

Degum, pron. Quelqu'un, dans le palois de Cahors. (Diel de Borel et Colgr.)

Degutte, part. Parsemé de gouttes. Marbodus, art. 58, col. 1676, parlant de la pierre appelée Dionise, dit :

Dionises sunt neires tutes
 E *degutties* de neires gutes.

Deh, interj. (Voyez Anc. Poës. mss. du Valic. n° 1390, folio 19.)

Dehaché, adj. Découpé. « Le quatriem estoit « convert d'un drap d'or *dehaché* à façon de bro- « dure, à lettres d'or par dessus, où tenoyent « campanes d'argent. » (Mem. d'Ol. de la Marche, p. 566.) « Gadifer n'avoyt par tout son corps ne sur ses « membres piece entiere, mais estoit tout son corps « *dehaché* d'espées, en soi te que la plus grant piece « ne montoit la paulme. » (Percefl. vol. V, fol. 12.)

Dehacher, v. Mettre en pièces^A (2). Déchirer^B (3). (Nicot, Monel, Colgr. et Oudin.)

^A Ce mot signifioit proprement mettre en pièces à coups de hache.

Et comme un nouveau Mars *dehachant* et taillant.
 (Euv. de Des Portes, p. 445.)

^B On a aussi employé ce mot pour « déchirer. »
 « . . . Son cheval cheit ou mieü du pont, *dehachié* « fut des esperons, et battu de bastons, ne lever ne « se peut. » (Chron. S. Denis, l. I, f. 41.)

Dehaicter, v. Etre malade^A (4). Affliger^B. Dégouter^C.

^A Dans le premier sens on a dit : « Ce par aucune « fois... ton faucon estoit *dehacheté* d'auleune amer- « lume que luy eusses donnée, si luy moylle sa « chaire en eaue sucrée, si garira. » (Modus et Racio, Impr. fol. 65.) « Il ne pooit aler parce qu'il « estoit *dehachié*. » (Martène, Cout. de G. de Tyr, l. V, col. 583.)

^B Dans un sens plus général, *dehaicter* s'est employé pour affliger.

Et de leur meschief se *dehaitent*.

G. Guart, p. 221, v. 13037.

^C *Dehaicter* s'est dit aussi pour « dégoûter » :
 Et del mal le conforte et del bien le *dehaite* (5).
 Vies des SS. MS. de Sorb. chif. xxvii.

VARIANTES :

DEHAICTER. Modus et Racio, MS. fol. 65, V.
 DEHAICTER. Fouill. Fauconn. fol. 35, V.
 DEHAICTER G. Guart, MS. fol. 221, R.
 DEHEITER. D. Morice, Hist. de l'art. col. 997.
 DEHAICTER. Fobl. MSS. du R. n° 7218, fol. 189.
 DEHEITER. Ibid. fol. 266, V° col. 2.

Dehait, s. m. Mal, malheur, peine, chagrin (6). On disoit « avoir mal *dehait*, » pour essayer un accident fâcheux, par forme d'imprécation.

Parmi le col ait mal *dehait*

Li macheliere qui le dit prendre.

Fabl. MSS. du R. n° 7218, fol. 117, V° col. 2.

De là *dehait* s'employoit dans les imprécations, comme nous employons « malheur. » Un ancien poëte dit, en ce sens, en parlant des femmes gourmandes :

Dehait qui tels dames honore.

Ibid. fol. 131, R° col. 2.

Cette expression se rencontre souvent dans ces Fables. On trouve dans d'autres : « Mal *dehait* « ait qui jamais vous prisera (7). » (Fabl. mss. du R. n° 7989, fol. 75.) On se servoit aussi dans le même sens du mot « *dehus*. »

Dehus qui gré vous en sora.

Fabl. MSS. du R. n° 7615, t. II, fol. 170, V° col. 2.

Dehaiz oit se trouve quelquefois pour *dehasait*. (Ibid. t. I, fol. 114, V° col. II.) Quelquefois on écrivoit « *dehes* ou *dehez*. » (Voyez les lieux indiqués sur ces orthographes.)

VARIANTES (8) :

DEHAIT. Fabl. MSS. du R. n° 7989, fol. 78.
 DEHAS. Ibid. n° 7615, t. II, fol. 129, col. 1.
 DEHAZ. Ibid. n° 7615, t. I, fol. 114, V° col. 2.
 DEHEZ. Ibid. n° 7218, fol. 200, V° col. 2.
 DEHEZ. Ibid. n° 7218, fol. 11, R° col. 2.
 DESHAIT. Ibid. fol. 118, V° col. 1.

Dehalé, part. Harrassé^A, Maigri^B.

^A « Les soldats *dehalés* par le travail. » (Mém. de Du Bellay, fol. 333, V°.) « Esperant que les « ennemis estant travaillez du long chemin qu'ils « avoyent faict, et leurs chevaux *dehalés*, les « trouvant en cest estat, leur pourroit faire recevoir « une honte. » (Ibid. fol. 307, V°.)

^B Pour « maigri, défail de maigre » :

Vos membres descharnez, *dehalés* (9), et noircis.
 (Poës. de Rem. Belleau, t. II, fol. 13, V°.)

(1) Il signifie contraire à l'ancienne mode aux Ord., II, p. 372, an. 1350 : « Et qui vouldra avoir robes *deguisées*, aulres que la commune et ancienne guise. » On lit déjà au XII^e siècle (Rois, II 9) : « Et li reis se *desguisad*, e od dous compaignons » (N. E.)

(2) « Le suppliant... d'un constel... dont il *dehachoit* un un petit baston, feri ledit Charlet. » (JJ. 173, p. 746, an. 1427) (N. E.)

(3) « Iceles lettres et escriz furent depechiez et *dehachiez* par petites pieces, telles que nulz ne les sauroit, ne pourroit assembler. » (JJ. 90, p. 151, an. 1300.) (N. E.)

(4) « Mais il nous pria que nous voisins faire son message, et se monstroit à estre *dehetés*. » (Froissart, II, 461.) Déjà dans Villehardouin. § 35, on lit : « Joffrois li mareschaus... trova son seigneur le conte Tibaut malade et *dehaché*. » (N. E.)

(5) « Que monte cis diols [deuil] et ceste ire qui nos *dehaute* et vos empire. » (Partonopeux, v. 2753) (N. E.)

(6) Il signifie encore malade (Assises de Jérusalem, d'après la Thaumassière, ch. CCXV) : « Se le fescien ou le serorgien ne connoist en lui aucune chose ou aucun *dehet* pourquoi il doit demeurer d'aler à sa court. » (N. E.)

(7) De même dans Joinville et dans Froissart (VIII, 376) : « *Mal dehait* ait, qui ja ira avant ! » (N. E.)

(8) On lit dans Roland (v. 1017) : « *Dehet* ait ki s'en fuit ! » (N. E.)

(9) « Descharné, *dehalté*, sans puissance ni force. » (Ronsard, 691.) (N. E.)

Dehée, part. au fém. Nous ne trouvons ce mot que dans le passage suivant, qui n'indique pas sa signification assez positivement pour la déterminer :

Et sachiez bien que li Jus
Apeloient Jhesu par y
La lettre et *dehée* et fix
Et maintes gens l'apelent fix.

Fabl. MSS. du R. n° 7218, fol. 127, v° col. 2.

Deheir. Paroit être une faute pour « decembre. » (Duchesne, Gén. de Châtillon, p. 45 et 46, titre de 1236.) On lit « decembre » à la page suivante, dans un titre confirmatif de même date.

Dehocher, v. Ebranler, secouer.

Ce est radoterie qui ainsi vous *dehoche*
Et les jambes devant vous ploient comme croche.
Fabl. MSS. du R. n° 7218, fol. 342, v° col. 2 (Juhinal, II, 24).

Dehonté, part. Qui a perdu toute honte, impudent, effronté (1).

Finalemeut amour l'a tant dompté,
Que de honteux le rendit *dehonté*. (Clém. Marot, p. 591.)

Dehonter, v. Déshonorer, diffamer.

Comment dans un chateau où l'antiquité brille,
Venir de gnet à pend *dehonter* une fille.

Thomas Corn. Le Baron d'Albitrac, acte 4, scène 7.

« Le liers serement estoit qu'ilz fussent deshonorez et *dehontez*, comme le Sarrazin qui mengue « la char de pore. » (Joinville, p. 72.) « Sire, dist « Troylus vous n'y povez avoir honte ne blâme : « car il advient souvent que ung chevalier de bas « estat, abat ung chevalier de haulte entreprise. « Par ma foy, sire, dist Lyonnel, je ne me tiens pas « pour *dehonté* mais bien heureux quant à si pon « eschappay. » (Perceforest, vol. II, fol. 114, v° col. 2.)
De là on disoit *s'eshonter* pour signifier perdre toute honte, devenir impudent, effronté.

Dehonteusement, adverbe. Honteusement. (Joinville, p. 100.)

Dehors, adv. « *Dehors* semble fait de « deforis. » (Robert Estienne, Grammaire françoise, p. 90.) On trouve *deforis* pour dehors, dans le Glossaire latin de Du Cange. Ce mot subsiste. Nous marquerons seulement diverses façons anciennes de l'employer :

1° « Dehors de, » pour hors de : « Ordonnons « que toutes monnoies blanches et noires *dehors de* « nostre royaume, des ore en avant chieissent du « tout, et n'aient nul cours en nostre royaume pour « quelque pris que ce soit, fors au marcq pour « billon. » (Ord. des R. de Fr. t. I, p. 519.)

2° « Ailleurs *dehors* » pour ailleurs. Dans un autre endroit, au dehors : « Pour ce que les diz « drappiers baillent communément leur laine pour « filer, tant estains comme trames, à toutes « manieres de genz, soient de la dite ville de « Troyes ou de *ailleurs dehors*, etc. » (Ord. des R. de Fr. t. III, p. 518.)

3° « Dehors, » pour ailleurs, autre part : « Et « sera donnée et adjointée foy au vidimus et extrait « qui se feront des articles d'iceluy sous scel auten- « lique, comme à l'original pour lous ceux qui s'en « vouldroyent ayder en jugement *dehors*. » (Godefr. Observ. sur Charles VIII, p. 650.)

De là on a dit « dehors venir », pour venir de dehors. « La lumiere sembloit dedans maistre, non « *dehors venir*. » (Rab t. V, p. 206.)

4° « Dedans et dehors. » Termes usités dans les récits des tournois pour exprimer les assaillans et les tenans. (Voy. Lanc. du Lac, t. III, fol. 16.)

Dehoussement, s. m. L'action d'ôter les bottes. (Monet.)

Dehouser, v. Débotter. (Nicot, Monet, Oudin et Cotgrave.)

Pris par la main les lui assist,

Dehouser et servir le fist.

Fabl. MSS. de S. G. fol. 44, v° col. 2

Dehoussement, s. m. L'action d'ôter la housse d'un cheval. (Monet.)

Dehousser, v. Ôter la housse d'un cheval. (Cotgr. Nicot, Oudin et Monet.)

Dehue. [Intercalez *Dehue*, dans un acte de Commercy, an. 1497 (Du Cange, V, 212, col. 3) : « Quatorze jours de terre, les parrières d'une parl « et le riz venant de la *dehue* d'autre part. »] (N. E.)

Dehurter, v. Heurter, froisser (2). On a dit en parlant de Henri, qui fut renversé dans une bataille, qu'il donna pour Guillaume-le-Bâtard contre les Normands révoltés :

Entre ses hommes fu chaiz :

N' fu *dehurtez* ne detraiz

Logerement releva sus. (Rom. de Rou, p. 241.)

Deicier, s. m. Faiseur de dés. On nommoit ainsi les faiseurs de dés à jouer ou à coudre. (Voy. la Table des métiers de Paris, ms. de Meinière, page 25.) (3)

Deiffique, adj. Divin. Gloss. de Marot.)

Portant dessus son chef un laurier *deiffique*.

Gouj. Bibl. fr. t. XIII, page 433.

Deilenz. Peut-être une faute pour *deidenz*, dedans, ou peut-être *dejus*, d'enbas, de la profondeur, de l'abime. On lit dans S. Bernard, Sermon fr. ms. p. 145 : « O sapience ke de *deilenz* est traile. » Et dans le latin : *O sapientia que de oculis traheris*. (Voy. Deurs.)

Deinceiz, s. p. Dentier. Un rang de dents.

Beax est de cors de si qu'aux piez,

Plus qu'autres hom a de *deinceiz* (4) :

De ses tesches [qualités] m' pœz croire,

Que ge sai totes sanz au voirre.

Parton. de Bl. MS. de S. G. fol. 160, v° col. 3.

Deiste, s. m. Ce mot est employé comme nouveau et dans la signification d'athée, dans l'Apol.

(1) Il signifie confus, pris en flagrant délit : « Le suppliant... *dehonté* et maladvisié mussa icelle tasse en un moncel de boe. » (Jf. 167, p. 71, an. 1412.) (N. E.)

(2) On lit aussi aux Fabliaux (l. 9) : « Lor sui batuz et ledengiez, Et *dehurtez* et descachiez. » (N. E.)

(3) « Quiconques veult estre *deicier* à Paris, c'est assavoir faiseur de dez à table et à eschès d'or et d'ivoire, de cor et de toute maniere d'estoffe et de metal, estre le puet. » (N. E.)

(4) Lisez *deintiez* ou *daintiez*, grâces. (Voyez plus haut.) (N. E.)

pour Hérodote, p. 118. « Alceistes qui s'appellent
« aujourd'hui *deistes*. »

De-ja, adv. Déjà, dès à présent.

De-ja, de-ja te redonne. *Joach. du Bell. 159.* (1)

Déjeuner, v. Oler le janne.

Pour *déjeuner* au languour inoprospre. *L. le Cor. p. 71.*

Déject, adj. Déjeté, renversé, abattu. *(Colgrave.)*

« Selon vraye discipline militaire, jamais ne faut
« mettre son ennemy en lieu de désespoir; parce
« que telle nécessité luy multiplie sa force et
« accroist le couraige, qui ja estoit *déject* et
« fairly. » *Rab. l. I, p. 272.*

Déjecter (se), v. Se déjeter. Ce mol. dans
S. Bern. ad, répond au latin *projicere*, et le partici-
cipe *dejectus* au latin *subtilus* [voyez *DUGERTIER*].

Déjection, s. f. Abjection. L'argument du
psaume xxx, dans la traduction de Mirol, est ainsi
énoncé: « Prophétie de Jesus Christ en l'apostle
« David chante d'entrée, sa basse et houlense *dé-
« jection*, puis l'exaltation et l'estendue de son
« royaume jusques aux fins de la terre et la perpe-
« tuelle durée d'iceluy. » *Clém. Mar. p. 615.*

Déjeuner, v. Repaire. Ce mol. qui subsiste
pour exprimer le repas qui précède le dîner, semble
avoir ant-efois signifié en général « repaire ». De
là, il est employé pour signifier le dîner même.
dans le passage suivant. On a dit du comte d'Erby
qui fut pour enlever le roi Richard d'Angleterre
en 1198: « Le comte d'Erby parla tout haut, sans
« faire nul honneur ni révérence, et demanda au
« Roy: estes vous encore jenn? le Roy respondit:
« nenny est encoures assez malin, pourquoy le dites-
« vous? il seroit heure, dit le comte d'Erby, que vous
« *déjeunassés*. Car vous avez à faire un grand che-
« min..... Adonc dit le roy: je le veulx, faites con-
« vrier les tables. On se basta de les couvrir. Le Roy
« lava les mains: et puis s'assit à table, et fut
« servy; on demanda au comte s'il se vouloit
« assoier et manger; il respondit que nenny et
« qu'il n'estoit pas jenn, cependant que le Roy
« estoit à son *dîner* (qui fut bien petit), car il avoit
« le cuer si destraint qu'il ne pouvoit manger,
« etc. » *Froiss. liv. IV, p. 331.*

On se servoit aussi du mol *déjeuner* 2) dans le sens
actuel, et alors on disoit quelquefois *se déjeuner* ou
être déjeuné. « En icelle place se *désjeunèrent* de
« pain et de vin qu'ilz avoient apporté avec eulx. »
(Hist. de B. du Guesclin, par Mén. p. 416.) « Quand
« madame fut bien *déjeunée*, » c'est-à-dire quand
madame eut bien déjeuné. De là on disoit « *déjeu-
« ner* les chiens » pour faire repaire les chiens.
Chasse de Gast. Phéb. ms. p. 257.

Déjointure, s. f. Séparation. Division de ce
qui est joint. *(Monet.)*

Dejoste, adv. Auprès.

Si cou la lune *dejuste* le soleil
Taint et palist ne s'est pas sa paroil.

Poés. MSS. av. 1300, t. IV, p. 1435

Dejoust, prép. Sous, dessous. Mol languedo-
cien. *Borel*, au mot *Garquillo*. Pent-être est-ce la
même chose que *desjouté*, auprès, formé du mol
latin *jurata* [voy. le mol *JUSTE*].

Déjugier [Intercalez *dejugier*, juger, dans la
préface à la Coutume de Normandie II, 758, col. 1]:
« Pour ce que nostre entention est à esclerier en
« ceste oeuvre, au mieux que nous pourrons, les
« droiz et établissement de Normandie, par quoy
« les contens et les dissensions de quelles seroit
« par droit finées et *déjugées*. » (N. E.)

Déjurer, v. Jurer Dieu. Ce mol se trouve dans
le Rom. de Brut, au lieu de *Dieu jurer* qu'on voit
dans le passage suivant:

Moult oisiez Bretons crier

Dien aramit et *Dieu jurer*. *(Rom. de Brut, p. 81.)*

Dejus, adv. En bas.

Si ne suis mors ou priz ou tournez au *deus*.

Notice du Rom. d'Alex. fol. 22.

Del, aricle. Du, de la, d'eux. *(Borel.)* « Nos de-
« partrons *del* port de Venise. » *Villehard. p. 9.*
On trouve *de le pour de la*, dans Beaumanoir, p. 1,
et *de les pour d'eux*, dans Gouffiers, *Poés. mss.* avant
1300, t. III, p. 1291.

VARIANTES :

DEL. *Borel, Dict.*

DE LE. *Beaum. p. 1.*

DE LES. *Poés. MSS. av. 1300, t. III, p. 1291.*

Dela, adv. Au-delà. C'est un adverbe de lieu et
de temps relatif à *deça*. « *Dela* en dehors » 3), dans la
suite, depuis ce tems-là. [voy. *Brant. Cap. fr. t. III,*
page 9.] « *Dela* Gironde, » par delà la Gironde. *(Le
Jouv. ms. p. 639.)*

Delaier, v. Détacher, lâcher^A. Tirer une
arme à feu^B. Assener un coup^C.

^A Au premier sens on lit: « Quant vit la bonté de
« l'escuyer, il descendit de son cheval et *delacha* (4)
« son heaulme, puis embrasse l'enfant et le baise. »
(Percefl. vol. I, fol. 62.) « Elles menoyent tres grant
« joye en *destachant* les chevenux. » *(Ibid. vol. V,
fol. 34.)*

De là, on disoit au figuré :

Ta clarté vent, ton lustre me commande
Que je sois sur de la perfection
Et ne me peut tristesse tant soul grande
En *delacher*. *(Poés. de Loys le Car. fol. 10.)*

^B Pour « tirer une arme à feu. » A la bataille de
Dreux, un page de M^e de Guise tenoit un pistolet
couché sur le devant de la selle de son cheval.
« M^e de Nevers luy dit: mon compagnon, tenez vos-
« tre pistolet haut, car s'il *delache*, vous m'en
« donnerez dans la cuisse; il n'en a pas plus tost dit

(1) De même dans la Rose (v. 1949): « Fame sui, si ne me tairé, Ains vol *des ja* tout reveter; Car fame ne puet riens
celer. » (N. E.)

(2) « Li valet felon se devoient *désjeuner* en charnage chez leur mestre à l'eure de prime. » *(Liv. des Métiers, 134.)* Dans
Rabelais: « Ils se *désjeunent* de baiser. » *(Pantagruel, V, 27.)* (N. E.)

(3) On lit dans Berte (XIII): « Dont de-là en avant m'en laissez convenir. » (N. E.)

(4) *Delaier* est là pour *delacer*: « Son haume ad or lui *destaça* du chef. » *(Roland, str. 159.)* (N. E.)

* ce mot que le pistolet se *détache* et luy donne le coup qu'il craignoit. » (Brantôme, Cap. fr. t. III, page 256.)

^c Pour « assener un coup. »

La veissiez col *déstacier*

Plus cuisant que feu n'est en cendre. [G. Guiart, 213.] (4)

Delaïance, s. f. Délai, retard, discontinuation.
« Pour rien que vous faciez ne vous veullent livrer
« bataille et nous mettre en *delaïance* pour faire
« consommier nos vivres. » (Hist. de Loys III, duc
de Bourbon, p. 309.) « Quarente deux jours tous
« ensemble, sans point de *delaïance*, soy escarmou-
« chèrent. » (Hist. de Loys III, duc de Bourbon,
page 298.)

VARIANTES :

DELAÏANCE. Fabl. MSS. du R. n° 7218, fol. 352, V° col. 2.

DELAÏANCE. Hist. de Loys III, duc de Bourb. p. 208.

DELAÏE. Poës. MSS. av. 1300, t. I, p. 596.

DILAÇION. Du Gange, Gloss. lat. au mot *Dilatatio*.

DILATION. Cretin, p. 131.

Delaïe, s. f. Délaiement, abandon, cession.
(Gloss. de l'Hist. de Bret. au mot *Deleice*) « ... Faire
« semblables *delaïes* et renonciation d'iceux diocèses,
« collés et portions d'icelles successions. » (Godef. Remarq. sur l'Hist. de Charles VII, page 824.) On lit
delaïement à la marge.

Ce me fist faire la *delaïe*

Dou virelay, que n'en fis plus. [Poës. de Froiss. p. 121.]

Delaïement. [Intercalez *delaïement*, ajournement
(Fr. Assart, II, 458, note 8.) « Quant le roy vit
« ces *delaïements*, il s'aperceut bien de sa malice et
« vil bien par il n'en auroit autre chose. » On lit
aussi *delaïement* Ord. V, 434, n. 1371.] (S. E.)

Delaïer, v. Différer, retarder^a. Préserver^b.
Abandonner^c.

^a Sur le premier sens, voyez Borel, Rob. Est. et
Cotgr. « Je n'oserois le *delaïer* d'un seul jour. »
(Ess. de Mont. t. III, p. 357.)

^b *Delaïer* est employé pour « préserver » dans
une prière des flagellans à Dieu : « Des morts sou-
« daines nous *delaïes*. » (Chr. fr. ms. de Nangis,
sous l'an 1349.) (2)

^c Pour « abandonner. »

... Morz sui s'ele me *delaïe*. [Ch. du Cœ Thib. 87.]

De là, on disoit *se delaïer* pour se désister (3). « Se
« *delaïeront* et parloront de tout des alliances qu'ils
« ont faites. » (Chr. de S. Den. t. II, fol. 265.)

VARIANTES :

DELAÏER. Ord. des R. de Fr. t. III, p. 129.

DELAÏER. Pathelin, Test. p. 136.

DELEÏER. Assises de Jous. p. 42.

DELEÏER. Ibid. p. 184.

DELAÏER. Dialogue de Tahureau, p. 102.

DELOÏER. Flore et Blanchet. MS de S. G. fol. 193.

DES-LÉER. DILAÏER. Cotgrave, Dict.

DILAYER. Sagesse de Charron, p. 456.

Delaïeur, s. m. Qui use de délai, qui agit
lentement. (Monet et Cotgrave, au mot *Delaïeur*.)
« ... Il est limide et froid en toute chose grand
« *delaïeur*, long d'espoir, imbecille et curieux du
« futur. » (J. Du Bellay, fol. 312.)

Delaïssée, s. f. Venue. (Voyez La Roque, sur
la noblesse, p. 246.) C'est proprement le participe
passif du verbe *delaïsser* pris dans le sens « d'aban-
donner. »

Delaïssement. [Intercalez *delaïssement*,
abandon, dans un acte de 1344 (Varin, Arch. de
Reims, t. II, 2^e part. p. 1015.) « Et est faits cils
« *delaïssemens* ou transpors. »] (S. E.)

Delaïsser, v. Cesser^a. Abandonner^b (4). Par-
donner^c.

^a Dans le premier sens, on disoit : « L'en nous a
« donné a entendre que les dix marchands forains et
« volteriers... *delaïssent* à venir dans la dite ville
« pour plusieurs griefs. » (Ordona. des R. de Fr.
t. III, p. 147.)

^b Ce mot subsiste encore sous la première ortho-
graphe, dans le sens « d'abandonner. » On disoit
aussi *se delaïsser* dans le sens de se désister. « Qu'il
« *se'n delaïsse* et désiste (5). » Ord. t. III, p. 93.] *Se
delaïsser* est pris au même sens dans l'Hist. de Bret.
par D. Morice, p. 983, tit. de 1261.

^c *Delaïsser*, pour « pardonner, » est la traduction
littérale du latin *dimittere*. « Adonc dit Jesus :
« Pere, espargne et leur *delaïsses*; car ilz ne savent
« qu'ilz font. » (Percef. vol. VI, fol. 123.)

CONCORDANCES :

Delaïssons, fut. Cesserons. Ord. t. III, p. 213.]

Delaï, ind. prés. d'abandonner. (E. Besch. p. 11.)

Delaï, imper. Laissez, abandonne. (Ibid. p. 172.)

Delaïsser. [Intercalez *se delaïsser*, se désoler
(J. Delz. p. 245, an. 1408.) « Ainsi que ledit Tarville
« *se de'ssaïssit* et menoit grant dueil pour la mort
« de son maistre. »] (S. E.)

Delaïtoire, adj. Dilatoire.

Quant tait serous venu à tel jour prempitoire

On n'i aura propose barre ne *delaïtoire*, etc.

Fabl. MSS. du R. n° 7015, t. II, fol. 112, R° col. 2.

Dele, s. f. Tranche, morceau. Ce mot se dit en
Normandie, et particulièrement en parlant du
poisson. Borel, au mot *Dale*.] (6)

Deleé (aveèques). Il faut peut-être lire *auc-*
ques deleé pour un peu par de là, là auprès.

Un jor estoit travers alé

Au boschet *aveèques deleé*

Por faire amener des garras.

Fabl. MSS. de S. G. fol. 52, V° col. 2.

Delecher, v. Léchier. « Il veit son maistre qui
« se jouoit au lyceal qui en son giron gisoit les

(1) Cet emploi est fréquent dans Guiart. (Voyez v. 12589, 13669.) S. E.)

(2) « Quant li doi conte d'Engleterre entendire ces nouvelles, si ne virent mies pour leur honneur *delaïer*. » (Froiss., III, 126.) (S. E.)

(3) « Quant on lui iadamast, le gentil chevalier ne s'en vot oncques *delaïer*. » (Id., II, 55.)

(4) On lit d. j. dans Benoît (II, 858). « Tant que construnt par mantes feiz de ses coutez, de ses feoitez, Qu'en lui ne fut si *delaïssé* Ne si perre sa lignée. Preist femme, dunt eüst er. » (S. E.)

(5) « Et se *delaïssierent* le roy et son conseil de leur première volenté. » (Froiss., XIV, 370.) (S. E.)

(6) On lit au *Ménagier* (II, 5) : « Despeciez saumon fraiz par *dales* euites en eue. » (S. E.)

« jambes dessus, et luy *delechoit* (1) les mains et le « mordoit par feste, ainsi que nuy jeune chien. » (Percef. vol. II, fol. 52.) (2)

Delectablement. [Intercalez *Delectablement*, dans Oresme, Ethique, 32: « Hs font les œuvres « vertueuses *delectablement*, et ne leur resiste pas « l'appetit sensitif. »] (N. E.)

Delectableté, s. f. Joie, plaisir.

Le voir fait la beauté
Concevoir, *delectableté*
Fait foye; et l'atouchement
Les choses très jouëfs comprant. (E. Desch. p. 544.)

On disoit « à délitance » comme nous disons « à « plaisir. » (Symons d'Autie, Poës. mss. avant 1300, l. III, p. 1230.)

VARIANTES :

DELECTABLETÉ. E. Desch. Poës. MSS. p. 544.
DELITABLETÉ. Borel, Dict.
DELITANCE. Poës. MSS. avant 1300, t. IV, p. 1383.
DÉLITANCE. Borel, Dict.
DÉLITATION. Modius et Racio, MS. fol. 287, V^o (3).

Delectuaire, adj. Electuaire. Il faut peut-être lire d'*electuaire*.

Pour préparer drogue *delectuaire*. (Cretin, p. 251.)

Déléé, adj. Déléié, mince, menm. « Que chacun « ait coite à armer et gambison, se veaul, et ce si ne « veant gambison, il peit mettre devant son ventre « une contrecure de tele ou de coton ou de « bourre *déléé* tel [Du Cange, II, 951, col. 2, lit *de sce tèle*] et si fort com il vodra (4). » (Assis. de Jérus. p. 82, ch. 95.)

Chavex blons longs et *déléés*.

Poës. MSS. av. 1300, l. III, p. 1100 (5).

Ki biele fu gente et *déle*. (Ph. Mouskes, p. 328.)

Borel, dans son Dict. explique ce mot par « maniable » et cite ces vers :

Armes legieres et *deugies*
En Egypte furent forgies.

VARIANTES :

DÉLÉE. Assises de Jérus. p. 82.
DEJÉ. Modius et Racio, fol. 34, R^o (6).
DELIEZ. Labbe, Glossaire.
DELGIÉ. Parton. de Blois, MS. de S. G. fol. 142, R^o col. 3.
DELIÉ. Fahl. MSS. du R. n^o 7218, fol. 211, V^o col. 1.
DELI. Ph. Mouskes, MS. p. 328.
DELY. Enigme d'Alex. Sylvain, fol. 12, R^o (7).

Déléement, adv. Subtilement, d'une façon déliée, subtile.

Trois espies tramist trestout *déléement*. (Rou. p. 117.)

Delegalz, adj. plur. Déléguez. « Il requierent

« de par le dil seigneur aus prelaz et aux juges « *delegalz*. » (Ord. des R. de Fr. I, II, p. 408.)

VARIANTES :

DELEGALZ. Ord. des R. de Fr. t. II, p. 408.
DELEGAS. Beaumanoir, p. 28.
DELEGAZ. Gloss. du P. Labbe.
DELEGATÉ. Bout. Som. Rur. p. 665.

Delegateur, s. m. Celui qui délègue. (Bouteill Som. rur. p. 665.)

Déliement, adv. Délicieusement. (Saint Bernard, Serm. fr. mss. p. 224, où il répond au latin *cum omni jucunditate*. — Voyez DELITABLE.)

Déley, s. m. Délai, retard. Ce mot, qu'il est aisé de reconnoître dans le mot substantif délai (8), s'employoit dans les mêmes sens. Comme terme de droit, c'étoit la même chose que « jour d'appensement. » (Voyez Lamr. Gloss. du Droit fr.) On distinguoit au barreau diverses sortes de délais. Nous nous contenterons d'en marquer deux :

1^o « Delay d'advancement. » « ... Estanles les « parties venues en cause, le defendeur pourra à « la journée suivante, si bon semble requierir le « *delay d'advancement*. » (Coutumes de Hainaut, au Nouv. Cout. Gén. t. II, p. 113.)

2^o « Delay d'en venir, » autrement dit « delay de « délibération. » « ... Des delays d'avis et absence « a esté parlé sur le titre précédent, mais celui de « délibération est autrement appellé le *delay d'en « venir* qui se donne pendant le procès, selon les « merites des causes et incidents qui surviennent. » (Gr. Cout. de Fr. p. 301.)

VARIANTES (9) :

DELEY. Les 15 Joyes du mariage, p. 184.
DELOI. Test. du C^o d'Al. à la suite de Joinv. p. 185.
DELOY. Ord. des R. de Fr. t. I, p. 324 (10).
DILAY N. Cout. Gén. t. II, p. 111, col. 2.
DISLAY. Lett. de Louis XII, t. IV, p. 93.
DELU. Fahl. MSS. du R. n^o 7218, fol. 79, V^o col. 2.
DELIU. Lind fol. 51, R^o col. 2.
DELAIMENT. Tri. de la Noble Dame, fol. 224.
DELIEMENT. Oudin, Cotgrave, Dict.
DELOSMENT. Gloss. de l'Hist. de Bret.
DICAYEMENT. Cotgrave, Dict.

Délez. [Intercalez *Délez*, à côté :

Lez un essart, *delez* un clous [clos].
Renart, v. 530. (N. E.)

Déliable, adj. Dissoluble. (Monet.)

Déliévation, s. f. Délivrance ^A. Terme de barreau ^B.

^A Dans le premier sens, on disoit : « Si le dit « ^Bprevost ne les pouvoit par soy délivrer, l'on

(1) « Adonc commença à franchier Et ses guernons à *delechoier*. » (Renart, v. 943) (N. E.)

(2) Dans Guiart (v. 4373), il signifie se réjouir : « La gent de France remuée, Qui d'entrer léans se *deleche* ; Du mur versé passent la breche, De grant joie saillent et rient. » (N. E.)

(3) *Delectation* est dans la Rose, v. 15443. (N. E.)

(4) Il vaut mieux lire *delie*, comme au *Lai du Trot* : « Il ot chemise de cainsil Vestue, *delie* et sobtil. » C'est encore la forme du féminin dans Froissart (XIV, 18) : « Et estoit la litiere convertie d'un ciel fait d'une *delie* crespse de soie. » (N. E.)

(5) On lit déjà dans Roland (str. CCXLVI) : « L'herbe du champ qui est verte et *delgie*. » (N. E.)

(6) Il vaudrait mieux lire *deljé*, comme dans Tb. de Cantorbéry (155). (N. E.)

(7) Toutes ces formes remontent au latin *delicatus*. (N. E.)

(8) C'est le supin *delatum*, de *deferre*. *Delais*, au sens d'abandon d'un bien pour lequel on est poursuivi, est la forme verbale de délaisser. (Comparez *lais*, aujourd'hui *legs*, de *laisser*.) (N. E.)

(9) On lit aussi dans le *Romanero* (p. 34) : « Il a dit au valet : reva-t-en en arriès, Et me dis à ta dame, j'i vois sans *delians*. » (N. E.)

(10) De même dans Renart (v. 11317) : « Renart regarde arere soi, Et voit qu'il viegnent sans *deloi*. » (N. E.)

« viendra tantost à nos gens de parlement, ou
« présidens pour nous à Paris, pour en avoir déli-
« beration. » (Ord. des R. de Fr. t. II, p. 10.)

° Comme terme de barreau, le mot *délibération* (1) signifie le délai que prenoit le demandeur pour délibérer sur les exceptions proposées par le défendeur. ° Selon l'usage de cour laye, il y a grande différence entre *deliberation* et *avis*, car jour d'avis est prins par défendeur au commencement de la cause, mais *deliberation* est prinse par le demandeur quand sur le jour d'avis le défendeur propose aucunes exceptions ou defenses, et sur lesquelles le procureur du défendeur a à parler à son maistre. » (G. Cout. de Fr. p. 299.)

Deliverer, v. Deliverer, débarrasser. A. Disposer. ° (2).

° Gloss. de l'histoire de Paris. Ainsi on disoit être *delibéré*, pour être de loisir, être débarrassé d'occupation. « Quant itz commenoient à avoir barbe, le soudan les faisoit apprendre à tirer de l'arc par esbat : et chascun jour, quant il estoit *delibéré*, les faisoit lirer. » (Joinv. p. 55.)

° Dans un autre sens, *se delibérer* signifie s'approprier, se disposer, se préparer.

Le Roy s'arma: chascun se *delibere*. (J. Marot, p. 26.)

Ainsi chascun se *delibere* aux armes. (Ibid. p. 65.)

Délibéreur, s. m. Qui delibère, qui consulte. (Monet et Oudin.)

Delibus, adj. Foible, affoibli, débilité. L'n m. lade, demandant sa guérison aux deux Maries sœurs de la Vierge, dit :

Se par vous ne sui redreciés

Je suis vaincus et *delibus*.

Hist. des Trois Maries, en vers, MS. p. 482.

On lit dans l'original latin : *in morbo jam imbilior, defecam et delibor*.

Délicatette, adj. f. Diminutif de délicate. (Des Accords, Bigarrures, fol. 137.)

Délicateté, s. f. Mollesse, délicatesse. Dégout du travail. (Dict. de Rob. Est. et de Colgr.)

Délicatif, adj. Délicat. Le mot *delicious*, dans S. Bernard, répond au latin *delicatus*. « Vivre de ce de viandes *delicatives*. » (Histoire de la Tois. d'or, vol. II, fol. 73.) « Nous sommes si *delicatif* qu'on ne nous peut servir à gré. » (Doctr. de Sap. fol. 40.)

VARIANTES :

DFLICATIF. Perceval, vol. VI, fol. 428, R^e col. 1.

DELICIOUS. S. Bern. Serm. fr. MSS. p. 24 et passim.

DELIGATIF. Modus et Racio, MS. fol. 271, R^e.

Délicatement, adv. Délicatement, d'une manière délicate. « Nourrissant ses chiens *deli-*

« *cativement* en leur donnant de la chair et d'autres
« bonnes viandes. » (Le Chr^e de la Tour, instruc. à ses filles, fol. 11.)

Délicieusement, adv. Voluptueusement. « Se
« defectoit à nourrir cest enfant *delicieusement* (3)
« et, comme plusieurs font, luy faisoit dire paroles
« deshonestes. » (Histoire de la Tois. d'Or, vol. II, fol. 47.)

Délict, s. m. Délit, faute. Ce mot, qui subsiste avec un très léger changement dans l'orthographe, nous fournit deux expressions à remarquer :

1° « *Delict* commun » est le délit dont la connoissance appartient à tous juges. (Laur. Gl. du Dr. fr.)

2° « *Devor* le *delict* » en termes de coutume est « certain droit d'un boisseau de segle sur chacune « ancienne tenuë de chacon menager parroissien « tenant feu et fumée et labourant terre. » (Laur. Gloss. du Dr. fr.)

Délié. [Intercalez *Delié*, accompagnement de cornes par notes piquées : « Les hommes de pied « sont tous parés de porter à leurs cols un grant « cor de corne à maniere d'an veneur, et quant ils « sonnent tous d'une fois et montent l'un hault, « l'autre gros, le liers sur le moyen et les autres « sur le *delié*, il font si grant noise, avecques « grands tabours qu'ils ont aussi, que on l'ouït « bien bondir largement de quatre lieues angloises « par jour, et six de nuit. » (Froiss. XII, 253.)] (s. v.)

Délicur de fortune, s. m. Aventurier, filou, fripon. « Qu'outrecuydance d'amis, d'avoir, ou de « seigneurie ne vous facent un contempteur de « Dieu, un *delicur de fortune* et un enuideur de « valoir, pour mener à fin les choses impossibles. » (Mém. d'Ol. de la M. p. 4.)

Déligement, adv. Diligemment. Promptement. (Ord. des R. de Fr. t. III, p. 471.) (4)

Déligence, s. f. Diligence. (Ord. des R. de Fr. t. III, p. 469.)

Déligent, adj. Diligent. (Enigm. d'Alex. Sylvain, fol. 23.)

Délin, s. Ce mot semble corrompu dans ces vers :

Encontre lui ne se pourroit venter

De leur *delin* les felons medisans.

Poes. MSS. d'Est. Desch. fol. 159, col. 3.

Délineature, s. f. Délimitation. Figurement de dessin. (Mon. Oud. et Colgr.)

Délinganche, s. f. Délit, action de délinquer. « Si eux ou autre de par eux alloient de riens con- « tre la dite veulle.... ou à quiconques cette lettre

(1) Ce sens se trouve en 1306 dans une convention passée à Chartres (Du Cange, II, 787, col. 3) : « Se la prise ou la sesine ne devent pas de leur fet, quant il n'auront pas faite la prise, ne la saisine, ne commandée à faire, il auront *deliberation* de six jours. » (N. E.)

(2) Il signifie encore résoudre, comme le latin *deliberare* : « Lesquelz malfauteurs couperont ou près une oreille au suppliant, par quoi lui, qui estoit *deliberé* estre homme d'eglise, est inhabile à jamais l'estre. » (Jl. 477, p. 335, an. 1445.) (N. E.)

(3) Froissart emploie déjà ce mot (XV, 250) : « Galeas Visconti dist que les moisnes estoient trop *delicieusement* nourris de bons vins et de délicieuses viandes... et de fait les remist aux œufs et au petit vin pour estre plus legiers et pour avoir plus ciers voix et chanter plus hault. » (N. E.)

(4) St Bernard (522) donne *diligentement* et Beaumanoir (LVI, 6) *adligamment*. (N. E.)

apportera tous cost et damages, qu'eux soutien-
« droient par default de la garantie et *delinquanche*. »
(Cart. de S. Wandrille, Du Gange, Gloss. lat. au mot
delinquentia)

Deliniment, *s. m.* Adoucissement. (Oud. et Colgr.)

Delinqueur, *adj.* Delinquant. « La punition
dont on a depuis usé contre les moines *delin-*
queurs, etc. » (Mem. de Du Bell. fol. 216.)

Delinquier, *v.* Manquer (1). De là le mot *delin-*
quiel, qui il faut lire *delinquies*, manqués, dans le
t. V, des Ord. p. 460.

Delire, *v.* Elire, choisir (2).

Mes il vouldra le grain
De la paille *delire*.

(Fabl. MSS. du R. n° 7615, t. II, fol. 112, V° col. 1.)

Delirement, *s. m.* Délire. Colgr. et Oudin.)

Delirer, *v.* Extravaguer. Rêver, radoter. (Oud.)

Delisee. [Intercelez *delisee* : 1° Friandise (Roi
Guillaume, p. 51) 2° Vie de plaisirs (Froissart, t.
23) : « On l'avoit tant tenu en wiseuses et en
« *delisees*. »] (N. E.)

Delit, *s. m.* Plaisir, délices, joie, délectation. Ce
mot, dans S. Bern., répond au latin *delectamentum*,
delectatio, *dulcedo*, *illicebund*, *juvunditas* et *volup-*
tas. « Si n'est a *delit* » dans S. Bernard, p. 179 :
il me plaist, dans le lat. *delectat*.

Puceles amés ; joie ares et *delit*.

Poës. MSS. av. 1300, t. III, p. 1280.

« Oeuvre de *delice* : » Oeuvre charnelle. (Monstr.
vol. I, fol. 38, V°.)

VARIANTES :

DELIT. Du Gange, Gloss. de Vill.-hard. (3)

DELIT. DELICE. S. Bern. Serin. fr. MSS. p. 24.

DELICE. Fabl. MSS. du R. n° 7615, t. II, f° 150, V° col. 1.

DELICT. Gloss. de Marot.

DELIEZ. Grotin, p. 183.

DELLIS. Fabl. MSS. du R. n° 7218, fol. 257, V° col. 1.

DELLIS. Poës. MSS. av. 1300, t. IV, p. 1383.

DELIZ. Villehard, p. 51 (4).

DELIZ. Fabl. MSS. du R. n° 7218, fol. 125, V° col. 1.

Delitable, *adj.* Délectable, agréable, délicieux.
Ce mot, dans les orthographes employées par
S. Bernard, répond au latin *amamus*, *delectabilis*
et *juvundus*.

Dame genties de cuer, noble d'atour,

Gente de cors, *delitable* à veir.

Poës. MSS. avant 1300, t. IV, p. 1406

VARIANTES :

DELITABLE. Poës. MSS. av. 1300, t. IV, p. 1406 (5).

DELIT. DELETAULE. DELETTAULE. S. Bern. Serin. fr.

DELETAULE. Poës. MSS. du Vat. n° 1490, fol. 130, V°.

(1) Dans une Ord. de 1486 on lit : « Les dits capitaines casseront des gages d'un quartier ceux qu'ilz trouveront avoir
excede et *delinqué*. » (N. E.)

(2) Dans G. Guart (v. 11936), il signifie compter : « Que sans ceus qui noiez se sont, Lesquex on ne pourroit *delire*. » (N. E.)

(3) « Cil qui avoient este en poverté, estoient en richece et en *delit*. » (Ed. de Watily, § 251) (N. E.)

(4) « Cil palais fu un des plus biax et des plus *delitables* que unques ocl peussent esgarder, de toz les *delit*: que il covient
à cors d'ome. » (Id., § 134) (N. E.)

(5) On lit aussi dans G. Guart : « Si vraiment come en ce livre Ne vould les trufeteurs ensuivre Qui pour estre *delitables*,
Out leurs romans emplis de fables. » Voyez encore la note précédente. » (N. E.)

(6) « Les Engles se *delitent* et confortent en batailles et en ocisions. » (Froiss., II, 17.) (N. E.)

(7) Ernst. Beschamps donne aussi *delecter* : « La flour en may et son odeur *delorte* Aïx odorans, non pas jour et demie ;
En un nous-ol vient il veus tel la *goute*. Clavour la fait ou coupe par ni (*Proffite de la jeunesse*). » (N. E.)

(8) *Delescher, delischer, estelcher* sont faits sur *delit*, tandis que *deliter* vient de *delitans* : « Nous Beatrix, dame de
Faby et d'Ailly sur Somme et Jehans de Pinde-gny chevaliers, surs de la dite ville d'Ailly et de Ilorroy en Vimeu, salut. En
la glorie du nom de Dieu nous *estelchons* et en affluence de joie multipleme nous *delitons*. » (Jl. 75, p. 270, an. 1344.) (N. E.)

Deliter, *v.* Se délecter. Ce mot, sous les ortho-
graphes employées par S. Bernard, répond au lat.
delectare et *delectari*. Oudin et Cotgrave, au mot
delicier. «Après que mon pelerin eut ressenli
« toutes sortes de ravissement et de transports ou
« les plus braves amants se *delicent* (6) ayant receu
« des faveurs si signalées et si privées. » (Pelerin
d'am. t. I, p. 137.)

CONJUGAISON.

Deliteit, se délecte. (S. Bern. Serin. fr. p. 56.)

Deliteit, se délecte. (Id. p. 106.)

Delitiet, part. (Id. p. 32.)

Delitevet, se plaisoit. (Id. p. 86.)

Delist (soit), se plaît. (Id. p. 46.)

Delice, ind. Delecte. Id.)

Delicissiez, imp. subj. Vous vous delectassiez.

(Fabl. MSS. du R. n° 7989, fol. 51.)

Delit, indic. Se délecte. (Poës. MSS. av. 1300, t. I,
page 24.)

Delitimes, imparf. ind. Nous nous rejoignons.
(Enst. Besch. p. 463.)

Deliteroye, imparf. subj. Je me delecterois.
(Id. fol. 437.)

VARIANTES :

DELITER. Poës. MSS. av. 1300, t. III, p. 1023

DESLITER. Fabl. MSS. du R. n° 7615, t. II, f° 145, R° col. 2.

DELEITER. S. Bern. Serin. fr. MSS. p. 56 et passim.

DELEITER. S. Bern. Serin. fr. MSS. p. 32 et passim.

DELECHER. Peter d'Am. t. I, p. 137.

DELECTER. Enst. Besch. Poës. MSS. fol. 459, col. 1 (7).

DELEITER. H. Ibid fol. 743, col. 4.

DELECHER. G. Guart, MS. fol. 82, R.

DELECHER. DELECHER. Fabl. MSS. du R. n° 7615, t. II (8).

Deliteux, *adj.* Délectable.

..... C'est l'ame végétative
Qui à l'arbre est *delitative*. (E. Desch. 178.)

VARIANTES :

DELITEUX, DELICTEUX. Borel. Diet.

DELECTATIF. Enst. Besch. Poës. MSS. fol. 478, col. 1.

DELITEX. Chans. MSS. du C^o Thib. p. 117.

DELITOUX. Poës. MSS. av. 1300, t. IV, p. 1467.

Delivraison, *s. f.* Délivrance. Le mot *delivrai-*
son est employé comme terme de monnaie pour
« délivrance », dans les Ord. des R. de Fr. t. III,
p. 568. « ...Avoir la possession des bonnes villes
« et forteresses d'icelle comté ; lesquelles sans con-
« tredit lui feront plaine *delivraison*. » (Monstrelet,
vol. II, fol. 41.)

VARIANTES :

DELIVRAISON. Ord. des R. de Fr. t. III, p. 568.

DELIVRESON. Borel. Diet.

DELIVRAISON. Monstrelet, vol. II, fol. 41, R°.

Delivrance, s. f. Accouchement ^A, Expédition ^B.
Don, distribution ^C, Gage, solde, paiement ^D (1).

^A Au premier sens, on a dit *delivrance* pour accouchement, état d'une femme en travail qui en est délivrée. (Marbodus, col. 1670.)

L'enfant est né l'heure que par naissance
Ma mere feit de moy la *delivrance*.
Les Marg. de la Marg. fol. 210, R.

On lit : « *delivement* de lor enfanx » pour accouchement. (S. Bern. Serm. fr. mss. p. 88.) On lit dans le latin *dolor parturientium*.

^B *Delivrance* est mis pour « expédition (2) » dans le passage suivant : « Es foires de Champagne, on pour « *delivrance* des foires se font prez de grant quan- « titez et créances de foire en foire. » (Ord. des R. de Fr. I. l. p. 485.) On lit dans le latin : *in nudis natis Campanie, ubi pro expeditione mundinarum*.

^C Pour « don, présent, distribution. »

Qu'à plein souhait me faisoit *delivrance* (3)
Des hauts homeurs, et grans thresors de France.
Clem. Marot, p. 85.

^D Enfin, pour « payement, soldes, gages, » Tandis qu'on refusoit de l'argent au roi Charles VI, le duc d'Anjou, son oncle, « eut la somme de florins « assemblée, à une seule *delivrance*, cent mil « francs. » (Froissart, liv. II, page 160.) « Messire « Mathieu de Gournay retourna en la cité de « Bayonne avecques ceux de sa *delivrance* pour « garder le pais et conquerre aucuns pelis fors qui « se tenoyent des Bretons. » (Ibid. page 39.) « Deux « chevaliers du comte de Haynaut et de sa *deli- « vrance*. » (Ibid. liv. I, p. 50.) « Si estoit le Roy « d'Escoce à la *delivrance* du roy de France, à belle « route de gens d'armes. » (Id. p. 72.) « Fut adonc « conseillé au roy de France qu'il recueilleroit le « roy d'Angleterre en la cité d'Amiens : et fit la faire « ses pourveances grandes et grosses et appareiller « sales, chambres, hostels et maisons pour rece- « voir luy et tous ses gens, et aussi le roy de « Beaaigne et le roy de Navarre qui estoient de sa « *delivrance*. » (Froiss. liv. I, page 29.) On lit à la marge, C. à. d. « ausquels il faisoit delivrer et « fournir, à ses depens, tout ce qui estoit neces- « saire pour leur defray. » On lit dans le texte, ibid. plus bas : « Si estoient en la route et à la *deli- « vrance* du Roy plus de mille chevaux. »

On disoit aussi :

1° « Faire *delivrance* » pour défrayer, fournir à la dépense (4). Le prince de Galles au roy de Maillor- que en 1367 : « Si se tint delez le prince en la cité « de Bordeaux en attendant le departement ainsi « que les autres, et luy faisoit le dit prince par

« honneur, la plus grand *delivrance* qu'il pouvoit, « pourtant qu'il estoit lointain et estranger, et « n'avoit mie ses finances à son aise. » (Froissart, liv. I, p. 308.)

2° « Faire *delivrance* » signifioit aussi « se dé- « barrasser. » Ainsi l'on disoit « faire *delivrance* » des bouches inutiles pour en débarrasser une place assiégée. (G. Guiart, ms. fol. 74.) (5)

3° « Poursuyr sa *delivrance*, » faire proposer un défi d'armes et par là demander à être délivré de l'engagement qu'on a pris pour accomplir une entreprise d'armes ou de chevalerie, suivant l'explication du mot DELIVRE que l'on verra ci-après. « Nous serons quites pour donner chas- « cun ung semblable dyament, qui sont les nostres « et du *poursupr nos delivrances* d'envoyer à la « cour du Roy des Romains, puis en Angleterre « et là où mieulx vous semblera. » (Petit J. de Saintré, p. 523.)

Delivre, adj. Libre ^A. Privé ^B. Délibéré ^C.
Prompt, adroit ^D. *Delivre*, dans S. Bernard. Scrm. fr. mss. p. 266, répond au latin *liber*.

^A Sur le premier sens, voyez Oudin, Monet et le Gloss. de Murot. « Francs et *delivres* » pour francs et quittes. (Hist. de N. D. de Soissons, p. 166, titre de 1206.) « Quille et *delivre* » au même sens. (Duchesne, Gén. de Bar-le-Duc, p. 30, titre de 1249.) (6) En ce sens, ce mot est pris en bonne part pour exempt, libre, délivré d'une chose fâcheuse.

De mars d'argent a il fait livres :

Partaut est il du Roy *delivres*.

Poës. Mss. av. 1300, t. IV, p. 1309.

Un lit chaste et gaillard, de tous soucis *delivre*.

Les Touches de Des Accords, p. 26.

Le mot *delivre* est très fréquemment employé en ce sens dans nos anciens auteurs, tels que Clém. Marot, Grefin, M. de S. Gelais, Lancelot du Lac, Des Accords, Rabelais, etc., etc.

^B Pris en mauvaise part, *delivre* signifioit « privé, « dénué » d'une chose utile.

... Des bonnes gens suis *delivre*

Qui me souloient maintenir.

Fabl. Mss. du R. n° 7218, fol. 197, R° col. 1.

^C On le trouve pour « délibéré, » bienfait, délié, dans des fabliaux où un prêtre dit le plus de mal qu'il peut d'un mari dont il veut séduire la femme.

... Il n'est ni rôt ni tondus.

Et si est grox et malotrus.

Ains est hideux et deslavés :

Mais, se vos croire me volez,

Vos ferois amis plus *delivre*.

Fabl. Mss. de S. G. fol. 77, R° col. 2.

^D Ce mot, pris en ce dernier sens, emporte l'idée

(1) Le sens de délivrer un captif date du XII^e siècle : « Vous deussiez quierre leur *delivrance*. » (Questes, *Romanesco*, 101.) De même dans Froissart (IV, 245) : « Là en dedans furent treties les *delivrances* dou conte de Kenfort et de ses compagnons. » (N. E.)

(2) On lit aussi dans Froissart (IV, 151) : « Pour lors la cours dou roi de France estoit si raeplie d'aiseuses, et si lointaine en eslojes que à paines pouot on avoir nulle *delivrance*. » (N. E.)

(3) « Je consentirai bien ce voiage et leur feray faire *delivrance* d'or et d'argent. » (Froiss., II, 35.) (N. E.)

(4) Par suite, avoir sa *delivrance* est être fourni de tout : « Quant il eut sa *delivrance*, il se mit au chemin. » (Froissart, XV, 358.) (N. E.)

(5) Faire sa *delivrance* est encore s'acquitter : « J'en ferai ma dette vers vous et *delivrance*. » (Id., VII, 111.) (N. E.)

(6) De même dans Froissart (II, 291) : « Et estoit avis au peuple que il estoit quite d'un encombrer et *delivre* d'un pesant faiz Quant il se veioit *delivre* dou roy et de son conseil. » (N. E.)

d'un homme « adroit, alerte. » De là il a été employé pour « prompt, adroit (1). »

S'uz sout a grandre *delivre*

De bon engin, de bonnes moeurs. (E. Desch. p. 502.)

Remarquons de plus ces façons de parler :

1^o « A delivre, au delivre, » pour « découvrir, librement, liberté, et quelquefois pour alerte, agite, comme on va le voir dans les exemples suivants :

Or met donc ta teste au *delivre*

Pour voir se te congoistray. (E. Desch. p. 458.)

« Iceluy d'Alençon supplia au roy, qu'il luy pleust « le mettre au *delivre* et en liberte (2). » (Math. de Coucy, Hist. de Charles VII, p. 704.) « Le suyvoit « par derrière une mulle plus blanche que neige « sans frain et sanz selle tout à sa *delivre*, ainsi « que le jeune poulain suit sa mere. » (Percefor. vol. I, fol. 116, R^o col. I.) « Estoit moult saige et « ung des hommes du monde qui mieulx parloit et « qui plus avoit langue à *delivre*. » (Lanc. du Lac, l. I, fol. 120, R^o col. I.) « La genelle est un animal « presque semblable à la fouine, approchant en « grandeur et grosseur aux chas d'Espagne: il a le « museau long et alluronné, le col et le corps « gresle souple et à *delivre* comme un chal (3). » (Fam. Th. d'hom. t. I, p. 518.)

2^o « Mettre au *delivre*, » Delivier, rendre, restituer, mettre en liberte. « Se pour l'occasion de ce, « aucuns de leurs biens, ou d'aucuns d'eulx, gages « ou autres choses estoient prins, saisis ou arres- « tez depuis nostre dite derraine ordonnance, vous « les leur mettez ou faites *mettre au delivre*, tant « tost et sans delay. » (Ordonn. des Rois de France, l. III, p. 459.) « *Mis au delivre*. » (Melin de Saint Gelais, p. 6.) Dans la coutume d'Orléans, *delivre* était la permission accordée aux usagers de la forêt d'Orléans, de jour de leurs droits. « Par « nous, ly fussent iceux usages mis au *delivre*. » (An 1361, lettres du duc Philippe, en faveur du prieur de Chappes. — Le C. de D.) (s. E.)

3^o « Estre à son delivre, » être libre, être à son aise, en liberte ou en état d'agir. « Il estoit moult « durement navré et avoit beaucoup perdu de son « sang, tellement qu'il n'estoit pas à son *delivre*, et « ceulx estoient tous de grant presse, et non pour- « tant passa il parmi eux deulx, vouldissent ou « non. » (Lanc. du Lac, l. III, fol. 118, R^o col. 2.)

Par chasteté on peut longuement vivre

Et si est ou de grant maïs au *delivre*.

Les Triomphes de la Noble Dame.

« Chasteté fait la personne belle, car entre autres « choses constitue la personne en telle consonance « qu'elle soumet la chair à l'esprit, et l'esprit qui

« est au *delivre* des choses charnelles, gouverne « sous bonne moderation les autres puissances

« de l'ame. » (Ibid. fol. 14, V^o.)

4^o « Delivre puissance. » Puissance absolue.

Dus de Braiban, je fui ja vostre amius

Cant j'en estoie en *delivre* pouissance.

Poés. fr. MSS. av. 1300, t. IV.

Delivre, *adj.* Délibéré, dispos, agile ^A Absolu ^B.
^A Voyez, sur le premier sens, le Gloss. de l'Hist. de Paris (en ce sens lisez *delivre*).

^B « On trouve « delivre pour » pour pouvoir absolu dans la Cont. de G. de Tyr, Marliène, t. V, col. 723.

Delivrement, *adv.* En liberte, librement, promptement, entièrement. *Delivrement*, dans Saint Bernard, répond au latin *absolutè et liberè*. « Chas- « cune gabe tu a un oissiers liée par passer outre « plu *delivrement* (4). » (Villehard. p. 59.)

Qu'avez vos fait de nostre argent ?

Rendez les nos *delivrement*.

Fabl. MSS. de S. G. fol. 26, R^o col. 3.

« Comme le trop long dormir nuit à la personne, « aussi fait le trop veiller, car quant la personne « vieillie, les esprits s'espandent *delivrement* par les « membres et leur donnent sentir et mouvoir pour « faire les œuvres de l'ame. » (Les Triomphes de la Noble Dame, fol. 122.) On lit *delivrement* dans les Chron. de S. Denis, t. I, fol. 255, V^o, et dans le latin de Suger, *ad nutum*.

Delivreires, *adj.* Libérateur. (S. Bern. Sermon. fr. page 349.)

Delivrier, *s. m.* Délivrance. L'action de s'acquitter d'un vœu ou d'une entreprise de chevalerie pour faire ses armes. (Voyez DELIVRANCE et DELIVRIER.) « Puis au dit roy demanda devant tous, « toute la façon de son *delivrier* qui estoit « celui qui empreins avoit à le delivrier. » (Petit J. de Saintré, p. 215.)

[Il signifie aussi exemption d'un droit ou d'une redevance. « Quittement et *delivrement* de tous « péages. » (Duché d'O. en 1440, Lettres du duc Charles d'Orléans, Le C. de D.) Dans Froissart, c'est la conclusion d'une délibération: « Adont moult « leur en desplaisoit, quant il oioient conter le « *delivrement* don conseil le roy VI, 377. »] (s. E.)

Delivrer, *v.* Terme de chevalerie ^A. Payer ^B. Mettre aux mains, livrer ^C. Finir, achever ^D. Expédier ^E. Débarasser ^F. Vendre, débiter ^G. Défrayer ^H. Délivérer ^I (5).

Nous ne parlons de la signification de *delivrer*, dit d'une femme accouchée, que pour remarquer qu'elle étoit en usage dès le temps des Loix Normandes,

(1) « Le suppliant qui est jeune et *delivré* de sa personne. » (JJ. 205, p. 238, an. 1479.) De même dans Partonopex (v. 6804) : « Cheval *delivre* et isuel. » (s. E.)

(2) « Le prestavel de Ligny envoya plusieurs fois pardevers ledit chapitre [de Tou] et leurs gens, les requerant qu'ils messent au *delivre* les diez hommes et biens, et lui en feissent rendre ou rerecance. » (JJ. 138, p. 275, an. 1386.) (s. E.)

(3) « Puant s'en voir tot à *delivre*. » (Renart, v. 342.) On disait aussi *peubre à delivre*. (G. Guiart, v. 18149.) (s. E.)

(4) De même dans Froissart : « Et passerent *delivrement* la riviere. » (V, 245.) — « Et les coururent sus baudement et *delivrement*. » (VI, 150.) (s. E.)

(5) Ce mot peut se rencontrer dans une même période avec trois acceptions différentes : « Il est ordonné que vous serés *delivré* [indemnisé] à Clermont de la somme que vous aures de gens d'armes, et pour aier de cy jusques à là, parlez au tresorier des guerres : il luy est chargée que il vous *delivre* [paie] aucune chose pour vos moindres fraiz, et vous *delivrés* [hâtez-vous], car la besongne demande haste. » (XIV, 171.) (s. E.)

article 35. On lit *seït delivree* (1) : dans le latin *parturierit*.

^ Pour faire entendre la signification de ce mot dans la première acception que nous indiquons, il est nécessaire d'expliquer un des principaux usages de notre ancienne chevalerie. Les chevaliers qui faisoient une « emprise » ou entreprise, soit de joute ou de guerre, portoient originairement des fers ou des chaînes auxquelles on substituait dans la suite d'autres marques qui en étoient les signes ou les symboles. Par là, ils se reconnoissoient comme liés par un vœu pour exécuter les faits d'armes auxquels ils s'étoient engagés (2). L'engagement subsistait, et le chevalier en étoit chargé jusqu'à ce qu'il eût trouvé quelqu'un qui voulût combattre contre lui. S'il s'en présentait un, le chevalier regardoit cet adversaire comme un libérateur qui venoit le dégager de son vœu, en le mettant en état de l'acquiescer, et c'est ce qu'on appelloit *delivrer*. (Voyez les notes de l'éditeur du Petit Jean de Saintré, p. 167, et le récit d'une joute de 1389, rapportée dans Froissart, liv. IV, p. 92.) « Portent emprise « d'armes et sont venus icy pour estre *delivrez*. » (Petit J. de Saintré, p. 388.) Un écuyer françois, demandant à jouter pour sa dame, propose un défi à ceux de l'armée angloise qui passoit à Toury en Beauce. Un écuyer anglois l'accepte et dit : « Ouy, je « le vueil *delivrer*. » Le maréchal de l'ost des Anglois va à la bannière dire qu'il s'étoit trouvé un écuyer : « Et fut dit à l'escuyer françois par le « mareschal, on vous *delivvera*. » (Froissart, liv. II, p. 94.)

De là on a fait les expressions de « *delivrer* une lance, *delivrer* à faire armes, et *delivrer* et accomplir des chapitres d'armes, » pour consentir à faire un coup de lance contre celui qui le proposoit ; accepter le combat ou défi d'armes, en accomplir tous les articles. « Il voit au fiers que Lupart « estoit appareillé de la joute, il broche le cheval « et s'en vint au rene et se ferit à Lupart. Sire « chevalier, *delivrez* moy ma tierce lance, je ne « puis pas longuement tarder. Quant Lupart vit le « chevalier, qui ainsi le sermonoit de la joute, il « fierit le cheval des esperons. » (Percefor, vol. I, fol. 108, v^o col. 2.) « Un baron de Poictou [le sire « de Pouzauges, Renaud de Thouars], en pril « parolles au seigneur de Vertaing : et dit que « volontiers il feroit d'armes de trois coups de lance « et de trois coups de hache : et le sire de Vertaing « ne luy voulut pas refuser : mais les luy voulut « accorder et les voulut tantost faire *delivrer*, à « quelque dommage et profit que ce fust. » (Frois-

liv. II, p. 110.) « Et à un chacun autre qui fut amy « du royaume qui demanderoit la joute seroit « *delivré* cinq coups de rochet. » (Histoire de Jean Boucicaut, in-4^o, Paris, 1620, p. 60.) « Prest à *delivrer* et faire telles armes comme on luy voudroit « requérir. » (Ibid. p. 62. — Voyez ibid., p. 64.) Dans des lettres d'un défi d'armes, on lit : « Ay au « jour de la datte de ces presentes, prins un tronçon « de greve à ma jambe, jusques à tant qu'un cheva- « lier du dit royaume d'Angleterre m'aura *delivré* « à faire les armes qui s'en suivent. » (Monstrelet, vol. I, fol. 2, R^o.) « Le chevalier qui moult courtois « estoit, les mercia honorablement, et diet qu'il « avoit chargé et levé son emprise, par commande- « ment de sa dame pour accomplir certains chapi- « tres d'armes qu'il avoit clos et scelez d'elle (et ne « scavoit l'effect ne la teneur) pour les *delivrer* et « accomplir au premier noble homme des condi- « tions à ce propices, qui tant d'honneur luy ferait « que de toucher à son emprise. » (Mém. d'Ol. de la Marche, liv. I, p. 201.)

On voit, par ce dernier passage, que celui qui acceptoit le combat contre le chevalier qui l'avoit proposé, alloit lancer ou lever le signe de l'emprise, qui étoit ou des fers ou des chaînes, comme on l'a vu ci-dessus. (Voyez EMPISE.) Cet usage subsiste encore en Gascogne parmi les écoliers (3) : quand ils veulent se battre contre leurs camarades, ils mettent sur l'épaule une paille ou autre chose, et si celui qui leur fait querelle la touche ou la fait tomber, ils commencent le combat (Voyez au mot « ESTRAIN » « Querir le festu et l'estrain, » où l'on voit que la même formalité s'observoit partout entre gens qui cherchoient à se battre.)

« *Delivrer* est employé pour « livrer, donner, payer, » dans Rymcr, t. I, p. 109.

Les autres sens du mot *delivrer* diffèrent peu de ses significations actuelles. On l'employoit spécialement pour distribuer ce que l'on nommoit les livrées qui étoient les robes représentant les armoiries des seigneurs les plus distribués aux officiers de leur cour, d'où on a fait le mot de *delivrer* pour soudoyer, donner la solde ou la paye aux gens d'armes et autres gens de guerre, ou faire toute autre espèce de payement. Ainsi, en parlant des troupes qui alloient avec le prince de Galles remettre Pierre-le-Cruel sur le trône de Castille, en 1364, on a dit : « Sire nous obeirons voulentiers au com- « mandement du roy, nostre souverain seigneur. « C'est bien raison qu'à vous et à luy obeissons : et « aussi ferons nous, et vous servirons en ce voyage « et le roy dam Pietre aussi : mais nous voulons

(1) « Si fame est jugée à mort qui seït enceinte, ne face l'un justice, desqu'ele seït *delivree*. » En ce sens, la forme peut être neutre : « Madame la princesse travailla d'enfant et en *delivra* par la grace de Dieu. » (Froiss., VII, 147.) (N. E.)

(2) En termes de chevalerie, *delivrer* un chevalier de cinq pointes d'épée [coups de pointe], c'est les lui offrir : « Tous les treute jours horsmy les vendredis *delivverons* toutes manieres de chevaliers et d'escuiers, gentils hommes estranges, de quelconques marches, ne pays qu'ils soient, qui venir y voudront, chascun de cinq pointes de glaive ou de cinq de rochet. » (Froissart, XIV, 56.) On supprime par suite le régime indirect et on dit *delivrer* un chevalier pour accepter le combat avec lui : « Le chevalier qui estoit en son pavillon, qui pour ce jour n'avoit encoires fait nulles armes ystis tout prest et dist qu'il les *delivrerait* volentiers. » (Id., 142.) (N. E.)

(3) Il en est de même en Bretagne ; à Brest, les deux champions cueillent un brin d'herbe, le placent sur l'épaule gauche ; la main droite de l'adversaire vient s'y abattre, on se *croche* et la lutte commence. (N. E.)

« savoir qui nous *delivrerá* et payera nos gages, « etc. » (Froiss. liv. I, p. 301.) « Parquoy il a con- « venu que pour la très grand haste, necessité et « besoin que nous avons eu et avons de avoir « hommes et grans finances, pour hastivement *deli- « vrer* les gens d'armes, que nous ayons encore fait « ouvrir sur le dit pié de monnoye soixantiesme. » (Ord. des R. de Fr. t. III, p. 94.)

° Dans une acception plus générique, l'on a dit *delivrer* pour mettre aux mains. livrer. « Fut baillé « et *delivré* à Henry empereur lequel le tint en sa « garde ni au en prison. » (Chr. fr. ms. de Nangis, sous l'an 1193 « On lit dans le latin *traditur*. Après la première entrevue de Charles VI et d'Isabelle de Bavière qu'on lui proposoit pour femme, en 1385, le seigneur de la Rivière dit au roy : « Sire, que vous « semble il de cette jeune dame ? Vous demourra « elle ? Par ma foy, dit le roy, ouy ; car elle nous « plaist. Or dites au bel oncle de Bourgogne qu'il nous en *delivre*. » (Froiss. liv. II, p. 287.)

° On dit aussi *delivrer* pour « finir, achever. » G. comença et I. *delivre*. (La Rose, p. 132.)

° En étant dans cette acception, *delivrer* s'employoit pour « expedier (?) ». « Si vous menray celle pari s'il « pour vous plaist, et pour ce je vous requiers que vous « vueillez *deliv. er*, car j'ay autre part à besongner. » (Perceforest, vol. VI, fol. 58.) « Or tost, *delivres* loy « de loi trencher la teste. » (Hist. de B. du Guescl. par Mén. p. 376.)

Princes mieux vault la riviere de Seyne :

Delivré vous de première les chetis

Puis retournez en vostre vray demayne.

E. Deschamps, p. 206.

M de Lignac faisant au duc de Lancastre des pro-
positions de mariage pour sa fille avec le duc de
Berrí de la part de ce prince : « Le duc respondit
« moult courtoisement, et dit à Messire Helion qu'il
« fut le bien venu, et que la matiere dont il traitoit,
« estoit grande et grosse, et qu'elle demandoit bien
« à avoir grand conseil, et qu'elle ne pouvoit estre
« si tost *delivree*. » (Froissart, liv. III, p. 305.) On
dit à Betesach, à qui Charles VI fit faire le procès :
« Demain du jour, on vous *delivrerá* (3) ; et suppo-
« sons bien par les apparences que nous en veons,
« et que nous avons veu, que vous serez jugé à
« mort. » (Id. liv. IV, p. 24.) « Nulle baillie ne
« senechaucie ne sera commenciee à *delivrer*
« devant ce que tuit li a rest de l'autre seront tuit
« conseillez et prononciez. » (Ord. des Rois de Fr.
t. I, p. 227.)

° *Delivrer* s'est employé aussi pour « débar-
rasser. » On lit dans S. Bernard, Sermons fr. mss.
p. 118, *delivrent*, pour débarrassent, dans le latin

expediunt, et de là on a dit *se delivrer* pour se
retirer.

S'il y a riens qu'on se *deliere*

Tantost, afin que je me lieve. (Path. Farce, p. 80.)

De là aussi *se delivrer* a signifié se deffaire d'une
chose. « Que tous ceux qui ont les dits deniers à la
« roine s'en *delivre* dedans la seplembresche pro-
« chainement venant. » (Ord. des R. de Fr. t. I, p.
p. 474.) « *Se delivrer* des monnoies (4), « pour s'en
def íer. (Ibid. p. 528.)

° On trouve quelquefois *delivrer* dans le sens de
vendre, débiter. « Les marchans qui ameneint et
« ameneint en foire leur marchandise pourront
« mener leur remanant de leurs marchandise, qui
« ne se por ont *delivrer* aus trois jours ordenez en
« foires, les dix trois jours passez, partout là où ils
« yondront, etc. » (Ord. des R. de Fr. t. I, p. 801.)

° On trouve ce même verbe pour « défrayer. »
Ainsi, en parlant des ambassadeurs d'Angleterre en
France, en 1381 : « Le roy lit donner de ses larges-
« ses aux anglois : dont ils le remercient grande-
« ment et furent *delivrés* aus hostelleries, de par le
« roy et puis se departirent. » (Froissart, liv. IV,
p. 126.) Plusieurs chevaliers françois étant allés au
secours du roi de Castille contre le roi de Portugal,
en 1386, « le roy de Castille fit tres bonne chere aux
« compaignons et les lit venir tous aises et partout
« *delivrer*. » (Id. liv. III, p. 111.)

° Enfin on a écrit *delivrer* pour « délibérer, résoudre.
« Ellinde se *delivra* à la mort afin que riens
« en son corps ne souffrit dont elle peut être
« accusée de peché. » (Hist. de Floridan, p. 724.)

Delobbé, adj. Maltraité, insulté.

Ainsi serai je regardé :

Des nichisans et *delobez*. (Hist. des 3 Maries, p. 410.)

Deloier, s. m. Intervalle de temps. Nous avons
vu *deloier* pour différer sous BELAÏER. De là on a fait
le substantif *deloier* pour délai, intervalle de temps.
« A 27 jors de novembre meit le roy a lot son ost
« por aier à la Mansor (Mansourah) et fu là 22. jors
« de *deloier*. » (Goul. de G. de Tyr, Martene, t. V,
col. 733.)

Deloy, s. m. Déloyauté. Péché contre la loi,
Dictionn. de Borel, qui cite ces vers du Roman de la
Rose :

Tous ceux qui auront par *deloy* (6)

Relequi ta divine loy.

Deloyer, v. Delier. (Borel, Dicl.)

J'ay a nom Pierre Gentien,

Qui sui loyé de tel lien

Dont nus ne me peut *deloyer*.

Fauch. Lang. et Pos. fr. p. 207.

Delroter, v. Céder, abandonner. Ph. Mouskes,

(1) Dans une vie ms. de J. C. (Du Cange, II, 787, col. 2) on lit : « Bien m'ont servi et *delivré*, Fors Judas le maleuré, Qui me trait et vergonda, Et as felons me *delivra*. » (N. E.)

(2) Et se hâter : « O vous, seigneur cardinal, *delivrés* de faire pape, car trop vous y mettez [supplétez de temps]. » (Froissart, IX, 49.) (N. E.)

(3) C'est-à-dire juger sans appel : « On ot conseil que on *delivrerait* par jugement le conte de Arondiel. » (Froissart, II, 80.) (N. E.)

(4) « Et li autre jouerent as dës, qui ne s'en [de leur argent] savoient comment *delivrer*. » (Froiss., II, 94.) (N. E.)

(5) En ce sens, la forme est rhenchie : « Et li leur pria qu'il s'en voissient *delivrer* temprement. » (Froiss., II, 450.) (N. E.)

(6) La Chron. des ducs de Normandie donne *desler, destay*. (N. E.)

en parlant de Clotaire qui fit don de l'Austrasie à son fils Dagobert, dit :

A son vivant li *delvota*
Toute la tierre d'Ostetrie.

1. Dels. Lisez *d'eps* et voyez *eps* ci-après. On lit « vassiaux *dels* » dans la Coul. de Namant, au Coul. Gén. t. I, p. 815. Laurière observe dans son Gloss. qu'il faut lire « vassiaux *d'els* » pour ruelles à miel.

2. Dels, s. m. Deniers (1). Il semble que ce soit le sens de ce mot, dans le fabliau de Courtois d'Artois qui est une imitation de l'enfant prodigue ; on y lit :

Grant joie a de sa borse enlée :
Ainsi erra cele jornee ;
Ne cuido que jamais li faille ;
Biecs tanz escoz de nets et maille !
Quant auiron nos tot ce gasté ?

Deluge, s. m. Destruction, ravage, désordre (2) calamite. Dans la Farce de Pathelin, le drapier, se plaignant du berger qui lui avoit tué ses moutons, dit :

Il en a fait un tel *deluge* (3)
De brebis et de mes moutons.

Pasquier, parlant du siège que firent les chrétiens devant Alrique, ville des Sarrazins en Barbarie : « En ce peu de temps il fit plus de *deluge* à la ville que n'en avoient fait tous ces grands « debords barbaresques que jay presentement « recités. » (Pasq. Rech. liv. III, p. 149.) Pasquier reproduit ici Froissart : « Les Sarrazins eurent un « conseil entre eux que sept ou huit jours ils se « reposeroient, ne point l'ost des chrestiens ils ne « reveiteroient, n'écarmochoient : et quand « les chrestiens tous à repos estre euderoient, sur « le point de nuict sur eux viendroient et puis « les assaudoient, et grand *deluge* d'eux ils « feroient. » (Froissart, liv. IV, p. 83.)

Car ils feroient trop de maulx et *deluges*.
Vig. de Charles VII, t. II, p. 181

[*Maistre du deluge*, surveillant des levées et dignes, le long d'un fleuve : « Laquete information « lust fete diligamment par frere Baudouin, *maistre* « du *deluge* et par Robert jadis clerc de la prevosté « de Montleheri. » (Du Gauge, II, 860, col. 1. an. 1263.) (N. E.)

Déluger, v. Dévorer. Oudin le rend par *diluviare* qu'il explique dans son Dictionn. italien par « *delugher*, manger excessivement, dévorer. »

Deluier, v. Contester. (P. Labbe, p. 522.)

Delusoire, adj. Trompeur. « Chose *delusoire* « et illusoire et à proprement parler une vraye « dérision et moquerie de justice. » (Duven. des Urs. Hist. de Charles VII, p. 215.)

Delustrer, v. Ôter le lustre. Effacer l'éclat (4). (Poës. de Loys le Caron, fol. 72.)

Deluvie, s. m. Déluge. « En après le *deluvie* « après le deluge. (Hist. de la 8^e Croix, ms. page 12.) De là, on disoit « au *deluge* » pour inondation, débordement. « Ne tient on jamais plaids par jour « d'après ne par au *deluge* ne en aoust, et se ne « plaid on point se la cause ne moult de fonds et « heritage. » (Cout. de Nyelle, au Nouv. Cout. Gén. t. I, page 397.)

VARIANTES (5) :

DÉLUVIE. Hist. de la 8^e Croix, MS. p. 12.
DULUVE. S. Bern. Serin. fr. MSS. p. 337 (6).
DELUVE. Nouv. Cout. Gén. t. I, p. 397, col. 1.
DULUGE. Poës. MSS. d'East. Desch. fol. 257.

Delyonner, v. Perdre le caractère de lion. Mot facétieux qu'on trouve dans une des comédies de Thomas Corneille.

Quant un cour est lyon, j'ay fême leoparde ;
Delyonner le vostre, ou marge à leurs attraits.
Le Goulier de soi-même, acte 3, sc. 3.

Demage, s. m. Domage. (Ord. des R. de Fr. t. I, p. 685.)

Demain, s. m. Ce mot vient du mot « main » qu'on a dit pour « matin ». R. Est. dans sa Gram. fr. p. 87, le fait venir du latin *de* et *manu*. Il subsiste, mais il nous fournit plusieurs expressions qui ne subsistent plus.

1^e « Al » ou « el demain » pour le lendemain. (Ph. Mouskes, p. 251.)

2^e « Ne demain ne hier, » ni futur ni passé.

Jesus Christ qui *n'a demain ne hier*
Car son temps est toujours present.
Les Marg. de la Marg. fol. 54, r.

3^e « Avoir de demain, » un délai certain.

Car homme n'est qui *ait point de demain*. (E. Desch. 145.)
« Nous *n'avons point de demain*, et meurt sou-
« vent le jeune devant le viel ». (Doctr. de Sap. fol. 16.)

4^e « L'autre demain », le jour qui suit le lendemain. (Hist. de Loys III, duc de Bourb. p. 361.)

5^e « Ung de ces demains » et « ung jour de ces demains », comme on dit vulgairement un de ces malins. (Grelin, p. 124.)

6^e « Soirs ou demains. » En quelque temps que ce soit.

Soit jour ou nuyt, *soirs ou demains*.
Classe et Departé d'amors, p. 84, col. 2.

7^e « Je vous vi demain », façon de parler ironique qui répond à celle des Italiens *a luca li vide*. (Oudin.)

Demaïne, s. m. D maine, seigneurie, possession, propriété. (Diel. de Borel, d'Oudin, de Nicot.)

(1) Lisez *dedens* pour *dedans* [la bourse]. (N. E.)

(2) On lit encore dans G. Guart (v. 2106R) : « Et peureus de leur *deluges*. » Car ils ne voient nus refuges. » (N. E.)

(3) Ailleurs il dit : « Se je ne te seay emboucler Tout maintenant devant le juge, Je prie à Dieu que le *deluge* Coure sur moi, et la tempesté. » (N. E.)

(4) M^{me} de Motteville (p. 12) emploie ce mot au figuré : « [Anne d'Autriche] est paresseuse ; elle n'a point lu ; cela toutefois ne la *delustre* point. » (N. E.)

(5) On lit dans Froissart (éd. Kervyn, II, 10) : « Apriès le *deluvere* et que Noës et se génération eurent repeuplé le monde M. Sim Lucé édite *deluvere* ; je préférerais *deluvere*, qui par chute du « nous mène à *deluie*, *deluige*. » (N. E.)

(6) « Noë conduist l'arche par mei le peril del *datave*, en cui je reconois la forme de ceos qui sainte iglise ont à gouvernir. » (Ed. 306.) Dans la bataille d'Aliscamps (v. 8634), la forme est *deluave*. (N. E.)

— Du Gange, Glossaire latin aux mots *Demanium*, *Demaium*, *Demoenium*, *Dominicale*, *Dominium*, *Dominicatum*. (1)

Loeys vint en son *demogge*
Ais et Bauviere et Alemagne. (Ph. Mouskes, p. 331.)

Le *demaine* et revenue du prouffit et emolument des monnoyes. » (Ord. des R. de Fr. t. III, page 266.)

L'acceptation générale du mot *domaine* a été spécialement appliquée au domaine du roy. « On appelloit anciennement le *domaine* (2) de la couronne, thresor, comme estant le vray thresor sur lequel nos roys devoient establir le fonds de leurs despences, et de cette ancienneté en avons tous cette remarque en la Chambre des Comptes de Paris, parce que entre les six chambres des auditeurs, il y en a une particulière que l'on appelle la chambre du thresor, en laquelle on doit distribuer tous les comptes concernans les *domaines*. » (Pasquier, Rech. p. 81.) « Au demeurant quant à la chambre du Thresor où nous voïons aujourd'huy quelques conseillers qui jugent du *domaine*, c'est une invention moderne trouvée par le roy François premier et mise en oeuvre pour trouver des deniers. » (Ibid. p. 84.) La multitude des procez fit faire trois chambres des Enquestes et par François premier du nom, y fut adjoustée la quatriesme que l'on appelle du *domaine* parce que sous le nom et prétexte du *domaine* il trouva cette invention pour tirer argent de vingt nouvelles conseileries qu'il exposa lors en ventes. » (Ibid. p. 60.)

Le mot *domaine* étoit aussi un terme de coutume et comme tel il avoit différentes acceptons qu'on peut voir dans (Laur. Gloss. du Br. fr.; B ussel, sur les Fiefs, page 426. — Du Gange, Gloss. lat. au mot

Domanium.) *Demaine* est distingué de ferme, dans Rymer, t. I, p. 45. tit. de 1259.

VARIANTES :

DÉMAINE. Vig. de Charles VII, t. I, p. 52.
DÉMAINE. D. Morice, Hist. de Bret. col. 383, tit. de 1263.
DÉMAINE. Duchesne, Gén. de Chastillon, p. 46.
DÉMENE. Rom. de Brut, MS. fol. 20. V. col. 1.
DÉMYENE. Dict. de Borel et de Corneille.
DÉMAINE. Ord. des R. de Fr. t. I, p. 800.
DÉMAIGNEMENT. Rom. de Rom, MS. p. 83.
DÉMAIN, DÉMAINER. LOIX Norm. art. 18 (3).
DÉMORSE. Dict. de Borel et de Corneille.
DÉMOINE. Duchesne, Gén. de Bar-le-Duc, p. 33.
DOMAINE. Orth. sabost.
DOMINIUM. Mém. de Sully, t. VI, p. 179.
DOMINION. Eust. Desch. Poés. MSS. fol. 98, col. 3.
DOMINAGE. Mém. de Secousse sur l'Hist. an. 1358.
DOMAIGÉ (disez *domaigé*). Not. du Rom. d'Alex. p. 107.
DOMENGE. Ord. des R. de Fr. t. I, p. 87.

2. Demaine, adj. Qui appartient au seigneur. Qui est de son domaine. (Du Gange, Gloss. latin au mot *Dominicus*.) « Le seigneur *demainier* ou seigneur profitable (4) est celui qui joust du fief ou du fonds et des fruitz qui en dependent: et toutes fois, ils sont obligez au seigneur direct, c'est à sçavoir en foy pour raison du fief, et censive, pour raison du fonds. » (Gr. Cout. de Fr. p. 113.)

On disoit « homme demainne » pour vassal, homme du domaine.

Cruauté
Fait, qui ocist son lige homme *demainne*.
Poés. MSS. avant 1300, t. I, p. 14.

De là, ces expressions :

1^o « Par sa bouche *demayne*, » par sa propre bouche, par sa bouche même. (Britton, des Loix d'Angleterre.)

Demayne se trouve pour propres, mêmes, dans Rymer, t. I, p. 114, col. 2, tit. de 1270.

2^o « A ses costages *demaines*, » à ses propres dépens,

(1) *Demaine* signifie encore : 1^o Autorité suzeraine : « Berwich avoit toujours esté dou *demainne* ses anchisseurs rois d'Escoce. » (I, 248.) 2^o Propriété particulière : « Et convenoit la roïne vivre de son *demaine*. » (II, 27.) 3^o Au point de vue de la propriété qu'on ne separe point nettement de la possession, on distinguoit le *demaine utile*, le *domaine direct* ou *émancé*, le *domaine utile* et *direct*. Le *domaine utile* que concède au censitaire le suzerain, d-tendeur du *domaine émané*, est *annulé* ou non *annulé*, selon que la redevance est fixe ou mobile; il est *comprable* parfois, comme en Bretagne. Seul le possesseur d'*alleu* reunit le *domaine utile* et *direct*. (N. E.)

(2) L'administration domaniale de nos rois comprend quatre périodes; à l'origine, le roi trouve dans ses *domaines* les principales sources de ses revenus. Cependant il lève quelques impôts extraordinaires, aides ou maltotes. Depuis le roi Jean (1350), les impôts extraordinaires se multiplient et deviennent en fait permanents; l'administration du *domaine* et celle des finances sont parallèles. Depuis François I^{er}, les impôts extraordinaires sont des plus ordinaires et les deux administrations se mêlent. Enfin l'établissement des formes générales inaugure la quatrième période. Pendant la première période, les baillis centralisent les recettes du *domaine* et les impôts extraordinaires, prélèvent les sommes nécessaires à leur administration particulière et envoient à Paris, deux ou trois fois l'an, l'excédant possible des recettes, joint à des rouleaux de parchemin sur lesquels ils dressent l'état de leurs dépenses et de leurs recettes, et établissent pour la Chambre des Comptes une comptabilité en partie double. Ils sont donc à la fois donateurs, payeurs et comptables. St Louis, Philippe-le-Bel, Philippe VI tendent à leur substituer des receveurs ou même des compagnies de banquiers Lombards. Pendant la seconde période, le receveur est remplacé par la perception par un *fermier*; il dépose l'excédant des recettes au Trésor, où elles sont encaissées par des trésoriers et maniées par un changeur, tandis que la Chambre des Comptes en surveille la gestion et la comptabilité. Enfin François I^{er}, en 1542, crée seize recettes générales ordonnées et administrées par un trésorier général des finances, qui agit à la fois sur le *domaine* et les *finances*; le produit net de ses recettes est versé au mains du trésorier de l'Épargne (1522), qui devient le trésorier de l'État et centralise les produits du *domaine* à la place du changeur du trésor, ceux des impôts extraordinaires à la place du receveur général des *finances*. En 1683, les receveurs généraux sont remplacés par des receveurs des bois et *domaines* qui payent les pensions et annuités remontant au moyen-âge, alors que le roi établissait telle pension ou telle rente sur une partie de ses *domaines*. (N. E.)

(3) « E por le denier que li seignurs durrad, si erent qutes ceuls qui nément en soum *demaine*. » (N. E.)

(4) C'est aussi un grand vassal (Partonopeu v. 425, 434). « A lui se tenent li *demain* et li per » (Loherains, Du Gange, II, 700, col. 2.) Les auteurs anglais l'emploient souvent pour suzerain, suzeraine (Du Gange, II, 916, col. 3); ailleurs, il est synonyme de propre : *chose demaine* (Renart, v. 15019); *combre demaine* (Flour. v. 2452); *oncle demaine* (G. Guiart, v. 1237). (N. E.)

dans une citation du Gloss. lat. de Du Cange, au mot *Ostugiūm*.

3^e « Par son fait *demesne*, » par son propre fait. (Tenures de Littl. fol. 3.)

4^e « Terre *demaine*, » terre domaniale, propre. (Rom. de Brul. fol. 99.)

5^e « En *demainne*, » en demanier, en propre, en personne. Ainsi l'on disoit :

Es vous la serour Carlemainne
La mere Rollant en *demainne*. [Mouskes, p. 240.]

VARIANTES :

DEMAINE. Poës. MSS. av. 1300, t. II, p. 813.

DEMAINE. Ph. Mouskes, MS. p. 240.

DEMEYNE. Brul. Loix d'Angl. fol. 125, v.

DEMESNE. Ton. de Laul. fol. 3, R.

DEMOINE. Flore et Blanche. MS. de S. G. fol. 263.

DEMANIER, DEMENIER. Gr. Coul. de Fr. p. 63 et 113.

DOMANIAS, *pour*. Ord. t. V, p. 47.

DOMANIER. Laur. Gloss. du Dr. fr.

1. Demainement. [Intercalez *Demainement*,

conduite d'une affaire :

Je suis plege, messires, par droit accordement,

Pour la poix bien tenir, voire par un convert,

C'un devoit avoir fait tout le *demainement*

De dans un certain jour qui fu dit placement.

Chr. de Du Guesclin (Du Cange, H. 877, col. 31.) (p. c.)

Demainement, adv. Mêmement, proprement, principalement, particulièrement Du Cange, qui l'écrivit *domainement* dans son Glossaire sur Villehardouin, s'est trompé en l'expliquant par « en cachette, sans bruit, clam. » « Or oiez les miracles Nostre Seigneur, com eles sont beles tot par « tot là où il plaist. Cele nuit *domagement* [M. de Wailly élit *domagement*] (§ 182), l'Empereres « Alexis de Constantinople prist de son tresor « ce qu'il en pot porter, et mena de ses gens avec « lui qui aller s'en voldrent. » (Villehard. p. 73.) « Par le conseil et par le consentement as autres, « un soir a la mie nuit, que l'Empereres Alexis « dormoit en sa chambre, cil qui garder le devoit, « (Morcelles *demainement* et li autres qui avec lui « estoient) le pristrent en son lit et le gillèrent en « un echarre, en prison. » (Villehard. p. 89.) [Ed. de Wailly, § 222]

Demalayser, v. Guérir, faire cesser le mal être.

Queud telz ennuiz *demalayser* j'efforce,

Je suis surpris d'une amoureuse force.

Qui en langueur redouble mes tourmentz.

Poës. de Loys le Caron, fol. 25, R.

Demancher, v. S'ébranler (1). Comme on diroit b. aufer dans le manche. (Contes d'Entrap. p. 245)

Demande, s, f. Ce mot subsiste sous cette orthographe ; comme terme de droit, il s'employoit autrefois pour « action, » dans Beaumanoir, au chapitre VI, « Des demandes. » Elles sont ainsi divi-

sées : « Trois manieres de *demande* sont, les unes « sont appellées personex, que li clerz apellent « action personel, les secondes sont *demandes* « reelles, les autres sont mellées, c'est à-dire reelles « et personetes. » (Beauman. p. 43.) (2)

Car tel sont li usage ;

C'on ni puet mais, sans *demant*, riens trover.

Poës. MSS. av. 1300, t. III, p. 981 [Beaumanoir, p. 84.]

Demandé, part. Interrogé, questionné. « Enlx « venans et *demandez* respondrent d'une bouche « et dirent, aussy vray que de l'Israel vit, aussy vray « est que manifestement nous vismes Jesus avec « ses disciples montant au ciel. » (Perceforest, vol. VI, fol. 124.)

Demander, v. Appeler ^A. Accuser, reprocher ^B. Adresser ^C.

^A Ce mot subsiste dans divers autres sens. On s'en est servi pour « appeler. » Ainsi, dans les Contes de Desperriers, t. I, p. 451, on lit d'ordinaire, « dans une paroisse du diocèse du Mans que « l'on appelle S. Georges ; » et dans des éditions antérieures on lrouve : « Que l'on *demande* Saint « Georges. »

^B On a dit aussi *demander* (3) pour « accuser, reprocher. » Jean Desma ets, un des membres les plus respectables du parlement de Paris, et qui s'étoit signalé pour le service des rois Philippe, Jean et Charles V, étant prêt d'être décollé par l'ordre de Charles VI, en 1382, dit : « J'ay servy au roy « Philippe, son grand ayent, au roy Jehan, et au « roy Charles son pere bien et loyaument n'one- « ques trois rois ne me seurent que *demander* (4) : et « aussi ne feroit cestuy, s'il avoit aage et con- « noissance d'homme. » (Froiss. I. II, p. 233)

^C Enfin *demander* s'est employé pour « adresser. » « Il lui donnoit tousjours à la visiere de l'armel, « et pour ce quelle ne lenoit guères l'autre l'em- « portoit, et sa lance ne prenoit point, et l'ancien « homme d'armes *demandoit* tousjours autour de « la visiere de son homme. » (Le Joinvenc, ms. page 358.)

Nous remarquerons plusieurs expressions singulieres :

1^e « Et qui me demanderoit, etc. » Expression très souvent répétée dans Perceforest : « Et qui me « *demanderoit* qui la demoiselle estoit, je droye « que c'estoit celle que le roy Alexandre delivra à « l'Entrée de la caverne. » (Percef. vol. I, f^o 71.)

2^e « Demander de quelqu'un, » pour demander des nouvelles de quelqu'un, s'en informer (5). « Ils « *demandèrent* du roy de Castille et où on le trou- « veroit. » (Froissart, liv. III, p. 410.) « Vindrent

(1) On lit dans G. Guiart (ms., fol. 349) : « Li boucliers sont *desmanchiés* : Les targes fraimés et fendues » ; dans Perceforest (I, fol. 67) : « Lors trait l'espee et liert l'autre sur le dextre bras et luy fait vollr' emmy la place ; quand celuy se sentit *desmanché* du bras » ; dans Coquillard (Monologie des Perruques) : « Si l'instrument ne se *desmanche*, » (N. E.)

(2) On y lit encore (XXI, 32) : « Si compaignon ne poent fere *demande* contre li, puique il meisme a damace en la coze. » (N. E.)

(3) On lit de-jà dans Partonopex (v. 2449) : « Mes Faburins que *demandés*. Que bacelet par gab nommés. » (N. E.)

(4) Froissart l'unit souvent à *encouter* [inculper] : « Nul ne soit *demandé* ne encouple de ceste dolente aventure. » (XV, 90) *Demander* une chose à quelqu'un, est la lui mettre à charge : « Que *demande* on à monseigneur Olivier de Clichon ? » (IV, 138.) (N. E.)

(5) Ce sens est déjà dans Roland (str. CCLXX) : « Suer, chere amie, d'home mort ne *demandes*. » (N. E.)

« en la cité de Londres, si *demanderoit* du roy et là où il estoit. » (Id. liv. I, p. 300.) « Unques ne lui *demanda* du roy. » (P. J. de Saintré, p. 587.)
 3° « En demander à quelqu'un. » Demander son avis. « Sur opinion. » C'est belle chose veoir la clarté du (vin et escus) soleil. *En demande* à l'aveuglé. — « Rabelais, t. III. Prolog. p. 111. — Voyez la note de l'éditeur. p. 11. note 2.)

4° « Demander la coupe, ou sa coupe, » pour imputer la faute. Voyez Perceforest, vol. II, fol. 31.) Du lit « coupe, » dans Baudet de la Quarrière, parmi les Poés. ms. av. 1300, t. II, p. 697.

5° « En non demander, » c'est-à-dire de son propre mouvement, sans en avoir été requis. « Lors « elle print le chapelet par dessus son chief, et l'assiet sur le chef Norgal et dist : Sire je vous en charge mon chapelet. *en non demander* sur votre chevalerie et sur l'hommage que fait me avez « pour le rapporter à l'heure que dist est. » Percef. vol. V, fol. 77.)

PROVERBES :

1. « Assez *demande* qui se complaint. » (Percef. vol. V, fol. 27, B° col. 2.)

2. « Qui ne *demande* rien, ne sçait rien (dit-on). Sag. de Charron, p. 539.)

3. « Les choses valent bien peu si elles ne valent le *demander*. » (Loisel, Inst. Cout. t. II, p. 201.)

DEMANDE :

demaint, ind. prés. Demande. « Se je t' *demaint*... » (Fabl. mss. du R. n° 7989, fol. 63.)

demane, ind. prés. Demande. « La mort d'aus tous li *demane*. » (Ph. Mousk. p. 230.)

demandeie, imp. indic. Je demandois. « Si je le *demandeie*. » (Ord. des R. de Fr. t. III, p. 295.)

demandessiez, imp. du subj. Demandassiez. Villehard. p. 29.

demandassiez. Demandassiez. (Fabl. mss. du R. n° 7615, t. II, fol. 169.)

demant, pres. ind. Je demande. Je vous *demant*. (Ord. des R. de Fr. t. I, p. 141.)

demand (ait), pour ait demandé. (Loix Norm. art. 42, dans le latin *petierit*.)

demandeinet, pour demandoit. (S. Bern. Sermon. mss. page 379.)

demanderet, pour interrogeoit. (Id. p. 487.)

demandission, pour demandassions. (D. Morice, Hist. de Bret. col. 964, tit. de 1256.)

demandoe, pour je demandois. (Duchiesne. Gén. des Chateigniers, p. 28, tit. de 1246.)

Demanderres, s. m. Demander. « Et par eel « établissement doit estre enseigné li *demanderrres*, « et li defendierres à soy defendre. » (Ord. des R. de Fr. t. I, p. 107.) Ce mot subsiste au barreau sous la dernière des orthographes que nous citons. Il vient de l'usage des gages de bataille où le *demandeur* étoit celui qui accusoit et le *defendeur* celui qui étoit accusé et qui se défendoit. (Voy. Lane. du Lae, t. III, fol. 148.)

Demangerie, s. f. Démangeaison. On lit dans Cotgrave « *Demangeson* de dents. » pour rage de dents.

Demanois, adv. Sur le champ, incontinent (1), aussitôt. Il faut peut-être lire en deux mots de *manois*. Voyez Mauvois.

Demanois ses esperons chance.

Fabl. MSS. de S. G. fol. 122, V° col. 3.

Demanteler, v. Oter le manteau ^A. Séparer ^B.
^A Voyez, sur le premier sens, qui est le sens propre, les Dict. de Nicot et Oudin. Curios. fr. « Le « misérable *demantelé* (2) et devaïsé, eut congé de « s'en aller chercher un autre manteau. » (Moyen de parvenir, p. 243.)

^B En généralisant l'acception, ou la prenant au figuré, on a dit *demanteler* pour « séparer » et *se demanteler* pour « se séparer, se détacher, se soustraire. » « Jamais homme de bien ne *se demantela* « de l'obéissance de son prince. » (Lettres de Pasquier, t. II, p. 343.) « Une infinité de villes *se demantelent* de l'obéissance de leur roy. » Ibid. page 59.)

Nous disons encore « *demanteler* une place, » pour lui ôter ce qui la couvroit, détruire ses fortifications ; application figurée du sens propre et primitif « ôter le manteau. »

Démantellement, s. m. L'action de démanteler, de détruire les fortifications d'une place. (Dict. de Cotgrave et d'Oudin.) « Les contrescings nécessaires pour le *démantellement* de Blavet. » (Mém. de Bellievre et de Sillery, p. 579.)

Demanner, v. Sortir de la main. Ce mot étoit encore en usage du temps de Pelisson. Il dit dans son Hist. de Louis XIV, t. III, p. 195 : « Comme ils « parloient à *demanner* cette somme, c'est-à-dire à « la laisser sortir de leurs mains, etc. » On lit aussi dans la Coutume de Bruxelles : « Les lettres de « contitution de rente estant perdues ou *demanuées* « il est permis aux créviteurs de rentes ou cens de « faire autoriser leurs partages, transports ou « autres munimens authentiques passez ou approuvez des eschevins de la ville pour à faute de « payement proceder avec iceux par voye d'execution sur le pand obligé. » (Cout. de Bruxelles, au X. Cout. Gén. t. I, p. 1248, col. 2.)

Demarauté, part. Qui cesse d'être maraut. Mol factice dans une comédie de Thomas Corneille.

Ce n'estoit qu'un maraut, mais il a fait fortune :

Puisqu'il a du douzain, il est *demarauté*.

Th. Corneille, La Comtesse d'Orgueil, acte 1, scène 3.

Demarier, s. m. Dissolution de mariage.

Demarteler, v. Tourmenter, martyriser.

Et quant m'ot tant *demartelé*,

Si tu'a apres oütes mes plaies,

Fabl. MSS. du R. n° 7218, fol. 212, R° col. 1.

Demasquiné, adj. Damasquiné. (De la Porle.)

(1) La Chron. des ducs de Normandie donne *demanois*. (N. E.)

(2) « Encore ne nous apperceusmes nous d'estre *demantelés* qu'à la seconde poste. » (D'Aubigné, *Fronde*, t. 3.) (N. E.)

Demasser, v. Dissiper. Le contraire de *amasser*.

Tel avoit du bien amassé

Qui l'a jà pieça demassé. (Rog. de Colleyre, p. 62.)

Demassonner, v. Démolir. Monstrelet, parlant des violences commises dans Paris par le parti Bourguignon en 1418, dit : « Allèrent à la basse court de la Bastille St Anthoine, et demanderent « qu'on leur livrast six prisonniers, qui estoient « ceans, ou sinon ils assauroient la place et de « fait commencerent à demassonner la porte. » (Monstr. vol. I, fol. 270, R^e.) « Jurerent qu'ils abbateroient la place, ou qu'ils les auroient, et de fait « commencerent à desmachonner. » (J. Le Fevre de S. Rem. Hist. de Charles VI, p. 18.)

VARIANTES :

DEMASSONNER. Monstr. vol. I, fol. 270, V^e.

DES-MACHONNER. J. Le Fevre de S. Rem. Hist. de Ch. VI.

Demembrer. [Intercalez *Demembrer*, démolir, dans Garin Loherain (I, 12) :

Por le mortier ardoir et demembrer.] (N. E.)

Demenable, adj. Léger, agile. (P. Labbe, Gl.)

Demenc, s. m. Sorte de mesure. Du Cange, au mot *Demencus*, le « dement, » sorte de mesure de froment dans le Forez.

Demenchée. [Intercalez *Demenchée*, mesure à rapprocher de *démencé* : « Ung champ contenant « entour neuf demenchées de terre jonste les terres « du lieu de Vernet. » (Jl. 169, p. 93, an. 1469.) On lit demenchie au reg. Jl. 166, p. 272, an. 1412 : « Item une terre contenant une demenchie de terre « ou environ. »] (N. E.)

Demencée, s. f. Menée, procédé, façon d'agir^A. Procédure^B.

^A L'acception très générale de ce mot, l'a rendu autrefois d'un grand usage; ainsi on disoit « le « demencement de ses amours » pour la façon dont on se conduisoit dans ses amours. (Contes de la R. de Navarre. t. II, p. 446.)

Et que dira dont Carlemaine,

Qui par son travail et demaine

Tante terre à Dieu ramena

Et tant home a luy rasena. (Ph. Mouskes, p. 106.)

« Recita tout le demené de la matiere. » (Juvan. des Urs. Hist. de Charles VI, p. 112.) « Leur chanterent l'evangile des Vierges, c'est du demené de « la guerre. » (P. Defrey, à la suite de Monstrelet, fol. 116, V^e.)

^B *Demencement*, qui comme on vient de le voir dans l'usage ordinaire signifioit « procédé, » en termes du barreau signifioit par conséquent « procédure », poursuites faites en justice. (Laurière, Gloss. du Dr. fr.)

VARIANTES :

DEMELEMENT. Contes de la reine de Nav. t. II, p. 146.

DEMAINEMENT. Fabl. MSS. du R. n^o 7218, f^o 172, V^o col. 1.

DEMAINE. Ph. Mouskes, MS. p. 106.

DEMEINE. Brit. Loix d'Angl. fol. 68, V^o.

DEMAINNE. Font. Guer. Trés. de Vén. MS. p. 16.

DEMEINE. La Jaille du Ch. de Bat. fol. 35, R^o.

Demener, v. Faire, traiter, mener, conduire^A. Agiter, remuer^B (1).

^A On donnoit à ce verbe un sens presque aussi générique que celui de notre verbe « faire; » ainsi « demener un jugement, » c'étoit juger. « Le jugement de la propriété sera fait et demené. » (Ord. des R. de Fr. l. I, p. 589.) On lit dans le latin *agitator*. « Demener des causes », c'étoit les traiter, les plaider. « Espécialement des causes qui doivent « estre deménées en parlement ou devant les baillis « ou les seneschaus. » (Ibid. p. 675.) « Laidement « demener quelqu'un, » c'étoit le maltraiter.

Cil a moult tous lez hons laidement demener.

Rom. de Rou, MS. p. 92.

« Demener l'amour, » c'étoit faire l'amour. (Fauch. Lang. et Poés. fr. p. 153.) (2)

^B On disoit aussi *demener* dans l'acception particulière d'agiter, remuer. Ainsi en parlant du corps d'Isabelle de France après sa mort, son historien dit : « On la demena tant, » pour on l'agita tant. (Vie d'Isabelle, à la suite de Joinv. p. 175.) « La sentence de soy sans instruction fait aux bestes et « en l'homme remuer les pieds, les mains, et « autres membres, les gratter, froter, secouer, « fetter, demener les levres, plorer, rire. » (Sag. de Char. p. 94.)

De là se *demener* signifioit « s'agiter », et comme c'est un signe de douleur, on disoit se *demener* pour « s'affliger, » se lamenter. (Diet. d'Oudin.) « Quant Lyonnell se fut une piece demené, se print à « appaiser. » (Percefor. vol. II, fol. 101.) « Quant « Lyonnell se fut demené une grant piece, son « escuyer luy alla dire: se guermenter ne vous vault. « laissez ester: vous ne vous devez ainsi courroucer. » (Ibid. fol. 79.) (3)

On disoit aussi dans le même sens « demener « douleur, » mais alors le mot *demener* renroit dans sa signification générale qui désignoit simplement une action quelconque, une façon d'être quelconque. « Quand ceuz de Calais veirent leurs « gens départir, si demenerent grand douleur. » (Froiss. liv. I, p. 167.)

VARIANTES :

DEMENER. Chans. fr. du XIII^e siècle, fol. 281.

DEMAINER. Geogr. de Paris, à la suite du R. de Fauv. f^o 48.

DEMAINNER. Ph. Mouskes, MS. p. 146.

DEMEINOR. Fabl. MSS. du R. n^o 7615, t. I, fol. 71, R^o col. 2.

DEMOINNER (SE). Duchesne, Gén. de Bar-le-Duc, p. 32.

(1) Il signifie encore : 1^o Maltraiter : « Com si voisin l'ont demencée Et com il l'ont desbaretée. » (Partonope, v. 2049.) De même dans Froissart (II, 32) : « Quant li rois eut entendu les complaintes de sa suer et comment elle estoit demencée par le fait dou Despensier, » 2^o Circonvenir (id., V, 94) : « Il fut tant aparlés et demencés doult mgr. Gautier que il recorda la besogne ensi que elle aloit. » 3^o Tirer en longueur : « Tant fu demencés li temps. » (Id., VII, 147.) (N. E.)

(2) On disoit aussi *demener* et pourparler une paix. (Froiss., VII, 79.) (N. E.)

(3) Froissart écrit aussi (V, 197) : « Et n'a si dur coer on monde que qui les veist demener et doulouser qui n'en eust pitié. » (N. E.)

(4) Cette expression est déjà dans Roland (str. CXC) : « Plurent et crient, demencement grant doloir. » (N. E.)

Demeneure, s. Demaine. Ce mot est toujours joint à *fie* ou *fei*, dans Perard, Hist. de Bourgogne, page 519. On lit « quantke gio j'ay en fiez et en » *demeneure* » dans Perard, *Ibid.*, p. 449, lit. de 1241.) « Et les liez et les *demeneures* » dans le même titre. (*Ibid.*, p. 459.) On lit *demeneure* dans le Cartulaire de la Chamb. des C^{tes} de Nevers, vol. IV, fol. 1. Au lieu de ces mots « liez et demeneures », on lit dans d'autres titres « liez et chesemens » où ce dernier signifie domaine avec domaine.

Demenguer. [Intercalez *Demenguer*, dévorer, dans le Roman de S^{te} Leodegale (du Gange, IV, 229, col. 1):

Rome nos ret totes les mains,
Rome nos ret et plus et mains;
Rome est si pla ene de meugue,
Que tos ses membres *demengue*.] (N. E.)

Dementer (se), v. S'emporter, devenir furieux ^A. Se tourmenter ^B. Se lamenter ^C.

^A Le sens propre est « perdre le sens, » du latin *ementare* qu'on trouve dans Du Cange pour *mentem auferre*. (Gloss. lat. au mot *Dementare*.) C'est en ce sens qu'on disoit que « les cerfs se *dementent* » des biches, la mi-août passée, » deviennent furieux pour les biches, entrent en rut. (Modus et Ratio, ms. fol. 40.)

^B De la ce mot s'est mis pour « se tourmenter. » On l'a surtout appliqué aux personnes qui se donnent beaucoup de peine pour des choses dont ils feroient mieux de ne pas se mêler. C'est en ce sens qu'on a dit : « Combien que je luy en garde encore » beaucoup d'autres à dire une autres fois s'il se « *demente* » plus de parler de moy, toutes fois « comme juge d'équité lu peux juger de son igno- » rance en ce qu'il m'a accusé. » (Fabri, Art. de Rhétor. liv. I, fol. 153.) On dit encore en Normandie *se demanler* et *se guementer* pour se mêler mal à propos d'une chose.

^C Un mot qui designoit originairement « perdre le » « sens » peignoit naturellement les peines violentes. On l'a vu employé pour les cerfs entrant en rut. On la dit plus communément pour exprimer la douleur, « se lamenter (1). »

Mes je vos dis vraiment
Que trop en sui arriere mis
Si m'en *dement*. (Poës. MSS. av. 1300, t. II, p. 627.)

La dame forment se *demante*
Com s'el fust au cuer moult dolente.
Fabl. MSS. de S. G. fol. 5, R^e col. 1.

VARIANTES :

DEMENTER (SE). Poës. MSS. av. 1300, t. II, p. 537.
DEMENTER. Fabl. MSS. du R. n^o 7615, t. II, f^o 136, R^e col. 1.
DERMENTER. Hist. de B. du Guescl. par Mén. p. 11.
DESMENTER. Cotgrave, Dict.

DESEMENTER. Perceff. vol. II, fol. 101, R^e col. 2.
DEMENTER. Fabl. MSS. du R. n^o 7989, fol. 60, V^o col. 1.

Dementerie, s. f. Démenti. « Quant à luy » « puisqu'il se trouve chargé du fait et des *dement-* » « *ries*, en ayant fuy le combat, il peut, etc. » (La Colomb. Th. d'honn. t. II, page 187.) « Les injures » « legeres, qui se disent par soudaine cholere ou » « autrement ne se repousseront avecques la » « *dementie*, d'autant que ceste parole est mainte- » « nant trop odieuse, ains avec une negation plus » « douce à laquelle on ne pourra répondre avecques » « la *démentie*. » (Disc. Polit. et Mil. de la Noue, p. 309.)

Dementiere, adv. Cependant. Ce mot, sous les orthographe employées par S. Bernard, répond au latin *cum, dum* et *interim*. « En ce *dementiere* le » « disscisor morust. » (Ten. de Littl fol. 104, Re.) On trouve *dementre qui*, pour pendant que, dans les Fabl. MSS. de S. G. fol. I, V^o col. I.

Dementries si ont en deffois
Valencenois mis lor pas. (Ph. Mousk. p. 679.)

VARIANTES :

DEMENTIERE. Ten. de Littl. fol. 104, Re.
DEMENTIERS. La Colomb. Th. d'honn. t. II, p. 120.
DEMENTIES. Duchesse, annot. sur Al. Chastier, p. 850.
DEMENTRE (EN). Qu'il, pour tandis qu'il. S. L. S. Ir. p. 277.
DEMENTRES. Mot langued. Bor. Dict. au mot *Eudementiers*.
DEMENTRE QUE. G. Guiart, MS. fol. 22, V^o.
DEMENTRIES. Pb. Mouskes, MS. p. 679.
ANDEMENTIERS. Dict. de Monet.
ENDEMENTIERS. Petit J. de Sautré, p. 112.
ENDEMENTIER. Gloss. de Martene, l. V.
ENDEMENTERS. Rymer, t. I, p. 114, col. 2, titre de 1270.
ENDEMENTIERS. Borel, Nicot, Dict. etc.
ENDEMENTIERS. Laurf. Gloss. du Dr. Ir.
ENDEMENTRE. Dict. de Borel.
ENDEMENTERS. S. Bern. Sciv. fr. MSS. p. 96.
ENDEMENTES. *Ibid.* 1^{re} add. au mot *Eudementiers*.
ENTREMENTES. Hist. des Trois Maries en vers, MS. p. 181.
ENTREMENTRE. Eust. Desch. Poës. MSS. fol. 457.
ENTREMENTIERS. Chr. S. Den. fol. 205.
ENTREMENTIERS. Gloss. sur les Cout. de Beauv.

Dementoison, s. f. Lamentation.

Mout avoit par la terre plors et *dementoisons* (2).
Rom. de Rou, MS. page 8.

Demerguer, v. Abimer. Du latin *demergere*.

Rome est si plaine de mengue
Que toz ses membres *demergue* (3)
Tost le mont machie Rome et runge.
Hist. de S^{te} Leoc. MS. de S. G. fol. 29, V^o col. 2.

Demerir, v. Nous ignorons la signification précise de ce verbe [il est synonyme de *demeriter*]. Peut-être la même que *MERR* qu'on verra ci-après.

Demerite, s. m. Crime, forfait. (Dict. de Monet.) On trouve *demeritum* en ce sens dans le Glossaire latin de Du Cange. « Au dessus y a deux testes, des » « deux meurtriers qui furent illec mis à mort par » « leurs *demerites* (4). » (Perceff. vol. VI, f^o 2.)

(1) On lit déjà dans Coucy (II) : « Tant ne me say *dementer* et complaindre. » Le verbe pouvait être suivi d'un complément indirect : « Apres soupper il se complainy et *dementa* d'acheter vin en la ville de Fimes à ladite Marguerite. » (JJ. 138, p. 280, an. 1300.) De même au reg. JJ. 163, p. 2, an. 1408 : « Esquelles estuves icelle Martinette... se feust *dementée* du chapperon sa fille, que elle avoit perdu. » (N. E.)

(2) *Dementoison* signifie encore démenti : « Iceelui de Piz fu moult indignez et respondi qu'elle mentoit et son mary aussi ; ausquelles *desmentoisons* survint ledit Tassart. » (JJ. 109, p. 273, an. 1376.) (N. E.)

(3) Lisez *demengue*, comme dans Du Cange, IV, 229, col. 1, où l'on retrouve cette citation. (N. E.)

(4) On lit déjà au XIV^e siècle, dans le Songe du Vergier, d'après Duchez : « Le pape deposa le roi de France non pas seulement pour ses *demerites* ou iniquités, mais aussi pour ce qu'il n'estoit pas digne de gouverner royaume, et insinua en son lieu P'opin. » (N. E.)

Demeriter, *v.* Faire faute, punissable. (Monel, Dictionnaire.)

Demestement, *s. m.* L'action de débrouiller ou de négocier une affaire. « Parlant le priez vous « de remettre le demestement de l'affaire de « Madame sa sœur et de M^r le comte de Soissons à « un autre ou une autre fois. » (Mém. de Sully, t. II, page 104.)

Demeurer, *v.* Demeurer, rester, survivre ^A. Tarder, empêcher ^B. Rester garant ^C. *Demorer*, dans Saint Bernard, p. 331, répond au latin *remorari*, *immorari* et *demorari* ^D.

^A Ce mot subsistait au premier sens sous cette orthographe. On trouve *dimorare* dans le même sens au Gloss. lat. de Du Cange.

« Sans qu'aucune maene *demourasse* en elle. » (Triumphes de la Noble Dame, fol. 187.) « Ne demourait pas que la renommée, c'est-à-dire il ne s'en suivit pas que, etc. suivant l'éditeur de Gérard de Nevers, 2^e partie, p. 119. « Demorer estre. » pour tarderont à être. Duchesne, Gén. de Chastillon, p. 58, tit. de 1268.

Demeurer s'employoit quelquefois comme verbe réciproque. Ainsi on lit *se demeurir* (2) pour « s'arrêter. » dans Modus et Ratio, ms. fol. 36, V^o. On trouve *demorroit* pour « survivroit » dans le Gén. de Chast. par Duchesne, p. 56, tit. de 1246.

^B Par une extension du premier sens, on se servoit du verbe *demeurer* pour « tarder, différer (3). » « Si n'eût que *demeurer* de lever sa bannière à « faire sonner sa trompette. » (Triumphes des IX Preux, p. 540.)

^C *Demorer*, pour empêcher. « Ne demorera pas « que, etc. » pour n'empêchera pas que, etc. (Perard, Hist. de Bourg, p. 492, tit. de 1258.)

^D On disoit aussi *demeurer* pour rester garant (4). « Dame, dist le roy, il me plaisit bien, mais qu'il « plaise à la pucelle; sire, dist la reine, je *demeure* « pour elle. » (Percefl. vol. III, fol. 58.) On lit *demourer* en ce sens, dans Froissart, t. IV, p. 279 (5).

CONJUGAISON :

Demeroit, imparf. indic. (Fables mss. du Rec. n^o 7988, folio 57.)

Demeurje, subj. Demeure. (Glossaire de l'Histoire de Paris.)

Demeurons. Que nous demeurions. (Les Marguer. de la Marg. fol. 175.)

Demurt, subj. Demeure. (Ord. des Rois de Fr. t. I, page 738.)

Demoreez. Vous demeurez. (Poës. mss. avant 1300, tome II, p. 605.)

Demoerge. Qu'il demeure. (Gl. de l'Hist. de Bret.)
Demoergent. Qu'ils demeurent. (Britton, Loix d'Angle. folio 2.)

Demoerra. Demeurera. (Ordonn. des Rois de Fr. tome I, p. 142.)

Demoerroit. Demeureroit. (Ibid. p. 248.)

Demoressiez. Vous demoreez. (Villeg. p. 77.)

Demyer, pour demeurent, restent, subjonctif. (Rymer, t. I, p. 109, tit. de 1268.)

Demooueroit. Demeureroit. (Ord. des R. de Fr. tome I, p. 212.)

Demourasse. Demeurât. (Les Triomph. de la Noble Dame, p. 187.)

Demouriez. Vous demourassiez. (Poës. mss. du Vatican, n^o 1490, fol. 155, V^o.)

Demouoient. Demeureroient. (Font. Guér. Trés. de Vénérie, ms. p. 22.)

Demourra. Il demeurera. (Ord. des Rois de Fr. tome I, p. 91.)

Demourray. Je demeurerai. (Path. Farce, p. 145.)

Demourront. Demeureront. (Clém. Marol, p. 54.)

Demurgent. pour demeurent, restent, subjonctif. (Rymer, t. I, p. 109, tit. de 1268.)

VARIANTES :

DEMEURER. Orth. subsistante.

DEMOERER. Perard, Hist. de Bourg, p. 300, tit. de 1243.

DEMOERER. Ord. des R. de Fr. t. I, p. 264.

DEMOIERER. Rom. de Rou. MS. p. 433.

DEMOIERER. Perard, Hist. de Bourg, p. 482, tit. de 1255.

DEMEURER. Rymer, t. I, p. 109, col. 1 et 2, tit. de 1268.

Demezi. *v.* Se marier. C'est un mot du patois breton. Du Cange, Gloss. lat. au mot *Methium*.)

Demi. On lit, dans S. Bernard, p. 34 : « *Demei* « muz, » dans le latin *semi nuda* ; *demeivis*, p. 108, dans le latin *semivivus* ; « *demei* un jour, » p. 226, dans le latin *dimidiâ die*. Ce mot subsiste, mais nous devons remarquer les expressions suivantes qui ne sont plus d'usage :

1^o « Jour ne demi, » pour aucun jour.

Je n'ay repos heure. *jour ne demy*.

Chasse et Départe d'amours, p. 55, col. 1.

On disoit de même « n'aller lieüe ne *demie*, » pour n'aller pas loin. Hist. de B. du Guescl. par Ménard, p. 415. « Sans respect ny *demie*, » sans aucun respect. (Molière, Cocu imag. sc. 16.) (6)

« Un jeune abbé qui n'est ny prêtre ni *demie*. » (Hist. du Th. fr. t. VII, p. 250.) « Sans dire mot ny « *demy*. » (Bab. t. II, p. 190.)

2^o « Quasi plus que demi, » presque tout à fait. (Faïfeu, p. 98.)

3^o « Assés plus que demi, » beaucoup. (Fabl. mss. du R. n^o 7989, fol. 75, iv col. 2.)

(1) Il signifie encore manquer de, échapper à ; « Et si ardemment y entendirent que la ville *demoura* à ardoir. » (Froiss., IV, 403.) (N. E.)

(2) Sous la forme réfléchie, il signifie encore s'abstenir : « Et si li estoient chil doy roy si prochain que à envis s'en mesloit et à envis s'en *demorait*. » (Froissart, II, 481.) (N. E.)

(3) On lit déjà dans Roland (str. CCXXII) : « Li Arabiz de venir ne *demourant*. » Par suite, il signifie rester en souffrance : « Leur chevauchie et armée *demoura* pour le mort dou dessus dit messires Edouwart. » (Id., VIII, 118.) (N. E.)

(4) Ou se porter caution (Froiss., III, 59) : « Messires Jehans de Binnau vdroit il point *demorer* pour vous ? » (N. E.)

(5) « Et il en *demourent* audit roy Basaach. » (Ed. Kervyn, XVI, 40.) (N. E.)

(6) Il dit encore dans le Dépit Amoureux (I, 1) : « Je ne suis point de moi si mortel ennemi Que je m'aïlle affliger sans sujet ni *demie*. » (N. E.)

4° « Tant et demi, » une fois et demie, autant ou plus de la moitié.

Cele fait pour lui *tant et demi*.

Poes. MSS. du Vatican, n° 1322, fol. 150, R^o col. 2.

5° « Mon demy, » la moitié de moi même. Terme d'amitié.

Mon Gassot, *mon demy*. [Beleau, t. II, fol. 5.]

6° « Le deuy l'an, » la moitié de l'an. (Jean Marot, p. 65.) (1)

VARIANTES :

DEMI. Orth. substantie.

DEMI. S. Bern. serm. fr. MSS. p. 34.

DEMI. Marbodus, col. 1636 et 1674.

DEMY. Brantome, t. I, p. 2.

DEMYs. Faifeu, p. 98.

Demians. [Intercalez *Demians*, mesure pour les grains, moitié (*dimidium*) du boisseau : « Cinq « *demians* de froment, un denier sus Guffroy « Menart, un *demiaus* de froment sus Pierre « Choisset, » (J.J. 64, p. 448, an. 1326. On lit encore au reg. J.J. 58, fol. 63, R^o, an. 1320 : « Item tres « demellos seu *demiaus* fromentit et unum denarium « super Droelum. »] (N. E.)

Demi-bas. s. m. Sorte de vêtement de femme. « Son corps estoit avec un *demi bas* à six grands « lambeaux ronds de toile noire. » (Brant. Dames Galantes, t. I, p. 414.)

Demiblans. s. m. p. Sorte de monnaie. (Du Cange, Gloss. lat. au mot *Albi cum scuto*, sous le mot *Moneta*. On distinguoit :

1° « Les demiblans deniers. » (Du Cange, Gl. lat. sous le mot *Moneta*.)

2° « Les demiblans à l'escu. » (Du Cange, Gloss. latin, id.)

Demi-bœuf (*Gaignerie de*). Sorte de mesure de terre. On l'appelloit autrement « retail. » « En « Gastine gaignerie de quatre bœufs garnie de prez « et pasturages est prisee et complée pour mesure « de terre, et gaignerie de deux bœufs pour borde- « rie : et gaignerie d'un bœuf pour quarteron : et « *gaignerie de demi bœuf* qui est le quart de la « borderie est appellée retail. » (Cout. de Poictou, au Cout. Gén. t. II, p. 584.)

Demi-canon. s. m. Pièce d'artillerie ^A. Instru- ment de musique ^B.

^A Dans l'artillerie qui servit à la défense de Sienne, en 1555, on lit usage de *demi-canons* (2). (Mémoires de Montluc, t. I, p. 453.) « Pour le regard de l'artille- « rie, ils nous fourniront vingt bons canons, onze « *demi-canons* (ils les batissent ainsi par leur « inventaires, trente quatre quarts de canons et « environ quarante quatre entre sacres, fauleons,

« faulconneaux, émécillons. et mousquets. » (Mém. de Sully, t. IV, p. 202.)

^B Le *demi-canon* étoit aussi un instrument de musique. Dans un compte de 1348, sous le titre de *menestreur*, sont énumérés ceux qui jouent des naquaires, des *demy-canon*, du cornet, guiterne Latine, de la fluste Bebaigne, de la trompette, de la guiterne mousque et de la vielle. (Du Cange, au mot *Ministelli*.)

Demiceinct. s. m. Sorte de ceinture ^A. Tablier ^B.

^A Sur le premier sens, voyez les Dict. de Nicot et de Ménage. Espèce de chaîne d'argent en guise de ceinture (3).

..... Tes joyaux

Tes bagues et tes anneaux

Tes *demiceincts*. [Amad. Jamin, p. 222.]

^B On a employé ce mot quelquefois pour désigner un « tablier. » (Du Cange, au mot *Semicinctum*.)

Demiceintier. s. m. Faiseur de demi-ceint. (Nicot et Cotgrave, Dict.)

Demi chiot. [Intercalez *Demi chiot*, chape ou manteau fourré, plus court que le pelicon :

Car cil *demi chiot* ou demi pelicon

Dont elles sont hordées ainsiuc com herigon.

J. de Meung, Test. 1229^o (N. E.)

Demi deniers à l'agnei. s. m. p. Sorte de monnaie. (Du Cange, au mot *Moneta aurea*.)

Demi dixiesme. s. m. Sorte d'impôt. Celui qui fut levé sur le clergé durant le concile de Bâle, en 1433. (Monstr. vol. II, fol. 96.)

Demi double. s. m. Ton de la trompe. On appelloit *demy double*, en termes de chasse, un des tons de la trompe. (Font. Guérin, Trés. de Vénerie, ms. page 8.)

Demidoublement des aydes. Espèce d'impôt. C'est celui dont Henri IV déchargea la ville de Paris en 1597. (Mém. de Sully, t. III, p. 247.)

Demi doubles d'or. s. m. p. Sorte de monnaie. (Du Cange, au mot *Moneta aurea*.)

Demi drap. s. m. Sorte d'étoffe. Dans les lettres de 1351, touchant la levée d'une aide, dans le bail- liage d'Amiens, on lit : « Pour chacun brassin de « chacun drap fait à Amiens, deux sols parisis, d'un « *demi drap*, doaze deniers, et du plus et du moins « à l'avenant. » (Ord. des R. de Fr. t. II, p. 440.) « Le roy Charles VI, par ses lettres patentes données « à Paris le .13. juin 1409, octroya à l'huissier de la « chambre, et aux deux greffiers par maniere de « courtoisie de chacun qui seroit nouvellement reçu « en conseiller et maistre de la chambre, c'est à « scavoir au greffier à chacun deux *demy drap* de

(1) On lit aussi dans Maehault (p. 54) : « ... Je suis tout vostre *sans demi*. » (N. E.)

(2) Le *demi-canon* enavoit 16 livres de balle et portait à 850 pas de 2 pieds et demi de blanc. Le *quart de canon* se nommait aussi *percheleur* ; le *canon* commun se disoit *sifflant ou batte-nur*. (N. E.)

(3) Au temps de Richelieu, le *demi-ceint* d'argent étoit le grand luxe des femmes du peuple ; on le faisait d'une large tresse de soie, décorée sur la moitié de son pourtour de plaques d'orfèvrerie eiselées ou émailées. De simples chambrières mettaient trente et quarante écus à un *demi-ceint*, sans préjudice d'une chaîne d'argent pour y suspendre elès, ciseaux, bourse, couteau, Olivier de la Marche a dit mieux ou plus mal en vers : « Un *demi-ceint* qui soit noir comme meure Ma dame aura pour son gentil corps ceindre, Ferré tout d'or, du meilleur qui se treuve. Ce *demi-ceint* ne doit le corps estraindre. Mais soutenir le fais et supporter Des mystères que dame doit porter. » Ces mystères composent l'équipement déjà décrit. (N. E.)

« Bruxelles et à l'huissier dix francs ou autre chose » à l'équipolent. » (Mirailmont, des Cours souv. pages 452 et 453.)

Demie. Le féminin de *demî*. Ce mot subsiste. Nous marquerons seulement les principales expressions de notre ancienne langue dans lesquelles il entroit :

1° « Heure ne *demie*, » pas un instant, point du tout.

Mais jamais Dangier ne sommeille,
Ne ne dort *heure ne demie* ;
Tousjours à la puce à l'oreille, etc.

L'Amant rendu Cordelier, p. 521.

« Peul le dit mayeur faire inventaire, des biens appartenans aux dils mineurs d'ans, incontinent » après que le pere ou la mere sont trespassez sans » attendre *heure ny demie* s'il ne luy plaist. » (Coul. de Nuyelles, au Nouv. Cout. Gén. t. I, p. 398.)

2° « De sens n'a *demie*, » pour n'a point de sens. (Gloss. de Marol.)

Por ce est fox de la teste, ne *de sens n'a demie* (1)
Qui plus aime les femes et qui plus les amie.
Chastie Mus. MS. de S. Germ. fol. 105, V^o col. 1.

3° « Je n'entends lettre ny *demie*, » pour je n'entends ou je ne sais ni A ni B. (M. de S. Gelais, 210.)

4° « La on faisoit chière et *demie*, » pour là on faisoit grande chière. (Rab. t. IV, p. 41.)

5° « Joie et *demie*, » pour grande joie.

Par raison aime ensemment
Sa *joie et demie*.

Poës. MSS. avant 1300, t. III, p. 976.

6° « Aucuns ne se contentoyent de *demie douzaine*, come de chiens courans (2) ainsi qu'on dit » par proverbe. » (Apol. pour Hérodote, p. 350.)

7° « Une grande *demie* de pain. » Cette expression se trouve dans d'anciens Fabliaux pour une certaine quantité de pain.

Nous en anrions à Paris
Une grant *demie de pain*.

Fabl. MSS. du R. n° 7218, fol. 176, R^o col. 4.

Demie lance, s. f. Sorte d'arme. « Le jeune » garçon se voulut essayer et passa après luy et » avec sa *demie lance*, luy donna si grand coup » qu'il le porta par terre et la rompit, puis mit la » main à l'espée, et luy escroyoit : Rends toy, en- » seigne, ou je te lueray. » (Histoire du chevalier Bayard, page 166, an 1508.)

Demie mine, s. f. Sorte de mesure. En latin *medimnus*. (Gloss. du P. Labbe, p. 513.)

Demie piques, s. m. p. Sorte de soldats. Il y avoit des soldats ainsi nommés en 1573, et ils tiroient ce nom de la manière dont ils étoient armés. (Voyez Histoire de M. de Thon, tome VI, livre 56, page 658.)

Demierkes. [Intercalez *demierkes*, mercredi, dans Du Cange, IV, 370, col. 3, d'après le Cartulaire de Vauclle : « Denées l'an de grace mil .cc.

« nonante .viij. de *demierkes* après le Magdelaine » ; en latin : « Feria quarta post festum B. Marie » « Madaglene. »] (N. E.)

Demies. Lisez de *miès*. Du miel. Mouskes, parlant des privilèges que Chléric accorde à l'évêque de Tournay, s'exprime ainsi :

Et s'eut la vorie ausi,
Et les forages leur guerpi
De vin, de cervoise, et de *miès*
Quel k'il soient nouviel u viès.

Pli. Mouskes, MS p. 33.

Demi escus, s. m. p. Sorte de monnaie. (Du Cange, au mot *Moneta aurea*.)

Demi seur, s. f. Sœur du second lit. (Monstr. vol. II, fol 18, V^o. — Voyez DEMI FRERE ci-dessous.)

Demi francs, s. m. p. Sorte de monnaie. (Du Cange, au mot *Moneta arg. Reg. Franc.*)

Demi frere, s. m. Frère de deux lits. « Philippe » de Valois, fils de Charles, comte de Valois, fils de » Philippe, fils de Sainet Louis et *demî pere* de la » dite royne d'Angleterre. » (Mém. d'Olivier de la Marche, p. 37.) « *Demî freres* et sœurs ne succèdent » à leurs freres ou sœur avec ceux qui sont conjoints » des deux costez, bien succèdent ès immeubles » et heritages qui viennent du costé dont ils sont » conjoints. » (Cout. de S. Quentin, t. I, p. 536.)

Demi glaive, s. m. Sorte d'arme (3). « Ordonna » celui de Blois deux grands ribaux à chevaucher à » l'entour de nous d'une part et d'autre, avec » chacun son *demî glaive* entre leurs mains pour » nous luer et occire si nous eussions fait signe de nous en vouloir fuir ou eschapper. » (Godef. Ann. sur l'Hist. de Charles VI, p. 689.)

Demi gorge, s. f. Terme d'architecture. Oudin le traduit par *mezza gola*.

Demi graine, s. f. Migraine. (Nicot, Oudin et Coigrave, Dict.) [Voyez DEMYGRAINE.]

Demi gros, s. m. Sorte de monnaie ^a. Sorte de relevance seigneuriale ^b.

^a Sur le premier sens, voyez Du Cange, Gl. lat. au mot *Moneta arg. reg. Francorum*, sur « demiz gros » d'argent fin. » « ... Les monnoies de cours en » usage dans la Brelague et frappées au coin des » ducs, étoient les écus, les reaux, et les saluts » d'or, les gros et les *demî gros*, les blancs, les » florins, les doubles, les deniers et les oboles. » « Toutes ces monnoies changeoient de valeur selon » la conjoncture des affaires et les besoins de l'état... » « En 1476 ... le gros avoient cours sur le pied de » deux sols six deniers. » (Morice, Hist. de Bret. Préface, page 9.)

^b « Le *demî gros* étoit aussi une relevance seigneuriale. » Sont tenns payer chacun manant » d'icelle terre et paroisse ausdits religieux de Saint » Waast, chacun an une poulle et *demî gros* que on

(1) On lit déjà dans la Rose (v. 4146) : « Ge n'ai, ce croi de *sens demie* ; Ains fis grant folie et grant rage, Quant au Dieu d'Amour fis hommage. » (N. E.)

(2) « Avesques un tiercelet d'entour, *demye douzaine* d'hespaignolz [pagnenolz] et deux levriers. » (Rab., Gouv., I, 2.) (N. E.)

(3) C'est une lance de jet, un *glaiérot* (javelot), arme favorite des *paracheurs* ou pavaisiers : « Icaltui Picart prist en sa main une fourcheferre, et son fils un *demî-glaive* ou glaiérot. » (Jf. 112, p. 370, an. 1378.) (N. E.)

« dit encoisüre, dont sont quiets ceux qui ont heri-
« tages chargés de terrages; et tous les eschevins
« regnaus et ceux qui n'ont nulles bestes atlantes
« au mareiz sont quiets du *demij gros* d'encoursure
« et ainsi en est usé. » (Nouveau Coul. Général,
t. I, page 437.)

Demi-lige. [Intercalez *Demi-lige*, vassal prélan-
tant serment de fidélité pour un arrière-lief: « Jon Robiers castelains de Bapaume, sires de
« Biannés,... sui hons *demi-liges* à l'abbé et à
« l'Église de Saint Aubiert de Cambray dou lief de
« Rainincourt et d'Aussimont, c'ou tient de mi et
« ke jon en ai fait bien et loiaument hommage, .. si
« com leur hons *demi-liges*. » Du Cange, IV, 108,
col. 3, an. 1272.] (s. e.)

Demilot. *s. m.* Sorte de mesure de liquide. Elle
est connue dans la Flandre et répond à la pintule de
Paris. (Du Cange, au mot *Semilotum*.)

Demenement. Deminer. [Intercalez *Demi-*
nement, saisie faite au nom du seigneur ou du
propriétaire (*dominus*), dans Du Cange, II, 914,
col. 2; *Deminer*, opérer cette saisie: « Item que
« debtes et heritaiges gisans fours de Lieges, soient
« *deminez* et forjugiez par trois plats generaulx
« tant seulement. » (Hist. de Liège, II, 420,
an. 1355.)] (s. e.)

Demion. [Intercalez *Demion*, demi-selier, au
reg. M. 181, p. 240, an. 1452: « L'un d'eulx dist
« qu'il faillloit avoir *demion* de vin, et le suppliant
« dist que ce seroit peu et qu'il en convenoit avoir
« chopine. » De même au reg. M. 206, p. 813,
an. 1482: « Une chopine et un *demyon* d'estain. »
dans la vallée d'Yères, il désigne encore le demi-
litre belboulle, p. 109.] (s. e.)

Demis. *adj.* A demi plein ^A. Dénué, privé, ôté,
enlevé, destitué ^B. Bas, abaïssé ^C (1).

^A Dans le premier sens, ce mot est le même que
demî, à moitié.

A la table lors fu remis
Un pot qui n'estoit pas *demis*
De vin.

Fabli. MSS. du R. n° 7218, fol. 288, R° col. 2.

^B Dans le sens de « dénué, privé, » ce mot vient
du latin *dimittere*, dont nous avons fait notre verbe
« démettre, » et il se prenoit pour la chose même
qui est ôtée, comme pour le sujet qui est privé de
la chose. Ainsi on disoit :

Aristippus qui estoit ses amis
L'en reproïent, disant qu'il estoit foul;
Mais tu, dit il, es de ton sens *demis*. [Besch, p. 46.]

« Desmis de joye est mis pour « fristie » dans les
Contred de Songeur. F° 153, V°.

^C Dans la signification de « bas, abaïssé, » au
propre et au figuré, le mot *demis* vient du latin
dimittere, abaïsser. « D'un stile bas et *demis*. »
(Nuits de Strap, t. II, p. 475.) « Le roy revenu à son
« second penser commença de se hontoyer, esti-
« mant avoir fait un pas de clerc de s'estre de cette

« façon *demis* à l'endroit de son conestable. »
(Pasquier, Recherches, p. 486.)

Demi sonnet. *s. m.* Sorte de poëme imaginé
par d'Aligaliers, qui n'eut point d'imitateurs. (Gouj.
Bibl. fr. t. XV, p. 204.)

Demi taille. *s. f.* Demi relief. On trouve *medi-*
tallia et *metallia* dans le même sens, au Gl. lat
de Du Cange.

Demi-temps. [Intercalez *Demi-temps*, moitié
ou quart du breviaire: « La moitié d'un breviaire,
« qui est appellé *demi temps*. » (Jl. 110, p. 249,
an. 1377.) De même en l'inv. des biens du duc de
Berri dressé en 1416: « Item ung volume de
« breviaire de *demi temps*, c'est assavoir du temps
« d'estlé. »] (s. e.)

Demi vent. *s. m.* Vent de côté. (Colgr. et Oud.)

Demi villain. *adj.* Moitié paysan. En latin
semipaganus. (Gloss. du P. Labbe, p. 526.)

Demi voyeux. *s. m. p.* Certaines lettres de
l'alphabet. « Ce sont les six *demi voyeux*. S. L. M.
« X. R. et Y. et sont appellez *demi voyeux* pour ce
« qu'ilz commencent en voyeul et terminent par
« eulx meismes. » (Eust. Besch, fol. 396.)

Demnation. *s. f.* Condamnation. « En faute de
« rapport et de denombrement peut tendre *demna-*
tion de soixante sols louisiens d'amende et des
« despens de justice. » (Cout. de Tournay, au Coul.
Gén. t. II, p. 942.)

Demo. *adv.* Demain. On disoit *demo* pour
« main » dans le patois de Cahors, Borel, Dict. au
« Glouper. » Voyez l'article « DEMAIN » ci-des-
« sus où sont rassemblées diverses expressions ancien-
« nes dans lesquelles entroit ce mot.

Democquer. *v.* Moquer, railler. « Encherra
« l'ung en adultere, l'autre en fornication, et ainsi
« seront deceuz et *democquez* par l'engin de l'en-
« nemi. » (Lanc. du Lac, t. III, fol. 96.) « Les inju-
« riant et les *democquent*. » (Hist. de la Tois. d'or,
vol. II, fol. 143.) De là « *Democquer* la court » se
disoit pour éluder ses jugemens ou y contrevénir.
(Anc. Cout. de Norm. fol. 151, V°.)

Democrit. *s. m.* Démocrite. Nom propre.

Et si ce n'est assez, je te promets et voue
De faire encor pour toy renaître *Democrit*.
(Euv. de Joach. Du Bellay, fol. 430.)

Demoine. [Intercalez *Demoine*, domaine. « De
« la vente du bois, tréfons et *demoine*, monsei-
« gneur le duc... » (1360, Duché d'Or, Journal de
recette — Le C. de D.) — Voyez les notes sous
demoine. On disoit aussi tenir en *demoigne* (Cart.
de Champagne, an. 1256, fol. 208, col. 1: « Ne
« porront retenir... nos homes, ne les homes de
« nos liés, qui tiennent de nos en *demoigne*. »] (s. e.)

Demoisir. Oler le mois. « Vous ne dites pas
« madame (dit Ilircan), que la fille estoit en haul
« age, nubile, cognoissant l'iniquité du pere, qui

(1) Il signifie encore: 1° Qui s'est désisté de: « D'accordance et de paiz *demis* Assembloit à leurs ennemis. » (G. Guiart,
v. 1440v) 2° Excepté: « Or les autres fu exilliez, N'en fu *demis* n'esparniez. » (Chron. des ducs de Norm., I, v. 605.) (s. e.)

« laissez moisir son pucelage de peur de *demoisir* « ses escus. » (Contes de la Reine de Navarre, t. II, p. 171.)

Demoli, *part* Estropié ^A. Ravagé ^B.

^A La première acception est la même que celle du verbe *demoller*. « ... Il advient aucune que « sangliers foulent les chiens du bout de la hure, « sans les blesser, comme aux endroits des costes, « aux hanches et lieux nerveux. Si de fortune ils « avoient quelque chose *demoli* ou rompu, on les « doit faire habiller, mais, etc. » (Fouill. Vénérie, folio 84, V°.)

^B On trouve aussi *demoli* pour ravagé. « La Sicile « isle jadis grandement *demolie* et endommagée, « etc. » (Pièces justificatives des Mémoires de Du Bellay, t. VI, p. 286.)

Demolisement. [Intercalez *Demolisement*, aux Mandements de Charles V, p. p. Léop. Delisle (p. 892, an. 1378): « *Demolisement* de diz chas- « teaux et forteresses. »] (S. E.)

Demolition, *s. f.* Ruine, défaite, déroute. Un ancien historien dit de la déroute des François à Courtray : « Iceste instance de *demolition* et male « aventure aux François fut pronostiquée. » (Chr. fr. ass. de Nangis, sous l'an 1302.) On lit dans le latin *demolitionis instanciam*.

Demoller, *v.* Deboiter. « Tombe à la renverse, « et chéant sur l'eschine il se *demole* la cheville du « pied et se rompt le croiepan. » (Merlin Cocaigne, t. I, p. 145.) « Es aultres *demolloit* les reins. » (Rab. t. I, p. 193, et note 19.)

Demon, *s. m.* Génie. Ce mot subsiste pris en mauvais parti. Il n'y a pas longtemps encore qu'on l'emploie aussi en bonne part pour « génie. »

O ciel ! quel bon *demon* devers moy vous envoie
Madame ?

Héraclius, Com. de P. Corn. act. 5, sc. 2.

Comme si le *daimon* qui garde nostre France
Eust fait avec le tien éternelle alliance.

Let. de l'Insq. t. I, p. 289.

Demoniaque, *adj.* Démoniaque. « Adonc le « Tourrier fut appellé qui vint illec comme tout « forcené et *demoniaque* (1). » (Perceforest, vol. III, f° 156, V° colonne 2.)

VARIANTES :

DEMONIAQUE. Joinville, p. 109.

DEMONIQUE. Cotgrave, Dict.

Demonie. [Intercalez *Demonie*, au Roman de Robert le Diable (Du Cange, II, 735, col. 1) :

Or oyez moult grant *demonie*

Que li senescaus repondra

De chou que il le semondra.] (N. E.)

Demonneries, *s. f. p.* Inspirations d'un démon, d'un esprit ou d'un génie familier. « Rien « ne m'est facheux à digérer en la vie de Socrates « que ses extases et *demonneries*. » (Ess. de Mont. tome III, p. 609.)

Demonstration, *s. f.* Démonstration ^A. Présage ^B. *Demonstremens*, dans Saint Bernard, répond au latin *exhibitio*.

^A Ce mot s'employoit dans les divers sens qui appartiennent à notre mot *démonstration*.

Dont pour avoir plus ample *demonstration*
De ceste chose, etc. (Cretin, p. 119.)

^B On disoit aussi *demonstrance* pour « pronoslie, pré sage ou phénomène. »

Si dura cele *demonstrance*,

..i. jors trestot entièrement. (Ph. Mouskes, p. 418.)

VARIANTES :

DEMONSTRANCE. Ord. I. III, p. 577.

DEMONSTREMENT. S. Bern. Serm. fr. MSS. p. 16.

DEMONSTRANCE. L'Amant ressusc. p. 353.

DEMONSTRANCE. Ph. Mouskes, MS. p. 323.

DEMONSTRANCE. Fable MSS. du R. n. 7218, fol. 105.

DEMOÛTRÉE. Geogr. de Paris, à la suite de Fauv. p. 54.

DEMONSTREMENT. Marbodius, col. 1678.

Demonstrer, *v.* Montrer, faire voir. *Demonstrer* (2), dans S. Bernard, répond au latin *ostendere*.

... Se *demonstra* si fier

Que l'ennemi ne s'y osa fier. (C. Marot, p. 189.)

Demonstreux, *s. m.* Le second doigt de la main. Celui qu'en latin on nomme « index, » mot qui a passé dans notre langue. (Glossaire du Père Labbe, p. 507.)

Demonter, *v.* Descendre. « Je ne *demonte* pas « volontiers quand je suis à cheval. Car c'est l'as- « siette en laquelle je me trouve le mieux et sain et « malade. » (Essais de Mont. t. I, p. 492.) « Les « Anglois sont *desmontez* à terre et ont assiégé « vostre chastel. » (Histoire de Loys II, duc de Bourbon, p. 197.) [Ed. Chazaud, p. 158.]

Demordre, *v.* Lâcher prise, au propre et au figuré. Au propre : « Le loup étant mort les valets « de levriers doivent faire *demordre* les levriers, « etc. » (Salmore, Vénérie, p. 279.)

Au figuré, on a dit en parlant du siège de Vienne : « Pour faire *demordre* et retirer le grand seigneur... « il *demordit* de Vienne et tira vers Constanti- « nople. » (Brantôme, Capitaines estrangers, t. II, p. 51.) « Pour faire *demordre* Parme. » (Id. Capit. fran. t. II, p. 285.) « Ce qui fit *demordre* et sauver « Parme. » (Ibid. p. 285.) Il est dit, p. 286 : « Par « ainsi Parme fut en repos et sureté. Le maréchal « de Brissac fit *demordre* Sanjac... assiégée trois « semaines par le duc d'Albe, tant ce maréchal y « avoit bien pourveu. » (Ibid. p. 288.) On lit plus bas : « Après que le duc d'Albe desassiégea Sanjac. »

Demorée. [Intercalez *Demorée*, demeure, séjour, dans Froissart (II, 170) : « Car encoires « avoient il paour de plus grant famine et que « argent ne lor fausist par trop longue *demo- « rée*. »] (N. E.)

Demorgogon, *s. m.* Nom de démon, comme « il paroît par cette sorte d'imprecation : « Je me

(1) On lit au reg. JJ. 125, p. 120, an. 1384 : « Pierre Nagot a esté le plus du temps, et par especial en temps d'esté, fol et *demoniaque*, et s'est plusieurs fois voulu noyer... et pour cause de ses folies... il fu prins... et porté en une abbaye nommée S. Sever... en laquelle abbaye l'on maine les *demoniaques*. » (N. E.)

(2) On lit dans Roland (str. XXXVIII) : « Quant pour ferir vous *demustrai* grant ire. » (N. E.)

« donne à *Demorgogon* si Geber y fit jamais œuvre. » (Dialogue de Tahureau, fol. 138.)

Demorgogonistes, s. m. p. Société de jeunes courtisans d'Henri III, vers 1578, ainsi nommée. (Voyez baron de Foëneste, p. 56.)

Dépouiller. [Intercalez *dépouiller*, démunir, dépouiller, dans G. Guiart, v. 6294.] (S. E.)

Demourance, s. f. Reste, excédant. Proprement ce qui demeure et qui reste. « L'en ne mettra pas la dette à exécution sur les choses vendues, changées ou données, tant comme le débiteur ait demourance soufflisant d'autres biens pour faire satisfaction du dit dette. » (Ord. des Rois de Fr. tome I, p. 411.)

Montaigne, dans ses Essais, parle d'un petit poisson qui vit dans la gueule du crocodile : « Il vit des demourans de ce monstre qui le reçoit familièrement en sa bouche, et lui permet de becqueter dans ses machouères et entre ses dents, et de recevoir les morceaux de chair qui y sont demourez. » (Essais, t. II, p. 263.) (1)

De là, on a dit :

1^o « Au demourant, » pour « au reste, » ou « du reste. »

Tenez chaud le pied et la teste
Au demourant vivez en beste.

Proverbes, Dictionn. de Cotgrave.

2^o « Demeurant de guerre, » le reste, le rebut des gens de guerre. « Snivy d'un tas de Russiens « mattois et demourant de guerre qu'il entrete-
noit. » (Contes d'Eutrapel, p. 49.) (2)

Demourers. [Intercalez *demourers*, repos, au Rom. du Riche et du Ladre (Du Cange, II, 794, col. 2) :

Et tes veoirs et tes esters,
Tes departirs, tes demourers
Soient tempré sans mesprison.] (N. E.)

Demours, s. m. Séjour, résidence ^a. Action de rester en place ^b. Retard, délai ^b.

^a Pour « séjour, résidence » : « Si en ce lieu « n'usses fait ton demeure, » (Les Triomphes de Pétrarq. trad. du B. d'Opp. fol. 64, V^o.)

^b Pour « l'action de rester en place » : « ... Déli-
« béra de se sauver et de n'atteindre point le choc,
« pensant qu'une bonne fuite est plus sûre qu'une
« mauvaise demeure. » (Jaligny, Histoire de Charles VIII, p. 34.)

^c Pour « délai, retard. »

Diex est si poissans
Ke il se vange à peu de demourance.

Poës. MSS. av. 1300, t. III, p. 95.

« Sans » ou « sen demourance » et autres orthographe, dans Marbodius cité ci-dessus, pour « sans délai, sans retard. »

De là, on a dit :

1^o « Traire demourée, » pour gagner du temps, traîner en longueur. (Voyez la Chron. fr. ms. de Nangis, sous l'an 1303.) On lit dans le latin *moram contrahere*. (Voyez Joinv. p. 81.)

2^o « A longe demourée, » pour « longtemps » (Du Cange, Glossaire latin au mot *demeura*, où on lit *demorre*.)

Je sui à vous à longe demourée.

Poës. MSS. av. 1300, t. III, p. 1125.

Longe demeure fait changer amy.

Proverbes, Dictionn. de Cotgrave.

Ce même proverbe étoit écrit en caractères du XV^e siècle, dans un anneau d'or qui a appartenu à l'abbé de Rothelin et qui avoit été trouvé dans la terre, en Normandie.

VARIANTES :

DEMOURS. Poës. MSS. av. 1300, t. III, p. 1199.

DEMOUR. Eust. Descli. Poës. MSS. fol. 125, col. 4.

DEMOR. Diet. de Borel.

DEMOUREMENT. Rom. de Brut, MS. fol. 70, R^o col. 1.

DEMORÉMENT. Poës. MSS. av. 1300, t. IV, p. 1489.

DEMORÉMENT. Fabl. MSS. du R. n^o 7218, fol. 344.

Demoustrison, s. f. L'action de montrer.

Quel espoir de s'amour avoir peut-on

Puisqu'en .XII. ans n'en fut demoustrison ?

Poës. MSS. du Vatican, n^o 1490, f. 178, V^o.

Demouvoir, v. Déplacer, détourner, s'écarter ^a. Calmer ^b.

^a Dans le premier sens, la syllabe *de* est explétive.

« *Desmu* de son assiette. » (Essais de Montaigne, t. III, p. 396.) « Quant l'hoste voit que ces quatre « ribaults vouloient perséverer en leur mauvaie
« volenté, et ne les pouvoit *desmouvoir*. » (Hist. de Floridan, p. 705.) « *Desmouvoir* de la raison, » s'écarter de la raison. (Le Jour. ms. p. 495.)

^b La syllabe *de* prise comme négative a donné à ce mot la signification contraire à mouvoir. De là, il s'est employé pour calmer, appaiser. « Mouvoir et *demouvoir* (3) les esprits, les irriter et appaiser. » (L'Amant ressuscité, p. 88.)

Dempter, v. Dompter.

Pourvoies ta parole avant

Ou ton cuer va moult demptant. (Fabl. de S. G.)

Dempuis, prépos. Depuis. (Ordonn. des ducs de Bret. fol. 364.)

Demuer, v. Cacher. (Voyez MUCER.)

Le jour s'est alé demuant. (R. de Brut, p. 109.)

« Pour ce que tu l'es demuicié de moy au
« besoin. » (Al. Chartier, l'Espérance, p. 330.)

VARIANTES (4) :

DEMUCER. Contredit de Songeur. fol. 73, R^o.

DEMUCHER. R. de Rou, MS. p. 73.

(1) Ce mot signifie encore : 1^o Biens vacants par défaut d'hoirie ; « Reting pour moi, pour mes hoirs les escheoites et les demourances des bastars et des bastardes. » (JJ. 56, p. 147, an. 1311.) 2^o Résidence ; « Et s'il advenoit ou advient que Jesditz mariez... ne puissent ou puissent demeurer, resider, labourer, ne faire demourance audit lieu de Ducy. » (Cart. de Lagny, fol. 250, v^o, an. 1455.) (N. E.)

(2) Ajoutons dans Froissart avoir de demourant, pour avoir de reste. (XII, 149.) (N. E.)

(3) « Le suppliant et autres dessus nommez, qui virent et oïrent ladite noise, se avanceront pour la demouvoir seulement. Lesquelz furent desmeuz et dessemblez par les compaignons ad ce presens. » (JJ. 155, p. 210, an. 1400.) (N. E.)

(4) On lit dans Froissart (XV, 65) : « Ils avoient usurpé, enblé et demuchié les grans prouffits du royaume de France. » La forme réfléchie est aussi employée : « Il se parti desconctés de Vennes, et s'embra et demucha. » (IV, 67.) (N. E.)

DEMUCIER. Al. Chart. l'Espér. p. 330.

DEMUSSE. Cotgrave, Dict. (l)

Demy autour, s. m. Sorte d'oiseau de proie. « Il y a cinq espèces d'autour : la première et plus noble est l'autour qui est femelle, la seconde est nommée *demy autour* qui est megre et peu prenant ; la tierce est le tiercelet, qui est le mâle de l'autour, et prend les perdrix et ne peut prendre les grues, etc. » (Fouilloux, Fauconn. fol. 59.)

Demy cheval, s. m. Sorte de redevance seigneuriale. « L'hommage plain sous hommage lige ne doit cheval traversant 2 pourveu que ce ne soit au pays où les plains courent en rachat : mais au dil país seroit deu *demy cheval*, si un vassal ou son heritier changent en un an, pourveu que le plain coure en rachat. » (Cout. de Poitou, au Cout. Gén. t. II, p. 585.)

Demy denier, s. m. La moitié du prix. (Voyez D'Argentré. Cout. de Bret. p. 1392.)

Demy disme, s. f. La moitié de la dime. (La Thaum. Cout. de Berry, p. 277.)

Demy ostade. [Intercalez *Demye ostade*, sorte d'étoffe, dans une charte de 1522, au reg. 4 de l'Armorial général (p. 36) : « Item unam raupam de *demy-ostade* tanée. »] (s. e.)

Demye syllabe. On appelle ainsi la dernière syllabe féminine qui ne se compte pas dans les vers. (Fabri, Art de Rhélor. liv. II.)

Demy faits proposés, s. m. p. Sorte d'amende. « Quand aucunes personnes font poursuite l'une contre l'autre, et si avant est procédé es dites causes, qu'ils soient ordonnez en faits contraires et à escrire, celui qui dechet doit amende de vingt sols parisis, à cause des faits proposés au dil procès ; et si es dites causes, n'y a du costé du defendeur que simple dénégation, il n'est deu pour la dite amende que dix sols parisis que l'on appelle *demy faits proposés*, et s'il y a appointement entre les parties premier qu'il en soit ensuiuy sentence définitive, les dites faits et *demy faits proposés* se prennent sur les demandeurs. » (Cout. de S. Pol, au Nouv. Cout. Gén. t. I, p. 357.)

Demy-faulcon, s. m. Espèce de faucon.

Ung sacre et ung *demy-faulcon*.

Gasce de la Bigne, des Béd. MS. fol. 5, V^o.

Demy germain, s. m. Sorte de degré de parenté. « S'il advenoit que aucun allast de vie à trespas, qui eust pere et mere, ou l'un d'eux, chez que la succession de luy iroit plustost ausdits pere ou mere, qu'il ne ferait à ses freres ou sœurs et s'il n'avoit pere ou mere, lors iroit aux freres ou sœurs, et plustost aux

« freres et sœurs, que aux freres ou sœurs à *demy germains* : et encore plus tost aux enfans de freres ou sœurs germains. c'est à entendre tout d'un pere et d'une mere que aux demy freres et aux demy sœurs... »

Demygraines. [Intercalez *demygraines*, grenade Froissart, XIV, 240 : « Il y avoit des pommes d'orange le plus et de *demygraines*. » Il vaudrait mieux lire de *migraines* ; Rabelais (Pantagruel, III, Prol.) emploie *mieraines*, qui correspond au provençal *migrana*, le fruit aux mille graines. Au Mans, la baie d'églantier se nomme *migreunon*.] (s. e.)

Demy liets, s. m. p. Frères ou sœurs de deux lits. « *Demy liets* que l'on appelle demys freres ou demys sœurs. » (Cout. de Lille, au Cout. Gén. tome I, p. 765.)

Demy liege, adj. Lige [voyez *demilige*]. Terme de lieff. « Selon la coutume des lieux sont les reliefs, car les uns sont liege, et les autres *demy liege* : les liegez doivent dix livres de relief, le *demy liege* doit cent sols de relief. » (Bouteiller, Somme rurale, p. 492.) *Liege* est une faute pour *lige*. On lit dans les notes de l'éditeur : « L'auteur escrit ici faisant distinction entre le lieff lige et *demy lige* : c'est-à-dire qui doit plein relief ou demy relief, en cas d'ouverture. Autres inter-pretent lieff et arriere lieff. » (Ibid. page 503.) « Item prisé un homme liege à xx sols tournois de rente par an, et le *demy liege* à x sols. » Bout. Som. rur. p. 504.)

Demy nepveu, s. m. Sorte de degré de parenté. Neveu né de frere ou seur de deux lits. « Fief patrimoniel venu à enfant decédé sans generation escherra à son aîné frere ou demy frere et en faute de frere ou demy frere, à la seur ou demie seur aînée, pourveu qu'iceluy ou icelle soit descendu du costé du pere ou de la mere dont le dit lieff soit venu. Le mesme sera fait en succession d'oncle et de tante pour lieff patrimoniel en droit le nepveu et niece enfant de frere ou seur germain et *demy nepveu* et demy niece enfans de demys freres ou demys sœurs. » (Cout. de Haynaut, au Nouv. Cout. Gén. t. II, p. 120.)

Demy oncle, s. m. Sorte de degré de parenté. « Les freres ou sœurs germains sont préféréz aux demi freres ou demi sœurs et les enfans des freres et sœurs germains aux enfans des demy freres ou demy sœurs, et correlative l'oncle germain au *demy oncle* en la succession du nepveu collatéral. » (Cout. de Cambresis, au Coutum. Gén. t. II, p. 853.)

Demy point moins (germain), s. m. Sorte de degré de parenté. « Le fils du fils de frere n'est au

(1) On lit déjà au reg. JJ, 86, p. 308, an. 1358 : « Lequel Colart et sa fame n'osent encore demourer audit pays sur leurs heritages pour iceulx faire labourer et coultiver ; mais convient qu'ils se *demussent* et tapissent à grant misere et pauvreté, par boys et autres lieux divers. » (S. E.)

(2) Ce n'est pas ici le roncín de service qui remplace l'ost et la chevauchée, à l'égard des seigneurs non hauts justiciers. Le *cheval traversant* n'est dû qu'à la mort du seigneur, lorsque change le vassal ; donné au suzerain, il traverse le fief dominé pour parvenir au fief dominant. (S. E.)

« frere descendu qu'un angle par ligne collatéral, « et pour ce n'est il que demy degré descendu en « ligne collatéral, et pour ce vulgairement l'appelle « on *germain demy point moins* ou venué de « german. » Bout. Som. rurale, p. 167.)

Demy quint, s. m. Sorte de droit seigneurial. « A tous seigneurs vassaux appartiendront les « peines, quints et *demy quints* qui se donneront « et se feront par leurs officiers. » Coutumes de « Haynault, au Cout. Gén. t. II, p. 96. » « Le jugement « des dites lois vaudra et sera entendu en essence « d'obligation, pour en faire poursuite par tout « nostre dit pays sans pour ce payer quelque *demy « quint*. » Ibid. p. 60, col. 2. » Pour hypothéquer « pension à deux vies, sera payé pour service le « *demy quint* revenant au dixiesme denier. » (Ibid. « p. 127, col. 1.) « Que tous serviteurs et servantes; « laboureurs, gens de mestier et mechaniques, « medecins chirurgiens, hostelains, faverniers et « autres semblables se pourront faire payer par « justice de leurs peines labours et industries, « selon l'exigence des cas, sans pour ce estre tenuz « à quelque peïne, quint ou *demy quint* payer. » (Cout. de Haynault, au Cout. Gén. t. I, p. 800.)

Demy saluts, s. m. p. Sorte de monnaie. (Du « Cange, au mot *Moneta aurea reg. Franc.*)

Demy sanke (Frere de), *s. m.* Frère du second « lit. Proprement de *demí sang*, le même que **DEMI « FRERE** ci-dessus. « Mes si sont deux freres par deux « ventres, et l'éceign est seise de terre en fée et « morust sans issue, et son uncle entra come « prochain heyre à luy; quel auxi morust sans « issue, ore le puisné frere puit aver la terre « come heyre al uncle, pur ceo que il est de « l'entier sanke a luy coment que il soit de *demy « sanke* a son eigné frere. » (Ten. de Littlet. fol. 2.)

Demy satin, s. m. Espèce d'étoffe. Peut-être un « satin plus mince que le satin ordinaire. « Aux pieds « des deux grands liets estoient deux autres cour- « tines de *demy satin* verd comme les autres. » (Honn. de la Cour, ms. p. 33.)

Demy service, s. m. Sorte de droit seigneurial. « Si a une femme a esté fait assenne par son « premier mary, et il advienne qu'elle se remarie, « son second mary ne pourra vendre ne aliener « iceluy assenne, plus avant que la vie de luy seule- « ment et pour l'assenne à viage, le seigneur « aura pour ses droits seigneuriaux *demy service*. » (Cout. de Hainaut, au Cout. Gén. t. I, p. 802.)

Demy-toille d'or, s. f. Sorte d'étoffe. (Mém. « de Du Bellay, Pièces justif. t. VI, p. 266.)

Den, exclamation.

Den n'est pas mes sires jaloux :
Ains accointent moi et vous.
Jusques ci nostre amourea,
Conques par nul ne fu seue
La volez vous fere savoir ?

Fabl. MSS. du R. n° 7218, fol. 265, V° col. 2.

Denaistre, v. Cesser d'exister. « Au premier « instant de nostre naissance, nous commençons à « *denaistre*, a peine avons nous mis l'un pied dans « un berceau que nous tenons l'autre dans le sepul- « chre; l'avancement de nostre vie est l'avance- « ment de nostre mort. » (Pèlerinage d'amour, « tome II, p. 412.)

Denarial. [Intercalez *denarial*, dénéral, au « rég. JJ. 106, p. 212, an. 1374 : « Jehan de Solier, « lieutenant du maistre particulier de ladite mon- « noye de Rouen, trebuchoit des deniers blancs à « un *denarial*. »] (N. E.)

Dencoste, adv. A côté. « *Dencoste* li fu. » A « côté du feu. (Fabl. mss. du R. n° 7989, fol. 212.)

Dendor, Nom d'un magicien. Marbodus, art. 19, « intitulé « Magne, » a dit :

Dendor fama mult durement.

Dendroit, ou d'endroit, adv. Vers, auprès. (D. Morice, Hist. de Bretagne, p. 934.)

Deneantir, v. Anéantir, humilier. (Oudin et « Cotgrave, Dict.)

Dénéantise, s. f. Le néant. (Dict. de Cotgrave.) « L'humanité, la vanité, et *dénéantise* de l'homme. » (Essais de Montaigne, t. II, p. 263.)

Dénégation, s. f. Déni, refus, désaveu.

Si leur fist l'en sommacion
De vouloir la ville au roy rendre
Dont firent *dénégacion*.

Marital de Paris, Vig. de Charles VII, t. I, p. 199.

« *Deni* ou *denie* de justice ou de droit, c'est quand le « seigneur justicier ou ses officiers refusent à faire « justice aux parties litigantes. » (Laur. Gl. du Dr. fr.)

Deneclae, s. Loi des Banois ainsi nommée, et « sous laquelle ils vivoient quant ils passèrent en « Angleterre. (Du Cange, au mot *Lex Danorum*.)

Denerver, v. Enerver, affaiblir. (Oud. et Cotgr.)

Denezyns, adj. au pl. Ceux de dedans. « Les « aliens comme les *denezyns*. » C'est-à-dire les « gens du dehors comme ceux du dedans. (Carta « magna, fol. 134, V°.)

Dengrez, adj. Peut-être délié, mince. « Engles « *dengrez* » semble synonyme à engles nets dans « le passage suivant :

Riens ne li puit tant valoir
Les engles nez et *dengrez* (1)
Si nes souvent espinciez
Lors aura de sa mie joie.

Paris, MSS. avant 1300, t. II, p. 646.

1. **Denier, v.** Nier, refuser 2). *Denier*, sous les « orthographe employées dans les Loix Normandes et « dans S. Bernard, répond au latin *negare, abnegare* et « *denezare*. Ce mot subsiste sous cette orthographe. « Le P. Labbe traduit singulièrement cette ortho- « graphe par le latin *obtundere* et l'orthographe « *dénier* par *prohibere*, comme si ce n'étoit pas le « même mot. [Voyez **DENIER**.]

Merclieu mé *denoie*. (Ph. Mouskes, p. 973.)

(1) Lisez *dengrez* pour *deliez*, délicats. (N. E.)

(2) On lit dans Marie de France (fable 62) : « U il volüst, u il dengnast, Au teu covint qu'il l'emportast. » (N. E.)

CONJUGAISON :

Deni, ind. Je renie. (Fabl. mss. du Roi, n° 7615, t. I, fol. 101 bis.)

Denyse, subj. Dénie. (E. Desch. fol. 135.)

Denece, pour je nie, au subj. (S. Bern. Sermon. fr. mss. p. 228, dans le latin *negam*.)

Denoiel, pour il nie, à l'ind. (Idem, p. 271.)

Denoisieus, pour niassions. (Duch. Gén. de Béth. p. 145, tit. de 1270.)

Desnoievet, pour niolil. (S. Bernard, Sermons fr. mss. page 374.)

VARIANTES :

DENIER. Orth. subsistante. Loix Normandes, art. 8.

DÉNEER. Fabl. MSS. de S. G. fol. 65, v° col. 2.

DENOIER. Ord. des R. de Fr. t. I, p. 426.

DENOYER. E. Desch. Poës. MSS. fol. 426, col. 2.

DESNIER. Faïeu, p. 51.

DESNOIER. S. Bern. Sermon. fr. MSS. p. 20 et passim.

DENYER. Id. p. 330.

2. Denier, s. m. Sorte de monnaie ^A. Revenu ^B.

^A Comme monnaie le denier a varié suivant les temps et les lieux. (Voyez Le Blanc, sur les monnoyes, p. 209 et 242, et une longue dissertation sur le mot *Denier*, dans le Dict. de Borel.) Ce mot s'est pris pour « argent », comme nous l'employons encore aujourd'hui. « Luy gecta tous ses deniers. » (Joiny, p. 80.) « Luy demanda une si grande quantité de deniers. » (Nuits de Strap. t. I, p. 201.)

Deniers hors compains.

Cort. d'Artois, MS. de S. G. fol. 81, R° col. 4.

C'est-à-dire l'argent est un bon compagnon. *Deniers* est employé pour argent pris génériquement, pour monnaie ou argent comptant. (Voyez Duchesne. Gén. de Béthune, p. 152.)

^B *Deniers*, au pluriel, s'est mis pour « revenus. » « ... Une certaine pension sa vie durant sur les *deniers* du dit évesché. » (Math. de Coucy, Hist. de Charles VII, p. 702.)

Ce mot s'emploie encore en ce sens. On disoit aussi autrefois (1) :

1° « Ny deniers ny maille, » pour exprimer rien du tout. « Ne se trouvant plus *deniers ny maille*. » (Nuits de Strap. t. I, p. 334.)

2° « Roy de deniers » étoit une espèce de carte espagnole. Un denier faisoit la marque du roi qu'on appelloit ainsi. (Voyez des Acc. Bigarr. fol. 5, v°.)

3° « Denier à Dieu et charité. » Laurière dit que, dans la Coutume de Lille, « l'acheteur a accoutumé de donner au vendeur une petite pièce d'argent pour distribuer aux pauvres, en témoignage que les contrabans sont d'accord. » (Laurière, Gloss. du Dr. fr.) « Les confreres doivent donner à l'aumône de la confrairie le *denier à Dieu* de tout ce qu'ils vendent, et doivent faire ressouvenir les acheteurs de la donner aussi à cette même aumône. » (Ord. des R. des Fr. t. III, p. 581.)

« Que tous *deniers à Dieu* que l'on a accoustumé de bailler en faisant quelques marchez et accords seront mis dedans les dites bouettes et enjoint à tous ceux qui feront les dits marchez de mettre les dits deniers aux dites bouettes. » Ord. de Metz, au Cont. Gén. l. I, p. 1167. — Voyez *Denarius heu* dans le même sens au Gloss. lat. de Du Cange.)

4° « Denier Dié » se trouve pour « denier à Dieu » dans les Ord. des R. de Fr. t. V, p. 272.

[5° bis. « Denier à Dieu. » Cette expression se rencontre au xur siècle. « Noz entendons que « marciés est fes si lost comme il est creautés à « tenir par l'acort des parties, entre gens qui point « fere marciés, ou si lost que *denier heu* en est « donés. » (Beaumanoir, 24, 66.) On lit aussi dans une Ord. de 1311 (l. V, p. 272) : « Ne puet ne ne « doit vendre ne apporter pour vendre cuir tanné, « ne faire marchié, ne joindre, ne bailler *deniers* « à Dié. »] (S. E.)

5° « Deniers compez et non recens. » « Ceux dont « on doit faire reprise dans un compte ; » qu'on dit autrement « deniers rendus et non recens. » (Laur. Gloss. du Dr. fr.) « De les coucheray au chapitre que « l'on appelle en la chambre de's comptes de « Reprise et *deniers compez et non recens*. » (Pasq. Lettres t. I, p. 558. — Voyez Rabelais, t. V, p. 74.) « Deniers nombrez, » pour argent comptant. (Per. Hist. de Bourg. p. 514, tit. de 1266.)

6° « Denier de Sensis. » Sorte de monnaie.

Qui por un *denier de Sensis*

Peust il avoir ses delis.

Fabl. MSS. de S. G. fol. 50, R° col. 2.

7° « Deniers de pelices. » Sorte d'impôt qui peut-être se payoit avec des peaux qui étoient d'usage pour les chanoines du Puy. « Accordé est que les « doyen et chapitres se departent de toutes presta- « tions, charges, services ou servitudes, à scavoir « de tailles, mortailles, fermariages, ou *deniers de* « *pelices*, » dans une citation de Du Cange, au mot *Pellicia* (Arrêt de 1344, aux Preuves de l'Eglise de St Aniane d'Orléans, p. 105).

8° « Denier de service. » Somme d'argent que l'on payoit pour tout service, pour fief qui avoit été donné. (Laur. Gl. du Dr. fr.)

9° « Le denier de S. Pere. » C'étoit une espèce de tribut en argent que l'Angleterre donnoit autrefois à la cour de Rome. (Du Cange, au mot *Denarius Sancti Petri*.) (2) « Dener Saint Pere » est employé au même sens dans les Loix Norm. art. 18 et 20.

10° « Le denier douze. » Voici une application singulière de cette expression qui subsiste : « Jay « ouy compter d'une moult belle dame de Baviere, « que l'on disoit qu'elle avoit vingt subjects qui « tous l'aymoient, ce disoit l'en, à tous donnoit « atrais de semblant d'amour et si gaignoit souvent

(1) On lit encore dans un traité d'Economie rurale du XIII^e siècle (Bibl. de l'Ec. des Chartes, 4^e série, t. II, p. 308) : « S'il i a nulle beste qui comence à feblir, metez les costages pur lui sauver ; car om dit : Benoit soit li *denier* qui save la libre. » (N. E.)

(2) On lit au cart. 21 de Corbie, an. 1344 : « Comme descors fust metu... pour cause de unze livres Parisois ou environ de chens, cascan un deus auxdits religieux à le cause de leur dite ville de Wailly vers Arras... à deux termes : est assavoir le moitié au Dimenche prochain apres la Trinité, et l'autre moitié le Dimenche apres la Toussains, et lesquels deniers sont appellés les *denier saint Pierre*. » (N. E.)

« à eulx à celluy jeu, corselez, draps, pannes de
« vair, perles et bons joyaulx et en avoit moult de
« grans prouffitz, mais pour certain elle ne s'i pent
« oncques si bien garder que en la fin elle n'en fust
« moult blasmée et dilamée et luy vaulsist mieulx
« pour son honneur avoir acheté ce qu'elle en eut
« le *denier douze* (1). » [Brantôme?]

11° « Deniers francs, » quittes de tous droits.
« Autre costume est au dit baillage, qu'un frere
« aisné, qui a acquisté de ses freres ou sœurs puis-
« nez, ou de l'un d'eux à prix d'argent, le tref qui leur
« appartenoit par partage fait contre leur dit frere,
« tel acquesleur est tenu de payer quint et requint
« au seigneur féodal, si les vendeurs ont leurs
« *deniers francs*. » (Cout. de Vitry, p. 455.) « Quand
« une terre noble est vendue, et il n'est dit en
« faisant le dit vendage, *deniers francs* au vendeur,
« alors le dit vendeur doit le quint denier : mais
« quand il est dit *francs deniers* au vendeur, l'ache-
« teur doit quint et requint. » (Ibid.)

12° « Denier oublié » semble ici pour service non
acquitté : « L'on dit en commun proverbe *denier*
« *oublié* n'a grace ne gré; et courtoisie faicte à
« personne, qui gré n'en scet, est perdue. » (Percefl.
vol. VI, fol. 103, V° col. 1.)

13° « Principaux deniers. » Prix payé sur le
principal d'un achat. « Vente et achat de heritages,
« maisons et autres choses faites verbalement, ne
« se fournissent ou achepent par les vendeurs ou
« acheteurs, ains passent iceux par interest de
« restitutions de deniers à Dieu, vin, carité et *prin-*
« *cipaux deniers*, après devoirs et sommations faits
« par l'entrepreneur. » (Cout. de Douay et Orchies,
au Nouv. Cout. Gén. t. II, p. 977.)

14° « Denier mortas (2). » Ce denier en valoit qua-
tre. (Laur. Gloss. du Dr. fr.)

15° « Denier Tolza ou Tolzan. » Il y en avoit de
deux espèces. « Le *denier Tolza* valoit deux deniers
« tournois et le *denier Tolzan* forte monnoie valoit
« deux deniers et demi. » (Laur. Gloss. du Dr. fr.—
Voyez Dict. de Borel, au mot *Monnoyes*.)

16° « Au denier la denrée. » On lit en marge :
« Ce qu'on peut facilement trouver à achepier.....
« pour ce que en nostre bonne ville de Paris, foins
« et avoines et autres biens, peuvent estre trouvez
« au *denier la denrée*, senz faire prises, nous ne
« voulons pas que en icelle ville ne en la vicomté
« d'icelle, et pour les causes dessus dites aucune
« chose y soit prinz se ce n'est au *denier la denrée*,
« et du consentement des bonnes gens de qui les
« choses seront, et en leur parant promplement et

« avant toute œuvre le juste et loyal pris. » (Ord.
des R. de Fr. t. V, p. 34.) Il me semble que cela
signifie plutôt « avec l'argent à la main. »

17° « Du tiers denier. » C'est-à-dire de deux
deniers à trois deniers. « Les fermes de l'imposition
« octroyée au roy... furent creués du *tiers deniers*
« c'est assavoir de deux deniers à trois deniers. »
(Ord. des R. de Fr. t. II, p. 492.)

18° « Par deniers donnans, moyennant une
somme. » Il clama quitte sa ferme au marchy par
« *deniers donnans*. » (Cout. de G. de Tyr, Martène,
t. V, col. 631.)

19° « Deniers ne rentes. » Ni pour argent com-
plant, ni pour rentes. (G. Guiart, ms. fol. 132. V°.) (3)

VARIANTES :

DENIER. Duchesne, Gén. de Beth. p. 152, tit. de 1237.

DENER. Villehard, p. 186.

DENARE. Rabelais, t. II, p. 17.

DENIR. (Voyez DENIER ci-dessus.)

DENIRES. Gloss. de l'Hist. de Bretagne.

DENRRANS. La Thaum. Cout. de Berri, p. 331.

DAURRANS. La Thaum. ubi supra.

DERREZ. Cout. Gén. t. I, p. 927.

DINIER. Maciodus, art. 18.

Dénier. [Intercalez *Dénier*. Ce mot se trouve
sous la forme *deniger* au XII^e siècle : « U il volsist,
« u il *denquist*. Au lieu covinl qu'il emportast. »
(Marie, Fable, 62.) Dans certains dialectes on trouve
denoier; enlin Beaumanoir (L. 16) écrit : « S'aucuns
« heritages est vendus à commune, li sires pot
« *denier* le sesnie à fere. »] (N. E.)

Dénieur, s. m. Qui dénie, qui refuse. (Oudin.)

Dénigement, s. m. L'action de dénicher, de
sortir du nid. Dans l'Anatomie de Quaresme pre-
nant, on lit : « La conscience comme ung *denige-*
« *ment* de heronneaux. » (Rab. t. IV, p. 132.)

Déniger, v. Dénicher, faire sortir (4). Rabelais
dit des Géants qu'ils « entreprirent le hault mont
« Pelion imposer sur Osse, et l'umbrageux Olympe
« avecques Osse envelopper pour combatre les
« Dieux et du ciel les *déniger*. » (Rabelais, t. IV,
page 163.)

Dénigrement, s. m. L'action de dénigrer, de
dillamer. (Monet, Oudin et Colgrave.) (5)

1. **Denis, s. m.** Bacchus [du latin *Dionysus*].
(Du Tillot, de la Feste des foux, p. 125.)

2. **Denis, s. m.** Nom propre de lieu. « Soie de
« S' Denis. » (Proverbes à la suite des Poésies mss.
av 1300, t. IV, p. 1652.) « Tripes de Saint Denis 6.
« (Ibid. p. 1653.) « Li privé de S. Denise. » Ibid.
page 1651. (7)

(1) C'est-à-dire payer le prix de ces cadeaux, plus 9 pour 100 d'intérêt. (N. E.)

(2) Le monnaie de Morlaas était frappée en Béarn près de Pau. (N. E.)

(3) On lit encore dans l'Economie rurale (Bibl. de l'Éc. des Chartes, 4^e série, t. II, p. 368) : « S'il i a nulle beste qui
commence à fêlu, metez les costages par lui sauver; car on dit: « Bencet soit li *denier* qui save la libre. » (N. E.)

(4) Au XII^e siècle, on lit dans li *Gornoneus Loays* (v. 1975) : « Je m'en irai el regne de Poitiers; Des traitors i a moult
herbergiez; Mes, se Dieu plest, ges ferai *desnichier*. » (N. E.)

(5) Dans G. Chastelain (Exposition sur Vérité mal prise) la forme est *denigration*: « Tu y comprends blasphemé et
denigration non demeres. » (N. E.)

(6) On lit au Dict. des pays joyeule (Crapelet, Prov., p. 121) : « Les bons pastez sont à Paris, Ordes *tripes* à Saint
Denis » (N. E.)

(7) D'après le *Da de l'1^o ostode*, Oudin (p. 382) écrit aussi : « Mesure de Saint Denis, plus grande que celle de Paris. »
Plus haut, lisez *soie* et non *soie*. (N. E.)

Denneaux. *s. m. p.* Démon. « Armes forgees « par mauvais art et brefs, charrois, sors ou invo- « cations de *denneux*, etc. » (Édit de Philippe-le-
Bel, sur les Duels, rapporté dans Du Gange, Gl. lat. au mot *Duellum*, col. 1684.) (1) On lit *ibid.* col. 1687: « Invocations d'ennemis » dans le même sens, il faut peut-être lire *d'enneux* en deux mots.

Dennement. *s. m.* Ce mot se trouve dans le Mémorial C. de la Chambres des Comptes, au lieu de celui « d'Envoirement » qu'on lit dans les Ord. des Rois de France, t. III, p. 11. — Voy. *ibid.* la note II.

Dénombrément. *s. m.* Terme de fief (2). Déclaration qu'on fait au seigneur dominant de tous les fiefs droits et héritages qu'on reconnoit et avoue tenir de lui. (Du Gange, Gloss. lat. où l'on voit *dénombramentum* et *dénomminatio* pris dans le même sens.)

Dénomment. *s. m.* Déclaration, aveu. Le même que « dénombrement » ci-dessus. « Mandez « à tous nos baillis, et seneschaux, que il facent « crier et publier solennement... que tous ceux « qui tiennent aucunes choses de nous en fie, leur « baillent... les vrais et entiers dénombremens de « tout ce qui il tiennent en fie de nous... ès quieux « dénombremens, soit exprimé le dit fie ou fiefz, le « lieu et chastellenie où ils siecent, etc. » (Ordonn. des Rois de France, t. V, p. 432 et 433, an. 1371. On trouve *ibid.* *Dénomment* (3).)

Denommer. [Intercalez *Denommer*: 1^o Désigner: « Li *denomme* del lonce, del lé, Tute la moitié del regne. » (Benoit, II, 4710) « Li jours qui « *denommés* estoit, approcha, » (Froiss. II, 261.) 2^o Proclamer: « Assés tost après le revenue dou « roy Carle fu ordonnés et *denommés* messires « Pheippines, mainnés frères dou roy, duc de Bour- « goigne. » (Froiss. VII, 3.)] (N. E.)

Dénoncement. *s. m.* Dénonciation A. Manifestation B.

^A Sur le premier sens, voyez les Dict. de Robert Estienne, de Colgrave et d'Oudin. « *Dénoncement* « ou accusation applogée. » (Laur. Gl. du Dr. fr.)

^B On trouve *denoncement* dans le passage suivant pour l'action de se manifester :

.... Il eslit la povre gent

Por faire son *denoncement*.

Part. de BL. MS. de S. G. fol. 164, V^o col. 1.

Denonceur. *s. m.* Dénonciateur (4). (Ord. des

R. de Fr. t. I, p. 651.) « Le denonceur possessio-
naire » étoit celui qui possédoit un héritage sur lequel on faisoit une nouvelle œuvre et qui faisoit la dénonciation de nouvelle œuvre. Il devenoit « *denonceur possessionnaire*, c'est-à-dire posses-
seur de la dénonciation qui est grande dignité en « procès. » (Bout. Som. rur. p. 828.)

Denonceiateur. [Intercalez *Denonceiateur* : 1^o Courtier ou crieur: « Plusieurs bouchers, varletz « bouchers, marchans et autres facteurs et *denon- « ciateurs* d'iceux marchans et bouchers. » (Ord. IX, 335, an. 1408.) 2^o Suppléant du vicomte dans l'île de Jersey. La fonction remonte au xiv^e siècle, mais le mot n'apparaît que dans le juriscunsulte Le Geyt, à la fin du xv^e siècle (Bibl. de l'Éc. des Chartes, 1877, p. 318-319.)] (N. E.)

Denonceiatif. *adj.* Qui dénonce. (Mémoires de Du Bellay, liv. IX, f^o 274.)

Dénonciation. *s. f.* L'action de dénoncer. Ce mot subsiste. En termes de droit, on nommoit « dénonciation de nouvelle œuvre, » lorsque quel-
qu'un faisant « nouvelle œuvre au préjudice « d'œuvre d'autre: celui qui sent que c'est en son « préjudice, le défend et denonce à non faire de « soy mesmes sans autre autorité de soy mesmes. » (Bout. Som. Rur. p. 827.)

Dénoncier. *v.* Dénoncer (Ordonn. des Rois de France, t. I, p. 80.) (5)

Dénonciat. *part.* Annoncé. Mouskes dit, en parlant de l'Adoration des Mages :

Li s'ariesta n' Dieu tenoit
La mere ki moult chers lavoit:
Aouret l'ont et *denonceit*.

Pl. Mouskes, MS. p. 275 et 276.

Dénotance. *s. f.* Marque, indice. Signe représen-
tatif, représentation, désignation. (Dict. de Marot.)

Aux autres chars eut *denotance* mainte;
Car chascun d'eulx portoit en son enciente,
Une citée taillée au vif et painte
Représentantes, etc. (J. Marot, p. 157.)

Dénoter. *v.* Marquer, indiquer. (Monel.)

Dénoier. *v.* Déboîter. « Se dénoier la
« hanche, » pour se démettre la hanche. Mémoires
de Montluc, t. I, p. 278.] « Et aucuns qui vouloient
« aller aux escarmouches, se rompoient ou *des- « noioient* les bras ou les jambes. » (Disc. politiques
et mil. de la Noue, p. 788.) (6)

(1) L'éd. Henschel donne la même forme (II, 957, col. 31, (N. E.)

(2) A l'origine, le vassal montrait au seigneur tout de ce qu'il déclarait tenir de lui; c'est la visite du fief, la *monstrée de terre*. De nos jours encore, dans la Bretagne, le beau-père montre à son futur gendre les terres qu'il donne en dot à sa fille et parfois aussi les domaines de ses voisins qu'il lui appartient. Au temps de Beugnonoir, la déclaration de l'état du fief est constatée par écrit, et l'aveu remplace la monstrée de terre. A partir du xiv^e siècle, on y adjoint la description détaillée du fief, le *dénombrément*. (N. E.)

(3) Dans Froissart, il signifie nomination à un office (XII, 81) : « Le barrois fut tout resjouy de ce present [aveu] et *denoncement*. » (N. E.)

(4) Le cas sujet *denoncees* est dans Beaumanoir (LXVII, 20); *denonceur*, pour *denonceur*, est au Liv. de Justice, 42. (N. E.)

(5) Le mot est déjà dans Thomas de Cantorbéry, 78 : « Par treis choses pur vos, que vous vol *denuncier*, Que od vos parler en ai mult grant desirier. » (N. E.)

(6) Le mot est dans Benoît de St More (II, 630) : « Kar entre nos e Francois toz Nos ert liem d'amor e noz, Sens rompre mais, sens *desnoier*. » Le sens de *déboîter* est au reg. II, 129, p. 486, an. 1386 : « Iceilui François... recouvra un autre cop sur l'espaule d'iceilui exposant, dont il lui *desnoia* le bras. » De même au reg. II, 146, p. 282, an. 1394 : « Par cas d'aventure icellui Quoquemens se *desnoia* l'espaule. » Froissart donne une forme qui nous reporte au thème *dinodulare* et non *dinodare* : « Le conte *desnoille* son jupon. » (Kervyn, XI, 35, var.) (N. E.)

Dénouenre. s. f. Dénouement ¹. Déboîtement ².

¹ Dans le premier sens, ce mot exprime l'action de défaire un nœud. (Cotgrave et Monet.)

² Dans le second sens, *dénouenre* désigne le déboîtement d'os. » (Monet.)

Dénoumet, part. Dénommé, indiqué.

Et sel fist li rois adouber,

A jour *dénoumet* et orneste,

Moult hautement et grant feste. [Mouskes, p. 798.]

Denouz, adj. Dénoué, sans lien. « Deux aillres « chaulseront : mais soient les chaulses *denouz*. » Mil. fr. du P. Daniel, t. I, p. 102. On lit en marge : « c'est à dire sans jarretières. »

Denqui, adv. Delà. Borel. (1.)

Denrée, s. f. Revenu de deniers ¹(2). Marchandises, provisions ². Mesure ³.

¹ Le mot *denrée* signifie proprement ce qui vaut un denier, ce que l'on peut avoir pour le prix d'un denier. Voyez Le Duchat, par Rabelais, t. II, p. 260, note 64. « Bertrand dist à Henry qu'il ne le lairoit « nas jusques à tant qu'il fust seigneur de toute « Espengne, et le faux Pietre, qui sa vaillant femme « avoit fait mourir, n'en tendroit ja *denrée* (3). » (Hist. de B. Du Guesclin, par Ménard, p. 201. De là on a dit : « Denrée d'honneur, » au figuré, pour la valeur d'un denier d'honneur, un peu d'honneur. « Le roy est si noble et si courtoys et si gentil de « cuer qu'il donneroit mille besans d'or pour « *denrée* d'honneur et de promesse acquerir. » (Perceforest, volume I, fol. 153.)

² En étendant cette acception, l'on a nommé *denrée* toute marchandise ou provision de chose.

A chacun a donné soldées

Ou en deniers ou en *denrée* (4).

Blanch. MS. de S. G. fol. 181, R^o col. 2.

Ce mot est pris au figuré dans le passage suivant : « Aussi ay-je oui dire que l'homme se doit tous- « jours prendre au souverain bien à quelque « travail, ou coust que ce soit, car ja si cher ne « Pachetiera que la *denrée* ne vaille au double. » (Percef. vol. V, fol. 74.)

³ Enfin *denrée* s'est employé pour une certaine quantité, une mesure (5).

Se fust vins, bien eust beue sa *denrée*.

Parton. de Blois, MS. de S. G. fol. 172, R^o col. 1.

Le mot *denrée* est devenu presque aussi générique que notre mot « chose ». Ainsi on disoit : « Qui prend fagots, bourrées lates, bastons, « sactelle ou *denrées* faites de bois, outre le congé « du seigneur ou marchand, amende de soixante

« sols parisis. » Cout. de Péronne, au Nouv. Cout. Gén. t. II, p. 601, col. 2.) Aussi Laurière, Gloss. du Dr. fr. l'interprète-t-il par « choses mobilières. » Il se disoit même des personnes.

Tel *denrée* lors Anglois urent :

Po de chevalier de valor

Remaint, qui ne fu mort tel jour.

(Hist. de Fr. à la suite du Rom. de Fauvel, fol. 81, V^o col. 1.)

VARIANTES :

DENRÉE. Blanch. MS. de S. G. fol. 184, R^o col. 2.

DENRÉE. La Thaum. Cout. de Berni, p. 322.

DERRÉE. Laur. Gloss. du Dr. fr.

DESRÉE. J. Marot, p. 231.

DENREZ. Le Loyer des Foll. amours, p. 300.

DARRES. Britt. Loix d'Anglet, fol. 248, R^o.

DERIENS. Ord. des R. de Fr. t. I, p. 599.

Denrener. [Intercalez *denrener*, vendre, commencer : « Thevenin et Henry se sont aliez et « accompagnés par bonne et vraye affinité et en « bauté de marchandise, pour faire et *denrener* au « profit commun leurdit mestier ensemble. » (JJ. 125, p. 110, an. 1384.)] (N. E.)

Dens, prépos. Dans.

Densont, prépos. Dessus. « *Densont* le chief ; » depuis le sommet de la tête.

... Il le femit en deux moitiés

Densont le chief jusques es piez.

Rom. de Brut, MS. fol. 7, V^o col. 2.

Dent, s. f. Ce mot subsiste avec ce genre et sous cette orthographe. On trouve souvent *dents*, au masculin, chez nos anciens auteurs.

Ceci est pour blanchir vs *dents*,

S. par temps ils deviennent ords. (M. de S. Gel. p. 108.)

Ce mot est employé au même genre, dans Percef. vol. VI, fol. 113, où cependant on le trouve aussi au féminin. Il nous reste à citer sous ce mot diverses expressions anciennes :

1^o « Dent d'applique, » pour dents postiches. (Dict. d'Oudin.)

2^o « Les dens devant sont bons, » façon de parler :

Tais-toy, les dens devant sont bons (6). (E. Desch. p. 245.)

3^o « Parler à tous les dens, » parler des grosses dents, comme nous le disons dans le style familier.

Elle verroit ja sanz arrest

Parler à vous à tous les dens. (E. Desch. p. 515.)

4^o « Qui est fait du dent », qui a la dent pleine, formée.

Princes, chevaux qui est grans et plumiers

Et *fait du dent*, est meilleur et plus sain

C'un roucin court jeune et en ses cuidiers,

Pour ce ne doit nulz homs amer poulain. (E. Desch. p. 234.)

(1) Cette forme est dans une charte de 1270 (Cart. de S. Vincent de Laon) : « *Denqui* au buisson outre le pierge selonc les terres S. Vincent, duques à la bonde Willaume, c'on dit le Flamenc. » (N. E.)

(2) C'est en ce sens qu'il faut entendre « *denrée* de cens » dans quelques anciens titres du domaine d'Orléans. « Item, une piece de terre contenant *denrée* de cens. » (1389, duché d'Or. Censive de S. Jean de Braves. — Le C. de D.) On disoit *denrée* de terre comme *livrée* ou *soudée* de terre : « Nous avons eu et receu dudit Simon cent soudées et douze *denrées* de terre en fief. » (JJ. 121, an. 1309.) — « Une piece de terre contenant vingt *denrées*. » (JJ. 195, p. 1386, an. 1471.) (N. E.)

(3) On lit aussi dans Froissart : « Il l'en ferait si exent [de son heritage] que il n'en tenroit *denrée*. » (V, 364.) (N. E.)

(4) On lit dans un acte de 1319 (Du Cange, II, 795, col. 1) : « Et donna l'eu à chacun povre que y sera, deux deniers, ou deux *denrées* de pain. » (N. E.)

(5) On trouve : 1^o *Denrée* de pré (JJ. 190, p. 424, an. 1464) ; 2^o *denrée* de pain (ch. de 1315; Du Cange, II, 795, col. 2) ;

3^o *denrée* de paste (JJ. 103, p. 168, an. 1355.) (N. E.)

(6) Car « Bonnes sont les *dents* qui retiennent la langue. » (Leroux de Lucy, I, 214.) (N. E.)

5^e « Avoir la dent sur quelqu'un, » avoir l'avantage sur quelqu'un. « Luy pourroient donner le « siege, et par adventure le prendre, comme ceulx « qui *averoient la dent sur luy*, et estoient puissans « à l'avantage. » (J. d'Auton, Ann. de Louis XII, de 1502, p. 165 et 166.) Cette expression signifioit aussi « porter envie, » vouloit trouver à mordre sur quelqu'un, en vouloir à quelqu'un, avoir une dent contre lui. « Chascun le regardoit à merveille « les pour les grandes proesses qu'il faisoit, tant « que les ennemys et envieux mesmes qui *avoient « la dent sur luy* de ce qu'il avoit enchargé deux « essez pour monstrier qu'il y avoit en luy la « proesse de deux chevaliers. se faisoient. » (Percef. vol. II, fol. 124.) « Mais le roy de France, « qui toujours *avoit la dent* sur le duc de Bourgon- « gne, le guerroyoit, et ce qu'il ne faisoit apparem- « ment, il le faisoit secretement. » (Mém. d'Ol. de la Marche, page 80.) On a dit « avoir » ou « porter « une dent de lait contre quelqu'un, » pour avoir de la rancune, en vouloir à quelqu'un. (Voy. Péler. d'amour, p. 417.)

6^e « Avoir la dent à quelque chose. » Avoir envie de mordre, être avide de faire une chose, y être acharné. « Quand Clisson fut logé, il appella ses « capitaines et leur dict : Beux seigneurs, je seay « bien que le duc de Bretagne envoira demain « courir devant Monconfort qui est au comte de « Penthièvre, et gastera le pays, car il y a moult *la « dent*. » [Histoire de Loys III, duc de Bourbon, page 265.] [Ed. Chazaud, p. 210.]

7^e « Tenir dent de poitain, » pour être jeune.

Je ne tiens dent de poitain. (E. Desch. p. 223.)

8^e « Prendre au dent fauche et faucille », faire couper ou pâturer. « Aux manans et habitans de « la ditte ville et paroisse, compectent et appar- « tiennent certain maretz qui est grand et spacieux, « auquel ils peuvent eacher, pasturer tout leur « bestail et y *prendre au dent, fauche, et faucille* « herbes hottes, et faire tourbes pour leur usage, « sans le pouvoir mener hors de la ville et « paroisse. » (Nouv. Cout. Gén. t. I, p. 437.)

9^e « Avoir le dent et le fauch, » pour avoir le droit de faucher et de faire pâturer les bestiaux. « Ont aussi divers marcs, premierement un qui se « nomme le grand marcét auquel ceux de Prouvi- « *ont le fauch et le dent* où tous les dits manans de « Beauvain ont accoustumé eacher toutes les bestes « souz la garde d'ung prøyer, et y prendre pour « leur provision l'herbe que besoing leur est. » (Cout. de Beauvais, au Nouv. Cout. Gén. t. I, page 441.)

10^e « Par mes dents », espèce de jurement. Un mari, surprénant sa femme avec son galant, se dit :

Dame, fait il, isnelement
Qui bone amenez caïens,
Vos le comparez par mes dents.

Publ. MSS. de S. G. fol. 55, R^e col. 2.

11^e « Malgré ses dents, » en dépit de lui ou d'elle. « Fut contrainte *malgré ses dents* luy rendre sa « robbe. » (Nuits de Strapar. t. II, p. 491.) (1)

12^e « Mettre sur dents », s'entener, s'est dit méthaphoriquement de l'esprit. Sosie, dans l'Amphitruon de Molière (Act. I, Sc. 2), dit :

Tout cet embarras met mon esprit sur les dents (2).

13^e « A dents. » La face contre terre (3). « Couchez « à dents. » (Contes d'Eutrap. p. 266.) « Le frappa « si durement que il le fist de rechief agenouiller « à dents. » (Lanc. du Lac, t. II, fol. 96.)

14^e « Es dens, » pour en face, au visage. « Sei- « gneurs compaignons nous ne voyons pas l'ung « l'autre *ès dens*, mais rassemblions nous, car « quant ores nous serons tous ensemble, si aurons « assez affaire. » (Percef. vol. I, fol. 57.)

PROVERBES :

15^e « Car dit le proverbe, où *la dent deult, la lan- « gue va* et dit l'Escriture qui de terre est, de terre « parle. » (Histoire de J. Boucic. in-4°, Paris, 1620, page 378.)

16^e « Clerc jusques ès dents ». Nous disons encore : « Scavant *jusqu'aux dents*. » (Babelais, t. I, p. 190.)

17^e « Rage de cul, passe rage de dents. » Bou- chet, Serées, liv. III, p. 74.] Voy. d'autres proverbes et d'autres façons de parler dans Oudin, Cur. fr. et Dict. de Cotgrave.

[18^e « C'est Bertran da Guesclin qui vient si « laiment; il nous tient à brebis, il nous *monstre « la dent*. » (Du Guesclin, v. 1164.)] (N. E.)

[19^e « Les advocs n'en meurent guere, Qui « boivent avec leurs clients; Ayant une bonne « matiere, ils s'en *lavent* fort bien *les dents*. » (Jean Le Roux, Van de Viré, I.)] (N. E.)

Dentade, s. f. Coup de dent.

VARIANTES :

DENTADE. Bouch. Serées, p. 259.

DENTÉE. Oudin; Du Cange, Gl. lat. au mot *Dentata*.

Dental. [Intercalez *Dental*, cep de charrue, au reg. II, 195, p. 916, an. 1473; « Iceelui Michiel « print ung *dental* d'araire en sa main. »] (N. E.)

Dent de chien, s. m. Chiendent. Sorte d'herbe. (Ménage.) [On la nomme aussi *vioulte*.]

Dent de loup, s. m. Hochet. On appelle *dent de loup*, à Metz, un hochet d'enfant. (Ménage.) 4)

Dent de lyon, s. f. Sorte d'herbe. « La fleur « de *dent de lyon* » signifie « vous perdez temps » selon la Recreacion des Devis amoureux, p. 60 (5).

(1) On lit encore dans le Franc Archer de Bagnolet : « Or ça, il s'en fault retourner *Malgré ses dents* en sa maison. » (N. E.)
(2) On est arrivé là par la méaphore tomber de fatigue; on *tombe* la tête la première, on est *mis* sur les dents et on y demeure : « L'infanterie *demeura sur les dents*. » (D'Aub., Hist., III, 9.) (N. E.)

(3) On trouve encore *en dens* (Froiss., VIII, 35) : « Il le reverse tout *en dens* sus le col de sou cheval. » Mais *à dens* est plus fréquent : « Et Berte gist *à dens* par dessus la bruière. » (Berte, XX.) Une heure envols, une heure *adens*, donne aussi la Rose (244). (N. E.)

(4) C'est aussi la cheville qui arrête la soupente d'une voiture. (N. E.)

(5) C'est le pissenlit commun ou la couronne de moine. (N. E.)

Dente de massonnerie, *s. f.* Terme d'architecture. « Le voisin et comparonnier peut peccer tout outre la muraille commune, pour asseoir ses sommiers et autres bois et pierre, en rebouchant les pertuis et les remettant en estre, tel qu'ils estoient auparavant ; neantmoins il ne peut asseoir les bouts des dits sommiers tout outre la dicte muraille, ains doit laisser espace pour faire une *dente de massonnerie* du costé du voisin. » (Cout. de S. Mihiel, au Nouv. Cout. Gén. t. II, p. 1057.) « Pour asseoir les boutans, lanzières, jambages simaises et aboutées de cheminée, armoires, arcades, esviers, fossez de cuisine et choses semblables en muraille commune, on la peut peccer d'outre en outre en réparant neantmoins et rebouchant les trous et pertuis qu'on aura fait en icelle ; laissant espace, d'autre costé pour faire une *dente de massonnerie* de l'espaisseur d'un pied et la main. » (Cout. de Gorze, *Ibid.* page 1090.)

Dent de rat, *s. f.* Sorte de dentelle. (Oudin.)

Denté, *adj.* Aigu, piquant, mordant^A. Déchiré à coups de dent^B.

^A Dans le premier sens, on lit : « Perdre une saille gaillarde et piquante d'esprit, ou un mot *denté* et plein d'aiguillon, sans mettre aucun frein ny arrest à leur langue ou plume, ne doutent de le faire esclater contre le meilleur de leurs amis au péril de le perdre. » (Lett. de Pasq. t. III, p. 93.)

^B On disoit aussi *denté* pour déchiré à coups de dent. « Ses habits estoient tous deschirez, et luy *denté* en plusieurs parls. » (Contes de Chol. f° 208.) « Dens dentez », peut-être la bouche meublée, façon de parler figurée que nous trouvons en ce passage dont le sens n'est pas aisé à déterminer :

Telz prometteurs sont de ceuz decepvez
Qui de voir dire n'ont plus les *dens dentez*. (E. Desch. 222.)

Dentée. Intercalez *Dentée*, coup sur les dents : « Salatiel emporta sa *dentée*. » (Agol. v. 804.) (N. E.)

Denteler, *v.* Déchirer à coups de dent. Au figuré, on disoit : « Nous contredisons, *dentelons*, moqueons, blasmephons la parole de Dieu. » (Mém. de Charles IX, t. I, fol. 97.) On lit *Ibid.* : « Quant à ce mot de *denteler* nous ne savons qu'il vent dire, si non que vous entendiez reprendre ces denteleottes que font nos femmes et que nous portons à nos chemises. »

Dentelette, *s. f.* Diminutif de dent^A. Diminutif de dentelle^B.

^A Le premier sens se trouve dans les Poésies de Jacq. Tahureau, page 251.

^B Ce mot est mis pour les dentelles dont on garnissoit les chemises en 1571. Mém. de Charles IX, t. I, fol. 97.)

Denteleur, *s. f.* Partie de la gueule des chiens. La partie du palais. Nos anciens auteurs qui ont écrit de la Vénérie, se servent de ce mot pour exprimer le palais de la gueule d'un chien. (Salnové, p. 329.)

Dentelle, *s. f.* Entaille ou crénelure. Ornement qui se met dans les frises. (Oudin.)

Denterelle, *s. f.* Sorte de maladie.

Je tais encore la verolle gouteuse.

La *denterelle* et *pellade* honteuse. (J. Du Bell. p. 492.)

Denteure, *s. f.* L'enfance. Proprement l'âge où l'on fait ses dents : « Aussi dit-on que ce que on apprend en *denteure*, on vent tenir en vieillesse. » (Chasse de Gast. Pub. ms. p. 134.) (1)

D. Dentiers, *s. m. p.* Ratelée. Je me sers de ce terme pour rendre celui de *dentiers* qui, au sens propre, désigne un rang de dents, mais s'emploie d'ordinaire au figuré pour exprimer une multitude, une quantité de choses de même nature, de même espèce.

Pour une devise aviser :

Je n'en sai que le deviser :

J'en avroie une volentiers

D'une flour, c'est un grand *dentiers*.

Prendrai-je tout violette ?

Je ne scai, etc. (Froiss. p. 465.)

2 Dentier, *s. m.* Partie du heaume. La partie du heaume ou du casque qui couvre la bouche. (Oud.)

Dentin, *s. m.* Sorte de maladie. « S'il est accoustumé de tumeur de maladie, qui vient soudainement come de goute, arterique ou *dentin*. » (Citation de Du Gange, au mot *Campiones*.) (2)

Dentre, *prép.* Dedans. On voit *dentre*, dans le même sens, au Gl. lat. de Du Gange (3).

Dentu, *adj.* Qui a des dents.

Aucuns *dentuz* d'une machoïre fiere

Claquent leurs dents. (Baif, fol. 21.)

Denyse Le roi de S¹. Expression employée pour désigner le roi de France, dans l'Histoire de France, en vers, à la suite du Roman de Fauvel.

Deodande, *s. f.* On appelle ainsi les morts arrivés par aventure et causés par des animaux ou par des choses inanimées ; par un coup de pied de cheval ou de corne de bœuf, etc., ou par l'éroulement d'une maison ou le naufrage d'un navire, etc. (Voyez Du Gange, au mot *Deodanda*.)

Deoir, *s. m.* Devoir, redevance. « Thomas de Nialite deguerpie de M. Hanbertigny avoue tenir

(1) On lit déjà dans Gautier de Coinci, d'après Dochez : « Qu'aprent poulin en *denteurs*. Tenir le veut tant come il dure. » On lit aussi dans Deschamps (fol. 220) : « J'ai par amour la plus belle figure Que nulz homs puist de ses yeux regarder ; Courte et grosse est, et s'a la *denteure*, Groin et cheveux com lure de sanglier, Barbe au menton ; elle ne fait trembler. » (N. E.)

(2) Carpentier corrige ainsi d'après son ms. : « Se on est accoustumé de maladie qui soudainement vient, comme de goute article ou de autre. » (Ed. Henschel, II, 65, col. 2.) (N. E.)

(3) Ce mot est : 1^o Préposition : « Ainsi vous vous retrouveriez *dentre* deux selles, le cul à terre. » (Froiss., XI, 388.) 2^o Adverbe : « Quand il se furent ensi ordonné, li quatre patron dessus nommēt, dont chascuns estoit en une galée par soi et entre ses gens, se misent en frontiere tout *dentre* et aprochieurent les Engles vistement et radement. » (Id., VIII, 125.) (N. E.)

« du mesme à hommage lige, à un chien à oriel de « *deoir* le manoir de Fontaines Debrusle. » (Beaum. Notes, p. 407.)

Deonandi. C'étoit ordinairement le nom des oblates des monastères. (Préface de Mabillon, p. 538.)

Deopilatif, adj. Désopilatif. (Cotgrave.)

Deopiler, v. Désopiler. (Monet et Oudin.)

DePAIR, v. S'en retourner.

Puis *depaira* à St Denis.

A grant honte, ce m'est avis. (R. de Rou, p. 229.)

Depaisié. [Intercalez *depaisié* : 1° Furieux, au Roman de Cléomadès : « Moult durement fu *depaisié* « Le roi Carman et courechü. » (Du Cange, II, 878, col. 2.) 2° Fou : « Icele suppliant affoiblie de « tesle et devenue par heures aussi comme fo- « lieuse... traversoit jour et nuit par champs, par « boys et par ville comme fureuse et femme « *depaisiéc.* » (Jl. 107, p. 377, an. 1375.) (N. E.)

Depaistre, v. Paître. (Cotgr. et Oudin.)

Depané, part. Décliré, mis en lambeaux. (Caseneuve, Origine de la langue françoise.) L'un ancien poète, parlant des chrétiens conduits par Pierre l'ermite dans la conquête d'Oulremer, dit :

La pensiez voir tant viez dras *depanne* :
Et tant grande barbe, et tant cie hurpez.

VARIANTES (1) :

DEPANÉ. Du Cange, Gl. lat. au mot *Depanare*.

DESPANÉ. Poës. MSS. avant 1300, t. III, p. 1066 (2).

DEPENAILLÉ. Mém. de Sully, t. I, p. 348.

DESPENAILLÉ. Oudin, Cotgrave.

De par Dieu. Expression employée dans les combats en champ clos. « Le maréchal qui sera « sous l'échaffaut du dit seigneur juge qui est au « milieu du champ, tenant le gage en sa main, « criera par trois reposeds d'Ave Maria, laissez les « aller, et à la dernière dira pour leur devoir « *de par Dieu.* » (La Jaille, du Champ de Bataille, fol. 54.) Ce cri est encore usité en Bourgogne lorsque le pressureur veut faire arrêter absolument ceux qui tournent la roue.

DePARTER, v. Depriser. « Toutesfois iceluy sei- « gneur de l'isle Adam fut moult *departé* (3) et « blasmé, pour ce qu'ainsi negligemment par faulte « de guet il avoit laissé perdre la diete ville de « Ponthoise : et par especial les gouverneurs du « dauphin en furent très malconteus. » (Monstr. vol. I, folio 279.) (4)

DePARTER, v. Sortir d'un lieu. « Voyant le « desarroy, fu *deparquay* du lieu. » (Rab. t. III, p. 151.) « Courrurent un cerf *desparqué,* » c'est-à-dire sorti de son fort. (Print. d'Yver, fol. 114.)

DePARSONER, v. Injurier.

Filz a vilein vos oi blamer

Et laïdir et *desparsoner.* [P. de Bl. p. 163.]

On lit *depersoner* dans le même sens. Gloss. lat. de Du Cange, au mot *Depersonare*, sous *Dispersionare*.

DÉPART, s. m. Séparation ^A. Divorce ^B. Département ^C. Délai ^D.

^A Au premier sens de séparation, on trouve :

Mort pourra bien des corps faire *depart*

Mais nul malheur n'aura jamais puissance

De mettre un cœur des deux autres à part.

Les Marg. de la Marg. fol. 368, R.

^B Pour divorce, on a dit :

Il a se cause failli

Et encor s'il a ce prouvé

Le *depart* lui est reprouvé. [Ibid. fol. 491.]

^C Pour département, district : « Chascun eut « son *depart* et quartier. » (Mém. de Charles IX, t. I, fol. 333, R.)

^D On lit « départ » pour délai, » dans les Ordonn. t. II, p. 48. « Sans *depart,* » sans délai, mais il faut lire déport.

DÉPARTÉMENT, s. m. Départ ^A. Séparation ^B. Divorce ^C (5). Ce mot, dans S. Bernard, répond au latin *discessus, dissidium* et *divortium*.

^A Il est employé au premier sens de départ, dans ce passage : « Alors sa femme rusée et malicieuse « feignant d'être marrie de son *departement,* le « caressoit en le priant de demeurer quelque temps « avec elle. » (Nuits de Strapar. t. I, p. 83.) « Faire « *departement* d'un lieu, » i. e. le quitter, l'abandonner, s'en éloigner, en partir. (Eustache Deschamps, folio 188.) *Departement* est employé pour sortie hors du royaume dans les Ord. des Rois de France, (t. III, p. 376.) (6)

^B De là on a dit *departement* pour séparation (7) : « Le chastel de Dulcem [Tuchan] qui sied en l'arche- « vesché de Narbonne, entre le royaume d'Arragon « et le royaume de France, droitement sur le *depar- « tement* des terres (8). » (Froissart, liv. III, p. 156.) C'est selon cette même acception qu'on a dit *departement* pour exprimer, en matière de procès, l'action de « départager » les juges. (Ancien Cout. de Normandie, fol. 40.) (9)

(1) Aux Miracles de N. D., on lit encore : « Avaf la vile vit un homme ; Nus fu, despris et *depané.* » (N. E.)

(2) De même au Roman d'Alexandre : « Et la broigne du dos deroute [*disrupta*] et *despanéc.* » (N. E.)

(3) Un ms. de St Victor (Du Cange, II, 877, col. 3) donne la variante *departer* : « Plusor s'asaublent aus places et aus rues, si *departerent* lor voisins, et les vis et les morz. » (N. E.)

(4) Au XII^e siècle, il signifie dédire : « Et dist li rois : tot ce laïssiés ester ; Li donz est faiz ; ne m'en puis *departer.* » (Raoul de C. 12.) Froissart dit comme Monstrelet : « Si fu moult dilamés et *departés* de ses gens meismes de ceste aventure. » (II, 15.) Il lui donne aussi le sens de : 1° Railler : « Enssi en yaux regardant et *deparlant,* se tint la Camdos un diverse manières. » (Id. XV, 48.) (N. E.)

(5) Il signifie aussi : 1° Partage : « Iceulz deux freres eurent guerre mortelle ensemble pour *departement* de terres. » (Froiss., XI, 310.) 2° Fin : « Sus le *departement* de le feste. » (II, 255.) (N. E.)

(6) Par suite, on a dit : estre sus son *departement.* (Froissart, III, 253.) (N. E.)

(7) Et plus spécialement frontières : « *Bifinium.* *Departement* de deux terres ou de deux pais. » (B. N. I. 7684.) (N. E.)

(8) « Devant les dicques de Hollande sur le *departement* de la terre. » (II, 67.) (N. E.)

(9) C'est aussi le sens dans la Coutume du duché d'Orléans : « Et dudit chemin à aller jusqu'au *departement* et coing qui fait la séparation... et de ladite *departie* desdits chemins. » (1668, Déclaration du Grand-Villiers. — L. C. de D.) (N. E.)

^c Nous trouvons *departement* pour séparation de mariage, divorce, dans les Doctr. de Sap. fol. 37 (1).

VARIANTES :

DÉPARTEMENT. S. Bern. Serin. fr. MSS. p. 44.

DÉPARTEMENT. Ord. des R. de Fr. t. I, p. 315.

Departerres, s. m. Distributeur. Le S. Esprit est appelé « large *departerres* de grâces (2) » dans les *Fabr. mss.* du R. n° 7218, fol. 178.

Departeur, s. m. Qui partage ^a. Qui part ^b (3).
^a Sur le premier sens de qui partage. (Voyez *Outin* et *Cotgrave*.)

^b *Departeus* est traduit dans le Gloss. du Père Labbe, p. 485, par le mot latin *abiciens*, qui s'en va, qui abandonne un lieu, et il est pris en ce sens dans ces vers :

... Fors que j'ay
Veu conquérir honneurs,
Mainte fois aux *departeurs*,
Qui ailleurs avoient profit et glay. [*E. Desch. p. 102.*]

VARIANTES :

DÉPARTEUR. *Outin*, *Cotgrave*, *Dict.*

DÉPARTEUS. Labbe, *Glossaire*.

Departie, s. f. Départ, séparation (4). (*Dictienn.* de *Cotgrave* et *Outin*.) Madame de Verneuil n'ayant pas suivi Henri IV au voyage de Savoie, on lui attribua la chanson *Charmante Gabrielle* :

Cruelle *departie*,
Malheureux jour,
Que ne suis-je sans vie
Ou sans amour.

1. Departir, v. Partir d'un lieu, le quitter ^a. Séparer ^b. Distribuer ^c. Décider, juger ^d (5). Le mot *departir*, dans S. Athanase, *Symb. fr.* 2^e traduct. répond au latin *separare*. Dans les Loix normandes, au latin *discedere, amovere, dividere*. Dans S. Bern. répond au latin *diripere, distinguere, dividere, segregare, abstrudere, discernere, dispartire, judicare, excutere, privare, scindere, discedere, dispergere*.

^a Pour « partir d'un lieu » :

Lors est le roy de Lyon *departy*. [*Marot, p. 69.*]

Dans ce même sens, on disoit, en employant l'infinifit comme substantif :

Au *departir* me donna charge expresse
De les guider. [*M. de S. Gelais, p. 47.*]

De là, on disoit *se departir* (6), pour quitter, abandonner une chose, et nous le disons encore. (*Ord.*

tome III, p. 187.) Et *soy departir*, pour s'en aller. (*Jurain*, *Histoire du Comte d'Aussonne*, p. 26, titre de 1229.)

^a Pour « séparer, » diviser (7). « L'on doit « detrancher et *departir* tous leurs membres par « pièces. » (*Arrest amor. p. 395.*) « Voullant secou- « rir un de ses amis qu'un autre vouloit tuer, tira « son espée pensant les *departir*, mais la fortune « *depart* les grandes presses. » (*Gérard de Nevers, 2^e partie, p. 105.*)

^b Pour « distribuer (8). » (*Voy. Glossaire de Marot.*) Cette acception n'est pas encore absolument hors d'usage.

^c Entin pour « décider, juger » :

Si lor a dit que soit rendus
Li jugement : trop est tenus.
La roïne s'en cogeoit
De cou que trop i demeroit
Ja le *departissent* avant.
[*Fabl. MSS. du R. n° 7989, fol. 57, v° col. 2.*]

2. Departir. [*Intercalez Departir*, pris substantivement (D. C. sous *Demorari* : « Et les seoirs et les « esters, Tes *departirs*, les demourers soient tempré « sans mesprison. » (*Roman du Riche et du Ladre.*)]

(N. E.)

Departissement, s. m. Départ. (*Cotgrave*.)

De par vous. Selon vous, à votre compte,

selon votre avis.
Je ne vous quier nulle folie ;
D'avoir nom d'ami vous suppli.
De par vous ce seroit sottie. [*E. Desch. p. 270.*]

Depasser, v. Terme d'escrime. L'infinifit de ce verbe est employé comme substantif dans le passage suivant : « Exille getta ung coup merveilleux après « ung *depasser* qu'il fist pour en rompre ung autre. « Si ferit son compaignon à descouvert tellement « que de la pointe de l'espée, il luy trencia planté « de ses cheveulx qui luy gisoient sur le front. » (*Percef. vol. V, fol. 8.*)

Depassionné, adj. Passionné, outré, furieux. (*Outin*.) « Le fait de chaude fureur courir de çà, de « là, d'un costé et d'autre, despitant, menaçant, « provoquant, battant les hayes et buissons à « grandz coups d'espée ruez en vain par ire *dépas- « sionnée*. » (*Alector, Rom. fol. 14.*)

Dépatrouiller (se). v. Se débarrasser, se dépêtrer. (*Outin*) « Incontinent on voit mille espées « desgainées autour de Balde, lequel ils enserrent

(1) Ce sens est dans un Digeste ms. du XIII^e siècle, fol. 272 : « *Departement* : est diz de la diversité à ceus qui sont assemblez par mariage, ou por ce que cil qui despicient leur mariage s'en vont en diverses parties. » (N. E.)

(2) On lit encore au *Lai du Conseil* : « Dame c'est un tains de folie Qui par le pais est espars ; Li *departerre* en fist granz pars. » C'est le cas sujet du mot suivant. (N. E.)

(3) On dit aussi « affineurs et *departeurs* d'or et d'argent. » (*Edit. 14 juin 1519.*) (N. E.)

(4) On lit déjà dans *Roland (v. 1736)* : « Einz le vespere, ert mult gref la *departie*. » Dans *Couci, v. 225*, il signifie obstacle : « Nuls escoudis Ne pouroit faire *departie* De vous servir toute ma vie » ; de même dans le *Menest. de Reims, § 371* : « Dias très douz fuiz, comment sera ce que mes euers porra souffrir la *departie* de moi et de vous ? » (N. E.)

(5) Il signifie encore : 1^o Achever : « Doel i averat, enceis qu'ele [la bataille] *departed*. » (*Roland, v. 3480.*) 2^o Borner : « Sus une riviere qui *depart* Escoce et Engleterre. » (*Froissart, II, 264.*) (N. E.)

(6) La forme réfléchie signifie encore : 1^o Partir : « Si *se departient* en divers lieux. » (*Id., II, 457.*) 2^o Prendre fin : « Durerent ces grandes festes plus de trois semaines ainçois que elles *se departissent*. » (*II, 193.*) (N. E.)

(7) Ce sens est dans *Roland (v. 2946)* : « L'anne de mei me seit oi *departie*. » De même dans la *Coutume du duché d'Orléans* : « Ne *departient* ensemble jusques à dimanche... sauf les dits compaignons... qui *se departient* de la compaignie. » (1411, *Justice. — Le C. de D.*) (N. E.)

(8) On attribue : « Fais d'armes doivent estre donnés et loyaument *departis* à ceulx qui par proesce y travaillent. » *Froiss., II, 5.* (N. E.)

« de près, mais iceluy faisant un saut, se *dépatrouille* d'entr'eux. » (Merlin Cocaie, t. I, p. 125.)
 « Mille personnes veulent assommer Balde tombé
 « sous mille pierres, mais il se *dépatrouille* habile-
 « ment de dessous le monceau de pierre. » (Ibid.,
 page 294.)

Dépecement, s. m. L'action de mettre en pièces. (Monet.)

Dépecer, v. Mettre en pièces, démembrer, diviser. (Colgr. Monet.) (1) On voit *depecare*, *depeciare*, *depeçatus* et *depitare*, dans le même sens, au Glossaire latin de Du Cange. « Lors cuidierent il
 « bien que li ost fut faillie, et *depeçast*. » (Villeh. p. 24.) Du Cange le traduit ainsi : « Estimans bien
 « que par ce moyen le camp se romperoit et que
 « l'entreprise seroit faillie. » Borel, dans son Dict. rend mal *depeçast* par manqué.

Armés s'en fu, si ala el tournoy

V. el souzri ses armes *dépeçier*.

Anc. Poës. MSS. du Vat. n° 1490, fol. 126, V°.

« Or vous prie de bon cueur, courons sus à ces
 « deux chevaliers que nous avons presens devant
 « nous; si les attournons telz que les Louderies qui
 « cy les attendent, n'y puissent venir à temps qu'ilz
 « ne soient *depeçez* par membres. » (Perceforest, vol. I, fol. 89.)

« En cheant sa gorgerette estoit *depeçée* et en
 « avoit on peu veoir le bout de sa chemise. » (Arr. am. p. 49.)

« *Dépecer* son fief » c'est le démembrer. (Colgr.)

VARIANTES (2) :

DEPECER. Gloss. de l'Hist. de Bretagne.

DEPESER. Opusc. de P. Enoc, p. 80.

DESPECER. Ord. des R. de Fr. t. I, p. 503.

DESPIECER. Percef. vol. I, fol. 128, R° col. 1.

DESPIESCIER. Faileu, p. 85.

DESPECIER. Ord. des R. de Fr. t. III, p. 552.

DEPECER. Id. t. I, p. 110.

DEPECIER. Id. t. I, p. 451.

DEPECIER. Rom. de Rou, MS. p. 77.

DEPECIER. La Thaum. Cout. d'Orléans, p. 464, tit. de 1137.

DEPESCHIER. Rom. de Rou, MS. p. 202.

DEPOICER. Marbodus, col. 1650.

DEPECER. Ibid. et dans le MSS. de S. Victor.

Dépeceure, s. f. Crevasse, fracture.

.... La mestre tour si très gente

Sans *dépeceure* et sans fente. (G. Guiart, p. 63.)

Dépechemant, s. m. Presse, bâte. (Monet.)

Dépecheur. [Intercalez *Dépecheur* de *commuigne*, dans une charte française de Jean comte de Ponthieu, pour la commune d'Abbeville, 1184 : « Il est estauli que nusles marcheans venaus à
 « Abbeville mespregne à destourber dedeus le
 « banlieue... se meismes chil bourgeois aront pevu
 « prendre lui ou ses choses, il feront justiche tant
 « de lui que de ses choses, tant comme de *depecheur*
 « de *commuigne*. »] (N. E.)

Dépeinturer, v. Effacer ce qui est peint.

« Quand il fut question de refaire l'asne qu'ils
 « avoient *depeçituré* en lieu qu'il n'estoit point
 « basté, ce bon maistre sans y songer va baster et
 « sangler celui là qu'il luy fist en mesme lieu ou
 « estoit l'autre. » (Bouchet. Serées, liv. III, p. 105.)

Dépeller, v. Chasser. (Cotgrave et Oudin.)

Dépelueçer, v. Epelueçer. Il semble que ce soit le sens de ce mot dans ces vers :

Mors, va à Biaumes tot corant

A l'Évesque qui m'aime tant

Et qui tosjors m'a tenu cher ;

Di li qu'il a ces contremans

E jor à toy, et ne sai quant

Lui peut dou tost *dépelueçer*

Sa vie et sa net espuser...

Fald. MSS. du R. n° 7615, t. I, fol. 103, R° col. 1.

Dépèdement, s. m. Dépèdence. (La Thaum. Cout. de Berri, p. 372.)

Dépèdices, s. m. p. Dépèdances. « Quicon-
 « que voudra poursuivre pour action reelle ou
 « personnelle, terre et seigneurie tenue en pairie
 « ou les seigneurs en possessans, pour et à cause
 « d'icelle terre en pairie ou des *dépèdices*, faire le
 « conviendra, en notre dite cour à Mous laquelle est
 « le seul juge. » (Chartes de Hainaut, au Nouveau
 Cout. Gén. t. II, p. 48.)

Dépèdierres, s. m. Dépèdier. Ce mot, dans S. Bernard, répond au latin *dispensator*. (Oudin et Monet.)

Et s'il estoit larges donner

Aussi iert il biaux *despèdierres*. (Ph. Moorsk, p. 783.)

« L'en ne doit cesser l'aministration de leurs
 « biens à foux *despèdierres* ne à povre personne,
 « se il ne fet seurlé de rendre bon conte. » (Beaum.
 page 92.)

Dépèdre, v. Dépèdre, consommer, dissiper (3).
 Ce mot, dans S. Bernard, répond au latin *expèdre*.
 (Nicot, Monet, Ménage.) On voit *despèdre* dans le
 même sens, Glossaire latin de Du Cange. « L'un
 « deux craignant le coust, se logea pour moins
 « *dépèdre* en un cabaret. » (L'Amant ressuscité,
 p. 341.) « Tu *despens* libéralement. » (Les Touches
 de Des Accords, folio 34, V° — Voyez DÉPENDE.)

CONJUGAISON :

Despenge, au subj. Dépense. (Poës. MSS. av. 1300,
 t. IV, p. 1318.)

Dépèner, v. Dépècer, déchirer, dissiper. Ce
 mot, dans S. Bernard, répond au latin *discerpere* et
dissipare [Voyez DÉPENS].

Dépens, s. m. p. Dépense ^A. Nourriture ^B.
 Terme de pêche ^C.

^ALe sens propre de ce mot est dépense (1) en général. « Rendre compte de leur recettes et de leur
 « *depens*. » (Ord. des R. de Fr. t. I, p. 82.)

Ne fay passer *despens* ta revenue. (E. Desch. f. 12.)

(1) On lit déjà dans Roland (v. 837) : « Entre mes puinz me *depeçoût* ma hanste. » (N. E.)

(2) Voyez aussi Menestrel de Reims, § 313 ; Joinville, § 625, § 818. (N. E.)

(3) Dans Froissart, *se dépèdre de...* signifie en découler ; « Toutes les incidences qui *se dependent* de ces besoignes,

seroient trop longues à retenir. » (XIV, 260.) (N. E.)

(4) *Depens* vient de *depenstion*, comme *dépense* de *depensta*. (N. E.)

C'est en ce sens qu'on a dit « A communs despens
« et à petits despens. » « Les creditiers ne pour-
« ront faire mettre leurs debtours impuissans de
« fournir à leur debte fors à *communs despens* jus-
« ques à ce qu'ils seront condamnez, et après les
« sept jours passez ensuivans la condemnation et
« qu'ils auront esté admonestez qu'ils seront mis à
« *petits despens*, jusques à ce qu'ils auront furny
« par deshérítance de leurs biens heritiers ou
« autres devoirs requis en la loy... Tous prison-
« niers à *communs despens* auront paille, hiet
« dessus, linceux et couvertioir y servant, et les
« autres à *petits despens*, auront tous les huit
« jours nouvelle paille avec un couvertioir. » (Cout.
de Hainault, au N. Cout. Gén. I. II, p. 130.)

^a On a appliqué ce mot à la dépense particulière
de la nourriture, et de là on a dit *depens* pour
« nourriture. » « ... Les femmes qui se loueront
« pour aucune besongnes faire en la ville de Paris
« ne pourront prendre par jour que douze deniers
« sans *depens*, et si elles ont *depens* I), six deniers,
« non plus. » Ord. des R. de France, I. II, p. 377.)
C'est en ce sens qu'on a dit : « Lui fist avoir cheva-
« cheures et *depens* pour aller jusqu'à Rome. »
Contin. de G. de Tyr, Martène I. V, col. 625.)

^b *Depens* semble être un terme de pêche dans
une Ordonnance portant règlement pour la pêche
des poissons des rivières. Après l'énumération des
différens instrumens qui servent à pêcher, on lit :
« Que l'on ne batte aux arthes, ni au gros aux
« alles, et que vraye chance, arbre, ne lieuvre, et
« que l'on y adjoigne boisse et *depens*. » (Ordonn.
des R. de Fr. I. I, p. 793.) Ce mot au lieu de ces
mots, on lit dans le Grand Coutumier de France,
qui rapporte cette même Ordonnance : « Pes caues
« et forestis... que l'on ne batte aux arches ne aux
« herbes, et que braye à chance ne coure et que
« l'on ny adjoigne bousset espais. » (Grand Cout.
de France, p. 28.)

Depense, s. f. Petit vin ^a. Vin en perce ^b.
Office ^c (2).

^a On a nommé *depense*, etc. le vin qu'on fait
pour les valets, avec de l'eau envée sur le marc du
raisin pressuré. (Dict. de Monet, au mot *Depense*.)
On voit *vinum expensabile*, dans le même sens, au
61. lat. de Du Cange.

^b *Depense* et *dispense* se sont dits aussi du vin
qui est en perce depuis longtemps. (Ord. des R. de
Fr. I. II, p. 531.)

^c On nomme encore *depense*, parmi le peuple, en

quelques provinces, le lieu que nous appelons l'of-
fice. On a dit en ce sens : « Le pain de sa *depence*
« et le blé del grenier. » (Fabl. mss. du R. n° 7218,
fol. 345, V° col. 1.) (3).

VARIANTE :

DEPENSE. Orth. substantant.

DEPENSE. Monet, Dict.

DEPENSE. Gloss. du P. Labbe.

DEPENSE. Journal de Paris, sous Charles VI et VII, p. 74.

DEPENSE. Vies des SS. MS. de Sorb. chif. LXI, col. 15.

DISPENSE. Ord. des R. de Fr. I. II, p. 531.

Dépensier, s. m. Dépensier, celui qui fait la
dépense d'une maison ; on le trouve au nombre des
officiers de la maison du roi Charles VIII, dans
André de la Vigne. (Voyage de Charles VIII, à
Naples, p. 119.) (4)

Deperdre, v. Perdre, détruire.

Si ot tot le sien *desperdu*.

Fabl. MSS. de S. G. fol. 58, R° col. 2.

Deperz, s. m. p. Pertes. « Bons amis je vous
« tendrai les *deperz* (5) et les corros que vos avez
« endurés, comme loiaus amorous, si me rent et
« doins à vos. » Chr. du XI^e siècle, mss. de Bouh.
folio 214. R°.)

Despermant, adv. De tout temps, de toute
éternité, de toute ancienneté. (S. Bernard, Sermons
fr. mss. p. 168.)

Dépasser, s. f. L'action de hâter ^a. L'action de
se débarrasser ^b. Message, commission, expédition ^c.
Billet ^d.

^a Proprement, ce mot désigne l'action de faire
une chose en diligence. (Nicot et Robert Estienne.)
« Pourveu que le dit moulin, ou moulins, *sub*
« *codem tecto*, soient suffisans pour la mouture et
« *depesche* des dits bleds et grains. » Cout. du
Comté d'Angoulesme, au Cout. Gén. I. II, p. 628.)

^b De là, ce mot s'est appliqué à l'action de se
débarrasser promptement d'une chose incommode.
Ainsi on disoit : « Demandans la *depesche*, » pour
demandans à être débarrassés. « Ceux de la syna-
« gogue oyrent que Christ étoit caché au désert,
« et pourtant n'en demandans que la *depesche* (6). »
(Apol. pour Hérodote, p. 462.)

^c Tout message, toute commission qui suppoit
de la diligence fut aussi nommée *depesche*. Ce mot
est demeuré en usage en ce sens, pour exprimer
les ordres que les princes ou leurs ministres expé-
dient. On l'employoit dans un sens encore plus
étendu comme on va le voir dans les passages sui-
vans : « Or ay-je laissé à vous dire que peu après

(1) Le passage suivant de Joinville, § 400, explique cette expression : « Car je ferai acheter toutes les viandes en ceste ville, et vous retingez touz desorendroit *avec despens* du roy. » (N. E.)

(2) Le sens actuel est dans Mebrant (fol. 38) : « Li philosophe aploient l'estomac *depense* du cors ; car aussi com vous veés que de la *depense* de l'ostel sont aministré li norrissement à cians de l'ostel... » Par suite, Deschamps (Adm. de l'Hôtel) écrit : « Mais quant ce vint au fait de la *depense*, li restraingnt eufs, chandelle et moustarde, Et oublia vin, char et finance. » (N. E.)

(3) « Allez vous en à la *despenso* demander à desjeuner. » (Desper., 75^e conte.) (N. E.)

(4) On lit déjà dans Raoul de C. (76) : « Les napes metent sergant et *despencier* ; Au dois s'asient li vaillant chevaller. » (N. E.)

(5) « Le suppliant regarda que icelle femme avoit pris à trop grant pris, par lequel estoit moult perdans, et que pour iceux *deperz* il ne pourroit bonnement paier. » (JJ. 114, p. 113, an. 1378.) (N. E.)

(6) « S'elle estoit plus vicille d'un tiers, Je la prendrois plus volontiers, Car la *depesche* en seroit prompte. » (Marot, III, 178.) (N. E.)

« la *despêche* de M. de Lantrec pour aller à « Naples. » (Mémoires de Du Bellay, liv. III, fol. 85, R^o.) « Les seigneurs... voullurent retourner à leurs « pays et après avoir eu bonne *despêche* et forces « présens du roy, etc. » (Mémoires de Fleury, m. s. p. 232.) « Fit faire le roy bonne *despêche* à la dite « royne Marie de tout le douaire qu'elle avoit en « France. » (Ibid. p. 212.)

« Enfin on trouva *despêche* pour « billet, » promesse par écrit. « Lui porta la *despêche* de 50 mille « écus que ledit roy d'Angleterre consentit de four- « nir. » (Mémoires de Du Bellay, liv. IV, fol. 99.)

Despeshement. [Intercalez *Despeshement de fié*, démembrément d'un tîef, au reg. JJ 74, p. 504, an. 1342 : « Comme Jehan de Moulineaux nous eust « signifié que il avoit acheté de Guillaume Guichart « chevalier certains heritages assis en la paroisse « de Bermeres sur la mer; lesquies par tant de « temps, qui n'est memoire du contraire, ont esté « tenuz par un fié de chevalier franchement, « avecques court et usage en basse justice des « évesques de Baieux, jusques à temps que n'a « guères, pour ce que l'en disoit que le dit cheva- « lier y avoit fait aucuns *despeshement de fiés*, « nostre amé et feal conseiller l'evesque à présent « de Baieux avoit [fait] prendre et arrester en sa « main la court et l'usage dudit fié à cause de « *despeshement.* »] (N. E.)

Despacher. v. Débarrasser A. Dépêcher, expédier^B.

« Au premier sens de débarrasser (1), ou lit : « Mais « ce hardy courage les menoit à ce qu'ilz trouvas- « sent ceux du siege en desamor, ilz en seroient « par bonne aventure plus gentement *despeshés.* » (Le Jouvencel, fol. 88.) « Expédient n'y est, fors « nous en *despacher* comme d'ung mauvais che- « min. » (Rab. l. V, p. 5.)

« De là on disoit : « *Despacher* le païs, » pour « débarrasser le pays de quelqu'un, l'en faire sortir. « Au moins j'espère veoir mon feu mary Albadan, « et avec mon filz retourner pour le donner du « tourment tant que lu vivras, et après si je puis. « Alors comme alors, dist le roy ; allez, allez, *des- « chez* m'en le païs ; à ceste parole les satellites « l'enleverent. » (D. Florès de Grece, fol 110, R^o.) « Mout est bonne chose et convenable au juge de « *despacher* mauvès hosties et sospechonneus, si « que les trespasans puissent aller en leur mar- « chandises et en leurs besoignes bien sauve- « ment. » (Beaumanoir, p. 196.)

« *Despacher* la place, » pour la débarrasser. « Ainsi que le bourreau la vouloit poucler pour en « *despacher* la place, elle le saisit au corps et se

« seconant et à force de bras l'emporta avec elle « jusques dans le feu, où elle se lança de son « propre vouloir, où l'un et l'autre finirent douleu- « reusement leurs vies. » (D. Florès de Grece, fol. 110, R^o.)

^B On disoit aussi : « Ce qui sera à faire et à des- « *pecier* (expédition) pour la journée. » (Ord. l. III, p. 141.) « Fut *despêché* (expédié) une bulle, etc. » (Mém. de Du Bellay, fol. 118.) (2)

VARIANTES :

DEPESCHER. Alector, Roman, fol. 51.
DEPESCHER. Rab. t. V, p. 5.
DEPESCHER. East. Desch. Poës. MSS. fol. 335, col. 1.
DEPESCHER. Beaumanoir, p. 196.
DEPESCHER. East. Desch. Poës. MSS. fol. 337.
DEPESCHER. Ord. des R. de Fr. t. III, p. 141.
DEPESCHER. Pathelin, Farce, p. 2.

Despeshour, s. m. Qui expédie. De là l'expres- sion « *despeshour* d'heures, » qui expédie à la hâte ses prières. (Rab. t. I, p. 190.)

Depesteler. [Intercalez *Depesteler*, piétiner : « Nous l'emissions partué et tout *depestelé* et de- « froissé de nos chevaux. » (Froissart, XV, 20.) C'est un dérivé de *pestel* (*pistillus*), pilon.] (N. E.)

Depestrir, v. Fouler. « As chevaux le font « *depestrir.* » R. de Rou, p. 241.)

Depiequer, v. Piquer, percer. « Le ganivel de « quoy le Juif avoit *depiequé* (3) la chair de Notre « Seigneur. » (Beauchamp, Recherches des Théât. tome I, p. 246.)

Depié, s. m. Démembrément. Il se disoit en particulier des fiés. (Colgrave et Ménage, et Du Cange, au mot *Dispeccare*.) « ... Hommage est deu « par *depié* de fief quand on transporte partie de « la chose hommagée sans retention de devoir, et « aussi quand on transporte plus du tiers avec « devoir ou sans devoir, pourveu que le dit devoir « précompté, y ait neantmoins plus du tiers aliéné. » (Cout. de Loudunois, dans le Coutumier Gén. t. II, p. 548.) Voyez « Pié de fief » ci-après. On disoit aussi « *depiés* de membres, » pour dépècement de membres. L'action de les dépecer. (Voyez une Cita- tion fr. au Gl. lat. de Du Cange, au mot *Depitare*.) (4)

Depiecement, s. m. L'action de dépecer. Hest mis comme synonyme de « démembrément, » en partant d'une terre. « *Depiecement* et demembre- ment. » La Thaum. Cout. de Berri, p. 173.)

Depifer, s. m. Maître d'hôtel. Borel. C'est le mot latin *dapifer* un peu altéré.

Depiteusement. [Intercalez *Depiteusement*, avec dépit, au reg. JJ 137, p. 77, an. 1389 : « Teillat lui respondit moult *depiteusement*, que « malgré qu'il en eust, il feroit paistre ses beufs

(1) « Un d'iceulz chevaux par les mousches ou autrement s'empescha ou entraitta en ses traits ;... et incontinent que le dit exposant ot *despêchié* et destraitti le dit cheval. » (J. I. 127, p. 91, an. 1385.) Cet exemple montre qu'*empêcher* et *depêcher* ont la même origine et que le préfixe seul diffère. (N. E.)

(2) Ce sens est dans la Rose (v. 17674) : « Car maintes fois cis qui presche, Quant briefment ne se *despeche*, En fait les auditeurs aler, Par trop proliement parler. » (N. E.)

(3) « Ils m'ont atoré malement, Il m'out tout *depiequé* le dos. » (Ren., 4261.) (N. E.)

(4) « Quant au *depiés* de membre, esmitiler, especier, essoreiller, segner, estortpacier. » (Charte de 1203 dans le tome III des Antiquités Poitevines, ms., p. 946.) (N. E.)

« en une sente, qui estoit lonchant audit champ. »
 On trouve aussi *despitement* : « Lequel Richart
 « moult orguillusement et *despitement* respondi au
 « suppliant, aussi comme par maniere de raffaire
 « ou moquerie. » (J. 98, p. 519, an. 1365.) (S. E.)

Deplandre (se), v. Se plaindre. Ce mot, dans
 S. Bernard, répond au latin *causari et conquiri* (1).
 « Parties civiles se *deplaignantes* en matière crimi-
 « nelles d'exécés ou delicts seront tenues d'eslire
 « domicile au lieu où le prisonnier sera detenu
 « dans vingt quatre heures après l'arrest ou prinse
 « de l'accusé à peine des despens et interests qui
 « s'en ensuiveroient. » (Cout. de Bouillon, au Nouv.
 Cout. Gén. t. II, p. 860. « Soit que la partie offensée
 « s'en *deplaigne* ou non. » (Ibid. p. 858.)

L'empericr ne fu pas lie

Moult se *deplaint*, moult s'uaillie. (Mowkes, p. 773.)

COMPARAISON :

Deplaignivet, pour se plaignoit. (S. Bern. Sermon.
 fr. MSS. p. 371 et 377.)

VARIANTES :

DEPLAINDRE (SE). S. Bernard, Sermon. fr. MSS. p. 228.

DEPLAINNE. Id. p. 28.

Deplante, s. Plainte. Ce mot, dans S. Bernard,
 Sermon fr. répond au latin *planetus, querela et*
querimonia.

Deplayé, adj. Blessé. (Oudin.) « Et pour ce
 « qu'il avoit bon chirurgien estoient ses playes
 « recousues, mais s'il vous plaisoit, vous me pour-
 « riez demander comment ung homme ainsi *deplayé*
 « et mutilé pouvoit si longuement vivre. » (Perce-
 vol. V, fol. 12.)

Depleable. [Interealez *Depleable*, au reg.
 J. 158, p. 246, an. 1404 : « Comme le suppliant se
 « feust en l'année derainement passée, ou temps
 « *depléables*, transporté en certaines vignes assises
 « ou territoire de Montfort l'Amaury, et en icelles
 « eust prins furtivement certaine quantité d'es-
 « challas. »] (S. E.)

Deplegier, v. Décharger du cautionnement.
 (Gl. sur les Cout. de Beauvoisis.)

Deploration, s. f. Sorte de poésie. « La *deplo-
 ration* est plainte sur quelque inconvenient
 « escheu, non seulement appliqué aux élégies, ains
 « aussi aux épitaphes, églogues et autres com-
 « positions. » (Poétique de Boissière, p. 255.)

Deploré, adj. Désespéré, sur quoi il n'y a plus
 d'espoir. « Nous feussions partis demain pour aller
 « à Fontainebleau sans la facheuse nouvelle arri-
 « vée par homme exprès à Monsieur de Mauloue,
 « de l'extremité de maladie de madame de Lor-
 « raine laquelle on luy mande estre comme *deplo-
 rée*. » (Mémoires de Sully, t. X, p. 144.)

Depocher, v. Donner, départir. Proprement
 lirer de sa poche. (Colgrave et Oudin.) « Lors For-
 « gier en toute simplesse approcha, lirant ung

« unzein [monnaie] de son baudrier, pensant que
 « Marquet luy deul *deposcher* de ses fouaces. »
 (Rabelais, t. I, page 180.)

Depoille, s. f. Dépouille [♂]. Récolte de fruits [♂].
Despoilles. dans S. Bernard, répond au latin *spolia*.
[♂] Au premier sens de dépouille, ce mot exprime
 ordinairement les dépouilles enlevées à la guerre.

Capitiz liez, *despoilles* et charrois. (J. Marot, p. 455.)

« Ce mot s'appliquoit aux récoltes des fruits de la
 terre. Ainsi on lit dans Beaumanoir, en parlant des
 enfans qui sortent de tutelle : « Se il vient à son
 « homuage et tans que les *despuelle* sont ostées, il
 « n'en puet riens demander, mes que eles n'aient
 « esté ostées trop tost par voie de barat, et se il i a
 « *despuettes* de bled ou de mars ou de bas ou
 « d'autres choses, li hoirs les en doit emporter
 « quille et delevrés. » (Beaumanoir, p. 90.)

VARIANTES :

DEPOILLE. L'Amant ressuscité, p. 239.

DEPEUILLE. Gloss. sur les Cout. de Beauv.

DESPEUILLE. Beaumanoir, p. 90.

DESPEULLE. Ord. des R. de Fr. t. II, p. 194.

DESPOELLE. Chr. S. Denis, t. I, fol. 33.

DESPOELLE. J. Marot, p. 155.

DESPEULLE. Beaumanoir, p. 90.

Depoiller, v. Dépouiller [♂]. Détailler [♂] (2).

[♂] Ce mot s'employoit, au propre et au figuré, pour
 dépouiller. Au propre :

Homme ne puet on *despoiller*

Ce dit li vilains.

Prov. du VII. MS. de S. G. fol. 76, V^o col. 1.

Au figuré :

Par cortoisie *despuet*

Vilonte et tot orguel. (Ibid. p. 881.)

« En aus dessaisant et *depoillant* de leur dite
 « saisine. » (Ord. des R. de Fr. t. I, p. 598.)

PROVERBES :

« Avant coucher homme ne se *despouille*. »
 (Cretin, p. 181.)

[♂] *Dépouiller* se disoit aussi pour « détailler,
 conter en détail. »

Si haut don fait et belle offrande

Et grande courtoisie ausi

A son ami qui tot li *depuite*

Kanke le set.

Poés. MSS. du Vat. n^o 4490, fol. 446, V^o.

VARIANTES :

DEPOILLER. Ord. t. I, p. 598.

DEPOILLER. Prov. du VII. MS. de S. G. fol. 76, V^o col. 1.

DESPEILLER. Poés. MSS. av. 1300, t. II, p. 569.

DESPEILLER. Ibid. p. 881.

DEPUILLER. Poés. MSS. Vat. n^o 1522, fol. 460, V^o col. 2.

DESPOILLER. Cretin, p. 181.

Depointer, v. Exclure, dépouiller, déposséder.
 (Gloss. des Arrêts d'amour.) Dépouiller, frustrer,
 supprimer, priver d'une place, d'une charge, d'un
 office, d'appointemens. (Dict. de Monet.) Ce mot a
 signifié aussi détronner, déposer. On lit : « *Depointé*
 « de son office. » dans le Jouvencel, ms. fol. 78, V^o.
 « Et au cas que aucun des diz arbalestriers sau-
 « roient avoir esté *depointié* ou empesché encontre

(1) « Mais maint gent se *desplaignent* par aventure » ; en latin : sed causantur multi fortasse. (S. E.)

(2) Il signifie aussi deshabiller (Romancero, p. 14) : « Tantost il fait la pucelle *despoiller* et descendeire. Et la batit d'un
 trein la ou la put atteindre. » (S. E.)

« ou en préjudice de ces presentes, si le facent sans
« delay ramener à estat deu. » (Ord. des R. de Fr.
tome II, p. 362.)

Mais il tient que ne voulez mie
En telz cas vos servens souffrir
Depointer de gaiges de vie. [E. Desch. p. 326.]

« Les Allemans eurent en aucune deplaisance
« leur empereur, si le *desapointerent* et en mirent
« un autre. » (Juvénal des Ursins, Hist. de Ch. VI,
p. 140, an 1399.)

VARIANTES :

DEPOINTER. Le Jouvecel, fol. 78, V^o.
DEPOINTIER. Ord. des R. de Fr. t. II, p. 362.
DEPPONTER. Vig. de Ch. VII, t. I, p. 204.
DESAPONCTER. Gr. Cout. de Fr. p. 134.
DESAPONCTER. Joinville, p. 69.
DESAPPOINTER. Vig. de Ch. VII, t. I, p. 36.
DESPOINTIER. Airêt amor. p. 80.
DESPOINTIER. Monst. vol. I, fol. 144, R^o.
DESPOINTIER. Ord. des R. de Fr. t. V, p. 373.

Depoise, s. f. Espèce. « Sergens à pié se com-
« battent de toutes querelles d'une armure, orné
« d'armes de cuir, et d'étoüpes et de feutre et de
« toille, et les gambes astelées et garnies de caue
« de baleine ou de fust, et leur esen de cuir et de
« fust et de ners, et s'en baston aussi : mais point
« de fer ne d'achier, ne broques, ne de fust, ne
« d'os, ne de nulle autre *depoise*, ne puet sur li
« avoir, etc. » (Cout. d'Amiens, citée dans les Obser-
sur les Assises de Jérus. p. 144.)

« Plurix manieres sont de faux monnoies, li uns
« si sont chil qui font monnoie à essient de mauves
« metal, et la vuelent alouer pour bonne, et se il
« estoient pris faisant avant que ils en eussent point
« aloué, si seroient il justiciés pour la raison de la
« faulse *depoise*. » (Beaum. p. 149.)

On a dit en parlant de la ville d'Arras :

Il n'a vile en France
De ci dus k'a Miaus
Qui fust plus cortoise ;
Te male *depoise*
Me fait dire gaus.

Poës. MSS. avant 1300, t. IV, p. 1301.

Depopulateur, s. m. Destrueteur. « Sacrileges
« desrobers, et desserpilleurs depassans les dits
« chemins, *depopulateurs* de champs, brigans,
« empoisonneurs, et autres cas semblables » mis
dans le nombre « des grands cas » dont le seigneur
chastellain, fondé d'avoir toute justice haute,
moyenne et basse, peut avoir connoissance. (Cout.
d'Anjou, au Cout. Gén. t. II, p. 65.)

Depopulation, s. f. Destruction d'hommes^A (1).
Ravage^B.

^A Au premier sens :

(1) On lit aux statuts des tanneurs de Coulommiers (Bulletin du comité de langue, III, 563) : « La *depopulation* des ouvriers dudict mestier qui estoit provenue en la dicte ville à l'occasion des guerres. » (N. E.)

(2) Dans la coutume du duché d'Orléans, ce mot est pris dans le sens de dépeuplé. « Et les autres pais voisins demourent desgarnis de tout bestial et comme *depopulés* de labourours. » (1450, Tit. de Saint-Ay. — Le C. de D.) De même dans une chartre de St Omer de 1447 : « Et par ce est laditte ville fort *depopulée*. » Le sens de ravager est au reg. JJ. 207, p. 252, an 1480 : « Le temporel et patrimoine de l'église de Lengres a esté comme du tout destruit et *depopulé*. » (N. E.)

(3) La rime n'empêche pas de lire *deporte* et *emporte*. (N. E.)

(4) Il signifie encore apparence, extérieur (La Rose, B356) : « Et s'ele a trop grosses espaulles, Por plaire as dances et as banles, De delié drap robe port, si perra de mains lait *deport*. » (N. E.)

(5) De là l'expression *prendre en deport* : « Icellu Voulpette commença à dire au suppliant : tu ne prends pas ceci en *deport* ne à jeu. » (JJ. 205, p. 28, an 1478.) On lit dans Froissart (XV, 77) : « Ioies et deluits, oubliances et *deports*. » (N. E.)

Par ceste maleureuse guerre
Quel mal en est il advenu,
Quelle *depopulation*,
Quel tourment en est il venu
Et quelle grant destruction ?
Mort. de Paris, Vig. de Charles VII, t. I, pages 10 et 11.

« Si devons de ce avertir le Roy, en luy reque-
« rant et conseillant qu'il y mette remede et fasse
« faire justice et raison de ceux qui soul cause de
« la *depopulation* du peuple. » (Duel. Preuv.
de Louis XI, p. 289.)

^B On s'est aussi servi de ce mot pour ravage en
général. « Si le dit baillistre depopule ou empire
« les dits héritages..... il sera tenu envers le dit
« mineur, en tous domages et interets provenus à
« cause de la dite *depopulation* et empirement. »
(Cout. de la Marche, au Cout. Gén. t. II, p. 504.)

Depopuler, v. Ravager (2). (Gl. de l'Hist. de Paris
et Diet. de Cotgr.) « Barbares de Spagnola qui avoient
« pillé, *depopulé* et sacagé les lins maritimes
« d'Olonne et Thalmondois. » (Rab. t. I, page 300.)
« Cely qui a le bail doit entretenir les heritages
« du mineur, et à la fin de la dite garde rendre les
« dits heritages en bon et suffisant estat, et si le dit
« baillistre *depopule* ou empire les dits heritages,
« il doit perdre le bail. » (Cout. de la Marche, au
Cout. Gén. t. II, p. 504.)

Deporcer, v. Ménager, épargner. C'est le même
que « deporter » qu'on verra employé en ce sens.
Dans les vers qu'on va lire, on a dit par licence
poétique *deporce* et *enporce* (3) pour « deporté et
« emporté. »

La heste l'a veu qui moult est de grant force ;
Ne trueve si grant arbre qu'à li froter
Més tant estoit creuse, n'est rien qu'enle *deporce*,
Puisqu'ele la ven, qu'en sa gueule n'enporce.
Fabl. MSS. de S. G. fol. 244, R^o col. 1.

Deport, s. m. Joie, plaisir, divertissement^A.
Faveur, protection^B. Surséance, délai^C. Cession,
démission^D. Défense, résistance^E. Sorte de droit^F (4).

^A Sur le premier sens de joie, plaisir, divertisse-
ment, voyez Laur. Gloss. du fr. fr. et Du Cange,
Gloss. lat. au mot *Disportus* (5).

J'ay tout perdu par loiaument amer :

Noiques n'èue ne soulas, ne *deport*.
Poës. MSS. av. 1300, t. III, p. 1109

Soulas, *deports*, giens, et ris. [Ibid. p. 1144.]

De là on disoit à *deport* pour « à plaisir. »

Dans un ancien fabliau le mot *deport* est mis
pour « jouissance. » Le sacristain y parle à la
femme qu'il vent débaucher :

Que se g'ai de vos le *deport*
Ge ne quier rien plus, ne demant,
Foi que doi Dieu omnipotent.

(Fabl. MSS. de S. G. fol. 37, R^o col. 1.)

C'est dans ce sens qu'il faut entendre la sorte de poésie à laquelle les poètes provençaux donnent le titre de *deport*. (Voyez J. de Nostre Dame. Poètes prov. p. 14 et 15.)

Deport s'est dit aussi pour « faveur, protection. » « Que toutes foiz que l'en criera à la justice le Roy, que il vendront touz, sans delay se il ne sont hors de la ville, ou n'ont essoine de certaine cause où il n'ayent *deport* du prevost de Paris, ou de son lieutenant. » (Ord. des R. de Fr. I. I. p. 466.) Louis, duc de Guienne, par l'ordonnance de 1409 contre les blasphémateurs, veut qu'ils soient punis, « toutes faveurs et *deports* (1) cessans. » Godefr. annot. sur l'histoire de Charles VI, p. 668.)

La surséance est une faveur. De là le mot *deport* s'est dit pour « surséance, » puis en général pour « délai, » retardement, cessation. (Voyez Laur. Gloss. du Dr. fr., Dict. d'Ordin. E. Monet et le Gloss. de l'Hist. de Bret.) « Sur peine d'amande arbitraire qui sera exécutée sur les infralecteurs sans *deport*. » (Arrest. Amor. p. 421.) « Voulons que vous sans aucun *deport* ou délai, detenez leurs corps et personnes jusques à tant que nous en ayons eu la cognoissance pour les punir à nostre volonté. » (Ord. des R. de Fr. I. II, p. 281.)

De l'idée de « cessation » naissoit celle de « cession »; de là on a dit *deport* pour « cession », démission. « Les Estats que le prince confere sont perpétuels à la vie de ceux qui en sont pourvez, s'ils n'en sont excusez par *deport* volontaire, ou privez par droit et justice. » (Cout. de Luxembourg, au Nouv. Cout. Gén. I. II, p. 343.) « Se vous nenez que ayés sur moy entrepris bataille folle-ment pour raison de la myt, et pour autre chose, à moy ne tiens fors le defendre, et à vous le *deport*. » (Perceval, vol. II, fol. 152.)

On trouve aussi *deport* dans le sens de « défense, résistance. »

Le pais trouverent sans garde
Moult i fu petis *deports*;

Prisent vauz brebis, etc. (Ph. Mouskes, p. 818.)

Enfin *deport* est une sorte de droit seigneurial dans certaines coutumes. C'est le revenu d'une année du lief servant au profit du seigneur dans certains cas, à la charge d'en donner le tiers au mineur, ou une provision sortable (2). (Laur. Gloss.

du Dr. fr. et Dictionn. de Monet.) « Le dit seigneur aura le *deport* sur les choses hommages du mineur, qui est à entendre les vrais fruits d'une année, à la charge de bailler provision au mineur, à l'ordonnance de justice tout ainsi qu'eu esté tenu de faire le dit bail s'il eut esté accepté et recueilly. » (Cout. du Maine, au Cout. Gén. I. II, p. 427.) « Sera tenu le dit seigneur recevoir le dit tuteur et curateur à luy faire la foy et hommage des choses hommages du dit mineur si requis en est; et luy recueu, le dit seigneur aura les deux parts des fruits d'un an des dites choses hommages pour le *deport* et la tierce partie, pour nourrir dudit mineur, en cely cas que bail n'auroit esté recueilly. » (Cout. d'Anjou, Ibid. p. 70.) Il y a aussi en Normandie un droit ecclésiastique nommé *deport*; il consiste dans le revenu d'une année des cures en faveur de l'évêque à chaque mutation (3).

Deportable, adj. Peut-être du mot *deport*, plaisir. Alors ce mot signifieroit agréable, divertissant, délectable.

Par long repos et par oisive,

Est jouvence tost ententive

A dez, a déduit et aux tables

Et a autres jeux *deportables*.

(Rom. de Brut, MS. fol. 81, V^o col. 2.)

On lit « délitables » dans le ms. de M^o de Bombarde.

Deporter, v. Amuser, réjouir^a. Protéger, favoriser, ménager^b. Exempler^c. Surseoir, différer^d. Cesser, quitter, se départir^e. Déposer^f. Porter, emporter^g. Comporter^h. Supporterⁱ. Détourner^k (4). *Deporter*, qui se trouve dans les Preuv. de l'Hist. de Beauvais, par un Bénédictin, p. 279, titre de 1180, répond au même titre en latin au mot *deportare*.

^a Nous avons vu *deport* pour plaisir, amusement, de l'italien *diperto*. De là *se deporter* a signifié s'amuser, se réjouir. « Chassa et se *deporta* (5) en tel déduit jusques vers l'entrée de l'yver. » (Chron. de S. Denis, t. I, fol. 166.)

Je chant et *deport*

Pour moi solatier. (Chans. du C^o Thib. p. 19.)

On disoit aussi en ce sens « son cors *deporter*. » (Fabl. MSS. de S. G. fol. 49, V^o.) (6)

^b Dont mes chevaliers se *deportent*. (P. Mouskes, p. 145.)

Deporter s'est dit pour « protéger, favoriser, ménager. » C'est le sens qu'il a dans Perard, Hist. de Bourg. p. 486, tit. de l'257, et nous avons

(1) De là l'expression *sans deport*, sans pardon : « Chils estoit tués *sans deport*. » (Froiss., II, 421.) (N. E.)

(2) On peut donc le rapprocher du droit de relief. (N. E.)

(3) Les évêques s'attribuèrent ce droit d'origine toute féodale dans le cours des XI^e et XII^e siècles. Il étoit fort lucratif, lorsque la vacance se prolongeoit par un litige entre les collatéraux. Réduit à une année, il se confondit avec les *annates*. Dans quelques provinces, il appartenait à l'archidiacre. L'usage en fut attaqué par le concile de Bâle, la pragmatique sanction de Bourges, et supprimé, comme les autres droits féodaux, dans la nuit du 10 août 1789. (N. E.)

(4) Au neutre, il signifie encore renoncer : « Se jugiet estoit que autrès en fuist plus proismes de moy, je ne seroit point hontous ne rebelles del *deporter*. » (Froiss., III, 185.) Sous la forme réfléchie, il signifie s'abstenir : « Se je me suis par cy devant excusé et *deporté* de non moy armer, je ay eu cause. » (Id., XIII, 300.) (N. E.)

(5) « Il avoit une tres belle damoiselle et acointe où à la fois il se *deportoit*. » (Froiss., XIII, 43.) C'est un terme analogue à *se delivre* (*delucere*), se divertir (*divertere*). (N. E.)

(6) « Pour deduire et pour *deporter* Et pour son cors reconforter Porter faisoit faucons muiers. » (Du Cange, II, 807, col. 1.) (N. E.)

vu *deport* en ce même sens. « Bien appartient « à l'office de bailli que il espovante et contraingne « les meillieux si que li pesibles vivent en pais, se il « conoist les loiaux des tricheurs, il pourra et « devra les loiaux alraire près de soy et conforter « et *deporter* se il ont mestier de confort el de « *deport*. » (Beauman, p. 10.) L'auteur du Gloss. sur les Cout. de Beauvoisis, qui renvoie au même passage, s'est trompé en disant que *deporter* signifie « defavoriser. » On a dit en parlant des méchants : « Qui plus les *deporte*, pire les a. » (Chr. de S. Den. t. I, fol. 36.) « Le comte Asinaire deporteront pour « ce qu'il estoit de leur lignage. » (Chr. de S. Den. t. I, fol. 165.) On lit dans le latin *pepercerunt*.

Par une suite de cette acception, *deporter* a signifié « exempter », dispenser. Les femmes veuves et ayant fief pouvoient être contraintes d'assister aux jugemens de la Cour, « mès grant courtosie « est de les *deporter*. » (Beauman, p. 230.) « Je vous « prie que de ceste joustte vous me vueillez *depor-
ter*, car pour le present n'en ay talent. » (Pereef. vol. II, fol. 108.) (1)

« Surseoir » donner du délai (2), est une sorte d'exemption. De là on a dit *deporter* pour « sur-
seoir. » « ...Le pauvre homme ne peut payer et « fournir, et ils ne le veulent plus *deporter*. » (Les Quinze Joyes du Mariage, p. 26.) On lit à la marge « temporiser. »

« La syllabe « de, » souvent explétive dans nos verbes composés, est aussi quelquefois négative. Elle est négative lorsque *se deporter* est employé pour « cesser, quitter, se départir. » On se porte vers une chose ; on s'en *deporte* quand on la quitte. C'est en ce sens qu'on s'est servi de ce mot dans les passages suivans : « Quant Troylus sentit que « ce fol le tiroit ainsi, il se estordit de lui, telle-
ment que le povre fol alla tumber par terre, mais « silost que il fut relevé, il ne *se deporta* point de « tyrer Troylus pour l'emmener. » (Perceforest, vol. III, fol. 127.) « Cher sire, respondi Lyonnél, il « ne fust jà mestier vous *deporter* de vostre « royaume s'il vous plaisoit. Car vous n'estes pas « si ancien que ne peussiez encore gouverner vingt « ou trente ans. » (Id. vol. IV, fol. 66.) « Vostre « escu qui par avant estoit d'or sanz autre enseigne, « a maintenant un ray vermeil de vostre sang, et « tant n'estes vous redevable. Sire, dist le jeune « chevalier, je me *deporteroye* très bien d'ung tel « painle. » (Pereef. vol. III, fol. 17.) (3)

Si *se deporter* signifioit « quitter, se départir, » *deporter* a dû signifier « déposer, destituer. » On le trouve en ce sens dans ce passage : « Le dit « comte de Suffolk fut *deporté* du gouvernement « de la Basse-Normandie et y fut commis et insti-

« tué le comte de Warvielt. » (Monstrelet, vol. II, fol. 36, an 1427.) On lit à la marge « déposé (4). » « *Deporter* d'un pais » étoit par conséquent bannir d'un pays. On a dit simplement *deporter* avec cette signification. « Celui qui à haute justice, « a jurisdiction et cognoissance des cas pour les-
quels eschet peine de mort, incision de membres, « fustiger fleshir, pillorier, escheller, bannir, « *deporter* et autres semblables. » (C. d'Auxerre, au Coul. Gén. t. I, p. 195.)

« La syllabe « de » est au contraire explétive dans le mot *deporter* lorsqu'il signifie « porter, « emporter » comme en ce passage :

A loyauté maintenir te *deporte*. (Froiss. p. 127.)

Monstrelet, parlant du traité par lequel Charles VI déshérita son fils en faveur du roi d'Angleterre, « lequel traité fait en la forme cy après declairée, « s'en retournerent les ambassadeurs du roy « d'Angleterre, eschevans les agais des Dauphi-
nois au mieux qu'ils peuvent, *deportans* avec eux « la copie du dit traité : lequel grandement fut « agreable au dessus dict roy Henry. » (Monstrelet, vol. I, fol. 290.)

« On a dit aussi *se deporter* pour se comporter (5). (Monet, Diet.)

Ensi se voëlent *deporter*.

Poes. MSS av. 1300, t. IV, p. 1356.

« On a dit encore *deporter* pour supporter : « Plusieurs continuant les mauvaistiez que l'en « a *deportées* pour l'empeschement de noz dictes « guerres. » (Ord. des R. de Fr. t. III, page 525.) Parlant des femmes mariées : « Puisque elles sont « preudes femmes de leurs cors, eles doivent estre « *deportées* mout d'autres vices. » (Beaumanoir, page 292.)

« Enfin la syllabe « de » redevient négative dans le verbe *deporter* lorsqu'il signifie « détourner », et c'est en ce sens qu'il est employé quelquefois : « Quant Gerard entendit Lizart, il passa de grant « avant et prit le pan de sa robbe, si le presenta au « Roy ; Lizart ce veant, accepta le gaige. Alors le « Roy le veult *deporter* et les contraignit tous de « bailler hostaiges. » (Gér. de Nev. 2^e part. p. 117.)

Deposement, s. m. Déposition. Témoignage rendu en justice par un témoin. (Bout. Som. Rur. page 626.)

Deposer, v. Exposer, expliquer. « El dist qu'il « en prendroit conseil auquel il appella tout ses « princes pour savoir d'eux leur opinion longue-
ment : n'osa aucun *deposer* ce qu'il sentoit. » (Tri. des IX Preux, page 145.) Nous ne parlons point des autres acceptions subsistantes du mot *deposer* ; mais nous rappellerons une formule proverbiale

(1) Voyez aussi Froissart, 6d. Kervyn, II, 196. (N. E.)

(2) « Et quant aus taillables de haut et de bas à vouleut, vous *deporterez* se si plaist à leurs seigneurs, et ensi vous *deporte*; et souffrez de tous ceux qui sont mendians et labourers de braz. » (Ord., I, 443, an. 1304.) (N. E.)

(3) De même dans Flore et Blancheflor, v. 273 : « Que ne s'en puisse *deporter* » ; et dans Froissart (III, 28) : « *Se deporter* et retraire. » (N. E.)

(4) On peut rapprocher de ce sens celui de déposséder : « Adont li donna il toute la terre de Mortaigne, et en fu *deporté* Jaquemes de Werchain. » (Froiss., IX, 238.) (N. E.)

(5) En ce sens, il se dit aussi des choses : « Ainsi *se deporterent* ces besoignes. » (Froiss., XVI, 132.) (N. E.)

qui est encore en usage : « Plus n'en dit le *depo-*
« *sant*. » Elle est employée communément pour
avertir qu'un conte est fini. (Rab. t. I, p. 120.) (1)

Depositer, v. Mettre en dépôt. (Cotgr. et Oud.)
« La reyne la veult restituer aux Provinces Unies
« qui la lui ont *deposilée*. » (Mém. de Belliev. p. 327.)

Deposnés, adj. au plur. Enorgueillis. Le mot
deposnés se trouve dans Froissart, au lieu du mot
« *dellumez* » qu'on lit dans l'édition de Sauvage et
qu'il interprète par « *enorgueillis* », au livre II,
p. 235. *Deposnés* se lit en cet endroit au ms. de la
Bibl. du Roy, n° 8321, fol. 269 (2).

Depossessionner, v. Déposséder, dépouiller.
« Dont est bien vray le dit de Boece, que adonc est
« précieuse la monnoye quant l'homme s'en *depos-*
« *sessionne*, et ne la se donne, ne la garde pour soy,
« mais la donne à autrui. » (Hist. de la Tois. d'or,
vol. II, fol. 196.) « Telle mise de fait ne *desposse*
« *personne*, ny attribue droit à l'impetrant jusques
« qu'elle soit decretée, et après le dict decretement
« elle se retroiraict au jour de la main mise. »
(Cout. Gén. t. II, p. 915.)

VARIANTES :

DEPOSESSIONNER. Hist. de la Tois. d'or, v. II, f° 196.
DEPOSSESSIONNER. Cout. Gén. t. II, p. 915.

Deposuit (Faire le). Sorte de cérémonie en
usage autrefois dans les églises.

Depourprer, v. Perdre la couleur de pourpre.
(Nicot, Cotgrave et Oudin.)

Depouser, v. Déposer, destituer. « Nous vou-
« lons que noz baillifz, prevostz, maires, vicomtes et
« autres noz officiers qui par aucun cas seront mis
« hors de leurs offices et de nostre service, qu'ilz
« soient, après ce qu'ilz seront ainsi *deposez* : 3. par
« quarante jours residens ou pais des dietes offices
« en leurs personnes ou par procureur especial. »
(Joinville, p. 123.)

Deputé, s. m. Commis, homme à qui on confie
un poste pour y faire la fonction d'un autre. « Le
« visiteur ordenera un *deputé* à chacun passage
« qui les dites laines pesera et enregistra les noms
« des marchanz. » (Ord. des Rois de Fr. t. III, p. 464.)

Deputer, v. Destiner.

Et le peuple très fort persecuté
Par vostre main, qui en ce cas a lieu
Comme flagel à cela *deputé*,
Pour le pays mettre en captivité.

Fig. de Charles, VII, t. I, p. 73.

« Lien que nous leur avons *deputé* et ordonné. »
(Ord. des R. de Fr. t. III, p. 141.) On lit ibid.
p. 664 : « *Deputez* es diz offices. »

Depravateur, s. m. Corrupteur. (Monet.)

Depravement, adv. D'une manière dépravée.
(Monet.)

Deprecation, s. f. Prière. « Après les *depreca-*
« *tions*, oraisons et ceremonies faites par mon dit
« seigneur cardinal. » (Mém. de Du Bellay, Notes,
t. VI, p. 164.)

Deprédative. Nous citerons sur ce mot le pas-
sage peu intelligible où il se trouve : « Disseime
« *deprédative* ou prive si comme en absence le
« seignour del soil, tout soient les baillifs tiel
« seignour leyus et assensus, ne acrest jamme
« frank tenement a eux purchassours. » Britton,
Loix d'Angl. fol. 140.)

Deprimer, v. Piller, voler. (Cotgr. et Oudin.)

Deprendre, v. Prendre, saisir, surprendre. « El
« encore pour ce que li justiciers de nostre royaume
« soient plus diligens, chercher et *deprendre*
« toutes li dites monnoies prenans et meltans
« pour plus grand pris que nous avous ordonné,
« nous octroions... que chacun justicier aura la
« moitié de la prise. » (Ordon. des Rois de France,
tome I, p. 537, an. 1314.)

Depresser, v. Ecartier la presse. « Tant se
« tenoient cloz et serrez de chacun cousté, qu'ilz
« ne... l'un dedens l'autre; mais une chose fist
« laidement *depresser* et desassembler. » (Hist. de
B. du Guesclin, par Ménard, p. 254.) « Il rompit la
« presse et quant les archers se virent *depressés*
« ils chargerent hardiment. » (Mém. d'Oliv. de la
Marche, liv. I, p. 383.)

Depri, s. m. Terme de droit féodal ^A. Déclara-
tion pour les péages ^B.

^A Comme terme de droit féodal, ce mot signifioit
la déclaration faite au seigneur féodal d'un héritage
acquis, mouvant de lui, aux fins de lui payer les
droits seigneuriaux, en octroyant quelque délai ou
quelque remise. (Diction. de Monet, de Cotgrave et
d'Oudin.) On lit *despropriamentum*, dans le même
sens, au Gl. de Du Cange. On ne le trouve en ce
sens que sous les deux premières orthographes.

^B *Depry* s'est dit aussi pour la déclaration des
denrées ou marchandises que l'on faisoit aux bar-
rières ou à la péagerie. (Dict. d'Oudin. — Ord. des
R. de Fr. t. V, p. 216.) (4)

VARIANTES :

DEPRIS. Faifeu, p. 17.

DESPRIS. Contes de la reine de Navarre, p. 68.

DEPREISEMENT. Monet, Dict.

DESPREISEMENT. Rab. t. I, ProL, p. 42.

(1) Il signifie encore garder (G. Guiart, ms., fol. 294) : « Des murs de Douai l'ost esgardent, Qui les biens d'environ
desposse. » Dans Froissart, il signifie disposer, ordonner (II, 78) : « Et ce que chil trouveront ou decret de leur disposition, il
desposseront sus l'ordonnance des deus royaumes. » (N. E.)

(2) Il faut lire en deux mots de *posnés* : « Chandos, Chandos, ce sont bien des *posnées* de vos Englès qui ne scevent
aviser rien de nouvel. » (Froiss., V, 418.) De même au t. XVI, 2 : « Ils sont plains de *posnées* et d'outrecuidances. » Il
signifie présomption, mais on n'en connaît guère l'étymologie. (N. E.)

(3) Le mot ne se trouve pas au § 714 de l'édition de Wailly. (N. E.)

(4) « Quant nos vins ou autres boissons de nostre creu, maisons et provisions traversent la riviere de Seine ou entrent
ladite ville de Rouen, nous sommes quittes pour deprier à la viconté en affermant le nombre desdits vins et autres
provisions, et après ledit *depry*, pouvons passer franchement, sans pour ce payer aucun peage. » (Cart. de Jumièges,
I, fol. 10.) (N. E.)

Depriante, s. f. Suppliante.

Tant que par cortoise acueille
La *depriante* et bien l'entende.

Fabl. MSS. du R. n° 7218, f° 157, R° col. 2.

Deprier, v. Terme de droit féodal. Déclarer les péages ^a. Prier ^c (1).

^a *Deprier*, comme terme de droit féodal, est selon Laurière, « accorder au seigneur censuel pour les « lots et ventes ou déclarer au seigneur censier « son contrat d'acquisition et le supplier d'attendre « le paiement de ses droits censuels, afin d'être « par lui excusé, s'ils ne lui sont payés dans le « temps de la coutume, et n'est le seigneur tenu « recevoir à *depri* celui qui doit le cens. » (Laur. Gloss. du Droit fr.) « Lesquels lots et ventes se doi- « vent payer ou *deprier* par l'acheteur dedans « quarante jours après le contrat d'achat parfait. » (Cout. d'Auxerre, au Cout. Général, t. I, p. 196.) « Doit le dit acquereur venir par devers son « seigneur censuel huit jours après l'acquisition « par lui faite le *deprier* en notifiant la dite acqui- « sition et prix d'icelle ; et à faute de ce faire, doit « soixante sols parisis d'amende, et trois mois après « le dit *depri* et notification doit payer les lots et « ventes d'icelle acquisition au dit seigneur. » (Cout. de Mante et Meulant, *ibid.*, p. 286.)

^b On disoit aussi *deprier* pour faire déclaration de marchandises ou denrées qui doivent péage. (Dict. de Nicot.) « Si aucun marchand ou autre, « trespasse aucun péage sans acquitter, et il « retourne par la coutumière qu'il a trespassee, le « seigneur d'icelle le peut contraindre à payer « soixante sols d'amende et la coutume, et n'aura « point de confiscation, pour ce qu'il n'a plus de « denrée, et pareillement en usera l'on au regard « des nobles ou autres privilégiés s'ils faillent à « *deprier*. Gens d'église, nobles escoliers, et autres « en ce privilège ne sont tenus payer coutume, « n'acquittent ; mais sont seulement tenus *deprier* « par eux ou leurs gens ou serviteurs menans et « conduisans leurs choses par pays. » (Cout. d'Anjou, au Cout. Général, t. II, p. 66.) [Voyez *DEPRI*.]

^c Mais la signification ordinaire du verbe *deprier* ou *despriser* (2) est la même que celle de notre mot *prier* et on le trouve très fréquemment en ce sens dans nos anciens auteurs. « S'agenouilla le roy par « devant l'autel en *depriant* au Dieu qu'il voulsist « recevoir son sacrifice en gré. » Perceforest, vol. I, folio 163.)

CONJUGAISON :

Deprie. Je prie. (Modus et Racio, p. 333.)

Deprist. Prie. (Fables MSS. du Roi, n° 7615, t. II, fol. 145, V° col. I.)

Depriet. Prie. (*Ibid.* n° 7218, fol. 171.)

Deproi. Je prie. (Poës. mss. av. 1300, tome III, page 1062.)

VARIANTES :

DEPRIER. Chron. S. Denis, t. I, fol. 11, etc., etc.

DESPRIER. Hist. de B. Du Guescl. p. 33.

DEPROIER. Fabl. MSS. du R. n° 7218, fol. 186, R° col. 1.

Deprimé, adj. Méprisé, méprisable. (Glossaire de Marot.)

Deprimer, v. Mépriser ^a. Baisser ^b.

^a Sur le premier sens de mépriser, voyez les Dict. de Cotgr. et le Gloss. de Marot.

^b *Deprimer* se disoit aussi pour « baisser » qui est le sens propre. « *Deprimer* en terre. » (Budé, des Ois. fol. 122, R°.)

Deprinsé, s. f. L'action de lâcher prise. De laisser aller ce qu'on tient. (Dict. de Monét.) De là on s'est servi de ce mot pour exprimer la résolution de ce qui étoit concret ou gélaté.

Depris, adj. Défait, maigre. (Monet.) « Cheval si « maigre, si *depris*. » (Bouch. Serées, liv. I, p. 418.)

Deprisable, adj. Méprisable. (Oudin et Cotgr.)

Deprissance, s. f. Mépris. (Monet, Nicot, Oud. et Cotgrave.) « La haine et *deprissance* du prince « sont les deux plus principaux motifs qui facent « conspirer le peuple. » (Le prince de Machiavel, page 126.)

Depriser, v. Mépriser. (Monet et R. Estienne.) « Quelque femme que ce soit, jamais elle ne doit « *despriser* le serviteur qui l'a servie. » (Arrest amor. p. 278.) (3)

On disoit proverbialement : « Il est escriit, qui tout « *desprise* à tout desplai. » (Le Chev. de la Tour, Instr. à ses filles, fol. 74, R°.)

Depriseresse, s. f. Celle qui méprise. (Mon.)

Depriseur, s. m. Celui qui méprise. (Monet, Cotgrave.)

Deprisonnement, s. m. L'action de tirer de prison. (Monet.)

Deprisonner, v. Tirer de prison ^a. Dégager ^b.

Au sens propre, on disoit (4) :

Oultre fut dit et ordonné
Que Ferrieres leur capitaine
Rendroit Gaucoirt *desprisonné*
Avec ung autre chevataine.

Vig. de Charles VII, t. I, p. 177.

^a Au figuré : « Je vous *deprisonnerai* de votre « veu. » (Petit J. de Saintré, p. 319.)

Depriver. [Intercalez *depriver*, écarter un ami particulier (*privatus*) :

Pour ce m'a *deprivé* le roy,
Ne me voit, ne ne me regarde.

Bocce (Du Cange, II, 809, col. 1.) (N. E.)

(1) Il signifie aussi donner à-compte : « Après que le suppliant ot païé ou *deprié* au tavernier... appointment et paiement ou *depris* de douze bretons [monnaie] en avoit esté fait. » (J. 192, p. 40, an. 1461.) (N. E.)

(2) Voyez Guillaume Guiart, v. 32 : « Le suppliant se feust traïter par devers ledit enré... en lui *depraint* que de ors en avant se voulsist deporter de plus aler ne frequenter avecque elle [sa femme]. » (J. 153, p. 566, an. 1308.) (N. E.)

(3) On lit dans la Rose (v. 7582) : « Plus les servent, plus les *desprisent* » ; et aux Assises de Jérusalem (105) : « Por ce que il me semble que il a *desprisié* et despité le seignor. » (N. E.)

(4) On lit déjà dans la Rose (v. 15263) : « Par foi, font ils, cis fox nous trufe, Quant si le vuet *desprisonner* Et nous traïr par sermonner. » (N. E.)

De profundis et fidelium. Expression qui désigne l'espace du temps qu'on employoit à réciter le psaume *De profundis*. Nous disons dans le même sens « un misereere. » « La cour dit, que cette dame « sera tenue pour toute recompensation de donner « à son dit amy demandeur, demy douzaine de « baisers bien assis et dont chacun d'iceux pourra « durer autant qu'on mettroit à dire un *De profundis* « et *fidelium*. » (Arrest amor. p. 203)

Deprouver, v. Désapprouver (I). « D'autres la « plus saine parl disent que certainement il se « trouva en ce festin, entendit leurs paroles et « desseins qu'il *deprouva*. » (Brant. Cap. fr. t. III, p. 353.)

Deprouvoir, v. Déprouvoir. (Nicot, Oudin, Colgrave et Robert Estienne.)

Deps, Debts. Lisez d'Ers et voyez Ers.

Depser, v. Parer ou fouler les draps. (Borel.)

Depenteur, s. m. Délenneur. (Voyez Godefroy. Observ. sur l'Hist. de Charles VIII, p. 469.)

Depuis, adv. Ensuite ^A. Avant ^B. Quoique ^C.

^A La signification subsistante du mot *depuis* s'éloigne peu de la première que nous avons marquée. « Dist *depuis* par grant fierté, etc. » On trouve quelquefois du *depuis*, dans Charron, Sagesse, p. 383, et Melin de S. Gelais, p. 84. En latin *ex de post*, dans le Glossaire latin de Du Cange, col. 194. On construisoit il n'y a pas encore longtemps *depuis* avec l'infinitif. « *Depuis* avoir connu. » (Voyez Molière, Bourg. gentilh. acte IV, sc. 3.) (2)

^B *Depuis*, mis pour « avant, » est dans un sens absolu opposé au sens actuel. Cependant on lit dans Perceforest : « *Depuis* la venue du gentil roy « Alexandre et du roy Perceforest, tons gentilz et « villains mangeoient à terre entre leurs piedz ; mais « à la venue du roy Alexandre emprindrent à faire « tables, etc. » (Percef. vol. II, fol. 146.)

^C Enfin on trouve *depuis* que pour « quoique » dans un proverbe qu'on lit dans le Dictionnaire de Colgrave, au mot « Loup. » « *Depuis* que la brebis « est vieille, le loup la mange bien. »

VARIANTES :

DEPUIS. Orth. subsistante.

DEPUIST. R. Estienne, Gram. fr. p. 111.

Depuiler, v. Publier. Mouskes, p. 798, parlant d'une fête de chevaliers, dit :

Mais a Compiegne fu doublé
La feste et par tot *depuilée*.

VARIANTES :

DEPUPLER. Ph. Mouskes, MS. p. 609.

DEPLISIER. Régl. de S. Ben. lat. fr. MS. de Beauv. ch. 46.

Depurgatoire, Purgatif. (Colgr. et Oud.)

Deputaire, s. et adj. Terme d'injure. (Borel.) Ce

mot semble formé de *pute aire* ; il se prend en général pour « méchant. »

Chiens destoiaux, chiens *deputaire*. (Mart. de S^{te} Marg.) (3)
(Voyez PUTE et AIRE.)

Deputation, s. f. Dispute. « Boort qui l'escou-
« toit entendit qu'il appelloit son lay, le lay de plour.
« et en estoient les moitz de Joseph d'Armathie, et
« si comme il vint en la grant Bretagne, quant
« nostre sire luy fist arriver ; et Boort y mist son
« entente : car il luy estoit advis que c'estoit une
« *deputation* qui jadis avoit esté entre Joseph d'Ar-
« mathie et Orpheus l'enchanteur. » (Lane. du Lac, t. III, fol. 22.)

Deputer. [Intercalez *Deputer*, traiter une femme de prostituée (*pute*) : « La femme d'icellui « Laurens *deputa* la femme du suppliant ; pour « laquelle cause... icellui suppliant dist à son filz « qu'il ne devoit pas souslenir ou souffrir sa « femme à *deputer* sa mere. » (J. 188, p. 114, an. 1459.)] (S. E.)

Deque onques mes, adv. D'ici à jamais. (R. de Rou, ms. p. 224.)

Dequeurer, v. Tomber en langueur, s'affaiblir. Proprement ôter le cœur :

El mon la corps qui plaint, soupire et pleure
Aura confort, où il faut qu'il *dequeure*. (E. Desch. p. 278.)

Dequi, adv. Delà. « A demie journée loin *dequi*. » (Villehard. p. 172.)

Der, s. m. Derrière. On rapporte dans l'histoire de la S^{te} Croix, p. 15, un miracle arrivé en la personne d'une riche dame : « Si q'ele ardoit tous ses « dras par *derere*. »

Jamais la foire ne vous fine
Le mat es *der*, mule es talons,
La goutte es flans, sanz medecine. (E. Desch. p. 211.)

VARIANTES :

DER. Eust. Desch. Poës. MSS. fol. 211, col. 1.

DERERE. Hist. de la S^{te} Croix, MS. p. 15.

DERIRE. Chr. fr. MSS. de S. Denis, t. II, fol. 86.

Deraicement, s. m. Ce mot servoit à exprimer l'action de celui qui, passant les bornes de son héritage, labouroit dans celui de son voisin. (Voyez Du Cange, au mot *Dereamentum*.)

VARIANTES :

DERAIEMENT, DERENS. Du Cange, à *Dereamentum*.

Derainer, v. Parler, converser, expliquer ^A. Demander, interroger ^B. Répondre, répliquer, contester ^C. Défendre, soutenir, discuter ^D. Ce mot, sous les différentes orthographe employées dans les Loix Norm., répond au latin *disrationare*. Ce verbe, formé du substantif *raçion* qu'on verra pour « discours, entretien » et du latin *ratiocinari*, a été employé dans un sens générique, susceptible de quantité d'acceptions particulières. Nous avons

(1) On lit dans Beaumanoir (XXXIX, 22), au sens de détruire une preuve : « Et por ce que aucun porroient dire que ce ne pot estre que je puisse *desprouver* ce qui est pruvé contre mi. » (N. E.)

(2) Froissart (XIV, 70) emploie *depuis* pour *depuis* que : « *Depuis* le monde fu premierement estoré. » (N. E.)

(3) On lit encore au Roman d'Alexandre (Du Cange, II, 820, col. 2) : « Et que point n'a trouvé le vielhart *deputaire*, Mes sages et bien parlant pour plus que raison faire. » De même dans un bestiaire, où l'on dit du renard : « Tant est traître et *deputaire*. » (N. E.)

marqué les principales sans trop nous appesantir sur les nuances.

^A Proprement il signifioit raisonner, parler, converser, et nous le trouvons en ce sens sous la plupart des orthographes que nous avons rassemblées.

Tandis qu'elle se *desraignoit*
Au peuple qu'entour... estoit. (Mart. de S^{te} Marg.)

^B On trouve *derainier* et *deresnier*, pour demander, interroger, questionner. (Voyez Sirvenot du roy Richart contre le dauphin, ms. des Troubadours, c. 1981, T. p. 203 et D. 809.) Dans un autre ms. de la même pièce, on lit « demander. »

^C Nous avons vu le mot *derainier* employé sous la plupart des orthographes citées, pour « répondre, répliquer, contester. »

... Je le di : « dame, je vous aim tant. »

Elle dira, je la voil engignier ;

Ne je n'ai pas ne sens ne hardement

K'en contre li n'ossaise *desraigner*.

Chans. MSS. du C^{te} Thibaut, p. 147.

^D En étendant l'acception, ce mot se lit sous grand nombre d'orthographes pour « discuter, soutenir, défendre. » « Mention n'a esté, ne n'est de ce « livre faire que pour enseigner ceaus que mestier « en auront et auront droit et le requerront, de « savoir le appochier et *desreigner*, et à ceaus à « qui l'on requerra ce que est lor droit, de savoir « les estoigner. » (Assis. de Jérus. p. 16.) (1)

VARIANTES :

DERAINER. Hist. des Trois Maries, MS. p. 272.

DERAISNIER. Chans. MSS. du C^{te} Thib. p. 39.

DEREGNER. Loix Norm. art. 25.

DERESNER. Hist. des Trois Maries, MS. p. 443.

DERAINER. Loix Norm. ch. 27 (2).

DESRAIGNER. Le Martyre de S^{te} Marg. en vers.

DESRAIGNER. Hist. des Trois Maries, MS. p. 150.

DESRAISNIER. Chans. MSS. du C^{te} Thib. p. 39.

DESREIGNER. Part. de Bl. MS. de S. G. fol. 143, V^o col. 3.

DESRESNIER. Flore et Blucef. MS. de S. G. fol. 202, col. 2.

DESRAIGNER. Chans. MSS. du C^{te} Thib. p. 147.

DESRAINER. Lanc. du Lac, t. 1, fol. 102, R^o col. 2.

DESREIGNER. MS. des Troubad. C. 198, T. p. 203, et D. 809.

DESREIGNER. Rom. de Rou. MS. p. 130.

DESREIGNER. Assises de Jérus. p. 16.

DESRENER. Lanc. du Lac, t. II, fol. 72, R^o col. 1.

DYSREIGNER. Carta magna, fol. 38, V^o.

DISRAISONNER. Skinn. Voc. forens. expositio.

Derainement, *subst.* Discours, entretien, colloque. *Derainement*, dans S. Bernard, Serm. fr. mss. p. 376, répond au latin *colloquium*.

Deraisonablement. [Intercalez *Deraisonablement* (Varin, Arch. de Reims, III, 41, an. 1453) : « Pour la delivrance douquel, comme pris « *deraisonablement*, nous aions escript. »] (N. E.)

Derayonner, *v.* Obscurcir. Proprement effacer les rayons.

Derayonnant le lustre des haultz cieux.

Poes. de Loys le Caron, fol. 72.

Dercelet, *s. m.* Diminutif de daïs. Voyez les autorités citées sur chaque orthographe, et le mot « Daïs » ci-dessus. Peut-être aussi ce mot signifiait-il le « dossier » du daïs. (Voyez DOSSERET ci-après.)

VARIANTES :

DERCELET. Du Tillot, Rec. des R. de Fr. p. 213.

DERSELET. Dict. de Borel, au mot *Dors*, et D. C. *dagus*, BORSELET. Honn. de la Cour, à la suite des Mémoires sur la Chevalerie.

Derechief, *adv.* De rechef. (Voyez Joinville, Crétin, etc.) (3) On trouve *derege* dans le Dictionn. de Borel qui cite Filist. des Albigeois ancienne.

VARIANTES :

DERECHIEF. Joinville, p. 40.

DERECHIEF. Orth. sub. : Duch. Gén. de Montmor. p. 386.

DERECHIEZ. Ord. des R. de Fr. t. 1, p. 150.

DEREGO. Borel, Dict.

Deregne, *s.* Désaveu. (Voyez ci-dessus le verbe DERESNIER.) C'étoit proprement un désaveu en justice. « *Desreue* si est une loy establie en Normandie « en simples querelles, par laquelle celui qui est « suis d'aucun fet, et accusez de felonie, monstre « que il n'a pas fet le fet, de quoi la partie averse « l'avoit accusé. » (Anc. Cout. de Normandie, fol. 150, V^o. — Voyez Laur. Gloss. du Dr. fr.; Gloss. sur les Cout. de Beauvoisis; Du Cange, Gloss. latin au mot *Desreuer*, sous *ratio*, t.) Ibid. au mot *Arranillio*, on trouve que *derrame* étoit une loi ainsi nommée et connue en Normandie (4). C'étoit le désaveu fait avec serment en présence de témoins d'une dette réclamée. Les témoins étoient obligés de jurer aussi que la dette n'étoit pas due. Ce mot, comme on voit, signifie la même chose que *desreue*.

Ce vos dige par jugement

S'en ferai le *desreigement*. (P. de Bl. p. 162.)

L'éditeur du Coutumier Général dit que : « *De- « resue* est l'action qui s'exerce par ministère de « sergent seul sans mandement, commission ou « brief. » (Cout. de Normandie, au Cout. Gén. t. 1, page 1005.)

VARIANTES :

DEREGNE.

DEREYNE. Britt. Loix d'Angl. fol. 42, R^o.

DEREGNE. Ord. des ducs de Bret. p. 222, V^o.

DESRENE. Laur. Gloss. du Dr. fr.

DESRENGEMENT. Part. de Bl. MS. de S. G. fol. 102, R^o c. 2.

DESRENÉE. Lanc. du Lac, t. 1, fol. 127, V^o col. 2.

Dereigle, *s.* Dérèglement, désordre. « Si com- « mencerent archers et compaignons à piller et « fourrer les maisons pour butiner et pour gaigner, « et se dereiglerent tellement que les enseignes « demourerent toutes seules, excepté d'aucunes « gens de bien, à qui le *dereigle* et la pillerie déplai-

(1) De même dans une charte de Cambrai, en 1254 (Du Cange, II, 811, col. 2) : « Reconnoist li dis évesques que en patin, s'il est menés qu'il ne doie, ... et en autres choses semblant, nous aions tel droiture comme nous devons avoir, c'est à dire, le siste du livrement ou le tierst, se *derainier* le poons par droit. » (N. E.)

(2) « Si home veut *desraier* convenant de terre vers son seigneur, per ses pers de la tenure meimes, qui il appellera à testimonies, l'estuvera *desraier* : kar par estranges ne pourra pas *derainer*. » (N. E.)

(3) On lit dans Benoit de S^t More (v. 1335) : « Cest regne aveient essilié ; Or de *rechef* sunt repairié A destruire le remanant. » (N. E.)

(4) *Desreue* est la forme verbale de *desreuer* et remonte à *ratiocinari* ; tandis que *derrame*, comme *arranillio*, vient de l'allemand *râmen*, confirmer, affirmer. (Grimm, *Antiq. juris Germ.*, p. 123, not. 1 et p. 844.) (N. E.)

« soit moult. » (Mémoires d'Olivier de la Marche, liv. I, p. 362.)

VARIANTES :

DEREIGLE. Mém. d'Ol. de la Marche, liv. I, p. 362.
DESREIGLEMENT. Cotgrave, Dict.

Derele. Terme de musique, comme fredon.
« Faisant retentir l'air d'une melodie de flutes,
« cornemuses et flageols où le *derele* ne manquoit
« point. » (Print. d'Yver, fol. 96.)

Dereng. s. m. Bornes. (Cotgrave et Laurière,
Gloss. du Droit fr.)

VARIANTES :

DERENG. Cotgrave.
DESRENG. Bout. Som. rur. p. 367.
DESRENS. Ibid. p. 208 et 211.
DESREUG. Lisez Desreng. N. Cont. Gén. t. I, p. 106, c. 1.

Dereze. adj. au fém. Usée, peut-être rase,
rapée. Il paroît que c'est le sens de ce mot dans ce
passage :

Et vest une roube moult tendre
Et vîez et *dereze* et deroute (*disrupta*)
Si que lors te saille li coute.

Féd. MSS. du R. n° 7615, t. II, fol. 124, v° col. 2.

Deresnier. v. Nier. Quoique ce mot ait une
orthographe commune avec celle du mot *derainer*,
cependant son étymologie et sa signification sont
différentes. Il est formé du mot *nier*, *resnier* et par
addition de la syllabe explétive *de*, *deresnier* (1); il
s'est employé pour se purger, se justifier, se disculper.
Dict. de Nicot. Ménage. — Voyez Laur. Gloss.
du Dr. fr. au mot *desrener*.)

Le comte de Flandres, accusé de la mort de son
prédécesseur, s'offre à prouver son innocence. Les
seigneurs qui composaient le conseil du roi Louis,
qu'il avoit gagnés, donnent ainsi leur avis : « En
« ces trois cas sont les puisnez tenus de respondre
« en la court de leurs ainsnez ou s'en *desrener* ou
« l'amener, etc..... par ce mot *desrener*, est
« à entendre que les puisnez se purgeront et deffen-
« deront des trois cas dessus dits en la cour de
« leurs ainsnez, où il l'amenderont. » (Anc. Cont.
de Norm. fol. 73, et la note.)

VARIANTES :

DERESNIER. Rom. de Rou. MS. p. 163.
DESRENIER. Parton. de Bl. MS. de S. G. f° 169, v° col. 2.
DESRENER. Laur. Gloss. du Dr. fr.
DESRENER. Ord. t. I, p. 129, notes, col. 1.

Derges. Ce mot paroît une faute pour *verges*
qu'on verra employées plusieurs fois comme syno-
nymes de « liareelles. » «Que nul ne coupe
« sur aultruy ballots, harchelles ni *derges* sans
« congié sur dix sols parisis d'amende et restitu-
« tion d'interest. » (Cont. de Fournehem. au Nouv.
Cont. Gén. t. I, p. 457.)

Derider. [Intercalez *Derider*, railler, au reg.
II, 129, p. 8, an. 1386 : « Iceelui Simon en *deridant*
« et eschernissant ledit Jehan Avignon. » On a

deriser au reg. II, 160, p. 91, an. 1405 : « Le
« suppliant qui estoit sourt et ydiot, croiant que sa
« femme se moquoit et *derisoit* de lui. »] (S. E.)

Derierter. v. Déranger. Le contraire de *rieuler*
et *rigler*, régler [voir *DEREIGLE*].

Encores poet moult bien selonc m'entente

Li orlogiers, quant il en a loisir,

Faire sonner les clochetes petites

Sans *derierter* les heures dessus dites. (Froiss. p. 67.)

VARIANTES (2) :

DERIEULER. Froiss. Poës. MSS. p. 67, col. 1.
DESRIGLER. Percef. vol. II, fol. 91, v° col. 2.

Deripé. part. Pillé. Voy. Requête des moines de
S. G. d'Auxerre, en 1634, citée dans les Mém. sur
les reliques prétendues de Saint-Germain-d'Auxerre,
page 15.

Derire. v. Bire, se moquer^h. S'affliger^h.
^h Au premier sens le *de* est explétif. « Quand ils
« virent que madame et Damp Abbez se fargoient
« et derisoient du seigneur de Saintré. » (Petit J.
de Saintré, p. 636.)

^h Au second sens le *de* est négatif, et *derire*
signifie s'affliger.

Tout me *derit*, et me *desri*. (Froiss. p. 382.)

Derision. s. f. Désordre, ravage, pillage (3). « En
« ce même temps aucuns capitaines tenans le party
« du duc de Bourgogne, prindrent d'enblé par
« eschelles la ville d'Espenay appartenant hérédi-
« tablement à Charles duc d'Orléans prisonnier en
« Angleterre ; dedans laquelle furent faictes très
« grandes *derisions* comme en ville conquise. »
(Monstrelet. vol. II, fol. 89.) « Le duc de Bourgogne
« veut les *derisions* et inhumanitez d'iceus mes-
« chans gens fist crier qu'ils se cessassent de plus
« piller ne tuer. » (J. Le Fevre de S. Remy, Hist. de
Charles VI, p. 124.)

Derisoire. adj. Insultant. « Luy escrivoit let-
« tres *derisoires* et en se moquant de luy mandoit
« etc. » (Juven. des Urs. Hist. de Charles VI.)

Deriver. v. Se déborder^h. Se déranger^h.
S'avancer^h. Arriver^h. Nous ne parlons point des
acceptions substantives du mot *deriver* qui étoient
aussi celles de l'orthographe *desriver* (4).

^h Le sens propre est « se déborder, » sortir de
ses rives. « La Seyne si *se deriva* (5). » (Chr. fr. ms.
de Nangis, sous l'an 1280.) On lit dans le latin :
atveos suos transeudit. «Fit un temps de
« pluye très merveilleux que tous les chemins
« estoient pleins d'eau, et tous les fleuves *desri-*
« *ves*. » (J. d'Auton, Ann. de Louis XII, p. 233.)

^h Au figuré on a dit *se desriver* pour se déranger,
se dérégler, sortir des bornes prescrites.

On haïs par la fraccion

Que plusieurs font, qui *se desrivent*

En pillant par extorcion. (E. Desch. p. 448.)

(1) La différence pour le sens et l'origine est entre *deresnier* et *derainer*. (S. E.)

(2) On lit dans Du Guesclin (276) : « Il est jeunes assez, par la Vierge honorée, Pour avoir assez sens et honneur à
durec ; il ne fait nul ni mal, ne chose *desrieulle*. » (S. E.)

(3) Au même temps, il signifie moquerie (Guesclin, 102) : « Il cuida que la dame lui dist *derision*. » (S. E.)

(4) On lit déjà au xiv siècle : « La grace de prédication est parmi eux *derivée*. » (Job, 42.) (S. E.)

(5) « Et font les fleuves *deriver*. » (Rose, v. 18134.) (S. E.)

° Dans une acception plus approchante du sens propre, *desriver* a signifié « s'avancer. »

Or mestier est, se nous povons,
Qu'à cest besoms les secourons
Vers la gent qui là se *desrive*. (G. Guiart, p. 268.)

° De là s'est formée l'acception de *desriver* pour arriver. « Il y avoit là plusieurs jeunes chevaliers « *desrives*. » (Perceforest, vol. I, fol. 22.)

Derliere. [Intercalez *Derliere*, carrière à *derle*, kaolin ou sable à moudre, dans les Revenus de la Comté de Namur de 1289, Reg. de la Ch. des Comptes de Lille. *Papier aux aysselés*, fol. 60, recto : « Encore i a li cuens une *derliere*, c'est à savoir « où on prent terre, de coi li baleur ovrrent à « Dynant et à Bouigne. »] (N. E.)

Derne, s. f. Morceau, tronçon.

Tant d'innocens, saintes vierges et pucelles

Martizirés, tranchées et mys à *dernies*.

Classe et Départe d'Amours, p. 32, col. 1.

Derniement, s. m. Verge. C'est peut-être derrière de *desver*, pour *endesver*. A Troyes on appelle *derniement* les tournemens de tête ou vertiges. (Voy. Journ. de Verd. 1758, octobre, p. 299.)

Dernier, adj. (Voy. DAARIN.) Ce mot subsiste. Nous marquerons seulement les expressions suivantes :

1° « Au dernier, » pour à la fin. « Le roy de France et tous les seigneurs luy montrèrent aussi « bon semblant au *dernier* comme au commencement. » (Froiss. liv. IV, p. 318.)

2° « Batre le *dernier* » ou l'assemblée. « C'est « pour avertir le soldat de se ranger promptement « sous le drapeau. » (Le P. Daniel, Mil. fr. t. I, p. 335.) On lit : « Batre le *dernier* ou le drapeau « dans le même sens. (Ibid. p. 349.)

3° « Le *dernier* supplice » se dit encore aujourd'hui. On trouve une expression latine correspondante dans Grégoire de Tours ; *ultimis punire cruciatibus*. Liv. II, chap. 27.)

Dernier-Dieu, s. m. Le denier à Dieu, le gage.

Se tu prans femme qui soit riche,

C'est le *dernier-Dieu* et la lriche

D'avoir des reproches souvent. (E. Desch. ms. p. 500.)

Derocher, v. Précipiter (1). C'est proprement précipiter du haut d'un rocher, d'où ce mot s'est employé en général pour jeter à bas, renverser. (Dict. de Borel, de Nicot, Monet et Cotgr.) *Derocher* se dit dans le Dauphinois de tout ce qu'on détruit ou qui tombe en ruine. (Du Cange, au mot *Berocatura*.) « ... Ton compagnon et toy mesmes estes « ici plus pour guetter et espier les marchands, « pour les *deroquer* (2), que pour attendre aventure, « ou vous pussiez par force d'armes acquerir « honneur. » (D. Flores de Gr. fol. 131.)

Dont veissiez Iretons aidier
Saines et *desrochier*. (Rom. de Brut, p. 4.)

VARIANTES :

DEROCHER. Fauch. Lang. et Poës fr. p. 87.

DEROQUER. D. Flores de Gr. fol. 131, R^e.

DESROCHER. Rom. du Brut. MS. fol. 4, V^o col. 1 (3).

DESROCHER. Eust. Desch. Poës. MSS. fol. 399, col. 4.

DESROCHIER. Vig. de Charles VII, t. II, p. 64.

DESROCHER. Parton. de H. MS. de S. G. fol. 157, R^o col. 1.

DESROQUER. Dial. de Malpel. à la suite de Villon, p. 59.

Deroder. [Intercalez *Deroder*, cultiver, dans l'Hist. de Tournay, liv. IV, p. 52 et 53.] (N. E.)

Dérogatoire, s. m. Dérogation. « Si ont dix « sols pour un preposé, cinq sols pour un *dérogatoire*, « *toire*, cinq sols pour un retracté et douze deniers « pour un défaut. » Cout. de Marquenterre, au Nouv. Cout. Gén. t. I, p. 109.)

Deroquer, v. Déroger. (Dict. de Colgrave et d'Oudin.) « Droit special et privilège *derogue* au « droit general et commun. » (Arrest. Amor. p. 411.) Après un grand éloge de S. Gelais, on lit : « Mais de tels que luy ne s'en trouve pas treize « en la grand douzaine et si ne se arrogue rien et « ne *derogue* à nul. » (Quenilin Censeur, page 205.) « Disoient l'especialité devoit *deroguer* à la genéralité. » (Monstr. vol. III, fol. 27.)

Derompement, s. m. L'action de rompre^A. L'action de détruire^B.

^A Dans le sens propre et littéral, on trouve *desrompement* pour le supplice d'un criminel qui est rompu. (Les Marg. de la Marg. fol. 191.)

^B On a dit dans un sens figuré *derompement* pour « destruction. » « Fut fait moult grant *desrompement* de chastaux et de citez. » Chron. fr. ms. de Nangis, sous l'an 1189. On lit dans le latin : *Castrorum urbiumque direptio*.

Derompre, v. Rompre, briser, détruire. Ce mot, dans S. Bern., répond au latin *disrumperé, solvere et dissolvere*. (Dict. de Nicot, Monet, R. Est. Cotgr. et Oudin.) On trouve se *desrompre* dans le sens figuré que nous donnons encore au verbe *rompre* ; se rompre à quelque chose, s'y habituer.

Nulz d'eulx n'est qui ne se *desrompe*. (E. Desch. p. 388.)

On lit dans S. Bern. Sermon fr. mss. page 293 : « La « receitil ver (*ocellum vermen*) ki par dedens lo « derout (*corodit*). » Ce mot, dans ce passage, vient peut-être de « ronger », d'où « deronger » plutôt que de *derompre* (4).

CONJUGAISONS :

Deront, rompt. (Fabl. mss. du R. n^o 7218, f. 318, V^o col. 2.)

Derront, rompt. (Poës. mss. av. 1300, t. II, p. 626.)

Desront, rompt, brise. (Chasse de Gast. Phébus. ms. page 229.)

(1) Sous la forme pronominale, il signifie s'écrouler (Sax., 9) : « Et li mur se *desrochent* ainz n'i et mangonel. » (N. E.)

(2) Le sens me paraît être détrousser, enlever le *roque*, le manteau : « Lesquelz compagnons firent responce qu'ils alioient querir une fille amoureuse avecques les clers du palais, et pour *desrocher* les escoliers, s'ilz les trouvoient. » (JJ. 190, p. 18, an. 1459.) Mais le sens de S^e Palaye ni mon étymologie ne couvenient plus dans Thomas de Cantorbéry, 36 :

« Li malvais qui cuidierent le rei servir à gré... unt saint Thumas hue Et *derochié* de torches. » (N. E.)

(3) « Et cil qui lor mains eschapoient, Là où il mex guerir cuidoient, Aus grans falaises *desrochoient*. » (N. E.)

(4) Au moyen, se *derompe* signifie prendre fin : « Ensi se *derompi* ceste grosse fevaucie. » (Froiss., VI, 141.) (N. E.)

VARIANTES (1) :

DEROMPPE. Clém. Marot, p. 347.
 DEROMPPE. Gastu² Musart, MS. de S. G. f. 107, R^o col. 2.
 DESROMPE. Joinville, p. 26.
 DESROMPE. S. Bern. Serin. fr. MSS. p. 112 et passim.

Deronic, s. m. Daronic. Sorte de plante. (Borel.)

Deroups, part. Rompu, déchiré, détruit.

Is en furent mors occis et deroups. [E. Desch. p. 127.]

Une vieille femme a trovée,

Ses draps deroups, eschevée. [Rom. de Brut, p. 86.]

« Se mirent en embusche toutes leurs routes
 ainsi que les Anglois retournoyent, qui avoyent
 fait une chevauchée lors, entre Mirebel et Lusig-
 nuan. Sur une chauceé *deroute* (qui est là) les
 François leur saillirent au devant. » Froissart,
 liv. I, p. 354.) On lit *Ibid.*, plus bas : « Dessus une
 chauceé rompue près du dit Lusignan. » (2)

Jay les espales *desroutes*. [E. Desch. p. 457.]

VARIANTES (3) :

DERONS. E. Desch. Poës. MSS. fol. 124, col. 1.
 DERONS. Rom. de Brut, MS. fol. 86, V^o col. 2.
 DESRONS. Eust. Desch. Poës. MSS. fol. 516, col. 1.
 DESRONT. Fabl. MSS. du R. n^o 7218, fol. 273, R^o col. 1.
 DEROS. Borel, Dict.
 DESROUS. Eust. Desch. Poës. MSS. fol. 544, col. 4.
 DESROUS. Vies des SS. MS. de Sorb. ch. LX, col. 7.
 DESROUPT. Borel, Dict.
 DESROUPT. Eust. Desch. Poës. MSS. fol. 492, col. 3.
 DESROUPT. Fabl. MSS. du R. n^o 7615, t. II, fol. 190.
 DEROUT. Hist. de Fr. à la suite du Rom. de Fauv. fol. 69.
 DEROUTE. fem. Fabl. MSS. du R. n^o 7615, t. II, fol. 124.
 DEROUTE. fem. Cortois d'Artois, MS. de S. G. fol. 81.
 DEROUTE. fem. Eust. Desch. Poës. MSS. fol. 457, col. 2.
 DESROUETTE. fem. *Ibid.* fol. 316, col. 1.

Derouptant, part. actif. Cassant, mettant en pièces. - Despeçant et *derouptant* les paniers. » (Ord. des R. de Fr. t. III, p. 563.)

Deroupture. (Intercalez *Deroupture*, hernie, en latin *chelicola* [B. N. t. 1. 4120, an. 1352.]) (N. E.)

Derouplement, adv. Décidément, absolument. Une dame, se reprochant ses rigueurs pour son amant, s'exprime ainsi :

Bien en dens avoir pardon
 Mais gel' retrai de trahison ;
 Sel' deffiai si malement
 Et ainsi *derouplement*
 Qu'el onques puis n'ot nul espoir
 Qu'il repensit in amor avoir. [P. de Bl. p. 157.]

Deroquement, s. m. L'action de précipiter. (Voyez DEROUET ci-dessus, et le Dict. de Monet.)

Deroué, adj. Trompeur. (Dict. de Borel.) Il s'est vraisemblablement trompé. Il falloit lire *deroyé*. (Voyez *Deroyé* ci-après.)

Derouter, v. Quitter sa route ^A. Se mettre en route ^B. Se mettre en dérouté, se rompre ^C.

^A Dans le sens propre et littéral, c'est s'écarter de son chemin pour en prendre un autre, s'égarer (5).
 « Au poinet du jour chacun fut armé ; et meirent
 « leurs bannieres aus champs, chacun en sa bataille
 « toute jour sans *derouter* par moutaignes ne par
 « vallées. » (Froiss. liv. I, p. 67.) [Kerwyn, II, 139.]
 Je commence à *desrouter*. [Poës. MSS. ar. 1300, p. 1383.]

^B La syllabe *de* n'étant qu'explicative, *derouter* ne signifie plus que se mettre en route, s'acheminer :
 Sa gent après li se *desroute*. [G. Guiart, p. 356.]

^C Au contraire, la syllabe *de*, prise comme négative, *desrouter* signifioit au figuré, se mettre en dérouté, se rompre :

Ribauz premerainz se *desrouent* (6). [G. Guiart, p. 281.]

Deroux, adj. Arraché. Le mot *deroux* (7) se trouve à la marge du passage que nous allons citer au lieu de « *descoux*, » qui est dans le texte ; il faut peut-être lire *deroux*, rompu, qu'on a vu ci-dessus au mot DERONS.

...Dejus in me rapporta
 Qu'il avoit ses cheveux *descourt*,
 Et que tant se desconforta
 Qu'il en estoit mort de courroux. [Al. Chartier, p. 522.]

Deroy, s. m. Dérèglement, désordre ^A. Dérouté, désastre ^B. Obstacle ^C. Rigueur ^D. Ebats ^E. S. Fracas ^F. Hâte ^G. (Voyez sur ce mot, qui a beaucoup d'acceptations, les Dict. de Borel, de Tournelle, de Nicot, et le Gloss. du P. Martène, t. V ; le Gloss. de Marot, et les Dict. de Colgrave et d'Oudin.)

^A On disoit *deroy* pour désordre, dérèglement (9) :
 En amour ne doit avoir *deroi*.

Poës. MSS. du Vat. n^o 1496, fol. 179, V^o.

Une fille qui va coucher par ordre de sa dame dans le lit d'un chevalier, lui dit :

Sire, ne l' tenez à *desroi*
 Fait cele, qui fu simple et coie ;
 Quar la contesse m'y envoïe :
 Une de ses puceles sui.

Fabl. MS. de S. G. f. 59, V^o col. 4.

^B Pour « désastre, » c'est en ce sens qu'on lit *des-ray* dans l'épithaphe de Charles VII, citée dans les Annotations de Duchesne, sur Al. Chartier, p. 850.
 « ...*desrois* fais en la Ville de Paris par les Parisiens à la desplaissance du roy. » (J. Le Fevre de S. Remy, Hist. de Charles VI, p. 45.)

^C Pour « obstacle, empêchement » :

Karles adont un fils avoit,
 Pepins ot non, moult preus estoit,
 De Lombardie li fit roi,
 Quant il ot vengue cel *desroi*. [P. Mouskes, p. 113.]

(1) On lit déjà dans Roland (v. 3750) : « E tuit li membre de sun corps *deroumpant*. » Voyez aussi v. 1509, 1227, 1284, 2430. (N. E.)

(2) On lit aussi dans Renart, v. 19805 : « Quant il orent par lor peclhié Le bois *derout* et despecié. » (N. E.)

(3) Dans Roncisvals (I, 58) : « La se broigne *desrote* et dessartie. » (N. E.)

(4) On l'action d'arracher, de *derouier*. (G. de Cherville, le Temps, 14 avr. 1873, 3^e page, 6^e colonne.) (N. E.)

(5) Ou mieux sortir des rangs : « Si commanda sour le hart que nuls ne se muivist ne *desroustait* de son renck pour cose quel veist. » (Froiss., V, 32) (N. E.)

(6) De même dans Froissart (II, 163) : « Pour voir se li Escocchois se *desrouteroient* point. » En ce sens, on a encore le neutre : « Lors veissies toutes gens *desrouter* et ferir à l'esperon après la contesse. » (*Ibid.*, IV, 26.) (N. E.)

(7) Froissart donne le féminin *desroute* : « Au destroit d'une *desroute* cauchie. » (VII, 32.) (N. E.)

(8) Ce sens est au XII^e siècle, dans Roncisvals : « Grant *desroi* mement cil destrier sojourne (p. 45). » (N. E.)

(9) Abus de pouvoir : « Ne volioient plus porter les *desrois* ne les fais que li rois faisoit ou pays. » (Froiss., II, 37.) (N. E.)

° Pour « rigueur, fierté » (1) :

Soz ciel n'eust fille de roi
Qui tant fust plaine de *desroi*.

Blanch. MS. de S. G. p. 176.

° Pour « ébats, amusemens » :

Et s'il leur plaist eulx esbatoir ou jouer,
Soit fait à part en leurs sezez *desrois*
Et leurs princes sans varletz appeller. [Desch. p. 323.]

° Pour « fracas, tumulte » : «...Monsieur le Bastard pria les dames le dimanche au disner et nommément la royne et ses sceurs et fit un grand *desroy* et une grande préparation. » (Mém. Ôl. de la Marche, liv. I, p. 493.)

° Enfin pour « hâte » :

Disoit ses heures à *desroy*.

Le Blason des Fautes Amours, p. 218.

De ces diverses acceptions, on avoit formé les expressions suivantes :

1° « A *desroy*. » Expression adverbiale dont nous enons de citer un exemple; elle avoit plusieurs significations, quelquefois elle signifioit « en abondance » ou comme nous disons « à tout rompre. » «...On fist faire une grande feuillée et là porter vins et viandes à *desroy*. » (J. d'Aulthon, Annales e Louis XII, fol. 81.) Cette même expression signifioit aussi « en désordre, en tumulte, à la hâte. » «...Et li eriz lievé en Post et s'en issent à *desroy*, et chacièrent les Comains une mult bone lieue mult folement. » (Villehard. p. 146.) [Edition de Wailly, § 355.]

Seize vient tout à droit de Compegne

A *desroi*, et fiert Ysabel Dausnai.

Poës. MSS. av. 1300, t. III, p. 1286.

Quelquefois cette expression signifioit « avec acarme, avec bruit. » Trompettes à *desroy* commencèrent à sonner. » (Petit J. de Saintré p. 249.) Abatirent maintz chevaliers en tronsonnant lances à *desroy*. » (Percef. vol. V, f° 61, V° col. 1.) On dit-oi de même « sans *desroi*, » pour « sans bruit. » (2) Quier moi, fait il, un palefroi

Bon et seuf, et sans *desroi*. [P. de Bl. p. 144.] [Ed. v. 5527.]

2° « Faire *desroy*, » faire vacarme, pour obtenir quelque chose :

Amis, dist il, ce sachiez bien,
Ge ne vos mentirai de rien ;
Aucune chose ai sor moi
Dont vos faites itel *desroi* ;
Icee ne puis ge pas savoir.

Flore et Blancet. MS. de S. G. fol. 202, V° col. 2.

3° « Traire à *desroy*, » pour tirer à la hâte. Guillaume le Rou, roi d'Angleterre, fils de Guillaume e Bâtard, est tué à la chasse par un des siens :

L'arc entesa, plus n'atendi,
Le chief cuida traire à *desroy*,
Mais son seignour i trait le roy
Et cuer, si l'a mort esraument. [P. Mousk. p. 467.]

VARIANTES :

DEROY. Contia. de G. de Tyr, Martône, t. V, col. 733.

DERROI. Poës. MSS. Vat. n° 1400, fol. 179, V°.

DESROI. Fauch. Lang. et Poës. fr. p. 36 et 107.

DESROY. Clém. Marot, p. 158.

DESRAY. Annot. de Duch. sur Al. Chart. p. 850.

DESROI. Poës. MSS. av. 1300, t. III, p. 1286.

DESTROIS. Monstr. vol. I, fol. 127, V°.

Deroyé, part. Egaré ^A. Troublé ^B.

^A Proprement qui est hors de l'ordre. S. Eusçère ayant vu Charles Martel damné pour avoir donné aux laïcs les dimes de l'Eglise, dit :

Qu'il avoit veu proprement

Carlou Martel le *desrayé*

En cors, et en arme damné, etc. [Ph. Mousk. p. 55.]

« Je ay nom, dist-il. Sagremons le *desrayé*. » (Lanc. du Lac, t. II, fol. 42.)

^B On a dit un second sens « *desroyé* au cuer, » pour troublé, découragé, affligé. (Voyez Histoire de B. du Guescl. par Ménard, p. 135.)

VARIANTES :

DEROYÉ. Borel, Dict. ; Gloss. de l'Hist. de Bret.

DESRAÉ. Ph. Mouskes, MS. p. 55.

DESREÉ. Lanc. du Lac, t. II, fol. 42, R° col. 2.

DESROÉ. Eust. Desch. Poës. MSS. fol. 163, col. 3.

DESROYÉ. Hist. de Bertr. du Guescl. par Ménard, p. 135.

DESREUS. Poës. MSS. Vat. n° 1400, fol. 130, V°.

Deroyement, s. m. Déraangement. Proprement c'est l'action de sortir d'une raie, d'une ligne. « Faillirent ceste premiere jouste par avoir *deroyement* (3) de leurs chevaux. » (Froiss. liv. IV, p. 40.)

VARIANTES :

DEROYEMENT. Froiss. liv. IV, p. 40.

DESROYEMENT. Instr. de Chev. et Exerc. de guerre, p. 7.

DESROYEMENT. Cout. Gén. t. II, p. 914.

Deroyer, v. S'égarer, s'écarter ^A (4). Egarer, mettre en désordre ^B. Changer l'ordre ^C.

^A Ce verbe, comme le substantif *deroyement* (5), signifie littéralement sortir de la raie. (Voyez Dict. de Borel, au mot *Roié*.) De là, on s'en est servi pour exprimer quitter la voie, s'égarer. (Nicol.)

Car rois ne se puet *desroyer*

Sans soi meismes guerroyer.

Rom. de la Charité, cité dans les Annot. de Duch. sur Chart. p. 856.

C'est aussi dans ce sens qu'est pris le mot *des-rayer*, quoiqu'un peu figurément, dans les vers suivants où l'on peint la douleur de la S^{te} Vierge à la passion de Notre Seigneur :

Pour la vierge si tendrement
Plouroit, c'estoit piteuse chose,
A ly nulle *desrayer* n'ose (6) ;
N'y a telle qui ne plaingne.

Hist. des Trois Maries, MS. p. 171.

^B On a dit aussi *deroyer* pour égarer, mettre en désordre (7). Louis d'Outremer va déromper les Normands qui s'étoient révoltés parce qu'ils croyoient

(1) On disoit aussi des animaux (Renart, v. 18488) : « Moult est Renart de grant *desroi*, Qui si contre le roi s'affete. » (N. E.)
(2) Il signifioit plutôt sans fougue; on disoit aussi des jeunes femmes (Berte, CXVI) : « Ert sage, sans mal et sans *desroy*. » (N. E.)

(3) Kervyn (XIV, 110) imprime : « Faillirent ceste premiere jouste par le *desroiemment* de leurs chevaux. » (N. E.)

(4) Peut-être s'en aller : « Lesquelz compagnons *desroievrent* et paierent leur escot. » (J. 199, p. 469, an. 1464.) (N. E.)

(5) *Se desroyer* est sorti des rangs, dans G. Guiart (v. 1995.) (N. E.)

(6) Personne n'ose la troubler, la détourner de sa douleur, la faire *desroyer*. (N. E.)

(7) Et, par suite, perdre contenance : « Si se arrestèrent li François, sans yaus *desroyer*, devant leurs ennemis. » (Froiss., VII, 36.) — « En celle abuson, li se *desroyoit* par foiblesse de chief. » (Id., XV, 41.) (N. E.)

qu'il vouloit nuire à Richard, fils de Guillaume Longue-Epée :

Prist Ricart l'enfant à son col
Entre ses bras, et de plain vol
Vint en mi cele gent armée
Ki si par estoit *desrayé*. [*Ph. Mousk. p. 373.*]

« Les laborineurs avoient defoncé leurs laborins d'ung costé, pour les emplir de raisins; les « trompettes estoient chargées de moustines; chascun estoit *desrayé*. » (Rab. t. I, p. 193.) On a dit en parlant d'un duel : « Un des combattans descendit « de dessus son cheval, parce que le dit cheval « estoit un peu *desrayé*. » (Chron. fr. ms. de Nangis, sous l'an 1361, On lit au même endroit des Chron. de S. Denis « *esmayé* » au lieu de *desroyé*.)

« Se il voit trop puissans ses ennemis, par si que « il ne les puisse en combattant *desroyer*, il doit « par aguez, ou par aucune de ses esquierres « subitement les ferir au côté. » (La Salade, fol. 56)
« Cette acception, appliquée au labourage, a donné « au mot *desroyer* la signification de changer l'usage « d'une terre. Dans la Coutume de la Salle, on lit : « L'on ne peut froisser, ne *desroyer* terres à labour « sans le consentement de l'heritier à peril de « payer demy cense de tel froissis et desroyement « par dessus le rendage. » (Cout. de La Salle, au Coul. gén. t. II, p. 914.) Laurière, qui cite la Cout. locale de Soesme, s'exprime ainsi : « *Desroyer* : « c'est, ce me semble, changer l'usage d'une terre « destinée au labour. » (Voyez Laur. Gl. du Dr. fr.)

VARIANTES :

DEROYER. Borel, Dict.

DEROIER. Nicot, Dict.

DESROYER. La Salade, fol. 56, V^o col. 1.

DEROYER. Fabl. MSS. de S. G. fol. 23, R^o.

DESRAIER. Ph. Mouskes, MS. p. 273.

DESRAIER. Rom. de Brut, fol. 71, MS. de Bombarde.

DESRAVER. Ilist. des Trois Maries, MS. p. 171.

DERAYER. Froissart, liv. I, p. 333.

DESREER. Eust. Desch. Poës. MSS. fol. 106, col. 1.

DESARROYER. Pasq. Rech. p. 430.

Derramme. [Intercalez *Derramme* ou *Desramme*, serment confirmé par des cojnrateurs, *arramitio* dans Baluze. Voir une citation des usages de la Vicomté de l'eau de Rouen, dans Du Cange, I, 91, col. 2.] (N. E.)

Derraul (à). Expression qui signifie « à crédit ou sur gages. » « ... À ceux qui vendent à *derraul*, « comme cil qui achetenot pour revendre avons nous « 40. jours de creance. » (Gloss. lat. de Du Cange, au mot *Credentia*, 6.) (I)

Derraniere, adv. Derrière. « J'en appellay un « qui *derraniere* alloit. » (Chron. S. Denis, tome I, fol. 150.) On lit dans Rabelais, t. I, p. 74 : « Sens « devant *darrriere*. »

Et tex *darrriers* l'en chose
Qui devant parler n'ose.

Gaces Brullés, Poës. MSS. av. 1300, t. I, p. 261.

VARIANTES :

DERRENIERE. Chr. de S. Denis, t. I, fol. 150, V^o.

DARRIERE. Rabelais, t. I, p. 74.

DARRIERS. Poës. MSS. avant 1300, t. I, p. 261.

Derrentivement, s. m. Recherche de bornes. On trouve ce mot employé comme synonyme de « cerquemenent », c'est-à-dire recherche, information faite pour découvrir des bornes. Bout. Som rur. p. 207. — Voyez aussi *DESSENS*, ci-après.)

Derrie. [Peut-être au sens de *deridet*.] Un amant parlant de l'espoir qu'il a d'obtenir les faveurs de sa dame, s'exprime ainsi :

Cil espoirs est mes recours ;

Entrués que merci *derrie*,

La me desduis ; si qu'aullours

N'en peuz. (Poës. MSS. avant 1400, t. IV, p. 1408.)

Derriere, adv. Depuis.

Ni a que trois semaines *derriere* le S. Johan.

Fabl. MSS. du R. n^o 7218, fol. 190, l^o col. 2.

Remarquons les expressions suivantes :

1^o « Par *derrieres*, » pour exprimer en l'absence d'un autre (2). « L'en ne doit pas rendre court par « *derrieres*; ne nus n'est souffisans tesmoins en si « *querette*. » (Ord. des R. de Fr. t. I, p. 260.) (3) Or lit plus bas : « L'en ne fet pas en court laie jugement « d'une parole, que si l'autre partie n'est ouye e « *appellee* souffisamment. » (Voyez *ibid.* la note K.)
2^o « *Derriere*, » en termes de vénerie, se disoit aux chiens dans certaines circonstances : « S'il y en « avoit quelqu'un qui emportast la voye du lievre « cent pas, ou plus devant les autres, il le faudroit « arresler, en luy disant, *derriere* et non haye ; ca « ce mot de haye ne se doit dire qu'aux chiens qui « sont en faule, comme quand ils chassent la « change. » (Salnove, Vén. p. 209.)

[3^o « *Court* : « Les Alemans l'avoient fait des « pendre son argent si grandement que encores i « s'en trouvoit *derriere*. » (Froiss. III, 380.)] (N. E.)
[4^o En secret, synonyme de *couvertement*.] « D « quoi aucunes gens furent enculpés en *derriere* « *couvertement*. » (Froiss. II, 213.)] (N. E.)

[5^o « Metre *derriere* » signifie négliger. (Froiss. XIV, 40.)] (N. E.)

[6^o « Estre en *derriere* », avoir beaucoup d'arrêrages : « Auxquelles causes la ditte ville (de S^t Omer) « est à present moult fort endetée en *derriere*. » (Ch. de 1447, Du Cange, II, 811, col. 1.)] (N. E.)

Derrision, s. f. Raillerie, moquerie. Nous disons encore *derriston*. (Voyez Modus et Racio, ms. f^o 283.)

Derrobement. [Intercalez *Derrobement*, dans li dialogue Gregoire lo pape (Fierster, 1876, p. 222) « Suranus, ki douat az prisons à soi venans et « ceaz ki fuirent del *derrobement* des Lumbar « totes les choses lesqueiz il semblevet avoir e « *mostier*. »] (N. E.)

Derrouca, v. Dénicher, mot du patois de Lan guedoc. (Borel ; Voyez *DEROCNER* ci-dessus.)

(1) Libertés d'Auxonne, ch. de 1229, dans Claude Jurain. (N. E.)

(2) Beaumanoir écrit alors : « Là ne sunt pas li tesmong oy en *derriere* des parties. » (XXXIX, 78.) (N. E.)

(3) Voyez aussi la Rose (v. 9280) : « Par devant dient qu'il vous aiment ; Et par *derriers* putain vous claiment. » (N. E.)

Derruban, s. m. Précipice :

Chevauchier jusqu'à la nuïtie
Par montaignes, et par *desrubans*
Par gelées, par neiges grans. (*E. Desch. p. 354.*) (1)

Derruble, s. m. Borel, qui cite les vers suivants dans son Dictionnaire, dit qu'il n'entend pas la signification de ce mot. « si ce n'est, ajoute-t-il, quelque couvert ou sortie de roche. »

Dessous celle roche où il est
Batot la mer en un anuble,
En une havre, sous un *derruble* (2).

Dert. (Voyez DER ou DAR.) L'éditeur dit qu'il n'a pu trouver sur ce mot. Il faut peut-être lire « droit, air en dert » ou droil, pour tenir en état. « Que nul endroit soy amende et liennent en *dert* les passages au mieulx de son pouvoir. » (Ord. des R. Fr. t. V, p. 682. — Voyez la note p. p. p. où l'on trouve *dert* pour « doit. »)

Dertre, s. f. Dairre (3). (Dictionnaire de Nicol. Robert Estienne, Monet et Colgrave.) Le peuple onnoce encore ainsi en plusieurs provinces [d'anciens Ménages].

Dertruyie. [Intercalez *Dertruyie*, grattelle, rogne sèche *; en latin, *impetiginositas* (Du Cange, III, 776, col. 1.)] (N. E.)

Derruement, s. m. Dérangement, renversement, bouleversement. (Borel.)

Derruer, v. (Voyez RENER ou ARRUER.) Déranger, renverser, bouleverser. (Dictionnaires de Borel, col.) De là on a dit *derruée* pour folle, extravagante. (Froiss. liv. IV, p. 243.)

Dervée. [Intercalez *dervée*, chénaie: « Item Guillaume Botin laissa cinq souz sur une *dervée*. » (An. 1326, Du Cange, II, 712, col. 3.)] (N. E.)

Derver, v. Égarer, tromper, s'égarer. On a fait voyer du mot *voje* et de la syllabe négative *dé*. On a fait de même *dérucer* du mot *rûe*, précédé de syllabe négative, et l'un et l'autre verbe ont signifié « égarer et s'égarer (4). »

Li envieux *dervie* quant li pseudome avance.
Fabl. MSS. du R. n° 7218, fol. 334, V° col. 2.
Ei-je donc le sens *dervé* (5).

Sur ses piez saut (sol) comme *dervé*.
Ibid. n° 7218, fol. 119, R° col. 1.

De là on a dit *derruer* pour égarer, tromper, écevoir. C'est en ce sens qu'on le trouve dans une ancienne ordonnance, où il s'agit de fausse ou fautive monnaie à laquelle on donnoit cours parmi le peuple « en *derruant* le dit peuple. » (Ordonn. t. III,

p. 322.) L'éditeur avertit qu'on lit dans une autre copie *détruant* et il suppose ce mot corrompu, aussi bien que celui de *derruant*. Il est aisé d'y reconnoître le mot *dérucer* et sa signification « égarer, tromper. »

Derverie, s. f. Égarement. (Voyez DERUER.)

Du clergie que je voi (qui le demet folie),
Plus que la laic gent sont plain de *derverie*.
Fabl. MSS. du R. n° 7218, fol. 252, V° col. 4.
Desesperance et *derverie*.
Ibid. fol. 254, V° col. 1.

VARIANTES :

DERVERIE. Fabl. MSS. du R. n° 7218, fol. 337, R° col. 2.
DRECVIE. Poës. MSS. avant 1300, t. IV, p. 1335.

Derverlée. [Intercalez *Derverlée*, folie, d'après le Gloss. l. 4210 de la B. N., an. 1352.] (N. E.)

Derw, s. m. Chêne, mot breton. (Du Cange, au mot *Derrum*.) Du mot *derw*, ou a fait celui de druides qui en adoroient le gui. (Borel.)

VARIANTES :

DERW. Borel, Dict. Prêt. p. 34.
DERC. Du Cange, Gl. lat au mot *Derrum*.

Des, art. De ^A. De ceux ^B. D'eux ^C. De gens ^D.
^A On trouve des employé pour « de » dans ce passage qui n'est peut-être qu'une faute d'impression: « Des l'une des mers jusqu'à l'autre. » (Joinv. page 104.)

^B Des a signifié « de ceux » lorsqu'on a dit « d'uns » « des, » au de ceux.

Li quens Renaus, coume renars,
S'estoit en sa prison enars;
En France est venus de Bologne,
Pour mangier el que car d'elogue:
S'il fu des plus, or l'a ahiers,
D'uns *des* qui furent à Mainers,
Et des autres dusqu'à .ii. cens,
Des plus cointes et des plus gens. (*Mouskes, p. 599.*)

^C Des, pour « d'eux » :

El plus espès *des* s'embatent. (*G. Guiart, p. 116.*)

^D Pour « de gens. » « ...Est espueüie par un grand nombre *des*, plains de leurs volentez sans raison » « nulle. » (Le Jouvencel, ms. p. 535.)

Des, s. m. Juge, arbitre.

Del droit d'amours, je veil qu'il en soit *des*.
Anc. Poës. MSS. du Vat. n° 1490, fol. 163, V°.

Dès, prépos. Depuis. On lit *des* pour « depuis. » « *Des* la roial citeit où il cuidarent trover le roi « furent tramis en Belleem » (S^t Bernard). Dans le latin, à *regiâ civitate*, etc. (6)

Dès les orteus jusques és aines.
Fabl. MSS. du R. n° 7218, fol. 4, R° col. 2.

On disoit aussi (7) :

(1) On lit dans Gérard de Vienne (v. 3793) : « Par ces vallées et par ces *desrubant* »; dans Partonopex (v. 5895) : « Es *rubans* et l'egre maignent. » (N. E.)

(2) On lit dans Agolant (v. 316) : « Vers un *desrube* se voloit aprocier »; de même au v. 306 : « Vit un *desrube* qui molt fit doter. » (N. E.)

(3) On lit dans Girart de Ross. (v. 537) : « Quar la terre du val et du mont et du tertre, Est plus douce *des* autres; n'y a rîche ne *dertre*. » (N. E.)

(4) On lit aux Chron. de S^t Denis (III, 10) : « Estoient il si effrené et si *dervé*, que il en navrerent maint jusques à fuction du sanc. » (N. E.)

(5) « Karles le voit, pres n'ar le san *dervé*. » (Gér. de Vienne, v. 794.) On trouve aussi la forme *dervé* (Rob. le Diable, I Cange, II, 827, col. 3) « Par les maîtres rues de Rome s'en court à loy de *dervé* home. » (N. E.)

(6) Dans Roland (v. 3208) : « *Dès* Cheriant entresqu'en Val Marchis. » (N. E.)

(7) Déjà dans Roland (v. 179) : « *Des* or cumencet le conseil que mal prist. » (N. E.)

1 « Dès-ce que, pour dès que. (Ordon. des R. de France, t. 1, p. 786.)

2° « Dès-incontinent que, pour incontinent que. (Arrest. amor. p. 107.)

3 « Dès-à-dont, pour dès lors. (Marot, p. 535.)

4° « Dès-a-donques, dans le même sens. (Euvre de Baif, fol. 21.)

5° « Dès-ier, » pour il y a longtemps.

...Je sui dès-ier

Qu'amours n'est pas establi

Pour avoir joye à moitié.

Poës. MSS. du Vat. n° 1522, fol. 166, V° col. 2.

« Dès lo jor, » pour dès le jour, depuis le jour. (Perard, Hist. de Bourgogne, p. 282, titre de 1255.)

7° « Dès lo menor » (S. Bernard, Sermon. fr. MSS. p. 247. dans le latin *a minimo*.)

Voyez plusieurs autres composés, à leur ordre alphabétique, dans le cours de ce Glossaire.

Desaige. [Intercalez *Desaige*, minorité, au reg. J. J. 84, p. 306, an. 1353 : « Accordons que » toutefois qu'il plaira audit Dauri lui venu en » aige, ou à son tuteur et cureur ou à personne » établie pour lui ou temps comme dessus de son » *desaige*. » (S. E.)

Desabelir, v. Déplaire.

...Onques ne *desabeli*

Largesse à gentil bachelier (1).

Fabl. MSS. du R. n° 7615, t. II, fol. 165, R° col. 1

Desaborder (se), v. S'éloigner, se séparer. « Il estoit tout espouventé, et tant que non obstant » son secours, comme reeren et paoureux se *desa-* » *borda* de la bargne, et se meit en fuite. » (J. d'Auton, Annal. de Louis XII, p. 356.) (2)

Desabornage, s. m. Règlement de bornes. « En matiere de *desabornage* et de difficulté sur » limites d'heritages la plainte s'en fera verbalement et par escrits par devant les dits prevost et » jurez, par celui qui pretendra que bornes soient » mises entre son heritage et celui y confinant. » (Cout. de Binech. au Nouv. Cout. Gén. t. II, p. 204.)

Desabrié, part. Qui est sans abri. Ce mot paroît synonyme de « nu » dans ces vers :

Nul, ne *desabrié*,

Mort de faim ou de soif

Ne d'ostel *desabrié*.

Fabl. MSS. du R. n° 7615, t. II, fol. 143, V°.

VARIANTES :

DESABRIÉ, DESBRIÉ. Fabl. MSS. du R. n° 7615, t. II, f° 143.

Desabus, s. m. L'action de désabuser. (Dict. d'Oudin.)

Desaccepter, v. Ne pas accepter. « Pour nul » tresor je ne voudroye *desaccepter*, ne refuser » l'honneur de ceste feste. » (Perceforest. vol. III, f° 54.)

Desaccoustumance, s. f. Perte de quelque habitude. (Nicol. Colgr. et Oudin.)

(1) On lit encore dans G. Guiart (an. 1259) : « Et si li en *desabeli*, Comment si tenancier e li Orent és fais ja achevez Les rois d'Engleterre grevez. » (S. E.)

(2) On lit aussi dans d'Aub., Hist., II, 209 : « A l'abordage, le feu s'estant mis dans une caque de poudre, lui et tout l'équipage faillirent à périr ; cela pourtant servit à faire que l'amiralle le *desabordast*. » (S. E.)

(3) Voyez aussi Rutebeuf, II, 233. (S. E.)

Desaccuser, v. Excuser, justifier, disculper. « On ne peut *desaccuser*. » (Al. Chartier, p. 548.)

1. Desacher, v. Tirer, houspiller, secouer ^A (3). Déraciner ^B. (Voy. Sacher.)

^A Le sens propre est « secouer. »

Très bien batuz, et *desachie*,

Et comme matins fu huez.

Fabl. MSS. de S. G. fol. 4, V° col. 2.

^B Par extension l'on s'est servi de ce mot pour déraciner. « Sous le nom des dils catheux, » sont compris toutes sortes de bois montans, de » tous édifices, reservez seulement les grez qui sor- » tissent nature de fonds, lequel fonds le survivant » ne pourra rompre, ny *desacquier*, ny aussi abba- » tre les arbres fruitiers fors ceux qui sont secs, et » à charge d'en remplacer d'autres. » (C. d'Arras, au Nouv. Cout. Gén. t. II, p. 1013.)

VARIANTES :

DESACHER. Hist. de Fr. à la suite du Rom. de Fauv. f° 83.

DESACHER. Fabl. MSS. de S. G. fol. 4, V° col. 2.

DESACQUER. Perceforest. vol. II, fol. 84, V° col. 1.

DESACQUER. Nouv. Cout. Gén. t. II, p. 1013.

2. Desacher, v. Se dessécher. (S. Bernard, Sermon. fr. mss. page 132, où on lit *desacherat*, dans le latin *exarescet*.)

Desaccoutance, s. f. Perte d'une habitude. (Dict. de Monct.)

Desacoïnter, v. Détacher, séparer ^A. Délivrer ^B. ^A Au premier sens, on disoit se *desacoïnter*, rompre avec quelqu'un, s'en séparer. (Monet, Oudin, Nicol. etc.) « Ensi furent *desacoïntié* li Franc et li » Grec, que li ne furent mie si communnel com li » « avoient esté devant. » (Villehard. page 82.) En marge, on lit *desacoïntié*.

^B En étendant l'acception, *desacoïnter* signifioit « délivrer. »

Que de toz maux me *desacoïnte*.

Hist. de S^r Léoc. MS. de S. Germ. fol. 33, V° col. 1.

VARIANTES :

DESACOÏNTER. Fabl. MSS. du R. n° 7218, f° 313, R° col. 1.

DESACOÏNTER. Fabl. MSS. du R. n° 7218, fol. 345, V° col. 1.

DESACOÏNTER. Villehard. p. 82. [Ed. de Wailly, § 205.]

Desacommoder, v. Incommoder. (Oudin et Colgrave.) « L'on voit une chose qui *desacommode* » merveilleusement la ville, et l'autre qui l'accom- » mode. » (Disc. Polit. et Mil. de la Noue, p. 813.)

Desacompaïner, v. Séparer, désunir. (Oudin.)

D'icele compaignie nous *desacompaïgne*.

Poës. MSS. du Vatican, n° 1190, fol. 122, R°.

VARIANTES :

DESACONPAIGNER. Poës. MSS. du Vat. n° 1490, f° 122, R°.

DESACONPAIGNER. Poës. MSS. Vat. n° 1490, fol. 9, V°.

Desacoragier. [Intercalez *Desacoragier*, rendre contraire (Partonopex, v. 2640).] (S. E.)

Desaccordance. [Intercalez *Desaccordance*, contradiction, dans Raynouard, t. II, p. 485.] (S. E.)

Desacoustrer (se), *v.* Se déshabiller. Le contraire de « s'acoustrer. » « Il se *desacoustra* et « se coucha auprès de la pucelle qui s'esvilla et le « nomma oultrageux et malcourtvoys; toutes fois « demoura il au liet jusques au jour paisible. » (Percefl. vol. V, fol. 28.)

Desacrocher, *v.* Décrocher ^A. Séparer, écartier ^B.

^A Au propre, c'est notre mot *décrocher*.

Et le navire vient fendant
Vers le pont, comme une serainne,
Très parmi le milieu de Sainne,
Pour le rompre et *desacrocher*.

G. Guiart, MS. fol. 69, R^o.

^B Au figuré, ce mot s'est employé pour « écartier, « séparer. »

Et or s'en vont *desacrochant*. [G. Guiart, p. 319.]

VARIANTES :

DESACROCHER. G. Guiart, MS. fol. 319, V^o.

DESACROCHER. Ibid. fol. 69, R^o.

Desadjuster, *v.* Désajuster. (Oudin et Colgr.)

Desadmonester, *v.* Dissuader, détourner. (Colgr. et Oud.) « Ces enfans ensuyrent leurs peres « en l'abuson des fautz lieux, et ou raison les en « *desadmonestoit*, la foy de leurs prédecesseurs « vanquoit par auctorité de doctrine inviolable. » (Al. Chart. L'Espér. page 348.) On lit dans Rigord, *dissuadere*.

Desadnarder. [Intercalez *Desadnarder*, défricher, au Cart. de Lagny, an. 1455 : « Sont leuns « anssi lesdits preneurs... de défrichier, *desadnarder* « et labourer toutes lesdites terres, et icelles « défrichées, les tenir dela en avant en bon et « suffisant labour sans les essaïsonner. »] (N. E.)

Desadrecier, *v.* Détourner.

..... Felon traîtreur,
Tant ont vos cuers grant joie, et grant leece
Quant vos puez cele *desadrecier*,
Qui vers amors, par loyauté, s'adrece.

Poes. MSS. avant 1300, l. IV, p. 1537

Desadvenant, *s. m.* Terme de droit féodal. « C'est la portion insuffisante d'un fief, appartenant « au vassal pour garantir de l'hommage l'acquéreur « de partie d'icelui fief euvers le seigneur suze- « rain. » (Laur. Gloss. du Dr. fr. au mot *Advenant*. — Voyez aussi Du Cange, au mot *Advenamentum feudi*, sous *Advenantare*.)

Desadvenir, *v.* Etre mal séant ^A. Ne pas arriver ^B.

^A Le premier sens se trouve dans le Dictionnaire d'Oudin (1).

^B *Desadvenir* signifioit aussi ne pas arriver.

« Seigneurs nous n'avons que faire d'esbalissement, « car ce qui est advenu ne peult *desadvenir*, mais « prenez courage en vous, et mettons cesle chose « à fin à nostre honneur. » (Percefl. vol. V, f^o 15.)

Desadvoement, *s. m.* Désaveu. (D. d'Oudin.)

Desadvouer, *v.* Désavouer (2). On lit *disadvou- care*, dans le même sens, au Gloss. lat. de Du Cange. On disoit « leur amitié *desaveuet* » au lieu de : sont leurs ennemis, leur sont opposés.

Et leur amistie *desaveuet*. [G. Guiart, p. 291.]

VARIANTES (3) :

DESADVOUER. Oudin, Dict.

DESVOUER. Ord. des R. de Fr. t. V, p. 130.

DESADVOUER. G. Guiart, MS. fol. 136, R^o.

Desaevner, *v.* Lever l'ancre (4).

Puis si se (5) fist *desaevner* :

Preseunt les voiles, si s'en vont.

Flor. et Blanc. MS. de S. G. fol. 133, V^o col. 2.

Desaerdre, *v.* Se délaçher. Le contraire de *aherdre*.

De la sele l'ont *desaers*,

Chaoir le firent tout envers.

Tom. de Rou, MS. p. 241.

VARIANTES :

DESAERDRE. Fabt. MSS. du R. n^o 7218, fol. 187, V^o col. 2.

DESAERDRE. Modus et Ratio, MS. fol. 184, V^o (6).

DESDRE. Ibid. impr.

Desaesmer (se), *v.* Se méprendre.

..... Mout se *desaesne*
Qui dit que mieux vault us sien flex
Que II.

Poes. MSS. Vatican, n^o 1322, fol. 158, V^o col. 1.

Desafeutré, *adj.* Dépouillé. Proprement qui est sans feutre. Du Cange, au mot *Feltrum*, croit qu'il se dit spécialement des chevaux qui sont sans couverture ou sans autre ornement. Il cite ces vers du Roman d'Athis :

Ung destrier lui ont admené
Le sien trouvent *desafeutré*.

Ce mot est mis pour « dépouillé » dans ce passage :

Mais Walerans i fu entrés,
S'en iert envis *desafeutrés*. [Ph. Mouskes, p. 810.]

Desaffamer, *v.* Rassasier. (Colgr. et Oudin.)

Desaffranchi, *adj.* Privé des droits de franchise. Le contraire de « affranchi, » qui jouit des droits attachés à la franchise ou bourgeoisie. « Au « cas que de telles personnes soient mariées, qui « veulent obtenir la bourgeoisie, ou qui s'en veu- « lent désister, eussent des enfans mineurs, au « temps de leurs declarations, les dits enfans ne « devienent par là affranchis, ou *desaffranchis*, « mais ils resteront en leur entier jusques à leur

(1) D'où « mariage *desavevant*. » (Beaum., XII, 17.) (N. E.)

(2) Et renier : « Icelui Louan *desadvoua* Dieu par deux ou trois fois. » (JJ. 195, p. 908, an. 1473.) On disoit aussi *desavouer* seigneur (P. de Fontaines, XIII, § 15), c'est-à-dire lui refuser l'aveu ; de même dans Beaumanoir : « Cil ne garde pas bien se foi vers son seigneur, qui *desavoue* ce qu'il doit tenir de li. » (XLV, l. 1.) (N. E.)

(3) On lit déjà dans Merlin (fol. 74, recto) : « Ge vos pris que vos ne me *desaevner* pas de fil. » (N. E.)

(4) Dans un Gloss. ms. (Du Cange, III, 125, col. 2), *desaevner* est rendu par *desaevner*. (N. E.)

(5) Dans Froissart (II, 67), il est aussi pronominal : « L'endemain se *desaevnerent* et sachierent les singles amont. » Il peut être neutre (II, 64) : « *Desaevnerent* et se mirent en mer. » (N. E.)

(6) On lit dans un bestiaire ms. (Du Cange, I, 76, col. 1) : « Tes cornes t'estuet *desaherdre* Ou la vie te convient perdre. » (N. E.)

« émancipation, pour accepter la dite bourgeoisie, « ou s'en désister. » (Cont. d'Ypre, au Nouv. Cont. Gén. t. I, p. 887.)

Desaffrer. [Intercalez *desaffrer*, enlever le safran (safran). la broderie d'or :

De son osbere les dous pans li *desaffrer*. [Roland, v. 3428.]
Et maint hauberc et rot et *desafré*. [Aubri, p. 168, v. 1.] (N. E.)

Desaffronter, v. Réparer un affront. Mot factice que Thomas Corneille met dans la bouche d'un valet.

Vous n'avez rien senti des coups que j'ay reçeus,
Et c'est moy seulement, qu'il faut qu'on *desaffronte*.
Les Engaz. du Hazard, com. act. 2, se. 5.

Desaffubler. [Intercalez *desaffubler*, se deshabiller :

De son mantiel se *desaffuble*
Tout sainglement en pur le corps.
Robert le Hialeu (Du Cange, H, 777, col. 1).

Deshabiller :

Tote dolente hors de la chambre esi,
Desafublé, chanciee en eschapis;
Sor ses espauls li gisoient li crin.
Garin (Du Cange, VI, 101, col. 1.) (N. E.)

Desafier. [Intercalez *desafier*, délier. (Floire et Blanchefleur, Du Cange, H, 852, col. 2. :

En ceste cort n'a chevalier,
S'il ne voloit *desafier*,
Qu'il ne me trova armé
Sor mon cheval emai cel pré.] (N. E.)

Desafrené, adj. Effrené.

Un autre gent i a
Fol, et *desafrené*.
Fabl. MSS. du R. n° 7015, t. I, fol. 143, R° col. 2

Desagé, adj. Mineur (1). (Colgrave et Du Cange, au mot *Sub annis*.)

VARIANTES :

DESAGÉ. Colgrave.
DESAGIÉ. Du Cange, Gloss. lat. au mot *Sub annis*.
DESAGIÉ. Ord. des R. de Fr. I, III, p. 294, an. 1291.

Desagement, s. m. Dérangement. L'action de désagencer, d'ôter l'ordre, la disposition d'une chose arrangée, agencée. (Colgrave.)

Desagenouiller(se), v. Se lever de dessus ses genoux. (Colgrave, Oudin et Robert Estienne.)

Desagie, s. m. Malaise, incommodité. (Borel, Colgrave, Oudin, Nicot et Monet.) « Quiconques « contremandé par *desagie* (2), ou par mal de son « cors, ou li memes en contremans soit, et vient, li « contremans ne vaurra riens, ains perdra la que- « relle, se au jour k'il a contremandé souffisamment « ne vient. » (Citation dans Du Cange, Gloss. latin, au mot *Contramandare*.) « Les Suisses nous « abstraingent fort pour avoir la tierce paye à « eulx accordée... qui nous vient à grant *desaige*, « pour estre grant somme. » (Lettr. de Louis XII, t. IV, p. 186.) « D'amours vient joye, plaisance et des- « plaisance, aise et *desaïse* (3). » (Arr. Amor. p. 24.)

VARIANTES :

DESAGIE. Du Cange, Gl. lat. au mot *Contramandare*.
DESAGIE. Lettres de Louis XII, t. IV, p. 186.
DESAGIE. Arrest amor. p. 24.

Desagrée, v. Déplaire. (Monet.)

Quant li sire l'entent, pas ne li *desagrée*.
Fabl. MSS. du R. n° 7218, fol. 318, R° col. 2.

De là, on a dit se *desagrée* pour « avoir en déplaisance. » Brantôme dit des demoiselles de la cour : « Je parle d'aucunes, desquelles j'espere faire « des bons contes dans ce livre... mais le tout si « modestement, et sans scandale, qu'on ne s'aper- « cevra de rien... si que possible aucunes qui en « liront des contes d'elles memes ne s'en *desagrée- « ront*. » (Brant. Dames illustres, p. 104.)

Desagement, s. m. Ce mot subsiste. Nous remarquerons seulement qu'il est cité comme mot nouveau par le P. Bouhours, dans ses Remarques sur la langue, p. 50 (4).

Desaguerri, v. Décourager, le contraire « d'aguerrir. » « ...Entre les autres maux et incon- « veniens qui l'adviennent, pour estre *desaguerri*, « il faut compter que tu le rends despirable à un « chacun. » (Le prince de Machiavel, p. 97.) « Il y « a des princes qui pour tenir leur estal en main « assurée *desaguerrirent*, tant qu'ils peuvent, « leurs sujets. » (Ibid. p. 135.)

Desaïer [Intercalez *Desaïer*, abuser, en latin *abuti*, d'après le Gloss. lat. 4120, an. 1352.] (N. E.)

Desaignir, v. Perdre son aigreur⁶. Soulager⁶.
« Le premier sens, qui est le sens littéral, se trouve dans les Dict. de Colgr., Nicol, Monet et Oud.
« Au figuré, ce mot signifie « soulager, alléger. »

Me plaisir lascher, pour *desaignir* ma peine,
Aux pleurs, aux cris, et aux souspirs la bride.
(Euv. de Josch. du Bellay, fol. 63.)

Quantil censeur, reproche à cet auteur de s'être servi de ce mot au lieu de celui de « alléger. » (5)

Desaignilleté, part. Détaché. Proprement qui n'a point d'aiguillettes. On se servoit d'aiguillettes autrefois pour attacher les vêtements. « Hannibal « alloit toujours *desaignilleté* et l'estomach decou- « vert. » Bouchet, Serées, liv. II, p. 27.)

Desaignilleter, v. Détacher. (Oudin et Cotgr.)

Desailler. [Intercalez *Desailler*, ouvrir, au reg. JJ. 161, p. 49, an. 1406 : « Le suppliant et une « baïsselle ou chamberiere dudit hostel *desaillerent* « et ouvrirent ledit escrin. »] (N. E.)

Desaimer, v. Cesser d'aimer (6). (Oud. et Cotgr.)

L'ardent ennui de ma froide poison
Un autre aimant, je me suis *desaimé*,
Ainsi je meur, vivant sans être aimé.

Poes. de Loys le Caron, fol. 12, V°.

(1) « Se ly enfans, auxquels ces heritaiges devoient parvenir, ou seroient escheus, estoient *desagiez*, que ces heritaiges soient vendus par justice. » (Hist. de Liège, II, p. 420, an. 1355.) (N. E.)

(2) *Desagie* est synonyme de *desaïge*. (N. E.)

(3) « Car mieux me vault tout à nu cop morir, que longuement en *desaïse* languir. » (Ch. d'Orléans, 10.) (N. E.)

(4) Le mot a été employé par M^{mes} de Sévigné et de Maintenon, par Massillon. (N. E.)

(5) Ronsard écrit aussi (347) : « Du miel de sa langue molle Se *desaignir* le souci. » (N. E.)

(6) On lit déjà dans les Poésies mmss. av. 1300, IV, 1306 : « Cils me veut bien desmer De joieuse vie, Qui m'exhorte à *desamer* Dame si jolie Et qui tant fet à toer. » (N. E.)

Desairer, *v.* Dénicher, déloger. Du mot « aire, » nid. (Oudin et Cotgrave.) « Quand aucun meurt... » le prince ou autre ayant droit de rachat prendra « et levera, pour un an, les fruits et yssues des terres, heritages et rentes du décédé sans couper « bois.... pescher estalans, courir en garenne, ny « en forest. prendre, ny *desairer* oyseaux de proie, « etc. » Cout. de Bretagne, au Coutumier général, tome II, p. 759.)

Desairier, *v.* Brûler. Il semble que ce soit la signification de ce mot dans les deux passages que nous allons citer. Dans le premier, il s'agit de Louis irrité de la résistance des Albigeois qu'il assiége dans Avignon :

....Li rois fist devant lor portes
Faire fossés, et bares fortes,
Pour eaux dedens si *desairier*,
Qu'il yquist son duel esclairier. (*Ph. Mouskes*, p. 728.)
François i sont moult tot entré,
Et ont partout le fu bouté,
Et quant tout orent *desairié*,
Si sont à l'ille reparié. (*Ph. Mouskes*, p. 564.)

Desaisé, *adj.* Qui a perdu ses aises. (Cotgrave.)

Desajaucer, *v.* Déranger. (Cotgrave.)

Uns et autres se *desajouvent*,
Li hardiz les couars devanent. (*G. Guiart*, p. 240.)

Desalaté, *adj.* Abandonné.

Toscane ont conquise et robée,
Une terre *desalatee*. (*R. de Brut*, p. 22.)

C'est ainsi qu'on lit dans mon ms. au lieu de *desaloée* qui se trouve dans le ms. de M. de Bombarde. Ce mot paroît signifier « sans seigneur, » abandonné, dénué.

VARIANTES :

DESALATÉ. Rom. de Brut, ubi infra, MS. de Bomb.
DESALOË. R. de Brut, MS. fol. 22.

Desallier, *v.* Dêlier, dêsimir, dêtacher. (Cotgr.)

Ainsi de son rosier la fleur on *desallie*,
Pour en faire un bouquet. Printemps d'Yver, p. 162.

Desalourer (se), *v.* Se dêsoler, gêmir.

Gardez que plus ne plourez,
Ne plus ne vous *desalourez*,
Car Dieux a ouy voz prieres.
Hist. des Trois Maries, en vers, MS. p. 55.

Desamant, *s. m.* Indifférent. Proprement le contraire « d'amant. »

Soyez amant, ou *desamant*.
Le Blason des F. Amours, p. 214.

Desamarer. [Intercalez *desamarer*, dans la Coutume locale d'Oléron (ch. 8, XIV^e siècle) : « La « dite nef fut *desamarée*. »] (N. E.)

Desamasser, *v.* Dissiper, le contraire « d'amasser. » (Cotgrave et Oudin.)

Desami, [Intercalez *Desami*, au reg. JJ. 159, p. 183, an. 1404 : « Lesquelz dirent que ilz n'y « prendroient ja amis ne *desami* que il ne feust « batu. »] (N. E.)

Desamonceler, *v.* Ecartler. On trouve *desamonceler* en parlant de troupes, pour s'écartler, éclaircir les rangs. (G. Guiart, ms. fol. 285.)

Desamonter, *v.* Descendre. Le contraire de monter. (Poës. mss. avant 1300, t. IV, p. 1396.)

Desamoré, *adj.* Qui n'aime plus. Qui est guéri de la passion de l'amour.

Mercis radrece et ravoie
Cuer *desamoré*.

Poës. MSS. avant 1300, t. III, p. 973.

Mais est-ce un coup bien seur, que votre seigneurie
Soit *desamontrée*, ou si c'est raillerie.

Molière, Dépit amonreux, act. 1, sc. 4.

VARIANTES :

DESAMORÉ. Poës. MSS. avant 1300, t. III, p. 973.

DESAMONTREÉ. Molière, Dépit amour, act. 1, sc. 4.

Desamour, *s. m.* Froideur, indifférence. « Vostre *desamour* et nonchalance d'aimer. » (Nat. d'amour, fol. 365, XIV^e siècle.)

Desamouracher (se), *v.* Cesser d'aimer. se dêfaire de son amour. (Oudin.)

Desamparé, *part.* Privé, séparé. « Il le con-
vient servir, aymer, et craindre Dieu, et en luy
« mettre toutes les pensées, et tout ton espoir, et
« par foy formée de charité, estre à luy adjoint, en
« sorte que jamais n'en sois *désamparé* par péché. »
(Rabelais, t. II, p. 95.) (1)

Desamplumer, *v.* Dêplumer, au propre et au figuré. On le trouve au propre dans le Dict. d'Oud. On a dit au figuré :

....Il ce trouva avec des gens de plume
Qui bien soudain luy osterent sa plume
Ce nonobstant qu'il fut bien emplumé ;
Par eulx il fut bientoust *desamplumé*. (*Faifeu*, p. 34.)

Desangement, *s. m.* Extirpation, destruction d'une enfance, d'une espèce. (Monet, p. 293.)

Desanger, *v.* Extirper, dêtruire l'enfance. (Monet, Oudin et Cotgrave.)

Desangoisser, *v.* Tirer de l'affliction.

J'ay dêsiré, ma langueur violente
Desangoisser par la libre raison,
Pour franchement estimer la toison
De tes cheveux d'or, fleuse excellente.
Pons. de Loys le Carou, fol. 31, V^e.

Desanimé, *adj.* Inanimé, mort. « Deux corps « *desanimés*. »

Dêsanimer, *v.* Décourager. Oter l'âme, le courage. (Oudin.)

Desannuement, *s. m.* Dêlacement. L'action de se desennuyer. (Monet.)

Desanoblir, *v.* Dêshonorer, avilir. « Pauvreté « n'est point vice, et ne *desanoblit* point. » (Loisel, Instit. Coutum. t. I, p. 17.)

....Vostre cuer sera *desanobly*,
Si vous mettez sa memoire en oubly. (*Faifeu*, p. 5.)

Desantourat, *adj.* Qui n'est pas enlouré. C'est un mot gascon. (Cotgrave.)

(1) On lit déjà au reg. JJ. 98, p. 238, an. 1364 : « Comme le baillie de Meleun eut mandé à tous nos sergens que lesdiz moustier de Praeles et maison feissent *desenparer*, abatre et arraser,.... et meissent en tel estat que jamais n'y peust avoir fort. » De même aux Ord., V, p. 16, an. 1367 : « Feront abatre quant au fort et *desenparer*. » (N. E.)

Desaombrier, *v.* Purifier, justifier. Dépouiller ôter les taches, les ombres ; au figuré, justifier.

... Si qui qu'il sont
De vilaine teche encombré
Tantost par li *desaombrier*
Sont tuit, et cler, et net, et pur.
Fabl. MSS. du R. n° 7218, fol. 157, V^e col. 2

Desaparant, *adj.* Qui disparaît. Narcisse amoureux de sa figure, se voit dans l'eau :

Ge euidai veoir que que soit
De l'ombre qui me decevoit,
Si me faisoit auques de bien ;
Mais por voir sai que n'ai rien
Et quant plus sui *desaparant*,
Tant est m'angoisse assez plus grant.
Narcisse, MS. de S. G. fol. 120, IV^e col. 2.

Desapareillé, *part.* Non préparé, dépourvu, qui est sans armes. On lit dans les Loix normand. article 24 (1) : *Desapareillé et desapareillé* qui est une faute ; dans le latin *inermis*. On lit dans S. Bern. Sermons fr. mss. p. 30, *desaparillet*, dans le latin *imparatus*.

Desapareiller (se), *v.* Se déshabiller, se dépouiller. « A tant se parlit li damoysette, qui « plus ne dit mot, et le preux Gallafar demoura, « qui commença à soy *desapareiller* (2) pour soy « coucher au flic. » (Percefl. vol. V, fol. 51.)

Desaparer, *v.* Déparer. (Cotgr. et Oudin.)

Desaperti. [Intercalez *Desaperti*, attristé, dans G. Guiart (v. 11783) :

Est tost li oz *desapertiz* :
En pleurs est leur deduit vertiz.] (N. E.)

Desapetissance, *s. f.* Défaut d'appétit. (Cotgr. et B. Estienne.)

Desapetisser, *v.* Oter l'appétit. (Cotgr. Oudin.)

Desapointement, *s. m.* Destitution (3). « L'on y « mesloit de la vengeance contre uns et autres « grands seigneurs, dont on requeroit le *desapoin-* « *tement*. » (Pasquier, Recherches, p. 80. — Voyez DEPOINTER ci-dessus.)

Desapointer. [Intercalez *Desapointer* : 1^e Destituer, dans Juvénal des Ursins (an. 1390, p. 79) : « Lesquelles choses virent à la cognoissance du « roy, dont il fut tres desplaisant, et dit qu'il n'y « scavoit remede, sinon de le *desapointer*. « 2^e Déshabiller, au reg. JJ. 194, p. 293, an. 1468 : « Iceellui Jehannin Emery bastard se *desapointoit* « et mettoit jus sa robe. »] (N. E.)

Desappeler, *v.* Destituer. « Establisment leurs « sergens chascun bailly en son baillage et le dit « chancelier, ou gouverneur, ou fait de la chancel- « lerie sans les *desappeler*, ou muër sans cause

« raisonnable. » (Etat des officiers du duc de Bourgogne, p. 312.)

Désappétit, *s. m.* Dégoût. Le contraire « d'appétit. » (Cotgr. et Oudin.)

Désarborer, *v.* Abattre, renverser. *Desarboter* dans les Loix normandes, article II, est peut-être le même que *desarborer*, renverser, comme on a formé *enarbrer* qui s'est dit d'un cheval qui se dresse en se cabrant. (Monet, Oudin et Cotgrave.) « furent publiquement, et en signe d'ignominie, « leurs enseignes ostées, et *desarbovées* [c'est le « contraire d'arborer]. » (Mém. de Du Bellay, liv. VII, fol. 229.)

Desarbré, *adj.* Qui a cessé d'être arbre. Mot forgé par Thomas Corneille :

Lysis est *desarbré*, la comédie est faite.
Le Berger extrav. com. acte 5, sc. dern.

Desarçonner. [Intercalez *Desarçonner*, dans Meraugis (p. 175, xiii^e siècle) : « A l'encotrer fut « grantz li frois des lances, dont li s'entredrônent « Tiels cops, qu'ils s'entredesarçonnoit. »] (S. E.)

Desarer. [Intercalez *Desarer*, errer, dans une Vie des Pères ms. (Du Gange, III, 70, col. 4) : « Un « jor se mist à *desarer*, Et leis le rivage à aler. »] (S. E.)

Desargenté, *v.* Qui est sans argent. (Oudin.)

Desariter. [Intercalez *Desariter*, déshériter, dans Gerard de Vienne, v. 1202 :

Kant voz mon onele voleiz *desariter*,
Pechier ferez, si vos le desarteiz.] (N. E.)

Desarmer (se), *v.* Démarrer. Il semble que Froissart ait employé ce mot en ce sens : « Puis « rentrent en leurs nefz : et quant le flot de la « mer fut venu, ils se *desarmerent* et singlarent, à « l'exploit du vent devers Normandie, et s'en vin- « drent rafreschir à Dieppe. » (Froissart, livre I, p. 146.) (4) Aujourd'hui *desarmer*, en parlant d'un vaisseau, signifie mettre les agrès dans le magasin et licencier l'équipage.

Desarnir, *v.* Désharnacher. (Borel et Corn.) (5)

Desarois, *s. m.* Désastre, désordre. (Glossaire de Marol ; Dict. de Cotgrave.) Le mot *desarroi* n'est pas encore absolument hors d'usage [voyez DENOY].

... Lesparre trouva maniere
De s'échaper en *desarroy*,
Et de s'en aller par derrière.

Vig. de Charles VII, t. II, p. 148.

Desarangement, *s. m.* Dérangement, désordre. (Cotgrave.)

Desarrenger, *v.* Mettre en désordre, déranger. (Cotgrave.)

(1) « Et s'il fust *desapareillé* que li ne out chival ne les armes. » (N. E.)

(2) On lit au Roi Guillaume, p. 53, au sens de séparer : « Já ne vos *desapareillies* De moi ne de ma compaigne » ; au reg. JJ. 156, p. 354, an. 1344, c'est enlever l'appareil d'une blessure : « Iceellui Huguet par son ivresse se *desappareilla* et osta ce qu'on avoit mis sur icelle playe. » (N. E.)

(3) Ce sens est dans Juv. des Ursins (an. 1390, p. 79) : « Il vint à sa cognoissance que le duc de Berry très impatiemment portoit son *desapointement* dudit gouvernement. » (N. E.)

(4) M. Kervyn (II, 470, Édit.) : « Et quant li flos de le mer fu revenus, il se *desancrerent* et singlarent a l'exploit dou vent devers Normandie. » (N. E.)

(5) Dans l'ancienne marine, il a le sens de démarrer : « Le lieutenant descend entre les deux ponts avec le maître canonier ;... il a le soin de faire *desarnir* et déboucher tous les canons. » (Corr. de Colbert, III, 2, p. 313.) (N. E.)

Desarrest, *s. m.* Inconstance, instabilité.
« Quelle folle pensée, ou quel legier *desarrest* l'a
ainsi desmarchié de ton ordre. » (Al. Chartier,
Espérance, p. 331.)

Desarrestier, *v.* Lever les arrêts ^À. Relâcher ^À.
« Au premier sens, c'est ce que l'on appelle com-
munément donner main levée. (Gloss. sur les Cout.
de Beauvois.) « Lettres des défenses obtenues par
aucun bourgeois forain pour faire *desarrestier* ses
biens, avant qu'ils soient mis en arrest, seront
reputez nulles. » (Concession caroline pour ceux
de la ville de Grandmont, au Nouv. Coutumier gén.
ome I, p. 1133.)

^À *Desarrestier* s'est dit aussi pour relâcher. « Ils
ne peurent estre *desarrestés*, ains furent menés
en la cité d'Agen, et mis au chastel en prison. »
Froissart, liv. I, p. 345. (1)

Desarriver [Intercalez *Desarriver*, déborder,
dans Du Cange, I, 415, col. 2, d'après un Mémoire
de la Ch. des Comptes : « Item ne doivent laisser
passer ne *desarriver* aucune barge ou autre
vaisseau pour traverser l'eau du royaume. »] (N. E.)

Desarroiance. [Intercalez *Desarroiance*, dé-
èglement, dans Froissart (XY, 319) : « Par leur
orgueil et *desarroiance*. »] (N. E.)

Desarsonner, *v.* Desarçonner. Ce mot se
trouve employé dans un sens obscène dans Rabel.
ome IV, p. 50.

Desartir, *v.* Desassortir ^À. Briser ^À.
« Ce mot paroît, dans le premier sens, en ces vers
où l'on s'adresse à Dieu :

Tu te peulz bien à nos membres sortir,
Sans le tien cors de nulles desartir.
Percefor. vol. I, fol. 64, R^o col. 2.

^À *Desartir* signifie « briser, mettre en pièces »
dans cet autre passage :

La lance baïsée, ki fu droite,
Fiert le soudan en mi le pis
L'aubiers est rous, et *desartis*. [Mouskes, p. 518.] (2)

Desassaisonné, part. Pris hors de saison. « Il a
esté *desassaisonné*, et enueilly avant le temps. »
Lettres de Pasquier, t. III, p. 221.)

Desassablement. [Intercalez *Desassamble-
ment*, dérouté, dans G. Guiart (an. 1267; Du
Cange, I, 441, col. I) :

Ne demoura pas longuement
Après le *desassablement*
Des desusdites ataines.] (N. E.)

Desassemblée. [Intercalez *Desassemblée*,
assemblée, au reg. JJ. 169, p. 413, an. 1416 :
Lesquelz furent par aucuns de leurs amis et
voisins illeceuz desassembler; et la *desassemblée*
faite... » Dans Couci (IV), la forme masculine est
au sens de désunion : « Entre merci et biauté Sont
pour moi *desassemblé*. »] (N. E.)

Desassembler, *v.* Désunir, séparer. (R. Est.) (3)

..... Il me semble
Que quant faux rapport *desassembler*
Les amans qui sont assemblez,
Si ferme amour ne les rassemble,
Sans fin seront *desassembler*. [Clém. Marot, p. 318.]

« Tant se lenoient cloz et serrez de chacun cousté,
« qu'ilz ne poivoient entrer l'un dedens l'autre ;
« maiz une chose fist laidement depresser et *desas-
« sembler*. » (List. de B. du Guesclin, par Ménard,
p. 254.) « La mort qui tointe ame de corps dessem-
« ble. » (La Colomb. Th. d'honn. t. II, p. 97.)

VARIANTES :

DESSASSEMBLER. Villon, p. 67.
DESSAMBLER. Fabl. MSS. du R. n^o 7218, fol. 309, V^o col. 1.
DESSEMBLER. E. Desch. Poés. MSS. fol. 570, col. 4 (4).

Desassentir, *v.* Ne pas consentir. Le contraire
« d'assentir, consentir. » (Britl. Loix d'Angl. l^o 29.)

Desasservir, *v.* Affranchir. « Tous est fait
« pour homme servir, Et homme est fait pour
« servir dame, Et ne s'en peult *desasservir*. »
(Al. Chart. p. 751.)

Desassurer, *v.* Faire douter ^À. Intimider ^À.
Le contraire « d'assurer. »

^À On le trouve, au premier sens, pour mettre
quelqu'un dans l'incertitude sur ce qu'il croyoit
savoir, et dont il étoit certain, dans les Dictionn.
d'Odin et de Cotgrave.

^À Odin, dans son Dictionnaire franco-espagnol,
traduit aussi *desassurer* par *intimidar*, ôter l'assu-
rance, intimider.

Desassiéger, *v.* Faire lever le siège, délivrer
une place assiégée. (Cotgrave, Odin, Monel et
Nicol.) « Le maréchal de Chatillon mourut à Dax en
« allant secourir et *desassiéger* Fontarabie. »
(Brant. Cap. fr. t. I, p. 351.)

Et puis un castiel *dessega*
Que Turc orent assegié là. [Ph. Mouskes, p. 194.]

« Mult s'enhasti, que il iroit *dessegié* »
« nople, et feroit tot le mal qu'il porroit al marchis. »
(Villehard. p. 119.) [Ed. de Wailly, § 289.]

VARIANTES :

DESASSIEGER. Assises de Jérusalem, p. 138.
DESSEGER. Ph. Mouskes, MS. p. 518.
DESSEGER. Percefor. vol. II, fol. 42, R^o col. 1.
DESSEGIER. Villehardouin, p. 118.

Desassocier, *v.* Désunir, séparer. (Cotgrave et
Odin.) « Mesnageons le temps, encore nous en
« reste il beaucoup d'oisif, et mal employé : nostre
« esprit n'a volentiers pas assez d'autres heures à
« faire ses besongnes, sans se *desassocier* du corps
« en ce peu d'espace qu'il luy faut pour sa neces-
« sité. » (Ess. de Mont. t. III, p. 608.)

Désastre, *s. m.* La journée de S. Laurens fut
ainsi nommée par les courtisans. (Lettres de Pasq.
tome I, p. 179.)

(1) On lit encore au t. V, p. 97 de l'édition Kervyn : « Là fu il arrestés et ne peut estre *desarrestés* pour lettres qu'il
aontrast. » (N. E.)

(2) On lit aussi dans Gérard de Vienne (v. 1615) : « Et mainte large deroute et *desartie*. » (Comparez *Sertir*.) (N. E.)

(3) Il signifie aussi assembler. Voir le précédent. (N. E.)

(4) On lit dans la Rose (v. 8178) : « Car mort tous compaignons *dessemble*. » (N. E.)

(5) On lit aussi dans Froissart (IV, 56) : « Ce seroit noble aventure, se il pooient *dessegié* le dit chastiel. » (N. E.)

Desastré, *adj.* Malheureux, infortuné. (Colgr. et Monet.)

Quand je viens à penser à mon cruel malheur,
Et au point *desastre* de ma triste naissance.

Œuvre de Desportes, p. 567.

VARIANTES :

DESASTRÉ. Lettres de Pasquier, t. II, p. 39.
DESASTREUX. Monet, Colgrave, Dict.
DESASTREUX. Oudin, Dict.

Desastrer, *v.* Rendre malheureux.

Mais les destins jaloux sur les hommes mieux nés
Desastrant leur bonheur, d'ennemis infortunéz.

Poës. de Jacq. Tahureau, p. 75.

Desatachier, *v.* Détacher.

Les neus font serer et estrandre ;
Mes, por tirer, et por sachier,
Ne les porent *desatachier*.

Fabll. MSS. du R. n° 7218, fol. 249, v° col. 1.

Desataleuter, *v.* Fâcher, déplaire :

Ly plais, ly *desataleute*. [Rom. de Brut, fol. 49.]
S'elle n'oüist tout ce chanté
Qui n'a si fort *desataleute*.

Poës. MSS. de Froiss. p. 157, col. 2.

(Voyez DESTALLATE, participe, ci-après.)

VARIANTES :

DESATALEUTER. Rom. de Brut, MS. fol. 19, R° col. 1.
DE-ATALEUTER. Froiss. Poës. MSS. p. 157, col. 2.
DETALEUTE. Oudin, Dict.

Desateindre, *v.*

Très grant amors, ne puet partir ne fraindre,
Se n'est en cuer de felon losancier,
Faus guileur qu'à mentir et à famille
Font les ceaus de lor joie esloigner ;
Mais madame set bien au mien cuider,
A ses douz moz contes si *desateindre*
Que i conoist ce qui la fait destreindre.

Poës. MSS. av. 1300, t. I, p. 139.

Desateller. [Intercalez *desateller*, au reg. JJ. 162, p. 118, an. 1407 : « Le suppliant print à *desateller* les beufs de laditte charrette et coppa « les survieres du jouc desdiz beufs. »] (S. E.)

Desatempré. [Intercalez *desatempré*, immo-déré, dans la Vie de S' Louis, p. 313 : « Pour ses « veilles *desatemprées* et pour ses autres plusieurs « labours. » Pierre de Fontaines (34, 14) dit des personnes : « Et pour ce que tu n'as pas mestier « encontre les *desatemprés* dons d'autre lei « ahide. »] (S. E.)

Desatirer, *v.* Atirer, enlever.

Mais en mon chant vous veul faire savoir
Con vostre amournon cors ne *desatire*,
Qi fors de moi mon ener sache et deschire.

Poës. MSS. Vat. n° 1390, fol. 31, V°.

Mais Loëys li jouenés rois

Li *desatira* ses conrois. [Ph. Mouskes, p. 597.]

Desatirié, *part.* Dénué. *Desatirer* signifioit « enlever. » *Desatirié* paroît être le participe du même mot dont l'orthographe étoit tant soit peu altérée. Ainsi *être desatirié* devoit signifier être enlevé ; car ce mot avoit passé à la signification d'être privé de la chose enlevée.

Desatourné, *adj.* Qui a quitté ses atours (1).

...El est trop *desatourné*.

Flore et Blanc. MS. de S. G. fol. 194, R° col. 2.

Almene *desatourné* est. [E. Desch. p. 462.]

« Après soupper et caroles fines, la royne fut
« menée en la chambre, et après estre *desatournée*,
« etc. » [Tri. des IX Preux, p. 406.]

Desatrempe, *adj.* Excessif. Lanrière, Gloss. du Broît fr. j. [Voir DESATEMPRE.]

Desatrocher. [Intercalez *desatrocher*, comme *desatropeler* :

François adont se *desatrochent*,
Les murs et les portes approchent.

G. Guiart, v. 9316.

Car join furent en approchant,

Et or s'en vont *desatropeler*.

G. Guiart, v. 18953. [S. E.]

Desatropeler, *v.* Mettre en désordre A. Détacher B. Proprement ce mot signifioit séparer une troupe. Il se disoit :

^ Pour rompre une troupe, la mettre en désordre :

Quant Renaut voit les Anglois fuire,
Par qui il cuoidoit homir France,
Et *desatropeler* sa dance,
Ou garenti si ert longuement,
Si a duel, nul ne le dement. [G. Guiart, fol. 132.]

^ Ce mot signifioit aussi ébranler une troupe, la mettre en mouvement pour charger, la détacher du corps de l'armée pour aller au combat. *Se desatropeler* étoit se détacher pour combattre.

Flamenz et Alemanz leur soudenent,
Li front d'eus se *desatropelent*,
Des .ii. parz a mort s'entr'apelent. [G. Guiart, p. 238.]

Desattané, *part.* Nous ne pouvons déterminer le sens précis de ce mot ; on en jugera par le passage où nous le trouvons : « Si ascuns presentementz de articles de nostre corone remeynt « *desattané*s et déterminés, adonques soient les « justices punissables à nostre volunté. » (Britton, Loix d'Anglet. fol. 53, R°.)

Desattemprance, *s. f.* Intempérie. « La *desattemprance* du temps yernal. » Triomphe des IX Preux, p. 227.)

Desattiez. [Intercalez *desattiez*, maladie, au ms. de la B. N. fr. 28, anc. f. S' Victor, fol. 1, v°, col. 1 : « Couvignable chose fu que... li granz « fisiciens vint... quant par tout le monde estoit et « gisoit la grant *desattiez*. » C'est une variante du participe *desattiez*, pris substantivement.] (S. E.)

Desatrempement, *adv.* Démentement, avec excès. « Ja soit que plorer atrempement soil « ocroyé à tous, toutes voyes plorer *desatrem-
« pement* est defendu. » (Le Chevalier de la Tour, Instr. à ses filles, fol. 72.)

Desatrister, *v.* Consoler. Le contraire d'atrister.

Donne luy le loisir de se *desatrister*.

L'Etourdi, com. de Melière, act. 2, sc. 1.

Desaubage, *s. m.* Proprement la fête où l'on

(1) Le verbe a été employé par G. Guiart (an. 1367) : « Chascun d'eus pensent qu'il avienge Qu'encor combattre les convienge Parquoy pas ne se *desatournent*. » (S. E.)

étoit la robe blanche aux nouveaux baptisés. (Voyez DESAUBER.) On appeloit en Picardie *desaubage*, le repas qui se donnoit huit jours après le baptême d'un enfant, et où l'on distribuoit des gâteaux aux enfants de toute la parenté. (Du Cange, Glossaire, au mot *Alba* 4.)

Desauber, *v.* Oter la robe blanche, qu'on donnoit aux nouveaux baptisés. (Du Cange, Gl. lat. au mot *Alba* 4.) Rou, nouveau comte de Normandie, épouse la fille de Charles le Simple, après avoir reçu le baptême :

Dont prist Rou sa feme Gillain
Si s'en parti à lendemain ;
A Ruem s'en vint, n'i targa plus ;
A grant oumour fu recueüs ;
Al quint jour fu Rou *desaubés* (1). (*Mousk*, p. 350.)

Desanser, *v.* Décourager.

Ne me vueil pas *desanser*
De bien dire, ainçois vrest user
Mon sens en el qu'an estre oisens.

Fabl. MSS. de S. G. fol. 85, V^e col. 1.

Desauthoriser, *v.* Déréditer, faire perdre à quelqu'un de son autorité. « Les ministres du roy « commençoient à s'adresser à ces gens là pour « *desauthoriser* le dit due, et faire leurs besognes « sans luy » (Mém. de Villeroy, t. I, p. 183) « La « reine mere d'autre costé qui haïsoit, et se voyoit « haye du due d'Alençon, et avoit par ses espions « et mouchards decouvert ce qui se projettoit pour « la *desauthoriser*, et empescher le retour du roy « de Pologne. » (Mémoires de Sully, tome I, p. 80.)

Desavancement, *s. m.* Dommage. Proprement c'est l'action de reculer, mais ce mot s'est employé en général pour tout dommage. « Certaine « requête qui grandement touche voire deshon- « neur, et le *desavancement* du très gracieux loz « et bonne grace que vous avez tousjours acquis « vers elles. » (Al. Chartier, p. 525.) (2)

Desavancer, *v.* Devancer ^A. Recuter ^B. Rebuter ^C. Faire dommage ^D.

^A Dans le premier sens, la syllabe *des* est augmentative et donne au mot *avancer*, auquel elle est jointe, la signification « d'avancer plus vite qu'un « autre », devancer. « Pensa de celle trahyson faire « comme elle luy avoit mis sus, mais on l'avoit « *desavancé*, quant ceux qui l'aperceurent l'ar- « resterent de trahyson, et s'enfuit de paour qu'elle « ne fust destruite. » (Lanc. du Lac, t. I, fol. 127, V^e col. 1.) « Si se hasta de revenir vers son royaume « pour *desavancer* les roberies et les guerres qui « souloient soudre. » (Chr. de S. Denis, t. I, f^o 259.) On lit *obviare* dans le latin.

^B La syllabe *des* est négative dans les autres acceptions; ainsi *desavancer* le contraire d'avancer, reculer.

Laidement se *desavance*

Cil qui d'amour vent giller.

POES. MSS. avant 1300, t. II, p. 819.

^C En étendant cette acception, *desavancer* a signifié éloigner, rejeter, rebuter.

Nus ne doit *desavancier*

Fins cuers quant il s'unelle.

POES. MSS. av. 1300, t. IV, p. 1529.

^D Enfin la même acception, généralisée, s'est étendue à tout dommage quelconque (3). De là on a dit :

Dessous Bourbon fut son heur commencé,
Dessous Bourbon s'en va *desavancé*. (*Marot*, p. 474.)

De là encore cette expression : « *desavancer* le « nom de pucelle, » pour lui faire dommage, le détruire : « La damoiselle se leva d'illee, et se mist « en la voye pour adevancer le chevalier, et mettre « peine pour luy faire entraindre sa loyauté. La « damoiselle qui se nommoit Corsora se hasta tant « d'aller bon pas, qu'elle adevance Gallafar, et arriva « à l'hostel de Capraise sa sœur, qui par son gré « avoit perdu la fleur de virginité, et pourchassoit à « *desavancer* (4 le nom de la pucelle sur l'esperance « de recevoir fruit de haulle lignée. Quant Corsora « fut venue, elle et Capraise sa sœur commencerent « à tendre leurs las, et à appareiller leurs regardz « pour decevoir le chevalier qui du tout estoit « enclin à ce faire. » (Perceforest, vol. V, fol. 45.)

VARIANTES :

DESAVANCER. Contes de la R. de Nav. t. II, p. 67.

DESADVANCER. Clém. Marot, p. 208.

DESAVANCIER. Fabl. MSS. du R. n^o 7218, fol. 335.

DESAVENCIER. Pyrame et Thïsbé, MS. de S. G. fol. 100.

Desavans. [Intercalez *Desavans*, sorti, hors de, au reg. J. I. 104, p. 375, an. 1373 : « Pour laquelle « cause paroles se murent entre le suppliant... et « Drouet Ferrant..., *desavans* de leur sens et bon « memoire par leur trop grant potation. »] (N. E.)

Desavantagé, *part.* Qui a du désavantage.

Après ces motz, se leva l'autre dame,

Qui ne daigna demander conseil de ame ;

Mais franchement, et gay ne faillit point

Prendre en brief les motz, de point en point,

Dont se pensoit veoir *desavantagé*. (*Gretin*, p. 85.)

Desaventure, *s. f.* Infortune, malheur. (Oud. Monet, Cotgrave et Nicot.) « Haü sire, respondit « Listoran, ce dont je vous veux parler se doit plus « tost nommer *desaventure*, qu'aventure à laquelle « si Dieu n'y met remede, par sa bonté, et vous « avec la force de voz bras, je vous prevoy un grand

(1) On lit dans le Roman ms. de *Charité* : « S'il puet, ta casure [chasuble] perdras, Et après seras *desaubé*. » De même dans l'Evangile des Quenouilles, p. 109 : « Pour avoir l'enfant ses cheveuls crespés, quant il sera *desobé*, lui soit rué du vin blanc sur son chef. » (N. E.)

(2) On lit aussi dans Boucicaut (II, 13) : « Le mareschal, tousjours tendant au bien de la chrestienté, comme celui qui desiroit la confusion et le *desavancement* des Sarrasins. » (N. E.)

(3) On lit dans la Rose (v. 386) : « Le tens qui envieillist nos peres, Et vieillist rois et empereres, Et qui lous nous envieillira, Oü mort nous *desavancera*. » De même dans Deschamps : « Cuer de noblesse Doit accomplir sa convenance; Qui ne le fait, il *desavance* son honneur. » (N. E.)

(4) « Pour garder l'honneur d'icelle fille, que on tenoit estre pucelle, et que elle ne feust *desavancée* de son mariage. » (JJ. 160, p. 19, 1405.) C'était le mot consacré en cette matière délicate. (N. E.)

« trouble et inconvenient. » (D. Florès de Grèce, folio 165, R°.)

Desavantureux, *adj.* Infortuné, malheureux. (Oudin et Cotgrave.)

Desavenable, *adj.* Excessif. (Glossaire sur les Cout. de Beauvoisis.) (1)

1. Desavenant, *s. m.* Désastre, dommage.

Toutes voies dist en venant,

C'on li fesoit *desavenant*.

Hist. de Fr. à la suite du Rom. de Fauv. fol. 87.

2. Desavenant, *adj.* Qui n'est pas convenable. (Oudin et Gloss. sur les Cout. de Beauvoisis.)

Riens qui soit *desavenant*.

Pofs. MSS. av. 1300, t. IV, p. 1467.

• Visiteront le pain toutes les fois qu'il leur
• plaira, et se il le trouvent non suffisant, et *desa-*
• *venant*, il le donneront pour Dieu aux povres. »
(Ord. des B. de Fr. t. II, p. 430.)

• Le *desavenant* de la semonce » s'est dit pour
l'irrégularité de l'assignation. « Si (le juge de par
l'apostolle) semonnet autrement que il ne doivent,
• si comme se il sont deceu par lettres qui furent
• mauvesement et faulcement empetrées, ou s'il
• semonnet plus de deux journées loin outre les
• mettes de le diocese dont ils sont, ou s'il font
• aucun autre *desavenant* en leurs semonces toutes
• voyes i doit le semons aler, ou envoyer, et quant
• il vient là, il se doit complaindre au juge du *desa-*
• *venant* de la semonce et requerre que il li face
• droit. » (Beaum. p. 22.)

Desavénir, *v.* Arriver malheur. Le mot *desavénir* est employé pour exprimer le cas où il mézarie. Il se trouve dans Duchesne, Généalogie de Chastillon, p. 36, titre de 1246.

De là on a dit : « Il *desavient* des descendans du
• mariage en vendant le dot. le mary peut déduire
• ce qu'il aura frayé pour les obseques et funerailles
• de sa dite femme, pourveu qu'il n'excede la tierce
• partie d'iceluy, et en quelque temps qu'il *desa-*
• *vient* des descendans du mariage, posé ores qu'il
• y eust en plusieurs personnes d'iceluy descendus,
• et eussent succédé l'un après l'autre, la dite resti-
• tution se doit faire au plus prochain lignager
• dont le dit dot est venu. »

On a dit de même « il *desavient* du mariage »
pour exprimer que l'un des mariés meurt. « Le dot
• estant en meuble, se rend inconflint qu'il *desa-*
• *vient* du mariage. » (Cout. de S. Sever, au Cout.
gén. t. II, p. 691.)

Desaven, *s. m.* Terme de droit (2). (Laurière, Gl. du Droit fr.)

Desavisant, *part.* Contredisant.

L'an, qui qu'en soit *desavisant*,

M. G. XL. et X. 218.

Sans ce c'on en doit entendre,

Commence des Cordeliers Forde

Qui des ames sont pecheurs. (G. Guiart, p. 29.)

Desavisé, *adj.* Non instruit (Gl. sur les Cout. de Beauvoisis.)

Desaviser. [Intercalez *Desaviser*, être d'un avis contraire, dans G. Guiart, v. 1629.] (S. E.)

Desavoier. [Intercalez *Desavoier*, mettre en déroute, dans G. Guiart, v. 2901 et 15406.] (S. E.)

Desavouable, *adj.* Qui peut être désavoué. (Clément Marot, p. 548.)

Desavowry, *s. m.* Abandon. Ce mot semble s'être dit d'un homme que tout le monde désavoue. « En tiel cas porront bien estre ensemble des-
• tresse, et *desavowry*. » (Britton, Loix d'Angleter. folio 177, R°.)

Desayver. [Intercalez *Desayver*, dans G. Guiart, v. 2307 :

Et sont environ adossez

De trois paires de grant fossez

Là faiz ou le plain *desayver*.] (S. E.)

Desbagager, *v.* Emporter le bagage, fuir. (Cotgrave et Oudin.)

Desbagoneur, *s. m.* Babillard, bavard. (Monet et Oudin.)

Desbail, *s. m.* Affranchissement. C'est proprement l'état d'une femme qui devient libre par la mort de son mari. Il est opposé à *bail* qui se dit d'une femme en puissance de mari. Laur. Gl. du Dr. fr. au mot *Bail*.)

Desbaratement, *s. m.* Déroute, défaite.

Quant cil furent venu fuant

D'outre le flumbe jusqu'en Trent,

Là ot grant *desbaratement*;

Puis s'enfuirent en Thanet,

Bedens la mer, en .i. islet. [R. de Brut, fol. 55.]

Desbarder, *v.* Oter la barde, l'armure d'acier ou de fer dont les chevaux étoient couverts pour les garantir contre les coups d'armes offensives. Dict. de Nicol.)

Desbareter. [Intercalez *Desbareter*: 1° Affliger, priver d'illusions, de *barat*, dans Froissart (VI, 189) : « Après le rescousse dou castiel de Roussi
• morut messires Pierres d'Audelée, dont si com-
• paignon forent moult *desbareté*. » 2° Vaincre; voir Partonopex, v. 2050; Guiart, v. 5010; Froissart, II, 405. 3° Démolir :

Vers le mur que li mineur

Orent cuidie *desbareter*. [G. Guiart, v. 5535.]

D'oñ *desbarataison*, *desbaratéz*, défaite, dans la Chr. des ducs de Normandie.] (S. E.)

Desbarrer, *v.* Oter la barre, spécialement la barre qui ferme une porte, ouvrir la porte. (Nicol, Cotgrave.)

Desbastiment, *s. m.* Destruction. (Cotgrave.)

Desbastir, *v.* Détruire. (Cotgrave.)

(1) On lit aussi dans la Vie de St Louis (p. 301) : « Il eschivoit touz giens *desavenanz*, et se retreoit de toutes deshonestez et de toutes hadures. » (S. E.)

(2) « En tex *desavens* qui sunt fait à tort contre les seigneurs, a moult de perix de perdre vilainement. » (Beaumanoir, XLV, 1.) (S. E.)

Desbastonner, *v.* Désarmer (1). (Nicol et Colgr.)
On a vu ci-dessus « baston » pour arme. « ... Il
« détournait ses coups si promptement, et les
« rabatoit si rudement en peu d'heure, il
« tronçonna six piqués comme si ce fussent chene-
« voiles, et *desbastonna* trois fois les deux freres. »
(Alector, Rom. fol. 11.)

VARIANTES :

DESBASTONNER. Molinet, p. 145.

DESEMBATONNER. Mém. d'Ol. de la Marche, liv. I, p. 174.

Desbater, *v.* Oter le bât. (Monet.)

Desbauche, *s. f.* Discrédit, abandon. « Am-
« broise... rendit l'esprit : ce voyant la femme qui
« s'appelloit dame Felicette, peu s'en fallut qu'elle
« n'allast après, pour la grande perte qu'elle avoit
« fait, et de la *desbauche* de sa boutique. » (Nuits
de Strapar. t. I, p. 388.)

Desbauger, *v.* Faire sortir de sa bauge. « *Des-
« bauger* un sanglier, » c'est-à-dire « le faire lever
« de sa bauge, de son gîte. » (Nic. Cotgr. et Oudin.)

Desbestornez, *part.* Retourné dans le bon
sens.

Cest siecle qui est bestornez

Qu'arriere soit *desbestornez*.

Fabl. MSS. du R. n° 7218, fol. 197, v° col. 2.

Desbifement, *s. m.* Désordre, dérangement.
(Oudin et Cotgrave.)

Desblaer. [Intercalez *Desblaer*, acquitter (voir
deblaver) : « Ichis chevaliers a promis et creanté...
« en nostre main à icelle rente warandir, delivrer,
« defendre et *desblaer* envers tous. » (J.J. li. p. 12,
an. 1363.)] (N. v.)

Desblamer. [Intercalez *Desblamer*, justifier :
« Pour ceulx purger, *desblamer* et oster de le
« soupçon, fait et fame, dont dessus est fait
« mention. » J.J. 136, p. 268, an. 1389.) De même
au reg. J.J. 103, p. 76, an. 1372 : « Le suppliant se
« *desblama*, monstra et representa inculpaa-
« ble. »] (N. v.)

Desblaver. [Intercalez *Desblaver* : 1° Déblayer :
« Item que tout le droit que nous avons et poons
« avoir de *desblaver* et de oster tous les empesche-
« mens qui se feroient... ès chemins de taditte
« ville de Vailli; tout ce qui sera trouvé au *des-
« blavement* des chemins. » (J.J. 48, p. 8, an. 1311.)
2° Moissonner (J.J. 168, p. 385, an. 1415) : « Comme
« le suppliant pour icelles terres *desblaver* et
« despoillier en la messon... eust envoyé faussilleurs
« pour faussillier son bief. »] (N. v.)

Desblée. [Intercalez *Desblée*, moisson, dans la
Coutume de Dun-le-Roy, art. 53 : « En saison que
« les fruits et *desblées* sont en terre. »] (N. v.)

Desbleer. [Intercalez *desbleer*, moissonner,
au reg. de Philippe le Bel, an. 1300, p. 54 :
« Derechef que li bourgeois puissent bleer et
« *desbleer* leurs heritages. »] (N. v.)

Desblemy, *part.* Nous ignorons le sens précis
de ce mot ; nous citerons les passages où nous le
trouvons : « Homage est un lien de droit dount
« home est lié et tenu de garantir, acquitter et
« defendre son tenaunt en sa seisine vers toute
« gent par les services dues del tenement que il
« tiendra de luy en service, ou en demeyne, et sa
« foy garder *desblemy* ; dount autant est le sei-
« gneur tenu à son home comme le home à son
« seigneur fors que seulement en révérence. »
(Britt. Loix d'Angleterre, folio 170.) « En tontz cas
« sont les droitz des espèces gardés, *desblemys* et
« desmembrees. » (Id. fol. 187.) « Nous volons que
« Seynte Esglise eyl les fraunchises *desblemies*. »
(Id. Ibid. fol. 11.)

Desbleray. Lisez *desblemy* comme ci-dessus.
Du Cange a mal lu cette citation que nous avons
mise et qu'il a employée dans son Gloss. latin au
mot *Hominiunt*.

Desblouer, *v.* Bessiller, éclairer. Le contraire
« d'éblouir. » « ... Si tost qu'entendement et
« memoire furent *desbloués*, et relevés commença-
« rent à regarder raison, foi, espérance, charité, et
« les autres vertus, lesquelles soudain allerent
« embrasser en leur demandant qui estoit celle
« noble roine qui les avoit *desbloués*, et fait relever
« de la terre. » (Les Tri. de la Noble Dame, f° 148.)

VARIANTES :

DESELOUER. Tri. de la Noble Dame, fol. 148, v°.

DEBLOUER. Oudin, Dict.

Desbochier. [Intercalez *Desbochier*, ébrancher,
au reg. J.J. 171, p. 289, an. 1420 : « Comme le
« suppliant eust *desbochié* et de deffouiz deux
« grans fresnes, eslans tous deux sur une choque
« en son jardin. »] (N. v.)

Desboillir, *v.* Cesser de bouillir. Marbodus,
parlant de la topaze et de ses propriétés, art. 13,
col. 1650, a dit :

Desboillir fait l'eye boillant :

Pois ke la sent ne buit avant.

Desbondement, *s. m.* Flux. (Oudin.)

Desbomer (se), *v.* Sortir. On lit « *se desbon-
« ner* du monde, » pour sortir du monde, mourir.
(G. Guizart, ms. fol. 19.)

Desbordé, *adj.* Adonné. Ce mot s'employoit en
ce sens, mais pris en mauvaise part. « Caligula
« estoit un homme *desbordé* à toute vilanie. » (Apol.
pour Hérodote, Préf. p. 17.)

Desbordément, *adv.* D'une façon débordée,
déréglée. (Oudin, Curios. fr.)

Desborner, *v.* Oter les bornes. (Oudin.)

Desbossuer, *v.* Oter les bosses, aplanir.
(Oudin et Cotgrave.)

Desboucar, *v.* Arracher les épines. Mot provençal :
c'est défricher un lieu planté d'épines. (Du
Cange, au mot *Esbuscare*.)

(1) « Iceilli varlet regarda que ledit Prieur estoit *desbastonné* d'une espée qu'il avoit... et vint frapper ledit Prieur sur
la teste. » (J.J. 163, p. 337, an. 1409.) De même au reg. J.J. 176, p. 706, an. 1429 : « le illu fluat fut *desbastonné* de son baston
plonné. » (N. v.)

Desboucher, *v.* Déboucher, ouvrir. Clément Marot, p. 517.

Desbouclé, *adj.* Débouclé. Epithète d'écuyer, à cause des boucles qui attachoient les courroies (1). « Il y ot maintes lances brisées et mains escu *desbouclé*. » Histoire de Bertrand du Guesclin, par Ménard, p. 231.)

Desboufer, *v.* Ce mot se trouve dans une ballade de Villon dont le langage est inintelligible. (Voyez Villon, p. 105. On lit *ibid.* à la marge *desboufer*.) (2)

Desbourber, *v.* Désembourber. (Monel, Nicot et Cotgrave.)

Desbourser. [Intercalez *Desbourser*, user du retrait lignager, du « retrait de marché de *bourse* » (Jl. 117, p. 85, an. 1380); les coutumes normandes permettaient au parent du vendeur de remplacer l'acheteur étranger, en payant le prix convenu dans an et jour Cont. de Norm. ch. 118): « Fui « su: ce passé une lettre, moyennant ce que on cas « que laditte vendue seroit *desboursée* par lignage. » Jl. 155, p. 254, an. 1300.] (N. E.)

Desbragner, *v.* Démontier l'artillerie. (Oudin et Cotgrave.)

Desbranler, *v.* Branler, remmer. Parlant de troupes de guerre: « Nul d'eux ne *desbrantoit* de « sa place. » (J. d'Aulh. Ann. de Louis XII, p. 47.)

Desbrayer, *v.* Terme de vénerie. « Quand ils « ont telle rage, ils ne courent à bestes, ne à hommes, qu'aux chiens, et s'en vont escoufants pour « y oïr les abois des autres chiens, afin de les « aller *desbrayer*, et mordre. » (Fouill. Vén. f. 79.)

Desbridément, *adv.* D'une façon dissolue, sans retenue, sans frein. (Monel.)

Desbrideur, *s. m.* Qui expédie. « *Desbrideur* de « messe. » qui expédie promptement. (Rabelais, tome I, p. 190.)

Desbrigandiner, *v.* Découvrir, proprement ôter la cuirasse qu'on nommoit *brigandine*. (Nicot et Cotgrave.)

Desbrisé, *part.* Rompu, dérangé. « Lyonnell « print l'escu, et l'ouvrit pour veoir le chef, et veit « que les cheuveux estoient assez *desbrisés* de gesir; « mais si grant odeur en yssoit des espices dont il « estoit tout embasmé que c'estoit une grande douleur à fleurir: lors se pensa qu'il le mettoit au « soleil pour redresser les cheuveux, et mettre à « point. » (Perceval, vol. II, fol. 79.)

Desbriser, *v.* Interrompre (3). Nous citerons un passage où nous trouvons ce mot sous deux orthographe. Il signifie en ce lieu interrompre le silence; *se desbriser*, interrompre son silence.

Contre le tans qui devise
Yver, et pluie d'estey,
Et la mauvis se *desbrise*,
Qui de lonc tans n'a chanté.

Chans. MSS. du C^r Thibaud, p. 35.

Ces mêmes vers sont répétés dans les Poés. mss. avant 1300, t. I, p. 85, et on y lit *desluisse* au lieu de *desbrise*. On lit aussi *desluiser* pour interrompre, dans cet autre passage:

Se vous me volez escouter,
Je vous dirai, bon Helemot,
Riens ne vaut, se chascuns ne m'ot,
Quar cil pert moult bien l'antelnye,
Qui par un nuisens le *deslue*;
C'est por noient n'i faudra mie.

Fabl. MSS. du R. n^o 7218, fol. 19, R^o col. 2.

Desbrocher, *v.* Déboursier. Allusion au vin dont on ôte la broche pour le répandre.

... Faifeu ne *desbroche*

De sa bougette argent sans estre chiche. [Faif. 96.]

Desbrodequiner, *v.* Ôter les brodequins, les bottines. (Nicot, Monel, Cotgrave.)

Desbucher. [Intercalez *Desbucher*, ôter les entraves, au reg. Jl. 189, p. 495, an. 1460: « Le « suppliant trouva deux chevanx embuschez de « bris de fer, lesquelz il *desbucha*, et furtivement « en print et emmena ung. »] (N. E.)

Desbuissonner, *v.* Sortir du buisson, s'enfuir. Cotgrave et Oudin.)

Desbuschement, *s. m.* L'action de débusquer. (Oudin.)

Descacher, *v.* Découvrir, le contraire de cacher. (Cotgrave, Nicot, Oudin.) (4)

Descager, *v.* Tirer de la cage^A. Sortir d'une retraite^B.

^A Ce mot est expliqué dans le sens propre et littéral par Oudin, dans son Dicit.

^B Au figuré, on a dit *descager* pour sortir d'une retraite. (Voyez G. Guiart, ms. fol. 236.)

Descaier. [Intercalez *Descaier*, couper au Cart. de St Nicaise de Meulan, an. 1320: « Item les « pasturages et usages, que les habitans ont ès « marais de mener leurs bestes pasturer et *descaier* « l'herbe. »] (N. E.)

Descalanger, *v.* Se désister d'une action, en parlant des actions intentées en justice. (Du Cange, au mot *Bisclamare*.)

Descalengé, *adj.* Qui est hors de prison^A. Qui n'est pas accusé^B. Qui n'est pas saisi au corps^C. En général, le contraire de « calengé. »

^A Borel interprète « qui est hors de prison » et il ajoute: « Je croi que cela veut dire restitué en son « honneur. » (Dicit. de Borel et de Corneille.)

^B Ce mot signifioit aussi « qui n'est pas accusé, » selon Lanrière, Gl. du Dr. fr.

^C Enfin on le trouve, en divers passages, employé

(1) On plutôt de la *boucle* placée au centre de l'écu *bouclier*. (N. E.)

(2) Dans l'édition Jannet (p. 111) on lit *desbouter*. (N. E.)

(3) Dans Froissart, il signifie démolir (IV, 36): « [Engheius] liquel jettoient si ouniément as murs de la ville que tous les *desbrousoient* et desfroissoient. » (N. E.)

(4) Dans Froissart, comme *descacher*, il signifie chasser: « On a ceste bonne royne *descaché* hors d'Engleterre. » (II, 62.) (N. E.)

pour qui n'est pas saisi au corps : « Si aucun ayant fait debat, ou meslée en la terre et seigneurie d'aunc seigneur, est parly *descalengé*, il se peut purger dudit cas en la justice du seigneur où il a eslé commis. » (Coutumes de S. Omer, au Coutum. général, t. II, p. 876.) « S'aucuns biens « meubles mouvables estoient judiciairement saisis, par plainte à loy, ou autrement, en la « maison, et pour pris du débiteur, et fussent après « trouvez sans garde ayant pouvoir à ces fins : tels « bien sont repeulez *descalengez* et deschargez de « la dite saisine. » (Coutumes de La Salle, au Cout. général, t. II, p. 916.)

Descangler, v. Dessangler.

Il le *descangle*, si le fait ;
En mi le pré entrer le fait.

Fabl. MSS. du R. n° 7899, F° 54, V° col. 1.

Descapuchonner (se), v. Quitter le froc. (Colgrave.)

Descarcher, v. Décharger, débarrasser (1).

Envers Dieu et vous m'en *descarche*. [E. Desch. p. 558.]

VARIANTES :

DESCARCHIER.

DACHARGER. La Thaumass. Cout. d'Orléans, p. 466.

DEKERKETRIE. Carpentier, Hist. de Cambrai, p. 28.

Descarpir, v. Démêler, dépêtrer ^A. Déchirer, mettre en pièces ^B. Mettre en charpie ^C.

^A Voyez sur le premier sens, Monet, Oudin et Colgrave. « Chascun y estoit si chault, et si voutent « tif de sa partie ayder. et si fort s'entretenoient « par testes, par bras, et par corps, que on ne les « pouvoit *descarpir* (2). Quant le chevalier à l'estoite « veit qu'il ne pouvoit estre delans, il s'appensa que « jamais ne se *descarpieroient* (3), et que por ce fault « droit à son veu ; lors fut ainsi que tout enraigé. » (Percefl. vol. 1, fol. 152.)

^B On disoit aussi *descarpir* pour « déchirer, » mettre en pièces. «.... Ne demande nul se la parlie « moyenne estoit neantmoins demourée entiere, « ne conjointe, et les lettres formées et assises en « leur ordre ; car séparées, *descarpies*, et desor- « données furent que pour se pouvoit assembler qui « portast prouffitabile sentence. » (Alain Charlier, Quadrill. invenc. p. 408.)

^C Les acceptions que nous avons marquées sont figurées. Au propre, *déchirer* signifioit « mettre en charpie, comme en ce passage :

Qui voudroit *descarpir* d'une escalarte fine
La frame, fil à fil, ceste couleur pourprine,
Qui belle en son lissu, et vive apparissoit,
S'evanouit desjointe, et plus ne s'apperoist.

Poés. de Rem. Belleau, t. I, fol. 11, V.

VARIANTES (4) :

DESCARPIR. Percefl. vol. 1, fol. 152, R° col. 2.

DECHAPPIR. Molière, l'Etourdi, acte 5, scène 9.

DESCHAPPIR. Percefl. ubi supra, fol. 55, V° col. 1.

DESCHAPPIR. Ibid. fol. 26, 1° col. 2.

DESCHERPIR. Poés. d'Al. Chartier, p. 634.

Descachier, v. Déchausser. Borel. — Voyez DESCHAUSSER ci après.)

Descapier, [Intercalez *Descapier*, diminuer, aux Miracles de Notre-Dame, L. II :

Car sainte eglise edefierent,

Et de tous biens tant i donnerent,

Que lor enfant, après lor vie,

Pesance en ont, duel et envie,

E de lor dons si se *descapient*,

Que quan qu'il pouit les recaupent.] (N. E.)

Descaver, v. Tirer hors de terre.

... Deux grans buecs qui tirent en un val

Pierre qu'on ot d'un haul mont *descave*.

Poés. MSS. d'Éust. Desch. fol. 107, col. 1

Descendeire, v. Desserrer, ôter la ceinture. Mon. Oudin. « Quand ilz vindrent là, ilz descendeirent et « ostèrent leurs lances et leurs escus ; puis ostèrent à « leurs chevaux les selles, et les laisserent paistre, « puis *desaignirent* leurs espes. » (Lanc. du Lac, t. III, fol. 94.) « *Descendeire* le landray. » (Chroniq. de S. Denis, t. 1, fol. 186.) On lit dans le latin *balteo discingere*. « *Se descendeire* et jeter sa ceinture à « terre » étoit une pratique qui avoit lieu quand on faisoit une cession de ses biens. (Diction. de Monet, p. 177.) « Sont tenus eux *descendeire* et jeter les « ceintures à terre pour demonstrer qu'ils delais- « sent leurs dils biens. » (Cout. de Bourbonnois, au Coul. gén. t. II, p. 374.) (6)

VARIANTES :

DESCENDIRE. Chr. du XIII^e siècle, MS. de Bouher, f° 313.

DESCENDRE. Chr. S. Denis, t. 1, fol. 186.

DESSAINDRE. Lanc. du Lac, t. III, fol. 94.

Descoint, *adj.* Qui est sans ceinture. (Glossaire des Arrêts d'amor.) « Les graces sont vestues de « robes transparentes, et *descointes*, libres, non « contraintes. » (Sagesse de Charron, p. 503.)

VARIANTES :

DESCOINT. Chr. fr. du XIII^e s. MS. de Bouh. fol. 148.

DESSAINT. Vig. de Charles VII, t. II, p. 115.

DESCAINT. Fabl. MSS. du R. n° 7218, fol. 243.

DESSAINS. Le Jouvencel, MS. p. 557.

Desceler, v. Déceler, découvrir. Colgrave.)

Descemondre, v. Donner contre-ordre. (Voyez SEMONDRE.) Révoquer un ordre, un mandement, contremander. « Le roy de France qui plusieurs fois avoit semons et *descemons* ces hommes pour ostoyer, « fit la semonse pour venir à S. Quentin. » (Chr. fr. ms. de Nangis, sous l'an 1339.)

(1) On lit déjà dans Grégoire le Grand, p. 64 : « A mont s'en vait dreit el palaiz ; Iluec a *descargié* son faz. » (N. E.)

(2) « La femme de Jehan Boyleau se bouta entre le suppliant et Anthoine Cardinal cuidant les *descarpier* et garder de faire mal l'un à l'autre. » (Jl. 195, p. 827, an. 1473.) (N. E.)

(3) « Jehanin le Moyné se *descarpit* et desrouta d'avec ledit Escalonge, qui le menoit de bonne foi. » (Jl. 116, p. 57, an. 1379.) De même au neutre (Jl. 176, p. 509, an. 1347) : « Le suppliant qui ne pouvoit *descarpier* d'icellu Mahiet. » (N. E.)

(4) Rutebeuf (II, 32) : « Ire qui est male et vilaine, Ne sait pas tant *descarpier* laine, Comme ele sait les cheveus rompre. » (N. E.)

(5) On lit dans Raoul de Cambrai (62) : « Là le desarmet li baron qui l'ont chier ; Ils lui deslacent son vert elme à or mier ; Puis li *descoint* son bouc branc qu'erit d'acier. » (N. E.)

(6) La veuve *descoint* aussi sa ceinture sur le cerceuil de son mari insolvable. Ainsi fit la duchesse de Bourgogne à la mort de Philippe-le-Hardi. (N. E.)

Descenbarquer, *v.* S'embarquer. « Et au matin monta sur sa nef, et tous ses gens comencèrent à *descenbarquer*, et y misdrent plus de 16 jours, et coucheoit toutes les nuits en sa nef, pour apprendre la mer, sinon que, etc. » (Le Jouvenel, ms. p. 458.)

Descendauche, *s. f.* (Voyez DESCENDEMENT.)

Descendants, *adj.* au *m. p.* On trouve dans quelques Coutumes « conseillers doyens *descendants* » et *descendus*. « Les *descendants* semblent ceux qui ont fini leur année d'exercice; les *descendus*, ceux qui ont terminé, ou qui sont dans la seconde année après celle de leur exercice. (Cout. de Bruxelles, au Nouv. Cout. gén. t. I, p. 1237.)

VARIANTES :

DESCENDANS, DESCENSUS. N. Cout. gén. t. I, p. 1237.

1. Descendant, *adj.* Favorable. Peut-être descendant ou descendant. (Voyez DESCENDRE pour CONDÉSCENDRE.) « Je me suis consignée sur vostre besongne; si trouvez tous ceux de ma court moull *descendants* à vous pour voz courtroys parlers (1). » (Percef. vol. V, p. 73.)

2. Descendant (de), *s. m.* Ce qui est au dessous. Ainsi on a dit « le *descendant* de la poitrine, » pour ce qui est au dessous de la poitrine, le ventre. « Fut rencontré de trois lances, attachées et arrestées, « en venant tout d'un coup sur luy. L'une à l'espaule, l'autre en la poitrine, sur le *descendant*, « ou ventre, et l'autre en la cuisse. » (Froissart, livre III, p. 335.)

1. Descendement, *s. m.* L'action de descendre. Conséquence.^a

^a Voyez sur le premier sens, qui est le sens littéral, le Diel. de R. Estienne.

^b Ce qui suit d'une chose, en descend en quelque sorte. De là, on a dit *descendement* pour conséquence. « Pour ce que chil qui vivent en tele rapine, « comme de usure, ou de folle, ou de larrecin, ou de termoient, ou d'autres mauvesses acquisitions, sachent en quel péril il sont, se il ne rendent les choses mal acquises, nous leur dirons le *descendement* qui vient d'aus quant il muèrent à tout. Sachent doncques tuit que leurs ames sont données as anemis d'enfer, etc. » (Beaum. p. 346.)

2. Descendement, *s. m.* Succession directe. (Laurière, Glossaire du Dr. fr.) « Se mon pere, et ma mere me marient de leurs meubles communs, « et après ehe, mon pere meurt, et je vueil partir « à la *descendance* de li, je nesuis tenu à raporter « que le moitié des meubles que je emportai. » (Beaumanoir, p. 47.) « Cil Robert disoit qu'il n'avoit pas en sa partie du royaume qui luy estoit eschaue du *descendement* de son frere. » (Chron.

de S. Denis, fol. 203, R°.) [D. Bouquet, VIII. 340.] « *Descendement* si est quant hiretage descent de pere as enfans ou d'aiol as enfans de ses enfans. » (Beaumanoir, p. 79.) « La *descendue*, « la descente de lignage. (Gloss. de l'Hist. de Bret.)

VARIANTES :

DESCENDEMENT. Chron. S. Denis, fol. 103, R°.

DESCENDUE. D. Morice, Hist. de Bret. col. 958, t. de 1254 (2).

DESCHANDMENT, DESCENDEMENT. Beaum. p. 217.

Descendre, *v.* Venir, arriver.^a Faire descendre.^b Se prosterner.^c Descendendre.^d Echeoir à droit d'hérédité ou autre.^e Déchoir, tomber.^f Déroger.^g Ce mot, dans les orthographes employées par S. Bernard, répond au latin *descendere*.

^a Le mot *descendre*, pris pour venir, arriver, n'emportoit point l'idée de passer de haut en bas. Aussi on disoit *descendre supra* pour monter, comme *descendre inferius* pour ce que nous nommons actuellement descendre. (Hist. du Théâtre fr. t. II, p. 30.) « Nous voulons que le bailli de Caux... « face aus dis marchans, et gens du dit royaume de Portugal et d'Algarve qui *descenderont* en la dite « ville, livrer maison, et celiers pour eulx, et pour « leurs biens, par pris convenable. » (Ord. des R. de Fr. t. III, p. 575.) « Il ny avoit en la mer illeques « près aucun port, là où il se peust *descendre*, pour « attendre ses gens à seureté. » (Joinv. p. 28.) (3.)

^b On joignoit cependant le plus souvent au mot *descendre* l'idée de passer d'un lieu plus haut dans un plus bas; on disoit même *descendre* pour précipiter, *faire descendre*.

Touz fauz amans parmi ma joie empire,

Pri je à Deu qu'en enfer les *descende*.

Poes. MSS. av. 1300, t. I, p. 155.

De là on disoit en ce sens « *descendre* un grant « coup, » pour laisser tomber un grant coup. « Lors ung autre Sarrazin cuida *descendre* un grant « coup de son glaive turquin sur le chevalier; et il « gyncha tant que le coup ne l'ataignit mie. » (Joinville, p. 102.) « Quand l'on en faut au *descendre* « dre, « c'est-à-dire « quand l'on manque son coup « en voulant en assommer l'ennemi, » suivant le P. Daniel, Mil. fr. t. I, p. 436.

De là cette autre expression :

L'arc est tendu, si *descendra*
Sus vous, et le jor tost viendra.

Hist. de France, à la suite du Rom. de Fauvel, fol. 75.

De là enfin on disoit le *descendre* pour « la meslée, le combat. »

La veissiez lors au *descendre*,
Gantelez froissier, targes fendre.

G. Guiart, MS. fol. 130, R°.

^c On disoit aussi *descendre* pour se prosterner. « Devant les corps saints se concha et *descendit* « devotement. » (Chr. S. Denis, t. I, fol. 230.)

(1) Le verbe a aussi ce sens : « Si vous prie que vous voeilliés *descendre* à ce que je suis oïe. » (Froiss., II, 367.) (N. E.)
(2) « Pour escheison de la *descendue* que cil cuens leur demandoit par raison de la contesse sa fame, qui fut fille dou roy de Navarre, » (Martène, I, col. 4326.) (N. E.)

(3) De là sortent deux sens figurés : 1° Provenir : « Les adventures qui en puevent naistre et *descendre* (Froiss., II, 348) ; ou avec le pronom : « De grans fais qui se *descendent* des membres de proëce (Froiss., II, 256.) » 2° Marcher vers un résultat : « Les choses *descenderoient* en tout bien. » (Froiss., XV, 209.) (N. E.)

^o Pour *condescendre*, recevoir favorablement (1), agréer. « Sire, dist le chevalier, vrays courtoys « parlars me font *descendre* à vostre requeste, jà « soit qu'elle soit à moy périlleuse. » (Perceforest, vol. VI, fol. 64.) On trouve se *descendre*, pour se conformer, dans les Ord. des R. de Fr. I, III, p. 125.

^e *Descendre* signifioit de plus « écheoir par droit d'hérédité. » « Un fief qui li estoit *descendus* (2). » (Beaumanoir, p. 338.) « Disions que tote la terre a « celi Guionare nos estael *descendu* par l'assise de « Bretagne. » (D. Morice, Histoire de Bretagne, col. 983, titre de 1262.)

^f *Descendre*, emportant l'idée de passer d'un lieu haut dans un plus bas. s'employoit naturellement pour « décheoir, tomber. »

Yzabels maintenant
Sour Aelis *descent*.

Huon d'Aisy, Pofs. MSS. av. 1300, t. III, p. 1284.

^o Enfin *descendre* se trouve pour « déroger » dans le passage suivant : « Pardonne donc... car ce n'est « mie impossible chose à ton omnipotence, ne en « *descendant* à la justice. » (Classe de Gast. Phéb. ms. page 395.)

VARIANTES :

DESCENDRE. Orth. substiv.

DESSANDRE. Fabl. MSS. du R. n° 7615, t. I, fol. 73, R° c. 2.

DEANDRE. S. Bern. Sermon. fr. MSS. p. 46.

DESENDRE. Id. p. 9 et passim.

Descendüe, s. f. (Voyez DESCENS.) (3)

VARIANTES :

DESCENDUE. Tri. des IX Preux, p. 267, col. 1.

DESSENDE. G. Guiart, MS. fol. 18, V°.

DESCENSE. La Jaille, du Champ de Bat. fol. 43.

DESCENSSE. Flore et Blancet. MS. de S. G. fol. 193.

Descengler, v. Prendre. Acception figurée de ce mot qui paroit le même que « *dessaugler*. »

Quant que tu as ie jenglé,
As tu d'autre lui *descenglé*.

Fabl. MSS. du R. n° 7218, fol. 215, R° col. 1.

Descens, s. m. Descente. Dictionnaire de Borel, où l'on trouve *descens*. «...La *descendüe* des « Anglois en France. » (Juvén. des Ursins. Histoire de Charles VI, p. 307.)

Un pui descendent en un val ;
En la *descensse* d'un costal
Un pelerin ont encontré.

Flore et Blancet. MSS. de S. G. fol. 193, R° col. 2.

Descense, s. f. Descendance. « Le roy pour « l'honneur de sa *descence* royale. » (Triomphe des IX Preux, p. 163.)

Descent, adj. Convenable, suffisant.

Si je me plains, ma raison est *descente*. (Marot, p. 245.)

Descceptor, v. Ôter le sceptre. (Colg. et Oud.)

Descerné, part. Isolé. Peut-être DECHARNE. « Le

« palais est eslevé, *descerné* et chault. » (Médecines de chevaux, page 19.)

Descerner. [Intercalez *Descerner*, déboiter, au reg. JJ, 10, p. 307, an. 1369 : « Ils *descernerent* « et desjointerent audit Ernoul son poing senestre « et le nez. »] (N. E.)

Descerré, adj. Ouvert. C'est probablement le sens de ce mot dans le passage qui suit :

Or furent logiez à grantz tourbes
François, et les drois, et les courbes...

Près de grantz fossez *descerrés*. (G. Guiart, p. 73.)

Descoure, adv. Dessus. On dit en Touraine *dessur*.

...S'il en vient au *descoure*
S'on li erie merci.

Fabl. MSS. du R. n° 7218, fol. 335, R° col. 2.

Deschainer, v. Nous ne citerons ce mot que pour remarquer le pléonasme *deschainer les chaînes*. «...Tannegny du Chastel, qui, n'a gueres, « avoit esté fait prevost de Paris, avec luy Monnet « de Guerre furent commis de par les dues de Berry « et d'Orleans à faire oster et *deschainer* toutes les « chaînes des rues et quarrefours d'icelle ville de « Paris. » (Moustrelet, vol. I, fol. 200, R°) (4)

Deschairiniés. Nous ignorons la signification de ce mot que nous trouvons dans le passage suivant : « Tous arbres et plantes estans sur les « chemins royaux et autres legards appartiennent « aux propriétaires des terres y adjacentes, en « entretenant par eux les chemins, et rives d'iceux « à leur peril *deschairiniés*. » (Nouv. Coul. génér. t. I, p. 378.)

Deschalendement, s. m. La perle des chalans d'une boutique. (Oudin et Cotgrave.)

VARIANTES :

DECHALANDEMENT. Cotgrave, Dict.

DECHALANDEISE. Oudin, Dict.

DECHALANDE. Cotgrave, Diet.

Deschalender, v. Déchalander, ôter, débaucher, faire perdre les chalands ou le crédit à quelqu'un. (Monet et Oudin.) (5)

Deschaller. [Intercalez *Deschaller*, défricher, au reg. JJ, 203, p. 61, an. 1477 : « En allant icellui « suppliant ainsi exemplir, essarter et *deschaller* « les terres de son maistre. »] (N. E.)

Deschambrer, v. Séparer la chambrée. (Oud. et Cotgrave.)

Deschanger, v. Echanger. (Oudin.)

Deschant, s. m. Désaveu, rétractation ^a. Sorte de musique ^b. Chants, accords ^c. Cris, clameurs ^d. Chant discordant ^e.

^a Sur le premier sens, voyez les Dictionnaires

(1) Voyez la note sous *descendant*. Il signifie aussi avoir égard à : « En priant humblement qu'il volsist *descendre* à lor nécessité. » (Froiss., VI, 211.) (N. E.)

(2) À l'actif, il signifioit succéder : « Et à tenir la ducée de Bretagne dou roy present et des rois d'Engleterre qui après li *descenderoient*. » (Froiss., III, 380.) (N. E.)

(3) On lit dans une charte de 1302 (Du Cange, II, 814, col. 3) : « Ordenons... que la terre et la *descendüe*, qui ausdiz enfanz est venue par le décès de leur mère, et celle qui leur venra par la *descendüe* doudit Oudart leur pere. » (N. E.)

(4) On lit déjà dans Aleschans (v. 1958) : « Vers les prisons commença à galoper ; L'un après l'autre va toz *descheamer*. » (N. E.)

(5) *Dechalander* était au dictionnaire de l'Académie (éd. de 1718), (N. E.)

de Nicot, Robert Estienne et Oudin, et ci-après le verbe **DESCHANTER**.

^b On nommoit aussi *deschant* une sorte de musique d'église, faux-bourdon. (Voyez Du Gange, Glossaire latin, au mot *Cantus discantus* et au mot *Discantus*.) « Il fist commencer vespres haullement, et le lendemain matin au point du jour matines » à chant, et à *deschant*. » (Chroniques S. Denis, t. II, fol. 74.) (1)

^c On a dit *deschant* pour « accords » ; la syllabe *des* devenant explétive ou augmentative.

Sur ce printemps les oysillons des champs
Gazouleront harmonieux *deschantz*. (Cretin, p. 216.)

Pour escouter les gracieux *deschantz*
Du doux et gent rossignolet saulvaige. (Ibid. p. 254.) (2)

^d *Deschant* a signifié « cris, clameurs. »

Non sans grandz criz, et *deschantz* par les boys,
Nectre souldain le sangler aux abbloys.
De la Chasse royale du sangler disc. par François 1^{er}, p. 24.

^e Enfin la syllabe *des* devenant négative, *deschant* s'est employé pour chant discordant. » (Nicot et Monet.)

Deschanter, *v.* Rétracter ^a. Désenchanter ^b. Chanter le contrepoint ^c.

^a On dit encore dans le langage familier ou burlesque *déchanter* pour se rétracter. Ce mot, en ce sens, étoit autrefois de l'usage commun.

Ma derreniere vueil fere en chantant,
Por ce qu'amors l'aït en remembrance ;
Que je que chant, li cuers n'el *deschantant* ;
Ode de la Courroierie, Poés. MSS. avant 1300, t. II, p. 653.

^b *Deschanter* pour « desenchanter » n'est peut-être qu'une faute. « Si tost que les quatre chevaliers « furent *deschantz*, ils allerent faire moult grant « feste à Estonné et à Clodius. » (Perceforest, vol. I, fol. 74.)

^c Il semble que *deschanter*, dans les passages suivants, signifie chanter le contrepoint (3). « Scavoit « jouer de tous instrumens, chanter et *deschanter* « mieulx que nul autre. » (Journal de Paris, sous Charles VI et VII, p. 200.)

Deschaperonner, *v.* Oter le chaperon. (Oud.)

Descharcher, *v.* Décharger.

Artus s'en part, et vient à Tours,
Sa gent, son harnois la *descharche*. (G. Guiart, p. 58.)

Descharge, *s. f.* Charge, imposition ^a. Devoir, office ^b.

^a Au premier sens : « Le roy fist arrester les « deniers et *descharges* qui avoient esté levées « pour le payement du dit connestable, et des « quatre cens lances de sa charge et retenue, pour « le quartier d'avril, may et juing lors escheu. » (Chr. scandali. de Louis XI, p. 211.)

^b On disoit : « J'ay fait mes *descharges*, » pour j'ai fait mon devoir, je me suis acquitté. (G. Guiart, ms. fol. 304, R^o. — Voyez **DESCHARGER**.)

Deschargé, *adj.* Maigre, décharné ^a. Clair ^b.

^a En parlant des personnes, ce mot se prenoit au premier sens. (Oudin.)

^b En parlant de couleurs, « une couleur *deschar-
gée* » étoit une couleur claire. (Oudin, Cur. fr.)

Descharger (*se*), *v.* S'acquitter. « En fut « baillée la charge à Jean du Bellay évesque de « Paris, lequel encores qu'il fust prins à l'impro- « viste s'en *deschargea* au contentement, tant des « estrangers, que de ceux de sa nation. » (Mém. Du Bellay, liv. IV, fol. 118.)

Deschargeur, *s. m.* « *Dechargeur* d'artillerie » étoit un officier d'artillerie. » Jean de Launay bour-
geois de Paris, Hierosme Gelée *deschargeur* en « l'artillerie de France. » (Cout. gén. t. I, p. 57.)

Deschargiement, *adv.* Sans bagages. Ce mot se trouve dans le Rom. de Brut, ms. de M. de Bombarde, au lieu de « eschariement » qu'on lit dans notre ms. Il semble signifier « d'une façon débar-
rassée, » sans bagages, sans suite.

Descharmer, *v.* Désenchanter. (Oudin et Cotgrave.) « Quant la pucelle se sentist *descharmée* « de ses amours, elle n'eut membre en son corps « dont la sueur ne saillist de destresse. » (Percef. vol. 5, fol. 33.)

Descharner, *v.* Terme de fauconnerie (4). Oter à l'oiseau de proie, la chair, la leurre qu'on lui a donnée ou le gibier qu'il a pris. « Se le faucon « vient au loere et qu'il le preigne rudement, si le « lessé mengier dessus deux, ou trois bechiées, « puis le *descharne*, et li oste dessus le loere. » (Modus et Racio, ms. fol. 146.) (5)

Descharougnement, *s. m.* Déchirement. L'action de déchirer, de mettre en pièces. (Cotgrave, R. Estienne et Nicot.)

Descharongner, *v.* Déchirer, mettre en pièces. (Nicot, Cotgr. R. Est. et Oudin.)

Deschaucher, *v.* Déchausser ^a. Se mettre en action ^b.

^a Dans le premier sens, c'est notre mot *déchausser* très peu altéré.

...Il dormirent sans peur
D'estre de nului enchauciez,
Nuz, et de chaucuz *deschauciez*. (G. Guiart, p. 58.)

^b Ce même mot, dans une signification fort éloignée de celle première, s'est employé pour « se mettre en action. »

Leur eschiele adont se *deschauche*. (G. Guiart, p. 268.)

(1) « Comme devotement il fit chanter la messe et solennement glorieuses vespres et matines et tout le service à chant et à *déchant*, à orgre et à treble. » (S^t Louis, p. 223.) De même dans Renart (v. 21373) : « Atant a Renart envai Un benedicanus farsi A orgue, à treble et à *deschant*. » (N. E.)

(2) Du Gange cite Molinet : « Oiseaux des champs chantans chans et *deschantz*. » (N. E.)

(3) Du Gange cite les Miracles de Notre-Dame (B. N. fr. 819 et 820) sous *discantus* : « Ki donc oist canter archangies *Descanter* pucelles et angles. — En l'orgener et verbioier Ou *deschanter* ou quintoier. » (N. E.)

(4) Au reg. II, fol. 179, p. 99, an. 1447, il est un dérivé de charnières : « Iceilui Gallipaud mist son arbalette au devant qui retint et recut le coup ; et dudist coup fist *descharner* les coupletz ou charnières de ladite arbalette. » (N. E.)

(5) On lit encore au fol. 82 : « Tu l'abescheras sur le loire, puis le *descharneras*. » (N. E.)

De là, on disoit « au deschaucher » pour au commencement de l'action.

Au premier front, au *deschaucher*. (G. Guiart, p. 359.)

VARIANTES :

DESCHAUCHIER. G. Guiart, MS. fol. 268, R^o.

DESCHAUCHER. G. Guiart, MS. fol. 275, V^o.

DESCHOSER. Fabl. MSS. du R. n^o 7615, t. II, fol. 176.

Deschauffader. [Intercalez *Deschauffader*, démolir un échafaudage : « Lesquelz charpentiers « n'avoient ehauffaut que d'un bout, parce qu'ilz « n'avoient de quoy chauffader; et leur convint « *deschauffader* ledit bout chauffadé. » (JJ. 195, p. 1583, an. 1476.)] (N. E.)

Deschaure. Nous n'entendons pas ce mot. Peut-être faut-il lire d'*eschaure* pour « escheoite, » échue.

Dame savés, se vos m'amés,
Ke boine aventure
J'aurai *deschaure*.

Li Lais de la Rose, Poës. MSS. av. 1300, t. II, p. 885.

Deschaus, adj. Déchaussé. (Dict. de Monel.)

Descaus, nus piés, affublé d'une nate
Le cerkerai por estrange contrée.

Poës. MSS. av. 1300, t. III, p. 1167.

« Les fit prendre et tolr tot lor avoir, et mener
« en Blakie nus et *deschaus* et a pié. » (Villehard.
page 162.) (1)

VARIANTES :

DESCHAUS. Villehardouin, p. 162.

DESCHAUX. Joinville, p. 8 et 23.

DESCHAULX. Villon, p. 85.

DESCHAUD. Cotgrave.

DESCAUS. Poës. MSS. avant 1300, t. III, p. 1167.

Deschaussage. [Intercalez *Deschaussage*, synonyme de *cochet*, *coillage*, au reg. JJ. 139, p. 220, an. 1390 : « Plusieurs compaignons estoient « alez boire en la taverne le *deschaussage* d'une « espousée, ainsi qu'il estoit de costume; et pour « ce que le pere à l'espousée qui avoit respondu « de paier le di *desauchage*, c'est assavoir deux « pintes de vin ou trois... » Au reg. JJ. 148, p. 248, an. 1395, on lit *deschaussaille* : « Lesquelz compai- « gnons vindrent boire le vin des *deschaussailles* « d'une espousée de Mully. »] (N. E.)

Deschaussé, adj. Dépouillé. « *Deschaussé* de « cervelle jusques au talon, » façon de parler dans le Moyen de parvenir, p. 63.

Deschausement, s. m. L'action de déchausser. (Oudin.) Il ne se dit à présent que des arbres qu'on déchausse lorsqu'on ouvre la terre autour du pied.

Deschausser, v. Ce mot subsiste (2). Nous citons seulement quelques anciennes façons de parler :

1^o « S'il s'en courrouse, qu'il s'en *deschausse*. »

Nous disons : « S'il se fâche qu'il prenne des car- « tes. » (Voyez Cymbalum mundi, p. 104.)

2^o « *Deschausser* Bertrand, » c'est-à-dire s'enivrer. (Cotgrave et Oudin.) (3)

Deschaussoere. [Intercalez *Deschaussoere*, houe, au reg. JJ. 131, p. 62, an. 1387 : « L'exposant « doutant que ledit Guillaume le ferist et villenast, « bonta d'une *deschaussoere* ledit Guillaume en la « poitrine. » On lit encore au reg. JJ. 146, p. 83, an. 1394 : « Icellui Guillaume Charle tenant en ses « mains un ferrement, appellé *deschaussoere* fery « et frappa plusieurs cops ledit Naudin. »] (N. E.)

Deschendre, v. Descendre. (Voyez Beauman, page 9.)

Deschevacher, v. Démontér, désarçonner. (Oudin et Cotgrave.) « Que l'en ne puisse mie *des- « chevacher* marchant, ne arrester, ou autre « personne chevauchant en allant en sa besoigne « par terre ou par yae. » (Ordon. des R. de Fr. t. I, p. 460, article 8, etc.) « Pour ce qu'il sembloit au « vert chevalier qu'il n'y avoit gueres à faire à « *deschevaler* son homme, il le temptoit terrible- « ment; mais c'estoit pour néant; car le chevalier « sauvage s'estoit lyé des jambes au corps de son « cheval, tant que l'autre chevalier travailloit en « vain. » (Perceforest, vol. III, fol. 6.) « Si nous « tiendra le roy Claudas pour meschans vous et « moy, se nous ne les *deschevauchons*. Or me suy- « vez, car j'en porteray incontinent ung à terre. » (Lancelot du Lac, t. III, fol. 43.)

VARIANTES :

DESCHÉVACHER. Ord. des R. de Fr. t. I, p. 460.

DESCHÉVALER. Oudin, Dict.

DESCHÉVAUCHER. G. Guiart, MS. fol. 123, R^o (4).

DESCHÉVAUCHIER. Fabl. MSS. du R. n^o 7218, fol. 1.

Deschevaler, v. Enlever la cheveance ou les biens à quelqu'un (Oudin et Cotgrave.)

Deschevement, s. m. Décadence.

Ne peut vivre que honnestement

Sans venir à *deschevement*.

Gace de la Bigne, des Bél. MS. fol. 20, V^o.

Deschever, v. Décheoir. Le contraire d'achever une aventure, ne pouvoir la mettre à fin. (Perc. vol. VI, fol. 5.)

Deschevestrer, v. Débarrasser. Proprement c'est ôter le licou ou la bride, le *chevêtre* à un cheval ou autre bête. Au figuré, débarrasser. (Dict. de Monel, Nicol, Oudin et Cotgrave.) « Des lors il « est pris aux rêts, sans qu'il s'en puisse *deche- « vestrer*, tout le demeurant de sa vie. » (Pasquier, Rech. p. 293.)

Deschiffrer, v. Développer, découvrir. Proprement expliquer le chiffre, d'où l'acception figurée de découvrir le mystère; ainsi on a dit : « Avant que

(1) De même dans Froissart (V. 201) : « En purs les chiés et tous *deschaus*. » (N. E.)

(2) On trouve *deschaicé* dans Th. le Martyr, 115, et *deschaucier* au Lai de Melion. (N. E.)

(3) On lit aux *Sérées* de Guill. Bouchet (sect. 1^{re}) : « Il se peut que quelqu'un étant bien ivre, avoit *dechaussé* Bertrand son valet, au lieu de se faire *déchausser* par lui, comme aux *Sabornales*, pendant la débauche desquelles le valet bien son se faisoit servir par son maître encore plus son (saoul). » (N. E.)

(4) On lit encore au reg. JJ. 149, p. 283, an. 1381 : « Icellui Henriot non cuidant prendre de oster audit Juif le sien, pour ce qu'il n'avoit point de rouelle, *deschevaucha* icellui Juif et print son cheval et la besace qui estoit derriere. » (N. E.)

deschiffrier par le menu leurs dissolutions. » A. col. pour Hérodote, p. 325.) « *Deschiffrier* une personne, c'est développer tous ses défauts. (Voy. Oudin, Cur. fr.) De là, en terme de vénerie, on dit « *deschiffrier* la tête du cerf, » pour en faire connoître l'âge par sa tête. « S'en ira à l'assemblée « faire son rapport, *deschiffrier* la teste du cerf. » (Fouilloux, Venerie, fol 30.)

Deschiquetement, *s. m.* L'action de déchirer en morceaux. (Cotgr. et R. Estienne.)

Deschiqueter, *v.* Mettre en pièces. (R. Est.) (1)

Deschiquetés, *s. m.* Le bruit d'une chose qui est déchiquetée. « On oit par les cuisines des *deschiquetés*, des cliquetis de cousteaux, des tintamaris des chaudrons et poistes. » (Mert. Cocacie, tome I, p. 21.)

Deschirée, *adj. au fém.* Epithète d'une femme impudique dans Coquilart, p. 54. Borel explique dans le même sens l'orthographe *desirée*.

VARIANTES :

DESCHIRÉE. Coquilart, p. 54.
DESIRÉE. Borel, Dict.

Deschirer, *v.* Déchirer, mettre en pièces (2). *Dessirer*, dans S. Bernard, répond au latin *solvere*. (Dict. de Borel et Cotgr.) « Personne allant pescher « aux ruisseaux, ne pourra desrompre les prairies « en houpant par où icelles se trouveroient *deschirées*. » (Nouv. Cout. Gén. t. II, p. 865. « Ils « feirent en plusieurs et divers lieux très grans « feux par leurs logis, du bois des maisons des faulx « bourgs de Mondidier, qu'ils avoient *deschirer* et « abbatu. » (Monstr. vol. I, fol. 131, R.) (3)

VARIANTES :

DESCHIRER. Monstr. vol. I, fol. 131, R.
DECHIR. Froissart, liv. II, p. 189.
DESCHIRER. Chr. S. Denis, t. II, fol. 185, V.
DESCHIRER. Fahl. MSS. du R. n° 7615, t. II, fol. 171.
DESSIRER. Rabelais, t. I, p. 183.
DESCHIRER. Fauchet, Lang. et Poës. fr. p. 104.
DESCHIRER. Froiss. Poës. MSS. p. 301, col. 4.
DESCHIRER. S. Bern. Serm. fr. MSS. p. 34.

Deschirure, *s. f.* Déchirement. On trouve en ce sens *discerdura*, dans le Gl. lat. de Du Gange (4).

VARIANTES :

DESCHIRURE. Du Gange, Gloss. lat. au mot *Discerdura*.
DECHIREURE. Le Lab. Hist. de Charles VI, p. 381.
DESCHIRURE. Beauman, p. 189 (5).

Desdigler, *v.* Dessiller. (Cotgrave.)

Descin, *s. m.* Besscin, projet.

Dont peut venir a grant corps lascheté
Et au petit si courageux *descin*. (F. Desch. p. 219.)

VARIANTES :

DESCIN. Eust. Desch. Poës. MSS. fol. 219, col. 4.
DESSEING. M. de S. Gelais, p. 22.
DESSING. Nicot, Dict.

Desciper, *v.* Ruiner, détruire. « Ne *descipe* « par ma mauvaistie ce que a fait ton omnipotent « bonté. » (Classe de Gast. Phéb. ms. p. 393.)

VARIANTES :

DESCIPER. Chasse de Gast. Phéb. MS. p. 393.
DESSIPER. Hist. de Fr. à la suite du Rom. de Fauv. fr. 85.

Desclamper, *v.* Détacher. (Oudin.)

Desclarcir, *v.* Eclaircir, débrouiller ^A. Déclarer ^B.

^A Au premier sens qui est le sens propre : « Se « aucun cas leur venoit, que il ne pussent *desclarcir* « par les articles desus diz, voulons pour enz « acertener sus ce, que il ayent recours en nostre « chambre des complexes, ou nous avons fait regis- « trer nos dites ordenances et baillées à garder. » (Ord. des R. de Fr. t. I, p. 734.) (6)

^B Par extension l'on a dit *desclarcir* pour rendre manifeste, rendre public, déclarer. « Sachent tuit, « que l'information faite de par nous bien et dili- « gement, par bonnes genz dignes de foy, sur les « choses dessus dictes, et raportée à noz dits sei- « gneurs et maistres et vene d'iceulz diligemment, « avons *desclarci* et *desclarissons* du commande- « ment d'iceulz, que les dictes personnes vendront « et mettront en place leurs denrées d'eres en avant « soubz la dicte halle, en la fourme et en la maniere « qui s'ensuit. » (Ord. des R. de Fr. t. V, p. 106.)

Desclarissement, *s. m.* Information, recherche, éclaircissement. « Le dit nostre sire le Roy « qui lors estoit, leur eust octroyé et accordé, que « il peussent vendre leurs dictes denrées soubz la « dite halle, aussi comme il et leurs devancier « avoient faicte en la dite place, avant ce que la « dite halle feust faicte et ediffiée en icelle, senz « faire autre *desclarissement*. » (Ordonn. des R. de Fr. t. V, p. 106.)

Desclaver, *v.* Changer le ton sur l'orgue ^A. Déclouer ^B.

^A Voy. sur le premier sens, le Dict. d'Oudin.

^B Le sens propre est « déclouer (7), déboucler. » Et c'est en ce sens qu'il est employé dans le passage suivant, où il s'agit de la détaté du roy de Chypre pris par les Sarrasins : « Le eoursier du roy cheut

(1) « Dieu sceet s'ilz auront froit aux bras Par leur manche *deschiquetée*. » (Ch. d'Orléans, (N. E.)
(2) Il se prend aussi au figuré : « Ces fumées des François ont esté bien abatues et *deschirées* en Turquie. » (Froissart, XVI, 2.) (N. E.)
(3) Il signifie là ruiner comme dans Froissart (II, 185) : « Et demora li clastiaus de Thun l'Evesque ensi tous *deschirés*. » (N. E.)
(4) Il cite les Etablissements de St Louis (Ord., I, 286) : « Se ce est de triewe enfrainte, il doit monstrier sanc ou plaie, ou *deschirure*, ou chaple. » (N. E.)
(5) On lit enc. re (XXXV, 10) : « Encore ne vaut le letre riens, qu'on trueve *deschirée* tout ou en partie, puisque la *deschirure* passe point de le letre. » (N. E.)
(6) Du Gange cite le livre rouge de la Ch. des Comptes, fol. 579, v°, sous *clarum futore* : « Ainsi *desclaricissent* que li ostrevest estoit du royaume de France. » (N. E.)
(7) On lit aussi dans Froissart (X, 110) : « [Pières dou Bos] entendi as besongnes et fist toutes les as dou pont de Comines *desclaver* et desquevillier, pour estre tantos deffait, se il besongnoit; mais encore ne vaut-il mies le pont condempner de tous poins. » (N. E.)

« des quatre pieds à terre et se *desclaverent* les
« sangles de la selle, et après qu'il fut remonté et
« qu'il vouloit faire faits d'armes, la selle retourna,
« et le roy cheut par terre. » (Monstr. vol. I, f. 30.)

Desclaveter, *v.* Démonter, en parlant d'un canon. (Oudin et Cotgrave.)

Desclairement, *adv.* Clairement. « Et pour
« miteux le savoir *desclairement*, il le sera plus a
« plain déclaré, etc. » (Modus et Ratio, ms. f. 100.)

Descliquer. [Intercalez *descliquer*: 1° Dé-
charger un canon: « Gil dou kesnoy *descliquierent*
« canons et bombardes qui jetoient grans quariaus.»
(Froissart, III, 152.) On lit aussi dans la Bataille de
Liège, p. 876: « On faisoit trompettes bondir,
« Canons, bombardes *descliquoient*; Et les gens
« d'armes y frappaient. » 2° Décocher une flèche:
« L'exposant... par male fortune en *descliquant*,
« ferit de la dilte vire ledit Pierre ou oel, dont mort
« s'en est ensuye. » (Jl. 121, p. 20, an. 1282.) De
même dans Froissart (VI, 164): « Et chil archier
« commenchierent à *desclichier* saiettes fort et
« roit. » 3° Résonner: « Et puis firent *descliquier*
« ces trompettes. » (Froissart, XV, 293.) 4° Asséner:
« Et li *desclike* un cop entre le col et les espaulles. »
(Froissart, VIII, 35.)] (N. E.)

Desclorre, *v.* Ouvrir^A. Sortir^B. Découvrir^C.
^A Sur le premier sens, voyez Dict. de Monet, de
Nicot, Cotgrave, Oudin et Du Cange, Gloss. lat. au
mot *Disclaudere*.

Le coffre *desclorre* et ouvrir. (E. Desch. p. 483.)

Au figuré, on disoit dans le même sens, en parlant
de gens de guerre en ordre de bataille:

..... En allant et en venant

Vont le premier front ordonnant

Et priant qu'ils ne se *desclorcent*. (G. Guiart, p. 339.) (1)

^B On disoit aussi *desclorre* pour « sortir. »

L'argent de la bourse en *desclor*. (E. Desch. p. 317.)

^C Enfin *desclorre* a signifié « découvrir » « Ne
« veuillez ceste chose dire ne *desclorre* à nullui. »
(Modus et Ratio, ms. fol. 301, f. 1°)

VARIANTES (2):

DESCLORRE. Monet, Nicot, Cotgrave, etc.

DESCLOER. Ph. Mouskes, MS. p. 198.

Descol, *adj.* Ouvert^A. Libre^B. Dissolu^C. Mani-
feste, découvert, déclaré^D.

^A Voyez sur le premier sens, qui est le sens propre,
Du Cange, Gloss. lat. au mot *Disclausus*. « Fil
« clore boys de Vincennes de fors murs et de hauts,
« qui devant estoit si *descol* que bestes et gens
« pouvoient aller parmy. » (Chron. de S. Denis,
t. II, fol. 5, v. 3.) (3)

^B Appliqué ce sens aux personnes, *descol* a
signifié « libre, » en liberté, qui n'est point enfermé.

Ce sont sergents, ne les attendray;
Par Saint Martin, compains, je m'enfuiray
Devers les champs fait bon estre *descol*.

^C L'idée de liberté rappelant celle de l'abus de
cette liberté même, a fait employer le terme *descol*
pour « dissolu, » homme sans mœurs et sans
frein. « Louis le Debonnaire commenda que l'estat
« de S^r Eglise qui ja estoit *descol* fust reformé. »
(Chron. de S. Denis, t. I, fol. 173.) On lit dans le
latin: « *Statum Ecclesiasticum penè collapsum in*
« *antiquum statum erigi jussit.* »

^D Enfin *descol*, au figuré, a signifié découvert,
déclaré, manifeste.

Helas s'en est li plus dolens

Et qui moins vouldist que la chose

Fust esclairee ne *descol*. (E. Desch. p. 491.)

Descloture, *s. f.* Ouverture. (Nouv. Cout. Gén.
t. II, p. 989.)

Desclouer, *v.* Déclouer, défaire, rompre.
(Cotgrave et Oudin.) « ... Le ferit de telle vertu que
« de l'escu rompt les acs, et les mailles du haubert
« sont *desclouées*, si que le fer du glaive luy passa
« parmy la senestre espalle tout oultre. » (Lanc.
du Lac, t. II, fol. 2.)

¹ **Desco**, *s. m.* Corbeille, dans le patois langue-
dozien. (Du Cange, Gloss. lat. au mot *Desca*.)

² **Desco**. Ce mot, dans les vers suivans, paroît
signifier « décourager. »

Raison, je l'oublie par trop haut amer,

Mais pour cou *desco* ne me doi (4).

Poës. MSS. avant 1300, t. III, p. 1191.

Descocher, *v.* Décocher^A. Lancer, lâcher^B.
Partir avec rapidité^C.

^A Au sens propre, on a dit en parlant de la bataille
de Boncevaux:

Lambiers de Georges i broce

Si com li quariaus ki *deschoc*. (Ph. Mouskes, p. 191.) (5)

^B Au figuré, on disoit *descocher* pour « lancer,
« lâcher ».

..... A Rennes sont venuz à la couchée

Où mainte bade ilz ont la *descochée*. (Fai feu, p. 54.)

^C En général, *descocher*, par allusion à la rapidité
d'une flèche décochée, signifioit partir avec rapidité,
soit pour charger l'ennemi, soit pour fuir, etc.

Robert de Bernelles desrange :

Seul, sanz autre, le cheval broche,

Contreuz comme foudre *deschoche*. (G. Guiart, p. 281.) (6)

VARIANTES:

DESCOCHER. G. Guiart, MS. fol. 280, v. 9.

DESCOER. Ph. Mouskes, MS. p. 191.

DESCOCHER. G. Guiart, MS. fol. 63, Re.

Desceur, *s. m.* Aversion, dégoût, (Oudin).
A desceur, à contre-cœur, désagréable, fâcheux.
« Chose qui lui estoit fort à *desceur*. » (Vray et
parf. an. fol. 7.)

(1) De même dans Froissart (VII, 47): « Il venoit à cel endroit où li veoit ses gens branler, ouvrir ou *desclorre*. » (N. E.)

(2) On lit déjà dans Roland: « L'escut lui freint, et Hahbert lui *desclot*. » (Vers 1199.) (N. E.)

(3) On lit aussi au Roman du Renart: « Là où li palis iert *descol* Avoit li vilain planté choix. » — « Jà por nomer vilaine chose, Ne doit ta bouche estre *descol*. » (La Rose, 2222.) (N. E.)

(4) Il y a là une abréviation mal résolue. (N. E.)

(5) « Avant en va desus le pont: Li sergent qui furent amont *Descochent* carriax enpenez. » (Renart, 18300.) (N. E.)

(6) Voyez v. 2218, v. 6140, v. 8176. (N. E.)

Descoevre, *s. f.* Terme de tournoi. On disoit en langage d'ancienne chevalerie, « faire sa *descoevre*, » se montrer dans le lieu du tournoi pour la première fois. « Mr de Baillon avoit 40 gentilshommes armez à l'Albanoise, et à la Turquie lesquelz premier que assembler feirent leur *descoevre* course et escarmouche de chevaux legers. » (J. d'Auton, Ann. de Louis XII, page 5.)

Descoevrir, *v.* Découvrir. (Cl. Marot, p. 35.)

Descoegen, *adj. et part.* Ignorant^A. Méconnoissable^B. Méconnoissant, ingrat^C. Connu^D.

^A Pour « ignorant. » « Il trouve une plus froide « que luy qui fait l'estomée, l'esbahie, la *descoegneue*, ainsi que si elle ne l'avoit jamais veue. » (Moyen de Parvenir, p. 242.)

^B Pour « méconnoissable. » « Gerard qui moult « estoit *descoegneu* par une herbe dont il s'estoit « frotté le visage et les mains. » (Gerard de Nevers, 1^{re} partie, p. 58.) « Les deux parties dont je vous « parle estoient se deschirez et *desconnez*; que les « uns ne congnoissoient les autres. » (Perceforest, vol. I, fol. 25.) (1)

^C Pour « méconnoissant. » « Quant la guerre est « en bonne querelle, c'est justice, c'est defendre « droiture, et croy que Dieu aime ceux qui veulent « exposer leurs corps à vouloir faire la raison « aux ingratz, aux *desconnez*, aux orgueilleux « qui vont contre bonne équité. » (Le Jouvencel, folio 75.)

^D Quand *desconneu* a signifié *connu*, c'est parce que la syllabe *des* n'étoit ajoutée que comme explétive. Ainsi on a dit en ce sens :

Bien sont par nous *desconnez*
Les oz de France, et leur banieres
Dont la a de maintes manieres :
Bien connoisson qu'il sevent faire. (G. Guiart, p. 115.)

VARIANTES (2) :

DESCOGNEU. Oudin, Dict.
DESCONGNEU. Le Jouvencel, fol. 75, V^o.
DESCONGNU. Failleu, p. 91.
DESCONNEU. Perceforest, vol. I, fol. 25, V^o col. 2.

Desconnoissable, *adj.* Qui ne connoit pas. « Ignorable et *desconnoissable* des nez de mer. » (Chr. fr. ms. de Nangis, sous l'an 1283.) On lit dans le latin : *navalis prælii ignara*.

Desconnoissance, *s. f.* Ingratitude^A. L'action de méconnoître^B (3). Déguisement^C. Ignorance^D.

^A On lit au premier sens : « Je say, sire, que *desconnoissance* te déplaisit. » (Chasse de Gast. Phéb. ms. p. 409.)

^B Le sens propre est l'action de méconnoître. On a dit en ce sens en peignant les effets de la rage : « Puis vient à frenaise et en *desconnoissance* de toutes choses. » (Chasse de Gast. Ph. ms. p. 413.)

^C Pour « déguisement : » « Si tost qu'il fust

« prest, il commenda à deux deses nobles escuyers « qu'ils le suivissent et que l'ung print sa lance, et « l'autre son escu, non point celluy qu'il portoit « costumièrement ; mais ung autre painct d'or et « de gueules pour *desconnoissance*. » (Perceforest, vol. VI, fol. 63.)

^D On a aussi dit par *desconnoissance* pour signifier par ignorance, sans savoir :

Ou par *desconnoissance*, qu'il ne sevent bien dire.
Fabl. MSS. du R. n^o 7218, fol. 834, V^o col. 1.

VARIANTES :

DESCOGNOISSANCE. Al. Chart. l'Espér. p. 263.
DESCONGOISSANCE. Perceforest, vol. VI, fol. 63, R^o col. 1.
DESCONNOISSANCE. Oudin, Dict.

Desconnoissant. [Intercalez *Desconnoissant* de raison, aliéné, au reg. JJ. 44, page 248, an. 1392.] (S. E.)

Desconnoistre, *v.* Méconnoître^A. Désavouer^B. Rendre méconnoissable^C. Ce mot, sous les orthographes employées par S. Bernard, Serm. fr. mss. répond au latin *non agnoscere* ; et le participe *deconuz*, p. 211, au latin *absconditus*.

^A Pour « méconnoître. » (Voy. les Dict. de Monet. Nicot et Cotgrave.) « Pour le faire *deconnoistre* « luy fit devestir son jaques, et puis revestir à « l'envers, ou autrement il eust esté recognu. » (Hist. de B. du Guescl. par Mén. p. 481.)

^B Nous disons encore méconnoître pour « désavouer. » On disoit en ce même sens *desconnoistre*.

Ne je de cou ne di ne je *desconnois* mie.

Villars de Corbie, Poés. MSS. avant 1300, t. III, p. 1269.

^C Pour rendre méconnoissable (4). « Adonc fut le « chevalier moult dolent pour ce qu'il n'avoit point « *descongeu* son escu, car il ne vouloit point estre « recongeu. » (Perceforest, vol. III, fol. 112, V^o col. 2.)

VARIANTES :

DESCOGNOISTRE. Mém. du Bell. liv. IV, fol. 135, V^o.
DESCONOSTRE. S. Bern. Serm. fr. MSS. p. 7 et 211.
DESCONOSTRE. Oudin, Dict.
DESCONGOISTRE. Perceforest, vol. I, fol. 132, V^o et passim.
DESCONOSTRE. Poés. MSS. av. 1300, t. III, p. 1269.
DESCONOSTRE. S. Bern. Serm. fr. MSS. p. 182.

Descoingner, *v.* Cogner, heurter.

Et le frain si fort empoigna,
Que du musel li *descoingna*.

Fabl. MSS. du R. n^o 7218, fol. 136, R^o col. 1.

Descolpe. [Intercalez *Descolpe*, excuse : « De « laquete peigne, se li due la voloit demander, et il « meist raisons qui ne fussent raignables ; et se « l'idit Jahans voloit demander ledittes issues, et « li due meist *descolpes* qui ne fussent raignables, « il s'en doit suffir. » (Hist. de Bourgogne, Preuves, II, 33, an. 1269.) On lit encore au reg. JJ. 55, fol. 30, an. 1316 : « Nous lui acordasmes [à Robert d'Artois] « lui oir en ses bonnes defenses et en ses *descolpes*. »] (S. E.)

(1) « Et si serai en habit si *desconu* que vostre vieille ne ame du monde n'aura de moi connoissance. » (37^e Nouv. de Louis XI) (S. E.)

(2) On lit dans Berte (III) : « Poise lui que du nom ne s'est *desconneüe*. » (S. E.)

(3) L'action de désavouer : « Et la *desconnoissance* [que Berte a fait de son nom] n'a pas obliée. » (Berte, CXV) (S. E.)

(4) « Colin le Roux vesti la houpeleude du suppliant et dist que pour soy *desconnoistre*, il avoit prins la dite houpeleude. » (JJ. 143, p. 254, an. 1302.) (S. E.)

Descombattre (se), *v.* Se délivrer de quelqu'un en combattant. (Nicol, Monet, Cotg. et Oud.)

Descombles, *subst.* Lisez *decombres* dans le Coul. gén. t. II, p. 813.

Descombire, *v.* Se reposer, du latin *discumbere*, aller se coucher.

Chantez oyseaux et puis irez *descombire*.
Percefc. vol. VI, fol. 38, v° col. 2.

Descombremment, *s. m.* L'action de décombrer. (Monet et Cotgrave.)

Descombrier, *v.* Décombrer ^A. Délivrer, débarrasser ^B.

^A Le sens propre est ôter les décombres, nettoyer, débarrasser un terrain. (Borel, Colgr. et Oudin.)

^B Au figuré, ce mot s'est employé en général pour délivrer, débarrasser (1). « Le chevalier estoit noble, « preux, et moult vaillant et gentil, et l'aymoye de « bonne amour ; or le m'ont rayé les mauvais « esperitz, dont le Dieu souverain nous vueille « *descombrier*. » (Percefc. vol. VI, fol. 40, R°.) De là, on disoit *desencombrier fié*, pour débarrasser le fié, lever l'empêchement qu'on a mis sus un fié. (Les Assises de Jérusalem, p. 118. — Voyez aussi Gloss. sur les Coutumes de Beauvoisis, et Laurière, Gloss. du Droit fr.)

VARIANTES :

DESCOMBRER. Eust. Desch. Poës. MSS. fol. 486, col. 2.
DESENCOMBRER. Laurière, Gloss. du Dr. fr.

Descommandés, *part.* Le sens de ce mot est peu déterminé [il signifie désavoué] dans le seul passage où nous le trouvons, et que nous allons rapporter. Il s'y agit de Guillaume *Longue Epée*, duc de Normandie, tué par la trahison d'Arnoul, comte de Flandres (943) :

Ce fu fait, se dire le vuel,
Tout pour le castiel de Monstruel
Que le quens ja nous ot tolu
A herluin, ki quens en fu ;
Et li dus ki li ot raquis,
En fu cel jour ensi trais ;
Mais li rois en fu moult blasmés ;
Li quens Ernous *descommandés* ;
Et Baucelicours s'enfeurent,
Tout droit en Flandres s'en revinrent.
Ph. Mouskes, MS. p. 370.

Descompagni, *part.* Séparé. (Voy. ci-dessus **DESCOMPAGNIER** SOUS **DESACOMPAGNIER**.)

Descompaignier (se). [Intercalez *se descompaignier*, se séparer (Froissart, VII, 325) : « Li « Englés qui s'estoient *descompaigniet* d'iaus « poient estre environ .xv c. combattans. »] (N. E.)

Descompoter. [Intercalez *Descompoter*, cesser d'engraisser une terre : « Seront lesdiz preudeurs « tenus de labourer bien et deument toutes les

« terres de ladite cense par droite solle et compo-
« ture, sans les desroyer, dessoler ne *descompoter*. »
(Cart. de Corbie, 1510.)] (N. E.)

Descompt, *s. m.* Imputation ^A. Décompte, déduction ^B.

^A Sur la première signification, voyez Laurière, Gloss. du Dr. fr.

^B Pour décompte, déduction. « l'n testateur, ou « testatresse peut disposer par testament, et ordon-
« nance de dernière voloué de ses fiés et heritages
« à tiltre de mort gaige, et sans *descompt* en ligne
« directe en descendant seulement. » (Coutum. de
l'île, au Coul. gén. t. I, p. 766.) On lit à la marge :
« C'est à dire sans precompt, et deduire les fructis
« de la chose laissée par testament. » « ... Pour
« donations de fiés, maisons et heritages, faictes
« en ligne directe à tiltre de mort gaige et sans
« *descompt*, droiet seigneurial n'est deu. » (Cout.
de la Salle et Bail. de Lill. *ibid.* t. II, p. 903.)

Descompter, *v.* Décompter, déduire (2). On lit *decomptare* dans le premier sens, au Glossaire latin de Du Cange. Voyez livre de Michel Coignet intitulé : « Declaration sur le fait des changes,
« ensemble un petit discours de bien et deument
« *discomter*. » (Du Verdier, Bibl. p. 870.)

VARIANTES :

DESCOMPTER. Ord. t. I, p. 756, etc.
DISCONTER. Du Verdier, Bibl. p. 870.

Desconciliez, *adj.* Pauvre.

Il estoit moult *desconciliez* :

Et cele estoit, et haute, et riche.

Fabl. MSS. du R. n° 7615, t. II, fol. 437, v° col. 2.

Desconcordé, *adj.* Qui n'est pas d'accord, qui est brouillé avec quelqu'un.

Douques si estoit avenu

Que l'evesques de Fraimse fu

Desconcordés à une gent

Que il haot moult durement,

Quar son frere avoient ocis,

Qu'il avoit en lor tierre mis. (Ph. Mouskes, p. 766.)

Desconneue, *s. f.* Malheur, infortune. Lisez *desconvenü* (3), comme le demande la mesure du vers :

Saichies le chi a grant *desconneue*.

Jakemes li Vaniers, Poës. MSS. av. 1300, t. II, p. 864.

Desconfés. [Intercalez *Desconfés*, mort sans confession, aux Etabliss. de S' Louis (I, 86) : « Se
« aucuns homs, ou aucune fame avoit geu malade
« huit jours, et il ne se voulsist confesser, et il
« mourut *desconfés*, tuit li meubles seroient au
« baron. » De même dans Garin (Du Cange, III,
col. 3) : « Outre, fet-ils, trailres, cuvers ; Vostre

(1) On lit dans le Chevalier au Barisel (Du Cange, II, 449, col. 1) : « Et Diex tout maintenant i euvre Qui son cuer *descombire* et descuevre. » De même au cartulaire de Champagne (Du Cange, II, 873, col. 1) : « Jehans de Condé de Cambrai... nos pria moult que nos vos prissiens que vos li feissiez à rendre .xxxiii. livres et .xiii. solz d'artisans, que madame ma mere et vostre li devoit de joax qu'ele avoit euz achetez de lui : sire nos le vos priames que vos por Dieu en *descombriessiez* l'ame de li. » Le mot s'appliquait même aux procès (Hist. de Liège, II, 420, an. 1355) : « Tous les eschevins doient demourer par l'espace de demi an resiedement a Liege, pour *discombrier* et faire loy à tous ceaux qui le requieront. » (N. E.)

(2) On lit dans G. Guiart, d'après Dochez : « Plus de sept mille morz en gisent Sans les pietons que je *desconte*. » (N. E.)

(3) Dependunt on lit dans Gérard de Vienne, v. 3724 : « Tost li feront une *desconneue*. » Dans l'exemple, *desconneue* compte de même quatre syllabes. (N. E.)

« lignage mora lui *desconfés*; Ja de cest champ
« n'istra ni ceus ne pers. » (N. E.)

Desconfiel, *partic.* Détruit ^A. Découragé,
abattu ^B.

^A On faisoit de ce mot, pris dans le premier sens,
un usage commun et vague. Rabelais l'a appliqué
même à l'eau bénite. « Il y avoit prou affaire de
« sauver l'eau benoiste par les eclises à ce que
« ne feust *desconfiete*. » (Rabelais, t. II, p. 20.)

^B Pour « découragé, abattu. »

Cheurs *desconfiz* en sont en duel *confitz*. [Molin, p. 137.]

Un cerf *desconfit* étoit un cerf rendu, un cerf aux
abois. Modus et Racio, ms. fol. 13.)

Remarquons ces expressions :

1° « *Desconfit* d'œuvre, » qui manque d'ouvrage.
[Poës. ms., avant 1300, t. IV, p. 1350.]

2° « Mettre à *desconfites*, » défaire, tailler en
pièces. (Histoire de France, à la suite du Roman de
Fauvel, fol. 68.)

Desconfite, *s. f.* Déconfiture (1). « Ceste *des-*
« *confite* giganlale parachevée, Pantagruel se retira
« au lieu des flaccous. » (Rabelais, t. II, p. 245.)

Desconfire, *v.* Détruire, tailler en pièces ^A 2.
Forcer ^B. Décourager ^C.

^A On trouve *disconficere*, dans le premier sens, au
Gloss. latin de Du Cange. « Les Grecs *deconfrent*,
« et ruinent les richesses de Troie. » (L'Amant
ressuscité, p. 204.) « Si se *desconfissent* les Grien. »
[Villehardouin, p. 140.]

^B On disoit, en termes de chasse, « *desconfire* un
« cerf, » pour le forcer (3) [Voyez Modus et Racio,
ms. folio 18.]

^C Pour « décourager. »

Ne vous en devez *desconfire*.

Fabl. MSS. du R. n° 7218, fol. 280, v° col. 2.

VARIANTES :

DESCONFIÈRE. R. de Rou, MS. p. 341 (4).

DESCONFIRE. L'Amant ressuscité, p. 204.

DESCONFIR. Marbodius, col. 1066.

DESCONFIRE. Fabl. MSS. du R. n° 7218, fol. 322, v° col. 2.

DESCONFIRE. Villehardouin, p. 140.

DESCONFIT. Modus et Racio, MS. fol. 48, R°.

Desconfiture. [Intercalez *Desconfiture*. vain-
queurs, dans le Roi Guillaume, p. 162.]

Cist furent li *desconfitures* :

Sont mes homes pris et rains. (N. E.)

Desconfiture, *s. f.* Déroute, défaite ^A. Terme
de coutume ^B.

^A Sur le premier sens, voyez Glossaire du Père
Martène, t. V. On trouve *disconfectura*, dans le
même sens, au Gloss. lat. de Du Cange. (Voyez
Scopitta, ibid. t. VI, col. 244.)

Au figuré, et en appliquant cette signification aux
biens et aux richesses, *desconfiture* signifioit la
déroute des richesses.

^B De là on appelle *desconfiture*, dans plusieurs
Coutumes, le partage qui se faisoit des biens du
débiteur ruiné. (Glossaire sur les Cout. de Beauv.
« ... Il fut ordonné qu'elles seroient payées par
« *desconfiture*, c'est à dire auz sols la livre, sur les
« biens de ee vieillard. » (Pasquier, Recherches,
p. 577.) « *Desconfiture* est quand les biens du déb-
« teur tant meubles qu'immeubles ne suffisent aux
« créanciers apparens. » (Coutumier gén. tome I,
p. 34 ; voyez ibid. p. 11, 202, et t. II, page 939 ;
Bouteiller, Somme rurale, p. 154 et 332.) (5) « Cas de
« *desconfiture*, ou de rompture est lorsque tous les
« créantiers viennent à contribution. » (Laurière,
Gloss. du Dr. fr.) « Item y a différence entre matière
« de *desconfiture* et cas de simple execution, car le
« cas de *desconfiture* est quand aucun n'a autres
« biens, fors ceux qui sont prins par execution ;
« mais cas de simple execution est dit quand
« aucuns biens restent à exécuter autres que ceux
« desja prins, et pour ce, au dit cas de *desconfiture*,
« on est recevable à donner opposition jusques à
« ce que l'execution soit du tout parfaite, et
« l'argent baillé en la main du creantier. » (Cout.
de Clermont, au Cout. gén. t. I, p. 359.)

Expressions remarquables :

1° « Le jeu de *desconfitures*. » On appelloit
ainsi le jeu qui venoit après les fêtes. « Le jeu
« d'après les festes que nous appellions le jeu
« des *desconfitures*, parce que lorsque la plupart
« des avocats n'estans retournéz des champs, il ne
« laissoit toutes fois de tenir l'audience sans par-
« donner aisément aux absens. » (Lettres de Pasq.
tome I, p. 430.)

2° « Juger par *desconfiture*, » juger sans en-
tendre les parties. C'est le sens de cette expression
dans le passage suivant, où il s'agit du roi
Cambuse :

... Un sien juge jugea à tort

Un homme, par *desconfiture*. (Vig. de Ch. VII, p. 211.)

Desconfort, *s. m.* Peine, embarras, chagrin (6).
(Gloss. de Marot. Dict. de Monet.)

Ne dansez point, soyez en *desconfort*. [C. Mar. p. 241.]

Desconfortément, *adv.* Avec peine, avec
chagrin.

Quant merci n'en puis traire,

Desconfortément,

En torment m'en repaire,

Disque à son commandement.

Ghilelers de Bernev. Poës. MSS. av. 1300, t. III, p. 1210.

(1) Au XII^e siècle (Rouc., p. 28) on lit : « De vostre gens est grans la *desconfure*. » (N. E.)

(2) L'initiale neutre signifie parfois être desconfit : « Adont peüst-on-veir celle bataille rengie *desconfire* à pau de fait. » (Froissart, IV, 406.) (N. E.)

(3) De ce sens on peut passer à calomnier, blesser une réputation : « Il n'est pas droit que l'on me *desconfisse*. » (Quesnes de Béthune, Leroux, I, 41.) (N. E.)

(4) On lit déjà dans Roland (v. 1247) : « L'osherc li *desconfist*. » — « Apres li ad la bronie *desconfite*. » (Vers 3362.) (N. E.)

(5) De même dans Loyse (687) : « *Desconfiture* est quand le detteur fait rupture et failite, ou qu'il y a apparence notoire, que ses biens, tant meubles qu'immeubles, ne suffisent au paiement de ses dettes. » (N. E.)

(6) Le mot est dans Coqui. I : « Et mi *desconfort* greignor » ; et dans Henri de Valenciennes (éd. de Wailly, § 520) :

« Prengz cascuns reconfort en soi-meismes, car *desconfors* n'i vaut noient ; et nos les *desconfors* n'i vaut noient. » Ch. d'Orléans écrit ausi : « Quand je le sceu, je dis par *desconfort*, Je hé ma vie et desire ma mort. » (N. E.)

Desconforter, v. Décourager, attrister, désoler.

Merveilles n'est, si tu te *desconfortes* (1).
M. de S. Gelais, p. 58.

Desconneue, s. f. Ignorance (2).

Quant femme est deceue,
C'est sans *desconneue*.
Marc. et Salem. MS. de S. G. fol. 146, R^o col. 2.

Desconnoissance, s. f. Distinction, marque pour reconnoître (3). « Se deux gens metent ensamble « leurs bleds, ou leurs vins, ou leurs deniers, ou « leurs marchandisez qui soit d'une nature sans « *desconnoissance*, sans deviser et sans molier « quele partie chacun i a, l'on doit entendre que « chascuns i ait le moitié. » (Beaumanoir, p. 127.)

Desconnoement. [Intercalez *desconnoement*, incognito (Froiss. IV, 69) : « Il se mist hors de le « cité *desconnoement*. » C'est là un adjectif français qui valait mieux qu'un mot latin.] (N. E.)

Desconcré. [Intercalez *desconcré*, mal équipé, au Roman de Merlin (Du Gange, II, 546, col. 2) : « Ains s'empassent outre ambedui mal arrée et « tout *desconcré* », et dans Partonopex (v. 4881) : « Por la noise s'est si hastée C'un poi en vint « *desconcré*. »] (N. E.)

Desconsei, part. Entr'ouvert.

Car le ciel fut de chief en chief
Si *desconsei* et si ouvert,
C'on peust bien à descouvert
Voeur paradis...
Fabi. MSS. du R. n^o 7615, t. II, fol. 186, V^o col. 2.

Desconseillé, part. Qui est sans conseil, sans assistance ^A. Eperdu ^B. Désolé ^C. Sans chef ^D.

^A Sur le premier sens, voyez Gloss. sur les Cout. de Beauv. où on lit ce passage du chapitre 275 des Ass. de Jérusalem : « Il puet fere moult de bien, se il, « à bone foi, conseille les *desconseillés*. » — « Nostre « sire qui les *desconsilliez* conseille, ne le volt mie « ensi soffrir. » (Villehardouin, p. 24.) (1)

^B Par une extension de cette acception, on a employé *desconseillé* pour « éperdu (5). » Ainsi l'on a dit d'une femme surprise avec son gâtant : « Or faut « il sçavoir que la pauvre femme *desconseillée* est « devenue. » (Les 15 Joyes du mariage, p. 185.)

^C Les acceptions précédentes, encore plus étendues, ont fait naître celle de « désolé. »

N'a home plus *desconseillié*,
Ne par amors si travaillié.

Vies des SS. MS. de Sorbonne, chif. LVII, col. dernière.

^D Sans conseil est, à divers égards, la même chose que sans guide, sans chef, et nous trouvons *desconseillé* pour exprimer « qui est sans chef. »

C'est en ce sens qu'on a dit en parlant d'une église, d'un bénéfice à patronage laïque, pour lequel deux patrons présentent chacun un titulaire : « Si l'esglise « demoege *desconseillé* outre .vi. moys, adone « solonc le concueil del lieu, par le descort des « parties, le fra l'evesque del lieu counseiller et « dorra l'esglise a ascun clerke de son office, sauve « chescun droit. » (Britton, Loix d'Anglet. F^o 225.)

VARIANTES :

DESCONSEILLÉ. Villehardouin, p. 24.
DESCONSEILLÉ. Assises de Jerus. ch. 275.
DESCONSEILLÉ. Fabl. MSS. du R. n^o 7218, fol. 354.
DESCONSEILLI. Poës. MSS. av. 1300, t. III, p. 1246.
DESCONSEILLÉ. Britton, Loix d'Anglet. fol. 227, R^o.

Desconseiller, v. Dissuader (6), détourner, désapprouver. Le contraire de « conseiller. » (Dictionn. de Mouet et de Cotgrave.) « La longueur, et « misère d'une guerre civile que toutes considé- « rations divines et humaines doivent appresent « *desconseiller*. » (Mémoires de Viller. L. V, p. 262.) « Voult retourner sur luy pour soy venger, mais « ses gens le luy *desconseillerent*, en disant que, « s'il retournoit lors, son peuple seroit perdu et « destruit. » (Histoire de Bertrand du Guesclin, par Ménard, p. 279.)

Desconseiller, v. Désoler. (Cotgr. et Oudin.) De là on a dit un participe :

...Ele a moult tou conforté
Un *desconseillé* auant.
Gilbert de Berneville, Poës. MSS. av. 1300, t. I, p. 345.

Remarquons que l'on disoit aussi *desconseillé* dans le même sens.

VARIANTES :

DESCONSOILLER. Cotgrave.
DESCONSOILER. Contes de la R. de Nav. t. I, p. 321.

Descontenger (se), v. Se racheter. « Il fut « chargé par enquête en la Salle à l'Isle, que un « homme qui avoit demandé un heritage qui escheu « luy estoit de une sieme ante, sur lequel heritage « un estranger avoit acheté, et ja tenu par grand « temps, le demandeur le devoit avoir comme « eschange, et fut diet que le diet heritage se devoit « *descontenger* (7), puisq' il issoit de droicte ligne. » (Bout. Som. rur, p. 455.)

Desconter, v. Omettre de compter ^A. Partir d'un lieu ^B.

^A Au premier sens :

Plus de vii. m. mois en gisent,
Sanz les piétons que je *desconte*,
Poi ce qu'or endroit n'en truis conte. (G. Guiart, p. 18.)

^B On disoit aussi se *desconter* pour partir d'un lieu. C'est le sens de ce mot dans les passages sui-

(1) « En long delai m'ont si *desconforté* (Couci, XIV). » De même dans Beaumanoir (XIII, 1) : « Il est mestier que lor feines demeuvent esbahies et *desconfortées*, soient gardées que force ne leur soit fete. » (N. E.)

(2) C'est le participe *desconuei* pris substantivement : « Il se parti *desconuei* de Venues. » (Froiss., IV, 67.) (N. E.)

(3) Il a le sens : 1^o De *cunoissance* dans Roland, c'est-à-dire de signes héraldiques ; 2^o D'unes armes hures d'argent. Sans nulle autre *desconnaissance*. » (Couci, v. 3273.) 3^o D'ingratitude : « L'exposant qui voit *desconnaissance* et ingratitude de ce qu'il avoit fait de bonne foy. » (JJ. 105, p. 173, an. 1373.) (N. E.)

(4) De même dans Rutebeuf (II, 5) : « Tu as en ton saint chief l'oreille Qui les *desconseilliez* conseille. » (N. E.)

(5) « Si m'en sui chy auie comme femme esgarée et *desconseillie* deviers vous pour avoir confort et conseil de ces besoignes. » (Froissart, II, 30.) (N. E.)

(6) « De poi vus crut en halt et mult vus honura, Tut encontre sa mere qui li *desconseilla*. » (Th. de Cantorb., 83.) (N. E.)

(7) Il vaut mieux lire *descontanger*. (Voyez plus bas ce mot.) (N. E.)

vans : « La nuit qu'ilz se logierent, ordonnerent
« moult bien leurs gens pour double des dites
« bestes, car qui se *descontoit* (1. pour aller devant,
« on derriere, il estoit perduz sans remede, et pour
« ce chacun s'aguetoit le mieulx qu'il pouoit. »
(Hist. de B. du Guescl. par Mén. p. 219.)

Ce mot a aussi signifié s'égarer, s'écarter, se méprendre.

Descontrer, *v.* Détruire.

Pepin et ses filz Karlin
Qui tant Sarrazin *descontrerent*. (G. Guiart, f. 30.)

Desconvenable, *adj.* Qui ne convient pas. Le contraire de « convenable. » (Voyez Chr. de S. Denis, t. II, fol. 148.) On lit au même endroit « inconvenable » dans la Chr. fr. ms. de Nangis (2).

Desconvenue, *s. f.* Désastre, infortune, accident ^A. Indécence ^B. Ce qui ne peut être ^C. Dépit ^D. Méintelligence ^E.

^A Sur le premier sens, qui subsiste dans notre mot *desconvenue*, voyez le Gloss. de Marot. (Voyez aussi *DECONVE* ci-dessus.)

Mais ne set pas la deshonon,
Ne la très grand *desconvenue*
Qui li est, cel jor, avenue.

Fabl. MSS. de S. G. fol. 124, V°.

^B Pour « indécence » :

Une fame sui toute niée,
Ci a moult grant *desconvenue*.

Fabl. MSS. du R. n° 7218, fol. 320, V° col. 4.

^C Pour « chose qui ne peut être » :

L'en lor fet croire de vive voix,
Une si grant *desconvenue*
Que bréliz blanche est tote noire.

Fabl. MSS. du R. n° 7015, t. I, fol. 101 bis, V°.

^D Pour « dépit » :

Dont si très grant *desconvenue*
En prist eils roys Henry, par ire,
Qu'en un moustier le fist ocire. (G. Guiart, fol. 43.)

^E Pour « méintelligence » :

Et s'entre vos barons avoit *desconvenue*
Vous i metrés pais, et accorde tenue.

Fabl. MSS. du R. n° 7218, fol. 341, R° col. 1.

Descord, *s. m.* Discorde, désunion, débat, procès ^A. Disconvenance ^B. Dissonance ^C. Chose extraordinaire ^D.

^A Sur le premier sens, voyez le Gl. de Marot (3).

^B Pour « disconvenance », on lit : « L'on ne doit
« pas appeller amours là où il ny a du doux, et de
« l'amer, des *discordz* et des *accordz*. » (Percefor.
vol. II, fol. 104.)

^C Pour « dissonance » :

Nous lessons le droit chant, si prenons le *descord*.
Fabl. MSS. du R. n° 7218, fol. 337, R° col. 1.

^D Pour « chose extraordinaire », contraire à l'usage :

Messagiers à dolor seront,
De deus journées trois feront
Et de quatre six, c'est *descord* :
Et Diex ! done lor reconfort
Et aux fevres, et aux forniers.
Fabl. MS. du R. n° 7218, fol. 217, R° col. 1.

VARIANTES :

DESCORD. Monet, Dict.
DESCORD. Perard, Hist. de Bourg. p. 478, tit. de 1254.
DESCORD. Poës. MSS. av. 1300, t. I, p. 261.
DESCORD. Ord. t. III, p. 23.
DESCORD. Joinv. p. 105.
DESCORDS. Perard, Hist. de Bourg. p. 478, tit. de 1254.
DESCORD. Cretin, p. 27.
DESCORDS, *pl.* Perard, Hist. de Bourg. p. 300, tit. de 1213.

Descordable, *adj.* Aisé à désunir.

Vit le peuple auques *descordable*
Et vit lieu et temps convenable :
Le regne voit prendre à sa part.

Roman de Brut, MS. fol. 51, R° col. 1.

« Gascons qui par nature sont *descordables*, et de
« legier esmouvement. » (Chiron. de S. Denis. t. I,
folio 163, R°.)

VARIANTES :

DESCORDABLE. R. de Brut, MS. fol. 51, R° col. 1.
DESCORDABLE. Chr. de S. Denis, t. I, fol. 163, R°.
DISCORDIEUX. E. Besch. Poës. MSS. fol. 435, col. 1.

Descordant, *adj.* Qui n'est pas d'accord. (Oud. et Cotgrave.)

VARIANTES :

DESCORDANT. Cotgrave, Dict.
DESCORDANT. Oudin, Dict.

Descorder, *v.* Décorder. Détortiller une corde. (Nicot, Monet, Oudin et Cotgrave.)

Descordement, *adv.* Confusément, sans accord. (Oudin et Cotgrave.) « A dire confusément,
« à dire *discordamment*. » (Ess. de Mont. t. III,
page 382.) (4)

VARIANTES :

DESCORDEMENT. Part. de Bl. MS. de S. G. fol. 135, R°.
DISCORDAMMENT. Ess. de Mont. t. III, p. 382.

Descorder, *v.* Désaccorder ^A. Diviser ^B. Etre divisé ^C. Dénouer, délier ^D. *Descorder*, dans S. Bern. répond aux mots *discordare*, *discrepare*, *dissidere* et *dissuare*.

^A Sur le premier sens, voy. Dict. de Monet, Nicot et Cotgrave (5).

^B De là, au figuré, on disoit *descorder* pour « désunir », diviser.

J'ay veu seigneur des cordes
Aux flamens accorder,
Cordeller grands discordes,
Pour pays *descorder*. (Molin. p. 172.) (6)

^C *Descorder* a signifié aussi « être divisé », le contraire « d'être d'accord. » (Nicot, Dict.)

(1) C'est aussi le sens dans G. Guiart, v. 14107, 17159, 17164. (N. E.)

(2) « Laquelle Raouelle dist au suppliant qu'il estoit un mauvais loudier, avec plusieurs autres paroles *desconvenables* et contre l'onneur dudit suppliant. » (JJ. 103, p. 350, an. 1372.) (N. E.)

(3) On lit dans Froissart (II, 60) : « Li emprise estoit si haulte et si perilleuse selonc les *desceors* et les grandes haynes qui estoient adont entre les baux barons et les communs d'Engleterre. » (N. E.)

(4) On lit au Gloss. lat. B. N. 7684 : *Descordement*, *discorditer*, *discordiose*. (N. E.)

(5) On lit aux Miracles de Notre-Dame, t. II : « La bouce à Dieu ment et *desordie*, S'à lui li cuers ne se concorde. » (N. E.)

(6) « Mais si l'un des cordons de ta corde *decorde*, Le cordon *decordant* fait decorder la corde. » (Vers cités par Hurtaut, *Manuale rhetorices*.) (N. E.)

« Dans un sens plus littéral on disoit *descorder* pour « dénouer, délier. »

Des sept pechiez mortels est le liens cordé
Ou le deable in' a lacié et encordé ;
Dame, se par vous n'est desront et *descordé*
Trop foible est mon pooir ; mes n'ère racordé.

Fabl. MSS. du R. n° 7218, fol. 273, R^e col. 2.

Descorporer, *v.* Démembrer. « Il auroit esté « osté, et *descorporé* du dit fief dont il estoit issu. » (Bout. Som. Rur. p. 473.)

Descorreillier. [Intercalez *Descorreillier*, tirer le verrou, dans la Chr. des ducs de Normandie (v. 31390) :

Li portiers fu apareilliez
Et li guichet *descorreilliez*.] (N. E.)

Descort, *s. m.* Espèce de poésie. Elle étoit propre à mettre en chant, et semble avoir été ainsi appelée parce qu'un amant y exprimait les différentes situations contraires où il se trouvoit. Chaque couplet de la pièce se chantoit sur un air différent des autres. Dans le Gloss. provençal, ms. de la Bibl. de S. Laurent de Florence, le *descort* est défini : chanson ayant plusieurs airs différens. *cantilena habens sonos diversos* (1).

Descortiné, *part.* Peut-être dépourvu, déblavé. « En terres cortinées cum en *descortinées*. » dans Perard, Hist. de Bourg. p. 471, lit. de 1250, semble signifier, en terres emblavées ou déblavées, s'il ne signifie pas cultivées ou non cultivées.

Descoter. [Intercalez *Descoter*, aujourd'hui dégoter : « Icelui Jehan saicha un coutel et en « *descota* lidz Massins par le corps. » (JJ. 128, p. 36, an. 1385.)] (N. E.)

Descotonné. Peut-être de coton ou alcon. Nous n'assignerons point le sens de ce mot qu'on trouve dans un passage où l'on paroît s'être plus occupé du jeu de mots que du sens.

Tant a Titan en sa tonne tonné,
Et entonné tonnoires a bon ton,
Que le pays en fut tout estonné,
Tout nud, tout né, en dueil *descotonné*. [Molin. p. 145.]

Descoupler, *v.* Découpler.

Quant vos chiens *descouplés* avez.
Font. Guer. Tres. de Vén. MS. p. 11.

On lit *discouplare*, en ce même sens, dans le Gl. lat. de Du Cange.

1. Descoucher, *v.* Sortir du lit^a. Faire sortir^b. (Cotgrave.) (2)

^a Pour « sortir du lit : »

Puis quand l'aube se *descouche*
De sa jaunissante couche,
Pour nous esclerer le jour. (J. du Bell. f. 199.)

« Le roy Gadifer qui estoit esveillé près la royne « qui se *descouchoit* (3), commença à dire, etc. » (Percefl. vol. III, fol. 86, V^o col. 2.)

^b On a dit aussi *descoucher* pour « faire décam-

« per, faire sortir. » « Estoient allez *descoucher* « les Engloiz de leurs chasteaux, et fors pour « venir à leurs secours. » (Hist. de B. du Guescl. par Mén. p. 410 et 414.)

2. Descoucher. [Intercalez *Descoucher*, lever, dans Christine de Pisan (Hist. part. I, ch. 16) : « L'heure de son *descoucher* à matin estoit réglée- « ment comme de six à sept heures. » De même au reg. JJ. 113, p. 69, an. 1378 : « Au *descouchier* au « matin ledit Mathieu se feust complaint de ses diz « deniers, qui ostez lui estoient. »] (N. E.)

Descoudre, *v.* Dire, rapporter.

L'an de grace, au certain *descoudre*.
M.CC.LXXXV. outre. (G. Guicart, p. 209.)

« Au certain *descoudre* » signifie en cet endroit « à dire vray, certainement. »

Descoufle. Lisez d'*Escoufle* et voyez *Escoufle* ci-après.

Descouler, *v.* Découler. On trouve *discolare*, en ce sens, dans le Gloss. lat. de Du Cange.

Descoulper. [Intercalez *Descoulper*, disculper, au reg. JJ. 111, p. 276, an. 1377 : « Icelui Thomas « ou lit de la maladie, dont il mouru, les en *des- « culpa* et descharga, et en acoupla, et charga du « tout ledit Couvreur. » De même dans Froissart (XV, 127) : « La seconde maladie où le roy estoit « rencheü, les excusoit et *descouppoit* grandement « de la renommée du peuple. » Il écrit même : « Il « la *descoupa* à la mort (V, 273), pour il la disculpa de la mort. Beaumanoir (LXIII, 2) écrivait déjà : « Li mors avant qu'il morust, nomma cix qui celi « firent, et *descoupa* celi qui est apelés. »] (N. E.)

Descouvable. [Intercalez *Descouvable*, innocent, au reg. JJ. 91, p. 438, an. 1463 : « Lequel « Enguerrans se disoit et sentoit pur, innocens et « *descouposables* des faiz dessusdiz. »] (N. E.)

Descoupéter, *v.* Découper. « Cinq pages ves- « tus de satin noir, leurs robes *descoupetées* par « les bras, et les descoupeures couvertes d'orfeve- « rie. » (J. Chartier, Hist. de Charles VII, p. 182.)

Descouromer, *v.* Déchirer. Dans un sens figuré, on a dit : « Il le *descoupe* de toutes les sortes « d'opprobres convitieuses. » (Mém. de du Bellay, liv. VII, fol. 198.) [Le sens est disculper.]

Descourraer, *v.* Dé ranger. Voyez *DESCORREE*.

Et se vont lor lances croissir,
Que nuz n'en est *descourraez* ;
Ne plus estordiz, ne grevez. [Part. de B. f. 153.]

Descourrouer, *v.* Oter la couronne. (Monet, Cotgr. et Oudin.)

Et *descourroué* par Vitance. [Ph. Mouskes, p. 46.]

Descourre, *v.* Ecarter, séparer. « Et se tenoient « si serrez, sans eulx *descourre*. ne ouvrir, en

(1) On lit dans Wackernkoenig, p. 73, au *descort* de Colin Muset : « En mon *descort* vos demant... Mon *descort* Na dame apert. » Voir Diez, Poésie des Troubadours, p. 415. (N. E.)

(2) On lit dans Job, 462 : « Les teubours de ceste nuit ki, par vraie repentance, *descolcheit* et despitent la lumiere de la prosperiteit del siecle. » (N. E.)

(3) « Ouquel hostel ledit chappellain demoura et coucha celle nuit ; et quand il fust lendemain *descouché*. » (JJ. 104, p. 136, an. 1372.) De même dans Froissart (XI, 85) : « Il se *descouchoit* à haulte nonne et souppoit à my nuit. » (N. E.)

« poussant contre leurs adversaires. » (Hist. de B. du Guescl. par Mén. p. 361.)

Descourtois, *adj.* Qui manque de courtoisie. Incivil, impoli. (Mouet et Oudin.)

Descourtoisie, *s. f.* Incivilité, impolitesse. Le contraire de courtoisie. (Cotgr. et Oudin.)

Descouru, *part.* Détruit, pillé, ravagé.

Hélas ! quel temps divers a ic couru

Et comment tout si estoit descouru !

Vig. de Charles VII, t. II, p. 191.

Descouseur, *s. m.* Qui découd. (Oudin.)

Descouter, *part.* Décousu. « Rire à bouche » *descousu*. « Nous disons « rire à gorge découverte. » (Voy. Nuits de Strap. t. II, p. 91.) « Ses affaires sont bien *descousues* », c'est-à-dire en mauvais état. (Oud. Cur. fr.)

Descoutanger, *v.* Défrayer. « Qu'il soit *descoutangé* des mises, frais et dépens que pour « celle cause y a faits. » (La Colombe. Th. d'honn. t. II, p. 97.) « Qu'ils *descoutangent* le défendant « de tous ses frais, et missions jusqu'à la valeur « d'une guallette. » (Ibid. p. 103.)

Descoutissa, *v.* Démêler les cheveux. Mot languedocien. (Voy. Dict. de Borel, au mot *Coutille*.)

Descoudre, *v.* Désassembler ^A. Démembrer ^B. Débrailler ^C. C'est proprement notre mot *découdre* qui a pris au figuré diverses acceptions dont nous avons marqué les principales.

^A Pour désassembler « fit *descoudre* toutes les « planches d'un pont par lequel il scavoit que « nous devions passer. » (Godefr. Annot. sur l'Hist. de Charles VI, p. 687 et 688.) On lit plus bas : « Les « planches qui estoient descousues, etc. »

^B Pour déménbrer.

Le bras fait à l'un d'eus descoudre,

Par le cors à l'autre passe outre. (G. Guiart, f. 314.)

^C Pour débrailler.

De le hanap ne boi tout outre,
Ains me vendra mon sain descoudre,
Que le remenant n'i a goute.

Fabl. MSS. du R. n° 7218, fol. 238, V° col. 1.

Descoutumanche. [Intercalez *Descoutumanche*, maletôte, dans la Charte de commune d'Abbeville (1481) : « Je Jehans queus de Pontieu ne mi « hoir... ne vorront demander nule revenduté ou « *descoutumanche* des bourgeois. »] (N. E.)

Descoutumer, *v.* Déshabiter. Perdre l'habitude.

Je n'y pense pas à tumer;
Ains vueil tout *descoutumer*
Ce mariage coustumier,

Que m'admonestâtes premier. (E. Desch. f. 569.)

Descouvenablement, *adv.* Cruellement.

Hui mais ne puet l'estour remâindre

Descouvenablement en grege. (G. Guiart, f. 96.)

Découvert, *adj.* Ce qui est à découvert. De là, on a dit « ferir à *découvert* » pour frapper sur les parties découvertes. « Et quant ils furent « ensemble en champ, le chevalier anglois messire « Guillaume l'arintonne n'avoit point de harnoïs « de jambes, car il avoit mal en un genouil, pour

« quoi il ne s'en pavoit armer, et envoyèrent « à Clastellemorand, par Cordellier de Gironne, « que n'eüst plus de harnoïs de jambes l'un que « l'autre, et qu'ils s'asseurassent de non *ferir à « découvert*. » Au troisième coup de lance, l'Anglais perça cependant la cuisse du Français « tout oultre. » (Histoire de Loys III, duc de Bourbon, éd. Chazaud, p. 133-134.)

Découverte, *s. f.* Ce qui est à découvert. Endroit du corps exposé aux coups de l'ennemi. « Tant dura l'espreuve de ces deux chevaliers que « celui qui plus en scavoit, atteinct son compai- « gnou au front par une *découverte* dont il ne se « donna de garde, tellement que le sang en saillit. » (Percef. vol. V, fol. 7.)

Découvertement. [Intercalez *Découvertement*, ouvertement : « Si n'en parleront oncques « puisdi si *découvertement*. » (Froissart, III, 272.) De même à la page 386 : « Quant ce vint sus le soir, « lui quatriesme, tout *découvertement*, il parti de « son hostel. »] (N. E.)

Découverteure, *s. f.* L'état d'être découvert ^A. Vue ^B.

^A Au premier sens : « Et quant elle fut revenue « à elle, elle se aperceut de sa *découverteure*, « dont elle fut honteuse à merveilles. » (Percef. vol. III, fol. 102.)

^B On disoit aussi « hors de *découverteure* de la « ville, » pour hors de la vue de la ville. (Mémoires de Du Bellay, liv. VII, fol. 229.)

Découvetez, *part.* Découvert [lisez *descouvetes*].

L'un bras çà, l'autre là, toz est *decouvetez*

Desti çà la poitrine.

Fabl. MSS. du R. n° 7218, fol. 397, R° col. 1.

Découvraunce, *s. f.* L'action de se découvrir ^A. Imprudence, indiscretion ^B.

^A Dans le sens propre, on a dit à *découvraunce* pour « à découvert. » (Gloss. de Marot.)

^B Au figuré : dans la moralité du Fabliau de la *Sinchesse*, qui donne son petit à baiser au lion qui le dévore, on lit :

Par *découvraunce* vient grans maus ;

N'est par ti siecles toz loiaux.

Fabl. MSS. de S. G. fol. 18, R° col. 2.

Découvrement, *s. m.* L'action de découvrir. (Oudin, Cotgrave.)

Découvreure. [Intercalez *Découvreure*, éclairer, dans G. Guiart (an. 1269) : « *Découvreures* les « tentes lessent Pour savoir quel lieu en l'ille a ; « et dans Froissart (III, 294) : « Quant il furent oultre « et sus les camps, il ordonnerent li seigneur... à « estre couvrir et *decouvreure* et chevauchier « jusques as tentes des Liegeois François. »] (N. E.)

Découvrir. [Intercalez *Découvrir* : 1° Eclairer, dans Froissart (V, 28) : « Et envoya li dis roys « ses mareschaus hors de Abbeville *découvrir* sus « le pays. » 2° *Découvrir* de, faire des révélations sur : « Encorres ne savoit nuls de se route quel

« partil volloit traire, mès là il s'en *descourri*. » (Froissart, II, 487.) (S. E.)

Descouvert, *adj.* Caché. Du mot « *couvert* » avec la syllabe explétive « *des* ».

Mors qui demande plus aperte
Venance que la *descouverte*.

Fabl. MSS. du R. n° 7615, t. I, f° 104, V° col. I.

Descrescion, *s. f.* Raison. « Qu'il soit fol...., et « ne sache point de *descrescion*. » (Britton, Loix d'Angl. fol. 217.)

Descrepy, *adj.* Décrépité, exténué.

Les gens d'armes mouraient de fain,
Et estoit chacun *descrepy*,
Car itz ne mengeoient que le grain
De blé qui croissoit en l'espy.

Matr. de Paris, Vig. de Charles VII, t. I, p. 104.

Descreu, *part.* Diminué, affoibli.

Sur le hestail qui fait la crene
Sera despense *descrite*. (E. Desch. f. 320.)

On disoit *descrite* au féminin.

VARIANTES :

DESCREU. Chr. du XIII^e siècle. MS. Bonh. fol. 251, V°.

DESCREU. Poés. MSS. av. 1300, t. II, p. 875.

DESCRUTS. Poés. MSS. Vat. n° 1490, fol. 173, R°.

DESCROÉ. Fab. MSS. du R. n° 7218, fol. 338.

Descri, *s. m.* Décri. L'action de décrier la réputation de quelqu'un. (Monet et Cotgrave.) On a dit en parlant d'Henri III : « Aueuns ont voulu excuser « le roy de la guerre qu'il faisoit aux dames par « *descriemens* (1), que c'estoit pour refrener, et cor- « riger le vice, comme si la correction en cela y « seruoit, veu que la femme est de tel naturel, que « tant plus on luy deffend cela, tant plus y est elle « ardente. » (Brant. Dames gall. t. II, p. 473.)

VARIANTES :

DESCRI. Monet, Cotgrave, Dict.

DESCRIEMENT. Brant. Dames Gall. t. II, p. 473.

Descrier, *v.* Crier^A. Défendre, révoquer^B. Parler bas^C. Nous ne parlons pas de l'acception subsistante (2).

^A Dans le premier sens que nous avons eité, la syllabe *des* est explétive. « Disrent que, sans plus « *descrier*, ils assembleroient. » (Histoire de B. du Guescl. par Ménard, p. 111.)

^B Cette syllabe attache quelquefois au mot *crier* une idée négative, et *descrier* signifie alors « défendre, révoquer. » On a dit, en parlant de la guerre entre les Ecossois et les Anglois : « Là se départirent « ces deux osts les uns des autres ; et prièrent au « departement trop affectueusement les seigneurs « l'un à l'autre, que si les Angloys chevauchoyent, « et les poursuyvoient, qu'ils fussent *decriés* (3) de « non combattre tant qu'ils fussent tous ensemble, « si en seroyent plus forts, et leurs affaires si en « vaudroient mieux. » (Froiss. liv. III, p. 330.)

« *Descrier* une trêve » c'est la révoquer, en publier la cessation. « Catherine de Médéis régente « du royaume ayant fait publier une treve, le roy « de Navarre, et le P. de Condé vouloient qu'elle « fust *descriée*. » (Brant. Dames ill. p. 59.)

^C La syllabe *de*, jointe au verbe *crier*, change quelquefois la signification en une signification contraire, et alors *descrier* désigne parler bas. « Quant il vint à lui, il l'enclina, et lui dist qu'il « vouloit parler à luy et Bertran lui demanda, qu'il « vouloit, et que tantost deist sans *decrier*. » (Hist. de B. du Guescl. par Ménard, p. 53.)

Description, *s. f.* L'action de décrier^A (4). Proscription^B.

^A Dans le premier sens, ce mot est ainsi défini dans la Poétique de Boissière : « Le propre de deffinition est de declarer son sujet avec sa matiere, « et forme, et le but de *description* est seulement « de declarer les qualitez du sujet, et souvent par « enigme. » (Poétique de Boiss. p. 255.)

^B On a dit dans le second sens : « *Description* « d'avarice. » (Chroniques de S. Denis, t. II, fol. 5.) On y rend par ces mots les mots latins *detestatio* *avaritia*.

Descripvant, *part.* Décrivaint. (Villon, p. 10.)

Descrivere, *v.* Décrire.

Ki bien velt amors *descrivere*.

Kievre de Raîns, Poés. MSS. av. 1300, t. III, p. 1165.

VARIANTES :

DESCRIVERE. Poés. MSS. Vat. n° 1490, fol. 102, V°.

DESCRIVERE. S. Bern. Serm. fr. MSS. p. 9.

Descroire, *v.* Ne pas croire. (Cotgrave et Oud.) On trouve *decroderre* et *discredere*, dans le même sens, au Glossaire latin de Du Cange.

Descrois, *s. m.* Rabais^A. Détruit^B.

^A Le premier sens est le sens vrai. « Que celi « office de recepte.... sera crié et baillé à ferme.... « à *descrois* et à palmées. » (Ord. des R. de Fr. t. V, p. 133, an. 1368.)

^B On trouve aussi *descrois* pour détruit dans les Dictionnaires de Borel et de Corneille. « *Descrois* de « Marroe, « détruit de Gibraltar. (Dict. de Borel.) Ce n'est peut-être qu'une faute.

Descroisement, *s. m.* Inconvénient. (Borel, au mot *Descrois*.)

Descroiser, *v.* Dispenser de la croisade. (Col. du P. Martène, t. V, col. 683.) (5)

Descroissant, *s. m.* Le décours, le déclin de la lune.

Je fui nés en *descroissant*.

Glil. de Bernev. Poés. MSS. av. 1300, t. II, p. 930.

(1) Cette forme est aussi dans Palissy (318) : « Parce que c'est un *descriement* et rabaissement de mon honneur, je mis en pièces entièrement le tout de ladite fournée. » (N. E.)

(2) Elle remonte au XVI^e siècle et à Chastellain : « A ceste heure d'alors estoit le nom de Bourgogne tellement *descrié*. » (N. E.)

(3) Il faut lire *destourbés* ou *detriés*. (Voyez Kervyn, t. XIII, p. 207, var., et le mot *detriuer*.) (N. E.)

(4) Dans les Fabliaux mss., t. II, fol. 190, on lit : « Armes plus noires qu'àtremet Ot sans autre *discription*. » (N. E.)

(5) On y lit : « Après envoya l'apostole legas par toutes les terres par *descroiser*, et por faire moivre ceus qui ne se *descroiseroient*. » (N. E.)

Désencroissement, s. m. Désencroissement, diminution. Villehardouin, p. 21. (1)

Déscrire, v. Diminuer.

Arières resorlissent, et li homes *descreurent*. (Rou, p. 46.)

Désrotteur, s. m. Qui expédie. On trouve dans Rabelais cette acception figurée du mot *desrotteur*, en ce passage : « *Desrotteur* de vigiles, » moine qui expédie les vigiles. Rabelais, t. I, p. 190.

Désrotteurs, s. m. p. Brosse de toilette, brosse à l'usage de la toilette des femmes. Peut-être brosses à mettre le rouge. « Ont les femmes « celle costume, quant elles sont fort orgueilleuses « de soy parer, farder, et polir; non contentes de « la beauté que leur a donnée nature, si elles n'y « adjoüstent aucunes peintures; pour ce leur faut « miroirs, peignes, *desrotteurs*, bouquetz de fleurs « et cent autres vanitez servantes à leur presumption. » La Nef des fols, fol. 72.)

Désrotter, v. Dérotter. (Grein, p. 178.)

Désrouler, v. Crouler^A. Briser^B.

^A Le premier sens se trouve dans le Dict. d'Oud. ^B On disoit aussi *desrouler* pour briser. « Enfon- « çoit les dents en la gueule, *desrouloit* les « otomplates. » (Rabelais, t. I, p. 193.)

Désrover. [Intercalez *Désrover*, dans G. Guiart (v. 14089) : « Et lessent courre au *desrover* « De quanque il ont de pover. »] (N. E.)

Désroyant, adj. Mécréant. (Cotgr. et Oudin.)

Uns Turc poy assez que lion,
Sesnes estoit, et queus poisans,
Christiens et fu *desroisians* (2). [Ph. Mouskes, p. 94.]

Désrucher, v. Dérocher, faire tomber. On dit encore en ce sens *décrouër* en Normandie.

Orgoïl est encruchiez; mais li *desrucuera*.

Fabl. MSS. de fr. n° 7615, t. II, fol. 142, v° col. 2.

VARIANTES :

DÉSROUCHER. Fabl. MSS. du R. n° 7615, t. II, fol. 142.

DÉSROUCHIER. G. Guiart, MS. fol. 131, v°.

DÉSROUCER. Ibid. fol. 238, v°.

Désuevre (ä), *adv.* A découvert. (Fabl. mss. du R. n° 7218, fol. 250.)

Désuevrir, v. Déclarer, découvrir.

Comme j'ai dit, bien li *desuevre*.

Fabl. MSS. du R. n° 7218, fol. 255, R° col. 2.

Désuit. [Intercalez *Désuit*, cru, dans Renart (v. 23108) : « Un chapon manga tot *desuit*. »] (N. E.)

Désuler, v. Reculer, renverser.

Se largesce ne le *desulte*;

Face adone que nulz ne l'acule. (E. Desch. f. 223.)

Désusé, adj. Excusé.

Or sera tantost *descusé*
Le faulcon qu'il a accusé.

Gace de la Bizne, des Déd. MS. fol. 90, R°.

Désuver, v. Tirer à la cuve. (Oud. et Cotgr.)

Désdaignable, adj. Méprisable. (Cotgrave et Oudin.) « La moins *desdaignable* condition de gens, « me semble estre celle qui par simplesse tient le « dernier rang, et nous offre un commerce réglé. » (Essais de Mont. t. II, p. 604.)

Désdaignement, s. m. (Oud. R. Est. Dict.) [Voyez DESDAIGNERIE.]

Désdaignerie, s. f. Dédain, mépris. (Oudin et Cotgrave.) « De despit faire et dire parolles de « moquerie, ne *desdaignerie*, ne peut nul bien « venir. » (Anc. Cout. d'Orléans, f° 83.)

Désdaigner, s. m. Méprisant. Ce mot, dans S. Bernard, répond au latin *indignans*. (Cotgr.)

VARIANTES :

DESDAIGNEUR.

DESDAINOLS. S. Bern. Serin. fr. MSS. p. 187 et 238 (3).

Désdain, s. m. Dépit (4). colère^A. Débat, dispute^B. Ce mot, dans S. Bernard, répond au latin *indignatio*.

^A Au premier sens, on lit : « Vous apeserez vostre « fureur, et *desdain*. » (Nuits de Strap. t. I, p. 84.)
^B Lesquelles lettres de defiancez le dit duc de Bourgogne envoya (comme dit est dessus) par « un sien officier d'armes, devers le dit duc « d'Orléans, et ses freres, lequel fut trouvé à Blois, « et eut grand *desdaing*, et desplaisance de la « response que lui fuysoit le dit duc de Bourgon- « gne. Neantmoins il feit faire assez bone chere a « ce l' « qui les avoit portées. » (Monstrelet, vol. I, fol. 124.)

^B Pour « débat, dispute » :

Qui par miracle soublaing

Avoit accordé ce *desdaing*. (E. Desch. f. 558.)

Désdaingner, v. Dédaigner, mépriser. Ce mot, dans S. Bernard, répond au latin *dedignari* (5).

Moult me desdaing en merveillant,

Et me merveil en *desdaingnant*,

Que par forfait, et par orgueil

Osas vers Rome ouvrir ton œil. (R. de Brut, f. 81.)

VARIANTES :

DESDAINGNER. Rom. de Brut, MS. fol. 81, R° col. I.

DESDIGNER. Chr. S. Denis, t. I, fol. 20.

DEDAIGNER. Poés. d'Amadis Jam. fol. 202, v°.

DESDIGNER. S. Bern. Serin. fr. MSS. p. 121 et passim.

DESDOIGNER. Poés. MSS. avant 1300, t. I, p. 46.

Désdebter, v. Payer ses dettes. (Oud. et Cotgr.)

Qui trop velt baretar,

Ne se puet *desdeter* (6).

Prov. du Vil. MS. de S. G. fol. 75, R° col. 2.

(1) « Mult fu granz *désencroissement*; à cels de l'ost qui en Venise aloient, et els en avint granz mesaventure. » (Edition de Wailly, § 55.) (N. E.)

(2) *Désroisians* doit être rapproché de *desroisier*. (N. E.)

(3) Dans le Psautier de la Bibl. Mazarine, n° 258, fol. 403, on lit : « Iriez avoies esté et *desdeignos* vers eus por leurs pechiez. » (N. E.)

(4) On lit dans la Rose, v. 1458 : « Mès cis [Narcisse] fu por sa grant biauté Pleins de *desdaing* et de fierté. » (N. E.)

(5) On le rencontre au XIV^e siècle : « Si tu veis qu'il se *desdeigne* e enquierre pur quei nus si apuchames al mur. » (Rois, 156.) (N. E.)

(6) On lit au Poème du Riche et du Ladre (Du Cange, II, 749, col. 2) : « Qui donne aumosne, il se *desdebte*; Car aumosne est et dons et debte. » (N. E.)

Desdegnance. [Intercalez *Desdegnance*, en latin *dedignantia*, au Gloss. lat-fr. 7684.] (N. E.)

Desdement. [Intercalez *Desdement* (Du Cange sous *abdictio*.)] (N. E.)

1. Desdire, s. m. Refus.

L'otroi, ou le *desdire*.

Poës. MSS. du Vatican, n° 1522, fol. 107, R^e col. 1.

2. Desdire, v. Refuser^A. Contredire^B. Nier^C. Faire rétracter^D.

^A Pour « refuser » :

Et tot a son voloir li vient :
Quan qu'il demande, et devise,
Ne trueve nul qui l'en *desdire*.

Parton. de Blois. MS. de S. G. fol. 130, R^e col. 3.

^B Pour « contredire » :

C'on n'i puisse par droit *desdire* (1) :
Droiz en iert jugement, et sire.

Fabl. MSS. du R. n° 7015, t. I, f. 100, R^e col. 2.

^C Pour « nier » :

Lors respont sinagoue dolente et plaine d'ire
Et dist à Ste Yglise, veus me tu donc *desdire* ?
Que cil en qui tu crois, ne morut à marture.

Fabl. MSS. du R. n° 7218, fol. 203, V^e col. 1.

^D Enfin pour « faire dédire, faire rétracter. »
« S'il estoit de telle opinion, comme vous estes, je
« l'en vouldroye *desdire*, et par celle voye. » (Percef.
vol. VI, fol. 100.)

CONJUGAISON :

Desdeisse. Niasse. (Fabl. mss. n° 7218, f° 230.)

Desdi. Il nie. (Vies des SS. ms. de Sorbonne, chiffre LX, col. 23.)

Desdicz. Redissiés. (Gl. de Marot.)

Desdommage, s. m. Dédommagement. (Cotg.)

« Le domaine du seigneur ot y a si grande esten-
« due qu'autre n'a que querir environ, combien
« qu'il soit déelos, est tousjours defensible, et peut
« le seigneur, pour le bestail qui y seroit trové,
« demander l'assise, ou *desdommage* à son choix. »
(Cout. de Bret. au Cout. gén. t. II, p. 778.) (2)

Des donc que. Dès que. « Ainsi m'appella le
« souverain Dieu *dès donc* qu'il me eul crée. »
(Percef. vol. II, fol. 33.)

VARIANTES :

DESDONCQUE.

DÉSDONS. S. Bern. Serin. fr. MSS. p. 204, 205 et 327.

DÉS DONS EX AVANT. Id. dans le latin *déhinc* et *ettunc*.

Desdormir, v. Éveiller. (Nicol, Monel, Cotgr. et Oudin.)

Et la nymphe *desdort*. (Baif, fol. 28.) (3)

VARIANTES :

DESDORMIR.

DESENDORMIR. Œuvres de Baif, fol. 28, V° (4).

Desdormissement, s. m. Réveil ou l'action d'éveiller. (Cotgr. et Oudin.)

Desduloir, v. Cesser de s'affliger. (Cotgrave.)

Et pour moy du tout *desduloir*,

A bras ouvers un m'en donna. (Chartier, p. 753.) (5)

Desdruir. [Intercalez *Desdruir*, affaiblir, dans le Pèlerinage de Guigneville (Du Cange, II, 912. col. 3) :

De che me souvient li sans plus,
Que me dist qu'estoie trop drus ;
Mais si je ne *desdruissoie*,
Ou aucun mal je me lessioie,
Feloü me devroit on clamer.] (N. E.)

Desdire, v. Disputer, soutenir. « Dame, dist
« le tors, je tiens à mon fait tout ce qu'il a fait, et
« ce qu'il en a fait, il l'a fait sur son droit et s'il
« estoil nul qui en voulsist dire le contraire je
« l'offre à *desdire* de mon corps contre le sien. »
(Percef. vol. I, fol. 47.)

Desduysable, adj. Amusant. Qui est de bon déduit.

Cest oysel est moult *desduysable*.

Gace de la Baigne, Des Dodoüs, MS. fol. 12, V°.

Desembellir, v. Déparer. (Cotgrave.)

Desembracer, v. Tirer des bras de quelqu'un. Le contraire « d'embrasser. »

Li esveille me *desembrace*.

La de l'ombre, Fabl. MSS. de S. G. fol. 86, R^e col. 1.

Desembuscher, v. Sortir d'embuscade. (Oud. et Cotgrave.)

Desemfler, v. Respirer, se soulager. Proprement « ôter l'enflure, » d'où l'on a tiré l'acception figurée de « respirer, se soulager. »

Ensi di je ce por moi *desemfler*
Qu'il fait grant bien, etc.

Poës. MSS. avant 1300, t. I, p. 157

Desemfire, adj. Désunis. C'est en effet *desunis* qu'il faut lire en ce passage :

De coi nns cuers *desemfis*.

Poës. MSS. avant 1300, t. IV, p. 1311.

Desemmurer, v. Démurer, ouvrir ce qui étoit muré. (Cotgrave et Oudin.) Il est figuré dans ces vers :

Desemmuré : le fort de cruauté

Par la faveur de vostre privauté. (L. Le Caron, f. 17.)

Desempaqueter, v. Dépaqueter. (Oudin et Cotgrave.)

Deseparé, part. Débarrasser, délivrer.

Heureux me tiens estre *deseparé*

Du mocqueur monde où j'estoye emparé [Faifou, p. 4.]

Deseparer, v. Faire sortir^A. Mettre hors de défense^B.

^A Au premier sens :

Sur un cheval, ou jugement, on le monte

Pour le mener, quasi *desesperé*

L'ont de Sauthnur soubdain *deseparé*, [Faif, 95.]

(1) On lit encore dans Partonopex, v. 2683 : « Qu'il n'osent, fust bien, fust mal, De rien *desdire* le vasal. » De même dans Froissart (II, 29) : « Et il n'est nuls en Engleterre qui l'ose courechiez ne *desdire* de tout ce qu'il voelt faire. » (N. E.)

(2) De même dans la Coutume de Bretagne, art. 420 : « En trois villages peut avoir un taureau, qui ne peut estre empêché d'aller à jeu ; et pour icelui, quelque part qu'il soit trové, ne doit estre payé amende, *desdommage* ou assise. » (N. E.)

(3) On lit dans Flore et Blanchefleur, v. 965 : « L'encautement a fait fenir Et les chevaliers *desdormir*. » (N. E.)

(4) « Apollon brusle et s'avance ; La chienne oit comme il s'eslance, Froissant des coudres le fort ; Elle aboye à sa présence Et la nymphe *desdort*. » (N. E.)

(5) Voyez aussi Renart, v. 16319. (N. E.)

« Pour » mettre hors de défense. » ... Ce samedi « toute la nuit, entendirent à reparer leurs palais « qui estoient *désamparés*, et à remettre à point « tout ce qui faisoit besoin. » (Froissart, livre II, p. 257 et passim ; Jaligny, Histoire de Charles VIII, p. 60 ; Le Jouvenel, ms. p. 371.) [1. Ce mot est encore de quelque usage en ce sens.]

Desempenner, *v.* Oter les plumes. (Oudin et Colgrave.)

Desempescher, *v.* Débarrasser ? (Oudin et Colgrave.) « Prit la visière de sa salade de sa main « destre, et l'arracha hors de sa salade, et le gella « Joing de luy en arrière, et demoura le visage « moult fort deceuvert, et ce fit-il, pour ce qu'il « estoit homme de courte veue, et la vouloit *desempeschier*. » Mémoires d'Olivier de la Marche, livre I, p. 318.)

Desempestrer, *v.* Dépêtrer, débarrasser. (Colgrave.)

Desempirer, *v.* Empirer.

...Ce siecle qui *desempira*,
Où refroidir vos charité, etc.
Fald. MSS. du R. n. 5615. L. I, fol. 65, V^e col. 1.

Desemplumer, *v.* Déplumer, ôter les plumes (3). (Oudin et Colgrave.)

Desempresser, *v.* Tirer à la presse. « François « de Mangeron porta par terre ung nommé Loys « Chamelio lequel, a grant foulle de gens, fut « recoux, et *desempressé*, tant que trois Espaignols « armez à la bastarde le remonterent. » (J. d'Aulh. Annales de Louys XII.)

Dese-naigrir, *v.* Aigrir, selon le Glossaire du P. Labbe, p. 500, où on lit pour mot latin correspondant *exacerbo*.

Desechainer, *v.* Déchainer, ôter les chaînes à quelqu'un. (Colgrave et Oudin.)

Desecher, *v.* On dit du chat-luant et de la chouette qu'ils n'osent se montrer que de nuit parce qu'ils « ne pourroient durer aux menus oyseaux « qui les *desechent* et aguettent. » (Möds et Racio, fol. 94.)

Deseborder, *v.* Ôter la corde (Oud. et Colg.)

Deseconsuer. [Intercalez *Deseconsuer*, disconsuer : « Se Jehan de Maillot... vuell dire que j'ay fait « ledit fait... je l'en combatray... et l'en leray « desdire, ou tel chose qu'il devra souffire, et m'en « devra l'en tenir pour bien *deseconsué*. » JJ. 165, p. 361, an. 1408.] (N. E.)

Desendruir. [Intercalez *Desendruir*, comme *desdruir*, aux Miracles de Notre-Dame (Du Cange, II, 942, col. 3) :

La char convient *desendruir*
Qui les pechiez veut ensuir :
Qui s'endruit trop et encrease,
A pechié faire tost s'estaise.] (N. E.)

Desenduire, *v.* Oter l'enduit. (Colg. et Oud.)

Deseonneur, *v.* Rendre malheureux, proprement ôter « l'heur, le bonheur. » (Borel.)

Deseofilacé, *adj.* Qui est sans filasse, qui manque de filasse, qui manque de quoi filer.

La vie aux destins soujette,
Tombe *deseofilacé*. (Loys le Caron, f. 50.)

Deseinflamer, *v.* Éteindre la flamme.

Jamais ils ne pourront nos coeurs *deseinflamer*. (Desport. 132)

Deseinforgé, *adj.* Dépêtré, débarrassé. « A ce « tressaillir du plaisir qu'il sent à gratter sa jambe, « après que les fers en furent hors, accuse il pas une « pareille joye n son ame, pour estre *deseinforgé* « des incommoditez passées et à mesme d'entrer en « connoissance des choses advenir. » (Essais de Montaigne, t. II, p. 164.) Il faut peut-être « *deseinforgé*. » (Voyez ENFERGE.)

Deseinfourner, *v.* Tirer du four. (Oudin et Colgrave.)

Deseinfourir. [Intercalez *Deseinfourir*, déterrer, dans Edouard le Confesseur, v. 496 : « Il fist « *deseinfourir* le cors Haroult, et si engelter hors, « E tout decelez de l'iglise Chef e cors gette en la « Tamise. »] (N. E.)

Deseingagement, *s. m.* L'action de dégager. On a dit en parlant d'un bien hypothéqué : « Avant « l'achat, et *deseingagement* que nous avons « fait. » (Mémoires de Comines, t. III, Preuves, p. 36.) Ce mot, appliqué à la danse, a signifié l'action de dégager ses pas, *dégagement*. « Les « sauts, les entrelasseures, les *deseingagements*, le « port et la jarretiere, et la grace des filles portoient « je ne scay quelle petite lascivité mignarde. » (Brant. Dames gall. t. II, p. 366.)

Deseingager, *v.* Dégager ^A. Débarrasser ^B.

^A Au sens propre, c'est retirer ce qu'on avoit mis en gage. (Oudin.) « Quand aucun tient en gage « d'autrui aucune chose meuble, s'il en veut tirer « son argent, peut faire convenir en justice celui « de qui est le dit gage pour le *deseingager*, ou le « voir vendre, etc. » Cout. de S. Sever, au Coutum. général, t. II, p. 693 et 694. — Voyez Du Cange, Gl. lat. au mot *disvaditare*, sous *vaditum*.)

^B *Deseingager*, pour « débarrasser », a signifié aussi dans le sens propre remettre à quelqu'un ses engagements : « Et ne me semble guere moins de « coust, *deseingager* celui qui me doit, usant de « luy, que m'engager envers celui qui ne me doit « rien. » (Ess. de Mont. t. III, p. 332.)

(1) De même au reg. JJ. 98, p. 238, an. 1364 : « Comme le baillif de Meleun eust mandé à tous nos sergens que lesdz moustier de Praeles et maison feissent *desemparver*, abatre et arraser... et meissent en tel estat que jamais n'y peust avoir fort. » Froissart, parlant du château de Relenghes (II, 80), écrit aussi : « Si le parabatirent et *desemparverent* de tous points. » (N. E.)

(2) On lit au reg. JJ. 128, p. 284, an. 1389 : « Loppier lieutenant general... tout empeschement mis en ses biens, *deseimplie* et met à delivrance. » (N. E.)

(3) On lit au figuré dans Lanoue (610) : « Bien est vray, que quelques particuliers trop volontaires se sont acunement *deseimplentez*, et la noblesse des frontieres a aussi souffert quelques pertes. » (N. E.)

Au figuré : tirer quelqu'un d'embaras en général. « Le cheval de La Palice ayant été tué sous lui, et après qu'il s'en fust *désengagé*..... vint le capitaine Castaldo à cheval, qui le prit prisonnier. » Brant. Cap. fr. t. I, p. 81.)

Desengi, part. Déguerpi, vidé, évacué. On a dit, en parlant de la guerre de Philippe-Auguste contre les Flamans qui assiégèrent Tournay :

Vers lui, k'il iert partié sans fi ?
De la garnison *desengi*? (P. Mouskes, p. 566.)

Désengluer, v. Oter la glu. (Oudin.)

Désengonement, s. m. L'action de dépouiller. (Contes de Cholières, fol. 116.)

Désengonner, v. Dépouiller. Proprement ôter la gonne, comme de robe, dérober. (Contes de Cholières, fol. 121.)

Désengourdir, v. Oter l'engourdissement. (Cotgr. et Oudin.)

Désengraisser, v. Maigrir. (Oudin.)

Désengrossir, v. Dégrossir. Décharger sa grossesse. Oudin et Cotgrave.)

Désenhorter, v. Dissuader. Le contraire « d'exhorter. » Oudin, Cotgr. *Descorter*, que l'on trouve Chr. de S. Den. t. II, fol. 42, répond au mot *dissuadere*, dans le latin de Rigord.

Désenhorteur, s. m. Qui dissuade (Cotgr.)

Désenir, v. Finir, cesser. Du mot latin *desinere*. Peut-être *desanir*, par allusion à années.

Désenlacer, v. Tirer d'un lacet ou d'un filet. (Monet et Oudin.)

Désennaturer (se), v. Quiller son naturel. Se défaire de ce qui est naturel.

Qui d'orgueil se *desennature*.
Fabl. Mss. de S. G. fol. 56, R^e col. 3.

Désennuy, s. m. Délassement, divertissement I.

Désennuyance, s. f. L'action de se désennuyer. (Cotgrave.)

Désenrouiller, v. Dérouiller. Oter la rouille. (Oudin et Cotgrave.)

Désenrouler, v. Dérouler. Nicot et Cotgr.)

Désenrouillé, adj. Réformé, désenrôlé. (Dict. de Rob. Estienne.)

Désensaigner, v. Faire désapprendre, faire oublier (2). Cotgr. et Oudin.)

Désenseller, v. Faire perdre la selle à quelqu'un. le désarçonner.

Si rudement le *desenselle*,
Le cuer lui part dessous l'esselle.
Rom. d'Attis, MS. cité par Du Cange, Gloss. lat. au mot *Sellare*.

VARIANTES :

DÉSENSELLER. Du Cange, au mot *Sellare* sous *sella*, 2.
DESSELLER. Percif. vol. II, fol. 36, V^e col. 2.

Désentasser, v. Disperser. Le contraire « d'entasser. » Oudin et Cotgr.)

Désenterrer, v. Priver de sépulture. (Vies des SS. ms. de Sorb. chiff. lxx, col. 32.) (3)

Désentester, v. Faire cesser l'entêtement. Ce mot est cité comme nouveau, dans le P. Bouhours. Remarq. sur la Lang. p. 552.

Désentir, v. Sentir, éventer.

La bisse i ot sovent esté,
Et par vrier, et par esté ;
Quar li cien l'orcut *desentie*,
Qu'ele n'i sot sa garandie. (Ph. Mousk. p. 107.)

Désentortiller, v. Développer. (Oud. et Cotgr.)

Désentrailler, v. Eventrer. Arracher les entrailles. Oud. et Cotgr.)

Désenvelopper, v. Développer. Cotgr. (4)

Désenvillir, v. Nettoyer. Oter ce qu'il y a de vil. Poës. de Loys le Caron, fol. 2.)

Désercion, s. f. Déroute ^A. Abandon ^B.

^A Au premier sens, on lit : « Il vit son ost ainsi « renversé, abatu, et mené à telle *désercion*, il fut « si désespéré que lui mesmes se voulut occire de « sa propre main. » (Tri. des IX Preux, p. 383.)

^B En termes de barreau, on disoit « *désercion* « d'*apel* » pour abandon d'appel. Procès de J. Cuier, ms. p. 202.)

Déserpillé, adj. Déguenillé. « Entre les che- « valiers que messire Jehan de Vallance ramena « d'Égypte, j'en congneu bien quarante de la court « de Champaigne, qui estoient tous *déserpillés* et « mal atournez. » Joinv. p. 89.) (5)

Déserrine, s. f. Nous ignorons la signification de ce mot que nous ne trouvons que dans une citation de Du Cange :

Chil qui ne manguent poisson
Habitent en la *déserrine* (6)
Et ne manguent fors vermine.

Bestiaire, MS. cité par Du Cange, Gl. I. au mot *Vermin*.

1. Désert, adj. Dépouillé, ruiné ^A. Détruit, brisé ^B. Abandonné ^C.

^A Pour « ruiné. » « Vray est que nostre dict « pere vous donna tant en mariage, si vous donna « plus qu'il n'a laissé à nul de nous, si ne vous « pourrions payer que ne fussions *désers*. » 7. pour-

(1) On lit dans J. de St Gelais (Hist. de Louis XIII, p. 179) : « [Il chassa]it pour son passetemps et pour donner *desennui* à son neveu, qui tant y prenoit plaisir. » (N. E.)

(2) On lit aux Prov. immss. de St Germain, fol. 114 : « Maistre qui *desensaigne* Son aprenant mehagne. » De même dans Coucy (Lahorre, p. 276) : « Pour ce ne puis fere lie chançon Qu'Amors le me *desousigne*. » (N. E.)

(3) « Un homme en peut estre accusé [d'hérésie] après sa mort... et s'il advient qu'il soit convaincu et atteint d'hérésie, il doit estre *desenterré*, et ses os mis dans un sac. » (Monstrelet, I, 39.) (N. E.)

(4) On lit au Livre de Justice, p. 76 : « Tout ce est otroié à celi à qui l'en donne juridiction *desenvetoper*. » (N. E.)

(5) Le mot n'est pas au Gloss. de Wailly ; on lit au reg. II, 164, an. 1409 : « Jean Langlois avoit trouvé ou grant chemin du Mans gens qui l'avoient desrobé et *déserpillés*. » (N. E.)

(6) Dans ce même bestiaire, on dit du Phénix : « De la *deserrine* s'envole En la chité de Leopole. » *Deserrine*, qui est là pour désert, subsiste comme nom de lieu dans l'Allier et la Mayenne. (N. E.)

(7) Dans ce cas, il vaudrait mieux écrire *deshers*, comme au t. VI des Ord., p. 7, an. 1374 : c'est un composé de *herbes*. (N. E.)

« quoy nous vous offrons que veniez partir avecques
« nous par teste. » (La Thaum. Cout. de Berri, p. 310.)

^b Pour « détruit, brisé. » « Lors regardent le
« chevalier qui estoit si suant, et si foulle, et son
« escu si *desers* 1, et detroncé de glaives que en lui
« n'avoit congnissance. » (Pereef. vol. I, p. 89.)

^c Pour « abandonné. »

Je suis malheureux, et *desert*. (Molinet, p. 183.)

2. Desert. *s. m.* Destruction, ruine. « Les enfans
« des traistres doivent estre tournez en exil, et a
« *desert* par mort convenable. » Bout. Som. Bur.
page 279.)

Chasteaux et villes *deserterent*,

Ly Breton virent la douleur,

Et le *desert* faire des lour. (Rom. de Brut, f. 47.)

« Plusieurs des dits compaignans..... ont esté
« dommegez, grevez (et en peril de tout *desert*, et
« mis en mendiciteé. » (Ordonn. des R. de Fr. t. V,
page 384.)

Desertable, *adj.* Odioux, dâtestable.

..... Quant il vit la seignourie

Et le jugement de sa vie

Desertable par le cours,

Par franc vouloir se fist secours. (E. Desch. f. 471.)

Desertation, *s. f.* Perte, ruine, destruction.
« Pour ce que la dite ville est moult travaillée, et
« oppressée en sa labour, et par especial en la
« moisson de cest present noust, et les bestiaux
« souvent prins, et emmenez par les gens d'armes,
« qui se dient et advoent estre sous Monseigneur
« le duc : dont le pauvre peuple, et les marchands
« sont fort destourbez, et en voye de *desertation*,
« se pourveu n'y est brièvement. » (Monstr. vol. I,
fol. 247.) « Lesquelles choses sont, et ont esté
« faites commises, et perpetrées par nostre dit
« cousin de Bourgogne, ses alliez, adhérens et
« complices, contre nostre majesté royale, contre
« les Ordonnances des accords, et traictés de la dite
« paix..... en *desertation* et destruction de nostre
« peuple, et de nostre grande desplaisance. » (Ibid.
fol. 196.) (2)

1. Deserte, *s. f.* Le dessert. « Il n'y a eu rien
« oublié à un si.... banquet que la *deserte*. » (Des
Acc. Ecriv. Bijon, fol. 25, V^o.) « A l'entrée de table
« on boit du blanc, au milieu du gris et clair, à la
« *deserte* du rouge, et diverses sortes d'un
« chacun. » (Bouch. Serées, liv. I, p. 7.)

2. Deserte. [Intercalez *Deserte*, mérite, dans
Joinville § 759 : « Diex a puis fait maint biau
« miracle pour li par ses *desertes*. » De même dans
un testament de 1382 (Du Gange, II, 817, col. 1) :
« Item à Jehan de Mellan lequel demeure avecques
« moy, en outre ses *desertes*, cent sols une fois
« payez. » Voyez DESERTE.] (S. E.)

Deserté, *adj.* Ruiné, ravagé. On disoit en ce
sens « terre *desertée*. » (E. Desch. fol. 146.)

Troye la cité *desertie*. (Not. des Vœux du Paon, f. 9.)

Deserter, *v.* Désoler, ravager ^a (3). S'épuiser ^b.
Mettre hors ^c.

^a Dans le premier sens, on trouve *desertare* pour
vastare, dans le Gloss. lat. de Du Cange. On a dit,
en parlant d'une place forte occupée par des compa-
gnies de brigands qui faisoient des courses aux
environs : « Près d'ici est celle qui *deserte* tout le
« pays. » (Hist. de Loys III, duc de Bourb. p. 145.) (4)

Et Troies fu toute gastée,

Et exillée, et *desertée*. (Ph. Mouskes, p. 4.)

^b On a dit aussi *se deserter*, pour s'épuiser.
« Aussi s'y plaisent elles si parfaitement, qu'elles
« multiplient beaucoup plus qu'en France, et le
« pays ne s'en peut *deserter*, pour le peu de soin
« qu'on aye de les conserver y en ayant vey pren-
« dre de toutes ces sortes de bestes, etc. » (Saluove,
Vén. p. 184.) Le Gloss. sur les Cout. de Beauvoisis
interprète *deserter* pour « mettre hors. »

Desertir. [Intercalez *Desertir*, rompre, au
Roman d'Alexandre (Du Cange, II, 816, col. 3) : « Et li
« hauberc li a deront et *desertis*. » On trouve
encore au participe la forme intensive *desers*.] (S. E.)

Deserts, *s. m. p.* Nom de lieu. *Deserts* de Fon-
« tainebleau. « C'est ainsi que les rois, avant
François I^{er}, appeloient Fontainebleau ; et dans la
Chambre des Comptes on trouve des lettres et titres
ainsi datées : « Donné a nos *deserts* de Fontaine-
« bleau. » (Brant. Cap. Fr. t. I, p. 274.)

Deserveur, *s. m.* Homme préposé par le sei-
gneur pour garder et faire valoir, à son profit, un
fief ou un héritage, au défaut ou en l'absence
du propriétaire. « Nous baillierons au seigneur dou
« lié *deserveur* souffisant, qui gouverneroit celle
« chose, qui avenue nous seroit en la maniere que
« cilz de qui elle nous seroit avenue, la gouverne-
« roit. » (Ord. des R. de Fr. t. I, p. 558, an. 1315.)
« Gens de main morte qui s'absentent de la sei-
« gneurie de main morte, peuvent retourner à leurs
« héritages, et les reconvrir dedans dix ans, durant
« lequel temps de dix ans, le seigneur peut mettre
« *deserveurs* esdits héritages, et faire les fructs
« siens. » (Cout. de Bourg. au Cout. Gén. t. I, p. 846)

Deservice, *s. m.* Mauvais office, démerite.
(Oudin et Cotgr) « Le Roy avoit despléyé sa mise-
« ricorde envers une infinilé de rebelles dont il
« n'avoit jamais receu que des *deservices*. » (Lett.
de Pasq. t. II, p. 362.)

Deservir, *v.* Mériter ^a. Servir ^b. Récompenser
ou punir ^c.

(1) C'est le participe passé de *desertir*, comme dans l'exemple suivant, où du sens propre de rompre on passe au sens figuré : « Cuidant que l'assurance donné devant autre juste que les nostres ne vaulsist, ne sortist aucun effect fors jusques à 40. jours, et iceulz 40. jours passez, fust *desert* et de nulle valeur. » (J. 138, an. 1300) (S. E.)

(2) Voyez encore un acte de 1400 (Ord., t. IX, p. 485.) (S. E.)

(3) Par suite, perdre : « Et ja a marchand de luy humier et *deserter*. » (Froissart, XIII, 280.) (S. E.)

(4) De même dans Froissart (X, 309) : « Plusieur chevalier se plaindoient des bos que on leur avoit copés et *desertis* » ; et au reg. JJ. 77, p. 304, an. 1348 : « Les buefs et les vaches de Bernart Restour, qui gastoient et *desertoient* le boys. » (S. E.)

Ce mot, dans S. Bernard, répond au latin *merere* ou *mereri*.

^A Sur le premier sens, voyez les Dictionnaires de Monet, R. Estienne, Borel, Colgrave, etc. « Ils ont « *deservi* d'estre puni griefment. » (Ord. des Rois de Fr. t. III, p. 693.) (1)

^B On a employé aussi *deservir* dans les diverses acceptions du mot *servir*, comme « rendre service, servir sur table, etc. » Pour rendre service : « Ceuls « que li rois seaura qui bien l'auront *deservi* et « loiaument. » (Ordonnances des R. de Fr. tome I, p. 764, art. 7.)

Pour servir sur table : « Ainsi que l'en devoit « commencer à servir,.... le roy Lucidés dist qu'il « seroit bon d'attendre à *desservir* tant qu'on eust « esté veoir la navire qui estoit desjà arrivée à bord « dedans la hante. » (Perecf. vol. III, fol. 77.)

^C On a dit enfin *deservir* pour « récompenser (2), « acquitter, reconnoître un service. « Sire, dist « Estonné, elles nous ont saulvé les vies, je ne scay « qui le *deservira* ; Sire dist l'aisnée des damoisel- « les, il est tout *deservy*. » (Perecf. vol. I, f. 69.) On lit, dans S. Bernard, p. 303 : « *Deservir* grace, » pour mériter grâce, et id. *ibid.* « *deservir* enfer (3). »

Expressions à remarquer :

¹ « *Deservir* ung don. » C'est une sorte de pléonasme, donner une récompense, accorder une grâce. « Il y a grant espace que je vous doys ung « *don deservir*, que nomme me avez autresfois : « lequel je vous accorday, et vous savez pourquoy « vous ne l'eustes alors, si vous conseilte que vous « aillez devers la royne, car de moy avez l'oetroy. » (Perecf. vol. IV, fol. 6.)

² « *Deservir* un hommage. » « ...Aincyois *des- « servira* son hommage qu'il avoit fait envers sa « dame, car bien luy sembloit qu'il ne pourroit « estre à plus vaillante dame. » (Perc. vol. V, f. 76.)

³ « *Desservant* le fief, » celui qui acquitte les devoirs d'un fief. Cette qualité se trouve souvent dans les signatures à la fin des procès-verbaux des Coutumes. Voyez Nouv. Coul. génér. t. I, p. 385.) [Voyez DESERVET.]

VARIANTES :

DESERVIR. Apol. pour Hérodote, p. 262.
DESERVIR. Fabl. MSS. du R. n° 7218, fol. 130, V° col. 2.
DESERVIR. Fabl. MSS. du R. n° 7615, t. II, fol. 165.

Deservi. *adj.* Qui a fait son service. Ce mot est rendu en latin par *emeritus*, dans le Gloss. du P. Labbe, p. 199.

Deservissement, *s. m.* Desserte, l'action de desservir un bénéfice. « Demeurans par devers ces « monastères le droit de dismer, sur tous les « climats de la paroisse, comme estans curez primi-

« lifs, encore que la charge, et *deservissement* « residast par devers leurs vicaires perpetuels. » (Pasq. Rech. p. 284.)

Desesmé, *adj.* Épuisé. Ce mot est formé de *des* privatif, et de *amé*. « ...Quand tous les diables « devroient saisir ces ames *desesméés* de faim. » (Contes de Chol. fol. 32, R°.)

Desesperacion, *s. f.* Désespoir. On disoit « venir en *desesperacion*, » pour tomber dans le désespoir. (Chasse de Gaston Phébus, ms. p. 397.) « ...Par *desesperance*, » par désespoir. (G. Guiart, ms. fol. 306.) « A la *desesperade*, » en désespéré. (Mémoires de Du Bellay, liv. X, fol. 307, V°) « Jouer « à la *desesperade* ou au désespoir, » jouer en désespéré, hasarder tout. (Pasquier, Rech. p. 498.)

VARIANTES :

DESEPERACION. P. J. de Saintré, p. 80.
DESEPERACION. Les Marg. de la Marg. fol. 7, V°.
DESEPERACION. Fabl. MSS. du R. n° 7218, fol. 222, V° col. 1.
DÉSÉPERANCE. Fauch. Lang. et Poés fr. p. 122 (4).
DESEPERANCE. Poés. MSS. Vat. n° 1430, fol. 105, R°.
DESEPERANCHE. *Ibid.* fol. 7, R°.
DESEPERATION. S. Bern. Serin. fr. MSS. p. 11 et 312.
DÉSÉPERADE. Colgrave, Dict.

Desesperance. [Intercalez *Desesperance*, désespoir : « Car on le povroit si espouanteir de ses « pechiez qu'il en eherroit en *desesperance*. » (Menestrel de Reims, § 182.) De même dans Joinville (§ 534) : « Toute nosire gent s'enfuitent si laide- « ment, que il en y ot plusieurs qui de *desesperance* « se noierent en la mer » ; et aux Ord. VII, 544, an. 1340 : « Posé encore que par *desesperance* il se « noiaist ou pendist. »] (N. E.)

Désespéré, *adj.* Désespéré ^A. Outrageux ^B. Inattendu ^C.

^A Ce mot subsiste au premier sens, sous la première orthographe. On trouve *désperé* en ce même sens dans Joachim Du Bellay, fol. 148.

^B On a dit *désespéré* pour « outrageux. »

Li papelat religieux,
Qui sont gloutons, et envieux,
Et ont envi d'autrui biens,
Désespéré, et orgueilleus,
Plus estræ, et plus hidens,
Que ne fu onques nule riens.

Fabl. MSS. du R. n° 7615, t. II, fol. 146, V° col. 2.

^C *Désespéré*, pris pour le contraire « d'espéré », a significatif inattendu, imprévu. (Voyez Joach. du Bell. *ubi supra*.)

On a dit *au désespéré*, pour à toute outrance, en désespéré. « Quant ceulx d'Escallon le veirent venir, « ilz tournerent en fuite devers Escallon, Gervaise « les chassa *ou désespéré*. » (Le Jouvene, f. 74, V°.) « Incontinent furent mis dix lances devant pour « chasser *au désespéré*, et pour faire arrester les

(1) Ce sens est dans Roland (v. 3740) : « N'a *deservi* que altre bien il ait. » De même dans Froiss. (II, 79) : « Li chevaliers rapporta que il avoient bien mort *deservie* par plusieurs horribles fés » ; et au cart. de l'évêché de Chartres (an. 1312) : « Item d'un vallet, appellé Guiot Breton, qui fut pendu à Chartres; trouvé est que il l'avoit bien *deservi*. » Il se prenit aussi en bonne part (Ann. de St Louis, p. 176) : « Pour ces chouses et autres bonnes euvres *deservi* li roys Loys l'amour et la grace Nostre Seigneur. » (N. E.)

(2) « Nous vous en scaurons gré et à *deservir* à vous et aux vostres. » (Froiss., XV, 223.) De même au t. XVI, p. 137 : « Vous me faites tant d'honneur que je ne scay comment je le pourray jamais *deservir*. » (N. E.)

(3) Il avait aussi le sens actuel (Froiss., II, 29) : « Si ne l'ay je pas *deservi* ne ne vourroie faire nullement. » (N. E.)

(4) Ces variantes seraient mieux placées sous *desesperance*, article intercalé. (N. E.)

« dits Anglois, lesquels s'en alloient à leur garnison
« à Lagny. » On fit à la marge : « c'est-à-dire
« comme enfans perdus. » (Histoire d'Artus III,
« comtable de France, due de Bretagne, p. 762.)
« firent une saillie au *désespéré*, » et à la marge :
« firent une sortie en *désespérez*. » (Ibid. p. 764.)

Désespérement, *adv.* D'une manière désespé-
rée. (Oudin et Colgrave.)

Désespérer, *v.* Faire perdre l'espoir. Ce mot,
dans S. Bernard, répond au latin *desperare*. « Puis
« la place se rendit par une très honorable compo-
« sition, surpris pourtant monsieur le conte par
« une lettre supposée, qui le *désespéroit* de tout
« secours. » (Brant. Cap. fr. t. I, p. 410.)

CONJUGAISON.

Désespérez, Ind. prés. S. Bern. S. fr. p. 107.)

Désespoirt, subj. « S'est merveille ke ne m'en
« *désespoirt*. » Poës. mss. av. 1300, t. III, p. 1189.)

Despoire, ind. Fabl. mss. de S. G. f. 88. (1)

Despoire, subj. E. Besch. f. 501.)

Désespérés (Des), *s. m. p.* Nom de faction.
Parti qui s'éleva parmi les habitans de l'Over-Yssel,
en 1579. Ils portoient peinte sur leurs drapeaux une
épée nue, avec la moitié d'un œuf, dont le jaune
paraîsoit répandu. (Hist. de Thou, t. VIII, p. 139.)

Désestabli, *v.* Destituer. « En requerant qu'il
« fut content, qu'aucun d'eux peust avoir la puis-
« sance de reformer tous ceuz généralement, qui
« depuis le commencement de son regne, avoient
« eu le gouvernement des dites finances et de ses
« offices, sans nuls en excepter, et qu'ils peussent
« iceuz *destabli*, corriger, punir, ou condamner,
« selon le cas qui seroit trouvé sur eux ; laquelle
« requeste fut par le roy accordée. » (Monstrelet,
vol I, fol. 91.)

Désestance, *s. f.* Malaise. (Voyez MÉSESTANCE.)

Si par vult tant la vostre compagnie,
Que li desirs double ma *désestance*.

Gaces Brullés, p. 517.

Désestimer, *v.* Mésestimer, mépriser. (Nicot,
Colgrave, Oudin.) « Il a été *désestimé*, et decrié par
« plusieurs grands personnages. » (Sagesse de
Charron, p. 171.)

Désestourdir, *v.* Oter l'étourdissement. (Colg.
Nicot, Monel.) « Il chancelle grant piece, et Lancelot
« qui point ne le aymoit luy court sans reposer,
« aingoyz qu'il soit *destourdy*, et luy baille grands
« coups sur son heaulme. » (Lancelot du Lac,
t. II, fol. 10.)

Désestourmé, *adj.* Qui est en désordre. Ce mot
est formé de Fitahen *Stormo* (2), troupe arrangée et
en armes pour combattre.

Com personnes *désestourmées*,
Commence l'estrif aux espées. (G. Guiart, an. 1294.)

Deseur, *prépos. et adv.* Dessus ^A. Par dessus ^B.
Au dessus ^C.

^A Pour « dessus » :

...Son col ki blangoie

Deseur som bel chief sor.

M^e Gautiers d'Argies, Poës. MSS. av. 1300, t. III, p. 1149.

^B Pour « pardessus » « ...*Deseure* les comans. »
C'est-à-dire pardessus tes ordres. (Fabliaux mss.
du Roi, n^o 7615, tome II, folio 167.) « ...Illec
« fut l'estendard de Rome où il y avoit par des-
« sous un aigle, et ung dragon qui estoient fichez
« avec deux bendes de fer. » (Lancelot du Lac,
t. III, fol. 48.)

^C Pour « au dessus » (3) :

Més tant avoit amé sa seur,

Que *deseur* soi l'avoit levé.

Fabl. MSS. du R. n^o 7615, t. II, fol. 173, v^o col. 2.

On disoit :

1^o « Ce *deseure* dessous, » pour sens dessus
dessous. (Histoire de Bertrand Du Guesclin, par
Ménard, p. 487.)

2^o « *Deseur* leur pois, » au delà de ce qu'ils
peuvent porter, au dessus de leurs forces, ou peut-
être pour leur malheur :

...Aiment *deseur* leur pois.

Poës. MSS. du Vatican, n^o 1190, f. 8, R.

VARIANTES :

DESEUR. Fabl. MSS. du R. n^o 7218, fol. 260.

DESEUR. Beaumanoir, p. 7.

DESEURE. Poës. MSS. d'Euist. Desch. fol. 100, col. 2.

DESEURE. Mil. fr. du P. Daniel, t. I, p. 483.

DESSUR. Gil. Durant, à la suite de Bonnefons, p. 81 et 170.

DESOR. Villehardouin, p. 52 et 62.

DESS. Villeh. p. 66.

DESOUZ. Roman de Rou, MS. p. 330.

DESSOUBZ. Vig. de Ch. VII, t. I, p. 57.

DESCVS. Brit. Loix d'Angl. fol. 7, v^o.

DESCU. Fabl. MSS. du R. n^o 7389, fol. 75.

Deseurain. [Intercalez *Deseurain* vestement,
surcot (Froiss. V, 308) : « Et devoit cascuns cheva-
« liers de la dite compagnie porter une estoile
« d'or ou argent doré ou de perles sur son *deseur-
« rain* vestement. »] (N. E.)

Deseure, *adv.* Dessus. (Borel.) « Mistrent
« mineors qu'ils avoient par *desor* terre. » (Villeh.
page 145.)

Deseureis. [Intercalez *Deseureis*, malheureux,
dans Guiot de Prouvins, Wackernkonig, p. 32 :

El ais com saux *deseureis*

Se celle n'ot ma proiere.] (N. E.)

Deseveuzer. [Intercalez *Deseveuzer*, refuser
(Dissert. de Le Beuf, III, 413, an. 1367 : « Et pour
« ce que vous puissiez mie *deseveuzer* que vous ne
« puissiez estre pardevant l'un des trois, je vous
« doing terme de la S. Michiel prochain venant
« jusques à un an. »] (N. E.)

Desevrance, *s. f.* Séparation, désunion, priva-
tion, départ (5).

(1) Dans Coucy (III) on lit : « Comment que je me *deseipoir*,
Bien m'a amours guerredonné. » Au Lai de l'Ombre : « Or se
despoire, or se deshâte Cil qui cuidoit avoir tout pris. » (N. E.)

(2) Ou du français *estour*, qui a formé le verbe *estourmir*. (N. E.)

(3) On disoit aussi *estre* ou *veur* à *deseure* pour réussir dans une entreprise. (Froissart, II, 60, 62.) (N. E.)

(4) On lit déjà dans Roland (s. 1017) : « Oliver est montez *desur* un pui haultur. » (N. E.)

(5) Défaite dans G. Guiart (an. 1249) : « Sont mors à cette *desevrance* Deus amiraus de grant puissance. » (N. E.)

VARIANTES :

- DESEVRANCE. Poës. MSS. av. 1300, t. III, p. 938.
 DESEVRANCE. Ord. t. II, p. 604.
 DESEVRANCHE. Ibid. p. 1198.
 DESOIVRE et DESOIVRE. S. Bern. S. fr. MSS. p. 42 et 71.
 DESSEVRAILLE. Disp. du Juif et du Chrét. fol. 103 (1).
 DESEVREE. Eust. Besch. Poës. MSS. fol. 196, col. 3 (2).
 DESSEVREE. Beauman, p. 98.
 DESSEVROISON. Poës. MSS. av. 1300, t. IV, p. 1377.

Desevrement, s. m. Privation, séparation ^À. Distinction ^È. Divorce ^È. Interruption ^È. Ce mot, sous les différentes orthographes employées par S. Bern. répond au latin *distantia*, *separatio*. Ce mot, dont la signification s'est conservée dans notre verbe « sevrer », emporte dans ses diverses acceptions son sens primitif de « privation. »

^À Le sens propre est privation.

Lons consirs double la *desevrance*.

M^{re} Hugues du Breil, Poës. MSS. av. 1300, t. III, p. 968.

^È Pour « distinction, différence » : « Que nul « baron n'alegant la monnoye que il auront com-
 « mencie de poids, ou de loy, sans faire *desevrance*
 « apperte devers croiz, ou devers pile, qui puisse
 « estre connue de toutes gens : et qui dorenavant
 « fera encontre, il perdra sa monnoye ; et les mon-
 « noyes qui ont été allégées sans faire *desevrance*
 « apperte, nous voulons qu'elles soient abbatues. »
 (Ord. des R. de Fr. t. II, p. 604.)

^È Pour « divorce, dissolution » : « Il puet bien
 « aveuir que un mariages été *desevrés* par Sainte
 « Eglise, quant au lit, et ne pourquant les enfans
 « que il ont, quand il furent ensamble, si ne sont
 « pas prouvés pour batart ; si comme quant aucuns
 « pourcache le *desevrement* de sa fame, pour
 « ce que il la trouvé en péchie de fornication, ou
 « la fame de son mari por che que ele l'i a trouvé,
 « en tel cas, les puet bien sainte Eglise dessevrer.
 « et si ne sont pas les enfans bastart que il ont
 « devant la *dessevrée* ; mes se la fame eut enfans
 « puis le *dessevement*, il sont batart. » (Beauman.
 p. 98.)

^È Pour « interruption. » (Poës. mss. avant 1300,
 t. IV, p. 1565.)

Desevrer, v. Séparer, diviser ^À. Abandonner ^È. Priver ^È (3). Ce mot, sous les orthographes employées par S. Bernard, répond au latin *segregare* et *separare*. (Borel, Nicot, Colgrave et Du Cange.)

^À Le mot *dessevrer* signifie diviser et séparer, comme il se trouve « en l'Antienne Chronique de « Flandres, de Monstrelet et ailleurs, et ainsi en use « mon vieil praticien. » (Bouteiller, Som. rurale, Notes, p. 449.) (4)

^È On a dit de là *dessevrer* pour « abandonner », se séparer de quelqu'un. (Fabl. MSS. de S. G. F° 10.) (5)

^È La signification primitive ét générique paroît être celle de « priver », qui s'est conservée dans notre mot « sevrer (6), » et d'où sont naturellement dérivées les autres acceptions particulières et secondaires. (Voyez DESEVRANCE.) On a dit *dessevré* « de sens, » pour privé de sens, insensé. (Chroniq. S. Denis, t. I, fol. 36, V°.)

Desexcommunier, v. Relever d'excommuni-
 cation. (Apol. pour Hérodot. p. 361.)

Desfaë. [Intercalez *Desfaë*, déloyal, dans les chansons de geste françaises et franco-italiennes. On lit au ms. de S^r Marc CH. 7, 4 l'io Rajna, *Rotta di Roncisvalle*, Bologna, 1871, p. 21.]

Co est Nerbona, che seit sor regoi del me ;
 Alfaris la tint, un fol roï *desfaë*.

Comparez Chron. de Normandie, v. 27512.] (N. E.)

Desfaire. [Intercalez *Desfaire*, détruire, dans Roland, v. 550 : « Bient paien : *desfaïmes* la « meslée. » De même dans Th. de Cantorbéry, 43 : « E *desfaiz* li malices qui dunc ert apreste. » Au moyen, il signifie s'interrompre : « Marguerite, je « croi bien que nostre compagnie se *desfera*. » (Froiss. V, 274.) De même au t. II, 319 : « Li sieges « devant Tournai se *desfit*. »] (N. E.)

Desfaïter (se), v. Se dépitier.

Or se desespoïre, or se *desfaït*

Cil qui cuidoit avoir tos pris.

Fabl. MSS. de S. G. fol. 88, R° col. 3.

Desfectiblement, adv. D'une façon incom-
 plète. « Quand nous considérons la perfection qui
 « est en Dieu par sa nature divine, nous ne pou-
 « vons trouver perfection à ce regard en ce monde.
 « ne es hommes, ne es choses créés, si non en tant
 « qu'elles participent plus ou moins de la divine
 « perfection, et bonté, et pourtant que *desfectible-
 « ment* la participent. » (Histoire de la Toison d'or,
 vol. II, fol. 66.)

Desfergier, v. (Voyez DEFORGIER [ou mieux
 DEFFERGER], pour déchaîner, et ESFERGER.)

Desfermée. [Intercalez *Desfermée*, ouvert : « En
 « la ville de Haspre, laquelle estoit tout *desfermée*. »
 (Froissart, III, 92.)] (N. E.)

Desferre, v. Déferre. (Oudin et Colgrave.) Ce mot se trouve employé singulièrement pour désigner des gens qui vont à pied. Voici le passage entier :

Après ce digner povre et gasté,
 Que l'on ot fet de pain dur, pasté
 Par l'ave chaude où il fu mis,
 Se sont il d'errer entremis,
 N'orent mestier de *desferre*;

Fabl. MSS. du R. n° 2218, F° 287, R° col. 2.

(1) On lit au sermon de Robert de Saüceriaux sur la mort de S^r Louis (II, 757, col. 1) : « Mors, moult parfas vilaine, quant tu n'i preïs garde ; Cil qui tant bien faisoit, tu Poesis sans faille ; Par vos ot la roïne moult dure *dessevraille*. » (N. E.)

(2) *Desevrée* signifie délate dans Gérard de Vienne (v. 2530) : « De Durendart ke bien fu esprovée En Roncevals au male journée, Kant de Rollan i fuit la *desevrée*. » (N. E.)

(3) Il signifie encore choisir : « Et tryrent et estisèrent et *desseverent* par droite election trois cens chevaliers. » (Froissart, V, 412) (N. E.)

(4) On lit dans Roland (v. 1201) : « Tute l'eschine li *desseveret* de l' dos. » De même au reg. JJ, 127, p. 59, an. 1385 : « Le suppliant fery ledit Perrin... duquel cop il lui *dessevera* ladite oreille de la teste. » (N. E.)

(5) « Et se *desseverent* li doy marescal li ungs de l'autre. » (Froissart, IV, 428.) (N. E.)

(6) *Sevrer* est proprement séparer l'enfant de la mère, l'écartier de son sein. (N. E.)

Desfiancer (se). [Intercalez *se desfiancer*, désobéir, devenir vassal telon Chron. des ducs de Normandie, v. 9165.] (S. E.)

Desficher, *v.* Déclouer, arracher. (Oudin et Colgrave.)

Desfinancé, *adj.* Qui est sans argent. (Oudin et Colgrave.)

Desfinoceller, *v.* Débarrasser. Comme s'il y avoit *desfinoceler*, par allusion à « ficelle, filet. » Peut-être aussi faut-il lire « se desfinoceller, se débarrasser des étincelles, éteindre le feu. »

Le fu de l'amoureuse flamme
Aincois me brust, et enflame,
Je ne m'en puis *desfinoceler*,
Car je le sens estinceler
Environ moi.

Poes. MSS. de Froissart, fol. 393, col. 1.

Desfouleur, *adj.* Qui déflore. Epithète de paillard dans les Epithètes de M. de la Porte. »

Desfouchier. Intercalez *se desfouchier*, se débarrasser, dans Froissart (V, 329) : « Li arriere « garde ne s'estoit onques osel *desfouchier*. » De même au t. II, 155 : « Depuis basses vespres il ne « s'osioient *desfouchier*. » Il dérive de *fouc*, troupe, par l'allemand *Volk*, peuple, en provençal *fole*, troupeau.] (S. E.)

Desfourner. [Intercalez *Desfourner*, se retirer, dans G. Guiart (v. 13679) : « Finant s'en vont au « *desfourner*. » De même au v. 16291 : « Mes à la « parlin *se desfourment*. »] (S. E.)

Desfourrer, *v.* Déblainer. Oudin, dans son dictionnaire, rend ce mot par l'italien *sfoutrare*, qu'il explique par « dedaigner, » peut-être faule pour dégainer.

Desfricher, *v.* Détruire. Ce mot, qui subsiste dans notre mot *défricher*, s'est employé autrefois au figuré dans le sens de « détruire » ; ainsi on a dit des Anglois :

... Aussi venoient courir à Mante
Chascun jour, et eux embuscher
Sur les chemins bien vingt, ou trente
Pour les François là *desfricher*.

Martial de Paris, Vig. de Charles, VII, t. I, p. 12.

Desfriper, *v.* Aplanir, rendre uni ce qui étoit trippé. (Oudin.)

Desfroissart. Intercalez *Desfroissart*, écorcher, dans Froissart II, 178) : « Les chevaux estoient si « foulet et affamé, et si *desfroissiet* de leurs povres « selles, qui à grant meschief les pooient il cachier « avant. »] (S. E.)

Desfroncer, *v.* Défroncer, aplanir les rides. (Oudin.)

Desfronser, *v.* Défoncer. C'est ainsi que Monet explique ce mot ; mais il est probable qu'il faut lire *desfronser* au lieu de *desfronser*.

Desfroter, *v.* Froter. « Semblant fet qu'ele se *desfrote*. » (Fabl. mss. du R. n° 7615, t. II, fol. 177.)

Desfubler. [Intercalez *Desfubler*, dépouiller, comme *desafubler*, dans Gérard de Vienne, v. 1129 : « Si *desfubla* le riche mantel gris » ; et dans Parlon, v. 3995 : « *Desfublée* est en un samit. »] (S. E.)

Desgagement, *s. m.* L'action de prendre des gages. (Colgrave.) « Quant aux prises des bestes, « et *degagements* de corps, celui qui fera la prise, « ou *degagement*, en quelque lieu que ce soit en la « dite terre, sera tenu de faire apparoir de la beste « prise, ou gage, à tout le moins par un lesmoïn « digne de foy à justice ; ou autrement, la prise « ou *degagement* sera nulle, et de nulle valeur. » (Coutumes de Soesmes, au Cont. gén. t. II, p. 287.) « Action pour loyers, et desertes de services, « labeurs ou peine de corps se peut faire par clain « de *degagement*, à la requeste de partie, par deux « sergens à l'ordonnance du prevost en la dite cité « et banlieu d'icelle. » (Coutumes de Cambresis, ibid. p. 858.)

Gage délivré au créancier pour croit de dette : « Les dils Amman, escoulette, chascun en ses « meeres (pour mettes ou metiers) font les pandin- « ghes, ou *degagements* qui se présentent à la « requeste de partie, et en cas de contredit, ou « opposition (laquelle l'exécute, ou pande doit « faire, en dedans sept jours, aprez l'exploit, sur « luy fait, à peine de nampissement du pretendu « dew sera tenu faire signifier la dite opposition au « demandeur, etc. » (Cout. de Langte, au Nouveau Cont. gén. t. I, p. 299, col. 1.) « L'Amman et Escou- « tel font toutes pandinghes, et *desengagements* « (chascun en ses metiers) pour debtes creues et « causes civiles à la requeste de parties. » (Ibid. p. 303, col. 1.)

Desgager, *v.* Prendre des gages. (Du Gange, Glossaire latin, au mot *Disvadare*, sous le mot *Jadium*.) « Peut le diel tavernier *desgager* en sa « maison celluy, ou ceulz qui auroient beu et « mangé, s'ils refusoient de payer, qui n'a previl- « lege au contraire ; et peult *desgager* (t) le diel laver- « nier le dernier qui demeure en sa maison pour « tous les autres qui s'en seroient allés sans payer « leur escot. » (La Thaum. Cout. de Berri, p. 466.)

Desgager, *s. m.* Qui prend des gages. « Que « sont preneurs de bestes, ou *degagers* de gens « sont tenuz mener les bestes à justice, si faire le « peuvent, et s'ils ne le peuvent faire, ils sont tenuz « requérir gages au maistre et pasteur des bestes. » (Cont. de la Ferté, au Cont. général, t. II, p. 288.)

Desgagier, *v.* Dégager^A, duper^B.
^A Au premier sens, c'est notre mot dégager. « Par « reançon se *desgagierent*. » (G. Guiart, ms. F 136.)
^B Pour « duper » : « Dont j'ai mon ribault *des- « gagié*. » (Fabl. mss. du R. n° 7218, f° 235.)

Desgainement, *s. m.* L'action de dégainer. Monet interprète le mot *desgainade* « saillie sans « effet, boutade de vaine saillie. »

(A) Lequel sergent print l'un après l'autre [les exposans] aus corps et aus draps moult felonnesment, pour les vouloir despoillier et *desgager*. » (M. 113, p. 282, an. 1378.) (S. E.)

Desgainer, *v.* Dégainer, se battre. (Cotgrave.)

« Tellement leva à chacun la colere, qu'ils se leverent en piez, et mirent chacun la main à la dague, et vouloient *deguainer* l'un sus l'autre furieusement. » (Mémoires d'Ol. de la Marche, p. 33.)

On disoit au figuré :

1° « Argent *desgainer*, » tirer l'argent de sa bourse. « Sans argent *desgainer*. » (Faifeu, p. 14.)
2° « *Desgainer* un discours, discourir. (Oudin, Curiosités fr.)

VARIANTES :

DESGAINNER, Faifeu, p. 14.
DEGUAINER, Rab. t. IV, p. 20.
DESGUAINER, Oudin, Curiosités fr.

Desgancier, *v.* Détacher. Mot provençal ; proprement défaire une gance.

Escus traucar, et *desgancier*,

Veirem al entrar de lo stor.

Du Gange, Gl. lat. au mot *Storme* sous *Storinus*.

Desgarder *v.* Abandonner. Le contraire de « garder. »

Ne crois pas les mauvais parjures

Qui te conseille *desgarder*

Ce que tu dois par foy garder.

Geogr. de Paris, à la suite du Rom. de Fauv. fol. 50.

Desgarotté, *part.* Déguenillé. « Il aura un valet tout *desgarotté* qui a une vieille espée que son maistre gagna à la bataille de Flandres. » (Les 15 Jours du mariage, p. 54.) L'éditeur explique le mot *desgarotté* par « déchiré. » Voir aussi Cotgr.

Desgrotter, *v.* Délier, détacher, en italien *sciogliere*, d'après Oudin.

Desgauchir, *v.* Nous disons *dégauchir* pour « rendre droit ; » mais *desgauchir*, qui paroit le même, a été employé au figuré, dans un sens qui, quoique peu déterminé, paroit fort éloigné de cette signification, dans le passage suivant : « El sera bon sur l'age de dix huict ans, quand ils auront le jugement ferme, leur faire *desgauchir* la plus part de ce qu'ils liront, pour servir à la science de laquelle ils voudront faire principalement profession. » (Des Accords Bigarr. P 10, V°.)

Desgel, *s. m.* Dégel. (Clém. Marot, p. 390.)

Desgeuner (*se*), *v.* Se repaître. (Voyez DESURNER.) Au figuré, on a dit : « Se defaus ne me *dégeun*. » (G. Guirart, ms. fol. 234, V°.) C'est-à-dire, si je ne me repais de choses vaines (1).

Desgigler, *v.* Dëshabiller. (*Desgigler* une femme, » dëshabiller une femme. (Borel, citant Perceval.)

Desgingander, *v.* Mettre en désordre. (Cotgr. et Oudin.) « Le pauvre trou de mon elous Bruneau « en feut tout *dehinguandé*. » (Rabelais, tome IV, p. 215.) « Crucifiez, bouillez, escarbouillez, escarfelez, debezillez, *dehinguandez*, carbonadez ces « meschans hérétiques. » (Ibid. p. 224.)

VARIANTES :

DESGINGANDER, Oudin, Cotgrave.
DEHINGUANDE, Rabelais, t. IV, p. 215.
DESHINGUANDE, Ibid. t. III, p. 154.

Desgiser, *v.* Déguiser.

Et si bien se *desgiseroit* (2),
Mès qu'il eüst tous ses absis,
Que jà ne le cognoisteroit.

Poes. MSS. de Froissart, p. 277, col. I.

Desgister, *v.* Faire sortir du gîte. « *Desgister* un lievre. » (Cotgrave.)

Desglainer. [Intercalez *Desglainer*, au reg. JJ. 207, p. 251, an. 1481 : « Iceelui Savoye porta le « cousteau à la gorge du suppliant et jura en disant : Par le cap de Dieu, je te *desglainerai*. »] (N. E.)

Desgluer, *v.* Oter la glù. (Monet, Rob Estienne et Cotgrave.) « Pour ce qu'on prend souvent « l'oyseau au glu, on le prend, on luy presse, « ou rompt les penes, s'ensuyt la maniere de le « *desgluer*, et de ses penes rabiller. » (Fouill. Fanc. P 63, V°.)

Desgobiller, *v.* Vomir. (Oudin et Cotgrave.)

Desgomdelis. Ce mot semble avoir quelque rapport avec *DEGOYE* ci-dessus. « Soyez *desgomdelis* » pourroit signifier : Sortez, évertuez-vous, mettez-vous en campagne. Peut-être est-ce une faute pour *desgourdélis*. « O grant gloire vous yert « retribuée, Nobles princes, soiez *desgomdelis*, « Tout doit estre fait net par robuée, Et en grant « Payne le regnes assaillis. » Eust. Desch. ms. fol. 158, col. 4.)

Desgorgée, *s. f.* Dégorgement. « Il y a eu telle « *desgorgée*, et lavasse d'eaux qu'il faut un fort « long temps pour les escouler. » (Contes de Chloé. fol. 257, V°.)

Desgorger, *v.* Prononcer A. Décharger son cœur *B.* Gazouiller *C.*

^A On a dit, au premier sens : « Il y a là des blasphèmes tels qu'on ne peut quasi croire que des hommes ayent osé les *desgorger*. » (Apolog. pour Hérodote, p. 393.)

^B *Desgorger* s'est dit aussi pour « décharger son cœur, » dire ce qu'on avoit sur le cœur. « Il n'en « sonna mot, et le garda en son cuer (3) trois ou « quatre jours en reschiquant, puis après se *desgorgea* en maugréant. » (Arrest. amor. p. 185.)

^C Le mot *desgorger*, appliqué aux oiseaux, a signifié « gazouiller, » chanter, par une extension de sa première acception. « Sur cest arbre le bel oyseau « se *desgorgeoit*, sautant de branche en branche. » (Nuits de Strapar. t. I, p. 308.)

Desgosiller, *v.* Dégouler, vomir, dans Cotgrave ; *desgosiller*, aux épith. de Laporte. « Mais, qui pis est, j'orraï de toutes pars En ces « vaissiaux bruire le haute mer, Frapper ces gens,

(1) Voyez dans l'édition, v. 13859, v. 14397. (N. E.)

(2) On lit dans les Rois, 291 : « Pur ce commandement Jeroboam à la reine, que ele de sa vesture se *desguisast*. » Il signifie encore différer : « Li jugement se *desguisast* en moult de manieres de la cort laie à cex de la crestienté. » (Benoîtmanoir, LXVII, 27.) Au participié, il est synonyme d'extraordinaire (Froiss., II, 116) : « Grant plentet de mès et de cels mès si estranges et si *desguisés* qu'on ne les poroit deviser. » (N. E.)

(3) On lit dans Chastellain, d'après Dochez : « Le Duc avoit aucun murmurement en cuer qui j'oint ne *degorgeoit*. » (N. E.)

et escrier ces gars; L'un mette à bort. Fautre - *desgouiller*. L'un dessus l'autre, et venir et aller. — Eustache Deschamps, fol. 210, col. 2.]

Desgougener. Intercalez *desgougencer*, enlever les gouges d'une serrure: « Et avec ce à un jour, dont il n'est recours, *desgougena* une huche. » J.J. 151, p. 563, an. 1399. On trouve aussi *desgougencer*: « Le suppliant entra dedans l'ostel, et lui eutré *desgougenna* un arche. » J.J. 176, p. 552, an. 1417. (N. E.)

Desgourdeli. *adj.* Habile. Dict. de Borel, qui renvoie à Meung, au Codicille. (1) Il en dérive le mot « degourdi, » du mot « gourd, » pesant.

Desgourmer. *v.* Oter la gourmette, débriider^A. Guérir la gourme^B.

^A On trouve le premier sens dans Oudin.

^B *Desgourmer*, suivant Monet, signifie aussi déli-vrer un jeune cheval de la gourme.

Desgouement. *s. m.* Dégout. « *Desgouement* qu'elle avoit de son mari. » (Apologie pour Hérodote, p. 343.) Voyez aussi Cotgr. et Montaigne, Essais, III, p. 565.

Desgouté. *s. m.* Dégourdi. « Un bon *des-gouté*, » pour un bon compagnon. (Oudin, Curiosités fr.)

Desgraisier. *v.* Ce mot est employé par Ph. Mouskes, p. 635, dans un passage qui n'en détermine pas suffisamment la signification. 2.

... Tous se devoient croiser

Pour Aubigois à *desgraisier* [v. 23549].

Desgrappez. On lit ainsi à la marge, au lieu de *desgrappés*, qu'on lit dans le texte d'une ballade d'un jargon intelligible, dans Villar, p. 109.

Desgratigner. *v.* Egaliser. « *Desgratigner* « loutle la chière. » (R. de la Rose, cité par Borel, au mot *Chère*.)

Desgrée. *v.* Déplaire. « Or tient En sa douce « agréee Que s'amour me grée; S'elle le *desgrée*, Il « n'est nient De n'a retournée. » (Poés. mss. de Froissart, p. 249, col. 1.)

Desgren. **Desgrener.** [Intercalez *desgren*, droit de faire moudre gratuitement son blé, avant les clients du moulin: « Souz ombre dudit *desgren*, « ceux à qui lesdits religieux le avoient otreié « *desgrenoit* lesdits habitants; c'est assavoir « quant lesdits habitants avoient mis leur blé au « corbellen pour le mettre en le tremnye et à « mouture, ceux qui avoient le *desgren* leur ostioient « dudit corbellen, et y mettoient et faisoient mettre « le leur. » (Carl. de Corbie, 23, an. 1448.) Or, le blé mis dans la trémie, il fallait attendre son tour: « Ledit Henri moudra son blé à *desgrain* après

« celui de la tremnye, franchement, sans payer « mouture. » (J.J. 62, p. 203, an. 1324.) Les Car-tulaires de Corbie font de *desgrein* le synonyme de *franc-molu*.] (N. E.)

Desgucher. [Intercalez *Desgucher*, mot vul-gaire comme dégoter, au reg. J.J. 195, p. 1276, an. 1474: « Se j'avoie mon arbaleste, je te feroye bien « *desgucher*. »] (N. E.)

Desguendre. Peut-être fautive pour *desquen-dre*, découdre. Dans le Glossaire du Père Labbe, page 498, on trouve ce mot rendu en latin par *desuere*.

Desgueniller (se). *v.* Sortir de la gneuserie, quitter ses gdenilles. (Oudin, Dict. et Car. fr.)

Desgueller. *v.* Parler.

Nous avons ouy tous voz plaitz.

Maistre Simon, sus *desgueller*. (Cocquillart, p. 84.)

Desguinder. *v.* Descendre, caler à fond. (Oud. et Cotgrave.)

Deshabilitier. [Intercalez *Deshabilitier*, destituer, aux Arrêts du Parlement (VIII, an. 1388): « Iceul Jehan par arrest de nostre parlement... fut « privé et *deshabilité* de tous offices royaux. »] (N. E.)

Deshabité. *part.* Inhabité, qui manque d'habi-tans. « Par défaut de justice, le royaume a esté « presque tout ruiné, et destruit, et en plusieurs « contrées dépeuplé et *deshabité*. » J. Chart. Hist. de Charles VII, p. 109.]

Deshabiter. *v.* Abandonner un lieu, ne plus y habiter. (Cotgr. et Oudin.) Voy. Regnier, sat. 13.

Desharneschier. *v.* Déployer. Proprement « déharnacher. » Au figuré, en parlant des voiles d'un vaisseau, « les déployer. » « Quant aux nez « furent tout entré El tuit orent de bonne oré, Dont « veissiez ancrés lever, Estraintraire, hobens « fermer, Mariniers saillir par ces nez *deshaines-chier* voiles, et brez (3). » (Roman du Brut, xs. f. 85, R., col. 2.) Au manuseril de Bombarde, on lit *deharneschier*.

Deshaucher. *v.* Aller en boillant. (Cotgrave et Oudin.)

Deshanter. *v.* Cesser de fréquenter. Le con-traire de « hanter, » fréquenter. (Oudin.)

Deshaubergier (se). [Intercalez *se deshaub-bergier*, se dépourvoir du haubert: « Des fors s'en « vent par aus *deshaubergier*. » (Garin, I, 243.)] (N. E.)

Deshaulmé. *part.* Qui n'a plus de heaume. « Ils regardent, et voyent le Tors emmy le pré à « pied, *deshaulmé*, et si courroucé qu'il avoit gellé « son escu emy la place. » (Perceforest, vol. I, fol. 136, V^o col. 1.) (4)

Deshaulmer. *v.* Oler le heaume. (Oud. Cotgr.)

(1) Autrement dit, au testament de Jean de Meung, 267: « Soions à li servir preuz et *desgorteli*, Et usons bien des graces que nous tenons de li. » (N. E.)

(2) Il signifie rançonner; de même au v. 30808: « Si ami, à lance sor fautre, Sor le conte de Juler traissent Et sa tiere moult li *desgreissent*. » (N. E.)

(3) Dans Flore et Blancflor, v. 1383, on lit: « Le tref ont tost *deharnesché*. » (N. E.)

(4) Dans Froissart, XIV, 109, on lit: « Par la croisure qui fut prise à meschief, le conte fut *deshaulmé*. » (N. E.)

« *Desheaulmer* son chef, » pour se découvrir la tête, dans Perceforest, vol. VI, f° 104, V°, col. 2. On lit ibid. plus bas, *desnuer son chef*.

Desheberger, v. Déloger, changer de place. « L'othaire fist *desheberger* son ost. » (Chroniques S. Denis, t. I, fol. 173, R°.) « Il n'est ne droit, ne coutume de remuer, ne de *desheberger* les roys, ne les empereurs de là où ils sont en leurs sepulchres. » (Ibid. f° 258, R°.) (1)

Desherance, s. f. Terme de droit. « C'est le défaut d'héritier, et l'hérédité, et succession de celui qui est décédé ab intestat, et n'a délaissé aucun hoir de luy, ou de son lignage habile à luy succéder, tellement que ses biens sont vaquans et appartiennent au fisque du roy, ou du seigneur haut justicier, ou du fief par reversion... ce droit s'appelle *descheance*, » dans l'Anc. Coutume de Normandie, citée par Laurière, Gloss. du Droit fr. (Voyez Dict. de Colgrave, Monet, Nicot ; Du Cange, Glossaire latin, au mot *Dishereditate* ; Contes d'Eutrapel, p. 468.) On trouve « cas de deshérence, » dans la Thaumassière, Cont. de Berri, p. 165. « Droit de desherance. » Ibid. p. 43, et dans Du Cange, Gl. lat. au mot *Ultimus heres*.

Desherdre, v. Délacher. (Voyez AHERDRE.) Le contraire « d'aerdre. » L'un et l'autre mot s'est dit spécialement de la glu. « La glu ne se peut *desherdre*, etc. » (Modus et Racio, ms. fol. 184.)

VARIANTES :

DESHERDRE. Modus et Racio, MS. fol. 190, V°.

DESADHERDRE. Ibid. f° 184, V°.

DESADHERDE. Ibid. f° 190, V°.

DESADHER. Ibid. f° 94, V°.

Desheritance, s. f. Perte d'héritage, de possession. (Voyez Laurière, Glossaire du Droit fr. au mot adheritance.) « Que si quelqu'un veut vendre, ou eschanger son heritage, ou rente heritiere reputée immeuble, sera tenu en faire *desheritance*, ou adheritance en presence du mayeur, ou sousmayeur, et quatre eschevins, autrement seront les dites ventes, et eschanges de nulle valeur. » (Cout. de Valenciennes, au Coutumier général, t. II, p. 962.) « La souffrance est *desheritance*. » Celui qui néglige de jouir est dépossédé. Souteiller, cité par Laur. Gl. du Droit fr. « Accoustumance est *desheritance*. » L'usage ou la jouissance constante d'une chose usurpée en dépouille véritable propriétaire. (Bout. Som. rur. p. 500.)

VARIANTES (2) :

DESHERITANCE. Gloss. sur les Cont. de Beauvoisis.

DESHERITANCE. Hist. de Fr. à la s. de Fauv. f° 81, V°, col. 3.

DESHERITONSON. R. de Rou, MS. f° 232.

DESHERITONSON. Froiss. liv. II, p. 311.

DESHERITONSON. Britton, Loix d'Angl. fol. 30, V°.

DISHERTONSON. Ibid. f° 16, V°.

Desheriter, part. Désert, inhabité. Dans le passage suivant, ce mot signifie « inhabité, désert ». On verra ci-dessous, le verbe *desheriter*, pris dans le sens « d'abandonner. »

Mes nés estoit en soignaraige
Et nequedit en heritage
Ly avoit ses parens donné
Iu bons chastiaux *desherité*.

Rom. de Brut, MS. fol. 2, V° col. 1.

Desheritement, s. m. Dépossession, dépouillement. « Un decret adjudgé est équipollé à *desheritement* (3). » (Cout. de l'ille, au Coutumier général, tome I, p. 775.)

Desheriter, v. Déposséder. A. Abandonner. B. On trouve *deharitare* et *deshereditare*, pour *desheriter* dans le sens où nous le disons, dans le Gloss. latin de Du Cange (4).

A Le mot *desheriter*, sous ses diverses orthograpes, a signifié autrefois communément « déposer, » « dépouiller. (Glossaire sur les Coutumes de Beauv.) « Y avoit ung roy chrestien que Sarasins avoient *desherité*, et lolu la greigneur partie de sa terre. » (Chron. S. Denis, t. II, fol. 66.)

Ainsi rarons nostre vie premiere,
Et revrendront les gens *desheritez*
A leurs labours, faire de lie chere

Dances, chancons, festes et menestrelz. (E. Desch. f. 237.)

B On employoit aussi ce mot pour « abandonner ; » c'est en ce sens qu'on lit :

Après vint Florent de Hollande....

Par fiance au Roy s'alie,

Contre Edouart qu'il *desherite*. (G. Guiart, fol. 222.)

.... Qui amours *desirete*

Ne l'en doit-on blamer. (Poës. du Vat. n° 1490, f. 13, V°)

De là, on disoit :

1° « Sans *desirer*, » sans quitter, sans lâcher prise, pour toujours :

Madame ai de moi saisie :

Sans *desirer*,

Amours l'en a baillie

Ne m'en kier sevrer. (Poës. du Vat. n° 1490, f. 92, R°, col. 1.)

Voyez aussi Poës. ms. avant 1300, t. III, p. 1191.

2° « *Se desheriter*, » pour abandonner un héritage. « Une personne ayant vendu sa maison, et « héritage verbalement seulement, n'est tenu soy « en *desheriter*, si bon ne luy semble ; ains est « quitte, en rendant les deniers à Dieu, carité, et « ce qu'elle auroit reçu des deniers principaux du « marché, sans estre tenue à aucuns interests ; « mais l'acheteur en est tenu prendre l'adherite- « ment, s'il plaist au vendeur. en dedans quarante « jours, à compter du jour de la vente en avant, « pourveu que, en dedans ce temps, le vendeur s'en « soit *desherité*. » (Cout. de Lille, au Couf. général, t. I, p. 768.)

3° « *Desheriter* son fief, » pour « s'en dessaisir, »

(1) Ce sens est dans Roland, v. 701. (N. E.)

(2) Froissart donne *desheritance* (II, 350). (N. E.)

(3) On lit dans Henri de Valenciennes (§ 603) : « Il ensi cachent mon *desiretement* » ; et dans Joinville (§ 665) : « Il me spondi que à nul fuer il ne ferait le mariage jusques à tant que la paix feust faite, pour ce que l'on ne deist que le mariast

à enfans ou *desheritement* de ses barons. » (N. E.)

(4) On trouve aussi *deshoier* (Hist. de Bretagne, preuves, I, col. 4356, an. 1331) : « Laquelle dame ne pouvoit par sa position *deshoier* son principal heir dudit manoir par la coutume. » (N. E.)

s'en dépouiller. (Cout. de Hainaut, au Nouv. Cout. gén. t. II, p. 125, col. et 2.)

VARIANTES :

DESHERTER. Joinv. p. 56; J. Marot, p. 47.

DESPATER. Villehard. p. 27.

DESIETER. Poës. MSS. av. 1300, t. II, p. 1016.

Desherné, *adj.* Éreinté, écrasé. Le contraire de « herner », qu'on verra ci-après, et qui se dit encore en quelques provinces, pour « éreinter. » De là, au figuré :

Plusieurs y vont qui en sont endebtez,
Qui de payer font souvent grant debat,
Et en la fin en sont *deshernez*. [*E. Desch. f. 217.*]

Desherrer (*se*), *v.* Se déranger. Proprement changer les heures de ses repas. On lit, au sujet d'une sédition du peuple de Paris : « J'ajoutai tout « ce que je crus pouvoir adoucir cette commune, « et je n'y eus pas beaucoup de peine, parce que « l'heure du souper s'approchoit. Cette circonstance « vous paroîtra ridicule ; mais elle est fondée, et « j'ay observé qu'à Paris dans les émotions popu- « laires, les plus échauffez ne veulent pas ce qu'ils « appellent *se desherrer*. » (Mém. du Card. de Retz, t. II, p. 131.)

Deshitées, *adj.* au *fém. plur.* Nous citerons le seul passage où ce mot se trouve : « Places royans, « et vacans, froustiles, gastées et *deshitées* assises « en la ville de la Rochelle. » (Reg. du Trésor des Chartes, 90, Pièce 459, an. 1357.)

Deshommé, *adj.* Qui a cessé d'être homme, qui n'en a plus le caractère. « Ceux (di-je) qui pen- « sent que, par la susception d'un bonnet, surplis, « et habit que portent les Ecclésiastiques, ils soient « comme *deshommez*, et doivent estre privez de la « participation et jouissance de tous biens tempo- « rels, et tous honneurs servant à maintenir et « entretenir leur estal, etc. » (S. Jul. Mesl. Hist. page 671.)

Deshonestement. [Intercalez *Deshonestement*, viol : « Défloration de pucelles et de vier- « genes, *deshonestemens* de femmes mariées et « veves. » (Froiss. Kervyn, VI, 307, note.)] (S. E.)

Deshonester, *v.* Quitter les choses honnêtes, tourner vers les choses deshonnêtes. « Il n'est « chose au monde qui pis se comporte, et qui face « les cœurs *deshonester*, que fait le mesprisement « de leur seigneur. » (La Salade, fol. 5, R^e, col. 1.)

Deshonneur, *s. m.* Déshonneur. Nous ne citons la première orthographe, qui subsiste dans ce même sens, que pour observer que Monstrellet l'a employée comme du genre féminin. (Vol. I, fol. 104, V^e.)

VARIANTES :

DESHONNEUR. Orth. subsist.

DESHONOUR. Fabl. MSS. du R. n^o 7615, t. I, fol. 110.

DESAHOR. Blanch. MS. de S. G. fol. 175, V^e, col. 1.

DE-HONOR. Fabl. MSS. de S. G. fol. 62, R^e, col. 3.

DEHONOREMENT. Oudin, Cotgrave, Dict.

Deshonorablement, *adv.* Honteusement. « Tout homme qui prent guerre, et querelle par « envie est *deshonorablement* diffamé en la fin. » (Le Jouvenel, fol. 39, V^e.)

Deshonorable, *s. f.* Déshonneur (1). « En « grant *deshonorable* et vitupere. » (J. Le Fevre de Saint Remy, Hist. de Charles VI, p. 49.)

Cil qui, par fainte semblance,

Veut amie recouvrer

Fait sa grant *deshonorable*.

Vill. h. Vinier, Poës. MSS. av. 1300, t. II, p. 819.

VARIANTES :

DESHONNORANCE. J. Le F. de S. Rem. H. de Ch. VI, p. 49.

DESHONERANCE. Poës. MSS. av. 1300, t. II, p. 819.

DESHONORATION. Dict. d'Oudin et de Cotgr.

DESHONORANT. Ibid.

DESHONORANCE. Poës. MSS. vol. 1490, fol. 151, V^e.

DESHONORANCIE. Ibid. fol. 32, R^e.

Deshommer, *v.* Maltraiter.

Par les defenses d'environ

S'entr'ocient et *deshonevent*. [*G. Guiart, f. 322.*]

« *Deshommer* du corps, « punir de peine corporelle, battre, frapper. » Furent mandés tous « officiers et tresoriers parmi le royaume d'Angle- « terre qu'ils venissent pourveus de leurs comptes, « sur la peine d'estre *deshonnorés du corps*, et de « l'avoir perdre. » (Froiss. liv. III, p. 223.) « Quant « Durseau ouyte il fut moult courroucé, et voulut « sa femme *deshommer* du corps : ne le courrouce, « dist Zephir. » (Percef. Vol. IV, fol. 154, V^e, col. 1.) S. Bern. Serm. fr. MSS. p. 153, dit : « Cil ki fornifi- « cation fait deshonestet (*deshonestat*) lui mismes.... « Cil ki orgueilleus est, *deshonoret* (*inhonoret*) Dieu « en lui. »

« *Deshonevez*, vous deshonnez. » (Id. *ibid.* p. 355, dans le latin *inhonoratis*.)

VARIANTES (2) :

DESHONNORER. Percef. vol. IV, fol. 154, V^e col. 1.

DESHONNERER. Poës. MSS. Vol. n^o 1490, fol. 158, R^e.

DESHONEURER. G. Guiart, MS. fol. 251, R^e.

Deshonterie, *s. f.* Impudence, éfronterie. « Il n'y a point de moyens en ce país-là, et partant « point de frocs et par ainsi point d'instruments de « *deshonterie*. » (Moyen de parvenir, p. 135.)

Deshonteux, *adj.* Dishonnéte, infâme. « Neron « son successeur 6^e après Julius César, lequel n'est « digne d'estre nommé roy ne empereur : mais fut « abjection du peuple, odobre entre les hommes, « de laide et *deshonteuse* vie, de plus *deshonteuse* « mort. » (Hist. de la Toison d'or, vol. II, p. 35, V^e.) « Une facheuse et cruelle fin pour l'autre, mais « pourtant point *deshonteuse* ; ains fort honno- « rable. » (Brantôme, sur les duels, p. 418.)

Deshosteler, *v.* Déloger.

...Gironne leur fu rendue :

Ceus que il en *deshostelerent*

Sauves leur choses s'en alerent. [*G. Guiart, fol. 215.*]

Deshouser, *v.* Dépuceler. (C. Marot, p. 334.) (3)

(1) *Deshon* est dans Roland, v. 1828. Coucy (l) donne *deshonor*. (S. E.)

(2) Th. de Cantorbéry (44) donne *deshonorer* : « Iluec vus volt il gramment *deshonorer*. » (S. E.)

(3) Au reg. JJ. 164, p. 7, an. 1409, c'est ôter ses houxiaux ; « L'exposant se feust devestu et *deshouse*. » Par suite, détrosser : « Qui out le pays *desoué* Et mis du tout en poureté. » (Mlist. de Triguier Pr., p. 267.) (S. E.)

Desieger, *v.* Déplacer ^A. Déloger ^B. Déposséder, chasser ^C.

^A Littéralement, *dessieger* signifie déplacer de son siège. « Une lance pesante qui vous *dessiege* » de votre selle. » (Le Jouvenel, ms. p. 357.)

^B En généralisant l'acceptation, ce mot s'est employé pour « déloger, » et l'on trouve dans le Jouvenel imprimé, le mot « deslogier » substitué au mot *dessieger*, qui se lit dans ce même ouvrage, ms. page 165.

^C De là, on a dit *dessieger* pour « déposséder, chasser. » « ... Son pere par son orgueil avoit esté « *desiegé* de son royaume. » (Histoire de la Toison d'or, vol. II, fol. 173, V°.)

Gracieuses pastourelles,
Pour mes grez maux alléger,
Vueillez l'amant *dessieger*
Qui me fait guerres mortelles,
Et si bonne paix forger,
Qu'il ait fin de ses querelles
En ce malheure danger. (Molinet, p. 131.)

VARIANTES :

DESIEGER. Perceuf vol. II, fol. 31, V°, col. 1.

DESIEGER. Molinet, p. 131.

Desienries. [Intercalez *Desieuries*, demande en justice, dans P. de Fontaines, ch. 15, art. 58.] (N. E.)

Desiez, *s. m.* Indigent. (P. Labbe, p. 507.)

Desigance, Desigaus. [Intercalez *Desigance*, inégalité, *Desigaus*, inégal, dans la Chron. des ducs de Normandie.] (N. E.)

Designatif, *adj.* Qui désigne, qui indique. (Oudin.)

Designé. [Intercalez *Designé*, orné de figures, en parlant d'un déguisement : « Tous trois estoient « en habiz *designés*, si comme jeunes gens ont « accoustumé de faire sur caresme prenant. » (JJ. 147, p. 290, an. 1395.)] (N. E.)

Designer, *v.* Former le dessein, projeter. « *Designoit* d'entrer en Italie. » (Duc de Rohan, t. I, p. 98. « Il luy falloit encore quelques jours pour « préparer le magnifique équipage avec lequel il « *designoit* de se presenter devant le roy. » (Mém. de Sully, t. II, p. 177.)

Desil, *s. m. plur.* Petite cheville d'un tonneau. Les petites chevilles de bois dont on se sert pour boucher le trou que l'on fait au tonneau pour goûter le vin. On dit *desils* en quelques endroits de la Bourgogne et de la Touraine, ou brochettes d'un tonneau. « Puis reserrant les *desils* de ses tonneaux, « il rapporte en haut ses pots. » (Des Accords, Escr. dijon, fol. 16, V°.) [Voy. Douzal.]

Desime, *adj.* Dixième. « Il n'iroit que le *desime*. » (Cont. de G. de Tyr, Martene, t. V, col. 648.)

Desincameration, *s. f.* Démembrement de la chambre apostolique. (Dict. de Cotgrave qui rend mal ce mot par le mot général « revocation, annulation. » — Voyez DESINCAMERER ci-après.)

Desincamérer, *v.* Démembrer, désunir de la

chambre apostolique. « *Desincamerera*, c'est-à-dire « revocquera, annulera l'incamération des Etats de « Castro, et de Ronciglione, et de toutes leurs « annexes, appartenances, et dépendances. » (Traité de Pise, p. 93.) On trouve ce mot en ce même sens, dans l'Histoire de Louis XIV, par Pellisson, p. 137. C'est proprement un terme de droit de la cour romaine, toujours relatif à la chambre apostolique, d'où ce mot a été formé de l'italien *camera*, chambre.

Desiner, *v.* Désigner (1). « Caligula qui bailla un « nom à son cheval, et par ce nom le faisoit inviter « à soupper et là on luy bailloit de l'orge d'or. le « *desina* consul et le fit son collègue au pontificat. » (Bouchet, Serées, liv. I, p. 406. — Faifeu, p. 92.)

Desingal. [Intercalez *Desingal*, inégal, dans un poème ms. la Mappemonde (Du Cange, II, 868, col. 2) : « Aussi c'on voit de la balanche. Quant li « brach ont ingal justanche, S'en l'un plus qu'en « l'autre melés, La balanche son droit taurrés : Car « li brach seront *desingal*, Li uns amont, l'autres « aval. »] (N. E.)

Desinglé, part. Nous nous contenterons de citer le passage où nous rencontrons ce mot : « Se « il demande a par nom, ou à plusieurs d'eaus « a vous ce fait, il doivent respondre, la court l'a « fait et nous avec ; car nous y avons esté, et se « vous voulez rien dire à l'encontre de la court, nous « l'oyérons ; ency conviendra, que li fausse la court « où il demorra *desinglé*, puique tant en aura « fail. » (Assises de Jérus. p. 88.)

Desir, *s. m.* [On peut y rapporter les formes suivantes : 1° *Desier* : Li diantes est vostre peires, « et vos voloz faire les *desiers* de vostre peire. » (Mém. de l'Ac. des Inscri., XVII, p. 276.) 2° *Desienries*, demande en justice, dans P. de Fontaines (ch. XV, art. 58). 3° *Desirier* est l'infinitif pris substantivement (Froiss. V, 56) : « Ot li rois de « Boesme son *desirier* acompli. »] (N. E.)

Ce mot, sous les orthographes employées par S^r Bernard, répond au latin *affectus, desiderium* et *volunt*.

Ce mot est en usage sous la première orthographe. On trouve *desirum* au même sens au Gloss. lat. de Du Cange.

Lonc despit m'ont mort,

Et grand *desierer*. (Th. de Nav. Poës. av. 1300, t. I, p. 269.)

« L'amour, ou le grant *desierrier* que ele a que « si autres enfans emportassent le sien le pourroient « à che mener que ele droit que li aucun de ses « enfans seroient bastars pour les autres aheriter. » (Beaumanoir, p. 98.)

PROVERBES.

Desir d'aymer passe tous autres maux. (Coquill. p. 177.)

Il commence a bien mourir,

Qui abandonne son *desir*. (Cotgr. Dict.)

Quant Fox a son *desir*,

Petit pense à mourir. (Marc. et Salom. de S. G. fol. 114.)

(1) Dans Couci (V, 7539), il signifie se défigurer : « Ses corps *desinist* tous et font. » Mieux vaut lire *desinist*. (N. E.)

VARIANTES :

DESIR. Du Cange. Gloss. latin, au mot *Desiram*.
 DESIRE. N. Bertr. Serm. fr. MSS. p. 39 et *passim*.
 DESIERRE. Thieb. de Nav. Poës. MSS. av. 1300, t. I, p. 269.
 DESIERRIER. Gloss. sur les Cout. de Beauvoisis.
 DESIRIER. Fauch. Lang. et Poës. fr. p. 136 et 133.
 DESIRIER. Faubl. MSS. du R. n° 7218, fol. 359.
 DESIRIE. Faubl. MSS. de S. G. fol. 18, V^o col. 3.
 DESIRIE. Vies des SS. MS. de Sorb. ch. XXVII, col. 20.
 DESIRANCE. Faubl. MSS. du R. n°.
 DESIRÉE. Percef. vol. III, fol. 5, V^o col. 1.
 DESIRÉE. Gace Brullés, Poës. MSS. av. 1300, t. I, p. 367.

Desiramment, *adv.* Avec empressement.
 « L'autre dame qui portoit l'enfant du soudan vint
 « avant, et le meist en tele maniere entre les bras
 « du Badrans qui le reçut *desiramment*. » (Percef.
 vol. I, f° 105, V^o, col. 1.)

VARIANTES :

DESIRAMMENT. Percef. vol. I, fol. 115, V^o col. 1.
 DESIRAUMENT. Poës. MSS. av. 1300, t. II, p. 845.
 DESIRAUMENT. *Ibid.* t. I, p. 276.

Desiraute, *adj.* Désirable. (S. Bernard, Serm. fr. p. 107 et 233.) Il répond au latin *optabilis* et *desiderabilis*.

Désiré. [Intercalez *Désiré*, monnaie : « Une
 « paire de solers que le suppliant vendi à Cambrai
 « quatre *désirés*. » (JJ. 171, p. 513, an. 1421.)
 Peut-être faut-il lire denier.] (S. E.)

Désirer, *v.* Désirer. Ce mot, sous les différentes orthographe employées par S. Bernard, répond au latin *cupere*, *desiderare* et *suspirare*. Il est en usage sous la première orthographe ; mais on disoit *desirer* à, au lieu de *désirer de*. « Il *desiroit* mieulx à « mourir. » (Vig. de Ch. VII, t. I, p. 95.) « *Désirer* « à la mine de leurs voisins. » (Mém. de Villeroi, t. III, p. 303.) (1)

CONJUGAISON :

Je deisse, pour je désirerois. « *Je deisse* que vous « demourissiez avecques moy. » (Vie de Bertrand du Guesclin, par Ménéard, p. 390.)

Desiret, pour désire. (S. Bern. Serm. fr. p. 26.)

Desirevet, pour désiroit. (*Ibid.* p. 96.)

Desirevet, pour désiroit. (*Ibid.* p. 46.)

Desirat, pour désirera. *Ibid.* p. 224.)

Desirst, pour désire. (*Ibid.* p. 343.)

Desirevet, pour désiroit. (*Ibid.* p. 212.)

Desireus, *adj.* Qui désire (2).

Ki aime sans trichier,

Ne pense n'a III, n'a tous :

D'une seule est *desierous*. (Poës. du Vat. n° 1490, f. 44.)

VARIANTES :

DESIREUS. Monet, Dict.

DESIROZ. Fauchet, Langue et Poës. fr. p. 135.

DESIERROUS. Poës. MSS. Vat. n° 1490, fol. 44, V^o.

DESIRONDE. Poës. MSS. av. 1300, t. II, p. 903.

DESIRIERE. *Ibid.* t. I, p. 167.

DESIDERATIF. R. Est. Gram. fr. p. 94.

Desirier, *v.* Discerner, distinguer.

Si en dirai, par mon avis.

Ceu que bien m'en sera avis,

Non pas pour autroi mestrier ;

Mes pour ce que veul *desirier*

Gen qu'est de bon entendement,

De ceu on faut amendement. (Geofr. de Paris, fol. 56.)

Desirriers. [Intercalez *Desirriers*, prières, au reg. JJ. 75, p. 270, an. 1344 : « Nous Beatrix, dame « de Fatuy et d'Ailly sur Somme et Jehans de « Pinkenoy chevaliers sire de la dite ville d'Ailly et « de Hornoy en Vimeu, salut... Comme nous veons « nos submis offrir à nostre Seigneur leurs *desir-* « *riers* en esprit d'umilité et devotion. »] (S. E.)

Desister, *v.* Cesser. « Il *desista*, pour il se « *desista* » dans Rabelais, t. II, p. 209.

Desjancer, *v.* Dégarnir de jantes. (Dict. de Nicot, Monet, Oudin et Cotgrave.)

Desjeun. [Intercalez *Desjeun*, déjeuner, dans Froissart, IX, 110 : Tantost apres le *desjeun* qui fu « moult brief. »] (S. E.)

Desjeunement. [Intercalez *Desjeunement*, déjeuner, au reg. JJ. 164, p. 355, an. 1410 : « Le « suppliant et aucuns des autres distrent plusieurs « excusations, en disant qu'ilz ne pourroient estre « au *desjeunement*. »] (S. E.)

Desjeuner, *v.* Nourrir, régaler.

Comment fortune bonte aval

Ceuls a pié, et ceuls à cheval,

Et les *desjeune*. (Poës. de Froiss. p. 112.)

Par foi ch'est pesme viande

A *desjeuner* son ami

Quant dame, quelle ou grande

Li dist cou et a oi,

Puis k'il en peut estre en daserie.

Poës. MSS. du Vat. n° 1490, fol. 446, V^o.

Au figuré, on disoit *se déjeuner* (3), pour se repaître l'esprit. Ainsi, on lit dans Montaigne : « J'ay veu « en ma jeunesse un galand homme, presenter « d'une man au peuple des vers excellens en beauté « et en débordement : et de l'autre en mesme ins- « tant, la plus querelleuse réformation théolo- « gienne, de quy le monde se *soit déjeuner* il y a « longtemps. » (Essais de Montaigne, t. III, p. 370.) « Je ne m'étois jamais *desjeuné* de ce mot. » (Brant. Capitaines étrangers, t. II, p. 32.) « Il a esté *des-* « *jeuné* de cette nouvelle là, » pour on lui a dit cette nouvelle là dès le matin. (Oud. Cur. fr.)

VARIANTES :

DESJEUNER. Froiss. Poës. MSS. p. 112, col. 2.

DESJUNER. Poës. M-S. Vat. n° 1490, fol. 146, V^o.

DESJEUSNER. Ess. de Mont. t. III, p. 370.

Desjogler, *v.* Tromper, se moquer. « Si m'a *des-* « *joglé*. » (Richard de Furnival, Poës. MSS. av. 1300, t. III, p. 973.)

On lit *desjoglé* dans une autre copie.

Je crain moult estre *desjoglé*,

Et par tel achoison muée. (Fabl. de S. G. fol. 6, V^o, col. 1.)

(1) On lit dans Renart, v. 45229 : « Vient as chapons, si les *desjoche*. L'un en menje, Au cuer li toche. » (N. E.)

(2) Le mot est dans Roland : « A ferir le *desroet*. » (Vers 1643.) (S. E.)

(3) C'était aussi pronominal au propre : « Si fu conseillé que il se *desjeuneroient* là sus les camps. » (Froiss., IX, 39.) De même au passif : « Quant on fut ung petit reposet et *desjeunet* » (Froiss., II, 160.) « Estes vous pas encore *desjeuné* ? » (Froissart, XVI, 184.) (S. E.)

Li Lecherres fu *desjouglé*.
Et par la sale fu huez. [Fabl. de S. G. fol. 10, Re, col. 2.]

Madame m'en a tout *desjüé*.
Poës. MSS. du Vat. n° 4522, fol. 152, R^e, col. 1.

VARIANTES :

DESJUGLER. Poës. MSS. av. 1300, t. III, p. 973.
DESJUGLER. Fabl. MSS. de S. G. fol. 10, R^e col. 2.
DESJUGLER. Poës. MSS. Vat. n° 1522, fol. 152, R^e col. 1.
DESJONGER. Fabl. MSS. du R. n° 7218, fol. 296, V^o col. 2.

Desjoier. Ce mot semble une faute pour *desire* ou *desiere*.

Je voy droit faire et jugier tort,
Qui ay servi tres loyamment
Madame qui presentement
Me het et *desjoie* ma mort. [E. Desch. fol. 278, col. 2.]

Desjoïnte, s. f. Séparation, division, rupture.
« Qui estes-vous qui dictes que la bergerette qui
« mon aulmoïere ouvrüi, accordeïo ma des-
« joïnte. » (Perceï. vol. V, fol. 71, V^o, col. 1.) Ph.
Mouskes, parlant de l'entrevue de Henry, roi
d'Angleterre, suivi de ses quatre fils bien parés,
avec le jeune Philippe-Auguste, roi de France :

Et si ot son caperon trait
Qui moult estoit mauvais et lés
Et s'ot les ceveux comeuëls ;
Quant li Rois Henris l'aproïma,
Saciés que point ne li blasma,
Ains a dit à sa gent debout
Que nullepïans vainceroit tout
Et leur feroit une *desjoïnte* ;
Quar si fil estoit trop comé,
Et nullepïans plus li sembla. [Ph. Mouskes ms., p. 500.]

VARIANTES :

DESJOINCTE. Perceï. vol. V, fol. 71, V^o col. 2.
DESJOÏNTE. Ph. Mouskes, MS. p. 500.

Desjoïner, v. Séparer, désunir ^A. Ecarter ^B.
(Nicot et Monel.)

^A Le sens propre est « séparer, désunir. »

Li chevaliers, sans trosterner
Se fet maintenant espouser
Et par bon mariage ajoindre
Ne sont pas legier à *desjoïnder*.
Fabl. MSS. du Roi, n° 7218, fol. 354, V^e, col. 2.

^B On a dit aussi *se desjoïnder*, pour « s'écarter. »

A l'eure que il desserra
Va ceus la lance el poing requirre
Qui leur compaignies esloïment
Et cil en l'eure *se desjoïnoient*. [G. Guiart, fol. 284, R^e.]

Desjoïnement, s. m. Séparation. (Colgr.)

Desjoïnter. [Intercalez *Desjoïnter*, et voyez
DESCERNER.] (N. E.)

Desjoïchié, part. Déjuché. Mot en usage en
parlant des poules.

... Li poucin sont assamblé,
Coq, et gelmes *desjoïchié*.
Fabl. MSS. du Roi n° 7218, fol. 175, V^e, col. 1 (1).

Desjouer, v. Cesser de jouer. « Se on *desjoue*,
« vous jourrez. » (Ch. et Départ. d'Am. p. 167, col. 2.)

Desjuc, s. m. Le lever. *bejuc* se dit encore dans
la ménagerie en parlant du lever des volailles. (Gl.
de Marol.) On a employé ce mot pour exprimer « le

lever, » en général. Ainsi on a dit *au desjuc*, pour
« au matin, au lever. »

Chantons Noël tant au soir qu'au *desjuc*. (C. Marot, p. 231.)
Tant au soir, la nuit, qu'au *desjuc*. (Euv. de Collet. p. 44.)

Voyez **DESJOCHE** ci-dessus.

VARIANTES :

DESJUC. Clém. Marot, p. 231.
DESJUCO. Rab. t. III, p. 60.
DESJUCHER. Vigil. de Ch. VII, p. 144.

Desjüicé, part. Infirmé, cassé. « Jugement
« *desjüié*. » (Anc. Cout. de Normandie, fol. 119.)
On lit dans le latin, *judicium infirmatum*, et dans
la traduction en vers, « infirmé, cassé. »

Desjüier, v. Jurer ^A. Condamner ^B. Eluder le
jugement ^B. Ce mot, dans les orthographes employées
par S. Bernar (2), répond au latin *judicare* et
djudicare.

^A Voyez sur le premier sens, les Dict. de Borel et
de Cornille.

^B On lrouve *desjüger*, pour condamner, dans ce
passage :

Mais l'autre jugement n'aront gaires mellor
Ke cil qui *desjügerent* à tort nostre Seigneur.
Vies des SS. MS. de Sorb. chif. XXXII, col. 21.

^C Enfin *desjüger* a signifié « éluder un juge-
ment, » aller contre un jugement rendu, ou récuser,
rejeter.

Avez vous d'un lecheor
Qui vostre cort a *desjügié*,
Et homie vostre maisniec. [Floire et Blance. fol. 196.]

VARIANTES :

DESJUGIER. Borel. Corn.
DEJUGER. S. Bern. Serin. fr. MSS. p. 31, 32 et *passim*.
DESJUGER. Vies des SS. MS. de Sorb. ch. XXVII, col. 21.
DEJUGIER. S. Bern. Serin. fr. MSS. p. 188 et *passim*.

Desjun, s. m. Le déjeuner.

Nous venis à une espinette
Qui ilorie estoit toute blanche,
Haulte bien le lonc d'une lance ;
Dessous faisoit joli, et vert ;
Bien fu qui dist cilz lieus ci sert
Droitement pour lui reposer :
Les *desjun* nous faillt destourser.
A la parole s'accordan,
Et le *desjun* la destoursan,
Pastés, jambons, vins, et viandes
Et venion bersee en Landes. [Poës. Froiss. p. 150.]
Bien vueï qu'om saïhe que tu mentes,
Povre chetive boulegiere,
Il n'y a berger, ni bergiere
Qui ne t'est à son *desjanon*. [E. Desch. fol. 377.]

VARIANTES :

DESJUN. Froiss. Poës. MSS. p. 150, col. 2 (3).
DESJUNON. Eust. Desch. Poës. MSS. fol. 377, col. 2.

Desjuner, s. m. Ce mot subsiste (4) ; même au
figuré on le trouve dans le passage d'un de nos
anciens écrivains : « Vous pourrez trouver vingt mille
« frans que vous pourrez départir à vos hommes
« tout à vostre gré. Hé Dieu ! ce dist Bertran, ce
« n'est que un *desjuner*. » (Hist. de B. du Guescl.
par Men. p. 57.)

(1) On lit dans St Alexis : « Ains que t' vedisse, si 'n fui mult *desirree* (XCH). » (N. E.)

(2) « Et ores *dejugent* les œvres orribles et mortels. » (St Bern., 509.) (N. E.)

(3) Il est aussi aux Chron., édition Kervyn (IX, 110). *Desjunement* est dans Cuvellier (v. 18305). (N. E.)

(4) Froiss. écrit *se desjuner* comme *se disner* ; il dit même : « Quant on fut un petit reposet et *desjunet*. » (II, 160.) (N. E.)

PROVERBE :

Lever matin n'est pas heur,
Mais *désjeuner* est le plus seur. (*Dict. de Colgrave.*)

Deskevillage. [Intercalez *Deskevillage*, au Cart. de Corbie, an. 1262 : « Toute le droiture que « jou avote au puch de Gentete, si comme del « *deskevillage*, et de ebon que je ne devoie riens « metre al puch faire ne à retourner. »] (N. E.)

Deslacer. p. Déclarer, dissoudre, résoudre. Ce mot, dans S. Bernard, *Serm. fr. ms. p. 125*, répond au latin *solvere*. « *Deslacer* son pensé, » pour « déclarer sa pensée. » [G. Guiart, fol. 109.] (1)

Deslactier. p. Severer un enfant. (Oudin et Colgrave.)

Deslarré. [Intercalez *Deslarré*, débraillé, au reg. J. 162, p. 181 bis, an. 1408 : « Icelui Jehannin « fu feru de ce horion, et depuis Jehan Ronsselin « lui dist : « Nonte toy et te va chancier, car tu es « tout *deslarré*. » Au xv^e siècle, on aurait dit *delabrez* (Men., du Guesc. ch. 26) : « Un jour il en « trouva dix sur son chemin, qui lui parurent fort « *delabrez*.] (N. E.)

Deslavé, part. Lavé ^à. Crasseux [°].

^à Ce mot, au premier sens, se disoit au propre et au figuré, comme notre mot *lavé*. Au propre, nous lisons :

Ces iaux jà choisi le vilain,
Que moult estoit de lait plain,
Deslavés (2) fu. (*Fabl. du R. n^o 7615, t. 1, fol. 119.*)

Au figuré, on disoit :

Tant a Magdelaine valu,
Qu'elle fut garie et lavée,
Et de l'ordé boe *deslavée*,
Dont elle avoit esté porprise
Du pechié de char, et reprise. (*E. Desch. f. 536.*)

[°] *Deslavé* s'employoit aussi pour le contraire de lavé, « crasseux. »

Ors est sales, et *deslavé*,
Et de prou de chose emblevez. (*E. Desch. f. 554.*)

Et il n'est ne rez, ne tondus,
Et si est gros et malotrus ;

Ains est hideux, et *deslavé* ;
Mais se vos croire me volez,
Vos ferois ami plus delivré. (*Fabl. MS. de S. G. fol. 77.*)

Deslaver. p. Souiller, ternir ; ternir la réputation de quelqu'un, le dénigrer.

C'est faulx rapport, que n'ay na onques amant,
Qui contre moy a si fort embrassé
Par croire tost, et mon cuer si trassé,
Que de son cry a toujours mes *deslavé* ;
Se pitie n'est, de mort suy apressé,
Car mes bons jours sont au sel, et à l'yave. (*Desch. f. 171.*)

« Quand Homere a volu *deslaver* (3) quelqu'un, il « l'a noirci de la deformité de Thersites. » (Contes de Cholières, f^o 147.)

VARIANTES :

DESLAVER. *Eust. Desch. Poës. MSS. fol. 171, col. 3.*
DELAVER. *Contes de Chol. fol. 147, R^o.*

Deslavures. s. f. pl. Lavures.

Et tout viez *deslavures*
De mes barbes, de mes grenons,
Tu moilles en toutes saisons.
Fabl. *MSS. du R. n^o 7313, fol. 181, R^o col. 1.*

Deslé. *adj.* Qui est sans loi. *Le deslé.* sobriquet. (Gloss. de l'Hist. de Bret.) (4)

Deslei. [Intercalez *Deslei*, déloyauté, *Desleier*, devenir déloyal, dans la Chron. des ducs de Normandie.] (N. E.)

Deslengier. [Intercalez *Deslengier*, injurier, au reg. J. 152, p. 290 : « Laquelle Jehanne eust « *deslengies* lesdittes trois jeunes filles, pour ce « qu'elles mengeroient du fruit de la ditte « Jehanne. »] (N. E.)

Desliage. s. m. Sorte de droit. C'est un droit qui se prélève sur les voitures ou sur différentes marchandises et denrées, et se paye au seigneur. Laurière, *Glossaire du Droit fr.* cite un passage très long du Coutumier de la vicomté de L'eaue, p. 23, dans lequel ce droit est expliqué. Voyez Du Gange, *Gloss. lat.*, au mot *DESLIAGE*, où il cite le même coutumier 5).

Deslicelé, part. Dont la lisière a été coupée, « Draps coppez, et *deslicelés* (6). » (Trés des Chart. reg. 154, p. 312.)

Deslié, part. Détaché ; affranchi. « Femme non « ... et *desliée* de mariage. » (Grand Coutumier de France, p. 48.) (7)

Deslier. p. Détacher ^à. Déponiller [°]. Dévoiler [°].

^à On trouve *desliare*, dans le premier sens, au Glossaire latin de Du Gange ; en ce même sens que conserve notre mot *déliar* (8), on disoit au figuré :
Ancuns de leur rens se *deslient*. (*G. Guiart, f. 354.*)

En appliquant cette acception aux personnes, on a dit : « *Se deslier* vers quelqu'un, » se détacher de quelqu'un, c'est-à-dire rompre un engagement qu'on a avec quelqu'un.

Beau mestre, dist Richart, moult sui desconseilliez
Lois nostre Roi s'est vers moi *deslié*,
Ernouf li maltraite s'est vers lui afeleiz,
D'or et d'argent li a granz preseinz envoleiz. (*Rou, p. 81.*)

[°] En étendant l'acception propre du mot *deslier*, on s'en est servi pour signifier « dépoillier. »

(1) L'expression *deslacier des cops* est fréquente dans G. Guiart (v. 3608, 12580, 13600). (N. E.)

(2) « Li agnelin *deslavé* sont de la costume de baine *deslavée*. » (Ord., VIII, p. 378, an. 1400) Comparez *Livre des Métiers*, an. 1277. (N. E.)

(3) Nous disons encore *laver la tête à quelqu'un*. (N. E.)

(4) La Chronique des ducs de Normandie donne *desleüé*, et la Vie de St Louis (p. 381) : « Il disoit que li jugement de sa court estoit fauz et *desleüé*. » (N. E.)

(5) « Il est une Coustume que l'on appelle *desliage*, que l'on doit prendre le plus prouchain Vendredi après on devant la S. Andrieu à la volonte des Vicontes, et ce qui aloit vendra à col se aquitera par 4 den. et aux sergents l. den. ; à carete par 16 den. et aux sergens l. den. pour chascune charrette à un cheval. » (N. E.)

(6) On lit dans la Chron. des ducs de Norm., v. 1105 : « Mais qui li vair vos en *deslicé*. » (N. E.)

(7) On lit dans Ronsivalis, p. 112 : « Ours et liparz voioit tout *desliez*. » (N. E.)

(8) Et par suite *déliverer*, d'après le Gloss. 7684 : « Exoccupare, deslivrer, *deslier*. » (N. E.)

Dame, vos le voirez demain,
 Se mes ennemis trover puis,
 Demain vorrai, qui qu'il enruît,
 Qui m'ont *deslié* par envie :
 Ja nul n'en portera la vie. [*Fabl. de S. G. fol. 54.*]
 Ils m'ont robé, et *deslié*
 Et tote la nuit tenu lié.

Flore et Blanc, MS. de S. G. fol. 193, R^e col. 3.

De là, *se deslier* pour ôler sa ceinture, se déshabiller :

Or se descoife, or se *deslie*.

Fabl. MSS. du R. n^o 7013, t. 1, fol. 107, V^e col. 1.

° De cette acception, est née celle de « découvrir, dévoiler » :

Si com les estoires le dient,
 Qui les anciens fais *desliet*.

Vies des SS. MS. de Sorb. chif. LIX, col. 6.

On trouve en ce même sens « *deslier* le voir, » dans G. Guiart, ms. fol. 301, pour « découvrir la vérité. »

On disoit aussi :

1^o « *Deslier* un siege, » c'est-à-dire le lever. (Voyez Chroniq. fr. ms. de Nangis, sous l'an 1212.) On lit dans le latin *obsidionem solvere*.

2^o « *Deslier* brunelle, » pour déboucher une bouteille. (Oudin, Cur. fr.)

VARIANTES :

DESLIER. Vies des SS. MS. de Sorb. eh. L. X col. 19.

DESLIER. S. Bern. Sermon. fr. MSS. p. 148.

DESLOIER. Fabl. MSS. du R. n^o 7218, fol. 243, R^e col. 1.

Deslieur. [Intercalez *Deslieur*, au Liv. des Méliers (Ed. Depping, liv. 1^{re}) : « Li musnier de « grand pont ne pevent *deslieur* milluy, et se il le « fait et li *deslievez* s'en plaint au sergent, qui est « garde des musniers de grand pont de par le « ebatpre N. D. de Paris, il est à .vi. den. d'a- « mende, avec le domage que il rend au *des- « lievez*. »] (N. E.)

Desligement, s. m. L'action de délier. Au figuré, l'action de dégager. De là « *desligement* de « cens, » pour payement. Ce mot est rendu par *solutio censuum*, au Glossaire latin de Du Cange, au mot *Disligare*. « Bien entendu, que tant on fait « des redemptions, rachats, extinctions, et *deslige- « mens* des cens et rentes, que du payement des « canons et courans, sera observée et tenue la « valeur des monnoyes, selon les Edicts de nos « prédécesseurs. » (Ord. et Stat. du pays de Liege, au Cout. Gén. t. II. p. 974.)

Desliagnier, v. bérégér. On lit, en ce sens :

Si ne doit croire de légier

De son bon liet *desliagnier*.

Hist. de Fr. à la suite du Rom. de Fauvel, fol. 85.

Desligné, adj. Qui forligné.

Ils sont lignée *desliagné*,

Contrefaite, et mal alignée.

Geoffr. de Paris, à la suite du R. de Fauv. fol. 53.

Desli-soing, adj. Qui chasse les soins. Epithète de Bacchus. (Nicot et Cotgrave.)

Deslitéler. [Intercalez *Deslitéler*, enlever la lièsière au drap pour en interdire la vente : « El « autres draps, qui par l'eswart de laditte ville « seront coppez ou *deslitez*. » (Ord. VIII, 338, an. 1399.)] (N. E.)

Deslocher, v. Déchirer, disloquer. (Oudin et Cotgrave.) « Or advint en ce point qu'il estoit issn « du tournoy un jeune chevalier d'Escoisse, gay, « amoureux et preux ; de son corps oultre mesure, « si *desloché*, si deschiré, si descougen, que en « luy n'avoit connoissance (1). » Percefl. vol. I, fol. 144.) « Ez ungs esca: bouilloit la cervelle, ez « autres rompoit bras et jambes, ez autres *deslo- « choit* les spondilles du col, ez autres demolloit « les reins. » (Rab. t. I, p. 193.)

Deslogement, s. m. L'action de déloger. Départ, décampement. « Au temps de leur *desloge- « ment* de Lion. » (Mémoires de Du Bellay, liv. VI, fol. 177.) « Les ennemis estoient sur leur *desloge- « ment*. » (Ibid. liv. II, fol. 45.) On disoit au figuré : « *deslogement* de vie, » pour « la mort. » (Cotgr.) (2)

Desloger, a. Déloger, partir, décamper ^A. Désunir, séparer ^B.

^A Au propre, on disoit *desloja* pour « délogea (3) décampa. » (Villeh. p. 33.)

A cele heure se *deslojoient*

Flanans qui sus la montaigne ierent. (Guiart, f. 338.)

^B Au figuré, *desloger* s'employoit pour « désunir, séparer. » Ainsi, en parlant du supplice du Bastard de Bourbon qui fut noyé en 1470 : « Si fut lors assez « commun, qu'on luy avoit ce fait, pour ce que « durant la guerre d'entre le roy et son fils le daul- « phin, y estoit à grand puissances avecques son « dnet frere le dessus dict duc de Bourbon, et avoit « esté cause principalement de *desloger* iceluy « daulphin du roy son pere. » (Monsirelet, vol. II, folio 182.)

On disoit : « Au *deslogé*, » pour au départ. « Trois « jours entiers chemina le chevalier du dragon au « *deslogé* de l'Abbaye du Val Sombre, sans trouver « aventure. » (D. Florès de Gr. p. 130.)

VARIANTES :

DESLOGER. Monstr. vol II, fol. 182, V^e.

DESLOIER. G. Guiart, MS. fol. 338, R^e.

Deslogis, s. m. Délogement, décampement. Le duc de Bourgogne, abandonné par les communs de Flandres, est obligé de décamper : « Lequel duc estoit « tout trouble, triste et ennuyé au cuer que plus « ne pouvoit : car, comme dit est, il scevoit ses « ennemis en grand triomphe, à une journée près « de luy, et avoit grand desir de les aller combattre, « si veoit que par le moyen du *deslogis* dessus dit,

(1) Au XIV^e siècle, on a *desloer* et *desloier* : « Iceiluy suppliant feri ledit Jehan d'un baston sur une de ses mains, et lui *desloer* le ponce d'icelle main. » (Jf. 105, p. 240, an. 1373.) — « Laquele espaule ledit Robert l'uel, qui estoit homme de mauvaise vie et renommée, lui avoit *desloeré* d'un coup d'espée ou autrement. » La racine est *desloere*, composé comme *démètre*. (N. E.)

(2) De même dans Froissart, II, 178 : « Dou *deslogement* toutes mannières de gens en furent moult aise. » (N. E.)

(3) « Et fist on cryer que chacun s'appareillast pour *desloger* l'endemain. » (Froissart, II, 156.) (N. E.)

« il ne pouvoit venir à son intention, etc. » (Monst. vol. I, fol. 131.)

Desloiaux, *adj.* Illégitime. « *desloiaux* mariage, « mariage illégitime. (Gloss. sur les Cont. de Beauvoisis.

Desloier, *Intercelez Desloier*, délier (Froiss. II, 176 : « Si *desloierent* les povres prisons et les « laissierent aller. ») (N. E.)

Desloié, *adj.* Bisloqué. « Mon marcher de travers à marche *desloié*. » Cont. d'Ét. p. 551.)

Desloement, *s. m.* Dissuasion. « Contre le « *desloement* de ses amis entreprit celle voye. » (Chr. de S. Denis, t. I, p. 314. On lit dans Suger : *Contra amicorum dissuasionem.* « Mais nonobstant « leur *desloement*, il jura et alterma qu'il yroit. » (Hist. de B. du Guescl. par Ménard, p. 283.)

Desloer, *v.* Dissuader, désapprouver 2). Nicol. (Oudin. Cotgrave.) On trouve *dislaudare* rendu par *disuadere*, dans le Gloss. lat. de Du Cange. « Assez « luy *deslona* le roy Claudas, mais onques ne vout « laisser son emprise pour nul homme qui onques « l'en desloernast. » (Lancelot du Lac, t. III, f° 31.) « Lors luy commencèrent plusieurs à *desloer*, et à « prendre autre conseil. » (Chron. de S. Denis, t. I, folio 254.)

Grans mès ne vouloit recevoir,
Car grans mangiers les yeux esbloé,
Et fait la forcelle doloir ;
Trop bien le sceut apercevoir
L'aigle, qui telz mangiers *desloé*. [E. Desch. fol. 317.]

On trouve aussi *desloer*, dans la Chronique fr. ms. de Nangis, sous l'an 1219, et on lit dans le latin *disturbare*. *Desloer*, dans la Chroniq. de S. Denis, t. II, fol. 42, correspond au mot *Bissuadere*, de Rigord.

Enfin *desalouer* pour « désapprouver, » dans le passage suivant : « Nous volons que les jugementz, « se facent encontre les pleynitz pour la grande « presumption de la malice : ou il porroit dire qui « l'escrîpt ne luy doit grever, par ceo que l'escrîpt « fait fait en temps que le defendaunt fuit en prison, « quel respens volons qu'il soit allowé, ou « *desaloué* selonc ceo que poter, ou force luy soit « fait en la prison, si come desus est dit en le « chapitre des prisons. » (Britt. Loix d'Angl. f° 66.)

COMPARAISON :

Deslon, pour désapprouver. (G. Guiart, f° 128.)
Deslon, pour désapprouve.

Il n'est nulz qui ee me *deslot*. [Poës. Vat. n° 1522, f. 170.]

VARIANTES :

DÉS-LOUER. Monstr. vol. I, fol. 5, V.

DESLOER. Vies des SS. MS. de Sorb. ch. LX, col. 2.
DESALOWER. Britt. Loix d'Angl. fol. 66, iv.

Desloyal, *adj.* Déloyal. (Ordonn. des R. de Fr. t. I, p. 142.)

Un juy mescreu, trop parez *desloyer*.

Tu as parlé de Dieu cou home ranoiez,

Tu ne crois pas en Dieu, t'ai bien aperceu.

Diqute du Juf et du Chret. MS. de S. G. fol. 198.

VARIANTES (3) :

DESLOYAL. Giles Durand, à la suite de Bonnet. p. 214.

DESLOYAL. Ord. t. I, p. 152.

DESLOYEZ. Disp. du Juf et du Chret. MS. de S. G. fol. 108.

Desloyalment, *adv.* Déloyalement. (Cotgr.)

VARIANTES (4) :

DESLOYALMENT. Cotgrave.

DESLOYEMENT. Villehard. p. 56 (5).

Desloyauté, *s. f.* Action contre la fidélité et les lois :

... Dotez leurs cruaultez,

Car dieu voyant leurs grans *desloyaultez*

Veult, et permet qu'en bref on les confonde. (Marot, p. 59.)

Il estoit plein de cruauté,

Si fist par sa *debaillé*.

Ovide, MS. cité dans le Dict. de Borel, au mot *Debaillé*.

VARIANTES :

DESLOYAULTÉ. J. Marot, p. 59

DELAUTÉ. Loix norm. art. 45, dans le latin *rebellio*.

DESLOALITÉ. Ord. des R. de Fr. t. III, p. 639.

DESLOALITÉ. Ibid. t. I, p. 229.

DESLOALITÉ. Cotgrave, Dict.

DELEALITÉ. Borel, Dict.

Desloyauter (se), *v.* Manquer à sa foi 6). « Feil « trerher les testes à aucuns de ceux qui avoient « esté prins prisonniers, pour ce qu'ils s'estoient « *desloyautez* envers elle. » (Monstr. vol. I, f° 259.)

Desloz, *s. m.* Dissuasion, blâme, du verbe *Desloer* ci-dessus.

Conforter les desconfortez

N'est pas cruauté, ains est loz ;

Mais vous qui si dur cuer portez

En si beau corps, se dire loz.

Gaignez le blasme, et le *desloz* :

De cruauté qui mal y siet :

Se pitie, qui de part les los

En vostre cuer ne s'assiet. [A. Chart. p. 520.]

Desluminer (se), *v.* Perdre sa lumière, s'obscurcir. « Li tans se *deslumine*. » (Crestiens de Troies, Poës. mss. avant 1300, t. III, p. 1263.)

Desmable, *Intercelez Desmable*, sujet à la dime : « Autres choses *desmables* et appartenans à « dixme. » (Reg. des liefs du Comté de Poitou, an. 1416, Du Cange, II, 761, col. I.) (N. E.)

Desmacer, *v.* Renvoyer. Ce n'est peut-être qu'une allusion au nom Maccé. C'est proprement le mot *demusser*, pris au figuré, pour le contraire de « ramasser, recueillir. » Ramasser en la maison

(1) Voyez les notes sous *Desloer*. (N. E.)

(2) On lit aussi dans Couci, v. 39 : « Mais cil ne les voellent loer Qui tous biens seulent *desloer*. » (N. E.)

(3) « [L'amour] c'est loiauté des *desloiaus*, C'est la desloiauté loiaus. » (Rose, v. 399.) (N. E.)

(4) On lit dans Couci, p. 120 : « Si plusieurs ont d'amour chanté Par effort et *desloiaement*. » (N. E.)

(5) « Bien savez con il a *desloiaument* ovré vers son seignor et vers son frere. » (Ed. de Wailly, § 146.) (N. E.)

(6) « Icellu home recent ledit Baudel sur sa foï à revenir en sa prison à certain jour... tutevoies en fu il du tout deffaillant, en soy *deslojantant* et en venant contre droit d'armes. » (JJ. 97, p. 643; an. 1396.) — « Icelle Jehanne de Bode, femme de Pierre de Courtenay, meue de mauvaise volounté, en soi *deslojantant* envers son mary. » (JJ. 407, p. 327, an. 1375.) — « Laquelle femme s'est *deslojantée* et forfaite en mariage. » (JJ. 148, p. 197, an. 1395.) — « Et dist au roy son frere que il se *deslojantait* grandement envers ce roy d'Engleterre. » (Froiss., VI, 100.) (N. E.)

seroit admellre, introduire ; *desmacer* de la maison est précisément le contraire.

. . . La povre seur Macée.
de la maison elle fut bien *desmacée*,
Et onques puis ne s'y ousa trouver. [*Faifeu*, p. 33.]

Desmailler, *v.* Rompre les mailles. Quelques dictionnaires expliquent ce mot par « ôter la colle » de mailles, et défaire les mailles, les boucles « d'une colle de mailles. » (Colgrave et Oudin.) Cependant nous ne le trouvons employé que pour « rompre les mailles du haubert. »

La veist on gent décoler,
Fraindre espées, traoçons voler,
Hiaumes froiser, et fendre escus
Des venkeors et des venus,
Obers derompre et *desmailler*,
Cevans ocire, et detailler. [*Ph. Mouskes*, p. 144.]

Voyez *ibid.* p. 190 et 191.

Parmi l'escu li met l'espée,
Si li a l'aulere *desmollie*. [*Parton. de Blois*, fol. 135.]

VARIANTES (1) :

DESMAILLER. G. Guiart, MS. fol. 334.
DESMAILLER. Fabl. MSS. du R. n° 7218, fol. 223.

Desmailloter. [Intercalez. *desmailloter* (Enfance, Ogier, Arsenal, R. I. fr. 190, fol. 3) : « La le « print Gloriande qui fu suer Anseus Et le *desmaillota* et lui baisa le vis. »] (N. E.)

Desmaintenant pour lors, *adv.* Dès à présent. Ordonnances, t. III, p. 127.) On dit encore *desmaintenant* en ce sens.

Desmaisonner, *v.* Chasser de la maison. En faire déguerpir. (Colgrave et Oudin.)

Si j'estois d'icy à mil ans,
Pas ne scaurois la blazonner ;
Car de gens plus qu'en cent mil ans.
Elle a détruit pour raisonneur,
Vendre terres, *desmaisonner*,
Par son art, et subtilité.
Et balil plain d'abilité. [*Chasse et Dép. d'Am.* p. 96.]

Desmaler, *v.* Donner. Proprement « tirer de sa malle. » De là on disoit, au propre : « *Desmaler* de l'argent, » pour « donner de l'argent. » (Guiart, f° 38.) Au figuré « *desmaler* (2) des colées, » pour « donner des coups. » (*Ibid.* fol. 290.)

VARIANTES :

DESMALER. G. Guiart, MS. fol. 290, R°.
DESMASLER. *Ibid.* fol. 38, V°.

Desmanché, *part.* Mutilé, brisé. De là on a dit : « *Desmanché* du bras, » pour exprimer qu'à un bras de moins. « Lors trait l'espée et fiert l'autre « sur le dextre bras, et lui fait voller emmy la place ; « quant celly se sentit *desmanché* du bras, il se « euyda mettre à la fuyte. » (Perceif. vol. I, fol. 67.) On disoit aussi :

Li boucliers sont *desmanchés*,
Les targes fraintes, et fendues. [*Guiart*, f. 319.]

(1) On lit déjà dans Roland (v. 1270) : « L'escu li freint, et l'haubert li *demaile*. » (N. E.)

(2) Lire peut-être *deslacier*. (N. E.)

(3) On lit dans Flore et Jeanne, p. 28 : « Molt fu la bielle dame dolante, cant elle ot ensi *desmaneré* son segnor. » (N. E.)

(4) Lisez peut-être *desmanerée*, comme à la note précédente. (N. E.)

(5) Et aussi décâmpier : « Ils ne s'en sauverent pas trois, se ce ne furent varlets qui se *desmarchierent* et passerent la riviere de Lesse à no. » (Froissart, XI, 63.) (N. E.)

VARIANTES :

DESMANCHÉ. Perceif. vol. I, fol. 67, R° col. 2.
DESMANCHÉ. G. Guiart, MS. fol. 319, V°.

Desmanchement, *s. m.* L'action de démancher. (Colgrave.)

Desmandibuler, *v.* Démantibuler. (Colgrave et Oudin.)

Desmané, *part.* Egaré.

Le voi par tout le monde le venin espendu ;
Nos avons le triacle *desmané* (3) et perdu ;
Encontre dix preudomes qui d'onor sont vestu
En i vont vingt ou trente, qui en sont trestud nu.
Fabl. MSS. du R. n° 7218, fol. 337, R° col. 1.

Desmanerer, *v.* Laisser échapper de la main, perdre.

Cil ne doit pas avoir douleur si grant

Qui de sa dame a recut paiement,

Quant il fa *desmaneré* (4),

Que cil qui a avoir paiement bée.

Poes. MSS. Vatican, n° 1522, fol. 154, R° col. 2.

Voyez DEMANÉ ci-dessus.

Desmarche, *s. f.* Marche, mouvement qu'on fait pour marcher, soit en avant, soit en arrière. Ce mot est employé pour un « mouvement en avant, » dans les passages suivans : « Assist premiers mes- « sire Cignel sur son compaignon lequel fist une « *desmarche* pour clore sa visiere. » (J. Le Fevre de S. Remy, Histoire de Charles VI, p. 76.) « Cinq cent « soixante Alemans lesquels tous ensemble et en « *desmarche* ordonnée saillirent sur les François. » (J. d'Aulhion, Ann. de Louis XII, p. 76.)

Firent sur eux une *desmarche*.

Vig. de Charles VII, p. 186, l. 1.

Voy. D. Flor. de Gr. fol. 112, R°.

On employoit aussi le mot *desmarche* pour désigner le mouvement en arrière. « Lequel voyant « venir le coup, se sauva par une *desmarche*. » (Triomphe des IX Preux, p. 140.) « Quant Diouxiipe « eul évitée par une petite *desmarche*, il lui cou- « rut sus. » (*Ibid.* fol. 108.) « *Desmarche* de cordier. » Expression proverbiale pour signifier l'action d'aller à reculons. (Diét. de Colgrave et Oudin.)

VARIANTES :

DESMARCHE. J. Marot, p. 86.
DEMARCHE. J. Lefevr. de St Rem. Hist. de Ch. VI, p. 76.

Desmarcher, *v.* Marcher ^A. Faire reculer ^B. Parcourir ^C (5).

^A Dans le premier sens, ce mot désignoit faire un mouvement pour aller en avant ou en arrière. (Oudin et Colgrave.)

Mille squadrons *desmarchans* de bravade,
Pour me charger s'avancent fierement. [*Tahur*, p. 222.]

« Vint le coup tonber sur le croupe du destrier
« où il entra, si avint que le cueur luy faillit pres-
« que, sans que de la en avant il peüst quasi plus

« *desmarcher*, pour coup d'esperons que luy don-
 « nast, et tant qu'à la fin il tomba le nez en terre. »
 D. Florès de Grèce, fol. 147.) « Ce neantmoins le
 « chevalier des Cignes n'en fit semblant, ains se
 « releva, et en se relevant pensoit bien luy donner
 « sur l'autre jambe qu'il *desmarchoit* trop avant,
 « mais le geant s'en aperçut, et para l'escu, dedans
 « lequel l'espée entra peu ou point. » (Ibid. f. 108.)
 « Quant il nous veit debout, il commença à *desmar-*
 « *cher*, et alla ung petit loing de nous, et nous, ce
 « voyant, hastivement nous atlassmes saisir noz
 « esenz qui estoient fort eslongnez de nous. » (Perc.
 vol. VI, fol. 106.) « Avez, sans *desmarcher*, tenue la
 « bataille. » L'éditeur dit : sans reculer. (P. Jean de
 Saintré, p. 605.)

^B On employoit aussi ce mot sous ses diverses
 orthographes, pour repousser, faire reculer (1). « À la
 « cinquiesme venue, le seigneur de Ternant qui mar-
 « choit, et feroit à coups d'aquet surprit le dit Galiot,
 « et luy donna si grande atteinte au haut de la
 « piece qu'il *démarcha* Galiot. » (Mémoires d'Oliv.
 de la Marche, livre I, p. 248.) « Le seigneur de Sain-
 « tré avoit ja son compaignon fort arriere *desmar-*
 « *ché*. » (P. J. de Saintré, p. 602.)

^C Enfin on disoit *démarcher* pour parcourir. « Si
 « commencerent les Tartares forment à *démarcher*
 « son pays, et à piller, et gaster. » (Histoire de Jean
 Boucic. in-4°, Paris, 1620, p. 141.) « Nous n'entras-
 « mes en grant chemin, mais alames par sentiers
 « non hantez, et peu batus, ne *démarchez* de
 « gens. » (Le Jouvencel, fol. 6.)

Expressions remarquables :

1^o « Faire *desmarchier* son avoir, » mettre en
 avoir un son bien, ses facultés, les offrir.

Se doit on l'amy tenir chier
 Qui son avoir fait *desmarchier*,
 Et qui l'apporte de son coffre
 A son amy, aincois qu'il l'offre.
 Quant il voit que mestier li est. (E. Desch. fol. 487.)

2^o « *Desmarcher* ses diets, » se rétracter. (Contr.
 de Songecreux, fol. 58.)

VARIANTES :

DESMARCIER, Molinet, p. 137.

DESMARCHE, Vigil, de Ch. VII, t. I, p. 54.

DESMARCIER, J. Lefev. de St Rem. Hist. de Ch. VI, p. 77

Desmarier. [Intercalez *Desmarier*, dans
 Froiss. (IX, 433 : « Et *desmaria* sa fille dou fil dou
 « conte de Cambruge. » Au moyen, il signifie
 « divorcer : [le duc d'Irlande] s'en [de la demoiselle
 « de Coucy] estoit *desmarier* pour prendre une autre
 « femme, laquelle estoit de Boesme et des damoi-
 « selles de la royne d'Angleterre. » (Froissart,
 XIV, 33.)] (N. E.)

Desmarroner, v. Aplairir, suivant Borel qui
 dérive de « marron, coupeau de montagne. »

Desmaschoirer, v. Rire à gorge déployée.
 (Oudin.)

(1) Il a 1^o sens de reculer, au reg. JJ. 407, p. 126, an. 1375 : « Icelui Nicaise s'avança vers l'exposant pour le ferir du
 coustel : mais ledit exposant *desmarcha*. » De même au reg. JJ. 136, p. 113, an. 1401 : « De fait l'eust tué ou navré
 villainement, s'il ne se feust *desmarcher* et trait arriere. » (N. E.)

(2) La racine est *membrum* et non *memoria* : « Usage à bois sec, à branches ou rainseaux vers, sans *desmembrance*
 d'arbres. » (Jl. 131, p. 221, an. 1387.) (N. E.)

Desmanter, v. Enlever.

Bien trois quartiers, ou quatre du ventre li *desmaule*
 « Tout toute la coraille à terre li avaule.

Fabl. MSS, du R. n° 7218, fol. 314, R° col. 1.

Desme, s. f. La dime. (Anciennes Coutumes de
 Bretagne, fol. 169.)

Desmelancolier, v. Oter la mélancolie. (Oud.
 et Cotgrave.)

Desmélées, s. f. plur. Démêlés, contestations.
 Ordonnances des Rois de France, p. 294.) L'éditeur
 explique ce mot par batteries.

Desmeller, v. Eclaircir, exposer ^A. Ecarter ^B.
 Retrousser ^C.

^A Pour « éclaircir, exposer » :

....L'escrit ci dessus *desmelle*. (Guiart, f. 273.)

^B Pour « écarter, » dissiper :

Contre les Angloys s'esleverent,
 Eulx eforçans de rebeller,
 Mais les Angloys moult en tuèrent,
 Et les firent tost *desmeller*. (Vig. de Ch. VII, t. I, p. 139.)

De là se *desmeller*, pour se sauver. (G. Guiart,
 ms. fol. 281.)

^C Pour « retrousser » :

Justes par dessus les ceintures,
 Pour passer, se sont *desmellez*. (Guiart, f. 298.)

Desmembrance, s. f. Terme de pratique (2).
Membrance et desmembrance, témoignage pour et
 témoignage contre ; dit et contredit : « Et s'ilz sont
 « contraires à leur membrance, ou à leur *desmen-*
 « *brance*, celui qui trouvera le plus de tesmoins de
 « son aveu l'en croira, et non pas au moins. »
 (Anciennes Coutumes de Bretagne, f 87. — Voyez
 AMEMBRER.)

Desmembrer, v. Démembrer, séparer ^A. Contre-
 tredire, infirmer ^B.

^A On trouve *démembrare* et *dismembrare*, au
 même sens, dans le Glossaire latin de Du Cange.
 On disoit en ce même sens « *desmembrer* son fief, »
 aliéner une partie de son fief. (Laurière, Glossaire
 du Dr. fr.) *Desmembrer* est employé pour couper un
 membre, dans Carpentier (Hist. de Cambray, t. II,
 p. 27, titre de 1230.)

^B On a dit aussi *desmembrer* dans le même sens
 que *desmembrance*, pour « contredire, infirmer. »
 (Voyez le mot AMEMBRER.)

Desmembreure, s. f. Démembrement, l'ac-
 tion de démembre. (Cout. gén. t. I, p. 877.)

VARIANTES :

DESMEMBREURE, Oudin, Dict.

DESMEMBRATION, Cout. Gén. t. II, p. 944.

Desmentement. [Intercalez *Desmentement*,
 démenti, au reg. Jd. 415, p. 96, an. 1379 : « Icelui
 « Valois desmenti ledit Robinet, pour lequel *des-*
 « *mentement*. » De même au reg. JJ. 89, p. 171,
 an. 1357 : « Après plusieurs *desmentemens* d'une
 « partie et d'autre. »] (N. E.)

Desmenter. [Intercalez *Desmenter*, au sens du latin *dementare* (Boland, v. 2516): « Ne poet « muer n'en plurt et ne s'*desment*. » C'est ce qu'on pourrait lire dans Froiss., éd. Kervyn, II, 406: « Debas s'esmut entre ehe Simon et ce Begot, par « leur jeu de dés, et tant qu'il se *desmenterent* et « se leverent tout doy en piés et sachierent leurs « espées. »] (N. E.)

Desmenteur, s. m. Qui donne un démenti. « S'il l'appelloit de tiex fais (larron ou meutrier, etc.) « il le pourroit desmentir lors, et ne paieroit li « *desmenteur* riens en amende, mais la paieroit cilz, « qui diroit tel lait. » (Pithou, Coutum. de Troyes, page 457.)

Desmentir, v. Donner un démenti ^A. Mentir ^B. Détruire ^C (1).

^A Nous disons encore démentir dans le premier sens :

Tuit li biens que fine amours elise
Sunt en celui en cui a m'amour mise;
Ne partirai, se mors ne m'en *desment*.
Quadrat de Launis, Poes. MSS. av. 1300, t. I, p. 107.

« *Desmentir* quelq'un par la gneule, c'est-à-dire donner un démenti. (E. Desch. f.° 372.) « Il y a trois « sortes de gens qu'on ne peut *desmentir*, les « grands seigneurs, ceux qui ont fait de longs « voyages, et les vieillards. » (Contes d'Eutrapel, page 470.)

^B O lisoit aussi *desmentir* pour *mentir* :

Si je dy voir, si *desment*. (*Modus et Racio*, f. 215.)

C'est-à-dire si je dis vrai, si je mens.

^C On employoit fort souvent le mot *desmentir* dans le sens de « détruire, » dont l'acception générale recevoit diverses modifications, selon les choses auxquelles on l'appliquoit. Ainsi on trouve fréquemment dans Guil. Guiart, *desmentir* des haubers, des heaulmes, pour les fausser. (Guil. Guiart, f.° 96.) Faire *desmentir* une tour, l'ébranler (2). (Ibid. fol. 225.) Faire *desmentir* cuers, pour faire perdre cœur. (Ibid. fol. 47.)

VARIANTES :

DESMENTIR. Contes d'Entr. p. 470.

DESMANTIR. Du Gange, Gloss. latin, au mot *Dementiri*.

Desmentissement. [Intercalez *Desmentissement*, démenti, au reg. JJ. 178, p. 69, an. 1446: « Le suppliant pour aidier à venger... son oncle « de certaines villennies, attaines, *desmentissements* « et autres injures. »] (N. E.)

Desmentoisson. [Intercalez *Desmentoisson*, démenti, au reg. JJ. 109, p. 213, an. 1376: « Iceilli « de Piz fu moult indignez et respondi qu'elle « mentoit et son mary aussi; ausquelles *desmen-* « *toissons* survint ledit Tassart.... qui dist audit de

« Piz .. qu'il n'estoit mie taillé de desmentir sondit « frere ne sa femme. »] (N. E.)

Desmerie. [Intercalez *Desmerie*, droit de lever la dime: « La disme ou *desmerie* des blez et « charnaige du lieu de Genoille et en toute la « paroisse dudit lieu, tant en blez lyez et destliez. » (Reg. du C. de Poitou, 1416. Du Cange, II, 461, col. I.)] (N. E.)

Desmers, s. m. plur. Ceux qui payent les dîmes. (Du Cange, au mot *Desmarri*.)

Desmesurals, adj. Démesuré. (Voy. DESMESURE.) « In circumcissione Domini, sepias et rofoios et jus- « tas *desmesurals* de vino puro. » Dans une citation au Gloss. latin de Du Cange, au mot *Sepia*; le mot *justas* (3) signifie mesure de liquide.

Desmesurance, s. f. Excès, folie. « Nule *des-* « *mesurance*, dans S. Bernard, répond au latin *nihil immoderatum*.

Se vos estes vaillans, et de haute puissance,
Onques, par ce, n'aiez les povres en viltance,
Ne ja, por ce, ne faites foie *desmesurance*.
Doctr. MS. de S. G. fol. 101, R.° col. 2.

VARIANTES :

DESMESURANCE.

DESMESURANCE. S. Bern. Serm. fr. MSS. p. 166.

Desmesure, s. f. Excès ^A. Dérangement ^B.

^A Au premier sens (4) :

Moult est larges li eschacons
Qui lor livre à la grant mesure,
Que l'en apele *desmesure*. (F. R. n.° 7615, f.° 188.)

^B Ce mot *desmesure*, pris pour « dérangement, » s'est employé en parlant d'une horloge :

Et pour ce qu'elle iroit sans ordenance,
Et trop astievement, et sans mesure,
S'elle n'avoit qui de sa *desmesure*
Le destournaist, et le ramesuraist. (Froiss. p. 55.)

VARIANTES :

DESMESURE. Fabl. MSS. du R. n.° 7615, L. I. fol. 118, R.°.

DESMESURE. Fabl. MSS. du R. n.° 7218, f.° 320, R.° col. 1.

Desmesurement, adv. Démesurément. Ce mot, dans S. Bernard, Serm. fr. MSS. p. 96, répond au latin *immoderaté*.

Démesurément, adv. Démesurément, avec excès. (Cotgr. et Oudin.)

Desmesurer, v. Sortir de mesure. Au figuré, sortir de sa place.

Ne li corbeaux ne veut pas ressembler
Au coulon blanc, mieulx gardasseit leur loy
Que les homs qu'on voit *desmesurer* (5);
A grant peine congnoist on qui est roy. (Desch. 57.)

Desmesurie, parl. dans S. Bernard; le latin est *immoderatus*.

VARIANTES :

DESMESURER.

DESMURER. S. Bern. Serm. fr. MSS. p. 306.

(1) Froissart dit aussi comme nos architectes (V, 349): « Onques depuis on ne veit les murs ne le maçonement *desmentir*. » (N. E.)

(2) C'est alors le sens de la note précédente. (N. E.)

(3) *Justas* signifie justes, et *desmesurals* signifie mesure. (N. E.)

(4) On lit dans Marie de France (I, 100): « Kar bele esteit à *desmesure*. » De même dans Partonopex, v. 551: « Od ço ert beaus à *desmesure*. » (N. E.)

(5) « Et vient à la volte obscure Ou li frans hom se *desmesure*. » (Partonopex, v. 5380.) (N. E.)

Desmettre, v. Expulser (1).

Et vuelles de ton cuer *desmettre*
Le mariage temporel,
Et pense à l'esperouel,
En exuient de toy la cure,
De cette secuhère ordure. [E. Desch. f. 546.]

CONJUGAISON :

Desmeits. Démets. (Villon, p. 22.)
Desmeis. Tu chassas. (F. du R. n° 7218, f. 138.)
Desmesist, au prétérit. Dément. (R. de Brut, f. 14.)

Desmeublé. [Intercalez *desmeublé*, au reg. JJ. 180, p. 153, an. 1450 : « Le suppliant qui estoit « fort *desmeublé* à l'édifice de sa maison, et « n'avoit de long temps guères peu prouffiter en « son fait de marchandise... se trouva très povre et « indigent. »] (N. E.)

Desmier, v. Dépouiller.

Mors qui en toz leuz astes rentes,...
Qui les riches scez *desmier* (2). [F. R. n° 7615, f. 102.]

Desmiré. « Je m'enhardis, et grant vouloir creu-
« lay, d'amours servir, de dames honorer, et moy
« mesme en tous biens engendrer, par quoy
« laydeur m'en fist mais d'ennuyte ; quant ce
« conseil m'eust si fort asséuré, que je me say a
« amours appuyer, il n'y eust plus en moy qui fust
« *desmiré*. » (Percef. vol. 1, fol. 78.)

Desmoelant, s. m. L'action de lirer la moelle. (Monet.)

Desmoëler, v. Tirer la moelle. (Nicot et Mon.)
On trouve *desmoëler*, employé dans un sens figuré et obscène. (Oudin, Cur. fr.)

VARIANTES :

DESMOELER.
DESMOELLER, Oudin, Cur. fr.

Desmollir, v. Démolir, ruiner, abatre. (Coq. page 80.)

Lesquelz avoient ja tous les champs couvers
De gens de guerre, et gros canons divers,
Four *desmollir* rampars, et boulevvers,
Par durs assaulz. [Coquill. p. 80.]

Desmonter. [Intercalez *desmonter*, dépouiller (Froiss. XII, 339 : « Ils *desmontoient* tous ceulx « que ils rencontroient. »] (N. E.)

Desmorcher, v. Nous ne trouvons *desmorcher* que dans deux passages de Rabelais, grand forger de mots : « L'asne de même ovroit la gueule horri-
« blement, s'esmochoit. *desmorchoit*, s'escarmou-
« choit, en façon espouvantable, comme s'il eust ung freslon au cul. » (Rabelais, t. V, p. 188.) On trouve dans le tome III, p. 144, le participe *desmorché* pour épithète d'un mot obscène.

Desmorir, v. Mourir. Dans la « Dispute du Juif et du Chrétien, » le Juif dit de J. C. f° 109 :

Encore a contre toi plus grieve question
Qui diz qu'il *desmorist* puis s'incarnacion.

Desmouvement. [Intercalez *Desmouvement* (Froiss. X, 157) : « Nous ne voismes de certain nul « apparant de *desmouvement*. »] (N. E.)

Desmouvoir. [Intercalez *Desmouvoir*, apaiser une émeute : « Le suppliant et autres dessus « nommez, qui virent et oïrent la dite noise, se « avancerent pour la *desmouvoir* seulement. » (JJ. 155, p. 210, an. 1400.) De même au reg. JJ. 165, p. 73, an. 1410 : « Lesquelz furent *desmeuz* et « dessemblez par les compagnons à ce pré-
« sens. »] (N. E.)

Desmuier. [Intercalez *se desmuier*, se mettre en mouvement : « Les messes dites, on sonna secon-
« dement les trompettes ; adont se *desmuierent* « toutes gens. » (Froiss. II, 167.)] (N. E.)

Desmunir, v. Démunir. (Fabl. MSS. du Roi, n° 7218, fol. 255.)

Ausqu'uns ont eu en penssé,
Selon lor dit, de nous bien fère,
Que nous n'ay poion retrere,
Quant du doner lor souvenoit,
Percece en tel point les menoit,
Que la promesse ne regardoient,
Et en perceant la gardoient,
Que le don estoit avorté
Ainsi comme percece amorte
Si qu'el les a trop miex loit,
Que ei n'a nous, bien *desmuis*,
Qu'el lor a tolt, ce ne samble,
L'onor du monde, et Dieu ensamble. [F. 7218, f. 255.]

VARIANTES :

DESMUNIR. Cotgrave, Monet, Oudin.
DEMONIR. Fabl. MSS. du R. n° 7218, f° 255, V° col. 2.

Desmurier. [Intercalez *Desmurier*, tirer de prison : « Comme Jehanne femme de Philippot de « Cadan, pour son petit gouvernement et impudi-
« cité, fu emmurée jusqu'à ce que du consente-
« ment d'icellui Philippot, elle fu *desmurée* et « baillée à ses amis. » (JJ. 176, pièce 334, an. 1444.) (N. E.)

Desnanti, adj. Dénué, dépouillé, le contraire de « nanti. » « ...Ilaa, amours comme tu me servis,
« à gré quant par toy me sentis en tel estat : certes
« je me trouve par toy maintenant très mesaise,
« quant de si hault honneur je me trouve *des-
« nanti*. » (Percef. vol. III, fol. 37.)

Desnater, v. Dénatter, oter la natte de dessus un mur. (Oudin.)

Desnaturé, adj. Qui a changé de nature. Au propre, on disoit que : « Keux dont la mere avoit
« nourri le roy Artus de son lait, qu'il estoit *desna-
« turé* de sa nature pour la sienne, pour celle
« d'Artus qui avoit pris le bon lait, et ne lui avoit
« laissé que le mauvais. » (Triomphe des IX Preux,
p. 394.) Au figuré : un chevalier indigne de ce titre est nommé « recreant chevalier et *desnaturé* » (Perceforest, vol. V, fol. 54.) On lit plus bas « defail-
« lant à nature, » et plus bas *desnaturé*.

On le presume mort au monde,
On le tient pour *desnaturé*. [Coquill. p. 27.]

Desnaturel, adj. Qui est contre nature. « N'y
« a-t-il chose si estrange, et si *denaturel* à l'opi-
« nion de plusieurs, qui ne soit approuvée et

(1) Il paraît signifier fondre dans Roland : « Issi est neirs come peis ki est *denise* (v. 1685). (N. E.)

(2) Lisez *Desmuier*. (N. E.)

« autorisée en plusieurs lieux par usage commun. » (Sag. de Charron, p. 254.) (1)

Ceste fantaisie nouvelle
Me faisoit songer en veillant,
Qui est chose *desnaturelle*. [*Poës. d'Al. Chart. p. 724.*]

Amour paternelle
Est tant solemnelle,
Vertu supernelle,
Juste, et naturelle,
Qui que le depointe,
Ou *desnaturelle*,
Par quelque cautelle
Qui soit telle ou quelle,
De glaive mortelle
Doit sentir la pointe. [*Molinet, p. 138.*]

VARIANTES :

DESNATUREL. Hist. de la Tois. d'Or, vol. II, fol. 132.
DENATUREL. Sagesse de Charron, p. 254.

Desnaturer, v. Changer la nature. (Molinet, page 138.)

Le pas cruel qui vivans *desnaturer*
L'a prins, ravy, et saisy en ses laez
Il est donc mort ? [*Gretin, p. 39.*]

On disoit aussi en ce sens. *se desnaturer*, changer de nature (2).

Bien si honnist li cuers, et *desnature*,
Qui vers amour du tout ne s'umite. [*P. Vat. n° 1490, f. 94.*]

VARIANTES :

DESNATURELLER. Molinet, p. 138.
DENATUREUR. Fabl. MSS. de S. G. fol. 79, R° col. 1.

Desnichier, v. Dénicher, faire sortir. Oudin, Curiosités fr.)

Desnoquer. [Intercalez *Desnoquer*, lâcher la noix d'une arbalète : « Ainsi que ledit Eschie eust « *desnoqué* son arbeste, sa vire encontra ledit « de la Chapelle et lui entra ou corps. » (J. 148, p. 331, an. 1330.)] (N. E.)

Desnouable, adj. Dissoluble.

Et plus prins de griefs servaige,
Par le bien de mariage,
Non *desnouable*, et plus estraint,
Qui toute franchise restraint
Et n'en puet nulz desnouer. [*E. Desch. f. 495.*]

Desnoué, adj. Libre de ses membres. (Oudin.)

Desnouer, v. Dénouer (3). Au propre, on adit en parlant du nœud gordien : « Plusieurs le regardoient « de si, ou de non le pouvoir *desnouer*. » (Triomphe des IX Preux, p. 120.) Au figuré, on a dit *se desnouer*, pour « devenir dispos, » se rendre propre aux exercices. (Oudin, Cur. fr.)

VARIANTES :

DESNOUER. Oudin, Dict.
DESNEUER. Tri. des IX Preux, p. 120, col. 1 et 2.
DESNOIER. Modus et Racio, MS. fol. 165, V°.

Desnué, adj. Dénudé. Dépoillé⁶.

⁶ Pour « dénué, dépourvu : » « Ils avoient « trouvé le trésor tout *desnué*. » (Chroniques de S. Denis, t. II, fol. 147.)

(1) Dans Berte (82), il signifie mise hors de soi : « De la joie que'le ot fu si *desnaturee*. » Dans le lai de Melion, c'est changé de nature : « Cis leus est tous *desnaturez*. » (N. E.)

(2) On lit aussi dans Merlin (fol. 67, verso) : « Vos me dites que je soivre mon enfant et *desnature* et face norrir del lait d'autre fame. » (N. E.)

(3) Il signifie encore luxer : « Iceelui François... recouvra un autre cop sur l'espaule d'iceelui exposant, dont il lui *desnoua* le bras. » (J. 124, p. 186, an. 1386.) (N. E.)

(4) Froissart donne *desnouier* (XI, 95, variante) : « Le conte *desnouilla* son jupon. » (N. E.)

⁶ Pour « dépoillé, » on lit : « *desnuiez*, de leurs « vestemens » dans la Chronique fr. ms. de Nangis, sous l'an 1312. « Les corps du connestable, du chancelier, et de Remonnet de la Gnerre furent tous « *desnuiez*, liez ensemble d'une corde par trois jours, « et les la trainoient de place en place les mauvais « enfans de Paris. » (Monstr. vol. I, f. 265, V°.)

Desnueler, v. Mettre en pièces. Peut-être ôter l'émail, qu'on a dit mielle. Il paroît que c'est le sens de ce mot en ce passage :

Mesire Jehans de Nielle
Maint biauime a or i *desnuiele* :
S'il fu grans, tens cus i ferri
Qu'on a si fait cors a ferri. [*Mouskes, p. 586.*]

Desnuement, s. m. Dépoillement, privation. « Elles avoient donnez leurs joyaux, et leurs habits « de si grant cneur aux chevaliers qu'elles ne se « appercevoient de leurs *desnuement*, et desveste-
ment. » (Perceforest, vol. I, fol. 155.)

Desnuier, v. Dépoillier⁶. Priver⁶.

⁶ Au propre, ce mot est employé dans ces vers
.... Pendant par terre les ruent,
Puis les ocient, et *desnuent*. [*Guiart, f. 292.*]

De là « *desnuier* son chef, » se découvrir la tête, ôler son heaume. (Perceforest, vol. VI, fol. 104.)
⁶ On trouve ce verbe, au figuré, pour « priver, » dans les Poës. mss. d'Eust. Desch. fol. 181 :

Len ne vous puet de beauté *desnuier*.

Desnuier, v. Peut-être dénouer, pour dévider. Nous ignorons la signification de ce mot en ce passage, le seul où nous l'ayons trouvé :

J'escommen, quar Dieu amie,
Chevalier qui a four s'apue,
Et boucher qui vent porc pour trueie,
El homme qui fit *desnuier*
Et dame qui bu-n ne s'essuie. [*F. R. n° 7218, f. 194.*]

Desobeissemant, adv. D'une façon désobéissante. (Mouet et Oudin.)

Desoblige, part. Qui est quitte d'une obligation. « Or sommes nous *desobligez*, car nous vous « estions tenues pour luy que a celle fois il auroit « dame choisie, et vous veez que ce n'est de celles « aucunes. » (Petit J. de Saintré, p. 99.)

Desogler, v. Déconcerter. Peut-être faute pour Desogler ci-dessus. (Glossaire du Père Marlière.) « Se tindrent muît à entrepris et *desoglez*. » (Cont. de G. de Tyr, Marlière, t. V, col. 730.)

Desoivre, s. m. Séparation, bornes. « Anciens « escrits contenant le *desoivre* de l'Empire contre « France. » (X. Coui. gén. t. II, p. 143.)

Desolable, adj. Déplorable. « Plusieurs autres « lamentations *desolables* feil le pauvre chevalier. » (J. d'Ault. Ann. de Louis XII, p. 33.)

Désolateur, s. m. Qui désole, qui ravage, qui défruit. (Oudin.)

Désolé, *adj.* Abandonné. Comme si l'on disoit *désolé*, resté seul. *Désolé* de son seigneur, « qui a perdu son mari. » veuve. « On lit dans la réponse du roy d'Angleterre aux reproches du duc d'Orléans, en 1402 : « Quant à ce que vous nous escrivez par vostre demande, que vostre dicte très honorée dame et nièce avoit à se plaindre de nostre rigneur, el de nostre cruauté, par ce qu'elle estoit venue de son pays *désolé* de son seigneur qu'elle a perdu, deservrée de son donzair, « que vous dieles que nous detenons. » Monstrelet, vol. 1, fol. 12.

Désolément, *adv.* D'une façon inconsolable. (Robert Estienne.)

Désolément, s. m. Désolation, ravage. (Mon.)

Désoler, v. Ce mot subsiste. Nous remarquons seulement ici qu'il étoit à la mode et qu'on l'employoit parlour en 1672. (Voyez les Choix des Merc. t. I, p. 194.)

Désoley, *part.* Désolé, dépeuplé. (Ordonn. des R. de Fr. t. III.)

Désolution, s. f. Dissolution. « Le mary est seul propriétaire du lieff par luy acquis durant sa conjonction, encore que la femme y soit adhé-rée avec luy ; mais à la *désolution* du mariage « la dile femme, ou ses heritiers doivent estre restituée de la moitié du prix deboursé pour l'achapt du dil lieff. » Cout. de Lessines, au Nouv. Cout. gen. t. II, p. 216.)

Désouques que puis, *adv.* Depuis que, dès que.

Désouques que vous puis osastes,
Foy, ne amour, ne nous portastes. (R. de Bret. f. 48.)

Désouer. [Intercalez *Désouer*, en latin *assonere* B. N. Gloss. lat. 7692.] (N. E.)

Désouges dusques en chi, *adv.* Depuis le temps passé jusqu'à présent.

Mais tout li mal k'ai senti
Désouges dusques en chi,
Perent douçours à la dolour que j'ai. (P. Y. 1190, f. 80.)

Désor, *adv.* Désormais. Sur ces diverses combinaisons des mots *des*, *mais*, etc., dont s'est enfin formée celle de notre mot *désormais*, la seule qui ait prévalu, il suffit des autorités que nous avons citées sur chacune d'elles.

VARIANTES :

DÉSOL. Ecorel. Dict.
DÉS-ORES. Ordonn. t. I, p. 389.
D-ORE. Ord. t. II, p. 163.
DÉS-OREMES. Rymer, t. I, p. 13, col. 2, tit. de 1256.
DÉS-ORMES. Ord. t. I, p. 103, col. 2.
DÉS-ORMAIS. Ord. t. II, p. 193.
DÉS-ORHESMAIS. Ord. t. II, p. 49.

DÉS-OREMES. Beauman, p. 2.
DÉS-OREMES EN AVANT. Ord. de Bret. fol. 211, V^o.
DÉS-LOHESMAIS EN AVANT. Chr. de Nangis, sous l'an 1299.
DÉS-ORÉNAVANT. Ord. de Bret. fol. 201, V^o.
DÉS-ORÉS EN AVANT. P^oss. MSS. av. 1300, t. II, p. 907.
DÉS-ÈRE EN AVANT. P^oss. MSS. av. 1300, t. II, p. 907.
DÉS-MS EN AVANT. Du Congo, Gl. lat. au mot *Pestagium*.
DÉS-ORENBRET. Duchesne, Gén. de Montmorency, p. 386.
DÉS-ORENBROT. Ord. t. I, p. 347.
DÉS-ORENBROT. Ord. t. I, p. 389.
DÉS-ORENBROT. Ord. t. I, p. 534.
DÉS-ORÉNAVANT. Perard, Hist. de Bourg, p. 466, tit. 1236.
DÉS-ORÉNAVANT. La Thuma. Cout. d'Orl. p. 465, tit. 1147.
DÉS-ORÉNAVANT. Id. p. 466, tit. de 1180, passim.
DÉS-ORÉNAVANT. Hist. de Meaux, par Duplessis, t. II, p. 154.

Désordenance, s. f. Désordre, confusion. « Bertran courut sus si vigouereusement que tantost les mist en *désordenance*. » (Triomphe des IX Preux, p. 516.)

VARIANTES :

DÉSORDENANCE. Hist. des Trois Maries, MS. p. 383 (4).
DÉSORDONNANCE. Petit J. de Saintré, p. 466.

Désordnement, s. m. L'action d'ôter les ordres. En latin *exordinatio*, dans la Règle de S. Benoît, lat. et fr. Meux, par Duplessis, t. II, p. 65.

Désordener, v. Priver des ordres sacrés (2).

Puis i vint un cardenaus Othe
Ki vot les clers desprovender,
Et les auquans *désordener* (3). (Mousk, p. 785.)

Désorderie, s. f. Désordre.

Mon cuer triste, pensiss, me semont que je die
Du clergie que je voi, qui lalement folie ;
Plus que la laie gent sont plain de dermerie,
Et mal *désorderie*, et usent d'orde vie. (P. R. 7218, f. 252.)

Désordir, v. Désourdir. (Monet.)

Désordissement, s. m. L'action de désourdir. (Monet.)

Désordonné, *adj.* Oulé, extraordinaire. « Faveur *désordonnée*, » faveur oulé. (Oud. t. II, p. 523.) « Nature *désordonnée*, » pouvoir extraordinaire. « Si je trouvoye aucun médecine qui, par sa *désordonnée* nature, me sceut conseiller, je le croyroye ; car je ne puis longement vivre en tel « estal, sans cheoir en désespoir qui se veult amasser en moy ; et qu'il soit vray, je me commence « à enhayr. » (Percef. vol. V, fol. 41.)

Désordonnement, *adv.* En désordre. « Com-battre *désordonnement*, » combattre en désordre. (Le Jouv. ms. p. 562.)

Désordonner, v. Quiller ses rangs. [Rap-prochez cette forme de *désordener*.] « Quant gens « approchent de leur retrait, ilz se *désordonnent* « lousjors, et est impossible qu'on les puisse « tenir. » (Le Jouv. ms. p. 202.)

Désorgueillir, v. Abaisser, humilier.

Mais du gran Dieu le poudre rigoureuse
Désorgueillit la bande fourpreuse,
En cendroiant en la poudre phlegreuse. (L. le Caron, f. 21.)

(1) Le mot est dans Froissart (VI, 56) : « Entre les aultres *désordnances* et villains fais il tuèrent un chevalier et houterent en un hastier. » (N. E.)

(2) Au XI^e siècle, le sacre de Reims faisoit du roi comme un prêtre ; de là dans Roland (v. 3408) : « [Vous avez] regnes conquis et *désordnert* reys. » (N. E.)

(3) Ce sens est dans Th. de Cantorbery (26) : « Que se nul ordenez fut pris a mesprison, Cumme de larrecin u murdre u traistrin, Dunc fut *désorderer* par itele raisun, E puis livré à mort e à desfaciun. » (N. E.)

Desostager, *v.* Occuper un pays. Ce mot s'est dit en parlant d'une armée.

Un poi après, a granz compaignes,
Selone le vueil des chavetaignes,
Rengiez bel, et serrément,
Vont li autre ordément,
La Champaigne *desostaget*. [Guiart, f. 281.]

Des-sos-venu, *part.* Qui a perdu le souvenir. Il semble qu'il faut lire *desosvenu* en un seul mot. (Voyez **DESSOUVENIR**.)

Cartes bien estes envrez.
Fait sa feme, chatis droït
Qui me demandiez ot endroit,
Que mes lacous est devenu (1) :
Molt est or *desosvenu*,
Ne fu mes hom en si peu d'enre. [F. S. G. f. 53.]

Desotroier, *v.* Nier. Le contraire « d'octroyer. » Assises de Jésus. p. 76.) On lit : « Qui que le *deso-* « *troie*, » pour « qui que ce soit qui le nie, » dans G. Guiart, fol. 7.

Desonbiter, *v.* Dépiter. « Faire *desoubiter* « quelq'un, » dans le patois picard, signifie mettre quelq'un en colère à force de lui dire des injures. Ils disent aussi *soubiter* dans le même sens. (Du Cange, Gl. lat. au mot *Desubitare*.)

Desoubliance, *s. f.* Avilissement. « S'en aller « en *desoubliance*, » être oublié, compté pour rien, avili. « Quant ceux du siege sceurent ces nouvelles, « ils se merrent en fuite ; et ainsi fut levé le dit « siege, ouquel estoient le sire d'Escalles, et le sire « de Wilby et aultres Anglois, qui s'en allerent « au grant *desoubliance*. » (Alain Chartier, Histoire de Charles VII, p. 88.)

Desoublier, *v.* Oublier. (Perceforest, vol. II, f° 145.)

Desoucer. [Intercalez *Desoucer*, et voyez **DESOUCCER**.] (N. E.)

Desouiller, *v.* Nettoyer, ôter la souillure. (Poës. de Loys le Caron, fol. 41.)

Desous. [Intercalez *Desous*, dans l'expression *mettre au desous*, soumettre : « Il veoit bien que « par lui, ne par le poissance de son royaume il « poroit à mesaise *mettre au desous* le grant « royaume de France. » (Froiss. II, 322.)] (N. E.)

Desoussier (se), *v.* Se soucier^A. Avoir du souci, de l'inquiétude^B.

^A Au premier sens. pour s'embarrasser, se soucier, prendre soin.

Il ne fault qu'estre joveux,
Sanz estre merencolieux,
Bien vestir, et nettement pestre,
Et que vous aiez plaisant estre,
Sanz vous *desoussier* de rien. [E. Desch. f. 427.]

^B On trouve aussi se *desoussier*, pour avoir du souci, des inquiétudes, dans Froiss. Poës. MSS. p. 11.

VARIANTES :

DESOUSSIER (SE). Poës. MSS. d'Est. Desch. f° 427.
DESOUSSIER. Froiss. Poës. MSS. p. 11, col. 1.

Desoustrain. [Intercalez *Desoustrain*, bas, dans Froissart, VI, 58 : « Il boutèrent le feu en le « *desoustrain* ville. »] (N. E.)

Desouvrer, *v.* Ouvrir, travailler. Ce verbe est en ce sens dans le passage suivant où il s'agit de J.-Ch. :

Du pooir Faraon est ses peuples gitez,
Mort vainqui en la croiz, Faraon en Egypte,
Et ramena à soy son peuple trestot quite :
O mesure, et o sens à issi *desouvré*,
Se li perdi avant, or a tout recouvré.

Dispute du Juif et du Chret. MS. de S. G. fol. 109, V^o col. 1.

Desoyvre. [Intercalez *Desoyvre*, bornage, synonyme de *cerkemenage*, *chierkcutinage* : « Nous « sommes teus... de faire le *desoyvre*, *cerkeme-* « *nage*, u *basnage* dessusdit. » (JJ. 56, p. 507, an. 1318.) On lit aussi *desoyvre* au Cartulaire de St Pierre de Lille, folio 174, v^o : « Pour faire cel « meisme *desoyvre*, en l'an 1285, ou diemenche « après le Toussains. »] (N. E.)

Despaché, *part.* Rendu. « Sire, ta grace, et ta « misericorde sont alez devant moy, delivrant moy, « de touz maulz, rompant les laz *despachez* devant « moy, ostant les occasions des causes, car se tu ne « eusses ce fait, je eusse fait tous les pèchiez du « monde. » (Chasse de Gaston Phébus, ms. p. 106.)

Despaier, *v.* Payer. (Borel.)

Despaindre, *v.* Arracher, tirer dehors. L'aigle harangue les vieux oiseaux dont il veut devenir l'ami.

Desor les veult amer, et craindre,
Com ses amz especiaux ;
Lors, dit l'un, il vous fault *despaindre*
De vostre cuer, et tout estaindre
L'ennoremment des euidriaux. [E. Desch. f. 319.]

VARIANTES :

DESPAINDRE. E. Desch. Poës. MSS. fol. 319, col. 3.
DESPAINDE. Ph. Mouskes, MS. p. 191.

Despaïrer (se), *v.* Se séparer, s'éloigner.

... Cil n'aime tant, ne quant,
Q'i qiert ocoison por qoi
De sa dame se *despaïrer*. [P. V. n° 1190, f. 161.]

(Voyez **DEPARER** ci-dessus.)

Despaïsé, *adj.* Qui est hors le pays. (Glossaire sur les Costumes de Beauvoisis ; Ordonnances des Rois de France, t. I, p. 42 et la note, et Bouteiller, Somme rurale, p. 512, où l'éditeur cite un vieil praticien qui use, dit-il, de ce mot au lieu de celui de « expatrié, » pour absent.

VARIANTES :

DESPAÏSÉ. Lanrière, Gloss. du Dr. fr.
DESPAÏSÉ. Du Cange, Gl. lat. au mot *Forispatriatus* (2).

Despaysement, *s. m.* L'action de dépayser. (Oudin et Cotgrave.)

VARIANTES :

DESPAÏSEMENT. Oudin, Cotgrave.
DEPAYSEMENT. Pasquier, Rech. p. 331.

Despaïser, *v.* Dépayser (3). (Oudin.) On a dit se *despaïser* pour « se rendre expert. » (Oud. Cur. fr.)

(1) Nous sommes dans le fabliau intitulé le *Moine sacristain*. (N. E.)

(2) « Je ne di mi ke li *despaïsé* ont leur aage soient restablî en toutes causes. » (P. de Fontaines, XVII, 1.) (N. E.)

(3) On sait que les bourgeois du roi devaient séjourner dans leur ville de la Toussaint à la Saint-Jean et assister aux fêtes annuelles ; de là le chap. de P. de Fontaines (XVII) : « Cil ki sunt *despaïsiés*, ki sunt restablîs, il sunt restablîs en quatre cotes. » (N. E.)

Despaïser, v. Affliger (1).

Roy orgueilleux qui des siens convoita
L'or et l'argent, dont leurs cuers port *despaïse*
Par ce, perdit cité, gent, et fina. *E. Desch.*, f. 107.

Despaïsié, adj. Affligé.

Or escoutez une aventure
Qui à la Vierge fu moult dure,
Et de quoy fu moult *despaïsié*
Maz assez tost lu rapais. *Trois Marie*, p. 105.
Volans sera, et *despaïssiés*
Au retourner, mais rapaisés
S'ra ce Dieu, com vous diray
Y cy après, et descripray. *Ibid.*, p. 61.

VARIANTES :

DESPAÏSIÉ. Hist. des Trois Mariés, en vers MSS., p. 105.
DESPAÏSIÉ. *Ibid.*, p. 61.

Despaïssiier. Intercalez *Despaïssiier*, se régaler. Froiss. XII, 278 : « Le roi en gaba son ouele de Berry et lu dist : Engarante que vous *despaïssiie* de la femme que vous cundies avoir. » *Despaïssiier* est à despaïstre et que *renassier* est à renaistre. Bachon travestit ainsi ce passage : « En autre vous *despaïssiie* de la femme. » (N. E.)

Despamper, v. Epamper, ôter les pampres, ellenfiler une vigne. Colgrave et Oudin.)

Despaïé. Intercalez *Despaïé*, et voyez BEPAÏL. Aujourd'hui nous dirions dépaillé. (N. E.)

Desparager, v. Mésallier, marier une fille noble à un homme d'une condition inférieure. Laur. Glossaire du Br. fr. ; Duet de Cotgrave et l'Oudin.)
Et se les freres les point marier soi de moeble sans terre, ou avec terre, ou de terre sans moeble, à hommes idoines sans *desparagier*, ce leur doit suffire. « Anc. Cout. de Normandie, F 44. » (2)
On lit dans le latin *sine desparatione*, que Du Gange corrige *disparagatione*, c'est-à-dire « sans mésalliance. » (Voyez aussi le glossaire sur les Cout. de Beauvoisis et Desparagation ci-après.)

VARIANTES :

DESPARAGER. Anc. Cout. de Norm. fol. 44, 1^o.
DEPARAGER. Du Gange, Gloss. latin, au mot *Disparagare*.
DESPARAGER. Du Gange, Gl. lat. n^o supra.
DESPARAGER. Assises de Jérus. p. 135.

Despareil, adj. Qui n'est pas pareil. « Ces deux choses sont *despareilles* (3). » Chron. S. Denis, t. III, fol. 13.)

Oir porés une intervelle
D'autres non pers, et *despareille*. *Mousk.*, p. 663.
Et se ne fust le tres douz espérer
Que jay en vous, je ne pussé durer,
Car ma langour est sur tous *despareille*. *Desch.*, f. 727.]

On disoit :

« Faire *despareil*. » pour désunir, brouiller.
« Les traistrés furent en esueil : Nabou et Melean eurent peteil ; Comment au roy le feront *despareil*. » (Percef. vol. V, fol. 111, 1^o col. 2.)

VARIANTES (4) :

DESPAREIL. Gloss. de Labbe, p. 507.
DESPAREIL. Ph. Mouskes, MS., p. 663.
DESPAREIL. Ess. de Mont. t. II, p. 712.

Despareillé, adj. Qui a perdu son pareil. On disoit en ce sens : « *Despareillé* de sa première femme, » qui a perdu sa première femme. « S'il avoit fils du mariage précédent, *despareillé* de sa première femme, il ne pourra allier ses dits liefs matrimoniaux. » Cout. de Hainaut, au Nouv. Cout. gén. t. II, p. 121.)

VARIANTES :

DESPAREILLÉ. N. Cout. gén. t. II, p. 121.
DESPAREILLÉ. *Ibid.*, p. 212.

Despareiller, v. Dépareiller. *Despareiller*, au voil *dispari-tiare*, dans le même sens au Gl. lat. de Du Gange.

VARIANTES :

DESPAREILLER.
DESPARIER. Oudin, Duet.

Desparer. Intercalez *Desparer* : 1^o Déparer, dans Th. de Cantorbéry 236 : « Melez jus vostre cruiz, faites vos *desparer*. » 2^o Dégrader, endommager : « Quant il eut fait reparer che qui *disparel* estoit. » Froiss. IV, 16. (N. E.)

Desparier, adj. Déparier, dépourvu.

A faifeu list quelque fois un faufz tour,
Lepuel pensa ce jour avoir retour,
Car à l'heure qu'il foisoient la harangue,
Faifeu entra, non *desparier* de langue. *(Faifeu, p. 44.)*

Desparoitre, v. Disparoitre. *Desparoutre*, pour *disparurent*, dans les Tr. de la Noble Dame, f 334.

Desparqueur, s. m. Qui déparque, qui débuc-hie une bête, en termes de chasse.

Et se monstrera *desparqueur*
Des fieres bestes estrangieres. *(Cretin, p. 159.)*

Desparsement, adv. Voici le passage où nous lisons ce mot dont le sens n'est pas déterminé. Il peut signifier « diversement » ou « extraordinairement » :

Li soudans et la grant merveille
A qu' nature pense et veille
Mist ses tresors si abandon,
Et loz ses biens si a foison,
Que ne sai de nul bien parler
Que l'en ne puisse en lui trouver,
Riches hom est *desparsement* (5),
Nus lom n'a si grant chasement. *(P. de Bl. f^o 161.)*

(1) Il signifie aussi fort furieux : « Icele suppliant affoiblie de teste et devenue par heures aussi comme folieuse... traversoit jour et nuit par champs, par boys et par ville comme furieuse et femme *despaïsiée*. » (Jl. 107, p. 377, an. 1375.) Dans Geomades on lit : « Moult durement fu *despaïsié* le roi Carman et courché. » (N. E.)

(2) On y lit encore (II, 871, col. 1) : « Guillaume Noel tient du roy son marchié et ses freres, en telle maniere que le roy peut marier sa première fille sans la *desparager*. » Louis XIV maria souvent à son gré les filles de ses gentilhommes. (Voy. St Simon.) — Dans Parton. il signifie dérober (v. 29) : « Mais ele en fait si grant marchié que tot l'en a *desparagié*. » (N. E.)

(3) « Le suppliant rompy ledit petit coffre, où il trouva... un esperon à *despareil*. » (Jl. 138, p. 133, an. 1389.) (N. E.)

(4) Le mot est aussi dans la Rose, v. 8763 : « Et cil qui font les mariages Si ont trop merveilleus usages Et coustume si *despareille*. » (N. E.)

(5) Dans Froiss. *desparsement* (II, 114) et *despersement* (II, 119) signifient vivement : « Enssi chevauchoient *despercement* — traioient *despersement*. » Ces formes viennent d'un adjectif *desper*, dont M. Scheler discute l'étymologie dans Jean de Conde (I, 35). Voyez *esper*, *esparsement*. En légeois, *disperter* (Jean d'Outremeuse, *desperter*) signifie éveiller. (N. E.)

Despartisé, adj. Nous ignorons le sens de ce mot que nous n'avons trouvé que dans le passage suivant, où il s'agit de l'entrée du Régent à Paris, en 1424 : « Ainsi vint dedens Paris bien acouvoyé « des processions, et de ceulx de la ville, et partoué « où il passoit, on croioit haultement Noel. Quant « il vint au coing de la rue aux Lombars, là joua « un homme *despartisé* (1) le plus habilement que on « avoit oncques veu. » (Journ. de Paris, sous Charl. VI et VII, p. 401.)

Despasser. [Intercalez *Despasser*, négliger : « Car ceulx là en nulle maniere il ne voulsist « *despassier* ne courrouchier. » (Froissart, XVI, 35.)] (N. E.)

Despauler, v. Oter l'épaule, *expatulari*. « Des-
« pauler c'est hoster l'espaule. » (Glossaire lat.-fr. de S. Germ. cité par Du Cange, au mot *Expatulari*.)

Despechier. [Intercalez *Despechier*, débar-
rasser, fait sur *pellica*, piège, et non sur pièce : « Un d'iceulz chevaux par les mouches ou autre-
« ment s'empescha ou entraitta en ses traits... et
« incontinent que ledit exposant ot *despechié* et
« destraitié ledit cheval. » (Jl. 127, page 91, an. 1385.)] (N. E.)

Despecta. Ce mot me paroît avoir été mal lu ; ce devoit être *despens* dans une ancienne Ordonn.
« Pour ce que toutes lettres que les noloires font,
« ou seigneur, ne passent pas toutes au seel, nostre
« chancelier, sera tenu a faire escrire la cause au
« blanc, ou au dos de la lettre, pourquoy il ne la
« scellera, et la rendra sans *despecta* à celui qui
« recevra l'esmolument des dites lettres. » (Ordon.
des R. de Fr. t. I, p. 736, art. 6.)

Despeitaule, adj. Méprisable. (Voyez *Despit* et
Despiter ci-après. — S. Bern. Sermon, fr. mss. p. 199,
dans le latin *despiciabilis* pour *despectatus*.)

Despencer, v. Défrayer. « Je te donneray assez
« de chevaux, et d'armes, et te feray conduire
« et *despencer* jusques là où tu voudras aller. »
(Lancel. du Lac, t. I, folio 3.)

Dépendance, s. f. Penchant, en latin *decli-
vitas*, dans le Gloss. du P. Labbe, p. 497.

Dépendans, adj. Qui a de grandes dépen-
dances.

A un chastel est sejoynans
Qui molt est bel, et *dependans*,
Ausin come seroit Provins. [Fabl. S. G. f. 58.]

Dépendanz, part. Qui est dépensé. Participe
du verbe *dépendre*, pris pour dépenser. Les mon-
noies des prélats, barons, etc., n'auront cours que
dans leurs terres, suivant une Ordonnance de
1305 : « Que les monnoies de diz prelatz, barons,
« nobles, ou eglises, de quelle condition, ou estat
« que il soient, ne soient prises, ne mises à nulles
« denrées, ne marchandises en nostre terre, fors

« que à billon, ou au change ; et toutes celles qui y
« seront trouvées metanz, et *dependanz*, puis ceste
« criée, seront fourfaites, et acquises à nous. »
(Ord. des R. de Fr. t. I, p. 430.)

Dépendeux, adj. Dispensieux. (Dictionnaire
de Cotgrave.) On trouve *dependiosus*, dans le
même sens, au Gl. lat. de Du Gange.

VARIANTES :

DÉPENDIEUX. Cotgrave.
DÉPENDIF. Pasq. Rech. p. 320.

Dépendre, v. Venir. procéder ^A. Décrocher,
détacher ^B. (Voy. d'autres acceptions sous DÉPENDRE.)
^A Pour venir, procéder :

Le grant seigneur, tout puissant souverain,
Le très parfait qui toute chose lie,
Qui tout crea, qui fist d'Adam Evain,
Dont se *depend* toute humaine lignie. [Besch. f. 105.]

(Voyez *ibid.* fol. 430, col. I.)

^B *Dépendre*, pour « dépendre, détacher, » se
trouve dans Perceforest, vol. II, fol. 79, R^e col. I.

Dépendri, part. Dépensé. (Glossaire des Arrêts
d'Amor, et Glossaire de Marot. — Voyez Ordonn.
des R. de France, t. I, p. 82 ; t. III, p. 26 ; Faifeu,
p. 93 ; Cl. Marot, p. 425, etc., etc.)

Dépendable, adj. Qui se dispense, se distribue.
Coulombier près, et mainte terre arable,
Granche, fontaine en vint lieux *dependable*. [Besch. f. 158.]

Dépendinaire, s. m. Dispensaire. Terme de
médecine. Nom qui on donne aux recueils qui ont
été faits par divers auteurs d'un grand nombre de
remèdes composés. C'est la même chose « qu'anti-
dotaire. » (Dict. de Cotgrave.)

Dépense. [Intercalez *Dépense*, piquette :
« Depuis en rapportant le marc ou genné de leur
« ditte vendenge... prindrent du vin qui s'en aloit
« par dessus lesdites tynes... pour mettre en leur
« petit vin ou *depensé*, que l'on a acoustumé faire
« on pais pour povres gens et laboureurs de
« vignes. » (Jl. 125, p. 211, an. 1384.)] De même au
reg. Jl. 189, p. 225, an. 1459 : « Le suppliant
« requist à icellui Poncet lui aidier à cueillir les
« neilles, appellées au pais [Laonnois] mesles, pour
« faire des *depenses* et beuvraiges pour le boire et
« user de son mesnage. »] (N. E.)

Dépensiers, s. m. p. Officiers de la dépense.
Dans les Confredits de Songecreux, fol. 122, R^e, ce
mot est appliqué aux officiers chargés de la dépense
de la cour (2).

Déperacion, s. f. Maladie désespérée. « Bien
« trappa le petit lils de David et de Betsabée de
« *desperacion*,... au 7^e jour mourut l'enfant »
(Tri. des IX Preux, p. 58, col. 2.)

Désperage, adj. Qui est d'âge différent. « Si
« aucune de juneage soit mariée à tiel, ou ele est
« *desperage*, etc. » (Britton, Loix d'Angl. fol. 169. —
Voyez *Désparager* ci-dessus.)

(1) C'est un composé de *despert*, agile. (N. E.)

(2) Dans un Gloss. latin de S^t Germain, on lit : « *Despensetur* des choses de l'ostel, menager », sous *conomus*. Dans Garin,
on lit : « *Depensiers* fu li Bourgoins Auberi. » (N. E.)

Despercher, *v.* Oter les perches, ôter de dessus les perches. (Dict. de Cotgrave et d'Oudin.)

Desperonner, *v.* Oter les éperons. (Dict. de Cotgrave et d'Oudin.)

Despers, *adj.* Désespérant (1).

Li neufvismes (neuvème) ert moult *despers*,
Et vers les autres moult divers,
Quar tol li flueve parleront. (*Sig. du jug. S. G. f. 25.*)

Desperse, *adj.* [Intercalez *Desparsement* ci-dessus.] Voici le passage où se trouve ce mot dont nous ne voyons pas clairement le sens :

O lui est li soudans de Perse,
Et li rois d'Inde la *desperse* (2). (*Part. de Bl. v. 7204.*)

Despersuner. [Intercalez *Despersuner* Roland, v. 2581 : « Tenent à lui, laidement le « *despersuner*. »] (N. E.)

Despert. Intercalez *despert*, vif, acharné : « Et puis ferons une bonne gherre forte et *desperte* « as Engleis. » (Froiss. III, 469) « Le seigneur de « Jeumont qui moult estoit aigre chevalier et « *despert* sur ses ennemis. » (Id. XV, 281.) (N. E.)

Despescher. [Intercalez *Despescher* : 1^o Hé-
picer : « Se dedens l'an et le jour vient avant
« aucun, qui feust à la nef, quant elle *despecha*. »
(Anc. Cout. de Norm. ch. 17.) Dans Baud. de Sebr.
IV, 557, on parle aussi d'un navire : « Le bord de
« la naire tellement *despecha*. » De même dans
Froiss. XI, 337 : « Si envoierent les seigneurs
« *despeshier* la bastide et bouler le feu dedens. »
2^o Morceler : « Ainsi se *despechoient* ces beaux et
« ces grans heritages. »] (N. E.)

Despessier. [Intercalez *Despessier*, éclaircir :
« Mes tantos la bataille fu esclaireie et *despessie* par
« derriere. » Froiss. V, 440.] (N. E.)

Despressir, *v.* Rendre liquide, éclaircir une chose épaisse. (Dict. de Cotgrave et d'Oudin, de Monet, de R. Est. et de Nicol.)

Despicier, *v.* Négliger. (Glossaire du P. Labbe, page 515.)

Despieça, *adv.* Depuis longtemps. « Il est plus
« plainement contenu en deux paires de lettres de
« par nous *despieça* envoyées à toy. » (Ordonn.
des R. de Fr. t. I, p. 528. — Voyez l'Amant ressusc.
p. 205 et *Pica* ci-après.)

Despier, *v.* Epier.

...Se li n'a chastel,
Tant a-t-il moins troussel,
N'a garde de larron
Qu'il *despient* sa meson. (F. R. n^o 7615, t. II, f^o 213.)

Despiler, *v.* (Voyez peut-être *Desplier* ci-après.)
Nous n'entendons pas ce mot ; voici le passage où
nous le lisons :

Courtesiez après se *despiale*,
Et de Noiers messire Nile
Grient, si com leur son le baille,
A eux, a eux, nul ne s'en aille. (*Guiart, f^o 266.*)

Despinos. [Intercalez *Despinos*, au reg. JJ,
108, p. 65, an. 1376 : « L'un frappant et ferant l'autre
« de la main sur la teste quant il musoit, en disant
« tel mot : *despinos*, *despinos*, par jeu et par esba-
« tement. »] (N. E.)

Despis, *s. m.* Mépris.

...Li mauves, por son *despire*,
L'amaunt cortois de rien n'empire. (F. R. n^o 7218, f^o 202.)

VARIANTES :

DESPIS. Fabl. MSS. du R. n^o 7218, fol. 290, V^o col. 1.
DESPIRE. Ibid. fol. 202, V^o col. 2.

Despières, *s. m.* Qui méprise. En latin *contemptor*, dans la règle de S. Benoit, latin-fr. MS. de Beaulieu, ch. 65.

Despisser, *v.* Pisser.

Li Martins qui estoit aval...
Nous *despissa* sur le visage. (*Desch. f^o 406.*)

1. Despit, *s. m.* Dépit, colère ^A, Mépris ^B (3).

^A Nous ne trouvons ce mot dans le premier sens que sous la première orthographe. Voyez Glossaire sur les Cout. de Beauvoisis, et les Ordonn. des R. de Fr. t. I, p. 143. (4)

^B Pour « mépris (5) » on le trouve sous les trois orthographe. « Si le hault Dieu me sa-ive les
« membres, je mettray le chevalier au bas ; telle-
« ment que la pucelle qui ne m'a daigné aimer le
« tiendra en *despit*, et à moy sera plus enclinée. »
(Percef. vol. VI, fol. 35, R^o col. 2.) « Nullement au
« *despect* de Sa Majesté impériale. » (Mémoires de
Villeroy, t. V, p. 381.) *Despit* est rendu en latin par
abjectio, dans le Gl. du P. Labbe. (Voyez aussi fu
Cange Gl. lat. au mot *Despectio*.)

VARIANTES :

DESPIT. Dict. de R. Estienne.
DESPERT. S. Bernard, Serm. fr. MSS. p. 216.
DESPITEMENT. Id. p. 216.
DAPIT. Anc. Cout. d'Orl. à la suite de Beaum. p. 467.
DESPECT. Mém. de Villeroy, t. V, p. 381.

2. Despit, *adj.* Fâché ^A, Colère ^B, Furieux ^C,
Fier ^D, Méprisant ^E, Méprisé ^F.

^A Au premier sens :

Douz cuers, ne vous soit *despis*
Se je vous aim sans boïdie. (*Boçus, t. I, p. 1334.*)

^B De là on a dit : « Quelque peu *depiteux*, » pour
un peu colère. (Nuits de Strapar. t. I, p. 123.)

^C En étendant l'acception, on a dit *despit* pour
furieux. « Ainsi se agreeoit la guerre tres veni-
« meuse et *despite*. » (Histoire de la Toison d'or,
vol. I, fol. 102.)

^D On a employé ce même mot pour « fier, hau-

(1) C'est le masculin du suivant. (N. E.)

(2) Le sens est cruel ; comparez la Chron. des ducs de Normandie (v. 8478) : « Tis pere ad genz adverse Forz e bataillouse et *desperse*. » (N. E.)

(3) Il signifie encore outrage (Froissart, III, 122) : « Et li fu remonstré quel grant damage et quel *despit* chil de Tournay avoient fait au pays de Flandres. » De là les expressions *par despit*, par dérision (II, 85) ; *en son despit*, pour faire affront (IV, 208). (N. E.)

(4) « Desquels paroles et trufferies il avoient grant yeure et grant *despit*. » (Froiss., IV, 97.) (N. E.)

(5) D'où l'expression « prendre en *despit* », accablér de mépris. (Froiss., XIII, 32.) (N. E.)

tain. » « L'n Englois felon et *despit* (1). » (Hist. de B. du Guescl. par Ménard, p. 487.)

J'espereray, veuillez ou non,
Car vous n'avez pas le renom
D'estre orgueilleuse, ou *despite*. [Chart. p. 688.]

« Un homme fier emporte l'idée d'un homme
« méprisant. » De là, on lit : « Maugreux, renieurs,
« et *despiteurs* du nom de Dieu. » (Apologie pour
Hérodote, p. 110.)

« En transférant l'acception de l'actif au passif,
on a dit *despit* pour « méprisé » :

Mais j'en voy trop peu qui y visent,
Et qui n'ait science *despite*,
Qui aux sers chascun jour profite. [Descb. f° 550.]

Despites est rendu en latin par *abjectus*, dans le Gloss. du P. Labbe.

VARIANTES :

DESPIT. Glossaire du P. Labbe.
DEPIT. Gil. Durant à la suite de Bonnet, p. 107.
DEPITEUX. Gloss. de Marot.
DESPIS. Poës. MSS. av. 1300, t. I, p. 1384.
DESPITÉ. Percefl. vol. II, f° 49, R° col. 1.
DESPITEZ. Glossaire du P. Labbe.
DESPITEUR. Apologie pour Hérodote, p. 110.
DESPITEUX. Nuits de Strap, t. I, p. 123.
DESPITEUX. Sag. de Charron, p. 137.

Despitement, *adv.* Avec mépris, indignation², colère⁴. D'une façon rebulante^B.

« Le roy regarda très *despitement*, car moult
« layoit le peuple de Calais. » (Froiss. I, I, p. 169.)

« De là on a dit *despitement* pour « d'une
maniere rebutante. » Nous dirions outrageusement.
« Elle est *despiteusement* [VOIR DEPITEUSEMENT]
« laide. » (Les Touches des Accords, p. 57.)

VARIANTES :

DESPITEMENT. Chron. fr. MS. de Nangis, an 1306.
DEPITEUSEMENT. Monet, Diet.
DESPITEUSEMENT. Percefl. vol. V, fol. 41, R° col. 1.

Despiter, *v.* Chagriner, mettre en colère, s'indigner^A. Mépriser, insulter, offenser^B. Ce mol, sous les différentes orthographes employées par Saint Bernard, répond au latin *despicere, contemnere* et *spernere*. (Dictionnaires de Monet et de Borel. — Voyez Glossaire de Marot ; Du Gange, Gloss. latin, au mot *Despitis* ; Laur. Gloss. du Dr. fr. et le Gl. sur les Cont. de Beauvoisis.)

« Au premier sens, on lit : « Jurant et *despitant*. »
(Des Accords, Contes de Gaulard, p. 59.) « Oudart
« remioit, et *despitoit* les nopees. » (Rab. t. IV, p. 66.)
De là, on a dit : « *Depiter* à quelqu'un, » pour
s'en prendre à lui, se fâcher contre lui. (Voyez les
Œuvres de Théoph. 1^r P. p. 412.)

« Pour « mépriser, insulter (3) » :

Fins euers n'est il nus qui doie
Son loial ami grever,
Ne *despir*, ne gaber.

Robins dou Chastel, Poës. MSS. av. 1300, t. I, p. 44.

«...Je soloie blasmer et *despire* amors,
Or en sent mortels dolors. [Ch. du C^e Thib. p. 95.]

C'est dans cette même acception qu'on lit :
« Leurs serments *despisans*. » pour au mépris de
leurs serments. (Chroniques fr. ms. de Nangis, sous
l'an 1217.) C'est la traduction du latin *spretis juramentis*.

CONJUGAISON :

Despis, au prés. de l'indic. Tu méprises. (Fabl. mss. du R. n° 7218, fol. 192, R° col. 1.)

Despisoies, à l'imparf. de l'indic. Tu méprisois. (Ibid. fol. 361, V° col. 1.)

Despist, au prêt. de l'ind. Il méprisa. (Fabl. mss. de S. G. fol. 6, V° col. 1, où au prés. de l'indicatif, il méprise. Fabl. mss. du R. n° 7218, f° 95, R° col. 1.)

VARIANTES :

DESPITER. Ph. Mouskes, MS. p. 375.
DESPITEUR. S. Bern. Serm. fr. MSS. p. 311.
DESPITEÛR. Id. p. 44.
DESPITEÛR. Id. p. 112 et 177.
DESPISER. F. MSS. du R. n° 7218, fol. 355, R° col. 1.
DESPITER. Chans. MSS. du C^e Thib. p. 95.
DEPITER. Hist. de B. du Guescl. par Mén. p. 160.
DAPISET. Anc. Cont. d'Orl. à la suite de Beama. p. 467.
DESPISER. Chr. fr. MS. de Nangis, p. 1217.
DESPIRER. Gloss. du P. Labbe.
DESPIRE. G. Guart, MS. fol. 288, V°.
DESPIR. Poës. MSS. av. 1300, t. I, p. 44.
DESPITER. S. Bern. Serm. fr. MSS. p. 136.

Desplacer, *v.* Changer de place, déloger, décamper. (Gl. de Marot au mot *Desplacer*.) Ce mol subsiste sous la seconde orthographe.

Mais, puisque luy (Dieu), et le temps, et l'affaire ;
Veulent tous trois que la bonté *desplace*,
Monts, et torrens te puissent faire place. [Mar. p. 208.]

« Les ennemis commenceront à *deplacer*, et à
« prendre le chemin droit à moy. » (Mémoires de Montluc, t. II, p. 791.)

PROVERBES :

Fol se doit nommer en face,
Qui bien assis se *desplace*. [Diet. de Colyr.]

VARIANTES :

DESPLACER. Clément Marot, p. 203.
DEPLACER. Orth. substil.
DEPLASSER. Percefl. vol. I, fol. 26, R° col. 2.

Desplaindre. [Intercalez *se desplaindre*, dans un sermon de S^t Bernard, d'après Roquefort : « Mais maint gent se *desplaignent* par aventure. »] (N. E.)

Desplaire, *v.* Déplaire.

S'ele a mauvaise voix,
Fais la chanter, ou braire,
Por ce que le peust
En toz endroiz *desplere*. [F. R. n° 7615, t. II, f. 179.]

CONJUGAISON :

Deplat. Je déplaïs. [F. R. n° 7989, f° 62.]
Desplaiset. Pour déplaît. (S. Bern. S. fr. p. 203.)
Desploisot, Déplaisoit. (Chr. S. Den. t. II, f° 469.)

VARIANTES :

DESPLERE. [Desplaire dans Coucy, II.]
DESPLAIRE. D'où *desplaiset*, dans la conjugaison.

(1) C'est le latin *despectus*, au sens de *despiciens*. « Aussi sont Anglois orgueilleux et *despits*. » (Froissart, XII, 301.) On disait plus souvent *despiteux* et *despitous*. (N. E.)

(2) *Despitement* et malgracieusement. (JJ. 189, p. 180, an. 1457.) (N. E.)

(3) « Le suppliant dist que lui Perrinot et autres avoient autrefois *despitou* ou sanglanté Dieu et sa mere. » (JJ. 161, p. 272, an. 1407.) (N. E.)

Desplaisamment, *adv.* D'une façon déplaisante. « En parla plusieurs fois a aucuns de son « plus privé conseil, et disoit qu'il vivoit *desplaisamment*, quand il falloit qu'il se donnast de « garde de ceux en qui il se devoit fier, mesme- « ment de ceux de son sang. » (Mathieu de Coucy, Hist. de Charles VII, p. 702.)

Desplaisance, *s. f.* Chagrin, déplaisir I. On trouve *displacencia*, dans le même sens, au Gloss. latin de Du Cange. (Voyez Gloss. de Marot; Faifeu, p. 81; J. Marot, p. 87; et J. Le Fevre, Histoire de Charles VI, p. 33.)

Desplaisant, *adj.* Fâché, mortifié, affligé. « Le « firent leur seigneur, et tuy misrent la couronne « au chief dont il fut tort *desplaisant*; mais quand il « veit que faire luy convenoit, il l'octroya. » Lanc. du Lac, t. III, fol. 115, R^o col. 2. « Je suis, dit-elle, « bien *desplaisante* de la peine que vous en prenez. » L'Amant ressusc. p. 419. ?

VARIANTES :

DESPLAISANT. Lanc. du Lac, t. III, fol. 115, R^o col. 2.
DEPLAISANT. L'Amant ressuscité, p. 419.

Desplancher, *v.* Oter les planches. Dict. d'Oudin et de Cotgr. — Voyez Mém. de Montluc, t. I, p. 42.)

Desplanetié, *adj.* Dépossédé, destitué. « *Des-
planetiez* de leurs bénéfices, et offices. » (J. Le Fevre de S. Remy, Hist. de Ch. VI, p. 43.)

Desplantoir. Oudin, dans son Dictionnaire italien, rend ce mot par celui de *Spiantatorio*.

Desplaquier. [Intercalez *desplaquier*, enlever l'empreinte du blavage: « Comme Gile Tartaron, « marchant des boys du comté de Flandre en ses « prez de Hedun, eüst *desplaqué* et dessaigné en « la vente et taille desdites forez plusieurs chaisnes « et autres arbres qui avoient esté plaquiez et « signez au saing et marque de nostre dit cousin. » (Jf. 122, p. 328, an. 1383.)] (N. E.)

Desplastrer, *v.* Oter le plâtre. Dict. d'Oudin et de Cotgrave.)

Despleu, *adj.* Déplaisant, fâcheux. « Je ne scay « si le bien d'amours qui vous enlorta, et meit « couraige de vos dictes lettres, quand les envoyés « ait en aucune chose esté si *despleu*, parquoy il « ait changé ses conditions anciennes, etc. » Mons. vol. I, fol. 3, R^o.)

Desplieé, *adj.* Dépouillé, comme « dépouillé de « sa fourrure, » suivant l'éditeur qui renvoie au Dictionnaire de Borel, au mot « Pennes. » « Ne scait « gueres de plet, et est bien *desplieé* d'avocats, de « sergens, et de greffiers. » (Les 15 Joy. du Mariage, page 55.)

Desplieement, *s. m.* L'action de déplier, d'étendre. (Dict. de Cotgr. Monet et R. Est.)

Desplier, *v.* Déplier ^A. Raconter ^B.

^A Au premier sens, qui est le sens propre, on trouve *Deplicare* dans cette même acception, dans le Gloss. lat. de Du Cange.

Le jour que Mars *desplioit* ses banieres. (Cretin.)

Il porte un tarifume de vent *desploant*.

Poës. MSS. av. 1300, t. IV, p. 1367.

« *Desplier* ses esprits, » c'est-à-dire faire usage de toutes les ressources de son esprit. « Une femme, « quand elle veut *desplier* ses esprits, comme on « dit, est terriblement fine, et mene l'homme ven- « dre au marché, sans qu'il s'en prenne garde. » Brant. Dames gall. t. II, p. 245.)

« *Desployer* une playe sur quelqu'un, » c'est-à-dire l'affliger d'une plaie.

Et ne voit point ceste mortelle playe

Que bien sur vous très justement *desploie*. (Fait, p. 4.)

De là, on disoit au figuré « une épée non *des-
ployée*, » pour une épée qui n'est pas hors du fourreau. (Ger. de Nev. 2^e part. p. 103 et la note.)

^B Par une acception plus figurée encore, *desploier* signifioit raconter.

Vos voel un conte *desploer*. (F. R. n^o 7615, t. II, f. 145.)

VARIANTES :

DESPLIER. Brantôme, Dames gall. t. II, p. 245.

DEPLAIER. Cretin.

DEPLOER. Poës. MSS. av. 1300, t. IV, p. 1367.

DEPLOYER. Faifeu, p. 4.

DESPLOER. Fabl. MSS. du R. n^o 7615, t. II, fol. 175 (3).

Desplomer, *v.* Déplumer, ôter les plumes. (Dict. d'Oudin.)

Desployé, *adj.* Terme d'armoire. « Un aigle « les aisles *desplieés*. » *Desployé* est l'aigle simple; *esployé* c'est l'aigle qui a deux têtes. (Voyez Le Labourneur, Orig. des Arm. p. 208.)

Desplumation, *s. f.* L'action de déplumer. (Dict. d'Oudin et de Cotgrave.)

Desplumé, *adj.* Chauve, qui n'a point de cheveux.

V est Colart de Tangués *desplumer*. (Desch. f^o 224.)

Despoderat, *s. m.* Denué de pouvoir. Qui a perdu son bien, qui en est dépossédé. « Si nous nous « avisons de telles rencontres de ceux qu'ils ne « savent qu'ils disent, et pensent bien dire, je vous « renvoyerai en Savoye avec les huguenots, qui « fuyans de S. Barthelemy, et approchant de « Geneve, se plaignt du roy des François. Les « Savoyards qui croyoient ce que ces pauvres *des-
poderats* leur contoient, les consolient ainsi : « ha pauvre gen vostre roy n'est pas si bon que « nostron prince; si vostre ré se fu bien gouverna, « il eusse esta maistre doucta de nostron duc. » (Moyen de Parvenir, p. 379. — Voyez DESPOCILLE ci-après.)

Despoilleement, *s.* Spoliation. (Voyez Saint

(1) Il est au Test. de J. de Meung (1738: « *Desplaisance* de Dieu qui trop est perilleuse. » De même dans Froissart (III, 225) « [Ils avoient] pris en si grant *desplaisance* et despit la cevauchie que li dus de Normandie avoit fait en Hannau. » (N. E.)

(2) « Nous avons esté icy long temps enclos et tant que nous en sommes tous *desplaisans*. » (Froiss., XI, 54.) (N. E.)

(3) On lit au sens de dénouer, dans une Vie ms. de J. C. (Du Cange, II, 805, col. 1): « Ne sui digne de *desploier* la corroie de son cauchier. » (N. E.)

Bernard, Sermons fr. mss. p. 371, où *despoillement* répond au mot *Despoliatio* pour *Spoliatio*.)

Despointement, s. m. Obstacle. « Mettre « aucun empeschement, ou *despointement*. » (Ord. des R. de Fr. t. V, p. 166.)

Despoirement, s. m. Désespoir.

Coler d'amours fait sens cangier,
Et entrer en *despoirement*.

J. de Renai, Poés. MSS. avant 1200, t. III, p. 1211.

VARIANTES :

DESPOIREMENT. Poés. MSS. avant 1300, t. III, p. 1211.
DESPOIR. Arrest Amor. p. 404.

Despoise. [Intercalez *Despoise*, alliage mêlé à la monnaie; « Iceulz supplians peusaus qu'ilz « feroient bien des moules pour faire icelle mon- « noye... et aussi de la *despoise* ou alloy d'estain. » (J.J. 160, p. 423, an. 1406.)] (N. E.)

Despondre, v. Exposer, expliquer, proposer. Ce mot est ordinairement employé relativement avec le mot « répondre. »

Nostre Sire Dieu entendu
Con que li rois i *despondi*,
Si vot lui, et sa gent son corre. [Ph. Moushes, p. 91.]

Li vilain vous convient avoir,
Dist li peres par estavoir :
Si aurez a plenté monioie ;
Cainture d'or, et draz de soie :
Ainsi li peres li *despoint*,
Mais la pucelle li respont, etc. [F. R. n° 7218, f° 114.] (1)

Despons, part. Expliqué.

Moult a bien cil prendom *despons*
Du jardinier le biaus respons. [F. R. n° 7218, f. 203.]

Despors, s. m. Terme d'injure. « Vilain *des- « pors*. » Expression qui se trouve dans les Fabl. mss. du R. n° 7615, t. II, fol. 182, R° col. 1.) (2)

Desporter. [Intercalez *se desporter*, s'abstenir : « Se li sembloit que il appartenoit bien on *se « desportast* celui jour de grever li ungs l'autre. » (Froiss. IV, 358.)] (N. E.)

Desposer, v. Avoir un dépôt.

Des murs de Douai l'ost esgardent
Qui les biens d'environ *despose*. [G. Guiart, f. 294.]

Dèspost, s. m. Titre de dignité. Dans le Jouvencel, ms. p. 500, on trouve un nombre des seigneurs faits prisonniers en une bataille, « le « *dèspost* de Calaphre. »

Despota, s. m. Titre du souverain d'Albanie. (Voyez Bourgoing, De Orig. voc. vulg.)

Despotie, s. f. Despotat. (Le Laboureur, Hist. de Louys de Fr. roy de Sicile, p. 69.)

Despouillé, part. Dépouillé. « Le jeu a minist- « re *despouillé* » étoit une sorte de jeu, peut-être le même que celui qu'on nomme « au roy *dé- « pouillé* (3). » « Lors fut inventé le jeu au ministre

« *despouillé*. » (Moyen de Parvenir, p. 78. — Voyez DESPODERAT ci-dessus.)

Despouriere, adj. au fém. Pauvre, misérable, chélique.

C'est une amour *despouriere*.

Quant on fait l'amour grant chiere,

Pour desirer à moitié ;

D'amour qui n'est parfurnie

N'ert ja fins cuers païées, ne saoulés ;

C'est trop griés fais qu'il pent tout à un lés.

Poés. MSS. de Vat. n° 1490, fol. 49, R°.

Despourvement, adv. Au dépourvu, à l'improviste (4). « Se nous alions à luy sans ce qu'il le « sache, nous le prendrons bien, luy et ses gens, « en tel party, et si *despourvement* que nous en « aurons l'avantage, et seront desconfis. » (Froiss. liv. 1, p. 336.)

Artus fist ses hommes armer,
Sans cor, et sans grele sonner,
Trestout *despourvement*

Coururent sus l'avers gent. [R. de Brut, f. 70.]

« En la maniere que les Saints Prophetes sou- « loient parler qui annoicoient *despourvement* « ce que le S. Esperit leur annoicoit. » (Chroniq. de S. Denis, t. I, fol. 236, V°. — Voyez ibid. f° 123, V° et t. II, fol. 115.) On lit dans le latin de Nangis, *improvisus* ; voyez aussi Ordonnances des Rois de Fr. t. V, p. 617, et Godefroy, Annotat. sur l'histoire de Charles VI, p. 619.

VARIANTES :

DESPOURVEUMENT. Froiss. liv. 1, p. 336.

DESPOURVEMENT. R. de Brut, f° 70, R° col. 1.

DESPOURNEMENT. Lisez *despourvement*; Rou, p. 227.

DESPOURVEMENT. F. MSS. du R. n° 7218, f° 132, R° col. 2.

Despourveux, adj. Dépourvu (5). (Voy. Dialog. de Mallepaye, à la suite de Villon, p. 51 et 55.)

Despouser, v. Terme de marine, aux usages de la vicomté de l'eau à Rouen. « Quand nef « faite en Engleterre vient à Rouen, elle doit estre « *desposée*, et pour le *despouser*, elle doit au roy « 3 s. et pour le siège 3 s. : elle ne doit riens pour « *despouser*, més que l'en puisse monstrer, par « merel, ou par signe, qu'elle ait esté *desposée* « autrefois, et nequedent elle doit toujours 3 s. « pour son siège. » (Dans une citation rapportée par Du Cange, Glossaire latin au mot *Sedes navium*, p. 159, col. 2, t. VI.)

Desprée, part. Enlevé aux ravisseurs. Le con- traire de « pris ». Nous ne trouvons ce mot que dans les Fabl. mss. du R. n° 7218, fol. 301, V° col. 2.

Despreuve, s. f. L'action de désapprouver. Henry, roi d'Angleterre, répond au duc d'Orléans qui lui avoit reproché d'avoir usurpé la couronne en 1402 : « Premièrement, quant à la dignité nous « lenir, laquelle vous n'escrivez au long, ne n'ap-

(1) On lit dans li *Lusidaires* (Du Cange, II, 806, col. 2) : « Por *despondre* sainte Escritore Mist Diex en lui et sens et cure. » (N. E.)

(2) Dans Wackern., p. 70, il signifie joie : « Tu es li *despors*, Li desdus et la joie. » (N. E.)

(3) On enlève pièce à pièce les habits de celui qu'on a fait roi. (N. E.)

(4) On lit encore au reg. J.J. 104, p. 229, an. 1373 : « Lequel bale comme esmeus et courciez, respondi *despourvement* contre verité que icellui suppliant lui avoit donné un cop de coustel. » De même au reg. J.J. 105, p. 219, an. 1411 : « Le suppliant respondi hastivement et *despourvement* qu'il y passeroit. » (N. E.)

(5) On lit déjà dans la Rose (v. 15006) : « Moult refu certes deceus Bel acueil li *despourveüs*. » (N. E.)

« prouvez pas, ne ne voudriez en ce approuver la
« maniere comment nous y sommes venus, certes
« nous en merveillons grandement... neantmoins
« de l'apreuve, ou de la *desprouver* de vous, en ce
« nous lenous de vous bien pen de compte. » Monstr.
vol. I, fol. II, R.^o.)

Desprier, v. Déprier, révoquer ses prières.
(Dictionnaire de Nicol. « *Desprier* ses prières. »
Essais de Montaigne, t. II, p. 450. — Voyez d'autres
acceptions sous *DEPRIER*.)

Desprins, adj. Dessaisi, dénué, dépourvu,
dépourillé.

Desprins de biens, et de parens. [Villon, p. 7.]

En parlant des suiles funestes d'un commerce
galant, on a dit :

L'un fol devint,

L'autre tout veul,

« quelque pris »

L'un y a pris,

Commi' mal apris

Venu dont mourir luy convient :

L'autre est battu, tué, *despris*

Bref les plus sages y sont pris. [Bl. des F. Ant. p. 272.]

VARIANTES :

DESPRINS. Villon, p. 7.

DES-PRIS. Le Blason des Faulces Amours, p. 272.

Despris, adj. Abjeet, méprisiable.

Poures hom, ce di-je, et *despris*,

Sans richete, et sans poissance

Quant je te mis en si haut pris,

Que Sires estoies de France. [F. R. n^o 7218, f^o 158.]

Un ribaut vit enmi la rue

Qui de sa robe estoit *despris* (1). [F. R. n^o 7218, f. 234.]

C'est-à-dire qui, à en juger par son habit, étoit

un homme abjeet.

Desprisoner. Intercalez *Desprisoner*, délivrer
(comparez *desmuré*) : « Si fu *desprisonés* [Hugues
de Batelol, capitaine de Montségur] parmi ce
« couvent, et s'en vint as barrières de le ville. »
Froiss. IV, 280.] (N. E.)

Despriveter. On lit *despriveteur* dans un autre
ms. Peut-être ce mot signifie-t-il une carnassière à
mettre les alouettes prises par l'épervier.

Or portoi je adont, par maniere,

Une moult petite aloiere,

Que *despriveter* on appelle,

De blanc samis ; moult estoit belle :

La lettre y mis que mot tramis

Rose qui s'escrit mes amis. [Froissart, p. 164.]

Desprovender, v. Oter la prébende.

Puis i vint uns cardinaus Othe

Ki vol les chers *desprovender*. [Monskes, p. 785.]

Desprouz. Nous ignorons ce que ce mot signi-
fie ; nous ne le trouvons que dans ce passage peu
clair :

Lour cor vos arbrie

Ke disas *desprouz*,

Car est sans enuiois,

Et tant amuiois,

[Lais Namour. Poes. MSS. av. 1300, t. II, p. 908.]

Desprouver, verb. Prouver au contraire ^A.
Eprouver ^B.

^A Au premier sens, c'est détruire ce qui est
prouvé. « Une voie de prouve si puet encore courre
« par devers cheli qui mist avant la négation que
« l'en appelle prouver par accident : Prouver par
« accident se est si je puis *desprouver* che qui est
« prouvé contre moy, et pour che que ausuns
« pourroient dire que che ne puet estre que je
« puisse *desprouver* che qui est p'ouvé contre
« moi. » (Beaumanoir, p. 213.)

^B Il paroît que *desprouver* est employé pour
éprouver dans le passage suivant : « Fous est
« qui eusint ne fera com fait ai, car jà messiant
« ne crerai, ains servirai toute ma vie ma mie à
« gré : qui le bien a *desprové* d'amours trop s'est
« acergis. » (Chroniques du xiv^e siècle. ms. de Bouh.
ch. 302, fol. 251, V^o.)

VARIANTES :

DESPROUVER. Beaumanoir, p. 213.

DES-PROUVER. Chr. du xiv^e s. Ms. de Bouh. ch. 302, f^o 251.

Despuelage, s. m. Défloration. L'action de
dépueler. (Dict. de Colgrave et Oudin. — Voyez
Essais de Montaigne, t. III, p. 605.) (2)

Despueler, v. Dépueler (3). « Veuve *despu-*
« *celée*, » pour une veuve qui a habité avec son
mari, qui a gagné son douaire. Louis, duc d'Or-
léans, frere de Charles VI, écrivant au sujet de la
reine douairiere sa nièce à Henry IV, roi d'Angle-
terre, lui dit : « Oh sont les nobles qui ne doivent
« garder en tous estats, les droicts des dames
« veuves *despucelées*, et de si belle vie, comme tous
« savent qu'est ma dessus dite dame et niece ? »
(La Colomb. Th. d'honn. t. II, p. 248.)

Despuer, v. Cesser de puer. Dans une pièce de
vers où la Pannellerie parle à l'Echançonnerie,
on lit :

Va faire laver tes barriz,

Qui très salles sont, ors, et vuis

En ton cuvier à la vausselle,

On l'eau d'un mois s'ancuvelle,

Et put comme meliaux en rue :

Homme n'est qui pain ne mangue

Va dormir, si *despueras*. [Desch. f^o 377.]

Despuui, adj. Impuni. Voy. Brill. Loix d'Angl.
fol. 12. R^o et 282. R^o.)

Desputer, v. Disputer. Voyez Ord. des Rois
de Fr. t. I, p. 597, art. 17.)

Une gent avoit lors en France,....

Que l'en poumoit par nom herges,....

Communément, sanz escuter,

Touzours vouloient *desputer*. [Gaiart, f. 14.]

Desquans, adv. Jusques dans. Lisez *desqu'ans*,
pour *desque ens*. Partenopex poursuit dans une
vallée les Norrois qui avoient été battus :

Partenopex, *desquans* el val,

Ne fine de son batestal. [Part. de Bl. f^o 152.]

(1) De même aux Miracles de Coigny, cité par Du Cange : « Aval la vile vit un homme, Nus fu, *despris* et depané. » (N. E.)

(2) « *Zoi* » parmi ses loix, regloit aussi les escarquillemeus du *despuelage*. » (N. E.)

(3) Le mot est dans Guillaume d'Orange (Var., t. II, p. 294) : « For de besanz pleine mine comblée, Ne vos voudroie avoir
despuclée. » (N. E.)

Desquarquaiqe. [Intercalez *Desquarquaiqe*, au reg. JJ. 97, p. 154, an. 1366 : « Les prouils et « émolments... dou *desquarquaiqe* et criage des « Vins. »] (N. E.)

Desquerquier, v. Décharger. « Que a Condé « au dessoubz du chasteau, là où la Saisne descheut « en l'Escaull, planques devront estre mises, pour « l'eauve avoir telle hauteur que les nefz puissent « descendre, et monter de la Saisne en l'Escaull « sans sault, et afin que les dits nefz puissent aller « et passer sans *desquerquier* (1), de Mons à Tour- « nay, etc. » (Cout. de Haynault, au Coutum. gén.)

VARIANTES :

DESQUERQUIER. Cout. gén. t. I, p. 813.

DESQUERQUIER. Laurière, Gloss. du Dr. fr. (2)

Desquet, s. m. Panier, corbillon (3). Mot languedocien. (Voyez Du Cange, Gl. lat. au mot *Desca*, I.)

Desqueuvrir, v. Découvrir. (Gl. sur les Cout. de Beauvois ; G. Guiart, ms. fol. 34, V°.)

Desquevillier. [Intercalez *Desquevillier*, dans Froissart (X, 110) : « [Pierres du Bois] fist toutes « les ais dou pont de Comines desclaver et « *desquevillier* pour estre tantost defait. »] (N. E.)

Desquit, s. m. Acquit. (Glossaire de l'Histoire de Bretagne.)

Déraciner, v. Déraciner, ruiner. (Dictionnaire de Cotgrave. — Voyez Babelais, t. III, p. 99, et la note 12. « Brula les citez et *desracha* jusqu'au « fons. » (Tri. des IX Preux, Pr. p. 91, col. 2.)

Déracinement, s. m. L'action de déraciner. (Dictionnaires de Cotgrave et d'Oudin.)

Desraignier, v. Obtenir, gagner^a. Mériter^b (1).
^a Ce verbe, qui paroît comme celui de *dérainer*, formé du mot « raison », semble de là signifier proprement obtenir avec raison, à juste titre ; c'est en ce sens que nous le trouvons dans les vers suivants :

Bauduin, il sunt doi amant
Ki aiment, de cuer, sans trichier ;
Une pucelle dejoint !
Li quelz la doit mieiz *desraignier* ?
Li uns l'aime por ses valors,
El por sa cortoisie ensi ;
Li autres l'aime por amors,
Por la grant beauté k'est en li. (*Chans. du Cv Thib.*, p. 491)
(Voyez Thibaut de Navarre. Poës. mss. av. 1300, tome I, p. 63.)

....Moult doit avoir grand coite
De son desir acheiver
Qui en son cuer très grant amour souteite ;
Liens li doit-on pardonner,
Si le conkiert par sens, ou par hardie,
Qu'il ait l'amour sa dame *desraigné*.
Poës. Mss. Vat. n° 1490, fol. 159, R.

^b On a quelquefois employé ce mot seulement pour « mériter. »

Cil qi d'amours puet l'otroi *desraignier*
Est trop plus liés qe cil qi en le née ;
N'en fu dolans qi n'en fu onques sire ;
Partant n'a pas en l'escondit tant dire
Coutm a de joye en l'otroi ganier. (*Ibid.*, f. 171.)
Bien ne deust mon service merir,
Si con celui qui tant a *desraigné*
Ses biaux cors gent, qu'ele a si souhaidié

Vilains d'Arras, Poës. Mss. av. 1300, t. II, p. 770.

VARIANTES :

DESRAIGNIER. Chans. Mss. du C^e Thib. p. 49.

DESRAINIER. Poës. Mss. du Vat. n° 1490, p. 159, R.

Desraison, s. f. Folie^a. Tort, injustice^b. Proprement le contraire de « raison. » (Voyez Glossaire sur les Cout. de Beauvois ; Dict. de Monet, Colgr. Borel et Corneille.)

^a Dans le premier sens : « Carles, dist Monseigneur « Yvain, ce fust grand offre : car après ceeste chose, « je ne puis veoir en vous si non *desraison*. » (Lanc. du Lac, t. III, fol. 149, R^o col. I.)

Congnoissance, sens, honneur, ne memoire
N'ont aujourd'hui leur temps, ne leur saison ;
Convoultise regne avec vaine gloire,
bestoyauté, envie et traison.
El volunté qui regne en *desraison*
Pitié n'a lieu, et charité est morte,
Justice, et loy se perdent, et raison. (*Desch.*, f. 268.)

^b *Desraison* se trouve l'acception spéciale de « tort, injustice, » dans le passage suivant : « Pendu « par les pieds à une des portes de Louviers, pour « aucunes *desraisons*, et injustices qu'il tenoit « envers un François. » (Berry, Chr. depuis 1402 jusqu'à 1461, p. 438.) De là on disoit :

En *desraison*, pour « à tort, » sans raison.

Fortune m'a, longue seson,
Fet en grant seigneurie maindre,
Or m'est venu en *desreson*
Ma joie, et ma clarté estaudre. (*F. R.* n° 7218, f. 138.)

VARIANTES (5) :

DESRAISON. Cretin, p. 63.

DARESON. La Thaum. Cout. d'Orl. p. 464, tit de 1137.

DERAISON. Fabl. Mss. du R. n° 7615, t. II, p. 135, V° col. 2.

DARAISON. Gloss. sur les Cout. de Beauv.

DERRESON. Amour et Jalousie, MS. de S. G. fol. 111.

DESRESON. Fabl. Mss. du R. n° 7218, fol. 183, V° col. 2.

DESRISSON. Ger. de Nev. 2^e P. p. 44, Note.

Desraisonné, adj. Héraisonnable. (Dictionn. d'Oudin et de Cotgrave. — Voyez Babelais, t. IV, p. 6, de l'Épit. de die.)

Desraisonner (se), v. Se conduire contre raison. (Voyez Perceval, vol. V, fol. 105, R^o col. 2.)

Desramé, part. Dépouillé. Borel cite ce vers de Ilon de Villeneuve :

Ja tant n'aura mantel, ne cotte *desramée*.

Et il explique le mot *desramé* par « usée ».

(1) On lit aussi dans Froissart (X, 122) : « Si *desquerquierent* et estequerent un grant et gros planchon. » (N. E.)

(2) La forme rouchi est *dekerker*. (N. E.)

(3) « Le suppliant en allant parmi ladite vigne trouva les paniers, vulgairement appelez *desquet* : selon le langage du pais [d'Agen], plains de raisins. » (JJ. 197, p. 88, an. 1409.) (N. E.)

(4) Ce sont des emplois poétiques de *desraigner*, *desraignier*, plaider, obtenir par plaidoierie : « L'on peut plaider contre chacun sans estre donne a conseil par court, pour son droit *desraignier* ou defendre. » (Assises de Jerusalem, ch. XIII.) De même dans un acte de 1264 (Du Cange, II, 811, col. 2) : « Se *desraignier* le poons par droit. » (N. E.)

(5) On lit dans Thomas de Cantorbéry (56) : « Par mei n'aura nuls d'els de *desraison* poier. » De même dans les Recits d'un Men. de Reims (§ 282) : « Ne vous liis onques tort ne *desraison*, ains vous ai touz jourz menei par droit. » (N. E.)

mais il faut interpréter - dépourillée. » Voici le passage entier :

Quant un chanterres vient entre gent honorée,
Et il a, endroit soi, sa vielle atrempee,
La tant n'aura mantel, ne cotee *desramée*,
Que sa premiere bissoe ne soit bien escoutee.
Hauton de Villoneux, cite par Fauch. Lang. et Pos. fr. p. 110.

Desramer, v. Ebranler, dans le sens propre. Dict. d'Oudin. Il est difficile de démêler le sens de ce mot pris au figuré dans le passage suivant :

L'en lui amoine son roucin,
Et las, et maigre, et miserin ;
A la sole la *desramée* (1),
Sa chape a plume y est trossée,
Et con a sole a chacour,
Le honsart et l'escorcheor,
Le hernois que il apporta. [Part. de Bl. f. 143.]

Désrèglement, s. m. Dérangement, désordre. Tr. des IX Preux, p. 412, col. 2.

Désrèglement, adv. D'une façon déréglée. Sag. de Charr. p. 108.

Désrèglement, s. m. Justification, soutien. L'action de justifier, de soutenir son jugement. Un des juges ayant dit son avis sur le vainqueur d'un tournoi, ajoute :

Ce vos di je par jugement,
S'en ferai le *désrèglement*. [Part. de Bl. f. 162.]

Borel explique mal *désrèglement* par arbitrage, dans ces vers d'Ovide, ms. qu'il cite :

..... Puisque, par jugement,
Voulez faire *désrèglement*
D'avoir les armes d'Achille.

C'est-à-dire puisque vous voulez soutenir en jugement, etc.

VARIANTES :

DESREGNEMENT, Part. de Bl. MS. de S. G. fol. 162.
DESRENEMENT, Borel et Gouh. Dict.

Désreinement, adv. Dernièrement. Ord. des R. de Fr. t. I, p. 812.

De-rene et Desrener. Intercalez *Desrene*, ainsi défini dans l'anc. Cout. de Normandie : « *Desrene* si est une loy estable en Normandie en simples querelles, par laquelle celui qui est suis d'ancien fet, et accusez de felonie, que il n'a pas fet le fet, de quoi la partie averse l'avoit accusé, et p' ce que l'en a presumption, que chesuns dont onens savoir la verité de son propre fet que nul autre, la *desrene* est étroitee à celui qui en suis pour desclairier la verité du fait dont il est accusez. » Le mot n'est expliqué que dans la phrase suivante, où il n'est plus substantif : « Dougesz il est que home *desrene* toute icelle chose... et *desrene*, c'est assavoir il demontre hors reson ou sans reson. » Le verbe est aussi dans la Chron. de Cuvellier : « Irons nous dessus

« luy vostre droit *desrener*. » (Du Cange, V. 597, col. 1 et 2. Au même mot se rapportent *desraimer* Loïs de Guillaume, *desreigner* (Ass. de Jérusalem); *desregnement*, qui suit, en est dérivé.] (S. E.)

Desrenement. [Intercalez *Desrenement*, dérangement d'un os luxé : « Comme le suppliant se « soit entremis de garir rompres et cassures et « *desrenemens* de bras et de jambes. » (J. 148, p. 109, an. 1395.)] (S. E.)

Desrenger, v. Sortir des rangs^A. S'avancer^B. Partir^C (2).

^A Le premier sens est le sens propre et littéral.
Buisnes prement a sonner...
Mesire Jaques lors *desceing*. [G. Guiart, f. 266.]

^B De là, on a dit *desrenger* pour se détacher du corps de l'armée, s'avancer pour charger.

Après nuret li Dux de Bourgoigne,
Contre qui Brehaignons d' *reingent*. [G. Guiart, f. 125.]

^C En demandant l'acception, *desrenger* a signifié en général « partir. »

Ainsi Faifeu de vuy bien se vengea,
Puis du parquet soudain se *desceing*. [Faifeu, p. 45.]

VARIANTES :

DESRENGER, G. Guiart, MS. fol. 124, V.
DESRENGIER, Ibid. fol. 265, V.
DESRENGIER, Fabl. MSS. du R. n° 7218, ff° 76, V° col. 1.
DESREANGER, G. Guiart, MS. fol. 284, R.

Desrenier, v. Joûter, selon Borel qui pourroit bien s'être trompé. Voyez DESRENEMENT ci-dessus et DESRENER SOUS DESRAMER. (3)

Desrenté, part. Dépouillé de ses rentes.

Chascune foiz c'une yglise
Vacoit, de son pasteur demise,
Personnes de bien faire lentes
En prenoient, par lui, les rentes,
Sans mettre i nul amandement ;
Et avoient commandement
Du Roy, qui faire leur faisoit,
Que prélat, s'il ne li plaisoit,
Ne fust on yglise sacrez,
Qui tantost ne fust macorez,
Et vilainement *desrenté*. [G. Guiart, f. 1.] [E. v. 607.]

Desrester, v. Acquiescer une rente. « Si le pro-
« priétaire, ou détenteur d'un immeuble censable
« fait refus, au delay de la *desrester*, et payer le
« cens au terme, par l'espace de trois ans, et au
« dessous, peut le seigneur censier, ou la justice
« faire publier par trois dimanches consécutifs, et
« d'octave à autres, au prosne, ou à l'issue de la
« messe paroissiale, qu'on ait à payer les dits
« cens. » (Cout. de Gorze, au Nouv. Cout. Gén.
t. II, p. 1088, col. 2. — Voy. Cout. de Valenciennes,
Ibid. p. 242, col. 1, et au Cout. Gén. t. II, p. 965.)

Desrester, v. Débarrasser. Délivrer des rêts ou filets. Dict. de Nicot.)

(1) Le sens est de hirée, usée comme dans la Chron. des ducs de Norm., III, 80, col. 2 : « Por sa buete *desramer*. » (S. E.)
(2) La forme verbale est *desceing*, qui dans le Cart. 23 de boumagne - Dans Roland, vers 809, d'après M. Gautier, il signifie parcourir : « Gualter *desceing* les destreiz et les tertres. » (S. E.)

(3) Dans Partonopex, v. 5250, *desrenger* signifierait tenir les rênes pour aider à descendre de cheval : « Li chevalier quand ven l'ont Encourte lui *desce* se sont : *desceing* l'ont, si l'ont tant chier. » Au Gloss. latin 7087, *impomentum* est traduit par « *desceing* » MS. comme Ruz. » (S. E.)

Desreuber, v. Dérober, piller.

Erraument furent destravées
Toutes les nés, et *desreubées*. (Ph. Mouskes, p. 563.)

Desreumer, v. Désenrhumer. (Dict. de Cotgr. ud. et Monet.)

Desridement, s. m. L'action de dérider. (Dict. Cotgr. Oudin et Rob. Estienne.)

Desricquier, v. Défricher. « Les labourours, et autres gens du plat pays, qui avoient esté de long-temps en grande desolation, s'efforçoient de tout leur pouvoir, à labourer, et réédifier leurs maisons, édifices, et habitations, et avec cela à *desricquier*, et essarter leurs terres, vignes et jardinages. » (Math. de Coucy, Hist. de Charles VII, age 546.) On explique à la marge *desricquier* par *fricher*.

Desrier, prép. Derrière.

Puis tramist, douteus de domages,
Au conte de St Pol, messages
Qui encor iert *desrier* les chars. (G. Guiort, f. 355.)

Desrieuler. [Intercalez *se desrieuler*, se dén-der : « Onques ne se *desrieulerent*, mais se tintrent tout coi. » (Froiss. V, 43.) De *rieule*, gle ; se *desroier* a le même sens.] (N. E.)

Desrimé, adj. Non rimé.

..... Si me soit racontée
Aucune aventurete rimée ou *desrimée*. (F. 7218, f. 346.)

Desrioté, adj. Délié. (Voy. Rab. t. III, page 98 la note 11, p. 99 et Dict. de Cotgrave.) Ce mot est rmé de « rote, riote ou riorte » lien de fagot. Le rchat explique mal le mot « rote » en disant que s liens de fagot sont comme de petites roues. Ce ot vient de « route » ou « roupte », du latin *rotas*, une branche rompue ou coupée dont on se sert pour lier les fagots et même les gerbes en Tou-line où le mot « rote » s'est conservé en ce sens.

VARIANTES :

DESRIOTÉ. Le Duch. sur Rab. t. III, p. 99, note 11.

DESRIOTÉ. Rab. t. III, p. 98.

Desriser. [Intercalez *Desriser*, plaisanter : Pour ce que laditte femme vit que ledit Perier, qui estoit son serviteur la *desrisoit*. » (JJ. 146, 160, an. 1394.) De même au *reg.* JJ. 160, p. 91, l. 1405 : « Le suppliant, qui estoit sourt et ydiot, croiant que sa femme se moquoit et *desrisoit* de lui. » Nous multiplions les extraits des lettres de mission du Trésor des Chartes, qui souvent sont rédaction de procès-verbaux et nous indiquent le eux la langue parlée et les mots usuels aux xiv^e xv^e siècles. Froissart écrit aussi (XI, 234) : « Et ne font que gaber et *desrisier* des papes. »] (N. E.)

Desrivement, s. m. L'action de dériver. (Dict. Cotgrave.)

Desrobade (à la), adv. A la dérobée. (Brant. Cap. fr. t. III, p. 435.)

Desrobbe, part. Secret, clandestin. De là, on a dit :

1^e « Un huis *desrobbe* » une porte secrète. (Voy. le Dict. de Cotgrave.) Nous disons encore en ce sens « une porte *dérobée*, un escalier *derobé*, » c'est-à-dire soustrait aux yeux, à la connoissance des autres.

2^e « Un enfant *desrobbe* », un enfant sorti d'adultère. (Voy. Apol. pour Hérodote, p. 177.)

Desrobblement, s. m. L'action de dérober (I). (Voy. les Dict. de Rob. Est. Oud. et Cotgrave.)

VARIANTES :

DESROBBEMENT. Rob. Est. Dict.

DESROBBEMENT. Oudin, Cotgrave.

Desrobbeur, s. m. Voleur. (Dict. de Cotgrave au mot *desrobbeur*.) On lit *desrobbers* dans une citation rapportée par Du Cange, Gloss. lat. au mot *Desrobare* (2).

VARIANTES :

DESROBBEUR. Cotgrave.

DESROBBEURS. Du Cange, Gloss. lat. au mot *Desrobare*.

Desrober, v. Oter la robe (3).

Et il me defende du dé
Qui maintes fois m'a *dérobé*. (F. 7218, f. 283.)

On trouve en ce sens *desrobare*, *raubare*, *robare*, dans le Gloss. lat. de Du Cange. De là s'est formé le sens subsistant de *dérobier* pour « voler (4). »

CONJUGAISON :

Desrobarent, au prêt. de l'ind. *dérobèrent*. (Rab. t. II, p. 259.)

VARIANTES :

DESROBER. Sag. de Charron, p. 613.

DÉROBER. Froissart, liv. II, p. 134 (5).

Desroberie, s. f. Vol. (O. R. de F. l. III, p. 526.)

Desroi, s. Ce mot semble un terme du jeu de dés, servant peut-être à exprimer l'instant auquel on les jette hors du cornet.

Richement mayne autant d'aventuriers
Vrays innocens au *desroi* de dez et thns,
Comme Judas fut de la mort de Jesus. (J. Marot, p. 66.)

Desrocher. [Intercalez *Desrocher*, démolir : « Li Tyelre crut tant que il aloit souz les murs de « Rome et pluisours maisons *desrocha*. » (B. N. ms. de St Victor, 28, folio 65, V^e, col. 2.)] (N. E.)

Desroi. [Intercalez *Desroi* : 1^e Attaque : « E « Reinouz od le suen conrei Comenga le premier « *desroi*. » (Chron. des ducs de Norm., v. 3757.) 2^e Désarroi, aux Miracles de Coigny, cités par Du Cange : « Un archier ot près de l'image, Qui grant « *desroi* et grant damage faisoit souvent à chax de « fors. » 3^e Désordres dans un gouvernement : « Il

1) Ce sens date du xiv^e siècle : « Suranus ki donat az prisons à soi venans et à ceaz ki fuirent del *derrobement* des mbars totes les choses lesquels il semblevet avoir el monstier. » (Li dialogue Gregoire le pape, 1876, p. 222.) (N. E.)

2) Il cite le contumateur de Guillaume de Tyr : « Grant partie de marcheurs et d'autres gens, qui estoient échappés des rrazins et s'en aloient par mer chairent es mains des corsaires *desrobbers*. » (N. E.)

3) « Et si se desneue et *desrobe* Qu'ele est orfenine de robe. » (La Rose, v. 6175.) (N. E.)

4) « Et li prevoz li conta que li morz estoient troi de ses serjans dou Chastelet, et li conta que il aloient par les rues raines pour *desrober* la gent. » (Joinv., § 116.) (N. E.)

5) Dans Froissart, il signifie dépouiller les personnes (II, 116) et piller les villes (VI, 177). (N. E.)

« ne pooint ne voloient plus porter les *desrois* ne « les fais que li rois faisoit. » (Froissart, II, 37.)
 4 Défaut : « Quier-moi, fail-il un palefroï, Bon et « soef et sains *desroi*. » Partonop. v. 5527. Par suite, l'expression *a desroy* signifiait peut-être en désordre, avec précipitation, sans mesure. (N. E.)

Desroidir, *v.* Déroidir. Oter la roideur. (Dict. de Monet et d'Oudin.)

Desroier. [Intercalez *se desroier* : 1° Se débânder, dans G. Guiart (v. 2405) et dans Froissart (VII, 36) : « Si se aresterent li François, sans yaus « *desroier* devant leurs ennemis. » 2° Perdre contenance. Froiss. XV, 41 : « En celle abuson il *se desroia* par foiblesse de chief. » 3° Irriter, faire perdre contenance, dans la Chiron. des ducs de Norm. v. 16311, on a dit aussi *desroier*, pour laisser en friche. (Cartulaire de Corbie 13, an. 1510, folio 42, V^o.) (N. E.)

Desroller, *v.* Effacer d'un rôle. (Dict. d'Oudin et de Cotgrave.)

Desrompre. [Intercalez *desrompre* : 1° Rompre, bouleverser, démolir : « Il n'avoient peniel ne « cengle, ne contre-cengle, culière, bride, ne « poiffrait, que tout ne fuissent *desrompat* et « pourri. » (Froiss. II, 178.) — « Il violerent et « *desrompirent* trop diversièrement l'abbie de « Castiaux (id., III, 271). » — « Tant le Connay « constraindi par assaux d'enghies... qu'il *desrompi* les murs et les tours. » 2° Amortir : « Ils « portoiient targes sur leurs testes pour *desrompre* « le trait et le gel des pierres. » (Froiss. XI, 429.) 3° *Se desrompre*, prendre fin : « Li amours et la « compagnie de li et de ce Hue le Espansier *se desrompera* (id., II, 33). » — « Ainsi *se desrompi* « ceste feste de nocces en tristesse et en anoy (id., XV, 89). » (N. E.)

Desrondir, *v.* Oter la rondeur. (Dict. de Monet, Oudin et Cotgr.) Ce mot est rendu par *decircinare*, dans les Dict. de Nicot et de Rob. Est.

VARIANTES :

DESRONDIR. Monet, Oudin.
 DERONDIR. Nicot.

Desrondissement, *s. m.* L'action d'ôter la rondeur. (Dict. de Monet.)

Desroter. [Intercalez *desroter*, dégager : « Le « suppliant aidoil *a desroter* un chariot d'une mare « ou raque où il estoit. » (J. 148, page 280, an. 1395.) (N. E.)

Desrouter. [Intercalez *se desrouter*, changer de chemin pour dérouter les chiens : « Mult dure- « ment *se desrouta* Li lievres qui les chiens douta. » (Rutebeuf, 290.) Voir **DEROUTER**.] (N. E.)

Desronyher. [Intercalez *desronyher*, fourbir, au Gloss. 7684, sous *crubiginare*.] (N. E.)

Desronyheur. [Intercalez *desronyheur* ou fourbisseur, sous *cruginator*. (id.)] (N. E.)

Desroyauter. [Intercalez *desroyauter*, détrôner, dans la Consolation de Boèce (Du Cange, V, 665, col. 2), à propos des rois de Rome : « Leur « réauté leur fust ostée. Et fu le roy *desroyauté* E « effacié de la cité. »] (N. E.)

Desroyne, *s.* Nous n'enlendons pas ce mot que nous lrouvons dans cet unique passage : « Qui fier « homme, ou femme en la teste par quoy il soi « plaie ou il conviengne mettre tente, celui ou « celle qui le fait sans cause le doit amender de « ix. s. ; ou qui le peçoie de ses membres, et s'il es « rongné par la teste, des m. premières *desroyne* « l'amende est de chacune lx. s. et si plus en y a le « par un sommet est au laux du juge selon l'esta « de la personne. » (Anc. Cout. de Brel. fol. 35.)

Desrubant, **Desrube**. [Intercalez *desrubant* *Desrube*, précipe, dans Giras de Viane v. 3793) « Par ces vallées et par ces *desrubant*, » et dans Agolant (v. 316) : « Vers un *desrube* se voloit « aprocier. »] (N. E.)

Dessacrement, *s. m.* L'action de rendre profane. (Dict. de Monet.)

Dessacer, *v.* Rendre profane. (Dict. de Monet, Nicot, Cotgrave et Oudin.)

VARIANTES :

DESSACRER. Monet, Nicot.
 DESACRER. Oudin.

Dessafré, *adj.* Dédoré. Le contraire de « *safré* » qu'on verra ci-après pour la couleur de safran, c'est-à-dire dorée.

LA ot tante targe cassée,
 Et tante broigne *dessafrée*. (Blanch. f. 183.)

Dessaiguier. [Intercalez *Dessaiguier*, et voyez **DESLAQUER**.] (N. E.)

Dessailler. [Intercalez *Dessailler*, desceller (J. 161, p. 49, an. 1406 : « Le suppliant et un « baisselle ou chamberiere *dessaillèrent* et ou « vrent ledit escriin. »] (N. E.)

Dessaïsine, *s. f.* Privation de possession, cessation. Proprement l'action de se dessaïser ; le contraire « d'investir (I). » (Voy. les Dict. de Cotgr. et d'Oudin, et le Gloss. de l'Hist. de Paris.) « Sur e « donner, et passer lellres de renonciation de laïss « cessions et transport, *dessaïsine*, saisine de quit « tance, et autres vadables à mon dit seigneur. (Godef. Rem. sur l'Hist. de Charles VII, page 820) « Il sentoït une future grande incommodité de l' « *dessaïsie* de ce prieuré tant bon. » (Moyen d'Parvenir, page 83.) On voit *dessaïsina* et *dissaïsina* pour « dessaïsissement » dans le Glossaire latin de Du Cange.

VARIANTES :

DESSAISINE. Godef. Rem. sur l'Hist. de Ch. VII, p. 820.
 DESSAISIE. Moyen de Parvenir, p. 83.
 DESSAISNE. Ord. t. I, p. 157.
 DESSAZINE. Beaumanoir, p. 167.
 DISSAISINE. Skinn. Voc. forens. Expos.
 DISSAISINE. Britt. Loix d'Angl. fol. 83, V^o.
 DISSASON. Carta magna, fol. 40, V^o.

(1) Cette dessaïsine se faisait en Alsace *per provelionem calami*, et en Dauphiné *per traditionem calami*, entre les mains du suzerain, possesseur du domaine éminent. (N. E.)

Dessaisiner (se), *v.* Se dessaisir, se dépouiller.

Item à mes pources clergeons,
Auxquelz mes filtres resinay,
Beaux enfans, et droitz comme jonez :
Les voyans m'en dessaisiny. [Villon, p. 63.]

Dessaisir, *v.* Dépouiller. « Nous deffendons que il ne *dessaisist* personne nulle, de chose que il tiegnent sans cognoissance de cause. » Ordonn. des R. de Fr. I. I, p. 81, art. 23. On voit *tesaisir*, *desestiar*, *dessaisire* dans le même sens, au Gloss. lat. de Du Cange (1).

VARIANTES :

DESSAISIR. Ord. t. I, p. 81, art. 23.
DESSAISIR. Skinner, Voc. forens. Expos.

Dessaisonner, *v.* Changer l'ordre des temps. On disoit « *dessaisonner* les terres » pour changer leur culture, « *dessaisonner* les bois ou les estangs » pour faire des coupes de bois et pêcher les étangs lors le temps accoutumé. (Du Cange, Gloss. lat. au mot *Satio*.) (2)

Dessambler. [Intercalez *Dessambler* : 1° Déuiser : « Saint François se *dessambloit* souvent, pour ce que li cognoissant ne le cogneussent. » S^r Victor, 28, fol. 265, V^o, col. 2.] 2° Séparer : « Cellui Jaquin eust pris ledit Motu et geté par terre ; lesquelz ledit Jaquin *dessambla*. » (J.J. 100, p. 660, an. 1370.) De même au reg. J.J. 118, p. 412, n. 1380 : « Lesquelz ledit Guiot et Mulart s'entreprendrent et combien que l'exposant fust tout son pouvoir pour les *dessambler*. »] (N. E.)

Dessareg, *v.* au parfait de l'indie. Décocha. fol. du patois Languedocien. (Voyez Dict. de Borel, u mot *Bequines*.)

Dessargement, *s. m.* Décharge. « Pour mon *dessargement*, plusieurs fois vous ay escript ; parquoy en ordonnerez ce qui vous plaira en estre fait. » (Lett. de Louis XII, t. III, p. 79.)

Dessarter, *v.* Essarter, extirper. Nous disons *essarter*, « défricher une terre, en arracher les ois, les racines, etc. On trouve *exartere* dans le même sens au Glossaire latin de Du Cange (3). *Dessarter*, au figuré, s'employoit pour extirper, déraciner. Ne nus plus grant bien, un pour un, ne puet estre en baillis que *déssarter* les mauves hors des bons pour radeur de justiche. » (Beauman, p. 8.)

Dessauchier, *v.* Délourner.

Cou tesmougneres a enuis
Que me doie *dessauchier*
D'estre au bon ma mie tousis. (P. V. 1490, f^o 135.)

Dessauvager, *v.* Apprivoiser. (Dict. de Colgr. t. Oudin.)

Elle *dessauvagea* le siecle encor sauvage,
Combat l'ignorance, etc. (Jamin, f^o 22.)

Dessavoir, *v.* Désapprendre. Ce mot est rendu en latin par *desceire* dans le Glossaire du Père Labbe, p. 198.

Dessavouré, *adj.* Insipide, qui est sans saveur. « Celles surlout qui se mettent à l'amour, et si elles « ne savent rien dire, elles sont si *dessavourées* « que le morceau qu'elles vous donnent n'a ny goust, ny saveur. » (Brantôme, Dames gallantes, t. I, p. 320.)

Je ne voit pas le don *dessavouré*
Ke on conquiert aveques fauseté.

M^o Gautiers d'Argies, Poës. MSS. avant 1300, t. III, p. 1120.

Desseeler, *v.* Lever le scellé. (Dictionnaires de Nicot et Colgrave.)

Dessegier. [Intercalez *Dessegier*, délivrer d'un siège (Froiss. IV, 56) : « Ce seroit noble « aventure se il poicent *dessegier* ledit chasliel. » Comparez III, 18 ; V, 185 ; VIII, 226.] (N. E.)

Desseignement, *s. m.* L'action de dessiner. (Dict. de Monet.)

Desseigner, *v.* Dessiner ^A. Désigner ^B. Projeter ^C.

^A Dans le sens propre et littéral, c'est faire un dessin, un plan. (Dictionnaire de Monet.) « Bien « *desseigner* le plan. » (Dial. de Tahureau, p. 89. — Voyez Entret. de Feibien, t. I, p. 48 et 52.) (4)

^B Au figuré, c'est prescrire, désigner.... « Les « hommes qui se sentent de longtemps affoiblis, « par quelque indisposition, se rangent enfin à la « mercy de la médecine, et se font *desseigner* par « art certaines regles de vivre. » (Ess. de Montaigne, t. I, p. 399.)

^C Enfin on a dit *desseigner* pour former un dessein, prendre une résolution, projeter. (Voyez le Dict. de Monet.) On a dit de Montaigne : « Quant au « Grec, son pere *dessigna* de le luy faire apprendre par art. » (Vie de Mont. tome I, de ses Essais, p. 4.)

Ainsi Thibé, en sa douleur despite,
Toute en fureur encontre soy s'irrite,
S'esbat, se plaint, et sa mort *dessaignant*,
En ces lamants alla se complaignant. (Baif, f^o 105.)

(Voyez Œuvres de Théophile, 3^e partie, p. 128 ; Essais de Montaigne, t. I, p. 266 ; Ibid. p. 512.)

Dessemblable, *adj.* Dissemblable, différent. *Dessemblant*, dans S. Bernard, répond au latin *dis-similis*. (Voyez Signes du Jugement, ms. de S. Germ. fol. 25, R^o col. 1 ; Poës. mss. d'Eust. Deschamps (5), fol. 467, col. 2 ; Percefor, vol. V, folio 78, V^o col. 1 ; Tri. des IX Preux, p. 121, col. 2.)

VARIANTES :

DESSEMBLABLE.

DESSEMBLANT. S. Bern. Sermon. fr. MSS. p. 36 et passim.

(1) Le sens juridique apparait dès le XII^e siècle (Th. de Cantorbéry, 106) : « Car *dessaisit* ne volt pur nule rien plaider. » e même aux Assises de Jérusalem, 103 : « Quant aucun *dessaisit* autre d'aucune chose, et celui qui a esté *dessaisi* vient acouvrer sa saisine. » (N. E.)

(2) Il cite la Coutume de Berry, tit. V, art. 46. (N. E.)

(3) On y lit, d'après une charte de Commerce (an. 1312) : « Et ne deoient lesdites pourteries rien vendre desdits bois et onner ny *dessarter* sans l'octroie desdits signours. » (N. E.)

(4) Régner écrivait encore (Élég. II) : « Comme un homme Qui *dessigne* de l'œil mille châteaux en l'air. » (N. E.)

(5) C'est la forme dans l'Éthique d'Oresme (111, 217). (N. E.)

Dessemblablement, *adv.* D'une façon dissemblable.

Chacun se doit à son per assembler
Pour vivre, non *dessemblablement* :
Homme et femme voy en ce trop errer,
Fouls est vieulx homme qui jeune femme prant.
Dissemblés sont en leur marier. (*Desch.* f.º 9.)

VARIANTES :

DESSEMBLABLEMENT. Chr. de S. Denis, t. I, fol. 221, Vº.
DISSEMBLABLEMENT. Oudin, Dict.

Dessemblance, *s. f.* Différence. « Il fut
« esgardé que nul ne pust faire monnoie semblant
« à la monnoie le roy, qu'il n'y eut *dessemblance*
« apperte, et devers crois et devers piles, et que
« elles cessassent estre faites dès lors en avant. »
(Ord. des R. de Fr. t. I, p. 614 bis.)

Dessembler, *v.* Etre dissemblable. « Voulent
« tiers ressembler de fourme, si le viandéis.....
« ne les fait *dessembler*. » (Chasse de Gaston
Phebus, ms. p. 185. — Voy. d'autres acceptions sous
DESASSEMBLER.) [Voyez aussi DESSAMBLER].

Dessemeler, *v.* Desséier. (Oudin et Cotgr.)

VARIANTES :

DESSEMELER. Cotgrave.
DISSEMELER. Oudin, Dict.

Dessewarder. [Intercalez *Dessewarder*, défricher, dans une charte de 1485, au Cartulaire de Lagny.] (S. E.)

Dessendu, *part.* Descendu. (Voyez Ordonn. des R. de Fr. t. I, p. 484.)

Dessenir, *v.* Le sens de ce mot n'est pas clair dans cet unique passage où nous le trouvons :

Helas, que porrai devenir ?
Bien me doit li cors *desseiner*
Quant il m'estuet a ce venir,
Que ferai las ! (*Fabl. MS. R. n.º 7218, f.º 299.*)

Desseoir, *v.* Déplaîre (1).

Vos plaisirs ne me puet *desseoir*.

Will. li Viniers, Poés. MSS. av. 1300, t. II, p. 861.

(Voyez Poés. mss. du Vat n.º 1490, fol. 34, Vº.)

Desserpillieur, *s. m.* Voleur de grand chemin. Dictionnaires d'Oudin et de Cotgrave. « Sacrileges, « desrobeurs, et *desserpillieurs* de passans les dits « chemins, depopulateurs des champs. » (Coutum. d'Anjou, au Coutumier général, t. II, p. 65.) Aliàs *escharpilleur*. (Voyez *ibid.* p. 122, et *ESCHARPILLEUR* ci-après.)

Desserre, *s. f.* L'action d'abandonner, de lâcher une chose que l'on tient. J. Marot, p. 29, dit des Gênois, qu'on obligea de se défaire de leurs armes :

.... Touchant la *desserre*,
Ne doutez pas qu'ilz semblent l'arbaleste (2)
Vielle et caduque, à desbender mal preste. (*Mar.* 29.)

Desserrer, *v.* Déploier^A (3). Ouvrir^B. Lâcher, abandonner^C. Assener^D. Ce mot subsiste sous la

première orthographe avec diverses acceptions que nous ne rapportons pas.

^A On l'employoit autrefois pour déployer. « *Desserrer* le tref, » déployer la voile.

La belle Vrake entre en la nef,
Et fait tost *desserre* le tref (4)
Et commande as notniers,
Si qu'il ont lor membres chiers,
Qu'il n'aient, s'il ont bon vent,
Droit à Nantes paisiblement. (*Tarton. de Bl. f.º 143*)

^B De là, on disoit se *desseiner*, en parlant des fleurs, pour « s'ouvrir, s'épanouir. »

Les bois, les prez, les champs, la terre
Sentent nouvelle robe quierre ?
En ce doult moys plain de verdure,
A donc mainte fleur se *desseire*,
Que chacun doit joiens requerre. (*Desch.* f.º 72.)

^C Cette acception, employée au figuré, produisoit celle de lâcher, abandonner, et l'on disoit en ce sens « se desserrer de sa terre, » pour s'en dépouiller. (Villon, Rep. fr. p. 9.) C'est par une application de cette même acception qu'on a dit et parlant d'une tête coupée qui tombe du tronc :

Li chaignons du col li fait,
Qui de la gueule li *deserre*,
Tot ensemble chient à terre.
Fabl. MSS. du R. n.º 7615, t. I, fol. 12º, V.º col. 1.

^D Enfin *desseiner* signifioit « frapper. » De là *desseiner*, pour frapper un coup, le laisser tomber, « l'assener. » Nous le disons encore quelquefois en ce sens.

Dresse le bras bien haul, puis comme une tempeste
Deserre le poignard trois coups dessus sa teste. (*Desp.* 467.)

VARIANTES :

DESSERRER. (Env. de Desportes, p. 467.)
DESEIERER. Eust. Desch. Poés. MSS. fol. 72, col. 3.
DESEIERER. Fabl. MSS. du R. n.º 7615, t. I, f.º 129, Vº col. 1.

Dessert, *s. m.* Desserte, ce qui reste d'un repas. « Le semblable lit-il, quelque temps après, de sept « pains, et quelques petits poissons, à une autre « grande troupe de gens, et lors aussi les Apostres « recueillirent sept corbeilles pleines du *dessert*. » (Lettres de Pasq. t. II, p. 620.)

VARIANTES :

DESSERT. Clém. Marot, p. fol. 81.
DESEIT. Percef. vol. VI, fol. 101.

Desserte. [Intercalez *Desserte*, mérites ou démerités (voir *deserte*) : « Le duc d'Irlande estoit « banny et eschacié pour ses demerites et *desertes* « hors du royaume d'Angleterre. » (Froissart, XIV, 32.) « Ce seroit grant euraulté se moy, qui sui pris « en fès d'armes, moroie villainnement et sans « *deserte*. » (Froiss. IV, 348.) De même au reg. JJ. 117, p. 152, an. 1380 : « Jaquet par courage « couroucié et de volenté desraisonnable et sanz « *deserte*, donna une grant buffe du poing audit « Gilet. » Par suite, il signifioit salaire, prix des services rendus : « Il leur sembloit que le seneschal

(1) On lit encore au Nouv. Rec. des Fables et Contes, II, p. 143 : « Riens que voulez ne me *dessiet*. » (N. E.)

(2) « Il ressemble les arbalestes de Cognac ; il est de dure *desseiner*. » (Oudin, Cur. fr. p. 16.) (N. E.)

(3) Au sens de détacher, voyez G. Guiart, v. 1822 ; Agolant, v. 945. (N. E.)

(4) Par suite, *desseiner* eut pour complément *nefs* au lieu de *trefs* : « Li venez vanta devers la terre Qui les nefes tost del port *desseire*. » (Benoît, II, 1067.) (N. E.)

« de ladite eglise avoit mal païé leur salaire ou « *desserte*. » (JJ. 158, p. 25, an. 1403.) (N. E.)

Desservier, v. (Peut-être fautive pour *DESSEVERER*.)
Quitter, du latin *deservere*.

Il n'est si grant dolor com d'amors *desservier*.
Fabl. MSS. du R. n° 1218, fol. 271, R° col. 1.

Desservir. [Intercalez *Desservir* : 1° Faire le service : « Je suis tenuz à obeir et à *desservir* le « sief pour reson de l'hommage que j'ai fet. » (Beaum. XII, 2.) 2° Mériter : « N'a *deservit* que « altre bien il ail. » (Roland, v. 3740.) De même dans une charte de 1312 (Du Cange, II, 217, col. 1) : « Item d'un vallet, appellé Guiot Breton, qui fut « pendu à Chartres ; trouvé est que il l'avoit bien « *desservi*. » C'est le sens dans Agolant, p. 85, col. 2 ; Berte (couplet XVIII) ; la Rose, v. 4200, etc. 3° Récompenser, punir, avec le datif de la personne et l'acc. de la chose (Froiss. XV, 223) : « Nous « vous en seagours gré et à *desservir* à vous et aux « vostres. »] (N. E.)

Desseurer, v. Assurer. (Dict. d'Oudin.)

Desseurer, s. m. Qui sépare, du verbe *desseverer*, séparer, ci-dessus. « Les maîtres *desseureurs* « et cerquemaneurs, » pour les jurez experts en matière d'arpentage et de bornage. (Voyez Coutum. de Douay, au Nouv. Cout. gén. t. II, p. 990.)

Desseurté, s. f. Défaut de sûreté. « N'avoit en « sa manière arrest, ne fermeté en sa contenance, « dont assez donnoit à connoistre la *desseurté*, et « souspeçon de son cuer. » (Alain Chartier, l'Espér. p. 265.)

..... Or me creés
Que de feme qi si soit accullans,
N'ert ja li cuers en ferme amour manans ;
Car ausz tost ert uns autres privés
De li, con jou ; cest grans *desseurtés*. [Fabl. V. n° 1490, 166.]

VARIANTES :

DESSEURTÉ. Poés. MSS. du Vat. n° 1490, fol. 166, R°.
DESSEURETÉ. Al. Chartier, l'Espérance, p. 265.

Dessevelir, v. Désensevelir. (Oud. et Cotg.)

Dessicement. [Intercalez *Dessicement*, dans un Gloss. lat. (Du Cange, IV, 6, col. 2) : « Laceramen. decopemens, *dessicemens*. »] (N. E.)

Dessiece, v. Messied.

Chose dite qui me *dessiece*
En aige or esté grant piece
O mon seigneur sans vilénie. [Fabl. S. G. f° 88.]

Dessillement, s. m. L'action de dessiller les yeux. (Dict. d'Oudin.)

Dessimer, v. Diminuer la nourriture. C'est le sens que ce mot présente dans ce passage : « Avant « que tirer vostre oiseau de la muë... faut le « commencer à *dessimer* et restraindre son past. » (Artel. Fanconm. fol. 101, V°.)

Dessir. [Intercalez *Dessir*, desceller, démolir, dans les Carl. de Corbie (Du Cange, II, 885, col. 2) : « Fut donné congié à Jehan Baye marchand pour « *dessir* et rassir deux ou trois quarreaux de grez « au devant de son huis. » — « A esté donné

« congié... pour une maison *dessir*, abbatre et « mettre jus. » La racine est *de* et *sedere*.] (N. E.)

Dessi-tost-que, conjonct. Aussitôt que. (Voy. Duclos, Preuves de Louis XI, p. 129.)

Dessivoiement, s. m. L'action d'étancher la soif. (Dict. de Monet.)

Dessivoir, v. Etancher la soif. (Dictionnaires de Monet, Oudin et Cotgrave.) *Se dessivoir*, se désaltérer. (Dict. de Nicot. — Voyez Œuvres de Bemy Belleau, t. II, p. 13.) De là, au figuré :

Pour donq' la rendre contente,
Vien de mille doux plaisirs,
Récompenser son attente
Et *dessivoir* ses desirs. [Durant, à la s. de Bonnef. p. 162.]

CONJUGAISON.

Dessivoire, pour *dessivoie*, à l'indicatif. Désaltère. Ph. Mouskes, en parlant de l'armée de Charlemagne qui manquait d'eau, dit :

Lors si fist si caut, et si biel
Que les aigues, et li ruissiel
Secierent ; si n'orent que boire,
Par la calour, ki leur *dessivoie*. [Mouskes, p. 90.]

Dessoler, v. Dessoler^A, Exlirper, arracher^B (1).
^A Dans le sens littéral, c'est arracher la sole du pied d'un cheval, et ce mol subsiste en ce sens sous la première orthographe. On écrivoit aussi *des-souler* :

Com ceval *dessoule*. [Ph. Mousk. p. 599.]

^B Au second sens, on disoit : « Quant au lot et « partage de la ditte veuve eschet aucun bois de « coupe, elle ne le peut *dessoler*, ne faire abbatre, « sinon par coupes, et tontures ordinaires en sai- « son convenable, et en doit user comme usufruc- « tuaire, et bon pere de famille. » (Cout. d'Am. au Cout. Gén. t. I, p. 597.) Ce mot se dit aujourd'hui pour changer la division des terres de labour, et ne les pas ensemebler ou cultiver en la manière accoutumée. (Dict. de Trevoux.)

VARIANTES :

DESSOLER. Orth. subsistante.
DESSOULER. Ph. Mouskes, MS. p. 509.

Dessomeiller, v. Eveiller.

Chacun tu *dessommeilles*,
Mais sur tous tu reveilles
Celuy qui ardat güt
Le mestier des neul muses. [Baif, f° 128.]

Dessonger, v. Songer^A, Réveiller^B.
^A La première syllabe explosive forme le premier sens que l'on trouve dans le Dict. d'Oudin.

^B La même syllabe négative forme un sens opposé, et l'on disoit alors *se dessonger*, pour se réveiller d'un profond sommeil ou d'un songe. (Dict. de Nicot et Monet.)

Dessonier. [Intercalez *Dessonier*, débarrasser : « Et doit *dessonier* ces choses davantiées de « toutes rentes et de toutes droitures qu'elles « doient. » (Du Cange, III, 101, col. 1, an. 1270.) « Et doit *dessonier* à mien toutes choses d'a- « vantées et retenir. » (Du Cange, an. 1280.) Et

(1) Proprement enlever du sol : « Porter pierres et *dessoler* les pavemens. » (Froiss., VIII, 360.) (N. E.)

même dans Froissart V. 47: « Car il ne se pooient
« aider ne *dessonner* li uns par l'autre. » (J. N. L.)

Dessorcement, *s. m.* L'action de désensorceler. (Dict. de Monet.)

Dessorceler, *v.* Désensorceler. (Dictionn. de Monet et Golgrave.)

1. Dessoubz, *s. m.* Désavantage (1).

Mais dire oy, il a passé dix ans,
Qu'à leur *dessoubz* qui erent tonds aloingne,
Pour mettre sus leur fait, et leur besoingne,
Et puis courent le regne à grants eslais.

2 Dessoubz, *prép.* Dessous 2. (Voy. ci-devant *Dessus* et ci-après *Dessous*.)

Dessoubz aage, *adj.* Mineur. Ce mot désigne en général, qui est au dessous de l'âge, et s'entend spécialement de l'âge de minorité. « Vous la requerez que elle advoïe vostre entreprinse, et ee que vous ferez au nom d'elle en requérant son heritage, qui pas n'est merveille, beau sire, la pucelle est jeune, et *dessoubz aage*, si peut peu valloir encoures son adveu, el octroy. » (Perceforest, vol. VIII, V^e col. 1.)

On disoit aussi : « *Dessoubz aage* d'homme, » pour au dessous de l'âge viril. « Si avoient les cheres si vives, et si apres de leurs aages, que combien qu'ilz fussent *dessoubz aages* d'hommes leur visage demandoit l'escu et le haubergeon. » (Percef. vol. II, fol. 35, B^e col. 1.)

Dessoude (à la), *adv.* A la sourdine, on peut être soudainement, à l'improvise : « Hallebardes retirées dans les champs, bourdons, et toutes autres cachées, et couvertes qui se tirent à la *dessoude*, poudre sourde, arquebuses qui tirent sans bruit, etc. » (Memb. Des Gag. de Bat. p. 23.) « Ils vont, ils viennent, ils trotteïent, ils dansent ; de mort nulles nouvelles ; tout cela est beau ; mais aussi, quand elle arrive, on à eux, on à leurs femmes, enfans et amis, les surprénant en *dessoude*, et au decouvert, quels tourmens ! Quels cris ! Quelle rage et quel desespoïr les accable. » (Ess. de Montaug. t. I, p. 68.)

Dessoudemant, *s. m.* (Oudin.)

Dessouder, *v.* Oter la soudure ¹. Détruire ².

¹ On trouve *dessouder* ce ce sens dans le Dict. de Nicot, et il subsiste sous l'autre orthographe.

² En généralisant l'acception, l'on a dit *dessouder* pour « détruire » :

Mais les fleuves debordez,
Qui du saint Parnasse sourdent,
Courent à flots débridez,
Qui les campagnes essouudent ;
Ores leurs fors bras *dessouudent*
Leurs ponts, escluses et ports,
Qui fertissent leurs bords
De mille palmes gagnées. (J. du Bell. f^o 93.)

(1) Il signifie encore bas du dos : « Iceulli Pierre lors non estant en bonne disposition de raison... monstra audit Rochet son *dessou* tout nu, en lui disant que autrement ne seroit paie. » (JJ. 118, p. 68, an. 1380.) De là, mettre à son *dessoubz*, renverser sur le dos : « Lesquelz eussent iceelui Guillaume par telle maniere accueilli et mis à son *dessous*, que pour avoir secours ne sot trouver autre remede que de crier. » (JJ. 105, p. 470, an. 1374.) Dans cette position, on est à son désavantage : « Iceulli Pierrequin dist... que s'il pouvoit trouver ou rencontrer ledit Colin à son *dessoubz*, qu'il le rueroit jus et affoleroit. » (JJ. 189, p. 485, an. 1400.) (N. E.)

(2) « Les fiefs par *dessoubz* sont ceulz qui descendent des fiefs chevelz, et sont soumis à eux. » (Cout. de Norm.; Du Gange. III, 270, col. 3.) (N. E.)

VARIANTES :

DESSOUDER. Orth. subsistante.

DESSOCLER. Nicot, Dict.

Dessoudre, *v.* Résoudre ¹. Dissoudre ².

¹ Le premier sens de ce mot est rendu par le latin *sancire*, statuer, dans le Glossaire du Père Labbe, p. 523.

² La syllabe *des*, prise comme négation, le même mot a signifié *dissoudre*. (G. Guiart, ms. f. 315.)

Dessoudure, *s. f.* L'action de dessouder. (Dict. de Monet et d'Oudin.)

Dessouir, *v.* Terme de coulume. « Detenteur d'immeubles, par emphythéoses, ou longues années, ou en ascensement perpétuel, est tenu de devenir, *dessouir*, et payer la pension, canon, ou cens annuel autrement escheus, bien qu'il n'en soit autrement interpellé. » (Cout. de Gorze, au Nouv. Cout. gén. t. II, p. 1082, col. 1.)

Dessous, *prépos.* Dessous, au dessous, en bas. Ce mot, dans S. Bernard, répond au latin *sub* et *infra* et *deorsum*. On lit *desub* dans le même sens au Gloss. lat. de Du Cange. Remarquons les expressions suivantes :

¹ « Au *dessous*, » pour au dessous de. « Enfans au *dessous* trois ans. » (Sag. de Charron, p. 187.)

² « *Dessous* la grand messe, » pour après la grand messe. « La vente des biens feudaux se doit denoncier en les paroisses des lieux, et seigneuries sous lesquelles ces rentes, et biens à vendre sont sitez, trois fois, toujours avec entremise de quinze jours, sur le dimanche, *dessous la grand messe*. » (Cout. de Bruxelles, au Nouv. Cout. gén. t. I, p. 1252, col. 1.)

³ « Au *dessous*, » par delà. « Deux cents au *dessous*, » pour deux cents et pas au delà de ce nombre, tout au plus deux cents. Dans la Capitulation de S. Dizier, en 1544, on lit : « Item a accordé iceluy S^r Viceroy, bailler sauf conduit, que de France puisse venir deux cents courtants au *dessous*, conduits par serviteurs, lesquels seront delivrez aux sieurs gentilshommes, et gens de guerre estant en la dite ville, le jour qu'il en sortiront, affin qu'ils s'en puissent aller à cheval. » (Branl. Cap. fr. t. I, p. 414.)

⁴ « Aller au *dessous*, » Marcher à la droite. C'étoit une plus grande marque d'honneur que d'aller au *dessus*. « Celle qui *alloit au dessous* de Monsieur avoit plus d'honneur que celle qui *alloit au dessus*. » (Honn. de la Cour, p. 5 et 6.)

VARIANTES :

DESSOUS.

DESOZ. S. Bern. Serm. fr. MSS. p. 111 et 223.

DESOZ. S. Bern. Serm. fr. MSS. p. 20 et passim.

Dessoustrame, *adj.* au *fém.* Lisez peut-être *desoustraine* pour *soustraine*. Basse. Il parait que l'expression « ville *dessoustrance*, » dans Froiss. signifie « basse ville. » L'éditeur croit qu'il faut lire *dessoustraine*. «... Quand les gens d'armes retournerent, ils meurent le feu en la *dessoustrance* [voy. « **DESSOUSTRAIN** ville de Meaux, et l'ardent toute, et les vilains du bourg, ce qu'ils en peuvent dedens encloree, pour ce qu'ils esloyent de la partie des Jaquiers. » (Froiss. liv. I, p. 209.)

Dessouvenir, *v.* Oublier. perdre le souvenir.

Pour eslongier, ne departir,
Ne pour longement demourer,
Ne doit dame *dessouvenir*,
Son loial ami. [Poës. Vat. n° 1490, f° 63.]

Dessuivre, *v.* Poursuivre sans relâche.

Ainsi poursuint
Amans leur vouioir, et *dessuivent* ;
Desir plus que raison ensuivent. [Chartier, p. 656.]

VARIANTES :

DESSUIVRE. Poës. d'Al. Chartier, p. 656.
DESVUIVRE. Modus et Racio, MS. fol. 191, R.

Dessus, *adv.* Dessus, en haut, plus haut et devant ou ci-devant (1). *Desore*, dans S. Bernard, répond au latin *superius*, *suprà* et *superum*. Nous n'avons sur ce mot, qui subsiste, qu'à rapporter quelques anciennes expressions dans lesquelles on l'employoit.

1° « *Dessus* dessous. » « Ce que *dessus* dessous, » pour sens dessus dessous (2). (Voy. Dialogue de Tahir, p. 148 ; Lettres de Pasquier, t. I, p. 141 et 142 ; Nuicts de Strap. t. II, p. 234, etc.)

2° « *Dessus* en sus, » tout en haut, au sommet.

Ilee dejoinste avoit un mont,
Dessus en sus onques roont
Touz ert couvers de buissonnez. [R. de Brut, f° 36.]

3° « Etre au dessus, » être maître. Le fils naturel du comte de Foix, après la mort de son père, voulant se saisir de son trésor, dit au portier qui le gardoit : « Monseigneur mon pere est trépassé, je « veux estre *au dessus* de son tresor, avant que nul « y vienne, et se lit ouvrir (3). » (Froissart, liv. IV, p. 116.) « *Au dessus* estes de la gageure, » pour vous avez gagné la gageure. (Gérard de Nevers, 1^{er} parl. p. 34.)

4° « Etre à son dessus. » Etre au comble de ses desirs :

Ils estoient tous vestuz de pars,
A rouges chapperons dessus,
Accueilleans gens de toutes pars,
Car ilz estoient à leur dessus.

Vig. de Charles VII, t. II, p. 76.

5° « Venir *au dessus*, » venir à bout. « *Venir au dessus* de nos ennemis. » (Rabelais, t. II, p. 219.)

« Entreprit de venir *au dessus* d'une des grandes « dames de la ville. » (Ibid. p. 192.)

Venir de son fait *au dessus*. [Coyvill. p. 177.]

6° « Porter *au dessus* de soy, » ôter, se dessaisir. « Et pour l'ouvrage que chascun emporte, « il est tenu de rendre loyer, et par especial les « chevaliers luy doivent envoyer leur anel : mais « ne pensez point que les retienne, car onques « nul n'en retint, ains leur envoye. Chere damoy- « selle, dist Bennequ, ceste acoustumance ne veulx « je pas rompre, mais tant aime mon anel que pas « voutentiers ne le oseroye porter *au dessus* de « moy, que present ne fusse. » Percefor, vol. IV, fol. 150, V^o col. 2.)

7° « Par dessus. » Supérieur (4). (Gl. sur les Cout. de Beauvoisis.)

VARIANTES :

DESSUS. Orth. subsist. ; Perard, Hist. de Bourg, p. 502.

DEUS. Glans. MSS. du C^{te} Thib. p. 151.

DEST. Rymer, t. I, p. II, col. 2, titre de 1270.

DESEN. Carpentier, Hist. de Cambrai, t. II, p. 18.

DESEUNE. Duchesne, Gén. de Béthune, p. 152, tit. de 1237.

DEORE. S. Bern. Serm. fr. MSS. p. 8 et passim.

Dest. Ce mot peut être signifié *est*, comme on a vu *da pour a* du verbe avoir. Le lecteur en jugera par le passage suivant :

Jou di que, dedens ce ans,
Sont veues choses plus grans
Qu'en c. mil devant ; li clergieés
En *dest* par tout li mions logés. [Mousk. p. 807.]

Destabler. [Intercalez *Destabler*, mener hors de l'étable : « Avant que chevaux ni mulet fussent « *destablés* ne troussés. » (Froiss. XI, 339.)] (S. r.)

Destacher. *v.* Partir, s'avancer. Ce mot s'appliquoit aux coches et aux personnes. On disoit des pierres que lançoient les machines qu'elles faisoient grand bruit au *destachier*, en partant. (G. Guiart, ms. fol. 149, R^o.) On disoit des soldats qui s'avancent vers la muraille :

Vers les creniaux serrez *destachet*. [Ibid. fol. 125.]

VARIANTES (5) :

DESTACHER. G. Guiart, MS. fol. 125, V^o.

DESTACHIER. Ibid. fol. 149, R^o.

Destaciez. *s. m.* Espèce de vol. L'on nomme ainsi le vol qui se fait en détournant ou éloignant des yeux du propriétaire la chose que l'on veut voler. « Sont encores autres larrecins qui grande- « ment sont à punir, si comme du subtil larron « qui, par espouventer, fait fuir les bestes d'un « champ, jusques à ce que le pasteur en a perdu la « veue, et puis les emblent, et destournent par « leurs compagnons qui sont prez d'illec, et tels « larrons sont à punir capitalemment, et appelle la « loy tels crimes *destaciez*. » (Bout. Somme rurale, p. 215. — Voyez les notes ibid. p. 218.)

(1) Comme substantif, il signifie linteau : *Superliminare*, entrée de maison, *dessus*. (Du Cange.) (N. E.)

(2) « Pour retourner en Angleterre ce *dessus* dessous. » (Froissart, XVI, 161.) (N. E.)

(3) Ed. Kervyn, XIV, 328. De même au t. XI, 90 : « Jamais du roiaume de Navare les deniers ne partiront, puisque j'en suis *au dessus*. » On employoit cette expression où nous dirions être à hauteur de : « Quant la roine d'Engleterre fu *au dessus* de ses besongnes, elle donna à une grande partie de ses gens d'armes congiet. » (II, 86.) Il signifiait encore fourni de : « Celuy oiseau, quant il se vey si *au dessus* de plumage, il se print à enorgueillir. » (Id., XI, 254.) (N. E.)

(4) « Nul ne nulle *par dessus* elle n'eu proclamation de challenge. » (Froiss., XIII, 12.) (N. E.)

(5) On trouve aussi *destasser* (v. 18602) et *se destasser* (v. 14513). (N. E.)

Destainct, *adj.* Eteint, sans couleur, mort (1).

Le vis pally, mort et *destainct*. (Villon, p. 31.)

Aucuns Flamans sont la *destainct*. (Gueart, f. 313.)

VARIANTES :

DESTAINCT. Villon, p. 31.

DESTAINCT. Fabl. MSS. du R. n° 7089, fol. 91, R° col. 2.

DETAINT. G. Durant, à la suite de Bonnef. p. 189.

Destaindre, *v.* Dêteindre, changer de couleur^A. Pâler^B. Eteindre^C.

^A Pour « dêteindre, changer de couleur, » on disoit au propre et littéralement :

Portent le noir qui ne se peut *destaindre*. (Mar. p. 323.)

^B Au figuré, ce mot s'employoit pour « pâler. »

Doncement m'estuet *destaindre*

Quant ele me dit, amis,

Besormais puet bien remaindre,

Ce que vos m'avez requis.

Gacez Brulles, Poës. MSS. av. 1300, t. 1, p. 477.

^C On disoit aussi *destaindre* pour « éteindre (2). » « Je *destain* le feu. » Beaum. p. 143.)

Je *destains* le feu. (Villon, p. 54.)

Le feu partout *destaindre* virent. (V. de Ch. VII, p. 128.)

..... Tu as eueur qui onc ne fut attein

D'ingratitude, ou vertu se *destainct*. (J. Marot, p. 196.)

destaint s'est dit aussi pour « préservé, délié-vré » du feu.

D'enfer soyons *destains*. (F. Desch. f. 94.)

Destal, *s. m.* Carnage. Mot formé de « détalier (3) » pris dans le sens de « détruire ». Mouskes, décrivant la bataille de Roncevaux, dit :

Lors dist k'il n'a cure de vivre,

Point le cheval, es lurs se livre :

De son bras, et de Burendal

Fait de l'aiens moult grant *destal*. (P. Mousk. p. 206.)

Destalentié, *part.* Tourmenté^A. Fatigué, dégoûté^B. (Voy. TALENTE ou ENTALENTE.)

^A Au premier sens, c'est l'extension de l'acception du verbe DESTALENTER ci-dessus, flâcher, déplaire.

Vient maladie, et detresse,

Fievre angoisse qui les blesse,

La sont formel tourmenté

D'ye corgiet *destalentié*,

Dont maint d'eulx la vie lesse. (F. Desch. f. 174.)

Douce Venus, qui toute amour sentez,

Avecques moy de ce veu dispensez :

Ma jeunesse me doit estre merite,

Et deux tortis vous seroit presentez

Par moy, qui suis d'amours *destalentié*,

Je Fay jure, ne me parjuray mie. (Ibid. f. 228, col. 1.)

On a dit aussi *destalentié* pour « fatigué, dégoûté. » Ainsi on a appelé un faucon qui refuse de voler « *destalentié* de voler. » (Voyez une citation de Du Cange. Gloss. lat. au mot *Talentum*.)

VARIANTES :

DESTALENTÉ. Poës. MSS. d'Eust. Desch. fol. 174, col. 3.

DETALENTE. Du Cange, Gloss. lat. au mot *Talentum*.

Destaler, *v.* Fuir^A. Etaler^B.

^A On trouve le premier sens dans Oudin.

^B Pour « estaler » la lettre *d* étant surabondante : « Puisseut aller, et venir ausdites foires, et y amener vendre, et *destaller* (4) toutes denrées, et marchandises quellesconques, franchement et quittement. » (Godef. Obs. sur Charles VIII, p. 529.)

Destandre, *v.* Forcer, ou peut-être lirer avec l'arc. Terme de chasse, en parlant des bêtes que l'on enferme dans un buisson pour les y forcer. (Voy. Modus et Racio. fol. 34, V°.) « Pour les assembler à un buisson, où on les veult prendre, ou « *destandre*. » (Ibid. fol. 36, V°.)

VARIANTES :

DESTANDRE. Modus et Racio, fol. 34, V°.

DESTANDRE. Ibid. fol. 36, V°.

Destanpré, *adj.* Déréglé, dérangé, égaré (5).

Trop avez le sens *destanpré*,

Quant, por une pucele estrange,

Le vostre cuer ainsi se change

Que on n'i puet raison trover.

Alex. et Arist. MS. de S. G. fol. 72, V° col. 1.

On a dit de l'amour :

Ses douz espirs, par usage,

De grace donnez,

Donte le sauvage,

Atempre les *détemprez*. (Poës. t. I, p. 459.)

VARIANTES :

DESTANPRÉ. Alex. et Arist. MS. de S. G. f. 72, V° col. 1.

DETEMPRE. Poës. MSS. av. 1300, t. I, p. 459.

Destasser, *v.* Détacher, ôter, tirer^A. Désamonceler^B.

^A Au premier sens, on a dit :

..... De son lieu soudain il ce *destasse*,

Et s'en alla à une chofferette,

Sur ung landier qui n'estoit guere nette. (Fai feu, 37.)

^B Le sens propre et littéral est « desamonceler », le contraire « d'entasser. » « Quant Engloiz « virent lever le feu contremont, si furent moult « dolens, et commencèrent à *destasser* le foing « pour destaindre le dit feu. » (Hist. de B. du Guescl. par Mén. p. 503 ; voy. Ph. Mouskes, ms. p. 844.)

Destechier. [Intercalez *Destechier*, synonyme de décliquer : « Si commencierent cil dedens à « deffendre de lanchier et de *destechier* et de « descliquer. » (Proiss. III, 445, var.) C'est un composé de *estequier* ; en rouchi, on dit encore *déliquier*.] S. E.)

Desteler, *v.* Déteiler^A. Détaler, s'enfuir^B. d'avancer, charger^C.

^A Dans le sens propre, ce mot signifie ôter les chevaux d'une voiture (6). On disoit de là « *desteler* « des bleds », pour ôter les chevaux d'une voiture chargée de bleds. « Et puisqu'ils auront amené, et « dechargé, on *destelé* les bleds, favines, ou autres

(1) On lit aussi dans l'Epigéte amoureuse de Froissart : « Non pourquant pas n'en fu estainte La maladie qui *destainte* Mavoit la couleur et la force. » (S. E.)

(2) « Après que de fouler de ladite maison fu *destaint*. » (J. H. 17, p. 148, an. 1380.) (S. E.)

(3) Non, mais de détalier on détail ; on lit au recueil de Tailliar (p. 404) : « Queuncoqe acatera pison en gros ne fruit ne autre viande puis k'ele ert nute à venir en ceste vile au markiet, pour revendre à *destal*. » (S. E.)

(4) *Destaller* est pour détailler, comme *destal* est pour détail. (S. E.)

(5) Au Roi Guillaume, p. 94, il signifie mêlé. (S. E.)

(6) « Et fisent aucuns cars *destellor*. » (Froissart, III, 406.) (S. E.)

grains, ils ne les pourront, cette journée, mener
ne transporter de marché en autre pour vendre. »
Ord. des R. de Fr. t. II, p. 354.)

Desteler, dans le sens de *destaler*, signifioit
courir, s'enfuir : *

Lors leva le chief belement,
Et vit commetes bien creables,
Une grant route de deables,
Qui par devant lui *destela* ;
Des quieux à soi l'un apela,
En disant, à la bouche estendre :
Di moi quel part vous devez tendre. [*G. Guiart, f. 145.*]

Desteler, au sens de *destaler* pour « s'avancer,
charger. »

Le Renc des Champenois *destele*
Contre Flamens, lances bessées. [*G. Guiart, f. 124.*]

Destempné, part. Trempé (1). (Marb. col. 1676.)

Destendre, v. Courir^A. S'avancer^B. Décamper^C.
étendre^D. Etendre^E. Tirer, frapper^F.

^A Au premier sens, on disoit :

Tant com chevaus pevent *destendre*. [*G. Guiart, f. 228.*]

^B Pour « s'avancer : »

Flamens qui par orgueil attendent,
Tout apres de leur rens *destendent*
Pour estre l'un l'autre aidant. [*Ibid. f. 124.*]

^C Pour « decamper : »

Moult se doutent d'estre surpris....
A tost *destendre* bas s'atournent. [*Ibid. fol. 299.*]
Au lundi matin se *destendent*,
Touz ordenez comme à bataille. [*Ibid. f. 337.*]

^D Le sens propre est « détendre. »

..... Li arz est tenduz, et tout prest de *destendre* (2).
Fabl. MSS. du R. n° 7615, t. II, fol. 141, col. 1.

De là, on disoit au figuré « *destendre* la faim »
ou apaiser la faim. (Gace de la Bigne, des Déd.
s. fol. 94, V°.)

^E On disoit aussi *détendre* pour « étendre. »

Quant le prestre aperoit et sent,
Vers lui l'encorre, si *destent*,
Si la sesit par son sorcoit. [*P. 7218, f. 144.*]

^F Cette acception appliquée aux combats, on
isoit « *destendre* un alenas d'acier » pour tirer un
outelas. [*G. Guiart, ms. fol. 128, V°.*] *Destendre*
un coup » pour asséner un coup. (Ibid. f. 99, V°.)

Destengie, adj. Rassasié. Peut-être *estanché*,
it de la faim comme de la soif.

Et quant orent mangié trestuit
Ainz qu'il fussent *destengie* tuit.
Fabl. MSS. du R. n° 7218, fol. 163, V° col. 2.

Destenpre, adj. Bêtempé, mêlé. [Voir DES-
AMPRE et DESTEMPRE.]

Joie de duel *destenpreé*,
Cest li douz au fin ami. [*Foçs. ar. 1300, t. II, p. 681.*]

VARIANTES :

DESTENPRE. Poës. MSS. av. 1300, t. II, p. 681.

DESTEMPRE. Fabl. MSS. du R. n° 7218, fol. 310, V° col. 1.

Destenture, s. f. L'action de détendre. (Diel.
et Colgr. et d'Oudin.)

Destergir. [Intercalez *Destergir*, diviser, au

ms. fr. anc. 40196, 2. 2., fol. 75, r° (an. 1305) : « Et
« s'il avenoit que aucun enportassent et kariais-
« sent le tierage... es terres deseurdiles *destergies*
« et departies par nous. »] (N. E.)

Desterrement, s. m. L'action de deterrer.
(Diel. d'Oudin.)

Desterrer, v. Dépouiller de sa terre.

Li roys Phelippes peut Vendosme
Tout ait il dedenz grant estoute,
Et de Meulant la conté toute,
Pour ce que li queus c'on *desterre*,
Se tient devers ceus d'Engleterre,
Et s'atiance leur oblige. [*G. Guiart, f. 261*] [*Ed. v. 1437.*]

Desteser. [Intercalez *Desteser*, décharger un
coup : « Icellui Jaquemain sailli avant en tenant un
« gros et pesant baston, appellé fourchner, lequel
« il leva et *destesa* pour ferir ledit exposant. » De
même au reg. JJ. 140, p. 11, an. 1390 : « Icellui
« Berlant doutant que ledit de la Lande ne *detesast*
« et frapast d'icelle massue. »] (N. E.)

Destiere, adv. Ci-devant.

Si com j'ai dit *destiere*. [*G. Guiart, f. 23.*]

Destillaquer (se), v. Sortir de dessus le
tillac. (Diel. d'Oudin.)

Destillant, part. Distillant. (Voyez Contes
d'Entrap. p. 549.)

Destilper. [Intercalez *Destilper*, au reg. JJ.
170, p. 140, an. 1418 : « Icellui Estienne voulant
« rendre et *destilper* lesdiz balons. » On trouve
aussi *distirper* aux preuves de l'Hist. de Nîmes,
t. III, p. 204, col. 1, an. 1411 : « Les armeure et
« harnois des habitans de nostre diete ville de
« Nymes ont esté vendues, *distirpez* et distri-
« buez. »] (N. E.)

Destiltre, v. Effiler, défaire un tissu. (Diel. de
Nicol. Colgr. Oudin, Rob. Est. et Monet.)

Comme une Propelle, entre les Greques dames,
A qui son propre bien fut si fort odeux,
Qu'elle toutes les nuits *destissoit* ses journées,
Tandis qu'elle attendit un homme vingt années. [*Baif, f. 62.*]

VARIANTES :

DESTILTRE.

DETISSEUR. (Euv. de Baif, fol. 62, Re.)

Destin, s. m. Intention, destination.

Si est le moustiers de latin
Fais en l'ounour, et est *destin*
La douce mere saintisme,
Et la fu sa maison meisme. [*Ph. Mousk. p. 280.*]

Destiner, v. Fixer, borner. « Il *destinoit* la fin
« de ton empire depuis la rivière de Lain, jusques
« en ta fin de la province de Lidie. » (Tri. des
IX Preux, p. 145, col. 1.)

Destintes, v. à l'impératif. Distingue, explique.

Or me *destintes* mieulx, j'offroi
Dou mouton d'or est il notable. [*Froiss. p. 290.*]

Destirer, v. Tirer avec force, arracher, rom-
pre^A. Tourmenter^B.

^A Le premier sens est le sens propre. On le trouve

(1) Du verbe *destemper* : « Il jetent cette plate pierre on feu et *destemprant* un petit de leur farine d'yauve. » (Froiss., II, 134.) (N. E.)

(2) « N'en isteriez tant comme un ars *destent*. » (Lorrains, I, p. 125.) (N. E.)

employé dans Ph. Mouskes, p. 193, en parlant de la bataille de Roucevaux :

Si n'orent lance, ne espée,
Qui ne fust froische, u copée,
Fors que Durcndal, et Certain,
Dont Ogiers se combat à plain,
Lor batailles brise, et *destore*. [Ph. Mouskes, p. 193.]

La dame, por duel, et por ire,
Ses poingz detuerit, cheveus *destire*. [Parton. f. 141.]

⁸ Au figuré, ce mot désignoit « vexer, tourmenter. »

Mais je laisse aux pervers tyrans,
Qui par mauvaise intention
Sont les laboureurs *detirans*,
Et leur font tribulation. [Molinet, p. 189.]

VARIANTES :

DESTIRER. Froiss. Poës. MSS. p. 407, col. 1.

DETIRER. Molinet, p. 189.

Destit, *adj.* Tourmenté. Mot qui paroît corrompu. Il faut peut-être lire *destiré* (1).

Tant fu la chose aquisite, et tant fu demandée,
Tant furent li homs *destit* de la contrée,
Que par feu, ne par eue, que l'euvre fu trouvée :
Ne pout la felonnie longues estre celée. [R. de Rou, p. 52.]

Destitué, *adj.* Abandonné. « Pour oster le cours « des mauvses monoyes qui corrent en nostre « royaume, en grand deception de nous, et de nostre « pueple, lesquelles y ont esté aportées, et mises « pour greynour pris qu'elles ne valioient, pour « coy les nostres ont esté *destituées*, et gastées et « portées hors de nostre royaume. » (Ord. des R. de Fr. t. 1, p. 770.)

Destochié, *adj.* Déguenillé. C'est le sens que paroît avoir ce mot dans le passage suivant, et c'est peut-être le même que *destochié* qu'on trouve avec cette signification :

Porée que il le vit si fait,
Si *destochié*, et si deffait. [Fabl. 7218, f. 4.]

Destol, *v.* au subj. Détourne (2).

Dix l'en *destol*.

Li Lais Markiol, Poës. MSS. av. 1300, t. II, p. 900.

C'est-à-dire, Dieu l'en détourne. Il faudroit probablement lire *destort* de *destordre* qu'on verra ci-dessous en ce sens.

Destomacqué, *part.* Tiré de l'estomac. « Tes « propos sont tellement entrecrompus par sanglotz « *destomacquez*, par souspirs du profond tirez..... « que je ne puis bonnement entendre le discours « de la loingtaine pérégrination. » (Alector, Rom. fol. 17, R^e.)

Destombir, *v.* Dégourdir. (Nicot et Monet.)

Destorber. [Intercalez *Destorber*, détourner, empêcher : « Toute la terre fu mise en chetivété ; « Ni a roi ne baron qui l'i ait *destorbé*. » (Rou, Du Cange, II, 823, col. 2.) « Ne pourront les devantois « religieux ne leurs successeurs *destorber* ne empêchier que eus ne facent, ne peussent feire dudil

« pasnage. (Cart. de S^r Wandrille, I, fol. 609, an. 1283.) « Mais nulz ne li loa que ses cors y alast ; à « grant peine l'en *destourba* l'on. » (Joinv. § 569.) L'infinifit était pris substantivement au sens d'obstacle : « Aler i voll, mais il ad *desturber*. » (Roland. v. 2548.) « Or regardez que petites gens « eussent fait qui n'eussent eu de quoy paier, « quand leix hom et si grant *destorbier*. » (Joinv. § 629.) Voyez aussi Ord. III, p. 357, an. 1359 : « *Destorbier* et empeschement. »] (N. E.)

Destorce, *s. f.* Entorse ^A. Détour ^B.

^A Pour « entorse » au figuré. « Estimant principiement ceux qui plus me sembloient donner « des *detorses* et interpellations au chemin de la « verlu. » (L'Am. ressusc. p. 281.)

^B Pour « détour » : « il fut conclud que, pour le « meilleur, il menast avecques soy quelque ung « qui congneust les voyes, et *destorses*. » (Rab. t. I, page 222.)

C'est dans le même sens que le Soleil dit à Phaëton :

..... Point ne t'égare,
Tien l'entredeux, ne fay *destorse* aucune. [Marot, p. 554.]

VARIANTES :

DESTORCE. Oudin.

DESTORSE. Clem. Marot, p. 254.

DETORSE. L'Am. ressusc. p. 281.

Destorcher, *v.* Enlever. On lit *destorchoit* dans Ger. de Nev. 2^e P. p. 104. L'éditeur l'explique par « enlevoit. »

Destorchier, *s. m.* Peine.

Tel est parmi le cors ferus d'un dart d'acier
Qui n'en sent tele angoisse, ne si grant *destorchier*.
Fabl. MSS. du R. n° 7218, fol. 346, V^e col. 1.

Destordement, *s. m.* L'action de détourner. Au figuré l'action de détourner. Sur ces divers sens, voy. les Dict. de Monet et d'Oudin.

VARIANTES :

DESTORDEMENT. Gloss. de Marot.

DETORDEMENT. Dict. de Monet.

Destordre, *v.* Tordre ^A. Déployer ^B. Remuer ^C. Détourner ^D. Retrancher ^E.

^A Au propre, ce mot signifie tordre dans ce vers :
Pleures sans cesse, en *destordant* tes mains (3). [Marot, 44.]

« Il *detourt* ses poings (4), et fiert de l'ung à l'autre. » (Lanc. du Lac, t. I, fol. 18, V^e col. 1.)

Si a tel soif que il se muert ;
Esgardez comme il se *destuert*,
Il baillie de fine angoisse. [F. S. Germain, f. 56.]

^B On dit aussi *destordre*, pour le contraire de « tordre », déployer ; « à bannieres *destortes* », pour enseignes déployées. (G. Guiart, ms. f. 221, V^e.) (5)
^C Selon Borel, *destuertier* signifie « remuer » et il le dérive de *vertere*.

(1) Le vers étant faux, *destiré* complète la mesure. (N. E.)

(2) Il est sous la forme réfléchie dans Roland (v. 3235) : « Bataille i ert, se il ne s'en *destolt*. » (N. E.)

(3) On lit déjà dans Berte aux grands piés, couplet XXVIII : « Ses tres beles mains blanches moult souvent *detordoit*. » (N. E.)

(4) Cette expression est dans Roncisvals (p. 151) : « Andeux ses poins va li rois *detordant*. » (N. E.)

(5) « *Destordre* le gonfanon », Girars de Viane, v. 1635. (N. E.)

Destordre signifie « détourner⁽¹⁾ » dans ces vers :

Hé Diex ! dist il, ne descorde
Du grant pechié qui me descorde
De toi, qui trop m'a asservi ;
Avarice qui tant est orde :
Volentez ai, que m'en destorde. (F. R. 7218, f. 203.)
Diex vous destort de vilonie. (F. R. 7218, f. 250.)

Enfin l'on a dit destordre pour « retrancher. »

L'an, qui qu'en soit desavisanz,
M. c. LXXX. et x. anz,
Sanz ce e'on en doie un destordre,
Commencea des cordiers l'ordre, etc. (G. Guiart, f. 29.)

CONJUGAISON .

Destoirdront, détordront. (Modus et Racio, ms.)

VARIANTES :

DESTORDRE. Dict. de Monet.
DETORDRE. Perceval, vol. I, fol. 67, V^o col. 2.
DESTOURDRE. Id. vol. V, fol. 75, R^o col. 2.
DESTERTER. DETUERTER. Dict. de Borel.
DETEURTER. Lanc. du Lac, t. I, fol. 18, V^o col. 1.

Destorer, v. Détruire. Le contraire de « restorer » ou restaurer.

Et quant plus avoiz n'en porras,
Tes gens ainsiquels t'écorras :
Tu prendras les biens de ta gent
Qui ont en or et en argent ;
Leurs mesons feras destorer,
Por les bones gentz restorer,
Car l'en dist lozjors rendre, ou pendre :
A cest proverbe doit entendre,
Ou l'en le tendra por malvez.

Hist. de France, à la suite du Rom. de Fauvel, fol. 86.

Destorner, v. Détourner. (Voyez les autorités citées sur les deux orthographes.)

VARIANTES :

DESTORNER. Villeh. p. 32.
DESTOURNER. Du Cange, Gloss. lat. au mot *Distornatus*.

Destort. [Intercalez *Destort*, tort, dans Froiss. I, 322 : « Li rois englés eut plusieurs fois conseil comment il s'en porroit maintenir dou destort qu'on luy avoit fait dou royaume de France en sa jonece. »] (N. E.)

Destortoire, s. f. Verge de veneur. Elle seroit à détourner, ou écarter les broussailles dans des routes d'une forest. (Dict. de Monet, Oudin et élogr.) *Estortoire*, dans les Fabl. mss. de S. G. f^o 63, col. 1, est pris dans un sens figuré et obscène.

VARIANTES :

DESTORTOIRE.
ESTORTOIRE, lisez *Estortoire*. Fabl. MSS. de S. G. fol. 63.

Destouellier. [Intercalez *Destouellier*, détouillier, dans Froissart, X, 16 : « Car la ville est si entouellie que on ne le scet par quel coron destouellier. »] (N. E.)

Destouper, v. Déboucher^A. Découvrir^B. Déarrasser^C.

^A Dans le sens propre, on disoit « une voye des-
« *toupée* » pour un chemin débouché. (G. Guiart.) (2)

^B Au figuré, on disoit *se destouper* pour se découvrir, se dévoiler. (Fabl. mss. du R. n^o 7218, f^o 131.)

^C Dans un autre sens figuré, on a dit *destoupper* pour débarrasser. « Li dit mors destouppa le dit « Jehannans le Parmentier..... et dist qu'il ne lui « demandoit rien. » (Trés. des Chart. Reg. 99.)

VARIANTES :

DESTOUPER. G. Guiart, MS. fol. 116, V^o.
DESTOUPPER. Trés. des Chart. Reg. 99, pièce 89.
DESETOUPER. Modus et Racio, MS. fol. 55, R^o.

Destour, s. m. Défour^A. Asile^B. (D. de Nicol ; voy. le Cout. Gén. t. II, p. 57.)

^A Au propre, on disoit :

1^o « Au *destour*, et à deslour » pour en détourner.
« Depuis descendimes un degré marbrin sous
« terre, là estoit ung repos : tournans à gausche,
« en descendimes deux autres, là estoit ung pareil
« repos : puis trois à *destour*. » (Rab. t. V, p. 173.)
« En deslour. » [Vig. de Charles VII, t. I, page 179.]
2^o « En *destour* », en particulier, en secret, à
parl. en réserve.

Parlez au Flament en *destour*,
Veuillez les generaux mander,
Que paiez soie sans retour. [E. Desch. f. 271.]
Pain, vin, et char, foing, avoine en *destour*
Couvient avoir. [Ibid. f. 338.]

^B Le mot *destor* emportant l'idée de lieu détourné, écarté, secret, on a dit *destor* pour « asile. » (3)

On sera leur *destors*,
Ou sera leur refuges ? [Fables mss. R. 7615, f. 143.]

VARIANTES :

DESTOUR. Dict. de Nicol.
DESTOR. Chr. fr. du XIII^e siècle, MS. de Bouh. fol. 27, R^o.
DESTORS. Fabl. MSS. du R. n^o 7615, t. II, f^o 143, V^o col. 1.

Destourance, s. f.

VARIANTES :

DESTOURBANCE. G. Guiart, MS. fol. 64, R^o.
DESTORBE. Ord. t. III, p. 357.
DESTOURBE. Coquillart, p. 90.

1. Destourber, s. m. L'action de troubler, trouble, diversion, empêchement. (Voy. Du Cange, Gloss. lat. aux mots *Desturbium* et *Disturbium*.) (4)
« Donnons en mandement au prevost de Paris, et à
« son lieutenant present, et à venir, que desormais
« facent, seuffrent, et laissent les diz billoneurs
« faire, et exercer leur dit fait de marchandise de
« billon, sans leur donner *destorbe*, moleste, et
« empeschement. » (Ord. des R. de Fr. t. III, p. 357.)

Esbahis en lonc voyage,
M'estuet eaçon comencher,
A lot del homme sauvage,
Ki rit en son *destorbier*.

M^o P. de Corbie, Poés. MSS. av. 1300, t. III, p. 1064.

(1) On lit dans Partonopex (v. 684) : « Il plore et crie à Dieu merci Qu'il prende de lui garde et eure Et *destort* de male vanture. » (N. E.)

(2) « Aaden des Portes se transporta nagaires en l'ostel de son pere, y fist ouverture par devers les courtils et *destoutpa* n'huys, par lequel il entra en l'estable dudit hostel. » (J. 138, p. 14, an. 1389.) (N. E.)

(3) « Lors en un *destor* se assist (Couchi, v. 3208) », c'est-à-dire en un lieu détourné. De même dans la Rose (v. 2841) : « En ung *destor* fu li cuvers d'erbes et de feuilles couvers. » (N. E.)

(4) *Voye destorber* : le sens de la racine *turbare* est dans Froiss. (III, 21) : « Et fisent en Laonnois moult de *destorbiers*. » Par suite, embarras (XI, 301) : « Ils ne tenoient compte du mener [le bétail] pour la ebarge et *destorbier* que ils en avoient sur les champs et aux passages. » (N. E.)

VARIANTES :

DESTOURNEMANT. Monet, Dict.
 DESTOURNEMENT. Sag. de Charr. p. 212.
 DESTOURNEMANT. Monet, Dict.
 DESTOURNEMENT. G. Guiart, MS. fol. 61, V.
 DETOURRIER. Ess. de Mont. t. II, p. 169.
 DESTOURRIER. Joinville, p. 113.
 DESTOURBIER. Poés. MSS. av. 1300, t. III, p. 1061.
 DESTOURBIER. Marbodius, col. 1658.

2. **Destourber**, v. Troubler, détourner, faire obstacle. (Voy. Du Gange, Gloss. lat. au mot *Disturbare*.) On dit encore *détourber*, en Normandie, dans le sens d'interrompre, détourner. « Ne pourront « les devant dis religieux, ne leur successeurs, « *destorber*, ne empêchier que eus ne facent, ne « peussent faire du dit pasnage. » (Dans une citation au Gl. lat. de Du Gange, au mot *Disturbare*.) (1)

VARIANTES :

DESTOURBER. Clém. Marot, p. 42.
 DESTOURBIER. Gloss. lat. de Du Gange, au mot *Disturbare*.
 DESTOURBIER. Fabl. MSS. du R. n° 7218, fol. 350, R° col. 1.
 DESTOURBIER. Rymer, t. I, p. 116 et 117, tit. de 1270.
 DETOURBIER. Ord. des R. de Fr. t. III, p. 458.

Destourbeur, s. m. Qui interrompt, qui fait obstacle. (Dict. d'Oudin, Cotgrave et Monet.) « Il y « avoit des *destourbeurs*. » (Chr. de S. Denis, t. I, fol. 269, V°.) On lit dans le latin *officiabunt*.

VARIANTES :

DESTOURBEUR, DETOURBEUR. Monet, Oudin, Cotgrave.

Destourner, s. f. L'action de détourner ^A. Détour^B (2).

^A Voy. ce mot, au premier sens, dans les Mém. de Bassomp. t. III, p. 47.

^B On disoit aussi *destournées* pour « détours. »

Per chemins et par *destournées*. (G. Guiart, f. 90.)

Destourner, v. Découvrir (3). « Si envoya les « chevauchers devant pour *destourner* l'estat des « Engloiz, desquels l'un chevaucheur, qui le langage des Engloiz savoit parler, se bonta en l'ost « des Engloiz, et entendit que le dit Feleton venoit « de fourage. » (Hist. de B. du Guescl. par Mén. p. 252.) Ce mot s'est conservé dans ce sens comme terme de Vénérie.

Destourpois. [Intercalez *Destourpois*. Petites branches d'arbrisseaux qui croissent dans les Landes. « Item, vingt et cinq arbristes que bruyères, « que lendes et *destourpois* tenant aux bois « Ribaut. » [1367, Avenu de la Perrine de Beaugency. — Dict. des droits seig. du D. d'Orléans de L. C. de D.] (S. E.)

Destourser, v. Détrousser, déployer (4).

Nous venins à une espinette,
 Qui florie estoit toute blanche,
 Haalte bien le lonc d'une lance ;

Dessous faisoit joli et vert,
 Bien fu qui dist cis liens ci sert
 Droitement pour lui reposer :
 Le desjun nous fault *destourser*. (Froiss. p. 140.)

Destoyer, v. Sortir. Ce verbe paroît factice quant à sa terminaison, imaginée pour le jeu de mots dans le passage suivant : « En la fin il fut tout « desroyé, car le venin qui estoit jettoyé dedans « son cuer n'osoit hors *destoyer* (voyez peut-être « Estuver, et non pourtant ne fys fors tastoyer comment pourroit la femme desvoyer. » (Perceforest, vol. V, f° 107, R° col. 2. — Voy. ESTUVER ci-après.)

Destragna (se), v. Se rendre étrange. Mot languedocien. (Dict. de Borel, au mot *Destraigner*.)

Destragnant, part. Absolu, despotique. Proprement qui use de contrainte :

Et pour cou que de fi, savoit
 Que Fresonde [Frédégonde] espousée avoit,
 Avoit esté sa cambrière,
 Et tenue l'avoit sougnant,
 Or ert roine, et *destragnant* ;
 Sieghiers en ot si grant ire,
 Que defiance le fist dire. (Ph. Mousk. p. 23.)

Destraignable, adj. Qui peut être contraint, saisi. « Si le pleyntive vdrà suer son appel de dens « l'an, et le jour, si deux plegges suffisanzt *destreignables* al visconte du pays, en qui la baillie « la felonie auera estre fail en pleyn counte que il « son appel suera solonc ley de sa terre et soit à « ceo resceü. » (Britt. des Loix d'Anglet. fol. 5, R°.) « Moulin *destreignable* », c'est-à-dire dont on peut saisir le revenu. (Voy. Du Gange, Gloss. lat. au mot *Distringibilis*.) « Sauf et reservé les moulins *destreignables*, et four a ban, le revenu desquels, « posé que sont assis en, et au dedans des dites « préclostures, se precompte comme l'autre « revenu des dites successions. » (Cout. de Xainetonge, au Cout. Gén. t. II, p. 657.)

VARIANTES :

DESTRAIGNABLE. Cout. Gén. t. II, p. 657.
 DESTREIGNABLE. Britt. Loix d'Angl. fol. 56, R°.

Destraignanz. Terme de musique. Il est opposé à ce qui « d'avalées », et désigne les sons poussés avec force ou éclatants, opposés aux sons bas, creux. Un de nos anciens poètes, après avoir dit qu'un amant doit toujours louer la voix de sa maîtresse, ajoute :

D'avalées, ne *destraignanz* (5).
 Ne de faire beax moz plaisanz
 Ne sont onques envers lui rien :
 Melodie qui chante bien.
 Ne la muse qui les lais fist,
 Onques un mot si bien n'assist,
 Ma douce amie, con vos faites.

Ovid. de Arte, MS. de S. G. fol. 97, R° col. 1.

(1) Voyez la source sous *destorber* ; le sens primitif est celui de la racine, troubler : « Laquele dame fu moult desolée et *destourbée* de la mort le conte son mari. » (Froiss., IV, 326.) Puis, surprendre : « Il eut volenté qu'il *destourberoit* les gens de l'host s'il avoit compagnie (Froiss., III, 352) » ; prévenir : « Puis s'en allerent chif chevalier englés par la ville de Ken pour *destourber* le grant mortalité que on y faisoit (Froiss., IV, 107). » (S. E.)

(2) C'est aussi un canal de dérivation : « Jehan Pigasse avoit fait aucunes escluses et *destournées* dedans le pré d'iceulx Crosmanas, pour oster l'eau de leur pré. » (Jf. 191, p. 321, an. 1408.) (S. E.)

(3) On disoit aussi *destourner* à pour détourner de : « Et encoires ce qui *destournoit* as Englés à yeux nul trouver, c'estoient li marcs et les coleriers. » (Froiss., II, 139.) (S. E.)

(4) On lit dans Flore et Blanchefleur (v. 1429) : « Il font *destorsers* les torsiaus, Puis estalerent lor cevaus. » (S. E.)

(5) Il vaut mieux écrire *destraignanz*. (S. E.)

Destraignement, *adv.* Etranglement, étroitement.

Destraignement desvoye

Si que n'a sai se fat sens, ou folie.

Audoefois li Bestors, Poés. MSS. av. 1300, t. II, p. 845.

Proient durement, et *destraignement*.

M^{re} Gaut. d'Argies, Joul. t. III, p. 1148.

Destrainct, *part.* Séparé, excepté (1). Il semble que ce soit le sens de ce mot dans le passage suivant : « Adonc, dist de rechief la damoiselle, certes, « sires, encorés mettez vous doubté ès faitz de la « déesse. — Damoiselle, dist le chevalier, je vous ay « dit que toutes mes obligations sont ouvertes à « celle part *destraincte*. — Sire, dist-elle, vous n'avez « quelle excusacion qui puisse couvrir la villenie « que vous dictes à la déesse qui est dame et sou- « veraine de vous mesmes, et de tous amans par « amours. » (Percef. vol. V, fol. 45, V^o col. 1.)

Destraindre, *v.* Contraindre, forcer et presser^A. Arrêter, supprimer, empêcher^B. *Destraindre*, dans S. Bernard, répond au latin *cogere*, *coactare* et *argere*.

^A On lit *distringere* dans le même sens au Gloss. latin de Du Cange. (Voyez Glossaire sur les Coutum. de Beauvois.) « Se le seigneur ne li vient faire la « connoissance faire, si le *destraigue*, si com est « devisé après en cest livre, qu'on peut et doit son « seigneur *destraindre* de faire li faire conoissance « de court. » (Assises de Jérus. p. 19.)

^B Dans le sens « d'arrêter, supprimer, empêcher, » voyez *DESTREINT* à la conjugaison ci-après (2).

CONJUGAISON :

Destraguons, pour nous forçons. (S. Bern. Sermon. fr. mss. p. 157, dans le latin *cogimus*.)

Destreit, pour oblige, contraint. (S. Bernard, Sermon. fr. mss. p. 123 et 328, dans le latin *cogit*.)

Destroit sunt, pour sont forcés ou pressés. (Saint Bernard, Sermons franç. mss. p. 313, dans le latin *coactantur*.)

Destroit interdit, pour étroite, rigoureuse interdiction canonique. (Perard, Histoire de Bourg. p. 363, titre de 1231.)

Destreit, pour arrêté, empêche. Marbodus, art. 25, De la pierre appelée Echete et de ses propriétés, dit :

E *destreit* chiacies de lueisons.

On lit dans le latin :

Atque caducorum fertur cohilere (*atiàs sedare*) ruinas.

C'est-à-dire qu'elle arrête ou empêche le retour du mal des lunatiques.

(1) Ce participe remplaçait l'expression à court de : « Chil de Tournay estoient mouit *destraint* de pourveanches. » (Froiss., III, 246.) (N. E.)

(2) Remarquons l'expression « *destraindre* des esperons. » (Ren., v. 223.) Le sens est presser, serrer; de là le proverbe (Froiss., VIII, 201) : « Com plus gielle, plus *destraint* »; plus la fortune est dure, plus elle est pressante. » (N. E.)

(3) D'après les Tenures de Littleton : « Recous est, quant le seigneur en la terre tenns de lui *destreine* pur sa rent arere. » (N. E.)

(4) Du Cange y voit les différentes pièces d'un procès : « Variis litigantium instrumentis. » (II, 888, col. 2.) (N. E.)

(5) On lit aux Chron. de St Denis (I, 12) : « Il commencierent à *detraire* à li et à ses fais qui estoient digne de loenge. » De même au reg. JJ. 147, p. 280, an. 1355 : « Icelui barbioier avoit *destrait* et deshonoreré lui, sa femme et ses enfans. » D'où le participe présent : « Pour aucunes paroles vituperables et *detraiens* à l'onneur. » (JJ. 102, p. 49, an. 1370.) (N. E.)

(6) Le mot est dans Roland (v. 2172, 3886.) (N. E.)

(7) Elle tient à une ordonnance sur le costume de l'ordre militaire de la Couronne d'Épines (règne de Ch. VI) : « La cornette (du chaperon) doublée de luy mesme de .3. doigts de large, sera longue d'un pied et demy, et non plus sans nulle *detrachure*, ne haschure. » (N. E.)

Destroicte, pour oppressée, fâchée, affligée. (S. Bernard, Sermons franç. mss. p. 381, dans le latin *avariet*.)

VARIANTES :

DESTRAINDE. Ord. t. I, p. 156.

DESTREINER. Du Cange, Gl. lat. au mot *Rescussus* (3).

DISTRAINER. Ten. de Litt. fol. 12, R^o, etc.

DISTREINER. Ibid. fol. 52, V^o.

Destraignant, *adj.* Fait par contrainte, forcé, ordonné. (Lamrière, Gloss. du Dr. fr. et Gloss. sur les Cout. de Beauvois.)

Destrais, *s. m. p.* On trouve « *destrais* de « plet » dans les Ordonn. des Rois de Fr. I, I, p. 91, art. 8, an. 1260. L'éditeur croit qu'il faut lire *erroneus*. Ce mot semble signifier les engagements (4) qui contraignoient réciproquement les deux parties dans un gage de bataille.

Destraire, *v.* Médire, détracter (5). (Voy. *DETRAIRE* d'où *DETRACTION*. — Diction. de Borel et de Corneille.) « Ne doivent les dessus ditz *destraire*, ne murmurer contre leurs seigneurs et souverains. » (Le Jouvenel, fol. 97, V^o.)

Destraitier. [Intercalez *Destraitier*, et voyez *DESPESCHER*.] (N. E.)

Destrampir, *v.* Détremper. On lit *destrampit*, pour « détrempa, » dans Rabelais, t. II, p. 158.

Destranchement, *s. m.* L'action de trancher, de tailler en pièces. (Dict. de Cotgr. — Voyez *Essais de Mont. L. I, p. 332*.)

Destrancher, *v.* Trancher, couper, tailler en pièces. Ce mot, sous les orthographes employées par S. Bernard, répond au latin *secare*, *scindere* et *consindere*.

(Dictionn. de Nicot, Colgrave, Monet et Gloss. des Arrêt amor.)

Mais tout a coup un franc archier,

Qui Talebot ne connoissoit,

Le tua et fist *detraicher*,

Pour avoir sa robe et corset. (V. de Ch. VII, t. II, p. 147.)

« Il saillit dehors par les fenestres, au milieu de « ses ennemis ; et là fut recueilli à glaives, et « espées et *detrenché*, et puis getté au feu. Ainsi « finit Jehan de Launoij. » (Froiss. liv. II, p. 123.)

VARIANTES (6) :

DESTRANCHER. Fauchet, Lang. et Poés. fr. p. 101.

DETRANCHER. J. Marot, p. 205.

DETRANCHER. Villon, p. 69.

DETRANCHER. S. Bernard. Ser. fr. MSS. p. 152 et passim.

Destrachure, *s. f.* Découure. (Voyez une citation (7) de Du Cange, Gl. lat. au mot *Cupara*.)

Destraper, v. Dépestrer, dégager. (Dictionn. d'Oudin, Cotgrave et Monet.) (1)

VARIANTES :

DESTRAPER.
DETRAPPER. Oudin, Dict.

Destrau, s. m. Hache, cognée². Mot provençal. (Dictionnaire languedocien au mot *Piolo*. — Voyez Du Cange, et Gl. lat. aux mots *Hertralis*, *Monuaria* et *Arnesium*.)

Destravé, adj. Déchainé, effréné.

.....La facile aggravée,
L'énormité perverse, et *destravé*,
Le bien commun tant gaste et dépréit
Que, etc. (*Cretin*, p. 5.)

.....Coste *destravé*,
Perversé envie sera fort entravée,
Et hors chassée, et de grans coups mollue.
Chasse et Départe d'amours, p. 154, col. 1.

VARIANTES :

DESTRAVÉ. *Cretin*, p. 5.
DETRAVÉ. *Bou-lais*, t. III, p. 220.

Destraver, v. Oter les entraves, délivrer^A. Détacher, séparer^B. Briser, rompre^C. Détraquer^D.

^A Au propre, *détraver* signifioit ôler les entraves, d'où ce mot s'est employé pour « délivrer. » (Voyez Monet et Oudin.) On trouve aussi ce mot en ce sens dans G. Guiart, ms. fol. 75, V°. « Deslia le siege et « fit *détraver*. » (Chroniques fr. ms. de Nangis, sous l'an 1212.) « Lors se *détrava* li ost de France et « s'en revindent en France. » (Chroniq. fr. ms. de Nangis, sous l'an 1286.) En ce sens il vient de tref, pour tente. Mouskes, en parlant des Normands assiégés dans une forteresse, près de Chartres, dit :

Li quens Tiebaus li a si ;
Mais la nuit, si com l'œuvre dist,
S'en issirent parmi lor très,
Et li quens s'en est *détravés*,
Quar il quida de grant paour,
Qu'il venissent Rou lor signor. [*Ph. Mousk*, p. 348.]

.....Tout aussi comme l'allôé,
Fuit le mousket, et l'espervier,.....
Tout ausement, al *détraver*,
Fuient Païen devant les Frans. [*Ibid*, p. 186.]

^B On disoit de là se *détraver*, pour « se détacher, se séparer » :

Li Toulousan après se joignent,
Veüs que nul ne s'en *détrave* :
Bernard, Remon, et Marque Fave
Cil ont leur mestre capitaine. [*Guiart*, fo 342.]

^C On a dit aussi *détraver* pour « rompre, briser » :

Esrayment furent *détravés*
Toutes les nés, et desrubées ;
Si ot d'arses, et débrisées,
Teles ki moult furent proisiés. [*Ph. Mouskes*, p. 563.]
La bataille est *détravée* et rompue. [*R. de Baud*, fo 24.]
Li mineur pas ne soumeillent,
Un chat bon, et fort appareillent :

Tant eurent dessous et tant cavent
Qu'un grant part du mur *détravent*.
G. Guiart cité par Du Cange, au mot *Cata* sous *Catus*.

^D Enfin, de cette dernière acception, est née celle de « détraquer, déranger, » qu'on trouve dans le Dict. de Monet au mot *Detraiver*.

Cil qui premier vindrent serre,
De bataille tuit en erre,
Ordonnement, et le pas,
S'en revindent cil vers le pas,
Qui or se revont *détravant*. [*Guiart*, fo 279.]

VARIANTES :

DESTRAYER. G. Guiart. MS. fol. 21, R.
DETRAYER. Monet, Dict.

1. Destre, s. f. La droite^A. L'étendue de la main^B. *Destre*, dans S. Bernard, répond au latin *dextra*.

^A Au premier sens ce mot signifie la droite. (Dict. d'Oudin. — Voyez Gloss. de Marot.)

L'agneau feray triompher à ma *destre*.
Les Marg. de la Marg. fol. 95, V°.

On a dit en ce sens « *destre* et senestre » pour « de toutes parts. »

Ceus qui sont de laiz envaissent
Hardiement, *destre*, et senestre. [*Guiart*, fo 286.]

^B Le mot *destre*, pris pour la main droite, et en général pour la main, a signifié une sorte de mesure, l'espace de l'étendue de la main, une palme. « Etoient plantez ordonneément comme « une droite ligne, et avoit, entre chascun arbre, « bien l'espace de dix *dextrés*. » (Perceforest, v. I, fol. 27, V° col. 1.) « Aucun ne tende à la repentise « du saer de son compagnon, à soixante *dextrés* « prez, ny pareillement ès rivieres, et ventailles. » (Coutumes de Haynaut, au Nouveau Coutumier gén. t. II, p. 150, col. 2 ; pêche dans les fleuves.)

Destre semble cependant employé pour une plus grande mesure dans le passage suivant, où il est mis, sans doute, pour espèce de mesure : « Seront « faites et mises des cannes, aulnes, arpents, ou « *dextrés* en l'hôtel de ville, » dans une citation au Gl. lat. de Du Cange, au mot *Dextrum* (3).

VARIANTES (4) :

DESTRE. S. Athan. Symb. fr. 2° traduit.
DEXTRE. Gloss. de Marot.
DIESTRE. Monstr. vol. II, fol. 76, V°.

2. Destre, adj. Droit. Charlemagne appeloit Roland « le *dextre* bras de son corps » (Chroniq. S. Denis, fol. 148, V°.)

VARIANTES :

DESTRE. Cotgrave, Dict.
DEXTRE. Chron. de S. Denis, fol. 148, V°.
DIESTREL. Gloss. du P. Labbe.

Destré, adj. Ayant à sa droite. « La royne *des-
trée* du duc de Bourgogne et Catherine du comte
« de S. Pol, a tout leur conseil, et aucunes dames

(1) On lit au reg. JJ. 144, p. 252, an. 1333 : « Lequel de Saint Symon embrassa le suppliant ; lequel, comme il se cuidoit *détrapper* dudit de Saint Symon. » Au reg. JJ. 107, p. 278, an. 1375, on a pu dire *détrapper* des chevaux pour les *dépestrer*. (N. E.)

(2) « Icellui varlet portoit en sa main une coignée on *destrau*. » (JJ. 176, page 233, an. 1444.) De même dans un ms. de St Victor, anc. 28, fol. 45, v°, col. 2 : « Com uns vilains vausist arer le jour dou dimanche, tantost li menges de la *destral*. » (N. E.)

(3) C'est une traduction des stat. d'Arles, datée de 1616. (N. E.)

(4) On lit déjà dans Roland (v. 1018) : « Garde *suz destre* parmi un val herbuz. » (N. E.)

« et damoiselles entrerent dedens le dit parc. » (J. Le Fevre de S. Remy, Hist. de Ch. VI, p. 133.)

Destreceer, v. Dêtresser. On employoit ce mot en parlant des tresses de cheveux.

Et avoit l'une et l'autre treice
Par les espauls *destreecé* (F. R. n° 7615, t. II, f° 492.)

Destrecheusses, adj. au fém. Qui cause de la détresse. « Choses sont moult dures, et inhumaines, « damnables, iniques, cruceses, et *destrecheusses*. » (J. Le Fevre de S. Remy, Hist. de Ch. VI, p. 43.)

Destrée. [Intercalez *Destrée*. Espace de terre qu'embrasse le pas d'un homme. « Quarante « *destrées*, ou environ, de vignes.... » (1697, Seigneurie de Baule, Dict. des droits seigneur. du D. d'Or.) de L. C. de D.) C'est la mesure nommée *dextre*, au reg. JJ. 138, p. 100, an. 1389 : « En « lequel espace pust avoir six *dextres* ou environ. » En Catalogne, la *dextre* valait douze palmes.] (N. E.)

Destréer, v. Être à la droite, accompagner, suivre, donner la main.

(Voyez Glossaire sur les Coutumes de Beauvoisis ; Dict. de Cotgrave, et Du Cange, Gloss. lat. aux mots *Adextrare* et *Dextrare*.)

Ce verbe signifie proprement être à la droite de quel'un. En parlant du couronnement du roy de Jérusalem, on a dit : « S'en veit seir en son siege, et « les prelatz le *destréer*. » (Assises de Jérusalem, p. 191. — Voyez *ADEXTRER*.)

Destreindre, v. Serrer, presser ^A. Enfermer, envelopper ^B. Maltraiter, chagriner, tourmenter ^C. (Voyez Dictionnaires de Monet et d'Oudin ; Du Cange, Glossaire latin, au mot *Destringere* sous *Distringere*.) [Rapprochez de *destraindre*.]

^A Au premier sens, ce mot signifie serrer, presser : « Son cœur fut tellement *destrainet* qu'il ne peut « ung seul mot parler. » (P. J. de Saintré, p. 358.)

^B Ce mot s'est employé pour « enfermer, envelopper. » « L'apprentis demanda comment on prend « les cerfs à buissonner ; Modus respont : Qui seet « un buisson garny de cerf, on le taille en la « maniere que ceulx que nous avons devisé par « devant, fors tant que on taille le buisson pour « les noires bestes mendre que on ne fait cellui « pour les leus, et cellui pour les cerfs ; car ce sont « bestes qui s'en vont plus tost d'effroy, et qui font « plus maulx à *destraindre* que ne sont les noires « bestes, et pour ce leur doit-on tendre de plus « loing, et faire plus grant buisson, et tendre les « reis plus hault, tant comme un homme peut avenir à la main. » (Modus et Racio, ms. fol. 69, R°.)

^C Pour « maltraiter, chagriner » : « Lyonnel qui « estoit durement navré commença à empirer, car « ses playes, par defaulte de bon unguement, le « prendrent si à *destraindre*, qu'il en perdit le boire « et le manger. » (Perceforest, volume II, fol. 53, R° col. 1 et 2.)

Moi grever, et *destraindre*.

POÉS. MSS. av. 1300, t. IV, p. 1380.

Fist l'enfançon malade faindre,
Ne autrement ne l' vol *destréer*
De parole, ne de provierbe. (Ph. Mouskes, p. 375.)

CONJUGAISON :

Destrant. Tourment. (Fabl. mss. du R. n° 7615, t. II, fol. 131, R° col. 2.)

Destrain. Serre. (Modus et Racio, fol. 34, R°.)

Destrainent. Forcent. (Vies des SS. ms. de Sorb. ch. ix, col. 25.)

Destrainvent, Serrèrent. (Cont. de G. de Tyr. Mart. t. V, col. 731.)

Destréint. Presse. (Fabl. MSS. du R. n° 7615, t. II, fol. 149, V° col. I.°)

Destrempé, part. Humide, pluvieux ^A. Lâché ^B.
^A On disoit au premier sens : « Temps mol, et « *destrempé*. » (Chr. S. Den. t. I, fol. 146, V°.)

^B « Le ventre *destrempé* » signifioit le ventre lâché. « Saül eut le ventre si *destrempé* qu'il lui « convint avater en une fosse à faire sa nécessité. » (Tri. des IX Preux, p. 36, col. 1.)

Destrempeement, s. m. Dissolution. (Dictionn. d'Oudin, Monet et Cotgrave.)

VARIANTES :

DESTREMPPEMENT, DESTEMPRIS. Oudin, Cotgrave.
DETRAMPIS. Monet.

Destremper, v. On lit *distemperare*, dans le même sens. au Gloss. lat. de Du Cange.

Destren, s. m. On lit dans les livres de vénerie, en parlant des oiseaux de proie : « Si ton fau- « con a chassé, et il revient, une, deux ou trois « fois, jette luy le leurre, et le pais sur le *destren* de « ton cheval, et puis le le pais sur le leurre contre « terre de bonne chair chaude, etc. » (Budé, des Ois. fol. 125, R°.) La même expression se trouve dans Modus et Racio, fol. 64, R°.

Destresé, part. Détaché. En parlant d'une maille que l'on détache et que l'on ouvre, on dit :

Cil a si male *destresé*,

En la cambre l'en a portée,

Puis li everté, et desfremcé, etc. (Fab. n° 7989, f. 67.)

Destresse, s. f. Peine, affliction.

Se li hom qui est en *destrece* (1)

Joie, après, avoir n'esperoit,

James en joie ne seroit.

Fabl. MSS. du R. n° 7218, fol. 261, V° col. 1.

Par une sorte de pléonasm, on disoit « à grant « *destresse* de douleur. » (Tri. des IX Pr. p. 462.)

VARIANTES :

DESTRESSE. Nicot, Dict.

DESTRECE. Gloss. de Marot.

DETRASSE. Joinv. p. 45.

Distributeresse, s. f. Distributrice. Qui distribue. (Voy. Hist. de la Toison d'or, fol. 69.)

Destrie. [Intercalez *Destrie*, contestation, aux Ord. III, 604, an. 1362 : « Desquies *destrie* ou « controversion... les juges ordinaires, souz qui « lesdictes parties demorront, auront la cognois- « sance entierement. »] (N. E.)

I. Desfrier, s. m. Cheval de bataille. On le nom-

(1) On lit dans Leroux de Lincy (Prov., II, 283) : « De large cuer adés largesse, Et de cuer dur tous jours *destrece*. » (N. E.)

moit *destrier* parce que l'écuier le menoit en main en le tenant à sa droite. (V. Mémoires sur le Cheval, 1^{er} part. et la note 37; voy. Dict. de Borel, de Corn. de Nicot, de Mon. et de Ménage; Du Cange, Gloss. lat. au mot *Destrariu*; le même, Gloss. de Villeh.; Laur. Gloss. du Br. fr. et Gloss. sur les Cout. de Beauvoisis; Gloss. des Arrêts d'Am.; Gloss. de l'Hist. de Bret.) « Au baron appartient l'espace du fûçon, et « du *destrier* et est entendu *destrier* un grand cheval « de guerre, coursier, ou cheval de lance (1). » (Cout. d'Anjou, au Cout. Gén. l. II, page 65, répété dans la Cout. du Maine, ibid. p. 123) « *Destriers* « de Castelle » chevaux de Castille. (Poës. mss. av. 1300, t. IV, p. 1653.)

VARIANTES (2) :

DE-TRIER. Joiny, p. 41.

DESTRIER. Oudin, Nicot, Cotgrave, Dict.

DE-TRIEF. Chron. S. Den. t. I, fol. 127, V^o.

DE-TIER. Ph. Mouskes, MS. p. 189.

2. Destrier. [Intercalez *Destrier*, marteau, dans une charte latine de 1374 (Du Cange, II, 831, col. 1) : « [faber] promisit... ponere in ea [forgia] « unum magnum ferri malleum, unum martellum, « vocatum *destrier*, ferri... »] (N. E.)

Destriga, v. Bivertir, détourner. Dans le patois de Toulouse, ce mot signifioit aussi employer son loisir à quelque chose. (Du Cange, Gloss. lat. au mot *Destricare*.)

Destrocher, v. Écarter, séparer.

Lyane lessent un sablon montant,

l'entre les serjanz se *destrochent*. (Guizart, f. 281.)

De là pour « se débander. »

Au hydusement *destrochier*,

Preinnt apuier et clochier. (Ibid. f. 211.)

VARIANTES :

DESTROCHER. G. Guizart, MS. fol. 234, V^o.DESTROCHER. Ibid. fol. 211, V^o.

Destrochere, s. f. Partie du bras droit ^A. Ornement du bras droit ^B.

^A En termes d'armoiries, c'est le bras droit depuis le coude jusqu'au poignet. (Dict. de Nicot, Ménage.) Borel, 2^e add. interprète ce mot par « fanon » ou manipule de prêtres.

^B Suivant Le Laboureur, c'étoit un ornement que les femmes portoient au bras droit. Le Labour, Orig. des armes, p. 86; où il contredit l'explication de « manipule » ou « fanon » en remarquant, d'après Celliet, que le prêtre porte le manipule au bras gauche. (Ibid. p. 84.)

1. Destroict, adj. Étroit^A. Serré, qui est à l'étr^B. Rare^C. Réservé, discret^D. Qui est dans la détresse^E.

^A Dans le sens propre et littéral (3), on disoit « un

« pas *destroict*. » (Chr. de S. Den. l. II, fol. 160, V^o.) « Une *destroite* prison. » (J. Le Fevre de S. Rem. Hist. de Charles VI, page 12.) Au figuré « *destroict* « conseil. » Le conseil *étroit*, celui qu'on regarde comme le plus étroitement attaché. « Le roy de « France fut informé de son *destroict* conseil, « c'est à entendre de celui dont il usoit le plus, que « tantost, et sans delay, il envoyast en Bretagne « devers le duc. » (Froiss. liv. IV, p. 146.)

^B De là ce mot a signifié « serré, » qui est à l'étr^B. « Quant ceux de Tournay se veirent ainsi « *destrois*, incontinent manderent au Roy que, « pour Dieu, les voulsist secourir. » (Extrait des Chr. de Flandres, p. 750.)

On nommoit le mois de janvier *li destrois* (4) le serré, par allusion au froid qui resserre. (Poës. mss. d'Enst. Desch. fol. 233, col. 4.)

^C On auroit pu dire « être *destroict* de vivres », en avoir peu. De là, on a dit « des vivres *destrois* » pour vivres rares. « Leur estoient vivres, et fou- « rages si *destrois*, qu'à grand peine en pouvoient « ils trouver. » (Froiss. liv. II, p. 107.)

^D L'idée de réserve et de discrétion étoit liée à celle de tenir caché, fermé, serré. De là, *destroict* s'est dit pour réservé, discret. « Tant doux, et tant « debonnaire, avec ce en ses faits tant *destroict*, et « sage que tout le monde, qui avoit conversation « avec luy, l'aymoit, et prisoit fort. » (Perceforest, vol. IV, fol. 70, V^o col. 2.)

^E Entin *destroict* devoit naturellement signifier « qui est dans la détresse », et on le trouve sou- vent en ce sens :

Et del mont de Cauvaire u Diex

Fu crucifiés, et *destrois*. (Mousk. p. 83.)*Destrois* de malaige.M^o P. de Corbie, Poës. MSS. avant 1300, t. III, p. 4064.*Destrois* et angosseus. (Ch. du C^o Thib. p. 3.)

VARIANTES :

DESTROICT. Percef. vol. IV, fol. 70, V^o col. 2.DESTROICT. Poës. MSS. Vat. n^o 1490, fol. 159, R^o.DESTROIS. Fahl. MSS. du R. n^o 7218, fol. 355, V^o col. 1.

DESTROICT. Villehardouin, p. 31, etc.

2. Destroict, s. m. Passage étroit^A. Détresse^B.

^A On disoit « *destroict* de la gorge. » (Cotgrave.) [Le mot est nom de lieu dans l'Aisné et le Calvados.]

Son peuple aime bonnement,

Et son pais garde diligemment,

Et se guerre a, garnisse ses *destrois* (5). (E. Desch. f. 111.)

« Nous nous mettons en la forestz ensemblement, « peult estre que nous les trouverons au passages, « et aux *destrois* de la forest. » (Pere. vol. I, f^o 30.)

^B « Avoir le cuer à *destroict* », ou « être en « *destroict* » pour être dans la détresse, dans la peine, l'affliction, l'inquiétude. « Quant le Roy eut

(1) Voici la définition que donne Brunetto Latini (l. ch. CLV) : « Il y a chevans de plusieurs manieres, à ce que li un sont *destrier* grant pour le combat, li autre sont palefroy pour chevaucher à l'aise de son cors; li autres sont roucis pour sommes porter. » (N. E.)

(2) Le mot est dans Roland, v. 365, 479, 756, etc. (N. E.)

(3) Ce sens même a strict (Froiss., IX, 419) : « Sans trop *destroict* commandement. » (N. E.)(4) *Destroict* est souvent synonyme de froid : « Et a donc faisoit-il moult froid et *destroict* sus ce passage, car ce fu en le moyne de fevrier. » (Froissart, VII, 156.) (N. E.)(5) Le sens est dans Roland : « Les roches bises, les *destreiz* merveillens (v. 815) » ; et dans Froissart, V, 4) : « Les *destrois* et les passages sus le riviere de Soimne. » (N. E.)

« ce dit, les nobles, tant dames, comme damoisel-
« les, et tout le menu peuple eut le cuer tant à
« *destrouct* (1), et si destrainct de meschef pour le
« departement très noble et gentil Roy, que il n'y
« avoit celluy qui peust parler. » (Percef. vol. IV.)

Trop lons service, sans exploit,
Me fait sovent estre en *destrouit*.

Gontiers, Poës. MSS. av. 1300, t. III, p. 1019.

VARIANTES :

DESTROICT. Cotgrave [Voyez DESTRIC.]

DESTROIT. Fabl. MSS. du R. n° 7615, t. I, f. 163, V° col. 1.

DESTROYT. Percef. vol. IV, fol. 149, R° col. 2.

DESTROIT, lisez *destrouit*. Parl. de Bt. MS. de S. G. f. 179.

Destrois, s. m. p. Peine pécunière. (Laurière, Gloss. du Dr. fr.) « Se aucun se plaint devant les
« vicontes de l'eauë d'aucun autre coustume, le
« plainif est detenu à paier les destrois, ainisque la
« semonce, ou l'arrest soit fait, c'est assavoir de
« 12 deniers, 1 den. combien que l'en demande
« soit grande : et par ces *destrois* païés est le
« plainif quite de l'amende, se il en echiet. »
Dans une citation du Gloss. lat. de Du Cange, au mot
Districthus, on lit ibid. : « Et est assavoir que d'aucun
« maire, ou ciloyen de Rouen ne sont pas païés les
« *destrois* ; més donra pleiges de suir sa cause. »

Destroit (a), adv. Rudement. « Et tantost luy
« cheut ung glaive du comble du temple sur les
« espauls entre la chair et la chemise si *destroite*
« qu'il cheut à terre. » (Perceforest, vol. II, fol. 42,
R° col. 2.) Nous disons encore dans le langage
familier « si serré ». On a vu ei-dessus *destroite*
pour « serré. »

Destroïement, adv. Estroïement (2), expressément.
« Le list mettre en prison moult *destroïe-*
ment. » (Chr. de S. Denis, t. II, fol. 167.) « Nous
« vus mandons et commandons *destroïement*. »
(Ord. t. II, p. 61.)

VARIANTES :

DESTROÏEMENT. Fabl. MSS. du R. n° 7218, fol. 133, V°.

DESTROÏEMENT. Chr. S. Den. t. II, fol. 167.

DISTRICTEMENT. Ord. t. II, p. 58.

Destroncener. [Intercalez *Destroncener*, dé-
chiqueter : « Icelui Guillaume decoppa et *destron-*
cena par grant despit à Jehan de Cyrot arçonneur,
« la corde de son arçon. » (Jl. 154, page 443,
an. 1399.)] (N. E.)

Destropeler, v. Abandonner sa troupe.

Et li navré en chancelant,

Se vont tantost *destrouphant*. (Guiart, f. 323.)

Destroquer, v. Défaire un troc. (Dict. de Cotgr.
et d'Oudin.)

Destror, adj. Droil. On disoit à la main la
« *destror* » pour la main droite. » (Fabl. MSS. du R.
n° 7218, f. 346, V° col. 2.) « Le poing le *destror* (3) »
pour le poing droit. Ibid. fol. 346, V° col. 2.)

Destros, adj. Etroit.

Dedens un puis parfont, hoscour, et non voiant

Firent un sege faire *destros* par deudevant ;

Pilate i avalarent, qui forment vout plorant.

Du Cange, Gloss. lat. au mot *Boia*.

Destroubler, v. Troubler, détourner. « Il n'y
« a affection qu'ils n'exposent, ny cœur qu'ils ne
« desployent, pour la *destroubler* de son repos. »
(Lett. de Pasq. t. III, p. 488.)

Destrousse, s. f. (Voy. DESTROUSSEMENT.)

VARIANTES :

DESTROUSSE. Math. de Concy, H. de Charles VII, p. 540.

DETROUSSE. Petit J. de Saintré, préf. p. 9.

1. Destroussement, s. m. Vol, brigandage ^A.
Pillage ^B. Défaite, dérouté ^C. Ravage, dégât ^D.

^A Le premier sens est le sens propre. (Voyez Dict.
de Cotgrave, Oudin, Nicot et Monet ; Gloss. de l'Hist.
de Bret. ; Gloss. de l'Hist. de Paris.)

^B De là, ce mot s'est employé pour désigner les
pillages dans la guerre (4).

Si out des *destrousses* et prises

Faites des deux parties à l'heure,

Mais il n'y eut point detre prises

On eut quelque descontiture. (Vig. de Ch. VII, p. 142.)

^C Le mot *detrousse* a ensuite été employé dans un
sens plus général pour « défaite, dérouté. » « Et
« Dieu sceit comment nostre jeune homme se porta
« vaillamment en ceste *destrousse*. » (Le Jouvenc.
fol. 7, R°.) « La *destrousse* du grand David. » (Hist.
de Louis III, duc de Bourb. p. 102) où il est parlé
de ce géant qui fut tué devant Belleperche en 1383.
« Ceux de S' Lô et de Coustances firent une *des-*
trousse sur les Anglois de Vire, et de Domfront,
« en laquelle reneontre, il y eut des gens de tuez
« de tous les costez, mais le champ demeura à nos
« gens. » (Hist. d'Artus III, comest. de Fr. duc de
Bret. page 785) « Par ceste *destrousse* le dit prince
« perdit toutes les places qu'il tenoit au dit Dau-
« pliné. » (Berry, Chr. depuis 1402 jusqu'à 1461,
page 380.)

Au reste, ce mot se disoit surtout des expéditions
subites, des surprises, des coups de main. « A lever
« sieges, et faire *destrousses*, ne fault point envoyer
« le faire savoir, etc. » (Le Jouv. ms. p. 125.)

^D Enfin pour ravage et dégât quelconque. Ainsi,
en parlant d'un sanglier qui tue les chiens qui le
chassent, on a dit :

Or est sorti de son fort par contrainte,

Non sans donner aux chiens mortelle aictaine :

Mainc beau lyurier a tout plat estendu,

De sa grand dent decoupee et fendu

Levriers hardis, et mastins bien armez

Tous despezcez, occis, et desarmez ;

Finablement, non obstant ses secousses,

Contournementz, et cruelles *destrousses*,

Il l'out a force aculé contre un chesne.

Lug. Sabl. Poës. de la chasse du sangl. disc. par François I^{er}, p. 25.

(1) « Au *destroite* chacuns fuit le mors volentiers (Froissart, III, 350) » ; « en grant *destroite* de froit et de nege (Froissart, IX, 409.) (N. E.)

(2) Froissart écrit même (IX, 626 ; XI, 114) : « Enjoindre estroïement et *destroïement*. » (Froissart, IV, 123.) (N. E.)

(3) Le suffixe *or* est roman et analogue aux mots en *or*, *oris* du latin ; il peut aussi venir de *destrorsum* ; mais il serait difficile d'y voir un génitif pluriel conservé comme dans « la geste *Francor*, un cheval *milisoudor*. » (N. E.)

(4) « Il firent mains maux et mainte *destrousse* sur les Engles. » (Froiss., II, 423.) (N. E.)

2. Destrousement, *adv.* Librement, naturellement, ouvertement. (Dict. de Cotgr.) « L'on a parlé « fort diversement, trop court, et *destrousement* « de la volupté. Les uns l'ont défilée, les autres « l'ont detestée comme un monstre. » (Sagesse de Charr. page 605.) « Le sot populaire..... tout *destrousement* condamne comme barbare, et bese-tise. tout ce qui n'est de son goût. » (Ibid. p. 334.)

VARIANTES :

DESTROUSSEMENT. Essais de Montaigne, p. 334.

DESTROUSSEMENT. Ibid. p. 285.

Destrousser, *v. détrousser* ^A. Voler, piller ^B. Enlever, défaire ^C.

^A Au propre, c'est défaire ce qui étoit troussé, défaire des paquets ou décharger des bêtes de somme. « Il y avoit devant deux sergens sus deux « chevaux qui conduisoient les somniers..... quant « les deux sergens furent passés, et qu'ilz vüdroient « jusques devant le bound de la royne..... elle.... « dist: Seigneurs varletz, quant viendra le roy « mon seigneur ? Ma chere dame, disent les varletz, « le viendra tantost, mais il convient passer « les barnois. Lors prinrent congé, si s'en allerent « aux tentes *destrousser*. » (Perefor. vol. II, fol. 117, R^o col. 1.)

^B Au figuré, « voler, piller. » (Voyez Dictionnaires d'Oudin et de Robert Estienne.) « Comptois aux « senateurs comment on n'avoit *destroussé*, par la « vallée, lesquels me dirent que.... les gens de la « estoient... briguants de nature. » (Bab. I. II. p. 274.)

^C De là ce mot s'employoit pour « enlever (I), « défaire. » « Rencontra de 18 à 20 Anglois qu'il « *destroussa* entre Beaufort, et le Lude : La place « fut prise d'assault, etc. » (Le Jour. ms. p. 615.)

Destruicte, *s. f.* Contrainte. Peut-être faut-il lire *destruicte*, « corseles, madame, et la vostre ne « vous meffist onques riens ; auioys vous a fait « courtoysie, et le meneur, car ricke lief vous donna « en son royaume, pour lequel vous, de vostre gré, « et sans *destruicte*, vous luy feistes hommage. » (Perefor. vol. V, F 75, V^o col. 1.)

Destruction, *s. m.* Destruction, ruine ^A. Fatigue, peine ^B.

^A Au premier sens, ce mot signifie destruction, ruine. (Voyez les Dict. de Borel et de Corneille.)

....La felon meschans

Ki si out mis

M'amor en *destruement*.

Thieb. de Bas. Poës. MSS. av. 1300, t. III, p. 1009.

On lit *destruement* dans la même pièce répétée dans le ms. du Valcan, n^o 1490, fol. 31, R^o. « Cort « par tot le pais, et prent homes, et fames, et « enfanz, et proiez, et list grant *destruement*. » Alias *destruement*. (Villehardouin, p. 183.)

^B En employoit aussi simplement ce mot pour « peine, fatigue » :

Trop s'eroit enans *destruement*

Qui vous au droit la façon.

Fabl. MSS. du R. n^o 7615, t. II, f^o 169, V^o col. 1.

« Il et avoient ordonné qu'ilairoent les Escos entrer en leur logeis et yaux ensornier de prendre et *destrousser* che que laissez y avoient. » (Froiss., II, 423) (S. E.)

VARIANTES :

DESTRUITEMENT. Poës. MSS. av. 1300, t. III, p. 1009.

DESTRICEMENT. Poës. MSS. Val. n^o 1490, f^o 31, R^o.

DESTRUCION. Juv. des Ursins. Hist. de Ch. VI, p. 215.

DETRICEMENT. Chr. fr. MS. de Nangis, an 1316.

DETRIMENT. R. de Rou, MS. p. 83.

Destruieres, *s. m.* Destruicteur.

Voirs est que li lecherres
Est maintes foiz pecherres ;
De ce n'a Diex mestier ;
Mais li pecheuz trichierres
De l'amé est *destruieres*,
N'est preus à herbergier.

Prov. du C^o de Bret. MS. de S. G. f^o 115, V^o col. 2.

On a dit, en parlant de Roland :

Boins aumosniers, et sans fantaise,
Langue ki ne savoit mentir,
Drois jugieres de cuer entir,
Destruicere de Sarrasins. (Mouskes, p. 219.)

VARIANTES :

DESTRUIERES. Prov. du C^o de Bret. MS. de S. G. f^o 115.

DESTRUIERE. Ph. Mousk. MS. p. 219.

DESTRUIEUR. Labbe, Gloss.

Détruire, *v.* Ravager, ruiner ^A. Consumer ^B. Etre détruit ^C. Ce mot, dans S. Bernard, répond au latin *destruere*, *perimere* et *subvertere*.

^A Le premier sens a resté à notre mot *détruire*. « Plusieurs autres qui fort *destruisirent* le pays. » (Histoire d'Artus III, Connestable de France, duc de Bretagne, p. 764.)

^B On trouve dans le Glossaire de Labbe le verbe *détruire*, rendu en latin par *vorare*, et l'on disoit :

Il a ceans un poulain drü
Qui moult *destruit* avoine, et faine.

Fabl. MSS. du R. n^o 7615, t. II, fol. 129, V^o col. 2.

^C On disoit aussi *détruire* pour être ruiné. « Ainsi « commença le pays à *détruire*. » (J. Le Fevre de S. Remy, p. 14.) Le verbe actif est employé pour le passif. « Jugié à *détruire*, » pour jugé à être détruit, condamné à être mis à mort :

Le larron ont pris maintenant
A la joustise vont courant,
Si li ont le larron lyré.
A *destruere* tantost jugié. (Fables S. Germ. f^o 11.)

Expressions à remarquer :

1^o « *Détruire* la partie adverse, » pour détruire son droit. Ainsi, au sujet de la manière dont les avocats doivent se comporter en plaidant, on lit : « Toutes les resons à *détruire* la partie adverse, si « doit dire courtoisement, sans vilenie dire de sa « bouche, ne en fet, ne en dit. » (Ordonnances, t. I, p. 261.)

2^o « Se *détruire*, » se perdre, s'abimer, se tourmenter. « Il entre en plus grande jalousie que « devant, il se *détruit*, et entre en grand pensée, il « espie, il enquiert ; dont il fait que fol : car noble « cœur d'homme ne doit point enquerir du fait des « femmes. » (Les 15 Jours du mariage, p. 101.)

CONJUGAISON :

Destruies, à l'imp. Détruisez. (Villehard, p. 114.)

Détruis, part. Détruit. (Fabl. mss. du R. n^o 7218, F 244, R^o col. 2.)

Détruit, au parf. de l'ind. Détruisit. (Vig. de Charles VII, t. II, p. 100.)

Destrut, au parf. de l'ind. Détruisit. (F. MSS. du R. n° 7989, f° 47, R° col. 2.)

Destrouront, pour détruiront. (Rymer, t. I, p. 13, col. 2, tit. de 1256.)

Destrucnt, pour détruisent. (S. Bernard, Serm. fr. MSS. p. 135.)

Destruct, pour il détruit. (S. Bernard, Sermons fr. MSS. p. 140 et 190.)

Destrurat, pour détruira. (S. Bernard, Serm. fr. MSS. p. 127 et 380.)

Destrut, partic. Détruit. (Rabelais, t. I, Prologue, p. 48, note 20.) C'est un mot du patois de Metz.

VARIANTES :

DESTRUIRE. Voyez les Anc. Dictionn.

DESTRUIRE. D'où *destrouront* dans la conjug.

DESTRUIRE. Chr. de S. Denis, t. I, fol. 261.

Destrui, s. m. Destruction.

Chasteux et villes desertent

Ly Breton s'irent la dolour,

Et le *destruit* faire des lour. (R. de Brut.)

Dans notre ms. on lit « desert, » au lieu de *destruit*. fol. 47, V° col. 2.

Desuite, adv. Aussitôt.

Le duc de Bretagne *desuite*,

Pour toujours croistre l'acointance,

Esponsa dame Marguerite

La seconde fille de France.

Vig. de Charles VII, t. I, p. 6 et 7.

Desusage, s. m. (Oudin, Dict.)

Desusation, s. f. Cessation d'usage, perte de quelque habitude. (Dict. d'Oudin et de Cotgrave.)

Desusiter, v. Perdre une habitude. (Dictionn. d'Oudin et de Cotgrave.)

Desvalisement, s. m. L'action de dévaliser. (Dict. d'Oudin, Cotgr. et Monet)

VARIANTES :

DESVALISEMENT. Oudin, Cotgrave.

DESVALIZEMENT. Monet.

Desvanter, v. Vanter mal à propos. C'est visiblement le sens de ce mot en ce passage : « Qui la « voudroit lonctans de fin cuer amer, et réclamer, « et l'adouer, cele ne maint henours, et loiauté, et « bouté, et largesse, et gaitié, bien li porroit van- « ter, sans *desvanter*. qu'ele est la plus bele riens « pour amer qu'on puet trover. » (Ms. de Bonhier, Chr. fr. du xiii^e siècle, f° 23, V° col. 1.)

Desvée. [Intercalez *desvée*, défense, dans une charte de 1313 (Du Cange, II, 827, col. 2) : « Main- « tenons estre en saisine de faire les vées et les « *desvées* par nostre jugement. »] (N. E.)

Desvêre, v. Défendre, du latin *vetare* (1).

Fame s'anforce à faire

Tot ce c'on li *desvie*,

Ne de trouver mensonge

Ne sera oubliée ;

Pour nul meffait du mont,

Ou ele soit trouvée. [F. R. n° 7615, t. II, f° 140.]

Il y a d'autres acceptions du mot *desvêre* comme orthographe de *desvoyer*. (Voyez DESVOYER.)

Desveiner, v. Couper les veines. (Oudin, Dict.)

VARIANTES :

DESVEINER. Oudin, Nicot.

DEVEINER. Cotgrave.

Desveloper, v. Dévoiler, découvrir ^A. Excuser, disculper ^B.

^A Au premier sens : « Dame, dist-il, desveloppez « vous, si verrons si vous estes la royne. Elle se « *desveloppa*, et il voit que c'est elle. » (Lanc. du Lac, t. II, fol. 2. R° col. 2.) On disoit en ce même sens, « *desveloper* bannière, » pour la déployer (2). « C'étoit estre fail chevalier banneret par le prince, « ou le général d'armée, parce qu'avant cette céré- « monie la bannière étoit enveloppée. » (Le Père Menestr. de la Chevalerie, p. 158 et 159.)

^B On trouve *desveloper* pour « disculper, excuser, » dans le passage suivant : « L'auteur s'excuse « de n'avoir pas suivi l'ordre chronologique, et prie « ses lecteurs, après avoir écouté ses raisons, de « vouloir de ce vice le *desveloper*, et condescendre « à son intention. » (Triumphes des IX Preux, p. 24, col. 1.)

VARIANTES :

DESVELOPPER. Oudin, Dict.

DESVOLEPER. Ph. Mouskes, MS. p. 640.

Desveoir. [Intercalez *Desveoir*, méconnaître (Froiss. VII, 31) : « En quelle maniere n'avés vous « *desveu* que je ne soie ossi bien failliés de moy « combatre tout devant ossi bien c'uns au- « tres? »] (N. E.)

Desver. [Intercalez *Desver*, perdre le sens : « Cil chastelains est *desverés*; se nous le voulons « croire il nous fera touz mourir de male mort. » (Mén. de Reims, § 263.) De même au § 302 : « Atant se parti dou roi [Blanche de Castille] « comme une *desvée*. » — « Au roy Charbonele « est venu la novele, Con il entend qu'à poi il ne *desve*. » (Garin, Du Cange, II, 827, col. 2.) D'où *desverie* : « Ses homs estoit, ce fu grant *desverie*. » (Id.) « Or avez oi, dist Solehadins, ma *desverie*. » (Mén. de Reims, § 203.)] (N. E.)

Desverez, adj. Déréglé.

J'ai esté lonc tens *desverez*,

Or si doie estre touz proiez

Dou mal laisser, et don bien faire.

Fald. MSS. du R. n° 7615, t. I, f° 109, R° col. 1.

Peut-être est-ce une altération du mot *desvoyé* sous lequel on trouvera des orthographes fort approchantes de celles-ci.

Desvergondé, adj. Déréglé, deshonoré. Proprement, qui est sans honte, sans vergogne. (Dict. d'Oudin.) On trouve *desvergondée* pour « deshonorée, » dans Froissart et Monstrelet cités par Favin, Th. d'honn. t. I, p. 198.

Desverrouiller, v. Oter le verrouil, ouvrir.

(1) Ce sens est dans Froissart (III, 4) : « Tout ce ne poist *desveer* li coates de Blainnau puisqu'il en estoit requis donc viciaire à l'empereur. » (N. E.)

(2) « Tant gonfanon de soie au vent devolepé. » (Ch. d'Antioche, VIII, 320.) (N. E.)

Dictionnaires d'Oudin, Borel, Monel et Cotgrave.)
 « Lors alla le portier, luy quatriesime sans plus,
 « *desverrouyler* la porte, et pons avaler. » (Hist.
 de R. du Guescl. par Ménard, p. 19.) (1)

VARIANTES :

DESVERROUILLER. Oudin, Monel, Cotgr.
 DESVERROUYLLER. E. Desch. Poés. MSS. fol. 462, col. 4.

Desvest, *s. m.* Dessaisine, dépossession, déponillement de la possession de quelque chose. (Diction. de Monel; Du Cange, Gloss. latin, au mot *Investire*, t. VI, col. 1548, et Diction. de Borel au mot *Advest*.)
 « Celui qui veut transporter son héritage à un tiers
 « est tenu de le remettre en la main de son seigneur, et celui qui l'aequiert, est obligé d'aller
 « au seigneur, et d'en recevoir de luy la possession. C'est ce qu'on appelle *vest et desvest*. » (Lois. Instit. Cout. t. I, p. 204.) « Que le vest se fist par la
 « tradition d'un baston, toutes ces coutumes y sont
 « formelles; mais que le *desvest* se list par la coutume d'iceluy, je n'en voy aucune qui en parle. » Pasquier, Rech. p. 747.)

VARIANTES :

DESVEST. Loisel, Inst. Cout. t. I, p. 204.
 DEVEST. Pasquier, Rech. p. 747.
 DESADVEST. Bout. Som. rur. p. 115.

Desvestement, *s. m.* Dépouillement. « Elles
 « avoient donnez leurs joyaux, et leurs habits de
 « si grant eueur aux chevaliers qu'elles ne se apperçoivoient de leurs desvestement et *desvestement*. » (Perceff. vol. I, fol. 155. V^o col. I.)

Desvestere, *s. m.* Celui qui se dessaisit. (Voyez Pithou, Coutumes de Troyes, p. 456, et le mot *Dixist* ci-dessus.)

Desvestir, *v.* Dépouiller, déposséder, déssaisir. (Dictionnaires d'Oudin, Cotgrave, Nicol, Monel, et Du Cange, Gloss. lat. au mot *Disvestire*.)

Prince qui a grant terre à maintenir,
 Quant sa guerre a desonouré se *desvest*,
 Se ceuls ne croit qui le font soutenir. (Desch. f^o 201.)

« *Desvestit* incontinent sa chemise. » (Nuits de Strapar. t. II, p. 227. « Je veulx qu'ilz *desvestent*,
 « qu'ils dépouillent toutes affections. » L'Amant ressusé, p. 99.) « Il seroit l'heritage *advesti* et *desvesti* par luy à la commission du juge royal. » (Bout. Som. rur. p. 137.)

CONJUGAISON :

Desvestie, part. au fem. Beshabillée. (Vie d'Isab. à la suite de Joinv. p. 172.)

Desvestis, part. Déssaisi, déponillé. (Du Bouchet, Gén. de Cognay, p. 58, lit. de 1268.)

Desvestu, partic. Dépouillé. (Perard, Histoire de Bourg. p. 466, lit. de 1246.)

VARIANTES :

DESVESTIER. G. Guart, MS. fol. 134, R.
 DEVESTIR. Vie d'Isab. à la suite de Joinv. p. 172.
 DEVESTIR. Fald. MSS. du R. n.° 7218, fol. 208, 1^o col. 2.

(1) On lit dans Carlier (v. 433) : « Ce sont li boillon qui nous viennent aidier, Et leurs fames aussi qui viennent du mouster; Blans lies vestours ont; alons *desverouiller*. » Le mot est déjà dans Renart (v. 20271). (N. E.)

(2) C'est un composé de *des* ; mais un autre *desvier*, fait sur *desvare*, signifiait égarer, troubler : « Bones gens arestés; quelle cose vous est avenue? Pourquoi vous desviés vous ensi. » (Froiss., III, 304.) (N. E.)

DESADVESTIR. Monstr. vol. I, fol. 205, R^o, etc.

DEVENTIR. Lisez Devestent. G. Guart, MS. fol. 347, V^o.

Desvestiture, *s. f.* Dépossession, dépoillement de la possession de quelque chose. (Dict. de Monel et d'Oudin.)

Desven, *s. m.* Dévotion. « Sainets, ou saintes,
 « ou ils auront leur *desven*, et devotions. » (Ordon. de Philippe-le-Bel rapportée par Basnage, sur les duels, p. 191, et par Du Cange, Glossaire latin, au mot *Devotum*, col. 1682.)

Desvié, *adj.* Mort, qui est sans vie.

Ou li rois Alexandre qui est allé *desvié*
 Doit avoir sepulture. (R. d'Alex. f^o 114.)

VARIANTES :

DESVIÉ. Not. du R. d'Alex. fol. 114.
 DEVIÉ. Froissart, livre III, p. 337.

Desviement, *s. m.* Fin.

L'ordre Dieu guerpuy malement
 Sy vint à mal *desviement*. (R. de Brut, f^o 50.)

On lit *desviement* dans le ms. de M. de Bombarde.

Desvier, *v.* Mourir ^à (2). Oter la vie ^à.

^à Dans le premier sens, ce mot signifiait sortir de la vie. (Diction. de Borel, Nicol et Oudin; Glossaire de Marot; Gloss. sur les Cont. de Beauv. et Gloss. de l'Hist. de Bretagne.)

Dame, trop ay mesprins,
 Merci vous crie Guesclins,
 Qui en sainte foy *desvie*. (Desch. f^o 98.)

Une flamme ay snivie,
 Dont conviendra bientost que je *desvie*,
 Si par pitie ne m'estes securable. (Du Bell. p. 59.)

^à On employoit aussi ce même mot dans le sens d'ôter la vie :

Que la mort est ennemie
 De tout, et que nul ne lesse,
 Tant soit grant, que ne *desvie*. (Desch. f^o 201.)

En rappelant le sacrifice d'Abraham qui tua un bélier au lieu de son fils :

Le moton a *desvié*,
 Et son fill a retenu.

Li vies et li non. Test. Poés. MSS. avant 1200, t. II, p. 875.

VARIANTES :

DESVIÉ. D. Florès de Gr. fol. 111, V^o.
 DEVIÉ. Poés. MSS. du Vat. n.° 1490, fol. 100, V^o.
 DEVIÉ. Britton, Loix d'Angl. fol. 95, V^o.
 DESAVIER. Cotgr. Dict.

Desvoer. [Intercalez *Desvoer*, désavouer : « Je
 « ne *desvoe* pas ce que li chevaliers en fist, car je
 « ne poroie. » (Froiss. IX, 425.)] (N. E.)

Desvoideur. [Intercalez *Desvoideur*, devoir. On lit dans un glossaire du fonds S^t Germain :
 « Girgillus, *desvoideur* à file; il vent dre aussi
 « une polie, en quoy torne la corde à puisier
 « yane. »] (N. E.)

Desvoindier. [Intercalez *Desvoindier*, en latin *desvacuare*, dans un gloss. lat.-fr. de 1352.] (N. E.)

Desvoleper. [Intercalez *Desvoleper* : 1^o Déployer : « Tant gonfanon de soie au vent *devolepé*. »

(Ch. d'Ant. VIII, 320.) 2° Lancer en tous sens : « Li « arcier commencierent à traere et à *desvoleper* « sajettes à force de bras. » (Froiss. VI, 10.) (N. E.)

Desvoloir, v. Cesser de vouloir, ne pas vouloir ^h. Vouloir du mal ^h.

^h Au premier sens, voyez le Glossaire sur les Coutumes de Beauvoisis. Ménage, dans ses Observations sur la langue française, p. 85, dit que « Malherbe semble estre l'auteur de ce mol. » « ... Ne vous, Sire, n'estes mermé de vostre service. « et que chascun de nous cuide faire son proufflit « en l'eschange, vous ne le devez *desvoloir*, ains « vous doit plaire, et le devez otroier. » (Assises de Jérus. p. 132.) « Ce que l'un vouloit une semaine. « l'autre le *desvoloit*. » (Froiss. liv. III, p. 259.) (I)

« *Desvoloir* la volenté de quelqu'un. » C'est-à-dire ne pas vouloir ce qu'il veut, s'opposer à sa volenté. (Perceff. vol. VI, fol. 100, R^o col. 2.)

Mais amors me met en balance :
Quar ce qui plus me fait doloir
Me fait non voloir *desvoloir*.

Am. et Jalous. MS. de S. G. fol. 111, R^o col. 2.

^h On a dit aussi *desvoloir*, pour « vouloir du mal », être indisposé contre quelqu'un :

Dou tout en tout me met en son voloir,
Et c'e le veut samor metre en oubli,
Ne li doi pas par raison *desvoloir*,

Poës. MSS. av. 1209, t. IV, p. 1536.

CONJUGAISON :

Desveil, à l'indic. (Poës. mss. d'Eust. Deschamps, fol. 197, col. 1.)

Desveille, au subj. (Poës. d'Al. Charlier, p. 690.)

Desvult, à l'indic. (Poës. mss. d'Eust. Deschamps, fol. 315, col. 4.)

Desvousisse. Ne voutut pas. (F. mss. du R. n° 7615, t. II, fol. 174, V^o col. 2.)

Devillent, au subj. (Ordonn. des R. de France, t. I, p. 788.)

VARIANTES :

DESVOLOIR. Mesl. de S. G. p. 4.

DESVOULOIR. Assis. de Jérus. p. 132.

DEVOLOUR. Froissart, liv. III, p. 259.

Desvoué, part. Désavoué.

Contre droiture et leauté,

Len t'en avoit à clere voué,

Je croi por ce as-tu *desvoué*

Cel veu, et clergie faussée. (F. R. n° 7218, f° 77.)

Desvoutouere. [Intercalez *Desvoutouere*, devoldoir, au Gloss. lat.-fr. 7684 : « Devolutorium, « i. gingillus, *desvoutouere* à fil. » Plus bas *devi-douere*. Le Gloss. 7692 donne *devettuere*.] (N. E.)

Desvoy, s. m. [Voyez *Desvoy*.]

VARIANTES :

DESVOY. J. d'Auton, Ann. de Louis XII, p. 36.

DESVOI. Ph. Mouskes, MS. p. 775.

DESVOYEMENT. Nuits de Strapar. t. II, p. 78.

DESVOYEMENT. Abr. de Froiss. par Bellef. p. 302.

Desvoyable, adj. Impraticable ^h. Qui égare ^h. Dans ces deux sens, ce mol vient de *voje*, chemin.

^h Une route *desvoyable* est un chemin impraticable. « Par ung lieu *desvoiable*, » dans la Chronique ms. de Nangis, en latin *per locum devium*.

^h C'est aussi un chemin où il est difficile de ne pas s'égarer. « Les voyes par nous veinesmes sont « si *desvoyables* que je cuyde que je ce les pourroye « tenir. » (Lane. du Lac, t. I, fol. 24, R^o.)

En ce même sens, mais au figuré, on a dit :

Cerberus signifie peché le *desvoyable*.

C'est-à-dire qui écarte du vrai chemin. (Mémoir. d'Ol. de la Marche, p. 562.)

VARIANTES :

DESVOYABLE. Perceff. vol. II, fol. 138, V^o col. 1.

DESVOIABLE. Chr. fr. MS. de Nangis, au 1286.

DESVOIANT. Lane. du Lac, t. I, fol. 140, V^o col. 2.

DESVOIE. Ordonn. t. V, p. 377.

DYSVOIABLE. Lane. du Lac, t. I, fol. 84, V^o col. 1.

DESVEABLE. Modus et Facio, MS. fol. 235, 1^o.

Desvoyder. [Intercalez *Desvoyder*, dévider, au Gloss. lat. 7684 : « Exalabrare, *desvoyder*. »] (N. E.)

Desvoye, s. f. Détour, lien écarté ^h. Mauvaise foi ^h. Ecart, égarement, folie ^h.

^h Au propre, c'est ce qui s'écarte de la voie, « détour, lien écarté. » Si n'est que par embusches « de Lombards feussent deffiaets au *desvoy* de che- « mins eslongnez. » (J. d'Auton, Annales de Louis XII, de 1499, etc., p. 36.)

^h Au figuré, nous disons « détour, » pour mauvaise foi, et l'on a dit de même *desvoje* :

Sains tricerie, et sains *desvoje*. (Mouskes, p. 775.)

^h Appliquant à l'esprit l'acceptation propre de *desvoje*, ce mol a signifié « égarement d'esprit, folie » :

Amor est rage, et *desverrie* (2),

Qui tote gent serre, et lie (Rom. de Narcis, f° 117.)

VARIANTES :

DESVOIE. Perceff. vol. V, fol. 75, V^o col. 1.

DESVERIE. Chr. S. Denis, t. I, fol. 231, V^o.

Desvoyé, part. Egare ^h. Fou, insensé ^h. Derangé ^h. Mis en dérouté ^h. *Desvoys*, dans S. Bernard, répond au latin *mentis inopes*.

^h Au sens propre, qui a quitté la voie, qui est hors la voie. « *Desvoyé* de bien faire, » c'est-à-dire qui est hors la voie, qui est éloigné de bien faire. » (Chron. de S. Denis, t. I, fol. 169, V^o. (3))

^h De là, au figuré, ce mol a signifié « egaré, fou, extravagant, furieux. » (Voyez le Dict. de Borel, qui cite ces vers de Mathiolus :

Judith ne fut pas trop *desvoyé* (4),

Car sa cité fut preservée.

Orgueilleuse, *derve*, vaine, et muable. (Desch. f° 3.)

Qui jaloux est il vit comme *desvoyé*.

Poës. MSS. du Vat. n° 1322, fol. 161, R^o, col. 2.

(1) Ed. Kervyn, XII, 349. On lit dans Benoît de St More (1143-42) : « Et ce que Deus en apareille, Qui tote sainte ovie conseille, Ne devez desamonester. Ne *descoloir* ne destorber. » (N. E.)

(2) Voyez *Desvé* et *Desverrie*. (N. E.)

(3) Par suite : le Mal conseillé : « Alons devers luy en prison et parlons à luy et le reformons en autre estat, car il est tout *desvoyé* et mal conseillé. » 2° Detourné : « Le roy de France qui ja part avant estoit *desvoys* par les dons qui d'Engleterre estoient venus. » (Froiss., II, 41.) (N. E.)

(4) Serait mieux placé sous *desvé*. (N. E.)

Qui fame croît, il est *despés*.

Fabl. MSS. du R. n° 7615, t. II, fol. 183, V° e. l. 1.

« On a dit aussi *desvoyé* pour « hors de l'ordre, » dérangé. « Entrerent dedans, et regarderent que le « temps estoit fort *desvoyé*, et commença à tonner « et à esclarer. » (Lancelot du Lac, t. III, fol. 110, P° col. 2.)

« Dérangé est analogue à « mis en déroute » et *desvoyé* a pu facilement passer de cette première acception à l'autre. « Quant ses hommes l'entendirent, ilz se prindrent à rassembler, et a avoir « despit qu'ilz estoient si *desvoyez* de si peu de « gens. » (Perceval, vol. I, fol. 85, V° col. 2.)

Expressions remarquables :

1° « *Desvoyé* de coulpe, » exempt de faute. Dans un discours adressé aux Milanais qu'on avoit réduits à l'obéissance, on lit : « Combien qu'à un si grand et « enorme défil y soient plusieurs *desvoyez* de « coulpe, n'y a personne qui s'en puisse bonne- « ment excuser. » (P. Desrey, à la suite de Monstr. fol. 102, R°.)

2° « *Desvoyé* du coup, » qui a manqué son coup. « Sitost que Troylus le vit *desvoyé* du coup, il luy « courut sus, puis print l'espée qu'il luy osta des « poingz, etc. » (Perceval, vol. VIII, fol. 129, V° e. l.)

VARIANTES :

DESVOYÉ. Pathelin, Farce, p. 68.

DEVOÏÉ. Gloss. sur les Cout. de Beauv.

DEVÏÉ. Borel, Dict.

DESVEÏ. Chr. de S. Denis, t. II, fol. 64, V°.

DESVOEZ. Estrub. Fabl. MS. du R. n° 7096, p. 50.

DESVOZ. Fabl. MSS. du R. n° 7615, t. I, fol. 106, V° col. 2.

DESREÏ. Gloss. sur les Cout. de Beauv.

DEVEÏ. Ph. Mouskes, MS. p. 126.

DEVEZ. S. Bernard, Serm. fr. MSS. p. 117.

DIERVE. Ibid. p. 292.

Desvoyer, v. Égarer^A. Uj. Eloigner^B. Éviter^C. Devenir fou^D. Débaucher^E. Dissimuler^F. Détourner, dissuader^G.

^A Ce mot, formé du latin *deviare*, signifie littéralement « quitter la voie, » De là, il s'est employé pour « s'égarer » : « Reprint le chemin duquel il « s'estoit *desvié*. » (D. Flor. de Gr. fol. 161, R°.)

^B Pour « écarter, éloigner (2) » : « Le *desvoja* sa « mere tant secretement que onques ne fut sceu, » (Perc. vol. IV, fol. 116, R° col. 4.) C'est en ce sens qu'on a dit « se *desvier* à bien faire » pour quitter le mal et retourner au bien.

... . Aime Dex, et bonne vie,
Et à bien faire te *desvir*.

Geofr. de Paris, à la suite du Rom. de Fauv. fol. 50, V° col. 2.

^C Pour « éviter » :

... . Sa compaignie,
Me vée, et *déve*.

VIII. li. Vi. Poes. MSS. avant 1300, t. II, p. 1271.

^D Dans un sens figuré *desvoyer* a signifié « devenir fou, » égarer sa raison (3).

Li max que j'ay me mestroie

Si que j'en crien *desveier*.

Tit. de Nav. Poes. MSS. avant 1300, t. I, p. 530

^E Par une suite des acceptions précédentes, *desvoyer* quelqu'un, c'est l'égarer, le tirer du bon chemin, le « débaucher (4) » : « ... Me convient estre « nourrisse de trois enfans par vous engendrez : « mais, par le pouoir du bien souverain, je vous « laisseray avoir tant froit, ains que l'huys vous « ouvre, que talent ne auez de *desvoyer* aucune- « ment les dames, jacoit ce que point ne auziez « soufflance de toutes les femmes de ce pays. » (Perceval, vol. IV, fol. 126, V° col. 1.)

^F « Dissimuler » est en quelque sorte ôter de la voie, ne pas laisser apercevoir. De là, on a dit *desvoier* pour « dissimuler (5) » :

Bien est raisons que la fame *desvoie*

Ce qu'en pensé a envers son amant,

Pour savoir mieuz tout le sien convenant.

Poes. MSS. du Val, n° 1522, fol. 167, V° col. 2.

^G Enfin, selon le sens propre du mot dont il s'agit, il signifioit tirer de la voie, du chemin. De là, au figuré, on l'employoit pour détourner, dissuader. « Soixante compaignons bien armés, et bien « montés, qui s'adonnent de partir, et issir de la « ville, pour chevaucher devers Moufferrant, et « faire aux barrières aucunes escarmouches ; et « puis s'en retourneroyent arriere, nul ne les *devia* « [voir DESVIER] car il y avoit des plus nobles de « la ville en leur compaignie, et qui selon leur « estal, desiroient les armes. » (Froiss. liv. III, p. 287.)

CONJUGAISON :

Devieure. Se sépare, s'éloigne.

... Sa bonté qui avec moy *devieure*,

Jas et de luy si esloigne me voy. [Desch. f° 278.]

Devoyent. Lisez *devoyent*. S'égarent. (Poës. mss. avant 1300, t. IV, p. 1335.)

VARIANTES :

DESVOYER. Clém. Marot, p. 333.

DEVOÏER. Eust. Desch. Poës. MSS. fol. 27, col. 1.

DESVOYER. Poës. MSS. Val. n° 1522, fol. 152, R°.

DESVOYER. Molinet, p. 135.

DESAVIER. Clém. Marot, p. 257.

DEVIER. Eust. Desch. Poës. MSS. fol. 308, col. 4.

DEVER. Poës. MSS. avant 1300, t. IV, p. 1308.

Desvider, v. Vider. De là, on a dit « *desvi-* « *der* des quarriaus, » pour lancer des traits, en vider ses arbalètes :

A l'aprochier quarriaus *desvident*.

G. Guiart, fol. 211. [Ed. v. 12152.]

Detaillé, part. Découpé. « L'avoit s'amy renou- « vellé d'une cotte toute *detaillée* de langes, depuis « le hault en aval, si estoit donc trop noble chose

(1) Ou seulement troubler (Froiss., XV, 13) : « Ne vous sangmellés point, en rien ne *desvoies* » (N. E.)

(2) Et changer de position (Froissart, II, 270) : « Li rois et ses batailles demourerent là où il estoient ordonné, sans yax en rien *desvoyer*. » (N. E.)

(3) « Je di fortune est non voianz, Je di fortune ne voit goute, Ou en son sens est *desvoiant* : Les uns atret, les autres bonte. » (Rutebeuf, 88.) (N. E.)

(4) Mal conseiller. (Voir les notes sous *Desvoier*.) (N. E.)

(5) Et aussi donner le change : « Berte si les *desvoia*, Que Symons et Constance tous ses bons lui otroie. » (Berte, str. 106.) (N. E.)

« à veoir, car les langes estoient toutes dorées de
« fin or. » (Percefl. vol. I, fol. 149, V^e col. 2.)

Detailler, *v.* Couper^A. Raboter, polir^B. Tailler
en pièces^C.

^A Au premier sens, on a dit :

N'épargneit ne vergiennes,
Que partout à bandon ne saillent,
Et tot entrepent, et *detaillait*.

Fabl. MSS. du R. n° 7615, t. II, fol. 188, R^e col. 2.

^B Ce même mot, pris en bonne part, a signifié
« raboter, polir » :

Qu'il sache aventure novele,
Et face tant que la novele
De l'aventure par tout aille,
Et que son vras francois *detaille*,
Pour fere oeuvre plus deliée.

Fabl. MSS. du R. n° 7615, t. II, fol. 186, R^e col. 1.

^C Enfin on a dit *detaillier* pour « tailler en pièces (1) :

En tel strepit, ou romp, tranche, et *detaille*
Jambes, cunssotz, dos, ventres, bras et testes. (Cret. 68.)

Detaillerie. [Intercalez *detailleric*, droit sur
les marchandises détaillées : « La *detaillerie* et le
« tontieu des chausses, am. livres. » (Carl. de
Lagny, f. 226 b.)] (S. E.)

Detaillier, *v.* [Intercalez *detaillier*, détailleur,
aux Ord. V, p. 577, an. 1377 : « Aucun marchant
« regracier ou *detaillier*. » — « Se le *detaillier*
« s'en cuoit et montre la defaute, que elle soit
« atrampée par l'esgarti de deus preudes hommes. »
(7 juillet 1307; Mém. de la Soc. de l'Hist. de Paris.
II, 435.)] (S. E.)

De tant et de tant que, *adv.* D'autant et d'au-
tant que. (S. Bernard, Serm. fr. MSS. p. 109 et 194,
où il répond au latin *quantu*.)

Detapper, *v.* Déboucher. (Dictionn. d'Oudin et
de Colgrave.)

Detarder, *v.* Tarder.

D'eus logier point ne se *detardent*. (Gaiart, f° 100.)

Detasser. [Intercalez *detasser* : « Car qui
« vertuz en lui assemble sanz humilité, il ressemble
« A celui qui la poudre amasse Au vent, et le vent
« la *detasse*. » (Th. Franc. au moyen-âge, 1839,
p. 278, six^e siècle.) Voir **DESTASSER**.] (S. E.)

Detatz, *s. m. p.* C'est le pluriel de notre mot
détail qui ne s'emploie plus qu'au singulier. Autre-
fois on disoit à *detatz* pour en détail. (G. Gaiart,
MS. fol. 290, V^e.)

Detayer. [Intercalez *detayer*, ôter la taie d'un
oreiller : « Iceffe exposant print oudit hostel le
« taie de la couste d'un lit, que elle *detaya*. »
(JJ. 151, p. 6, an. 1396.)] (S. E.)

Dete. [Intercalez *dete*, caution, la personne
fournissant caution; le mot s'entendait du gage et
de l'engagement, comme message se disait de la lettre
et du messager : « Ce sont cil qui se sont establi

« plege, *dete* et rendre pour Jehan de Chapes
« escuier. » (1290, *Olim*, reg. 2, fol. 87, a.)] (S. E.)

Deteau. [Intercalez *deteau*, au sens du précéd-
dent : « Lesquels pleges se établissent principans
« *deteaus* et rendeus. » (1294, Carl. de Chartres.)
Deteures, qui correspond à *debitor*, a le même
sens aux Etablissements de S^t Louis; Ordon. I,
62.)] (S. E.)

Detection (La feste de la). Fête qui se céléb-
re à S. Denis. (Voyez Chroniques de S. Denis, t. II,
fol. 10, V^e.)

Détémérité, *s. f.* Témérité. « La *détémérité*, et
« folie des jeunes adolescents qui furent donnés à
« Quantilien à instruire est en Quantilien redondée. »
(Hist. de la Poison d'or, fol. 60.)

Detendre, *v.* Séparer^A. Forcer^B. On a dit de
l'armée qui se sépara, après la paix de Couflans, en
1465 : « Ainsy se *detendit* cette armée. » (Mémoires
d'Gly. de la Marche, liv. I, p. 484.) [Voy. **DESTENDRE**.]

^B Dans la signification de « forcer, violenter, » on
lit : « Sera mandé, et deffendu à ceux qui tien-
« nent, ou tendront les fermes de l'imposition, que
« de ceuz traités, ou menés hors du royaume, ils
« ne prennent, ou puissent prendre d'une lettre
« de caution, que quatre deniers, et d'une lettre de
« delivrance de la dite caution que quatre deniers, et
« que, se plus en prennent, ou *detensoient* les mar-
« chands, ou voituriers à delivrer les dites lettres,
« tous cousts, frais et interests qui, par leurs deten-
« semens, seroient faits, ils seront leuz de rendre,
« et contrainz à ce, sans delay. » (Ord. des R. de
Fr. t. II, p. 394.)

CONJUGAISON :

Detensoient. [Se rattache à *detenir*.]

Detenement, *s. m.* Obstacle, retardement^A.
Espace de temps^B.

^A Au premier sens, on lit :

Au gué est venue Blanchandin,
Si con l'amenra le chemin,
Ja si ferist isnelement,
Sans nul autre *detenement*. (Blanch. S. G. p° 176.)

^B En étendant l'acceptation, l'on a dit « par grand
detenement, » pour pendant un long espace de
temps. (Fabl. MSS. du R. n° 7615, t. II, fol. 115,
R^e col. 1.)

Detenir, *v.* Retenir, empêcher^A 2). Garantir^B.
Ce mot, dans S. Bernard, répond au latin *detinere* et
continere.

^A Au premier sens, nous trouvons ce vers :

Piaton traictant plusieurs choses de l'ame,
Mort ne *detint* qu'il ne geist souz la lame ;
Par sapience, il n'obnt la puissance,
Car d'elle au vray n'eut claire cognoissance. (Cret. 262.)

^B Pour « garantir » :

S'armes ne les va *detenant* (3). (Gaiart, f° 297.)

C'est-à-dire si leur armure ne les garantit.

(1) De là, le sens figuré déclinier : « Par tels langaiges estoit demené et *detaillié* on derriere messire Olivier de Cliehon. » (Froissart, XV, 75.) (S. E.)

(2) Avec le pronom, il signifie se retenir : « Et ne s'en poioient ne volioient *detenir* ne astenir. » (Froiss., VII, 80.) (S. E.)

(3) « Laquelle (trayne, pottre), ainsi qu'il cuidoit *trapper detenist* le dit coup. » (JJ. 135, p. 1437, an. 1475.) (S. E.)

CONJUGAISON :

Detarroit. pour empêcheroit. (S. Bern. Sermon. fr. mss. p. 86, le latin *detraheret*.)

Detendra. Retiendra. Chr. S. Denis, t. III, f. 18.)

Detenterent. Retinrent. (Molinet, p. 175.)

Les moutons *detenterent*
En son parc le berger. (Molinet, p. 175.)

Detenrit. pour retiendra. (S. Bern. Sermon. fr. mss. p. 175, dans le latin *continebit*.)

Detenuit. pour retenu. (S. Bern. Sermon. fr. mss. p. 179 et 260.)

Detieque. Retienne. (Fabl. mss. du Rec. n. 7989, fol. 49, R. col. 1.)

Detiensissent. Retinsissent. (Joiny, p. 60.)

Deting. Je retins. Hist. de S^c Léoc. ms. de S. G. fol. 26, R. col. 2.)

Detesement, s. m. Contrainte, violence. (Ord. des R. de Fr. t. II, p. 394. — Voyez **DEFENSE** ci-dessus.)

Detentié. Intercalez *Detentié*, détenu : « Que il soit pugny *detentié* et corrigié selon l'usaige de vostre pays. » (Froiss. XII, 109.) C'est une forme fréquentative de détenuir. (S. E.)

Detenteresse, s. f. Détentrice, qui possède quelque chose. (Voyez Coquillart, p. 72.) (I)

Detention, s. f. Prescription. On deviendra propriétaire de semblables fonds, et rentes, par l'une de cinq manieres ; savoir par succession, par transport, par prescription de temps que l'on nomme teneur, ou *detention*, par purge, et éviction en justice, et par donation. » (Cout. de Cassel, au X. Cout. gén. t. I, p. 713, col. 1.)

Detenu (au), adv. A proportion. « N'est loisible à la femme demander legitime, ny supplement d'icelle, supposée que ne fust mariée, ni dotée par son pere ; mais seulement sera mariée, et dotée honnestement, selon la faculté des biens au *detenu* de la maison dont elle procede, et aviseront les estats s'ils doivent interpreter le dit mot « honnestement. » (Cout. de Marsan, au X. Cout. gén. t. IV, p. 908, col. 1.)

Detenüe, s. f. Usurpation. Edouard, roi d'Angleterre, se plaignant, en 1310, que Philippe de Valois lui retenoit injustement le royaume de France, lui écrivit : « Vous entendez à persévérer à « vostre injurieuse *detenüe*. » (Chron. de S. Denis, t. II, fol. 139.)

Déténué, adj. Exténué, atténué. « Les pauvres petites abbayes, petits prieurez, et curés sont si pauvrement *déténués* que les possesseurs d'aujourd'hui ont esté contraincts de faire *cedo bonis*,

« et quitter tout à plat. » Brantome, Capitaines fr. t. III, p. 204.)

Deteriorant, s. m. [Voyez **DETERIORITE**.]

Deteriorité, s. f. Détérioration. (Dict. d'Oudin et de Monet.)

Determination, s. f. Détermination, résolution. (Dict. d'Oudin, Colgrave et Robert Estienne.) « Jour des *determinances*. » « ... Si on vouloit dire « à un maistre ès arts, le jour de ses *determinances*, qu'il eut des oreilles d'asne, etc. » (Dialog. de Tahureau, fol. 160, R.) C'est peut-être le jour où il est déterminé, décidé docteur (2). Le dernier acte qui le fait docteur. (Voyez l'article suivant.)

Determinant, s. m. Terme d'université. On trouve au convoi de François I^{er} : « Les *determinans* « pretendans d'estre maistres ès arts en l'année. » (Mémoires de Du Bellay, tome VI, p. 149, Notes.)

Determiné, adj. Bardi. Mot nouvellement introduit du temps de Pasquier et qui n'étoit en usage qu'à la cour. « Voilà en peu de paroles pour « quoy j'appelle un esprit romain, celui que le « courtizan du jour d'huy appelle *determiné*, mot « auquel je ne trouve pas grand fondement, pour « luy donner vogue, encores que je le voye autho- « rизé par les bouches de plusieurs gens de cour « que je n'establiray jamais pour juges du bien « parler, combien que le commun peuple se persuade le contraire. » (Lett. de Pasq. t. I, p. 554 ; voyez *ibid.* p. 552.)

Determinément. [Intercalez *Determinément*, décidément (Froiss. X, 18) : « *Determinément* « il dist que autre chose il n'en fera. »] (S. E.)

Determiner, v. Finir, terminer ^a. Raconter ^b.
^a Au premier sens : « Et ainsi se départirent, et « est icy *determinée* la premiere partie de ce « livre. » (Le Jouvenel, fol. 16, V.) (3)

^b Pour « raconter » :

Quant la bataille fu finée,
Que je vous ai *determinée*. (Guart, f. 68.)

Deterrer, v. Intimider, effrayer, du latin *deterere*. On lit dans les lettres du cardinal d'Ossat, t. I, p. 95 : « Pour remerciér, et encourager les « uns, admonester, et *deterrer* les autres. » On disoit aussi au participe *deterrés*. « ... D'autant que les « peres, voyans, par ledit delit, leurs enfans estre « privez de tous, et chaecuns leurs biens, seroient « plus *deterrés* de commettre iceluy delit ; parce « que bien souvent les parens ont autant, et plus « de crainte, et terreur, de la peine qui s'inflige à « leurs enfans, que de celle qui s'inflige à eux- « mesmes. » (Coutumes de Boullongne, au Cout. gén. t. I, p. 709.)

(1) Froissart donne la forme *détenteur* (X, 432) : « Les possesseurs ou *détenteurs* des maisons. » On lit dans Varin (Arch. de Reims, II, 2^e partie, p. 916) : « Comme Guillaume Gorgier eust fait demande à Itannequin Roberel comme *détenteur* d'une maison de certain sorceus. » (S. E.)

(2) Dans l'Anc. Université, le baccalauréat était conféré par les examinateurs des quatre facultés (théologie, droit ou décret, médecine, arts), après une épreuve publique qui s'appelait *détermination*. Cette épreuve durait plusieurs jours, pendant lesquels il fallait argumenter contre tout venant. Après plusieurs années d'épreuves, on soutenait de nouvelles *déterminations* qui menaient au grade de licencié. *Maître es-arts* est synonyme de docteur es-lettres. (S. E.)

(3) « Desquelz navreures icellui Jehan *determina* assez tost apres vie par mort. » (1414, JJ. 168, p. 20.) (S. E.)

Detes, s. Désastre.

Flamens douteus de plus graunz detes

Vindrent adonques à Marquettes

La fu paiz faite, etc. (Guiaert, f^o 361.)

« Metre en *detes*, » expression figurée pour défaire. (Ibid. fol. 325, V^o.)

Detinée, s. f. Borel, qui, dans son Dictionnaire, cite les vers suivans de Mathiolus, « croit que ce mot signifie permission :

Je n'ay pas vostre tour minée,

Issue suis par *detinée*,

Et non mie par ribaudie.

Corneille, qui copie Borel, dit qu'il signifie « voye licite. »

Detinne (Bref de). Bref de retenue, détention. « Mes il appiert per les plees, et arguments faits en « un bon plee sur *bref de detinée* de un escript « obligatorie, etc. » (Tenures de Littl. fol. 20, R^o.)

Detomber, v. Tirer d'une tombe. (Dictionn. d'Oudin et de Cotgrave.)

Detorteiller (se), v. Se détourner, se séparer. C'est la vérité qui parle dans ces vers :

Sanz moy voy tout détrier,

Et perir, par ma dormeille,

Tout se gaste, et entorteille :

Quant j'oreille,

Je sens la fin approchier

Du monde, qui ne m'a ehier :

Qui de moy se *detorteille*. (E. Desch. f^o 69.)

Detractionem. [Intercalez *Detractionem*, en blâmant : « Inveclis (invective) *detractionem*, « vituperment. » (Du Cange, III, 882, col. 1.)] (N. E.)

Detracter, v. Médire. (Dictionnaires de Nicol, Cotgrave et Robert Estienne. — Voyez Du Cange, Gloss. lat. au mot *Detractare*, et Brant. Dames gall. t. II, p. 348.)

VARIANTES :

DETRACTER. Nicol, Cotgr. et R. Est.

DETRACTER. Crelin, p. 251.

Detracteur, s. m. Médisant. *Detraitor*, dans S. Bernard, répond au latin *detraclator*. (Dictionn. de Robert Estienne et de Cotgrave. — Voyez Brant. Dames gall. t. II, p. 456.)

VARIANTES :

DETRACTEUR.

DETRAIOR. S. Bernard, Serm. fr. MSS. p. 249.

Detraction, s. f. Médiance, calomnie. *Detraction*, dans S. Bernard, répond au latin *detraction* et *detractionio*. (Dict. de R. Estienne.)

Penses-tu, m'amusant avecque des sottises,

Par tes *detractions*, rompre mes entreprises ?

Méite, Com. de P. Corneille, acte 3, sc. 4.

La Rivière et Mercier disgraciés sont emprisonnés sur de fausses imputations, par ordre des ducs de Bourgogne et de Berri, lors de la maladie

de Charles VI : « Vous devez savoir que quelque « *détrayance* qu'il y eust, et qu'on leur fist, il n'es- « loient pas en prison trop assurés, car ils « sentoient que pour le present ils avoyent trop « d'envieux. » (Froiss. liv. IV, p. 165.)

VARIANTES :

DETRACTION. Crelin, p. 251.

DETRACTIO. Modus et Ratio, MS. fol. 212, R^o.

DETRACTIO. Fahl. MSS. du li. n^o 7615, t. II, f^o 190, V^o e. 2.

DETRAYANCE. Froiss. liv. IV, p. 165.

Detraict, partie. Distrait, déduit, du verbe *détraire* [voy. *DESTRAI*]. « *Detraict* le droict, « c'est-à-dire déduction faite du droit : « Toutes fois, « le faisant sous les dites qualitez, et conditions, « luy seront entrez les fruits perceus ausdits biens, « à tant moins du principal, interests et despens « par celui qui avoit retenu la gagerie, *detract* le « droict du colomme si y sera. » Cout. de Bueil, au Nouv. Cout. gén. t. II, p. 1235, col. 2.)

Detraieres, s. m. Médisant, calomniateur. En latin *detraclator*, dans la Règle de S. Benoît, latin fr. ms. de Beauv. ch. 4.

Detraigner (se), v. S'abstenir. « *Se detraigner* « de quelqu'un, » se séparer de lui, s'abstenir de le fréquenter. (Dict. de Borel.)

Detraire, v. Distraindre, déduire ^A. Tirer, arracher ^B. Médire, calomnier ^C.

^A Au premier sens, ce mot est rendu en latin par *detrahere*, dans le Glossaire de Labbe, p. 498. « Tous conquereurs, et puissants hommes, si l'on « *detract*, et rejette de leurs vielours, et conquestes, l'opinion, et la couleur de vertu, sont appellez « tyrans, et reputez meschans, et lasches. » (Clém. Seyssel, Hist. de Louis XII, p. 2.)

^B Pour « tirer, arracher, déchirer » :

Puisqu'amis est, il se lairot *detraine* (1)

A bons chevaux, aus qu'il voulsist retraire

De son ami blasme, ou deshonneur. (Desch. p. 289.)

Ton tenre cors ferai *detraine*.

Vies des SS. MS. de Sorb. chef. LX, col. 18.

^C De là, au figuré, pour déchirer la réputation d'autrui, médire calomnier (2). (Voy. Doctr. de Sap. fol. 19, V^o.) Ce mot, dans S. Bernard, Sermons fr. mss. p. 309, répond au latin *detrahere*.

Detraïse, s. f. Contrainte, obligation. C'est le sens que ce mot nous paroît avoir en ce passage : « *Detraïse* de raison, » c'est-à-dire obligation raisonnable. « Bien otroie l'appellé la volenté de l'apeloïr. « quant il s'aert à lui de bataille, sans esgard, et sans « connoissance de court, et sans *detraïse* de raison, « et le seigneur otroïe bien, et s'assente à la volenté « des deus, quant il recoït les gages, sans esgard, « et sans connoissance de court. » (Assises de Jérus. page 76.)

(1) Le sens est écarteler, comme dans Froissart : « Li pape avoit juré que, pour lui *detraine* as chevaux, si ne le dispenserait ja. » (VII, 319.) On a déjà dans l'artonnepex (vers 4228) : « Faire poés vostre plaisir De moi *detraine* u detrencoïr. » (N. E.)

(2) « Il commencierent à *detraine* à li et à ses fais, qui estoient digne de loenge. » (Chr. de S^t Denis, I, ch. XII.) Le participe present est au reg. JJ. 102, p. 49, an. 1370 : « Pour aucunes paroles vituperables et *detrachens* à l'honneur dudit Andrieu. » (N. E.)

Detrait, *s. m.* Médiasance.

Arras, Arras, ville de plain (proce^z),

Et de haine, et de detrait.

On a aime trop crois et pile ;

Chascuns fut berte en ceste vile.

Jehan, de l'Escour, Chans, à la suite du Roi, de Fauvel, fol. 62.

Detraquement, *p.* L'action de detraquer, de se détourner du chemin. Dict. de Monet.

Detraquer, *v.* Décrier 1. « Semeit à detraquer par toutes voyes cet homme. » Méin. de Du Bell. t. V, p. 407, notes.)

Detrayé, *adj.* Déchiré. Participe du verbe *detraire*. Ce mot désignoit un supplice, peut-être celui d'être tiré à quatre chevaux. « Les uns furent « escorchés, les autres décolés, et les autres « detrayés. » Modus et Racio, ms. fol. 197. R.)

VARIANTES :

DETRAYÉ. Modus et Racio, MS. fol. 197. R.

DETRÉ. Ibid. autre leçon.

DETRÉT. Fabl. MSS. du R. n° 7615. t. II, fol. 131. R° col. 1.

Detraiment, *s. m.* Détriment. Comme on lit dans le même passage de la Chr. fr. ms. de Nangis : « S'il le faisoit, ce seroit contre son serment, et « honneur, et en detraiment de son ame. » Chr. de S. Denis, t. III, fol. 29, V°.)

Detrés, *adj.* Dont on médit, détracté.

Homs de labour vit d'eufs, et de fromaige :

S'il prant en gré, autre estat n'aït jans :

Envies n'est, couru sus, ne detrés

Comme les grans, jous vit, sanz delbas ;

Sanz es sont ceuls de telz periz retrés ;

Pertileus sont par tout les grans estas. (Desch. f. 286.)

Detret, *s. m.* Etai à tenir à la main. (Monet.)

Detretant, *part.* Jurant, promettant. « Il se de-
partit secretement de son siege prestorial, et s'en ala
« tout coïment à son hostel, detretant soy illec tenir
« en p. ix, sans se mesler, ou entremettre jamais de
« quelque baillie. » (Tri. des IX Preux, p. 206, col. 1.)

Dettri, *s. m.* Dispute, débat, difficulté, déclin^A.
Detriement^B, **Detriement**, dans S. Bernard, répond
au latin *detriementum*.

Ensi, sans noïsse, et sans dettris,

Fu couronnés, et beneis.

(Mouskes, p. 752.)

Mais encor duront li estris,

Et la grant noïsse, et li dettris

Del pappe et de Tempereour,

Ne n'i pooit nus metre amor. (Ibid. p. 839.)

La dame Plaisance implore la dame Espérance

pour l'auteur, amant désespéré :

Adont se retourna arriere

Plaisance, par bonne maniere,

Et dist : compagne, je vous pri,

Espérance, trop lonc detri^C

Faites de parler a cest homme,

Trop petitemment se renomme

De s grans biens qu'amours li a fait. (Froissart, p. 10.)

Quant sa façon amoureuse vi,

Lors errament li donna, sans dettri,

Tot de bon gré, non fins cuer en doaire.

(Gacez Brulles, Poés. MSS. av. 1300, t. I, p. 257)

Fromont, frère de Renaud, comle de Sens, en
guerre contre le roi Richard :

Fromons ses frere, sans dettri,

Quist gent, si se mist en la tour ;

Pour defendre list son atour ;

Mais li rois à force le prist.

A Orlens en prison le mist.

Et tant que Fromons i moru. (Mouskes, p. 415.)

En parlant du siège d'Acre par Ph. Auguste et
Richard, roi d'Angleterre :

Li rois Ricars assés i fist,

Assés i donna, et promist :

Detris seroit, se je nomioe

Tous caus ki li fissent leur voie,

Et qui furent al siege d'Acre. (Id. p. 520.)

^B Nous trouvons aussi *dettri*, pour « detriement, »
dommage :

Pour sa painne, et pour son dettri,

Mandi Karles nonnément. (Mouskes, MS. p. 312.)

VARIANTES :

DETRI. Ph. Mouskes, MS. p. 58, etc.

DETRY. Eust. Desch. Poés. MSS. fol. 203, col. 1.

DETRIS. Ph. Mouskes, MS. p. 520.

DETRI. Chasse de Gast. Phéb. MS. p. 116.

DESTRY. Froissart, liv. IV, p. 36.

DESTRIC. Ord. t. III, p. 604.

DESTRIT. Fabl. MSS. du R. n° 7615. t. I, p. 71, V° col. 2.

DETRIEMENT. Froissart, Poés. MSS. p. 298, col. 2.

DETRIEMENT. Ord. t. II, p. 506.

Detriance, *s. f.* Retard, délai. (Voy. Du Cange,
Glossaire lat. au mot *detricare* sous *Tricare*, l. VI
Henschel, p. 666 b 3 ; Poés. mss. du Vat. n° 1522.
fol. 157, R°.)

Ainsi ses chiens descouplera,....

Puis dot tantost, sans detriance,

Remonter dessus son cheval. (Trés. de Ven. p. 38.)

VARIANTES :

DETRIANCE. Froissart, Poés. MSS. p. 280 (4).

DETRIENGE. Font. Guer. Trés. de Ven. MS. p. 38.

Detriement, *s. m.* Assignation de légitime,
d'une portion d'héritage légitime et convenable.
(Voy. Laur. Gloss. du Dr. fr. au mot *Detriement*.) (5)

VARIANTES :

DETRIEMENT.

DETRIEMENT. Laur. Gloss. du Dr. fr.

1. **Detrier**, *v.* Empêcher, détourner (6). Voyez
S. Bern. Serm. fr. mss. page 238 et passim, où il
répond au latin *impediēre*.)

2. **Detrier**, *v.* Assigner la légitime^A. Décider,
déterminer^B. Déterminer^C. Retirer^D.

^A Au premier sens, c'est donner aux puînés une
portion légitime et convenable. (Voyez Laur. Gloss.
du Dr. fr. au mot *Detriement*.)

^B L'acception particulière que nous venons

(1) Le sens était se séparer au x^v siècle (Bibl. de l'Ec. des Ch., 4^e série, I, 273) : « Et conclurent ensemble d'eux
detraquer et de partir par divers chemins, pour eulx rendre tout auprès de Nemours. » (N. E.)

(2) « Tant de baronnie et de chevalerie que ce seroit un detris dou compter. » (Chron., IV, 331.) (N. E.)

(3) Il cite une charte de Liège : « Que en ce il n'ait nul detriance ne excuseance. » (An. 124, t. II, p. 447.) (N. E.)

(4) Il le même au Chron., II, 462 : « Si vei bien que c'estoie une detriance. » (N. E.)

(5) Il a aussi le sens de délai (Froiss., II, 464) : « Bien li sambla que ce fust un detriement. » De même aux Ord., III, 680,
an. 1355 : « [Les] frez et interets, qui par leur detriement seroient laiz. » (N. E.)

(6) « Cils rencontres detria le senescal qu'il ne peut venir à temps au pont à Yrit. » (Froiss., III, 154.) (N. E.)

d'exposer, vient de l'acception générale de *détrier* pour « décider, déterminer. » « Ceo breffe, et nul « autre *détric*, et determine droit de la possession « entre parcerens, et un heire. » (Britton, Loix d'Angl. fol. 189. R^e et passim.)

° On disoit aussi *détrier* pour « délériorer » ; témoin ce passage où l'on fait parler la Vérité :

Sans moy voy tout *détrier*,
Et perir, etc. [E. Desch. f. 69.]

° Enfin *détrier* s'emploie pour « retirer » et se disoit des enfans qu'on retiroit de nourrice. « Les « Juifs, ne les Romains ne les sevroient, ne « *détrioient* qu'ils n'eussent trois ans. » (Bouchet, Ser. liv. II, p. 322.)

Detriers, adv. Par derrière. Les François, poursuivis par Guillaume-le-Bâlard, sont noyés au passage d'un pont qui rompit :

Quant ils ourent au pont failli...
Normans *detriers* (1) les vont prenant,
Nel ne peut aller avant ;
Par les rivaiges vont costant,
Guez, et passages vont querant. [R. de Rou, p. 269.]
Et guert a le cheval feru
Detriez l'archon, près l'escu. [R. de Rou, p. 304.]

Detras est un mot languedocien. (Voyez Borel. Dict. au mot *Detriez*.)

VARIANTES :

DETRIERS. Rom. de Rou, MS. p. 269.
DÉTRIEZ. Rom. de Brut. MS. fol. 62. V^o col. 1.
DETRIS. Rom. de Brut, Ibid. MS. de Bomb.
DETRAS. Borel, au mot *Detriez*.
DETRUZ, lisez *détriez*. Rom. de Rou, MS. p. 263.

Detrigoueres, s. m. Dévidoir. « Panurge..... « mon ami..... voudrois tu..... espoincler les « fuseaux, articuler les vertoils, calumnier les « bobines, reprocher les *detrigoueres*, condamner « les frondillons, defiler les pelotons des Parèques. » (Rab. t. III, p. 155.)

Detriier, v. Délayer, différer^A. Retarder, arrêter, contester^B. [Rapprochez de *détrier* 1 et 2.]
° Sur le premier sens, voyez Gloss. sur les Cout. de Beauvois. (2) « Il purra dire que le pleyntife se « pleynt à tort, car le jour de la pleynte, et le jour « de la date del breffe fuyt le pleyntyte mesmes « seisi, si que cele pleynte ne peut nulle foitz « *détrier* de plus tardife temps, et issi que en temps « de la pleynte ne ust il encheson de soy pleyndre. » (Britt. Loix d'Anglet. fol. 148. R^e.) « L'en ne mesfel « pas en *détrier* le jugement pour savoir se li sou- « verain en vouroit avoir pitié, ou mercy. » (Beauman. page 46.) « Non age le plet *destric*. » (Anc. Cont. de Norm. en vers, ms. fol. 50. R^e.) On lit au fol. 65 du Gr. Cont. de Norm. : « Non age « prolonge la fin des querelles. »

Se ses secours me *detrie*,
Ne me doit pas auier.

Jakemes li Vintier, Poës. MSS. av. 1300, t. II, p. 863.

« Chestre requeste li doit fere li juges, et ne pour- « quant l'en ne doit pas *détrier* que li tesmoing ne « soient oi. » (Beaum. p. 209.)

° Pour « retarder, arrêter, faire obstacle. » « Ne « puissent prendre, d'une lettre de caution, que « quatre deniers, et de la lettre de delivrance de la « dite caution, que quatre deniers ; et que se plus « en prennent, ou *détrient* les marchands, ou les « voituriars a delivrer les dites lettres, tous ceux, « frès, et interets qui, par leur detriement, seroient « faiz, ils seront tenuz de rendre, et contraint à ce, « sans delay. » (Ord. t. III, p. 680 et la note C.)

Maint seignour *détrient* amaint,
Qui souvent en sont triboulé. [E. Desch. f. 221.]

Gil de la cité les escrient,
Devent les tentes les *détrient*. [Blanch. S. G. f. 191.]

Force d'amours me destraint, et *détriste*

En sa prison.

Coronée de l'ace de Rains, Poës. MSS. av. 1300, t. II, p. 592.

Ph Mouskes parlant des présens que fit le roi de Perse à Charlemagne :

Et li tramist, se jou n'i fal,
Uns moult rice orloge d'artkal :
As XII. eures, sans *détrier*,
Venoient XII. chevalier
Armé sour cevals trop bias ;
Escus orent, et pignonciaus :
Par XII. fenestres issioient
Et aprîes toutes recloccioit ;
Et quant il en estoient issu,
Et cil orloge tous plains fu
De cloketes trop bien sonans,
Petitaies, et bien parans :
S'en iert tele la mélodie

[Mouskes, p. 71.]

De soufler telke ne *détric*. [Poës. av. 1300, p. 1336.]

De là, on disoit en *détriant* pour « avec diffi- « culté. »

..... Bien qui vient en *détriant*

Dure plus, ce dient auquant,

Que cil c'on voit tost abondir. [Poës. Vat. f. 56.]

VARIANTES :

DETRIER.

DESTRIER. Poës. MSS. av. 1300, t. IV, p. 1322.

DESTRIER. Froissart, Poës. MSS. p. 224.

DETRIER. Fahl. MSS. de S. G. fol. 79. R^e col. 1.

DESTRIOER. Poës. MSS. av. 1300, t. II, p. 592.

DESTRIVER. Eust. Desch. Poës. MSS. fol. 221, col. 3.

Detrimentes, adj. Qui cause du détirement. On trouve ce mot employé comme épithète de domage, dans les Epith. de M. de la Porte. (Voy. Diet. de Cotgrave.)

Detrister, v. Egayer. Faire cesser la tristesse. (Diet. d'Oudin et de Cotgrave ; voy. Poës. de Loys le Caron, fol. 27. V^e.)

Detronçonné, adj. Coupé par tronçons, haché en pièces. « Lors regardent le chevalier qui estoit « si suant, et si foulé, et son escu si desers, et « *detronçonné* de glaives que en luy n'avoit con- « gnoissance. » (Percefl. vol. I, fol. 89, R^e col. 1.)

(1) « *Detriés* nos voi ne sai qui les gens baster. » (Ron. dans Du Cange, III. 521. a.) (N. E.)

(2) Avec le pronom, il signifie être différé (Cout. de Beauvois, II, 449) : « Ensi se *détric* ceste cose un grant temps. » Neutre, il signifie tarder : « Li princes est tantameit angoussé au cor pour ce que se arriere-garde *détrioit* tant à venir. » (Cout. de Beauvois, VII, 173.) L'Hist. de Liège (II, 447, an. 1421) donne au sens de prolonger : « S'il advenoit que auscuens de cheaux qui vinent par devant lesdits esquivens fussent *détricés* ou prolongés. » (N. E.)

Détroner, v. Desluer, déplacer, déposséder.
 « Il avoit *détronné* les mareschaux de camp. » (Mém. de Bassomp. t. II, p. 228.) Le même, en parlant d'un emploi qu'on lui étoit, dit : « qu'il ne pensoit pas que sa personne deust estre *détrônée*. » (Ibid. t. IV, page 113.) Voyez *Ibid.* t. III, page 194, où il est question d'un surintendant des finances.

Detronque, part. Trompé. (Voyez *Dolet*, des Accens frau. p. 290.)

Dettraiz, part. Tiré, percé de flèches :

Dettraiz, comme St. Soubastien,
 Soit de sajettes, en la fin. [E. Desch. f. 212.]

Detrapation, s. f. Honte, déshonneur. (Voyez *Gloss.* de l'Hist. de Paris.)

Detruiper, v. Souiller. (Dict. de Borel, 1^{re} add. ; Dict. de Corneille, Oudria et Colgrave.)

Deu, art. De. (E. Desch. f. 170.)

Deu, adj. Convenable ^A. Doué ^B.

^A Dans le premier sens, c'est proprement le participe du verbe « devoir. » « En bon point, et *deu* » « estal. » (Ord. t. III, p. 140.) Nous disons encore « en *dé* état, » en état tel qu'il se doit. On disoit aussi « faire son *deu*, » pour faire ce qui est convenable, faire son devoir. G. Guiart, ms. fol. 129, R^o.)

^B *Deu*, pour « doué, » paroit le participe de « douer » :

Chacun avoit gente façon,
 Qui orent cette legon
 Recorder, dont aucuns sont mis :
 Li autre en sont de joye *deu*,
 Qui en chautent maint joyeux son. [E. Desch. f. 321.]

On disoit aussi *deu* pour « je done, » Avant l'Ord. de Philippe, roi de France, en 1214, le prêtre faisoit dire par le mari à la femme qu'il épousoit : « Dou « dovaire qui est devisés entre mes amis, et les « liens, le *deu*. » (Beaum. p. 76.) [Ed. Beugnot, XIII, 2.]

Deuble, s. m. Double, crainte. « Sur la *deuble* « que il out de nous courroucier. » (Ordonn. t. III, p. 362 et la note marginale.)

Deugie, adj. au fém. Dodelie, mince de taille.

Adonc me vint avisacion,
 De celi que j'ara fame etc.
 Qui me senble ore, et pale, et sore ;
 Qu'ele s'estoit donc blanche, et vermeille,
 Liens, amoureuse et *deugie* [Voyez DELGIE] ;
 Or samble crasse, et mal taillie,
 Triste et teneus, c'est grant merveille.

[Ibid. MSS. du R. n. 2718, f. 251, R^o col. 1.]

Deuil, s. m. Deuil, chagrin ^A. Lamentations ^B. Funérailles ^C.

^A Au premier sens, ce mot signifioit deuil, chagrin.

Femme n'aras pas à ton enlax,
 Mais divorce, et de dur langage ;
 A donc te croistra tes *deuls*. [E. Desch. f. 212.]

Se puis en li pourcoi desloiauté
 Ma joie faut, et mes *deus* monteplie. [P. V. n. 1490, f. 176.]

On a dit en parlant des regrets qu'excita la mort de Philippe-Auguste :

Quant rois Alexandres fu mors,
 Ne fu null *dious* si fors. [Mouskes, p. 643.]

.... *Doels* m'ocira, et ire. [Poës. Vat. n. 1490, f. 20.]

Par les villages, les les rivages,
 Faisoit grant *deuls*, et grant domages. [R. de Brut, 26.]

Fils, de la mort est joye, et *dels*. [F. R. n. 7218, f. 95.]

« La cour ne fait, et ne porte *deuil*. » Façon de parler proverbiale où le mot *deuil* est pris dans la signification subsistante. (Voyez Miranmonit, des Cours souver. p. 56.)

^B Pour « lamentations, » on disoit en ce sens « mener *deul* », pour se lamenter, s'affliger. (Joinv. page 106. (1))

^C Enfin, dans le sens de funérailles, on lit « faire « *duel* » pour « faire des funérailles » dans Villehard. p. 14. (2)

VARIANTES (3) :

- DUEIL. Gloss. des Arrêts d'Amour.
 DEUL. Orth. subsistante.
 DEULEUL. Fabl. MSS. du R. n. 7615, t. II, fol. 68, V^o col. 1.
 DUEIL. Gloss. du P. Maiteue, t. V.
 DEUL. Joinville, p. 64.
 DEULS. Fabl. MSS. du R. n. 7218, fol. 277, R^o col. 2.
 DEULX. Rom. de Brut, MS. fol. 25, V^o col. 2.
 DEULZ. Vig. de Charles VII, t. I, p. 103.
 DEUS. Poës. MSS. avant 1300, t. IV, p. 1342.
 DELS. Doel, ibid.
 DEY. Fabl. MSS. du R. n. 7980, fol. 70, R^o col. 1.
 DOEL. Borel, Dict.
 DOEL. Fabl. MSS. du R. n. 7980, fol. 47, R^o col. 2.
 DOELS. Poës. MSS. Vat. n. 1490, fol. 176, R^o.
 DIOUS. Ph. Mouskes, MS. p. 28.
 DUES. Id. p. 746.
 DIELS. Villehardouin, p. 80.
 DIEUL. Id. p. 18.
 DIEX. Fabl. MSS. du R. n. 7218, fol. 50, V^o col. 1.
 DIELZ. Fabl. MSS. de S. Germain, fol. 64, V^o.
 DIEUS. Vies des SS. MS. de Sorb. chef. LIX, col. 1.
 DEAS. Fabl. MSS. du R. n. 7615, t. I, fol. 68, V^o col. 2.
 DEALS. Villehardouin, p. 137.
 DELAS. I. d'Autic, Ann. de Louis XII, fol. 123, V^o.
 DOLAIE. Poës. MSS. avant 1300, t. I, p. 493.

Deument, adv. Dumentel, convenablement.
 « Mal *deument*, » c'est-à-dire d'une façon peu convenable. (Frois. liv. III, p. 252.)

VARIANTES :

- DEUMENT. Ord. t. I, p. 523, notes.
 DEUMENT. Let. de Gh. duc de Bourg. au Sr Dufay, p. 359.
 DEUMENT. Ord. t. I, p. 469.
 DEUMENT. Froiss. liv. III, p. 252.
 DEUMENT. Les Tri. de la X. Dame, Epit. déd.

Deurefen. Semble un mot du refrain d'une chanson. Il n'a point de signification :

Si ot, près de ma voie,
 Chanter la bele Emuelot,
Deurefen (4), j'aim bien Guiot,
 Tous mes cuers a li s'otroie.
 Simon d'Autic, Poës. MSS. av. 1300, t. III, p. 1231.

(1) « Car ce estoit la femme que vous plus haïés qui est morte, et vous en menez tel *duel*, dit-il, en parlant de la reine blanche (365). (N. E.)

(2) Le sens est se lamenter, comme pour le précédent : « Blancheleurs fait tel *duel*, que près li cuers lui fent. » (Bert. IX, p. 18, E.)

(3) Le mot est dans Roland : « C'est le grant *doel* pur la mort de Rollant (v. 1437). » (N. E.)

(4) Dans d'autres chansons, le refrain est *deurelo*. (N. E.)

Deurré, adj. Doré :

Or a des espingles *deurrées*,
Or a cueure chieffs *deurrés* boys,
Or a beurrés, et biaux bontous. *(E. Desch. f. 514.)*

Deus del, s. m. Les grâces après le repas. C'est le mot latin qui les commence, et dont on s'est servi pour les nommer. « En moins de deux jours il secul « toutes les rues, ruelles, et traverses de Paris « comme son *Deus del*. » (Rab. t. II, p. 157. — Voy. la note de l'éditeur.) Nous disons : « Il sait cela « comme son pater. »

Deusisme, adj. Deuisme :

Ce *deusisme* jour de decembre. *(E. Desch. f. 429.)*

Dent. Peut-être faule pour d'eux. Nous nous contenterons de citer ce passage peu intelligible :

Ilé mesdisant, vilainne gent hate,
De moi grevaï v'ost apareiller,
Et sachez bien c'est grant vilonie,
Car je suis cil qui n'en auroit mestier.
La grauz douçours qui maint en son visage,
De loyauté li porte lesmoïgnage,
Por ce n'ai pas paor qu'ele vos croie,
Se la durté *dent* ne le m'envoie. *(Ch. de Thib. p. 20.)*

Deutronomy, s. m. Le Deutronome. (Doctr. de Sapience, fol. 15, V°.)

Deuve, s. f. Douve, fossé. C'est aussi le côté d'un fossé où sont les terres qu'on a jetées en faisant le fossé. (Laurière, Gl. du Br. fr. ; Du Cange, Glossaire latin au mot *Doba* ; Gloss. de l'histoire de Bretagne.) « Curer *deuves*. » (D'Argentré, Coutum. de Bretagne, p. 1471.) (1) On lit dans le latin : *fossarium expurgatio*. . . . « Sur le dixiesme, parlant du « droit d'aisnesse, qu'il s'entend de l'hostel, et « circuit d'iceluy par le vol du chapon, et les autres « dirent qu'ils s'entend de de l'hostel avec le pour- « pris, qui est jusques le *dhoc* du fossé, s'il y a fossé, « et s'il n'y a point de fossé, il s'entend de ce qui « est dedans la clôture du dict chasteil. » (Procès-verbal de la Coutume de Bourbonnois, au Nouveau Coutumier gén. t. III, p. 211.) « Par la custume « de la chastellenie de Tremblevy, qui a *douhe*, il a « fossé ; qui est à entendre, que celui qui a la « *douhe* du fossé du costé de son herilage, pareille- « ment le fossé luy appartient. » (Coutumes loc. de Tremblevy, au Coutumier général, tome II, p. 289.) Du Cange et Laurière, qui citent le même passage, renvoient à la Coutume de Tremblay. (Voyez Du Cange, Glossaire latin au mot *Doba*, et Laurière, Glossaire du Broit fr. au mot *Douves* ; voyez aussi Du Cange, Gloss. latin, aux mots *Dob*, *Boiva* (2) et *Dugfaria*.) *Douhe* est expliqué par « aqueduc, canal, conduit, » du latin *duco*, par Duchat, sur Rabelaïs, t. V, p. 103, note 1. « *Doutale, douthe, douel, douts,* « *dois, doie, ou doye* se trouvent dans les vieux « livres, et signifient aqueduc, canal, conduit. » (Le Duchat, sur Rab. t. 5, p. 103.)

VARIANTES :

DEUVE. Cout. de Bret. p. 1471.

DIOE. N. Coul. gén. t. III, p. 1311.
DIO. Duch. Gén. des Chasteign. titre de 1220, p. 27.
DOUA. Gloss. de l'Hist. de Bret.
DOUE. Du Cange, Gloss. lat. au mot *Doba*.
DOUE. Cotgrave, Duct.
DOUE. Hist. de Louis III, duc de Rourb. p. 152.
DOULVE. Lettres de Louis XII, t. IV, p. 134.

Deuvé, part. Deuë. « Laquelle nostre sage mere « nature a *deuvé*, tant de force d'esprit, que de « corps. » (Dial. de Tahur. Eptre, p. 7.)

1. Deux, s. m. plur. Ducs :

As *deux*, et aux plus baulx barons. *(B. de Brut, f. 32.)*
On lit *dus* dans le ms. de M. de Bombarde.

2. Deux, nom de nombre. Ce mot, sous les orthographes employées par S. Bernard, répond au latin *duo, duplex* et *utroque*. C'est le nom du nombre qui suit l'unité. On lit *deus* en ce sens, au Gloss. latin de Du Cange. Il est en usage sous la première orthographe. Nous allons citer les façons de parler qu'il a produites :

1° « *Deux et deux*, » pour deux à deux. « En « nostre dit Chastelot, doit avoir douze examina- « teurs, tant seulement, lesquels doivent avoir en « nostre Chastelot six chambres, c'est à scavoir *deux* « et *deux* une chambre. » (Ordonn. t. II, page 101.) On trouve dans le même sens *deus et deus*. (Rom. de Rou, ms. p. 126.) *Dui et Dui*. (Diel. de Borel, au mot *Juvent*.)

2° « *Deus et deus*, » pour deux à deux et tout de suite. On lit *dui à dui*, pour deux à deux. (Saint Bernard, Serm. fr. mss. p. 262 et 263. Dans le latin *bini et bini, bini*.)

A premiers, orent pois au lart,
Et puis *deus* et *deus* au marlant,
Si orent hastes, et lardes,
Et si orent moult bons pastez. *(F. R. n° 7218, f. 278.)*

3° « Qui vaille *deux*, » Qui vaille rien. « Lors « dist, je me rends, puisque vous le voulez ; mais «eroy que vous me rendrez, et si n'aurez du men « qui vaille *deux*. Certes dist Englois, ainçois me « rendez nul florins, ou vous ne parlerez ja- « mais. » (Histoire de B. du Guesclin par Ménard, p. 49 et 50.)

4° « A *deux*. » A deux fois. « Il n'en fait pas « faire à *deux*. » (Essais de Mont. t. I, p. 249.)

5° « *Deux* contre un. » Le double. « Se nous « descei dans la dessoubz noz gens serant lassez, « et en aurons le pire, *deux* contre un. » (Hist. de B. du Guescl. par Mén. p. 102.)

6° « Sallir de *deux* en trois. » Passer rapidement des uns aux autres :

Qui est cilz compaigns si joliz,
Si gracieux, et si courtois,
Qui salue les gens touz,
Et qui s'offre à eux tant de fois ?
Voire que tu ne le cognoiz ?
Ce ne fay moy moult sct de tous ;
Tost a *sallé* de *deux* en trois,
C'est un grant donneur de bons jours. *(Desch. f. 205.)*

(1) La forme *douve* est au Recueil de Tailliar (XIII^e siècle), p. 125 : « Tout cil qui ont arbres souz le fortreece de le vile, ke il les aient fait couper à quatre pies pres de la *douve*. » (N. E.)
(2) On lit au reg. JJ. 121, p. 201, an. 1322 : « Lesquels trois varlés feussent revenuiz armz et espèrs et de dagues, et leurs visages estompez et muciez de leurs chaperons au long d'une *douve* et fossé tenant au bail de la ditte ville. » (N. E.)

7° « *Deux* jouer les *deux*. » Faire l'amour. (Cap. de l'écouchée, p. 153.)

8° « *Deux* ou *quille*. » Nous disons « *quille* ou *double*. »

Puisque je voy Male Bonche regner,
Qui Jalouise a attrait de sa part,
Dangier aussy, en amours gouverner,
Honte, et Paour, qui tous maux me départ
Et l'ortune qui en maint lion s'espart
Enquant amant, je feray *deux* ou *quille*,
Quant je ne puis avoir un *douze* regard ;
Se ce temps ti ut, je devendray hermite. (*Desch. f. 11.*)

9° « *Aller à deux pas et un saut*. » Terme de manège. « Il fit son entrée de camp, sur un très « beau roussin, qu'on appelloit le real, que le seigneur Jules, escuyer de M. le Vidame..... avoit « dressé à *aller à deux pas et un saut*, mieux que ne « fit jamais cheval. » (Brial, Cap. fr. I, II, p. 399.)

10° « *Rime de deux* et ar. » Sorte de poésie ainsi nommée lorsque les deux ou trois premiers vers d'une pièce, étant de la même rime, le troisième ou quatrième, d'une mesure plus courte, ou aussi longue que celle des vers précédens, est d'une rime différente. Exemple :

Pour oullier melencolie,
Et pour faire che-re plus lie,
Un douz matin, aux champs issy. (*A. Chast. p. 594.*)
Très dure, maudite journée,
Douloureuse, mal fortunée,
Qui toute ma joye as tournée
En déconfort. (*A. Chast. p. 608.*)

11° « *Oraison* qui est de *deux* rimes et une. » Ainsi nommée, en parlant d'une pièce de vers partagés par sixains dont les vers 1, 2, 4, 5, sont de la même rime et le 3 et 6 d'une rime différente des autres. (Voyez l'histoire des Trois Maries, en vers, ms. p. 422.)

12° « Plus largement de *deus*, ou d'un. » Plus d'un ou de deux. (G. Guiart, ms. fol. 24, R°.)

13° « *Deus* cens, etc. (Van qui corroit por mil) » pour l'année courante mil deux cens, etc. (Perard, Hist. de Bourg. titre de 1253, p. 474.)

14° « *Dus cens*, » pour deux cents. (Rymer, t. I, p. 116, col. 2, et 117, col. 1, titre de 1270.)

15° « *Doucelcenne*, » pour deux-centième. (Duch. Gén. des Chastaignes, p. 28, titre de 1246.)

16° « *Doucentain*, » pour deux centième. (Id. p. 27, titre de 1220.)

17° « *Doucentenne*, » pour deux centième ou deux cents, dans les dates. (Perard, Hist. de Bourg. p. 474, titre de 1252.)

18° « *Ducentisme*, » pour deux centième. Duch. Gén. de Chast. p. 45, titre de 1239.)

VARIANTES :

DEUX. Orth. subsist. : S. Athan. Symb. fr.
DEUS. Fabl. MSS. du R. n° 7218, fol. 278, R° col. 1.
DEZ. Ind. n° 7645, t. II, fol. 124, R° col. 2.
DELS. Borel, Dict.
DEZ. Fabl. MSS. du R. n° 7089, fol. 67, R° col. 1.

DEULS. J. Le Fevre de S. Remy, Hist. de Ch. VI, p. 45.

DEULX. Ord. t. III, p. 575.

DEUX. Assises de Jerus. p. 17.

DEUX. Carpentier, Hist. de Cambray, p. 28, tit. de 1255.

DEUT. Chans. du C. Thib. p. 39.

DIU. Rymer, t. I, p. 45, titre de 1250.

DO-CANZ, pour deux cens. D. Morice, col. 983 et 984.

DOENS. Rymer, t. I, p. 13, col. 2, tit. de 1256.

DOES. Perard, Hist. de Bourg. p. 486, titre de 1257.

DOI. Poës. MSS. av. 1300, t. III, p. 1265.

POS. Fauch. Langue et Poës. fr. p. 135.

DOULZ. Jurain, Hist. du C. d'Aussonne, p. 25, tit. de 1229.

DOUS. Poës. MSS. av. 1300, t. III, p. 1052.

DOUZ. D. Morice, Hist. de Bret. col. 983, titre de 1262.

DOZ. Clém. Marot, p. 36.

DUES. Perard, Hist. de Bourg. p. 482, titre de 1255.

DUI. Villehardouin, p. 17.

DUIT. Fabl. MSS. de S. G. fol. 22, V° col. 1.

DUS. Ph. Mousk. MS. p. 31.

DUY. Chr. Fr. MS. de Nangis, an 1190.

Deux (aller entre). [Intercalez *aller entre deux*, s'entremetre Froiss. III, 40] : « Lors com- « menchièrent li chevalier à *aller entre deux* et « brisierent li premiere marcundise. »] (S. E.)

Devaler, v. Descendre (J. Ce mot, qui se dit encore en Normandie et ailleurs, se trouve très fréquemment dans nos anciens écrivains. (Voyez nos Dict.; Oudin, Curiosités fr.; Glossaire de l'Hist. de Bret.; Du Gange, Gloss. latin, au mot *Devallare*; Ger. de Nevers, Straparole, Rab. Marot, Villon, etc.) On disoit « *devaler* des coups, » pour porter des coups de haut en bas (2). (G. Guiart, ms. fol. 256, V°.)

VARIANTES :

DEVALER. G. Guiart, MS. fol. 256, V°.

ADEVALER. Poës. anc. MS. du Vat. n° 1490, fol. 132, V°

Devallée, s. f. [Voyez DEVALLEMENT.]

Devallement, s. m. Descente (3). [Dict. d'Oudin et de Colgrave.] On disoit, au figuré, *devalcée* pour l'action de frapper un coup de haut en bas, en descendant :

Lors veissiez, en maintes guises.

Descendre cops aus *devalées*

De grans godendaz, et d'espées. (*Guiart, f° 246.*)

VARIANTES :

DEVALÉE. Oudin ; Rab. t. II, p. 274.

DEVALLE. G. Guiart, ms. fol. 246, R°.

Devancié (à la), adv. Au devant.

S'ont paien lor gent apocié.

Si vincent à la *devancie*. (*Mouskes, p. 179.*)

I. Devancier, s. m. Prédécesseur. Nous disons encore *devancier*. Pasquier, dans ses Recherches, p. 662, soupçonne que ce mot étoit nouveau de son temps (4) : « *Dous*... autre fois faiz à nostre dit « seigneur, à ses *devancieris*, et à nous. » (Ordonn. t. III, p. 230.) On lit à la marge *devanciers*.

VARIANTES :

DEVANCIER. Pasquier, Rech. p. 662.

DEVANGIER. Ord. t. III, p. 230.

DEVANTIER. G. Guiart, MS. fol. 218, R°.

DEVANTRAIN. Laurière, Gloss. du Dr. fr.

DEVAUTRAIN. Lisez Devantrain. N. à la s. de Beaum. 418.

(1) Il signifie encore abaisser : « Il *devala* la torse pour raviser les desguises. » (Froiss., XV, 90.) (S. E.)

(2) « Il lui *devala* par la teste un coup d'un espafnut grant et pesant. » (Froiss., XI, 366.) (S. E.)

(3) L'infinifit de *devaler* étoit pris subst. : « Jusqu'à *devaler* de la montaigne. » (Froiss., II, 163.) (S. E.)

(4) Mais on le trouve au XIII^e siècle : « As us et as constumes que si devancier l'ont gardé par devant lui. » (*Libre des Métiers*, 45.) (S. E.)

2. Devancier, adj. Le premier qui a une chose :

Il n'a riens de bon en la ville,
Dout je ne soye devancier. [E. Desch., p. 578.]

Devancier, v. Devancier. Prendre le devant, prévenir. Ce mot, sous les différentes orthographes employées par S. Bernard, répond au latin *prætere*, *prævenire* et *præoccupare*.

Mes morirs devancier l'atendre.
Jeh. de Nueville, Anc. P'oss. MSS. av. 1300, t. 1, p. 216.

CONJUGAISON :

Devancet, pour devance, au subj. (S. Bern. Sermon. fr. MSS. p. 112, dans le latin *præcat*.)

VARIANTES :

DEVANCHER. S. Bernard, Sermon. fr. MSS. p. 370.
ADEVANCHER, ADEVANCHER, ADVANCHER. D. Carp. Suppl. au Gloss. de Du Cange, au mot *Autecubulo*.
DAVANCHER. S. Bernard, s. fr. MSS. p. 151 et passim.
DAVANZER. S. Bern. Sermon. fr. MSS. p. 121 et passim.

Devant, adv. et prépos. Avant, devant, auparavant. *Devant*, dans S. Bernard, répond au latin *ante* et *præ*. On trouve *deantea*, dans le même sens, au Glossaire latin de Du Cange. (Voyez R. Est. Gramm. fr. p. 113.)

On disoit :

1° « Au devant, » pour « avant » :

Au devant que je le vous die. [Path. Test. p. 126.]

2° « En devant, » pour « auparavant » :

Je le vos di bien en devant
Poës. MSS. avant 1200, t. IV, p. 1374 (1).

3° « Venir devant. » Préocuper. « Autre chose « qui leur venoit devant, car toutes femmes sont « vitupérées d'estre menées à Orléans, et là les « envoyoit on le plus. » (Journal de Paris, sous Charles VI et VII, p. 25.)

4° « Devant eschuir. » Se précautionner. En latin *præcavere*. (Gloss. du P. Labbe, p. 519.)

5° « Devant ce que, » pour « devant que, avant que. » (Ordonnances des Rois de Fr. t. 1, p. 314, et Vie d'Isabelle, à la suite de Joinville, p. 180.)

6° « Devant la main, » pour « auparavant. » (Voyez les 15 Joyes du mariage, p. 84.)

7° « Devant lui, » pour plutôt que lui, mieux que lui, « Il n'est aujourd'hui sire qui le sceust faire
« devant lui. » (Froissart. liv. 1, p. 297.)

8° « Devant que qu'il, » pour avant qu'il. « Et « comment barnant avoit dit, vingt ans devant que
« qu'il meure, il y auroit en Angleterre ung roy qui
« auroit non Perceforest. » (Perceforest, vol. 1, fol. 40, V^o col. 1.)

9° « Devant derriere, » pour « sans devant derriere. » (Voyez Dialogues de Talureau, p. 148.)

10° « Aller au devant par derriere. » Prendre des routes détournées. (Voyez Estal de la France, sous François II, par De La Planche, p. 640.) « Gaigner

« le devant par derriere, » paroît être dans le même sens dans le Dictionnaire de Coigrave.

11° « Devant et daieries. » Partout. (Fabl. mss. du R. n^o 7615, t. II, fol. 144, R^o col. 1.)

12° « Devant hier, » pour avant-hier. (Monet.)

13° « Devant à la fin. (Hist. de la S^{te} Croix, ms. p. 9.)

14° « Ça devant. » Ci-après. « Je dirai ça devant. » (Chasse de Gaston Phébus, ms. p. 288.)

15° « Par devant tous autres. » Au-dessus de tous. (Modus et Racio, ms. fol. 95, V^o.)

« Devant tous fet). Formule employée au commencement de lettres patentes. (Voyez la Thaumass. Cout. d'Orl. p. 464, tit. de 1137.)

16° [Passer et repasser devant une personne ballue, était une injure: « Philippot le scellier et ung « autre son parent, armez et embastonnez, pour « faire desplaisir à Jehan Cousin, se monstrerent et « passerent plusieurs fois devant lui, qui est le plus « grand desplaisir que on puisse faire au pais « Tourneisis à ung homme, quant il a esté batu et « injurié. » (JJ. 184, page 143, an. 1451.)] (N. E.)

17° [Aler au devant de quelque chose, l'empêcher: « Il les veoit si esmeus en grant guerre où « nuls n'aloit au devant. » (Froiss. III, 210.)] (N. E.)

18° [Estre au devant, même sens: « Il ne (les) « amoit mies grammant, car il leur estoit au « devant. » (Froiss. III, 100.)] (N. E.)

VARIANTES :

DEVANT. S. Athan. Symb. fr. 1^{er} traduct.

DAVANT. S. Bern. Sermon. fr. MSS. p. 9 et passim.

DEVAUNT. Bymer, t. 1, p. 5, titre de 1259.

DEVENS. Duchesne, Gén. de Béthune, p. 167, tit. de 1230.

Devantail, s. m. [Voyez DEVANTIERE.]

Devant bras, s. m. Brassart. (Du Cange, Gloss. latin, au mot *Davantbra*, col. 1304.)

1. Devantiere, s. f. Tablier. La plupart de ces orthographes sont encore en usage en ces sens dans les provinces. « Tire de sa sarcofe quelques pièces « reconsumes, et plus sales que la devantail (2) d'un « cuisinier. » (Merlin Cocuic, t. 1, p. 366.) Le mot *devantiere* est pris au figuré et dans un sens deshonnéte dans Brantôme, Dames gall. t. 1, p. 230. On trouve *perizonium* expliqué par *devanteau* dans le Gloss. latin de Du Cange (3).

VARIANTES :

DEVANTAIL. Merlin Cocuic, t. 1, p. 366.

DEVANTEIL. Gace de la Eigne, des Déd. MS. fol. 44, R^o.

DEVANTEAU. Babelais, t. III, p. 92.

DEVANTÉ. Monet, Dict.

DEVANTIER. Div. Leçons de du Verd. p. 62.

DEVANT. Fabl. MSS. du R. n^o 7615, t. 1, fol. 163, R^o.

2. Devantiere, s. f. Le devant. Proprement ce qui est devant. On disoit « devantiere d'édifice, » pour « frontispice. » (Dictionnaire d'Oudin.) « La « devanture d'une maison, » pour « le devant d'une maison. » (Fabl. mss. du R. n^o 7218, fol. 13, V^o.)

(1) Voir aussi Froissart (II, 100), qui emploie *en devant ce que* (III, 230). (N. E.)

(2) « Icele Marguerite tira une pierre qui elle avoit cachée souz son devantail. » (Ord., VII, 254, an. 1359.) Au reg. II, 195, p. 1643, an. 1370: « Unum hullecum gallice *devantel*. » (N. E.)

(3) On lit encore sous *limas*: « Une maniere de vestemens, qui est dez le ventre jusqu'aux piés, comme *devantier* à cuisiniers ou à feme. » C'était encore un parement d'autel, d'après un reg. de la Ch. des Comptes (Du Cange, II, 330, col. 1): « Item en coffres sont parement d'autel, c'est assavoir dossel et *devantier* d'or à grant ymagés. » (N. E.)

VARIANTES :

DEVANTIERE. Oudin, Dict.

DEVANTURE. Fabl. MSS. du R. n° 7218, fol. 13, V° col. 2.

Devantrain, *adj.* Qui précède. Ce mot, sous les orthographes employées par S. Berni, répond au latin *prior* et *preteritus*. Dans la harangue des ambassadeurs du parti orléanois aux princes du sang, en 1413, on lit : « Je considère le royaume de France chrestien entre un corps, duquel nostre souverain seigneur le roy est le chef, et les subjets sont les membres, mais en quel degré je mettray mes seigneurs du sang royal, qui nous ont cy envoyez, et vous aussi, mes très redoubtez seigneurs, à qui nous parlons, car nous n'avons point de chef, sinon nostre roy souverain seigneur, et prince. Quant au chef, je ne vous compare pas, ne aussi aux membres *devantrains* : pour vous garder vostre préminence. » Monstr. vol. 1, fol. 172, R°.)

A S. Denis enfonceis fu,

od les autres rois *devantrains* (Ph. Mouskes, p. 405.)

VARIANTES :

DEVANTRAIN.

DEVANTRIEN. S. Berni. Sermon. fr. MSS. p. 264 et 295.

DEVENTRIEN. S. Berni. Sermon. fr. MSS. p. 198.

Devantrinement (*prendre*). Intercalez *prendre devantrinement*, reprendre (Froiss. V, 305) : « Li contes fu durement assouplis et pris *devantrinement* quant il vei la lettre. » (N. E.)

Devates. Intercalez *devates*, débat. (Tenour de Litt. Glossaire.)

Dévé, *s. m.* Défense. prohibition. (Du Cange, Gl. latine, au mot *Devetum*, dans la trad. d'un tr. entre les Génois et M. Paléologue, chap. de C. P., en 1261.) On disoit *devez* en ce sens dans le Comté de Foix, selon Du Cange, Gloss. lat. au mot *devez*.

VARIANTES :

DEVÉ. Du Cange, Gloss. lat. au mot *Devetum*.DEVÉZ. Ibid. au mot *Devez*.

DEVÈMENT. Fabl. MSS. du R. n° 7218, fol. 194, R° col. 2.

Devéable, *adj.* Interdit. Voyez l'article précédent et plus haut *devoyé*.

Gieux de dez, et de merelles,

Vous soit, toudis, *deveables* (E. Desch. f° 100.)**Deveant**, *part.* Défendant.

Par Eye fut nostre dampnacion,

Et par Adam du front Dieu *deveant* (E. Desch. f. 117.)

Deveement. Intercalez *deveement*, empêchement au Gloss. lat. 7684, sous *culbitio*; voyez aussi les variantes de *devé*. (N. E.)

Deveer, *v.* Défendre, interdire, empêcher, refuser. 2. (Dict. de Borel, 1^{re} add. Gloss. sur les Cout. de Beauvoisis; Du Cange, Glossaire latin, au mot *Devetum*. « Comment toutes devinations sont *devees* en la sainte escripture. » (Poésies mss.

d'Eust. Desch. fol. 382, col. 1.) « Luy avoit deniée, « et *devee* ayde. » Chroniq. fr. ms. de Nangis, sous l'an 1212.)

Quant Cesar ot tout ordonné,

A tous a dit, et *deveé*,

Que par nulle riens qui il voient,

Ly uns des autres ne desvoient. (R. de Brut, f° 35.)

« Li vint à Nangis, et li *devea* l'entrée (3). » (Chr. fr. ms. de Nangis, sous l'an 1188.) On lit dans le latin *devegavit*.

Raisons le me *devece*.

Carasaux, Poés. MSS. av. 1300, t. II, p. 760.

« A la venue de celluy chevalier, les pieces de « ceste espée essoullront, quant il les mettra « ensemble, à la recommandation du bon roy « Mehaigné nul ayent. Or ne la quiers plus, car pour « ce methe à fin, te est elle *destrye*. » (Percefor, vol. IV, fol. 157, V° col. 1.)

Or ne tui doi ge, ne ne puis,

Deveer le don de m'amor. (F. S. G. fol. 89.)

CONJUGAISON :

Devava. Défendra. La Thaumassière, Coutum. de Berri, p. 735.)

Devor. Je défends ou je refuse. F. mss. de S. G. fol. 89, R° col. 1.)

Deves, *part.* de *dever*. (Dict. de Cotgrave.)

VARIANTES :

DEVEER. Fabl. MSS. du R. n° 7218, fol. 261, R° col. 1.

DESVÉER. Poés. MSS. avant 1300, t. II, p. 760.

DESVOYER. Percefor, vol. IV, fol. 157, V° col. 1.

DEVAER. La Thaum. Cout. de Berri, p. 735.

DEVENAR. Dict. de Nostrad. cité par Du C. Gl. I. à *Vetum*.

DEVEYER. Ord. t. I, p. 74 bis.

DEVELER. Chr. fr. MS. de Nangis, an 1295.

Devendudes, *part. au fem. plur.* Défendues. (Voyez Du Cange, au mot *Defenduda*.)

Devenir, *v.* Dévider sur un dévidoir. (Diction. de Borel et de Corneille.)

Devenir, *v.* Ce mot subsiste (1). On lit *devenir* dans le même sens au Glossaire latin de Du Cange. « Quel thesauri quos ita congregaverant, *deveniscent*. » C'est-à-dire ce qu'étoient devenus les trésors qu'ils avoient amassés. (Gregoire de Tours, liv. VII, p. 367.) « Choses qui survi en l'an à *devenir*, » pour choses qui doivent arriver dans l'année. (Marbodius, col. 1646.)

CONJUGAISON :

Devainne, à l'oplatif. (E. Desch. p. 349.) (5)Hors du sens *devainne*,

Qui me requerra de combattre. (E. Desch. f. 349.)

Devèigne, au prés. de l'ind. Je deviens. « J'eo *devèigne* vostre home. » (Britton, Loix d'Angleter. fol. 174, R°.) C'est le préambule des termes dans lesquels on rendoit hommage.

Devenist et **Deveniz**, pour *deveniez*. (S. Bernard,

(1) Dans Froissart, il a le sens d'ancêtres (II, 249) : « Qu'il nous voeille laisser en telle franchise que nostre *devantrain* ont esté. » (N. E.)

(2) Et contester : « La vois de Navarre les reclamoit de son heretage et li rois de France li *devoit*. » (Froissart, VII, 416) (N. E.)

(3) « Li pas d'Arragon leur estoient *deveé* et clos. » (Froissart, VII, 121.) (N. E.)

(4) On le trouve dans Roland (v. 102, 223, 155, etc.) (N. E.)

(5) « Hors du sens *devainne*, Qui me requerra de combattre. » (N. E.)

Sermons françois mss. p. 91 et 116, dans le latin *efficiamini.*)

Devenu, pour devenu. (S. Bernard, Serm. fr. mss. p. 85 et 322, dans le latin *factus.*)

Devenuet, pour fût. (S. Bernard, Serm. fr. mss. p. 186, dans le latin *fuert.*)

Devientent, pour devientent. (Loix norm. art. 32.)

Devigent et **deviguet**, pour deviensent et devient. (S. Bernard, Sermons fr. mss. p. 29 et passim, et p. 33 et passim, dans le latin *fiant et fiat.*)

Devenissiez. Tu devinsses « Quant elle demanda que pour l'amende son serpent que tu luy avoyes occis, que tu *devenissiez* son homme, et « luy respondis que non serois. » (Lancel. du Lac, t. III, fol. 84, V^e col. 2.)

Devre. Lisez *deveigne*, pour devienne. « *Jeo devre* « vostre home de fees. » On lit plus bas : « *Jeo* « *deveigne* vostre home de fees » (Britton, Loix d'Angl. fol. 174, R^e.)

Devenres, s. m. Vendredi (1). Du latin *dies Venereis.*

Juner les *devenres* de l'an,
Ne trespasseront si fait ban.

Poës, MSS. avant 1300, t. IV, p. 1372.

A l'issue d'avril, en temps douz et joli,
Que erbeletes poignent, et prez sont reverdi
Et arbrisel desirant qu'il fussent parleuri,
A Paris la cité estoie venredi
Pour ce qu'il est *divenres*, en mon cuer m'assenti
Qu'à S. Denis iroie, pour prier Dieu merci.

Hist. de Pépin et de Berthe au Gr. pié sa femme, MS. du R. n^o 7188, fol. 4, R^e.

VARIANTES :

DEVENRES. Poës. MSS. av. 1300, t. IV, p. 1372.
DIVENRES. Hist. de Pépin et de Berthe au Grand pié, sa femme MS. du R. n^o 7188, fol. 1, R^e.

Devens, adv. Dedans.

Si commencierent esrament
Caus *devens* à grever forment. (Mouskes, p. 600.)

Quar li boins mestres Amauris,
Li sire des engigneours,
Comandere des mineours [mineurs]
Et larges en mainte maniere,
Si valans k'il portoit baniere
S'en fu alés droit as engiens
Et faisoit la douler mariens
Pour adanagier caus *devens*. (Ibid. f. 701.)

Deventer, v. Acquitter au préalable, avancer.
« Detenteur d'immeubles, par emphytéoses, ou « longues années, ou en assensement perpetuel, « est tenu de *deventer*, dessouir, et payer la pen- « sion, canon, ou cens annuel autrement escheus, « bien qu'il n'en soit autrement interpellé. » (Cout. de Gorze, au N. Cout. gén. t. II, p. 1082, col. I.)

Deveoir. [Intercalez *Deveoir*, même sens que *desveoir*.] « Onques à nulle suspicion ne traizon « il ne le *deveient*. » (Froiss. X, 426.) (N. E.)

Devergondement, s. m. Manière de vivre

sans pudeur, qu'on disoit vergogne. « Quant la « débauche, et le *devergondement* sont poussés à « un certain point de scandale, cet excès fait plus de « tort aux hommes qu'aux femmes. » (Lettres de Madame de Sévigné, t. IV, p. 231. — Voy. EVERGON-DEMENT, adv. et VERGOGNE.)

Devers, prépos. Vers (2). (Voyez Dictionnaires de Monet et Robert Estienne, Grammairiens françois, p. 100.) On trouve *deversum* et *deversus*, dans le même sens, au Glossaire latin de Du Gange. On lit de même *per deversus*, *per deversum* et *per diversum*, dans le sens de *par devers*. (Ibid. — Voyez aussi Ordonnances des R. de Fr. t. I, p. 670.)

« *Devers* le pire. » Expression singulière. « En « avoir *devers* le pire, » avoir du dessous. (Guill. Guiart, fol. 231.)

En ont Anglois *devers* le pire,

Fuiant s'en vont au defournier. (G. Guiart, f. 231.)

Devertuer, v. Faire perdre le courage. Le contraire « d'évertuer » :

Chetive creature humaine,
Née à travail, et à paine,
De fraelle corps revestue,
Tant es foible, et tant es vaine,
Tendre, passible, incertaine,
Et de legier abbatuë ;
Ton penser te *devertue*,
Ton fol sens te nuit, et tue,
Et al non sçavoir te maine. (M. Chartier, p. 264.)

Devese. [Intercalez *Devese*, terre en défense, au reg. JJ. 207, p. 367, an. 1480 : « Onquel villaige « de Bustrac [en Auvergne] a ung terrouer appellé « la aste de Custrac et autres *deveses* ou pastu- « raiges..., lesquelz... sont ordonnez... à faire « paistre et herlager les beufs araus dudit vil- « laige. »] (N. E.)

Devestison. [Intercalez *Devestison*, droit de mutation, au reg. JJ. 48, p. 53, an. 1311 : « Laquelle « dame contesse puet et doit prendre *devestisons* « et faire *vestisons* de toutes les choses, censives « et ripturieres, vendues et alienées souz la sei- « gnorie de ce que ele tient. »] (N. E.)

Deveuture. [Intercalez *Deveuture*, dévidoir, d'après le Gloss. 7692, sous *devoletarium*; au Gloss. de Philotas de la Bibl. de Montpellier (XVI^e siècle), on lit : « Alabrum, *desvidoir*, troil ou « bapse. » Aux Nouveaux Comptes de l'Arg. de M. Donet d'Arcq (1317), p. 7 : « Unes *desvidoueres* « d'yvoire. »] (N. E.)

Devi, s. m. Convention (3). « *Devi* de marché, con- vention ou traité fait pour vendre et acheter. « Sachez que, selon la loy escrite, et selon raison, « si tel *devi* de marché d'heritage est traité, ou « fait, jaçoit ce que le denier à Dieu en soit donné,

(1) « Quant Jehans de Lions eut remonstré ceste parole en le place que on dist ou marchiét des *devenres*. » (Froissart, IX, 176.) (N. E.)

(2) Il signifie encore du côté de : « Ceste riviere vient d'amont *devers* Alues en Pailleul. » (Froissart, II, 491.) (N. E.)

(3) L'étymologie est le latin *divisus*. De là on passe au sens de choix, service par une personne choisie : « Car j'ai esté longtemps à son *devis* Et serai mais tant com je serai vis. » (Cocci, p. 124.) Ce qu'on peut choisir visu agréé : « Il n'est nul greignor paradis Qu'avoit amie à son *devis*. » (La Rose, 1398.) Le sens de menus propos est plus près de la racine (*minutus, devisus*) : « Il oyoit les bons *devis* qui à cette cause se faisoient. » (73^e Nouv. de Louis XI.) Notre sens de description est dans la Chanson des Saisnes (XXIV) : « Ilrupois sont mandés pour voir le vos *devis*. » (N. E.)

« et le marché promis à faire, toutes fois le vest, et
« devest n'est pas fait, ne l'heritage cogneu du
« seigneur. » (Bouteiller, Som. rur. p. 425.)

Deveves, s. f. plur. Richesses. Du mot latin *divitie*.

Si quiert les mondaines deveves,
La nigotise, et les delices (1),
La comterie, et les buffois,
L'envoiserie, et les noblois.

Ovide, MSS. cité par Borel au mot *Envoiserie*

VARIANTES :

DEVEICES. Fabl. MSS. du R. n° 7615, t. II, fol. 192, R° c. 1.
DENICLS. Lisez Deveices. Ibid. fol. 147, V° col. 2.

Devidemant, s. m. L'action de dévider. (Dict. de Monet et Oudin.)

VARIANTES :

DEVIDEMANT. Monet.

DEVIDEMENT. Oudin.

Devider, v. Dévider ^A. Démêler ^B. Rendre complet ^C 2.

^A Ce mot subsiste au premier sens sous la première orthographe. On l'écrivait aussi *desvuider*.

Qui que tisse, chacuns *desvuide*.

Fabl. MSS. du R. n° 7615, t. I, fol. 61, R° col. 2.

^B Au figuré, on employoit ce mot pour « demes-
« ler. » « Voilà une partie des difficultez qui m'ont
« été mises en avant, lesquelles, amy lecteur, tu
« *devideras*, si c'est ton plaisir d'en prendre la
« peine. » (Contes de Chol. fol. 264, V°.)

^C On disoit aussi *devidier* pour « rendre compte. »

Avocat ne feront,

Aiguier, ne plaïdier,

S'il puent ici nuire,

Là ne pourr'aidier :

Payez sera chacuns

Ensemble d'un et d'ier :

Je crent que toz li miaudres,

N'ait préu à *devidier*.

Fabl. MSS. du R. n° 7615, t. II, fol. 142, R° col. 2.

VARIANTES :

DEVIDER. Contes de Chol. fol. 264, V°.

DESVIDER. Geogr. de Paris, à la suite du R. de Fauv. f. 50.

DESVIDIER. Fabl. MSS. du R. n° 7615, t. I, f. 612, R°.

DEVIDIER. Ibid. n° 7651, t. II, fol. 142, R° col. 2.

Devideresse, s. f. Ouvrière qui dévide. (Dict. de Monet et d'Oudin.)

Devidet, s. m. Dévidoir : « girgillus, *Desvoideur*
« à file, il veut dire aussi une polie en quoi tourne
« la corde à puisier yauc. » Gloss. lat. fr. de S. G.
« cité par Du Gange. Gl. lat. au mot *Girgillus*.)

Or a filé, or a serans,

Desvoibars, et petz, et grans,

Or a toille, or a cendras. (E. Desch. f. 513.)

D'aguilles, canouille, et fuseaux

He *desvoibars*, de burettaux. (Ibid. f. 514.)

VARIANTES :

DEVIDET. Epith. de M. de la Porte.

DESVOIDOR. Poës. MSS. d'Eust. Desch. fol. 513, col. 4.

DESVOIDEUR. Du Gange, Gl. lat. au mot *Girgillus*.

DESVOUDOIR. Poës. MSS. d'Eust. Desch. fol. 514, col. 1.

DEVIDEAU. Dict. de Cotgrave.

DEVIDOURE. Rabelais, t. III, p. 91.

Devieient. [Intercalez *Devieient*, mort.
dans Garin (1, 412).] (N. E.)

Devier. [Intercalez *Devier*, au Diel. des mots
des tenures de Littleton : « *Devier* sans issue »,
c'est-à-dire mourir sans enfants. Le mot est dans
Cocci (v. 7744, 7968) et dans Froissart (VIII, 205):
« [Edouard] ordonna... que, se il moroit et *devoit*
« en ce voiage. » Il dit aussi (VIII, 41) : « Plus de
« trois mil personnes y farent *devyet* et decollet
« celle journée. »] (N. E.)

Deviller, v. Mépriser ^A (3). Décrier ^B.

^A Au premier sens : « *devillant* et despirant
« l'excommunication. » (Chron. fr. ms. de Xangis,
an 1302.) On lit dans le latin *excommunicationem*
parvi pœnitens.

^B Pour « décrier. »

Bernart, ce dit Guille, assez t'ai escoulté ;

Assez m'as leideugie, assez m'as *devillé*,

Ja mi verras ferrir com homme desvee. (R. de Rou, 57.)

1. Devin, s. m. Théologien (1). Savant en
« divinité », en théologie (5). On lit « decretistre et
devin » pour canoniste et théologien, dans les
Fabl. ms. du R. n° 7218, fol. 325, R° col. 2.

2. Devin, adj. Divin. « Et non pas pour paoursen-
« lement de l'indignation *devine*. » (Ord. t. I, p. 70,
col. 2, art. 41.) Ce mot est employé pour « délicieux »
dans les Poës. mss. d'Eust. Desch. fol. 428, col. 2.
On disoit « *devine* page » pour « l'écriture sainte ».

Bon chantres est, et bon registres....

Et tote set *devine* page. (Hist. de S^{te} Léoc. f. 28.)

Devinage, s. m. (VOIR DEVINAILE 1.)

VARIANTES :

DEVINAIGE. E. Desch. Poës. MSS. fol. 331, col. 1.

DEVINAL. Ph. Mouskes, MS. p. 140.

DEVIS. Doctr. de Sap. fol. 3, R°.

1. Devinaïlle, s. f. Divination, magie ^A (6).
L'action de deviner, de conjecturer ^B. Voyez la
majorité de ses différentes orthographes dans nos
anciens Dictionnaires.

^A Pour « divination, magie » :

Mar fut la Pitonique [pythomisse] née

Pour Saül, par son *devinaige*. (E. Desch. f. 331.)

..... Par *devinaïlle*,

Nos grievent felon ;

Por ce ne volon

Que nostre assemblée

Saiche, se nos non. [Poës. MSS. av. 1300, t. I, p. 30.]

(1) *Deveves* a le sens de l'anglais *device*, artifices, qui remonte, comme *devis*, à *divisus*, et dont le sens premier est aussi plan. (N. E.)

(2) Le Dictionnaire des mots du texte de Littleton donne, au mot *devider*, le sens de diviser, partager; mais alors l'étymologie est le latin *dividere*, et non l'allemand *wenden*, enrouler. (N. E.)

(3) C'est aussi le sens dans G. Guiart, v. 40,305. (N. E.)

(4) Il signifie aussi devin. (Voyez Bernart, v. 7383; la Rose, v. 5117.) (N. E.)

(5) Non nyve comme lui, mais comme tres sage *devin*. » (Chron. de S^t Denis, citées sous *divin*.)

(6) Et aussi le devin lui-même : « Je ne say à quoy tels hous vaille, N'est pas homs, ains est *devinaïlle*; N'est drois que si laide figure ait si tres buelle creature. » (Cécrom, II, 892, col. 1.) (N. E.)

^a Pour « l'action de deviner, de conjecturer » (1), ou lit dans le Dénombrement de l'armée de Charlemagne.

De la propre tiere le Roi,
XL mil hommes pour soi,
I furent trestot à cheval;
Et tant a pié, sans devinal,
Que uns n'en poit conte savoir. [Ph. Mouskes, p. 140.]

VARIANTES :

DEVINAILLE. Fabl. MSS. du R. n° 7218, f° 251, R° col. 1.
DEVINAILLE. Du Verd. Bibl. p. 185.
DEVINAISE. Cotgrave, Dict.
DEVINANCE. Tri. des IX Preux, p. 114, col. 1.
DEVINANCE. Oudin, Cotgrave, Dict.
DEVINATION. Ess. de Mont. t. II, p. 805.
DEVINACION. Gace de la Bigne, des Déduits, MS. fol. 36, V°.

2. Devinaille, s. f. Prodiges, merveille.

Et cil li respondit, or oi grant devinaille;
Ains ert mes haubers vous, par dessous la ventraille,
Et je n'avrez el cors, par dessous la coraille. [R. d'Al. f. 22.]
(Voyez aussi l'article précédent.)

Devinans, adj. Conjectural.

Uns hom puet tant entour se niece,
U se sour repoyr sovent,
C'on dit tantost qu'il i vent,
Et que leur vie est communas :
Soit voirs, u soit à devinans,
C'est vérités, si c'on moi samble, etc.
Poës. MMS. avant 1300, t. IV, p. 1317.

Devine, s. f. Devineresse.

Vo bouche à dire ne fine,
Que j'a n'arai, se mal non,
Et que tout pert mon sermon,
Bien semblent estre devine. (Poës. av. 1300, t. IV, p. 1415.)

Devinement, adv. Devinement.

O dens gemmes celestieus,
Marie, et Jehan es sains cieus ;
O vens dai luminaire ardent
Devinement cler, et luisant. [F. R. n° 7218, f. 177.]

Devincor. [Intercalez *Devincor*, sorcier (Rom. de Rou, v. 12658), devincor (Fl. et Blanche fleur, v. 337) : « Car il sont bon *devincor* Tout cil qui aiment par amour. »] (N. E.)

Deviner, v. Juger, augurer, imaginer^A. Prédire, présager, pronostiquer^B. Apprendre, enseigner^C.

^A Au premier sens :

Vos prouesses, vos bonnes mains,
Ont .ii. fois vaincus les Romains,
Et scachiez que mes cuer devine,
Et toute riens le me destine,
Que encore lui les vainquerois;
Sy les arés vaincus trois fois. [R. de Brut, f. 91.]

..... On devine plus sovent
De cou c'on a millior talent [désir].
Gontiers, Poës. MSS. av. 1300, t. III, p. 1025.

Deviner, dans cette acception, étoit opposé à parler avec certitude.

Je di por voir, non pas devine. [F. R. 7218, f° 327.]

C'est-à-dire je parle de certain et non pas par conjecture. On disoit aussi « mettre à deviner », pour jeter dans l'embarras, donner à penser, à conjecturer. L'auteur, parlant des suites que pouvoit

avoir la perte de la bataille de Pavie, s'exprime ainsi : « Si M^r de Bourbon eust tourné vers la France, il nous eut mis à deviner. » (Mém. de Montluc, t. I, p. 39.) « Ce qui nous cuida mettre à deviner ce que nous devions faire. » (Mém. de Montluc, t. I, p. 184.) « Le marquis vint mettre son artillerie sur une petite montagne entre porle ouille, et la grande observance. Ce lieu là me cuida mettre à deviner à moy mesme qui pensois estre si fin. » (Ibid. p. 446; voy. Ibid. p. 487.)

^B Pour « prédire, présager, pronostiquer. »

Cil poignent tuit avant, et ou Patriz encline,
Et oste son haubere desoz un aube espine,
Par un sien chevalier a mandé un bermine,
Qui sa plaie apareille, et santé li devine.

Parton. de Blois, MS. de S. G. fol. 173, R° col. 2.

Grant poor a, et grant espoir,
Qui li font maint coraige voir,
Quar poor toz maus li devine,
Et li espoirs le li destine. [Ibid. f. 159.]

(Voyez Monstr. vol. I, fol. 180 et 181, R°.)

^C Pour « apprendre, enseigner. »

Demi li regne au roy latin
Oï Eneas a boin destin,
Et si prist sa fille Lavine,
Si com l'estoïre nous devine. [Ph. Mouskes, p. 5.]

CONJUGAISON :

Devino, devinent, dans le patois de Cahors. (Borel, Dict. au mot *Glouper*.)

Devin (je), j'augure, j'imagine, je soupçonne. (Poës. mss. d'Eust. Desch. fol. 268, col. I.)

Deviennent, lisez devinent. (P. mss. Vat. n° 4490.)

VARIANTES :

DEVINER.
DIVINER. Marbodius, art. 30, art. 44, col. 1632.

Devincor, s. m. Devin. On disoit « être devins » pour « deviner ». Richard, roi d'Angleterre, passant par l'Autriche, est reconnu aux barils de vin qu'il rapportoit d'Acre, ce qui le fit arrêter.

Et quant cou entendi li rois,
Moult s'enbronça, et asoupli,
Et dist que mal fussent emplî
Li baril, ne mandés li vins
Dont li chevaliers iert devins. [Ph. Mouskes, p. 530.]

VARIANTES :

DEVINEUR. Nuits de Strapar, t. II, p. 186 [Voy. *Devincor*].
DEVINERES. Gloss. de Labbe, p. 489.
DEVINS. Ph. Mouskes, MS. p. 530.
DIVIN. Dict. de Rob. Est.

Devinoir, s. m. p. Oracles. Le lieu dans lequel ils se rendoient.

Ou sont les trepieds de Clare,
Les devinsirs de Patare
Ou tu devines de loing. [Euw. de Baif, f. 28.]

Devirilliser, v. Châtrer. (Voyez Contes de Cholières, fol. 104.)

Deviss, s. m. Discours, entretiens, propos familier^A. Style^B. Avis, opinion^C. Volonté souhait^D. Aele, ou clause d'acte^E. Différence^F. Séparation^G. Ordre de chevalerie^H. [Voir les notes sous *devi*.]

(1) Ou la chose à deviner, la question à résoudre : « Renart respond : C'est devinaille, Bien verron à la definaille, Lequel que soit plus deceu. » (Renart, v. 14885.) (N. E.)

^ Pour « discours, propos, etc. » le même qu'avis ci-devant, pour *babil*, à l'article *Avis* ^ε.

Mal, ou bien faits, j'en ay dit mou avis ;

Et si quelcun a les sens si ravis,

Que contredire à ung fait tant prouvé,

Quand il l'aura comme moy esprouté,
Relangera de sentence, et *devis*. [*M. de S. Gel. p. 81.*]

Tuez vous donc bien viste, ah ! que de longs *devis* !

L'Etoardi, com. de Molière, act. 2, sc. 6.

..... Et puis, ne dit on pas,

Qu'un gracieux *devis*, vaut mieux qu'un bon repas ?

Le Berger euvravig. Com. de Th. Corn. acte 1, scène 2.

^β Pour « style ». Une lettre de « bon *devis* » étoit une lettre de bon style, bien écrite.

Et sçot bien d'iter, et écrire,

Mieux que nul homme, à rason avis,

Unes lettres de bon *devis*. [*Modus et Racio, f. 156.*]

^γ Pour « avis, opinion », « l'on disoit communément « à mon *devis*, » comme nous disons « à mon « avis. »

Et si sçot de chiens, et d'oiseaux,

Plus que nul homme, à mon *devis*. [*M. et Racio, f. 148.*]

^δ Pour « souhait, volonté, fantaisie. »

Puisque li hom est mariés,

N'est pas q'el tot à son *devis*.

Salvages de Betunes, Poes. MSS. av. 1300, t. III, p. 1270.

Vivre veulx du tout à leur *devis*. [*Marg. de la M. f. 374.*]

« Damoiselle qui estoit belle à *devis*. » (Percef. fol. I, fol. 21, R^o col. 1.)

^ε Pour « acte » ou « clause d'acte. » « Nous avons veu aucuns qui avoient enfans, liquel « enfans avoient enfans ; si vouloient li taions « [aïeul], ou li liie [aïeule] trespasser ses enfans, « et donner as enfans de ses enfans ; mes che ne « puet estre fail, ne par *devis*, ne par testament, « selonc nostre coustume. » (Beauman. p. 353.)

« Yelle imposition doit commencer à courir, et à « estre cueillie, et levé partout l'an dessus dit, « souz les conditions et modifications et *devis* « conlennes et exprimées en la forme, et maniere « qui s'ensuit. » (Ordonn. des R. de Fr. t. III, p. 679.)

^ζ Pour « différence. »

Vous savez bien que grant *devis*

A de M, à N, par un trait. [*F. R. n^o 7218, f. 126.*]

^η Pour « séparation » : (1) Un ancien poète exprime ainsi un menton fendu :

..... Menton voutis,

R'ndet comme est un parisis,

Entailliez, et lez par *devis*. [*Ibid. fol. 204, R^o col. 1.*]

^θ Enfin on nommoit *devis* un ordre de chevalerie en Portugal. « Si fut, ce jour, le roy de Portugal « vestu de blanche écartate, à une vermeille croix

« de S^t George. Car c'est la devise de la maison « qu'on dit *devis* en Portugal ; dont il estoit cheva- « lier. Car quand les gens de son païs l'éleurent à « Roy, il dit que tousjours en porteroit la devise, « en l'honneur de Dieu, et de Saint George, et « tous ses gens estoient vestus de blanc, et de « rouge. » (Froissart, liv. III, page 131.) Ce roi est nommé en plusieurs endroits « Maistre Denis ». L'éditeur observe partout qu'il faut écrire « Maistre « *Devis* ». C'est-à-dire maître de l'ordre appelé en Portugal *d'avis*.

Devisager, v. Défigurer, changer le visage. « J'ens la fièvre quartre..... qui m'avoit tout *dévi-* « *sagé*. » Ess. de Mont. t. III, p. 571. (2)

Devisance, s. f. Sorte d'acte de partage ^α. Assemblée de plaisir ^β.

^α Au premier sens, on a dit en parlant du testament de Charlemagne :

Carles, ki fu de grant savoir,

La tierce part de son avoir,

Par *devisance*, et par pouppens,

Retint à faire son despens,

Et cou que mestiers li seroit,

En deumentes que li vivroit. [*Dh. Mouskes, p. 299.*]

^β On trouve *devisance* pour « assemblée de plaisir « sir » dans les Dictionn. de Borel et de Corneille. On verra ci-après *Devisé* dans le même sens.

1. Devisé, s. Jugement ou cour de justice. (Loix Norm. art. 5, dans le latin *placitum*.) (3)

2. Devisé, s. f. Entretien ^α. Clause ^β. Partage ^γ. Plaisir, souhait ^δ. Habileté ^ε. Ordre, rang ^f. Énumération, détail ^g. Projet ^h. Terme d'armoirie ⁱ. Assemblée de plaisir ^k (4).

^α Pour « entretien, discours » : « Comment la « royne emmena Lyonnel par devant le roy, et de « plusieurs *devises* qu'il eust à lui mont familiarè- « ment. » (Percef. vol. II, fol. 95, V^o col. 2.) (5)

^β Pour « clause. » « Telles personnes..... « peuvent, par testament..... disposer de leurs « biens..... et y apposer telles *devises*, et condi- « tions qu'il leur plait. » (Cout. de la Salle, Cout. Gen. t. II, p. 910.)

^γ Pour « partage, division (6). » Ce mot est employé singulièrement en ce sens, pour exprimer qu'une femme est toute belle ; il n'y a point de division, d'intervalle entre ses beautés tant elle en est couverte.

..... Vostre beauté

Où il n'a point de *devisé*,

Tant en i a grand planté. [*Chans. du C^o Thib. p. 35.*]

(1) Dans le Dict. des droits seig. du D. d'Orléans de L. C. de D. nous trouvons « une ruelle qui fait le *devis* de la Granche S^t-Croix et de ladite maison. » (1406, Avénages de Gougny.) (N. E.)

(2) On lit dans d'Urbigny (Conf. I, V) : « Cheval legiers estropiés, canonniers jambes de bois, petardiers *d'avisagés*. » (N. E.)

(3) Le sens est plutôt maniere : « Si n'face la justice à la premiere *devisé*. » (N. E.)

(4) Le sens premier est borne, limite : « Et avous audit lieu auditoire, prisons, sets, carguans, fourches patibulaires au mont S. Pol, qui est la *devisé* de nostredite Baronnie et Ducler. » (Cart. de Jumièges, fol. 7.) « Jehans Laisné envia querre une bouette pour esrachier et oster une pierre de *devisé* qui estoit lin et mette. » (Jf. 106, page 263, an. 1374.) (N. F.)

(5) On lit déjà dans les Saxons (XXIII) : « Sire, ce dist Girarz, or oez ma *devisé*. » De même dans Froissart (XI, 100) : « Et eumes plente de parlemens et de *devises* ensamble. » Par suite, propositions : « Et misent plusieurs *devises* et pareçons avant. » (Froissart, V, 195.) (N. E.)

(6) Dispositions d'un testament ou d'un traité : « Sus ces *devises* et ordonnances li dis rois Carle ala mourir. » (Froiss., II, 213.) « Or vous recorderay la maniere de la *devisé* et comment chil d'Aulenardé furent deceu. » (N. E.)

Devise, pris pour partage, s'est entendu particulièrement des actes de partage qui se font par testament [voyez *Devise*]. C'est en ce sens qu'on voit ce mot dans les passages suivants : « Lors parlerent li « evesques, et li clergiez al pueple, et lors mos- « trent que ils fussent confés, et feist chascuns « sa *devise*. » (Villeh. p. 58.) « Li cuens Joffrois del « Perche s'acocha de maladie, et fist sa *devise* en « tel maniere, que il commanda que Estene ses « freres aust son avoir, et menast ses homes en « l'ost. » (Ibid. p. 18; voyez Britl. des Loix d'Anglet. fol. 32 V°, et 71 V°; Assis. de Jérus. p. 178; Beaumain. p. 12; Fauch. Lang. et Poës. fr. p. 113.)

On a aussi appelé *devises*, et droites *devises* les partages de fief pour le service militaire. (Voyez le P. Menestrier, de la Chev. page 199.) C'est peut-être dans ce sens qu'il faut entendre le mot *devise*, dans les Assis. de Jérus. p. 218 et 219.

¹ Pour « plaisir » souhait : à *devise*, à plaisir, à souhait (1). (Chr. du xiii^e siècle, ms. de Bouh. f° 261, R°.) On trouve aussi dans le même sens *par devise*. (Gautier d'Argies, Poës. mss. av. 1300, t. III, p. 1142.)

² Pour « habileté : »

Nicole fut en prison mise

En une caudre vaulte,

Ki faite est par grant *devise*,

Panturée est mirantie;

A la fenestre marbrine,

Là s'apoya la meschine. (Fabl. MS. R. n° 7989, f° 73.)

Moult fist Diex, par grant *devise*

Cele qui j'otroï m'amor;

Toute sa peine qi a mise.

Gautier de Seignies, Poës. Mss. av. 1300, t. II, p. 682.

³ Pour « ordre, rang : »

Enfouois fu joustes son pere,

Et d'encoste Iluon son frere,

Od les autres rois par *devise*,

Devant l'autel de S^t Denise. (P. Mousk. p. 418 et 419.)

⁴ Pour « énumération, détail : »

Fais nous de ton fait les *devises*. (E. Desch. f° 379.)

Clovis ayant ouï parler de la beauté de Clothilde, nièce du roy Gondebaut, eul envie de l'épouser. Il envoya à cet effet Aurelien en Bourgogne, avec ordre « qu'il luy apportast certainement la *devise*, « et la description de sa beauté. » (Chron. S^t Denis, t. I, fol. 9, V°.)

⁵ Pour « projet » :

Leur royaume transporteray,

Et a autre foy le donray,

Se le bestial et luy ne s'advise;

Ceres dist, c'est bonne *devise*,

Qui estoit dieucsses des Diez. (Eust. Desch. fol. 468.)

⁶ *Devise* est un terme d'armoirie que l'on écrivoit aussi *divise*. « Par les usages que l'on a fait du « mot de *devise*, il me paroît que l'on s'en est tou- « jours servi pour exprimer ce qui pouvoit faire « connoître, et distinguer les choses, ou les per- « sonnes. Ce qui montre évidemment que ce mot « vient du latin *dividere*, qui exprime les deux

« fonctions des signes, dont le propre est de repré- « senter, et en même temps de distinguer (2). » (Le P. Menestr. des Devises, p. 13.) « Je dy *devise*, et « non *devise* pour ce que ce mot vient de *diviser*, « d'autant que par tels signaux les gens de guerre « estoient *divisez*, et distinguez les uns des autres. » (S^t Julien, Mesl. hist. p. 540 et 541.) Ce mot paroît employé dans nos auteurs, tantôt pour le fond de l'écu et pour les signes distinctifs de l'écu, tantôt pour étendard ou enseigne, et quelquefois pour livrée, comme dans les passages suivants : « L'his- « toire des guerres civiles de Grenade apprend que « les Arabes donnoient le nom de *devises* aux « livrées. » (Le P. Menestr. des Tournois, p. 232.) « Ses pages vestus de sa *devise*, qui estoient robes « rouges à une manche bleue. » (Mém. d'Ol. de la Marche, liv. I, p. 189; voyez Froissart, Juven. des Ursins, Hist. de Charles VI; Petit J. de Saintre, etc., p. 29; le même, de la Cheval. p. 42 et suivantes; Traité des Tournois, page 238, et la Colomb. Th. d'Honn. t. I, p. 143.)

⁷ Enfin « l'on donna le nom de *devise* aux assem- « blées de plaisir, et de divertissement, comme les « bals, et les festins... l'on disoit *deviser* pour s'en- « tretenir dans les assemblées. » (Le P. Menestr. de la Chev. page 76.)

[*Devise* a encore le sens : 1^o D'allair : « Et « tendirent tentes, très, pavillons et toutes ma- « nieres de *devise* qui pour host appartiennent. » (Froissart, III, 217.) 2^o Trousseau de mariée : « Si « fist on le *devise* pourveir et apparillier de tout ce « qu'il falloit, si honnorablement que à tele da- « moiselle qui devoit estre royne d'Angleterre, « afferroit. » (Froiss. II, 194.)] (N. E.)

Devisement, *subst. masc.* Volonté. « A son « *devisement*, » à sa volonté. (Fabl. mss. du R. n° 7615, t. II, fol. 172, R° col. 2.)

Devisecour. [Intercalez *Devisecour*, valet tran- « chant : « Lor sont mandés li crieours, Et li maistre « *devisecours* chou qu'il doit crier li aprendent. » (Du Gange, II, 893, col. 2.)] (N. E.)

Deviser, *verbe*. (3) Dire, prononcer^A. Entu etenir^B, discourir^C. Décrire^D. Orner de devises, d'armoiries^D. Proposer^E. Aviser, décider^F. Distinguer, démêler^G. *Deviser* et *diviser*, dans S. Bern., répond au latin *discernere* et *Deliberare*.

^A Au premier sens on disoit : « Si con il est desus « *devise*. » (Test. du C^{te} d'Alenc. à la suite de Joinv. p. 186.) En parlant d'une messe qui fut célébrée sur le mont Tabor :

Droit sur cel mont fu *devisée*

La premiere Messe, et cantée. (Ph. Mousk. MS. p. 284.)

C'est aussi dans le sens de « prononcer » que le mot *deviser* est employé au passage suivant : « Quand « aucun veult faire homaige, le chamberlain est

(1) A leur volonté : « Et leur doit on bailler ledit larron lié à leur *devise*. » (Ord. VII, p. 193, an. 1385.) (N. E.)

(2) Une fasce en *devise*, une fasce *divisée*, est une fasce réduite à la moitié de sa largeur. Comme c'est sur ce genre que se place la légende jointe parfois à une armoirie, le nom de *devise* a passé à la légende même : « Et portoit chascun une meyme *devise* sus son senestre bras dessus ses purures. » (Froissart, V, 417.) (N. E.)

(3) Un sens fréquent dans l'ancienne langue était celui de souhaiter. (N. E.)

« tenu de *deviser* l'omage à lui, ou celui qui sera
« en son lieu. » (Assis. de Jérus. p. 193.)

« *Deviser* signifioit « entretien »; de là « se *deviser*
« à part soy » signifioit « se parler en soy même. »
« Ger. de Nev. 2^e part. page 12. » « Se *deviser* en ses
« pensées. » s'entretenir dans ses pensées (1).
(Percef. vol. VI, fol. 53, V^e col. 2.)

« *Deviser*, pour « expliquer, décrire ». « Le
« Chevalier s'en va à la Roye, et la mereye, et luy
« *devisé* l'escu au chevalier, et elle congneut tant-
« tost, et seut bien que c'estoit celluy qui la dou-
« rense garde avoit conquis. » (L. du Lac, t. I, f. 43.)

« Pour « orner de devises ou armoiries », « feist
« faire barnois, et habillemens qu'il *devisa* à sa
« plaisance, et où il feit mettre la livrée de sa dicte
« dame. » (Arrest. Amor. p. 366.)

« Pour « proposer (2) ». « Dieu qui ordonne, et
« nous *devisons*. » (Journ. de Paris.) Cette façon de
« parler semble répondre à ce proverbe : « L'homme
« propose et Dieu dispose. »

« Pour « aviser, décider (3) ». « En le condemnant à
« le récompenser, ainsi que la Court le *deviseroit*. »
(Arrest. Amor. page 367.) « Le serement qui devoit
« estre fait, entre le Roy, et les admirans, fut
« *devisé*. » (Journ. p. 72.) « Resquiderent qu'il fist,
« et *devisast* ce que bon luy sembloit, pour par-
« venir aux fins de ce qu'il leur droit. » (Ibid.
« p. 91; voy. Ger. de Nevers, 2^e part. p. 29.)

« Enfin pour « distinguer, démêler » (4). « Lors veit
« qu'il frappa trois coups à ung aiz, et tantost qu'il
« eut ce fait, la tourmente cessa. Adonc se print à
« crier d'une voix horrible, Orens. Orens, et tantost
« veit la salle plainne d'une maniere d'esperit, dont
« les factures ne scent *deviser*; mais il veit aperte-
« ment que chacun avoit une vieille chargée sur
« les espaulles. » (Percef. vol. II, fol. 39, V^e col. 1
« et 2. On a dit « *devisies* à payer », pour ordonnées
« à être payées. Duchesne, Gén. de Chailillon, p. 60,
« tit. de 1268, et passim.)

CONGRUATION :

Devisest, pour réglât, jureât. (S. Bern. Sermon. fr.
« mss. page 279.)

VARIANTES :

DEVISER, Ord. t. III, p. 681.

DEVISER. S. Bern. Sermon. fr. MSS. p. 143.

DEVISER. Marbodus, col. 1648.

DEVISER. Eust. Desch. Poës. MSS. fol. 271, col. 2.

Deviset, partie. Séparé, divisé. « Soit *deviset* »,
« en latin *Discernatur*, dans la règle de S^t Benoist,
« lat. fr. ms. de Beauv. ch. 63.

Devisié, partie. Mis par écrit et en détail. (Glos.
« de l'Hist. de Bret.)

Devision, subst. fém. Manière, façon.

Quant la pucelle oi de Gautier le renon,
« Qu'il est de son pais, des meilleurs environ,

Sor son lit s'enclina, par tel *devision*,
« Que li donast Paris, ne deist o ne non. (F. 7218, f^o 347.)
« Et li milions estoit assis,
« Et fez par tel *devision*,
« Com li festes d'une meson,
« Quar il o-toit fez en haugant,
« Et paroit estre plus treuchant
« Conques ne fu couiaus, n'espée. (F. R. n^o 7218, f^o 360.)

Devisor. [Intercalez *Devisor*, testateur. Dict.
« des mots du texte de Littleton.] (S. E.)

Devisse, subst. fém. Ordre, sentence.

Donques s'obel, par *devisse*,
« Trestote France à S^t Denisse,
« Et à S^t Clement autresi. [Ph. Mousk. MS. p. 14.]

Quant li moines et la *devisse*,
« Il vo resist estre en sa venue,
« Bien voit qu'il n'achapera mie. (F. R. n^o 7615, t. II, f^o 152.)

Devoiciement, adv. Convenablement.

Et de leur folle volenté
« N'ont à l'assise presenté
« An Bailly, et à sa venue,
« Nec *devoiciement* tenue,
« De leur vin, que demi chopine. (E. Desch. f^o 416.)

1. Devoir, subst. masc. Redevance ^A. Hom-
« mage ^B. Tribut ^C. Terme de joute ^D.

On trouve *deberium*, *deberivum* et *deverium*
« pour *devoir*, au Gloss. Lat. de Du Cange.

^A Le mot *devoir* subsiste encore sous la première
« orthographe dans le sens de redevance seigneuriale.
« « Nous avons franchi... les devant dits, et leurs
« hoirs... de toutes ventes, commandes de toutes
« rentes, et *devoirs* de bleds, etc... » (Beau. p. 429.)

^B « He là on a employé *devoir* pour « hommage ».

Si fut là reçeu à grant joye,
« Et fist la ville grant *devoir*,
« Puis le Roy si tira sa voye
« Vers Soissons, pour entrée avoir. (V. de C. VII, p. 111.)

(Voy. les Marg. de la Marg. fol. 116, V^e.)

^C « De là encore on nomme *devoir* tout tribut ou
« impôt. « Vous avez acoustumé de payer, et ceux
« notamment qui sont écrits en nostre confrairie,
« ce peu de *devoir* qu'on paye une fois l'an. » (Ap.
« pour Hér. p. 666; V. Ord. des R. de Fr. t. III, p. 255.)

^D *Devoir* étoit aussi un terme de joute, et il signi-
« fioit alors la disposition, la préparation qui se faisoit
« avant le combat. « Les *devoirs* faictz, chacun fut
« « saisi de sa lance; et coururent les quatre pre-
« mieres courses, sans faire atteinte. » (Mém. d'Ol.
« de la M. liv. I, page 196.) « Les *devoirs* faictz, les
« « escuyers prirent leur bout, la lance sur la cuyse,
« puis laisserent courre. » (Ibid. p. 197.) « Presen-
« tations, et *devoirs* accoustumez furent faictz, et
« « leurs lances baillées, dont il advint que de celle
« « première course le D^e de Vendrey donna tel coup
« « au clou de la visiere du Comte qu'il rompit le dit
« « clou, et demoura la dite visiere declouée, et pen-
« « dante à l'autre clou, et avoit le Comte le visage
« « decouvert. » (Ibid. p. 200.)

(1) « Ensi le roys se *devisé* et avise. » (Froiss., III, 167.) On disoit plus souvent : « Ensi que il se *devisioient* il ne se donnerent de garde. » (Froiss., III, 130.) (S. E.)

(2) Et prendre des dispositions : « Quant il percluit que mourir le convenoit, il *devisa* et ordonna que. » (Froissart, II, 212.) (S. E.)

(3) Et décider par testament. (Voyez *Diviser*), (S. E.)

(4) Au figuré et au propre : « Charles Martiaus a tait sa gent armer Et ses batailles renger et *deviser*. » (Garin, p. 11.) (S. E.)

Expressions à remarquer :

1° « Faeles vos *devoirs* ». « C'étoit le cry que faisoit, à trois fois, le heraut, ou roy d'armes pour ordonner aux champions de se préparer au combat. » (Voy. Ilist. de Loys III, D. de Bourbon, p. 119, et une Ordonn. de 1306, rapportée dans la Salade, f° 50.) Ce cri étoit suivi de celui de « laissez les aller », qui précédoit immédiatement la charge.

2° « Faire *devoir* », rendre service. « Pour luy « faire tout le *devoir* qu'il me seroit possible. » (L'Am. ressusc. page 538.) On disoit aussi « faire *devoir* », pour être obligé, être forcé, ou se faire un *devoir*, une obligation.

« Ou il mourra, par grand melancolie.

« Ou il fera d'aimer ailleurs *devoir*. » (Marg. de la M. f° 382.)

3° « Franc *devoir* », terme de coutume. « Les « francs-devoirs sont les charges que doivent les « hommes de franchise, et libre condition, pour usage « de bois, pour pascage, pannage, ou autrement. » (Voy. Laur. Gloss. du Dr. fr.) « De la chose tenue à « franc *devoir* n'est deu rachat ; mais sont deues « ventes es cas esques elles sont deues par la cous- « tume, et est à entendre franc *devoir*, quand « l'hommage a esté mué en *devoir*, ou que l'heritage « roturier est baillé par le seigneur du fief à franc « *devoir*, posé que le dit annuel ou soit deu à « muance d'homme, ou de seigneur. » (Coul. de Tours, au Cout. Gén. t. II, page II.) « Les revenus « annuels que les seigneurs abornoient ainsi en « changeant les hommages, étoient appellez francs « *devoirs*, par ce que ces devoirs qui étoient subro- « gez à l'hommage, étoient une preuve que les « heritages qui en étoient chargez étoient francs, « nobles, et feodaux. » (Laur. Gl. du Dr. fr. p. 348.)

4° « Abonner l'hommagé à *devoir* », c'est « chan- « ger et convertir en un *devoir* annuel, l'hommage « dû à cause d'un fief. » (Laur. Gloss. du Dr. fr.)

5° [Mettre à son *devoir*. régler : « Pour toutes « ces choses ordonner et mettre à lor *devoir*. » (Froissart, V, 221.)] (S. E.)

VARIANTES :

DEVOIR. Orth. subsist.

DEVOIR. Rab. t. I, p. 201.

DEVER. Le Blas. des faulc. amours, p. 292.

2. **Devoir**, *verbe*. Ce mot subsiste sous la première orthographe. On le prenoit quelquefois dans la signification passive. « Il se *doit* bien aymer, » c'est-à-dire il doit bien être aimé. (P. J. de Saintré, p. 196.) *Devoir* étoit employé pour désigner le futur ; ainsi l'on disoit : « Fut amener pour en *devoir* faire « justice. » C'est-à-dire pour que l'on en fit justice. « Pour euidier *devoir* gagner la montagne, » pour essayer s'ils pourroient gagner la montagne. (Le Jouvenel, ms. p. 376.) Les exemples en sont très fréquens dans S. Bernard, Serm. fr. mss. p. 45 et passim.

Ce verbe se joignoit avec la particule *que*, et on disoit : *que doit, ce que doit, que devoit, que dût*, et signifioit d'où vient, d'où venoit, d'où vint, etc., pourquoy, d'où vient et peut-être que dois-je faire. On lit dans S. Bernard, Sermons franç. mss. p. 147 :

« Que doye-je faire ? » pour ferai-je ? Je ne sais si l'usage de cette phrase peut servir à expliquer cette façon de parler : « Que doit, etc. »

Demanda lui, et que *devoit*

Qui se plaignoit, et tressalloit. (Rom. de Rou, p. 213.)

En parlant d'Arrede, maîtresse de Robert duc de Normandie et mère de Guillaume le Bâtard :

Quant au lit au duc fut entrée,
De sa chemise enveloppée,
Sa chemise a devant rompue,
Et jusques as piez aval fendue ;
Toute se peut abandonner,
Sans sa chemise reverser.

Le dus demanda *que devoit*,

Que sa chemise aval fendoit ?

N'est, dist-elle, avenantise

Que le plus has de ma chemise,

Qui a mes jambes fiert, et touche,

Soit tournée vers vostre bouche,

Ne ceu qui est à mes piez mis,

Soit tournée vers vostre vis :

Li duc l'en a sçu bon gré,

Et à grant bien li a tournée. (Ibid. p. 213.)

Ne sai come a la, et *que dût*,

Mez au tiers jours Bernart morut. (R. du Brut, p. 194.)

En son temps pluie de sanc plus,

Trois jours entiers, ne say *que dût*,

Et tel plenté de mouches crut,

Dont mainte gent dengront morut. (Ibid. f. 16.)

Remarquons aussi ces expressions :

1° « Devoir la mort. » Mériter la mort. « La mort

« que je soutiendray est sans cause, et sans que

« j'aie fait, ne que l'on me trouve, avoir fait chose

« pour laquelle je *devray* la mort. » (Duclos, Pr. de Louis XI, p. 445.)

2° « La journée *devoit*. » La journée exigeoit.

« Commencement à venir chevaliers de tous costez

« armez, et montez au plus richement qu'ilz

« pouvoient, car la journée *devoit* que chacun

« monstrât toute la noblesse, l'honneur, et la

« pousse que estoit en eux. » (Percefor. vol. III,

folio 7, V° col. 2 ; id. volume II, folio 47, V° col. 1 ;

vol. V, fol. 47, R° col. 2 ; 48, R° col. 1.)

3° « *Devoir* de dette. » Être redevable. « Madame,

« dist la pucelle, itz me plaisent moult bien, mais

« mieulx me doit plaire celluy à qui il me convien-

« dra estre amy à la fin des 12. tournois. Et c'est

« raison pour deux causes ; la première si est pour

« ce que il sera trouvé le plus preux ; et la seconde

« pour ce que lui *devray* de dette. » (Percefor. vol. V,

fol. 66, R° col. 1.)

CONJUGAISON :

Devoit. Devoit. (Mouskes, p. 844.)

Deez. Dussiez. (Assises de Jérus. p. 20.)

Deie. Doive. (Gloss. de l'Ilist. de Bret.)

Beis. Tu dois. (F. mss. du R. n° 7615, t. II, p. 167.)

Deubs, à l'imp. du subj. (Robert Estienne, Gram.

franc. p. 65.)

Deubl. Dû. (Arr. anor. p. 139.)

Devercion. Nous devrions. (Histoire de S^{te} Croix,

ms. p. 13.)

Deveroie. Je devrois. (Fabl. mss. du Roi, n° 7218,

fol. 150, V° col. 1.)

Devroet. Devroit. (Beauman. p. 14.)

Devist. Deust. (J. Le Fevre de S. Remy, Hist. de Charles VI, p. 50.)

Devident. Deussent. (Fables mss. du Roi, n° 7989, fol. 49, R° col. 1.)

Deult. Deül. (Joinville, p. 10.)

Devommes. Devens. (Fables mss. du Roi, n° 7218, fol. 30, R° col. 1.)

Devons. Devons. (Hist. de S^e Croix, p. 12.)

Devrois. Devriez. (Villedardouin, p. 56.)

Deus. Bevoz. (Trés. de vénerie, p. 18.)

Beussit. Düt. (Percef. vol. II, fol. 132, R° col. 1.)

Des. Tu dois. R. de Brut, fol. 61, V° col. 2.)

Doit. Il doit. (Loix Norm. art. 18.)

Doite. Il doit. (Id. art. 24.)

Doient. Ils doivent. (Id.)

Doit. Il doit. (D. Morice, Hist. de Bret. col. 983.)

Devent. Ils doivent. (Id. col. 983.)

Devoient. Bevoient. (Duchesne, Gén. des Chast. p. 27, titre de 1220.)

Devions. Devions. (D. Morice, Hist. de Bretagne, col. 112 et 113.)

Devez. Vous devez. (Duch. Gén. de Bar-le-duc, page 33.)

Devra. Devra. (Loix norm. art. 18.)

Devam. Nous devons. (Duches. Gén. de Chataign. p. 28, titre de 1246.)

Devom. Devons. (Rymet, tome I, page 114, col. 2, titre de 1270.)

Devront. Devront. (Perard, Hist. de Bourgogne, p. 450, titre de 1241.)

Devus. Nous devons. (Id. p. 451, tit de 1242.)

Dit. Il doit. (S. Alban. Symb. fr.)

Doel. Il doit. (D. Morice, Histoire de Bretagne, col. 980, titre de 1261.)

Doi. Je dois. (Duchesne, Généalogie de Chastillon, p. 58, titre de 1268.)

Doilt. Il doit. (Carpentier, Histoire de Cambrai, p. 28, titre de 1230.)

Doie. Doive. (Duch. Gén. de Bar-le-duc, titre sans date à la suite des Lettres de 1249.)

Doiens. Devions. (S. Bern. Serma. fr. p. 9.)

Doient. Doivent. (Id. p. 7.)

Doies. Tu dois. (Id. p. 26.)

Doipet. Il doive. (Id. p. 380.)

Doivoient. Devroient. (Id. p. 23.)

Doivoies. Devrois. (Id. p. 211.)

Doivoit. Devroit. (Id. p. 29.)

Dovoit. Bevoit. (Id. p. 128.)

Doje. Je dois. (Id. p. 45 et 147.)

Dojens. Devons. (Id. p. 7.)

Dojent. Doivent. (Id. p. 29.)

Dojes. Tu dois. (Id. p. 29.)

Doi-je. Dois-je. (Id. p. 253.)

Doit. Il doit. (Id. p. 273.)

Doit. Deut. (Id. p. 113.)

Dit. Deit. Il doit. (Loix norm. art. 39.)

Durent. Durent. (Pl. Manskes, p. 9.)

Doivent. Doivent. (Beaumont, p. 11.)

Doives. Deviez. (Rabelais, t. IV, p. 227.)

Doivront. Devront. (Crestin, p. 53.)

Doie. Doive. (Glossaire de l'Hist. de Paris et Ord. t. I, p. 80.)

Doie. Doit. (Geogr. de Paris à la suite du Rom. de Fauvel, fol. 46, V° col. 2.)

Doient. Doivent. (Beauman. p. 15.)

Doient. Doivent. (Ord. t. I, p. 69.)

Doies. Deviez. (Chron. du xiii^e siècle, ms. de Bouh. ch. 74, fol. 121, V°.)

Doiez. Deviez. (Ord. t. I, p. 426 et t. III, p. 247.)

Doige. Doive. (Lettres de Louis XII, t. II, p. 176.)

Doigent. Doivent. (Anc. Cout. de Bret. f. 149, V°.)

Doije. Doive. (Lettres de Louis XII, t. II, p. 158.)

Doioient. Devoient. (Ord. t. V, p. 350.)

Doions. Devions. (Ord. t. I, p. 655.)

Doirons. Devrons. (Ord. t. II, p. 250.)

Dot. Doit. (Poës. mss. av. 1300, t. IV, p. 1363.)

Dout. Düt. (Modus et Racio, ms. fol. 317.)

Dojans. Devans. (Goul. gén. t. I, p. 809.)

Doibre. Doive. (Villon, Franc Arquier de Bagn. page 42.)

Doje. Doive. (P. J. de Saintré, p. 322.)

Dojent. Doivent. (Ord. t. I, p. 673.)

Dojes. Deviez. (Gloss. de l'Hist. de Paris.)

Dojon. Devions. (Ord. t. I, p. 79.)

Dojons. Devions. (Monstr. vol. III, fol. 82, V°.)

Doit. Düt. (E. Desch. fol. 556, col. 4.)

Doilt. Düt. (R. de Brut, fol. 63, V°.)

Dui. Je dûs. (Ord. t. I, p. 538.)

Duy. Je dus. (E. Desch. fol. 180.)

VARIANTES :

DEVOIR. Orth. substantie.

DAVOIR. Ord. t. III, p. 657.

DEVONIR. Perard, Hist. de Bourg. p. 519 et 520, tit. de 1270.

Devolager, v. Fixer.

Mais si Dieu quidant fortune,

Me vouloit favoriser,

Et de ses richesses une,

(Richece qu'on doit priser)

Donner à ma fraïlle vie,

Je voutrois que le printempz

De mon incertaine envie,

S'Échangeast avec le tempz

De la vieillesse chenue,

Pour devolager ma veue. (Loys le Caron, f. 50.)

Devolé, part. Porté. « De laquelle sentence il « fut appelle en parlement : la cause d'appel devo- « lée en parlement, il fut diet, par arrest, bien jugé, « et mal appelle, et furent les diels enfans condam- « nés és despens, et en amende de fol appel. » (Bout. Sem. par. p. 485.)

Devolution, s. f. Sorte de droit. C'est celui qui est acquis par succession de degré en degré. « Dans « le Brabant, le survivant des peres et meres, sans « distinction, ne pouvoit point encore disposer de « leurs biens immeubles, au préjudice de leurs « enfans, par un droit qu'on appelle en ce pays de « devolution. » (Laurière, Glossaire du Droit franç. p. 207.) Sous le mot « Pauvreté jurée, » voyez Du Cange. Glossaire latin, au mot *Devolutio*. « Les « biens meubles, et deniers competans aux orphe- « lins par voye de devolution, donation, ou legal, « doivent estre employez au profil des dits orphe- « lins, soit en achaptant des heritages, ou rentes, « sans laisser perir les dils biens, ou deniers en « l'alimentation, si ce n'est que le revenu des biens,

« ou rentes ne seroit suffisant. » (Cout. de Bruxelles au Coutumier général, t. I, p. 1255, col. 2. (Voyez *ibid.* p. 1260, col. 1, où il semble mis comme synonyme de « succession. »

Devoluz, *part.* Dévolu. « Les biens des Templiers fussent *devoluz* aux freres de l'Hospital. » (Chron. de S. Denis, fol. 143.)

Devolver, *v.* Echoier par dévolution. « Si le mary, ou la femme qui ont des enfans vient à mourir, la propriété des fiets provenant du costé du survivant vient à *devolver* à l'enfant ou enfans « par la separation du licit, et le survivant se retient « seulement l'usufruit héréditaire des fiets. » (Cout. de Bruxelles, au Coutumier général, t. I, p. 1276.) Nous n'avons conservé de ce verbe que le participe *devolu*, qui en vient.

Devorable, *adj.* Vorace. « On dit que le dragon « se fait, et se forme d'un gras serpent, *devorable* « qu'il est en devant, et mangeant plusieurs « autres serpents et serpentaux. » (Brantôme, Cap. Estr. t. II, p. 220.)

Devorateur, *adj.* Qui dévore. Epithète de prodigue dans les Epith. de M. de la Porte.

Devorcement, *s.* L'action de dévorer. (S. Bern. Sermon fr. MSS. p. 259.)

Devorer, *v.* Dévorer, hacher en pièces (1). Ce mot subsiste encore sous la première orthographe dans le sens propre et figuré. On prononce *devorcer* en Normandie. On écrivoit aussi autrefois *deveurer* :

Ne porter je ne puis plus

Le soussi qui me *deveure* (2). (Froiss. p. 312.)

Feme n'amera ja, si n'aïst Diex et sequeure,
Celui qui por s'amor plaint, et soupire, et pleure
Mais eil qui bien la bat, et le sien li *deveure*,
Celui aime ele, et prise, et tient cher, et hounneur.

Classiq. Mss. MS. de S. Germer, fol. 105, V^o col. 1.

On ne dit plus *devorer* pour hacher en pièces :

Les trois larons s'ore li corant,

A lor couteux tot le *devorent*. (F. S. Germain, f. 36.)

VAURIANTES :

DEVORER. Orth. subsistante.

DEVORER. Froiss. Poés. MSS. p. 348, col. 2.

DEVORER. Ord. t. I, p. 481, col. 2.

Devorcier, *s. m.* Qui dévore. En latin *vorator*. dans le Gloss. du P. Labbe, p. 531.

Devors, *s. m.* Divorce. « Si plusieurs femmes « soient assemblés à un home ; vivantes toutes, « nul nequedent n'est sa femme de droit fors que « la primere et les autres de fait, et à tort ; et tout « fuil est sa feme de droit, encore pont il dire que « ele ne doit dower aver, per la rube de ley, qui « est, duraunt matrimoyne remeynt accion de « dower, et defaillaunt matrimoyne, se esteynt

« l'accion, et *devors* fuil celebré par entre luy, et « son mary. parount le matrimoine cessa, et par « consequent esteynt la de dower demander. » (Britton, Loix d'Angleterre, fol. 252, R^o ; voy. *ibid.* fol. 256, R^o.)

1. Devot, *s. m.* Amant. Proprement celui qui est dévoué au service d'une femme, sur le pied d'amant déclaré. « Avezque soy il emmenoit une des dames, « celle laquelle l'auroit prins pour son *devot*, et « estoient ensemble mariez. » (Rabel. t. I, p. 330, et la note 3.)

2. Devot, *adj.* Dévoué, soumis (?). On lit dans S. Bernard : « *Devot* cuer, » (Sermon fr. MSS. p. 288.) Dans le latin : *devota mens*. La duchesse de Bretagne écrivant à son père, le roi d'Angleterre, se sert de ces termes : « Sa *devote* fille. » (Rymer, tome I, p. 71, titre de 1262.)

VAURIANTES :

DEVOT. Rymer, t. I, p. 71, titre de 1262.

DEVOT. S. Bern. Sermon fr. MSS. p. 288.

Devotieusement, *adv.* Dévotement. (Dict. de Cotgrave et de Monel.)

Devotieux, *adj.* Dévot. (Dict. de Cotgrave et de Monel. — Voyez Sagesse de Charrou, p. 163 ; Ess. de Montaigne, t. II, p. 177.)

Devotion, *s. f.* Jurement, serment ^A. Désir ^B. Objet de dévotion ^C. Prières ^D.

^A Ce mot s'employoit autrefois pour jurement, serment : « Ja besoïn n'est d'en faire si horrible que « *devotion*. » (Rab. t. III, p. 60.)

^B On disoit aussi *devotion* pour désir, envie. « Si « eut *devotion*, et imagination de visiter son « royaume ; voirez les loingtaines marches de « Languedoc. » (Froiss. liv. IV, p. II (1). — Voyez Percef. vol. VI, fol. 105, V^o col. 4.)

^C *Devotious*, au pluriel, signifioit des images auxquelles on avoit dévotion. Ainsi on disoit, en parlant du pas d'armes du seigneur de Latain, en 1449 : « Ainsi traversa le chevalier la riviere de « Some, et veint aborder à l'isle où il devoit com- « battre ; et la saillit hors de son bateau, vestu « d'une longue robe de drap d'or gris, fourrée de « martres. Il avoit sa bannerolle en sa main, figurée « de ses *devotions*, dont il se signoit. » (Mémoires d'Olivier de la Marche, liv. I, p. 297.)

^D Ce même mot signifioit aussi, au pluriel (5), des prières, des oraisons. « Dire ses *devotions*, » c'étoit dire ses prières. (Le Jouvenel, ms. p. 197.)

Expressions remarquables :

¹ « Hommage de *devotion*. » C'étoit l'hommage fait par principe de piété ou de charité. (Dictionn. de Cotgrave.) « Quiconque a hommage pour raison

(1) Il a le sens de mandire dans Partonopex, v. 9771, et dans Renart (v. 21892) : « Li vilain s'en ataut, Et Tybert s'en vait *devorant* Les vilains... » (N. E.)

(2) Dans Froissart, il se dit familièrement pour exterminer : « Signeur, par la poitrine de nous, tenout mes hui ces gens ? nous les deussions ores avoir tous *devorcés*. » (Chr. VIII, 482.) (N. E.)

(3) « Elle estoit bonne dame, belle et sage, preude femme et *devote*. » (Froiss., XIII, H.) (N. E.)

(4) « de même au t. II, 343, de l'éd. Kervyn : « En ce temps vint il en *devotion* au roi Philippe d'aler en Avignon. » — « Il li convint cesser sa *devotion*. » (VI, 370.) (N. E.)

(5) On le trouve au singulier : « Leur *devotion* faite, ils vinrent en une taverne audit Vreug. » (JJ. 138, an. 1380.) — « Tout se misent en pryere et en *devotion* envers Dieu. » (Froiss., X, 163.) (N. E.)

« de aucune chose, est fondé d'avoir sur icelle »
 « juridiction, si ce n'estoit *hommage de devotion*,
 « comme celui qui est donné en franchise aumosne
 « à l'Eglise; lequel *hommage de devotion* n'emporte
 « fief, ne juridiction, ne autre devoyr. » (Cout. de
 Poictou, au Cout. gen. t. II, p. 579.)

2° « En nostre devotion. » Sous nostre obéis-
 sance : « Seachent touz que nous a nostre ami, et
 « feal Jehan conte de Bretagne, et à ses hoirs,
 « contes de Bretagne, en nostre feauté, et en nos-
 « tre *devocion*, demourans à touz jours mais, ses
 « bonnes merites requerans, leur octroions, etc. »
 (Ord. des R. de Fr. t. I, p. 329.)

VARIANTES :

DEVOTION. Orth. subsistante.
 DEVOCION. Ord. t. I, p. 329.

Devot lieu, s. m. Couvent, monastère. Ainsi
 on disoit d'un moine : « Le renvoja en son propre
 « *devot lieu*. » (Chron. de S. Denis, t. I, f. 164.)

Dex. [Intercalez *Dex*, au Ord. V, p. 397, an.
 1368 : « Comme il aient la connoissance des *dex*
 « et bans; c'est assavoir de ceulx qui font dom-
 « mage ès vignes, blez, vergiers, terres, prez et
 « les emoluments et amendes qui en ysteront. »
 [Libertés de Villeneuve en Rouergue.]] (s. e.)

Dexpus, adv. Depuis. Mot béarnois. (Laur.
 Gloss. du Dr. fr.)

Dextérisé, adj. Adroit, habile. « Ceux qui ont
 « appris à danser, sont *dextérisés* à avoir quelque
 « je ne sçay quelle meilleure grace en toutes autres
 « actions, et gestes de corps. » (L'Am. ress. p. 85.)

Dextérité, subst. fém. Subtilité, industrie. Il
 étoit nouveau ou peu usité en ce sens, il y a deux
 cents ans. « Subtilité, industrie ou *dextérité* (Il) s'il est
 « heite d'ainsi parler. » (Apol. pour Hérod., p. 150.)

Dextre. [Intercalez *Dextre*, mesure, dans la
 traduction des Statuts d'Arles (1616) : « Seront
 « faites et mises des cannes, arpens ou *dextres* en
 « l'hôtel de ville. » Au reg. JJ. 138, p. 100, an.
 1389 : « En lequel espace puet avoir six *dextres* ou
 « environ. » Moustrellet (II, fol. 76, V°) donne
diestre.] (s. e.)

Deyriers, subst. masc. plur. (2) Ouvriers qui
 font les dés à jouer. (Du C., Glos. lat. sous *decius*.)

Deyns, subst. masc. plur. Devoirs. « Par touz
 « manieres d'eschetes, et pur tout maneres de
 « *Deyns* qui li plerra. » (Carta magna, fol. 147, V°)

Dez à, adv. Dès lors, toujours. « Dois sçavoir
 « que commissaires doivent *dez à* garder le stille
 « de la cour dont ils sont donnés. » (Bout. Som.
 Rur. p. 682. — Voyez Adés.)

Dezeimers, subst. masc. Dizainier. Sorte d'of-
 ficier municipal. (Britt. Loix d'Anglet. fol. 19, V°. —
 Voyez DIZANE ci-après.)

Dezembre, subst. Le mois de décembre. « En

« meis de *dezembre*. » (Duchesne, Gén. des Chateig.
 p. 28; lit. de 1246.)

Dez en dez, adv. De jour en jour, incessam-
 ment, continuellement. (Voyez Adés.) « Tous ces
 « medecins qui ont taché d'acquérir bruit, par
 « quelque nouvelle invention, n'ont en d'autre des-
 « sein que de s'enrichir *dez en dez* au danger de
 « nostre vie. » (Traduc. de Pline, par du Pinet,
 citée dans le Journ. des Sçavans Janv^r 1735, p. 40.)

Dezentour, adv. Au tour, à l'entour. « Ceux
 « qui ey-après seront nommez, lesquels sont *de-*
 « *zentour* le Roy. » (J. le Fev. de S. Rem. Hist.
 de Charles VI, p. 411.)

Dezsemons, adj. au plur. Non mandés. Le
 contraire de « semons »; non invités, non mandés,
 comme nous disons, « sans se faire prier ».

Li paissan d'Aurencein,
 Ne tindrent route, ni chemin,
 Touz desarmez, et *dezsemons*,
 Courent as pas, et as buissons;
 Ceulx qui faient vont abatat. [R. de Rou, p. 207.]

1. **Di**. [Intercalez *Di*, jour, aux Serments de
 Strasbourg : « D'ist *di* en avant. » De même dans la
 Cantilène de S^r Eulalie : « Chi rex eret à cels *dis*
 « sovre pagiens. » Ajoutons Parlonopex, cité par
 Du Cange (II, 845, col. 2) : « Trois mois i fui et
 « quinze *dis*. Puis m'en gita l'empereri », et
 l'expression *loudiz* (Ord. IV, p. 332, an. 1355.]] (s. e.)

2. **Di**, adv. Ce mot paroît employé pour « de là »
 dans le passage suivant :

La meuaie de non droit seignorage
 Aing jo, et pris tant que di seulement
 Aten, et crois d'avoir mon sin corage.
 M^r P^r de Creon, Pors. MSS. av. 1300, t. I, p. 208.

Diabete, subst. masc. Diabète. Terme de mé-
 decine, flux d'urine. (Dict. de Cotgr. et d'Oudin.)

Diablaise, subst. fém. Diablesse. Terme d'in-
 jure. On le trouve, en parlant d'une fausse dévôte,
 dans Ph. Mousk. ms. p. 787 (3).

Diablaisser, v. Faire le diable, blasphémer.
 (Voy. les autorités citées sur chaque orthographe.)

VARIANTES :

DIABLAISSER. Oud. Contes d'Entrap. p. 392.
 DIABLEIER. Monet.

Diablasseur, subst. masc. Blasphémateur. (Dict.
 d'Oudin et de Monet.)

VARIANTES :

DIABLASSEUR. Oudin, Dict.
 DIABLEIER. Monet, Dict.

Diable, subst. masc. Ce mot est en usage sous
 la première orthographe. Les prédicateurs n'osoient
 s'en servir, dit Balzac dans son Socrate Chrétien.
 t. II, p. 247. « Il reproche même aux femmes leur
 « coutume de dire que le *diable* les emportât. »
 (Apol. pour Hérodote, page 48.) Louis XI, dans une
 lettre du 8 août..... parlant du nouvel évêque
 d'Evreux dit : « Il est bon *diable* d'Evesque, pour à
 « celle heure, je ne sçay ce qu'il sera à l'avenir. »

(1) On lit dans Amyot (Marcel., 27) : « Ce que les uns attribuent à la vivacité et *dextérité* de son entendement. » (N. E.)

(2) « *Deyriers*, assavoir faiseurs de dez à tables et d'eschetes d'or et d'ivoire. » (N. E.)

(3) « Et quant one u feme meiroit, Trestout çon que pour Dieu donnoit Avoit la *diablaise* en main. » (Vers 28035.) (N. E.)

(Brant. Cap. Fr. t. I, p. 43.) L'auteur croit que cet évêque étoit le cardinal Balé. « *Le diable m'emporte* » s'en tint après. » Serment ordinaire de Louis XII, suivant Brant. Cap. Fr. t. I, page 226, et Mém. de Montlue, t. II, p. 543. Ce mot *diabe* est souvent employé comme serment, imprécation, terme d'impatience, et comme adjectif, dans les Lettres de Louis XII. On peut observer que ce mot avoit formé anciennement un nom propre. « Girard dit *Diabe* » se trouve dans Duchesne, Gén. de Béthune, p. 129, tit. de 1236.

Expressions à remarquer :

1° « Etre bon et vaillant au service du *deable*. » Servir quelqu'un dans une mauvaise querelle. (Le Jouvenç. ms. p. 259.)

2° « De jeune hermite, vieil *diabe*. » (Prov. dans Rabelais, t. IV, p. 271.)

3° « Il tordoit la gueule comme le *diabe* qui « escrit le caquet des femmes derrière S^r Martin. » (Prov. dans les Contes d'Eutr. p. 80.)

4° « Un pire *diabe* met l'autre dehors. » (Prov. dans les Contes de la Reine de Nav. p. 495.)

5° « *Diabe* de Vauvert. » Le bruit que faisoit le vent dans les carrières de Vauvert avoit fait imaginer au peuple qu'elles étoient habitées par un *diabe* (1). (Voy. Mén. Dict. Elym. au mot *Vauvert*; Le Duch. sur Rab. t. II, p. 181, note 12, et Coquillart, pages 62 et 169.)

6° « Le *diabe* y ait part, » sorte d'imprécation dans Brant. Cap. Fr. t. I, p. 285.

7° « On dit du *diabe* qu'il n'est si laid qu'on le peint. » (La Colomb. Théât. d'hon. t. II, p. 186.)

8° « On dit d'une mauvaise femme qu'elle a la « teste au *diabe*. » (Contes de des Per. t. I, p. 100.)

9° « Le *diabe* n'emporte chose qu'il ne rapporte. » (Peregr. vol. II, fol. 141, R^e col. 2.)

10° « Faire, du *diabe*, un ange. » (Euv. de Joach. du Bell. fol. 426, V^e.)

11° « . . . Du *dyable* vient, au *dyable* va (2). (Molin. p. 91.)

12° « Le plus *dyable* de chevalier du monde. » Le plus mauvais chevalier du monde. (Lanc. du Lac, t. II, fol. 116, R^e col. 2.)

13° « Méchant comme les mille *diabes*. » On trouvera l'origine de ce proverbe dans les notes sur les Mém. de du Bellay, t. I, p. 335. [Voyez *diabes*, ci-après.]

Voyez encore d'autres proverbes sur ce mot dans Oud. Dict.; Cur. fr. et le Dict. de Cotgr.

14° « Ministres du *Diabe*. » C'est ainsi qu'on appelle les sergens du Châtelet. (Chr. S. Den. t. II.)

15° « La pointe de tous les *diabes*. » Pointe de terre vers le Canada, ainsi nommée par les François vers l'an 1609, à cause du danger qu'ils y coururent. (Voyez Rigault, suite de M^r de Thou, t. XV, liv. II, p. 61.)

16° « Faire le *diabe* à quatre, » façon de parler qui nous vient de notre ancien théâtre. On y jouoit deux sortes de diableries : les petites, qui ne pouvoient être jouées que par trois diables au plus ; les grandes, où l'on en introduisoit quatre, d'une figure bien plus affreuse que dans les petites. (Voy. Rab. liv. VIII, ch. xviii.) Cité dans un Mém. pour le prix de l'Acad. des B. L. sur l'estat des sciences sous Charles VIII et Louis XII (3).

17° « Le grand *diabe*, » sorte d'arme à feu. On a dit en parlant du siège de Legnago : « Aussi y avoit « il bonne artillerie, mesmement celle du duc de « Ferrare, qui entr'autres avoit une longue coulen- « vrine de vingt pieds de long, que les aventuriers « nommoient le grand *diabe*. » (Hist. du Chevalier Bayard, page 198.)

18° « *Dyable* achepete, *dyable* vend. » (Prov. dans les Contred. de Songecreux, fol. 39, R^e.)

VARIANTES (4) :

DIABLE. Perceff. vol. II, fol. 141, R^e col. 2.

DIABLEZ, singul. Marbod. col. 1650.

DEABE. Parton. de Bl. MS. de S. G. fol. 124, R^e col. 1.

DEABLE. Modus et Racio, MS. fol. 34, R^e.

DEAUBLE. Fabl. MSS. du R. n^o 7615, t. II, f^o 453, V^o col. 1.

DEALE. Vies des SS. MS. de Sorb. ch. LIX, col. 1.

DIABLASSON. Recreat. des Devis amour. p. 48.

DIABE, mot picard. Le procès de Diamens, p. 6.

DIABLE et DIAULES. S. Bern. Serm. fr. MS. p. 4 et passim.

DIAYOL. Rabelais, t. I, p. 251.

DIEBLE. Rabelais, t. II, p. 138.

DIOL. Ibid. p. 128.

DYABLE. Lanc. du Lac, t. II, fol. 116, R^e col. 2.

Diabler. [Intercalez *Diabler*, calomnier : « Jehan Demain dist au suppliant qu'il nes avoit « *diabiez*, et que le diable y en avoit bien tant « mis, . . . lequel respondi que, sauve leur grace, « il n'en avoit oncques parlé. »] (N. E.)

Diabes, subst. masc. plur. Sorte de troupes. Espèce de fantassins ainsi nommés en 1521. « Il y « a eu de nos jours, six mille aventuriers François « qui ont pris le nom de *diabes*, parceque leurs « œuvres étoient diaboliques. » (Du Tillet, Recueil de R. de Fr. p. 7.) « Il fut chef de six mille hommes « de pied qu'on nommoit *diabes* pour contenir iceux « Rochellois, et les Marengois en obéissance. » (S^r Jul. Mesl. hist. p. 387; Mém. de Fleur. ms. p. 349 et 415.) Voyez MAUFEZ ci-après, synonyme de *diabe*, qui semble pris pour une espèce de gens de guerre.

Diabieiant, subst. masc. Jurement par le diable. (Dict. de Monet.)

Diablerie, subst. fém. Tour d'adresse ^A. Méchanceté ^B. Désastre ^C. Injures ^D.

Diaultie se trouve dans S. Bern. pour *diablerie*, chose diabolique. « Percever et mal est *diaultie*. » (Serm. fr. MSS. p. 7.) On lit dans le latin *perseverare malo, diabolicum est*.

^A Au propre, ce seroit « œuvre du diable » ; au

(1) De là l'expression envoyer au diable *Vauvert*, que l'on transforme aujourd'hui en diable *au vert*. (Nous l'avons expliquée dans un précédent volume.) (N. E.)

(2) Comme nous dirions : « Ce qui vient par la flûte s'en va par le tambour. » (N. E.)

(3) Comparez Fabre, Etudes sur la Bazoche, p. 218. (N. E.)

(4) On lit dans S^{rs} Eulalie : « Vouldrent la faire *diavie* servir. » Dans Roland (v. 746) : « Si lui a dit : Vous estes vifs *diabes*. » (N. E.)

figuré, on a employé ce mot pour tour d'adresse. « En l'autre avoit provision de fil, et d'éguilles « dont il faisoit mille petites *diableries*. » (Rabelais, II, 16.)

° Ce même mot est expliqué par méchanceté dans le Dict. de Borel, 2^e add. au mot *Diabete*. *Deablie* est employé en ce sens dans la Chron. fr. mss. de Nangis, an 1251. On lit *facinus* dans la Chr. latine.

° On trouve aussi *diablerie* pris pour « désastre, malheur. » Ainsi en parlant du projet des Parisiens contre Charles VI, dans le cas où il eût eu du dessous dans la guerre contre les Gantois, on a dit : « Or regardez la grand *diablerie* (1) que c'eust esté, « si le roy de France eust esté déconfil en Flandres, « et la noble chevalerie, qui estoit avecques luy, en « ce voyage. On peut bien croire, et imaginer que « toute gentillesse, et noblesse eust esté morte, et « perdue en France, et autant bien és autres lieux ; « ne la jaquerie ne fut onques si grande, ne si horrible qu'elle eust esté. » (Frois. liv. II, p. 215.)

° Enfin on lit *dyableries* pour injures. « Quelles « *dyableries* il me disoit. » (Lanc. du Lac, t. III, p. 16.) Remarquons aussi ces façons de parler :

1^o « La grand *diablerie* à quatre personnages. » Expression poitevine pour dire le malheur le voulut. (Le Duchat, sur Rab. t. I, p. 48, note 1, où l'on peut voir l'origine de cette expression ; voyez les Contes d'Entrap, p. 201.) [Voyez plus haut *diabte* à quatre.]

2^o « La *diablerie* de Saulmur, » c'est-à-dire « la « passion à personnages, ainsi appelée apparemment par rapport à cinq, ou six demons qui y « jouent un rôle. » (Le Duchat sur Rab, t. IV, p. 58.) Il en dérive le proverbe « faire le diable à quatre. »

3^o « La *diablerie* de Doné. » Le même que le précédent. (Voy. Le Duchat sur R. t. IV, p. 60, note 9.)

4^o « Faire *dyablerie*, » faire le diable. (Coq. p. 106.)

VARIANTES :

DIABLERIE. Rabelais, t. II, p. 161.
DEABLIE. Rom. de Rou, MS. p. 256.
DIALETE. Dict. de Borel, 2^e add.
DEABLERIE. G. Guiart, MS. fol. 38, V^o.
DIABLIE. Moyen de Parv. p. 114.
DIAULIE. S. Bern. Serm. fr. MSS. p. 7 et passim.
DYABLERIE. Lanc. du Lac, t. III, fol. 120, V^o col. 1.
DYABLIE. Hist. des Trois Maries, MS. p. 306.

Diablesse, *subst. fém.* Couleuvre de Bolduc. Elle étoit célèbre par sa grosseur. Voy. le P. Daniel Mil. fr. t. I, p. 446.)

Diableteau, *subst. masc.* Diminutif de diable. « *Diableteaux* de chambre, » c'est-à-dire parvenus à la moitié de leur cure. (Le Duch. sur R. t. IV, p. 192.)

VARIANTES :

DIALETEAU. Oudin, Dict.
DIABLETEON. Hist. du Th. fr. t. III, p. 139.
DIABLON. Contes de Desper. t. I, p. 99.
DIABLOT. Percef. vol. VI, fol. 9, R^o col. 2.
DIABLOTON. Bouchet, Serées, liv. II, p. 100.

DEABLEAU. F. MSS. du R. n^o 7615, t. II, f^o 189, R^o col. 2.
DEABLEL. Ibid. t. II, fol. 189, l^o col. 2.
DEABLAU. Modus et Racio, MS. fol. 284, V^o.

Diabiette, *subst. fém.* Sorte d'herbe potagère. « A cueillir vos salades, les herbes de vos potages, « et des champignons columelles, et *diabiettes* que « vous accomodiez vous même, mettant d'ordinaire « la main à la cuisine. » (Mém. de Sully, t. I, p. 256.)

Diablement, *adv.* Diaboliquement. (Dict. de Cotg. et d'Oud. ; voy. Dial. de Tabur. fol. 51, V^o.)

Diablois, *subst. masc.* Combat diabolique.

Li croissiet furent ordenet

De bataille, comme serent ;

Quant il virent, teus *Diablois*

Ne leur sanbla mie jabois :

Nient plus n'en fu la uns seurs

Coumé à Sarrazins, ne à Turs. (Ph. Mousk., p. 769.)

Diabolique, *adj.* Ce mot subsiste ? Il étoit singulièrement usité en 1656. (Voy. Vie de Fabert, par le P. Barre, t. II, page 143.) On s'en servoit pour épithète de canons, parce que, comme le diable, ils sont faits pour tourmenter le genre humain et pour le détruire. (Voy. Fauch. des Orig. liv. II, p. 122.)

Diachessaton, *s. m.* Terme de musique. Peut-être *diatessaron* (3).

Les ungs font semi ton mineur,

Les autres semi ton majeur,

Les autres *diachessaton*,

Diapente, diapason.

(G. de la Bigne, f. 403.)

Diacode, *s. f.* Espèce de pierre. L'on croyoit qu'elle représentoit différentes figures du démon, et on lui attribuoit la vertu d'évoquer les ombres, mais elle la perdoit lorsqu'elle touchoit un corps mort. (Voyez Marbodus, de Gemmis, art. 57, page 1676.) En latin *diacodus*.

VARIANTES :

DIACODE. Marbodus, col. 1676.
DIACODOS. Id. ibid. et col. 1688.

Diaconie, *s. f.* Diaconal. (Oudin et Cotgrave.)

Diaconie, *s.* Sorte de chapelles ou hôpitaux. « On distribuait les aumônes, et on enfermoit les « pénitens, dans les *diaconies*, ou d'autres lieux « près de l'église pour y vivre recueilliz, et cloiez des occasions de recluite. » (Fleury, Hist. ecclési. t. XIII, Préf. p. 7.)

Diacre, *s. m.* Diacre. Ce mot subsiste sous sa première orthographe. Il se prenoit quelquefois pour la tunique même destinée au diacre. (Gloss. de l'histoire de Bretagne.) Le mot *diacre* a été employé comme mot nouveau pour les protestans : « Voyons aussi des noms étranges de surveillans : « *diacres*, consistoires, colloques n'ayant jamais « esté déjeuné de telles viandes. » (Mémoires de Montluc, t. II, p. 3, vers 1560.) C'étoit une dignité dans les églises des Huguenots (4). (Voyez ibid. et Mém. de Villeroi, t. VII, p. 287.)

(1) M. Kerwyn (X, 147) écrit : « Or regardez la grant *deablie* que ce eust esté, se li rois de France eust esté descontis en Flandre. » Cette forme *deablie* est dans Berte (72) : « Diex, fait cle, dont vient si faite *deablie*. » (N. E.)

(2) On lit dans Moustrol (1, 47) : « Pecher est chose humaine, mais perséverer est chose *diabolique*. » (N. E.)

(3) On lit dans la bataille des Sept Arts : « Li doux ton *diatessaton*, Diapante, diapason. » C'est une quarte. (N. E.)

(4) C'est le suppléant du pasteur ou le proposé aux aumônes. (N. E.)

VARIANTES :

DIACRE. Orth. substantie.
 DIAKENE. Ph. Mouskes, MS. p. 62 (1).
 DIAQUE. Assises de Jérus. p. 190.

Diaculon, *s. m.* Espèce d'onguent (2). Peut-être
 et *diachylon*. (Dict. de Colgr. — Voyez H. Estienne,
 Conform. du François avec le grec.)

Et à vous, maistre Aliborum,
 D'oignement plain une boiste,
 Voire du peur *duaculum*,
 Pour exposer *suprà culon*
 De ces fillettes, sans plus dire.

Path. Test. p. 112; Voy. Merl. Coc. t. I, p. 196.

VARIANTES :

DIACULON. Cotgrave.
 DIACULUM. Oudin.

Diagoné, *adj.* Diagonal. (Dictionnaire de
 Colgrave.)

Diagredé, *adj.* Composé de diagrede ou scammonée.
 (Diction. d'Oudin et de Colgrave. — Voyez
 Bouchet, Serées, livre I, p. 119.)

VARIANTES :

DIAGREDÉ. Oudin, Colgrave.
 DIAGREDÉ. Bouchet, Serées, livre I, p. 29.

Diagredi, *s. m.* Gomme. (Dictionnaires d'Oudin
 et de Colgrave. — Voyez H. Est. Conform. du franç.
 avec le grec, et Celliell. de L. Trippault.)

Ce mot est mis pour *diagrede*, dans Merl. Cocaie.
 tome I, p. 122.

Diaire, *s. m.* Journal. (Diction. d'Oudin et de
 Colgrave.) On a dit de Claude Fabri, astrologue :
 « De cet auteur sont sortis plusieurs almanachs et
 « *diaires*. » (Du Verdier, Bibl. 178.) Voyez la Croix
 du Maine, Bibl. p. 57, où il parle du même Fabri :
 « Faisoit registre de toutes choses qui se faisoient
 « en la cour de son seigneur et maistre, qu'il pen-
 « soit dignes d'estre enregistrées en son *diare*, et
 « papier journal. » (Bouchet, Serées, l. III, p. 241.
 — Voyez S. Jul. Mesl. Hist. p. 230.)

Diaite, *s. f.* Diète. (Dial. de Tahur. p. 85.)

Dialetien, *adj.* Dialecticien :

D'écriture li fist aprendre,
 Opposer autre, et li defendre ;
 Et mont n'ot *dialetien*
 Qui vaucre le peust de rien.

Vies des SS. MS. de Sorb. chif. LX. col. 3.

Dialectique, *s. f.* Dialectique. (Pesch. f. 461.) (3)

Dialogisme, *s. m.* Dialogue. (Dictionnaire de
 Colgrave, et Celliell. de L. Trippault. — Voyez les
 Touches des Accords, p. 36.)

Dialogizer, *v.* Dialoguer, faire des dialogues.
 (Voyez Contes de Chol. Epître, fol. 4, V^o.)

Diamans. [Intercalez *Diamans*, dans Flore et
 Blanche fleur (v. 657) : « Pelles, coraux et crisolites
 « Et diamans et amécites. » Au XIV^e siècle, on lit
 dans les Emaux de De Laborde (p. 250) : « Une

« amiraude, un *diamant* de grand pris en une
 « boiste d'argent enamillé. »] (N. E.)

Diambre, *s. f.* Confection d'ambre. (Dictionn.
 d'Oudin et de Colgrave.)

Diane, *s. m.* Diadème. Ce mot est employé
 pour « thiare, » dans le passage suivant, où il s'agit
 d'un pape nouvellement élu : « Fut sacré, et cou-
 « ronné de *diane*. » (Chroniques franç. ms. de
 Nangis, au 1305.)

Diamerdis, *s. m.* Confection de sauge sauvage.
 (Dictionnaires d'Oudin et de Colgrave.) Il signifie
 aussi « excrément. » (Voyez (Œuvres de Roger de
 Colleye, p. 8.)

Diammour, *s. m.* Le dieu d'amour. « Cet asne,
 « au maneiement des bonnets, faisoit rage, il courroit
 « à travers pays, comme si le dieu d'amour l'eut
 « porté. » (Contes de Desperiers, t. I, p. 185.) On
 lit dans une édition antérieure : « *Diammour*. »

Diamouron, *s. m.* Diamorum. Sirop de mères.
 (Diction. d'Oudin et de Colgrave.)

Diane, *s. f.* Terme de guerre. On dit « battre la
 « *diane*. » On disoit autrefois « bailler la diane. »
 C'est le coup de tambour qu'on bat à la pointe du
 jour. De là, au figuré « bailler la *diane* » signi-
 fioit donner l'éveil. (Voyez le Dictionnaire de Colgrave.)
 « Aller en embuscade et *bailler* la diane. (Bouchet,
 Serées, liv. I, p. 403.)

Dianier, *adj.* Qui appartient à Diane. (Dictionn.
 de Colgr.) De là on trouve *dianière* et *dianère*, pour
 épithète d'Arctéuse, de dryade, d'amadryade, de
 lièche, de chasteté, dans les Epithètes de M. de
 La Porte.

Diantre, *s. m.* Ce mot, que le peuple employe
 pour déguiser celui de diable (4), a donné occasion à
 cette façon de parler : « Faire le *diantre*, » pour
 faire le diable, faire le méchant. (Contes d'Entrapel,
 p. 498.) Valois le dérive de *deonandi*, les Girova-
 gues, ou moines errants ainsi nommés, et dont le
 peuple croyoit que les diables prenoient quelque-
 fois la figure. (Voyez Val. Notice, page 170, col. 2.)
 On disoit aussi *dianche*. On lit dans le Moyen de
 Parvenir, p. 156 : « Or voilà comment je leurre ces
 « savans ; que le *dianche* les puisse sopoudrer. »

VARIANTES :

DIANTRE. Orth. substantie.
 DIANCHE. Moyen de Parvenir, p. 156.

Diapason, **Diapente**. Termes de musique.
 (Voyez ci-dessus *diachessaton*.)

Diaphane, *s. m.* Transparence.

...Esclarist l'espere,
 Et le *diaphane*,
 De nostre hémisphère. [Molinet, p. 138.]

(1) On trouve *diacne* dans Th. de Cantorbéry, v. 26; *dyacones* dans Job, p. 475. (N. E.)

(2) C'est le diachylon : « Certaine quantité de meunes denrées d'espicerie..., huiles d'olive, *diaculon*. » (M. 171, p. 209, an. 1420.) (N. E.)

(3) « Ce dit Benarz : Je sai plus de toi les set arz ; Sez tu rien de *dialectique*. » (Ren., v. 2125.) (N. E.)

(4) « Il courroit à travers le pays, comme si le *diantre* l'eust emporté. » (Despér., 2^e Conte.) M^{me} de Sévigné (23 janv. 1671) écrit aussi : « [Ma fille] s'en va au *diantre* en Provence. » (N. E.)

Diaphaner, *v.* Rendre transparent. (Dictionn. d'Oudin et de Cotgrave.)

VARIANTES :

DIAPHANER. Oudin.
DIAFANER. Cotgrave.

Diaphanique, *adj.* Diaphane. transparent. (Voyez Al. Chartier, Quadrif. invectif. p. 1436.) (1)

Diaphagine, *s. f.* Interstice. (Dict. d'Oudin.)

Diaspre, [Intercalez *diaspre*, étoffe damassée : « Et après .i. *diaspre* qu'il li ont endossé. » (Aiol. v. 9825.) « Un autre chasuble, dalmatique et tunique de *dyapre* blanc à molettes d'or. » (Inv. de la S^{te} Chapelle, XIV^e siècle.)] (N. E.)

Diapré, *adj.* Varié de plusieurs couleurs, chamarré. Glossaire de Marot.) Ménage, dans son Dictionnaire étymologique, dit qu'il signifie proprement « vert. » (2) C'est dans cette dernière signification qu'on lit *diaprasus* et *diaprasinus*, dans le Gl. latin de Du Cange. Le Laboureur, Origines des Armoiries, p. 24, le dérive du latin *dispar*. Je le dériverois de jaspé, en italien *diaspero* (3). Il répondait au mot JASPE qu'on verra ci-après.

De ce mois de may la face *diapré*. (Am. Jan. f. 21.)

...Les jardins, et les prez,

Quand ils sont vestus d'ornemens *diaprez*. (Ibid. f. 21.)

VARIANTES :

DIAPRÉ. Parlon. de Bl. MS. de S. G. fol. 152, V^e col. 1.
DIAPRÉ. Brant. Daunes gall. t. 1, p. 188.
DIASPRÉ. Blanch. MS. de S. G. fol. 179, R^e col. 3.
DYAPRÉ. J. Marot, p. 88.

Diaprer, *v.* Chamarrer, parsemer un fonds de différentes couleurs. (Dictionnaires de Cotgr. Monet et Oudin.) Il est mis comme synonyme à « orner, » dans Favin, Théâtre d'honneur, t. 1, p. 684.

Diapreure, *s. f.* Diversité d'ornements, variété de couleurs. (Dict. de Cotgrave, Monet et Oudin. — Voyez Caq. de l'accouchée, p. 96.)

VARIANTES :

DIAPREURE. Oudin, Monet, Cotgrave,
DIAPRURE. Caquets de l'accouchée, p. 96.

Diastole, *s. f.* Dièrese, division, séparation d'une diphongue en deux syllabes. « Des diphongues qui sont sujettes à *diastole*, ou division dans « la prononciation. » (Art poet. de Sibill. l. 1, p. 58.) où l'on trouve plusieurs exemples jusqu'à la page 62. « Diphongue est une contraction de deux « voyelles en une syllabe, comme en ceste diction « *nuistre*; *a* et *i* ne sont qu'une syllabe, et a la « diphongue son contraire qui est *diastole*, car en « deux voyelles elle retient deux syllabes, comme « *hais*; *ci* a et *i* sont deux syllabes. » (Poétique de Boissière, p. 232.)

Diatiops, *s. f.* Maximes, sentences. Du mot grec *δίατιπος*. « Bien à personne ne devez, fors « amour, et dilection mutuelle : vous musez ici de

« belles graphides et *diatiopses*, et me plaisent « très-bien. » (Rab. t. III, p. 29.)

VARIANTES :

DIATIPOSE. Cotgrave.
DIATIPOSE. Rab. t. III, p. 29.

Diastolique, *adj.* Ce mot exprime le mouvement par lequel le cœur s'étend et se dilate. On dit « mouvement de diastole. » (Dict. de Cotgrave.)

Diaton, *s. m.* Herbe ou plante médicinale. « Si « me prenez un poi de cellande, du *diaton*, et panele, « et manje, et comal, et tormal, et de l'erbe « Robert, et si metez un pié de reine, de l'ombre « du fossé de braine, ce sont are les bonnes herbes « que ge vos di. » (Erber, ms. de S. G. fol. 89.)

Dicacité, *s. f.* Plaisanterie, raillerie. Du latin *dicacitas*. « Epistre de jeu se fait par joyeux lan- « gaige, risible, faisant plaisant babil, ou *dicacité*. » (Fabri, Art de Rhétor. liv. I, fol. 109, V^e.)

Dicendre, *s. m.* Samedi.

Quant li mois de janvier enterra au *dicembre*,

Se tu as ton forment, ne te chaut du despendre.

Fabli. MSS. de R. n^o 7218, fol. 208, R^e col. 1.

Dicerné, *part.* Décerné. « Mr^e Christophle de « Longuy chevalier seigneur de Neufchastel, et de « Longepierre, au nom, et comme curateur *dicerné* « aux corps, et biens du dit Claude de Beffroimont « son neveu moindre d'age. » (Etat des offic. du duc de Bourg. p. 29.)

Diction, *s. f.* Domination et juridiction (4).

Puis aux Romains vint la possession

D'armes sure, et à leur *diction*

Tout soumettre le monde, en leur venue. (Desch. 122.)

...Alexandre qui à sa *diction*

Mist le monde.

(E. Desch. f. 250.)

VARIANTES :

DICION. Eust. Desch. Poés. MSS. fol. 122, col. 4.
DICTION. Ibid. fol. 250, col. 4.
DITTON. Gr. Cout. de Fr. p. 386.
DITTON. Ibid. fol. 138, col. 2.

Dicofrit, *s. m.* Corvée ancienne. (Glossaire de l'Hist. de Bret.)

Dicouage, *s. m.* Collectif de digue. « Les ditz « trois officiers, et banes du dit pays ont, par main « commune, cognoissance de la police, et gouver- « nement du dit pays, tant des vivres, fourrages, « *dicouages*, cueres, édits, ordonnances, et autres « choses nécessaires pour le bien, et entretenement « du dit pays... si ont accoutumé créer, par chas- « eun an, pour le fait des wateringues, fossillages, « et *dicouages* du dit pays telz gouverneurs, qu'ils « tiennent à ce idoines, nommez watergraves, le « nombre desquels peuvent aussi diminuer, ou « augmenter. » (Cout. de Langle, au Nouv. Cout. gén. l. 1, p. 299, col. 1.)

Dieque, *s. f.* Digue. (Dictionnaires de Nicol (5),

(1) « Le brouillas du temps bruineux ne se peult parfaitement esclaircir ny restablir à sa *diaphanique* luminosité. » (N. E.)

(2) Le sens est *damassé*. (N. E.)

(3) *Jaspé* se trouve au XIII^e siècle dans Flor. et Blanch. (v. 659) et vient du grec *ζάσπης*. Cependant on lit dans Du Cange (ll. 840, col. 2) : « Elle a son cor plus dur que lou *diaspre*. » (N. E.)

(4) C'est le latin *ditto*. (N. E.)

(5) Comparez Froissart, II, 66 ; XII, 74. (N. E.)

Borel et Cotgrave. « Le duc de Bourgogne fut « incliné de noyer la ville de Calais par la rupture « d'une *digue*, mais tout cheut à néant. » (Histoire, Chron. depuis 1400, 1467, p. 342.)

VARIANTES :

DICQUE. Monstr. vol. II, fol. 159, R^o.
DROQUE. Eust. Desch. Poës. MSS. fol. 300, col. 2.

Dicque, s. m. Terme de botanique. Il se dit de quelques plantes. (Dictionnaires de Cotgrave et d'Oudin.) Il est employé pour remède dans les vers suivants :

Je sens que tout à coup mes regrets adoucis
Laisse en liberté les ressorts de mon âme ;
Ma raison par ta bouche a reçu son *dicame*.
Mélite, Com. de P. Corn. act. 5, sc. 2.

VARIANTES :

DICTAME. P. Corn. Mélite, act. 5, sc. 2.
DICTAMON. Oudin.
DICTAM. Cotgrave.
DICTAME. Oudin.
DICTAMO. Arleloque, Farconn. fol. 99, V^o.

Dictateur, s. m. Nom de dignité. Elle étoit particulièrement connue chez les Romains. Il semble qu'on ait employé ce nom pour gouverneur. Montluc, qui étoit lieutenant de roi de Sienna, assiéger en 1555, en est fait dictateur. (Voyez les Mém. de Montluc, t. I, p. 448 et p. 464.)

Dictation, s. f. L'action de dicter, de composer. Oudin, dans son Dictionnaire, le rend par l'italien *lettatione*, qu'il explique par « composition, dictation. »

Dictatoire, adj. Qui appartient au dictateur. (Dict. de Monet.)

Dieter, v. Composer :

Car mort ne va les œuvres abbatant,
Et mortel est cestuy-là qui les *ditte*. (C. Marot, p. 321.)

Froissart, livre III, p. 1, parlant de lui-même, s'exprime ainsi : « Je me suis entremis de *dieter*, « et croniquer cette histoire. » D'où notre expression « une lettre bien *dictée*, » pour une lettre bien écrite, parlant de style.

On disoit spécialement *dieter* pour « composer en « vers, » versifier. « Ci commence l'art de *dieter*, « et faire des chansons, balades, virolais, et ron- « deaux. » (Poës. MSS. d'Eust. Desch. f. 394, col. 1.)

VARIANTES :

DICTER. Froiss. liv. III, p. 1.
DITTE. Clément Marot, p. 321. [Voir *Ditier*.]

Dicton, s. m. Dictum. Le prononcé d'une sentence ou d'un arrêt. (Voyez Laurière, Glossaire du Droit fr. ; Du Cange, Glossaire lat. au mot *Dictum* ; voyez aussi Nouveau Coutumier général, tome II, p. 108, col 1 ; Du Tillet, Rec. des Rois de France, p. 264, et Contes de Des Perriers, t. II, p. 31.) De là on a nommé « *dicton* de la victoire, » l'arrêt du héraut d'armes qui décide du prix de la victoire

entre deux combattans. (Voy. Petit-Jean de Saintré, p. 258.) Ce mot, qui est proprement le latin *dictum*, est en usage depuis le xiv^e siècle (1). (Voy. le N. Traité de diplom. t. I, p. 415.)

Dictyne, adj. Surnom de Diane. (Voyez Epilh. de M. de La Port.)

Didascalique (rime). Sorte de rime. Il semble que c'est la même que la « rime deux et ar. » (Voyez « rime deux et ar » ci-dessus, sous le mot « Deux. » et Chasse et Départie d'Am. p. 238, c. 1.)

Dieguer, Dieguerrie. [Intercalez *Dieguer*, endiguer, *Dieguerrie*, digue, au reg. JJ. 190, p. 121, an. 1460 : « Lesquelz maretz icellui Olivier avoit « fait elorre, *dieguer* et gaigner de la mer :... « lesquelles clostures et *dieguerries* avoient coslé « à faire et maintenir plus de mil livres. »] (N. E.)

Dien, s. m. Doyen.

Où à l'evesque, ou au *dien*.

Fabl. MSS. du R. n^o 7615, t. II, fol. 181, V^o col. 1.

Ce mot paroît aussi s'être employé comme synonyme de « prêtre » ou « curé. » (Voyez Fabl. MSS. du R. n^o 7989, fol. 210 et suiv.) (2)

VARIANTES :

DIEN. Fabl. MSS. du R. n^o 7615, t. II, fol. 181, V^o col. 1.
DIENS. Ibid. n^o 7989, f. 211, R^o col. 1.

Dienant, part. Angurant, conjecturant. Contraction du mot *devinant*.

On va ja *dienant* c'on velt faire abeesse
De le feme Aissandre, le suer dame mairse,
Por cou qu'en li n'a point, ne barat, ne cufarde,
Ains torne aussi le col com geline lombarde.
Poës. MSS. av. 1300, t. IV, p. 1333.

Dienar, s. m. De l'allemand *Diener*. (Dict. de Borel, 2^e add.) *Dienars* est un ancien mot français donné aux serfs et aux esclaves. *Deernes*, d'après Borel, est le féminin du même mot. Le mot *dienar*, à considérer quelques-uns de ses rapports, convient assez au mot latin *donati*, pour les *donats* ou les *oblats*. (Preface du P. Mabillon, p. 539.)

Diene (ma). Sorte de jurement. Mon Dieu ou par mon Dieu, ou peut-être Madame, Notre-Dame. Tredame. Jurement des vieilles en colère. (Voyez Celthell. de L. Tripp.)

Dienstenth, s. m. « Ce sont gens qui sont « obligés de servir leur seigneur en tout ce à quoy « il les voudroit employer, et neantmoins ne sont « gens de condition servile, ains de servitudes seulement. » (Cout. de Luxembourg, au N. Coutum. gén. t. II, p. 340.) Note de l'éditeur.

Dienstmann. [Intercalez *Dienstmann*, sergent, valet de ville, dans une charte de 1287 (Du Cange, II, 854, col. 2) : « Nous Guis eueus de Flandre et « marchis de Namur... comme debas et contens « fust meus entre les keuriers dou tieroir de

(1) On trouve *dicton* dans Calvin ; Palsgrave et Th. de Bèze disent qu'on prononce *diton* ; mais le mot n'apparaît qu'au xv^e siècle sous la forme *dictum* : « Duquel *dictum* et sentence il se trouva fort perpleux et non sans cause. » (J. de Troyes, an. 1475.) (N. E.)

(2) On lit encore dans une Ch. d'Abbeville (1325, Du Cange, II, 753, col. 2) : « Disoit lidis Jehan de Friencourt... que decair devoient lidit *dien* et capitales de le complainte qui l'avoient faites. » — « M. Jacques d'Audlaincourt grantz *dien*z de Langres. » (Id., an. 1350.) (N. E.)

« Furnes... et les mayeurs et les *diensmanns*
« doudit fieroit, de ce kè l'idit mayeur et *diensman*
« pour la raison de leur maierie et de leur
« *diensmannschepe* disoient ke il n'estoient mie
« taillante... » (N. E.)

Dier (se). v. Consaerer. Du latin *dicare*. Je trouve ce verbe à la 3^e personne du présent de l'indicatif, au pluriel, dans ce passage : « Les personnes qui se *dient*, et apliquent à servir, et honorer Dieu, ainsi que j'ay dit, sont dites, et appellées saintes. » Les Triomphes de la Noble Dame, fol. 63. V°.

Diète. s. f. Régime de vie, soit en bien, soit en mal. — On lit *dieta* et *diata*, dans le même sens, au Glossaire latin de Du Cange. « Vivre en *diète* de médecine. » (Babelais, t. I, p. 260.) « Leur *diète* estoit telle. » (Id. t. V, p. 133.) « *Diételle* large. » c'est-à-dire diète peu exacte, dans les Mémoires de Sully, t. IV, p. 315.)

Maintes gens ont été peris,
Et suffoquez par trop soupper,
Par trop boire, et par trop laper
Dypocras, de viande, et de vin :
Si fois à ma *diète* fin.

[E. Desch. f. 186.]

Le mot se trouve employé souvent pour signifier « retraite » ou, faisant diversion aux affaires, un veilloit au soin de sa santé. « Nostre dernier roy Henry troisieme, faisant un jour la *diète* à Saint Germain en Laye, où il s'estoit retiré à part hors de sa cour, qu'il avoit laissée à Paris, avec la reine sa mere. » Brantôme, Cap. Estr. tome II, p. 226. « Touchant Demeurat mon procureur à « Rion, si je ne vous eusse écrit de luy faire payer « les arrerages de sa pension, j'estime qu'il ne m'eût permis de commencer ma *diète*, tant il « estoit pressant, et m'importunoit, et ne trouvai « autre moyen de le chasser d'icy ; mais, pour l'ave- « nir, je seroy très aise qu'il en soit payé. Car c'est « un bon serviteur, et qui m'a bien servi. (Mémoir. de Sully, t. III, p. 370 et 371. — Voyez ibid. t. V, p. 155 ; Mem. de Bassomp. t. I, p. 99.)

VARIANTES :

DIETE. Rab. t. I, p. 260.

DIETTE. Ibid. t. V, p. 133.

Dieter, s.

Benoiste soit la chambre aux chevaliers
Qui a fait faire madame d'Orléans,
Qui ont payé, avec les escouters
Leur bien-venue, en l'ostel de biens [Lans, p. céans] :
A ce *dieter* nous ont fait moult de biens,
Dont, quant à moy, forment les en mercie. [Desch. 211.]

Dieter (se). v. Se gouverner.

Comment on se doit *dieter*

Pour le cors, et l'ame garder.

La diète du cors et de l'ame, MS. du R. n° 7215, f. 5, v. c. 2.

Dieu. s. m. Dieu. Ce mot est en usage sous cette orthographe.

Ha ! l'elle à cui mes cors se claime,
De sa paine, et de sa mesaise.

(1) On lit dans Lebrant (fol. 18, XIII^e siècle) : « ki vient le melancolie purgier, si convient user le *diète* ke nous vous avous dite. » (N. E.)

(2) De même dans Joinville (§ 126) : « Chantez, de par Dieu », dit le maître nautonnier. (N. E.)

De vos veoir me faites aise,
Tant que mi oeil saulé soient
De vos, qui plus volontiers voient,
Que ne verroient dame *Dé* (le seigneur Dieu).
Am. et Jalons. MSS. de S. G. fol. 111, V^o col. 1.

Qui voit votre douz rive,
Bien il est vus qu'il voie *Dei*.
Gautier d'Espahs, Poés. MSS. av. 1300, t. I, p. 171.

S'ole me donne un baisier en receley,
Je n'auroie si chier une cité ;
L'en prie *Deu*. [Gaces Brullez, ibid. p. 261.]

Dieu ! qui a boine amor,
S'il s'en repent nul jour,
Il fait grant volonte. [W. Cankeser, ibid. t. III, p. 1177.]
Doulx mois de may, vray *dieux* des amoureux,
Pere des fleurs, rois de toute verdure. [Desch. f. 175.]

Aimi *dieu* d'amours, vivrai-je longuement ensi ?
Poés. MSS. du Vat. n° 4190, fol. 114, R^o.

Citons maintenant les expressions remarquables :

1^o « *Dieu* ait en gloire. » Façon de parler employée dans le Préambule des Coutumes de Luxembourg, par Philippe II, en parlant du feu archiduc Albert d'Autriche, pour dire que Dieu le maintienne, conserve sa mémoire glorieuse, ou que Dieu l'ait reçu dans sa gloire. (Voyez Nouveau Coutumier gén. t. II, p. 339.)

2^o « Au nom de *Dieu*, de par *Dieu*. » Terme d'acquiescement, pour dire ainsi soit-il, à la bonne heure. « Disoyent les Gascons à leurs mariniers, « menez nous à Seville, car là sont noz gens au « siege : Les mariniers respondrent *au nom de « Dieu*, si tourneront vers Seville ; et singlerent « tant qu'ils en approcherent. » (Froissart, livre II, p. 148. — Voyez Mémoires de Bassompierre, t. II, p. 188, 291. « De par *Dieu*. (Ass. de Jérus. p. 22.) (2)

3^o « Ce m'aïst *Dieu*, » pour ainsi m'aide Dieu. On a dit aussi : « Ainsi m'aïd *Dieu*. » (Pasquier, Recherches, p. 705.)

4^o « De fait *Dieu*. » Certainement. On a dit des princes et des peuples : « Ceux qu'ils susperonnet, « on savent estre trompeurs, mesparlans, detrac- « teurs, plains de fraude, de dol, prompts à injure « faire, ou dire à autrui, il ne les contempnent pas « seulement, mais les jugent mauvais, inieques, et « pervers ne jamais n'auroient fiance en eulx, ne « de cuer, ne de courage, ne de fait *Dieu*, ne les « pourroient honorer. » Histoire de la Toison d'or, vol. II, fol. 105.)

5^o « Pleyisir de *Deu*. » Le plaisir, la volonté de Dieu. Bynner, t. I, p. 114, titre de 1270. « A plaisir « *Dieu*. » S'il plaît à Dieu. (Voyez Lettres de Louis XI, t. IV, p. 71.)

6^o « *Bieu* de l'homme d'armes. » Sorte d'exclamation par raillerie. En parlant du désir que Bouchicant enfant témoignoit pour aller à la guerre, on ajoute : « Nonobstant que plusieurs qui l'oyoient, « se rigolassent de luy, disans, *Dieu de l'homme* « d'armes. » Comme nous dirions grand Dieu, le plaisant homme d'armes. (Hist. de J. Boucicaut, m-^e, Paris, 1620, livre I, p. 18.)

7^o « *Dieu* devant, » Dieu aidant, s'il plaît à Dieu

ou à la garde de Dieu : « Demain yrons *Dieu devant* » à Bloys. » (Lett. de Louis XII, t. II, p. 48. — Voy. Le Jouvenel, fol. 52, R.)

8° « *Dieu avant*. » Dieu surtout. « Dieu avant » toutes choses, ou Dieu aidant, » suivant l'éditeur. (Voyez P. J. de Saintré, p. 216.)

9° « Avoir à *Dieu en convent* » semble pour s'il plaît à Dieu. « J'ay à *Dieu en convent*, que se on le » fait ainsi, je crois que nous les desconfions. » (Hist. de B. du Guesclin, par Ménard, p. 105.)

10° « *Dieu* et son commandement (... si) » pour si Dieu dispose de sa vie, c'est-à-dire qu'il vienne à mourir. (Rymer, t. I, p. 114, col. 2, titre de 1270.)

11° « *Dieu* grace. » Grâce à Dieu. (Voyez J. Mar. p. 170; Nuits de Strapar. t. I, p. 81; Des Accords, Escrivo. Dij. fol. 39.)

12° « *Dieu* gard, *Dieu* gart, *Dieu* vous gard (I). » Formule de salut. « *Dieu* vous garde, Dieu vous » bénisse. » C'est une façon pour aborder ou pour quitter les gens. (Dictionnaire de Cotgrave. — Voy. Clément Marot, p. 182, et passim; Arrêt amor. page 54, etc.)

13° « *Jambe* de Dieu. » En langage de mendiants, jambe pourrie d'ulcères, et qui, à ce moyen, leur porte profit. (Le Duchat, sur Rabelais, t. IV, p. 208, note 5.) « Ils ne seront jamais sans une jambe gan- » grenée, estionence, sphacellée, listuleuse, chan- » creuse, qu'ils nomment *jambe de Dieu*. » (Bouch. Serées, livre III, p. 147.) C'est proprement « jambe » par excellence. » (Voyez ci-après n° 23 où cette expression de *Dieu* est prise en ce même sens.)

14° « *Dieu* le vous mire. » Dieu vous le rende :
Dont vous n'avez pas de deniers, biau sire ;
Que te consistent ceux du marchié ?
Pour qui est ce *Dieu* le vous mire. (E. Desch. f. 208.)

15° « *Dieu* le doint. » Dieu le donne, ainsi soit-il. (Voyez Froissart, livre III, p. 59.) « Bonast et donst » *Deus*, » pour plutôt à Dieu. (S. Bern. Serm. fr. mss. p. 23 et passim, dans le latin *utinam*.)

16° « A *Dieu* le veu. » A Dieu le voué, j'en fais vœu, je le promets, je le veux, j'y consens. « S'il y » a nul des vôtres tant soit hardi qui gette pierre » ne carrel, par qui le plus petit de nous, et de noz » garçons soit bleccé, à *Dieu* le voué, je vous feray » à tous tollir la vie. » (Froissart, livre I, page 439.) Le prince de Galles ayant demandé cent mille francs à Bertrand du Guesclin pour sa rançon : « Messire » Bertrand... print le prince à ce mot, et dit, » « Monseigneur à *Dieu* le veu, je n'en payeray ja » moins. » (Id. livre I, p. 332.) On disoit aussi « A » « De le veu, » et cette façon de parler étoit familière à B. du Guesclin. (Voyez sa vie par Ménard, p. 349.)

17° « *Dieu* le veult, *Deus* le volt. » C'étoit le cri des anciens guerriers. (Voyez le P. Menestrier, Orn. des Arm. p. 212.)

18° « *Dieu* merci (la), » pour grâce à Dieu. (Rym. t. I, p. 102, titre de 1265, rapporté dans D. Morice, Hist. de Bret. col. 997.)

19° « Dieu mercy. » Expression encore usitée.

Elle ne s'emploie ordinairement que dans les évé-
nemens heureux. Elle se trouve employée dans
l'infortuné au passage suivant, où il s'agit de
Richard enfermé dans la Tour de Londres, qui
mande le duc de Lancastre pour lui résigner sa
couronne : « Ce duc vint dans la tour où le roy
» estoit, lequel recueillit le duc de Lancastre moult
» doucement, et s'humilia très grandement envers
» luy, ainsi que celui qui se veoit, et sentoit en
» grand danger ; si luy dit : « cousin, j'ay regardé, et
» considéré mon estat, lequel est en petit poinet,
» *Dieu* mercy, et tant qu'à tenir jamais regne, gou-
» verner peuple, ne porter couronne, je n'ay que
» faire d'y penser. » (Froiss. livre IV, p. 336.)

20° « *Dieu* me sauve. » Espère de serment. « Vous
» avez, *Dieu* me sauve, un esprit à la mode. » (L'Il-
lusion, comédie de P. Corneille, acte 2, sc. 4.)

21° « *Dieu* nun (ki), » pour ce que Dieu ne veuille,
ne permette pas. (Rymer, t. I, p. 114, tit. de 1270.)

22° « *Dieu* pardon à l'âme lui soit. » Dieu lui ait
fait miséricorde, lui ait pardonné. (Des Acc. Bigarr.
folio 180, V°.)

23° « *Pillule* aggregative de *Dieu*. » Pillule par
excellence. (Le Duchat, sur Rab. t. V, p. 151, note 9.)

24° « *Dieu* le seigneur de la haut, » pour dire
« le Dieu du ciel. » (Ord. des R. de Fr. t. I.)

25° « *Dieu* s'ache. » Dieu sçait. Interjection ou
exclamation. (J. Marot, p. 110.)

26° « *Dieu* seet. » Façon de parler en
usage aujourd'hui, et qui vient de l'ancienne for-
mule des serments « Scit *Deus*. » (Voyez scit *Deus*
dans Du Cange ; J. Marot, p. 97 ; Coquillard, p. 59 ;
Eust. Desch. fol. 209, col. 2 et 384, col. 4.)

27° « Si *Dieu* plaist. » S'il plaît à Dieu. (Joinville,
page 32.)

28° « *Dieu* te haull. » En latin *Salve*, d'après le
P. Labbe, p. 523.

29° « Terrien *Dieu*. » Divinité terrestre. (Eust.
Desch. f. 313, col. 2.)

30° « A peine oyot-on *Dieu* tonnant. » (Chroniq.
S. Denis, t. II, fol. 198, V°.) Nous disons encore
presque dans les mêmes termes, pour exprimer un
grand bruit : « A peine entend-on Dieu tonner. »

31° « Le service *Dieu*. » L'office divin. (ms. Nang.
an 1299), en latin *divinum servitium*.

32° « *Dieu* vous en ayde. » (Froissart, livre II,
p. 222.) « *Dieu* vous aid, *Dieu* vous y... » Pasquier,
Rech. p. 705.) Dieu vous aide.

33° « *Dieu* vous benieie. » Dieu vous bénisse, pour
refuser l'aumône à un mendiant. (E. Desch. f. 270.)

34° « *Dieu* y ait part. » Le comte de Haynaut,
quittant le roi d'Angleterre qu'il n'avoit servi qu'à
regret en oct. 1339, « dist que tant qu'à celle fois, il
» ne cevauceroit plus avecqz lui, et qu'il estoit
» priés, et mandés du roy de France son oncle,
» contre qui, se à Dieu plaisoit, il ne volloit faire
» nul contraire, mès l'iroit servir ou royaume, en
» tele maniere qu'il l'avoit servi en l'empire ; et

(1) « Dieu me gard de quatre maisons, De la taverne, du lombard [usurier], de l'hospital, de la prison. » (Leroux de Lincy, I, 15.) (N. E.)

« le roys luy dist : *Dieux* y ait part. » [Froissart, liv. I, éd. Kervyn, t. III, p. 48, et t. II, p. 65, 69.]

35° « *Dieu* pardoint au comte Thibault. » Cri des vigneron des environs de Blois pour le signal de la retraite. « S'estant le peuple fait recevoir, par un long succes de temps, que ce fut un comte Thibault de Blois qui en mesclaisient entre eux la premiere loy et custume. » (Pâsq. Rech. p. 734.)

36° « Le *Dieu* Rosny. » M. de Rosny ayant ménagé un accommodement entre le roi Henri III et le roi de Navarre, en 1588, dans la joie que dennoient ces espérances, son frere Vaulbraul l'appelloit le *Dieu* Rosny. (Mémoires de Sully, t. I, p. 301.) *Dieu* est souvent employé dans Perceforest, pour désigner celui qui excelle dans une vertu, un art, etc. « Roy » remplace parfois *Dieu*.

37° « Resplendeur *Dé*. » Jurement de Guillaume-le-Bastard. (Rou. ms. p. 248.)

38° « *Se Dieus me voie*. » « Moul fis amours pour « moy, *se Dieus me voie*, quant en mon cuer entra « premierement. » (Poës. Vat. n° 1490, f. 406, V°.)

39° « *Dieus* vous benoie, » pour rendre le salut. (Ibid. fol. 52, R°.)

40° « *Se nrist Dieux*. » Coquill. p. 60.)

41° « *Dev aie*. » Cri de guerre des Normands. (Rou. ms. p. 121.)

42° « *Dieux* des jongleurs, et des chanteurs. » Titre donné à Brillet Gabbet, un des rois d'Angleterre célèbre par son talent musical. (Brul, ms. folio 28, V° col. 2.)

43° *Dieu* assoille. » Dieu absolve. (Ord. I, p. 762, Notes, col. 2.)

44° « *Dieu* iert. » (Vidame de Chartres, ms. avant 1300, t. III, p. 1007.)

PROVERBES :

45° Tout est sauré ce que *Dieu* garde. (E. Desch. f. 55.)

46° « Ce qui *Dieu* garde est bien gardé. » (Hist. de J. Boucic. Paris, 1620, l. II, p. 210.)

Dieu, leur bon droit, et bonne volonté
Laboure en bon ouvrage, sans penser fauceté.
Et il t'aidera bien, se tu l'as appellé.

Fauch. Lang. et Poës. fr. p. 116.

47° « Faire le doux *Dieu* sur une pesle, » pour « dénoter une personne qui fait de la doucelle, et « suerée en ses façons, et humeurs. » Garasse, Recherche des Recherches, p. 309, reproche à Pasquier d'avoir corrigé ainsi ce proverbe : « Faire le « doux *dieu* sous un poesle. »

48° « A qui *Dieu* veut aider, il n'est qui luy puist « nuire. » (Percef. vol. I, fol. 147, R° col. 2.)

49° En peu de heure *Dieu* labore.

Hist. des Trois Maries, en vers, MS. p. 264.

50° « *Dieu* aide tousjours aux foux, aux amou-
reux, et aux yvrongnes. » (Marguerite de Navarr. l. II, page 90.)

51° « *Dieu* et nature sans cause riens ne font. » (Coquill. p. 179.)

52° « Tout dis s'acquille on bien à *Dieu*, » c'est-à-dire l'ôt on fard on acquitte ce que l'on doit à Dieu. (Poës. de Froiss. p. 355, col. 1.)

53° « Là où *Dieu* veull il pleut. » (Le Jouvencel, ms. page 485.)

54° Ce que la dame veut, et *Dieux*. [Modus et Rac. f. 156.]

55° « Par l'ordre *Dé*. » Jurement. (Fabl. mss. du R. n° 7218, fol. 200, V° col. 1.) Autres proverbes et façons de parler dans Colgrave, Oudin. [H. Estienne, *Dé la precellence du Langage françois*, édition Feugère, p. 216.]

56° « [Ma fille Jeanne d'Arc, estes-vous] venue « pour lever le siege d'Orléans ? A quoy elle respon-
dit : « En nom *Dé*, dist-elle. » (Bibl. de l'Ecole des Chartres, 3^e série, III, 504.) »] (s. E.)

VARIANTES :

DIEU. Orth. subsist. ; S. Alban. Symb. fr. 2^e trad.

DÉ. Gloss. de l'Hist. de Bret.

DE. Fahl. MSS. du R. n° 7218, fol. 413, R° col. 2.

DEL. Poës. MSS. avant 1400, t. IV, p. 1297.

DES. Perard, Hist. de Bourg. p. 563, titre de 1266 : « Dont « Des le gart, » pour « dont *Dieu* le préserve. »

DEU. Ord. I, p. 770.

DEUS. Du Cange, sous *Deus* vult.

DEU. S. Alban. Symb. fr. 2^e trad.

DEU. Poës. MSS. avant 1300, t. IV, p. 1297.

DEV. Ibid. t. I, p. 261.

DI. Rou. MS. p. 114.

DIE. Eust. Desch. fol. 34, col. 4.

DIEUS. Poës. MSS. Vat. n° 1490, fol. 106, V°.

DIEUT. Gloss. sur les tout. de Beauv.

DIEUX. J. Marot, p. 31 et 52.

DIEX. Villehardouin, p. 11.

DIOUT. Froiss. Poës. MSS. fol. 17, col. 1.

DIOC. (Mot Imousin.) Rab. t. II, p. 45.

DIS. Le Duch. sur Rab. t. IV ; Auc. Prof. p. 12.

DIU. Ord. II, p. 3.

DITS. Poës. MSS. Vat. n° 1490, fol. 85, R°.

DIW. Borel, sous *Divona*.

DIX. Poës. MSS. avant 1300, t. III, p. 1219.

DIU. S. Bern. S. fr. MSS. p. 277, P. e. *doi*, en lat. *dominus*.

DIU. Loix Norm. art. 41.

2. Dieu. [Intercalez *Dieu*, autel. au Cart. de S. Magloire, p. 41, an 1314 : « l'nes veues que les « gens Saint Magloire doivent avoir faites en leur « meson ; par lesquelles l'en puet voir *Dieu* en « l'église dudit curé de Saint'Per des Arsis. »] (s. E.)

Dieuesse, s. f. Déesse.

Venus la *dieusse* d'amor.

Fabl. MSS. du R. n° 7989, 2, fol. 346, V° col. 1.

VARIANTES :

[La Rose, v. 13731, donne DEESSE.]

DIEUESSE. Brut. MS. fol. 52, V°.

DIEUSSE. Eust. Desch. fol. 103, col. 1.

DIESENSE. (Lisez DIEUESSE.) Brut. MS. fol. 5, V° col. 2.

DIESESSE. Eust. Desch. fol. 79, col. 4.

DUESSE. Fahl. MSS. du R. n° 7989, 2, fol. 63, R° col. 1.

Dieufiel, s. m. Fidèle à Dieu. (Loyal et féal.)

J'ay parlé à un *dieufiel*,

Qui m'a donné moult bon conseil.

Fabl. MSS. du R. n° 7218, fol. 48, R° col. 1.

Dieult et Dieuroit. [Intercalez *dieult* et *dieuroit*, présent et conditionnel de *doi*ir : « Le « *die* se *dieult* de ee que le roy a escript pour la « canonization feu messire Charles de Blois, qui li « est prejudiciable. » (Histoire de Bretagne, Preuv. an 1372, col. 37.) — « Il enteroit en Franche si « poissamment que li royaumes s'en *dieuroit* « vint ans après. » (l'roiss. VIII, 112.) »] (s. E.)

Dieutelet, s. m. Diminutif de *Dieu*. (Oudin et Colgrave.)

Difame, s. m. Décri^a. Infamie, opprobre^b.

^a Au premier sens, ce mot s'appliquoit aux monnoies. « En grand vitupère, et *diffame* de nos bonnes monnoyes. » (Ord. III, p. 550.)

^b On le disoit aussi pour « infamie, opprobre. » Le duc de Bretagne ayant fait emprisonner par trahison le connétable Clisson, en 1387, fut très blâmé « des chevaliers, et escuyers, auxquels les nouvelles en vindrent, et disoyent, oncques si grand *diffame* ne fut en prince, comme elle est « maintenant au duc de Bretagne. » (Froiss. livre III, page 197. — Voyez Monstrelet, vol. I, folio 248, R^e et V^e; Dial. de Tabureau, Marol, Villon.)

VARIANTES :

DIFAME. Gl. de Marot.

DISFAME. G. Guiart et Roi Guillaume.

DIFFAME. Quin, Ord. III, p. 656.

Diffamé, adj. Décrié ^a. Publié ^b.

^a En mauvais part, il signifie « décrié. » « Que les maîtres en copent une lisere tout au bout, comme de drap *diffamé*, par quoy le commun peuple ne soit deceu. » (Ord. III, p. 416.) (1)

^b Comme la racine *fama*, il signifie publié : « Les chevaliers prenaus la monnoye disent ainsi qu'ilz estoient admonnestez des Juifs, et *diffamé* est « partout leur parole. » (Perceforest, volume VI, fol. 124, R^e col. 2.)

[Dans Thomas de Cantorbéry on lit *defamez* (135) : « Comme malvaisés gens uniz e *defamez*. »]

Diffamement, s. m. Diffamation. (Glossaire sur les Cout. de Beauvoisis. « Ordinons que se « aucune personnes soy plaindoit de *diffamement*. » (Hist. de Liège, II, 457, an 1424.))

Diffameur. [Intercalez *Diffameur*, au reg. JJ., 94, p. 58, an. 1364 : « Lequel Maie estoit hoqueleur, « bateur, brigueux, taiseur et *diffameur* de ses « voisins et autres. »] (N. E.)

Différanter, v. Différencier, distinguer. (Colgr. Fauchel, Orig. I, p. 92; M^{ss} de Sévigné, III, p. 363.)

Différence, s. f. Terme de monnoie ^a. Différend, démêlé ^b. Espèce ^c.

^a Sur le premier sens, voyez Ordonnances, III, p. 430. L'éditeur croit que c'étoit une marque que l'on mettoit sur les espèces qui, différens pour le titre, étoient pourtant semblables pour la taille et pour le coin.

^b On a dit souvent *différence* pour « différend, démêlé, » dispute, dissention. « Quant à faire « la paix entre le pape, et le dit roy de France, « touchant laquelle sont trois *différences*, l'une du « fait de Ferrare, l'autre du concille, et la tierce de « Boulogne, j'en suis esté en longues devises, et « disputations, mais je ne n'en ay encoires eu la reso- « lution. » (Lettres de Louis XII, t. III, page 193. — Voyez Mathieu de Coucy, Histoire de Charles VII, p. 726 ; Duclos, Preuv. de Louis XI, p. 287 ; Assises de Jérus. p. 23.) (2)

^c On a employé *différence* pour « espèce. » Ainsi on a dit : « Je suis... de toute *différence* d'orgueil « plain. » (Chasse de Gaston Phebus, ms. p. 364.) C'est-à-dire de toute espèce d'orgueil.

1. Différent, adj. Contraire, opposé. On a dit du duc de Gloucester, oncle du roi, qu'il gouvernoit comme il vouloit, en 1394 : « Or donc estoit-il *diffé- « rent* à ce conseil contre les Aquitains, en tant « qu'il s'inclinot fort à ce que son frere le duc de « Lanclastre demourast tousjours mais hors d'An- « gletetre. » (Froiss. livre IV, p. 199.)

2. Différent. [Intercalez *Différent*, 1^o différend : « Et avoit adont entre li et le roi Phelippe un grant « *différent*. » (Froiss. II, 376.) De là l'expression *en différent* : « Oncques nous ne pusmes amer les « Englois, ne euls, nous, et ont tousjours esté les « terres en *différent*, et les hommes... très le pre- « mier temps que elles furent abitées. » (II, 335.) 2^o Gêne : « A trop grant *différent* leur vint de prime « face à vestir bouppelandes de drap de soye. » (XV, 175.) 3^o Différence : « Ils me respondirent que « ils creioient en Dieu et en la Trinité sans *différent* « autant bien que nous. » (XV, 176.)] (N. E.)

Différer. [Intercalez *Différer*, 1^o diverger d'opinion : « Lorsque le roy d'Angleterre vey ainsi mur- « murer et *différer* son clergie. » (Frois. XVI, 135.) 2^o Au moy., être différent : « Chils pays de Norhomb « berlant se *diffère* assés de diversité à la marce « d'Engleterre. » (II, 144.) 3^o Se déclarer ennemi de : « Se Flandres e Brabant en temps advenir par « aucun incident se *différoient* contre la couronne « de France. » (XV, 109.)] (N. E.)

Difficultier, v. Faire des difficultés ^a. Rendre difficile ^b.

^a « Aucunes personnes..... nieront, ou *difficul- « teront* à chacun pas. » (Bourgoing de Orig. voc. vulg. ; Epist. au Roy, p. 16.)

^b Par une extension de cette première acception, on a dit : « Ont retardé, et *difficulté* le sucez de « cette besogne. » (Negol. de Jean. I. II, p. 198.)

Diffidance, s. f. Défiance. « Le Sauveur se « vout endormir en la nasselle jusques à ce qu'il « fust éveillé par les Apôtres qui perissoient, luy « dormant, par tempesté de mer : et à son reveil, « les blasma de leur petite foy, et reprint de leur « doubtence *diffidance*. » (A. Chart. l'Esper. p. 335.) « Cela certes est une *diffidance* qu'ils ont de l'amour « de leur patrie. » (L'Am. ressusc. p. 133.)

Diffiné, adj. Décrié. « Drap *diffiné*, » lisez « drap *diffamé*. » (Voy. DIFAME.)

Diffinément. [Intercalez *Diffinément*, définitivement (Froiss. VI, 316 : « Rien n'en fu *diffinément* « fait. »)] (N. E.)

Diffinir, verbe. Finir, terminer ^a. Décliner ^b. Définir ^c.

(1) « Que nuls ne nule dudit mestier ne soustiengne en leurs mesons on estuves, bordeaus de jour ne de nuit, mesiaus ne mesles, revours ne autres gens *diffonez* de nuit. » (Liv. des M^{ss}, p. 189.) (N. E.)

(2) Ce sens est dans Froissart (XII, 328) : « Il sentoit le pays d'Angleterre en grant *différence* », et au reg. JJ. 194, p. 283, an. 1408 : « Se meut debat et *différence* entre eulx. » (N. E.)

^A « Soyons compleus *diffinir* (1) nos dietes que-
relles par nos corps. » (Extr. Chr. de Fl. p. 742.)
^B *Diffinissans* est pour « declinans », dans les
Contred. de Songereux, fol. 146, R^e.

Enfin *diffinir* est pour *définir* dans Villou,
p. 85 : « lie le gloser et commenter, de le *diffinir*
« ou prescrire, diminuer ou augmenter, » et dans
les Marguer. de la Marguer. fol. 23, V^e; et de même
sous l'orthographe *diffinir* dans M. de S. Gelais,
p. 142, et *définir*, p. 32.

Diffinissement, s. m. Extrémité. (Monet.)

Diffinition, s. f. Fin. cessation^A. Définition^B.

^A « Si par la seule guerre, et violence ceste
« controverse eut en à recevoir *diffinition*. »
(Am. ressusé, p. 40.)

^B Terme de grammaire. On lit dans une ancienne
poétique : « Le propre de *diffinition* est de declarer
« son subject, avec sa matiere, et forme, et le but
« de description est seulement de déclarer les
« qualitez du sujet, et souvent par éynime. »
(Poës. de Boissiere, p. 255.)

Diffinitif, adj. Définitif. « Sentence *diffinitive*
est différente de « sentence interlocutoire ». « Et le
« jugement qui est du principal il l'apelent sentence
« *diffinitive*. » (Ed. Beugnot, LXVII, 26; voy. Beau-
page 341 et 343.) (2)

(On disoit aussi :

..... En l'arrest *diffiny*

Lo jugea, sans attente, estre du fait pigny. (Cret. p. 120.)

Diffillation, s. f. Evaporation. (Oud. et Colgr.)

Difformation, s. f. Dérèglement, en parlant
de la discipline monastique. « La *difformation* mau-
« vaise, et damnée que ont accoustumé mener les
« religieux au dit prieuré. » (Lett. de Louis XII,
t. I, p. 168.) « Il alloit vers la reformation, par la
« dernière des *difformations*. » (Mont. t. III, p. 467.)

Difformé, adj. Difforme, défiguré.

S'en paix veulx ta vie finir,

Quelque chiere que femme face,

Il te fault enchiner sa face,

Soit belle, ou laide, ou *difformé*. (E. Desch. p. 277.)

(Voy. les Marguer. de la Marguer. n^o 277, R^e.)

Difformer, v. rendre difforme (3). (Monet.)

« S'il ne peut reformer les autres parties selon soy,
« au moins ne se laisse-il pas *difformer* à elles, il
« fait son jeu à part. » (Es. de Mont. t. III, p. 526.)

Diffuge, s. m. Subterfuge. « Si aucun ou au-
« cuns, par appellations frivoles, recusations decli-
« natoires, ou autres *diffuges*, se vouloient departir
« de ton jugement, etc. » (Ord. t. III, page 256.)
[« Querans *diffuges* et dilacions irraisonnables pour
« four à justice. » (Id. V, p. 721, an. 1372.)]

Difformément, adv. D'une manière difforme.
(Monet.)

Digart. [Intercalez *Digart* aux Preuves du Gallia
Chr., XI, col. 338, an. 1370 : « [L'évêque d'Avran-
« ches] estoit tenu et subjet venir descendre de
« cheval à la porte de la diete chapelle, et y descen-
« dre de dessus son mullet ou mulle, sur lequel
« ledit sieur évesque est monté acoustré de sa robe
« et saion et chausse, housses et caircaires ou
« *digarts*. »] (N. E.)

Digean, s. m. Amas de dix gerbes ou fagots. On
dit encore *dizeau* dans plusieurs provinces. « Les
« pauvres gens pourront glener, pourveu que toutes
« gerbes soient mises en *digeau*. » (Tournehem.
au Cout. gén. t. I, p. 456.) *Diseau* est employé pour
signifier un amas de fagots, dans la Coutume de
Hainaut, au Cout. gén. t. II, p. 149, col. 2.

VARIANTES :

DIGEAU, N. Cout. Gén. t. I, p. 362, col. 1.

DISEAU, Monet, Oud. Cotgr. Dict.

DIXEAU, Cout. gén. t. I, p. 651.

1. Digeste, s. Le Digeste. Il est féminin dans les
Ord. t. I, p. 109 : « En la *digeste*, el filtre qui se
« commence de *re judicata*. » De même à la p. 289 :
« En la *digeste* de chose jugée » ; et dans Eust.
Desch. f^o 431, col. 1. On le trouve encore au pluriel :
« Scavoir si la science des loix reduite en *digestes*,
« sous l'authorité de Justinien, a esté autrefois en-
« seignée en l'université de Paris. » (Pasq. Rech.
p. 813.) On disoit : « Fat en *digestes*, » pour fat par
excellence. « N'est-ce pas estre fat en *digestes*. »
(Garasse, Rech. des Rech. p. 915.)

2. Digeste, adj. Digéré. « La succinte, et bien
« *digeste* oraison. » (Mémoires de du Bel. t. VI, p. 347.)

Digestible, adj. Facile à digérer.

..... La chair d'oyseaux volans

Est plus saine, et plus *digestible*....

Que nulles autres chairs ne sont.

(Gace de la Bigne, Bel. MS. fol. 115, R^e.)

Dignandier. [Intercalez *Dignandier*, dinan-
dier, chandronnier de Dinant, ville de Belgique,
enrichie comme Liège par le travail du cuivre
jaune. (Livre noir de S^t Pierre d'Abbeville, fol. 18,
recto.)] (N. E.)

Dignation, subst. Action de daigner ; dans
S. Bern. pour *dignatio*. « Merveilleuse fust li *digna-
« tion* de heu ke l'ommequist, et grant fust li
« digniteiz de l'omme ki ensi fust quis. » (S. Bern.
Serm. fr. ms. p. 9.)

Digne, adj. Capable. « Et si leur bataille fourne,
« et leurs gens viennent pour les secourir..., nous
« sommes bien *dignes* de les décontre tout. » (Le
Jouv. ms. p. 224.) Voyez DIXE.

(1) Ce seus est dans Roland (v. 2880) : « Pour grant bataille juster et *defenir*. » Comparez *definer*. (N. E.)

(2) Le Menestrel de Reims donne au § 239 : « Conta l'empereur conuement il estoit condanmée à terre perdre par sentence
diffinitive. » (N. E.)

(3) Et aussi se rendre ridicule (II. 157, p. 86, an. 1402) : « Lequel Jehan Bourgeois estoit de tres mauvais » et dampnable
vie, comme alant par les lavernes... et publiquement se *difformant* comme aler tout nu en chemise et sans chaperon ; et
puis prendre vieilles armeres, comme vieilles cotes de fer et vieilles capelines qu'il mettoit sur sa teste, et faisoit porter
sur lui vieilles savates, vieilles faralles, vieilles peaux pourries et puans, en disant que c'estoit le tresor Millegroux ; et de
ait aloit par ladite ville de Tours paré de choses dessus dites, en criant : veez cy Millegroux ! » (N. E.)

Digner. [Intercalez *Digner*, dîner : « En un « chaland enira quant fu *dignez*. » (Bat. d'Aleschans, v. 7011.) « Venu sunt al quint jur de la nativité « A Cantorbire cil, quant gent orent *digné*. » (Th. de Cant. 137.) L'infinifit est pris substantivement dans les Usages de la Vicomté de l'Eau de Rouen (D. C. II, 858, col. 1) : « Il doit à icellui dimence à « le viconté de l'eau de Rouen à *digner*. xv. pains « de convent, .xv. pichiers de vin en pos tous « neufs. »] (N. E.)

Dignifier (se), v. S'illustrer. « Ce que le « magnanime se *dignifie* des choses grandes, c'est « quand il considère que les hautes œuvres ver- « tueuses qu'il fait et exerce par les dons de force, « et de magnanimité qu'il a de Dieu, et ce qu'il fait, « il le fait à la recommandation de Dieu, et à la « gloire de Dieu. » (Hist. de la Toison d'Or, vol. I, fol. 12, R^o et V^o; voy. *ibid.*, fol. 112, V^o.) (1)

1. Dignité, adj. Qui a une dignité dans un cha- pitre. (Moy. de Parv. p. 88.)

2. Dignité, s. f. Dignité et honneur (2). Il entroit dans plusieurs expressions que nous allons rassembler :

1^o « Fief de *dignité* », fief noble. (Colgrave.) « Il « declare plusieurs significations du *fief de dignité*, « qui est aussi appelé noble, parce que les feudistes « font deux espèces de fief, à sçavoir l'un noble, ou « de dignité, et l'autre non noble, et n'ayant dignité « annexée (3). » (Bout. Som. Rur. p. 495.)

2^o « Tenir par *dignité* », « estre exempt et ne pas « payer aucun droit : » suivant l'éditeur. Bout. Som. Rur. p. 491.)

3^o « Tenure de *dignité*, » tenement noble qui ne paye aucun droit. (Anc. Cout. de Norm. fol. 48.)

4^o « Votre *dignité* Royale. » Titre du roy de France en 1619, dans une lettre du comte Palatin. (Mém. de Viller. t. V, p. 238.)

VARIANTES :

DIGNITEUR. S. Bern. Ser. fr. MSS. 10 et passim.

DIGNETE. Ord. t. III, p. 424.

DIGNITÉ. F. MSS. du R. n^o 7015, t. I, fol. 71, R^o col. 1.

Digon, subst. masc. Dijon. Nom propre de ville. « Moutarde de *Digon*. » (Prov. à la suite des Poës. MSS. av. 1300, t. IV, p. 1653.) [Voir Leroux de Lincy, Prov. I, 342 et 343.]

VARIANTE :

DIGEON. Perard, Hist. de Bourg. p. 486, tit. de 1257.

Digressonnaire, adj. Qui fait des digressions. « Le Discours de Palaprat sur le Grondeur, et autres

« lui firent donner le nom de Grand *digression- « naire*. » (Beauch. Rech. des Théat. t. II, p. 431.)

Diguer, v. Faire une digue. « Il detourna « rivières de leurs cours, il *digua* [4 un bras du « Rhin. » (Ol. de la March. p. 79.)

Ditecer. [Intercalez *Ditecer*, diguer : « S'il « avenoit c'on *ditecat* dehors le dié, qui orendroit « est de nouvel vers la mer. » (Du Gange, II, 841, col. 3, an. 1303.)] (N. E.)

Diüewellinghe. [Intercalez *Diüewellinghe*, ren- versement d'un digne : « Li cueus devantdis nous a « acquitté pour lui et pour ses hoirs de la calenge « qui faite me fu, c'on appelle *diüewellinghe*. » (D. C. II, 841, col. 3, an. 1293.)] (N. E.)

Dijaux, s. m. Jendi en provençal. (Laurière. Gloss. du Dr. fr.)

Dijens, adj. Indigent.

... Kenes a en sen buvet,

Ce port il bien à sen toupet,

Robers li clers en est *dijens*,

Plus est piés c'uns pois baijens. (P. MS. t. IV, p. 1341.)

Le mot *dijens* est non *dijens, indigestus* dans le P. Labbe, p. 506.

VARIANTE :

DIGENS. Gace de la Bigne, des Béd. MS. fol. 135, V^o.

Dijonnois, s. m. Monnoie de Dijon. « Et le me « fist jurer sor sainz, que en quelque terre où ge « venroit, que ge ne preisse c'un denier de la mon- « noie de la terre... à Paris nu parisi... à Dijon un « *dijonnois*, à Soissons un soissonnois. » (Erberie, ms. de S. G. fol. 90.) Livres ou livrées de terre à *dijonnois* ou *dijonnois*, est répété dans Perard, Hist. de Bourg. de 1246 jusqu'à 1261. On fit dans un titre de 1246 : « Livres ou livrées de terre à *Dijonnois* ou « de *Viennois*, » ce qui semble indiquer même valeur pour ces monnoies. (3)

VARIANTES :

DHONNOIS. Perard, Hist. de Bourg. p. 503, tit. de 1261.

DIGENOIS. Id. p. 300, tit. de 1213.

Dikage. [Intercalez *Dikage*, construction d'une digue dans D. C. (II, 841, col. 3, an. 1331) : « Ceaux « de la ville de Gand... disoient que cilz de Leet- « poldre et de Hout-poldre, nulz excepté, doivent « paier et contribuer avecques eaux tous cous.... « que il feroient à les wateringhes et *dikages* de « leur Leetpobre. » On trouve aussi *dikage* (id. an. 1303) : « S'il avenoit que en aucun temps on fesist « *dikage*, c'on clame *uscten* ou *utseten*. »] (N. E.)

Dilapider, v. Ruiner. (Oud. et Colgr.)

(1) Dans Nicot, *dignifié* signifie revêtu de dignité (sous *révérence*). (N. E.)

(2) *Dignité* doit signifier image de saint en costume de dignité au Liv. Rouge de St Wulfran d'Albeville (fol. 197, r^o, an. 1508) : « Les bastonnier et confreres de S. Luc feront faire à leurs despens une armoire et repositoire, dont ils aront les clefs, pour mettre et enclorre dedens et oster toudoies que bon leur semblera la *dignité* et sainte relique de Mons. S. Luc avecques autres dignités et reliques. » (N. E.)

(3) Sous les derniers Carolingiens, les fonctionnaires rendirent leurs offices héréditaires et donnèrent à ces fiefs le titre de leur *dignité* (duché, comté, marquisat). On les nommait encore fiefs *nobles*, fiefs *royaux*. (N. E.)

(4) « Lesquelz marcz icellui Olivier avoit fait clore, *deguer* et gaigner de la mer; lesquelles clostures et *digressies* avoient consté. » (Jl. 190, p. 121, an. 1466.)

(5) On lit aussi dans le Testament de Hugues V, duc de Bourgogne (an. 1314), au ms. B. N. anc. 9684, 2, fol. 155 : « Nous denons à ces de la chapelle d'en Vault de Noient, près de Bremur, cent soulées de terre à *Dijonnois*... Nous denons et laissons à cent pucelles, à chascune vingt livres de *dijonnois* por elles marier. » (N. E.)

Dilatable, *adj.* Qui peut être dilaté. (Oud. Cotgr.)

Dilater, *v.* Etendre.

Ce mot, qui s'emploie en physique et désigne une simple expansion, signifioit « étendre ». « Si auem « haut justicier veut édifier de nouveau estang en « sa justice, faire le peut; pourveu que la chaussee « soit en son fonds, et justice, et peut dilater son « eauë sur les héritages assis en sa dile justice, en « recompensant ceux à qui appartient les dits « héritages, d'autres héritages à l'équipollent. » (Cout. de Chaumont en Bassigny, au Nouv. Cout. gén. t. III, p. 379, et au Cout. gén. t. I, p. 885.)

Dilation, [Intercalez *Dilation*, dans une Charte de 1332 au Cart. de Pontoise, d'après Du Cange, II, 859, col. 1.] (N. E.)

Dilatoirement, [Intercalez *Dilatoirement*, aux Ord. III, p. 658, an. 1358.] (N. E.)

Dilesidi, *s. m.* Pleges. (Gl. de l'Hist. de Bret.)

Diligament, *adv.* Diligemment, promptement^A. Avec soin, avec attention^B.

^A Nous conservons le premier sens. (V. Oudin.)

^B « Tandis qu'elle regardoit l'escu, ung ancien « chevalier entra au temple, qui voyant le jeune « joveune regarder l'escu diligement, il eut « grant merveille dont il venoit illec. » (Perec, vol. III, fol. 95, V^o col. I. Dans les Nuits de Strap. t. I, p. 262, *diligement* a le sens de *diligenter*.)

VARIANTES :

DILIGAMENT. Ord. t. I, p. 424.

DILIGANMENT. Ibid. p. 772.

DILIGEMENT. Ibid. p. 370.

DILIGEMANT. Ibid. t. III, p. 382.

DILIGEMENT. Perec, vol. III, fol. 95, V^o col. I.

DILIGEMENT. Beauman, p. 8.

DILIGEMENT. Cart. MS. Ch. des C. de Nev. vol. I, p. 50,

fol. de 1249.

DILIANTEMENT. S. Bern. Ser. fr. MSS. p. 44.

DILANTREMENT. Ibid. p. 12.

Diligatif, *adj.* Délicat. « Je suis si *diligatif* « que, s'il me faloit jeuner, ... je serois tost morte. » (Modus et Bacio, ms. fol. 271, R^o.)

Diligence, *subst. fém.*

1^o « *Diligence* passe sens : » « Aucuns dient, que « *diligence* passe sens, mais qui tous les deux peult « avoir ensemble, il ne fault mie à attendre à « maints grands biens. » (Hist. de J. Bourc. Paris 1620, in-4^o, p. 392; Perec, vol. IV, f. 17, R^o.)

2^o « *Diligence* passe science. » (Cotgrave.) 1)

Diligenter, *v.* Travailler avec diligence^A. Se hâter^B.

Il est cité comme nouveau aux Rech. de Pasq. p. 663.

^A « Les lils seroient sous l'espérance des biens « paternels comme remis, et anéantis de *diligenter*, « et vacquer à quelque estat de perfection, souz

« ombre des biens qu'ils esperoient leur advenir, « et accroistre par les dittes coustumes, et moyen « d'icelles. » (Procès-verbal de la Cout. d'Auverg. au Cout. gén. t. II, p. 492.) (2)

^B « Le dit navire ne pouvoit si bien *diligenter*, « que le galion. » (Mém. de Du Bell. liv. IV, f. 110.) « Fut tellement *diligenté* » on se hâta tellement. (Ibid. liv. VIII, fol. 248, V^o.) (3)

Dilitale, *adj.* Qui peut s'étendre. « L'or est sur « l'enclume *dilitale*, et amplement eslargi. » (Sicile, Blas. des Couleurs, fol. 4, V^o.)

Dilius (lisez *Dilms*), *s. m.* Lundi. Mot béarnois. (Laur. Gloss. du Dr. fr.)

VARIANTE :

DEL'NS. Duchesne, gén. de Guings, p. 283, lit. de 1241.

Dille, *s. f.* Trou par lequel on tire le vin au tonneau. (Ménage et Cotgr.) « Et paour n'ayez « que le vin faille..... autant que vous en tirerez « par la *dille*, autant en entonneray par le bon- « don. » (Rab. t. III, Prolog. p. 46.) Au t. I, p. 67 et 74, le sens est obscur. [Voy. Douzil.] « La *dille* du chandelier » est l'endroit qui reçoit la chandelle. (Oudin.)

Dillon, *s. m.* Selle pour femme. (Oud. et Cotgr.)

Dilocation, *s. f.* Déplacement. « *Dilocation* ripoqueuse » est pour « castration » dans les Contes de Chol. fol. 107, R^o.

Dilucide, *adj.* Clair. (Monet, Oud. et Cotgr.)

Dilucidement, *adv.* Clairement. (Monet.)

Dilucider, *v.* Eclaircir. (Oud. et Cotgr.)

Dilucidité, *s. f.* Clarté, évidence. (Monet.)

Diluer, [Intercalez *Diluer*, effacer, comme *diluere* : « Et ce que il averont en convenant un jour, « il le dilueront l'autre. » (Frois. II, 238.)] (N. E.)

Diluvicé, *adj.* Submergé par le déluge.

Tout seroit *diluvicé*,

Et la gent perdue, et noyée. [E. Desch. p. 479, col. 4.]

Dimable, *adj.* Sujet à la dime. (Monet.)

Dimage, [Intercalez *Dimage*, droit de percevoir la dime. (Froissart, XI, 192.) « Le clerc se list mettre, « par vertu des bulles du pape, en possession de ce « *dimage* (lisez *dimage*). » Dans une Ch. de 1316, (Jl. 56, p. 175, on lit : « Avons vendu bien et loiaument.... tous nos ferrages et *dismages*. »] (N. E.)

Dimanche, *s. m.* Voyez les divers noms donnés aux dimanches de l'année et les manières particulières de l'observer, dans Du C. sous *dominica*.

Un *diemaine* (4) avint ainsi,

Que li provaires sermona ;

Contre son monstier regarda,

Sire Costant vit devant soy. [Fabl. de S. G. f. 77, 4.]

(1) « Toutes choses s'accomplissent par plaisance et le bonne diligence que on y a. » (Froiss., II, 2.) (N. E.)

(2) *Diligenter* a été fait sur *diligent* ; mais *diliger* existe aussi (Ch. de 1346, Du Cange, II, 859, col. 3) : « Nous mandons à touz que en fayssant les choses dessusdites voys obaissent à chacun de vous, *diligent* et entendent. » Le sens est soigner, non aimer, comme dans les paroles de l'écolier Limousin (Rabelais) : « Je *dilige* et redame mes proximes. » (N. E.)

(3) « Tant avoit bien exploité et *diligenté*. » (Froiss., XII, 292.) Comparez t. XVI, p. 221. (N. E.)

(4) Cette forme est dans la Ch. des Saines (XXX) : « Là le truevent li mes *missis* à jour de *diemaine*. » *Diemoiné*, dans l'Hist. de Bourgoigne, Preuves, p. 15, col. 2, s'en rapproche : « An l'an de Feyncarnacium de nostre seignor mil et doux *ceuz* et quarante et doux, le *diemoiné* devant feste Symon et Jude. » (N. E.)

Expressions remarquables :

1° « *Dimanche* devant les Brandons. » Le dimanche de la Quinquagésime qui précède le premier dimanche du carême. (Du Cange, Gloss. lat. au mot *Dominica Quinquagesimæ*.)

2° « Le *dimanche* des Bordes ou des Bures. (1) » Le même que le *dimanche* des Brandons, c'est-à-dire le premier dimanche de carême. (Voyez Hist. de Bourg. de B. Planeber, t. II, p. 297, et le Journal de Verdun, octobre 1750, p. 274 et suiv. et p. 279. Je crois qu'il y a eu un dimanche des behours ou tournois qui estoit le mesme.)

3° « *Dimenge cabée*, dans le patois de Béarn, c'est le premier dimanche de carême. [Le dimanche en tête du carême, *cab, caput*.] (Du Cange, *Dominica Quinquagesimæ*.)

4° « *Dimanche repus*. » « Ce fu fait à Seclin le *diemenche* en la Passion que ou dist *diemenche repus*. » (Ord. IV, p. 321, an 1224.) « Le *diemenche* que l'en chaut en sainte eglise *Julica me*, « nommé au pays (laonnois) le *dimanche repus*. » (JJ. 97, p. 598, an 1367.) « Comme le *diemenche* « devant Pasques flories derrain passé, que on dit « le *dimanche repus*. » (JJ. 120, p. 223, an 1382.) C'est le dimanche de la Passion. *Repu*, fait sur *repositus*, signifie caché ; on voile, depuis ce jour jusqu'au samedi saint, les crucifix, les statues des saints et les tabernacles. (N. E.)

5° « *Dimanche grasse*. » Le dimanche gras. (Beauch. Rech. des Théâtres, t. III, p. 94, où on lit : « Entrée magnifique de fuchus, avec madame « *Dimanche grasse* sa femme. » Et : « Train de « madame *Dimanche grasse*. » (Ibid. p. 96.)

6° « *Bimanche* perdu. » Peut-être le dimanche de Pâques, parce qu'il ne se compte pas. « Le cinquième jour d'avril à ung samedi, vigile du « *dimanche perdu*. » (Journal de Paris, sous Ch. VI et VII, p. 108, an. 1426.)

7° « *Dimanche* de Blanchés. » Peut-être le dimanche de Quasimodo, *dominica in albis*. (Cotgrave.)

8° [« Le *dimanche* dernier des Oleries avant « Noël. » (Lettre de Rémission, de 1478.) Ainsi nommé des neuf antennes commençant par l'interjection O, que l'église chante successivement dans les neuf jours précédant Noël.] (N. E.)

9° [Le dimanche des Barreaux se nommait aussi *Ganne* : « Nous estanz et J. Roucielle vers la fin « de l'an 1315, ou commencement de l'an 1316, « environ l'*Osaime*. » (JJ. 56, p. 227, an 1316.)] (N. E.)

10° [Le dimanche de la S^{te} Trinité étoit le *roy des diemenches* : « Par un jour qui estapelez li rois des « *diemenches* : ce est li jours de la Sainte Trinité. » (Rom. de Malemarastre, Du C. II, 912, col. 2.)] (N. E.)

11° [Le second dimanche après la Pentecôte étoit dit « le *diemenche* après la bençoïon. » (Cart. de S. Bemis, p. 397, col. 2, an 1260 ; ou le *diemenche* « prochain après la bençoïon du Landit. » (JJ. 50, p. 9, an 1314.)] (N. E.)

12° [Le second dimanche après Pâques « que l'on « nomme communement audit Laigny le *dimenche* « des blanches nappes. » (Cart. de Lagny, fol. 78, année 1454.)] (N. E.)

13° « Brave comme un dimanche. » (Histoire du Th. fr. I, VIII, p. 184.) On voit, dans Petit Jean de Saintre, l'usage de se parer le dimanche. La dame lui dit : « Que je vous voye joly, *dimenche* prochain. » (P. J. de Saintre, p. 100.)

VARIANTES :

DIEMENCHE. Cotgrave, Dict.

DIEMANGHE. Ord. I, p. 755.

DIEMANGE. Gloss. sur les Cout. de Beauv.

DIEMENGE. S. Bern. Serin, fr. MSS, p. 225.

DIEMENGE. Du Cange, sous *Dominica Quinquagesimæ*.

DIEMANGNE. Laur. Gloss. du Dr. fr.

DIEMANE. Fabl. MSS. de S. G. fol. 70, V^o col. 1.

DIEMANE. Gloss. de l'Hist. de Bret.

DIEMANE. La Traim. Cout. de Berri, p. 102.

Dimanchée, s. f. Certaine quantité de terre. (Voyez *Dimenchiata terra*, dans Du Cange.)

Dimanchéré, adj. Endimanché.

Donx yeulx pour festes, et dimenches,
Beulx yeulx blancs, et riquaerés,
Qui font vestir habits estranges,
A ces varlets *dimanchérés*,
Et porter cordons fringuerés. (L'Ann. rendu cort., p. 585.)

VARIANTES :

DIEMENCHERET. Arrest amour, p. 316.

DIEMENCHERIZ. Coquillart, p. 154.

Dimée. Intercalez *Dimée*, droit de lever la dime, comme *dimage* dans une pièce de 1257, citée par Du Cange, II, p. 761, col. I.] (N. E.)

Dimer, v. Lever la dime. (Monet.) (2)

(1) On disait en effet : « Le premier *dimanche* de quaresme, appellé les brandons ou *behourdi*: (JJ. 145, p. 398, an. 1393) ; — le *dimanche* premier *behourdy* (Charte de Cambrai, an 1420) ; — le *Behourstich* (Ch. de Corbie, an. 1283) ; — le *Bauhonsdich* (Ch. d'Abbeville, an. 1200) ; — le *behourdis* (JJ. 138, p. 290, an. 1390) ; — le *bourstich* (Lille, 1282). » Ce *dimanche*, bourgeois et paysans joutaient avec des bastons dans la campagne : « Comme le jour des brandons iceulx compaignons tenans *bouhours* en leurs mains, desquelz ils s'esbattoient l'un contre l'autre. » (JJ. 172, p. 509, an. 1424.) En même temps, on allumait des torches : « Comme le jour des *bouhours* plusieurs jeunes gens *bouhourdoient* les uns contre les autres, Jehannin de Doulegier prist une ouppelle aburée de feu, comme plusieurs autres gens et enfans avoient. » (JJ. 144, p. 256, an. 1383.) Ces *ouppelles* se nommaient *escouvillons* à Tornay, (JJ. 99, p. 374, an. 1368.) On disait ailleurs faire les *festines*, (JJ. 173, p. 68, an. 1424.) Enfin le reg. JJ. 108, p. 119, an. 1414 : « Comme il est accoustumé chascun au *dimanche* des *brandons* faire esbatemens et dances environ le soir et avoir des faloz à bouhons de feurre boutez en un baston, et mettre le feu deden, en les appellant les *brandons*. » On allumait aussi des feux, par dessus lesquels on sautoit comme à la Saint-Jean (JJ. 149, p. 176, an. 1395) : « Comme il soit de costume en la ville de Janges... de faire chascun au *jour des brandons* après soupper feux, auxquels les bonnes gens ont accoustumé d'eulx assembler, dancier, et les jeunes valles et enfans à sauter par dessus iceulx feux, quand il sont appetissiez. » Ce sont là les restes d'un culte solaire : le premier *dimanche* de Carême tombe en effet aux environs de l'équinoxe de printemps, tandis que la Saint-Jean est proche du solstice d'été ; S^r Jérôme (?) détournait les habitants d'une ville d'Asie-Mineure de ces lutes sanglantes et paineuses ; la soliste, en Morbihan, nous montre la coutume subsistante : comme les feux de la Saint-Jean. (N. E.)

(2) On lit dans *Quenes de Bethune* (p. 47) : « Ne remanrai avecques ces tirans Qui sont croisé à loier Pour *dimer* clers et bourjois et sergens. » Dans *Beaumontier* (XI, 39) : « Suis tenuz à rendre ce que je *disme* malvement. » (N. E.)

Diminuer, *v.* Accélérer.

De jour en jour, va en *diminuant*
De ce monde la révolution,
Et les estas vont en continuant.
Le mal en pis, à leur destruction. [*E. Besch. f. 122.*]

Diminuer, *v.* Diminuer. (4) (Borel, Corneille et Orl. II, p. 198.)

Dimitte. C'est un mot purement latin qui signifie « faites grâce. » « Mais ce Dieu n'en a pitié. » toute France est en grand danger d'estre perdue ; car de toutes parts, on y gaste les biens, on y tue les hommes, on y boule feuz ; et n'est estrange, ne privé qui point en die, dimitte ; mais toujours de mal en pis. » (Journal de Paris, sous Charles VI et VII, p. 133.)

Dinanderie. Intercalez *dinanderie*, chandronnerie. « Pour millier d'étain, polin, cuivre, airain, *dinanderie* ; vingt deniers. » [1679, Péage de Beaugency, Dict. des droits seig. du D. d'Orléans, de L. C. de D. On lit dans Commiues (II, 1) : « Dinant ville très riche à cause d'une marchandise qu'ils faisoient de ces ouvrages de cuivre qu'on appelle *dinanderie*. »] (S. E.)

Dinander, *s. m.* Ouvrier en cuivre. (Voir *Dinanderie*, chandronnier.) Dict. de Nicol. Robert Est. Cotgrave, Oudin.)

Dinant, *s. m.* Ville de Belgique. « Coivre de *Dinant*. » Proverbe parmi les Proverbes à la suite des Poës. fr. mss. av. 1300, t. IV, p. 1652. [Voy. Notes sous *Cuivre*.]

Dinas, *s.* Ville. Dict. de Borel, 2^e add.)

Dindan, *s. m.* Le son des cloches. (Cotgr. Oud. Pasq. Rech. p. 671.)

Dindés. [Intercalez *Dindés*, dans Flore et Blanc. Y, 41 : « Li pailles ert ovrés à flors, *dindés*, tirés, « bendés et overs. »] (S. E.)

Dine, *adj.* Digne. (Voyez *Digne*.)

Mais ti tu veus repandre
Ton immortalité
Sur les *dines* de prendre
Ce gueidon merite. [*Les Marg. de la Marg. f. 298, Rv.*]
De la folie as femes m'emerveil ge souvent ;
Feme est plus orgueilleuse que lions, ne serpent ;
Par femes somes nos trestit n'is a torment,
Feme nos gita fors du *dine* firmament.
Chastie Mesai, S. G. fol. 107, R^e col. 3.

VARIANTES :

DINE. Fabl. MSS. du R. n^o 7615, t. I, fol. 73, V^o col. 2.
DISE. Chr. S. Denis, t. II, fol. 184.

Dinemandy, *adj.* Dine matin. Mot limousin, surnom des Bôral. (Goujet, Bibliothèque franç. t. XIII, p. 287.)

Dinse, *s. f.* Dame. « Notre *dinse*. » Notre-Dame. Serment ou exclamation d'une paysanne parlant gaiement dans le « Festin de Pierre » de Molière, acte

2, scène 1 : « Notre *dinse*, Piarrot, tu t'es trouvé à bien à point. »

Diocésain *s. m.* L'évêque diocésain. « Après l'an, et jour du decez, les executeurs sont tenez rendre compte, et relquia de leur execution ; et y peuvent estre contraints, par les officiers du roy, on par les officiers du *diocésain*. » (Coutumes de Troyes, au Coul. gén. t. I, p. 420.)

VARIANTE :

DIOCESAIN. Cout. gén. I, p. 145.

Diocé, *s. m.* District. Il faut peut-être lire « diocèse. » « Quant on aura amené aucun villain, ou vilaine, ou esclaf, ou beste, ou chien, ou oiseau, ou autre à aucun des Ordenés, et il ne sera de son *diocé*, il le doit faire savoir à celui qui sera plus prochain de lui, que une telle chose li a esté enuee le tel jour, à ce que celui face savoir as autres par quoi le seignor de la chose le puisse savoir. » (Assises de Jérus. p. 213 et 214.)

Diocèse, *s. f.* Conformément au grec *διοκείσας*. On disoit autrefois la diocèse. (Gloss. de l'Hist. de Paris. — Voyez les acceptions de *diocesis*, dans Du Cange.)

VARIANTE : (2)

DIOCISE. Perard, Hist. de Bourg. p. 474, titre de 1253.

Diocis, *s. m.* Jeudi. (3)

L'orgillos Capite de Liege,
A jor nomme, si com moi sanble,
Avoyent tot esté ensauble,
Pour eslire vesque à lor oés
Uns deluns, et puis uns *diocis*. [*Mousk. p. 811.*]

Diols. [Intercalez *Diols*, deuil, dans une vie ms. de J.-C. (Du Cange, II, 900, col. 2.) « Grant joie fu quand Diex fu nés, et grans *diols* quant fu tourmentés. »] (S. E.)

Diomicle, *s. m.* Sorte de pierre précieuse.

Les jaspes, et les *diomicles*,
Les topazes, et les berichels,
Les jagonces, les esmeraudes,
Et autres pierres meriaudes. [*Blanch. de S. G. f. 490.*]

Diomise, *s.* Sorte de pierre. En latin *diomisia*. Pierre noire qui, trempée dans l'eau, contracte l'odeur du vin, et qui cependant fait passer l'ivresse. (Marbodus. De Gemmis, art. 58, col. 1676.)

Diplomes. On droit que ce nom auroit été oublié pendant près de mille ans, quoique les compilateurs ne cessent d'inituler ainsi les pièces qu'ils insèrent dans leurs collections. (Voyez au Nouveau Traité de diplom. t. I, p. 413, l'origine de diplôme. [*Απλόσιον*, plier en deux.]

Diqé (S), *s. m.* S. Dominique. (Chroniques de S. Denis, t. II, fol. 154.)

Diquedves, *s.* L'éditeur des Ordonnances n'a pas entendu ce mot, et dit que personne n'a pu le lui expliquer. Voici le passage où il se trouve : « Que

(1) C'était la forme avant le XIV^e siècle : « Noz despziezons et *dementions*. » (Job., 448.) (S. E.)

(2) On lit aussi au ms. suppl. fr. anc. 632, fol. 229, v^o : « Ils firent une autre albaine en la *diocise* de Soissons qui est de chaonnes. » (S. E.)

(3) C'est un dimanche d'après Du Cange (II, 900, col. 2), dans une charte de Cambrai : « En l'an de l'incarnacion nostre seigneur Jesus Christ M. CC. et sissant, le *diocis* après les les Octaves S. Pierre et S. Pol. » Remarquons que *dijos*, *diguos*, est jeudi en provençal. (S. E.)

« les drapiers de la dite draperie, ont fait, et doivent
« faire bons draps, et loyaux, et si ne peuvent faire »
« *diqueduves*. » (Ord. t. III, p. 413.)

1. **Dire**, *adj.* au *fém.* Cruelle. De *dirus* : « *Dire*
« Atropos. » (Hist. du Th. fr. t. II, p. 78.)

2. **Dire**, *v.* On écrivoit *diere* :

Il, et ses clers vont au mostier
Canter, et *diere* leur sautier.
Fabl. MSS. du R. n° 7989, 2, fol. 211, V° col. 1.

On trouve aussi *diter* :

Se ge ci ne vueil faus *diter*. (G. Guiart, fol. 282.)

PROVERBES.

1° « *Dire* dou non. » Dire non, refuser :
Papiurus n'osa dou non *dire*. (Froiss. MS. p. 125.)

2° « *Dire* du contraire. » Dire le contraire. (Clém.
Marol. p. 672.)

3° « *Dire* *déffiance*. » Donner un défi :

Sigebiers en ot si grant ire,
Que *déffiance* li fist *dire*. (Mousk. MS. p. 23.)

4° « *Dire* mieux à quelq'un. » Le traiter plus favo-
rablement. « Se fâchez d'estre précédés de leurs
« compagnons, que la fortune *disc mieux* à autruy
« qu'à eux. » (Sag. de Charron, p. 42.)

5° « *Dire* des morts. » Dire l'office des morts. On
a dit de S. Louis : « Tousjours, après disner, il se
« reposoit en son lit, et puis quant il estoit sus, il
« *disoit des mors* (1) avecques un de ses chapelains,
« et puis vespres. » (Joinv. p. 12.)

6° « Estre à dire. » Manquer. « Cely là vit vraye-
« ment libre qui ne craint point la mort, au
« contraire le vivre est servir, si la liberté de mou-
« rir en est à dire. La mort est le seul appuy de
« nostre liberté. » (Sag. de Charron, p. 369.)

7° « *Dire* bien. » Etre bien séant. (Oudin, Dict.
et Curios. fr.)

8° « *Dire* d'un, et penser d'autre. » (Apol. pour
Hérodote, p. 6.)

9° « *Dire* d'unes et d'autres. » Persuader à force
de propos. « Tant luy dit d'unes et d'autres que en
« sa chambre le mena baigner. » (Gerard de Nev.
1^{re} part. p. 21.)

10° « On le *diroit*. » pour « peut-être. » dans
Rabelais, t. III, p. 193. (Voyez Note de Le Duchat.)

11° « Y avoir à dire. » Y avoir de la différence.
(Le Joinv. ms. p. 204.)

12° « *Dire* fut. » Il lui alla dire. (Ibid. p. 517.)

13° « Que *dilous*. » Que dites-vous. Contraction
en patois normand. (Fabri. Art de Rétorique,
folio 64, R°.)

14° « Que vous *diroï ge*. » Que vous dirois-je.
(Modus et Racio, ms. fol. 258.)

14° bis. [Se laisser à dire, se laisser persuader :
« Il fu ensi dit au roy de Franche que il valloit trop
« mieux que il se laissast à dire et retenast son
« coraige. » (Froiss. V, 315.)] (S. E.)

14° ter. [Dire feves, pois, aujourd'hui dire flûtes :
« Si ferons nous malgré vostre, et si vous deman-
« dons et vous *disons feves* ; et le dit suppliant
« respondi : Je vous *di pois*. » (JJ. 124, p. 8, an.

1383.) Flûtes est peut-être pour flageolets (hari-
cots) ; on penserait encore aux légumes.] (S. E.)

14° quater. [Estre à dire, manquer. Partonopex,
v. 7197 : « Et tuit li roi de son empire, si que
« nesuns n'en ert à dire. »] (S. E.)

14° quinques. [Jouer d'un instrument : « Le
« suppliant *disant* d'une flutte et regardant illec
« son bestail. » (JJ. 207, p. 133, an 1482.)] (S. E.)

Nous rapportons ici quelques proverbes :

15° «... Qui dit bien, ne dit mal.
Prov. du Vill. MS. de S. G. f° 76, V° col. 2.

16° Bien est ki dit, s'il est ki fait. (P. Mousk. p. 200.)

17° S'il est qui fait, il est qui dit. (Froiss. Poës. 154.)

18° « Qui chiet de l'asne il *dist* crieve ; et qui
« chiet du cheval il *dist* lieve. » (Evang. des Que-
nouilles, p. 34.)

Autres proverbes dans Oudin, Cotgrave, [Le Roux
de Lincy.]

CONJUGAISON :

Déis. Tu dis. (Fabl. MSS. du R. n° 7218, folio 186.)

Déis. Je disse. (Poës. mss. av. 1300, t. I, p. 27.)

Déismes. Nous dismes. (G. Guiart, fol. 419, R°.)

Deissent. Dissent. (Joinv. p. 86.)

Deistent. Dissent. (Rou, ms. p. 335.)

Deistes. Vous dites. (Fabl. MSS. du R. n° 7218,
fol. 196, V° col. 2.)

Dera. Dira. (Poës. mss. av. 1300, t. IV, p. 1428.)

Desant. Disant. (Rou, ms. p. 88.)

Desions. Dissions. (Fabl. MSS. du Roi, n° 7989,
2, fol. 78, V° col. 1.)

Desist. Dit. (Gontiers, Poësies mss. avant 1300,
t. III, p. 1045.)

Desistes. Dites. (Fables MSS. du Roi, n° 7218,
fol. 153, V° col. 1.)

Deseoq. Disez. (Du Bellay, Prol. du V^e livre, f. 9.)

Dessieche. (Poës. mss. Val. n° 1490, folio 9, V°)

Diet. Dit. (Isab. à la suite de Joinv. p. 174.)

Diete. Dite. (Faifeu, p. 22.)

Dietes. Vous dites. (Villon, p. 23.)

Dietes. Disez. (Ger. de Nev. 2^e partie, p. 47.)

Didrent. Ils dirent. (Chr. S. Denis, t. II, f. 49, V°.)

Die. Je dise. (Les III. Ennemis de Th. Corneille,
acte 4, scène 4.)

Dient. Qu'ils disent. (Villehardouin, p. 32 ; ms.
S. Gelais, p. 30.)

Dies. Tu disses. (Ord. I, p. 799.)

Dies. Tu dises. (Hist. de la S^c Croix, ms. p. 10.)

Dig. Je dis. (Fabl. MSS. du R. n° 7615, II, f. 168, h.)

(1) « Si *disoit* en sa chambre privéement des mors. » (Joinv., § 54.) (S. E.)

Dishrent. Ils dirent. Joiny. p. 11.)
Disceut. Ils disoient. (Ord. t. II, p. 342.)
Disiez. Vous dites. (Bou, ms. p. 216.)
Dist. Il dit. E. Desch. fol. 182, col. 3.)
Dist. Il dit, en patois morvan.
Disoie. Je disois. Joiny. p. 5.)
Disoim. Nous disons. Poës. Vat. 1490, fol. 162.)
Disoije. Je disois. (Apol. pour Hérod. p. 215.)
Disissiez. Disiez. (Fabl. mss. du Roi, n° 7989, 2, fol. 8. R° col. 2.)
Distrent. Ils dirent. Gloss. de l'Histoire de Paris : Villeh. p. 6.)
Dix. Dit. (Fabl. mss. du Roi, n° 7989, 2, fol. 61.)
Dix. Je dis. (Froiss. p. 142, Oudin.)
Dix. Je dise. J. Marot, page 188 ; Faifeu, p. 20 ; Robert Estienne, Gramm. Franç. p. 73, où le verbe est conjugué.)
Disst. Dit. (S. Bern. Serin. fr. ms. p. 3.)
Disst. Dit. (D. Morice, Histoire de Bret. col. 997 et 998, titre de 1265.)
Disst. Dist. (S. Bern. Serin. fr. ms. p. 5.)
Disissent. Disent. Duchesne, Général. de Bethune, p. 145, 146, titre de 1270.)
Di. Je dis. (Marbodus, col. 1640 et 1642.)
Dijn. Ibid. p. 29.)
Di-je. Dis-je. (S. Bern. S. fr. ms. p. 58 et 122.)
Di. Il dit. (Carpentier, Hist. de Cambrai, II, p. 18, an. 1133.)
Dicus (nos). *Dicamus.* (S. Bern. S. fr. ms. p. 31.)
Dient. Disent. (Loix normandes, art. 41 ; Marbod. colonne 1668.)
Diet. Dist ou disoit. (S. Bernard, S. fr. ms. p. 24 et passim.)
Diet. *Dicat.* (Ibid. p. 67 et passim.)
Diet ou. Dit-on. (Ibid. p. 79.)
Diens. *Dicamus.* (Ibid. p. 63 et 121.)
Dions. (S. Alban. Symb. fr. 2 traduit.)
Dirois vos ? Vous direz. (S. B. S. fr. ms. p. 193.)
Dirront. Diront. (Rymer, t. I, p. 82, an 1263.)
Dirus. Hirous. (Marbodus, col. 1640.)
Dis. Dit. Carpentier, Hist. de Cambrai, II, p. 23, titre de 1198, et jusqu'à 1266.)
Dits. Ibid. p. 28, titre de 1255.)
Diss. *Diri.* (S. Bern. S. fr. ms. p. 11.)
Dissimes. Nous dimes. Perard, Hist. de Bourgog. p. 178, titre de 1254.)
Dissis. *Dixisti.* (S. Bern. S. fr. ms. p. 137 et 377.)
Dissismes. *Meminimus.* (Ibid. p. 30, 99, 360.)
Dissises. Tu eusses dit. (Ibid. p. 122.)
Disist. Eût dit. (Ibid. p. 93.)
Disiret. Disoit. (Ibid. p. 378.)
Disme. Je disois. (D. Morice, Hist. de Bretagne, col. 997 et 998, an. 1265.)
Dissent. *Direrunt.* *aiunt.* (S. Bernard, Serin. fr. ms. p. 208 et 350.)
Dist. Dit. (Ibid. p. 4.)
 Voyez encore les Garfulaires ms. de la Chambre des Comptes de Nevers, vol. I, f. 50, titre de 1249.)

Distrent, ditrent. (Duchesne, Gén. des Chasteign. p. 27, titre de 1220.)

Dit. Il dise. (Rymer, t. I, p. 116, 117, an. 1270.)

Dizet. Disoit. (Duchesne, Gén. des Chasteigners, p. 27, titre de 1220.)

Dizoient. Disoient. Id. Gén. de Bethune, p. 283, titre de 1259.)

Diz. Dit. (Perard, Hist. de Bourg. p. 466 et 467, titre de 1246, jusques en 1270.)

Directe. [Droit du seigneur sur le fonds qui relève de lui comme fief ou censive, et lui doit les lods et vente ou le relief : « Le cens et la *directe* » sont aussi imprescriptibles. » (Loysel, 735.)(S. E.)

Directer. P. Conduire. (Colgrave, Oudin.)

Directité. s. f. « Droits de *directité*. » Droits appartenant à la seigneurie directe. « Est tenu tenir » feu VII, et homme résidant, sur le dit heritage qui « presle les dits serment, et autres droits de *directité*. » (Cout. d'As, au Cout. gén. t. II, p. 677.)

Dirée. s. f. Faute pour durée :

Ha Diex, por qu'est tant desirée
 Joie charnel envulimée (evenimée),
 Que si coront nostre nature,
 Qui ainsi a corte *dirée*,
 Après est si chere comparée. (F. M. n° 7615, l. f. 104.)

Diroit (s'en). Pour s'en irait :

Si pensa qu'à l'empereour
 S'en *dirait* à uns proçain jour. (Mousk. p. 812.)

Dirruer. [Intercalez *dirruer*, démolir. (Histoire de Nîmes, Preuves, II, p. 295, an 1466) : « Ils aient » fail alatre et *dirruer* tous les hostels qui entour « la ditte cité touchoient aux murs d'icelle. »](S. E.)

1. Dis. s. m. Jour. (Borel, Du Cange, sord *Dies*.) (1)
 Tous *dis*, pour « toujours, » dans les Vig. de Chart. VII. t. I, p. 88.

Drop leur ennuie la demeure,
 La pensant la nuit, et le *di*. (G. Guiart, f° 294, R°.)

VARIANTES :

DIS. Ph. Mousk. MS. p. 426.
 Diz. Fabl. MSS. de S. G. fol. 35, V° col. 3.

2. Dis. Dix. Il est mis pour *decem* dans les Epitaphes latines. (Félib. Hist. de S. Denis, p. 274, Note.)

VARIANTES :

[DIS. Roland, v. 41, 60.]
 Dis. Marbodus, col. 1642.
 DEX. S. Bernard, Serin. fr. MSS. p. 275.
 DEX. Perard, Hist. de Bourg. p. 474, titre de 1252.
 Diz. Rymer, t. I, p. 45, titre de 1259.

Disabilité. s. f. Impuissance, incapacité, manque d'habileté à quelque chose. « Si une villeine soit » demandant en action real, ou plaintive en action « personal, envers son seigneur, si le seigneur « voile pleder en *disabilité* de son person, il ne « poit faire plein defense, mès il defendera fors que « tort et force. » (Ten. de Littl. fol. 43.) [L'anglais possède encore la forme *disability*.]

Disable. *adj.* Inhabile ^A. Exprimbable ^B.

^A Dans le passage suivant, ce mot a le sens de

(1) « En po rseveiant *touzie* en leur parfaite loyauté. » (Ord., IV, 332, an. 1355.) Le mot est dans Roland (v. 2028) : « Ensemble avun *estet* e anz e *dis*. » On y rencontre aussi la locution *tuz dis* (v. 254). De même dans Partonopex, d'après Du Cange : « Trois mois i lui et quinze *dis* Puis m'en gita l'empereiris. » (S. E.)

DISABILITE : « Item se feoffement soit fait sur condi-
tion d'enfeoffer un auter, ou de donner entaile a
un auter.... Si le feoffee, devant la performance de
la condition, enfeoffa un estrange, ou fait un
lease pur terme de vie, donques poit le feoffor, et
ses heires enter, etc. Pur ceoque il ad luy mesme
un *disable* de performer le condition, en tant que il
ad fait estate à un auter etc.... en même le maner
est, si le feoffee devant le condition performé,
lessa mesme la terre à un estrange, par terme des
ans, an cest case le feoffor, et ses heires poient
enter, etc., pur ceoque le feoffee ad luy *disable* de
faire estate de les tenements accordant a ceoque
estoyt en les tenements, quant estate ent fuit fait
à luy. » (Ten. de Littl. fol. 83, R.)

□ Dans l'acceptation précédente, le mot *disable* est
formé d'« habite » précédé de la syllabe négative
« des » (1) ; quant ce mot signifie exprimable, c'est
un adjectif verbal formé du mot « dire » :

Moult est grande se piétés,
Et non *disable* se bontés.

Vies des SS. MIS. de Sorbonne, chif. LX, col. 29.

Disabler, v. Déclarer inhabile. « Celui qui
fuit hors de sa memory, al temps de tiel discent,
s'il voile enter après tel discent, si action sur ceo
soit sue envers luy, il n'ad riens pour luy à ple-
der, ou de luy ayder, mes a dire que il fuit de
non sane memorie, al temps de tiel discent, etc.
et a ceo ne sera il resceiue en aucun plée, per la
ley, a *disabler* sa person de mesne ; més l'heir
a bien poit *disabler* le person de son aumester pur
son advantage demesne, en tiel case, pur ceo que
nui laches poit estre adjudgé per la ley en celui qui
ad nul discretion en tiel case. » (Tenures de Littl.
fol. 95, V°. — Voyez **DISABLE** et **DISABILITE**.) [Conf. le
verbe anglais *to disable*.]

Disagréer, v. Ne pas agréer, refuser. (Tenures
de Littleton, fol. 22, V° et 56, R°.) [Conf. le verbe
anglais *to disagree*.]

1. Disassent, s. m. Refus, opposition. Le con-
traire d'*assent* (2), consentement. « Et aussi come ele
est purchace par volenté, ou par comune assent
del donour, et del purchassour, en mesme la
manere se estent tittle, et par le commune *disas-
sent* de bonne gent ne vaut nent al comune
purchassour le purchas wiever, si les assentz. et
ne se joyent p. leur comune volenté. » (Britton,
Loix d'Angleterre, fol. 144, V° ; Voyez *Ibid.* f. 145.)

2. Disassent, part. Refusant, opposant. (Voyez
ce mot en ce sens, dans le passage cité sous l'art.
précédent.)

Disavise, adj. Mal avisé. « Si ribaud veigne au
jour, et die issint, jeo garaunte à peres, et rende

« les tenementes, si les justices soient issint, *disa-
visés* que ilz resceyvent cele garaunte, peres
recouera, par ceste assise, et seront disseissours
les justices, vise, et leo baillife que delivra la
seisine, et le tenaunt. » (Britt. Loix d'Angleterre,
folio III, R°.)

Disceance, s. f. Dissension. « La gloire d'amour
fraternelle est morte, et la *disceance* (3) d'humaine
condition, ancienne mere de yre, est resticé
de mort à vie. » (J. Le Ev. de S. Rem. Hist. de
Charles VI, p. 80.)

VARIANTES :

DISSENCION. Monstr. vol. I, fol. 223, V°.

DISSENCION. Vig. de Charles VII, t. I, p. 6.

Discents, s. m. « *Discents* que tollent enres sont
en deux maners, c'est à scavoir, ou *discent* est
en fee, ou en fee taile ; *discents* en fee que tollent
entriés sont si come home seisie de certaine ter-
res, ou tenements est par un auter disseisie, et le
discisor ad issue, et morust de tiel estale seisie,
ou ore ses tenements descendoit al issue del disset-
sour, pur course de la ley, come l'heire à luy. »
(Tenur. de Littl. fol. 91, ch. 6, liv. III, traitant des
discents.)

Disceptateur, s. m. Qui dispute. (Cotgrave.)

Disceptatrice, s. f. Femme qui dispute.

Discepter, v. Disputer. (Monet et Cotgrave.)

Discernal. [On lit dans un Gloss. ms. (D. C.
IV, 56, col. 1) sous *epicaustrum* : « Epicausteres,
cheminée, ou le lieu des ontgumeans, ou le lieu
de *discernates* causes. »] (N. E.)

1. Discerné, part. Déclaré. « Auquel aage
enfants sont *discernés* agés (majeurs). » (La
Thaum. Cout. de Berri, p. 257.)

2. Discerné, adj. Clair, précis. « Cependant on
envoyeroit du conseil de notables personnes,
devers le comlé de Hainaut, le duc Aubert en
Hollande pour avoir, sens plus, *discerné* (4) pour
respondre. » (Froiss. liv. IV, p. 94.)

Discerner, v. Décerner. (5) (Monstrelet, vol. I,
fol. 87, R° ; Ord. t. III, p. 229.)

Discession, s. Départ. « Comment le bon
macrobe racompte à Pantagruel le manoir, et
discession des heroes. » (Rab. L. IV, p. 112.)

Disceyte. « Si le tenaunt face defaute, après
defaute freschement, adonques ext juge pur le
pleyatyfe, sauve al tenaunt son droit de reconerer,
quant il quide que bon soit, et si le tenaunt ne
repleuisse la terre prise en nostre mayn, dedens
les xv. jours, si *disceyte* ne courge en sa defaute,
issi que defaute en général sera accomply plus
especialment après. » (Britt. Loix d'Angl. f. 276.)

(1) Il correspond à l'anglais *disabled*, rendu incapable. (N. E.)

(2) Ce mot en anglais est substantif et verbe. (N. E.)

(3) C'est une mauvaise orthographe assez fréquente dans les mss.; ainsi, le Froissart de Breslau donne *discession*, où *discession* serait meilleur. (Ed. Kervyn, XI, 273.) De même dans Machaut, p. 114 : « Une ville souvent se pert... Par famine ou *discession*. » (N. E.)

(4) « Il n'estoit mies *discerné* auquel des deux ce devoit estre. » (Ed. Kervyn, VIII, 317.) Le sens est le même. (N. E.)

(5) Aux Ordonnances, le sens est plutôt déclarer (V, 425, an. 1371) : « Ordonons et *discernons* par la teneur de ces presentes. » (N. E.)

Dischanter. Intercalez *dischanter*, chanter le deschant (voy. ce mot; « il faisoit devant luy vous « leniers ses clerics chanter et *dischanter* chan- « sous, rondeaulx et virelais. Froissart, XI, etc., « etc. ») (S. E.)

Disciple, s. m. [Novice, au reg. M. 145, p. 534, an. 1393 : « l'celui Estienne dist aux dix exposans : « vous estes *disciples* ; car se vous ne feussiez, les « gens de M. de Bourgoigne ne m'eussent peu « mener en prison. »] (S. E.) Il fournit les proverbes suivans :

1° « *Disciple* passe bien souvent le maistre. » Brant. Cap. Fr. I. IV, p. 119.)

2° « Jamais *disciple* eslongné de son maistre ne « croistra en science. » (Perecf. vol. V, fol. 43.)

[Au XII^e s. *disciple* : Ains (S. J. Bap.) sui *disciples* à cel roi. Au chi doit venir apres moi (D. C. L. II, 872, col. 3.)] Desbarille. Fanchet, lang. et poès. fr. page 102.

Disciplinaire, adj. Régulier. Epithète d'observance et d'université, dans les Epith. de M. de la Porte qui forge souvent des mots.

Discipline, s. f. Science^A, instruction^B. Correction^C. Fléau, calamité^D. Déconfiture, carnage^E. Ce mot n'a conservé qu'une petite partie de ses anciennes acceptions.

^A « Toute notre *discipline* n'est qu'une remnis- « cence. » (Éouv. de Théoph. l' P. page 23; Mont. t. II, p. 317.)

Conte-r me devez, par doctrine
Et por anoir de *discipline*,
Que bien me puisse entreindre,
Et de bele science estruire.
Vostre filz sun, se l' devez faire. (F. MS. S. G. f. 6^v.)

^B « Tenir la *discipline* » signifie gouverner. Sainte Avoye vous a fait sa benigne Des maudiens tendrez la *discipline*. (E. Desch. f. 206 v.)
^C *Idousie* est un voisime,
Par quoi, en vostre ocoision,
Me fait dire desraison,
Si m'en domiez *discipline* (A.). (A. L. li Boc. 1300, IV, p. 1415.)

De là « *decepline* de cors », peine corporelle, afflictive. « Pour ce que nous voulons que le « pueple qui est dessous nous, puisse vivre loya- « ment, et en pes, et que li uns se garde de forfer « à l'autre, pour la poer de la *decepline* du cors, et « de perdre l'avoit....., avoies ordené ces esta- « blissemens. » (Établiss. de S. Louis aux Ordonn. t. I, p. 108; le Gloss. des Cout. de Beauv. et D. C. sous *discipline*.)

^D Mouskes, parlant de sauterelles qui ravagèrent la France sous Charles-le-Chauve, dit :

...En France ot trop grant torment,
Et trop cruele *discipline*,
Et mortalité, et famine,
Si que les gens de lainn moroient. (Mousk. MS. p. 323.)
Et fu en France grans famine,
Mais poi dura la *discipline*. (Id. p. 320.)

^E « Entrerent iceux pesle mesle dedans le Rhin, « et fu fait des dictz Alemans grande *discipline* (2), « celui jour, et dura celle escarmouche jusques à « la nuit. » (Mém. d'Ol. de la March. liv. II, p. 516.)

VARIANTES :

DISCIPLINE. S. Bern. Serm. fr. MSS. p. 241 et répond au latin *disciplina*, subordination.
[DES-CERTIE. Ch. d'Antioche, IV, 325; Inee passent li Tore; De no cresentie font moult grant *discipline*.]

Discipliner, v. Instruire^A. Châtier^B. Niant *discipliné* répond dans S. Bernard à *indisciplinatus*.

^A Froissart (Poès. page 339^b), parlant des soins que prenoient les Romains pour l'éducation de leurs enfans :

Car par hostels, et par maisons,
Faisoient les enfans chercher,
Et de leur nature encerchier,
La où le plus il s'enclinoient;
Et à ce les *disciplinoient*,
En quelque labour que ce fust, etc.

^B « Batre, et *discipliner* la chair, » dans les Fabl. MSS. du R. n. 7615, t. II, fol. 144, R^o col. I.

[De même que *discipline* à le sens de meurtre, *discipliner* signifie tuer : « En peu de temps l'onl « tout decipliné (Ronceisvals, p. 202.) »] (S. E.)

Disclamer, v. Se désister d'une action. (Du Gange. Gloss. lat. au mot *disclamare* sous *clamare*.)
« Nul enfant ne puit *disclamer*, en préjudice de « luy, si il cleyne rien en tiel coumlé, ou non, ou « en tele ville; et en tele manere purra la parole « que ensuit delrier le droit à toulz jours quant a « devistes, et issint remeyndra le pée, et la parole « à faire jusques à son age. » (Britt. Loix d'Anglet. fol. 124, V^o.) [Ten. de Little. 145, 691.]

Disclameur. (Voy. Skinner, Vociferens. Expos.)

Discole, adj. Difficile. (L. Trippault, Cotgrave.)
« *Discole*, qui est à dire homme non doctrinable, « mais divers, estrange et non bien enseigné. » (Hist. de la Tois. d'Or, vol. II, fol. 21.)

Discommodation, s. f. Incommodité. (Cotgr. Oud. Nicot.)

Discomode, adj. Incommodé. Epith. de « nuisance » dans M. de la Porte.

Discommodé, part. Incommodé. « Je ne suis « visite, disoy-je, doneques, non *discommodé* de « mes études, doneques non destourné de mes « meilleures pensées. » (Lett. de Pasq. t. II, p. 473.)

Discommoder, v. Incommoder, déranger. (Monet. Nic. Cotgr. et Oudin.) « Le dit empereur ne « tendoit qu'à l'entretenir le bec en l'eau..... « cependant qu'il se fortifieroit d'amis, et d'allian- « ces, et l'en *discommoder* à son pouvoir. » (Mém. de Du Bell. liv. IV, fol. 96, V^o.)

Disconcerter, v. Déconcerter. (Oud. et Cotgr.)

Discontinance, s. f. Terme de droit. (Voyez

(1) Du sens de correction on passe à celui de réprimande : « Auquel doyen le prevost dist par maniere de *discipline* et de reprochension : veyz bel estat de prestre d'estre au soir de nuit en la taverne. » (Jd. 141, p. 155, an. 1391.) (S. E.)

(2) On lit dans Roland : « Des Sarazins verra tel *discipline* (v. 1929) » (3) Ce sens se retrouve dans Froissart (XIV, 234) : « Et les assaudoient et grant *discipline* de eulx feroient. » (S. E.)

ses diverses significations dans le chap. II du liv. III de Lull. fol. 134, V^o.)

Disconvenir, *v.* Etre d'avis contraire. On trouve *disconvenir* dans le même sens, au Gloss. lat. de B. C. et dans Cotgr. « Il est toujours pro- « chive aux femmes de *disconvenir* à leurs maris. » (Ess. de Mont. II, p. 108.)

Discorde, *s. m.* Discorde. Il était autrefois du masculin. *Le discorde*. (L'Amant ressusc. p. 173.) (1)

Discorder, *v.* N'être pas d'accord, refuser. (Cotgr.) « *Discordoient* (2) qu'il fust fermé. » Joiner. p. 103. « Le quatrième article de la Rubriche de « la retenue a esté *discordée* par les gens du pre- « mier état, et s'y sont opposez. » (Cout. de Berri. au Cout. gén. II, p. 363; I, p. 227.)

Discoste, *adj. au f.* Distante. [Conf. Fitalien *discosto*.] « Il faillit aussi une belle entreprise à « surprendre Zara en Barbarie. *discoste* de la mer « de douze mille. » (Brant. Cap. fr. t. II, p. 369.)

Discoster, *v.* Eloigner, reculer. (Oudin.) [Conf. Fitalien *discostare*.]

Discourir, *v.* Courir, tendre^A. Parcourir^B.

^A Ta bonté *discourt* au bien de les sujets. (Repi. Sat. 1.)

^B Voy. Cotgrave.) « Et eust on peu lors *discourir* « toute l'Italie, d'un bout à l'autre, visitant toutes « les escoles de grammairie, et toute la tourbe « pedantesque, sans trouver qui eust seu lire un « seul vers Grec. » Du Verd. Bibl. Préf. page 18.) « Il y avoit tel docteur de quarante, ou cinquante « ans qui en avoit employé vingt ou trente à lire « magistralement, et composé des livres sans nom- « bre, avec très superbes filtres ihelogoaux, qui « neantmoins se trouvoit n'avoir la bible, ou s'il « l'avoit, ne l'avoir daigné lire, ou s'il l'avoit leüe, « non toute, ou s'il l'avoit toute *discourue*, il « n'avoit fascié de l'entendre, ou s'il y avoit mis « quelque eulnde, il l'avoit pervertie à son sens. » (Du Verd. Bibl. préf. p. 16.)

On disoit :

1^o « *Discourir* en soy mesme », réfléchir. « Je « m'esmerveille grandement comme vous, ma « damoyelle, ne *discourez* en vous mesme, que « tout ainsi qu'amour parfois nous cause un « extreme et parfait plaisir, ainsi est-il raisonna- « ble que par autre fois il nous bate d'une estrange « et vive maniere. » (Pasq. Mousk. p. 173.)

2^o « *Discourir* des yeux et d'esprit », parcourir et réfléchir.

Quand je vais *discourant*, et des yeux, et d'esprit
Sur les perfections qu'en toy le ciel escrit. (J. Jamin, 173.)

Discours, *s. m.* Dispute, contestation^A. Le *discours*, le fil^B. Raisonnement, réflexion^C.

^A « Demetrius le grammairien rencontrant dans « le temple de Delphes une troupe de philosophes « assis ensemble, il leur dit : ou je me trompe, ou « à vous voir la contenance si paisible, et si gaye, « vous n'etes pas en grand *discours* entre vous. » (Ess. de Mont. I, p. 240.)

^B Le fil, la suite. « Vous entendrez par le *discours* « de ma fable. » (Nuits de Strapar. I, II, p. 34.)

^C Contraire fuz d'empescher le *discours* (3)

De leur propos. (Les Mary. de la Mary. fol. 382, V^o.)

^C De l'espagnol *discorso*, réflexion, on a dit dans le même sens : « Il y a des humeurs fantastiques, et « sans *discours* qui ont poussé, non des hommes « particuliers seulement, mais des peuples à se « defaire. » (Ess. de Mont. I, I, p. 38.) « Le plaisir « nous transporte si fort hors de nous que nostre « *discours* ne scauroit lors faire son office, tout « perclus, et ravi en volupté. » (Ibid. I, II, p. 172.) « Les bestes rationnent usent de *discours* et juge- « ment. » (Sag. de Charron, p. 61.) « La meditation, « et le *discours* est ce qui donne la trempe à l'ame, « qui la prepare, l'affermist contre tous assauts, la « rend dure, acérée et impénétrable à tout ce qui « la veut entamer ou fausser. » Ibid. page 329; voyez encore Malherbe et les Lettres de Pasquier.)

On disoit :

1^o « Homme de *discours* » selon la dernière acception du mot *discours*, pour homme sensé, réfléchi. (Voyez Contes de Des Perr. t. I, p. 416.) (4)

2^o « *Discours* au vieux loup, » 5 dans le sens subsistant du mot *discours*, pour discours impertinens (Oudin.)

Discretion, *s. f.* Raisonnement, discernement, sagesse, raison.

A la fin de l'explication d'une énigme, on lit : « Le restant s'entend par *discretion*. » (Enig. d'Alex. Sylvain, fol. 19.)

En aligant, vouldra
Prover s'entention,
Cil sages avocas
Dont je fais mention :
Pour mettre les contreres
A redarguion,
Ensi aliquera
Sens et *discretion*. (Fabl. MS. 7615, II, 143^a.)

On appeloit « l'âge de raison, » l'âge de *discretion*. « Celui auquel l'enfant a ce qu'il faut de rai- « son pour discerner le pain materiel du pain « spirituel de la communion. » Voyez divers senti- « ments des auteurs sur « l'âge de *discretion* » appelé *annus discretionis* dans les sermons de Barletta (1^{er} part. fol. 97^a et 98^a.) « Aus de *discre- « tion* » pour âge de raison. (Perceforest, vol. IV, fol. 38^a, fol. 40^a. — Voyez DICTION.)

(1) Villehardouin écrit (§ 256) : « Mais la grant *discorde* qui i fu, si fu del conte Baudouin... et del marbis Boniface. » On trouve *discorde* pour discorde, comme *desort* pour discord : « S'en parti une compaignie... par *discorde* qu'il eurent à Henri » (§ 200. (N. E.)

(2) Joinville (§ 553). Villehardouin et le Men. de Reims l'emploient au pronominal : « Par ma foi, dist li rois, puisque vous vous i acordez lui, je ne m'en *discorderai* mie. » (N. E.)

(3) Le sens est plan, comme dans la 50^e Nouv. : « Et lui conta tout le *discours* de l'entreprise bien au long. » (N. E.)

(4) Il dit aussi « homme de bon *discours* » (6^e Conte.) (N. E.)

(5) Ce sont des discours, des sermons inutilies, car, dit un autre proverbe, « le loup alla à Romme et y laissa de son poit et rien de ses costumes. » (Leroux de Liney, I, 181.) (N. E.)

Discreté, *adj.* au *fém.* Distinguée. Du latin *discretus*.

Moult doit loyaulé estre amée,
Quant elle en un coer fremée
Souffissamment,
Et pour ce qu'elle est tant *discreté*,
Et de tous bons coers honourée
Parfètement,
En moi sera si fermement,
Et si très enterinement,
Qu'à la durce
Tant yert, et si longuement,
Que ma vie aura vraiment
Ou corps durce. (*Poés. MSS. de Froiss.*, p. 56.)

Discrepance, *s. f.* Différence, diversité, contrariété. Cotgrave, Oudin, Ess. de Mont. II, p. 496.)

Discrepant, *adj.* Différent. (Oud. et Cotgrave.)

Discription, *s. f.* Inscription, [armoiries] :

Armes plus noires c'arment [p'attement, encre]
Ot sans autres *discription*.

FabL. MSS. du E. n° 7815, t. II, f. 190. V° col. 2.

1. Discret, *adj.* Discerné, distingué. « Li obediencia sanz la poine ne puel mies estre legierement *discrete*. » (S. Bern. S. fr. ms. p. 34.)

« *Discret* personne. » Titre donné aux chanoines.
« Les abbesses, les prieures, les religieuses, ou nonnes avoient le titre d'honnêtes, et celui de *discrete* personne s'attribuoit aux chanoines. » (La Roque, sur la Noblesse, p. 363.)

« *Discret* (homme honorable) » et titre d'un archevêque. (D. Morice, Hist. de Bretagne, col. 964, titre de 1256.) « Homme *discret* maistre. » (Titre d'un doyen de Meaux, Du Plessis, Hist. de Meaux, p. 165, titre de 1260.) « *Discret* et religieux hommes » frere. « Qualification d'un abbé et d'un prieur. (Du Bouchet, Gén. de Coligny, p. 58, titre de 1268.)

2. Discret, *adj.* Raisonnable, qui est en âge de discernement. « Les gentils hommes de son royaume luy vindrent dire, n'a pas demy an, qu'ilz vouloient avoir ung roy, et que l'aîné de ses filz estoit bien au point d'estre chevalier, et assez homme *discret* pour gouverner le royaume. » Perc. vol. IV, fol. 145, V° col. I.)
On dit du diable qui, sous la figure d'une fille, avoit épousé Guillaume comte d'Aquitaine :

Chascun jour au monstier aloit,
Mais en créance de-faloit ;
Quar, quant ce venoit au secret
De-l provoyre sage et *discret*,
Fors de la glise s'en aloit
Ne plus orier ne voloit. (*Ph. Mouskes*, p. 495.)

Discretement. [Intercalez *discretement*, avec soin et habileté] : « Si furent lettres escriptes et dites et *discretement* en bon François et aussi en latin. » (Froiss. XI, 267.) (S. E.)

Discretion, *s. f.* Titre d'honneur ^A. Recherche ^B. Hasard ^C. Choix, levée de troupes ^D. Digression ^E. Séparation ^F. Destruction ^G. Jugement, bon sens ^H.
^A Le mot *discretion* fut autrefois un terme d'hon-

neur. L'évêque de Liège écrivant au duc de Bourgogne, en 1430, s'exprime de cette manière : « Ainsi que vostre très noble et pourveue *discretion* » pent bien avoir memoire, que mes complaints et « requestes le contentenoit plus plainment. » (Monstrelet, vol. II, fol. 60, V°.) Philippe d'Arvelle, chef des Gantois révoltés, écrit aux commissaires du roi Charles VI, en 1382 : « Très chers et puissans « seigneurs, à voz très nobles *discretions*. » (Froiss. livre II, p. 198. Cédèze Kerwin, X, 93.) « Vostre « très noble *discretion* », dit André d'Harancourt au roi Louis XI, dans une lettre qu'il lui écrivoit en 1482. (Voy. Godefr. Observ. sur Charles VIII, p. 315.)

^B *Discretion* a signifié recherche, examen. On trouve en ce sens faire la *discretion* des vivres d'une place, pour en faire l'inventaire. (Mémoir. de Du Bellay, livre VIII, folio 238, V°.)

^C Pour « hazard de la fortune, » on disoit : « Mettre à la *discretion* chose de conséquence, » pour mettre quelque chose de conséquence au hasard. (Ibid. livre VII, folio 234, V°.)

^D Pour « choix, levée de soldats (1) » : « Avoit fait « faire en ses pais *discretion* de 16. mille hommes, « pour venir au secours. » (Ibid. livre VIII, f. 247.)

^E Pour « digression. » Le traducteur en prose de l'histoire des Trois Maries, en vers ms., traduit, au chapitre 47, par le mot *discretion* celui de *digression* qui est dans l'original, à la page 121, dans le sens de « digression. »

^F Pour « séparation, partage, » « Pourquoi est a « doubter grandement inobédience, eselandre, et « *discretion* en l'eglise de Dieu. » (Monstr. vol. II, folio 74, R°.)

^G Enfin pour « destruction. » « *Discretion* de la « gent sarazine. » (Chr. de S. Den. t. II, f. 12.) On lit dans Rigord : *Sarracene gentis destructionem*.

^H Jugement ², discernement. Ce mot, dans Saint Bernard, répond au latin *discretio, judicium*. (Ser. fr. ms. p. 78 et 281.)

Discretistre. [Intercalez *discretistre*, instruit dans le décret (droit civil et droit canon) : « Tout « plaideur, tout *discretistre*, tout avocat et tout « legistre. » (M. de Coiney, D. C. II, 766, c. I.)] (S. E.)

Discretièvre, *s. m.* Terme monastique. « Les « Augustins assemblez en leur chapitre et *discre-* « *toivre*. » (Favin, Théâtre d'honn. t. I, 676, col. 2.)

Diserime, *s. m.* Danger. (Borel, Corneille et Contes d'Entrap. p. 162.)

Discriminable, *adj.* Dangereux :

Leur osteray de leurs oreilles
Les biaux anneaux, et les armeilles,
Les perles *discriminables*
Et les murenelles (3) flairables,
Qu'elles portent en leurs narines. (*E. Desch. f. 532.*)

Discreucier, *v.* Tourmenter. (Nic. Oud. et Cotg.)

(1) Ce sens, comme celui d'examen, sort de *discretion*, examiner avec attention. (S. E.)

(2) « Icele Ysabeau demourant à Montpellier... comme alterée et hors de son bon sens et *discretion* naturelle. » (JJ. 463, p. 229, an. 1408.) (S. E.)

(3) Voyez Du Cange sous *Mureno* et *Murenilis* ; c'était un collier d'or auquel était suspendue une petite cassolette musquée (*hotonetz pleins de musquet*) qu'on respirait par instants. (S. E.)

Disertation, s. f. Discussion, dissertation.

« El puisque de la court faut parler, et que à la court voulez aller, je vueil faire une *disertation* » sur vostre voullenté. » (Le Jouv. ms. du R. f. 48.)

Disculper, v. *Disculpare* a le même sens dans Du Cange. « Ce n'est point un mot introduit par le cardinal Mazarin comme le P. Bouhours l'a soupçonné. (1) » (Ménage, Remarques sur la langue, t. II, page 334.)

Discurrant, adj. « Procureur *discurrant* », dans le Trés. des Charl. reg. 119, p. 174.

Disens, part. Discuté. « Volons nous que l'en face venter les seigneurs, et le tenaunt en nostre court, et la soit *disens* qui avera meillour droit » en l'hommage. » (Britton, Loix d'Angle. f. 175 bis et fol. 259, V°.)

Disense, s. Défaut. [Rapprochez le verbe *to disense*, incommoder, rendre malade.] « Come si l'heire qui est in garde est mary a un que n'ad fors que un pee, ou fors que un maine, ou que » est deforme, deerepité, ou aiain horrible *disense*, » ou grand et continuall inlirmités. » (Tenures de Litt. fol. 24, R°.)

Disée, s. f. Propos. « Voilà de belles *disées*, de beaux dictons. » (Moyen de parv. p. 226.)

Disem, s. m. Dizain. Ce qui est composé du nombre de dix. (Dict. de Monel.)

Disel. [Intercalez *disel*, dizeau : « Le suppliant » prist ung autre *disel*,... et lors icellui Mortaigne » d'une forche ferrée qu'il avoit, frappa ung cop » sur ledit suppliant qui chey sur le ledit *disel* de » blé. » (Jl. 176, p. 717, an 1450.)] (N. E.)

Diseler, v. Assembler par dizaines. (Monel, Oudin et Colgr.)

Disense. [Intercalez *Disense*, dissidence, dissension : « Il li pesoit que nulle *disense* se hontoit entre » le prince de Galles. » (Froiss. VII, 275.)] (N. E.)

Diserte, s. f. Disette. « Il ot en son ost grand » *digette* (2) de froment. » (Tri. des IX Preux, p. 302, col. 1.) *Diserte* est peut-être une fautive impression dans Percef. vol. II, fol. 76, R° col. 1. Il sembleroit mis pour « desertion » dans le passage suivant : « Les villes estans par divers sacs reduites en toute » extremité de *diserte*. » (Pasq. Rech. p. 195.) Dans le Gloss. du P. Labbe, le mot *disetes* est rendu en latin par *inopia*.

VARIANTE :

DISIETTE. Duch. Gén. de Béthune, p. 162, tit. de 1267.

Diseteus, adj. Indigent, qui a besoin (3) :

N'onques amours droit amant n'oublia,
Et puisque j'ai en son service jut,
J'atendrai tant k'ele aura aperçut
Que petit biens *diseteus* esléece
Dont dot je bien chanter, pour tel riquesse
Accroistre en mi, quant si grant poir a.

Poés. MSS. du Vat. n° 1490, fol. 133, V°.

VARIANTES :

DISIETEUS. Villehard. p. 49. [Ed. de W. § 143.]

DISIETELS. Ibid. p. 54.

DISIETUX. Ibid. p. 204.

DISIETOUS. Fabl. MSS. du R. n° 7248, fol. 60, Re col. 2.

DISIETUS. (4) Poés. MSS. du Vat. n° 1490, fol. 49, Re.

DISIETENS. (Lisez *disiteus*.) Poés. MSS. av. 1300, IV, p. 1142.

DISIETUX. Eust. Desch. Poés. MSS. fol. 80, col. 3.

Diseur, s. m. Arbitre. (5) (Du Cange, Gloss. lat. au mot *Dictores*.) « Lors furent eleus *diseurs* par le » conseil de chaunc partie prudhommes, et saiges » par quel conseil, et par quel jugement devoit tout » l'est estre gouverné. » (Chr. de S. Ben. t. II, f. 48, V°.) On lit dans Rigord *dictatores*. (Voy. Ph. Mouskes, ms. p. 825.) On lit *discur* en ce même sens. (Voyez Duchesne, gén. de Béthune, p. 152, titre de 1237, p^{res}ent et *disour*, dans le Gloss. sur les Coutumes de Beauvoisis. — Voyez une citation fr. au Gl. lat. de Du Cange, au mot *Dictatores*, col. 1478.) « Les » principaux juges des tournois s'appelloient » *diseurs*. » (Du Cange, XXIX^e Dissert. sur Joinv.) On lit « Juges *diseurs*, » dans le même sens. (La Colomb. Th. d'honn. t. I, p. 50.) (6)

Diseux, adj. Qui parle. « Bon *disieux*, » homme qui parle bien. (Voyez Perefor. vol. II, folio 75, V° col. 2.) On se sert encore de l'expression « un beau » *disieux*, » en ce même sens.

Disferre, s. [Comp. de *deferre*.] Fer de cheval à tout pied que l'on prend par précaution. (Oud. et Colgr.)

Disgrace, s. f. Est mis comme nouveau dans les Dial. de Tahur. p. 34. *Disgrata*, au même sens, dans Du Cange.

Disgracier, v. Faire perdre les bonnes grâces. (Monel.)

Disgregation, s. f. Séparation, partage. (Oud.)

Disgreger, v. Séparer, diviser, dissiper. (Oud. Monel, Colgr. Rab. t. I, p. 62.)

Disieres, adj. Diserl, éloquent. [Cas sujet de *discur*.]

Es ostens dont il a affaire,
De escun doit son ami faire,
Li menestreux ki est *disieres*.

Poés. MSS. av. 1300, t. IV, p. 4331.

Disieisme, s. m. Dix-septième :

Dagobiers ot non, si fu rois,

Si com ses pere fu ançois ;

Disieisme le puis nombrer.

[Ph. Mouskes, p. 48.]

(1) Voir *descoutper* employé au XIII^e siècle et *decoupler* dans Du Bellay (496) : « De vouloir dire seulement ee qui serviroit à le *decoupler*. » (N. E.)

(2) On lit au Rec. de Tailliar, p. 178 : « Se ele avoit besoigne ne *disgete*, loialment que ele peüst le maison qui devant est dite, vendre et despendre. » (N. E.)

(3) Par suite, chose urgente et nécessaire : « Il faut premierement entendre au plus *diseteus*. » (Froiss., IV, 384.) (N. E.) (4) C'est aussi la forme au reg. Jl. 117, p. 178, an. 1380 : « Le suppliant, sa femme et enfant, qui estoient ainsi que nuz ou pementent vestuz et *disiteus*. » (N. E.)

(5) « *Diseur*, miscur et ordeneur pris dou consentement des parties. » (St Pierre de Lille, an. 1286.) (N. E.)

(6) On lit dans l'Hist. d'Alsace (I, 140, an. 1251) : « Nous [l'évêque de Metz] estably *disouts* et esgardous des treffons qui [le duc de Lorraine] avoit entrepris à son tuns de l'Eglise de Remiremont. » (N. E.)

Disjunctive, s. f. Disjonctive ^A. Alternative ^B.
^A C'est un terme de logique, une proposition composée qui comprend deux membres. Voy. Rab. t. III, p. 120, et Assises de Jérus. p. 70. « Et por ce que son aversaire ne conoist pas la *desjunctive* » à la première parole que si il dit, au premier. le « et. et il dil, au donner des gages, le ou. » (Edil. Bengnot, t. 144.)

^B On a dit *disjunctive*, dans le langage ordinaire, pour « alternative. » « Mais il se vante de deux choses l'une, et fait son compte de la première partie de la *disjunctive*, ou qu'il sera roy de France, ou moy empereur. » (Mém. de Du Bellay, livre VI, fol. 172, R^e.)

Dislocature, s. f. Dislocation. Déboitement dos. « Sur l'endroit de la *dislocature* (1) soit mis un cataplasme, etc. » (Fouill. Facon. f. 39, V^e.) De là on a dit au figuré : « La France ne peut demeurer qu'en sa *dislocature*, ou elle est, ses loix sont vieilles, il y a beaucoup à redire à sa justice, l'obéissance est devenue rébellion, sa piété athéisme en plusieurs endroits. » (Mém. de Sully, t. XII, p. 161.)

Dismage. Intercalez *Dismage*, terre qui doit la dime : « Avons vendi bien et loiaument... tous nos terrages et *dismages*... seuz rien degreir ne retenir par devers nous. » (J. 56, p. 175, an. 1316.) (N. E.)

Disme, s. f. Ce mot subsiste. (2) (Voyez sur ces différentes acceptions, Laur. Gloss. du Droil fr. ; Du Cange, Gloss. lat. au mot *Decima* ; Rech. de Pasq. et Bout Som. rur. p. 145 et SS.) Au seigneur d'une *dismie* (3) lay, ou ecclésiastique appartient la « suite de ses laboureurs, quand ils vont labourer hors de la *dismerie*, en lieu sujet à disme, ou exempt d'icelui, et à cause de la dite suite, il prend demie *disme*, c'est à dire la moitié de ce qu'il prendroit pour sa *disme*, si son dit laboureur avoit labouré chez lui » (Cout. de Nivern. au Cout. gén. t. I, p. 88.) « Le *disme* de la *dismie*, » c'est le droit de celui qui ramasse la dime.

Nous marquerons quelques expressions que ce mot fournit :

1^o « *Dismes* grandes et petites. » En latin *decima minuta*. Per. Hist. de Bourg. p. 282, tit. de 1255.

2^o « *Disme* personnel, ou *dismes* personnels. » Ainsi appelée « pour ce qu'elle vient par labour, et l'industrie de l'homme. » (Bout. S. rur. p. 746.)

3^o *Disme* predial, ou *dismes* pradiaux. « Ainsi nommée « pour ce qu'elle vient, et doit venir des profits » et emolument venant des fruits des bestes, et volailles et des poissons. » (Bout. S. rur. p. 746.)

4^o « Coureur de *disme*. » Homme préposé par les décimateurs, pour aller lever les dimes. « Ordon-

« nent ausdits dismeurs de ce dit pays, d'avoir un « coureur de *disme* juré, qui ait preslé le serment « ès mains de l'officier, et de deux de la loy de « garder tant le droit desdits dismeurs, que des « laboureurs. » (Cout. de Langle, au N. Cout. gén. t. I, p. 314, col. 2.)

5^o « Tourner la *disme*. » C'est-à-dire marquer les gerbes que l'on choisit pour la dime. (Coutumes de Hainaut, au Nouv. Cout. gén. t. II, p. 51, Notes de l'Éditeur.)

6^o « *Dime* de suite. » Dime qui suit les bestiaux, dans une autre dime que celle du seigneur du laboureur. « La *dime* suit sur les autres *dismes*. » (1512, Avenu de Baleine, Dict. des Dr. seign. du D. d'Orl. de le C. de D.] (N. E.)

7^o « *Dime à volonté*. » Non celle qu'il dépend du laboureur de payer ou de ne pas payer, ou pour laquelle il paye ce qu'il lui plaît : « Item, la moitié « de la *disme* gettée de *volenté* » ; 1406, Dime de Rondeau ; mais *dime* dont la quotité est fixée par une entente des parties. Dict. des Dr. seign. du D. d'Orl. de le C. de D.] (N. E.)

VARIANTS :

DEIME. S. Bern. Serin. fr. MSS. p. 362, en lat. *decima*. DISME. Contin. de G. de Tyr. Martène, t. V, col. 753 [et Froiss. V, 4.]

DEISME. Fabl. MSS. de S. G. fol. 55, R^e.

DISMERIE. Cout. gén. t. I, p. 883.

DAYMERY. Mot languedoc. Du C. Gl. lat. à *Decimaria*.

DISMAGE. Du C. ibid. au mot *Dimagium*.

DISMAGE. Froiss. livre III, p. 64.

Dismier, v. Payer la dime. Ce mot est en ce sens dans le Doctr. de Sap. folio 29, R^e. « Vos blez, les « fruits des vignes il les *dismiera*. » (Rois, 27.) « Et « se je ne le fes, je peque et suis tenu à rendre ce « que je *disme* malvesement. » (Beaumontoir, XI, 39.) (N. E.)

Dismes (la), adv. Dix fois plus :

...Le suis plus dolenz la *dismes*.

Fabl. MSS. du R. n^o 7015, t. II, fol. 183, R^e col. 2.

Dismierres. Intercalez *dismierres*, diuereur. « Et se il avenoit chose par aventure que li sergens « terragierres et li *dismierres* ne soient au descambar les gerbes, on croira lou deschargeur par « son sairement. » Cart. de Champagne, folio 343, V^o col. 1, 3247. [N. E.]

Dismé, part. Qui n'a point diné ^A. Régulé ^B.

^A Le premier sens est moins celui du mot que de l'expression suivante : Nous sommes tous *dismé*. « Il nous convient aujourd'hui travailler, pour avoir « à mengier, et à boire. Nous sommes tous *dismés* « à ce matin, et se nous ne conquerons de l'autrui, « nous iroons coucher sans souper. » (Du Guesclit, Ménard, p. 258.)

^B *Dismé* est employé pour « régulé, » dans le

(1) Paré emploie *dislocation* (XIV, I, (N. E.))

(2) La *dime*, comme le champart, étoit une redevance en nature ; mais on la payait à l'Église, non au seigneur. Pépin-le-Bref engagea les nobles à la payer pour dédommager l'Église (754). Charlemagne en fit une obligation civile (796) quand l'Église fut dépouillée d'une partie de ses biens, beaucoup de dimes furent usurpées par les seigneurs et leur constituaient une redevance particulière sous le nom de *dimes inféodées* ou *dimes en fief*. (P. Pithou, 74.) (N. E.)

(3) Une charte poitevine de 1416 (Du Cange, II, 701, col. I) donne *desmerie* : « La disme ou *desmerie* des blez et charnaig du lieu de Genoilhe. » (N. E.)

passages suivans : « Puis furent mandez, et vindrent au temple à Paris, ou ilz furent noblement festoyez, et *disnez* (1). » (Hist. de B. Du Guescl. par Ménard, p. 174.)

En toute feste, en a de mal *disnez*. (Prov. Marot, p. 83.) (Voyez J. d'Auton, Annales de Louis XII, de 1506, et 1507, p. 278.)

Disnée. [Intercalez *disnée*, dans l'expression « Ne durer qu'une *disnée*. » Nous dirions : il n'y en a pas pour un déjeuner. « Salence est un petit « illés Et buens et beaux et purs et nés, Mais ne dure « qu'une *disnée*. » (Partonopex, v. 6167.) (N. E.)

Disnement, adv. Dignement :

Il fu reçus *disnement*.

Wuill. de Bethune, Vat. n° 1490, fol. 126, V°.

1. Dîner, v. Manger. Notre mot *dîner* s'entend du repas du milieu du jour. Autrefois il signifioit en général tout autre repas que celui du soir. On disoit même *se dîner* (2), pour se nourrir. « Qui se « pourroit *dîner* de la fumée du rost, feroit-il pas « une belle espargne? » (Ess. de Mont. t. III, p. 169.) *Dîner* semble signifier « déjeuner » dans ces autres passages :

..... En bersault

L'ombre tenir et *dîner* matinet. (E. Desch. f. 240, 4°)

« La paresse à me lever donne loisir à ceux qui « me servent de *dîner* à leur aise avant partir. » (Ess. de Mont. t. III, p. 341.) Ce mot semble pris pour « manger », dans le passage suivant : « Si but « l'empereur avant qu'il parlesist, et le roy ne *digna* « jusqu'il fust au Louvre. » (Chr. fr. ms. de Nangis, sous l'an 1377.) On disoit aussi *être diné* pour « être mangé. »

Le bien aux pauvres destiné,
Par les gros gueux le plus souvent,
Est misérablement *disné*,
Et les petits vivent de vent.

Les Touches de Des Accords, fol. 31, V°.

Dinarent. Rab. t. IV, p. 64.)

VARIANTES :

DIPNER, Rab. t. IV, p. 78.

DIPNER, DISNER, Borel, Dict.

DYNER, Eust. Desch. Poës. MSS. folio 206, col. 2.

DIGNER, Fabl. MSS. du R. n° 7218, folio 353, V° col. 2.

2. Dîner, s. m. Dîner A. Repas B.

A On trouve *dignarium*, dans le premier sens, au Gloss. lat. de Du Cange, qui le dérive du latin *discus* ou de l'allemand *disch* pour *mensa*. (3) « Si nous « allons dehors, ils nous doivent trois *dignés* l'an, « à chacun jour que on tient les plaids généraux. » (Cout. de Nuelle, au N. Cout. gén. t. I, p. 397.)

Digner est un droit de repas ou de dîner, selon Laur. Gloss. du droit fr. et Du Cange, Gloss. latin, au mot *dignarium*. Il est mis pour *dîner* dans le Journal de Paris, sous Charles VI et VII, p. 22 et

207. « Après la *dinée*, » c'est-à-dire l'après-dîner. (L'Amant ressuscité, p. 469.)

B Le mot *dîner* s'employoit aussi en général pour « repas. » Ainsi on lit : « Les Cantois revoltez avant « de donner la bataille à l'armée du C^{te} de Flandres, « se *desjeunèrent* d'un peu de pain, et de vin pour- « tout.... quand celui *disner* fut passé. » (Froissart, livre II, p. 179.)

Expressions remarquables :

1° « *Digner* d'avocat. » Dîner commode et fait à l'aise. (Rab. t. IV, p. 193.)

2° « *Disner* d'un Limousin. » Peut-être pour dîner fait sans boire. (A (Apologie pour Hérodote, p. 542 ; Oudin, Dict. ; Cur fr. et Colgrave.)

Disneur, s. m. Qui dine. « Un beau *disneur*, » grand mangeur. (Oudin, Cur. fr.)

Disparagacion, s. f. et **Disparagement, s. m.** Inégalité de condition. « Si les seigneurs lour « eyent tenu mariage sans *disparagacion*, ou les « heires ne voillent assentir, si courge la peyne « purveue en nos estatuz. » (Brill. Loix d'Angleter. folio 169, 1^{re}. — Voyez *DISPARAGER* ci-dessus.)

Disparé, part. Qui diffère A. Séparé B.

A Elle est trop en mouz *disparée*,

El de ses devanciers servée,

Qui se menerent noblement :

ils sont lignée designée.

Geoff. de Paris, MS. du R. n° 6812, fol. 53, 1^{re} col. 3.

B « M^{re} les mareschaux, et M^{re} le maistre des « arbalétriers, avecq tout son traict, descendront « à pié, et tiendont ferme, et enverront leurs che- « vaux derriere, bien loing, tout outre l'arriere « garde : nous viendrons en nostre bataille ; après « que serez descendus, et bien *disparés* de bons « chevaux, qu'il ne y aura plus riens qui mene « noyse, ne qui vous puisse nuire. » (Le Jouvenc. ms. page 189.)

Disparer, v. Disparoître, s'évanouir. (Nicot, Monet et Colgrave.) « Adevnante la lumière du clair « soleil, *disparant* tous lutins, larves, lemmes. » (Rab. t. III, p. 134, t. V, p. 422.) *Disparoir.* (Id. t. V, p. 270.)

Disparoisance, s. f. Disparition. (Oudin et Colgrave.)

Dispars, adj. Dispersé, séparé, évanoui. « Les « Apostres sont *dispars*, çà et là. » (Hist. du Théat. fr. t. I, p. 352.) « Sa puissance fut toute dissipée. « et *disparée*. » (Hist. de la Tois. d'or, II, fol. 164.)

VARIANTES :

DISPAR (5), Ord. t. V, p. 662 an. 1373.

DISPAR, Parton. de Bl. MS. de S. G. folio 164, R^o col. 1.

DISPARE, Chasse et Dép. d'amours, p. 54, col. 1.

DISPERT, Eust. Desch. Poës. MSS. folio 340, col. 2.

Disparse (rime). Dans un quatrain, le premier

(1) « Et commanda que tout et toutes fussent bien *disné*. » (Froissart, V. 88.) (N. E.)

(2) « Li Englés se retraisat à leurs hostets et se *disnèrent*. » (Froissart, IX. 338.) — « Et puis se *digna* chacun de ce qu'il peut avoir. » (Froissart, II, 160.) (N. E.)

(3) Diez propose *devenare* ; quant à *discus* et *disch*, ils ne sauraient rendre compte du R. (N. E.)

(4) C'est un dîner où l'on ne sert que du pain : « Manger du pain comme un Limousin. » (Léroux de Liney, I. 358.) (N. E.)

(5) « *Dispars* et retrais en divers lieux. » (N. E.)

vers peut rimer avec le dernier et le 2^e et le 3^e ont alors la même rime.

Si nous parlons de l'amour de Florent,
Lequel ayra de bon en-u Marcehille,
Nous trouverons, par ung tres brief stille,
Quant l'ung mourut, l'autre Falla soyvant.

Classe et Departie d'amours, p. 238, col. 1.

Dispathie, s. f. Antipathie. « Il est possible
« que j'aye receu d'eux celle *dispathie* naturelle à
« la médecine. » Ess. de Mont. t. II, p. 781.) *Dis-*
pathie. Colgrave.)

Dispatrier, v. Sortir de sa patrie. (Du Cange,
sous *Dispatriere*.)

Dispatuer, v. Ecarter, détourner. Il faut lire
dispatrier. « Comme aussi seroit, si, après toutes
« les dites solennitez achevees, estoit trouvée icelle
« vefve avoir *dispatuë*, absconse, ou recelé, fait
« *dispatuer*, absconser, receler, ou porter dehors
« la susdite maison. » Cout. de Namur, au Cout.
gén. t. I, p. 866.)

Dépense, s. f. Le coût, la dépense. « S'ils
« eraignent la *dépense* du payement des gens
« de guerre, tant en la solde, qu'en la forme avec
« les autres du pais; j'auray bien agréable que cela
« soit réglé avec eux, et par leur advis, pourveu
« que les dits deniers soient tousjours administrez.
« et distribuez par les mains de mes officiers. »
(Negot. de Jeann. t. I, p. 559.)

Dépensation, s. f. Dispense ^A. Administration,
distribution ^B. *Dépensation*, dans S. Bernard,
répond au latin *dispensatio*.

^A Au premier sens : « Leur dist, mes amis, vous
« faites comme celui qui espouse sa cousine, vous
« en demande *dépensation*. » (Petit J. de Saintré,
p. 535.) « *Dépensation* du pape. » (Chrou. fr. ms. de
Nangis, an 1286.) On lit dans le latin : *dispensatio*
summi pontificis. S. Bernard, parlant de J.-Christ,
dit que Jesus-Christ depuis sa nativité « en la *dispen-*
« *sation* de la char et près pariemplit trente ans. »
(S. Bern. Serm. fr. mss. p. 211.) Par *dépensation*.
(Id. ibid. page 190.) Dans son latin *dispensatoris*.
Dépensation. (Id. ibid. p. 239.) Il faut peut-être
corriger *despensation* dans le latin *despensatio*.

^B On disoit aussi *dépensation* pour « administra-
tion, » gouvernement :

Pour loisser le gouvernement
Avec la *dépensation*
De l'ostel, et de la maison.

(E. Desch., f. 501, v°)

Dépense, s. f. Disposition ^A. Sorte de verrouil ^B.
^A Au premier sens, on disoit : « Mon honneur,
« hauteesse et triumphe, aussi ma honte, et abaisse-
« ment gist du tout votre *dépense* : huy est heure
« de tout gaigner, ou tout perdre. » (Triom. des IX
Preux, p. 477, b.)

^B On nommoit aussi *dépense* le verrouil d'une
porte. (Moyen de parvenir, p. 102. — Voy. DÉPENSE.)

Dispensé, part. Autorisé. (Gloss. de Marot.) (1)

Dispenser, v. Se donner licence ^A. Etre dis-
pensé ^B. Légitimer ^C.

^A On a dit *se dispenser* pour se permettre, s'adon-
ner. « Il estoit si nouveau, et escolier à faire briges,
« et menées (je me *dispenseray* de ce mot) qu'il ne
« s'en mesla que bien peu. » Lettres de Pasq. t. I,
p. 426.) En parlant des charges : « François premier
« se *dispensa* de les vendre, et à la suite, ce grand
« desbord de vendre, et acheter commença soubz
« Henry second. » Ibid. t. III, p. 178.)

... Qui l'eust pensé
Qu'à tant de tyrannie, il se fust *dispensé*
Qu'il eust presté la main au coup qui m'assassine.

Maximian, Trag. de Th. Corn. acte 2, sc. 3.

(Voyez Lettres de Pasquier, t. II, p. 743 et 744.)
^B *Dispenser* a significé aussi être *dispensé*. Ainsi,
en parlant de la jeunesse à laquelle on ne re-
vient plus :

Est il nuls homs qui en *dispense*,
Ne qui le peüst réiter,
Qui le poroit ja impetier,
Ensi qu'on fait un beneticee,
Une provende, ou un offisse,
Moult y vodroie travailler.

(Froiss. Poës. p. 349.)

^C Enfin, l'on a dit *dispenser* pour « légitimer (2), »
en parlant d'une fille que le roi de Portugal avoit eu
d'une femme qu'il enleva, et qu'il fit couronner
pour sa femme, quoique son mari fut encore vivant,
en 1385 : « Le roy Ferrand de Portugal si tenoit sa
« fille à legitime, et la fit *dispenser* au pape Urbain
« de Rome sixieme. » (Froissart, livre III, p. 86 ;
[éd. Kervyn, XI, 258.]) Parlant de cette même fille :
« Vous vous mettriez à mort, et jugeriez de vous
« mesmes ; si vous faisiez la royne de Castille bas-
« tarde, car on soutient en ce pais la cause, et la
« querelle qu'elle est de justé mariage et *dispensé*
« du pape. » (Ibid. p. 96. — [éd. Kervyn, XI, 286.])

Dispenseur, s. m. Régisseur. Le régisseur d'un
monastère, mais par l'évêque à la place d'un abbé qui
avoit une mauvaise conduite, en latin *dispensator*,
dans la règle de S. Ben. lat. fr. ms. de Beauv. ch. 64.

Dispens, adj. Partagé, divisé. (Voyez DISPARS.)

Vertu unye est forte en combatant

Plus que *dispense*. (3) (Cretin, p. 137.)

Dispenser, v. Courir. « *Dispenser* le boys, »
courir les bois. (Contr. de Songeur. fol. 103, R°.)

Disposer, v. Disposer, ordonner. (Nouv. Cout.
gén. t. I, p. 1257, b.)

Disponible, adj. Dont on peut disposer. « Heri-
« tiers d'un trespasé mobiliaries, sont capables des
« debtes, et contracts du trespasé, comme aussi
« sont les heritiers des acquests, ou autres biens
« *disponibles*, ou qu'ils soient situez. » (Coutumes
d'Artois, au Coutum. gén. I, p. 763.) *Disponible*. (Id.
t. II, p. 980.)

(1) Il signifie encore dépenser : « Vous les [richesses] *dispensés* et aliénés en orgueil, en beubant et en toutes superfluités. » (Froissart, XI, 275.) (N. E.)

(2) Et demander dispense : « Puisque li mariages fu malves el commencement, il ne pot jamés estre bons, se... li apostoles ne voille sur ce *dispenser*. » (Beaum., LVII, 11.) (N. E.)

(3) Il signifie encore perdre : « Sinon, partout sera cilz mos *dispers*. » (E. Deschamps.) (N. E.)

1. Dispos, s. m. Destination, disposition (1) :

Lors ceste vierge, exemple de repos,
 Me revella tout le fatal *dispos*,
 Par ambages, avec parole telle
 Que bien monstroït estre aultre que mortelle.
 Réponse MS. des Oracl. d'Apol. révélée par la Sybille Gumée, p. 10.
 Aux vieilles gens qui, par humain *dispos*,
 Deussent avoir le corporel repos,
 On voit labeur, outré leur force, prendre.
 Les Triomphes de la Noble Dame, fol. 50.

2. Dispos, s. m. Despoïe, titre d'honneur. « Une ville qui est au *dispos* de Romanie clamée Tarrasine. » (Hist. de Loys III, duc de Bourb. p. 321.)
 [M. Chazaud, p. 255, imprime *dispost* de Romanie.]
 « *Dispost* de Romanie. » (La Salade, folio 30, V^o c. 1.) « *Dispost* d'Achaye en Romanie. » (Ibid. c. 2.)
 « Henry de Blois, dit de Bretagne, frere de la reyne « sa vefve, se chargea de la conduite, et c'est luy « que cet aultre appelle *dispost*, a cause du tilire de « la despote de Romanie, qui luy fut donné par le « roy son beau frere. » (Le Laboureur. Histoire de Louis de Fr. duc d'Anjou, roi de Sicile. p. 69.) *Dispost*. (Math. de Coucy, p. 690.)

Disposément, s. f. Disposition :

Rois, telle est sa fourure fourmée
 De l'escu, qu'elle est trianglée,
 Et, par celi *disposément*,
 T'est il la trinité notée,
 Et la toue foy baptisée,
 Dont tu es en oint d'ornement.

Geogr. de Paris, MS. du R. n^o 6812, fol. 53, V^o col. 2.

Disposer. [Intercalez *disposer*, déposer. (Arch. adminis. de Reims, 1, 2^o part. p. 1120) « Et lor dit « lidiz Warnes que li tesmoing n'avoient mie *dis-
 poset* de leur tesmognage à cele fin que eis Jesson
 « eut prouvé s'entencion. » (1298.)] (N. E.)

Dispositif, adj. Mis par écrit, arrêté. On lit au sujet des conditions sous lesquelles les habitants d'Harfleur prétendoient qu'ils s'étoient rendus aux Anglois : « Ce n'estoient que paroles narratives, et « non *dispositives*, ne effectuelles. » (Juvénal des Ursins, Hist. de Charles VI, p. 294.)

Dispost, adj. Dispos. (Coigrave.) (2) Il est opposé à « indisposé, » malade, dans la Coult. de Hamaut, au Coutum. gén. t. II, p. 660. « Appella une sienne « servante puissante, et *disposèe*. » (N. de Strapar. p. 64.) [Voyez la note sous *Dispos*.]

Dispostement, adv. D'une manière agile. (Coigrave et Oudin.)

Mon Dieu, que de plaisir ! de voir nos montagneres,
 Blanches comme le lait, *dispostement* legers.
 Bondir en petits saults, reculer, avancer,
 Et de mille façons luers brantes compasser. (Des Port, 592.)

Disposer, v. Disposer. (Faifeu, p. 47.)

Dispureté, s. f. Pureté, clarté. « Es autres « choses, vous lrouvrez en l'un et l'autre »

« *dispureté*, splendeur, et netteté, et toute disere-
 « lion, sans vous appercevoir un seul brin de
 « l'alteration de leurs cervaux. » (Lettres de Pasq.
 t. I, p. 583.)

Disputailler, verbe. Disputer fréquemment et longtemps. (Coigr. et Oudin.)

Disputateur, subst. masc. Disputeur. (Essais de Mont. t. II, p. 302.)

Disputation, s. f. Dispute. « Après longue *dis-
 « putation*. » (Mém. de Du Bellay, t. V, f. 141, V^o.)

VARIANTES :

DISPUTATION. Oudin, R. Est. et Corneille.
 DESPUTOISON. (3) Chron. S. Denis, t. I, fol. 130.
 DESPUTAISON. Table du MS. du R. n^o 6812, fol. 2, s.

Disseyn, s. m. Privation de possession. Comme « dessaisine. » (Carta magna, fol. 40, V^o et 41, R^o.)

Disseiseresse, s. f. Qui se dépouille, qui se dessaisit. « Si le baron, et son feme fueront de covin, « et consent que le disseisin doit estre fail, donques « il n'est remitter à son feme, pur ceo que il est « *disseiseresse*. » (Ten. de Littl. fol. 151, V^o.)

Dissembler, (4) v. Etre différent. Opposé à « ressembler, » dans la Préface des Essais de Mont. t. I, p. 6, et Poés. mss. d'Eust. Desch. f. 77, col. 4.)
 « Fouls est neuls homs qui jeune femme prent...
 « *dissemblés* sont en leur marier. »

Disseñter, s. m. Dysenterie. « Flux de ventre « appellé le *disseñtere*, qui est l'rs mauvais mala-
 « die, et mortelle. » (Les Triom. de la Noble Dame, fol. 102, V^o.) *Dysseñtere*. (Rob. Est.) [On lit dans G. Guariat, an 1243 : « Fu saint Louis le dous, le sade, « De jouste Pontoise malade, A Maubuisson en « l'abaie, D'une tres cruel maladie, Tres venimeuse « et tres amere Que l'en appelle *disseñtere*. »]

Disseñtment, s. m. Défaut de consentement. (Coigrave et Oudin.) « La vengeance divine présup-
 « pose nostre *disseñtment* entier, pour sa justice, « et pour nostre peine. Ess. de Mont. t. II, p. 344.)
Disseñtment. (Nécol. de Jeann. p. 123.) *Disseñte-
 ment*. (Coul. gén. t. I, p. 879.)

Disseñtir, v. Ne pas consentir. (Oudin.) « Afin « qu'il vienne consentir, ou *disseñtir* le retraict. » (Pasq. Recl. p. 747.)

Disseñtisme, s. m. Dix-septième :

Au *disseñtisme* jour d'avril,
 Vssi del terrien exil. [E. Desch. f. 112, s.]

Disseñsible, adj. De facile digestion :

...Sont de chair plus *disseñsible*,
 Et plus saime, et convertible,....
 Que n'est la venoison sade
 Du viel sanglier tout escuté. [G. de la Big. f. 127, s.]

Dissimulation. [Intercalez *Dissimulation*, dif-

(1) Notre adjectif *dispos* est dans O. Basselin (XXXII) : « Qui trop au mesnage pense Et qui compte sa despense, N'ayant en l'esprit repos. Ne peut vivre bien *dispos*. » (N. E.)

(2) « Comba, qui estoit *dispost* et fort, le pouste et renverse par terre. » (Carl., VI, 46.) Au féminin : « Il les trouverent toutes trois belles, *disposes* et esveillées. » (Despér., Contes, V.) (N. E.)

(3) On lit dans Joinville : « Il me conta que il ot une grant *desputaïson* de clers et de Juis ou moustier de Clygni. » (Joinv., § 51.) M. de Wailly traduit conférence ; c'est en effet une discussion régulière, non une dispute ; de même au § 371 : « [Les amira] furent en *desputaïson* tout le jour. » (N. E.)

(4) Ce verbe, fait sur *dissimulation*, a dû en avoir le sens, car on dit en anglais *dissembler* pour un fourbe. (N. E.)

férend, mésintelligence : « Ces haynes et *dissimula-*
« lions impetueuses se convouient entre ces parties. »
(Froiss. XIV, 351. — Voyez SE DISSIMULER.) (S. E.)

Dissimulatrice, s. f. Femme qui dissimule.
(Cotgrave et Oudin.)

Dissimulé, adj. Déguisé. (1) « Se sauver en
« habit *dissimulé*. » (Lettres de Louis XII, tome II,
p. 58.) *Dissimulé*. (Juvenal des Ursins, Histoire de
Charles VI, p. 29.) *Dissimulé*. (Contes de la R. de
Navarre, p. 436.)

Dissimulément, adv. Avec dissimulation.
(Oudin et Cotgrave, M. de S. Gelais, p. 88.)

Dissimuler, v. Retarder ^A. Éviter, parer ^B.

^A On a dit au premier sens, en parlant de l'oppo-
sition des Anglois, au sujet de la taille qu'on vouloit
lever sur eux, en 1387 : « Dont fut *dissimulée*
« ceste taille (3) : et fut dil qu'on n'en feroit rien,
« pour celle saison, jusques à la saint Michel :
« qu'on retourneroit. » (Froiss. livre III, p. 191.)
« Enst esté la place prise d'assaut, si ce n'eust esté
« le connestable qui *dissimula* le dit assant, desi-
« rant faire l'appointement. » (Hist. d'Arthur III,
Comest. de Fr. due de Bret. p. 757.) On lit à la
marge « lit retarder. »

^B Pour « éviter, parer » : « Tellement *dissimula*
« l'homme du jouvencel, en deboutant tousjours son
« ennemi de lay, et en gardant, que un coup l'homme
« du duc Baudouin mist le pié jusques bien près hors
« de la lice, et fut demandé justice par les amys de
« son adversaire, et les quatre escoules du champ
« prinsrent les champions jusques à tant que le
« jugement en fut fait, et fut trouvé que le pié
« n'estoit que sur le bourel, et ne passoit point
« oultre. » (Le Jouv. ms. p. 368.)

Dissipateur, s. m. Qui dissipe. Ce mot subsiste
en mauvaise part ; il est pris en bonne part dans le
passage suivant :

Selon le bon legislateur

Qui fut des maux le vray dissipateur.

Les Tri. de Petrar. trad. de B. d'Oppède, fol. 86, V°.

Dissipé, part. bélivré. « L'Europe estlan de
« guerres *dissipée*. » (Mém. de Du Bellay. Pièces
justif. t. VI, p. 413.)

Dissiperesse, sub. fém. Dissipatrice. en mau-
vaise part :

Tu n'es femme que de despençe,

Et *dissiperesse* de biens. [E. Desch. f. 379 e.]

Dissipeur, s. m. Dissipateur, pris en mauvaise
part. (Contred. de Songecr. folio 75, R°.)

Dissociable, adj. Qui n'est pas sociable.
(Cotgrave.) « Il n'est rien si *dissociable*, et sociable
« que l'homme, l'un par son vice, et l'autre par sa
« nature. » Ess. de Mont. t. I, p. 374.)

Dissociation, s. f. Dissolution, rupture. (Cotg.)
« Il a rompu, par le passé, les autres traictés qui
« ont esté failz de me marier ; donl, entre autres, y
« en eut un si proche, que la *dissociation* en fut
« comme un miracle de Dieu. » (J. Am. res. p. 414.)

Dissocier, v. Découpler. (Oudin.)

Dissoivre (se), v. Se séparer. « Ainsint se
« *dissoivre* de la compagnie. » (Beaum. p. 110.)

Dissolu, part. Dans S. Bernard, Sermon, fr. ms.
p. 259 et 260 : « Li non sacheance de la decene femme
« nos avoit aveuleiz, li mollece de l'ome ki par
« son propre cuive (cupidez) fut alraiz et enlaciez,
« nos avoit *dissolu*z (enervaverat nos.) »

Dissolu, adj. Gâté. (1) Au propre, en parlant des
mauvais chemins. (Valesiau, p. 78.) De là, au
figuré, « lieu dissolu, lieu de débauche » : « Deffen-
« dant de passer obligation en lieu *dissolu*, à peine
« d'encheoir, par chacun homme de fief, pour la
« premiere fois, en cinq florins carolus d'amende. »
Cout. de Hainaut, au N. Coul. gén. t. II, p. 131^b.)
On lit « laverne » en d'autres Coutumes. Voy. aussi
ce sens dans Modus et Racio, ms. fol. 93^v : « Ainsi
« font les mauvais pasteurs qui errent toute jour es
« lieux *dissolus*, et vont à la laverne. »

Dissolument. [Intercalez *dissolument*,
d'une manière dissolue : « Iceilli Gile se gouverna
« *dissolument*, sanz prendre aucune cure de soy. »
(J. 117, page 165, an. 1380.) Le livre de justice (31)
donne : « Borgois qui vivent *dissolument*. »] (S. E.)

Dissolution. [Intercalez : Faire *dissolution* de
« son corps, le prostituer : « Comme Jaquette
« femme du suppliant feust renommée d'estre femme
« blasmée et faire *dissolution* de son corps. » (J. 148,
p. 286, an. 1395.)] (S. E.)

Dissonent, s. m. Murmure. Borel cite le Rom.
de la Rose :

Çil fleuves court si jollement,

Et même si grant *dissonent*,

Qu'il resone, tabourne, et timbre,

Plus souef que tabour, ne timbre.

(1) « Lesquelz compaignons estoient en habiz *dissimulez*, comme pillars. » (J. 165, p. 224, an. 1411.) (S. E.)

(2) Le verbe *dissimuler* présente d'autres nuances que nous allons énumérer : 1. A l'actif : 1° Soustraire : « Il fut
commandé que quiconques avoit prisonniers si les occidast sans nulle merchy, et que nuls, vaillant ne puissant, n'en fuist
excepté ne *dissimulé*. » (Froiss., XI, 179.) 2° Désavouer : « Quand ils virent que le roi de Castille les *dissimuloit*. » (Froiss.,
XI, 146.) — H. Neutre : 1° Soustraire : « Vous avez toujours *dissimulé* de la guerre. » (Froiss., XIII, 300.) 2° S'esquiver :
« Et convint la dite dame *dissimuler* et departir de Paris. » (Froiss., XV, 333.) 3° Faire défaut : « Et avoit rescript aux barons
desquels il pensoit estre aidé, mais ils *dissimuloient* contre luy. » (Froiss., XV, 34.) — III. Réfléchi : 1° Cacher sa pensée :
« Le duc de Berry luy accordoit toutes ses paroles en soy *dissimulant*, mais il pensoit tout du contraire. » (Froiss., XV, 23.)
2° Se dérober, se tenir à l'écart : « Et venoit trop peu à Gand et se *dissimuloit* che que il poit. » (Froiss., IX, 230.) —

(3) Trop bien de leurs guerres il s'est sceu *dissimuler*. » (Froiss., XI, 52.) 3° Ne pas répondre à un ordre reçu : « Chif qui
lurent mandé dou roi ne se hastoient point de venir, mais se *dissimuloient*. » (Froissart, II, 75.) 4° Etre différent (esse

dissimulant, voy. *dissimulatum*) : « Ensi se dilfère et *dissimide* li mondes en plusieurs manières. » (Froiss., II, 9.) (S. E.)

(3) Ed. Kervyn, p. 150, t. XII ; le sens est plutôt annuler ou révoquer. (S. E.)

(4) On lit au *Dialogue Gregoire le pape* (1876, p. 310) : « Mantes loiz viciet malvoisoise creumors sembler justice, et

dissolue remissions pietet. » — « Il n'est nus hons tant *dissoluz*,... S'tot volentiers la dieu parole, Ne le retraire d'œuvre

tole. » (Gautier de Coinsy, p. 379, ed. Poquet.) (S. E.)

Dissuasif, *adj.* Qui dissuade. (Robert Estienne, Gram. fr. p. 93.)

Dissuetude, *s. f.* Désaccoutumance. (Oudin et Colgrave.)

Distempérature, *s. f.* Défaut de température. « A cause de quelque excessive ardeur, et *distempérature* de tout le corps. » (Fouilloux. Faucon. folio 37, R^e.)

Dister, *v.* Être éloigné. (1) « La redevance bourdeliere due à certain jour, s'il n'y a lieu convenu, doit estre portée en l'hostel du seigneur bourdelier, pourveu que la chose bourdeliere ne soit *distant* de l'hostel du dit seigneur bourdelier, plus que de quatre lieues, et s'il *distoit* outre, le detempeur n'est tenu de la porter au dit hostel, s'il n'estoit autrement convenu. » (C. de Nivern. au Cout gén. t. I, p. 877.)

Distillable, *adj.* Qui se peut distiller. (Oudin et Colgrave.)

Distilllement, *s. m.* Distillation. (Colgrave et Robert Estienne.)

Distincter, *v.* Distinguer. « A ceo coviendra *distincter* lequel la pleyntite eyt resceu. » (Britt. Loix d'Angl. fol. 257 R^e; fol. 255 R^e. et Bouteillier. Som. rur. p. 637.)

Distirper. [Intercalez *distirper*. vendre, aux Preuves de l'Histoire de Nîmes, 3, 204^e, an. 1411 : « Les armeure et harnois des habitans de nostre dicte ville de Nîmes ont esté vendues, *distirpez* et distribuez. » Au reg. M. 170, p. 140, an. 1418, on lit *destilper*. (Voyez ce mot.)] (S. E.)

Distois, *adv.* Depuis. C'est ainsi que ce mot est expliqué à la marge des Let. de Louis XII, 2, p. 82.

Distraict, *s. m.* Terme de pratique. Distraction. séparation ou acte portant dissolution d'un engagement. « Les rescissions de contracts, *distraicts*, faicels avec majeurs, fondez sur deception d'outre « moytié de juste pris, se preseriront par le laps de « dix ans, à compter du jour des dictz contracts, *distraicts*, et autres actes. » (Cout. de Bret. au Cout. gén. t. II, p. 772.) *Distraict*. D'Argent. Cout. de Bret. p. 1347.)

Distraire, *v.* Distinguer, démêler (2) :

Or vous ay dit, sans aller au contraire

De vertité, le triumphant mystere,

Ainsi qu'ay peu d'œil et plume *distraire*. [Muret, p. 169.]

Distrait, *part.* Séparé, éloigné. « S'approchans « de Lilliers ville *distraite* de deux lieues par delà « Pernes. » (Mém. de Du Bellay, liv. VIII, f. 249^b.)

Distres, *s.* Saisie. (Tenur. de Littleton, f. 46^b, 48^a, 50^b.) (Voyez DISTRESSE.) [Comparez l'anglais moderne *distress*.]

Distresse, *s. fém.* Contrainte^a. Saisie, force,

rigueur, oppression, détresse^b. Ce mot, dans Saint Bernard, répond au latin *anxietas* et *districtio*.

^a Voyez le Gloss sur les Cout. de Beauv. « Si le « tenant le eyt fait par *distresse* de autre, ou par « foly, et nient par malice, en tiel cas volons nous « que l'en face venter les seignours, et le tenant, « en nostre court, et là soit *discus* qui avera meill- « leur droit en l'hommage. » Britton, Loix d'Anglet. fol. 175 bis^b.)

^b Le sens de saisie est dans Du Cange, sous *Districcio* : « *Distresse* est la chose qui est prise et « *distraint* sur ascun terre par rent arriere, ou pour « autre diuitie, coment que la proprieite del chose « soit pertinant al estrange. » On lit *distresses* dans Britt. Loix d'Angl. fol. 31^a et 54^a; et *distresse* ibid. fol. 119^a et 52^b.

VARIANTES :

DISTRESSE, S. Bern. Serm. fr. MSS. p. 39 et 197.

DISTROIS, M. p. 197.

DISTROIT, M. p. 271 et 320.

DISTRESSE. [Villeh. p. 165. (Éd. de Wailly, § 400 : « Et « mangea ses chevaux par *distresse*. »

Distreus, [détruit. — Voyez DESTREIZ.] « Est « estroitement defendu à tous batteliers de ne « reposer, ou demeurer avec leurs batteaux, par- « dessus la gotte, que l'on dit les *distreus*, scindés « dans le mardicq, les mardicourq, non plus de « jour que de nuit. » Cout. de L'Angle, au Cout. gén. t. I, p. 312^b.)

Distribucion, *s. f.* Tribut :

Estoient redevables à Rome,

Par paier *distributions* (3),

Peuples de toutes nacions,

Que le jour oeuvre de lumiere. [Guicart, f. 150, R^e.]

Districion, *s. m.* Rigueur. « *Districion* de la « rieuse », rigueur de la règle. (Règle de S. Benoît, lat. fr. ms. de Beauv. ch. 37.)

Distriver (se), *v.* S'éloigner, se séparer :

Et li rois ne veut s'on les sive,

Mes, sans son seu, se *distrive*

Du chief de l'une des esquierres [escadrons]. [Guicart.]

VARIANTES :

DISTRIVER (SE). Du Cange, GL lat. au mot *Scora* 3.

DISTRIVIER, G. Guicart, MS. fol. 67, R^e.

Distroict, *s. m.* District, territoire, banlieue. « *Destroict* du bailliage. » (Colgrave, Gloss. sur les Cout. de Beauvoisis, à *Destretes*, et Du Cange, sous *Districus*.) (4)

« Voulons, et commandons estroitement à touz « noz seneschaus, baillis, prevos, et à touz noz « autres justiciers, et subgez, que cil, en qui *destroit*, « ou jurisdiction li grief, moleste, destourbiers, ou « dommage seront fait, ou donné, sommierement, « et de plain, face tout rendre, adrecier, et amen- « der, comme dessus est dit, tant en partie, comme « à nous. » (Ord. t. I, p. 807.) « Avecques toutes

(1) « Lequel Benoist s'en ala aprez en son hostel, qui *diste* d'illec d'environ demie lieue. » (M. 157, p. 20, an. 1402.) — « Le prieuré de Valencay, qui *diste* du lieu de Gelles de quatre lieues. » (M. 167, p. 88, an. 1412.) (S. E.)

(2) Le sens actuel est dans Deschamps : « De leurs meurs ne te *distrais* Ains y soies entendus. » (S. E.)

(3) « Que chascun sanz faire arrestée, Viegne a Cesar sanz delaiier, Sa *distribucion* paier. » (Nativ. de J. C., Myst. du XV^e siècle.) (S. E.)

(4) Il cite la Coutume de Melun, art. 9 : « *Distroit* et territoire. » (S. E.)

« leurs appartenances, territoires et *destroits* ; » dans un titre rapporté par le Labour. Hist. de Louis de Fr. duc d'Anjou, p. 54 :

Vous m'avez conquis par .ii. foiz :
Par ce vueil estre en vos *destroiz* ;
La hèle soit, et blanche, et bloie,
Et vivre toz jors en grant joie.

Parlon de Blois, MS. de S. G. fol. 147, R. col. 1.

VARIANTES (1) :

DISTROICT, Cout. gén. t. II, p. 576.

DI-TROIT, Caseneuve, Orig. de la Langue.

DESTROIZ, [Partoupeux, f. 132, V.]

DESTROYS, Percéf. vol. IV, fol. 110, V. col. 2.

DI-TRAICT, La Thaum. Cout. de Berri, p. 609.

DESTROIC, Ord. t. III, p. 579.

Dit, s. m. et **Diète**, s. f. Bon mot, sentence, maxime ^a. Sorte de poésie ^b. Sentence arbitrale ^c. Rapport, avis ^d. Oïtre d'un prix ^e.

^a Au premier sens, on disoit : « Le Roman des « hebers dont le S^r Fauchel transcrip্ত quelques « *dictes* memorables, ainsi qu'ils s'appellent en « leur langues, c'est-à-dire des sentences graves et « pleines de pointes. » (Garasse, Recher. des Rech. p. 376 et 377.) « Mon ignorance m'a deceu, et en « requiers mercy à celui qui est souverain Die . . . « et puissant de tous pechiez pardonner, lequel vous « recommande très honorablement par votre *dicté* « qui m'a enluminé, éclairci mon entendement. » (Percéf. vol. 4, fol. 73 ^b.)

Le moyen donc est de nécessaire,

Qui du parlant demontre la sagesse :

Ains que parler, doit penser quoy, ne qu'est-ce

Qui dire veult, et lors en toute humblesse,

Doit préférer sans haster son *dicté*.

Ne trop, ne peu.

[J. Marot, p. 181.]

^b On s'est servi aussi de ce mot pour signifier les paroles d'une sorte de poésie, soit chanson, rondeaux, balades ou autres, parce que vraisemblablement elles renfermoient un sens moral ou un bon mot, et on les trouve encore souvent employés pour servir de titre à une pièce de vers, soit morale ou d'un autre genre. (Borel, add. ; Gloss. de Marot et de l'Hist. de Bretagne.) « La chantoit chansons, et « rondeaux, dont luy même avoit faict le dict ^c. » « et les disoit gracieusement. » (Hist. de J. Boucic. Paris, 1620, p. 30.)

J'ay escouté,
Et bien noté,
Vostre musique,
Dont le *dicté*
N'a pas esté

Fort autentique. [Le Bl. des Faule, am. p. 221.]

^c *Dicté* intitulé pour orgueilleux humilier. » (Fauch. Lang. et Poés. fr. p. 79.)

Après bien boire, on ne fait que penades,
Dités d'amour, soit rondeaux, ou balades.

Les Triomphes de La Noble Dame, fol. 58.

^d C'est aussi une sentence arbitrale. (Gloss. sur les Cout. de Beauvois.) « Quant aucuns se sont mis

« en mise, et li arbitre ont leur *dit* (3) rendu. » (Beaumanoir, page 206 et p. 226.) *Dit*, jugement, se trouve répété dans D. Morice, Hist. de Bret.

^e Rapport, avis : « Au *dit*, et à la relation. etc. » (Ord. t. III, p. 475 et 184.) « Je vueil que chascune « en ait son *dit*, » en dise son avis. (Petit-Jean de Saintré, p. 26.)

^f Entin pour l'offre d'un prix de ce qui est à vendre. Voyez Du Cange, sous *Dictum* 2, où on lit ce jugement des Cout. d'Orl. : « Le homme estrange, et « d'Orléans, oïtraut la souc chose a vendre, por « s'offire, ne por son *dit* tant seulement, ne soit « demandée coustume. »

« A *dit* des chevaliers, » pour à l'arbitrage, au « jugement des chevaliers. » (D. Morice, Histoire de Bret. col. 934, an. 1248, ibid. col. 941.)

« Dire son *dit*, » pour rendre sa sentence. (Cart. de la Ch. des comptes de Nevers, III, folio 15, an. 1247, et IV, folio 1.)

« Mis au *dit*, etc. » pour déferé au jugement de etc. (D. Morice, col. 984, an. 1262.)

VARIANTES :

DIT, Fabl. MSS. du R. n° 7218, fol. 204, V° col. 2.

DICTZ, Gloss. de Marol.

DIT, Poés. MSS. av. 1300, t. III, p. 1072.

DIZ, Ernst. Besch. Poés. MSS. fol. 215, col. 3.

DITTE, Cretin, p. 58.

DITTE, Chem. Marot, p. 243.

DITTE, Le Blas, des faule, am. p. 299.

DITTE, Froiss. Poés. MSS. p. 153, col. 1.

DITTE, Cretin, p. 208.

DITTE, Mohinét, p. 182.

DITTOIR, Percéf. vol. 1, fol. 65, V° col. 1.

DITVIRE, Moyen de Parv. p. 164.

DITROS, Rab. t. II, p. 223.

DIRE, Poés. MSS. av. 1300, t. III, p. 1025.

DITS et DIZ, D. Morice, Hist. de Bret. col. 983 et 984.

DICTÉE, [Beauch. Rech. du Th. fr. I, 250.]

Dit, *participe*. Surnommé. Ajouté à des noms, il marque le vrai surnom. « Celui est perclus de juge- « ment qui n'aperçoit que entre les nobles ce mot « *dit*, laisse, en considération de la vérité du surnom, sans « entrer en deconsideration des soubriquetz qui ne « sont considerables, parce qu'ils ne sont surnoms. « ny près de la. » (S. Jul. Mesl. Hist. p. 452.)

Dix, pour dits. (Duchesne, Gén. de Montmorency, Pr. p. 386, 388, 1265.)

Diz (ii), pour le dit. (Duchesne, Gén. de Chateig. p. 28, titre de 1246.)

Diz, plur. Dits. (D. Morice, Hist. de Bret. e. 964, titre de 1256.)

Dité, *part.* Dit. [Voyez DITTE.]

Moult leur a *dité*, et dist.

Hist. de Fr. MS. du R. 6812, fol. 89, V°.

Dite, *part.* Dit. « Le *dite* conté. » (Beaum. p. 1.)

Dit-Het, s. m. Opuseule. (Borel, Corn. Fauch. des Orig. livre II, p. 103.) *Dit-Het*. (Fabl. mss. du R. n° 7218, fol. 247, V° col. 2.)

(1) On lit déjà dans Berte : « Bours et chastiaux et viles, fermetés et *destrois*. » (Berte, 61^e Conte.) (N. E.)

(2) « De chanson faire et de *dis* et de chans. » (Quenes, Rom., p. 35.) C'étaient des récits ou des tables. « On trouve encore *dit-Het*, XIV, 21 : « De fus clerz [de Philippe de Haynau] et la servioe de beaulx *dité*ns et traittées amoureux. » Le Gloss. 7684 traduit *carment* par *ditey*, et *dictoumen* par *ditey*. Entin on lit au reg. M. 156, p. 448, an. 1401 : « Lequel Arnoulet tenoit en sa main un *dictie* de la Vierge Marie qui il vouloit lire. » (N. E.)

(3) « S'il dit par amandement, li *diz* pot estre dis par li ou par aucun des autres. » (Beaum., V. 8.) (N. E.)

Diteur, *s. m.* Nous trouvons « *diteurs* de « bouche » dans un passage que nous allons citer entier. C'étoient peut-être des « crieurs publics » ou « joueurs d'instrumens à vent. » « Et aussi y avoit « grant multitude de menus gens, comme ribaux « en chemises, joueurs de dés, et gens qui foul « semblans d'estre malades d'aucun mal de saint, « pour avoir argent, et autres gens comme bossus, « monstres, contrefais et heraux, et *diteurs* (1) de « bouche, qui estoient là venus. Toutes ces gens « estoient viciex de la partie au roy des vices. » (Modus et Racio, ms. fol. 289. Re.) On lit ailleurs *aditeurs*. (Voyez Dir ci-dessus.)

Ditter. [Intercalez *ditter*, composer, rédiger en prose ou en vers : « Et devés savoir que je ai ce livre « cronisset, et historiét, *ditté* et ordonné après et « sus la relation faite des desus dis. » (Froiss. II, 14.) On lit aussi dans le Rom. du Riche et du Ladre (Du C. sous *Dictare*) : « Chils qui tout seel et qui tout « voit Me doinst sa grace et ne pourroit De *diter* che « que j'ai empris, Car de *diter* ne sui apris. » (N. E.)

Diva. [Intercalez *diva*, interjection dans Couci, v. 4064 ; Flor. et Blanchel. v. 1705. Garin (I, 295) donne *diva*, et Girars de Viane (p. 166^b) *divai*. (N. E.)

Divadrien. Façon de parler. Le divin Adrien. Mot que les juriconsultes ont formé du latin *divus Adrianus* et qui n'est en usage qu'en parlant d'une constitution de cet empereur. « Au bénéfice de « restitution, et au droit velleien, et à l'espire de « *Divadrien*, et generalmente à tout ce qui, tant « de fait, comme de droict aider et valoir luy « pourroit. » (Godefr. Rem. sur l'Hist. de Charles VII, p. 822.)

VARIANTE :

DIADIEN. Du Cange, Gl. lat. au mot *Velleyanum*. (2)

Divagner, *v.* Vagner, errer. (Colgr. et Oudin.) « Se dissipent, et *divaguent* par ces par la. » (Ess. de Mont. II, p. 339 ; *ibid.* I, p. 20.)

Divain, *adj.* Divin. On lit, en ce sens, au féminin, *divaine* dans des vers qui sont au-dessous d'une tapisserie de 1555, dans l'église S. Nicolas-des-Champs ; il rime avec un mot qui termine par *aine*.

Dival, *adj.* De nature divine. « *Dival*, et immortel. » (Joach. du Bellay, p. 167.)

Dive, *subst.* Ce mot pourroit bien avoir signifié

« montagne, » dans l'ancienne langue des Gaulois ou des Francs, puisque le lieu appelé *Duvs dives* (3) dans les Annales d'Eginhard, p. 237, et dans S. Berliu, p. 153, s'explique par « deux monts. » Il y a en France plusieurs lieux appelés *dive*. « S. Pierre de « *Dive* » et autres. Il reste à examiner si ces lieux sont sur des montagnes. *Dijon*, en latin *Divio*, pourroit bien en avoir pris son nom.

Divers, *adj.* Plein de méchancelé (4) ^A. Merveilleux ^B.

^A Ce mot désignoit toute méchancelé. « Estoit « Fredegone *diverse*, et de grant cruauté. » (Chr. S. Denis, t. I, fol. 58.) « Albalia fut royne de Jherusalem, fut male, et *diverse*, et sans pitié. » (Le Chev. de la Tour, Instruct. à ses filles, f. 36, r^{ve} c. 2.) « Estoit en un tems d'iver, que le temps estoit moult « *divers*. » (Hist. de B. du Guescl. par Mén. p. 44. (5))

^B Ce même mot, dans la même acception « d'étrange, » prise en bonne part, a signifié « merveilleux, » et en ce sens, on a dit : « Ilz n'avoient « oneques veu un tel escu, et sans faulte il estoit « le plus *divers* que on sceul, pour lors, en tout le « monde, car au meilleur estoit plus noire que « menre, et de costé la boucle avoit paincte une « royne d'argent, et devant elle un chevalier à « genoulx, comme s'il criast mercy. » (Lancelot du Lac, t. III, fol. 63.) (6)

Vindrent en Bethleem, tout droit,
Pour ton bel enfant aouer,
Et pour l'enfant plus honorer ;
De leurs tresors qu'orent ouvers
Li offrirent trois dons *divers*.

Les 15 Allégr. de la Vierge, en vers, MS.

VARIANTES :

DIVERS. Gretin, p. 37.

DYVERS. Fabl. MSS. du R. n° 7615, t. I, fol. 59, V^o cot. 2.

Diverse, *s. f.* Division, discorde. « Quelque « chose qu'il en soit, dit Parlamente, je ne pourrois « aimer celui qui auroit mis *diverse* entre mon « mary, et moy. » (Contes de la royne de Nav. t. II, p. 191.) [Voyez DIVERSITE.]

Diversefier, *v.* Tourmenter de différentes façons (7) :

...Anours me taire,
Et tant me *diversefie*,
C'on en droit articles plus de cent.

Poes. MSS. Vatican, n° 1490, fol. 175. a.

(1) Au Gloss. 7684, on lit : « *Diteur*, qui bien dite, *dictator*. » Voyez *ditter*. (N. E.)

(2) « Renonçans à tous privilèges... et especialment ladite Agnes à l'espire du senat Velleyen et *Divadrien*. » (Pontoise, 1291.) En 1292, on lit : « À l'espire vellexen et *divadrien* acertenné pour la faveur des fames. » En 1293 : « Au benefice beelleyen et *divadryan*. » (N. E.)

(3) Rapprochez *Divonne*, montagne et château dans l'Ain. *Divonne* est le nom gaulois des fontaines sacrées (*Divona*, Auson., *Gl. urb.*, 14), et M. Renan (Rev. des Deux-Mondes, 1876, II, 244) en a fait un nom commun : « Vis à vis, de l'autre coté de la rivière, était la charmante vallée du Cromeur, arrosée par une ancienne *divonne* ou fontaine sacrée. » (N. E.)

(4) « Lui [de Canimont] qui estoit renommé d'estre *divers* et combatueux. » (Jl. 461, p. 81, an. 1106.) — « Lajuelle femme estoit très-*diverse* rebelle et merueilleuse. » (Jl. 170, p. 113, an. 1417.) — « Li ungs estoit de moult sauvage et *diverse* maniere. » (Froiss., II, 18.) (N. E.)

(5) Dans cet exemple, le sens est mauvais, comme aux suivans : « Li negot et geloit et faisoit moult *divers* temps. » (Froiss., VII, 153.) De là, au Dict. des droits seig. du duc d'Orléans : « Le temps est aucunes fois si *divers*. » (Usages de l'abbaye de sainte-Enverve d'Orléans.) (Voir *diversité*.) — Le sens de désagréable s'y rattache : « Ces nouvelles leur furent moult *diverses*. » (Froiss., VII, 319.)

(6) De là, on passe au sens de bizarre : « Une maison... Car tant est *diverse* que cius ki i entre n'en scet iscir. » (N. E.)

(7) Il a aussi le sens de diviser : « Le jeu de la soule ou boulle de Chalaudas, qui est un jeu accoustumé de faire le jour de Noel entre les compagnons du lieu de Corcie en Auvergne, et se *diversifie* et se *divise* icellui jeu en telle maniere que les zeng mariés sont d'une part et les non mariés d'autre. » (Jl. 185, p. 80, an. 1430.) (N. E.)

Diversement, *adv.* Méchamment ¹. « Les
« thresors, et les meubles qu'ils avoient *diverse-*
« *ment* condamnez au feu, et au naufrage. » Ess.
de Mout. t. II, p. 49. — Voyez **DIVERS.**)

Diverser, *v.* Distinguer ^A. Diviser ^B.

^A Par cest samblant vous puis retrere
Que le faus medisans felon,
Entechié comme Gueneon,
Ne puet, por nule rien amer,
L'amaunt cortois, douts, sans amer ;
Que nature si les *diverse*.
Et les orlone a la traverse,
Si que rien plus ne soit pareille
Que l'esprevier a la corneille.
Fabl. MSS. du R. n° 7213, fol. 202, d.

^B Se *diverser* signifie « se diviser, » en parlant des
discordes des Anglois, en 1387 : « Par divers langa-
ges se *diversoient* les gens en Angleterre, et
« aussi bien chevaliers et escuyers, que commu-
« nautés : tant que le royaume en gisoit en dur
« party, et en grand péoy. » (Froissart, livre III,
page 191.) « Pour ce qu'ils n'avoient pas chief, ne
« gouverneur a si grant besongne, ils se *diverserent*
« en diverses parties, sans ducteur, et sans gouv-
« neur. » (Chron. de S. Denis, t. II, f. 25 ^b.)

Diverserie, *s. f.* Variation, changement, incons-
tance :

Entre cou, canga moult li hans,
De *diverseries* entrans ;
Gar fortune, li sa roïele
Tourne comme la plus isiele
Chose ki soit, cou de deserre
Hiamena desous, en poi d'eure. [Ph. Moisl, p. 660.]

Diversifié, *part.* Inconstant. [Voyez **DIVERSEFIER.**]

« Nul ne se pouroit dire assurez ayant affaire avec
« un prince infiniment *diversifié*. » (Lett. de Pasq.
tome I, p. 156.)

Diversifiement, *s. m.* Changement. (Oudin.)

Diversion, *s. f.* On l'a reproché à Montaigne.
« Je n'ay seu jamais entendre ce qu'il vouloit dire,
« par ce mot *diversion*. Sur le modele duquel il
« nous a servi d'un bien long chapitre. » (Lett. de
Pasq. t. II, p. 378.)

Diversité, *s. f.* Méchanceté ^A. Adversité ^B.

^A Au premier sens, on lit : « L'empereur ôta
« Seguin le conte, de leur terre, pour son méfait,
« et pour ses mauvaies meurs, et pour la *diver-*
« *sité* (2) qui en luy estoit et si cruelle, que à peine
« le pouvoit on souffrir. » (Chron. de S. Denis, t. I,
folio 160 V°. — Voyez les Marg. de la Marg. f. 43 V° ;
le Chevalier de la Tour, Instr. à ses filles, f. 41 ;
Poës. mss. Vat. n° 1490, folio. 175, R°.) De là on
disoit : « *Diversité* du temps, » pour mauvais tems,
orage, tempête : « Par ceste grand' fortune, se
« derompt la bataille sur mer, de messire Robert
« d'Artois, et de sa route, à l'encontre de Monsei-

« gneur Louis d'Espagne et de ses gens ; et ne sait
« on bonnement à qui en donner l'honneur ; car ils
« se partient tous malgré eux, et par la *diversité*
« du temps. (3. » (Froiss. liv. I, p. 109.) [Ed. Kervyn,
IV, 142.]

^B Pour « adversité : (4) « Doit on prendre en
« pascience les choses ameres, et les *diversitez* de
« la fortune. » (Le Jouv. ms. p. 17.)

Diversoire, *s. m.* Hôtellerie. *Diversore*, dans
S. Bern. p. 258, répond au latin *diversorium*. On a
dil, en parlant de l'Enfant Jésus :

Ou le mettrons nous ? en la creiche,
Meilleur lieu n'a ou *diversore*. (5)
Les Marg. de la Marg. fol. 79, b.

Divertir, *part.* Converti, tourné. « Or povez vous
« bien veoir comment mon songe est *diverti* à ma
« grant perte. » (Percef. vol. II, f. 19 ^a.)

Divertir, *v.* Ecarter, éloigner, détourner. « Un
« mary qui sur un soubeon d'adultere vouloit *diver-*
« *tir* sa femme. » Pasq. Rech. p. 326. « Vint telle
« nécessité de vivres pour... le canal qu'ils avoient
« *diverty*. » (Mém. de Du Bellay, livre II, f. 56, R°.)
De là, se *divertir*, pour s'éloigner, se séparer :

... Je me partis
D'avecque vous, las je m'y consentis,
Dont de vostre oeil, et couru me *divertis*.
Les Marg. de la Marg. fol. 320, V°.

« Se *divertir* d'une chose. » S'en retirer. (Oudin,
Curiosités fr.)

Divertissement, *s. m.* Diversion. Terme de
guerre. « Par même moyen, le S. de Lesdiguières
« executeroit une entreprise qu'il avoit sur la ville
« de Grenoble, laquelle il n'osoit tenter, si l'on ne
« faisoit quelque *divertissement* du côté de Ge-
« neve. » (Mém. de Villeroy, t. V, p. 65.)

Divin, *s. m.* Divinité ^A. Théologien ^B.

^A On a employé *divin* pour divinité, nature
divine :

... Le grand pere du vin,
En la grappe vineuse eschangea son *divin*,
Pour tromper Erigone. [A. Jom. p. 168.]

^B On a dit aussi *divin* pour « théologien. » « Non
« mye comme lay, mais comme tres sage *divin*. »
« (Chron. de S. Denis, t. I, folio 320.) *Non tanquam*
« *illiteratus, sed tanquam illiteratus theologus*, dans
le latin de Suger, p. 320. (Poës. mss. d'Eust. Besch.
f. 483 ; et 575 ; Fanchel, Lang. et Poës. fr. p. 37.)

Divinailler, *v.* Prédire au hasard. (Du Verdier,
Bibl. p. 185.)

Diviner, *v.* Diviniser. « Son fils qui se *divina*. »
(Hist. de Fr. ms. du R. n° 6812, f. 79 ^a.)

Divinité, *s.* Divinité, déité.

VARIANTES :
DIVINITÉ. S. Athan. Symb. fr. 2^e traduction.

(1) Il violerent et desrompirent trop *diversement* l'abbé de Castiaux. » (Froiss., III, 271.) (N. E.)

(2) « Si fist il depuis moult de *diversités* et cruautés. » (Froiss., II, 36.) (N. E.)

(3) « Pour la *diversité* du temps, qui lors estoit froit et pluvieux. » (JJ. 163, p. 114, an. 1446.) (N. E.)

(4) Ou contrariété : « Il leur venoit à trop grant dommage et contraire et *diversité* ce que estre englés les convenoit. » (Froiss., VI, 321.) (N. E.)

(5) On lit au ms. 28 (f. S^e Victor, fol. 43^a) : « Après s'en ala en Bethleem et en la balme dou Sauveour entra, et vit le saint *diversore* de la Vierge. » (N. E.)

DEITÉ. S. Athan. Symb. fr. 2^e trad.
DIVINITÉ. S. Bern. Serm. fr. MSS. p. 211 (*Divinitas*).
DIVINITÉT. S. Athan. Symb. fr. 1^{re} trad.

Divinité, s. f. Théologie :

Car nous veons renommer, par clergie,
Roy Salemon, en la *divinité*. [*E. Desch. f. 252.*]

(Voyez Chantepleure, ms. de S. G. f. 104, R^e c. 3.)
« Maître en *divinité*, » docteur en théologie. (Du
Cange, sous *Theologus* et Gloss. de l'Hist. de Paris.
— Voyez Vie d'Isabelle, à la suite de Joinv. p. 171.)
« Maître de *divinité*. » « Maître de *divinité*. » (I)
(Du C. sous *Divinitas*.) *Divinité*. (Choisi, Vie du roy
Jean, p. 302.)

Divis, s. m. Division, partage :

Quant ung vouloir lasche ose en royaume, ou empire,
Divis faire à la chose, en sorte qu'elle empire,
Il se souzmet en pire accident mortelle que onques ;
Jamais donc nul aspire abolir lieux quelz conques.
Cretin, page 127.

Divise, s. f. Testament ^A. Bornes, limites ^B.

^A On lit dans les Loix Norm. art. 36 : « Si home
mort sans *divise* (*intestatus*), si departent les
enfants l'érite entre sei per yvel. » — « Li cuens
Joffrois del Perche s'acocha de maladie, et list sa
divise en tel maniere, que il commanda que
« Estienne ses freres aust son avoir, et mena ses
« homes en l'ost. » (Villehard. p. 18.) [Voy. *Divise*.]

^B Voyez Duchesne, Gén. des Chastillon, p. 27,
titre de 1220. [« Les *divises* qui ensuient... » (1404,
Aveu de Concre ; Dict. des droits seig. du D. d'Orl.
de L. C. de D.) « Iceelui Richard avoit arraché les
« bornes ou *divises* d'un quartier de pré. » (Jl. 203,
p. 39, an 1477. — Voir *Divise*.] (N. E.)

VARIANTES :

DEVISION. Britt. Loix d'Angl. folio 111, V^e.
DIVISION. Ph. Mouskes, MS. p. 41.
DIVISANCE. Borel, Dict. ; Gl. de Villehard.

Divisément, adv. Distinctement, séparément,
spécialement. *Divisément*, dans S. Bernard, répond
au lat. *sub disjunctione*. « Et sont en somme toute,
« deux cents quarante huit canons, qui *divisément*
« sont nommez comme vous avez ony cy-dessus,
« pour ce que *divisément* doivent estre assis selon
« l'assiette de la forteresse. » (Le Jouv. f. 85^b.)

VARIANTES :

DIVISÉMENT. Gotgrave.
DIVISEMENT. Monet.
DIVISEMENT. Ord. t. I, p. 736.
DIVISEMENT. Ibid. t. V, p. 469 (2).
DIVISEMENT. S. Bern. Serm. fr. MSS. p. 231.

Diviser, v. Partager, séparer ^A. Distribuer ^B. (3)
Diviser, dans S. Bern. répond au latin *Dispartire*.

Contre le tans qui *divise*
Yver, et pluie d'estey.

Chans. MSS. du C^e Thibaud, p. 35.

« Heure k'ele fust *devisée*. » (Carpentier, Hist.
de Cambrai, tome II, p. 31 et 32, dans trois titres
de 1269.)

^B On l'employoit aussi pour « distribuer » :

...A chascune d'elles largit
Ses dons, et les *divise* ensemble
A chascun, si com bon lui semble. [*Desch. f. 543* «.]

Diviseur, s. m. Qui divise, qui partage. « Il y
« a un collèg^e d'hommes, que l'on nomme arpen-
« teurs, *diviseurs*, ou experts. » (Cout. de Nieuport,
au N. Cout. gén. t. I, p. 737 «.) *Divisarres* est
en latin *divisor*, dans le Gloss. du P. Labbe. (Voyez
DIVISEUR.)

Division, s. f. Convention ^A. Séparation, divi-
sion, distinction ^B. (4)

^A « Li rendi l'en une partie de la terre qui avoit
« eslé perduentor Constantinople, et si li rendi l'on
« Andrenople, par tele *division*, qu'il auroit seignor
« Grifon, et qu'il ne seroit mie sous la seigneurie des
« Venciens, ne des Latins. » (Comlin. de G. de Tyr,
Martene, t. V, col. 673.)

^B *Division des apostres* (Le jour de la. Le quinze
du mois de juillet. On lit sur les foires de Palzeux :
« La premiere, le vendredi, et samedi après les
« festes de Pasques, la seconde, la veille, et le jour
« de la *division des apostres*, le quatorzieme, et
« quinzeieme de juillet ; la troisieme le jour de
« Saint Laurent, neuvieme, et dixiesme d'aoust. »
(Cout. de Bouillon, au N. C. gén. t. II, p. 852^b.)

Divorce, s. m. Ce mot subsiste. On distinguoit
« le *divorce* perpetuel et le *divorce* du lit. » Le
premier étoit la rupture du lieu, la dissolution
entière du mariage. Il est opposé à « *divorce* du
lit, » qui n'est qu'une séparation de corps qui
n'empêche pas les parties d'habiter une seconde fois
ensemble, si elles le jurent à propos. (Bout. Som.
rur. p. 729, 730.)

Divorce (se), v. Faire divorce. On lit *divor-
tiate*, dans le même sens, dans Du Cange. « Vous
« avez mis en butte Ciceron, comme s'il étoit à
« louer de *s'estre divorcé* d'avec sa femme Teren-
« tia. » (Contes de Cholières, folio 193^b.) « Mariage
« *divorcé*. » (Bouteiller, p. 727.) « *Geus divorcés*. »
(Cout. de Thainot, au N. Cout. gén. t. II, p. 136.)
« *Divorcer (se)*. » (Bouteill. Somme rurale, p. 727.)
« *Divorser*. » (Tri. des IX Preux, p. 109, col. 1.)

Diurne, adj. Journal. (Oudin.)

Diutie, s. f. Délai. Retard de payement d'une
dette. « Distresse est la chose qui est prise et
« distraint sur aucun terre, pour rent arriere, ou
« pour autre *diutie* ; coment que la proprietie del

(1) « Ainsinc preschier le soloient Jadis par Paris la cité Li mestre de *divinité*. » (Rose, v. H 96.) On disait des étudiants
en théologie : « belessons aux povres escoliers estudians à Paris en *divinite*. » (1301, Ch. des Comptes, Livre Rouge.) Au
même reg., an. 1304 : « Si seront .xx. escoliers enfens en gramme et .xxx. en logique et en philosophie, et .xx. en
théologie ou en *divinité*. » (Du Cange, I, 416^b ; II, 892^a) (N. E.)

(2) Ord. de 1319 : « Ordennons que inventoire soit fait de tous les escriptz de la Chambre, et les corrigiez mis d'une
part, et les autres d'autres, et chascuns escriptz d'un pays mis ensemble en luch^s *divisément*. » (N. E.)

(3) Il signifie encore donner par testament : « Item, j'ordonne et *divise* à Richard mon fils ma meilleure couronne. »
(Test. du C. d'Arundel, 1375.) (N. E.)

(4) Il signifie encore folie : « Laquelle Jehanne pour aucune frenesie ou division qui lui estoit venue, ou autrement... se
pendi a un tref de la cheminée de son hostel. » (Jl. 146, p. 246, an. 1391.) (N. E.)

« chose soit pertignant al estrange. » (Du Gange, *Districcio*, sous *Distringere* 3.)

Durable, *adj.* Durable, qui est de durée. (Cotg. et Oudin.)

Durtumité, *s. f.* Durée. « On pouvoit plus attendre prochaine guerre, que *durtumité* de » (p. 11.) « Mem. Du Bell. liv. V, fol. 160.)

Ciertes il parfait sa penence,
Mais il l'ara parfaite hies,
Ensi fu jusqu'al blanc *diuce*. (Ph. Mouskes, p. 666.)
Et espousa par uns *dives*,
La serour a ces contes .ii. (Ibid. p. 502.)

Divulgateur, *s. m.* Qui divulgue. (Cotgrave et Oudin.)

Divulgation, *s. f.* L'action de divulguer. (Oud.)

Divulpatrice, *s. f.* Femme qui divulgue. (Oud.)

Divulguer, *v.* Divulguer. (Celliell. de Tripp.)

Divulguent, *adv.* Publiquement. « Le pu-« blioit ou *divulguent*. » (Branlome, Capitaines fr. II, p. 221.)

Dive, *s. m.* Dimanche. [Comparez la forme *dices*.] « Le blanc *dive*. » Dimanche de Quasimodo, *dominica in albis depositis*.

Divohart, *s.* Corvée ancienne. (Gl. de l'Hist. de Bretagne.) (1)

Dixainier, *s. m.* Officier qui commandoit dix hommes. C'est aujourd'hui à Paris un office municipal. (Voyez Nicot et Rob. Est. Gramm. fr. p. 16.) L'auteur des Contes d'Eutrapel, p. 479, met le mot *discuier* comme ayant vieilli, et y substitue celui de caporal. On voit dans le Moine de S. Denis (Charles VI, trad. par Le Laboureur, p. 775) qu'en 1411 les *dixainiers* de Paris avoient, chacun sous leurs ordres, soixante hommes armés, sans y comprendre les arbalétriers. (2)

VARIANTE :

DIXENIER. Cotgrave.

DISENIER. Borel.

DIZENIER. Brit. Loix d'Angl. folio 49, V°.

DISENIER. Monstr. vol. I, fol. 130, V°.

DIXNIER. Mém. de Du Bellay, Pièces justif. t. VI, p. 526.

I. Dixains, *s. m.* Dessains. Le maréchal de Bassompierre écrit à M^{re} de Lucerne, en 1626 : « Je « me ressens infiniment obligé de la noble corres-« pondance que les treize cantons de la Suisse ont « eue avec les louables *dixains* du roy mon « maistre. » (Ambass. de Bassomp. t. II, p. 179.)

Dixhomerie, *s. f.* Becemvirat. (Macliuvel, Disc. sur Tite-Live, p. 152.)

Dixieme denier (droit de). « Droit qui appar-« tient au roy, sur les mines, minieres, metaux, et « autres substances terrestres qui se tirent par les « terres du royaume. » (Laur. Gl. du Dr. fr.) (3)

Dixier. (Voyez Skinn. voc. forens. expos.)

Dixiesme, *s. m.* La dixième partie d'une chose ^A. Sorte de droit ^B. Territoire qui doit ce droit ^C.

^A Au premier sens : « Comment dame, dist Zephir, « vous a il fait tant d'ennuy. — Sire, luy dist la « dame, je ne vous en scauroye dire la *dixime*. » (Percefor. v. IV, f. 101 ^C.) Dans le Fable du Prêtre, la mère se plaint en ces termes :

Si a dit à son fils meisme,
Qu'il ne l'ame pas la *dixime*
Qu'il fait sa mie.

Fabl. MS. de S. G. fol. 57, R^o col. 2.

^B Le *dixieme* est aussi une sorte de droit. « Fut « accordé au roy (f) par nostre S. Pere le Pape, un « plein .x. à cueillir partout le royaume de France, « et en Dauphiné à prendre sur le clergie.... dont « ledit clergie fut assez malcontent. » (Monst. v. I, fol. 95 ^B, V^o, an 1411.)

Le pape, en 1410, vouloit lever le dixieme sur les ecclésiastiques de France après leur mort. « Fut « faite la dite congregation sur les demandes, et « requestes par l'archevesque de Pise, et autres « legaux de nostre saint Pere, qui furent pareille-« ment sur le *dixiesme* et vaccant, sur les procura-« tions, et despoilles des trespassez. • Mais on opposa à cette demande l'ordonnance faite du temps de Pierre de la Lune, par le conseil de l'Eglise de France : « Sur les libertés, et franchises de la dite « Eglise, de par le roy, laquelle contient, en effect, « estre telle, c'est à sçavoir, que la dite Eglise soit « maintenue, et confirmée en son ancienne fran-« chise, et par ainsi quitte de tous *dixiesmes*, « procurations, et autres actions, et subsides quel-« conques. » (Monstr. vol. I, fol. 104, R^o et V^o.)

« *Dixiesme dixime* » signifie vraisemblablement le *dixieme* du *dixieme* dans ce passage : [« Les « ambassadeurs du Pape au roy en 1410] en contant « de leur legation, fut dit au conseil du Roy present « le due d'Acquitaine, que non mie l'Eglise françoise « seulement obligée, ou tenue à la dite solution du « dit subside ; mais toutes eglises quelconques, « ils fussent à la volenté du pape, premier, « par le droit divin, par le Levitic où il dit en la « sentence, que les Héraques payeroient au souve-« rain prestre le *dixiesme dixime*. » (Monstr. vol. I, fol. 105, R^o.) « Il est nécessaire que vous sçachez où

(1) Il est synonyme de *dicofrat* et de *disosot* dans le cart. de Redon : « Facias inde quod volueris in luh, in dicombito, in alode comparato, diost, dicofrat, divohart, et sine ulta re. » (N. E.)

(2) Du la Marre, dans son *traité de la police*, dit que l'obligation des quartieriers, *dixainiers* et bourgeois est, dès qu'un crime a été commis et qu'il est venu à leur connaissance, d'en avertir le commissaire du quartier et de se joindre à lui, s'il est nécessaire, pour y donner ordre. (N. E.)

(3) C'était aussi le droit perçu par l'amiral sur les débris des vaisseaux naufragés et sur les prises faites en mer. Ne pas le confondre avec le *dixieme* établi en 1710. (N. E.)

(4) Les rois de France se faisoient adjudger par la cour de Rome la *dime* ecclésiastique dans des besoins pressants. Les évêques l'accorderont en 1304 à Philippe-le-Bel pour la guerre de Flandre, et au Dauphin en 1358 pour la rançon du roi Jean. St Louis s'était fait donner les décimes ecclésiastiques en 1267 en faveur des expéditions de Terre-Sainte. Elles furent levées, d'après Lauriere, en 1274, 1275, 1306, 1312, 1315, 1337. Enlin, François I^{er} en rendit la perception permanente ; il y eut depuis lors des receveurs de décimes en titre et une chambre à qui la connaissance en appartenait. (N. E.)

« est l'argent de vostre royaume, de deux ou trois
« ans en ça, dessus et outre le demaine, et les
« aides : ouquel temps ont esté levées plusieurs
« tailles, *diversmes*, demy *diversmes*, impositions,
« malletotes, reformatiōns, et autres plusieurs
« manieres d'avoir finances. » (Monstrelet, vol. I,
folio 159, V^o.)

« Enfin on nommoit *diviesme* le territoire sur
lequel on avoit droit de prendre la dixième partie
des fruits. (N. C. G. III, p. 1212.) De là l'on nomme,
à Clamecy, *divienne* le territoire qui paye le cham-
part au seigneur. (Née. Hist. de Nivern. p. 409.)

Dixime, *adj.* Dixième. « Nous estions vingt
« chevaliers, dont de sa part il faisoit le *diviesme*, et
« moy de ma part l'autre *diviesme*. » (Joinv. p. 22.)
« *Dismé* jour. » (R. du Brut, ms. de M. de Bombar.)
« *Diviesme* jour. » dans mon ms. f. 84, V^o c. 1.)

VARIANTES :

DIXIME. Borel, Dict.

DISIESME. Beaumanoir, p. 1.

DISIME. (1) Fabl. MSS. du R. n^o 7218, f. 113, E^o col. 2.

DIZIME. Choisy, Vie de S. Louis, p. 340.

Deis (for en) Dixieme jour. (Carpentier, Hist. de
Cambrai, II, p. 18, 1133.)

Dime. (Rymer, I, p. 105, 1266.)*Disime*. (Hist. de Beauvais, p. 273, 1167.)

Dixmier, *s. m.* Celui qui avoit le droit de perce-
voir la dime et celui qui l'exerçoit en son nom.
(Voir DISMIER.)

VARIANTES :

DIXMIER. Nouv. Cont. gén. t. II, p. 887.

DISMIER. Du Cange, *Decimator*.

DISMIER. Laur. Gl. du Dr. fr.

DISMIERES. Du Cange, *Terreniator*. (2)

Dix sept vingt. Dans d'anciens Fabliaux, Saint
Remi est le moustier aux *dix sept vingt*.

S. Pol, (3) et S. Antoine i mel,

Et toz les bons sains denomet,

S. Jehan, et S. Gervais en Greve, (4)

Et S. Bon (5) où l'en tiert enleve,

Et si i sera S. Bernars,

Le moustier des Freres aux sas. (6)

Et si i sera S. Remis. (7)

Le moustier aux *dix sept vings*.Fabl. MSS. du R. n^o 7218, fol. 232, V^o col. 2.

Dizains, *s. m. plur.* Sorte de monnaie. « Denari-
« rii a littera K. (8) in iis efficti dicti Carleni, vel
« Carlini, interdum etiam *dizains* quod essent pretii
« 10 den. Turon. » [Du Cange. édit. Henschel, IV,
510, colonne 3.]

Dizeyne, *s. f.* Bizaine. Division d'un quartier

d'une ville soumise à un dizienier qui étoit chargé
de faire le guet. « Volons que toutz soient en *dizeyne*,
« et plevys par dezeyners. » (Britt. L. d'Angl. f. 19.)
Bisaine. (Ord. L. V, p. 68, Note 4.)

Do, *art. Du* :

Sire nos avons un besant,

Si nos rendez le surplus.

Ainsois que de vostre avoies plus.

Fabl. MSS. du R. n^o 7015, t. I, fol. 105, V^o col. 2.

On trouve plusieurs fois *do*, pour *du*, dans ce
Fabliau.

De là peut-être on disoit *doan* pour « de l'an, »
de cette année :

Vez comme est ore bien vestus

De son gaaignage *doan*.Fabl. MSS. du R. n^o 2718, f. 213, V^o col. 1.

Doale. [Intercalez *doale*, douaire. (Jf. 198,
p. 360, an. 1371.) « Item que se homs d'Aigueperse
« qui ail femme ou enfens, estoit ataint vers nous
« pour cas de crime, la femme ne doit perdre sa
« chancelle ne son *doale*. »] (N. E.)

Doane (9), *s. f.* Douane, *doana* dans Du Cange.
[Voyez plus toin DOUANE.]

Doble, *s. m.* Double d'un denier; celle monnaie,
ainsi que beaucoup d'autres, a changé de valeur,
selon les temps et les besoins de l'Etat. Il seroit trop
long de rapporter leurs valeurs et leurs dénominations.
Du Cange, sous *Moneta*, en donne le détail.

1^o « *Doubles* deniers ou deniers noirs. » (Ductos,
Preuves de Louis XI, p. 21 et 25.)

2^o « *Double* d'or. » (Du Cange, *duplex aureus* ;
Ord. des R. de Fr. t. II, p. 250 ; Hist. de Du Guescl.
Mén. p. 297 et 303.)

3^o « *Doubles* gros. » (Duct. Pr. de Louis XI, 24.)4^o « *Doubles* doublons. » (Ess. de Mont. I, 44.)

5^o « Le dernier *doble* appelé bourgeois fort, qui
« avoit cours pour deux deniers tournois, eut cours,
« dans la suite, pour un paris. » Ord. des R. de
Fr. t. III, p. 153.]

6^o « *Doubles* sols parisis portant au revers trois
« lys couronnés. » Du Cange, sous *Moneta*.)

7^o « *Double* et *double* d'aoust. » « C'est la taille
« ordinaire qui est due au seigneur au mois d'aoust,
« par ses hommes serfs, ou tenants héritages, à con-
« dition de servitude. » (Lanrière, Gloss. du Dr. fr.)

« Tous hommes reputez serfs costumiers, ou autres
« à droit de servitude, qui doivent taille en aoust
« doivent, à leur seigneur, en une année, le *double*
« d'aoust, qui est pareille somme que ce qu'ils

(1) Froissart écrivit au sens de dimes (VI, 6) : « En *disimes*, en maletottes, en seursides et en forges de monnaie. » (N. E.)

(2) « Et se il avoit chose par aventure que li sergens terragieres et li *disintiers* ne soient au descharger les gerbes, an croira lou deschargement par son sairement. » (Cart. de Champagne, an. 1217.) (N. E.)

(3) Aujourd'hui l'église S^t Paul-S^t Louis; ensuite vient le *Petit* Saint-Antoine. (N. E.)

(4) Au XIV^e siècle, on remarquait encore le cimetière S^t Jean et l'hôpital S^t Gervais. (Mémoires de la Société de l'Histoire de Paris, I, 78.) (N. E.)

(5) La chapelle S^t Bon est sur le plan Truschet (1552), p. p. la Soc. de l'Hist. de Paris (Mém. I, 67). (N. E.)

(6) « Les freres du Baz (de la pénitence de Jésus Christ), il les pourveut et leur donna place sur Seine par devers Saint Germain des Prez, ou il se hebergierent ; mais il n'y demourerent gueres, car il furent abatu assez tost. » (Joinville, § 728.) (N. E.)

(7) *Remis* ne rime pas avec vingt; peut-être faut-il entendre le collège de *Reims*. (N. E.)

(8) C'est une monnaie de Charles VIII. (N. E.)

(9) Le mot se trouve dans la Prise d'Alexandrie de Guill. de Machaut, sous la forme *andouaine* (Voyez l'éd. de M. de Mas Latrie), qui nous rapproche de l'arabe *al diwan ad-douan*, maison où se réunissent les administrateurs des finances pour recueillir les droits. (N. E.)

« doivent en deniers de taille ordinaire vendable au « dit mois d'aoust. » Cout. de la Marche, au Coul. G. t. H. p. 507. ; La Thaum. Coul. de Berri, p. 126. — Voyez DOUBLE.)

VARIANTES : [Roland donne la forme *doubles* : « De son hauberti il derumpit les *dubles* (*doubles* mailles) » vers 1284 ; de même, au xii^e siècle : « E quatre *duble* la herbeicle rendral. » Rois. 1581 ; mais on trouve aussi *doble* : « Tot li pluser en sont « *doble* trestis. » Roncis. p. 43.] (S. E.)

Dobler, *v.* Doubler. Fauchet, Langue et Poës. franc. p. 111.)

Doblise, [Intercalez *Doblise*, sorte de chandelles, dans l'histoire de Nîmes III, 205, col. 2, an. 1412 : « Pro octo libris de *doblises* ceræ. » On trouve encore *doblus* II, 193, an. 1357.] *Doblous* (Id. 251, an. 1362.) (S. E.)

Doecie, *s. f. plur.* Douge, mot francisé de l'italien *doctia*. (Ess. de Mont. II, p. 812.)

Doeresse [Intercalez *Doeresse*, dans l'expression eschine *doeresse*, dossier, au reg. JJ, 130, p. 158, an. 1386 : « Une eschine *doeresse* assise « au bout du pont neuf avecques le premier « pille. »] (S. E.)

Doet, [Intercalez *Doet*, au reg. JJ, 155, p. 192, an. 1460 : « Et en icelle cave prist deux ceuf et « demi de suif, un *doet* de cuir.... et vendi ledit « *doet* .viii. solz. »] (S. E.)

Dochement, *adv.* Doucement :

Cele cui je n'os nourer,
Ki me vint, sans defiance,
Dochement au cuer navrer
De ses iex, por esgarder.

Ms. Rob. de Meubero, Poës. MSS. av. 1300, t. III, p. 996.

Doefiser, *v.* Rendre docile. (Oudin et Colgr.)

Doet, *s. f.* Dot. « El luy restituer les dites villes « pour *doet* de sa dite nièce. » Lett. de Louis XII, L. III, p. 298.)

Doete, *adj.* Savant. (1) Du Bellay a tenté d'introduire le comparatif et le superlatif *doctieur* (folio 508 V°), *doctinne*, mais sans succès. (Voyez Lettres de Pasq. t. II, p. 731.)

Docteraan, *s. m.* Diminutif de docteur. (Moy. de parvenir, p. 44.)

Docteur, *s. m.* On disoit : « Un bachelier est « un homme qui apprend, et un docteur un homme « qui oublie. » (Dion. Bourg. liv. II, p. 100.) « *Docteur* à triple hourlet. » (Rab. t. IV, p. 230, el Note. — Voyez Oudin et Colgr.)

On lit dans le Blason des Couleurs, p. 44 : « Je « Siente.... *docteur* de ce livre. Lisez *dicteur*, auteur, du verbe « dicter, « composer. »

Doctorange, *s. m.* Doctoral. (Oudin et Colgr.)

« Pour parvenir au degré de maistrise ès ars, à « celui de *doctorange* en theologie. » (Pasq. Rech. page 299.)

Doctorer, *v.* Créer docteur. (Monet, Oudin.)

Doctorie, *s. f.* Profession de docteur. (Nicot, Monet, Colgrave et Oudin.)

Doctorigifier, [Intercalez *doctorigifier*, créer docteur : « Lequel [Thomas de Pisan] tres aimé serviteur « et clerc excellent, gradué et *doctorigifié* à Boulon- « que la Grace en la science de medecine. » (Charles V, part. 3, chap. 70.)] (S. E.)

Doctrinable, *adj.* Que l'on peut instruire ^A, qui peut instruire ^B.

^A Voyez Oudin et Colgrave.

^B J'accepte cette forme qui plus te semble « *doctrinable*. » (Al. Charl. L'Esper. p. 292.)

Doctinaire, *adj.* désignant les calvinistes. « *Doctinaire*, calviniste, religion prétendue refor- « mée ou ceux de la religion. » Ces mots sont rejetés par Balzac, quoiqu'ordonnés par les édités du roi : [« Le mot de religionnaire n'est pas fran- « cois ; il vient du même pays que celui de doctri- « naire, et ce fut sans doute un prédicateur gaseon « qui le debita le premier dans les chaires de Paris. » Socrate, Chrét. II, 246.]

1. Doctrinal, *s. m.* Instruction, leçon ^A. Livre d'instruction ^B.

^A Chant royal, ou savoir divin
Imprime ung nouveau *doctrinal*,
Sans le noir brouillon infernal,
Qui brouille tout de son venin.

(Cretin, p. 7.)

De reponse bien certaine,
Et soudaine,
Vous donne le *doctrinal*,
Pour respondre au cardinal
De Lorraine.

(Clém. Marot, p. 416.)

^B « Ce n'est pas aux hommes de buffeler les fem- « mes : ne le souvient-il pas ce que le dit le petit « *doctrinal* :

La femme n'est que peine,
Et beau renom n'aimeine :
Si d'elle avous victoire
C'est une lasche gloire.

(Mort. Coc. t. I, p. 154.)

(Voyez *ibid.* p. 60 et 61.)

Dans les MSS. de S. G. une pièce intitulée *Doctrinal* contient des instructions de morale très judicieuses. (2)

« *Doctrinal* sauvage, » calchéisme, dans les F. MSS. du R. n° 7218. f. 334, R° col. 1.

2. Doctrinal, *adj.* Instruelif. « Ma chiere dame, « dist le jeune Gadiffer, je pensoye estre venu à « jour de joye et de soulas ; mais il me semble que « je revoys à Fescolle. Gadiffer, beau fils, dist la « royne ; la joye que le pere et la mere font à leurs

(1) « Il n'y a passage, afin de parler naiseement aussi bien que les *doctes*, qui ne soit farcy de science. » (Moyen de parvenir) Voir sous *naiseement*. (S. E.)

(2) Dans l'inv. des MSS. fr. de M. Delisle, p. 59, on lit : « Le *doctrinal* des simples gens, rédigé par les soms de Gui de l'oise archevêque de Sens. Copié sur papier, avec une peinture au commencement en 1474, par Nicolas Gille. A ce n. 17088 du t. fr., ajoutez les n° 1008, 1846, 1007, 1055... » On lit déjà dans la Bataille des Sept Arts (XIII^e siècle) : « Dant Agorisme et *Doctrinal* Lui esclouperent son cheval. » (S. E.)

« enfans doit estre *doctrinale*. » (Perceforest, III, f. 85, R^o col. 1.)

Doctrine, s. f. Instruction, leçon (1). « Comment « beau nepveu, dist la dame, voulez vous yssir de « ma *doctrine*, qui ne tend fors à l'honneur, et au « prouffit de vous, et de vostre lignage ? Madame, « dist le chevalier, de nostre *doctrine* (2), ne de « vostre conseil ne veulx yssir. » (Percef. V, f. 98.)

Doctriner, v. Instruire, enseigner. (3) On a dit de Charlemagne :

Ses filles fist bien *doctriner*,
Et apprendre kendre, et filer,
Et à ouvrer soie, et tauterles,
Ainsi les laides, et les biales,
Pour cou que ne fusesit uisenses

Ne desdiegnaus, ne orgueilleuses. [Ph. Mouskes, p. 78.]

(Voyez Poésies mss. de Froissart, page 43, col. 2.)

[Parlanoip, v. 99.]

Dodane, s. m. Dos d'âne, revers d'un fossé. (4)
« Il regarde, et voit l'une des coulèvres qui se
« soveilloit sur ung *dodane*, et bien lui fut advis
« qu'elle eut douze pieds de long, et se lui sembloit
« plus grosse qu'il n'estoit parmi le corps. » (Perc.
vol. VI, fol. 28, R^o col. 2.) « Une *dodenne* de fossé. »
(Mém. de Fleurangens, ms. p. 173.)

Do, Das. Mots latins, répondant à l'expression
do ut des :

A voidé main fait on le sourt,
Nulz n'a ce qu'il a demandé,
Qu'on ne lui die ostende ;
Lors vient *do das* de son esconse,
Giz fait avoir bonne response,
Car il est de la court ains. [E. Desch. f. 525.]

(Voyez *ibid.* fol. 526, col. 1.)

Dode. [Intercalez *Dode*, soufflet donné avec le
dout de la main : « Jehan de Noyon dist qu'il don-
« neroit volentiers à icellui Houssel une *dode* ou
« buffe. » (J.J. 164, p. 319, an. 1416.)] s. e.]

Doctement, s. m. Action de remuer doucement
et alternativement d'un côté à l'autre. (Colg.
et Oudin.)

Dodeliner, v. Percer. (Colgrave, Oud. et Mén.)
« *Dodeliner* de la feste » se dit en Anjou pour
remuer de la tête. (Diet. étym. de Ménage. Voyez
Rabelais, tome I, p. 39 : « Ainsi marmoitant de la
« bouche et *dodelinant* de la feste alloit voir pren-

« dre quelque conuil aux filets. »] (Voyez Duchat,
ibid. Note 7.) « Vin par trop prins trouble, rougit
« les yeux, et affoiblit la vue, et le chief, et fait
« *dodeliner*, et trembler. » (Le Chev. de la Tour, Ins.
à ses filles, fol. 44, R^o col. 2.) (5)

Dodeliner, s. m. Qui se penche continuelle-
ment et alternativement d'un côté et de l'autre.
(Oudin et Colgrave.)

Dodier, s. m. L'anus. (Chasse et Département d'au.
p. 183, col. 2.)

Dodin. Intercalez *Dodin*, mais, aux Miracles
de Comcy. (D. C. II, 898, c. 2) : « Mais sachés bien,
« c'en est la lins, Que *dodins* est et buisgars lins,
« Faus est apers et durfeus, Ki ces miracles a
« lens. » En Poitou, on dit encore *dodin* et *dodinet*. [S. e.]

Dodine, s. f. Sorte de sauce. Elle se faisoit de
blanc de chapelon, amandes, ail et œufs, et se servoit
sur les oisons. (Oudin, Diet. espag. au mot *Trebulla*
de Anserones.) On y employoit quelquefois le lait.
Il est plusieurs fois mention de *dodines* au lait
dans *Gace* de la Bigne (6, Déd. ms. p. 12, R^o.)

Doce. [Intercalez *Doce* ; 1^o Douve : « Sommes leauz
« à soutenir les *doce* desuz moullins à nos propres
« couz et despeuz à toujourz. » (Ch. de 1306, f. 6,
II, 894, col. 3 ; 2^o Au reg. JJ. 167, an. 1414 :
« Une appellé Danton se parti de la ville de Chastel-
« ledon avecques une *doce*, appellée doesse de charge
« audit pays. »] (S. e.)

Doelle. Intercalez *doelle*, douve de tonneau :
« Le suppliant avecques une *doelle* de pippe, rom-
« pit le morillon de la claveure de la huche. » (J.J.
185, p. 17, an. 1470.)] s. e.]

Doën, v. Porter. Mot breton. (Du Gange, sous
Doana.)

Doer. [Intercalez *doer*, douer, donner en
donaire : « Toute sa terre nequidit m'a donnée ; De
« Bilemont iert ma feme *doce*. » (Roul de Cam-
brai, 221.) « De même dans Berle, XXXIII : « Venil-
« lez que vostre mere m'aime de s'amour *doe*. »]

Doettes, s. f. plur. Fils. Au Gloss. de l'Hist. de
Bret. on lit :

Et leur robes estoit si nettes
Que l'on comptoit bien les *doettes*.

(1) *Doctrine* existoit encore : 1^o Ecole publique : « Le suppliant dit que son entencion estoit de soy en aler demourer à Paris, et que c'estoit la plus notable *doctrine* pour enfans, qui feust en France. » (J.J. 128, p. 146, an. 1304.) 2^o Châtiment : « Icellui danois... prist deux vergerons de sauls, et l'en lûti a nu par les fosses, par maniere de *doctrine* et de chastoy. » (J.J. 135, p. 237, an. 1380.) 3^o Savoir vivre : « La maniere et ordonnance de la belle *doctrine* et contenance de ceste joene fille de France plot grandement. » (Froiss., XV, 186.) (S. e.)

(2) « Estre en la *doctrine* de quelqu'un, était en recevoir l'instruction. » (S. e.)

(3) De même dans Froissart (IV, 247) : « Et avoit chil contes esté mestres dou duch Jehan de Normandie et l'avoit instruit et *doctriné* en sa fouce. » C'étoit aussi donner l'enseignement du *doctrinal* : « Icellui curé qui devoit garder le bien et honneur de ses paroissiens et paroissiennes, les enseigner et *doctriner* devotement. » (J.J. 164, p. 149, an. 1409) Il signifioit encore châtier : « Icellui Jehan chastiant et *doctrinant* sa femme, si comme il appartenoit en tel cas. » (J.J. 118, p. 99, an. 1380.) — « Icellui abbé se eforga de prendre icellui frere Thomas et le faire jugner et *doctriner*. » (J.J. 172, p. 671, an. 1424.) (S. e.)

(4) On lit dans Froissart (X, 240) : « Sur les *dodanes* des fossés de la ville. » C'est aussi une digue : « Confessa avoir prins et retenu à tiltre de croix de cens... tous les rivages ou *dodanes* qui audit prieur bailleur appartènement. » (Cart. de Lagny, fol. 246, an. 1476.) (S. e.)

(5) On trouve aussi *dodeliner* : « Et en lui piquant la teste et *dodelin* vant de douce main, on lui coppe les cheveux en forcelant. » (Repos. des ducs de Bourg., II, 264.) (S. e.)

(6) « Le repas étoit plein de plusieurs et divers mangiers extrêmement bons... comme de la *dodine*, de la menestre, et d'autres telles sauces friandes et delicates. » (Les *œuvres de Lucien*, Paris, Richer, 1613, liv. 1^o, fol. 256.) (S. e.)

« Filer à longues *donelles*. » Filer en laissant le fuseau suspendu à un long fil. « Les filles d'autre part. leurs quenouilles sur la lanche, filaient, les unes assises en lieu plus élevé... sur une huche, ou met à longues *donelles*, afin de faire plus orgueilleusement pirouetter leurs fuseaux. » (Contes d'Eutr. p. 135.) (1)

Dogue. Terme d'injure. (Voyez DOBASSE.)

En un matin, en m'esbatant

D'une fille qui a vogue,

Survint un grant vieille *dogue*,

De laquelle ne tuz content. (B. Colterye, p. 149.)

(Voyez *ibid.* p. 81. et Poës. mss. d'Eust. Desch. fol. 231, col. 1.)

Dogviste. *adj.* Qui tient du dogue : « Levriers « *dogvistes*. » (Saln. Vén. p. 251.)

Doian. *s. m.* Doyen : « Feismes asavoir, dire et senetier par nos *doians* et sergens establis de par nous à ce faire. » (M. 56, p. 238. an 1318.) (S. E.)

Doianmé. [Intercalez *Doianmé*, doyenmé : « Il a l'avoit mis en l'office dou *doianmé* des telliers. » (Froiss. IV, 322.) (S. E.)

Doibtes. *s. pl.* Délicts. (Voyez Ordon. t. I, p. 72, col. 2, art. 20.) On lit dans le latin *delictis*.

Doictée. [Intercalez *Doictée*, au Cart. de Lagny, fol. 241. V° : « Quiconques vent seel audit Laigny à « *destait*, il doit pour chacune semaine de l'an « au jour de vendredy deux *doictées* de seel. » (S. E.)]

Doiene. *s. f.* Dame, maîtresse. Un poëte apostrophe ainsi la S^e Vierge :

Vous, dame de loz anges,

Doienne et souveraine

Par dessus des apostles.

Fabl. MSS. du R. n° 7218, fol. 171, R° col. 2.

Doignon. [Intercalez *doignon*, donjon : « Li « rois fu ocis el *doignon*. (Parton. v. 285.) « Troies « et le rice *doignon*. » (Flore et Blanche fleur, vers 152.) « Le *doignon* est encore nom de lieu dans la Creuse et la Haute-Vienne.] (S. E.)

Doigt. *s. m.* Doigt. *Doi*, dans Marbod. ; petit *doi* dans Loix normand. (*Digitus minimus*.) *Doit*, dans S. Bernard.

Au temps que Alexandre régna,

Un hom nommé Diomedés

Devant luy on luy amena,

Engrillonné poulces et *doi* :

Comme ung larron ; car il fut des

Escumeurs que voyons courir. (Villon, p. 16.)

Expressions remarquables :

1° « Faire voir à l'œil, et toucher au doigt. » (Nuits de Strapar. t. II, p. 109.) Nous disons « Faire toucher au doigt et à l'œil. »

2° « Montrer au doigt et à l'œil. » Cette façon de parler, qui nous est familière, semble venir des descentes sur les lieux qu'on appeloit « veues, ou « monstrées » ; elles devoient être faites « aux « quatre angles de l'héritage, de bout en bout, de

« long en long, à l'œil, et au doigt. » (Grand Cout. de Fr. p. 379.)

3° « Les petits *doigts*. » les doigts du pied. « Nous « ne sommes si proches du port, que nous puissions « esperer si tost le fonds. Au contraire, répondit-il, « pour tout seur, je sens et esgraigne la terre des « *petits doigts*. » (L'Am. ressusc. p. 25.)

4° « Prendre par le *doigt*. » Prendre par la main. (B. du Guescl. Mén. p. 456.)

5° « Aimer du petit *doigt*. » Aimer faiblement. (Percefl. vol. V, fol. 43, R° col. 2.)

6° « Nuz quom le *doigt*. » Nous disons « nud comme « la main. » (E. Desch. fol. 561, col. 2.)

7° « Mesurer tout à son *doi*. » Régler tout à sa volonté :

Li Angele qui el ciel seront

Devant Jhesu s'achiferont

Et erieront merci au roi

Qui tout mesura à son *doi*.

Fabl. MSS. du R. n° 7615, fol. 68, R° col. 1.

8° « On disoit encore « montrer au *doigt* » en bonne comme en mauvaise part. (Fabl. mss. du R. n° 7615, fol. 73, 1^{re} col. 1.)

9° « Je n'en suis mie à deux *doie*. » J'en suis bien loin. (Fabl. mss. du R. n° 7218, fol. 6, V° col. 2.)

10° « A dix *doigts*. » de tout notre pouvoir :

Faisons raison, et justice à dix *doigts*,

Au bien commun soions tuit entendable. (Desch. f. 104.)

11° « *Doigt* mire ou medecinal. » « Laquelle « Nicholle... quant ele s'esveilla, ele se trouva si « perdue en toutes les parties de son cors, que ele « n'en sentoit riens, fors sanz plus en deux doiz de « la main destre, c'est asavoir en celui que l'en apele « *mire* et en celui que l'en apele le moien ou le « lonc. » (JJ. 178, p. 215, an 1447.) De même, aux Miracles de S. Louis, p. 470 : « *Doiz* mire. — « Le « petit *doigt* nommé le medecinal. » (Monstrelet, I, col. 103.) Enfin au regist. JJ. 178, p. 215, an 1447 : « D'icellui cop fut bleccé le dit Pierre au *doigt* medecinal de sa main destre. » (S. E.)

(Voyez en outre le Diction. de Colgrave et Oudin, Curios. franc.)

VARIANTES (2 :

DORT. L'Am. ressusc. p. 252.

DOIT. Percefl. vol. II, fol. 98, V°.

DOIC. Modus et Racio, MS. fol. 50, R°.

DOY. Joinville, p. 61.

DOIE. Prov. du Villain, MS. de S. G. f° 75, R° col. 1.

BOYE. Modus et Racio, MS. fol. 48, V°.

DEL. Loix Norm. art. 13 : Del *doi* après le piecier.

DEL. Fabl. MSS. de S. G. fol. 45, V° col. 1.

DEIZ, *plur.* Marbodus, col. 1076.

Doil. *s. m.* Cuvée. Tromperie⁸.

⁸ Au premier sens, ce mot vient de *dotium*. Aussi Laurière (Gloss. du Dr. fr.) interprète par tonneau le mot *doil* usité à Bordeaux. « Barriques, tonneaux, « cuves, *doils* et autre sorte de vaisselle à vin, « grande, ne petite. » (Cont. de Bordeaux, au C. G. II, p. 672.) Laurière s'est trompé. *Doil*, à Bordeaux,

(1) Le Breton Noel du Fail a employé un mot encore usité à l'est : « Une *dolette* de fil. » Ailleurs, on dit *doitée*. (S. E.)

(2) Dans Rohand, la forme est *doies* : « Contre deux *doies* l'ad du foror jetée. » (Vers 444.) *Doies* devient *doie* dans Berte (117) : « Symons vint à l'hermin si la prent par la *doie*. » A côté de cette forme féminine, on lit dans Couci (V) : « Ses blanches mains, ses *doigts* lous et trévis. » (S. E.)

signifie « un cuvier, » espèce de baquet fait pour recevoir le vin qui tombe du pressoir quand on foule la vendange. (1)

^B *Doil*, pour tromperie, vient de *dolus* : « Quant je considère et pense à mes faits, je me recorde « que j'ay par fraude et *doit*, despoillé la cité, et « le temple de Jherusalem d'or et d'argent. » Hist. de la Toison d'or, vol. I, fol. 54, V^o.)

Doille, *adj.* Mou :

Ne mol, ne *doille*. (2)
Fabl. MS. du R. n^o 7218, fol. 189, V^o col. 4.

1. Dois, *s. m.* Aqueduc, canal, fontaine. Du lat. *ductus*. (3) (Voyez Borel, Du Cange, sous *Doitus*. *Doie* et *doje*. (Le Duchat, sur Rabelais t. V, p. 103, Note 4.)

Les oreilles sont voie et *dois*
Par ou vient jusqu'au cuer la voie,
Chrestien de Troyes, dit par Fauch. Lang. et Pous. fr. p. 101.
Au renouvel de la douce d'esté,
Que resclaircit li *dois* (4) en la fontaine.
Et que sunt vert bois, et vergier.
Gaces Brulles, Pous. MSS. av. 1300, t. I, p. 42

VARIANTES :

DOIZ. Fabl. MSS. du R. n^o 7615, t. I, fol. 101, V^o col. 2.
DOYS. Eust. Desch. Poés. MSS. fol. 62, col. 3.
DOUET. Colgrave, Dict.
DOUCHE. Le Duch. sur Rab. t. V, p. 103, Note 4.
DOUTS. Du Cange, sous *Doitus*.
DOURS. Eust. Desch. Poés. MSS. fol. 48, col. 1.
DOUALLE. Le Duch. sur Rab. t. I, fol. 191, V^o.
DOUALLE. Du Cange, sous *Doitus*.
DOUIT. Fauchet et Du Cange ubi supra.
DUIR. Du Cange ubi supra.
DUIS. Eust. Desch. Poés. MSS. fol. 62, col. 3.

2. Dois, [Intercalez *dois*, dais : « Et ele estoit « sur un banket, De blanc yvoire petitet, Qui est « assis devant le *dois*. » (Parloup. v. 7439. — Voir *Dais* et *Deis*.)

3. Dois, *prép.* Dès, depuis. Dans la description d'un cimier d'armoiries, on lit : « Un demi gene-taire, c'est à savoir *dois* le poictrail en haut, « etc. » (Le P. Menestrier, de la Cheval. p. 89.) « Nos « diels eschevins de Liege, au jugement d'honneur « d'homme, debvront estre presens en nombre de « huict, à tout le moins, et nul d'iceux ne polra « lever, ny en aller hors, *dois* que le procès crimi-nel sera commencé à lire. » (Cout. de Liege, au C. G. I. II, p. 976.)

VARIANTES :

DOIS. Menest. de la Chev. p. 89.
DORZ. N. Cout. gén. t. II, p. 256, col. 1.

Doisen, *adj.* Qui est de Bouay ; monnaie de

Douay. « En Flandres, un Artisan, A Canbrai, un « Canbrisien, A Douai, un *Doisen*, A Provins, un « Provenisien. » (Eber. ms. de S. G. f. 90, R^o e. 1.) « Sols *doisiens*. » (C. G. I, p. 431, c. 2.) « *Doisiens*. (Id. I, p. 431, col. 2), et « monnoye *doisyenne*, sol « *doisyien*. » (T. II, p. 933.)

Doisil, *s. m.* Fausset. (5) Petite cheville qui sert à boucher le trou que l'on fait à un tonneau pour en tirer du vin. *Doisil* se dit encore en quelques provinces, *doisilia* en Auvergne. (Voyez Nicot, sous *Doisil*, et Du C. sous *Duciculus*.)

VARIANTES :

DOISIL. Cout. gén. II, p. 725.
DOUSIL. La Thaum. Cout. de Berri, p. 334.
DOUZI. Du Cange Gl. lat. au mot *Duciculus*.
DOUZIL. Bouch. Serées, livre II, p. 229.

Doissier, *v.* Sortir par le fausset. (Voy. DOISIL.)
..... Autres, sur leurs genoux,
Egussoient des faucets, pour percer des vins doux,
Et piquoient leurs flancs, d'une adresse fort gaye,
En trois tours de fer faisoient saigner la playe
Puis à bouillons fumoux le faisoient *doissier*.
Bergier, de fenn. Belleau, t. I, fol. 30.

Doit, *s. m.* Il faut lire « endroit » au lieu de *doit*, dans le passage qui suit, comme le demande la mesure du vers (6) :

Entre nos et la chace, a de bois un espoi,
Et entrax et le bois, un *doit*.
Part. de Bl. MS. de S. G. fol. 172, V^o col. 1.

Doit à que, *conjunct.* Dès que, puisque :

Partenopex sejourne en pès,
Et a deduit atent à des,
Doit à que il a tot couquis
Quanke ses cuers li a promis.
Part. de Bl. MS. de S. G. fol. 167, V^o col. 2.

Doites, [Intercalez *doites*, dettes, dans une Ch. de 1275. (D. C. II, 620, col. 2.) : « de veil e establis « e commant que lotes mes *doites* soient payées et « tos mes fortez adrecez, e amendez. »] (N. E.)

Doitier, *s. m.* Doiglier. (7) (Monel.)

Doitilon, *s. m.* Diminutif de doigt. (Monel.)

Dolaire, *s. f.* Dolaire :

Li carpentiers qui emprès vindrent,
Grans coignes en leu coul l'indrent
Dolauers, et besagues
Orent à leur costez pendues. (Rou, dans D. C. Bisacuta.)

VARIANTES (8) :

DOLAIRE. Journ. de Paris, sous Charles VI et VII, p. 17.
DOLOIRE. Fabl. MSS. du R. n^o 7615, t. II, fol. 212, V^o.
DOLOERE. Estrub. Fabl. MSS. du R. n^o 7666, p. 16.
DOLEOIRE. (9) Fabl. MSS. du R. n^o 7218, fol. 170, R^o.
DOLOAIRE. Monstr. vol. I, fol. 92, R^o.

(1) Il s'est trompé sur le sens, mais non sur l'étymologie. (N. E.)
(2) On lit aussi dans Renart (IV, v. 489) : « Et li vilains rudes et *doilles*. » Il faudrait lire comme au v. 4186 d'Aiol : « Tel fu et fier[s] et *doines* et traitors. » (N. E.)
(3) En Bretagne et en Normandie, on prononce *doiv*, qui désigne aussi les lavoirs ; en Poitou, la forme est *doiet*. Le mot est employé dans les noms de lieu : St Jean du *Doigt* (l'instière, c. de Lanmeur). (N. E.)
(4) Aux Fabliaux et Contes (II, p. 332), on lit : « Rome est la *doiz* de la malice. » (N. E.)
(5) On lit au Gloss. lat. 7692 : « Clepsedra, *doisil* vel entonnouer. » (N. E.)
(6) La mesure n'en sera pas changée ; *doit*, d'ailleurs, signifie fontaine. (N. E.)
(7) C'est aussi un verin : « Le suppliant print furtivement... aucuns anneaux ou verges d'argent, estans en ung *doittier*. » (Jl. 184, p. 476, an. 1454.) De même aux Emaux de de Laborde (p. 254) : « Un *doittier* de cinq diamants en aneaux d'or emaillez, c'est assavoir un anneau en façon de rabot. » (N. E.)
(8) On trouve aussi *doleiere* : « Une *doleiere*, une coignée, une assote, une hachete. » (Jl. 141, p. 52, an. 1301.) (N. E.)
(9) On lit encore au Charroi de Nymes (vers 965) : « Qui donc veist les durs vilains errer, Et *dolcoires* et coignées porter. » (N. E.)

DOLOURE. *Id.*, vol. II, fol. 122, V.
 DOLOURE. *Gloss.* du P. Labbe.
 DOULOÛTÈRE. P. J. de Saintré, p. 446.
 DOULOÛTÈRE. Cotgrave, *Dict.*

Dole, s. f. Plaine. (Borel, et Du Cange, sous *Dol.*) (1)

Dolé, *part.* Formé. Acception figurée de *doler* :
 « Les mal-dolés, » les gens contrefaits. (Favin, *Th.*
 d'Hom., p. 338.)

Dolérance, s. f. Compliment de doléance ^A.
 Plaintes ^B.

^A « Vin seans un maistre d'hostel du marquis de
 Mantone, capitaine général des Venitiens qui,
 comme parent, envoyoit faire *dolérance* de la mort
 de la dite marquise. » *Mém. de Comines*, p. 694.)
^B Plaintes faites en justice, dans la plupart des
 Ordonn. de l'Échiquier à la suite de l'Anc. Cout. de
 Norm., fol. 31.

Dolent, *adj.* Malheureux ^A. Affligé ^B. (2)

^A Parlia, sire, dist le *Dolante*,
 Je i vor moult bele joveute ;
 Mon cors lor metroie abandon.
 Je ne lor puis faire autre don.

Vies des SS. MS., de Serb., chif. 61, col. 3.

Chi puis veir une *Dolante*
 Ki n'est cost gast pleure, et gemente,
 Por les pecces que jou ai fait. *[Ib. chif. 61, c. 21.]*

^B Ph. Mouskes parlant de la mort de Marconin,
 page 9 :

Quand il moru *dolant* (3) en furent
 Toutes ses gens, si com il diurent.

VARIANTES :

DOLENT. *Villeh.* p. 118. [DOLENZ. *Ed de Wailly*, § 317.]
 DOLLANT. *Journ.* p. 110.
 DOLLANT. *Journ.* p. 28.
 DOBILLANT. *Cout. gen.* t. II, p. 49.

Dolentement, *adj.* D'une manière doléate.
Odin, *Dict.* et *Moyen de parvenir*, p. 99.)

Dolequin. Intercalez *dolequin*, poignard :
 « Icellui Simonnet tery icelle jeune femme trois ou
 quatre cops d'un *dolequin* qu'il avoit. » *J.* 183,
 p. 70, an. 1455.) « Jehan Bernard tira un *dolequin*
 qu'il avoit et d'icellui euda courir sus au sup-
 pliant et l'en ferir. » *J.* 172, page 55, an. 1422.)
 — « Jacot Cuerqueville tenant souz son mentel
 un *dolequin* hors desagaucinne. » *M.* 189, p. 230,
 an. 1451.] (S. E.)

Doler, v. Battre : « J'aiderois mieux combattre
 le diable que contre une femme, qui est pire que
 trente diables ; tant plus que *doleras*, (4 ses epau-
 les, et son escrine avec un lourd baston, tant plus
 elle vomira contre toy des injures, et des vile-
 nies. La cholere du diable n'est rien au dessus de
 la sienne. » (Merlin Cocciaie, t. I, p. 154.)

Dolereux. Intercalez *Dolereux*, souffrant, au
 Roman de Robert le Diable. Du Cange, H. 4, c. 21 :

« De sa plaie iert si *dolereux* Chilz qui tant est che-
 « valereux Que de l'angoisse se plaint fort. » A la
 page 900, col. 3 : « Ains Dieus ne fist si *dolereux*
 « Contrat, ma'ade ne liepreux. » (S. E.)

Dolereux. [Intercalez *Dolereux*, copeaux, au *Gl.*
 lat. 7684, sous *Dolatura*.] (S. E.)

Dolereux, *adj.* Trompeur, *dolosus*. « Il n'i a rien
 « de plus *dolereux* et malicieux qu'un ambitieux. »
 Les Tri. de la Noble Dame, fol. 274, V°.)

Dolusement, *adv.* Frauduleusement. (Nouv.
Cout. gen. t. II, p. 103, col. 1 ; Savaron, contre les
 duels, p. 17 et 18.)

Dollens, s. m. Ville de Picardie. « Tartes de
 « Dollens. » (Prov. à la s. des Poës. mss. av. 1300,
 t. IV, p. 1653.)

Dollequins, s. m. plur. Poignard. (Voir
 DOLEQUIN.)

Arbalestres tres gaillardes,
 Badelaires, barbarines,
 Guisarmes bysans que glaces,
 Briquolles, fundes, machines
Dollequins agus que picques. *[Molinet, p. 130.]*

« Qui est trouvé portant baston défendu, si
 « comme lance de fer, ou de plomb, de hache, cou-
 « teau à pointe, ou *dollequin*, chet en amende de
 « soixante sols. » (Bout. *Somme rur.* p. 859.)

Doloir, v. Affliger ^A. Faire de la douleur ^B. Se
 plaindre ^C. Regretter ^D.

^A Je veul ce que ma femme veult,
 Ne rien qu'elle face ne me *dout*. *[Mod. et Racio, f. 156.]*

De là se *douloir*, pour « s'affliger (5) » :

Tant plus li grieve, et plus s'en *dout*.
Fabl. MSS. du R. n° 7218, fol. 131, R° col. 2.

^B Par une extension de cette acception, l'on a dit
douloir pour « faire de la douleur. » « Le ventre
 « vous *dout*, » le ventre vous fait mal. (*Ibid.* f. 117,
 R° col. 2.)

^C « *Douloir* une playe » est s'en plaindre :

Desor le lit s'est apoiés
 Repose soi, sa plaie *dout*.

Fabl. MSS. du R. n° 7080, 2. f. 43, R° col. 2.

^D Ce qu'il ne voit, cuer ne *dout*.
Poës. MSS. du Vatican, n° 1522, fol. 153.

La conjugaison de ce verbe étoit fort irrégulière ;
 on disoit :

Baurai, fut. P. V. n. 1490, f. 58, R°.)

Baurai, cond. (*Ibid.* fol. 180, V°.)

Baurra, fut. (*Ibid.* p. 154.)

Beille, présent. E. Desch. fol. 67.)

Belant, part. Ph. Mousk. p. 9.)

Beuil (se), prés. (Sag. de Charron, p. 364.)

Beuille, impér. (R. Est. Gram. fr. p. 65.)

Beuillera, futur. (*Id.*)

Beuilloit, imp. ind. Pasq. Rech. p. 574.)

(1) Il le donne comme un mot cambrien ; en bas-breton, *dol* signifie table *[dol-men]*, (S. E.)

(2) Il signifiait aussi lamentable : « Geste pesme et *dolente* aventure, » (Froiss., XV, 90.) (S. E.)

(3) On lit dans Boland (v. 232) : « Franceis mourront, Charles en ert *debut*. » De même dans Froissart (XV, 283) : « Les
 dames et damoiselles estoient joieuses, es aucunes, mais la plupart devoient estre *dolentes*. » (S. E.)

(4) Le sens figure est au XIV^e siècle dans la Charrette (v. 2654) : « As espèces les escus *dolent* Et les hiaumes et les
 haubers. » Au *Livre des Mémoires* (323), on a le sens propre : « Merrien à *doler*. » (S. E.)

(5) « Il entendoit en Fran^{ce} si possiblement que li royaumes s'en *douvroit* viat ans après. » (Froiss., VIII, 112.) (S. E.)

Deulent, présent. (Gloss. de Marot.)
Deuloit, imp. ind. (R. Est. Gram. fr. p. 65.)
Deuts, prés. (M. de S. Gelais, p. 54.)
Deult, prés. (R. Est. G. fr. p. 6 ; Coquill. p. 127.)
Deulte, prés. (Gloss. de Marot.)
Deulent, prêter. (P. V. n° 1490, f. 86.)
Deulx, prés. (Cretin, p. 179.)
Deus, prés. (Gloss. de Marot.)
Deussist, imp. du subj. (Ovide de Arte, f. 97.)
Deut, prés. (F. R. n° 7218, fol. 134.)
Deux, prés. (Percef. II, fol. 138.)
Diaut, prés. (Ern. li. vieille de Gastinon, Poës. mss. av. 1300, II, p. 896.)
Dieudroul, futur. (Erber. ms. de S. G. f. 90.)
Dieult, prés. (Gloss. de l'Hist. de Bret.)
Dieut, prés. (Beaumanoir, p. 9.)
Dieulant, part. (Concord. à la suite de la Cout. de Hainaut, Cout. gén. II, p. 156.)
Doit, prés. (Ord. des R. de Fr. II, p. 4.)
Doie, prés. (Rogiers d'Andelis, Poës. mss. av. 1300, t. III, p. 1246.)
Doiez, prés. (Marg. de la Marg. f. 232.)
Doisscut, imp. subj. (Ord. t. III, p. 664.)
Dolly, prêter. (Borel.)
Dolosevet. (S. Bern. S. fr. p. 163.)
Dolroient, imp. subj. (Ord. t. I, p. 567.)
Dolu, part. (Gloss. des Arrêts d'amor, et Ordonn. tome I, p. 574.)
Dolul, imp. subj. (E. Desch. f. 295.)
Doulesses, imp. subj. (Lanc. du Lac, II, f. 50.)
Doulez, prés. (Ger. de Nevers, 2^e part. p. 36.)
Doulge, prés. (Anc. Cout. de Bret. f. 44.)
Doulie, prés. subj. (P. av. 1300, IV, p. 1346.)
Douloient, imp. ind. (Ord. t. III, p. 640.)
Douloyent, imp. ind. (Pontus de Tyart, Discours du temps, fol. 9.)
Doulu, part. (R. Est. G. fr. p. 65.)
Doulut, imp. subj. (M. de S. Gelais, p. 86.)
Duclt (te). (S. Bern. S. fr. p. 284.)
Ductt, prés. (F. R. n° 7615, I, f. 106.)
Duct, prés. (Bobins du Chastel, Poës. mss. avant 1300, t. I, p. 49.)

Doloire, s. f. Nom d'un vaisseau. « Nef que l'on appelleoit la Riche *Doloire*. » (Chron. de S. Denis, t. II, folio 196.)

Doloison. [Intercalez *Doloison*, douleur, au reg. JJ, 106, p. 405, an. 1374 : « Iceelui Mercier ala « comme tout sain et haistié et senz se complaindre d'aucune *doloison* pour ladite bateure. »] (N. E.)

Dolomon, s. m. Doliman « Leurs habits estoient « pour le pluspart de toile d'or persique à fleurs, « ou de velons plein de diverses couleurs les plus « rares du Levant, doublez de fourrures d'un prix « inestimable ; car elles estoient de pointes de zibe-

« lines, ou de peaux de pieds de pantheres, qui sont « autant ou plus cheres que les martres, selon la « quantité de mouchetures qui s'y rencontrent : « sous ces vestes ou *dolomons*, ils avoient de riches « tuniques. » (Le Laboureur, Voyage de la Reyne de Pologne, p. 143.)

Dolon, s. m. Bourde, bourdon, d'après Borel.

Dolor, s. f. Douleur. Le comte Amédée second de Savoie disoit souvent : « Au jeu d'armes, et d'amours, « Pour une joye cent *dolours*, usant ainsi de ce « mot antique pour faire mieux sa rime. » (Brant. Dames gallant. t. I, p. 241.) Molinet (p. 127) dit de même : « Pour un plaisir mille *dolours*. »

A plaisirs cours
 Longues *dolours*. (Le Bl. des F. Am. p. 296.)

Voire, et Dieu scait
 Quel mal conçoit
 Qui d'amour veut suivre les *tours* :
 Dont s'aucun dit qu'ainsi ne soit,
 Soutenir veuil qu'on y revoit
 Pour un plaisir mille *dolours*. (Ibid. p. 222.)

VARIANTES :

DOLOR. Villeh. p. 34.
 DOLOUR. Villon, p. 61.
 DOLEUR. Nicot, Dict.
 DELOUR. Fabl. n° 7615, II, fol. 151, V^e col. 1.
 DOLEURE. Petit J. de Saintré, p. 675.
 DOLLEANCE. Molinet, p. 124.
 DOULCEUR. Perard, Hist. de Bourg. p. 450, titre de 1241.
 DULOR. Loix norm. art. 11.
 DULUR (l). Marbodius, col. 1644, 1650 et 1666.

Doloremment, adv. Tristement. (Mon., Colg.) (2)

VARIANTES :

DOLOREMENT. Journ. de Paris, s. Charl. VI et VII, p. 55.
 DOLOREUSEMENT. Monet.
 DOLOREUSEMENT. Colgrave.

Dolorer, v. S'affliger^A. Regretter^B. Causer de l'affliction^C. (Nicot, Monet, Borel.)

- ^A Les puellies moult se *dolorent*
 Crient, et dement, et ploient.
 Fabl. MSS. du R. n° 7615, t. II, fol. 209, R^e col. 1.
^B Ne devez mie aprez vos despens *dolorer*.
 Fabl. MSS. du R. n° 7218, fol. 335, R^e col. 1.
^C Ce me *dolouse*, et me tourmente.
 Jehan. de l'Escur. MS. n° 6842, fol. 60, V^e col. 1.

VARIANTES :

DOLOREER. Percef. vol. IV, fol. 65, V^e col. 2.
 DOLOURER. Monet, Dict.
 DOLOUREN. Hist. du Ch^er Bayard, p. 330.
 DOLOSER. (3) Poës. MSS. avant 1300, I, p. 44.
 DOLOUSER. (4) Fabl. MSS. du R. n° 7218, fol. 271, V^e c. 2.
 DOLOUSER. (5) Villon, p. 21.
 DOULEUSER. Œuv. de Baif, fol. 271, R^e.

Doloreus, adj. Dououreux, affligeant, qui cause de la douleur^A. Triste, affligé, infirme^B.

- ^A La chose estoit bien *doloreuse*, (6)
 A bien le cas considerer.

Vig. de Charles VII, t. I, p. 471.

(1) C'est aussi la forme dans Roland (v. 716) ; on trouve aussi *dolor* (v. 1622) et *dolor* (489). (N. E.)

(2) On lit dans Berte (coup. XLVII) : « Qui tousjours ne batoit moult *doulerousement*. » (N. E.)

(3) On lit aussi au reg. JJ, 192, p. 64, an. 1460 : « Le suppliant se *doloroit* et pleaignoit souvent de ce qu'il ne pouvoit estre païé de trois escus. » (N. E.)

(4) On lit aux Miracles de Coinci : « Moult se *dolouse*, moult se plaint. » (N. E.)

(5) « Car perte de si excellent prince n'est mie merveilles, se elle est *dolousee*. » (Ch. V, Christ. de Pisan, VI, c. 71.) (N. E.)

(6) De même dans Roland (v. 3463) : « Ais vos le caple c *doloruse* e pesmes. » (N. E.)

* C'est mal fait, par S^{te} Marie,
D'attendre un tel *dolereux* (1) corps,
Et je vous supplie yssiez hors. [*E. Desch. f. 512.*]

Certes amors, pour fol se doit tenir
Ki de vous se part, et est eslonguans :
Ja faites vous le *dolereux* joians.

M^o Gautiers d'Argies, Poés. MSS. avant 1300, t. III, p. 411.

VARIANTES :

DOLOREUS. Vig. de Ch. VII, t. I, p. 76.
DOLEREUS. Fabl. MSS. du R. n° 7218, fol. 4, V^o col. 1.
DOLEREUX. Eust. Desch. ; P. MSS. av. 1300, t. III, p. 984.
DOLEREUX. Poés. MSS. avant 1400, t. III, p. 984.
DOLEREUX. Les Marg. de la Marg. fol. 105, V^o.
DOLOREUX. Chans. MSS. du C^o Thib. p. 3.
DOLOROUS. Chr. du XII^e S. MS. de Bouh. f. 29, V^o col. 2.
DOLOROUS. Villehardouin, p. 208.
DOLUREUX. Cotgrave, Dict.
DOLUREUX. Modus et Racio, MS. fol. 218, R^o.

Doloser, v. Tromper. [C'est plutôt un dérivé de *dolor* que de *dolus*. — Voir sous *DOLOREA*.]

Par lor *doloser*.

Will. li Viens, Poés. MSS. av. 1300, t. II, p. 807.

Dolosies, s. f. plur. Tromperies. « Transporter
« la couronne, et le royaume de France pardura-
« blement aux diés Anglois, par dampnable tyranie,
« et très malicieuses *dolosies*. » (Preuves sur
le Meurir. du d. de Bourg. p. 316.) *holosités*. (Chr.
fr. ms. de Nangis, an. 988.)

Dolusement. [Intercalez *Dolusement*. dou-
loureusement, Fl. et Bl. v. 2941.] (S. E.)

Dols. [Intercalez *Dols*. doux, dans l'artionex,
v. 165.] (S. E.)

Domage, s. m. Perte, détrimet. dommage,
préjudice. (Nicot. Monet. Marot et Glossaire sur les
Cout. de Beauvoisis.) [Voir *Domage*. On disait des bêtes
paissant dans une terre en défauts : « Bestes
« troyées prinse en *domage*. » (Cout. de Hesdin,
c. 32.)] (S. E.)

...S'ades est vers moi grant domage,
En li amer fait m'en savant domage.

Jehan de Renf, Poés. MSS. av. 1300, t. III, p. 1269.

S'en orent li paient tel *domage*,
Qu'il en furent desconfit. [*Mousk. p. 312.*]

PROVERBES :

« Il advient souvent que pour faire plaisir l'on a
« *dommage*. » (Arrêt Amor. p. 122.)

Vox est cil qui loz jors
Porchace son *domage*.

Fabl. MSS. du R. n° 7615, t. II, fol. 180, R^o col. 1.

VARIANTES :

DAMAGE. Gloss. sur les Cout. de Beauvoisis.
DOMACHE. Fabl. MSS. du R. n° 7615, II, f. 145, R^o.
DOMAIGE. Molinet.
DIGOMAGE. J. Le Fey. de S. Remy. Hist. de Ch. VI, p. 10.
DOMAGE. Fabl. MSS. du R. n° 7615, t. II, fol. 180, R^o.
DOMAIGE. Fabl. MSS. de S. G.
DAMIGE. S. Bern. S. fr. p. 79, en lat. *Incommodum*.
DAMGE. Du Gange, Gloss. lat. au mot *Dammatio*.
DAMNE. Fabl. MSS. de S. G.
DANNES. Ibid.
DAMP. Vig. de Charles VII.
DAME. Pl. Mouskes, MS.
DAM. Clément Marot, et Bout. Som. rur.

DAMMAGE. Ch. des C^o de Nevers, III, f. 15, 1247.
DAN. Poés. MSS. av. 1300.

Domager, v. Endommager, faire tort. « Il n'est
« nul doute que li bailli se mefface, qui advise partie
« de chose de quoi l'autre partie puid estre
« *damagiée*. » (Beaum. p. 13.) « Se l'en voit que le
« marchié fu fet malicieusement, en decevant, ou
« en *damajant* le soubz aagié. » (Ibid. p. 93.) [*Dom-
mager* signifie encore prendre en dommage : « Come
« Estienne Lucat sergent de Macies ou baillage de
« Mascou eust prins et *dommagé* une jument...
« laquelle il vouloit mettre en toit. » (Jl. 167, p. 137,
an. 1412.)] (S. E.)

VARIANTES :

DOMAGIER. Du Gange, sous *Domerigium*. [As gent Fromont
cuerent pour *damagier*.]
DAMAGIER. Geof. de Paris, MS. n° 6812, f. 48, V^o col. 1.
DAMAGIER. Fabl. MSS. du R. n° 7389, f. 52, R^o.
DOMAGER. Duchesne, Gén. de Bar-le-Duc, p. 31.
DOMMAGER. Vig. de Charles VII, t. I, p. 15.
DOMMAGIER. Ord. III, p. 125.
DAMPNIFIER. Procès de Jacq. Cuer, MS. p. 11 et 12.

Domageusement, adv. Avec perte, avec domage,
avec préjudice.

VARIANTES :

DOMAGEUSEMENT. Ord. t. II, p. 74.
DOMAGEUSEMENT. Ibid. t. I, p. 755.
DOMAGEABLEMENT. Mont. Ess. t. I, p. 250.

Domageux, adj. Dommageable, (2) dangereux,
préjudiciable. On lit au sujet du jeune Richard, fils
de Guillaume Longue-épée :

Richard sout en daneiz, et en normant parler ;
Le poi avoit auques rouz, le vis apert, et cler ;
L'antruy sout, et le sien bien prendre, et donner ;
Une charte sout lire, et lez pars deviser ;
Li pere l'ont bien fait dire, et sout rimer ;
D'eschez sout, et des tables son compaignon mater ;
Bien sout paistre un oisel, et liver, et porter ;
En boiz sout contement, et berer, et veyer ;
As talevez se sout, et couvrir, et moller ;
Cectre pié destre avant, et entre deuls doubler,
Talons sout renuer, et retraire, et noxer ;
Sailir devers senestre, et treget tost geter ;
C'est un coup *domageux*, qui ne sen soit garder ;
Mez l'en ne s'i doit mie longuement demorer.

Rom. de Rou, MS. page 65.

Mal fist à vostre pere, et mal fera à vous ;
Trop vous est près voisin, trop vous est *domageux*.

Rom. de Rou, MS. p. 113.

VARIANTES :

DOMAGEUX. Vig. de Ch. VII, t. I, p. 27.
DAMAGEUX. Ord. t. I, p. 678.
DAMAGENT. Borel, Dict.

Domainier, v. Dominer. (Poésies de L. Caron,
f. 21, V^o.) *dominorier*. (Oudin.)

Domangés, s. m. Mot formé du latin *domicel-
lus*, suivant de Marca, Hist. de Béarn. Dans l'ancien
for, tous les nobles étoient compris sous le terme
de *domangés*, mais dans le nouveau *for*, on entend
par *domangés* des nobles qui ont des maisons affran-
chies sans juridiction. (Laurière, (3) Gl. du Dr. fr.)
« Dans le Béarn, il y a trois ordres de noblesse, les

(1) On lit déjà dans Roland (v. 2722) : « Que deviendrai, *doloreux*, coïtive. » (S. E.)

(2) Ce mot n'apparaît pas avant le XIV^e siècle : « Laissez et souffriez joir et user... en lieu non defendu ne *domaigeur* au Roy... » 1394. Arrêt pour l'usage de Dompierre. (Dict. des droits seig. du D. d'Orl. de L. C. de D.) (S. E.)

(3) Laurière traduit Du Gange sous *domicellus* (II, 936, col. 2). (S. E.)

« barons qui sont les grands seigneurs de la noblesse « titrée, les cavers qui sont les chevaliers armez, et « les *domengens* qui sont les écuyers, bacheliers, « damoiseaux, et autres non encore chevaliers. » (Le P. Menestr. de la Chev. p. 106.)

Dome, *s. m.* Eglise principale. (Du Cange, sous *Doma*.) Charles VIII allant à Naples, « comme il « approchoit de la ville de Pavie, ceux du clergé luy « vinrent au devant en fort honorable procession ; « et en cette maniere il fut conduit jusques à la « grand'Eglise appelée le *Dome*. » (Pierre Desrey, Voyage de Charles VIII à Naples, p. 201.) « L'Eglise « de S. Laurent qui est le grand *domme* de Genes. » (J. d'Authon, Ann. de Louis XII, de 1502, p. 102.)

VARIANTES :

DOMME. Mém. de Fleur. MS. p. 299.

DOMME. J. d'Authon, Ann. de Louis XII, p. 281.

DOMME. J. Marot, p. 22, et 28. [O. de Serres, p. 384.]

Domengée, *s. f.* Château, maison noble. *Domenjadura* et *domengadure*, dans le patois de Béarn. (Voyez Laurière, et Du Cange, sous *Domini-catura*) ; il explique *domenjadura* par domaine. (Voyez DOMANGES.)

Domenier, [Intérez *Domenier*, dans un aveu de Vieuxpont, an. 1366 : « Vint et cinq gelines « chacun an de rante, rendues le dimenche avant « Quaresme-prenant, des *domeniers* dudit censif. » (D. C. II, 901, col. 3.)] (N. E.)

Domesche, *adj.* Domestique, apprivoisé. *Doumetge* est un mot languedocien. (Borel, sous *Domesche*.) (1)

Brebis, heufs, les oiseaulx volens

Tout bestail *domesche* et sauvage. (E. Desch. f. 476.)

« Ilz regarderent avant au parfond de la prairie, « et veirent qu'il y avoit vaches *domestes*, et cou- « roient entre elles enfans de dix ans, et de douze « tous nudz. » (Percef. II, f. 1.) [« Pensez des autres « oiseaulx *domesches*, car il ne peuvent parler. » (Menagier, II, 37.)] On trouve « beste *domesche*, » dans Britton, Loix d'Angl. f. 48.

VARIANTES :

DOMESTE. Carta magna, fol. 32, V^o.

DOUMETGE. Dict. de Borel.

Domeses, *s. m. plur.* Animal fantastique dans Rabelais, IV, p. 274.

Domestic, *s. m.* On disoit « *Domestique* (2) ordinaire » pour valet d'une maison : « Femme vefve « qui se remarie avec son *domestique* ordinaire « perd son douaire. » (Cout. de Bret. Cout. Gén. II, p. 782.) On nommoit *domestiques* des officiers de la maison des rois, reines, fils et filles de France. (Du Tillet, Recueil des R. de Fr. p. 322.) « Le duc avoit « plusieurs pensionnaires qu'on nommoit *domesti-« ques*. » (Etat des officiers du duc de Bourgogne, p. 23.) Dans les Mémoires du duc d'Orléans, depuis

1608, p. 183, M. de Soudeille est *domestique* de M. le duc de Montmorency. (3)

Domestique, *adj.* Familier, intime, particulier. « Il est fils du grand marquis Vivian nostre amy « *domestique*. » (Nuits de Strapar. t. I, p. 266.)

Domestiquement, *adv.* Familièrement. (Mon. et Colgrave.) « Hantant avec luy fort privément et « *domestiquement*. » (Mémoires de Du Bellay, IV, fol. 114. — Voyez aussi Fouill. Vén. f. 110, V^o.)

Domestiquer, *v.* Apprivoiser, familiariser, au propre et au figuré : 1^o Dresser un chien de chasse : « Il se *domestiquera* avec les autres et apprendra « à aller au couple. » (Salnove, Ven. p. 261.) 2^o Au figuré : « Il nous faut tenir fermes et ne nous lais- « ser piper aux escrits et persuasions de ceux qui « après avoir fardé et desguisé l'impicté, la veulent « *domestiquer* avec nous, qui la devons chasser « comme un horrible monstre. » (Discours polit. et milit. de la Noue, p. 164. — Voyez aussi Rabelais, IV, p. 242.)

Domiciles, *s. m. plur.* Ce mot semble avoir été employé pour famille, dans les vers suivants où il s'agit de Philippa de flainaut, épouse d'Edouard III :

En considerant....

Ses nobles semilles...

Que Clerk en lisant....

Canonne en priant

Messes et vigiles....

Et recommandant

Son estat puissant

Et les *domiciles*

De li en disant

Il furent si grant

Qu'il est apparent

Elle ot son vivant

vii. fils et .v. filles.

[Froiss. Poës. p. 256.]

Domicilié, *adj.* Domicilié. « Le seigneur « peut faire arrester les fruits de la terre estant en « son fief, qui luy doit redevance jusques à plege de « droiet, quand le deteneur n'est *domiciliaire* ne « estager du dit seigneur. » (Cout. de Bret. au Cout. G. t. II, p. 762.)

Domification, *s. f.* [Action de diviser le ciel en douze parties ou maisons (*domus*) pour tirer un horoscope.] « Les enchantemens, les liaisons, le « commerce des esprits, des trepasses, les pronos- « tications, les *domifications*. » (Ess. de Montaigne, t. II, p. 115.)

Domination, *s. f.* Titre d'honneur. Jacqueline de Bavière écrivant au duc de Gloucester, vraisemblablement mari en secondes nocces de sa mère, l'appelle « son seigneur et pere » et le traite de « vostre *domination*. » (Monstr. II, fol. 24.) L'évêque de Liege écrivant au duc de Bourg. en 1430, lui donne le titre de « haute *domination*. » (Ibid. folio 61.)

Dominnence, *s. f.* « Gabions de defense, *domi-*

(1) Le latin *domesticus*, avec l'accent sur *e*, a donné *domesche* : « Ou vergier ot arbres *domesches*, Qui chargeoient et coins et pesches. » (La Rose, v. 1355.) (N. E.)

(2) Cette forme, calquée sur le latin, apparait dans le *Ménagier* (II, 3) : « Chamberieres et varlets d'ostel que l'en dit *domestiques* » ; et dans E. Deschamps : « Yre valet et enragié qui tue, Et ennemi privé et *domestique* (ms., fol. 314.) » (N. E.)

(3) « M. de Scorbiac, le capitaine Portal, ung de mes subjectz et seruveur *domestique*. » (Lett. de Henri IV, I, 369.) (N. E.)

« *nenee* et de roulage. » (Mémoires de Sully, t. XI, p. 484.)

Dominer, v. Appeler seigneur. Dans la pièce intitulée « La tentacion de Jesus », Satan lui adresse la parole :

Tout est à moy et tout te donne
Mais que devant moy tu le inclines
Et m'adores et me *domines*.

[Hist. du Théât. fr. t. 1, p. 213.]

Domineur, s. m. Dominateur. (Colgr. et Oud.)

Domini, Domins. Le temple. Cette expression se trouve employée pour désigner le temple du Seigneur à Jérusalem, dans la Cont. de Guill. de Tyr. (Martene, t. V, col. 586 et 704.)

Domincal, adj. Qui appartient au seigneur. « L'heritage vendu par decret ne peut estre déchargé « de cens foncier, et droit seigneurial deu sur iceluy, « encore que le seigneur justicier, ou foncier ne « soit opposé par son devoir *domincal*, et chef « cens. » (Cout. de Clermont, au Cout. G. II, p. 882 et I, p. 171.)

Domnier. [Intercalez *Domnier*, seigneur. « En icelles terres à tout droit de haute justice, « comme haut chastelain et *domnier* d'icelles. » (1400, Enquête pour la duchesse de Bar, Diet. des droits seig. du D. d'Orl. de L. C. de D.)] (S. E.)

Domino, s. m. Voile. En Provence, c'est un voile de soie dont les femmes couvrent leur tête, une coiffe. (Du Gange, sous *dominicalis*.) Les femmes d'ici le portoient autrefois dans les églises et il leur étoit ordonné de s'en couvrir la tête lorsqu'elles communioient. Ce mot a passé dans notre langue pour signifier un habillement de bal qui dans son origine différoit peu d'une sorte de voile. [C'étoit l'antique chaperon embronché.] Il nous sert aussi pour exprimer le *domino* des ecclésiastiques, sorte de voile qui leur couvre la tête. [On dit plutôt *camail*.]

Domnotier, s. m. Faiseur de domino. (Oudin.) « Clercs de greffes, *domnotiers*, patenostriers. » (Rab. V, Pronostic. p. II.)

Dommart, s. m. Jeu défendu. « Que nul, ne « nulle ne soustienne mauvais hostel, ne ne sous- « toie honneur, ne hourriere, jeu de dez, de *dom- « mart*, ne de breleue, sur l'amende de .ix. sols. » (Bout. Som. rur. p. 506.)

Dommartin, nom de lieu. (2) Dammartin. (Du Bouchet, Gén. de Coligny, p. 58, an. 1268.)

(1) Au IX^e siècle, les femmes devoient avoir leur *pallium* en coiffure, quand elles entraient dans les églises ; au X^e siècle, cette prescription donna naissance à l'usage de la *guimpe*, du *theristrium*, de la *vingple* ou *quimple*, pièce de toile entourant à tête comme un turban pour retomber sur une épaule. Au XII^e siècle, la *guimpe* devient la coiffure des veuves ; mais les vieilles femmes de la campagne se couvrent encore la tête de leur mouchoir au moment de la communion, et les femmes d'Arson-Ré (Charente-Inférieure) nouent un voile noir sur leur coiffe, en approchant de la sainte table. (S. E.)

(2) L'étymologie est *dominus Martinus* (St Martin) ; on trouve *Dommartin* dans le Doubs, le Jura, la Seine-et-Marne ; *Dommarlin* dans l'Am, le Doubs, la Meuse et la Meurthe. De même *Domnard* (Seine-et-Marne) vient de *dominus Medardus*. (S. E.)

(3) On lit dans Chastelain (Chron. des ducs de Bourg., Proemes) : « Atisés de convoitise et d'orgueil pour estre en leur temps les aigles du monde et *dompteurs*. » (S. E.)

(4) On lit dans une charte de 1307 (La Thomass., p. 236) : « Et otroïsons que nous, nos hoirs, nos successeurs, ne autres, ne fera, imposera ausdis hommes tailles, ne vantage, ne aussi doresnavant pour lever, exiger *don*, vantage, exaction, ne autre chose quelconque. » Le mot est déjà dans Roland (v. 224 et 845). (S. E.)

(5) On disait en effet de Saint-Yves : « Sanctus Yvo Erat Brito, Advocatus et non latro, Res miranda populo. » (S. E.)

Dommas, s. m. Hebdomadier, semainier. (Bor. Colgrave et Celthell. de L. Trippault.)

Domptant, Dompture. L'action de dompter. (Colgr., Oudin, Monnet et R. Estienne.)

Dompter, v. Dompter. (Voir DOSTER.)

Maint felon ai *danlé* comme cheval o fraïn.
Roman de Rou, MS. p. 32.

Dompteur, (3) s. m. et adj. Qui dompte, qui subjugue. « *Dompteur* de la Gascogne. » Nom donné au comte de Montmorency. (Brant. Cap. Fr. III, p. 234.) Les Suisses prenoient le titre de « *dompteur* de princes » jusques au temps de François I, qui le leur fit effacer. (Id. I, p. 290.) *Dompteur*. (Colgr.)

Domteresse, s. f. Dans les Epith. de La Porte. *Domteresse*. (Colgr.)

Don, s. Semble pris pour la présentation ou nomination à un bénéfice. (Du Plessis, Histoire de Meaux, p. 165, titre de 1260.) (4)

Donade, adj. au fém. Donnée. Terminaison provençale du participe, au féminin, du verbe *donner* :

Cainturete avoit de fueille,
Qui verdist quant li tens muelle ;
Por estre boutonade,
L'amoniere estoit d'amor,
Li pendent erent de flor ;
Par amors fu *donade*.

Poés. MSS. av. 1300, t. IV, p. 1444.

Donaiement, s. m. Ornement. Peut-être une figure de femme. « Item une guiterne d'ivre, où il « y a un *donaiement*, ou *denaiement* d'ivre très « bien ourée au bout. » (Inv. des livres de Charles V, art. 285.)

Donaires. [Intercalez *Donaires*, notaire, aux Gestes de Louis le Pieux, chapitre 13 : « En ce tens « maïmes vindrent ausi noveles à cort que Theo- « dore secretaire de l'Eglise de Rome et Léons « *donaires* estoient occis. » On lit dans le latin *nomenclaturem*.] (S. E.)

Donas (S). s. m. Nom formé du verbe *donner* ; on a dit des avocats :

Qui feront feste plus hastive
De Saint *Donas* ou de saint Yve (5). (Molin. p. 498.)

Donat, s. m. La grammaire. (Colgrave.) Guillaume duc de Normandie envoya son fils Richard à Bayeux « pour apprendre *donat*. » Chroniq. de

S. Denis, t. I, fol. 205. — Voyez Contes d'Eutrapel, p. 264, et BOSNET.) (1)

Donate, s. Expédition et date d'une charte. A la fin d'une charte en faveur des habitants d'Orléans, on lit : Ce fu fet à Orléans en l'an de Nostre Seigneur m.c.xlvii. au douziesme an de nostre regne, « et si estoit en nostre palais, Racou nostre cham-
« bellant, Guillaume le bouteillier, Macie le cham-
« berier, Macie le connestable, et furent en la donale
« l'evesque Menessier d'Orléans, Pierre de la Cour, de
« Rogier abbez Saint Yverre, et par la main Cadure
« chancelier. » (Anc. Cont. d'Orl. à la suite de Beaum.
p. 466.) On lit au même sens : « Ci fut à ce donner. »
(Voyez La Thaum. ibid. p. 466, titre de 1180.)

Donatif. « Privilège dou chief seigneur ne peut, ne
« ne doit valoir à porter garantie sur le fié de ses
« homes, c'est assavoir de ceaus qui ont court, et
« qui pevent faire previlage donatif, se le donatif dou
« seigneur en cui seigneurie se est de quel le privilege
« dou chief seigneur par le n'est avoc, ou que celui
« qui le requiert puisse prouver que il eust la saisine,
« et la teneur longue en pais et sans calongne, an
« tens dou seigneur de celui fié, enci li poroit valoir
« le privilege dou chief seigneur, sans le donatif dou
« seigneur de qui homme tiendroit celui fié. » (Ass.
de Jérus. p. 137.)

Donation, s. f. Ce mot subsiste. On nommoit
autrefois « donation de main chaude » ce que l'on
appelle communément « donation entre vifs »
(Cont. gén. t. I, p. 527.)

Done, adv. Alors. *Dons* et *don*, dans S. Bernard,
répond au latin *tunc*, *extunc*, *cum*, *quando* et *jam*,
ergo, *autem*, *proinde*, *demum*, *nunquid*. Du mot
latin *tunc*, (2) on a fait *donec* en changeant le T en D.
(Rob. Est. Gramm. fr. p. 87.) On a aussi écrit *dont* :

En la guise qui *dont* courroit,
A deduit en le jour tourné ;
Ly chevalier ont boourdé,
Ly bachelier ont escreny
Pierre geté, luitié, sailliy. (R. du Brut, f. 33.)

Donques. *Igitur* dans Rymer, I, p. 116, an. 1270.
Dunkes, dans S. Athan. (Synub. fr. 1^{re} trad.)

Et ses fieus qui, par se folie,
Fu *dons* ars, par trop haut voler.
Adans li Boeus, Poés. MSS. avant 1300, t. III, p. 1370.

Remarquons les façons de parler suivantes :
1° « Dès *donec*. » Dès lors, depuis :

A Tors, el mostier S. Martin,
Guerpi Mahom, et Apolin,
Et mescrei la fole loi,
Et pris la crestienne foi :
Dès donec me héent ni parent,
Des donec n'oi d'ax [eux] veoir talent,
Des donec ai vescu de soldées. (Part. MS. S. G. 153.)

(1) M. Gessard a publié une grammaire provençale du XIII^e siècle, que son auteur, Hugues Faidit, intitule *Donat provençal*. Sur le grammairien Orliens Donatins, qui professait à Rome entre 385 et 404, voyez Teuffel (Hist. de la Litt. Romaine, Leipzig, 1875), page 953. (N. E.)

(2) On plutôt *adunc* : la première consomme a fait tomber la seconde, et la voyelle initiale a disparu. (N. E.)

(3) Dans Partoapox (v. 723), *dont* est opposé à *orc*, au sens de tantôt, ... tantôt. Au v. 520, il signifie d'où. (N. E.)

(4) *Donec* est dans Roland (v. 240, 293, etc.) (N. E.)

(5) On lit dans l'éd. Kervyn (X, 375) : « Evous venir le trait de une *dondeine* que cil de l'ost laisserent aler. » C'est aussi un trait d'arbalète : « Iceellui Jehan tendi son arbalestre, et après ce qu'il ot mis sa *dondeine* en coiche pour tirer, et qu'il l'abbessoit pour prendre sa visée, ladite *dondeine* eschappa. » (JJ. 160, p. 230, an. 1405.) De même au reg. JJ. 171, p. 138, an. 1419 : « Il lui bailleroit d'un vireton ou d'une *dondeine* parmi la pause. » (N. E.)

Desdons et *desdons* en avant. (S. Bernard, S. fr. p. 415 et 327, *extunc*.)

2° Les mots *donec* et *dont* (3) avoient la même signification que le mot « tantôt » répété.

Bien se contient con hom iriez ;
Donec siet, *donec* gist, *donec* salt en piez
Donec tort ses mains, *donec* bat son piz. (Part. f. 164.)
Ainsi traverse l'aventure
Dont est soef, et *dont* est dure. (Ibid. f. 136.)

3° « Que *dont* que. » Comme si :

Et puis li dis chiers sires donts :
« Ne vous cognois ; qui estes vous ?
Et ensi vous me cogniez
Que dont que, nourri m'euissiez,
Lors me dit : Bien te doi cogneestre. (Froiss. p. 89.)

4° « Si *donec* que ou si *dont* que. » Sice n'est que :
« La femme n'a aucun droit ès acquies faits par son
« mary constant leur mariage si *donec* que n'est
« qu'elle se trouve expressemment denommé ès let-
« tres d'iceux. » (Cont. de Metz, au Cont. gén. II,
p. 415, col. 2.)

VARIANTES (4) :

DON. Borel, Dict.
DONC. Ph. Mouskes. MS. p. 464.
DONS. S. Bern. Serin. fr. MSS. p. 11 et 346.
DONT. Ph. Mousk. MS. p. 286.
DUNKES. Regle de S. Ben. lat. fr. MS. de Beav. ch. 28 ; S. Bern. p. 6.
DONS. Rymer, t. I, p. 114, col. 2, titre de 1270.
DONKE. Carpentier, Hist. de Cambrai, p. 29, lit. de 1237.
DUNC. Marbodus, col. 1648.
DONKE. Rymer, t. I, p. 114, col. 2, titre de 1270.
DUNKES. S. Athan. Symb. fr. 1^{re} trad. II, p. 733.
DUNKY. Rymer, t. I, p. 114, col. 2, titre de 1270.
DONQUES. S. Athan. Symb. fr. 2^e trad. Rymer, I, p. 116.
DUNQUES. D. Morice, Hist. de Bret. col. 994, titre de 1265.
DUNT. Loix norm. art. 25, 42 et passim.

Doncelle, s. f. Donzelle. [V. DANSELLE.] Terme de mépris, en parlant d'une maîtresse :

Mais tu la trouveras, ce cuit,
De moult plus cortoise novele
Que tu ne feras ta *doncelle*.

Fab. MSS. du R. n° 7615, t. II, fol. 125.

Dondaïne, s. f. Machine de guerre ^A. Instrument de musique ^B.

^A Machine propre à jeter des pierres rondes et grosses. (Borel.) « Il y avoit encores un autre instrument appelé *do* : *daïne* lequel gettoit de grosses « boules de pierres rondes, qui estoit la *catapulte* « des anciens, et a donné le nom aux femmes « grosses et courtes, qu'on appelle *dondon*, et de « bedaines aux grands ventres de bonne chere « comme si on vouloit dire, qu'ils estoient ou res- « sembloient aux doubles *domdaïnes*. » (Faucl. des Orig. livre II, p. 120 ; Duchat, sur Rabel. I, p. 123 ; Froiss. II, p. 293 ; 5) E. Desch. fol. 250 et 385.)

^B L'auteur de la Traduction de Tacite (in-f° Paris,

1582 dit dans ses Annotations, sur la page 263, *libratoribus funderitoribusque* : « J'ay usé de *don-* « *aines* et bricoles, pour autant que ce sont vieux « mols francois qui signifient *calapulta*, *funde-* « *lista* : quant aux mols boulets je soustien qu'il « est bon pour *gllandes*, car à la vérité, c'estoient « boulets de plomb que laschoient des fondes : les « bricoles et les *donaines* jectoiens de grosses « boules de pierre, d'un et deux piez de diamètre. »
 « On nommoit aussi *donaine* un instrument à vent fait comme une flûte ou une cornemuse. (Oud.)

VARIANTES :

DONDAINE. Boullainv. Ess. sur la Nobl. Table, p. 115.
 DANDAINE. E. Desch. Poës. MSS. fol. 204, col. 4.
 DONNDANE. Hist. de Louis III, duc de Bourbon, p. 173.

Dondez. [Intercalez *bondez*, engraisés, au reg. JJ. 187, p. 272, an. 1457 : « Le suppliant getta hors « de l'estable, sans le sceu de personne quelcon- « que, une paire de buetz *dondez*. »] (N. E.)

Dondir. p. rebondir. « Jouoit à la grosse balle, « et la faisoit *dondir* en l'aer, aultant du pié, que « du poing. » Rab. L. I, p. 163.)

Dondot. Semble explétif dans ce passage :

Vos douz regards, sans nul si,
 Me prometist vraie allegiance,
 Mais vos cœurs, par leur candance,
 Qui pour ma pourtelé s'en orguill,
 L'en a *dondot* desmentit.

Adans li Boeus, Poës. MSS. av. 1300, t. IV, p. 1392.

Dondrecq, s. m. Monnaie de Dondrecht. [Voy. DONDRECHT et DONDRECHER.] « Parmi la somme et pris de « quatre vingts couronnes d'or, dont lesdits recon- « gnoissant vendeurs et chacun d'eux ensemble en « ont aujourd'hui eu et receu dudit acheteur en la « presence desdits auditeurs du roy les soixante, et « assavoir cinquante neuf couronnes, ung *dondrecq* « et six sols en monnaie et vingt. » (Cart. de Corbie, 23, an. 1128.)

Donée, s. m. Donataire. « Sera tenu de donner « au *donné*, ou au legaté, autant comme voudra la « chose litigieuse qui sera donnée. » Bouteiller, S. R. p. 390. « Celui à que le donc est fait est « appellé le *donné*. » (Littl. fol. 11.)

Donciare, v. Faire la cour aux dames. [Lire *donneiar*, mot provençal.] (Du Cange, sous *Donneare*. — Voyez DOSOIER.)

Dongeon, s. m. Tour la plus élevée d'un chàteau ; lieu le plus élevé d'une maison particulière ; château. (Nicot, Borel, Laurière, Gloss. du Droit fr.)
Dunjo, dans Du Cange. « Charte scellée des armes « d'une pierre del *donjon* comte de Corbueil, qui « pour scel avoit le haul d'une grosse tour par « nous appellée *Donjon*, de *domicidium*, (1) pour ce « que c'est la retraicte et domicie du seigneur « comme le plus fort endroit de son chàteau, et « noble habitation. (2) » (Fauchet, des Orig. liv. I, p. 91.) Jacques le Gris étant allé voir la femme de Jean de Carouge dans son chàteau, demanda à voir le *donjon*. La dame l'y ayant menée seule, il ferma la porte sur elle et la viola, d'où le fameux duel où Jacques le Gris fut tué par Carouge. (Froissart, liv. III, p. 152. — Voyez Percef. vol. IV, fol. 46, V° ; Mil. fr. du P. Daniel, t. p. 612 ; Blanchardin, ms. de S. G. fol. 189, R° col. 2 ; Math. de Coucy, Hist. de Charles VII, p. 586.)

VARIANTES :

DONGNON. [Il abatire une basse tour des chaingles dou « *donjon*, mes à la mestre tour dou *donjon* (3) ne pooint « il nul mal faire. » (Froiss. Kerv. IV, 293.)]

DONGNON. Ph. Mouskes, MS. p. 736. [Voyez ce mot.]

DONGNON. Poës. MSS. av. 1300, t. IV, p. 1306.

DONGNON. R. du Brut, MS. fol. 47, V° col. 1.

Dongseux. [Intercalez *Dongseux*, dangereux, au reg. JJ. 161, p. 135, an 1406 : « Pour ce que ledit « mestier d'obloyer... est bien *dongseux* subtil à « apprendre. »] (N. E.)

Dongier. [Intercalez *Dongier*, puissance. (Voy. DANGER.) « De ses chastiaus li bailla le *dongier*. » (Aubery, D. C. II, 907, col. 2.)] (N. E.)

Donna, s. f. Femme. Mot italien. « Faire *donna* « condona. » Façon de parler pour exprimer le « libertinage de deux femmes ensemble. (Brantôm. Dames gal. I, p. 319.) On lit « mestier de *donne* « *condonne*. » (Ibid. p. 251, et III, p. 129.)

I. Donné, s. m. 1° Bâtard. (4) (Monet.) On lit *donati*

(1) Les formes provençales de la croisade des Albigeois, *dompion* (1278), *domion* (850), nous mènent au latin *dominio* ; bien que St More (1330) écrit : « *Dunjon* ne tur ne fortelesce. (N. E.)

(2) Au temps des invasions normandes, les populations se réfugient dans les *castella* romains et mérovingiens que nous nommons à tort camps de César ; mais il falloit reconstruire ces abris situés au confluent des rivières, à l'extrémité des plateaux. On partage la plaine par un fossé dit *vallat* en provençal ; on entre alors dans la *curtis*, la cour où se réfugient les tenanciers du seigneur, protégés pendant la guerre, mais pressurés pendant la paix. Une haie, *haya*, ou une clôture de planches (plessis, *plexarium*) borde le fossé. Un pont de chevaux mène à une motte artificielle, sur laquelle se dresse la demeure seigneuriale (*domnia*, *donjon*) ; c'est une tour de bois, accotée d'une tourelle dite la *fillette*, ceinte de palissades, dites la *chemise*. Au bas de la fillette est la porte ; en haut est la cuisine ; dans le *donjon* même se superposent les magasins et les écuries, la grande salle, *voûte*, où se tiennent les hommages, les logis du seigneur et des souboyers, un campanile de bois qui sert de tour de garde. De semblables demeures sont brodées sur la tapisserie de Bayeux. Au XI^e siècle, le *donjon* construit en pierre est une citadelle carrée (Langens, Beaucency, Loches) ; on abandonne la motte et la chemise devient une muraille ; au XII^e siècle, les *donjons* prennent des formes bizarres ; ce sont des hexagones irréguliers (Beaucenoy), des demi-tours accolés (Etampes), séparées par des arcs de cercle (Houdan) ou terminées en corne (Château-Gaillard) ; la chemise de ce *donjon*, construit par Richard II, est renforcée par des contre-forts en demi-cercles. A partir du XIII^e siècle, le *donjon* est une tour ronde au nord de la Loire et dans la Bourgogne, le Berry et le Poitou ; le *donjon* de Coucy, dit la *Merveille*, peut servir de modèle ; au midi, la forme carrée se maintint jusqu'à la fin du moyen-âge. (N. E.)

(3) M. Scheler (Gloss. de Froissart) n'a pas vu qu'il s'agissait ici de la chemise du *donjon*, renforcée par des demi-tours, comme à Château-Gaillard. (N. E.)

(4) *Donné* est encore synonyme d'*oblat*, soldat infirme entretenu par les abbayes avant la création de l'hôtel des Invalides : « Ordonnant aux abbés de donner aux stropiaux pension annuelle pour le reste de leur vie ; et dans cette institution jusques aujourd'hui, que l'on appelle ung *donné*, qui se court et se brigue. » (Carloix, III, 9.) (N. E.)

au Gloss. de Du Cange. « Et avoit en son hostel un « sien *donné*, et advoué, dit le Bastard de Chauvi-
« gny. » (Histoire ms. de Deols en Berri, par J. de la
« Gogne. — Voyez Dausot.) « De messire Jean de
« Longvoy, et madame Jeanne d'Orléans, *donnée*
« d'Angoulesme, vint madame Françoisse de Long-
« voy, femme de messire Philippe Chabot chevalier
« de l'ordre du roy. » (S. J. Mesl. Hist. p. 346.)

2° Personne gratifiée d'un présent :

« Le donour est proprement la ou un home donne
« certaine terres, ou tenemens à un auter en le
« taille ; celui a qui le *donc* est fait est appelé le
« *doncé* » (Tenures de Lillit. fol. 11.)

2. Donné, part. qui devient en quelque sorte
substantif. « Le *donné* à entendre. » Propos ambigu
qui met sur la voie pour deviner un fait, et qui étoit
usité dans les procédures des gages de bataille.
« L'appellant doit dire, en son plaidoyé, qu'il main-
« tiendra son *donné* à entendre par lui, ou par son
« advocat. » (Ol. de la Marche, Gage de bat. f. 16.)
« Quant les peres, et nobles du royaume eurent
« ouy le *donné* à entendre des deux parties, ilz se
« lirerent à part. » (Percefc. vol. III, fol. 104 ; Lett.
de Louis XII, t. I, p. 62 ; Chron. scand. de Louis XI,
p. 9 ; Cotgrave.)

« Faux *donné* à entendre. » Faux exposé : « Josué
« garda sa foy aux Gabaonites, bien qu'extorquée
« par grande surprise, et faux *donné* à entendre. »
(Sag. de Charron, p. 490.)

1. Donnée et Don. Donation, largesse, libé-
ralité, distribution d'aumônes. (Oudin.)

« Tous donataires peuvent à leurs despens, et
« toutes fois que bon leur semble, soit du vivant
« du donateur, ou après, apprehender, par mises de
« fait, les *donnes* à eux faites, ou autrement se y
« faire realiser, et ne peuvent les heritiers des
« donateurs retenir les *donnes*, en payant l'extima-
« tion d'icelles. » (Cout. de Lille, au C. G. I, p. 767,
conf. II, page 943.) Charles V, au baptême de son
premier fils, « fit faire une *donnée*, en la couture
« de S^re Catherine, de .xx. deniers parisis à chacune
« personne qui y vouloit aller. » (Chr. de S. Denis,
t. III, fol. 10.) (1)

Ne face nus grant largesse d'amours ;

Mais, d'autres biens, soit faite la *donnée* ;

Aux pources Dieu, pour l'ame avoir pardon. (E. Desch. 238.)

1° « Garantir la *donnée*, c'est-à-dire reprendre
ce que l'on a donné. (Cout. de Lille, art. 59.)

2° « Donner un *don* », accorder une faveur.
« Sire, je vous prie, pour Dieu, que me *donnez*
« un *don*, et il luy donna moult voluntiers ; et il
« requist à chascun de ses compaignons qu'ilz
« octroyassent ce qu'il demanderoit, et ilz luy
« octroyerent voluntiers ; si les en merexa moult,
« puis leur dist : beaux seigneurs, scavez vous que
« m'avez donné ? Nenny, disent itz ; vous m'avez
« donné, et octroyé la bataille du geant qui demain
« doit venir ça, si vous en scay bon gré à merveil-

« les, et monseigneur en mercey je humblement
« qui premièrement m'a octroyé ce don. » (Lanc.
du Lac, t. II, fol. 117.)

Octroyer un *donc* à le même sens. « Pour vous, et
« pour les pucelles des houldris, luy octroyastes
« son *don*, qui fut tel, qu'il eut congé d'aymer par
« amours la ou il luy plairoit, sauf toutes bon-
« neurs. » (Percefc. vol. VI, fol. 106.)

3° « *Don* in specie, in genere. » Don spécifié,
indéterminé. « Combien que la veuve d'un homme
« noble ait pris, et apprehendé, et accepté les dits
« biens meubles, et dettes ; toutes fois, si son mary
« a fait aucuns *dots*, et legs de ses biens in specie,
« comme l'on droit, de tel cheval à un tel, et de
« cette vaisselle à un tel : ces choses ainsi spéci-
« fiées, et declarées particulièrement, la dite veuve
« seroit tenue de la délivrer au legataire, au dona-
« taire, puisqu'ils n'excederoient point la valeur
« de la moitié des meubles, et dettes ; mais les
« legs, et *dots* faits in genere, qui sont d'aucune
« somme d'argent, ou autre chose qui ne seroit
« pris en espèce, la dite veuve ne les payeroit
« point ; mais seroit à payer aux heritiers. » (Cout.
de Peronne, au N. C. G. II, p. 618.)

4° « *Don* gratuit. » [Taxe demandée par le roi à
l'assemblée décennale du clergé et payée par les
bénéficiaires.] (Laur. Gloss. du Br. fr.), *Donum*
graciosum dans Du Cange ; *placivum auxilium*,
secours gratuit que le vassal donnoit volonta-
irement aux seigneurs qui s'en firent un droit.

5° « *Dons* lateraux », argent prêt. « Item, sca-
« chez que, jaçoit ce que aucun presté à son amy
« aucune chose, sans dire que tant en amra de gain
« par usure, mais toutes fois il en prend bien cour-
« toisie, envois et *dons lateraux* ; toutes telles
« courtoisies sont usures. » (Bout. S. R. p. 754.)

6° « S'endebter d'un *don*. » Contracter une
obligation. « Et de la suyvil tant le chevalier la
« pucelle, qu'il la trouva chez une sienne cousine,
« ou le chevalier se *endebta* envers elle d'un
« *don*. » (Percefc. vol. VI, fol. 54.)

7° « Le *don* d'amoureux mercey ; » dernières
faveurs d'une femme à son amant. (Oudin.)

8° « Il n'est si bel acquest que de *don*. » Nous
disons : « rien n'est mieux acquest que ce qui est
« *donné*. » (Loisel, II, page 182.) « Il n'est point de
« plus acquest que le *don*. » (Desper. I, page 294.)
« Car il n'est acquest que de *don*. » (Euv. de Rog.
de Colleyre, p. 89.)

9° « Pur *don*, » don volontaire.

Il n'est loyer que de povre homme,
Ne charité que de pur *don*. (L'Am. rendu card. p. 598.)

[A ces proverbes, ajoutez ceux de Le Roux de
Liney (t. II, 128, 316, 329, etc.)]

VARIANTES :

DONNEMENT. Rob. Est. Dict.
DOEN. Carpentier, Hist. de Cambrai, p. 28, tit. de 1237.
DON. Perard, Hist. de Bourg, p. 513, an. 1270 ; Duchesne,
Gen. de Montmor, p. 386, an. 1265.

(1) On lit dans Cuvelier (v. 9861) : « Moult de nobles oiaux pour faire la *donnée* Aux vaillants chevaliers de Guiene la lée. (N. E.)

DOSES. S. Bern. Serin. fr. MSS. p. 14.
 DONNES. S. Bern. Serin. fr. MSS. p. 55.
 DOUS. S. Bern. Serin. fr. MSS. p. 38.
 DOXT. Chr. du XIII^e siècle. MS. de Bouh. fol. 231, V^o.
 DOUX. Hlist. de la S^{te} Croix. MS. p. 7.

2. Donnée, s. f. Famille, génération.

Qu'est devenu Denis le Roy fole ?
 Job le courtuis, Thobie, et leur donnée. (E. Desch. 123.)

Donner, v. Donner^A. Mériter^B. Suggérer^C.
 Faire cas^D. Dans S. Bernard, il répond à *dare* et
exhibere, tribuere, conferre, prestare.

^A Voir les diverses façons de parler que nous
 recueillerons.

^B « Quant la pucelle l'aura, je le tiendray moult
 « bien employé : car la grande beaulté de son
 « viaire donnée bien que proesse en soit faicte, et
 « mainte chevalerie. » (Percef. vol. I, fol. 133.)

^C « Nulz ne puet mieuz secourir,
 « Ne ne doit, tant comme sa personne,
 « Autruy, car nature le donne. » (E. Desch. f. 133.)

^D Froissart, parlant de Jean et de Barnabo,
 vicomtes, seigneurs de Milan, dit : « Osta à des
 « abbayes, et des prieurés très grand foison de leurs
 « reveuus, et les attribua à luy, et disoit que les
 « moines estoient trop delicieusement nourris de
 « bons vins, et de delicieuses viandes : par
 « lesquelles delices, et superfluités, il ne se pou-
 « voyent relever à minuel, ne faire leur office, et
 « que saint Benoist n'avoit point ainsi tenu l'ordre
 « de religion, et les remeit aux œufs, et au petit
 « vin pour avoir claire voix, et chanter plus haut :
 « aussi se faisoient le pere, et le fils, et maître
 « Barnabo, tant qu'ils vesquirent, ainsi comme
 « Papes en leurs seigneuries, et firent moult de
 « cruauté, et de despits aux personnes, et gens
 « d'eglise. N'ils ne doutoyent de riens, ny ne don-
 « noient de nulle sentence du pape. » (Froissart,
 livre IV, p. 232.)

[Il signifie encore frapper : « Hauce le poig, k'il
 « li voloit donner (Girard de Viane, v. 118). »
 « Naymon s'aïre, tele li a donnée, ke la teste li a
 « tote estonnée » (Agolant, v. 947.)] (x. E.)
 Rassemblons quelques façons de parler :

¹ Qui aime par donner
 D'amours est noveleir. (Gobins de Rains, t. I, p. 385.)

² « Donner la corde. » Faire grâce de la corde.
 « Le Roy tant humain, quoy que hommes ne fist
 « mourir à qui il peut pardonner, voyant le cas à
 « luy seul toucher luy donna la corde, et ne voulut
 « que nul des autres, pour ce forfait, enconreyt
 « mort. » (J. d'Aut. Ann. de Louis XII. fol. 110.)

³ Qui le sien donne, avant mourir,
 Héentost s'apreste à moult souffrir. (Loisel, t. II, p. 189.)

⁴ « Donner d'une », tromper. « Il en avoit deux,
 « il m'en a donné d'une. » (Contes d'Eutr. p. 164.)

« » Ce bon apostre
 Qui m'en veut donner d'une, et m'en jour d'une autre.
 L'Etourdi, com. de Molière, act. 4, sc. 5.

« Doguet se garde », se garde. (S. Bern. Serin.
 fr. mss. page 361.)

« Donner à oublier », oublier. (Loisel, Histoire de
 Beauv. p. 266, an. 4122.)

⁵ « Qui tot me donne, tot me toll. » (Prov. du
 Vil. ms. S. G. f^o 74.) Qui donne tout, ne donne rien.

⁶ « Qui donne tost donne deux fois. » (Mém. de
 Sully, t. X, p. 439.)

Por largement donner,
 Puet l'en en pris monter,
 Ce dit Salmons.

Marcol et Salem. MS. de S. G. fol. 116, R^o col. 1.

⁷ « Donner, et retenir ne vaut. » Terme de
 coutume tournée en maxime. (Laur. Gl. du Dr. fr.)
 « Donners et reteners ne vaut. » (Pith. Cout. de
 Troyes, p. 456.) « Donner et retenir ne vaut, qui est
 « à dire, que nul ne peut valablement donner la
 « chose, en se reservant la puissance de pouvoir
 « disposer de la propriété d'icelle. » (Cout. de
 Meleun. C. G. t. I, p. 113.)

⁸ « Qui prend, se vend, qui donne s'abandonne.
 Contredit de Sôngerceux, fol. 175, R^o.

⁹ « Se aucun ne donne, on lui toult. » (Modus
 et Racio, ss. fol. 96.)

¹⁰ « Ce que sires donne, et sers pleure,
 Ce sont trop bien lermes perdus. »

Fabl. MSS. du R. n^o 7615, t. I, fol. 120, R^o col. 2.

¹¹ « Doint Dieu », qu'il plaise à Dieu. (Molinet,
 p. 178.) « Donast et Bonst Deus. (S. Bern. p. 23.)

¹² « Doint bonjour, doint bon vespre », salut.
 (Arrest. Amor. p. 146.)

CONJUGAISON.

doie. Il donne. (Fouch. Lang. fr. p. 84.)

doig. Je donne. (Fabl. mss. du R. n^o 7615, f^o 137.)

doigne. Que je donne. (Poës. mss. av. 1300, t. III,
 p. 4046, et Boret.)

doignent. Ils donnent. (II. de Bret., Ord. I, p. 82.)

doigne. Que je donne. (Fabl. mss. du R. n^o 7989,
 t. II, fol. 88, et G. Guiart, ms. fol. 105.)

doignes. Tu donnes. (Vies des SS. Sorb. LXI,
 colonne 22.)

doigniez. Donniez. (Fabl. mss. du R. n^o 7615, t. I,
 folio 112.)

doing. Je donne. (Eust. Desch. fol. 192.)

doingnent. Hlist. des Trois Maries, ms. p. 140.)

doigniez. Donniez. (Fabl. mss. du R. n^o 7218,
 folio 156.)

doins. (Pierekins de le Coupele, Poësies mss.
 av. 1300, t. III, p. 1085.)

doïne. Donnât. (Poës. mss. du Vatican, n^o 1490,
 folio 41.)

doïnsent. Donnent. (Beauman. p. 255.)

doïnst. Chans. mss. du C^o Thib. p. 4.)

doïnt. (Glossaire des Arr. d'amor et P. J. de
 Saintré, p. 67.)

doïons. (Test. du C^o d'Alençon, à la suite de
 Joinville, p. 185.)

doït. Lisez doint. (Gontier de Soignies, Poës. mss.
 av. 1300, t. II, p. 720.)

doïste. Lisez doïnt. (M^o P. Molins, Poës. mss.
 av. 1300, t. III, p. 1160.)

dong. Je donne. (E. Desch. f. 174.)

donge. Donne. (Ord. I, p. 421; Path. Farce, p. 50.)

dongent. (Ord. I, t. I, p. 17.)

doné. Je donnai. (Fabl. mss. du R. n^o 7615, t. II,
 folio 451.)

Dones. (Ibid. n° 7218, fol. 218.)
Donesses. Donnasse. (Ib. n° 7615, t. II, fol. 151.)
Donest. Donnât. (Ibid. fol. 153.)
Donnissiez. Donnassiez. (L'Am. ressusc. p. 474.)
Donist. Donnât. (Fabl. mss. du R. n° 7989, f° 79.)
Donnege. Donne. (Anc. Cout. de Bret. fol. 171.)
Donra. Donnera. (Villehard. p. 27.)
Donrai. Donnerai. (Fabl. mss. du R. n° 7615, t. II, fol. 151.)
Donras. Donneras. (J. Marot, p. 37.)
Donray. Donnerai. (Cl. Marot, p. 579.)
Donrez. Donneriez. (Gouj. Bibl. fr. t. XV, p. 365.)
Donroie. Donnerois. (Villehard. p. 77.)
Donroient. Donneroient. (Villehard. p. 5.)
Donrois. Donnerois. (Regnier, Satire 12.)
Donroit. Donneroit. (J. Marot, p. 85.)
Donrons. Donnerons. (Ord. t. I, p. 311.)
Donront. Donneront. (Molinet, p. 196.)
Donst, au subj. Donne. (Gontiers. Poésies mss. av. 1300, t. III, p. 1021.)
Donst. Donne. (Poés. mss. av. 1300, t. IV, p. 1434.)
Donz. Je donne. (Rom. de Ron, ms. p. 385.)
Donra. Donnera. (Gloss. de l'Hist. de Paris.)
Donroient. Donneroient. (Il. de la S^e Cr. ms. p. 19.)
Donrons. Donnerons. (Test. du C^e d'Alençon, à la suite de Joinville, p. 185.)
Dongne. Donne. (Ph. Mouskes, ms. p. 192.)
Donroit. Donneroit. (Proc. de Jacq. Cuer, p. 216.)
Donroumes. Donnerons. (Poésies mss. Vatican, n° 1490, fol. 113, V^e.)
Donra. Donnera. (Vig. de Charles VII, l, p. 12.)
Donroit. Donneroit. (Vie d'Isabelle à la suite de Joinville, p. 171.)
Donrons. Donnerons. (Ord. t. I, p. 711.)
Donront. Donneront. (Ord. t. I, p. 70.)
Donrat. Donnera. (S. Bern. S. F. p. 16.)
Donne. Donne. Carpentier, Histoire de Cambrai, t. II, p. 28, an. 1255.)
Donnet. Donné. Id. t. II, an. 1237.)
Donnons. Donnons. (Id. t. II, an. 1237.)
Dognet. subj. S. Bern. S. F. p. 361.)
Doigneus. Donnions. (Id. p. 42.)
Doignes. Donnes. (Id. p. 28.)
Doigt (je). Du Plessis, Hist. de Meaux, page 127, an. 1231; *doing*, dans Duchesne, Gén. de Chastillon, page 13.)
Doing. S. Bern. S. F. p. 92; Duchesne, Gén. de Chastillon, page 58, an. 1268; Gén. de Bar-le-Duc, p. 37, an. 1270.)
Donis. Je donne. (Duchesne, Gén. de Châtillon, page 58, an. 1268.)
Doinst, subj. (Loix norm., art. 7.)
Donasmes. Abandonnâmes. (La Thaumass. Cout. d'Orl., p. 465, tit. de 1147.)
Donat. Donnât. (S. Bern. S. Fr. p. 29; Perard, Hist. de Bourg, p. 513, an. 1266.)
Donci. Je donnai. (Duchesne, Gén. de Guines, p. 286, an. 1244; Duchesne, Gén. de Guines, p. 283, an. 1241; Id. Ibid. p. 292, an. 1270.)

Doncie. (S. Bern. S. F. p. 57.)
Donci. (Id. p. 49.)
Doncivet. (Id. p. 362.)
Doneiz. (Id. p. 21.)
Donet. (Id. p. 17, 56.)
Donevent. (Id. p. 315.)
Dongent. (La Thaum. Cout. d'Orl. p. 465, an. 1168.)
Donis. (Duchesne, G. de Guines, p. 286, an. 1244.)
Donnei. Donné. (Duchesne, Gén. de Guines, page 289, an. 1260.)
Donnet. Donné. Carpentier, Hist. de Cambrai, t. II, p. 23, an. 1198; Duchesne, Gén. de Béthune, p. 109, an. 1232; Id. Ibid. p. 161 et 162, an. 1267.)
Donnons. (Baluze, G. d'Auvergne, p. 92, an. 1258.)
Donoit. (S. Bern. S. Fr. p. 44.)
Donom et *Donoms.* (Rymer, t. I, p. 105, an. 1266.)
Donra. (Rymer, t. I, p. 45, an. 1259.)
Donrad. (Loix Norm. art. 29.)
Donrai. (Duchesne, G. de Clast. p. 45, an. 1236.)
Donriens. (Rymer, t. I, p. 50, an. 1259.)
Donroit. (Id. t. I, p. 45, an. 1259.)
Donrons. (Id. t. I, page 50, an. 1259, et Id. t. I, page 116, an. 1270.)
Donront. (Id. t. I, p. 50, an. 1259, et Perard, Hist. de Bourg, p. 518 et 519, an. 1269.)
Donst, subj. (S. Bern. S. Fr. p. 17.)
Donouns. Donnons. (Carp. Histoire de Cambrai, p. 31, an. 1266.)
Donrad. Donnera. Loix Norm. art. 18.)
Doinst, au subj. (Loix Norm. art. 7.)
Dune. (Marbodus, col. 1640.)
Dunge, subj. (Loix Norm. art. 5.)
Dunra. (Marbodus, col. 1664; Loix Norm. art. 6.)
Durad. (Loix Norm. art. 6.)
Durrat. (Loix Norm. art. 18.)

VARIANTES (I) :

DONNER. Marbodus, col. 1656.
 DNER et DONER. Loix Norm. art. 18.
 DEGNIER. Perard, Hist. de Bourg, p. 514, an. 1266.
 DOIGNER. Ord. t. I, p. 771, notes.
 DOENER. Carp. Hist. de Cambrai, t. II, p. 28, an. 1237.
 DOINGNER. Ibid. p. 203.
 DONAR. Poés. MSS. av. 1300, t. I, p. 463.
 DONEIR. S. Bern. Serm. fr. MSS. p. 4 et 28.
 DONER. Ibid. t. I, p. 385.
 DONGER. Borel. Diet.
 DOUNER. Ph. Mouskes, MS. p. 488.
 DUNER. Marbodus, col. 1640, 1642 et 1661.

Donnere, s. m. Donneur, libéral, généreux :

Et s'il estoit larges *donnere*,
 Ausi iert il biaus despenderer. (Moush. p. 783.)

Li *donneur* de Lisiés (Lisieux).

Prov. Poés. MSS. avant 1300, t. IV, p. 4651.

VARIANTES :

DONERES. S. Bern. Serm. fr. MS. p. 349.
 DONERES. Parton. de Bl. MS. de S. G. I. 161, 1^o col. 1.
 DONNERIE. Beaum. p. 354.
 DONNERIE. Ibid. p. 479.
 DONOR. Ten. de Lill. fol. 41 V^o.
 DONOR. (2) Poés. MSS. av. 1300, t. IV, p. 1651.
 DONOUR. Ten. de Lill. fol. 41 V^o.

Donnet, s. m. Titre d'une pièce insérée dans le

(1) On lit aux Sermons de Strasbourg : « In quant Deus savoir et podir me *donat*. » (N. E.)

(2) C'est ici le cas régime correspondant à *donatore*, tandis que *donere* correspond à *donator*. (N. E.)

Jardin de plaisance, suivant Goujet. (Bibl. fr. t. X, p. 398.) C'est un fort mauvais traité de grammaire. (Voyez le Jardin de plaisance, folio 22, an. 1547, in-4^o goth., et DONAT.)

Donneur (I), s. m. [Voyez DONNEUR.] C'est ainsi qu'est traduit le titre de *nomenclator*, qu'on lit dans les historiens latins. (Voyez Chron. S. Denis, t. I, folio 116, V^o.)

Donnison. [Intercalez *Donnison*, présentation à un bénédictin; au livre noir d'Abbeville (an 1277, fol. 64 V^o): « Lekele capellerie devant dite je n'ome « comme fonderesse, et por che k'il apere ke le « premiere *donnisons* en soit moie, je dois por Dieu « et en amosie à monseigneur Jehan mein capelain, « ki m'a servie à tout le cors de sa vie. »] (N. E.)

Donoier. Intercalez *honoier*, prendre une femme pour maîtresse, en provençal *donnieur*: c'est un dérivé de *dominus*. (Voyez *Daunoit* et *Donoier*.)

Donsel, s. m. Jeune homme. [Voyez DANZEL.]

De sa moullier et deux enfans,
Un fil, et une fille bele;
Nogée et non la damoiseil,
Gugement nomment le *donsel*. (2)

Fabl. MSS. da R. n^o 7989 2, fol. 84, R^o col. 2.

Dont, (3) Dont, d'où. De quoy ^A. De ce que ^B. Par lesquels, par quoy ^C.

Dunt, dans les Loix norm. répond au latin *undè* art. 33 : « Li naïls (serf natif, *verna*) qui departet « de la terre dont il est nez. »

Dont, dans S. Bern. répond au latin *undè*.

^A Voyant qu'il n'a *dont* payer son escot. [Faif, p. 71.]

^B Grant folie estoit *dont* il m'avoit laissé aller. « loiny. p. 102.)

^C C'est alors un pléonasme :

Desur les montaignes de sel,
Les bains chauds dont maint sont garis,
Dont le cours desquels est naturel [vers faux]
Par vaines de soufre tramis, [E. Besch. f. 365 V^o]

En peril sui, se pitié n'm'aie :
Mais de ses cuers resamble ses dos oex ;
Je sai de voir *dont* n'i perrai mie.

Illos li Castelains d'Arras, Poes., av. 1300, III, p. 1230.

VARIANTES :

DUM. Marbodus, col. 1638.

DENF. Id. col. 1654.

DONT. R. Est. Gram. fr. p. 90.

DONC. G. de Nevers. P^o partie, p. 11.

Dont que. Intercalez *dont que*, au sens de si : « Et li fisrent son obsequie aussi solemnement « que *dont que* li corps fust present. » (Froiss. II, 209.) « Si regarderent que li valoit mieulz que il « demorassent en ire que *dont que* li fussent des- « truit. » (Id. VI, 76.) On y adjoint se : « Cil seigneur « d'Engleterre tenoient aussi grand estat que *dont*

« *que se* li rois d'Engleterre i fust. » (II, 376.) On trouve *dont* seul : « Si ne les pesoit mie si grande- « ment que *dont* li eust esté eagie de quarante ou « cinquante ans. » (III, 215.) (N. E.)

Dontés, adj. Dompté, apprivoisé ^A. Bien élevé ^B. [Voyez DANTE.]

^A ...Con li oisiaus debonnaire
Qui touz est *dontés*, et apries.

Fabl. MSS. da R. n^o 7015, t. II, fol. 163.

^B Il est sages, et bien *dontés*.

Poes. MSS. avant 1300, t. IV, p. 1349.

Donzelle, s. f. Poisson ressemblant au congré. (Nicot et Cotgrave.) [Une ancre de fer à soutenir les pots sur le feu, appelé au pays (Masconnois) *donzelle*. (A. N. JJ. 176, p. 448, an. 1443.)]

Dor, s. m. Porte, en breton. (Du Cange, sous *Durpitu*.)

Dorade, (4) adj. au fém. Borée [*deaurata*], avec une terminaison provençale :

Et chevauchot une mule ;
D'argent est la fereure,
La sele est *dorade*.

Poes. MSS. av. 1300, t. IV, p. 1414.

Dor a ja, adv. D'heure en heure :

Nulz aujourd'hui ne puet regle tenir,
Ne sureté trouver en son estat ;
Quoy, ne comment il se puit maintenir,
Soit prince, ou roy, chevalier ou prelat,
Bourgeois, marchant, labouroux, n'advocat ;
Car *dor a ja* changent d'opinion. [E. Besch. f. 14 C.]

Dores a ja. (Ibid. fol. 157, col. 3.)

Doraige. [Intercalez *Doraige*, celui qui lève le *doréium*. (V. D. C. 927, col. 2) : « Guillaume le Bar- « bier, *doraige* de la paroisse de Verneuil. » (A. N. JJ. 160, p. 400, an. 1406.) (N. E.)]

Dorchus. [Intercalez *Dorchus*, voûté : « Un « homme moult viellart, qui avoit le visage tout « froncié, et estoit *dorchus*, et les denz li chaioient. » (Vie des SS. ms. S. Victor, 28, f. 326 ⁴.) (N. E.)]

Dordorel. [Intercalez *Dordorel*, monnaie, la même que *dondrecq* : « Le suppliant rongna pareil- « lement six *dordorel*s d'or, ou autres pieces d'or. » (JJ. 176, p. 102, an. 1442.) On trouve aussi *dordoriz* : « Ung florin d'or, ou deux demis *dordoriz* pour la « valeur d'icellui. » (JJ. 199, p. 203, an. 1463. — Voyez DORBIERE.) (N. E.)]

Dordres. Le même que *dondrec*. (Le Blanc, Des monnoyes, p. 309.) « Les *dordres* de Philippus « primus, xx. grans blancs valent xvi. s. vin. d. four- « nois. » (Ord. de 1470, sur les monnoyes, dans la Cout. de Norm. en vers ms. fol. 17 ^o.)

Doré, adj. Précieux ^A. Orné ^B. Bon ^C. Revêtu ^D.

^A « Les mots, et sentences *dorées* (5 d'uns et d'au-

(1) On lit des le xiii^e siècle, au *lib. psalmo*, p. 10 : « Establis, sire, *donneur* de lei sur els. » (N. E.)

(2) Le *donsel* était aussi le jeune noble ne encore chevalier. (Voyez Du Cange, sous *domicellus*.) (N. E.)

(3) *Dont*, en latin de vaucluse, signifie proprement d'où ; comme cet adjectif de lieu, il devient pronom relatif, accompagné de *en*, qui repète sa signification : « Par payer toutes choses *dont* il en seront servi et asiet. » (Froiss., II, 437.) Le sens du pronom relatif est déjà dans Eulalie : « *Dont* lei nonque chieit. » Il est adjectif dans Roland, v. 1961 : « Et regne *dont* tu sus » ; mais le plus souvent il est relatif (v. 604, 1322, 1430.) (N. E.)

(4) Le nom du poisson est au ms. lat. 6838 c. de la B. N., ch. LVII : « Aurata vel orata... Hanc Provinciale et Hispani *dorade* vocant, servata ab omnibus eadem fere nominis ratione. » Dans l'Hist. occidentale des Croisades (II, 305) : « Peissons trop grans que l'en apele *orades* blanches. » (N. E.)

(5) Au sens de vers *dorés* de Pythagore, de la légende *dorée* de Jacques de Voragine. (N. E.)

« tres, ne sont de moindre instruction. » Pasquier, Rech. p. 512.)

■ De Papyrus et d'Ydorée
Est l'histoire très bien dorée ;
Car si loyalement s'enframement,
Qu'onques loyauté n'enframement,
Ains furent leur coer tot uni. (Froiss. p. 125 a.)

c Tellement estoye restauré,
Que, sans tourner, ne travailler,
Je faisoie ung somme doré,
Sans point la nuit me reveiller.
Martial d'Av. L'Amant rendu Cordelier, p. 526.

o Cuens Thiebaut dorés d'envie,
De felonie frétés.
Rues de la Ferté, Poes. MSS. av. 1300, t. III, p. 4155.

Cest oignement que ci vœez,
De quoi estes ointz, et dorez ;
Estrab. Fabl. MSS. du Roi, n° 7006, p. 45.

Au propre, les « chevaliers dorés » (1) étoient ceux qui pouvoient porter des dorures. (P. Honoré de S^{te} Marie, sur la Chev. p. 415. *Doré d'or*, pléonasme dans Froissart, parlant d'un livre d'amour composé et présenté au roi d'Angleterre : « Vouloit « veoir le roy (2) le livre que je luy avoye apporté : si « le veit en sa chambre ; car tout pourveur je « l'avoie : et luy mis sur son liet, et lors il l'ouvrit, « et regarde dedans, et luy pleut très grandement : « et plaire bien luy devoit ; car il estoit enlu- « miné, escrit, et historié, et couvert de vermeil « veloux. à dix clons d'argent, dorés d'or, roses d'or « au milieu, à deux gros fermaux dorés, et richement « ouvrés ; ou milieu rosiers d'or. Adonc me « demanda le roy de quoy il traitoit ; et je luy dy « d'amours, (3) de ceste response fut tout joyeux. » (Froiss. livre IV, p. 200 ; Ed. Kervin, XV, 167.)

Dorelot, *adj.* Mignon. [Voir DORLOTIN.] (Borel et Cotgrave.) « Laquelle me traitoit, et entretenoit « mignonement, comme un petit dorelot (4). » (fabel. t. III, p. 76.)

Car je cognoissois la mignote
Estre bien frisque, et dorelotte. (Rog. de Col. p. 53.)

C'est ce qui me fait estre en grace
Ung fin mignon, un dorelot.
Coquillard, Monol. de la Botte de foïn.

« Le dorelot du lievre. » Jen de Gargantua. (Rab. t. I, p. 142, et Duchat, note 33.)

Dorelot. (Hist. de Fr. à la suite de Fauv. n° 6812, fol. 88 r. — Voyez ce mol.)

Doreloterie. [Intercalez *Doreloterie*, rubannerie. (Ord. de 1403, sur les métiers de Paris, D. C. II, 927, col. 2) : « Quiconques voudra dorenavant « tenir en la ville de Paris le mestier de franges et « rubans, tant de soie comme de fil, et des appar-

« tenances anciennement appellé le mestier de
« doreloterie, faire le pourra. »] (N. E.)

Dorelotier. [Intercalez *Dorelotier*, rubannier, aux statuts de Journay, JJ. ^{bb}, p. 1288, an. 1333 : « Item, les eschevins mettront les gardes sur l'euvre « des rubans de fil et sur l'euvre des dorelotiers. »] (N. E.)

Dorelotter, *v.* Caresser. (Oudin.)

Des autres la pluspart, qu'un si bouillant desir
De la gloire ne presse,
Veulent en tout soulas, en jeux, et en plaisir,
Se baigner en hiesse ;
Ce leur est bien assés, s'ils goustent les blandices

D'une folle p....
Si elle les dorelotte, et si par ces delices
Ils dorment en son sein. (Dial. de Tah. f. 187 a.)

(Voyez DORLOTIER.)

VARIANTES :

DRELOTTER. Chol. Contes, t. II ; Après dim. III p. 97 (5).
DRELOTTER. Contes de Cholières, folio 47^o (6).

Doremant, *s. m.* Dorure^A. L'action de dorer^B.

^A Voir Geofr. de Paris, à la suite du Roman de Fauv. ms. 6812, fol. 53^d.

^B Selon Monet et Oudin, action de dorer.

Dorenlot. Refrain de chanson ou air de musique ainsi nommé :

Esport la note d'un dorenlot.

Rob. de Rains, Poes. MSS. av. 1300, t. II, p. 777.

Cele disoit o, a, e, o
Et Robins disoit dorenlo. (Ghibel. de Bern. ib. p. 942.)
Lors rebaudist la joye,
Cele enforce son dorenlot,
A la cloquete, et au sillot. (Erm. Caupains, id. p. 920.)

VARIANTES :

DORÉLOS. Chron. du X^{iv} s. MS. Bohn. fol. 281^b.
DOURELES. Poët. MSS. av. 1300, t. IV, p. 1297.

Dorer, *v.* Orner, parer, enrichir :

....Ceste porreté me dore.

Fabl. MSS. du R. n° 7218, fol. 26.

« Jamais je n'endosse armes en doz, si je ne
« chastioys de l'enny qui'il me donne, et toy au
« semblable, pour les biens dont tu le dores. » (II. Flor. de t. fol. 161.)

Quant Karlemane ot restorée

L'eglise S. Jake, et dorée

De boins kalises, et de crois,

Et de viestemens à orfois, etc. (Ph. Mousk. p. 172.)

Par cy, par là, telz sont ceuz ;

Chascun n'a pas argent à tas,

Il fault porter, dorer Bachus,

Pour entretenir les estaz.

Coquillard, Monol. des Perray, p. 168.

Dorerie, *s. f.* L'action de dorer. (Cotgrave.)

(1) On lit dans Aiol (v. 7163) : « Et a l'aigue doner as diorés vasians. » (N. E.)

(2) Une copie de ce ms., dédié à Richard, comte de Warwick, est conservé à la B. N. ; c'est le recueil des poésies de Froissart que cite Sainte-Palaye. (N. E.)

(3) Voici le titre de quelques-unes de ces poésies, p. m. Scheler (III vol. in-8) : *le Orloge amoureuse, le Paradis d'amour, le Temple d'amour, la Prison amoureuse*. (N. E.)

(4) Au X^{iv} siècle, le dorelot était une grosse boucle de cheveux relevée sur le front des hommes. (Quicherat, *Costume*, p. 493.) Au X^v siècle, il était synonyme d'affiquet : « Lors estant audit jeu Lyenardin Ilamon, qui avoit appendu aux boutons ou fermillere de son jupon ou autre garnement, une bourseste à sonnettes d'argent, ledit Pignié par maniere d'esbatement et de jeu... lui eust dit : « Cuides tu estre miex amé des dames pour telz dorelot. » (JJ. 100, p. 363, an. 1369.) (N. E.)

(5) « L'Allemand qui pour drolotter, flatter et mignarder sa femme. » (N. E.)

(6) « La bonne demoiselle veult estre drolotée. » (N. E.)

Dorens. Intercalez *Doreus*, mesure pour les grains, dans une Chartre lilloise de 1162. D. C. II, 927, col. 2 : « Sciendum est quod singulari annis in « festivitate B. Remigii .xii. mensuras avenar, quas « *doreus appellunt.* » (S. E.)

Dorjasse, s. f. Terme d'injure [voyez Doctre] usité dans le ressort du parlement de Grenoble; il signifie « vieille beste. » (Dict. étym. de Ménage.)

Dorlinghe, s. f. Blessure. « Mot flamand. « Quiconque faiche et autrui trespasant que on « dist *dorlinghe*, ou afofurer d'oel, ou de membre « qui soit ad ire, paye envers le maieres, et envers « nous en merchi, de tout son avoir. » (Charte des comtes de Flandes de 1274, aux Archives de Saint Omer; D. C. sous *Corra* et *dorjinguu*.)

Doriaux Validore. Refrain de chanson dans Moniot de Paris, Poës. mss. av. 1300, II, p. 644.

Dorlot, s. m. Ornaments d'or propres aux femmes. *Dorlot* est picard. (Nieot et Cotgr.) *Dorclors.* (Oudin.)

Dorloter, v. Ajuster. « Ce n'est pas pour vous « faire peigner, et frisotter, comme elle, ny pour « *dorloter* (I. vostre barbe. » Pél. d'am. II, p. 608.) De là se *dorloter* pour s'ajuster. « Pensez qu'elle « s'estoit ainsi *dorlotée*, pour mieux plaire à son « mari. » (Brant. D^e gall. t. I, p. 18.) « De tous les « mois de l'an, avril et may sont les plus consacrez « et dediez à Venus, où les belles dames s'ac- « commencent plus que devant à s'accorder, « *dorloter* et se parer gentiment, se coiffer folastre- « ment, se vestir legerement, qu'on droit que tous « ces nouveaux changements, et d'habits, et de « façons tendent tous à la lubricité, et peupler la « terre de cocus. » (Brant. fames gall. I, p. 280.)

Dorlotin, s. m. Diminutif de *dorlot*, mignon :

Si l'esgarda et euama,
Si li dist : si mar acointai,
O *dorlotin* diva hobin,
Mignon Robin,
Tex oex mar esgardai :
Se cis maus ne m'assouage, je morrai.
Ém. Goupais, Poët. MSS. av. 1300, t. III, p. 1257.

Dormailier, v. Dormir continuellement. (2) (Oudin et Cotgrave.)

Dormar, s. m. Dormeur. (Mon.) *Dormart.* (Rab. l. IV, p. 74.) « Soit qu'il eust esté de garde la nuit « précédente, soit qu'il fut grand *dormard*, pour « avoir les veines fort petites. » (Bouchet, Serées, l. III, p. 3.) « On trouvoit à redire au grand Scipion « d'être *dormart.* » (Ess. de Mont. l. III, p. 570.)

Dormemant, s. m. Sommeil. (Monet.) « En mon « *dormant.* » (Jobiv. p. 125.) *Dormement.* (Monet.) *Dormant.* Chron. S. Denis, I, fol. 27^o.)

Dormentaire, s. m. Chantre. On a dit au sujet

de l'indécence des ecclésiastiques pendant le service divin : « Le *dormentaire*, ou chantre, avec son bas- « ton blanc, court de cà et de là, qui, par tous les « lieux du chœur, dit et refere plusieurs choses « nouvelles, et souvent commencent leurs matines « par aucune nouveaulté relatée. » (Nes des fols, fol. 72 1^o.)

Dormenterie. [Intercalez *Dormenterie*, office qui subsistait au xviii^e siècle dans l'église de Reims; le titulaire devait éveiller le chapitre pour chanter matines et jouissoit des privilèges d'un chapelain.] (S. E.)

Dornerie, s. f. Action de dormir. (Tr. Maries, page 349.)

Dorneveille, s. Etat où l'on est à moitié endormi, à moitié éveillé. (Cotgrave.) Dans un ouvrage sur la chasse, après avoir parlé des différentes sortes de rages auxquelles les chiens sont sujets, on dit : « L'autre rage se nomme endormie, parce que les « chiens sont toujours couchez, et faisant semblant « de dormir, meurent ainsi sans manger; cela pro- « vient quant l'humeur froide et chaude se recon- « tre dans le cerveau. Si la chaude surmonte la « froide, il tombe en une *dorneveille*, que l'on dit « communément; mais si l'humeur froide abonde « plus que la chaude, le chien dort plus qu'il ne « veuille, et ne s'amuse cependant à mal faire. » (Charles IX, de la Chasse, p. 69.)

Dans les Poësies d'Eust. Deschamps, on fait parler ainsi la Vérité :

Sans moy, voy tout detrier,
Et périr par ma *dorneveille.* (3) (E. Desch. f. 69^o.)

Dormerveille. (Salnove, Vén. p. 325.)

Dormerveilleur, adj. Epithète de nez, dans M. de La Porte.

Dormicion, Dormie, en latin *dormia*, au ms. lat. 7684, sous *dormilio.* (S. E.)

Dormilleuse, s. f. Torpille. (Cotgrave.) « La « *dormilleuse*, nommée par les anciens la torpille, « laquelle se trouvant prise par l'améron sans se « remuer, vomit un poisson de soy, le long du filet, « laquelle à un instant endort, et engourdit de celle « façon le bras du pêcheur, qu'il est contraint quit- « ter sa ligne, sa prise. » (Lett. de Pasq. I, p. 591.)

Dormilleux, adj. Endormi. (Oud. et Cotgrave.)

Dormir, v. Coucher avec une femme^A. Babi-
ter^B. S'évanouir^C. Rester en suspens^D. Dillérer^E.
^A Sire, pour nostre bien venue, je vous prie que
ce soir avec la royne *dormez.* » 5 (P. J. de Saint.
p. 511.) Le mot allemand *schlafen*, dormir, a cette
signification; *coïre*, dans D. C. a pour synonyme
dormire.

Li deables lor dort ès testes.

Hist. de S^{te} Leoc. MS. de S. G. fol. 27^o *.

(1) « On me froteroit, on me pigneroit, on m'accoustreeroit, on m'adoreroit, on me *dorloteroit.* » (Desper., *Cymb. Muech.* 163.) (S. E.)

(2) Or. lit. dans Fl. et Blanchell., v. 2529 : « En *dormillant* li respondi, En eslepas se rendormi. » (S. E.)

(3) On lit aussi dans Reurt (v. 21574) : « Vos me faites or la *dorneveille* qui ici vos vois arossant. » (S. E.)

(4) La forme pronominale avait le sens neutre dans Roland v. 718, 2496. Il en est de même dans Froissart (III, 90.) (S. E.)

(5) « Annot avecques moi ferai certain *dormir.* » (Berte, couplet XIII.) (S. E.)

^c « L'autre sauvage, qui avoit cependant dormy » du coup que le chevalier du dragon luy avoit donné, reprint ses sentimens, et ouvrant les yeux, avisa l'estat auquel les deux combatans se maintenoient. » D. Florès de Gr. fol. 120 V^o.)

^d « Lors qu'un frere, ou une seur de loy sort avec son menage hors de la jurisdiction, avec declaration judiciaire de vouloir devenir estranger, ... si tant estoit que quelqu'un se retirast sans faire la dite declaration, il demeureroit egalement frere de loy ; mais il dormira durant son absence, et cependant il en perdra l'effet, et en revenant il en jouira comme cy-devant. » Coutum. d'Ecclou et Lambke, Cout. G. t. I, p. 779.) Il a le même sens en matière de noblesse et de patronage laïque.

^e Par extension, *dormir* signifie user de délai. (Carta magna, fol. 127^o.)

Citons quelques expressions : (1)
1^o *Se dormir*. (2) « Vinl dans la chambre où le conte se dormoit, si l'aveilla. » (Her. de Nevers, 1^o part. p. 22.)

2^o *Dormir* après ses jours, reposer après sa mort. « Fit faire sa sepulture, pour *dormir* après ses jours. » (Hist. de Louis III, duc de Bourb. p. 371.)

3^o « *Dormir* son vin. » Caver son vin. « Neant-moins en y avoit il bien de telx qui enissent en grand meslier de *dormir le vin* qui ilz avoient bien à oultrage, lequel leur avoit un pen esmeu la teste. » (H. du Guescl. par Mén. p. 528.)

4^o « Qui dort, il boit. » (Rabel. I. V, p. 21.) Nous disons « qui dort, dine. »

5^o « *Dormir* les yeux ouverts comme font les lievres de Champagne. » (Rabel. t. IV, p. 138. — Voir Colgrave, Oudin, Cur. fr. et Leroux de Lincy.)

COMPARAISONS :

Dorm. (S. Bern. S. fr. p. 278.)

Dorma. (Triumphes de Petrarque, trad. du baron d'Oppede, fol. 69.)

Dormesissent. (Trois Maries, en vers. ms. p. 349.)

Dormoie. (Geogr. de Paris, à la suite de Fauv. ms. 6812, fol. 52^o.)

Dormison, s. f. Sommeil. [Voyez *DORMICION*.]

Une nuit iert en *dormisois*,
Si li vint une avissions,
Qu'il s'en aloit pour faire guierre
Sor les Anglois, en Engleterre. (Ph. Mousk. p. 370.)

Dormoison. (Cretin, page 263.) *Dormition*. (Allain Chart. l'Esper. p. 335.)

Dormitoire, s. m. Somnifère. (3) (Oudin et Colgrave.)

D'eau de Lethé et pavot composast
Ung *dormitoire*, et sur moy le posast. (Cret. p. 112.)

(1) L'infinifit présent signifie sommeil : « Trop de lodes choses avient A ceux qui tex *dormis* maintiement. » (La Rose, v. 13664) (N. E.)

(2) De même dans Joinville : « L'en se dort le soir là ou en ne seet se l'en se trouvera ou fous de la mer. » (Joinville, § 127.) Voyez la note plus haut. (N. E.)

(3) « *Dormitoires* et remedes pour faire dormir. » (M. 195, p. 228, an. 1469.) (N. E.)

(4) C'est aussi le nom d'un cétacé. (N. E.)

(5) « *Dortor* et refretor avoient, belle yglise, Vergier, praux, troilles, trop biau leu à devise. » (Rutebeuf, 184.) Dans Joinville (§ 121) : « Un pseudonme qui gisoit ou *dortour*. » (N. E.)

(6) De même dans un reg. de la Ch. des Comptes (Du Cange, II, 930, col. 2) : « Baudroiers ou autres paieront pour chascune douzaine d'espaules .iiii. den. : pour chascune douzaine de *dos*, .iiii. den. » (N. E.)

Dorque, s. f. Navire. (4) (Oudin et Cotgrave.)

Dorser, v. Rompre le dos. (D. C. sous *Elorsare*)

Dortoir, s. m. Dortoir. (Borel.)

En *dortouer* mes songes, et propoz,
De illusions, pour prendre long repos. (Cret. p. 252.)

Dortor. (5) (Fabl. mss. du R. n^o 7615, I, fol. 63^h.)
Dormoir. (Règle de S. Ben. mss. de Beav. cli. 22.)

Dortoir, s. m. Cimelière. (Rob. Estienne, sous *Cimelière*.)

Dorue, adj. au fém. Dure. Peut être *dosue*. « Il advient souvent que une forest est plus *dorue*, et plus pierreuse que une aultre, par quoy les ceris ont plus courtes trasses, plus camuses, et les espoues du pied plus rondes. » (Modus et Racio. folio 6, R^o.)

Dorveiller, v. Veiller à moitié endormi : « Sur quoy il fantastiqua tant de choses, que toute la nuit il ne feist que *dorveiller*. » (Marechal de la Vieilleville, II, p. 165. — Voyez *DORMEVEILLE*.)

Dos, s. m. Le derrière^A. La peau du dos^B.

^A Et cil les braies auclers let,
De son *dos* les soés si chaucé.
Fabl. MSS. de S. G. fol. 122, R^o col. 1.

On a dit aussi en parlant de la punition d'un Sodomitte : « Ful de son *dos* jusques à la bouche » percé d'une broche de fer ardent. » (Gironi, dieu de S. Denis, I, II, fol. 121) ; dans le latin de Nangis, *a postérieuribus*.

^B « Cinq cent *dos* de lincs martes sebelines. » (Petit J. de Saintre, p. 210.) « Ne pourront prendre » de corroyer un *dos*, » (6) de la taille de Paris, et de « Pontoise, que deux sols six deniers. » (Ordon. II, p. 365.) « Deux fourreurs de *dos* de Calabre. » (Du Cange, *Miles*, l'éd. Henschel, IV, 400^o.)

Dos fournit d'anciennes expressions :

1^o « S'en venir par le *dos*, » pour venir latrre quelqu'un :

En ma grise cotelete,
Gard mes aigniaus en ces bos :
Tant comme je suis joznete,
Vodrai acueillir bons los,
Et ne porquant s'ai je mere :
Se le disoit a mon pei
Tost s'en vendroit par sa *dos*. (P. ac. 1300, IV, 1429.)

2^o « A *dos*, » Sur le dos :

Les uns à *dos* renversés, estendus,
Les uns à ventre, en leur long espandus. (Jan. f. 29.)

On disoit aussi à *dos* pour par derrière : « Y aura un bien petit page à *dos*, ou à selle. » (La Colomb. Th. d'honn. t. I, p. 60.)

« *Dos* (mettre ayer.) » Pour rejeter en arrière et, au figuré, mépriser. (Voyez S. Bern. Serm. fr. ms.)

page 106 et passim. Répond au latin *abjicere, commettere*.

3° « Mettre arrière *dos*, » c'est-à-dire oublier ou négliger, ne faire aucun cas : « *Mise arrière dos* la « vindication. » (Mém. d'Ol. de la Marche, p. 55.)

4° « *Dos d'âne*. » Élévation de terre, levée faite le long d'une rivière ou d'un fossé (Voyez *DONNE* ci-dessus) ; Du Gange, Gloss. latin, au mot *Dorsum asini*. Au siège de Paris par Charles VIII, en 1499 : « Jeanne la pucelle fut très fort navrée, et blecée, « et demoura tout le jour ès fosses, derrière un « *dos d'âne*, jusques au vespre. » De là s'est formé *dodaine*, qu'on peut voir ci-dessus.

5° « *Dos des fosses*. » Le revers d'un fossé. (Voyez *FROISS.* liv. III, p. 129.)

6° « *Dos et ventre*. » Le recto et le verso. « On l' « dit, et écrit ce que bon leur a semblé, rempli trois « feuillets de papier en *dos*, et en *ventre*. » (Procès verb. des Anc. Coult. de Troyes, N. C. G. III, p. 282.)

7° « Être au *dos*, » c'est-à-dire être sur le dos, approcher. (Percef. III, fol. 90°.)

8° « Donner *dos*. » Tourner le dos. « Par ainsi « demoura ceste loyalle et bonne amour secrète, « jusques à ce que fortune, par sa variablete, « voutut le *dos donner*, ainsi que après s'ensuit. » (Petit J. de Saintré, p. 129.)

9° « Donner à *dos*. » Battre, frapper. « Mais pen- « sez qu'en chaude colere. M. de Rachaot luy donna « à *dos* pour son dejeuner, encore qu'il ne fut pas « jour de poisson, et qu'elle n'en put mais. » Contes de Des Perr. t. I, p. 273.)

10° « Au *dos*. » À poil. « Avant que les capitaines « furent levez, les compagnons furent à cheval à « la porte, les uns au *dos*, les autres à selle, demys « armez, et desarmez, et fut la chasse grande, et « chaude après ces courreurs. » (Le Louv. ms. p. 253.)

11° « Le *dos* derrière. » Les fesses. « En la blan- « dissant, il l'avoit ferue de la paulme sur le *dos* « derrière. » (Doctr. de Sap. fol. 8. — Voyez *OUNDIN*. Cur. fr. Cotgrave et Du Gange, sous *Dorsitoquium* : « Cela est vray comme j'ai le dos. »)

12° Mettre arrière *dos* sa foi, manquer à sa parole. (Partonopex, v. 4060.) N. E.]

13° [Faire bas *dos*, faire la courte échelle : « L'un « d'iceulx compagnons fist bas *dos* au suppliant et « à l'un des autres, et monteront par dessus un « petit mur. » JI. 158, p. 142, au 1403.] N. E.]

14° « Jehanne fait la beste à deux *dos*, Perelle « est ung peu trop pausee, L'autre est fentree sur « le dos, Pour ce qu'elle est ung peu bossue. » (Coquill. Monoi. des Perruques.) N. E.]

VARIANTES :

DoL. Récréat. des Devis amour, p. 95.
Dours. Rabel. t. IV, p. 63. [Il chargea sus son *dours* les deux prebueses coingées.]

Doz. Percef. vol. III, fol. 90, R^o col. I.

Dosaine. [Intercalez *Dosaine*, au reg. II. 170, p. I, an. 1415 « Item en essuian la custume appel- « lée les *dosaines*, de toute ancienneté usitée en « Saine la Vielle entre les marchands, maronniers

« et compagnons d'eau frequentans icelle riviere, « quant aucun marchand ou voutierier louera « aucuns compagnons d'eau pour conduire ou « mener aucunes denrées ou marchandises par la « ditte riviere, il paiera à chacun des diz compai- « gnous, outtre et pardessus leur salaire, dont ilz « auront marchandé pour faire la besongne. » (N. E.) « den. parisin par jour pour leurs despens. » (N. E.)

Dosien. [Intercalez *Dosien*, épithète de marbre, sorte d'étoffe, au compte d'Elienne de la Fontaine. 1351.] (N. E.)

Dosin. [Intercalez *Dosin*, mesure, dans un reg. de Lille, an. 1289. (Du. C. II, 932, col. 3) : « Si a li « cuens à le Saint Remi rente c'on apele chenerie, « de chascun feu un *dosin* d'avaine et un poile. » On trouve aussi *dozains d'avaine*.] (Id. an. 1265.)

Doser. v. Médicamer, traiter les malades : « On parle de Thadée médecin florentin, lequel « étant apelé par aucuns princes italiens, n'eut pas « *dosé* à moins de cinquante escus par jour. » (Cont. de Cholières, fol. 79°.)

Dosne. [I s. f. Demoiselle, dame, épouse. Mot formé de l'italien *domna*, et qui s'est employé dans ces sens différens.

VARIANTES :

DOSNE. Li Lais Markiol. Poës. MSS. av. 1300, t. II, p. 901.

DoNE. Clém. Marol, p. 146.

DOSNE. Anc. Cout. de Norm. en vers MS. fol. 43 V^o.

Dosnoi. s. m. Amour, galanterie, faveur, coquetteries ^A. Fêtes galantes ^B. [Voyez *DATNOI*.]

^A Ce mot est formé de *done* ou *dosne*, demoiselle :

Quant doi
Ont tant aimée une dame jolie,
Que cascuns d'amer li prie,
L'uns en ribaut, li autres sans *daunoï* :
Li quels l'aime en meilleur foi ? [P. V. n^o 1490, f. 179.]
En c'en est ma vie, ou ma mort,
Que je face tot mon voloir
Qui ge ai petit d'espoir,
Quar trop voi *dojnoi* d'autre part. [Parth. f. 168.]

Ausi vous puet ele faire musier,
Tout vo vivant, ja n'en aurés *daunoï* [P. V. n^o 1490, f. 141.]

Salomon dit au jouvencel
Auquel fole femme mortel
Fait de divers *alourneimens*
De baisiers et d'embrassemens
De doux regards, etc. [E. Desch. f. 530.]

On a dit du rossignol :

Et se taist tant fort seulement,
Qu'an doit porveoir contentement
Et s'aïse, et son lieu de donioier,
Et toz diz adés d'esploitier,
Tot sanz repos, et sanz segor :
C'on ne s'ennuit, ne nuit, ne jor :
Et quant il n'est lieu de *doïoi*,
Si s'on tiegne taisant, et coi. [Parthou. f. 124.]

Li quels sera mius vos grés,
Y a avoir los, et pris
D'armes, et de tous tournois ;
U a avoir vos *dosnois*
De vo dame, plainement. [P. V. n^o 1490, f. 164.]

...Une nuit en son lit le consent,
Tout nu à nu, sans nul *dosnoïement*,
Fors de bestier, et d'acoler ausi. [Ibid. n^o 1522, f. 150.]

(b) Ce mot est devenu nom propre ; il correspond à *domina*, comme *domoier* correspond à *dominicare*. (N. E.)

^B On a de là étendu l'acception de ce mot aux fêtes galantes :

Et faire joustes et tournois,
Et baleries, et *dosnois*. (Mousk. ms. p. 4.)
Et recommencier le tornoi,
Et les fiestas, et li *dosnoi*. (Ibid. p. 781.)

VARIANTES :

DOSNOI. Poët. MSS. Vat. n° 1522, fol. 156 v.
DAUNOI. Ibid. n° 1490, fol. 475 v.
DAUNOI. Ibid. fol. 467 b.
DOGNOI. Partonopex, fol. 168 d.
DONOIEMENT. Poës. MSS. av. 1300, l. p. 261.
DONOIEMENT. Froiss. Poës. p. 137 v.
DONOYEMENT. Fauch. Lang. et Poës. fr. p. 183.
DONOUI. Chron. du XIII^e s. MS. de Boullier, f. 113 v.

D. Dosnoier, v. Faire le galant, faire l'amour, caresser, suivant la chanson mss. Vatican, n° 1522, folio 149 v.

Comme *dosnoi*, il vient du mot *donec* ou *dosue*. (Voyez Borel, sous *Dognoier* et *Dosnoyer*, et Fauch. Langue et Poës. fr. p. 183.)

.... Cil ensi *doivoie* est bien caitis. (P. V. n° 1190, 134.)

Quant li vallez espousé l'ent
Et sa fame le vos aqéut
Et nuit et jor à *dosnoier*,
A acoler et à baisier. (F. ms. R. n° 7015, II, f. 183 v.)
.... Cil qui ensi *dosnoie*
Est bien chaitis. (G^o Thib. p. 155.)

Bien se sot en pié decrier,
Et dist, ça ne venés mie,
Deffent vos la praerie ;
Mes amis l'a en baillie,
Nus ne vient ci *dognoier*
Qu'il ne toille la vie. (P. ms. av. 1300, IV, p. 1494.)

Lors l'acole, si la baïsa ;
Du boïser li a force faite :
Ydoine s'est arriere traite,
Et dit, beax sire, en cest moustier
Ne deussiez pas *doivoier*. (F. ms. S. G. f. 36.)

Amiote,

Si me baisiés,

Je vos donnerai gent loier,

Ausmoïere, u cote ;

Assez aim miex *dosnoier*,

C'oir harpe, ne note.

Rues de S^t Quentin, Poës. av. 1300, III, p. 1252.

[Ce mot, d'après S. P. n'aurait été employé que par les poètes.]

VARIANTES :

DENOIER. (Lisez Donoier.) P. MSS. av. 1300, t. II, p. 823.
DONOIER. Fabl. MSS. de S. G. fol. 50, V^o col. 2.
DONOIER. Poës. MSS. av. 1300, t. I, p. 474.
DOSNOIER. Poës. MSS. Vat. n° 1490, fol. 112, V^o.

D. Dosnoier, s. m. Galanterie ^A. Faveur ^B.

^A Puisque verdure passe,
Et nature faut,
Et couleurs devient lasse,
Et vieil home assaut,
Li *dosnoier* petit vaut,
De car froide et de cuer caut :

(1) C'était le droit dû par les vendeurs de petit gris (Registre des cens et fiefs du comté de Chartres) : « [Les feulpiers] Soient chacun .2. den. de *dossoie* le jour de la S. Andrie. Item les pelietiers de *dossoie* chacun .2. den. le jour de la S. Andrie. » (N. E.)

(2) Tenture qui voilait les murs ou qu'on plaçait derrière l'autel : « Item un frontier et *dossoier* anciens pour l'autel du revestiaire. » (Inv. du XIV^e siècle ; Du Gange, II, 930, col. 1.) (N. E.)

(3) C'est la première planche qu'on enlève d'un arbre pour l'équarrir : « Le suppliant eust aussi une aïselle, nommée *dosse*, en la valeur de seize deniers ou environ qui fut portée en l'astelier dudit suppliant qui est faiseur de nef. » (Jl. 155, p. 136, an. 1400.) (N. E.)

(4) *Dosser* signifiait fourrer et se desait au figuré pour draper : « Quant il vey que on l'avoit ainsi *dossé*, il ordoïna ses besongnes. » (Froissart, XIV, 321.) (N. E.)

Trop grand douleur amasse,
Cil qui kiet en telle nasse. (P. ms. av. 1300, IV, p. 1304.)

^B Jen doi le *dosnoier*

Prendre, s'ele le m'otrie. (P. V. n° 1522, f. 156 b.)

(Voyez *Dosnoi* et *Dosnoier*.)

Doss, *prép.* Dès. « *Doss* l'autre esclé. » (Fabl. mss. du R. n° 7615, II, f. 150 v.)

Dossage, s. m. Redevance. (Laur. et Du Gange, sous *Dossagium*.) (1)

Dossal, s. m. Bossier de dais. (2)

Quant il a la parole oïe,

La dame forment en mercie ;

O li sejournera, ce dit :

Cen estant s'est dressiés el lit :

Celes li avient à paine.

La dame le prent, si l'enmainne,

De sor le lit à la messine,

Tras un *dossal* qui, par cortine,

Fu en la cambre aparçillies,

La est li cheviers coucées. (F. ms. R. n° 7989, f. 50 v.)

Dosse, s. f. Gousse. On trouve « *dosse* (3) d'aït » dans les Dict. d'Oudin et de Cotgrave.

Dossée, s. f.

Je vois ces gens, se diex me gart,

Qui por boivre font grantz *dossées*,

Le vin qui lor art les corées,

Et si ne s'en sentent de rien. (F. ms. R. n° 7218, f. 217.)

Dossel. [Intercalez *dossel*, dossier, parement d'autel : « Le maior trova apoïé Par desor le *dossel*

« d'un lil. » (Perceval le Gallois, v. 930.) Au registre

Noster de la Chambre des Comptes, on lit encore :

« Item en coffres, sont parement d'autel, est assa-

« voir *dossel* et devantier d'or à grantz ymages. Item

« *dossel* et devantiers blancs à ymages. » (D. C. II,

930, col. 1.) (N. E.)

Dosser (4), v. Quillancer, proprement mettre

une quittance sur le dos d'un acte, comme dans ce

passage où il s'agit d'un bail qu'on promet : « *Dos-*

« *ser* et rendre comme quille et vuide d'effet toutes

« fois et quantes. » (Mémoires de Madame Élie de

Beaumont contre M^r de La Roque, p. 36.)

Dosserasse, s. f. *Dosserel*, pierre en saillie,

propre à soutenir les poutres dans un bâtiment.

(Voyez Nicol, Cotgr. et Oudin.) « Il n'est loïssible à

« un voisin, mettre, ou faire mettre, et assoier les

« poutres de sa maison, dedans le mur miloyen

« d'entre luy et son voisin, sans y faire, ou faire

« faire, ou mettre jambes, parpaïnes, ou *dosse-*

« *rasse*, chesnes, et corbeaux sultisans, de pierre de

« taille, pour porter les dites poutres, et en resta-

« blissant le dit mur. » (Cont. de Paris, C. G. I, p. 5.)

De là on a dit : « Eschine *dosserasse*, et estayere. »

(Trés. des Chart. reg. 131, p. 52.)

VARIANTES :

DOSSERESSE. C. G. I, p. 289.

DOSSERESSE. *Ibid.*, p. 261.DOSSERESSE. *Ibid.*, t. II, p. 405.

Dosseret, s. m. Le dossier d'un dais. « A la tenue des Etats de Tours, en 1467, la chaire du roy Louis XI estoit couverte d'un veloux bleu, « semé de fleurs de lys en lances d'or, et y avoit « eiel, et *dosseret* de mesme. » (Du Tillet, Rec. des R. de Fr. p. 413.)

Dossier, adj. Epithète d'une, de crocheteur, de jument, et de soie dans les Epith. de M. de la Porte. (Voyez Cotgrave.)

Dossiere, s. f. Le dos d'une cuirasse. (1) (Oud.) C'est ce qu'il faut lire dans la Colomb. Th. d'honn. t. II, p. 175, pour *dossure* : « Une cuirassine sans « *dossiere*, et un morion. »

Dost, s. f. Dot, donation que la femme fait à son mari pour soutenir les charges du mariage. (Nicot, Rob. Estienne, Oudin et Cotgrave.) « Action de *dos*, « c'est le droit que les hommes ont en ce que leurs « femmes apportent en mariage. » (Bouteill. Som. rurale, p. 155.)

1. Dot, s. f. Douaire. (Laur. Gloss. du Br. fr.) « Elle estoit jeune et n'avoit encores ouy dire ce « mot de *dot*, lequel ils disent en certains endroits « de ce royaume, et principalement en Lyonois « pour le douaire; et pensoit qu'on eust dit que cet « homme eut mangé le dos on l'eschine de ia « femme. » (Despériers, Conte XLV.)

2. Dot, s. Dot. Il est masculin (2) dans l'histoire de Cambrai, par Carpentier, p. 31 et p. 36, dans trois titres de 1269, où on lit *del dot*.

Dotable, adj. Qui mérite salaire. « Qui me « voudroit employer à mentir, à trahir, et à me « parjurer pour quelque service *dotable*, non que « d'assassiner, ou empoisonner, je drois: si j'ay « volé, ou derobé quelqu'un, envoyez-moy plus « tost en galere. » (Ess. de Mont. t. III, p. 15.)

Dotالية, adj. Qui appartient à la dot (3); dans le contrat de mariage de Michelle de France avec Philippe de Bourgogne, en 1403, on lit : « Quant a ordonnée des dots et *dotالية* et autres « provisions appartenans au fait du dit mariage. » (Godefroy, Annot. sur l'Hist. de Charles VI, p. 603.)

Dotation, s. f. Action de doter une église. « Pour ce qui est du corps, il fut mené et conduit « en sepulture à Loches fort honorablement, dans « l'église collegiale de Nostre Dame, où elle avoit « fait plusieurs belles fondations, et *dotations*. » (J. Chartier, Hist. de Charles VII, p. 192.)

Dotennes, « Seront tenus les puînez contri- « buer pour leur cote et portion aux charges

« anciennes et autres qui estoient au jour du « trespas de leur predecesseur, et aux refections et « *dotennes* viageres, de Yassarit d'appel, et tor- « ches, et couvertures: les mesures, censes, « moulins, et heritages, et autres où ils prennent « leur quint. » (Cout. de Peronne, au Nouv. Cout. Gén. t. II, p. 104, a.)

Doter. [Intercalez 1° *Doter* pour *douter*, au sens de redouter : « Si que plaindre ne s'en osoit « Pour Troiens que tant *dotoit* (Partonopex, cité par D. C. II, 945, col. 2. » 2° *Doter* pour dompter : « Simon Milet estoit sur un jument poulaïne, « dont il ne se pouvoit descendre, pour ce qu'elle « n'estoit pas encore *dotée*. (J. 169, page 312, an. 1416. »] (S. E.)

Dotrineur. [Intercalez *dotrineur*, instructeur (Pierre de Fontaine, ch. 27, art. 2) : « Les « apostles ki furent *dotrineur* de toute la chres- « tienté. »] (S. E.)

Dotleur. [Intercalez *dotleur*, fondateur ou bienfaiteur d'une église. (Ordonnances VII, 695, an. 1329.)] (S. E.)

Dotlor, s. m. Nom donné à un cheval que le maréchal Damville avoit donné à M^e d'Angoulême. (Brant. D^e Illustr. p. 339.)

1. Dou, article. Du. (4) (Dict. de Borel.) « Li « marchis ere un des plus paroissiez chevaliers *dou* « monde. » (Villehard. page 109; voyez Test. du C^e d'Alençon, à la suite de Joinv. p. 185.) On disoit « dire *dou* non » pour « dire du non », dire non.

Papirus n'osa *dou non dire*. (Froiss. Poës. p. 125, b.)

« Bil *dou* non. » (Ibid. p. 96, b.)

2. Dou, prép. De ^a. Des ^b.

^a Dame vo oeil me font joie esperer,
Mes vo bouche ne cesse *dou* retraire
La largesse qu'il font en regarder.

Adans li Bocus, Poës. MSS, av. 1300, t. IV, p. 1403.

De là « *dou* faire » pour « de le faire. » (Poës. de Froiss. p. 222, b.)

^b « *Dou* com », « dès comme, dès que. » (Fabl. MSS. n^o 7615, II, fol. 169, d.)

3. Dou, s. m. Dé. « *Dou* de sel, » c'est-à-dire la valeur, la grosseur d'un dé plein de sel.

Ge ne pris pas un *dou* de sel

Horne qui est si garçonier. (Fabl. S. G. f. 77, c.)

Donager, s. m. Terme de palais qui se dit des enfans qui ont renoncé à la succession de leur père, et qui se tiennent un donaire de leur mère. « On ne peut estre heritier du père, et *donager* de « la mere. » (Cout. du duché de Vallois, au C. Gén. t. I, page 397.) « On ne peut estre heritier, et « donairier. » (Loysel, 165.)

(1) C'est aussi une partie de la selle du cheval hmonier : « Quiconque veut estre bourelier à Paris, c'est à savoir feseres de coliers à cheval et de *dossieres* de selos, estre le puet franchement. » (Liv. des Métiers, Deppezz, 220.) (S. E.)

(2) De même dans Molière (Ec. des Femmes, IV, 2) : « L'ordre est que le futur doit doter la future du tiers du dot qu'elle a. » L'ancien donaire étoit fixé au tiers des biens du mari. (S. E.)

(3) On dit mieux *dotat* : « Bettes privilégiées sont deniers *dotat*. » (Loysel, 684) (S. E.)

(4) Il représente la combinaison de *de* avec l'article ou avec le pronom : « Si entendirent ces gens *dou* remparer. » (Froissat, IV, 340.) (S. E.)

Douagere (t), s. f. Veuve qui jouit de son douaire. « Toutes *douageres* sont tenues de tenir, « et entretenir de clôture, couverture, et autres « menues reparations, les édifices, et autres heri- « fages, en bon et suffisant estat, lesquels lay sont « baillez pour douaire coutumier, ou préfix. » (Coul. du duché de Valois, C. G. t. I, p. 397.) On lit à la marge : « Des charges dont est tenue la douai- « riere. » « La comtesse *douagiere* (alias douai- « riere), de Haynault. » (Histoire Cliron. depuis 1400-1467, p. 337.)

Douaire, s. m. Don, donation ^A, Talent ^B, Dot ^C, Jouissance, usufruit ^D. Douaire ^E.

^A Li dona. san detri.

Tot de bon gré, mon fins cuers en *doaire* (2).

Gages Brulles, Poës. MSS. av. 1200, t. I, p. 257.

^B « Garry des forces corporelles, et des *doaires* « de eloquence. » (Nof des Fols, fol. 10, ^b; voyez Petit J. de Saintré, p. 77.)

^C « Mais à present que l'un de nos confreres « a marié sa fille à un comte, avec *douaire* de « cinq cens mille livres comptant. » (Caquets de l'accouchée, p. 8.)

Donnée li a volentiers,
Ensemble o lui dras, et deniers,
Et bonement li otroia
Quan qu'il o lui paine cuida :
Nes le *doere* li laissa,
Con a son oés la maria,
Firent les noees richement. (Fabl. MSS. de S. G. f. 2.)

^D « Par la dite coutume, l'homme a *douaire* sa « vie durant sur les fiefs, et terres cottiers delaissez « par le trespas de sa femme. » (Coul. de Langle, N. C. G. t. I, p. 300, ^a.)

^E Le douaire se trouve dans toutes les provinces de droit coutumier, sans exception. Il est tout à l'avantage de la femme et dérive de la dot germanique. On le désigne surtout sous le nom de *dotalitium* en latin, de *riovelot* en français. C'est le droit qu'on assure à la femme de jouir, après le décès de son mari, d'une partie des biens qui, au jour du mariage, étaient la propriété du mari. C'est la constitution d'usufruit au profit de la femme survivante. Dans les Assises de Jérusalem, il est l'usufruit du tiers des biens du mari; Philippe-Auguste le porta du tiers à la moitié. Mais son ordonnance ne fut guère respectée pour les biens nobles : la vieille règle reparait dans les établissements de S. Louis. Ce taux prévalut au contraire pour les biens roturiers. La donairière a dans sa part la jouissance du manoir principal (chief manse, capmas), si ce n'est pas une place forte ni le chef-lieu d'un fief. Elle contribue aux dettes dans la proportion des biens qu'elle prend; si elle ne veut pas payer, elle doit abandonner les meubles compris dans sa part d'usufruit. Elle a aussi le droit de choisir sa juridiction, pour toutes les actions relatives au douaire. Ces affaires sont jugées d'urgence. L'adultère enlève tout droit au

douaire. Le séducteur devait un douaire à sa vic-
time : « Il fut appointé par devant l'official d'Amiens
« que icellui Michault prendroit à mariage icelle
« jeune fille par lui desforcée, ou se ce ne faisoit,
« il seroit tenu de lui faire douaire (JJ. 184, p. 286,
« an. 1452). » (N. E.)

(Voyez *dotalium* et *doaria*, dans Du Cange; voyez Caseneuve, orig. de la lang. fr.; Rob. Estienne, gramm. fr. p. 120; Skinner (voc. forens. Expos.); Cethell, de L. Trippault; Laurière, Gloss. du Dr. fr.; Bouteiller, Som. rur. p. 562, et les Annot. de l'édit-
leur, p. 564; *Doere* se lit dans le Roman de Brut, ms. de M^e de Bombarde, au lieu de *douaire* qu'on lit dans le mien au fol. 54, R^e col. 2.)

Remarquons quelques anciennes expressions :

1^o « Se complaint de son *douaire* », se lamente d'être veuve.

Quant ta femme, qui plaint, et pleure,

Quant tu te gris au lit mortel,

En ta maison, en ton hostel,

Et se complaint de son *douaire*. (E. Desch. f. 501, ^b.)

2^o « *Douaire* d'un quart égaré », c'est le douaire d'une femme épousée en secondes nocces, assigné sur la moitié des biens choisis pour le douaire de la première : « Si le mary de la dite femme après « se remarioit la seconde fois, delaissons enfans du « premier mariage, la seconde femme sera douée « seulement sur la moitié des héritages sur lesquels « la dite première femme avoit été douée, que on « dit *douaire* d'un quart égaré. » (Coul. de Gerberoy, au N. C. G. t. I, p. 229, ^b.)

3^o « Comtesse de *douaire* », comtesse donairière. « Le duc d'Irlande (Robert de Vere, comte d'Oxford) « avoit une dame de mere qui s'appelloit la *com-
tesse de douaire*, comtesse d'Aquesaufort, « laquelle n'estoit pas de l'accord de son fils. » (Froiss. II, p. 228.)

4^o « *Douaire* d'avoir », Douaire. Eust. Desch. Poës. mss. fol. 31, ^b.)

VARIANTES :

DOUAIRE. Orth. subs. — D. Morice, II, de Bret. col. 934.

DOAIRE. Fabl. MSS. du R. n^o 7218, fol. 285, c.

DOERIE. Perceforest, V, fol. 110, a.

DOERE. Rouf. de Brut, MS. de Bombarde.

DOAERIE. D. Morice, H, de Bret. col. 987, an. 1263.

DOAERE. Froiss. IV, p. 131.

DOERE. Ordonn. I, p. 118.

DOCHAIRE. Etat des offic. du d. de Bourg. p. 222.

DOVE. Brit. Loix d'Angl. fol. 246, e.

DOVER. Ibid. fol. 15, a.

DOVEMENT. Ibid. fol. 249, a.

DOVMENT. Tenur. de Lull. fol. 8.

Douairer, v. Constituer le douaire. (Gloss. sur les Coul. de Beauvoisis et Britt. Loix d'Ang. f^o 217 ^b.)

Douaunt, v. « Ce monsieur alloit *douaunt* sur « son mulet. » (Moyen de Parv. p. 309.)

Douanne, s. f. L'arsenal pour la construction des vaisseaux. « Durant ces jours là, il alla voir les « *douannes* tant de marchandises, qu'ès autres

(1) « Après la mort desquelz [enfants] Marie de Monceaux, femme dudit Hebert, comme *douagiere* a joy et usé par longtempz de laditte terre » (JJ. 135, p. 103, an. 1388) (N. E.)

(2) « Devien mes homs, je te ferai *doaire*. » (Roucisvais, p. 115.) (N. E.)

« *douannes*, où l'on faisoit les galées, et galiennes, « nefs, et navires, et où on forgeoit choses appar- « tenantes ausdites navires. » (André de la Vigne, voyage de Charles VIII, à Naples, p. 140, an. 1494.) « Le roy à Naples alla ouyr messe à l'Annonciade; « après dîner alla jouer, et se divertit aux *douan-* « *nes*, ou se préparoient de grandes galées, et « galeaces; et ee dit jour, messire Grancian de « Guelldre tira sa galée hors de la *douanne* à force « de gens, la mit en mer en grand triomphe, bien « artillée, et équipée de toutes choses. » (Voyez Ibid. p. 145.) [Voyez DOANNE.]

Douau. [Intercalez *Douau*, petit monticule. « Retourner vers amont, jusqu'à un *douau* qui est « situé dans le milieu d'une pièce de terre. » 1731. Aveu de Lussat. Dict. des droits seig. du D. d'Orl. de L. C. de D.] (N. E.)

Douay, s. m. Nom de ville.

1° « Vert de *Douay*. » Sorte d'étoffe.

Blanc pelicon le ferai avoir,
Et bone cole à mon savoir,
De vert de *Douay* traînant. (Fabl. S. G. f. 50, v.)

2° « La grand'chemise de *Douay*. » « Luy don- « nant à entendre que c'estoit un lopin de boeuf « sali, que la *Grand'chemise de Douay* luy avoit « donné en bonne conscience, pour eux refreschir, « et boire le coup. » (Contes d'Entr. p. 150.)

Douber, v. Accommoder, orner, équiper. (Oudin et Colgrave.) [Comparer *adouber*.]

A Wise chevalier

Cascun se voit *douber*. (Poës. ar. 1300, IV, p. 1364.)

Doublage, s. m. Subside, impôt. (Oudin et Colgrave) C'est le double des devoirs ou rentes dont des sujets ou vassaux sont redevables envers leurs seigneurs, suivant l'exigence des cas. (Laur. Gloss. du br. fr. ; Bout. Som. rur. p. 489 ; Coul. Gén. II, p. 61, 72 et 129.) « En plusieurs lieux la taille est « appellée *doublage*. » (1) (La Thaum. C. de Berri, page 35.)

Doublant, adj. Double. « Taille *doublant*, » taille double, dont l'imposition est double. « Au « titre des tailles réelles..., toutes tailles sont *dou-* « *blans*, et liercans, en tant que touche l'argent, « ainsi qu'il est contenu au dit article. » (Cout. de Bourbonnois, N. C. G. III, p. 1211.) « Toutes tailles « personnelles, franchises, ou serves, sont *doublans* « une année, et non l'autre. » (Ibid. p. 1223.)

1. Double, adj. Double. *Doute* et *douvie*, dans S. Bern. répond à *duplex* et *geminus*.

[*Double* est l'épilhète des armures défensives à double mailles : « Tot li plusor [haubers] en sont « double trestis. » (Ronceisvals, p. 43.) Le sens actuel est dans Thomas de Cantorbery, 27 : « Clerc ne « deivent, fait il, a vos leiz obeir, Ne pur un sul « mesfait *double* peine souffrir. »] (N. E.)

« Traiter *double*, » Traiter de mauvaise foi : « Trouvâmes que celui qui avoit mené ceste mar-

« chandise (plus haut entreprise).... la *traillloit* « *double*. » (Mém. de Montluc, t. I, p. 691.)

VARIANTES :

DOBLE. Ord. III, p. 153.

DUPLÉ. Rab. V, p. 76.

DUPLIQUE. Faifeu, p. 114.

DUBLE. Loix norm. art. 17. [Voir le suivant.]

2. Double, s. m. [1° Double d'une taille, d'une amende : « Forfait fust u *double* de ce que altre fust « forfait. » (Lois de Guill. 2.) « Nous avous affran- « chi et voulous dorenavant a perpetuel estre « francs de devoir de taille et de *double*,.... et ne « soient tenuz d'en paier à nous, ne ès nostres « devoir de taille, ne *double* quelconque.... que le « simple de la taille. » (Franchises de Boussac, JJ. 179, p. 42, an. 1427.) — 2° Armure à mailles doubles : « De sun osbere li derumpit les *doubles*. » (Roland, v. 1284.) — 3° Monnaie : « Et quatre *double* la ber- « heite rendrai. » (Rois, 158.) « Et je le vous dirai, « sans point de l'arrester, Ce que je vous donray, « sans point de l'arrester, Soixante mille *doubles* « d'or fin à brief parler. » (Chronique de Cuvelier, dans D. C. II, 964, col. 2.) On appela la *double*, aux xv^e et xv^e siècles, toutes les monnaies valant dix deniers; elle équivalait à la monnaie de compte dite sou de Cahors.] (N. E.)

1° « A *double*, » deux fois davantage :

L'ent n'estoit nule fois trouble,

Ancois estoit plus clere à *double*

N'est esmerauze, ne rubis. (F. R. 7218, f. 357 b.)

1° bis. « Cent *double*, au cent *double*, à cent *dou-* « *ble*, » pour « au centuple, » cent fois plus, cent fois davantage : « Guerdome Dieu le service que on « luy fait à *cent doubles*. » (La Tour Landry, Instr. à ses filles, fol. 2.) « Non pas que le prince ne soit « plus preux à *cent doubles* que je ne suis. » (La Colomb. Théât. d'honneur, I, p. 286.) *Cent double*. (Chr. de S. Denis, II, fol. 7.) *Au cent double*. (Perc. vol. I, fol. 127 b.)

Dovles (set), sept fois plus grande. (S. Bernard, Serm. fr. mss. p. 35.)

« *Dublein* et *duplein* à *treis duples*. » (Loix nor. article 17.)

« A cent *doutes*. » (S. Bern. Serm. fr. mss. p. 231.)

2° « Le *double* de l'escu. » « Lors avoit sur luy « une bonne espée, si courut sus au chevalier, et « le fiert sur le *double de l'escu* (2 si grand coup « qu'il luy coucha sur le dur du heaulme, tellement « que le nobloys fut si estrainet, et defroissé « comme s'il eust esté en ung pressouer. » (Lancel. du Lac.)

3° « Les deux *doubles* du haubert. » « Perceval « tira son espée, et frappa tel coup sur la chaîne « qu'il la trencha tout oultre, et le haubert au che- « valier aussi, si que a pou que il ne l'affola, et « l'espée fut bonne, car bien y parut, à ce qu'il « trencha *les deux doubles du haubert*, et aussi la « chaîne apertement comme un morsel de terre. » (Lanc. du Lac, t. III, fol. 58 b.)

(1) « Loyaux aides sont presque ordinairement le *doublage* des devoirs. » (Loysef, 607.) (N. E.)

(2) Un vers de Roland explique cette expression : « Traunchent les cuirs et les fuz qui sont *doubles* (v. 3563). » (N. E.)

4^e « *Doubles* de coudre. » Vestus de cottes vermeilles, ou de chemises, ou de *doubles de coudre*, « courtes jusqu'au genouil, et les manches coupées « jusques dessus le coude. » (Assis. de Jérus. p. 80.)
5^e « *Double* dixième. » C'étoit un impôt sur le clergé dont il est mention dans une Hist. de France, en vers, depuis 1300 jusqu'en 1316. [Voir Dimes et DEDIME.]

Et cele année, par mon esme,
Li dieziesme, et *double dieziesme*,
Fu pris, et levé sur yglise,
Mais je ne sai pas où tu mise
La peceune qui'en fu levée. (MS. 6812, f. 74 a.)

6^e « *Double* de chasse. » Ton de la trompe. (Font. Guérin, Trés. de Vén. ms. p. 8.)

7^e « *Double* de chemin. » Ton de la trompe. (Ib.)

8^e « *Doubles courtaulx*. » Espèce de chevaux : « Montez sur *doubles courtaulx*, (1) et bons chevanx « legers. » (Mém. de Du Bellay, P. just. VI, p. 423.)

9^e « Fortifier à *double* tiers » :

Le roy y alloit volentiers
Veoir les fortifications
Que l'en faisoit à *doubles tiers*,
Et les grans preparacions. (Vig. Charl. VII, II, p. 55.)

10^e « *Double* vaisseau. » Bain marie. (Cotgrave.)

Doublet, *adj.* Fait double. « Ces presentes lettres « seront faictes, et *doubletes* d'une mesme substance. » (J. d'Auton, Annal. de Louis XII, ms. de 1503, 4 et 5, fol. 51.)

Doubleau. [Intercalez *doubleau*, paire de vases aux Emaux de Be Laborde (p. 254, xv s.) : « Deux « *doublecaux* d'argent blanc à mettre vin. »] (N. E.)

Doubleté, *s. f.* Filet ^A. Terme de musique ^B. (2) ^A « Nous defendons la *doubleté*, se elle n'est au « moule d'un paris. » (Ord. des R. de Fr. II, 12.)

^B Bele qui après m'avez
A chanter *doubleté*. (P. V. 1490, f. 79 b.)

Doublet jan. Epithète de coucou, dans les Epit. de M. de la Porte.

Doublet. [Intercalez *doublet*, dans l'expression *pain doublet* : « Se le maistre treuve pain meschene, « c'est assavoir *pain doublet*, que on ait vendu les « trois plus de six deniers. » (D. C. V, 54^b.) On disoit encore *pain doubletiau*.] (N. E.)

1. **Doublement**, *s. m.* Redoublement, duplication. (Monel, Rob. Estienne, Cotgrave et Oudin.) « Se mettent les dits fiercement, et *doublement* sur « la premiere mise : c'est à dire que si la premiere « mise est de dix livres, le fiercement sera de cent « sols, et le *doublement* de dix livres. » (Cout. de Nivernois, au C. G. I, p. 888. — Voyez le Jouv. folio 57 R^o.)

2. **Doublement**, *s. m.* Duplicité. « Mieux le « faisoient les mariez, mesmes les dames en ga- « boient les pucelles, et disoient que les amans par

« amours n'aymoient plus si loyaument qu'ilz
« souloient faire, et que lous estoient ameantis par
« leurs *doublemens*. » (Percef. vol. VI, f. 74 R^o c. 2.)

Doubletint, *adj.* A doubles mailles :
Il ot vestu un hauberc *doubletint*. (Garin, D. C. s. Halsberga.)
Vesti en sin dos uns aubert *doubletint*. (P. 1300, IV, 1367.)

Double œil, *adj* Qui a le regard double :

Et si ra une autre gent,
A qui il n'est ni bel, ne gent
Qui les oient s'osoient-il :
Se sont cil qui sont *double œil*,
Ceux ressemble le besaguz,
De deux prez tranché, et est aguz,
Si se velent servir à rigne
Ypostoricie, et le siegle. (F. R. 7615, I, f. 68 a.)

1. **Doublet**, *p.* Faire un double, une copie ^A (3).
Terme de musique ^B.

^A (Voyez D. Cange, sous *Duplarium*.) « L'on m'a
« escript une lettre de là les monts esqaelles est
« ung billet enclos assez mal escript ; lequel, tant
« pour ce que l'on ne le scauroit bien *doublet*, que
« aussy pour ce que euyde qu'il y a des menleries,
« vous envoye ly enclos, et vous le lisez beaucoup
« mieulx que de *doublet* en l'estat qu'il est. » (Lett. de Louis XII, l. IV, p. 55 ; voyez id. l. I, p. 158.)

^B Jouer à deux parties : « Par ces six notes qui
« sont appellées ut, ré, mi, fa, sol, la, l'on puet
« apprendre à chanter, accorder, *doublet* quintoyer,
lierçoier, tenir, deschanter. » (P. mss. d'Eust. Besch. folio 325^a.)

... Encores vous di
Que chanter par art de nature
Vous ferez, et *doublet* aussy. (Ibid. f. 311, c. 1^a.)

On disoit :

1^o *Se doublet* pour se prêter à deux parties à la fois : « S'il advenoit qu'un advocat, qui auroit
« emprins une cause d'aucun, fist fausseté contre
« son maistre, que les clers appellent, par cous-
« tume, prevanication, et que l'advocat se *doublet*
« à l'autre partie, par quelque maniere que ce fust,
« au préjudice de la cause de son maistre, sachez
« que l'advocat le doit amender à la discretion du
« juge, selon la faculté, et à parties rendre domma-
« ges, et interrests. » (Bout. Som. rur. p. 672.)

2^o *Doublet* sa menée, redoubler d'efforts : « Si le
« limier *double* sa menée, c'est à dire qu'il s'efforce
« de crier, et qu'il tire plus fort qu'il ne faisoit, etc. » (Modus et Ratio, ms. fol. 21 V^o.)

3^o [Jeter à terre : « Jehan Barche print le suppliant
« par le colet et le *doublet* soubz la table. » (Jl. 183,
p. 207, an. 1456.)] (N. E.)

2. **Doublet**. [Intercalez *Doublet*, bissac : « Au-
« quel mesloyer icellui Guillaume bailla unes
« besaces, appellées *doublet* ; ouquel *doublet* avoit
« trois aulnes de toile de lin. » (Jl. 161, p. 256, an.
1407.) On dit encore un *doublet* dans l'Aunis.] (N. E.)

(1) On lit dans Froissart (Buchon, I, 324) : « Estoit toujours bien monté de bons coursiers, de *doubles* roncins et de gros palfrois. » (N. E.)

(2) Dans le Dict. des droits du duché d'Orléans, la chambre *doubleté* a au-dessus d'elle un grenier : « Deux chambres de la maison, *doubletes*, une chambre à costé, non *doubleté*. » 1731. Avenu de Lussat. (N. E.)

(3) « Leur escrire ce present compte et le *doublet*. » 1408. Compte de Janville, Dict. des droits seign. du D. d'Orléans. de L. C. de D. (N. E.)

Doublet, *adj.* Qui rend au double :

Ha ! fet li vilain, bele suer,
Voirement est liex, hom *doublet*,
Quar li, et autre revist li bier.
Une grant vache amaine bruné ;
Or en avous nos deus por une
Petis sera nostre toitiuas [étalade.] [F. R. 7218, f. 229r.]

Doubleterie, *s. f.* Fausseté :

Traison, ne *doubleterie*. [P. V. n° 1522, f. 152^a.]

Doublet, *s. m.* [Le *doublet* était une blouse courte ou très-longue camisole de coton ou de drap blanc, mis en double : « Un treillis nuet à entoyer « un lit, une pièce de toile, un *doublet* de mil. » (Jl. 107, p. 248, an. 1375. Ce *doublet*, pour les grands personnages, était d'étoffe plus précieuse : « Pour « un fin drap d'or de Damas et un fin canocac « d'outremer, delivre à nous le connestable de « France et au marchal de Clermont... pour faire « deux *doublets*. » (Compte d'El. de La Fontaine, 1351.) « Considéré que le plus des gentz usent et se « vesturent de *doublet*, lesquels les diz costuriers « scevent aussi bien faire, comme le font les dou- « bletiers ; car yeux costuriers se cognoissent « miex en costure et en taille que ne font les « *doubletliers*. » (Ord. III, 262, an. 1358.)] *s. l.*

Olivier de Clisson ayant fait prisonniers deux hom- mes, dont l'un l'avoit maltraité et l'autre bien servi, lorsque le duc de Bretagne l'avoit tenu en prison, s'exprime ainsi : « Ivonel, il le souvenne comment « on chastel de l'Ermine, delez Venues, en une tour, « lu m'y enferras malcouteusement ; et toy Bernard « en avois pitié, et devestis la gonue (pourtant que « j'estoye en pur mon *doublet* (1) sur le pavement) « pour moy chever du froid. » (Froiss. I, IV, 178 ; éd. Kervyn, XV, 107.)

Ung *doublet* et chacun vestu,
D'un vert samit pourpoint menu. [Athl. D. G. s. Duplodes.]

Voyez Ord. III, p. 262.)

Le mot *doublet* subsiste au trichac, et en ce sens il a donné lieu à l'expression suivante : « *Doublet* « en case, » c'est à dire « coup sur coup. » (Duch. sur Labele. I, II, p. 128, Note 27. — Voyez Cotgr.)

Doubleté, *s. m.* Sorte de vers, dans Borel, qui cite l'Art de rhétorique anc. (Voyez RIME DOUBLETTE.)

Doubleterie, *s. f.* Métier de doublet. « Les « diz costuriers puissent faire les diz *doublet*, et « vendre, et user du dit mesier de *doubleterie* en « nostre dite ville de Paris. » (Ordon. des R. de Fr. I, I, p. 262.)

Doubletlier, *s. m.* Faiseur de doublet : « Con- « sidéré que le plus des gens usent, et se vesturent de « *doublet*, lesquels les diz costuriers scevent aussi « bien faire, comme font les *doubletliers*. » (Ord. des R. de Fr. III, p. 262, an. 1358.)

Doublette, *s. f.* Sorte d'armure : « Pro stuf- « furā castri nostri de Hadleg ordinata videlicet. xxv.

« *doublettes*. .xxiv. jakkes. » (Rymer, VIII, 384, an. 1405, et Du Cange, sous *Doublette* et *Stuffura*.)

Doublet (pain). Espèce de pain. Dans les statuts mss. des boulangers de Paris, on lit : « Pain « *doublet* ; le pain pote, qui est plus de .ii. deniers ; « pain reboutis, c'est à dire refusé et que les bou- « lengers n'ont pu vendre ; pain ralé, que rat ou « souris ont entamé ; pain trop dur, etc. » (Du C. éd. Henschel, V, 58^b.)

I. Doublet, 2^e *adj.* Faux, trompeur. Nous disons encore *double* dans ce sens : « Moult seroye « esbaly, dist Lyonnel, se ainsi ne vous en adye- « noit, et à bonne cause, s'il vous en meschieit, « quant vous estes tant *doublet* que, quant vous « trouvez dame, ou que ce soit, ne qu'elle quelle « soit, vous la voulez tantôt en amoureux... par « quoy je dis que tel homme ne doit estre aymé des « dames. » (Percef. III, fol. 52, R^o col. I.)

Je n'ai pas d'amour *doublet*. [P. ms. av. 1400, I, 384.]
Qu'est fausse et *doublet*. [P. V. n° 1490, f. 83.]

2. Doublet, *s. m.* Nappe, serviette ^A. Plat, assiette ^B. Sac, housse ^C. Terme de charpentier ^D.

[*Doublet* étoit encore : 1^o Une étoffe : « Icelle « suppliant prins... trois penues, que on nomme « *doublets* ou pais [Laonnois] » (au reg. JJ, 153, p. 38, an. 1397) ; 2^o le vêtement nommé *doublet* : « Item à dame Jehanne Glevelle, femme Ilue Agui- « che, ung *doublet* de .xvi. aunes. » (Cart. 21 de Corbie, an. 1418, fol. 277.)]

« Ce mot désignoit quelquefois « une grande « nappe qu'on redouloit sur la table des princes, « ainsi appelée parce qu'elle étoit en longueur, et « en largeur comme double nappe. » (Nic. et Mou.)
Ce mot se dit aussi pour « serviette. (3) » (Du Cange, sous *Duplarium* 2^o; Borel, Oudin et Colgrave.) « Il y « avoit quatre belles pucelles qui la estoient descen- « dues, et là demourerent celle nuit, car elles « estoient travaillées de chevaucher, et ne savoyent « manoir nul prochain, si veulx que vous sceachez « que eulx mesmes avoient appareillé sur l'herbe « le soupper, où les *doublets* estoient esteudus. » (Percef. vol. V, fol 86^o.) « Apportent en nappes, et « en blanc *doublets*, pain et chairs cuites de plu- « sieurs manieres, et des boires du pays à très « grant habondance. » (Ibid. I, fol 75^a.)

On mettoit un *doublet* par dessus le velours qui servoit à couvrir les fonds baptismaux. (Monn. de la Cour, ms. p. 61, 65.) Quelquefois le *doublet* s'y mettoit seul. (Voyez ibid. p. 41.) On dit encore *doublet* pour « nappe, » en Normandie.

^B Du Cange interprète *doublet* par assiette, plat. *Discus, patina, paropsis*, dans son Gloss. latin au mot *Dibler*, sous lequel il cite ces vers du Rom. du chev. au Barizel, s. :

Qui ja n'emporterai denier,
Ne pain ne el en mon *doublet*.

(1) En hiver, le *doublet* était recouvert par un pelisson. (N. E.)

(2) On disait au propre : « El dos li ont vestu l'auberc *doublet*. » (Niol, v. 487.) Comparer Girard de Viane, v. 393. (N. E.)
(3) Comparer *Abber* dans Partonopex, v. 889. « Après ce qu'ilz orent beu, ledit Colin fist apporter un *doublet*, et mettre sus une autre table. » (Jl. 152, p. 137, an. 1397.) — Item en la maison Jean le Pastichier à Beauvais deux *doublets* et une nape. » (Jl. 138, p. 204, an. 1390.) (N. E.)

Cependant, dans ce passage, le mot *doublier* peut s'expliquer par « nappe ou serviette. »

^c On trouve aussi, dans Du Cange, *doublier* expliqué par « sac ou bourse, » sous *Duplarium*, où l'on cite le Rom. d'Aubery, ms. :

Le chapel prent, l'escharpe, et le *doublier*,
Et le bordon qui ne volt laisser.
Puis mandent les eschees, si s'assient au ju ;
On lor a apporté en un *doublier* voulu :
Li eskeier est bon, onques mieudres ne fu :
Les listes sont d'or fin a treforo fondu.

Notice des Vaux du Paon, fol. 45.

^d « Veues, et esgoutz des maisons de *doublier* (1) : « (qui est à dire sans gouttière), par quelque temps « qu'elles ayent été maintenues, fist de cent ans, « ou plus, ne portent possession, ne saisine. » (C. de Tours, au C. G. II, p. 16.)

Dans la Chron. ms. des abbés de Corbie, p. 57, où une citation française est enclavée dans le latin, il paraît signifier tonneau : « Napes, touailles, *doublers*, bachins, cuilliers, henas, voirres, kaves, « virgatas, pos, justes, deux truites de fust. » De même, dans une charte de 1465 (D. C. II, 934) : « L'un « *doublier* de vin faisant et tenant les deux parts « d'un journal de moisson. » On lit déjà dans une charte de Corbie, an. 1295, cart. 21, fol. 355 : « Ung tonnelot ou coquet d'allés, m. xx. loyens « pour le coquet, doit quatre deniers ; c'est assa- « voir la queue *doubliere* xvi. deniers. »

VARIANTES :

DOUBLIER. Ord. V, p. 290.

DOUBLERS. Parton. de H. MS. de S. G. fol. 140, V^o col. 3.

DOULERS. Ibid. fol. 127, R^o col. 3.

1. Doublon. [Poulain ou veau âgé de deux ans.] Par austre costume gardée au dit lieu de Vie, « et aussi au dit lieu de Thiezac, quand il est ques- « tion de partir, ou remplir une montagne par « testes la coutume de faire le compte par teste est, « qu'une vache lactant, tendrière, avec son veau « est complée pour une teste ; une vache borrière « lactant avec son borret, pour une teste ; une « jument lactant avec son poulain, pour deux « testes ; un *doublon*, ou tierçon doublonné ou tier- « conné de jument, pour deux testes.... deux « *doublons*, ou *doublonnnes* de vache, pour une « teste. » (Cont. d'Auvergne, au C. G. I. II, p. 482.) On trouve aussi *doublonne*. (Ibid.)

2. Doublon. [Intercalez *Doublon*, monnaie, d'où on lit dans la Sat. Mérippée (Édit. Labitte, p. 173) : « Les François simples paravant, Sont par *doublons* « devenus doubles : Et les *doublons* tourne en « vent, Ou bien en cuivre et rouges doubles. » (N. E.)

Doublure. [Intercalez *Doublure*, au Mandement de Charles V (L. Belisle, 1871, p. 676) : « vu « aulnes d'escalatte fine de Broisselle pour *dou- « bleures* à chaperons. »] (N. E.)

Doublable, adj. Redoutable ^A. Dangereux, fatal ^B.

^A Fiers boulevers, et *doutables* renfors

Pour resister aux belliqueux efforts. (J. Marot, p. 139.)

^B « Plus *doutable* chose seroit que il ne se meillett « plus lost, pour le grand don, que pour le petit. » (Beauman, p. 12.)

Doutablement, adv. D'une manière redoutable. « Le roy qui menoit l'arrière garde, esprins de « grand vaillance, voyant aussi les gens *doutable- « ment* assemblés à leurs adversaires, se meit, et « ferit vigoureusement dedans la bataille de ses « ennemis. » (Monstr. I, fol. 7^o.)

Doutance, s. f. Doute, crainte, défiance. (2) Dans S. Bernard, il répond à *dubium*, *dubitatio* et *anxietas*. (3) (Oudin, Borel, Fauch. Langue et poès. fr. p. 91 ; J. Marot, p. 38.)

« Affirmer par serment la *doutance*. » (Cont. de la Marche, au Cont. gén. II, p. 502.) « Je loe au bon « veneur qu'il face aux chiens leur droit, et leur « plaisir, et qu'il les tieigne en amour, et en *dou- « tance*. » (Chasse de Gaslon Phébus, ms. p. 256.) « Sans *doutance*, » sans aucun doute. (Fabl. mss. du R. n^o 7218, fol. 216^o.)

VARIANTES :

DOUBTANCE. Clém. Marot, p. 245.

DOUTANCE. Cotgr. p. 245.

DOUTANCE. Villiard. p. 56.

DOUTANCE. S. Bern. S. fr. MSS. p. 385.

Doutle, s. m. et f. Doute ^A. Crainte ^B. Espérance ^C. Soupçon ^D.

^A Il ne s'emploie jamais qu'au masculin ; autre- fois on l'a mis pour l'ordinaire au féminin. Malherbe le fait toujours de ce genre, soit en prose, soit en vers. (Voyez Mén. sur Mall. p. 347.) On le trouve aussi féminin dans Fauch. (Lang. et poès. fr. p. 93) et on lit dans J. Marot, p. 16 :

Doutle n'en fais aucune.

(Voyez encore les Marg. de la Marguer. fol. 12 V^o, etc.) (f)

^B « Le roy Richard... n'osant passer par l'At- « magne en estat congneu, et encores moins par la « France, pour la *doute* qu'il avoit de Philippe « Auguste, se déguisa. » (Fauchet. Lang. et poésies fr. p. 92.) « Se pourmenant pour *doutle* de morfon- « dre. » (Arrest amor. p. 41.) (5)

^C L'espérance, comme la crainte, est un état d'in-

(1) « Se aucun dudit mestier [de couvreur] est trouvé coupable d'avoir fait aucun faux ouvrage, comme d'avoir fait faux *Doublons* trop cler laté. » (Ord., VIII, p. 367, an. 1390.) (N. E.)

(2) « Pour la cremor et por la *doutance* de l'empereor Alexi. » (Villedardouin, § 146.) (N. E.)

(3) « Chacun avoit paour et *doutance* que li dis messires Jehans ne nuls de ses compagnons peüst jamais revenir. » (Froissart, II, 60.) — « Reparations que nostredit freres fist laire oudit chastel [de Beaulieu], pour la *doutance* de messire Jehan de Vermey, quant il se tourna ennemi du royaume. » (An. 1361, Memorial D de la Ch. des C.) (N. E.)

(4) Dès le XIII^e siècle, on lit aux Lais Méridés (p. IV) : « Car donc, quel par la pointe vise, La tresmontaigne est là sans *doute* » (N. E.)

(5) Ce sens est dans le Châtelain de Couci (XVIII). — « Pour *doutes* desquelles prises, ils seront tenus à petites chevauchures » (Ordonnances, II, 310.) — « La aussi li Austrelin pour la *doute* de ce pas n'osoient venir en Flandres. » (Froissart, II, 421.) (N. E.)

certitude et ce mot, par conséquent, exprimait
« l'espérance » comme la « crainte » : « Celui qui le
« pris aura, sera mis en souvenance.... il aura au
« chef de l'an, pour le pris, blanche pucelle de
« gentille lignée, montée sur mulle blanche... pour
« ce, seigneur, vous annonce coste *doubte*, etc. »
(Percef. IV, fol. 159^a.)

« Le soupçon est une sorte de doute; de là, on
disoit *doute* pour soupçon » ; mais ce qui est moins
analogue, on disoit « prendre la *doubte*, » pour
éclaircir le soupçon :

Gette le jus, sans plus attendre,

Si que puissions la *doubte* prendre. (E. Desch. f. 462^e.)

VARIANTES :

DOUBTE. Percef. vol. III, fol. 78, R^e col. 2.

DOUE. Forel, Dict. ; Gl. sur les G. de Beauvois.

DOUE. S. Bern. Serin. fr. MSS. p. 28.

DOUE. Id. p. 29.

Doubté, *part.* Craint, redouté^a. Effrayé^b.

^a Telz gens ont quiert, on prise, on nomme,

Et sont portez, prisez, *doubtez*. (Copill. p. 17.)

Or ai chastial riche, et fort, et *douteil*. (Y) (P. 1300, IV, 1660.)

« *Doubtés* seigneurs, » en ce sens, étoit un terme
de respect qui se trouve employé souvent dans le
procès de Jacq. Guet, ms. p. 200.

^b « Ils venoient par devant eux aucuns de leurs
« compaignons mourir, les autres finer sanz bras,
« et les aucuns trainans leurs boyaulx aval la prai-
« rie, dont ilz estoient moult *doubtez*. » (Percefor.
vol. IV, fol. 82. — Voir DOUBTER)

VARIANTES :

DOUBTÉ. Gloss. de l'Hist. de Bret.

DOUPÉ. La Colomb. Th. d'honn. p. 105.

Doubtement, s. m. Doute, incertitude. (Voyez
R. Est. et Colgrave.) *Doubtement*. (Nicol.)

Doubter, v. Etre en doute^a. Craindre, redou-
ter^b. Respecter^c. Faire craindre, effrayer^d.
Suspecter de faux^e. Dans S. Bernard, il répond à
metuere, timere, formidare, trepidare, dubitare,
vereri, hesitare.

^a « Et ce ne fut mie merveille se il *dota*, » c'est-à-
dire s'il fut en doute. (Villehard. p. 181.) [Il faut lire
se il s'en doubta, au sens de craindre.]

^b « Doit le juge, en toutes choses, toujours avoir
« Dieu devant ses yeux, et en memoire ; car celui
« n'est pas digne de tenir jugement qui *doubte* plus
« l'homme que Dieu. » (Gr. C. de Fr. p. 534.) (2)

^c Pour « respecter » :

Il vous aime, et vous veut *doubter*,

Plus que nulle qui soit vivant. (M. Chartier, p. 782.)

^d Amors a tant force, et poir, vertu,

Les feuls cœurs *dout*.

J. Erars, Poës. MSS. av. 1300, III, p. 1004.

^e Anselme instruit de l'artifice,

M'a repris maintenant tout ce qu'il nous pretait,

Sous couleur de changer de l'or que l'on *doutoit*.

L'Etourdi, com. de Molère, act. 2, sc. 6.

CONJUGAISON :

Doc, prés. ind. (Poës. mss. av. 1300, III, p. 999.)
Doubtiesmes, imp. de l'ind. (Le Fevre de S. Remi,
Charles VI, p. 42.)

Douce, prés. ind. (Poës. mss. av. 1300, IV, 1357.)

Dout, prés. ind. (Thieb. de Nav. ibid. I, p. 2.)

Douttiesmes, imp. subj. (An. ressusc. p. 445.)

Doutties. (S. Bern. Serin. fr. mss. p. 375.)

Douttes. (Ibid. p. 57.)

Doutet. (Ibid. p. 53.)

Douttesiens. (Ibid. p. 204.)

Douttet. (Ibid. p. 32.)

Doutterent. (Ibid. p. 72.)

Doutteret. (Ibid. p. 40.)

Douttiens. (Ibid. p. 169.)

Dout. (Ibid. p. 191.)

VARIANTES :

DOUBTER. Gl. sur les Coult. de Beauvois.

DOUER. S. Bern. Serin. fr. MSS. p. 84.

DOUER. Ibid. p. 35.

DOUER. Villehard. p. 181.

DOUER. Fahl. MSS. du R. n^o 7615, II, fol. 125^a.

DOUER. La Colomb. Th. d'honn. I, p. 105.

DOUER. Mém. de Du Bell. V, p. 331, Notes.

DOUER. Jurain. Ilist. du comté d'Auss. p. 26, tit. de 1220.

DUTER. Marbodus, col. 1638, 1642 et 1660.

Doubterie, s. f. Crainte, soupçon. (Percefor.
vol. VI, fol. 2^b.)

Doubteux, *adj.* Hasardeux^a. Incertain^b.
Inconstant^c. Craintif^d. Circospect^e.

^a « Et scachiez, que ce fa une des plus *doutouses*
« choses à faire qui onques fust. » (Villeh. p. 58 ;
Ed. de Wailly § 154.) (3)

^b « Aucuns de noz subgiez soient *doubteux* (4) à
« quelle monnoie les payemens, et les ventes qui
« sont, et estoient à payer de la dernière Nostre Dame
« eten car, seront, et doivent estre payez. » (Ordon.
t. I, p. 444.)

Tu ne dois pas estre *doubteux*. (Froiss. Poës. p. 63.)

^c Le premier jour du *doubteux* mois de mars. (Desch. 128.)

^d Saiges le fait, et *doutils* de meffaire.

J. Erars, Poës. MSS. av. 1300, t. III, p. 4094.

^e « Plusieurs sages, et *doubtifs* du pais. » (Mém.
d'Ol. de la Marche. liv. I, p. 343.) [Voir DOUBTER.]

VARIANTES :

DOUBTEUX. E. Desch. fol. 17^c.

DOUBTEUX. Froiss. Poës. p. 63^a.

DOUBTEUX. Beaumou. p. 1.

DOUBTEUX. Orl. I, p. 522.

DOUBTEUX. Poët. av. 1300, III, p. 1163.

DOUBTEUX. MS. 6812, fol. 50^a.

Doubteusement, *adv.* D'une manière incer-
taine. (5) [Cotgrave et Oudin.]

Doubtiblement, *adv.* Craintivement. « Et qui
« veult que ses chiens chacent bien les leus, il fault
« qu'ils soient bien encharnés, car s'ilz ne sont bien
« encharnés, ils le chacent bien *doubtiblement*. »

(1) Cette forme se rattache à un primitif latin en *itis*. (N. E.)

(2) On emploie aussi la forme réfléchie : « Ils se *doubtoient* de lors corps et de lors biens à perdre. » (Froiss., III, 345.) (N. E.)

(3) « Bien cognoissant qu'en guerre perilleuse Seul est aller, *doubteux* est le retour. » (J. Marot, V, 76.) (N. E.)

(4) On disoit aussi des choses loüvées, § 748 : « Et se c'est chose *doutouse*, fai le enquerre. » (N. E.)

(5) On lit dans Bonciquant (I, 8) au sens de craintivement : « Humblement et *douteusement* il servoit amour et sa dame. »
Voy. au sens du dict. Dubellay (IV 71^a) : « La lune l'accompagne, ornement de la mict, Qui d'une autre clarté *douteusement*
reliet. » (N. E.)

(Modus et Racio, ms. fol. 52^b.) On lit *doubtblement* au fol. 20^b.

Doubtif. [Intercalez *Doubtif*, timide, dans Monstrelet, III, folio 104^a : « Le duc de Bourgogne se respondi à ce que le chancelier de France avoit dit que son fils estoit *doubtif*; s'il est *doubtif*, dit-il, il ne tient pas de moy; car onques en ma vie je ne doubtay homme. »] (N. E.)

Doubture, s. f. Ce mot paroît le même que « domteure, » action de dompter. Il désignoit l'âge où l'on dresse les poulains : « Car ce que poulain apprend en *doubture*, tenir le veult tant comme il « dure. » (Doctr. de Sap. fol. 37^a.)

Douceureux, adj. Doux. (1) Ce mot, pris en mauvaise part, s'employoit autrefois en bonne part (2) : « Remy Belleau, ce *douceureux* et gentil poëte. » (Des Accords bigarr. fol. 79 R^e.) *Dulcarosus* a le même sens dans Du Cange.

Doucet, adj. Diminutif de doux [« Au commencement la trouvoit si *doucete*, Qu'on ne cuidoit par li « mans endurer. » (Couci, VII.) « Si fust cest enfant « bel et *doucet* et tres plaisant à nourrir. » (Bouciquant, I, 2.)]

VARIANTES :

DOUCET. Clém. Marot, p. 539. (3)

DOUCLET. Molinet, p. 142.

DOUCELET. Oudin, Dict.

Doucin (4), Hérisson de mer. (Oudin et Colgr.) *Doulein*. (Ibid.)

Doucine, s. f. Trompette. (Gloss. de Marot à *Doucine*, et *Dulciana* dans Du Cange.)

Harpe, psalterion, *doucinne* (5),
N'ont plus amoureux sentiment. [E. Desch. f. 391^a.]
Les cloches sont, tabourins, et *doucines*,
Harpes, et luz instrumens gracieux. (C. Marot, p. 8.)

VARIANTES :

DOUSSINE. Gl. des Arrest. amor.

DOUCINE. Coquill, p. 153.

DOUSSAINE. Oudin.

DOULCAINE. Al. Chart. p. 632.

Douceur, s. f. Douceur (6) :

S'amors vos faisoit sentir
Une *douceur* deboinaire,
Et ma destrece garir,
Certes bien scautoit merir.

M^{rs} Bouciers de Marl, Poës. avant 1300, III, p. 1001.

VARIANTES :

DOUCOR. Fauch. Lang. et poës. fr. p. 195.

DOCHOR. Chr. du xiv^e s. MS. de Boub. fol. 212^a.DOUCOUR. Ibid. ch. 114, fol. 382^a.

DOULCEUR. Le Journ. MS. p. 17.

DOUZOR. (7) S. Bern. S. fr. MSS. p. 45 et 262.

Dove. [Intercalez *Dove*, parapet d'un fossé : « Icellui Girart porta ledit Jannot sur une *dove* « d'un fossé, pour veoir se il se leveroit. » (Jl. 116, p. 113, an. 1379) « Le nié lui failli sur la *dove* d'un fossé » (Jl. 152, p. 57, an. 1397.) Au rom. de Troyes, le sens est douve : « Es *doves* chient des fossés Ain- « çois qu'en fust li liez entrez. » On trouve encore *doe*, *doube* : « Icellui varlet s'enfouy es *doubes* du « fort de Naliers, qui est sur le chemin en venant « du port de Sables à Fontenay le Comte. » (Jl. 105, p. 321, an. 1375); et *douve* : « Lesquels trois varlés « feussent revenuz armez d'espées et de dagues, et « leurs visages estoupez et muciez de leurs chape- « rons au long d'une *douve* et fossé tenant au bail « de la ditte ville. » (Jl. 120, p. 301, an. 1383.)] (N. E.)

Douelle, s. f. Donille^a. Bandes^b.

^a Au premier sens, c'est un terme d'armurier, le fer creux que l'on met au bout d'en bas d'une pique, d'une lance ou autre arme semblable : « Sa lance « rompt auprès de la *douelle* qui ne fust point « comptée. » (P. J. de Saintré, p. 250.)

^b *Douelle* en quelques provinces (8) signifie douve de tonneau. De là, au figuré, on a dit *douelles* pour « bandes » ; ainsi les robes des sergents, qui suivant Pasquier, portoient des manteaux bigarrés dans l'exercice de leurs emplois, étoient « des robes à « *douelles*, » à bandes disposées comme les douves d'un tonneau. (Garasse, Rech. des Rech. p. 215.) (9)

[VARIANTES : *Bouille*. (N. C. G. II, p. 109^a); *Boille*. (Colgrave.)]

Douement, s. m. Fond sur lequel est assignée une fondation en faveur d'une église : « Du *doue- « ment* sur quoy une eglise est douée, et fondée, de « ce ne doivent estre payées aucunes dismes. » (Bout. Som. rur. p. 748.)

« *Douement* de la plus belle, » se dit lorsqu'une femme, après la mort de son mari, choisit à certaines conditions, le plus beau et le meilleur fond de la succession. Du Cange, au mot *Dos pulcritoris*. — [Henschel, II, 931^c.]

(1) « Lors estuet jones gens entendre A estre gais et amoureux Pur le temps bel et *douceureux*. » (La Rose, 80.) De même au Roman de la Poire : « Et esperance me ramene Un pensé *douceureux* et frois. » — « Du pain de millet qui durement est *douceureux*. » (Froiss., XV, 340.) (N. E.)

(2) On lit cependant dans Isopet (I, 117) : « Qui croit paroles *douceureses* Souvent les trouve venimeuses. » (N. E.)

(3) Il a dit aussi chanter *doucetement*. » (I, 249.) (N. E.)

(4) Au reg. B. de la Ch. des Comptes (an. 1355), il est dit de sociétés commerciales : « Les compagnies des Angloissolles (ailleurs des Acheyolles, Escheiolles, Aschiolles), des *Doncins*, des Falez et des Scaramps. » (Du Cange, VI, 276^c.) (N. E.)

(5) « Cornicuses, flajols et chevretes. *Douçines*, simbales, clocettes. » (B. N. anc. 7612, p. 55.) Aux Preuves de l'Hist. de Bretagne (II, 1066, an. 1451) lisez : « Henri Guyot joueur de *douçainez*, » et non *douceureux*. De même dans Matth. de Couci (p. 670, an. 1454) : « Il fut joué au passé d'un luth, d'un *douçaine* avec un autre instrument concordant. » (N. E.)

(6) Il signifieit : le Temoignage d'amitié : « Les Flamens lui hient des *douçours* et des courtoisies assés. » (Froissart, V, 219.) 2^e Vivres : « [Lors d'une femme à Gand] teute la *douceur* que il avoient leur venoit du costé des Quatre Mostiers. » (Froiss., X, 2.) Voyez encore X, 59; XIV, 230. (N. E.)

(7) « Dame Dex peres par la vostre *doucur*. » (Roncesvals, p. 108.) (N. E.)

(8) « Icellui suppliant prist furtivement... soixante pieces de *douelles* à faire *tonneaulx*. » (Jl. 117, p. 190, an. 1380.) Elle servaient aussi dans les ceintres : « Que chacun cent de *douelles* de bois appellé merrain, servant à faire poignons et fust-neufs. » (Arrêt de 1577. (N. E.)

(9) Par analogie, les Carmes étoient dits les frères *barrés*. (N. E.)

Doner, v. Donner, accorder. (Gloss. de Marot.) On disoit *douer* quelqu'un de quelque chose. De là cette expression : « *Douer* de son corps. » Elle s'emploie en parlant d'une fille relativement à son futur mari : « Raportez la besogne en tel point que la pucelle soit tenue de vous remercier ; et qu'elle puisse avoir occasion de vous aymer et vous *douer* de son gent corps. » Percefl. II, fol. 8. °) On disoit aussi « *douer* quelqu'un en amours, » pour lui vouer un amour éternel :

En moi n'or ist james n'ort destornée
La grant amor qui n'est et cuer creue,
Que madame ne soit de moi *douée*
Ligement en amors.

Jeh. Fumiaux de Lille, Procs. avant 1300, II, p. 772. (1)

Dougie. [Fin, délicat. Voyez BELGIE.]

L'escoumen la grant mesnie
Qui refuse char et alle,
Et la dame bien enseigne
Qui fait bonne toile *dougie*
Dont sa chemise est rembougie. [F. B. 7218, f. 195. °]

Doucement, adv. Doucement. Joinv. p. 33.) *Doucementement* semble être un diminutif. On le trouve dans Bab. I. III, p. 10.) 2)

Douce-mere, s. f. La pie-mère. « La quatrième paire des nefz se conjoint à la première, se depart, et s'espand premier parmi la peau du cerveau, qui est appelée la *douce-mere* pour i prendre le sens de foucher. »

Doucier, adj. Qui a un dossier. « S'assist sur un banc *doucier*, viz à viz du lit ou estoit le dit malade couché ; les seigneurs du conseil eurent chacun leur chayre près du liet. » [J. d'Aulon, Ann. de Louis XII, ss. de 1503 à 1505, f. 107.]

Doucementement, adv. Très doucement. [J. du Bell. fol. 508. °)

Doucine, s. f. Terme d'architecture. « *Doucine*, cymaise, gueule droite et renversée. » [Colgrave et Oudin.]

Douler, v. Dolere. Ph. Mousk. p. 701.)

Doulesis, adj. L'édileur conjecture qu'il faut lire *Goulsis*. (3) « Salez maquereaux *doulesis* » opposez à « frais. » Voyez Ord. I. V, p. 254.)

Douleur, s. f. Plainte rendue en justice. « Par voye de *douleur*, et non par faincte, et voye de « fait deffenduc. » Arrest. amor. p. 180.)

Douleur, s. f. L'action de dolere [Guil. Guiard, folio 64. °)

Douille. [Intercalez *douille*, ivre, aux Miracles de Coinci, d'après Du C. (II, 898, col. 2. : « Grant « vouloir et grand desir, Quant ivres fu d'aler « gesir... Si tost comme il entra en cloistre *douilles* « de vin et escauffés. » (N. E.)

Doulouser. Intercalez *doulouser*, s'affliger, au neutre et au réfléchi : « Le suppliant se *dolosoit* et

« plaignoit souvant de ce qu'il ne pouvoit estre paic
« de trois escus. » [Jl. 192, p. 64, an. 1460.] « Et
« n'a si dur cuer on monde que qui les veist deme-
« ner et *doulouser* n'en eust pité. » [Froissart, V,
197. A l'actif, il signifie pleurer un mort : « Et le
« commehenchier à regretter et *doulouser* moult
« doucement. » Froiss. XII, 449.] (N. E.)

Doulix. [Intercalez *doulix*, dos de la main : « Le
« suppliant bailla à iceluit Perrinet de la quarre ou
« du *doulix* de la main gauche en arriere main sur
« la joue. » [Jl. 197, p. 147, an. 1471.] « Si le veneur
« trouvoit la reposée du cerf, il doit melle sa face
« dedans, ou le *doux* de sa main pour sentir, si elle
« est chaude. » [Fouill. Vén. f. 41. °)

Doumés, s. m. Oblats qui, par dévotion, se donnoient aux monastères avec leurs biens. [Du Gange, sous *Douati Oblati* ; Ord. III, p. 318, note 4 ; Phil. Mouskes, p. 399. [Voyez DOUÛÉ.]

Dour, s. f. Tour ^A. Eau ^B. Mesure ^C.
^A On nommait ainsi, dans le Blesois [Du C. t. II, 931, col. 2, l'armoire en forme de tour ou de clocher qui, placée derrière l'autel, renfermait les reliques. A partir du x^e siècle, on les surmonte d'un campanile à jour, sous lequel est exposé la châsse contenant les restes du patron de l'église : « Vase quodam aneo ejusdem laminis cooperto, « quod vas vulgariter a dicti loci indigenis, *dour* « vocatur. » Acta SS. Benedict. an. 1274, Visit. Reliq. S. Lauromari.] (N. E.)

^B Eau, en breton. [D. C. sous *Poodouria*.]
^C [Quart du pied : « La cour adjuje a frere Armand « de Polignac, prieur du prieuré du bourg de « Duniere... une besanche de lart ou chair salee « de la longueur... *dours* et de la largeur d'un *dour*. » Reg. du Parlem. de Toulouse, an. 1468.] « Ne autre « poisson de Laire... se il n'a plain *dour*. » [Ordon. t. VIII, 536, an. 1402.] « Esquels murs a une huis- « serie pour aller des Changes en ladite chambre, « et de largeur onze pieds et un *doulx*. » [1519, Compté du Domaine, Diction. des droits seig. du D. d'Orl. de L. C. de D.] (N. E.)

A elles donray seigneurs,
Et tout mon regne en mariage,
Tout le tendroit en heritage ;
Chacun en aura la moitié ;
Mais tu n'en tenras plain pie,
Ne ja par moy n'auras seigneur,
Ne de toute ma terre un *dour*. [Brut, ms. f. 13.]

On lit *dor* dans le ms. de M. de Bombarde ; dans un autre endroit du même ms. on trouve ce vers :

Que de sa terre avoit un *dour*.

Auquel répond celui-ci qu'on voit dans mon ms. fol. 101, 1^o col. 1 :

Que mist sa terre à deshonneur.

[Voyez le Gr. C. de Fr. p. 73.]

(1) Le sens premier est donner en douaire : « De libement iert ma feme *doër*. » [Raoul de Cambrai, 221.] — « Li prestre let dite à l'omme quand il espouse : Du douaire qui est devisé entre mes amis et les tiens le *deu*. » [Beaumanoir, XIII, 2.] — « Vous n'avez ville, chasteil, ne seigneurie dont vous pussiez *douer* une femme. » [Froiss., XIII, 1.] (N. E.)

(2) On lit déjà dans Roland (str. 89) : « Et vers Francois humbles est *dolereunt*. » (N. E.)

(3) Le creus qu'on peut admettre la forme ; dans les draperies, les pièces *douilleuses* (du latin *ductilis*) sont les pièces molles et ridées ; ces deux qualités conviennent aux poissons sales. (N. E.)

Dourdan (aller à). Expression qui signifioit « être battu, » par allusion à *dourder* (Oud. C. fr.)

Dourder, v. Frapper, battre. (Oudin et Cotgr.)
« Il se trouve des pays entiers où les femmes, si elles ne sont bien *dourdées*, ne font rien à propos. » (Contes de Cholières, f. 224 ; voyez *ibid.* 225^b et 247^a.)

Dourdere, s. Monnaie d'or valant seize sols parisis : « Il y avoit en ce temps une piece d'or qui n'estoit pas de fin or, et le nommoit on *dourderes*, et valloient seize sols parisis ; tantost après eurent criées à quatorze sols parisis ; et non plus ; et moult y en avoit, par quoy on perdy moult. » (Journ. de Paris, sous Charles VI et VII, p. 152, an. 1432. — Voir *DONPRECO.*) (1)

Dourdier, s. m. Un lourdaud, un niais. (Cotgr. et Oudin.)

Dourn, s. m. Pot, bouteille, dans le patois de Toulouse. (Du C. sous *Durna.*)

Dous, Doce, adj. Doux (2), plein de douceur :
Elle m'a jetté les *doux* yeux. (Cotgr., p. 143.)
Uns *dols* esgars ne guerroit.
J. Erars, Poës. MSS. av. 1300, t. III, p. 409.

Expressions remarquables :
1^o « *Douce* parole. » Parole dite avec douceur :
Douce parole fraint grant ire (Froiss., p. 374^b.)

2^o « Parler *doux*, » parler avec douceur, « parler *doux* comme soye. » (Les Marguer. de la Marg. folio 235^b.)

3^o « Le porter *doux*, » c'est-à-dire le supporter doucement, patiemment. (Perc. vol. IV, fol. 65^c.)

4^o « Faire le *doux* Dieu dessus un poeste » se disoit « pour dénoter un homme qui, en ses actions, « fait le doux, et sucré. » (Pasquier, Rech. p. 733.)

5^o « Danser le *doux* pire » :
item devez s'avoier, beau sire,
Que amours a excommunié,
Tous ceuls qui dansent le *doux* pire.
L'Amant rendu Cordelier, p. 592.

6^o « *Doultes* bestes, » en terme de vénerie, les bêtes rouges, le cerf, la biche, le daim, le chevreuil et le lièvre. (Voyez *Modus et Racio* ms. f. 59.)

7^o *Douse* (ceux de la.) « Peut être comme nous « disons ceux du pais d'Adousiats » pour désigner les Gascons. « L'evesque de Rieux qui estoit de « ceux de la *Douse*. » (Histoire de Fr. depuis 1270-1540, p. 97.)

Voy. le mot *dous*, dans Oud. Chr. fr. et Cotgrave. Nous rapporterons ici les mots composés de cet adjectif :

« *Doux amer*, » au fém. *doux amere*. Mêlé de douceur et d'amertume. (Nicot et Cotgr.) « Amour « est *dous-amer*. » (Goujet, Bibl. fr. t. XII, p. 115.)
Derdant au ciel sa *doux amere* peine. (J. Tahir, f. 479^a.)

« *Doubruyant*, » la *doubruyante* harpe. (Euvre de Baif, fol. 32^a.)

« *Doux aigrel*, » mêlé de doux et d'aigre.
..... La *doux aigrette* flamme
Qui les jeunes cueurs enfleue. (J. Tahir, f. 154^b.)

« *Doux aspre*, » moitié doux et moitié âpre :
De ces *doux aspres* sorcieres. (Pasc. Monoph. p. 180.)

« *Douce fiere*, » au féminin, mêlée de douceur et de fierlé.

..... En grandeur *douce fiere*. (L. le Car. f. 22^b.)
« *Doux grave, doux grave*, » doucement grave. (Nicot et Cotgrave.)

« *Doux inhumain*, » mêlé de douceur et d'inhumanité. (Nicot.)

« *Dousucerie*, » Epithète « d'ambroisie, » dans Mart. de la Porte.

« *Doussonner*, » chanter avec douceur :
Ainsi tu veux que ma lire *doussonne*...
La grand beauté de claire chastelet. (L. le Car. f. 66^b.)

« *Doux coulant*, » qui coule avec douceur. « Eau « *doux coulant*. » (Opusc. de P. Enoc, p. 98.)

« *Doux glissant*, » qui glisse avec douceur. (Dict. de Cotgrave.)

VARIANTES :

DOCE. S. Bern. Serin. fr. MSS. p. 24.
DOUCHE. Poës. MSS. av. 1300, t. IV, p. 1386.
DOLCE. Villehard, p. 132.
DULCE. Marbodius, col. 1674.
DOUS. Beauman, p. 8.
DOUZ. Poës. MSS. av. 1300, t. I, p. 530.
DOULX. Percel. vol. IV, fol. 65, V^o col. 1.
DEUS. Poës. MSS. Vat. n^o 1490, fol. 106, col. 1.
DOLS. Poës. MSS. av. 1300, t. III, p. 4091.
DOZ. Part. de Bl. MSS. de S. G. fol. 125, V^o col. 1.
DOS. Fabl. MSS. du R. n^o 7615, t. II, fol. 185, V^o col. 1.
Doc. Fabl. MSS. du R. n^o 7989, fol. 59, 1^o col. 1.

Douseul. [Intercalez *douseul*, mesure : « Si a « li cuens en la ville forage, de cascun brassin de « cervoise, deux *douseus* ; fai un *douseul* .iiii. can- « drons, .vii. los et .xiii. de chiervoise. » (Ch. des C. de Lille, an. 1265)] (N. E.)

Doussé, adj. [Lire *devisé.*] « Quiconque ame- « nera poissons en panier à Paris, il convient que « ses paniers soient emplis loyaument, ou à com- « ble, ou sans comble, en la maniere qui est *doussé* « par dessus. » (Ord. t. II, p. 359.)

Doutant, part. Respectable.
Un haus quens grife d'Autefuelle
Si fu pere à cest Gucelone.
Qui vers Rollans et cuer felon, ...
Et s'iert moult *doutant*,
Et vaillant, et cortois, et sage. (Mousk. p. 148.)

Doutere. [Intercalez *doutere*, doufein, dans Berte (couplet 113) : « Roine sui de France, jà n'en « soit nuls *doutere*. »] (N. E.)

Doutés, part. Doté, doné.
Mais moult avoit sens, et mesure,
Pour les biens dont il fu *doutés*. (Mouskes, p. 302.)

(1) « La somme de soixante quinze escuz, c'est assavoir deux *dourdées* et trois moutonneaux en or, et le residu en blanche monnoye. » (Jl. 172, p. 60, an. 1422.) On trouve encore *dourdret* : « Comme Casin Cordier eust prins furtivement en la gibeciere ou allouvere de son oncle ung fleurin appellé *dourdret*. » (Jl. 173, p. 265, an. 1425.) — *Dourdret* (Jl. 189, p. 277, an. 1458). — *Durdret* (Cart. de Corbie, an. 1432). (N. E.)

(2) On lit dans Roland (str. 138) : « Terre de France, moult estes *dut* pais. » (N. E.)

Doutiltz. [Intercalez *doutiltz* dans Couci, v. 4383 : « Car ce seroit trop grant perilz pour ce que chascun soit *doutiltz*. »] (N. E.)

Dou tout. *adv.* Entièrement. « Li certain auditeur des lesmoins que nous avions mis ou dit « chastelet seront *dou tout* ostez. » (Ord. I, p. 352; voy. *Ibid.* p. 347.)

Doutrinement. Intercalez *doutrinement*, enseignement, dans un sermon de Robert de Sainct-germain : « Moult sont bel li enfant, Dex les croisse « et ament, El doit bone froichance et bon *doutrinement*. » (D. C. II, 898, col. 1.) »] (N. E.)

Doutriner. [Intercalez *doutriner*, enseigner : « Tu qui te veus doutriner de droil. »] (P. de Fontaine, ch. II, art. I.) »] (N. E.)

Douvaire, adj. Que l'on peut douer. A qui on peut donner un douaire. « Sount femmes *douvaibles* des terres, et tenement douit les barons « eyent esté seisis en lour demeync, come de fié. » (Britt. Loix d'Angl. fol. 247. V°.)

Douve, s. f. Rivage. « Autretant bien comme « ils s'alloyent aventurer sur les parlies du souleil « couchant, se mettoient ils hors de terre, sur les « parlies du souleil levant, et vindrent ardoir la « ville de Coesie sur les *douves* I. de la mer, et un « autre gros village au chemin d'Ardebourg, et « de la mer qu'on dit Hosebourg. » (Froissart, livre III, p. 167.)

Douvele, s. f. Ceintre. (Oudin et Cotgrave.)

Douvre. [Intercalez *douvre*, flaque d'eau dans un marais : « Ils avoient droit... d'avoir pres d'iceulx « marez certains grans fossez ou flaches, appelez « *douvers* ; esquelz *douvers*, quant la riviere de « Marne se desvoye et est hors de son chancel, se « arreste. » (Carl. de Lagny, an. 1466, fol. 204.) »]

Doux. s. m. Mesure contenant quatre doigts, qu'on représente par le poing serré. (Nicol.) « La mesure « du poing fermé, et le pouce étendu. » (Oudin ; voy. Duchat sur Rab. J, p. 214, note 5, et Cellhell. de Léon Trippant.) On lit *doux* dans le Gloss. de l'Hist. de Paris, où ce mot est expliqué par « mesure inconnue, » et où l'on trouve le passage suivant : « Ce fera l'en en la blee de la dite vous- « sure un bon hays fort de un *doux* d'espoisse, et « sera ferré. » (V. Doux.)

Douzain, s. m. Monnaie^a. Argent^b. Pièce de poésie^c. (2)

^a Proprement c'étoit une sorte de monnaie de cuivre, valant un sol ou douze deniers. (Cotgrave, Oudin, Rob. Est. Ménage.) On l'appelloit aussi « le grand blanc au soleil, » et par une Ordonnance de 1488, il fut mis à 13 deniers. (Le Duchat sur Rab. I, l. p. 180, note 24; voyez Du Cange, sous *doenus*

et *doenus*, et *moneta* [Ed. Henschel, IV, 511 °]; Le Blanc, sur les Monnoies, p. 329; Dial. de Mallepays, à la suite de Villon, p. 58; Rab. I, V, page 67; Bely, Orig. de la Chev. p. 69; Brant. Cap. fr. I, III, p. 69; Chron. scand. de Louis XI, page 251; Nouv. Coul. Gén. I, II, p. 141, col. 2.)

^b En généralisant cette signification, *douzain* se dit pour « argent. » Un marquis parlant ridiculement s'exprime ainsi, dans une comédie de Th. Corneille :

« Ce n'estoit qu'un maraut ; mais il a fait fortune

Puisqu'il a du *douzain*, il est demarauté.

La Comtesse d'Orgueil, Th. Corn. act. I, sc. 3.

^c On nommoit aussi *douzain* une poésie composée de 12 vers. (Voy. Apol. pour Hérodote, page 679, et Melin de S. Gelais.)

Douzaine, s. f. Droit de douze deniers payé au roi par les bâtards. « Tous bastards et espaves « natis hors du royaume, ne se peuvent marier « partie de franche condition sans congé du Roy « notre sire, ou ses officiers, sur peine d'amende « de soixante sols parisis ; et soit qu'ils ayent le dit « congé, ou non, y doivent en faisant le dil « mariage, les tiers de leur vaillant au Roy, dont ils « adjoustent souvent gracieuse et petite somme aux « collecteurs des dits morts mains ; et y doivent « au Roy, au jour de S' Bemy, 12 deniers parisis « de *douzaine*, sur peine de 7 sols. 6. deniers parisis « d'amende ; mais s'ils se marient à partie de leur « condition, il ne doivent point de for mariage, et « ne sont sujets à prendre les congez ; mais doivent « la dite *douzaine*, par chascun an, au jour de « S. Bemy, sur la peine susdite. » (C. de Peronne, au N. C. G. II, p. 603 °.)

Nous rapporterons quelques expressions où le mot *douzaine* est pris dans le sens subsistant :

¹ « La *douzaine*. » On nommoit ainsi les douze sergens du Châtelet de Paris. « Que li prevost de « Paris soit tenu par son serment à visiter le portement de la *douzaine*, chacun mois, et punir « ceux qui mal se porteront, et rapporter au Roy, « pour oster ceux, qu'ils trouveroit autres que « bons, car autrement, il n'y font riens, et en « emportent leurs gages et si n'y font ne que li « autres sergens, et chacun pour y demorer, « s'efforceroit de bien faire. » (Ord. I, p. 742.) On les appelloit aussi « sergens de la *douzaine*. » (3) Voyez Gr. Coul. de Fr. page 9; Ceremonial, in-4°, page 12; Ord. I, l. page 352.) A la pompe funèbre d'Henri IV, « devant le prevost de Paris, marchoit « six sergens de la *douzaine*, avec leurs hocquillons, le chapperon dessus, portants leurs halbardes, et pertuisanes la pointe en bas. » (Fav. Théât. d'honn. I, II, p. 1849.)

² « Au compte de la douzaine. » Nous disons

(1) Lisez *doines*, pour dunes (éd. Kervyn, XII, 75) : Ardenbourg est en effet près de l'Eluse. (N. E.)

(2) C'étoit aussi une mesure : « Si a li queus [de Namur] à Flauwane et Romney le kienierie... c'est à cascun fu de l'ville un *doenus* d'avaine, et n. gelmes à le Saint Bemy. » (Ch. des Comptes de Lille, an. 1265.) Voir *dosin*. (N. E.)

(3) « Adam de Borron nostre sergent de la *douzaine* en nostre Chastellet de Paris. » (Jl. 102, p. 124, an. 1371.) C'étoit la garde particulière du prevost de Paris. Ils paraissoient avoir été primitivement des sergens à verge. Ils étoient à la nomination du prevost et lui payaient un droit à chaque mutation. Ils prétendaient, comme les autres sergens, exploiter dans la Viconte ; des arrêts du conseil leur enlevèrent en 1560 et 1587 cette faveur accordée en 1558 et 1575. (N. E.)

encore à la douzaine pour exprimer les choses communes et de peu de prix. « Un avocat en parlement qui estoit bien au compte de la douzaine. » (Contes de Des Per. I, p. 130; voy. Cotgr. et Oudin.)

Douze. Nous ne citerons sur ce mot que les deux expressions suivantes :

1° « Douze heures » pour « midi. » (Oï. de la Marche, liv. II, p. 526.)

2° « Douze heures du soir » pour « minuit. » (Voy. Lett. de Sévigné, t. V, p. 137.)

VARIANTES :

DOUZE.

DOZE. S. Bern. Sermon. fr. MSS. p. 325.

DUZE. Marbodius, col. 1658 et 1686.

Douzième. Sorte d'impôt. Après la victoire de Rosbecque, le roi Charles, en 1382, châtie les Parisiens pour les émeutes des Maillotins. « Ainsi furent menés les Parisiens en ce temps, pour donner exemple à toutes autres bonnes villes du royaume de France : et furent mis sus les subsides, gabelles, aides, forains, douzième, trezième, et toutes manières de taxes, censos, et le plat pays avec ce, tout l'année. » (Froiss. liv. III, p. 232.)

Douzil, s. m. Jet d'eau. Fausset. (Du Cange, Gloss. lat. sous *ducientus*. — Voy. Dousin.)

Douzième, adj. Douzième.

Cis rois Cloitaires fu douzimes. (Mouskes, p. 44.)

Dosime. (Britt. Loix d'Anglet. fol. 131, V°.)

Douzin, s. m. Le douzième. [Voy. sons DOUZAIN.] « Si on veut de nouvel imposer devoir roturier, la chose doit estre estimée autant qu'elle peut valoir de rente, y comprenant le cens, ou devoir annuel; c'est à scavoir le douzin de la dite valeur, et estimation; si icelle chose ne vaut vingt cinq sols de rente, comme dit est. » (Cout. de Poieton, au C. G. II, p. 574.)

Doxale, s. m. Jubé. (1) Ce mot est en usage dans ce sens en quelques lieux de la Flandre. (Du Cange, sous *Doxale*.)

Doy. [Intercalez *doy*, au Cartulaire de Lagny, an. 1251 : « El s'il y a mesure mouvant de ladite église, et n'en eust que trois ou quatre piez, il ne doit point de gerbe de *doy*, mais il doit deux gerbes de moisson prinzes en sa granche. »] (N. E.)

Doyan, s. m. Doyen^A. Magistrat^B.

^A Au premier sens, on lit *dean*, dans le Gloss. du P. Labbe, *decamus*. (2)

Doyan, trésorier, ou chanoine. (E. Desch. f. 526*.)

« Le *dean*, trésorier, et chapitre, et toutes les autres personnes de l'église de Laon. » (Ordonn. t. II, p. 80.)

^B On appeloit *dean*, certains magistrats municipaux de la ville de Dormans. (Voyez une lettre sur ce sujet, et la réponse dans le Journ. de Verdun, juillet 1752, p. 40. — Voy. aussi DEANNE.)

Le mot *doyen* est mis quelquefois comme synonyme de « messier » et à « sergent. » (3) « Ceux qui ont tenu estat de mayeurs, ou lieutenans de mayeurs, par le dit bailliage ne peuvent estre contraints d'estre *doyens*, ou messiers es mesmes justices, où ils ont été mayeurs, ou lieutenans. » (Cout. de Clerm. au N. C. G. II, p. 872^b.) « Sergens. » « on *doyens* de justice ne peuvent estre gardez, ny achepteurs de gages par eux pris par execution, directement, ou autrement. » (Cout. de Gorze, au N. C. G. II, p. 1093^b.)

Expressions à remarquer :

1° « Le grand *doyen*. » Le premier sergent. « De mesme doivent estre traitez coratiers, et autres personnes commises à vendre marchandises, ou autres meubles, pour la restitution d'iceux, ou du prix, et à ce défaut, y estre contraints, par detention de leurs personnes en la maison du grand *doyen*. » (Cout. d'Espinal, au N. C. G. II, p. 1133.)

2° « *Doyen* de Paris. » Peut-être le doyen du Parlement. Maître Jean Tudart, un des ambassadeurs de Charles VII, pour la paix d'Arras, en 1435, est qualifié dans le traité de *Doyen de Paris*, conseiller et maître des requêtes de l'hôtel du roy. (Voyez Monstr. vol. II, fol. 108.)

3° « Souverain *doyen* des mestiers. » « Jaques la Jachere, qui avoit esté souverain *doyen* des mestiers. (4) » (Monstr. vol. II, fol. 152^v°.)

4° « *Doyen* de la chrestienté. (5) » « Maître Nicol Levain, *doyen* de la chrestienté de Bourmont, chanoine de la Mothe, et maistre Paris Huart *doyen* de la chrestienté de Gondrecourt, et curé du dit lieu. » (Proc. verb. de la Cout. de Bassigny, au N. C. G. II, p. 1160.)

5° « Comte *doyen*, baron de Raiz. » Titre d'Albert de Gody : « Messire Albert de Gody *doyen*, baron de Raiz, mareschal de France, gouverneur et lieutenant général pour le roy en Provence, et premier gentilhomme de sa chambre, anroit supplié qu'en procédant à la dite reformation, il ne fust rien changé, innové, ny altéré à ses droits, entre autres à son titre de comte, *doyen*, baron de Raiz. » (Proc. verb. de la Cout. de Bretag. au N. C. G. II, p. 832.)

(1) C'est la poutre de gloire, non le jubé. (N. E.)

(2) Dans les couvents, le moine doyen (*decanus, decem!* dirigeait un groupe de dix religieux. Les paroisses rurales furent appelées *doyennés*, et dans le Polytome d'Irminon, l'officier chargé de la juridiction inférieure sur les colons et les serfs était un *doyen*. Dans les temps les plus rapprochés de nous, le titre de *doyen* fut donné le plus souvent d'après l'âge; cependant le *doyen* des pairs était le duc de Bourgogne. (N. E.)

(3) « Feismes assavoir, dire et senefier par nos *doyns* et sergens établis de par nous à ce faire. » (JJ. 56, p. 238, an. 1318.) — « Ung appellé Estienne, lors maire de Waxancourt ou ban d'Espinal, pria et requist le suppliant qu'il feust son *doyen*. » (JJ. 181, p. 231, an. 1452.) (N. E.)

(4) « Comme en icellui mestier de boucherie soit accoustumé chascun un eslire un certain officier appellé le *doyen* dudit mestier. » (JJ. 102, p. 287, an. 1371.) (N. E.)

(5) On *doyen* rural, curé de campagne commis pour certain temps, afin de terminer les différends nés entre curés. (N. E.)

6° *Boycn* du plet. » dignité burlesque aux festes des Fous. Du Tillot, Hist. de la Feste des Foux, 62.)

VARIANTES :

- BOYAN. J. Marot, p. 165.
 DAEN. Duchesne, Gén. de Chast. p. 60, au 1268.
 DEAN. Ord. II, p. 80.
 DEANE. Lailu, fol. 30, R.
 DEEN. Du Plessis, Hist. de Meaux, p. 165, an. 1260.
 DEEN. Perard, Hist. de Bourg. p. 520, titre de 1263.
 DEENS. Cont. de G. de Tyr, Mart. t. V, col. 748.
 DEANS. Pith. Cont. de Troyes, p. 605.
 DEEN. Perard, Hist. de Bourg. p. 474, tit. de 1252.
 DEEN. Perard, Hist. de Bourg. p. 460, tit. de 1246.
 DOENS. Voyez DIXEN plus haut.

Doymné. [Intercalez *Doymné*, aux Archives administ. de Reims (III), 596, an. 1384 : « La *doymné* » quant au temporel de présent, ne vault pas plus « de .xvi. livres. »] (S. E.)

Doymnesse. [Intercalez *Doymnesse* (M. 177, p. 2, an. 1444 : « L'abbesse, *doymnesse*, et chapitre « de l'Eglise de S. Pierre de Remiremont. »] (S. E.)

Doym. [Intercalez *Doym*, au r. M. 179, p. 302, an. 1449 : « L'ing grant *doym*, qui vault autant dire « comme une cruye de vin. »] (S. E.)

Doz :

...Quant vos voi, n'i a que dou tair,
 Que si sui près, que ne sai que je die.
 Fré de mon *doz*, que ferai-j' amie ?
 Quant je aurai trespassée m'enfance
 Et madame, que si iere envoisie.
 Aura dou tout lessie aller en dotance.

Gaces Brulés, Poés. MSS. av. 1360, t. I, p. 167

Doze, s. f. Doze. (Voyez les Contes de la Roynie de Navarre, t. II, p. 400, où *d'oze* doit être lu *doze*.)

Dozeyn. (1) Nous ne trouvons que dans Britton ce mot dont il nous paroit difficile de déterminer l'acceptation ; nous nous contenterons de citer les passages où nous l'avons rencontré : « Et puis lour « soient les chapitres lues, et à chescun *dozeyne* « soient severaument linérés. » (Britt. Loix d'Angl. fol. 9 V°.) « Et puis soient receuz les presentementz « sur les chapitres delivérés à *dozeynes* en escript, « issint que l'escript soit entendé, et que les justis- « ces eyent la une partie, et l'autre partie remeigne « as presentours. » (Ibid. fol. 10 R°.) « Ceo que est « appellé devault le visconte, cour de visconte est « appellé en court de fraunck home, et en fraun- « chises, et en hundres veue de fraunck plegge, ou « l'en quart espécialement de ceux que sont hors « de *dozeynes*, plus que home ne fait en tourne de « visconte. » Britton, Loix d'Angl. f. 71 R°.) « Ceux « de .xii. ans que sont enfanz, hors pris elers, et « chivalers, et lour enfanz, et femmes que ne sont « nye en *dozeyne*, et de lour recoulers, et qui « meynast ilz sont. » Britton, Loix d'Angleterre, fol. 72 V°.) « Et puissoient toutz les autres jures par « *dozeyns*, et par ville que leal presentement que

« ferount as primers .xii. jorours sur les articles « dont il serount chargés par eux. » (Britt. Loix d'Angl. fol. 71 R°.)

Drac, s. m. Esprit follet. Ce mot est expliqué en ce sens pour servir à l'hist. natur. du Languedoc, 3^e partie. « Fa le *drac*, » faire le diable, faire merveille pour ou contre quelqu'un. (Du Cange, sous *Dracus*.)

Drache, s. f. Drague, oyge cuite qui demeure dans le bassin après qu'on en a tiré la bière (Du C. sous *Drascus*. — Voyez Cotgrave ; DRACHIE et DRACÉ CI-APRÈS.)

Drachme, s. f. Dragme. On trouve ce mot au masculin, dans Clém. Marot, p. 719. [VOIR DRAGME ET DRAME.]

Drachonique, adj. Qui appartient au dragon. Au figuré, « diabolique » :

J'entends assez leurs moyens *drachoniques*. (R. Collet, 124.)

Drad, s. m. Drap. « Les cieux comme un *drad* « vieillissent. » Façon de parler, dans les Marg. de la Marg. fol. 201 R°.

Drage. [Intercalez *Drage*, sorcière, dans les Miracles de Coince (D. C. II, 937, col. 1) : « Por les « ex bien, font cil uslage, Ceste fresaude, ceste « *drage* Jetons en mer isuelement. »] (S. E.)

Dragée, s. f. Ce mot subsiste pour désigner une sorte de petite confiture de sucre durci (2) qui renferme quelque fruit ; de là on a dit proverbiallement :

Il n'y a ja point bonne *dragée*.

S'elle ne sent sa confiture. (Vig. de Ch. VII, II, p. 41.)

Au figuré, le mot *dragée* s'est pris pour assemblage de choses de même genre. De là il s'emploie encore pour exprimer un mélange de menus grains. (3) C'est par une application semblable, qu'on a dit autrefois, en parlant des dames d'honneur ; « Ah ! « que de cette *dragée* il s'en trouve « de bonnes vesses, et macquerelles. » (Brantôme, Dames illustr. p. 372.)

Et en parlant des juifs, que :

Philippe et le pape Clément,

...De ceste male *dragée*

Ont cretiéné desrengé. (Hist. de Fr. 6812, f. 74 *.)

VARIANTES :

TRAGÉE. NICOL.

DRAGÉE. Fahl. MSS. du R. n° 7615, II, fol. 188 r.

DRAGIE. Ibid. n° 7218, fol. 222 4.

Drageoir, s. m. Boîte (4) ou plat sur lequel on servoit les dragées et les confitures sèches. (Monet, Oudin et Cotgrave ; Du Cange, Gloss. lat. au mot *Dragerium* et *Trageria*. — Voyez Froissart, liv. III, p. 304 ; Honneurs de la Cour, ms. p. 35 et 36.) Le roi Charles VI donna au roi d'Angleterre, en 1396, un

(1) « Et les terres qui sient au dessus dudit clos, qui contiennent trois *dozains* de terre ou environ. » (Hist. de Bretagne, Preuves, I, col. 1265, an. 1316.) (S. E.)

(2) Il se prenoit au sens de *bourbon* : « Dragées estranges et de toutes coullours, les unes estans en facon de beste, les autres en facon d'hommes, femmes et oyseaulx. » (P. Choque, Bibl. de l'Éc. des Chartes, 5^e série, II, 168.) (S. E.)

(3) *Liv. des Métiers*, 30 : « Nus cervoisiers ne puet ne ne deil faire cervoise lors de yan et de grain, c'est à savoir d'orge de mestuel et de *dragie*. » (S. E.)

(4) « Agnières, hanaps à pié, deux *drageoirs*. » (Ménagier, II, 4.) (S. E.)

drageoir garni de pierres. (1) (Voyez Juvé. des Ursins. Hist. de Ch. VI, p. 123.) La reine d'Espagne, Isabelle de Castille, donna un *drageoir* vermeil pesant 91 marcs 6 onces au cardinal de Lombez ; celui-ci l'emporta à fonder à son intention un anniversaire annuel à S. Denis. (Voyez Felibien, Hist. de l'abb. de S. Denis, p. 372, an. 1499.)

VARIANTES :

DRAGEOIR. Hist. de Charl. V, par Choisy, Pr. p. 528.

DRAGEOUR. Rab. I, p. 306.

DRAGEOUIR. Ibid. IV, p. 60.

DRAGIER. Enst. Desch. fol. 405^a.

DRAGOIR. Ibid. p. 497^c.

DRASOUIER. Vig. de Charles VII, II, p. 25.

Dragerie, s. f. Collectif de dragée. (Cotgrave. Honn. de la Cour, ms. p. 46 et 54.)

Dragher (*sweet et buyten*), s. m. Officiers municipaux. « Dans la ville de Grandmont, il y a « aussi un bailli des bourgeois, un maire héréditaire, « et deux officiers dont l'un est nommé, *sweet* « *dragher*, celui qui porte l'espée, et l'autre *buyten* « *dragher* ; et outre cela un bedeau de la chambre. » (Cout. d'Alou, au N. C. G. I, p. 1107^a.)

Drakis, part. au plur. Accordés. On ne peut guères donner un autre sens à ce mot en ce passage : « Par vertu de certaines lettres à culx *drakis*, « par le roy. » (Titre de 1394, rapp. par P. Louvet, p. 107 de son Hist. de Guyenne.)

Dragme, s. f. Dose^a. Pierre précieuse^b.

^a Ce mot, qui subsiste pour exprimer la huitième partie d'une once, s'est employé au figuré, en général, pour « dose, portion. » (Voy. Gl. de Marot.)

Une Ilecuba, Andronache, ou Priame,

D'enny et peur ne goustèrent led *dragme*,

Voyant Hector saillir contre les Grecz. (Mar. V, p. 77.)

On se servoit de ce mot pour désigner spécialement une petite dose, une petite portion :

Mieux aymoit de vin une *dragme*,

Que coucher dedans ung beau fict. (VIII. Rep. fr. 31.)

(Voyez Caquets de l'accouchée, p. 2 ; Merl. Coc. l. I, p. 135 ; Percef. V. F. 67^c.) On disoit en ce sens : « Deuue *dragme* d'honneur. » (Ibid. I, fol. 153^c.) « Peser à *dragme*, » peser avec scrupule, avec exactitude. (Enst. Desch. fol. 183^c.)

^b On poroit bien, soit escarboucle, ou *dragme*,

Ou autre pierre, en or mettre, et ouvrir ;

Mes on ne te poet, je le vous jur par m'ame,

Plus friche corps veur, ne compasser. (Froiss. 317^a.)

Dragmer, v. Doser. Mot formé de *dragme*, poids des drogues : « Il lit un pas de clere, et luy mesme « l'apprit à ses depens, car pour beau *dragmer* ses « drogues infusives, il ne sceut s'en sentir « declarné, et son humeur vitale tarie. » (Contes de Chol. fol. 195^a.)

Drago, s. m. Fée, *drac*, dans le patois de Toulouse. (Du Cange, sous *Dracus*.)

Dragoman, s. m. Truchement, drogman. (2) (Cornaille, Borel, Nicot, Oudin et Colgrave.) *Dragumanus* et *truchimanus* dans Du Cange. « Si s'en « entra en une chambre, et n'emmena avec luy « que l'empereris, et son chambrier, et son *dragomanens* (3), et les quatre messages. » (Villehard. p. 73.)

Souvent parloit, et moult ert sages,

Et si savoit plusieurs langages,

Si que *dragman* l'apeloient

Cil ki de sa mesnie estoient. (Monsk. ms. p. 82.)

Dragueman. (Oudin, Dict.)

Dragon, s. m. Drapeau^a. Gens de guerre^b. Nom d'homme^c.

^a « Monseigneur Robert Bertran tient son fié de « notre sire le roy, par baronnie, et doit à notre « sire le roy son service ; c'est à scavoir de cinq « chevaliers, et doit porter le *dragon* du duc de « Normandie. » (Anc. reg. des fiets de France, à la Chambre des Comptes de Paris. [D. C. II, 936^b].)

^b A une part est au roy avisé,

Por le *dragon* que il venteler,

Et l'orillambe esgarda par delez. (Garin, cité par D. G.)

[On lit au reg. M. 123, p. 255, an. 1383 : « Fu fait « serment les uns aux autres, que se aucun d'eulx « estoit pour ce pris, ils feroient qu'il seroit delivré, « et pour ce, se mestier estoit, se assembleroient à « S. Innocent. Et après ce se fussent veulx departis « et par aucun d'iceulx eust esté fait *rouler* le « *dragon*, sans ce que ledi de Louvres fust onques « du conflict, ne de l'assemblée des Maillés à tuer « ne rober imposeurs ne juifs. » Le sens est se mettre en campagne, comme dans Paré (XIX, 25) : « Six jours après, je le trovoy hors la porte Mont- « nastré sur un cheval de bast... et s'en aloit avec « les chassemarées pour avec eux *faire voler* son « *dragon*, et retourner en son pays. »] (S. E.)

^c Nous connoissons encore les *dragons* parmi nos troupes. Le Père Daniel, d'après le témoignage du cavalier Melso, dit que ce fut Charles de Cossé, maréchal de Brissac, qui imagina on du moins qui leva cette espèce de milice, lorsqu'il étoit à la tête des armées de France dans le Piémont. On les nommoit « arquebussiers à cheval. » Dans l'armée de M. d'Aumont, immédiatement après la mort de Henri III, « il y avoit, dit M. d'Angoulesme, dans ses Mémoires, « p. 38, trois compagnies d'arquebussiers à cheval, « qu'on nommoit *dragons*. » En 1668, le roi créa en faveur de M. de Lauzun, la charge de colonel général des *dragons* ; et en 1698, après la paix de Biswick, les vingt-huit derniers régimens de *dragons* furent réformés. (4) On en leva de nouvelles compagnies en l'année 1701, lorsque la guerre pour la couronne d'Espagne commença. (Voy. le P. Daniel, Mil. fr. t. II, p. 398 ; Boullainvilliers, Ess. sur la Nobl. Tab. p. 61, Chronol. Novem. II, part. II, p. 19.)

(1) « Un grand *dragoir* d'argent doré, esmaillé dedens et dehors à tournois de seigneurs et de dames. » (Lahorde, Emaux, p. 255.) Le même à la p. 256 : « Un grand *drayoir* qui chemine, garny de lapis et de cristal ; au bas du *drayoir* il y a une tortue. » (N. E.)

(2) Voir le Dictionnaire étymologique des mots d'origine orientale de M. Devic. (N. E.)

(3) M. de Wailly édite *dragueman* ou *dray remais* (§ 186). (N. E.)

(4) On en avoit compte jusqu'à 43 : ils se rendaient à cheval à leur poste pour y combattre à pied. (N. E.)

« Nous trouvons *Dragon*, comme nom d'homme, dans les Mémoires de Montluc, qui se sert de cette expression :

« Tu *Dragon*, » pour un nommé *Dragon*. « On me « presenta la paleute qu'un *Dragon* commis du rece- « veur de Guyenne apporta. » Mémoire, de Montluc, l. II, p. 210. » « Le dernier que j'y envoiai, ce fut « *Dragon*, qui s'estoit retiré auprès de M. de Pons. » (Ibid. p. 233.)

Dragon est aussi le nom d'un des satellites de Cayphe, dans le Mystère de la Passion. (Voyez Hist. du Th. fr. I, p. 363.)

Dragoncean, s. m. Diminutif de dragon. (1) (Oudin et Colgrave.)

Dragonefle, s. f. Herbe. (Oudin et Colgrave.) *dragontée*. Oudin.

Drague, s. f. Cordage qui sert à tirer l'esquif dans la galère. (Oudin.)

Draie, s. f. Grand chemin, dans le langage des Cévannes. (Borel.)

Drail, s. m. Copeau, retaille, dans le breton. (Du Gange, sous *Draltha*.)

Drailon et **Drailleure**. Sarmet de vigue. Mot du patois breton. (D. C. Gl. lat. au mot *Draltha*.)

Dramadaire, s. m. Dromadaire. (Colgrave.) *dromédaire*. (Blanchandin, ms. de S. G. f. 190^a.)

Drame, s. f. Dragme :

Car telz a huy bien de quoy,
Qui n'ara vaillant une *draine*. (E. Desch. f. 89^v.)

(Voyez ibid fol. 357, col. 4.) (2)

Dramer, v. Mesurer au poids d'une dragme, avec exactitude. (Oudin et Colgr.)

Drap, s. m. Etoffe^a. Pièce de drap^b. Daiz, poêle^c. Tapissier^d. Vêtement, habit^e.

^a Comme *Drappus* et *Trapus* dans Du Gange, il désigne toute étoffe en général : « Pour avoir le *drap* « d'un pourpoint de velours, qu'il avoit achepté. » (Arrest. amor. p. 168.) « *Drap* de soye, et de laine. » (Ibid. p. 428.) « Le chevalier luy presenta taudes le « mantel, qui estoit d'ung samit de fleurs semen- « cées d'oyseletz, de plusieurs convenances, d'une « couleur verde : et quant elle le lint, elle dist que « onques n'en eut de plus coinet : adonc le prin-

« drent à regarder les pucelles, à grant merveilles, « pour la grant beaulté du drap. » (Percefor. t. I, 148^v.) « *Drap* de lin couvrechief de crespes empesé. » (Honn. de la cour, ms. p. 34.) « *Drap* de damas, et « de satin, » pour « damas » ou « satin. » (Voyez Berri, Chron. p. 435 ; Voyez Arresta amor. p. 163 ; Invent. des livres de Charles V, art. 849 ; Mathieu de Goney, p. 667 ; Olivier de la Marche, II, p. 560 ; Monstr. II, fol. 55^v.) « *Drap* de soye » se trouve pour « étoffe de soye » (Poës. av. 1300, IV, p. 1524.) « Velours, » dans Bouchet, Serées, II, p. 29 ; « *Drap* « de veloux, » dans J. Chart. Charles VIII, p. 317. « *Drap* cameloté. (3) » (Froiss. III, p. 4.)

^b « Le prévost des marchands envoya, en 1357, à Charles, duc de Normandie, « deux *draps*, ung de « per, et l'autre de rouge, pour ce que le duc fist « faire des chapperons pour luy, et pour ses gens « tels comme ceux de Paris les portoient. » (Chron. de S. Denis, II, l. 244.) (4)

^c C'est en ce sens qu'on lit : « Entra le roy dedens « Paris, et luy fut apporté à l'entrée de la ville un « *drap* d'or, que les quatre echevins porlent à « quatre bastons dessus le roy. » (Al. Chart. Hist. de Charles VI et VII, p. 108. — Voyez Beaum. 102 ; Hist. de Fr. depuis 1270 jusqu'à 1510 ; Froiss. l. IV, p. 339 ; Lanc. du Lac, II, fol. 80^b ; Monstrel. vol. I, fol. 327^v ; 4. Le Fevre de S. Remy, Ch. VI, p. 165.) « « *Drap* de haute-lice, » tapisserie de haute-lice :

Les chambrès tendre de *draps* d'or,
De *haute lice* ; y ot encor,

Draps faitz de l'istoire de Troye,
Mante bataille, et mante proye,
Des faiz d'Ecules, et Jason. (E. Desch. f. 455^v.)

Charles VI, voulant engager par des présents Bajazet à bien traiter les seigneurs français faits prisonniers à Nicopolis, s'adresse, pour savoir ce qui lui seroit plus agréable, au chevalier Helly, qui dit « que l'Amoral Baquin prendroit grand plaisance « à veoir *draps* de *haute lice*, ouvrés à Arras en « Picardie ; mais qu'ils fussent de bonnes histoires « anciennes. » (Froiss. IV, p. 259.)

^d En parlant du fils du comte de Foix, que son père tint en prison, pour avoir voulu lui donner du poison, et qui ne quitta point ses habits, Froissart dit : « Fit toujours l'enfant en ses *draps*. » (Liv. III,

(1) « *Dragoncean* est un animal semblable à un ver long et large qui se meut entre cuir et chair aux jambes. » (Paré, *Latrool*, 213) (N. E.)

(2) On lit aussi dans Machaut, p. 132 : « Je tien pour le meilleur Qu'à tout compter et bien penser à *draine*, Je voi assez puis que je voi ma dame. » (N. E.)

(3) Ces étoffes, brochées de soie et d'or, venaient au xiv^e siècle de Luques, de Venise, de Damas ; « *Draps* d'or appelés Naques ou Turque. » (Nouv. Comptes de l'Argenterie, p. 18.) Remarquons les « *draps* d'or sus chavure de Venise (13), » les « *draps* changeans royés de Luques (16) » ; ces étoffes diaprées ou damassées étaient sur « champ violet » ou sur « ynde » ; ajoutons des « *draps* de soie bandequin sur champ vermeil (13) » ; des *draps* de soie Damas taint en granie (14) ; des *draps* de Luques (18) et de Turque (5) à fleurs de lis ; des *draps* de soie à petit besans sur champ noir (282). Citons encore les étoffes à recouvrir les chaises : « *Draps* de siege, de veluau asur tout plain, doublé de toile vert. » (Pièces sur Charles VI, II, 388.) (N. E.)

(4) Au xiv^e siècle, on employait surtout les *draps* des Flandres, puisque, selon le mot d'Arteveldt, Flandres étaient fondées sur draperies. Dans les Comptes de l'Argenterie du règne de Charles VI, on parle souvent des *draps* de Bruxelles ou Bruxelles (Nouv. Comptes, p. p. Donet d'Arcq, p. 244) ; ils sont sanguins (p. 243), blancs (120), vert brun (121), gris (122), pers (122), vert claret (130), violet (137) ; ils peuvent être de *grant maison* (128) ou de *courte maison* (130), c'est-à-dire de petite ou de grande leze. Ces Comptes mentionnent encore les *draps* pers de Malines (24), les *draps* royés de Geinteron (p. 238) ou Saint-Troind dans le pays de Liège et de Gand (p. 94). En Normandie, Monstrevilliers fabriqua des *draps* verts (284), Rouen en fournit aussi (125), aussi que des *draps* pers (133) et un *drap* « roié » appelé ribadeau de Rouen (239) ; Roulers est déjà connu (94). (N. E.)

p. 132.) On lit ailleurs au sujet de la réception d'un Templier : « Ils luy donnoient les *draps*. » « Avoit vestu les *draps* de l'ordre. » (Chroniq. fr. ms. de Nangis, sous l'an 1360. — Voyez Ger. de Nev. 2° P. p. 71.) L'éditeur l'explique par jupes. (Voyez aussi Du Gange, Gloss. lat. au mot *Roba*, et Lanc. du L. t. II, fol. 64^b.) « *Draps* de religion, » pour « habit monastique. » (Chroniq. S. Denis, t. I, folio 179.) « *Dras* religieux. » (S. Bern. Serm. fr. mss. p. 293.) Dans le latin *habitus religiones.* « *Draps* royaux, » pour habits royaux : « Trouverent le roy qui estoit « appareillé de ses *draps royaux*, emmi le Palais. » (Percef. v. II, f. 17 V° col. 2.) « *Dras* imperials, » pour habits impériaux.

Mouskes, parlant de Charlemagne, dit (p. 117 et 118) :

Le jour de la Nativité
Jhesu Crist, a grant dignité,
Desus l'autel S. Pierre, à Rome,
De Leon, c'on tint à prendome,
Fu sacrés Karles li bons rois,
Ounestement et sans desrois
Et s'ot les *dras imperiales* (1)
Com empereres drois et haus.

[Les *draps* pouvaient servir de pavesade. (G. Guart, v. 18280, 18310.)]

Expressions à remarquer :

1° « *Draps* diffañcs » étoient les draps qui n'avoient pas les qualités requises. (Ord. III, p. 416.)

2° « *Draps* entiers marchands » étoient au contraire les draps qui avoient les qualités requises. (Ibid. p. 517.)

3° « Faux *dras* » étoient des draps plus longs par le haut que par la lisière. (Ibid. I, p. 228.)

4° « *Drap* de lin » ou « de linge, » pour linge. « En « lava la dame le roi, bien, et nettement, et puy le « ressuva d'ung *drap* de lin. » (Percefor. I, fol. 29.) « *Drap* de linge. » (Bouteiller, Som. rur. p. 432.)

5° « *Drap* linges, » qu'on nommoit aussi « *draps* de « lin, » étoient les draps de lit (2) : « Il n'y avoit que « une lampe, qui rendist parmy la chambre sa « clarté, et le plus sur ung lit noblement paré, la « couverture estoit rebrassée, si apparoissoient les « *draps de tin* plus blancz que neige. » (Percefor. vol. V, fol. 48^a.)

Cheval, poulain, ne jument n'ay...
Ne *drap linge* ou l'en puint gesir. (E. Desch. f. 110.)

6° « Ce mot « *drap* linge » ou « *drap* de linge » quelquefois désigne « la chemise. » (3) Louis d'Harcourt, surpris par les ennemis, tout endormi, « s'enfuit en ses *draps de linge*, tout deschaux, et « en pur chef. » (Percefor. I, fol. 95^a.) Froissart, parlant du bon traitement que reçurent les seigneurs français de la dame de Methelin, au sortir de la prison où les avoit tenus Bajazet, en 1397, dit

« qu'elle revestit les seigneurs de France ; elle les « renouvella de nouveaux *draps linges*, et de robes, « et vestures de fins *draps* de damas, selon l'ordon- « nance, et costume de Grece. » (Froissart, I, IV, p. 283. — Voyez Ger. de Nevers, II, p. 122 ; Froiss. IV, p. 255 ; Pelit J. de Saintré, p. 106 ; Percef. v. II, folio 137^a.)

7° « *Drap* linge. » Culotte ou caleçon dans le passage suivant, où il s'agit d'un Anglois qui avoit civilisé les rois barbares de l'Angleterre : « Encore « avoyent ils un usage : que bien savoye qu'ils ont « communement en leur país ; c'est qu'ils ne portent « nulles brayes ; et je leur fei faire des *draps linges* « grand foison : et en fei delivrer aux roys, et à leurs « gens, et les remey en cely usage. » (Froissart, livre IV, p. 203.)

8° « Petits *draps* » semble aussi pour culotte, en cet autre passage, où l'on parle du traité des Gantois, après leur soumission, avec le duc de Bourgogne, en 1453 : « Premièrement ceuz de Gand seront « tenus d'issir de leur ville, une heute loing, en tel « lieu qu'il plaira à leur prince, jusques à deux « mille hommes, nuds pieds, et nuds testes, et de « luy crier mercy : et devant ceux cy, seront tous « les conseillers, eschevins, et hogueuens de la « ville tous nuds, sinon de leurs chemises, et de « leurs *petits draps*, (4) et là se mettront à genoux devant luy. » (Moussel vol. III, folio 53^b.) « Feut « mené le mareschal de France Boniecaut tout nud, « fors de ses *petits draps*. » (Hist. de J. Bouc. in-4°, Paris, 1620, p. 103.)

9° « *Draps* funeraux. » Draps mortuaires ou lentreure funèbre : « Pour funéraires, services des « trespassez, et tout ce qui en depend, soit du salaire « du curé, clerc, marlier, et autres gens d'église, « l'un contre l'autre, ou contre gens laïcs, et mesme « à qui le droit des *draps funeraux* appartient, « mais le taux des salaires des curez appartient « au juge ecclésiastique. » (Cout. de Hainaut, an X. C. G. II, p. 49^b.)

10° « *Draps* de chambre et de paremens, » linge appartenant à la chambre et linge de corps. Le comte de Nevers, recevant de la prison où Bajazet l'avoit tenu depuis la défaite de Nicopol en 1397, « Le duc de Bourgogne, et la duchesse sa femme « si ordonnerent tantost sur l'estat du comte de « Nevers, leur fils, mettre telle ordonnance, comme « à luy appartenoit ; et vaisselle d'or et d'argent, « *draps de chambre, de paremens*, vestures, et « habits, pour le corps du dit comte leur fils, furent « mis en voitures de somniers, et envoyés vers « Venise. » (Froiss. IV, p. 286.)

11° « *Draps* d'office, » habits propres aux officiers

(1) « *Dras* imperials et orrois. » (Roi Guillaume, p. 136.) — « *Dras* rices et emperiaux. » (Partonopex, v. 1454.) (N. E.)
(2) On connoissoit aussi les *draps* de lit : « En l'ostel où il furent logez, il trouva es mareschaux un *drap* de lit et une auline et Jehanne de toile. » (JJ. 119, p. 47, an. 1381.) (N. E.)

(3) « A Jehanne de Bric, marchande de toilles, demourant à Paris, pour IIII. aulnes de toile bourgeoise,... pour faire *draps linges* pour Coquinet, fol. de mons. le duc de Thouraine. » (An. 1386, Nouv. Comptes de l'argenterie, p. p. Douet d'Arcq, p. 241.) *Draps linges* est un terme général s'appliquant aux chemises, *draps* de lit, fonds de baignoire, couvre-chefs. (Id. 76.) (N. E.)

(4) Ou caleçon : « Ledit exposant se deschauga et despoilla et osta ses *petits draps*, et se prist à coucher ou lit avec ladite Gibel. » (JJ. 189, p. 41, an. 1415.) (N. E.)

de justice : « La loy écrite ne souffre qu'on die vilen-
nie au juge, ne à ses officiers, par especial en
« officiant, ou qui plus est tant qu'ils ayent vestu
« les draps d'office, car ce ne peut, ne doit nul
« ignorer, ou les verges, ou les enseignes d'office. »
(Boul. Som. rur. p. 814.)

12° « *Drap d'or* » désigne les seigneurs, comme
nous disons la « troupe dorée. » On a dit des sei-
gneurs qui monterent à l'assaut de Gênes, tandis
que les Suisses faisoient difficulté : « Toutefois....
« voyans tant de drap d'or mouler, eurent honte du
« refus, et commencerent a sortir de leur rym. »
(f. d'Anthon, Ann. de Louis XII, p. 149. — Voyez
id. Ann. de Louis XI, fol. 31.)

13° « *Drap de pied*, » tapis de pied. Oudin ; Mém.
du duc de Guise, p. 308.)

14° « *Draps à polies*, » « Toutes choses emblées
« aux champs, comme harnois, soc de charrue, draps
« à polies, linges qui sechent, et a tres choses qui
« sont aux champs, hors la maison soul en la garde
« de la justice, et pour ce les malfacteurs doivent
« estre punis corporellement. » (Cout. du païs de
Lodunois, au C. G. II, p. 595.)

15° « Les trois jours de draps, » aux foires de
Champagne, les trois jours affectés à la vente des
draps. « Tut marchanz de chevaux Ytalien, Ale-
man, Provençal, ou autres dehors nostre royaume,
« feront estables de leurs chevaux es dites foires,
« dès les trois jours de draps, jusques à changes
« abatus. » (Ord. II, p. 203.) « Premier jour des trois
« jours de draps. » (Ibid.) « Dès le premier des trois
« jours des draps jusques au sixiesme après. » (Ib.)

16° « *Estre des draps* » ou « aux draps de quel-
qu'un, » être de sa livrée P : « Un puissant homme
« de la ville (qui estoit des draps du roy), qu'on
« nommoit Nicolas Membre. » (Froissart, livre II,
p. 142.) « On lit à la marge : « Je n'entends point celle
« parenthèse ; s'il ne veut dire que cet homme fut
« habillé de la livrée du roy. » « A Lille j'avoit un
« chevalier qui estoit dou païs de Fulle, et estoit aux
« draps Robert de Flandres. » (*Speculum historiale*
de Loundun, D. C. sous *Drappale*. — Voyez Ord. II,
p. 87.) « Eseniers d'un drap, » pour écyers attachés
au même seigneur. « Être des draps du chapitre de
« Reims, 2° être chapelain habitué, et desservien-
teur de l'église ou chapitre. (Laur. Gloss. du Dr. fr.)

17° « Les jurez de la halle aux draps. » Juridic-
tion particulière, dans la ville d'Alost, de six officiers
établis et renouvelés tous les ans par les baillis,
bourgmestre et échevins, qui connoissent de tous
les cas concernant les laines, les draps de laine, les
serges, les cardes et ce qui y est annexé. (C. d'Alost,
au N. C. G. I, p. 1108.)

18° « Ouvriers de draps de soye. » Corps de métier,
à la Table des Mestiers de Paris, vs. Mesnierre, p. 13.

19° « *Draps de sire*, » « étoffe précieuse :

En Belleem naqui li sire ;
Mes onques n'ot drap de sire ;
N'i ot cortine, ne buschant
Qu'à dame diex d'orgueil. (F. n° 7218, f. 105 v.)

20° « *Draps en armeure* » ou « en armez, » pour
bannières :

Les pointes devant sont couvertes,
Et au desouz des creneleures
De riches dras a en armeures,
Atachez eomme a bastoneaus. (G. Guiart, f. 309 v.)
Quant cil dedanz Flamenz ehoroisent,
Qui en leur nés les atendirent,
Ou tant ot bannieres enelines,
Dras en armez, à euvres fines,
Enviroins les borz espanduz. (Id. ib. f. 308.)

21° « Au bout de l'aunle faut le drap, » proverbe
qui exprimoit que quand tout est employé, il ne
reste plus rien. (Fab. II, p. 271.)

22° « *Drap blanc de Nicole*. » (Poës. mss. av. 1300,
t. IV, p. 1652.)

23° « *Avoir drap*, et argent ensemble. » Nous
disons « avoir la marchandise et l'argent. » (Rech.
de Pasquier, p. 750 ; voy. Oud. Cur. fr. et Dict. de
Cotgrave.)

24° *Draps de retour* au Cart. de Corbie 21, péages
de Péronne : « Hem nuzz homs, qui porte draps
« de retour, doit six deniers. (Du Cange, t. II, 745,
col. f.) » (N. E.)

25° [« Plusieurs autres personnes qui illec s'es-
« battoient, qui faisoient les draps de nocce d'icelle
« fille, comme elle a acoustumé de faire au pays
« (Calais). (J. 168, p. 317, an. 1415.) »] (N. E.)

Drappaille, s. f. Lingé^A. Habit^B. C'est propre-
ment le collectif de drap.

^A Va buer ta poure drappaille. (E. Desch. f. 378 v.) (3)

^B Non certes plus de bien m'ont fet,
Que n'aient testuit mi parant,
Quar il me voient mal parant,
Et poure, et a poi de drappaille
Si n'ont cure de tel trapaille,
Ne ne vont pas se souhaidant. (F. n° 7218, f° 235 v.)

Drappant, adj. Fabriquant de draps. De là on
nommoit « drapiers drappans » les marchands
fabricant de drap. « Quand je parle des machands,
« je comprends les drapiers drappans, usant de ce
« mot là generalement. » (Apol. pour Hérodote,
page 234.)

Drappeau (1), s. m. Enseigne militaire^A. Com-
pagnie de gens d'armes^B.

^A Ce sens étoit nouveau du temps de Pasquier.
« Etlandant, banniere, ou enseigne que nous disons
« aujourd'hui drappeau. » (Rech. p. 662.)

^B Compagnie de cent hommes d'armes dans
Brantôme, qui parle de M^r de Biron : « M. le
« mareschal de Brissac luy donna son guidon de
« cent hommes d'armes, et tel drappeau ne se

(1) De là l'expression *retour de ses draps*, prendre à ses frais l'entretien d'un homme (Froiss., Kervyn, II, 331.) (N. E.)
(2) « Legnel Pierre tande estoit... clerc et familier et des draps des religieux de S. Pierre d'Abbeville. » (Jl. 75, p. 530,
an. 1495.) « Jehan le Bourrelier prestre... estant des draps de la Sainte Chappelle. » (Jl. 195, p. 1150, an. 1473.) (N. E.)
(3) « On peut croire il ne trouva que linge et drappaille. » (Jl. 171, p. 136, an. 1419.) (N. E.)
(4) *Drappant* doit être confondu avec *drapel*, il n'en diffère que par la vocalisation de /, il signifie donc comme drapel :
F. Vêtements : « Les venrs, reis alers Font as amans sons lor drappans luy ment amiegrie lor plans. » (La Rose, v. 2557.)
— « Elle n'osot pas descendre à la brave, à cause qu'il y estoit en ses beaux drappeaus. » (Despriet, 47^e Conte.) (N. E.)

« donnoit le temps passé, et mesme d'un si grand
mareschal que celuy là, à jeunes gens qui n'eus-
sent fait de leur signalés monstres de leur
valeur. » (Brant. Cap. fr. III, p. 327.)

Remarquons les expressions suivantes où le mot
drappeau est pris dans le premier sens :

1^o « Battre le *drappeau*, » donner le signal, aver-
tir les soldats de se ranger sous leurs drapeaux.
« Les tambours du detachment *battent le dra-
ppeau*. » (Le P. Daniel, Mil. fr. I, l. 1, p. 349.)

2^o « Chevalier au *drappeau* quarré. » Nom donné
par dérision aux chevaliers à qui le roi donnoit la
permission de lever bannière, à cause de la multi-
tude de ces permissions. (La Colomb. Th. d'honn.
I, p. 303.)

Drapel, s. m. Menu linge^A. Habits, vêtements^B.
Morceaux de drap ou de linge^C.

^A *Drapreau* est expliqué dans Monet par « lange
d'enfant. » « Drapieaux en quoy nostre seigneur
fut enveloppé en estable, quant il fu né. » (Chron.
S. Denis, II, fol. 31^a.) Le mot est mis pour « chemi-
ses » dans le passage suivant :

Li prestres les a regardez,
Si vit lor chemises couées,
Qui tout entor erent nouées,
Devant, et derriere, et en costé ;
En ma.n't leu lor paroist la coste,
Quar petit y avoit d'encir :
Lors cuida bien tout, sans mentir,
Li prestres que tout desnier fussent
Qu'en lor *drapians* noez, eussent. (F. n^o 7218, f. 235^b.)

^B Més un autre chastel en Niceroles sai
Qui Trembloie a non, par yver m'en alai :
Giachetait deux dés, avoecques moi les ai,
Qui perdra des *drapians*, elastelain l'enferai. (Ib. f. 201.)

^C « Preng vielx *drappiaux*, langues et vieilles
bandes de parelemin, etc. » (Modus et Ractio, ms.
ol. 402, V^o.) (1)

Remarquons l'expression suivante :
« *Drapreau* de fusil. » amorce, amadou. « Le feu
s'augmente de peu à peu, comme vous voyez
qu'il fait en un *drappeau* de fusil, principalement
quand on souffle. » (Bouch. Serées, l. p. 187.)

VARIANTES :

DRAPTEL. Fabl. MSS. du R. n^o 7615, t. I, f^o 165, R^o col. 1.
DRAPEAU. Nuits de Strapar. t. II, p. 284.
DRAPEAU. Chron. S. Den. t. II, fol. 31, R^o.
DRAPEAU. L'Amant ressusc. p. 550.
DRAPPIAU. Eust. Desch. Poés. MSS. fol. 219, col. 3.
DRAPEAL. S. Bern. Sermon. fr. MSS. p. 90.
DRAPEL. Ibid. p. 91.
DRAPEAES. Ibid. p. 90.

Drapellet, s. f. Menu linge^A. Morceau de linge.

guenille^B. C'est proprement le diminutif de « dra-
« pel » ou « drappeau. »

^A « Après que la petite fille eust esté bien lavée,
« et nettoyée dedans le baing, et enveloppée dedans
« les blancs *drappellets*, on commença à aperce-
« voir à l'entour du col une chaine d'or, ouvrée
« d'un grand artifice. » (Nuits de Straparole, l. I,
page 212.)

^B « Mettez tremper la poudre d'estaphisagre
« eau, enveloppée dans un *drapellet*. » (Arteloq.
Faucon, fol. 94, V^o.)

Ele ne pot tenir as mains,
Escroche, *drapele*, ne pieche
Qu'ele n'i a keuse et asieche,
En cinq cens dés n'ot tant de poins,
Come avoit en ses dras pourpoins,

Fabl. MSS. du R. n^o 7089, fol. 239, R^o col. 2.

VARIANTES :

DRAPELLE. Villon, p. 39.
DRAPELE. Fabl. MSS. du R. n^o 7080, fol. 239^b.
DRAPELET. Les Marg. de la Marg. t. I, p. 840, R^o.
DRAPELLES. Eust. Desch. Poés. MSS. fol. 420, col. 1.

Drapelens, *adj.* Epithète de « haillon » dans
les Epith. de M. de la Porte.

Draper, *v.* Fabriquer le drap^A. S'habiller^B.
Tromper^C. Battre^D.

^A (Voy. Monet.) « Ce sont les statuz, et ordenan-
« ces, comme les drappiers de la draperie.....
« de la ville de Troïes, pevent et doivent *drapper*. »
(Ord. IV, p. 511.) (2)

^B « Là il faut avoir de quoy *drapper*, et de quoy
« mettre au moulin. » (Rab. t. V, p. 4.) C'est-à-dire
de quoi se vêtir et se nourrir.

^C (Voyez Oudin.) Nous disons encore draper pour
« railler. » (3)

^D (Voyez le Celthell. de L. Trippault.) Nous ne
savons dans quel sens entendre ce mot au passage
suivant où il s'agit des changeurs :

Avoir li font toutes ses aises,
Au devant de lui mettent haïses
Ain qu'on ne le puist haper :

Cil qui se meillent de *draper* (4).

En prendent là par grans puignies. (Froiss. p. 424.)

On lit *drapper* aux Contr. de Songecreux, f^o 16^b.

Draperie, s. f. Boutique de drapier^A. Fabrica-
tion des draps^B.

^A Mais tot ausi con *draperie*

Vaut miex que ne fet freperie. (F. n^o 7615, I, f. 73^a.)

^B « Le prevoist » ou « le chef de la *draperie* » (6)
étoit le chef de la juridiction établie pour connoître
ce qui concernoit la draperie. (Cout. de Bailloul,
C. G. t. I, p. 957^b.)

(1) « De Marre vouloit prendre un petit *drappell* ou un pou d'estoupes en l'ostel dudt Ingrant, pour envelopper un pou
de graisse qu'il avoit acheté. » (JJ. 138, p. 171, an. 1390.) (N. E.)

(2) Le roi d'Angleterre défendit qu'on ne amenast nulles lannes englees en Flandres, ne as Flammins, afin que il
n'eussent de quoy *drapper*. » (Froiss., II, 362.) — « Que nuls ne puist *drapper* de gratuits de pelich fait, depuis tondisons
usques à la S. Remy. » (Statuts au Liv. Rouge d'Abbeville, § 3.) (N. E.)

(3) « Ondart se chausse de son guantelet : et de daulber Chicquanous et de *drapper* Chicquanous. » (Rabel., *Parlagruel*,
IV, 44.) (N. E.)

(4) Froissart étoit de Flandres, où la principale industrie étoit la draperie ; on empruntait aux changeurs pour s'établir
fabriquant. (N. E.)

(5) C'étoit aussi l'impôt sur le drap : « La *draperie* [à Lagny] vaut .cccc. livres. » (Cart. de Lagny, fol. 246^b.) On disait
encore le tonlieu des draps. (Pièces sur Charles VI, p. p. Douët d'Arco, t. I, 23.) (N. E.)

(6) Sur la fabrication du drap au xv^e siècle, voy. le reg. JJ. 170, p. 233, an. 1418. (N. E.)

Drapier, s. m. Drapier.

Condouaniers n'ot bon souler,
No dappers (1) ne fu bien vetus,
 N'aime ot amie, loians drus.

Wil. li Viniers, Poes. MSS. du Vat. n° 1490, fol. 33.

Railleure Dict. de Borel et de Corneille.)

Drapilles, s. f. p. Hardes, nippes.

(Chausses, pourpointz, et bourleletz
 Robes, et toutes voz *drapilles* (1)
 (Ains que cessez vous porterez
 Tout aux tavernes, et aux filles. [Yillon, p. 81.]

Drappé, adj. Garni, tapissé.

Lessez les fleurs, o déesses Nappées,
 Et appellez les fontalles Nayades,
 Et aux forestz, de verdure *drappées*,
 Allez querir satires, et dryades.

L. d'Aut. Ann. de Louis XII, MSS. de 1503-1504, fol. 131.

Drapper. Intercalez *drapper*, chiffon, au reg. JJ. 106, p. 190, an. 1412 : « Icellui Mahiet trouva « une baudière ou vieulx *drapper* pour nettoier le « four. » (N. E.)

Drappenu, adj. Plein de draps. (Oud. et Cotgr.)

Drappières, adj. Epithète de « forces. » (M. de la Porte.)

Draprier. Intercalez *draprier*, dans l'expression « un coustel *draprier* à taillier pain » (JJ. 90, p. 122, an. 1359.) (N. E.)

Dras, s. m.

Dras ot noirs comme cornelle.
 Hug. de S. Quentin, Poes. MSS. av. 1300, t. III, p. 4251.

Draschier, s. m. Terme d'injure.

Moult ont Francheiz Normanz laidiz,
 Et de mesfaiz et de mesdiz :
 Souvent lor dient reprochiez,
 Et clament bigos et *draschiers*. [R. de Rou, p. 258.]

Dras i qaoit. Nous ignorons ce que signifie cette expression que nous trouvons dans ce passage :

Si chante a cueillir les floretes,
Dras i qaoit mesclimete :
 S'ele trop vos aim,
 Ci me lient amorettes,
 Ou ge lieg ma men ;
 Ainsi chante, ainsi s'escloanie.

Alexandre et Aristotle, MS. de S. G. fol. 73, R° col. 2.

Dravée, s. f. Mignonnette ou piloselle. (Oudin et Cotgrave.)

Dravière, s. Peut-être le même que *dravée*. « Si ce n'estoit chose qui de sa nature se doit « coper, et manger en verdaine, comme *dravière*. » Bout. Som. Rur. p. 430.)

Draule, adj. Drôle, plaisant. Cotgrave et Case-neuve. Orig. de la langue.)

VARIANTES :

DRAULE. Des Acc. Bigarr. p. 136.
 DRELE. Poes. d'Eust. Desch. fol. 305 r.

Draulerie, s. f. Drôleries. Mot particulier aux peintres, maçons. « Les peintres, maçons, orfevres, menuisiers, et telles sortes d'ouvriers..... « se sont addonez à ce qu'ils appellent *drauleries*. »

(S. Jul. Mesl. hist. p. 575.) « On donne le los à la « reyne Isabelle de Baviere, femme du roy Charles « sixiesme, d'avoir apporté en France les pompes, « et les gorgiasetez pour bien habiller superbe- « ment, et gorgiasement les dames ; mais à voir « dans les vieilles tapisseries de ce temps des « maisons de nos roys, ou sont pourbraites les « dames ainsi habillées qu'elles estoient pour lors « ce ne sont que toutes *drolleries*, bifferies, et « grosseries, aux prix des belles, et superbes « facons, coiffures, gentilles inventions, et orne- « mens de nostre reyne. » (Brantôme, D^e Illustr. pages 211 et 212.)

Draulerie. (Cotgrave.) *Drollerie.* (Caquets de l'Accouchée, p. 171.)

Drauliste, s. m. Nom des ouvriers qui dans les ornements de leurs ouvrages employoient des *drauleries*. (Voy. S. Jul. Mesl. hist. p. 576.)

Dray, s. m. Criblé, dans le patois de Marseille. (Du Gange. *drachatum granum*.)

Dreecer (2), v. Dresser, élever ^A. Redresser, réparer ^B. Diriger ^C. Servir sur table ^D. Terme de classe ^E. [Voyez DRESSER.] Dans S. Bernard, il répond au latin *assurgere, extollere et occurrere*.

^A « *Dreecz* bannieres au nom de Dieu et de Saint « Georges. » (Froiss. 3 liv. I, p. 322.) ^B « Et quant « Johannes ot ce, si assist le Dimot, et *dreeca* entor « seize perieres granz. » (Villehard. ; De Wailly, § 425.) (N. E.)

^B La chose qu'on ne puet amender, *ne dreecier*, Nus preudhom ne la doit élever, n'esaucier. Fauth. Lang. et Poes. fr. p. 111.

^C « *Breca* vers un chasteau. » Chr. de S. Denis, t. II, fol. 160 V^o.) Le latin, *parle dicitur*. On disoit aussi « *dresser* pays, » pour « fuir. » (Fouill. Vén. folio 61 r.)

^D « *Dreecier* devant lui tous ses mets. » (Assis. de Jérusalem, p. 191 et 192.)

Uns preudoms fut en un village,
 Qui devoit donner à disner
 À un homme de son lignage ;
 Si ot fait leves atourner
 Au fait, mais, quant il fit *dreecier*,
 Les feves trouva seilement,
 Sauz le bart : Lors dist à sa gent :
 Je feray de vous grand essart. [E. Desch. f. 285 r.]

^E *Dreecer* ou *dreescier* signifioit « mettre le cerf « sur pied. » (Chasse de Gaston Phébus, ms. p. 184.)

VARIANTES :

DRA CET (SE). Dans S. Bernard, Serm. fr. MSS. p. 434.

DRESCET (SE). Ibid. p. 243.

DRECHER. Villehard. p. 61.

DRESCHER. *Miles*.

DRESCHIER. J. Le Fevre de S. Remy, Hist. de Ch. VI, p. 61.

DRECHIER. Fabl. MSS. du R. n° 7218, f. 153, V° col. 1.

DROSSER. Cotgrave.

Dreche, s. f. La dresche, le mare de l'orge moulu dont se servent les brasseurs de bière ; dans la description du ventilateur, traduite par M. De

(1) « Li *draper* de Paris establirent entre ens, qu'il ne croeroit à nul nules de leur denrées. » (Liv. de Just., II.) (N. E.)

(2) On lit *dreca* dans Roland (v. 1139) : « Francets se *dressent*, si se metlout sur piez. » (N. E.)

(3) Il s'emploie au neutre au sens de se dresser : « Des mas qui *drecoient* contremont, ce sambloit un grant bois. » (Kervyn, III, 204.) (N. E.)

ours, 1744, il est traité des moyens de faire sécher le blé, la drèche, le houblon, la poudre à canon.

Drecoir, s. f. Tablettes, buffet ^A. Armoires à quatre des livres ^B. Plat, surtout ^C.

^A Ce mot se dit encore en quelques provinces pour des ais ou planches dressées en forme de tables ou ablettes. (1) On lit *dressorium*, *directorium*, *dredecorium*, dans Du Cange; voyez aussi R. Est. Nicot (Colgrave. *Dressoir* est une table de cuisine, dans Oudin. Des menestriers, parlant au roi de Navarre et la maison du roi de France, où ils avoient été écus en 1383, disent « qu'ils avoient été plusieurs fois receuz à grant feste, es chambres sales, cuisines, despenses, boutilleries, et autres offices, et lieux de nos ditz seigneurs, esquelz ils avoient fréquenté, et aussi au *drecoeur* (2) tout à leur plaisir. » (Confession de Vaudreton. Trésors des chartes, Layette 5, de Navarre, pièce IV, p. 7.)

Le roi de Navarre, parlant à celui qui lui vouloit ire empoisonner le roy en 1385, lui dit : « Traytoy près de la cuisine, du *drecoeur*, de la boutillerie, ou de quelques autres lieux, ou mieulx tu verras ton point, et de celle poudre met es potages, viandes, ou vins des diz seigneurs, ou cas que tu verras que tu le porras faire à la sureté, et autrement ne le fay point. » (Ibid. p. 10. — Ibid. p. 41, Honn. de la Cour, ms. p. 35 et suiv.) n y voit qu'il avoit des *dressoirs* à trois, à quatre à cinq degrés.

^B (Voyez La Croix du Maine; Bibl. Epit. au Roy, age 513.)

^C « Adonc elle assist ung *dressoir* d'argent devant Norgal qui regarda dedans, et y trouva une aumosniere si richement ouvrière, et tant subtilement, que nul d'eux ne la sceut ouvrir. » (Perc. Ol. V, fol. 61 ^A.) On dit des chanoines :

Leur *drecoir* est d'or, et d'argent doré ;
Vestent fins draps, et bien se fourreront ;
À leur povoir, bien gouvernez seront ;
En cruefix ont noble patrimoine,
Et vivent frans, et puisque tel vie ont,
Aujourd'hui n'est vie que de chanoingne. {*Desch. 368 ^A.*}

VARIANTES :

DREÇOIR. Eust. *Desch.* fol. 497 ^A.
DRECOEUR. Chron. S. Denis, III, f. 36 ^B.
DRESSOIR. N. Cont. gén. II, p. 258.
DRESSOUEL. Petit J. de Saintré, p. 373.
DRESSOUCER. Lanc. du Lac. I, fol. 13 ^C.

Dreitement, adv. Directement :

Mout fa grant l'assemblée, quant li rois ont sa gent
En Normandie vint à Roem *dreitement*. {*Ibid.*, p. 94.}

Dreseziez, part. Servi à table : « Les chevaliers admenorent l'escuyer en la sale jusques à la haute table, et puis li sera *dreseziez* au commencement de la table seconde, jusques à la venue du roy. »

[Dans l'Ordonn. de faire et eréer des chevaliers du Baing, etc. citée par du Cange, Edition Henschel, IV, 399 ^A.]

Dressement, s. m. ^A Action de dresser (Oudin.)

^B Action d'assurer les droits : « Pour obvier à ce que le benefice de droit accordé aux parens d'un trespasé, pour apprehender la succession, sous inventaire, afin de n'estre plus avant tenus, aux creditours, qu'à concurrence de la valeur des biens, ne soit pratiqué à l'interest des ditz creditours, et au profit des impetrans de tel benefice, selon qu'on s'est aperçu advenir depuis quelques années en ça, estant le *dressement* des dits creditours tiré en longueur. » (Ordonn. et Edit perpetuel, au N. C. G. I, p. 461 ^B.)

Dresser (3), v. Belever, ramasser ^A. Adresser ^B. Lever ^C. Envoyer ^D. Elever, élabrir ^E. Acquitter, payer ^F. Redresser ^G. Diriger ^H.

^A On a dit d'une princesse de Provence nommée Barbasse, dont le poëte Aymeric de Belvezer étoit amoureux : « Ceste dame luy tenant propos un jour, en la compagnie de l'infante Beatrix fille du comte « Rémond de Proveuce, Aymeric, luy *dressa* son grand qui luy estoit tombé, et en baisant le gand, « le luy presenta. » (J. Nostre Dame, des Poët. prov. p. 121, répété dans Du Verdier, Bibl. p. 96.)

^B « Le poëte... fist une chanson qui luy *dressa* sur ce propos, et une autre à la dite infante Beatrix. » (J. de Nostre-Dame, des Poët. prov. p. 121.)

^C « *Dressoit* deux compagnies, afin qu'il se jellast dans la Reolle. » (Mém. de Montluc, t. II, p. 75.)

^D « Je fus *dressé* pour savoir certaines nouvelles de l'empereur. » (Lettres de Louis XII, IV, p. 362.)

^E « Dira que madame *dresse* vers l'empereur, et le haste tant qu'elle peult, pour la conclusion du dit mariage. » (Ibid. p. 12.)

^F « Elle *dressera* l'amitié avec luy, et l'empereur Mons', et ses pays. » (Lett. de L. XII, IV, p. 351.)

^G « Monsieur de Mayenne l'importunoit sur les assignations d'argent qui luy avoient esté promises, par les articles de sa capitulation, disant n'en pouvoit estre *dressé*, à quy le roy sousirant luy dit : que de luy trouver luy argent, il ne pouvoit, et el qu'il aimeroit beaucoup mieulx luy livrer encores une bataille à Yrry. » (Lettres de Pasquier, II, p. 589.) « Le faire *dresser* non seulement de ses appointemens, mais aussi de l'exercice de son estat. » (Pasq. Rech. p. 500.)

^H Un évêque, dans son *plail*, fait une reprimande à un prêtre de manvaise vie, et luy dit :

Dressés vos, trop desloiax,
Et trop malvais prestres, et fax
Qui vostre mere reniez ;
Vos serez excomeniez. {*F. de S. G.*, f. 57 ^A.}

(1) « Toute la vaisselle d'or et d'argent qui estoit ou palais, tant au *drechoir* comme ailleurs. » (Froissart, XVI, 85.) De éme dans Christine de Pisan (Trésor des Dames) : « Un grand *dressoir* convert comme un autel, tout chargé de vaisselle argent. » Le *dressoir* étoit une étagère garnie de nappes où l'on exposait les grandes pièces d'orfèvrerie et les choses atteues à montrer ; le nombre des degrés étoit fixé par l'étiquette, selon le rang des personnes. On en voit dans les rmes de la Basse-Bretagne datant de la fin du xvi^e siècle. (N. E.)

(2) C'est aussi la forme dans l'inventaire des biens de la reine Clémence de Hongrie, veuve de Louis le Hutin : « Item 24 bles, 15 paere de tretienx, 2 *drecoeurs*. » (Nouv. Comptes, p. 91, an. 1328.) (N. E.)

(3) Doit être rapproché de *drecoir* ; l'étymologie est encore le latin *directivus*. (N. E.)

« Quant le chevalier le veit venir, qui peu fist
« de compte il *dressa* son frain à l'encontre de lui,
« et joint son escu au senesh e costé, et *dressa* sa
« lance sur le chevalier qui lui venoit. » (Peregrin.
vol. I, fol. 140^r. — Voyez Oudin, Cur. fr. et Cotgr.)

Dresseur, s. m. Celui qui critique et redresse les autres :

Moqueurs, *dressours*, abuseurs, trompereichs,
Diffamateurs, avencours, ventereichs,
On vent à gré, tant les gros, que meniz,
Mais ceulz qui sont vertueux, bien congnuz,
Moins ostinez seroient que vielz honneuz,
Au temps qui court (R. de Collet, p. 142.)

Dressier, s. m. (Cotgrave.)

Dressière, s. f. Le droit chemin. (Oudin et Cotgrave.) Pierre Mathieu, dans un avertissement à la tête de son Histoire, parle des historiens qui l'avoient précédé, dont les uns par trop de précipitation avoient perdu plusieurs choses, et les autres, comme étrangers, avoient été égarés dans un pays inconnu par des guides trompeurs : « Je marche
« après ceux-là, pour recueillir ce qu'ils ont laissé
« tomber, je cherche les *dressières* que ceux cy ont
« perdu. »

Dressouoir. [Intercalez *Dressouoir*, au reg. M. 163, p. 6, an. 1408 : « Une cuillier d'airain appellée
« *dressouoir*. »] (N. E.)

Dreste, s. f. Service féodal qui consistoit à transporter les moissons ou le bois, à mener les bestiaux d'un endroit dans un autre, d'après Du Cange, sous *Adductio* : « Item quidam.... debent adductionem,
« que gallicè dicitur *dreste*.... videlicet adducere
« animal, vel animalia cunsumque generis fuerint,
« ubicumque censarius voluerit in villam S. Audonari,
« et tunc debet ductor, vel ductores habere
« pastum. »

Dretrouanges, s. Air à jouer sur la rote. [Voyez *rottruenge* et Diez, Poésie des Troubadours, page 117.]

Dretrouanges de chansons
Guite, ne harpe, ne violle
N'en ausist pas une ciele. (F. 7615, II, f. 169^v.)

Dretures. [Intercalez *Dretures*, au Carl. de Champagne, an. 1217, folio 342^b : « Nous Aubers
« abbés et touz li covanz de Chartres faisons
« savoir... que nos avons donné à Thiebaut... le
« mont de Passeavant... Nos n'am porons paure
« ne issues, ne autres choses, fors nos *dretu-
« res*. »] (N. E.)

Dreue. [Intercalez *Dreue*, borne. « Jusques à
« une borne, ou *dreue* qui est dedans les dites terres
« de Moulineuf. » 1678, Aven du Petit-Lude, Dict.
des droits seig. du H. d'Orlé. de L. C. de D.]] (N. E.)

Dreux, s. m. Nom propre de ville. Il nous four-

nit un ancien proverbe : « A gauche le chemin de
« Dreux. » (Voyez sur ce proverbe le Mercure de
décembre 1729, p. 3020.)

Dradette, s. f. Biminitif de dryade. (Jacques Tahur, p. 270.) *Drice*. (Bourg. De Orig. voc. vulg.)

Driler, v. Trembler de froid. Mot du patois d'Avallon.] [Voyez *Driller*.]

Drile, s. f. Haillon. (Monet et Oudin. — Voy. un arrêt du conseil du 18 janvier 1729, pour le péage de Pontcaillier.) (1.)

Chanoine de longue barbutte,
Et curé de sainte Bazille
Hospitalier de maite fille
Doyen de pas la belle *drille*. (Coquill, p. 107.)

Je voyz regarder nos clochiers,
Je marquois plus de cent moutiers,
Où ilz n'avoient esté jamais :
Or est il minuyt pour tous metz,
Et ne voit on rien que la *drille*
Parquoy je prenroy Beauvais
Aucunes foys pour ceste ville. (Ibid. p. 151.)

Drilens, adj. Couvert de haillons^A. Sale, mal-propre^B.

^A Sur le premier sens, voyez Monet, Cotgrave et Oudin. Parlant du bourreau qui exécuta M. de Cinq-Mars : « Le bourreau estoit un vieil gaignedenier,
« tout *drilleux*, qui fut estourdi en coupant ce peu
« de peau qui restoit. » (Mémoires de Montresor, t. II, p. 256.)

^B On a nommé *drilleux* un cheval mal pansé, crotté, fangeux. (Du Verd. Bibl. p. 723.)

Drillant, part. Brillant, étincelant^A. Sautillant^B.

^A (Voyez le Dict. d'Oudin.) Dans les Epithètes de M. de la Porte, *drillant* s'applique aux yeux, à l'acier, à la flamme et aux étincelles.

^B Comme un passereau *drillant* (2)
Dans une sèche poussière,
S'égayé d'un fretillement,
De sa double aile légère. (Euv. de Baif, fol. 77^b.)

Driller, v. Briller, étinceler^A. Sautiller^B. Se sauver promptement^C.

^A (Voyez Monet, Oudin et Borel.)

Comme le fer dans la fournaise,
Enseveli dessous la braise,
Drille (3) et flamboye étincelant. (R. Bell. I, p. 20.)
(Voy. Baif, fol. 67^v.)

^B Au trot je *drille* comme un cheval. (S. Gelais, p. 85.)
De là, on dit en parlant de danse : « *Driller* ses
« pas sur la note. »

Sus danson, sus *drillon* nos pas,
Suivant la note sonnée. (Baif, f. 181^v.)

^C Je m'en vais, tout de bon, promptement l'*driller*.
Si tu ne luis bien vite et ne pense à *driller*...
..... Il *drille* d'importance.

¹ Les Intrig. amour, com. de Gilbert, Hist. du Th. fr. t. X, p. 117.

(1) Dans les Chansons du xviii^e siècle, *drille* signifie soldat d'infanterie (Voy. Fr. Michel, Dict. de l'Argot), S^r Simon écrit : « Le luxe et la honne chere avoient corrompu nos armées ; des haltes frocées n'y étoient plus que pour des *drilles*. » On lit au Rec. des Forces (xviii^e siècle, p. 342) : « Sommes nous prests... Bien armez. — Il ne nous fault *drille*. » De même au tarif de 1661 : « Longe vieil, vieux drapéaux, *drilles*. » (N. E.)

(2) « Il sembloit voir une armée *drillante* de fourmis qui porte et traîne en sa fourmière tout ce qu'elle trouve. » (Carloix, V, 1) (N. E.)

(3) « On ne voit point au ciel tant d'étoiles flamboyantes *driller* au firmament. » (Rons., 845.) (N. E.)

Dringue morigue (marcher en). « Un officier du Roy nouvellement insinué, qui pour « se depaiser et faire l'habille, marche en *dringue* « *morigue*, et parle en iste, miste, de peur de faire « des enfans. » (Des Accords, Bigarr. fol. 55^a; voy. Colgrave.)

Dringuer. v. Boire, Iringuer. (Gloss. de Marol.) A l'entrée de Louis XII dans Gènes. « iceulx Alle- « mands, et grand nombre d'aventuriers François « s'en retournerent au lieu où ils avoient tenu « leur dernier camp; lesquels, après bien *dringuer* « [allemand *trinken*] s'entreprendrent de paroles « par les chemins, et se balirent bien estroict. » (J. d'Auton, Annal. de Louis XII. p. 188.)

Dringuet. s. m. Sorte de jeu.

Si me voudroie un pou esclatre,
Avecque vous, s'il vous plaisoit,
A quelque gieu ou l'en se connoit;
Au *dringuet*, à deux, ou trois dez. [E. Desch. f. 374^a.]
Et s'il y a chance ouverte,
Vous païerez, se vous perdez,
Soit à la vachette, ou aux dez,
Au *dringuet*, ou à autre gieu. [Ibid. f. 374^a.]

Dringuet. (Trés. des Chartes; Reg. 116, page 33, an. 1379.) (1)

Drion. (Bourgoing, Orig. voc. vulg.)

Driver. v. Dériver. « Est defendu à tous batte- « liers..... de laisser *driver* leurs bateaux, etc. » (Coul. de l'Angl. au X. C. I, p. 313^a.)

Droe. s. f. Orge cuite. Du Cange, sous *drascus*, cite le Rom. du Cortois d'Artois :

Mais mon pain resamble becut,
Il est fait ou d'orge ou de *droe*;
A envis menjase si floe.

Il n'est pas aisé de deviner ce que ce mot signifie dans le Jargon ou Jobelin de Villon (Ballade VI) :

Vos ens soyent assez hardis,
Pour avancer la *droe*;
Mais soyent memoirandis
Qu'on ne vos face faire la moe.

Droque. adj. [Mauvais; nous disons encore : c'est de la drogue.]

Je ne la cognois, mais d'autant
Qu'elle est mesgre, hydeuse, et *droque*,
Que les Juifz estiment tant. [Roy. de Coll. p. 149.]

Droguement. s. m. L'action de droguer. (Oudin et Colgrave.) (2)

Droguerie. s. f. Brogue^h. Menus objets^b.

^a « Et d'autres menues *drogueries* qu'on lui « avoit baillées, durant sa maladie. » (Arrest. amor. p. 85; voy. Ess. de Mont. I, II, p. 815.) « Les « femmes font amas de telles menues *drogueries* « pour en secourir le peuple. »

^b « Cette anneau congnois je bien : car je don- « nay l'anneau à Lancelot, et toutes mes *drogue- « ries*; et bien vueil que tous, et toutes, saichez « que je luy donnay cest anneau comme loyalle « dame à chevalier. » (Lanc. du Lac, I, fol. 160^v; voy. Vigil. de Charles VII, I, p. 70; II, p. 144; Apol. pour Hérodote, p. 273.)

¹ **Droqueur.** s. m. Droguiste. (Oud. et Colgr.) « Un marchand *droqueur*, ou espicier. » (Bouchet, Serées, liv. I, page 104.) V. Iabelclais (I, 171); on lit *droqueur* au Moy. de Parvenir, p. 322.

² **Droqueur.** Intercalez *droqueur*, navire qui pêchait et séchant le hareng : « En l'an 1525, le « jour de S. Maur, 15^e jour de janvier, la mer fu si « desbordée... que de celle grande et furieuse « marée furent jettés et portés jusque dedans les « fossés du chasteau de Gravelle, 28 navires *dro- « queurs* allant à la pesche des harencs et maque- « reaux. » (Mém. de la fondation du Havre de Grâce, page 71.) (S. E.)

¹ **Droict.** s. m. Droit^a. Juridiction^b. Posses- sion^c. Amende^d. Vérité^e.

^a Voyez Laur. Gloss. du Dr. fr. au mot *Droit*. Le sens de ce mot a été fort étendu, comme on va le voir par ce passage : « L'en appelle aucunes fois « *droict*, la chose de quoy la possession appartient « à aucun, si comme Paris est le *droict* au roy de « France : aucunes fois appelle l'en *droict* satisfai- « tion de tort fait à aucun, si comme l'en dit restuy « a en *droict* de celui qui le roba, quand il a esté « pendu; aucunes fois appelle l'en *droict*, le loyer « que aucun a pour sa desserte, si comme l'en diet « du larron qui est pendu, s'il a bien eu son *droict*; « aucunes fois appelle l'en *droict*, une vertu que « rend à chacun ce qu'il doit avoir; et aussy est « appellée en cour laye *droict*, par quoy tous « contens sont finés; aucune fois appelle l'en « *droict*, la voye de loyauté qui fine les querelles, « si comme l'on diet, celui a fail *droict* qui loyauté- « ment a jugé, ou finé une querelle. L'on appelle « *droict*, les loix (3), et les costumes de Norman- « die, pour ce que par eux est souvent le plet finé. » (Anc. Coul. de Norm. fol. 3^v.)

^b « Nous voulons, et octroyons que nos bailliz, « prevoz, ne autre justice ne puissent, ne soient « appeler aucuns à leurs *droits* pour bannir, s'il « n'y a mort, ou affoüre, ou cas dont mort se doit « ensuivre. » (Ord. I, p. 164, art. 8.)

^c « Quant aucuns est plaintif en jugement d'au- « cune personne, qui est venus à son *droit*, et à « son lié, ou à sa seigneurie à force et à tort d'ar- « mes et en lieu où il n'avoit rien à tenir de luy. » (Ord. I, p. 289.)

(1) « Regnant Dargent s'embari en une compagnie de jeunes hommes, par lesquels il fu induis à jouer à un jeu que l'en appelle *dringuet*. » (JJ. 118, p. 220, an. 1380.) — « L'exposant estant à la foire de Montevoul emprès Guise... fut aiez parmi ladite foire et y eust trouvé un lieu publique ou l'en jouoit au *dringuet*. » (JJ. 139, p. 180, an. 1396.) Voyez *tringlet* et *tringuet*. (S. E.)

(2) « Et quand bien ces *droguemens* rencontroient. » (O. de Serres, 305.) (S. E.)

(3) *Faire droit et loi* à quelqu'un signifie le traiter selon la justice et la legalité (Froissart, II, 79); *avoir droit* est, avoir raison (Froissart, XVI, 201); *par droit* équivaut à naturellement (II, 2); *à son droit* signifie convenablement (II, 143); *son son droit*, à bon droit (III, 42). (S. E.)

« El si fera le droit à la justice de soixante sols. » Ord. l. I, p. 183.)

« Si vous amez un homme, et vous foi i trovez, Gardez ne soit à vous légèrement mestez ; S'un vous dit mal de lui, por ce ne le créez, Jus-qu'à tant que li dros en soit bien esprouvé. »

Fabl. MSS. du R. n° 7218, fol. 331, R° col. 2.

« Ce mot fournit d'ailleurs grand nombre de façons de parler :

1° « Maindre que *droit*, » c'est-à-dire plus petit que de raison, qu'il ne falloit. « Charlemagne avoit le chief ung peu maindre que *droit* ne dictoit. » Chron. de S. Denis, t. I, fol. 125, b.)

2° « *Droit du droit*, » Dans un arpentage de la terre de Bazarne, compris dans la vente qui fut faite de cette terre en 1611, par M. de Chastelus à M. Regnier de Guerchi, on lit : « Sept arpentz de prez au dit lieu, compris le bié dudit moulin, et *droit du droit* tenants d'un long, etc. »

3° « En son *droit* soy, » à soi, en sa possession. « En y avoit ja de assemblez plus de quarante mille dont tous avoient riches couvertures, » chascun en *son droit* soy. » (Lancelot du Lac, t. III, fol. 16^a.)

4° *Droit* (mettre en), « *Mettre* ses choses en *droit* « en loy et en abandon par devant eschevins, » s'en soumettre à leur jugement. Duchesne, Gén. de Béthune, page 161, tit. de 1210.) « *Mettre* en *droit*, » en loy et en abandon, « engager, obliger. (Duch. Gén. de Béthune, page 64, tit. de 1246. « *Prendre* *droit* à Bar, » être gouverné suivant la Cont. de Bar. (Duchesne, Gén. de Bar-le-Duc, p. 32.)

5° « *Droit* en la chose » et « en la saisine, » c'est-à-dire droit de la propriété et sa possession. (Duchesne, Gén. de Bar-le-Duc, p. 32.)

6° « En *droit* vous, » en votre particulier. « Lesquelz noz ordenances..... nous voulons..... « faciez publier, et crier solempnellement par « toutes les villes, et lieux solempnels de vostre « sénéchaussée selon il est acoustumé, et sera « expedient à faire, les choses contenues en icelles « faites, et accomplissies en *droit* vous, et faites à « tous autres tenir et accomplir, garder de point en « point. » (Ord. t. III, p. 153.)

7° « En *droit* soit, » Lisez « en *droit* soi, » pour ce qui les concerne. (Ibid. p. 232.)

8° « *Droit* commun » pour « *droit* écrit. » (Voy. notes et observations sur les Cont. de Beauvoisis, p. 361.) (Voyez sous *hayneur droit*, où le sens est différent.)

9° « *Droiet* escript, et non escript, » « *Droit* « escript est, ce qui est baillé par escript, comme « les loix, et les statuts, ou establissements qui sont « baillés au peuple ; et sont les loix appellées « droiet civil et les decretales droiet canon. » — « *Droiet* non escript est ce que long usage a com- « fermé, ou les longues costumes, qui sont confer- « mées par l'assentement de ceux qui en usent, et « sont tenues comme droiet. » (Gr. Cout. de Fr. page 102.)

10° « *Hayneur droit*, » « Es pays costumiers, « les costumes qui sont contrares au droiet

« escript, gastent et destruisent le droiet et sont « appellées *hayneur droiet*, et quand la costume « s'accorde au droiet escript, l'on le dit droiet com- « mun. » (Gr. Cout. de Fr. p. 102 ; voy. Boul. Som. Rur. p. 3.)

11° « *A droiet* de ville, » « Si une personne vend, « on donne en payement son bien foncier, de ligne, « ou luy est vendu à *droiet de ville* par autorité « de justice, son lignagier du costé d'où meut le dit « heritage, est recevable à le retirer dedans l'an et « jour du vendage passé, ou du parachevement du « dit *droiet de ville*, et adjudication d'iceluy, lors- « qu'il y a contredits, ou oppositions. » (Cout. de Lorraine, au C. G. t. II, p. 1069.) Le titre XVII de la même Cout., page 1076, est intitulé « Des arrestz, « saisies, gageries, executions, vendanges à *droiet* « de villes, main levées, et récrances. » On lit à la page 1077 : « Biens vendus par autorité de jus- « tice, soient meubles, ou immeubles peuvent, « après le vendage à *droit de ville*, et delivrance « faite des meubles, ou mise en possession de « l'acquesteur es immeubles estre reachepiez par « le debteur dedans la quinzaine, plustost que « laquelle expirée ne commence à courir l'an de « retraict lignagier. »

12° « Ester à *droit*, » comparoître en jugement. On trouve *directo* et *rationi stare*, *stare ad recum*, dans Du Gange.

13° « Ce ne fut pas de *droit*, » ce fut à tort, contre le droit. (Lanc. du Lac, t. III, fol. 14^a.)

14° « Faire le *droit*, » remplir les conditions, exécuter la loi. « Or me laissez, dist Galaad, *faire* « avant le *droit* de l'espée, car nul ne la doit avoir « qui n'en puisse le poing empoigner, et lors pour- « rez vous bien veoir se elle sera mienne. » (Lanc. du Lac, t. III, fol. 107^b.)

15° « Faire le *droit* », donner la curée. « Puis « s'approcha, et print l'espervier, et l'aloette : de « la cervelle le repeut, puis au plus tost qu'il peult « luy fist son *droit*. » (Ger. de Nev. II^e part. p. 27.)

16° « Faire *droit*, » « Il est ordonné que nuls « bourgeois, ne nulle bourgeoisie ne sera defenduz, « ne soustenuz contre ce qu'il ne *facent droit* de « leurs heritages, et pregent droit par les sei- « gneurs sous cui il ont leurs heritages, et le mois- « mes des defes que leur subgieit doivent, ou « devront à des bourgeois et bourgeois. » (Ord. l. I, p. 316.)

17° « Faire son droit, » faire ce que l'on doit naturellement. Nous disons « faire son métier. » (Gacé de la Bigne, des Béat. ms. fol. 138^a.)

18° « *Droits* sires, » droits seigneuriaux. (Ordon. t. I, page 143.)

19° « *Droits* feriaux. »

Ce ne sont pas *droits feriaux*,
Les *droits* de la porte Baudais ;
Nenny, non : ce sont droitz tous fraiz. (Coquill. p. 4.)

20° « *Droits* de la porte Baudais. » (Voy. l'article précédent.) [Ce proverbe du xv^e siècle se répétait au xv^e : « Il est bien fondé à raison le droit de la « porte Baudaiz (Menus propos, imp. chez J. Trep-

perel). » La porte Baudoyer tenait à l'enceinte antérieure à celle de Philippe-Auguste. (N. E.)

21° « *A droit*, » avec raison, avec justice. « *Ny* » avoir personne qui à *droit* se put plaindre de « luy. » (Nuits de Strapar. II, p. 299; Clém. Marof, p. 207; Sag. de Charron, p. 228; Ess. de Mont. I, I, p. 27; Id. I, II, p. 144.)

21° bis. « *A droit*, » exactement, régulièrement : « Que les enfans des princes s'apprennoient bien « à *droit*, qu'à manier chevaux, pour ce qu'en font « autre exercice chacun flechit sous eux, et leur « dome gagné, mais le cheval qui n'est, ny flateur, ny courlisant, met aussi bien par terre le « prince que son escuyer. » (Sagesse de Charron, p. 198; Rom. de Rou. p. 20.)

22° « *Droit a*, » justement. « *Droit* à la Nativité. » (Chron. S. Denis, II, fol. 20.)

23° « *Au droit*, » vis-à-vis, auprès. « Quand il vit « que le Roy fut au *droit* de leur gallée, il com- « mença à siffler. » Joinv. p. 75.)

24° « *A son droit*, » à sa droite. « Quand le soleil « *a son droit* tourne » exprime donc le déclin du jour.

Et quant ce vint à l'exercéc,
Que li solax à son *droit* torne,
Dame Auberée lor atorne
Ce que le sot que lar est bon. (F. MS. S. G. f. 81 c.)

25° « *A leur droit*, » comme il convient. Les premières dents des loups tombent à six mois ; « il en « revient d'autres, et quand elles sont refaites « à *leur droit* ils quillent pere et mere. » (Classe de Gast. Phéb. ms. p. 67.)

26° « *En droit parler*, » parler juste. « *El en* « *droit parler*, l'en ne doit nul destioal appeler « sage. » (Beaum. p. 11.)

27° « *Le droit*, » le cerf de meute. « S'il avient « que son *droit* fuyé avec le change, ce que fait « bien souvent, il le pourra cognoistre à ses saiges « chiens, car si son *droit* est demouré là vu, le « change leur failli, ou est refui sus soy, et le « change s'en est allé outre, les bons chiens « retourneront arriere, et le vendront voutentiers « requerir, et redrescier; et si le *droit* fait avec le « change, les bons chiens demourront touz coyz. » (Chasse de Gaston Phéb. ms. p. 233.) De là, on a dit « chasser le *droit*, suivre le *droit*, » expressions fréquentes dans nos anciens écrivains de vénerie. (1)

28° « *Drois* a bien mestier d'aide. » (Froissart, Poésies mss. page 334.) « *Bon droict* a bon mestier « d'aide. » (Villon, p. 52.)

VARIANTES :

[DREIT (Serm. de Strasbourg) : si cum om per *dreit* con fradra salvar dist.]

DROICT. Colgrave, Diet.

DROIT. Orth. subsist.

DREIT. Gloss. de l'Hist. de Bret.

DREIZ. Ord. t. II, p. 342.

DREYTS. Gloss. sur les Cout. de Beauvoisis.

DROIS. Fabl. MSS. du R. n° 7218, fol. 334, l^{re} col. 2.

DROIT. Poés. MSS. Vat. n° 1490, fol. 170, l^{re} col. 1.

DRET. B. Morice, l'Hist. de Bret. col. 980, tit. de 1261.

DROET. Bdzue, Gén. d'Auvergne, Pr. p. 92, tit. de 1258.

DROYT. Rimer, t. I, p. 109, col. 1 et 2, tit. de 1268.

2. **Droit** (à), *adv.* Bien ², duement, justement. Ce mot, dans les Serm. fr. mss. de S. Bern. p. 17, répond aux mots *jure, merito, non incongrue, optime, rite*.

A droit. (Dictionn. de Monf.) Ce sont proprement deux mots, à *droit*, à *bon droit*.

Sans de fame, et bouté
Prise bien à *droit* pois
De la bonté aux vins
Des vignes de Carampois
Si li valent pou.
Sens de faimé vaint mains.

FABL. MSS. du R. n° 7615, C. II, fol. 138, v° col. 2.

« *A droit*, » opposé à *fort*. (Duchesne, Gén. de Bar-le-Duc, p. 31.)

« *Garantir à droit*. » (Du Bouchet, G. de Coligny, p. 63, tit. de 1245.)

VARIANTES :

DROIT (à). Chr. MSS. du C. Thib. p. 51.

DROIT (a et par). S. Bern. Serm. fr. MSS. p. 112 et passim.

DREIT (par). Marbodius, col. 1652.

DEREITE (a). Id. col. 1678.

3. **Droit**, *adj.* Vrai, réel ^A, Juste, légitime ^B. On disoit aussi *drés* et *drèche*, dans le même sens. (Voy. Borel.) *Drèche* est provençal. (Ibid.) On écrivoit *drois* au singulier, comme au pluriel.

Penses toudis s'ert bien *drois* ki li paire ;

K'en la fin vout amours gherredouir

Ge dont ele est au comancier contraire.

Henris Amiens, Poés. MSS. Vatican, n° 1490, fol. 65, l^{re}.

^A « *Dedans icelle* sourdent tant de belles fontaines « que c'est un *droit* (3 paradis terrestre. » (Hist. du chev. Bayard, p. 261.) « Le chevalier à la fumée « qui de son *droit* nom estoit nommé Marones. » (Perecf. VI, fol. 106.)

Ceuls qui le font, sont plus *droictes* bestes. (Desch. 371^b.)

..... C'est une *droicte* française. (Gouffart, p. 163.)

^B « Les confreres de la dite confrairie..... ne « domront, ne courloisie aucun feront, par eux, « ne par autres, à aucun failleur, ou fondeur..... « que le *droit* (4. courretage, tel comme dessus est « dit. » (Ord. t. III, p. 586.) Dans les expressions, le sens varie :

1° « *Droit* a luy, » bon à lui. (Ord. I, p. 469.)

2° « *Age droit*, » âge de majorité. (Duchesne, Gén. de Chast. p. 45, tit. de 1236.)

Vous avez cit le hustin

De la mort coite Rorentin :

Uns frere avoit de lui mainne,

Assés, et valant, et seuc

Pou cou que si enfant n'avoient

Eage droit, et peu savoient

Fu cil de leur terre ballus. (Ph. Mouskos, p. 816.)

(1) Dans le dictionnaire adjoint à Du Fouilloux, « *droit de linier* » est la chair de la bête prise qu'on leur donne à manger. (N. E.)

(2) « [Une robe...] si coille et jointe, Qu'il n'i ot une seule pointe Qui à son *droit* ne fust assise. » (La Rose, v. 1221.) (N. E.)

(3) « En vey la *droite* vraye fondation de la matiere. » (Froissart, II, 5.) Il signifiait aussi régulier : « Si l'asegerient à *droit* siege fet (ib., 73) ; » et précis : « A le *droite* menuit (II, 113.) » (N. E.)

(4) « De ces nouvelles fu li dus de Normandie durement courrouchées, che fu bien *droit*. » (Froissart, V, 91.) (N. E.)

7° « *droit lii*, » Fils légitime.

Horrestes son *droit fil* priva
De son hoire, et tout donna
A Egistus, et à sa fille
Qui estoit orle, et fausse, et ville [E. Desch. f. 506^b.]

8° « *droite foi*, » bonne religion, opposée à celle des incrédents. Ass. de Jérus. p. 183.)

9° « *Droite lice*, » la lice principate. Celle qui étoit plus près du champ clos. (La faille, Champ de Bat. fol. 38^a.)

10° « *Droite France*. » La France proprement dite, dont Charles-le Chauve étoit roi, à la différence de la France orientale ou Austrasie. (Chron. S. Denis, l. I, fol. 179^b.)

11° *bis*. « *Droite science*, » connaissance certaine. (Du Bouchet, Gén. de Coghny, p. 58, an. 1268.)

12° « *Droit vent*, » le vent du midi. Cette expression est d'usage dans la Bourgogne.

13° « *Droit voyages*, » routes droites. « Se entre soleil levant, et soleil couchant, il sustenoient « pertes, ou domages, par aucuns malfecteurs, ez « *drois voyages* qui a aller en nostre dit ost seront « établi..... nous les rendrons, et ferons rendre, « et restorer du nostre propre, le domage, et la « perte que il avoient sustenu. » (Ord. I, p. 345.)

14° « *Droicete assiete*, » règlement stable et durable. (Ord. III, p. 52.)

15° « Aler à *droicete main*, » se bien comporter.

Chacun doit aler *droicete main*,
Et obeïr à l'escriture. [E. Desch.]

16° « Ils s'en vont en paradis, aussi *droit comme une faucille*, et comme est le chemin. » (Rab. l. II, p. 197.)

17° « Nous lessons le *droit chant*, si prison le « descort. » (Fabl. n° 7218, fol. 337^a.)

18° « *Droites* aventures, » succession directe. (Laur. Gloss. du Dr. fr.; Glossaire sur les Cout. de Beauvoisis; Ord. des R. de Fr. I, p. 123.)

19° « J'ai non Davis, en *droit* bapteme. » (Fabl. n° 7989, fol. 210^a.)

20° « *Droite* escaenche, » succession directe. (Gloss. sur les Cout. de Beauvoisis.)

21° « Faire son *droit* au corps, » rendre les derniers devoirs.

Li clere de Rouen son cuer pristrent,
Qu'en or, et en argent assistrent,
Con se ce tust un saintuaire :
Au cors refist on son *droit faire*. [G. Guiart, f. 50^b.]

22° « *Droit heir*, » héritier direct. « Fis est plus « *droit heir* de pere, que autre. » (Gloss. sur les Cout. de Beauvoisis.) « *Drois heirs*. » (Duchesne, Gén. de Béthune, p. 47, fil. de 1248.)

23° « *Droites* noires, » toutes noires. « Les flors « des margarites qu'ele renpoil as ortes de ses piés, « qui li gissoient sor le memisse du pié par « deseure estoient *droites noires*, avers ses piés et

« saus gaubes, tant par estoit blanche la mescinete. » (Fabl. mss. du R. n° 7989, fol. 72^a.)

24° « *Droit-ourine*, » lire *droiturier*. Les rois étrangers disoient dans leur pays, « que le roy de « France estoit le *droit-ourine* aux larrons de « chrestienté, et pour certain ils ne mentoient mie, « car tant y en avoit en l'isle de France, qu'elle « estoit toute peuplée de gens pires que ne furent « onques Sarrazins. » (Journ. de Paris, sous Charles VI et VII, p. 186.)

25° « *Droit* parlant et baube, » ceux qui parlent bien on qui bégayent. (G. Guiart, ms. fol. 294^b.) C'est-à-dire tout le monde.

26° « *Droiz* et lors » a le même sens.

Mais li roys Charles, pour lors,
Le manda, et de son corps
Voult faire son conestable :
Moult fut à tous agreable :
A Paris, dedens, et hors
Venjoit chascuns, *droiz*, et *tors*
Conjoir l'omme honorable. [E. Desch. f. 98^a.]

27° « *Droit*, ne gaube, » ni droit, ni boiteux, c'est-à-dire « aucun. » (G. Guiart, ms. fol. 20.)

28° « *Droit* servise. » (Loix Normandes, art. 33.)

Rectum servitium.

« *Droit* jugement. » (Loix Normandes, art. 41.)

Rectum judicium.

VARIANTES :

DROICT. Diet. de Nicot.
DRECH. DRÉS. Diet. de Borel.
DROITS. S. Bern. Serma. fr. MSS. p. 6.
DROITE. Loix Norm. art. 33.
DREITE, *fém* S. Athan. Symb. fr. 1^{re} tradue.

Droit *conseillant*, s. m. Jurisconsulte.

« Louys le Charond..... voulut aussi d'un jurisen-
« sulte latin, faire en nostre langue un *droit*
« *conseillant* : mais il perdit son François. » (Pasq.
Rech. p. 662.)

Droictement, *adv.* Directement, précisément.
(Colgrave.) « Mardi prouchain la lune sera *droicte-
ment* en bon point, pour faire nostre entre-
prise. » (Le Jouv. ms. p. 60.) (1)

Droitier, *adj.* Broitier, adroit. (Oudin.) [Au
Dictionn. des droits seig. du D d'Orl. de L. C. de D.
il signifie jurisconsulte, savant en droit, *peritus
juris* : « Et sur ce nous, heu bon conseil de sages
« hommes, bons « *droitiers*. » — 1320, Ord. de
Philippe V.] (N. E.)

Droiture, s. f. Droit, redevance, tribut^A.
Justice^B. L'état d'être droit^C. Direction, règle^D.

^A (Voyez Laur. Gloss. du Dr. fr.; le Gloss. sur les
Cout. de Beauvoisis; Rob. Est.; Du Cange, Gloss.
lat. sous *directura*, *directus*, *rectitudo* et *renta*, où il
dit que le mot *droiture* a le sens de rente. (2)
« *Droiture* del patronage, » le droit de patronage.
(Ord. I, p. 158.) « Et vaut la *droiture*, ung seplier

(1) C'est aussi le sens dans Froissart (II, 239). On lit dans Roncisvals : « La loi Jesu as tenu *droitement* (p. 102). (N. E.)
(2) C'est le revenu d'un impôt quelconque : « Il faisoit lever les rentes, les tonlieux et les winges, les *droitures* et toutes
les loyennes que li comtes devoit avoir et qui à lui devoient appartenir... et toutes les maletotes. » (Froissart, II, 448,
col. 2.) Il désigne aussi le droit de relief : « Le viconte de Castelbon fut venu en France pour faire les *droitures* du relief
et hommage de la comté de Foix. » (Froissart, XV, 84.) (N. E.)

« d'aveue, et ung minot de froment, et deux eha-
« pons seuremmez. » (Du Cange, sous *Dretura*.)
« Elle estoit en son premier feu, où jeunesse
« demande ses *droitures*, à la semonce de
« nature. » (Percef. vol. V, fol. 44^d; voyez Bouf.
Som. Rur. p. 495^b.) (1)

« Nous ordonnons, commandons estreitement,
« à tous nos officiaus qui tiennent jurisdiction, qu'il
« soit diligent et attentif de faire *droiture* à leurs
« subgiez. » (Ordon. I, p. 671; Fauchet, Langue et
poës. fr. p. 150.)

« Ramener à sa *droiture*, » pour rendre droit,
redresser: « Par le feu et la violence des coins, nous
« ramonnons un bois tortu à sa *droiture*. » (Essais
de Mont. III, p. 471.) « Mettre à sa *droiture*, » redres-
ser, remettre dans son état naturel :

Mis avoit a sa *droiture*
Le grant orgueil, qui le fait revêler,
Et en verroit plustot à repentance.
Rich. de Farniv. Poës. MSS. av. 1300, t. III, p. 1287.

« D'amors est itel la *droiture*,
Et fu, et tosors sera ;
Cuer qui en li maint et dure,
S'il est bon, mels en vaudra,
Li mauvais en deviendra
Vaillant par nature.

Perr. d'Angecort, Poës. MSS. av. 1300, t. II, p. 579.

[Il signifiait encore offrandes : « Au temple vin-
« drent, si descendent leurs *droitures* à l'autel
« tendent. » (Athas, dans H. C. II, 867, col. 2.) Le
sens actuel est dans le Men. de Reims, § 181 : « [Li
« vest] l'automatique en lequel on lit l'Évangile, qui
« doit estre blanche, qui senetie *droiture*. »] (N. E.)
Remarquons quelques expressions :

1^o « Avoir *droiture* de sel, et de creme, » avoir le
sel et le crème qui est de droit quand on baptise :

Droiture et de sel, et de creme :
Siegbiers ot non en batemesse. (Mousk. p. 39.)

2^o « Faire *droiture*, » faire ce qui convient, en
parlant des derniers devoirs. « Adonc firent au
« corps toutes ses *droitures*, honorablement
« comme il appartenoit à ung roy, et l'enterrent
« leans. » (Lanc. du Lac, III, f. 113^b.)

3^o « Mettre à sa *droiture*, » ranger dans l'ordre
convenable, qui est de droit :

Les mors rsgretent, et les plainent,
Les bons vassaus forment complainent,
Et dit Remiers qu'il les fera
Demain cherquier, et pensera
D'eulz faire noble sepulture ;
Chascuns y est mis à sa *droiture*.
Hist. des Trois Maries, en vers, MS. p. 470.

4^o « Recevoir ses *droitures* (2), recevoir le tribut
des prières et autres cérémonies qu'on fait pour les
mouans. Le roi Philippe III « receut le sacrement

« de S^e Eglise tantost après ce qu'il eust receu toutes
« ses *droitures*. » (Chron. de S. Denis, II, f. 115.)
5^o « Relever *droiture*. » Le même que *droicturer*.

VARIANTES :

DROICTURE. Ord. I, p. 106.
DROITURE. Ibid. I, p. 671.
DROITOURE. S. Bern. Serm. fr. MSS. p. 97, en lat. *Justitia*.
DROITURE. La Thaum. Cout. d'Orl. p. 466, titre de 1178.
DROITURE. D. Morice, Hist. de Bret. col. 963, tit. de 1255.
DREITURE. Duchesne, gén. des Chastaigners, p. 29, 1246.
DROICTURE. Duch. gén. de Guines, p. 290, tit. de 1264.

Droiturer, v. Terme féodal ^A. Redresser, ré-
gler ^B.

^A Relever son fief de son seigneur, et lui en payer
les drois. (Laur. Gloss. du Dr. fr. et Cotgrave.) « Si,
« après le dit relief, le dit mary va de vie à trespas,
« la femme de luy ne doit rien, au cas que para-
« vant elle l'auroit relevé ; autrement seroit tenue,
« après le trespas de son dit mary, de relever, et
« *droicturer*, selon la nature d'iceluy. » (Cout. de
Clermont, au C. G. I, p. 361. — V. encore I, p. 395.)

^B Régler une horloge, dans les Poës. de Froissart,
page 55.

Droiturerement, adv. Avec droiture. (3)
(Nicol, Oudin, Cotgrave et Monel.) « Nous avons
« exemple de David auquel il est escript qu'il faisoit
« justice et vraye jugement à tout son peuple *droic-
« turierement*. » (H. de la Tois. d'or, II, f. 10^b.) (4)

VARIANTES :

DROITERIEREMENT. S. Bern. Serm. fr. MSS. p. 349.
DROITUREMENT. Labbe, Gloss.
DROICTURELLEMENT. Hist. de Beauvais, p. 279, an. 1180.

Droila, adv. Près de là, vis à vis de ce lieu. (Bor.
1^{er} addit.)

Droites, s. pl. Droits, impôts. (Ord. des R. de
Fr. III, p. 185.)

Droitoyer. [Intercalez *Droitoyer*, plaider : « Kant
« plais est d'iretage, ne doit on mie contraindre
« l'averse partie de *droitoyer* u tien, juske jour souf-
« tisant soit mis. » Cons. Pierre de Fontaine, ch. 21,
§ 32.) « Les ferrons et gens dudit mestier se doivent
« venir *droitoyer* devant luy de ce que touche ledit
« mestier. » (Ord. IX, p. 98, an. 1398.) (N. E.)

I. Droiturier, s. m. Justice, droiture ^A. Le
juste ^B.

^A *Droiturier*, et raison, et mesure. (F. 7615, I, f. 101^e.)

^B « En quelque jour que le *droiturier* péchera,
« toutes ses justices seront oubliées. » (Chasse de
Gast. Phéb. MS. p. 373.)

2. Droiturier, adj. Juste, équitable ^A. Direct,
immédiat ^B. *Droiturier*, dans S. Bernard, répond au
latin *justus et rectus*.

(1) C'est ce qui lui revient de droit, ce qui est dans son droit : « Le gay vola aus bois tout droit ; Il feict bien sa *droiture*. » (Chansons du XV^e siècle, p. p. G. Paris, p. 30.) Ce sens est dans Pierre de Fontaine : « Li commandement de droit est :
vivre honestement, garder soi de grever autru, rendre à chacun sa *droiture*. » (N. E.)

(2) « Lequel Jehan Beauvoir vesqui après ledit coup par neuf jours ou environ, et ot ses *droitures* comme bon catholique. » (JJ. 68, p. 272, an. 1347) — « Il fu confessé, commence au lit et annulé, et ot toutes les *droitures* de saint Eglise. » (JJ. 123, p. 260, an. 1383.) (N. E.)

(3) Au Dict. des droitz seig. du D d'Orl. de L. C. de D., il signifie licitement : « Nous, advertes, les lettres ci-dessus...
approuvons... en tant qu'elles sont faites justement et *droiturerement*. 4383. Lettres de Charles V. (N. E.)

(4) « Chil offises li pooit bien valoir mil livres l'an à aler *droiturerement* avant (Froissart, IX, 162) », c'est-à-dire en
procédant avec honnêteté. (N. E.)

^A Voyez le Dict. de Nicot, Gloss. sur les Coutumes de Beauvoisis; Diction. de Monet. « Messire Pierre « chambellan, qui fut le plus loial homme, et le « plus *droicturier* 1) que je veisse oncques en la « maison du roy. » Joinv. p. 83.)

^B Voyez Colgrave.) « Seigneur *droicturier*, » seigneur direct. 2. (Gloss. de l'histoire de Paris.) « Et se le roy estoit present, ils doivent dire, très « excellent, et très puissant prince, et nostre souve- « rain seigneur: le suis tel N., qui à vostre presence, « comme à nostre *droicturier* juge comptant, suis « venu à jour, et à heure par vous à moy assignée. » (Ord. I, p. 438.)

VARIANTES :

DRICHTIER, S. Bern. S. fr. MSS. p. 165 et passim.

DRICHTIER, Coquillard, p. 72.

DRICHTIER, Gl. de l'Hist. de Paris.

DRICHTREL, Brit. Loix d'Angl. fol. 60^b.

3. Droiturier, p. Bendre compte [V. DRICHTIER],

Devant Evêque de Paris,

Vous covient venir *droiturier*,

Qui vous fist mon père depecher,

Sans congé, quant je me dormoie. [F. R. 7218, f. 478.]

Drolatique, adj. Drôle, plaisant. « Quand on « voit leurs belles raisons si bien rabatues, qu'il est « aisé à voir que se sont fantomes si *drolatiques*, « qu'autres qu'eux mesmes ne voudroyent prendre « la peine de les objecter, et refondre. » [Des Acc. Bigarr. Préf. p. 3.] « Gentille et *drolifique* rencon- « tre. » [Ibid. fol. 165^b.] *Drolatique*. (Colgrave.)

Drolle. [Intercalez *drolle*, dans Basselin:] « Tous « les *drollés* mes compaignons, quand d'eux me « viendra souvenir. Auront part en mes oraisons. » [Basselin, LIII.] Dans la Sainlonge, *drolle* est syno- « nyme d'enfant, de garçon.] (S. E.)

Drollerie. [Intercalez *drollerie*, dans Brantôme, Dames illustres, p. 211:] « On donne le los à la reine « Ysabelle de Baviere, femme du roy Charles sixieme, « d'avoir apporté en France les pompes et les « gorgiasetes pour bien habiller superbement et « gorgiasement les dames; mais à voir dans les « Vieilles tapisseries de ce temps des maisons de nos « roys, où sont pourtraïtes les dames ainsi habillées « qu'elles estoient pour lors, ce ne sont que toutes « *drolleries*, bifferies et grolleries au prix des belles « et superbes facons, coiffures, gentilles inventions « et ornemens de nostre reyne. » Des Accord. Big. fol. 436, donne la forme *draule*, qui correspond à *drauleries*, dans S. Julien, Mest. Hist. p. 575: « Les « peintres, maçons, orfèvres, menuisiers, et telles « sortes d'ouvriers, se sont addonnez à ce qu'ils « appellent *drauleries*. »] (S. E.)

Dromont, s. m. Barque de corsaire. (Cotgrave et Oudin.) Vaisseau propre à la course. (Du Cange, sous *Dromones*.) [C'est le *navis longa*, tandis que le chaland est le *navis oneraria* des Latins.]

Lors fait les charpentiers mander,

Por cele barge commencer :

De XXX piez fu le *dromont*,

Li mas en fu droit devantant;

Une broche ot el front treant;

Et un autre emmi le chalant;

La tierce fu faite desriere,

Por de-bendre la gent darriere,

[Bianch. MS. de S. G. f. 185, R. col. 1.]

Il est mention de cette sorte de bâtimens dans Froiss. p. 424; Ph. Mousk. ms. p. 560, etc.

VARIANTES :

[On lit dans Roland, v. 2467: « Il n'i ad barge ne *dromont*, « ne ealand. »]

DROMANT, Oudin, Dict.

DROMON, Vies des SS. MS. de Sorb. chif. LXI, col. 5.

Dromas, s. m. Sorte d'herbe, de remède. (Voy. Medecine des chevaux, p. 29.)

Dronos, s. m. pl. Des coups. Ce mot est usité en ce sens en Anjou. (Voyez le Dict. Etym. de Ménage, Cotgrave et Le Duchat, sur Rab. I, p. 194, note 22; Contes de Des Perr. II, p. 26.) Brantôme, Cap. estr. t. I, p. 224, écrit *dromos*.

Drossart, s. m. Préfet, gouverneur d'une ville, lieutenant de police; on lrouve *drossardus* et *drossatus* dans Du Cange. « La pratique judiciaire ès « causes civiles, très utile, et nécessaire à tous « baillifs, prevosts, chastellains, seneschaux, « escouettes, maires, *drossarts*, legistes, practi- « ciens, et à tous autres justiciers, et officiers. » [Du Verd. Bibl. 773.] « J'escriis à ce sujet à monsieur « l'evêque d'Anvers par monsieur Mireus son « neveu, qui est encore icy, et n'en parlera qu'a- « près demain, pour attendre que j'aye fay ordonner « que le curé mis hors sa charge, par le *drossart* « de Bergues, sera restably. » [Negot. de Jeannin, t. II, p. 508.]

Dronanant, s. m. « Que ne va-t-il droit; il va *drou- « nant* (3) comme un badin, et trote de costé comme « un chien qui vient de vespres. » (Moyen de parv. page 266.)

Dronch, adj. Ivre. [M. Chazaud, page 131, imprime *dronch*; c'est l'Anglais *drunk*.] Les Anglois voyant un des leurs qui avoit du dessous contre un François, dans un combat à outrance, dirent que cet Anglois estoit *drouck*, c'est-à-dire « yvre. » [Hist. de Louis II, duc de Bourb. p. 160.]

Drouille, s. f. Une femme grasse. (Oudin.)

Drouilles, s. f. pl. Ce qui se donne pardessus le prix d'un marché, pot de vin. Du Cange, sous *Druaglia*, donne *drouilles* et *drolées*.

Drouine, s. f. Femme de mauvais vie. (4) Oudin Cur. franç., donne aussi *druine*.

Dronois, adj. Les habitans de Dreux. (Voyez G. Guiart, ms. f. 103^a et 123^a.)

I. Dru, adj. Gaillard, fort, sain, vif^A. Alerte,

(1) « Deus est si *droituriers*, ne poet faire fors droit. » (Thomas de Cantorbéry, 120.) (S. E.)

(2) Et legitime: « Et en prist le possession comme *droituriere* hirieire. » (Froissart, IV, 326.) (S. E.)

(3) Lisez peut-être *dromant*; en Belgique, les *drouincurs* sont les chaudronniers ambulans. (S. E.)

(4) C'est le havresac (bas-breton *droain*) dans lequel les *drouincurs* ou chaudronniers mettent leurs outils. (S. E.)

intelligent, rusé^b. Serré près à près, touffu. ^c. [Voy. *Dreue*.]

^a On a dit, selon la première acception :

Partonopex fust sainz et druz. (*Parton. f. 149 c.*)

Graces a Dieu, tu es dru, et refait,

Moy plus deffais, que ceux que morts on fait. (*Mar. 333.*)

^b Nous disons encore, dans le langage familier, « c'est un dru, » pour signifier « c'est un rusé ; » cette acception n'est proprement qu'une extension de la précédente. On lit *drup*, avec cette signification, dans Coquillard, p. 63 :

... C'est une droicte plaisance
Que d'ouyr nigions en banquetz,
Car en celle où l'on met l'advance,
Il y a toujours sy, ou mes.
Solz, saiges, *drups*, dupes, nyais
En plaidiers, en escriptures,
Tous advocatz, et clerics, et laiz,
Seavent ce tiltre des injures,
Et parlent souvent sans mesures,
Et injurient gens sans raison.

^c On disoit aussi *dru*, pour « pressé, touffu, serré. » On lit dans Rabelais, t. I, p. 19 : « L'herbe « *drüe* (1), » pour l'herbe pressée, touffue. « Un bois « *dru* » est un bois épais, fourré. (Modus et Racio, ms. fol. 102 V^o.)

De là on a dit dans le même sens : « Un bois *dru* « de bois. » (Ibid. f. 48 V^o.) « Au plus *drus* (2), » cri de guerre de Tournois : au plus épais, au plus fort de la mêlée. (Le P. Menestr. Ornem. des Arm. 126.)

[Remarquons chanson *druc* (Wackera, p. 77), et le *dru* de la joe (joue) : « Iceulli Thierry lery ledit « Simonnel de ladite esse droit sur le *dru* de la « joe assez près de la tempe. » (JJ. 161, p. 245, an. 1407.)] (N. E.)

² **Dru**, s. m. Ami, favori, galant, amoureux ^a. Vassal, sujet ^b.

^a Sur le premier sens, voyez Borel, Corneille et Du Cange, sous *Drudes* [éd. Henschel, II, 943^a].

Ainz d'ome baïssée ne fu,
Ne onques n'ot ami, ne *dru*.

Blanch. MS. de S. G. fol. 176, V^o col. 2.

Mainte dame, ce cuit,
Vient à son *dru*, par nuit,
Sanz ire, et sanz freor,
Por son seigneur n'iroit
Jusqu'à l'uis de son toit,
Et dit qu'il a paor :
Plus tire eus que corde,
Ce dit li vilains. (*Pr. du Vil. MS. de S. G. fol. 75 a.*)

^b Ce mot a signifié aussi « vassal, » favori (3) d'un seigneur. (Borel, au mot *Drudus*.)

Dont a mandé privez, et druz
Dont il y ot deux cens et plus. (*R. du Brut, f. 95 b.*)
Voz fitz mettra le Roy en son servage,
Prendra le leur, et donra à ses druz (*Desch. f. 115 d.*)
Secoruz est bien de ses druz (*Blanch. f. 191 d.*)

De là ces mots *drud*, *drudes*, *drul*, employés

comme désignant une qualité affectée aux barons, telle que celle de feaux ou favoris du prince. (Le Labour. de la Pair. p. 54 ; Duchesne, Généal. de Montmorenci, I, p. 46.)

VARIANTS :

DRU. Fabl. MSS. du R. n^o 7089^a, fol. 67.

DRUS. Fabl. MSS. du R. n^o 7248, fol. 144^b.

DRYS. Borel, Dict.

DRIOUX, plur. Parton. de Bl. MS. de S. G. f. 144 c.

Druau. [Intercalez *druau*, buisson : « Laisant « ladite rue haussée, tirant à main senestre par « ung *druau* qui s'apparoist dedans une terre « labourable... » (1609, Aven du Petit-Lude, — D. des droits seig. du D. d'Orl. de L. C. de D.)] (N. E.)

Drudarias, s. Divertissement, d'après Borel, citant un livre de Hugues Brunel, intitulé « Las « *drularias* d'amour. »

Dru dru, adv. D'un pas précipité.

Si je la voy d'un galant pied couler,

Dru dru, fuyant en ronde verdugale. (*Tahur. p. 301.*)

Drue, s. f. Amie, maîtresse, concubine ; très fréquente dans nos anciens poètes.

Et li moines menga, et but

Privéement, avec sa *drue*. (*F. S. G. f. 37 c.*)

En un bosquet, dessus une fontaine,
Trouvay Rohia le Franc enchapelé ;
Chapeaux de flours avoit cilz atable,
Dessus son chief, et Marion sa *drue* :
Pain et civez l'un et l'autre mangue,
A un gomer puisent l'eau profonde. (*Desch. f. 102 d.*)

Dans le greffe ou les archives de Pau, en Béarn, on trouve un cahier qui a pour titre : « De las com- « positions de las *drudes*, dites femmes de caporans « en 1578, ab lo senthor. » (Du Cange, sous *Drularia*.)

[Plus bas, on lit : « Recepte de las femmes deus « caparans de sus scrits per la composition, feyte « ab mess. per que portassen los senhaus..... « 12 florins paga lo prebende deu Castel de Saliées « per composition de Marianne de Gusnicau de la « Mote et de Lugues de Casous les femmes ; à Pau « le 7 jour de desembre. » Laurière pense qu'il s'agit des concubines des curés (*capela*).] *Drue*. Fabl. n^o 7615, II, fol. 178^b. *Drude*. Laur. Gl. du Dr. fr.

Druement, adv. Fortement. (Oudin et Colgr.)

Siz oncles de S. Liz qui *druement* Yama. (*Rou. p. 97.*)

Druerie, s. f. Amitié ^a. Amour ^b. Galanterie ^c. (Borel ; Caseneuve, Orig. de la langue ; Du Cange, sous *Drularia*.)

^a Un roi, adressant la parole à un lion qui avoit épargné son fils, dit :

Seigneur Leon, ce dit le roy,

Ma *druerie* vos otroi. (*Flore et Blan. f. 199 b.*)

^b C'est le sens le plus fréquent dans les fabliaux (4) :

(1) « Tout l'abat mort au près sur l'erbe *drue*. » (Roland, v. 1334.) De même dans Froissart (VI, 8) : « Vignoble enclos de *drues* hayes. » Par suite, il signifie plantureux : « Adonc estoit li royaumes de France gras, plains et *drus* (II, 342) ; populeux : « Ville plaine, *drue* et bien garnie (II, 470). » (N. E.)

(2) Dans Froissart (V, 243), « *estre entre les plus drus* », c'est se trouver au fort de la mêlée. Comme nous disons il pleut *dru*, Froissart écrivait : « Les coups de viretons qui les enloient *dru* et menu (VI, 23). » (N. E.)

(3) On lit dans Roland, v. 2049 : « Pur vasselage suleie estre tun *dru*. » Comparez v. 1640, v. 2814. (N. E.)

(4) « Comme l'exposant se feust enamourez par jeunesse et *druerie* de la dite femme et elle de lui. » (JJ. 112, p. 10, an. 1377.) (N. E.)

« amer par *druerie*. » (Fabl. ms. du R. n° 7989, folio 65^a.)

Lequele amors vaut miex à maintenir ?

Ou de cil ki onques n'a amé,

Ou d'un autre ki d'une *druerie* ⁽¹⁾

S'est, par raison, et par honor, partie.

Adams de Gievence, Poës. MS. av. 1300, t. III, p. 1181.

^c Et les noces recommencerent ;
Très qu'à quinze ne linèrent :
En joie, et en grant *druerie*
Vesquirent, trestote leur vie. ^(Fables S. G. f. 24.)

J'ay ven roy de Ilonguerie

Faire préparément

De tres haulte *drurie*,

Très glorieusement,

Qui attendoit la chere

Du pupital atour ;

Trouve mort en biere ;

Ne scayt on par quel tour,

^(Molinet, p. 154.)

Quant j'aurai les mon costé

Mon cuer, madame, ma mie

Tant desirer,

Lors vous que *druerie*, ^(Chans. du Cte Thib. p. 153.)

Et le parlement.

Druerie, au sens d'amour, a fourni les expressions suivantes :

1^a « Donner sa *druerie*. » accorder son amour.

Ma damoiselle vint derriere,

Qui moult parert cortoise, et fiere,

Et chevauche loing de sa gent,

O sa maistrresse soloment,

Qui moult souvent li dit, et prie

Qu'ele *duast sa druerie*

Ou chevalier, ou à roi,

Qui fust de parage en droit soi.

Blanchand, MS. de S. G. fol. 176, V^o col. 2.

2^a « Forfaire sa *druerie*. » manquer à son amour.

Et s'est porpensez, d'autre part,

Qu'ancor n'a quis enging ne art,

Por quel il ait veu sa mie,

Ne forfaite sa *druerie*. ^(Part. de Bl. f. 139^a.)

VARIANTES :

DRUERIE. Fabl. MSS. de S. G. fol. 77^a.

DRUERIE. Poës. MSS. av. 1300, t. IV, p. 1367.

DRUERIE. Fabl. MSS. du R. n° 7989^a, fol. 51.

DRUERIE. Tri. des IX Pr. p. 381^a.

DRUESSE. Eust. Desch. Poës. MSS. fol. 262^b.

Drufant. (Lire peut-être *trufant*.)

Astiens, sapiens, et boin sensist d'amar

Hoc et de lui trolar, per quen doi jugar

Car nul cortpimenté

Tot li cortois *drufant* dosne valent.

A Dieu vos comant keura loignant.

Li Lois non pareil, Poës. MSS. av. 1300, t. II, p. 307.

Druge, s. f. Souris^A. Traffe^B. Fuite^C. Retraite. diminutif, comme mie point^D.

^A Voyez le Dict. Etym. de Ménage (1) qui renvoie au Roman de la Rose.

^B Voy. Oudin et Colgrave. C'est plutôt la pousse surabondante des pois. L'extrémité est nommée *drugem* et peut se rapprocher de *drugem*.]

^C Ceste sorte d'amor port,

Par deport

De *druge*.

J'ai confort,

De son port,

Ki n'aport

Le fuge. (Li Las des Peucelles, Poës. MSS. av. 1300, t. II, p. 898.)

^D Certes ce n'est mie de *druges*,
Que tu es si chaitis, et si las ;
Ge cuit bien, par saint Nicolas,
Que tu aies faim de forment. ^(F. S. G. f. 69^a.)

Tu ne sés vaillans deus festus,
Vez comme est ore bien vestus,
De son gainnaging d'oan ;
Vez quels sollers de Cordoan ;
Et com beles chaues de Bruges,
Certes ce n'est mie de *druges*,
Que tu es si chetiz et las. ^(F. R. n° 7218, f. 213^a.)

Son couroux ne tint pas à *druges*,
Sanz tour tairge reconquist Fruges. ^(Guiart, f. 307^a.)

Ne seront pas chanciez

De la saie de Bruges.

Gil gioton pautomer,

Qui ci poient de *druges*, ^(F. R. n° 7615, t. II, f. 143^a.)

Drugeonnement, s. m. L'action de pousser des rejetons. (Colgrave et Oudin.)

Drugeonneus, adj. Epithète de *sourgeon* dans Martin de la Porte; *drugeonneux* dans Colgrave.

Drugie, s. [Lire *dragie*.]

Un mosnier li done qu'a l'or fu brodellee

Il et eng skitonal, canonele, *drugie*

S'il out ens guans d'escouffe quatrenos mosquiele

Wisel le bese, par molt grant droerie.

Poët. MSS. av. 1300, t. IV, p. 1367.

Druier, s. Gruyer. Officier subalterne qui juge en première instance des délits et malversations qui se commettent dans les forêts. (Gr. Coult. de Fr. p. 76.)

Drurie, s. f. Gruerie^A. Droit^B.

^A Jurisdiction où l'on fait le rapport des délits commis dans les forêts. (Gr. Coult. de Fr. p. 76.)

^B Amende ou droit dû à quelques seigneurs par les hommes ou femmes débauchées. Voyez Laur. Gloss. du Dr. fr. On disoit en latin *drularia*. [Voy. DRUE.]

Dru, adv. Près à près, en quantité.

Dou pais les plus friches dames,

Moult richement, et bel arrees,

Tres noblement, et bien parées,

En draps de changans, et de soie ;

Plus riches deviser n'osioie,

Dru perlées, et ofrisiées. ^(Froiss. Poës. p. 155^a.)

Druthin, s. m. Dieu, seigneur. Mot de l'ancien Frison. Voyez Borel ; On lit dans les Origines de la Langue et Poës. fr. par Fauchet, p. 50 : « Lesquels

« druides, le dit s^r Pithon pense avoir donné le nom

« à *druthin* qui signifioit seigneur, ou *lieu* en

« vieil langage françois frizon ; ainsi qu'il se lit en

« la translation des Evangiles faites par le dit

« Offrid, de sorte qu'à son avis, druide voudroit

« divin, ou theologien. »

Druthins haus, s. Maison de Dieu, temple. (Borel.) Met formé de *druthin*.

Druyndes, s. m. p. Prêtres, officiers publics. (Dict. de Borel, qui cite les Chroniques de Hainaut.)

Dryades, s. f. p. Prophétesses des Gaules. (Borel ; voy. Pezron, Antiq. des Celtes.)

Dryadete, s. f. Diminutif de dryade. (Poésies de Jacq. Tabureau.)

(1) Le sens est retraite. Et Ménage n'a pas compris : « Mout a souris povre secours Et fet en grant peril sa *druge*, Qui n'a c'un pertus à refuge. » (N. E.)

Drynades, s. f. Animal fantastique, dans Rab. t. IV, p. 274.

Drylle, s. f. Chêne A. Arbre^B. Gland^C.

^A C'est le chêne femelle, selon Borel.

^B Selon le Celliell. de L. Trippaull, c'est tout arbre en général.

^C Enfin c'est une sorte de gland, selon Nicol, Oudin.

Du, art. Par le « Ceux de dedans se retirèrent, et furent conduits à Calais du maréchal de France. » (Froiss. liv. I, p. 457.)

Dubia. Terme de droit, purement latin. « Pour donner *dubia* aux parties ne prendront les juges aucunes espices, ni sous tel prétexte, n'augmenteront leurs sportules de la sentence. » (Ord. du pays de Liege, au C. G. l. II, p. 978.)

Dubitateur, s. m. Sceptique : « Les uns ont estimé Platon dubitateur, les autres dogmatiste. » (Ess. de Mont. II, p. 318.)

Dubitation, s. f. Doute. (Oudin et Cotgr. ; Ess. de Mont. II, p. 308, III, p. 168.)

Duc, s. m. Titre de dignité, confondu avec celui de comte, en parlant du duc de Bretagne, dans l'Hist. de D. Morice, col. 1021, lit. de 1270.

Duc et dus, dans S. Bernard, répondent à *dur*. « Li ceptres ne seroit mies osteiz de Juda, et li *dus* de sa coïsse, en joska tant ke cil vignet qui tramis doit estre, et il feroit li atendue des paiens. » (Saint Bern. Serm. fr. mss. p. 54.) « Bien auroit sunt cil ki « desoz cil *duc* portent convenablement for armes. » (Id. p. 312.)

Remarquons que les Ligueurs de Troyes, en 1588, ne nommoient pas M. le duc de Guise autrement que « Monsieur le *Duc*. » (Hist. de Thou, p. 314.) (1) « Proprement le titre de *duc* signifie capitaine, ou « conducteur ; ceux qui le portoient anciennement, « étoient généraux des armées. Ils eurent depuis, « le souverain gouvernement des provinces. » (La Roque, sur la Noblesse, p. 347) « Courez toutes les « histoires de Rome, vous n'y trouverez un seul « *duc* de guerre, capitaine, ou empereur qui ne fust « homme docte, ou sçavant. » (L'Am. ress. p. 260.)

Nous nommons autrefois *duc* le chef de la République de Venise que nous appelons *doge*. (V. Mém. de Fleur. ms. p. 84.) (2)

Remarquons ces autres expressions :

1° « *Duc* à haulls fleurons, » c'est-à-dire souverain en sa terre. « Aux roys seuls appartient de « porter le heaume ou mezzail larré de front à unze

« grilles ; les *ducs* à haulls fleurons, c'est à dire « souverains en leurs terres, neufs ; les autres « *ducs*, marquis, comtes, et vicomtes, sept. » (Fav. Th. d'hom. l. I, p. 43.)

2° « *Duc* d'armes. » Chef des hérauts d'armes. Les chefs des hérauts d'armes, qui s'appeloient rois d'armes, quand ils appartenoient à des souverains qui n'avoient que le titre de *ducs*. « Le grand seneschal envoya le *duc d'armes* de Normandie devers « ceulz qui estoient esdites navires, et manda « que, s'il ne cessoient, qu'il feroit brusler les dites « navires ; et quand le dit *duc d'armes* eul parlé « ausdits Anglois, fut prins approuvement qu'ils « seroient esdites navires, et cessoient de faire « guerre, pourveu que leurs personnes seroient « sauvées. » (Al. Chart. Hist. de Charles VI et VII, p. 342. — Voyez Hist. chronolog. dans le Recueil de Godef. p. 476.)

3° « *Duc* d'Orient, » l'empereur d'Orient :

On fait amours servir en espérance,
Quand elle sçet ainsi garder donner ;
Ne nul ne doit avoir fors que fiance,
Quant elle va ainsi bien hosteler,
O le petit que o le *duc d'Orient*,
Et si luy donne aussi bon payement.

Percef. vol. VI, fol. 39^o col. et V^o col. 2.

4° « Pouldre de *duc*. » C'étoit une sorte d'épicerie :

Pouldre de duc, pour l'ypocras,

Tu convient, et maint l'opra cras :

Sucre blanc, pour les tarletteles. [E. Desch. f. 497^o]

Amie, ma mie, vous estes digne,

Que vous ayez avant qu'on digne,
De *pouldre de duc* (3) la tostée. [R. Collev. p. 79^o]

VARIANTES :

DUC. D. Morice, Hist. de Bretag. col. 1002, an. 1268.

DUCK. Font. Génér. Ven. id. MS. p. 27.

DUX. Vittebard, p. 6.

DUC. Bymer, l. p. 100^o, an. 1268.

DUC. S. Bern. Serm. fr. MSS. p. 312.

DUS. Id. p. 54.

Ducal (4), *adj.* dans l'expression « manches « *ducales*. » C'étoient des manches fort larges, telles que les *dues* les portoient ; ou disoit du prestre Jean, empereur d'Ethiopia : « Il va habillé d'un riche « accoustrement de drap d'or sarfrizé, ayant la « chemise de soye à manches larges, comme *duca-* « *les*, et depuis la ceinture en bas porte un drap d'or « et de soye, comme un devantier episcopal. » (Div. Leçons de Du Verd. p. 62.)

Ducalement, *adv.* « Dans l'espoir de se voir « *ducalement* beau-pere. » (Le charme de la voix, com. de Th. Corn. acte I, sc. 4.)

(1) Au IV^e siècle, les cinq grands gouvernements militaires établis pour défendre le littoral et les côtes de la Gaule, étaient dirigés par des *duces* : c'étaient l'Armorique, les deux Beligiques, la Scythianaise et la première Germanie. Sous les Mérovingiens, les *ducs* réunirent dans leurs mains toutes les attributions de l'autorité publique, administrèrent, rendirent la justice, levèrent les impôts, commandèrent les troupes ; ils eurent la place des anciens recteurs ou présidents de provinces. Lors de la décadence Carolingienne, les duchés devinrent des fiefs de dignité ; au XV^e siècle, la puissance des derniers d'entre eux fut anéantie par la mort de Charles-le-Téméraire et le mariage d'Anne de Bretagne. Les guerres de religion inspirèrent à la royauté des édits sévères contre l'érection de terres en duchés (quillet 1563 ; mais 1582). Mais ces édits furent peu respectés ; et l'on distinguait en 1789 les *ducs et pairs*, les *ducs sans pairs*, les *ducs à brevet*. (N. E.)

(2) « Lors orent li *duc* de Venise et li baron grant travail. » (Vilcheardouin, § 90.) (N. E.)

(3) « On donnera à l'accouchée un pressis de chapon ou un chaudau où il y aura du safran et un peu de *pouldre de duc*. » (Paré, XVIII, 34.) (N. E.)

(4) « Le *duc* (d'ogé) la print par la main, après l'avoir salluée, et osté son chappeau *duchal*. » (P. Choque, dans la Bibl. de l'Ec. d's Chartes, 5^e serie, II, 177.) (N. E.)

Ducas, s. m. Monnaie. [Ainsi dite de l'effigie d'un *duc* ou d'ogé de Gênes, Venise ou Florence.] (Voir Colgrave et Corneille; Le Blanc, sur les mon. p. 321, 336, 346; Hist. de la Tois. d'or, t. I, f. 128^b; Rabel. Pronostic, V, p. 48; Godefroy, Observat. sur Charles VIII, p. 747.)

VARIANTS :

DUCAS. Anc. Cont. de Norm. en vers. MS. fol. 17^b.
DUCATON. Du Gange, Gloss. lat. au mot *Ducatois*.

Ducasse. [Intercalez *Ducasse*, abrégé de *dedicasse*, fête de village, dans la Flandre française et l'Arlois; ce mot, encore employé, est au regist. JJ. 156, p. 282, an. 1396; « L'exposant qui demouroit « lors en la ville de Valenciennes, s'aloit esbatre « ou monstier ou estoit la *ducasse* ou feste, appellée « Saint Waast. » C'est l'équivalent des pardons de la Bretagne et des assemblées du Poitou.] (S. E.)

Ducation. [Intercalez *Ducation*, dédicace d'une église; « L'an de grace mil trois cent et cime le jeudi « après la *ducation* S. Denis. » (JJ. 13, p. 41.)] (S. E.)

Ducer, s. m.

L'autrier eslanoyer m'aloie
Ou marche, bien près du *ducer*;
Si vi assez près de ma voie
D'avocas un moult grant parler. [E. Desch. f. 216^d.]

Duchable, adj. Duéal. « Barres *duchables*, » justices ducales. (Ord. des ducs de Bret. f. 308^c.)

Duchame, s. m. Duché :

Ce fut au tens lou roy Guillaume,
Que les *duchames* (1), et les reumes
Par force, et par bataille prist.

Vers à la suite du Rom. de Rou, MS. p. 417.

Duché et **Duchée** 2 s. f. Duché. *Duchescitus* a le même sens dans Du Gange. « Le prince qui veult « estre roy de nouvel royaume doit avoir du moins « quatre *duchez*, l'une tenant à l'autre, ou autre- « ment quatre comtez : pour chascune *duché*, et « qui ne soient tenz de homme nul que de l'empire, « ou de luy; et en ees quatre *duchez* doit avoir dis « citez, l'une soit archevesché, que on dit province, « ou autrement ne doit estre roy; et s'il les a, « peult bien honnestement par l'empereur soy faire « couronner à roy. » (La Salade, fol. 53^o.)

On nommoit « *duché* à haultz fleurons » le duché en souveraineté. « Le duc de Bourgogne se trouvoit « possesseur de cinq *duchez* à haultz fleurons. » S. Julien, Mesl. Hist. p. 62. « Estoit cinq fois duc « de *duchez* à haultz fleurons. » Ibid. p. 67. On lit à la p. 63, que les cinq *duchez* étoient Bourgogne, Brabant, Lohier, Lembourg et Luxembourg.

Duchesse, s. f. Souveraine^a. Duché^b. Ornement de tête^c. [Voyez Brenoise.]

^a « Platon dit que Prudence est la *duchesse* de « toutes vertus. » (Carlheny, Voyage du chevalier

errant, fol. 152^o.) On a donné ce nom à la Sainte Vierge, dans les F. mss. du R. n° 7218, f. 186^d.

^b « La *duchesse* de Chastellerant que les roys par « ey devant n'avoient voulu demordre, et l'avoient « mise à leur propre; laquelle depuis donnerent, « pour appannage, à M^{te} leur seur legitimée. » Brant. Cap. fr. t. III, p. 278.)

^c (Voyez Dict. de Richelet et de Trevoux.)

Duchoise, s. f. Duchesse. (3) (Du Cange, sous *Duchissa*.)

Encor la *duchoise* Gunnors,
Qui moult par fu vaillant del cors. [Muskos, p. 387.]

De là on disoit terre à *duchoise*, pour duché. « Les « chevaliers en court à plus de cent qui dient bien « que aura terre à *duchoise*. La dame a dit s'il est « de tel asent, et par son sens si haul honneur « attend. » (Perefor. vol. V, fol. 112^b.) *Duchoise*. (F. n° 7218, f. 280^d.)

Ducillaunt, adj. Qui coule doucement. (Faifeu, page. 2.)

Ducone, s. L'hyeble, herbe. (Borel.)

Ducquesques, s. m. pl. Partisans de Maximilien Sforza, duc de Milan, en guerre contre la France. (Lettres de Louis XII, IV, p. 125, an. 1513.)

Duquet, s. m. Diminutif de duc. (Molin. 163.)

Ducteur, s. m. Guide, conducteur, chef. (Oudin et Colgrave. — Voyez aussi J. Marot, p. 48, et Chr. de S. Denis, t. I, f. 250^b, et t. II, f. 48^b.)

Ducteur, s. f. Conductrice, le féminin de *ducteur*. On a dit de la volupté : « Par toy *ducteur* de « tout mal, languissent les fors membres des ducz, « et capitaines de guerre, que tu affetardis, et ar- « chilles. » (Nefs des fols, f. 95^o.)

Du depuis, adv. Depuis. (Nicot et Colgrave.)

Dueil, s. m. Dol^a. Duel^b.

^a « Sans *ducil*, fraude, ne mal engin. » (Le Fev. de S. Remi, Hist. de Charles VI, p. 144.)

^b On trouve *ducil*, pour « duel, » dans Montbour. des Gages de bal. f. 38^b.

Dueillaunt, part. Affligé :

Las ! s'il advient que l'enai tenebreux,
En mon malheur ensculprante mon ame,
Et le flambeau de dueillaunt flamme,
Me dresse un lit au toubau tenebreux. [L. Garon, f. 20^o.]

1. Duel. [Intercalez *Duel*, licou, au reg. JJ. 135, p. 237, an. 1389; « Icelui Banois le menaga de « paroles, et aussi lui ceint le *duel* de son cheval « par la ceinture, pour ce qu'il faisoit semblant de « lui enfouir, et en cest estal le ramena en sa mai- « son. »] (S. E.)

2. Duel. [Intercalez *Duel*, deuil; « Car cil qui

(1) On lit aux Preuves de l'Hist. de Tournus (p. 241, an. 1330) : « Li dux qui seray par le temps, seray tenus de faire honage à l'abbé... doudit monastere de Fornus... ou autre part ou *duchame* de Bourgogne. » Au reg. JJ. 66, p. 1433, an. 1331, « *duchovaine* de Bourbonnois. » (S. E.)

(2) La forme la plus ancienne est *duchéte* (Ronceisvals, p. 117); Villehardouin donne *duchie* (§ 306) par la chute du t; le Menestrel de Reims adoucit le ch en g, *dugee* (§ 458); Froissart donne *ducée* (III, 316), et même *ducé* (328) et *duchié* (IV, 1). Ces formes sont féminines comme *comté*. (S. E.)

(3) « Li doanent la *duchoise* Elienor qui moult fa male femme. » (Menestrel de Reims, § 6) Froissart donne *ducoise* (II, 35). (S. E.)

« voit tel amor desevrer A assez plus de *ducl* et de « pesance, Que n'auroljà li rois s'il perdoit France. » (Cocci, XXIV.) Dans Roland, la forme est *doct* (vers 2082, 2206, 2608.) (s. E.)

3. Duel. *s. m.* L'appelant et l'appelé en duel. (1) (Bruss. sur les fiefs, p. 979.)

4. Duel. [Lisez *d'icel*] « Petits deniers tournois « de deux deniers tournois, à deux deniers de loy « *ducl* dil argent, et de vingt sols de poix, au dit « marc, et auront cours pour un denier tournois la « piece. » (Ord. III, p. 38.) Dans le registre R, il y a « d'iceluy argent. »

Duelle. *s. f.* Troisième partie d'une once. (Oud. et Colgrave.)

Duelliant, part. Combattant en duel : « Il est « esgal ennemy de l'un, et l'autre des *duellians* « (aucuns Italiens usent de ce mot) ou combattans. » (Brantôme, sur les duels, p. 88.) Savaron, parlant du duel chez les Espagnols, dit : « Lorsqu'ils sont « allez aux conquestes, sont gueris de ce mal, d'aïl- « leurs incurable, si on ne l'eût divertî, de cazaniers, « et *duellions* sont devenus conquerans. » (Savar. contre les duels, p. 78.)

Duerne. *s. m.* « Le *duerne* » ou « le nombre « *duerne* » est le duel des Grecs. (Quintil. censeur, page 179.)

1. Dues. [Intercalez *Dues*, deux : « *Dues* bues « tirens, deze deniers.... » 1267, Marché pour la construction du pont de Romorantin. (Dict. des droits seig. du D. d'Orl. de L. C. de D.)] (s. E.)

2. Dues. [Intercalez *Dues*, pluriel de *ducl*, demil, dans le Ménest. de Reims, mss. du Brit. Mus. 11753, § 171.] (s. E.)

Duiere. *s. f.* Re traite, dans Froissart, quand le lion pris instruit les autres animaux à se défendre :

Tendront las, rois et filieres,
Entre haies, buissons, et pieres :
C'est uns grans grins,
Car en dru bois, et en bruieries,
Trouveront li bien vos *duieres*. (Froiss. Poës. p. 205.)
Sur la frontière ont fait une *duiere*,
Pont, et barriere. (Molin. p. 143.)

Duil. [Peut-être d'*uine*.]

Aimer la vueit, sur toute rien,
Melz l'aim je soulement à voir,
Que *duil* autre avoir plus grand bien.
Rich. de Formis. Poës. MSS. av. 1300, t. II, p. 691.

Duire. [Intercalez *Duire* : 1° Tirer : « Si *duist* « sa barbe afacta son guernon. » (Roland, v. 215 et 772.) — 2° Elever, former, comme *duicere* : « Bien « sout esprevier *duire* e ostour et falcon. » (Rou, V, 3825.) « Et dit ainsi que se il l'a jeune, il la *duira* et « ordonnera à sa voulenlé. » (Froissart, XV, 156.) « Pour ce que icellui village suppliant est fort *duil* « et expérimenté en fait de navigage. » (JJ. 191, p. 237, an. 1456.) — 3° Convenir, appartenir : « Recogurent « et confesseront pour tant, comme et chacun d'eulz « touche, puel toucher, *duire* et appartenir. » (Carl.

S. Mart. de Pontoise, folio 35^b.) « *Duisent*.... à ma « dite dame, plusieurs beaux et notables droits. » (1409, Censives de Janville, Dict. des droits seig. du D. d'Orl. de L. C. de D.)] (s. E.)

Duiser. *s. m.* Leçon, instruction ; formé du verbe *duire* :

Pour ce au luz roys prends ton *duis* :
Li luz, tant comme il noe vis,
Des poissons prent-il sa pasture ;
Mes en ce met il bien sa cure,
De sa nature, que se garde
Du poisson qui a dure escharde.
Geogr. de Paris, MS. du R. n° 6812, fol. 50 v° col. 3.

Duisson. *s. f.* Instruction. (Monet, Oudin et Colgrave.)

1. Duil. [Intercalez *Duil*, chemin qui conduit d'un lieu à un autre : « Une maison fesant l'un des « bouts, sur le *duil* de la porte de Toury. » (1389, Cens de Janville.) Chaussée ou perrai pratiqué dans la Loire, à Orléans, vis-à-vis le couvent des Capucins. (Dictionn. des droits seig. du D. d'Orl. de L. C. de D.)

[De nos jours, *duis* est le lit artificiel que les digues donnent à un fleuve (comparez *duil*) ; *duil* est une levée de pierre et de cailloux traversant une rivière ou bordant une plage pour arrêter le poisson au jusant. On en voit à l'île de Ré, en face de la Mer Sauvage ; on les nomme écluses.] (s. E.)

2. Duil. [Intercalez *Duil*, habile, expérimenté : « Le suppliant bailla ses chevaux et charrette à son « filz pour les mener et conduire, lequel de ce faire « n'estoit pas bien *duil*. » (JJ. 145, p. 149, an. 1393.) « Et pour eschieller et assaitir villes aussi *duits* et « nourris que gens pourroient estre. » (Froiss. XI, t. III.)] (s. E.)

Duitres. [Intercalez *Duitres*, conducteur, aux Chr. de S. Denis, liv. III, chap. 5 : « Riens ne nous « puet grever, puisque Dieux veult estre nostre « *duitres*. »] (s. E.)

Dul. *art.* Du :

Et vit le mes *dul* lait venir.
Bat. de Querceme, MS. de S. G. fol. 91 r.

Dulcorant. *s. f.* Douceur. Fabri, dans son Art de Bléct. f. 49^b, dit de l'envoi du chant royal :

Prince royal, retrogradation
Souvent l'on fait, ou quelque autre figure,
Pour mieulx garder la *dulcorant*,
Plus noblement, et par proportion,
Le champ roial.

Dulcoré. *adj.* Dulcifié. Dans Molière, Argante lit le mémoire de M. Fleurant, apothicaire : « Une « prise de petit lait clarifié, et dulcoré, pour adou- « cir, lenifier, tempérer, et rafraichir le sang de « Monsieur. » (Malade imag. de Mol. acte 1, sc. 1.)

Dumes. *s. f. pl.* Dunes. (Borel.)

1. Dumet. *s. m.* Duvet. [V. ce mot.] D'après Du Cange, *Duma*. Ce mot est employé en Normandie, en Anjou et en Poitou. (Le Duchal, sur Rabel. t. II, page 422, note 2.) « Si, au besoing, ils m'aident, et

(1) Au moyen-âge, on disait gage de bataille : « En ce temps estoit grant nouvelle, en France parmy les basses marches, d'un *gaige de bataille* qui se devoit faire à Paris jusques à oultrance. » (Froissart, XII, 29.) Voir *Bataille*. (s. E.)

« secourent, je leur érigeray nng autel joyeux,
 « tout composé de lin *duinet*. (1) » (Rab. III, p. 74.)

2. Duinet (de), *adv.* A la rigueur, d'après Le Duchat, sur Rab. II, p. 122, note 2.) « Car combien que ce qu'ha diét partie adverse soit de *duinet*, « bien vray quant à la lettre, et histoire du factum. »

Du mettre à mort, c'est-à-dire tuez, mettez à mort. 2) « Adonc vint le roy yré, et plain de mal talent qui print à crier, or du *mettre à mort*, « sans mercy, la maudite secte de Barnabé, qui « onques bien ne list. » (Perefor. v. VI, f. 115.)

Dun, *s. m.* Forteresse, mont, lieu élevé ^A. Nom de lieu ^B.

^A Sur le premier sens, voyez Borel. « *Dun* en vieux langage gaulois signifoit une montagne, et de cela en avons nous encore quelques remarques, en ce que la plus grande partie des villes qui sont assises en coupe de montagne, ou attenantes d'icelles, se terminent en *dunum*, *Ingulum*, *Verodunum*, etc. et les dunes encores qui sont les levées des environs de la mer, nous en tenoient quelque chose. » (Pasquier, Rech. p. 658. — Voyez une Lettre de D. Toussaint du Plessis, dans le Journal de Trevoux, avril 1740, p. 619, et Mercure de Fr. 1755... décembre, p. 2647, et 2649; voyez aussi sur ce mot, les discussions de M^r Ereret, Fenel et Falconet, dans les Mémoires de l'Acad. des B.-Lett. t. XX.)

^B *Dun* est aussi le nom de plusieurs lieux : *Dun* (Ariège); *Dun-le-Roi* (Cher); *Dun-sur-Meuse* (Meuse); le mont *Donon* (Vosges).

Dund, [Intercalez *Dund* ou *Dind*, outil de tonnelier : « L'un des otzilz que leuil tonnelier portoit « nommé *dind* [ou *dind*] ou fielle. » (Al. 129, page 187, an. 1386.)] (N. E.)

Dunques, *conj.* Bone. [Voyez ce mot.]

Nus hom de si bele faiture

Poroit *dunques* estre mauvais ? [F. n° 7089², f. 6^v.]

Dunt, *pron.* Dunt. [Voyez ce mot.] « Allèrent as « barges, *dunt* il ere venu. » (Villehard. p. 61.)

Duodene, *adj.* Qui est de douze, de *duodenus*. (Oudin.)

Dupette, *s. f.* Sorte de mode dans l'habillement :

Bien me souvient qu'on portoit les *dupettes*,

Et les manches des habits si estroictes

Qu'on y entroit, à vestir, à grand peine.

Gonj. Éd. fr. t. X, p. 180.

Duplicant, Réponse à une deuxième lettre. « S'ensuit la seconde lettre du roy Henry, *duplicant* « à la seconde lettre du duc d'Orléans. » (Monstrel. vol. I, fol. II^v.)

Dupliquer, *v.* Doubler, redoubler ^A. Répondre à la réplique ^B.

^A Voir les Poës. mss. d'Eust. Desch. f. 338.

^B C'est un terme de barreau. (Voyez Contred. de Songeur. fol. 117^b, et Modus et Racio, ms. f. 230^b.) (3)

1. Duppe, *s. f.* *Huppe* : « Panurge curieusement « considéra sa forme (du pagegaut) ... puis s'ecria : « un mal an soy! la beste, il semble une *duppe*. « Parlez bas, dit Edutus, il a sureilles. Se ha bien « une *duppe*, dist Panurge. » (Pant. V, 8.) [En Berry, la huppe se dit encore *dube*.]

2. Duppe, [Intercalez *Duppe*, dupe, au reg. JJ. 173, p. 456, an. 1426 : « Lequel Nobis dist au suppliant qu'il alast avecques lui en l'ostel, ou pend l'enseigne des petits sollers, près de l'ostel archiepiscopal de Rouen; et que il avoit trouvé son « homme ou la *duppe*, qui est leur maniere de parler « et que ilz nomment jargon, quant ilz trouvent « aucun fol ou innocent qui ilz veulent decevoir par « jeu ou jeux et avoir son argent. »] (N. E.)

1. Dur, *adj.* Difficile à dresser ^A. En grand nombre ^B. Fort, vigoureux ^C. De longue durée ^D. De bas aloi ^E. [Dans Roland, v. 1678, le sens est pénible : « *dur* sont li cop et li chaples est griefs. » Dans « S'Alexis, il se dit des personnes insensibles : « Null « fast il *dur*, ki n'estoit plurer. » (S. Alexis, 86.)]

^A « Des oiseaux de *dur* affaînement, « oiseaux difficiles à dresser. (1)

^B *Dur*, pour « en grand nombre, » est une altération du mot *dru*, quand S. André parle de la pêche miraculeuse :

..... Amont
 Les pouistes si très durs y sont,
 Que toutte l'eschine m'en ploye ;
 Sus compagnons, amont.

Hist. du Théat. fr. t. I, p. 471.

« Les arbalétriers trayoient de carreaux *dur* « comme noif. » (Hist. de B. Du Guescl.) On lit à la page 499 : « *Dru* comme noif. » De même, *aduré* signifie « épais, serré, multiplié. »

^C « Combien que Arfaran fut moult aagé, si estoit « il *dur*, et robuste. » (Perefor. vol. VI, folio 121.)

^D Epithète de « parchemin, » dans Marf. de La Porte.

^E « L'or qui a esté, et est apporté en noz monnoyes, a esté et est trouvé si *dur*. » L'édileur l'explique par « à un litre si bas. » (Ord. V, p. 236.) On disoit aussi :

¹ « Deniers *durs* à la mace. » (Du Cange, sous *Moneta* l'ed. Henschel, IV, 489, col. 3.) Le cours des deniers d'or durs ou à la masse, fut défendu par mandement de Philippe-le-Bel, d'avril 1311. (Ordon. t. I, p. 480.)

² « Le *dur* du heaume, » comble, haut du casque. « L'altaignit sur le *dur* du heaume, et luy brancha « le chapeau d'acier. » (Perefor. vol. I, fol. 26^b.)

³ « A *dur*, » à regret. « Si s'accorda à ce que ses

(1) On lit dans Partonopex (v. 10323) : « Chinte de *dun* d'alerion. » Au v. 10333 : « Un oreillier ot al chieves; Li *duns* en li los defens. » (N. E.)

(2) Ce n'est pas là du style direct. (N. E.)

(3) « Si *duplica*; Le douloureux qui l'out replica, Et son propos de tous pointcs applica. » (Al. Chartier, le Débat des deux fortunes) (N. E.)

(4) De là le sens de tête dure : « Li Escot sont *dur* à entendre. » (Froiss., II, 250.) (N. E.)

« gens en avoyent fait ; mais ce fut à *dur*, car bien
« savoit qu'il ne pouvoit ce faire sans avoir grand
« mal talent aux Anglois. » (Froiss. II, p. 113.) (1)
Molinet dit de la Pucelle d'Orléans :

Sainte fut aérée,
Par les œuvres que fist ;
Mais puis fut rencontrée,
Et prise sans profit :
Arse à Rouen en cendre,
Au grant *dur* des François. (Molinet, p. 149.)

4° « Le *dur* de la teste, » le sommet de la tête.
« Troylus luy mist si ferme sur le *dur* de la teste
« qu'il le houta jusques au test, tellement que le
« sang luy courut aval le viaire. » (Percefor. v. III,
folio 129 r.)

5° « A *dur* heur, de *dure* heure, » à la malheure,
pour mon malheur :

Las de *dure* heure m'espousas. (E. Desch. f. 499.)

« A son *dur* heur. » (Percefor. vol. III, f. 155 d.)
6° « Entendre *dure*. » Nous disons « entendre
« *dur*, » avoir l'ouïe dure : « Entendoit fort *dure*. »
(Des Acc. Bigarr. fol. 52.)

7° « Faire *dure*, » tenir contre, disputer :

Cloches i ot d'or, et d'argent,
Qui adés, par embanchement,
D'amors sonent un son novel ;
Ainc diex ne fest nul cri d'oiseil,
El mont, tant con li siecles dure,
Qui aux clochetes feist *dure* ;
N'est homme, tant eust maladie,
S'il oist cele melodie,
Que il tantost haitiez ne fust.

Rom. de Florance, MS. de S. G. fol. 41 r.

2. **Dur**, *adv.* Durement. Des coupables prioient
quel qui les menoient « que pour Dieu ils ne voul-
« sissent pas le duc de Berry informer trop *dur* (2) à
« l'encontre d'eux. » (Froiss. IV, p. 38.)

De là, on disoit « *dur* parler, » parler durement,
dire des duretés : « Se vous voyez aucune personne
« condamnée à mort por son meffait, depuis ne luy
« accroissez son martyre, par fail, ne par pensée,
« ainçois ayez pitié de luy, en faisant la justice
« jugée, sans acroïstre, et sanz *dur* parler. » (Perc.
vol. II, fol. 40 b.)

Durabilité, *s. f.* Durée, persévérance :

Par amour, et par charité,
Joie, et par *durabilité*,
Humblement nous recouvra. (E. Desch. f. 67 r.)

« A toz temps mais à *durabilité*, » pour à tou-
jours, à perpétuité. (Duchesne, Gén. des Chasteign.
p. 28, titre de 1246.)

Duracine, *s. f.* Espèce de pêche (du latin *duracinus*.) Selon Oudin, c'est un fruit qui dure, qui se
conservé.

Duraclan, *s. m.* Espèce de vigne. (Du Cange,
sous *Aduaclu*.)

Durance. [Intercalez *Durance*, durée, dans
Rutebeuf, II, p. 253.]

Durandal, *s. m.* Épée de Charlemagne et de
Roland ; on a employé ensuite ce mot pour signifier
« épée, » en général. (Du Cange, ed. Henschel, II,
966 a.) « Il leva *Durandal* (3, son épée toute nue sur
« luy. » (Chron. S. Denis, I, fol. 146.) On lit dans le
latin de Turpin : « Elevavit spatham suam nudam
« super caput ejus. » On lit à la suite de ce pas-
sage que *Durandal* étoit le nom de l'épée de Roland :

Vien Atropos, et me coupe la teste
De *Durandal*, Joyeuse ou Clarence
Ou de Courtain ou Flamberge qu'est preste.
Ainsi auray de mes maux aleageance.

Chasse et Départie d'amours, p. 242, col. 2.

(Voyez Oudin, Dict. et Cur. fr.)

VARIÉTÉS :

DURANDART. Du Cange, : *Durissimus*.

DURANDART. MSS. 7615 ol. 191 a.

DURANDARS. Ibid.

DURENDAL. Ph. Mourf. p. 193.

DURENDAUS. Ibid. f. 1.

Durant, *adv.* Pendant. (4)

La commença l'assault, et très cruelle alarme ;
Durant, les pionniers besoignent fort et ferme. (Mar. 110.)

Duration, *s. f.* Durée. Persévérance.

^A « Par *duration* de temps. » Hist. de la Toison
d'or, II, f. 150 b.)

^B « Cela doit animer les roys chrestiens à la *dura-*
tion, et persévérance de la loi de Dieu. » (Sicile,
Blas. des Couleurs, fol. 5 a.)

Durablement, *adv.* Perpétuellement. Perard,
Hist. de Bourg, p. 513, titre de 1266.)

Durcheant, *adj.* Infortuné. « Se Passelion avoit
« esté *durcheant* de ses amours par Zephir, puis luy
« en cheul à son vouloir, et de la en avant n'eut
« cause de aucunement l'engaber. » (Percefor. v. IV,
fol. 147 r.) C'est le participe d'un verbe formé de
dur et de *cheoir*.

Durcir, *v.* Durcir. « Il *durcissoit* sa personne
« tous les jours à l'exercice des armes. » (Essais de
Mont. II, p. 671.) « Si *durcis* à la peine. » (Ibid.
page 130.)

Dure, *s. f.* La terre. « A deux, ou trois charges
« que leur tirent les François, plus de cent cin-
« quante furent estendus sur la *dure* et plus de
« quarante genétaires mors, et pris. » (J. d'Authon,
Annal. de Louis XII, fol. 21 b. — Voyez *Dur* dans le
même sens ci-dessus.)

Durece, *s.* Dureté. « De *duritia* ou *durities* nous
« faisons *durece* ou plustot dureté. (5) » Rob. Est.
Gramm. franc. p. 117. — Voyez Skinn. voc. forens.
Expos. et Brit. Loix d'Angl. f. 245 b.)

(1) Froissart écrit encore à *grant dur* (II, 170), à *trop grant dur* (IV, 6). (N. E.)

(2) « Le roy estoit *dur* informé sur eulx. » (Froiss., XVI, 153.) Il a aussi le sens du superlatif : « Fors chevaliers, rades et
dur membrés. » (Froiss., III, 287.) (N. E.)

(3) Dans Roland, la forme est *Durandal* (926, 2316). Voir éd. Léon Gautier, t. II, p. 113-114. (N. E.)

(4) « Comme pendant, nonobstant, c'est un participe présent qu'on place après son régime : « Le mariage *durant*. » li
chevaliers aceta un fief et en fist homaige au conte. » (Beaumanoir, XII, 10.) De même dans Froissart, « ce siege *durant*. » li
(II, 240.) (N. E.)

(5) Dureté vient d'une forme *duritaleum*. (N. E.)

VARIANTES :

DURECE. Marbod. col. 1652.

DURECE. S. Bern. S. fr. MSS. p. 11 et 350.

Durée, s. f. Puissance de résister. « Et m'est
« avis, mon chier seigneur, parmy la très grant
« puissance que vous avez, qui estes le plus puis-
« sant roy du monde, que le roy Modus n'aura ja
« à vous *durée* 1. » Modus et Bacio, ms. fol. 253.

Durelet, adj. Diminutif de dur. (J. Tahureau, page 283.

Durement, adv. Cruellement ^A. Fortement ^B. Longtemps ^C.

^A Voir le gloss. sur les Cout. de Beauvoisis.

^B Très fréquent en ce sens 2 :

Merchi vos proi tant *durement*.

Gentiers, Poës. MSS. av. 1300, t. III, p. 1037.

Li prudoms en fu moult dolent.

Quar il l'amoit moult *durement*. (F. ms. S. G. f. 6 s.)

De là, on disoit « *durement* bien, » très bien. (Ph. Mouskes, p. 518.) « *Durement* amer, » aimer beaucoup. (Marbodius, col. 1656.) « Chevaucher *durement*, » chevaucher fortement. « Chevauchez *durement* et vous viendrez au soir au pied de la « montaigne. » Perceif, vol. I, fol. 69 ^b.
^C (Voyez le gloss. de Martene, t. V, 43)

Durenleu. Refrain d'une chanson. Voyez Will. li Viniers, Poës. mss. av. 1300, II, p. 833.]

Durens, prép. durant, pendant. « Un an
« *durens*. » Rom. de Rou, ms. p. 60.]

Durer, v. S'étendre, continuer ^A, souffrir, résister, soutenir ^B, demeurer, rester ^C. Le sens de vivre est dans Roncisvals, p. 165 : « Se il durast et « eust longue vie. »]

^A Veez ey ung jardin qui *dure* jusques à la
« chambre de la royne, entrez y, si trouverez la
« plus secrette voye, et la plus estrange de gens
« que on sache. » (Lanc. du Lac, III, fol. 135 ^b.) 4
^B Sire Dex, con *dur* (53) fin.
Cuer qui aime loiaument. (P. av. 1300, IV, 1529.)

^C On disoit de deux armées dont l'une est obligée
de décamper avant l'autre, « que *dure* vaint, «
celui qui demeure le plus longtemps à l'avantage.
(Le Jouv. ms. p. 368.

CONJUGAISON :

Durra. Hist. de la S^e Croix, p. 9

Durriez. E. Besch. fol. 187 r.

Duruit. Rom. de Rou, p. 60.

Durier. S. Bern. Serm. fr. mss. p. 275.

Durés, adj. Un peu dur. [Une espèce de pomme
se nomme *duret*.]

Son corps est gent, drois, et lons,

Sain, hault assis, petit, rons,

Et bien *durés* :

Blanches mains, bras lons, grassés.

Jambes droites, piès moult gés,

Et puis après,

Les yeux vairs comme un faucon. (Froiss. P. p. 233^a.)

Duret. Fabl. ms. n. 7218, fol. 218 ^b, 6]

Duresse, s. f. Terme de musique. Oudin.]

Dureurs, s. m. Qui soutient les fatigues. Le
grand Calife, écrivant au roy Garbus en 1340,
entraînées qualités, prend celle de sire roy de
« Turquie, et de Perse..... merveilleux *dureurs*
« de la mer, juge sur les bons, et loyaux qui tien-
« nent de la S^e loy de Mahomet. » (Chr. de S. Den.
t. II, f. 102 ^b.) faut-il lire *duncteur*, chef souverain ?

Dur eueux, adj. Malheureux.

S'ensuisi fait priere au souverain roi,

Si vous venjast de la passionneuse.

Et le festis laide, et *dur eueuse*.

Et povre.

(Poës. V. 1490, f. 167 ^b.)

Durfeus, s. m. Ce nom semble avoir été celui
d'un personnage de roman, qui travaillait aux
mines, et auquel se compare un amant toujours
bien traité de sa dame lorsqu'il arrive, et maltraité
quand il la quitte :

De tant ma amours alegié,

Quand j'i vois, que bien sui venus,

Mais n'i truis semblant d'amistie;

Luez ke m'en part m'est retolus :

Si sui li povres *durfeus* (7)

Com fait l'or foir, et quester.

S'el gaito en si pres, que porter

N'en puet riens, tant l'ait bien repus,

Ains s'en depart povres, et nus.

Vill. li Viniers, Poës. MSS. avant 1300, t. II, p. 816.

Voy. le ms. du Vat. n. 1490, fol. 33 ^b.)
Duriau, dureté, duriaux, duriax. Refrains
de chansons. Poës. mss. av. 1300, IV, page 1428, et
Jehan de Nueville, ibid. p. 1460.]

Durté, s. f. Etat dur, fâcheux ^A, Dureté,
rigueur ^B.

^A Ce mot est au premier sens, en parlant des let-
tres que Pierre-le-Cruel, abandonné de ses sujets,
avoit écrites au prince de Galles, pour implorer son
assistance en 1364. « Print les lettres, et puis les
« leut par grand loisir : et trouva comment piteu-
« sement le roy dom Pierre luy rescrivit, et luy
« signifioit ses *durtés*, et povretés. » (Froissart,
liv. I, p. 297 ; [éd. Kervyn, VII, 103.]

(1) On lit déjà dans Roncisvals, p. 147 : « L'ame s'en part, n'i put avoir *durée*. » De même dans Froissart (II, 47) : « Là où li peuples voudroit monstrer sa felonie et sa puissance li noble n'avoient point de *durée* à eulx. » (N. E.)

(2) « Ungs vaillans homs et hardis *durement*. » (Froiss., II, 3.) — « Li connestables fu *durement* souspris. » (V, 304.) — « Lors s'encloust en sa garde-poire, entre li et moy non plus, et me mist mes douz mains entre les seules, et commensa à plorer moult *durement*. » (Jouvenel, § 611.) (N. E.)

(3) On peut l'entendre au sens de beaucoup, extrêmement : « Quant il ot trivés entre les Sarrazins et les chrestiens, li Sarrazins amenèrent tant de viandes as chrestiens, que bon tans orent *durement*. » (Martène, V, col. 588.) (N. E.)

(4) Voir Partonopex, v. 591, v. 518, et Froissart (III, 234.) Et *dur* est chuis pilotis tout au lenç de la riviere. » (N. E.)

(5) « Il estoient affermet ensemble que de bien defendre leurs corps et vendre leurs vies tant qu'ils poroient *durer*. » (Froiss., II, 125.) (N. E.)

(6) On lit au Lar d'ignaurés : « Car eles salient bien *durtés*. » (N. E.)

(7) On lit aux Mir. de Conci, d'après Du Cange, II, 8^o, col. 2 : « Mais sachés bien, c'en est la fins. Que dodins est e businars bus. Faus est apers et *durfeus*. Ki ces miracles a leus. Le sens est traître, comme dans Aiol, v. 1649 : « Si ferai jout, beau sire, que dist li *durfeus*. » (N. E.)

⁸ *Durté* avoit aussi les mêmes acceptions que notre mot *durété*.

Se la *durte* d'eur [de l'heur, de la fortune] ne le m'envoie.
Poës. MSS. Vat. n° 1490, fol. 10, R.

On disoit de plus :

1° « *Durté* de l'age, » comme on dit la vigueur de l'âge.

Or pran garde à la *durté*
De ton age, et l'orienté. (E. Desch. f. 95^a.)

2° « A grant *durté*, » avec peine, avec chagrin. Les seigneurs d'Aquitaine passèrent avec peine sous la domination anglaise, lors du traité de Breigny : « Ils obeirent; mais ce fut a trop grant « *durté*, et dirent biens les notables gens de la « ville, nous serons, et obeirons aux Anglois des « levres, mais les cœurs ne s'en mouveront. » (Froiss. liv. I, p. 253. — Voy. Aubr.)

VARIANTES. [*Durliet* (S. Bernard. p. 220); *durtiez* (Id. p. 146)]

Dusque, *adv.* Jusque, depuis que. Sous l'orthographe *usc* on reconnoit le mot latin *usque* dont toutes les autres orthographes sont sorties avec la même signification. « *Dusques* à tant que. » (Beaumanoir, p. 14.)

Dès le matin qu'il journa.

Desqu'au vespre qu'il annita. (R. du Brut. f. 23^b.)

(Voy. Fabl. mss. de S. G. fol. 81^c.)

« *Dusqu'a* pou, » jusques à peu de temps, dans peu. (Fabl. mss. n° 7989, fol. 80^b.) « *Desque* chi, » jusqu'ici. (Gautiers, Poës. Vat. n° 1490, fol. 17^c.)

A pareille foi, si s'en va,

Douque en Egipte, ne fina. (F. S. Germ. f. 2^b.)

« *Druk'a* la, » pour « jusques la. » (Poësies mss. du Vat. n° 1490, fol. 862^c.)

Et s'iert de coutiaus escoriés,

Dou ongles, des mains, *dusca* piés. (Mousk. p. 221.)

On trouve aussi *dusk'a* pour « jusqu'à. » « Li « viez, et le noviaus *resle*. » (Poët. mss. av. 1300, t. III, p. 876.) *Dusk'en* pour jusques en. (Ibid. t. IV, page 1298.)

VARIANTES :

DE CE QUE. Perard, Hist. de Bourg. p. 460, an. 1246.

DECEQUE. S. Bern. Serm. fr. MSS. p. 34.

DECI A TANT KE. Id. p. 42.

DECI K'EN. Id. p. 70.

DEKES A TANT QUE. D. Morice, II. de Br. col. 1012, an. 1268.

DE SI COMME. Rymer, I, p. 13^b, an. 1256.

DESKE A. Id. p. 103, an. 1268.

DESPOZ QUE. S. Bern. Serm. fr. MSS. p. 250.

DESPUEZ. Id. p. 128.

DES QUE. D. Morice, H. de Bret. col. 1002, an. 1266.

DESQUE KE. Marbodus, col. 1066.

DES QUE. Loix norm. art. 35.

DICI QU'IL. Id. art. 41 et 42.

DISSI LA QIT. Id. art. 25.

DUC A. D. Morice, col. 964, an. 1265.

DUCKE. Id. col. 1002, an. 1266.

DUQUES. Dom Toussaint, H. de Meaux, II, p. 155, an. 1252.

DUSKES. Duchesne, Gén. de Guines, p. 186, an. 1244.

DUSKES ORE. Id. p. 291, an. 1266.

DUSQUE. Id. Gén. de Béthune, p. 373, an. 1266.

DESQUE. Poës. MSS. Vat. n° 1490, fol. 17^a.

DISQUE. Gl. sur les Cont. de Beauvoisis.

DORCQUE. Fabl. MSS. de S. G. fol. 2^b.

DRUKE. Poës. MSS. Vat. n° 1490, fol. 86^a.

DUG. Gl. sur les Cont. de Beauvoisis.

DUL. Gloss. de l'Hist. de Bret.

DUKE. Poës. MSS. Vat. n° 1490, fol. 54^a.

DUCQUE. Borel, Dict.

DUCQUES. Fabl. MSS. du R. n° 7989, fol. 68^c.

DUC. Ph. Mouskes, MS. p. 201.

DUSKE. Poës. av. 1300, III, p. 1016.

TRESKE. Ibid. p. 1326.

TRESQUE. Fabl. de S. G. fol. 9^a.

TRUSQUE. Ibid. fol. 23^c.

ENDUSQUES. Ibid. fol. 7^c.

ENTRODUCQUE. Ord. I, p. 448.

ENTROCQUE. Grievier, Poës. MSS. du Vat. n° 1522.

ENTROISQUE. Poës. MSS. de Froissart.

ENTRUCQUE. Ph. Mouskes.

ENIOSK A. S. Bern. S. fr. MSS. p. 8.

ENIOSQUA. Id. p. 405.

ENIQUE. Duchesne, G. des Chasteigners, p. 27, an. 1220.

GESCA et GESKA. Marbodus, col. 1068.

GEKES. Rymer, I, p. 13^b, an. 1256.

JESCA. S. B. S. fr. p. 374. On y lit : « En jesc'as nues. »

JESCA. A. D. Morice, col. 1012, an. 1268.

JESKY A. Rymer, I, p. 114^b, an. 1270.

JOSKA C. S. Bern. S. fr. p. 208.

JOSKA NILES (em). Id. p. 259.

JOSKA OR (em). Id. p. 64.

JOSKATANT KE et EN JOS KATANT KE. Id. p. 54 et 64.

JUSQUE A TANT QUE. Rymer, I, p. 45, an. 1259.

TRESQUE. Loix Norm. art. 6.

Dutout, *adv.* Absolument. « Si deffendons « escoles de dez, et voulons *dutout* estre devées. » (Ord. t. I, p. 74.)

Duvel. [Intercalez *duvet*, aux Nouveaux Comptes de l'argenterie (p. 226) : « .xxviii. livres de « *duvet* naïf, achaté de elle le 23^e jour d'avril 1397 « après Pasques. » — « .xxiii. livres de *duvet* naïf, ... « pour garnir et emplir deus grans quarreaux, « l'un pour la Chambre des nappes du Roy « (Id. page 228). » — « De bon *duvet* faictes vostre « litiere (Eust. Besch. fol. 23^d). »] (N. E.)

Duveté, *adj.* Rempli de duvet. (Oudin et Golgr.)

Dux, *s. m.* Conduite^a. Chef, conducteur^b.

^a Sur le sens de conduite, voir Borel qui renvoie à un Boèce fr. ms.

^b Borel cite ces vers d'Ovide :

La s'assist Pan le *dux* des bestes,
Et tient un frestel de rosiaux,
Si chameloit li danziaux.

Dyablic. [Intercalez *dyablic*, scélératesse, dans une vie ms. de J. C. D. C. II, 833^c.] « Mais que li « fist la juierie; Or orés la grant *dyablic*. »] (N. E.)

Dyagomera, *s. f.* Sorte d'herbe. « La morsure « du serpent se cure en luy donnant poudre « diptamo, ou de *dyagomera*, ou serpenline, ou de « tormenille; et tyriaole, et jarser la morsure, et « lier quelque animal vif dessus, fendu par l'es- « chine. » (Arteleque, Faucon. fol. 99^b.)

Dyal, *s. m.* Terme d'horlogerie. C'étoit une roue dont la révolution s'achevoit en 24 heures, selon la description que nous allons transcrire :

Après affiert a parler dou *dyal* :

Et ce *dyal* est la roe journal
Qui, en un jour naturel seulement,
Se moet, et fait un tour precisement ;
Ensi que le soleil fait un seul tour
Entour la terre, en un naturel jour,

En ce *dyal* dont grans est li merites
Sont les heures .XXIII. descrites ;
Pour ce, porte il .XXIII. brochettes,
Qui font sonner les petites clochetes,
Car elles font la descente descendre,
Et li mouvoir très ordouéement,
Pour les heures monstrer plus clerelement :
Et cilz *dyauls* aussi se tourne et roe
Par la vertu de celle mere roe,
Dont je vous ai la propriété dit,
A l'aide d'un fusiel petit,
Qui vient de l'un à l'autre sans moien :
Ensi se moiet réelement, et bien.

Froissart, Poes. MSS., p. 58, col. 1.

Voyez *Dyauls* (Ibid. p. 58 * ; p. 67 *) ; l'amant y est comparé à une horloge.

Dyamant, s. m. Diamant. (Villon, p. 3.) « Par un riche *dyamant* qui porte signe d'avoire, l'en vestira, et mettra en possession de sa conté. » (La Salade, fol. 53 V^o col. 2.)

Dyapre. [Intercalez *Dyapre*, étoffe damassée, aux Nouv. Comptes de l'argenterie ; il était blanc (p. 7) ; vert (8) ; à la p. 15, 26 décembre 1320, on donne à la reine « .m. *dyapres* sus champ vert et vermeil à oysiaus goûtés d'or... i. *dyapre* vert goûté d'or... » A la page 280, en janv. 1387, il est question de « drap de soye vermeil en graine *dyapre*. » Ces étoffes venaient de Lucques, p. 2. (Voir DIASPÈRE.)] S. E.)

Dyaspere, s. m. Petite monnoye d'Italie. « Esti-mant que je feusse quelque mendiant, mect la main à sa bourse, et me offre ung *dyaspere*. » (Pél. d'amour, fol. 76 *.)

Dyckgrave, s. m. Inspecteur des digues. On a vu *dicque* au sens de *digue*. « Tous les jugemens du

« *dyckgrave*, et des jurez sur le fait des digues. » (C. G. I, p. 604 ^b.)

Dyée. [Intercalez *Dyée*, au Cérémonial de Saint Briec (D. C. H. 850 ^b) : « Quant l'on fait la *dyée*, c'est assavoir quant l'on fait la matine sur sep-main, comme en carême ou en l'Avent... l'on doit faire prostration, c'est assavoir que l'on doit estre tous à genoulz durant les *Preces* et les *Miserere* à toutes les heures. »] (S. E.)

Dyheresis, s. f. Dièrèse, terme de grammaire. (Fabri, Art de Rhétor. II, f. 64 ^b.)

Dyman. [Intercalez *Dyman*, pour dinandier : « Estienne de la Mare *dyman* ou potier d'arrain se louait à Gantier de Coux *dyman* ou potier d'arrain pour le servir jusques à certain temps. » (Jl. 159, p. 6, an. 1404.)] (S. E.)

Dynderie, s. f. Binanderie. (Cotgrave.)

Dyonides, s. m. Bacchus. Altération du grec *Dionysios*. [S^r Palaye se trompe, il s'agit de Vénus, fille de Dioné.]

Plus douz que Paris estoit,
Et en mer mieulx se gouvernoit,
Mieux qu'onques *Dionides*. [E. Desch. f. 97 * et 215 *.]

Dyptonque, s. f. Diphtongue. « *Dyptonque* picarde. » Les mots barbares du patois picard. (Fabri, Art. de Rhétor. fol. 57 ^b V^o.)

Dyserasié, adj. Décharné, maigre, desséché. (Cotgrave.) « L'ame d'ung homme indebté est toute helicque, et *dyserasié*. » (Rab. III, p. 127.)

Dyve, s. f. Digue. « Tirant, et traversant le val dessous le moulin de Chatellenot, et selon les *dyves* y étant, tirant à une contrée dite la Comette *beslaviere*. » (Terrier de 1564.)

E

E

1. E. « Après vous conterai de l'E. N'a de long gueres ne de lé ; Petit et courbé le veez » (Senelliance de F A B C, Rubinal, II, 277.) (S. E.)

E. Abréviation pour « écrit, » dans le G. Cout. de Fr., Epître II.

E. pour *ai* dans les finales des présents et des futurs. Voyez D. Morice, Histoire de Bret. col. 980, tit. de 1261, où on lit : « Ge grée et juré, » pour j'agréai et je jurai. « Ge n'yre encontre tui, ne ge guerroyere ne pledoyere, » pour je n'irai, ne guerroyerai, ni ne plaiderai.

E servoit à faire la liaison avec le *je* qui suivoit, comme nous l'employons actuellement. *Enhorle je*,

pour exhorte-je, j'exhorte. (Perard, Hist. de Bourg. p. 474, tit. de 1252.)

2. E. *interj.* Hé ! Cette exclamation exprime la plainte, la surprise et d'autres mouvemens de l'âme. (Celle de L. Trippault.) Elle semble être l'expression de l'impatience ou de la compassion dans ces vers (1) :

E cuer ! comment peus-tu durer ?
Ne le congé prendre endurer.

Jehan, de l'Escur. MS. n^o 6812, fol. 60, R^o col. 1.

3. E. *conjonct.* Et. (S. Athan. Symb. fr. I^o trad. passim ; Loix Norm. art. 13, 4 ; Marbodus, c. 1638 ; Carpentier, Hist. de Cambrai, II, p. 18, tit. de 1133 ; Duches. Gèn. des Chasteigniers, p. 27, tit. de 1220.)

(1) « E ! reis amis, que vos ici n'en estes. » (Roland, 1697). — « E ! France dulce (1985). » (S. E.)

Nous trouvons souvent cette lettre seule employée pour *et* dans nos anciens poëtes (1) :

La fu morz li quens de la Marche,
Cis tint maint chastel bon e fort. (G. Guart, f. 116^b.)
(Voyez Hist. de S^c Croix, ms. p. 2.)

4. *E. adv. En.* (2) « Ressusciter e leur corps, » pour ressusciter *en* leur corps S. Albanase, Symb. fr. 2^e trad.; e ceste manere, » pour *en* cette maniere (Rymer, I, p. 50, an. 1259).

E. pour au : « Pendre e service Dieu, » pour dépenser au service de Dieu. Rymer, t. I, p. 45, an. 1259.)

Eage. [Intercalez *Eage*, âge : « Tous li elergés et e li home d'eage Qui en amosne et en bien fais e mainront. » (Quesnes, Romancers, p. 94.) Dans Roland, la forme *edage* (291) nous rapproche davantage de la racine fictive *atalicum*. Au ms. 28 de S. Victor, f. 100^a, on lit : « La forme de Saint Marc e fu tele, lunc nés, sourcilz vaultis, bians par iex, les e cheveux cercelés, longe barbe, de tres bele com- position de cors, de moien eage. » Cette forme est aussi dans Froissart (II, 52 : « Jehans de Hain- neau qui estoit en le fleur de son eage. » Desous eage (IV, 59, c'est être mineur; venir en eage, c'est devenir majeur (II, 198.)) (N. E.)

Eaitir. [Intercalez *Eaitir*, variante de *aaitir*, dans Fierabras, p. 182 2 : « Or vignent à l'avant qui e soietent eaitir De lor force prover à corre et à e saillir. »] (N. E.)

Eau, s. f. Eau^a. Rivière^b.
^a Regnier, Satire 16^e, l'a fait masculin, et a dit *cau-fort* (3) pour « eau forte. » (Du Gange, sous *Eia*.)

En cel vasciel Farcideclin
Fist Dieux servir ; d'aige fait vin. (Mousk, p. 283.)

Si prit de l'aigue, en un doré bacin.
Bande de la Kakerie, Poes. MSS. av. 1300, t. III, p. 1217.

On trouve *eawe* (4) pour *cau*, dans Gilles et Guil, li Viniens, Poët. avant 1300, t. II, p. 824. Charron, en son Hist. univ. cité par Borel Préf. p. 66, range ce mot parmi ceux qu'il n'a pu entendre.

Nous lisons « *caultes* et forests, » dans J. Le Fev, de S. Remy, Hist. de Charles VI, p. 21, mais c'est peut-être une faute pour *eaves*.

^b De cette acception générale, ce mot a passé à la signification spéciale de rivière, dans Duchesne (Gén. de Béthune, p. 439, an. 1254.) « Sur une caüe e qui a nom Lys, » dans la Chron. de S. Denis, t. I, folio 211^b. « La Benoe qui est moult grant *caue* et e courant, » (Ibid. fol. 260^b.) « Fue renommée e courul si grande, par tout le pays, que si grant e planté de gens venoient avecques ces deux prin- ces, que là où ils se logeoient sur une grant *caue*

eourant, tantost tarissoit, si qu'elle ne pouvoit pas e souffire au boire des chevaux, et des hommes. » (Ibid. f. 260^b.) On lit *fluvius*, dans le latin de Suger, Mouskes, p. 155, dit de Charlemagne :

Charles le sot, sor aus ala
Sour une aigue se hebergea
Qui part Alemagne et Bauviere.

On lit *ibid.* « l'aigue de Garoune. »

Remarquons les expressions suivantes :

1^o « *Eaue douce*, » eau pure : « Là y avoit plusieurs e femmes de vie qui servoient les Francois d'eaue douce pour boire ; et dist lors un bon homme e d'armes, que à celle heure l'en deust bien appor- ter de bon vin qui en secust tiner ; car le bon vin e accroisi le hardement de l'ame. » B. du Guescl. par Mén. p. 498.)

2^o « *Eaie* douce » a signifié aussi eau tiède : « Tenta la dame la playe, et y mist telle emplastre e qu'elle scavoit que bon y feüst ; lors vindrent les e deux pucelles à la dame qui apporteroient de l'eaue douce, et deux grans bassins d'argent dont en e lava la dame le roy bien, et nettement, et prays le e ressuya d'ung drap de lin. » Percef. t. I, fol. 29 et t. II, f. 127^a.)

3^o « Confesseur d'eaue douce, » expression popula- ire dont Madame de la Vallière se servoit quelque- fois. (Longueruana, II, p. 148.)

4^o « Advocat d'eaue douce, » avocat dont on ne fait pas grand cas. (Duchal, sur Rab. V, Profl. p. 8, note 13 ; Path. Farce, p. 53.)

5^o « *Eau bonne* (ne pas trouver) » indique le dégoût, le manque d'appétit. « Lequel je voyois e blesme, et deconfort, de sorte que l'on eut dit e qu'il ne beuvoit pas d'eaue bonne. » (Coutes de Chol. fol. 165^b.) « Aussi ne scais-je que vous avez ; je vous trouve depuis peu de jours changé, have, e défait, debiffé, si qu'il semble que ne trouvez l'eaue e bonne. » (Ibid. fol. 238^a.)

6^o « *Eaue* gregorienne » ou « gringorienne, » eau bénite d'après le rite grégorien. « Les lieux sacrez e pollus seront reconsiiez par *eaue gregorienne*, e ainsi que anciennement s'est accoustumé de e faire. » Concordat à la suite de la C. de Hainaut, an X. Coul. G. H. p. 159^a.) On lit *caue gringorienne* dans Rab. I, p. 270, et la note 5 de Le Duch. p. 271.

7^o « *Eaue* ardante, arlant, ardente, » esprit de vin, eau de vie. (5) Arleloque, f. 98^b, nous apprend e qu'un peu de chair de heut trempé en *eaue ardante* e fait tenir le past aux facons. » On a dit du roi de Navarre : « Quant il fut couché, il commença à e trembler et ne se pouvoit chauffer ; car jà avoit e il grand aage, et environ soixante ans ; et avoit e on d'usage que pour le rechauffer en son liet, et

(1) La forme est encore latine dans les Serments de Strasbourg : « *Et pro christian poplo* » ; dans Roland, la forme est toujours *e*. (N. E.)

(2) On lit déjà dans Roland : « S'en volt ostages, e vos l'en enveiez (v. 40). » De même dans Aiol (911) : « *E vous n. lecheor corant veu.* » Au v. 1021 : « *Es vous n. lecheor tout abrevé.* » *E. es*, sont pour *eis*, latin *intus*. (N. E.)

(3) On lit aussi dans Paré (XVI, 15) : « *Eau fort* qui aura servi aux orfèvres dite eau bleue. » (N. E.)

(4) Froissart donne *eawe* (II, 423). (N. E.)

(5) « Lequel Frobert conseilloit à icelle femme qu'elle heust de la rue ou de l'eaue ardante, et que c'estoit la chose au monde qui plustot la feroit affouler d'enfant. » (Jl. 178, p. 257, an. 1477.) — Plus loin : « Aussi lui vout faire boire de l'eaue d'eschabieus : ce qu'elle ne vout consentir. » (N. E.)

le faire suer, on buvoit une baciné d'airain, et luy souffloit on à air volant : on dit que c'estoit *caue ardent*, et que cela le rechauffoit, et le faisoit suer. » (Froiss. III, p. 275. « Luy bailla une boelte pleine de euphorbe, et de cocogimide, confictis en *caue ardente*, en forme de composte. » (Rabelais, I, II, p. 230.)

8° « *Eau seïne* » :

Tout au devant des filles Dieu,
L'en avoit fait une fontaine,
Gettant la, par tualux d'un lieu,
Ypoeras blanc, vermeil, *caue seïne*.

Viz. de Charles VII, t. I, p. 160.

9° « *Eau cordiale*. » « Je conseille qu'incontinent que l'oiseau aura jetté le past qu'on luy donne pondre d'aloës, et reubarbe, avec un peu de viande, et quant il aura enduit, luy soit donné *eau cordiale*. » (Artel. Fauconn. fol. 98 b.)

10° « *Eau de vigne*, » sève qui coule de la vigne nouvellement taillée. « La chair que luy donneras huit ou dix jours, soit lavée d'*eau de vigne*, etc. » (Fouill. Fane, fol. 73 *.)

11° « *Eau des bains* prendre. C'étoit prendre les bains : « Fit entendre au seigneur de Langey, « qu'il luy estoit besoing, pour sa santé,.... s'il pouvoit avoir sauf conduit, de se retirer à sa maison pour prendre l'*eau des bains*. » (Mém. de Du Bell. liv. VIII, fol. 260 *.)

12° bis « *Eau grasse* » ; on lit au lit au Gloss. 7684 : « Adipatum, *caue grasse*, i. bromet. » De même, au reg. JJ. 126, page 55, an. 1384 : « En esperance de « diner tous ensemble, de fait s'assirent à table, furent serviz de soupes en *caue grasse*. »] N. E.)

13° ter. « *L'eau rose* étoit connue dès le xiv^e siècle. (Inv. de Clémence de Hongrie, veuve de Louis-Hulin, 1328, p. 2, N. E.)

14° « *Eau beniste* de la medecine. » remèdes les plus communs. « Comme leurs clysteres et leur catholicon, *eau beniste* de la medecine. » Bouch. Serées, I, p. 362.)

15° « *Eau benoiste*, beniste de cour. » Coquill. p. 60 ; Rech. de Pasq. p. 701 ; Carlhény, Voyage du Chev. err. fol. 59. — Voyez Naudé, Coups d'état, I, III, p. 398.)

16° « Jurisdiction d'*caue* i. juridiction du prévôt des marchands et des échevins de Paris sur les marchandises qui venoient par eau. « Le clere de la marchandise de Paris quant au fait de l'*caue*. » (Ord. III, p. 33.)

17° « Petites *caue* et forests, » juridiction du maître particulier des eaux et forêts ; elle étoit opposée à celle du grand-maitre. L'on a dit des officiers de la Bazoche : « Doivent presenter requeste à M^e des eaux et forests, pour obtenir la délivrance des deux arbres, pour le plan du may, et si les gands sont delivrez, en la maniere accoustumée, aussi bien que aux *petites caue* et forests,

« où l'on oublie une attache sur le jugement des « dits S^e des eaux et forests. » (Stat. de la Bazoche, page 37.)

18° « Justicier de l'*eau*, » juge preposé pour connoître les délits commis sur l'eau. (Du Cange, Hensche, I, 342 b.)

19° « *Franche d'eau*, » garantie des ravages que peuvent faire les eaux. « L'on donne à ferme les « maisons, et les censés qui sont dans la chastelle- « nie, quelquefois par bail loyal, ou ordinaire, « quelques fois par bail, et quelquefois *franches d'eau*, et des vents, pour les tenir, et entretenir « aux despens du fermier sans diminution du prix « du bail. » (Cout. de Courtray, au Nouv. Cout. Gén. I, I, p. 1034 *.)

20° « *Corner l'eau*, » sonner la trompette ou le cor pour faire lever de table les convives. « L'on « disnoit avec luy, et l'*eau estoit cornée*, c'est à dire « que le disner estant achevé, la trompette faisoit « lever de table tout le monde, et alors chacun se « lavoit les mains. » (La Colomb. Th. d'honn. t. I, p. 41.) La Colombière pourroit s'être trompé ; il paroît plus naturel d'entendre cette expression comme l'éditeur de Gérard de Nevers, d'après lequel *corner l'eau* signifie sonner du cor pour avertir de se lever les mains et de se mettre à table. (2) « Droit « en la sale te menerent, où de la belle Euriant fut « moult courtoisement bien recueilly, de plusieurs « choses se diviserent ; le disner fut prest, et l'*eau cornée*, si s'assirent. » (Gér. de Nev. I^r part. p. 12.) « Fut l'*eau cornée* et l'assiette faite. » (Mém. d'Oliv. de La Marche, II, p. 529.) On trouve encore ce sens dans Modus et Racio, ms. fol. 262 b.)

21° « Gens de là *eau*, » ibémécies. « Vous en « feriez acroire de belles aux gens de là *eau*. » (Contes de Chol. fol. 96 V^e.) « Vous feriez volontiers « acroire que les procez nous sont nécessaires ; « mais ce sera à gens de la *eau*. (3) » (ib. f. 60 R^e.) Oudin, dans ses Cur. fr. l'interprète par « gens d'au- « gereux et à qui on ne doit pas se fier. » (Voyez Le Duchat sur Rab. t. IV, p. 40.)

22° « *Mettre de l'eau sur son feu*, » mettre de l'eau dans son vin, se modérer. « Il avoit à sa suite « Nicolas Roland, autrefois conseiller des généraux « des momoyes, homme du commencement voué, « avec une passion incroyable, au fait de la ligue, « et sous ce titre avoit eslé créé eschevin de Paris, « la premiere année des troubles l'an 1588. Toutes « fois, quelque temps après, il commença de *met- « tre de l'eau sur son feu*, et après avoir accompli « les deux ans de son eschevinage, se mit à suivre, « de fois à autre, le parly qu'il estimoit mieux « réglé. » (Lett. de Pasq. II, p. 309.)

23° « *Lever l'eau*, » faire aiguade, faire de l'eau : « Me parlis bien matin du diet port de « Sapience, avec mes dietes galées, pour m'en venir « mon chemin devers Gennes, en volenté de lever,

(1) On disoit aussi la compagnie des marchands de l'eau. (N. E.)

(2) C'est bien là le sens : « Adont fist-on l'*eau cornée*, Si vont communement laver, Et puis s'assirent au mengier. » (Gouff. v. 189.) (N. E.)

(3) On a le choix entre les Anglais et les Allemands. (N. E.)

« au port de Ion, *canè* dont mes dietes galées
« esloyent mal fournies. » (Histoire de J. Boucic.
Paris 1620, p. 258.)

22. « Riviere qui va tomber l'eau. » c'est-à-dire
se décharger dans une plus grande. (Mém. du Bell.
liv. 1, fol. 27^b.)

VARIANTES :

[La forme la plus ancienne est *eue* (Roland,
v. 2465) qu'explique ce texte du *vir* au *vi*^{re} siècle
(Boucherie, Revue des Langues Romanes, p. 114) :
« Lapis lunc in *avis* lluvio ruit. »]

EA. Grefin, p. 176.
EAULX. Joby, p. 24.
EAUE. Fabl. MSS. du R. n° 7989², fol. 67^a.
EAUE. Font. Guer. Trés. de Vén. p. 42.
EAUVE. Gace de la Bigue, des Déd. MS. fol. 6^b.
EAUVEVE. Coul. gen. L. I. p. 769.
EIVE. Chastel de Coucy, Poés. MSS. av. 1300, II, p. 537.
ESVE. Borel.
EVE. Gloss. Martène, V, p. 372.
EUVE. Du Cange, sous *Slops* 3.
EUVE. Poés. MSS. du Vat. n° 1490, fol. 153^a.
IACE. Prov. du Vil. fol. 75^a.
YAU. Ord. I, p. 459.
YAVE. Poés. Val. 1522, fol. 149^a.
EVE. Marbodius, col. 1042.
EWE. Rymer, I, p. 13^b, an. 1256.
EVE. Athis, fol. 69^b.
AIVE. Coutelin de Sassoigne, MS. 6085, fol. 138^c.
AVE. Lucidaires, MS. de Gebert, fol. 46^a.
AIVE COIE. Fabl. MS. de Turin, fol. 9^a.
IVE. Fabl. MS. de Turin, fol. 13^a.
AWE. S. Bern. Serm. fr. p. 211.
AIVE. Marbodius, col. 1654.
AYVE. Ordonn. I, p. 336.
AU. Fouill. Vén. fol. 49^b.
ESVE. Borel et Corn.
AUVE. Poés. av. 1300, II, p. 826.
AVE. MS. 7989², fol. 62^a.

Eaubenoistier, s. m. Bénitier. [Dans les
N. Comptes de l'Argenterie, page 190, on lit : « Un
« *eaubenoistier* et espargés d'argent doré.... fait
« d'un viez *eaubenoistier*. » Ce sont les urnes que
les enfants de chœur portent aux enterremens
comme l'indique le règlement du 30 fév. 1679 :
« Les eau-bénitiers seront marqués et contre-mar-
« qués au corps, collet du pied et goupillon
« (*espargés*). »] (S. E.)
(Voyez Dict. Étym. de Ménage.) Ce mot se trouve
dans l'inventaire des joiaux et meubles de Charles V,
à la suite de son hist. par Choisy, p. 527.

Eaume. [Intercalez *eaume*, heaume, dans Athis
(D. C. III, 642 ?) « D'*eaumes* gemés, blaus et
« fourbis. »] (S. E.)

Eaune, s. f. Plante médicinale, peut-être
l'aulne. « Il avient souvent que chiens sont enfun-
« dus, et rougneux : pour les garir, prenés une
« herbe, et sa racine qui est dite *eaune*. » (Modus
et Racio, fol. 60^b.)

Eaurole, s. f. Pivoie, ampoule.

VARIANTES :

EAUROLE. Oudin.
EAUROLLE. Nicot, Cotgr.

AEROLLE. Cotgrave.
AEROLE. Borel, Oudin, Nicot et Rob. Est.
EVROLES. Ménage.

Eaveux, adj. Pluvieux. « Si un cerf à la teste
« dure, ou est froïce, et se le temps est sec, tu ne
« le dois tenir à destormer, s'il est encler pais, si le
« temps est *eaveux*, et le bois moité de pluye,
« entrer ou cler, ou le dois tenir pour destormer,
« et ne dois pas poursuirre de lon limier. » Modus
et Racio, fol. 6^a.) *Eaveux* (fol. 14^a.)

VARIANTES : *Eavage* (Bestiaire d'amours, ms. 7534,
folio 277.)

Eavier, s. m. Evier, égoût^a. Lieu où l'on garde
l'eau^b.

^a (Voy. Cotgrave, Nicot, D. C. sous *esbia*). *Esvier*
est au Glossaire des Cout. de Beauvoisis. (I)

^b C'était parfois « le heu où l'on garde l'eau. »
en latin *aquarium*. (Gloss. de l'Hist. de Paris.)

VARIANTES :

EVIER. Ord. t. III, p. 630.
EVIER. Nicol. Dict.
YAUVER. EVIER. Du Cange, sous *aquarium*.
YEUYER. Id. ibid.

Evvin. Pol à l'eau. (Dit de Charité, ms. de S. G.
f° 217^c.) Le ms. du f. N. D. 2, donne *yavin* et *evvin*.

Ebaier, v. Aboyer :

Encore deves, sens delair,
Quant le cerf se fait *ebaier*,
Corner ayde. [Font. Guer. Trés. de Vén. p. 19.]

Ebalaçon, s. m. Sorte de raude, en terme de
manège, très vieilli du temps de Corneille. [Dict.]
Un cheval avoit des *ebalaçons*, « pour signifier qu'il
« montoit l'estrapade à celui qui le montoit. »

Ebastu, part. Mis, placé. [V. *esbatre*.]

Dedens luef et *ebastu*
Tole sa force et sa vertu. [F. S. G. fol. 18^b.]

Ebaubi, adj. Eloigné, surpris. [Il bégaye, tandis
que l'ébaubi ouvre la bouche.]

(Voy. Ménage, Oudin, Borel et Corneille.) (2)

Par Sainte Marie la gente,
Je me licus plus *esbaubely*
Qu'onques le dyable, en lieu de ly,
A prins mon drap, pour moy tenter. [Path. Force, p. 66.]
Eboby. (Prof. des fêtes d'am. et de Bacch. p. 5.)

Ebbe, s. m. Reflux. « Nous ne voulons nye que
« la absence de temps leur soit prejudiciele, pour-
« quoy ilz soient riens en damage; et si le disseisi
« eil esté en la terre sainte en pelerinage, adon-
« ques soit acoumlé un an et un jour, et un *ebbe*,
« et un flot, pour les delays de la mer..... si deca
« la mer de Grece, adonques soient acoumlés
« .iii. moys, et un *ebbe*, et un flot, et .xv. jours, et
« quater jours; et si en Engleterre adonques soient
« acoumlés .xv. jours et .iii. jours. » (Britton, Loix
d'Angl. fol. 115^b.) On a dit proverbiallement :
« Tout ce qui vient d'*Ebe* s'en retournera de flot. »
Cotgrave, qui cite ce proverbe dans son Dictionnaire,
semble s'être mépris. Il faut dire : « Tout ce qui

(1) On lit au Recueil de Tailliar (p. 153, XIII^e siècle) : « Ne soit nus si haris que il ait *evier* qui ait son essent devant
devers la rue. » (S. E.)

(2) « S'il savoit ce meschief, moult seroit *esbaubi*. » (Berte, XXX.) (S. E.)

« vient de flot s'en retourne d'*ebe*. » [C'est-à-dire ce qui vient de la flûte s'en va par le tambour.]

VARIANTES :

EBLE. Britt. Loix d'Angl. fol. 84.
HERBE. Cotgr. et Oudin.

Ebdomade, s. f. Semaine. (Les Marg. de la Marg. fol. 111^b et *hebdomadier*.)

Ebée. Intercalez *ebée*, vanne d'un moulin : « leclui Henriet ala sar la chaussée dudit estang « pour lever l'ane des *ebées* ou vannes du moulin. » (M. 176. p. 142. an. 1444.) (S. E.)

Ebetude, s. f. Sottise, étourderie, d'après Borel qui cite un ms. des Mém. de Paris.

Ebloique, adj.

Tympaniser, par cris hauts et publics,
Et organer, d'ung chant vil, sans accord,
Convient leur nous, par moyens *ebloiques* ;
De raporteurs vient tout mal et discord.
Eau. de Rog. de Collyer, p. 124.

Ebluans, parl. Terme burlesque. (Du Tillot, Hist. de la fête des foux, p. 125.)

Ebondé, part. Débondé, sorti avec violence.

Amour, amour, si tu as quelque fois
Voulu laisser l'humble vol de ma vois,
Fay maintenant qu'on entendé les pleurs,
Et les soupirs *ebondez* de mes plaintes,
Pes. de Loys le Caron, fol. 21.

Ebonné, adj. Abonné. (Ord. t. III, p. 228.)

Eboré, adj. Elaboré. (Borel.)

Eboniller, v. Se dessécher en bouillant. (Oudin, Cotgrave.)

Conjugaison : *Eboutu*, desséché à force de bouillir. (Cotgrave.)

VARIANTES :

EBOLLIR. Oudin.
ESBOLLIR. Cotgrave.

Ebriation, s. f. Ivresse. (Voy. Monet, Oudin et Cotgrave ; voyez aussi Apol. pour Hérod. page 327 et les Tri. de la Nob. Dame, fol. 42^b.) On disait au figuré : « Aux gens d'armes est ordonné la deffence « des orateurs, des laboureurs, de toute la chose « publique, et de ceulx à qui on fait tort, en quoy « ils doivent employer leurs forces, non pas en « œuvres infructueuses, qui ne servent sinon « à l'*ebriation* de leur vie. » (Le Jouv. fol. 96^a.)

Ebriété. Etat d'une personne ivre (Voir Contr. de Songeur. fol. 119, V^o.) « On lit encore dans Paré (XX, 25) : « *L'ebriété* et *vyrognerie*. » (S. E.)

Ebrieu, s. m. La langue hébraïque.

Et ne chaullt ja, s'on parle *ebrieu* (1)
Latin, Escossoys, ou Flament. (Copüll. p. 37.)

Ebrin, dans Eust. Besch. fol. 215^b. (2)

On se servoit du mot *ebrieu* pour désigner les inscriptions qui sont au-dessus des crucifix. [Ou plutôt les Juifs eux-mêmes, dont la vue nous rappelle la mort de J. C.]

Li crocefiz, et li *ebrieu*

Nos renovelent la mort Dieu. (S^{te} Léoc. MS. S. G. f. 27^a.)

Ebrosité, s. f. Habitude de l'ivrognerie. (Monet, Cotgr. et Oudin.)

Ebriter, v. Ebruitier. Ménage dit que *ebriter* est du patois bas-normand. Les Hauts-Normands s'en servent aussi.

Ebroede, s. m. *Embrun*, située sur la Durance.

Arlé la sezime trouvens,
Disietime dissons Viane,
U mains enfers sejourne et sane ;
Ebroede est .x. et nuevisme. [archevêché] (Mousk. 98.)

Ebureq. [Lire et *burcq* (burg), bourg.] « Sera « tenu le maire et les eschevins de fouiller tout le « bled, pour les priseries des rentes qui sont deues « à messieurs de saint Vaast ; les dits rentiers sont « quittes de payer aussi bon que celui qu'on a pris « au dit molin *ebureq*, en le ville dudit Bieche. » (Cout. de Bieche, au N. C. G. t. I, p. 435, col. 2.)

Eburnin, adj. Qui est d'ivoire. (Cotgrave et Oudin.)

Ec, pron. Ce, cela. Un homme engage un porcher à son service qui lui dit qu'il est content des gages qu'il lui offre :

Mais que j'aie du pain avec :
Vous n'en irez mié sauz *ec*,
Chascun jour auez piece entiere,
Por metre en vostre panettiere.
Cout. d'Art. MS. de S. G. fol. 84, V^o col. 2.

Eacher, v. Briser, froisser :

Terre, mere de nous, que ja tiens *eachez* (3)
Tant de braves mortels, que l'age a fait dissoudre,
By moy, les as tu tous fait retourner en poudre,
Si tost qu'ils ont esté dans ton giron couchez.
Pes. de Perrin, fol. 29, R^r.

Ecarboulée, s. f. Escarboucle, gros rubis ou grenat rouge, brun et foncé, tirant sur le sang de boeuf, et qui jette beaucoup de feu. On a dit en parlant d'un homme laid et hideux : « Il avoit une « grande hure plus noire qu'une *ecarboulée*. » (Fabl. mss. du R. n^o 7989, 2, fol. 78^d.)

Ecavage, s. m. Excavation. « Ausdiels courans « d'eaux, soit reepiché ewatergache, ne se pourront « faire aucuns dams, sans le consentement de ceulx « de la loy ; et au cas de les avoir relevé deubve- « ment, par avant le dit *ecavage*. » (C. de Langie, au N. C. G. t. I, p. 312^a.)

Ecclesiaste, adj. Ecclésiastique. (Labbe, sous *Ecclesiastic*, le traduit par *basilicanus*.) On disoit « dignitez *ecclesiastes* » (Chron. fr. ms. de Nangis, an. 1297) ; et « personnes *ecclesiastres*. » (Ibid. an. 1301.)

Prestres, et clers qui tenez telz monceaulz
De chapelles : vous autres curiaux ;
Des povres clers aiez compassion,
Ne partez leur ces biens *ecclesiastres*,
Afin que dieu vous soit propiciaux ;
Vous les tenez à vo dampnacion. (E. Desch. f. 357^c.)

(1) Dans J. Marot, p. 204, « parler en *hebruu* », c'est ne pas se faire comprendre. On lit déjà dans Rutebeuf (II, 87) : « Ne me travaillez mès de moi, Va, salatin, Ne en *ebrieu* ne en latin. » (S. E.)

(2) Au fol. 105, il emploie la forme *hebrée*. (S. E.)

(3) On lit dans Renart : « Ne l'a triblée n'*espuchie* [une racine], Inçois la menja sans tribler. » (Renart, v. 25106.) De même dans Joinville, § 188 : « *Espuchent* quatre anédens ou quatre feves. » (S. E.)

Ecclesiastic, *s. m.* Clergé. « *Ecclesiastic*, la noblesse et le peuple. » [Lell. de Pasq. III, p. 752.]

Ecclesier, *v.* Fonder des églises. [Lire *cedefier*, comme au ms. Bombarde.]

Les vieilles citez redreca,
Et les villes *ecclesia*
Une en fist en Galles fonder.

[*Brut*, f. 24 c.]

Eccussion, *s. f.* L'Ascension :

..... jorz devant *Eccussion*
Que trop faisoit chaill à foison.

[*Part. de Bl.* f. 152 r.]

Eccervellé, *adj.* A qui la cervelle sort de la tête. (1) « Ent une playe en son chief de ce qui se bleça au choir, et fut merveille qu'il ne fut tout *eccervellé*, et douta l'on qu'il ne mourut. » (Vie d'Isab. à la suite de Joinv. p. 181.)

Eccissance, *s.* Excédant, accroissement. « Prance nous dou noble baron Hugon duc de Bourgogne..... Nehlans et les appartenances en tele *eccissance* dou *eccissance* dou fey de Bole. » [Per. II, de Bourg. p. 519, an. 1270.]

Echaleau, *s. m.* « On appelle ainsi en Anjou une noix qui commence à sécher. » (Diction. étym. de Ménage.) Ce mot vient d'*echaler*, usité en Touraine, en Anjou. [On dit aujourd'hui *ecalot*.]

Echaler, *v.* Ecaler. [Enlever l'écale ou l'échale d'une noix en Berry. Comp. Dict. Ménage.]

Echantillage. [Intercalez *Echantillage*, droit pour la marque ou *échantillon* des tonneaux neufs transportés hors des châtellenies du duché. « De *Echantillage* des tonneaux neufs faiz pour celle *année*, en la ville de Boisecommun, que ledit maistre *échantilloné*.... » 1352. Compte de la garde de Vitry. (Dict. des droits seig. du D. d'Orl. de L. C. de D. — V. dans Littré *échantiller*, échantillonner.)] (S. E.)

Echantil, *s. m.* Mesure pour le sel. (V. Journal de Verdun, mars 1750, p. 233) ; il est fait mention d'un arrêt du conseil et lettres patentes enregistrées à la cour des aides, des 6 août 1748 et 4 oct. 1749, pour *échantil* des mesures dans les petites gabelles. [Lisez *échantil*, au sens d'écalon de mesure : « Mesures ordinairement échantillées sur la matrice de bronze qui est au Saint Esprit.... pour servir d'écalonement et d'*échantils* à toutes les mesures. » (Baill. Gautier, 6 mars 1660. — Voir ESCAL DILLER.)] (S. E.)

Echappée (par). (Durain, Histoire du comté d'Aussonne, p. 24, an. 1229.)

Echauffement, *s. m.* Ardeur :

Mais moy qui suis absent des rayz de mon soleil,
Comment puis-je sentir *echauffement* pareil
A celui qui est prez de sa flamme divine.

(Ouv. de Joch. du Bellay, fol. 385 R.)

Echanpés. Terme de chasse :

Echanpés, et hués après,
Et ceux qu'à force on y envoie,
De la retraite aront grant joye,
Car lors que le cor entendront,
De Dieu celui beneyront,
Qui la retraite cornera.

[*Font. Guér. Vén.* p. 21.]

Eche. [Intercalez *Eche*, dans G. Guiart (I, vers 3912) : « Mes li Francois les feus alment En mainz *éche* de chaïllos et d'*éche*. » Voir Baynourd, sous *Esca*.] (S. E.)

Echeneis, *s. m.* Remora. Pline et les anciens ont cru qu'il avoit la force d'arrêter un vaisseau, et l'ont aussi nommé du substantif *remora*. « L'his-
toire de l'empereur Maurice qu'il avoit entrepris
« demeure en arriere arrestée par un monscheron
« comme un navire par un *echeneis*. » [Gar. Rech. des Rech. p. 198.] [Ecrire *lyvris*, *lyvir*, *vais*.]

Echerveno, *s. m.* Chauvre. (D. C. sous *Corde-ria*.) [C'est un mot provençal : « Item 12. denar. « vienn. pro corderia de *echerveno* super pouthem « Rhodani » (Ch. de Lyon, an. 1335.)]

Echevissable, *adj.* Evitable, sous *Evitabilis*, dans Labbe, qui donne aussi *échoissable*.

Echidne, *s. f.* Serpent, hydre. Colgr. et M. de la Porte.]

Echile, *s. f.* Pierre. Elle se trouve dans le nid des aigles. (Voyez ses propriétés dans Marbodius de Gemmis, col. 1658, art. xxv., dans le latin *ebulus*.) [Aujourd'hui c'est un arbuste du genre Apocynée.]

Echément, *s. m.* Ris moqueur, *cachinnus*, dans Labbe.

Echoite. [Intercalez *Echoite*, meubles ou immen- bles entrant fortuitement dans le domaine du seigneur, tels qu'animaux, épaves, varechs, héritages d'aubains, confiscation commise. Elle fut levée sous le nom d'*echite* sur les mainmortables qui mouraient sans avoir communiqué, jusqu'à l'édit de 1779 ; il y avait aussi l'*echoite* régulière : « *Echoite* « si est quant buretage descend du costé par la « defaute de che que chil qui muert n'a nus enfans. » (Beaumanoir, ch. xiv, p. 79.)] (S. E.)

Eclaboussure, *s. f.* Gouttes d'eau que le cerf fait rejaillir en passant une rivière. « Si vostre cerf « y a passé, il n'aura pas manqué d'y faire sauter « de l'eau, comme sur des pierres, s'il y en a qui « excèdent, que vous verrez mouillées parendroits, « ce qui est plus ordinaire dans les rivières, et « torrens.... c'est ce qui se doit appeler *éclabous- « sure*, et les voyant vous devez crier, il bal l'eau, « etc. » (Saln. Vén. p. 187.)

Eclaire vie, *adj.* Epithète de beauté, dans Loys le Caron, fol. 56 b :

Petit mignon, de dur courage,
Voleur des cœurs, fuzil de rage
Ponrquoy l'entortille à Tentour
De la beauté *eclaire-vie*.

Eclamer (s'), *v.* S'écrier. « *S'éclamant* de loiz « à autre qu'il falloit mourir plutôt que de vivre « avec cette vergogne. » Mémoires de Sully, I. III, page 416.)

Eclatter, *v.* Briser mettre en éclats. « *Eclattes*

(1) « Li euens Guis de Saint Pol estoit alez veoir les traieurs des engius, et une pierre des engins à ceus dedenz li chei sour la teste ; si fu touz *eccervellé*. » (Men. de Roims. s. 392.) (S. E.)

« luy la machoire. » (Perrin, fol. 56^b.) Marbodus, parlant de la jacinthe, a dit :

Pur la durece ke et a
Ja entaillée ne sera ;
Si de piceote n'en orre
Ki d'aumas est *echlité*.

Marbodus, col. 4652, art. 13. De la Jacinthe.

Eclise, s. f. Eclisse^a. Cagerotte^b. Tronçon de lance rompue. [Voyez *ESCLISE*.]

^a De ses dois deliés, et doux,
Sans *eclice*, et de fleurs petites
Que nous appellons marguerites,
Qui croissoient en un preel,
Faisoit madame le chapel.

[Froiss. p. 26^a.]

S'autrement fais, tu trouveras *eclice*
Qui te fera ton ouvre trebuschier ;
Car fondement qui est fond sur *eclice*,
Ne puet souffrir, ne pierre, ne mortar,
Qu'il ne conviengne cheoir, et despeier. [Desc. f. 133^b.]

^b Cagerotte, moule où l'on fait le fromage. (Mon.)
Eclisse I est un ustensile de ménage, dans la Coult, de Valenciennes, au X. C. G. II, p. 258.

^c O lui est li rois de Galice,
Qui fut de maüte lance *esclice*. [Part. de Bl. f. 151^a.]
Lors li ont la lance baillie,
Par tel vertu la cil brandie,
Qu'il en fait voler les *esclices*. [Fl. et Blanc. f. 195^a.]

Ecligier, v. Ce mot semble avoir éprouvé quelque altération dans son orthographe. Nous lisons *eligier* dans un ms. et *elochier* dans un autre ; le sens signifie donc être défectueux ; *elocher* à le même sens. Une ancienne ordonnance parle des cas où les seigneurs sont appelés en justice par leurs vassaux, et établit que personne n'est juge en sa propre cause : « A ce jugement fait trois choses, et sont « nécessaires, juges, demandant, et défendant, et « en ces quas où il auroit demandant et demandant, « li sires seroit querelleres si ne seroit pas la cort « ygal, car jugement si ne doit pas *eceligier*, selon « l'usage de cort laie. » (Ord. I, p. 275.)

Eclipse, s. f. Eclipse. Il est masculin dans les Chron. de S. Denis, II, f. H^b et 45^b. (Voyez aussi Péler, d'am. I, p. 61 ; V. Du Cange, sous *Echypatio*.) [On lit dans un Comput du xiv^e s. f. 14 : « *Livclip* « ses est li defaute du soleil et de la lune. » On lit, aux pièces du règne de Charl. VI I, 287, juin 1406 : « Le soleil qui paravant des .iiii. heures avoit luit « clerelement et nettement, souffri *ecclipse* de clarté, « par especial en ce climat, tel que l'en veoit aussi « obscurément que l'en voit à .x. heures de nuit ou « a .ii. heures après minuit ; et dura ceste obscurté « l'espace de la v^e partie d'une heure ou environ « *novitunio existente*. »]

On se servoit souvent de ce mot au figuré.

...D'or sera, et d'argent grant *esclipeses*. [E. Desch.]

Et pour ce que de tous biens est *esclipee*. [Ibid.]

Remarquons l'expression : « *Eclipse* de teste, » dans Du Bessay VI, 312, reprochant à Charles-Quint l'empoisonnement du Dauphin, en 1536 :

....En son lieu le meschant, je souhaite,
Qui de sa mort a esté l'achaison,
Ou qu'à son col, au lieu de la thoison,
J'eusse causé une *eclipse* de teste.

VARIANTES : *Eglipse* (Chron. de Nangis, an. 1301.)
Eclipsz (Marbodus, col. 1662.)

Eclipsis, s. f. Ellipse, figure de grammaire. (Fabri, Art de rhétor. II, fol. 60^a.)

Eclisser (2), v. Eclabousser, faire rejaillir de l'eau ou de la boue sur quelqu'un. (Monet.) « Quand « lu le mettras coucher (l'oïseau), lui *ecclisse* un peu « d'eau au visage, afin qu'il frotte ses yeux aux « jointes de ses ailes. » (Fouilloux, Fauc. fol. 62.)

Eclogue, s. f. Eglogue. (Boiss. p. 253.) L'usage a fait prévaloir *eglogue*, malgré le grec *éklogai*.

Ectos, adj. Enveloppé, peut-être faute pour *enclos*, dans un Fabliau ms. S. G. fol. 180^a, où trois galants sont trouvés par un mari dans un cuvier plein de plume : « Tuit estoient de plume *ectos*. »

Ecolorgier, v. Glisser. [Voyez COULEVRIER.] (Gl. du P. Labbe, p. 499. Selon Ménage, il signifie dans le patois angevin tomber en glissant.)

Econtra, adv. Au contraire. Ce mot, formé des mots purement latins *ē* *contra*, se trouve quelquefois dans nos coutumes. « Le franc ne succede point au « serf nec *contra* le serf au franc. » (C. de Troyes, au C. G. I, p. 419.)

Ecorçe, s. f. Grille de fer en usage dans les villages de Bourgogne ; on la suspend par deux crochets à la crémaillère pour faire sécher au feu le bois vert.

Ecoter. [Intercalez *Ecoter*, étêter un arbre, dans le pays de Bombes.] (S. E.)

Ecotier. [Intercalez *Ecotier*, nom du chantre dans certaines églises. (Du Cange, sous *Maccocnivi*.)] (S. E.)

Ecoulé, adj. Ce mot s'est dit d'un soulier dont l'empeigne ne couvre pas le cou du pied. Ménage.)

Ecouromé, adj. Etélé. « Des chesues emon- « dables plantés sur le fossé dont le tronc n'excede « pas dix pieds de hauteur et est *ecouromé*. » (Coul. de Bret. au C. G. IV, p. 415^a.)

Ecoustrement, s. m. Pour accoustrement, dans Perceforest VI, fol. 59^a.

Ecoutemant, s. m. Action d'écouter. (Monet.)

Ecrancer. [Intercalez *Ecrancer*, échancre, dans Thomas de Cantorbéry, page 23 : « La kule « (coule, out sur les bras ; cel ordre voll celer ; Mes « de pans et de manches l'aveit fet *ecrancer*. »] (S. E.)

Ecriné, adj. Echevelé. On a dit d'une sorcière : « Toute *ecrinée* elle exorcice. » (J. Tahir, p. 301.)

Ecriviveuse, adj. au fém. Qui écrit beaucoup. Mot factice de mademoiselle de Villeroy parlant

(1) « Et te baisant mener les boeufs en pasturage, *Escilisser* des paniers et faire du fromage. » (Rons., 793.) Voyez aussi Bergoies de Remy Belleau (t. I, p. 115). (S. E.)

(2) *Eclisser* son fiel, c'est le démembrer. (JJ. 4, fol. 96, an. 1402.)

d'elle-même : « Elle n'estoit pas *ceriveuse*. » (Lett. choisies, 1751, p. 280.) (1)

Ecruche, *s. f.* Ecaille ; ce mot est traduit en latin par *testa*, dans Labbe, p. 529.

Ecstase, *s. f.* Extase. (Oudin.)

Ecstastique, *adj.* Extatique. (Oudin.)

Ecureuil, *s. m.* Ecureuil.

Bone cote ot, et bon mantel :

S'ot deus pelicans bons, et bians ;

L'un d'*ecureil*, l'autre d'aiguisans ;

Fabl. MSS. du R. n° 7218, fol. 229, v° col. 1.

Écullée. [Intercalez *Écullée*, terre qu'on peut ensemeencer avec une écuelle de semence. « Un petit « morceau de verger contenant une *escullée*, ou « environ. » 1578, Aven de La Mothe-Benvron. (Dict. des droits seig. du D. d'Orl. de L. C. de h.)] (S. E.)

Edage, **Edet**. [Intercalez *Edage*, âge (Roland, vers 291) : « Ki dureral à trestut sun *edage*. » *Edet* (étatenn) au même sens au vers 3170 : « Ni ad « Francois n'i perdel sun *edet*. »] (S. E.)

Edatera. A boire. Mot basque. (Rab. I, p. 26.)

Edequines, *s. pl.* « Tous les sujets du bail-
liage et châtellenie de S. Omer, demeurans sur
« les manoirs amazez, ou amazables, estans sur les
« fronts des rues, sont tenuz comparoir à la franche
« vérité des *edequines* qui se tiennent de sept ans
« en sept ans, sans en pouvoir partir, jusques après
« que les arrets qui se prononcent le dit jour soient
« vuidez. » (Coul. de S. Omer, C. G. II, p. 877.)

Ediefiez, *part.* Exalté, loué :

Bien doit estre ton non portout *ediefiez* ;

Et de sains, et de saintes estre glorefiez.

Fabl. MSS. du R. n° 7218, fol. 227, R° col. 1.

Edeil. [Intercalez *Edeil*, noble, mot allemand dans les Gesta Britannorum ; Martène, Anec. III, 1461 :
« De quoy assez li fit par letre, Et par les gens de
« son ostel, Qui lui disoit moult d'un *edel*. »] (S. E.)

Edenté, *adj.* Dentelé. « Le sixiesme (cheval)
« estoit couvert de drap d'argent, et de velours cra-
« moisi *edenté* ; et estoit semé de grosses campanes
« d'argent. » (Mém. d'Ol. de la Marche, II, p. 566.)

Eder, *s. m.* « Peut-être endroit que les habitans,
« et communant d'un village se reservent, quelque-
« fois, pour leur usage particulier, sans permettre
« que l'on s'en puisse servir pour vaine pasture :
« on ne peut mener pasturer bestes, en quelque
« temps que ce soit, es jardins, pasquis, et sembla-
« bles enclos joignans les manoirs et clostures
« d'iceux, que les Allemans apelent *eder*. » (Coul.
de Luxembourg, N. C. G. II, p. 352^b.)

Edicter, *v.* Prescrire : « S'il estoit requis pour
« le bien, et utilité de quelque ville, et communauté,

« *d'edicter*, statuer, mettre sus, et introduire
« quelques loix, ou coustumes nouvelles, se devra
« faire par consentement de notre grand baillif de
« Hainaut, et non autrement. » (Coul. de Hainaut,
N. C. G. II, p. 81^b.)

Edification, *s. f.* Maison. (2)

A ma dame faiz supplication,

Que li plaise moy tant faire d'onnour,

Qu'en sa nouvelle *edification*

Soye logiez.

[Eust. Desch. f. 214 c.]

Edifice (3), *s. m.* Amélioration^A. Etoffes à ramages^B.

^A Améliorations (que fait un détenteur sur un fonds tenu à bail congéable « sont appellées *edifices*, et « superflues, et plus communement droits conve-
« nanciers, ou droits reparatoires. Le bailleur
« s'appelle seigneur foncier, et celui qui reçoit
« domanier, convenancier ou superficiaire. » (N. C. G. IV, p. 444, col. 1.) *Hedificamentum* a le même sens dans Du Gange.

^B Assemblage de fleurs en guirlandes, comme on en voit sur les étoffes à ramages. « Destriers harpa-
« chés de velours azuré, à grans *edifices*. » (Favin, Offic. de la cour de Fr. 3^e race, p. 233.)

« *Bon edefi* » désigne le paradis, la maison de Dieu, dans ces vers où le poète, adressant la parole à la S^{te} Vierge, dit :

Comandez vostre fi,

Qu'i me face habitant

De son bon *edefi*. (4)

Fabl. MSS. du R. n° 7615, t. II, fol. 115, R° col. 2.

Edificient, *adj.* Edifiant, au sens religieux :
« Sainte, et seule trinité, *edificient* bonté, soyes, si
« te plaist, present à mes supplications. » (Chasse de Gast. Phebus, vs. p. 357.)

Edificier. [Intercalez *Edificier*, construire, au reg. II, 61, p. 181, an. 1322 : « Il aient usage... en
« la forest d'Orliens pour *edificier*, soutenir, et
« raparier toutes leurs maisons et edifices. »] (S. E.)

Edifié, *adj.* Solide, assuré. (Gloss. de Marot.)

Edifiement, *s. m.* Construction^A. Maison^B.

^A « Chapelle de petit *edifiement*. » (Chroniq. de S. Denis, II, fol. 130.)

^B Et tant a *edifiement*,

Que moult il puet avoir grant gent. (Part. de Bl. 130 c.)

Au sens moral et figuré, *edifiement* se disoit des sentimens de piété et de conversion inspirés par les discours de quelqu'un. Nous lisons du frère Richard, célèbre missionnaire, qu'il demeura « à
« Paris pour confermer, par predication, le bon
« *edifiement* qu'il avoit commencé. » (Journ. de Paris, sous Charles VI et VII, page 121, an. 1429.)
Edifiement (G. Guiart, vs. fol. 40^b.)

(1) M^{re} de Sévigné donne le masculin *ceriveur*, prononcé *ceriveur* : « Vous avez de l'obligation à Langlade ; mais il parait votre ami en toute occasion. » (13 mai 1672.) (N. E.)

(2) Dans Rutebeuf, il a le sens religieux : « Por plus d'*edification*, Vieng en une religion (II, 127). » (N. E.)

(3) Le sens actuel est au Recueil de Tailliar (p. 511) : « S'il s'entuoit li *edifises* de se maison seroit abattus. » On lit aussi dans Britton (Loix d'Angl., fol. 85^b) : « En tiel cas, serrount les *edifies*, et les plantes, et les semences au Seigneur del soil, par la présompction de done. » (N. E.)

(4) On lit aussi dans Cuvelier (v. 1954) : « Mais li ducs, qui voloit user à son advis, Volt de Rennes veoir trestous les *edefis*. » (N. E.)

Edifier, v. Elever, au propre et au figuré ^A. Planter ^B, introduire ^C, Edifier ^D.

^A On a dit de gens prêts à se soulever, que leurs courages « par ung peu se vouloient *edifier*. (1) » (Chr. de S. Denis, l. II, f. 133 ^b.)

^B *Hedificare vineas* est pour *plantare*, dans du Gange. En Bourgogne, on se sert encore d'*edifier* en parlant des vignes et autres choses que l'on plante.

^C Regardant les jeunes gens comme des vignes encore tendres qu'il faut élever avec soin, l'on a dit *edifier* la jeunesse : « Fait venir, de toutes les parties » du monde, gens instruits pour *edifier* la jeunesse « en bonnes mœurs et sciences. » (Mém. de Du Bell. livre X, fol. 350 ^b.)

^D *Edificet* (S. Bern. Serin. f. mss. p. 26), et dans S^r Léocadie (ms. S. G. f. 29 ^b) :

Certes prelat ne voi nul lui,
Qui les pseudomes *edift*.

Edifieur, s. m. Qui construit, qui édifie. (2) (Eust. Desch. f. 548 ^r. — Voyez les Marg. de la Marg. folio 87 ^b.) *Edifieur* (Britt. Loix d'Angl. fol. 85 ^b.)

Edifième (action). « Quand aucun vend un « serf qui est de telle condition qu'il ne peut arres- « ter en aucun lieu, dont l'acheteur si est decheu « de son achat, par ceste action il doit estre reinte- « gré. » (Boul. Som. rur. p. 165.)

Edit, s. m. Convention ^A, Allégation ^B, Propos ^C.
^A « Il n'ya pas ainsy, ainceüs vous aloürneray « tellement que vous viendrez en prison, par devers « la pucelle, en gerdon de sa vesture. Sire cheva- « lier, dist le daulphin, il pourroit bien estre, si « vous en feray ung *edit* : joustons ensemble deux « lances, à celle lin que se vous m'acabalez de l'ung « des deux coups, je m'en iray en prison par devers « la pucelle : et se je vous puis abatre, je auray la « vesture, sans autre violence. » (Perc. l. f. 151 ^d.)
^B « Entre tous les gens d'armes françois, avoit un « *edit*, que si une piece d'artillerie, ou un homme « seul, par inconvenient estoit arresté, que chascun « s'arrestoit jusques à ce que tout feust à point. » (J. d'Ant. Ann. de Louis XII, p. 44.)

^C « Ils firent comparoir Jean d'Ivy devant Jean « Coustain, et a luy dit Jean d'Ivy, comment il avoit « marchandé à luy d'apporter les poisons, et les « luy avoit apportées : mais ne l'avoit voulu payer, « ainsi qu'il le luy avoit promis, et pour verifiser « ses *edits*, luy monstra ses lettres escriptes de la « main du dit Coustain, et signées de sa main, non « pas une seule, mais plusieurs. » (Monstrelet, vol. III, fol. 93 ^b.)

^D Vers le seigneur du lieu s'adresse, et dit,
Pour Dieu, monsieur, escoutez quel *edict*
Madame tient ; elle extime, en effect,
Masses de chiens pour nulle. (Cretin, p. 76.)

VARIANTES :

EDIT. Villon. Repues fr. p. 15.
EDICT. Grotin, p. 86, 101 et 217.
EDIZ. Ord. III, p. 520.

EDITEMENT. Chr. fr. MS. de Nangis, an 1198.

Editer. [Interealez *Editer*, aux Ord. VIII, p. 338, an. 1399 : « Que il soit *edité* et publié que aucuns « marchans. »] (N. E.)

Edonides, s. f. pl. Prêtresses de Bacchus. (M. de La Porte.)

Edicateur, s. m. Précepteur, gouverneur.
« Soient mis es mains d'*edicateurs* qui les nourris- « sent, et instruisent en la dite religion. » (Mém. de Robt. II, p. 71.)

Ees. Interealez *Ees*, abeilles (Du Gange, sous *Apicularius*) : « Se les *ees* sont en crous de chesne « ou d'autre arbre, l'aurilleor poentescrouser l'arbre « ou eles serout. »] (N. E.)

Eest, s. m. Est, vent du Levant.

Li temps mua, li vent tourna,
Ne pourrent terre avoir, ne port :
Ne sai s'il ourent *est* (3) ou orth. (Rou, p. 209.)

Efermeridiaire, adj. Ephémère. (Oudin et Cotgrave.)

Effable, adj. Qui se peut dire. (Oudin.)

Effacé, part. Passé, terni ^A, Pâli ^B.

^A « On trouve en peu de sacres, doigts gros, et « tendans, à couleur de *bleu effacé*. » (Fouil. Fauc. folio 58 ^b.)

^B Jugés de moy, amant qui congnissiez

Ce est d'amours, et des mauls qu'il y a :

J'emporte tant, tous en sui *effachés*. (Froiss. p. 44.)

Effacement, s. m. Action d'effacer. (Mon. Robt. Est. Cotgr. et Oudin.) « Je laisse au temps seul, et à « l'oubliance des closes passées, à faire l'*effacement* « de leur sang. » (Mém. de Du Bellay, t. IX, f. 285 ^r.)

Effacer, v. Effacer, détruire (4) ^A, Guérir ^B. Terme de jeu ^C.

^A « Les hérétiques *effacer* et extirper, » dans la Chron. de S. Denis. t. II, fol. 170 ^v.

^B Sains, tres sains, appeller se font ;

Mais d'ont ceste sanctité vient ?

Quant à present ne me souvient,

Je ne voy miracle qu'ilz fissent,

Ne maladie qu'ils *effacent*. (E. Desch. f. 526.)

^C **Encheürir** :

Après ce coup la veissiez

Autres coups aller, et teür,

Et flourins aller, et venir :

L'un couchoit de quinze tous frans,

L'autre n'*efface*, et en brief temps

Veissiez coucher si grans morceaulx

Que pleursers en y ot de ceaulx

Qui n'avoient ne croix, ne pille. (E. Desch. f. 392 ^r.)

Affacier (La Thaumass. Cout. d'Orléans, p. 464, an. 1137.)

(1) « Tu es Pieres, e sur ceste pierre ferai m'eglise e ma meisum i *edifiorai* Et les portes d'enfer par li depercerai. » (Th. de Cantorbéry, 79.) — « Sur tous les lieux plaisans et agreables Que l'en pourroit en ce monde trouver, *Edifier* de manoirs convenables. » (Eust. Desch., Bois de Vincennes.) (N. E.)

(2) Christine de Pisan a dit au sien religieux : « *Edifieur* en meurs. » (N. E.)

(3) Dans les loix, p. 248, la forme est *hest*. (N. E.)

(4) Le sens propre est enlever la face : « Sient fait li fil de lui en peril ; en une generation seint *efface* li nims de lui. » (Lib. psalm., p. 169.) (N. E.)

Effaces. *s. f. pl.*

Li quens sait bien qu'il a passez,
Guivres, et serpenz, et de maltez :
Des lions conoist bien les traces,
Et lor tesches, et lor effaces. *(Part. de Bl. f. 145^a.)*

Effaceur. *s. m.* qui efface. Monet : Loys le Carou, fol. 32^b.)

Effaceuse. *s. f.* Celle qui efface. (Monet.)

Effadi. *adj.* Lâche, mol, proprement affadi :

Les bons n'orent pas les cuers *effadis*
Dont le renom velt pardurablement,
Qui conquiert terres, villes, et pais. *(Besch. f. 115^c.)*

Effaintiz. *adj. au plur.* Défaillans. « Perdirent « force sens, et entendement, par l'air qui leur « estoit changé autre qu'en l'isle de vie. Si devin- « drent ainsi comme tous *effaintiz*. » (Percef. VI, fol. 126^a.) On lit plus bas *affoiblis*.

Effamer. *v.* Affamer.

Ne vos diroie mon cuer, fors
Par chanter ;
Ainçois morir me lairoie,
Et de mercy *effamer*
Par consuer. *(Ad. li Bocus, Poët. av. 1300, l. p. 179.)*

Effance. *s. f.* Action d'enfant, dans le Rom. de Rou. ms. p. 56 ; on prononce encore ainsi parmi le peuple en Normandie.

Effant. [Intercalez *Effant*, enfant, au liv. rouge d'Abbeville, f. 53^b : « L'uns vers (verrat, porc) ochist « un *effant*... en le rue S. Gille, pour lequel fait « par grant deliberation de conseil, on trayna et « pendit ledit vers, et fu pendus par les piés, et en « sonna on les trois clokes le vegille S. Vinchent « le mois de jenvier l'an 1323. »] (N. E.)

Effassure. *s. f.* Rature. (Colgrave et Rob. Est.) [Sanz rayure ou sanz *effassure*, de quoi soupeon puisse nestre. Tancrèdes li Ordinaires, f. 97, sur s.]

Effaussié. *adj.* Terme de chasse. « Avient aux « chiens, qu'ilz heurtent du genoil devant de la « jambe derriere, et leur seiche la cuisse, et s'en « perdent : cieux chiens appelle l'en estruifé ou « *effaussié*, etc. » (Chasse de G. Phéb. ms. p. 141.)

Effectual. *adj.* Effectif, réel. Tenur. de Littlef. folio 63^b.) *Effectueux* a le même sens, dans les Œuvres de Théop. l. p. 36, et dans Colgrave.

Effectuellement. *adv.* Effectivement. réelle-ment. (Monet. « Fait bon paroistre pitoiable, loyal, « et humain, et l'estre *effectuellement*. » Le prince de Mach. p. 116.) « Le roy a *effectuellement* observé « ce qu'il leur a promis. » (Ambass. de Bassomp. t. I, p. 205... Voyez Bellievre et Sillery, p. 110 et 294 ; Du Bellay, liv. IX, fol. 280^a. Les Pièces justif. l. VI, p. 272, donnent *effectueusement*.)

Effegence (feste). *part.* « Chevaichoit pen- « sif sur la journée d'armes qu'il attendoit ; car se

« onques avoit esté chevalier, en celle feste le voul- « dra estre ; car tout ce qu'il avoit acquis d'honneur « ès unze tournois passez, ne luy valloit riens, se « à celluy ne passoit tous les autres chevaliers : « ainsi s'en alloit cestuy chevalier pensans sur celle « *effegence feste*, ou il alloit tout chevauchant son « chemin, et bien luy plaisoit ; car il ne sentoit « bachelier qui l'honneur de la feste luy deust oster, « ne empescher. » (Percef. V, fol. 403^a.)

Efféginée. *s. f.* Iphigénie. « Agamemnon « l'empereur des Grecs, sacrifia aux Dieux sa fille « *Ephigène*, sur la marine. » (Al. Chartier, l'Esper. p. 382.) On lit à la marge *Efféginée*.

Effellé. *t. adj.* Bompé : « Brisiée fu, et *effel- « lée*. » (Hist. de S^{te} Leoc. ms. de S. G. f. 32^b.)

Effemination. *s. f.* Faiblesse. (Oud. et Colgr.)

Effeminément. *adv.* D'une manière effeminée. (Oudin et Colgr.)

Effeminer 2^e, *v.* « Selon la custume des Per- « sans, les femmes n'estoient pas reputées femmes « de bien qui se laissoient *effeminer* par adultere. » (Tri. des IX Preux, p. 313^a.)

Efféré. *adj.* Cruel, féroce^a. Fier^b.

^a Voyez Oudin. Colgrave. « Les plus *efférées*

« nations du monde. » (Mém. de Du Bell. V, p. 340.)

^b « N'ha été prince, ny ligne tant *efférée*, ou « superbe qui ait ose courir sus ; je ne dis point sur « vos terres, mais sur celles de vos confédérés. » (Rabelais, l. I, p. 205.)

Efferrura (s'). Lisez *efferrura* et voyez S'EF-FERVER.

Quant fortune *s'efferrura*,
Dieu a povoir de la refraindre ;
Et raison, qui ne doit riens craindre,
Le moy ayder s'essayera.

Classe et Département d'Amours, p. 209, col. 1

Efferver (s'). *v.* S'emporter : « L'autre se *efferve*, « et se trouble. » (Coquil. p. 43.)

Effervescence. *s. f.* Ce mot a été introduit par Descartes. « Toute cette colère étoit enfantine et lui « faisoit dire des choses que le marquis ne diroit « pas... cela s'appelle donc comment dites-vous, « ma fille ? Des *effervescences* d'humeur ; voila un « mot dont je n'avois jamais entendu parler ; mais « il est de votre pere Descartes ; je l'honore à cause « de vous. » (Lettres de M^{me} de Sévigné, VI, p. 257.)

Effestuation. *s. f.* Déguerpiement (3). abandon, proprement l'action de déguerpir un héritage chargé de cens et rentes, en tenant une paille à la main. Cette formalité étoit la marque du dessaisissement, et de là le mot *effestuation* formé du latin *festuca*, paille : « Pardevant les eschevins de la ville « de Brusselles, sont toujours passez, et se passent « encore aujourd'hui, tous les contracts legitimes,

(1) Nous avons *effellure*, rognure de peau blanche pour faire de la colle. (N. E.)

(2) On lit dans Benoit de S^{te} More (ll. 7517) : « Tropete laissez tost abaissier, Femenus o *effemuer*, Qui n'en es mais creuez ne dotez. » Chastelain donne *effemuer* : « Et *s'effemua* avec ces Cypriennes, femmes du subtilart, qui Tendormirent. » (Ducs de Bourgogne, III, 18^a) (N. E.)

(3) Dans une charte de 1287, de la Chambre des Comptes de Lille (Du Cange, III, 124^a) : « C'est werp, raport et *effestuation*, si comme deseure dit est, bien et souffisamment fais. » (N. E.)

« comme d'emphytense, *effestucations*, des permutations, donations, etc. » (Cout. de Bruss., au N. C. G. II, p. 1245.) On lit *ibid.*, p. 1219 : « Sed tum vicissim cogitur venditor de more flestucann, aut stipulam in manibus tenens rem venditam per cessionem in manum iudicis sequistrare, transfere, rendo in eum cuius postulatio a quior fuerit. »

Effestuer, *v.* Déguerpir, abandonner un héritage. Cet abandon se faisoit en jetant une paille ou lenoit à la main. 1. Voyez EFFESTUCATION. On trouve *effestucare* et *estestucare*, dans Du Cange.

Effet, *s. m.* Action ^A. Exploit ^B. Actes ^C.

^A On disoit « Un bon effet, » pour une bonne œuvre. « A mesure qu'un bon effet ², est plus éclatant, je rebas de sa bonté, le soupçon en quoy j'entre qu'il soit produit plus pour estre éclatant, que pour estre bon. » (Ess. de Mont. III, p. 332.)

^B « En venant il fit tout plein de beaux effets, car il y prit force places que tenoient les huguenots dont Mascon en fut une. » Brantôme, Capit. fr. I. III, p. 260.)

^C On a employé le mot *effet* dans les acceptions du mot « acte » étrangères à la signification du mot « action. » Ainsi pour exprimer un acte qui renfermoit des propositions d'accord entre des parties, on se servoit du mot *effet* ; dans les Preuves de l'Hist. de Louis XI, publiées par M. Duclos, les propositions du Dauphin sont intitulées : « *Effet* des choses « de quoy monseigneur se contenteroit. » [Nous disons un *effet* de commerce.]

On disoit :

1. « Prendre *effect*, » prendre intérêt. « Balde « n'avoit pas pris effect au malheur qui estoit arrivé, « pour la perte du navire, lequel estoit en la « possession de Liron ; mais continuant ses coups, « estoit aussi enragé à frapper. » (Mortin Cocaie, II, p. 45. Dans la Normandie, faire *effect* à ce sens.

2. « Faire *effect* de change, » exercer l'office de changeur. « Ne *faicent* aucun *effect* de change dans « la dite ville. » (Ordonn. V, p. 624.) On lit plus bas « faire fait de change. »

VARIANTES : [Le mot est employé dès le xiv^e siècle : « Ne querrai art ou engien, voie ou maniere que li « *effect* des choses presentes, puisit estre destourbés. » (Rec. des Monum. inédits du Tiers-Etat, IV, 58.)]

Effeuillemant, *s. m.* Abais de feuilles. (Mon.)

Effeuiller. Intercalez *Effeuiller*, au Ménagier, I. II, 2 : « En ce temps ne convieint point coaper le « perveil, mais *effeuiller*. » (S. E.)

Effeuiller, *s. m.* qui effeuille. (3. (Monet.)

Effeuileter. [Intercalez *Effeuileter*, ôter les feuilles. « Ils ont vacqué... à *effeuileter*... les « vignes... » 1470, Vignes de l'Orme-Grenier, Brel. des droits seig. du D. d'Orl. de L. C. de D.) (S. E.)

Effeuré, *adj.* Garni de feutre. « Issirent tenans « les espèces es mains, lesquelles estoient *effeurées* « à toutes fortes et grosses rondelles sur la main. » (J. Le Fevre de S. Bemy, Hist. de Charles VI, p. 76.)

Efficace (**par**). Effectivement, réellement. « Elle n'en raporte la milliesime partie de ce qu'en « est *par efficace*. » (Bab. I. II, p. 180.) [L'adjectif est dans Bercheur, fol. 13 : « La crainte des Diex « seroit souverain et tres *efficace* remede. »] (S. E.)

Efficacement, *adv.* Efficacement. (Oudin, Colgrave ; Mém. de Sully, IV, p. 193.) [Aux Ordon. III, 556, on lit *efficacement*.]

Efficacieux, *adj.* Efficace. (Oudin, Colgrave) « Estoit le plus *efficacieux* instrument qu'on eust « pu choisir pour alterer les esprits de la compa- « gnie. » (Mém. de Loh. II, p. 37. — Voyez Eloges de Charles VII, p. 1.)

Toutes voyes je vous diray,
Le plus briefvement que pourray,
Deux raisons assez *efficaces*,
De la noblesse des oyseaux.

Gare de la Bigne, des Déd. MS., p. 150 V^o.

VARIANTES :

EFFICACIEUX. Mém. de Sully, II, p. 165.

EFFICAX. Tri. de la Noble Dame, fol. 30^b.

Effiche (**S**), *v.* ^A Imaginer [du latin *effingere*.]

Ilean douz amis, bien me puis *efficher*,
Que j'aing dou mou toute la mieux vaillant,
La plus courtoise, et la mieux avenant.

Théb. de Nav. Poes. MSS., av. 1300, t. I, p. 400.

^B S'assurer : « Le roy mesmes disoit, en luy *effi-
chant* à ses estriers ; or se gardent desormais
« tous chevaliers trespassans, car ilz aront la jousté
« à moy. » (Percef. vol. III, fol. 119^a.)

Effiler, *v.* Affiler, aiguïser ^A. Affoiblir, épuiser ^B.

^A Donne moy les faveurs de l'attique oraison,
Ou clos ma voix de tenelreux silence ;
Effile mon cerveau de subtile raison,
Ou le sommeil sur ma paresse élance.

Poes. de Loys le Caron, fol. 70 V^o.

^B « Un jour qu'elle estoit au sermon elle oynt le
« prescheur qui *s'effiloit* d'alleguer l'Escriture. »
(Moyen de parvenir, p. 107.)

Effimere, *adj.* Ephémère : « Si je n'ay en villev
« *effimere*. Ce m'a fait divine clemence. » (Villon,
page 43.)

Effimerie, *s. f.* Fièvre éphémère, courbature :

Qu'est ce que dittes de vu bouche !

Que vous estes ore malade,

De maladie grant, et fide :

Ma sner ne vous esbaïsez,

Et telz paroles delaissez,

Ce n'est que une *effimerie*,

Que vous avez, ma sner Marie.

Hist. des Trois Maries, MS., p. 421.

Efflanché, *adj.* Efflanqué. La rage *efflanchée*
est celle qui rend les chiens « couzuz parmi les

(1) On plut en la rompant : « Pour couper tout chemin à nous rapatrier, Il faut rompre la paille ; une paille rompue Rend, à notre gens d'honneur, une affaire couche. » (Molière, Dépit Amoureux, IV, 4.) On lit dans Guillaume le Normand (Hist. lit., XI, 139) : « Et ex festucaverant fideu et hominia que olim fecerant eadem consuli. » (S. E.)

(2) Froissart écrit sans épithète : « Ils ne peuvent amener à *effect* choses nulles que ils emprendent. » (S. E.)

(3) On lit dans un Glossaire cité par Du Cange (III, 420^b) : *Effouilleur*, cueilleur de feuilles, ou qui chante par feuille, ou qui fait son mal de feuille. » (S. E.)

« flanz, comme s'ilz n'avoient mengié. » (Chasse de Gast. Phéb. ms. p. 97.)

Effleuroter, *v.* Diminutif d'*effleurer*. (Voyez G. Dur. à la suite de Bonnefons, p. 90.)

Effloremant, *s. m.* L'action d'effleurer, d'ôter les fleurs. (Monet.)

Efflorer, *v.* Effleurer, ôter les fleurs. (Monet, Nicol, Oudin, Cotgrave, Crelin, p. 256.)

Efflorescence (t), *s. f.* Surface, superficie. (Oudin.)

Effluent. [Intercalez *Effluent*, produisant : « Perfecte bonté *effluent* tous biens. » Chr. de Pisan, ch. V, III, 67.]

Effluencieux, *adj.* Abondant. (Monstrel. t. II, folio 161 *.)

Effoage. [Intercalez *Effoage*, bois de chauffage (focus) : « Bonons l'usaige en nos boys de Voisins au « chapelain qui desservira en la dite chapelle, por « son *effoage*. » (Hist. de Bourgogne, Pr. II, 152, an. 1314.) Aux Ordonnances (VII, 32, an. 1347), on lit : « Les diz homme et femmes auront leur usage « en tous les bois, *effoage* et closure de terres « gaaignables. »] (N. E.)

Effoier, *v.* Foier. « Son maistre luy baillant « la fessée, il *effoira*. » (Faifeu, p. 22.) On a dit en parlant du Régent :

Car pour certain il fut sy empesché
A se *effoier*, que Faieu despesché
S'en est allé, car il ne Fa sceu batre,
Pour la paeur. (Ibid. p. 22.)

Oudin donne *esfoier*.

Effolaiger (s'), *v.* Faire des folies.

Se tu te fais cortois, ne *effolaiges*.

Envers vilain, ne *effolaiges*.

Ovide de Arte, MS. de S. G. fol. 95, V^o col. 2.

Effoncer, *v.* Défoncer. (Oudin, Cotgrave, Le Jouvenel, fol. 85 ^b.)

Effondement, *adv.* Avec profusion, abondamment. (Nicol et Cotgrave.) « Ils le remercièrent « humblement, en baisant la terre et en pleurant « *effondement*. » (Juv. des Urs, Charles VI, p. 105.) *Effondement* (Percefl. vol. VI, fol. 25 ^b.)

Effondré, *adj.* Qui n'a point de fond. De là on a dit : « Fn gros *effondré*, » pour un grand mangeur. (Oudin, Dict. et Cur. fr.)

Effondrer, *v.* Briser, couler à fond ^a. Crever, ouvrir ^b. Verser, répandre ^c. Epuiser ^d. Tomber avec impétuosité ^e. [Il signifie encore : 1^o Abaltre : « Chit qui les somniers *effondrent* et reverserent « Frois de leurs mulés tout chargiés. » (Froissart, II, 104 ; 2^o Défoncer un marais : « Lesquelz mares « porront et poent lesdis religieux tomber et *effon- « drer*. » (Cart. de Corbie, 23, an. 1321.)]

^a « Il cheyt de telle façon qu'il fut tout *effon- « droyé*. » (Chroniq. S. Denis, t. I, fol. 21.) « Qu'on « rompit les ponts, et *effondrast* les bacs, et grands « bateaux. » (J. des Urs, Hist. de Charl. VI, p. 317.)

Faictes mouvoir sur les fleuves marins
Barques, et nefz, galliens, brigandins
Pour *effondrer* (2) ses escumeurs coursaires. (Mar. 59.)

^b En terme de vénerie : « Fay *effondrer* (3) la paux, « et vuider, et très bien laver, et puis decouper « sur le cuir, avec les autres choses. » (Modus et Racio, ms. fol. 32 *.)

^c Il vient alors du latin *effundere*. « Tu es benoist, « sire Dieu, qui as delivré Israel qu'il n'*effondrast* « n'ye mon sang. » (Percefl. vol. VI, fol. 124 *.)

^d Froissart parlant de l'expédition du duc d'Anjou (II, 270 : « Certes il consta tant au duc d'Anjou, qu'on « ne le pourroit pas nombrer, n'eslimer ; et ceux « qui plus luy *effondroyent* son tresor, et sa finance, « ce fu le comte de Savoie, et les Savoisiens. »

^e « Philippe fut le premier qui *effondra* sur la « sacrée compaignie des Thebains. » (Triumph, des IX Preux, p. 768 ^b.)

VARIANTES (4) :

EFF. NDRER. Le Journ. necel. MS. p. 221.

EFFUNDRER. Vig. de Charles VII, p. 111.

ESFONDRER. Poës. Vat. 1490, fol. 111 ^a.

EFFONDROYER. Chr. S. Denis, t. I, fol. 21 ^b.

EFFONDRE. Tri. des IX Preux, p. 271 ^a.

EFFUNDRER. Journ. de Paris, sous Charles VI et VII, p. 37.

EFFONDRER. (5) Fabl. MSS. n^o 7615, t. II, fol. 127.

Effondrière, *s. f.* Fondrière. « Le cheval, par « baire, et flageller, et le beuf, par force d'aiguillon- « ner durement, l'irent hors leurs victuères des « *effondrières*, et mauvais passages. » (Al. Chart. Quadrill. invec. p. 437.)

On disoit « faire *effondrière*, » pour détruire

Quant est d'engins, canons, artillerie,

De bombardes, et telle droenerie

Moult largement en eussiez ven fimer,

Pour desmollir, et faire *effondrière*

De murs, carreaux, et grant templerie

Tant qu'on n'eust pas oy du ciel tonner.

Vig. de Charles VII, t. I, p. 70.

Effondrière Vigiles de Charles VII, t. II, p. 143.)

Effondrière Ibid. p. 111.)

Effondu. [Intercalez *Effondu*, amaigri. (Voyez Fourn.) : « Et estoient leur cheval mort de froit et « *effondu* de povreté et de faim. (Froiss. X, 299.)]

Effonsé, *part.* Défoncé. « Le tonneau de Bioge- « nes étoit *effonsé* d'un des bouts. » (Triumph, des IX Preux, p. 113 *.)

Efforcement, *adv.* Avec effort. Oudin, Colg. Monet. « Les archers estoient illeques tous rengés « sur le chemin, de costé et d'autre, qui trayoient « sajettes à leur pouvoir, et très *efforcément* « contre eux. » (Froiss. I, p. 105.) « Entre les autres

(1) « Duquel [épiderme] la substance est de l'excrement ou *efforescence* reseichée du vray cuir. » (Paré, I, 3.) (N. E.)

(2) « Et avoit *effondré* quatre gros vaisians. » (Froiss., IV, 185.) De même au proximal (V, 263) : « A painne eurent il si tost fait que leurs nefs s'*effondra*. » (N. E.)

(3) « Ne tirez pas, ribaudailles ; car se vous tirez, je vous *effondrerai*. » (N. E.)

(4) On lit dans Alsicamp (v. 6830) : « Del gros du poing li a tele donnée, A pou la gorge ne lui a *effondrée*. » (N. E.)

(5) De même dans Joinville (§ 621) : « Il avoit bien huit cens personnes en la nef qui tuit fussent saillés en gahes pour leur cors garantir, et ainsi les eussent *effondrés*. » (N. E.)

« choses pour lesquelles roys regnent, et royaumes
 « sont gouvernez, convenable chose, soit et neces-
 « saire que princes s'allient ensemble, par lieu
 « d'amitié, et de bienveillance, pour les grevances
 « de ceux qui grever les veulent *efforcement*
 « refraindre, et la paix, et la tranquillité d'eux et de
 « leurs subjez, plus paisiblement pounerchier. »
 Godefroi, Annot. sur l'Hist. de Charles VI, p. 769.)
 On a dit : « Le plus *efforcement* que faire se pourra.
 « Voyez Invent. des joyaux et meubles de Charles V,
 « à la suite de son Hist. par Choisy, p. 550. » Quatre
 « ducs du sang d'Angleterre étant venus à Amiens
 « pour traiter de la paix, en 1394, le roi Charles VI
 « ordonna « qu'ils seroient honorés si *efforcement*
 « qu'on pourroit. » (Froiss. liv. IV, p. 134.) 1

VARIANTES : VOYEZ EFFORCEMENT.]

EFFORCEMENT. Percefor, vol. V, fol. 107^b.

EFFORCEMENT. Ord. III, p. 236.

EFFORCEMENT. Chr. S. Denis, MS. de Nangis, an 1306.

EFFORCEMENT. Modus et Racio, MS. fol. 262 V.

Efforcement, s. m. Effort^A, Prière, instance^B.
 Viol, rap^C, Vexation^D, Renfort^E.

^A La force tout debonnairet.

^B Verra tout leur *efforcement*.

^C Ne n'en fera autre assendellee.

^D Godef. de Paris, MS. du R. n° 6812, fol. 53, V^o col. 1.

[Voyez aussi Garin le Loherain, t. I, p. 126.]

^B « Se bonta dessous une fourme représentation
 « mortuaire qui estoit sus le corps, et joint son chef
 « et sa jonc à la terre qui estoit dessus le corps, et
 « la pria moult diligement, et à grand *efforcement*...
 « et aussi elle s'endormit illec. » (Vie d'Isab. à la
 « suite de Jouv. p. 176.)

^C « Si un homme ravié à force une pucelle, ou
 « vierge, et à force la meine en sa maison, et l'en-
 « ferme, et lors elle soit priée de luy, et luy donne
 « son consentement d'estre violée, cela est réputé
 « *efforcement*. » (Gr. Cont. p. 548. [Voir une rémis-
 « sion pour un cas d'*efforcement* dans les Pièces du
 « règne de Charles VI, H, 214.]

^D « *Efforcements* d'églises, et d'abbayes, » dans
 la Chron. S. Denis, I, fol. 242^b; *vexationes eccle-
 « siasticarum*, dans Suger

^E Le mot est adverbe et signifie instamment,
 d'après M. de Wailly, § 466. « Lors si manda depuis
 « *efforcement* quanque il pot de gent. » (Villehard.
 page 192.)

VARIANTES :

EFFORCEMENT. Ord. III, p. 668.

EFFORCEMENT. Ord. I, p. 549.

EFFORCEMENT. Fald. MSS. de S. G. fol. 15 V^o col. 2.

Efforcier, v. Forlifier^A, Engraisser^B, Animer^C,
 Fausser^D, Usurper^E, Violer^F.

^A Voyez Gloss. de Marot. « Sa maladie erut, et
 « *efforca* tant que li list sa devise, et son lais, et
 « departi son avoir. » (Villeh. p. 14.) « La puissance
 « du roy d'Angleterre fut grandement *efforcée*. »
 J. Le Fevre de S. Remy, Hist. de Charles VI, p. 146.)
 On a dit en parlant des chiens de chasse : « Chiens

« bien dressez, et qui gardent le change, si le cert
 « se lance, et boute devant eux, ils ne sonneront
 « mot; mais s'il y avoit quelques jeunes chiens fols,
 « ils *efforceroient* leurs voix, et renouvelleront le
 « change. » (Fouill. Vén. fol. 42^b.)

^B «...Sangler *efforcet*.

^C De noiz, de plan, et de faine;

^D Le brost desdaigne, et la racine. (Part. de Bl. f. 125^c.)

^E « S'il voit que les chiens brantent les cueves, et
 « flairent à terre, et vont oultre, pourquant qu'ilz ne
 « crient, il puet bien penser qu'il fut la, car pour
 « les raisons susdites, ilz ne peuvent crier, si les
 « doit *efforcier*. » — Chasse de Gast. Phéb. ms. p. 227.)
 « De meme en faconnerie : « Quant tu verras qu'il
 « mengera volentiers, sans ce que on l'*efforce*, si
 « lui donne de la char lavée. » (Modus et Racio,
 fol. 126^c.)

« *Efforcier* un siege est le hâter, » dans les Contin.
 de Guill. de Tyr, Martène V, col. 706.

^F « Preux estoient les deux chevaliers, si *efforce-*
 « *rent* leurs lances jusques ès poings. » (Percefor.
 vol. V, fol. 91^a.) Il signifie aussi « prendre à force. »
 (Voyez Luchesse, Gén. de Bar-le-duc, Preuv. p. 32.)

« Et vist que la serrette de la dite chapelle avoit
 « esté *efforcée* à dagues. » (Ch. de 1406, D. C.
 l. III, p. 13^c.)

^G Ciz reservo vengeance vindicable.

Sur tous les princes qui *efforcet* les droits. (Desch. 104^a.)

« A fant vindrent les deux chevaliers, et voient
 « que les deux tenoient les trois damoiselles, et
 « avoit l'ung mis seille à terre, et la vouloit *effor-*
 « *cer*. » (Percefor. vol. I, f. 42^a.) [Si se resout anes
 « garniz Cels de la ville et afaifiez Et lor peis ont
 « *efforcées*. (Roman de la guerre de Troie, Du Cange,
 t. V, p. 158^b.)]

CONJUGAISON : *Esfort*, au présent de l'indic. « Ne
 « trueve qui de rien *Esfort*. Ne qui de nule bien
 « la confort. » (Fabl. ms. 7218, fol. 125^b.)

VARIANTES :

EFFORCEUR. Modus et Racio, MS. fol. 126^c.

EFFORCEUR. Chasse de Gast. Phéb. p. 217.

EFFORCEUR. Eust. Desch. fol. 303^a.

EFFORCEUR. Poët. av. 1300, III, p. 1223.

Efforceuse, adj. Forcée. « Oncques nulle *effor-*
 « *ceuse* haultesse ne fut sans grand perit. » (Petit
 J. de Saindre, p. 95.)

Efforchissant, part. S'efforçant. (Histoire de
 Beauv. par un Bénédictin, p. 273, tit. de H167.)

Efforcés, part. (Voyez AFFORCIER.) « Sans *effor-*
 « *ciés*, » sang répandu par violence. « De sanc
 « *efforcés*... s'il est d'armes amolues, soixente et
 « cinq sols. » Perard, Hist. de Bourgogne, p. 486,
 an. 1257.)

Efforcillons, s. f. pl. Maladie. « A cause de la
 « douleur provenant du rhume froid, le plus souvent
 « les oiseaux ne peuvent bonnement ouvrir les
 « yeux, ne les tenir ouverts, et de ce mal naissent
 « quelquefois plusieurs autres maladies, comme la

(1) *Efforcement* signifie aussi en forces : « Enjoignez du par nous estroitement que treuit selonc l'estat de chascun...
 viennent appareilliez si soufflisamment et si *efforcement* en armes et en chevaux. » (Ch. des Comptes de Paris, an. 1310,
 dans Du Gange, III, H^o) (N. E.)

« taye en l'œil... et parfois leur en vient la pepie
« en la langue qui s'appelle les *efforcillons*. » (Fouil.
Faucon. fol. 15 *.)

Efforges, *s. f. plur.* Tenailles, pincettes, du
latiu *forceps*. [Comparez *forces*.] « Une barre de fer
« pour rostir, des *efforges*, un gorfrier, un garde feu
« de fer pour les enfans. » (Cout. de Valenciennes,
au N. C. G. II, p. 257.)

Efformier, *v.* Fourmillier. (Du Cange, Gloss. de
Villehard.) « Lors veissiez la cité de Constantinople
« mult *efformier* des Venitiens, et des Pisans, et
« d'autres gens. » (Villehard. p. 193.) [M. de Wailly,
§ 466. édite *esformier*.]

Effort, *s. m.* Forcés, troupes ^A. Aide, secours ^B.
Esforcium a le même sens dans Du Cange.

^A « Assembla le roy son ost, et ses *efforts* (1. de
« toutes parts. » Chron. S. Denis, t. II, fol. 22 V*.)
« La pucelle partit à tout son *effort*. » (Hist. de la
Pucelle d'Orl. p. 512.)

^B « Requiert... leur *effort*, pour aller faire la dite
« execution. » Ord. V, p. 620.)

Expressions remarquables :

1° « A grand *effort*, » pour à grand peine. « Pour
« ee que jeunesse habitoit en elle, à *grant effort*,
« là où les demoiselles luy desconsoient sa manche,
« elles ne pouvoient arrester, tant avoit la chair
« tendre, et chatouilleuse, et la se demenoit, et
« esbatoit comme jeune qu'elle estoit. » Percefor.
vol. V, fol. 44 *.)

2° « Avoir *par effort*, » arracher de force. « Il la
« salua moult courtoisement. » Sire, dist elle, c'est
« *par mon effort* que j'ay ceste saluacion. » « Ma
« chere dame, dist Lyonnel, je ne vous vneit des-
« dire, mais je n'osoye venir devant vostre
« presence. » Percefor. IV, fol. 6 *.)

3° « Par *effort*, » par force :

Tout homme armé doit estre, *par effort*,
Cruelx avant, piteux après victoire. [E. Desch. 109 *.]

4° « *Effort* de taverne, » violence au cabaret.
« De l'*effort* de taverne, sept sols d'amende. » (Per.
Hist. de Bourg. p. 186, an. 1257.)

Effouage, *s. m.* Somme que chaque feu ou
famille doit payer. (Borel.) [Voyez EFFOAGE et
FOUAGE.]

Effoudre, *s. m.* Foudre.

Un *effoudre* (2) du ciel i va le jour kiant.
Poés. MSS. avant 1300, t. IV, p. 1367.

Jalousie est trop merveilleuse,
C'est une branche perilleuse,
Et qui trop poet un coer confondre :
On le doit crenir comme *effoudre*. (3) [Froiss. p. 11 *.]

(Voyez Ph. Monskes, page 589; Histoire des Trois
Maries, en vers, p. 375, et Vie des SS. Sorbon. LX,
colonne 53.)

Ainc noïstes *esfoudre*, orage, ne tempeste,
Demener si grant noise. [MS. n° 7218, fol. 343 *.]

Effoudrer. [Intercalez *Effoudrer*, éclairer :
« Tantost commença à toner et à *effoudrer* si dure-
« ment, que toute la terre en croilloit... Uns *effoudres*
« feri si durement la mere del'enfant. » (us. S. Vict.
28, fol. 365, *.)] (N. E.)

Effoucil, *s. m.* Part, portée, profit et croit du
bétail. (Laur. Gloss. du Dr. fr. ; Gloss. sur les Cout.
de Beauv. ; Ménage ; Borel ; Corneille, sous *Effocil*.)
« Si peut prendre et lever l'*effoucil*, revenu, et
« escroist du bestail nourry du domaine, et mes-
« tairie tenuz de luy à foy et hommage. » Cout. du
Maine, au C. G. II, p. 127. — Voyez FÉUILLE.)

Effourcher, *v.* « Metz les cuisses d'ung cerf
« contre terre, jointes l'une à l'autre, si que la
« queue du cerf soit contremont ; puis *effourche*
« les deux jambes du cerf par devers la queue. »
(Modus et Racio, fol. 16 *.)

Effraie, *adj.* Effroyable, affreux, épouvantable ^A.
Terme de Venerie ^B. [V. EFFREER. C'est le participe
passé de *effraer*. (Joimville, § 512 : « Li maîtres
« dist ces choses au roy, dont li roys fu forment
« *effraez* (ému, surpris). »] (N. E.)

^A « Est grand orreur et laide chose et *effrée* que
« de les oir aller. » (Modus et Racio, fol. 92 ^b.) On
lit *effroyé* au fol. 50 ^b.

Tout fust la bataille ajoustée
Qui le jour fu moult *effraie*. [R. du Brut, f. 31 ^b.]

^B Le ms. 7615, t. II, fol. 146 ^a, donne *esfraë*.

Or vous ay icy devisée,
Tout o mieux que j'ay avisée,
La maniere comment se font
Les chasses des cerfs qui ne sont
Encore brumy, ne frée,
Mais quant ils sont plus *effrée*,
Et qui sont frée, et brumy,
Un homme oroient tot homny. [Font. Guèr. Vén. p. 44.]

Effraie, *s. f.* Fressaie, oiseau de nuit et de mau-
vais augure. (Monet et Cotgr.) Budé Ois. p° 119 ^b)
donne *effraye*.

Effraieure, *s. f.* Épouvante. « Pleurs gemisse-
« mens, cris *effraieures*, hurlemens, maledictions,
« blasphemens, murmure. » (Les Tri. de la Noble
Dame, fol. 316.)

Effraiche, *s. f.* Bidelle de charrette. « Print un
« baston appelle *effraiche*, ou rielle de charette. »
Trés. des Chart. reg. 172, pièce 12, an. 1419.)

Effratée, *adj.* Empressé. « Une *effratée* de
« perruquiere de la mesme rue, voulant donner son
« advis. » (Caquets de l'accouchée, p. 151.)

Adonc quant les Angloys la virent,
Et qu'ilz en sceurent la verité,
Par despit tantost s'enfouyrent,
Et fut chascun bien *effraté*.

Vig. de Charles VII, t. I, p. 151.

Effray, *s. m.* Bruit, clameur qui effraye ^A.
Pompe, faste ^B. Trouble, agitation de l'âme ^C. Terme
de fauconnerie ^D.

(1) On lit déjà dans Roland (str. XLIV) : « N'assembleroit Charles si grant *esfort*. » (N. E.)

(2) « Lors virent l'bruant comme *effoudre*. » (Couti, v. 141.) (N. E.)

(3) Ces pierres d'engien leur buskoient si grants horions que ce sambleit *effoudres* qui descendist dou ciel. » (Froissart, Chron., IV, 261.) (N. E.)

^A Dedens avoit cinq cens Angloys,
Dont estoit chief maistre Courson ;
Qui, apres plusieurs grans *effroyz*,
Si se vint rendre à l'ameçon.

Vég. de Charles VII, t. II, p. 82.

« Lors pendamment que les choses se demenoient
« ainsi, courroit une voix, et un *effray* (1) parmy Londres,
« en disant ainsi, on tuele roy, on tue le roy,
« et le maire. » (Froiss. liv. II, p. 142.)

Mes joy desrompre moult fort
Les arbrisseaus, par dables moi,
Et eut-on un peu d'*effroi*,

Si me doutait que gens n'eüst
Illuce, et c'on ne m'i sceüst. (Froiss. Poës. p. 4 v.)

« Plus que j'ar avant fist un grand *effroy* en son
« logis. » Petit J. de Saintré, p. 29.)

^B Sa maison pas n'estoit si forte
Que celles sont lui et li jours
Ou noz seigneurs font leurs sejours :

A pie vouit sans nul *effroy*,

N'avoit cheval, ne paleffroy,

Maiz nu baston en sa main tient,

Moult humblement. (Hist. des Trois Maries, p. 378.)

^C « Ainsi s'enamoura le roy Scapial de la pucelle,
« mais tandis qu'il estoit en tel *effroy* (2) d'amours,
« il cuyda aller celle parl, tant desiroit parler à
« elle. » Percef. VI, fol. III v.) On a dit aussi de la
parure simple des Trois Maries (p. 213 :

Ne portent pas guimples d'orffroy,
Pour les hommes mettre en *effroy*.

^DS'est trop près de la paroy,
Et le faulcon bate d'*effroy*,
S'il se pend, ne l'en blasmez mye,
Car ce luy fait cil qui li lye.

Gace de la Bigne, des Déd. MS. fol. 90 v.

Expressions à remarquer :

1. *Effroy* du boys. En vénérie, c'est le bruit sourd
que l'on entend dans les bois.

Ne doit nulz bons lesser sa garde

Qui à *Veffroy* du boys regarde,

Car on voit souvent avenir.

Bestes, pour l'effroy, souvenir. (F. Guér. Vén. p. 20.)

2^e Cloche de l'*effroi*, c'est-à-dire le beffroi. « Que
« l'on n'eüst à sonner nulle cloche, sinon celle de
« l'*effroi*. » (Lettres de Pasq. t. I, p. 41.)

VARIANTES :

EFFROY. MS. n^o 7218, fol. 272 r.

ESEROY. MS. n^o 7989², fol. 69 v.

EFFROY. Les 15 Joyes du Mar. p. 198.

EFFROIS. Ph. Mouskes, p. 418.

ESFROIS. MS. n^o 7989², fol. 48 v.

EFFREOIR. Borel.

EFROIR. MS. n^o 7988², fol. 90 b.

ESFRÉS. MS. n^o 7989², fol. 48 b.

Effrayement. *adv.* Avec effroi, d'une manière
effrayante. (Cotgrave.) « Si leur convint tourner le
« doz, voüssissent ilz, ou non ; si se frapperent
« dedans le chasteau si *effrayement* que, quant ilz
« deurent passer le pont, plusieurs furent noyez. »
(Lanc. du Lac, III, fol. 17 v.) « Son regard n'estoit

« jamais arrêté, ne eslevé vers les cieulx, mais
« derriere, et à costé geckoit ses yeulx *effraye-*
« *ment*. » (Al. Chart. l'Espér. p. 265.) *Effrèment*
(Gér. de Nev. 2^e part. p. 18.) *Effrayement* (Alec.
Rom. fol. 95 v.)

Effrayeuse, adj. au fem. Effrayante. « Adone
« Gallehault, en voyz terrible, *effrayeuse*, luy dist
« horriblement : rendez moy mon escu. » (Alector,
Rom. fol. 99 v.)

Effrèance, s. f. Frayer. On a dit de S. Louis :

Souffri plu de maus outremer

De duel, d'angoisse, et d'*effrèance*,

Qu'omme né qui regnast en France. (Guart, f. 53 v.)

Effrèc, adj. Cruel, féroce. [Variante orthogr.
d'EFFRÆ] « Longuement luy avoit ris, et monstré
« prospérer faveur, mais à ceste heure le cuida
« renverser, car elle le livra ès mains de cest *effrèc*
« et effréné peuple qui, à puissance, de toutes pars,
« le vindrent enclore, et cruellement l'assaillirent
« de trait à main, d'ars, et arbalestres. » (Hist. de
la Tois. d'Or, I, f. 126 v.)

Effrèer, p. Effrayer, épouvanter. (Monel, sous
Effraier, et Oudin.) « Si s'effrè commencent à *effrèer*,
« et à desconfire. » (Villehard. 147.) [M. de Wailly
édite *esfrèer*, § 359.]

Je lo dame qui ne croie

Ceaus ki si se vont hastant

D'avoir ce qu'en attendant,

Desert cil qui, de cuer, proie

Car haus desirs moule ploie

Boin am, et fait joiant ;

Mais faus drus, quant on li noie

Son vouloir, tantost s'*effrèe*,

Et vait une autre acointant

A cui fausement dosnoie.

Menies, Poës. MSS. av. 1300, III, p. 1651.

VARIANTES :

ESFROIER. MS. n^o 7218, fol. 331 v.

EFFROYER. Font. Guér. Trés. de Vén. p. 44.

EFFRITER. Gloss. des Art. d'amour.

Effreinte, s. f. « Un cert qui sera au meismes
« pays, s'en pourra bien aller de l'espave, *eteffreinte*
« des chiens, et ce ne sera pas le droil. » (Classe de
Gast. Phéb. ms. p. 218.)

Effrenation, s. f. Emportement. (Cotgrave
et Oudin.)

Effréné, adj. Excessif. « Le nombre des procu-
« reurs qui n'a guères jusques à présent a esté, et
« encores est *effréné* (3) en noz cours de l'eschi-
« quier, et ailleurs, en si grant multitude que les
« ungs ne peuvent vivre pour les autres, et tiennent
« tousjours les procès en longueur, à la grant foule
« de nostre peuple, sera reduict à nombre compe-
« tent. » (Ord. à la suite de l'Anc. Cout. de Norm.
folio 43 v.)

Effrenement, adv. D'une manière effrénée.

(1) De même au t. III, 250 : « Il orent grant *effroi* de gens. » Au reg. JJ. 86, p. 222, an. 1358, le sens est sédition : « Comme Guillaume Lanyeux demourant à Duellz, ait esté comme capitaine avec plusieurs autres du plat pays d'environ, aus *effroiz* qui, d'ordonnement et n'a guères, ont esté faiz par lesdites gens contre les nobles dudit royaume, à abatre en plusieurs lieux forteresses, et dissipet leurs biens et aucuns mettre à mort. » (N. E.)

(2) Le trouble mène à la frayerie : « Uns si grans *effrois* et tels paours et hideurs les prist. » (Froiss., III, 298.) (N. E.)

(3) On lit au *dialogue* (Gregoire le pape (xii^e siècle) : « Maintes fois vult malvoïseuse crenmors sembler humilité et *effrenet* orguez franchise. » (N. E.)

(Oudin et Colgrave.) « Courl *effrenement* où le vice « l'appelle. » (Nuiets de Strap. II, p. 335.) (Voyez Clém. Marot, p. 202.)

Effresler. [Intercalez *Effresler*, aux Miracles de Coinci (D. C. II, 15 *): « La grans cloche de no « clochier qui ne se degne mie lochier, se n'est pour « fu on pour meslée, Bristié fu et *effreslée*. »] (S. E.)

Effressurer, v. Oter la fressure, au figuré: « Ils ont sublimé, *effressuré*, et hypocondrillé la « jurisprudence. » (Moyen de parv. p. 120.)

Effricher, v. Terme de fauconnerie. « Il a l'ori- « fice du fondement constipé, et luy deult; à ceste « cause il *effriche* avec le bec, tant qu'il en fait « saillir le sang, et l'escorche. » (Fouill. Fauconn. folio 83 b.)

Effriqué, adj. Fringant, éveillé. « Voità une « jeune *effriquée*, chaude tout ce qui se peut, fretil- « larde, éveillée, lascive, et du tout encline à Venus. » (Contes de Chol. fol. 199 *.)

Effriser, v. Briser, mettre en pièces. (Nicol. Monet, Colgr. Oudin, Ménage.) [Rapprochez EFFRATER et voyez EFFRUITIER.]

Por un poi de science, que Diex lor a prise,
Fait un potiers un pot, puis avient qu'il le brise :
Li potiers prant la terre, et despiece, et *effrise*,
Puis en refait un pot d'autre tele guise :
Dont ne fait Diex ce pot, et si fait le potier.
Chanteplesse, MS. de S. G. fol. 101.

Ce verbe, qui est actif dans le passage cité, est neutre dans celui-ci : « Ung corbaunt volant en l'air « laissez choir une roque de terre, qu'il portoit « entre ses ongles, dessus la teste d'Alexandre, « laquelle lanstot s'*effroya*, et departit en petites « pieces. » (Tri. des IX Preux, p. 139 b.) *Effrisier* (ms. n° 7218, f. 312 *.) *Effroisser* (La Salade, f. 22 *.) *Effroyer* (Tri. des IX Preux, 139 b.) *Effrouer* (Mon. Colgrave.)

Effroncher (s'), v. S'écrier :

Hains tient sa fame par la tree ;
Et cele qui de duel esprent
Son baron par les cheveux prent ;
Si le saché que tout l'embronche ;
Au pais le voit, en haut s'*effronche*,
Pour enhardir dame amieuse. [MS. 7218, f. 50 *.]

Effrontement, adv. Effrontément. (S. Bern. Sermon. ms. p. 38.) *Effrontement* (Id. page 203 : « *Effrontement* et sottement appareilliez por parler, « isnels por enseigner et tardis por oïr. »)

Effrontement, s. m. Effronterie. (Rob. Est.)

Effronter, v. Casser le front, la tête ^A. Faire rougir ^B.

^A *Effronte*, muret, et assonime
Tant de peuples qu'il n'en est somme. [Desch. f. 429 *.]

^B Nule povretez ne m'*effronte*,
Tout mo mal oublit, et mesconte ;
Mes la povretez est le honte ? [MS. 7218, f. 64 *.]

Effroyer, v. Frotter, du latin *fricare*. En vénérie, on dit :

Qu'environ de la Magdaleine,
Le cerf muse, et tel vie mainne,
Que souvent aux arbres s'*effroye*. [F. Guér. Ven. p. 44.]

Effruiter, v. Effriter. En termes de jardinier, c'est ôter le fruit de quelque chose, amaigrir une terre, l'épuiser. (Oudin et Colgrave.) Ensl. Desch. fol. 292 ^b, donne *effruiter*.

Effueillement, s. m. Action d'effeuiller. (Cotg.)

Effueilla, part. Qui est sans feuille. Epithète de tronc, dans Mart. de la Porle.

Effumer (s'), v. S'évaporer. « Ainsy verroit on « eslever, et avoir lieu la franchise de parler à un « ehaqu'un ; plusieurs s'*effumeroient* en paroles « libres. » (Moulboure. Gages de Bat. f. 38 *.)

Effusé, adv. Avec effusion. (Oudin et Colgrave.)

Effuser, v. Verser, répandre. On a dit des cou- leurs du soleil couchant :

Luisit le soleil, et nuit et jour,
En sa chaleur, en sa clarté ;
Mais il est vray que l'obscurté
Des montaignes, et la hautesce
Du firmament, et la rodesce
Que le soleil va pourprenant,
Des terres le va *effusant*,
Quant il vient aux occidentaux,
Et lors va, par autres ventaux,
En une autre partie ronde
Où il entamine le monde. [E. Desch. f. 470.]

Effustement. [Intercalez *Effustement*, char- pente, au reg. II. 127, p. 212 (an. 1385) : « A peine « voyoit l'en à cetebrer et faire le divin service en « aucune des chapelles et oratoires d'icelle eglise « par les *effustemens* des edifices des maisons. »] (S. E.)

Effutaige. [Intercalez *Effutaige*, bienvenue payée par les garçons charpentiers à leurs compa- gnons : « Lesquelz compagnons conclurent aller « veoir ung autre charpentier... pour lui demander « son *effutaige*, comme ilz disoient estre la cons- « tume entre les charpentiers de par de là, quant « ilz changent atelier nouvel. »] (II. 195, p. 543, an. 1471.) On trouve aussi *affutaige* (II. 197, p. 7, an. 1468) : « Item que les compagnons qui voul- « dront ouvrir desoubz maistres, seront leunz de « paier anzidz maistres douze deniers pour leur « *affutaige*. »] (S. E.)

Efflation, s. m. Gonflement. L'usage des fèves étoit défendu aux Pithagoriciens, parce que « ceste « viande avoit grande *efflation*, chose contraire à la « tranquillité nécessaire à l'esprit qui cherche « verité. » (L'Am. ressusc. p. 325.)

Efflaxier, v. Terme de manège, tourner un cheval légèrement. (P. Labbe, p. 486.)

Effracer. [Intercalez *Efracer*, déchirer, au reg. II. 120, p. 275, an. 1382 : « Iceluy Biset procedant « de pix en pix le pril et ahert par tele maniere qu'il « luy *efraça* mantel, chaperon et amusse. »] (S. E.)

Efroncé, adj. Efforcé ; il traduit le latin *enixa*. (P. Labbe, p. 499.)

Egagement, s. m. Action d'égayer. (Monet.)

Egailer (s'), v. Ecarter, éparpiller. Ce mot est

encore en usage dans la Touraine. (1. On disoit d'un arbre qui tend ses branches :

Entre tout un ormeau qui devant luy se panche,
Et s'*égaille* outrageux de maine verte branche
Embellie à l'entour de pampre, et de raisins.
Eflaçant les honneurs de tous arbres voisins.
(Euv. de Baif, fol. 229 R^e.)

Egaillier R. du Brul, fol. 48^b.)

Egalable, *adj.* Qu'on peut éгалer. (Monet et Oudin.)

Egalemeut, *s. m.* Supplément de partage^A. distribution, répartition^B. (Monet, Oudin, R. Est.)

^A *Egalatio*, dans Du Gange. En termes de coutumes, *egalément* est l'action de rendre égal un partage de biens, en déchargeant un lot plus foible pour charger un lot plus fort. « Si en faisant le « partage du fief, les tenanciers avoient fait *egalément* de rentes, sans appeller le seigneur, le dit « *egalément* luy sera signifié, et monstré par les « tenanciers, lequel le pourra faire reparer, s'il est « trouvé que le dit *egalément* ne soit justement « fait. » (C. de Bord. au C. G. II, p. 669.)

^B « Toutes personnes, de quelque qualité qu'elles « soient, qui procederont à departement, et *égail* « de deniers, et audien des comptes de paroisse, « ne prendront aucune chose, pour leur depense, « vacation et salaire, sur peine de concussion, fors « le notaire, ou le clerc qui escrira le dit departe- « ment. *égail*, et comptes lequel sera payé de l'escri- « ture seulement. » Proc. verb. de la Côt. de Bret. au C. G. II, p. 831.)

Egaleur (par). En revanche. (Quintilien Gens. page 227.)

Egalisation, *s. f.* L'action de rendre égal.

Egaliser, *v.* Rendre égal. (Monet, Corneille, Nicot, Colgrave, Oudin, Rob. Est. — Voyez aussi Du Gange, sous *équilivre*.)

VARIANTES [se rapportant à éгалer] : *Egualer* (Colg. Diet. *Égalé* Per. Hist. de Bourg. p. 412, an. 1229.)

Egalité, *s. f.* Egalité, niveau; *équalitez*, dans S. Bernard, répond à *equalitas*. « Trois chaines « tendues sur la riviere, la premiere, demi pied « dedans l'eau, la seconde en l'*égalité* de l'eau, et « la troisieme deux pieds dessus. » (Monstr. vol. I, folio 268^b.)

Egauge, *s.* Action d'éгалiser les parties dans une transaction. D. Morice. Hist. de Bret. col. 984, an. 1262.

Egau, *adj.* Éгал. (Colgrave, Robert Est. Nicot.) « Je reviens à ma description de façon plus équita- « ble, et plus *égale*. » (Ess. de Mont. t. I, p. 290.) Un droit est appelé *taille de l'egal*, dans la Cout. de Brét. « Les bourgeois de la bourgeoisie de la « dite ville et fauxbourgs du dit Chateaufort ont « reconnu, audit demandeur, la *taille* appelée la

« *taille de l'egal*, et les autres droits qu'ils doivent, « et sont tenus payer au dit demandeur, à cause de « leur bourgeoisie. » (La Thaum. Cout. de Breri, page 178.)

On disoit aussi adverbialement :

1^o « A l'*egal*, » pour également. Le capitaine Malanour dit, en parlant de lui :

Je suis craint à l'*egal* sur la terre et sur l'onde.
L'illusion, Com. de P. Corn. act. 3, sc. 8.

2^o Par *egal*, = également.

Terre tint cinquante anz et trois plus ; par *egal*
Dex craint, et ama le pere esperital. (Rou, p. 141.)

3^o « Demourer *egal*, » demourer neutre. (Mém. de Du Bell. liv. V, fol. 156 R^e.)

VARIANTES :

EGAL. S. Athan. Symb. fr. 2^e trad.

ESGAL. Oudin.

ESGALL. Nicot.

EQUAL. Rab. IV, Nouv. Prolog. p. 53.

ESWAL. S. Bern. Serm. fr. p. 31 : [A nos prelaiz et à nos

esuals et à nos sorpiez.]

EWAL. S. Bern. id. p. 3.

EWALES. S. Bern. id.

IVEX. (2) S. Athan. Symb. fr. MS. 2^e trad.

IVEX. id.

Egaulté, *s. f.* Équité. (Skinner, voc. forens ; Nicot, Colgrave et Oudin.) « Faire *égaulté* à chacun, « rendre justice à chacun. » Sans monie, ne pour- « roit il le monde bonnement estre gouverné, ne « faire droite *égaulté*, à chacun de ce qui est sien. » (Ordonn. t. II, p. 340.)

Ja non oghe mesesdance,
Mais, en altre sens, m'envir,
Quant en vos non truis *egance*,
Et mout val mais à jehir.

Synons d'Autic, Poës. av. 1300, t. III, p. 1230.

VARIANTES :

EGAUTÉ. MS. du R. n^o 6812, fol. 81^e.

EQUALITÉ. (3) L'Am. ressucc. p. 58.

EQUALITÉ. Sag. de Charron, p. 296.

EGANCE. Poës. MSS. avant 1300, t. III, p. 1233.

Egaument, *adv.* Également^A. Équitablement^B. « Riches estoient tuit *egaument* Els'entraimoient loiaument Les simples gens de bonne vie. (Rose, v. 9559.) — « Vint livres de rente annuelle et perpé- « tuelle, à distribuer *egaument* à ceux qui seront « au long des dites messes. » (J. 140, p. 93, an. 1391.) (N. E.)

^B « Semblablement du seigneur Jean Jaques, « lequel nous a bien et *egaument* traitez sans « différence de personnes, en punissant plus tost « les siens que les autres. » (P. Desrey, à la suite de Monstr. fol. 100^b.)

VARIANTES :

EGAUMENT. Ord. t. I, p. 186^a.

EGAGEMENT. Modus et Racio, fol. 102^a.

EQUABLEMENT. Sag. de Charron, p. 258.

EWALEMENT. S. Bern. S. fr. MSS. p. 3.

Egener. Intercalez *Egener*, 1^o Nuire. (Ord. VI, p. 148, an. 1375 : « En quy le commun de la dicte

(1) Quant les Vendéens se dispersaient en tirailleurs, ils s'écriaient : « *Egaillez-vous!* » Dans la vallée d'Yères, la forme est *épaillier*. (N. E.)

(2) C'est la forme la plus régulière [*equalis*] ; on lit aussi dans les Lois Normandes, 25 : « Il metrad [ie bétail] en *ivel* main d'ici à que il seut *drauerd*. » (N. E.)

(3) « Tous les met en *égalité* Quant à l'estat d'humanité. » (Rose, 18800.) (N. E.)

« ville et du pais d'environ, qui achate sel en la dicte
« ville, a eslé et est moult fraudé et *egné* par lesdiz
« vendeurs. » 2° Diminuer. (Ord. IX, 312, an. 1407 ;
« Sans grever partie ou *egner* son droit. » (Voir
ESEXER.) (N. E.)

Egent, *adj.* Pauvre.

Il est commis à toutes gens,
Tant aux riches, comme aux *egens*,
Et si va tout le droit chemin,
Sans ce qu'il soit à nul enclin.

Gace de la Bique, Des Débits, MS. fol. 19 r.

Egestion, *s. f.* Déjection. « Les entrailles de
« poule, avec les plumes, dilatent le boiait qui vuide
« la digestion de l'oiseau, et seche l'humidité super-
« flue, laquelle ne peut saillir par l'*égestion*, et
« emulissement de l'oiseau. » (Fouill. Fauconn.
folio 64 v°.)

Eggle, *s. m.* Aigle. « Pour prendre oyseaux qui
« meugent charognés, comme l'*eggles*, corbeaux,
« escouilles, et liex oyseaux. » (Modus et Ratio, us
fol. 174 b.) *Egyle* (Id. fol. 198 r.)

Egipanes, *s. m. p.* Dieux champêtres. Ce mot
est formé de *pan* et de *aiç*, *aiçôs chèvre*. « Semi-
« dieux, panes, satyres, sylvaux, follets, *egipanes*,
« nymphes. » (Rab. IV, p. 120.) Voir Colgrave.

Egiptiaque, *adj.* Egyptien. (Colgrave.) « Che-
« veux poinconnez, et longuets à l'*égyptiaque*. »
(Contes d'Entrap. p. 354.)

Eglegie. [Intercalez *eglegie*. église, dans le
Conseil de Pierre de Fontaine, ch. 24, art. 52.]

Eglijer. [Intercalez *eglijer*, au reg. JJ. 128,
p. 176, an. 1385 : « Lequel coup vint en *eglipaal*
« sur le bras, et le entama jusques à l'os. »] (N. E.)

Eglise, *s. f.* Temple ^A. Couvent ^B. Biens
d'église ^C. *Glise*, dans S. Bern. répond à *ecclesia*.
On lit dans les Loix Norm. : « *Saint yglise*, mere
« *ygglise* de paroisse, et *ygglise* de religion. »

^A Ce mot s'entend de toutes sortes d'assemblées (2) ;
puis du lieu même où l'on s'assembleroit, des temples.
(Vig. de Charles VII, l. 1, p. 230.)

^B 3) Le duc de Bourgogne, après avoir délivré la
reine Isabelle qui étoit comme en prison à Tours,
va, avec elle, entendre la messe dans une *église* hors
la ville nommée Marmoutier ; « après ils disnerent
« ensemble en la dicte *église* en grand liesse. »
(Monstr. vol. I, fol. 256.)

^C Les biens qui appartiennent à l'église furent

usurpés par les laïques, qui se rendirent maîtres
des paroisses de la campagne dans le XI^e siècle et
inventèrent une distinction entre *église* et autel ;
par *église*, ils entendoient le temporel, et par
« autel » le spirituel. (Félib. Histoire de S. Denis,
page 125.)

On disoit :

1° « La grande *église*, » la cathédrale. Le roy
Louis XII dina, en 1510, « dans la grande *église* »
à Tours, où il tint assemblée du clergé. (Lettre de
Louis XII, l. II, p. 32.)

2° « Mere *église* (4) de paroisse, » *église* paroissiale.
(Voy. Du Cange, sous *ecclesia mater*, p. 5 b.)

3° Enfants d'*église*, enfants de chœur. « Commien-
« erent trois petits *enfants d'église* avec un
« teneur, une très douce chanson. » (Math. de
Concy, Charles VII, p. 669.)

Proverbes et particularités. (5)

Trois choses sont tout d'un accord,

L'Église, la cour, la mort :

L'*Église* prend au vif et du mort. (Ap. p^r Hérod. p. 624.)

L'*Église* fait la teneur, sans droiture,

Noblesse tient la courte, sans mesure. (Ibid. p. 624.)

(Voyez Oudin, Colgrave) [et Le Roux de Lincy
(I, 27) : « Qui est près de l'*église* est souvent loin de
Dieu. Prov. du XV^e s.]

[En 1382, d'après les pièces inédites du règne de
Charles VI (I, 33), Jean d'Albi, chanoine de N. D. de
Laon fut blessé par l'écuyer Raoulain Poiré qu'il
accablait d'injures : « Sacha un badelaire... l'ac-
« taint on bras un petit, dont il chey un petit de
« sang en ladite *église* ; laquelle a pour ce eslé
« tenue pour pollute, et l'a convenu reconcilier. »
A la même époque, on fortifiait les églises comme
au XI^e siècle : « Forteresse de l'église de Lumeau
« en Beauce (H. 89). » Il en étoit de même à Pont-
sur-Yonne en 1418 (H. 82). Les églises n'étaient pas
respectées des pèlerins : Voyez au même ouvrage
(H. 237, an. 1385, une scène scandaleuse dans
l'*Église* de N. D. des Barres, bailliage d'Orléans.) (N. E.)

VARIANTES :

EGLISE. Loix Norm. art. 24.

EGLISE. Rab. t. I, p. 103.

EGLISE. Chr. S. Den. t. II, fol. 173 b.

EGLISE. Carpentier, Hist. de Cambrai, p. 28, an. 1237.

EGLISE. Rec. de Besse, sur Charles VI, p. 157.

EGLISE. Poës. MSS. av. 1300, t. IV, p. 1345.

EGLISE. Prov. du G^e de Bret. (6) MS. de S. G. fol. 114 r.

EGLISE. Duchesne, Gén. des Chasteig. p. 28, an. 1246.

EGLISE. Villehard. p. 49.

(1) « Et lores sera renouvelée la teue jovente, aussi comme de l'*egle*, » (XII^e siècle, Psautier, Brit. Mus., fol. 122.) Thomas
de Cantorbry donne le féminin (165) : « Mais ja de cele *eglesse* le reis mar dutera ; Jamais en altre lui ne midifiera. » (N. E.)

(2) Et par suite d'une paroisse : « Ieux mariez qui estoient taverniers alerent boire et essaien en l'*eglesse* d'Ardin, qui est
forte des vins de Malbe Rataunde. » (JJ. 127, p. 1, an. 1385.) (N. E.)

(3) Il signifie encore : 1° Presbytère : « Le suppliant et son compaignon entrent dedans l'*église*, en laquelle ils trouverent
une femme, qui se disoit chambrière du curé dudit lieu de fricy, couchée en ung liet. » (JJ. 190, p. 117, an. 1400)
2° Ermitage : « Ung hermite qui... faisoit sa demeure en une petite *eglise*, nommée N. D. de Primecube, près Sommieres. »
(JJ. 195, p. 152, an. 1467.) (N. E.)

(4) « Li cors le roi [Henri II d'Angleterre] fu atournez et enseveliz, et fu portez à Rouen en Normandie, et fu enfouiz
en la *mere église*. » (Ménesret de Reims, § 27.) On disoit aussi : « Tuit furent detracelié dedans le *maistre église*. »
(Saxons, c. 23.) (N. E.)

(5) On disoit en 1474, d'après M. Marchegay (Lettres miss. orig. du Chartier de Thouars, p. 11) : « Avoir d'homme d'*église*
et fromage fondu s'il n'est pas chaud, il est perdu, s'il n'est-à-dire si on ne se hâte d'en prendre possession, il disparaît
bien vite. (N. E.)

(6) C'est un proverbe au Villain (voyez Leroux de Lincy) : « Cil est bien de l'*Église* Qui le sien i divise, Ce dist li
villains. » (N. E.)

YELLESSE. Roum. de Brut, MS. de Bombarde.
EGLISE. Ord. t. I, p. 324.

Egnatius, s. m. p. Nom de religieux. « Moyens, « Jacobins, Jesuites.... » Theatins, *Egnatius*, Amadeans, Cordeliers. » Rab. t. IV, p. 84.]

Egne, s. f. Aine. Menet, Rob. Estienne, Cotgr.)
Egnye Labbe, p. 508.] Comp. le provençal actuel
Engue, lat. *inguenem*.]

Carvyle (Charybde) horrible, en gouffres effroyans
Scylle, en mastins aux *egnes* avoyans. (Ibid. f. 50 v.)

Egobuer, v. Ecobuer. V. *escobature*.] « Les
« tenanciers à domaine concevable, » qui sont les
« fermiers de la Bretagne, » doivent acquitter les chef-
« rentes, et autres charges deues au seigneur du
« hief, ou autre, s'il n'est au contraire conditionné
« par leur bail à domaine, et doivent le droit de
« champart, et de terrage, quand ils *egobuent* à la
« cinquième gerbe communement, s'il n'y a paction
« expresse de plus ou du moins. » (Coul. de Bret.
N. C. G. IV, p. 410 v.)

Egorgement, s. m. Action d'égorgier. (Monel.)

Egraffigner, v. Ecrire mal. Egratigner ^o.

^a Voy. Ménage et Borel, au mot *esgraffigner* qu'il
explique « par écrire peu lisiblement en égrati-
« gnant. » On trouve *sgraffignare*, en ce sens, dans
Du Cange. « Trouveront façon d'effacer, d'*egrassi-*
gnier, de rompre, de falsifier tous les livres qu'ils
« purent trouver de la dite science. » Contes de
Chol. t. I, p. 98.)

^b Voir Dict. de Corneille.) « Se rendirent à luy
« sains, et saulves, excepté Eusthenes, lequel ung
« des geans *avoit egraphné* (1) quelque peu au
« visaige. » (Rab. t. II, p. 245.)

Egraigner, v. Faire une petite brèche à un
couteau. « Si l'estoc, ou espée de l'un de nous, ou
« de tous deux rompt, ou *egraigne* (2, en faisant
« les dites armes, celui à qui sera advenu le dit cas,
« en pourra reprendre une autre. » (Expilly, suppl.
à l'Hist. du Chr^o Bayard, p. 445.)

Egrater, v. Egratigner. « Lors prist la pucelle
« à mordre, et *egrater* le chevalier, et à crier
« ainsi que se elle fut hors du sens. » (Perceforest,
vol. II, fol. 4^o.)

Egre. Intercalez *egre*, aigre, avide dans Parto-
nopex, v. 5770.] (S. E.)

Egrege, adj. Respectable, du latin *egregius*.
Les notaires du Dauphiné et de Savoie donnent ce
titre aux personnes les plus qualifiées de la bour-
geoisie. (Nicot et Cotgr.) Il semble ici désigner des
personnes de qualité. « Libelles diffamatoires con-
« tre les officiers du roy, et personnes *egreges*. »
(Gr. Cout. de Fr. p. 25.)

Egrès, s. m. Sortie. [Comparez l'anglais *egress*.]
Du latin *egressus*. Dans les Tenures de Littleton, les
mots « frank entre, *egrès*, et *regrés* » paroissent
signifier franche entrée, sortie et retour; dans le

chapitre « Tenant a volunt », on lit : « Si le lessée
« emblea la terre, et le lessor après l'embler, et
« devant que les blées, et avra frank entre, *egrès*,
« et regrés a seier, et de carrier les blées, pour ceo
« qu'il ne scaivoit à quel temps le lessor voloit ent
« sur luy. » (Tenures de Littl. folio 14^b.) « Si un
« mese soit cessée à un home à tenir à volunt, par
« force de que le lessée entre en le mese, deins
« quel mese il porta ses utensiles de meason, et
« puis le lessor luy ousta, uncore il avra frank
« entre, *egrès*, et regres en le mese, per reasona-
« ble tems de carier ses biens, et utensiles, si
« come homme seise d'un mese in fee simple, fée
« taile, ou por terme de vie, lequel ad certain
« biens deins le mese, et fails ses executors, et
« devie, quecunque, après sa mort, ad le mese,
« uncore les executors averont frank entre, *egrès*
« et regrés de carier hors de m. le mese les biens
« leur testator, per reasonable temps. » (Ibid.)

Egrévé, adj. Fatigué. « Ils sont desormais las,
« *egrevés*, épuisés. » (Contes de Chol. fol. 197^b.)
En Touraine, on dit *egravé*, d'un bœuf outré de
fatigue.

Egritude, s. f. Maladie.

A ceste reigle afferment valetude
Vrays medecins, le maling seducteur
Nul signe y vit d'origine *egritude*,
Dont le premier parent fut producteur. (Cretin, p. 12.)

Egroter, v. Etre malade. « A la mort *egro-*
tans, » malades à la mort, dans la Chr. de Nan-
gis, an. 1250 : « *egrotans* de moult diverses
« manieres. » (Ibid. an. 1271 ; voy. Cretin, p. 226.)

Egrun, s. m. Verjus ou fruit acide. (Du Cange,
sous *acrumen* et *egrumum*.) « La charretée de
« *egrun*, se elle est déchargée à Orlens, elle doit
« 5 deniers..... le *egrun* a Sainte Crois, et à Saint
« Ladre ; le *egrun* qui croit dedans la banlieue, ne
« doit point de coustume, se la charge ne vaut
« quatre deniers, ohol..... le *egrun* qui vient à
« Orlens par Loire, se home d'Orlens la moine, il
« doit trois deniers ohol. » (Anc. Cout. d'Orl. à la
suite de Beaum. page 472. — Voyez *agras*, *aigrest*,
aigrun.)

Egure, s. f. Jument. Mot languedocien. (Ménage
et Cotgr.) *Eque*. (Thaum. Cout. de Berri, page 102.)
Esque. (Rab. t. IV, p. 55.) [Voyez *equé*.]

Eguille. [Intercalez : 1^o *eguille* de Navarre dans
le Compte d'Edouard Tadelin de Lucques, mercier de
Philippe de Valois, 1342 : « n. pièces de cendaulz
« vermeiltz en greime... pour fourrer .iiii. chemises
« à pointes; failles à l'*eguille* de Navarre. » 2^o *Eguille*,
obélisque dans Oct. de S. Gelais (D. C. II, 153^o) :
« Pres cette eglise a un grande *eguille* de fin por-
« phyre et dessus une pomme. »] (S. E.)

Egyptien. [Intercalez *egyptien*, bohémien, au
reg. JJ, 484, p. 376, an. 1453 : « Plusieurs *Egypt-*
tiens, vulgairement nommez Sarrazins... arrive-

(1) On dit encore *graffigner* dans l'ouest, pour *égratigner* : « Les petits chiens de son pere mangeoient à son escuelle... il (Gargantua) leur mordoit les oreilles ; ilz luy *graffinoient* le nez. » (Rabelais, I, II.) (S. E.)

(2) On dit encore : « Ce rasoir *égène* bien, » quand on l'écrèche pour l'éprouver. (S. E.)

« rent à l'entrée de la ville de Cheppe en entencion
« de y estre logiez ; entre lesquelz en y avoient
« aucuns qui portoient javelines, dars et autres
« habillemens de guerre... en tout jusques au nom-
« bre de .60. à .80. personnes. » Les Fabl. ms. de
S. G. fol. 3 v^e donnent *Egiphtien*. (N. E.)

Egyptiennes, s. f. p. Bohémiennes. « Beli-
« tresses qu'on appelle *Egyptiennes*. » (Nuit de
Strap. II, p. 247.)

[L'*Egyptienne* dict la bonne fortune à autrui et
la malheureuse ne cognoist la sienne. (xv^e siècle,
Prov. Leroux de Linex, I, 286.)]

Ehloigue. [Intercalez *chloigue*, délai, aux Assi-
ses de Jérusalem, ch. 35 : « Convient au plaïdoier
« ses fuites et ses eschampées et ses *chloignes*
« faire. »] (N. E.)

Ehousses, s. f. p. Droit casuel, le même que
« eschoile. » « Item que mon dict seigneur tient
« en foy et hommage du roy nostre sire sa dicte
« terre, et baronnie de Linieres, en laquelle il a
« droict de servitude, de nouveaux adveus, aubey-
« nages, *chousés*, espaves et confiscacions d'icelles,
« toutes fois et quantes que le cas y advient. » (La
Thaum. Cout. de Berry, page 202.) Il faut peut-être
lire *chousés*.

1. Ei, exclamation.

Ei mi tient li maus d'amer,

Haro ; je n'i puis durer.

Chr. du xiv^e siècle, MS. de Boob, fol. 212.

2. Ei. 1^o Finale des substantifs en *e*. On lit
« hospitalitei » pour hospitalité, dans Duchesne.
Gén. de Bar-le-Duc, page 37, an. 1270, « volonteï »
pour volonteï, p. 31.

2^o Finale des participes en *e*. On lit « ainnei »
pour ainei, « creanteï » pour créanteï, et « asseïz »
pour assez, dans Duchesne, Gén. de Guines, p. 284,
an. 1241.

Eians, s. m. p. Gens. (Borel.)

Eil, s. m. Œil.

Vous avez langue dorée ;

À l'argent, non au droit *yeil*. [E. Desch. f. 69 v.]

« Bien savez com il a disloïement ouré vers son
« seignor, et vers son frere, que il li a tes *e/s* traiz
« et lotu son Empire. » (Villeh. p. 56.)

Belle où il n'a K'enseignier,

Biance, vermeille come flor,

De rose ki naist de rosier,

Es vairs, riens, fresce colour.

Andr. Gontred. Poët. MSS. av. 1300, t. III, p. 1121.

Ele a cors bien fait,...

Sorciz enarhies,

Vers *eus* qui restancelent. [Poës. av. 1300, IV, 1427.]

Ses vis est frès, colorés,

Le vairs, loce bien assise.

M^e Gaultiers d'Argies, Poët. MSS. avant 1300, t. III, p. 1112.

Une femme voulant faire évader son galant, sans
que son mari, qui étoit borgne, le vit :

... Sa bouche a mes *euers*, et mi *huil* m'ont trahi.

Mort m'a mes *euers*, et mi *huil* m'ont trahi.

Guesc. Brulés, Poët. MSS. av. 1300, t. I, p. 68.

« Traisrent la prison où l'empereur Sursac estoit
« qui avoit les *ialz* traiz. » (Villehard. p. 71.)

... J'aim cele qui prier n'osecroie.

Ne je n'ai *oeill* si hardi qui la voie. [Chans. de Thib. 79.]

Les *oiz* li creva, puiz l'occiat. [Rou. p. 306.]

On a dit :

1^o « Mettre ses *e/s*, » regarder fixement.

Gil li met adez el visage

Ses e/s, pour miner sa beauté. [F. S. Germ. f. 86 v.]

2^o « A cu *veaus*, » à vue d'œil. [Fabl. mss. du R.
n^o 7665, I, fol. 67 v.]

VARIANTES :

EIL, MS. n^o 6812, fol. 75 v.

EL, Fabl. MSS. S. G. fol. 5 v.

ELS, Ibid. fol. 54 v.

ELZ, Chastie Mus. MS. de S. G. fol. 107 v.

Es, Andr. Contred. Poët. av. 1300, III, p. 1121.

EX, Borel, Corneille.

EUL, Rob. Est. Gramm. fr. p. 114.

EULX, Chans. de Thib. p. 100.

EULG, MS. n^o 6812, fol. 1 v.

EULZ, Poës. av. 1300, I, p. 271.

EUZ, MSS. n^o 7645, I, fol. 63 v.

EUS, Poës. av. 1300, IV, p. 1355.

EULE, Rob. Est. Gramm. fr. p. 114.

EUZ, Am. et Jalous, MS. de S. G. fol. 111 v.

EX, Poës. av. 1300, III, p. 909.

ELS, Borel.

EAUX, Id.

IOU, Ph. Mouskes, p. 115.

ILAZ, Chastel de Goney, Poës. av. 1300, I, p. 113.

HEIL, Chans. de Thib. p. 97.

HECIL, Fabl. de S. G. fol. 61 v.

EUIL, MS. n^o 6812, fol. 57 v.

UEIL, Enst. Desch. fol. 131 v.

UEIL, Ph. Mouskes, p. 441.

OEL, Gil. li Vin. Poët. av. 1300, III, p. 993.

OEF (lisez *oeb*), Poët. du Vat. n^o 1490, fol. 6 v.

OEX, Baude de la Kakerie, Poët. av. 1300, III, p. 1218.

OES, Poët. av. 1300, IV, p. 1365.

OIZ, Brut, MS. p. 306.

OILL, Fabl. S. G. fol. 52 v.

OIELL, Chans. de Thib. p. 79.

OUEIL, Adans li Bocus, Poës. av. 1300, IV, p. 1403.

OEUZ, Enst. Desch. fol. 286 v.

OEULS, Ibid. fol. 70 v, etc.

OEUL, J. Le Fevre de S. Remi, p. 36.

OEILS, Rab. IV, p. 3.

OEILZ, Id. p. 63.

OEITL, L'Am. ressusc. p. 211.

Eller, v. regarder. *Oviller*, dans Oudin.

En terre li frons me moille ;

De larmes le font moïllier

My œil qui ne font qu'*œillier* :

La vue me trouble, et breille.

[E. Desch. f. 69 v.]

Emparar, v. Remparer, fortifier. [V. EMPARER.]

« Arrivay en l'un des chasteaux nommé Verset, et
« l'autre avoit a nom le Lut, et certes tons deux
« estoient mal *emparés*, et povrement edifiés. »
(Le Jouvenel.)

Enfermeté. [Intercalez *Einfermeté* pestilante,
peste, dans les Chron. de S. Denis. (H. Bouquet, III,
225.)] (N. E.)

Einne, s. f. Aulne. « Drap de vint quatre *ein-
« nes*, » dans les Ord. des R. de Fr. t. III, p. 587.

Einsseins, **Binssi**. [Intercalez *Einsseins*,
Einssi, ainsi. « Et il soit *einsseins* que les habi-
« tans et manans de la paroiche de Nesploy... »
(1387.) — Ordonnance du grand maître des eaux et
forêts.) — « Et estoient *einssi* signées. » (1359,
Usage du seigneur de Gaudigny, Biel. des droïts
seig. du D. d'Orl. de L. C. de D.)] (N. E.)

Elr, finale de l'infinifit : *demaudeir, demoreir*. Duchesne, Gén. de Guines, p. 291, an. 1266.

Elral, s. m. Aire à battre le blé. [Voyez *ERAL*.] (Du Cange, sous *circulus*.)

Elreau. Intercalez *Elreau*, maison rustique avec ses dépendances : « Onze *elreaur* assis à Ville-rusche, ou les stagiers qui y demeurent... Item « *Elreau* qui fut Perrin Chenan. » D. C. III, 637, an. 1566. (N. E.)

Elisage, s. m. [Voy. *ESSAGE*.] « Item il a esdites « fermes, brebiage de liers an en liers an, services « de seonneurs, en aoust, services de herces, et de « charnes, et la court et *elisage* I, qui sont priez « esdites fermes 40. sols. » L'echart. de 1310, dans Du Cange, III, 652. »

Elsi, adv. Aussi.

Beiroit soit seinz esperiz.
Qui maint, et d'ore, et el filz,
Qui m'a doné, soe merci,
De mon seignor la grace cisi. [Part. de Bl. f. 124 v.]

Eissabarta, v. Emauder les arbres, en languedocien. (Borel, sous *essarter*.)

Eissagun, v. Faire partage des bêtes. (Voyez *ESAG*. — *ESAGUN*. Mot languedocien. (Borel, sous *eviguer*.)

Eissalet. Intercalez *Eissalet*, vent du S. E. sur la Méditerranée; Atlas catalan de 1375 le nomme *aveloch*. « Item don Stephanus de sancto Paulo « patronus alterius galeæ consuluit, quod non est « ad presens tempus ad navigandum cum dictis « galeis in Catalonia, cum sit *eissalet* et sit ventus « contrarius. » (Charte de Marseille, an. 1291.) (N. E.)

Eit. Finale de l'imparfait *aveit* et *tevit*. Duch. Gén. des Chasteign. p. 28, an. 1246.)

Ejectement, s. m. Dépossession : « breve de « *ejectement* » est un bref d'exclusion. « Le maner « est, l'un deux teignent le gard des terres, ou tene- « ments, duront le non-age d'un enfant, si l'un « ousta l'autre de son possession, il que est onsté « avera breve de *ejectement* de gard de la moitié. » (Tenur. de Litt. fol. 73 v.)

Ejunction, s. f. [Lisez *epinjection*.] « Que par « sbl. une cause principale qui seroit intentée pour « fons d'heritage d'entre le pretendant droict en « iceluy, el l'occupant, et possesseur, doit surseoir, « durant la cause d'*ejunction*, et evocation de « gardant. » (Cont. de Tourn. G. G. II, p. 955.)

Ek, s. m. Saumon. Fanchet, Langue et Poës. fr. p. 10. En allemand, ce mot signifie poisson en général. (Ménage.)

1. El, art. [En le. *El* se transforme en *ou*.] Nos anciens auteurs n'2 s'en servoient très souvent. Borel cite le Roman de Rou :

Grans fu la cor ens *el* palais.

El demain, par matin, leverent. [MS. n° 7989², f. 54 v.]

« Par le droit qui est commoins à tous *el* roiaume « de France. » Beaumanoir, p. 2.) « *Elles* pars où il « voudra. » (Ord. I, p. 549.) « *Els* la vostre volenté. » (Poët. av. 1300, IV, p. 1582. — Voyez *ibid.* p. 1362 ; Fanchet, p. 113 ; Villeh. p. 17.)

« *El* endroit. » envers, à l'égard. (Carpentier, Hist. de Combray, p. 28, an. 1233.)

« *El* lemoignage de vérité, » en lemoignage de la vérité. (Du Bouchet, Gén. de Colig. p. 58, an. 1268.)

VARIANTES :

ELS. Poët. av. 1300, IV, p. 362.

ELLES. Ord. I, p. 549.

AL. Marbodius, col. 1649.

AO. Loix norm. art. 42.

2. El, pron. Il, lui ^A. Autre ^B.

^A Puis est montez sur le toit *el*.

Si le desueuvre en cel endroit. [F. S. G. f. 54 v.]

On trouve *els*, dans Villehard. p. 24 et 42 ; *entz* et *eus*, dans la Nef des fols, fol. 85^b. Nous lisons « l'une d'*entz*, » dans Brant. D^r III, p. 152. *Et* étoit pluriel et singulier tout à la fois, dans les Fabl. mss. de S. Germ. folio 82^b, et dans les Poët. avant 1300, t. IV, p. 1299.

Les Poëtes se servoient souvent d'*el'* ou d'*el'*, pour *elle*, ou *elles*, selon la mesure du vers. (3)

Herauld adone la nouvelle amonencer ;
De la defaicté, oultre plus, commenderent
Faire les feux ; qui fut chose accordée
De meilleur cuer, qu'*el'* ne fut commandée. [Mor. 194.]

On trouve *el'* pour *elles*, dans les Œuvres de Des Portes, p. 219.

Si amenez eos damoiselles ;

Il vuet voir com *el'* sont beles. [MS. 7615, l, f. 143 v.]

^B [En ce sens, il vient d'*aliud* : « Par *el'* n'estes « venu. » (Roland, vers 3397.) « Il ne volioit *el'* « que le bataille. » (Froissart, VIII, p. 33.) « Quand « Bulorx a veü que Bruus *el'* n'en fera. » (Brun de la Montagne, v. 2969.) (N. E.)

...N'i entendoit *el'* ke bien. [MS. 7989², f. 241 v.]

Cil s'en tourna, ne pot faire *el'*,

Et si revint à son hôtel. [F. MSS. S. G. f. 1 e.]

Je n'ai *el'* que refus de soi.

[Froiss. p. 10 v.]

Neiz si sergent le haïoient,

El' à grand enmy le servoient,

Tant l'avoient trouvé cruel ;

Mais il n'en osoient faire *el'*. [Brut, f. 28 v.]

v. doners li covient payer,

Ne s'en pot pal *el'* eschaper. [F. S. Germ. f. 4 v.]

De là, on disoit :

1^o « Un et *el'*. » d'une façon et d'autre :

Assez lour dist, et un, et *el'*. [Rou, p. 234.]

Assez fu qui ly a compté,

Et d'un, et d'*el'*, la vérité. [Brut, f. 67 v.]

Et d'*ouo*, et d'*el'* assez parlerent. [Ph. Mousk. p. 680.]

2^o « Avoir *el'* à ordir, » avoir autre chose à faire :

Comment, fait il, quel parlement

Tenez vos et à ceste gent ?

Moult ont *el'* et *el'* a ordir,

Que parlement *el'* a tenir.

Parton. de Bl. fol. 156 R^o col. 3 [Bl. V. 6329.

(1) C'est l'aisance, le droit d'user sur le bien d'autrui de ce qui n'est pas à vous. (Voy. Du Cange, *Eisiammentum*.) (N. E.)

(2) Voyez Roland, v. 151, 159, 601. (N. E.)

(3) « [L'espée] qu'*el'* ne fu enruinjé ne tresalée. » (Aiol, v. 517.) (N. E.)

3° « Avoir a *el* entendre, » avoir autre chose à faire. Guillaume Longue-Epée, duc de Normandie, pendant une chasse, demande à des moines de quel ordre ils sont :

Cil l'en disent la verité,
Et offrirent leur carité,
Mais li dus n'en vol mie prendre,
Quar il avoit a *el* entendre :
Et, si com il ala hiescer,
Si fu abatus d'un sanglier.

[*Mousk. p. 371.*]

VARIANTES :

- EL, Fabl. MSS. de S. G. fol. 50 c.
EL. Marbodius, col. 1640.
ELE. pour *elle*. S. Bern. Sermon. fr. MSS. p. 204.
ELLE. Brut, fol. 14 a.
HEL. Hist. des Trois Maries, p. 95.
EHEL. Villehard. p. 119, en marge.
EL. S. Bern. Sermon. fr. MSS. p. 20.
ELS. Borel.
ELS. Loix norm. art. 9.
ELX. Villehard. p. 38.
ESS. MS. n° 7987, fol. 49 a.
EZ. Ord. I, p. 565.
ELS. Marbodius, col. 1642.
ELES. Duchesne, Gén. de Chastil. p. 59, an. 1268.
EAUS. Assises de Jérus. Préf. p. 1.
IAUS. Adans li Boens, Poës. av. 1300, IV, p. 1424.
LAUX. Id. ibid. p. 1407.
YAULX. Desch. fol. 335 a, col. 1.
YAUS. Froiss. Poës. p. 278 b.
YAUX. Desch. fol. 164 c.
AX. Fabl. de S. Germ. fol. 5 c.
EAX. Id. fol. 48 a.
EAX. Poët. av. 1300, IV, p. 1662.
EES. MS. n° 7298, fol. 218.
EALS. Gacé de la Bigne, des Doul. t. 48 b.
EALLS. Perard. Hist. de Bourg. p. 514, an. 1396.
EAUX. D. Morice, Hist. de Broi. col. 958, an. 1254.
EEX. Du Houchet, Gén. de Cologny, p. 58, an. 1268.
EELS. Froiss. Poës. p. 116 a.
EULX. Cretin, p. 135.
ECLS. Font. Guér. Vén. p. 64.
Ei nom de mon pere. D. Morice, Hist. de Bret. col. 1012, an. 1268.
ULS. Perard, Hist. de Bourg. p. 486, an. 1257.

Elaboratoire, s. m. Laboratoire. (Oud. et Colgr.)

Elaboration, s. f. Elaboration (Colgrave.)

Elabourer. [Intercalez *Elabourer*, dans Rabel.

(Garg. I, 'Prof.) : « La nouvelle est alement *elabouré* » à perfection de nature. »] (S. E.)

Elacher, v. Lâcher. (V. ALACHER.) Il est pris au figuré dans les vers suivants :

Amour fraudant la grace favorable
Qui s'*elachoit* de ton clin précieux,
A delandé le voile de ses yeux,
De son regard m'épasant misérable. (*Loys le Car. 23 a.*)
Mais telles amours sont de naige

Tost *estacie*,

Ou de glace d'une nuitié,
Qui rompt à coup par la moitié. [*Al. Chart. p. 662.*]

Elacion, s. f. Hanteur, orgueil^a. Fasto, luxe^b.
^a (Monet, Oudin, Colgrave, sous *Elation*.)

Des povres, aujourd'hui me mervel
Qui se mettent en cete *elacion*,
Que d'orgueil sont sur tui, et non pareil
Dont de plusieurs ont l'indignacion. [*E. Desch. f. 127.*]

C'est foingnement d'umilité,
Qui a de tons poins rebonte
La tumeur, et l'*elacion*
de vaine cogitacion. [*Ibid. f. 512 b.*]

v.

^a Saiges grans noces ne feront,
Ne chiens de chace ne tendront.
Nabit de grant *elacion*. [*E. Desch. f. 437 a.*]

Prince, qui veut bien garder sa closture,
Et maintenir triumpant *elacion*,
Sans alterer sa domination,
Doit faire arrest aus bournes de droiciture.
Chasse et Parquet d'amours, p. 27, col. 2.

Elacion. (Chasse de Gast. Phéb. p. 370.)
Elacion. Fabl. mss. du R. n° 7218. fol. 319 b.)

Elaisoy, s. m. Polissoir, flattoir. (V. ALISER.)
[Le verbe *elaiser* est encore employé.] Ce mot est au figuré, dans D. Florès de Grèce (Ep. p. 4) :
« Se relira en France ou il apporta ce vieil livre
« francoys pensant que, par le lire et relire sou-
« vent, il apprendroit plustot la langue du pais ou
« il deliberoit vivre et mourir ; et parcequ'il y avoit
« desjà mis grand'peine, et qu'il n'y pouvoit rien
« comprendre, n'y entendre (pour estre le parler
« de ce cieldu heurenx, passé par l'*elaisoy*, et polis-
« seur des langues plus disertes, et relirés du
« brusq'ancien) me pria que le voulsisse lire. »

Elanguir, v. Affoiblir, ralentir.

Jamais de te servir la fortune, ou malheur.
Elanguira mon ame d'amour pleine. (*Loys le Car. f. 70 b.*)

Elargconner, v. Effeuiller la vigne. (D. C. sous *Podare*.)

Elargissement, s. m. Liberté, permission.
(V. ESLARGISSEMENT.) « Le quint sera à celui qui
« l'aura pris, si *elargissement*, congié, et licence
« ne ly a esté donné, par les generaux maistres de
« noz monnoyes, de le porter en aucunes de noz
« monnoyes. » (Ord. t. II, p. 280.)

Elavasse. [Intercalez *Elavasse*, lavasse, au reg. JJ. 72, p. 309, an. 1308 : « Disoie encores que lidiz
« religieux [du mont S. Martin] me grevoient ès c
« qu'il avoient tourné par un certain cours les
« yanes tourbles hors de leur dit vivier de Makin-
« court, et ainssy par temps d'*elavasses*. » On
« pourrait lire de *lavasse*, mais il n'en est pas de
« même au reg. JJ. 53, p. 50, an. 1313 : « Se il ave-
« noit que li yanne du dit biés s'encressent par
« *elavasses*. »] (S. E.)

Elavé, adj. Ce mot se dit encore, en quelques provinces, de couleurs qu'un lavage semble avoir affaiblies. Salmve (Vén. fol. 58) dit qu'un bon chien doit avoir « un poil vif, et non *elavé*, ny aussi « blanc, à cause que les chiens de ces deux sortes « de poil apprehendent les froids. »

Elaver, v. Déremper. « Il faut choisir les temps
« où un cerf puisse appuyer son pied sur la terre
« ferme, qui ne soit pourlant, ni trop dure, ny trop
« molle, et où le sentiment s'y conservera quatre,
« cinq et six heures, pour les jeunes chiens; pourvu
« qu'il ne vienne point de playe qui les *elave*. »
(Salmve, Vén. page 61.) « Une grande nuée peut
« tomber à l'improviste qui *elavera* les voyes du
« cerf. » (Ibid. p. 156.)

Ele. [Intercalez *Ele*, 1^{re} aile : « Que il n'avoient
« *eles* ne laut ne quant (Aiol, v. 371.) » — « Chils
« dus [d'An]u] se tenoit communément à Paris, et

« supportoit desous ses *elles* les Parisyens (Froissart, s. I, 464), « c'est-à-dire les ballait. De là la locution *sus elle*, sur le flanc : « Et vous tenrés sus « este et reconforterez nos bataillies là où vous les « verrés brailer (Id. VII, 34). » 2^e branche de cerf : « Uns trop biaux chers et à douze *elles* (Id. X, 69). » (N. E.)

Election, s. f. Choix, élitte. « La fut accordé « que le duc de Lancastre auroit, à coustables du « royaume d'Angleterre, entre mille et douze cens « lances, toutes gens d'*election* (I). » (Froissart, liv. III, p. 108; voy. Hist. du Th. fr. t. II, page 384.) On a dit de la synagogue :

Entens, selon les livres, bone solacion ;
Quant Messies vendra, perdez votre *election*.
Fabl. MSS. du R. L. n.º 2718, P. 342, V.º col. 1.

1. Electre, s. f. Mixture d'or et d'argent. (Oudin, Cotgrave; Pezron, Antiq. des Celtes, p. 386.) [V. ELLI ME.]

2. Electre, s. Ambre. (Marbodus, col. 1658, art. 24.)

Electuaire, s. m. Confiture faile avec du vin exprimé du raisin noir. (Ménage.) On dit à Metz *lataire*. [Voy. LECTAIRE.]

Eleessé, adj. Alezé, en blason. « La croix *elees-« sée* » est celle dont les quatre extrémités ne touchent pas le bord de l'écu. (Voy. Pel. J. de Saintré, p. 444, note de l'éditeur.)

Elegie, s. f. Ce mot est dû à Lazare de Baiff, poète du dernier siècle. « Mais d'avantage Lazare « de Baiff a donné à nostre langue le nom d'*epi-« grammes*, et d'*elegies*, avecq' ce beau mot com-« posé aigre-doux, afin qu'on n'attribue l'honneur « de ces choses à quelqu'autre. » (Env. de Joach. du Bell. fol. 42 *)

Elegit. « Tenir par *elegit*. » étoit vraisemblablement tenir un héritage d'un seigneur, et le relever par droits et devoirs de convention, autres que ceux que prescrivait la coutume. « Plus sera dit de « tenant en commun en le chapitre de releases, et « tenant par *elegit*, et confirmatus. » (Tenures de Litt. fol. 73 ^b.) « Tenaunt par *elegit*, tenaunt « par sainte marchant, ou tenaunt par statute d'le « stapl' » (Ibid. fol. 157 ^b.)

Element, s. m. [Dans Eulalie, il signifie doctrine : « Ell'en adunet lo suon *element*. »]

1^o « Perdre les quatre *elemens*, » ou « mourir « sans les *elemens*, » étoit la punition des parricides. « Ce crime cy ne se compare à nul autre, et « est à punir d'autre maniere, et doivent *perdre* « quatre *elemens* en leur vie, et mourir sans *ele-« mens* par diverses manieres écrites en la loy uni-« que. » (Bout. Som. Rur. page 171.) On lit Ibid. p. 869, au titre « d'occire son pere, ou sa mere ... » « Item qui occit son pere, ou mere, doit estre con-« damné à perdre l'hoirie; tant est le pechié detes-« table, et par la loy écrite doit estre mis en un

« sac de cuir, et avec luy doit estre un coq chasré, « un chien, un singe et un serpent et ainsi jetté « dans la mer, si c'est près de la mer, ou sinon, en « la plus grande riviere de la contrée, à la fin que « le delinquant perde ciel, air, et terre, car il n'est « mie digne de demeurer sur terre, ne en l'air. » 2^o « Donner la benecison par les quatre *elemens*, » c'est-à-dire en nommant, dans la formule de la bénédiction, les quatre éléments. Jean XXIII, après sa cavalcade en 1410, vint en son palais, donna sa paix à tous les cardinaux, lesquels par ordre, et de degré en degré, le baisèrent « ou pied, en la main, « et en la bouche, et commença le cardinal de « Vivers, et en après les patriarches, archevêques, « ques, et évesques, et abbez, et conséquemment « les autres gens d'église : et par les quatre *ele-« mens*, donna sa benecisson à tous estans en estat « de grace, et à ceux qui n'y estoient pas, il les dis-« pensa jusqu'à quatre mois après ensuivant, affin « que pendant ce temps ils s'y meissent. » (Monstr. vol. I, fol. 97 ^b.)

Eleuche. [Intercalez *Elenche*, titre d'un livre, dans Guigneville (D. G. III, 27 *) : « Je songe festes « et dimanches pour lirre aucunes fois *elenches* « pour menchonges emmanteler, et faire les voirs « ressembler. »] (N. E.)

Eleothésie, s. f. Monet explique ce mot par cette phrase : « Chambre à se faire oindre avant « que se poudrer, ou laver. » (Monet.)

Eleotrope, s. Pierre précieuse. (Marbodus, col. 1686.)

Il la nomme encore *etiotope* (1662), *elytrophe* (Ibid.) [C'est une espèce de jaspé oriental.]

Elephantean, s. m. Petit d'un éléphant. (Oudin et Cotgrave.)

Elephantie, s. f. Lèpre, en latin *elephantia*. « Il n'y a rien de meilleur pour les *elephanties* que « le jus d'une jeune poulé, encores qu'elle n'ayt « été nourrie de viperes. » (Bouchet, Serées, III, page 300.)

Elephantique, adj. Lépreux. (Oudin.)

Elephier, v. Rêjour. (Chasse de Gast. Phébus, p. 357.) « Ainsi que en la presente vie que m'as « donnée, je me puisse *eleescier* en la perpetuele « gloire. » (Id. p. 359.)

Eleutre. [Intercalez *Eleutre*, alliage d'or et d'argent : « Oyec ce dona un autre grant vaisseau « d'*eleutre*, si est aornez ou miheu et tout entor « de grant plentié de sardines et de granez. » (D. Bouquet, VII, p. 151.)] (N. E.)

Eleve, s. f. Peut-être entendoit-on par « arbres « d'*eleve*, » les arbres de haute futaie; au titre « de l'élargissement, et des bois auprès des mou- « lins », on lit : « Celuy à qui les moulins appar- « tiennent peut deacher les dits bois au dire de la « loy; ou celuy à qui les dits bois, ou *arbres*

(1) On lit dans Boncivalis (p. 139). « L'huime fut faite par droite *election* »; et dans Keryyn (Froiss. V, 174) : « Et amenoit en sa compagnie cent lances de bones gens, tous à *election*. » (N. E.)

« *d'eleve* appartiennent sera tenu de les retirer, et
« arracher, en estant requis dans les quarante
« jours après; à peine de l'amende de .x. livres
« parisis, pourveu que tous les dits bois soient agez
« de trente ans. » (Cout. de Furnes, N. C. G. L. I,
page 666 *.)

Elever, v. Exciter. « *Elever tort* » (Loix
Norm. art. 41.) « Les grans mechefs que le roy
« Charles de Navarre, pere de la duchesse de Bre-
« taigne, avoit fait, et *elevé* du temps passé en
« France. » (Froiss. liv. IV, p. 214.)

Elieus, s. f. p. La foudre. Les Grecs nommoient
ainsi la foudre, lorsqu'elle sembloit décrire une
ligne en tombant. (*Aristote de mundo.*) Rabelais, qui
tire très souvent du grec des mots inusités, s'en
sert dans une tempête sur mer. « Les catérides,
« thielles, lelapes et presteres enflamber tout
« autour de nous par les psolentes, arges, *elieus*,
« et autres éjaculations etherées. » (Rabelais, l. IV,
page 83.)

Elide, s. f. Eclair. « Entre els choses cheut une
« pluye grosse, et espesse, et un tonnoir, et une
« *celipse* moult terrible. » (Froiss. liv. I, p. 152.) (1)
L'éditeur croit qu'il faut lire *elide*, du verbe *elider*
qui signifie éclairer en matière d'orage. Il ajoute
que Lactance écrit *eschistre*. « Avec un terrible
« bruit de tonnerre se espartit en reflambante
« *elide*, et en très véchemente abondance d'une fou-
« droyante et merveilleuse pluye. » (Alector, p. 2.)
Montaigne, réfléchissant sur le néant de notre existence,
dit au figuré : « Pourquoi penons nous libre
« d'eslire de ceul instant qui n'est qu'une *cloise* dans
« le cours inini d'une nuit éternelle. » (Ess. l. II,
page 351.)

VARIANTES :

ELIDE. Alector, Rom. p. 74.
ELOISE. Borel, Corn. Mén. Dict.
ELOYSE. Colgrave.
ESLOIDES. Du Gange, sous *Fulgetra*.
ECLIPSE. Froiss. liv. I, p. 152.
ESCLISTRE. Tit. des IX Pr. p. 186 b.
ESCLITRE. Moïnet, p. 165.

Elider, v. Ecacher, écraser ^a. Faire des éclairs ^b.
^a Voyez Nicot, Monet, Oudin et Colgrave ; c'est le
sens du latin *elidere*.

^b Voyez Froissart, liv. I, p. 152, à la marge. (2)
Estader, dans le Morvan, à le même sens. (Du C.
sous *Fulgetra*.)

**Eligié, [Intercalez *Eligié*, estimé, au Poème
d'Alexandre. (D. C. III, 29 *) : « Son escu est à or à
« un vermeil lion, Et son cheval ferrant, qui vault
« tous les Gascon, Ne seroit *eligié* pour un mui de
« mangon. »] (N. E.)**

Elimé, part. Très usé. Le peuple, en diverses
provinces, dit encore « linge *elimé*. » « Ce fait est
« honoré de la connoissance d'infinies personnes ;

« mais il est *elimé* de vieillesse, et pris au monceau
« de communs accidens de la fortune. » (Essais de
Mont. II, p. 544.)

Elin, s. m. [Noble, contraction d'*edeling*, fait sur
l'allemand *edel*] : « Plusieurs nobles hommes que ils
« appellent ou pays (en Frise) les *elins*, c'est à dire
« les gentils hommes ou les juges des causes. »
(Froiss. Kerv. XV, 290.)

Elingue, s. f. Fronde. [V. ELSINDER et ESLINGUE.]
(Ménage, Colgrave.) Ce mot subsiste dans plusieurs
endroits de la Normandie. [Aujourd'hui *l'élingue*
est une embrasse dont on enveloppe les fardeaux à
mettre à quai ou à bord.]

Eliser, v. Terme de monnoie. (Oudin.) D'après
Monet, *élaiser* c'est redresser, aplanir la pièce de
monnoie, l'arrondir.

VARIANTES :

ELAISER. Ord. II, p. 317.
ESLAISER. Ord. I, p. 805.
ESLESIER. Ord. I, p. 805.

Elagnes, s. m. pl. Nation adonnée à la pirate-
rie sur les côtes de la Grande Bretagne. (R. de Brut,
folio 41 ^a.)

**Elle, [Intercalez *Elle*, rideaux dont on parait
les côtés de l'autel : « Item une paire d'*elles* pour
« les solennéz doubles, cascan de deux draps coppez
« par barres de long, à oystaux ouvrés de soye.
« (Inv. de Cambrai, 1371.) « De même, G. Guiard a dit
eles d'une nef (vers 1921) pour les flancs d'un
navire.] (N. E.)**

1. Elme (sainet), s. m. Feu S. Elme. Méteore
qui apparaît à la pointe des mâts sous forme
d'aigrettes lumineuses ; les anciens le nommaient
Castor et Pottux. « Ils ne doivent avoir pour fanal,
« et *sainet Elme*, que la vérité seule tesmoignée par
« des autheurs qui couchoient par escript, en leur
« langue ce qu'ils avoient veu de leurs yeux, et non
« pas ouy dire. » (Favin, Théât. d'hom. Disc. à la
suite de l'Ep. déd. p. 2.) *Feu S. Herme*, dans Cotgr.
et dans les Mém. de Villeroy, VII, p. 109. (3)

2. Elme. [Intercalez *Elme*, heaume : « Tresqu'à
« l' nasal tut le *elme* li fent. » Roland, vers 1602.)
« Parmi son *elme* agu qui fu à or portrais Feri
« Clarius l'Indois qui d'amour fuisoit gais. Pour ta
« tres grant beaulté la belle Fezenais, Trestut en
« abati herides et balais. » (D. C. III, 632 *)] (N. E.)

Eloge, s. m. « Je croy que ceux là n'attendent
« de vous nul *clouge* pour le sujet que traictez. »
(Lett. de Pasq. l. p. 558.)

Eloi, s. m. Eloy. On appeloit « mal S. Eloy » une
espèce de maladie. [« Pour cause de son mauvez
« gouvernement se engendra en la plaie du genou
« le mal de S. Eloy et y vindrent deux ou trois per-
« tuis. » (J.J. 110, p. 148, an. 1376.)] On disoit aussi

(1) M. Kervyn édite : « Ungs tonnoires et ungs *eschistres* si merveilleux (IV, 141). » M. S. Luce (III, 210) édite *eschistrez*. (N. E.)

(2) M. Kervyn édite (V, 51) : « El commença à *eschistrez* et à tonner. » (N. E.)

(3) Le P. Fournier, au liv. XV de son Hydrographie, écrit feu *saint-elmé*, mais c'est une faute. Saint Erasme, évêque martyrisé sous Dioclétien, en 303, est appelé saint *Elmo* ou saint *Ermo* par les marins de la Méditerranée, qui l'invoquent pendant les tempêtes. (N. E.)

« Foi que doi S. Eloir. » (Gautiers Argies, Poët. av. 1300, l. p. 176.)

Elope, s. m. Poisson que les Latins nommoient *clops*. Plin. liv. IX, cap. 17. Rabelais l'emploie (IV, p. 271.) Les animaux qu'il énumère ont des noms grecs ou latins à terminaison française ; il est étonnant que Le Duchat n'en ait pas donné l'interprétation.

Eloquence, s. f. Eloge ^A. Parler ^B. (Le sens actuel est dans Wace *Virge Marie*, 3) : « Si estent de grant *eloquence*, Et parloit par grant « sapience. »

^A Dans le passage suivant, il est question de Théodore de Bèze et de Pontus de Thiard : « El parée « que les deux premiers eurent quelques conformi- « tez de rencontres, toutefois, sous diverses « religions je ne douteray de donner ici à chacun « d'eux son *eloquence*. » (Pasq. Rech. p. 634.)

^B « Il me semble que autrefois vous ay veu ailleurs « que cy. Sire, dist Estonne, que pensez vous que « je soyé ? Certes, sire, à vostre *eloquence*, il m'est « advisé que vous estes Estonne, le conte des déserts « d'Ecosse. » (Percef. III, fol. 55^b.)

Eloquential, adj. Qui appartient à l'éloquence, dans ces vers de S. Amand :

Quant la guerre entre vous s'allume,
Vous entre bourez d'une plume,
D'un cœur doctement martial,
Pour le spectre *eloquential*.

Genj. Bibl. fr. t. XVI, p. 315.

Eloucher, v. Décocher, lancer.

Quant la fierté de sa rigueur mignarde
Elouche un traict de mépris offensé,
Mon œil, à veoir si grand hustru avancé,
Sent un clair qui toutz malicieux lui darde.

Poes. de Loys le Caron, fol. 8 R.

Elucidation, s. f. Eclaircissement. (Oudin et Cotgrave.)

Elucidier, v. Eclaircir. (Nicol. Oud. et Cotgr.)

Elreques, adv. Là. [Voyez *ILLEC*.] (MS. n° 7615, l. II, folio 117^b.)

1. **Em**, pron. En. « K'il vous *em* preigne pitié. » (Quesnes de Bellune, II, p. 985.)

2. **Em**, prép. En : « *Em* piés, » en pied. (Villeh. page 55.)

Bien est France abastardie,
Seigneur baron, entendés,
Quant feme la *em* baillie.

Hue de la Ferte, Poes. MSS. av. 1309, t. III, p. 1155.

... .. Li faus traïtor
Ont touz li mont *em* baillie.

Gaut. d'Argies, Bibl. t. III, p. 1135.

Emacération, s. f. Macération. (Oud. et Cotgr.)

Emaciation. (Intercalez *Emaciation*, amaigrissement, dans Paré, XVI, 8. S. E.)

Emagie, part. Terme de vénerie. « Au point du « jour lavés la char que vous lui voudrés donner « en deux paires d'eaves belles et cleres, et se c'est « beef, ou lievre, soit *emagié*, ou pauchié dedens « l'eave. » (Modus et Bacio, fol. 126^b.)

Emancier, v. Emanciper. (Cotgrave.)

Emanciper. (Intercalez *Emanciper*, dans la

Vénerie de du Fouilloux, f. 86 : « Quand j'eus vingt « ans, il me prit une envie de *m'émanciper*, vivre « à ma fantaisie. »] (S. E.)

Emanez, part. Tiré.

Dolent fu de sa terre dont il lu *emanez* ;

Dolent fu de ses bons qui li fu controllez. (Rou, 92.)

Emaneur, s. m. Soldat maraudeur et vagabond, en latin *emansor*. « Le temps discerne, ou « distingue du malefice, entre celui que la loy « civile appelle *emaneur*, et celui qu'elle appelle « larron. Le *emaneur* est celui qui se part de l'ost, « ou de l'armée, et se tient vagabond de longuement « par les champs, vivant sur le bon homme, et « destrouse à la fois un marchant si le trouve ; et « après qu'il a longuement vagué par les champs, « retourne en l'ost : tel doit estre pugny tant pour « ce qu'il est party sans congé comme pour les « larrecins qu'il a fais, mais le larron est celui qui « pareillement part de l'ost, et se tient mussé en « ung bois, ou en une vieille mazure, et espie s'il « passera quelque'un qu'il puisse destrousser, et « retourner en l'ost tost, et si tost aucunes fois qu'on « ne scait point s'il en est party ; tel est plus a « pugny que le premier ; car il est de ceulx que « nous nommons brigands de bois, ou espieurs de « chemins. » (Hist. de la Tois. d'or, II, f. 129^d.)

Emareum, s. m. Sorte de raisin. (Borel.)

Emaslé, adj. Qui a cessé d'être homme. (Salma- cis, nymphe et fontaine de Carie, énervail ceux qui se baignaient dans ses eaux :

Or s'estant aperçu que l'eau, de force étrange,
Avoit fait dedans luy si merveilleux échange,
Qu'homme entier y entrant, n'en sortoit qu'à demy,
Et son cors *emaslé* s'y estoit afemmy [effeminé] ;
Tendant les mains en haut, d'une voix agreble,
Hemapirodote dit, vostre enfant vous suplie.

(Œuvre de Bœuf, p. 114 V.)

Emathite, s. f. Hémathite. (Marbodius de Gem. art. 32, col. 1663.)

Emayoler. Intercalez *Emayoler*. donner le mai, dans les Poésies de Froissart D. C. IV, 189^o) : « Pour ce vous veux, Madame, *emayoler*, En lieu « de may, d'un loyal coer que j'ay. »] (S. E.)

Embabillé, adj. Babillard. (Oudin et Cotgrave.)

Embaboiné. Intercalez *Embaboiné*, dans le Test. de J. de Meung, v. 2041 : « Cuer qui ce fait « n'iert jà si *embaboinés* D'amours ne d'autre vice, « tant soit emracinés, (qu'en assés petit leure ne soit « enlumnés. » De même, dans la Sagesse de Char. (t. I, p. 21) : « Dont a diet l'Apostre, que ceux qui se « laissent *embaboiner* à ceste passion et cupidité, « font naufrage et s'esgarant de la foie et s'embar- « rassent en diverses peines. »] (S. E.)

Embaboinneur, adj. Trompeur. (Mart. de la Porte.)

Embaciné, adj. Armé d'un bacinet. « Vient à « pied tout *embaciné* sa visiere abatee. » (La Col. Théât. d'honn. t. II, p. 59.) [« Jehan de Verrveys de « Trevis, qui estoit *embaciné*, et Pierre Claveau « prindrent leurs lances. »] (M. 113, page 331, an. 1378.)] (S. E.)

Embacle, *s. m.* Embarras. (Oudin.) [Aujourd'hui glaces amoncelées barrant un cours d'eau dans une débâcle.] (N. E.)

Embacter, *v.* Embarrasser. (Oudin.)

Embages, *s. m. pl.* Délours, ambages. « Telle fut sa proposition, en somme, combien qu'il y eût adjousta encore assez d'autres indignitez à l'encontre du roy, en s'involvant et fourraill.... en *embages*, et superfluité de paroles. » (Mém. de Du Bell. liv. VII, fol. 199^b.)

Embagueur, *v.* Donner des bagues. (Oudin et Cotgrave.) De là le participe *embagué*. (La Porte.)

Embaisseur. [Intercalez *Embaisseur*, ambassadeur. (Orl. IX, 297, an. 1407.)] (N. E.)

Embaisser, *v.* Baisser. (S. Bern. S. fr. p. 342.)

Emballer, *v.* Engloutir. (1) « Qui desrobe, ne sugce, mais groupe, n'avale, mais *emballe*, ravil, et joue de passe passe. » (Rab. t. III, p. 99.)

Embanie, *s. f.* Terre mise en défense. « Sont réputées vaines pastures les terres non ensementées, et les prez non clos, ny mis en *embanie*, ou regain, après la desponille, les terres vacantes, non labourées, les rapailles, chemins, et buissons. » (Coul. de Metz, N. C. G. H. p. 407^a.) « Les communautés, ni les particuliers d'icelles, ne peuvent vendre, ou louer leurs *embanies*, ni autrement en user, que pour leur propre usage, à la nourriture de leur bestail, et de celui qu'ils tiennent à l'aix communement dit hoste. » (Coul. des 3 baill. de Lorr. C. G. II, p. 1074.) ESPAGNE à la même sens.

Embanir, *v.* Mettre en réserve. « Nonobstant le droit de parcours dessus déclaré, chacune communauté a faculté d'*embanir*, et faire eschermie pour l'aliment de leurs bestes trayans, sans fraude, et sans empescher l'entrée sur leurs bans, et jouissance du droit de parcours, en vaine pasture sur le reste du dit ban. » (C. de S. Mh. N. C. G. H. p. 1047^b.) On lit la même disposition dans la Coul. de Clerm. p. 887.

Embarasement, *s. m.* Embarras. (Cotgrave et Sag. de Charron, p. 295.) [Lanoue écrit aussi : « Que si on voyoit quelques uns peu capables et mal affectionnez à la guerre, on les devroit excuser de marcher; aussi bien ne serviroient ils que d'*embarasement* (236.) »] (N. E.)

Embarbelé, *adj.* Barbu.

Depies *embarbelez*, les champs sont herisiez.

Poes. d'Am. Jamain, f. 154, V^o.

Embarni, *part.* Grand, fortifié par l'âge. On a dit du jeune Lancelot : « Le roy le regarda moult volentiers, et s'il avoit semblé beau en son venir, encores le voit il, et trouve plus beau, et

« il luy est advis qu'il soit creu, et *embarny*. » (Lanc. du Lac. t. I, fol. 33^a.)

Quant ces filles furent nourries,

Par creues, et *embarnies*,

Et depuis que le temps venoit

Que marier les convenoit. (II. des Trois Mar. 402.)

VARIANTES: [La mere d'icelle Magnons s'aperceut que sa fille *embarnissoit* et engrossissoit de corps M. 176, p. 581, an. 1477.] *Embarni*. (G. Guizart, ms. f. 39^a.) [Ed. v. 221 : Qui ja ierent tous *embarnis*.]

Embarromer (s'), *v.* Eponser un baron. Mot forgé par Th. Corneille.

De votre chef ainsi vous vous *embarromez*.

Le Bar. d'Albikrac, com. de Corn. act. 5, se. 6.

Embarrer, *v.* Séparer avec une barre^A. Saisir^B. Frapper^C. Enfoncer^D.

^A Mettre une barre pour séparer des chevaux qui se baillent. De là, un figuré :

..... Mettre on n'y peut tel ordre,

Que toujours l'un l'autre ne veuille mordre ;

Dont raison veult qu'amsi on les *embarre*. (Maret, p. 35.)

^B « Le François advisa son coup, et de toute sa force *embarra* la hache à deux mains, et la rua droit sur la teste du Lombard, de telle force que il n'at plat s'en alla par terre. » (J. d'Aul. Ann. de Louis XII, p. 274.)

^C « L'autre chevalier ferit Floridas sur son heaume de l'espée un grant coup; car il luy *embarra* (2) sur la coeille; et sachiez que, ce n'eust esté la coeille, il l'eust laidement navré, mais la coeille le garantit de ce coup. » (Percefl. vol. I, fol. 68^b.)

^D « Boort qui, de grant force, le atainit, le liert durement que pour esen, ne pour haubiert, ne demeure que en l'espanille senestre ne luy *embarre* (3) le fer, et le liert, et l'a tresbuché en terre. » (Lanc. du Lac. t. II, fol. 22^a.) « Adonc, ce luy dit un Breton, qui moult bien savoit jouer de l'arbaleste, voulez vous que je vous rende mort ce portier, et du premier coup; ouy, ce dit Aime-rigol, et je l'en prie. Celui arbalestier tira un carreau, et assena le portier droit en la teste, et le luy *embarra* dedans. » (Froiss. liv. II, p. 51; Ph. Mousk. p. 193; et le Chevr. de la Tour, Guidon des guerres, fol. 91^a.)

[Dans les Tenures de Littleton, *embarrer* est s'opposer à l'effet d'un acte.] *Embarrer*. (Tri des IX Preux, p. 262^b.)

Embas, *adv.* En bas. « Labour d'*embas*. » façon de parler obscène, dans Faust. Besch. f. 417^a.

Embasmé, *adj.* Embaumé. [Si fu oviers et embasmez (Froiss. II, 203.)]

Trés chrestien, vertueus roy de France,

Portant le lys qui du ciel print naissance,

Sacré de l'humile aux saintcz chieulz *embasmez*.

J. Marot, p. 58.

(1) D'après Buchon, Froissart aurait employé ce mot (II, II, 188) : « Et les aucuns Bretons chargeoient sur chars et sur chevaux leurs draps bien *emballés*. » (N. E.)

(2) Le sens est enfoncer comme dans Guehier (29236) : « E fu son basinet en son chief *embarré*. » (N. E.)

(3) On lit déjà dans Raoul de Cambrai (176) : « De lor espées font esgrener l'acier, Et les vers elmes *embarré* et trenchier. » Par suite, il signifie enfoncer les rangs ennemis. « Li rois Challes les siens attire Que joignant des autres *embarré*. » (G. Guizart, v. 1833) (N. E.)

Dame merci, la mains *embalsemie*,
Quint et jour bais cent fois d'un estal
M' fait parler de vous si à cheval,
K'il n'est avis que merci ai trouvee.
Po. l. MSS. de Vat. n° 1190, fol. 9, R.

M. de la Porte a dit : « Odeur *embasmiée*. »

VARIANTES :

EMBAL-S-EMÉ. Poës. Val. n° 1190, fol. 9, V.

EMBAS-EMÉS. Froiss. VI, 110.]

EMBAU-S-EMÉ. MS. 7218, fol. 14.]

EMBAU-S-EMÉS. Froissart, éd. Kervyn, II, 203.]

Embarmer, *v.* Embaumer. (Gloss. de Marot. Colgrave.) La sainte royne Clotilde prist les cors de ses nevez en grans plours et en grans larmes, atourner et *embassamer* les list (D. Bouquet, III, 188.)

VARIANTES :

[EMBAU-EMIER. Froiss. IV, 294.]

EMBA-S-EMER. Gloss. de Marot.]

EMBAU-S-EMER SOUS EMBASSÈMENT.]

EMBAU-S-EMER. Ph. Mouskes, p. 726.]

Embasement, *s. m.* Soubassement, embase-ment^A. Entablement^B.

^A « L'embasement (1) signifie encore aujourd'hui « une espèce de base continue au pied d'un édifice. » (Colgrave.) De là, l'on a dit, au figuré, de Du Guesclin : « ses actions n'estoient que heraults de sa gloire, les defaveurs theatrales elevez à sa constance ; le cereneil, *embasement* d'un immortal prophete. » (Hist. de B. du Guesclin, par Mén. Epit. à la noblesse fran. p. 4.)

^B (Voy. Oudin.) En architecture, c'est le dernier rang de pierre sur lequel pose la charpente d'un bâtiment.

Embastois. Intercalez *Embastois*, dans un reg. de la Ch. des Comptes (D. G. III, 764) : « Environ cinquante arpens de bois *Embastois* avec autres parsonniers. »] (N. E.)

Embaster, *v.* Maltriser, subjuguier^A. Charger^B.
^A On a dit, en parlant de ceux qui ne sont pas mariés, et qui se moquent de ceux qui le sont : « L'un voit ce qui advient aux autres, et s'en seaveul très bien moquer, et en faire leurs farces ; mais quand ils sont mariez je les regarde embaster, et *embaster* mieux que les autres. » (Les Quinze Joies du Mariage, p. 202.)

^B « Il a esté *embasté* (2) d'une este succession. » (Célhell, de L. Tripp.)

Embastomé, *adj.* Armé. (V. Bastox.) « Quatre « compagnons bien *embastomé*s (3). » (Histoire de Florid, p. 702.) On lit : « *Embastomé*s de hac-

« quebutes, et espées à deux mains », dans les Mém. de du Bellay, VI, p. 375. *Esbastomé*. (Ger. de Nev. 1^{er} part. p. 101.)

Embastonnement. [Intercalez *Embastonnement*, armé offensif au reg. JJ, 164, page 241, an. 1310 : « Iceulx compagnons garniz de gros « leviers de charrettes, de grosses reboules et autres « *embastonnement*s. »] (N. E.)

Embastonner, *v.* Armer. « Garnir d'armes « offensives. » (Monet et Colgr.)

Embaster, *v.* Descendre^A. Aller en avant, avancer^B. Joindre, aborder^C. Entrer, s'insinuer^D. Enfoncer^E. S'agiter^F. Se hâter, s'empresser^G (4).

^A (Voyez le Gloss. de l'Hist. de Bret.) « *Embatre* « sa main » sur quelque chose, s'en saisir.

Scay ma main sur l'argent *embatre*. (E. Desch. f. 269.)

^B Labbe, dans son Gloss. p. 508, traduit *embatre* par *inferre*. « Seachez que toutes les damoiseilles « sur qui vous vous *embastiez*, estoient si desirans « de faire tout ce qu'elles seavoient, que bon vous « estoit, qu'elles ne regardoient peril qui leur en « peult venir. » (Perec. I, fol. 121^b.) « Tantost, « pour assembler aux Sarrazins, frapperent avant, « et se *embastiverent* incontinent entre les pieux « dessus dictz, qui fort estoient roides, et aguz, si « qu'ils entroient es pances des chevaux. » (Hist. de J. Boucic. in-4, Paris 1620, p. 94.)

^C « Enclouent, s'ilz peuvent, leurs ennemis entre « deux murs, ou s'ilz se parviennent *embatre*, si « dans l'occient. » Le Jouven. ms. p. 298.]

^D Cil mist brese ardent toute pure

En deus poz grandez comme souches,

Et de glaise estoupa les bouches,

« Si qu'yaue ne s'y *embastist* (5). » (G. Guiart, f. 70^b.)

Li cors on envie *s'embat*,

Ne se solace, ne esbat.

(MS. 7218, f. 295.)

^E « A ces mots il lanca son espée sur luy, et le « luy bouta si roidement qu'il la lui *embatit* au « corps, et la fil saillir plus d'un pie de l'autre lez, « et l'abbatit en la place tout moit. » (Froissart, liv. I, p. 394 ; voy. Enst. Desch. fol. 225^a ; Ordonn. t. III, p. 588 ; Chron. S. Den. t. I, fol. 261.)

^F On lit dans un livre de fauconnerie que « l'es- « priver qui est allaitié au chaperon, en telle « maniere qu'il souffre que l'en li mette, vault « mieux que celui qui n'y est mie allaitié, pour « cinq causes. La premiere est qu'il *s'embat* « moins. » (Mod. et lacio, fol. 136^b.)

^G « Si le prince, qui sur ce doit veiller, y apper-

(1) — Et seront posés les dits marches sur un certain *embasement* qui servira de siege pour ceux qui sont assis dedans ledit embast. » (Palissy, 61.) (N. E.)

(2) Le sens propre est dans O. de Serres (315) : « Que le muet n'ait en dieu uni, non beaucoup pendant des deux costés,.... ce que n'est considerable au muet à bast, qui *s'embast* bien en dos d'asne. » (N. E.)

(3) « Lequel messire Hector issit hors de son hostel et vint tout à cheval armé et *embastomé*. » (Monstrelet, II, 102.) De même au cartulaire S. Pierre de Chartres (an. 1165) : « Lesquelz *embastomé*s d'espées et autres armes invivables et defenues. » (N. E.)

(4) Le sens le plus ancien est jeter, enfoncer : « Sun bon espiez enz el cors li *embat*. » (Roland, v. 1266.) — « Vous m'avez *embatu* au perge. » (Lai d'Ignaures.) Dans Villehardouin, le sens est le même, si la forme est réfléchie : « Se vous me autre fois vous *embatés* en antel péril (512). » — « Nostre gens virent kil en tel terre s'estoient *embatu* (514). » (N. E.) Dans cet exemple et dans Joinville, le sens est s'abattre sur : « Nostre marinier nous eurent ramenez tout broz du lim, il ou il nous eurent *embatus* (535). » De même dans Froissart : « Il se fissent *embattu* en yeollu port qu'il avoient chueit (II, 67). » — Deux livres de papiers d'Escocce *s'embastent* sous l'un des gais qui gnettoient es chaus (II, 174). » (N. E.)

(5) G. Guiart l'emploie encore à l'actif : « Cil qui sont de hardes taches *embatent* le f'ou es estaches (an. 1205). » (N. E.)

« coit dol ou fraude aucune, il ne doit tollerer,
 « souffrir, ne permettre, mais doit contraindre ses
 « subjects, et tous aultres qui s'embatent à leur
 « principaulté, conduire leurs fails selon les loix
 « et coustumes des lieux, et vivre ensemble en
 « exerçant les marchandises sans fraude et dol. »
 (Hist. de la Tois. d'or. t. II. fol. 121^b.) « Assez tost
 « après s'en alla le comte *embatire* de faire alliance
 « au roy.... pour estre plus fort en sa guerre. »
 (Froiss. liv. I, p. 58.)

VARIANTES :

EMBASTRÉ. Percef. I, fol. 121^a.
 ANBATRE. MS. n° 7615, I, fol. 119^a.
 EMBATRE. Ibid. II, fol. 183^c.
 ENBATTRE. Raoul de Soiss. Poët. av. 1300, I, p. 570.
 ENBATRE. G. Guiart, fol. 222^a.

Embatans, part. Adonné.

..... Nus ne doit estre *embatans*
 En bordel, ne en lekerie. [P. av. 1300, IV, p. 1323.]

Embattement, s. m. Arrivée^a. Entraînement^b.

^a « Soudainement s'estoient embatu sur elles,
 « dont ung peu fut esbahy ; et quant les pucelles
 « apperçurent le chevalier sur elles embatu, qui se
 « honloioit de son soudain *embatement*. » (Pere.
 vol. V, fol. 86^r.)

^b Cil qui sont batu a le roi (rets)
 Se gardent mieus de fol *embatement*
 Que li niais. [Poës. Vat. 1400, f. 175^v.]

Embatu, part. Frayé, battu^a. Jetée^b.

^a « Ne demeure mie longuement en un giste
 « pour ce que le pays ou il a esté est tantost *em-*
 « *batu*, et va en un autre lieu demourer et pes-
 « cher. » (Mod. et Racio, fol. 57^a.)

^b Ne voudroie, por nul androit,
 Qu'en vostre dos fust *embatue*
 Robe qu'il eust vestue. [MS. 7615, II, fol. 150^b.]

Embauche, s. f. Ouvrage, emploi. (Oudin.)

**Embacher, Emboscher, v. Occuper. (Rob.
 Est. Colgr. Oudin.)**

**Embaver, v. Salir de bave, comme l'italien
scombavare. (Oudin.)**

**Embavetter, v. Mettre une bavette. (Oudin,
 Colgrave.)**

Embaviété, part. « Il s'adressa au records
 « *embaviété* de machoueres, et lui dist : esles vous
 « des frappins, des frappeurs, où des frappeurs. »
 (Bab. IV, p. 68.)

Embaussement. [Intercalez *Embaussement*.
 embaussement, dans une vie ms. de J. C. citée par
 D. C. (III, 764^b) : « Ces trois dames que jé vos di,
 « Ahalé ont chier ongement, Et moult vaillant
 « *embaussement* As plaires lor maistre sauer Et à
 « son cors embaussemer. »] (X. E.)

Embecqué, adj. Qui a reçu la becquée. On
 disoit proverbiallement : « L'oiseau gazouille selon
 « qu'il est *embecqué*. » (Colgrave.)

Embecquer, v. Emboucher^a. Donner la bec-
 quée^b.

^a Voir Colgrave.

^b Voir Oudin.

Embeqaré, adj.

Or vous voellies un petit reposer,
 Et nous patrons (parlerons) d'amours tout à bon sens :
 Et celle dont il estat est plus gens
 Que d'un porcel ort et *embecqaré*,
 Ma, en soudain, telement regardé. [Froiss. Poës.]

Embeleter, v. Embellir.

Tant out ly compteur compté,
 Et ly faibleur tant islé,
 Pour leurs comptes *embeleter*,
 Que tout out fait fable semblé. [Brut, f. 75^a.]

Embeliner, v. Amuser, duper. « Ce maistre
 « homme scent si bien *embeliner* ceste fille qu'elle
 « le créut. » Des Acc. Escr. dij. fol. 19.)

Embellir. [Intercalez *Embellir*, l' donner des
 agréments, des chances de succès : « C'est une chose
 « qui moult *embellist* et resjoist vostre querelle. »
 (Froiss. XI, 306) ; 2° justifier : « Et tout pour *embel-*
 « *ir* et verrier nostre matiere. » Id. XIII, 3.] (X. E.)

**Embellissage, s. m. Embellissement. (Oudin et
 Colgrave.)**

Emberguer, v. Couvrir. (Borel, sous *boban*.) Il
 cite l'épithaphe d'Armoise de Lautrec :

L'an mil deux cens quarante et dis
 Armoise abscondra faits et dits ;
 Diex vneit *emberguer* li delits,
 Et partier li paradis.

Emberner, v. Il s'agit des seigneurs qui accom-
 pagnèrent Guillaume dans la conquête de l'Angle-
 terre :

Itel, comme lor ancesors,
 Soubtoient faire à lor seignors,
 Done dist chescun qu'il le feroit,
 Et quantes nesc mener porroit :
 Et li dus fist tout *emberner*,
 Nesc fist et chevaliers nombrer. [Rou, p. 287.]

Embesca, v. Engler, en languedocien. (Borel.)

Embesogement, s. m. Occupation, embar-
 ras. (Oudin.) « Je hay cieux, à pareille mesure, une
 « oisiveté croupie, et endormie comme un *embeso-*
 « *gement* épineux, et penible. » (Essais de Mont.
 I. III, p. 188.)

Embesogner, v. Occuper, employer l. (Nicol
 et Colgr.) « Commença le roy à *embesogner* ceuz
 « qu'il tenoit pour ses amis, envers le due, pour
 « s'en pouvoir aller. » (Comines, p. 159.)

VARIANTES :

AMBESOGNER. Monet.
 EMBESOGNER. Le Jehanneel, p. 134.
 EMBESOGNER. Colgrave.
 EMBESOGNER. Sag. de Chartron, p. 242.
 EMBESOGNER. MS. 7218, fol. 205^a.

Embeu, part. Imbibé^a. Ivre^b.

(1) De même dans Roncisvals : « Car de ferir sui trop *embesognez* (p. 66) ; » dans Froissart : « Et sachiez que je vous
embesogneray moult trempement (XI, 154). » Il signifie aussi emboucher : « Pour ce que le suppliant ne trouvoit personne
 qui en son mestier le voulsist *embesogner*. » (II, 150, p. 99, an. 1304.) Au moyen, il signifie s'entretenir : « Combien que il
 se feust *embesogné* pour mettre paix entre Castille et Portugal. » (Froiss., XI, 250.) (X. E.)

^A Voyez Borel et Oudin. On disoit au figuré :

De ma dame de bonne air,
Comment, en son double viaire,
Et sus tous embus, [Froiss. Poës. p. 271^b.]
En grant laigueur suy touz embus, [Trois Maries, p. 484.]

Les Flamens, habitans en Saxe, *embuevent* les moeurs et conditions des Saxons. (Rabelais, Pant. t. III, p. 1. — S. E.)

^B Les Latins disoient *vinum madidum* ou *madidum*, pour ivre ; *embue* s'est pris dans le même sens. (1) Comme homme *embue* qui chancelle et trépigne. [Vill. 61.]

VARIANTES :

EMBUER. MS. 7618, fol. 125^b.
EMBUER. MS. 7218, fol. 177^b.
EMBUER. Rom. du Brut, fol. 66^a.

Embeurré, *adj.* Où il y a du beurre. 2. Martin de la Porée. *Embeurré* Hist. de S^r Léoc. ms. S. Germ. folio 29^b.]

Embierer, *v.* Mettre dans la bière. (Contes de Col. fol. 58^b.)

Emblable. Intercalez *Emblable*, terre qu'on peut ensemençer : « Lesquelles terres estoient et encore sont *emblables*. » (Jl. 170, p. 77, an. 1417.) (S. E.)

Emblader, *v.* Enblayer. (Ménage) ; dans Du Gange, *Abbladiare*, *Enbladare*, *Enbladare*, ont le même sens. « Si aucunes oyes sont trouuées ez prez, « ou en vignes, en quelque temps que ce soit, on « terres *embladées*, ou semées, pour ce qu'elles font « grant dommaige, elles peuvent estre menées en « justice. » La Thaum. Coul. de Berry, p. 366.]

VARIANTES :

EMBLAER. Du Gange [Henschel. I, 606 c].
EMBLAEB. Borel.
EMBLAYER. Corneille.
EMBLEER. Tenur. de Lirl. fol. 14^b.
EMBLEYER. Corneille^b.
EMBOYER. La Thaum. Coul. de Berry, p. 228.

Emblæer, *v.* Empêcher, embarrasser. [C'est le mot précédent pris dans un sens figuré.] (Bor. Corn.)
« Sire, n'en doutez mie que du meneur esquier que « vousavez, scerez vous plus *emblæez* /3 que de moi. » Voyage d'Outremer, du comte de Ponthieu, Du C. t. I, 696^c.]

Emblavé, *part.* Fourni, garni.

Ors est sales, et destavés,
Et de pou de chose *emblavés*. [E. Desch. f. 554^a.]

Emblavement. Intercalez *Emblavement*, embarras. Froiss. X, 295^b : « A le fin que nul *emblavement* de guerre ne se remesist en Escocce. »] (S. E.)

Emblavence, *s. f.* Champ emblavé, terre ensemençée. (Cotgrave.)

VARIANTES :

EMBLAVENCE. Cout. de Boullenoys, au G. G. t. I, p. 693.
EMBLAVEURE. Du Gange, sous *embladatie* [I, 696.]

Emblanchir, *v.* Blanchir les cuirs. « De ceux « qui *emblanchent* quirs à escient de bestes embés, « de reboullours achetauntz ascient dras embés, et « les attirent à autre forme. » (Britt. Loix d'Angl. folio 71^b.)

1. Emblay, *s. m.* Embarras, empêchement. (Oudin.)

2 Emblay. Intercalez *Emblay*, barre d'un pressoir à vis : « Grosse cheville de bois, qui est mise « parmi la viz du pressoir, et en quoy l'on mettoit « l'*emblay* ou grant thignel à faire tourner ladite « viz d'icellui pressoir. » (Jl. 176, p. 78, an. 1441.) (S. E.)

Emblée, *s. f.* Vol, larcin. Laur. Gl. du Dr. fr.) On disoit *par, en, (4) ou à l'emblée*, pour secrètement, furtivement, par surprise. Nous disons encore d'*emblée*. « Hescende des Espagnols en Gaitene à « un lieu qui s'appelle Saint Jean pied de port, et « le prendrent les d. Espagnols à l'*emblée*. » (Mém. de Rob. de la Marek, seig. de Fleur. ms. p. 154.)

G'irai contre l'empereire,
En apert, non pas en *emblée*. [G. Guiart, f. 113^a.]

Voyez Diet. de Rob. Est. On trouve *par emblée*, dans Math. de Coney, Hist. de Charles VII, p. 686 ; à l'*emblée*, dans Rab. t. I, p. 309 ; En *emblée*, dans Lane. du Lac. t. II, fol. 88^b. (5)

Emblématique, *s. f.* Emblème. « Dessus le « portique la structure du pavé estoit une *emblemature* à petites pierres rapportées, chacune en « sa naïve couleur, servans au deissein de ces « figures. » (Rabel. t. V, p. 183.) « Consequemment « estoit, en la susdite *emblemature* figuré, comment « Bacchus marchoit en bataille, et estoit sus un char « magnifique tiré par trois couples de jeunes pards « joints ensemble. » (Ibid. p. 186. — V. Cotgrave.)

Emblemey, *part.* Rendu blême. « Si le seigneur « avera damage encurrué, on sa franchise soit « *emblemey*. » Britt. Loix d'Angl. fol. 225^b.)

Embler, *v.* Clier, enlever^A. Bérober, voler^B. Cêler, cacher^C.

^A Voyez Monel, Nicot, Borel, Oudin, Rob. Est. et Ménage, Laur. Gloss. du Dr. fr. ; Gloss. sur les Cout. de Beauvoisis, Gloss. de l'Hist. de Bret. et Gloss. de Marol ; « *embler* une joustle « (c'est emporter le prix d'une joute. (Ger. de Nev. 2^e parl. p. 103.) (6)

(1) Voir Flore et Blancolor, v. 2178 : « Aalips la Maucuverte vint tout yvre et *embue* en l'ostel d'iceux mariez. » (Jl. 120, p. 195, an. 1382.) (S. E.)

(2) « Je aime aussi chier *embuever* mon pain que de l'emmieller. » (Palsgrave, p. 739.) (S. E.)

(3) « Ne puis je faire herbergage, ne os-ise doucir, ne *emblaver* par quoy li hommes devant die soient destorbez de leurs ensemeins. » (Cart. de Corbie, 21, f. 95, an. 1247.) — « Ils n'avoient que fait de la leur leurs chevaux, puisqu'ils avoient le siege et qu'ils en seroient trop *emblavés*. » (Froiss., XIV, 175.) — « Qui peunst veoir à l'endemain tente, et très abattre, sous tourbaister, *embavaler* et emboullier. » (Froiss., III, 108.) (S. E.)

(4) « Par qui le unt menel ces le Judas en *embles* outre le thum et les compaignins sans nus. » (Rois, p. 196.) (S. E.)

(5) « Et parollement on ces propres jours fut pris l'*emblée* la fortresse d'Estreparay. » (Monstr., II, ch. LXVIII.) (S. E.)

(6) « On le herbergia par lui fait de VIII septiers de blé, à la mesure de Montargis, lesquels li a *embles*. » (1381. Assises du duché d'Orléans) Diet. des droitz seig. du D. d'Orl. de L. G. de D. de même au figuré : « Quant il pooit un seul regard *embler* et envoyer sus la dame, li li faisoit trop grant bien. » (Froiss., III, 47.) (S. E.)

« Covoitex sont, si com moi samble :

Fors terres est qu'à larron *emble* (1)

Et cil lobent les lobeors,

Et desrobent les robeors. [MS. 7218, f. 331 v.]

Le duc de Bourgogne versa des larmes à l'enterrement du duc d'Orléans qu'il avoit fait assassiner, « cuidant, par ce couvrir, celer et *embler* son « mauvais peché. » [J. des Urs. Hist. de Charles VI, p. 211.] Nous trouvons *s'embler*, pour se dérober, s'échapper, s'esquiver, 2^e dans le Gloss. des Arrêts d'amour. « Trouvast maniere de elle *embler*, et se « retirer arriere du dit d'Erminac son frere. » [Math. de Concy, Hist. de Ch. VI, p. 695.]

On a dit :

En emblant, « à la dérobee, » en cachette.

Estre consisté par semblant,

En emblant,

Là ou Robins flajolat. [Rob. de Ruins, II, p. 777.]

Emblie. [Drupes du *phyllanthus emblica*, d'après Linnée.] (Voyez Cotgrave.) « Une jeune « Corinthise qui m'avoit apporté un pot de myro- « bolans *emblies*, conficts à leur mode. » [Rabelais, t. II, p. 144.]

Embloquer, v. Mettre en bloc, en tas. (Gog. ; Voyez Contes de Chol. fol. 62 R^e.)

Emblouer, v. Eblouir. On dit encore *emblouer*, dans quelques provinces. « Ignorance *embloua* les « yeux d'entendement, en maniere qu'il ne pouvoit « veoir. » — Les Tri de la Noble Dame, fol. 145 V^o.)

1. Emblure, s. f. Amble.

Va celui si grant aleure,

Com paleitros va l'embure. [MS. 7218, f. 309 v.]

2. Emblure. [Intercalez *Emblure*, terre emblavée, dans la C. de Meaux, art. 70.] (N. E.)

Embocher, v. Planter un bois ^A. Entrer dans un bois ^B.

^A Ce mot s'est formé de *base*, forêt, dont il nous reste *boage*. (Voyez Oudin et Cotgrave.)

^B En termes de coutume, « *embocher* pores en « bois, » signifioit mettre des pores à la glandée dans les bois. « Le temps d'*embocher* pores en bois, « commence à la S^e Michel, et dure jusqu'à la Saint « André, et le recours, depuis la Saint André jus- « qu'à la my may. » (Cout. de Verd. au N. Cout. G. t. II, p. 432^b.)

On disoit aussi, en termes de vénerie : « Quant tu « iras entour le buisson, à tout ton limier, tu dois « prendre garde à deux choses : la premiere si est « que se toutes les bestes qui *s'embochent* au buis- « son trayent à aler en un pays. » (Mod. et Rac. f^o 63^a.)

VARIANTES :

EMBOCHER. Cout. gén. II, p. 432^b.

EMBOCHER. Mod. et Racio, fol. 6^b.

EMBOCHER. Id. fol. 63^a.

EMBOQUER. Id. fol. 31^a.

EMBOQUER. Id. fol. 63^a.

EMBOCHER. Id. fol. 15^a.

EMBOCHER. Id. fol. 44^a.

ENBOCHIER. MS. 7615, II, fol. 166^v.

Emboeller, v. Oter les entrailles. C'étoit, en Angleterre, le supplice milligé aux criminels de lèse-majesté. « Et pur ceo que vous abbetastes, et « procurastes discorde entre nostre seigneur le roy, « et la royne, et les autres del realme, si serez « *emboellés*, et puis ils seront ars. » (Sentence contre Hugues le despensier, sous Edouard II, dans Knyghton. — Voyez ESBOELLER.)

Emboer. [Intercalez *Emboer*, couvrir de boue. « Sans ses piez gaires *emboer*. » (La Rose, vers 12620.) « Iceellui enfant et son chapperon estoient « homi de boë, et lui demanda pourquoi il pluroit, « et qui l'avoit ainsi *emboë*. » (JJ. 123, page 212, an. 1383) De même, au figuré : « Luxure *emboë* « tout et gaste, et riens ne rince, car en tous les « estaz mort ou acroiche ou pince. D'un douz fait un « vilain, et d'ung vilain un prince. » [J. de Meung, Test. 1805.] (N. E.)

Emboier. [Intercalez *Emboier*, percer de part en part. (JJ. III, p. 4, an. 1377) : « Bon Wathier de « Donchery... geta de sa ditte espée contre ledit « exposant si grand cop, qu'il *emboia* un boucler, « que yeellin exposant tendi contre le cop, et lui « creva un det de sa main. »] (N. E.)

Emboieté. [Intercalez *Emboieté*, ivre : « Peu « de temps après icelle femme qui estoit *emboietée* « et plaine de vin. »] (JJ. 197, p. 48, an. 1468.) (N. E.)

Emboire, v. Imbiber, mouiller ^A. Etre imbu de ^B. Enfoncer ^C. [Voyez EMBRE.]

^A [Voyez Nicot, Oudin, Cotgrave et Monet.] On a dit d'un vaisseau lancé à l'eau :

Sur les rouleaux glissa, d'une boutée,

Dedans la mer, du flot la soulevant,

Son fust premier adoncques *ambouant*. [Baif, f. 49^a.]

^B « Les Saxons continuerent en leur rebellion, et « obstination premiere, et les Flamens habitans en « Saxe, *embourent* les mœurs, et condition des « Saxons. » Rab. III, p. 8.)

^C ...L'espée en l'escu coula,
Et sy partont y *embouva*,
Que Cesar ne l'en pot sachier. [Brut, f. 31^a.]

On lit *embraia* dans le ms. Bombarde.

...Trait Wallain s'espée,

El chief l'y a toute *embouée*,

Jusques es espalles le fendit. [Brut, f. 90^b.]

Emboiser, v. Séduire, tromper (3), de *boise*, finesse, tromperie. (Ord. I, p. 81.)

Emboisement, s. m. Emboisement. (Colgr.)

Emboisteure, s. f. Emboiture. (4) (Oudin.)

(1) Il signifie encore frauder : « Et se il avenoit cose par aventure que aucuns *emblast* ou forchelat ce tonlieu, » (Cart. de Corbie, 21, fol. 99, an. 1219.) (N. E.)

(2) « Et *s'embleierent* secretement d'Angleterre. » (Froissart, II, 28.) — « Les supplians jurerent nostre pais de Normandie... et furent conduis... jusques à Traessy, auquel lieu... ilz se *emblendent* et eschapperent de ceux qui les conduisoient. » (JJ. 161, p. 148, an. 1406.) (N. E.)

(3) Boursault l'employait en 1694 (Mots à la Mode, sc. 15) : « Est ce ma faute à moi si madame l'emboise ? » (N. E.)

(4) « Favas emporta la Reole par le chasteau avec des eschelles de plus de soixante pieds de haut faites de plusieurs pieces, les *emboitures* n'aisans jamais des pratiques auparavant son invention. » (D'Aub., Hist., III, 25.) (N. E.)

Embolismal, *adj.* Embolismique, intercalaire. (Cotgr.) Li *embolismes*, ce est à dire l'an qui a au lunes. Brun. I, Lat. Très. p. 142.]

Emborneur, *s. m.* Arpenteur. « Pour faire « l'estimation prédite, les *emborneurs* prendront « par écrit tous les matériaux trouvez sur le fond, « et biens : à savoir la maçonnerie, et toits par « verges ; le bois par cents ; les pierres de taille et « vitres par pieds ; le fer et plomb, par livres ; l'es- « crimerie, et serrures par taux ; et ainsi de suite, « comprenant la valeur de tous les dits matériaux « en une somme : ce qu'estant fait, le fond sera « mesuré par pieds ou par verges, considérant « par tout la bonne, moyenne, ou mauvaise scitu- « tion, et autres circonstances de la maison, ou fond, « selon qu'ils le trouveront convenir de raison, et « conscience..... les partageurs prédits ne pourront « doresnavant faire des sorts, divisions, ou partages « des maisons, ou heritages scitez dans la ville, « ou sa franchise, appartenans aux orphelins, « innocens, ou semblables, ou lorsqu'ils y auront « leur part, si ce n'est qu'elles seroient faites à « l'intervention des *emborneurs* jurez, sous peine « de nullité..... lors qu'entre parties, est question, « à cause que l'une a trop étendu son fond, et que « tel fond n'est trouvé distingué par des bornes, les « *emborneurs* jurez separeront tel fond, sous leur « serment. » (Cout. de Bruxelles, au N. Cout. Gén. t. I, p. 1273 *)

Embuscade, *s. f.* Embuscade. (Mart. de la Porte.) (1)

Embuschement, *s. m.* Rembuschement ^A. L'action d'embuscher ^B. Embuscade ^C.

^A « Bische qui porte faons à matin quant elle ira « à son *embuschement*, elle ne demourra ja avec- « ques son faon. » (Chasse de Gast. Phéb. p. 23.)

^B « Quant il en encontrera aux champs de chose « qui li plaise, il doit traire *l'embuschement* pour « le mettre au fort entre les champs, et le boys. » (Chasse de Gast. Phéb. ms. p. 171.)

^CEntre Blois, et Fréteval,
Orent un jour cebevent

Arleois fait un *embuschement*,

En une forest. (G. Guart, f. 41 *)

« Si tost comme Boort fut hors de l'*embusche-
ment* 2, et il fut approché de l'est. » (Lancel. du
Lac, III, fol. 141 *)

Embuchar et *Embosamentum* ont ce sens dans
Du Cange.

VARIANTES :

EMBOUCHEMENT, MS. 6812, fol. 82^o.

EMBUSCHEMENT, Maitenp, V, col. 743.

EMBUSSEMENT, Ph. Mouskes, MS. p. 355.

Embossier, *v.* Croire en façon de besse.
(Oudin, Cotgrave.)

Emboter. [Intercalez *Emboter*, emboiter :
« Pour savoir la verité, la main de justice avoit
« esté mise aux dittes queues [de vin] et fait deffense
« qu'elles ne feussent meues; que depuis elles avoient
« esté abaltuées et *embotées*. » (Jl. 127, page 167,
an. 1385.) « Lequel fust estoit *emboté* avec autres
« assis près de la maison. » (Jl. 164, page 15,
an. 1409.)] (N. E.)

Embotellé, *adj.* Mis en botte. (M. de la Porte.)

Embottefer, *v.* Botteler. (Oudin et Cotgrave.)
[En petits faisceaux le lin sera *embottefer*, Chacun
botteau de plein poing. (O. de Serres, 733.]

Embouché, *part.* Qui a la bouche pleine.

D'un parler feint, plein de deception,

Le faux parjure est toujours *embouché*. (Mort, p. 632.)

Embouchement, *s. m.* Embouchure, entrée.
« La ville francoise du Havre de Grace.... est à
« l'*embouchement* de la riviere de Sene. » (Mém.
Du Bellay, liv. 10, fol. 336^b.) « Apprendre sembla-
« blement les situations des pays, pour cognoistre
« l'elevation des montagnes, l'*embouchement* des
« valées, l'estendue des plaines, la nature des fleu-
« ves, et marescages. » (Le prince de Mach. p. 98.)

Emboucher, *v.* Instruire par avance ^A. Faire
une brèche ^B. Braquer ^C. [Au reg. JI. 118, p. 295,
an. 1380, il parait signifier embusquer : « Le sup-
« pliant *emboucha* son cheval à l'entrée de Puy. »]

^A « Si pensoient ce ennemis qui estoient entour
« luy l'avoient *embouché* 3, et conseillé de faire
« cette exaction pour mieulx embourser. » (Chron.
S. Denis, II, fol. 158 *) « Il estoit impossible que le
« cas fut advenu, si premierement danger n'eut esté
« *embouché* des envieux du dit deffunt. » (Arrest.
amor, page 225. — Voyez Vig. de Charles VII, t. II,
p. 166 ; Pasq. Rech. p. 906 ; Faifeu, p. 92.)

^B « Ayant veu, durant la nuit, de la lumiere, dans
« le plus bas du bastion de Mauvoisin, vous jugeates
« qu'il estoit creux, et non de roc massif, et le jour
« reconnu qu'il n'y avoit point d'epaule au flanc, et
« par consequent qu'il seroit fort facile à *embou-
cher*. » (Mém. de Sully, t. IV, p. 155. « Le flanc
« des bastions se peuvent *emboucher* 4, ou briser,
« quand les espantes sont debiles. » (Disc. polit. et
mil. de la Noue, p. 403.)

^C En termes d'artillerie, *emboucher* signifioit
proprement tourner la bouche d'un canon vers
quelque objet. « Messire Galeas de Sallazart chapi-
« taine du clauson, voyant le siege d'iceulx Gen-
« nevois assis devant luy, feit *emboucher* plus de
« cent pieces d'artillerie grosse, et menue, droict à
« la venue du siege. »

VARIANTES :

EMBOUCHER, Le Joynevill, MS. p. 238.

EMBOUSCHER, Gretn, p. 251.

(1) On lit dans Carloix (VII, 36) : « Qu'il devoit estre en quelque *embuscade* pour l'attraper au passage. » C'est là une forme italienne qui a pris la place d'*embusche*, *embuschement*, (N. E.)

(2) « La jones baceters prist par un *embuschement* qu'il avoit establi, le dit Gerard de Malain à toute sa compaignie. » (Froiss., IV, 34.) (N. E.)

(3) C'est proprement mettre le mors dans la bouche d'un cheval, le dresser : « Liguels (coursier) estoit fors et rades et mal *embouché*. » (Froiss., V, 223.) (N. E.)

(4) « Ce canon de son premier coup *emboucha* et creva un vertueil. » (D'Aub., Hist., III, 21.) (N. E.)

EMBOUCHER. Coquill. p. 10. « Se un voisin s'est approché, de ce debat la sans fantaise, Chascun en sera *embouché*. » (*Les Droits nouveaux*.)

Emboucheure, s. f. Chaperon (?) [♂]. Sorte de fraude [♂].

[♂] « Commenceront à marcher les huissiers, leurs verges au poing, pour faire place, et auront leurs testes nues, et leurs chaperons sur l'espaule, et ne les auront vestus, et les dites *emboucheures* mises dedans leurs estuis. » (Godefr. Observ. sur Charles VIII, p. 747.)

[♂] Fraude qui consiste à mettre, à la bouche d'un sac, des marchandises dont la qualité est beaucoup au dessus de celles qui sont au fond. « Quiconque amenera, es dites places et marchez, bleds, farines, ou autres grains ou il y ait *emboucheure* (1), c'est à seavoir qui ne soient aussi suffisans, et aussi bons dessous comme en la moustre, il perdra les denrées. » (Ord. II, p. 354, an. 1350.)

Embouchié, adj. Paré, fardé. Ce mot est employé souvent dans nos anciennes ordonnances, en parlant des marchandises qui ne sont pas au-dessous du sac ou du van, de la même qualité qu'au-dessus. « Que nuls n'apporte, ne face apporter à Paris, ne ne face à Paris nulles confitures, en boistes, ou en bouteilles *embouchiées*, qu'elles ne soient d'autel maniere dessous comme dessus. » (Ord. I, p. 760.) « Entroit, on fesoit entrer esliz vesseaux, et faisoit veoir, et jugier se tes diz biés, ou grains estoient *embouchiés*, ou mesalés » (lb. t. III, p. 330.) « Que nuls ne vende, ne achate pour revendre gingembrat, ne pignolat *embouchié*, et qu'il ne soit autel dessous comme dessus. » (Ibid. t. I, p. 513.)

Embouchoir, s. m. Embouchoir. On a dit des funérailles d'Henry IV : « Après eux marchoiēt les hauls bois, trompetes, fifres et tambours non sonnans, les *embouchoirs* de leurs instruments contre bas. » (Favin, Th. d'honn. II, p. 1850.)

Embouchoñé, adj. Qui a un bouchon. Epit. de taverne. La Porte.)

Embouchoñer, v. Mettre un bouchon à une bouteille, à la porte d'un cabaret. (Oudin.)

Embouchure, s. f. On appelloit « droit d'*embouchure*, » celui qui se levait à l'embouchure des rivieres ; parmi les droits qui constituoient les revenus du roy, en 1596, on compte « les impositions des rivieres, *droits d'embouchures*. » (Mém. de Sully, t. II, p. 148.)

Emboucler, v. Boucler [♂]. Lier, attacher [♂].

[♂] (Voyez Nicol, Oudin, Cotgr. et R. Est.) « Si tost que les six pucelles vindrent par devant les six chevaliers, chascun prenoit son cheval de lance roide armée de pennoncel joly qui incontinent

« fut embouclé sur ceulx qui attendoient qu'ilz fussent receuz. » (Percef. IV, fol. 55 ^b.)

[♂] Si je ne te fais *emboucler*
Tout maintenant devant le juge,
Je prie a Dieu que le deluge
Couvre sur moy, et la tempeste. (*Path. Farce*, p. 69.)

Embouclure, s. f. Obstacle.

..... Amour telle *embouclure*
M'ont engendré mainte afiglature,
Et fait faire maintes moettes. (*Coquill*, p. 124.)

Emboucque, s. f. Embouchure. On lit « *emboucque* de la Tamise, » dans Froissart, liv. III, page 165.

Embouer, v. Couvrir de boue [voir *emboer*] [♂]. Obscurcir, avilir [♂]. Embarrasser ^c.

[♂] (Voyez Nicol, Oudin, Rob. Est. et Cotgrave.) « Regarde l'escu du chevalier ; mais il estoit si *emboué* (2) que il n'y eust point de cognoissance, dont print il de l'herbe, et lui torcia son escu, et regarde que il estoit verd, à ung chef de gueil-les. » (Percef. vol. I, fol. 59 ^d.)

[♂] Nous avons beau autour de toy rouer,
Nous ne faisons que ton nom *embouer*,
Plus le entendons faire à tous apparostre,
Car ta grandeur nul ne scauroit acceostre.
Les Marg. de la Marg. fol. 53, R. r.

^c On disoit *s'emboer* comme nous disons *s'embourber*.

Fox est qui autrui soing...
Li sient fait, si fait chiel
D'autrui avoir, *s'emboe*. (*Prov. du Vil*, f. 75 ^c.)

VARIANTES :

EMBOUER. Modus et Racio, f. 24 ^a.
EMBOER. Gace de la Bigne, des Déd. f. 69 ^a.

Embouger. [Intercalez *Embouger*, mettre des poches, des *hougettes* : « Lequel Montigne respon- dit au suppliant qui avoit donné un pourpoint et des changes à faire, que la cousturiere avoit cousu toute matinée pour *embouger* sa houppelande » (Jl. 200, p. 117, an. 1468).] (s. e.)

Emboule, s. f. Ampoule. Mot languedocien. (Borel sous *Bulle*.)

Embouqueté, adj. Orné de bouquets. (Cotgr. ; M. de la Porte.)

Embouqueter, v. Garnir de bouquets. (Oudin.)

Embourbement, **embourbeure**. Action d'embourber ou de s'embourber. (Oudin et Cotgr.)

Embourgiebiers. [Intercalez *Embourgiebiers*, bière de Hambourg : « Après leur premier escot faili et païé, firent venir certains potz de kente et de *embourgiebiers* » (Jl. 199, page 396, an. 1463).] (s. e.)

Embourne, s. f. Bourre. Terme d'artillerie. (Oudin.)

Embourrement, s. m. Action de bourrer. (Oudin et Cotgr.)

(1) Item quiconques amenera aucunes d'icelles marchandises esdites places et marchez, où il y ait aucune *embouchure*, c'est assavoir qu'ilz ne soient aussi bonnes et souffisantes dessous comme en la moustre, et il forfera icelles denrées. » (Jl. 170, p. 1, an. 1415.) (s. e.)

(2) On lit déjà dans Th. de Cantorbéry (163) : « Trez tuz *emboc* : de tai (de fange). » On lit encore au Gloss. lat. 7084 : « Ingersare, infuscare, *embouer*, souiller. » (s. e.)

Embourrer, v. Bourrer. Ce mot est employé dans un sens obscène, par Rabelais, t. II, p. 221, et par Coquilhart, page 168. On disoit : « *embourrer* le dos, » pour battre.

... Quelqu'un qui sera plus fort

T'y *embourrer* bien ton dos ; ...

Batu sera plus qu'un viel chien. [Ch. et d'p. d'am. 98^b.]

Embourreur, s. m. Qui garnit de bouvre. (Oudin et Cotgrave.) De là, au figuré : 1^o « *Embourreur* de santé, » les médecins. (Dial. de Tahur, fol. 93^b.) 2^o « *Embourreur* de bas. » (Brantôme, B^e Gal. t. I, p. 193.)

Embourrer, s. f. Doublure, fourrure. « Les *embourrures* de mon pourpoint ne me servent « plus que de galbe; ce n'est rien, si je n'y adjoint « une peau de lievre, ou de vautour. » (Essais de Mont. t. III, p. 585.)

Emboussement. [Intercalez *Emboussement*, enduit, aux statuts des potiers (Jl. 187, page 193, an. 1456) : « *Emboussement* est fait de chaux et « d'eulz. »] (S. E.)

Embouser, v. Couvrir de bouse de vache. (Oudin, Cotgrave, Rab. t. I, p. 7) : « Sa barbe est « presque toute *embousée*. » [On lit n'y déjà dans J. de Meung, t. I, 343 : « Et si ort et lit *embousc*. » Il signifie encore enduire : « Ne pourront les « potiers icelles denrées, ouvrages et marchandi- « ses dudit mestier *embouser*, calminer ne estou- « per » (Jl. 187, p. 193, an. 1456).]

Embouter, v. Coudre en arrière-point. (Oudin et Cotgrave.) (I)

Emboutissement, s. m. Arrière-point. (Oudin et Cotgrave.)

Embraceler, v. Fournir de bracelets. (Oudin et Cotgrave.)

Embracer, v. Embrasser (2)^A. Entreprendre^B.

^A En dormant le suet *embracier*.

Gouttes, Po. t. MSS. v. 1300, t. III, p. 1035.

Moult a gent cors por *embracier*. [Blanch. f. 177^b.]

^B Moutant sont cil dessus li mote.

Qui les tes, d'eus de fleudre, *embracent*. [Guart, f. 289^b.]

VARIANTES :

EMBRACIER. S. Beth. Serin. fr. MSS. p. 16.

ENBRACER. G. Guart. MS. fol. 224^r.

ENBRACHIER. Chans. du XIII^e siècle, MS. Boul. folio 284^r.

EMBRASER. S. Beth. Serin. fr. MSS. p. 260.

Embrachement, s. m. Espace, enceinte. Tray donc tout *l'embrachement* entre les champs, et le bois, et met ton limier devant toi. » (Modus et Ratio, fol. 15^r.)

Embraidrir, v. Revêtir. « Porra *embraidrir* le « fossé de pierre, » en latin « fossatum coriare

« de lapidibus, » trad. d'une charte de 1223, au Cartulaire de Guise (D. C. II, 603^r).

Embraiser, v. Embrasser. (Poës. de Loys le Car. fol. 24^r.) *Embraser*. (S. Bern. Serin. fr. MSS. page 148.) (3)

Embras, s. m. p. Embrassemens.

Baisez, *embras*, atouchemens foletz.

Classe et Deparie d'amours, p. 35, col. I.

Embrasement, s. m. Incendie. (4) On appelloit « maîtres des *embrasements* » ceux qui ont inspection sur la police qui regarde les incendies. (Voy. Cont. de Baill., N. C. G. I, p. 958^r.)

Embrassalé, adj. Armé d'un brassard. (Oudin et Cotgrave.)

Embrassée, s. f. Embrassade, embrassement. (Clém. Marot, p. 95 ; Des Portes, page 599.) « Cest « enfant, après avoir donné une *embrassée* à son « pere. » (L'Am. ressusc. p. 292.)

Embrasser, v. Un cheval *embrasse* la terre lorsque, maniant sur les voltes, il fait de grands pas. « Le roy Gadifer brocha premier-pieçant des « esperons son cheval qui print à *embrasser* la « terre, comme une foudre. » (Pere. vol. I, f^o 134^r.)

Embrayeur, s. m.

Mes breves soiez *embrayeurs*,

Et gardés les coffres massis. [Villon, p. 109.]

Embre. [Intercalez *Embre*, ambre, dans un Compte de l'Argenterie de 1386 (D. d'Arcy, p. 203) : « Pour avoir refait et mis à point une croix d'*em- « bre* garnie d'or. »] (S. L.)

Embrener (s'), v. Se poisser. [Former de *en* et de *bran*.] « Tant plus elle s'efforce soy despeser « de la poix, tant plus elle s'en *embrene*. » (5) « L'n homme s'est *embreonné*, quand il s'est engagé dans une mauvaise affaire. « Le seigneur des Cars se « trouva aussi *embreonné* avec luy, lequel fut aussi « disgracié. » (Braul. Cap. Fr. t. III, p. 149.)

Embreon, s. m. « Lui donne dessus la cuisse « d'une poulette toute chaude, et le cuer, et soit « osté *l'embreon* qui est sus la cuisse. » (Modus et Ratio, fol. 115^b.)

Embretelé, adj. Qui a des bretelles. (Oudin et Cotgrave.)

Embrevement, s. m. Affiche. (Voyez EMBREFF-VEURE.) Comme ce mot, *embrevement* vient de *bref*, abrégé : « L'affiche n'est souvent que l'abrégé d'un acte plus long.

Sire, ge ne herberch nul home,

S'il ne fut le contumeinment

Dont vos vez *embrevement*

La deseure, en cel marbre, escrit.

Blanch. MS. de S. G. fol. 178, f^o col. 2.

(1) Dans Froissart, *s'embraunter* est s'engager : « Il furent si rice et si puissant que toutes manieres de gens estraingniers s'en venoient deviser vaux et *s'embraunter* de leurs routes. » (VI, 95.) (S. E.)

(2) Ce sens est dans Roland (v. 3449) : « De sun destrier le col en *embract*, » — « Qui trop *embrache*, mal estraint. » (Froiss., VII, 96.) Ce n'étoit pas toujours une preuve d'amitié : « Adont le prist et l'embracha et le jeta deoubz lui. » (Froiss., III, 269.) (S. E.)

(3) « Se il veist ses fiz et sa femme enterrer E trestute sa terre ardeir e *embraser*. » (Th. de Cant., 133.) (S. E.)

(4) Le mot est pris au figuré dans Saint Bernard (553) : « Nostre esperance et nostre charitez enlammée par tanz *embrasementz*. » (S. E.)

(5) « Enfants, poulés et les *coulombs* Embrenent et souillent les maisons. » (Leroux de Liney, Prov., I, p. 216.) (S. E.)

Embrevence. [Intercalez *Embrevence*, registre. On lit dans la Coutume de Cambrai, tit. III, art. 8 : « Registre ou *embrevence* originelle. »] (N. E.)

Embrenver. *v.* Abreuver. (Oudin et Colgr.)

Embrider. *v.* Brider. (Oudin et Colgrave.) On dit au propre : « un cheval bien *embridé*. » (Chasse de Gast. Phéb. ms. page 273.) *Embrider* est pris figurément dans ce passage : « Elles tuy ont « aidé à *embrider* son mary, pour ce qu'il estoit « trop fort en bouche. » (Les Quinze Joyes du Mar. p. 199 (1).)

Embriever. [Intercalez *Embriever*, citer en justice : « A quoy icellui Regnaud dist au suppliant, « je te vois *embriever* à Clermont » (M. 105, p. 3, an. 1373).] (N. E.)

Embrievence. *s. f.* Minute d'un contrat, original d'un acte ; on l'appelloit *embrievence* de *brief* ou *brief*, abrégé, parce que, dans la minute d'un contrat, on sous-entend beaucoup de choses qui ne sont que de style, que l'on explique au long dans la grosse. « Si quelqu'un ait perdu une aynve, « et autres lettres eschevinales, il les pourra « recouvrer par vidimus, ou copie collationnée « à celle qui est au registre, ou sinon sur la minute, « ou *embrievence*. » (Cont. de Valenc., C. G. I. H. p. 963.) « Pour à l'avenir obvier à tous inconveniens, nous ordonnons que toutes *embrievences* « d'obligations, et de contrats recognees, et passées « entre parties, soient aussi signées d'icelles parties (si escrire seavent) à l'instant de la recognoissance avec les hommes de fief y ayans esté « requis, et preseus, à peine de n'avoir effect « d'obligation. » (Cont. de Hayn., N. G. G. I. H. p. 431, col. 2.)

Embrievé. *part.* Il semble que par « *moz embrievé* » le poëte ait voulu désigner les « billets « doux. »

Moult vous ai vostre amor requis, bien le savez
Et par dis, et par lettres, et par *moz embrievés* :
Moult m'a petit valu, dont je sui adolez
Que de duc'l en mourai, se ne me confortez.
Fald. MSS. de R. n° 7218, fol. 256, V° col. 2.

1. Embriever. *v.* Enregistrer. Mouskes dit des troupes de Charlemagne, p. 437 :

Turpins Farcevoex de Rainis
Ki semons i fu premerains
Nos liesmogne, par escuriture,
Et l'nevre, et toute l'avenure,
Quant il *embrievé*, de sa main,
Et le premier, et le derrain.

2 Embriever (s'). [Intercalez *s'Embriever*, au ms. 28, anc. S. Victor, f. 34 : « Com li filz au prevost « la euida touchier (S^{te} Agnès), la clartez *s'embrievé* « en lui. »] (N. E.)

Embriquer (s'), *v.* S'embrouiller, s'embarasser :

...Qui delesse, ou fuit, par voye oblique,
Ces quatre poins, qui sont li vray moyen
de bien parler, ou l'un d'eulz, li *s'embriquer*
Si comme fait le foul phisicien
Qui veut ouvrer, et n'est praticien
Es corps humain, dont plusieurs sont en bierre.
Eust. Desch. Poës. MSS. fol. 281, col. 1.

Embrisier. [Intercalez *Embrisier*, surprendre, dans Froissart, l. V, 83 : « Et list faire grans fossés « tout autour de son host, par quoy on ne les peüst « *embrisier* ne destourber. »] (N. E.)

Embrocher. (2) *v.* Mettre en perce. « Bon vins « ont souvent *embrochez*. » (Vill. p. 20.)

Embroitoir. [Intercalez *Embroitoir*, au reg. M. 166, p. 326, an. 1412 : « l'un baston appellé *embroitoir* de charrette. »] (N. E.)

Embron. [Intercalez *Embron*, 1° Penché : « L'emperere en tint son chef *embrauc*. » (Roland, v. 241. « Chascun tient sa lance empoignée. Et « fichiet dessous l'elme, *embrons* Muevent chevaus « des esp-rours. » (G. Guhart, vers 16379) ; 2° Pensif : « Sire, merci de nos barons, que je vois penassis et « *embrons*. » (Flore, dans D. C. III, 36.) « Parto- « nopez se tient *embrons* Trestit les jors tant com « est long. » *ibid* ; 3° Colère : Et li rois de Navare « s'en ala tout *embrans* devant la roine. » (Mén. de Reims, § 58.)] (N. E.)

VARIANTES :

EMBRONC. MSS. n° 7218, fol. 199^a.

EMBRON. *ibid.* fol. 377^a.

EMBRONS. *ibid.* fol. 3^a.

EMBRONS. MSS. n° 7615, f. fol. 119.

Embranché, *adj. et part.* Baissé, incliné, penché^a. Enveloppé, couvert^b. Pensif^c.

^a Aux funérailles du duc de Bourgogne, « entre « les prelatz, et le corps estoient quatre roys d'ar- « mes *embrauchés* vestus de leurs cotes d'armes. » (Monstr. vol. III, fol. 130^b.) « Le tenoit le chevalier « *embrauché*, 3, et busquoit sur luy du poing, à « tout l'espee, du tout à son vouloir. » (Percefor. vol. I, fol. 143^b.)

^b *Embranchés* (1)

De sa robe, comme revestus,

Comme au trespas estoit vestus. (Trois Mar. p. 312.)

Les autres gens viennent derriere,

Et avec eulz les deux suers sont,

Les vaires *embrauchés* out. (Ibid. p. 302.)

Sy parent furent environ,

Embranchés en leur chapperon. (Ibid. p. 308.)

^c Pilates lu moult *embrauchés*

Car bien sot c'a tort fu jugiés. (Viv. J. C. D. C. III, 26.)

VARIANTES :

EMBRONCHÉ. Percefor. II, fol. 81^b.

AMBRONCHÉ. Monet.

EMBRONCHÉ. Tri. des IX Preux, p. 171^b.

(1) On lit à la page 135 : « Chacun, en droit soy, croit le contraire, et qu'il est preservé et beneu^s contre les autres ; et qu mieulx le croit, mieulx est *embraidé*. » (N. E.)

(2) Le sens actuel est au Ménagier de Paris : « Laver, *embrocher* et cuire longuement (II, 5). » (N. E.)

(3) « Ne sunt pas né del ciel, ni unt lur vos drechie ; De terre sunt formé ; vers la terre *embrauché*. » (Thomas de Cantorbéry, 127.) (N. E.)

(4) « Es vos un vilain qui venot Parmi la lande tot a pic, En son chapperon *embrauché*. » (Benart, 1304.) — « Leurs chapperons tellement *embrauchés* entour leurs testes, que on ne les cognoüst. » (II, 147, p. 232, an. 1355.) (N. E.)

EMBRONCHÉ. MS. n° 7219, fol. 47^b.
 EMBRONCHÉ. Ger. de Nev. 2^e part. p. 63.
 EMBRONCHÉ. Poët. av. 1300, III, p. 1311.
 EMBRONCHÉ. Floire et Blanchef. fol. 204^r.
 EMBRONCHÉ. G. Guiart, fol. 287^r.
 EMBRONCHÉ. Floire et Blanchef. MS. de S. G. fol. 194.
 EMBRONCHÉ. Ibid. fol. 204^r.
 EMBRONCHÉ. Hist. de St-Léoc. MS. de S. G. fol. 304.
 EMBRONCHÉ. Ph. Mouskes, p. 829.

Embroncher, v. Pencher en avant, tomber ^A.
 Aller tête baissée ^B. Reverser, faire tomber ^C. (1)
 (Voyez Corneille, Mon. Cotgr. Nicot, Oudin, Borel et
 Ménage.)

^A « Ilz se déplacèrent, et leur laisserent la voye,
 « et ne non pas si quillement que, au passer, chascun
 « fert le sien du trenchant de l'espée, sur le dur du
 « heaulme, si grant coup qu'il n'y eut celluy tout
 « ne convenist *embroncher* sur le col du cheval tout
 « esloindy. » (Percefl. vol. 1, fol. 82 V^o col. 2.)

^B «...Lors le veist *embroncher*, (2)
 Contre ceus dont il ala tant,
 Et veist comme il les atant,
 Et comme il fut bien son devoir. (G. Guiart, f. 98.)

^C « Lors va *embroncher* son chef dedans son
 « heaulme, et mettre son escu dessus son dos, et
 « puis broche le cheval des esperons. » (Percefor.
 vol. 1, fol. 137^b.)

A tant la dame a parler lesse,
 Sa face *embroncher*, et son chef baisse
 Et print à soupirer forment. (H. des Trois Mar. p. 382.)

^C « Il haulec l'espée, et tiert le chevalier sur le
 « combé du heaulme ung si grant coup qu'il *Em-*
 « *bronche* sur le col de son cheval. » (Perceforest,
 vol. 1, fol. 138^r.)

Là ü il torne son eeval.
 Les fais tous *embroncher* (3) aval,
 Chevaliers prent ; ceaus gaagne. (Ph. Mousk. p. 920.)

VARIANTES :

EMBRONCHER. Lanc. du Lac, 1, fol. 64^a.
 AMERONCHER. Monet.
 EMBRONCHER. Brut, fol. 35.
 EMBRONCHER. Borel et Corneille.
 EMBRONCHER. G. Guiart, fol. 317.
 EMBRONCHER. Brut, fol. 60.
 EMBRONCHER. Ph. Mouskes, p. 820.
 EMBRONCHER. Id. ibid. p. 530.
 EMBROCHER. Corneille.
 EMBRONGER. Ger. de Nev. 1^{re} part. p. 77, note.

Embroquer, v. Faire une embrocation. (Oud.)
Embrouillasser, v. Embrouiller. (Oudin.)

Embrouillé, part. Embarrassé. « De la gendar-
 « merie n'y avoit guere de perdu, ny de piétons
 « francois, qui tourna merveilleusement à gras
 « profit au roy, et au royaume, car ils le trouverent
 « fort *embrouillé* d'Anglois et d'autres nations. »
 (Mém. de R. de la Marek, p. 187.)

Embroilleur, s. m. Celui qui embrouille.
 (Oudin.)

Embronilli, adj. Sali.

Vient s'ils sont d'une compagnie
 Nape aront orde, et *embroutille*. (E. Desch. f. 354^a.)

Embroyer, v. Enfoncer. « Quant il fut au meil-
 « len de la planche, si voit celuy qui tenoit le glaive,
 « et met l'escu devant luy, et quant il voit qu'il
 « approche, si s'efforce tant qu'il peult, si heurte
 « l'escu, et *embroye* dedans ; lors guenchist son
 « escu hors de la voye, et le laisse cheoir en l'eau. »
 (Lanc. du Lac, 1, fol. 154^a.)

Embruir (s'). [Intercalez *s'embruir*, s'irriter,
 au reg. J. 156, p. 156, an. 1401 : « Icellui Valerin
 « s'avance et se *embry* si fort et tellement contre
 « ledit presle, que dudit coutel il le blega. »] (N. E.)

Embruissement. [Intercalez *Embruissement*,
 attaque : « Lesquies par maniere d'assault et d'*em-*
 « *bruissement*, à armes descouvertes... vindrent
 « audit hostel. » (JJ. 97, p. 152, an. 1366.)] (N. E.)

Embruir, v. Obscurcir. (Colgrave.)

Aucun malheur n'*embruisse* vos jours. (1. Jan. f. 2^b V)
 (Voyez Loys le Caron, fol. 71^a.) (1)

Embruvager, v. Boire ou faire boire.

Auteur de mille maléfices,
 Frandant le droit, et la raison,
 Il n'*embruvage* le poison
 Pour crocheter les bénéfices. (Jacq. Tahuc. p. 112.)

Embuche, s. f. Piège, tromperie ^A. Cachette ^B.
 Embuscade ^C.

^A On a dit, en parlant de gens que le roi d'Angle-
 terre vouloit corrompre, et à qui il envoya des
 pierres blanches dans des coffres, au lieu d'argent :
 « Ils trouverent en une *embuche* pierres blanches.
 » (Chron. S. Denis, II, fol. 48.)

^B « Le petit Saintré n'osoit découvrir l'*embusche*
 « de ses cent soixante escus. » (Petit J. de Saintré,
 page 143.)

^C Avant le xvi^e siècle, il se disait pour embus-
 cade : « Il se boulerent en *embusque* en ès haïes. »
 (Froiss. I, II, p. 492.) « Et de ceste *embusche* estoient
 « souverain dou seigneur de France. » (Id. 404.)

Embuchement, s. m. Abouchement, pourpar-
 ler. (Borel.)

Embuffler, v. Attraper, séduire, tromper.
 (Oudin et Cotgrave.) « Je ne m'étonne plus de ceux
 « que les singerie d'Appollonius, et de Mahumed
 « *embufflerent*. » (Ess. de Mont. I, III, p. 112.)

Embuissommer, v. Cacher dans un buisson.
 (Oudin.)

Emburlecoquer, v. Emburlecoquer. (Oudin
 et Cotgr.) « N'*emburlecoque* jamais vos esperitz
 « de ces vaines pensées. » (Rab. 1, p. 35.) *Embur-*
lecoquer signifie proprement « s'emplit la tête de
 « chimères semblables à celles que les moines ont
 « accoutumé de loger sous leurs capuchons de

(1) Il signifie encore enfoncer : « Icellui Tassart frappa le suppliant d'un baston, tant qu'il lui *embroncha* son chaperon devant ses yeulx. » (JJ. 105, p. 68, an. 1410.) (N. E.)

(2) « E en après st n'*embroutlet* son vis. » (Roland, v. 3505.) — « Quant la dame l'oy si *embroncha* son vis Et pleura des doux lèx en son viare asis. » (Brun de la Montagne, v. 2856.) (N. E.)

(3) « Moins prendommes, aus cops qu'il jonchent sus les cols des chevaus *embroncheat*. » (G. Guiart, v. 1031.) (N. E.)

(4) « Quelle langueur ce beau front deshonore ? Quel voile obscur *embroutit* ce flambeau ? » (Rons., 99.) (N. E.)

« bure. » (Note de Le Duchal.) *Emburlucoquer*. Du Tillot, Hist. de la Fête des foux, p. 125 et 150.)

Embusement. [Intercalez *Embusement*, embuscade : « Les dessus nommés ont fait plusieurs « *embuscemens* environ la maison du suppliant « pour le trover et cuider mettre à mort. » (Jf. 100, p. 287, an. 1369. — Voir *EMBOSCHEMENT.*)] (S. E.)

Embusher. *v.* Embusquer ^A. Cacher ^B. [Il signifie aussi entraver : « Le suppliant trouva deux « chevaux *embuschez* de bris de fer, lesquelz il « desbucha. et furtivement en print et emmena « ung. » (Jf. 189, p. 495, an. 1460.) « Le suppliant « *embouche* son cheval à l'entrée de l'uy. » (Jf. 118, p. 295, an. 1380.)] (S. E.)

« Si proposay que je *embuscheroye* tous ceulx « du pays à mon pouvoir. » (1) [Lancelot du Lac, t. II, fol. 117 a.]

^B D'Alés la forest trovi.

Une dame *embussée*. (2)

Vill. li Viciars, Poes. MSS. avant 1300, t. II, p. 817.

Trop me desplaist veoir trahison cachée,
Et embuschie aux cuers de si haults roys
Qui font la loy, et puyz rompent ses droietz. [Mar. 212.]

En sa chape s'est *embuschée*.

Qu'il ne fust pris, ne encerchiez. [R. de Rou, p. 167.]

VARIANTES :

EMBUSCHER. Les 15 Joyes du mar. p. 111.

EMBUSCHER. G. Guiart, MS. fol. 313.

EMBUSCHER. Vig. de Charles VII, t. I, p. 113.

1. Embut. *s. m.* Entonnoir. En latin *infundibulum*. On s'en sert en languedocien. (Voyez Menage, Colgr. et Du Cange.) « On ne faisoit que luy entonner « vin en gorge avec un *embut*. (3) » (Rab. II, p. 232.)

2. Embut. [Intercalez *Embut*, absorbé, au figuré : « Et estoient la contournées et *embutes* « toutes les rentes et revenus d'Angleterre. [Frois. t. III, p. 311.]] (S. E.)

Emchepement. [Intercalez *Emchepement*, revêtement d'une tour : En cheual aval ledit plas- « tras cheur sur un *emchepement* d'icelle tour (de « Vincennes) qui le fist aler plus leing d'icelle tour « que l'en ne cuidoil. » (Jf. 115, p. 287, an. 1379.)] (S. E.)

Eme. [Intercalez *faire eme*, guetter, dans Renart (vers 7350) : « Ja ne cuidé que list *eme* Cil « fel. » (Voir *ESME.*)] (S. E.)

Emendateur. *s. m.* Celui qui corrige. (Oudin et Cotgrave.)

Emendation. *s. f.* Correction. (R. Est. Cotgr. et Oudin. — Voyez (Euv. de J. du Bellay, f. 36 b.) 4)

Emendatrice. *s. f.* Celle qui corrige. (Oudin et Cotgrave.)

Emeraude. [Intercalez *Emeraudes*, dans l'Inv. de Clémence de Hongrie, veuve de Louis le Hutin, an. 1328. (X. Comptes de Bouët d'Areq, p. 38.)] (S. E.)

Emerciable. *adj.* Amendable. « Et aussi de « viscontes que ecent pris l'yns, et amerciamentes « de gentz de louer baillie, que ilz ne soient des- « treinz de estre chyvallers et en ceo cas sans « *emerciables*. » (Britt. Loix d'Angl. f. 35 a.)

Emergent. *adj.* Sortant ^A. Distingué ^B. « On disoilt, en termes de droit et de commerce, « dommage *emergent*, » pour dommage naissant. (Ess. de Mont. III, p. 324.)

^B D'un air si gent,
Tant élégant, ceppieux, *emergent*. [Gouj. Bibl. G. p. 328.]

. Ceus ausquels les hauls astres conferent

Teins à souhait, et qui en biens prosperent,

Jacoit qu'ils soient en vices *emergens*,

L'onneur des bons les princes leur transferent.

Et le loier des vertus leur conferent.

Les Triomphes de la Noble Dame, fol. 35. V.

Emerillon. *s. m.* Sorte de faucon. [V. ESME-
RILLOX]; on appeloit « *emerillon* de l'armée » le
s^r Moutoison, vieux officier françois mort à Ferrare
en 1511, à cause de sa vigilance et de son activité
continuelle. (Voy. Teller, Hist. de Louis XII, t. II,
page 318.)

Emeriste. *s. m.* [Lisez emetiste, pour amé-
lhyste.]

D'or fin ecent li candelier,

D'*emeriste* li eucensier,

Dont il eucensioit, etc. [MS. 7989², f. 147 v.]

Emerveillablement. *adv.* Admirablement.
(Monet.)

Emessure. [Intercalez *Emessure*, charge, au
reg. Jf. 61, p. 344, an. 1318 : « Jehan de Vignoy...
« fut leuz en prison... pour la souppeçon de la
« mort Colinet... Lidiz Jehan de Vignoy aloit deli-
« vrés du cas de la souppeçon et de la *emessure*
« devant dite. » On lit encore au reg. Jf. 69, p. 181,
an. 1334 : « Jehans Pepins devoit estre absoutz et
« delivrez des souspeçons, *emmessures* et cas
« dessus diz. »] (S. E.)

Emeute. *s. f.* Meute. « *Emeute* de chiens. »
(Cotgrave.)

Enflambé. *adj.* Enflammé. (J. Marot, p. 7, et
Contes de la reine de Nav. p. 192.)

Enfler. *v.* Enfler. « Premièrement il *enfla*.
« puis il rent grant douleur et puis vint en fievre. »
(Classe de Gast. Phéb. ms. p. 413.)

Enfleure. *s.* Ulcère. (S. Bern. Serm. fr. mss.
page 298.)

Enformer. *v.* Ajuster. (Gloss. du P. Labbe,
page 488.)

Emine. [Intercalez *Emine*, mesure pour les
grains ; dans un terrier de la B. N. (anc. 9898²), on
lit : « Les deux bichots font une *emine* ; les deux
« *emines* font ung setier ; douze setiers font ung
« muy de blé. »] (S. E.)

(1) Avec cette signification, il est encore neutre ou réfléchi : « Et les fisent *embuscher* dedens ung val entre vignes. » (Froiss., II, 464.) — « Quant il vint à l'entrée, ens s'ala *embuscher*. » (Irum de la Montagne, v. 3080.) (S. E.)

(2) Cette forme est aussi dans Aiol (v. 4642) : « El bos de Quintefueille se furent *embussée*. » (S. E.)

(3) « Item unum *embut* et duas calcadoyras » (Cart. de S^t Victor de Marseille ; Du Cange, III, 36^a, an. 1320.) (S. E.)

(4) « Ce qui empeschera que nous ne puissions aussi retirer les jeunes gens du pis au mieux en usant de semblables *emendations*. » (Amyot, Com. il faut lire les poetes, 51.) (S. E.)

Eminence, *s. f.* Le titre d'éminence étoit nouvellement introduit dans notre langue du temps de Balzac. Voy. II. Soer. chret. t. II, page 249. Il fut donné aux cardinaux en 1631; on les traitait auparavant de seigneurie illustrissime (Larrey, angl. IV, 142.) Il faut lire *emmené* au lieu d'*éminence*, dans la Coutume de Tours (C. G. II, p. 15) : « Depuis que l'herbe est fanée, fenée, et *éminence*, jusques au huictiesme jour de mars. » Ce passage est rectifié par la page 47 : « Puisqu' l'herbe est fanée, et *emmené* jusques au huictiesme jour de mars. »

Eminent. [Intercalez *Eminent*, évident. « El pour ce que le péril se démontre très *éminent*. » (1327, Sentences de la prévôté. — Le Clerc-de-Boüy, dans son Diet. des droits seig. préfère ce sens à celui d'*imminent*.] *s. e.*)

Eminentissime, *adj. au sup.* Titre d'honneur. Ce mot ne s'est introduit dans notre langue que depuis 1630; il fut fait alors à Rome, par le Sacré Collège, en faveur des cardinaux. Un moutardier qui croit moutarde *éminentissime* fut entendu par les cardinaux assemblés délibérant sur le nouveau titre qu'ils devoient prendre. (Ménage, Observ. sur la langue fr. III, p. 128.) Balzac (Soer. chret. t. II, p. 249) dit que l'autorité du cardinal du Perron, qui l'avoit fait imprimer dans ses ouvrages, n'avoit pu le faire admettre.

Emiouere. [Intercalez *Emiouere*, d'après le Gloss. lat. fr. 7692 : « Frattillum, moulin à poivre, » vel *emioiere*.] *s. e.*)

Emis, *part.* Admis.

Le roy Loys, filz du roy Loys le Gros,
D'avoit eulans masles si estoit gros :
Fut à Gisteaux, et sa requeste *emise*,
En chapitre se vint agenouiller,
Priant les moynes d'eulx trestous travailler
A prier dieu, que ce feust son plaisir,
De luy donner ung filz à son désir. (Charles VII, p. 197.)
(Voy. Cout. Gén. II, p. 916, et Mém. de Com. t. III, preuv. p. 105.)

Emitteus, *s.* Espèce de fièvre. (Marbodius, art. 7, col. 1646) dit de l'émeraude :

D'une fevre garist mal fort
Ke a maint une dune mort :
Si a num *emitteus*

On lit dans le latin *emriticeum, hemiriteum*, ou *emritileum*. Au ms. S. Victor, la forme est *emiteus*.

Emmaigrir, *v.* Maigrir. (Cotgrave et Oudin.) On trouve *emmegrisant*, dans l'Amant resseue, p. 50. « Est il à bachelier : qu'espoint tu en es si deshalee et si *emmegris*? (Rois, p. 162, sur s.)

Emmaigrissement, *s. m.* Action de maigrir. Oudin.]

Emmailloter. [Intercalez *Emmailloter*, emmailloter, dans Raoul de Cambrai, v. 311 : « La le presimes trestot *emmaillotet*. »] *s. e.*)

Emmaillotement, *s. m.* L'action d'emmailloter. Oudin.]

Emmailloter. [Intercalez *Emmailloter*, dans

le Mystère de la Nativité : « A mon povoir li aide-
« ray et l'enfant emmailloteray. »] *s. e.*)

Emmaisonner, *v.* Loger, donner un logement. (Oudin et Cotgr.)

Emmaladir. [Intercalez *Emmaladir*, rendre malade : « Li enfancounnet que David ont engendré « de la femme Urie, *emmaladit* et fu desesperez. » (Rois, p. 160.) — « Del duel qu'il ad ensépantisi, « en poi de tens *emmaladi*. » (Lai du desiré, sur s.)] *s. e.*)

Emmaler. [Intercalez *Emmaler*, emballer, dans la Vie de S. Isabelle (D. C. III, 767) : « Il avint un « matin qu'ils devoient heurer, que eiz qui devoient « troussez et *emmaler* les lits. »] *s. e.*)

Emmalié, *part.*

Ocient tant quant qu'il i treuvent,
Con gens de courrouz *emmaloz*. (G. Guicart, f. 332.)

Emmancheeur. [Intercalez *Emmancheeur*, au liv. des Métiers, 49 : « Quiconques veul estre « coutelier à Paris, ce est à savoir,... *emman-
« cheurs* de coutiaus, que eiz qui le puet. »] *s. e.*)

Emmanchoir, *s. m.* Instrument qui sert à emmancher. (Oudin et Cotgrave.)

Emmanné, *adj.* Rempli de manne. (Nicot, Cotgr., M. de la Porte.)

Emmanner, *v.* Accommoder, préparer avec de la manne. (Oudin.) On a dit au figuré :

La passion ennée
En mon desatre cœur,
A mon ame *emmanée*
Du venin de langueur. (Loys le Car. f. 62.)

Emmanteler. [Intercalez *Emmanteler*, couvrir comme d'un manteau, d'un voile : « Pour menchon-
« ges *emmanteler* et faire les voirs ressembler. » (Péter. de Guigneville, D. C. III, 768) — Dans l'Inv. du duc de Berry (1416), on lit encore : « Item « un doussellet où sont ois et exnes *emmanetez* « des armes de monseigneur, et de son mot : le « temps viendra — « Junon.... Hier d'un voile noir « *emmantela* les cieus. » (A. Jamyn, f. 60.)] *s. e.*)

Emmarer. [Intercalez *emmarer*, embourber, enliser : « Une desdites jumens estoit aфондрée ou « *emmarée* par cas d'aventure, tellement que d'il-
« leques ne se povoit ravoir ne delivrer. » (J. H. p. 64, an. 1377.)] *s. e.*)

Emmarquiser, *v.* Faire marquis.

Quand tu seras à moy, ne va pas t'avisier,
De devenir comtesse, ou de *Emmarquiser*.
La comtesse d'Urgueil, com. de Th. Corn. act. 5, sc. 4.

Emmarteler, *v.* Donner martel en tête, donner de l'impétuosité. « Non que je vueille permettre ses « propos leur lieu, en la généralité des femmes; « mais je ne trouveray estrange que son conseil « s'exerce en l'endroit de celles qui malicieusement « s'impudent à gloire, et honneur *emmarteler* « les pauvres gens, assurément dignes, non de « reprehension, ains de griefve, et extraordinaire « punition. » (Pasq. Monoph. p. 222.)

Emmasqué, *adj.* Masqué. (Arr. Am. page 406.) On a dit, au figuré, de la visite que le roy et la

reine allèrent faire à l'amiral de Chatillon blessé :
 « Tout ce beau semblant tourna après à mal, dont
 « l'on s'estonna fort, comme leurs majestez pou-
 « voient jouer un tel roole, ainsi *emmasqué*, si
 « appuravant elles avoient resolu ce massacre. »
 (Brant. Cap. fr. t. III, p. 166.)

Emmasser, *v.* Amasser. (Colgr. et Oudin.)

La je trempe, et retourne, et reforme,
 Mille sanglots, dont l'effroyable horreur
Emmasse, entourne, en double la fureur
 De ces gros vers battus à triple forge.
 Œuv. de Josch. du Bellay, fol. 217, V^o.

Emmatrelé, *adj.* Enroué, enlumé. Mot picard. (Nicot et Colgr.)

Emmatriculer, *v.* Immatriculer. (Colgrave, Oudin.)

Emmayoler, *v.* Donner le mai. (Voir ESMAYER.)
 [La surveillance du premier jour de may, iceulx supplians voulans aler *emmayoler* les dites filles.
 JJ. 107, p. 140, an. 1375.]

De quoi que soit se doit renouveler
 Un jolis coers, le premier jour de may :
 Voires, s'il amme, ou s'il pense à amer,
 De quoi que soit
 Pour ce vous voeil, ma dame, *emmayoler*,
 En lieu de may, d'un loyal coer que j'ay
 De quoi que soit. (Frouss. Poës. p. 332.)

Emme, *s. f.* Amé. On a dit des Albigeois :

..... Icil qui riens ne croit,
 Ne cuide pas qu'anfers, ne que paradis soit,
 Ne qu'il ait *emme* et cors por ce qu'il ne la voit.
 Chantel. MS. de S. G. fol. 104, 1^o col. 2.

Emmecher, *v.* Garnir de mèches. (Colgrave et Oudin.)

Emméliorer, *v.* Améliorer. (Colgr. et Oudin.)

Emmenement. [Intercalez *Emmenement*, rapt, au reg. JJ. 97, page 618, an. 1366 : « Laquelle « dame par paroles expresses approuva, ratiffia et « accepta que la prinse et *emmenement* que ledit « chevalier avoit fait de elle, se avoit esté de son « bon gré et volenté. »] (N. E.)

Emmensissure. [Intercalez *Emmensissure*, diminution, dans une Ch. de Corbie D. C. III, 437^o, an. 1415 : « Les maisons... seront tenus de retenir « bien et soufflissement de pel, de vergue, de tor- « que, de couverture sans fonture ne *emmensis-* « *sure*. »] (N. E.)

Emmenuiser, *v.* Amenaiser, diminuer. (Oudin, Colgr.) « Li cuers avariciens acquiert, ne li chaut « comment, ne ne puet estre assasiés d'avoir ; et en « telle maniere de cuers ne se puet loyauté herber- « gier, et souvent voit on que li amasse d'une « part avoir, et d'autre part *emmenuisse* l'or, si « que, quant la roe de fortune leur tourne, ils des- « chendent plus en une eure, que li ne sont montés « en dix ans. » (Beauman. p. 9.)

Emmery. [Intercalez *Emmery*, au Mon. Inéd. sur l'histoire du Tiers-Etat, IV, 318 : « Ne porront

« lesdits wainiers fourbir ne prendre à fourbir à
 « *l'emmery* espées ne aultre baston. »] (N. E.)

Emmeslé, *part.* Entrelacé. « Tu feras faire une
 « douzaine de pouches qui seront lacées de si grant
 « mailles que le taissou boute sa teste parmy la
 « maille,... et doivent estre *emmeslées* de cordelet-
 « tes, ou il y aye au bout une bouclele faite comme
 « une chevestre, et ne doit avoir chascun que une
 « cordelette de quoy elle sera enlacée. » (Modus et
 Racio, fol. 51^o.)

Emmeblement, *s. m.* Ameublement. (Oudin et Colgrave.)

Emmevé, *adj.* Ce mot désignoit ceux que le désir de retourner dans leur patrie inquiète sans cesse ; il fut introduit par le maréchal de Bassompierre. (Dict. Etym. de Ménage.)

Emmeute, *s.* Emotion. (S. Bern. S. F. p. 200.)

Emmi. [Intercalez *Emmi*, au milieu de, et voy. ENMI.] (N. E.)

Emmiellement, *s. m.* L'action d'emmieller. (Oudin et Colgrave.)

Emmieller. [Intercalez *Emmieller*, enduire de miel : « Fisisien en ont à faire [du vin de la « Rochelle] por sirop et bruvage faire ; c'est chose « *emmiellée* et non pure. » (Noav. recueil de fabliaux, t. 297.) Le sens est figuré dans Christine de Pisan (ch. V, III, 71) : « O coronne precieuse, « dyademe de nostre salut, tant est doux et « *emmiellé* le rassadyement que tu donnes. »] (N. E.)

Emmiellure, *s. f.* Emmiellure. Onguent dont se servent les écuyers et les maréchaux pour guérir les blessures ou écorchures des chevaux (1). (Colgr.)
Emmiellure. (Médec. des chev. p. 13.) *Emmiellure*. (Coquill. p. 124.)

Emmilien, *adv.* Au milieu. « Là, se il plaist à « l'acheteur, sera veus li dis poissons dessus, des- « soubz et *emmilien*. » (Ord. I, p. 791.)

Emminer. [Intercalez *Emminer*, emmener, dans l'histoire de Liège (II, 446, an. 1424) : « S'il « advenoit que par seduction ou abourdement de « curatier ou curatresse,... fille desus l'age de « douze ains fusse *emminée* par aucune per- « sonne. »] (N. E.)

Emmitonné, *adj.* Emmitouffé : « *Emmitouffé* « dans les martes jusques aux oreilles. » (Essais de Mont. I, p. 356.)

Emmitrer, *v.* Mitrer, donner la mitre. (Oudin, Colgrave.)

Emmiudrement. [Intercalez *Emmiudrement*, amélioration, dans une charte de 1235 (D. C. III, 35^o) : « Le valant lxx. sols doit il baisser à l'*em-* « *miudrement* de la maison. »] (N. E.)

Emmoeller, *v.* Garnir de moelle. (Oudin.)

Emmofté. [Intercalez *Emmofté*, ganté de mouffes : « Ne vous laissez pas desconfire ; grefes [*gra-*

(1) Carloix le prend au figuré (VII, 18) : « Ainsi ce roy oinct et gressé de ceste *emmiellure*. » (N. E.)

« *phium*, poinçon; avez, pensez d'escrrire; n'áiez pas les bras *emmoiffés*. » (La Rose, v. 1997.) (S. E.)

Emmonceler, v. Amonceler. (Nicot. Colgr.)

Emmorionner, v. Mettre un morion. (Oudin, Colgrave.)

Emmouché, *part.* Gâté, corrompu. Mot du bas Dauphiné. Une viande corrompue par des mouches qui y ont fait leurs ordures, est dite *emmouchée*. (Le Duch. sur Rab. II, p. 152.)

Emmoynner, v. Moyenner. (Froissart, l. I, page 310.)

Emmoysier, v. Faire porter des cornes, par allusion aux prétendues cornes de Moïse. « Une jeune marchande d'auprez du Clastelet, qui, dès le lendemain de ses nocces, a *emmoysié* et actónisé son mary, le plaçant dans le zodiaque « au signe du capricorne. » (Caquets de l'Accouchée, p. 41.)

Emmuler, v. Mettre en meule.

Mais cil qui veut *emmuler*,
Et, d'avoir, fait un trop grand mule,
Se puet de legier aculer,
Se largesse ne le desculé ;
Face adonc que nulz ne l'acule. (E. Desch. f. 222.)

VARIANTE : *Emmuler* (Fabl. S. G. fol. 64.)

Emmument, s. m. Ce mot, formé de *mue* pour les oiseaux, se trouve dans le passage suivant, pour action d'enfermer : « S'il advenoît qu'aucun eust brebis, moulons, pourceaux, beufs, vaches, chevax, asnes, mules, ou semblables bestes, qui « sont ordinairement à domestique usage entre les gens,.... et que si rebelles fussent,.... et regimissent, et rebellissent contre mesure, et gibissent aucun, et fissent dommage, ou que ce « fussent grosses bestes qui costumières fussent « de mordre, ou getter, ou ferir, ou qui eussent « autre rebelleux empeschement, et le seigneur, « sous qui ce seroit, n'y mettroit remede, au moins « ne meist diligence de les tenir, et garder par « garde, ou *emmument* de mue, ou d'autre delention. » (Bout. Som. Bur. p. 263.)

Emmurailer, v. Envirouer de murailles. Colgr., Oudin, Nicot. Gloss. de Marot, et Du Gange, sous *Emmurare*.) On a dit de Paris : « qui la vou- « droit *emmurailer* comme Strasbourg, Orleans ou « Ferrare, il ne seroit possible, tant les frais, et « despens seroient excessifs. » Rab. II, p. 148.)

Emmuré, *part.* Cloîtré : « Recluse dans un monastere de religieuses *emmurées*. » (Mém. de Sully, VIII, 56.) A Rouen, les religieuses de l'ordre de S. Dominique sont appelées les *emmurées*. » (La Boque, Orig. des noms, p. 247.) On lit aux mandements de Charl. V, 656, an. 1376 : « Les pauvres religieuses *emmurées* de l'église de S. Mathieu près « de Rouen. »

Emmurer, v. Enfermer. « La menaçoit de *emmurer*, et tenir en prison toute sa vie. » (Math.

de Coney, Hist. de Charles VII, p. 567. — Voy. Clém. Marol, p. 686 ; Eust. Besch. Poës. mss. folio 570 * ; Fauchel, Lang. et Poës. fr. p. 104 ; Les Marg. de la Marg. folio 389 * ; Ph. Mouskes, p. 789.) On a dit au figuré :

Je ne vi onques flor en branche,
Par ma foi, qui fust aussi blanche
Comm' est vostre sude gorgeite,
Qui fu forgie en forge nete,
Et par dedens sont *emmurées*
Petites vaines azurées. (MS. 7218, f. 218.)

Emmusquer, v. Parfumer de musc. (Nicot, Oudin et Colgr.)

Emoeller, v. Oter la moelle. (Oud. Nic. Colgr.)

Emoignier, (Intercalez *Emoignier*, mutiler, dans une Charte d'Edouard 1^{er}. (D. C. III, 36.) : « Ou « il avenoit aus [bourgeois d'Abbeville] *emoignier* « chu meffailleuz d'aucun membre en aus deffen- « dant. ») (S. E.)

Emologation, s. f. Homologation. (Voy. Oud. et Colgr.) ; La Thaum. Cout. de Berry, p. 677, donne *esmologation*.

Emologese, s. f. Accord, convention. On a dit de Henri IV : « Ny sa grandeur, ny sa majesté, ny « la honte de son peché, ny les brigues publiques, « qu'il voioit estre faictes contre luy par le legal, « creature du duc de Parme, ne le destournerent de « faire ceste *emologese*, et penitence publique, « assuré tesmoignage de l'interieur de son ame. » (Lettres de Pasq. t. II, p. 266.)

Emologuer, v. Homologuer, confirmer. (Nic. Monet, Oudin, Colgrave, Borel, Henry Estienne.) « Furent les choses *emologuées* (1) avecques toute « seureté pour l'avenir. » (Mém. de Du Bellay, l. IV, fol. 99 * ; Gloss. de l'Hist. de Paris ; Sag. de Charr. p. 332 ; La Thaum. Cout. de Berry, p. 133, et Rech. de Pasq. p. 237) ; *esmologuer* (Cout. gén. l. p. 341.)

Emondeiz, s. m. pl. Emondes. « Les *emondeiz* « de plusieurs arbres sur la dite riviere. »

Emotement, s. m. Action de briser les mottes de terre. (Monet.)

Emoteur, s. m. Herseur. (Monet.)

Emotion, s. f. Action d'émouvoir, de commencer ^A. Action d'être ému ^B.

^A « Craignant qu'on imputast à son *emotion* de « guerre le retardement du bien public, indubita- « blement il se contienda. » (Mém. de Du Bellay, livre IX, fol. 287.)

^B Or fu je esclave, environ de quinze aus,

N'ayant encore *emotion*, et sens :

Quant j'eus vingt aus, il me prit une envie

M'émancier, vivre à ma fantasia. (Fouill. Vin. f. 86 v.)

Emouvment, [Intercalez *Emouvment*, tumulte. « En ce que nous maintenons que en « *emouvment* du peuple,.... par force avoir esté « occupé de fait notre Tour-Neuve d'Orléans. » (1367, Lettres du duc Philippe, Privilèges d'Orléans, Dict. des dr. seig. du D. d'Orl. de L. C. de D.)] (S. E.)

(1) « Et icelles volons, loons, gréons, approuvons et expressément *emologons* par ces presentes. » (Chart. de Laon, 1339 ; Du Gange, III, 49.) (S. E.)

Empacher, *v.* Empêcher. (Assis. de Jér. p. 34.)
[Vient de *impactiare*, pour *impactare*, lancer.]

Empaigne, *s. f.* Empaigne. On s'en seroit pour désigner une chose de peu de valeur. Guillelmette reproche à Patherin l'extrême misère où ils sont réduits, malgré ses talents et la capacité dont il se vante, et lui dit : « Que nous vauil cecy ? Pas *empaigne*. » (Avis au lecteur, fol. 3^v.) L'éditeur ajoute : « Dans quelques éditions, on trouve *empaigne*, « dans d'autres *empaigne*, et enfin *espaigne*. »

VARIANTES : [*Empaigne* (Gloss. 7692 ; *Empaigne* (Gl. 4120, an. 1359 ; *Empienne* (Monet) ; *Empienne* (Nicot et Colgrave.)

Empaindre, *v.* Jeler, lancer, pousser (1), du latin *impingere*.

L'empaint, et boute, et à soi tire,
Si qu'à terre le mist à force.

Rom. de Flor. MS. de S. G. 64. 42 R^v col. 2.

« Lancelot le fier par si grant vertu, que l'escu
« ne le peult garantir que il ne luy mist le fer
« parmi l'espaule, et l'empainct si durement qu'il
« le porte à terre tout estendu. » (Lanc. du Lac, II, fol. 20^b.) « Se l'ira près de luy, luy appuya la lance
« qu'il tenoit entre ses espaules, puis boute, et
« empainct² de si grant force qu'il le perca tout
« outre de l'autre part. » (Chr. S. Denis, I, f. 21.)

Estruans prist et maronniers.

Par promesse, et par loiers.

En mer se fist o eulx empaindre (3).

Qui Artus ne l'eust ataindre. [Brut, f. 100^v.]

Li marinier les voiles tendent ;

En mer s'empainquent ; plus n'atendent.

Fabf. MSS. du R. n. 7218, fol. 317, R^v col. 2.

COMPOSITION : Ind. présent : « En grant dolor mon
« cuer *empainc*. » (Gont. Poët. av. 1300, III, p. 1033.)
Empainct (Lanc. du Lac, t. II, folio 20^b); Prétérit :
Empainct (ms. n. 7615, II, folio 184^d); Présent :
Empoïnt (Gaces Brullés, Poët. av. 1300, I, p. 69.)

VARIANTES :

EMPAINDRE. Parton. de Bl. fol. 172^a.

EMPAINDRE. Brut, fol. 64^a.

EMPAINDRE. Hist. de St Léoc. fol. 31^r.

EMPAINDRE. Rom. de Rou, p. 418.

EMPOINDRE. Id. p. 102.

EMPAINDRE. G. Guiart, fol. 229.

Empaigné. [Intercalez *Empaigné*, frappé,
au r. JJ. 100, p. 555, an. 1369 : « Icele femme prist
« une petite espée, laquelle elle mist au devant de
« son mari qui estoit tout nu levé pour la balre et
« n'avoient point de clarté, et de ladite espée eust

« *empaigné* tellement son dit mari que il chey
« mort. »] (N. E.)

Empaint, *part.* Du verbe empaindre.

(Voir Brut, fol. 62^v et Eust. Desch. fol. 221^b.)

Tant a bonté, et tant a *empaint*, (5)

Que ne sai par quelle aventure. (MS. 7218, f. 333^d)

VARIANTES : *Empoint* (Id. fol. 278^b) ; *Empains* (ms. Val. 1490, fol. 47.)

Empainte, *s. f.* Choc, attaque, secousse. (Mon. Nicol. Borel, Oudin.) « Lors à celle *empainte* furent
« les notres moult domagié. » (Chroniq. de Nangis,
an. 1487.) « Fut commandé, de par leur mareschal,
« que nul n'allast avant son commandement, ny ne
« fist joustes, courses, n'*empainte*. » (Froiss. livre I,
p. 283.) « Il abbatit, à celluy *empaindre*, douze che-
« valiers par son corps seul. » (Percef. I, fol. 151^v.)
« A y ce *empainte*. » (Chron. de Nangis, an. 1204.)
« Adonc ilz luy coururent sus, à tous lez, dont Pas-
« selion, à celle *empaincte*, receut mainte playe. »
« Percef. V, fol. 26^v.) « Engloiz s'y portèrent moult
« puissamment tant que, à une *espainte*, ilz occi-
« rent de noz François. » (Hist. de Bert. du Guescl.
p. 113.) « Les deux parties sont au champ montés à
« cheval, la lance sur la cuisse, et jetté qu'est le
« grant, partent comme tempeste, et à la premiere
« *espainte*, chaenn donne à son compaignon tel
« coup de lance qu'il luy part corps, et cœur de part
« en part ; par quoy tous deux tombent mort. » (La
« Jaille, Champ de bat. fol. 67^b.) (6)

On disoit :

1^o « En grant, ou o grant *empainte*, » pour impé-
tueusement, tout d'un coup. « Si se feri, en grant
« *empainte*, dans la ville. » Chroniq. de Nangis,
an. 1249.) « Lors si vint illeuc o grant *empainte*. »
(Ibid. an. 1247.)

2^o « V'*empainte* ou d'*empainte*, » tout d'un coup.
« Deux François monterent sur leurs coursiers, et
« baissèrent leurs lances, et vindrent tous d'une
« *empainte* sur luy, si le portèrent à terre. »
(Froiss. liv. I, p. 201.) « Quant il se veit à cheval, il
« se liehe ès estriez, et tire l'espée, et se fier à
« l'estour, et s'en va de celle *empainte* à plus de
« six couper les bestes. » (Percef. t. II, fol. 23^d. —
Voyez Fauten, p. 52 ; « De cette *empainte*, » dans
Desperriers, t. I, p. 115.)

Empainturé, *adj.* Le poëte parle de la parure
des femmes et de leurs longues robes :

.... Si le vait empainturant,

Et à la terre traïnant,

(1) Il signifie encore saisir : « *Empoint* le [cor] ben ; par grant vertus le sunet. » (Roland, v. 1754.) Dans Brun de la Moitagne, v. 500, il signifie s'élever pour non s'occuper de : « D'accomplir vu vouloir est drois, que je m'*empaigne*, Et je le feray bien, ainz que plus en remaigne. » (N. E.)

(2) « Iceilui curé *empaint* et bouted le dit Symmonnet vilainement, si que il le fist cheoir sur un sanger. » (JJ. III, p. 107, an. 1377.) (N. E.)

(3) « Tutes sez oz ad *empaintes* en mer. » (Roland, vers 2629.) « A tant se sont *empoint* en mer. » (Flore et Blancheff., vers 1580.) (N. E.)

(4) « Iceilui varlet charretier prist une charrette, laquelle il *empaint* et hurta deux fois contre Fuis, tellement qu'il la rompi. » (JJ. 147, p. 25, an. 1305.) (N. E.)

(5) « Toutes voies pour le force du cop et de ce que la picque estoit *empainte* ou fichée ès robes dudit exposant. » (JJ. 148, p. 28, an. 1305.) (N. E.)

(6) Dans les Miracles de Coigny (Du Cange, III, 776^v), il signifie tempête : « Et si prélément sains et saintes Quant de mer voint les *empaintes*. » Dans Froissart, il a le sens de tentative (XVI, 12) : « Le duc de Gloucestre vey bien que pour celle *empainte* il ne vendroit point à ses atantes. » (N. E.)

Et muet une grande poudrière
Que tant les yex à ceus derrière
Nous r-cordé que enterré
Empaouvé, et aveuglé
Sommes par ce que fame fist,
Et de li toz li maus nous ist. (MS. 7218, f. 125.)

Empaïser (s'). *v.* Se rendre naturel d'un pays. (Oudin et Cotgrave.)

Empaïseleur. *v.* En Bourgogne, en Touraine, c'est garrin une vigne d'échalas dits paiseaux ; voyez *païsschère*, dans Du Gange.

Empalé, part. Percé ^A, Surmonté, orné ^B.
^A « *Empalé* d'un fer de glaive. » (Froiss. II, 211.)

^B « En signe de ceste foy promise, je vous donne
« et laisse cest anneau d'or *empalé* d'un très fin
« carbonce flamboyant lumineux en lenebres. »
Alecter, Rom. fol. 58^b.)

Empaler. Intercalez *Empaler*, percer d'une hèle : « Car ils *empaloient* et feroient parmi le
« corps chevans et gens d'armes. » (Froissart, I, V, p. 49. La 4^e rédaction (p. 521) donne : « Il entier-
« roient et *empalloient* parmi les corps ou parmi
« chevans, ou testes ou bras ou jambes de gens
d'armes. » (S. E.)

Empaloteoqué, adj. Couvert d'un manteau à capuchon. Rabel, I, p. 433. — Voyez Cotgr. Oudin.) L'habit de mer des matelots s'appelle encore *palotot* dans divers ports.

Empalin. *s. m.* Empan. (Dict. de Cotgrave.)

Empalmier. *v.* Nous ne le trouvons que dans la relation de l'entrée du roy Charles IX à S. Malo : « Etant les dits galiions arrivés en Soulidiot, le navire le Croissant y estoit qui commença à tirer « sa volée, et *empalmier* : le bateau ou étoit la « reine, étoit devant celui du roy, bien loin, que le « dit Croissant salua d'une belle volée de son artillerie. » Bibl. Cur. II, p. 105.

Empampré, adj. Garni de pampres. Cotgrave, Oudin, on disoit au figuré :

...Pour mieux tromper ses enuiz,
Le chef tout *empampré* de joye,
Gaillard, il les plonge, et les noye
Au fond de ses plus vineux muiz. (Tahor, p. 115.)

Empaner, v. Mesurer à l'empan, c'est-à-dire par l'extension du ponce et du petit doigt opposé. « *Empanant* le visage du patient en forme de signe « de croix. » Mém. du maréchal de la Vieilleville.)

Empanerer, part. Mis dans un panier. « Nul « marchand ne pourra remuer poisson de paniers « en autres, puisqu'ils seront *empanerez* en la mer, « ne ne pourra faire, de deux paniers, trois, sur « peine de perdre toutes les denrées. » (Ordonn. t. II, p. 360, an. 1350.)

Empanerer, v. Mettre dans un panier. Cotgr. Au Dict. franç. ital. d'Oudin, on lit *empaneter*.

Empanseir. Intercalez *Empanseir*, méditer,

au Mén. de Reims § 23) : « Ne onques ne leur fist « savoir quel il avoit *empanseï* à faire. » (S. E.)

Empantouillé, adj. qui porte pantouffes. (Oud. Cotgr.) De là, Rabelais, selon Le Duchat, appelle « un gros brieviere *empantouillé*, un gros breviaire « romain, autorisé par le pape, et pour ainsi dire « scellé de sa pantoufle. » (T. I, p. 133, note 12.)

Empaqueuteur, s. m. Celui qui empaquète. (Cotgrave.)

Emparagé, part. Marié ^A. Doté ^B.

^A « Fille suffisamment, et duement *apparagée*, ou « *emparagée*. » fille mariée convenablement selon la naissance et les biens. » (Laur. Gloss. du Dr. fr. Cotgrave, C. G. II, p. 72.)

^B *Apparagié* (D. C. sous *Apparagium*) désigne une fille duement dotée par ses frères.

Si vos dirai par quel raison
Quant li hom passe nuisou
Qu'il est auques souraigés
Rices d'avoir, *emparagiés*,
Et s'au le cuer plein de noblesce,
Et qu'il ait kier, feste et leece
Li enuiz, par moquerie,
Dit lues que c'est radoterie.

Poes. MSS. avant 1300, t. IV, p. 1315.

Emparager, v. Faire un mariage sortable. (Corneille, Moliet et Oudin) ; *imparagare* a le même sens dans Du Gange.

Emparanter, v. Elre ou devenir parent. Oud.)

Lors si volt li dus marier,
Pour ses amis *emparanter*,
Et pour soi mesme enforcier. (Ph. Mouskes, p. 441.)

...Ne sai dont ele est née

Née de quels parens elle est *emparantée*. (1)

Poes. MSS. av. 1300, t. IV, p. 1420.

Emparcher. Intercalez *Emparcher*, assiéger : « Gils d'Augi et cils de la Marche que Jouhan oren-
« droit *emparche*. » (G. Guiart, v. 2790. Rutebeuf I,
page 27 écrit au figuré : « Trop ai en mauvais lieu
« marchié ; Li dé m'ont pris et *emparchié*. ») (S. E.)

Emparé, adj. Accomagné ^A. Embarrassé ^B.

^A En l'an 1431 cy dessus déclaré,
Henry jeune, roy d'Angleterre,
En Paris s'vint *emparé*
De plusieurs seigneurs de sa terre.

Vigiles de Charles VII, t. I, p. 128.

^B « Bourcous me tiens estre deseparé
Du moqueur monde, ou j'estoye *emparé*. » (Faifeu, p. 4.)

Emparemens, s. m. pl. Fortifications. (Gloss. de l'Hist. de Paris et de l'Hist de Bret.) « Abillemens, « et *emparemens* 2 que les bonnes gens ont fait en « forteresse. » Ord. t. III, p. 647. — Voyez Etat des offic. du duc de Bourg. p. 203, et Bout. Som. rur. page 791.)

Emparement, s. m. Action de s'emparer. Oudin.)

Emparenter. Intercalez *Emparenter*, appa-
renter : « Lors se volt li dus marier Pour ses amis
« *emparenter*. » Ph. Mouskes, B. C. III, 94^b. « La

(1) « Quatre escuiers des miex *emparentés*. » (Bat. d'Aleschans, v. 3746.) — « Graalent fu de Bretuns nés, Gentuz et bien *emparantés* (Marie). » (S. E.)

(2) « Et ont desja dit les dits hommes... que ils ne contribueront audit *emparement*, ne ne feront guet en ladite forteresse. » (Cart. de Chartres, an. 1380.) — « Pour la fortification et *emparement* de la ville de Meaulx. » (Jl. 160, p. 326, an. 1400.) (S. E.)

« fame Bernart fu moult bien *emparentée*. » (Wace, *ibid.*)] (N. E.)

Emparer, v. Fortifier. « *Emparer* ou enfourcier fortresses. » (Ord. III, p. 362.) [« Vous faites « contraindre tous les manans en la ville et paroisse « de Pontgoeing... à *emparer* et fortifier la tour et « nef dessus dites. » (Ch. de 1380, au C. de Charlr.) Au r. JJ. 86, p. 137, an. 1368, on lit : « Damoiselle « Jehanne de Vendosme, dame de Bertecourt... a « fait *emparer* et gariter et enforcer son dit chastelet. »] (N. E.)

Emparfumer, v. Parfumer. (Nicol, Colgrave, Oudin.) *Emparfumer* (Monet.) [« Ceste Marguerite « Qui ciel et terre *emparfume* d'odeur. » (Bonsard, page 56.)]

Emparkement, s. m. Action de mettre en parc. Lorsque des bêtes ont fait quelque dommage, « y doit le seigneur del soil mettre remede, par « *emparkement* del outrage de bestes. » (Britt. Loix d'Angl. fol. 148^b.)

Emparance, s. f. Facilité de s'exprimer. (Skimm. Voc. forens. expositio.)

Emparlé, adj. Eloquent. Babillard. ^a Voyez Borel, Oudin, Colgrave, Du Gange, sous *praetulator*. (1) « Si *emparlé*, et si sage estoit en « paroles qu'il sembloit que ce fust un grant clerc, « et un grand maistre. » (Chr. S. Den. I, f. 126^a.) « Thelamon, qui étoit le plus *emparlé* (2), dist tout « baill. » (Percef. II, fol. 36^b.) ^b « Femmes trop *emparlées*. » (Voyez Gar. Rech. de Rech. p. 829.)

Donnez pour Dieu, soyez po *emparlé* (3),

A vo mari ferme et obeissant,

Sobre, en tous cas, prude femme trouvée. [*Desch.* 307^a.]

Voyez Ess. de Mont. I, p. 392, et t. III, p. 63. — Voyez *Mal emparlé*, dans Oudin. Nous disons encore dans le style familier *mal embouché*; *mal parlier* signifie médisant, dans Gont. P. av. 1300, t. III, p. 1020.

VARIANTES :

EMPARLÉ. MS. 7218, fol. 257^a.

EMPARLÉ. Villehard, p. 121.

EMPARLEZ. Gl. du P. Labbe.

EMPALE. MS. 7218, fol. 51.

EMPERLER. MS. 7015, f. fol. 103^a.

PARLIER. Fabl. S. G. fol. 122^a.

Emparlerie, s. f. Office d'avocat, dans le conseil de P. de Fontaines, ch. 10. *Emparlerie* signifie babillage, aux Poésies ms. du Vatican, n° 1490, folio 129^b :

Çi ont plus le teste hardie

Çi mainent tel *emparlerie*.

Parliers dans E. Deschamps, *parlerie* dans E. Pasquier, ont la même signification.

Si vi bergiers, et bergieres aux champs,

Qui tenoient là leurs *parliers* moult gians. [*Deve.* 113.]

(1) Il cite Athis : « Avant envoyés un message bien *emparlé*, courtois et sage. » Au Gloss. 7657, bien *emparlé* est traduit *affabilis*. » (N. E.)

(2) « Les plus sages et mieulx *emparlés* en respondrent et dirent. » (Froissart, XIV, 306.) (N. E.)

(3) « Iceulsi Macé, qui estoit homme fort noisieux, *emparlé* et moqueux. » (JJ. 182, p. 32, an. 1453.) (N. E.)

(4) « Li *emparlier* defendent lis plaideurs dehors. » (P. de Fontaines, ch. X.) (N. E.)

« Vous devez quitter la maîtrise, et la préminence en la *parlerie*, pour ne vous faire croire du naturel de la cigale de laquelle le propre est de gazouiller. » (Lettres de Pasq. t. III, p. 268.)

Pris en bonne parl, il signifioit « éloquence, » « J'aimeirois mieux que mon fils aprint aux lavernes à parler qu'aux écoles de la *parlerie*. » (Ess. de Mont. t. III, p. 254.) « Ce duc, ainsi que vous « sçavez, combien qu'en autres affaires il fust bien « pourveu de sens, d'honneur, de belle *parleure*, et « de grand largesse. » (Froiss. liv. IV, p. 12.)

Emparleur. [Intercalez *Emparleur*, traquet de moulin : « Huguenin de Genay, qui se tenoit sur les « *emparleurs* du moulin. » (JJ. 172, page 23, an. 1419.)] (N. E.)

Emparliier, s. m. Avocat. (Borel, Corneille, Mén. Laur. Du Gange, sous *Amparliari* et *Prelocutor*; Colgrave.) « Les advocats estoient anciennement « appelez *emparliiers* (1), qui parloient pour les « parties, soustenoient, et defendoient leurs droicts, « et causes, et lors, comme j'ay observé en mon « viel praticien, les parties ne plaidoient par procureurs, ainz parloient et plaidoient leurs causes « par *emparliiers* » (Boul. Som. rur. liv. II, notes, p. 713. — Voyez aussi Ord. t. I, p. 261, et Gr. Cout. page 99.)

VARIANTES :

EMPARLIER. MS. 7615, f. fol. 110^a.

AMPARLIER. Boul. Som. rur. p. 38.

EMPAILLIER. MS. du R. n° 6812, fol. 49^b.

APARLIER. Borel.

AVANTPARLIER. Percef. V, fol. 108^a.

AVANT PARLIER. Gloss. sur les Cout. de Beauv.

AVANT PARLEUR. Colgr. et Oudin.

PARLIER. Du Gange, sous *Prelocutor*.

Emparquer, v. Enfermer. [Voir EMPARCHER.] Ce mot est souvent répété dans les différentes Coutumes, en parlant des bêtes prises en dommage : « Si aucun heritiers preudeurs de bestes sur leurs « heritages, la date des jours dessus écrites en leur « dommages il les peuvent mener, et *emparquer* « en prison. » (Cout. de Richel. N. G. G. I, p. 395^a.) « Et si on ne pouvoit trouver le maistre, ou celui « qui les auroit *emparchées*, on pouvoit bailler « gage mort à celui, ou celle qui seroit demeuré à « l'hostel, et mener bestes, sans tort faict. » (Cout. de Bret. G. G. II, p. 779.)

Emparquer est un figuré, dans P. Desrey, suite de Moustrel. f. 115^a : « Estoient *emparqués* dans « un fort près la ville de Therouenne. »

VARIANTES :

EMPARCHIER. MS. 7015, f. fol. 60^a.

EMPERCHER. Anc. Cout. de Beuv. fol. 155.

EMPARQUER. G. Guart, MS. I. 237^a.

Empartir (s'), v. Partir. (Faifeu.)

Empas, s. m. p. Entraves. (Oudin, Colgrave, Rab. I, p. 11, note 13.)

Empasté. Intercalez *Empasté*, un livre des Mémoires, p. 209 : « Nus ne puet metre en sele ne en eseu, de quelque maniere que la sele ou li eseu soit, chose emprintée ne *empastée*. » (N. E.)

Empasteler, v. Empâter. (Oudin.) On se sert encore de ce mot dans la Normandie. « Par ces mots de guéner ou d'empasteler se doit entendre le bien aux laines ou éolles. » (*Instr. pour la teinture*, 18 mars 1671, art. 219.)

Empastement, s. m. Action d'empâter. Oudin rend ce mot par *Fitalium impastamento*.

Empastenosté, adj. Fourni de patenôles. (Oudin, Cotgr.)

Empasturer. Intercalez *Empasturer*, faire paître : « Lesquels enfans *empasturoient* les chevreaux de leurs dix peres ou dit pré. » (J. 159, p. 14, an. 1403.) (N. E.)

Empateler, v. Séduire.

Mais mon Dieu ! comme ce perclus,
Ce vieux veuve, ce mitouin,
A contrefait le Pathelin :
Il l'a si bien mitouiné,
Et si bien *empatelée*
Qu'il a fait ce qu'il a voulu.
R. Belleau, la Reconnue, III, 5.

Empatronner (s'), v. Se rendre patron, maître d'une chose. (Nicot, Cotgr.)

Empatement, s. m. Base, soutien. (Oudin, Cotgrave.)

Empaumer, v. On disoit « *empaumer* un soufflet, » pour donner un soufflet. (Oudin.)

Empaumer, s. f. Terme de chasse : « Pour connoître s'il y a *empaumure*, il faut qu'il y ait une largeur au bout de la teste comme la pâlme de la main, d'où est venu le nom d'*empaumure*. » (Salvoie, Vén. p. 72.) Oudin donne *empaumure*.

Empaverer. Intercalez *Empaverer*, payer : L'Eglise de l'archevesquie De Roen, du plus riche sic. Fist abatre el faire graignor... Plus longue la fist et plus lée. Plus hante et miex *empaventée*. » (Wace, d'après B. G. V, 150^a.) (N. E.)

Empavescher, v. Armer d'un pavois, *empaivoiser*, dans Oudin et Cotgrave. « Quand le maréchal du duc et ses gens furent venus devant « Ponteviedre [Pontevédra], si méirent pié à terre, et baillèrent leurs chevaux à leurs varlets; et puis ordonnerent leurs livrées pour assaillir, et se rengerent archers autour de la ville, les arcs tendus, et appareillés pour traire; et gens d'armes bien *empaveschés* (1), et armés de toutes pieces entrenter ès fossés. » (Froissart, livre III, page 136.)

Empayé, part. Appuyé, soutenu. « Meïrent le siège devant la tour, et la Ciquet de la Saïgne,

« qui se veit mal *empayé* (2), et qui loing estoit de « secours, rendit au duc de Bourbon la tour. » (Hist. de Loys III, duc de Bourbon, p. 110.)

Empean, s. m. Ente ou écorce. (Monet, Cotgr., Oudin.)

Empeccier. Intercalez *Empeccier*, contester une chose à q. q'un : « Or faisoit il double que mesires Charles ne [la duchée] li *empeccast* et li « lors de France ne li volist oster par poissance. » (Froiss. III, 374.) Cette forme nous mène au latin *impedicare*, tandis qu'*empacher* vient d'*impac-tiare*; on trouve aussi *empeccier* : « Trop poroie « ma principale matere *empeccier*. » (Froissart, II, 9.) (N. E.)

Empeeschanz. Intercalez *Empeeschanz*, dans l'expression « armes *empeeschanz*, armes défensives. » (G. Guiart, v. 14111.) (N. E.)

Empeie, part. Empreint (*impactus*). « Ce me « sembler que celle cotte soit li ymagene de Dieu « qui ne puet estre detrenchie ne departie, et qui « en l'ome fut *empeie* et saeleie en la nature « misme. » (S. Bern. Sermon, page 372.) Le latin donne *insita*.

Empiegnier, v. Joindre : « *Empiegnier* une « douve. » (Cotgr., Oudin.)

Empieprer, v. Empirer. (3) (S. Bern. Sermon, Fr. page 346.)

Empieitous. Intercalez *Empieitous*, impétueux, dans la Consolation de Boèce (D. C. III, 775^a) : « Quant le vent qui est *empieitous* Fait de mer en « poï mouvoïr l'onde. » (N. E.)

Empelicoûné, part.

« Certes de grant amour vous aim, »
Lors la prent li homs prins à l'ain,
Li corneaux, li corne lus,
Et a force monte dessus,
Et à grant paine a celle place
Ain que bonne paix se face
Gist a elle li bons eurez,
Li cornus *empelicoûnez*,
Dont li deduis ne plaist c'un po. (E. Desch. f. 515^c)

Empellé, adj. Incirconcis. (Apol. pour Hérod. page 128.)

Empenné, adj. Ailé^a. Garni de plumes^b. Rapide^c. Blessé^d. D'un seul morceau^e. [Voir EXPENS.]

^a (Voy. Corn., Borel, *empennatus* dans Du Cange.)
« Le Roy s'esmerveilla moult quelz gens ce pouvoient estre, car à les veoir sembloient angelez
« *empennés* (4). » (Ger. de Nev. II^e part, p. 102.)

^b « Alors de tous costez environnoient Gerard, en
« luy lancant dars *empennés*. » (Ger. de Nev. I^{re} part, p. 111.) Au figuré, ou a dit :

... Le trait de ses yeux
Tout *empenné* d'humiles requêtes. (Al. Chart. p. 505.)

(1) M. Kervyn (XI, 411) édite *parvoschiés*. (N. E.)

(2) M. Glazaud, p. 52, imprime *empayé*. » (N. E.)

(3) « Mult estes vous le roi *empiepré* et medlez. » (Thomas de Cantorbéry, 26.) (N. E.)

(4) « Li Dietre qui chevauche comme oïsel *empenné* : Regarde tout entour, si s'est tout seul trouvez. » (Guesclin, vers 1507.) (N. E.)

° Neptune resjoy de vos succez heureux
Rendit, de vostre nom, tous ses flots amoureux,
Et d'un char *empainé*, fendait ses routes calmes,
Vint planter sur ses bords une forest de palmes.

(Ép. de Theoph. 1^{re} part. page 129.)

..... Tant les voloyeu
Que bien sembloit que je voloye

Toute *empainée*

De joye, ne, de toute une année,
Ne fusse de dancier tantée,

Lasse, mote, ne enhannée. [Al. Chart. p. 632.]

Le MS. 7218, fol. 87 ° donne aussi *empainé*. « Car-
reaux *empainés* d'arain. » (Froiss. II, p. 223.)

° « A coups de trait furent chargez de tant que
« six d'iceulx furent mortellement *empainés* (1),
« et arreztez en la place. » (J. d'Autou, Ann. de
Louis XII, p. 228.)

° Ce mot vient ici de *pan*, morceau. « Le capitaine
« Rense assiegeant, pour nous, la ville d'Eronne, et
« ayant fait mettre la mine sous un grand pan de
« mur, et le mur en estant brusquement enlevé
« hors de terre, recheut toutefois tout *empainé*, si
« droit dans son fondement, que les assiegez n'en
« valurent pas moins. » (Essais de Mont. t. I, p. 349.)

Empenner, *v.* Garnir de plumes. (Oudin.)
Nicot.) Ce mot est au figuré dans les vers suivants :

O cuer, cuer genereux, *empainé* les deux ailes,
Pour voler vers le ciel. [de Per. f. 62^b.]

De ceux qui ont en main la plume,

Plusieurs ont bien cestu étoué,

D'*empennier* le nom éternel.

Des hommes dont l'honneur noté

Faict voler luy mesme sa gloire,

D'un trait légèrement isuel. [J. Tahur. p. 55.]

VARIANTE : *Empaner*. (MS. 7615, II, fol. 163 °.)

Empennon, *s. m.* Plumes qui garnissent les
flèches. (Oudin. Cotgrave.) « Se toute la pensée ne
« poursuit tout oraison, elle demeure en chemin,
« comme fleche tirée d'un arc sans *empennons*. »
(Al. Chart. l'Espér. p. 381.)

VARIANTES :

EMPENNON. Clém. Marot, p. 531.

EMPANON. Baif, fol. 189 °.

EMPANON. MS. 7218, fol. 355 °.

EMPANON. Gast. Phéb. p. 325.

EMPENNON. Modus et Ratio, MS. fol. 72 °.

Empensé, *part.* Pensé °. Occupé, attentif °.

° « Quant providence oï parler la vieille, il lui
« pensa qu'il lui verroit faire ce qu'elle avoit
« *empensé* (2). » (Modus et Ratio, fol. 227 °.)

° « D'errer est *empensée*. » (MS. 7218, f. 347 °.)

Empereoz, *part.* Empiré.

Or n'en vois a Solli; piec'ai que n'assenai

A si bone maison; le seignor demandai;

Mautes foiz m'a donné robes, et maint bel don,

Ce n'est pas en parlons, si j'en sui retornez;

S'il n'est *empereoz*, j'en aurai guierredon.

Gaut. d'Espin, Poés. MSS. avant 1300, t. I, p. 178.

(1) « Icelui Gieufroy dist que s'il trouvoit plus au jardin son pere les pourceaux d'icelui Poitevin, il les *empenneroit*. »
(JJ. 195, p. 706, an. 1472.) (N. E.)

(2) « Et ne savoit quil avoit *empensé*. » (Froiss., III, 171.) De même dans Du Gange, III, 772, an. 1322 : « Sur la
nurtée, d'aguez et entrepris *empensés*, sanz dehances precedens. » (N. E.)

(3) « Jurisdiction haute, moyenne et basse avecques mere et mixte *empere*. » (Ch. des Comptes de Paris, an. 1320; Du
Gange, III, 774 °.) Au t. V des Ord., p. 441, an. 1371 : « Juristicions haute, basse et moyenne, mixte et mere *empere*. » (N. E.)

(4) « Charles II reis nostre *empereoz* magne. » (Roland, v. 1.) (N. E.)

(5) C'était aussi un calibre : « Doubles canons de calibre d'*empereoz*. » (Carloix, VIII, 21.) (N. E.)

Emperadour. [Intercalez *Emperadour*, forme
méridionale dans Froissart (II, 467), d'après le MS.
de Rome, pour *empereour* : « Loïs de Baviere, rois
« d'Allemagne et *emperadour* de Rome. »] (N. E.)

Empercher, *v.* Pendre à une perche. (Du
Gange, sous *Imparticare*.)

Empere, *s. m.* Empire.

Theodoris ses maisis frere

Ot la couronne del *empere* ;

Un an tant seulement regna. [Ph. Mousk. p. 15.]

(Rich. de Furniv., Poél. av. 1300, t. IV, p. 1311 ;
S. Bernard, S. Fr. MS. p. 178.)

VARIANTES (3) :

EMPERE. MS. 7989 °, fol. 54 °.

EMPAIR. Rou. p. 8.

Empercier. [Intercalez *Empercier*, devenir
paresseux, en latin *torpere*, dans un glossaire du
xiv^e s.] (N. E.)

Empereris, *s. f.* Impératrice. (Borel et Oudin.)
Balzac (Socrate Chr. II, p. 262) condamne l'usage
de ce mot.

Chascun par amour m'aima,

Et sa dame me clama,

Je fu comme *emperis*. [E. Desc. f. 70 °.]

Tant ont esté de voyage emprins

En Surie, pour la cristienté,

D'empereurs, roys, roynes, *emperis*. [Ibid. f. 296 °.]

« L'*empereire* Junon », dans Jacques Tahureau,
page 77.

VARIANTES :

EMPEREIS. Vies des SS. MS. Sorb. chif. 60, 38. [Joinv. § 138.]

EMPERIS. Balzac, Gén. d'Auvergne, p. 92, an. 1258.

EMPEREIS. Martene, t. V, col. 606.

EMPEREIS. MS. 7989 °, fol. 70 °.

EMPEREIS. Villehard. p. 73.

EMPEREIS. MS. 6812, fol. 67 °.

EMPEREIS. Lett. de Louis XII, II, p. 78.

EMPEREIRE. Mont. I, p. 153.

Empereur, *s. m.* Il se prenoit autrefois indis-
tinctement pour *empereur* et pour roy. (4) (Voyez
Borel, le Gloss. du P. Martene, Floire et Blanchef.
MS. de S. Germ. f. 196 °; Fanchet, Lang. et Poés. fr.
p. 89.) Ce titre s'est donné aux rois de France. (Du
Tillot, Recueil, p. 171.) Charles VII, dans une charte
rapporée par La Thaumassière, Coulum, de Berri,
p. 434, se sert des mots *imperii dignitas* pour expri-
mer la royauté de la reine Constance, femme du roi
Robert. « Le roy nostre souverain *empereur* en son
« royaume. » (Grand Cout. de Fr. p. 423. — Voyez
Bouteiller, Som. rur. p. 2360. L'Empereur, en 1510,
prit le titre de souverain pontife pour contrecarrer
le pape qui se faisoit appeler *papam* et *caesarem*.
(Lettres de Louis XII, I, p. 261.)

Charles-Quint voulut se faire conférer par le pape,
le titre « d'*empereur* (5) du Nouveau monde. (Brant.

Cap. Estr. I, p. 31.) Mouskes (p. 674 dit de l'impos-
teur Glançon, qui se faisoit passer pour Baudouin,
comte de Flandres :

Mais l'empereur de Glançon
Kantera là d'autre kançon.

VARIANTES :

- [EMPEREUR. Roland, v. 414.]
EMPERAOR. Perard, Hist. de Bourg. p. 450, an. 1211.
EMPEREUR. Vzg. de Charles VII, I, p. 37.
EMPEREUR. Modus et Racio, fol. 332.
[EMPEREUR. Roland, vers 954. C'est le cas régime. *impe-
ratorum*.]
EMPERURE. Vill-hard. 77. [C'est là le cas sujet, *imperator*.]
EMPERERES. Ibid. p. 50.
EMPERIERE. G. Guiart, fol. 102.
EMPOIERERE. Ibid. fol. 52.
EMPERIER. Villon, p. 27.
EMPERIER. MS. 7389², fol. 62.
EMPEREZ. Poët. av. 1300, I, p. 314.
EMPERE. MS. 7615, II, fol. 169⁴.
EMPERES. Ibid. fol. 153⁴.
EMPERETE. Ph. Mouskes, p. 47.

Empereur des solais. [Intercalez *Empereur
des solais*, titre équivalent à celui de *mère solte*,
chez les clercs de la Bazoche : « Certain esbat ou
« assemblée fait en la ville de Neelle entre plusieurs
« compagnons avecques celui que lors on nom-
« moit l'empereur des solais. » (Jl. 183, page 117,
an. 1456.) (X. E.)

Empriere, adj. f. On nommoit « rime *empe-
riere*, » une espèce de rime couronnée dans laquelle
deux monosyllabes étoient de même terminaison
que la rime qui finissoit chaque vers. En voici un
exemple tiré de l'Art Poët. de Sibilet (II, 150 :

En grand remord mort mord
Ceux qui parlais, fais, fais,
out, par effort fort,
De clers et fraiz rais res.

Des Accords, dans ses Bigarrures, au chapitre de
l'Écho, « f. 118 », l'appelle « double echo. » Goujet,
dans sa Bibl. t. XI, p. 187, dit que Gratien du Pont,
vers 1570, se servoit encore de cette espèce de rime.

Empériaus, adj. plur. Fiers, insolents. [Voir
Drap emperiaus, sous *Drap*.]

De cause qu'il soit or endroit,
A la cour ne nous fait on droit,
Sers, vilains, avocateriaux
Sont devenus *empériaus*. (MS. 6812, f. 85⁴)

Empirique, s. f. Empirique.

Modus a toutes *empiriques*,
Par quoy s'cet les ars mécaniques
Il n'est rien que face de main. (Mod. et Rac. f. 1^b)

Empierler, v. Garnir, orner de perles. (Nicol,
Oudin, Golgrave.)

...Le printemps ses tapis nous dessere,
Et s'empierle de fleurs, et ouvre maint bouton. (Encic, 19⁴)

Voyez G. Durant, p. 92, et les 15 Joyes du mar,
p. 32. L'autre vestine en garse, coiffée d'un attiffet
empierlé. (Mont. I, 77.)]

On a dit de Malherbe, qu'il *empierloit* trop son
style. (Gouj. Bibl. fr. I, XV, p. 191.)

Empertement, adj. Indécent. « Les prevots, et
« autres officiers qui sont dessous eulx, qui sont
« déloyaux, tortuères, ou exactionnaires, ou
« suspetenez d'usure, ou qui mandront deshoneste
« Vie *empertement*.... ils ne sortiront en leur hon-
« neur, mais corrigeront leurs excez en bonne foy,
« sans emport. » Etat des offic. du duc de Bourg.
page 300.)

Em pès. En paix.

....Si lui dist *en pès*,
D'amor lessons cette matiere. (Modus, f. 148.)

Empeschable, adj. Important, incommode.
Dans Pathelin (p. 46) Guillemette dit au drapier :

Parmi le col soient ils pendus
Telz gens, qui sont si *empeschables* :
Adés vous en, de par les dyables,
Puisque de par Dieu ne peut estre.

Empeschant, adj. Qui garantit. « Ung homme
« vestu d'une grosse, et rude vesture, et d'ung chap-
« peron, si *empeschant* que son visage ne pouvoit
« aucunement estre veu. » (Percef. vol. IV, fol. 22,
R^o col. 1.) *Empeschant* (G. Guiart, f. 239⁴.) [Voyez
ce mot.]

Empesche, s. f. Empêchement, obstacle. (1) Cl.
Marot (p. 455), adressant la parole à ceux qui pleu-
rent un parent, dit :

Le yeux tu vif tirer hors du cereueil ?
Pour a son bien mettre *empesche*, et defense ?

« Disoit à bon droit le fameux philosophe Diogene
« que nous devions plutôt éviter l'envie des amis,
« que l'*empesche* des ennemis. » (Nucius de Strapar.
t. II, p. 340.)

Empesché, part. ou adj. Occupé, embarrassé ;
mot autrefois fort usité. « Adonc dressa le gentil roy
« son visage, et veit aux croz qui estoient ficez
« aux murs, pendre plusieurs escuz : mais les croz
« n'estoient pas tous *empeschés*.... car il n'y avoit
« par compte que soismle et trois escuz aux croz. »
(Percef. II, fol. 129^b.) « Picrochote ne voulut onc-
« ques les laisser entrer, ny aller à eulx parler, et
« leur manda qu'il estoit *empesché*, mais qu'ils
« dissent ce qu'ils voudroient au capitaine Touc-
« quedillon. » (Rab. I, p. 210. — V. Faifeu, p. 23 ;
des Accords, contes de Gaulard, p. 47 ; Sagesse de
Char. p. 295.) Nous lisons « soit *empeschés*, » dans
la règle de S. Ben. ms. de Beauv. ch. 52. (2) *Empesché*
(Le Jouv. ms. p. 368.

On disoit :

1^o « Femme *empeschée*, » pour femme enceinte.
(Oudin, Cur. fr.)

2^o « Faire l'*empesché*, » feindre de travailler beau-
coup. (Oudin, Cur. fr.) Nous disons faire l'affaire.

Empeschement, s. m. Empêchement, obsta-

(1) « Iceilhu Hugue Gros meneroit ledit Jaquet en un autre lieu ou ilz trouveroient de bonnes pesches ou *empeschés*. »
Jl. 163, p. 316, an. 1409 (X. E.)

(2) *Empesché* signifiait encore : 1^o Obstrué ; « Chil qui les sommiers s'empient afin que li porte fust tenue et *empeschée*,
verserent trois de leurs mule's tous chargies desous li porte. » (Froiss. II, 404.) 2^o Sur quoi on a mis arrêt : « Ses terres
qui pou. 12 present sont moult chargies et *empeschées* envers Lombars et autres gens. » (Froiss. XIII, 8.) (X. E.)

ele. (1) *Impechementum* et *Impechiamentum* ont le même sens, dans Du Cange. (2) (Beaum. p. 193.)

Empescher, v. Empêcher, mettre obstacle à. Occuper^b. Saisir, s'emparer^c. Retenir^d. Embarrasser^e (3).

^a [Pour l'étymologie, voir EMPÊCHER.] Il a souvent ce premier sens, dans les Ordonn. t. I, p. 426, dans Beauman. p. 15. On a dit proverbialement : « Qui s' peut et n'empesche, peche. » (Loisel, Inst. Cont. t. II, p. 254.)

^b « Ses femmes, lesquelles toutes elle avoit empeschées ailleurs. » (L'Am. ressusc. p. 240.)

^c « Le roy depuis empescha (4) les villes, et terres dudit d'Alençon ; mais bientost après tout fut delivré. » (Chron. scand. de Louis XII, p. 125.) Ce mot se disoit aussi dans la pratique. (Proc. de Jacq. Cuér, p. 41.) « Les dessus dis seneschaux, et baillis jureront que il garderont loyaument nos droits, et et nos rentes, ne ne il ne souffriront que il sachent, que il nous soient soustrait, osté, empesché, ne amenuisié. » (Ord. t. I, p. 78.)

^e « S'il eust marché au costé des Alemans, il eust bien empesché le bataillon de nos François. » (Mém. de Du Bellay, X, fol. 323^v.) [Voir EMPÊCHER.] On s'en servoit (5) encore très souvent en ce sens, avec le pronom personnel :

....Je ne voy, ne Gautier, ne Colin.

À court, n'ailleurs, qui s'empesche d'autrui.

Ni qui eüre ait de parent, ne cousin :

Chascun ne pense aujourd'hui que de luy. *Desch. 18^v.*]

^a Paraillement ne voudroit il pas que je m'en empeschasse, pour ce qu'il y a trahison, et n'a pas tort. » (Le Jouv. p. 116.) VARIANTE : [El a tort li empeschieriens. (Beaum. XI, 10.)]

Empestrement, s. m. [« Promettons audit « Ebbles enterin et durable guariment, et defendre « le contre toutes personnes qui riens i demande- roient ou empestrement i mettroient. » (Ch. Pougens, Archéol. fr. I, 163 ; XII^e s.)]

Empestrer. [Intercalez *Empestrer*, dans Boue. t. I, p. 24 (X^e siècle) : « Si furent là nos gens moult « empestrés et toulefois passerent oultre. »] (N. E.)

Empestroire, s. f. Entraves. (Merlin Cocuë, t. II, p. 156.)

Empetrer, v. Impêtrer, obtenir. « Il se peut « traire au seigneur, et empetrer que drois li soit « fés. » (Beauman. p. 9. — V. Ord. I, 466 ; [Froiss. éd. Kervyn. II, 197, 412.])

Empetuosité, s. f. Impétuosité. (Colgrave.)

Emphyteose. [Intercalez *Emphyteose*, dans les notes de La Thaumassière, sur les Assises de Jérus. (p. 251) : « Dans son goban mie n'est close La spu- riennne *emphyteose*. Que contemne la noble gent, « Qui naist et meurt quant et l'argent. » Les Vig. de Ch. VII donnent *emphyteose* (II, p. 25) ; Colgrave, comme Loysel (p. 210, écrit *emphyteuse* : « Baux « d'heritage à *emphyteuse* et longues années sont « immeubles. »] (N. E.)

Emphyteosien, s. m. Emphytéote. (Oudin, Colgrave.)

Emphyteosité, **Emphyteote**, s. f. Même sens que le précédent. « D'heritage chargé de censive, « baillé à rente, *emphyteosité*, ou acensivement, le « seigneur de la dicte censive prendra lots, et ren- « tes. » (Cont. de Troyes, C. G. t. I, p. 316.) « Si les « procureurs, ou detenteurs d'aucuns heritages « tenus en *emphyteote*, ou ascensissement sont « defaillans de payer la charge, ou pension, par « trois ans continuels, le seigneur les peut contrain- « dre, par justice, à luy laisser les dits heritages, « après sommations duement faites de payer la dite « pension, ou charge. » (Coutum. de Chaumont en Bassigny, N. C. G. III, p. 376, col. 2.)

Emphyteotique, adj. Qui appartient à l'emphytéose. « Si telz marchez sont faicts par lettres, « ou faicte es convenz qu'ils ne soient tenus « d'un costé, ou d'autre, ce engendre action de « *emphyteotique*, qui se peut poursuivre, à juste « tiltre, de remplir les convenz contenus es escrits « sur ce faicts. » (Bout. Som. rur. p. 383.) L'éditeur observe « qu'il confond le contrat *emphyteotique*, « avec la location, ou bail qui se faict de bestes à « moitié, entre lesquels, toutes fois, y a grande « différence ; parce que l'emphyteose est d'heritages « à toujours, ou à certain tems ; et la location des « choses à moitié est de meubles pour le temps « convenu entre le bailleur, et le preneur. » (Ibid. notes, p. 384.) On lit : *Emphyteoteaire* (Cont. de Tourn. C. G. II, p. 955.)

Empiece, adv. En peu de temps. (Oudin.) Lire en pièce dans Le Jouvenel, page 78 : « Vrayement « Gapp^{es} vous avez bien dit, et n'essez *empiece* « advisé... si grans, et notables raisons. »

Empiecer, v. Mettre en pièces. « Avoint jà « *empiecé* la moitié de la porte, et faict grande « ouverture. » (J. d'Aut. Ann. de Louis XII, p. 44.)

Empiéger, v. Prendre au piège. (Monet, Nicot,

(1) Dans la Cantilène de St' Erhale, on a une forme toute latine : « Melz sostendreit les empolementz. » Thomas de Cantorbry (121) donne empolement. « Les suens voleit laisser senz empolement. » Beaumanoir (V, 11) écrit : « Et grant empolementz est as baillifs et as juges d'our longues paroles. » (N. E.)

(2) Dans les Chartes de Commune, c'est une condamnation qui entraîne le bannissement : « Et par vertu dudit empeschement... ont esté et sont enregistrez és registres [de Tournay]... comme avoir perdià à toujours l'abitation d'icelle sans rappel. » (Jl. 121, p. 43, an. 1381.) (N. E.)

(3) Il signifie encore : 1^o Obstruer : « Et empeschierent si les destroits que tout fu clos. » (Froiss., XI, 246.) 2^o Mettre arrêt sur : « Et li empescha son douaire. » (Froiss., XIII, 16.) 3^o Contester : « Et complamiroit grandement de l'antipape de Rome qui luy empeschat son droit. » (Froiss., XIV, 38.) 4^o Accuser pour faire banir : « Iceilli Andrieu... au conjurement des jurez de nostre ville de Tournay, ainsi qu'il est acoustumé à faire en tel cas, encoupla et empescha ledit empeschant, et dist que icellui exposant lui avoit fait l'une deslites plaies. » (Jl. 121, p. 43, an. 1381.) (N. E.)

(4) Le sens est plutôt mettre arrêt sur : voir la note précédente : « Le Seigneur nouveau ne peut empescher ne mettre en sa main les hiefs. » (Cont. de Vassy, art. 32.) (N. E.)

(5) « Un d'iceulz chevaux par les mouches ou autrement s'empescha ou entraita. » (Jl. 127, p. 91, an. 1382.) (N. E.)

Oudin, Cotgrave.) « Souris *empeçée*. » dans Rabel. t. III, p. 198 ; au t. II, p. 24, il écrit *empeiger*.

Empieuer. [Intercalez *Empieuer*, au reg. JJ. 157, page 328, an. 1402 : « Lesquetz rompirent les « serreures de ladite prison, prendrent ledit reli- « gieux et l'emportèrent ou *empieuerent* tout « enfermé en l'ostel du suppliaunt. » (N. E.)]

Empieurrant, adj. Qui pétrifie.

...Le dompteur de Meduse *empieurrante*.
Fut estoillé d'une flamme esclatante. (J. du Bell. p. 301.)

Empierré, adj. Pétrifié.

Nou mignarde, je m'estonne
Comment je ne demeu-
re tout à l'instant, *empierré*.

G. Durand, à la suite de Bonnet, p. 121.

Empierrement, s. m. Pétrification. (Oudin, R. Belleau, I, 43 ; Cotgrave écrit *empierrement*.)

Empierrer, v. Pétrifier. (Nicot, Oudin, Cotgr.)
[« Ton œil babille à descocher, Par sa vertu m'*em-
pierre* en un rocher, Comme un regard d'une
« horrible Meduse. » (Ronsard, 4.)]

Empiés. Sur pied, debout. « Par l'accort, et par
« li conseil aus autres barons, et le due de Venise,
« se leva *empiez* Coenes de Bethune, qui ere bons
« chevalier, et sages, et bien eloquens, et respont
« al message. » (Villeh. p. 55.) [M. de Wailly, § 144,
édite : « se leva *en piez*. »]

Empieté, part. « Le faucon de Tartarie est pas-
« sager, comme le pelerin ; toutefois de plus grande
« compulce, roux dessous les aïles, et moult
« *empieté* de longs doigts. » (Budé, des Oiseaux,
folio 113 b.)

Empietement, s. m. Usurpation. (Cotgrave.)

Empietier, v. Usurper, s'emparer. « Après qu'il
« se fut *empieté* des deux royaumes. » (Pasq. Rech.
p. 440.) « Ils s'*empietèrent* du pays qui est aujour-
« d'hui de leur nom. » Ibid. p. 35 ; N. C. G. t. III,
page 137 b, et une citation de Brantôme, sous *Com-
promis*.)

Empieuteure, s. f. Enchâssure. (Oudin, Cotgr.)

Empietrer. [Intercalez *Empietrer*, empêtrer,
dans Cuvelier, v. 16584 : « Bien cuidoit li rois Piètres
« *empietrer* vilonnie Au noble roi Henri et à sa
« baronnie. »] (N. E.)

Empieger. [Intercalez *Empieger*, enduire de poix,
au reg. J. 189, p. 196, an. 1457 : « Iceilui Cardine
« demoura avecques son frere oudit pressouer
« pour lui aidier à goulrenner et *empieger* la mette
« d'iceilui pressouer. »] (N. E.)

Empillier, adj. Qui est en pille. M. de la Porte
en fait une épithète de couche.

Empimenter, v. Parfumer. (Du Cange, sous
Pigmentus, cite le Roman d'Alhis, ms. [Voyez EMPRE-
MENTER.]

Parmi la salle *empimentée*,
De lis, de glaière enjouchée,
De roses fresches et nouvelles.

Empiné, part. Changé en pin. Epith. d'Atys,
dans Mart. de la Porte.

Empirance, s. f. Altération de la monnaie. (1)
(Oud. Colq.) M^e du Vair s'est servi de ce mot au figuré,
dans l'Eloquence française. Pasquier dit à ce sujet :
« Il nous sert de ce mot *empirance* que je n'avois
« jamais leu qu'en luy encores que la métaphore soit
« empruntée des monnoyes. » (Lett. de Pasquier,
t. II, p. 199.) *Empirance* (Garasse, Rech. des Rech.
page 483.)

I. Empire, s. m. et adj. Epyrée. C'est le plus
haut des cieus ; ce mot est adjectif dans ces vers :

Et comme au ciel *empire*
Te louent tous les anges,
En ce monde j'aspire
Qu'on te donne louenges. (Marg. de la Marg. f. 124 b.)

2. Empire, s. m. Ce mot désignoit 2) autrefois
le pays qu'arrose le Rhône et ses dépendances. « De
« tout lems, le costé du Languedoc, a esté appellé
« le royaume, et l'autre auroit été appellé *l'em-
pire*. (3) » (Mémoires de Sully, t. VII, p. 328.) « Es
« provinces mesmes qui retiennent entre nous le
« nom de *l'empire*. » (Pith. Cout. de Troyes, 561.)
« Par ce mot il faut entendre les comtez de Savoie,
« et de Bourgogne. » (Ord. t. V, p. 404.) « Il y a eu
« longtems en France des monnoiers du serment
« de *l'empire*, et des notaires royaux, et imperiaux. »
(Ord. II, p. 152.)

On a souvent abusé de ce mot pour faire des
équivoques ; ainsi, pour aller en empirant, on
disoit :

1^o « Aller à *l'empire*. » « Le monde est réduit à
« cette condition qu'il va plustost à *l'empire* qu'au
« royaume. » (Print. d'Yver, f. 24 b.)

Du royaume sui en *l'empire*. (MS. 7218, f. 138 a.)

2^o « Se trouver en *l'empire*, » tomber d'un état
gracieux dans un état misérable.

...Il perdirent geu, et rire,
Et se trouverent en *l'empire*. (MS. n^o 6812, f. 65 a.)

3^o « Le monde à *l'empire*, » le monde qui va en
empirant. (Du Verdier, Bibl. p. 1066.)

4^o « Etre de *l'empire*, » c'est-à-dire être du nom-
bre des choses qui vont en empirant.

Amors sont de *l'empire*,
Tuit vuellent vivre de lober,
Nul ne sot mes voir dire. (Poët. av. 1300, IV, p. 1491.)

5^o « Mettre en *l'empire*. »

Bien me doiz tu li mons gabier, et despire
Cils qu'avancié avoie, a convenu eslire,
Et les à l'en fors mis du royaume en *l'empire*.
Fait. MSS. du R. n^o 7218, fol. 215, v^o col. I.

6^o « Entrer en *l'empire*, » empirer.

...Tost est entrec en *l'empire*. (MS. 7218, f. 220 c.)

(1) « Scavoir la maniere du pays et de la loy des monnoyes tant en or comme en argent, les dragmes, caras, demi dragmes, et les empirances. » (Eust. Desch., Art de faire Chansons.) C'est aussi corruption en général : « Gast, fraction, ou *empirance* de vivres. » (Moustrelet, II, 5.) (N. E.)

(2) Le sens actuel est dans Roland (v. 3069) : « Carles, semunz les oz de tun *empire*. » (N. E.)

(3) La Saone séparait de même la France et l'Empire, la comté et la duché de Bourgogne. (N. E.)

7° « Devenir de l'empire. »

«...Vous morrez povres, et nus,
Quar vous devenez de l'empire. » (MS. 7218, f. 323 b.)

8° « Saillir du royaume en l'empire. »

Il sont assez de fames, qui les voudroit eslire.
Qui moult tost sont saillies du royaume en l'empire.
Fabl. MSS. du R. n° 7218, fol. 330, R° col. 2.

9° « On disoit aussi, en proverbe :

Lors est perdus joers, et rires,
Li roiaumes devient empire. » (MS. 7615, I, f. 102 a.)

Empirement, s. m. Mêmes sens qu'*empiraunce*.

(Oudin, Colgrave, Gloss. sur les Coul. de Beauvois.)

« Comme plusieurs pintiers, et ouvriers d'estain
« mettent, en leurs œuvres, *empirement* (1) de
« plomb, ou autres melaux, a esté deffence que,
« doresnavant, nul ne se avance à y mettre *empire-*
« *ment*, (2) ains faire les œuvres de bon estain. » (Ord.
des ducs de Bret. f. 208 b. — Voyez Ord. III, p. 229.)

Empirer, v. Gouverner. « Doit *empirer* et les
« corps, et les ames. » (Mém. de Sully, IV, p. 271.)

Empirer, s. m. On a dit de Charles-Quint :
« Ah ! malheureux qui te dis empereur, fait toi
« nommer du nom de l'empireur. » (Mém. de Du
Bellay, VI, p. 309.)

Empiri, part. Endommagé. (Borel.) Le Roman
de Rou, p. 315, donne *empiri*.

Empirie, s. f. Charlatanerie. « Si feriez vous
« une illation trop corne, de préférer vostre *empi-*
« *rie*, à nostre profession : il y a tant à dire que
« du jour à la nuit. » (Contes de Chot. f. 98 V°. —
Voyez Alecter, Rom. fol. 35 b.)

Empirer, v. Empirer ^A. Rendre pire ^B.

^A Par vieillesse, et par mal prist moult à *empirer*,
Rom. de Rou, MS. p. 112.

^B Anciennement il étoit presque toujours actif,
comme dans les vers suivants :

L'on a veu desconfire
Mant pro-lome, par agait,
Et s'engins d'autrui n'empire,
Certes ne l'ai pas meffait :
Je l'ai sovent oi dire,
Rices hom fait riche plait :
Dame Diex les puist maldire,
Qui m'ont à cest duel atrait.

Gontiers, Poés. MSS. av. 1300, t. III, p. 1049.

Trop aroit à dire,

De sa bonté,

De sa beauté,

Ke onques rien n'empire. (Id. *ibid.* p. 1028.)

Sanz repos cist max m'empire. (G. d'Espain, *ibid.* I, 173.)

« Nous lisons dans les Ordon. (I, p. 219) : « Nous ne
« voulons point que vous ferez avec nous, se

« vous n'amendez ce que vous avez *empirié* de
« vostre partie. »

« Empirerent (3) mult les murs, et les fors. »
(Villeh. p. 196.) « Il ne sejourna que un jour devant
« la ville, tant qu'il ot veu li domage que Johannis
« i avoit fait à ses trenchours, et à ses perieres, as
« murs, et as fors, qui mult avoit la ville *empirié*. »
(*Ibid.* p. 203.)

Baex assaillirent, durement l'empiraierent (Rou, 315.)

« *Empirer* de quelqu'un, » devenir en plus mau-
vais état par la faute d'autrui. « Le roy Alexandre
« mesmes la print entre ses bras, et luy commença
« moult à faire feste, pour ses bonnes risées, et puis
« luy dist : Lyriope, belle fille, vous ne devez pas
« *empirer* de moy, que vous avez si bien donné
« joye, et la compagnie aussi ; car je vous donne
« en heritage, à tousjours, toute la terre que on
« nomme la Silve, ou Forest Carbonniere que on
« nomme aujourd'hui Brebant, et Hainault. » (Pere.
vol. I, fol. 123 v.) (4)

VARIANTES :

EMPIRIER. MS. 6812, fol. 89 c.

EMPIRIER. Poët. av. 1300, IV, p. 1587.

EMPIRIER. Borel, Corneille.

EMPOIRIER. Brut, fol. 14 v.

EMPIER. Mouskes, p. 421.

EMPIER. MS. 7615, I, fol. 65 c.

Empistolé, adj. Armée de pistolets. « Les reistres
« estoient armés jusques aux dents, bien *empistolés*
« pour l'offensive, et la defensive, et les Tares tous
« nuds, n'ayant pour armes que la lance, la targe,
« et le cimetierte. » (Branl. Cap. fr. III, p. 49.)

Moissonnant cette vermine

de reistres *empistolés*,

Et la brigade mutine

de leurs soldats evelez. (Rem. Bell. II, p. 60.)

Empistoler, v. Armer de pistolets. (Oudin et
Colgrave.)

Empitement, s. m.

Il ont quant la beste esgarée

Sui, quant s'aperçoit adrée...

De levriers entour, et serrée,

Lors li va par *empitement*,

Ne ne peut fourir longement. (MS. 6812, f. 59 a.)

Emplacer, v. Placer. [Comme des corps mal
unis qu'on empêche sans ordre, trouvent d'eux
mesmes la façon de se joindre et *emplacer* les uns
parmy les autres. (Montaigne, IV, 80.)]

Emplage, s. m. Total, complément (5) [dérivé
d'*empirer*.] « Au feu l'emplage, l'emplage, l'em-
« plage. » (Nicol.) « Si aucun prend un héritage
« censuel, à rente perpetuelle chacun franc de
« rente est eslimé à treize livres tournois, et de
« chacun franc des dits treize livres tournois, doit

(1) Le sens est plus général dans la Rose, v. 8304 : « Jadis soloit estre autrement ; Or va tout par *empirement*. » (N. E.)

(2) De même au reg. JJ. 205, p. 304, an. 1294 : « Que ilz ne mettent en la chandelle point d'*empirement*. » (N. E.)

(3) « Les engins nuit et jour jetoient contre les murs dou chastiel, més trop petit *empiraient*. » (Froiss., IV, 200.) (N. E.)

(4) Il signifie aussi diffamer : « Jehan Blatier dist au suppliant qu'il les avoit *empirés* et les avoit nommez et baillez par
escript ; à quoy ledit suppliant respondi qu'il ne les avoit point *empirés* ne blasmez. » (JJ. 195, p. 1496, an. 1475.) (N. E.)

(5) « Lesdiz fermiers maintenant... que non contrastans l'emplage fait es charrettes, ils estoient en sainsine pour le roy
de faire apporter l'ouillage au celier, ou les vins de la prise sont, par les marchans pour les dits vins aceller et emplir. »
(JJ. 61, p. 430, an. 1322.) — « Auguel [bois] nous avons venu la tonture six livres douz sols tournois pour chacune acre,
sans *emplage*. » (JJ. 45, p. 139, an. 1310.) — « De chacun septier un boisselet, et de plus, et de moins mesme, au fur
l'emplage. » (Cart. de Lagny, fol. 118, an. 1430.) (N. E.)

« le preneur quatre sols, et au feur l'emplaije. » (1) (Cout. de Montargis, C. G. I, p. 916.)

VARIANTES :

EMPLAGE. Ord. III, p. 54.
EMPLAIGE. Al. Chart. p. 692.
EMPLAVE. C. G. II, p. 467.

Emplaidier, v. Attaquer en procès. Nous disons plaider quelqu'un. (Nicot, (Oudin, Cotgrave.) On lit aux fables de Marie de France (D. C. V, 282^e) :

Or conte d'un chien venoour,
De male guise meoventour,
Qui une brebis emplauido.
Quand ch'il qui furent au concile
La verité oirent dire
Que ch'ilz qui tant lor a aidie,
Et par cui furent emplauido
Fest li senescaus de la tierre.

Robert le Diable, dans D. C. III, 777.

« Par la loy peus, et dois scavoïr que le pere,
« pour le fait de son fils, ne peut, ne doit estre
« emplauidoïé. » (Boul. Som. Rur. p. 823.)

VARIANTES :

EMPLAIDIER. « Dous sunt pereners d'un crichet, e est
« l'un emplauido sans l'autre, » Lois de Guill. 39.]
EMPLAIDER. MS. 7218, fol. 62^b.
EMPLEDER. Brit. Loix d'Anglet. fol. 18^b.
EMPLEDER. Id. Ibid. fol. 150^b.
EMPLEIER. Beuman. p. 182.
EMPLAIDIER. [« Aïné de la mort son pere ne le vaut
« emplaider, » Aiol, v. 7974.]

Emplaiite, s. f. Achat^A. Emploi de deniers^B. Expédition^C.

^A Nous disons encore *emplette*. [De *implicita*, somme dépensée, puis chose achetée.] « Faire « *emplette* d'huile. » (Nuiets de Strap. I, p. 83.)

^B L'argent a pris, au matin, sans strap.

Au boucher va, pour faire son *emplette* (2). (Faifeu, p. 92.)

^C « Le second point de ceste science est de bien
« employer les finances. Voicy par ordre les arti-
« cles de ceste *emplette* (3), et despence. » (Sag.
de Char. p. 117.)

^D « Anglois sont gens de fait, et d'*emplette*; et au
« cas que vous les ayez vous en ferez bien vostre
« *emplette* et *besongne*. » (Froiss. livre IV, p. 222.)

Si y vint le duc d'Alençon,

Narbonne, d'Aumale, Fayette,

Et autres grans gens de façon,

Pour y faire vaultant *emplette*. (V. de Charles VII, l. 59.)

[Il signifie encore emploi, usage : « Autre drap-
« perie à deux pas, de telle *emplette* comme la pre-
« cedente. » (Ord. VII, p. 79, an. 1378.)]

VARIANTES :

EMPLETTE. Vig. de Charles VII, l. p. 180.
EMPLOITE. Apol. pour Herodote, p. 215.
AMPLOITE. Monet.
EMPLOITTE. Sag. de Charon, p. 12.

Emplanté, adj. Ce mot est mis pour épithète de dauphin, dans les Epith. de M. de la Porte.

Emplastre. [Intercalez *Emplastre* : 1^o Topique pharmacutique : « Isaias le fist tut issi, puis
« emmandat que l'un liges (figues) li portast, si en
« fist une *emplastre*, e fist la mettre sur un clou. »
(Rois, p. 417.) 2^o Terrain cultivé, place où on a bâti,
où l'on peut bâtir : « Item sur l'emplastre qui fu
« Roulin, une grant mine d'avainne... Item sur une
« *emplastre* et pourpris, qui fu au chemin emprés
« le pressouer. » (JJ. 80, p. 17, an. 1350.) — « Une
« maison, uns *emplastres*, et les appartenances
« joignans et seans entre. » (Ch. de 1310, D. C. V,
293^b.) — « Un *emplastre* en S. Pere, auquel souloit
« avoir une maison. » (Ch. de 1463, id.)] (S. E.)

Emplastrer, v. Entier en écusson^A. Mettre un emplâtre^B.

^A [V. Oudin et O. de Serres, 669 : « La est *emplas-
« tré* l'escusson, de telle sorte qu'il prist l'escorce
« de l'arbre de trois divers endroits. »] (S. E.)

^B « Pour plume desjoïnte resserrer, prens
« estoupes bien menues taillées, et meslées avec
« le rouge d'un oeuf bien batu; mets les sur linge
« bien delié, duquel lieras, dedans, et dehors, le
« lieu de la penne desjoïnte, ou *emplastre* le diel
« lieu de myrthe, et de sang de bouc meslez ensem-
« ble. » (Pouill. Faucon. fol. 64^b.)

Emplastreure, s. f. Enté en écusson. (Oudin.)

Emplastrens, adj. Qui tient de l'emplâtre^A. Rempli d'emplâtre^B.

^A (Voy. Oudin et Cotgrave.)

^B Epithète de « drapeau », dans M. de la Porte.

Emple, adj. Grand^A. Rempli^B.

^A Salomon qui fu si *emple* (4),

Si tres riche, si poteys. (MS. 6812, f. 48^e.)

^B Li frere, li mestre du temple,

Qui estoïent rempli et *emple*

D'or, et d'argent, et de richece. (MS. 6812, f. 76^a.)

Ce mot semble employé adverbiallement dans ces autres passages :

Changez, audosse souvent,
Et tirez tout droit au bremble,
Et eschiquez tost en troyant,
Qu'en la jarte ne soyez *emple*.

Villon, II^e ballade du Jehelin, p. 106.

« Coviendra especificier quant ceutz des acres,
« choses de bestes, et en qui seïseine, selon ce que
« l'*emple* (5) declama spécialement en court. »
(Britt. Loix d'Angl. fol. 151^a.)

Emplement, s. Plénitude, abondance. (S. Bern. S. F. p. 23.) *Emplissement* dans Oudin.

Empler (6), v. Emplir^A. Effectuer^B.

(1) « Pour millier de lin, chanvre... vingt deniers et au fur l'emplage. » (1679. Péage de la Loire.) Dict. des Droits seig. du D. d'Orléans. (S. E.)

(2) « Les marchans qui estoient alez audit pays de Bourgongne pour faire leurs *emplettes*. » (J. de Troyes, Chron., 1467.) (S. E.)

(3) On lit déjà dans Froissart (V, 257) : « Et firent leurs *emplettes* et marchandises. » — « Marchands qui vont à l'*emplette* sont toujours bien garnis et montés. » (Charloix, IV, 17.) (S. E.)

(4) « Ne se plaint mie de sa plaie, Ainz vet et fet ses pas plus *emplies*. » (La Charrette, 1150.) (S. E.)

(5) *Emple* vient ici de l'anglais *to emplant* et signifie le poursuivant en justice. (S. E.)

(6) *Emplen*, avec l'accent sur *in*, donne *emple*; mais cette forme n'indique pas la première conjugaison; l'infinifit doit être *emplur*, ou par confusion de *ere* et *ire*, *emplur*. (S. E.)

« A Il prent une couppe d'argent, si l'emple
d'eau, et la boit toute pleine. » (Lanc. du Lac,
t. II, fol. 74^a.) [Sarrazins, dont le pais *emple*
(G. Guiart, v. 10010.)]

Feme prent le musart à la gluz, et à l'ein ;
Feme fait moult de tors, moult est de mal pelein ;
Feme prant tot à chois, ou courtois, ou vilain,
Borjois ou chevalier, mais qu'il *emple* la meîn.
Chastie Musart, MS. de S. G. fol. 106, V^o col. 3.

« Par cest signe, peus tu *emplir* ton proupous. »
(Modus et Racio, fol. 11^a.) Ces deux sens se retrouvent
dans le verbe *remplir*.

CONJUGAISON.

Emplisse. (Contred. de Songeur, fol. 119^o.)

Empleroit. (S. Bern. S. F. p. 106.)

Emplis. (Ibid. p. 241.)

VARIANTES :

EMPLER. Poët. av. 1300, IV, p. 141.

EMPLER. MS. 7989², fol. 45^e.

EMPLIR. Modus et Racio, MS. fol. 9^a.

AMPLIR. Monet.

Emplever, v. [Donner en piège, hypothéquer.]
« Pour ce que le prieur de S. Giles du dit ordre, est
« si grièvement malade que l'en espere plus la
« mort que la vie, ils se doutent que les mortuai-
« res, et vacans d'iceluy prieuré, s'il alloit de vie
« à trespassement, se pourroient perdre, ou
« *emplever*, se par nous ne leur estoit sur ce
« pourveu de convenable remede, ainsi qu'ils
« dieut, implorants très humblement yeellui. »
(Ord. VIII, 479, an. 1401.)

Emploc. [Intercalez *Emploc*, ampoule, au reg.
JJ, 130, p. 212, an. 1387 : « Une *Emploc* d'alebastre
« ou de cristal ; quatre hanaps de madre. »] (X. E.)

Emploictier, v. Faire *emplette*, acheter^A.
Employer^B.

^A Voy. L. Trippault, sous *emploigter*; Oudin, sous
emploitter, qui est Forth. de Charron (p. 418.)

^B « Peu de gloire me semble accroistre à ceulx
« qui seulement *emploictent* leurs yeulx, au de-
« mourant y esparquant leurs forces. » (Rab. III,
prolog. p. H ; voir Cotgrave.)

Emploier, v. 1^o Introduire : « Or quart cha-
« cuns que grant colps i *empleit*. » Roland,
v. 1013.) « Mais Girart son mantel lui ploye ; Le
serpent son cop y *emploie*. » [Villette, D. C. III,
778^o.] 2^o Faire emploi de salaires, services, bien-
faits : « Malement ai mon service *emploicé*. »
(Cocci, VII.) — « Jamais tul cil denier n'ierent bien
« *empleié*. » (Th. de Cantorb. 157.) — « Il donne
« lourdement et largement là où il est mal assis et
« mal *employé*. » [Froissart, XVI, 5.] — « Si se
« aviserent que il chevauceroient vers Espagne
« pour *employer* leurs gages. » (Id. IX, 108.)
3^o Placer bien ou mal : « Et ne veons où li royau-
mes de Jerusalem fust mieux *emploiez* que à
« vous. » (Mén. de Reims, § 141.) — « Vostre fille est
« mariée, au moins, s'il vous plaist, et au roy
« Perceforest son oncle qui cy est, au noble roy
« Lyonnell Du Glas, et au regard de moy, il m'est
« advis qu'on ne la pourroit plus haultement

« *employer*. » (Percef. IV, fol. 7^a.) 4^o Diriger : « Li
« aucun voloient que leur chevanice fust *employée*
« en Engleterre. » (Froiss. III, 235.) 5^o S'appliquer,
s'efforcer : « Si s'*emploioient* arbalastrier au traire
« moult vigereusement. » (Froiss. III, 103.) — « Je
« vous prie que vous hastez de faire ce mariage le
« plus tost que vous pourrés, et vous assure que
« de ma part, je m'y *emploieray* autant que si
« c'estoit pour ma propre fille. » (Lett. de Louis XI ;
Bibl. de l'Ec. des Ch. IV^e s. I, 20.) — N'est amy qui
« à m'ayder s'*emploie*. » (Hist. du Th. fr. page 279.)
— 6^o « Il est bien *employé*, car messires Loïs
« d'Espagne estoit très mal avisés et consilliés de
« eulx voloir faire morir » (Froissart, IV, 109) ;
c'est-à-dire, c'est bien fait. — VARIANTES ORTH. :
Emplier dans Cotgr. et Oudin, et dans les Preuves
sur le meurtre du duc de Bourgogne, page 311 :
« Vingt pieces de bois, *empliées* autour du cheur
« de la dite eglise de S. Vaast, pour sur icelles
« asseoir platteaux. »] (S. E.)

Emploitant, part. Qui achète ; épithète à « tra-
« fic, » dans M. de la Porte, ce grand forgeur de mots.

Emplombé, adj. Garni de plomb. M. de la
Porte en fait l'épithète de « losenge. » « Pour pes-
« cher en vivier, ou en estang, on doit avoir des
« filez qui ataignent de l'une rive à l'autre.
« *emplomez* dessousz, et non pas dessus, afin que
« le tilé aille au fonz de l'yeaue. » (Chasse de Gast.
Phéb. ms. p. 299.)

Emplomber, v. Plomber^A. Appesantir^B.
^A (Voy. Oudin et Cotgrave.)

^B L'oisiveté qui trahit les desseings.

Empressoit, sous l'oubly d'ignorance.

L'esprit couard, contenté d'apparence.

Qui *emplombait* nues peniers les plus sains.

Poës. de Loys le Caron, fol. 71, V^o.

Emplotonner, v. Mettre en pelote. (Oudin,
Cotgrave.)

Emplovoir. [Intercalez *Emplovoir*, en latin
impluere au gloss. 7692.] (X. E.)

Emplourez, adj. Triste, larmoyant. (Borel.)

Employable, adj. Qu'on peut employer. « Le
« potier fait des pots *employables* à services honne-
« tes, et honorables, et d'autres applicables à
« choses indignes, et vilaines. » (Beloy, Orig. de la
Chev. page 38.)

Employmement, s. m. Dépense, emploi. (Rob.
Est. Oudin, Cotgrave.)

Emplumailhe, s. f. Ruse de chasse pour pren-
dre les oiseaux de rivière : « De cetero nullus
« ausus erit aves atiquas capere cum quadam arte
« vocata *emplumailhe*, sive capusiera, sive cum
« quibusdam aliis atibus antiquis, arte lamen pre-
« dicta vara duntaxat excepta. » (Charte méridion.
au reg. JJ, 47, p. 130, an. 1311.)] (S. E.)

Emplumailhé, adj. Garni de plumes. (Cotgr.)

Emplumasser, v. Emplumer. (Oudin.)

Emplumé, part. Garni de plumes^A. Prompt,
rapide^B.

« La mode étoit d'*emplumer* les chapeaux, et c'est celle mode que nous trouvons désignée dans les privilèges rédigés au livre *Costumier d'amours* :
 « Entre autres articles, leur est permis de faire
 « l'amour, d'estre braves, *emplumez*, desguysés,
 « descouppés, masqués, musqués, parfomés, et en
 « bon ordre. » (Arr. Amor. p. 409.)

Prince, on a lis, chambre mal ordonné,
 Gros draps, et durs, sanz fenestre fermée;
 D'une coute ma couverture y tray [trouvé];
 Sans cuevre chief, on a robe *emplumée* (1). [Besch. 338 r.]

^B Lors amour d'une traite *emplumée*,
 En me laissant chez vous, s'en retourna. [A. Jan. 72.]

Emplumer. [Intercalez *Emplumer* : On emplumait les adullères, les considérant comme des coucous qui pendent au nid d'autrui : « Le suppliant « par joyenseté et esbatement commença à dire à « Nicolas le Blanc, qu'il estoit marié en son pays, « et que neanmoins il avoit esté trouvé avec une « femme en la ville d'Eu, et avoit en sa compaignie ; « par quoy il falloit qu'il fust *emplumé*, ainsi que « estoient les autres qui aloient avec autres fem- « mes que les leurs. » JI. 206, p. 329, an. 1479.] (S. E.)

1. Emplus, adj. Monillé. [Voyez *Emplouir*. c'en est le participe.]

Mais à la dame mesavant ;
 Sires Bemoil ses maris vint,
 Touz *emplus*, et toz engelez. [MS. 7615, I, f. 62 r.]
 Nostres chaux, frois, nouillez, *emplus*
 Nostre vie sur pou se fonde. [E. Besch. f. 348 r.]

[Voyez encore Chastelain de Coucy, v. 2516.]

2. Emplus, adv. Excepté, hormis ^A. Toul au plus ^B.

« Lors prièrent les damoiselles les deux cheva-
 « liers, et les menerent à l'arrière du boys, et les
 « desvestirent *emplus* leurs brayes, et puis laverent
 « de clere eue leurs corps et leurs playes. » (Perc. vol. I, fol. 87 r.)

^B « Le chevalier fiert le bossu ou frontel du
 « heaulme ; l'acier s'attache au fer, et emporte le
 « heaulme emmy le camp, et le bossu demeure
 « *emplus* sa coiffe. » (Perceforest, vol. I, fol. 85 r.)
 « Bruyant saillit sus de son licit *emplus* sa chemise. »
 (Id. fol. 122 r.) « La femme convolant en secondes
 « noces ne peut donner de ses biens à son mary,
 « *emplus avant* que ce qui en peut escheoir, à celui
 « de ses enfans qui en aura le moins. » (Cout. de
 Norm. C. G. t. I, p. 1021.) « Ne nous apparroïssoit
 « aultre lumiere, *emplus que* si nous feussions au
 « trou de S. Patrice, en Liberne. » (Itab. V, p. 174.)
 « Ainsi ne doit le povre soy excuser de faire au-
 « mosne. *en plus que* le riche ; mais chacun la doit
 « faire, selon sa faculté. » (Hist. de la Toison d'or,
 folio 187 b.)

Empoignal, adj. Qui s'empoigne.

Les freres fist monter
 Li rois sur deus chevaux,
 A chacoun fist baillier
 Une lance *empoignal*. [MS. 7615, II, f. 472 b.]

(1) « Les poètes et les peintres, voulant exprimer l'amour des hommes, représentent un enfant *emplumé*. » (Yver, 530.) (S. E.)

Empoigneure, s. f. Poignée. (Colg. Oud.) « Con-
 « cernant les arbres montans que les fermiers ont
 « plantez et cultivez et qu'ils veulent delivrer à leur
 « sortie, sous le nombre des montans, ils doivent
 « estre hors de l'*empoigneure* de l'homme, au moins
 « au dessus de huit pucees de circonférence, à la
 « hauteur de l'homme, et les branches ayant crues
 « au moins pendant deux ans. » (N. C. G. I, p. 542.)

Empoigner. [Intercalez *Empoigner*, empoi-
 « gnier, dans Renard vers 1770 : « Et le mesenge a
 « *empoigné* plein son poing de mousse et de
 « foille. » — « Puis a saisi l'eschiele, à deus mains
 « l'*empoigna*. » (Ch. d'Ant. VI, p. 636.) — « Mais
 « souvente foiz il avient, qui trop *empoigne* pou
 « retient. » (Liv. du bon Jehan, 728.) — « Dit-on
 « pas, en commun latin, que les gens vestus de fins
 « draps, soit d'escarlate ou de safin *empoignent*
 « l'honneur à plain bras ? » (Farce du xiv^e s. Recueil,
 p. 339.) Au x^e siècle, dans Th. de Cantorbéry, 37, la
 forme est *empuignier*. Dans Cretin (p. 88) il est pris
 au figuré : « Oysean despit s'essore de legier ; Tan-
 « tost yra en pès estrangers, Se une fois il *empon-*
 « *que* son vent. » De même, aux Contredits de Songe
 Creux, fol. 175 b : « Qui vit en court de tous costez
 « *empougne*. »] (S. E.)

Empoillier, v. Ensemencer ; dans des lettres
 de Charles VI, du mois de juin 1415, nous lisons :
 « Eust emblavée, et *empoillée* a froment..... piece
 « de terre. » [Trés. des Chart. Registre 168,
 pièce 385.]

Empoindre. [Intercalez *Empoindre*, frapper,
 comme *empuindre* (latin *impingere*) : « Et li boua
 « le fer en la poitrine bien un demi piet et l'*em-*
 « *poindi* fort et le renversa à terre. » (Froiss. I, III,
 p. 84.)] (S. E.)

1. Empoint, s. m. Etat, situation, santé ;
 « *Ampoint* d'une personne. » (Monet.)

2. Empoint, adv. En temps et lieu, justement, à
 point. Oudin, Gloss. sur les Coul. de Beauvois.)

Saichetés, ki autrui mesprise,
Empoint est vengeance prise.

Gausi. d'Arg. Poés. MSS. av. 1300, t. III, p. 1152.

Empoise. [Intercalez *Empoise*, empois, au livre
 des Métiers, p. 248 : « Nus chapelier ne doit metre
 « *empoise* en ses chapiaus ; et se il le fet, il doit
 « cinq sols d'amende. »] (S. E.)

Empoissement, s. m. « Ce bon docteur étoit
 « nommé Pseudomathanon, très savant maistre
 « ès ars de sa profession, qui estoient magie,
 « cabale.... falsifications de qualitez, poix et mesu-
 « res.... *empoissement*, *empoissement*, empoisonne-
 « ment. » (Alector, Rom. fol. 35 b.)

Empoiser, v. Empeser. (Oudin.) *Ampoiser*.
 (Monet.)

Empoisonnement. [Intercalez *Empoisonne-*
 « ment, dans Berte (coupl. 95) : « Elle avoit pourveu
 « tout l'*empoisonnement*. » — « Et la maniere de

des hommes, représentent un enfant *emplumé*. » (Yver,

« l'empoisonnement fu leix. » (Joinville, § 145.)
 — « Jehan Dubos, procureur au parlement et Ysa-
 belet sa femme prisonniers ou Chastellet de Paris
 pour suspeçon de la mort et empoisonnement de
 feu maistre Jehan le Charron, jadis procureur
 ouudit parlement et premier mari de la dicte
 Ysabelet. » (P. s. Charl. VI, l. 245, an. 1402.) (N. E.)

Empoisonner. [Intercalez *Empoisonner* : « Si
 « home empoisonné allre , soit oéis. » (Loix de
 Guill.) — « Ainques dou buvrage ne lui dont Tristan
 « fu empoisonnez. » (Chrestien de Troyes.) —
 « D'amour et de sa poison, sire, estes empoisonnez. »
 (Bibl. de l'École des Ch. iv^e série, t. V, 33.) Il signifie
 aussi ensorceler : « Perelle la Baudouyne empoi-
 « sonna le suppliant et lui bailla ung mauvais
 « morceau, tellement que à cause de ce et depuis
 « ledit temps, il ne s'est peu, ne peut aider, labou-
 « rer ne gagner sa vie. » (Jl. 206, p. 554, an. 1480.)

VARIANTES ORTH :

« Onques de beverage ne lui, Dont Tristans fu empoison-
 « néz. » (Chrestien de Troyes, Poët avant 1300, III, p. 1262.)
 « Ains de beverage ne lui, dont Tristans fu empoisonnés. »
 (Vat. n° 1490, fol. 108 r.) « Le felon Cuvert, le gignant, qui
 « l'avoit à Acre empoisonné, Si que, ne de mains, ne de pié, Ne
 « li estoit ongles remes. » (Mouskes, p. 532.) — EMPUISSONNER
 (Brut, MS. fol. 63 b.) — EMPUISSONNER (Th. Mouskes, p. 411.)
 — EMPUISSONNER (Vatic. n° 1490, f. 128 r.) — EMPUISSONNER (Hb.
 fol. 108 r.) — EMPUISSONNER (Brut, MS. Boniharde.)

Empoisonneresse, s. f. Empoisonneuse. (I)
 (Oudin, Colgrave.)

Empolie, s. f. Poullie. (Labbe, 505.)

1. Emport, s. m. Egard, faveur, acception^A.
 Importance^B. L'action d'emporter^C.

^A On a dit du chancelier du duc de Bourgogne :
 « In la jurisdiction de la chancellerie, li gardera
 « l'onneur, et le droit de prince et des parties, sans
 « emport (2) ; et exercera la jurisdiction en personne,
 « ou par lieutenans sages, discrets, et convenables
 « à tel office. » (Etat des officiers du duc de Bourg.
 p. 5. — Voyez Ord. IV, 336, an. 1331.)

^B « Chose de si petit emport. » dans les Négot. de
 Jeann. I, p. 283. « Quand nostre dit prevost, ou son
 « lieutenant, se trouve absent de la ville, les ditz
 « jurez peuvent choisir un bourgeois d'icelle, pour
 « tenir le lieu du dit prevost ès cas de petit emport,
 « comme pour emancipation d'enfans de famille
 « afforages de vins, et chose semblable. » (Cout. de
 Binch, N. C. G. II, p. 208 r.)

^C « Action pour emport de terrage, s'intente en
 « dedans l'an, par complainte faite au bailli, et
 « hommes de fiefs, pour contraindre l'emporteur à
 « restablisement. » (Cout. de Cambrai, C. G. t. II,
 p. 860.) « Plaidant en cerque-manage pourra, par
 « sa plainte, pretendre, et poursuivre l'emport, et
 « interest à luy fait, par un mesme vouchain, en
 « adressant sa plainte contre l'heritier marchissant,

« et contre celui, et ceux ayans fait l'emport, et
 « interest. » (Cout. de Hainaut, N. C. G. t. II, p. 80,
 colonne 2.)

Remarquons ces expressions :

[1^e « Avoir emport, avoir influence. » Pour ce
 « que je n'usse point d'emport, je me levai dou
 « conseil, et en ting quanque il raporterent. »
 (Joinv. § 111.)

2^e « Emport de comptes, » reddition de comptes.
 « Les dits curateurs, ayant l'administration des
 « biens de l'absent, sont obligez de rendre comptes,
 « tous les ans, par devant les chefs luteurs, et de
 « consigner, ou employer les deniers, avec l'emport
 « des comptes, et de tout faire en quoy les cura-
 « teurs, et administrateurs sont obligez. » (Cout. de
 Bruss. au N. C. G. t. I, p. 1260, col. 1.)

2. Emport, part. Emporté. « Biens emports, »
 dans les Tenur. de Lill. fol. 113 b.

Emporte, s. f. Enclère. « Si l'un des dits con-
 « joints alloit de vie à trespas, et eussent plusieurs
 « manoirs, jardins, et heritages, le survivant demeu-
 « rera en la mecte et manoirs par eschanges d'autres
 « heritages, et si aura la maison à fauquiere, et les
 « arbres portans fruits, par priserie de priseurs
 « sermentez, comme à l'emporte. » (C. de Richb.
 Ladvoyé, N. C. G. I, p. 394 r.)

Emportement, s. m. Le P. Bouhours (Rem. sur
 la langue, p. 465) écrit : « Nous avons vu naistre ce
 « mot sans que nous sachions précisément qui en
 « est l'auteur. Il naquit durant les guerres civiles ;
 « et on ne le prit d'abord que pour un mouvement
 « et un transport de colere. » [Aux Ord. t. VI, 361,
 an. 1360, emportement, comme plus haut emport,
 signifie faveur.]

Emporte piece, s. m. Caufère. (Colgrave.)

Emporter, v. (3)

La beste l'aveu, qui moult est de grant force :

Né trueve si grant arbre qu'à li froter n'escoree ;

Mes tant estoit creueuse, n'est n'ens le desporte :

Puisque le l'aveu qu'en la ruelle n'emporte.

Fabl. MSS. du R. n° 7218, fol. 344, R^e col. 1.

Voici plusieurs expressions hors d'usage où ce
 mot est employé :

1^e « Emporter seisine » ; lorsque le roi se saisit
 d'un bien ou d'un héritage contesté, il ne peut pas
 se l'approprier ; mais celui en faveur duquel il en
 dispose le tient de lui. « Se aucune justice a à mar-
 « chir au roy, de quelque justice que ce soit de
 « heritage de seignorie, ou d'autre chose, li roy,
 « pour le debat, prendra la chose en sa main, et si
 « esgardera droit, à luy, et à autrui ; car li roy
 « n'emporte pas seisine de aulrui, mais l'en emporte
 « de luy, selon l'usage de cort baronnie. » (Ord. I,
 p. 248.) « Se il y a debat de la justice entre les par-
 « ties, le roy qui est souverain es choses temporeux,

(1) Il signifie aussi sorcier : « J'ame meu de mauvaise volenté répondit à ladite Jeanne qu'elle estoit... vieille sorciere
 ou empoisonneresse, et qu'il regnoit Dieu, s'il ne la faisoit ardoir et tous ceux de son hostel. » (Jl. 137, an. 1330) (N. E.)

(2) « Quant li Champeinois virent la traïson et l'emport de Baudouin d'Avesnes, si s'accorderent aus trives. » (Mén. de
 Reims, s. 452) (N. E.)

(3) On lit déjà dans Roland (V, 955) : « Se trois Rollant, n'emporterat la teste. » De même au v. 1268 : « L'anme de lui
 emportet Sathanas. » (N. E.)

« le prent en sa main, ne li rois ne desesist nului,
 « ains enquiert de son droit loyagement, et de l'autrui
 « esgarde droit à soy, et à autrui. Car l'en *emporte*
 « *sesine du roy, non pas li rois d'autrui.* » (Ib. 260.)
 2° « *Emporter la faute, c'est-à-dire se soustraire*
après avoir commis une faute. » « Se il avoit
 « ouvrier, ou monnoier qui *emportast la faute* que
 « il auroit faite, sans le congé du mestre, que le
 « dit mestre le peust faire prendre par la justice du
 « heu, et mettre en prison, jusques à tant que il
 « eust rendu la faute, et le dommage. » (Ordonn.
 t. I, p. 806.)

3° « *Emporter son travers, c'est passer dans un lieu*
sans payer le droit de travers. (Voyez Beaum. 157.)

Empossessionner, v. Mettre en possession.
 (C. G. II, p. 1037; N. C. G. II. 1083.)

Empoudrer, v. Emplir de poussière. (Oudin et
 Colgrave.)

Armes tentissent, l'air s'*empouvre.* (I) *Gaiart, f. 228^b.*
Empoudré, part. Couvert de poudre, de
 poussière. « Le visage moult fort *empoudré,* »
 « Percefl. II, fol. 113^b. » [Et estoient leurs chevaux
 tout chargés et *empoudrés* et aussi eux mesmes.
 (Froiss. Buchon, II, III, 83.) (N. E.)

Empouillé, adj. Emblavé. Dépouiller une terre,
 c'étoit en moissonner le blé; de là on avoit formé
empouiller pour semer du blé. (2) « Pendant le temps
 « que les terres sont emblavées, il est prohibé
 « mener bestes pasturer aux champs tenants, et
 « contigus aux heritages *empouilles,* et emblavés,
 « avant le point du jour, et de les y tenir après le
 « soleil couché. » (Cout. de S. Mihiel, N. C. G. II,
 p. 1058.) — Voyez Cout. de Gorze, *ibid.*, p. 1095.)

Empoule, s. f. Ampoule ^A. Bulle d'eau ^B. [Voy.
 EMBOLE.]

^A « Ainsi que vigneron qui ont ès mains l'*empoute*
 à force de bêcher. (Ronsard, 427.) — Voyez R. Est.
 Oudin; Colgrave donne *empouture.*

^B Si vous tranchez à l'homme de son ours,
 L'enfance folle, et l'ennuy des vieux jours,
 Puisque cela n'est que folie et peine,
 Il restera le milieu assez beau;
 Mais sa durée est aussi incertaine
 Que d'une *empoule* enlevée de l'eau. (Perr., fol. 46^b.)

Voy. Am. Jamin, et Pourtrait de la Vie humaine,
 par Perrin, fol. 77 V°.)

1. Empolement, s. m. Gouffement, enflure.
 (Oudin et Colgrave.)

2. Empolement. Intercalez l'adverbe *Em-*
polement, dans Ronsard, 126 : « A mon commen-
 « cement quand l'humour pindarique Enflloit
 « *empolement* ma bouche magnifique. » (N. E.)

(1) On lit dans Du Cange, III, 516 : « Une borgoise bien vestue Qui *empouvoit* toute la rue De la queue de son bliaut. »
 De même dans une charte d'Abbeville (1307) : « Se aucuns... *empouvoient* ou moutoit ordire pour faire plus peser ses draps. »
 — « Tu se sa robe trop s'*empouvoit.* Soulevez la lui de la poudre. » (Gloss. v. 728.) (N. E.)

(2) On consid'ro donc *dépouiller* comme formé de *dé*, plus *puiller*. (N. E.)

(3) *Empouvoier* mes plumes en mon sang l'our tesmoigner la peine que j'en dure. » (Ronsard, 77.) (N. E.)

(4) On lit aux Trouvères artistiens de Dinanx (p. 253) : « Des que ce fui hors d'ignorance Et que connu q' estoit honours,
Empouit a vo douce semblance, Dame, en mon cuer loial amours. » *Empouit* est pour *empuant*, comme *muete* est pour
muete. (N. E.)

(5) Parfois le participe vient directement de *impressus* : « Vint li tems q' eiles devoient Enfanter çon qu'*empris* avoient. »
 (Florie et Blanchefleur, v. 165.) (N. E.)

Empouler, v. Remplir d'ampoules ^A. Enfler ^B.
 Tant les grands rois, qui portent la couronne,
 Que les paisans qui *empoulent* leurs mains
 A labourer : tous les pauvres humains,
 Qui, des présents de la terre grossière,
 Vivent ici, se doivent à la biere. (Am. Jam. p. 293.)
^B On a dit de Malherbe qu'il *empoult* trop son
 style. (Goujet, Bibl. fr. XIV, p. 311.)

Empoums, adj. « *Empoums* de celle peyne, »
 condamné à cette peine. (Carta magna, fol. 82.)

Empoupper, v. Souffler en poupe. (Colgrave,
 Oudin, Monet.) « Je prie à Dieu que vous puissiez
 « *empoupper* vostre navire d'un vent heureux »
 (Lett. de Pasq. III, p. 599.) [« Lors un bon vent vint
 « *empoupper* la flotte. » Du Bellay, IV, 38^b.]

Empoupprer, v. Teindre en pourpre, assortir
 d'étoffes pourprés, vêtir en pourpre. (Voyez Monet
 Colgrave, Oudin.) Loys le Caron (fol. 36^e) le prend
 au figuré :

Mais le desir de la liberté vive
 Remplit le lut de ma fierté oisive,
 M'*empouppreant* (3) de mon ennuy saigneux.

Empovrir, v. Appauvrir. « Le vray dispensa-
 « teur du ciel n'a pas voulu orner les premiers
 « aages de si grande splendeur, de paour d'*empo-*
 « *vrir* la postérieure. » Le Pèler. d'Am. f. 144^e.)

Empovry, part. Appauvri. (Pèler. d'Am. 101^b.)
Empreignant, part. Empreignant. (Colgrave
 et Oudin.)

1. Empreint, part. Empreint, imprimé. (Gloss.
 de Clém. Marol.)

... Cuer qui l'amour Dieu maintient.
 Quant de ceste se sent *empreint* (4).
 De riens, fors d'amour, ne li tient. (MS. 7218, f. 125.)

VARIANTE : *Empreints* (S. Bern. S. fr. p. 137.)

2. Empreint, s. m. Gouffure. « Bible... cou-
 « verte de cuir rouge à *empreint,* » c'est-à-dire de
 cuir gouffré, dans l'Invent. des livres de Charles V,
 art. I. « Livre couvert de cuir rouge à *empreints,* à
 « fermois d'argent. » *Ibid.*, art. 78.)

1. Empreinte, adj. au fém. Encinte, grosse.
 [VOIR EMPREINGNIE.]

... Depuis ce qu'*empreintes* (5) sont,
 Elles n'aront de masle cure ;
 Mais femmes ont autre nature,
 Plus sont grosses, et plus desirant
 Les hommes qui enfans leur tirent. (E. Desch. f. 528.)

VARIANTES :

EMPREINTE, Desch. fol. 477^a.
 EMPREINTE, Merho Coraie, I, p. 103.
 EMPREINGNE, MS. 7218, fol. 179^e.

2. Empreinte, s. f. Empreinte (1), marque. « Recevoir l'empreinte, et l'autorité de chevalerie, » c'est-à-dire recevoir la chevalerie. (Voyez Pilhou, Cout. de Troyes, f. 14.) Ce mot est au propre dans le passage suivant, où *empreinte* n'est vraisemblablement qu'une faute d'orthographe : « Si li rencontre d'un cerf en tel pays que li puisse veoir l'empreinte (2) du pied pour l'herbe, et ne puisse veoir la forme du pied tant seulement, se sont « dietes folles. » (Modus et Racio, folio 7^b.) [Il signifiait encore choc : « N'il [les dieux] ne reçoivent « pas empreintes. » (Rose, v. 19123.)]

Empreindre, v. [« Très dous penses en li « *empreint*. » (Blachaut, p. 26.)] Ce mot désigne aussi la conjonction du bétier et de la brebis : « Les « beliers *empreignent* les breblis. » (Moyen de parv. p. 471.) *Empreing* (Modus et Racio, ms. fol. 9^a.)

Empreingnier. [Intercalez *Empreingnier*, forme extensive de *empreindre*, au sens d'engrosser : « Comme pieça Pierre le Maire eust scoutele « laditte Perrelle, et tant fait par ses cauteles « que il la delcora et l'empreingna, et en ot un « enfant. » (M. 110, p. 219, an. 1377.)] (N. E.)

Empreinture, s. f. Sculptures en relief.

Quand fu un peu avant allé,
Je vy un verger long, et lé,
Enclos d'un gros mur bastillé,
Pourrait dehors, et entaillé
De maintes riches *empreintures*. (La Rose, Borel, 229.)

Empreundre, s. m. Celui qui entreprend.

Cuides tu c'on tiengne à eur
Celi qui emprent, or le sens.
Un très grant fait, devant son sens ?
Neuil, et souvent il avient
Que, quant al *empreundeur* mesvient,
Il n'en est ne plorés, ne plains. (Froiss. Poës, f. 35^a.)

« Si en ot esté aucune fois maint ochis, et les viles « malmenées par les fous *empreundeus* ; doncques « quant li sire de la vile voit mouvoit tel contens, « il doit courre au devant. » (Beauman, p. 269.)

Emprendre, v. Entreprendre. (Nicol, Borel, Corneille, Colgrave, Oudin, Monet, Gloss. de l'Hist. de Bret.) « Voyage *empres*. » (Ord. I, p. 643.)

Je n'ay congneu guerre homme de replique
Qui moins voulsist le vray dissimuler
Quant la raison *emprenant* (3) stimuler
Vostre grant cuer, et excellent couraige. (Gretin, 117.)
(Voyez Faifeu, p. 19 ; Vigiles de Charles VII, t. I, p. 99) ; Ce verbe est employé substantivement dans Molinet, p. 153 : « J'ay veu ung hault *emprendeur*. »
CONJUGAISON : *Empreigne* (MS. n° 7218, folio 28^a.)
Empreign. (Deb. Erars, Poët. av. 1300, III, p. 1089.)
Empren MS. 7218, folio 238^b.) *Emprist* (Loix Norm. article 25.) *Empreundre* (Modus et Racio, folio 9^a.)
Amprendre (Monet.)

Empres, adv. Après, ensuite^a. Auprès^b.
^a (Voyez Borel, Corneille, Oudin et Cotgr.) ; le Gl. de l'Hist. de Bret. ; Coucy, V. 1803.) [« *Empres* li « dient : « Sire, car nos menez. » (Roland, v. 357.) « *Empres* son colp ne quid que un deuer vailet. » (Id. 1666.)] *Emprest que* (La Thaumassière, Cout. de Berry, p. 125.)

Empres grant temps, avint ainsi
Que si huiles molt encheri. (Fabl. de S. G. f. 8^b.)

^b [L'endemain ses gens passerent *empres* Duram, (Froiss. II, 180.) « A la table le roy manjoit *empres* « li, li eueus de Poitiers. » (Joinville, § 93.) — « Je « suis François, dont ce ne poise, Né à Paris, *empres* « Pontoise. » (Villon.)] (N. E.) (Voyez *Empres* MS. 7615, t. II, f. 138^b.) *Empres* (Duchesne, Gén. de Chastill. p. 59, an. 1268.) *Empres* Perard, Hist. de Bourg. p. 514, an. 1266.)

Empresenter, v. Présenter. (Assises de Jérus. p. 81.)

Empresser, v. Presser, serrer de près. Labbe traduit *empressier* par *imprimerie*. (Gloss. p. 507.) On a dit du roy de Chypre, défait et pris par les Sarrazins : « D'autre part le roi fut si très fort « *empressé* 4) de ses ennemis, qu'il se partit tout « abandonné de ses gens. » (Monsr. t. I, folio 30^b.)
Empressier (G. Guart, fol. 112^b.) (5)

Emprest, s. m. Emprunt : « Celui de qui la « chose est, et à qui l'on la requiert al *emprest*, ne « la prestera ja se il ne viaut. » (Ass. de Jér. p. 62.)

Emprestre, v. Prêter. (Ass. de Jérus. p. 93.)

Empreu, adv. Premièrement, en premier lieu. Ce mot composé s'employoit souvent dans les comptes, pour désigner le premier article :

Pour parvenir, il convient mettre en jeu ;
Avant jouyr, baillez *empreu*,
Vela le point, ou la dosne se fonde ;
Et sans cela, à la brune, ou la blonde,
Ja n'y aurez accez, ne bon adveu,
En faict d'amours. (Calvoye, p. 139.)

VARIANTES : EMPREU. Borel. — AMPREU. Monet. — EMPREST. Colgrave, Nicol, L. Tripault. — EMPREUF. Rou, p. 247. — EMPREUX. Ménage. — EMPRET. Oudin.

Emprintoir, s. m. Poinçon, burin, du verbe *empreindre*.

En poncez, ou en *emprintoirs*,
En rigles, ou en rigleors. (MS. 7218, f. 176^b.)

Empris, part. Entrepris^a. Appris^b. [Il signifie encore allumé : « Il venront atout lor lampes *empri*- « ses. » (Joinv. § 840.)]

^a Voyez Borel, Monet, Colgrave ; Gloss. de l'Hist. de Paris, des Arr. amor. ; Fauchet, p. 107 ; Jehan de Saintré, p. 7.

^b « Mais jo diré biaux mots, qui bien dot estre

(1) « Voit-on cler par ce seel que l'empreinte dou seel brisié est semblable au seel entier. » (Joinville, § 67.) — « Si taille *empreinte* de tel lettre Qu'il lor donne formes veroies En coinz de diverses monnoies. » (Rose, v. 16216.) (N. E.)

(2) Rapprochez l'italien *impronta*. (N. E.)

(3) On lit dans Henri de Valenciennes, suite de Villahardouin (§ 508) : « Par le grant hardement *emprist* toz sens le rescouste de son homme. » — « En ces grans batailles et fors et durs rencontres, qui les ot *empries* et achevees. » (Froissart, II, 3.) Il signifie aussi concevoir : « Il *emprist* une havre par devers le chevalier. » (Froiss., XIII, 32.) (N. E.)

(4) « Hardres l'empresse qui tint le branc d'acier. » (Garin, I, 132.) (N. E.)

(5) Cet auteur dit aussi : « Le chastel prenent, tant l'empressement (v. 8872). » (N. E.)

« *empris.* » (Poët. av. 1300, IV, p. 1363.) « Uns sorisous commence, qui bien dol estre *empris.* » (Ibid. p. 1367.)

VARIANTES : EMPRIS. Gretin, p. 57. — AMPRIS. Monet. — EMPRINS. Poët. av. 1300, IV, p. 1367.

Emprise, s. f. et Emprison, s. m. Entreprisa^A. Terme de chevalerie ^B. Devise ^C. (1)

^A Voyez Colgr. Borel et Oudin; Du Cange, sous *Empresia*. « Excusez moy de ceste folle *empresie*. » Gretin, p. 120.) « Li *emprison* Qu'à mon cuer ai faite « de li aimer. » (Gaces Brulés, Poët. avant 1490, I, p. 324.) « Nus hom ne le deveroit plaindre s'i li « mescaoit de cheste *empresie*. » (Henri de Valenciennes, § 508.) — « Et pour ce demoura celle « *empresie*, que li signour terrier ne s'i voudrent « accorder que li y alast. » (Joinv. § 564.) — « En « ceste noble et honnourable *empresie*. » (Froiss. I, II, p. 55.) — « Le suppliant fit tant par devers sa « femme, qu'elle lui recongnut ladite *empresie*, et « en presence de son pere lui fit confesser les « convenances et *emprises* du prestre et d'elle. » (J. 138, p. 223, an. 1389.)

^B En termes de chevalerie, il désignoit essentiellement les joutes entreprises par des chevaliers qui parcouroient les royaumes étrangers pour éprouver leur valeur et portioient, pendant un mois, six mois, un an, et plus longtemps encore, au bras ou à la jambe, sur leur chaperon ou en quelque autre endroit visible, les signes de leur *empresie* : c'étoit une écharpe, une manche, un garde-bras, une chaîne, une étoile ou quelque autre marque semblable, que leur avoient donné leurs maîtresses, et qu'elles avoient pris soin d'attacher elles-mêmes. Les chevaliers portioient ces signes comme une espèce d'engagement qui duroit jusqu'à ce que quelque brave champion les en eut délivrés, en venant les toucher, les lever ou les arracher ; c'étoit alors un signal pour le combat. Lorsqu'on ne faisoit que toucher ou lever *l'empresie*, le combat n'étoit point à outrance, mais lorsqu'on l'arrachoit, il falloit que l'un des deux combattans y perdît la vie. En plusieurs pays, il falloit une permission du roi pour porter une *empresie*. (Voyez le P. Menestr. de la Chev. p. 232; La Colombière, Th. d'honn. I, page 273; Mémoires d'Ol. de la Marche, p. 177; voy. aussi les Mém. et notes sur l'ancienne Chevalerie [de La Curne de Sainte-Palaye, lui-même.]

^C On a encore appelé *empresie* les livrées ou devises des dames, que prenoient les chevaliers qui soutenoient des pas d'armes ou qui faisoient des tournois pour elles. Voy. le P. Menestr. de la Chev. page 63; Philostophe des images, page 59. — Voyez *Blavira* ci-dessus. On trouve aussi cette acception dans Colgrave, Monet. Les Italiens disent *impresa*, pour *entreprise* et *devise*.

PROVERBE : « Il y a ung proverbe commun..... « qu'on ne doient riens faire à *l'entreprise* de son « ennemy, et pour ce nous ne sommes pas delibe- « rez de faire rien à *l'entreprise* de vos maïs- « tres..... nous sommes venus pour entreprendre « sur eulx à nostre requête, et non pas à la leur. » (Le Jouv. p. 218.)

VARIANTES : EMPRISE. Molinet, p. 128. — AMPRISE. Cotgrave, Monet. — EMPRIINSE. Marot.

Emprisonné, adj. Fail prisonnier. On a dit de Fabrice de Colonne : « Fabrice en la bataille de « Ravenne, combattant vaillamment, et enfonçant « furieusement un gros de cavalerie française, fut « fort blessé, et *emprisonné* (2), non sans grande « peur, et belle vezarde qu'il eut que le roy de « France, Louis XII, ne luy fist payer la menestre de « sa revoltte, comme infailliblement il eust fait, « sans M^r le duc de Ferare Alphonse. » Br. Cap. Estr. I, p. 105.)

Emprisonner. [Intercalez *Emprisonner*, au sens actuel, dans l'Hist. litt. de la France (XXIII, 753) : « Qui bien vent amor descrire, a mors est mate et « bone; les *emprisonnés* delivre, les delivrés « *emprisonne*; l'un fait morir, l'autre vivre, A l'un « toll, à l'autre done. » Les poëtes érotiques aimoient beaucoup ce mot. « Si m'en aun et ame- « rai, Rant si sagement, Par mon hardement m'*em- « prisonnai.* » (Bibl. de l'Ecole des Chartes, V, 4^e s. 482.) — « Vueillez vos yeulx *emprisonner.* » (Charles d'Orléans.) Chrestien de Troie écrit *emprisonner*, et Thomas de Cantorbery *emprisonner* (152). Il est au propre dans Beaumanoir (41) : « Il le « doit peure et *emprisonner* de son office. »] (S. E.)

Emprisonnerie, s. f. Emprisonnement. [*Emprisonnement* est dans l'Etlique d'Oresme, 143.] (Voy. Clém. Marot, p. 50.)

Emproie, indicatif de empreindre ou emprendre.

.... Gil qui volentés *emproie*

D'amours, et d'armes, et d'ounour. [Ph. Mousk. p. 821.]

Empfondir. Intercalez *Empfondir*, approfondir, dans un Cartulaire de Corbie (D. C. I, 337^a, an. 1418 : « El aveuc ce doibt *empfondir* tous « noeufs graviers, qui lui seroient prejudicia- « bles. »] (S. E.)

Emprunté, part. et adj. Qui tient la place d'un autre. « Il doit mieulx avoir le gouvernement « de cest ost que moy qui ne suis que ung *em- « prunté*, dont luy rends la charge qu'il luy avoit « pleu de moy baïller, et donner. » (Perceforest, vol. III, fol. 46^d.)

[Il signifie aussi : 1° *Embarryassé* dans Agolant, p. 172^a : « Par foi, Hiamont trop par as mal erré, « Quant sans ton pere l'es à Carlon mellé; Car ci

(1) Il signifie encore : 1° Hardiesse, résolution : « L'aplois estoit mort hardis et de grant *empresie.* » (Froiss., V, 243.) — 2° Cinq cents armures de fier, bien montées et plains de bonnes *emprises.* » (Froiss., IV, 345.) 2° Reprise, partie de jeu au rég. J. 191, p. 49, an. 1454 : « Lesquelz jouerent une autre *empresie*... laquelle derreniere *empresie* ou passade iceux Millas et Casal qui avoient perdu la premiere *empresie* gaignerent. » (S. E.)

(2) « Quant Gautiers vint son oncle *emprisonné*, Tel duel en a, le sen qui de devenir. » (Raoul de Cambrai, 130.) (S. E.)

« François ne sunt mie *empruté* ; Bien nous chalen-
 « gent la loi grant herité. » — « Furent maintes
 « dames parées. Pras ne sembloient *empruntées*. »
 (Conci, v. 906.) — 2^e *Faux*. « Et estoit assise au
 « mangier, et li cuens *emprunteis* le sot, et fist
 « monter sa gent pour peure la contesse. » (Mén.
 de Reims, § 318.)]

Empruneter, v. Emprunter^A Recevoir^B.
 Duper^C.

^A Sous la seconde orthographe, on disoit en pro-
 verbes :

Qui *emprunete* ne choisit mye. [*Pathef. Farce*, p. 6.]

Qui plus *emprunetera*,

Plus paiera

Ce dit li vilains.

Prov. du C^o de Bret. MS. de S. G. F. 115, V^o col. 2. (1)

^B Joinz, et souventes foiz desendent

Quarriaus *emprunent*, quarriaus rendent. [*Griart*, 297 4.]

^C S'ai telle fois chantey,

Qu'en recoi, por moi, grant

Ennoi ; plorroie de cuer marry ;

Entre genz, ai jeu et ris

Demene.

Ensi m'a, de beau semblant,

Empruntey. [*Poët. avant 1300*, I, 201.]

Empruneté, adj. Fourni de prunelles. (Oudin,
 Cotgrave.)

Emprunt. [Intercalez *Emprunt* ; on lit dans
 Britton, Lois d'Angl. fol. 37^a : « Par *empruntz* de
 « leur chevaux ou de chariote ou de deners. » —
 « Ce jour (3 juin 1417), avant les plaidoieries, ont
 « esté mandez en la chambre les advocas et procu-
 « reurs seulement, et exhortés par la court de par
 « le roy de prester au roy pour sa necessité
 « urgent... pour resister aux Anglois et autres
 « adversaires de ce royaume qui se mettent sus
 « pour le grever. Et a esté au fait desdis *empruns*. »
 (Pièces sur Charles VI, I, 391.) Dans Froissart
 (II, 460), par *emprunt* signifie par semblant : « Si
 « en fist meilleur semblant qu'il pent par *emprunt*. »
 De même dans Perceforest (IV, 132^b) : « Tous y
 « mourrent fors moy qui ne vis que par *emprunt*,
 « comme vous voyez, adonc il decouvrit ses playes,
 « et luy monstra la pitié que les Rommains eurent
 « de luy en la bataille. »] (S. E.)

Empruntement, s. m. Emprunt. On a dit, en
 parlant des plaintes du duc de Bourgogne contre la
 mauvaise administration des finances en 1417 :
 « La dite finance étoit perdue avec elle, qui estoit
 « levée, et cueillie par tailles, par *empruntements*,
 « et autres exactions. » (Monstr. vol. 1, fol. 242^b.)
 [Eust. Desch. fol. 36^e donne aussi *empruntement*.]

Emprunteur, s. m.

..... Tou dis est-il d'*emprunteurs*

Plus assez qu'il n'est de presteurs. (E. Desch. f. 407^e.)

C'est un axiome de droit que « tant comme li
 « *empruntierres* tenra les deniers, li prestierres

« tenra l'heritage. » (Beauman, p. 345.) [*Emprun-
 tierres* est le cas sujet.]

Emptice, adj. Constitué à prix d'argent.
 « Devroit prouver la qualité des dites rentes qu'el-
 « les seroient *emptices*, et constituées pour prix
 « d'argent. » (Ord. et Stat. du pays de Liège, Cont.
 Gén. II, p. 973) « Semblablement tous cens et ren-
 « tes *emptices* en argent, à quelque pris que ce soit,
 « seront rachetables pour le pris de leur originale
 « constitution, et en payant le canon à la date du
 « temps. » (Ibid. p. 974.)

Emption, s. f. Achat. (Nicot, Oudin, Cotgrave,
 C. G. I, p. 362.) « Garantie, que les clers appellent
 « *emption*, est de la chose vendue conduire, et
 « livrer par le vendeur à l'acheteur, le marche fait,
 « si avant que bonne foy, et ordonnance de juge
 « le peut, et doit souffrir, et par la coupe du ven-
 « deur, ou de son temps seront advenu le dommage
 « sur la chose vendue. » (Bout. Som. Rur. p. 212.)

Empuance. [Intercalez *Empuance*, corruption,
 au reg. M. III, p. 244, an. 1377 : « Quatre tonneaux
 « de viez vin qui tournoient en *empuance*. »] (S. E.)

Empuer. [Intercalez *Empuer*, corrompre,
 empuantir. « Pour ladite place clore... pour ce que
 « les enfans, autres gens et bestes y faisoient ordu-
 « res et puaisies qui *empuoient* ledit puis. » (1403,
 Bail à rente d'une place, rue au Liu, à Orléans.)
 Biection. des droits seig. du B. d'Orléans de L. G.
 de D.] (S. E.)

Empuigner, v. Combattre. « Toutes les vertus
 « des cieulx, et tous les sains ordres des beneurs
 « esperis, force de la seigneurie contraire, refre-
 « nés, et *empuignés* ceulx du rongant enemy puis-
 « samment me defendés. » (Chasse de Gast. Phéb.
 MS. p. 386.)

Empulénté, part. et adj. Empuanti, infecté^A.
 Terme d'injure^B.

^A « Lancelot plus dur que pierre, plus amer que
 « fiel, et plus aspre que lignier, comment fuz tu si
 « hardy ? quant tu osas entrer au feu où le saint
 « Greal repairoit ; va l'en d'icy : car li lieu est ja
 « *empulénté* de ton repaire. » (Lancelot du Lac,
 t. III, fol. 76^d.)

^B « En cest an feist le roy des Rommains empe-
 « reur d'Alleimigne, une moult grande assemblee
 « de gens d'armes, de plusieurs pays de la chres-
 « tienté, pour combattre, et resister aux entreprin-
 « ses de faux, et *empuléntés* heretiques, qui se
 « tenoient en la cité de Pragues. » (Monstr. vol. 1,
 fol. 317, R^o.)

VARIANTES : EMPULANTÉ. Desch. fol. 215^v. — EMPUL-
 LANTÉ. Fabl. S. G. f. 34^e.

Empulantir, v. Empuantir. (2)

En terre que tout honnoisot,

Et tout l'er *empulantissoit*.

Ovide, MS. cité par Borel au mot Honrir.

(1) On lit aux Rois, p. 355 : « Respondi li prophètes : Va, *emprunte* de tes voisins vaissels vuds et multz. » — « Et s'en rala
 Dieu de Bourges huit liz grantz. » (Mén. de Reims, § 149.) — « Ledit Jehan *emprunta* de la maison

(2) « Si grans pueurs fors en issioit Tout l'air en *empuléntissoit*. » (Mir. de Coigny ; Du Cange, III, 843^b.) (S. E.)

Empuanié, part. Empuanti, souillé. (Nicot et Rob. Est.) « La chandelle fut esteinte..... et la chambre tellement *empuaniée* qu'il coula plus de deux pintes de vinaigre pour la parfumer. » (Des Acc. Escr. Dijon. folio 37^r.) « Le pavé de nos rues *empuanié* encore du sang des notres. » (Vray et parf. An. fol. 263^b.)

[« Que desdites boncherries soient toujours issues de grans puansies et odeurs... tellement que les lieux d'environ en ont esté toujours corrompuz » et *empuaniés*. » (Jl. 141, p. 97, an. 1391.)]

Empuanisir, v. Empuanisir. Cotgrave, Oudin. [« Et pour yeux plus grever et *empuaniser* on leur jectoit chevaux mors et charoignes. » (Froissart, t. III. 173.)]

Emput, s. m. Entonnoir. (Oudin. — Voir EMBUT.)

Emputement. [Intercalez *Emputement*, dénomination, au reg. Jl. 179, page 157, an. 1417 : « Comme ledit blé estoit ainsi mussié, vindrent « audit bluisson par *emputement* ou autrement « trois gens de guerre. »] (S. E.)

Emputer, v. Empuler, couper, rompre^A. Imputer, dénoncer^B.

^A Le vient d'*amputare*, au sens figuré :

« L'un achate, et l'y autre vent,
Tout ont *emputé* le convent. » (E. Desch. f. 524^a.)

^B [« Icele Guillemette *emputa* aux Anglois... de « Sainte Suzanne le pere du suppliant, et leur dit « qu'il receloit les François et les entrenoit à son « pouvoir. » (Jl. 189, p. 134, an. 1457.)] (V. encore Nicot, Estienne, Oudin, Cotgr.)

Emputeur, s. m. Délateur, dénonciateur. (1)

Las quel dangers ? de faux accusateurs,
Meschans garçons, et mauvais *emputeurs*,
Qui vont dire mensonges aux seigneurs,
Pour deffaïre

Mainz bous marchans, et leur argent sustraire.
Vig. de Charles VII. t. II, p. 49.

Emuechié, part. Evincé. Laur. Gloss. du Dr. fr. C. G. I. p. 754.

Emutoire, s. f. Emonctoïre. Terme de médecine. Cotgrave.]

Emulation, s. f. Désir, volonté^A. Jalousie, mauvais intention^B.

^A « Comme tuteurs, et curateurs de Anne et « Magdeleine de Boulogne, mineures d'ans, opposans à la publication de certaine coustume de « nouvel mise, et rédigée par escrit, à *emulation* « des dictes damoizelles, par le moyen, et à la suscitation des officiers de monsieur le duc de Bourbonnois, et d'Auvergne. » (C. G. II, p. 496.)

^B « Chacun peut aussi maçonner, et bastir sur et

« dans son propre fonds, de la manière qu'il luy « plaist, nonobstant, et sans avoir égard à aucunes « fenestres, ou à aucuns jours d'un autre, qui par « la pourroient estre obscurcis, si ce n'estoit que « l'autre eut droit de servitude au contraire ; pour- « ven aussi qu'un tel ouvrage, ou édifice soit « construit sans *emulation*, ou envie de faire tort. » (Cout. d'ostende. N. C. G. I. p. 764^a.)

Emulgeant, adj. Emulgent. (Cotgrave.)

Emyspere, s. m. Hémisphère. (Cretin, p. 164.)

1. En, particule. On^A. En^B Particule relative^C.

^A Anciennement l'on disoit très souvent *en* pour *on*. (La Thaumass. Cout. d'Orl. p. 464, tit. de 1137.) Cette particule se trouve employée par presque tous nos anciens auteurs, en ce sens. (Voyez Borel, Corneille.) « Et distrent li conte que autant les « creist *en* comme lor cors. » (Villehardouin. § 15.) — « Et se *l'en* nous deffaulz huit jours tant seulement de vivres. » (Froiss. XIV, p. 271.)]

..... Mais ce ne voit *l'en* pas
Guere advenir. [Cretin, p. 77.]

^B Jointe aux verbes de mouvement, elle indique le lieu ; c'étoit l'*indé* 2 des latins. On la mettoit souvent après le verbe, comme dans ce passage : « Ceux qui aller *s'en* vaudrent. » (J. Le Fev. de S. Rem. Hist. de Charles VI, p. 136.) « Avoir *en*. » Marbodus, col. 1650. « *En* i'aveit. » (Rymer, t. I, p. 13^b, an. 1256.)

Je ne scai où je m'en traie,

Pour avoir *en* garison. [Froiss. Poës. p. 18^b.]

^C Cette transposition est très fréquente dans G. Guart. (Voyez Roy. Lign. folio 97^b, 258^b, 351^a.) C'est une particule relative (3 qui désigne la chose dont on a parlé. Nous la trouvons aussi placée après le verbe, dans les Ord. t. I, p. 685. (Compter *en*.) Cel *en* est écrit *em*, dans Marbodus, p. 1652. On lit dans Marbodus, col. 1654 (4) : « *N'a* beu » pour « *en* a beu. » Ibid. col. 1664, art. 16 : « *N'i* a » pour « *il y en* a. »

2. En, prép. A, an, dans^A. Par^B. Pour^C.

^A Il signifie encore au pouvoir de : « Il ne seroit « point *en* nous de les conquérir sur euls. » (Froiss. XIV, 271.) — « Bon droit soit lui *en* Den. » (Id. VII, 46.)]

^B « Jeusner *en* pain et *en* eau. » (Vie d'Isab. à la suite de Joiny, p. 179 ; « *En* *en* main. » écrit à la main. (Du Verd. Bibl. p. 498 ; « *En* lien. » Ord. t. I, page 111 ; « *En* nom. » au nom. (Du Plessis, Hist. de Meaux, page 62, tit. de 1175) ; « *En* la parsonne. » en personne. (S. Bern. S. F. ms. p. 293) ; « *En* la mort notre pere, » au temps de la mort de notre père. (La Thaumass. Cout. d'Orl. page 464, an. 1137 ; « *En* permanent, » éternellement.

(1) « Guillaume Bernard, ... homme *emputeur*, sedicieux et plain de mauvais langage. » (Jl. 209, p. 176, an. 1480.) — « *En* l'un *en* l'autre qui estoit homme tres riteux, *emputeur* de gens et tribouler, enst fait adjourner à ce jour le suppliant. » (Jl. 122, p. 17, an. 1382) (S. E.)

(2) La particule honorifique des Provençaux *en* vient aussi de *inde*. (S. E.)

(3) Des formes de la langue, l'adverbe de lieu *indé* est une particule relative : « Si is retourner non *l'int* pois. » (Serment de St-Bonrig.) — « Elle *en* admet le suon element. » (Eulalie.) — « Tient *hallectere*, sauglent *en* est *l'acér*. » (Roland, v. 1507.) Roland lui conserve aï le sens local : « Allez *en* est (v. 11.) » (S. E.)

(4) De même dans Roland : « *Ki* *n* met (3354) ; — « *si* *n* durat (2226). » (S. E.)

(S. Bern. Serm. Fr. mss. p. 8) ; « Jor *en* deis, » au dixième jour. (Carpentier, Hist. de Cambrai, p. 18, an. 1133) ; « En quel ne poent », dans lesquels il ne peuvent. (Perard, Histoire de Bourg, page 486, an. 1257.) « *En* pour chose, » pour cela, à cet effet. (Duchesne, Gén. de Guines, p. 290.)

« Sera aussi tenu le greffier *en* ses clerz jurez, » de chercher, et trouver les procès que la dite « cour, ou partie demandera. » (Cont. de Blain. C. G. II, p. 409.) « *En* ses clerz, » c'est-à-dire en la personne de ses clerz.

« Adopter *en* filz, » au lieu d'adopter pour fils. (Cotgrave.) Dans l'Histoire d'Artus III, duc de Bret. p. 791. « *en* luy, » signifie en sa faveur, pour lui. Nous disons *enfin*, au sens de pour fin. On disoit autrefois *enfin*. (Tri. des IX Preux, p. 528.)

Enaager. [Intercalez *Enaager*, déclarer majeur : « Comme de par nostre amé et feal Aymar de Poitiers chevalier, pere de nostre bien amée Polbe de Poitiers damoiselle... nous ait esté souplie... » que ladite Polbe... vouissiens *enaager* et souplir « ce qui li deffaut de son dit aage, Nous... ladite « damoiselle... laquelle a passé onze ans, *en* « *aagons* et volons... que elle puisse faire toutes « choses, tout aussi comme elle fust en l'aage de « quatorze ans. » (Jl. 60, p. 224, an. 1319.) De même au reg. Jl. 45, p. 150, an. 1131 : « Ce que lidiz Loys « fera en ce cas... soit ferme et estable à touzjours, « aussi bien comme se il avoit vint et un ans accompli « pliz et passez, ou se il estoit du tout *enaagiez* « d'aage parfait. »] (N. E.)

Enaigiter. *v.* Epier, observer. (Voyez AGUTIER.)

Enaigrir. *v.* Aigrir. (Oudin et Cotgrave.) On disoit au figuré :

S'il advient quelque-fois que ma muse *enaigrisse*
 Ses accords amiez, c'est quand contre le vice,
 Le vice monstrueux, elle darde ses traits,
 Non contre les humains, de Dieu les vifs pourtraits.
 Poës. de Perr. Disc. prélim. p. 111.

Aux Contes de Cholières, f° 250, on lit *enaigrir* ; dans les Chansons du XIII^e s. (ms. Boubier, folio 389^b) donnent *enaigrir*.

Enamer. [Intercalez *Enamer*, aimer, dans Flore et Blanchefleur (v. 2152) : « Je vous ai for- « ment *enamé*. » — « Car or vos ai tant *enamé*. » (Partonopex, v. 431.) — « Et *enama* li rois gran- « dement le lien et la place pour tant que il i fu « nés. » (Froiss. II, 101.)] (N. E.)

Enameré, part. Rendu amer. Devenu amer, rempli d'amertume.

O mon cœur ne t'oublie
 En ton mal endurci ;
 Cette douleur delie,
 Et l'aluyne aussi
 Du corps *enameré*,
 Par l'espoir empiré. (Loys le Caron, f. 63^v.)

Enamerer, v. Rendre amer. (Nicol, Oudin, Cotgrave, Loys le Caron, fol. 8^b.)

Enamouré, adj. Rempli d'amour, amoureux. (Cl. Marot, 2.)

Role me seroit la journée,
 Se la pastoure à blons cheveys,
 Estoit de moi *enamourée*. (1) [Froiss. Poës. f. 287^v.]

Tuit cil qui sunt *enamourat*,
 Viegnent dancier, li autre non.

Ch. fr. de XII^e siècle, MS. de Boul. fol. 219, R.

(Voy. Mel. de S. Gelais, p. 175 ; Li quens de Rousi, Poët. av. 1300, III, p. 1086.)

VARIANTES : ENAMOURÉ. MS. 6812, fol. 51^b. — ENAMORAZ. MS. 7218, fol. 59^v.

Enamourer. [Intercalez *Enamourer* ; à l'actif il signifie : 1^o rendre amoureux. « Lors dreça [la « pucelle] contre mont son dous viaire cler Qu'ele « ot bel et bien fet pour gent *enamourer*. » (Rom. d'Alexandre, D. C. I, 235.) 2^o Mettre en faveur quelqu'un ou quelque chose : « Chestre parole *en-* « *moura* moult ce Jaque Lambé de Yeurvain. » (Froiss. IX, 73.) — « Quant le roy de Chyppe lui « remonstra le voiage du Saint Sepulchre li le *en-* « *moura*... à faire un grant conquest par de là. » (Id. XI, 53.) Au pronominal, il signifie s'écouter : Voyez Froissart, II, 137 et le reg. Jl. 154, page 126, an. 1398 : « En icelui an s'*enamoura* ledit chevalier « de ladite Jehannele qui estoit belle fille et « jeune. »] (N. E.)

Enangler. [Intercalez *Enangler*, caicher, dans G. Guiart (v. 719) : « Et à la parlin l'estrangloient « En crotes, où il *Enangloient*. » — « Les galies « aus nés s'assemblent ; El grant flo se vont *enan-* « *glant*. » (Id. 19253.)] (N. E.)

Enannelé, adj. Qui a un anneau. « Pourceaux « *enannelez*, » pourceaux auxquels on passoit un anneau au grouin afin de les empêcher de fouiller. (N. C. G. I, p. 340.)

Enanter, v. Epouvanter. (Cotgrave.)

En appert. [Intercalez *En appert*, ouvertement, publiquement. « Nira ni aler fera pour loy over- « tement et en appert. » (1367, Vente de la terre de Nanteau.) Dict. des droits seig. du D. d'Orléans de L. C. de D.] (N. E.)

Enaprès, adv. Après. (Nicol, Cl. Marot, p. 7.)

En aprié, adj. et part. Epris.

Ains fu d'amour *enaprié*. (Vat. 1490, f. 98^v.)

Enarborer, v. Arborer. « *Enarborer* ensei- « gnes. » (Merl. Coccia, II, p. 378.)

Enarber (s'), v. Se cabrer. (Oudin.) Il donne aussi *enarber*.

Enarcher, v. Courber. (Cotgrave, Oudin.)

... De si très grant fès me carche ;
 Que toute l'eschine m'*enarche*. (MS. 7218, f. 157^v.)

Enarchié, part. et adj. Arqué, fait en arc^a. Terme de vénerie^b.

(1) « Qui plus haut braie et crie. Plus est, ce semble au monde, du mort *enamorez*. » (J. de Meung, Testament, 418.) — « *Enamouré* de l'amour d'une si noble et si belle dame. » (Froissart, III, 367.) (N. E.)

^a On a dil, au premier sens :

Enarcans soutiens, et ligniés. (Poës. Vat. 1490, f. 132 ^b.)

Elle a cors bien fait,
Et dureles mameles...
Sorcis *enarchiés*. [Poët. av. 1300, IV, p. 1127.]

^b En termes de vénerie, on appelle « feste ren-
gée,..... une teste qui n'est mye crochée, et est
« une feste haulle, et large, *enarchiée*, et n'y sont
« nulles perches boeteuses,..... et les perches
« sont bien ployées, et *enarchées*, par mesure,
« sans estre accordées. » (Modus et Ratio, fol. 8 ^b.)

VARIANTES : ENARCHIE. Poët. avant 1300, IV, p. 1169.
On employoit aussi le part. présent. — ENARCANS. Poët.
Vat. 1470, fol. 132 ^b et MS. 7218, fol. 251 ^a.

Enardre, v. Brûler. « Le dit chastel, hostel,
« et donjon du dit seigneur *enardit*, et fut brûlé. »
(La Thamm. Cont. de Berri, p. 138.)

Enargenter, v. Argenter. (Loys le Caron,
folio 34 ^a.)

Enarir, v. Sécher. (Labbe, 489.)

Enarmé, s. f. Anse, courroie par laquelle on
tenait l'écu ou bouclier. (Borel, 1^e add.)

L'escu par les *enarmes* prant. [P. de Bl. f. 157 ^c.]

....Messire Oudart seulement,
Qui l'escu pres par les *enarmes*. (1) [Guiart, f. 285 ^b.]

(Voyez Lancelot du Lac, II, fol. 10 ^a ; Boullainy.
Essais sur la Noblesse, p. 63 ; Fauchel, des Orig.
t. II, p. 109.)

Enarmé, part. et adj. Qui a de fortes épaules ^a.
Muni d'armes, de courroies ^b. [Dans E. Guiart,
v. 18280, il signifie armoire.]

^a Bien ennuyé me combatroye
A un sangier bien *enarmé*.
Ny a ung ceif bien eschauffé.

Gace de la Bigne, des Déduits, MS. fol. 419, R^e.

^b [« Et faisoit porter devant lui une espée toute
« engainée et *enarmée* très ricement d'or et d'ar-
« gent. » Froiss. IX, 124.]]

Enarménique, adj. Enharmonique.

Meismement que par la musique,
Qui est nommée *enarménique*,
Chantans les chiens, ne doute mie,
Si font plus doulce mélodie.

Gace de la Bigne, des Déduits, MS. fol. 134, V^e.

Enarmenure, s. f. [Armoiries ?]

Les pointes devant sont couvertes,
Et au dessous des creneleures,
De riches dras à *enarmenures*,
Atachez comme à bastoneaux.

G. Guiart, fol. 269, éd. v. 18210.

Enarration. [Intercalez *Enarration*, mention,
dans Froissart, I, II, p. 60 : « Et pour tant que il fu
« plus vaillans qui nuls autres, j'en ai fait *enarra-*
« *tion*. »] (S. E.)

Enarrié, adj. et part. Enarrié, enrôté, engagé :
« Quatre mil reistres *enarres* en Allemagne. » (Des
Acc. Contes de Gaulard, fol. 28 ^b.)

Enarrerre, adv. En arrière, auparavant. (Loix
Norm. art. 34.)

Enars, part. Brûlé ^a. Ardent ^b.

^a Li queus Renaus, comme renars,
S'estoient en sa prison *enars*. (Mousk. p. 599.)

^b « Quant nus autres mon martire
Ne set que vous, se allors mire
Oerroie du mal qu'est *enars*
En moy, bien seroye musars. » (MS. 7218, f. 156 ^c.)

Enarser, v. Enflammer, embraser :

Capido qui de son tison.
Tout *enarse*, m'avoit feru. (Froiss. Poës. p. 96 ^b.)

Enarta, v. User de magie, mot du comté de
Foix. (Borel.)

Enarté, part. Enclin au mal.

Avez vos de nul ou dire,
Qui fust de bonne renommée,
Et ne fust de mal *enarté*. (F. S. G. f. 7 ^c.)

Enartous. [Intercalez *Enartous*, enclin au mal,
dans Aiol, v. 6282 : « Li vieus fu grans et fors et de
« mal *enartous*. »] (S. E.)

Enasé, part. Qui est sans nez. (Rab. IV, p. 34.)

Enasé est épithète de « mulle et de verolé, » dans
M. de la Porte.

Enaser, v. Ecraser le nez. (R. Est. Mon. Ménage,
Cotgrave.) « An lieu qu'on doit moucher l'enfant,
« cela s'appelle *l'enaser*. » (Montaigne, I, II, p. 79.)
« Ce fou, non fou tout a fait, recontraint beaucoup
« mieux qu'un chien qui s'*enase*, en ses plaisantes
« boutades, les forçoit de rire à gorge desployée. »
(Pèler. d'am'li, p. 652.) *Enaser* (Pasquier, Rech.
page 150.)

Enaspries, part. fém. plur. Irritées. (S. Bern.
Serm. fr. p. 289.)

Enavant, adv. Davantage.

....Quant ele ne peut *enavant*,
Si li donne congü dou peure. (MS. 7615, II, f. 129 ^c.)

Enaymer, v. Aimer. [Voyez ENAMER ; il est fré-
quent dans Aiol (vers 169) : « N'aiés cure d'autrui
« *le me enamer* »] (Voyez Percef. I, fol. 68 ^c.)

La meilleur dou mont ai *enamé*.

Coré, de Crois. Poës. MSS. av. 1300, t. III, p. 4213.

(Voyez Rich. de Furniv. ibid p. 1287. et MS. 7218,
folio 183 ^b.)

En ayer, prép. En arrière, auprès de. On lit dans
S. Bernard, p. 26 : « *En ayer* luy ; *En ayer* Deu, »
(page 163.)

Enbaïre, s. f. Joûle. Borel, sur ce mot, cite le
Roman de la Rose :

On li eut fait pour sa vie
Mainte joste, mainte *enbaïre*

Enbarbellé. [Intercalez *Enbarbellé*, barbelé,
dans le Poème de la guerre de Troyes : « Qar farine
« que l'en tamise Ne chiet pas si menuement... Com
« font sagilles *enbarbellées*. Dars et engignes
« empenées. » (D. C. III, 23 ^b.)] (S. E.)

Enbarré. [Intercalez *Enbarré*, transpercé, dans

(1) Le mot est toujours employé au pluriel : « Là veissiez grosses lances croisir Et les *enarmes* fors des poins departir. » (Garin ; Du Cange, III, 765 ^b.) — « L'escu par les *enarmes* al pisséré. » (Aiol, v. 817.) (S. E.)

Aiol, v. 529 : « Ains ne fu *enbarés* por caup d'es-
« péc. »] (s. E.)

Enbatre. [Intercalez *Enbatre* : 1° Enfoncer :
« Sun bon espès enz el cors li *enbat*. » (Roland,
v. 1266.) « Entre lui et la quisse li *enbati* tout ens. »
(Aiol, v. 6762.) — 2° Battre le blé : « Comme les diz
« Colin et Simonnel eussent esteruy du blé en la
« grange dudit Raoulin et *enbatu*. » (Jj. 113, p. 216,
an. 1378.) — 3° Battre le briquet : « Esque et fuisit
« avoient apresé h bourgeois, Le feu ont *enbatu*, qu'il
« le voillent ardoir. » (Aiol, v. 7896.)] (s. E.)

Enbauchure. [Intercalez *Enbauchure*, ferme
de comble, *bau*, dans un Carl. de Corbie (B. C. I. V.
p. 539, an. 1421) : « Seront tenus de recouvrer
« une *enbauchure* de la grange d'icelle cense ;
« lesquels queverons. »] (s. E.)

Enbeguiné. [Intercalez *Enbeguiné*, enivré :
« Gillet Crasset commença à dire que le suppliant
« estoit *enbeguiné*, qui estoit à dire qu'il estoit
« yvre. » (Jj. 183, p. 145, an. 1456.)] (s. E.)

Enbelir. [Intercalez *Enbelir*, plaîre, être agré-
able : « Dex, tant m'*enbeli* Quant seule la vi. »
(Pastourelle, Laborde, 188.)] (s. E.)

Enbesongnié, part. Occupé, empêché : « Mar-
« chans qui seront en la foire *enbesongnié*. » (Duch.
Gén. de Chast. p. 14, an. 1231.)

Enbesongner. [Intercalez *Enbesongner*, em-
baucher, au reg. Jj. 173, p. 81, an. 1427 : « Pour ce
« que le suppliant ne trouvoit personne qui en son
« mestier le vouldist *enbesongner*. » (Jj. 159, p. 99,
an. 1404.) Sous la forme pronominale, il signifie
s'embarrasser : « Partonopels del roi s'esloingne De
« grant folie *s'enbesoingne*. » (V. 625.)] (s. E.)

Enbevrer, s. m. Abreuvier : « *enbevrer* a bes-
« les, dans Britt. Loix d'Angl. fol. 109 b.)

Enbevré. [Intercalez *Enbevré*, enivré, dans
Aiol (2296) : « Puis a il les François si *enbevrés*. »]
(s. E.)

Enbin.

Jamais nul jour ne seray Jacobin,
Ne prescheray en la feste des roys :
Pourquoy ? par ce qu'on m'eroye *enbin* :
Jamais nul jour ne seray Jacobin. (Desch. f. 185 a.)

Enbler. [Intercalez *Enbler*, voler : « Quant il
« faillloit à aucun chevalier contel ou courtoie, gaus
« ou esperons, ou autre chose, il l'atoit *enbler*, et
« puis si li donnoit. » (Joivn. § 417.) — « Car armes
« que il porte a il *enblées*. » (Aiol, v. 906.)] (s. E.)

Enboer. [Intercalez *Enboer*, souiller de pus.
(G. de Coinsi, D. C. I, 709 ?) : « E tant saut venin et
« boe, Que tout sen lit soille et *enboe*. »] (s. E.)

Enborder. [Intercalez *s'enborder*, s'embar-
sser, dans Partonopex (vers 2987) : « N'a cure de
« misericorde Ne d'alesne pas *s'enborde*. »] (s. E.)

Enbourroumer. [Intercalez *Enbourroumer*,

tourner en pus : « Laquelle plaie *s'enbourrouma* ou
« apostuma. » (Jj. 187, p. 153, an. 1455.)] (s. E.)

Enbracer, v. Embraser.

.... Se j'atent le jor eler,
Qu'on me puist ic trouver,
Li fus sera allumés
Dont mes cors iert *enbracés*. (MS. 7989², f. 77 b.)

Enbraceure, s. f. Taille.

Greile est parmi la ceinture,
Biaus bras, bele *enbraceure*,
A acoler.

Bruneux de Tours, Poës. avant 1300, II, p. 707.

Enbrachier. [Intercalez *Enbrachier*, passer
son bras dans les enarmes de l'écu : « Puis a Iraite
« l'espée et l'escu *enbrachié*. » (Aiol, vers 7955.) Le
sens actuel est dans Roland (vers 3440) : « De sun
« destrer le col en *enbraçal*. »] (s. E.)

Enbrami. [Intercalez *Enbrami*, courroucé.
Renart, v. 5721 : « Qui vers lui vint si *enbramic*. »]
(s. E.)

Enbranlerocher, adj. Qui ébranle les rochers.
Épithète de Borée. (Nicol.)

Enbriever. [Intercalez *Enbriever*, écrire : « Bien
« savoit Aiols lire et *enbriever*. » V. 275.] (s. E.)

Enbroncié. [Intercalez *Enbroncié*, la tête basse,
dans Aiol (10245) : « Aiols siet à la table dolans et
« *enbronciés*. »] (s. E.)

Enbrouer (s'), v. S'enfuir. « Plusieurs villains
« du païs vindrent despoillier les mors, et quand
« les gens d'armes s'en retournerent, iceulx villains
« *s'enbrouèrent* bientost pour doubte de mourir, et
« iceulx qui pourent estre atainz ourent mauvais
« payement. » (Hist. de B. du Guescl. par Ménard,
page 418.)

Enbrunc. [Intercalez *Enbrunc*, incliné : « Li
« emperere en tint sun chef *enbrunc*. » (Roland,
v. 214.)] (s. E.)

Enbruncher. [Intercalez *Enbruncher*, bran-
ler : « Pluret des oitz, tute sa chere *enbrunchet*. »
(Roland, v. 3645.)] (s. E.)

Enbulleter. [Intercalez *Enbulleter*, donner un
certificat : « Comme, des longtems a, le suppliant ait
« esté en l'obissance de nous et *enbulleté*. » (Jj.
172, p. 534, an. 1423.)] (s. E.)

Enca, adv. En dega. « Depuis cinq ans, on
« *enca*. » (Anc. Cout. de Bret. folio 61^a.) *Encha*
(ms. n° 7989², fol. 214^b.) *Enca* (Ord. III, p. 62.)

Encacher, v. Poursuivre. (1)

Tiebat haï Richard, et neent ne s'en cela ;
Son mal et son damage volentiers porcacha,
Ses hommes list raaindre, et ses terres gasta,
Arsons mist en ses villes, et la proie *encacha*. (Roi, 112.)

Encaquer, v. Mettre en caque. (Oudin, Colgr.)
« Je commencerai dès cejourd'hui à faire compter
« et *encaquer* l'argent nécessaire pour faire faire
« montre aux cinq regimens françois, et à toutes

(1) De même dans Froissart (II, 221) : « Il tous sens *encachoit* .vi. Flamens qui porteoient longues pickes. » On lit aussi
dans le Mén. de Reims (§ 128) : « Et Englois les *enchaquent*. » (s. E.)

« les compagnies des suisses, et de lansquenets. » (Mém. de Sully, III, p. 339.)

Encager, v. Enfermer. mettre en cage. (Oudin.)

Leuz sont li assonagiez,
Et si enclos, et encager,
Comme un cors saint en une fierce (clâsse.)

G. Gouart, MS. fol. 80, V°.

[« Il n'est pour le present pucelle qui fust digne de l'achever, fors celle qui les amena jusques an lieu où ils sont encagés. » (Perceforest, V, f. 2^a.)]

Encaindre, v. Encraindre. (Nicot, Colgr.) « Ilz se fortifierent prestement, le mieulx qu'ilz peurent, et et César les encraindit par siege. » (Triom. des IX Preux, p. 373^a.) [« Marne l'ensaint ; les haulz bois profitables Du noble pare puet l'en veoir branler. » (E. Desch. Bois de Vincennes.)]

Encaint, s. m. Circuit, détour ^A. Enciente ^B.

^A Oveques vous plusieurs predomme,
Qui les convoient hors de Rome,
Et leur enseignent le sentier,
Et le chemin sur, et entier,
Et les ensains et les passages
Que trouveront. [Trois Maries, p. 414.]

^B « Entre l'encaint des murailles d'une ville. » (Contes de Chof. fol. 217.) *Essaint* (Chasse de Gast. Phéb. p. 222.)

Encainte, adj. au fém. Enciente. (D) Voyez Borel et Cellhell. de Leon Tripp ; Du Gange, sous *Incincta*, cite le Roman de Parise la Duchesse : « Je « suis de vous *encainte*, de verté le sachiez. » [Au Gloss. 7684, *incincta* est rendu par *encaintle*.]

Encainte sui d'Ugon,
Si l'en lieve m'es gris [ma robe de gris].
Audef. H Bastars, fœs. MSS. av. 1300, t. II, p. 855.

On a dit de la S^{te} Vierge :

Tu es le buisson Sinay
Du saint Esprit fus *encainte*. [MS. 7218, f. 179^c.]

« *Encainte* d'enfant, » dans l'Amant ress. p. 334.

VARIANTES : ENCAINTE. Borel. — ENSAINTE. Coquill. p. 170. — ENSEYNT. Percef. VI, fol. 102^b. — ENSEINTE. L. Trippaut.

Encais, adj. Enclin. (?) « De vous servir *encais* « doit estre à tousjours. » (P. Vat. n° 1390, f. 120^b.)

Encal. [Intercalez *Encal*, dans une épitape de Bayeux D. G. VI, 181^c]: « Ci gist l'encal Cranetot, « Ly fut qui cacha S. Gerbot ; Len mal le prit le jour « de Pagnes ; D'encuex sen ventre n'ut relague. Ah « Dieu ! combien il chiâ ! lute por ly Ave Maria. »] (N. E.)

Encant, s. m. Encan. (Colgr. Oudin.) On trouve *incantum* dans Du Gange, qui dérive ce mot de *incantare*, « entonner, crier haut ; mais je croirois plus naturel de le tirer d'*inquantum*, combien. L'orthographe *enquant*, que nous trouvons dans les Ord. V, p. 682, favorise cette conjecture ; [Ménage

cite un arrêt du parlement : « Tellement que comme « à l'*inquant* se bailloient les dites prelatures. »]

Nus clers d'apranne n'est mès chalz ;
Quar li prelat, tot a *enchaut*,
Vendent les liens que deprinr
Doivent à ceux qui sont martir. [S^{te} Léoc. f. 30^b.]

Encantement. [Intercalez *Encantement*, magique, dans Flore et Blanchefleur, v. 3195 : « La « oïssiez les estrumens vieles et *encantemens*. » Au même poëme, v. 844, il signifie opération magique : « Dont il sorent que fol estoient Quant il « criement *encantement*. »] (N. E.)

Encantere, Encanteor. [Intercalez *Encantere*, cas sujet, *encanteor*, cas régime dans Flore et Blanchefleur (v. 805, 810 ; on lit aussi dans Roland (v. 1391) : « L'*encanteur* ki jà fut en « enfer. »] (N. E.)

Encanteur, s. m. Qui vend à l'encan. « Que « nulz ne vende nulle chose, quelle quelle soil, qui « doit estre vendue à l'encan, sanz licence de « l'*encanteur* ? », ou de celui qui pour luy sera, à « la peine de vingl sols. » (Ordonn. I. V, page 682, an. 1373.)

Encapé, adj. ou part. Qui a une cape. (Colgr.)

Encapeliner, v. Mettre un chapeau. (Oudin et Colgrave.)

Encapeluchonné, adj. Encapuchonné. (Cot.)

Encaper, v. Mettre une cape. (3) (Colgrave, Oudin.)

Encapitonner, v. Coiffer. (Colgr.) « L'*encapit* « lonna d'un bean, et blanc beguin. » (Rabelais, I. V, p. 205.)

Encapricier, v. Devenir amoureux ^A. Rendre amoureux ^B.

^A « Quand elles ont envie d'un homme, et qu'elles « s'en viennent enamouracher, et *encapricier*, « elles vendroient, et donneroient jusqu'à leur « chemise, plus tost qu'elles n'en tastassent. » (Brant. D^o Gall. II, p. 62.)

^B « D'autres dames y a l'il, lesquelles à deissein « ne font pas grand scrupule de faire à pleine veue « la monstre de leur beaulté, et se descouvrir nues, « afin de mieun *encapricier*, et marteller leurs ser- « viteurs, et les mieun attirer à elles. » (Brantôme, D^o Gall. I, p. 376.)

VARIANTES : ENCAPRICIER. (Id. II, p. 259.) — ENCAPRICIER. (Id. I, p. 323.)

Encapricié, adj. Amoureux. « Tels escroqueurs, « et escornilleurs sont grandement à blâmer, « d'alter ainsi allambiquer, et tirer toute la subs- « tance de ces pauvres diables martellées et « *encapricées*. » (Brant. D^o Gall. I, p. 136.)

Encarater. [Intercalez *Encarater*, ensoreeler, au reg. II, 158, p. 360, an. 1404 : « André Guibre-

(1) « Quand la dame se sent *encainte* Si est forment nuée et teinte. » (Grégoire-le-Grand, p. 10.) (N. E.)

(2) « Couardiers, cri ers de vins et *enchanteurs*. » (Jl. 73, p. 148, an. 1340.) (N. E.)

(3) On lit dans le Pèlerinage de Guineville (Du Gange, III, 122^b) : « Comment que soie emantelée Par dehors bien et *encapier*. » De même dans les Mirac. de Couci : « Cil grant seignor chaus avant traient Et chaus *encapient* et enquent. » (N. E.)

« tea... couru après une femme en disant : Pute
« vieille tu m'as *encarcaté*. »] (S. E.)

Encarauder. [Intercalez *Encarauder*, ensorceler : « *J'encaraude* contes et dus, Priches et « rois. » (Guigneville, D. C. II, 171^b.) On lit au reg. JJ. 157, page 27, an. 1402 : « Icelle femme con-
« lessa à son mary que ledit Tymonnier la mainte-
« noit, et qu'elle ne pouvoit resister ne soy desloyer
« dudit Tymonnier, et qu'elle euydoit que il l'eust
« *encharaudée*. »] (S. E.)

Encarcerer. [Intercalez *Encarcerer*, emprisonner : « Le suppliant a esté de ce puniz et « *encarceré* au pain et à eaue. » JJ. 143, page 32, an. 1392.] (S. E.)

Encaré, adj. Terme de marine. « Notre nauif
« est elle *encarée*?... comment la remolquerons
« nous? » Rab. IV, p. 96.]

Encarener, v. Carener. [Colgrave.]

Encresser, v. Gagner par caresses. « Enfin,
« pour tant plus faciliter cette besongne, vous
« pourrez leur offrir que serons contents de rendre
« Rhumbere à l'électeur de Cologne, et par là
« nous priver du tout du passage du Rhin que vous
« seurez bien *encresser*; mais surtout que la
« Flandre nous demeure entière, qui est ce qui
« nous importe le plus. » (Negot. de Jeann. I. I, page 56.)

Encargier, Enchargier. [Intercalez *Encargier* : 1° Charger, endosser : « Cil qui ne demandoit
« et (*aliud*), Prent le bacon par le fardel; Si s'en-
« carche com un fardel. » (Fabl. S. Germ. fol. 53^c.)
« Messires Ondars prist les florins qui estoient
« en deux bourses et les fist *encargier* par ses
« varlés. » Froissart, V. 210.) — « Robert prist et
« encharga tout simple habit. » Id. XV, 90; voyez
« encore Nicot, Colgrave, Rob. Estienne, Monet.) —
2° Confier un message, conférer une dignité, ordon-
« ner : « Lor *encarga* le message si ke il voloit ke il
« fust dis. » (Henri de Valenciennes, § 595.) —
« S'il lui *encharge* qu'il fasse simple contremant à
« quinzaine. » (Beaum. 74.) — « Li a son voloir et
« dit, et *encargié*. » (Audef. li Bast., Poët. av. 1300,
t. II, 856.) — « Le roy Richart avoit une condition
« que quant il *enchargeoit* un homme il le faisoit si
« grant et si prochain de lui que merveilles. »
(Froissart, XVI, 89.) — « La fille obeissante à sa
« bonne nourrice fit tout ce qu'elle lui *enchargea*. »
(Nuits de Straparole, I, 65.) — « Item, que ledit
« Michau Le Sesne,... enjoignit et *enchargea* à
« Jehan Hureau... qu'il lit inhibition... » 1408,
Châtellenie de Bois-Commun. Droits de boucherie,
d'après Le Clerc de Dopy.) — 3° Prendre à charge,
à cœur, à tâche, en haine : « Il *encarga* grant estat
« et bien le pooit faire. » (Froiss. II, 337.) — « Car
« li contes de Hainnau et messires Jehans avoient
« si fort encargié ceste guerre. » (Id. III, 225.) —
« Guillemme de Hainnau *enchargea* dist et proposa

« en soy meïsmes que à celle feste il yroit. »
(Id. XIV, 255.) — « Je dis que grant folie *encharge*
« Qui de treslot cuide estre sage. » (Ms. 7615, II,
fol. 134^b.) — « Il avoit en trop grande hainne
« *encargié* le dit messire Robert d'Artois. » Froiss.
I. II, 311.) — 4° Prendre des armoiries : « Se li roys
« d'Engleterre volüst *enchargier* et porter les armes
« de France, ils le tempoient pour roy de France. »
(Id. III, 63.) — 5° Imposer un désagrément, une
« pénitence (Renart, v. 23184, la guerre : « On le
« voit aussi par le royaume de Frise que nos cou-
« sins de Hainnau ont *enchargié* en guerre. »
XVI, 99.) — 6° Devenir grosse : « Tost apres cele
« avision, *encharja* l'enfant la royne. » Guiart,
v. 563. — « Apres lequet mariage ainsi fait et con-
« sommé, ladite Marie, comme on dit, a *enchargié*
« et est grosse d'enfant. » (Id. 153, p. 324, an. 1338.)
« Dans un ms. de Merlin, on lit *encharrier*. (D. C. t. II,
308^c.) — 7° Gagner une maladie : « Le gentil
« mareschal d'Andrehem y print, et *encharja* la
« maladie de mort, non pas qu'il fut navré, mais
« d'orbes coups qu'il reçut. » Histoire de Bertr.
Du Guesclin, par Mén. page 447.)

VARIANTES ORTHOGRAPHIQUES : *Encharjer*. ms. 7218,
fol. 289^a.] — *Encharcier*. Modus et Ratio, fol. 211^b.]
— *Encharchier*. (Beaum. p. 227.) — *Encargier*.
[Poët. av. 1300, t. II, page 856.] — *Encarchier*.
(ms. 7218, folio 145^a.) — *Enquerquer*. ms. 7989^a,
fol. 90^a.] — *Encargier*. (Beaum. p. 228.) —
Enquarquer. (ms. 7989, folio 90^b.) — *Encarcier*.
(SS. ms. Sorb. xvii, col. 22.) — *Encareher*. ms. 7218,
folio 252^b.)] (S. E.)

Encarier, v. Charoyer. « Par la coustume de
« la dite Eglise, nul ne doit, ne pœult, lever,
« ammener, ne *encarier* aucuns ablais croissans,
« et ayans creu, sur aucunes terres chergiez du
« droit du terrage envers la dite Eglise, sans
« préalablement avoir païé le dit droit de terrage. »
(Cout. de St. Vaast, N. C. G. I, p. 411^b.)

[« Ne pooit copper, abatre, ne faire copper,
« realatre, emmener, ne *encarier*, ne faire emme-
« ner, ne *encarier*. » (Cart. de Corbie, II, an. 1451.)]

Encarir, v. Devenir rare^A, Encherir^B, Chérir,
aimer^C.

^A ... Vos bons amis, et entiers,
Sont envers vous tuit *encheri*. (MS. 6812, f. 70^a.)

^B [Voy. Ord. I, p. 713.] [« Nous perdons nos gain-
« gnes et nos marchandises, et nous *encherit* li
« vivres chascun jour. » (Mén. de Reims, § 226.)]

Quant messire noble dessemble toutes les bestes,
Aux bons jours, ne aux bonnes festes,

En leur maison,

Et si n'y seet nulle raison,

Fors qu'il redoute la saison

Qu'il *encharrisse*.

(MS. 7615, I, f. 101^b.)

^C ... Flore Kins apielés fu;

Gentilliaice f'avoit nourri,

Et l'argaice l'ot *encari*. (1)

[Mouskes, p. 782.]

Tant l'ai *encherie*. (Adams li locus, P. av. 1300, 1396.)

(I) « Beals reis, se tu voleies *encherier* les escriz, Plursurs rois troveries que deus ont ainz eslir; Quant il les ont el
mund muntez et *encherit*, Mal unt encounter Deu lur mestiers acomplir. » (Th. de Cant., 75.) (S. E.)

S'ai bien enesi.

Quant j'oi encesor tel bourette *enchervi*.
[Froissart, Poes. MS., p. 71, col. 2.]

Encartement, *s. m.* Charles, titres : « Bailler, « et delivrer tous instrumens, *encartemens*, registres, livres, et prothocolles » dans une pièce rapp. par le Laboureur. Hist. de Louis, duc d'Anjou, roy de Sic. p. 54. — *Encartement*. Hist. de Fr. par du Haill. Epit. au roy, p. 81.]

Encarter, *v.* Envelopper avec du papier. (Oudin.) Passer un contrat, dans les Preuves de l'Hist. de Nîmes, III, 345, an. 1481.]

Encasé, *part.* Rendu à la maison. « Son « escuyer Ophiophor les suivant, qui de lelz, et si « longz sermons ne se repaissoit pas voluntiers, et « lui tardoit qu'ilz ne fussent jà *encasé*; ; ainsi ilz « eurent à la ville. » (Alectore, fol. 410^a.)

Encassé, *part.* Enchassé. « Ainsi que la pierre « précieuse est plus apparente, lorsqu'elle est en « or ou *encassée*, aussi est chasteté en cueur humble « d'une vierge. » (Les Tri. de la Noble Dame, fol. 47^b.) « Sachez que la grayne que l'arbre por- « toit y estoit faicte de lin rubis rouge, à deux, et « trois *encassé*z gentement. » (Perceforest, vol. I, folio 153^b.)

Encasser, *v.* Encaisser. « Avoit fait *encasser* « tous iceux litres, et enseignemens, et les avoit « sur mullets, envoyez en un sien chasteau. » (Mém. de Du Bell. liv. VIII, fol. 242^b.)

Encassiller. [Intercalez *Encassiller*, enchâsser, dans un inventaire de la S^c Chapelle. (D. C. III, 793, an. 1335.) Au reg. JI, 169, page 243, an. 1446, on lit : « Huis *encassiller*. » (N. E.)

Encastelure, *s. f.* Encastelure. Maladie qui vient aux pieds des chevaux. (Oudin, Colgrave.)

Encastillement, *s. m.* Enchâssure. (Colgrave, Oudin.)

Encastrer. [Intercalez *Encastrer* : « Et si avoit « dedens *encastre* (cisterne), une cuve de marbre « bien *encastree* de fors maiesiers. » (Ms. cité par D. C. III, 790^b.) (N. E.)

Encavage. [Intercalez *Encavage* : « Chacune « queue doit cinq deniers, tant pour *l'encavage* que « pour l'assage. » (Statuts de l'Echevinage de Mézières. D. C. II, 248^a.) (N. E.)

Encauc. [Intercalez *Encauc*, poursuite, forme verbale de *encauchier*. On lit dans le Rom. de Rou, p. 369, à propos de la bataille d'Hastings : « Nous « voissiez Engleiz tomber, Gesir à terre et gambe- « ter; Mout voissiez voler cervelles. Et à terre « gesir bouelles; Mout en chai, en cel *encauc*. Dez « plus riches et des plus beaux. » — De même dans Partonopex, fol. 170^c : « Li Troi furent ensamble « par merveilleux air, Aval un val parfom commen- « cent à ravir, Et paien à *l'encauc*z accueillent « à glatir que toz en font les vax, et les mouz re- « lentir. » (Partonopex, folio 170^c.) — « Molt fu

« grans li *encauc*z après Burile et après se gent. » (Henri de Valenciennes, § 543) — Et dura li « *encauc*z jusqu'à la nuit obscure. » (Mén. de Reims, § 128.) — « Atant es vos *l'encauc*, qui molt « s'en est penés. » (Aiol, v. 7489.) — « Là eul, je « vous di, grant *encauch*, grant noise, grant occi- « sion d'ommes. » (Froissart, IV, 149.) — On trouve aussi la forme féminine : « Li *encauche* et li poursui- « vite. » (Id. III, 347.) — « *L'encauc*z jusqu'à la « vile dure. » (G. Guiart, folio 215^b.) — « Lequel « Berny le poursuidoit asprement... et les autres « aussi complices dudit Berny lui faisoient grant « *enchaur*. » (Id. 110, page 209, an. 1376.) Remar- quons l'expression fournir un *encauc*z, charger, dans Ph. Mouskes (ms. page 590.) « Paine auroit à « nommer tous cauz qui bien farnirent lor *encauc*z. » — « Hues de Boves, et Benaus Vorent par fournir « lor *encauc*z. » (Mouskes, p. 575.) — On lit *encauchier*, dans Blanch. fol. 183^a; *enchaz*, dans S. Bernard, p. 376, correspond à *importunitas*. — Le mot est dans Roland (v. 3635) : « Li *enchalz* durent « d'iei qu'en Sarraguce. »] (N. E.)

Encaucher. [Intercalez *Encaucher*, etc., pour- suivre, dérivé de *calcum* (alou), tandis que *enca- chier* vient de *captiare* : « Bons à fuir et bons à « *encaucher*. » (Aubri le Bourgoing, 183^b.) — « On demande se li fix, qui tout jors *encauce* pour « demander hurelage. » (P. de Fontaine, c. 35^a.) — « Quant li rois Ferranz et sa gent virent qu'il ne « la porroient endureir, si tournerent le dos. Et « Englois les *encauchent*. » (Mén. de Reims, § 128.) — « Et nostre gent se retraient arriere « sans *encaucher*. » (Henri de Valenciennes, § 521.) — « Si sievrai le cembel por *encauchier*. » (Aiol, v. 2821.) — « Messires Jehans de Haynau et « ses gens caçoient et *encauchoient* le seigneur de « Vervins. » (Froissart, III, 108.) « Yeux sup- « plians courechiez de ce que il supposoit ledit « Estienne estre feru à mort, *encauchèrent* icellui « Hues et le battirent. » (Jl. 91, p. 278, an. 1361.) — La forme *enchalecr* est fréquente dans Roland (v. 2796, 2785) : « Vers Sarraguce les *enchalcent*. » (v. 2462.) (N. E.)

Encaver, *v.* Loger^a. Creuser^b.
^a « *Encaver* les nids des poules, » dans Rob. Est. et Colgrave. On a dit au figuré :

Chevalier, congé avez
D'ayner ou il vous plaist ;
Gardez ou vostre cueur *encaver*,
Chevalier, qui congé avez. [Percef. VI, f. 95^b.]

^b Nicot explique *encaver* (I) par « creuser. »

Encauver, *v.* Entrer dans une caverne.
« C'est le chevalier qui tant suyvit depuis la pucelle « que les deux dragons emportoit, que luy mesme « les veit à plain *encauver*. » (Percefor. vol. VI, folio 61^a.)

Encauveur. [Intercalez *Encauveur*, mortaise,

(1) On disait chemin *encavé*, pour chemin creux : « C'est un chemin moult destravé, Pleins de boullons, tout *encavé*. » (Bryant, dans le Menagier, II, 18.) (N. E.)

au Gloss. lat. 7684 : « Incaclatura, *encaveure*, « enchasseeur. »] (N. E.)

Encinct. *part.* Entouré. (Oudin.)

Ne ta lumiere n'y ert estimée,
Aincois sera ta lampe *encincte*,
De clarité. [*Desch. f. 490 s.*]

Tu es toulis de bran *ensuite*. [*E. Desch. f. 378 s.*]

Encointer. *v.* Engourter. A. Devenir grosse ^B. [VOIR ENCANTÉE.]

^A « Il entra entre les courtines, et *encointa* la fille « ainsuée de l'Empereur. » (Le Chev. de la Tour, Instr. à ses filles, fol. 3^b.)

^B Borel cite ce vers du Testament de Jean de Meung : « Vierge qui du cors Dieu, ton fils, *Encointe* » — *Encointer*. (Marb. col. 1670.)

Enceis. [Intercalez *Enceis*.] ^A Apparaissant (adv.) : « *Enceis* ne l'vit, si l'recunait veirement. » (Roland, v. 1596.) — ^B Avant que (conjonction) : « Doel i « averat *enceis* qu'ele departet. » (Id. 3480.) — « *Enceis* qui en seient .vii. .c. espèces traies. » (Id. 811.)] (N. E.)

Encelé. *part.* Clos, scellé. [VOIR ENCANTÉE.] « Il « y avoit en Jerusalem, en trois liens, caves de « marbre *encelées* en masieres, et si avoit en chas- « cune des trois caves, deux baciens. » (Contin. de G. de Tyr, Martene, t. V, col. 587.) Il est au figuré dans les Chansons du XIII^e siècle. (ss. Bouhier, folio 29^c.)

Vo gent cors de faiture, et d'ator,
Enluminé de pitié de docor.
Est *encelée* de promesse d'amors.

Enceler. *v.* Seller.

... Li Borjois leva bien main,
Son palefoir fist *enceler*,
Et ses charrettes aroier. [*MS. 7615, II, f. 124 s.*]

On a dit au figuré (Ibid. I, fol. 65^b) : « La mort « qui les bons *encelle*. »

Encendrement. *s. m.* Incendie : « Pour raison « de crime, de leze-majesté, de murtre, de larcin, « d'*encendrement* et ravissement. » (Ord. V, 566, an. 1372.)

Encendré. *adj.* Cendré. « Le loutre..... a le « poil court, et onny, de couleur noire *encendré*. » (Modus et Racio, fol. 94^a.)

Encendrer. *v.* Réduire en cendre. (Oudin.) On a dit des géants qui voulurent escalader le ciel :

Mais du grand Dieu le foudre rigoureux
Desorgneillist la bande porphyreuse,
Encendoivoit, en la poudre phlegreuse,
L'unique effort de l'assault malheureux.
[Poes. de Loys le Garon, fol. 21. V.]

Encenge. [Intercalez *Encenge*, mesure agraire : « Une *encenge* de vigne.... une *encenge* de terre « arable. » (Livre des pitances de S. Germain des Prés, fol. 430^b, an. 1384.) — « Une *ensunge* et un

« tercel de pré. » (Ibid. folio 124^b, an. 1394.)] (N. E.)

Encenon. *adv.* Sinon, autrement.

Pour ce soit chascune avisée
Personne, à faire amplement ;
Encenon, assez courtment,
En sera l'amende levée. [*MS. 6812, f. 53 c.*]

Encens. *s. m.* L'encens mâle est le meilleur ; on s'en sert pour certaines maladies des oiseaux. (Fonill. Fancon, fol. 84^b.) Ailleurs cet auteur indique un remède pour « l'oiseau malade des « aiguilles » : « Prenez..... de l'herbe de rüe, et « de l'herbe d'absinte, ou *encens* puant, autant de « l'une que de l'autre, feuilles de pescher, autant « que des deux autres, pillez tout ensemble, et en « espreignez le jus, dedans lequel mettrez puis « après un peu de ta poudre à vers, puis mettrez « la medecine ainsi composée, en un boyau de « geline. » (Id. folio 28^b.) Il est au figuré dans ces vers :

Je ne fusse pas bons truans :
Je ne scay deux fois demander ;
Tantost veil estre hors, ou ens,
Je ne fusse pas bons truans :
Et qui son don n'est d'encens. (1)
... A Dieu dy, sans plus trander,
Je ne fusse pas bons truans. [*E. Desch. f. 182 c.*]

Encensier. *s. m.* Encensoir ^A. Nom d'une constellation ^B.

^A Voyez Borel et Cotgrave. « Ozias mesprisa ceste « reprehension, et prit l'encens, et comme il mist « en sa main l'*encensier* (?) soudainement la lepre « le frapa au front, et luy devint tout le visage « difforme, et plain de lepre. » (Hist. de la Toison d'or, II, f. 174^b.)

^B *Encensier* étoit le nom que les astronomes donnent à la 13^e des 15 constellations méridionales. (Oudin.) Nous l'appelons « l'encensoir ou l'autel. »

VARIANTES : ENCENSIER. MS. 7989^o, f. 47^a. — ENCENSIER. MS. 6812, fol. 84^a. — ENCENSIER. Inv. des Joyaux et meubles de Cl. V, p. 525. — ENCENSIER. Lanc. du Lac, II, f. 52^c. — ENCENSIER. Blanch. MS. fol. 190^c.

Encenter. *v.* Enter un arbre. Borel, Cotgr. l. Trippault.)

Encependant. *adv.* Cependant. (Goujet, Bibl. fr. t. XII, p. 148.) « *Encependant* arriva le seigneur « de Langay vers le roy. » (Mém. de Du Bell. VIII, folio 112.)

Enceper. *v.* Mettre dans les entraves, dans les cepts. (Cotgrave, Oudin, Borel et Nicot.) On lit *encepper*, dans Britton, Lois d'Angl. f. 125^b.)

En ce que. *adv.* Tandis que. « *En ce qu'il* par- « loit ainsi, si descendirent en la cour, les quatre « freres monseigneur Gouvain. » (Lancel. du Lac, l. III, f. 28^b.)

(1) On lit déjà dans Th. de Cantorbéry (74) : « Del saint *encens* porter el temple s'enhardi ; Deus s'en ert eueciez, de liepre le ferit. » (N. E.)

(2) On lit dans les Rois (p. 244, XII^e siècle) : « Des phieles, des *encensiers* et des autres ustilz. » — « Jehan le Bourrelrier prestre... print et vola ung *encensier* d'or du poix de six mares, quatre unces et dix sept esterlins d'or. » (JJ. 135, p. 1159, an. 1473.) Voyez aussi les Nouveaux Comptes de l'Argenterie (p. 52 et 230) et les Pièces sur Charles VI (II, 389) : « Item un *encensier* d'argent doré à six quarres, et au dessus du pié six escucons entaillés des armes de mons^{or} le Dauphin, et en la couverture d'en hault a trois losenges, esquesles a trois autres escucons aux armes dessusdictes. » (N. E.)

Encerceler, *v.* Mettre en cercle. (Oudin.)

Encerchaules (niaud), *adj.* Impénétrables. (S. Bern. S. fr. mss. p. 50.)

Encerche, *s. f.* Recherche. *Encerchement*, dans S. Bernard, Serm. fr. mss. p. 373, répond au latin *scrutinium*. « Nul encuer d'homme mortel ne pourroit estre de si cler sens qui vous en peüst dire la « vérité certainement, de toutes les *encerches* que « l'en feroit. » Lane, du Lac, t. I, f. 121 v.)

Encercheur, *s. m.* Celui qui épie, espion. (Borel et Corneille.)

Encerchier, *v.* Rechercher ^A. Demander, s'informer ^B, découvrir ^C.

^A « Il doit *encerchier* l' que li denier de la vente « devint, et quies payemens en fu fais. » (Beaum. page 284.)

.....Ceux des murs l'ont *encerchié*,
Si l'ont à cordes sus saché. (Brut, f. 69 v.)
S'est trait entre la povre gent,
Sy qu'il ne fust aperceuz.
Ne *encerchez*, ne congneuz. (Ibid. f. 109 v.)

^B Veignent au seigneur *encerchier*,
La quez au droit en la querelle. (MS. 7615, II, f. 451 v.)

^C « L'avoit prié de s'en *encercherer* au vray. » (Des Acc. Hagar, p. 32.)

^C ...Quant il voit que par chercher,
N'enpoet nouvelles *encerchier*. (Froiss. Poës. p. 177 v.)

Encerchievent, Cherchoient. (S. Bern. Serm. fr. page 125.)

VARIANTES : ENGERCHIER. MS. 7218, f. 285 v. — ENGERCHIER. MS. 7615, I, f. 109 v. — ENGERCHIER. S. Bern. Serm. fr. MS. p. 32. — ENSEIERHER. Laube, page 524. — ENCHESIER. Borel.

Encercler, *v.* Entourer. (Oudin, Colgrave.)

Encercueillir, *v.* Mettre dans le cercueil.

Las ! je seay bien que toutz mortelz nous sommes,
Et qu'Atropos *encerueille* les hommes ;
Mais ne batist plus d'une sepulture,
A chacun corps, qui ne peut plus mourir ;
Mon triste ennuy me fait ceut fois peir. (Coron, f. 15 v.)
Ce mot a en pour synonymes *embierer, ensepucler, entomber*.

Encerner, *v.* Entourer. (Oudin, Colgrave.)

En ce temps pendant que (Voy. EN CE QUE.)
« *En ce temps pendant qu'ils parloient.* » (Lancel. du Lac. II, fol. 54. De là vient l'adverbe *stupendant* en usage parmi les paysans de plusieurs provinces.)

Encerveleiz. [Intercalez *Encerveleiz*, dans Girard de Viane, p. 167 v.] : « Ke mors fuisiez et toz « *encerveleiz*. »] (N. E.)

Enchâ. Intercalez *Enchâ*, jusqu'à ce moment ; il renforce puis ou depuis : « Depuis quinze jours « *enchâ*. » (Froissart, X, p. 161.) On disait même : « Puis trois ans *en enchâ*. » (Id. II, 154.) (N. E.)

Enchacier. [Intercalez *Enchacier*, chassé : « Ung « roy *enchacier*, et bonte hors de son pays » (Froiss. t. XI, p. 229. — Voir ES-CACHER.)] (N. E.)

Enchaenner, *v.* Enchaîner. (Oudin et Colgr. sous *Encadener*.) Ou a dit du pape Clement V :

Enchaenner fist-il, com chiens,
Clers, et religieux en paine. (MS. 6812, f. 73 v.)

« Il luy estoit grief de voir tant de chrestiens « *enchadènes*, et menez esclaves, et traillez misera- « blement pour jamais. » (Brant. Capit. esr. t. II, p. 95.) (On lit déjà dans Roland, vers 1827 : « Si « l'*enchadement* atresi comme un ours. »])

Enchagriner, *v.* Chagriner. (Oudin et Cotgr.)

Enchaîné, *part.* Enchaîné. (Borel, sous *Enchaené*.) Ours et lions et veltres *enchaignez*. » (Roland, v. 128.) — « Corborans prist congie, s'ala « en sa contrée, Avec lui emmena no fist *enchaen- « née*. » Ch. d'Antioche, t. I, p. 648.) — « Gint li rois « venir ses prisons Cinq routes tous *enchaignez*. » Guart, Roiaux lignages, 7027.])

On appelloit « rime *enchaignée* ou *enchainnée*, « une rime qui se faisoit par gradation, en répétant au second vers la cause ou effet mentionné au premier vers :

Bien des amans de mort me garde,
Je gardant donne moy bonheur,
En me li donnant prenis ta garde,
En li prenant navre mon cœur. (Poëtig. Boiss. p. 257.)

VARIANTES : ENCHAÏNÉ. Art de Rhét. de J. Mol. MS. 7984 in-4. — ENKAËNÉ. Fauchet, Lang. et Poës. fr. p. 36. — ENCHAÏNÉ. MS. 7218, fol. 297 v. — ENCHAÏNÉ. Chasse et dep. d'am. p. 235 v. — ENCHAÏSNÉ. Guojet, Bibl. fr. t. XI, p. 187.

Enchaînement, *s. m.* Chaînes.

On sont les *enchainemens*,
Que l'on portoit comme courroye ? (E. Desch. f. 432 v.)

Enchaînte, *s. f.* Enceinte. C'est, en termes de chasse, le lieu que l'on a environné de toiles pour y chasser. « S'il est haute heure, que toutes bestes « soient demourez, faiz une grant *enchainte*, ou « devant ou pays ou il se destourna, ton limier « devant toy. » (Modus et Racio, f. 16 v.)

Enchaîture, *s. f.* Enchaînement. (Colgrave.)
[« Les voylà dans le grand cours de l'univers et « dans l'*enchaisaure* des causes stoïques. » (Mont. t. III, 271.) (N. E.)

Enchaitiveiz, masc. ; Enchaitiveiz, fém. Capit. dans S. Bernard, p. 260, 280, 363.

Enchalasser, *v.* Mettre des échalas à une vigne. (Oudin et Cotgrave.)

Enchambrée, part. On appelle « canon *enchambrée*, » un canon vide dans la culasse pour lui donner plus de force. (Oudin.)

Enchambrier, *v.* Arrêter, emprisonner ; Oudin l'explique par l'italien *incamerare*.

Il sont au jugement allé,
Mot sunt pensiu, et esgaré
Del franc home d'autre pays ;
L'aux est si entrepris,
Enchambrier le veulent plusor. (MS. 7980², f. 57 v.)

(1) « Jo' es voll aler que et *encerce*. » (Roland, v. 2180.) M. Gautier corrige *encerce* (*intervertre*), d'après Du Cange, signifie *superstare, in manu tertium ponere*. — « Enquerré et *encerchier*. » (Etabliss. de St Louis, ch. XLVI.) — « Or m'avez *encerché* à fol. » (Beaum. p. 2160.) — « Il a comme il est souvent planté Es chieies nues qu'il *encerce*, Maugré Espaignols leurs rens perce. » (G. Guart, an. 1267.) (N. E.)

Enchanbader, v. Enjamber. (Borel.)

Enchaucrer, v. Se donner le chaucré ou la gangrène. (Oudin, Cotgrave.)

Enchant, s. m. Enchantement.

Maniere avenant
Ont fait tant d'*enchants*,
Que pris est Adams. (MS. Boud. f. 280 a.)

Enchantation, s. f. L'art des enchanteurs. (Percefl. II, f. 28^b.) *Enchaunterie* a le même sens, dans Brillé. Loix d'Angl. f. 23^b.)

Enchanté, part. On trouve « *voie enchantée*, » peut-être pour « *voie détournée*, » dans une Lettre de M^{re} de Sévigné à M. de Pomponne, p. 34.

Enchantement, s. m. Enchan. (Voyez Gloss. sur les Cout. de Beauvoisis, sous *Anchiement* ; « Chose vendue à l'*Enchantement*. » Assis. de Jér. p. 63.) On trouve *incantare*, pour vendre à l'encan, dans Du Gange.

[Le sens actuel est aux Rois (p. 120) : « Ereid en « *soceries et en enchantementz*. » De même dans Merlin (fol. 66^b) : « Morganz la fée correa la « *boenne reine Guenievre par ses enchantementz* « d'un suen ami qu'ele tint longuement en sa pri- « son. » Dans Flore et Blanchefleur, la forme est *enchantment* (v. 814.)] (N. E.)

Enchanter. [Intercalez *Enchanter*, ensorceler, endiabler : « Tant les ad *enchantez* qu'ol sei les « fist aler, A la nef sunt venu, e entrent en « *mer*. » (Thomas le Marlyr, 133.) — « Diables « nous est près qui nous veut *enchanter*. » (Chanson d'Antioche, l. 97.) — « Ensi estoient gentil et « vilain dou royaume de France *enchantés* et « *enfantosmés* li ung pour l'autre. » (Froissart, VI, 95.)] (N. E.)

Enchanteres, s. m. Enchanleur. Andas, pour consoler sa mère, lui dit en parlant de J.-Christ : « Ceo estoit uns *enchanteres* li que fesoit que la gent « decevoit. » (Hist. de la S^{te} Croix, MS. p. 20.) Nous trouvons *enchanterier*, dans la 24^e note au 2^e livre de Froissart : « Le faisant espous de Marie, seur de « la royne Jehanne de Naples ; mais quant à ces « *enchanteriers*, nulles nouvelles. » [Le cas régime est *enchanteur* Roland, vers 1391 : « *L'enchanteur* ki « *jâ fut en enfer* » ; ou *enchanteur* (Romcesiv. p. 67.) Dans Froissart, III, 323, on lit au sens de chanteur de place publique : « Pluseur jongleur et *enchan- « teour* en place ont chanté et rimet les guerres de « Bretagne et corrompul. »] (N. E.)

Enchanter, v. Enlamer :

Moult li cuida grant eop doner ;
Sor la teste le vail sevrer,
Mais la besague a levee
Li rois poi *enchantra* l'espée.

Part. de Ed. MS. de S. G. fol. 136, V^o col. 1.

Enchapelé, part. Qui a un chapeau de fleurs.

En un bosquet, dessus une fontaine,

Trouvay Robin le Franc *enchapelé*,

Chapeaux de fleurs avoit cilz alubé.
Dessus son chief. (E. Desch. f. 102 a.)

Enchapelet, v. Mettre un chapeau sur la tête. (Nicot, Oudin, Cotgr.) — *Enchapelet*, dans Monet, est se couronner de fleurs. — *Enchappeler*. (La S. l. folio 53^a.)

Enchapeleure, s. f. Guirlande, chapeau de fleurs^a. Sorte de fraude^b.

^a (Voyez Oudin et Monet.)

^b Dans les Ordonnances, il désigne une fraude commerciale consistant à cacher, sous une belle apparence, de mauvaises marchandises. « Que « nuls ne vende, ne achate pour revendre gingem- « brat, ne pignolat embouchié ; et qu'il ne soit autel « desous, comme dessus ; et sans *enchapeleurs*, qui « ne saint de meme le sucre, et la confiture sans « yringes. » (Ord. I, p. 513.)

Enchaperonnement, s. m. Action de mettre un chaperon ou capucien. (Oudin, Cotgr., Monet.)

Enchaperonner, v. Couvrir d'un chaperon. 2) (Oudin, Cotgrave, Monet.) Il se dit encore en fauconnerie. [Charles d'Orléans a dit au figuré : « Mon « *coeur plus ne volera*, il est *enchaperonné*, Non- « chaloir l'a ordonné, Qui ja piega le m'osta. »]

Enchappé, adj. ou part. Revêtu de chape. (Cotgrave.) Aux funérailles de Charles VII, « ceux « dudit S. Denis attendent le corps, lesquels « estoient *enchappés*. » (Math. de Coucy, Histoire de Charles VII, p. 737 ; voyez Vigil. de Charles VII, t. II, p. 169.)

Enchapoté, part. Embarrassé, confus, embrouillé. (Cotgrave.) « Cela me semble trop *enchapo- « té*, et confus. » (Des Ace. Bigarr. p. 157.) A la page 72, on lit *enchapouté*.

Encharboter, v. Embarrasser, dans la Bourgogne. (Voy. Le Duchal, sur Rab. I, p. 198, note 2.)

Enchardonner, v. Hérisser de chardons. (Oudin, Cotgr.)

Li chardonal tot eschardonent,
Les eschars qui donc chardonent,
Maint pseudom ont *enchardoné* :
Chardonal sont *enchardoné*,
Por ce poignent comme chardon.

Hist. de S^{te} Loïc, MS. de S. G. fol. 29.

Enchargement, s. m. Grossesse. (Oudin.)

Encharger. [VOIR ENCHARGER.]

Encharges, s. f. p. Charges, obligations, en termes de coutumes. « Quiconque desire de passer « des emphyteuses, transports, permutations, « *encharges*, ou obligations des heritages. » (Cout. de Bruss., N. C. G. I, p. 124^b.) — « La Ville al aussi « le droit d'issue des alienations, permutations, et « *encharges* qui se font par des afferains, au regard « des biens, fermes, ceus, et rentes qui leur sont

(1) « La tigre i vint et la pantere ; Et Cointerians li *enchanterre*, Uns singes qui fu nez d'Espaigne, S'est ajostez à la compaignie. (Renard, v. 9024.) (N. E.)

(2) Couvrir d'un chaperon une muraille de clôture : « Auquel jardin les dits preneurs feront une cloison de pierres et de mortier, *enchappement* de plastre. » (Cart. de Lagny, an. 1378, fol. 224^b.) (N. E.)

« acquises par voye de succession, dans la ville. » (Ibid. p. 1246^a.)

Encharmer, *v.* Charmer. enchanter.

Cet oeil sorcier qui mes pensers attrait,
Pour *encharmer* mon ame déguisée,
Par le regard de la face prisee.

Poës. de Loys le Caron, fol. 22, V^o.

(Voy. Percef. II, fol. 14^o.)

Encharné, *part.* Qui tient à la chair^a. Incarné^b. Terme de fauconnerie^c. Mis en curée^d. Acharné^e.

^a Tant comme les deliz charnelz

Seront en la chair *encharnez*,

Ces mas de Salenpon reitens,

Li feux ne sera bien estins. (E. Desch. f. 533^b.)

^b « Par l'ombraison du S. Esperit, sera de ton « precieux, et plus pur sang formé, en ton très « digne ventre virginal, unq corps humain d'unq « enfant duquel sera incorporé, et *encharné* le fils « de Dieu, et naistra de loy cest enfant dieu et « homme. » (Hist. de la Tois, d'Or, I, fol. 13^b.)

^c « Que ton loerre soit bien *encharné* d'un costé, « et d'autre, » (Modus et Racio, fol. 115^a.)

^d « Fault que les chiens, qui le chacent, soient « bien *encharnés*, pour le chacier. » (Modus et Racio, fol. 55^b.)

^e P. Desrey parle ainsi de la bataille de Ravenne : « Là fut ven deux nations superbes, et hardies aux « armes, et avec aussi grande volenté, et desir « qu'avoient les François d'eux reconter : on ne « veit jamais mieux chamailier, ne frapper, si qu'ils « estoient *encharnez* les uns sur les autres, que « c'estoit grand pitié à les regarder. » (P. Desrey, à la suite de Monslr. fol. III^b.)

Encharnie, *adj.* Incarnée. « O sapience « vrayement *encharnie*, » en parlant de J. C. (S. Bern. S. Fr. p. 145.)

Encharnelé, *part.* M. de la Porte s'est servi de ce mot pour épithète « d'appui. » Dans les deux vers suivans, un mercier dit en étalant ses marchandises :

Jay les guimpes ensuffrenées.

J'ai aguilles *encharnelées*. (F. S. Gorm. f. 42^c.)

Encharneler, *v.* Soutenir une vigne. L'appuyer d'échalas qu'on nomme *charniers*, dans quelques provinces. Oudin, Cotgr.)

Encharnelz, *adj. au plur.* Nourris de chair.

... Ainsi vient la convoitise

De char aux hommes, et par tel guise,

En finant les desirs charnelz,

Et lors en sont ils *encharnelz*,

Et repus contre raison. (E. Desch. f. 538^a.)

Encharnement, *s. m.* Appât pour attirer les loups. « Quand le veneur verra qu'ils ne vront « menger, pour quand que on leur fait trains, il « doit remuer la chair de *Encharnement* comme « est de cheval, ou de boeuf,..... ou de moutons, « ou de brebis, ou de pourceaux, ou asnes qu'ils « mangent volontiers. » (Fouill. Vén. fol. 404^a.)

Encharner, *v.* Insinuer dans la chair^a. Amorcer^b. Mettre en curée^c. Acharner^d.

^a On a dit du serpent qui tenta Eve :

Entrer tu sceuz au lieu voluptueux,
Pour *encharner* en la pauvre nature
Du serf Adani, ta venimeuse ordure.

Les Marg. de la Marg. fol. 188.

^b « Quand le veneur voudra chasser le loup, il « doit *encharner* les loups par ceste maniere, etc. » (Fouill. Vén. fol. 103^b.)

^c « Doit il *encharner* ses levriers plus que nulle « autre beste ; car communement levriers pren- « dront toute autre beste plus volentiers que ne « feront un loup ; pour ce fant ilz qu'ilz soient « miex *encharnez*. » (Chasse de Gast. Phébus, page 289.)

^d « Quant les chiens se furent *encharnez* sur « luy. » (Percef. II, fol. 61^b.)

VARIANTES : ENCHAIRNER. Gace de la Bigne, fol. 95^a. — ENCHERNER. Cotgrave. — ENCAIRNER. Oudin, Cotgrave.

Encharneure, *s. f.* Enchâssure. D. C. sous *incastratura* cite le Catholicon Armoricain : « Engrava de gall. *encharneure*, lat. *incastratura*.

Encharpé, *adj.* Enchâssé. Ce mot se disoit de ce en quoi l'on a enchâssé.

Au costé pendoit son espée,
La croix, pommeau estant tout d'or,
Qui estoit d'un ruby *encharpée*.

Viz. de Charles VII, t. II, p. 75.

Encharroingner, *v.*

Quant, par aucun pechi dampnable,
Chiet aucuns es mains au deable,
Legierement se *encharroingne*,
Quant se repent. (MS. 7218, f. 188^b.)

Enchartreir, *v.* Donner chartes. (Baluze, Gén. d'Auvergne, p. 92. lil. de 1258.)

Enchartrement. [Intercalez *Enchartrement*, transaction faite par écrit : « Veulent lesdites parties que tout, c'est assavoir proëes, lettres, « *enchartremens*, escripts, soient en la vertu et « estal, qu'estoient avant que se missent en voy « d'accord. » (Arrêts du Parlement, t. V, an. 1236.) (N. E.)

Enchartrer, *v.* Emprisonner. « Ainsi qu'il « alloit legierement vers Paris, il fut recontré d'un « huissier du roy venant de Paris à Clermont qui « prestement le feit prisonnier du Roy ; car il avoit « lettres et puissance, de par le dict Roy de prendre, et *enchartrer* (I) iceluy, à Amiens, ou sur le « chemin, se par aucune aventure il le recon- « troit. » (Monstr. I, fol. 92^b.) — On a dit au figuré : « Tenez vous gay, et joveux, et me jettez aux pieds « ces badinages qui *enchartrent* votre pauvre « jugement dans des jalousies fort obscures. » (Cholières, fol. 168^a ; voy. Faifeu, p. 5, et J. Boneic. page 245.)

Enchassement, *s. m.* Poursuite. (Cotgrave.) « Charles et ses gens qui bien les apperceurent, les

(1) « Pour lequel fait ledit Perrot fu pris et *encharté* à Cambray es prisons de l'evesque. » (JJ. 91, p. 68, an. 1357.) (N. E.)

« enchassèrent ; en cest *enchassement* fut occis le
« roy de Galabale, et le roy de Bougie, et environ
« trois mille Sarrazins. » (Chr. S. Denis, I, f. 138 *.)

1. Enchasser. *v.* Chasser, poursuivre. (Cotgr. Gloss. de Marot, Borel.) « Y alla depuis, luy et le
« duc d'Anjou fils du roy Loys ; et fut recou en la
« cité d'Averse ; mais... fut *enchassé* (1) par le roy
« d'Aragon, et du tout debouté d'icelle seigneurie. »
(Mouslr. vol. I.) [Le mot est dans Joinville (§ 391.) :
« Quant il se retournoit et il veoit que li Turc
« estoient entrei par l'autre chief, il leur recouroit
« sus, l'espée ou poing, et les *enchavoit*. » De même
au § 267 : « Et par celle pointe que li roys fist, il
« secouri le roy de Sezille et sa gent ; et *enchacite-*
« *rent* les Turs de leur ost. »] (N. E.)

VARIANTES : ENCHACER. Modus et Racio, f. 324 b. —
ENCHASSIER. J. Le Fev. de S. Rem. Charles VI, p. 99. —
ENCHACIER. Borel.

2. Enchasser. [Intercalez *Enchasser*, mettre en
châssis : « L'an propre que l'en *enchassa* [le corps
« de S. Louis] Philippe d'Artois trespassa. » (Guill.
Guart. II. 308.)] (N. E.)

Enchassillé, adj. Qui a un châssis. (M. de La
Porte.)

Enchassiller, v. Fournir de châssis de toile.
Oudin, dans son dict. italien, le traduit par *fornir
di telari*.

Enchassilleure. [Intercalez *Enchassilleure*,
enchâssure, action de mettre un châssis : « Pour
« avoir fait en Hostel de la Prévosté... une *enchas-*
« *silleure* de bois... » (1469, Compte du Domaine,
Dict. des dr. seig. du D. d'Orl. de L. C. de D.)] (N. E.)

Enchastelé, part. Accastillé, en parlant des
vaisseaux :

A. xv. nés ensemble jointes,
Devant en sont les mestres pointes,
A chascun bout, *enchastelés*,
Et de touz costez crenelees. (Guart, f. 308 b.) (2)

Enchasteler. [Intercalez *Enchasteler*, dans
l'expression *enchasteler* un heritage, le mettre en
valeur, le fournir de tout ce qui est nécessaire pour
le faire valoir. (Loisel, III, ch. 4.)] (N. E.)

Enchastonner. [Intercalez *Enchastonner*,
dans le Compte de Robert de Seres (JJ. 5, fol. 3 *) :
« Les entrechamps de grosses pelles fines et de
« chastons *enchastonnez* en fin or. »] (N. E.)

Enchastre. [Intercalez *Enchastre* : 1° L'une des
pièces de bois encastrant le rouleau d'une corde à
puits : « Qui ert apoeiz à l'*enchastre* Del puis qui ert
« volté de plastre. » (Rienart, v. 15285) ; 2° Compar-
timents d'un écrin : « Un escriin plat de cuir ferré
« d'argent, à dix *enchastres*. » (P. S. Charles VI, II,
p. 299, an. 418.)] (N. E.)

Enchatonner, v. Enchâsser. (Oudin, Cotgrave.)

Enchauceur, s. m. Celui qui poursuit :

Leurs messages ont congneus,
Et les *enchauceurs* ont veus,
Emmi les vis leur ont sailly,
A une voix, et à un cry :
Romain s'empres se ressorirent,
Par les campagnes s'embairent. (Brut, f. 90 b.)

Enchaumer, v. Couvrir de chaume. (Oudin,
Cotgrave.)

Enchaus. [Voyez ENCAUC.]

Enchaussure, s. f. Chaussure. (Oudin.)

Enchaussuiner. [Intercalez *Enchaussuiner*,
enchausser, plonger les peaux dans un bain de
chaux : « Que dorenavant tous cuirez seront
« *enchausuinez*. » (Ord. IX, 211, an. 1307.)] (N. E.)

Enche, s. f. Anche. (L. Tripp. Cotgrave.) Borel
ajoute que ce mot signifie canal de pressoir, sens
subsistant dans l'Anjou et la Normandie.

Encheement, s. m.

... Me lo del eltrage
Que j'ay, par son *encheement*, empris.
VII. H. Vimers, Poës. MSS. avant 1300, t. II, p. 812.

Las pourquoi vi sa beaulté, son cors gent,
Et son cler vis, sa faice encolorée.
Ses dols regards, ou pris l'*encheement*
De ceste mort ki m'est langors nomée.

J. Erars, Poët. MSS. av. 1300, t. III, p. 1067.

Encheminer, v. Acheminer. (Oudin, Cotgr.)

Enchemisé, part. Qui a une chemise. (Cotgr.
Oudin.)

Enchenure, s. f. Poignée. [C'est plutôt la
garde, le *hels*. (Voir Roland, v. 1367.)] Roland dit à
son épée : « Blanche comme yvoire, par l'*enchen-*
« *ure* entreseignée de croix d'or. » (Chroniq. de
S. Denis, I, f. 136 b.) On lit dans le latin de Turpin :
« Capulo eburneo caudidissime. cruce aurea splen-
« didissime. »

Enchensure. [Intercalez *Enchensure*, enchâ-
tre. (V. ENCASTRE.) « A Millet le peintre, pour avoir
« peint le pommeau et l'*enchensure* du pilloiry
« d'Orliens... » (1395, Compte du Domaine, Dict. des
droits seig. du D. d'Orl. de L. C. de D.)] (N. E.)

Encheoir, v. Tomber, succomber. (V. ESCAHER.)
Il est souvent employé dans les Ordonnances sous
différentes orthographe. (Voyez N. C. G. II, p. 57.)
L'éditeur explique « sur *encheoir* » ou « *encheir*
l'amende, » par sur peine d'encheoir (3) l'amende.
Dans un sens moral et figuré, il signifioit succom-
ber. « Aima mieulx la mort que d'*encheoir* à ce
« péché. » (Hist. de Floridan, p. 724.)

Pucele precieuse, pucele nete et pure,
Ne me lai *encheoir* (4) en péché de luxure. (7218, 192.)

CONJUGAISON : *Anchaissons*, subj. prés. (Villehard.

(1) « Ycellui Vincent embrasé de mauvais esperit commença à *enchasser* ledit Jehan. » (JJ. 90, p. 180, an. 1359.) Voir *Encaucier*. (N. E.)

(2) G. Guart l'emploie souvent ; voyez l'édition aux vers 73297, 18418. (N. E.)

(3) « Il *encheivent* en grant hayne de tout le pays. » (Froiss., II, 123.) Sous la forme pronominale, il signifie se résoudre à :

« Se laisser *encheivent* en trictiel. » (Froiss., IV, 288.) (N. E.)

(4) Il se prenait aussi en bonne part : « En telle maniere que tous ceuls et celles qui ce livre liront, y puissent prendre esbatment, et je, *encheoir* en leur grace. » (Froiss., II, 4.) (N. E.)

p. 11.) — *Enchace*, *s.* Bernard, p. 365. — *Encharrez*, au futur de l'indie. « En enfer *encharrez*, ou « point n'a de lumière. » (MS. 7218, folio 312^a.) — *Encherrez*, fut. Ger. de Nevers, 2^e partie, p. 56.) — *Encher*, part. (P. de J. Cuier, p. 57.) — *Enchiece*, subj. (MS. 7218, folio 192^a.) — *Enchiee*, subj. (Ibid. f. 319.) — *Enchieent*, ind. Ord. I, p. 741.) — *Enchiees*, ind. (Beaum. p. 312.) — *Enchieent*, préf. (Marléne, I, V, col. 583.) — *Enlaie*, ind. (P. Val. I 290, f. 37^b.) — *Enkerres*, fol. (MS. 7218, f. 152^a.)

VARIANTES: ENCHÉOR. N. C. G. II, p. 57. — ENCHOR. Laurier. — ENCHOR. C. G. I, p. 812. — ENCHER. MS. 7218, f. 192^a. — ENCHER. G. Guari, f. 86^a.

Encher, *s. m.* Eau qui dégoutte. (Oudin.)

Enchercheur. [Intercalez *Enchercheur*, provoicateur, au Gloss. latin. 7692 : « Adagonista. *enchercheur*. »] (S. E.)

Enchiere, *s. f.* On ne dit plus, comme autrefois, « avoir *enchiere*, » pour « avoir à prix d'argent. » (Classe et Départ. d'amours, p. 115^a.) On trouve *encherementent* et *encherementum* dans Du Cange. « Sont les dits encherisseurs tenus par corps salissaire au pris de leur *encheries* (F, dedans la « quinzaine pour les meubles et dans le mois « pour les immeubles. » (Cout. de Lorraine, au C. G. II, p. 1077.)

Pusqu'ainsy est, mettez vous à *enchiere* ;
Jofferay tant que je devray partir [avoir part].
Est. Desch. 1675. MSS. fol. 182, col. 2.

Encherement, *s. m.* Enchiere. « Baudroul les « dites fermes à oies de paroisse, et par *encherement*, si comme il est acoustumé. » (Ordonn. I, I, p. 462.)

Encherissement. [Intercalez *Encherissement*, encherissement, dans une pièce de 1340, au Livre Rouge de la Ch. des Comptes, f. 383^a : « À sis « livres parisis d'*encherissement*. »] (S. E.)

Eucheri, *adj.* Renchéri. Ce mot ne se dit guères que d'une précieuse : « Elle ne faisoit que l'*encherie* « ric. » Rab. V, p. 66.)

Encherir. [Intercalez *Encherir*, echerir, aimer, dans Thomas le Martir, 75 : « Plusurs rois brove- « rétes que deus ont ainz esliz ; Quant il les ont el « mund muntez et *encheris*, Mal nul encontre Deu « lur mestiers acompliz. »] (S. E.)

Encherubiné, *part.* Enluminé. (Voy. Delfense pour Est. Pasq. p. 566.)

Encherubiner (s), *v.* S'enluminer. Le Père Garasse auroit dil du « ministre nommé Moÿse,.... « bon liberon, qui s'estoit rongy le museau de vin, « et *encherubiné*. » (Delfense pour E. Pasq. p. 309.)

Encheue. [Intercalez *Encheue*, echeite régulière, au Cart. de S. Pierre-mont, an. 1279 : « Hou- « drois et Hlawions donent et aquintent pour Deu et « en aumosne à la gleise de S. Pierre lour

« menamées davant dites, et tous lour preis et « toutes lour terres où qu'il les ont, et l'*encheue* « qu'il doivent avoir apres la mort la maraistre « Hlawion. »] (S. E.)

Encheute, *s. f.* Dans les coutumes, ce mot désigne les meubles ou immeubles qui tombent à quelqu'un en partage, soit par adjudication ou à droit d'hérédité. « Pour tout delay, sont leus satis- « faire au prix de l'*encheute* par eux faite, dans la « quinzaine pour l'*encheute* du meuble, et dans le « mois pour l'*adjudication* des immeubles, si autre « ferme ne leur est préligé, et à faute de consigna- « lion au greffe, ou ailleurs, comme sera dit, « pourront les pièces à eux *encheutes*, ou adjugées « paravant, estre recriées à leurs périls et fortunes, « à peine d'en estre à la folle *encheue*. » (Cout. de Gorze, N. C. G. II, p. 1084^b.) — « Ceux qui décèdent « sans hoirs procreez de leurs corps, font *encheute* « de leurs meubles, et acquets à leurs freres, ou « seurs germains, et aux descendants d'iceux ; et à « faute des dits germains, aux non germains ; et « s'ils n'ont aucuns freres, ou seurs, les dits meub- « les céleront en tout aux peres, ou meres ayeuls, « ou ayeules les suivans. » (Cout. de Lorr. C. G. II, p. 1081. — Voyez ENCHÊTE et ENCHÈRE.)

Enchevaler, *v.* Chevaucher. (Oudin. Cotgr.)

Enchi, *adv.* Là. (Borel.) « Il vint vers Messino- « ples sur le flum, et *enchi* se herberia. » (Villeh. p. 113.) — « *Enqui* après, » après cela. (Ibid. p. 5.)

Enchierissement. [Intercalez *Enchierissement*, action d'enchérir : « Il (les tisserans) lirent « compilation. tauchans, mauveses moulées et « *enchierissemens* à leurs volentez de leurs eu- « vres. » (Jl. 59, p. 414, an. 1319.) Au XIII^e s., on lit : « Se aucuns a aucun marchié qui soit à *enche- « rissement*, et aucuns vienne à lui, si li dit qu'il « li *encheuera* son marchié. » (Liv. de justice, 108.) (S. E.)

Enchiés, *prép.* Chez.

Par foi, si seroit or granz bontes,
S'il n'avoient autre viande
Que l'escripture me demande ;
Et ele n'i met riens, ne oste
Que ce qu'on trouve *enchiés* son oste. (MS. 7218, 327^a.)
(Voy. encore Ibid. f. 291^a, fol. 312^b.)

Enchiferné, *adj.* Enchiferné. Borel cite ces vers du Roman de la Rose (v. 11340) :

Nus n'i gardast condition,
Foi, ne veu, ne religion,
Si ne fut aucun forcenez
Qui fut d'amours *enchifernez*,
Et loyalement s'amie amast.

C'est un dérivé de chanfrein ou plutôt de *chinfrencau*.

Enchiffrer, *v.* Marquer d'un chiffre. (Cotgr.)

Enchifrenure, *s. f.* Enchifrenement. Rhume de cerveau. (Oudin.)

1. Enchine, *s. f.* « N'est permis à aucuns

(1) C'est aussi la forme au reg. JI. 58, fol. U^a) (S. E.)

« tenir *enchine* de taverne, ou cabarel, ne y mettre
« vin, ou cervoise, pour vendre, et distribuer à
« détail, bouler enseigne hors, estaller marchandi-
« ses..... sans grace du dict sieur, son bailly, ou
« officiers. » (Cout. de la Seign^{rie} de Saully, X. C. G.
t. I, p. 407^a.)

2. Enchine. [Lisez *encline*, salué.]

Lors est sailliz el bon cheval,
Dont il ot mort le seneschal,
Enriant dist à la roine,
Par desoz l'eaume *encline* :
Ceste pucele vos comant.

Florie et Blanchef. MS. de S. G. fol. 197, V^o col. 1.

Enchiser. [Intercalez *Enchiser*, couper, dans
Partonopex, v. 3318 : « Li uns aciers à l'autre
« ront, Li uns bons aciers l'autre *enchise*. Devant
« le bell' l'espée brise. » De même dans Renart
(v. 19627) : « Si l'ont treuchie à un costel Bien ont
« *enchisie* la pel. »] (s. e.)

Enchoisomer. [Intercalez *Enchoisomer*,
réprimander, blâmer : « Et je les *enchoisomai* et
« leor des que liex paroles n'estoient ne bones ne
« bones. » (Joinv. § 298.) — « Et m'*enchoisoma*,
« et me dist que je n'avoie pas bien fait quant je
« avoie tant tardei à li veoir. » (Id. § 411)] (s. e.)

Enchomer. [Intercalez *Enchomer*, au reg. JJ.
184, page 96, an. 130 : « Le suppliant frapa d'un
« petit coustel Robert le Quien deux coups en hale-
« reau et l'*enchoma* à plaie ouverte et sanc cou-
« rant. »] (s. e.)

Enchoper. v. Broncher. « Ilz avoient flechi les
« tendres branches des bois, le bout d'en hault
« fichié en terre fermement, la tige dehors deux
« piez..... par telle façon qu'impossible estoit à
« aucun cheval y traverser, sans soy *enchoper* et
« choir. » (Tri. des IX Preux, p. 314^a.)

Enchroniquer. v. Enregistrer [par allitéra-
tion et ressemblance au mot *cornue*.] « On n'a garde
« d'y mettre M^e de Rohan, ny de l'*enchroniquer* si
« avant dans les annales. » (Cajquets de l'Accouch.
p. 38.) « Comme si on ignoroit qu'elle a *enchroni-*
« *qué* son mary elle même au rang des cornards. »
(Ibid. p. 179.)

Enchienor. adj. Ancien. (Ord. I, 613 bis.)

Jadis au tens *enchienor*,
Et li siecles de grant valor,
Et li roi, et li emperere
Fesoient chere bele, et clere,
Et tenoient ferme jostise,
Sanz loier, et sans covitoise.

Blanch. MS. de S. G. fol. 171, V^o col. 2.

[Ces formes *enchienor*, *ancienor*, sont d'anciens
génitifs pluriels de la seconde déclinaison, comme
geste *Francor*, cheval *miloudor*.]

Enciennement. adv. Anciennement. (Ord.
I, III, 507.)

Enceirailler. [Intercalez *Enceirailler*, mettre en
morceaux : « Lesquelles escuelles le suppliant *en-*
« *cirailla* et mist à pieces. » (JJ. 187, page 177,
an. 1458.)] (s. e.)

Encirer. v. Enduire de cire. (Nicot, Rob. Est.,
Colgrave.)

v.

Si je pouvois *encirer* mon pouvoir,
Pour l'empiumer de son fatal devoir,
J'oisellerrois le vol des destinées,
Pour engler la loy de mon botheur,
Mais las ! je crains l'escarien malheur,
Qui naieroit mes forces obstinées.

Poés. de Lays le Garon, fol. 25, V^o.

Encis. [Intercalez *Encis*, meurtre d'une femme
enceinte, aux Coutumes d'Anjou : « *Encis*, si est
« quand l'en fiert femme enceinte, et elle et l'en-
«fant se meurent » ; — aux Preuves de l'histoire
de Bret. I, col. 1167, an. 1301 : « L'*encis* si est
« femme enceinte quand l'en a fiert ou enfant li
« est. » Voyez aussi les Etabliss. de S. Louis, I,
ch. 25, et le Dict. de Le Clerc de Douy : « Et toute
« justice et espaves... sauve et excepté les trois
« cas... rapt, murtre et *encis*. » (1351, Aveu de la
seigneurie de Baule.)] (s. e.)

Enciser. v. Inciser. (Nicot, Oudin. — Voyez
ENCISER.)

On a dit figurément :

Li batel les granz nés esloignement,
Si comme avironz l'yaue *encisent*. *Guiart*, f. 325 b.

VARIANTES : [Le mot est dans Th. de Cantorbry, 159 :
« Le mantel e les dras tresqu'al cuir *encisa*. »] — ENCISER.
MS. 7615, II, fol. 167^a. — ENSISER. Modus et Racio, f. 15^a. —
ENCISER. Ibid. fol. 28^b.

Encisure. s. f. Incision. (Nuits de Straparole,
t. II, page 31.) « Pren le cert par le pié destre, et
« enchise la jambe tout en lour, au dessoubz de la
« jointe du pié, puis le pourfrait par dessus la
« jambe, tout au long, depuis ton *enchisure*
« jusques à la hampe, que les bouchiers appellent
« bruchet, ou poitrine. » (Modus et Racio, fol. 28.)

VARIANTES : ENSISURE. Modus et Racio, folio 14 b. —
ENSISEURE. Ibid. l. 27 b. — ENCISEURE. Gast. Phéb. p. 190.

Enciter. v. Exciter, animer. (Voyez S. Bern.
S. Fr. MS. p. 250.)

Enciz. part. Taillé. « Haut rocher *enciz*
« d'amont jusques en bas. » (Oem d'Ant. Ann. de
Louis XII, page 66.) Louis XII, ayant réduit Gênes,
y fit faire un château neuf, où « est la tour de
« Codesfa, nommée la Lanterne, lequel devoit
« estre fossoyé en roch *enciz* de soixante pas en
« large, et tant de profond que la mer qui frappe
« là, pent passer par tout autour. » (Ibid. p. 227.)

Enclaireir. v. Eclaircir. « Cest mot, succession,
« emporte tout, et *enclaireist* la diete renoncia-
« tion. » (La Thaum. Cout. de Berry, p. 305.)

Enclastre. [Intercalez *Enclastre*, grenier.
« Ceulli Bianran dist au suppliant que il vouloit
« avoir une *enclastre* en son hostel pour mettre
« son blé. » (JJ. 176, page 426, an. 1446.) Dans un
registre des Olim (9 mai 1321), il signifie pierres
des émaux cloisonnés : « Unum scrinium de
« lalone, nigellatum de argento cum multitudine
« de *enclastres*. »] (s. e.)

Enclave. s. m. Limites d'un territoire. (Voyez
Borel.) « Nous vous mandons de l'autorité, et pou-
« voir à nous donné, par le dit seigneur, que faciez
« assembler les sujets de vostre dit baillage, *encla-*
« *ves* et anciens ressors d'iceluy. » (C. d'Amiens.

C. G. I, p. 615.) « Les *enclavemens*, et appartenans ces de la duché de Bourgogne. » (Monstr. cité par Laurière, Gloss. du Dr. fr. au mot *Bessorts et enclavemens*.) [Le Carl. de S. Martin de Pontoise (an. 1312, fol. 30^b) donne *enclave* au sens d'enclos : « Et est assavoir que avesques les heritages dessus « dis il y a une *enclave*, qui est tenans aus dites « mesous. »]

Enclaver, v. Enfermer^A. Enfiler^B. [Le sens actuel est dans Beaumanoir (l. LVIII, 13) : « Les « justicies de plusor seigneurs sunt entremellés et « *enclavés* les unes dedans les autres. »]

^A « N'osoient les barons, et les chevaliers de « Poictou, qui Anglois se tenoyent, chevaucher « parmi le pays, fors en grans routes, pour la doute « des Francois qui estoient *enclavés* en leur pays. » (Froiss. liv. 1, p. 410.)

^B En changeant d'acception, ce mot ne change pas d'étymologie et vient de *clavus*, clou ; *enclaver* un anneau avec une lance, la passer comme un clou au travers de l'anneau. Nous dirions aujourd'hui *l'enfiler*, par allusion au fil qu'on passe à travers Paiguille. « De sa lance donqz assérée, verde, et « roide, rompoit ung huis, enfonçoit ung harnois, « aculoit ung arbre, *enclavoit* ung anneau. » (Rab. t. I, p. 162.)

Enclaveure, s. f. Enclave^A. Clôture^B (d'après Oudin.)

^A Voy. le Dict. de Colgrave.

^B « Toutes fois veues, esgouls, entrées, yssues, et « *enclaveures*, ne se peuvent prescrire, par quel- « que temps que ce soit, s'il n'y a filtré. » (Cout. de Péronne, Montdidier et Roze, C. G. I, p. 723.)

[Dans Froissart, il désigne l'enchaînement des choses : « A la lin que par ceulz on peust savoir la « verité et l'*enclavure* de leur covenant. » (XIV, 230.) — « Le duc qui riens ne lui vout celer, lui « compta mot après autre toute *l'enclavure*. » (Id. 321.)]

Encligner, v. Regarder, observer :

La maison ont bien *enclignée*,
Que lor oïll totes partz voloient. [F. S. G. f. 52^e.]

Enclimpostair, s. m. Nom d'un des enfants de Morphée :

Car il envoya, parmi l'air,
L'un de ses fils *Enclimpostair* ;
Sitost qu'en ma chambre entrés fu,
Je ne scai le pertus par u,
Je m'endormi, en tels pensées
Que à vous seront recensées. [Froiss. Poës. 1^{re}.]

1. Enclin, Enclinement, s. m. Action de pencher, incliner^A. Inclination^B.

^A Entre Mars, et Saturne estoit
La comete, et entre preitoi,

Pour la cause de Mars, la guerre,
Dont encors n'est pais en terre,
Si comme l'en voit or endroit :
Més pour ce que, de l'autre endroit,
Devers Saturne s'inclinoit,
Par cel *enclin* nous devoit (présageait)
Une longue pluye emnieuse. [MS. 6812, f. 54^e.]

^B « Je feray, pour conclusion, celle remarque qui « ne desplaira comme j'espère, à ceux qui sont « touchés d'un mailleur *enclin* (1) envers l'Eglise « catholique. » (Pasiq. Rech. p. 146.)

^A Sanz *enclinement* deshonestes. [E. Desch. f. 477^b.]
Carpentier (Histoire de Cambrai, p. 28, an. 1237) donne *enclinanche*.

2. Enclin, adj. Baissé^A. Soumis, obéissant^B.

^A « Tout l'homme, et la pousse, que tous che- « valiers pevent acquerre par leur corps, sont cou- « ronnez, par le loz des dames, et damoiselles ; Et « qui sont ceulz qui contre leur gré montent en « honneur ? par ma foy il n'y en a pas ung ; car « chascun, pour soy exaulcer, tend vers elles le « chief *enclin*. (2) » (Percef. I, fol. 44^b.)

« Par les treces la prent,
A la terre la rue *encline* ;
Tant la bat d'un baston d'espine,
Qu'il la laissa tote por morte. [MS. 7615, II, f. 176^a.]

^B « Riens n'oberoit
De temporel, mes il seroit
De l'esperituel *enclin*,
Au siecle de Rome sanz fin. [MS. 6812, f. 71^e.]

Or estoie chescun, et gart
De la noblesce au vieil Richart ;
Et comment sa gent lignie
Fut encore, et essaucie ;
Cume sa fille fu raime
Ahe, fu Engleterre *encline* (3),
Evrat si niez roiz des Engleiz,
Et Harde que fut dez Daneiz :
Gonnil fu a Rome amenee,
Et a Rome fu mariée ;
Fame fu à l'empereour. [Rou, p. 176^b.]

VARIANTES : ENCLIGNE. S. Bern. Sermon. Fr. page 350. — ENCLINE. Ibid. page 364. — ENCLINEIZ. Ibid. page 11. — ENCLINEIT. Ibid. p. 34. — ENCLINT. Ibid. p. 172.

Encliner, v. Incliner^A. Saluer^B. Louer^C, flatter^C.

^A L'ost qui vers le roi s'*enclina*
Lendemain se rachemina. [G. Guiart, f. 335^b.]

Celle de qui l'Océan termina
Le large empire, et les astres la gloire,
Que nul effort, fors le sien n'*enclina*. [S. Gelaiz, 17.]

Il faut peut-être lire *enclinoit* au lieu d'*enclait*, dans l'Hist. de la Toison d'or, l. fol. 104^a : « Ne dit « pas en vain l'histoire que le roy de Navarre « machinoit contre le roy, et son aînéz fils ; car il « *enclait* à la couronne de France, à quoy luy sem- « bloit que il pourroit parvenir, se le roy Jehan, et « son aînéz filz estoient mors. »

^B La vieille l'en a *incliné* (4),
Puis s'en parl, sans autre response. [F. S. G. f. 57^a.]

(1) « S'uns dolans fait un acroupie Et un *enclin* devant s'yimage. » (Mirac. de Coigny ; Du Cange, III, 48^e.) (N. E.)

(2) On lit dans Roland (139) : « La emperier en tint sun chief *enclin*. » De même dans la Rose (v. 8751) : « Se tu trueves chaste moillier, Va t'en au temple agenouïe, Et Jupiter *enclin* aore. » (N. E.)

(3) De même dans l'erte (LVI) : « Se ele le seït, moult fust à lui *encline*. » (N. E.)

(4) Ce sens est dans Roland (v. 2763) : « La messenger ambudui *enclinoerol*. » De même dans Henri de Valenciennes (S. 572) : « Si le salua, et Aubretus lui ; et puis *enclina*, et non me de cuer. » — « Li gaus et les gaudines, les forés grans qui contre lui aloient tout *enclinaut*. » (Aiol, v. 338.) (N. E.)

.....Por cui sui si esbahis,

Ke les felons me convient *encliner* ;

Et escouter lor gas, et lor medis ;

M^r. Andr. Contref. Post. MSS. avant 1300, t. III, p. 1118.

Voyez Vig. de Charles VII, l. 1, p. 96 ; Eust. Desch. f. 69^b ; Froiss. IV, p. 133 ; [Ed. Kervyn, II, p. 347 ; Quant li baron d'Engleterre eurent le conte salué « et *encliné*. »]

^c S'en paix veulx ta vie finir,

Quelleqz chiere que femme face,

Il te faut *encliner* sa face ;

Soit belle, ou laide, ou difformée. [E. Desch. f. 500^b.]

[A l'actif, il signifie porter à : « Par plaisance qui « tonsdis à ce m'a *encliné*. » (Froiss. II, 5.) — Au réfléchi : « 1^o Montrer de l'inclination pour : « Li « jones Edonwars s'adonnoit le plus et *s'enclinoit* « de regart et d'amour sus Phelippe que sus les « autres. » (Id. II, 54) ; — 2^o Consentir : « Chil doi « signeur assés legierement *s'inclinerent* as requestes des Escocois. » (II, 211.)]

Enclinoier. [Intercalez *Enclinoier*, *inclinatorium*, au Gloss. 7684 : C'est la miséricorde, le support en forme de cul de lampe pratiqué dans une stalle de chœur, au dessous du siège, et se relevant avec lui.] (N. E.)

Enclisser, v. « Il m'estoit avis que l'on m'*enclissoit* les réparations, pour ce que l'on nous « avoit rapporté qu'il avoit esté tué ; ce que nous « luy dismes, et il se prit à rire, et s'excuser, nous « disant qu'il estoit vray qu'il s'estoit battu avec son « enemy, mais qu'il n'avoit pas esté tué, et qu'il se « prouveroit par qui l'avoient veu faire. » (Moyen de Parv. p. 13.)

Encloistre, s. m. Lieu clos ^A. Cloître ^B. Communauté ^C.

^A ... Cascuns s'en ala fuïens

En l'*enclouste* de maintenant ;

Yesci l'ourse crioit caseuns. [Mouskes, p. 111.]

Vit que ly rois ne savoit gaires,

Qui ert en *encloustre* nourris. [Brut, f. 51^a.]

^C Uns abbés, par grant pourveance,

Por les lex amender, et croistre,

Par l'assentement de l'*encloustre* (I),

Qui a enuz si ostroia,

Des cor sainz prist, s'es envoia

Par ses enastex, et par ses viles. [S. Léoc. S. G. f. 32^a.]

Enclorre, v. On disoit en vénérie « *enclorre* un « buisson. » le fermer, l'environner. « S'il a..... « aucun cler pays où tu puisses tendre les rais, si « les y lens, en crochant, et *enclorant* le buisson. » (Modus et Ratio, f. 63^b.) — *Enclorre* est pris figurément dans ce passage : « Il est trois manieres de « convoitise qui *enclouent* en eux tous pechez. » (Monstr. I, f. 36^b.)

Cosme. : *Enclouira* (Ord. I, p. 670.) — *Enclouirent* (Ch. S. Den., II, f. 70.) — *Enclouit* (Id. II, 27.) — *Enclouira* (S. Bern. S. fr. p. 266.) — *Enclouit* (Id. p. 266.) (2)

Enelos, parl. Inelus. « Du dit premier jour de « may, jusques au dit tiers jour de novembre « *enelos*. » (Ord. II, p. 546.) « Selon la forme conteneue en un rolle, lequel nous vous envoyons « *enclous* sous nostre contrescel. » (Ibid. II, p. 490. — Voyez Extr. des Chroniques de Flandres, p. 731.) [« Chastel de Saïette, qui est moult forz et *enclous* est « de la mer en touz senz. » (Joinv. § 551.)]

Remarquons cette expression figurée : « Cestuy « roy Perceforest, qui est vostre oncle, fut à la « bataille, et demoura luy, et trois autres en vie, « ayans toujours *enelos* dedans son poing l'honneur « de la grande Bretagne. » (Percef. V, f. 12^c.)

VARIANTES : ENCLOUS. Ordon. II, p. 490. — ENCLOUX. Le Jouvencel, f. 293.

Enclouseure, s. f. Enelos ^A. Clôture ^B.

^A On a dit de la marguerite :

Mercurius, ce dist li escripture,

Trouva premier

La belle fleur que j'aiu otout mesure ;

Car en menant son bestail en pasture,

Il s'embari dessus la sepulture

De Cephely, de quoy je vous figure ;

Et la euesi, dedens l'*enclouseure* (3).

La douce fleur dont je fai si grant enre. [Froiss. 72^a.]

^B « Pourchassour s'a seisine, par le haspe, ou par « le anel de l'huys, ou par *enclouseure* de la porte. » (Britt. Loix d'Angl. f. 102^b.)

Enclostrer, v. Enclotir. (Cotgrave, Oudin. — Voyez Ph. Mouskes, p. 114.) ; on lit dans Marlène (V, col. 598) *enclostrent*.

Enclotier, v. Enclotir. « Qui veut avoir bonne « garenne de connilz, il les doit chascier deux ou « trois fois la sepmaine, et les faire *enclotier*, car « autrement ilz vuident le pays. » (Classe de Gast. Phébus, p. 49.) *Enclotter* n'est vraisemblablement qu'une faute. (Fouill. Vén. f. 100^a.) On lit *enclotier* au Gloss. du P. Marlène.

Encloument, s. m. Enclouure. (Oudin.) Au figuré, obstacle en général : « L'*enclouement* estoit. » (Brant. Cap. Estr. I, p. 23.)

Enclouer, v. [« Car de peine clochoit com che- « val qu'on *encloue*. » (Berle, XXXIII.) — « Encore i « eut si grant presse sur les trois jours que il furent « à Durames que bien la tierce part des chevaus « furent *encloués*. » (Froiss. II, 82.)]

.....Des mareschaux

Adviser doit le mareschal

Qui ferre d'antray le cheval ;

Car par l'*enclouer*, ou retraire,

Puet trop le maistre avoir contraire. [Desch. f. 443^c.]

S'enclouer étoit s'engager dans une mauvaise affaire. (Oudin, Cur. fr.) On lit *enclouer*, au ms. 7218, folio 194^d.

Enclouenre, s. f. Mauvaise démarche (4), par

(1) « Mainte dame d'*enclouste*. » (Froiss., IV, 412.) C'est la forme dans une charte de Lille (Du Cange, III, 796^a, an. 1267) : « Fournait ne enfrainture ke on face el monstier saint Pierre ne dedens l'atrie benoit, ne devens leur *enclouste*. » (N. E.)

(2) Le mot est dans Thomas de Cantorbéry (86) : « Engleterre est *enclouse* e de mer e devens, Ne erient Den ne ses saints par un poi de turment. » (N. E.)

(3) Aux Chroniques, on lit *encloustore*. (Froissart, XI, 350.) La variante est *enclouore*. (N. E.)

(4) On lit au sens figuré de difficulté, dans Thomas de Cantorbéry (125) : « Ne eüssent fait as suens desonur ne enjure : Mais connistre i pont l'um mult tost l'*enclouore*. » (N. E.)

allusion à la marche d'un cheval encloué. « Si « avoient ils pourtant celle *enclouure* de cocu qui « les effacoit du tout, car telles encloures. et « *enclouures* ne se peuvent cacher, et feindre. » (Brant. Dames gal. I, p. 189.) Le ms. 7218, f. 316^c, donne *enclouure*.

Encloyer, v. Devenir grossier. On a dit des fées, ainsi appelées par « le commun peuple ; car il cuy- « doit qu'elles fussent fées, et ne mourussent pas... « et qu'elles *enclouaient* de pur air. (devenoient « grosses par le vent comme les juments d'Espagne) « par leurs conjurations et leurs enchantemens. » (Percef. I, f. 97^b.)

Enclume, s. f. Nous trouvons ce mot, au masculin, dans Rabelais, t. II, p. 243. On dit *encluge* en Auvergne. (1) D. C. III, 48^a.) On a dit proverbialement : « A dure *enclume* marteau de plume, » c'est-à-dire une difficulté se surmonte par la patience. (Oudin, Cotgrave.) Le ms. 7218, fol. 232^d, donne *enclève*.

Enclumeau, s. m. Diminutif d'enclume. (Oudin et Cotgr.) Ce mot est au figuré dans ces vers :

...Je ne puis martel lever,
Pour les excès, et pour l'ardure
Que j'ay eu de trop marteler
En jeune temps ; prins m'a froidure.
Nulz ne seet les maux que j'endure,
Se fraper sur les *enclumeaux* (2),
Tant com j'ay fait, doux jouvenciaux. (Desch. f. 453^a.)

1. Enclus. [Intercalez *Enclus* : 1^e Enfermé Froiss. II, 203 : « Le vasselet d'or où li coeurs dou « roi Robert estoit *enclus* ; 2^e Compris : « Du .XXII. « jour de jeuillet *enclus*, jusques au darrein jour « d'aoust *enclus*. » (Hist. de Nîmes, Preuves, II, 3.)

2. Enclus, s. m. Reclus. (3)

Il est sage ki a point
Se set traire, com les uns *enclus*,
Aingois c'on le relie plus. (Poët. av. 1300, IV, 1339.)

Encocher, v. Employé dans un sens obscène par Faifeu, p. 62.

Encocheure, s. f. Encochement. (Oudin.)

Encogiter, v. Penser. L'Amant ress. p. 507.)

Encoï. [Intercalez *Encoï*, aujourd'hui, dans Roland, v. 1167 et 2981.] (S. E.)

Encoigner, v. Aboutrer en angle. « Asséant « quelque piéces d'artillerie, et faisant batterie « par le costé, dont la ceinture, ou courtine faisoit « *encoigner* avecques celle qui est au dessous « d'icelle montagne. » (Mém. de Du Bell. liv. VII, folio 226^b.)

Encoigneure, s. f. Encognure. (Cotgrave.)

[« Pour y remédier, faudroit bailler place en ces « *encoigneures* à sept ou huit des plus braves har- « quebusiers. » (Lanoue. 325.)

Encoir, adv. Encore (4). Ce mot est joint à *déchief*, pour *derechef*, de nouveau. « Si vous pri, « *chiefs amis*,.... que vous le voelliez lire *déchief* « *encor*, et parfaitement viseter, et examiner. » (Froiss. Poës. p. 211^a.)

N'encoire ne n'ont païé.

Guies de Dj. Poët. MSS. av. 1300, t. III, p. 1170.

N'estoït *encoire* nulz loïs.

Quant Abrahams estoït en vie.

Li vives et nov. Test. Poët. MSS. av. 1300, t. II, p. 875.

VARIANTES : ENCOIR. Rich. de Furniv. Poët. avant 1300, t. III, page 971. — ENCOIRE. Coquill. page 95. — ENCOIRES. Id. page 96. — ENCOÏRES. Borel. — ENCOÏR. Brut. MS. Bombarde. — ENKÏR. Mouskes, p. 686. — ENCOÏR. Froiss. Poës. p. 211^a. — ENCOÏRES. Ord. I, p. 678. — ENCOÏRES. Mellin de S. G. page 41.

Encoïrs. Intercalez *Encoïrs*, pour *aincoïrs*, dans Partonopex (v. 5217) : « Quar ge morrai *encoïrs* mes « dis. »] (Voir EXCIS.) (S. E.)

Encoistre, v. Croître.

Mais tot le virent si *encoistre*,
Que ne la parent reconnoistre,
Et li hobier, et li vilain,
Disent quel iert li quens à plain. (Moask. p. 670.)

Encoïsure, s. f. Redevance : « Sont lenus « payer chacun manant d'icelle terre, et paroisse, « aus dits religieux de Saint Vaast, chascun an, une « poulle, et demy gros, que on a dit *encoïsure*, « dont sont quietz ceux qui ont heritages chargés « de terrages, et tous les eschevins regnans ; et « ceux qui n'ont nulles bestes alliantes au maretz « sont quietz du dit demy gros d'*encoïsure*, et ainsi « en est usé. » (Cout. d'Ennenlin, N. C. G. t. I, page 437^b.)

Encolé (haut), part. Ilant monté, épithète de gorge dans M. de la Porte.

Encoler. Intercalez *Encoler*, dans une ordonnance (déc. 1496) : « Ledit compaignon (peintre) « sera tenu acheter et avoir agreable ce que les « ministres lui ordonneront par escript pour faire « son dit chef d'œuvre ; et fera faire son tableau de « bon boys bien sec, et sera *encolé* et blanchy bien « et demement, et puis pourtraict et elbauché de « couleurs à huyle. »] (S. E.)

Encolore, adj. et part. Fardé^a. Coloré^b. Orné^c.

^a (Cotgrave.) M. de la Porte en fait l'épithète de page. On a dit des femmes :

..... Sont sont *encolocées*,
Appareillées, et mirées. MS. 7218, f. 80^b.]

^b Las ! pourquoi vi sa beaulté, son cors gent,
Et son cler vis, sa face *encoloree*.

Ses dols regards, ou pris l'encheement
De ceste mort, ki m'est langors nouée.
J. Erars, Poët. MSS. av. 1300, t. III, p. 1697.

^c Fille si bien *encolourée*

De sens, et de bonne doctrine. (Froiss. Poës. p. 43^b.)

(1) De même au Gloss. lat. prov. 7657 : « *Encluge*, prov. incus. » (S. E.)

(2) *Enclume* est dans Aleschans v. 5030 : « Or est plus durs qu'*enclume* retrempee. » (S. E.)

(3) On lit dans le Chevalier au Barisel (Du Gange, III, 798^a) : « Il n'espargnoit ne cler ne moine, *Enclus*, hermite ne canoine. » (S. E.)

(4) On pourr. s'expliquer dans *oit* de *octo*, par la transformation du c. dans *cloison* de *cloisionem*, par le déplacement de l'f : mais dans *encoïres*, c'est un fait particulier au picard (*couere, coueure*) et fréquent en wallon (*foirt* pour fort, *porte* pour porte). (S. E.)

Encolorer, v. Colorer. (Oudin.) On a dit, au figuré, de la veuve d'un supplicié : « Ele pourra dire « que ascune les pendes par hynges, ou il ne fut « onques encouppé de nule felony; par tel et leu « autres *encolourerent* sa mort par un mesme « jugement. » (Britt. Loix d'Angl. fol. 257^b.)

Encombatre, v. Combattre. (Ord. I, p. 140^a.) « Adonk constat Adam es estoilles que Eve avoit « essoigné, et se dist : « Une grant dolor me vient, « j'eo ai pour que le serpent que nous a deceuz « s'*encombate* autre fois à Eve. » (Histoire de la S^e Croix, ms. p. 2.)

Encomber, v. Accumuler, de *in* et de *cumulus*. Il est au figuré dans Froissart (livre I, p. 184) : « Y ent plusieurs chevaliers, et escuyers abbatuz « d'un costé et d'autre, et puis par force relevés, et « recouez, et dura ceste chose une bonne espace; « qu'on ne scura à dire ceuz qui auroyent du « meilleur, tant estoient fort *encomblés* l'un à « l'autre. »

Encombrance, s. f. Embarras.

..... Quant mon cors deffetes,
Gardez moi d'*encombrances*. (MS. 7218, f. 171^b.)

Encombre, Encombrer, Encombrément, s. m. Obstacle, malheur (1). (Voy. Cotgrave, Oudin; Glossaire de Marot; Laurière; Gloss. sur les Cout. de Beauvoisis; Ordonn. t. II, page 10.)

..... Pour ce qu'ilz estoient grant nombre
D'archiers, et de gens à guisernes,
Doutant qu'ilz ne fissent *encombre*,
Si ne print que les hommes d'armes.

Vig. de Charles VII, t. I, p. 12.

« L'approcha de près, et le herdy à l'escheve-
« saille, en disant que se il ne se rendoit, ce seroit
« en son *encombrement*; et à ce mot se rendy. »
(B. du Guescl. par Mén. p. 424.)

Que vault li homs qui autrui mal perçoit,
Et ne voit pas son propre *encombrement* [Desch. 103^c.]

« Soit que le Roy vescust, ou mourust, ils ne
« prevoient que mal, et *encombrer*. » (Etat de la Fr. sous François II, par la Planché, p. 733.) Un charlatan vantant son onguent, dit : « Si est bons « par li, por clapoire, por rudoreille, por *encombrement* de piz. » (Erbérie, ms. de S. G. fol. 89^b.) C'est l'asthme. [Encombrer est dans Froissart, XVI, 138 : « Et ne enist point en le grant *encombrer* « que il rechupt. »] (N. E.)

PROVERBES : 1^o « Bonne garde évite très mauvais
« *encombrement*. » (Percefr. IV, fol. 29^d.)

2^o..... En la fin gist *encombrement*
De la chose mal ordénée. (MS. 6812, f. 53^b.)

En la queue gist *encombrer*. [Ibid. f. 74^c.]

3^o..... Cascune nue beste conoist son *encombrer*.
Vies des SS. MS. de Sorb. chif. 27, col. 5.

4^o..... Tel se cuide avancier,

Qui quier son *encombrer*.

Marc. et Salem, MS. de S. G. fol. 116, R^o col. 1 et 2.

VARIANTES : ENCOMBRE. Vig. de Charles VII, t. I, p. 219.
— ANCOMBRE. Monet, Dict. — ANCOMBRER. Ibid. — ENCOMBRER. MS. 7218, fol. 251, R^o col. 2. — ENCOMBRÉZ. I. Le Fevre de S. Bern. Histoire de Fr. p. 25. — ENCOMBREMMENT. Glossaire sur les Cout. de Beauvoisis. — ENCOMBREMMENT. MS. 7615, H. fol. 209^a. — ENCOMBREMMENT. Marbod. col. 1654. — ANCOMBREMANT. Monet, Dict.

Encombré, part. Embarrassé^A. Abattu, renversé^B. Fatigué^C.

^A « Le cheval monseigneur Lancelot du Lac
« estoit si fort las, et si fort travaillé d'errer.....
« qu'il ne peut, en nulle manière, supporter le
« coup, aincois luy convint choir, emmy le che-
« min; et monseigneur Lancelot du Lac, qui de ce
« ne se preignoit garde, et aussi estoit il moult
« *encombré* des armes, si s'en emerveilla moult. »
(Lancelot du Lac, III, fol. 30^b.)

De grant travail, et de petit espoit

Vol jou cest siecle chargié, et *encombré*.

Chans. MSS. du C^o Tillaut, p. 143.

« Choses prises et *encombrées*. » (Perard, Hist. de Bourg. p. 186, an. 1257.)

^B « Le cheval d'Hector fut *encombré*, et cheut
« par dessus. » (Lanc. du Lac, I, fol. 105^d.)

^C « Lors est entré en son chemin, par quoi le
« cheval est durement chargé du chevalier qui sur
« luy est grant, et pesant, et plain de douleur
« peuser, et si fut *encombré* de la grant alleure
« qu'il alloit; si choppa en une pierre, dont le
« chemin estoit espessément jonché, si que vint à
« terre à deux genoux. » (Lanc. du Lac, I, f. 114.)

Dans la Coutume de Normandie, un mariage est *encombré* lorsque le mari a aliéné quelque chose des héritages de sa femme, et l'en a dessaisi, soit de son consentement ou non; « le bref de mariage « *encombré* » est l'action ou plainte faite à ce sujet. (Laurière, Gloss. du Dr. fr.) On lit presque toujours « mariage empesché » dans la traduction en vers de cette coutume. Voyez un chapitre intitulé, « de brief de mariage *encombré* » dans la Cout. de Normandie. (C. G. I, p. 1026.)

VARIANTES : ENCOMBRÉZ. S. Bern. Serin. fr. MSS. p. 260.
— ANCOMBRÉS. S. Bern. S. fr. p. 93.

Encombrer, v. Embarrasser, nuire^A. Arrêter, saisir^B. Accabler^C. Garantir^D. [Obscurcir : « Li rai dou soleil en estoient tout *encombré*. » (Froiss. III, 156.)]

^A La fille au Roy seoit en l'ombre;
Les dras qu'el o vestuz s'*encombre*,
Tant qu'ele ne s'en pot foir;
Et Blanchandin la vait saisir. [Blanch. f. 181^c.]

^B « Je prie à Dieu tout puissant, qu'il vous vaille
« garantir, pourquoy Pierre qui tant vous het, ne
« vous puist *encombrer* (2) en chemin. » (Hist. de B. du Guescl. par Mén. p. 269.)

(1) *Encombre* est au sens de perte, ruine, dans Benoît de S^e More (II, 26700) : « Trop s'esragent li paisant; Et si les nos convient d'antier, E ratoner e rascignier. Queus est lor vie e lor mestier; Mais c'est lor mort e lor *encombre*. » *Encombrement* a le même sens dans Thomas de Cantorbéry (41) : « Quant li plusor entendent qu'unquist *encombrement* de Thomas l'arcevesque, mult en furent dolent. » (N. E.)

(2) Ce sens est dans Roland (v. 15) : « Oez, Seignurs, que l' pechet nus *encombrer*. » De même dans Froiss., ms. d'Amiens, II, 81 : « Lors pechiés leur *encombrer*. » (N. E.)

^e « Si l'*encombra* tantlois, et l'occeist. » (Chron. S. Den. t. I, fol. 23^b.)

Pour ce nous estouvoit penser
De Petreum *encombrer*,
Que vif, ou mort, le puissions prendre. (*Brut*, f. 91^b.)

^c Non pechié m'a *encombré*,
Que ge ay un homme tué. (*Tabl. S. G. f. 1^a*.)

Que le malheur, pourvreté, et souffrete,
Puisse soudain sa famille *encombrer*,
Les Marg. de la Marg. fol. 211, V.

Borel cite ces vers de Vigenere :

... S'*encombroit* de la pesanteur de la Targe.
Maint homme despent, et loit,
Et sor autrui acroit,
Qui bien tressaut son ombre,
Puis l'eschet esmaier,
Quant il covient paier,
Ce pourquoy il s'*encombre* :
Tel cuido sor les costez aucuns,
Qui hoit sa chape, a tot le chaperon,
Ce dit li vilains. (*Prod. du Vil. S. G. f. 75^e*.)
Qui s'agrite, ne s'*encombre*,
Ce dit li vilains. (*Ibid. f. 75^e*.)

^o Parquoy nous pry que, sous cette belle ombre,
Prenons repos, laquelle nous *encombre*
Du chant soleil. [*Chasse et Dép. d'am. p. 60^b*.]

Encombrevent. (S. Bern. S. F. p. 10.)

Encombreux, *adj.* Embarrassant. « Se il vient
« baillier cuves, ou luches, ou gros merriens, ou
« teix choses qui sont *encombreuses* à manoir, li
« creanchier ne les pourra pas, se il ne vient. »
(Beauman. p. 283.)

Mais quant perte s'avient, ou destoit *encombreux*. (1)
Part. de Bl. MS. de S. G. fol. 173, V^o col. 2.

Encombrier. [Intercalez *Encombrier*, contrariété, tourment : « Et ne euisi point en le grant
« *encombrier* que li recludt. » (Froiss. XVI, 138.)
Ce sens est aussi dans Partonopex (v. 3264) et dans
le Roi Guillaume, p. 62.] (S. E.)

Encomiaste, *s. m.* Panégyriste, du latin *encomium*. « Je ne me ren point *encomiaste* (2) de l'espée
« française. » (Savar. Ep. fr. p. 44.)

Encommencement, *s. m.* Commencement.
(Cotgrave. Oudin ; Ord. III, p. 583.) *Encommencement*.
(S. Bernard, p. 278) [« Nos faisons ui, chiere
« freire, l'*encommencement* del avent. » (Mém. Acc.
Inscr. XVII, 181.)]

Encommencer, *v.* Commencer. (Nicot, Cotgr.
Oudin. R. Estienne; voyez Poët. avant 1300, IV,
p. 1502 ; Fauchet, p. 99 ; l'Amant ressusc. p. 13 ;
Joinville, p. 26 ; Dial. de Tahur, f. 134^b ; Cl. Marot,
p. 474 ; Ord. III, p. 372.) — *Encommencievat* (S. Bern.
p. 168.) — *Encomenst* (ibid. p. 35.) — *Encommen-*
cier (MS. n^o 7218, f. 130^e.) — *Encommenchier* (Beau-
man. p. 1.) [« Qui tel vilonie *encommençoit*. » (La
Rose, v. 7035.) — « El cil *encommençoit* excommu-
« nier et jurier, ke ju ne sai, ke cist hom soït ke vos

dites. » (Mém. Acc. Inscr. t. XVII, p. 275.) Froissart
donne *encommenchier*. (T. XI, 93.)]

Encommenceur, *s. m.* Qui commence. (Oud.
Cotgrave.)

Encomplir, *v.* Accomplir ; il est employé subs-
tantivement dans Gaston Phébus, ms. p. 411 : « La
« voulenté est en moy, mais l'*encomplir* je ne puis
« trouver. »

Encomprez. Lisez *encompayerez*, payerez.
« Folle gent, faites moy tantost venir vostre capi-
« laine, et sans point arrester, ou, par Dieu, vous
« *encomprez*. » (Hist. de B. du Guescl. p. 309.)

Enconcer (s'), *v.* Se cacher. « Le soleil ne se
« doit pas *enconcer* (3) sur votre couroux ne yre. »
En latin : « Sol non occumbat super iracundiam
« vestram. » (J. de Saintré, p. 37.)

Enconché, *adj.* Accommodé, orné. (Oud. Cotgr.)

Encondaire, *v.* Emmener : « Ainsy comme si
« les diables l'eussent *enconduit*. » (Chron. S. Den.
t. II, fol. 98.)

Encontenance, *adj.* Qui a une bonne contenance.
« Une très debonaire, et bien *encontenancecée*
« damoiselle. » (Al. Chart. l'Esper. p. 279. — Voyez
Oudin.)

Encontenancer, *v.* Donner de la contenance.
(Oudin et Cotgrave.)

1. Rencontre, *s. f.* Rencontre, aventure. (Voyez
M. de S. Gel. p. 234 ; E. Desch. f. 380^a et 530^a.) « De
« bonne *encontre* (4) » signifie heureusement, dans
Oudin. [*Encontre* signifie encore : 1^o Combat : « Il
« y eut dur *encontre* et fort bouteis. » (Froissart, V,
p. 243) ; — 2^o Rencontre amicale : « Le duc de Berry
« et le duc d'Orléans eurent le premier *encontre*. »
(Id. XVI, 114) ; — 3^o Choc : « De cel *encontre* ful la nef
« dou dit roy si estonnée. » (Id. V, 261) ; — 4^o Prise
de corps au jeu de la soule : « Adam Curcé de Coucy
« qui souloit et avoit *encontre* de corps et de piz à
« plusieurs personnes, en la maniere que on a
« accoustumé de faire *encontres* en jouant à la soule
« audit lieu ; après lesquies *encontres* ledit Remy
« prist l'estenf ou soule et en portant icelluy, si
« comme l'en a accoustumé, ledit feu Adam vint et
« *encontra* au dit Remy et le dit Remy audit Adam
« de corps et de piz, si comme on a accoustumé de
« faire audit jeu. » (JJ. 86, p. 3, an. 1357.)]

2. Rencontre, *adv. et prép.* Contre, en compa-
raison de ^A. Près ^B. Devant ^C. Au contraire ^D.
[Forme extensible de *contre*, il en partage les
significations.]

^A *Encontre* (5) ma coutume. (*Marg. de la Marg. f. 62^b*.)

^B De la truye, *encontre* (6) le sangler, puet il
« jugier ; car la truye, etc. » (Chasse de Gast. Phébus.)

(1) *Encombrés, encombreux*, est dans la Chron. des ducs de Normandie, v. 3735^b, v. 3755^a. (S. E.)
(2) « O bienheureux confesseur et martyr de Dieu, que je serois volontiers le paronymphie et *Encomiaste* de tes
louanges. » (Sat. Mén. p. 72.) (S. E.)

(3) Aujourd'hui, nous disons *enconcer*. (S. E.)

(4) Dans Froissart, *d'encontre* signifie par hasard (V, 57). (S. E.)

(5) *Encontre* mei revelerunt li Seisme. » (Roland, v. 2221.) (S. E.)

(6) On lit déjà dans Roland (v. 1516) : « *Encontre* mei fait assez à preiser. » (S. E.)

ms. p. 162; voy. Ord. III, p. 518.) — « *Encontre* qui, » (J. Marot, p. 46; [Floire et Blanchefleur, v. 787.] Des avocats se servent de ce mot pour *contre*; mais ce sont ceux qui aiment les vieilles phrases.

.....Vous estes pingnie,

Et je sui *encontre* ce, blonde. (MS. 7218, f. 178 r.)

.....En gentillece n'a porfit

S'on n'est *encontre* ce, vaillant. (Id. f. 244 b.)

^B « Je vos ameneray les viandes *encontre* vos. » (Villehardouin, p. 144.) (1) « Approchames jusques *encontre* (2) la cilé. » (Joinv. p. 107.)

El mai, quant rousier sont flouri,

Que chantent oisel tant seri,

Que tout amant sont resbaudi,

Encontre le douz tens jolis. (MS. Bouh, f. 297 r.)

^C « Lors luy joignit les mains, ainsi comme s'il eust esté *encontre* Dieu. » (L. du Lac, III, f. 10 b. — V. Mell. de S. Gel, p. 163.)

On joignoit *encontre* aux verbes de mouvement :

« Aller *encontre*, » aller au devant. (S. Bern. S. fr. p. 12; voy. Modus, f. 68 b.) — *Encontrevenir*, venir

audevant. (ms. 7989², f. 55 r.) « Quant au cerf, se tu

« Jesses aler les levriers à l'*encontre*, il est si rade

« de prinsaut, et haut sur jambes..... que a paines

« le prennent levriers à *encontre*, et s'ils fuillent,

« c'est à leur grant destourbier. » (Modus, f. 66 b.)

^D « Quant aux redevances, si le terme escheu

« avant les saisies, et notifications susdites, les

« fruiets appartiennent au vassal; et *encontre*, s'ils

« escheient après au seigneur. » (Cout. de Nivern. C. G. L. I, p. 875.) Même sens, dans Perard, Hist. de

Bourg. p. 513, an. 1266. « Estre *encontre* cuer, »

déplaire, répugner. (S. Bern. S. fr. p. 73.)

Remarquons les expressions suivantes: 1^o « De-

« meurer d'*encontre*, » demeurer d'accord. Nous

lisons, dans la réponse du duc de Gloucester aux

lettres de défi du duc de Bourgogne: « Mais pour ce

« que je ne scay si voudrez *demeurer d'encontre*

« vostre signet; je vous somme et requier, que, par

« le porteur de cestes, m'envoyés autres lettres, qui

« soient scellées de vostre secl. » (Monstr. II, f. 21 r.)

— 2^o « Aller *encontre*, » contredire. (Duchesne, Gén.

de Châtillon, p. 45, an. 1236.) « Venir *contre*. (Per.

Hist. de Bourg. p. 484, an. 1256.)

Encontreis, s. m. Rencontre, choc, mêlée.

[Voy. ENCONTRE 1.]

Grant tumulte, et grant corneis

Où, au premier *encontres* ;

Maint cop y ot pris, et maint douc. (Brut, f. 17 r.)

Encontremout, adv. En remontant (Voyez

CONTREMENT.) « S'en alla *encontremout* la rue. »

(Lanc. du Lac, III, f. 138 r.; Cl. Marot, p. 59.)

Encontrepeser, v. Contrebalancer. (Voyez

CONTREPESEER.) « Ou que le serve se marie, lui si

« enfans demeurent sers, et pour che puel on metre

« à peine trop grant estimation *encontrepeser* le

« damage du servage à le fame. » (Beaum. p. 255.)

Encontrepleger. [Intercalez *Encontrepleger*,

donner en caution: « Espécialement *encontreple-*

« *geons* toute nostre terre de nostre confrée de

« Forays tout pour vendre, alier et estrangier à

« tel fuer, tel vente pour droite garentie porter. »

(Ch. de 1301, au Livre rouge de la Ch. des Comptes,

f. 187 b.)] (N. E.)

Encontrer, v. Rencontrer. (Borel, Cotg. Oudin.)

On a dit des épagnuels: « Vont.... voulentiers tous-

« jours devant quorant, et jouant de la cuene, et

« *encontrent* de tous oysiaux, et de toutes bestes,

« mais leur droit meslier, si est de la perdriz, et de

« la caille. » (Chasse de Gast. Phéb. ms. p. 130. [De

« même, dans Froissart, XIII, 55, et dans Aiol, 1747:

« Car tost m'aront meslier, tex me peut *encontrer* :

« Il a les sens correspondants à ceux d'*ENCONTRE* 2,

comme attaquer: « Li Barrois se maintenoit si bien

« qu'il n'*encontroit* chevalier qu'il ne meist à

« terre. » (Mén. de Reims, § 100); S'entrechoquer:

« La nef du roi et la nef espagnole *s'encontrent*

« de telle ravine. » (Froissart, V, 261.) Au neutre, il

« signifie réussir: « Com il m'est lui ce jor bien

« *encontrés*. » (Aiol, 1287); Saisir à bras le corps:

« S'il bien *encontre* à bon lieut. » (Partonopex,

v. 6895.)] (N. E.)

Encontrestre, v. S'opposer. (Voy. CONTRESTER.)

« Desirant, pourvoyant, et procurant la paix, la

« tranquillité, le profit, et la sureté des subjects, en

« *encontrestant*, en toutes bonnes manieres, aux

« griefs, oppressions, et dommages d'iceux. » (Ord.

t. II, p. 2.)

Encontrevail, adv. En bas. (V. CONTREVAIL.)

Soit qu'ébrantant sa crmiere,

Le soleil porte lumiere

Au matin, montée à cheval;

Soit que soufflant des narines,

Dans les campignes marines,

Il descende *encontrevail*. (G. Durant, p. 202.)

Voyez Cretin, p. 177, et Baif, f. 248 b.

Encontrevenancer, v. Convenir, promettre,

accorder. (3) (Oudin, Cotgr.) — « *Enconvenanca* de

« rendre la ville. » (Froiss. I, p. 406.) « La fille du

« duc de Bourgogne estoit *enconvenancée* (4), et

« promise au fils aîné du roy de Sicile. » (Jacq. le

Bouv. Chr. de 1402 à 1455, an. 1413.) On lit *enconven-*

ancée, dans Al. Chart. Hist. de Ch. VI et VII, p. 28.

VARIANTES: ENCONVENANCHER. Preuves sur le meurtre du

duc de Bourg. p. 255. — ENCONVENANCHIER. Beaum. p. 185.

Encontrevenir, v. Contrevenir: « *Encontre-*

« *venir* les ordonnances. » (Ord. II, p. 12.)

(1) Dans Roland, il signifie le long de: « *Encontre* terre se pasmerent li plusor (v. 2422). » (N. E.)

(2) On lit dans l'édition de Wailly, § 272: « La bataille li conte Guillaume de Flandres lour estoit *encontre* lour visages. » (N. E.)

(3) Dans Leclere de Douÿ (Dict. des droits seign. du D. d'Orléans), il signifie s'engager: « Promistrent et *enconvenancèrent* rendre et payer à mondit seigneur... » (1443. ban de la halle aux cordonniers.) (N. E.)

(4) Il signifie donc fiancer: « Ces paroles refroidioient le due de Berry à non accorder sa fille et à *enconvenanchier* nulle part. » (XV, 98.) — « Le suppliant fiança et *enconvenanca* de prendre en mariage Marie, fille de Loys Masure. » (JJ. 186, p. 6, an. 1450.) (N. E.)

Enconvenanche, s. f. Convention. (Beaum., page 17.)

Enconvenant, part. et adj. [Il y a dans cet article deux formes : *enconvenant*, part. présent, et *enconvent*, part. passé de *enconvenir*.] On disoit « avoir *enconvenant*, » convenir, promettre. « Après « les esposailles le fils delivra au pere les trois « pars des fruits, si comme il ot *enconvenant*. » (Beaum., p. 183.) « Je n'ai pas *enconvent* à rendre « quarante sols pour le mmi de blé. » Ibid., p. 198.)

Ki mal quiert, mal a enconvent,
Et ki mal chascie, mal atent ;
Ke li mal sont plus tost torné
Ke li kokes ki torne au vent ;
La dont il vieignent sont alé,
Ki li arment *enconvent*.

Rich. de Fournival, Poet. av. 1300, t. III, p. 975.

Leureus wagons a enconvent
Qu'il sera un moien de vent.

Poet. MSS. av. 1300, t. IV, p. 1357.

.... Je vous vueit ce chant offrir,
Pour acemprir

Ce que vous avoie *enconvent*.

Adans li Boens, Béd., page 1395.

Enconvenient, s. m. Inconvenient, préjudice. (Ord. t. II, p. 193.)

Enconvenir, v. A l'impersonnel, il signifie il faut : « Et liex cas *enconvenroit* il aler avant en le « mise, en quelque main que li souzb aagié feust. » (Beaum., p. 231.)

Encoqu, adv. Tandis que. « *Encoqu* il estoil « en tel aise, et en tel deduil, et uns estores de « Sarazins vinrent par mer, salirent au chastel, si « le prirent par force. » (MS. 7989F, fol. 79 v.)

Encoqueluché, adj. Qui a un coqueluchon. Oudin et Colgr. donnent encore *encoqueluchoné*.

Encor. [Intercalez *Encor*, la forme la plus ancienne est *uncor* : « Charles respont : *uncor* « pourra garir » (v. 156.) De même aux loix de Guillaume 15 : « Et *uncore* li manda l'on que il « vienge à dreit. » — *Encor* est dans Couci (V) : « Mais ne sai pas *encor* certainement Quel guerre- « don ele me voudra rendre. » — On trouve *encoir* (Quesnes, *Romanero*, p. 83 ; *uncorés* (Saxons, IV) ; *encore* Berle, coupl. 112.)] (S. E.)

Encoragié. [Intercalez *Encoragié*, exilé : « Benart voit Ysengrin irié Et de maniere *enco- « ragié*. » (Benart, 20072.) — « Li prinches de Galles « fu grandement iroblé et *encoragiés* et fort cou- « rouchiés. » (Froissart, VII, 288.) — Suivi de *de*, il signifie résolu : « *Encoragies* de mal faire. » (Id. IX, 49.)] (S. E.)

Encoragiement, adv. Couragement.

Ge voi, fait il, .ii. chevaliers
Venir nielz que cel autre gent,
Et plus *encoragiement*. [Part. de Blois, f. 153 v.]

Encordele, v. Lier avec une corde.

Le Dieu suldit en fait de mauvestié,
Pour m'enchesner de ses cordes mortelles,
A redoubler ses forces plus rebelles
Encordeleant ma restante moitié.

Poës., de Loys Le Caron, fol. 11, V^e.

Voy. Oudin et Colgrave.

Encorder, v. Garnir d'une corde. [« Une arba- « leste d'assier *encordée* et montée. » (JJ. 196, p. 293, an. 1470.) De même dans G. Guiart, à l'an- « née 1264 : « El mainle arbaleste *encordée*. »

Il *encorde* son arc, il le courbe, il l'étend.

Berger, de Rom, Bell. t. I, page 469.

Dame, par ta misericorde
D'enfor mon col, oste la corde
Dont anemis m'a *encordé*. [MS. 7218, f. 174 v.]

Encorder un accord, c'est l'enfreindre, dans le Gloss. de l'Hist. de Bret. :

Ainsi fut il la acordé,
Mais l'accord fut puis *encordé*.

Encordeure, s. f. Oudin explique ce mot par *incordatura*. (Hist. ital.)

Encordonner, v. Cordonner, tresser. (Oudin, Colgrave.)

Encornal, s. m. Encornail. (Oudin et Colgrave.) [Trou pratiqué dans l'épaisseur du mât, à son som- « met, pour y mettre un rouet de poulië.]

Encorner, v. Garnir de corne^A. Corner aux oreilles^B. Terme de chasse^C.

^A Voyez Nicot, Oudin, Colgrave.

^B Neis la guette qui le jour corne,
Chascun d'eulz d'avoir vin *m'encorne*. [E. Desch. 378 v.]

^C En termes de chasse, c'est étendre un cerf mort sur les cornes. « L'en *encorne* le cerf, c'est-à-dire « que tu li mettes les cornes au long du dos, et le « tourte envers les an. pates contremont. » (Modus et Ratio, ms. fol. 28 v.)

Encorneur, v. Mettre dans un cornet. (Nicot, Oudin, Colgrave.) [Se déguiser en femme : « Mes- « sire Bon se covrit d'une jupe, *s'encorneta*. » (La Fontaine.)]

Encornure, s. f. Garniture de corne, au bout d'un arc. (Colgrave, Oudin.)

..... De son arc
Romp le bout, et perd l'*encornure*. [R. Bell. I, f. 56 v.]

Encorroner, v. Couronner. (Nicot, Colgrave, Oudin.)

Encorper. [Intercalez *Encorper*, pour *encol- per*, inculper : « Comme li empereres avoit fait « commune penitance et pleine satisfaction au « peuple de ce dont il *encorpoient*. » (Dom Bou- quet, VI, p. 158.)] (S. E.)

Encorporé, part. Incorporé. « Encorporées en « nostre domaine. » (Ordonn. t. II, p. 239 ; Poës. d'Eust. Desch. fol. 474 v.)

Encorrement. [Intercalez *Encorrement*, confis- cation, dans l'Hist. de Languedoc, Preuves, III, col. 344, an. 4229 : « Dixit quod les *encorremens* « totius Albice sunt episcopi, sine consortio prædic- « torum. »] (S. E.)

1. Encoste. « Les jugemens qui viennent par « *encoste*, » sont nos jugemens interlocutoires. (Lamr. Gloss. du Dr. fr. ; Gloss. sur les Cout. de Beauv. ; Beauman, p. 341.)

2. Encoste, prép. Au près, à côté. (Borel.)

« L'evesché de Lescale (Lescar) *encoste* Pau. » (Froiss. liv. III, p. 32.) On a dit du roi Robert :

Enfouois fu jousté son pere,
Et d'encoste il l'ouon son frere. (Mouskes, p. 418.)

Assés se sont et entablé ;
Le dus a le mestre apelé,
Encoste lui le fet seir. (Estrub. ms. 7996, p. 18.)

« *Demourer d'encoste*, » tenir sa parole, dans la réponse du duc de Gloucester aux lettres de défi du duc de Bourgogne. « Vous laissez savoir que le contenu de mes dictes lettres, je dis et liens estre » vray, et d'*encoste* iceluy vueil *demourer*. » (Monstr. II, fol. 21^a.) [D'*encoste* signifie à côté de, dans Froissart, III, 6. Par *encoste* a le même sens, dans Rutebeuf, II, 238.]

Encotonner, *v.* Garnir de coton, de duvet. « Et quand le second age Nous vient *encotonner* de » barbe le visage. » (Ronsard, 916. — Voyez aussi Nicot, Oudin, Cotgrave.)

Encouan, *adv.* Encore. Ce mot est composé de *in hoc anno*. (Voyez OUAN.)

C'est coutume, qui n'est nouvelle,
A Toulouse, et dedens Rouen ;
Bien pert, et perra *encouen*. (MS. n^o 6812, f. 65^b.)

VARIANTES : ENCOUAN. G. Guiart, fol. 82^b. — ENCOAN. MS. 7615, t. I, fol. 72^b.

Encouarder, *v.* Rendre couard, lâche. (Cotgr., Oudin.)

Encouardir, *v.* Devenir couard, lâche. (Cotgr., Oudin ; voy. Ess. de Mont. II, p. 6.)

Encouché, *part.* Encoché. « Tenoit ung arc » tendu, et une sajette *encouchée*. » (Lanc. du Lac, t. II, p. 124^b.)

Encoulourer. [Intercalez *Encoulourer*, colorer, présenter sous un aspect favorable. « Pour mieux approuver et *encoulourer* les besongnes de » la dame. » (Froissart, IV, 92.)] (S. E.)

Encoumpement. [Intercalez *Encoumpement*, accusation, au reg. JJ, 121, p. 43, an. 1381 : « Icel- » lui Andrieu au conjurement des jurez de nostre » ville de Tournay, encoumpa et empescha le dit » exposant... et sous umbre dudit *encoumpement*. »] (S. E.)

Encoulper. [Intercalez *Encoulper*, accuser. (Voyez ENCOLPER et ENCOMPER.) La meilleure forme est *encouper* dans Froiss. (II, 212) et dans une charte de 1236 (H. C. III, 805^a) : « Et jurra li prevos le » chastelain, quant il sera novviaux prevos, qu'il » n'*encoupera* homme ne femme de ces trois » choses. » (Voyez G. Guiart, v. 9011 ; Flore et Blanchefleur, v. 2757.)] (S. E.)

Encoulpeur, *s. m.* Accusateur. (Oudin, Cotgr.)

Encouragement, *s. m.* Action d'encourager. (Oudin.)

Encouragier, *v.* Aimer, de *couorage*, pris au sens de *cœur* :

Se vos dous cuers, dame, ne s'umelie,
Pour moi metre en voienté de jehir
Mon cuer, dont je vous ai *encouragie*.
Adans li Bocus, Poet. MSS. av. 1300, t. IV, p. 1379.

V.

Glorieuse Vierge Marie,
Puisque vos services m'est biaux
Et je vous ai *encouragie*. (Id. p. 1424.)

Encourance, *s. f.* L'action d'encourir. (Cout. Gén. t. II, p. 677.)

Encourement, *s. m.* Amende encourue pour un délit.

« Se il advient qu'on appelle de luy, ou de ses » seneschaux, ou de leurs lieutenans, en quel cas » que se soit, et les appellans chieent ; nous voulons » que son droit, il soit, sauf en forfaiture, en pain- » nes, en *encouement*, et en toutes autres choses » que de ce li devront avenir. » (Ord. I, page 311.) [« Que nostre prevost de Paris, auquel appartient » la cognoissance des cas et chouses dessusdit, » puist modifier et modérer sur ce et sur l'*encoure- » ment* et la qualité desdites peines. » (Ord. t. III, 586, an. 1362.)] (S. E.)

Encourir, *v.* Autrefois ce verbe se construisoit avec le datif ou la préposition *en*. « *Encourir* au » danger de la mort. » (Nuits de Strap. II, p. 82.) — « *Encourir* en reproche » pour encourir le repro- » che. (Mém. de du Bell. liv. II, fol. 276^b.) On disoit *encourre* à l'infinitif venant de *incurrere*, avec e bref, tandis que *encourir* suppose une forme en *ire*.] « Redoufe *encourre* le vice de perjure. » (Ord. t. I, p. 79.) Quelquefois *encourir* seul avait le même sens : « Sera trouvé... avoir meffait, et *encouru*. » (Bout. Som. Rur. p. 114.) — « *Encourir* à l'indigna- » tion, » encourir l'indignation. (Chron. de S. Den. t. II, folio 168^b.) — « *Encourir* en sa male grace » *encourir* sa disgrâce. (Nuits de Strap. I, page 289.) — « *Encourir* en une mort ignominieuse, » mériter une mort ignominieuse. (Id.)

[Dans Froissart, III, 217 : « Sus paine de *encou- » rir* en entredit de Rome et sentense d'emp- » reur. »]

CONJUGAISON : *Encorriens*. (Ordonn. t. I, p. 664.) — *Encourage*. (Ord. t. I, p. 487^b.) — *Encourent*. (Ord. III, p. 579.) — *Encourent*. (Ibid.) — *Enqueurt*. (Bout. Som. Rur. p. 710.)

VARIANTES : *Encorir*, dans Ronsivalis, p. 53 : « A li armer » *encorir* li plusor. » Dans la Rose (804) : « Par la soit esté, » soit *iyers*, *encorret* dui flueves divers. » — *ENCOURRIER*. Chron. S. Den. t. II, fol. 168^b. — *ENCOURRE*. Ord. t. I, p. 79. — *ENCORE*. Ord. t. III, p. 151.

Encourroyer, *v.* Fournir de courroies. (Oud.)

1. Encours. [Intercalez *Encours*, exposé à une pénalité : « Et n'osa un lonch temps nuls prestres » chanter messe sus privation de benedice et estre » *encours* en sentence de esquemuniation. » Froissart, t. III, 219.] C'est le participe intensif de *encourir*.] (S. E.)

2. Encours, *s. m.* Action d'encourir. « Sus l'*en- » cours* de nostre indignation. » (Ordon. t. p. 507, an. 1312.) — « Greignour y seroit *encour* et poroit » estre, si remede n'y estoit mis. » (Id. t. 1, 770.)

Encouffinement, *s. m.* Action de lapiasser^A. Tapisserie^B.

^A « Est assavoir que l'oratoire dessus fait pour

« cause de la feste de la noble maison.... 2 draps
« d'or et demy pour faire les *encourtinemens* de la
« noble maison, pour cause de la dite feste de
« l'Éloille. » (Compte de La Foulaine, argentier du
roi, an. 1351.)

^b Voyez Perceforest, II, f. 118^a.

Encourliner. [Intercalez *Encourliner*, tapisser, garnir de courtines : « Trestoute la grant rue
« estoit *encourtinée*. » Berte, compl. 82.] — « Et fu
« li halle de la ville *encourtinée* de biaux draps
« comme la cambre le roy. » (Froissart, II, p. 472.) —
« Comme la femme de Jehan Blanchet nostre secre-
« taire et plusieurs autres en sa compagnie à
« cheval et en un chariot *encourtiné*. » (Jf. 115,
p. 271, an. 1379.) (S. E.)

Encourtis. *adj.* au plur. Engourdis, éternés.

Ne pot Mordret avoir duré,
Ne la gent qu'il ot amenée :
Mordret et hommes *encourtis*,
En paiz, et en repos *encourtis*,
Ne se soront pas si couvrir,
Ne si tourner, ne si ferir,
Comme la gent Artoisavoit,
Qui en guerre nomme estoit. (Brut, f. 100^a.)

Le manuscrit Bombarde donne *conquetis*.

Encoudre. [Intercalez *Encoudre*, coudre dans : « Li varlés prist la lettre que li chevalier li
« baillèrent et li *encousirent* en ses draps. » (Froiss.
t. IV, p. 159.) Au figuré, il signifie enfoncer : « Li
« espée percha le premier (quissist, et le quisse ossi,
« et *s'encousi* en l'autre cuisse bien une puignie. »
(Froiss. V, 431.) — « Et li assist son glaive dessous
« l'œil et li *encousi* la dedans en fusellant contre-
« mont. » (VII, 447.)] (S. E.)

Encoutelasser. *v.* Fournir de coutelas. (Oud. Colgrave.)

Encouverté. *adj.* Caparaçonné. « Desriens
« *encouvertés*, et armoiez de leurs armes. » (La
Colomb. Théat. d'hom. I, p. 66.)

Encovir. [Intercalez *Encovir*, désirer; Partono,
pex, v. 3999 : « Moull a *encovir* le vallet. »] (S. E.)

Eneraissaule. *adj.* Emuysée. (S. Bern. Ser.
fr, p. 177) ; il répond au latin *onerosa*.

Eneraissier. *v.* Engraisser.

D'un pore qu'il eut en sa maison
Eneraissie tote la saison. (F. S. G. f. 38^b.)

..... Fortune l'a or bien fet,
Qui l'a *enraissie* (1), et relet. (MS. 7218, f. 215^b.)

[Voyez Parlonpex, vers 528]

Eneraissiez. *part.* Engraissé. Labbe traduit
enraissiez par le mot latin *arvinatus*.

Or vous ai conté tous mes fais,
Estes vous ore bien refaiz ?
Qu'en estes vous ore *enraissiez* ? (MS. 7218, f. 2^a.)

Encraver. [Intercalez *Encraver*, augmenter.
(Robert d'Avesbury, Hist. d'Edouard III, p. 111,
an. 1343) : « Par qui le service Dieux et la foy cris-

« tienne fussent honorez, *encravez* et embetis. »]
(S. E.)

Encraules. *adj.* Incroyable. (S. Bernard, S. fr.
page 53.)

Encrermer. [Intercalez *Encrermer*, oindre du
saint chrême : « Une colonbe vint qui apporta une
« ampoule en son bec, de laquel li arcevesques
« *encrerna* le roi. » (S. S. Victor, 28, f. 27^a.)] (S. E.)

Encrené. [Intercalez *Encrené*, muni de crans.
d'enailles : « Un baston *encrené*. » (An. 1406, D.
C. V, 690.)] (S. E.)

Encrer. *v.* Pendre. « Se de ce que tu me diras
« je ne voy certaine espérance, je le feray *encrer*. »
(Bertr. du Guescl. par Mén. p. 525.)

Encresce. [Intercalez *Encresce*, augmentation,
dans Marliène, Anecl. t. III, 1459 : « Quar asses de
« tous la grace, Senous de cels à qui l'*encresce* De
« son estat et de sa vie. » Il vaut mieux lire
encrasce.] (S. E.)

Encresmer. *v.* Mettre de la crème^a. Oindre du
saint chrême^b.

^a Voyez Oudin.

^b « Sacrement de confirmation, lequel aucuns
« appellent *encresmer*. » (Doctr. de Sap. f. 32^a. —
Voir *ENCRESMER*.)

Encrestre. *v.* Accroître. (Britton, Loix d'Angl.
folio 36^b.)

Encreue. [Intercalez *Encreue*, pieine : « Les
« amendes qui encheièrent pour les forzez ès arbres
« pourtans fruit et ès bestes *encreues*. » (D. C. III,
p. 804.)] (S. E.)

Encreuser. *v.* Creuser. (Colgr. et Oudin.)

Encrier. [Intercalez *Encrier* (Pièces sur Ch. VI,
t. II, p. 306, art. 153) : « Un *encrier* d'argent doré,
« haché à fleur de liz. » De même à la page 356,
art. 537.] (S. E.)

Encriesme. *adj.* Criminel, endurci dans le
crime.

Un vill garçon, fel, et mauvés ;
Encriesme, felon, et engrés. (P. de Bl. v. 5193.)

Thiebaud en fu tenu pour *encrisme* (2) felon. (Rou, 114.)

[Le mot est dans Aiol. 9002 : « Il n'en a mie mort
« de l'*encrisme* felon. Mais il l'a abatu de l'aufenant
« gascou. »] (S. E.)

VARIANTE : ENCRIME. MS. 7218, f. 290^a.

Encriné. *adj.* Qui a une épaisse crinière. « Ces
« chevaux..... sont fort *encrinés*. » (Vray et parf.
an. f. 344^a.)

Encrochement. *s. m.* Demande d'une rede-
vance ou service plus considérable qu'il n'est dû.
C'est un mot anglais dans Knyghton, p. 2715. [En
anglais moderne, *encroachment* signifie usurpa-
tion, empiètement.]

Encroé. *part.* Suspendu, pendu^a. Crucifié^b.
Élevé^c.

(1) Th. de Cantorbery donne *enraissie* (15) et *enraissier* (102). *Engresser* est dans la Rose, 5482. (S. E.)

(2) On lit dans Renart le Nouvel (IV, v. 763) : « Come *encrismes*, fel, desloiaux. » (S. E.)

^A « Il estoit pris par les deux piés, et il estoit
« *encroéc.* » (Modus, f. 165 ^b.)

Puis fu il pris, et encroés,
Et sor une estace *encrués.* (Mouskes, p. 689.)

^B Borel (2^e add.) cite les Chron. de S. Denis.

Sibila de la crois redist,
Chosai, ses dis avez curé ;
Cho dist : se Dex bon curé ;
Qui pent en haut fist *encroé* ;
Sa venue prophetica,
Et de sa naissance parla.

Vies des SS. MSS. de Sorb. ch. LX, col. 22.

^C On a dit d'un homme mal fait :

Grant teste avoit, et laide hure
Cort col, et les espauls léés,
Et les avoit haut *encroécés.* (MS. 7218, f. 238 ^A.)

Encroer, v. Pendre, suspendre, élever ^A. Tomber en travers ^B.

^A Je te ferai la hare antor le col noer,
Et pendre as forches, et au vent *encroer.*

Parce la Duchesse, Du Gange, sous *Incrocare.*

Aux creniaus de la tour, vint la baronnie
Le ferai *encroier* comme beste enragie. (Cuvellier, *ibid.*)

« Le dit Besgue manda tous les chevaliers de l'ost,
« et fist dreier forches à *encroer* tous les
« prisonniers. » (Bert. du Guescl. par Mén. p. 324.)
De là ce mot s'est pris, au figuré pour élever :

Bien voi que trop haut m'*encroent.* (1)
Focs. MSS. avant 1300, t. I, p. 46.

^B En Normandie, il se dit de tout ce qui s'accroche
en tombant :

D'une part fist le bois trenchier,
Et bien espessement plaisser ;
Arbres sor arbes traverser
Et tronc sur tronc *encroer* ; (2)
De l'autre part se heberger
Puis n'en issy nuls n'y entra. (Bert. f. 70 ^b.)

Encroé (Parton. de Bl. f. 164 ^b.)

Encroingneux, adj. Qui craint.

Mesiau poutry, faulx, putre, et yvrongne
Menteurs, pervers, de trestous vices plain,
Prevaricat, *encroingneux* de besoingne,
Discordieux, envieux soir et main,
Tu ne penses tousjours qu'à tricherie ;
Gloux enpatier, et gloux en lecherie. (Desch. f. 453 ^a.)

Encroire, v. Croire. (Contes d'Eutrap. p. 452.)

Encroisement. [Intercalez *Encroisement*,
augmentation. (Parlonopex, v. 10477.)] (N. E.)

Encroiser, v. Prendre la croix ^A. Elendre en
forme de croix ^B. Mettre en travers ^C.

^A [« Enqui après, s'*encroisa* li quens Joffrois del
« Perche. » Villehard. § 10.]

^B « Aux uns *encroissent* les bras, et attachent,
« et leur fendirent le ventre, et l'estomach, en leur
« arrachant le cœur, et les entrailles du corps. »
(J. d'Auton, Ann. de Louis XII, p. 94.)

^C « Il la mist, et *encroisa* à sa ceincture du baudrier
« d'armes. » (Alect. Rom. f. 123 ^b.)

Encroier. [Intercalez *s'encroier*, s'enfoncer :
« Bien sachiez que qui se fuist *encroé* en ces cro-
« lieres et en ces cras marès plains de bourbe,
« jamais ne s'en fuist parti. » (Froissart, t. II,
p. 144.)] (N. E.)

Encrou, s. m. Escroue. (Colgrave.) « On disputa
« s'il falloit dire *l'encrou*, ou *l'escrou* (v. Escrou) ;
« après que quelq'un de la Serée eut dit que
« c'étoit un mot grec qui signifie « introduire »
« selon M. Cujas. »

1. Encrouter, v. Incruster, revêtir ^A.
Epaissir ^B.

^A « Amphileatres *encroustés* de marbre au de-
« hors. » (Ess. de Mont. III, p. 214.)

^B « J'ay l'appréhension naturellement dure, et
« *l'encrouste* et espessis tous les jours par dis-
« cours. » (Ess. de Mont. I, p. 13.)

2. Encrouter, Encrouement. [Intercalez
Encrouter, Encrouement, dans Parlonop. v. 1087 :
« Or puet mangier seurement Car n'i a point d'*en-
« crouement* ; Car nas hom de mangier *l'encrouta*
« Qui de la coupe boive goute. » (Voir *ENCROUTER*.)]
(N. E.)

1. Encrouer, v. Mettre dans une cruche.
(Colgrave, Oudin.)

2. Encrucher, v. Attacher en haul, suspendre ^A. S'élever ^B.

^A « Le piqueur sonnera loujours,.... en frottant
« ses chiens avec la main leur monstrant le lièvre,
« en disant : va je mort ; puis.... Pouvra, après le
« despoillera devant eux, en luy ostant le pas, le
« poulmon, et la peau, lesquels il *encruchera*, en
« quelque arbre, de peur que les chiens en man-
« gent. » (Fouill. Vén. f. 69 ^b.)

^B On disoit d'une femme bien faite :

Espauls qui point *l'encrouoient*,
Dont li lonc brac adevalioient
Gros, et graide, il li aferoit. (MS. Val. 1490, f. 132 ^b.)

Qui plus haut el monde *s'encruche*,
De plus haut en enfer trebuche. (MS. 7218, f. 187 ^b.)

« *Encrucher* un grant coup » se disoit pour don-
ner un grand coup.

« Il qui sont dedanz les recusillent,
Aus grantz cos que sus eus *encruchent* (3),
Si bien que maint mort en trebuchent. (Guicart, 18699.)
Au ms. 7218, f. 250 ^b, on lit *encrucher*.

Encrudir, v. Rendre ou devenir cru. (Oudin,
Colgrave.)

Encrunquier. Forme picarde, pour *encrun-
cher, encrucher*, dans Nicol.

(1) La forme *encroer* est dans Berte, couplet 97 : « A Montfaucou le firent sus au vent *encroer*. » (N. E.)

(2) En termes d'eaux et forêts, un arbre est *encroé* quand il tombe sur un autre et y demeure embarrassé : « Pour ce que moult de fois a t'on vue que aucuns costumiers ou acheteurs, qui un arbre on plus aveoyent à prendre en noz forez, le faisoient abatre, telement qu'il se *encrooit* sur autre. » (Ord., VI, 241, an. 1376.) (N. E.)

(3) Il y signifie aussi : 1^o Lancer (v. 4781) : « Tant de grosses pierres il gastent Et si souvent li les *encruchent* C'une grant partie en trebuchent. » 2^o S'élaner (8778) : « En haut es clochiers des yglises En ra aucuns qui li *s'encrochent*. » (N. E.)

Encruttez, part. Malade. [V. ENCRUTTER 2.] Le manuscrit Bombarde donne *engroter*.

Ly roys Amboise se gisoit :
A Wincestre ert, si languissoit ;
Encrutte : ert, loquement jut,
Qui n'i gari, ne n'i mourut. (Brut, f. 63^a.)

Encueilli, part. Désiré ardemment. Cette forme est dans le ms. de Bombarde du Rom. du Brut, au lieu de *encouvi* qui est dans le mien. (V. ENCOVIR.)

Encueillir, v. Cueillir avant le temps.
« L'homme ou la femme survivant, sa parlie peut
« prendre, et lever tous les fruicts, et chastels fran-
« chement, dessus les heritages du defunt, tant
« d'anciens que d'acquets, dedans les quarante jours
« après la mort du defunt ; pourveu qu'ils soient
« en bonne maturité, sans les *encueillir*. » (Cout. de l'évêché de Metz, N. C. G. II, p. 424^b.)

Encueur, s. m. Mal de cœur, maladie du cheval. (Colgr. Oudin.)

Encui. [Intercalez *Encui*, aujourd'hui, dans Renart, v. 206.] (X. L.)

Encuiet, adj. Trop cuit, brûlé. (Nicot, Cotgrave. Oudin.)

Encuirasser, v. Durcir. Ce mot s'emploie avec le pronom personnel, et vient d'*incorialis*, rendu dur comme le cuir, à force de crasse ou de graisse. (Oudin, Nicot, Cotgrave, Monet.)

Encuire, v. Faire cuire. (Monet.) Dans le passage suivant, une préparation que l'on donnoit aux corps que l'on vouloit embaumer. [On cousait certains seigneurs dans une peau de cerf.]

Par nuit en a le corps emblé,
Encuit l'en a, et balsmé,
A grant honor l'ensevelirent.
Vies des SS. MS. de Sorbonne, chef. LX, col. 58.

Encumalez, part. Accablé ; proprement entassé ; d'où l'on a dit au figuré :

Tousjours maris seray si tapis,
En *encumalez*, qui vault pis. (E. Desch. f. 458^b.)

Encusement, s. m. Accusation. (Cotgr. ; Ord. t. I, p. 133.)

Medisant, male gent,
Mi veulent trestous nuisir,
Par leur faus *encusement*.
Gill. de Bern. Po. s. MSS. avant 1300, t. II, p. 940.

Voyez aussi le Gloss. 7681.

Encuser, v. Accuser, déclarer, déceler^A. Caecher, déguiser^B.

^A Voyez Nicot. Rob. Est. Oudin, Cotgr. L. Tripp. Monet. « Je vous drois voutentiers aucunes choses
« pour vostre bien ; mais que vous me promettez
« de m'en *encuser* point. » (Le Jouvenc. ms. p. 591 ;
voyez aussi ms. 7218, f. 297^a ; Ord. I, 468.)

^B Mouskes, p. 495, dit du diable que le conte Guillaume d'Aquitaine rencontre dans un bois sous la figure d'une fille :

Si ert li diables voirement,
Et *s'encusa* si taitement,
Pour prendre, et decevoir le conte.

Encuseur, s. m. Accusateur. (Oudin, Cotgrave.)

On trouve le cas sujet *encusierres* dans les Ordon. t. I, p. 257.

Encuvantes, adj. Désireux, convoiteux. (Saint Bern. S. fr. p. 109.)

Encuver, v. Enfoncer.

Du cul de robbe, qui leur chiet
Contre val, comme un fonds de cuve,
Bien fourré, où elle *s'encuve*. (E. Desch. f. 407^a.)

Encuvir, v. Désirer ardemment.

Vrai dieux, quant je premiers la vi,
Mervell moi comeit *j'encuvi* ;
Car tant par ert dolente,
K'en sa faice rovente
Faisoient larmes sente.
Gill. li Vin. Po. s. MSS. av. 1300, t. II, p. 933.

Bele doce amie,
De la cortoisie,
N'est nus nombres,
Trop m'encumbres :
Trop ai *encuve*,
Trop ai grant envie,
Ke cou vieigne,
Ke je tieigne,
Gou ke mes cuers pense,
Ern. li Vieille de Gastin. ibid. p. 887.

So lui estoient en ma chemise,
Ne crienderoie, ne vent, ne bise,
Ne riens qui me poist mal faire,
Tant ert cortois, et delonnaire :
Sor toz hommes l'ai *encuvi*. (Blanch. f. 182^a.)

Le regne au sesnes donné,
Que il leur avoit até ;
Giz ont la terre recueilli
Qui l'avoient moult *encuve*. (Brut, f. 404^a.)

On lit *covoitié*, dans le ms. Bombarde. (Voyez Ph. Mouskes, p. 105.)

CONJUGAISON : *Encuvist* S. Bern. S. fr. p. 329.) — *Encuvist* (Id. p. 52.) — *Encuvisset* (Id. page 351.) — *Encuvons* (Id. p. 106.)

Endable, adj. Guéable. « Un gué *endable*. » (Vig. de Charles VII, II, p. 87.)

Endaïbles, adj. Foible, infirme, cadue.

Car anchiens estoit, et foible,
Maladiex, et moult *endaïbles*
Vesqu' avoit moult longuement. (Trois Maries, p. 152.)

[« Icelui exposant fist mettre ledit Rodart en
« geyne, en laquelle il qui estoit *endable* de grosse
« maladie, si comme on dist. expira. » (JJ. 109,
p. 135, an. 1376.) De même, aux Chr. de S. Denis
(dom Bouquet, III, 179) : « Li sains homs qui estoit
« malades et *endaïbles*. » — « Icelle femme disoit
« que elle n'y pouvoit aler, pour ce que'elle estoit
« *endable* d'une de ses jambes. » (JJ. 173, p. 303,
an. 1425.) On lit *Endaïbles* (ibid. p. 398.) — *Endes-
ble* (Modus, f. 329^a.) [La forme *endable* est dans un
Bestiaire cité par D. C. *Indebilitatus* : « Quant viel et
« *endable* se sent. »]

Endaine, s. f. Nom qu'un de nos anciens poètes donne à un royaume d'Espagne.

Dela ert li rois de Valence ;
O lui veuront cil de Palence,
Et cil d'*Endaine*, et d'Oriole ;
Et cil de Grivelain la fole,
Qui tant tieve a envoiesure,
Qu'il ne prant de nul sens mesure. (P. de Bl. f. 151^a.)
Peut-être y réunir *Andaigne*. (ms. 7615, II, f. 186^b.)

Endamer, *v.* Dominer, vaincre, de *in* et *dominare*.

...Se jalousie l'endame
Le coer, si com je croi moult bien
Qu'il est liés de ce lien,
Tout quanque te conseillearai,
Ma parole je perdrai ;
Car jalous a le coer si tendre,
Qu'il ne veolt à riens entendre,
Fors seul à sa marencoite. [Froiss. Poës. p. 11.]

La balade qu'ot fait la dame,
En lisant, le coer moult m'endame. [Ibid. p. 219 v.]

Endare, *v.* Mot formé de l'italien *andar*, aller. (Cotgr.) « Je vous vay maintenant apprendre comme « je suis habile à prendre, et *endare*. » (Des Accor. des Equivoq. f. 28 v.)

Endaussez, *part.* « Lui mirent sur son chief le « dit pris, qui estoit un chappel ouvré d'or, et « d'argent, et li leur dist oie, pour bien, ilz lui « ostlassent, et qu'il n'estoit pas *endaussez*, et « droit. » (Hist. de B. du Guescl. par Mén. p. 11.)

Endeans, *adv.* En dedans. (N. C. G. II, 346 v.) [Ce mot, omis par Littre, est encore en usage et vient de *endedens* par la syncope du *d* médial.]

Endeblé, *adj.* Affaibli. (Borel ; voir ENDEABLES.)

Endebtement, *s. m.* Action de s'endetter. (Cotgrave.)

Endebter (s'), *v.* S'endetter ^A. S'engager ^B.

^A « Li empereres Baudouins estoit junes et « enfantin ; si s'endebta largement, et ne prist pas « garde à son affaire ; si fu povres et *endebtés*. » (Mén. de Reims, § 437.) — « S'il ot meuble, ce fut de « dete ; Car qui trop despeni, il s'*endebte*. » (Ruteb. page 275.)

^B ...Se trop en lui tu *endebtes*,
Tu folieras, jo te di. [Froiss. Poës. p. 11 v.]

...Tot est en piez resailiz
Pour paour de soi *endebter*. [G. Guiart, f. 130 v.]

« S'*endebter* d'ung don, » c'est s'engager à faire un don. « Suyvil tant le chevalier la pucele, qu'il « la trouva cheuz une sienne cousine, ou le cheva- « lier se *endebta* envers elle d'ung don. » (Percefor. vol. VI, f. 54 v.)

Endedens. [Intercalez *Endedens*, dans l'expression *là endedens*, durant ce temps : « Si aviseront « que li prenderoient un petit de respit et *là ende- « dens* li traiteroient de la paix. » (Froissart, t. IX, p. 455.)] (N. E.)

Endemain. [Intercalez *Endemain*, lendemain : « Et l'*endemain*, quant on sot que la roïne ot ce fait, « si en fu moult loce. » (Ménest. de Reims, § 49.) — « Li message s'en vout et distrent que li parteroient « ensemble et lor respondront l'*endemain*. » (Villeh. § 24) Nous disons le lendemain, pour l'*endemain*, comme le lierre, pour l'*ievre*.] (N. E.)

1. Endemené, *adj.* Qui s'agite ^A. Empressé ^B. Troublé ^C.

^A Voyez Nicol, Cotgrave et Oudin. « Les dames le

« blasmoient fort d'inconstance et legereté, de ce « qu'il estoit si *endemené* qu'il ne faisoit que mou- « voir, et remuer. » (Bouch. Serées, I, p. 180.)

^B « Touchant le grand nombre de personnes, de « tous partis, de toutes qualitez, et de bien diverses « humeurs, qui se font de feste, et font les *endeme- « nés*, pour aux entremises de la pacification du « royaume. » (Mém. de Sully, II, p. 3.) [« Lorsque « trop curieuse et trop *endemenée*. » (Régn. Sat XI.) Le mot est dans Villon : « Quand ils voient ces « pucelettes *endemenées* et à recoy. » M. Jannet, p. 38, imprime *en endemenés*.]

^C S'y rouva qu'ils eussent paix ;
Toute paix, et quittance eussent,
Et, si *endemené* fussent,
Que qui nul en violeroit,
Si demenés fortais seroit. [Brut, f. 20 v.]

Endementiers. [Intercalez *Endementiers que*, pendant que : « *Endementiers* que li ala parler as « contes et as barons. » (Villehardouin, § 81.) Dans Roland, v. 4396, la forme est *endementiers* et le sens est adverbial : « La bataille est enduré *endemen- « tres*. » Froissart se sert de *endementiers* (II, 9) ; *endementiers* (II, 313) ; de *endementiers* (— *ues - eus*), t. III, 81 ; t. VI, 106 ; celle dernière forme ne peut venir de *dum intérêt*] (N. E.)

Endemie...

Mais vous servez trop faiblement.
S'en avez trop *endemie*. [Vat. n° 1490, f. 169 v.]

1. Endent, *adj.* Qui a des dents. Ce mot désigne les chartes écrites, une ou plusieurs fois, sur un même parchemin divisé entre les parties qui contractent ; on coupoit les bords à dents, afin que, si l'*s'élevait* quelque contestation, on pût, en rapprochant les morceaux de cette obligation divisée, en constater la vérité et terminer les disputes. (Voyez Laurière, sous *Charte partie*.) On lit « escript *endenté*, » dans Britt. Loix d'Angl. f. 10 : Ten. de Littlet. f. 47 v, 74 v.

2. Endent. [Intercalez *Endent*, espace que la faux parcourt d'un seul coup, dans la principauté de Bombes.] (N. E.)

Endenté, *adj.* Qui a des dents (en blason) ^A. Qui rongé, qui détruit (*edar*) ^B.

[Il signifie encore renversé le visage contre terre : « Lors est à iceil mot pasuéc. Par dessus la « table *endentée*. » (Conci, v. 8089.) — « Les sup- « plians prirent icelle Beralde qui estoit morte, « et la mirent toute *endentée* dessus les degrez « d'icelle croite, le visage contre la terre. » (JJ. 205, p. 408, an. 1479.)] (N. E.)

^A Felenie qui het pié,
Avoit fourgonions à planté,
Et portoit l'escu *endenté* (1)
A .vii. rons mastins richégués. [MS. 7615, II, f. 190 v.]
Puisent nos deux noms, et ce livre,
Contre les siecles *endenté*,
Tousjours d'age en age revivre. [G. Durand, p. 109.]

Endenteis. [Intercalez *Endenteis*, même sens

(1) « Et estoit sa banière à une bordure d'asur *endentée*. » (Froiss., III, 275.) — « La banière estoit d'or à un lyon de sable couronné et *endenté* de gueules. » (Froiss., V, 311.) (N. E.)

que *enduit* : « Pour souvenance et cognissance
« des jours desusdit est fait chis escrits *endentes*
« et doubles. » (Ch. anglaise de 1297, D. C. III,
899 r. [S. L.]

Endenter, v. Accrocher, en parlant de nef
qu'on aborde :

Si serré les ont *endentes*,
Sanz ce qu'aucune enfraingne et quasse. [Güart, 314 v.]

Endenture, s. f. Nom collectif de dents ⁴.
Age propre à dompter le cheval ⁶. Obligation ⁶.
C'est aussi une bordure *endentée* en blason : « Le
« champ estoit d'argent à une *endentüre* de gueu-
« les. » Froiss. XI, 391. [S. L.]

⁴ Bouche, et belle *endenture*;
A l'au parler, sage, et de belle apesure.

Bonn. de Tours, Poët, MSS. av. 1300, t. II, p. 706.

On lit *endenture* dans le ms. Vat. 4490, f. 132 b.

⁶ On apprend poulain, en *endenture*,
Veut-t'nir tous les jours qu'il dure.

La somme des vices et des vertus, fonds S. Victor, n° 481, f. 144.

On lit dans l'imprimé *nourriture*, éducation.

⁶ L'usage de couper en forme de dents les bords
du parchemin sur lequel on écrivait les obligations
sous seing privé, les fit appeler *endentes*. [« Nous
« avoir veues lettres de contraif fait, par maniere
« de cirograffe ou *endenture*, du bail d'une place
« assise... à Therouenne. » (Jl. 173, page 208,
an. 1424.) Voir EXPERT.]

Enderier (à l'), adv. En dernier lieu. « Te-
« moin le legat qu'il fit, à sa mort, à monsieur
« l'amiral d'Annebaut, son grand favorij ; à l'*ende-
« rier*, enchargea à son fils de le luy laisser, et
« donner, et entretenir, qui montoit à cent mille
« livres sur la maison de ville de Rouen, disant
« qu'il ne luy avoit fait de grands biens, et de
« grands dons. » (Brant. Cap. fr. I, p. 266.)

Enderriere, adv. En arrière. (Rob. Est. Gr. fr.
page 98.)

Endestre, adj. [Lisez *en destre*. E. Deschamps
raconte ici comment Darius devint roi de Perse par
l'adresse de son écuyer.]

Tous .VII. sont li saige monté,
Et li peuple de la cité,
Pour veoir qui roy pourra estre ;
Mais si tost qu'ilz furent *en destre*,
Ly chevaux baires, a chiere lie,
Qui avoit la jument saillie,
Commença à lever la face,
Et a hanir, à moult hant ton,
Devant tous ; et lors ot le don
Baires, par sa subtilité,
Du regne, et de la royauté. [E. Desch. f. 489 r.]

Endessousz, adv. Au-dessous. « Le terme de
« neuf ans ou *endessousz*. » (C. G. II, p. 913.)

Endesver, v. [Intercalez *Endesver*, *endêver*, dans
Babelais. Pantagruel, III, 7 : « Je ne l'ay prins que
« ce matin ; mais desja j'*endesve*, je gresille d'estre
« marié. » (N. E.)

Endevant, adv. Ci-devant, ci-dessus. (Perard,
Hist. de Bourg. p. 475, an. 1253.) [Dans Froissart

il signifie avant : « *Endevant* sa maladie (II, 375) ;
il est parfois suivi de *de* : « son predecesseur qui a
« regné *endevant* de lui. » (II, 16.)]

Endevins, s. m. p. Devins. (La Salade, fol. 8 ⁴.)

Endevoir, v. Devoir.

Avint Kuns vilains de farbu,
Endevoit aler ou marchie. (MS. 7989 ², f. 45 r.)

Endiablement, adv. Furieusement. Nous
disons encore *endiable* (1) dans le langage familier.
« Combattirent plus *endiablement*, pour vanger sa
« mort. » Brant. Cap. Estr. I, p. 212.)

Endiamenté, adj. Garni de diamants. (Oudin,
Cotgrave.)

Endiet (l'). Le Landit. La foire de S. Denis.
[C'est la véritable orthographe de ce mot. *Endit*
vient d'*indictum*, synonyme de *indictio*, foire et
impôt levé sur les marchands qui y étaient :
« Nostre lendit ou païage et bastage de S. Julien
« Minerbois, en la seneschaussée de Carcassone. »
[Jl. 82, p. 632, an. 1340.] — Bientôt le mot prit un
sens restreint et désigna la foire qui se tenait le
14 juin, d'abord dans la plaine, puis dans la ville de
S. Denis. « Primitivement, dit M. Quicherat (Hist.
« de S^e Barbe, page 260, l'Université s'y rendit en
« corps avec tous ses suppôts, afin de donner plus
« de solennité à l'inspection que le recteur allait
« faire là du parchemin mis en vente... Des ins-
« pecteurs attribés visitaient le papier en son nom ;
« lui-même était tenu de visiter le parchemin.
« Lors donc qu'il allait à Saint Denis pour approu-
« ver ou rejeter celui qu'avait apporté les mar-
« chands forains, de l'escorte que lui faisait toute
« la jeunesse des écoles résultait un interminable
« défilé. » Voir encore dans le Diet. de Paris de
Hurtant, un poème du XIII^e s. sur le Landit.]

Endicteur, s. m. Délateur, accusateur. (Borel,
Nicot, Cotgrave. L. Trippault, II, Estienne.) On lit
enditour, dans Britl. Lois d'Angl. fol. 12 r. [Com-
parez l'anglais actuel *to endict*, *endictment*, *endit-
ment*.]

Endiseler, v. Mettre paroiseaux. (Nicot, Oudin,
Cotgr. et Monet.) « Après que les dits ablais sont
« liez, et *endissetez*. » (C. de Ponth. C. G. I, p. 677.)
Ce mot subsiste en Normandie.

Endité, part. Accusé, dénoncé ⁴. Enseigné,
déclaré ⁶.

⁴ « Si aucun *endité* soit present, tauntost soit
« pris, et mené à nostre gaole. » (Britt. Lois d'Angl.
folio 72 b.)

⁶ Saint Louis lit chercher, pour remplir la place
de prévôt de Paris, « un homme qui fist bonne
« justice, et qui ne soutemist, nen plus le riche que
« le povre. Si lui fut *endité* Estienne Boileau ;
« lequel Estienne garda si bien la prevosté que les
« malfaitteurs s'enfourirent. » (Chron. S. Den. t. II,
folio 77 b.)

[Joinville (§ 718) écrit : « Si li fu *enditiez* Estien-
« nes Boilyaue, liques maintint et garda si la pre-

(1) « Plus si tost que vostre moyne *entablé* fut parti. » (Sat. Mén., p. 445.) (N. E.)

« voslei, que nus malfaiteres, ne liarres, ne mur-
« triers n'osa demourer à Paris. »]

Bien fu aux François *endité*
de ces .ii. pas la verité. (G. Guiart, f. 296 v.)

VARIANTES : ENDITÉ. G. Guiart, folio 328 v. — ENDITTÉ.
Bruit, fol. 107 v. — ENDICTÉ. Tenor. de Lail. fol. 45 v.

Enditement, s. m. Accusation faite sur
enquête^A, Ordre^B, Conseil^C.

^A Voyez Nicol, Colgr. et Oudin, Du Cange, sous
endictamentum, dans *indictare*.

^B « Engueuar de Marigny fut arresté par l'admo-
« nestement, et *enditement* de Charles C^r de
« Valois. » (Chron. S. Ben. II, fol. 147 b.)

^C Par je ne sai quel *enditement*,
Ouvra lors li rois folement. (G. Guiart, f. 214 v.)

Enditer, v. Décliner en jugement, accuser^A.
Instruire, donner des instructions^B. [De *indictare*,
équivalent de *indictare*.]

^A Voyez Nicol, Rob. Estienne, Ménage, D. C. sous
indictare, et Brill. Lois d'Angl. fol. 12 v.

^B « Avoient conseillé, et *endité* Richard de Bor-
« deaux, un long temps, à faire tous les faits. »
(Froiss. IV, p. 335.) — « Puis leur *endicta* Berthaut
« qu'ils dissent ce, pour quoy ils esloyent là venus. »
(Id. III, p. 262.) — « Le firent mettre hors, par une
« barge, sur le sablon, et l'*endictèrent* ainsi : tu
« Pen iras, les couvertes voyes, tout le pays. »
(Id. III, p. 312.) [« Il prist un heraut et l'*endita* et
« enfourma et l'envoia dedens Hainbon parler à la
« contesse » (éd. Kerv. IV, 43.)]

VARIANTES : ENDITER. G. Guiart, fol. 239 b. — ENDITIER.
Monjos, Poët. MS. av. 1300, t. III, p. 1054.

Endition, s. Indiction. (Hist. de Beauv. par un
Bénédict. p. 273, tit. de 1167.)

Endiviner, v. Décliner, diviner.

Endivina la celeste charité. (Loys le Caron, f. 70 b.)

Endouairer. [Intercalez *Endouairer*, assigner un
douaire, aux Preuves de l'Histoire de Bretagne, I,
col. 1410, an. 1340. Dans un acte de 1449 on lit
endouairer (D. C. sous *doalium*.)] (s. e.)

Endoctrinable, adj. Facile à instruire. (Oudin,
Colgrave.)

Endoctriné, part. Instruit, élevé.

La dame, qui ne se remue,
Quant uns grans sire la saue,
Et ele se tient estonnée,
L'en dit, mal est *endoctrinée*. (MS. 7218, f. 131 v.)

Endoctrinement, s. m. Enseignement.
(Colgr. ; Pasquier, Rech. p. 898.)

Endoctriner. [Intercalez *Endoctriner*, ins-
truire : « Cely à cuy tu paroles por lui *endoctri-
« ner*. » (S. Bern., 559.) — « Si le conseille et
« *endoctrine* Comment il les doit procurer. » (La
Rose, v. 10258.) — « Si estoit elle de son eage
« moult bien introduite et *endoctrinée*. » (Froiss.
liv. XV, 185.)] (s. e.)

Endoctrinour, s. Celui qui enseigne. (S. Bern.
Serm. fr. mss. p. 370.)

Endoier, v. Monter du doigt. (Gloss. du P.
Labbe, 507.)

Endoille, s. f. Andouille. (Colgrave.)

Endoilles font plusieurs de son pourcel. (Desch. f. 26 v.)

Endolieres, s. f. p. Andouillers. Terme de
chasse : « Tête rengée,..... une teste qui n'est mie
« crochée, et est une teste baillie, et large enar-
« chée, et n'y sont nulles perches boelenses, et
« sont les *endolieres* bien rengées, au long des
« perches. » (Modus et Ratio, fol. 8 b.) Font. Guérin
(p. 50) donne *endoillès*.

Endommagement, s. m. Dommage. (Oudin,
Rob. Estienne, Colgrave.)

Endommager. [Intercalez *Endommager*, dans
Froissart (éd. Buchon, t. I, 207) : « Cognées dont
« ils coupoient les pals, et en peu de temps les
« *endommageoient*. » — « Il a gagné de grandes
« batailles sans *endommager* son royaume. »
(Communes, VI, 13.)] (s. e.)

Endorece, part. [Subj. de *endorcer*, endosser ;
comparez l'anglais actuel *endorse*.] « Come si
« home soit obligé en un obligation de xx liv. sur
« condicion, *endorce* sur mesme l'obligacion que
« s'il paia à cety à qui l'obligacion est fait à
« tel jour .x. l., adons l'obligacion de .xx. l. per-
« dra sa force, et sera tenu pour nul. » (Tenor. de
Lill. folio 78 v.)

Endorer, v. Dorer. (Oudin, Colgrave.) On a dit
au figuré :

Sur luy amour, ses fleches debandaunt,
Le transperca d'argentine innocence,
Et *Endora* de sa riche puissance.

Poët. de Loys le Caron, fol. 33, R^v et V^v.

Endormeur. [Intercalez *Endormeur* de genz,
trompeur, dans une Coutume ms. du xv^e s. (D. C.
t. II, 928 b.)] (s. e.)

Endormi. [Intercalez *Endormi*, paresseux :
« Il le tienent à *endormi* et pesant. » (Froissart,
t. II, p. 16.)] (s. e.)

Endormir. [Intercalez *Endormir*, assoupir
l'attention, la vigilance. « Or pœz, fait-il, escutter
« Del cher seigneur cum s'umille, Or nous cuide
« peler la fie (figure) E od beau parler s'*endormir*. »
(Benoît, 9069.) — « Li bras fud *endormi* des grauz
« colps que il out dunez. » (Rois, p. 212.)] (s. e.)

« S'*endormir* à la française, » souffrir impatiem-
ment : « Nous nous y *endormirions* tellement à la
« française, que je craindrois qu'il en arrivast
« quelque inconvenient, partant excusez vous en
« doucement. » (Mém. de Bellevue, et de Sillery,
page 131.)

Endormissement, s. m. Assoupissement. (R.
Est. Colgr. et Oudin.)

Endormisson, s. m. Engourdissement. (Rob.
Est. Colgr. Nicol.)

Endormoire, adj. Assoupissant.

Le sommeil doux, et lent, sous la plume *endormoire*,
Tenoit les bords cousus, paupiere sur paupiere,
Des beaux yeux de Cypriis. (R. Bell. I, f. 41 v.)

Endorsser, v. Endosser. (D. C. sous *Indorsare* ;
VOIR ENDORCE.)

Endos, *s. m.* Endossement. On lit dans Cotgrave : *endos* du contrat. (Voyez C. G. I, 1011.)

Endosé, *adj.* Dosé. (Oudin.)

Endose, *s. f.* Dose.

Il y eust vu au moins à prendre
Quelque *endose*, pour les depens. (Th. fr. I, p. 205.)

Endosse, *s. f.* Dos ^A. Endossement ^B.

^A Mix « si chault qu'elle sue ;
Bellot a ses deux filles grossies ;
Quel descharger d'une masse.
Et d'ung ravault sur leurs *endosses*. (Coquill. p. 168.)

^B C'est en ce sens que l'on trouve « *endosse* d'escri-
« *endosse*, » en italien *indossatura*. (Oudin.)

Endossé, *part.* Chargé sur le dos.

Et me nomme on, où que je soye,
Le gendarme lanceux casse
Mince d'argent, povre *endossé*. (1) (Coquill. p. 165.)

Endosseure, *s. f.* Endossement. (Cotgrave, Oudin.)

Endouairement, *s. m.* L'action de donner un douaire. Skinn. Voc. Forens.)

Endouaier, *v.* Assigner un douaire. (Voyez Expouaier, Cotg. Oudin ; C. G. II, p. 781 (2.)) Babelais a dit un figuré (II, 89) : « Entre les dons, graces et « prérogatives desquelles le souverain plasuature « Dieu tout puissant la *endouaieré*, et orné l'hu-
maine nature. »

Endoubté, *adj.* Douteux. (Oudin, Cotgrave.)

Endoncier, *v.* Adoucir. (E. Besch. f. 165 ^b.)

Endoussure, *s. f.* Voussure, dans Babelais, I, page 311, 3)

Endraiger, *v.* Confondre, mêler.

....La engagée,
Et de ses biens du tout gagée,
Est la volenté enragée
Qui a duel et joye *endraigée*. (Al. Chart. p. 655.)

Endrescieie, *part.* Adressée. « Soit davant ti
« *endrescieie*. » S. Bern. S. fr. p. 215.)

1. Endroit, *s. m.* Etat, situation. [Il n'est substan-
tif et ne prend ce sens qu'au xiii^e siècle.]

Je sui en riche point, tu es en povre *endroit* ;
J'ai robes et joiaus, dont l'en cent mars avroit ;
N'avoies pas cinq sois, qui pendre te devroit.

(Fabl. MSS. de R. n^o 7218, fol. 338, col. 2.)

Ce mot a conservé plusieurs de ces acceptions. On dit encore « *Vendroit* d'une étoffe, » par oppo-
sition à son envers, mais on ne dirait plus :

Pourés à *Vendroit*, et envers,
Dormir pors ouvriers, et dimanches. (Cretin, p. 100.)

« En tel *endroit* » signifie en telle manière :

Ses pareus mande, si lor dist,
Que son seignor en tel *endroit*
Vers sa femme se contenoit. (Fables S. G. f. 7 ^b)

2. Endroit, *prép. et adv.* Envers ^A. Vis à vis ^B.
Auprès ^C. Quant à, à l'égard de ^D.

^A « *Endroit* vous. » Clém. Marot, p. 125. [« Si
« avint une mult grant mesaventure en l'ost,
« *endroit* hore de vespres. » (Villeh. § 88.)]
^B « A l'autre costé, *endroit* (4) celle range, en
« feras une autre autelle, et ara entre tes deux
« rangs, la lese d'une voie de charrette. » (Modus,
folio 97 ^a.)

^C *Endroit* un arbre se repont. (MS. 7989, f. 61 ^c.)

^D « Chacune en son *endroit*, » chacune pour ce
qui la regarde. (Nuits de Strapar. I, Préf. p. 4.) (5)
— « Chacun suivant son *endroit* soy. » (Al. Chartier,
Hist. de Charles VII, p. 216.) — « En vostre *endroit*. »
(Vig. de Chartes VII, t. II, p. 202.) — « *Vendroit* les
« hommes. » (Gloss. de l'Hist. de Bret.) — « *Endroit*
« de moi. » (Modus, f. 66 ^a.)

Je la vorrai doner plus bas,
Je la voi doner *endroit* ti. (MS. 7615, II, f. 174 ^c.)

C'est-à-dire à son égal.

Ce mot accompagne et renforce les adverbes de
temps ou de lieu sans valeur sensible ; cet adverb
expléit est encore très usité en Basse-Normandie :
« Sur le soir, quant la mer s'en fut altée, les Anglois
« tastèrent à leurs lances si là *endroit* pourroient
« passer. » (Al. Chartier, Hist. de Charles VI et VII,
p. 120 ; voyez Chron. S. Denis, I, f. 23.)

Les reputant comme de nul estime,
Sans y trouver cause bien legitime,
Pour mon escript devoir icy *endroit*
Mettre en avant sur ce. (Cretin, p. 112.)

Jà *endroit*, en qu'i *endroit* signifie déjà, alors,
dès lors, dans les passages suivants : « Le cors fut
« moult joyeux, quant il cheut de soy seoir près
« s'amye, et sa bonne hostesse ; car jà *endroit* print
« il hardement de parler à elle, car il luy demanda
« comment il luy estoit. » (Perc. v. I, f. 151, R^o c. 1.)
— « En qu'i *endroit* retu la guerre grant entr'als. »
(Villehardouin, p. 129.)

Endroit ou *deendroit* se trouve pour « quant à, à
l'égard de, » dans S. Bernard, S. fr. p. 64. — « *Endroit*
« d'ols. » (« Sire, il est voir qu'il m'a fait honte,
« Mès n'i ai mie tant mellet, *Endroit* ce que force
« m'a fet. » (Renart, v. 728.) Dans Froissart, il est
suivi de *de* : « Chacuns se pourvey *endroit* de lui
« dou mieux qu'il peult. » T. II, 291.) Mais devant
un substantif on lit : « El tournoit *endroit* ce juge-
« ment sus un ancien chevalier. » (T. II, 80.)

Endroitioier. [Intercalez *Endroitioier*, poursui-
vre son droit en justice, comme *droitioier*, au ch. 15,
art. 26 du Conseil de Pierre de Fontaines.] (N. E.)

Endruir. [Intercalez *Endruir*, prendre du
corps : « La char convient desendruir, Qui les

(1) On lit dans Partonpex (v. 5630) : « Le col a lonc dès qu'il *endosse*, Trezqu'à la teste qu'il a grosse. » (N. E.)

(2) Du Cange cite les Tenours de Littleton (sect. 39) sous *Affidare*, § 3 : « Quand il vient à l'huis del monastery ou d'esglise
d'estre espousé, et là après alliance entre eux fait, il endoive la femme de sa entere terre. » (N. E.)

(3) Dans Rutebeuf, II, 74, le sens est vêtement pour le dos : « Et vi qu'à ceste vesteire N'aroite pain n'*endosseure*. » (N. E.)

(4) « Si reconnoient la ville à reborder *endroits als*. » (Villehard., § 233.) (N. E.)

(5) L'adverbe signifie le plus souvent directement : « Hoc *endroit* remeint li os tut nut (3602). » — « Certain tout
« erume ni et *endroit* ameroie. » (Berthe, couplet 117.) — « Et tourna *endroit* sous un viel chevalier qui la estoit. » (Froiss.,
II, 79.) (N. E.)

« pechiés veut ensuir ; Qui s'endruilt trop et
« encrease ; A pechié faire tost s'exlaise. » (Mir. de
Coiney. D. C. II, 942^c.) (N. E.)

Enduire, *v.* Induire, engager ^A. Digérer ^B. Acca-
bler ^C.

^A [« Nos amis et nos allyés à leur amour et
« alliances, se il nous en requierent, de nostre
« pooir *endurons*. » (Froiss. VI, 303.)]

^B Jusqu'à midy estes ou lit bouté ;
Lors vous levez, et avez mal *enduit*
Vostre manger s'en est entermeté. [E. Desch. f. 61^b.]

On disoit des oiseaux de proie : « *Enduire* (I) sa
« gorge, « digérer une gorgee. (Fouilloux, Faucon.
folio 65^a.)

^C « De douleur *enduit*. » (G. Guiart, f. 215^a.)

Enduis, *part.* Amené, dans le festame de Jean
de Meung cité par Borel : « Car ils sont à mal faire
« *enduis*, et envoyez. »

Enduisement, *s. m.* Action d'enduire. (Colgr.)

Enduiseur, *s. m.* Qui enduit. (Colgr. Oudin.)

Endurable, *adj.* Supportable. (Oudin, Colgr.)

Endurcir, *v.* Endurcir. « Sauf ce que je
« aucuns... se laissent endormir et *endurcir* en
« excommuniement, » (Ord. III, 231.) « lez estoient
« la mis et ordonnés pour apprendre le mestier de
« la guerre et pour eulx *endurechir* au travail : car
« on ne puet mieulx le stille d'aucun mestier que
« de la frequenter souvent et fuir les aisés du
« corps. » Le Jouvenel, 7. ms. du R. f. 8^b.) [« Et
« gloutonne la vilaine luxure, persece et envie, Et
« avarice l'*endurcie*. » (J. de Meung, Tr. 107.)]

1. **Endure**, *s.* Epreuve ainsi nommée parmi les
Vandois. (Vaisselle, Hist. de Languedoc, IV, cité
dans le Journal des savants, Janv. 1746, p. 16.)

2. **Endure**, **Enduron**, Refrain de chanson.
(Poës. mss. av. 1300, IV, p. 1523.)

Endurei, *part.* Enduré. (Voyez Duchesne, Gén.
de Bar-le-Duc, p. 31, an. 1249.)

Endureit, *part.* Endurei. (Marbodius col. 1668 ;
Enduri (S. Bern. S. fr. 296) ; *Endurit* Ad. p. 220.)

Endurement, [Intercalez *Endurement* : 1^o Action
d'endurer : « Le suppliant moieunant son
« labour et travail et le grant *endurement* et
« patience qu'il a eu. » (JJ. 169, p. 131, an. 1416 ;
voyez Rob. Est. Oudin, Colgrave.) — 2^o Endureisse-
ment : « *Endurement* del cuer. » (S. Bernard, S. fr.
p. 296.) (N. E.)

Endure, [Intercalez *Enduré*, endurci : « Tant
« estoit *enduré* en ses malices que il n'en scevoit
« ne voloit issir. » (Froiss. II, 43.)] (N. E.)

Endurer, [Intercalez *Endurer* : 1^o le sens
actuel est déjà dans Roland : « *Endurer* e grant
« chalz e grant freiz. » (Roland, v. 1011.) —
« Amors me dit qu'ainsi doi *endurer*. » (Gouci, VI.)

— « Endure doit on leur voloir sans plaindre et
« sans decevoir. » (Thibaut, ms. p. 66.) — 2^o Résis-
ler : « Et tant assaitient et geterent que cil
« dedenz non porent plus *endurer*. » (Mén. de
Reims, § 56.) — 3^o Il signifie dans Perceforest, VI,
fol. 36^a, « faire plier, renverser. » « Ne feroit sur
« chevalier à plain coup, ne tenoit aux bras, qu'il
« ne versast à la terre, ou *endurast* sur le col de
« son cheval. » — On cite comme proverbes : « Le
« papier *endure* tout. » (Oudin.) — « Qui *endure*
« n'est pas vaincu. » (Strapar, II, 309.) (N. E.)

Enduveter, *v.* Garnir de duvet. (Colgrave,
Oudin.)

Encas, *s. m.* Encéide. « Comme dit Virgile, ou
« quart livre d'*Encas*. » (Pel. J. de Saintré, p. 6.)

Enée (**temps**), Deschamps dit le *temps Enée* où
nous dirions vieux comme Hérodé : « Tu parles du
« vieil temps Enée » (fol. 441.)

Encéische [Intercalez *Encéische*, aïnesse,
dans Beaumanoir, ch. 43 du ms.] (N. E.)

Enegrir, [Intercalez *Enegrir*, tourner à l'aigre
au Gloss. 7692.]

Enentrer, *v.* Entrer. « En là *enentrerent*. »
(F. ms. 7615, l. 1, fol 105^b.) On a déjà remarqué que
dans l'ancien françois, comme dans le nouveau,
en entraînait facilement en composition.

Enepquerch, *s. m.* Présent de noces, *morgen-
gab*, en breton ; *enep* signifie « contre, » et *querch*
« virginité. » « C'est proprement le don fait à la
« femme que l'on épouse, en considération de sa
« virginité. C'est une chose une fois donnée, qui ne
« produit point de reates, » dit le Gloss. de l'Hist.
de Bret. où l'on peut voir une très longue disserta-
tion sur ce mot. (Voyez Morice, Hist. de Bret. préf.
page 19.)

Energiquement, *adv.* Avec énergie. (Mém. de
Villeroy, VII, p. 52.)

Enermi, [Intercalez *Enermi*, désert, comme le
provençal *enerm*, dans Girard de Viane, 3716.]
(N. E.)

1. **Enerrer**, *v.* Donner des arrhes.

Il voudroit alors la richesse.

Et que les corps fust enterrez.

Bez qu'il est, de femme, *enereez*. [E. Desch. f. 503^b.]

Voyez encore Gilbert de Berneville (Poètes
av. 1300, t. 344 et les Ord. VIII, 324, an. 1399.)

2. **Enerrer**, [Intercalez *Enerrer*, exciter, dans
G. Guiart : « Qui de si grant douleur *enerre* »
(v. 9355.) — « S'est d'ater près *enerre* » (v. 432.)]
(N. E.)

Enervation, *s. f.* Affoiblissement. [Proprement
supplice qui estropiait le patient par l'application
du fer rouge aux jarrets et aux genoux.] « Qui
« venoit grandement à l'*enervation* de la jurisdic-
« tion temporelle. » (Pasq. Rech. p. 253.)

(1) « Li faucon qui ont tout *enduit* se debatent par la riviere. » (L'Escoufle.) (N. E.)

Enervé, part. Affoibli, diminué. « Si le vassal « aliéne partie de son fief, sans le consentement « de son seigneur, en diminuant le dit fief, le sei- « gneur, en ce cas, peut promptement saisir tout « ce qui sera *enervé*, et mis hors du dit fief. » Cout. de Peron. N. G. G. II, p. 600 ^a. *Enerver* a ce sens dans la Touraine (1). — « Le tombeau des *enervés* » est un tombeau qui se trouve dans l'abbaye de Jumièges. Description de la Haute et Basse Normandie, II, 260. L'histoire a donné le nom d'enervés aux Jumièges aux deux fils de Clovis II, qui eurent les tendons des bras et des jambes coupés. Abandonnés dans un bateau sur la Seine, ils furent recueillis par les moines de Jumièges.]

Enès l'eure, cressp. adv. Sur l'eure.

La dame l'a oi, si pleure;

Et il ala *eurs* l'eure,

Si li demanda que et a. (F. S. G. f. 45 ^c.)

On a dit des gens d'église :

..... Diex qui het ypoocrisie.

Loz faussetez, et loz alaise.

Co qu'il dient nos n'aveut faire ;

Mais il d'aveut *eurs* le pas.

Que ce qu'il font ne faisons pas.

Hist. de S^t Leoc. MS. de S. G. fol. 31, V^o col. 3.

VARIANTES : **ENÈS LE PAS.** Ph. Mousk, page 41. [On lit au MS. anc. S. Victor, 28, fol. 73 ^a : « Soudainement li solhers « char et li borez estains et mors *eus es le pas*.] — **ENEZ LE PAS.** — Parton. I, 172 ^b. — **ENNE LE PAS.** P. MSS. Val. 1100, fol. 136 ^b. — **ENSEL LE PAS.** Fabl. S. G. Iol. 794. — **ENES LES PAS.** MS. 7089 ^b, fol. 50 ^a. — **EN EST LE PAS.** MS. 7015, t. I, fol. 71 ^b. — **ENELLE PAS.** Thibaut, Poët. av. 1300, t. I, p. 529. — **ENEL LE PAS.** Ph. Mousk, p. 28.

Enesce paraît signifier « fatigué, essoufflé, » dans Froiss. Poës. p. 110. ²

Parmi le bois, tout le grant cours,

Moult li saabloit li termes cours

Qu'avoir peüst aucun secours

De li desce.

Dyane, li qui elle tousjours

Priot et faisoit ses clamours,

Et li disoit, tous mes retours,

D'une, et maistrisse,

Sont en vous : dont, par vo noblece,

Ne consutes que ja me blece

Phelus ; car je en su *enesce*.

Trop m'est entours,

Et, se je fu, tout pour lui es ce :

Car onques d'amer n'oc la tece,

Ne onques ne senti la flece

Au bien d'amours.

Enesleure. Intercalez *Enesleure*, *Enesleure*,

sur le champ, comme *enestepas*, dans la Chron. des

dues de Normandie.] (N. E.)

Enesser. Intercalez *Enesser*, mettre en vente,

au reg. M. 173, p. 151, an. 124 : « Ne pourra nul

« *enesser* ne entabler drap retrait, sur paine de

« cent solz d'amende. »] (N. E.)

Eneure ou **Enevre**, envire ind. prés.)

Douz vis, maintiens de pucele,

Gens cors avyrians,

Vues qui cures kaymans

De joye *enevre*, et espart ille.

A l'ans li Boc. Poët. MSS. av. 1200, t. IV, p. 1104.

Eneus (m^r), Je m'ennuie.

..... D'une riens ne m'*eneus*. (N. du R. d'Abec. f. 77.)

Enevois. [Intercalez *Enevois*, à l'instant, dans

Aiol, v. 7354 : « Barou, or tost as armes, *enevois*

« i para Qui preudom vaura estre. »] (N. E.)

Enexé. [Intercalez *Enexé* : 1^o Annexé, dans

Froissart, II, 256 : « Car jà n'ont il en leur pays

« nulle province, mès sont *enexé* et conclavé en la

« province de Evruich. — 2^o Compris : « Si se fissent

« fort li bourgeois de Flandres de le tenir et faire

« tenir à leur seigneur le conte et tout le pays

« *enexé* en le trieuve. »] (Id. VIII, 99.) — 3^o Atta-

ché : « Les bonnes villes et les eglises estoient si

« fort *enexées* et loies en Urbain [le pape]. »

Id. X, 191.] (N. E.)

Enfagotter, v. Emballer. (Oudin, Cotgrave ;

vey. Comtes de Chol. fol. 64 ^b.)

Enfaisseler, v. Mettre en faisceaux, empaque-

ler. (Voyez ENFOISSELE.)

Adonc fera Dieux congregier

Les pecheurs, et *enfaisseler*,

Par les sams angles glorieux,

Et ou damnable feu getter. (L. Desch. f. 91 ^b.)

Oudin et Cotgr. donnent *enfaissier*.

Enfaister, v. Couvrir une maison. (Oudin.)

Enfaisteure, s. f. Le comble, le faite. (Oudin,

Cotgrave.)

Enfamés, adj. Renommé.

Dont iert li rois de grant valor,

Et de proice sans folour ;

Par tout le monde fu amés,

Et de bonne feme *enfamés*. (Mousk. p. 74.)

Enfance, s. f. Enfance ^A. Jeunesse ^B. Constitu-

tion, tempérament ^C. Il signifie encore folie, dans

Partonopex, v. 9280 ; dans Aiol, v. 2001 : « Che me

« samble enfanche et vilenie. »]

^A Ce c'on aprent dedeus *enfance*,

Se laisse l'on moult à envis,

Pour cela ay jou esperance

D'aimer loiaument tout dis,

Car moult jovenne l'entrepri. (Poët. av. 1300, II, f. 799.)

On disoit aussi des arbres :

En jeune plant ne te tie *enfance*.

Se beaux app'rt. (L. Desch. f. 27 ^a.)

^B Froiss. dans ses Poës. mss. page 312, dit que

Charles, roi de France, l'avoit aimé « dans son

« *enfance*. » Froissart avoit alors 15 ans. Il dit

encore qu'il avoit vu le roi Edouard « dans son

« *enfance*. » Il avoit alors 20 ans. L'enfance

s'étend jusqu'à l'âge de 14 ans dans un titre

de 1229, rapporté par Jurain. Hist. du comté d'Aus-

sonne, page 25, et dans Perard, Histoire de Bourg-

page 412.

^C Quant les chevaliers, et les bourgeois, et tout

« le peuple virent les œuvres du roy si merveillen-

« ses, et que il estoit jeune, et de bonne *enfance*,

(1) On lit au Test. de J. de Meun (677) : « Leur science en partie ton grant poire *enerve*, Leur povreté est dame, et ta richice est serve. » (N. E.)

(2) On lit dans R. mart. (v. 158) : « Dont me laidi et fu *enoves* Que me preisse à ses tempers. » (N. E.)

« ils rendirent grâces à nostre seigneur. » (Chron. de S. Den. II, fol. 5 °.)

Enfançon, s. m. Petit enfant. [« Li chastiains « fu garnis de toute garnison, Si ot de toutes « armes lassus si grant foison, Qu'il ne criement « François nient plus que *enfançon*. » (Ch. d'Antioche, VI, 1044.) Le mot est donc connu au XIII^e siècle. De même au reg. JJ. 138, page 23, an. 1389 : « Deux petits *enfançons* estans de la « ville de Courcelles. » (Voyez aussi Aiol, v. 4550.)]

VARIANTES : ENFANCONON. S. Bern. Serm. Fr. p. 190. — ENFECON. Poët. avant 1300, t. IV, page 135. — ENFECON. MS. 7218, fol. 152 °. — EFFANCON. Percef. VI, folio 114 °. — ENFANGONNET. Histoire de Bertr. du Guesclin, par Mén. — ENFANGONNEL. Cotgrave.

Engagement, s. m. L'action de s'embourber. (Colgrave.)

Enganger (s'), v. S'embourber. (Oudin ; voyez Al. Chartier, p. 565.)

Enganner (s'en), v. Se parer de son manipule.

Prestres, s'ensi ne *enfanonnes* (1),

Dont quier un lieu où le reponnes.

Rom. de Char. cité par du Chesne, annot. sur Al. Chart. p. 852.

Enfant, s. m. (2) « Li temps de l'enfance est « jusques à quatorze ans. » (Ord. l. IV, page 395.) On dit encore *enfant* en Normandie.

1^o « *L'enfant*, » le jeune. « Gerard *l'enfant*, pen- « sif, et triste alloit chevauchant par plusieurs cou- « trées. » (Ger. de Nev. 1^o part. p. 66.)

2^o *Enfant* avait le sens d'*enfant*, non-seulement en parlant des fils des rois, mais des fils des seigneurs. (3) « *L'enfant* de Castille. » (Froissart, livre II, page 41.) « Monsieur Jean de Combres, « nommé *l'enfant* Dom Pierre, qui fut fils du bon « roy Dom Jean de Portugal. » (Mathieu de Coucy, Charles VII, p. 666.) Ph. Mouskes, dans D. G. III, 821 °, dit de Frédéric, fils de l'empereur Henri II : « *L'enfant* de Palle couronnerent.

« *Estoient* avecques lui les comtes de Nevers, « d'Estampes, de S. Paul, *l'enfant* de Cleves ; et en « leur compagnie estoient quatre mil combatans. » (Al. Chartier, Hist. de Charles VI, p. 140.) « *L'enfant* « de Cleves. » (Chron. de Berri, an. 1437, p. 400.) On lit « damoiseau de Cleves, » dans Mathieu de Coucy, Hist. de Charles VII, p. 557, an. 1446. Les enfans de Percy se distinguèrent dans la guerre entre les Anglois et les Escossois en 1388. (Voyez Frois. liv. III, p. 333.)

3^o *Enfant* se disoit d'un jeune seigneur. On dit de ménétriers en voyage : « De là se parlirent, et s'en « allerent à une ville appellée Bienampil, et là « trouverent un appellé *Enfant* de Bommarlin, « qui leur donna vingt frans. » (Confession de Vou-dreton, Trésor des Chartes, Layette 5 de Navarre, pièce II, p. 4 et 5.)

4^o « *Enfans* de la chambre, *enfans* d'honneur »

désignent les pages de la chambre, peut-être menins. On dit d'Yvain de Galles, dont le père avoit été décapité en 1378 : « Cet enfant, en sa jeunesse, « s'en vint en France, et remonstra ses besognes « au roy Philippe de France qui voulontiers y enten- « dit, et le retint de lez luy, et fut tant qu'il vesquist, « des *enfans* de sa chambre, avecques ses neveux « d'Alençon, et autres : et aussi le roy Jehan l'en- « treteint. » (Froiss. II, p. 28.) En parlant du jeune Saintré : « Il estoit encore bien jeune ; Fordonna « pour estre son paige seulement, pour près luy « chevaucher, et le surplus servir en salle, comme « ses autres paiges, et *enfans* d'honneur ; lequel « Jehan de Saintré, sur tous les autres paiges, et « *enfans* d'honneur, servoit chacun jour à table. » (Pellet. J. de Saintré, p. 2.) M. de Strozzi « avoit esté « nourry *enfant* d'honneur du petit roi François II, « estant M^e le Dauphin. » Brant. Cap. f. IV, p. 304.) En parlant de don Carlos, fils de Philippe II : « Il « amoi fort à ribbler le payé, et faire à coups d'es- « pée, fust le jour, fust la nuit ; car il avoit, avec « luy, dix ou douze *enfans* d'honneur, des plus « grandes maisons d'Espagne ; les uns le forçant « d'aller avec luy, et en faire de mesme, et d'autres « y allans d'eux-mesmes, et de très bon cœur. » (Brant. Cap. estr. II, p. 115.) « Christophe de Roche- « chouart, *enfant* d'honneur du duc d'Angoulême « frere du roy. » (G. G. II, 607.) « M. de Puy Laurens « avoit esté nourry *enfant* d'honneur de son altesse « (Gaston d'Orléans). » (Mém. d'Orléans, p. 1608.)

5^o « Messieurs les *enfans*, » les enfans de France, du sang royal. (Poës. de J. Tahur. f. 25 °.)

6^o « *Enfans* le roy, » valets du roi.

Charlot, Charlot, biens douz amis,

Tu te fez *enfans* le roy ;

Se tu t'es, qui t'i a mis.

(MS. 7218, f. 323 °.)

7^o « Les nobles *enfans*, » la noblesse. « Lors les « *nobles enfans*, en la dite assemblée, nous dirent « que noblesse procedoit, et devoit proceder du « costé du pere, et non de la mere. » (Procès verbal de la Cont. de Troyes, C. G. I, p. 427.)

8^o « Freres et *enfans*. » Interpellation du maréchal de champ clos à la jeune noblesse avant le combat des champions. (Oliv. de la Marche, Gage de bal. f. 39 °.)

9^o « *Enfans* de cuisine, » garçons de cuisine ou marmitons. « Leur office étoit de plumer les volailles, et nettoyer le poisson. » (Etat des offic. des ducs de Bourg. p. 60.)

9^o bis [« A laquelle messe doivent assister deux « *enfans* d'aube et autres gens de la dite eglise [de « Troyes]. » (JJ. 195, p. 1540, an. 1475.)] (N. E.)

10 « *Bel enfant* » : « Tindrent ceste besogne à « grand pousse ; et quand le comte de Flandres « sent les nouvelles, il en fut grandement rejoy ; « et dit au seigneur d'Anghien, que c'estoit un *bél*

(1) Dans Froissart, on dit d'une lance (XV, 68) : « Une lance vermeille toute *enfanonnie* de soie. » (N. E.)

(2) Le cas sujet est *enfes* dans S. Bern. Serm. fr., p. 17, et dans Joinville, § 332 : « Et cist *enfes* avoit non Berthelemin. » *Enfant* est dans Roland (173) : « Par tels paroles vus ressemblé *enfant*. » (N. E.)

(3) « *L'enfant* de Champagne avoit, Et niamt franc baceler iluec. » (Mouskes, dans Du Cange, III, 821 °.) (N. E.)

« enfant, et bon, et qu'encores seroit un vaillant
« homme. » (Froiss. I. II, p. 127.)

11° « *Enfant bien aimé, enfant de prédilection* » désignent l'enfant ou l'héritier mieux partagé que les autres par une donation faite de la main à la main. « Personne ne peut faire d'*enfant bien aimé* » ou de prédilection; ce qui est, lors que le pere, ou « la mere, le grand pere, ou la grand mere ont fait « leurs enfans, ou neveux donataires, par donation de main chaude; les dits enfans ou neveux sont « tenus, voulants venir au partage, de rapporter « leurs dons, à la succession du donateur, afin de « partager également, avec leurs coheritiers. » (Cout. d'Oudenarde, N. C. G. t. I, p. 4100°.)

12° « *Cœur d'enfant*, » cœur faible. Ganelon empêcha Charlemagne d'aller au secours de Roland, son neveu. (Voyez le vers 1772 de la Chanson de Roland, cité p. 363, n. 2°.)

Mais Ganelon, ki bien sot jingler,
Dist : Sire, c'est pour uns sengler
Que vostre mes va si cornant ;
Or n'ames mie *cœur d'enfant* ;
Nos gens logent, alons logier. [Mouskes, p. 196.]

13° « *Enfans à pied*, » infanterie. « Il avoit « .XVij. mille chevaux, et dix mille *enfans à pied*. » (La Salade, t. 41° ; Voyez Lettres de Charles, duc de Bourg, au S^r Dufay, p. 358.)

14° « *Enfans du roy*, » paysans qui prirent les armes pour le service du roi, en 1411. « Le comte « de Roussy pareillemt, qui s'estoit retrait en son « chastel de Pont à Arsy sur Aine, après son retour « de S. Denis, fut incontinent environné, et assiégré « des paysans laonnois, et de la Marche environ.... « et s'appelloient les diets paysans les *enfans du « roy*. » (Moustr. vol. I, f. 139^b.)

15° « *Enfans perdus*, » soldats qui marchoient par détachement, pour escarmoucher avant une bataille; ils servoient également pour les assauts. Ces détachemens ne se faisoient pas par un ordre absolu du général; on ne prenoit de chaque corps que ceux qui s'offroient d'eux-mêmes, et auxquels on donnoit un commandant. Quand il arrivoit qu'il s'en offroit plus qu'on n'en avoit besoin, comme il arrivoit souvent, on les faisoit tirer au sort, pour ne point causer de jalousie et ne point offenser ceux qu'on n'auroit point agréés. L'usage des *enfans perdus* est très ancien parmi nous, et le père Daniel croit que les François l'avoient pu prendre des Romains, chez lesquels les *velites* étoient dans leurs armées ce que furent depuis les *enfans perdus* dans les nôtres. (Voyez Mil. fr. t. I, p. 326; Brant. Capit. fr. II, p. 346; Mém. de Bassomp. II, p. 203; Mém. de Sully, I, p. 325.)

16° « *Enfans sans soucy*, » espèce de société que l'on conjecture s'être formée au commencement du règne de Charles VI; elle étoit composée de quelques jeunes gens de famille qui joignoient à beaucoup d'éducation un grand amour pour les plaisirs et les moyens de se les procurer. Voyez-en l'histoire, dans le Théât. fr. t. II, p. 198. [Leur chef prenoit le titre de prince des sots; ils jouaient aux Halles. Voir, sur l'origine des *enfans sans soucy*,

le livre de M. A. Fabre, Les Clercs du palais, Lyon, 1875.]

On trouve, sur le mot *enfant*, divers proverbes dans Oudin, Dict. et Char. fr. et dans Colgrave; voy. aussi des Accords Bigarrures, f. 51.

.....Amour descent aux *enfans*
Des pères; beau filz, or n'entens,
L'amour aux pères ne remonte
Des *enfans*. [E. Desch. f. 503^b.]

VARIANTES: EFFANT, Ord. I, p. 459. — ENFANS. Marbod. col. 1076. — ENFANS. Britton, Loix d'Angl. f. 17°. — ENFÉ. Vat. 1490, f. 32°. — ENFES. Gloss. de Martène, V. — ENFON. Borel.

Enfantelot. [Intercalez *Enfantelot*, diminutif d'enfant, dans Babelais, III, p. 96, et dans Clotilde de Surville: « O cher *enfantelot*, vrai pourtrait de « ton pere. »] (S. E.)

Enfantelin, adj. Enfantin « Jeux *enfantelins*. » Hist. de J. Boucic. p. 15.) Ailleurs, on dit du jeune Boucicaud: « Si estoit avenant, joyeux et courtois, « en tous ses *enfantibles* faits. » (Ibid. p. 13. De là on disoit pour tombé en enfance: « *Enfantibles* et « fous de sens. » Chr. de Nangis, an. 929.)

Enfancement. [Intercalez *Enfancement*, ensorcellement, aux Miracles de Coigny (D. C. V, 234°): « En la ville un Juis avoit ki tant d'engieg et d'arl « savoit, d'entregent et d'*enfancement*, de barat et « d'encantement. »] (S. E.)

Enfanter. [Intercalez *Enfanter*, dans les Rois, p. 4: « Graces rendit al *enfanter*. E Samuel le fist « nuncer. » — « S'ele [la mere] estoit franche « ele conceut, et quant à *enfanter* est serve droil « dit que li enfes est frans. » (Livre de justice, p 54^{ij}.) (S. E.)

Enfanterresce. [Intercalez *Enfanterresce*, accouchement, au Gloss. 7692.] (S. E.)

Enfantiesement, adv. Comme un enfant, à la manière d'un enfant. (Oudin, Colgrave, sous *Enfantiesement*.) « *Enfantiesement* parlés. » (Vat. 1490, f. 173^b.)

Enfantieux, adj. Simple.

Sire Jehan, trop estes *enfantier*,
Quant vous eudiez qu'il soit si faitement
C'on ne püst estre en amours trop loréiz.
[Pois, MSS. du Vat. n° 1522, fol. 163. V° col. 2.]

[On lit, dans Aioli (107): « Tous i devenrés sos, « *enfanties* et savages. » — « Encore estoit Aiols « si *enfantis*. » (644.)]

Enfantillage, s. m. Enfance. « Avec le corps, « l'esprit s'use, et s'empire, et vient enfin en *enfantillage*. » (Sag. de Charron, p. 157.) « Retomber « en *enfantillage*. » Essai de Montaigne, II, p. 670.) Pasquier, dans ses Lettres, reproche ce mot à Montaigne.

Enfantiller, v. Faire l'enfant. (Oudin, Cotgr.) « Je desire qu'il *enfantille* aucunement avec mes « neveux, pour estre aimé d'eux encoures enfans. » (Lettres de Pasq. III, p. 650.)

Enfantillonge. [Intercalez *Enfantillonge*, au MS. 28, Saint Victor, f. 4: « On ne doit mie entendre

« que nuit puissent estre encloz dedenz cele valée,
« car ce seroit *enfantillonge*. » (S. E.)

Enfantin. [Intercalez *Enfantin*, dans li Dialogue Gregoire le pape (p. 370) : « Si lo sonous coment
« que soit (le nom de Dieu), solune la maniere de
« nostre humaniteit barbotant et encombreit d'en-
« *fantine* loibeteil. » — « La premiere hore dou
« matin senefie age *enfantin*. » (Maccé, Bible en
vers, f. 144^b.) (S. E.)

Enfantismemens. s. m. pl. Fantôme. (Hist. des Trois Maries, en vers ms. p. 356.)

Enfantosmer. v. Eblouir, fasciner, faire illusion.

A tort n'avez si tost, de covenant fausé ;
Les promesses le roy vous ont *enfantosme*,
Mais ne scait mais que il face,
Tant est dolens et abnossez,
Qu'il caide estre *enfantosmez*. [F. S. G. f. 123^a]

[Au Roman de Rou (p. 104) on lit : « A tort n'avez
« sitost de covenant fausé ; Les promesses le roy
« vous ont *enfantosmé*. » Dans Froissart, il signifie
ensorceler : « Et disent plusieurs qu'il avoient estet
« *enfantosmet*. » (Froiss. III, 301.) (S. E.)

Enfanture, s. f. Grosseesse.

L'une cemptera de moussier,
Et l'autre d'une creature
Qui a eul de bonne grosseur ;
Mais il ne vient pas de nature ;
L'une dict que c'est *enfanture*,
L'autre dira qu'il n'en est rien. [Coquill. p. 61.]

Enfardeler. v. Mettre en fardau, emballer. (Nicot, Oudin, Colger.) « Le duc de Brehaigue envoya
« acheter à Milan certaine quantité de harnois,
« comme cuirasses, salades, et autres harnois, qui
« furent *enfardeléz* en fardaux en façon de drap
« de soye, et autres marchandises, fort enveloppez
« de cotton. » (Chron. scand. de Louis XI, p. 322 ;
voyez Perceforest, III, f. 70^a.) [« Item pour une flossoye
« pour *enfardeler* la selle dessus dite. » (Jl. 5, f. 5^a,
an. 1332.) — « Lequel Boussart et icelle femme
« prendrent et *enfardelerent* tout l'or, argent, vais-
« selle. » (Jl. 165, p. 336, an. 1411.) — « Ordou-
« nons que toutes choses *enfardellées* à Paris pour
« porter hors, soyent en enfardelier veues et visi-
« tées. » (Ord. IV, p. 357, an. 1359.) (S. E.)

Enfardelier. [Intercalez *Enfardelier*, douane, entrepôt ; voyez l'article précédent.] (S. E.)

Enfardiner. v. Blanchir. Ce mot a le sens propre dans Chartes VI, par Choisy, page 409, où il raconte que les séditiens de Paris, en 1413, entre autres insultes qu'ils firent à plusieurs dames de la cour, les *enfardinèrent*.

.... Quand la neige *enfardine*,
A gros flocons, les bords de la marine. [A. Jan. 29^b.]

Enfautrouiller. [Intercalez *Enfautrouiller*, au reg. Jj. 183, p. 71, an. 1475 : « Je ne crois pas ton
« papier, tu m'en a autrefois *enfautrouillé* ; mais tu
« ne m'en *enfautrouilleras* plus. »] (S. E.)

Enfaxeigné. [Intercalez *Enfaxeigné*, fasciné,

ensorcelé, au regist. Jj. 198, p. 294, an. 1461 : « Le
« mari de la suppliant lui dist qu'elle l'avoit *enfaxe-*
« *eigné*. »] (S. E.)

Enfeconder. v. Féconder. (Oudin, Colgrave.)

Enfeffer. v. Inféoder, investir. (Britton, Lois d'Angl. f. 131^a.)

Enfeir. v. Enchanter, Charmer. Borel le dérive du mot *feir*.

Enfelleé. [Intercalez *Enfelleé*, dans Agolant vers 618) : « La noif abat de la sele dorée Et la gresille
« qui iert enz avalée, Qui la nuit iert choette et
« *enfelleé*. »] (S. E.)

Enfelouir. v. Devenir furieux, s'irriter. (1) (Colgrave, Oudin.) « Si tost que Olofer le veit venir,
« il commença à *enfelouir* sur luy. » Perceforest, VI, f. 116^a. « Et tant les *enfelouma* que nonobstant la
« honte tous trois se prindrent à ferir sur luy, de
« toute leur force. » (Ibid. V, f. 60^b.)

[On lit au reg. Jj. 127, p. 137, an. 1385 : « Colin
« le famisier dist auxdiz hommes armez, qui veoit
« *enfelouir* et demener oultrageusement. » De
même au reg. Jj. 167, p. 142, an. 1413 : « Le sup-
« pliant se aperceut que icellui Nicaise par trop
« avoir ben ou autrement se *enfeloumissoit*. » — On
trouve le participe dans Froissart (Kerv. V, 214) :
« Il avoit le coer si dur et si *enfelouiné* de grant
« courous. » — « Ceste parole *enfeloué* et enco-
« ragea grandement le coer dou prince. » (Ibid. V,
426 ; voyez aussi Perceforest, VI, f. 116.)]

Enfenteté. [Intercalez *Enfenteté*, enfance, au Gloss. 7684 sous *infantilitas*.] (S. E.)

Enfentivement. [Intercalez *Enfentivement*, en enfant, *ibid.* sous *infantititer*.] (S. E.)

1. Enfenture. [Intercalez *Enfenture*, enfantin, *ibid.* sous *infantilis*.] (S. E.)

2. Enfenture. [Intercalez *Enfenture*, acconchement, *ibid.* sous *setura*.] (S. E.)

1. Enfer. s. m. [Le mot se rencontre dès le XI^e s. dans Roland : « L'enchantateur qui jè fut en
« enfer. » (str. 106.) Au XIV^e s. il se prend au figuré.]
« Autre des places estoit Banverne, où les Anglois
« avoient compassé une fosse nommée *enfer*, et là
« ils jettöient les gens qui ne pouvoient, ou vou-
« loient rançonner. » (Chron. de Louis de Bour-
bon, p. 46.) Ils en avoient une pareille à Beauvoir.
« Quand ils ont prins aucuns prisonniers, qui nese
« veulent, ou peuvent rançonner, ils disent :
« menez les en *enfer* ; et là estoient jettéz en celle
« fosse plaine de feu. » (Ibid. p. 21.) — « L'*enfer* de
« Marot, » la prison. (Oudin.) — S. Bernard donne
enfer.

2. Enfer. [Intercalez *Enfer*, infirme, dans Rutebeuf (ll. 184) : « Leenz a une grant meson,
« qui lors estoit en la saison, plaine de fermes et
« d'*enfes*. » D. C. cite un ms. de S. Victor (ll. 824) :
« Quant il visetent les *enfes* et les encharrez. »

De même dans Renart (II, 115) : « Nus hōns n'y
« vient, tant soit *enfers*. Que maintenaunt gariz nē
« fust. » (s. E.) On a dit de la couronne d'épines
de Jésus-Christ :

..... Si douce onduors en issi,
« Que li *enfer* furent gari
« Ki la furent, et li malade (b). [Ph. Mouskes, p. 280.]

Enferge, *v.* Intercalez *Enferge*, chaîne, au
reg. H, 195, p. 337, an. 1472 : « Le suppliant donna
« à icellui Piron ung coup des mailles des *enferges*,
« dont il vouloit enferger et lyer ladite jument. »
« Dans le Moyen de Parvenir, p. 98, on lit : « Avoit
« mis sa cavale enfargée en ses foussez... on lui a
« pris les *enfarges* avec une serrure à bosse. »
(s. E.)

Enferger, *v.* Mettre des entraves. (Cotgrave.)
« Avoit mis sa cavale *enfargée* en ses foussez. »
(Moyen de Parvenir, page 98.) « *Enferger* des pieds
« et des mains. » (Ess. de Mont. t. I, page 327.) Le
sens est figuré dans Charron (p. 178) : « Ceux qui,
« foibles de corps, ont l'esprit grand, fort, et puis-
« sant, est ce pas grand dommages, de les *enferger*
« et garrotter, à la chair, et au mariage, comme
« l'on fait les bestes à l'estable. » Le mot est
employé dans les registres du Trésor des Chartes :
voyez *deffergement, defferger*.]

Enferme, *adj.* Infirme, malade. (Voir Beaumanoir, Dom Morice et Cotgrave.) « Est *Enferme* en
« grant péril, qui se met, pour guérir ès mains de
« celui qui ne connoit sa maladie. » (Percefor,
vol. VI, fol. 71^o.) On disoit : « viande *enferme*, »
pour viande mal saine. « Sache aussi, lesquelles
« y ayes, et lesquelles viandes sont saines, ou
« *enfermes*. » (Reclus de Morliens, ms. 7649; voyez
aussi les Marg. de la Marg. fol. 130, a.)

Dans S. Alexis (XVII) : « Tut soie *anferm*, si
« m' pais pur sue amor »; de même dans le Reclus
de Morliens, cité par Raynouard sous *eferm* : « Celui
« est fox de presme nature, Que plus li est doctrine
« sure, que ne soit à l'*Enferm* le pain. »] (Voyez
aussi Froissart, VII, 8, éd. Kervyn.] (s. E.)

Enferme, *s. m.* Enfer.

Après passay une poterne
« On ne trouxay un triste val :
« Je vuidois que ce fust *Enferme*,
« Car c'est ung abisme de mal. » [M. Chart, p. 733.]

1. Enfermement, *s. m.* L'action d'enfermer.
(Rob. Est. Oudin, Cotgrave.)

2. Enfermement, *adv.* Sûrement, certaine-
ment. « Afin qu'ils puissent plus *enfermement*
« avoir leur poiment. » (Ord. I, p. 664.)

Enfermer, *v.* Enfoncer, affermir ^A. Tomber
malade ^B.

^A « Icy luy asseoit la couronne d'épine sur la
« teste, et lui *enfermement* avecques bastons. » [Hist.
du Th. fr. I, p. 335.]

^B Choel ot mal, si *enferma*. [R. de Brut, f. 44^o.]

On lit *engrota* dans le ms. de M. de Bombarde.

..... Carlemainne afebli
« De son eage, et *enferma*. [Ph. Mousk. p. 297.]

[Le sens actuel est dans Roncisval (p. 111) : « Par
« les reliques qu'un pont lit *enfermer*. » On lit
dans Froissart (kervyn, X, 245) : « Il faisoit chauf
« et estoit li temps moult *enfermes*. » Il faut lire
enferme, non *enfermé*, car on lit aux Miracles de
S. Louis, page 185 : « Moult de bons chevaliers...
« moururent pour le grant chauf qu'il faisoit et pour
« l'air qui estoit corrompu et *enfers*. »] (s. E.)

Enfermerie, *s. f.* Infirmerie. (Gotgr., Oudin ;
voyez Pasquier, Rech. page 702 ; Vie d'Isabelle à la
suite de Joinv. page 171.) Dans le ms. du Vat. 1490,
fol. 141^b, on lit *enfermerie* [« Et la ramencrent en
« l'*enfermerie*, et la hierent en un lit de fust seur
« cordes. » (Miracles S. Louis, 153.) — « Dix galices
« (galices), huit en tresor, et un en l'*enfermerie*. »
(Bibl. de l'Ec. des Chartes. IV^e s., V, 168.)]

Enfermeté, *s. f.* Infirmité, maladie ^A. Forte-
resse ^B.

^A Voyez Laurière, Beaumanoir, Borel. « La cou-
« cha malade d'une grant *enfermeté*, et mourut le
« dimanche d'après. » (Chron. S. Den. II, fol. 49^b ;
voyez Eust. Desch. fol. 61^b.)

Ma douce dame, quant vi
« No gent cors, et vo beaulté,
« Adont nul mal ne senti,
« Ne nule autre *enfermeté* ;
« Mais, de grant jolieté,
« Trovai mon cuer si garni,
« Ke pour vous en ai chanté.
« Fiere Kins de la Coupele, Poët. MSS. av. 1300, t. III, p. 1078.
« N'avoit gueres à Romme esté,
« Quant il chey en *enfermé*,
« Grant fu le mal, morir l'estut. [R. de Brut, f. 113^o.]

[On lit dans S. Alexis (XVI) : « Mult li agreget
« la sue *enfermeté* ; Or set li bien quel il s'en deit
« aler. » De même au reg. JJ. 153, p. 293, an. 1398 :
« *enfermeté* ou maladie appelée vamon. »]

^B Et tout le droit chemin maintindrent,
« Qu'ilz à fontaine bliaut vindrent,
« À po de gent, po de mesniée,
« Le mains encor de sa ligniée,
« La viut, et si li agrava
« Le mal, c'enques puis n'enleva :
« Car, en sa grant enfermeté,
« Tour, ne chastelet n'*enfermeté*,
« Emplastre, syrop et fusisque
« Tout ce, si li firent oblique. [MS. 6812, f. 86^o.]

[Lisez *ne fermeté* et comparez les noms de lieux
tels que la *Ferté* Bernard, la *Ferté* Macé.]

VARIANTES : ENFERMETEIT, ENFERMETEIT, ENFERMETEIZ.
Sensons de S. Bernard. — ENFERMETÉ, Villeharlouin. [Li un
furent mort de l'*enfermeté* de la terre, § 229.] — ENFERMETÉ,
Poët. av. 1300, III, p. 1078. — ENFERTE, Vat. n^o 1490, f. 127^a.
— ENFERTE. Poët. av. 1300, III, p. 1029.

Enfermier, *v.* Intercalez *Enfermier*, religieux
qui soigne les malades, au registre 23 de Corbie,
an. 1101. De même dans Mignard (bailliage de la
Montagne, p. 116) : « Item [le convent] doit pain et
« vin aux *enfermier* et secretaire, quand ils font
« reparer les maisons de leurs offices. » Au procès

(b) Le mot est aussi dans les Poëtes avant 1300, IV, 1356. (s. E.)

de J. Cœur, page 239, on lit *aufermier*. « Dam J. la « Paintre, son *enfremier* de Saint Remi. » (Arch. adm. de Reims, II, 2^e p., p. 1141, an. 1347.) (s. E.)

Enfermiere. [Intercalez *Enfermiere*, infirmière, dans les Cent Nouvelles (XXI) : « Comment « madame, dit *l'Enfermiere*, vous estes vous de « vous-mesme homicide. »] (s. E.)

Enfernal. [Intercalez *Enfernal*, dans Benoit de S. More (II, 6287) : « Dens qui dreites merites rent « A tuz son lorz faiz dreitement. As uns paine laide « *enfernal*, As autre glorie esperital. »] (s. E.)

Enferne, *adj.* Infernal. « *Enferné* pabu, » au ms. 7218, fol. 201^e.

Enferrer, *v.* Mettre aux fers^a. Garnir de fer^b. Blesses^c. Accabler^d.

^a [Ce sens n'apparaît qu'au XIV^e siècle : « Item « se *enferrer* convient pour aucun espoit fail par « notre justice. » (Jl. 48, p. 8, an. 1341; voy. aussi Froissart, Kervyn, XII, 163.) « Il fut *enferré* et « mené en la fosse. » (J. Chart. Hist. de Charles VII, p. 283.) « Fut ramené au temple en prison, *enferré* « en bons biens, et anneaux de fer, et gardé très « diligemment. » (Chron. S. Den. t. II, fol. 149^a; voy. Eust. Besch. fol. 381^b; Percef. I, fol. 64^d)

^b [« Qui lors veist d'une part et d'autre haubers « rouler, glaives (lances) *enferrier*, pourpouz et « cuirrés et escuz enarmer. » (Mén. de Reims, § 423.) — « Et tenoit une lance *enferrée* d'un bon « fier. » (Froissart, III, 270.)] — « Le camp se pre- « pare, on ne voit que soldats mouvoir de loutes « parts, que fourbir des armes..... *enferrer* « lances. » (Merl. Coëz. II, p. 378.)

^c « Ils furent très maltraitez, car ils estoient « *enferrez*, et mal pensez tellement qu'ils s'en sont « sentis toute leurs vyes. » (Rob. de la Marck, p. 20.)

[On lit déjà dans Froissart (IV, 276) : « Il trou- « voient sus les camps les archiers qui traioient « sus euls et sus leurs chevaux et les *enferroient* « si que il ne pooient aler avant. »] (s. E.)

^d Cérés mes blés acravante et atterre,
Et mes vignes a destruites Baclusus ;
Jupiter pleut, qui de gresit *enferre*. (Besch. 219^b.)

Enferriere, *s. f.* Chaîne. « Scavez vous la rai- « son de ma venue, et la cause de *l'Enferriere* dont « je suis *enferré*. » (Percef. I, fol. 64^d.)

Enfes. [Intercalez *Enfes*, cas sujet de enfant. Voyez ce mot.] (s. E.)

Enfestau, *s. m.* Faïtière. Tuile en demi canal qu'on met sur la faite des maisons. (Nicot, Oud. Cotg.)

Enfeste, *s.* Terme, fin.

..... Le servi si bonement,
A l'amor de tote sa gent,
Si qu'an *l'enfeste* son seignor,
Si qu'il jut neis en langor. (Part. de Bl. f. 165^a.)

Enfesté, *adj.* Qui aime les fêtes.

Mais soit tousjours près de ma coste,
Sinon pour aller au moustier
Quant au jours qu'il sera mestier
Et qui ne soit pas *enfesté*,
Ne de saillir a la volée. (E. De ch. f. 492^b.)

Enfester, *v.* Couvrir le faite. (Oudin et Cotgr.)

Enfestuquer, *v.* Mettre en possession. Ce verbe vient du latin *festuca*, paille; la loi salique exigeoit, pour mettre en possession, que l'ancien propriétaire mit aux mains de l'acquéreur une paille en signe de tradition. [« Par l'enseigne- « ment « et le jugement des hommes devant dis, nous « funes adheritez, et li dis tiers desheritez ; et « *enwerpi* et *enfestuca* une fie, autre et la tierche, « si que n'i en eut, ni relieut, et nus en fumes « enheritez bien et a loi. » (Histoire de Guines, an. 1300, D. C. III, 248^b.)]

Enfesture, *s. f.* Maladie de cheval. (D. C. le donne pour une ancienne traduction de *infestatus*, dans Petrus de Crescentiis de Agric. I, IX, ch. 21.)

Enfeu, *s. m.* Caveau dans une église pour la sépulture des morts. [« Pour faire parachever et « construire nostre chapelle... en la dite eglise « de Saint François de Nantes, joulte nostre « *enfeu*. » (Histoire de Bretagne, Preuves, III, 426, an. 1482.) C'est le substantif verbal de enfouir.]

Enfencer. [Intercalez *Enfencer*, enfoncer, au reg. JI. 165, p. 355, an. 1410 : « Icefmi Robert « *enfuecha* d'un piet ou chey dedens un fumier. »] (s. E.)

Enfeuiller, *v.* Couvrir de feuillages, ombrager. De là *s'enfeuiller*, se cacher dans les feuilles d'un arbre. (Nicot, Cotgr.) On lit dans Modus et Ratio, *enfeuilloter* (fol. 168^b), *enfailloter* (fol. 78^b).

Enforcez, *adj.* Devenu fort. « Non *enffor-* « *ceiz*, » signifie homme fait :

Assez l'avoie dit à Bernard vous amis,
Que ja ne seriez hon par *enforcez*. (Rou, p. 81.)

Enffrier, *v.* Effrayer. (Borel.)

Enfiaancer, *v.* Fiancer. (Le Duch. sur Rabelais, t. V, p. 80; Cotgrave.)

Enfiaances, *s. f. p.* Fiancailles. (Le Duchat, sur Rab. t. V, p. 80.)

Enficher, *v.* Ficher, attacher.

Fortune fet maint home riche,
Et met si haut, et si *enfiche*. (MS. 7615, f. 136^a.)

« *Enfichier* la vigne, » c'est y mettre des échelas. On lit au reg. JJ. 99, p. 9, an. 1367, *enfichier*.

Enfichier, *v.* Rendre, devenir amer. (Nic. Oud. Cotgr.) « On doit ensuerer les viandes salubres à « l'enfant, et *enfichier* celles qui luy sont mis- « bies. » (Ess. de Mont. I, p. 25; Sag. de Charron, p. 149; Poës. de Loys le Caron, f. 63^a.)

Enfiferer, *v.* S'enorgueillir. (Nicot, Robert Est. Oudin.) « La beauté ensorelle tellement les fem- « mes, que les moins mal conditionnées s'*enfiferent* « au prejudice de leur devoir. » (Contes de Chol. f. 167^b.) G. Guiart écrit s'*enfifier*, v. 16685.

Enfiers. Dans l'Ph. Mouskes, racontant la bataille de Bouvines (p. 390) :

... Et quant on crie S. Denis,
Cis mos les a mors, et homnis ;
Cis mos les a si esperus
Qu'il n'a reuist, ne quens, ne dus,
S'il n'i remest pour estre *enfiers*,
Cis mos leur fu mors, et infiers.

Enfievrer, *v.* Donner la fièvre. (Oudin. Colgr.)
« *Enfievrant* vostre santé mesme. » (Ess. de Mont. t. III, p. 476.)

Enfiler, *v.* Prendre aux filets. (Oudin.) [On lit, au sens actuel, dans la rose, p. 93 : « Lors trais une « aguille d'argent d'un aguiller mignot et gent ; Si pris l'aguille à *enfiler*. » De même, au Livre des Métiers, 67 : « Nus du mestier dessus dit ne puet ne « ne doit nulles patenostres *enfiler*. Se elles ne « sont rondes et bien fourmées. » Dans Froissart, il signifie percer de part en part : « Coups de viretons « qui les *enfiloient* dru et menu. » (VI, 23.)] (S. E.)

Voyez les proverbes faits avec ce mot, dans Oudin et Colgrave.

Enfileur, *s. m.* l'n enfileur de perles est un grand discoureur, dans Oudin.

Enfileure, *s. f.* Suite, enchaînement. (Oudin.)
« Par une longue *enfileure* de demandes dextrement « faictes, il mené doucement au giste de la vérité. » (Sag. de Charr. p. 538 ; voyez Mont. t. I, 266, qui le prend au propre : « *Enfileure* de nos aiguilles « [aimantées] suspendues l'une de l'autre. »

Enfistulé, *adj.* Ulcéré. (Colgr. Oudin.)

Enflambé, *part.* Enflammé. « Amende *enflam-*
bée. » amende honorable qui se fait la torche au poing. Martin de la Porte, Colgrave.) [On lit dans Froissart (XVI, 124) : « *Enflambés* d'ire' et de mal-
« talent. »]

Enflablement, *s. m.* Embrassement. (Colgr. Monstr. II, f. 160^b.)

Enflamber, *v.* Enflammer, irriter. (Oud. Colgr. Rab. II, p. 95 ; Villon, p. 76 ; Clém. Marot, p. 349 ; Nuits de Strapar. I, p. 26.) Rabelais (t. V, 192) écrit *enflamboyer*.

Enflameir, *v.* Enflammer, dans S. Bernard, page 32 ; à la page 329, le subj. est *enflammet*. [De même, dans Gouey, t. V : « Ses blanches mains, ses « doigts lons et trets, qui font l'amor *enflamer* et « espandre. » (Th. le Martyr, 28.)]

Enflamment. Intercalez *Enflamment*, dans les Maechabées (II, 5) : « Por le grant *enflamment* « de sa pensée. »] (S. E.)

Enflammaison, *s. f.* Incendie. (Poës. de Rem. Bell. I, f. 9^b.)

Enflans, *adj.* Ce mot est traduit par *contumax*, dans la règle de S. Benoît, lat.-fr. ch. 23.)

Enfle. Intercalez *Enfle*, hydropisie : « De jour « en jour li princes agrevoit d'*enfle* et de maladie, « laquelle il avoit conçut en Espagne. » (Froiss. VII, p. 296.)] (S. E.)

Enflé. [D. C. traduit *huberosus* par *enflez* ou orgueilleux, d'après un glossaire] (S. E.)

Enflebouf, *s. m.* Taon. (Colgr. Oudin.) [C'est plutôt le carabe doré.]

Enflement, *s. m.* Enflure. (Rob. Est. Colgr.)

Enflescher, *v.* (Oudin, Colgr.)

Enfleure, *s. f.* Enflure. Dans S. Bern. il répond à *umor*. *Enfleure* ès entrailles, hernie. (P. Labbe, p. 506.) *Enfleure* de sanc. (Gloss. lat.-fr. 7684.)]

Enfleurer, *v.* Orner de fleurs.

Lors de bouquets *enfleura* ses cheveux. (A. Jan. 116^b.)
Le mot se retrouve dans Loys le Caron, fol. 6^b ; Colgrave donne *enfleuronner*.

Enflonné, *adj.* Enflé, dans la description d'une peste : « Les uns avoient dissetent, les autres « avoient fievres, les autres estoient *enfloues*, les « autres mouroient de mort soudaine. » (Chroniq. S. Denis, II, f. 96^b.)

Enflure, *s. f.* « *L'enflure* du cœur, la vaine présomption de soi-même, dans les Essais de morale de Nicole (1^{re} traité, chap. I : « L'orgueil est une « *enflure* du cœur par laquelle l'homme s'étend et « se grossit en quelque sorte en lui-même et « rehausse son idée par celle de force, de grandeur « et d'excellence. » Madame de Sévigné (lettre 77) attaque d'abord cette expression : « J'ai été blessée, « comme vous, de *l'enflure du cœur* ; ce mot d'*en-*
flure me déplaît. » Elle en prit ensuite la défense (l. 85) : « Je poursuis cette morale de Nicole, que je « trouve délicateuse... J'ai même pardonné *l'enflure* « *du cœur* en faveur du reste, et je soutiens qu'il « n'y a point d'autre mot pour expliquer la vanité « et l'orgueil, qui sont proprement du vent : cher-
« chez un autre mot. »

Enfoirer, *v.* Couvrir d'ordures. (Oudin.)

Enfoisselé, *adj.* Se dit d'un fromage mis dans une faïssele, qui lui donne la forme. (Ovide, d'après Borel.)

Enfoistré, *adj.* Devenu fou. (Nicol, Oudin, Colgrave.) « Lesquelles sont, non seulement *enfo-*
istrées, ains idolastres de soy mesmes en l'amitié « qu'elles se portent. » (Pasquier, p. 269.)

Enfollatis, *adj.* Affolés. « Se sont *enfollatis* de « l'amour desordonné des femmes. » (Triom. de la Noble Dame, f. 261^b.)

Enfoncer, *v.* Enfoncer un arc, le courber. (Oudin.)

Enfondre, *v.* Morfondre. « Afin que la humeur « de la terre ne fasse *enfondre* les chiens. (Gaston Phéb. p. 135.)

Enfondrement, *s. m.* Action d'enfoncer, de défondre. (Oudin.)

Enfondrer, *v.* Enfoncer^a. Eventrer^b.

^a « La chose va malvausement nostre bateau « *enfondrer*. » (Percef. I, f. 51^d.)

^b « Adonevint ung garçon de l'ost, et s'en va *enfou-*
drez son cheval, et luy fait les boyaux cheoir à « terre. » (Percef. I, f. 87^a.)

[Dans Froissart, il équivaut à *enfondrer* : « Chil « englien gettoient nuit et jour pierres et magon-
« niaus à grant fuison qui *enfondroient* et abattoient « les combles et les tois des tours. » (édit. Kervyn, t. III, p. 174.)] (S. E.)

Enfoudu, *part.* Fondru, maigri ^A. Détruil ^B.
Morfondu ^C.

^A Gelez. ^B Incendriz, et *enfondus*. [Villon, p. 8.]

Tousseux, enrumez, *enfondus* ^B.
Je n'ay que le cuir et les pieulx. [Desch. f. 323^b.]

^B Voyez *ibid.* p. 180 ^C, où ce mot est injurieux.

^C Voz fondemens sont *enfondus* ;
N'y a mes rien qui les soutienne. [Monst. I, f. 322^a.]

« Il signifie morfondu, dans les traites de vénerie.
(Classe de G. Phéb. p. 147; Modus et Racio, f. 33^a;
Gace de la Bigne, 415^a.)

[Au reg. JJ. 194, p. 359, an. 1473, comme aujourd'hui, en Saintonge, il signifie mouillé, trempé ;
« Celle Gernesoie pour se evader de la voye se mist
« en une mare, on il y avoit beaucoup d'eau...
« ils allumerent du feu pour lui seicherses habille-
« mens, qui estoient tous *enfondus* d'eau. » On lit
dans Marlène (Anecd. t. I, col. 1378, an. 1329) : « A
« l'*Enfoudu* de la cuisine, xl. livres tournois. »]
(S. E.)

Enfoussure, *s. f.* Cavité. Colgr. Dans Modus et
Racio, fol. 60^b, c'est une maladie des chiens : « Cy
« devise comment l'on garist les chiens d'*enfou-*
« *ssure*. »

Enfont (s'). S'enfonce.

....L'en voit maintes fois périr
Les douves par les trous qu'ilz font ;
Et que mainte queue s'enfont
Qui ne sera jamais si saune. [Desch. f. 374^b.]

Enforcat, *s. m.* Infortiat, nom de la deuxième
partie du Digeste. Dans l'Inventaire des livres de
Ch. VI, art. 46, il est nommé *enforcat* ; à l'art. 328,
on lit *enforculé*.

[Savigny Hist. du Dr. romain, III, 307 suppose
que les glossateurs n'avaient d'abord retrouvé que
le commencement du Digeste ; ce fut le *digestum
vetus* ; la fin prit le nom de *digestum novum* ; la
partie intermédiaire fut l'*infortiat*, le Digeste ancien
renforcé.] (S. E.)

Enforcement. [Intercalez *Enforcement*, fortifi-
cations d'un château : « Pour certains *enforcementens*
« et reparations que nostre dit pere fist faire audit
« chasteil, par la donblance de messire Jehan de
« Vernny, quand il se tourna ennemi du royaume ;
« lesquels *enforcementens* coulerent bien deux mille
« livres parisis à nostre pere. » (Lettres d'Ant. de
Beaujeu, an. 1361, Mém. D. t. 27^a.)] (S. E.)

Enforcer, *v.* Forcer le pas ^A. Forcer, violer ^B.
S'enforcer ^C.

^A « Lors s'en vont *enforcer* de chevaucher tant
« que, sur le soleil escouant, ilz s'en vindrent sur
« une fontaine. » (Percefor. II, f. 113^b.)

^B « *Enforcer* femmes, et vierges despuceler.
(Chron. S. Denis, II, f. 261.)

^C Et pour ce que li diz baillis
S'est *enforcier* de nos subgis
Faire conceur devant lui. [Desch. f. 409^a.]

De même dans Lanc. du Lac, III, t. 112^a. Dans
S. Bernard (p. 175) *enfort* signifie fortifier.

[De même, dans Froissart (XVI, 96 : « Tous deux
« s'*enforchoient* l'un pour l'autre. » Il signifioit
v.

aussi se retrancher V, 190 : « Il s'estoit si *enfor-*
« *chiés* de fors passages que on ne pooit venir
« jusques à lui. » — A l'actif, il signifiait : 1° Faire
violence : « Il avoit tousis doublé que ses freres
« n'*enforcast*, après son deüés le droit de sa jone
« niece. » (Id. III, 329 ; — 2° Traiter contrairement à
la loi : « A la fin que cilz qui l'amoïent, ne peussent
« point dire que par envie ne haine on l'eüst *enfor-*
« *chié* ne forjugié. » (Id. I, XV, 73 ; — 3° Grandir :
« Donc commença li duels à *enforcier*. » Roneisy,
p. 99.] (S. E.)

VARIANTES : ENFORCIER. Joinville, p. 111. — ENFORCHIER.
Gilles Li Vin. Poët. avant 1300, t. III, p. 963. — ENFORZER.
S. Bern. p. 312.

Enforcier, *s. m.* Qui fait violence. « Celles qui
« out fortes maisons ne veulent plus recevoir che-
« valiers errans, aussi il n'en va plus nulz, sinon
« *enforciers* de pucelles, qui destruisent chevalerie,
« laquelle paravant estoit en honneur. » (Percefor.
v. VI, 115^a.) « *Enforcier* de femmes. » Du Gange,
sous *Infortiare*.)

Enforceure, *s. f.* Fourche, partie du corps
entre les cuisses ; le Roman de Rou p. 142 dit de
Guillaume, duc de Normandie :

Grant cors out, et lonc bras, et *enforceure* lée. [Rou, 142.]
Le piz espés, et les granz les flans,
Les hanches basses sur les paus ;
Et a longue *Vanforceure*,
Les jambes grailles, par mesure. [Parton. de Bl. 126^b.]

Enforceure est aussi embranchement des che-
minis. (Mém. de Bassempe, III, p. 373.)

Enforcis, *adj.* Puissant.

Castelain, et princes, et marcis
Et li baron plus *enforcis*. [Ph. Moyses, p. 517.]
Sans dus, sans contes, sans marcis
Sans rois, sans princes *enforcis*. [Id. p. 51.]

Enforer, *v.* Percer. « Il *enfora* avec telle don-
leur, en l'espaule droite, que la playe ne fut moins
« grande que dangereuse. » (Flor. de Grece, VII^a.)

Enforesté, *adj.* Enfoncé dans une forêt. (Bor.)

1. **Enformer**, *v.* Construire, élever. « Ses en-
« nems... en lui n'en avroient altre chose dont il
« poissent paure acheson d'*enformer* la voisonté
« de lor malice. » (S. Bern. p. 553.)

2. **Enformer**, *v.* Informer ^A. Réformer ^B. Ins-
lruire ^C.

^A Voyez Colgrave ; Ordonn. I, p. 652 ; Chron. de
Nangis, sous 1303 ; Pasquier, Rech. p. 661. On lit
enformierens, aux Ord. II, p. 345. Froissart, t. II,
p. 26, donne *enformier*.)

^B « Pour ce que nous ostonz ces injures, et
« *enformierens* l'estat de nostre royaume en miex,
« nous avons ordonné aucunes choses cy après
« contenues. » (Ord. I, p. 67^b.) Ce sens est dans
Thomas de Cantorbéry (113) : « Pur la pais *enfor-*
« *mer*. »]

^C Pucelle, en qui prise forme a
Li formerez, qui tout forma,
A toi servir mon cuer *enforma* ;
Moult est en haüs, et bon formez,
Qui de tantour est *enformer*,
Quar te toz biens es tu la forme. [MS. 7218, f. 174^a.]

Entorné, part. Enfourné.

..... Au conveys, et à la nonne,
Li boulegniers à toz en done,
Ains qu'il soit eus, et *enfourné* :
Ne saad liez, ne bulétez,
Ne tornez, ne sor couche assis,
En auront plus de trente six. (MS. 7218, f. 175 v.)

Enforti, adj. Enforcé. (Oudin. Cotgr.)**Enfossé, adj.** Brisé^A. Creux^B.

^A « Maison *enfossée*, huis et huches brisiés. » (Beauman. p. 196.)

^B Pales et v-*s*, longue leste et coené,
Yeux de perdrix, et nez de chaluant,
Gron de poured, long coul comme nue grue,
Bossus derrier, et *enfossé* devant. (E. Besch. f. 221 v.)

Enfossier. Intercalez *Enfossier*, enterrer, aux Miracles de Concy (D. C. II, 381 v) : « Che qu'il « estont mors descoufés, Fors de Chartres, en un « fossé, Comme un larron l'ont *enfossé*. » (S. E.)

Enfoner, v. Faire rougir au feu. (Oudin.) Dans S. Bernard (S. F. 230), on trouve *enfues* au part. passé, et on lit page 126 : « Il 34 j'ai daubleit son « espoye *enfueye*; jam vibrabat gladium ignitum. »

Enfouillé, adj. Enveloppé. « Un materas, et « coussin couvert, et *enfouillé* de drap d'or frisé. » (Du Bell. VI, p. 145.) Peut-être *ensouillé*; en Anjou et en Touraine, on nomme *souille* l'enveloppe des matelas, coussins et lits de plume.

Enfouir, v. Enterrer, du latin *federe* : « Puis « fut porté en l'eglise S. Mare de Soissons, et « enfouy delès Clotaire son pere. » (Chron. de S. Denis, I, fol. 40 v.) — « Les dames et les damoi- « selles *enfueut* jusques à esselles. » (Rou, p. 172.) — « Il se *enfueut* et s'i curaque. » (Vat. 1490, fol. 130^b) — « Dont a il le deable et cors? Qui l'ont « raporté ca dedens; Et s'il en i avoit deux cens; « Si les *enfouirai*-je, ains le jor. » (ms. 7218, f. 13 v.) *Enfouir* est au futur, dans le ms. 7989², fol 90^b; *enfueche* au subj. dans 7218, fol. 13 v; *enfuit* au part. (Ibid. 12 v.) *Enfouyr* (Deschamps, folio 450 v.) *Enfoir* (ms. 7615, II, fol. 146^b.)

On lit déjà dans Roland : « *Enfueront* nous en « âtres de monstiers. » (Str. 130.) C'était le sup- plice des femmes au moyen-âge. (Berte, XVI) : « La « sera *enfouie*, ou ele est estranglée. » De même au livre rouge d'Abbeville (fol. 50 v, an. 1331) : « Marote Bullos, pour soupçon de larrecin, « fust justée à le banlieue seur le pie et seur le « pele et d'estre *enfouie* toute vive. » (S. E.)

Enfourecilé, adj. Enveloppé. « *Enfourecilé*, et « couvert de drap. » (Modus, fol. 180 v.)

Enfourmoir. [Intercalez *Enfourmoir*, forme de souffler : « Girardin l'xiement cordonnier prins « en son ouvroir l'*enfourmoir* d'un housiau. » (Jl. 78, p. 177, an. 1350.) (S. E.)

Enfournement, s. m. Action d'enfourner. (Oudin, Cotgrave.)

Enfourrer. Intercalez *Enfourrer*, donner du fourrage : « Ainsi deux fois le jour, de son trou-

« peau soigneuse, El l'*enfouirre* elle-mesme et « n'est point paresseuse. » (Plaisir des champs, p. 260.) (S. E.)

Enfourvoyer, v. Fourvoyer. (Perceforest, vol. IV, fol. 45 v.)

Enfouiture, s. f.

Le temps passé, à tous souloye plaire :
Maut m'offroient, et honneur, et service,
Quant ma mere, la douce, et debonnaire
Me nourrissoit; or fault que tout tarisse,
Et qu'à meschief, et à douleur perisse ;
Plain de malous v, et de pevre *enfouiture*,
Puis-qu'ay perdu ma douce nourriture,
La 15^e des 100 ballades de Christ, de Pison, MS.

Enfouyr, v. Fuir, du latin *fugere*. (Voyez Vig. de Charles VII, I, 18.)

..... D'une vessie plaine de poyz,
Les en list toutes *enfouye*. (Coquill. p. 113.)

Enfractueux, adj. Enveloppé, embarrassé. (Oudin.)

Enfractuosité, s. f. Enveloppement. (Oudin.)

Enfrainction, s. f. Fracture, infraction. (Rymer, I, I, p. 45, an. 1259. — Voyez ENFRAINCTURE.)

Enfraincteur, s. m. Qui enfrein. « Comme « *enfraigneurs* des ordenances, et statins royaux. » (Ord. I, p. 57.)

Enfraindre, v. Interrompre. « Seigneurs cou- « sins, je vous requiers la première jousle, en « recompense de la bataille que par vous ay « *enfrainte* : Norgal, dist Marones, vous n'avez « mestier de ce faire, quant vous avez huy plus « combatu que besoing ne vous fut. » (Percef. V, fol. 22 v.) (Le sens actuel est dans Wace, *Virgée Marie*, p. 35 : « S'ele son vo nen *enfraigneit*, Que « ele *enfraindre* ne deveit. » On lit aux Lois Norm. *enfraiant*, *enfreit*.)

Enfrainte, s. f. Bruit, tumulte. « Par grant « *enfrainte*. » (Percef. IV, fol. 59 v.) (De même au reg. JI, 99, p. 279, an. 1368 : « Le suppliant eslant « en son hostel où il faisoit son mestier de tisseran- « derie, environ vespres, oy *enfrainte* de gens « d'armes. »)

Enfraiture, s. f. Infraction, dommage qui en résulte. « Puisque chil qui n'ont fors le basse justi- « che ne peuent contraindre à donner trievres, ne « iere fere asseurement, doneques ne doivent pas « avoir la connoissance des *enfraitures* qui en « naissent. » (Beauman. page 295.) « Se li oste le « conte meffet en la terre à un gentiex homme, et « il n'est pris, ne arresté, et li sire se plaint au « conte de l'*enfraiture* de sa terre, li quens li fail « amander le meffet convenu, ou prouvé. » (Ibid. page 54.)

Enfranchir, v. Affranchir. « Se il avenoit que « nous *enfranchisseries* aucuns de la dile aide, « nous voullons que ladite franchise tiengne leu o « noz dites bonnes gens de Paris. » (Ord. II, 20, an. 1328.)

(1) En Basse-Normandie, la gale. (S. E.)

Enfranchissement, *s. m.* Afranchissement. (Tenur. de Litt. fol. 45^r.)

Enfranger, *v.* Garnir de franges. (Ond. Colgr.) *Enfrangoient* est, au figuré, dans Loys le Caron, folio 65^b.

Enfranche, *adj. fém.* Afranchie. « Si come « terres *enfranches* par nous, ou nos predeces- « sours dans nos anciennes demeynes. » (Brillon. Loix d'Anglet. fol. 167^r.)

Enfranchy, *part.* Afranchi. (Brill. f. 278^r.) [Comparez l'anglais *to enfranchise*.]

Enfregié, *part.* Enchaîné, pour enfregié. « En « la prison l'as *enfregié*. » (Li Lais de la Rose d'Erμούl, li vieulle de Gastinois; Poët. avant 1300, t. II, p. 884.)

Enfermer, *v.* Enfermer. [« Je demande toutes « les cozes qui sont là *enfremées*. » (Beaumanoir, t. VI, 3.)] « En lor osteus si *s'enfrennoient*. » (Poët. av. 1300, IV, p. 1354.)

Le peuple en Normandie prononce *enfrenner* [et les Bourguignons *enfroumai*], ce qui explique la forme *enfrenner* dans les Trois Mariés (150) et dans Froissart (Poésies, 67^r):

Car souvenir qui ens au coer *s'enfrenne*,
Toutes les fois qu'il li plaist, li de *enfrenne*,
Le douc penser.

Enfermer, *v.* Frémir. (Percef. II, fol. 93^a.)

Enfrené, *adj.* Qui a un frein. « Quand le Roy « veit son cheval *enfrené*, il saillit sus. » (Percef. vol. II, fol. 47^r.) [« Leurs chevaux tous enselez et « tous *enfrenés* de lorains dorez. » (Hom Bonquet, t. V, p. 238.) De même dans le Roman de la guerre de Troyes, cité par D. C. (III, 409^b): « Palefrois « orent gens et biens... Ensellés furent gentement « Et *enfrenés* si richement, Que de mil besans « monez Ne fust li lorains achatez. »]

Enfret, *adj.* Rompu. « Par moi ni est la pes « *enfretes*. » (Parlon. fol. 137^r.)

Enfrentruse. [Intercalez *Enfrentruse*, dans un inventaire des joyaux de la couronne de 1418 (Pièces sur Charl. VI, II, 293, art. 58): « Une saliere « en façon d'un porteur d'*enfrentruse*, et sur son « *enfrentruse* a une saliere de criant. »] (S. E.)

Enfriecher (s'), *v.* Devenir stérile. (Oudin, Colgrave.)

Enfriés, *adj.* Qui est en friche. « Heritages qui « demourent *enfriés*. » (Beaumanoir, p. 127. — Voy. FIEZ.)

Enfroiduré, *adj.* Saisi par le froid (Nicot, Rob. Est.); de nature froide (Oudin.)

Enfroidurer, *v.* Refroidir. (Oudin, Colgr.)

Enfrogné, *adj.* Refrogné. (Clém. Marot, page 559.)

Enfronté, *adj.* Effronté. [Effronté est dans la Rose, 11125: « Qu'est-ce diable? Es-tu *effronté*? »]

On doit en mariage refuser
Feme qui est *enfrentée*. (Vat. 1390, f. 174^r.)

Enfroqué, *adj.* Qui a un froc. « Les règnes

« d'un Chilerdie *Enfroqué*, Louis le faineant, « Charles le-Simple. » (Sully, III, p. 136.) « Sur- « vient un quidam *enfroqué*, ayant la charge d'es- « teindre les chandelles et de chasser les chiens « hors l'eglise. » (Entrapel, XX.)

Enfructé, *adj.* Ensemencé. « Heritage *en- « fructé*. » (C. G. II, p. 263.) « Le droit de terrage « est tel que les heritages qui sont tenus au dit « droil quand ils sont *enfruictés* en grains, et « autres fruils, il en est du au seigneur du terrage « certaine portion. » (Cout. de Blois, Cout. Gén. l. II, page 257.)

Enfruiter, *v.* Ensemencer. (Oudin, Colgrave.) [« Jajoit que le suppliant et les autres dessus nom- « mez... eussent icelle piece de terre *enfruictée* « et semée en blé. » (Jl. 196, p. 37, an. 1469.) — « Laquelle piece de terre estoit *enfruictée* partie de « froment. » (Jl. 197, p. 401, an. 1473.)]

Enfrum, *adj.* Impudent, insensé. On lit dans D. C. au même sens, *infruntatus* et *infrumus*.

Sa mort fut moult reclamée
Lui vivant, petit amée,
Pour ce qu'il sembloit *enfrum*. (E. Desch. f. 101^b.)
..... Une dame sai, en cest pais,
Felonesse est et *enfroume*. (Vat. 1390, f. 152^r.)

Et se fortune,
Qui mains estable est ne soit cours de hme,
Et contre vous diverse, ou trop *enfroume*,
N'i regardés; mais prends la rancune
De Socrates. (Froiss. Poés. p. 77^b.)

« Li *enfrum* de Tol, » proverbe. (Poés. mss. av. 1300, IV, p. 1651.) *Enfrume* est un glouton, dans Marie de France (I, 88): « Ce nous dist li « tous lozengier delail chanter devant mangier; « Encore en tiennent la coustume Du leu tuit li « vilain *enfroume*. »] (S. E.)

Enfuir, *v.* [Dans Roland, la particule est réunie au verbe (str. 80): « Bient Franceis: delail au qui « *s'enfuït*. » Elle peut se séparer (str. 123): « Fuïr « s'en vell, mais ne lui vall niel. » Il en fut ainsi jusqu'au xv^e siècle.]

Proverbes: 1^o « Qui *s'enfuït*, on l'ensuit. » (Colgr.) — 2^o « Pieca dist on que chil qui *s'enfuït* traive asses « qui le chasse. » (Beaumanoir, p. 21.) D'après le Liv. du bon Jehan, 25, le subj. est *enfuge*: « C'est « en cest siecle ung grant deluge, N'est ceüny qui « d'elle *s'enfuge*. »] (S. E.)

Enfumé, *part.* On reprochoit à Pasquier d'avoir ainsi appelé les Minimes. (Bell. pour Est. Pasquier, page 342.) C'étoit aussi le nom des membres dans l'ordre burlesque « des fumeux. »

Après, sachiez, qu'à ma venue,
A Eustace ly *enfumez*,
Eu la toux, et s'est *enfumez*,
Qu'à paines puet il dire mot. (Desch. f. 123^r.)

[Il signifie encore: 1^o Durei au feu: « Li Alle- « mais li consuivi par telle maniere de son glaive « roide et *enfumet* qu'il oncques ne brisa ne ne « ploya. » (Froissart, III, 168.) — 2^o Le sens actuel est dans Aleschans (v. 3453): « Toz nu piez est; si « drap sont *enfumés*. » (Alesch. v. 3453.) — « Jossel

« apportait... une vieille lettre *enfumée*. » (105. F's. de Nespley. L. C. de D.) [S. E.]

Enfumement, *s. m.* Action d'enfumer. Oudin. Cozgrave.)

Enfumeier, *v.* Blessier. On a dit de la jalousie : « ... Qui s'en fait *enfumeier*. Ne entamer... Se met... » En trop plus grand peril qu'en mer. » (Froissart. Poës. p. 19^e.)

Enfurié, *adj.* Rempli de fureur. Oud. Cozgr.)

Le prince *enfurié* lors, plus qu'un mere course,
L'espee nue en main, vers ce vilain prend course.
Du Verd. Bibl. fr. p. 1204.

Voyez Bouchel, Serées, III, p. 106.

Enfurié (s), *v.* Devenir furieux. « Tant plus le S. de Belacenoil poursuivoit, d'autant *s'enfurié* » le tourment du S. Marry. » (Contes de Chollères, folio 168 V^e.)

Enfournement, *s. m.* L'action d'enfourner. Au figuré, l'action de commencer. « *Enfournement* d'une « négociation. » (Nég. de Jean. I. I. p. 163.)

Enfuseler, *v.* Mettre sur un fuseau. Du Cange. sous *Infusare*.)

Enfusté, *adj.* Qui est mis en fût ^A. Roide, encoardi ^B.

^A Se disoit d'une lance, comme du vin. Voyez Oudin. Cozgrave.)

^B Il n'est advis que telle feste ne doit passer « sans aucun esbauoy d'armes ; les jeunes cheva- « liers se tiennent pour lors *enfustés* du grant « repos, qu'ilz sont desirans de montrer le irs for- « ces en aucun beau fait d'armes, ou de tournoy. » Perce. II, l. II^e.)

Engage, **Engageure**, *s. f.* Engagement. Cozgrave. « Celui qui engage ses héritages, et après « les vend, et fait entrer le prix de l'*engage* en la « vente, il doit payer les ventes, tant de l'*engage*, « que de la vendition. » (Cont. de Brel. C. G. t. II, p. 779.) « Doit peser à un homme l'*engageure* d'une « obligation. » (Ess. de Mond. III, p. 332 — Le Cont. gén. II, 865, donne *engageure*.)

Engagement, *s. m.* « L'apanage transière les « droits honorifiques, ce que ne fait pas l'*engage- « ment*, qui transière seulement l'usufruit, et les « droits utiles, et non les honorables, en tant qu'ils « peuvent être separés du profit ; en sorte qu'un « engageiste ne doit jamais prendre le titre des terres « de son *engagement* : le domaine du roy étant « sacré, et attaché à la couronne ne doit point être « usurpé. » (D. Roque, de la Noblesse, p. 355. On lit dans Beaumanoir, XXIV, p. 4 : « s'il pot prouver « que li heritages ait esté tenuz par *engagement* si « comme li aient que nous nous engage sa terre à « dix ans ou douze... tex tenare ne vaudr rien « cont e celi qui vent pover les *engagemens*. »)

Engager. Intercalez *Engager*, au sens féodal, dans les Assises de Jérusalem, l. I, 206 : « Et li deit « après jurer que li ne la vende, ne donnee, ne « prestée, ne *engagée*, ne aliénee en aucune

« maniere, par quei il ne la puisse et deveie recou- « vrer par l'assise. » [S. E.]

Engaigerie. [Intercalez *Engaigerie*, aliénation temporaire : « Qui sa maison ou sa chose... mouvant « de nous engaigeroit, nous... n'en devons avoir « vente, ne autre prouffit, se la *engaigerie* n'estoit « oultre cinq ans. » (Jl. 498, p. 360, an. 1374.) (S. E.)

Engaigne, *s.* Irritation ^A. Inquiétude, incertitude ^B. Chagrin ^C. Ce mot se dit encore en ces divers sens, dans quelques cantons de Normandie.

^A Molt me *l'aveu à grant engaigne*,
Que vos issi m'avez gabée. [Fabl. S. G. f. 48^e.]

Tibauts li queus des Campenois
Ot puis en France moult d'avois ;
Quar il et le roi en convent,
Une fois, et autre souvent,
Que sa fille n'avoit baron,
Se par le cungie du roy non ;
Et carre l'en avoit dounee.
Sur trois castans de sa contrée :
Mais li queus, qui en *engaigne*
Aus fil le comte de Bretaigne
Le donna, que li rois ne l'ot. [Mousk. p. 703.]

^B S'il voit tenir à s'en sorciel
Un caval, lors en *engaigne* ;
Il cunde ce sot une araigne. [P. av. 1300, IV, 1507.]

^C Li Englés en eurent grant *engaigne*. » (Froiss. I, IX, 262.)

^B En ai moult grant *engaigne*,
Comment dorroit une ostraigne
De leur bés, ne de leur argent. [P. av. 1300, IV, 1356.]

^C Charles fut nommez proprement,
D'unquel l'en fist duel et *engaigne*,
Quant le bon marchal de Champagne
Fit à Messire Jehan de Coullans
Fut d'espées feruz os ilaus. [Josch. f. 572^e.]

Engaigier. Intercalez *Engaigier*, irriter, au reg. Jl. 97, p. 220, an. 1366 : « Icelui Jehan venoit « pour *engaigier* ledit Robin, auquel il avoit fait « paravant signifier une sauvegarde... lequel Robin « *engaigie* et esmeu de ce. » [S. E.]

Engaigoler. Intercalez *Engaigoler*, mettre en geole, aux Miracles de Coiney. D. C. I, III, p. 460^e : « Dex l'emprisnona et *engaigole* Plus qu'il ne soit « gais en gaiole. » Ce mot même à enjoler. [S. E.]

Engaierde. Intercalez *Engaierde*, colline, dans Richard de Fournival. Wackern. p. 58 : « Chers est « mouens en *Engaierde*, D'ibue provoit et esgaierde « Per lai ou paisi eschaiper. » [S. E.]

Engaierer. Intercalez *Engaierer*, avaler l'hameçon : « Se mandissant de s'estre ainsi laisser *engaierer* « *aver* et *engamer* de son opinion. » Carloix, t. VII, p. 14. [S. E.]

Engan. Intercalez *Engan*, tromperie, comme engin, engien ; c'est une forme plus provinciale que française : « Qu'avoit desirété par son *engan*. » Aiol, 2416. [S. E.]

Engané. Intercalez *Engané*, trompé, dans le Doctrinal cité par D. C. III, p. 831^e : « Que plus il « ariez mis, plus seriez *engané*. » De même, au Lusitain : « Molt par se tient à *engané*. » [S. E.]

Engaieraire, *s. m.* Sujets à corvée et services manuels. « Et tui li homme de la cité seront les

« jors mais *engaraire* ; c'est assaver qu'il labourere-
ront continuellement... qui soit de vile condition
« vilain, ne *engaraire*. » (Statuts de Charles I^{er},
roi de Sicile, cités par Du Cange, sous *Angariarius*.)

Engarbare, *adj.* Contaminé. (Borel citant le
Testament de Jean de Meung.)

Engarber, *v.* Donner de bonne grâce. (Oudin,
Colgrave.)

Engarder, *v.* Empêcher. (Oudin, Colgr. ; voyez
Rab. I, p. 250.)

Engarentie. Intercalez *Engarentie*, garantie,
denier à Dieu, au Livre du bon duc Jean, an. 1313,
fol. 522^b : « Nulz ne c'est trait avant pour enchie-
« rier lesdites choses, ne pour plus y offrir, ne
« donner *engarentie*. » (N. E.)

Engasse. On lit au Catholicon armoricain :
« Lumiere ou chandelle à veiller de nuit, ou chon-
« loil, ou *engass*, brulammie creuseil. »

Engavemens, *s. m. pl.* Lisez *engavemens*.

Fait aron, as au quantz, plusieurs *engavemens*
Covenanz trespassiez, et foi, et sermens. (Bon, p. 129.)

Engé, *s. f.* Race.

Amis, se tu sçavoies
Que c'est grant chose de loenge,
Et com pris en est li *engé*
Pluschier fauroies à avoir. (Froiss. *Buisson de joüence*.)
Et pour avoir *engé* nouvelle
De pouens, une damoyelle
Me donna par mg. tres hon zelle,
Neuf ou dix enfz. (Mabrot, p. 188.)

[En Normandie, on dit encore : « Des pigeons de
« la grande ou de la petite *engé*. »] (N. E.)

Engence. Intercalez *Engence*, race, dans
Charron (Sagesse, p. 400) : « De la defiance vient la
« dissimulation, son *engence*. » *Engence*, comme
engé, dérive du verbe *engér*. (N. E.)

Engencement, *s. m.* Augmentation d'en-
gence. (Oudin, Colgrave.)

Engencer. Intercalez *Engencer*, être
fécondé, être planté. (O. de Serres, p. 72) : « Elle
« reprohira par après des foins, six fois plus
« qu'elle ne faisoit auparavant, moienant la culture
« et s'estre *engencé* de jeunes et franches semen-
« ces. »] (N. E.)

Engeca. Lisez *en geta*, en retira, dans Will. li
Viniér, poète av. 1500 (ll. 831.)

Par toi infers fu traiz,
Dont Adam fu fors traiz,
Qui i souffroit grant fais ;
Par li *Engeca* duex.

Engaignusement. Intercalez *Engaignuse-
ment*, par fourberie, par mal engin : « H (Gondoald
« disoit *engaignusement* que bien li souvenoit des
« vilénies que son pere li avoit faites. » (D. Bouq.
t. III, 250) (N. E.)

Engelaide, *s. f.* L'Angleterre ; la terre (ant)
des Angles. (Brut, f. 104.)

Engelée, *part.* Gelé. Nicot en dérive le mot *enge-
leure* ; il semble être une injure dans Colin Musel
(Poët. av. 1300, ll. 708) :

Ma feme ne me vit mie
Ainsi me dire Sire *engelé*
En quel terre avez esté ?
Que n'avez rien compesté.

[Le sens propre est dans Berle (coupl. 46) : « Et
« de froit en ce bois soi vilment *engelée*. »] (N. E.)

Engeler, *v.* Geler.

Et ne faictes la quelque bois livrer,
Ou, c'est yver, seray trop mal bailliy ;
Ne souffrez pas que je doie *engeler*. (Besch. f. 254.)

[On lit *engeler* au ms. du Val. 1390, f. 120^v, de
même dans Henri de Valenciennes, § 563 : « A l'un
« *engeloient* li pié, et à l'autre les mains. »] (N. E.)

Engemir, *v.* Génir ; dans S. Bernard, il répond
au latin *ingeniscere* ; au présent, on trouve *enge-
mist* (p. 64) ; au préterit, *engemil* (p. 355.)

Engendarmier (s'), *v.* On a dit d'une fille qui
dans un siège monta la garde pour son frere
malade : « Bien qu'elle se fut garconnée, et *engen-
« darmée* ce n'estoit pourtant pour en faire une
« nouvelle et continuele habitude, mais seulement
« pour celle fois faire un bon office à son frere. »
(Brant, de gall. II, p. 367.)

Engendrabie, *adj.* Capable d'engendrer. Le
mot est dans La Rose, vers 17717 : « Car tousjours
« choses *engendrabies* Engendreront choses sembla-
« bles. » C'est presque le mot de Gace de la Bigne
(f. 71) : « Sovent choses *engendrabies* Engendrent
« choses ressemblables. »

Engendrement, *s. m.* On a dit des conditions
que Cicéron prescrit pour la vengeance : « Quant
« au quart point que tu les met *engendrement*, tu
« dois sçavoir que ceste injure est engendrée de
« hayne de tes ennemis ; de la vengeance s'engen-
« dera autre vengeance, hayne, contens, et guerre,
« et degastement de tes biens. » (Le Chevalier de la
Tour, Instr. à ses filles, f. 79.) (On lit dans Thomas
de Cantorbéry (77) : « E David li psalmistes qui nus
« dit ensement : Ne vit ainc degerner li nul qui vit
« le dument. Ne mult pain querant de son *engen-
« drement*. »]

1. Engendrer, *v. act.* Intercalez *Engendrer*,
1^o au sens actuel dans Berle (ll) : « Onque de celle
« fame ne put loir engendrer » 2^o Concevoir le
germe d'une maladie : « A cel examen les medecins
« respondrent que le roi d'és grant temps *avoit
« engendré* ceste maladie. » (Froiss. XV, 44.) On
trouve aussi la forme *engencer*, dans une vie v.
de J. C. D. C. III, 505^b : « Et hom brehains...
« doit entrer o chians qui pueent *engencer*. »] (N. E.)

2. Engendrer (s'), *v. pron.* S'établir, commen-
cer^A. Donner un gendre^B. Prendre pour gendre^C.
^A « En pareille amende eschel, vers le seigneur
« vicomtier, celui qui est défaillant de payer le
« droit d'aquint, quand il *est engendré* envers le
« dit seigneur vicomtier, s'il ne le paye en dedans
« soleil couché, le jour de la vente. » (Cout. de
Ponthieu, C. G. I, p. 675.) « S'ils en ont au dessous
« de dix, ils doivent mort herbage, au dit seigneur
« foncier, pour lequel mort herbage, luy appartient
« une maille, de chascune beste à laine ; et s'engen-

« dre droit d'herbage, tant le vif comme le mort,
« la nuict de Noel, et se lieve la nuict saint Jean
« Baptiste. » (Ibid. p. 676.)

« Ce beau pere futur craint bien qu'on ne l'en-
« gendré. » Le Charme de la voix, de Th. Corn.
act. III, sc. 5.

« Un valet parle de l'homme dont son maître veut
« pouser la fille :

Qu'il trouve tout en vous, tellement à son gré,
Et qu'il voudroit dès demain vous avoir engendré.
Le Galant double, Com. de Th. Corn. acte I, scène 1.
Ma foy je m'engendrais d'une belle manière.
L'Etouffé de Mol. act. 2, sc. 5.

« Faire engendrer. » exciter, soulever : « Par les
« grands coups qu'il donnoit à dextre, et à senes-
« tre, il faisoit engendrer la fumée dont il estoit
« enclos. » Percef. VI, fol. 40^v.

« Dans l'ancienne langue, *ingignere* donnoit
« engendré; d'où le préterit *engigni*, dans Brut, ms.
fol. 57^b; dans S. Bernard et dans Flore et Blanche-
« fleur : « Ens roi payens l'engenné » v. 14.] (S. E.)

Engendreur, s. m. Colgrave.) Le féminin
engendrière est dans S. Bernard, fol. 21.

Engendreur, s. f. Progéniture, génération,
postérité. Oudin, Colgrave; voyez Brillou, Lois
d'Angl. fol. 78^b; Percef. V, fol. 95^v. On lit dans
un bestiaire ms. D. C. III, 505^b : « Quant li oisiaus
« guerpiast arriere s'engendreur en la pondrière. »
« Dans une vie ms. de J. C. (Ibid.) : « Cele fu femme
« Zebedeé. Cele fist boime porteurre, femme ne fist
« tel engieure. » On lit *engourure*, dans le ms.
Sorb. 61, col. 2.

Engenouiller (s'), v. S'agenouiller. (Vie
d'Isab. a la suite de Joinv. page 173.) (C'est aussi la
forme dans Froissart, IV, 422. Au II, p. 28, on
lit s'engenouiller.)

Engoellement, s. m. L'action d'engoeler.
Oudin.)

Enger, v. Croître; verbe formé de *enge*,
engancee.

« Si tost comme Abel eut esté occis, et eut receu
« mort souz cest arbre, il perdit la belle couleur
« verte, et devint en toutes choses vermeil, qui fat
« en remembrance du saint sang qui dessoubz
« avoit esté respandu; ne de celui ne pouvoit nul
« autre plus engier, ains mengroient toutes les
« plantes qu'on en faisoit, et a bien ne pouvoient
« venir. » Lane, du Lac, III, fol. 105.

Enger parait avoir été précédé de *a* au XIII^e siècle,
au sens d'embarrasser : « Mais se m'amie a cuer
« changié, Ele m'a de mort tengué. » Blanche et
« Jeanne, v. 2529.) Fail-il en rapprocher *engier* :
« Irons tornoier moi et vos; Or ne devez vos pas
« longier. Mes les tornoiemens *engier*, Et anpanre,
« et tot lors giter. » (Chevalier au lion, v. 2501.)

Engerner, v. Ensemencer.

De la terre poudreuse on *engerne* le sein,
Pour en tirer l'ensure, et redoubler le grain.
Poes. de Franc. Belleau, I, 1, fol. 30, V.

Engerrant (au barrou.) Froissart dil des
jeux de son enfance :

Aux poires juiens, tout courant,
Et puis au barrou engerrant.

C'est peut-être d'Enguerrant de Marigny que vient
ce jeu. On le retrouve au livre de « l'ordonnance
« du grand maistre Enguerran prince et seigneur
« de tous les maris. » (N^o 1061, de la Bibl. ms. du
P. Labbe, in-4, p. 325.)

Engetier, s. m.

Assez se porroit ja debatre,
Et Jacobin, et Gorbeline,
Qui il troussassent nul engetier,
Nul tange, ne nul Baudouins,
Aincois lairont aus Bedoins
Maintenir la terre absolve. [MS. 7615, I, f. 60 v.]

Engeleir. Intercéder *Engeleir*, mettre en
javelles, au Gloss. lat. fr. 4120, an. 1352.] (S. E.)

Engien, s. m. Esprit, habileté^a. Stratagème,
artifice^b. [Enginon avait l'accent sur *e* bref, qui
donne *ie* en français, d'où *engien*, *enghien*; puis
l'*i* seul a été prononcé d'où *enghin*, *enghin*. Nous
laisserons subsister l'article *engin*, bien que cette
forme se trouve dans les exemples présentement
cités.]

^a « La nueviesme vertu qui doit estre en cheli
« qui s'entremet de baillie, si est que il ait en soi
« sontil *engien*, et hastif de bien exploier, sans
« faire tort à autrui. » (Beauman. p. 10.)

..... *Engien* s'importe vertu ;
Bon est force, et *engien* mieulx vault ;
La vault *engien* ou force fault ;
Engien, et art font mainte chose,
Que force commencier n'en ose. [Brut, f. 61^a.]

Engier a fausée droiture,
Fausers a vainsus nature,
Droit vint avant, et forz aorce ;
Mielz valt *engien*, que ne fait force. [F. S. G. f. 47 v.]

« Mielz vault *engin* que force, » disent encore
Colgrave, (Babelais II, 221) et Lanoue (Disc. polit.
et milit., 785.)

^b Il ne quésist, por nul avoir
Art, ne *enghien*, ne mule ghise
D'aler encontre sainte ghise. [P. av. 1300, IV, p. 1342.]

[Par un soufil malice d'enghin. Froiss. II, 21.]
« Nicole fu, si ne pensoit nul mal ne nul *engin* qui
« soit. » Rose, v. 1272.] (S. E.)

On trouve bien d'autres variantes orthographi-
ques : 1° *Enguingne* :

..... Pour ce ont mesdisans *enguingne*
Sins fins amans, qu'il sevent bien
Où por le mal dont il sont plain
Ne pueent avoir cele joie. [MS. 7218, f. 205 v.]

2° *Enguingnement* :

Je crain Guillaume forment,
Qui moult est plein d'enguingnement. (Rou, p. 311.)

3° *Engigneure* (Fabl. ms. S. Germ. folio 121^a) ;
4° *Engignour* (Oudin) ; 5° *Enginoison* (Fabl. ms.
S. Germ. fol. 6^a.)

Engigner, v. Imaginer, susciter^a. Faire en
sorte, engager^b. Tromper, duper^c

^a « *Engigner* clein, » imaginer un procès.
« Quiconque *engigne* cleins, ou coumbrediz, dont il
« eschiet que la querelle principale retardeje

« ceux qui les engignent sont tenus à les pour-
« sieudre. » (Anc. Coult. de Bret. fol. 101^v.)

° Donc seroie pires d'un chien,

Quant vous n'amez sur tote rien,

Se *g'engignoie* vostre mort,

Ou ce que plus tenez a fort :

Madame, comment porroit estre ?

Que *g'engignasse*, por nul mestre.

Sor vostre deffens, nul desroi,

Quant je vos aim moult plus que mot. (Parto. f. 140^v.)

S'il offre font qui auques vaille,

Si lor relaiçon la bataille,

Et s'il nul offre ne li font,

G'engigneu qu'il le feront. (Ibid. f. 133^v.)

A va venir *Vengignates*. (Ibid. f. 147^v.)

° [Ce s'ens apparait dès le XI^e siècle dans Roland (v. 95) : « Ne s'poot garder que alques ne *Pengign* « *queult*. » De même dans Henri de Valenciennes § 623) : « Ou dist piecha ke tens cuide autrai *engign* « *gnier* ki de cel meismes engien u de semblant est « *engignés*. » La Fontaine écrit enfin (Fables, IV, 11) : « Tel, comme dit Merlin Roman de la Table ronde, fol. 47, *engigneu* autrai, qui souvent « *s'engigne* soi-même; J'ai regret que ce mot soit « trop vieux aujourd'hui, il m'a toujours semblé « d'une énergie extrême. » Voyez d'autres exemples dans D. C. sous *Ingenuum*.] (S. E.)

Amors semble deable qui maistrice ;

S'engigne plus celui qu'en li se nie ;

« Dame, dist il, mal y va, s'on m'*engaigne*. » (Percef. vol. V, fol. 111, B^v col. I.)

Que tu ne sois *engeneu*,

Et par ton pechie encoubrez,

Si com as borjois avint ja,

Que li vileins bien *engenna*. (Fabl. S. Germ. fol. 9^v.)

[« El renoucent quant à ce li devant dis mestre
« Johan et Eustace à tot aide de droit, de canon...
« et à ce qu'il ne puissent jamais dire que li
« devant dit mestre Johan et Itnes aient été déçeu
« ou *engignés*... » (1267, construction du pont de
« Romorantin. — Dict. des droits seig. du H. d'Orlé. de
« L. C. de H.)] (S. E.)

VARIANTES : ENGIGNIER. Sire Adans, Poët. av. 1300, t. II, p. 928. — ENGIGNIER. Adans li Bocus, Poët. av. 1300, t. IV, p. 1446. — ENGIGNER. Villon, p. 60. — ENGIGNER. Tri. de Pétrarq. trad. d'Oppède, folio 83^v. — ENGIGNER. Modus, fol. 95^b. — ENGIGNER. Percef. V, fol. 111^v. — ENGIGNER. MS. 7218, fol. 49^b. — ENGIGNER. Borel. — ENGIGNER. Fabl. de S. G. fol. 9^v.

1. Engigneur. s. m. Ingénieur. Celui qui a soigné des *engins*, des machines de guerre. « Il y a encore « aujourd'hui dans les sièges, comme du temps de « Philippe Mouskes, le sire des *engigneurs*. « C'est à dire un ingénieur en chef qui préside à « tous les travaux d'un siège, et duquel les autres « ingénieurs prennent leurs ordres. » (Le P. Daniel, Mil. fr. t. II, p. 90.)

Saige sont les *engigneur*

Qui si defendent cele tor ;

Nous hom ne le peut *engigneur*. (Blanch. f. 189^v.)

.... Cil autre sont mineour,

Cil de la sont *engigneur*. (Ph. Mouskes, p. 115.)

VARIANTES : [Dans la chanson des Saxons, IX, on lit : « Il fait creuser souz terre à pie et à martel « a ses *engigneors*, dont ol pris maint chastel. » Le

cas sujet était *engignieres* (Flore et Blanchefleur, v. 1852) : « Li *engignieres* fu moult sage. » Froissart donne *engigneour* (III, 266) et *engigneuour* (IV, 374). *Engigneur* (G. Guiart, fol. 82) ; *Engineur* (Desch. fol. 405^v.)] (S. E.)

2. Engigneur. s. m. Machinateur. « *Engigneur* « de contens, » meneur, boule-en-train. (Anc. Coult. de Bretagne, fol. 159^v.) « *Engigneur* d'aperlises, » faiseur de lours d'adresse. (Froiss. IV, 4.) « Li plus « *engineur* marchant sont en sarrazienisme. » (Poët. av. 1300, IV, 1652.)

Engigneux. adj. m. Rusé, trompeur. « *Engigneux*, « *soubltiz*, et *engigneur*. » (Du C. sous *Geniosus*.) « Gens « soubltiz, et *engigneur*. » (Chroniq. S. Denis, t. I, f. 126^v. On a dit de Tibère : « Il fol, à la fin de son « empire, le plus mauvais, et crueux de tous les « autres ; et fut aguaitans, et *engigneur* ; faignant « et simulant de vouloir ce qu'il ne vouloit mie, et « de non vouloir ce qu'il vouloit. » (La Sal. f. 20^v.) — « O lu ! femme maudite entre toutes les autres « femmes, soubtillie *engigneresse* à controvaver art « et engin pour le moude. » (Chroniques S. Denis, t. I, fol. 73^v.)

[On disait aussi des choses : « Mout ot en Vregille « saige homme Et souptin ; car il list à Rome Une « chose moult *engigneuse*, Moult soupliee et moult « merveilleuse. » (Cleomadés, cité par D. C. t. III, p. 419^v.)] (S. E.)

VARIANTES : ENGIGNEUS. MS. 7218, f. 349^b. — ENGIGNEOUS. Brut, t. 88^v. — [Faut-il li queens de Chartres fu fel et *engigneous*. (Ron. 7408.)] — ENGIGNEOX. Ovide, MS. de S. G. f. 96^v. — ENGIGNEUSE. Desch. f. 51^v.

Engignot. s. m. Diminutif d'engin. (Classe et Dér. d'am. p. 37^b.)

Engin. s. m. Machine de guerre^A. Terme de chasse et de pêche^B. Machine^C. Mot obscène^D. Engence^E. [Comparez Esorex.]

^A Voyez Menage ; Gloss. de Villehard. ; Milice du P. Daniel, I, p. 196 ; Malhieu de Coucy, Charles VII, p. 733 ; Fauchet, liv. II, p. 121 ; Froissart, livre III, passim ; Chron. de S. Denis, t. III, fol. 31^b ; Berry, Chroniques de 1402 à 1461, p. 390.

On distinguoit diverses sortes d'*engins* ou machines de guerre :

1^o « *Engin* à verge. » Le P. Daniel (Milice fr. t. I, page 563) dit qu'il ne sait pas quelle étoit cette machine de guerre. Du Gange croit qu'on appelle *priapus* « machina bellica sic dicta quod rotis aptata « membri virilis speciem referret, quomodo canones « nostri. » — « Les Anglois y laisserent deux grosses « bombardes, plusieurs canons avec deux *engins* à « verge, et autres instrumens de guerre, lesquels « *engins* à verge, et bombardes jectoiēt, et tiroient « nuit et jour sans cesse contre le chasteau. » (Ib. p. 61 et 62.) [La forme, la manœuvre, le fir de l'*engin* « à verge ont été expliqués par M. Viollet-le-duc (Dict. d'Architecture, V, p. 224 à 231). Ces engins se subdivisaient en trebuchets et en mangonneaux. Voici comment un architecte du XIII^e siècle, Villard de Honnecourt, décrit l'*engin* à verge (éd. Lassus et Darcel) : « Se vus voles faire le fort *engien* con

capiele trebuchet prendes ei gard. Ves ent ei les
solés com il siet sor terre. Ves la devant les n.
windas et le corde ploie a coi on ravale la *verge*.
Veu le pées en cele autre pagene. Il y a grant
fuis al ravaler, car li contrepois est mult pesans.
Car il i a une huge plaine de terre, ki n. grans
toizes a de lonc et un piés de lé, et un piés de
profond. Et al descocier de le fleke pense. Et si
vus en donez gard, car il le doit estre atenué a
cel estaiçon la devant. » A celle description est
adjoint le plan de la machine (planche xviii) ; c'est
une longue poutre montée sur un axe et tournant
dans un plan vertical. La partie la plus courte de
cette poutre, à partir de l'axe, est chargée d'un
contre-poids énorme. On devait ce contre-poids en
l'air, en abaissant l'autre extrémité de la poutre,
terminée par une sorte de poche ou de cuiller
chargée d'un projectile. Si, dans cette situation, on
abandonne la poutre à elle-même, elle tournera
rapidement sur son axe, et le contrepois en retom-
bant chassera le projectile avec une grande force.
Cet engin est donc une sorte de fronde gigantesque.
L'engin mis en batterie devait être tenu immobile
pour diriger le coup. A cet effet, une cheville main-
tenant l'extrémité abaissée de la poutre. Lorsqu'on
voulait lancer le projectile, d'un coup de maillet on
faisait sauter cette cheville. On se servait aussi d'un
mécanisme à échappement dit *déclat*, d'où le verbe
déclatquer. Voyez *perrière*, *trebuchet*, etc.] (S. E.)

2. « *Engins volans.* » Le duc de Bourgogne se
« prît de Combray, et alla devant Gaure, et
« l'assigea, et Fenvironna de toutes pars, et
« descendre bombardes, mortiers et *engins volans*,
« et firent les approches faites. » O, de la Marche,
liv. 1, p. 396. « Les Bretons demeurèrent mors en
« la place, réservé l'entee, lesquelz le duc Jehan mena
« au siege de Nantes, et devant les portes, les fit
« decapiter, et gecter leurs testes en la cité, par les
« *engins volans* du siege. » Toison d'or, fol. 103^b ;
voyez V^o, de Charles VII, 1, p. 157 et 200 ; Histoire
d'Arthur de Richemont, p. 787 ; Berry, Chroniq. de
Berry, p. 389 ; Le Jouvenel, f. 85^a ; Monstrel. III,
folio 26^a.)

3. « Mestre des *engins*, » dans le sens de « maître
« de l'artillerie. » (G. Guiart, f. 82^a. — « Faire *engin*
« du dextre bras » était se servir de son bras droit
« comme d'une machine de guerre. » Lors fit boucher
« de son escu, et *engin du dextre bras*, jectant coups
« de l'espée trenchant si cruelz, qu'il ne alloignoit
« chevalier, qu'il ne luy fist le sang rayer jusques
« à l'esperon. » (Percef., I, f. 86^a.)

4. « Toutes ont tendu leurs *engins* à le prendre. »
Les 15 Joyes du mar, p. 151. — « Li autre *engiens*
« sont trouvez chez les dits pescheurs. » Oratoin,
t. 1, p. 792.

5. « *Engin* à prandre les souris, » sourisgère.
(E. Desch., f. 354^a. — « *Engin* automates, » automates.
(Rab., 1, p. 174.)

6. *Engin* à un sens obscène dans Desch., fol. 206^b,
et 250^a. Collet trouvoit ridicule le titre de « Theatre
« des bons *engins* » que Guillaume de la Ferrière

avoit donné à un de ses ouvrages dédié à Margue-
rite de Navarre. (Goujet, Bibl. fr. XIII, p. 106.)

7. « ...Fame est de mauves *engin*. » (MS. 7218, f. 193^v.)
[Le sens est plutôt adresse, comme dans Renart
107 : « Tot cil qui sont d'*engin* et d'art, sont mes-
« tuit appelle Renart. »] (S. E.)

8. *Engine*, *adj.* Qu'on peut tromper : « Engi-
« neuse non *enginable*. » (Desch., f. 17^a.)

9. *Engine*. Intercalez *Engine*, forme féminine
d'*engin*, faite sur le pluriel *ingenia*, au sens
d'appareil de charpente : « S'il failloit abbaire une
« *engine* ou ung arc bontant, qui estoit appointé
« contre ledit clochier. » JJ. 195, p. 1385, an. 1476.]
(S. E.)

10. *Enginer*. Intercalez *Enginer*, variante d'*engi-
gner*, dans Garin (D. C. III, p. 831) : « Mes d'une
« chose estes vos *enginez*. »] (S. E.)

11. *Engingusement*, *adv.* Ingénieusement.
« Comme les hommes peuvent prendre toutes
« manieres d'oiseaux *engingusement*. » (Modus,
folio 189^v.)

12. *Engiponné*, *adj.* Sol., benêt. (Oudin ; voyez
Rab. III, p. 141, note 14.)

13. *Engironer*, *v.* Environner. (Foresl, Colgrave.)

14. *Engis*.

Tot autresi com ot longis,
Ki del cop ne lit pas *engis*
Dont li ot percel le coste. (Mousk., p. 178.)

15. *Englaier*, *v.* Glaier. (Oudin, Colgrave.) [Le
mot est dans Renart, v. 1163 : « L'iaue commença à
« *englaier*. »]

16. *Englé*, *adj.* Anglais. Le nominalif était *Englés*,
au féminin *Englesce*. (Froiss. II, 116) et *Englesque*
(t. X, 126.) « Sel *englé*, et tout autre sel menus, la
« piece, deux sols six deniers ; c'est le nuid, quatre
« sols deux deniers. » (Ord. t. 1, p. 600.)

17. *Englecherie*, *s. f.* Anglaïserie. Sous la domi-
nation danoise, les Anglo-Saxons de chaque *hundred*
centaine, étaient responsables du meurtre d'un
Danois, et devaient produire le coupable ou payer
une amende. Guillaume appliqua aux Normands ou
Français le bénéfice de cette loi dite d'Anglaïserie.]
« Et de chascun es, face le coroner venir un parent
« al mort, ou plusieurs, de par le piere, ou de mere,
« devant lui, en tesmoynance de *englecherie*, et
« selon l'usage du pays. » (Britt. Loix d'Angl. f. 77.)

18. *Engleiz*, *s. m.* Anglois. (Rou, page 143 ; voyez
ESOLE.)

19. *Englesche*, *adj.* Angloise. Dames *englesches*
de Saint Saun. Ch. de 1310, D. C. III, p. 50^a.) « En
« telle manière fut le roy par devant le bachelier,
« l'espace de deux heures *englesches*, pour attendre
« qu'il s'esveillast de son gré. » (Percef., t. I, f. III^a.)

20. *Engleschian*, *s. m.* Anglois. « le Gourpil,
« trichierre *engleschian*. » (Chroniques de Nangis,
an. 1302. « *Loyalte d'Anglois* ; bonne terre, mau-
« vaise gent. » (Le Roux de Lincy, Prov. t. 1, 281.)
(S. E.)

Englechon, *s. m.* Petite fenêtre. « Sire, cis lius « est moult fremez, n'i est mes pertuis, ne *engle-* « *chous* privés. » (MS. Sorb. chif. xxvii. c. 18.)

Engleterre, *s. f.* Angleterre. « Li mieldres « buvedreux (*alïas* buveors) en *Engleterre*. » Poët. av. 1400, IV, p. 1652.)

Engle (blancs doubles). Monnaie anglaise battue en France en 1422. (Voy. P. de Fémin, p. 495.)

Englecester, *v.* Mettre en peloton. (Borel.)

Englise. [Intercalez *Englise*, église : « Que la « dicte terre ensy appartenant à la dicte *englise*, « comme dit est, ne puet, ne doit... estre guer- « *riable* pour nostre fait. » (Ch. de Lorraine de 1382, D. C. III, 586 '.)] (S. E.)

Englober, *v.* Devenir rond. (Oudin, Cotgr.)

Engloheure, *s. f.* Forme d'un globe. (Oudin, Cotgrave.)

Engloïrer, *v.* Glorifier, illustrer.

Celestes sours qui aïmez tel amour,
Ravissez moy en vostre heureux séjour,
Et m'envyrez du saint nectar d'Ascece,
Pour *engloïrer* ma lyre à vous sacrée. [Le *Coron*, f. 29 v.]

Ce verbe s'est employé avec le pronom personnel, dans des vers à la louange de Du Verdier Bibl. Préf. p. 28 :

Sachant que ta doctrine est trop recommandée,
Et ton œuvre partout d'un bon œil regardée,
De laquelle à bon droit s'*engloïre* l'univers.

Englois, *adj.* Qui est du parti anglais. « Un « Breton qui avoit esté *Engloïz*. » Hist. de Berl. du Guescl. Mén. p. 524.)

Englot. Engloutit. (Ind. prés.) Vatican, ms. 1490, folio 155^b.

Englotir (s'), *v.* Avoir le hoquet. (Nic., R. Est.)

Engloutant, *part.* Englouissant.

Ilé Diex ! que leras tu de cest chetis dolent ?
De qui l'ame en ira en enfer le boillant ;
Et li maufez l'ront à leur piez defoulant :
Ahi terre, quar œuvre si me va *engloutant* !
Buteleuf, d'après le MS. 7218, f. 301, R^o col. 1.

Engloutement. [Intercalez *Engloutement*, embouchure d'un fossé, dans le reg. de Corbie, 13, f. 168^b, an. 1513 : « Ne porra tendre ledit fermier « nulz barnaz depuis le penne de Chersy jusques à « ledit *engloutement* du fossé de l'église. »] (S. E.)

Englotir, *v.* Engloïrer. [On lit dans S. Alexis, chap. 1M : « Ne gardent l'ure que terre ne *anglu-* « *tel*. » Dans Meschaus (v. 455) : « A moult grans « trais le fort vin *englotir*. »]

Tant a esté ma vie desmesurée, et gloute,
Ne gart l'eure que terre, par mon peclue n'*engloute*.
Falt. MSS. du R. n^o 7218, fol. 192, R^o col. 2.

Engnement, *s. m.* Action d'engner. (Oudin.)

Engner, *v.* On lit dans le Mémestrel de Reims (§ 429) : « Si sailli bien quatre piez dedenz le fosseï, « et s'entouella si durement que il sembloït à ceus « de li que il fust *engluëiz*. » [On lit au Gl. lat.-fr. 7684 : « *Viscare*, engnyer, prendre o gluyz. »]

Engluëroul. (Britt. Lois d'Angl. f. 39^b.)

Englume, *s. f.* Enclume^A. Fourreau^B.

^A Voyez Borel, Cotgr. et les Poésies de Froissart, page 125^b. [La forme picarde est *ingluïne* ; le wallon a *eglome* ; le namurois *égluïne* ; « Un martel et « une *englume* à battre faulx à faucher. » JJ. 159, p. 213, an. 1404.]

^B « Print l'espée à genouïx, et la lire de l'*Englume* « aussi légèrement comme si elle ne fût à nule « chose. » (Lanc. du Lac, mss. 6784 à 6787, Part. II, liv. 1, fol. 150.)

Englutir, *v.* Avaler, engloutir. (S. Bern. 274.)

Engloir. [Intercalez *s'engloir*, se réjouir, au Roi Guillaume (page 153) : « Li autres de con qu'il ot « Desmesurement *engloir*. »] (S. E.)

Engoïsser (s'), *v.* Sentir de l'angoisse.

Tantost com il *s'engoïsser*.....
Si crieria. [Estrub. MS. 7096, p. 46.]

Engoïsseurement, *adv.* Dangerusement. « Fut tant *engoïsseurement* malade. » Chreniq. de Nangis, an. 1335.)

Engoïseux, *adj.* Qui est dans l'angoisse. Fab. MSS. de S. G. f. 2^a ; voyez ANGOÏSSER.

Engolé, **Engoulé**. [Intercalez *Engolé*, *Engoulé*, bordé, formant bordure : « Si ot vestu un « hermin *engoulé*. » (Garin, d'après B. C. III, 594 '.) B. C. cite encore le Reclus de Morliens : « Hoaches, « manteaus, chappes fourrés de selbelines *engou-* « *lées* » ; — Girard de Viane : « Ces hanz barons qui « tant font à loer, qui sont vestus de trez ermines « chers, De vair, de gris et d'ermine *engolée*. » — De même dans Aiol, v. 8289 : « Et Elies empaigne son « hermin *engoulé*. »] (S. E.)

Engoncier, *v.* Embarrasser. (Oudin.) [Il ne se dit plus que d'un vêtement qui fait paraître le cou enfoncé dans les épaules.]

Engorger, *v.* 1^o Avaler. [« Ains boive petit et « sovent, qu'il n'ant les autres esmovent, A dire « que trop en *engorge*. » (Rose, v. 13462 : Il est au figuré dans Froissart, IX, 127 : « Jehans de Gisteltes « y estoit qui notoït et *engorgoït* toutes les paroles « don chevalier, et tant que finalement il ne s'en « peut taïre. »]

Quant il peut trouver la charongne,
Tellement *engorge*, et entonne. [G. de la Big. f. 78^b.]
« S'il veut menger, tantost qu'il est prins, c'est « signe qu'il est familieux, et mengera : si luy « donne tout l'oyssel, et comme un moisonau, ung « pinçon, et autant luy en donne un vespre, et « l'abeche sur jour aucunes fois, mais qu'il n'ait « riens *engorgie*. » Modus et Ratio, f. 74 R^o.]
2^o Gorgier, « Gueules *engorgiées* de vicieuses. » (MS. 7615, t. II, f. 192 '.)
3^o Saisir à la gorge.

En ceste terre n'a mastin
Qui me resconist un poucin,
Puisque je l'ousse *engorgie*. (I) [MS. 7218, f. 57 v.]

Engorgeur, *s. m.* Qui engorge. (Oudin, Cotgr.)

(I) En d'autres manuscrits, on lit *engolé*. (S. E.)

Engornée (à l'). Lisez à l'enjornée. (Voyez AJOORNANT.)

Engouer. Intercalez *Engouer*, se gaver, en parlant d'un poullet : « Encores d'abondant en eus-
« sent il *engoué*, car il avoient grand faim. » (Frois.
t. XI, 142.) Ronsard : 813, le prend au figuré : « El
« mordoit gonlement, comme un homme, en
« songeant Resve après la viande et *s'engoué* en
« mangeant. »] (S. E.)

Engoufrer. Intercalez *Engoufrer*, dans Jacq.
Tahureau Poésies, p. 119 : « N'est il donc pas bien
« miserable, Celuy qui est insatiable d'annonceler
« l'or dessus l'or, Ou qui, soulant son avarice,
« L'*engoufre*, o trop estrange vice, Dedans l'abisme
« d'un tresor ? »] (S. E.)

Engoufer. v. Avaler avec avidité ^h. Mordre ^g.
« ^h Le serpent la jambe li *engoué* ensamble
« atout le pié. » (Aiol, vers 6157. — « Qui n'est nus
« qui tant en *engoule* Qu'il n'en vueille plus *engou-*
« *ler*. » Rose, D. C. III, p. 593 ^g.) — « Le suppliant
« vouloit tout avoir et *angouler*. » (Jj. 169, p. 277,
an. 1416.) (S. E.)

^g On disoit aussi *engoutler*, pour saisir avec la
gneule, avec les dents, mordre. (Le bord du henap
trop *n'engoule*, si comme font maintes norrices.
Rose, 1:3646.) « Le fer à leurs deuz *engoutloient*. »
G. Guiart, f. 351 ^h.)

Engouleur. s. m. et adj. Glouton. (Colgrave.)

Engouffer. v. Débouquer (terme de marine.)
(Oudin, Colgrave.) « Passa liés Gades, et *engouffant*
« dans la mer Ocean, fut tellement poussé que, le
« vingtiesme jour qu'il avoit fait voile, print port
« à Vindlisore. » (D. Flor. de Grèce, f. 13 ^h.) [En
combien de perils et dangiers nous allons *engoul-*
fer par ung chemin estroit de 30 lieues de long. »
(Carloix, IV, 24.)] (S. E.)

Engourdelis. adj. Engourdi. [On lit aux Mir.
de Coïnci cités par D. C. III, 597 ^h : « La pensée ont
« vers Dieu si froide Qu'il sont *engourdelis* et roide
« Plus que ne sont poil en fonache. »]

Et ne fussent lasches, ne *engourdelis*,
Mais fors et preux, et à chiere hardie. [Desch. f. 25 ^h.]

Engouster. v. Donner le goût, l'envie, la
volonté. Oudin.

Engraigner. v. Croître, aggraver.

Ses maux li croist tant et *engraigne*
Que joie, ne confort ne daigne. [Part. f. 152 ^h.]

Borel cite ces vers du Rom. de la Rose qu'il tra-
duit à tort par envionner :

Se l'ire jalousie *engraigne*
Ella est moult here, et moult grifaigne.

[« La noise *engraigne* et se lieve li eris. » (Garin,
t. I, p. 273.)]

VARIANTES : ENGRAIGNER. Parton. f. 120 ^h. — ENGREGNER.
MS. 7615, f. 1, 70 ^h.

Engraing. Intercalez *Engraing*, accablé, pour
engraint, de *engraindre*, *engraintier* : « L'exposant
« qui estoit nouvellement relevez d'une grosse
« maladie... et estoit encors tout pesant et
« *engraing* d'icelle maladie... » (Jj. 141, page 5,

an. 1391.) Plus loin, il est substantif : « Ledit expo-
« sant pour l'*engraing* d'icelle maladie. »] (S. E.)

Engraisns. s. m. pl. Engrais. « L'acheteur sera
« payé de ses aïrres, semences, et *engraisns*, s'il
« n'a les fruits. » (Cout. de Norm. C. G. I, p. 1024.)
[Forme verbale de *engrainer*, proprement engrais-
ser avec du grain ; voyez ENGRENER.]

Engraisier. v. Engraisser. *Engrais* dans Saint
Bernard, S. f. p. 132. (Celle forme n'appart qu'au
xiii^e siècle, dans la Rose (5482) : « Cil qui de mal faire
« *s'engressent*. » Au xii^e s. on lit dans Thomas de
Cantorbery 102 : « Ne mie pur son cors emplir ne
« *engressier*. » Dans Froissart (XIV, 266, il est au
figuré : « Biens n'y avoit esté oublié, ains mis et
« adjousteü du nouvel pour la besongne *engresser*. »]

Engramir. v. Devenir plus rude.

Au cuer me point forment le mal qui vous destreint ;
Moult me font angoissier vo soupir, et vo plaint :
Grant sens avez chargié, grant sens avez ataint,
Et se cest maus vous dure, tant qu'en bierre vous maint,
Ma dolor *engraimant*, et ma joie remant ;
Je vuedrai la terre, moi ne chaat qui i maint.

Fabl. MSS. du R. n° 7218, fol. 346, V^e col. 1.

Engramis. adj. Affligé : « Dolez et *engramis*. »
(Cortois d'Arlois, f. 84 ^g.) « Doleur plus *engramie*. »
(Val. n° 1522, f. 158 ^h.)

Engraiceer. v. Grandir. « Il croist loz jorz, et
« *engraice*. » (Fabl. de S. G. folio 64 ^h.) « Moult li
« croist li cuers, et *engraice*. » (ms. 7218, f. 249 ^g.)

Engrand. adj. Désireux de, enclin à, disposé à.

.....Or yert *engrande*
D'avoir fremüleze, et affiches. [Desch. f. 439 ^h.]
« Nos gens sont moult *engrant* de piller sur vos
« biens. » (Du Guescl. par Mén. p. 86.)

De Dieu servir estoient *engrais*. (Trois Maries, p. 59.)
Aux festes me tendoient la main,
Chascun de m'amour fut *engrais*. [Desch. f. 335 ^h.]

[Le mot est dans Coïnci 6589), dans le R. Guillaume
p. 144, dans Partonopex (v. 10548), dans Ruteb.
II, 254, dans Coïnci cité par D. C. t. III, p. 561 ^g) :
« Soiens engrés, soiens *engrant*. De lui servir et
« jour et nuit » ; dans Froissart. II, 431 : « Li Englés
« qui estoient *engrant* d'iaux assaillir. » Ce doit
être le participe présent d'un verbe dont engrés
serait le participe passé, comme *ingrataré*, fait sur
gratus. Le féminin *engrande* est dans Meuskens (ms.
p. 638, et dans G. Guiart (v. 13085.)] (S. E.)

Engrandir. [Intercalez *Engrandir*, rendre fier,
dans Froissart, t. XI, p. 254 : « *Engrandi* et enor-
« guelly. »] (S. E.)

Engrainger. Intercalez *engrainger*, loger, dans
la 22^e Nouv. de Louis XI : « Et encore le nourrit
« celui qui la mere *engrainge* en l'absence de notre
« dit gentilhomme. »] (S. E.)

Engravade. s. f. Enchâssure : « *Engravade*
« gallec, incharneure. » (Catholic. Armor. cité par
D. C. sous *Incastratura* ; voyez ENCHARNEURE.)

Engravement. s. m. Mal, charge, proprement
ce qui grève.

Au roiz porchaceront aucun *engravement*. (Rou, p. 93.)

« Por l'engriement de la cité oster. » (Ano. Cout. d'Orl. à la suite de Beauman. p. 465.)

Engraver, v. Graver sur. On lit dans un Cart. de Corbie (D. C. III, 834^b) : « Item y a un ponchou « on est *engravé* une croche, pour merquer les « mesures d'estain. » — « Gros jaspes verds *engra-* « *vez* et faillez en dracons. » Rab. Garg. I, 8.)

Engraveur, s. m. Graveur. (Oudin et Cotgr.) « L'*engraveur* n'est, pour son cizeau, aimé. » (Le Caron, f. 13^b ; voyez Joach. du Bell. p. 37, et Dial. de Tahur. f. 95^b.)

Engraveure, s. f. Gravure. (Cotgr. Oudin.)

Son poignant trait m'a gravé dans le cœur,
Les deux beaux noms de vous, et vostre sœur,
Et si avant s'est mise l'*engraveure*,
Que pour jamais y demeure s'assure. [A. Jam. 252^b.]

[On lit déjà au xii^e siècle, Rois, 252 : « Maîtres de « orfèvrerie, e de porlraiture, e de *engravure*, e « de altres engins. »] (N. E.)

1. Engre, s. f. Ancre.

Lor *engre* sachent du gravier.
Et font la voile à mont drecier. [Fl. et Blanch. f. 198^b.]

2. Engre. [Intercalez *Engre*, race, dans Aiol, v. 9091 : « A hante vois s'escrie le quivers de mal « *engre*. » — Ne pourrait-on rapprocher *engre* de « *engrans*, *engrès*, et lui donner le sens de désir ?] (N. E.)

Engrege, s. f. Aggravation de peine, de mal^A. Méchanceté^B.

^A ... Il faut que j'aye
Cobrecneur, et que plus je haye
Celuy que sur tous plus amaye ;
Et depuis l'ay-je
Veux souvent, dont mon mal engrege,
Car l'eslongner le cuer souleze,
Et le veoir est une *engrege*. [Al. Chart. p. 671.]

^B « Trop estoit haude, et hardie, aussy comme la
« custume de telles femmes est de faire *engresses*,
« et felonie, par le palais alloit, et disoit à tous
« qu'elle estoit dame, et royne. » (Chr. de S. Denis, t. I, f. 36^b.) [C'est là un dérivé de *engresser*, et non de *engrier*, *engreger*.]

Engrier, Engrier, v. Aggraver. [Bedoin lit excommenier et *engrier* ledit vigneron. (M. 137, p. 58, an. 1389).]

Mais les barons ly ont rouvé
Que il sejour en la cité,
Tant que dieux de mal le relief,
Quar moult criement ne ly *engriert*. [Brut, f. 68^b.]

VARIANTES : ENGREGER. Sag. de Chartron, p. 142. — ANGREGER. Chron. S. Denis, I, p. 137^b. — ENGRIGER. G. Guiart, f. 148^b. — ENGRIGIER. MS. 7615, II, fol. 141^b. — ENGRENGIER. Duchesne, Annot. sur Al. Chart. p. 856. — ENGRANDIR. Loys le Caron, f. 19^b.

Engrener, v. Commencer.

Prendre estnet garde à l'*engrener* (D).
Par foi, cil dist por devinaille,
Ausi com par et le metalle,
Qu'il s'en lust gardez à l'enprendre. [MS. 7218, f. 250.]

Engrener signifie, au propre, mettre son grain dans la trémie. (Duchesne, Généalogie de Bellhune,

p. 109, tit. de 1232. [Les religieuses de Beauré] poent morre as moulins quittement sans moure et sans autre droiture tout chou que il convenra à le soufflance de le meson, et si ai octroié as nonnains devant dictes que elles poent *engrener* sans nul contredit après le blet de celui que elles trouveront *engrener*. (Taillier, Recueil, p. 85, sur s.)]

Engrès, adj. Empressé^A. Fâcheux, importun^B. Fâché, chagrin^C.

^A L'un des parens alimodes
Estoit de tournoier *engrés*,
Por la puelle qui l'esgarde. [Blanch. f. 379^b.]
Quant vos venroiz des dames près,
Soiez de chevaucher *engrés*. [Ibid. f. 176^b.]

[Voyez la citation de Coineï, sous *engrant*. De même, dans Renart 21883] : « Qui de occire lui est « *engrés*. »] (N. E.)

^B Plus li bons, que li mauvais,
Plus li simples, que li *engrés*. [Partonop. f. 164^b.]
Quant la femme est demanderesse,
Aucune fois est si *engressé*,
Et assaillant que son mari
Ne puet durer an, et dem. [Besch. f. 424^b.]

[De même dans Aiol (8178) : « Deus felons traitors « orgellous et *engrés*. » On dit aussi des choses : « Revint un vent grants et *engrés*. » D. C. t. III, p. 834^b De même au féminin (Brut, f. 98^b) : « Tant « estoit grant entreux la presse Et la bataille si « *engressée*. »] (N. E.)

^C On a dit des regrets des deux sœurs de la Sainte Vierge morte :

Ycelles deux, forment gemissent,
Parfont, sospient, et freimissent.....
Basselement font leurs regrez.
Car leurs cuers sont forment *engrez*. [Trois Mariez, 297.]
Perdu ai deux chastelx,
Dont je sui moult *engressé*.
Gaut d'Espain. Poës. MSS. avant 1300, t. I, p. 176.

...Diex, partant, grant bien lor fist,
Qu'ils moururent si priés à priés,
Que l'un ne fut de l'autre *engrés*. [Mousk. p. 231.]

Engreste :

Tout atressi comme li chiens reille,
Voi on le mauves riche *engreste* ;
Si doivent estre compaignon,
Li mauves riche, et li gaignon. [MS. 7218, f. 127^b.]

Engresture, s. f. Grêle.

Car pour repos, j'ay enfollure,
Pour le beau temps, j'ay *engresture*,
Pour provision, des pontetes,
Pour chariots branslans, brouetes.
Le honeste fortune, cité par Du Cange, sous *Biratium*

Engresser, v. Empresser^A. Exciter^B. Serrer de près^C. [Dérivé de *engrés*.]

^A « El pensent que il ait pluriex geus estranges
« venus pour ans rober par che que li chien s'*en-*
« *gressent* d'abayer. » (Beauman. p. 211.)

As processions, a grans feste,
Chascun d'aler avant s'*engresser*. [Brut, f. 79^b.]

^B « Se prendrunt à *engresser* les chiens sur les
« pores. » (Percef. II, t. 9, V^e c. 4.)

^C Et les payens fort les *engressent*,
Moult les aprochent, et empressent. [Trois Mariez, 467.]

(1) Le proverbe est : « Puisqu'il a *engréné*, c'est à lui à moudre. » (N. E.)

Engressier, v. Engraisser. VOIR ENGRAISSER.]

J'ay tozors *engressié* ma pance
D'aut un chastel. (MS. 7218, f. 332^b.)

Demeurer oisil pendant un siège :

Anglois le siege environ tiennent,
François en haste le surveillent ;
Ne si fessent pas *engressier*,
Ainz leur font le chastei lossier. (G. Gauvain, f. 40^b.)

Engrever, v. Aggraver. « Et si font plus engre-
ver mon mal. » (Chron. ms. Bouth. T. 389^a.)

Engrez (â), adv. Avec empressement.

L'hostel me querrez à engrez,
Et ge vos en escondrai. (Fables S. G. f. 43^a.)

Engriement. Intercalez *Engriement*.
dommage : « Nous Loys à nos borjois d'Orliens par
« l'engriement de la cité oster, Vecetes coustu-
« mes leur domasmes. » (Ancien Coust. d'Orliens,
an. 1137, à la suite des Ass. de Jerusalem.) x. E.)

Engrieser, v. Grever, affliger.

Toutes voies le contiessa
Et ge vos en escondrai. (Ph. Mousk. p. 618.)

Engriété, s. f. Envie, jalousie^A. Méchancelé^B.
^A Voyez Borel qui cite le Roman de la Rose.

Le lion moult se correa ;
Le lou, son prevost, apela,
Demanda li, porquoi ne vint ;
Li lox li dist, riens nel defint,
For l'engriete de son coraige. (Fables S. G. f. 20^a.)

Engriquir. [Intercalez *Engriquir*, irriter.
Froissart, IV, 315.] « Ce fu une cose qui moult
« *engriquit* et enflama chiaus de Gand. » C'est un
dérivé de *grigné*. (N. E.)

Engriillonné, adj. Lié.

Au temps qu'Alexandre regna,
Unz hoto nommé Biomedes
Chevant luy ou luy amena,
Engriillonné poules et detz,
Comme unz farron. (Villon, p. 16.)

On lit dans une deuxième copie *esquillonné*, et
dans une troisième *enguilonné*.

Engriné. Intercalez *Engriné*, gaugrené, au reg.
JJ. 156, p. 207, an. 1401 : « Tant par la mauvaise
« garde dudit Guillaume, comme pour le harle et
« air du temps, ladite plaie pourroit estre *engrinée*. »
Il vaudrait mieux lire *engrivé*. (N. E.)

Engroigné, adj. Groudeur. (Oudin.) « Morne,
« facile, et *engroigné*. » Plutarque d'Amoyl, t. II,
page 194.)

Engroin, s. m. Humeur. « Par mal *engroin* de
« la Parce felonc. » (Rab. III, p. 56.)

Engrosser, v. Devenir et rendre gros^A. Devenir
et rendre grosse^B. S'irriter^C.

Bien boivre, et bien maugier
Fait home assoagier,
Ce dit Salemons ;
Et ventte *engrosser*,
Fait eanture alascher,
Marcol li respont. (Moy et Saleon, f. 110^a.)

« Si lui *engrossa* le cuer. » Bertr. du Guescl.
par Mén. p. 242.) La mer s'enfiloit et *engrossoit*. (Froiss. XV, 296.)

^B « Elle *engrossa* d'unz beauz filz, et le porta

« jusques à l'unziesme mois. » (Rab. I, p. 14 ; voy.
Nuits de Strap, I, p. 99 ; Contes de la reine de Nav.
p. 186. « Mais aucuns pot bien naistre en tens de
« loial mariage, qui n'est pas loiax hoirs, si comme
« s'aucune femme grosse se marie à autre personne
« que celui qui l'*engrossa* hors mariage. » Beauman.
chap. xviii, p. 2.) « Ne vos *engrossés* ja tant, par
« vos haultz parlers ; attendez le jugement de l'es-
« pée. » (Percef. VI, f. 100^c.) [« Quant Bernars ot
« che entendu, se li *engrossa* li cuers ou ventra et
« felonia grandement. » (Froiss. IX, 117) C'est-à-
dire le cuer lui gonfla de colere.] (N. E.)

Engroissement, s. m. Action d'engrosser,
ou de devenir enceinte^A. Accroissement^B.

^A Voyez Oudin et Babelais, V, p. 145.

^B Pour accroissement de courage : « Si a très
« grand nombre de chevaliers qui sont venus pour
« honneur acquerre à la feste, moulez sur leurs
« chevaux, qu'il n'est plus d'*engroissement de cuer*
« à chevalier qui à honneur tend. » (Perceforest,
vol. II, fol. 415^a.)

Engrommeler, v. Former des grumeaux.
(Oudin, Colgrave.)

Engrommeleure, s. f. Grumeau, croûte.
(Oudin.)

Engros (villain). « *Villain engros* est lon un
« home seisié d'un maner à que un villain est
« regardant. » (Ten. de Litt. f. 40^b.)

Engroté, adj. Malade.

Cil qui estoient *engroté*,
L'aucune enfermele grevé,
Des leveours battz fussoient,
Baignoient soy, si gussissoient. (Brut, f. 62^a.)

Engrotement, s. m. Maladie.

Or puet menger seurement,
Quar n'a point d'*engrotement*. (Parton, f. 127^a.)

En son tens plus de sang plut ;
Trais jours entiers, ne say que dut ;
Et tel pent de mouches crut,
Dont mainte gent d'*engout* morut. (Brut, f. 16^c.)

VARIANTES : ENGROTEMENT. Marb. col. 1652.

Engroter, v. Tomber malade.

...Nul, par mengier, n'en *engrote*
Qui de la coupe boivre goute. (Parton, f. 127^a.)

Louis, roi de France, vaincu par Richard duc de
Normandie :

...Puiz cel jour de deul, et de pesance,
Ne vout porter espée, escus, haubert, ne lance :
Engota, si mourut, si remest sa bouhance
A Loher son fiz, engrez sa demorance. (Rou, p. 111.)
Deuz ans fu roiz, puis *engota* ;
Ne languit gaires, tost fina. (Ibid. p. 258.)

Engroné. Voyez Colgrave. Ce mot est épilhé
d'un mot obsécne dans Rab. III, p. 154.

Engruin. Intercalez *Engruin*, légumes aigres,
comme *esgrun* : « Des fruitz, des aux, des oignons
« et autres *engruins*. » (JJ. 104, p. 316, an. 1342.)
(N. E.)

Engrimatges, s. m. pl. On lit au Cartulaire de
S. Eparchins d'Angoulême (f. 130) : « Bernardus si
« quidem Duazac in unoquoque mainamento man-

« siel. borderie, questem fabarum, que vulgò
« dicitur *engronatges*, faciebat. [C'est un dérivé du
mot précédent.]

Engrene, 3^e pers. sing. du prés. de l'ind. Met
en pièces. [Voir ESCAVER.]

Enguardes. [Intercalez *Enguardes*, éclaireurs,
avant-garde, dans Roland, v. 2975 : « De paiens li
« surdent les *enguardes*. » — « A Baligans repai-
« rent ses *enguardes*. » (N. 3130.)] (S. E.)

Enguegne. [Intercalez *Enguegne*, sorte de trait,
dans l'Hist. de Bretagne de dom Lobineau (t. II,
col. 365) : « Armiger percussus fuit tractu ejusdam
« baliste, adeo quod sagitta seu carellus vocalus
« *enguegne* gallice intravit guttur ipsius. » Ce doit
être une variante d'engui.] (S. E.)

Engueulé (mal), *adj.* Mal emboché. (Oudin.)

Enguicheure, *s. f.* Cordons servant à porter
un cor de chasse. (Oudin.) « Quand il se renconfrera
« dans une teste un andoimiller fort court (ce qui
« peut faire entrer en doute s'il peut estre comié),
« l'on doit en faire la preuve en prenant une
« trompe qui ait une *enguicheure* que vous prendrez
« à cet andoimiller, car si elle y peal demeurer alla-
« chée, l'on le doit compter. » (Saln. Vén. p. 71.)

Enguie, 3^e pers. du singul. du prés. de l'indic.
Emme.

Le congié prent, sa femme *enguie*. (F. S. G. f. 44^b.)

Sous lui ocisent son cheval,

Et li Eslius cai à val ;

Mais li queus de Gises l'enguar,

Remont l'a sa compagnie. (Ph. Mouskes, p. 820.)

Enguillades, *s. m. pl.* Erivières. « Les pelis
« *enguillades*, à la saulce de nerfs bouvins, ne
« seront esparguez sur vos espauls. » (Rabelais,
Pronostic, V, 4.)

Enguillameiner, *v.* Charlataner. « Les villa-
« geois qui tiennent autant de conte de vous, que
« vous faites de la mort d'un homme, les voit
« malades, alieiez, et altérez, comme ces domillets,
« lesquels vous avez *enguillameinés* par vos dro-
« gueries. » (Contes de Ghol. f. 47^b.)

Enguillameineur, *s. m.* Charlatan. « Quand
« vous y metriez toutes les deuocios du monde,
« distillées, et soufflées, je vous despit tons, tant
« que vous scameiez estre d'*enguillameineurs*, de
« pouvoir rendre la guerison. » (Contes de Gholier,
f. 95^b.) « Un *enguillameineur* n'arrache les dents sans
« tenailles. » (Merl. Coccaie, I, p. 359.)

Enguinaille. [Intercalez *Enguinaille*, aine :
« Laquelle pesilence il apelenz enguinaille, ce est
« apostume sans enflure en la *enguinaille*. » (Ms.
S. Victor, 28, f. 119^a.)] (S. E.)

Enguirlander, *v.* Orner de guirlandes. (Oud.
Colgrave.) « Après l'avoit couronné, et *enguirlandé*,
« si je l'ose dire, avec Pindare, des festons de ses
« louanges florissantes. » (Garasse, Recherches des
Recherches, p. 51.)

Enguisse. [Intercalez *Enguisse*, dans une Cl.

d'Hubert, évêque de Bale (Ann. des Prémontrés, I,
col. 229, an. 1104) : « Ab omni staurarum et peli-
« lionum, in gallico dicitur *enguisse*,.... et actio-
« nibus quibuscumque exempli suil. »] (S. E.)

Enbacher. [Intercalez *Enbacher*, au cartul. de
Lagny, f. 259^b : « Quatre arpens et demy qui se
« *enbacher* par le boull... Item cinq arpens trois
« quartiers de terre en une piece *enbacher* aux
« deux bouz. »] (S. E.)

Enbainter, *v.* Garnir d'une hante, emmancher.
(Nicol. Oudin.) Dans la description de la bataille
d'Hasting, on lit dans Rou, p. 347 :

One ne laissa, pour la coigne

Qu'il avoit sour le col levee,

Qui moult estoit loing *enbainter*,

Que li Engleiz, si ne ferist,

Que à terre plain le fist. (Rou, p. 347.)

[On lit *enbainter*, dans Desch. f. 293^a ; et de même
au regist. JJ. 173, p. 705, an. 1427 : « L'une coignée
« *enbainter* en guise de hache. »] (S. E.)

Enhaïr, *v.* Haïr^a. Éviter^b.

^a Voyez Nicol. Borel, R. Eslienne et Oudin.

De grant dolor, li cuers me renouvelle,

Quant me souvient qu'ele m'a *enhaïr*.

(Poë. MSS. n. 1390, t. IV, p. 148.)

Voyez Vat. ms. 1490, f. 68^a. Le peuple dil encore
enhaïr, dans la Normandie. [« La rois d'Engleterre
« qui les avoit grandement *enhaïr*. » (Froiss. V, 257.)
Comparez EXAMER.]

^b En fauconnerie, « faire *enhaïr* le change à un
« oiseau, » c'est lui faire éviter le change. (Modus,
folio 117^b.)

VARIANTES : ENHAÏ. G. Guart, f. 101^b. — ENHAÏR. Desch.
f. 427^a. — ENHAÏR. Percey, V, f. 4^a.

Enhaïtiet. [Intercalez *Enhaïtiet*, subj. du verbe
enhaïtir, rendre heureux, bénir : « Bel sire, chers
« empainz, pur Dieu que vos *enhaïtiet*. » (Roland,
v. 1693.)] (S. E.)

Enhaïtegrir, *v.* Se réjouir.

Vraie dit qu'il est ainsi ;

S'il en a moult *enhaïtegrir*. (Part. f. 149^a.)

Enhaïtable. Intercalez *Enhaïtable*, labou-
rable, au reg. JJ. 105, p. 74, an. 1372 : « Terres
« *enhaïtables* toutes assises environ ledit manoir,
« bien enhaïnées et labourées. »] (S. E.)

Enhaïner. [Intercalez *Enhaïner*, labourer.
Voyez le mot précédent et le reg. JJ. 195, p. 1636,
an. 1377 : « de le promets, Mahieu, que avant qu'il
« soit huit jours, je te trouveray en la charne on
« tu *enhaïnes*. »] (S. E.)

Enhaïssé. [Intercalez *Enhaïssé*, au regist. JJ.
172, p. 348, an. 1423 : « Le suppliant tenait en ses
« mains un baston, auquel il avoit *enhaïssé* trois
« aguz eloux de fer. » Corrigez probablement
enhaïssé.] (S. E.)

Enhaïsté. [Intercalez *Enhaïsté*, comme
enbaïsté, embroché, dans Guigneville (D. C. t. III,
page 633^b) : « L'autre vielle en sa main tenoit un
« grave qui tous plains estoit d'orelles d'ommes
« trelorees Qui y estoient *enhaïstés*. »] (S. E.)

Enhanlé, part. Emmanché. [Voyez ENHAINTER.]
Ce mot s'est dit, au figuré, d'un soulier à poulaine.

Adam, ne Noé ne chaussa,
Ne nos peres d'antiquité
Tels solers comme on trouvera,
Qui une aulne ont de bec auté,
Delans, de balaine enhanlé :
S'en reculent com creviaux. [Desch. 1. 158.]

Enhaunter, v. Fréquenter. [Composé de *haunter*.]
Les Anglois, pour obtenir la dispense du vœu que leur roy Edouard avoit fait d'aller à Rome :

A l'apostolle ont envoyé ;
Gh a du you le roiz laschié ;
Mez enjoint li a, et loé,
Pour avour du you quité,
Que une aieie pour querre,
Qui soit fondée et non S. Pierre ;
Tant li doug de suest, tant le nort,
Et de ses routes tant i cort,
Que touz temps mez soit enhaunter,
Et el non S. Pierre honorez ;
Ewart recheut le mandement
De l'apostolle bonnement. [Rou, p. 257.]

Enhardement, s. Hardiesse. [Voyez ENHARDISSEMENT.]

*Enhardement, sans mesure,
Peut tost avoir mesaventure.* [R. de Rou, p. 205.]

Enhardir, v. [Del saint encens porter el temple
« s'enhardi, diens s'en ert creciez ; de luepre le
« feri. » Thomas de Cantorb. 74.] — « Mais garde
« bien, surtout ne l'enhardi à faire chose où il ait
« villenie. » Machanll. 5.] « Le seigneur de Moni-
« gue qui estoit en la meslée, enhardioit ses gens,
« en donnant à leur de bras. » (J. d'Aut. Annal. de
Louis XII, an. 1506.)

Enhardissement, s. m. Hardiesse. « Le roy
« Jehan, fils au roy damp Pierre de Portugal, et
« fut moult vaillant homme, et frere bastard au roy
« damp Ferrand, estoit entré en la possession, et
« heritage du royaume de Portugal, par le fail, et
« enhardissement seulement de quatre cités, et vil-
« les de Portugal. » (Froiss. livre III, p. 85.) [Edit.
Kerv. XI, 257.]

Enharmonisé, adj. Organisé. « Un homme de
« bon sens, et jugement naturel, bien enharmonisé
« des sens et membres corporelz, bon, sage, juste
« tempéranl. » (Alect. Rom. l. 62^o.)

Enharnesquier, v. Enharnacher. [« Aux autres
« chevaux traiaz à carue touz enharnesqués de la
« valeur de lxx. escuz ou environ. » (Jl. 89, p. 103,
an. 1357. Au figuré, disposer, dans P. de Fontaines,
cité par D. C. sous *Harnascha* : « Nekedent leus
« espue n'est mie pour plaindre, mais pour lui
« enharnesquier, et à che repair cois. »]

Enharnichement, s. m. Enharnachement.
Cotgrave.)

Enhasé, adj. Affairé. Oudin. Dict. et Curios. fr.)
« Faisant bien de l'enhasé, et feignant avoir grant
« haste. » (Rob. Est. Apol. pour Hérodote, p. 156.)

[Et par charbons ardens qui briaient
Grant part de la cité destruaient.
Si nalement l'ont enhasé
Qu'assez tost fu toute embrasée. (G. Givart, v. 3244.)]

Enhaser, v. Embesogner. (Borel.) [V. ENHASE.]

Enhaster, v. Embrocher, mettre à la haste, à la broche. (Nicol. Cotgr. et Oudin.) « Trouverent les
« François des pourveances de chairs enhasstées,
« pain, et pastés en four. » (Froiss. livre I, p. 148.)
« Fist prendre la meschine, et tourmenter de divers
« tourmens, puis la list enhaster en ung pal, et
« ficher en terre. » (Chron. S. Den. I, f. 50^b ; voyez
Fabl. ms. de S. G. 57^b.) [« Les supplians prindrent
« en l'ostel d'icellui Mosnier... trois pièces de chair,
« qu'ilz enhasterent en un baston. » (Jl. 195, p. 608,
an. 1471 ; voyez ENHASTER.)]

Enhastir, v. Avoir hâte. Borel cite ees vers de Merlin :

Sire G. estoit enhassti,
De foler sur eux de fors.

Enhancé, adj. Exhaussé, élevé. (Britton, Loix d'Angleter. folio 118^a.) [Il vaut mieux lire *enhancé*, encheri, comme l'anglais actuel *to enhance*.]

Enhancer, v. Lisez *enhausier* dans ce passage :
« Firent rouler leurs aubers, éclaircir leurs baci-
« nez, fourbir leurs espées, enhausser les fers de
« leurs glaives, et leurs chevaux relerrer. » (Bertr.
du Guescl. par Mén. p. 404.)

Enhaze (tout), express. adv. Sur le point. « Il
« est tout enhazé à pleuvóir. » Cotgrave.)

Enhaultué, adj. Armé d'un heaume. (Perceff.
vol. VI, f. 104^a.)

Enhaulner, v. Armer d'un heaume. « Lors
« va son chief enhaulner, et monte sur le cheval. »
[Perceff. I, f. 136^a.]

Enheldé, Enheldi. [Intercalez *Enheldé, En-
heldi*, muni d'une poignée, d'un *hets* (haut allemand
hets).] « Veez m'espée, ki d'or est enheldé. » (Rol.
v. 966.) — « Geignent espées enheldées d'or. » (Id.
v. 2866.) De même, dans Girard de Viane, v. 2690 :
« Et le poig d'or, dont el fu enhoudée. » (S. E.)

Enherbement, s. m. Action de mettre à l'herbe, empoisonnement. (Voyez Oudin, Nicol. Cotgrave.)

Enherber, v. Mettre à l'herbe^A. Coucher dans l'herbe^B. Empoisonner^C.

^A Voyez Oudin, Monel.

^B Par très grant chault, queiez les lieves ;

E adoncq, en la grant herbe.

Prés de l'eau, souvent *enherber*,

Tout pour estre plus freschement. [G. la Big. f. 110^a.]

^C Voyez Nicol, Cotgrave, Borel et Oudin. « Le
« Roman de Pepin dit *enherber* ; nons empoison-
« ner. » Pasquier, p. 661 ; voyez Perceff. II, f. 24^a.)

[« Ne ja n'estra par magie *enherbé*. » Agolant, 1320.)
— « El mettoient outre que le roy estoit empoisonné
« et *enherbé*. » (Froissart, XV, 353.) — « Li huens
« empereres hardis De Constantinoble Henris C'on
« avoit appelliel d'Ango. Fu *enherbé* et vesqui po. »
(Mouskes cité par D. C. III, 649^b.) (S. E.)

Enherdure, s. f. Poignée de l'espée. [Dérivé de *hets* ; voyez ENHASTIR.] « Lors me monstra ung
« chevalier armé de haubert, et de gambieres, ung

« eseu à son col, l'espée sainte, l'enherdure (f) ver-
« meille, une lance blanche en son poing. » Chron.
S. Denis, I, 128^a.) On lit *enherdure* [par vocalisation
de *l*, dans Guil. Guiart cité par D. C. sous *Spalthra*,
I, VI, p. 316^a :

Il iert plain de si très grant force,
Se l'ystoire de lui ne ment,
Que de s'espée proprement,
Dont li ponz, et l'enherdure
lerent d'or fin, à couler pure,
Et qui nommée estoit loieuse
Et gent courtoise et outrageuse,
Quant par ire la descendoit,
Un chevalier armé fendoit.

Enheritance, s. f. Droit d'hérédité, chose dont
on peut hériter^a. Héritage^b.

^a « Tenant en fee simple est celuy que ad terres
« ou tenemens à tener à luy et à ses heyres à tous
« jours... En son purchase.... ceux parolz (ses
« heires) font l'estate d'enheritance. » (Britt. Loix
d'Angleterre, f. 1^a.) « Son purchase puit estre dit
« enheritance par ceo que ses heyres luy purront
« enhériter. » (Id. ibid. f. 3^a.)

^b Voyez Tenir, de Littl. f. 3^a ; voyez ADHERITANCE
ci-dessus.)

1. Enheriter, héritier. Britton, Loix d'Angl.
folio 163 V^o.)

2. Enheriter, v. Faire quelqu'un héritier^a.
Hériter^b.

^a Voyez Nicot et Oudin.

^b Ce même mot signifie « hériter, » dans les Ten.
de Littl. f. 3^a.) [De même, dans le Froissart, ms. de
Breslau (XI, 83) : « Je vous enherite de toute la terre
« de Berne après mon trespas. »] (Voyez Tenures
de Littl. f. 141 V^o.)

Enheritrix, adj. au fém. Héritière. (Voy. Ten.
de Littl. f. 141 V^o.)

Enhermi, adj. Touffu.

.....La forest est enhermiv.
Çon ne veoit la clarté mie. (MS. 7218, f. 353^a.)

[Dans Aiol, v. 9778, on lit : « Tant ont trespasé
« bois et landes enhermines Qu'ils sont venues en
« Esclavonie. » MM. Normand et Raynaud corrigent
enhermines et traduisent par désertes. En provençal,
enerm signifie en friche.] (S. E.)

Enherminé, adj. Garni d'hermine. (Math. de
Cocuy, Hist. de Charles VII, p. 667.)

Enhers, [Intercalez *Enhers*, au registre II, 194,
p. 301, an. 1468 : « Le suppliant bailla à labourer...
« plusieurs pieces de terres à moitié des blez et
« autre *enhers* qui y croistroient. »] (S. E.)

Enheter, v. Exciter.

C'est folie qui vous *enhete*. (MS. 7218, f. 285^a.)

Enheudé, adj. Entravé. « Cheval *enheudé*, »
d'Argentier, Cout. de Bret. p. 1532. On lit en note :
« Alii dicunt entrave : sunt vero *heudes* pedica que
« anterioribus equorum pedibus injiciuntur, et
« numella que uni tantum pedi appellat se-

« peaux. » (Anc. Cout. de Bret. f. 151^b ; Cout. Gén.
t. II, p. 778.)

Enhentist, Faute pour *enhastil*, se hâta.
« Lancelot se *enhentist*, et dist qu'il partira au
« main. » (Lanc. du Lac, I, f. 139^a ; voy. ENMASTER.)

Enhidé, [Intercalez *Enhidé*, saisi de frayeur.
(Comparez ESMEU.) « Et cheoient à mons l'un sus
« l'autre, tant estoient il fort *enhidé*. » (Froissart,
t. IV, p. 410.)] (S. E.)

Enhorner, v. Encorner un arc. (Nicot.)

Enhors, adv. Hormis. « Fist mettre le feu es bois,
« en divers lieux, au dessus du vent, de maniere
« que tous y furent miserablement brulez, d'aucun
« *enhors*, qui, se voulans sauver du feu, tomberent
« es mains des ennemis. » Mém. de Du Bellay, VIII,
folio 224^a.)

Enhort, s. m. Exhortation. [Voyez Mathieu de
Cocuy, Charles VII, p. 708 ; on lit au reg. JJ, 169,
p. 280, an. 1416 : « Par l'enhort d'un serviteur la
« meschine du suppliant se partoit de son hostel. »]
— *Enhort* (Monstr. I, f. 49^a.) — *Enort* (Froissart,
Poës. page 248^b.)

Enhortement, s. f. Exhortation. (Voyez Colgrave
et Rob. Estienne.) — « Par l'enhort, et instigation. »
(Monstr. I, f. 49^a.) — « Par *enhort*, et par te conseil
« d'autrui. » (Math. de Cocuy, p. 708 ; voyez aussi
Perecf. V, f. 64^b.)

Enhortement, s. m. Exhortation. (V. Coquill.
p. 46.) — *Enhortement* (Mon.) — *Enhortement* (Laur.)
— *Enhortement* (S. Bern. S. f. p. 149.) — *Enhortement*
(Contes de la r. de Nav. II, p. 349.)

Enhorter, v. Exhorter. (Rob. Est. Oud. Cotgr.)

Un larron cherche une proye estimée,
Si faisons nous femme plus enfermée ;
Ne sa beauté tant à ce nous *enhorte*,
Que l'amitié que son mari lui porte. (Met. de S. G. 177.)

VARIANTES : ENHORTELZ, port. Desch. f. 435^a. — ENHOR-
TER, J. Marot, page 114. — ENHORTEIR, S. Bernar. I, p. 71. —
ANORTEIR, Monet. — EXORTER, Joinv. p. 25.

Enhortresse, s. f. Qui exhorte. (Voyez Desch.
folio 255^a.)

Enhorter, s. m. Qui exhorte. (Cotgr. Oudin ;
voyez Desch. f. 550^a.)

Enhoster, v. Mettre dans la holte. «Li
« maitez sa part *enhoste*. » (ms. 7615, I, f. 72^a.)

Enhouer, v. Labourer à la houe. (C. G. I, 747.)

Enhucher, v. Mettre dans un coffre. (N. C. G.
I, I, p. 402^a.)

Enhui, adv. Aujourd'hui. [Formé de *hui* (*hodié*)
et de *en*. « Car il faut qu'enuit soit en Bersifant
« portés. » (Brun de la Montagne, v. 642.) Ce sens
est conservé dans plusieurs patois. » Nous sommes
« *enhuy* vivans, demain morts. » (Pasquier, 438.)

Je sai bien que s'amours voloit
Le plus lié ferroit soupier,
Et aussistot, si lui plaisoit,
Li ferroit joie de mener ;

(1) Il vaut mieux lire *enherdure*, comme dans dom Bouquet (VIII, 350) : « Li dux dona une moult riche espée dont li
pomiaus et l'enherdeure estoit de fin or, » (S. E.)

Et tant vous os bien conter
Que des s'ens n'i a eclair
Quelle ne f'roit *enqui*
Plourer des vex de son front,
Et plus rire. [Vat. 1190, f. 25^a.]

[Cette dernière forme et celles où entre un *e* (voy. variantes) viennent plutôt de *nunquam hodie* ou de *hanc horam hodie*.] (S. E.)

AMANTES : ENHUI. Colgrave. — ENHUY. Pasquier, Clav. m'ères, p. 438. — ENHUY. Lane, du Lac l. I, 109. — ENHUY. Favyn, offic. de la Cour, p. 179. — ENHUY. Lancel. du Lac, t. III, f. 21^a. — ANNUIT. S. Bern. p. 114. — ANNUYT. Villon, p. 31. — ANUIT. Brantome, II, p. 131. — ENUIT. Blanchard, l. 183^a. — AENQUIT. MS. 7218, f. 298^a. — ANCUIT. Vat. n° 1200, l. 24^b. — ENCUIT. — MS. 7890², f. 91^a. — ENCOENUIT. F. MS. de S. G. f. 37^b. — ANCOENUIT. Poët. av. 1330, IV, p. 1354. — ENCOENUIT. Le Jouy, p. 85. — ENCOENUIT. Berch. f. 450^a. — ENCOENUIT. Molus, f. 277^b.

Enhuilement, s. m. Extrême-onction. (Mezer. l. I, p. 143.)

Enhuiler, v. Oindre d'huile ^a. Donner l'extrême-onction ^b.

^a Voyez Nicol. Oudin. Monel.

Nus ne seroit jamais *enuhuilés*.

Sans demander son oïte, che saichés. [Vat. 1190, f. 72^a.]

^b Estant en extremité de maladie, et le jour mesme qu'il fut *enuhuilé*, et deceda. » (Pillon, C. de Troyes p. 176.) [« La fille dudit Yvonne avoit esté si frès fort malade au lit que elle avoit esté *enuhuilé* et confessée. » (Jl. 153, p. 530, an. 1398.)

— « Il fut présent avec les autres freres mineurs, quand on *enuhuilla* madame notre sainte mere. » (Vie d'Isab. seur de S. Louis, 175.) — « Li benoiez rois requis la derreniere onction et fu *enuhuilé*. » (Vie de S. Louis, page 390.) — « Jehan Guillon... d'icelle maladie lui confessé, commenié au lit et *annulé*. » (Jl. 123, p. 260, an. 1383.) (S. E.)

Enhydride, s. f. Animal qui vit dans l'eau. Babclais, IV, p. 274, a tiré ce mot du grec *ενυδρος*. Il en est fait mention dans Aristote et dans Pline. [C'est un genre de serpents on la loutre d'Amérique.]

Enjouauser (S'), v. Devenir jaloux.

D'une mordante jalousie,

Se bouelle la fantaisie,

Senjouauser de tous.

[J. Tahor, p. 128.]

Les cieux ne vous portent envie,

Ores qu'ilz soient *enjouusés*;

D>ez graces.

[L. le Caron, f. 64^a.]

Voyez fol. 34, et Pasquier, p. 600; Montagne, l. III, p. 240.

Enjambé, adj. Ingambe : « L'office de sergent-major, ny de mestre de camp general, ne se pouvoit bien exercer, qui ne se peut jamais bien faire *à pied*, quelque bien *enjambé* qu'il soit. » (Brant. Cap. fr. IV, p. 216.) Il signifie aussi à califourchon : « Nonobstant que pour elles plus haster à veuir, chevancherent grand espace, *engambées* sur chevaux trotans. » (Monstr. l. f. 220^a.)

Enjambée, Intercalez *Enjambée*, dans Montagne (l. 3^e); au xiii^e siècle, on lit dans le Chevalier au Cygne (v. 1919) : « Et li enfes li dist : or dites *vo pensée*; Mais ne vous aprouées de moy plaine *« enjambée*. » Colgrave donne *enjambeur*.] (S. E.)

Enjambier, v. Enjambrer. (Le Duchat, sur Bab. l. II, 195. — *Agamber*, dans Colgrave, et *agembier* Percef. II, f. 86^b), ouf le même sens. [« Il ont tout *« l'estatu de peccé et faussé*, Et ont sur les François *« si avant enjambé*. » (Chavelier, v. 20962.) Le sens est figuré.]

Enjaveleur, s. m. Bouteleur. (Oudin, Colgr.; voyez des Acc. Bigarr. p. 172.)

Enjavelliner, v. Armer de javels. (Oud. Nic. et Colgrave.)

Enjauler, v. Engeoler. (Oudin.)

Enjannir, v. Jannir. (Oudin, Colgrave.)

Enblé, part. Il fait lire *emblé*, soustrait, dans l'avm (Th. d'hon. l. 766) : « Pleusement regrettoit *« ses enfans*, et un bastard nommé Jean, lequel elle *« veoit volonriers*, en disant qu'il luy avoit été *« emblé*. »

Enidre, s. f. Pierre précieuse, en grec *ενιδρος*. (Voyez Marbodius de Gemmis, fol. 1672 ; au f. 1680, ou lit *ενιδros*.)

Enigme, s. m. On disoit autrefois : « Un excellent *enigme*. » Des Acc. Bigarr. f. 8 et 97 ; Nuits de Strap. I, p. 31 ; et Am. Jamin, f. 228^b.)

Enjenglez, adj. Gaillard.

Onques nus hom, à mon avis,

Ne fu mes aus desjenglez :

Or n'est il pas si *enjenglez* :

Comme il fu, l'autrier, en sa chambre :

Ains li fremissent tuit li membre. [MS. 7218, f. 266^a.]

Enjoincté, Intercalez *Enjoincté*, terme de fauconnerie dans O. de Serres (300) : « Les jambes grosses en ses ossemens, peu chargées de chair, mais fort nerveuses, droites et bas *enjoinctées*, faisant les jointures grosses. » (S. E.)

Enjobeliner, v. Engeoler. (Oudin, Colgrave.)

Enjoier, v. Accueillir avec joie.

Jamais en tel lieu ne vendrés,

Que tos li mons ne vos *enjoie* ;

Et chascun fera de vos joie. [Fables S. G. f. 58^a.]

Enjoiller, v. Donner des joyaux. On a dit du mariage d'Isabelle, fille de Charles V, avec Richard roi d'Angleterre : « Item que son dit cousin de France sera tenu de vestir, *enjoier*, et faire *« mesme accompagner*, à ses frats et despens, la dite *« dame*. » (Godefr. Annot. sur l'Hist. de Charles VI, p. 583.) « Ne sera tenu le dit monsieur le comte de *« vestir ne enjoier* la dite damoiselle sa sour, *« sinon qu'à son plaisir et volenté*. » (Ib. Charl. VII, page 824.) [« Item est accordé entre lesdites parties *« que ledit mons. le duc garnira ladite madame *« Bonne*, et ledit mons. le comte la *enjoiera* selon *« son estat*. » (Contrat de mariage de 1372, D. C. III, page 51.) — « Item mondît seigneur de Bretagne *« vestera*, ornera et *enjoiera* madite dame Blan- *« che sa sour*. » (Ib. VI, p. 936, s. an. 1406.)] (S. E.)*

Enjoinete, s. f. Injonction. « Jay été cause de la premiere *enjoinete* à vous fuire. » (Percef. V, folio 47^a.)

Enjoindre, v. Enjoindre, ordonner. [« Mes por

« Dieu traicez vos plus près, Etsi n'escoutez mes pe-
« chiés, Et penitance m'enjoingniez. » (Ren. 28642.)
Enjoing (Duchesne, Généalogie de Bar-le-duc. p. 37,
an. 1270 ; — Enjoingnet (S. Bern. p. 312 ; — Enjuant
(om) (Ibid. p. 383) ; — Enjoint Ibid. p. 255.)

Enjoint, *adv. et adj.* Conjointement. « Que leurs
« predecesseurs esdits offices ont faict le temps
« passé à nos predecesseurs, et esperons que *enjoint*.
« eux, et leurs successeurs roys de France ou temps
« avenir. » (Godefr. Observations sur Charles VIII,
p. 474.) « Cose *enjointe*. » fidei-commis. (Gloss. sur
les Cout. de Beauvoisis.)

Enjolivement, *s. m.* Dans les Poës. de 1634,
(Goujel, Bibl. fr. t. XV, p. 341.) [Le verbe est dans
Regnier : « Ils atiffent leurs mots, enjolivent leur
« phrase. » (Sat. IX.)]

Enjocher, *v.* Jocher. (Nicot, Oudin, Cotgr.) ;
voyez Regnier, Discours au roy. [« Quant no Baron
« Pentendit, hardemens leur monta ; Dont comme-
« mence li chaples et degra et de la Des mors et des
« navrés tos li vaux *enjoucha*. » (Chans. d'Antioche,
t. I, p. 54.)]

Enjournée. [Intercalez *Enjournée*, point du
jour : « Johannès, li rois de Blaquinie et de bongrie,
« ere venoz à l'*enjournée* devant Madrinople à l'ole
« s'ost. » (Villehardouin, § 371.) — « Quant vint à
« l'*enjournée*, si vint à un casal ou Commain et Blac
« estoient herbergié. » (Id. § 405.) On trouve aussi
ajournée (§ 369.) Voir aussi Mén. de Reims, § 410.]
(S. E.)

Enjoué. [Intercalez *Enjoué*, gai, dans Amyot
(Marius, 69) : « L'asne le regarda d'une façon toute
« guaye et *enjouée*... puis se prenant à braire fort
« hault et à sauller et regiber au long de luy. »
(S. E.)

Enjouer, *v.* Mettre en jone. « *Enjouer* une arme
à fen. (Oudin.)

Enjouer. [Intercalez *Enjouer*, tromper, dans
les Miracles de Coincei (B. C. I, 79^b) : « Le prestre
« avoit si *enjoué*. Si a envers lui si houte. »] (S. E.)

Enjoyer, *v.* Entrer en jouissance. (Tenures de
Littl. fol. 108^b.)

Enjun. [Intercalez *Enjun*, à jeun : « Car encor
« estoient li tout *enjun*. » (Froiss. VI, 435.)] (S. E.)

Enjuper. [Intercalez *Enjuper*, donner une
jupe : « Cil grant signor chaus avant traient. Et
« chaus encapent et *enjupert*. » Coincei, dans B. C.
I, II, 122^b.] (S. E.)

Enjurer, *v.* Jurer. (Ph. Mouskes.)

Enjurié, *part.* Injurié. (Hist. de Beauv. par un
Bened. p. 273, an. 1167.)

Enjusques, *prep.* Jusqu'à présent : « *Enjus-*
« *ques* à ores. » (Ord. I, p. 114.)

Enixe, *adj.* Emané. « Finalement, par arrest,
« nous feusmes appointez au conseil ; j'avois la
« coustume, avec la volonté *enixe* de la mare. »
(Lett. de Pasq. I, p. 366.)

v.

Enkarnancée, *subst.* Incarnation de J. C. (Car-
pentier, Hist. de Cambrai, II, p. 18, an. 1133.)

Enkarné, *part.* Incarné. « Li an de J. C.
« *enkarné*. » Carpentier, Hist. de Cambrai, t. II,
p. 23, an. 1178.)

Enkembeler. [Intercalez *Enkembeler*, assai-
llir : « Les moignes de laiens *enkembelerent*. »
(Aiol, v. 785.) De même dans Coincei (D. C. III, 270) ;
« Par le valet qui tant est biax Vient deables de ces
« chembiax La bone dame *enkembeler* Et eliger
« s'ame et tremeler. »] (S. E.)

Enki, *adv.* Là. Voyez *enchi* et Villehardouin,
§ 28 : « [*Enki* ot si grant bruit et si grant noise,
« que il sembla que terre fondist. »] (S. E.)

Enkuis, *part.* Enquis.

Cil qui m'ont repris
De ma canchon couronnée,
N'ont pas bien *enkuis*,
Que je sene, ne qel pensée. (Val. 1390, f. 79^v.)
Aucuns gens m'ont *enkuis*
Se j'aime. (Ibid. fol. 92^v.)

Enlaceure. [Intercalez *Enlaceure*, union de la
mortaie et du tenon, dans Partonpex (v. 10309) :
« Et la trelle et l'enlaceure [du lit] Fist moust sou-
« tive par figure. »] (S. E.)

Enlachment. [Intercalez *Enlachmentens*, enla-
chements. Chassant, vocab. lat.-fr. du XIII^e s., sous
Illecebra.] (S. E.)

Enlachi, *adj.* Enlacé, embarrassé.

.... De son chemin se tort,
Qui n'a'm meus fin desirs, sans pente,
C'un pan de jone, en dolour *enlache*. (Val. 1390, 138^v.)

Enlacier, *v.* Enlacier.

.... Quant fame pent home
Enlacier, et sorprendre,
Ele le babut tant
Que n'i lait que repenre. (MS. 7615, f. 139^v.)

[« Altres besuignes m'orent le quer si *enlascié*. »
(Thomas de Cantorbéry, V, 118.) — « Ainsi ne delit
« *enlace* et maine Les cors et la pensée humaine
« Par jonesce sa chamberiere Qui de mal fire est
« costumiere. » (Rose, 3187.)] (S. E.)

Enlaidir. [Intercalez *Enlaidir*, salir, dans
Benoit de S. More (II, 5981) : « Qui est qui s'ira
« *enlaidir*. Ne par si fait lie assailir, Ensanglan-
« ter n'entrer en fiens. » Le sens actuel est dans
Blanche et Jeanne 1423 : « Mais toutes les biautés
« du monde Ne valent riens envers la Blonde Qui
« avoer sa mere s'aronte Ne n'enlaidi mie la
« route. »] (S. E.)

Enlaidissement, *s. m.* Honte, déshonneur,
affront. (Diel. de Rob. Estienne.)

Enlangagé, *adj.* Disert, éloquent. « Si estoit
« elle très-belle dame et feminine et doucement
« *enlangagé*. » Froissart, Kerynn, II, 28.) —
« Loys de Granhem, sage homme durement et bien
« *enlangaguet*. » (Id. 339.) — « Bel *enlangagé*. »
(J. Marot, p. 179.) Voyez aussi Cotgrave et les Contes
de la reine de Navarre, p. 182.

Enlangager, *v.* Dire des grivoiseries. « Si

« aucun en *entilage*, trois jours de pénitence. » Traduction des statuts de l'Église de Tours. B. N. Ms. 1237. ch. 77. an. 1296 : « Si quis lingua lascivus » Inerit. *triduana penitentia expiatur.* »

Entalougner, v. Languir.

Tant que, moy mort, moy ame ayt r' couvree.
Celle qui fut ma vie *entalougner.* (E. Desch. f. 144 v.)
..... De mort *entalougner.*
Pour vostre amour, me convendra mourir. (Ibid. 147 v.)
Est mon las cuer pour vous *entalougner.* (Ibid. 157 v.)

Entarder, v. Embrocher. (Voyez *LARDER.*)

Tout vif me face *ventarder.*
Se jamais nous vivans y entre. (D. C. sous *Mariidure.*)

Il falloit lire *l'en tarder.* « ... Tout vif me fasse-l-on » *larder.* »

Entarger, v. Etendre, élargir^a. Donner, répandre^b.

^a Voyez *Britt.* Lois d'Angl. fol. 100^a ; Tenures de Littleton, f. 108^b. Comparez l'anglais *to enlarge.*)
^b Carpentier. Hist. de Cambrai, II, p. 28, an. 1237.

Entarmonné, adj. Lisez *entadonné*, armé d'un baton, nommé *handon*. (Voyez ce mot.) « Par » la dite coutume, nul, soit estranger, ou demourant es melles de la dite garenne, ne peut, et ne doit mener chiens par la dite garenne, sinon par » les chiens, et si ne peuvent les habitants, et demourans es melles d'icelle, tenir chiens en » leurs maisons, s'ils ne sont *entarmonnez*, ou » atiolez à peine. » (Cout. de Hesdin, C. G. t. II, page 888.)

Entasché, adj. Relâché, mou. Récréation des Dev. amour, p. 95.)

Entassement, s. m. Entacement. (Colgrave.)

Entalinié, i. Intercalez *Entalinié*, savant, dans *Garin le Loherain* (I, p. 97) : « Li mes parolent qui » sont *entalinié.* » (N. E.)

Entegonné, adj. Instruit.

Ert de Saxe me nez,
Qui moult estait *entechonanz*
De medecine se fausot saige,
Si savoit parler mult langage. (Ibid. f. 63 v.)

Richart iert beaux, et sages, et de bele façon
Bien fu *entechonanz*, et de belle raison. (Ibid. p. 79.)

Entegier, v. Appeler en duel. D. C. sous *integiare* etc *Garin le Loherain* :

Et a dit Bue : « Vous i avez menti,
Comt felon traïtor amens,
Comques mes heres sa parole mesdit ;
Comt traïtor vos *entegier* dict,
Fins que soit respertes ne soluet à declin,
Vos en leratant del cors partur. »

L'anc. coutume de Bretagne donne *entair* (f. 38^a) et *entayer* (f. 81^b.)

Entevé, parl. Relevé en bosse. (Colgrave.) Babelais dit des portes d'un temple (V. 178 : « Les » deux parties estoient d'arin comme Corinthian, » massives, finies a petites vignettes *entevées*, et » esmaillées mignonement. » Il a le même sens dans la Chron. de Nangis

[« Deux corse de scorpions semez, *entevés*,

» bordez d'or de Chypre. » (Compte de Robert de Sereis, JJ. 5, fol. 3^v.)

Entever, i. Intercalez *Entever*, relever en bosse, dans Joinville, édition Du Gange, page 25 : « Il fist » entailler et *entever* par image l'Anunciation de » la Vierge Marie. » (N. E.)

Entevreure, s. f. Relief^a, Récolte^b.
^a « Les billetes d'orfaverie de haute *entevreure* » dorez à fleur. » A. N. JJ. 5, fol. 5^v. — On trouve aussi *estevreure* : « Item un autre petit dorei ouvré » d'ymaiges pourtraites sans *estevreure.* » (Inventaire d'Edouard I^{er}, 1297.) (N. E.)

^b « Tout ainsi que la terre, quand elle a esté » sejournee et engraissee, par aucunes années, » rapporte puis à la premiere *entevreure* le double. » (Claude de Seyssel, Louis XII, p. 136.)

Entiement, s. Obligation, engagement. (Perard, Hist. de Bourg, p. 514, an. 1266.)

1. Entier, v. Lier, engager, obliger (composé de *liure*.) « *Engligés* de hommage, » peut-être assujéti à rendre hommage. (Gén. de Bar-le-Duc, p. 31, XIII^e siècle.) « La pieumie fut en tant plus » *entioie* des vices que ele n'out la connaissance de » son faitcor. » (Joh. p. 441.) — *Entier*. Gén. de Coligny, an. 1268. — *Entioier*. Perard, Bourg. p. 282, an. 1255. — *Entioier*. Jurain, Histoire du comté d'Auxonne, p. 27, an. 1229.

2. Entier, v. Se rejouir [dérivé de *letus*].
« Compaignie de dames, et de damoiselles qui s'en » vont *entier* en ung preau. » (Perceut. II, fol. 77^b.)

Entignagé, adj. Apparenté.

Or me laissez, car se je crie,
Vous y auez tel vilenie,
Qu'en la fin dolenz en serez ;
Femme sui bien *entignagee*,
Ce n'est pas ce que vous querrez. (Desch. f. 450 v.)

« Robers d'Arlois... li uns des plus haults » barons de France, et le mieuls *entignagés* et » estrais et descendus des roiaux. » (Froiss. II, 309. — « Bien entignagez, de grant et noble » estat. » JJ. 167, p. 137, an. 1413.) (N. E.)

Entignayer (s'), v. Etablir les degrés de parenté. « L'écume je soie le plus p' ochains hoirs, » et de cele part, dont li heritage muet, et cil » fieme a tort les dites choses, dont je requiez à » avoir la sesime, et bien en *entignayeraj* envers » lui, se il le me nie. » (Etablissements de S. Louis aux Ord. I, 249.)

Entissé, adj. Lissé, poli. (Oudin, Colgrave.)

Entisseure, s. f. Fard. (Oudin.)

Entourdi, i. Intercalez *Entourdi*, étourdi, « Duquel cop icellui Havis eien a terre tout » *entourdi.* » (JJ. 368, an. 1409.) Voir *Estourdi*. (N. E.)

Entourdir, v. Devenir balourd. Oudin, Colgr.)

Entoyment, s. m. Engagement. « Nul ne sera » recen a alleguer compromis, en dissimulant, et » retardant la cause commencée, et influicée, se » celui qui allegue compromis ne monstre presen-

« tement compromis vaillable, par lettre passée, et
« sellée de seau portant foy, et qui soit vaillable, à
« l'escart du juge, ou autrement *entoyment* de ser-
« ment de partie, sans jour changer. » (Ord. des
dues de Bret. fol. 193^a.)

[On lit aux Preuves de l'Hist. de Bourgogne, H. 43^b, an. 1276 : « Nos prometons por nos et por nos
« heirs sus l'entoyment de tous nos biens. »] (S. E.)

Enbuisser, *v.* Mettre en peloton. Voir **LUSSEL** dans le P. Labbe, p. 505. On dit *lissel* en Normand pour « peloton. »

Enlumé, *adj.* Eclatant. Brillant de lumière.

Du beau soleil, ou estes destinée,
Vous n'irez point la chaleur esprouvant ;
Mais deviendrez, sous ses rayz escrivant,
De sa clarté belle, et *enlumée*. (Mel. de S. G. p. 80.)

Enluminement, *s. m.* Lumière, clarté. « Ire
« est troublement en couraige, de remembre-
« ment, et de volenté, et par cest troublement, le
« remembrement se convertit en oubliance, et
« l'entendement en ignorance, et la volenté en nen-
« chaitance, ou lainesce, et comme remembrer,
« entendre, et vouloir souvent soient *enluminé-
« ment* par lequel chevalier peut suivre la voie, et
« la regle de l'ordre de chevalerie. » (Ordre de
cheval. f. 17^a.) [On lit dans un Psautier du XIII^e s.,
Bibl. Mazarine, n^o 258, fol. 76 : « Seur nous la seue
« face tort, qui est *enluminée* de tout le
« monde. »]

Enluminer, *v.* Rendre la vue^a. Eclairer^b.
Devenir éclatant^c.

^a « Une multitude d'aveugles..... y furent *enlu-
« minés*. » (Chron. S. Den. fol. 133^a.)

^b bien qui domine,

^c *enlumine*,

Ciel, terre, et mer, le nourrira. (Crestin, p. 161.)

[On lit dans Roland, au figuré : « De tel barnage
« l'ad Deus *enluminet* » (v. 535.)]

^c Esparlez con beutez decline :

La rose est bele, et *enlumine*,

S'est de moult bele estature.

Trad. du de Arte Amoris, MS. S. G. fol. 96.

[Il signifie encore l'Émailler : « La préé d'erbe
« et de flors *enluminée*. » Rose, v. 10050 —
2^o Enluminer : « La première lettre dou comence-
« ment estoit *enluminée* d'or. » Assis, de Jérusa-
lem, l. 25. — « Et ainsi comme li escrivains qui a
« fait son liv. e qui l'*enlumine* d'or et d'azur, *enlu-
« mine* lidiz roys son royaume de belles abaibes. »
(Joinville, § 758.) (S. E.)

VARIANTES : ENLUMINER. G. Guiart, fol. 375^b. — ENLUMI-
NER. S. Bern. S. F. MSS. p. 43.

Enluminer, *s. m.* Qui fait briller. « Si j'es-
« tois grand *enluminer* de mes actions, à l'adven-
« ture rembarrois je bien ces reproches. » Ess.
de Mont. l. I. p. 271.]

[Le sens propre est au livre des Métiers 425 :
« Ce sont les mestiers frans de la ville de Paris,
« qui ne doivent point guet au roy... peintres, yma-
« giers, libraires, parcheminiers, *enluminers*. »]

Enluminereur. Intercalez *enluminereur*, enlu-

minere, dans Laborde, Emaux, page 310 XIV^e s.) :
« Et y mist et assist plusieurs cristaux, pieces d'*en-
« lumineure* de plusieurs devises, perles et autres
« pieces de pierres. »] (S. E.)

Enlustrer, *v.* Illustrer. (Loys le Caron, fol. 40^a.)

Enmailler, *v.*

Adonc, le parfait felon,
Contre terre estrains la faulcon.
Et fait quen a la seigneurie,
Mais ce n'est pas sans vilainage,
Et sans dommage qu'il recort,
Et le fille, et si l'*enmaillat*,
Et n'a pas garde qu'il s'en aille,
Et soubz son surcot le repost. (Gace de la Bigue, f. 1^v.)

Enmaillotez, *part.* Orné de mais. Voyez
ENMAILLER.]

Au departir du bel esté,

Qui a gais, et jolis esté,

De fleurs, de feuilles faillotez,

Et d'arbrissians *enmaillotez*.

Maclaut, MS. 7609, fol. 22.

Cette pièce est datée du 9 novembre 1349.

Enmaïoler. Intercalez *Enmaïoler*, donner le
mai : « La seurveille du premier jour de may,
« iceulx supplians voulant aier *enmaïoler* les diltes
« filles, comme il est de costume. » (Ll. 107,
p. 140, an. 1375. Voir Emaïoler. (S. E.)

Enmaler, *v.* Emballer. [« Il avint un malin
« qu'ils devoient heiger que eiz qui devoient trouss-
« ser et *enmaler* les liets. » Vie d'Isabelle, p. 171.]
— « En troussant et *enmalant*. » (Cressart, XII,
page 198.)]

Ses chiers avoires fist *enmaler*,

Ses draps, ses robes fist entorsier.

La guerre de Troie, MS. cité par D. C. sous *Malé*.

Et se les tetins est demise (pendant),

Il convient faire en la chemise

De celle qui li sangs (seins) avale,

Deux sacs, par maniere de male,

On l'en fait les peaulx *enmaler*,

Et les tetins à mont aler. (E. Desch. f. 497^a.)

Enmanteler. Intercalez *Enmanteler*, cacher,
dans Guineville (D. C. III, p. 768^a) : « Pour men-
« chonges *enmanteler* Et faire les voirs ressam-
« bler. » — « Il s'advisa encore d'une grande ruse
« pour mieux couvrir son dessein, et *enmanteler*
« son entreprise. » (Carloix, tome VI, page 45 ; voir
ENMANTELER.) (S. E.)

Enmellé, *adj.* Brouillé, troublé.

... D'autre cose n'a envie,

Fors de faire Brunel mellez :

Souvent li fait teste *enmellé*.

Bien est mestiers que il soit durs. (P. av. 1300, IV, 1746.)

Enmender, *v.* Condamner à l'amende. (Coul.
de Norm. en vers, passim.)

Enmener, *v.* Il est dans Roland, v. 502 : « Ses
« meilleurs humes emmenet ensemble od soi. » [On
lit dans Partoiopeus, ms. folio 17^b : « Que deci vos
« enmaig o moy. » — *Enmain* (ms. 7983^b, f. 52^a). —
Enmaial Ibid. f. 53^a. — *Enmenra* Villeh. p. 105.)
— *Enmenra* (Oval. l. p. 279. — *Enmenraois* F. S. G.
f. 58.) — *Enmenraois* (Blanch. ms. S. G. f. 192^b.)

Enmenrir, *part.* Amoinrir. « Si en fu le nombre
« *enmenrir*. » ms. (812, f. 79.)

Enmer, v. Aimer.

Trop estes de legier coraige,
 Si ne vos *enmeros* por riens. [Blauch, S. G. f. 177.]
 Je vous *enmie*, or vous aim plus. [Rout, p. 315.]

Enmurement, s. m. Amende. Du Cange, sous *Amerciare*.

Enmestré, part. Ce mot semble signifier cor-delé, banni, dans divers passages de Modus et Racio :
 « Le paveillon, pour prendre les perdris à l'amerse...
 « doit estre, lachie de fil qui ne soit mie trop delié...
 « doit avoir cinq piés, ou plus par dedens, de le et
 « de long, et ne doit mie estre trop haull, et doit
 « estre *enmestré* du corbel assez fort par dessoubz,
 « où il ait chevilles qui seront fichiés en terre tout
 « entour. » [Fol. 177^b.]

Enmettre. [Intercalez *s'enmettre*, s'entremettre.
 Partonop. v. 3566.] Dans le Mén. de Roims, § 340,
 il signifie imputer : « Li *enmetteroient* la mort le
 « Roi. » (S. E.)

1. **Enmi**, adv. Au milieu. Borel, Oudin et Mén.)
 « Fist son tré tendre *enmi* l'ost. » [Villeh. p. 43.] —
 « *Enmy* la rue. » [Dialog. de Tahur. f. 18^b.]; Faifen,
 p. 25; Copmill. p. 140; Vig. de Charles VII. t. II,
 p. 25; Ess. de Mont. t. p. 73; Marguer. de la Marg.
 f. 201. La forme est dans Roland (986) : « *Enmi* ma
 « Vete. » (S. E.)

1^o « *Enmy* le milieu, » pléonasme.

«...Unz des piédz lui vil faillir,
 Si cheyt *enmy* le millieu. » [G. de la Big. f. 35^b.]

Voyez aussi Chasse de Gast. Phéb. p. 311.

2^o « *Enmy* l'heure, » sur le champ.

Courut le cheval si tost,
 Qu'il *enmy* l'heure fust hors de l'ost. [G. de la Big. 51^a.]

3^o « *Enmi* son vis, » vis à vis.

Devant lui s'est, *enmi* son vis,
 Ly quens de Cornouaille assis. [Brut, f. 65^a.]

VARIANTES : ENMY, Villeh. p. 43. — ENMEL S. Bern. p. 36.
 ENMY, Tahur. f. 18^b. — ENMI, Ord. III, p. 232.

2. **Enmi**, s. m. Ami.

Mil foiz te porvoi de l'ami
 Et une foiz de l'ennemi ;
 Quar cil qui preniens fu *amis*,
 Par aventure, et amours
 Bone te porra il plus grever,
 Quant il saura le bien penser. [F. S. G. f. 3^a.]

Enmiellé, part. Enmiellé : « Dame en toutes
 « douces *enmiellée*, et soencie. » (vs. 7218, f. 192^a.)
 [« Fisiicien en ont à faire du vin de la Rochelle Por
 « sirop et bruvage faire ; C'est chose *enmiellée* et
 « non pure. » Nouv. recueil de Fabl. I, 27.] — « O
 « corone precieuse, dyademe de nostre saint, tant
 « est douls et *enmielle* le rassalyment que tu don-
 « nes. » (Chr. de Pisan, Ch. V, III, 74.)

Enmiendré, part. Amélioré. Règle de S. Ben.
 ms. de Beav. ch. 36.

Enmitoufflé, adj. « Un chat *enmitoufflé* ne prend
 « jamais souris ; » une personne qui a des gants aux
 « mains ne sauroit faire une chose avec adresse. (Oud.
 Dict. et Car. fr.)

Enmondices, s. f. pl. Immondices. « En mes

« péchiez, et *enmondices*. » (Chasse de Gast. Phéb.
 page 394.)

Enmortaisé, adj. Qui a des mortaises : « Mal
 « *enmortaisé*. » Rab. IV, Nouv. prol. p. 30.)

Enmuchié, part. Caché. (Triom. des IX Preux,
 p. 35^b, et ci après Mrcma.)

Enmurer. [Intercalez *Enmurer*, emprisonner
 (Mén. de Roims, § 11) : « A ce conseil se tint li rois,
 « si fist que fous mieuz li venist l'avoir *enmurer*. »
 (S. E.)

Enmuseler. [Intercalez *Enmuseler* (D'Aubigné,
 Hist. de France, t. III, p. 538 : « Sous ces chapeaux
 « d'oliviers, les lions et les ours de la France
 « enchainez et *enmuselés*. »] (S. E.)

Ennasé, adj. Ce mot se dit à Metz au sens
 d'enchâtréné. (Rab. t. IV, page 33.)

Ennasser (s'), v. Donner dans la nasse, le
 piège. (Cotgrave, Oudin.) « Sans se laisser *ennasser*
 « en infinis, et inexplicables discours que leurs
 « heteroclités, et irresolues ou plus tost folles
 « cervelles sont costumieres inventer, pour assub-
 « jectir la foy à la raison naturelle. » (S. Jul. Mest.
 histor. p. 197.)

Ennaturé, adj. Conformé par la nature. Brant.
 Dames gal. t. p. 352.)

Ennazer (s'), v. Se mettre dans le nez. (Oud.)

1. **Enne**, particule interrog. « *Enne* poroit bien
 « avenir que li rois perdus reveuroit. » (Roi Guill.
 p. 128. — « Bien dis, fais Renars. *Enne* voire ? Fait
 « Ysegrin. » [Renart, v. 612.] (S. E.)

Ami, che li dist nostre dame,
Enne te sanle je plus bele ?
 Que ne faisoit ce damoisele ? [Vies des SS. Sorb. n. 58^a.]

Voyez encore Villon, p. 75.

2. **Enne**, s. f. Cane.

«...Il a un estant garni
 d'oyseaux de riviere parmy.
Ennes, maillars qui vont noant. [Modus, f. 150^a.]

[« Le sonnmer de poullaille, de conins, d'onés, de
 « pedriz, de mallars, de *ennes* et de plouviers,
 « m. den. » (D. C. III, 51^b.) C'est le latin *anas*.]

Enné, adj. Inné.

La passion *enné*
 En mon desasté cour. [Loys le Caron, f. 62^a.]

Voyez Baif, f. 244^b.

Enneigé, adj. Couvert de neige. [« Son affaire a
 « trop agrecié, Qui por un fumer *enneigé* l'une
 « femme fardée. Et qui por un buisson flouiri Pert
 « paradis et champ flori. » (Gautier de Coinci, les
 « Miracles de la S^{te} Vierge, p. 472 [abbé Poquet] (S. E.)
 Voyez Cotgrave et Oudin.

Ennelé, adj. Annelé. (Cotgrave.) « La mesme
 « chaleur causant aussi aux Mores, Ethiopiens, et
 « Abyssins leurs pieds canches, et jambes *ennelées*,
 « comme la chaleur peut canchir le bois, elle peut
 « aussi deformier, et corrompre le corps des ani-
 « maux. » [Bouchet, Serces, liv. III, p. 131.]

Ennement, adv. Vraiment. — *Ennement* Rog.
 de Colterrye, p. 49.) — *Ennement* (Coquill. p. 157.)

Ennemi. [Intercalez *Ennemi* ; on le trouve déjà dans S^e Eulalie : « Voldrent la veintre li heo « *inimî*. » Au moyen-âge, c'était le surnom du démon : « El disoit que li *enemiens* est si soufîlz que, « quant les gens se meurent, il se travaille. » (Joinv. § 43 ; — « Je pry à Dieu que l'*ennemy* m'emporte si « je le prins (un florin.) » (Jl. 189, p. 56, an 1455.]) (S. E.)

En ne mies. Pour « et non pas. » (S. Bernard, S. fr. MSS. p. 92.)

Ennemistie, s. f. Inimilité. (Chron. de S. Den. t. II, fol. 209.) [« Après les deliaillies et *ennemistie*, « qui depuis ont esté meue et continuées. (Jl. 108, p. 306, an. 1376.)] (S. E.)

Ennevers, s. m. Nevers. «Loys li queus « d'*Ennevers*. » (MS. 6812, f. 66 v.)

Emicroché, adj. Acroché. Colgrave ; voyez Babelais, I, p. 99.) [On dit encore une *microche*.]

Emieller (s'), v. Se gâter par la nielle. (Colgr. Oudin.)

Ennissement. [Intercalez *Ennissement* ; emuyement : « Uns peliz biens vaut mieus, si « Diex me voie qu'on fait courtoisement, Que cent « greignor fait *ennissement*. » (Cocci déjà cité sous *Anoissement*.)] (S. E.)

Ennoier, v. Noier. (Colgr. ; voyez J. d'Aut. Ann. de Louis XII, p. 266.)

Ennolement, s. m. Extrême-onction, dans le Poème du Riche et du Ladre (Du C. sous *Moleure*) :

Dore vous vuel du sacrement,
C'on appelle *ennolement*,
Et plus proprement l'appellent
Qui vuelit le samete inonction
Homme malade ennoier.

Ennom Dieu, *exclam.* Au nom de. *En nom* se joint aux mots *Da* ou *Bea*, pris pour la S^e Vierge. Notre-Dame, et avec *Dé, Dier, Dier, Dieu*. Voyez Oudin et Marol, sous *Enda* ; Moyen de parv. p. 60 ; Dial. de Tahureau, f. 22 b.] « *En nom* de la glorieuse « benoïte Vierge meire Dieu. » (Duchesne, Gén. de Bar-le-Duc, p. 37, an. 1270.) [Voir sous *Dier*.]

VARIANTES : ENNOM DIEU, MS. S. G. fol. 88 v. — ENNON DIEU, Val. n^o 190, f. 93 v. — ENNONDIE, MS. 7615, II, f. 126 v. — ENNONDIEZ, Chron. du XIII^e siècle, page 73. — ENNONDIEU, Poët. av. 1300, t. IV, p. 1331. — ENDA, Gloss. de Marot. — ENDA. 15 Jours du mariage, page 73. — ENONDA, MS. 7989², f. 71 b. — ENONDA, Nuits de Strapar, II, p. 11. — ENNAMENDA, Dialog. de Tahur, fol. 18 b. — NANDA, Borel. — MANDA, Moyen de parvenir, p. 396. — MENDÉ, L. Trippant. — MENANDÉ, Colgrave. — MENENDA, Des Accords, f. 165 b. — MANANDA, Entrapel, p. 47. — PARMANDA, Moy. de parv. p. 42. — PARMANENDA, Borel, sous *Nanda*.

En nom de mi. Par mon nom. « Li rois jura « *en nom de mi*. » (MS. 7615, I, f. 67 b.)

Emor. [Intercalez *Emor*, domaine, comme *honor* et *onor* : « En *Emor* et en la chastellaunie du « chastiau de Rochebort. » (Du Gange, III, p. 692², an. 1300.)] (S. E.)

Ennorance. [Intercalez *Ennorance*, respect, dans l'apronopex (v. 8964.)] (S. E.)

Ennorément, adv. Honorablement. « Un

« jour sist au mangier moult *ennorément*. » (Rou, ms. page 68.)

Emorer. [Intercalez *Emorer*, honorer. (Partonopex, v. 309.)] (S. E.)

Emosquier. [Intercalez *Emosquier*, mettre la flèche dans la noix de l'arbalète : « Icecchi Vitel « lente d'anemi retourna son arc tendu, la sayelle « *emosquitée*, et deux sayestes en la bouche. » (Jl. 105, p. 22, an. 1373.)] (S. E.)

Emotement. (Voyez ENVOIREMENT.)

Emoter, v. Noler, observer. « Du royaume « de Jerusalem yei endroit je lesse à *emoter*, et à « plus entituler. » (Chron. de Nangis, an. 1224 ; dans le latin *annolare supersedeo*. — VARIANTE : *Ennoter*. (Britt. Lois d'Angl. fol. 1 v.)

Emouer, v. Noler^a, Embarrasser^b.

^a Voyez Nicol, Oudin, Colgr.

^b Ores, dans tes cheveux, d'une façon gentille.
S'empêtre, enrethé, enfasse, *emoue*, et entortille.
G. Duran, 5 la suite de Bonnel, p. 188.

Dans se fillet *s'ennourent*. (Loys le Caron, fol. 33)
S'ennouer a signifié aussi s'embarrasser la gorge. (Nicol, Colgrave.)

Emourable, adj. Honorable. « *Emourable* « pere, » titre donné à un évêque. (Duchesne, Gén. de Montmorency, p. 386, an. 1265.)

1. Emoyer, v. Noyer, submerger. « Si ascun « enchanse son eslaunkes tantt que il *emoye* le « franke tenement son veysin. » (Britton, Lois d'Angl. fol. 153.)

2. Emoyer, v. Noyer. « Les *emoya* du lien « d'excommunication. » (Chr. de Nangis, an. 1216 ; voyez Britt. Lois d'Angl. fol. 25 b.)

Emuier, v. Obscurcir. (Oudin, Colgrave. S. Bern. (S. F. p. 378) donne *emuyaler*.)

Emuabler, v. Couvrir d'un nuage.

..... De nuages noirs, une ombreuse fumiere,
A coup, vint *emuabler* les étoiles des cieux. (Baq, 17 v.)

[On lit au figuré, dans le Roman de Roncevaux, p. 54 : « Les eils *emuable*, li frons en palioe. »]

VARIANTE : *Emuablier*, dans Borel, que cite Ovide, ms :

Dont ot molt le cuer *emuable*.

Emuel, adj. Annuel. (Joachim du Bell. p. 322.)

Emuelier, v. Charmer. [C'est le verbe *emuelier*, *inoleare* pris au figuré.]

..... Tout le monde ne set mie
C'on belement ele *emuelie* ;
Car elle fait d'un saje un sot. (Vat. 1399, f. 150 v.)

Emni. [Intercalez *Emni*, dans Couci, IV : « Amors m'a fait oublier l'*emni* qui long temps « m'a mort. » Ce mot vient de *in odio* ; il avait au moyen âge la force qu'il a conservée dans le style relevé : les *emnis* du Irène.] (S. E.)

Emnieuseté, adj. au fém. Diminutif d'ennuyeuse.

durer, suer doucete,

Dust li jalos,

Emnieuseté,

Qui amez tos.

(Poët, av. 1300, IV, p. 1507.)

Ennuiez. Intercalez *Ennuiez*, fatigués, dans Bohand 2187 : « Noz chevalz sunt e las e *ennuiez*. » (S. I.)

Ennublement. *adv.* Anéantissement. (S. Athan. Symb. fr. 2^e trad.)

Ennuiloit (s'). Lisez *s'ennuiloit*, se couvrait comme d'un nuage. « Le cardinal d'Amboise estant « lors à Rome logé à la vicibucellerie, comme « avez oüy dessus, le cardinal Ascaigne, qui au roy « avoit promis de bien besoigner, *s'ennuiloit* tous- « jours en parolles finettes, et motz couverts, con- « tinuer propos, voyre de bonche, mais d'effet « besoignant pour le cardinal de Seine. » J. d'Auf. Ann. de Louis XII, ms. fol. 57^b.)

Ennuiable. *adj.* Ennuieux. « A les racompler, « chacun à par soy, il seroit trop long, et *ennuya- « ble*. » Monslr. I, fol. 310^a. — Voy. ANOÏERS.]

Ennuayment. *adv.* Ennuaymentement. (Borel. — Voy. ANOÏSSEMENT ET ENNÏEMENT.)

Ennoiable. Intercalez *Ennoiable*, plein d'ennui, dans Froissart, VI, 3 : « Ce fu une très-grant deso- « lacion et *ennoiable* pour toutes manieres de « gens. » (S. E.)

Ennoindre. *v.* Oindre. (Borel.)

Samuel fist jadis de Saul roy
Sur Israël, et *Ennoioit*, et sacra. (Besch. f. 110^b.)

Ennoindre est au ms. du Vatican, 1490, folio 132^a ; *ennoindit* Tri. des IX Preux, page 405^b. [Et la fut ennoind et sacré en six lieux. (Froissart, XVI, 207.)] *in latin innungere.*]

Ennoindres, s. m. Sacre. Ph. Mouskes (p. 751) écrit de S. Louis :

Quant li *ennoindres* fu finés,
Si con il diut, et terminés.

Ennoisceler. *v.* Ce mot se dit des oiseaux que l'on dresse, et subsiste comme terme de fauconnerie ; au figuré, il a signifié instruire.

.... On a moult tart *ennoiscé*
Un mais plus de folour. (Val. 1522, f. 165^b.)
Qui dane ama, ne danoisciele,
Sou cuer de bien faire *ennoiscie*. (Mouskes, p. 819.)

Voyez ENOÏSSEMENT.

Enoubrager. *v.* Ombrager A. Couvrir B.

A Voyez Nicot, Colgr. et Oudin.

B Voyez Colgrave et Apollinar.

Enouder. *v.* Inouder, submerger. (Oudin, Colgrave.)

L'amas pleureux, qui mes larmes debonde,
Avec un vent de soupirs agoisseux,
Flotte en langueur mon esprit pareousseux,
Pour *Enouder* en la douleur profonde.
Poës. de Loys le Caron, fol. 65, 1^r.

Enouder. *v.* Salir, souiller. Borel, Colgrave et Oudin. « Tu ne le *enoudis* et craches sur la face. » Hist. de la Tois. d'Or, II, folio 1^b. Ce verbe dérive de *ord*, sale. Voyez ENOUVRÉ. — VARIANTES : *Enouder*, (ms. 7218, fol. 333^a) ; *Enoudir*, (Oudin, Colgr.)

Enouguillir. Intercalez *Enouguillir*, dans Villehardouin, § 208 : « L'empereres... *s'enou- « guillir* vers les barons et vers cels qui tant de

« bien li avoient fait. » Dè même au livre des Métiers (éd. Depping, 236) : « Et ce out li preudomme « établi pour les garçons qui *s'enouguillissent*, « ains qu'ils aient fait la moitié de leur terme ou « le quart. » (S. E.)

Enormale. *adj.* Irrégulier, extraordinaire. (Borel et Marot.)

Le comte d'Armignac, de Marie,
Pour ce temps, chancelier de France,
Furent, par ung meurtre *enormale*,
Mis au palais par remembrance.

Vig. de Charles VII, t. I, p. 29.

Enorme. *adj.* « Perdant la veue, et guide de « l'aisseuil septentrional, foul navigation *enorme*. » Bab. IV, 5. « Des plus *enormes* et villains cas. » (Ord. VII, 544.)

Enormement. *adv.* [« Iceelui suppliant voyant « le dit Estienne *enormement* battu et gonfolé. » JJ. 138, p. 556, an. 1462.] (S. E.)

Enormissime. Superlatif d'*enorme*. (Colgrave.)

Enormité. *s.* [« Choses greves et cruelles que « la *enormité* de cestuy fait ne laissa pas reciter. » Bercheure, fol. 27^a.] (S. E.)

Enort. *s.* [Instigation : « [Edouard II] fist moult « de diverses merveilles en son pays par le conseil « et *l'enort* de monsieur Huon le Espensier. » Froiss., II, 22. C'est le substantif verbal de *enorter*.] (S. E.)

Enorter. *v.* [Pousser à : « Et encoires ne cessa « point alant li dis messires Hués de *enorter* le roy « à mal faire. » (Froiss., II, 24.)] (S. E.)

Enorter. *v.* Piquer avec des orties. (Colgrave, Oudin.)

Enosement. *s. m.* Etat d'enosser, d'être enossé. (Oudin.)

Enosser. *v.* Boucher le gosier avec un os A. Entrer dans les os B. Faire entrer dans les os C.

A Voyez Oudin, Colgrave, Nicot.

B Dolere es costés, ou es rains,
Ou gravelle qui est aus rains
De langour mortel, meurable,
Quant elle a esté trop durable,
Et qu'elle est já trop enfossée,
Et de trop longtemps *enossée*
Es gens qui ont l'age moien. (Besch. f. 473^b)
Se la male mort *Enossoe*.

Rom. de la Rose, cité par Borel, sous *Enosser*.

C De fer, de fust, ou de lievre *Enossoe*. (Besch. 253^a.)

Enouler. *v.* « *Enouler* des noix, » séparer le brou de la coquille, avant de les presser et d'en tirer l'huile. Ce mot subsiste en Touraine.

L'hyver vient il ? les noix lors on *enoule*,
Et l'huile étreinte hors de la presse coule. (Boif, f. 24^a.)

Enouvré. *adj.* Occupé. « As *enouvrés*, et as « oisens. » (Fab. ms. de S. G.)

Enouvement. *s. m.* Instruction. « Preste- « ment se rompirent les dils Gandois, et se meyrent « en fuite, et certes il en mourut bien, à celle reu- « contre, quinze cens ; et fut un droit *enouvement*, et un gibier, pour les jeunes gens, et « nouveaux chevaliers, dont plusieurs en y avoit

« qui estoient nouveaux gens d'armes. » (Ol. de la Marche, l. p. 361.) Voir ESOUILLER.

Enpaïené. [Intercalez *Enpaïené*, attaché à la religion païenne : « Touleste est toute *enpaïenée*. » Encor fist ele et le païs née. » (Coinci, cité par D. C. V, 9^b.)] (S. E.)

Enpaluer. v. Embourber.

Mors, qui en toz leuz as tes rentes,
Et de toz marchiez a les ventes,
Qui les riches sez desuuer...
Qui les honor sez renuer...
Qui quiers les voiers et les sentes
Por c'on se sent *enpaluer*,
Je vel mes amis saluer,
Par toi, que tu les espoantes. (MS. 7615, l. f. 102^b.)

Enpaucer. v. Se remplir la panse. On a dit de la gourmandise des gens d'église :

Ne sevent riens, s'ils n'ont .VII. mes...
Chascun entent tant a maier
Ses crax boies, sa crusse panee,
Que tot se erivoient, et *espoantent* :
Toz tens, d'enpaucer, por paucer art,
Toz tens tout feste seint paucart.
(List. de S^t Léoc. MS. de S. Gerin. fol. 51, V^o col. 1.)

Enparenté. [Intercalez *Enparenté*, apparenlé : « Par foi, dit la cheivre, pour ce que vous « iestes uns granz sires et forz et bien *enparenté* « lèz. » Mèn. de Reims, § 196.] De même dans Aiol, v. 4392 : « M-kaires est forment *enparenté* « lés. »] (S. E.)

Enpasturer. v. Mettre à la pâture. « ... Si *enpasture* « l'ure son cheval. » (ms. 7218, f. 235^b.) [De même dans Aiol (v. 5446) : « Ses cevaux *enpasture*, si a les « frains oslés, si lor lait boire l'aigue et l'erbe pas- « turer. »] (S. E.)

Empenchement. s. m. Empêchement. « Com- « mandons... ke ceste ordonnance soit tenue, et gar- « dée, ... sans nul *empenchement*. » Ord. l. 1, p. 330.)

Empencher. v. On lit dans Villchartouin, p. 1 (d'après le ms. 4972) : « L'apostolle..... manda aï « prodomes que il *penchast* des croïs par s'auto- « rilé. » [Le ms. 12201 porte *prescha* : c'est la bonne leçon.]

Empené. [Intercalez *Empené*, empenné, dans Garin (l. 66) : « Ausi va droit com faucon *empené*. » On lit déjà dans Roland v. 439 : « Un alger tint ki « d'or lu *empenet*. »] (S. E.)

Empençant, adj. Impuissant. Il est opposé à « puissant, » puissant, dans le ms. du Valic. 1490, folio 142^a.

En perpetuel, adv. Perpétuellement.

Phisique n'a, de sa nature,
Que elle puist, contre nature,
Faire vivre *enperpetuel*. (Desch. f. 475^a.)

Enpesker. v. Interroger.

[Et puis li *enpescoit*
Dont il vient et quel quiert si tart. (Beauv. le Norm. v. 1464.)]
.....L'empescoient
Dont il ert, ne dont fu venus. (P. ac. 1360, IV, 1351.)
Puis le fist a Amens semondre
A la cort, par devant l'evestue,
Qui lient leur enquetel, et *empesquoit*
Comment il lor fu avent. (MS. 7218, f. 249^a.)

Enpevré. [Intercalez *Enpevré*, poivré : « El « menus oiseulous toislis et *enpevrés*. » (Aiol, vers 8609.)] (S. E.)

Enpieumenter. [Intercalez *Enpieumenter*, parfurmer, dans Coinci cité par D. C. V, 250^b : « Si « *enpieumenter* ses florettes, ses flors de lis, ses « violetes, ki entour li vont et repairent, Que plus « souet que pieument flarent. »] (S. L.)

Enplaidi. [Intercalez *Enplaidi*, dans Couei, v. 470 : « La dame n'est pas *enplaidie*, Ains fu d'une « maniere coïe. »] (S. E.)

Enplaingz, adj. Repoussés. Peut-être *empainings*.

Mais y a deux peüts oiseaulx
Qui dedens l'eauve *enplaings*. (G. de la Big. f. 122^b.)

Enpointé. [Intercalez *Enpointé*, pressé (v. 3274) : « Aiol l'*enpoint* par foche, qui bien se « tient, que l'escu de son col li a malnis. »] (S. E.)

Enporroit. Employorrot. « Les notaires, qui « seront à Paris, exceptez ceuls qui sont deputez à « certains offices, venrrot, chaque jour, audites « requestes, et *enporroit*, chascun luit comme il « en pourra faire la journée, sans soy astraindre, « par son serment, de loyaulment besoigner. » Ord. l. 1, page 731.)

Empoudrer. [Intercalez *Empoudrer*, empir de poussière : « Serjans meurent, li airs s'*empoudre*. » (G. Guiart, an. 1260, p. 157^b.) — « De même dans une Vie des pèves citée par D. C. V, 516^b : « Une « borgois : bien vestue Qui *empourroit* toute la rue « De la keue de son bleaut. » — Enliu au Livre rouge d'Abbeville cité par le même (an. 1300 : « Se aucuns « *empourroit* ou meloit ordure pour faire plus peser « son draps. »] (S. E.)

Empovers, adj. Appauvri. (Carla magna, 29^b.)

Emprait. part. Epris, participe du verbe *emprendre*. « Cuer qui bien sont d'amour *emprait*. » (Adans li Bocus, P. ét. av. 1390, IV, p. 1401.)

Empres, adj. Prél. disposé : « Si serez de corner « *empres*. » (ms. 7615, II, f. 168^a.)

Empris. [Intercalez *Empris*, entrepris : « Faites « la guere cum vos l'avez *empriise*. » (Roland, vers 210.)] (S. E.)

Emprover. v. « Tout le profist qu'il prist par le « mariage soit restoré as amis, et as parentz la « feme, par *empровер* al oes la femme. » (Britton, Loix d'Angle. l. 163^a.) « Villeinage est lenement de « demeynes de chescun seigneur, bailla' a lenement, « à sa volunté, par vileyns services d'*empровер* al « oes le seigneur. » (Ibid. f. 165^a.)

Empuïtger. [Intercalez *Empuïtger*, saisir, dans Aiol (v. 8289) : « El Elies *empuïtge* son bernain « *engoulté*. »] (S. E.)

Empuïssuner. v. Empuïssonner : « Si homme « *empuïssuner* altre, soit ocis. » (Lois normandes, article 38.)

Empullentir. [Intercalez *Empullentir*, empuan- tir : « Si grans pueters iors en assoit Tout Fair

« *enpullettissoit.* » (Coinci, cité par Du Cange, III, p. 843¹.) (N. E.)

En quanqu'il pot. *Express. adv.* Tout ce qu'il peut. (Plu. Mousk. p. 531.)

Enquarré. *adj.* Embarrassé. « A deux milles du lieu, leurent nos navis *enquarrées* parmi les arenas, telles que sont les rats de St Maixent. » (Hab. V, p. 83.)

Enque. *s. f.* Encre. un ms. 7218, f. 268^v. On lit *culu*, dans Britton (f. 66^v). « Diversité de main ou de *enke* en l'écriture. »

Enqueden. *adv.* Cependant, pour *nequeden*. (Rom. du Brut, I, 38^b, vs. de Bombarde.)

Enqueillir. Intérezlez *Enqueillir*, prendre : « Et le *enqueilli* en si grant haine. » (Froissart, V, p. 319.) (N. F.)

Enquenouiller. *v.* Charger la quenouille. (Oudin. Colgrave.)

Enquerant. *part.* Questionneur. « Li plus *enquerant* home en Normandie. » Poët. av. 1300, t. IV, p. 1652.)

Enquerellez. *adj.* Querelleur.

Quar s'uns garçon d'une quinsie
Coschoit avec une roue.
Qu'ist mauvais, *enquerellez*,
Ses fruis en seroit pire assez. [Fobl. S. G. f. 54^v.]

Enquereour. *s. m.* Curieux. (Gaces Brûlés, Poët. av. 1300, l. p. 370.)

Enquerre. *v.* Enquérir, rechercher. [« *Enquis* a moult la loi de salveté. (Roland, v. 126) — « Ce puet « l'en bien des clers *enquerre* qui Boece de confort « lisent et les sentences qui la gisent. » Bosc, 5052.) — « Li rois *enquerri* souvent comment li besoigne « se portoit. » Froiss. V, 58.] Le préterit vient ordinairement du latin. Cette forme extensive *enquerri* due à l'analogie est curieuse.]

VARIANTES : EN ENQUIL. Chrest. de Troyes, Poët. av. 1300, t. III, p. 1262. — ANQUERENT. D. Morice, Hist. de Bretagne, col. 983, an. 1262. — ENQUËTIERS. Gloss. de Marot. — ENQUËIST. S. Bernard, p. 214. — ENQUËRE. Ordon. I, p. 63. — ENKËRTË. Marholus, col. 1646. — ENSCUËLIOR. S. Bernard, page 24.

Enques. *adv.* Onques, jamais.

Plus de honours, et de biens maours,
Out à Sainte Eglise doné,
Qu'*enques* n'ont fait cler couronné. [MS. 6812, f. 50^b.]

« Tout auci, cestuy roy Henry a laissé seurs, et « revon, el par la connaissance que fors fu faite par « messire Hugue de le Seignau son ayol, entendoit « il que les homes devroient estre bien clers de « faire ceste connaissance de l'esclute qui requit « ores, ven pour *enques*, encor disoit il que il voloit « faire plus clers les homes dou royaume de cest « usage. » (Assises de Jérus. p. 210.)

Enqueste. *s. f.* Terme de palais. Voyez la distinction entre *enqueste* et *information*, dans la Thaumassière, Cout. de Berry, p. 266, et dans les Ord. III, p. 159, et la distinction entre *enqueste* et *apprise*, dans Beaumau, p. 219. « Il y a entre les « proverbes ruraux, que fol est qui se met en « *enqueste* ; car, le plus souvent qui mieux abrenve, « mieux preuve. » Loïs. Instit. Cout. t. II, p. 238.)

L'éditeur du tome V des Ordonnances croit qu'*enquestes* désigne ceux qui étoient appelés par les juges à juger avec eux ; ailleurs ils sont nommés « hommes jégeurs et hommes jugeans. » « Les diz « cêlevins auront la connoissance, jugement et « execution de tons menbles, et heritaiges, gissans « en leur eschevinages, et donront conseil aux « *enquestes* de centz dehors, si comme l'en a usé, « et acoustumé anciennement. » (Ord. V, p. 375 ; voyez « hommes jégeurs » (IV, p. 319) et « hommes « jégeans » (ibid. p. 345.)

EXPRESSIONS : 1^o « *Enqueste* à futur, valetudi- « naire, » ou *ad perpetuum rei memorium*, répond « à l'examen à futur. » C'étoit une information par « précaution, quand on appréhendoit que la preuve « des faits, dans un procès en demandant ou en défendant, ne vint à périr par l'absence ou par la mort « des témoins. (Voyez N. C. G. II, p. 37^v.)

2^o « *Enquestes* de sanc. » Enquêtes en matière « criminelle. « Que en trois huches ou coffres soient « mises les dites *enquestes* ; c'est assavoir, en l'une, « les *enquestes* à juger, et en l'autre, les *enquestes* « jugées, et en la tierce, les *enquestes* de sanc dont « les diz jégeurs perteront les clés. » (Ord. I, 730.)

3^o « Office des *enquestes*, au royaume de Jérusalem ; par une Ord. de 1262, il fut supprimé. (Assis. de Jérusalem, p. 214.)

4^o « Maître des *enquestes*. » Au royaume de Jérusalem, c'étoit peut être celui qui étoit revêtu de l'*office des enquestes* dont nous venons de parler. « Faire abatre tous les droictures, et apaus « que les *maistres des enquestes*, et autres ont mis « et husé, sans l'assent des homes. » (Assises de Jérus. p. 214.)

« Avœment » est opposé à vérité pure et loyale *enqueste*. (Duchesne, Général. de Bar-le-Duc, p. 33, an. 1249.)

Enquesteur. *s. m.* Ce mot désigne « celui qui « examine les témoins que l'on produit en un pro- « ces, pour faire preuve des faitz articulez en « demande, ou en défense ; toutes fois aussi en « quelques lieux l'on a baillié aux *enquesteurs* le « pouvoir d'interroger les parties litigantes, les « confections d'inventaires, l'addition, et examen « des comptes de tutelle, et autres ; administrations « de faire les informations, interrogatoires, recolle- « mens, et confrontation de témoins. » Laur. Gloss. du Dr. fr. [« Et de l'office as auditeurs est il parlé « au chapitre qui parole des auditeurs et *enques- « teurs*. » (Beaumanoir, VI, 15.)]

On entendoit autrefois, par le mot *enquesteur*, un officier envoyé dans les provinces, comme député extraordinaire, pour connaître des impôts, subsides ou tailles. « Item ils jureront que il ne feront « prendre à leurs fames, ne à leur autres parents, « affins, amis, ou mesniée, ne à ceux qui leurs « comptes oïront, ne à nul *enquesteur*, ou visiteur « que nous envoïrons en querre contre eus, es « lieux où il auront esté en office de par nous. » Edit. de St Louis, de 1256, cité par Du Cange, sous *inquisitores*.)

[On s'est mépris en assimilant les *enquêteurs* de S. Louis aux *missi dominici* de Charlemagne; il n'y a aucun rapport entre ces deux institutions; pour s'en convaincre, il suffit de consulter les procédures originales des enquêtes aux Archives. Dupuy et Godefroy négligèrent ces documents d'un caractère purement administratif, lorsqu'ils furent chargés par Richelieu de l'inventaire du Trésor des Chartes. Dom Joubert, après la Révolution, vit dans ces rouleaux et ces registres mutilés des actes judiciaires qu'il classa soit avec les anciens documents relatifs à la province à laquelle ils se rapportaient, soit dans un titre spécial, *Enquêtes*. Pour comprendre le rôle des *enquêteurs*, il faut réunir ce qu'il a disséminé]

Les baillis, investis d'un pouvoir omnipotent, en abusant. S. Louis voulut remédier aux abus et même les prévenir à l'aide des *enquêteurs* et *réformateurs*. A la veille de la Croisade de 1248, il organisa leurs inspections. Considérant ce qui s'était passé sous sa minorité et sous les règnes de son père et de son grand-père, il eut scrupule de l'agrandissement subit du royaume. D'ailleurs, les annexions de Philippe-Auguste ne s'étaient pas faites sans violences ni injustices: ces *enquêteurs* eurent pour mission de recevoir des plaintes même contre le roi, et de les provoquer au besoin.

Ces *enquêteurs* n'étaient pas des légistes, mais des moines. A la prière du roi, les supérieurs désignent des personnes capables de remplir ces fonctions. Ils faisaient au roi acte d'obédience religieuse. Saint Louis avait de la prédilection pour les ordres nouveaux; aussi, parmi les *enquêteurs*, vil-on sur tout des dominicains et des franciscains; pas un bénédictin: sans doute le roi les jugeait trop cloîtrés. Peu d'*enquêteurs* appartenaient au clergé séculier. Ils formaient des commissions de 2 à 4 membres; ils avaient plusieurs diocèses à inspecter; les évêques étaient tenus de leur donner tous les renseignements possibles; les baillis fournissaient à leurs dépenses. Les bailliages d'Orléans et de Bourges furent inspectés par deux *prêcheurs* et deux *cordeliers*; Amiens, le Vermandois, Senlis, par un chanoine de Reims, maître Etienne de Lorris, un franciscain et un dominicain de Paris.

Les *enquêteurs* commencèrent leur inspection dès 1247; ainsi on peut suivre ceux de Picardie à Amiens, Saint-Riquier, Montreuil, Péronne, Roye, S. Quentin, Creil, Crépy, La Ferté-Milon, Laon.

Les documents sur leurs fonctions sont peu abondants. Matthieu Paris, Lemaire de Tillemont, dom Vaissete en font à peine mention. Mais c'est par le supplément au Trésor des Chartes (A. N. J. 1031, 1032, que nous connaissons ces commissaires inspecteurs. Ces layettes contiennent des registres où se trouvent: 1° des plaintes adressées aux *enquêteurs*; 2° des informations à propos de ces plaintes; 3° des décisions ou des compromis à ce même propos. Les *enquêteurs* n'étaient pas des magistrats judiciaires; ils ne devaient pas accepter une réclamation contre les sentences judiciaires des

baillis et prévôts. On pouvait du moins dénoncer un officier du roi pour avoir levé une amende indue ou emprisonné quelqu'un sans jugement. Aussi les lettres de nomination leur ordonnent-elles de réformer *forefacta baillivorum*. Le fonctionnaire reconnu coupable était condamné à la réparation du dommage dans un bref délai. Quand il n'y avait que présomption, un arbitre décidait.

Philippe-le-Bel employa les *enquêteurs*, mais avec mission de frayer le plus d'argent possible, en vendant tout. Ils devinrent un fléau et furent détestés, si bien que Charles V promit de n'en plus envoyer. Depuis ce règne, on n'en voit plus.](S. E.)

VARIANTES: ENQUESTOUR. MS. 6812, f. 80 v. — ENQUEBEROR. MS. 7218, f. 286 v.

Enquestonné. [Intercalez *Enquestonné*, en-châssé, dans Partonopex, v. 10624.] (S. E.)

En-qui, adv. Là, en ce lieu. (Duchesne, Gén. de Bar-le-Duc, p. 37, an. 1270.) [Dans Roland, v. 2808, il signifie aujourd'hui: « Li rois Marsilie *enqui* sera « venget. »]

Enquierir, v. Enclérir. « En cheli delaiement, « blés *enquierit* si que il revient en aussi grant « quierle, ou en plus, comme il estoit quant il fut « prestés. » (Beaum. p. 198.)

Enquêté, part. Inquiété. (Godefr. Observ. sur Charles VII, p. 622.)

Enquisition, s. f. Information. « Il avoit fait « *enquisition* sur lui. » (Contin. de Guill. de Tyr, Mart. V, col. 726.)

Enquité, part. Inquité.

Mais à cel son cors le tramist
Li rois, ki moult s'en entremist;
Et si tramist de Normandie
Ricart à la chiere hardie,
Si reprist le miroeur
Et dus Harins vint à l'estour.
Ki tint Pavie *enquité*. (Ph. Mouskes, p. 126.)

Enquittée, part. f. Franche. (Duchesne, Gén. de Béthune, p. 134, an. 1247.)

Enquoué, adj. Attaché à la queue. « Je portesi « peu de respect à ce B. de P. que je voudrois qu'il « fut *enquoué* avec mon levrier, » dit un Dauphinois dans l'Etat de la France sous François II, par De la Planché, p. 300.

Enquyrour, s. m. Enquesteur. « Clerc de jus- « tice d'eschetour, ou d'*enquyrour*. » (Gr. Chartre, folio 34 v.)

Enrabasseur. [Intercalez *Enrabasseur*, au reg. JJ. 197, p. 345, an. 1472: « Iceelui de la Tare « disoit.... que ledit Jehan Madone estoit faulx, « traïte, *enrabasseur*. »] (S. E.)

Enrabier, v. Enrager. (Molinet, p. 165.)

Enracher. [Intercalez *Enracher*, au reg. JJ. 160, page 324, an. 1406: « Iceelui chariot se feust « *enraché* tellement, que les roues d'icellui cheu- « rent en une charriere, par telle maniere que les « chevaux qui le menoient, ne le pouvoient avoir « d'icelle charriere. » — « La eut chevans *enras- « qués* qui ne se peurent ravoir. » (Froiss. X, 169.)

— Cotgrave donne *enrasquie* et le picard *enraqué* ; à Mons, *rester ain rage* est rester dans la bourbe. Ce mot dérive de *raque*, fange, probablement le même que le terme de marine *rache*, lie de gondron. (S. E.)

Enracinable, *adj.* Qu'on peut enraciner. (Oud. Cotgrave.)

Enracinement, *s. m.* Action d'enraciner. (Oudin, Cotgrave.)

Enraciner. [Intercalez *Enraciner*, au figuré, dans S. Bernard, édit. Leroux de Lincy, page 522 : « tiens si ahers et si *enracinez* en terriens solas et « ens corporiens, qu'il departir ne s'en puyent. » De même dans la Bosc (v. 11196) : « Pense d'ailleurs « *enraciner* Les entes où tu vues fruit prendre. »] (S. E.)

Enragé, *part.* Accablé de. « Dont il fut *enragé* « de deuil. » (Chron. de S. Denis, I, f. 245 b.)

Enragée (à P), *express. adverb.* « Combattre « à *enragée*, ou aux escaboulettes *enragées*. » C'étoit un jeu consistant à « se heurter de la tête l'un « contre l'autre, comme font les beliers qui, de cette « manière, s'accouplent par les cornes. » (Le Duch. sur Rab. I, p. 152) ; Oudin et Cotgrave font entrer ce mot en divers proverbes.

Enragement, *adv.* Avec rage. (Oud.) « Mieux, « et plus sagement aiment les asseurez, et mieulx « scavent garder la paix, et honneur de ce qu'ilz « ayment, que ne font ceulx qui ayment *enragée-ment*. » (Peref. VI, f. 99 b)

VARIANTES : ENRAGEMENT. Boff, f. 66^a. — ENRAGEMENT. Guil. Vexux, Poët. av. 1300, II, 774. — ENRAGEMENT. Perc. vol. I, f. 146^a.

Enragement, *s. m.* Action d'enrager. (Oudin ; Voyez Hist. du Th. fr. II, p. 238.)

Enragerie, *s. f.* Emportement, fureur. [On lit au Gloss. 7684 : *rabititas*, enragerie.] « Il fit toutes « les *enrageries* contre sa femme dont il se peut « aviser. » (Amours d'Henri IV, p. 17.) « Lors se « leva la déesse de discorde, qui estoit en la tour « de Mauconseil, et esveilla ire la forcenée, et con- « voïste, et *enragerie*, et vengeance, et pritrend « armes de toutes manieres. » (Journ. de Paris sous Charles VI et VII, p. 40.)

Enragier. [Intercalez *Enragier*, au Mén. de Reims § 163 : « Quand li rois ot oï le message, a « pou qu'il ne fu touz *enragié* ; » — De même dans Partoupep (v. 2711) : « Devers nos ert li rois d'Ar- « caje Et cil d'Almiene à uns n'*enraje*. » — Le mot se rencontre au XII^e comme au XIII^e s. : « En la curt « l'arcevesque vindrent fi *enragié* ; Tuf dreit devant « la sale sunt descendu à pié. » (Thom. de Cantorbery, 138.)] (S. E.)

Enraier. Intercalez *Enraier*, enrayer : « Mieux « vaudroit *enraier* que ne vous traie à fin. » (Roncisval, p. 195.) (S. E.)

Enraillé, *adj.* Ouvré. Dict. de Borel qui cite Coquillard.

Enraillié. [Il signifie bien appris : « Il fist un « varlet preu et bien *enraillié* monter sour un des- « brier, et aieir par toutes ses bonnes viles. » (Mén. de Reims, § 198.)] (S. E.)

Que lors la vissiez esjoir,
Et de feste fere *enraillié*,
Qu'ele ert a privée mesnie,
Sans compaignie d'estrange gent ;
Ne demandoit pas le plus gent
Mantel, qui fust dedens sa chambre,
Si com l'estoire me remembre ;
Mes le plus vil, et le plus sale ;
Ainsinc aloit parmi la sale. (MS. 7218, f. 288 c.)

Enrancement, *s. m.* Action d'orner de rameaux. (Oudin, Cotgrave.)

Enramer, *v.* Orner de rameaux. (Cotgrave, Oudin.)

Enrancer, *v.* Devenir rance. (Cotgr., Oudin.)

Enraquer, *v.* Enfoncer. [Variante de *enracher*.]

Pour est raris si esplaque
Il s'i enfent, et si *enraque*. (Vat. 1490, f. 130.)

Enrassé, *adj.* Enragé. (Cotgrave.)

Enrayoir, *s. m.* Pieu ou morceau de bois pour enrayer. (Oudin, Cotgr.)

Enreue, *s.* Emprisonné.

Et vins filles, ou plus,
A li rois *enreuecs* :
Onques mais quenz, ne dus
Tant n'en engenni. (MS. 7615, I, f. 66^a.)

Enrederie. [Intercalez *Enrederie*, folie, extravagance : « Et brochant le cheval si come par *enre-derie*. » (Cuvelier, cité par D. C. III, 45^a) — « Pluseurs l'avoient volentiers, et li aueun non, qui « ne demandoient que l'*enrederie*. » (Froissart, IX, page 220.) — On trouve encore dans Froissart les variantes suivantes : « Par droite *herrederie*. » (V, 90.) — « Et seïoient li plus par *erredrie* que « pour cose que li chastiaus vauisist quatre fois. » (IV, 372.) — « En ces *esrederies* les avoit mis et « boulés uns fols prestre d'Engleterre. » (IX, 387.) — On trouve aussi *enresidie* : « Cuers vil a fant de « boïdie. De traïson et d'*enresidie*. » (D. C. III, 45^a) et *herredie* : « Assés tost après celle *herredie* et ce « cruel fait accompli » (Froiss. VIII, 298.)] (S. E.)

Enrée, *part.*

Leons, ki les ions ot crevés
Dont il estoit moult agrevés,
Et si ot la langue trancie ;
Pour souffrir plus grande hascie,
Ensi l'eurent cil coutraé,
Et si ne l'ot pas *enrée*. (Ph. Mouskes, p. 116.)

Enrofrigère, *part.* Rafraîchi. (S. B. Serin. fr. page 189.)

Enregistrable, *adj.* Digne de remarque. (Oudin, Cotgrave.) « Fay toujours assez duré pour « rendre ma durée remarquable, et *enregistrable*. » (Ess. de Mont. II, p. 526.)

Enregistrer. [Intercalez *Enregistrer*, dans G. Guiart v. 3890 : « Le front des batiaus vient à « terre On l'ost le roi les *enregistre*. » — De même au Ménagier (II, 3) : « Faictes par maistre Jehan le « Despensier *enregistre*, en son papier de la des-

« pense, le jour que vous retendrez la chambre. »] (N. E.)

Enregistreur. [Intercalez *Enregistreur* (Varin, Arch. administr. de Reims, II, 2^e p., page 652, an. 1333) : « Un valet Perrin qui estoit clerc d'un « *enregistreur* de l'arcevesque. »] (N. E.)

Enregistrenre, s. f. Enregistrement. (Coul. Gén. t. II, p. 119.)

Enrenger. [Intercalez *Enrenger*, se ranger, dans Roland (v. 2181) : « Dedevant vos justier et « *evrenger*. »] (N. E.)

Enrenter, v. Confondre, anéantir. On a dit de l'imitié des François contre Henri, roi d'Angleterre, qui épousa Eléonore de Guyenne :

Se lez Franceiz poient lor pensées achever,
Ja li roiz d'Engleterre n'auroit rien de chā mer ;
A honte l'en feroient, s'il poioient passer ;
Au siege de Roem le cuiderent gaber,
S'il le peussent prendre, ou par force *evrenter*.
Tout temps mar lor feissent, par eschar, reprover.

Rom. de Rou, MS. page 136.

Enresdes, adj. Roide, opiniâtre, violent. « Li « quex qui requiere l'amesurement la justice, avoir « le doit ; et se li nus, et li autres est si *enresdes* « qu'il n' demande nul amesurement, enbrer « pueent, par leur folie, en peril de gages ; et en « tous ches eas doivent li oir prouver par tesmoins, « leur damaches, par l'amesurement à la justice : « car bataille n'a mie lieu, là ou justice a mesure. » (Le Grand Coul. de Fr. p. 33.)

Enresdie, s. f. Violence, opiniâtreté, enlèvement. (Voir ENREPERIE.) On a dit du fils de Mahaut, sœur d'Estienne roi d'Angleterre, au temps de Louis I, roi de France :

Et fu fais dus de Normandie
Li fuis Mahaut, par *enresdie* ;
Ilens et non, moult fu vallant. (Mousk. p. 401.)

.... Se vous plus maintenez l'*enresdie*,
Vous avez plus folie que savoir. (Val. 1522, f. 152^e.)

On trouve dans une autre copie :

Vous amez plus folie que savoir. (Val. 1300, 131^e.)

Les fabliaux ms. de S. Germain donnent *enresdie* (folio 88^e.)

Enressné, adj. Tout en sueur. « *Enressné* ; « est vostre cheval. » (Fabl. ms. 7615, 1, folio 112^e.)

Enresvé, adj. Réveur. « Toutes gentilhs femmes, « et nobles pucelles de bon lieu doivent estre de « douce maniere, humbles, et fermes, d'estat, et « de manieres, pou emparlées, et respondre cour- « toisement, et n'estre pas trop *enrescées*, ne *enres-* « *vées*, ne soursaillies, ne regarder trop legière- « ment. » (Le Chev. de la Tour, Instr. à ses filles, folio 8, R^e col. 1.)

Enreter, v. Prendre comme dans des filets. (Nicot, Cotgrave.) [On lit dans Renard, v. 17326 : « Hermeline si haut sailli qu'elle n'iert pas trop « *enrescée*, Que li cop ne li a adessée. »]

Ce que tu pense estre tresses,
Ce sont des rets, et des lesses,
Où enfui tu periras ;
Et où étant *enrescée*,

Vers moi si bien arrestée,
Jamais ne retourneras.

G. Dur. à la suite de Bonnet, p. 86.

Ores dans tes cheveux, d'une façon gentille,
S'empestre, *enrothe*, enlasse, ennoie, et entortille.

Gil. Dur. à la suite de Bonnet, p. 188.

Enrevé. [Intercalez *Enrevé*, opiniâtre, comme *enrevé* : « El se l'uns on li autre est si *enrevés*, Ke « il ne demandent nul amesurement. » Conseil de Pierre de Fontaine, ch. 15, art. 27.] (N. E.)

Enrichement, s. m. Enrichissement. (Mém. d'Ol. de la Marche, I, p. 429.)

Enrichissieres. [Intercalez *Enrichissieres*, qui enrichit. (Chron. de S. Denis, Doum Bouquet, t. III, p. 298) : « Devoz *enrichissieres* et fonderes « d'abâies. »] (N. E.)

Enrieir, v. Enrichir. (Voyez. ms. Valie, n^o 1490, fol. 180^b.) « [Nus hoirs ne doit *enrieuir* du tor fet « son pere. » (Beaumanoir, XXI, 17.)] — *Enrieir*. (Rog. d'Andelis, Poët. av. 1300, III, p. 1248.) — *Enrichiuns*. (Vig. de Charles VII, t. II, p. 20.)

Enrieuné, part. Enrhumé. « Cicy est bon à « cheval, quant il est morveux, et aussi à homme, « quant il est fort *enrieuné*. » (Chasse de Gaston Phébus, p. 105.)

[On lit dans Marie de France (37^e fable) : « Il dist « au lie que molt esteit *enrieunés*. »]

Enrieure, adj. Gai, qui a envie de rire.

Sur celuy temps ja fu jeune, et *enrieure*,
Servant dames à Tours, à Meun sur yeure.

Poës. de Meschinot, cité par Toug. Bibl. fr. t. IX, p. 109.

Molt seroit malvais au cievé

Li comins, que li fuiron chace :

Molt est fox qui tel coumin chace :

Mies li veuroit trover deus lieves :

Quar si comins est si *enrieures* ;

Qu'il ne peut faire bele chiere,

S'il n'a fuiron, en sa tierriere. (Fabl. S. Germ. fol. 65^e.)

Enrieures. [Intercalez *Enrieures*, même sens que *enrevé* : « Un fol vilein, tel et *enrieures* Hardiz « autres i com un lieves. » (Renard, v. 2270.)] (N. E.)

Enrimer, v. Fournir de rimes. (Diet. d'Oudin et de Colgrave.)

Enrisé, adj. Riant. « Un regard *enrisé*. » (Val. n^o 1390, f. 169^b.) « Toutes gentilhs femmes, et nobles « pucelles..... doivent esdre de douce maniere..... « et n'estre pas trop *enrisées*. » Le Chev. de la Tour, Instr. à ses filles, folio 8^e.) [Voir ENRESVE.]

Enrober (s'). v. Se donner des habits.

.... Par le dé sui desroberz,

Se Diex plect, je m'*enroberai*. (MS. 7218, f. 283^v.)

Enroché, part. Pétrifié, dur comme un rocher.

Quand à leurs raiz attache,

Je me pasine, doucement,

Soudain je suis *enroché*,

Sans plus avoir sentiment.

G. Dur. à la suite de Bonnet, p. 145.

Pourras-tu, si tu n'as la poitrine *enrochée*,
Te departir de moy, sans en estre fasciée. (Ibid. 184.)

Enrocheur, s. Qui met en cave. « Et d'autres « experts *enrocheurs*, qui l'ont entonnée dedans un « vaisseau, à celle fin qu'elle ne print vent. » Dial. de Tahur, fol. 161^b.)

Enroct. *adj.* Allaché sur une roue, promené sur une charrette :

Adont fu quens Carles mordis
A Bruges, ki moult iert hardis,
Par traïson, en uns monstier,
U il estoit pour liou proier :
Mais plus furent si *enroct* ;
Boudit, pendut, et traïnet ;
En Lille en fu faite justice. [Mouskes, p. 470.]

En France vint tiens navieus,
Ki ne fu, ne plarsans, ne hieus
Qu'on avoit a Cautogue ocis
L'evêquesque, gens dou pais,
Et li clerzies fist autre liues,
Si com mestiers lor fut, et vues :
Puis fu il pris, et *enroct*,
Et sour une estace encrués. [Ibid. p. 689.]

Enroïdir. *v.* Devenir roide. « Du froid fumes « *enroïdis*. » (Besch. fol. 411^a.)

Enroïer. *v.* Eurayer. [« Quand li apprentis « est *enroï* à apprendre, et il s'enfuit un mois ou « deux, il onble quant que il a appris. » (Liv. des Met. 50.)

On a dit au figuré « *enroïer* son arere en dure « terre. » Voyez ms. 7218, fol. 345^a.)

Enroïr. [Intercalez *Enroïr*, enrouer : « L'apostolies fiel suls le voleit maintenir : Ki bien eunul « sa cause, mais nel poet oïr : Car lur criz e lur « noise l'orent fait *enroïr*. » (Th. de Cantobery, 94.] (S. E.)

Enrouïser. [Intercalez *Enrouïser*, mettre au rouïsoir le lin et le chanvre : « En mettant le dil « lin en la roïse, ledit Jehan du corps vint audil « charretton et lui dist qu'il n'*enrouïst* point ledit « lin oudil vivier. » (Jl. 151, 283, an. 1397.)] (S. E.)

Enrouler. *v.* Mettre en rouleau, enrouler. « Mappemoine *enroullée* dans un grand cluy de « bois. » (Liv. des Liv. du duc de Berry, rapporté par le Laboureur, dans l'Hist. de ce prince à la tête de celle de Charles VI, p. 83.)

[« Deux tripehouses de blanchet, que le sup- « pliant avoit *enroullées* autour de ses jambes. » (Jl. 189, p. 380, an. 1459.)] (S. E.)

Enroumancer. *v.* Ecrire en français, raconter. [« Il avoit gens illec qui savoient le sarrazinois « et le français, que l'on appelle drugemens, qui « *enroumancient* le sarrazinois au conte Perron. » (Joinv. § 335.)] (S. E.)

Chascuns devroit à son messire
Fere connoistre, et enseigner,
Et bonement *enroumancier*,
Les aventures qui avient. [MS. 7218, f. 150^a.]

Enroucher. *v.* Déchirer avec des ronces.

..... En buissons, de jour, s'embranchera,
Visage, mains, et nez *enroucher*. [Al. Chart. p. 575.]

Enrouler. *v.* Mettre sur un rôle, enregistrer.

VARIANTES : ENROTULER. (Britt. Loix d'Angl. folio 4^v) — ENROTULER. (G. G. II, p. 74.) — [ENROTULER est aussi aux Ord. IX, 663, an. 1411.]

Enrouser. [Intercalez *Enrouser*, arroser : « Le « suppliant par maniere d'essayement, vestu d'un « surpelz ou roquet de toile, prinst un pot d'arain, « en quoy il avoit de l'eau et un vipillon, dont il

« *enrousoit* en alans par le chemin les gens qu'il « trouvoit. » (Jl. 169, p. 143, an. 1416.)] (S. E.)

Enrouage. *s. m.* Ce mot se trouve dans un aveu du XIII^e s. rendu à la Chambre des Comptes.

Enrouere. *s. f.* Enrouement. (Chroniques de S. Den. I, fol. 225^b.) Bouchet (Serées, I, 43) donne *enroucure*.

VARIANTES : ENROUERE. Chr. S. Den. t. I, fol 225, V^o. — ENROUCERE. Bouch. Serées, liv. I, p. 43.

Enrouillê. *adj.* « Quant Lyonnell veit le soleil « apparoir, il regarda, et voit plaine terre. Lors se « myl hors de la forest au plain, et se print à esten- « dre au ray du soleil, qui estoit bel et cler : car il « estoit tout *enrouillê* de la moïsteur des arbres.... « car toute la nuyt il n'avoit reposé, ainsy qu'il se « tournoit pour soy ressuyer au soleil, son escuyer « le regarda et dist. »

Enrougi. *adj.* Rougi. « Les Genevois furent « repoussés, et abandonnerent la muraille toute « *enrougie* de leur sang. » (J. d'Auton, Annales de Louis XII, p. 79.)

Enrouillement. *s. m.* Action d'enrouiller. (Oudin, Colgr.)

Enrouillure. *s. f.* Rouille. « Tu cueilleras « mousse, et enrouilleure, par defaunte de corps « à recevoir qui te lenoient cler et poly. » (Percef. vol. V, fol. 82^v.)

Enrouillement. *s. m.* Enregistrement. (Britton. Loix d'Angl. fol. 3^b.)

Enroupié. *adj.* Qui a la roupie au nez. (Oudin, Colgrave.)

Enrouser. *v.* Arroser. (Oudin, Colgr.) « Etoit « le pays d'environ bien peuplé d'arbres, et d'ar- « brisseaux, avec belles prairies *enroussées* d'une « infinité de canaux. » (D. Florès de Gr. fol. 127.) De là on a dit, au figuré, du savoir de François I^{er} : « Au regard de la ryme françoise, dont il se trouve « quelques livres de sa façon, ils donnent assez à « connoistre la grande fertilité de son entende- « ment, car il y a je ne scay quelle grace *enroussée* « d'une douceur d'élégance. » (Du Verdier, Bibl. page 361.)

Enroussi. *adj.* Enderci. Borel cite Ovide ms.

Enrriver (s'). *v.* Rentrir dans ses rives. « Eave desruain, s'est tantost *enrriver*. » (Eust. Desch. fol. 48^v.)

Enrucher. *v.* Mettre dans la ruche. (Oudin.)

Enrudir. *v.* Rendre rude. (Tri. de la Noble Dame, fol. 116^b.)

Enrugni. [Intercalez *Enrugni*, rouillé, dérivé de *rugne* (*rubiginem*). On dit encore *erugin* à Namur : « Les armcs estoient armés de cuir, et les autres « de *haubergens* tout *enrugnis*. » (Froissart, XV, 290.) — « Sovent l'avoir forbie et ressuée. Qu'el ne « tu *enrugnie* ne tresalée. » (Aiol, v. 516.)] (S. E.)

Enruhîr. [Intercalez *Enruhîr*, dans l'Heuri de Valenciennes § 535 : « Thou les a hui si *enrahis* « ke il nos troverent ier un poi travellîs. »] (S. E.)

Enruillé, part. Rouillé. « Espèce *enruillée*, » dans le ms. 7615, t. II, fol. 212 r.

Enruillir, v. Rouiller.

Les mares où sont les cannares,
M'assailleroient de toutes parts,
Et le rully m'enruilliroit. (Desch. f. 430 v.)

[*Enruillier* est pris au figuré, dans le Pèlerinage de Guineville, cité par D. C. (v. 814 b) : « Ausi li « homs qui nuisens est, Et riens ne fail, en peril « est, Que assez tot *enruillies* Ne soit par vices et « pechiés. » — Il est pris au propre dans Rensart (v. 17319) : « S'espèce ala maintenant querre, Qui « iert *enruillie* et frele. »] (S. E.)

Enruisseler (s'), v. Couler par ruisseaux. (Rob. Est. Colgr. et Oudin.)

1. Ens. Finale des premières personnes du pluriel : *brisiens, voliens*. (Juraïn, Histoire du comté d'Auxonne, p. 28, an. 1229.)

2. Ens, prép. Dans ^a. Envers ^b.

^a Ce mot vient du latin *intus*. « Jacopins soient « hors, ou soient *ens*. » (Pathelin, Farce, p. 141.) Voyez Gloss. sur les Cout. de Beauvoisin : « *Ens* « ou marché, » dans le marché. (Poët. avant 1300, t. IV, p. 1362.) « Ce fu *ens* ou mois de septembre. » (Bal. du Liège, p. 3.) — « *Ens* ou bras. » (Leh. de Renti, Poët. av. 1300, III, p. 1203.) — « Passerent « au plus près de Paris sans entrer *ens*. » (Journ. de Paris sous Charles VI, page 56.) — « *Ens* ès diz « fièfs. » (Ord. t. V, p. 205; voyez Molinet, p. 145; J. Marot, p. 167; Villehard. page 19; Chaus. ms. du C^e Thib. p. 3; Ger. de Nex, 2^e part., p. 14; Fauch. des Orig. t. I, p. 96; Besch. Poës. fol. 183 r.) — « *Au* « bore de Riammon. » (Duchesne, Gén. des Chast., p. 29, an. 1246.)

De là on disoit : 1^o « Faire venir *ens*, » faire rentrer, « De *faire venir ens*, par ses decharges, et « lettres, tous les deniers des dites finances. » (Journ. de Paris sous Charles VI, page 117.) Cette expression est très fréquente dans nos anciennes ordonnances, surtout sous le règne de Charles VI; elle signifie faire rentrer les deniers; 2^o « *Ens* en « l'heure » (G. Guiart, fol. 75 v.); 3^o « *Ens* emmy » (ms. 7218, folio 234 v.); 4^o « *Ens* entrer, » entrer dedans (Hist. de la S^e Croix, ms. p. 14)

^b Ne m'effera *ens* mon seigneur. (MS. 7089², f. 56 v.)

[*Ens* précède et renforce la préposition *ès* : « Remettre *ens* ès mains du roy. » (Froiss., II, 43.) — « *Ens* esquel si se fioit le plus. » (Id. II, 198.) Notez encore la locution *pevoir ens*, pouvoir entrer, en allemand *hincin kommen* : « Ceux qui « estoient à cheval ne *peuvent ens*. » (Froissart, t. XV, 10.)] (S. E.)

VARIANTES : ENSSEN. Poët. avant 1300, IV, page 1339. — ENSANS. Poët. avant 1300, t. II, p. 521. — AN. Perard, Hist. de Bourg. page 300, an. 1213. — ENSSES. Duchesne, Gén. de Béthune, p. 152, an. 1237.

3. Ens. Contraction pour en les : « *Ens* *haltis-* « *mes* » (S. Bern. Serm. fr. p. 167). — « *Ens* *porta-* « *ges des vins* » (Duchesne, Gén. de Bar-le-Duc, page 37, an. 1270). — « *Ens* *prophetes* » (S. Bernard,

p. 193). — « *Ens* *pués* » (S. Bern. p. 60). — « *Ens* « *uns* » (S. B. Serm. fr. p. 165.)

4. Ens, adv. Ensemble ^a. Y ^b.

^a Voy. le Dict. de Borel qui cite Perceval.

^b Tant a faus proieurs *ens*. (Vat. 1490, f. 71 v.)

Ensaillonner, v. Couvrir de sable. (Nicot, Oudin, Colgrave.)

Ensacher, v. Chasser ^a. Mettre dans des sacs ^b.

^a Les François, jeudi dernièrement passé, envi- « ron mennil, ont aidé mettre les [bentivols en « Boulogne, qui paravant avoient esté *ensaché* du « pape. » (Lett. de Louis XII, t. II, p. 244.)

^b Et cil [moines] sont de sas *ensaché*. » (Rute- « henz, II, 52.)

L'un machoit gros, l'autre, comme fourez ;

Je n'oy onques tant de joye, ne ris,

Que de voir leurs morceaux *ensacher*. (Desch. f. 219 v.)

Voyez ENSAQUER.

Ensacrer, v. Consacrer.

Voulant chanter le clair nom de ma dame,

Et *Ensacrer* au temple de mémoire.

Poës. de Loys le Caron, fol. 15, R.

Ensaffraner, v. Apprêter avec le safran. (Oudin, Nicol, Colgr.) Un marchand dit qu'il a « des « guimpes *ensaffranées*. » (Fabl. de S. G. f. 42 r.)

[On lit aux Miracles de Coïnci cités par D. C. t. VI, 21^o : « Ausi sont mais *ensaffranées*, Comme « s'estoient en safran nées. » — De même dans les Chansons du XV^e s. in^o 96, v. 1 : « Tousjours de « celle me souvyu Qui a la teste envelopat d'in « covrechech *ensaffrané*. » Le linge de toilette n'est répété blanc que si sa fraicheur est accentuée par un cil de bien ; au moyen âge, on recherchait la teinte jaune. On ensaffranait les guimpes, les chemises, et même le visage.] (S. E.)

Ensaffrené, adj. [Fardé. Un poète, cité par M. Quicherat, se plaint du safran dont on se badigeonnait les joues : « *Saffrens* et estranges couleurs « Qu'elles metent en lor visage. » Histoire du Cost. 191.] (S. E.)

Ne seront pas si coïntes,

Ne si *ensaffrenées*,

Les dames qui se sont

Folement deménées ;

Il semble, qui les voit,

Que ce soient poupées,

Mes et iroit en chief,

Toutes développées. (MS. 7015, II, f. 14. v.)

Ensaïcher, v. Arracher, enlever. « Quant il « vint sur le bord du fossé, il vit les assaillans qui « la muraille avoient percée en deux lieux, et « *ensaïché* mainte pierre. » (Bertr. du Guescl. par Mén. p. 495. — Voy. SACHER.)

Ensaise, s. f. Essai, attaque.

Mieux ne puet cuer d'ami estre homnis

Que d'escondis en vertu *ensaise*. (Vat. 1522, f. 162 r.)

Ensaier, v. Essayer.

Nus ne set les maus d'amours,

S'il ne les a *ensaiés*. (Vat. 1490, f. 105 b.)

Ensaignal. Intercalez *Ensaignal*, médaille, dans un inventaire de 1395 B. N. fr. anc. 9484 r.

fol. 366^v) : « Item une pasternoste ou il a six
« *ensaignaux* à façon de tabliers. »] (S. E.)

Ensaigne. [Intercalez *Ensaigne* : F Etendard :
« Li queus Rollanz ad l'ensaigne fermée » Roland,
v. 707 ; 2 Cri de guerre : « L'ensaigne Carle n'i
« devum oublier » [Id. v. 1179 ; 3 Armoiries : « Les
« estranieres ensaignies de leurs *ensaignes* »
[Froiss. V, 259 ; 4 Monnaie, médailles, palenôtres :
« Lors ledit Tomstain eut saché de sa bourse une
« *ensaigne* d'argent, qui bien pouvoit valoir deux
« sols ou environ. » [J. 153, page 129, an. 1397.]
De même au reg. JJ. 196, page 165, an. 1470 :
« Lequel mareschal list deux ferremens en façon
« d'estribles... euidant que ce fust pour faire des
« *ensaignes* d'argent ou mahelins. » — « D'iceulx
« coffres ilz emporterent certaines mailles ou
« *ensaignes*, qui estoient du curé d'icelle eglise »
[J. 162, p. 152, an. 1407 ; 5 Preuves authentiques :
« Liquez castelains li envoya parmi les bonnes
« ensaignes dou dessus dit monseigneur Carle de
« Blois. » Froiss. IV, 99.] — Remarquons l'expres-
sion *outre l'ensaigne*, signifiant : 1° Outre mesure :
« Uns sieus escuiers d'onneur que il amoil *outtre*
« l'ensaigne » Froiss. VIII, 195 ; 2° En quantité :
« Et lenz envoya bons chevaux et armeures *outtre*
« l'ensaigne » [Id. XII, 51.] (S. E.)

Ensaillir, v. Salir, souiller. (Oudin, Colgrave.)

Ensaïmé. [Intercalez *Ensaïmé*, enduit de
sain : « Doivent estre les laines *ensaïmées* de sain
« clair ou de beurre. » (Ordonnances, I. VI, 365, an.
1378.) (S. E.)

Ensaïsiner, v. Mettre en possession A. Se
saisir^B.

^A « Vous ne l'eussiez pas ranconné, pris, n'*en-*
saisiné son heritage. » (Froiss. III, p. 303.)

^B « S'il advenoit que aucun prince, seigneur, ou
« autre vouldist d'icelle duché prendre le titre, ou
« nom, ou par quelque moyen, ou couleur s'effor-
« cast de s'en *ensaïsiner*. » (Godefroi, page 459.)
« Disoit l'en contre icellui Jehan qu'il c'estoit
« *ensaïsiné* furtivement d'une coste hardie. »
[J. 167, p. 179, an. 1413.]

Ensamble, adv. Ensemble.

Jamais certes ne nos verrons,
Ne *ensamble* ne parlerons. (P. av. 1300, IV, p. 1354.)

[On lit dans Roland, str. VIII : « *Ensemble* od lui
« Roland et Olivier. »] On trouve *ensamble*
(Villehard, p. 37) ; *ensamble* (ss. 7615, l. I. 111) ;
ensale (Poët. av. 1300, l. IV, p. 1354.)

Ensample, s. m. Etalon de poids et mesures.
« Come nous evons les estandars, et les ensamples
« de nos peys, et de nos mesures, baillié à garder à
« aseun de nos ministres, volons que celui qui mis-
« tre eyl le poer et la connaissance de faux peys, et
« fause mesure, partout nostre verge. » (Britton,

Lois d'Angleter. folio 75.) [Comparez l'anglais actuel
to ensample, représenter.]

Ensaïnet, part. Rassemlé. (Carpentier, Hist.
de Cambrai, II, p. 28, an. 1237.)

Ensaïner, v. Mettre dans un sac. (Oudin,
Colgrave.) Voyez ENSAOTER.

Ensaqués (fraïres). On appeloit *fraïres ensa-*
qués, les frères de la Pénitence de Jésus-Christ, les
frères au sacs. (Voir SACS.)

Ensarchemens, s. m. p. Recherches. On lit
dans un Gloss. lat.-fr. cité par D. C. sous *Rinor* :
« *Ensarchemens*, scrutines. »

Ensarrier, part. Enfermer.

Et li trece barré (1),
Resout gros, et quarré ;
Ne sont pas *ensarrié* ;
Je les vi mescredi. (MS. 7615, l. f. 66 c.)

[« *Ensarriement* ledit Jueuin en une chambre d'un
« hostel de taverne... Ledit Jueuin qui estoit
« *ensarrié* en ladite chambre. » (J. 109, page 431,
an. 1376.)] (S. E.)

Ensaïchier, v. Relever, exhausser.

... Plus courchiés est cil c'on veut *despire*,
Que cil n'est liés qi ou veut *ensaïchier*.
Poët. MSS. Vat. n° 1490, fol. 171, R.

Par qui s'onors est *ensaïché*.
Malins de Gant. Poët. MSS. av. 1300, l. II, p. 850.

« Charron dans son Hist. universelle dit n'avoir
« pu entendre le mot *ensaïchier*. » (Préf. du Dict.
de Borel, p. 66.)

[On lit dans Garin le Loherain (I, 138) : « Bien
« vous devez lever et *ensaïchier*. » A la page 139 :
« Mais por s'onor lever et *essaucier*. »] (S. E.)

Ensaïvagi. [Intercalez *Ensaïvagi*, sauvage,
dans la vie de saint Alban, p. p. Atkinson (Lon-
dres, 1876) : « Kar [les païens] raisun plus n'or-
« reient kè li gre *ensaïvagi* » (v. 470.)] (S. E.)

Ensavonner, v. Savonner. (Oudin, Colgrave.)

Ensaïmyer. [Intercalez *Ensaïmyer*, comme
ensaïmyer : « Se li draps qui sera trovés ors ou
« *ensaïmés*, soit rebourés et depuis rapportés as
« wardes. » (Registre d'Abbeville, D. C. VI, 30 c.)
On lit au même registre (an. 1300) : « Se aucuns
« *ensaïmyot* trop se laine, on en pourroit ou met-
« toit ordure pour faire plus peser son drap. »] (S. E.)

Enseceptré, adj. Garni d'un sceptre. (Oudin,
Colgrave.)

Enseient. [Intercalez *Enseient* (à bon) pour à
bon enseien, dans Froissart (XIII, 206.)] (S. E.)

Ensecler, v. Enclâsser.

La sus el ciel, sans fin, puist vivre
Li bons rois ampereres,
Qu'il si grant pierres, et si cleres,
Enseclé en no ciboure. (Sic Léoc. f. 32 c.)

[Le sens est différent dans Robert le Diable (D. C.
I, III, 850) : « Cil sont venu qui, l'enfant present

(1) Ce sont les carmes que St Louis amena de Terre-Sainte; leur habit était zébré de bandes blanches et brunes. En 1286, le pape Honorius leur interdit ce costume, qui donna lieu à des plaisanteries, et voulut qu'ils prissent à la place gonnes grises et chape blanche. (S. E.)

« Et cresliens adone le fiseut, son propre nom li
 « *ensecelent*, Et Robiert par droit nom l'apicelent. »]
Enseignement, s. m. Science. « Douce dame
 « plaine d'*enseignement*. » (Contred. Poët. av. 1300,
 t. III, p. 1124.)

Enseigne, s. f. Enseignement.

Courtoisie, et bien *enseignie*
 Le bel parler, et l'acomier,
 M'en ont tolu, par envie,
 Faus losangier. [*Witars de Corbie*, P. av. 1300, p. 1268.]

Enseï. [Intercalez *Enseï*, au reg. H. 194, p. 314,
 an. 1471 : « Le suppliant faisoit charroyer six
 « *enseï* de vendange folez à vin en ung charroy
 « de beufz... les beufz reculerent... et en reculant
 « verserent et lumberent laditte charrette et lesdiz
 « *enseï*s. »] (S. E.)

Enseignable, adj. (Gloss. fr.-lat. de S. G. cité
 par D. C. sous *Sequax*.)

Enseigne, s. Signe, marque^A. Sorte de dra-
 peau^B. Bannière d'église^C. Compagnie d'infanterie^D.
 Banderolle d'une lance^E. Uniforme^F.
 Cocarde^G. Cri d'armes^H. Empreinte^I. Instructions^K.
 [Voir ENSEIGNE.]

^A On a nommé *enseignes* les signes naturels sur
 la peau. « Pas ne scay penser, ne scavoir comment
 « tu pourchassas de scavoir les *enseignes* que sur
 « moy avoye. » (Ger. de Nevers, II^e part. 14.)

Vostre amors m'ataing,
 Et non faing,
 Per l'autrui *ensaing*. [P. av. 1300, II, p. 902.]

Le regent, pour l'eure, affala
 Un chaperon de la livrée
 De Paris, toute la journée,
 Qui estoit de rouge, et de pers
 Partit au long : cas est divers,
 Que, pour paour, li sires praigne
 De son serf et subgit *l'ensaingne*.
 Que li subgiert doit de li prendre. [*Desch.* f. 573^v.]

^B Sauz espargner, ils furent mal bailliz,
 Mais mal pugier fait le lever *ensaingne*. [*Desch.* 206^v.]
 Ne fut veu, depuis St Charlemaigne,
 Roy si eureux, faisant valoir *l'ensaingne*.
 Vig. de Charles VII, t. II, p. 197.

Ce mot étoit autrefois distinct de ceux de guidon,
 bannière, cornette et pennon. Il s'est dil pour l'in-
 fanterie et la cavalerie. « *L'enseigne* d'une compa-
 « gnie de gens d'armes à cheval finit en pointe à
 « deux queues; le guidon finit pareillement en
 « pointe, et n'a seulement qu'une queue; mais la
 « cornette est quarrée, ainsi que la bannière de
 « France, et celle des barons, et chevaliers banne-
 « rets. » (Fav. Th. d'honn. II, 1413.) Le P. Daniel,
 Mil. fr. t. II, page 64, dit que le mot *enseigne* étoit
 autrefois commun à l'infanterie et à la cavalerie.
 On voit dans l'Hist. du chev^e Bayard, p. 301, que
l'enseigne servoit à une division plus nombreuse
 que la cornette; Fauchet (Origines, livre II, p. 112)
 dit que *l'enseigne* « a pris son nom pour ce que le
 « linge, ou drap estendu au vent, enseignoit la
 « route que l'armée devoit tenir et suivre. »

^C « Après vint l'Évêque Ludon avec la croix, l'*en-
 seigne*, l'eau benoïste et les chrestiens; et incon-
 « linent que le roy aperçut la croix, il descendit

« à pié, et vint au devant à guenoilz l'adorer. »
 (Le Jouvenç. ms. p. 482.)

^D C'étoit le signe sous lequel se rangeoit une com-
 pagnie de soldats; ce fut, par suite, la compagnie
 même. (Mil. fr. du P. Daniel, t. I, page 487; Brant.
 Cap. fr. t. IV, page 285; et Negoc. de Jeannin, t. t.
 page 67.)

^E Vermelz lu l'escu et l'*ensaingne*.
 Et la lance, comment qu'il praigne,
 Et la cote qu'il vestiee. [*Blanch.* S. G. J. 181^v.]
 Et cors li met le fer du dart,
 Si qu'il l'enpainet de l'autre part,
 Plus de .iiii. piés de *l'ensaingne*. [*Ibid.* f. 175^v.]

^F « Agamemnon ordonna ses batailles acoustu-
 « mées, auquel Achilles envoya ses Mirmidons
 « habillez d'une *enseigne* vermeille affin d'eulx
 « entre connoître. » (Tri. des IX Preux. p. 281^v.)

^G « Henri IV, dans son entrevue avec madame de
 Guise, lui dit : « Ma cousine, vous voyez comme
 « je vous ayme, car je me suis paré, pour l'amour
 « de vous. Sire (luy respondit elle), en riante.... je
 « ne vois pas que vous ayez si grande parure.... Si
 « ay (dit le roy), mais vous ne vous en avisez pas.
 « Voila une *enseigne*, qu'il montra à son chapeau,
 « que j'ay gagnée à la bataille de Contras, pour ma
 « part du butin et victoire; celle qui est attachée.
 « je l'ay gagnée à la bataille d'Ivry. » Ces *enseignes*
 étoient des ornemens qui se mettoient au bonnet;
 dans la description de l'habillement de l'archiduc,
 on lit : « Un bonnet de velours avec des pier-
 « reries,.... et autour de l'*enseigne* du bonnet, des
 « frizons incarnats et biens. » (Mém. de Bellievre
 et de Sillery, p. 433.) « Sur les *enseignes* de pier-
 « rerie de la valeur de mille écus chacune, »
 qu'Henri IV donna à deux envoyés du duc de Savoie
 en 1607, voyez Mém. de Sully. IX, page 372. Le roi
 d'Angleterre, en 1626, en fit présent d'une de quatre
 diamants à M. de Bassompierre. (Ambassad. de
 Bassomp. p. 289.)

^H Bien escria caceus s'*ensaingne*. [*Mousk.* p. 185.]

Blanchandin, au siège de Formadai, est aux
 prises avec l'ennemi et s'écrie : « *S'ensaingne* escrie
 « Formadai. » (Blanch. ms. de S. G. fol. 92^v.)

Guillaume crie : Dex aye;
 C'est *l'ensaingne* de Normandie. [*Bout.* p. 259.]

^I « Florins d'or appelez francs, de la forge, et
 « enseigne du roy nostre sire. » (Bout. Som. Tur.
 page 145.) « Francs d'or à la forge, et *l'enseigne*. » du
 « roy. » (Ibid. p. 892.)

^K Le Vieux de la Montagne donna contr'ordre aux
 assassins de St Louis en 1226, par des envoyés qui :
 « trouvés les out, et si lor disent Bel viel *ense-
 gnes*. » (Ph. Mousk. et s. p. 800.)

Expressions remarquables :

¹ « A ces *ensaingnes*. » (S. B. Serm. fr. p. 151.)
 « A telle *enseigne* que. »

² « Enseigne des Juifs, la rouelle, large comme
 le sceau du Châtelet : « Voutons que tous les dits
 « Juys, ou Juives demourans en nostre dit royaume
 « portent leur *enseigne* acoustumée au dessus de
 « la ceinture, et en lieu plus apparent. » (Ordonn.
 t. V, p. 498.)

3. « Enseignes de justice, » potence. « Auquel
« dirent, sans autre propos luy tenir, que s'il ne
« faisoit envers son frere, qui avoit le chesteau en
« garde, que tost en l'heure feust mis entre leurs
« mains, que premier que jour couchast, abandon-
« neroient sa vie au pouvoir de la corde, et afin
« qu'il ne meist la chose en doute, feurent plain-
« tres les *enseignes de justices* en la place de la
« ville. » (J. d'Aut. Ann. de Louis XII, p. 19.)

4. « Retrousser l'enseigne, » plier bagage.
(E. Desch. Poës. mss. fol. 327⁴.)

5. « De pitié porter l'enseigne, » (Histoire des
Trois Maries, en vers, mss. p. 234.)

De tout mal porte l'enseigne. (Ibid. p. 329.)

6. « Crier l'enseigne, » se ranger du parti.

Ki crie l'enseigne as recreans

Il n'ara nul desguerretons plaisans.

M^e Gaut. d'Arg. Poës. MSS. avant 1300.

Qi crie l'enseigne a repentans. (Vat. 1300, f. 16^b.)

7. « Outre l'enseigne, » plus qu'on ne peut dire.

La matinee n'en fourmoit

Qu'il seroit bel outre l'enseigne. (Froiss. p. 357⁴.)

Riches estoit outre l'enseigne. (Ibid. p. 31⁴.)

8. « Capitaine enseigne, » capitaine comman-
dant la compagnie colonelle. (Brand. II, p. 188.)

9. « Anel aux enseignes, » bague qui en faisait
reconnaître le possesseur. « Vous allez rendre pri-
« somnier à la volenté de la royne d'Angleterre.
« et la saluez de par moy, et luy porterez cest
« anel, aux enseignes; lors luy bailla ung anel
« que la royne lui donna par amours. » (Percefor.
vol. I, fol. 31⁴.)

10. « Enseignes noires, » bandes noires. « Pen-
« de jours après, le seigneur Horace Baion chef des
« enseignes noires, ayant fait entreprise d'aller
« chercher les ennemis entre le dit fort, et la
« Magdelene, les ayant trouvez, les chargea de telle
« vigneur, qu'il les remit dedans la ville. » (Mém.
du Bell. III, fol. 84^b.)

VARIANTES : EN-SAINGNE. Oud. t. I, page 545. — ENSENGNE.
Honn d'Oisy, Poët. av. 1300, t. III, p. 1285.

Enseignements, s. m. p. Insignes. « L'empereur
revestu de ses habits, et enseignements
« impériaux. » (Chron. S. Den. III, t. 33.) [Le sens
actuel est dans la Rose, v. 13705 : « Car voi bien
« que vous escrivés On livre du cuer volentiers
« Tous mes enseignemens divers. » Aux Ord. IV,
144, an. 1346, il signifie sentence : « Par sentence
« ou enseignement de eschevins de ladite ville de
« Bethune. »]

Enseigner, v. Indiquer^A. Conduire^B. Signer^C.
Reprendre^D.

^A Ce sens est dans Roland (v. 119) : « S'est ki
« l' demandet, ne l'estoet enseigner. » De même
dans Aubri, p. 153⁴ : « Jà Aubertis n'iert par moi
« enseignés; Ne sai on est, tot de fi le saclés. »]

Sûbers, par son consillier,

Prist adonques une mollier,

Et, si com l'estore m'enseigne,

Fille fu à mi roi d'Espagne;

Braveans fu celle nomme. (Mousk. p. 20.)

Le même auteur dit de Thibaut, comte de Cham-

pagne, accusé d'avoir empoisonné le roy Louis VIII,
et chef des seigneurs révoltés contre Louis IX :

Li quens de Boulogne i ala,

Et li baron, et si mena

Li rois, li conte de Campagne,

Que tous li mons al droit enseigne. (Ibid. p. 61.)

^B « Se vos voliez oïroier que je preisse le signe
« de la croiz, por vos garder, et por vos ensei-
« gnier. » (Villehard. p. 25.)

^C « A peine de vie, ou de membre, ou d'estre
« flastry, ou enseigné d'enseigne publique. »
(Bout. Som. Mar. p. 170) — « Enseigné de sein de
« justice. » (Ibid. p. 173.) — « Enseigné d'oreille,
« criminel à qui on a coupé l'oreille. (Ibid. p. 246.)

De la main Dieu, qui te forma,
Soies tu enseigne, aubérée. (F. S. G. f. 82^b.)

^D Ni ot que enseigner.

Moniot de Paris, Poët. MSS. avant 1300, t. II, p. 637.

Blanc où il n'a l'enseigneur.

Helle, vermeille comme flor

De rose. (Contred. Ibid. III, p. 1121.)

.... Est tous drois, gens, et de belle taille :

Tex fu li cors où il n'ot l'enseigneur.

De la dame, qui peur nous se travaille.

Chans. MSS. du C^o Thib. p. 5.

On lit *ensoignier*, dans un autre ms. « Que
« devons nous à nos meres qui, en nous concevant,
« perdent la fleur de virginité, qui nous portent en
« leurs flans en anxiété et travail, en angoisses et
« paour, qui nous enfantent en douleur intolérable
« et péril de leurs vies, et quant nous sommes nez,
« tant out de soing, et de cure, pour nous nourrir,
« pour nous elever, pour nous enseigner de mal et
« de inconvenient. » (Hist. de la Toison d'Or, II,
folio 94.) — *Enseigner* est une fautive pour *ensoigner*,
soigner. [Il signifie armorié, dans Froissart, V, 259 :
« Les estranieres armoyées et *ensoignées* de leurs
« enseignes. » — De même dans Renart (2208) : « Car
« ainsque muire, *ensoignie* Veil que soit la courone
« d'or. » — Au XVI^e s., il signifie marquer : « Sur
« paine les femmes d'estre *ensoignées* d'ung peron
« en visage à une jointe (joue). » Ord. contre les
vagabonds du 5 janv. 1539, dans le Rec. des Ord.
de la principauté de Leeze, pp. Polain.]

COGNACIONS : *Ensaingneit* (S. Bern. p. 321.) —
Ensaingnier (S. Bern. p. 200.) — *Ensaïnt* : « Jà ne
« quier que nus m'ensaïnt A issir hors de sa pri-
« son. » (Blond. Poët. av. 1300, t. II, page 953. —
« Amors proi ke m'ensaïnt à faire vo talent. » (Id.
Ibid. page 959.) — *Ensege* (ms. 7989², fol. 61^b.) —
Enseign (ms. XIII^e s. Boulhier, f. 29.) — *Enseignie-
vet* (S. Bernard, page 371.) — *Ensens* (ms. 7218,
fol. 275⁴.) — *Ensoïnt* (Lamb. Ferris, Poët. av. 1300,
t. I, p. 291.)

VARIANTES : ENSEIGNIER. Beaumal. p. 1. — ENSEINGNIER.
Villehard. p. 25. — ENSENGNER. Guios de Dij. Poët. av. 1300,
t. III, page 1169. — ENSAINGNER. Ord. t. III, page 426⁴. —
ENSAINGNER. S. Bern. p. 200. — ENSAINGNER. Ord. III, p. 481.
— ENSEIGNIER. Ph. Mouskes, p. 761. — ENSEIGNIER. Thieb.
de Nav. Poët. av. 1300, t. I, p. 3. — ENSEIGNER. La Colomb.
Th. d'Hour. t. II, page 245. — ENSEINGNIER. MS. 7613, t. II,
fol. 171⁴. — ENSONGNIER. Les Quinze Joyes du Mar. p. 153.
— ENSEYNER. Britt. Lois d'Angl. fol. 117⁴.

Enseigneur, s. m. Qui enseigne, qui instruit.
(Voy. Molinet. p. 167 ; Cretin, p. 50 ; Clem. Marot,

p. 650; Ess. de Mont. t. II, p. 318, et Dial. de Tahur. p. 190.) [Le mot est dans Joinville, § 448 : « Tel « courtoisie vous [chrétiens] fait [Dieu] que il vous « a bailliez *enseignours*, par quoy vous congnos- « siés le bien et quant vous faites le mal. » De même dans Christine de Pisan (Charles V. II, 2) : « Conseillers des princes futurs et *enseigneurs* du « simple peuple. »] (S. E.)

Enseigneurier (s). v. S'emparer. « Vouloit « peu à peu *s'enseigneurier* du royaume. » (La Salade, fol. 42 ; voy. Pasq. Rech. p. 42.)

Enseigneuse. Il faut peut-être lire *enyeigneuse*. trompeuse, dans ce passage : « Pour rien n'eust « voulu souffrir que, souz son jugement, nulle « chose mal *enseigneuse*, ou de fraude eust esté « faite. » (Mém. d'Ol. de la Marche, livre I, p. 282. — Voy. ENGSENER.)

Enseler. v. Mettre une selle. [« Quatre chevalz « *enseler* et freniez. » (Lois de Guillaume, 23.) De même dans Girard de Viane (D. C. VI, 167^b) : « Sur « un mulet qu'il ot fait *enseller*. Monta Girard qui « mont list à loer. »] (S. E.)

Le sens est peu clair au ms. 7615, l. f. 65^b :

Avec les sains soit mise en celle
L'ame de monseigneur Ensiau ;
Car Diex, qui ses amis *enselle*,
L'a trové, et bon, et feau ;
Mais la mort, qui les bons encelle,
A aporté felou bleau.
A Lile fors lettres soele,
Osté en a le fort seau.

Ensemblable que. *express. adv.* Ainsi que. « Les dits seigneurs vassaux, pour les prisonniers « chargés des crimes, pourront administrer justice, « et un sergentin, pour partie, *enssemblable* que nos « officiers ordinaires recevens les dits prisonniers « en leurs exceptions, et defenses de tiers jour à « autre. » (Coul. de Hainauil. C. G. II, p. 96^e.)

Ensemble, *adv.* [Le mot est dans Roland (3000) : « Plus de cent mille s'en adubent *ensem- « ble*. »] On ne dil plus *ensemble culx*, en même temps qu'eux. (Rab. t. I, p. 121.)

On disoit encore : « Que la dille paix de Venise « se face premierement, ou au moings *ensemble* « de celle d'avec le pape. » (Lett. de Louis XII, t. III, p. 199.) « Estre *ensemble* » signifie ésem- blable. « ... A sardine si resemble ce pur poi ne « sont *ensemble*. » (Marbodus, col. 1658, de la Pierre Alabaudine.)

VARIANTES : ENSAMBLE. Perard, Hist. de Bourz. page 514, an. 1266. — ENSANBLE. S. Bern. p. 284. — ENSANLE. Hist. de Beauvais, par un Bened. page 273, an. 1167. — ENSAULE. ENSAULET. Carpentier, Histoire de Cambrai, p. 18, an. 1133. — ENSEMBLE. S. Bern. Serin. fr. Mss. p. 8 et passim.

Ensemblé, *part.* Assemblé, réuni. « Pourquoy « les hommes se sont ainsi *ensemblez*, édifié villes, « et citez. » (Dial. de Tahur. p. 59.)

Ensemblément, *adv.* Ensemble. (Voy. Loix Normandes, art. 8, et Marbod. col. 1640.) « Nabal, « en hebreu, ce est fol ; e folie est *ensemblément* « od lui. » (Rois, 99.)

v.

VARIANTES : ENSEMBLÉMENT. Rob. Est. — ENSEMBLE- MENT. Rymer, I, 114^b, an. 1270.

Ensement. Ensemble, dans Roland (v. 3173) : « Blanche ad la barbe *ensement* cum thur » ; dans Couci (v. 8013) : « Je le ferai, ne vous doublés, « *Ensement* que vous dit Pavés. » De même au Roman d'Alexandre (D. G. VI, 559^b) : « A la porle « gardes rearest un Salient ; Sire fu de Salerne, de « Nubie *ensement*. »

VARIANTES : ENSEMENT. Orl. III, p. 302. — ENCEMENT. Parton. de H. folio 160^a. — ENSEMENT. Strubert, MS. 7906, page 45.

Enseencer. v. Donner à cens, au figuré :

N'est pas drois d'amours q'i les biens *ensence*

Chil q'i nul des maus ne veut sousteiner.

Pro. s. Mss. de Val. n^o 1490, fol. 89, V^o.

Endre, *adj.* Gris couleur de cendre. « Le « loutre..... a le poil..... de couleur noire, *ensen- « dre*. » (Modus et Racio, fol. 50^b.)

Ensenovillé, *adj.* Agenouillé. Un dévot vou- lait se faire fouetter par une femme, qui lui dit : « Je ne me cognoy point en fouelerie ; adonc le « jeune *ensenovillé* gracieusement se retire. » (Moy. de Parv. p. 48.)

Ensens. [Intercalez *Ensens*, ensient, comme *ensient*, ensient : « Que mes maris par nul *ensens* « Ne puist esgarder cest affaire. » (Couci, v. 5579.) — « Reuardiaus fu plains d'*ensient* J'enteng d'en- « gien. » (Renard, v. 7452.)] (S. E.)

Ensepelir, v. Ensevelir. « Quant il ot estran- « glé, si fist dire par tot que il ere morz de sa « morz, et le fist *ensepelir*, comme empereor, « honorablement. » (Villeh. p. 89.) — *Ensepelir*. (Grelin, p. 121.)

Ensepelissement. [Intercalez *Ensepelisse- ment*, dans Wace (Vierge Marie, page 71) : « Si li « mosra un vestement A son *ensepelissement*. »] (S. E.)

Ensepulcher, v.

Sa main n'estraint, qui tout ennuy n'ordonne,

Ensepulcheroit comme un corps phantomé.

Pro. s. de Lers le Caron, fol. 19, R^o.

En monstier Nostre Dame, et costé vers mult,

Out li cler, et li lai, le corps *ensepulcher*. (Rom. p. 53.)

Ensepulcher, v. D. Beauquel (VIII, 326) : « Quant il sot que il estoit *ensepulcher* en Lom- « hardie. — On li aussi dans une Chartre de 1465, au Cart. de S. Pere de Chartres : « Depuis sont « trespassés plusieurs personnes... qui avoient « esleu leur sepulture en ladie eglise, lesquels... « obstant ladite pollution et interdiction, il a « convenu... *ensepulcher* ailleurs. » (S. E.)

Enserchable, *adj.* Pénétrable. On a dil des femmes :

Les piez d'elles en mort descendent,

Leurs alers en enfer les rendent,

Leurs pechiez sont innumerables,

Et leurs voies non *enserchables*. (E. Desch. f. 550^v.)

Enseré, *adj.* Embarrassé, d'après Laurière. « Et aucune fois est avenc que court estoit *enseré* d'aucunes choses, et que l'une court mandoit

« demander conseil à l'autre. » (Ass. de Jérus. p. 201; voy. aussi le Gloss. sur les Cout. de Beauvoisis.) Dans le pays de Bonnières, *enséré* se dit des gens de-voyés.]

Enserée, s. f. La soirée.

Et quant ce vint à *Enserée*,
 Que li solax à son droit torne. *[Fobl. S. G. f. 813.]*

Ensermenter. Intercalez *Ensermenter*, former le serment en fagots : « icelle femme ala « besogner en une vigne... et *ensermentu* en icelle « vigne. » (Jl. 195, p. 844, an. 1473.) (S. E.)

Enserpenter, v. Envenimer.

Il è ! que li Tisiphone encore a suscité
 Vos freres, et de tristes rages
 Vous *enserpente* les courages. *[Am. Jam. p. 62.]*

Enserement, s. m. Action d'enfermer. (Rob. Est. Cotgrave.)

Enserer, v. Enfermer. (Cotgrave.)

Je ne vus pas que seul, sans moy,
 La tombe enviesse *Enserer*,
 Gilles Durant, à la suite de Bonnet, page 108.

Voyez Poës. de Perrin, fol. 7^o; Rab. t. I, p. 202; Faifeu, page 72; E. Desch. folio 233^o. [On lit dans Villehardouin, au sens d'assiéger (§ 400) : « Li i fu « puis longuement *enserrez*, bien treize mois à « grant mesaise et à grant povreté. »]

Enserve, adj. au f. Sujette à servitude. « Apar- « tenances donc les unes sont frankes, les autres « *enserves*. » (Britt. Loix d'Angl. fol. 139^o.)

Enservir, v. Asservir; dans S. Bern. page 93, on *ensert* répond à *colturer*; c'est soumettre son héritage à une servitude, dans Britt. Loix d'Anglet. folio E39 : « Les servages dont home put son soil « *enservir*, sont sans nombre. »

Enseute, s. Imitation. « De son *enseute* ai ju « ensemble vos lo renogement del monde. » (S. Bern. p. 314.)

Ensevaule, adj. Qui est à imiter, dans S. Bern. p. 291; en latin *imitabilis*.

Ensevelir, v. Envelopper. Eust. Deschamps (f. 159^o) dit aux dames de son temps :

Quant vous allez par Paris,
 Vos visages sont trop *ensevelir*.

Enseveler à ce sens dans l'Hist. de la S^{te} Croix, page 11.

Ensevelisseur, s. m. Celui qui ensevelit. (Oudin.)

Enseyner. Intercalez *Enseyner*, comme *ensommer*, enseigner, mettre du saindeux à l'endroit des clofes pour faire couler les forces et tondre plus facilement : « Se aucuns *enseymoit* « trop se laine, on enpourroit, on mettoit ordure « pour faire plus peser son drap. » (Livre Rouge d'Abbeville, f. 39^o, an. 1300.) (S. E.)

Ensetement. Intercalez *Ensetement*, en latin « *intra vel injectio* » au Gloss. l. 7092. (S. E.)

Enseter. Intercalez *Enseter*, au Gloss. 7092 sous *lucere*. (S. E.)

Ensi, adv. Ainsi, aussi. Voyez Ord. l. 1, p. 635; Villehard. page 6; M^{re} Andr. de Contredis, Poët. av. 1300, III, p. 1123; Chans. de Thib. p. 3. [*Par ensi* (Froiss. III, 166) signifie « de cette manière »; *ensi* que signifie pour ainsi dire : « et n'ensognoient « le prevos *ensi* que noient. » (Froiss. IV, 311.)]

VAUGHANES : ENSI, S. Bern. p. 2. — ENSY, Ord. l. 1, p. 209. — ENSES, MS. 7615, l. fol. 105^o.

Ensiement. Intercalez *Ensiement*, aux Ord. V, 105, an. 1367 : « En la ville de Caen où l'on euvre « d'*ausiement* grant foison du mestier de drappe- « rie. » (S. E.)

Ensierer. Intercalez *Ensierer*, enfermer : « Et n'eut mies li rois conseil que il y demorast ne « *s'ensierast* la dedans. » (Froiss. V, 64.) (S. E.)

Ensievir. Intercalez *Ensievir*, 1^o Se conformer à (Froissart, XV, 163) : « Beaulx oncles, vous avés « bien parlé et remonstré toute raison, et je de ma « personne *ensievals* vostre parole. » — 2^o Imiter; « *Ensievir* les œuvres de son pere. » (Froissart, t. II, 16.) Le participe present signifie dans la suite (Id. t. II, 14) : « A celui Edouwart dont je ferai « *ensievant* mention. » (S. E.)

Ensiement, s. Enseignement. (Carpentier. Hist. de Cambrai, p. 29, an. 1260.)

Ensignié, part. Incursté. Roland regrette le cor qu'il perdit à la bataille de Roncevaux :

Après regretta li son cor :
 Et cors d'ivoire *ensigné* d'or. *[Mousk. p. 209.]*
Ensignié i es de crois à or. *[Ibid. p. 208.]*

Ensiser. Intercalez *Ensiser*, au reg. Jl. 151, p. 163, an. 1399 : « Lequel Aymeri en tirant à lui « *ensisa* le petit doy d'icelle Jehanne Dupont de la « dite serpe. » « Ledit prevost... disoit qu'il avoit « bastu et *ensisé* les dois de Guilleum Le Maire... » (1406, Justice de la Châtellenie de Janville. — Diet. des droits seig. du D. d'Orl. de L. C. de D.) (S. E.)

Ensehors, express. adv. Dedans, ni dehors, pour *ens. ne hors*, dans Eust. Desch. f. 146^o.

Ensoier, v. Adapter des soies au fil. On lit au Gloss. 7684 : « Insetare, *ensoyer*, mettre soyée de « pere, comme en ligneul. »

Ensoingner, v. Prendre soin.

Parresse est mauvais fencoumer,
 Car ne se veult *ensoingner*.
 De faire à loysel son devoir. *[G. de la Bigne, f. 79^o.]*

Ensoiniez, adj. Embarrassé.

Jà tant *ensoiniez*, ne seré,
 Ne si forment *ensoiniez*. *[MS. 7218, f. 205^o.]*

Ensoier. Intercalez *Ensoier*, paver (Jl. 164, p. 240, an. 1410) : « Desquelles pierres le suppliant « employa teuf pour *ensoier* sa maison. » (S. E.)

Ensoles.

Puis à esté mainte jorée
 Longz que j'oi vu mandement :
Ensoles ne fui-je noté
 Si vos out li mire mandé. *[Fobl. S. G. f. 20^o.]*

Ensom, adv. En somme, enfin.

Lo E ce tenre, et coloree,
 Com le rose qui seupre est née :

Jà en le nés, ne et meuton.
N'apperceussies meiffaichon ;
Enson le col blanc com ermine,
Lang doit et le liote erine.

Vies des SS. MS. de Sorbonne, chef 61, col. 4.

Ensonmer. [Intercalez *Ensonmer*, charger une bête de somme : « Droit environ six heures « ils eurent tout trousseé et *ensonmé* et chargéé « leurs chevaux. » (Froissart, XIII, 78.)] (s. e.)

Enson, *ptép.* Au-dessus.

Des flors issi un papellon,
Qui me fert *enson* le front ;
De ce fui moult espoentée.

Flore et Blanchef. MS. de S. G. fol. 203, R^o col. 3.

Par enson signifie de plus, outre cela.

Je sui touz en tel guise, en tel semblance,
Espris dou feu qu'amours lance...
Ce feux me vint *par enson*,
Car je me sentii fern,

Lorsque j'ai veu,
Ce dont li monz si merveille,
Gibh. de Bernev. Poët. MSS. av. 1200, t. I, p. 253.

Cil en voit à toz *par enson*,

Nus ne se prant à ses beautez....

Ne counois home n'en ait mains. [Fables S. G. f. 161 v.]

Ensonne. [Intercalez *Ensonne*, embarras, souci : « Je n'en fais que penser, doutant que « grant *ensonne* n'en adviengne. » (Froiss., XIV, 259.)] (s. e.)

Ensonniement. [Intercalez *Ensonniement*, embarras : « Si croy mieux que li rois de Cypre « le [gros navire donné par le roi d'Angleterre] « laissa pour *ensonniement* dou meners c'aulre « cose. » (Froiss. VI, 381.)] (s. e.)

Ensonnier. [Intercalez *Ensonnier*, verbe actif : 1^o Charger d'un travail : « Et se li rois les « *ensonnie*, il sont payel. » (Froissart, t. II, 17.) — 2^o Embarrasser : « Un petit chemin si estroit que « uns seuls homs à cheval seroient assés *ensonnyés* « dou passer oultre. » (Id. t. III, p. 249.) — « Nos « devandis sires li cuens Guillaume est grande- « ment *ensonniés* de plusieurs debtes et de plu- « seurs grans frais et fais de vieres et chevauchies. » (B. N. anc. 10196, 2, 2, fol. 4 v, an. 1311.) — 3^o Molester : « Et faisoit apporter bombardes et pos « plains de vive cauch pour plus *ensonnyer* chiaux « del ost. » (Froissart, IV, 17.) — Verbe réfléchi : 1^o S'efforcer : « Afin que li grant fait d'armes qui... « soient notablement registrée, je me voeil *enson- « nier* de les mettre en prose. » (Froissart, II, 1.) — 2^o S'entremettre : « Si en convoit le conte « Guillaume de Haynna *ensonnyer*. » (Id. II, 307.) — 3^o Se compromettre : « Or fu avisé que on feroit « une cose raisonnable sans que li rois s'en *enson- « mast* de riens. » (Id. IV, 11.)] (s. e.)

Ensonser. *v.* Dans Percforest, *ensonseroit* doit être lu *ensonseroit*, cacheroit : « Depuis se par- « tit d'illecques la vieille, qui en euev ne se pouvoit « appaiser, qu'il n'y eust aucun homme au pour- « pris du chasteil, selon le contenu des parolles de « la belle Dorine, si pensa qu'elle *ensonseroit* la « chose en aucun sentz, combien que ce feust fort « à faire, car la royne estoit desjà advertye. » (Percef. V, fol. 99 v.)

Ensoptionné, *adj.* Garni d'un escoffion. (Cotgrave.)

Ensor. *adv.* En sus, de plus, dans le Gloss. de l'Hist. de Bret. On lit, dans les Preuves de l'Hist. t. II, page 405 : « *Ensoqu'entot.* » comme *ensu- quelout*.

Ensorcelerie, *s. f.* Ensorcellement. (Dict. de Rob. Estienne.)

Ensorceré, *adj.* Ensorcélé. (V. Agolant, v. 13 ;

Roine, fait il, chou que doit,
Que si paroles contre droit ?
Crestien l'ont ensorcere,
Car tu i es toute fantosme.

Vies des SS. MSS. de Sorb. ch. IX, col. 51.

[« Les aucuns disoient que on avoit le roy empoi- « sonné et *ensorcere* pour destruire et honnir le « royaume de France. » (Froiss. XV, 43.)] (s. e.)

Ensoucier, *v.* Mettre en souci, inquiéter.

Heureuse telle jeunesse
Que ny l'effroyable mort,
Ny l'incurable tristesse ;
De l'amoureux deconfort,
Peut *ensoucier* de crainte.

[L. le Caron, f. 51 v.]

Ensoudrer. [Intercalez *Ensoudrer*, assaison- ner : « Comme Jehan de Saint Germain escuier se « feust couroncie que le tavernier leur avoit mal « appareillié et *ensoudré* leur poisson. » (Id. 127, p. 265, an. 1385.)] (s. e.)

Ensoufflé, *adj.* Gonflé, enflé. (Oudin. Cotgr.)

Ensoufrer. [Intercalez *Ensoufrer*, imprégner de la vapeur de soufre : « Nus friepier ne puel *en- « soufrer* l'ange. » (Liv. des Mét. 196.) De même dans la Rose (6047) : « Les iaves en sont *ensoufrées*, « Tenebreuses, mal savorées. »] (s. e.)

Ensoupeau, *s. m.* Bouleau opposé à l'*ensouple* sur lequel la toile, le drap sont roulés à mesure qu'ils sont tissés. C'est l'orthographe du Dictionn. d'Oudin, qui donne encore *ensoupleau* ; Monet écrit *ansoupleau*.

Enspris. [Intercalez *Enspris*, allumé : « Il « virent un foc *enspris* » (S. Bernard.) — De même au liv. de Job (p. 443) : « *Enspris* de charror de « droiture. »] (s. e.)

Enstruire, *v.* Instruire. (S. Bernard, Serm. fr. MSS. page 210.)

Ensuairer, *v.* Envelopper dans un suaire. (Oudin. Cotgrave.) Montaigne donne aux Essais (II, 172) : *Ensuairer*.

Ensuacer, *v.* Sucrer.

Roynes Orchomeniennes,
Riches d'immortel bonheur,
Aux rives Gephisiennes,
Ensuerez vostre bonheur. [Loys le Caron, f. 43 v.]

Ensuier, *v.* Sucrer. (Cotgrave.) « De peine et « d'ahan le plus souvent j'*ensue*. » (Nuits de Strapar. t. II, p. 374.)

Ensuivre, *v.* Suivre. Ce verbe ne se conjugue aujourd'hui qu'à la troisième personne du singulier ou du pluriel.

[« Je puis bien dire, si m'*ensuivert* cinq cens. »

(Bonsevals, p. 102.) — « Ses fu pas qu'il ne s'en-
sical une. Se lessier veil une folie. Que faire doie
« antel ou grandre. » (La Rose, v. 5753.) — « Afin
« de olviter aux fraudes qui s'en pourroient
« *ensuir*. » (1502, Ordonnances de la Prévôté d'Orléans;
« Dieu, des droitz seig. du D. d'Orléans de
L. C. de D.) (S. E.)

COUSU CAUSOIS : *Ensuyent* (Brillon, Loix d'Anglet.
fol. 220 °). — *Ensuevra* (D. Morice, Hist. de Bret.
col. 983, an. 1262). — *Ensueul* (Gloss. de l'Hist. de
Bret.). — *Ensequens* (Duchesne, Gén. de Clastillon,
an. 1268). — *Ensevent* (S. Bern. p. 2). — *Ensusc*
(Id. page 144). — *Ensuent* (Id. page 106). — *Ensueul*
(Duchesne, G. de Montmorency, p. 386, an. 1265).
— *Ensuaunt* (Bymer, l. p. 45, an. 1259). — *Ensueul*
(Desch. folio 62 °). — *Ensuevra* (Etat des offic. du
duc de Bourg. p. 250). — *Ensievra* (Adans li Bocus,
Poët. av. 1300, IV, p. 1424). — *Ensuevra* (Ord. l. III,
p. 577). — *Ensueul* (A. Le Fev. de S. Remy, Hist. de
Charles VI, p. 111). — *Ensievra* (Ord. l. III, p. 647).
— *Ensuaunt* (Ord. V, p. 82). — *Ensuevra* (Ord.
l. III, p. 511). — *Ensivra* (Ord. l. III, page 670). —
Ensuevra (Desch. folio 322 °). — *Ensui* (Gouliers,
Poët. av. 1300, l. III, page 1030). — *Ensuaunt* (Ord.
l. I, p. 385). — *Ensuevra* (Ord. l. p. 411). — *Ensuevra*
(Preuv. sur le meurtre du duc de Bourg.,
p. 329). — *Ensuevra* (Monstr. vol. I, folio 155 °). —
Ensuevra (Ord. III, p. 420). — *Essint* (ms. 7218,
folio 230 °).

VARIANTES : ENSUCVRE, Carpentier, Hist. de Cambrai,
p. 31, an. 1233. — ENSUEVRE, Ord. l. I, p. 581. — ENSUEVRE,
MS. 6812, fol. 1 °. — ENSUEVRE, Ord. l. III, p. 511. — ENSUEVRE,
Petit J. de Sautré, p. 5. — ENSUEVRE, S. Bernard, page 41. —
ENSUEVRE, Id. p. 198. — ENSUEVRE, Id. page 6. — ENSUEVRE,
Ord. l. I, p. 157.

Ensulte, s. Insulte. (Marbodus, col. 1642.)

Ensurquetout, adv. Surtout.

Tant fa cilz Dieux voulu amer,
Ensurquetout lui a soultz mis,
Par sa loy, ses droitz ennemis,
Les sept mortelz pechiez ensemble. [Desch. 456 °.]
Comment osas ? sanz mon congé,
En ma terre mestre le pié,
En ma cite, en mon chastel,
Sanz mon congé, sanz mon apel,
Et en mon lit *ensurquetout*. [Part. f. 128 °.]

« El *ensurquetout* vous n'avez nul enfant de
« li. » (Méu. de Reims, § II.) — « *Ensurquetout*
« si ai vostre soer. » (Roland, v. 312.) S. L.

VARIANTES : ENSURQUETOIT, Ord. III, p. 35. — ENSURQUETOIT,
Bret. fol. 105 °. — ENSURQUETOIT, MS. 70812,
fol. 73 °. — ENSURQUETOIT, Fabl. MSS. de S. G. folio 13 °. —
ENSURQUETOIT, Duchesne, Gén. de Bar-le-Duc, page 31,
an. 1249. — ENSURQUETOIT, D. Morice, Histoire de Bret.
col. 284, an. 1261. — ENSURQUETOIT, Loix Norm., art. 41. —
ENSURQUETOIT, Histoire de Beauvais, par un Bénédictin,
p. 274, an. 1182.

Ensurs semaine, expr. adv. Pendant, sur la
semaine. « Tant en feste, qu'en sur *semaine*. »
(Hist. des Trois Maries, en vers, ms. p. 400.)

Ensury, adj. Aigre. « L'on te peult lenir pour
« faulx, el plain de deception ; car si tost que tu te
« seits assuré de les subjects, tu retyres à toy tous
« les bienlaiz, et leur meelz au cueur ung doulu-

« reux emplastre, destrempe de vin sigre, et
« *ensury* de poinctures, et d'aiguillons de doules,
« et de meschiefs, dont les vrayz amans ont leurs
« cueurs tourmentez nuyt et jour. » (Perceforest,
vol. III, fol. 37.)

Ensus, adv. Par delà, au delà. Loin, hors.
« Epanimondas disoit que jusques à l'age de trente
« ans, on devoit dire aux hommes, vous soyez les
« bien venus ; car en ce temps il semble qu'ils
« viennent au monde ; de trente jusqu'à cinquante,
« bien soyez ; pour ce qu'alors ils sentent quelle
« chose est le monde ; et de cinquante *ensus* ; allez
« en bonne hieure, car alors paroist que ceux com-
« mencent à prendre congé du monde. » (Div. Lec.
de Du Verd. p. 235.)

S'en treuve grue, il faut aler,
Deux, ou trois seulz, prendre leur voye ;
Les autres bien *ensus* trotter,
Et eulx c'atir, c'on ne les voye. [E. Desch. f. 111 °.]

« Le vent les avoil elongnez, *ensus* de Bretagne,
« plus de six vingtz lieues. » (Froiss. liv. I, p. 110.)

Nes porant pron Breton grever,
Ne dolens eulx à force entrer,
Ensus les ensuetz sortir. [Brut, f. 64 °.]

Amours est si con li fus ;
Car de pres le sent on plus,
K'on ne fait de l'esquever ;
Et ki ne se veut bruler
Si se traie *ensus*. [Vat. 1490, f. 55 °.]
Més *ensus* de ma maison [MS. 70892, f. 210 °.]

Ensus de li signifiait hors de soi.

Len dot, *ensus* de li, chacier
Tous les vices, et tous les maus. MS. 7615, II, f. 163 °.]

« Bottons *ensus* de nous, » rejetons loin de
nous. (S. Bern. Serm. page 361.) « Fuiral *ensus* de
« nous. » (Id. p. 261.)

Ensus jour, expr. adv. Pendant le jour. (Petit
Jean de Sautré, p. 11.)

Ent. Intercalez *Ent*, adverbe et pronom, du lat.
inde, dans Partonopex (v. 3603) et dans Froissart
II, 69 : « Retournez *ent* arriere et Hollande. » Il
est pronom comme *en* au l. V, 405 : « Pour avoir
« *ent* l'avantage. »] (S. E.)

Entablature, s. f. Entablement. Colgr. Oudin.]
[Au XII^e siècle, on disait *entablure* (Rois, p. 248.)]

Entablement, s. m. Piédestal. [On lit aux
X. Comptes de Hongrie, page 52, dans l'Inv. de
Clémence de Hongrie : « Item, un *entablement*
« onquel a Nostre Dame et deux anges, à tableaux
« esmailliez d'argent. » Ce mot se trouve plusieurs
« fois pour base dans l'Invent. des Joyaux et meub-
« les de Charles V, à la suite de son Histoire, par
Choisy, p. 539.

[On lit au XIII^e s., dans le Recueil de Tailliar,
page 173 : « Et colombes et capitieux et basses et
« *entablement* tient on par tout à pierre sauvage
« (non taillie) »] (S. E.)

Entabler (s), v. Se mettre à table. (Oudin.)
[Au reg. II, 173, p. 151, an. 1424, il signifie exposer
sur un étal : « Ne pourra nul *ensesser* ne *entabler*
« drap retraist sous paine de cent solz d'amende. »

Entaché, *adj. et part.* Taché, souillé ^A. Doué ^B. Ce mot, qui a la même origine que *entaché* et *entache*, se prenoit en bonne et en mauvaise part.

^A « Les femmes sont principalement *entachées* « de ce vice de trop de parole. » (L'Am. Ressusc. p. 146.) « Mest sur la playe du roy ce qu'elle sceust « que bon feust..... pour oster le venin dont la « playe estoit *entachée*, du jour de devant. » (Pere. vol. II, fol. 26 ^A.) « Ceux qui se sentoient *entachés* « de maladie, et affoibles de corps, et qui desiroient « à renouveler d'air, se départirent, si tost qu'ils « peurent, et prirent congé au due, et au counes- « table. » (Froiss. liv. III, p. 249.)

^B « Il estoit damoyseau de trop grant, et gracieuse « beaulté, et *entaché* de toutes bonnes mœurs. » (Chron. S. Den. I, I, fol. 255 ^B.) « *Entaché* de bon- « nes taches. » Lane. du Lac, III, fol. 15 ^d.)

VARIANTE : ENTACHÉ. C. G. I, 816.

Entacher, *v.* Souiller, corrompre ^A. Douer ^B. Tacher ^C.

^A Voy. les Dictionn. d'Oudin et de Cotgrave et les exemples de l'article précédent.

^B Dame Dieu, selonc son avis,
De toute valour *Entacha*.
Baoul de Ferrières, Poët. MSS. avant 1300, t. II, p. 630.

^C Tiex a pauvre cuer, et lâche,
Quant voit un preudhomme qui *entache*
De soi sor tote une besongne,
Que maintenant honte, et vrgongne
Li cort sus, et si jette fors
Le pauvre cuer qu'il a, et cors :
Et si li donne plainement
Cuer de preudhomme, et hardement.
Fanch. Lang. et Poes. fr. p. 101.

VARIANTES : ENTACHER. Gage de la Bière, folio 1^o. — ENTACHER. G. Guart, fol. 90 ^o. — ENTACHER. MS. 7615, t. II, fol. 136 ^b. — ENTACHER. MS. 7989^o, fol. 90 ^o.

Entacheure, *s. f.* Tache, souillure. Cotgrave, Oudin.)

Entaier, *v.* Peut-être tendre, comme *enteser*.

En grant cruauté s'*entaie*
Cuers gentils
Qui fait sandiant, ne dous ris
Qu'il ne toille, ne traie. (Vat. 1490, f. 38 ^o.)

Entail, *s. m.* Mortaise ^A. Taille ^B.

^A Voyez les Dict. d'Oudin et de Cotgrave.

^B « Balay d'*entail*, » pierre précieuse qui est laillée. Du Cange, sous *balais*, cite Skinner, lexic. étymol. angl. : « *Balais of entail*, gemme seu « lapidi incisi et insculpti a fr. gal. balay d'entail. »

Entaille, *s. f.* Sculpture. [« E de lutes parz i « out *entailles* de cherubins et de palmes. » (Rois, page 217.)]

Li quarrel sont moult bien asis
De blanc quarrel vermeil, et bis ;
La veissiez tant bele *entaille*
N'a vile et monde qui la vaille. (Parton. f. 137.)

Entaillement, *s. m.* Sculpture, eisèlure. Voy. les Dict. de Rob. Est., Borel, Cotgrave et Oudin.)

Entaillé, *adj.* Incrusté ^A. Taillé ^B.

^A « Et cest baston qui est d'or *entailiez* » Roncisvals, p. 120.)

^B Menton voutis

Rendlet, comme est un parisis ;
Entailliez, et fez par devis. (MS. 7218, f. 204 ^o.)

Le ms. 7218 f. 360 ^b donne *entailli*.

Entailler, *v.* Sculpter, représenter ^A. Mettre en pièces ^B.

^A [« Et li roys, pour veoir se il les pourroit « afaire à nostre creance, list *entaillier*, en ladite « chapelle, par ymaiges, l'Annonciacion Nostre « Dame et touz les autres p'ins de la foy. » Joinville, § 134.] (S. E.)

Qui bien savoit images faire,
Et bien *entaillier* crucetis. (MS. 7218, f. 483 ^b.)

^B [« Sur l'ordre de Philippe de Valois la veissiez « gens d'armes *entaillier* entre eux, et frapper, et « ferir sur eux [les arbalétriers Génois qui fuoyent « à Crécy. »] (Froiss. liv. I, p. 152.)

VARIANTES : ENTAILLER. Marbodius, art. 16, col. 1052. — ENTAILLER. Ibid. art. 2, col. 1042.

Entailleure, *s. m.* Sculpteur. [« Tassin Croix, « Hannequin Godefroy et Jehan Duffle, *entailleurs* « d'ymages. » (JL. 115, page 199, an. 1379.) — De même au reg. JJ. 209, p. 185, an. 1481 : « Jacques « Haec povre homme *entailleure* de yuages demou- « rant en nostre ville d'Amiens. »] Le cas sujet est dans le R. de la Rose, cité par D. C. sous *Tailliare* :

Pygmalion, uns *entailleours*,
Portraians en sus, et en pierres.

Entailleure, Intercalez *Entailleure*, sculpture, dans Floire et Blanchefleur 1184 : « Naturelment « a grant merveille Eus est faite par *entailleure*. » — De même dans Parlonopex, v. 851 : « Enrichi « de *entailleures*, peintures, armoieries et autres « menneries plaisant à l'ueil. » (De Laborde, Emaux, page 263, XIV^e s.) « Environné de diverses, « et différentes habitacions, par engins de souve- « rains ouvriers ; enrichi de *entailleures*, peintures, « armoieries, et autres menneries plaisans à l'ueil. » (Al. Chart. Quadril. Inv. p. 408.) (S. E.)

Entaint, *part.* Aleint. « Fu ataint de contage « de meselerie. » (Chron. ms. de Nangis, an. 1153.) — « *Entaint* de maladie. » (Ibid. an. 1302.) On a dit d'une épée :

Et sa misericorde a einte,
De fres entanchement *entainte*. (Parton. f. 135 ^b.)

Entais, *adj.* Appliqué, attentif.

Forment sai bien mon avantage esmer,
Quant en tel lieu sui pour garison traïs,
U jou n'ai nul espoir de reconvoir ;
Nule riens voir, fors d'esgarder me pais,
Et se de chou sui trop *entais*,
De riens blasmer ne m'en doit-on. (Vat. 1490, f. 32 ^o.)

A cou fu il toujours *entais*,

De travailler, et de combatre. (Ph. Mousk. p. 578.)

On a dit de Blanche de Castille concluant une trêve avec Thibaut de Champagne :

En cele triuve fu pais faite,
Quar la roine fu *entate* ;
Mas li queins de Bologne en ot
Quantqe demander sot, et pot. (Ph. Mousk. p. 761.)

Entalenté, Désireux de.

Já ne verrez moine c'on face abbé,
De bien servir eglise *entalenté*. (Vat. 1522, f. 167 ^o.)

Grêez moi, lessiez vostre mestre,
Qu'en avez vous *entabote*. [MS. 7218, f. 209 v.]

Il est aussi dans Froiss. (XI, 356.) De même dans Garin, cité par D. G. VI, 493^b : « Entafenté fu « de Buegue vengier; Par mantalent a crochié le « desrier. » *Entafenté* — Rab. IV, p. 267. — *Entafentés* S. Bern. Sermon. fr. MSS. page 245. — *Entafenti* [ms. 7218, fol. 278^b.]

Entalenter, v. Inspirer du goût. (Colgrave, Oudin.)

Entalles, s. p.

Li comestables s'en va outre,
Derrier les chars ses geuz acoutre,
Dont longues furent les *entalles*.
G. Guiart, MS. fol. 318. [Ed. v. 20567.]

Entamé, part. Blessé. [On lit dans Roncisvals, p. 36 : « Jà par cop d'arme ne sera *entampez*. »]
Crenement fui *entamé* :
J'amaï, ne d'auï estre amez. [MS. 7218, f. 356^v.]

Entamement, s. m. L'action d'entamer, de commencer. « Par la dite coutume, un louagier « d'une maison, après son louage passé, ayant « paisiblement résidé, par forme d'*entamement* de « nouveau louage, en la dite maison, par le terme « d'un mois, il est tenu de parfaire le dit louage, « au mesme prix que paravant, pour une année. » Cont. de Lille, C. G. I, 776.) On lit aussi dans Beaumanoir (éd. Bengnot, IX, 1) : « Ce n'est pas *entame*mens de plaïd que de requester jour de conseil. »

Entamer, v. [Voyez sous ENTAME un exemple du XII^e s.] « Si sçai bien, se li Sarazins la preme, « il ne l'*entameront* mie, ains l'abatront. » (Cont. de G. de Tyr, V, col. 602.) [Dans Froissart III, 175] il signifie : 1° Commencer une négociation : « Chil « trellées fu *entomés* ; » une narration : « Li con- « tes li entama et dist. » (IX, 4611.) — 2° Toucher : « Quant li roys d'Engleterre vit *entamé* si grande- « ment les coeurs de tels trois grans seigneurs « comme chil estoient en reconfortant ses besoi- « gnes, si en fu plus liés. »]

1. **Entan**, adv. D'autant, d'autant plus^A. [Une meilleure orthographe est *entant*.]

^ANous nous chauffons *entan* nous deux,
Devant, et puis après derriere. [Coyll. p. 461.]

« De tant que vous estes du pays de Grece extrait,
« *entant* devez vous estre plus desirant que sa vou-
« lenté soit accomplie. » (Perceforest, vol. II, fol. 42^v.)
— « *Entant* comme a present. » (Ibid. fol. 51^v.) —
« *Entant* que maintenant. » (Ibid. I, folio 38^d.) —
« *Entant que* » signifie tandis que. (Lancelot du Lac, t. III, fol. 12^d.) et d'autant que. (Ibid. f. 42^b.)

2. **Entan**. L'année précédente, du latin *ante annum*, comme *autan* ; on disait de même *outan*, cette année, du latin *hoc anno*.

Ci ot *entan* une assemblée
Puisque fustes de ci tournée. [Partouep. f. 147^v.]

Hélas ! vous sçavez tous comment,
Nous perdimmes nostre timent,
Que *entan* nous semames es terres. [Moivre, I, f. 323.]

Voyez Eust. Desch. fol. 323^b ; « Devant *entan*, » signifie « cy-devant, » dans Blanchandin, fol. 185^v.

..... Si chevalier proprement,
Qui tuit furent *entoo* o lui. [MS. 7218, f. 6^v.]

Entancer, v. Tancer, gronder. « Tantost, roi-
« dissant sa voix pour les *entancer*, où sont,
« disoit il, ces beaux préceptes de la philosophie ? » (Ess. de Mont. II, p. 752.) Voy. TANCER ou TENCER.

Entandis. [Intercalez *Entandis*, cependant :
« *Entandis* aucuns des compagnons anglois mon-
« tèrent sur leurs chevaux. » (Froissart d'après
D. G., III, 863^v.) — « Loïng de son corps souvent
« d'elle parloye. Entre mes dents, desirant *entan-*
« *dis* L'heure et le temps que je la reverroye. »
(Al. Chart. p. 803.)

Entanné, adj. Enfumé. « Ramoneur *entanné*, » dans la Bibl. de Goujet, t. XIII, p. 221.

Entans.

Dehors sauvage, et de sa gent,
En le fesoient sans argent.
Entans souvent Girars de Trois,
Et je lor dis que toutes vois
Estoit Girard en lor merci. [MS. 7615, I, f. 117^v.]

Entant, part. Rantant, fréquentant.

Car s'aucuns l'aloit *entant*,
De ces qui m'en ont repris,
D'amour ardent l'ameroit.
En escoutant ses sages diz. [Poët. av. 1300, I, p. 256.]

Entascher, v. Adresser, ajuster, diriger.

Les tourbes des bidauz freissent,
Qui là endroit sont en estant ;
Le premerain front d'euz estant,
Quarriaus, et dars, et pierres laschent,
Vers ceus qui viennent, les *entaschent*.

G. Guiart, MS. fol. 356, v. [Ed. v. 21107.]

Entascher (à l'), expr. adv. Elle paroît signifier dans l'attaque :

La veïssiez, à *Entaschier*,
Cops, de divers bastons, laschier,
Maus, et orribles, et enisanz. [G. Guiart, f. 314^v.]

Entasmer, v. Entamer. On trouve cette orthographe dans Adans de Gievenci, Poët. avant 1300, t. III, p. 1185.

Entassé, part. Touffu, épais^A. Charnu^B. Rempli^C.

^APuis le soir arrivé, je feroy ma retraite
Dans ce bois *entassé*,
Racomptant à la nuit, mere d'amour secrette,
Tout le plaisir passé.
Giles Dur, à la suite de Bonnac, p. 132.

^B..... Aucunes fois chars de veaux,
Qui aient plus d'un mois passé ;
Qui soient gras, et *entassé*,
Nourriz de let de bonne mere. [Desch. f. 486^v.]

^C« Les autres deux se vont frapper où ilz virent
« le tournoy plus espés, et plus *entassé* de cheva-
« liers. » (Perceforest, I, fol. 138^d.)

Et li kans iert tous *entassés*
D'armes, dont ils print assés. [Ph. Mouskes, p. 205.]

Entasselez, adj. Couvert, garni.

Li manteux est, et bons, et chiers,
La paine en est a eschequiers ; ...
De schelins noirs est orlez,
Et de saïrs *entasselez*.
Part. de Bl. MS. de S. G. fol. 142, v^o col. 1. [Ed. v. 4399.]

Entassement. [Intercalez *Entassement*, dans Foulque de Candie, publié à Reims en 1860 p. 27 : « Mais il leur fust avenu malement Quant les secours quens Guillaume o sa gent ; Lors ot au pont un tel entassement, Nul n'i regarda ne frere ne paren. »] (N. E.)

Entasser. *v.* *S'entasser* se disait au figuré, pour s'empreser (G. Guiart, fol. 347^v), et au propre « aller *entassant*, » pour aller en foule. *Ibid.*, page 26^a.] Le sens actuel est dans Marie, fable 84 : « Uns luns, ce dist *entasseil* blé. »]

Entayer. *v.* Mettre une laie d'oreiller. (Oudin.)

1. Ente (â). Abondamment. [« S'Amols dort en son fil, a *ente* peut songier. » (Aiol, v. 4613.)]

Le jovencèle est moult *â ente*
Quant .XXI. aus use se joveinte
Avoec son madostra vieillard. (P. av. 1300, IV, p. 1312.)

Voyez Anseis de Carliage, folio 8^v : On lit dans Guivelin de Sassoigne, l. 247^a : « ... Ne li fu mie à *ente*. »

2. Ente. *adj.* Triste, accablé. [« Ne cuidies que ses cuers fust *ente*. » (Conci, v. 3220.)]

Si fait la Magdalaine gente,
Qui a le cuer et mier et *ente*. (Trois Mariés, p. 168.)

Moult se plaint, et moult se demente,
Quar li maus le tenoit moult *ente*. (Moushes, p. 678.)

La fu grande la cruauce,
Et si ot gent a piet assés ;
Si ot d'atant, et de lassés. (Ibid. p. 846.)

3. Ente. *s. f.* Grefle^A. Arbre fruitier^B. Plaie, douleur, chagrin^C.

^A Au premier sens, ce mot vient du bas latin *impotus*. (Du Gange.) [« Bon *ente* en bon estoc deit « bien fructifier. » (Thomas le Mariy, 128.) « Berle « est gracieuse comme est la fleur sur l'*ente*. » (Berle, 8.)] « De bon maistre se part volentiers « bon escolier, et le bon fruit de bonne *ente*. » (Pereforest, l. fol. 111^b.) « Le bon fruit vient de « bonne *ente*, et ainsi du contraire. » (Ibid. f. 32^v.) [Tous les exemples cités peuvent se prendre dans l'acception suivante.]

^B Cette acception subsiste encore en Normandie.

Gaine blonde, fresche, et gente,
Plus blanche que lors en *ente*.
Gil. de Vin. Poet. MSS. av. 1300, t. D, p. 132.

Si ot colour rouvelante
Ausi comme la flors sur *ente*. (Moushes, p. 649.)

Tout autresi com l'ode fait veuir
Li arrouzers de leve ki chiet jus,
Fait boue amor naistre et croistre et florir.
Chans. MSS. du C^r Thibault, p. 59.

^C On a dit de S. Simon et de S. Jude, qui se séparaient des Trois Mariés, pour aller prêcher la foi :

Au departir, combien qu'il plaise,
S'en a le cuer aucun malaise ;
Ja soit hore qu'il si contenté,
Si ly fait il au pertu *ente*. (Trois Mariés, p. 270.)

Dans l'exemple suivant, il désigne les biens du monde :

Li gaires del mont torne a perte,
Et li grant richeuse a poverté ;
Meismes li *entes* del mont
Est grans dolors a chians qui l'ont ;

A painnes en conquiert en l'onor,
S'il le pert dont a grant tristor.
Vies des SS. MS. de Solesme, chif. IX, col. 42.

Remarquons l'expression : « Porter *ente*. »

Il m'est advis, selon d'amours la vie,
Jacot que amy les faitz d'amours *porte ente*.
N'est droit qu'il ait au mal premier venant,
Comme de mercy confort si advenant ;
Dame ne peult son honneur trop pres garder,
Pour ce luy loue, ses octroys retarder.
Percefl. Vol. VI, fol. 99, li. col. 1.

Enté. *part.* Employé en fond^A. Fumées de cert réunies deux à deux, si bien qu'on ne les peut séparer sans les rompre^B.

^A Le sens est plutôt attaché à l'arbre comme un rameau *enté*.]

Se argent avez, il n'est pas *enté* ;
Mais le despendez tost, et viste.
Villon, p. 80. Voyez la note I de l'éditern.

^B Gaston Phébus (MS. divers 18^e) dit des cerfs : « Ilz « jettent les fumées en diverses manières ; selon « les temps et selon les viandes qu'ilz font ; Ore en « tourbe, ore en plateaus, ore fourrées, ore « aguillonées, ore *entées*, ore pressées, ore debo- « tees, et en d'autres diverses manières. »

Entechié. [Intercalez *Entechié*, au sens de entaché, entiché, doué de ; on le prenait en bonne part : « Et fu li plus riches homes, qui en son « temps allast aux armées en royaume de France, « de plus grand grace, et de plus grande renom- « mée d'estre bien *entechies* et de bonne vie « mener. » (Le Lignage de Coney, cité par D. G. l. VI, 514^v.) — « Il estoit *entechié* de toutes bonnes « fachies. » (Mén. de Reims, § 332.) — On disait aussi en mauvaise part : « Yvrongne ou *entechié* de « aucun mauvais et vilain vice. » Assises de Jérusalem, ch. 190.] (N. E.)

VARIANTES : ENTECHÉ. Chron. S. Denis, l. folio 270^v. — ENTECHÉ. Rom. d'Hippocrate, MS. 295^v, fol. 1^v. — ENTECHÉ. Vat. n^o 1490, l. 176^v. — ENTECHÉ. Ph. Mouskes, p. 383.

Entechier. [Intercalez *Entechier*, pris en bonne part, dans Athis (D. G. VI, 514^v) : « Boutez « chacun membre toucha de bonnes fachies l'*ente*- « cha. »] (N. E.)

Entefechie. *s. f.* Perfection, énergie, du grec *entecheia*. Le poète français en use ainsi :

Pour me donner force, et mouvement,
N'estes vous pas ma seule *entefechie* ?

« Comme s'il eul dit vus esles ma seule perfec- « tion, et ma seule ame qui cause en moy tout « mouvement. » (Lett. de Pasq. l. III, p. 539.)

Entelette. *s. f.* Diminutif d'ente.

Mais bien, d'une serpe trenchant,
Les fructiers se veux esbranchant,
Y met meilleures *entelettes*. (Ibid. f. 9^v.)

Enten. *s. m.* Intention.

Or l'en va, biaus amis, va l'en ;
Esté avons en autre *enten* ;
Or l'en va, si feras que sages,
Ou tu auras parmi les uages,
D'une grant aguille d'acier. (MS. 7248, f. 214^b)

On lit *ent, nt* aux Tenures de Littl. (fol. 594.)

Entence. *s. f.* Le contenu, le sens. « Telle

« estoit la douleur de la *entence* de la charre au
« patriarche Jehan. » Chron. de S. Denis, t. I, folio 127, V.^o]

Entener. Vieux mot que Clarron, dans son Histoire universelle, dit n'avoir pu entendre. Voyez préf. du Dict. de Borel, p. 66. C'est le participe du verbe suivant.]

Entencier, v. Du latin *intentiare* pour *intenter*, menacer d'une accusation.]

Femme set moult de renart.
Deus cordes a en son arc,
Nus ne la poroit *entencier*.

Gollin de Bains, Poët. MSS. av. 1360, t. II, p. 723.

Entencieux. Intercalez *Entencieur*, étant dans l'intention de : « Le duc Jean de Bourgogne
« si estoit moult *entencieux* et curieux d'assembler
« gens de guerre. » [Monstrelet, ch. 47.] (N. E.)

Entendable, adj. Intelligible ^A. Intelligent ^B. Allent ^C.

^A Selonc aucuns tres anciens poetes,
Faignons d'oiseaux, et de bestes leurs fables,
De Troiens, de Gamme des fettes,
Et de plusieurs qui sont mal *entendables*
Aux gens communs. [E. Desch. f. 296 ^b.]

« Les paroles de cette ordonnance, jacoit qu'elles
« soient claires et *entendables*. » [Ordonn. I, 508,
an. 1312.]

^B « Age *entendaute*, » âge de raison, dans
S. Bernard. « Bone *entendable*. » [Loix Normand.
article 28.]

Or s'assembler, pour la conclusion
De celle paix, loups, renards *entendables*. [Desch. 439 ^b.]

[« Salemons dist en sa sentence Que Crist est de
« Bien s'ajence N en esperis moult epleable, Souil,
« mouvant et *entendable*. » (Bestiaire, dans D. C.
t. III, 859 ^b.)] (N. E.)

^C Considerons nos grans fragilitéez,
Nostre aage brief, le haut juge esperitable,
Les cas soudains, la fortune versable;
Faisons raison, et justice a dix fois :
Au bien commun soions tuit *entendables*. [Desch. 139 ^b.]
Giz prie envain qui n'a devoicion,
Neis, quant le cuer est ailleurs *entendable*
Bonche parle, mais c'est deception,
Que Dieu n'a pas, ne les sains agreable. [Desch. 251 ^b.]

Entendamment, adv. Intelligiblement, distinctement. « Adonc elle atrempa sa harpe, puis com-
mence le lay : quant la damoiselle eut chanté,
« de sa bonche sus la harpe, le lay si *entendamment*
« que tous ceulx et toutes celles de la feste avoient
« les mots ouys. » Percef. III, folio 36 ^b.] « Publi-
quement, haut, et *entendement*, mot après autre. »
[Monstr. I, fol. 53 ^b.]

VARIANTES : ENTENDAUMENT. Gloss. sur les C. de Beauv.
— ENTENDAUMENT. ASSIS. de Jérus. page 26. — ENTENDE-
MENT. Monstr. I, fol. 53 ^b.

Entendant, adj. Dans la locution *faire entendant*, faire comprendre. « Faisivet *intendant*, » dans S. Bern., p. 373, répond au latin *innucubatus*. « Lay *frent entendant* que ledit comte de Kent le
« vouloit empisonner. » [Froissart, livre I, p. 27.]
[De même au registre JJ. 178, page 257, an. 1447 :
« Ainsi quicelle femme *entendant* icellui Robert

« à l'oncle d'icelle, qu'elle lui sembloit estre
« ylopete. »

2. Entendant, adj. Intelligent. « Guillaume
« qui est assez *entendant*, comptera bien tout. »
[Pétil J. de Saintre, l. page 295.] Dans Rymer, I,
p. 114 ^b, an. 1270, *entendant* signifie obéissant. —
Entendans a le même sens au t. I, page 109 ^a,
an. 1268. [Dans Parlonox, v. 7444, *être enten-*
dant c'est être attentif.]

Entendement, s. m. Signification ^A. Intention, application ^B.

^A « Contre nostre presente grace et le vray *enten-*
dement d'icelle. » [Ordonn. t. III, p. 578.] Voyez
Beaumanoir, p. 70, et Ovide, ms. cité par Borel sous
Espandre. On lit « double *entendement*, » pour
sens équivoque, dans Perceforest, vol. VI, folio 86 ^a.
[« Aucuns laidieux du suppliant l'ont fait empiri-
« somer pour causes desdites paroles, voulans par
« *l'entendement* d'icelles. » (Lettre de Rémission,
aux arrets du Parlement, t. VII, an. 1385, D. C.
t. III, 860 ^b.)]

^B Il ne me doit nus tenir à foloie,
Si je desir estre ses biens voillans,
Puis le beutes fait de B mureor,
Et ens tos biens est ches *entendement*.
[Chevaliers, Poët. MSS. av. 1390, t. III, p. 978.]

[Pans Froissart, XIII, 300, « à juste *entende-*
ment » signifie à tout bien considérer.] (N. E.)

Entendere, s. Qui entend. [Cas sujet de *entendeur*.
entere.] « ...Or soiez *entendere*. » [Ms. 7218, f. 345 ^a.]

Entendeur, s. m. Homme intelligent. [« Li
« dus de Brabans et plusieurs de son accord disoient
« ensi, que il ne poient avoir blâme del parliir à
« tous bons *entendeurs*. » (Froissart, III, 46.)] —
« J'ay à faire à un *entendeur*. » [Pathelin, Farce,
p. 72.] Voyez Caquets de l'Accouchée, p. 185 ; Rab.
t. V, p. 32 ; Apol. pour Hérod. p. 54 ; Hist. de B. du
Guescl. par Mén. p. 435. On trouve aussi des pro-
verbes sur ce mot dans Oudin, Cur. fr.

Entendible, [Intercalez Entendible, intelligi-
ble. « Lequel Jehan dist à haute voix et *entendible*,
« si que ledit Colart et les autres dessus nommez le
« purent ouyr. » [JJ. 129, p. 96, an. 1386.] (N. E.)

Entendiblement, [Intercalez Entendible-
ment, à voix intelligible : « Lesquelz rooles... feu-
« rent leuz par bonloisir et bien *entendiblement*. »
[JJ. 138, p. 28, an. 1389.] — De même au registre
JJ. 185, p. 39, an. 1450 : « Icelle basse ou chambe-
« riere dudit prestre dist *entendiblement* : veez la
« cy venir. »] (N. E.)

Entendibletez, s. f. Intelligence. En latin
perspicabilitas, dans le Gloss. du P. Labbe, p. 518.

Entendis, adv. Tandis, jusqu'à ce que, comme
entandis.

Il n'est permis de vous dire *entendis*
Qu'il vous plaira m'ouir, ce que jadis
Vous ay esté. [Les Marg. de la Marg. f. 301 ^a.]

Entendis est aussi dans Coquill. p. 13.

Entendoire, s. m. Entendement, intelligence.]

(Colgrave.) « Mais cela ne provenoit pas de son « *entendire*. » (Des Acc., des équivoques, f. 36^b.) Rabelais (IV, 320) donne *entenduoivre*.

Entendre, v. Comprendre^A, Avoir intention^B. Avoir soin^C. Faire entendre, enjoindre^D, Aspirer^E.

[Il a le sens du latin *intendere* : 1^o Être attentif, par suite être soumis, dans Roland (v. 3782) : « Un « en i ad à qui li altre *entendent*. » — Dans le *Romanero* de M. P. Paris, p. 48, nous retrouvons le sens d'attention, application : « Bele Doette, as « fenestres seant, lit en un livre, mais au cuer ne « *l'entent*. » — 2^o Espérer : « Il en *entendoit* à « avoir bon confort. » (Froissart, II, 332.) — 3^o Donner ses soins : « *Entendre as blessés*. » (Id. t. II, p. 127.) — *Entendre sur* (IV, 205) a le même sens; Froissart écrit même : « Si *entendirent* ces « gens d'armes dou remparer et pourveir grande- « ment. » (Id. IV, 340.) — Quand on est attentif, on écoute, on comprend une langue (Froiss., II, 128); lon vous donne à *entendre* (Id. II, 171); *c'est à entendre*, c'est à comprendre, à dire. (Id. t. II, 285)] (N. E.)

^A « Elle voit bien et conoist et *entent* Qu'il n'en « est plus qui aint si leument. » (Cocuy, V.) (N. E.)

^B Voyez Rabelais, III, 33, et Rymer, t. I, pages 416 et 417, an. 1270. [« Au cor regarder *entendoit*. » (Roi Guillaume, page 137.) — De même dans Partonopex (v. 3376) : « Li pros rois al escut *entent*. »]

^C « Nous mandons à tous nos justiciers, et sub- « gez, et requérons à tous autres, que à vous, et à « chascun de vous, en faisant les choses dessus « dictes, obeissent, et *entendent* diligemment. » (Ord. III, p. 98.) « Nous donnons, estat, respit, et « delay de leurs deites payer, aux nobles, et autres « qui *entendent* au fail de noz guerres. » Ordonn. t. III, p. 15.) « Les deux autres si *entendent* à faire « les comptes, et les essays des maîtres particu- « liers qui ont à compter, et les deux autres *entend- « droent* à faire les comptes de l'emolument des « boïstes, tant d'or, comme d'argent. » (Ord. t. III, p. 524.) « Ne pensoïent point de la chose publique ; « mais *entendoient*, et *ont entendu* principalement « à leur prouffit singulier. » (Ibid., page 125.) « Tenez, je vous baille messire Raout de Persy « pour prisonnier ; mais faites *entendre* à luy, car « il est durement navré. » (Froiss. liv. III, p. 336.)

^D Un maître parlant à son domestique « luy *entend- « dit* de le servir au mieux. » (Chron. S. Denis, t. II, folio 22^b.)

^E L'autre chevalier, dont je di,
A la damoisele *entendi*

Qui fille au chevalier estoit ;
Mes li peres li contrestoit.

(MS. 7918, f. 349^a.)

Remarquons ces expressions :

1^o « Se faire entendre, « donner à entendre. « La reine d'Angleterre ne s'est point *fait enten- « dre* de vouloir traiter avec sa majesté catholi- « que. » (Mém. de Bellievre et de Silfery, p. 96.)

2^o « Se laisser *entendre*, « consentir. « Je ferois « moins de doute de la volonté du pape à nous « assister en ceste occasion, que de celle du roy

v.

« calholique : car sa sainteté s'est déjà *laissé enten- « dre* qu'il falloit choisir un prince du sang catho- « lique pour heriter du royaume, après le décès de « M^r le cardinal de Bourbon. » (Mém. de Villeroy, t. II, p. 170; voyez Negot. de Jeann. I, II, p. 235, et Ambassades de Bassomp. t. I, p. 156.)

3^o « Que vous entendez, « c'est-à-dire ainsi que vous l'entendez. Cette façon de parler est fort ordi- « naire à Froissart. Plusieurs chevaliers « se combat- « tirent vaillamment » au combat entre les Anglois et les Ecossois, en 1388, « et plusieurs autres ; et « tous, à pié *que vous entendez*. » (Liv. III, p. 337.)

4^o « *Hola, l'entends-tu* ; » façon de parler dont usaient les Flamans à table, pour éluder l'ordonna- « nance de Charles-Quint qui défendoit de boire des « santés. « Aux banquetts qu'ils faisoient, ils se mons- « troient les uns aux autres, les gobelets, et les « tasses pleines de vin, et les soustenaus, regard- « doient à qui ils les portoient, et vouloient ; puis « s'entredisoient : « *Hola ! l'entends-tu* ? « Celui « qui estoit tenu de pleiger son compagnon, res- « pondoit : « Et quoy ? L'assailtant repiquoit : « Ce que l'empereur a defendu. » Et la dessus il « falloit trinquer, et faire raison. » (Brantôme, Cap. Estr. t. I, page 17.) « A bon *entendu* il ne faut « qu'un demy mot. » (Prov. dans le Diet. de Cotgr.)

[Entendu, dans ce proverbe, est pour *entendu* et ne vient pas de la locution rapportée par Brantôme.]

5^o « Donner *l'entends-tu*. » donner le signal.

Madame n'avez vous point eu ?

L'astuce de vous faire entendre,

A mimui, sans paroles rendre.

Qu'un vous eust donne *l'entends-tu*.

Réc. des Dev. amour, pages 48 et 49.

Voyez encore Oudin, Cur. fr. et le Dict. de Cotgr. CONJUGAISON : *Entendommes* (MS. 7218, fol. 58^r.) — *Enteng* (Hist. de la 5^e Croix, page 4.) — *Entenge* (Anc. Cout. de Bret. fol. 169, R^o.)

Entend trois, s. m. « Equivoques par amphi- « bologie, vulgairement appelées des *entends* « *trois*. » (Des Acc. Bigarr. fol. 40^b.) « Fauça bra- « vement sa parole par un equivoque, et *entend* « *trois*. » (Fav. Théat. d'honn. t. I, p. 453.) De là on disoit « faire de *l'entend trois*. » feindre de ne pas entendre ce que l'on a proposé. « Nous avons « encore ce proverbe ordinaire, que, quand quel- « qu'un feint de ne pas entendre ce que l'on pro- « pose, et répond d'autre, on dit qu'il *fait de l'en- « tend trois*. » (Des Acc. Bigarr. folio 40^b; voyez Cotgr. et Oudin, Cur. fr.)

Entendu, part. Qui entend, qui écoute, qui comprend. *Entendez*, dans S. Bernard (page 93), répond au latin *capaces*. — *Entendu, entendus* et *entenduit* (Id. p. 2), répond à *intensus*. — *Entendus* (Ibid. page 106, est en latin *incumbans*. — *Entendus* (p. 61) répond au latin *coquilans*.

[*Entendu* est un participe extensif fait sur une forme en *utus* ; *intensus* donnait *entent*, qui a subsisté sous la forme féminine *entente*.] N. E.

Entendu que, expr. adv. Attendu que. (Oudin, Cotgrave.) « Elle se déhéra de scy appareiller

« pour honnestement faire son message : car bien
« convenoit le faire de bonne sorte, *entendu que*
« les pucelles, à qui il falloit qu'elle feist les mes-
« saiges, estoient de grand estat. » Perceforest,
vol. VI, fol. 79^b.)

Entendus, s. f. p. Soins, attentions.

Et si leur fault encor avoir
beaux lis, beaux draps, chambres tendues,
Et qu'ils n'en-tent leurs *entendus*
A belles touailles, et nappes. (Desch. f. 497^a.)

Entenebré. [Intercalez *Entenebré*, obscurci,
au vs. du f. S. Victor, 28 (l. 2) : « Cil qui ont lon-
« guement demoré en chartre, ont les oëz *entene-*
« *bréz* et obscurs et ne poent veoir clerement. »]
(S. E.)

I. Entente, s. Attention. [« Entre itantes merveil-
« les cum beus daigna ovrer... Or i donnez *entente* :
« si la m'orrez eunter. » (Th. de Cantorbry, 166.)]
« Avoir son *entente*, » dans S. Bernard, page 296,
répond au latin *meditari*. Il signifie aussi inclina-
tion, amour.

.... Ele se fesoit baingnier,
Avec un clerc de grant franchise,
Ou ele avoit s'*entente* mise. (MS. 7248, f. 234^b.)

Remarquons les expressions suivantes :

1^o « A *Entente*, » selon le dessein, le bon plai-
sir, au gré. « Quand le comte d'Arondel et les sei-
« gneurs, qui avecques luy estoient, se furent
« departis des bendes de Bretagne, ils singlerent
« à *Entente* de bien, et du vent à plain voile, car
« ils avoyent le temps, et la marée pour eux. »
Froiss. liv. III, p. 313.)

2^o « *Entente* est au diseur. » Je m'entends bien,
je sais ce que je veux dire. (Oudin, Cur. f.)

[*Entente* signifie encore l'opinion : « Et fu
« pyrés qu'il en volsist dire son *entente*. »
(Froissart, l. III, page 272.) — 2^e Intention : « A tel
« *entente*, » (Froissart, t. II, page 81.) — « Avoir
« *entente* » (II, 67.) — Venir à son *entente* est
venir à ses fins, mettre en *Entente* signifie com-
muniquez à : « Et furent toutes les paroles que il
« dist li, mis en *Entente* des prelas et signours
« d'Engleterre qui li estoient. » (Id. III, 80.) (S. E.)

2. Entente, s. f. Atteinte. [de *ententer*, pour
attenter.]

Amis, la vostre amor me livre tele *entente*,
Q'en larmes, et en plors usera na jovente.
Audoie. Li Bast. Poët. MSS. avant 1309, t. II, p. 852.

Ententer, v. Attenter : « *Ententer* Ne puist il
« ja à ma personne. » (Palluel, l'arce, p. 66.)

Ententement. [Intercalez *Ententement*,
attentivement, dans Couci, v. 754; Partonopex
(v. 681) donne *ententement*. — « Ces nouveilles
« faisoient plus *ententement* qu'aiter les Engles
« que nulle autre cose. » (Froiss. II, 71.) (S. E.)

Ententien, adj. Attentif, appliqué, soigneux.

Quant ils laront de bien le droit chemin,
Et ne seront à justice *ententien*. (E. Desch. f. 62^a.)

« Le due Jean de Bourgoune dessus nommé si
« estoit moult *ententien*, et curieux d'assembler
« gens de guerre, pour secourir, et ayder son

« beau frere [l'évêque de Liège.] » (Monstrelet,
vol. I, fol. 72^b.)

Cors avenans, à bien faire *ententien*. (Vat. 1490, f. 75^v.)

[On lit *entencieur* dans Adans li Bocus (Poët.
av. 1300, IV, p. 1400.) « Li hons sont *entencieu* à
« toutes les paroles ke on dira en cort. » (Conseil
de Pierre de Fontaine, ch. 21, page 118, art. 4.) —
Ententif peut être rangé sous cet article : le v de la
terminaison latine en *ivus* a donné un u comme
dans *ententiu*, *ententieu*, ou s'est durci en f.] (S. E.)

Ententis (Ord. t. I, p. 775.) — *Ententive* (Vies des
SS. ms. de Sorbonne, chif. LVIII, col. 8.) — *Ententif*
(Gretin, p. 59.)

Ententissement, adv. De bon cœur, en lat.
intentione cordis dans la Règle de S. Ben. lat. fr.
ms. de Beav. ch. 52.

Ententiment, s. m. Tentation.

Le segrestain que je vous di,
Par *ententiment* d'anemi,
Aloit un jour par le moustier,
Prenant garde de son mestier :
Une dame vit si l'ama,
A merveille la convoita. (Iou, p. 151.)

Entention, s. f. Intention, dessein^a. Entende-
ment, esprit^b.

^a « Quand je vous écrivis les doutes que l'on me
« mandoit, ce n'estoit pas en *entention* que vous
« delaisiez à conclure, mais seulement pour vous
« avertir des menées qu'on fait par deca. » (Duclot,
Preuv. de Louis XI, p. 388.)

[On lit déjà dans Couci (II) : « Et quant j'ai mis
« en li m'*entencion*. » — « Et croient [les Arabes]
« que quant li om meurt pour son signour ou en
« aucune bone *entencion*, que l'ame d'aus en va en
« meillour cors et en plus aaisié que devant. »
(Joinville, § 249.) — « Et monta en mer en *enten-*
« *tion* pour ariver en Engleterre. » (Froissart,
t. IV, p. 120.) (S. E.)

^b Lors Briquemere, joste d'*entencion*,

Non regarçans la fortune versable.

Puis sans de cors, court par sa region,

Et en maint par fait chose decourable. (Desch. f. 439^b.)

Entenu, adj. Obligé à quelque chose. (Oudin,
Colgrave.)

Enter, v. Bâtir^a. Placer l'un sur l'autre^b.

[Le sens de greffer pouvoit être figuré : « Une
« vertu en ton coer *ente*. Que dame belle jeune et
« gente Oheira et creniras. » (Froiss. Espinette
amoureuse.) (S. E.)

^a Plus haute li vens aux clochiers,

Qu'il ne fait aux petits planchers ;

Et par foulde, sont cravantez

Puis que les celiers bas *entez*. (E. Desch. f. 567^b.)

^b Pot s'onques mais nus hom vanter

Plus plourant, peust chanter ?

Plor, et chant, ki puet *enter*,

Puet li chans le plor denter.

Li Lais de la Rose, Poët. MSS. av. 1300, t. II, p. 881.

Remarquons ces autres acceptions :

1^o « *Enter* en le roll. » faire entrer une pièce
dans un rôle, l'y enregistrer. (Tenures de Littleton,
fol. 17^r.) [Comparez l'anglais *to enter*.]

2^o « *Enter* les plumes à un oiseau. » (Oudin.)

Raccommoder une penna froissée ou rompue, soit par la jonction d'une penna gardée, soit à l'aiguille ou au tuyau.

Enterceer. [Intercalez *Enterceer*, réclamer, rechercher, du latin *interitare*, qui selon D. C. signifie *sequestrare, in munum tertium ponere*, puis *repelere rem in sequestrum positam* et enfin poursuivre : « Se aucune persone sient aucune chose qui li ait esté emblée, et il *enterche* pour l'emblée. » (Établiss. de S. Louis, D. C. III, 870^c). — De même dans Aiol : « Tost veuroit en tel lieu qu'il seroit *enterciés* » (v. 1865). — Dans Roland (v. 2180) il signifie chercher : « Jo 'es voell aler quevre et *enterceer*. » Peut-être en tous ces exemples pourrait-on lire *encerceer*, *encercher*, *encerceier*.] (s. r.)

Entercomer, v. Commercer l'un avec l'autre. (Preuves de l'Hist. de Bretagne, t. II, p. 585.)

Enterconverser, v. Se fréquenter. (Preuves de l'Hist. de Bretagne, t. II, p. 585.)

Enterde. C'est là une erreur de copiste ; lisez *enterde*, de *enterver*, dans G. Guiart (v. 173, v. 4037).

Prie à ton fil qu'il nous *enterde*,
Et nous esteve

De l'ordure qu'aporta Eve,
Quant de la pomme osta la seve. (MS. 7218, f. 328^b.)

Enterdis. s. m. Interdit. (Voyez *EXHÉDIT*.) « Voulons que nos executeurs enquerront diligement des damages que l'en auroit en pour reson des *entredis*, ou *enterdis* qu'il auroit esté mis, et des sentences en nostre terre. » (Testam. du C^e d'Alençon, à la suite de Joinv. p. 181.)

Enteriété, s. f. Pureté. « Quintement Lucrese e eslriua pour l'*enteriété* de son corps. » (Hist. de Florid. p. 725, après Jean de Saintré.)

Enterin, adj. [Intercalez *Enterin*, 1^o Entier : « De totes detes et de tos empruns ou nobles dux « Hugues dux de Bourgoigne nous ai esté tenus, ... « nos au avons receu paiement *enterciug*. » (Preuves de l'Hist. de Villehardouin, an. 1259, p. 8.) — On lit *fiés enterins* aux Établissements de S. Louis (Ordonn. t. I, 115.) Voyez *Fief enterin* sous *ENTIER*. — « Dix ans regnons *enterin*. » (Deschamps, f. 105^v.) — « A la relaxation de foy, et de serment, au bénéfice d'*enterine* restitution, à tout aide de droit « escrit et non escrit, canon et civil, et par espécial « au bénéfice du senatus consult *Velician*. » (Commines, III, Preuv. p. 159.) — 2^o Pur : « Exercitez « vous au matin, Se l'air est cler et *enterin*. » (Desch. fol. 485^r.) — « Ne doit avoir amours vraie, « *enterine* Ki à la fois n'en est liés et dotans. » (Hues li Chastelain d'Arras, Poët. avant 1300, t. III, p. 1240.) — 3^o Sincère : « Ce dist li dux, conseil a « *enterin*. » (Garin, I, 56.) — De là l'expression *en enterin*, entières : « Ayans, *en enterin*, yeelles lettres, et la diete enqueste, ou information, dont « elles font mention, et par vertu de yeelles, à la « requeste des marcheanz dessus nommez, et plusieurs de la riviere de Somme, fait appeller « devant nous à Peronne. » (Ord. t. II, 208.)] (s. e.)

Enterinence, s. f. Entérinement. « Quant « homme, ou femme, sont condammés par court « séculière, de corps de terre, ou d'autres choses, la « justice qui a fait la condennacion doit faire « l'*Enterinence*, par elle, ou par ses subgez. » (Anc. Cout. de Bret. fol. 461^v.)

[Dans une pièce de 1300 D. C. III, 864^v], le sens est plutôt caution : « Ne seront tenuz de faire nul « garimment *enterinence* à nous Guillaume « L'Arcevesque, ne à nos hoirs, ... mes que des depes desqueles i nous doivent acquiter et garir. »]

Entérinement, adv. Entièrement. « Item « nous voulons que le pavage acoustumé à lever à « Laon, soit levé et converti *enterinement* es reparations et soutènement des chaucies. » (Jl. B. p. 35, an. 1331.) — De même dans Froissart, t. V, page 467 : « Ossi *enterinement* comme en devant « vous serés servis de moy. »] « Ce qui en fu gardé « en son temps, faites par vous, ou par nos subgiez, « tenir, et garder *enterinement*, et loiaument. » (Ord. t. II, p. 32.)

VARIANTES : ENTERINEMENT, MS. 6812, folio 50^a. — ENTERAIGNEMENT, Pérard, Hist. de Bourg. p. 518, an. 1270. — ENTERINEMENT, Estrub. MS. 7066, page 79. — ENTERIGNEMENT, S. Bern. p. 215.

Enterinement, s. m. Baliffication. « Perfection « et *enterinement* de la dite paix. » (Ord. t. III, p. 437.) [« L'*enterinement* et congnissance d'une « remission obtenue par ung nommé Yvonnet du « Tertre, d'un meurtre par lui commis. » Procès-verbaux du conseil de régence de Charles VIII, page 216.]

Enteriner, v. Baliffer, exécuter. « Lesquelles « choses, par nostre serment, promellons, tenir et « garder, *enteriner*, et accomplir, » dit le roy d'Angleterre, parlant des conditions du traité de Bretigny, dans ses lettres de 1360. (Chron. S. Den. t. III, folio 8.) [On lit déjà dans Beaumanoir (86) : « Li procureres doit *enteriner* à la partie ce qu'il « li convenancha ou autant vaillant. » De même dans Froissart (IX, 299) : « Pour toutes ces choses « *enteriner* et affermer. »]

..... Si com l'ai *enteriné*. (MS. 6812, f. 88^v.)

Enterinété, s. f. Intégrité. [« A la parfin fu « déterminé et dit que n'estoit point de la nécessité « que à la perfection et *enterinété* du corps ressuscité de Jhesu Crist, ravoit tout le sang respandu « en l'arbre de la croix. » (Christine de Pisan, ch. V, éd. Le Beuf, p. 139.)] On lit dans S. Bernard, p. 80, *enterigneitez de virginitez*.

Entermarie, adj. au fém. Immaculée. Du lat. *intemerata*. « Par la loy de Saint Eglise *entermarie*. » (Tenur. de Littl. fol. 5^v.)

Enterquer. [Intercalez *Enterquer*, enduire de terque, de goudron : « Item avoit sur ledit marché « ung bel feu et grand, ... on avoit tonniaux, que « on avoit *enterqués* de sien pour les mieux alumer. » Réception de Marguerite d'Yvreux, duchesse de Bourgogne à Douai, le 19 novembre 1470; Reg. R. de l'hôtel de ville, f. 106^b.] (s. e.)

Enterrage, s. m. Enterrement. « Ressemblant au gneux, lequel interrogé, s'il vouloit gaiguer une piece d'argent pour estre un des pleureux. » à un *enterrage*, respoudit ne pouvoit plorer; « mais qu'il ne laisseroit d'estre bien marié. » (Contes d'Entrap, page 172; voyez Chron. fr. ms. de Nangis sous l'an. 1300.) [« Iceelui curé voutt faire payer pour l'enterrage et sepulture du corps d'une des nieces du suppliant, qui n'avoit que unze ans, autant comme d'un grant corps. » (J. 176, p. 164, an. 1442.)]

Enterrement. Intercalez *Enterrement*, dans Grégoire-le-Grand, p. 31 : « Le cors alant il enterrent ; Grant e petit trestuit i erent ; Tuit vont à la procession. A l'enterrement del baron. » — De même dans E. Deschamps, sur la mort de Du Guesclin : « O Bretagne, pleure ton esperance; Normandie, fai son *entierement*; Guyenne aussi. et Auvergne, or l'avence. » (X. E.)

Enterrier, v. [On lit déjà dans Roland, str. 209 : « A grant honur puis les ont enterres. »] « Il fut porté, et mené pour *enterrier* à S. Denis, » c'est-à-dire pour être enterré. (Vig. de Charles VII, page 47.)

[Dans Garin I, 169, il signifie protéger par des terrassements. — De même dans Aiol, v. 5061 : « Si list *enterrer* et portes et postis. »] X. E.]

Enterreuer, s. m. Qui enterre. (Dict. d'Oudin et de Colgrave.)

Entertuer, v. Entretuer. « *Entertuoient*, des-ertuoient. » (Ord. I. III, p. 331.)

Enterver. Regarder, considérer. (3)

Dame Sainte Marie,
Mon corage varie,
Ainsi que il te serve,
Ou james n'est tarie,
Ma dolours, ne garie;
Aens sera m'ame serve,
Et aura dure verve,
S'ains que la mors n'enerve.
En vous ne se marie
M'ame, qui vous *enterve*;
Soufrez li cors deserve,
L'ame ne soit *perve*. (MS. 7218, f. 301 r.)

Ront li plusieurs piquois, et hoies,
A qui les bocetes esrachent;
Li autres les buissons delachent,
Poi y a nul qui bien *enterve*,
Et l'anecne chose ne serve. (G. Guart, f. 76 v.)
Et ne pris à la vraie histoire,
Jouste laquelle ce messis,
En l'an .m. et .ccc. et .vi.
.viii. jourz, ainz may, qui vout *enterve*,
A recommencée ma verve. (G. Guart, f. 5 v.)
Partur, dire adieu à la fille,
Est l'on prest, la bouche laver,
De mesme le tron la chevile
Teur l'orne, pour *enterve*. (Copull, p. 167.)

Enterveux, adj.

Si gruzes estes des carieux,
Belaignez moy tost ces *enterveux*. (Villon, p. 105.)

On lit *enterveux* à la marge.

Entes, adv.

Bouz n'est pas foiz pour vivre ages;
Sont li tens ces .ii. divers,

A l'un esté, à l'autre yver;
Cil fu latus, et l'aidengiez,
L'un fu paradis, l'autre enfers;
Cil fu en buies, et enfers,
Cil ne fu onques mis engiez,
Cil fu de toz biens chalongiers,
Diex ci tens devora tes fez.
Cil aiguioux fu par lui mengiez;
Entes s'il n'est par toi vengiez,
Dont il est jugies pervers. (MS. 7615, I, f. 104 r.)

Enteser, v. 1^o Tendre, 2^o Ajuster, 3^o Lever une arme pour frapper, 4^o Diriger un coup ^a. Tendre vers un lieu ^b. Entrepren dre ^c. Préparer ^d.

^a 1^o Donc vouchiez homme visser,
Piez atoussier, arc *enteser*. (R. de Rou, p. 192.)

.... Dans la buté ou décoche la vire
De l'arbalète, ou la fleche l'on ture,
Enteser l'arc. (Euv. de Baif, f. 24 v.)

Et Cupido lors amistré
Son arch, et l'entoise, et estent. (Froiss. f. 347 v.)

De l'arc, qui est plus roit que n'est un jonc,
Il *entesa* la fleche jusqu'au penon;
A cel coup, perca l'ele d'un papillon.

Roma. d'Audig. MS. de S. G. fol. 66, r. col. 1.

[« La vire ou boujon dont ledit du Quesnoy jouoit et que paravant il avoit *entesé*. » (J. 151, p. 12, an. 1396.) — « Le suppliant en son arc bende qu'il avoit mist une fêche en coche et *entesa* son dit arc pour donner crainte à icellui Fauvel; mais ne tira aucunement. » (J. 206, p. 279, an. 1479.)] 2^o « L'une de ses femmes s'en vint sur Estonne et le *baston entesé*, et l'en frappa. » (Perceforest, vol. II, folio 2^b.) On trouve *enteser l'épée*. (Ibid. folio 52 r.)

3^o « [icellui Jehan perseverant en sa mauvaïse volenté *entesa* ledit constel pour ferir ledit « Colin. » (J. 105, p. 241, an. 1373.) — « Seurvint sur le lieu Jehan le Marostian de Justines tenant en sa main un baston, appellé hache danoïse, laquelle il *entesa* et se efforsa de en ferir le suppliant, et quant ledit suppliant vit ladite hache « *entesée*. » (J. 118, p. 74, an. 1380.)] (X. E.)

4^o « Lors appuye l'an d'iceulz le glaive, par des-soubz la couverture, l'autre *entesa son coup*, et monseigneur Gauvain avoit mis son bras dehors; « si advint que l'acier, qui fut froid, le heurla au bras, et il s'esveille, et gette son bras en hault, par dessus l'espée, et celloy qui le mail tenoit, qui son *coup avoit entesé*, liert si durement, qu'il le fait voler en pièces. » Lancelot du Lac, I, t. I, folio 99^a.) On a dit d'Abraham, sur le point de sacrifier son fils :

Mais, quant le *coup* vout *enteser*,
Ains que l'enfant peust adesler,
Et vous un ange qui li cria,
Garde l'enfant, ne l'ochis mie. (Trois-Maries, p. 13.)

[« Et perli par celle voie le cop qu'il avoit *entesé* au chevalier. » Froiss. V, 431.] X. E.)

^a D'aler en ton pais te pren l'mout grant tendors,
J'à n'y *entescer* mes, veine est ceste dolours.

Notice du Rom. d'Alex. fol. 72.

^c A Gornouille a gent atrait,
Et poine soy que plus en ait;
Teur celle, et plus prendre *entoise*. (Brut, f. 401 v.)

On lit *entoise* dans le ms. de M. de Bombarde.

° Franchise, qui moult est courtoise,
Sa vois jolièrement *entoise*.

Pour chanter, à bonne maniere. [Froiss. p. 377.]

° Seur, dist Margon, ce sachez, dur m'en poise :

« Mais dicles moy comment le fait apoise : Sire,
° dist elle, vous le verrez veoir, Les chevaliers
« après comme courtoise. Et son mari qui à l'aller
« s'*entoise*, Jusqu'à la tour, au mieulx ne peut
« cheoir. » (Percef. V, fol. 112^o.)

Enteset, *adv.* Sans faire de bruit.

Nous ont si surpris *enteset*;

Querons vers eux por avoir plet. [Parton. f. 168^o.]

Entesnier. [Intercalez *s'Entesnier*, entrer dans
sa manière. (Renart, f. 677.) Au vers 478, *entesnie*
signifie conclue.] (s. r.)

Enteste, *s. m.* Aneêtres. [Corrigez *enceste* ou
encestre.]

... Je vueil, et doy le vostre estre,

Car mi parent, et mi auestre,

Mon aycul, mon pere, et li mien

Enteste, si comme je tien,

Et seay nourris à vostre court. [Desch. f. 484^o.]

Entesté, *part.* Occupé.

Jusqu'an lieu de guerre *entesté*. [G. Guiart, f. 537^o.]

Sa route iert de guerre *entesté*. [Ibid. f. 350^o.]

Entester. [Intercalez *Entester*, porter à la tête :
« Et avec un baril de vin Aporta, qui crust sur le
« Rin ; Mout estoit fors et *entestans*. » (Blanche et
Jeanne, v. 3858.) — « Tu romps alambies, grosse
« beste. Et brusle charbon qui *enteste*. » (La
Nature à l'Alchim. 48.) — Par suite s'enivrer : « En
« lieu de hairs, haubers veslent, Et boivent lant
« que il *s'entestent*. » (Ruteb. 156.) (s. r.)

Entesteure, *s. f.* Mal de tête. (Oudin.)

Entetremer, *v.* [Lisez *entretremier* pour *entre-
tramer*.] « Se il avoit plaiddé contre aucun, et chil
« contre qui il pleida à Biauvais, fist reconvention
« seur li, ou seur ses redexanciers, i pleida, et
« *entetremu* plet avant qu'il mourust, en tous
« liex cas, i seroit il tenuz à respondre. » Beau-
manoir, p. 21.)

Entêtement. [Intercalez *Entêtement*, entie-
nement, de *entel* pour *entuit* (intactus) : « Le
« bataille et la route qui fu le mieulx combatue et
« plus *entêtement*. » (Froiss. VII, 215.) (s. r.)

Enteur, *s. m.* Qui ente. (Oudin, Cotgrave.)

Enteure, *s. f.* Action d'enter. (Oudin, Cotgr.)

Enteus. [Intercalez *Enteus*, dans Flore et
Jeanne, p. 65 : « Vosre rois n'est pas si *enteus* ne
« si courtois. »] (s. r.)

Entbandure, *s. f.* [Lisez *entbandure* pour
entbandure, poignée.] « Une moult riche espée dont
« le pommeau, et l'*entbandure* estoit de lin or. »
(Chron. de S. Den. f. 210^o.)

Enthe. [Intercalez *Enthe*, partie du volant d'un
moulin : « Iceelui muniier fist un faulz conduit
« appellé une fausse *enthe* ou dit moulin par lequel
« conduit pouvoil cheoir occuellement blé ou
« farine. » (H. 140, p. 281, an. 1391.)] (s. r.)

Enthousiaser, *v.* Enthousiasmer.

Ronsard, je connois bien que, si tu ne me vois,
Tu oublies soudain de ton grand roy la voix ;
Mais pour l'en souvenir, pense que je n'oublie
Continuer toujours d'apprendre en poésie ;
Et pour ce, j'ay voulu l'envoyer cel écrit,
Pour *enthousiaser* ton phantastique esprit.

Charles IX, cité par Gouj. Bibl. fr. t. XII, p. 204.

Enthroner, *v.* Mettre sur le trône. (Cotgrave.)
Voyez Favin, Off. de la Cour de France (1^{re} race,
page 19.) De là, on a dit au figuré :

Celle qui est des quatre Excellence,

Et qui s'*enthronse* au plus beau lieu des cyeux,

De son bandeau ta sillé les deux yeux,

Et à ta main, a donné la balance.

(Inv. de Joach. du Bellay, p. 767.)

Enthousiasme, *s. m.* Enthousiasme. (Oudin,
Cotgrave ; voy. Rab. III, prolog. p. 11.)

Enticé, *adj.* Incilé.

Quant François de guerre *enticé*

Arriverent souz Ciricé,

Touz apareillez de combatre. [G. Guiart, f. 312^o.]

Enticement, *s. m.* On a dit d'Eve mise en op-
position avec la S^{te} Vierge :

El par feme, et par fust estoit vie perdue,

El par feme, et par fust couvint que fust rendue ;

Par feme li perdue, par son *enticement* ;

Par le fust, par le fruit, donc diex fist vèment.

(Esp. de Jull et du Chiret. MS. de S. G. fol. 109^o, V^o col. 2.)

« Sus leur coururent soudainement par l'*enticé-
« ment* du deable. » (Dom Bonquet, VII, 127. —
De même au t. VIII, p. 332 : « Et tout fesoit-il par
« l'*enticement* de sa femme. »)

Enticer, *v.* Exciter, inciter (comme *alicer*.)

Ne l'ait dormir, ne reposer,

Ne la grant honte ramenteler,

Ne l'abuser li sa grevance,

Ne d'*enticer* la deviance,

De si la quel mande sa gent. [Partonopis, f. 162^o.]

Enticher. [Intercalez *Enticher*, comme *ente-
cher* et *entacher* : « Elles se souillent en l'ordure
« de lecherie et de luxure Et des autres vilains
« pechiés dont tous li mons est *enticelés*. » (Hist.
lit. de la France, t. XVIII, page 793.) — De même
dans la Rose (v. 2138) : « Et qui d'orgoil est *enti-
« chés* Il ne puet son cuer aploier. »] (s. r.)

Entiementement, *adv.* Anciennement. « En la
« forme, et maniere qu'il a esté accoustumé
« *entiementement*. » (Ord. t. III, p. 195.)

1. Entier, *s. m.* Totalité^A. Accomplissement
total^B.

^A « Si l'*entier* soit demandé, et party de cel

« entier soit aliéné. » (Britt. Loix d'Angl. t. 213.)

^B « A l'ayde du benoist fils de Dieu, auquel je

« prie madame, vous donner l'*entier* de vos très

« haulz desirs. » (Lett. de Louis XII, t. II, p. 5.)

2. Entier, *adj.* Entier^A. Intact^B. Pur^C. Fidèle^D.
Plein, uni^E.

[Il signifie encore intègre : « Item il convenoit

« passer par la force de plusieurs seigneurs qui ne

« sont pas si *entiers*, ne si loyaux aux chrestiens,

« comme ils deussent. » (Reg. Noster de la Ch. des

Comptes, f. 291 ter^F.)] (s. r.)

« Set ans aconplis et entiers. » Roncisvals, p. 31. — « la cil d'Espagne n'eschaperont entier. » (Ibid. page 83.) — « Et les ronces n'ont pas laissé sa robe entiere. » (Berte, M.) — « Dame, voici il est mes sire; Je sui son home lige entier. » La Rose citée par D. C. sous *Solidus*.] (S. I.)

« Il n'est pas vray que l'armée du pape, et des Venitiens ayt esté détruite, mais qu'elle est quasi demeurée toute entiere de gens d'armes a cheval. » Lett. de Louis XI, t. II, p. 275.)

« Ains ere adés, couragous et hardis,
De li amer de loiat cuer entor. » (Vat. 1300, f. 127^a.)

« Qui veist Blanchellier la dame au cuer entier. » (Berte, c. 129.) (S. I.)

« Jay long temps souffert vo pechié,
Comment m'avez vous reprochié ?
Que j'estoye trop villoiere.
Mellieur vous suy, et plus entiere,
Que vous ne m'estes, par ma foy. » (Desch. f. 517^a.)

« Si avoit la gorgette moult blanche, et entiere. » Perceforest, V, f. 44^d.)

Expressions à remarquer :

1° « Vers entiers, » grands vers, opposés à « vers coupeez. » (Desch. f. 426^d.)

2° « Cousin entier, » cousin germain.

..... Ans vos voit volentiers,
Trop plus que ses cousins entiers. (Froiss. p. 134^a.)

3° « Entier sank, » parenté complète, entre enfants de même père et mère, à la différence de « demi sank, » entre enfants de deux pères ou de deux mères différentes. (Tenur. de Littl. fol. 1^d.)

4° « Homme entier, » homme de bien. (Oudin.) [Voir le sens.]

5° « Entier amy, » intime ami. (Voyez les Quinze Joyes du Mariage, p. 114.)

6° « Fief entier. » On distinguoit deux sortes de fiefs : l'un dont les redevances se payoient en argent, et l'autre qui étoit redevable d'un cheval de service. Le premier, pour être réputé entier, devoit valoir trente livres tournois de revenu par an, le second soixante sols tournois. « Le vassal qui veut entrer en foy, et hommage, et qui doit rachat à son seigneur feudal, est tenu de lui faire trois offres; l'une d'une somme d'argent, telle qu'il advisera, l'autre de l'estimation, et arbitrage du diet de prendhommes; la tierce, du revenu de l'année, avec le marc d'argent avalué, selon la que: ité du fief. L'année, avec le marc d'argent avalué, s'entend que si le fief est entier. c'est-à-dire, valant trente livres tournois de revenu par an, et que le seigneur feudal accepte, pour l'une des dites offres, l'année, avec le marc d'argent avalué, il aura, et prendra, en ce cas, l'année du dit fief, avec le dit marc d'argent entier; et si le dit fief n'est entier, c'est à dire qu'il vaille moins de trente livres tournois par an, il payera le dit marc d'argent au fur et à mesure, et au prorata du revenu du dit fief. » (Cout. de Chateaufort en Thimerais, ressort François, t. II, p. 202.) « Le cheval de service se peut lever par le seigneur feudal, quand le fief est entier, et est réputé iceluy fief entier, au regard du dit cheval

de service, quand il vaut soixante sols tournois en rachat. » (Cout. de Chartr. Ibid. p. 227.) « Le fief entier et pleins » dans la Cout. de Bruxelles est celui dont « le revenu annuel ou les rentes « feodales partagées emporte quinze florins. » (N. C. G. t. I, p. 1276^b.)

7° « Être entier, » être recevable. « Quelque temps que le dit seigneur en jouisse, il ne peut prescrire la propriété du fief; mais en est garde seulement, en telle façon que l'héritier est toujours entier de relever la propriété de son dit fief, en payant les droits et devoirs. » (Proc. verb. de la Cout. d'Amiens, C. G. I, p. 625.)

8° « Demeurer entier, » conserver ses droits en entier. « Et si a protesté aussi de demeurer entier audeit nom, pour le droit du dit four, ensemble pour la jarbe de don, comme choses deues et accoustumées de payer, et lever, selon qu'il est porté par le loyer des dites coutumes, comme aussi ont autrement protesté les dits habitants estre entiers en ce que dessus ont dict, et maintenu. » (Cout. de S. Vaast, N. C. G. I, p. 408^a.)

9° « Delles contractées de lient entier. » Cette expression s'entend, à Valenciennes, d'une obligation signée du mary, et de la femme, et contractée par tous deux; mais à Mons, et dans son chef lieu, où la femme ne peut s'obliger, dette contractée de lient entier signifie une dette contractée par un mary, et des enfans vivans d'elle. » (N. C. G. II, p. 71.)

10° « Armé entier, » armé de toutes pièces.

Qui ne chevauche, et qui n'est bien monté,
Qui ne poursuit, et qui n'a grant estat,
L'assinet nuef, et tout entier armé,
Et qui ne va où l'en se combat,
Chascun dit qu'il ne vault rien. (Desch. f. 217^d.)

11° « Vendu entier, » vendu en entier. « De chacun draps vendu entier. » (Ord. III, p. 581.)

12° « N'avoir d'entier que les cueurs. » On a dit de chevaliers qui dans un combat avoient été désarmés et blessés : « La vertu et proesse des quatre chevaliers estoit joyeuse à regarder; car, sans heaulmes, et sans escus estoient en estant. Le roy Perceforest, le roy Lyonnel, le roy Gadifer, et le chevalier Doré son frere, roy de Norwegue qui n'avoient d'entier que les cueurs, qui n'estoient plus que de grant volenté. » (Perceforest, vol. IV, folio 84^a.)

13° « Robe entiere, » vêtement complet. Eust. Deschamps fol. 112^b) dit d'un ménage :

Il y fault lart, bief, charbon, buche, et vin,
Lis, couvertours, linge, draps, robe entiere,
Pos de mestail, chauderon, et chaudiere,
Femme servir toutuit nait, anuite,
Ouir ses mos, souffrir sa dure chiere;
Dont est cilz fouz qui deux fois se marie.

14° « Sanglier entier, » en termes de vénerie, est un sanglier grand et vieux. (Modus et Racio, ms. folio 23^a.)

15° « Table entiere. » Voyez TABLE.

VARIANTES : ENTIER. Ord. III, page 7. — ENTERZ. Parton. fol. 15^c. — ENTER. Poët. av. 1300, t. IV, p. 1322.

Entierement, s. m. Action de sequestrer, de

mettre en main liere. [« De *entrecement* de vif « avoir. » (Lois de Guillaume, 25.)]

Entiercer, *v.* Séquestrer, mettre en main liere des choses mobilières. « La chose mobilière « estant veue à Féel peut estre *entiercée*, sauf le « droiel d'autrui. » (Coul. d'Orl., C. G. I, p. 975.) [Voir **ENTERCER**.]

Entierceur, *s. m.* Séquestre, aux lois de Guillaume, art. 25, d'après Du Cange sous *interiarius*.

Entiercier, *v.* Distinguer, démêler. On lit, au sujet de la victoire de Charlemagne à Roncevaux, après la défaite de son arrière-garde :

Si ot de mors si grant plenté,
Des paens qui furent encoistre,
C'on n'i pot cresliien connoistre,
Et donques pria Carlemaine,
Au roy Jhesu Crist en demaine,
Qu'il y demonstrest tel signe,
Que li François fuscunt plus digne
À reconnoistre, et il se fist :
Quar à cascun François assist
Une aubespine florissant,
Et li paen furent gisant
Lait, et hideux, et sor cascun
Ot un sek arbre, noir, et brun,
Si con les pot bien *entiercier*. [Ph. Mouskes, p. 225.]
Sans vos connoistre, et *entiercer*. [Part. de Bl. f. 149.]

Sire, ge vos di à estrox,
Fait cil, qui vistes est, et prox,
Que bien ai alé *entrecerant* :
N'avez encore nul sergent
Qui soit avec vos, qui vos serve,
Si me que vos i aiez perte
Vez me ci, si me retenez. [Fables de S. G. f. 55^a.]

Eusl. Descl. f. 148^a, donne *entrecier*.

Entierement, Entièrement.

[Amours] qui tout me done à vous *entierement*. [Cocci, XVI.]
Vostres suis *entierement*. [P. av. 1300, III, p. 1193.]

VARIANTES : ENTIEREMENT. Le Vid. de Chartres, Poët. MSS. av. 1300, t. III, p. 1003. — ENTEREMENT. Duchesne, Gén. de Chastillon, p. 58, tit. de 1288. — ENTEREMENT. Perard, Hist. de Bourg. p. 450, tit. de 1241.

Entierer, *v.* Enterrer.

..... Li rois Pepins moru ;
A S. Denis *entierés* fu. [Ph. Mouskes, p. 65.]

[Dans Froissart, II, 491, il signifie bloquer par des terres : « Et fissent chil seigneur *entierier* trois « des portes de Cambrai qui point n'estoient neces- « saires à l'ouvrir. »] [N. E.]

Entiereté, *s. f.* Intégrité, sincérité^A. Obslination^B.

^A Voyez Nicol, Oudin, Robert Estienne. « Sauf « *l'entiereté*, » sauff l'intégrité, l'honneur. (Div. lec. de Du Verd. p. 572.)

^B On a dit des devoirs de chancelier : « Toutes « foyz plustost ployer que rompre, de peur que, s'il « vient à user d'une je ne scay quelle stouïque « *entiereté*, et ne pense devoir ceder à aucune « tempesté, poulsé hors de ce gouvernail, il ne « laisse la République en troubles, et factions « comme une nau à la tourmente. » (Du Verdier, Bibl. page 174.)

Entierspieds. Il faut lire *en tiers pieds*, pour *en trepieds*, c'est-à-dire à trois pieds. « Le sei-

gneur chastellain est fondé..... et peut avoir et « tenir justice, ou fourches patibulaires à trois pil- « liers, *entierspieds*, et avoir seals à contracts. » (Coul. de Poictou, C. G. II, 571.)

Entierté, *s. f.* Totalité. « Si le donour neque- « dent reléigne devers luy, mesme ascun parcele « de tout l'*entierté*. » (Britt. Loix d'Angl. f. 105^b.)

VARIANTES : ENTERTIE. Tenur. de Litt. f. 8^a. — ENTERTY. Autre édit.

Entievène, *s. m.* Anlienne.

A la porte de S. Estievène,
De quoi on cante maint *entievène*. [Ph. Mousk., p. 855.]

Entiens, *adj.* Honteux.

Sen sui *entiens*,
Et très pensieux. [Froiss. Poës, p. 270^a.]

Entilbardé, *part.* Embarrassé. « Gecelez voire « lance le premier, si vous povez, et la suivez de « près, et vous trouverez voire homme *entilbardé* « de sa lance, et de son pavaiz. » (Le Jouvencel, ms. page 359.)

Entimbrailié, *adj.* Couronné d'un timbre. (Cotgrave.) Oudin donne *entimbré*.

Entièrement, *adv.* Entièrement.

Qui les chevatiers honorés
Sour tous hommes *entièrement*. [MS. 7218, f. 154^b.]

Entillé, *adj.* Mentionné, rapporté, expliqué. « Solone ceo que, en le chapitre de lour office, « serra *entillé*. » (Britt. Loix d'Angl. f. 2^a.)

Entillé, *part.* Intitulé.

Sur les deduis que vous verrés,
Vey devant *entillés*. [Modus, f. 3^a.]

Entoiler, *v.* Garnir de toile. (Oudin, Cotgrave.) [On lit dans Raout de Cambrai (214) : « El son man- « tel à fin or *entoillet*. »]

Entoires, *s. p.* Terme de vénerie. « Quant tu « delieras le cerf, oste premierement la langue..... « puis oste les *entoires*, que aucuns apellent les « neux du cerf ; les *entoires* c'est une haute chair « qui est ou couste du col, et joint ès espaulles ; « ensise au travers celle chair. » (Modus, fol. 15^a.)

Entoiser, *s. m.* Action de tenir son arc tendu. Voyez *Entoiser* sous **ESTRESE**. « Il ne pourroit lon- « guement tenir son *entois*, se l'arc estoit trop « fort. » (Modus, fol. 76^b.)

Entoiser, *v.* Enjauber par toise. « Li ban des- « brier la terre *entoise*. » (G. Guiart, ms. f. 284^a.)

Entomber, *v.* Mettre dans le tombeau. (Nicol, Oudin, Cotgr. ; Lett. de Pasq. III, p. 625.)

Entombi, *part.* Flonné, interdit. (Nicol, Oudin.) On s'en sert encore dans quelques endroits de la Normandie, au sens propre d'*engourdir*. [On lit aux Miracles de S. Louis, p. 479 : « Qui ont les membres « aussi com *entombis* et endormiz. »]

VARIANTES : ENTOMBIS. MS. 7218, fol. 116^a. — ENTOMMI. Tri. des IX Preux, p. 187^a.

Entomber, *v.* Endormir, engourdir, être engourdi. (Oudin.)

Entommer, *v.* Entamer : « Feit ung son tel

« que font les chastaignes jectées en la braise, sans
« estre *entommées*. » Rab. IV, p. 236.)

Entommeure, s. f. Entamure. Cotgrave.

Entoner, v. Ce mot subsiste dans le sens de
« commencer à chanter, » et dans celui de « boire. »
C'est dans un cas un dérivé de *tonne* et dans l'autre
il vient de *tonare*.] On lit en ce double sens des
désordres des ecclésiastiques :

Ge ennois tel qui pas n'*entonne*

Tant el mestier, com lez la *tonne*.

Hist. de St. Loïc. MS. de S. G. fol. 29, V. col. 3.

Le jeu me fayt, malheureté m'atterre.

Pour *entonner* goutte, fièvre, catharre. *Cretin*, p. 180.)

De là s'*entonne* pour s'engouffrer. « Le vent
« s'*entonne* en la voile. » Joinv. page 24.] [Le mot
n'est pas dans l'écl. de Wailly.]

Entonnage, s. m. Action d'entonner. (Oudin,
Cotgrave.)

Entonnement, s. m. Action d'entonner.
(Cotgrave.)

Entonner, v. Diminutif d'entomer. (Oudin,
Cotgrave.)

Entonnement. [Intercalez *Entonnement*,
action d'entonner : « Ladite cour permet, ausdits
« questeurs, après le premier *entonnement* fait, de
« jauger et sonder les cuves. » Cour des Aides de
Rouen, Arrêt du 30 mars 1540.] (N. E.)

Entonner, s. m. Entomoir. (Rabelais, V,
page 204. On lit dans l'inventaire de Clémence de
Boagne, § 461 : « Item un *entonnouer* de cuir. »
(Nouv. Comptes de l'Argenterie, 85.])

Entorbié, part. Troublé. On a dit d'Adam
et d'Eve :

Quant il orent mors en la pome,

Il furent mort par le péchié :

Dou maufez est toz *entorbiez*.

En enfer il dui descendirent. (MS. 7615, l. f. 59^b.)

Entoree, s. f. « Avoir l'*entoree*, » c'est ne pas
réussir dans une affaire. (Voyez Duclat, sur Rabe-
lais, t. II, p. 227.)

Entordre, v. Contraindre, tenir, lier. (Gloss.
de Marot)

Entorné, part. Etoardi d'un coup. (Cotgr. Oud.)

E. Entorner (s'), v. S'en aller. « Le vilain de
« court s'*entorne*. » ms. 7615, l. f. 120^a.)

E. Entorner, v. Déjouer. « Si entornent les
« oylz de lor cuer, ou il accouvent lor vices, par
« aucune controuveure. » (S. Bern. Sermon, p. 272.)

Entors, part. Couvert. (Oudin.) « De sanc et de
de paliz sont soilliez et *entors*. » Rou, p. 103.
Voyez Ovide, de Arte Amoris, fol. 96^b.

Entors (d') et de **travers**, expr. adv. De côté
et d'autre. C'est une forme ancienne d'entour :
« Oreilz porpris *entors* et environ. » (Ronsivalds,
page 47.)

Une damoiseille souloit

Que uns bachelers qui l'amoit,

Vestuz d'une costre de pers,

Venoit d'*entors*, et de *travers*,

Et avoecques li se couchoit. (MS. 7218, f. 478^a.)

Entorser, v. Trousser, plier.

Ses cliers avoires fist *entorser*.

Ses draps, ses robes fist *entorser*.

Rom. de la guerre de Troye, MS. cité par Du Cange, à *Trussare*.

Entort, adj. Injuste.

Je voi trestout le siecle, et felon, et *entort* :

Nous lessons la droiture, si nous tenons au tort :

Nos lessons le droit chant, si prenons le descort.

Fabl. MSS. du R. n. 2478, fol. 337, R^o col. 1.

Entorteiller. [Intercalez *Entorteiller*, entor-
tiller, dans Joinville, § 252 : « Preque tuit [li Beduyn]
« soul vestu de seurpeliz, aussi comme li prestre ;
« de touailles sont *entorteillies* lour testes, qui lour
« vont par desous le menton. »] (N. E.)

Entortillement, s. m. Entortillement.
(Dictionnaire d'Oudin.)

Entortillomer, v. Diminutif d'entortiller.
(Cotgrave.)

Entosche. [Intercalez *Entosche*, poison, dans
la Chron. des ducs de Normandie, v. 36952, et dans
Partonopex, v. 1019] (N. E.)

Entoscher, v. Empoisonner [du latin *intoxi-
care*.] (S. Bern. Sermon, fr. mss. p. 383.) [Voyez aussi
Partonopex, v. 6254.]

Entoschié, part. Empoisonné.

..... Saïete *entoschiée*.

Vill. Li Vin, Poët. MSS. avant 1300, t. II, p. 822.

Quant ly rois volt boire, et li *but*,

Entoschiez fu, morir l'estut,

De l'eaue luit, apres enla,

Tant, et noïcy, sempres fina. (*Brut*, f. 68^c.)

Entouchement, s. m. L'action d'aiguiser. On
a dit, en parlant d'une épée, qu'elle étoit

De frés *entouchement* entainte. (*Part. de Bl.* f. 135.)

C'est-à-dire aiguisée nouvellement.

Entouiller. [Intercalez *Entouiller*, embar-
rasser, troubler : « Ainsi estoit tout li pais *entouil-
« liés*. » (Froiss., III, 472.) — « La veïssiés gens
« d'armes *entouilliés* entre yaus ferir et fraper sur
« yaus. » Id. V. 49.) — On le trouve aussi sous la
forme réfléchie : « En passant il s'*entouilla* en son
« parement (manteau), tant qu'un petit il s'abus-
« cha. » Id. VII, 455.) — De même au Mén. de
Reims § 429 : « [Le cheval] sailli bien quatre piez
« dedens le fossé, et s'*entouella* si que... il fust
« engluciez. » — On trouve aussi la forme *entouil-
« tier* VIII, 76 ; XV, 120.] (N. E.)

Entouillement, s. m. L'action d'embarasser.

Entouillers, s. m. p. Andouillers. On a dit
d'un cerf :

Tantost la teste est apportée

Au roy, qui fort la regardée,

Car est haulte, large, et rammée

Pour ce l'a volentiers veue ;

Mole grosse près de la teste,

S'en doit estre plus vieille beste,

Et gros, et lourz ses *entouillers*. (*G. de la Big.* 106^a.)

Entour, prép. [Comme préposition, il signifie
autour, vers, environ ; comme adverbe, il a le sens
de environ, à peu près.] Voyez *entor* qui est aussi
dans S. Bernard, p. 2. « Vostre ambassadeur qui
« est *entour* du pape. » (Lett. de Louis XII, t. II,

page 101.) « La femme se part d'entour son mari. » (Beauman. p. 292.) — « Entour trois heures. » (Vie d'Isab. à la suite de Joinv. p. 180.) — « Entor la » « Candelor. » (Villedard. p. 92.)

« Entour et environ. » de tous les côtés, partout.

Le siege estant vint une pluie tiere
Qui l'ost moilla *entour*, et environ. [E. Desch. f. 109 ^a.]

[On le trouve aussi sous la forme *entours* : « Et « poüent estre *entours* six banieres. » (Froissart, t. III, page 227.)]

Entourellé, adj. Garni de tourelles. (Oudin et Cotgrave.)

Entourement, Entoureure. Action d'entourer. (Oudin, Rob. Est. et Cotgr.)

Entourner, v. Environner, entourer ^A. Attaquer, accuser ^B. Retourner ^C.

^A « Il *entourna* toute la ville de peaux d'anes. » (Dial. de Tabur. p. 122.)

^B « Se li sergens dit : je le prius cy par mon serment : et se il ne liève comme parjur, li sergens est creus sur ly, et convient qu'il en pait .x. solz « d'amende ; et se il *entore* le sergens comme « parjur, il y a champ de bataille. » (Pith. Coul. de Troyes, page 446.) A la page 633, on lit *enclave*, au lieu de *entore*.

^C « Et ce fai tenir, et garder fermement, sanz « entraindre en tele maniere que par ton défaut, ou « par ta negligence, de ci avant, nous n'y puissions « avoir damage ; lequel, s'il avenoit, nous *entournerions* à ton cors, et à li biens. » (Ord. t. I, p. 468.)

Entours, s. m. p. Les environs. (Oudin, Melin de S. Gélais, p. 41.)

Entourseure, s. f. Entorse. (Cotgr. Oudin.)

Entortiller, v. Entortiller. [V. ENTORTELLER.]

L'un veult dormir, l'autre veillier,
L'un vout sa robe *entortiller*
Pour le froit. [E. Desch. f. 348.]

Ce mot est pris figurément, dans ces vers, où parle la Vérité :

Sanz moy, voy tout detrier,
Et périr, par ma dorveille,
Tout se gaste, et *entortille*. [Ibid. f. 69 ^a.]

« Tout ainsi qu'ils chevâchoient, les flammelles « les suivoient ; et alloient joustant après eulx, « *entortillant* l'une avec l'autre, ainsi que ce « fussent mouches. » (Percef. vol. II, fol. 13 ^b.)

VARIANTES : ENTORTELLER. Beaumanoir, page 330. — ENTORTILLIER. E. Desch. f. 374 ^b. — ENTORTILLER. Rob. Est., Cotgrave. — ENTORTEILLIER. MS. 7218, folio 213 ^c. — ENTORTILLIER. Desch. f. 259 ^c.

Entortillure, s. f. Entortillement (Cotgrave.)

Tantost de sa chevelure
Je fais une *entortillure*,
Et je m'en vais garrotant.

Gil. Dur. à la suite de Bonnet, p. 163.

Entous, adj. Honteux. [Au féminin *entouse* ; v. ENTE, 2, qu'il faut comparer au provençal *anla*.]

..... Madame est si entouse,
Et je ne sui si *entous* :
Aimer devroie une touse,
Quant je sui si sos, et fois.

Cont. Pwrt. MSS. av. 4390, t. III, p. 163

Entoussé, adj. Travaillé de toux. « Enduroit « grant froit, et estoit tout noir, et tout pasle, et « *entoussé*. » (Le Chevalier de la Tour, Instr. à ses filles, fol. 59 ^b.) « Es mois de Fevrier et de Mars se « leva un vent merveilleux, puant et tout plein de « froidures. Pour occasion duquel plusieurs gens « feurent tellement enrrenmez, et *entoussés*, que « merveilles. » (Juvén. des Urs. Hist. de Charles VI, page 274.)

Entoxiquement, subst. masc. Empoisonnement. « Mourant par les poisons, et *entorrique-ment*. » (Triomp. des IX Preux, p. 390 ^b ; voir EXTOSQUE.)

Entoxiquer, v. Empoisonner. (Voir EXTOSQUE.) « Leur trait... étoit *entorrique* d'un venin que les « medecins ignoroient. » (Tri. des IX Preux, p. 209 ^b.)

Entoyer, [Intercalez Entoyer, couvrir d'une toile : « Un freillis nuef à entoyer un lit. » (JL. 107, p. 338, an. 1375.)] (S. E.)

Entrabatre (s'), verbe. Se renverser réciproquement.

Par le poing a prise la dame,
D'une part vint en une againte ;
Desloie fa. et descainte,
Sor le fuerre noviau batu
Se sont andui *entrabatru*. [MS. 7218, f. 213 ^a.]

Entrac, s. m. Charbon, du grec *εἰσθαγος*.
... Mal de dentz, rogne, *entrac*, morve, toux
Vientent souvent. [Céletin, p. 180.]

Entracoïnter (s'), verbe. S'attaquer mutuellement. *Accoïnter* signifie, au propre, aborder quelqu'un.

Par la guiche prant son escu,
Puis est montez sor son destrier,
Ja se vorroit *entracoïnter* ;
Lors broscheit andui, à tel rage,
Que retentissent li boscaige. [Blanch. f. 175.]

On lit *entracoïnter* dans Percef. II, f. 34 ^b.

Entracoler (s'), v. S'embrasser mutuellement. (Nicol, Cotgr.) On a dit au figuré : « He leurs « broches de fer se vont *entracoulant*. » (Chron. de B. Hugueset, cité par D. G. sous Yerru.)
[« *S'entracolient* et baisoient. » (Rose, v. 8471.)
« Si *s'entracolient* et firent grant chere. » (Frois. éd. Buchon, II, II, 117.) (S. E.)]

Entracompagner (s'), v. S'accompagner réciproquement. (Nicol, Cotgrave.)

Entracrocquer (s'), v. S'acrocquer mutuellement. (Cotgrave.) [« Les alomes heurtés ensemble « ont composé le monde, *s'entracrocchant* de liens « tons divers. » (Rons. 21.)]

Entraccuser (s'), v. S'accuser réciproquement. (Nicol, Cotgr.) [« Si com lesmongent saintz Pauls, « ki dist ke les pensez soi *entraccuserunt*, le defen- « derunt. » Job, xii^e siècle, p. 456.]]

Entradmonester, [Intercalez Entradmonester : « Ilz se rallierent en bataille au devant de luy, « *s'entre-admonestans* les uns les autres de n'aban- « donner pas leur capitaine. » Amyot, Carville, ch. 64.] (S. E.)]

Entradvertir (s'), *v.* S'avertir réciproquement. (Colgrave.) « El esl encores en usage entre les « filles, de là une chanson, par laquelle elles « *s'entradvertissent* de ne faire point de grandes « enjambées. » (Montaigne, I, 92.)

Entrafloier (s'), *v.* Se blesser mutuellement. (Colgrave.)

Qui *s'entrafloient*, et oc cient,
Laidement *s'entrecontrainent*.

Fauch. Lang. et Pos. fr. p. 101.

Entrafrier. Intercalez *Entrafrier*, se promettre mutuellement : « Li .x. s'entrafrirent, grant et fort « pantonnier. » (Aiol, v. 4631.) (S. E.)

Entrage, *s. m.* Entrée. Droit payé au seigneur, en prenant possession d'une censive. (Voy. Dict. de Cotgr. et le Cout. Gén. I, p. 866; II, p. 389. — Voy. aussi le X. C. G. III, p. 1211.)

Entrahastir (s'), *v.* Se hâter, s'empresser mutuellement.

Mesdisant se sont *entrahastir*;
De moy grever, se sont bien assenti.

Gobin de Béans, poet. av. 1300, p. 387.

Entraiture. Intercalez *Entraiture* ; dans un arrêt du Parlement de l'an. 1395 (13 février, vol. VIII), il est dit des cloffes qui ne peuvent être exposés en vente : « Sub hac alta lonsura... lati- « fare poterant... insutur, que gallice dicuntur « *entraitures*. » Aujourd'hui on dit *reatraiture*, couture rentrée, caclée. (S. E.)

Entraider (s'), *v.* S'aider mutuellement. [« Et « s'entrejurent et raffient, Qu'à leur pooir *s'entraï-* « *derout*. » (La Rose, 15321.)]

Entraiier, *v.* Attirer, entraîner.

En mainte guise feme essaie
Que l'avoit son ami *entraïie*;
Amel, ou canture de soie,
Ammonete, ganz, ou corfoie,

Maide de arte Amoris, S. G. fol. 91.

Si a feru Gautier un cop grant, et chargant ;
Sor l'eaune, et sor l'escu l'a feru *entraïant*,
Que grant massu en aïat comme foudre feidant.

Parloquex, fol. 172, V^o col. 2.

Entraiquiser. Intercalez *Entraiquiser* (Yver, p. 593 : « Une école ou comme deux couleaux qui « *s'entraiquissent*, celle gaillarde jeunesse, par un « exercice alternatif, apprend. ») (S. E.)

Entraille, *s. f.* Ce mot s'employoit autrefois au singulier. (On voit donc que les Romains ont pris les premiers pluriels en *a* pour des noms féminins de la première déclinaison : « Del sanc aus Sarrazins « fount corre grant ruisel Tout li pré sont covert « *d'entraïlle* et de boiel. » (Chanson d'Antioche, II, 563.)]

... Trenchie le cuer, et *Entraille*,

Sil ne s'entut de la bataille. (Blanch, f. 186 c.)

Voyez Ph. Mousk. ms. p. 221.

1. Entrait, *s. m.* Onguent, au liguré. [Ne pas le confondre avec la pièce de charpente dite *entraït* : « Les jambaiges, esseliers et *entraïts* seront du « parage à yceux chevrons, tant en un sens comme « en l'autre. » (Mém. de la Soc. des Antiq. de Norm., I, XXV, p. 635, XV^e siècle.)]

Il n'est nulz plus douz atraït
Que d'amer dame jobe ;
C'est un précieux *entraït*,
Dont mainte playe est guerie. (Besch, f. 164 c.)
... Vrais est li *entraïts*,
Ki garist ciers, et lais. (Vat. 1490, f. 120 v.)

On a dit des criminels mis à mort :

C'il n'aaront mès mestier ne d'*entraït*, ne de nire. (Notice du Roman d'Alex. MS.)

2. Entrait, *partic.* Inséré.

On a dit du métier de lissrand : « Se il avenoit
« que les gardes du dit mestier trouvasent un
« drap, ou une couverture sur un mestier, où
« il eust deux, trois ou quatre roez wis, et il estoit
« aussi que la lame, et li roez fussent neuf, et que
« onques on n'ens lix au dit roez, et que les diz
« draps, ou couvertures y fussent *entraït*, li lix-
« rans ne seroit tenuz de payer nulz douze deniers,
« pour les roez wis. » (Ord. III, p. 515.)

Entraitier, *verbe.* Traïter. « Avons *entraïtié*
« deliberation, et accord, et fait certaines ordon-
« nances. » (Ord. I, p. 519.)

Entraitter. Intercalez *s'Entraitter*, s'embar-
rasser dans les traits : « Fu d'icenz chevaux par les
« monches ou autrement s'empeschia ou *entraïtta*
« en ses traits ; ... et incontinent que ledit exposant
« ot despechié et destraitté ledit cheval. » (Jl, 127,
p. 91, an. 1385.) (S. E.)

Entraitre, *s. f.* Poignée de l'épée.

... A s'espée à sa main mise ;
Si l'a par *entraïtre* prise. (Parson, f. 164 c.)

Entramaus (s'), *part. au plur.* S'entraïmans. [Le verbe *s'entraïmer* est dans Audefroï le Bastard, au Romancero de M. P. Paris, p. 19 : « Mout dou-
« cement *s'entraïment*, loïaument, sans feintise.]

En cel an, au commencement,
Ne s'estoient pas *entramaus*
Ne les François, ne les Flamaus. (MS. 6812, f. 67 c.)

Entranguaire, *adj.* Triangulaire.

On a dit d'un lieu où l'on rendoit la justice : « Au
« mylieu estoit une large table de marbre ronde, et
« polygonalle ; car celle table avoit vingl cinq
« espaces *entranguaires* d'un pied et demy Ches-
« cun. » (Alector Rom. f. 129.)

1. Entrant (à l'), *expr. adv.* A l'entrée : « A
« l'*entrant* del douc termine Del sans novel. » (M^e Mucrisse de Greon, poél. av. 1300, III, p. 994.)

2. Entrant aoust ou entrant en aoust. Le premier jour d'août. « Bedans le dit jour de S^t Pierre
« en *entrant aoust*, et non plustost. » (Cout. de Boullenoys, au Cout. Gén. I, p. 694.) — « S^t Pierre
« *entrant en aoust* » se trouve dans la Cout. de Richebourg, au Nouv. Cout. Gén. I, p. 394^b. On disoit aussi « S^t Pierre *entrant aoust* venu. » (Ibid. Cout. de Boullenoys, p. 396^b.) — « Entrant Novem-
« bre », pour le 1^{er} novembre. (Voy. Perard, Hist. de Bourg. p. 316, tit. de 1215.)

[On lit déjà dans Couci, XVI : « A l'*entrant* de
« pascor. » De même dans Villehardouin, § 193 :
« Li novians empereur seroit encoroné à la feste
« monsignor Saint Pere, *entrant* august. »] (S. E.)

3. Entrant, adj. Qui est d'un abord aisé. (Oudin.)

Il est *entrant*, il a ses loix
Il accorde à chacun ses droiz. (Besch. fol. 205^c.)

4. Entrant. [Intercalez *Entrant*, onguent, comme *Extrait*.] « Le suppliant se transporta en « l'ostel d'un barbier pour avoir de l'*entrant* à soy « guerir de certain mal. » (Jl. 197, p. 127, an. 1371.) (N. E.)

Entrait. Entrainoit, liroit. « Par la main
« diestre l'*entraoit*. » (Mousk. p. 409.)

Entrape, s. f. Entrave, obstacle. (Oudin. Cotg.)
S'argent pleuvoit, c'est ce donc je m'y pleure ;
Ailleurs cherroit, tant suis garnis d'*entrapes*. (D. f. 230^a.)

Entraper, v. Entraver ^A. Embarrasser ^B.

^A l'escommeni, de par le Pape,
Vilain qui a mazelin lape,....
Et qui sa bele fame *entraper*. (MS. 7218, f. 194^d.)
Prince, hom n'est, ni si foud, ni si saige,
Se femme nrent, qu'elle ne l'assonaige ;
Et qui ne soit, par son fait, *entraper*. (Besch. f. 256^b.)

^B « S'en vont aux chambres porter leurs malles
« sur les coffres, es lieux qu'elles *entraipoient* le
« moir. » (Des Acc. Eser. Dijon, f. 31^b.)

Entrapeuse, adj. au fém. Embarrassante.

..... C'est cele qui s'achemie
A confesse, qui tout netoie ;
Moult i a *entrapeuse* voie,
Ainçois c'on i puisse venir. (MS. 7218, f. 314^a.)

Entrappeler (s'), v. S'appeler réciproquement. (Colgrave.) [« Ils s'*entre-appelloient* bel oncle,
« beau cousin et beau neveu ; coutume qui dure
« encore entre les grands. » (Carlois, I. 34.)]

Entrapprocher (s'), v. S'approcher réciproquement. (Colgrave.)

Entrarmé, partie. Renforcé, cà et là. On a dit,
de l'équipage de Quaresme allant au combat :

Sa baniere fu d'un obar,
Bien *entrarmé* de verous. (B. de Quaresme, S. G. f. 92^a.)

Entrassaient. [Intercalez s'*Entrassaient*, s'excler réciproquement, dans le Rom. d'Alexandre (D. C. III, 856^b) : « De tels paroles s'*entrassaient*. »] (N. E.)

Entrattacher, v. Attacher ensemble. (R. Est., Colgrave.)

Entraverser, v. Mettre en travers ^A. Traverser, faire obstacle ^B.

[Il signifie aussi soulever avec une traverse :
« Icellui Coulin avoit *entraversé* ledit buys afin de
« le faire cheoir. » (Jl. 195, p. 121, an. 1368.) (N. E.)
^A « Les gens du pays avoient fait franchées, et
« fossez par les chemins, et sentiers, abbatu ponts,
« et planches, *entraverser* grands arbres en la voye. »
(J. d'Anl. Ann. de Louis XII, p. 32.)

^B « C'est felonie qu'une poignée de sujets donne
« la loy, et mesure à leur prince, *entraverser* sa
« puissance, mettent frein à sa volonte, bornent,
« et estressissent son autorité suprême. » (Lett.
de Pasq. III, p. 769.)

Entravestir, v. Se faire un don mutuel, au
dernier vivant, entre mari et femme. « Par la dite

« coutume, noloirement gardée, et observée es
« melles du dit eschevinage, si deux conjoints par
« mariage *entravestissent* l'un l'autre, par lettres
« passées, par devant les eschevins du dit lieu, ou
« si, entre les dits conjoints, est entrelenu *entra-
« vestissement* par sang, qui se cause quand iceux
« conjoints ont un, ou plusieurs enfans ; après le
« trépas du premier mourant, ou survivant sont,
« competent, et appartient tous les biens meu-
« bles, maisons, terres, et héritages, estant es
« melles du dit eschevinage. » (C. de Mazeingarbe,
N. C. G. t. I, p. 395.)

Entravestissement, s. m. Don mutuel fait au
survivant, entre mari et femme ; il en est de deux
espèces : « L'*entravestissement* de sang » et « par
lettres. » Le premier se dit lorsque l'un des con-
joints par mariage est fait seigneur des biens du
prédécedé, et il est ainsi nommé quand il y a des
enfants issus du mariage. (Laur. Glos. du Dr. fr.)
« L'*entravestissement* par lettres » se dit lorsque
mari et femme comparoissent devant deux juges,
et pour gage de leur amour mutuel, que la femme
confirme par un baiser, se donnent leurs biens, ou
une partie, par don mutuel. « En la dite ville, loy,
« banhier, et eschevinage, y a deux manieres
« d'*entravestissement*, l'un appelé *entravestisse-
ment de sang*, qui se cause quand il y a enfant
« issu du mariage l'un de l'autre ; l'autre, quant
« deux conjoints comparent par devant deux esche-
« vins, et reconnoissent l'amour de mariage qui'ils
« ont l'un à l'autre, et en en iceluy démontrant,
« la femme va baiser son mari, en la presence des
« dits eschevins ; lequel *entravestissement* ainsi
« fait, est appelé *entravestissement par lettres*. »
(Coul. d'Arlois, au Coul. Gén. t. II, p. 870.) Voyez
RAVE-STISSEMENT.

Entraver, s. m. Qui met des entraves. (Oudin,
Colgrave.)

Entraviser (s'), v. S'entrecarder.

Sont les uns devant les autres,
Chascun reus de près s'*entravise*,
L'espace d'un champ les devise. (G. Gouet, f. 123^b.)

Entrausque, adv. Tandis que.

..... Si grant maladie
Li prit, et soir, del-uz sa teste,
Entrausque demenist grant feste. (MS. 7615, t. I, f. 106^c.)

Entrazur, v. Entremêler d'azur. (Poës. de
Loys le Carou, fol. 56^a.)

Entré, part. Enregistré ^A. Commencé ^B. Trainé ^C.
^A [Le sens actuel est dans Roland-*str.* LVII : « Al
« cors vous est *entré* mortel rage. » — « Soient les
« parcelles *entrées*, et especifiés en plusieurs escro-
« ves. » (Britt. Loix d'Angl. f. 185^b.) — « *Entré* en
« nostre route. » (Ibid. f. 24^b.)
^B « Encores n'estoyent les breves *entrées*, ne con-
« fermées. » (Froissart, liv. III, page 312.) « Cette
« semaine qui est *entrée*. » (Lanc. du Lac, t. I, f. 31^c.)

^C Detraiz comme saint Soubastians
Soit de saettes, en la fin,
Et mis en vers, et en liens,
Comme hors du sens ; en haut chemin,

Soit *entrez* pour larresin,
Et pour mouidis au derrain pendus
Par cran à queue de roussin. (Desch. f. 212.)

1. **Entre**, s. f. Entrée, commencement de jouissance. « Franke *entre*, et franik issue. » (Brill. Loix d'Angl. folio 141, R.) On lit *entrie* dans les Tenures de Littleton, folio 91 : De la *bref de entre*, dans Britton, chap. 114, folio 263^b, où il est traité de ce bref.

2. **Entre**, *prep.* Dans Roland (voir le Gloss. de M. Léon Gautier) il signifie *entre*, parmi ; on trouve un sens spécial au v. 3073 : « *Entre* Rembalt e « Hamon de Galice Les guierunt, » c'est-à-dire Rembalt et Hamon se partageront le commandement. Ce tour est fréquent chez les trouvères. Par suite *entre*, joint à un nom collectif, signifie tout autant que : « *Entre* vous, hommes de la ville vous « estes grandement fourfaiz envers moi. » (Froiss. t. III, 365.) Conjointement, avec, ensemble, tant l'un que l'autre^a. Séparément^b. Pendant ce temps-là^c. Dans^d.

^a « Le roy Perceforest se rexi ahi eleement *entre* « luy, et sa mesnieue par delz sonz logis ; car il « ne vouloit point estre congueu. » Percefor. II, fol. 150^v.) « Nestoyent pas plus de mille *entre* « maîtres, et valez. » Chr. S. Den. II, f. 257.)

Ains vos dorrai ore du mien,
XX. nuis, *entre* vin, et forment,
Et LX. plates d'argent. (Blanch. f. 186^b.)

Entre raison, et amour, grant tourment
Fout à mon cuer. (Vat. 1490, f. 82^b.)

« *Entre eux deux*, » ensemble, dans Gerard de Nev. II^e part. I. — « *Entre eux*, » conjointement. (Lanc. du Lac. II, folio 94^v.) — « *Entre eux deux*, » (Ibid. I, folio 140^a.) — « *Entre* argent et or, » tant en argent qu'en or. Ph. Mouskes, p. 176.) — « *Entre* luy, » et le roy, » le roi et lui. Ibid. page 45. — « *Entre* « hommes d'armes, et archers. » (Mém. de Du Bell. liv. VII, fol. 214, R.) — On trouve le mot latin *inter* employé de même dans la Chron. d'Alberic, p. 578 : *benè inter militēs, et armigeros sexaginta mortui sunt.*

Remarquons ces autres expressions :

1^o « *Entre* ci et le Paskes, » « *entre* ci et Pes-
« kes, » d'ici à Pâques. Rymer, I, p. 109, an. 1268.

2^o « *Entre* luy et moi, » nous deux seulement. Lanc. du Lac, II, fol. 76^b. — « *Entre* moy et elle, » Percef. I, fol. 44^v.

3^o « *Entre* nous. » (Lanc. du Lac, t. II, fol. 53^a.) — « *Entre* vous. » Confess. de Vaudreton, au Trésor des Charles, layette V, de Navarre, pièce 11, p. 9.

4^o « *Entrous* et *entriens*, » dans S. Bernard, p. 233, répond au latin *apud eos*.

5^o « *Entre* vous, » vous tous. Percef. III, f. 8^v.)

6^o « *Entre* vous deux, » l'un et l'autre. Lanc. du Lac, II, fol. 12^v.)

7^o « *Entre* vous et moy, » nous deux. Percef. vol. I, fol. 39, R^e col. 2, et V^e col. 4.)

8^o « *Entre* deux et as, » d'une façon douteuse. (Colgrave.)

^e Lors laissa courre *entre* luy, et ung autre

« chevalier, si advint qu'il encontra Patrides. » (Lanc. du Lac, III, fol. 38^v.)

^c « Nous lesserons tous nos prisonniers avec ce
« bestail à nos varlez qui les metront tout droit à
« nostre fort, et *entre*, nous irons, se bon vous
« semble, au port de Lussant. » (Ilist. de Bertr. du
Guescl. par Mén. p. 474.) On lit : « *Entre* eux qu'is
« mangeoient, » tandis qu'ils mangeoient, au ms.
7989^v, folio 77^b.

^d « Cil qui estoient descendu à terre des galties et
« des uissiers, furent remis *entre* à force. » Ville-
hard. page 90.)

Entreassambler, [Intercalez *Entreassambler*,
s'embrasser pour lutter : « Le suppliant et ledit
« bastard se *entreassamblerent* et batellerent
« ensamble, tellement que ledit bastard demoura
« mort. » (Jl. 94, p. 55, an. 1364.)] (S. E.)

Entrebaill, s. m. Ouverture à demi. (Oudin, Colgrave.)

Entrebaillier, v. Ouvrir à demi. (Colgrave.)
[« Ledit Bourguignon bailla à iceluy archier, en
« *entrebaillant* le dit guichet, d'une dague dans le
« ventre. » (Jean de Troyes, Chron. an. 1465.)]

Entrebaïser (S), v. Se baisier mutuellement. (Colgrave.) [On lit déjà dans Thomas de Cantorbéry, 108 : « Dōne se sont apresié, Qu'en paist s'entre-
« baisassent et en veire amistié. » — De même
dans Renart, v. 5687 : « Après cest most s'entre-
« baisierent cil qui onques ne s'entrancerent. »]

Entrebat, s. m. (Brill. Loix d'Angl. f. 265^v.)

Entrebattre, v. Se battre réciproquement. « Qui
« *entrebattera* à coups de poing, tombera en
« amende vers le fisque, en dix sols. » (Cout. de
l'Angle, N. C. G. I, p. 302.) [« Ce n'est pas à Paris
« ni en France seulement qu'on s'entrebat, pour
« les biens de ce monde. » (Communes, I, 7.)]

Entrebêce, [Intercalez *Entrebêce*, ouverture, au
reg. JI, 173, p. 751, an. 1427 : « Icelui Cotele se
« efforea de frapper le suppliant d'icelle dague par
« *Entrebêce* ou ouverture de l'huïs. »] (S. E.)

Entrebende, [Intercalez *Entrebende*, entrail
au reg. JI, 160, p. 130, an. 1405 : « On trouva icel-
« lui deffort pendu et estranglé par le moiē d'une
« corde mise et tenant à un bauch ou *entrebende*
« dudit hostel. »] (S. E.)

Entreben, *adj.* A demi ivre. (Nicot, Oudin.)

Entrebienfaire, [Intercalez *Entrebienfaire*,
dans Montaigne, I, 215 : « Cherchant l'un et l'autre,
« plus que toute autre chose, de s'entrebienfaire,
« celui qui en preste l'occasion est celui-là qui fait
« le liberal. »] (S. E.)

Entrebot et volée, *express. adv.* Il faut lire
entre bond et volée, façon de parler encore usitée.
(Voy. Cretin, p. 185.)

Entrebourrer (S), v. Se bourrer mutuelle-
ment.

.... Si d'autres que moy ne les vont separer.

Ils auront tout loisir de bien s'entrebourrer.

1^o Amour à la mode, Com. de Th. Corn. act. 3, sc. 10.

Entreboiau. *s. m.* Le boiau du milieu. (Oudin, Colgrave.)

Entrebriser. [Intercalez *Entrebriser*, dans Yver, p. 600 : « Assis en des chaires qui sembloient « estre faites naturellement de vieux froucs de « bois et de rochers *entrebriscés*. »] (S. E.)

Entrebroniller (s'). *v.* Se brouiller réciproquement. (Oudin, Colgrave.)

Entrebruster (s'). *v.* Se brûler l'un l'autre. (Oudin, Colgrave.)

Entrecaresser (s'). *v.* Se caresser l'un l'autre. (Oudin, Colgrave.) [« Ils s'entrecaresserent quelque « peu et plus se reunirent au promenoir. » (Marg. *Nouv.* XLIV.)]

Entrecaresser (s'). *v.* Se casser mutuellement. (Oudin, Colgrave.) [« S'entrecaressent les dens. » (Honsard, 852.)]

Entreceder (s'). *v.* Se céder l'un à l'autre. (Colgrave.)

Entreceder (s'). *v.* Se céder l'un à l'autre. (Oudin, Colgrave.)

Entrecesser, s. m. Sorte de redevance. « C'est « un droit de centième, quelquefois plus fort, quel- « quefois plus foible, suivant l'usage des lieux, que « le seigneur haut justicier, leve sur les mines « qui sont fouillées dans l'étendu de sa haute jus- « tice..... ce droit d'*entrecesses* se prend quelquefois « pour les censives. » (Cont. de Haynaut, N. C. G. t. II, page 138.)

Entrecesse, s. f. Interruption. « Lesquelles « se guerroyoient sans *entrecesse*. » (Pasquier, *Rech.* page 7.)

Entrecesser, v. Cesser, discontinuer. « Onques « n'*entrecessoit* des larmes la valée. » (Vie des SS. ms. de Sorb. chif. xxvii, col. 31.)

Entrechainaule, adj. Alternatif. Ce mot, dans S. Bern., p. 279, répond au lat. *alternans*.

Entrechamailler (s'). *v.* Se chamailler mutuellement. (Colgrave.)

Entrechangé, adj. Diversifié. « Houpelande « de couleur jaune, *entrechangée* d'un bleu « celeste. »

Entrechangeablement, adv. En faisant échange. « En tesmoing de ce, nous avons fait seel- « ler ces lettres *entrechangeablement* de nos « seaux. » (Preuv. de l'Hist. de Bret. t. II, p. 594.) [On lit dans Rymer, IV, 666 : « En tesmoignance « de quele chose lesditz roi et comle à cest enden- « ture *entrechangeablement* unt mis leurs seals. »]

Entrechangement, s. m. Changement réciproque. « Actilles qui gisoit malade de ses playes, « fut moult couroucé de cest *entrechangement*, et « de ce qu'on avoit delaisé le gouvernement de « Agamenon. » (Tri. des IX Preux, p. 276^b.)

Entrechanger, v. Changer alternativement^a. S'égarer^b. Déguiser^c.

^a On lit dans S. Bern. « entremellent ou *entre-*

chaingnent » page 69 ; dans le latin *alterat vel alternat*.

L'en voit les cers naturellement muor,
L'an me fois, le merien de leurs testes :
Et leur sulist un an celly porter,
Sans changement : mais les dames sont prestes
D'*entrechanger* aux jours communs, aux festes,
L'abit des chiefs, en estrange maniere. (*Desch. f.* 328^a.)

^b « Quant vous mesines estiez devant elle, la
« veue vous *entrechangeoit*, afin que vous ne
« peussiez que en tout honneur faire, ne dire la
« moiytié de vostre volunté. » Percef. III, fol. 83^b.)

^c ... Son seignor ne connoit mie,...

Quar sa parole *entrechangeoit*. (*MS.* 7218, f. 199^a.)

Entrechapler. [Intercalez *Entrechapler*, se battre à l'épée : « Lesquelles parties se *entrecha-*
« plerent les uns aus autres et meslerent. » JJ. 114,
p. 148, an. 1378.] (S. E.)

Entrecharger (s'). *v.* Se charger réciproquement. (Oudin, Colgrave.)

Entrechasse, s. f. Entrechât. (Oudin, Colgr.) [Corruption de l'italien *intrecciato* dans la locution
capriola intrecciata, cabriole entrelacée.]

Entrechausser (s'). *v.* Se chausser l'un l'autre. Oudin, Nicol.)

Entrechemin, s. m. Intervalle entre deux chemins. (N. C. G. t. I, p. 1006.)

Entrecheuz, adj. Gris, moitié blanc. « ... Cheveux blois, *entrecheuz*. » (Parton. de Bl. ms. de S. G. fol. 152^a.)

Entrechercher (s'). *v.* Se chercher mutuellement. (Colgr. et Oudin.) [« Il y a des conditions qui
« s'*entrecherchent*. » (Mont. I, 256.)]

Entrecherir (s'). *v.* Se chérir mutuellement. (Colgrave.)

Entrechevaucher, v. Chevaucher pêle-mêle. « Qu'un chacun se tint au lieu où il luy seroit
« ordonné, de par le roy, sans aller, ny *entreche-*
« *vaucher* les uns devant les autres. » (Math. de Coney, Hist. de Ch. VII, p. 591.) [« Iceelui Debraïne
« retourna la teste de son cheval vers ledit Henne-
« quin, veuillant le *entrechevaucher*. » (JJ. 106,
p. 387, an. 1375.)]

Entrechoe, s. m. Choe mutuel, réciproque. (Oud. Colgr.) [Entrechagement est dans Lanoue (146) ; *entrechoquer* est dans Yver, p. 631 : « Par
« celle rencontre d'œilades, comme deux caillou «
« qui s'*entrechoquent*, s'excite un feu. »]

Entrecler, adj. Qui est plus clair au milieu. (Oudin.)

Entrecloant, partic. Enfermant.

Or vendrai au monstré devant,
Puis la gorgete en avalant ;
Et premiers en pis amuset,
Dur, cort, et haut, de point, et bel,
Entrecloant le riciolet
D'amors, qui chiet en la forcele. (*MS.* 7218, f. 251^b.)

Entrecloz. [Intercalez *Entrecloz*, entrebaillé :
« Duquel ostel le smpphant trouva l'uis *entrecloz*
« et n'y avoit personne dedans. » (JJ. 146, p. 175,
an. 1394)] (S. E.)

Entrecoignistre (S), *v.* Se connoître l'un l'autre. Oudin, Colgrave.

Entrecoigner (S), *v.* S'entrechoquer.

... fu le jour, cler, et buisant,

Et la bataille moult cuisant,

La où les deux reus *s'entrecoignient*. [Gouart, f. 130^b.]

Entrecoissi, part. au m. pl. Entreregarvés.

Entrecoissi se furent bant

Que desvisèrent les batailles,

Des chevaliers, et des piétaillies. [Morsk, p. 120.]

Entrecolonne, *s. f.* Espace entre deux colonnes. (Oudin, Colgrave.)

Entrecombattre. [Intercalez *Entrecombattre*, dans le Ch. au Lion, v. 2771 : « Quant je trovay en « uns es-sarz Tois sauvages, ors et heparz, Qui « *s'entrecombattaient* tuit. » De même dans Brunetto Latini Trésor, p. 120 : « Li vent qui *s'entre- « combatte* et si merveilleusement. »] (S. E.)

Entrecommencer, *v.* Commencer à demi. « Vous luy voyez rouiller les yeux en teste ; faire « des sursaillies les plus étranges du monde. » *entrecommencer* des propos à demy entrecoupés. » (Contes de Châl. fol. 168, V^o.)

Entrecompaigner (S), *v.* S'accompagner.

... Orgueil, et yre, pour voir,

S'entrecompaignent main, et soir. [G. de la Bigue, f. 1^b.]

Entreconjoinir (S), *v.* Se fêter réciproquement. « Moult *s'entreconjoinirent* l'un frere, et « l'autre. » (P. de Fennin, Mém. de Ch. VI, p. 457.)

Entrecontradier (S), *v.* Contrarier.

Les vifz desor les morts roellent,

Qui s'entrafolloient, et occieint ;

Laidement *s'entrecontradioient*. [Fov, L. et P. F., p. 401.]

Entrecontrer. [Intercalez *Entrecontrer*, rencontrer, au Châtelein de Coucy (v. 2562) et dans une charte de Corbie (cart. 23, an. 1340) : « Qu'il « puissent prendre terre pour leur edifiée... en tel « largeur que trois benel (chariots) se puissent « *entrecontrer*. »] (S. E.)

Entreconvier (S), *v.* Se convier mutuellement. (Colgrave.)

Entrecoer, s. m. Parle de l'épée.

Quatre espès y et a or

Que poug, que heut, que *entrecoer* ;

Quatre roy les quatre portointo ;

Qu droit devant le roy alloient :

Chz mestiers leur appartenoit,

Quant ly Rois feste et court tenoit. [Beuf, f. 79^b.]

Entrecoisser (S), *v.* Se heurter réciproquement. (Colgrave.)

... Entre le double mont

Qui, d'un choc mutuel, *s'entrecoissoit* le front. [Jom, f. 33^b.]

Entrecoyder (S), *v.* Se coyder l'un l'autre. (Colgrave.)

Entrecouler, v. Couler au milieu. (Oud. Cotg.)

Entrecouper, v. Couper au milieu. (Oud. Cotg.)

Entrecours, s. m. Terme de lief^A. Terme de commerce^B.

^A Au premier sens, c'est « une société contractée « entre deux seigneurs, au moyen de laquelle les

« sujets de l'un pouvoient librement, et sans danger
« de perdre leur franchise, s'aller domicilier dans
« la seigneurie de l'autre seigneur. » (Laur. Glos.
du Dr. fr.)

« On lit dans une charte de 1295, aux preuves de
« l'Hist. de Châtillon, par Buchesne : « Et est assavoir
« que li *entrecours* qui estoit des fames et des
« hommes le roy, et des hommes et des fames de
« l'eglise de Resbais et de Jorre, avant ledit eschange
« demorront en la memoire qu'il estoit au temps
« le roy ; sauf ce que les fames que cils de ceste
« franchise prendront de l'eglise de Jorre et de
« Rabays, seront de cette franchise. »] (S. E.)

« En cas de mariage, par le sus dit droit d'*entre-
« cours*, l'homme changeant sa résidence doit à
« son seigneur naturel demy droit de rachapt. »
(Cout. de Luxembourg, X. G. G., II, 340.) « Lequel
« *entrecours* s'entend seulement quant au change-
« ment de résidence des subjects en allant demeurer
« chez un autre seigneur, et nullement pour le
« regard des biens immeubles que les dictz subjects
« ont chez leur seigneur naturel. » (Ibid.) On
« appelloit aussi cette société *parcours*, et on nommoit
« bourgeois de parcours » celui qui avoit changé
« son domicile. « Droit de bourgeoisie s'acquiert par
« demeure par an et par jour, ou par aveu, ès lieux
« où il y a parcours et *entrecours*. » (Loyset, 39.)

^B « Quant au droit de parcours, et *entrecours*,
« c'est une espèce de société entre quelques pays,
« et villes du royaume, estans sous divers seigneurs,
« pour la liberté de commerce qui étoit appelé
« droit de marche. » (La Thaumass. Cout. de Berri,
p. 14 ; voyez Pithou, Cout. de Troyes, p. 385.)
« Comme terme de commerce, ce mot désignoit le
« cours réciproque des marchandises, « le commerce
« mutuel », comme l'expliquent Monel et Oudin.
« Afin que les dites denrées, marchandises, et
« richesses soient en plus grand nombre descen-
« dues, et menées par le dit pays, pour la plus
« ample provision, et fourniture d'icelles, le fait, et
« *entrecours* de marchandises mieux, et en accrois-
« sance, et multiplication entretenue. » (Godefr.
Observ. sur Ch. VIII, p. 452 ; voy. Let. de Louis XII,
l. p. 76 ; voyez aussi Preuv. sur le Meurtr. du duc
de Bourg. p. 252 ; [Comparez l'anglais *intercourse*,
qui signifie commerce.]

Entrecraindre (S), *v.* Se craindre l'un l'autre. (Oudin, Colgr.)

Entrecroisement, s. m. L'action de se croiser. (Colgrave, Oudin.)

Entrecroiser, s. f. Etat de deux choses qui se croisent. (Colgr. Oud.)

Entrecueillir, v. Cueillir ensemble. (Oud. Cot.)

Entrecuisses, s. f. L'entre deux des cuisses. (Oudin, Colgr.)

Entredébouter (S), *v.*

L'est des piétons *s'entredébouter*.

Pres de mil en et en leur route :

A ceus annie li sejours. [G. Gouart, f. 58^a.]

Entredeffendre (s'), *v.* Se défendre l'un l'autre. (Oudin, Colgr.)

Entredemander (s'), *v.* Se demander réciproquement. (Oudin, Colgr.)

Entredent, *s. m.* L'espace qui est entre deux dents. (Oudin, Colgr.)

Entredeschirer (s'), *v.* Se déchirer l'un l'autre. (Oudin.)

Entredviser, *v.* Parler mutuellement de quelque chose.

... Vint an lit où cil se gisent
Qui lor amor *entredvisent*. [Fabl. S. G. t. 814.]

1. Entredeus, *s. m.* l'Embaras, empêchement.

Diex qui tout set, et tout puet, et tout voit
Nous auroit tost un *entredeus* gieté,
Se la dame ki est de grant bonié,
Ki est les lui, pour vous ne li pnoit.

Chans. 885, du C^e Thibault, p. 113.

2^e Coup donné par le milieu de la tête : « Grant pièce dura ceste meslée, et faut qu'il enuyoit « mouli ; lors getta au geant un *entredeus* si « amerement, qu'il luy coupa le nez, et toute la « baulevre, en telle maniere que les dens luy « apparoissoient de tous costez, et dessus, et « dessous. » (Lanc. du Lac, II, fol. 118.)

[Ce terme d'escrime se retrouve dans la Chron. des ducs de Normandie et dans Renart, v. 14553 : « Engigneus est, mès n'est pas fet Se Ysagrinn h « fail effort, de l'entredeus se set covrir, Et bien « tapir. »] (S. E.)

2. Entredeus (par), *adv.* A travers, au milieu. [Il signifie encore intervalle : « Car il n'y a nul « *entredeus* entre la ville et l'abbie. » (Froissart, III, 278.) Voy. Eust. Besch. fol. 28, Oudin, Car. fr. rapporte sur ce mot d'autres façons de parler.

3. Entredeus, *adv.* Cependant, dans l'interval. [« Et *entredeus* lui disoit paroles de soupeon « et de manaces. » (Froiss. II, 422.)]

« *Entredeus* il nous plaist. » (Ord. II, p. 518.)
Voy. Godefr. Rem. sur l'Hist. de Charles VII, p. 896.

Entrediffamer (s'), *v.* Se diffamer mutuellement. (Colgr.)

Entredire, *v.* Interdire, excommunier. Ph. Mouss., p. 43, dit de la guerre du duc de Normandie contre l'archevêque de Rouen :

L'arcevesque fors s'en alla,
En France vint, trois ans lu là,
Et la tiere de Normandie
Comanda que on *entredire*.

Il dit encore page 594, de l'empereur Gihon à la bataille de Bouvines :

Mais, par l'excommuniement,
Estoit il a destourbement ;
Nouques mais n'ot on oi dire,
D'empereur à *entredire* ;
Mais cou list le Pape Innocens,
Pour les drois s^t Pierre, et ses cens.

Voy. Ord. I, p. 602 et 605.

Entredis, *partic.* Interdit^A, Excommunié^B.

^A Voy. Poës. d'Enst. Besch. fol. 405^e, et Mouss., page 455.

^B Voy. G. Guiart, fol. 151^b.

[Il signifie encore catéchumène au Gloss. 7684 : « *Entredit* en la foy, *catechuminus*, qui n'est pas « encore baptize. » Il vaudrait mieux lire *entreduit* de *entreduire*.] (S. E.)

Entredit, *s. m.* Interdit. (Voy. Froiss. VII, 284.)
« Sentence d'excommuniement et d'*entredit* » dans Pérad. Hist. de Bourg. p. 488, an. 1457. « *Entredit* « excommuniement Y sont faiz. » (Besch. I, 523.)

[« Nos à la requeste doudit roy ou de son certain « commement, après nostre amonestement de « quarente jors escumenissiens les persones et « missiens lor terre *entredit*, autretant qu'il fais- « sient retrez audites convenances. » (Cart. de Champagne, an. 1262, fol. 208.) — « Nos depuis « en avant feissiens et porchassiens par quelque « maniere parcoi nos lissiemes rassolt, ou li *entre- « dit* rapalez, ou les sentences relaschies. » (Id. fol. 341^b.)] (S. E.)

Entredonneir. Intercelez *Entredonneir*, dans le Mén. de Reims § 127 : « Et saillirent sus au plus « lost que li porent, et trairent les espres nues des « fuertes et s'*entredonnent* grant colces. » Dejà dans Roland (v. 3582, au lit : « Sur ces escuz mult « grans colps s'*entredonnent*. »] (S. E.)

Entredormir, *v.* Etre à moitié endormi. (Oud. Colgr.)

Entredos (sans), *expr. adv.* Sans rien cacher, « Sans *entredos*, apertement. » (Ms. 7218, fol. 125^v.)

Entredous, *adv.* (Voy. *Entretrous*.) Dans S. Ber. Serm. fr. p. 93, il répond au latin *Intermedium* et *Interim* : « Enz valles *entredous* les montaignes « trespasseront les aves. »

Entreduire, *v.* Instruire.

Conter me devez, par doctrine,
Et por amor de decepline,
Que bien me puisse *entreduire*,
Et de bele science estruire,
Vostre filz sui, s'el devez faire. [Fabl. S. G. t. 601.]

« Il est drois que nos ne sois lez plus riche, o « autri domage : ces chuses nos sousissent que nos « avons dites briement, en ceste oeuvre, por *entre- « dire* les juges, et d'enterigie restitution, et des « autre articles qui i sont compris. » (Li Ordinaires Mestre Tancere, Chans. de Bouloigne, 7347, l. 15.)

[On lit dans Brun de la Montaigne, v. 991 : « ... « art de moy sa char *entreduite* et nourrie Tant « qu'il sera en point de desirer amie. » De même au v. 3154 : « Qui bien le conseilla et l'*entreduisi* « sy. »] (S. E.)

Entrée, *s. f.* Commencement^A, Prélude^B, Entreprise^C, Revue^D, Appointements^E, Droit seigneurial^F, Terme forestier^G.

^A « Si ent à celle *entrée*, moult de chevaliers « abbatuz, et d'hommes tuez. » (Lanc. du Lac, III, fol. 42^b.) De là plusieurs expressions adverbiales : « A l'*entrée* du jen » (Froissart, III, 458) ; « d'*entrée* » (Id. X, 71, d'abord. Le sens de commencement mène à celui de causes, d'origine : « Nous li savons bon « gré de ce que il a envoyet deviers nous fiablement

« pour remonstrer l'entrée de son information. »
Id. II, 356.

« A ces mots, se tira Paustonnet d'ung costé, et
« accorda sa harpe, puis s'en vint par devant la
« table, jouant petites entrées. Lors commença à
« jouer le lay de l'hermite Pergamon, moult bien,
« et gentement. » (Percef. V, fol. 70^b.)

« On a aussi nommé *entrée* une « entreprise. »
I ne dame parle de la Croisade où son amant étoit
entré :

Dex! quant crier ont *entrée*,
Si r'aidiez au pelerin
Par cui sui espoians,
Car felon sunt Sarraïns,

Gierres de Dyon, Poët. MSS. av. 1300, t. I, p. 110.

« On a dit des revenus des princes et des États ;
« Les communes *entrées* des princes ne sont pas
« toutes suffisantes à la grant charge que ilz main-
« tes loys ont, tant aux emprinses, comme aux
« defiances de guerre, et autres despences néces-
« saires. » La Salade, fol. 5^d.)

« Il est enlascé de son service, et a très petit
« revenu, au lieu où il fut né, mais il treuve les
« *entrées* si estroictes qu'il n'y peut entrer; or va
« il par lieux estranges, povre, mendiant, et de
« tous debouté. » (Percef. VI, fol. 74^d.)

« C'étoit aussi un droit seigneurial qui se payoit, en
« argent ou en autres denrées, par l'acquéreur d'un
« fief ou d'un héritage quelconque. « Outre paye le
« vendeur, pour l'issue, unze soiz trois deniers
« tournois, et l'acheteur, autant pour l'*entrée*. »
Cont. de Bax, C. G. t. II, page 678.) « Un, ou deux
« septiers de vin, d'issue, et autant d'*entrée*, avec
« les drois des officiers. » Cont. de Péronne,
N. C. G. p. 602^o.)

« C'est aussi un droit de « bienvenue » payé par le
« nouvel habitant étranger qui venoit s'établir dans
« une commune et qui étoit fixé à dix sols payable
« dans l'an et jour par les habitans de Pontallier.
« (Voyez Perard, Histoire de Bourg, p. 487, an. 1257.)
« [Par suite, *entrée* signifie bienvenue : « Quilibet
« canonicus, carens domo claustrali, ... non perci-
« piet parlem fructum vulgo dictorum las *entrées*
« ou baise-main. » (Preuves de l'Hist. d'Auxerre,
p. 218, an. 1353. — De même dans Froissart, XV,
142 : « Et estoit pourvenue de ung très-beau livre
« pour faire present et *entrée*. »)]

« La joyeuse *entrée* signifiait aussi, dans l'an-
« cienne Flandre, la charte qui assurait les libertés
« des habitans. A son avènement, le prince étoit
« inauguré solennellement dans chaque province, en
« qualité de duc, comte ou seigneur, et s'engageoit
« par serment à observer lui-même et à maintenir
« envers et contre tous les privilèges de la nation ; la
« charte qui consacrait ces obligations et qu'on ne
« séparait pas du fait de l'avènement étoit comme
« sous le nom de joyeuse *entrée*. Defacuz, Anc. Droit
« belge, t. 6. (N. L.)

« Comme par fol hardiment, ou par simplesse
« des usagers, ou autres causes des officiers qui se
« sont entremis pour nous, aucuns constumiers,
« souz ombre de leur constume de prendre en

« noz forets, et abbatre chesnes en estant, qu'ils
« nomment d'*entrée*; c'est à scavoir si lost comme
« en la racine, ou autre part en bas, ils peuvent
« mettre la cognive, et baltre à sec, pour rendre
« dix sols de la chartée de chesne. » (Gr. Cout. de
« Fr. p. 62.) Voir cette même citation aux Ord. VI,
235, an. 1376.]

[*Entrée* désigne encore la place qui, à l'entrée
« d'un pays, en est comme la porte : « Trois bonnes
« villes que li princes goulousa pour tant que elles
« estoient entrées de son pays. » (Froissart,
t. VII, page 234.)

On disoit aussi :

1. « *Entrée* de table, » dans le sens où nous
« disons simplement *entrée*. « Pour *entrée* de table je
« le donne ces petites fricassées. » (Des Accords,
Bigarr. folio 181^o.)

2. « D'*entrée* de table; » nous disons aujourd'hui
« d'entrée de jeu. » Je doute fort qu'ayant fait sem-
« blant, d'*entrée* de table, de désirer la paix, vous
« ne corniez la guerre, à bon eciënt, à l'issue de
« vostre propos. » (Mém. de Villeroy, t. III, p. 12.)

3. « Avoir *entrée*, » avoir droit ou avoir beau
« jeu, être en beau chemin. « Il a très bien *entrée*
« d'avoir amy. » (Percef. VI, fol. 86^d.)

Entréeser. v. Se recréer ensemble. (Borel.)

Entrefaites. s. f. p. Ravages. Ce mot semble
« employé en ce sens, dans le passage suivant, où il
« s'agit des guerres des Gantois, en 1453 : « Les
« Gandois perseverans en leur obstination firent
« toujours la guerre à leur pouvoir à l'encontre
« de leur prince et seigneur, et firent moult d'em-
« prises, de courses, d'*entrefaites*, et de maux au
« plat pays de leurs voisins. » (Mém. d'Ol. de la
« Marche, livre I, page 390. [Dans Froissart, « à ces
« *entrefaites*, » au t. XI, 336, signifie sur ces
« entrefaites.]

Entrefaille, s. f.

Cele partie a appellée
De Gineco Corenée,
Puis ne scay par quelle *entrefaille*,
Fu appellée Cornuaille. (Brut, f. 9^b.)

Entrefaire. [Intercalez s'*Entrefaire* compa-
« gnie, fréquenter quelqu'un, au reg. JJ, 155, page 249,
an. 1400.] (N. E.)

1. **Entrefait.** s. m. Entreprise. (Marot.)

2. **Entrefait.** adv. Tout de suite.

..... J'aurai mon afere fait,
A huistese tout *entrefait*. (MS. 7218, f. 419^c.)

« On lit aussi tout *entrefait*, dans Goutiers, Poët.
« mss. av. 1300, t. III, p. 1041.

3. **Entrefait.** Il faut lire en deux mots *entre fait* :
« *Entrefait* et devis a moult. » (Val. 1522, f. 169^b.)
« C'est-à-dire, entre les actions et les paroles, il y a
« grande différence. Cet ancien proverbe ne seroit-il
« pas le même que le nôtre : Promettre et tenir sont
« deux ?] »

Entrefaits. s. m. p. Entrefaites. « Sur ces
« *entrefaits*. » (Pasq. Rech. p. 455.)

Entrefascher (s'), *v.* Se fâcher réciproquement. (Cotgrave.)

Entrefendre, *v.* Fendre au milieu. (Cotgrave.)

Entrefesir (s'), *v.* Se blesser l'un l'autre. (Cotgrave.) [« Les eschelles des nes s'entrefesiroient si durement que en plusieurs leus s'entrefesiroient de d'espées et de lances. » (Villehardouin, § 172.) — De même dans Henri de Valenciennes, § 630 : « Il s'entrefesirent parmi les hyaumes tant ke tout li « lach sont depechié. »]

Entrefession, *s. m.* L'entre-deux des fesses. (Oudin.)

Entrefestoyement, *s. m.* L'action de se fêter réciproquement. « Quant les deux parties s'encomfrent, la noblesse doubla pour les beaux *entrefestoyemens*, et aussy pour aller à l'espousailles du noble conte. » (Perceforest, III, f. 136^b.)

Entrefestoyer, [Intercalez *s'Entrefestoyer*, dans Carloix, IX, 9 : « De sorte que nous vivions en toute seureté, et s'entrefestoyoit-on à tour de rôle et à l'euvie. »] (S. E.)

Entrefier (s'), *v.* Se fier l'un à l'autre.

Tant ont dit, tant ont fait qu'entrefiez se sont,
Et jurent surement qu'ensemble si tendront,
Contre royz, et contre autres, quant le besoin verra.
Romi. de Rou, MS, p. 21.

De prendre Normandie s'ovent entrefiez. (Ibid. p. 84.)

Entrefileure, *s. f.* Oudin traduit ce mot en italien par *trafilatura*, et en espagnol par *entrefiladura*.

Entreflater (s'), *v.* Se flatter l'un l'autre. (Oudin, Cotgrave.)

Entrefouetter (s'), *v.* Se fouetter l'un l'autre. (Cotgrave.)

Entrefouir, *v.* Fouir au milieu. (Oudin.)

Entrefrapper (s'), *v.* Se frapper l'un l'autre. (Oudin, Cotgrave.)

Entrefroisser (s'), *v.* Se froisser mutuellement. (Oudin, Cotgrave.)

Entrefrotter (s'), *v.* Se frotter réciproquement. (Oudin, Cotgrave.)

Entrefusée, [Intercalez *Entrefusée*, le fil enveloppant un fuseau : « Une paire de draps à lit, « quatre *entrefusées* de lié. » (Jl. 162, page 256, an. 1408.)] (S. E.)

Entrefgarder, *v.* Préserver. « J'ay paour de le « dire que les très laches mains ont esté mises sur « ton corps, pour eslever les depouilles, se fortune, « qui nous a esté misericordieuse envers nous, ne « *Feust entrefgardé*. » (Tri. des IX Preux, p. 206^b.)

Entregent, *s. m.* Savoir-vivre. C'est une expression métaphorique empruntée à la fauconnerie : c'est par les faucons l'habitude de vivre sans s'effrayer des gens : « Il vous convient continuer à « le tenir souvent sur le poing et *entre gent* tant et « si longuement que vous pourrez. » (Menagier, II, 230.) « C'est, au demeurant, une très utile science « que la science de l'*entregent*, elle est comme la

« grace, et la beaulté consiliaitrice des premiers « abords de la société, et familiarité. » (Essais de Mont. I, 1, p. 69.) « Comitas, humanité, ou gracieusement, ou courtoisie, que Cicéron appelle *urbanitas*, civilité, *entregent*, ou bonne grace. » (Natur. d'Amour, f. 250, V^o ; voyez Pasquier, Rech. p. 740 ; Contes de Châl. f. 69^b ; Coquill. p. 62.)

Entregent, *s. f.* Savoir-vivre. Le même qu'ENTREGENT ci-dessus. L'auteur du Moyen de Parvenir a tourné ce mot en ridicule. « Toutes fois je « m'eslonne que vous, qui estes latin, ne le savez, « et surtout vous, qui entre les galans, savez « mieux vostre court ; j'ay pensé dire comme nos « docteurs vostre *entregente* : mais il me semble « roit dire entre jambes, tant cela est fat. » (Moyen de Parven. p. 47.)

Entregenté, *part.* Civilisé, poli. (Cotgrave.)

Entregenter, *v.* Se conduire dans le moude. (Cotgrave.) « Il se savoit bien *entregenter* en toutes « compagnies. » (Contes de Desperiers, II, p. 188.)

Entregesant, *part.* Situé entre, compris. « Lieux *entregesans* dedans les mettes, et bornes « qui s'ensuivent. » Chron. S. Den. III, fol. 7.)

Entregel, *s. m.* Intervalle, espace^A. Trajet^B. Interposition^C. Tour de passe passé^D.

^A « C'est une idée d'amour passant d'un long « *entregel* toutes les autres passions vulgaires de « nos amoureux transis. » (Pasq. (Euv. Mel. p. 331.)

« Pendant lequet *entregel*. » (Id. Rech. p. 59.)

^B « Si tu veulx connoistre fortune, et te souz- « mettre à sa variabileté, de tout temps, en cour la « trouveras ; là s'esbat elle de ses tours bestournez, « et fait ses mutations, et son *entregiel*. » (Al. Charl. l'Esper. page 267. [C'est le sens de jeu d'adresse, pris au figuré.]

^C « Ils ont fait un *entregel* de la dile fausse « costume, au chapitre des donations, dots, et « mariages. » (Proc. verb. des Cont. d'Auvergne, C. G. II, p. 496.) « Sans *entregel* d'aucune difficulté, « m'ont presté le serment de fidélité, avec toute « sorte de congratulation. » (Mém. de Viller. I, V, p. 244.) C'est en ce même sens qu'on a dit : « Vou- « lant gagner le temps qu'il luy falloit encore à « mettre en point son armée, sema des *interjects* « d'accord. » (Ess. de Mont. I, p. 30.)

^D Dans les vers suivants, il s'agit d'un jongleur qui vante son adresse :

Bien sai joer de l'eschabot,
Et faire venir l'eschabot,
Vif, et saillant, dessus la table ;
Et si sai meut beau jeu de table,
Et d'*entregel*, et d'astumaire ;
Bien sai un enchaînement faire. (Fabl. S. G. f. 70^c.)

[« Le suppliant et marques par esbatement prin- « drent des festuz et les mistrent sur le plat d'un « constel moult de leurs salives, sur feiguain qu'ilz « savoient bien jouer d'*entregel*. » (Jl. 148, p. 127, an. 1408.) — De même aux Miracles de Goinci D. C. III, 54^a) : « En la vile un Juis avoit, Ki tant « d'engieng et d'art savoit, D'*entregel* et d'enfante- « ment, De baral et d'encalement. »]

On a dit de plus :

1° « *Entrejet* de paroles, » altercation, dispute. (Nicot et Rob. Est.)

2° « Faire un *entrejet*, » insérer, introduire. (Nicot et Rob. Est.)

Entrejetter, *v.* Jeter les uns aux autres^A. Substituer^B. Insérer^C. Entremêler^D.

^AArbalestiers quarrius destessent,
S'alone ce que chacun d'eus vise ;
Espingars font leur servise,
Dont ligarrot, en naant tien saillent :
A eux *entrejetter*, se taillent. (G. Guiart, f. 314^o.)

^BJe scay bien trois gens, voire quatre,
De hourses couper southent,
D'*entrejetter*, legierment.

Un hanap, ou un pot d'estain,
Pour un d'argent. (L. Desch. f. 269^o.)

^C « L'article vingt cinquiemes commençant, un « chacun doit closure, ont esté, de l'advis des dils « estals, *entrejettes*, et adjoustez ces mots, de « pierre, brique, brocaïl, moillon, ou paillez. » Coul. d'Amiens, C. G. I, p. 635.) « Ont été adjous- « tez et *interjettes*: ces mots. » Ibid. p. 627.)

^DEnfin dans le Journal du Voyage de Charles VIII, à Naples, par André de la Vigne, on explique à la marge le mot *interjetter*, par « entremesler, par- « semer. »

Entregourmer. [Intercalez *s'Entregourmer*, dans Carloix, VI, 36 : « Quand on voyoit pages ou « laquais *s'entregourmer*, on disoit qu'ils se con- « fessoient comme les cordeliers de Metz. »] (S. E.)

Entregouspiller (s'), *v.* Se battre l'un l'autre. Nous disons dans le langage vulgaire, *se houspiller*. « Des chiens qui *s'entregouspilloient*. » (Gar. Rech. des Rech. p. 62.)

Entregratter (s'), *v.* Se gratter l'un l'autre. (Colgrave.)

Entregrimper, *v.* Grimper l'un sur l'autre.

L'eau veut couler avecque un libre cours,
La terre veut ses fleurs librement peindre,
La vigne aussi avec l'orneau se cœindre,
De sa nature *entregrimpant* ses tours. (Tahur. p. 248.)

Entregronder (s'), *v.* Se gronder mutuellement. (Colgr.)

Entreguerroyer (s'), *v.* Se faire la guerre l'un à l'autre. (Col.) [On lit dans Henri de Valenciennes, § 545 : « Chil Burile disoit ke te terre ke Esclas « tenoit devoit estre soie, et Esclas disoit ke non « fesoit, et pour chou *s'entreguerroyent-il*. »]

Entrehaïr (s'), *v.* Se haïr mutuellement. (Rob. Est. et Colgr.) [« Et ne pourquant il (le mari et la « femme) *s'entrehaïent* tant que il ne veulent de- « morer ensemble. » Beaumanoir. LVII, 1.]

1. **Entrehaunter** (s'), *v.* Se fréquenter l'un l'autre. (Rob. Est. et Colgr.)

2. **Entrehaunter**, *v.* Enter l'un sur l'autre. « Sachez que plusieurs chevaliers ont *entrehauntez* « renommée en prouesse de chevalerie. » (Percefl. vol. V, fol. 44^o.)

Entrehapper (s'), *v.* Se happer l'un l'autre. (Colgrave.) [« Ainsi commença la meslée des deux

« lyons, et dura moult longuement, si *s'entrehap-* « *perent* aux ongles et aux dents. » (Lancelot du Lac, t. III, fol. 2.)]

Entreharceler (s'), *v.* Se harceler mutuellement. (Colgr.)

Entreheurter, *s. m.* Choc réciproque. (R. Est.)

Entreheurter (s'), *v.* Se heurter réciproque- ment. (Rob. Est. Oudin et Colgrave.) [« Li cheval « *s'entreheurteint* devant ennui le pis. »] (Rouc. 194.)

Entreil. [Intercalez *Entreil*, enl'œil, *interiei-* « *tium* dans un gl. lat. fr. du fonds S' Germain.] (S. E.)

Entreillizé, *adj.* Garni comme en treillis. On a dit de la jument de Gargantua : « Au reste, avoit « poil d'alezan, loustade, *entreillizé* de grises « pommelettes. » (Rab. I, p. 99.)

Entreingne. [Intercalez *Entreingne*, aine, dans le Poème d'Alexandre, cité par D. C. (III, 817^o) : « Si come Eumenidus de Gadres lor sorfrongne, « Si iert fern ou cors assés près de l'*entreingne*. »]

Entrejetterie. [Intercalez *Entrejetterie*, comme entregel : « Jeux de tables et d'eschequiers, De « bouilles et de merelliers, De dés et d'*entrejetterie* « Et de mainte autre muserie. » (Pèlerinage de Gulleville, cité par D. C. III, 54^o.)] (S. E.)

Entrejoindre, *v.* Joindre ensemble. (R. Est.)

Entrejointe, *s. m.* Jointure. (Borel.)

Entrejou, *s. m.* Espace pour faire couler l'eau du moulin, quand il ne va pas. (Voy. Laur. Gloss. du Dr. fr.) On lit *entriou* (Coul. Gén. II, p. 369) et *entryon* (ibid. p. 341).

Entrejoier (s'), *v.* Jouer ensemble. (R. Est.)

Entrel, *s. m.* Sorte d'emplâtre. [Lisez *entrel*, pour *entrelai*.] « Meslez avec sain de porc, les « herbes sudictes, et les mettez sus les boccs, et « cele les fera meurer, et quant elles seront molles, « si les crevez d'une lancette, et quant elles seront « crevées mettez dessus *entrel* liran, et sera gari. » (Chasse de Gast. Phéb. p. 110.)

Entrela, *adv.* Pendant ce temps là. Du Gange, sous *Interbi*, cite un gl. lat. fr. du fonds S. Germain.

Entrelacementz, *subst.* Action d'entrelacer : « *Entrelacementz* des vices, » dans S. Bern. Serm. fr. p. 314, répond à *obligationes vitiorum*.

Entrelaceure, *s. f.* Entrelacement. (Colgr.)

Tairoy je bien l'*entrelaceure*
De cette belle chevelure,
Qui, de mille tortiz dorez,
Si gayment entrelacez,
Enserre dans ses cordelettes,
Le plus doux de nos amourettes. (J. Tahur. f. 462.)

Entrelassure. Brant. Dames Gall. II, p. 366.)

Entrelacier, *v.* Entrelacer. *Entrelacier*, dans S. Bern., répond au latin *intricare*. [« Et estoient « les villes et li chastiel *entrelachier* li un en l'autre, « li uns Englés, li autres François. » Frois. VII, 78.) Dans Joinville § 280, il signifie entremêler : « Pour « ce que il nous convient poursivre nostre matiere, « laquel li nous convient un peu *entrelacier*. »]

Entrelaidir (s'), *v.* Se dire des injures réciproques. (Borel.)

Entrelaier, *v.* Interrompre, cesser, abandonner. *Entrelaions*, dans S. Bern. Ser. fr. mss. p. 361, répoad au latin *omittimus*.

Voyez aussi Rob. Est. et Cotgr. [*Entrelaier* a le même sens dans Flore et Blancheflor, v. 2207 : « Por cou qu'en lui vil tel biauté Tot *entrelaist* sa « *cruaute*. »]

A vilame d'Amiens pria
Ma chançons, qu'*entrelaier*
Ne voille la boine vie,
Qui li a fait comenchie
Valours, à qui prist envie
De lui avancier. (*Monios, Poët. av. 1300, III, p. 1056.*)

« Dont pour ce . nous *entrelaissames* nostre
« entreprise. » (Percef. IV, fol. 55^b ; voy. Hlist. de
S^{te} Léoc. ms. de S. G.)

Entrelaïsse, *s. f.* Discontinuation. *Sans entrelaïssement*, dans S. Bern. p. 252, répoad au latin *sine intermissione*.

Qui sa valor,
Et sa dooer,
Tote vauroit descrire,
May finast mais,
Sans *entrelaïsses*,
Car trop aroit à dire. (*Gout. Poët. av. 1300, III, 1028.*)

Entrelant. [Lisez *entretant*.]

« Aucune fois, peut arriuer que, quant l'en a
« faully à trouver un sanglier du limier, que on
« laisse aler deux chiens, ou trois, pour le trouver,
« et yeucul chiens chieent sur les erres, et mangues
« des truyes, et les vont trouver *entrelant*, si que
« il semble qu'ilz aient trouue le sanglier. » (Modus
et Racio, ms. fol. 51^a.)

Entrelardé, *partie*. Entremêlé.

« Et puis se assirent en ordre à table *entrelardez*
« de damoiselles. » (Percef. I. f. 91^b.)

[On lit dans Blanche et Jeanne (v. 3560) : « Leurs
« disners *entrelardés* fu De ce qui plaissant leur fu,
« Ce fu de baisiers savoureux. »] (N. E.)

Entrelas . *s. m.* Entrelacement, mélange^A.
Sorte de poésie^B.

^A On lit dans les lettres de Pasquier, t. II, p. 76 :
« La majesté d'un souverain s'entretient par un
« *entrelas* de l'exercice de la justice, avec les
« armes. »

^B On nommoit de là *entrelas*, ou *entrelats*, une
poésie aux rimes entrelacées. « *Entrelas* couronné
« mâle par équivoque » ; il est ainsi appelé lorsque,
dans le vers masculin, la syllabe de l'avant dernier
mot fait une équivoque ou un son égal avec le
dernier mot qui est une monosyllabe dans chaque
vers. Exemple :

Je vois que suis trop deffortuné né,
Tourner ne puis ; si trestort pouvant vent
Rien contre l'heur par sens ordonné n'ay,
A moy douleurs, fortune souvent vent.

Chasse et départ d'Am. p. 236.

Entrelasser (s'), *v.* S'embarrasser, s'embrouiller. « Je me suis, sur la fin, un peu *entrelassé* de
« mon premier discours : mais prenez le eas,

« qu'après la moralité, et la tragedie vient la farce. »
(Brant. Dames Gal. II, p. 433.)

Entrelassi jambon, *s. m.* Mot équivoque et
obscène, dans les Bigarr. de Des Acc. f. 136^b.

Entrelier, *v.* Lier ensemble. (Oud. Cotgr.)

[« L'amour dont leurs coeurs estoient *entrelies* et
« enlacés. » (Louis XI, 98^e nouv.)] (N. E.)

Entreligne, *s. f.* Digression. « Premier que de
« passer outre, je vous prieroi me permettre de
« faire icy cette *entreligne*, pour puis reprendre à
« mon point, le fil de cette généalogie. » (Pasquier,
Rech. p. 385.)

Entreligné, *partie*. Où il y a des interlignes :
« Lettre *entrelignée*. » (Mém. de Sully, IX, p. 138.)

Entreligner, *v.* Mettre en interligne. (Cotgr.)

Entreligneure, *s. f.* Interligne. [« Encore pot
« estre lettre faussée en autre maniere, si comme
« quand il y a *entreligneure*. » (Beaumaioir, XXXV,
12, éd. Beugnot.)]

Entrelire, *v.* Lire ensemble. (Cotgr.)

Entrelouer (s') *v.* Se louer l'un l'autre. (Cot.)

Entrelutter, *v.* Lutter l'un contre l'autre.
(Oudin. Cotgr.)

Entrelutement, *s. m.* L'action de lutter l'un
contre l'autre. Ce mot est pris dans un sens obscène
aux Contes de Cholières. f. 154^r.

Entrelunaire, *adj.* Interlunaire, qui est entre
deux lunes. (Oudin, Cotgr.)

Entrelune, *s. f.* L'espace de temps qui est entre
deux lunes. (Oudin.)

Entremaïner, *v.* [Résister, du latin *interma-
nere*, avec l'accent sur *a*.]

... Si fu si bien doctroïnés,
Et si sages, et si sachans
Et de paroles, et si tranchans,
Que nus n'i peust *entremainner*,
Puisqu'il vonsist la langue estrainne,
Il ne doutast .ii. avocons. (MS. 7089², f. 239^b.)

1. Entremaïns, *partie*. Entremis, déposé.

Dusk'as tans de Jeshu Crist,
Que la virge ot *entremaïns*
La car k'en la virge prist.

Li vies et Li nov. Test. Pot. t. av. 1300, II, p. 877.

2. Entremaïns, *s. m.* Partie d'une armure.
« Que nul, dorénavant, ne puist faire cote gam-
« boisée, ou il n'ait .iii. livres de coton tout net, se
« elles ne sont faites enfremées ; et au dessous soient
« faites *entremaïns*, et que il y ait un ply de vieil
« linge, enprez l'endroit, de demie antie et demy
« quartier devant, et autant derriere. » (Statuts, ms.
de 1296, cités par B. G. sous *Gambiso*.)

Entremander (s'), *v.* S'écrire réciproquement.
(Oudin, Cotgr.)

Entremanger (s'), *v.* Se manger mutuellement.
(Oudin, Cot.) [« Les petits potentats sont bien aises
« que le grands s'*entremangent*. » (Lanoue, 395.)]

Entremarcher (s'), *v.* « Pren te garde s'il ne
« s'*entremarche*, c'est-à-dire s'il met le pied derriere

« oultre celui devant, c'est oultre marchier. » (Molus, fol. 14^b.)

Entremater s', v. Se mater réciproquement. (Al. Chartier, p. 651.)

Entrembrasser s', v. S'embrasser l'un l'autre. (Cotgr.) « Aucuns s'entre saluer, autres s'entrembrasser. » (Lanoue, 588.)

Entremecteur, s. m. Il y avoit des « entremecteurs de finance », peut-être les mêmes que les contrôleurs : « Noz tresoriers, receveurs, prevotz, « auditeurs des comptes, et autres officiers, et « entremecteurs de nos finances, jureront, que bien « loiaument, ilz garderont noz rentes, et dom- « mainnes, avecques tous, et chascuns noz droiz. » (doynv, page 122. De là ce mot s'est employé pour désigner un homme chargé des affaires d'autrui : « On le peut faire adjourner à la personne de son « procureur, et entremecteur de ses affaires. » (Cout. de Sens, C. G. I, 144.) — « On est d'usage de « mettre en toute maison mortuaire, un entremect- « teur, ou, administrateur qui represente la maison « mortuaire, et en responde, et les survivants, ou « les survivantes peuvent estre entremecteurs, ou « administrateurs en leurs maisons mortuaires. » (Cout. de Bourbourg, X. C. G., I, 491^b.)

Entremefaire s', v. Se faire du mal réciproquement. (Ord. I, p. 57.)

Entremellément, adv. Pêle-mêle. (Borel, Corn. On lit entremellément dans Perc. III, 44^b.)

Entremeller, v. Confondre, brouiller. (Dans les Fabliaux, éd. par Jubinal, II, 28, il signifie converser : « Si oyd deux femmes entremeller. ») On lit dans S. Bern. Sermon, fr. mss. : « Entremellent « ou entreachaigent », p. 69.

« Et trairent les espèces, et s'entremellèrent li « un aus autres, et nient en i ot des navreiz et des « abatuz. » (Mén. de Reims, § 99.) N. E.)

Las ! c'on fait mais felonie

Tot le mons entremeller. (Gout. P. av. 1300, III, 1049.)

Entremencés, s. f. p. Menées, intrigues. « Sou lieutenant général de son armée, trouva « moyen, par les entremencés, et entrefaites d'un « moine, de faire la paix. » (Brantôme, Cap. fr. t. IV, page 218.)

1. Entremet (m'), l' pers. sing. du prés. de l'ind. Je m'entremets, j'entremets.

..... M'entremet, main, et soir,

De chanter jolivement,

En espoir d'alegement.

Per. d'Angoort, Po-s. M-S. avant 1300, t. II, p. 577.

2. Entremet, s. m. Action d'entrer. (Rob. Est. Oudin, Cotgrave.)

Entremetes. (Intercalez Entremetes que, pendant que. Froiss. XI, 67. On lit entremetiers, au Conseil de Pierre de Fontaine, ch. 17, art. IV, p. 107. N. E.)

Entremetiere. (Intercalez Entremetiere, fourniture : « Nous vous mandons que vous fachiez « avoir au maître de Clermont en nostre forest « en Hés une cartée de bos par semaine : quar

« nous avons entendu par nos enquesteurs que « ainsi avoient si accessorellement entremetiere, « s'il demourassent illec. » (Charte de 1255, au reg. du comté de Clermont.) (N. E.)

Entremelé, part. Entremêlé. « Blanchere « entremelée de rougeur. » (Tri. des IX Preux, p. 107, col. 2.)

Entremeslé, part. Embarrassé. « Encontra « un vassaveur entremeslé de chaînes. » (Lanc. du Lac, t. I, folio 161^v.) (Dans Agolant, v. 795, barbe entremeslée est barbe à moitié grise et blanche, barbe fleurie.)

Entremetans, adj. Entreprenant^A. Intercesseur^B.

^A La on en a trois cent, ou mil,

Ni a il plus hardi qu'il est :

Gil passe d'anques rogelet,

Quar plus est entremetans. (MS. 7218, f. 146^a.)

^B Dieu fremist, et couleur change,

Dieu, et le bras S. Jacques jure,

Qu'il ne laira pas sa droiture,

Qui qu'en doie estre entremetanz. (G. Guiart, f. 24^v.)

Li roys, quant on li ot conté,

Donna Renaut cele conté :

Plusieurs autres, qui lors li furent,

Riches dous, par sa main, reçeurent

Car d'onneur iert entremetanz. (Id. f. 88^a.)

Entremetre, v. (Le sens de s'entremettre est dans Thomas de Cantorbery, 104 : « Loewis Ende- « mentiers s'est durement entremis Que il fesisit « le rei et saint Thomas amis. ») Il signifie décider, dans le ms. 7615, I, f. 72 :

Rutebief ne set entremetre,

On lui pent aue à vilain metre.

Entremets, s. m. p. (Dans Froissart, il signifie prendre à tâche XI, 2 : « Je me suis entremis de « croniquer ceste presente histoire. ») Ce mot se trouve dans la signification d'aujourd'hui, dans plusieurs anciens auteurs, comme dans Froissart, dans Petit J. de Saintre et autres. On verra à la fin de cet article l'abus qu'ont fait de ce mot la plupart de nos écrivains, et le sens détourné ou figuré dans lequel ils l'ont employé. *Entremets*, suivant Beauclamp, « étoit des spectacles qui consistoient en « danses, et en representations [« Je vous parlerai « des entremets qui y furent. » (Froiss. XIV, 15.)] « pendant les festins que les rois, et les princes se « donnoient quelquefois : on appelloit aussi de ce « nom les machines mises sur la table, en maniere « de surtout. Entremise étoit l'action d'entremets. « Il faut remarquer que les entremets s'appelloient « ainsi, non qu'ils fussent servis dans l'intervalle « des services, mais parce qu'ils étoient parmi les « mets. » (Beaueh. Rech. des Th. t. I, p. 223.) On peut voir le détail et la description de ceux qui furent donnés par Charles VI, au dîner qui se donna au palais, le lendemain de l'entrée de la reine Isabelle dans Paris, en 1389, dans Froissart, livre IV, page 5 ; ceux des banquets de la cour de Bourgogne, en 1453, dans les Mém. d'Ol. de la Marche, t. p. 412 à 430, et dans Math. de Coucy, Hist. de Charles VII, p. 672. On peut encore consulter sur cet objet Favin, Th. d'hon. I, p. 572 ; Monstr.

vol. II, fol. 78^r, et Mém. d'Orl. de la Marche, liv. II, p. 538 et suivantes; voyez J. Chartier, Histoire de Charles VII, page 92; les Mém. sur la Chevalerie, 3^e partie. Comme ces représentations se faisoient dans les festins, dans l'intervalle des festins, on a depuis nommé *entremets* de tragédie ou de ballets, ce que nous appelons aujourd'hui *intermèdes*. (Voyez le P. Menestr. Repres. en musique, p. 298 et 299.) « *Entremets* de la tragedie de Sophonisbe. » (Eav. de Baif, folio 120^r; voyez du Verdier, Bibl. p. 639.) « Un chacun commença à s'esclater de rire « voyant ce vieillard bossu, et tout crevé se pre-
« senter, comme l'on void, quand on represente
« une comedie, où pour un *entremets*, on repre-
« sente quelque chose pour faire rire le peuple. » (Merl. Coccaie, I, p. 134.)

1^o Ce fait male bouche, et danger
Qui m'ont, par un dur *entremets*,
De sa grace fait estranger.

L'Amant rendu Cordelier, p. 545.

2^o... L'un et l'autre presenterent
La bataille, pour *entremets*.

Vigiles de Charles VII, t. I, p. 123.

3^o Sans cesser vostre amour me grève,
Ma mignonne, je vous promet,
Dont je suis en tel *entremets*,
Qu'il semble à me voir que je revse.

Eav. de Rog. de Colleye, p. 139.

Doux yeux qui poignent sans sentir,
Doux yeux de piteux *entremets*,
Qui font semblaunt de departir,
Et si ne bougent jamais.

L'Amant rendu Cordelier, page 589.

4^o Servans l'un l'autre *entremets*.

Vig. de Charles VII, t. I, p. 216.

5^o « Ce temps pendant, Patelin vient aux *entre-
« mets*, que dit mille mots de resverie. » (Pasquier,
Rech. p. 148.)

6^o « Je vous laisse plusieurs *entremets* de cette
« histoire. » (Pasq. Rech. p. 402.)

7^o Ne a peine croyai je jamais
Que ce cordelier fust rendu,
Se eust ven le piteux *entremets*,
Ou l'oeil sur l'un eust estandu,
Que son cuer ne luy fust fendu,
En plus de cent mille parties,
Et qu'il n'eust ey-pris, ey perdu,
Jette la son froc aux orties.

L'Amant rendu Cordelier, p. 568.

8^o « La feiz arranger, et charger son artilerie, et
« euly conviez à ce banquet, quatre faulcons leur
« meit a mont qui pour riviere feirent tel vol, que,
« qui toute leur prise eust voulu mecre en car-
« bonnade, divers *entremets* s'y fussent trouvez. »
(J. d'Aul. Ann. de Louis XII, p. 26.)

9^o Vous scevez bien comment se sont portez
Vos ennemis, et de quelz *entremets*,
Je les sery devant mesieres. (J. Marot, p. 214.)

10^o.... Se trouver en la prairie,
Après d'ung bois souz la ramée,
Avec sa chere, et bien aymée,
Est ung amoureux *entremets*.

Eav. de Roger de Colleye, p. 77.

Entremettant, part. Qui s'entremet^a. Poli,
qui a de l'entregent^b. Négligent^c.

^a On lit dans nos anciennes ordonnances, au
sujet des vendeurs de poisson: « Nous voulons que

« toutes les personnes, ou les *entremettans* du dit
« mestier, qui par fraude ou autrement malicieu-
« sement prendroient, ou acheteroient, des dits
« vendeurs, les dites denrées..... nous voulons
« que tels poissonniers, ainsi repris du dit maliceux,
« soient privéz du dit mestier. » (Orl. II, p. 591.)
^b « Ilz s'en vindrent tous douze par devant la
« royne, et s'enclinerent par devant elle. Lionnel
« qui estoit le plus *entremettant*, dist, madame,
« Dieu vous doint huy bon jour. » (Perceforest,
vol. I, fol. 107^r.)

^c J'ay tosjors où conter,

Sanz proesse, ne puet monter
Nus chevaliers, très bien avant,
Qui d'armes soit *entremettant*.

(Li Cuens de Bret.)

Entremetteur. [Intercalez *Entremetteur* ,
suppléant. « Messire Gui de Craon seigneur de
« Montereau et de Laleubloyes, Colin Pignuel son
« *entremetteur* et garde de la justice dudit lieu. »
(1387, Dict. des Dr. seig. du D. d'Orl. de L. C. de D.)

Entremi. [Intercalez *Entremi*, intervalle, au
reg. JJ. 166, page 272, an. 1412 : « Une petite vie
« (voie), la vie publique *entremi*. » (S. E.)

Entremise, s. f. Administration des biens
d'autrui^a. Exercice d'un office^b. Action des entre-
mises^c. [Il signifie aussi par intervalle : « Qui à
« blanc esmail sont assises be lius en lius par
« *entremise*. » (Flore et Blanchefleur, v. 1201.)]

^a « Item, quant aux plaintes, ou requestes qui se
« font en la court à Mons, pour contraindre ser-
« gens, receveurs ou entremetteurs, à rendre
« compte des biens dont ils auront en *Entremise*,
« telles plaintes, ou requestes se devront signifier
« à partie. » (Cout. de Haynault. C. G. I, p. 789.)

^b « Avenant le décès d'aucun des dits jurez, en
« l'année de son *entremise*, nostre dit prevost
« créera un autre en son lieu, pour le temps res-
« tant de la dite année. » (Cout. de Binch. N. C. G.
t. II, p. 202^b.)

^c On lit, au sujet des fêtes qui furent données au
duc de Bourgogne, en 1453 : « Par icelle chasse fut
« assouvie, et parfaite toute *l'entremise* du pasté,
« comme de l'église. » (Math. de Coney, Histoire de
Charles VII, p. 673.)

Entremocin (s'), v. Se moquer l'un de
l'autre. (Oudin, Cotgrave.)

1. Entremoiën, s. m. Seigneur de fief qui
tient le milieu entre un seigneur supérieur et un
inférieur. (D. C. sous *Dominus intermedius*.)

[On lit aux Ord. II, 14, an. 1328 : « Item et pour
« les choses et possessions, que personnes non
« nobles ont acquises depuis traute ans en ça, et
« en nos liez et arriere liez sans assentement de
« nous ou de nos devanceiers ; et ainsint soit que
« entre nous et la personne qui aliene icelles cho-
« ses, sont trois seigneurs *entremoiëns* ou plus,
« ils payeront pour finance l'estimation de quatre
« ans. »] (S. E.)

2. Entremoiën. [Intercalez *Entremoiën*, cloi-
son : « Le suppliaint rompil de plain jour l'*entre-*

« *moien* du grenier, et illec print furtivement deux « sextiers de seigle. » (Jl. 190, page 69, an. 1460.)

Entremoisson, *s. f.* Entremise, médiation. Hist. de notre temps, an. 1570, p. 558.)

Entremordre (s'), *v.* Se mordre réciproquement. Oudin, Colgrave.)

Entremouiller (s'), *v.* Se mouiller l'un l'autre. Oudin, Colgrave.)

Entremouvoir (s'), *v.* Se mouvoir réciproquement, aller l'un contre l'autre. « Lors s'entremouvent l'ung contre l'autre, tant que les chevaux « peuvent venir, et s'entreferirent sur leurs « escus. » Percef. I, fol. 28^b.)

1. Entremoyen, *s. m.* Le milieu. (Oudin, Colgrave.) Voir *EXTRAMOYEN* (1 et 2.)

2. Entremoyen, *adj.* Moyen. « Des sommes « entremoyennés. » Ord. H, p. 405.)

Entremeschier (s'), *v.* Se faire obstacle mutuellement. (Colgrave.)

Entrempoigner (s'), *v.* S'empoigner l'un l'autre. (Colgrave.)

Entremuë, *adj.* Médis. « Ils sont faucons de « plusieurs manières; les uns sont muers de bois, « les autres sont sors, les autres sont entremuës, « et fiennent du sor, autres qui ont esté pris ou « ny, et sont appellés nyais. » (Modus, f. 108^b.)

Entremuye. Intercalez *Entremuye*, trémie : « Le suppliant gëta le hlë dedens le molage de « molin, et puis descendit de ladle *entremuye*. » (Jl. 201, p. 195, an. 1498.) (s. e.)

Entremy, *prep.* Entre.

Pour leur donner *entremy* eulx,
Escus telz que prince les donne. (Villon, p. 9.)

Entremavrer (s'), *v.* Se blesser réciproquement. (Oudin, Colgrave; Cl. Marot, p. 105.)

Entrecontrer (s'), *v.* Se rencontrer l'un l'autre (Chron. de S. Den. III, fol. 35^b.) [On lit déjà dans Roland, v. 3367 : « En mi le camp audui « s'entrecontrerent. »] (s. e.)

Entrecourager (s'), *v.* S'encourager mutuellement. (Colgrave.)

Entremant. Lisez *erramment*, au ms. 7615, t. 1, folio 106^r.

Li clers qui fu en ces biaux dras,
Qui cest conte forment amoit,
De rire en aise si pamoit,
Quant il vit le laidgement,
A feste s'en vint *entrecoumant*.

Entrenorer. Intercalez *s'Entrenorer*, s'entronorer, dans Wace (Vierge Marie, p. 47) : « Les « deux dames s'entrenorerent et de ce que lor plu « parlerent. »] (s. e.)

Entrenouer, *v.* Nouer une chose avec une autre. Colgr. : Poës. de Jacq. Tahur, p. 236.)

Entrenoverir (s'), *v.* Se demander réciproquement. « S'entrenoveroient nouvelles. » (ms. 6812, f. 52.)

Entrentendre (s'), *v.* S'entendre, être d'accord. (Rob. Est., Colgr.)

Entrenuire (s'), *v.* Se nuire réciproquement. (Oudin, Cotgr.)

Entreoubliance. Il faut lire *entre oubliance*. On a dit « cheoir *entre oubliance* », pour être oublié, ou perdre le souvenir, la mémoire. « Tant « y demoura que les humeurs de son corps se- « cherent, dont il alla à néant, si qu'il cheut *entre- « oubliance*, et au bon vouloir de son createur, il « vesquit en icelle chaire seant ung an entier, « sans boire, et sans manger, fors que de la rosée « du ciel qui sur luy cheoit par une rayée. » (Perce. vol. V, fol. 95^r.)

Entreoublier, *v.* Oublier^A. Se troubler^B.
^A « Il fut si joyeux qu'il eut tost *entreoublié* la « peine qu'il avoit soufferte. » (Percef. I, f. 417^r.)

J'ai mis mon cuer et ma pensée
En la meilleur du mont, ce m'est avis ;
Elle n'ert ja par moi *entreoubliée*. (MS...)

^B [C'est alors un composé de *en* et de *troubler* : « C'estoient gens de petit estal qui ne desiroient « autre chose que de fort *entreoubler* les besongnes « pour eux augmenter et avoir majesté sur les plus « riches. » (Monstrelet, II, f. 142, an. 1437.) « Luy « donnerent les damoyelles ne seay quelles herbes « à manger, dont fut ainsi comme tout *entreoublié*. » (Percef. II, f. 82^r.)

En ta pitie me fi
Que, quant je pens durement,
De joie tout *entreoubli*. (Chans. du C^{te} Thibaut.)

... Quant je renir
Ses einz vers, sa bouche riant,
De mal ne me puet souvenir,
Ainz les vois tous *entreoubli*. (Guill. Vaux, av. 1300.)

Jou proi amours, a qui sui obeis
Que, par pitie, vous face .i. douc mesaie,

Si qu' *entreoublier*
Ne voillëz, dame, mais resgarder
De vos biaux tez. (Vat. n^o 1490.)

Entrepaier, *v.* Rendre la pareille. « Prendre à *entrepaier* », prendre aux conditions de le rendre. (G. Guiart, f. 224^b.) Le même poëte se sert du mot *s'entrepaier* pour rendre la pareille. (f. 130^b.)

Entrepaus, *s. m.* Partie d'un corset. L'intervalle qui en sépare les deux côtés.

Or convient un large colet
Es robbes de nouvelle forge,
Par quy les tetins, et la gorge,
Par la facon des *entrepaus*,
Puisent estre plus apparens. (E. Desch.)

Entrepardonner (s'), *v.* Se pardonner l'un l'autre. (Colgr.)

Entreparier, *v.* Interrompre quelqu'un en parlant^A. Servir d'interlocuteurs^B.

^A Voyez Oudin et Colgrave.

^B Labbé Gonjel, dans le t. XII de la Bibl. fr. page 263, cite le titre d'un des ouvrages de Baif : « Vers récités en musique.... auxquels deux bons « anges de la ville *entreparlent*. »

Entreparleurs, *s. m. pl.* Interlocuteurs. (Oud.) Voy. Contes de Chloëries, f. 92^b.

Entrepassable. [On lit au Gloss. 7692 : « *Inter- « insillis, entrepassable* vel enterinsable. »] (s. e.)

Entrepelé, *adj.* A demi pelé. « Verge *entrepelée*. » (F. ms. 7218, f. 203^b.)

Entrepenier, *v.* Ajouter de fausses penes aux ailes des oiseaux de proie.

..... Te garde
De ses pluins desordonner ;
Car il desplait *Entrepenier*. [*Œ. de la Baigne*, f. 24^a.]

Entrepiquer, *v.* Se piquer l'un l'autre. (Oud. Cotgrave.)

1. Entrepié, *adj.* Estropié. « Soldats demembrez, mutilés, et *entrepiés* par une mine. » (Br. Cap. fr. t. IV, p. 83.)

2. Entrepié. [Il vaut mieux lire *entre pié*, comme dans Froissart, IX, 413, où on lit : « Cheoir « *entre piés*. »]

..... Joignant celle haquenée,
Y avoit ung varlet de pie
Par qui en main estoit menée,
Sans y avoir autre *entrepié*. [*Vég. de Ch. VII, t. II, 72.*]

Entrepiéd, *s. m.* Piédestal. « Donnâmes audit « lieu un image d'argent de N. D. tenant son enfant « à un *entrepiéd* des armes de France. » (Glos. de l'Hist. de Bretagne.) [On nomme, dans la vallée de Chevreuse, *entrepiéd*, la borne qui sépare deux champs.]

Entrepiés, *adj.* Embarrassé.

Ores est apparens
Li maus, de loic tans,
Porçacies,
Il y a bien .xxx. ans,
Que li premiers paus
Fu tailliés
De le trequerie
Dont li bourgeoisie
Gist ore *entrepiés* ;
J'en ai grant engageine.
Leur mauvais ouvrage
Me fait dire grief (1).

..... Sirez leschaille dou novel ;
Le cuer remaint, l'eschaille est *entrepiéz*. [*Vat. 1522.*]

..... Se j'amoie aleeuse, ou prieuse
D'Estruen vers mont St Eloy
Si me menast sans deserte à besloy,
Je vauroie que vanjaice houteuse
M'en fesist Dieus : aucune desdaigneuse
I porroit prendre chastoï,
Et s'en seroit mes cuers asouagiés ;
Trop longuement puet on estre *entrepiés*. [*Vat. 1490.*]

On lit dans le même sens :

De Novel, tot est bel,
Et de viez, *entrepiéz* ;
Ce dit li vilains. [*Prov. du Vil. MS. de S. G.*]

Il nous semble qu'on peut entendre de même le mot *entrepiéz*, dans ces vers de Froissart :

J'aim mieulz morir, j'a ne demeure,
Puisque fortune me court seure,
Et que la mort pour moi laboree,
Qu'estre *entrepiéz*. [*Frais. Poés.*] [Ed. Scheler, I, p. 146.]

[On lit aux Chron. II, 43 : « Quant la royne oy « ces nouvelles, si fu plus desconfortée et esbahie « que devant, car elle se veoit *entrepiés* et toute « arriere dou confort et de l'ayde que elle quidoit « avoir douz roy Carle son frere. » De même dans

Aiol. v. 1138 : « Jel laissai de l'avoir si *entrepiés*. « Qu'il n'en avoit vaillant .iij. deniers. »] (S. E.)

Entrepiquer (s'), *v.* Se battre l'un l'autre. (Cotgr. ; Aiol. pour Hérodote, p. 357.)

[On lit au reg. JJ. 205, p. 38, an. 1478 : « Le « suppliait voyaul son serviteur et icellui Janvret « prestz à eux *entrepiquer* pour eulx oultrager « l'un l'autre. »] (S. E.)

Entreplanter, *v.* Planter au milieu. (Oud. Cot.)

Entreplevir, *v.* Se promettre mariage l'un à l'autre. « Seli aucuns font convenances de mariage « entre leurs enfans qui sont souz agiés, et font « li enfans *entreplevir*, quant li enfans viennent en « age, ils pucent aller arrières des plevisailles, se « li leur plest. » (Beauman. p. 186.)

Entreplier, *v.* Plier au milieu. (Oudin, Cotgr.)

Entreport, *s. m.* Faveur, protection. « Quelque « ce fust qui vaincroit, il auroit une couronne, sans « faveur, ne *entreport*. » (Hist. de la Tois. d'Or, II, fol. 8.) « Son jugement sera en telle équité, qu'il « n'aura acception de quelque personne, ne faveur, « ne *entreport* sera fait à homme, ou à femme, « mais tout en équité, et en vraye justice. » (Ibid. fol. 146^b.)

Entreporter, *v.* Soutenir, favoriser, protéger.

Sans faveur, en aucun guise,
Et sans *entreporter* homme. [*Eust. Desch.*]
Chascun d'eulz sera au hault doïre,
Pour compte de ses bourdes rendre ;
De ce vous donnons la puissance,
N'en vueillez nul *entreporter* ;
Informez de la suffisance ;
Qu'on me face au jour appeller ;
Car qui mieulz y sçara jangler,
Couronnez sera comme Roys. [*Eust. Desch. (aps.)*]

Entreposément, *adv.* Avec interruption.
« *Entreposément* blesier. » (Glos. lat. fr. ms. de S' Ger., dans D. C., sous *Intertidere*.)

Entreposer, *v.* Interposer. (Cotgr. Oud.) [Dans Christ. de Pisan, Ch. V, II, 4, le participe signifie intermittent : « Fievres limelles et *entreposées*. »]

Entreposition, *s. f.* Interposition. (Cotgrave.)

Entrepouvoir, *v.* Pouvoir de part et d'autre.
« Il se levoit une si grande poussière qu'on n'entre-
connoissoit, ny François, ny Anglois, tant que les
« batailles ne s'*entrepouvoient* plus voir, combien
« qu'ils fussent près les uns des autres. » J. Chr. I,
Hist de Ch. VII, p. 35 ; voy. Lane, du Lac. III, f. 26^a,
et C. G., I, II, p. 767.)

Entreprendre, *v.* Surprendre, envahir, usurper. *Entreprendre*, dans S. Bern., répond au latin *privipere, insuere*.

Là ou la nuit *Entreprendre*,
Sur l'erbe froide se gisoit. [*Vies des SS. MS. de Sorb.*]

[Le participe a le sens d'embarrassé, du xiv au xv siècle : « Li Cons Rolant estoit moult *entrepris* à « Roncevaul entre ses enemis. » (Roncesvals, 163.) De même dans Al. Chartier, l'Espérance ou Consol.

(6) Citation extraite du recueil de copies de Sainte-Palaye, les Anciens Poëtes de la France avant 1300 (B. N. fonds Moreau). (N. E.)

des trois vertus : « Une vieille toute desarroyée, le

« regard bas, la voix *entreprise*. » (X. E.)

« Il signifie encore vaincre : « Le me esmerveille
« durement comment vous avés osé *entreprandre*
« la duché de Bretaingne où vous n'avés nul droit. »
« Froiss. III, 384. » (X. E.)

1° *S'entreprandre*, v. se prendre réciproquement. Colgr.

2° *Entreprandre* la parole sur soy, « prendre la parole : « Après le festoyement aux deux chevaliers, « *entreprint* la parole sur luy Persides, et dist. » (Percef. B. fol. 54^b.)

Entreprenemr, s. m. Celui qui tient un pas d'armes, l'agresseur. Ce mot est souvent répété en ce sens, dans les Mém. d'Ol. de la Marelle. Voyez liv. I, p. 295, et Petit J. de Saintré, p. 236 : « Alors « Saintré, qui ja estoit en point comme commen-
« ceur et *entreprenemr* de l'emprise, monta à
« cheval. » Dans Villon, Franches Repues, il signifie compère : « Et pour trouver moyen meilleur, Fai-
« gnant que point on ne se joue, Il viendroit un
« *entreprenemr* Qui lui bailleroit sur la joue. » (X. E.)

Entrepresseure, s. f. Entreprise^A. Ce qui est compris^B.

^A « Nous disons que, se les defautes, ou les
« *entrepresseures*, sont pour chose qui appartient
« au fief, si comme se il desobist, ou se il les
« semont de serviche, et il ne le sert pas si comme
« il doit,.... pour tous liex ce, le seigneur puet
« mettre la main au fief que il tient de li, et penre
« des fruits dusques au jugement des hommes, pour
« les *entrepresseures* dessus dites. » Beaumanoir,
p. 64 et 65.)

« La besongne nous samble si grosse et de si
« haute *entrepresseure*. » Froissart, II, 322. (X. E.)

Entrepresseure a le sens d'invasion dans Duchesne,
Gén. de Bar le Duc, p. 32.

^B « Si l'heritier propriétaire vouloit réédifier à
« ses despens, faire le pourra, si le viager faire ne
« le veut, en jouissant, par le dit propriétaire
« seulement, de l'*entrepresseure* des edifices. » (Cout.
de Hainaut, X. C. G., II, p. 75^b.)

Entreprinse, s. f.

C'estoit plaisir veoir, es prochains sentiers,
Sur serpoletz, et floriz esglantours,
Mouches a miel, avec leurs *entreprinse*,
Qui de succer fleurs estoient bien apprines.

Reponse MS. des Oracles d'Apoll. révélée par la Sibylle Cumee
sur les trois Eclairs de France.

Entrepris, partie. Malade, perclus.

Sire, mercy, ce dient tuit ;
Nourroy es cost pays destruit ?
Auz mercy des *entrepris*,
Que tu sire de fain occis. (Bon. du Gest.)

De là, on a dit « *entrepris* de ses membres. »
(Colgr.) « Seigneur, dist li Anglois, dam Pietres
« soit maudis ! Car par lui sui ainsi de mon bras
« *entrepris*. » (Cuvelier, v. 10236.)

Entrepriser (s'), v. Se priser réciproquement.
G. Guart, ms. I, 283^a.

Entrepromettre (s'), v. Se promettre mutuel-

lement. (Oudin, Colgr.) [« El s'*entrepromirent* la foi
« de ne s'abandonner jamais. » (Carloix, VIII, 16.)]

Entreprouver (s'), v. Se prouver réciproque-
ment. (Colgrave.)

Entrequerir (s'), v. Se chercher l'un l'autre.
Oudin, Colgrave.)

Entrer, v. Entrer dedans^A. Proposer, commen-
cer^B. Compter, rabattre^C. [Le mot est dans Roland
au sens actuel v. 365, 660, 2709.]

^A Au premier sens, on disoit : « *Entrez* le clos, »
pour « entrez dans le clos. » Rab. I, p. 197.)

On disoit *s'entrer*, au même sens. On lit, dans
des lettres pour faire armes : « Si assemblerons des
« dictes lances une fois : et assis d'icelles lances,
« ou non assis : chascun osterà sa targe à part luy,
« et prendra son espée sans ayde, si en ferons
« vingt coups d'espée, sans reprinse, et pourrons
« à *s'entrer* à noz corps s'il nous plaist. » (Monstr.
vol. I, fol. 7, V^o.)

^B La manere de *entrer* les essayons est telle. »
« Britt. Loix d'Angl. folio 283^b.) [« La fu accordée
« une trieuwe à durer une année, et devoit tantost
« *entrer*. » (Froissart, III, 307.) — Par suite entamer :
« Comment y *entrevrons* nous tout par point
« et par raison. » (Id. XV, 56.)]

^C Luy *seront entrez* les fruits perceus aux dits
« biens, à tant moins de principal. » (Cout. de Buc.
N. C. G., II, p. 1235^b.)

[Il signifie encore : 1° Consentir : « Il se repenti
« moult quant oneques y avoit entré pour faire
« messaige. » (Froissart, IV, 131.) — 2° Attaquer,
charger : « Et s'en vinrent le bon pas et *entrent*
« en ces François et commehierent à pousser. »
(Id. V, 243.) — 3° Intenter une action : « Par
« aucune voie faut il *entrer* en euls. » (Id. XV,
59.) — 4° Changer de conversation : « *Entrer* en
« autres paroles. » (Id. II, 356.)]

Remarquons ces expressions :

1° « *Entrer* de bef servi. »

2° « *Entrer* en banniere. » (Voyez BANNIERE
ci-dessus.)

3° « *Entrer* plege, » c'est-à-dire se rendre cau-
tion. Laur. Gloss. du Dr. fr.)

4° « *Entrer* en la haute game. »

5° « Etre *entré* en li, » pour être attaché à elle.

« Il avoit une vaine dame à Constantinople qui fille
« avoit eslé à un chevalier d'Arras, qui avoit nom
« Bandoin de Noverville : cele dame avoit mere :
« L'empereroir l'aima,.... si l'espousa coïement,....
« quant li chevalier de Constantinoble sorent qu'il
« l'avoit espousée, si en furent mult dolent, car il
« estoit si *entrés en li*, qu'il ne l'en pooit faire issir
« hors de sa chambre. » (Contin. de G. de Tyr,
Marieue, I, V, col. 675.)

COMPARAISON : Futur : « *J'entrai* en Paradis. »
(Ph. Mousk. p. 163; *Entera* ms. 7218, fol. 241^o);
Entrer Chr. ms. de Nangis, an. 1270; *Enterront*
S. Athan. Symb. fr. 2^e traduit. : « En Paradis n'en
« *enterront*. » Blanchi. I, 189^b); *Entestra* (Regle
de S. Ben. lat. fr. ms. de Beav. ch. 37.) — Prétérit :
Entrai : « Li maus *K'entrai*, et la dolors, M'ont si

« conquis, los sui desous. » (Gont. Poët. av. 1300, t. III, page 1034); *Entré* (ms. 7989², folio 50^b). — Subjonctif : *Entrece* (Regle de S. Ben. lat. fr. ms. de Beav. ch. 52.) — Participe : *Entrent* (Rom. de Bou, p. 2.) — Imp. subj. : *Entresist* (Beauman. p. 246); *Entressions* (Montluc, I, p. 76.) — Formes extraites de S. Bernard : *Entrecrez*, *entrez* (p. 94, 116); *Enterrit* (p. 368); *Enteroic ju* (p. 266); *Enterois* (page 354); *Entresses* (page 254); *Entret* (page 13); *Entrevez* (p. 254.)

Entretracler, *v.* Racler au milieu. (Colgrave.)

Entretréquier (s'), *v.* Se rechaîner mutuellement. (Ch^e de la Tour, Instruc. à ses filles, f. 14^d.)

Entreregarder (s'), *v.* Se regarder réciproquement. (Colgr. Oudin.) [« Les femmes s'entre-regardoient et se cachoient les yeux à doigts « entr'ouverts. » (Despériers, Contes, 37.)]

Entregreter (s'), *v.* Se regretter l'un l'autre. (Colgrave.)

Entrerencontrer (s'), *v.* Se rencontrer l'un l'autre. Colgr. ; Dial. de Tahur, f. 116^b.)

Entrerire (s'), *v.* Se sourire.

..... Doucement s'entrebesoient,
Et s'entreironent toz jorz. (MS. 7218, f. 360^d.)

Entrerompre, *v.* Interrompre. (Rob. Estienne, Colgr. et Oudin; voyez Ord. t. I, page 729; Merlin Coccia, II, p. 331; Histoire de Floridan, page 717.) « *Entrerompant* sa parole. » Des Acc. Bigarr., fol. 50. [« Nous defendons ehoïement que nuls « des maîtres du parlement, soient président ou « autre, ne empeschent, ne *entrerompent* les besoins ordinaires du parlement, pour leurs propres besoins ou autres. » Ord. II, 223, an. 1344.]

Entrerougir, *v.* Rougir un peu. (Colgrave.)

Entreuer (s'), *v.* Se jeter réciproquement ; « *S'entreuer* des pierres. » Colgr. Oudin.)

Entresaier (s'), *v.* S'essayer réciproquement.

Cil vont avant, cil se retraient,
De mainte guise s'entresaient. [Rom.]

Entresain. [Intercalez *Entresain*, marque, au Roman de Robert le Diable (D. C. III, 869^v) ; « Se « li fisent viesir l'aubere dont li *entresain* et li « miere des mailles en la char li perent. » (X. v.)]

Entresaisir (s'), *v.* Se saisir réciproquement. (Colgr. et Oudin.)

Entresait, *adv.* Aussitôt, tout de suite, subitement^a. Certainement, infailliblement^b. (Ces sens sont dans Renard, Parotonpex de Blois, le Chastelain de Coucy.)

^aEn la sale arriere s'en vait,
Au chevalier dist *entresait*,
Qu'il face au pis que il porra. [Eubl. S. Germ.]

Mouskes dit de Richard, duc de Normandie, père de l'archevêque de Rouen :

L'arcevesques ses sus vint li,
Al tierc jour, et si commanda
Con le descouvrist ; si fu fait,
Et il vit son pere *entresait*,
Autre si biel com il vesquit. [Ph. Mouskes.]

v.

Cil de Lombardie *entresait*,
Ki vers lui s'estoient retrait,
S'en retournerent à Melans. [Ph. Mouskes.]

Or le laissez mauvais vieillart,
Ou, par la guettes Moysse,
Jà y moures ; tout *entresés*,
Allez vous en, faultz ypoerite. [Trois Maries.]

Puis s'en va tout *entresait*,
Où elle sctet que Jaque est. [Ibid.]

^bSaiges est *entresait* ;
Cil qui amer se fait,
En biens est reclamez. [Prov. du Vil.]

Le mot *entresait* est souvent une particule explicative, comme *certes*.

VARIANTES : ENTRESAIT. MS. 7218, f. 250^v. — ENTRESAIS. MS. 7615, I, fol. 109^v. — ENTRESCEIT. Ibid. fol. 111^v.

Entresalle, *s.* Entresol. (Mém. de Bassomp. t. II, page 86.)

Entresaluer (s'), *v.* Se saluer réciproquement. (Colgrave, Oudin, Nicol.) [« M. de Nevers mist « pied à terre, et tous semblablement, pour s'entre-
« saluer et caresser. » (Carloix, V, 24.)]

Entresandre (s'), *v.* Se cacher dedans.

Là veissiez, à l'enteschier,
Cops de divers bastons laschier,
Mats, et orilles, et cuisanz,
Sus atours obscurs, et luisanz,
Où il les se font *entresandre*. [G. Guiart, f. 314^b.]

Entresec. [Intercalez *Entresec*, à demi sec ; « Lignis appellatis *entresecs*. » (J.J. 59, page 133, an. 1319.) — « Deus charrées de bois au bois mort « ou *entresec* pour ardoir et edifier. » (J.J. 61, p. 283, an. 1322. Donnons et octroïons... quarente « charrelées de bois à prendre... en la forest de « Biere aux *entresés* et essoumettes. » (J.J. 82, p. 54, an. 1346.) » E.]

Entresecourir (s'), *v.* Se secourir mutuellement. (Colgrave.)

Entreseignées, *s. f. p.* Caparaçons avec armoiries. « Etoit la marche plaine, et tendue de « parures à chevaulx, et de festieres lumbées, et « d'entreseignées de chevaux dont ils avoient esté « parez. » (Percef. IV, f. 61^v.) Voyez ESSEME.

Entresieguer, *v.* Distinguer.

..... Contise riche, et bele,
Que couleur diverse *entresiege*. [Guiart, f. 276^b.]

Entresingui, *adj.* Armorié.

Sir est Godelroi de Brehan,
A armes bel *entresingues*. [G. Guiart, f. 234^b.]

Entressembler (s'), *v.* Se ressembler. (Colgr., Oudin.) Beaumanoir (p. 137) donne s'entressembler ; on lit *entresamber* au ms. 7989², fol. 53^b.

Entresemer, *v.* Semer au milieu. (Oudin, Colgrave.) [« Il forme un bataillon de toutes ses « piques, *entresemé* de tous ses mousquets et « d'autant d'arquebusiers. » (D'Aub. Hist. III, 15.)]

Entresemoner (s'), *v.* S'exhorter réciproquement. « Li combatans s'entresemonent. » (G. Guiart, ms. fol. 131.)

Entreseng, *s. m.* Signe, marque, preuve. [Voir ENTRESAIN.]

Li arcevesques, bien le sai,
Et Waters vesques de Tornai,
Et cil d'Arras, et de Noion,
Furent a l'entousion ;
Aussi doi frere de Masteng,
Furent ars, pour tel entouseng. *[Ph. Mouskes.]*

« On lit *entresigne*, aux Assises de Jérusalem, page 65; *entresains*, dans la Chronique de Nangis an. 1226.]

Entresaux, *s. m. p.* Héfaits, faussetés. « Le « dit traité, en tous, et chacuns ses points, soit « accompli, et entretenu, et que les contraven- « tions, et *entresaux*, se aucuns en sont, soient « réduites, réparées, et remises. » Mém. de Comines, II, Preuv. p. 317.]

Entresgarder, *v.* Garder. Hist. de S^e Léoe. ms. de S. Germ.

Entresloinguer (*s'*), *v.* S'éloigner les uns des autres. (G. Guiart, ms. fol. 43^a.)

Entresolive, *s. f.* Solive de traverse. (Oudin, Cotgrave.)

Entresouffrir (*s'*), *v.* Se souffrir réciproquement. Cotgrave.]

Entresouvenir (*s'*), *v.* Se souvenir un peu. Cotgrave.] « Laquelle histoire me fait souvenir, ou « pour mieux dire *entresouvenir* d'un autre. » Apol. pour Hérod. p. 312.]

Entrespace, *s. m.* Espace au milieu. (Oudin, Cotgrave.)

Entresprouver (*s'*), *v.* [Intercalez *s'Entresprouver*, s'éprouver réciproquement, dans la Rose (v. 8115) : « Car ainçois nous *entresprouvames* Si « que bons amis nous trovames. »] (X. E.)

Entresque. [Intercalez *Entresque*, jusqu'à : « Des porz d'Espagne *entresqu'à* Durestant. » Roland, v. 870.] — « *Entresqu'à* la charn. » (V. 1265.) (X. E.)

Entressier, *v.*

En sa meson s'en va toz liez,
Il sera ja bien arensiez ;
Sa fame, qui chauce les braies,
Li a dit, vilain, mal jors aies,
Pour qui as tu ja lessi l'oeure ?...
Il n'ert vespres jusqu'à sept liues ;
Est ce pour *entressier* les gines ?
Paor avez n'aiesforage. *[MS. 7218, f. 189 b.]*

Toutes les fois que vous buvez,
Vostre bouche bien essuez ;
Que li vins *entressiez* ne soit ;
Qu'il desplet moult à eni les boit. *[Ibid. f. 132 b.]*

Entrestommer, *v.* S'écourdir réciproquement. Nous croyons qu'on peut entendre ainsi ce mot, dans ces vers où l'on décrit un combat :

Li poist-on arnes sonner,
Et veist gens *entrestommer*. *[G. Guiart, f. 150 b.]*

Entrestoquer (*s'*), *v.* Se battre à coups d'estoc. « Belliers se tirent à part du troupeau, pour s'en- « trechoquer, de même les François se mettent à « quarter du gras des armes, pour *s'entrestoquer*. » Savar. contre les Duels, p. 7.]

Entrestreter (*s'*), *v.* S'attristier, s'affliger.

Beax filz, ne *l'entrestre* mie
De bricon qui, par sa folie,
Est cheuz en encombrement ;
Tost l'en averroit malement ;
Quar qui le penult despendra,
Le fais desur son col cherra. *[Fobl. MS. de S. G.]*

Entresuite, *s. f.* Suite, succession. (Oudin.) « Duquel chevalier sera ey après escrit, par honno- « rable recommandation, à *l'entresuite* de mes « memoires. » (Mém. d'Ol. de la Marche, l. p. 193.)

La terre gelée, et recuite,
Du froit, par la douce *entresuite*
De mille printanniers plaisirs,
Se détrempa aux vents des zephirs. *[R. Bell. I, 107.]*

« Toutes les choses de ce monde se reglent par « une *entresuite*, ou pour mieux dire par un « éternel jugement de la volonté Divine. » (Pasq. Rech. p. 19.)

On lit *entresuite*, aux Contes d'Eutrapel, p. 27.

Entresuivant, *partic. et adj.* Qui se suit, consécutif. « Vingt années continuellement, et *entre-* « *suivans*. » (Ord. V, p. 492.) « Cueillir, et lever un « an entier *entresuivant*, et accompli. » (Ord. III, p. 679.) [On disoit au sens de teintes fondues : « Quiconque vendra draps.... mal taints ou non « *entresuivans* en teinture. » (Arrêts du Parl. t. VIII, an. 1395.)]

Entresuivre, *v.* Se suivre l'un l'autre^A. S'accorder^B.

^A Voyez Oudin et Cotgrave.

^B « Les choses contenues au dit vidimus *s'entre-* « *suivent* à celles qui sont contenues es dites « lettres originaux. » (Ord. t. V, p. 515.) [« Et en « ceste maniere de proeve convient il deus loiax « tesmoins liquel *s'entresuivent* sans varier es « demandes qui lor sont fetes. » Beau. XXXIX, 5.] COMPARAISONS : *Entresuivent*, G. Guiart, f. 146^a. — *Entresuivent*, ms. 6812, fol. 54^a.

Entretail. [Intercalez *Entretail*, découpure, aux Nouv. Comptes de l'Argenterie p. 29, an. 1342 : « .iii. pièces de zetonnin, pour faire le ciel dadit « pavillon et l'*entretail* de goutieres. »] (X. E.)

Entretaillement, *s. m.* Incision, découpure. (Oudin, Cotgrave.)

Entretailer, *v.* Entailler. « Le gentil Troytus « regarda moult l'enfant, et apperceust qu'il avoit « une ensaigne sus la dextre espaule, de nouvel « guarie, car sa chair estoit empreinte d'une pierre « que les enfans d'Ysrael *entretailerent* en venant « en la terre de promission. » (Percef. III, f. 158.)

On a dit au figuré *s'entretailer*, pour se contredire. (Oudin.) « La grande confusion de paroles, « parmi lesquelles on *s'entretaille*, guste plus « qu'elle n'édifie; et si quelque fois l'on descouvre « le pot aux roses, sans y penser, et par trop « parler, qu'on ne voudroit pas souventes fois. » Brant. Cap. fr. t. I, p. 248.) « On trouve « *s'entre-* « *tailler* des machoires » dans le même sens. (Oud. Cur. fr.) [On dit aussi des echevaux au sens d'entre- « couper Métinger de Paris, II, 3 : « Advise que le « cheval ne *s'entretaille* de la jambe de l'autre lez. »]

Entretailleux, s. m. Découpeur.

Or fait venir drappiers, et tailleurs,
Brodeurs, ourriers, et bons *entretailleux*,
Et jonelliers, orfèvres, esmailleurs,
Tous embesoigne. [Al. Chart. p. 562.]

Entretant. [Intercalez *Entretant*, cependant :
« Ainsi que l'exposant tenoit ledit Jehan, il dist :
« laisse moi aller, il me tuera *entretant* que tu me
« tiens. » J.J. 155, p. 204, an. 1400.] De même dans
Froissart (IX, 153.) (s. e.)

Entretaster (s'), v. Se tâter l'un l'autre. (Colg.)
« Se vont *entretaster* aux espées un assant si
« grand, et font tant, en peu d'heures, qu'il n'y eut
« celluy dont sang n'issist en plusieurs lieux. »
(Percef. I, fol. 21 c.)

Entretemps. [Intercalez *Entretemps*, fait sur
entretant, fausement interprété : « *Entretemps* se
« revelent encores ceuls de Paris. » (Froissart,
X, 44.)] (s. e.)

Entretien. [Intercalez *Entretien*, entre-
retien : « A esté ordonné que Colau Berthoud
« palferrier de l'Eglise, prendra ung josne filz
« honeste et propice pour le aidier à abiller les
« chevaux, et le entretiendra à ses despens ; pour
« laquelle *entreteneance*, ses gaiges qui se montent
« à .x. livres par an, seront augmentés de .iiii.
« livres. » (Reg. de Corbie, XIII, an. 1510, f. 59 b.)]

Entretienant, adj. Contigu.
« S'ils sont séparés du diet manoir, et non *entre-
« tenans* à icelluy. » (La Thaum. C. de Berry, 453.)

Entretènement, s. m. Entretien^a. Conversation^b. L'action d'entretener^c. Liaison^d.

^a « Remontra les biens, et les grands *entretene-
« mens* que le Roy avoit faits à monsieur d'Orléans,
« les graces, et remissions qu'il luy avoit faites. »
(Jaligny, Hist. de Ch. VII, p. 41.) [^c « Comme pour
« la retenue et *entretènement* du pays de Cayeu
« avoit sur la mer, qui y vient deux fois jour et
« nuit, ...soit necessaire ...retenir et reparer les
« chaussées et les cathiches estans autour et à
« l'environ dudit pais. » (J.J. 183, p. 93, an. 1455.)]

^b Gens d'apparence, et gens d'entendement,
De bonne grace, et d'*entretènement*.
De grand beauté, d'honneste acoustrement.
Les Marg. de la Marg. fol. 303.

Voyez Contes de la Roine de Navarre, I, p. 341.

^c Pour loyaument conseiller
L'*entretènement*, et police,
Y avoit Traynel chancelier,
Et autres grans gens de justice. (Vig. de Ch. VII, II, 110)
^d Comprins ez traictés d'alliance sur ce faitz,
« jurez, et anathematisez à faulte de l'*entretènement*
« d'icelluy. » J. Marot, p. 74.]

^e Voyez le Dict. de Rob. Estienne.

Entreteneresse, s. f. Causeuse.

Mes grandes *entreteneresses*,
Combien que vous soyez maistrasses,
Escoutez nos moyens parfaicts. (Coquillart, p. 3.)

Entretener, v. Tenir, effectuer^a. Contenir,
retenir^b. Se tenir l'un l'autre^c. Communiquer,
exposer^d. Rester, subsister^e.

^a « Jura de leur *entretener* ce qu'il leur avoit
« promis. » (Hist. d'Arthur III, connest. de Fr. duc
de Bret. p. 767 ; voyez Ger. de Nev. 1^{re} part. p. 77 ;
Percef. V, fol. 7 b.)

^b *Entretener* est employé pour contenir, retenir.
« De peur qu'ils fissent quelque mal d'autant que
« c'estoient la plupart des Routiers et des gens forts
« à *entretener*. » (Hist. d'Arthur III, connest. de Fr.
duc de Bret. p. 768.) On lit à la marge « retenir,
réprimer. »

^c « Le mareschal prend les mains dextres des
« combaltans à outrance, et les fait *entretener*. »
(La Colomb. Th. d'Hon. t. II, p. 88.) — « Eulx deux
« *entretenus* par les mains, vindrent en court, ou
« ilz descendent. » (Ger. de Nev. 1^{re} part. p. 31 ;
voy. Ord. t. I, p. 439, notes, col. 2.)

[^c « Comment porons entrer dedens ? Ces piex sont
« si *entretenus* que n'y porrons metre les piez. »
(Renard, v. 2700)] (s. e.)

^d « Voulit il à madame Jehanne, et aux autres sa
« demande *entretener*. » (Petit J. de Saintré, p. 24.)

^e « Les opinions furent que ilz ne pouvoient
« longuement *entretener* en leur pais, que ce ne
« fust la destruction d'eulx. » (Le Jouy. ms. p. 559.)
— « *Entretener* le tapis, » se disoit au sens où nous
disons « amuser le tapis. » (Voy. Negot. de Jeann.,
t. II, page 292.) Voyez aussi d'autres locutions et
proverbes dans Cotgrave.

CONTRICARON : S'*entretieignent* Chass. de Gast. Ph.
p. 151. — S'*entretindrent* (Vig. de Ch. VII, t. I, 95.)

Entretenu, part. Entremis. « Se aucuns s'en
« sont *entretenus*. » (Ord. t. V, p. 384.)

Entretenne, subst. fém. Maintien, entretien^a.
Conversation^b.

^a « Si de bien prez regardez, trouverez les meilleur-
« leurs, et principales monarchies avoir esté
« institucées, ou conservées, par la sagesse, ou
« magnanimité des femmes, ou pour le moins par
« leur moyen, quasi d'une influence celeste : et au
« contraire, celles qui, par le moyen des hommes,
« trouverent achèvement, de nulle, ou petite
« *entretenne*, ou bien, dès leur première entrée,
« avoient pris nom de tyrannie. » Pasq. Monoph.
p. 120 et 121.]

^b « Ayant sçu que le courrier estoit despesché vers
« sa majesté, pour luy donner avis de l'*entretenne*
« de M^r le duc d'Eproun avec le Roy nostre maistre,
« je n'ai voulu failir de vous faire la presente, et
« vous avertir des nouvelles de deça. » (Mém. de
Villeroy, III, p. 1.)

Entreterrer. [Intercalez *s'Entreterrer*, se
renverser à terre : « Lequel bourgeois lappa icellui
« moine aux mains et se *entreterrèrent* à terre. »
(J.J. 168, p. 391, an. 1415.)]

Entretissus, adj. Tissu par intervalles, entre-
lacé. Rob. Est. Oudin, Monel et Colgr. [On lit dans
Du Bellay, (IV, 13) : « Et si avoit encor *entretissu*
« les toiles de fin or. » Le verbe *entretisser* est
dans Mondeville (fol. 41) : « [Les veines et arteres]

« iluec *S'entretissent* ensemble et composent la
« dure mere. »]

Entrelistre, *v.* Entrelacer. (Oudin, Colgr.)

Entretoler (s), *v.* S'enlever les uns aux autres

« ... Partout s'entlaint,
Parmi la vile, s'entrelaient,
Et s'entretolent les osteus. » (MS. 7615, II, f. 188^b)

Entretoucher (s), *v.* Se toucher. Colgr. Oud.]

Entretrover. [Intercalez *Entretrover*, dans
Grégoire le Grand: « Votre fiz sui, e vos ma mere;
« Bien sai que Pes, li nostre pere, Nos voll à bone
« fin mener, Que nos a fait *entretrover*. »]

Entretter, *v.* S'entremettre, se mêler. « Ceux
« qui de payer sa rançon *s'entrettoient*. » Chron.
S. D. t. I, fol. 181^b.)

Entretuer (s), *v.* Se tuer réciproquement.
Colgr. [« Si que jadis *s'entretuoient*. » (La Rose,
v. 1417.)]

Entreval, *s. m.* Intervalle. (Voy. G. G. II, 693.)
Il est mis pour intervalle de temps dans Brit. Loix
d'Anglet. t. 262^a. *Entrevaus* est rendu par *inter-
vallo*, dans la Règle de S. Ben. lat. fr. ms. de B. 8.

Entrevalles, *s. m. p.* Entreliens. « Plaiseurs
« devises, et *entrevalles* eurent le roy d'Angleterre,
« et le duc d'Orleans. » (J. Le Fevre de S. Remy,
Hist. de Ch. VI, p. 45.)

Entrevaus. [Intercalez *Entrevaus*, intervalles,
au Mén. de Reims § 19 : « En ces *entrevaus* li
« desloians rois fleurizala tant entour la damoiselle
« que il jut charnement à li. »] (S. v.)

Entreveiller (s), *v.* S'éveiller l'un l'autre.
(Oudin, Colgr.)

Entrevenir, *v.* Survenir, intervenir^A. Empié-
ler^B. En venir^C. En venir aux mains^D.

^A Voyez Oudin, Nicol, Colgrave et Monet, Marol.
Ord. des R. de Fr. t. I, p. 790, et t. III, p. 45, et le
N. G. G. t. II, p. 65^a.

^B « Nul ne peut avoir ressort, ne cognoistre
« d'appaux interjecliez de ses sujets, s'il n'a ce
« droit, et libre exprès, ou grande possession, et
« jouissance immémoriale, et s'il s'enforce faire le
« contraire, il *entrevient* sur la préeminence du
« roy, et est amendable, à la discretion de justice, »
Coul. de Meaux, C. G. I, p. 86.]

^C « Lors *s'entrevenirent* ensemble aux espées. »
Percey, t. I, fol. 149^a.

S'entrevenirent, à un trespas,
Moult en y chev d'ambes pars,
O lances, o quareaux, o dars. [Reut.]

Voyez Blanchand, et Eust. Deschamps.

^D Là ou li deus rene *s'entrevenirent*. (Guart, f. 18^a)

Entrevenne, *s. f.* Incident. « Obstant *Entre-
venne* de la mort de messire Arthus Goullier. »
(Mém. de Du Bell. I, t. 48^a.)

Entreverdir, *v.* Commencer à verdoyer. (Col.)

Entreverser (s), *v.* Se renverser l'un l'autre.
(Oudin, Colgrave et Nicol.)

Entrevescher, *v.* Embarrasser, embrouiller,

engager, entremêler. (Nicol, Oud., Colgr. et Monet.)

« Pour enseigner au commun peuple l'obéissance
« qu'il doit à son Roy, et de *n'entrevescher* ses
« affaires avec celles des grands. » (Lett. de Pasq.
t. II, p. 285.)

De la *s'entrevescher* pour s'entremêler. « Les
« lunes *s'entreveschoient* les unes sur les autres. »
Fav. Th. d'Hou. t. I, p. 378.]

VARIANTES : ENTREVECHER. Al. Chart. Poës, p. 631. —
ENTREVECHER. Id. l'Espér. p. 377. — ENTREVESCHIER.
G. Guart, fol. 12^b.

Entrevoir (s), *v.* [« Ben *s'entreveient* enmi la
« plene lere. » (Roland, v. 3294.) — « Si lost cum
« *s'entreveient*, lues se sont encontré. » (Th. de
Cant. 114.)] *S'entreveient* (Chron. S. Denis, t. II,
folio 181^b.)

Entriboulé. [Intercalez *Entriboulé*, troublé,
dans Froissart (VIII, 119) : « Ensi estoient chil
« pays de Gaerles et de Juliers ensonnyet et *entri-
boulé*. » (Froiss. VIII, 119.)] (S. v.)

Entriquer, *s. m.* Importance. « Et que toute
« notre famille Si proprement s'habille Pour être
« placée au sommet De la salle où l'on met Les
« gens de l'entriquet. » (Molière, Bourgeois gen-
tilhomme, ballet.)

Entriobliger (s), *v.* S'obliger réciproquement.
(Colgrave.)

Entroceir (s), *v.* Se tuer l'un l'autre. « Il
« n'est mie costume que nos *entroceions* li uns l'au-
« tre. » (MS. 7989^a, fol. 77^a.)

Entroduire, *v.* Introduire^A. Instruire^B.
^A « Usage *entroduit* pour le bien commun. »
(Ord. t. II, p. 588.)

^B « Qui estoit *entroduit* de la malice de son
« pere. » Chron. S. Ben. II, fol. 13. (On lit dans le
latin de Rigord *Si patre instructus*.) « Joseph tout
« ainsi convertist Vespasien et *entroduist*, Si que il
« croit bien le mentent Jhesu omnipotent. »
(S. Graal, v. 2235.) — De même dans Bran de la
Montagne, v. 3153 : « Et s'i estoit la fée avec qui
« l'ot nourri Qui bien le conseilla et l'entroduisi
« sy. » — Il signifie aussi engager : « Icellui Raoul
« *entroduist* tant icelle femme que elle lui accorda
« à lessier le suppliant son mary. » (J. 117, p. 206,
an. 1380.)]

Entroeil, *s. m.* Partie de la face entre les deux
yeux :

Chevels dans, un petit sors,
Sourceus, *entroeil*, nes, face, et bouche,
Com pour le temps avoit la douce. [Froiss. p. 349^b.]

A un douc regard si triant,
Blonc chief, cler front, et bel *entroeil*. [Villon, p. 30.]

On lit *entruel* dans Deschamps (f. 250^a.)

Entrougnier, *v.* Ce mot factice, employé par
Eust. Desch. s'est formé par onomatopée avec le
nom propre de *Entrougnart*.

.... Entrougnart a *entrougné*,
Tant qu'il a mal besoigné.

Entrouir, *v.* Entendre aussi, ouïr imparfaitement.
Voyez Merl. Cocaine (II, 95), Tahureau (216) et Eust.

Deschamps. [« La dame qui avoit l'œil et l'oreille
« toujours à son ami. *Entrouit.* »]

Entrois, *adj.* [Lisez *EXTRAIS*, au sens d onguent.]

Vos cuers gentix,
Fios, et dous, et vrais,
Est si *entrouis*
Qui garist clers et lais.

(*Vill. li Vin.*)

Entroner, *v.* Questionner.

Moult s'entregardant ambedui,
Et li comence à demander,
Moult sovent a *entroner*,
Des rois, des contes de la terre,
Se il ont pais, ou il ont guerre.

Vies des SS. MS. de Sorb. chif. IX, col. 25.

Entrongne, *s. f.* Trogne.

Or me di, est il nul qui voye t
Ne qui perçoive leur *entrongne*.

(*E. Desch.*)

Voyez Al. Chartier, p. 674.

Entronizer, *v.* Installer, mettre en place :
« *Entronizer* en consulat. » (Gloss. lat. fr. de S. G.
cite par D. C. sous *Incumitiare*.)

Entronquement, *s. m.* Assoupissement. « Il
« n'est gueres la esté, que l'air venimeux de la
« fontaine list le chevalier anéaluir, si que l'ancien
« preudhomme, que loing le regardoit,..... luy
« escria, et dist : ha! chevalier, tu mourras illec,
« se tu n'est mieulx advisé de la vie garder.....
« adonc Passeluy yssit de son *entronquement*,
« et..... veit venir deux chevaliers bien armez. »
(*Percef. IV*, fol. 127^v.)

Entropicans, *adj. plur.* Européens. « Les
« Asiens, Africains, et *Entropicans* savent assez
« combien mauvaise, et cruelle beste est le loup. »
(*Pouill. Vén.* fol. 110^v.)

Entroubler, *v.* Troubler. [« C'estoient gens de
« petit estat, qui ne desiroient autre chose que de
« fort *entroubler* les besognes pour eux augmen-
« ter et avoir majesté sur les plus riches. » (*Monstr.*
vol. II, fol. 142^b, an. 1437.)

..... Ele avoit
Le jouvenceul *entroublie*. (MS. 7989², f. 60^v.)

Entroublier, (*Intercalez Entroublier*, dans
l'Hist. litt. de la France XXIII, 614) : « Mais quant
« li devoie conter, Tant me plaisoit à regarder Sa
« biauté, tous m'*entroublioie* ; Qui me deüst les iex
« crever. Ne seüsse un seul mot sonner, De quan-
« que enpensé avoie. » Voyez aussi Froissart, IV,
91 ; XII, 249.] (S. r.)

Entroupeler, *v.* Attrouper. (Nicot, Oudin et
Cotgrave.)

Entrousselée, *adj. au f.* Pourvue d'un trousseau.
Dans un contrat de mariage de 1609, on lit :
« Sera la dite femme épouse habillée, et *entrousselée*,
« par ses dits pere et mere, selon son estat. »

Entrousser (s'), *v.* Se charger en trousse, en
croupe. « Elles monterent sur leurs palefrois, et
« s'*entroussa* chascune de boire, et de viande, ce
« qu'elle peut porter. » *Percef. I*, fol. 75^v.)

Entrouvé, *part.* Controuvé. « Sur ce, et autres
« choses eussent esté faites, au dit d'Alençon, plu-
« sieurs remontrances, par lesquelles eut apparu

« que c'estoist chose *entrouvée* par lui, pour soi
« cuider couvrir, et donner couleur à sa charge. »
(*Duclos, Preuv. de Louis XI* p. 173.)

Entrouverture, *s. f.* Fente, petite ouverture.
(*Fabl. ms. de S. G.*)

Entrouvrir, *v.* [« Le grant huis de la chambre
« Blanchefloers *entrouvrit*. » (*Berte, couplet 89.*)]

Tout le ren adonques descoche,
D'aler isielement cheivissent ;
Parmi les pictons se flatissent,
Qu'à force de destriers *ent'entrent*. (*G. Guiart, f. 255^v.)*

Entroues, *adv.* Aussitôt^A. Tandis^B.

^A *Entroues* est Berengiers levez. (MS. 7218, f. 147^v.)

^B Voyez *DUSQUES*.

Un petit enfant au bercheul
Paissoit li prode fame en l'aistre ;
Entroues qu'ele entendoit au paistre,
L'uns des clers vers li s'acosta. (MS. 7989², f. 240^v.)

[On lit aussi dans Froissart (V, 155) : « Tous dis
« entroues courroient et guerrioient chil des forfrè-
« ches. » D'après M. Scheler, *entroues* serait pour
inter opus, comme *ad ocs* pour *ad opus*.]

Entrouever, *v.* Trouver. (Ord. t. I, fol. 474.)

Entroucher, *v.* Précipiter.

Mais ils l'ont les elz clos, por que ne puisses veoir
Le saut, ou il te meiment, por toi faire *entroucher* ;
Porce que il te puissent plus griefement *entroucher*.
Disp. du Juri et du Chret. MS. de S. G.

On lit *entroucher*, dans G. Guiart, fol. 82^v.

Entrousur, *s. m.* Inlras. (Britton, Loix d'Angl.
folio 113^v.)

Entente, *s. f.* Entente. (Ord. III, p. 192.)

Enteuler, *v.* Couvrir de tuiles. (Oudin, Cotgr.)

Entellés, *adj.* Fon. [On lit *entellé* dans la
Consolation de Boèce (D. C. IV, 463^v) : « Quant
« aucuns est trop paresseux, *Entellés*, leurs el
« oubliens. »]

Li premiers est uns chevaliers
Preuz, et hardiz, et bien avant,
Mes *entellés*, et de noiant,
Mal ensaigniez, mal apris. (MS. 7615, II, f. 133^v.)

Enturbanné, *adj.* Qui a un turban. « Pour
« cimier une teste de more, le front *enturbanné*
« d'argent. » (La Colomb Th. d'honn. I, p. 100.)

Enturquin, *adj.* Espèce d'oiseaux.

Et si a des milions
Enturquins, et d'alerions. (*G. de la Bigne, f. 132^v.)*

Envahie, *s. f.* Attaque, invasion, irruption.
Borel, Cornaille et Oudin. « Les ribaux de Fost,
« qui tantost devoient faire la premiere *envahie*,
« quant l'en assault. » (*Chr. de S. Den. t. II, f. 15^b.)*
On lit dans Rigord : *Qui primas impetus, in eptu-*
grandis munitionibus, facere consueverunt. (Voyez
Fauchel, des Orig. liv. II, p. 110.)

VARIANTES : ENVAIE. Parton. de Bl. v. 858 — ENVAIE.
Froiss. [Ed. Kervyn, II, 171, III, 165, XII, 705] — ENVAÏÉE.
G. Guiart, fol. 86^v. — ENVOÏE. Histoire de B. du Guescl. par
Mén. page 86.

Envahir, *v.* Attaquer^A. Frapper^B. Prendre^C.
^A « Qu'il soit envahi de dur guerre, par quelque
« peuple ferocious. » (L'An. ressuscé, page 236 ;

voyez C. G. I, p. 781, et N. C. G. II, p. 53. « On lit dans Roland (v. 2062 : « Tut par seit fel ki ne s' » vail *envair*. » — De même dans Froissart, t. II, 117 : « Il *envair*ent de si grant couraige ces » archiers. »]

D'eus *envair*, pour dechair.

Vill. li Viners, Poët. MSS, avant 1300.

Cette orthographe se trouve encore dans Adans li Boçus, dans Gontiers. On disoit aussi « *envéir* » l'assaut, » pour donner l'assaut. (MS. 6812, f. 61^r.)

« On a dit du Juif qui perca le côté de J. Chr. :

Du lieu que lores *envai*,
Sanc et yave, aus poinz, li chai. (G. Guiart, f. 94^r.)

« Mainte personne pecheresse

L'ovai (la croix), pour cele promesse,
De laquele il se renvoisa. (G. Guiart, f. 209^r.)

Elois, Ch. moult, Nevers et Champagne
L'envahissent quelque s'en plainque. (Ibid. f. 25^r.)

Envahisseur, s. m. Agresseur. « Si aucun » estant envahy, tue, mutilé, ou navre son *envahis-* » seur, en son corps deffendant, l'envahy ne sera » tenu, pour ce, » en faire quelque amende vers » Juslice, ne partie. » (Cout. de Hayn. Cout. Gén. t. I, page 781.)

Envahissant, s. m. Assaillant. « L'assaillant, ou » *envahissant*, l'assaillant ou *evadant*. » (Ord. t. V, p. 378.) Ces mots répondent à ceux « d'assault » et invasion » (p. 377.)

Envahissellé, adj. Enehassé. « La vraie eroix » richement *envahissellée*. » Godef. Ann. sur l'Histoire de Charles VI, page 662; voy. Juven. des Ursins, Histoire de Charles VI, p. 131, et Cotgrave.) Voyez **ENVASSER**. « Un Agnus Dei et un autre en » haut garniz et *envassellé* en argent. » (JJ. 471, p. 103, an. 1419.)

Envahissement, s. m. Invasion, attaque. (Ord. t. III, page 46. [Dans Froissart, II, 348 : « Il ne se » voelt mies fonder ne arester sur lui; ne sur l'*en-* » *raissement* de ses hommes. »]

Envasé, part. Embourbé. « Ainsy qu'est le naturel des empereurs, roys, et grands princes » souverains, que quand ils veulent debaucher un » homme, et le revolter, ou deslourner de son » party, et du service de sa patrie, et de son roy, » ils lui promettent des montagnes d'or; mais » estant une fois *envasé*, et engagé parmy eux, ils » n'en tiennent plus conte, et s'en moquent. » (Brant. Cap. Estr. t. I, p. 211.)

Envasseler, v. Enchasser. « Fist querir les » saintes reliques que sainte Helaine mere du » Grant Constantin eut fait *envasseler*. » (Tri. des IX Preux, p. 434^r.) [« Le chief de la virge à grant » feste Anchois qu'il venist en sa fin, En eter argent » et en or fin *Envassella* à ses deux mains. » (Mir. de Coïneç, D. C. III, 881^r.) — De même au reg. JJ. 171, p. 103, an. 1419 : « Un *agnus Dei* et un autre » en haut garniz et *envassellé* en argent. »]

Envoyer. Intercalez *Envoyer*, envoyer, dans Roland (str. III) : « *Envoyons* i les filz de nos moil- » lers. »] Eust. Deschamps écrit *enveway* pour envoyai.

Enveiset. [Intercalez *Enveiset*, pour *envoisset*, se divertir, dans Roland (v. 977) : « Greignor fais » portet par gin, quand il s'*enveiset*. »]

Enveiller (s), v. S'éveiller. « Errerent troys » jors, e troys nuitz, onques point de eauve ne » poient trover, e tendirent lour trefz en pley n » champ, e furent illoce toute nuit, e quant vint a » matyn..... moysen s'*enveilla*. » (Histoire de la S^{te} Croix, p. 13.)

Envelimer. Envenimer. [« Survint une appos- » tume ou besse audit Geffroy, laquelle il fit fendre » et flamer à un barbier, qui se *envelima* tellement » qu'il n'en pot estre gueri. » (JJ. 155, page 433, an. 1400.)] Au figuré, irrité. « Les femmes qui » estoient si *envenimées* contre eux. » (Perecf. vol. II, fol. 2^d.) [« Philipot le Clerc ressembloit fort » emlamé et *envelimé* contre icelui Foucault. » (JJ. 195, page 153, an. 1408.)] On prononce encore *envelimé* en Normandie.

VARIANTES : ENVELIMÉ. S. Bernard, p. 4. — ENVELIMEIT. S. Bern. p. 283.

Envelope. [Intercalez *Envelope*, drap, au reg. JJ. 165, p. 377, an. 1410 : « Lequel jeune homme » bailla à icelle suppliant un escu pour avoir et » acheter à laditte fille des chemises et *envelopes*. » On lit encore au reg. JJ. 155, page 454, an. 1400 : « Heux *envelopes* de lin. »]

Envelopement, adv. D'une manière embarrassée. (Rob. Est. et Cotgr.)

Envelopoir, s. m. Enveloppe. (Cotgrave.)

Envelousté, adj. Couvert de velours : « Vilain » *envelousté*. » (Contes d'Eutrapel, page 143.) Nous disons aujourd'hui « un gueux revêtu. »]

Enveniment, s. m. Poison. « Comment » Lancelot print l'*enveniment* en la fontaine, » dont a pou qu'il n'en mourut. » (Lanc. du Lac, t. II, fol. 74^r.) [On lit dans un Psautier du XIII^e s. (folio 68 : « Icil serpent se reponet por ceus qui » les quierent aus *envenimentz* faire. »]

Envenimer, v. Empoisonner. On a dit, d'Alexandre-le-Grand : « Encore est il croyable, qu'a » cause de ses homicides, il fut *envenimé*. » (Div. Lec. de P. Mes. F. 272^r.) — De même au Roman de Rou, cité par D. C. (VI, 762^r) : « Alexandre fu » roiz puissanz.... Mais cil conquist, poi li valut, » *Envenimé* fu, si morut. »]

Envenimeur, s. m. Empoisonneur. (Anc. Cout. d'Orléans, à la suite de Beauman. p. 470.)

Envenimoison, s. f. Empoisonnement.

Puis fu ocis « Nice, par *envenimoison*,
Un gars l'envenima par conseil d'un felon.

Rom. de Rou, cité par D. C. VI, 762.

Moult est douce en s'aventure
Amours, mais a l'esprouver
Est cont droite *envenimeure*. [Poët. Vat. 1490.]

Envenimeure se lit aussi dans P. de Fontaine (p. 133, art. 21.)

Envengon, s. m. Vengeance.

Et li Troien, par *envengon*,
Redesposrent Gelion ;

Si ont Childeric rapieté,
Qui en Touraine avoit esté,
A Bisinne feme, Bisinn,
Qui l'avoit amé de cuer fin. [*Ph. Meusk. p. 12.*]

Envensiez, s. m. p. Joyeux. [Lisez plutôt
ENNEUSIEZ.]

Fableaus sont ou moult en corse,
Maint deners en ont en borse
Cil qui les content, et le portent;
Car grant confortence aporent
As *envensiez*, et as oiseus. [*MS. 7615, II, f. 208^b.*]

Enventrer. [Intercalez *Enventrer*, avaler, au
Reclus de Mortiens (D. C. III, 893^c): « Convoitise
« est toute esventrée, Ja ne sara *enventrer*. »]

Enventurer. [Intercalez *Enventurer*, sous la
forme neutre ou réfléchie, s'aventurer: « Jou iroie
« *enventurer* aval ce pays pour querre bestes et
« vitailles. » (Froissart, IV, 343.) — « Et aucun
« autre baceler qui se voloient *enventurer* et leurs
« corps avancier. » (Id. II, 64.)]

Enventureus. [Intercalez *Enventureus*, aventu-
reux: « Les miex faisans et les plus *enventu-
« reus*. » (Froiss. II, 318.)]

Envere, s. f. *Œuvre*.

..... Oraison est *envere*
Qui Dieu prent d'homme. pour erre,
De le remettre en son erre. [*Al. Chart. p. 384.*]

Envergoigner (s), v. Avoir honte. Etre
embarrassé, timide.

Quant ele i vint, ne sot que dire,
Si que tote *s'envergoigna*;
A chief de pose, si parla. [*Fables de S. G.*]

Envergoné, adj. Honteux. (Oudin, Colgrave.)

Envermillonné, adj. Qui a du vermillon. (Oud.)

1. Envers, adj. Qui est à la renverse.

Il dit qu'il a mal de teste, ou dedens,
Au lit se met, puis *envers*, puis a deus,
Si se tempeste. [*Al. Chart. p. 553.*]

Dans la description de la bataille de Roncevaux :

Trop durement se desconforte
Rollans, quant il vit sa gent morte,
Et vit gesir sous le sablon,
Olivier, Ogier, et Navelon,
Et tous les autres vit a fin,
L'un *envers*, et l'autre souvin. [*Ph. Mouskes.*]
Desor un lit la giete *enverse*. [*Fabl. S. G.*]

On trouve à l'*enverse*, dans la Chron. S. Denis,
t. I, fol. 238^b.

[On lit défilé dans Roland: « L'un gist sur l'autre
« *envers* e adenz. » (V. 1624.)]

Tellement la rebouterent,
Qu'elle cheut jambes *enverses*. [*G. de la Bug. 64^b.*]
François, qui a l'endroit en evrent,...
Emplissent des murs les allées,
l'ommes *envers*, et adentez,
Sanz vie, et touz ensanglentez. [*G. Guiart, f. 35^a.*]

2. Envers, s. m. Le dessus, le revers. « Si s'en
« vont entreduonnant si grans coups à l'*Envers* des
« heaulmes, que leurs visaiges au descouvert appa-
« rurent à roses de sang vermeil. » (Perceforest,
vol. V, fol. 81^d.)

On a dit « dormir à l'endroit, et à l'*envers*, » pour
dormir profondément.

Pourrez à l'endroit, et *envers*
Dormir jours ouvriers, et dimanches. [*Grélin, 160.*]

[On lit dans Renart (v. 21345): « Si ont chanté
« salmes et vers, Moult hautement à deus *envers*. »
— « Tybert a dit après le vers Et Renart li respont
« à *envers*. » (V. 21361.)]

3. Envers, *prép.* A envers, contre, auprès,
au prix, en comparaison. [« Les gens de Norhom-
« brelant sont *envers* les Engles ensi que demi
« sauvage. » Froissart, II, 144.] On lit dans
S. Bern. p. 327: « Ne montoit niant *envers* lei, »
et dans le latin, *ei non valet comparari*.

On lit: « Querelle *envers* quelqu'un, » pour
« querelle contre quelqu'un, » dans Perard, Ilist.
de Bourg. p. 518, an. 1269.

Chacieres cui prent soif
Nés si destroz, n'angoussous,
Ne *envers* moi delourous,
Que je ne soie de ceus
Qui aiment desor lor pois. [*Thieb. de Navarre.*]

« Trop estoit noble femme *envers* lui, et plus
« jeune assez. » (Lanc. du Lac, t. I, fol. 71^b; voyez
Percef. II, fol. 43^c.)

On disoit en ce même sens *envers ee que*, pour
« en comparaison de ce que. »

Mes encore fu ce neenz,
Envers ce que le list fere. [*MS. 7218, f. 117^c.*]

Enverser, v. Renverser. (Oudin, Colgrave.)

Enveus, *part.*

Lors vient à cele, si l'a mise
Contre terre, par les cheveys;
El chief li a ses dois *enveus*
Lors tire, et fiert, et coute, et saiche,
Qu'a peine ses mains eu arrache. [*F. de S. G.*]

Envez, *adv.*

Henry li jeunes d'Angleterre
Li tramist *envez*, a cele erre.
C'on amena, contemont saine,
Plenté de bestes, à l'estrame,
Comme biches. [*G. Guiart, f. 47^a.*]

Envable, adj. Qui est à désirer: « Envieuse
« mon *enviable*. » (Eust. Desch.)

Enviaille, s. f. Close digne d'envie. [Le mot se
retrouve dans Renart, v. 20980; le sens est *défilé*.]

Li rossignus ses las orgaame,
Qui de chanter forment s'achame,...
Et nuit et jor tot abataille,
Et ge li tieg c'est *enviaille*. [*Part. de Bl.*]

Enviai, s. m. Terme de jeu; nous disons au-
jourd'hui *invie*.

Escu lendé de larrecin,
Où hazard, a dit, dez du meins,
Et l. l'ambel de nades mains,
Ataclié à faus serenens;
Un *envai* avoit dedens,
D'une merlée fet as pois,
Ataclié a xviii. pois:
Au faus escu de mescheance,
Qui li portoit double chanceance
De rencontres, et d'*enviaus*. [*MS. 7615, II, f. 192^d.*]
Tost monte un homme, come amirans,
Et tost rechet comme ormans,
Tost a changié; en reporsui
Comme plus fui en la roé haus,
Et j'oi fet toz mes *enviaus*;
Lors me covint perdre le jeu. [*MS. 7218, f. 61^b.*]

Ennie, s. f. Ennie.

..... Muir d'Ennie,
Que souvent m'es aler,
No sanz h ne puis durer. [Poet. av. 1300.]

« Nous en dirons aucunes causes, et non pas
« toutes, pour ce qu'il n'eüst *ennie* de ceulx qui
« ceste histoire liroient. » (Chron. S. Denis, t. II,
folio 63.)

Envie. Intérez *Envie*. M. Scheler voit dans
l'expression suivante une forme verbale de *envier*
(*invidiare*), provoquant : « Il y avoit si grant nombre
« de grans signeurs que cascuns par *envie* voloit
« li monstrier sa poissance. » (Froiss. V, 42.)

1^o « Onques *envie* ne mourut. » (Froissart,
livre II, p. 255.)

2 *Envie* ne mourra jamais,
Car, des Adam, print son demaine. [E. Desch.]

3 « *Envie* suil la faveur, et la vertu ; tout
« ainsi que l'ombre fait le corps. » (Mém. de Sully,
t. III, p. 359.)

4 « *Envie* de moine ners. » Rec. de Prov. avant
1300. Voyez d'autres Prov. dans Oudin (Cur. fr.) et
Cotgrave.

Envieillir, v. Vieillir, devenir vieux. [« Li tens
« qui *envieillist* nos peres El qui tous nous *envieil-*
« *lira*. » Rose, 383.]

Mathusale est *envieillis*. [E. Desch.]

Envieissement, s. m. Action de vieillir.
Rob. Est., Oudin, Cotgr.)

Envier, v. Inviter. Il signifie aussi faire un
envi : « La teste Godefroy metent à l'*envier* ; Tegré
« ne Buceмонт n'i vourent oublier. » (Ch. d'Ant.
VII, 721.)

Beau pere, dit le filz, comment
Doit on respondre à la gent ?
Quant aucun m'*envie* à menger. [Fobl. de S. G.]

On disoit du temps de Corneille, *enviez* pour
envier.

M'*enviez*-vous l'honneur. [Nicom. act. I, sc. 1.]

Enviesir, v. Vieillir par le temps. « Robe qui
« empire par vers ou *enviesir*. » (Beaumanoir,
XXXVII, l.) — « Les choses se poroient bien tant
« *enviesir* et eslongier que on les meteroyt en
« oubly. » (Froiss. IX, 379.) — On lit encore dans
une chartre de S' Pierre de Lille, an. 1235 D. C. VII,
793^b) : « Les maisons doit li censier maintenir, fors
« que d'*enviesir*, et se gros mairien i metloit, rendre
« li doit on à l'issir. »

Gi lais ki est hoins, et loians,
Est fait, por vos, tos novians,
Et s'il *enviesit* si nians
Tosjors plaira mais. [Le Lois de Chevrefoille.]

VARIANTES : ENVIEZER, ENVIEZIER, S. Bernard.

Enviesissure. Intérez *Enviesissure*, vélué
au reg. II, 48, p. 106, an. 1312 : « Et se en aucun
« temps, tant comme il le (manoir) tenroit, gros
« mairien y falloil par *enviesissure*, livrer leur
« devons l'estofe au devant dil manoir. »]

Enviesmes (â).

Si me partit d'ileuc n tant,
Puis on un pré vi esbatant

Chevaliers, dames et damoiselles
Qui s'entrequerroient nouvelles,
Et ensemble à un jeu jouvelles,
Or au roys, et au roynes nommoient ;
Et celui qui sa main levait,
A *enviesmes* Roys estre devoit. [MS. 6812, f. 52^b.]

Enviesure, s. f. Durcé, vélué. « Se aucun
« me preste se robe, pour mon veslir, et il la suefre
« tant en ma baillie que la robe empire par *envie-*
« *sure*, je ne suis tenuz à rendre se robe fors tele
« come ele est quant l'en me le demande. » (Beau-
manoir, p. 197.)

Ennieus, adj. Ennuieux. « Pour che que che
« seroit *ennueuse* chose à chaus qui vorront regar-
« der en che livre, en aucun lieu qui leur soit
« convenable, nous, en celle partie, deviserons
« briement, et nommerons tous les chapitres. »
« Beau. p. 2.) Dans les manuscrits antérieurs au
xiv^e siècle, il est difficile de distinguer *ennueus* et
ennueus, tous les deux s'écrivant par un *n*.]

Envieux, adj. 1^o Odioux. « Cas si enorme, et si
« *envieux*. » (Mém. de Com. page 9.) — 2^o Dans
Oudin, c'est un terme de jeu signifiant enchérisseur.
— 3^o *Envieux* : « As bons porte compaignie, Bien se
« part des *envios*. » (J. Mon. d'Arras, cité par Fauch.
page 135.) [Dans Froissart, *envieux sus* est pour
envieux de II, 47.)]

Envieurer, v. Fortifier. (S. Bern. p. 163.)

Envieurer, v. Avilir, endommager. « Il est
« demeuré victorieux, et n'a point esté *envieurey*,
« de fait, ne de son honneur. » (Les XV Joyes du
« mariage, p. 129.) « Estoit ung grant esclandre que
« ung tel homme vous deut tellement outrager, et
« sy longuement mesner la guerre, et *envieurer*
« tous vons pays d'ambas. » (Lett. de Louis XII,
t. II, p. 303.) [« Icclui Perceval s'estoit mis en
« peine de *envieurer* la femme dudit Bouher. »
« JJ. 141, p. 145, an. 1391.]

Envinaigrer, v. Aigrir. (Oud., Cotgr.)

Envire, s. f. Perte, dommage.

..... Pristrent la terre à destruire :
Dieu ! quel dolour ! et quel *envire* !
De bonne terre, et de gentil
Atournée est à grant essil. [Rom. du Brut.]

Envirer, v. Environner, envelopper.

D'un viel mantel que il avoient
S'*enviroient* tot environ. [Ph. Mousk.]

Envirollé, adj. Attaché avec une virole. (Oud.,
Cotgrave.) [« Une paire de cousteaux engaginez,
« emmanchez d'ivoere, et *envirolez* d'argent. »
« JJ. 161, p. 148, an. 1406.]]

Environ, prép. 1^o A l'enlour. « Li escu furent
« portendu *environ* de borz, et des chaldeals des
« nés. » (Villehard. page 28.) — « Fut en Normandie
« *environ* Avranches. » (J. de Paris, sous Ch. VI,
p. 96.) [« *Environ* lui plus de vingt mille homes. »
« (Roland, str. II.) — Il se dit aussi du voisinage dans
« le temps : « *Environ* Pasques. » (Froiss. II, 405.)
« — « Et fut à Orthais messire Loys de Sancerre
« *environ* de six jours. » (XIII, 29.)]

2^o En tous lieux. « Adoney y ot grant joye demenee entour el *environ*. » (B. Duguescl. par Mén., 302.)
 [« A *l'Environ* signifie à l'égard de : « Tant par
 « l'emplacement de l'ennemy et de jeunesse, que aussi
 « pour le hardement, folés et simples maneres que
 « avoit et tenoit à *l'Environ* d'icellui suppliant une
 « jeune fille.... il la cogneut charnement. » (J.J.
 178, p. 108, an. 1446.)]

On lit *environ* (Duchesne, Gén. des Chastaigners, p. 27, an. 1220, et *environ* (Marbodius, col. 1656).

Environné, *p.* Qui environne. La construction de ce participe nous a paru singulière dans ces passages : « Un autre gobelet a .m. pieds, imaginez
 « avec un coc dessus a trois chevaliers *environnez* :
 « avec une vigne, pezant .xiv. mars. »
 « La chaîne *environnée* entour son col. » (Petit J. de Saintré, p. 320.)

1. Environnement, *adv.* Autour. « Ces
 « chrestiens avoient assiéié *environnement* la cité
 « et forte ville de Nicopolé. » (Frois. liv. IV, p. 231.)
 [Le même au t. VII, p. 302, de l'éd. Kervyn : « Tous
 « les marciaus *environnement* autour de son
 « royaume. »]

2. Environnement, *s. m.* L'action d'environner. (Rob. Est.)

Environner. [Intercalez *Environner*. 1^o Assiéger : « Et l'assiégerent et *environnerent* si avant que
 « le parent. » (Froissart, IV, 20.) « Et avoient ja
 « esté *environnez* trois mois quatorze jours. » (Commines, VIII, 8.) — 2^o Parcourir : « Cant cil out
 « le pais trestout *environneit*. Droit à une fontaine
 « tenne ont Merlin encontreit. » (Pierabras, 182^b.)
 « [Proce] a verchieit et *environné* ces royaumes et
 « ces pays dessus nommés. » (Froissart, II, II.) — 3^o
 « Placer autour : « Anglois et archiers estoient
 « *environné* aulour. » (Id. X, 229.) — 4^o Examiner
 « en tous sens : « quant il l'eut bien advisé le chà-
 « teau] *environné* et concheu toutes les gardes et
 « les defenses. » (Id. XII, 167.)]

Envis, *adv. et adj.* A regret, à contre cœur, avec peine. (Nicot, Rob. Est., Colgr.) [« Molt *envis*
 « les laissast issi seuls chevachier. » (Aiol, v. 4676.)]

De novel m'estuet chanter,
 Ou tant ke plus sui marris,
 Quant ne puis merci trover,

Bien dot chanter à *envis*. {Chans. du C^o Thib.}

Mon tout, c'est à regret que de toy je m'escarte,
 Bien *envis*, de mon coeur, si faut il que je parte.

G. Dur. à la suite de l'annot. p. 185.

Belle femme est *envis* domptée,
 Et la laide est trop ahontée. {Eust. Desch.}

On disoit *semi-envis* pour forcé à demi. « Lni
 « accorda comme *semi-envis*, la chose que plus il
 « desiroit. » (Mém. du Bell. liv. VII, f. 232^a.)

On disoit de même : « *Envis* meurt qui appris ne
 « l'a. » (Ger. de Nev. 1^{re} part. p. 49.)

Envy meurt cil qui ne l'a appris. {Cristin, p. 205.}

Voyez aussi Hist. de la Popel. I, liv. I, fol. 23^a.

Envisagement, *s. m.* Visage, physionomie.
 « Ay-je d'un assassin *Envisagement* blème ? » (Le
 « Géol. de soy-mesme, C. de Th. Cor. act. III, sc. vi.)

v.

Envitailié, *adj.* Mot fait sur une racine obscène, dans Brant. Dames Gal., t. II, p. 202, et Bouchel, Serées, liv. I, p. 188.

Envitaillement, *s. m.* Approvisionnement. (Colgr.) « Le dit seigneur d'Annebaud fut aussi fort
 « estimé à *l'envitaillement* de Theronanne, qu'il
 « excéta très bien. » (Brant. Cap. fr. I, p. 376.)

Envitailer, *v.* Approvisionner. (Colgrave.)
 « *Envitailer* de poisson. » (Ord. V, p. 199.)

En vultres, *adv.* En outre. La Salade, f. 54^c.

Enumbrer, *v.* Obscurcir. *Enumbrer*, dans S. Bern. répond au latin *obumbrare*. « La fumée
 « qui de eux, et de leurs chevaulz yssoit, les
 « *enumbroit* tellement qu'il sembloit qu'ilz fussent
 « en une nuée. » (Percef. V, fol. 17^b.)

[Ce mot se dit de Jésus-Christ quand il a pris chair humaine dans le sein de la Vierge : « Et de toutes
 « rentes qui nous appartiendroient et devroient
 « appartenir pour cause de icelui royaume de
 « Jherusalem, lesquelles seroient où nostre Sei-
 « gneur *enumbra* en la glorieuse Vierge Marie. » (Testam. de Louis, roi de Jerusalem et de Sicile, an. 1383, dans Martène, Ancet. I, col. 1606.)]

Envoie, *adv.* Hors. Proprement en voye, dehors.

Aircois me dist, or si *envoie*,
 Quant a laschié sa corvoie. {MS. 7218, f. 169^a.}

Envoier, *v.* Faire aller, inviter à aller à. Congédier, renvoyer^q. (Voir ENVEIER.)

Ce saient jovesnes, et vians,
 Ke por cou ke kievretians
 Est plus duns, et faire maus
 Ke ehe ki *envoie* as gaus.

Et lais de kievre foel d'Ennoit la Viella de Gast.

^q Quant ce fu fait, si s'avoia
 Vers France, et l'ost en *envoie*,
 Qu'assembler l'an meismes fist. {G. Guiart, f. 89^a.}

On disoit : 1^o *Envoier aval*, avaler : « Si lost
 « comme je la (l'en) mis à ma bouche pour *envoier*
 « *aval*, elle me sailli hors par les narilles. » (Joinville, § 223.)

1^o bis *Perdre l'aller, et envoier*, perdre son temps, ses frais.

Ay perdu l'aler, et l'*envoier*. {Val. n^o 1522.}

2^o « *Envoier* le jour, » passer la journée. « Ainsi
 « *envoyans* le jour. » (Ms. 7615, l. f. 67^a.)

CONJUGAISON : *Envoissions*. Ord. t. I, p. 613, bis.)
 — *Envoiet*. (Beaum. p. I.) — *Envois*. « Se parmi le
 « voir *envois*. » Si je donne dans le vrai. (Ph.
 Mousk.) — *Envoissiez*. (Ms. 7218, f. 271^a.)

VARIANTES : *ENVOYER*. Cout. de Feuchy, N. C. G. I, 446.
 — *ANVOIER*. Pérard, Hist. de Bourg. p. 563, an. 1262. —
ANVOIER. Duchesne, Gén. de Chast. p. II, an. 1231. —
ENVEIER. Marbod. col. 1638. — *ENVEIER*. Id. col. 1646. —
ENVEUER. Id. ibid.

Envoier, *v.* Mettre les voiles.

Il faut soudain ses vaisseaus *envoier*,
 Guinder au mast, les verges estaler. {J. de Bell, f. 255^b.}

Envoiller, *v.* Voiler, couvrir.

Le sen alors un fier oeil m'*envoille*
 Par un mepris de putique disgrâce. {I. de Giron, f. 25^a.}

Envoirement, *s. m.* Verres ensemble ensemble

par une gomme résineuse, qui les lie et leur communique de la couleur, en sorte que ces deux verres se prêtent de l'éclat l'un à l'autre. (Ordon. t. III, p. 11.)

1. Envois. Narcisse croit voir Echo dans l'eau.

Adont se lieve contremont,
Et volentes si le semont,
Que de crâier envois, envois,
Epn. Aquo, à clere vois. [Froiss. Poës.]

2. Envois, s. m. Bon, présent, qui fait *envoiser*.
« Dhex... M'a donné, par sa grace, engien : c'est
« biaux envois. » Notice des vœux du Paon. MS.]

Envoisee, subst. Je crois qu'il faut corriger
cervoise, bière d'orge.]

Certes makerax, et envoisee
Aront, a un denier, a plain,
Ce dist : et deux deniers, au pain.
C'est asses pour lui et son fils. [MS. 7989², f. 45 v.]
Atant vient a un ostel
U on vendoit, et pain, et al,
Vin, et envoisee, et makerax. [MS. 7989², f. 45 v.]

Envoiser, v. Amuser, réjouir, égayer^a. Attaquer
avec fureur^b.

^a « De juer et d'envoiesier ne vus defends je mie. »
(Jordan Faulsme, v. 1299.)

En mai la rousée que nest la flor,
Que la rose est bele au point du jour,
Parna cele atrois,
Cil onselon s'envoiesent,
Et n'aiment grant laudor. [J. de Noveville.]

... Dhex m'en doient entere joie
De cele dont mes cœurs s'envoiese. [Amour et Jalouse.]

... Por li m'envoieserai
Et baus, et jolans serai :
L'en doit bien, por li chanter,
Et renvoiesier, et joer,
Et son cors tenir plus gai. [Poët. av. 1300.]

Très douce flour, mon tresor et ma cure,
Tout mon desir, ce qui me renvoiese
Dire m'esjoit et m'est douce pasture,
Bonne et belle, gracieuse, et courtoise. [Desch.]
Amors ni fait renvoiesier, et chanter,
Et me semont ke la plus jolie soie. [Mandis.]

Adont un semont fine amor
Ke je chant, por moi renvoiesier,
Et pour ma dolor alegier. [Andrius de Contred.]

^b Mauvais chiens enconvrez
L'envoiese les amis nez. [Marc et Salein, MS. de S. G.]

Sire, fait il, avant venez,
Et vostre gent o vos tenez,
Girai as païens renvoiesier ;
Remandrai o vos au mester. [Parton. de Blois.]

Envoisié, adj. et part. Gai, joyeux, content,
réjoui.

Quant ele me vit si joieux,
Si envoisié, si curieux
De faire tous esbatemens. [Froiss. Poës.]

Amour envoisee,
Qi non tu cuer a,
Pour la plus joie,
Chanter me fera. [Cointes ms. de J. de Grev. Vat. 1490.]
Li plus descortortés del mont
Sui, et si chant con envoisiés. [M^{rs} Pierre, Vat. n^o 1490.]

« Le duc de Bourgongne fut, de son temps, un
« Prince le plus dameret, et le plus envoiseur que
« l'on sceût ; et avoit des bastards, et de bastardes

« une moult belle compaignie. » (Ol. de la Marche,
liv. 1, p. 238.)

VARIANTES : [ENVOISIE. Lanc. du Jac, t. II, fol. 29^a. —
RENVOISIE. Bat. de Quar, MS. de S. G. — ENVAISIE. Lanc.
du Jac, t. I, f. 142^b. — ENVOISE. Parton. de Bl. — ENVISIE.
Chol. le Boutelliers, Poët. av. 1300.]

Envoisie, s. f. Folie, frénésie, fureur^a. Joie,
gaieté, enjouement^b.

Envoiseure, dans S. Bern. (p. 301), répond à
petulantia ; « charnels envoiseures » au lat. *carnis*.
illicebra.

^a « Là je trovoye Norgal demenant le greignour
« dueil du monde, et tant estoit courroucé qu'il se
« monta sur son cheval, et se ferit en la forest par
« grant envoisie : Si le sustyis par pillé pour le osier
« hors de ceste frenesie. » (Percef. V, f. 67^b.)

^b Je ne chant pas por verdor,
Por tel tens, ne por froidure ;
Ains chant, por très bon amor
En qui j'ai mist ma cure ;
De li vient m'envoiserie. [Perrin d'Ange Cort. ms.]

Raconter veul une aventure,
Par joie, et par envoiserie ;
Ele n'est pas vilaine à dire,
Mas moult por la gent fait rire. [Fubl. ms. de S. G.]

A fol ne siet mesure,
N'a viel envoiserie,
Ce dit Salemons. [Marc, et Salein, ms. de S. G.]

S'un poi eussiez de ma cure,
Moult perdriez l'envoiserie
N'en teniez tel batestal ;
Soef contorte qui n'a mal. [Parton. de Bl.]

VARIANTES : [ENVOISIERE. Rutebeuf, l. 7.] — ENVOISE.
MS. 7915, t. I, f. 142. — RENVOISIERE. G. le Vigneres, Poët.
av. 1300. — ANVOISIERE. Poët. av. 1300. — ENVOISIERE.
S. Bern. p. 296. — ENVOISIERE. Ph. Mouk. — ENVOISIERE.
Cotgrave.]

Envoisement, adv. Gaiement, joyeusement.
[*Envoisement* est dans la Chron. des ducs de
Normandie.]

le chantasse plus envoisement,
Et plus souvent que jou ne fait assez,
S'amours m'eust la grant joie donnée
Qi, de par li, me fu presk'afreniée. [Rob. de le Pierre.]
Cil amant qui d'amors vivent,
Chantent renvoisement. [Giles de Mesons, Poët. av. 1300.]

Envolepeir, v. Envelopper. S. Bern. Serm. fr.
mss. p. 20 ; il répond au latin *involvere*. [On lit
dans Roland, v. 407 : « Un faldesloed ont suz l'umbre
« d'un pin ; *Envolupet* fut d'un patie alexandrin. »]

Si com Pieres de la Torniele,
Dont l'arme (l'âne) fu sage, et isniele,
Ki la de cest siecle escapa,
Et devant dieu s'envolepa. [Ph. Mouk.]

Envoisié. [Intercalez *Envoisié*, enveloppé, dans
Partonopex, v. 10323 : « Chulie de dum d'alerion
« *Envoisié* d'un blanc siglaton. »]

Envoientif. [Intercalez *Envoientif*, désireux
de : « Quant icellui André vit que Buftiere estoit
« moult *envoientif*s de villener le feu Potier. »
(J. 162, p. 334, an. 1409.)]

Envoulté, adj. Fait en voûte. Quid ? [On trouve
envous, dans la Chron. des ducs de Normandie.]

Envoientement, s. m. Maléfices. Ils se faisoient
« avec des images faites à la ressemblance de la

« personne à qui on vouloit du mal. » (Les XV Joies du Mariage, p. 139.)

[Voyez le recit d'un *envoïement* dans les pièces inédites du règne de Charles VI, t. II, 182. On lit au Gloss. lat. 521 : « Stellionatus..... *envoïement*. » Ce mot et le suivant dérivent de *volum*, car on lit aux pièces de Charles VI II, 183 : « Après ce, avoir fait « acheter.... un quarteron de cire, duquel elles « firent un *ven* à la fourme d'un homme. Lequel « *ven*, ladiete Arzene... avoit porté à l'ostel dudit « Capitaine. Et fu mil souz son lit où il demoura « l'espace de .vii. ou .xv. jours (avril 1382). »]

Envouter, *v.* Ensorceler. (Voyez ENVOÛTEMENT.) C'était proprement faire la figure de quelqu'un, pour lui donner la mort, par des opérations magiques. (Dict. de Ménage.) « Sur les paroles que le dit « messires Jean avoient dites au Roy, c'est assavoir « que le dit messire Henris l'avoit *envouté*, on fait « *envutter*. » (Reg. du Parlem. de 1343, cité par Du Cange, sous *Vultuarinus*.) « Advient souvent que « telles femmes qui sont en tel estat ont un mary « que, quant ils sont ensemble, il n'est pas *envouté*; « mais s'aide bien de ses membres, à l'ayde qu'ils « y mettent. » (XV Joies du Mariage, p. 141.)

[« Jehanne de Cretot menestre de vielle avoit « ensorcelé ou *envouté* Pierres Coquel clerc, et fait « tant par son mauvais sort et engin, que il estoit « devenu son ami. » (J. 68, p. 267, an. 1347.) — « Icellui Pastant lui dist qu'il doubloit qu'elle ne « *envoutast* on fist mourir sa femme. » (J. 156, p. 36, an. 1406.)]

VARIANTES : ENVOULTER. Chron. S. Den. t. II, fol. 149. — ENVOULTER. La Colomb. Th. d'Hon. II, p. 202.

Envoyable, *adj.* Qui est à renvoyer. (Britt. Lois d'Anglet. f. 261^b.)

1. Envoye. Lisez *en voye*, dehors. « Porter *en* « *voye* », emporter, transporter. « Heritiers, ou « propriétaires de fiefs, et heritages peuvent retenir « les edifices, arbres, bois montans, cateux, et « autres biens reputez pour meubles adhérens au « fonds, appartenans à autrui, pour tel pris qu'ils « seront prisez, à porter *envoye*, sans le pouvoir « desmolir, abatre, ne emporter, que préalable- « ment l'on ait fait signier ausdits heritiers s'ils le « veulent retenir, ou non. » (Cont. de la Salle et de Lille, C. G. II, p. 907.) « Il peut prendre jusques à « un quartier d'héritage seulement, et autres « choses réputées pour heritages, avec le surplus « des dits edifices, et bois estans sur le dit quartier « de terre, reputez, pour meubles, se bon luy sem- « ble, pour tel pris qu'ils seront prisez à porter « *en voye*, mettant en mont commun, pour recom- « pense, un autre quartier de terre, ou autant qu'il « en averoit prins, et en, à front de chemin, de « pareille tenue, et semblable rente, ou moindre. » (Ibid. p. 908.)

2. Envoye, *s. f.* Envoi. Action par laquelle on fait transporter une chose d'un lieu dans un autre. (C. G. t. II, p. 980.)

Engagement, *s. m.* Engagement. (D. C. VI, 719^s, d'après une charte de Corbie, an. 1311.)

Envagier. [Intercalez *Envagier*, engager : « Adans de la Faleske a *envagiet* à l'eglise S. Pierre « de Lisle, pour sissant et dix livres d'Arlesiens, « trois mois de la dime k'il tient de mi en fiés. » (Cart. de S. Pierre de Lille, an. 1242, dans D. C. t. III, 881^b.)]

Enwan. [Intercalez *Enwan*, dernièrement, comme *enwan* : « Faites le biau sant, ensi que « vous avés *enwan* fait saillir les nostres. » Froiss. t. IX, 360.]

Enwée, *s. f.* Gorgée d'eau. « Li jalous boit, par « an, mainte orde *enwée*. » (Breht, Val. 1490.) On lit *gavée* au ms. Vat. n° 1522.

Enwerpir. [Intercalez *Enwerpir*, dans une charte de l'Hist. de Guines (av. 1300) : « Par l'ensei- « gnement et le jugement des hommes devant dis, « nous fames adheritez, et li dis llnes desheritez : « et *enwerpi* et enfestuca une lie, autre et la tier- « che, Si que n'i en eut, ni retient, et nus en fumes « euberitez bien et à loi. »]

Envyer, *v.* Envier. Voir ce mot. Terme de jeu figuré dans Percefor. I, fol. 46^a. [Fait sur *envi*, formé masculine de *invite* que nous avons conservé dans l'Inv. des livres de Charles V, art. 8.]

Enyvrer, *v.* Dans S. Bern. il répond au latin *inebriare*. La même orthographe est dans la Rose : « [L'amour] c'est la soif qui tousjours est ivre, « Yvresse qui de soif s'*enyvre*. » (v. 4324.)

Sire, la mort qui vous *enyvre*

Vous taint si le cuer, et encombre,

Qu'il n'a més en vous, fors que l'ombre :

Par tens, vous tornera au cuer. (MS. 7218, f. 243^a.)

Enyrousement, *adv.* Avec ivresse, comme un ivrogne; dans S. Bern. Sermon. fr. p. 99, il répond au latin *temulente*.

Eo. Terminaison fréquente pour *e*. Elle se trouve le plus souvent dans les livres français à l'usage des Anglais : *jeo* pour je, *eco* pour ee. Elle est employée quelquefois au milieu des mots : *jeoffer* pour fierer. (Voyez Teunr. de Littl. passim.)

Eo (d'), *pron.* De ce, de cela. Voyez Loix Norm. art. 28, où il répond au latin *de hoc*.

Eo ipso. Mots latins qui, dans le Gr. Cout. de Fr. p. 148 et 507, répondent à l'*ipso facto*, expression encore usitée et signifie « pour cela même. »

Eoure, *s. f.* Œuvre.

Ainsi avient bien de tel *œuvre*,

Que telz y pert, qui puis recueuvre. (Rom. du Brut.)

Eonse, *s. f.* Yeuse, sorte d'arbre. (Oudin.)

Epaigueul, *s. m.* Epagneul. (Borel.)

Epanalepse, *s. f.* Figure de rhétorique. Répétition de la même pensée, après quelques mots. (Voy. Colgr. et Fabri, Art. de Rhétor. liv. II, f. 20^a.)

Epargnant, *adj.* Avare, économe. (Monet.)

Eparses. Intercalez *Eparses*, rentes primor-

diales et seigneuriales, répandues en différents lieux. H. C. VII. 314^b.]

Épatic, adj. « Si lui ferai cette médecine, prends « aloès *épatic*, aussi gros comme un pois, et soit « broié en une escuelle, et soit destrempé d'eau « trède, plaine demy escaille d'une noix. » Modus et Ratio, fol. 129^b.]

Épavir, v. Epouvanter, dans le patois du Morvan; on dit *épavir* en gascon.

Épennie, s. f. Herbe, « Il advient souvent que « les chiens sont enroulés, et rougeux; pour les « guérir, prenez une herbe, et sa racine, qui est « dicté *épennie*. » Modus, fol. 33 .]

Éperchevoir, v. Apercévoir. Ce mot se dit encore en Normandie; nous trouvons au futur *éperchevera*, dans Hagues de Brogi, Poët. av. 1300.

Épernement, adv. Horriblement. « Fut telle- « ment, et *épernement* battu, que tous ceux qui « estoient dedans, ou la pluspart, furent contraints « de s'enfuir, et quitter la place. » André de la Vigne, Voyage de Naples de Charles VIII, p. 133.]

Éperlan, s. m. On ditoit proverbialement : Avaler l'*éperlan* sans éplucher, « manger goulé- « ment.

« or entre tous ceux là qui se mirent à table, « Il ne s'en trouva point qui ne fut remarquable. « Et qui, *sans éplucher, avalast l'éperlan*, »
Lezquier, Satyre, X.

Épharmie, s. f. « C'est ce que les labourers « réservent de leurs terres pour le pasturage de « leurs chevaux, dans lesquelles les voisins ne « doivent mettre leur bétail, comme ils feroient « en vaine pâture; pour telle réserve, a été intro- « duit le droit de sainte en plusieurs lieux. » Laur. Gloss. du Dr. fr. Voy. Conf. Gén. II, p. 231. Voyez ENHAME.

VARIANTES : EPHARMIE, N. C. G. II, p. 1005. — ESCHAR-
MIE, Id. p. 1057. — ESPARGNE, C. G. II, p. 1029. — EPARGNE,
N. C. G. II, p. 122 .]

Éphumère, adj. Éphémère. Eust. Deschamps.)

Épicacie, s. f. Adoucissement de la rigueur du droit. Corneille, Colgrave, Oudin. On lit *épicage* Hist. de la Tois. d'Or, II, fol. 153 .]

Épicaizer, v. Juger suivant la raison. (Oudin, Colgrave. Mot formé du précédent.)

Épicale, s. Espèce de démon. (T. XIII, des Mém. de l'Académie des B. L. p. 646.)

Épicauteres, s. p. « *Epicauterium, epicaus-
teris*, cheminée ou le lieu des outzuemans, ou le « lieu de discernés causes. » Gloss. de S. G. cité par D. C. sous *epicaustorium*.]

Epidémie, Intercalez Epidémie : « De mau- « vais air corrompu, de pourceaux Font en maint « lieu causer l'*epidémie*. » Deschamps, f. 350 ; — « Finalement la bosse et *epidémie* le print, de « laquelle et de la batteure, il ala de vie à trespas- « sement. » M. 137, p. 17, an. 1389.]

Epidimial, adj. Epidémique. (Oudin, Colgrave.)

Épier (s'), v. Devenir pie. J. Tahureau page 20, a dit de la mélamorphose des Pierides :

Cette cy se sent voler,
Comme un oiseau, parmi l'air :
L'une apres l'autre s'*épie*,
Chacune en forme de pie.

Épiphayne, s. f. Epiphanie. Brill. Loix d'Angl. folio 134 .]

Épigramme, s. f. Baif n'en introduisit en France que le nom, suivant Goujet, Bibl. fr. t. XI, p. 463; il est mis au masculin dans Clém. Marot, p. 349 1.; Bonel, Serdes, III, p. 275; Apol. pour Hérodote, p. 325; Essais de Montaigne, II, p. 140. « *Épigramme* signifie proprement inscription. » (Les Touches de Des Acc. fol. 2 .) « Au fond d'icelle « est une obscure tombe : à l'entrée y a une grande « pierre, en laquelle on voit un tel *épigramme* « gravé. »

Dedans ceste grande sepulture,
Moicréel subtil magicien,
Et l'haré astrologien
Ont eu leurs corps sous pourriture.

Merl. Coccaie, t. II, p. 432.

Épilence, Intercalez Épilence, épilepsie, dans Colgrave.]

Épilogacion, s. f. Epilogue. « Pour icy metre « lin, pour breve *épilogacion* de ceste vertu de « magnanimité. » Hist. de la Tois. d'Or, I, f. 132^b.) Du Gange, sous *épilogatio*, cite le Gloss. lat. fr. de S. G. : « Epilogatio, *épilogacion* : c'est longue chose « brièvement recitée. » Ce mot est employé pour sommaire ou prologue, dans le Précis du Verdier, Bibl. page 687.

Épilogue, s. m. Ce mot signifie quelquefois, dans nos anciens poëtes, « l'envoy d'une ballade. » (Poët. de Bissiere, p. 249 et Sibilet. art. Poët. liv. II, p. 97. C'est une espèce de poésie « que les Picards « appellent fatras. » Fabri, Art. de Rhétor. liv. II, folio 39^b.)

Épiloguer, v. Raconter, résumer. « Luy *épilo-
guy* tout le cours de ma pérégrination. » Peregr. d'Am. folio 138^b.) « Peregrin *repilogue* toutes les « fatigues, et travaux par lui soustenus. » Ibid. fol. 65^b.) On lit aussi dans Coquilant Blason des armes et des dames) : « J'ay seen, veu, leu, aprins, « congeu, Nolé, entendu, souvenu, *Épilogué* « mille tragiques, Mais peu, quoy? qu'est tout « devenu? »]

Épiloïque, adj. Fortuit. « Cette maladie n'es- « toit pas *epiloïque*, mais estoit du jugement de « Dieu. » Chron. S. Ben. II, fol 158^b.]

Épinette, s. f. Société établie à Lille en Flandres. Voy. *Spineticum* dans Du Gange. Bourgoing a écrit un traité de l'Épinette du jeune prince conquérant le royaume de bonne renommée. Voy. Hist. du Th. fr. p. 248.]

(1) Mais d'avantage Lazare → Daf a donné à nostre langue le nom d'*épigrammes* et d'*elegies*, avec ce beau mot composé azeleux afin qu'on n'attribue l'honneur de ces choses à quelqu'autre. » (Du Bellay, I, 39 .) (N. E.)

Épinoche, [Intercalez *Épinoche*, épinards, aux Fabliaux (IV, 4) : « Je vueil avoir des *épinoches*. »]

Épinocher, v. Ce mot s'emploie encore pour manger en petite quantité. [Aujourd'hui on dit plutôt *pingoicher*.] Il signifioit, autrefois en général, s'amuser aux choses peu importantes : « S'arrêter « en si peu de temps, c'est *épinocher* en l'histoire. » (Lett. de Pasq. t. II, p. 599.)

Épiscopalité, [Intercalez *Épiscopalité*, revenus d'un évêché, aux Preuves de l'Hist. de Bretagne (II, col. 105, an. 1375) : « Tous les profits et emolu- « mens, qui à nous... appartiennent pour raison « du regale de ladite *épiscopalité*. »]

Épiscopisant, adj. Qui aspire à l'épiscopat. (Rom. Bourg. p. 250.)

Épismalimphe, s. Syncope. « *Épismalimphe* « se fait quant, de deux syllabes, on n'en fait que « une, comme en bas normant l'on dit : où estous ? « pour où estes vous ? » (Fabri, Art. de Rhétor. liv. II, fol. 64^a.)

Épistite, s. f. Pierre précieuse, de couleur rouge ; une de ses propriétés est de refroidir l'eau bouillante. (Marbod. de Gem. col. 1633.)

Épistote, s. f. Epitre.

Pran en gré ta folie, et garde
Que le feu des femmes ne larde ;

« Aussi ceste *épistote* en gré. » (E. Desch. f. 419^a.)

On lit *épistote*, au Jouvenc. fol. 314.

Épistolier, s. m. Faiseur d'épîtres ^A. Livre contenant les épîtres qu'on chante à la messe ; partie d'une coutume ^B.

^A « *Épistolier* M^e de Balzac. « Ménage, sur Malherbe, p. 239.)

^B « Le *celax* article du dit coutumier, a esté reco- « gneu pour ancienne coutume, excepté en ce qui « fait mention des livres appellez le manuel, et « *l'épistolier* ; lequel manuel, et *l'épistolier* ont été « adjoustez de nouveau, outre l'ancienne coutume, « du consentement de tous les dits estats. » (Cont. du duché de Vallois, au C. G. t. I, p. 390.)

[« Un evangelier et un *épistolier* de grans volumes. » Inv. de la S^e Chapelle, D. C. IV, 63. — De même dans l'Inventaire de Clémence de Hongrie : « Item un *épistolier* vendu à Pierres des « Essars 40 s. » (Nouv. Comptes de l'Argenterie, p. 62, an. 1328.)]

Épitafe, s. m. et f. Epitaphe ^A. Inscription ^B. Placard, satire ^C.

^A Il est au masculin dans Des Acc. Bigarr. fol. 20, V^e, et fol. 168, V^e ; dans l'Apol. pour Hérod. p. 343 ; dans Mel. de S. Gelais, p. 109. Il semble qu'il faut lire *épitaphe mi épitaphe mis*, à propos du duc de Normandie enterré à Rouen :

En moustier Nostre Dame, el cox, vers midi...

... La sepulture y est, et *Épitaphé chanté*

Qui raconte ses lez, et comment il vesqui. (Rou, p. 53.)

^B « A l'entree de Louis XII, à Grene, les rues « estoient couvertes, et tapissées, et il y avoit plu-

« sieurs *épitaphes* aux portes. » (Simphorian Champier, Hist. de Louis XII, p. 343.)

^C « Le Roy fut mal content des *épitaphes*, et libel- « les diffamatoires qui ainsi avoient été mises, et « attachées à l'esclandre du dit monseigneur de « Comestable, et d'autres. » (Chron. scand. de Louis XI, an. 1471, p. 173.)

VARIANTES : [On lit dans Renard, v. 10021 : « Ont escrit « une *épitaxe* desoz cel arbre en une place, » et dans D. G. (II, 64^a) : « *Épitaxe* à mettre sur la porte de Marcoussis. »] — ÉPITAXE. Monstrel. I, fol. 14^b.

Épitasse, s. f. Epitasse, partie du poème dramatique qui suit la prologe ou exposition et contient les incidents essentiels de la pièce. (Colgrave.)

Épithète, s. m. Ce mot est au masculin, dans l'Apol. pour Hérod. p. 113.

Épitheton, s. m. Epithète. « Il est deceul que « les *epithelons* soyent adaptez, et consonans à « leurs substantifs, et mettre un *epithelon* mascu- « lin contre ung substantif, s'il n'est en bon « vulgaire, et maternal françois. » (Fabri, Art. de Rhétor., liv. II, fol. 50^a.)

Épithimer, v. User d'épithème, d'un topique (onguent, emplâtre.) (Oudin, Colgrave.)

Épitoge, s. f. Manteau. (Nicot, Oudin, Colgrave, gloss. de l'Hist. de Paris.) « Greffier civil, avec son « *épitoge* fourré. » (Godef. Observ. sur Charles VIII, p. 433.) « Le greffier civil vestu d'un *épitoge* « d'escarlatte. » (Ibid. p. 434.)

Épitres, s. f. p. Ecriteaux. « Le mistere du « juit, qui étoit dans une charette lié, où il avoit « épitres, comme se on le meult ardoir. » (Beauch. Rech. des Théât. t. I, p. 245.) [La forme est *épistle* dans Thomas de Cantorbéry, 74 : « Vobzrai vues « les *épistles* e dire e recouter qu'al rei et al ves- « ques enveia li bon ber. » — Dans le Mém. de Rennes § 18, on lit : « Après li vestl on la tunique, « qui doit estre verz, en laqueil on lit *l'épitre* qui « senefie souffrance. »]

Éplaner, v. Aplanner. *Éplaner* un lieu planté de bois, c'est l'aplanir, couper le bois dont il est couvert ; en parlant de la chasse aux toiles, on dit qu'il faut choisir le « lieu... ou il y aura le moins de « bois, pour l'avoir plus tost coupé, et *éplané*. » (Salvoe, Vén. p. 310.)

Éplouré, [Intercalez *Eplouré*, dans Berte (co- « plet 68 : « Par semblant fait la serve dolente « *éplourée*. »]

Époigne, s. Sorte de pain. Les paysans de Bresse et du pays de Bombes appellent *époigne* un pain rond de froment fait avec du beurre. (Du Gange, sous *Expogna*.)

Époincement, s. m. Picotement, élan- cement. « Tout rempli du sang de ma scarification, « qui s'éloit ligé, et attaché à la serviette, que l'on « avoit mise dessus, et qui s'ecorchoit de tems en « tems, avec un *époinement* dedans la teste, « une forte fièvre continue, etc. » (Mém. de Bass. t. II, p. 421.)

Epoïnconner, v. Piquer, animer.

Le courroux ne m'époïnconne,
Je ne veux mal à personne,
Nul ne me veut mal aussi.

G. Dur, à la suite de Bonnet, p. 201.

Par fois *epoïnconné* d'une plus belle envie,
Je voudrois heurter
Sur ses lèvres, le miel, et la douce ambrôisie,
Dont se paist Jupiter. (*Ibid.*, p. 182.)

Epois. Intercalez *Epois* : « Sa metaierie de Sédénai... avec les appartenances d'icelle... » *L'Épois* et le poursoisement... (1367, Avenu de Sédénai. — biel. des droits seigr. du B. d'Orléans de L. C. de D.)

Epondre, v. Ce mot, dans le Morvan, s'emploie pour « arriver ; » ou le dit aussi pour « ajouter, » du latin *apponere*.

Eponine, s. f. Ce mot semble faire allusion à la chausse que portent les docteurs. « Il te donnera, » pour le faire docteur, une *eponine*, ou épaulière « d'un coup de barre de fer, sur le colet, en guise de chausse d'hipocras, ou de hallebardé de drap... »

Epotiequie, adj. Hypothéqué. (C. G. I. 819.)

Epousages, s. m. p. Epousailles. (Godef. observ. sur Charles VIII, p. 554.)

Eposserie, s. f. Mariage. vs. 7615. II. f. 130 c.)

Epoustade, s. f. Action de battre. Ce mot est formé du verbe *epousseler*, qu'on dit encore pour « battre. »

Qu'en ung preau, au dessoubz d'une treille,
A ces flacons vous tirerez Foraille,
Accompaignez d'une mignone saladé ;
S'il est besoin, donnez luy l'*epoustade* ;
D'un tel assaut, on n'est jamais desoit
Ne craignez riens, faictes vostre rouadé.

(Clav. de Rog. de Collyere, p. 195.)

Epparron. Intercalez *Epparron*, au reg. JJ. 121, p. 40, an. 1382 : « Portant un gros et pesant « baston, appellé *epparron*. »

Epreser, v. « *Epreser* les prés, » dans un bail de 1740, à S. Lupien, ou Somme Fontaine, à 5 lieues de Troyes, en Champagne.

Epreuver, v. Epruver. (Monet.)

Epurement, s. m. Pureté de sentiment.

Qu'un tel *epurement* demande un grand courage,
Qui l'est, mesme aux plus grands, d'un difficile usage ;
Madame permettez que je die à mon tour.

(Othon, trag. de P. Cora, act. I, sc. 5.)

Epynone, s. « Figure de méthyplasma que Fou appelle *epymone*. » (Fabri. Art. de Rhétor. liv. II, fol. 41 p.)

Equanimité, s. f. Egalité d'esprit. (Colgrave, Oudin.) De quelle douceur, familiarité, *equanimité*, amour et droiture un souverain doit user « à l'endroit de ses sujets, et serviteurs, pour en « tirer une gaye, et volontaire obéissance. » (Mémoires de Sully, t. II, p. 272. Voy. Sag. de Charron, p. 244, et Ess. de Mont. t. III, p. 410.)

Equarquillemant, s. m. Action d'ouvrir, d'écarter. (Monet.) On lit dans Monlaigne, III. 427 : « Les *escarquillements* et les secousses. »

Equarquiller, v. Ouvrir, écarter. (Nicot, Cotg.)

Marcher *escarquillez*, ainsi que des volans.

Molère. École des Maris, acte 4, sc. 1.

VARIANTES : ESQUARQUILLER. Nuits de Straparole, t. II, p. 27. — ESCARQUILLER. Rab. t. IV, p. 34.

Equateur, s. m. Ce mot fut introduit dans la langue vers 1550. (Voyez Ménage, Observ. sur la langue, t. I, p. 2.)

Esque. Intercalez *Esque*, jument : « Le suppliant habitant de Tarbe en Bigorre loua les jumens ou « *eques* de Raymond de Fort en Bearn pour piquer « ou balre son mil ou blé. » (M. 163, page 130, an. 1408.)

1. Equestre, s. m. Cavalier. « Cesar envoya « T. Labienus... à tout les *equestres*. » (Tri. des IX Preux, p. 322 b.)

2. Equestre, adj. Introduit dans la langue vers 1550. (Voy. Ménage, Observ. sur la lang. t. I, p. 2.)

Equidistamment, adv. A égale distance. (Cotgr. et Oudin.) Voy. S. Jul. Mesl. Histor. p. 403.

Equidistance, s. (Colgrave.)

Equignon, s. m. Chicot^a. Touche à épeler^b. Barre de fer^c.

^a « Se il perche sus une platte pierre, il fault que « il ait les piés estendus ; se il perche sus un « *esquingnon*, il empoigne l'*esquingnon* des piés. » (Modus et Ratio, fol. 167^b.)

^b « Touche à appeller. » (Oudin, Colgrave.)

^c Barre de fer dont on garnit un essieu de bois pour le renforcer. (Oudin.)

Equilance, s. f. Languette d'une balance. (Colgrave, Oudin.)

Equilater. [Intercalez *Equilater*, équilatéral, dans un Comput du XIII^e s. fol. 16] : « Li costés du « triangle *equilater* est grandres de sen livel le « septisme partie de soi. »

Equilibrer, v. Peser également. (Cotgr. Oudin.)

Equinancie, s. f. Esquinancie. (Oudin, Monet et Cotgr.) Voyez E. Desch. et Rab. t. III, p. 179.

Equineur, s. m. Equivoqueur. « C'est donc « Charles V ; dit Charles d'Autriche, dont je parle, « que les anciens François de son temps brocardans, « et mesmes les Picards, qui sont grands *equineurs*, « mot propre à eux, pour dire grands causeurs, « appelloient Charles qui triche, faisant allusion « sur Autriche qui triche, autant à dire qui « trompe. » (Brant. Cap. Estr. t. I, p. 1.)

Equinoce, s. f. Equinoxe. (Monet et Cotgrave.)

Equiparable, adj. Comparable. (Oudin et Cotgrave.)

Equiparaison, s. f. Égale comparaison. (Nicot, Rob. Est. Oudin et Cotgr.)

Equiparer, v. Egaler, comparer. (Rob. Est. Nicot, Oudin, Cotgr.)

Je *Equipare* à la maison

Ou ouvrer d'ung apoticaire. (Coquill. p. 51.)

VARIANTES : EQUIPARER. Cont. Gén. t. I, page 438. — ESCUPARER. Tri. de Petr. trad. d'Opp. fol. 48, V^o. — EQUIPALER. faute dans East. Desch. Poës. MSS.

Equipars, s. m. p. [Voyez ESQUEPART, ESQUIPART. On lit au reg. JJ. 144, page 27, an 1392 : « Icellui « Andriet tenant un *equipart* de fer prinist icellui « Jehannin par son mantel. Qu'il avoit vestu, en le « cuidant frapper dudit *equipart*. »] « Se, d'aven- « ture, vous estes en lieu où vous puissiez miner, il « est de nécessité que vous ayez ce qui s'ensuit : c'est « assavoir besches, pefes de bois. *equipars* pour « vvider l'eau, un bon nombre de pionniers, « grands croqs de fer agus, ayans chacun deux « boucles, hotes toutes effonecées, lanternes, che- « villes de fer, de pié et demy de long, ung millier ; « selone ce que verrez estre à faire, et autant de « pellices. » (Le Jouv. fol. 85^b.)

Equipol, adj. Equivalent. « Disoit outre que « la dile rente ils avoient esté tousjours payés, qui « estoit *equipol*, et reputé à saisine, et souffisoit « pour obtenir à leurs conclusions. » Procès de Jacq. Cuer, ms. p. 148.)

Equipolance, s. f. Equipollence. Egalité de valeur, proportion de facultés. *En equipolance*, à proportion.

Convitoise des biens mondains n'en praigne,
S'il a assez, d'acquies se refraigne.
Sanz grant estat, vivre en *equipolance*,
Si qu'envie ne li fiere, ne lance. (E. Desch.)
Juges subject, juges royal,
Doivent estre ferme et loyal,
Et juger à droicte balance,
Poivre, et riche, en *equipolance*. (Id.)

Equippe. [Intercalez *Equippe*, équipage : « Arriva cinq *equippes* chargés de vin près « S. Mathurin sur la levée de la riviere de Loire, « avec leurs *equippes*, notonniers et gens condui- « sans lesdiz challans. » (JJ. 189, p. 122, an 1456.)]

Equitation, s. f. L'action de monter à cheval. Ce mot s'employoit pour désigner le service militaire à cheval. « Nul toutes fois qui demourera en « la dicte voirie, ira en expedition, ou *equitation*, « s'il ne veult, si en iceluy jour il ne retourne en « son hostel. » (La Thaum. Cout. de Berri, p. 425.)

Equité, s. f. [« Vraie fois de nécessité, Non « tant seulement d'*equité* Nous fait de Dieu sept « choses croire. » (Trésor de Jean de Meung, 58. — « Boutour lui doit tuz menteurs reboutez, Justice « avoir, *equité*, et raison. » (E. Deschamps.)] « Dieu nous garde de l'*equité* de Parlement. » Ce proverbe nous est conservé par Carondas, (Cout. de Bourg. du P. Boulhier, ch. 1, 2^e part.) [Dès le temps de Palsgrave p. 61, on prononçoit *chité*.]

Equivalence, s. f. Equipollence. (Oud.)

Equivalent, s. m. Subside levé, en Languedoc, sur les choses mobilières, par l'Ordonnance de Charles VI, de 1382, pour les frais de la guerre; il étoit ainsi nommé parce qu'il tenait lieu d'un droit de douze deniers pour livre, qui se levioient ailleurs. Laur. (gloss. du Br. fr.) dit que l'*equivalent* se paie en plusieurs endroits, au lieu de gabelle. (Mém. de Sully, X, p. 217.) [Ce droit rapporta 800,000 livres jusqu'en 1754, où il fut supprimé.]

« pour Jacques Cuer de l'*equivalent*, en la séné- « chaussée de Toulouse. » (Proc. ms. de J. Cuer, 83.)

Equivoquement, s. m. Action de s'esquiver. « Il ne doutoit nullement de la victoire, s'il pouvoit « une fois affronter les ennemis ; et qu'il redoutoit « plus leurs ruses, et leurs *equivoquemens* de com- « bats, que non pas leurs armées, ny leurs courages. » (Mém. de Sully, I, p. 428.)

Equivoque, s. f. Equivoque. (Fauchet, Lang. et poés. fr. p. 210; Preuves sur le Meuble du duc de Bourg. p. 316; Chron. de S. Denis, II, l. 44^b.)

1. Equivoque, adj. Cet adjectif s'emploie dans les expressions de *rinque equivoque* et de *vers equivoqués*. La rime *equivoque* étoit ainsi appelée de deux ou plusieurs vers finissant par le même mot, ayant chaque fois une signification différente. (Fabri, Art de Rethor. liv. II, fol. 4^o.) Il en est d'espèces différentes, et on les trouve avec des exemples des différents genres, dans la Chasse et départ, d'Amour, p. 233. Voy. Poés. mss. d'Eust. Desch.; Art poétique de Sibilet, l. p. 41; Goujel, Bibl. fr. t. XI, p. 187, et (Œuv. de Rog. de Colleye, p. 157.) On disoit aussi, dans le même sens, *vers equivoqués*.

Le bon Cretin aux vers *equivoque*. (G. Marot, p. 467.)

[Exemple : « Je viens de faire un vers alexandrin ; « Qu'en penses-tu, mon cher Alexandre, hein ? »]

2. Equivoque, s. Selon Pasquier, il se dit lorsque d'un mot on en fait deux qui ont la même terminaison. (Rech. p. 612.)

Equo, s. m. Echo.

Si com *Equo*, ki sert de recorder
Ciel Kaubres dit. (Richers de Farnor, ar. 1300.)

Er, adv. Hier. [« *Er* main sedet l'empereres sur « l'ambre. » Roland, v. 383.] On a dit des Nor- mandis, après qu'ils eurent ravagé l'Italie :

Consol pristrent qu'il s'en iroient,
Et en France reparteroient
Lez voies qu'il ontrent trespassées,
Et les voies ont retournées ;
Ceul qu'il eurent *er* en destre,
Au repaire ontrent à senestre. (Bov. p. 19.)

[« Je puis bien affermer de voir Que je l'essaierai « bien *er* soir. » (Bernard, v. 16267)]

Erable. [Intercalez *Erable*, au livre des Métiers (p. 103) : « Fin cuer de chaine, sanz arbe de perri « d'alier et d'*erable*. » J. de Garlande (290) d'*arable*.]

Erachier. [Intercalez *Erachier*, « Oudil usagé pevent prendre... la for « racines d'icelles *erachier* et fauet « ques ferremens qu'il leur plaira « chesnes. » JJ. 124, p. 357, an.

Eradiation, s. f. Eradication. « se fait, quant le d' « reprent en « Equit-

« Elle « de la proposition, se « l'autre, comme : Sainte « ble print ; en le prenant « en l'encheinant, « de rhétor. I, 95 « (Gouj., Voy. ARABNE.

200,000 livres à recevoir
« Je suis, en le balant, l' « en enfer l'en voyé. » Fabri
« Eraigne, B. I. Araignée. (Gouj., Voy. ARABNE.

Eraigner, *v.* Ce mot bourguignon signifie, comme *draigner*, appeler en justice.

Eranos, *s. m.* Turquoise. « Plusieurs cognoissent les ansans impudiques, par les pierres précieuses de leurs bagues, qui deviennent obscures, « fallagineuses, et blafardes, à causes des vapeurs qui sortent les corps luxurieux, ce que particulièrement j'ay remarqué en l'*éranos*, ou turquoise. » (Lafat, d'Amour, p. 115.)

Erbage. Intercalez *Erbage*, dans Boécivals p. 65 : « Sans et cervelle fait voler en l'*erbage*. » — De même dans Renard 7:36 : « Prestres Marlians « estoit moult sage de bien norrir par ces *erbages* « Erbens dont il ot maint fromage. »]

Erbaillé, *s. f.* Collectif d'herbe. « Autre *erbaillé* i croist par mauvais terroir. » (Val, n° 1490.)

Erbe, *s. herbe*. « Sas l'*erbe* verte estut devant son tref. » (Roland, v. 671.) Voyez Marbodus, col. 1638, et S. Bern. Serm. fr. p. 1.

Quant voi le tans felon, et l'*erbe* verte
Contre s' doit respandre, je chanterai. (Aubain, poët.)

Erbé. Intercalez *Erbé*, vin aux herbes Partonopex, v. 1047 : « Après laver vient *erbé* Et li « piment et li claré. »]

Erbelette, *s. f.* Jeu d'enfant dont parle Froissant en ses poésies : « Juiens nous au Roy qui ne mentent... A l'*erbelette*, et aux risées. »

[Le sens d'herbe est dans Berte c. 1.) : « Que *erbelette*, poignent et pré sont raveidi.]

Erberie, *s. f.*

Caus qui vivent de pugerie,
Vieulent par devant le conte,
Et tex l'est qui falziaus conte ;
Ou il ot mainte gaberie,
Et li autres dit *Erberie*,
Li où il ot mainte risée. (MS. 7615, l. f. 119 v.)

Erbier, *s. m.* Lieu plein d'herbe, pré.

... A passé tous les *erbiers*,
Ki mouent de si à Paris. (Poët, ac. 1390, IV.)

Parmi le cors le fist l'espieu baiguier ; plaine
sa lance l'abatien *Verbuer*. » (R. de Cambrai, 107.)]

1. **Erbiere**, *s. f.* L'un des estomacs d'un ruminant. *Erbiere* d'un cerf « est » comme un boue « de chier qui joignoit au gosier. » (Chasse de Gast. Phibus, ms. p. 192.)

2. **Erbiere**, *s. m.* Sorcier ou empoisonneur qui use d'herbes. [Comparez *Erberie*.]

Aclais ot non li *erbiere*,
Cele vieus, desloiaus, sorciere. (Ph. Moisk.)

Erboi, *s. herbe*, lieu planté d'herbe.

Mort le tresbuchz en l'*erboie*. (Blanchard, ms. de S. G.)
Le pris noüel, à nu raiüsel
Fatachial, en l'*erboie*. (Val, 1490.)

Diez tu aut Bergerette,
C'en l'*erbois*. (Buis de S. Quentin, av. 1300.)

Se s' entrolaisent par doucour
Quand corrent à l'*erboie*. (And. Li Bast, av. 1300.)

« Ici les femelles mestroie Et en la plaine et en l'*erboie*. » Bestiaire, cité par D. C. III, 639 c. —

La Chronique des ducs de Normandie donne *erbei*, *erboie*, *erbos*.]

Erce, *s. f.* Herse.

Mes vez ci roncin bien vendable,
Fols est qui le tient en estable :
Bons est partout ou l'en l'adrece,
Bons en charue, bons en *erce*,
Et bons es traits, et es limons. (MS. 7218, f. 249 v.)

Erculisse, *s. f.* Réglisse. (Cotgr.)

Erdance. Intercalez *Erdance*, attachement, en latin *inhærentia* (B. N. Glos. lat. 4120, an. 1352.)]

Erdoice. [Intercalez *Erdoice*, ardoise : « Ung « cent d'*erdoice*. » (M. 188, p. 51, an. 1459.)]

Erdre. Intercalez *Erdre*, être attaché, en latin *inhærentia* B. N. Glos. lat. 4120, an. 1352. Dans Renard, v. 1278, *s'erdre* signifie s'accoupler.]

Ere, *s. Subside*. « Era, *ere*, decime, monnaie. » (Glos. lat. fr. de S. G. ms. cité par D. C. sous Era. 2.)

Erecteur, *s. m.* Qui érige.

Bien seay artheurs,
Et préceptours,
Avoir esrige,
Des *erecteurs* :
Tes directeurs
L'ordre est descripte. (Cretin, p. 124.)

Erege, *adj.* Hélicéque.

Li eyes mes estout leanz
Où il d' *erpes* tert touz reanz,
C'è le gent par les champs estendre,
Qar vile n'a c'on ne li arde. (G. Guiart, f. 92 v.)

Ereims, *s. Airain*. Marbodus, art. 36 de la Pierre appelée *mede*, col. 1666, dit :

En vaisel volt estre d'argent
Ou d'*ereims* mult bel et gent.

Le ms. S^o Victor donne de veïrre.

Ereisie, *s. f.* Héresie.

... Quiconques porte le nom,
Et les armes d'ipocrisie,
De legier chiet en *ereisie*,
Qui des yperites s'acointe. (MS. 7615, II, f. 191 v.)

Ereote, *s. f.* Poids de deux grains. (Oud. Cotg.)

Eretier. Intercalez *Eretier*, domicile, dans les Enfans Haymon v. 471 : « Seigneurs, dont estes « vous et de quel *eretier*. »]

Ergastule, *s. m.* Sorte de prison. « Lieu comme « une prison, auquel les serfs qui ont forfait, ou « desquels on se delie qu'ils s'en veulent fuir, sont « enchainéz, et y font la besogne qu'on leur commande. » (Dict. de Nicot ; voy. Oudin. Cotgr.)

Ergent, *s. m.* Argent.

Chapans d'orfois, et laz de soe,
Fermans d'*erpoit*, et bons, et biaux. (MS. 7615, II, 153 v.)

Ergo, *adv.* Donc. Ce mot latin s'emploie encore quelquefois ; on le trouve dans les Contred. de Songeur, fol. 21^a.

Ergogln. Façon de parler dont on se sert quand on veut dire qu'un raisonnement ne conclut rien.

« Il s'ensuit qu'elles sont plus pesantes, *ergo* « *glue*, c'est-à-dire moins promptes à babiller. » (Châlières, Contes, t. II, Apresdûte, 5.) — « Ergo « s'entendement : ornis clocha clochabilis, in

« clocherio clochando, clochans clochalivo, clo-
« chare facit clochabiliter clochantes : Parisius habet
« clochas. Ergo gluc. » (Rabelais, Gargantua, I,
19.) Ergo glu sont les premiers mots de la conclu-
sion : ergo glu capiuntur aves.]

Ergoterie, s. f. « Laissant donc à parl ces nou-
« velles ergoterics. » (Pasi., Rech., p. 204.)

Ergoteure, s. f. Ergot. (Colgr., Nicot et Monet.)
Fouilloux donne *ergoteure* ^a.

Ergotisme. [Intercalez *Ergotisme*, manie d'er-
goler : « Je crois que ces *ergotismes* en sont cause,
« qui ont saisi ses advenues. » (Montaigne, I, 175.)]

Ergotiste, s. m. Ergoteur. (Colgrave.)

Erine, adj. au f. Aérienne.

..... Le volant Aériseide
Sait de près le vol léger de Minerve sa bonne guide.
Quelque pescheur l'avisant sillonnez les plaines *erines*.
(Euv. de Lafl, fol. 40.)

Eringium, s. m. Sorte de plante dont on use
pour la gravelle. (Ess. de Mont., III, p. 558.)

Erîte, adj. Hérétique ^a, Sodomite ^b.

^a Par Dieu vous n'estes mie *erites*,
Qui tel cose me requerez ;
Mott estes de mal apensés. (MS. 7989^a, f. 211^b.)

^b Voyez les Fabl. m. 7218, fol. 277^a.

Erîté. [Intercalez *Erîté*, héritage, dans Aiol,
v. 8250 : « Li rois li rent sa lere et toute s'*erîté*. »]

Erithodanon, s. m. « On guerist aussi les
« oiseaux de proye par purgation, qui se faict, ou
« avec aloes, ou rhenubarbe, ou *erithodanon*, poivre,
« mastie, feuilles de laurier, et avec myrrhe. »
(Budé, des Ois., fol. 121^b.)

Erlaise, s. f. Tromperie. « En lui a tant truffe,
« et *erlaise*. » (Poët. av. 1300.)

Ermage, s. m. Rivage.

Chose qui vient par accident soudain,
Et violent, n'a pas longue durée :
L'eau descend soudainement au plain,
Et semble mer par toute la contree :
Mais en brief temps est l'eau consumée,
Et ne remaint de tout fors *Ermage*
Et le droit cours de l'eau accoustumée :
A ce mirer se doivent foub, et saige. (E. Desch.)
Car trop soudain sont bloc li orage.
Les vens divers, si que nulz ne pourroit
Eulx efforcier, ne prendre *Ermage*,
N'aler au port, ou citz aler voudroit. (Ibid.)

Ermine. [Intercalez *Ermine*, au Compte de
Geoffroi de Fleuri, argentier de Philippe-le-Long
(1317) : « .ii. nuchis à or sus champ ardent, dont l'en
« li list .i. *couvertouer* fourré d'*ermines*. » (Nouv.
Comptes, 10. — « Environ .viii. c. .lx. queues d'*er-
« mines*. » (Id. 197.)]

Ermîns, s. m. pl. Arméniens. « Fu un grant
« crote en Hermetie qui fonda un chastiaus, et trois
« abbâies d'*Ermîns*, et bien xii castiaus. » (Confin.
de G. de Tyr, Martene, V, col. 743.) [On lit dans
Roland, v. 3227 : « E la siste (eschiele) est d'*Ermîns*
« et de Mors. »]

v.

Ermitage, s. m. Ermitage. [« Il commença
« par grant estude entendre diligemment à piteuses
« œuvres, les quex li *hermetages* vie d'hermite)
« li avoit enseigné. » Légende de Girart, au Jour.
des Savants, 1800, 202. [On trouve aussi *ermitaire*.]

Ermite, s. m. Ermite. [« Car, si cum les habis
« nous cont, Tu sembles estre uns sains *hermi-
« tes*. » (Renart, v. 1423.) — « Li abis ne fait pas
« l'*ermite* ; S'uns hom en hermitage abite, Et il en
« a les dras vestus, Je ne pris mie deux festus Sou
« abit ne sa vesteure. » (Rutebeuf, 260.)]

Ermitier, s. m. Ermite.

Ha, mauves homme, trahitier,
Tu pris l'abit d'*ermitier*,
Por moi prouver a desloial. (MS. 7218, f. 200^c.)

Ermoise. [Intercalez *Ermoise*, au reg. 41, 191,
p. 124, au. 1455 : « Le suppliant et Perrin Pompel
« prirent ung sachet et une bourse qui estoient
« en une *ermoise* ou fenestre. »]

Ermoüles. [Intercalez *Ermoüles*, aux Miracles
de Coincey Du Gange, III, 71^a) : « Mais quant tenons
« par les illiers Ces nonnatus, ces convers, ces
« moines, Ces chevaliers et les canoines, Ces
« papelars et ces *ermoüles*, Assés les tient pires
« qu'esmoüles. »]

Ernuer. [Intercalez *Ernuer* (Partonopex, vers
3065, hennir : « Li nous cevals carbe et *ernué*. »)]

Eroder, v. Ronger ^a, Appeler ^b.

^a La première acception se trouve dans le Diet.
d'Oudin et de Cotgr.

^b [On lit dans Fouill., Vén., fol. 90 : « Tantost
« l'ouy ses brebis *erodans* Qui de sa voix fesoist des
« plaisans chants : Car la coustume est ainsi en
« Gastines. Quant vont aux champs de hucher leurs
« voisines, Par mesme chant que li niets cy en
« musique, Rendant joieux tout cheür melancho-
« lique. » On lit ensuite au-dessus d'une gravure
représentant la bergère tendant le bras, au-dessus
de deux portées de musique : « Comment les ber-
« geres *erodent* leurs brebis. »]

Erracher, v. Arracher.

..... Cil li porrent l'autre naïche,
Semblant fet que li li *errache* ;
El bacin tot sanglant le rue,
Ele se pame, si tu muë. (MS. 7615, II, f. 476^a.)

[On lit aussi *errager* dans Alexandre, cité par
Du Gange III, 117^a) : « Un Grien qui tint sa lance,
« qui est venus joster, Du poing li *erraga*, le emrs
« en list voler. »]

Erramment, Errant, adv. Aussitôt, prom-
ptement ^a, Au hasard ^b.

^a Littéralement en *errant*, en courant. Nous
disons encore « tout courant. » Voy. Cotgr., Oudin.
« Se lance dans l'eau tout *erramment*. » Lanc.
du Lac, II, fol. 31^b.)

Brutus n'el fit pas lentement,
Au tel le Roy vint *erramment*. (Brut, ms.)

S'il étoit un vilains qui, par folie ocoison,
Vansist de lui menger. A fori vin ni heust
Que grande maladie, tot *erramment*, n'eust. (Poës, av. 1300.)

[Voyez aussi Froissart II, 48, éd. Keuvyn.]

Quant il parla, si dist, ourez

Errant, et point n'i demorez ;

Porqu'on n'i avez la porte close ? *[Fabl. ms. de S. G.]*

Tost est l'enfant *errant* mandé. *[Mousk.]*

... Vint de la tol *errant*. *[Uyon d'Oisy, Poët. v. 1500.]*

« La chevalerie de l'ost, *erramment* qu'ele ot, oi
« le cri, si s'arment tuit. » Villehardouin, § 219.]

Errant est dans Partonopex v. 816.]

« Feroient *erramment* dedans les archiers. »
Froiss., liv. I, p. 15.

VARIANTES : ERRAMENT. MS. 7615, II, fol. 167^b. — ERRAUMANT. Ibid. I, fol. 106^b. — ERBAMENT. Ibid. I, fol. 117^c. — ERBAMENT. Ibid. I, 117^b. — [ERROMENT. Renart, v. 11901.]

1. Errant, s. m. M. Paulin Paris, t. I, p. 86, édite *erre, course*. Le cuisinier Lyon dit à Allalus qu'il vouloit lirer d'esclavage : « Si que tu ayes « appareillé nostre *errant*, le mieüx que tu pour-
« ras. » Chron. S^t Denis, I, fol. 22^b.]

2. Errant, adj. Passant. « Quand aucune per-
« sonne tient, et occupe aucun chemin public et
« *errant*, par sa coulpe empesché, il est amendable
« de soixante sols tournois envers justice. » Cout.
de Vastan, C. G., II, p. 281.]

3. Errant, part. Ceux qui partent, par opposi-
tion à ceux qui restent.

Moult se vont entre saluant

Ly remanant et ly *errant*. *[Brut.]*

Erratique, adj. Errant, vagabond ^A. Volage ^B.
Passager ^C. Faux, erroné ^D.

^A « Sept planetes Qu'on nomme estoilles *errati-*
« *ques*. » J. de Meung, Trésor, 95.] « Il n'est rien
« de si souple, et *erratique* que nostre entendement. »
« Ess. de Mont., III, p. 453.]

^B On a dit des femmes :

Pon de cervelle, et moins de jugement,

La folz superbe, *erratique*, inconstante. *[Des Portes, 544.]*

^C Ce monde est vain, decourrant, *erratique*,

Tuyt y mourroit, et li fol et li saige. *[E. Desch.]*

^D Des biens de Dieu ne fist vendicion,

Mais le prenout l'eresie *erratique*

Des Arriens. *[E. Desch.]*

Erraunt, adj. Errant, sans siège fixe. « Ascuns
« folz, par devant nos justices *errantz*, et ascuns
« folz en bank, à Westminster, par les establis-
« mentz de la graund chartre. » Brit., Loix d'Angl.,
fol. 222^b.]

1. Erre, s. L'air, les airs. Marbodus dit à Yart.
53 de la pierre appelée Kalkofane col. 1674 :

Kalkofanes est pierre noire :

Quant un i'a fiert, si sune en *erre*.

On lit dans le latin :

Calcopans pelsata refert tiamthibus aera.

2. Erre, s. f. Course, chemin, marche. [On lit
dans Thomas de Cantorbéry 48 : « Endementres
« ad fait tui sun *erre* aprestre. »] « Et se fera la
« dite *erre* pour le jour seulement. » La Colomb.,
Th. d'Hom., I, p. 150.

Vers Londres tuit leur *erre* tindrent ;

De toutes pars Bretons y vindrent. *[Brut, f. 50.]*

« Turent leur *erre* à aller out mer. » Chron.

Nangis, an. H90 ; en latin : *iter transmarinum accipiunt*.

Or donc Jesus, regardés sur la terre

La vostre espouse estant en pitieuse *erre* ;

Pleine de pleurs et lamentation.

Les Tri. de la Noble Dame, fol. 163.

¹ « Accueillir son *erre* », se disposer à se mettre
en route. Chron. de Nangis, 1346.

² « Appareiller, ou aprestre son *erre*. » Hist.
de J. Boucic., in-4°, Paris, 1620, liv. I, p. 82.]

³ Atempre ses *erres*, « modérer son train, être
plus retenu. Parton. de Bl.]

⁴ « Exploier son *erre*. » [Hist. de J. Boucic.,
liv. II, p. 236.]

⁵ « Haster son *erre*. » [Percef. VI, f. 87^c.]

⁶ « Prendre *erre*. » J. Marot, p. 98.]

⁷ « Reprendre ses *erres*. » (D. F. de Grèce, f. 125.)

⁸ « Je m'en vois belle *erre*. » (Rab. IV, p. 197.)

« Il s'en va grant *erre*. » (Faifeu, p. 52.) « Vint

« frapper sur eux de grand *erre*. » Vig. de Ch. VII,

t. II, p. 88.] « Aller à eux de ceste *erre*. » [Ibid. 35.]

⁹ « En *oïre*, en *erre*, » sur le champ. Fabl.

ms. du R. n° 7615, t. II, f. 149.] [Les formes *erre*,

oïre, nous reportent au latin *iter*, i bref accentué

domant *ei, oi* : « Cil des galles.... ratornerent lor

« *oïre* vers Andrepole. » [Villehardouin, § 179.]

3. Erre, s. Arrhe. [Voyez les notes sous ARRHE ;
on lit dans la Rose 3418 : « Et sachies bien eui
« l'en otroie le baisier qu'il a de proie Le miex et
« le plus avenant Si a *erres* du remanant. »]

Il me convendroit dire, bien :

Et de fait baillier iv. frans,

Car s'autre m'estoit plus oïfrans

Et j'en avoie de toy *erres*. *[Eust. Desch.]*

« Qui se parjure, il a grant *erre* de vilenie avoir. »
(Beauman, p. 12.)

Males *herres*, amis, recui,

Male estraine, quant vous connoi ;

Ainz puis, ne soir, ne jor, ne fui

Sanz grant peine, et sanz emui.

Prامة et Thibet, MS. de S. G. fol. 99.

Voy. Tri. de la Noble Dame, f. 337, Ord. II, 349.

4. Erre, f. Intercalez *Erre*, aire, mesure agraire :
« Item, deux *erres* de chenevière... » 1353, Aveu
du Moulin de Pompeire ; Dict. des droits seig. du
D. d'Orléans de L. C. de D.]

Erraiges, s. m. pl. Arrérages. « Responsal
« peut estre jugé à tort, fail puis ung an, et aux
« *erraiges*, et devoirs qui sont deuz dedens l'en-
« née. » (Anc. Cout. de Bret. f. 8^b.)

Erredé. [Intercalez *Erredé*, déraisonnable :
« Se cil qui l'amende a faite, est si *erredés* ou si
« folz que il ne veulle oboier au commandement du
« maistre. » (Livre des Métiers, statuts pour les
bonlangers.]

Errederie. [Intercalez *Errederie*, folie, comme
errederie : « Et soient [tenoient le siège] li plus
« par *errederie* que pour cose que li chasbairs
« vausist quatre fois. » (Froissart, IV, 372.)

Errement, adv. Promptement. « Il en chas-
« cera mieüx, et plus saigement, et plus *errement*. »

(Chasse de Gaston Phéb. ms. page 231.) [C'est une variante d'ERBRANMENT.]

Erremance, s. f. Erreur, égarement.

Celuy qui, par fol *erremance*,
Dit qu'il a trop long tems servi.

Bauloins des Antiens, Poët. av. 1300.

On lit dans Roufins de Corbie, même recueil :

... Covient estre en atendance
Celuy qui, par fole *erremance*,
Dit qu'il a trop lonc tems servi,

1. Errement, s. [Action en justice, procédés, manière d'*errer*. (Voy. Laur. Glos. du Dr. fr.)] Dans le traité entre le duc de Bretagne et les seigneurs de Clisson, on lit : « Des plez que ge Olivier de Cligon avoye meü par devant le Roy contre le dit comte, et de la quittance que ge ly mettoye sus « que il m'avoit quitté de tous *erremans*, je m'en « delesse e m'en suis delassié. » (D. Morice, Hist. de Bretagne, col. 980.) Le duc de Bretagne, dans le même titre, dit : « E ge, le dit comte, par ceste pez, « dois despecier les lettres de tos les *erremans* e « de los les explés e de totes les convenances que « ge avoye avant ceste pez. »

[« Et si baillie on toz les *erremens* du plet ou « copie du dit as temoins. » Beaum. VI, 14.]

Et dessisse, et l'estre, et l'errement.

Huon de la Ferté, Poët. av. 1300, III, p. 1153.

Doit bien trestout dire son *errement*. [Vat. n° 1490.]

Fol *errement* fait bon laisser. [Jeu parti, Vat. n° 1490.]

... Je m'en irai
A l'Évesque, li conterai
Vostre *errement*, et vostre vie,
Come vostre meschine est servie. [Fabl. ms. de S. G.]

Ki bien sauroit les *erremens*
Qu'ele ma toujours estongié. [Gontiers, mss. av. 1300.]

2. Errement, Encre. [Il vaut mieux lire *errement* ou *abrement*.] « Fay le cuer plus noir « qu'*errement*. » E. Desch.]

Errementer, v. « Au stile du pais de Normandie, ce mot signifie prendre expédition, et proceder « en la cause avec sa partie adverse. » (Laur. Glos. du Dr. fr. « Depuis que toutes les deux parties « auront une fois ensemble comparu en jugement, « et *errementé* sur la clameur, le clamant ne sera « plus subject de soy presenter à chascun siege. » (Stille de procéder au Parlem. de Normand. f. 75.)

[« Jaquier Girart prist à parler audil Pierre « Martin teles paroles en effect : Pierre Martin, tu « m'as fait cemonde et *errementer* de privilèges « par ceulz de chapitre de Reims. » (Jl. III, p. 36, an. 1378.)

1. Erreur, v. Cheminer, voyager ^à. Se conduire, agir ^à. [Le primitif latin est *iterare*, d'où *cabrar* en provençal, *errer* en français.]

[« Ki *errer* voelt, à mei venir s'en all. » Rol. 3340.] — « *Errant* par le pais », dans les Loix Norm. art. 30, dans le latin *per patriam errantem*. « Quant les huit compagnons furent sur la chaus- « sée, ils *errent* tant qu'ilz vindrent assez prez « de la porte. » (Percefl. IV, fol. 30.) [« Procee ne « volt point sejourner à l'ostel, mais *errer* et travail- « lier. » (Froissart, II, 12.)]

Vieilles genz doivent sejourner.
Et juvenceax doivent *errer*,
Por conquerir pris, et barnage,
Et proecee, par vasselage. [Blanchaol. ms. de S. G.]
Quant Artus ot sa gent armée,
Et sa bataille couraée,
Le petit pas les fit *errer*. [Bret.]

On lit *aler*, dans le ms. de M. de Bombarde.

Ly rouva que Melin mandast,
Et par son conseil s'en *errist* ;
Nulz homs n'ineulz n'el cossilleroit
A faire ce qu'il voudroit. [Bret.]

On lit *ouvrast*, dans le ms. de M. de Bombarde.
Ce mot se disoit également des voyages par mer.

Tant *errent* par mer, sanz essoinne. [G. Gaiart, f. 32.]
[Le chevalier *errant* n'est donc pas le chevalier vagabond, mais le chevalier voyageur.]

^B [« Qui le fait on a fait il *erre* maïsement. » (Froissart, VII, 98.)] « *Erra* mauvaïsement contre « la convenance qu'il avoit eue. » (Chr. de Nangis, an. 1276.) Dans le latin : *Contra pactum initum iniquè agens*.

2. Erreur. Donner des arthes, engager, de *erre*, arthe. « Est grand enemys des Suisses, combien « il dissimule assez avec eux, et se voudroit rompre « une jambe, pour leur rompre le col ; et peull « estre c'est pour ce qu'il ne les peult *errer* à luy. » (Lett. de Louis XII, l. IV, p. 210.)

Or ne vous chault à demeurer,
Car tout sul prest de vous *errer*.
Atlas, cité par D. C. sous *Erraticus*.

Erres, erres, adv. Certes.

Erres, *erres* vous n'i dormirés mie
Entre mes bras, jalous. [Erreus Garpous, P. av. 1300.]

1. Erreur, s. m. et f. Erreur ^à. Crainte, frayeur ^à. [Du latin *error*.]

^A Ce mot est au masculin dans plusieurs de nos anciens auteurs. « Ignace de Loyola introduisit un « *errecur* au milieu de nostre Eglise aussi dangereux « que celui de Martin Luther. » (Pasq. Rech. 301 ; voy. Melin de S. G. p. 71 ; Glém. Marol, p. 321 ; Sag. de Charr. p. 525 ; Apol. pour Hérod. p. 518, etc.) « Ont humblement supplié et requis, pour « oster... toutes *errous*, et abus, nous leur vieuillons « pourveoir de nostre grace, et sur ce faire esclair- « cissement convenables des choses dessus dictes. » Ord. l. V, p. 459.]

^B De cette *errou* assurés seroie. [Adans li Bocus, av. 1300.]

Passe Mongou, pren Lombardie ;
L'empereour, qui te deffie,
Met en *errou*, et en effroy,
Qu'il n'ait loisir de grever toy. [Bret.]

Cil devalent de la tor,
Qui de la mort sont en *errou*. [Floire et Blanchef.]
Por le danzel fu en *errou*,
Qu'ele vit joster en l'estor. [Blanch. ms. de S. G.]

2. Erreur. [Dérivé d'*errecur*, marcher, agir : « Et maintenant bien celle *errou* de cinq à six ans. » (Froissart, XI, 195.)] « De cou ne sel l'*esrou*. » (Vat. n° 1490.)

« *Errou* d'une luy. » C'est ainsi qu'on lit dans le texte de l'ordonnance de Louis IX, de 1268 ou

1269. L'éditeur dit que dans la même ordonnance rapportée dans les notes de Du Gange sur Joinville, il y a « *Verreur* d'une lieue » ; mais il observe que dans le Trésor des Chartes et dans la Thaumassière on trouve « une heure de jour », et croit que cette leçon est la seule bonne. Ordon. des R. de Fr. t. I, p. 101, art. 3. Il ajoute que *luge* vient de *lar*, jour. On lit : « Il sera mis en l'eschiele *Verreur d'une luge*, en lieu de nostre justice. » Ibid. à la page 100, art. 2. Cette citation se trouve dans Du Gange au mot *Scala*. Malgré les remarques de l'éditeur, on peut ajouter que *Verreur d'une luge*, ou d'une lieue, signifie l'espace de temps que l'on met à *errer*, c'est-à-dire à parcourir une lieue de chemin ; d'autant plus qu'on trouve dans Beauman. p. 316, en parlant d'un combat pour gage de bataille : « Se « combattirent l'espace d'une lieue, a un home à « pied », c'est-à-dire l'espace de temps qu'un homme peut *errer*, marcher pendant une heure de temps, qui fait communément une lieue. Voy. ERRE. ERREMENT, ERREUR.

VARIANTES : ESROR. VIII. li Vie. Poët. avant 1300. — ESRANCE. SIBRI. d'Autre. Poët. av. 1300. — ESRANGHE. Vie des SS. MS. de Sob. chat. LX, col. 48. — ENERRANCE. S. Ber. S. fr. p. 33 et 218.

Errière, adv. Arrière. « Tous ses affaires *errière* « mis, conclut entrer en Arragon. » Hist. de la Tois. d'Or, vol. I, f. 92. De là on disoit : « *Errières gardes* » pour « arrières-gardes ». (Voy. Blanchand. ms. de S. G.)

Erroné. [Intercalez *Erroné*, dans la *Geste des Nobles*, p. p. V. de Viriville, 117 : « Une proposition « dampnable, contenant faulse doctrine et *erronée* « en la foy catholique. »]

Erronément, adv. D'une manière erronée. (Monet, Oudin. « S. Eusebe en la vie de Constantin « dit *erronément*. » Du Till. Rec. des Rois de France, p. 239.)

Erronique, adj. Erroné.

Que voudra voir, et lire sa cronique
Des roys de France, sans syllabe *erronique*,
Il trouvera de tant riches couleurs,
Que on ne scauroit en dire les valeurs. (L'Alfeu, p. 7.)

Ertaye. Intercalez *Ertaye*, au censier d'Estilly (B. N. anc. 9493, an. 1430, fol. 6^b) : « Item sur une « autre piece d'*ertaye* qui est près le sentier en « aliant aus Motaiz, joignant à *Vertaye* de Guillaume « Guignel. »]

Erbescence, s. f. Rougeur. (Oudin, Colgr.)

Erectation, s. f. Emission sonore de gaz stomachaux. (Oudin, Colgr.)

Ereudier, v. Instruire. « Bien enreudx celui, ou « celle, non Dieu, que tu *erudieras*. » *Beatus homo quem tu erudieris*. Perfection de la vie par S. Bonaventure. ms. 7861².)

Ereudition, s. f. Notoriété : « Il est commun « *erudition*. » Ten. de Litt. fol. 85^v.)

Ereugine, s. f. Rouille. (Oudin.)

Erupeis, s. m. Hurepoix. Borel cite le Roman d'Alexandre :

L'autre fu Espaignos, et l'autre fu Normans,
Li autre *Erupeis*, et parla bien Romans.

[La Hurupe, dans la chanson des Saxons de Jean Bodel, est la Nenstrie. *Hurupe* a peut-être la même racine que *herupé*, hérissé. Sur le Hurepoix et ses limites, voyez Mém. de la Soc. de l'Hist. de Paris t. I, 8 à 13.]

Erusser, v. « *Erusser* le chanvre, » en Anjou, c'est arracher la graine du chanvre avec un bâton fendu ou avec deux baguettes que l'on approche l'une de l'autre.

En Touraine, *erçisser* des feuilles, c'est les arracher en passant légèrement la main sur les branches [Voyez ERARGER, ERACHER.]

1. **Es, adv.** Voici, voilà.

[Du latin *intus* qui a donné *atus*, puis par la chute de n. ès ; lié, lés est là pour *intus*.]

Es lé vos et chemin entré. (Fables S. G.)

Es les venues. (Partonop. de Blois.)

Es les vous ensemble ajoutés. (Brut.)

2. **Es, prép.** Dans, dedans, aux, sur. « Il s'est « formé de *en les*. » (Mém. Rem. sur la langue, p. 442. Voyez Babelais, t. I, p. 41 ; Villon, page 97 ; Beauman. p. 8. « Et longuement avec *es* bois esté « perdue. » Berte, c. LI.] « Ne put nul jamais « demander ce sacines monseigneur Herveu de « Leon. » (D. Morice, Histoire de Bret. col. 984, an. 1262.)

3. **Es, s. m. p.** Ais, planches.

Macobrez vient avant, sor morel d'Arquasses,
Et auseux lait aler, s'el fiert de grant eslés,
Ilaut, tres parmi l'escu, s'en a trenchie les ès,
Ne fa en char touchié, ge quit, qu'il n'en pot més.

Partonopex de Blois, MS. de S. Geru

..... Son escu fu d'une tarte,
Et les ès en forent de paste ;
Sa cote à armes fu partie
De haous chaus, à bone mine. (Bat. de Quaresme.)

[« D'un autre colp qu'il fiert après Empire del « escu les ès » (Partonopex, v. 3384.)

Le danger de mauvais
Nameru-je jamais,
Ge dit Salemons ;
Le baiser de punés
Set de chambre les ès :
Marcol li respont. (Marc. et Salem.)

[Il signifie aussi fourreau : « Au costé ot s'espée « ceinte Qui de roil estoit tote teinte Qui ne pol « issir des ès. » (Renart, v. 21707.)

4. **Es.** [Intercalez *Es*, abeilles : « Les trauvaiges « de mes terres sont miens, Ainsî comme elles « seuent, si comme de vaisseaux de ès. » (Jl. 198, p. 441, an. 1229.)

Esachier, v. S'avancer :

Mais trait avant *sont esachie*,
Gil qui l'avoit ont ensaché.
Hist. de Sainte Loez, MS. de S. G. fol. 29, R. col. 2.

Esacerd (s'). P. Se détacher.

..... Vez la folie,
Se de ce ne se *desacerdant*. (MS. 7218, f. 255^b.)

Esauceier, v. Exhausser, relever, exalter.
[Voyez Garin le Loherain, t. I, p. 90, 157.]

Or est puterie *esauceiee*,
Que honte est, et noiee, et morte. [MS. 7218, f. 252 b.]

[On lit dans Roncisvals, p. 71 : « Car pour sa loi
« *esaucehier* combaton. »]

Esbaboyner. [Intercalez *Esbaboyner*, en reg.
JJ. 158, p. 224, an. 1403 : « Icellui Perrin dist au
« suppliant que il n'estoit que un fatrouilleur, et le
« cuoidoit ainsi *esbaboyner*, et que tout ce qu'il disoit
« estoit mensonge. »]

Esbaë, adj. Entr'ouvert.

L'ane s'est à l'uis aculé,
Un petit fa *esbaë*. [MS. 7218, f. 48 c.]

Esbahî, part. Etonné, surpris. Effrayé, trou-
blé. Etourdi. Affligé.

° Voyez le Gloss. des Arr. d'Amour, le Gloss. sur
les Cout. de Beauvoisis, les Contes de la roïne de
Navarre, p. 54, Rabelais, t. II, p. 24

° [« Mout ai escl' longement *esbahis* Qu'onques
« n'osai chanson à faire entreprendre. » (Couci, V.)
« La roïne, qui avoit ouy le cri des trois puellles,
« se prent à retourner ainsi comme toute desvée,
« et le roy aussi appuyant sur ses deux filz ; mais
« quant la roïne les veit accourre vers elle, toutes
« haillies, elle en fut moins *esbaye* que devant. »
(Percefl. II, fol. 58 c.)

° « Se lance au chevalier, et le prent à plain
« bras ; celluy qui n'estoit ne fol, ne *esbahy*, le
« racher appertement. » (Pere. vol. I, t. 143 d.)

A vos me rent, beau pere Jhesu Christ ;
Si bon seigneur avoir je ne porroie ;
Gil qui vos sert ne puet estre *esbahy*.

Thieul, de Nav. Poët. avant 1200.

Fous ne *esbahî*, n'i ot mestier. [Bout.]

° Onques tortue qui pert son compaignon
Ne remest sor de moi plus *esbahie*.

Rob. Dou Clast. d'Arcas, Poët. MSS. avant 1200.

1° « *Esbahî* de joie, » saisi de joie. Quand la
« dame l'entendit, elle fut toute *esbahie* de joie. »
(Percefl. I, fol. 49 c.)

2° « Chevaux *esbahys*, » peut-être « chevans
« ombrageux, » dans la Médecine des chevaux,
page 17.

3° « Jouer à *esbahy*. » (Oudin.) C'est le même jeu
que celui de l'admiration ou de l'étonnement dont
il est parlé au 4^e livre de la Maison des jeux, f. 584.
Il est employé alternativement comme jeu et comme
façon de parler : « Si vous estes mal aisez en vos-
« tre mariage, quelque amitié que vous vous por-
« tiez, vous *jouez* à l'*esbahy*, vous ressouvenant de
« la commodité du temps passé qui vous apporte
« une repentance du present. » (Lett. de Pasquier,
t. I, page 31.) « A tant, les chevaliers s'arrestèrent
« mout *esbahis* ; nul de eux ne sonnoit mot, et ne
« sçavoient dont ce venoit ; landis qu'en tel main-
« tien ils se tenoient, le preux Lyonnell, commença
« à dire : qu'esce à dire ? seigneurs, que ne sonnez
« mot ; il semble que nous *jouons* comme à
« l'*esbahy*. » (Percefl. IV, fol. 25 b.)

Chacun parle de divers biens jouer,
De climer l'œil, de porter male honte,

Et de la briche aux compaignons donner,
Et de souffler le charbon, mais n'acompte
A tous ces biens nule chose du monde,
Quant mon cheval n'a un besoing failli ;
Desor me fault *jouer* à l'*esbahy*. [E. Desch.]

Ce poëte s'est servi souvent de cette expression,
Froissart parle du jeu de l'*esbahî*, dans ses Poës.
mss. comme d'un jeu de son enfance ; Rabelais le
met au nombre de ceux de Gargantua enfant, t. I,
page 148. (Voy. Contes de Chol. folio 245 ; Nuits de
Strapar. t. II, p. 20, et l'Amant ressusc. p. 407.)

Esbahiment, adv. Avec étonnement, avec
admiration.

Mout fessardo *esbahiment*,
Mout pert qu'il l'aime durement. [Part. de Bl.]

Esbahir (s'), v. Etre surpris, s'étonner. Voyez
Rob. Est. Oudin, Cotgrave ; Apol. pour Hérodote,
Préf. p. 22 ; Vig. de Charles VII, t. I, p. 28 ; Sagesse
de Charroin, p. 46. [« Car sa beaulte me fait tant
« *esbahir* Que je ne sai devant li nul langage. »
(Couci, XIX.) — Dans Froissart, II, 129, 200, *esba-
hir* signifie saisir de frayeur ou d'étonnement ;
au t. XIII, 177, s'*esbahir* est s'effrayer.]

Esbahissable, adj. Etonnant. « Se fist la Dieu
« merveille bien *esbahissables*. » (Modus, f. 330 c.)
On lit *esbahissement* (Petit L. de Saintré, p. 682.)
— *Ebahissement* (Diat. de Tahur, p. 37). — *Ebaiss-
ement* Nuits de Strapar, Préf. p. 37. — *Ebayss-
ement* Mém. d'Ol. de la Marche, II, p. 554.

Esbaillieure, s. f. Ouverture. (Oud., Cotgr.)

Esbaissanee, s. f. Etonnement, surprise. (Rob.
Est., Oud., Cotgr., Gloss. de Marot.)

On lit *esbaissance* (Paifeu, p. 62), et *esbahyssance*
(Ibid. p. 46).

Esbalagçon, s. m. Ebalagon, espèce de ruade,
en termes de manège. (Oudin, Cotgrave.)

Esbaloyer (s'). [Intercalez *s'Esbaloyer*, forme
alléree de *s'esbaucier*, aux Chansons du XV^e siècle
(p. 27, v. 3 : « L'autrier n'avoie *esbaloyer*. » Cette
forme s'est maintenue en certains patois.)

Esbandé, part. Débandé. « Les Allanois qui
« estoient logez p'ès ladite compaignie, oyans Pa-
« larne, se retirèrent vers Chailons lous *esban-
« déz*. » (Mém. de Du Bell., liv. X, fol. 361 c.)

Esbander, v. 1° Détacher, faire avancer : « Il
« ordonna l'assaut aux deux breches, tout en un
« temps ; puis *esbanda* 2 ou 3000 hommes, avecques
« escelles, pour plusieurs endroits donner l'as-
« sault. » (Mém. de Du Bell., liv. VIII, fol. 267 c.) —
2° Se *débander* : « Les soldats étans sans chef s'*es-
« bandèrent*. » (Mém. de Du Bell. II, fol. 67 b.)

Esbantevrée. [Intercalez *Esbantevrée* : « Une
« femme publique de vie dissolue,.... toute *esbante-
« evrée* dist au suppliant tels motz : Valée, lu as en
« ma compaignie. » (J4. 174, p. 233, an. 1428.)

Esbanoi, s. m. Joye, plaisir, divertissement.
[M. Scheler, dans *esbanoi*, *esbanoitier*, voit des
dérivés du mot bannière ; s'agiter, se remuer comme
une bannière. (Gloss. des Poésies de Froissart.)

Airee foella, et foelle, et flour,
Et vert buisson,
Sont si deduit, et li sejour,
Li *esbaui*, toute l'amour. [Froiss. Pars.]
Un vert nous vient di Boulonois,
Dont povres est li *esbaui*. [Poët. mss. av. 1300.]

On disoit « *esbaui* de jousles, *esbaui* de chevalerie, *esbaui* d'armes. » C'étoit une joute de chevaliers qui se faisoit pour le plaisir, sans y répandre de sang. [Percef. II, fol. III.]

Esbauiement, s. Divertissement, comme *estauoi*.

Il huché, et cely ont grant paor :
Trestot lor *esbauiement*
Lor est borné amarrément. [Etbl. ms. de S. G.]

Il est aussi dans Molinet, p. 168.

On lit *esbauiement*. Hlist. de Fr. du xiv^e siècle, ms. de Bouh. fol. 3361.]

Esbauiier, v. Se divertir, se réjouir, s'égayer.
On lit dans Roland, v. III: « As tables juent pur els *esbauiier*. »

Quant ly rois leva du mengier,
Alé soult tut *esbauiier*;
De la cité, aux champs issirent,
A plusieurs jeux se départirent. [Brit.]
Ne me pot plus tenir mie,
Que n'alasse, sans atargier,
Joer, et *esbauiier*. [Poët. mss. av. 1300.]
Pastore ai trovée,
Qui fait a prister;
Matin si est levée,
Por *esbauiier*. [Mon. de Paris, av. 1300.]

Par un tres bel jour de mai,
Me leva l'autrier;
Esbauiier m'en alai,
Parant un vergier,
Et trouvai, les son bregier,
Une hergerete,
Qi moult est doucete. [Joh. Ervas, Vat. n^o 1400.]

Encoreis fu il arestet que on dellendist que nuls ne jenuit ne s'*esbauiast* fors que de l'are à main. » Froiss. II, 418.]

On disoit de là :

1^o « *Esbauiier* aux escus, » jouer aux escus.
« Adonc les deux jeunes champions s'entresailierent courtoisement, et puis conclurent qu'ils s'en vroyent *esbauiier* aux escuz, comme il estoit ordonné, et qui en pourroit avoir l'honneur, si le gardast. » Percef. V, fol. 8^o.]

2^o « Quant il fut monté sur son cheval, ilz oyent appeler que de la guette l'ost commencé à *esbauiier* le jour. » [Percef. I, fol. 80^o.] — « Ilz escoutent que les guettes de l'ost *esbauiier* le jour, dont il dirent qu'il étoit temps d'eulx armer. » Id. fol. 84^o.]

Esbarbat, adj. Qui est sans barbe. « Un diacre « *esbarbat* déguisé en femme. » Mém. de Moulne, l. II, p. 100. On appelloit « calets *esbarbats* » une troupe de guerre composée de cinquante jeunes gens, tous de la première jeunesse. M. de Salvoison, dans une entreprise, « mit comme enfans perdus, soixante jeunes calets, qu'il appelloit ses *esbarbats*, et en vouloit toujours avoir en sa compagnie, disant qu'il la feroit toujours jeter dans le feu, puisqu'ils étoient le feu même, et n'avoient

« point peur qu'autre feu les endommageast. » Brant. Cap. fr. II, p. 346.] « Ce M. de Salvoison « avoit voulu dresser une compagnie de chevaux « legers de ces jeunes calets *esbarbats*, mais il « mourut. » [Ibid. p. 348.]

Esbarbement, s. m. L'action d'esbarber. (Oudin, Colgrave.)

Esbarber. [Intercalez *Esbarber*, couper la barbe: « Allez dire à Saint Gelais qu'il se fasse « *esbarber* et couper ses cheveux, puisque voilà « d'Aubigné de retour de son voyage. » (D'Aubigné, Vie, LXXII.)]

Esbat, s. m. Passe-temps, plaisir. Voyez Monet, Gloss. de Marot, Gloss. de l'Hist. de Bret. et Gloss. de l'Hist. de Paris.

Sans nul soulas, je lamente;
Tout mon esbat est tourment. [Molinet, p. 126.]

« Tandis que le vin viendra, je m'en voys un « petit à l'*esbat*; faites reüsser des verres. » Cymbalum mundi, p. 66.]

Exercitez vous au matin,
Se l'air est cler, et enterin,....
Et se le temps n'est de saison,
Prenez l'*esbat* en vo maison. [E. Desch.]

[Dans Froissart, c'est une promenade, un lieu où on s'ébat: « Il ne vot mies souffrir que elle alast « hors ne s'amonstrast nulle parl fors en aucuns « *esbats* qui estoient devant le porte dou castiel. » (II, 46.)]

Esbatant. [Intercalez *Esbatant*, gai: « Acellui « Petilpain qui est homme joyeux et *esbatant*. » (JJ. 154, p. 277, an. 1399.) Elle l'a veu le plus joyeux, « et *esbatant* qu'il pouvoit estre. » (Arr. Amor. page 335.)]

Esbatement. [Intercalez *Esbatement*: 1^o Divertissement: « Je requier au Sauveur de tout le « monde que il veuille créer et mettre en moi sens « et entendement si vertueux que ce livre... je le « puisse continuer et persévérer de telle maniere « que tous ceuls et celles qui le liront y puissent « prendre *esbatement* et plaisance. » (Froiss. II, 4.) — 2^o Services agréables: « Considérez plusieurs « bons joyaulx et agréables services.... avec plu- « sieurs bons *esbatements* que nostre amé sergent « d'armes Jehan Musart, dit d'Arras nous a faiz. » (JJ. 90, p. 92, an. 1358.) — 3^o Joute militaire: « Et « faisoit souvent joustes, tournois et *esbatemens*. » Froissart, II, 245. — 4^o Promenade: « En l'isle de « Comnières a de plusieurs beaux *esbatemens*. » Froissart, XIV, 459.]

Esbatre, v. Divertir, amuser^a. Se promener^b. Combattre^c.

^a Court, et long fault maint garnement;

Grans noces faire, et chiere lie;

Menestrels de maint instrument,

Pour *esbatre* la compagnie. [E. Desch.]

De là, on disoit s'*esbatre*, 1^o s'amuser, se divertir.

[Il s'*esbat* iluec et solace,

O ses gens car plus bele place,

Ne plus hait lieu par soi joer,

Ne pourroit il mie trover. [Rose, v. 645.]

Si me voudroie un pou *esbatre*
Avecque vous, s'il vous plaisoit
A quelque gieu où l'en se connoit. [E. Desch.]

2° Disposer : « Le vassal se peut *esbatre* de la tierce partie de son fief, par vente, donation, ou autre contrat alienatif, retenus à luy à foy, et hommage, ou autre denier annuel dont, pour ce, « ne sera deu aucun profit au Seigneur du fief. » (Coul. de Bl. C. G. II, p. 252.) Ailleurs, on dit « se jouer de son fief. »

^B « Gerard le jeune conte de Nevers estoit aller *esbatre* jusq' à Corbeil. » (Ger. de Nev. I^{er} Part. p. 25.) Voy. les Marg. de la Marg. fol. 367 ; Nuits de Strapar, t. I, p. 301 ; Juven. des Ursins, Hist. de Charles VI, p. 263.

^C [De même *esbatement* signifie joute, combat.]

Bouchers es poinz, coïfes faciées,
Et blanches espèces sachées,
Se vont vistement à *esbatre*.
Entre ceus de Flandres embatre,
Qu'aus colées geter estraïment. [Guart, f. 255^b]

On disoit :

1^o « *Esbatre* son vin, » euver son vin en se promenant :

Que faites vous cy ? sire moyne,
Et quel vent, ne temps, vous y moyne :
Je ne fiz oncques cest jardin
Pour *esbatre* vostre grant cui,
Que vous avez à nul heu.

Apparation de Jean de Meun, ms. anc. 7202.

2° « *Esbatre* en péché. » Robert de Bourdicourt n'avoit pas grande opinion de la vertu de la pucelle d'Orléans : « Il luy sembla qu'elle seroit bonne pour ses gens, à se divertir, et *esbatre en péché* ; « mesmes il y eut aucuns qui avoient volenté d'y essayer ; mais aussitost qu'ils la voyoient, ils « estoient refroidis, et ne leur en prenoit volenté. » (Hist. de la Pucelle d'Orl. p. 505.)

Esbatu, part. Fatigué. « Mal prent au cerf de « chasse *esbatu*. » (Prov. dans J. Marol, p. 13.)

Esbaubir (s'), v. S'étonner. « Oncques, pour ce, ne l'*esbaubis*. » (Fabl. ms. 7615, II, fol. 167^b.)

[« S'il savoit ce meschief mont seroit *esbaubis*. » Berle, coupl. 30. — « Il mont en fu de euer « dolente et *esbaubir*. » (Ibid. c. 72)]

Esbauchement, Esbauchure. s. Ebauche. (Oudin, Colgr.)

Esbaudir. Se réjouir : [« A icest mot si s'*esbat*- « *dissent* Franc. » (Roland, v. 4481.)]

Mielz se vient *esbaudir*
Qu'an grant penser langur,
Ce dit Salenons. [Morc. et Salem.]

[A l'actif, il signifie 1^o égarer, encourager : « Si « l'en a forment *esbaudi*. » Partonopex, v. 6868.) « Orient et braient por lor gent *esbaudir*. » Garin, I, 222. — 2^o Résonner : « Mante buisine corner et « *esbaudir*. » (Id. I, 170.)]

Esbaudisse, s. f. Hardiesse.

... Assez y a d'autres que je ne sui
Qui la prit de faint cuer baudent ;
Esbaudisse fait gaingner souvent. [Ch. du G. Thebaud.]
Fauchet cite le même auteur p. 421 ;

Qui la prient de fin cuer baudent ;
Ebaudisse fait gaingner souvent.

Esbaudré. [Intercalez *Esbaudré*, ceinture où l'on met le baudrier : « Gros par espaulles, large par « l'*esbaudré*. » (Aubri, p. 174.)]

Esbaudy, adj. Gai, enjonné. [Dans Boneisvals, 56, il signifie plein de courage : « Pour nostre roi « devons estre *esbaudy*.]

Le jour s'est *esbaudy*, belle est la matinée. [Fouch. p. 114.]
Adonc le rat, sans serpe, ne cousteau,
Y arriva joyeux, et *esbaudy*. [Cicin, Marot, p. 118.]

Esbe, s. « *Esbe* qui est une herbe qui se nomme « ellebore noir. » (Salvoe, Vén. p. 229.)

Esberluer, v. Donner la berlue. (Oudin, Colgr.)
« Il y a des eillades qui parmi le disner, et le sou- « per se jellent si vivement, que le pauvre mary « en demeure tout *esberlué*. » (Contes de Chulhières, folio 174^b.)

Esbétiz, adj. au pl. Hébétés. (Contredits de Songereux, fol. 106^b.)

Esben. [Intercalez *Esben*, ivre, au reg. II. 175, p. 218, an. 1432 : « Lesquelz estans yvres et « *esbeux*, en tele maniere qu'ilz faisoient. »]

Esbeurrer, v. Ôter le beurre. (Colgrave et Nicot.) [« Un seulier de bon lait non *esburré*. » (Ménagier, II, 4.)]

Esbiouffer, v. « Quand vous les mettez sur la « perche, liez les couris, afin qu'ils ne se puissent « découvrir, et puis les découvrez au soir, à la « chandelle, et les *esbiouffez* avec vin fort. » (Artel. Faucon, fol. 89^b.)

Esblevir. [Intercalez *s'Esblevir*, s'évanouir : « Et vit une si grant clarité que de luer tot s'*es*- « *blevir*. » (Roï Guillaume, p. 42.)]

Esblochier, v. Tailler en blocs. [« Iceulx char- « penfiers estans sur une piece de bois pour « *esblocher*, doller et escarrir. » (J. 195, page 1647, an. 1476.)]

L'en faisoit la marble *esblochier*,
Et entaillier, sous le rochier. [Hist. des Trois Mors.]

..... Vers le rochier
Où nous estions, pour *esblochier*
Le marbre bis, en la carrière. [Ibid.]

Esblouïsson, s. f. Eblouissement. (Oud. Colgr.)

Puis un *esblouïsson* saisira la paupière,
Voyant tant de clartés. [An. Jantier, f. 151.]

Esbloyr, v. Eblouir^A. Eblouir, troubler^B. Eclipser^C.

^A « Il sont tot *esbloi* aussi comme li ors. » Rute-
benf, 233.] « Quant Lancelot veit le peigne qui
« estoit là dessus, il n'eut pas tant de poyoir de le
« prendre, et fut si esbahi que mot ne dist, et les
« yeux luy *esbloyoient* ; si se embye qu'il ne set où
« il est et à peu qu'il ne s'est pasné. » Lancelot
du Lac, t. II, fol. 6, R^o col. 2. — « Il tira l'espee ver-
« meille hors du fourreau, laquelle jecta telle
« clarté, aus rays du soleil qui trappoit dessus, que
« le chevalier en fut tout *esbluy*. » Perceval, vol. VI,
fol. 51, R^o col. 2.]

« Tant le pays de vous veoir *s'esbloer* ;
 « Par ce fastes pour enfans estrangier. » (E. Desch.)
 Je voye faucon quand il gette sa croe,
 Et l'aimeroit que plusieurs soi si nos,
 Qu'il bailloit bien, car le temps les *esblac*. (Ibid. f. 229.)
 ... L'aigle a la veue *esblac*. (Ibid.)
 Par la louange à luy donnée.
 Je voy souvent crier Noë [Noë].
 Et si le crie un tant qu'il veult ;
 Mais le bon temps est *esblac*.
 Car maintes gens ne souvient. (E. Desch.)

VARIÉTÉS : *ESBLONN*. G. Guiart, folio 317 r. — *ESBLUR*.
 Percey, vol. VI, folio 51 r.

Esbloer, part. Aveugler.

Les aveugles que fonda saint Loys,
 Qui XV. vins sont en une maison
 Avient de cuer, des oeuls sont *esbloys*. (E. Desch.)

Un lit *esblai*, dans G. Guiart, fol. 111 b.

Esbocher, v. Ebaucher, dégrossir. [« Huel,
 « prend cette pier. e bise. Sy l'*esboche* à ton grant
 « maield. » Mir. de Coincey, D. C. U. III,
 fol. 76 r. — « Le signifiant lui respondi de rechief
 « que se elle ne se faisoit et ne lessoit en paix le
 « devant dit signifiant, il la *esbouteroit*. » (Jl. 110,
 p. 542, an. 1377. — « Se il issoient hors (du moulin
 « incembré), il estoient *esboulle* et regelté ou
 « feu. » Froissart, IX, 360.]

Esboueler, v. Eventrer, faire sortir les boyaux
boüle, bouelle, loyette.)

[« Si tu la porte ne nous ouvres... T'*esbouelerai*
 « comme un chien. » (Mir. de Coincey, D. C. U. III,
 fol. 76 r. — « Le signifiant lui respondi de rechief
 « que se elle ne se faisoit et ne lessoit en paix le
 « devant dit signifiant, il la *esbouteroit*. » (Jl. 110,
 p. 542, an. 1377. — « Se il issoient hors (du moulin
 « incembré), il estoient *esboulle* et regelté ou
 « feu. » Froissart, IX, 360.]

... Ly Breton les *esbouent*,
 Et esmanchent, et escervellent. (Roin. de Brut.)
 Cil qui chassent, les destrachent.
 Et les chevaux lui *esbouellent*.
 Les vuz desor les morts roillent.
 Gaes Bruler, dans Fauch. Lang. et Poes. fr. p. 101.

Maint bon cheval lor *esbouele*,
 De la lance list maunte astiele. (Ph. Mouskes.)

Les enfanz hors des hers traioient,
 Es pos des messons les frappoient,
 Et les cervelles leur voloient.
 Et as aucuns *esbouoient*. (Roin. de Rou.)
Esbouetés fu ses chevaux. (Ph. Mouskes.)

Et puis si tirai mon contiel,
 Et jurai, par ce hat rieli,
 De *eschouerent*, crapandeaus. (Froissart.)

Esboire, v. Dessécher. Oudin, Cotgrave.)

Esboité, adj. Rendu boiteux. « Par le chemin,
 on voyoit ordinairement valets portez par terre,
 chevaux *esboités* et recreus, mailles renversées. »
 Disc. Polit. de la Noue, p. 662.)

Esboitement, s. m. L'action de boiter. (Colgr.
 Oudin.)

Esbondé. Intercalez *Esbondé*, berner, au
 Cartulaire de Saint Vincent de Laon (an. 1290) :
 « La chemin... demourra dorés en avant à tous-
 « jours de telle leesse, comme il est ores tout
 « *esbondés*. »

Esbouaige, s. v. Bornage. [On lit au Cart.
 de S. Cornille de Compiègne fol. 201 r, an. 1293 :
 « Rem quiconque vandra *esbouner* oudit terroir
 « par nous ou par nostre eommandement, sera fais
 « li *esbouages* ; et pour chascune bonne deux

« deniers parisis seront païé. »] « Se aucuns hons,
 « ou aucune femme, aient à faire à un autre, et il
 « viennent devant le juge, et requierent *esbou-*
 « *naiige*, ne doit avoir, ne fuïtes, ne barres, se ce
 « n'est que il querre avoir jour de monstrée. »
 (Pithou, Cout. de Troyes, p. 451.)

Esbonnement. Intercalez *Esbonnement*,
 affranchissement : « Iceelui chevalier Ancel sire de
 « Pontmolain franchi et esbonna ses hommes et
 « femmes de serve condition... Il estoïent paravant
 « ledit *esbonnement* audit chevalier. » (Jl. 114,
 p. 98, an. 1378.)

Esbonner, v. Borne. On a dit de Dieu : « Qui
 « les quatre éléments *esbonnes*. » (Borel.)
 « Comment on doit *esbonnir*, et qui oste bonne,
 « quelle amende il doit. » (Titre 34 de la Cout. de
 Troyes, par Pithou, p. 451.)

[Il signifie aussi affranchir. Voy. l'art. précédent
 et le reg. Jl. 163, p. 353, an. 1387 : « Avons iceux
 « Jehan Tinet et Peronellesse femme... *esbonné* et par
 « ces présentes *esbonnos*, meltons et ostonz, hors
 « de la servitude de mortemain et de for mariage. »
 « Le serf éloit *abonné* ; on le *desabonne*, on l'*esbonne*.]

Esbouchaire. Intercalez congneie *esbou-*
chaire, au reg. Jl. 199, p. 426, an. 1461.]

Esbouffer (s'), v. S'essouffler. (Oudin. Colgr.)
 « S'*esbouffer* de rire, « rire à crever. (Oudin.) Voy.
 Contes de Cholières, fol. 61 r.

Esbouillir, part. Bouilli. (Colgrave et Rob. Est.)

Esbouler (s'), v. [« Mais les ondes forment
 « *Esboulent* Qui la nef deburent et foulent. »
 (Roi Guillaume, p. 130.) « Toutes amendes qui sont
 « par empiresmes de quemins, si comme par
 « *esbouler* quemins. » (Beaumanoir, XXV, 10.)

« Ne pourquant se li arbre est sec, ou se il a bos
 « *esbouli*, li sires qui a la justice dou chemin les
 « puet couper, ou esrachier sans meffail. » (Beau-
 manoir, p. 131.)

Esbouillir (s'), v. Se remuer, se mouvoir.
 « En y ce meemes ven de la croiz prendre, se
 « *esbouillirent*, et esmeurent. » (Chr. de Nangis,
 sous l'an 1188.) « Entre le roy d'Engleterre Henry,
 « et le roy de France Philippe se *esbouli*, et esmut
 « descort. » (Ibid. sous l'an 1189.) [On lit au Gloss.
 7692 : « *Formum*, fer chaud ; *formus, esbouillissant*. »]

Esbouer, v. Debourser. « En eussent *es-*
bouéc, et payé le prix. » (Cout. de Bueil, N. C.
 Gén. t. II, p. 1239 b.)

Esbouergeonneur, s. m. Celui qui ébour-
 geonne. (Colgrave.)

Esbouerjonnage, s. m. Action d'ébourgeonner.
 (Colgrave.)

Esbouerjonner. Intercalez *Esbouerjonner*, aux
 Prouffictis champ. et ruraux (VII, 5, XV s.) : « Les
 « vignes sont continuellement fouyes, et les *esbou-*
 « *erjonne* ven. »

Esbouer (s'), v. Quitter la bourre^A. Ecarter,
 éparpiller^B. Répandre^C. Détruire^D.

^ On a dit des bourgeois qui s'ouvrent :

Voy le tendre bourgeois qui s'enfle, et qui découvre,
S'esbournt peu à peu, une gemme qui s'ouvre,
D'un œil à demy clos. [B. Bellou, l. p. 4.]

^ Usance albanoise est d'escarmoucher, et
« *esbourer* la meslée, et puis se retirer à quartier,
« après avoir donné l'alarme. » (Merlin Coccaie, II,
page 239.) « Fremillent en leur camp, comme l'on
« voudrait les fournis briller, quand on *esbourer* leur
« fourmillière. » (Vray et parf. am. fol. 314.)

^ Il en survint après d'autres qui adjoignent des
« gloses aux livres de ses premiers inventeurs de
« bayes, pour nous *esbourer* encores d'avantage
« ceste mauvaïse odeur. » (Dialogue de Tahureau,
folio 13.)

^ Pour leur chauffer l'un mist une bourrée
Emmy le feu, qui tost fut *esbourée*. [Faissez, p. 68.]

Esboutures. [Intercalez *Esbouture*, dans un
Cart. de Corbie D. C. III, 76, an. 1457 : « Les-
« quelles terres par longue continuation de temps
« et au moyen de nosdiz bos se soient abocqués et
« peuplés en partie d'aucuns menus bos, que on
« dit *esboutures* ou espailles. »]

Esbraillé, *adj.* Débraillé. (Cotgrave) Voyez Ess.
de Mont. t. I, p. 461.

Esbranchement, *s. m.* Action d'ébrancher ^.
Incident en procédure ^.

^ [« Nouveaux arbres ou renouvelés par *esbran-*
« *chemens*. » (O. de Serres, 666.)

^ Il signifie alors « branche », partie d'un tout :
« Il fu jugié que si tost comme li acusemens fu fez
« de fausseté, che fu action personel, et *esbranche-*
« *mens* de la querelle qui devant estoit reelle. »
(Beauman. p. 43.)

Esbrancher, *v.* Ebrancher. « *Esbranchier* un
« fief », c'est le démembrer (Voy. Beauman. p. 263,
et Bout. Som. rur. p. 422.) [« Cil qui sunt tenu en
« fief poent en tele maniere estre estrangié ou
« *esbranchié*, qu'il sunt torfail au signeur. » Beaumanoir, II, 49, éd. Beugnot.] Le sens propre est au
Ménagier, II, 2 : « *Esbranchier* à la main les feuilles
« d'entour et non le milieu (de la bette). »]

Esbrancheure, *s. f.* Action d'ébrancher. (Du
Gange, sous *Esbranchatura*.) On lit *esbranche*, dans
Cotgrave.

Esbrandi, *part.* Allumé. Oud. Cotg.) « Quand
« le feu est *esbrandi* en plusieurs maisons, l'on
« peut abatre les maisons prochaines, pour appai-
« ser, et estendre le feu. » (D'Argentré, Cout. de
Bret. p. 2056.) On lit dans le latin *quando ignis
perplures domos luté grassatur*.

VARIANTES : *ESBRANDI*, Anc. Cout. de Bret. fol. 91 ^ . —
ESBRANDY, Cout. Gén. II, p. 799.

Esbranle-rocher, *s. m.* Vent de bise, selon
les Diet. d'Oudin et de Cotgrave ; il en paroît plutôt
l'épithète.

Esbraser, *v.* Allumer. « Les Sarrasins voyans
« qu'il y avoit peu gens à resister contre eulx, ils
« n'attendrent mye le feu à *esbraser*, et qu'il eut
« cour partout. » Joinv. p. 53.)

Esbrasiller, *v.* Faire des bravades. Oudin.)

Esbrechement, *s. m.* Action d'ébrécher. (Cotg.
Monet.)

Esbrecher, *v.* Faire brèche. [« Nus boutonier
« ne doit vendre ne avoir oeuvre *esbrechiée*, c'est à
« savoir fendue où elle se doit sauder. » (Liv. des
Mét. 185.)] « *Esbrecher* une muraille. » (Nicot et
Monet.)

Esbrecheure, *s. f.* Dent, brèche. (Oud.)

Esbrouement, *s. m.* Action de souffler de
colère. (Oudin.)

1. Esbrouer, *v.* Souffler des narines ^ . Effa-
roucher ^.

^ Voyez le Diet. de Nicot ; on lit « *esbrouer* des
« narines », dans la Médecine des Chev. page 16.
[« Lesquels buetz de ce *s'esbrouèrent* et fuirent. »
(J.J. 159, p. 123, an. 1404.)]

^ Le sens est figuré dans Cholières, fol. 229 ^ :
« Entre ceux qui ne *s'esbrouent* point autrement,
« il y aura tel qui, avec sa plume, gaignera la deny
« douzaine d'escus par jour. » — « S'il advient que
« le loup ait passé les lurtres de cervz qui seront à
« la garde des filets, on jettera, incontinent, après
« ses fesses, un court baston pour l'*esbrouer*, et
« haster d'avantage, à ce qu'il n'ait la cognoissance
« du filet. » (Fouill. Vén. f. 120 ^.)

2. Esbrouer. [Intercalez *Esbrouer*, passer une
pièce d'étoffe à l'eau, de l'allemand *brühen*, laver :
« Ne pourra nul mouiller les draps jusques à ce
« qu'ilz soient seeltz tous esruz, ou qu'ilz aient
« prins congé aux boujonneurs de les *esbrouer*
« seulement. » J.J. 173, p. 151, an. 1434.]

Esbroueure, *s. f.* L'action de souffler de colère.
(Cotgrave.)

Esbrouer (s'), *v.* S'esbrouer, terme populaire
pour *s'esquiver*.

Quar li vassax s'estent, et li *s'esbrouce*,
Et si li enlle le cuer com une puce. [Audy, de S. G.]

Esbucheter, *v.* Ramasser des brins de bois
pour en faire des fagots. Oudin, Cotgrave. « Une
« vieille sempiternense *ebuschelloit*, et amassoit du
« bois par la dictie forest. » (Rab. II, p. 50.)

Esbuffer, *v.* Se moquer.

A tant s'en va, si les *esbuffer*,
Par sa malice, et par sa buffe. [MS. 7218, f. 226 ^.]

Esburcher. [Intercalez *Esburcher*, aux
Miracles de Coinci, cités par D. C. III, 22 : « L'ame
« toute *s'esburchee* quand ele sent tel la trinaire. »]

Esbusquier. [Intercalez *Esbusquier* : « Tous
« pareurs seront tenus de bien et soullayment
« parer les draps qui baillés leur seront et y *esbus-*
« *quier*. » (Livre Rouge d'Abbeville, art. 13, D. C.
III, 76 ^.)]

Escaanche. [Intercalez *Escaanche*, échoite, au
Livre Rouge de la Chambre des Comptes de Paris
(fol. 368 ^, an. 1310) : « Jamais sur ladite terre ne
« demanderai, ne ferai demander par moi, ne par
« autre, chose nule par raison d'*escaanche* ne de
« droiture naturel. »]

Esca (en), adv. En deçà. « xxv. ans à en esca. » (Ph. Mousk.)

Escabeau, s. m. Petit siège, marchepied, du latin *scabellum*. On se servoit anciennement de l'*escabeau* pour monter à cheval, avant l'usage des étriers; il paroit s'être dit pour « sautoir ». On s'en est servi depuis l'usage des étriers, et c'est le sautoir propre au blason. « Alors les combattans « incontinent saillirent sur leurs *escabeaux*, pour « monter, qui voudra, sur leurs destriers qui seront « à tons pretz. » Ord. de Philippe-le-Bel, rapportée par Basnage, sur les duels, p. 200. Il est au sens propre dans Communes IV, 8): « Et le roy se vint « seoir sur ung *escabeau*. »]

Escabelle, s. f. Petit siège^A. Tréteau^B.
^A On lit au Bulletin du Bibliophile, mai 1833, page 233: « Deux *scabellles* prisées ensemble seize « deniers parisis. »] Voy. Nicot, Rob. Est., Monel, Cotgrave et Oudin.

^B « Y avoit moult belle table mise sur deux *scabelleles*, mais riens n'y avoit encores sus. » Percefl. vol. I, fol. 44^a.)

Escabiouse. Intercalez *Escabiouse*, scabiouse, au reg. JJ, 178, p. 257, an. 1447: « Aussi lai voutt « faire boire de l'eau d'*escabiouse*. »]

Escabort. Intercalez *Escabort*, au reg. JJ, 155, page 343, an. 1400: « L'exosant qui est boiteux et « muttéez de ses jambes, tant qu'il le convenoit aler « à une poutence, par grant chaleur ledit Mural lui « dist qu'il estoit un faulx, mauvais boiteux, *escabort*, avec plusieurs autres paroles injurieuses. »]

Escabousseur. Intercalez *Escabousseur*, au reg. JJ, 140, p. 22, an. 1390: « *Escabousseur* qui « vault à dire au païs d'Aunis trompeur de gens. »]

Escabreux, adj. Rude, grossier^A. Chatouilleux, vil^B.

^A « Nostre langage auparavant *scabreux*, et mal « poly, rendu élégant. » Joach. du Bel, f. 6^b.

^B « A quoy ne vouloit entendre le capitaine Bourdeille, car il estoit un jeune homme *escabreux*, « vieux capitaine pourtant. » Brant. sur les duels, p. 225: « Estoit prompt, haut à la main, et *scabreux*, « s'il en faut onques. » Brant. Dames Gal., I, 134.)

Escacheure, s. f. Froissure, confusion. Oud. et Cotgrave.

Escachier. Intercalez *Escachier*, expulser: « *Escachie* et banie dou royaume d'Engleterre. » (Froissart, II, 34.) — « Comment que Robert d'Artois « fust banis et *eschachiés* de France. » Id. III, 222.)

Escadaffault. Intercalez *Escadaffault*, dans une charte de 1379, au ms. lat. 8542, 6, fol. 152^r: « Extra portale saunnerie super quodam *escadaffault*. »]

Escadre, s. f. [« On lit dans une ordonnance ms. de Charles-le-Téméraire, an. 1473, citée par D. C. VII, 96: « Les conductiers après leur institution, et qu'ils seront arrivez en leurs compai-

gnies, les départiront en quatre *escadres* egales, « et sur les lois d'icelles commettront trois chiefz « d'*escadre* lesquelz ils pourront eslire; ... icellui « seigneur leur baillera le quatrieme. »]

On lit: *Escadre* Mém. de Tavannes, page 81.) — *Escadure*. Borel.] — *Escarre*. (G. Guiart, 27^b.)

Escadron, s. m. Troupe de gens armés. « Au « lieu de bataille, nous avons dit *escadron*. » Pasq. Rech. p. 662. — « Pour dire un bataillon de « gens de pied, ils disent un *escadon* de gens de « pied. » (Brant. Cap. Fr. t. IV, p. 227 et 228.) — « Le corporal qui commandoit à l'*escadure*. » Brant. Dames Gall. t. II, p. 367.) — « A mon grand « regret diray ... *escadrons*, ... au lieu de bataillon. » (Lett. de Pasq. t. I, p. 105.) — « Alla par « toutes les *esquierres* de sa bataille. » (La Salade, f. 12^r.) — « Cy devise comment on doit ordonner les « batailles par *esquierres*, c'est-à-dire en batailles, « pour combattre. » (Ibid. f. 56^r.) — Le Père Daniel, Milice fr. t. I, p. 322, dérive ce mot de *scala* ou *scadra*, dont les auteurs latins se servoient pour exprimer une troupe de soldats, soit de cavalerie ou d'infanterie, et il croit que Du Cange s'est trompé en expliquant *scala* ou *scadra*, par escadron. (Ibid. page 223.) Boullainvillers, dans son Essai sur la Noblesse, table, p. 25, dit que sous la 1^e et la 2^e race on s'est servi du mot *scars*, et que sous la 3^e on a employé le mot *eschiers*, et critique Fauchet qui, dans ses Origines, liv. II, p. 111, outre qu'il explique mal à propos *scars* par compagnie de gens à cheval, il pretend encore, avec aussi peu de raison, que le *scadron* est italien et signifié « un grand carré ». — *Eschièle* dans Roland, *esquerre* provençal, *esquiere*, étaient employés avant *escadron*, emprunté à l'italien lors des guerres d'Italie.]

Esafete, s. f. « Grande et longue coquille de « moule de riviere, dont les femmes, en Picardie, « se servent pour amasser la crème de dessus le « lait, pour en faire du beurre. » (Monel, Nicot, Oudin et Colg.) Froissart, parlant des jeux de son enfance, dit :

... Pus juiens aux papelottes, ...
 A faire voler aval vent
 Une plume; et s'ai moult souvent
 Tamisè, en une *escafotte*,
 La poudrette, parmi ma cotte. (Froiss. Poës.)
 J'avoie, dessous un escame,
Wescafotes (1) un grand grenier. (Ibid.)

C'est peut être dans le sens de coquille qu'il faut l'entendre dans le passage suivant, où il est employé comme terme de blason. « L'escu taris d'argent, a « trois *eschafottes* noires, l'escu bianor de noir à « trois *eschafottes* d'argent. » (Percefl. II, f. 129^r.) — *Escaffette* (Colg.)

I. Escaffignon, s. m. Escarpin, chausson de toile. (Nicot, Monel, Cotgrave, Oudin.) *Escafignon* est expliqué par souliers, dans le Glossaire de l'histoire de Paris.

De bons harnoïs, de bons chausons velus,
Wescaffignons, de soliers d'abbaye. (E. Desch.)

(1) *Escaplotte*, côte de Lecuf qui a été renforcée par les fabricants de moules à boutons. (N. E.)

[« Le suppliant fust à la place Maubert chez ung « cordonnier ; ... et print ... trois paires d'*escap-
« fignos* de cuir. » (Jl. 188, p. 159, an. 1459.) —
« Item que tout ouvrage, tant de chausses que
« d'*escapfignos* ou chaussons. » (Stat. an. 1472,
Jl. 197, p. 266.)]

2. Escafignon, s. m. Petite barque. (Oudin.)

Escafouer, v. Barboniller. « Je suis bien
« marry qu'il m'ait fallu apporter cet exemple, et
« le mètre icy, d'autant qu'il est d'une personne
« privée, et de basse condition, pour ce que j'ay
« délibéré de n'*escafouer* mon papier de si petites
« personnes, mais de grandes, et hautes. » (Brant,
Dames Gall. II, p. 64.)

Escale, s. m. Echeveau de fil, dévidoir, dans
un inventaire de 1294, au cartulaire de S^t Victor de
Marseille, D. C., VI, 85^c.

Escaleux, adj. au pl. Chétifs, débiles. On a dit
de la sépulture de la S^t Vierge :

Par devant prent Pierres la bière,
Et lors saint Pol print par derrière,
Jaques avec, et saint Matieux,
Qui point ne firent *escaleux*,
Ne ne font pas chere desvee
A leurs espauls tout levée. (Les Trois Meurs.)

Escale, s. f. Echelle. Borel et Corneille.)

Escale, s. Sorte de brassard, du latin *scam-
num*. Banc dont on se servoit au jeu qui en a pris
le nom et que l'on jouoit avec une balle pleine de
vent. « Comment M^r d'Angoulesme, et le jeune
« aventureux jouoient à l'*escale*, qui est un jeu
« venu d'Italie,.... et se joue avecq une balle pleine
« de vent qui est assés grosse, et l'*escale*, qu'on
« tient dans la main, est fait le devant en maniere
« d'une petite escabelle dont les deux petits pieds
« sont pleins de plomb, afin qu'elle soit plus
« pesante, et qu'elle donne plus grand coup. »
(Mém. de Fleur. impr. VII, 9. Ce jeu paroît différent
du jeu de « la grosse boule » dont il est parlé (ibid.
p. 10^c), et qui est le jeu du ballon.

Escale, s. f. Ecaille^A. Coquille^B. Croûte^C.
Ardoise^D. Cuirasse^E. Extraction^F.

^A On lit dans Rabelais « hytre en *escale*, » t. IV,
page 37. [^B De saint Jame l'*escale*. » (Thomas de
Cantorbery, 158 ; il parle des pèlerins de saint
Jacques.)

^C « Petit vall noiz, qui ne l'esquaille : Li noeaz
« gist dedens l'*escaille*. » Hist. de S^t Lécadié.
— « On ne doit pas selon l'*escaille* Juger li quels
« noyaus vaut mieux. » La Mort, Jubin. II, 274.]

^D « L'*Escaille* du dit pain ostée. » Est. Besch.
^E « Jou Gerars chevaliers sires de Chasteler...
« jou à octroiet à l'église de Foinsy... cent piez de
« front de pierre pour faire *escaille*. » Charte de
1260, D. C. VI, 89^b.] « Lequel héritier propriétaire
« sera tenu à livrer le gros bois, pierres, briques,
« et mortier, et l'héritier viager à refaire les def-
« faites de massonneries, charpentages, couvertu-
« res, d'*escailles*. » (Cont. de Hainaut, N. C. Gén.
t. II, page 75^c.)

^F « Estoit arané d'une *escaille* couverte de velours

« verd, un morion doré en teste, et une hallebarde
« dorée à la main. » Mém. de Montfuc, I, p. 653.)

Armez fut d'un haubert clavez de double maille.
Un tournele dessus aussi comme d'*escaille*.⁽²⁾

[« Le suppliant yssi hors de son hostel à tout une
« coiffelle de fer ou *escailles* sur sa teste. » Jl. 145,
p. 93, an. 1411.]

³ « De noble couraige, et *escaille*. » (Vig. de
Charles VII, t. I, p. 37.)

⁴ « A rouge *escaille*. »

C'est le bon seigneur de Goney,
Qui m'a souvent le poing fouci
De beaus florins, d'*ouyr* *escaille*. (Frous, Poës.)

⁵ « Ouvrir l'*escaille*, » dépuceler. (Oudin.)

⁶ « Pleins d'*escaille*, » de galle. (Contredits de
Songecreux, fol. 126^b.)

Escaleié, adj. Ecailié. (Oudin, Cotgrave.)

Escalement, s. m. Action d'ôter la coquille.
(Oudin, Cotgrave.)

Escaleier, v. Oter la coquille.

Petit vall, noiz qui ne l'*esquaille*,
Li noeaz gist dedens l'*escaille*. (S^t Léon, ms. de S. G.)

On disoit proverbialement :

Ailleuz avez *escaillé* noiz,
Vous sceavez tout le sens du monde ;
Toute science en vous habonde. (F. Desch.)

[On lit dans une Ord. de décembre 1496 : « Que
« nul peintre ne paygne ymage de bois vif, pour
« ce que la diete ymage se retrairoit après qu'il
« seroit paint, et pour ce que la peinture s'*escail-
« leiroit* et ne dureroit point. »]

« *Escaleuder* des noiz » est au Dict. de Cotgrave.
On y trouve aussi « *escailler* sa jeunesse. »

Escaleillers, s. f. pl. Eclats de pierre (Cotgr.
Mouel et B. Estienne.)

Escaleux, adj. Ecailleux. (Cotgr. Oudin.)

Escaleon, s. m. Degré, échelon. (Oudin.)

Tu ne porois non enni voies
Monter, or est droit que voies
La maniere de l'*escaillon*,
Et comment or le te baillon. (Frousset.)

Allez leurs bastillons,
Faites fagotz, hosquillons,
Dressez beqz, et *espaillons*. (Mabrot, p. 129.)

« *Escaleon* du palais, » dans Cotgrave.

Escaleis, s. m. Terme de fauconnerie. « Il y a
« cinq manieres de superluitez.... La premiere
« sont lames et eaux des nerfs ; la seconde, vento-
« sité ; la tierce, vomissement ; la quarte la chentle
« des penes hors de saison ; la quinte l'*escails*, ou
« esmail. » (Arleloq. Faucon, fol. 94^c.)

Escaleinte Interetaz *Escaleinte*, dans une charte
de 1408 D. C. VI, 85^c : « Item les recreantises,
« reliefs, fierziesmes, forfaitures, bastardises,
« *escaintes* de lignes et autres aventures du dit
« fief. »]

Escaleire, s. Epierre. « Item fens le cuir sur
« pineher,.... et fens tout entour en *escairez*, de
« deux doigts de chacune part. » Modus et Ratio,
fol. B^b. On lit ailleurs *escaire* et *esquere*.

Escaitivée. [Intercalez *Escaitivée*, prisonnière, dans Flore et Blanchelleur, v. 3295 : « Car remuée » est *escaitivée* dolante en esirainge contrée. »]

Escalas, s. m. Echaldas. [Colgrave.] « Escalaz, » bren, fuerte, tuile ne doivent point de chauce. » [Liv. de Mët. 278.]

Lance portoit bele, à mesure,
Qui fu fete d'un *escalas*. [MS. 7615, II, f. 192 c.]

Escalavorgans. [Intercalez *Escalavorgans*, au ms. de S. Victor, 28, fol. 187^b : « Uns escoliers qui « estoit avant vains et *escalavorgans*, fu faiz chas- « tes et contenanz. »]

Escalavorgement. [Intercalez *Escalavorgement*, au ms. de S. Victor, 28, fol. 76^o : « Car la « Incarnations n'estoit mie faite tant solement « pour la réparation de l'humain *escalavorgement*. »]

Escalborder, v. Mouler, parvenir. Borel cite ces vers d'Ovide, ms. :

L'amo *escalborder* derechef,
A dud, a honte, et à meschief.

Escalbotter, v. Gargoniller (Oudin. Colgrave.)

Escaler (s'), v. Se déchausser. On lit, au sujet des conventions faites en faveur d'un champion : « De soy mettre à un genouil, ou deux à terre, « et soy relever, comme il luy plaira, de parler à « son maistre, si mestier est, d'estre ouy, se parler « vent au juge, ou au conseil, de soy *escaler*, de « demander, et avoir à boire, se mestier est. » [Bout. Som. Rur. p. 883.]

1. Escale, s. Amende payée par les prisonniers. « Les meuent, par leurs forces, et puissance, en « prison es dits lieux, et quand ils y sont, leur foul « payer plusieurs servitudes, *l'escale*, prisonage, « castelage, et autres choses, en faisant contre les « dits privilèges. » Ord. t. II, p. 230, an. 1315.]

2. Escale. [Intercalez *Escale*, degré, au reg. JJ. 167, page 2, an. 1412 : « Le suppliant donna à « icellui prestre d'un baston en descendant une « *escalle* de pierre, estant ondit hostel. »]

Escaler, v. Escalader. On a dit du C^r de Brisac : « Le comte desespéré du fruit de son amour, « avoit resolu un jour d'*escaler*, en plaine cour de « son roy, la chambre de sa maistrresse, qui ne le « haïssoit pourtant trop, et passer par la fenestre, « et la nuit entrer dedans, et enjouir, fut par force, « ou par amour. » Brant. Cap. fr. I. III, p. 428.)

Escalette. [Intercalez *Escalette*, sommelte, dans Jean Molinet, d'après B. C. II, 269^b.]

Escalibor, s. m. « Aussi *escalibor* son espée, « qui toute estoit ensanglantée. » Lancelot du Lac, t. I, folio 107^c.] C'étoit Épée du roy Artus. [d. III, fol. 149^c.] Voyez Rom. du Brut, ms. de Bombarde, et *caliborne*.

Escallonier, adj. [Voyez ESCALOGNE.] « Les « dents *escalonicres*, » selon Oudin, sont les défenses du sanglier, les « troches » du cheval. Ce sont des dents grosses et longues qui sortent des deux côtés de la mâchoire.

Escalognes, s. f. pl. Sorte de dents de cheval. Du Gange, sous *Scalones*, cite une traduction française de Petrus Crescentius, de Agricullura, liv. IX, ch. I. [Elles devaient ressembler à l'échalotte dite *escalognie*, au Gloss. I. 7692, sous *hinnula* ; on lit encore dans ce même glossaire, sous *cruca* : « *Escalognie* vel clatapelose, » et au Cartulaire de Lagny, folio 240^b : « La somme d'*eschalognes* « obole. »]

Escalorgier, v. Déloger.

..... Je sai qu'entre deux courtines
Est tout le bien toute la joie
D'amours, de solas et la voie
Là est la forge et la droiture
D'omme et femme, c'est de nature
Le recept pour chacun forgiere
C'est pour la mort *escalorgier*
Qui tout destruit et destruroit. [E. Desch.]

Escalope, s. f. Coquille. [Aujourd'hui ce sont des tranches de veau, ayant forme d'écaille, *scalate*.]

La linace gete son cors,
De *escalope*, toute fors,
Par le biau tens. [Rutcheuf, II, 215.]

Escalque, s. m. Celui qui porte la viande sur table. Voyez Oudin. Colgrave.] Ménage l'explique par « écuyer tranchant. »

Escamauc, s. m. Combat.

Oudart, et li sien si se preuvent,
En faisant là maint *escamauc*,
Que desconfit sont li Flamanc. [G. Guiart, f. 258^o.]

Escambarlat, adj. Ecarpillé. « C'est le nom « qu'on donnoit, au temps de nos guerres civiles, « à ceux qui estoient, partie pour les uns, et partie « pour les autres ; c'est-à-dire ayans une jambe « d'un costé, et une jambe de l'autre. » [Borel sous *Enchanbader*.]

Escame, s. m. et f. Banc, escabeau, du latin *scammum*. Voyez Nicol et Colgrave.

Uns compains estoit assommez,
Qui ronloit dessus une *escame*. [E. Desch.]

... Quant ce venoit au quaresme,
J'avoie, dessous un *escame*,
D'*escalfottes* un grant grenier. [Froiss. Poës.]

« Et fissent lanchier baux, *escammes*, tables et « toutes manieres de bois pour ensouner le voie. » [Froissart, VI, 143.]

« Lors les list le preudhomme seoir auprès de « luy, sur une longue *escame*. » [Percefor. vol. I, folio 124^b.]

Ce nous raconte Salemons....
Qu'il seroit un siecle divers,
Qui tol torneroit à envers ;
Les *escammes* abaisseroient,
Et li chamel relveroient. [Fables de S. G.]

[On lit au Recel. de Moliens, xiv s. [D. C. VI, 91^o] : « De haul estal en bas *escame* Pueent bien lor « siege caugier. » — De même au registre JJ. 176, page 599, an. 1448 : « Lequel Jehannin print une « petite forme ou *escame*, de laquelle il bouta et « brappa par maniere d'estoc icellui Mahiet. »]

Escamel. [Intercalez *Escamel*, diminutif du précédent : « De son siege se leva l'*escamel* ala « dejetant. » Fable ms. de S. G.] — « On quant il

« mestent l'eschamel Besoz ses piés, quant ele
« siet. » (Ovide, de Arte Amoris, ms. de S. Germ.)
— « Li *eschamiel* vont sur kacere, Tou cou devant
« torne derriere. » (Ph. Mouskes.) — « El li fist on
« tout homme seoir sus *eschameaus* por casquin
« veoir le roi plus aise. » (Froissart, l. II, 326.) —
« Sus bas *eschameaulx* couvers de draps d'or. »
[Id. IX, 301.] — Voy. encore Partonopex, v. 10369,
10836.]

Escamirant.

Jà sunt ce .ii. pucelles, qui en viennent chantant ;
Chacune devant soy fait traire un auferant,
Couvert de ci qu'aux pieds d'un paile *eschamirant* ;
Y chevauche chacune un palefroi enblant.
[Notice du Bon, d'Alex. en prose, MS. du R.]

Escamonnée, s. f. Scammonée. [Gloss. de l'Hist.
de Paris.] [Le roi Guillaume donne *eschamoinne*
[p. 97], *eschamonnée* [p. 98.]]

Escampe, s. f. Fuite. (Ond. Cotgrave.) « Faire,
« ou prendre l'*escampe*. » (Oudin, Cur. fr.) « Il eut
« une fois un laquais d'Anvergue qui luy avoit
« desrobé dix ou douze escus, et avoit pris
« l'*escampe*. » (Des Acc. Contes de Gaillard, f. 22^b.)
Escampe signifie défilé, exception dilatoire, dans le
Gloss. sur les Cout. de Beauvoisis, les Assises de
Jérus. p. 30, et Britton, Lois d'Angleit. fol. 34^b.

Escamper, v. Echapper, fuir, décamper.
[*Escamper* vient de *excampare*, sortir du champ,
tandis que *excapper* vient de *excavare*, sortir de la
chappe. *Escamper* est dans Roncevaux [page 43] :
« Li doze pair n'en *escamperont* mie. » [« Il eurent
« mult de grant peril *escampé*. » (Vilcheard, p. 86 ;
Froissart dit de la bataille de Najara, en 1367 :
« Que le prince de Galles, soutenant le parti du
« roy Dom Pietre de Castille, gaigna, contre le roy
« Henry, frere bastard d'iceluy, et comment, y
« estant prins Bertrand du Guesclin, le roy Henry
« fut contraint d'*escamper* après s'y estre porté
« fort vaillamment. » (Froissart, livre I, page 321.)
Voyez Rab. III, p. 93 ; Id. l. V, p. 29 ; Merlin Cocaié,
t. I, p. 297 ; « le fondement vous *escrappe*. » (Babelais, I, 16.)

Escandail, s. m. Sonde de marinier. (Oudin.)
[On trouve le mot dans Hydrographie du père
Fournier.] Rapprochez *escandail*, mesure pour le
vin, dans Du Gange, sous *Scandalium* I.

Escandale. [Intercalez *Escandale*, scandale,
dans Froissart (II, 38) : « Grandes murmurations et
« *escandales*. » — De même au l. II, p. 285 : « Si
« commença durement ebits *escandales* à moute-
« pleyer. » — « Il vouloit miex lessier son droit,
« que à sainte Eglise avoir contemps, ne *escandale*
« susciler. » (Annales de S. Louis, p. 285)]

Escandalieux, adj. Scandalieux. « Joyeux
« soiez, sans estre *escandalis*. » (E. Desch.)

Le mot est aux Lettres de Louis XII, l. I, page 12.
On lit *escandaliseux* (Monstrelet, vol. I, folio 197^a) ;
escandelis E. Desch.)

Escandalir, **Escandaliser**, v. Scandaliser A.
Diffamer, déshonorer B.

^A [« Quant Dïex commanda que li destres oil qui
« *escandalisast* fust ostez et gitez hors. » Brunetto
Latini, Trésor, p. 159.]] « Si vous prii, chiers amis,
« ançois qu'il soit noial veus, ne *escandalisiez*.
« que vous le vocilliez lire de chief encor, et parte-
« tenent veseter, et examiner. » (Froissart, Poës.)
Le duc de Lancastre amusant M^e de Lignac, chargé
de négocier le mariage de sa fille avec le duc de
Berry, « monstroil,.... par ses parolles qu'il avoit
« grand affection d'entendre à ce mariage du duc
« de Berry ; mais non avoit, car tout ce qu'il disoit,
« et monstroil, n'estoit que fiction, et dissimula-
« tion, et ce qu'il tenoit le chevalier si longuement
« delez luy, n'estoit fors pour ce que les nouvelles
« fussent plus *scandalisées* partout, et par especial
« au royaume de Castille ; car la gisoit toute son
« affection. » (Froiss. liv. III, p. 305.)

^B [« Icele femme tint vie dissolue et deshonneste
« avecques plusieurs hommes, tellement qu'elle en
« estoit moult diffamée et *scandalisée*. » (Jl. 189,
page 94, an. 1456.) — « Lesquelz freres distrect à
« Pierre Audebert : « Beau sire, vous *escandalisiez*
« et donnez blasme à nostre seur. » (Jl. 166,
p. 297, an. 1412.]] « S'est efforcé d'*escandalir*, et
« destruyre sa renommée, en proposant l'elie
« diffamatoire. » (Monstrelet, vol. I, fol. 54^b.) « Le
« scandale d'une fille desbauchée est très grand, et
« d'importance, mille fois plus que d'une femme
« mariée, ny d'une veufve ; car elle ayant perdu ce
« bean tresor, en est *escandalisée*, vilipendée,
« monstrée au doigt de tout le monde, et perd de
« très bons parlys de mariage. » (Brantôme, Br-
gal. l. II, p. 30.)

[Dans Froissart, il signifie faire courir le bruit :
« Se il muert sur la femme et estat dont il est
« *escandalisé*, je n'aray jamais joye. » (XV, 94.) —
« Teles advences sont tantost *escandalisées* et
« sceues. » (Id. 127.)]

1. Escande. Intercalez *Escande*, l' bateau ou
« Thomas Laignel arriva en une petite *escande* ou
« batel. » (Jl. 189, p. 231, an. 1457.) — 2^e Echan-
dole, petit ais de merrain dont on couvre les toits :
« Un plain panier de petits coupeaux ou *escandes*
« de bois. » (Jl. 153, p. 433, an. 1398.) — 3^e Scand-
dale : « Soiez si avisez, si arriez et si attrempez
« que vous le facez sans *escande* et commotion
« dou peuple. » (Chambre des Comptes, reg. *Paler*,
folio 261^r.)]

2. Escande, adj. Scandaleux. « Que a apporte
« la constitution de non marier les prestres, sinon
« tourner, et éviter legitime génération en advou-
« lise, et honneste colabitation d'une seule
« espouse, en multiplication d'*escande* luxure. »
[Al. Chart. de l'Espér. p. 389.]

Escandele, s. m. Scandale. « Me delivre de
« touz maux passez, presens, et avenir, de subite
« et pardurable mort de toute pestilence, et mi-
« seve, de tout *escandel*, de peril, et de desirer
« maligne. » (Chasse de Gast. Phébus, ms. p. 357.)
[Voir ESCANDE.]

E-scander, *v.* Scandaliser. On a dit du clergé :
Tant est sa coupe plus grande,
Il peche, et autrui *escandole*.
Il entraîne ce qu'il commande. [*Al. Chartier*, p. 311.]
« Fut contraindre rendre grâces de son secours à
celuy dont il avoit *escandé* l'honneur. » [*Al.*
Chart. Quadr. insectif. fol. 429.]

E-scandillité. Intercalez *E-scandillité*, échantil-
lonné. Ord. IV, an. 1282, page 381. « Penvent et
doivent tenir et avoir boïssant et mesure de
vuz et de oïle, qui d'ayent estre *escandilliez* à la
mesure du soigneur. »

E-scandillonage, *s. m.* Droit dû à des sei-
gneurs féodaux pour la visite, l'examen et l'évalon-
nage des mesures. Laur. Gloss. du Dr. fr. [Voir
D. C. sous *E-schantillonnage*.]

E-scandir, *v.* Monfer.

M n'est il oïsaus si bardis,
Quant il agles est *escandis*.
Et il est montés en son tour,
Pour voir entour son entour. [*Ph. Mouskes*.]

E-scandit, *part.* Diffamé. « Prist alliance avec-
ques les Engloiz, pour grever Vannes, et Rennes,
ou on il estoit haiz, et *escandit*, et conquerra toute
la duché. » [Hist. de Berl. du Guesclin, par Mén.
page 17.]

E-scandolle, *s. f.* Le fond du tillac. (Oudin.)
C'est, dans une galère, la chambre de l'argousin.

E-scange, *s. m.* Echange. « Deus! se jel perli,
ja n'en aprai *escange*. » [Roland, str. LXV.] « De
cest *escange* se sollistrissent null bien li pelerin. »
[Villehard, page 18.] « Convenence d'*escange* doit
estre tele que cascune partie doit garantir à loz
jors ce qu'il baille. » [Beaumanoir, XXXIV, 10.]

E-scangier, *s. m.* « L'héritier à qui la succes-
sion eschele, et est sinonime à *hoir*. » [Coul. Gén.
t. I, p. 790.]

E-scannifier, *v.* Mettre en déroule. (Oudin et
Colgrave.)

E-scanné, *adj.* Egorgé. (Oudin, Colgrave.) On
dit *escant* en Gascogne, *scannare* en Italien.

E-scanteler. Intercalez *E-scanteler*, E Cerele
de fer : « Pieret de Beaumes fery d'une maque
escanteler. » [J. 171, page 254, an. 1429.] —
2 Abatre le *cantel* de l'écu : « L'escu de l'col li
freint et *escantélet*. » [Roland, 1292.] — « Li escu
sunt estivé et depechié et *escantélet* par dessus
et par dessous. » [Rom. de Merl. D. C. III, 111.]

E-scantillon, *s. m.* Angle, coin, diminutif de
échantil, étalon de mesure.

Tous dis, en costiant le bois,
Tant alames, à costé bois,
Hoyant mors, à *escantillons*.
Que drotement en l'aguillon
D'un t'rame, gratus, et coïnte,
Je percu s'aus en la poïnte
De ce lieu; dont je f'ac exemple,
Et me li vis un trop temple.
Bien maçonné couvert d'escaille. [*Froiss. Poës*.]

E-scantoula, *s.* Escandole ou écouille.

« Mousse ho, de par tous les diables, garde l'*escan-
toul*. » [Rab. I, IV, p. 89.]

E-scap. Intercalez *E-scap*, échappatoire, au
Roman de Robert le Diable. D. C. III, 80 : « Mais
« ains ne me vanstisles croire Aichoïz teniez tout
« à faloïse. Et à *escap* et à folie. »

E-scapotin, *s. m.* Coupon d'étoffe. (Oud. Cotgr.)

E-scappoter, *v.* Décapter. (J. d'Aulon. Ann. de
de Louis XII.)

E-scaras. [Intercalez *E-scaras*, fagots : « Fagots,
« bourrées, *escaras* et autres choses. » Registre de
Corbie, B, an. 1509. — « Furlive ceperal predic-
« tus Johannes certam quantitatem lignorum, *esca-
« ras* vulgariter vocatorum. » [J. 84, page 68,
an. 1355.]

E-scarbot, *s. m.* Escargot en Normandie. On disoit
autrefois : « 1° Esprit d'*escarbot*. » Terme d'injure,
dans Garasse, Rech. des Rech. p. 171. — 2° « *Escar-
« bot* le Brun, » sorte de jeu compris dans les jeux
de Gargantua enfant. (Voyez Rabelais, t. I, p. 149.)
— [Le sens propre est dans H. de Mondeville
folio 85^b : « Escorpion est beste petite semblable à
« *escarbot*, fors que il a queue. »]

E-scarboter, *v.* Remuer : « *E-scarboter* le feu. »
[Colgrave.] [Voyez *E-scharbotter*.]

E-scarboton, *s. m.* Le petit d'un escarbot.
« L'escarbot, au definement de la lune, forme il pas
« une boulette de fiente de bouz? laquelle il
« enterre, et ayant demeuré vingt huit jours, au
« renouvellement de la lune, ne trouve il pas un
« *escarboton* formé? animé, né et renouvelé avec
« elle. » [Act. de Pasquier, t. III, p. 843.]

E-scarbouiller, *v.* Ecraser. (Colgr., Oudin.)
« Ez ungs *escarbouilloit* la cervelle, ez aulbres
« rompoit bras, et jambes. » [Rab. I, p. 193.] —
« Ny plus, ny moins que font ceux qui sont picquez
« de l'escorpion; le plus souverain remede qu'ils
« ont c'est de le luer, ou l'*escarbouiller*, et l'appli-
« quer sur la morsure et playe qu'il a faite. »
[Branl. Dam. Gal. I, p. 97.] On dit encore *ecarbouil-
ter* dans la Bourgogne.

E-scarbuncle. Intercalez *E-scarbuncle* (Roland,
v. 1488 : « Il li dona s'espée et *escarbuncle*. »]

E-scarbumer. [Intercalez *E-scarbumer*, jaillir
Chanson de Roland, stance 261, v. 8 : [« Des hel-
« mes cleres li fuis en *escarbunel*. »]

E-scarcellette, *s. f.* Petite bourse. (Voy. Poës.
de Jacq. Talmr. p. 288.)

E-scarcelle, *s. f.* Bourse [où l'on met ses épar-
gues, de l'ancien françois *eschars*, avare.] « Ouvril
« son *escarcelle*, et en tirant de l'argent. » [Nuits
de Strap. II, p. 447. — « Larron habillé semblable-
« ment en gentilhomme, fouillant en la gibeciere,
« ou grande *escarcelle* du roy cardinal de Lor-
« raine. » [Apologie pour Hérodote, p. 155. —
« S'accomode entièrement, en forme de courrier,
« à son costé droit pend un cornet et au gauche a

« une *escarectle*, ou faulconniere. » Metlin Cocaïe, I, p. 114.)

Escareifier, *v.* Epargner, dérivé de *escars*, chiche.

Tu ne dois pas *escareifier*
Ce qui te poet agracier,
Se tu es ables, et propices
D'aueun art.

[Froissart, Poës.]

Escarcite, *s. f.* Arme propre aux janissaires et aux Maures. « A l'expédition de Gigeri en 1664, « Cadillan repoussa deux fois les Maures, en tua « de sa main trois des plus remarquables, et fit « emporter six de leurs corps dans le camp, avec « une grande quantité de zagaïes, d'*escarsines*, et « d'autres armes de ces barbares, comme pour « trophée de sa valeur. » (Péliss. Hist. de Louis XIV, de 1661-1678, t. I, liv. II, p. 230.)

Escard, *s. m.* Escart. « Jellay crainte à l'*escard*. » (Crelin, p. 114.) [Par suite, moyen de se mettre à l'*escard*, de se sauver: « Nul autre *escard* n'i sai « trover. » (Chron. de Normandie, v. 9283.)]

Escardes, *s. f. pl.* Chardons à carder la laine. (Oudin, Colgrave, Eulrapel, p. 479.) [Le chardon employé à carder la laine a donné son nom au peigne du cardeur: « Le suppliant et ses gens « escarderent et filerent une presse pour faire ung « drap,... gela contre ledit Georget une *escardes* « qu'il avoit en sa main. » (Jl. 186, p. 15, an. 1450.)]

Escarder, *v.* Carder ^a. Diviser ^b. Etendre ^c.

^a Voyez Oudin, Colgrave. « Tistre, filler, ny *escarder* der la laine. » (Perrin, fol. 61.) — (« Jehan Girard « *escardeur* de laynes... gaingnoit ses journées... « à *escarder* laynes. » Jl. 194, p. 366, an. 1473.)

^b Mort se tu as darde, darde,
Arec turquoys, canon, bombarde,
Ou quelque taillarde larde,
Et *escarde*

Mon cuer de ta dure perche. [Molinet, p. 126.]

^c « Il luy convint *escarder*, et espandre son armée, « pour contester à ses adversaires rebelans de « toutes pars. » (Tri. des IX Pr. p. 183.)

Escardeur, *s. m.* Cardeur. Colgr. [Voir les deux articles précédents; on lit aussi au reg. Jl. 105, p. 240, an. 1373: « Colin Manceau valet *escardeur* deur de laine. »]

Escardoillé. [Intercalez *Escardoillé*, au reg. Jl. 168, p. 305, an. 1415: « Lequel Regnault dist au « suppliant, qu'il estoit un saignant vaillant ès « yeux *escardoillés*. »]

Escare, *s. m.* Poisson. (Montaigne, II, p. 261, et Du Verd. Bibl. p. 1146.)

Escargaitier. [Intercalez *Escargaitier*, environner de sentinelles: « Et fisent celle nuit leur « ost bien *escargaitier* et priés garder. » (Froiss. II, 274.) — « Et quant con vint à la nuit, Chrestien « se fisent mult bien *escargaitier*. » (Histoire des Guerres d'Outremer, Du Gange, VI, 97^b.) — De l'allemand *schaar*, troupe, et *gutter*: troupe qui fait le guet. Comparez *Escargaitier*.]

Escargne. Chose de peu de valeur.

Mais la mort, qui nuist à l'escargne,
Ne me crient vaillant un *escargne*,
Pour l'envie qu'ele ot de lui,
Ne n'ient envious de nulli,
L'aricsta, et prist par le train. [Ph. Mousk.]

Escarimant. [Intercalez *Escarimant*, dans Partonopex, v. 10607: « tances de palie *escarimant* « Et escarpins à or luisant. »]

Escarir. [Dieler, suggérer: « Si ont juré tot « autresi Cou li François l'ont *escarir*... Après ont « juré li François Co qu'escarissent les Danois. » (Partonopex, v. 2928.)]

Ameudens de Sorrense onc lor voie acullie,
Là où li roiz Henry prist sa herbergerie,
Ne fit mie veun sans mesnie *escarir*,
Mout il ont riches bons, grant tu la baromie. [P. de.]

« La justice dira à celui qui a gagie la loy (appe-
« lée desramme dans la Coutume de Normandie;
« se il est garny, et appareillé, de sa loi faire; se
« il dit ouï, adont il fera *escarie* la loy en celle
« fourme, sa main estendue sur le livre, et dira
« après cil qui tendra les piez: se Dieu m'aït, et ses
« sains, l'argent que vous me demandez, je ne vous
« le dois pas; ou dira, je ne le fis pas ce; et adont
« se doit lever sus du serement, et départir s'en. »
Du Gange, sous *Adranire*, I, 91.)

Escarlate, *s. f.* Drap. [Au xii^e siècle, il signifie étoffe de poutpre: « Done devint li sainz hom plus « vermeilz quant co vil, que nen est *escarlate*. » (Thomas de Cantorbry, 139.) A partir du x^v siècle, c'est une étoffe de couleurs diverses.] « *Escarlate* « noire, ou blanche « étoit « un drap d'un très beau « noir, ou d'une extrême blancheur. » (Duclat, sur Rab. I, p. 325.) Froissart dit de l'entrevue du roi de Portugal avec le duc de Lancastre, en 1386: « Si « fut ce jour le roy de Portugal vestu de blanche « *escarlate*, à une vermeille croiz de S^t George, et « toutes ses gens estoient vestus de blanc, et de « rouge. » (Froissart, III, p. 134. [Ed. Kervyn, XI, 495.) — « Fines *escarlattes*, blanches et vermeil-
« les. » (Jl. liv. IV, p. 260. Elles furent envoyées en 1396 par Charles VI à l'Empereur Bajazet. On lit « *escarlatte* rouge, » dans Le Laboureur (Orig. des Arm. p. 127); « *escarlatte* vermeille, » dans la Chron. de S^t Denis, III, fol. 35^b; « *escarlatte* vio-
« lette » (Fav. Th. d'Honn. II, p. 873; *escarlatte* « brunelle morée, c'est violet » (Bibl. I, p. 751); « *escarlatte* brune morée, » dans les Statuts de l'ordre du S^t Esprit Ibid. p. 669. « L'*escarlatte* de « Paris renommée en Italie en 1495. » (André de la Vigne, voyage de Charles VIII à Naples, p. 143.) — « Il n'estoit pas adone vestu de drap d'or, de soye « ne d'*escarlette*; amcois avoit cote, et chapperon « d'un fort drap de grizel, et rude, et gros. » (Hist. de B. Du Guescl. par Mén. p. 398.) — « Une « piece d'*escarlatte* brune et une autre d'*escarlatte* « vermeille. » (Jl. 160, p. 144, an. 1403.)

L'*Escarlatte* de noblesse française. On appelle ainsi la noblesse du Dauphiné, à cause de son excellence. (Hist. du chev. Bayard, p. 2.) — « Tous

« deux estoient de l'escarlate des gentils hommes. » (Ibid. p. 276.)

2° Bureau vaut bien *escarlate*. Proverbe usité principalement dans le Maine. J. Bureau, seigneur de Montlat, maire de Bordeaux, chambellan des rois Charles VII et Louis XI, maître de l'artillerie de France, était en procès en 1518, avec le cardinal de Luxembourg; il lui dit comme en colère: Bureau vaut bien *escarlate*, comparant le bureau, drap non teint, à l'habit de cardinal qui est écarlate. (Godef. Rem. sur l'Hist. de Ch. VII, p. 878.)

3° *Esquartate* de Gant. Poët. mss. av. 1300.)

4° *Escarlata* d'Ypre. Eust. Desch.)

1. **Escarlatin**, *adj.* De couleur d'escarlata. (Oudin. Voy. les Touches de Des Acc. fol. 89^b.)

Eclat de ces fraizelettes,
De leur vil *escarlatin*,
Fait rongir chaque tétin. (G. Dorand Bonnet, p. 97.)

2 **Escarlatin**, *s. m.* Eloffe contrefaisant la vérité de l'escarlata. Au carrousel de Turin, en 1608, « il y avoit des chevaliers vestus d'*escarlatin*. » (La Colomb. Théât. d'Honn. I, p. 306) — « Lors « prend une riche manche d'*escarlaton*. » (Percef. I, fol. 137.)

Escarrouche, *s. f.* Combat particulier à l'espée pour se tirer un pen de sang. « Il est bien « vray que conquis nous avez à l'*escarrouche*, par « votre haulle vaillance, dont vous en recevez « honneur; mais pour ce que nous ne savons « encores comment vous savez ferir de la lance, « nous vous y rions, par courtoisie, et par esbanoy, « que à nous, à qui vous avez acquis victoire, et « honneur, vous vueilliez employer une lance. » (Percef. V, fol. 8^v.)

1° Dresser l'*escarrouche*. Se disposer au combat. (Mel. de S' Gelais, p. 74. — Des Accords, p. 31.)

2° En ordre d'*escarrouche*. Espars. « Me fit com- « mandement d'envoyer trente chevaux, en ordre d'*escarrouche*, « c'est-à-dire espars. Mém. d'Angoulesme, p. 45.

Escarroucher, *v.* Attaquer^A. Agacer^B. S'agiter, se démener^C.

^A Lequel exposant... tira un constel ou base-
laire qu'il portoit à sa ceinture, et en feri ledil
« Besangon en soy *esquarmunchant*. » (M. 118, p.
438, an. 1380.)

Sollat qui, defiance la mort,
Prodigue de sa vie, *escarrouchoit* un fort.
Bergier, de Rom. Bell. I, fol. 22.

« Et si lit un aucun compagnon monter sur
« courriers pour *escarroucher* à eux. » (Froiss. I,
l, II, éd. Buchon.)

Escarroucher à l'appast. Attaquer l'appast :
« Poissons vient *escarroucher* à l'appast. » (Contes
d'Eulrap, p. 550.)

^B « Elle qui estoit toute plaisante, joyeuse et
« hardie, voyant cet homme beau, gaillard et de
« bonne façon, commença *escarroucher* du coin
« de l'oeil, luy lançant mille amoureux regards. »
Nuits de Strap. I, II, p. 188.

^C « Il se commença à aider et *escarroucher* d'i-

« celle pelle pour faire place. » (Bibl. des Chartres,
1^{re} série, V, 489; xv^e siècle.) — « *S'escarrouchoit*
« parmi les troupes » (Ibid. V, p. 149) En parlant
d'un âne, « il s'escrouchoit, desmouchoit, s'*escar-*
« *mouchoit*, en façon épouvantable, comme s'il
« eust un frelon au cul. » (Ibid. p. 188.)

1° *S'escarroucher* au vent. S'attaquer à choses
qui n'existent pas. Ess. de Montaigne, II, p. 352.)

2° *S'escarroucher* se prenoit aussi dans un sens
obscène. (Des Acc. Contes de Gaul. fol. 11^b.)

Escarroucheur, *s. m.* Les *escarroucheurs*
de costez étaient les gens entreprenant auprès des
femmes : « Pour attirer à soy par regards lascifs,
« et contenance impudiques, quelque jeune clere,
« ou autre novice *escarroucheurs* de costes qui se
« montrera à la voir dispes de membres, frais, et
« de bonne taille. » (Dial. de Tahur. fol. 17^b.)

Escarrouchis, *s. m.* Escarroucheur. « Alla li
« due devant Amburs, moult belle place, où estoient
« bien quatre vingt combattans, et à la venue ot
« grosse escarrouche; car ceux de leans issirent,
« et y ot bel *escarrouchis* de lances, et d'épées, des
« deux costez. » Loys III, duc de Bourb. p. 112

Escariné, *adj.* [Bécharné, écorché.]

Amours m'a si *escariné* mon affaire,
Qu'aimer ne l'os, ne ne m'en puis retraire.
Thibault de Nav. Poës. av. 1360.

Escarnelé, *adj.* Grénélé. Borel cite ces vers de
la destruction de Troie :

Les tournelles *escarnellées*,
De matre bis, fait sans peinture.

Escarner. [Intercalez *Escarner*, au reg. M. 105,
p. 431, an. 1374 : « Afin que ledit malefice ne feust
« point pareheux, mais fust celez et *escarnis*. » La
citation est incomplète et *escarnis*, suivi d'un ad-
verbe, doit signifier blâmer en secret.]

Escarner. [Intercalez *Escarner*, blâmer, railler,
dans le Chevalier au Barizel (D. C. H, 181) : « Mais
« aussi que tous le haissent Le laidang et *escar-*
« *nissent*. » (Voyez Partonopex.) Voir *ESCARNER*.]

Escarneron, *s. f.* Moquerie, raillerie.

..... On diroit....
Par maniere d'*escarneron*,
Gils poetes, qui tant fu sages,
Et qui cognoissoit les usages
Des herbes, et des medecines. (Frois. Poës. ms.)

Voyez *ESCARNEMENT*.

Escarrouler, *v.* Ecorcher, faire une escarre.
(Colgrave.) « He la teste d'un clou, je m'*escarroulay*
« toute la fesse gauche. » (Contes d'Eulrap, p. 458.)

Escarper, *v.* Echapper.

Mix vent hastivement morir
Que longuement cest mal souffrir.
Si je peüs ce *escarper*,
J'alasse ou fustes mis en mer. (MS. 7080², f. 52^v.)

Escarpine, *s. f.* Espèce de canon. (Oudin.)

Escarpiner, *v.* Courir légèrement. (Colgr.)

Escarpoise. [Barque venant de la rivière
Escarpe, aujourd'hui la Scarpe : « Se doit une nef
« *escarpoise*. Ki seil amainne, .vii. solz... li *escar-*

« *poise* ki mainne blet u autre grain doit .iij. solz. » (Revenus du comté de Hainaut, an. 1265.)]

Escarpoulette. [Intercalez *Escarpoulette*, escarpe, muraille qui domine le fosse du côté de la place : « Le ton ainsi arrêté, et les assiegez ans « garni les flans de fauconnaux, et quelque pierrier, « mettent leurs femmes en sentinelles aux autres « endroits et se trouvent à l'*Escarpoulette*. » (D'Aubigné, Hist. III, 136.)]

Escarribillad, *adj.* Gentil, mignon. Voyez Borel au mot *Chere*. C'est un mot gascon qui signifie gai. Voyez Cotgrave sous *escarribillad*, et Oudin sous *escarribillat*. « Wantant représenter un esprit « tel que celui du Gascon, je ne douterois d'em- « prunter de luy le mot d'*escarbillat*, qui est né au « milieu de l'air du país, pour désigner ce qu'il « est. » (Lett. de Pasq. t. p. 404.)

Escarre, *s.* Ecart, localité écartée, dépendant d'une paroisse, d'une commune. 1. « Les habitans « des villes, et villages qui ont leurs finages contigus, « et joignant l'un de l'autre, sans moyen, ni privi- « lege, peuvent mener leurs bestes, grosses, et « menues, l'un sur l'autre, en vaine pasture, « jusques aux *equares* des clochers des églises. » (Cout. de Verdun, N. C. G. t. II, p. 431^a.)

VARIANTES : ESCARRE. C. G. t. II, p. 1041. — ESCARRE. Cout. de Metz, Nouv. Cout. Gén. t. II, p. 422. — ESCARRE. Modus, fol. 49^b. — ESCQUIERE. C. G. t. I, p. 461. — ESCQUIER. Laurière. — ESCQUIERS. C. G. t. I, p. 505.

Escarre, *part.* Troué, percé. « Cages d'ozier « *escarres*, et perluisées avec une brochette rougie « au feu. » (Bergerie de Remi Belleau, I, p. 74.)

Escarrer, *v.* Echaner un habit dans la partie qui couvre la poitrine. (Oudin.)

Escarri, *adj.* Carré. « A table ronde. ou *escarie*. » (E. Desch. Poës.)

Escarri, *v.* Equarrir^A. Se disperser, fuir^B. ^A « Ly carette de tous bois *esquartz* doit un « denier. » (Recueil de Tailliar, p. 471.) — « Des- « pense pour abattre et *esquarrer* le dit boys. » (Bibl. des Chartes, III, p. 240, xiv^e siècle.) Voyez Villon, p. 106.

^B Telles choses ne sont pas ris, Voila mes amours *escarries*. Le Loyer des Faulx amours.] De paour qu'on le vint empoigner, Il fut saige, et luy d'*escarrier*. (Coyllart.)

1. Escars. [Intercalez *Escars*, avare (aujourd'hui *échars*, vent *échars*, vent faible qui saute d'un rumb à l'autre) : « Icelui Renouf dist qu'il n'estoit « que un *eschars* et un larroncel. » (Jj. 126, p. 8, an. 1384.) — De même au Roman de Clémadès, (D. C. III, 83^a) : « Car ne vault niens princes *escars*, « S'il avoit or chargiés mil chars. » — « Et fut en « son temps le plus *eschars* et le plus aver que on « sceüst. » (Froissart, XV, 78.) — « Henry Dupuis « qui tenoit à ferme l'imposition de la marchandise « de pourpointerie de la ville d'Abeville trouva « Pierre Loncheron que ledit Henry disoit lui estre

« *escarsse* pour cause de ladite imposition. » (Jj. 153, p. 118, an. 1397.)]

2. Escars. [Destruction, carnage (aujourd'hui *escarre*, brèche que fait le canon dans une muraille) : « Car se li contraires fu avenues as François, li « captans de Beus eunist fait un grant *escars* en « France. » (VI, 445.) — De l'allemand *schart*, *scharte*, entaille ; en bas latin on trouve *eschartare silvas*, expression différente de *escartare*, *escharter*, *essart*, avec lequel notre mot a été confondu.]

Escarsaille. Mot forgé par Rabelais, IV, 171.

Escarsment. [Intercalez *Escarsment*, 1^o au plus bas prix : « Item une coupe d'or haute et de « ample ouvrage sans pieres, poise cinq mares, « *escarsment* prisie le march dix livres. » (Jj. 153, p. 118, an. 1397.) — 2^o Avec avarice : « Et lexvoient « leurs garehons par portion bien *escarsment*. » (Froissart, II, 470.) — 3^o Rarement, à peine : « En- « coires assés *escarsment* m'ose jou veoir à Gand, « tant trueve jou le pays plein de rebellion. » (Jd. II, 217.) — Comparez l'anglais *scarcelty*.]

Escart, *s. m.* Terme de blason, escartelure. (Voy. Fav. Th. d'hon. t. II, p. 1753.) [La pièce a la forme d'une *escarre*, d'une équerre.]

Escartelaige, *s. m.* Massif de pierres de taille. *Quartelage*, en Bourgogne ; ce sont les massifs, les quartiers de pierres de taille qui servent à resserrer l'eau d'un moulin. On lit dans la nouvelle histoire de Tournus, par M^r Jouennin, une épitaphe qui commence ainsi (D. C. III, 130^a) : « Soubz ce pier- « reux *escartelaige*, Gist un notable personnage, « D'Oleuisy et Prisy curé, Receveur loyal estimé. »

Escarteler, *v.* Fendre. [« En la fin son hiaume « *escartelé* Au chevaliers messire Vvains. » Chev. au Lion, v. 860.) — « Et après il fit cerquier le teste « du mort et trouva le test *esquartelé* en lele « maniere que ce ne peust estre fet d'espec. » Beaumanoir, LXIX, 16.] — « Tant avoit fait d'ar- « mes, que son heaume luy cheoit *escartelé* sur « ses espaulles. » (Percefl. V, t. 88^b.) — On a dit de l'assassinat du duc d'Orléans : « Par force, et abon- « dance de coups, fut abbattu jus de sa mulle, et sa « feste toute *escartelée*, par telle maniere que la « cervelle issit dessus la chaussée. » (Ger. de Nev. II^e partie, p. 64.)

VARIANTES : ESCARTELER. Beaumont, p. 350. — ESCARTELER. Gouj. Bibl. fr. t. XIII, p. 212. — ESCARTELER. Laur. Gloss. du Fr. fr. — ESCARTELER. Ad. II. Bous. poët. av. 1300. — ESCARTELER. Hist. de St-Léoc.

Escarteleure, *s. f.* Division en quatre quartiers : « Son cheyal estoit paré selon mon souvenir « d'un deny satin blanc, et violet en *escarteleure*. » Mém. d'Ol. de la Marche, I, p. 266.

Esces (droit de), *s. m.* « Est dû, sur tous les « biens meubles, et cateux qui viennent, et échent « de bourgeois, ou bourgeoisie en la main de per- « sonne foraine, non bourgeois, et non bourgeoisie, « pour fait, et cause de don d'honneur, succession ou

(1) *Escarre* vaut mieux comme orthographe. Ce sont les fragments d'une commune. (N. E.)

« par autre maniere quelconque. Ce droit est dû
« aussi par la femme, ou fille bourgeoise qui se
« marie à l'homme forain. » Laur. Gloss. du Br. fr.
Nous lisons dans la coutume de Lille que « *droit*
« *d'escas* est deu à la dite ville, pour biens meubles,
« cathieux et heritages repeuz pour meubles, succé-
« dans de bourgeois à non bourgeois, ou qu'ils sont
« donnés par tel bourgeois en avancement de
« mariage, ou autrement à non bourgeois... quand
« auseuns bourgeois d'icelle ville achatent, à non
« bourgeois, maisons ou heritages tenus au dit
« eschevinage, tels bourgeois sont tenus de payer
« le dit *droit d'escas*, tel que du dixiesme denier du
« pris des achapts, et si tels bourgeois vendent aus
« dits bourgeois, ou non bourgeois, leurs maisons,
« et heritages, le dit *droit d'escas* n'est deu. »
(Cout. de Lille, C. G. I, II, p. 923.)

Escassable, *adj.* Sujet au droit d'escas. Laur.
Gloss. du Br. fr.) Voyez l'art. précédent et le Coult.
Gén. II, p. 923.

Escassadour. [Intercalez *Escassadour*, abreuv-
voir, mot provençal, dans les libertés d'Aigue-Perse
(II, 198, page 360, an. 1374) : « Item comme nos
« devanciers aient donné et octroies aux habitans
« de la dite ville le fons, le abreuvoir et les *escas-*
« *salours* des chevaux, ...et les conduiz des eaues
« venant à ladite fons et abreuvours et *esgassa-*
« *dours*. » — Au reg. JJ. 491, p. 188, an. 1455, on
lit : « Pierre Gilbert dist qu'il romproit la chaussée
« dudit eros ou fossé, pour faire descendre l'eau
« d'icellui eros et metre en son *essegadour*. »]

Escatiers.

Ermits de Gaure, en son veuir,
Né pot, de plain, sor aus ferir.
A reculons i fist entrer
Son cheval, pour miens debouter ;
Quar li cevaux tert tous couviers
De fier, grams, et fors, et apiers.
A force *escatiers* s'embati,
Moult en oicist, et abati. [Ph. Mouskes.]

Escavaige, *s. m.* « Par la dite coutume, aus
« dits mayeur, et eschevins appartient la visitation
« et *escavaige* des rues, et fleigards. » Coult. de
Tournehem. N. C. G. I, p. 454 ».

VARIANTES : ESCAUVAGE, N. C. G. I, p. 237 ; — ESCA-
VAGE, Ibid. p. 413 ; — ESCAVAGE, Ibid. p. 3222 b.

Escandé

adj. Echaudé, brûlé.
On met l'*escandé* doit, pour alger, vers le feu ; car autrement S'en deroit ou. [Jeu parti, Vol. n° 1490.]

Escaudis, *s. m. p.* Echaudés. « Et leur *escaudis*
« et tout autre pain qui est tournez pour vendre. »
(Ord. V, 541, an. 1355.)]

Escaudisseur. Intercalez *Escaudisseur*, bou-
langer qui cuit les echaudés : « Chif mastilier ne
« est *escaudisseur*. » Ord. V, 541, an. 1355.]

Escaveant. Donnant des sacades avec le licol
ou la bride.

Et si vint Escouart courant sor le pain, ...
Si fu *escaveant* Guillaume Scouelin. [Poet. ac. 1300.]

Escavelé. Intercalez *Escavelé*, évevelé (Flora
et Blancell. v. 2878. *Eschevelé* (arton. v. 4891.)]

Escavessade, *s. f.* Licol, cordeau. (Oud. Colg.)
[Aujourd'hui secousse du caveçon, pour presser le
cheval d'obéir.]

Esauffer

v. Echauffer.
N'i ot un seul, qui l'esgardast,
De droit amer ne l'*escaoufast*. [MS. 7989², f. 58 r.]

Esaulerage, *s. m.* « Que les amendes,
« reliefs, et *esauleraige*, droits seigneuriaux,
« ventes de chesnes, et planchons, restes de fouilles,
« fermes muables, actes prejudiciables seront en-
« registrées par le greffier, et qu'il soit mis, et
« passé à la chandelle. » (Cout. de Tournehem,
N. C. G. I, p. 458 r.)

Esaupine. [Intercalez *Esaupine*, maladie,
dans Froissart (II, 431, variantes) : « Pour deux
« grandes maladies, l'une de goutte et l'autre
« d'*escaupine*. »]

Esauvaus. [Intercalez *Esauvaus*, au Livre
Rouge d'Abbeville (f. 35 r) : « Li *escauvaus* qui est
« deseur le pont Setine ne puet estre estoupés fors
« de wason et de ramille. »]

Escavi. [Intercalez *Escavi*, accompli, achevé,
Chanson de Roland, st. 279, v. 6 : « Heingre out le
« cors e graisle e *eschevid*. » — De même dans
Garin le Loherain I, 85 : « Anbris fu biaux,
« *eschevis* et molés. »]

Esceller, *v.* On a employé ce mot en parlant
du supplice de Brunehaut :

La fist lires, et prendre, et saisir,
Et demener, a grant viltañce,
Par le comun conseil de France,
Sour un kaneuil, par la contrée,
U plus ot de gens oriestee :
Et apres le fist traîner,
Et a cevaus *esceller*,
Et puis en fist il sens demoure
Les os arloir, venter la poudre. [Ph. Mousk. p. 36.]

Escapper, *v.* Déraciner le cep : « Il jura Dieu,
« et sa digne puissance, que de leurs vignes, il n'i
« demourroit cep, branche, ne racine qui ne fut
« coppée, ou *escappée*, tant que jamais ne porterait
« substance. » Hist. de B. Duguescl. par Mén. 469.)

Esception, *s.* Exception. Du Bouchet, Gen. de
Cohigny, p. 58, an. 1268.)

Escerner, *v.* Cerner. (Nicot. Rob. Est., Oudin
et Colgrave.)

Escerpe. Intercalez *Escerpe*, écharpe, dans
une vie ms. de J.-C. D. C. III, 82 : « Vous alastes
« en mon sermon portant *escerpes* et bourdon. » —
« Colmet Leullier sacha un grant couteau badelaire
« qu'il portoit à *escerpe* pendu à son col. » [JL,
115, p. 136, an. 1379.] — « Liquez traist tantost
« une longe couteille de Castille que il portoit à
« *escerpe*. » Froiss. VII, 272.]

Escerveler, *v.* Faire sauter la cervelle. « Le
« ferit en la teste d'ung martel, si qu'il *Fescervella*. »
(Lanc. du Lac, II, f. 45 r) — « Et une pierre des
« engiens à ceous dedens li cher sour la tieste, et
« fu tous *escervelés*, et fu portés au trel le roi. »
(Chr. de Rains. 176.) — « Icellui Pierre print ung

« queminel et s'en ala vers l'oit Jehan, en disant
« que d'icellui il donroit si grand cop qu'il le
« *escherveroit*. » (JJ. 195, p. 315, an. 1469.)

Et ly preton les eschoelent.

Et esmanhent, et *eschereleut*. [Brut, fol. 23.]

Voyez Poës. mss. d'Eust. Desch. *passim*, et Monstrelet. I, fol. 170^b. — On lit *eschereleu* (Chron. de S^t Denis, t. I, fol. 62^u).

Escervellement, *s. m.* Sottise, état de l'homme qui est sans cervelle. (Oudin, Colgrave.)

Eschaans, *s.* Successeurs éventuels. On lit *eschaans*, dans Péronard, Hist. de Bourg. p. 450, an. 1241. C'est le sens de *eschelurs*, dans Rymér, t. I, p. 109, an. 1268.

Eschableter. [Intercalez *Eschableter*, au reg. JJ. 163, p. 325, an. 1409: « Le suppliant frappa de son espée sur la teste un poïn au dessus de l'oreille, en *eschabletant* du costé dextre. »]

Eschace, *s. f.* Jambe de bois. échasse.

S'avoit un pié chaucié.

Et l'autre avoit trenchié.

Si aloit a *eschace*. [MS. 7218, f. 259^v.]

Et, s'il hurte l'*eschace*,

Lui ne chant que il face :

Mès s'il son pié hurtaist,

Je cui qu'il se blestast. [Ibid.]

[« Qu'Ysengrin li lessa le pié... Or li convient a *eschace* ferre. Autrement ne porroit aler. » (Ren. v. 23064.) — A *eschace*, dans une Chanson du comte Thibault (Poës. av. 1300), signifie monté sur des échasses.

... . Cil ki tant chace,

Que il ataint, bien se tient a *eschace* :

Quant à ses piés ne chiet tout enclinés.

Je dis qu'il est deables forsenés.

On disoit : « Faire de pié *eschasse*, » pour chasser. (MS. 7218, fol. 326^b.)

Eschacier, *s. m.* Qui a une jambe de bois. (MS. 7218, f. 259^v.)

Eschafaud. [Intercalez *Eschafaud* : « Genius sans plus ferme metre S'est lors, por miex lire la letre, Selon les faiz devant contés, Sor un grant *eschafaut* montés. » (La Rose, v. 19794. — « On fist lever et carpenter un grant *eschafaut* et amener à roes jusques as murs dou castiel. » (Froissart, V, 375.)]

Eschafauder, *v.* Exposer sur un échafaud. « Celui qui est trouvé avoir fait un faux témoignage, suborné des témoins, ou avoir fait un faux serment, sera puni, par estre *eschafaudé*, et marqué à l'une des joues, avec une clef brillante et rouge. » (Cont. du pays du France, N. G. G. I. 605^v.) « Le roy, seant en son lit de justice, au parlement de Paris, par arrest du 29 may 1408 ; fut ordonné que la bulle seroit lacerée ; Gonsalve et Conseloux, porteurs d'icelle, seroient *eschafaudés*, et preschez publiquement, et qu'on remonstreroit au peuple que le roy ne pouvoit estre excommunié ; ce qui fut exécuté au mois d'août, le plus ignominieusement que l'on sceuroit dire ; parlans les deux nonces, sur leurs

« mytres, ces mots : ceux cy sont desloyaux à
« l'Eglise, et au roy. » (Pasiq. Rech. p. 207. — [Le sens actuel est au liv. des Mét. p. 323: « La charretée
« de cloies à *eschafauder* doit un denier de lon-
« lieu. »]

Eschailier. [Intercalez *Eschailier*, en latin *scamare* écailler] au Glos. 7084. Voyez ESCAILLER.]

Eschailon. [Intercalez *Eschailon*, échelon (MS. anc. 7218, fol. 146^v) : « Ceste eschielle a sept
« *eschailons*. » (Rutebeuf, II, 243, parlant de la voie du Paradis.) Le picard a la forme *écaillon* ; on lit dans la Chanson d'Antioche (VI, 363) : « Puis par
« *escaillons* moult bien amesurés. De l'un deus piés
« à l'autre à tant les a esméés. »]

Eschailongne. [Intercalez *Eschailongne*, échallotte d'Ascalon, ville de Phénicie : « Nulz ne
« peut estre regaliers à Paris de fruit ou d'esgrin.
« c'est assavoir d'anlx ou d'ongnonz, d'*eschailon-
« gnes* et de toute maniere de tel esgrin, s'il
« n'achette le mestier du roy. » (Stat. de 1412, liv. I, f. 38^r ; D. C. III, 16^v.) Voir ESCALONGNE.]

Eschair. [Intercalez *Eschair*, écheoir : « Jon ay
« vendu et escangié... toutes les justices, ... et toutes
« les services, ... qui appartiennent à la castellerie
« devandite, en toutes issues et en tous pourlis,
« qui issir et qui *eschair* et venir y poent. » (Cart. 23 de Corbie, an. 1208.)]

Eschaviniés, *s. f. p.* Chute, éboulement. « Tous arbres, et plantes estans sur les chemins
« royaux, et autres flegards, appartiennent aux
« propriétaires des terres y adjacentes, en entre-
« tenant par eux, les chemins et rives d'iceux, à
« leur peril d'*eschaviniés*. » (Cont. de l'Alleue, au Nouv. Coul. Gén. t. I, p. 378, col. 1.)

Eschalacier. [Intercalez *Eschalacier* JJ. 151, p. 131, an. 1398 : « Pour ce que en icelles vignes...
« faillit metre et employer lors environ dix javel-
« les d'eschalas pour icelles du tout *eschalacier*. »]

Eschaldeure, *s.* Brûture. Marbodus, art. 19, dit des propriétés de la *magnette* :

La puldre est bone sur ardure

Et sur tute *eschaldeure*. [Marbodus, col. 1656.]

Eschallier, *v.* Echauffer. (Marb. c. 1654 et 1674.)

Eschallier, *s. m.* Escalier.

... . Une part du pont fondit.

Par ne sai-quele meschancee,

En tel sens que il rois de France,

Vint à Iyane, sanz *eschalliers*. [G. Guiart, f. 50^v.]

Eschalis. [Intercalez *Eschalis*, châlil, au Glos. lat. 4120, an. 1352 : « Sponda, gall. *eschalis* sive
« esponde. »]

Eschalle. [Intercalez *Eschalle* et voyez ESCALIER, escalier : « Lesquels supplians arrivez au bout de
« *Eschalle* dudict hostel, par laquelle l'en monte en
« la salle d'icellui. » (JJ. 160, p. 303, an. 1406.)]

Eschallement. [Intercalez *Eschallement*, échelle : « Le supplians lui fist ung petit *eschalle-
« ment* de corde de .viii. toises de long. » (JJ. 177, p. 189, an. 1445.)]

Eschaller. *v.* Mettre au pilori, faire monter un condamné sur une échelle, pour y être exposé aux insultes des spectateurs. « S'Louis fit eschaller « ung orlevre en braies, et en chemise moult villai- « nement. » (Joinv. p. 120.) — [On lit dans une charte de 1339, au Cartulaire de S^t Jean de Laon : « Lesquelz religieux maintenoient que à enlz seulz « et pour le tout appartient à drecier et avoir « eschelles ou piloris dedens les fermes de la com- « mune en leurs treffons, et de mettre en ycelle « ceulz qui jureront le vilain serment.... et quant « ceulz qui auront esté eschietez, par l'ordenance « des maïres et jurez, seront descenduz, on osterà « ladite eschiele. »]

Eschalles. *s. m. p.* Dans l'Ordonn. sur la réception des chevaliers du Bain : « Il sera decha- « péronné, et portera l'espée de l'escuier, avec les « esperons pendans sur les eschalles de l'espée et « soit l'espée à blanches eschalles fectes de blanc « cuir. » Du Gange, IV, 399^a.)

Eschalteur. *s. m.* Qui écale^A. Qui escalade^B.
^A « Escalteur de noix. » Rab. T. II, p. 251.)

^B « Teellui Gaillietan dist au suppliant que le « sire de Pons avoit fait venir deux des meilleurs « eschalteurs de son pays, qui avoient failli deux « fois à le mettre hors. » (J. 477, p. 189, an. 1445.)

Eschallon. *s. m.* Echelon. Voir ESCALLONS. On lit eschallon, dans Cotgrave et Rabelais. t. I, 72; eschalon, dans Laoc, du Lac, II, f. 15^a.

Eschaloigne. *s. f.* Eschaloite.

Par la mere Dieu, je vourroie
 Que païx fust, sanz plus vestir brongie.
 Pour gens d'armes plus ne furoye;
 Ne m'ont laissé une eschaloigne. (E. Desch.)
 Jajoit ce que je vous esloingne,
 N'aütre perte d'une eschaloigne.
 Gaimet, an. 1213, dans D^o C. sous Escalour.

« Les eschaloignes d'estampes « étoient passées en proverbe. (Poët. mss. av. 1300.)

Eschalpre. Intercalez *Eschalpre*, au reg. J. 179, p. 187, an. 1448 : « Unes tenailles, une eschal- « pre et des limes pour soy desenferrer. »

Eschamel. Intercalez *Eschamel* et voy. ESCAME. escamel, escabean : « Le seau de la lettre estoit « brisé si que il n'i avoit de remenant fors que la « moitié des jambes de l'ymage du seel le roy et « l'eschamel sur quoy li roy tenoit ses piez. » Joinville, p. 45. — « ... De son siege se leva, L'es- « chamel ala dejetant. » Fabl. de S. G.

Eschampe. Intercalez *Eschampe*, subter- fuge, aux Assises de Jerusalem, ch. 33 : « De toutes « les raisons et les eschampes que il pora trouver « à ce que il ne devra respondre. »

Eschampeles. Lisez *eschameles*.

Li out tant fet, et tant drecie.
 Tout environ, et bans, et perches,
 Schels, eschielles, eschampeles. (MS. 7218, f. 146^a.)

Eschampeler. Intercalez *Eschampeler*, efflen-

ner, blesser légèrement : « Le suppliant hesma à « deux mains ladite coingnée et en frappa en « eschampelant un seul coup de la teste icellui « Hochet en la teste. » (J. 171, p. 496, an. 1421.) — « L'un des cops fu parmi la gorge en eschampe- « tant et alant contrevail. » (J. 173, p. 352, an. 1445.)

Eschamper. [Intercalez *s'eschamper*, faire un écart : « Lequel cheval effroyé et espouventé à coup « se eschampany de coslé, ou recula parmi de grosses « pierres. » (J. 472, p. 47, an. 1422.)]

Eschanceler. *v.* Femuer, s'agiter^A. Regimber^B.

^A Oncque elme n'y ot mestier,
 Ne ly houbiers qu'il ot mestier chier
 Des piez un pox eschanceler;
 Iluec morut, mot ne sona. (Brut.)

Les bras estent, lez poinz detort;
 Cosem qu'il voit dist qu'il soit mort;
 Qui oist le felon crier,
 Et le veist eschancher, (1)
 Deus reguignier, braz degeter,
 Jambes esteudre et recorbier. (Rou.)

On a dit de la naissance de Guillaume le Bâtard :

Quant Guillaume primes nasqui,
 Que du ventre sa mere issi
 En viex estrainier fu couchiez,
 Et en l'estrain fu soul lessiez;
 Li enfant tant eschanchera
 Que en l'estrain s'envelopa. (Ibid.)

Tant ala Artus ga-missant,
 Souvent derrier, souvent devant,
 Que Caliburne l'elemele
 L'y embati en la cervelle;
 Traïst, et empaüt et cil chey;
 Eschancelo, si dist un cry. (Brut, f. 88^a.)

^B Pour can ne nas desendri point,
 Car on dist que deux fois se point
 Ki contre aguillon eschanchera. (Ad. li Boçus, Vat. 1490.)
 S'aves mantes fois ou dire,
 Ki contre aguillon eschanchere,
 Tierceois se blece, et mort. (Ph. Mousk.)

... On voit souvent avenir,
 Ki contre aguillon eschanchere,
 Il s'en puet destruire, et ocre. (Poët. av. 1300.)
 Qui contre aguillon eschanchere,
 Deux fois se point; si se doit on
 Oïster, d'encouter aguillon. (Ph. Mousk.)

Eschançon. *s. m.* Eschançon. [« Il aime mieux « les eschançons Et les kex (cuisiniers) et les « bouteilliers. Que les chanters ne les veillers. » (Rutebef, II, 51.)] Favin des Officiers de la cour- ronne le dérive du mot vieux allemand *schanch*, qui veut dire et signifier « verser ». [Ou mieux de *schcan*, *schenken*. — On lit *essanon*, dans Math. de Coucy, liist. de Ch. VII, p. 676.]

Eschançonner. *v.* Faire l'essai (Oud. Cotgr.), au mot *Eschançonner* qui est traduit par donner à boire ou faire l'essai du vin; mais ce mot est pris dans un sens plus étendu en ce passage : « Ainsi « que costumièrement tels traitteurs d'amours, ou « porteurs de polets sont costumiers de faire; et « lesquels ne sont pas si remplis de fidelité à l'en- « droit de ceux qui les employent, au moins la plus « part d'eux, qu'ils n'eschançonent, et ne tastent

(1) *L* se transforme en *l* au milieu des mots : « *Conceditur, concito et concire.* » De là les formes *eschancher*, *eschancher*, (N. E.)

« devant, ou après, le bon morceau, qu'ils appa-
reillent pour autrui. » (Brant. Cap. fr. t. II,
p. 146 et 147.) On lit *eschansonner*, dans les Contes
de Desper. t. I, p. 7.

Eschandele. [Intercalez *Eschandele*, scandale,
au 1^{er} livre des Rois, ch. 18, v. 21 : « Par ço que
« ele li seit à *eschandele*. »]

Eschandole. s. Bardeau. Petit ais dont on
couvre les maisons. (Oud. Cotgr.) Voyez *ESCENGLE*
ci-dessus et *ES-ANGLE* ci-après.

Eschaner. v. « Ainsi le pouras-tu baudir, et
« *eschauer* à prendre heron. » (Mod. et Racio, f. 66.)

Eschange. s. m. Echange^A. Changement^B.
^ [Le mot est dans *holand*, v. 840 : « Deus ! se jo
« l' pert, ja n'en avrai *eschange*. »] En ce même sens
on disoit :

1^o « Enfans mariez par *eschange*. » « Lors qu'un
« pere marie sa fille en autre maison, en laquelle
« il prend une femme pour son fils, et domestique,
« laquelle il subroge en la place de sa propre fille
« pour luy succeder, comme feroit sa fille naturelle,
« et legitime. » (Laur. gloss. du Dr. fr.)

2^o « Convertir en nature d'*eschange*, » échanger,
chose pour une autre. (Cout. Gén. II, p. 1029.)

3^o « A *eschange*. » A condition d'échanger. « Pour
« les bourgeois, et habitans de nos bonnes villes,
« maître Jean George licencié es loix, et maître
« des requestes de nostre hostel à *eschange* d'au-
« tres, au cas que par mort, maladies, ou autre
« empeschemens, eux, ou aucun d'eux n'y pourroint
« vaquer. » (Cout. de Bourg. G. G. I, p. 855.)

^B « Les amours, et nouveaux *eschanges* des
« pierres précieuses, vertus, et propriétés d'icelles. »
(Poës. de Rem. Bell. I, p. 9.)

..... Que la France enyrée
Soit grosse d'un beau printemps,
D'un printemps qui toujours dure,
Et qui surmonte l'aigne,
Et les *eschanges* des temps. (R. Bell. f. 8^o.)

On lit *eschange*, dans Rymer, t. 109^o, an. 1268.

Eschangement. s. Echange, dans Monies de
Paris, Poët av. 1300, D. Morice (col. 983, an. 1262,
donne *eschangement*.

Eschanger. v. [« Si comme se je vendois ou
« donnois ou *eschangois* ou enconvençois aucune
« chose à plusieurs personnes. » (Beaum. VI, 17.)]
On lit *eschanger, eschangier* Duchesne, Gén. de Beth.
p. 47, an. 1247.)

Eschantellet. [Intercalez *Eschantellet*, coin,
au reg. JJ. 117, p. 188, an. 1380 : « Le suppliant
« pris un franc qu'il vit sur *eschantellet* ou gues-
« lon d'icelle luche. »]

Eschantillon. s. m. Petite portion^A. Essai^B.
^A « Estant nostre royaume divisé en *eschantillons*,
« et parcelles. » (Pasq. Rech. p. 128.)

^B « Peut bien estre que ses parents l'eussent plus
« hautement mariée et ne l'eussent pas baillée au
« bon homme, ce ne fust un petit *eschantillon*
« qu'elle a fait en sa jeunesse, je ne seay par quelle
« maladvanture, qui lui advint par chaude colle,

« dont le bon homme n'avoit riens seu. » (Les
Quinze Joyes du Mar. p. 63 et 64.) — Le sens actuel
est au Liv. des Métiers, 8 : « Se li moviaus taleme-
« lier pert son *eschantillon* une fois ou plusieurs
« dedans les quatre années dessus dites, il devra à
« chascune fois qu'il le perdra, un chapon ou un
« deniers por le chapon. »]

Eschantillonner. v. Marcher^A. Rogner^B.
^A « Ces nations estrangeres *eschantillonnerent*
« en parcelles l'estal de Rome. » (Pasq. Rech. p. 21.)
« Même, s'il failloit un sien habit, il luy estoit
« advis que son drap n'eust pas été bien employé,
« s'il en eut *eschantilloné* quelque lopin, et caché
« en la layette des bannières. » (Contes de Des
Perr. I, p. 273) — « Cirenye de quatre, ou cinq
« armées qui luy *eschantillonnoient* toujours quel-
« que lopin de son grand, et pesant corps d'armée. »
(Mém. de Sully, t. p. 289.)

Eschaoir. v. Echeoir, arriver par succession
ou donation. « Si plais et contens *eschet* dedans la
« commune. » (Duchesne, Gén. de Beth. p. 132,
an. 1244.)

..... Lour puist *eschaoir*
Nule debonnairete.

Pierre, Kius de la Compele, Poët. av. 1290.

So tant de bien me peust *eschaoir*
K'anors, pour moy, recheust son homage,
Plus m'avoit fait honour, et avantage,
Ke se sires ious de tout l'avoir,
Ne tout li mous me peust *eschaoir*. (Ibid.)

COMPARAISON : *Escava.* (Poët. av. 1300.) — *Eschar-
roit.* (Ord. I, p. 167.) — *Esclair.* Rymer, t. p. 75,
an. 1259.) — *Eschaoit.* (Ibid.) — *Escheites.* (Ibid. p.
109, an. 1268.) — *Eschaon.* Baluze, Gén. d'Auv. p.
92, an. 1258.) — *Eschoir.* (Rym. I, p. 50, an. 1259)
— *Eskat.* (Carp. Hist. de Gampay, p. 48, an. 1137.)
— *Eschiec.* (Ord. I, p. 124.) — *Eschire.* (Britt. Loix
d'Anglet. fol. 15^o.) — *Eschiron.* (Rou.) — *Eskaunt.*
Vat. n^o 1490.) — *Eskaoit.* (Ord. III, p. 294.) —
Eskerroit. (M. Monskes.) — *Eskiet.* (Poët. av. 1300.)
— *Eschera, escherra.* D. Morice, Hist. de Bretagne,
an. 1248, col. 933.) — *Eschoet.* (Ibid. col. 980, tit.
de 1264.) — *Esquir.* (Jeh. Bretel, Vat. n^o 1490.)

Eschapatoir. s. m. Fuite, évasion^A. Subter-
fuge^B.

^A « Quant au second poinet, touchant le chres-
« tien, qui avoit été vendu, il ne serroit, ny n'avoit
« rien seu de son *eschapatoir*. » (Mall. de Coucy,
Hist. de Ch. VII, p. 692.)

^B Dans le Mystère de la S^{te} Hostie, par personna-
ges, en 1444, la femme du juif demande la grâce de
son mari, et prie qu'on lui accorde le baptême ;
l'évêque est prêt à y consentir ; le prévôt s'y oppose
et dit :

Nemy, il soit à mort jugé,
Ce n'est rien qu'un *eschapatoir*,
Et pourroit faire pis encore.
Qu'onques ne fist. (Hist. de Th. fr. II, p. 371.)

Eschapé. part. Il sert à former les expressions
suivantes :

1^o « Celui n'est *eschapé* qui traîne son lieu. »
(Apol. pour Hérod. p. 417.)

2. Joner du cheval *eschappé*. » Agir étourdiment, sans mesure ; en parlant des femmes : « Volonté impudique, et effrénée de ces audacieuses « bestes qui jouent du cheval *eschappé*. » (Dial. de Tahur, p. 18.)

3. « Un cheval *eschappé*. » Un débauché. (Oudin. Cur. fr. Dans les vers suivants, *eschappé* est synonyme de quitter, pour acquitter :

Quant l'oi despuclée,
Si c'est en piés levée,
En haut s'est escriée,
Bien vos sui *eschappé* ;
Treze ans a que je ne fui née ;
Par mien esciant,
Onques mes n'oi matinée
Que je amasse tant.

[*Doit. ar. 1290.*]

Eschapelerie. Intercalez *Eschapelerie*, espèce de vol, aux *Opd.* I, p. 127, an. 1270 : « Ilons quand l'en li fol le sien, ou en chemin, ou en boez, soit de tout, soit de nuit, c'est apelé *eschapelerie*. »]

Eschaper. v. Echapper, éviter, perdre patience^A. Aller au-delà^B. Couler^C. Préserver^D. (On lit aux Loix de Guillaume, 38 : « Kar leüst à faire damage à c'altre par poür de mort, quant per el *aliud*, ne *pot eschaper*. » Loix de Guillaume, 38.)]

^A « La fille à qui il *eschappoit* de se marier, et « qui sentoit les esguillons et pointures de la chair. » Bouchet, Serées, I, p. 184.)

^B « Si l'*eschape* le quart le quatrième degré de parenté. » Beaum. p. 104.)

^C « Si avons entendu qu'il n'y *eschappe* journée « qu'il n'y ait jousle. » Percef. V, fol. 89^b.) Au figuré, ou disoit « *eschaper* doucement, et à petit « frais, » pour « faire peu de dépense. » (Oudin, Dict., et Cur. fr.)

^D « Après que Dieu nous eul *eschappés* de ce « peril. » Joiny, p. 113.)

COMPARAISON : *Eschapaioient.* Fontaine Guérin. Trés. de la Vénérie, p. 20.) — *Eschapel.* (S. Bern. p. 281.) — *Eschapièrent.* Hist. de la S^c Croix, p. 15.)

Eschapin. Intercalez *Eschapin*, escarpin, dans Garni : « Toute dolente hors de la chambre esi-
Desafublée, chaussée en *eschapins* Sor ses
« espauls li gisoient li erin. » (Du Cange, VI, 101.)
— « Iceulli Theyeuin estant en une houppelande
« sanz autre vestement fors sa chemise et en *escha-
« pins*. » JI, 125, p. 81, an. 1384.]

Eschaper. Intercalez *Eschaper*, tailler, trancher, comme chapier : « Aus cops prendre et aus
« cops paier Sus les atours que l'en *eschaple* Peus-
« siez lor veoir bian chaple. »]

Eschappé. Intercalez *Eschappé*, dans une Charte de Frédéric, duc de Lorraine, au cart. de Remiremont an. 1295 : « Tant que les dietes amen-
« des soient *eschappées* et demeneés par les
« menestrelz S. Pierre en plaïl bannaires. »]

Eschaqueté. *adj.* Echiqlété. « Couverture de
cheval *eschaquetée* de ses pléines armes. » Mém. d'Ol. de la Marche, I, p. 251.) Voy. le Laboureur. Orig. des Arm. p. 194, et Petit J. de Saintré, p. 379.
— « Item un grant banquier *eschaqueté* de vert

« bleu et rouge, à plusieurs rayes d'or. » (Inv. du duc de Berry, an. 1419, Ch. des Comptes, fol. 7^b.)
— « Les cerfs naissent *eschaquetés*, et durent en
« ce poil jusques à la fin d'aouit. » (Chasse de Gast. Phebe, ms. p. 15.)

1. **Eschar.** s. m. Moquerie, insulte. [« Mestre
« Gieffroi de Flavi, sous diaere et chanoine de Tours,
« plusieurs, dist aussi comme par *eschar* : Qui vos
« a guéri. » Miracles de S^c Louis, p. 469.]]

Kenes out derrier en leur char,
En remembrance de *Eschar*
Que li turent au lieu atax,
Qui des kones l'orent laid. (*Brut.*)

Par grant *eschart*,
L'espoignot tos d'un aiguillon. (*La Bat. des Sept Arts.*)

De là, on lit :

1^o « Dire *eschar*. » Se moquer, tourner en rail-
lerie :

Et de ses oeuvres le gaboit,
Et de ses faz, et de ses diz,
Disoit *eschar*, disoit *atiz*,
Et mesprisot ses oeuvres tant
Que tut l'en erent mal vneillant. (*Parton. f. 165.*)

2^o « Lor est *eschar*. » Ils se moquent : « *Eschar*
« lor est de mon dangier. » Parton, fol. 141^r.)

3^o Marbode, art. 18, dit de la pierre appelée *jayet* :
« Si garist une seiz *eschar* l'enflure entre cuir et
« char. » Marbod. col. 1654.)

2. **Eschar.** Avarice, comme escars. De là l'ex-
pression : « A grant *eschar*. »

Gonorille fu moult avere,
A grant *eschar* tint de son pere
Que si grant malsme tenoit,
Et nulle chose ne faisoit,
Moult li pesoit du coustement. (*Brut, fol. 145.*)

3. **Eschar.** Intercalez *Eschar*, au reg. JI, 201,
p. 110, an. 1466 : « Jehan Chavel laissa... ses esclous
« (sabots) qu'il avoit en ses piez, tous piez nuz et
« en *eschar* s'en courat. »]

Escharboter. v. Tisonner, éparpiller. (Voyez
ESCHARBOTER.) « Escript au foier, avec ung baslon
« bruslé d'ung bont, dont on *escharbote* le feu. »
Tab. I, p. 198.)

Escharboucle. s. Escarboucle. On a dit de
Charlemagne : « Quant il estoit couronné, ses yeux
« resplendissoient comme *escharboucle*. » (Chron.
S^c Den. I, fol. 125^b.) Voy. Percef. IV, fol. 73^r. —
[« Il li donna s'espée et s'*escharboucle*. » (Roland,
str. CXV.)]

Escharcé. *part.* Se dit d'une monnoie au-des-
sous du titre légal. « Ne puisse faire l'œuvre de nos
« doubles dessus dits plus *escharcé*, d'un grain de
« la loy que vous leur diviserez. » (Ord. II, p. 428,
an. 1351.)

Escharci. *part.* Eclairci.

La nuit est seef, et serie
Et la lune s'est *escharcie*. (*Parton.*)

Escharcon. Intercalez *Escharcon*, échalas,
écharde : « Six jarbes d'escalas ou *escharcons*. »
JII, 172, p. 20, an. 1419. — « Item d'avoir emblé
« en la vigne Simone dou puis de Aey deux faïssiaus
« d'*escharcons*. » JI, 85, p. 119, an. 1356.]

Escharde, *s. f.* Arête^a. Morceau de bois^b.

- ^a Que se garde
Des poissons, qui a dure *eschurde*. (MS. 6812, f. 50^a.)
^b De fust ardimainte *escharde*. (G. Guiart, f. 10.)

Ce mol parait un nom de lieu dans les vers suivants :

D'ibec alla par terre, a Regnier au lonc col,
Qui se tint as vareis ; mez il s'en tint por fol ;
La terre estoit en vasse, le pais estoit mol
Ne vout mie d'anoiz par la contrée aïol.
Je me mepris, dist Rou, une feuille de col.
Se Regnier puiz atandre, se l'orgueil me li tol ;
Lion entra en l'*Escharde*, une eve de la terre
En plusieurs liex list mal, proie prist et list guerre. (Rou.)
Oiet cenz et soïssante siz ans ont trespassez,
Fuisque Dex de la Vierge en Belleme lu nez,
Quant Rou fu à Regnier au lonc col accordez :
Lors a guerpi l'*Escharde*, la terre avirona,
En Normandie vint, et amont Sainne sigla. (Ibid.)

Escharder, *v.* Mettre en écales^a. Dépouiller^b.

^a Au premier sens, on disoit :

Lances brisent, bastous *eschardent*. (Guiart, f. 290^a.)

^b Tout le pais de biens *eschardent*. (G. Guiart, f. 61^b.)

Grand sens est d'anois faire,
Et greigneur de garder ;
Mais pou en fait l'en garde,
Qui les veut *escharder*.

Testament de Jean de Meung, cité par Bord.

Eschardeur. [Intercalez *Eschardeur*, cardeur.
(Ord. IX, p. 173, an. 1403.) Voir ESCARDEUR.]

Eschardeus. [Intercalez *Eschardeus*, garni
d'échardes : « (Bois) et pleins de neus et *eschar-*
deus. » (La Rose, 978.)]

Eschardonner, *v.* Enlever les chardons. On
trouve un jeu de mots assez bizarre, dans le pas-
sage suivant où il s'agit des cardinaux :

Li chardonai tot *eschardonner*,
Les eschars qui donc chardonnet.
Maint preudon ont enchardonné,
Chardonai sont enchardoné,
Por ce poignent comme chardon. (S^{ve} Éve, ms. de S. G.)

Eschardonneur, *s. m.* Celui qui échardonne.
(Nicot, Cotgrave.)

Eschare, *s. f.* Escarre. (Cotgrave.) On trouve
escharée, dans Gaston Phébus p. 202.)

Escharfaut, *s. m.* Echafaud. On faisoit des
échafauds pour approcher les villes qu'on assiè-
geoit : au siège d'Afrique, ville de Barbarie, « ne
« faillirent point ceux de Genes que l'*escharfaut*
« ne fut dressé, et tout prest de le conduire vers la
« tour du port, où l'on le devoit mener. » (Histoire
de Loys III, duc de Bourbon, p. 301.)

Fromont trouverent devant l'his del mouitier
Où il lessoit les *escharfauts* drecier,
Por les grans portes quasser, et trebuchier.

Garin, dans D. C. VI, 85.

VARIANTES : ESCHARFAUT. Pasquier, Rech. page 576. —
ESCHARFAULT. Chron. S. Den. III, f. 40^b. — ESCHARFAULT.
Vig. de Charles VII, II, p. 77. — ESCHARAULT. Cotgrave. —
ESCHAUFFAUT. Perceforest, vol. IV, fol. 51, V^o col. 1.

Eschargaite. [Intercalez *Eschargaite*, au
Roman d'Aubery, ms. : « Et vos armez tost et
« isnellement ; l'ne *eschargaite* me faite saige-
« ment. » (D. C. VI, 97^b.)] — « Serjant i mist et

« chevaliers, Et *eschargaites* et portiers. » (Rou,
Ibid.)

Eschargaitier. [Intercalez *Eschargaitier*, faire
le gaut au Roman de Rou (D. C. VI, 97^b) : « Sur
« chascune tour une gaitie fist mettre pour *eschar-*
« *gaitier*. »]

Eschargent. « Là gist couvert, sanz *eschar-*
gent, d'une bele lombie d'argent. » (G. Guiart,
ms. folio 136^b.)

1. Escharir, *v.* Staturer, déclarer, dieler.

Entre les dens rois, a la parole portée,
Si comme il *escharir*, l'ont li rois alliee ;
Que l'un ne faille à l'autre, coutant aient durée. (Rou.)

On a dit, en parlant du serment qu'Harold fit à
Guillaume-le-Bâtard, sur des reliques :

Quant Herold sus sa main tendit,
La main trembla, la char marchi,
Puis a juré, et arami,
Si come uns bons li *escharir*,
Ele, la fille au duc, prendra,
Et Engleterre au duc rendra. (Ibid.)

Nous liisons, au sujet de la convention entre les
Normois et les Français :

Li roi viennent à sourement,
Si ont juré t'â t'â
Con li François *ont escharer*,
Sur tex reliques con il ont,
Que il le parlement tenornt ;
Eures ont juré li François,
Ce que *escharrent* li Danois,
Que, autresi de la lor part,
Li roi feront tenir l'esgart. (Part. de Blois.)

« Quant li enseigne sunt jugié à local, on doit
« faire aporter les saints avant : cil se doit age-
« nouffler, ki prouver les veut par sairement, et le
« justice le doit ensi *eschirer* ; ensi vous ail dix,
« et li saint ki chi sunt, et tout li autres ke l'en-
« soigne. » Conseil de Pierre Des Fontaines

2. Escharir, Enchérir.

Vieigne le dit Richart, loiante li aïi,
Tiebaunt n'a mie mis le message on oubli ;
A Roeni chevaucha, assez a *eschirer* ;
A la porte apela, le porter li ouvri

Lendemain s'en vint à Paris
Qui lors estoit moult *eschirer*
Car trop chiere estoit cele année. (MS. 6812, f. 80^a.)

Escharné, *adj.* Décharné. (Cotgrave.) « Fureal
« plus d'ung mois en prison, ainz qu'ilz fussent
« delivrez, en grant disette de boire, et de manger,
« tellement qu'ils devindrent maigres et *eschar-*
« *nez*. » (Perceforest, III, fol. 26^b.)

Escharniment, *s. m.* Raillerie. « Les levres
« laides, et pantes, et horribles se monstreront
« qui souvent par tel *escharniment* s'escescoient
« à faire dissolution. » Chasse de Gaston Phébus,
ms. page 330.)

Escharnier, *v. r.* Rire.

Amors se gabe, et *escharnist*
Quant le plus saige a foletist. (Part. de Blois.)

Mais nous ne devons *escharnir*
Vieil home riche, povre ou nu.
Ne puent mie grant mal faire,
Ne puent mie moult nus-ir,
Fors de gaber, et d'*escharnir*. (Brut.)

On a dit des médisans :

Car il n'eût d'autre désir
Que prouër, et *eschairir*
Tous loians amans.

[*Preux, Poës.*]

On lit au Gloss. l. fr. de S. G. cité par Du Gange, Gloss. lat. au mot *subsaunatio*, col. 819, *subsaunare*, rechner, moquer, *eschairir*.

Si con li chans qui petit rent

Escharnist son seigneur souvent. [*Ovide, ms. de S. G.*]

Contemptions : *Escharngy* Tri. des IX Preux, page 500. — *Escharnist* Brut. — *Escharnerai* S. Bern. p. 145.

Escharnissemment, s. m. Baillerie. « En derision. *escharnissement*, et moquerie tourna au « roy, et à la gent de France. » Chron. de Nangis, sous l'an 1302.]

Escharnissemr, s. m. Railleur, moqueur. *Escharnesors*, dans S. Bern. (p. 160, répond au latin *cahinuans*).

Escharnures, s. f. pl. Morceaux de chair. Nul ne jette..... charongnes de bestes, cornes, *escharnures*, raclures de peaux..... et autres « ardures es rües. » Ord. des maires et eschev. de Bourg, en 1493; de la mairie et eschevinage de Troyes, p. 25.

Escharoigner, v. Déchirer les chairs. On a dit d'un monstre qui avoit reçu un coup d'épée : « Mordant au dens la poignée de l'espée dont la pointe « fixe luy donloit; tant la tira, et destordit, par « force remplie d'ire, en agrandissant, et *escharoignant* tousjours la playe, que finalement il l'arracha. » Alecton, fol. 140^b.)

Escharpillie. Intercalez *Escharpillie*, aux Preuves de l'Hist. de Bretagne, l. col. 1167, an. 1301 : « *Escharpillie*, si est quant l'en bat un homme « ou en chemin, ou en bois, ou de jour, ou de « nuit. » Voyez ESCAPILLER.]

Escharpin, s. m. Soulier déconvert. « Aller sans chausées en *eschappins*. Tous les matins quand il se lieve, du trou de la pomme de pin. » (Villon, Test. Bouteau.) Voy. Du Gange, sous *Scarpus* ; il le rend par *ittucurarii catecamentii species*. Dans le passage suivant, c'étoit une chaussure qu'on mettoit dans le soulier de fer de l'armure, comme un escarpin de botte. L'auteur cite le Roman de Bayard, au sujet de Gaston de Foix montant à l'assaut de Broscia : « D'autant qu'il avoit pluviné, et que la terre estoit fort glissante, luy mesme, « pour marcher du pied plus ferme, se fist ostler les souliers, et se mit en *escharpins* deschaussez ; ce livre dit ainsi, mais je n'entends pas bien ce « mot. » Brant. Cap. fr. III, p. 96.]

Escharpir, v. Carder : « *Escharpir* la laine. » ms. 7218, fol. 340.

Escharrer. Intercalez *Escharrer*, conduire un chariot, aux Ordonnances, VI, p. 601, an. 1381. VOIR ESCARIER.]

Eschars, adj. Avare^a. Affreux^b. [Voyez ESCARS.]

^a Voy. les Dict. de Nicol. Monel, Colgr. et le Gloss. de l'Hist. de Bret.

..... *Eschars*

Qui avarice maintient.

[Pierre Kios de la Coupele, Poët. av. 1300.]

« L'accuseleur moyement qu'il aye apporté si « petite couleur que ce soit. (qui est facile à faire) « S'en va sans punition ; tant est *escharse* la justice « au loyer, et recognoissance du bien, et toute au « châlliment. » Sag. de Charr. p. 471. *Eschars* signifie chiche de ses peines, de ses paroles, dans les vers suivans :

Lors s'atorna Robiers Wiskars

Qui n'iert pareceus ne *eschars*.

[*Ph. Mouvsk.*]

Esars seroie de men tere.

[*Trois Mories.*]

^b Dans le passage suivant, il s'agit des quinze signes du Jugement :

Li onziesmes ert moult *eschars*.

En terme de monnaie, *eschars* signifie inférieur au titre légal. Ord. l. 478.)

Escharsement, adv. Petitement, mesquinement. (Monel. Colgr., Oudin.) — « Vivant *escharschement*, et de menage. » (Nuits de Strapar. t. II, p. 449.) [VOIR ESCHARSEMENT.]

Courroux fuir, et souper légèrement,

Gesir en hault, dormir *escharschement*.

Loin du mengier, soy tenir nettement,

L'omme enrichit, et si vit longuement.

[*E. Desch.*]

« Font plus *escharschement* bien à celui-là à qui « ils en sont tenus. » (Ess. de Mont. III, p. 328.) — « Adone le roy, et toute la chevalerie s'appareille- « rent ; le roy monta, et yssit du chastel, non pas « si *escharschement*, qu'il n'eüst en sa compaignie « trois cens chevaliers. » Percef. I, fol. 148^a.)

Ly rois vint *escharschement*,

Qu'il voit estre privéement.

[*Brut.*]

O donze serjanz seulement,

Vint li rois *escharschement*.

[*Rou, p. 203.*]

[*4 eschars* a le même sens dans G. Guiart, v. 2114 : « Et n'ot pas de gens à *eschars*. »]

Eschargeté, s. f. Avarice, économie^a. Terme de monnaie, diminution du poids, du titre légal^b.

^a Voy. Oudin. Colgr., Ménage.

Si maintenoit qu'ung grant seigneur

Si doit toujours plus regarder

A donner, selen sa grandeur,

Que par *eschargeté* garder. [*Vig. de Ch. VII, l. p. 491.*]

Quant li homs larges a esté,

Et il vient en *eschargeté*

L'en dit que c'est signe de mort. [*E. Desch.*]

Vray contraire sont cilz vice

Luxure l'un, l'autre avarice ;

Luxure veult vivre à plente

Avarice en *eschargeté*.

[*E. Desch.*]

^b « Droits de monnoyes, boettes, monneages, « brassages, foiblages, *eschargettes* de bois, *eschar-* « *cettes* de loi, remedes, droits de faifort, et de « forfait. » Mém. de Sully, t. X, p. 239.)

Escharson. [Intercalez *Escharson*, au reg. JJ. 85, p. 119, an. 1356 : « Item d'avoir emblé en la « vigne Simone douz puis de Acy deux faissiaus « d'*escharsons*. » Voy. ESCARSON.]

Eschartel, s. m. Avarice, épargne. « Sans es-
« chartel. » (G. Guiart, fol. 143^v.)

1. Eschas, s. m. Esquif, barque.

Ne remest ne bat-t ne targe,
Dromon, galée, ne huisserie,
Ne esquippe ny trouvisserie,
Ne feust chargié a sa manière,
Et si com sa façon requiere
Car es eschas sont les armeures
Es huisseries, les chevaucheres.

Roman d'Atlis, Du Cançe, III, 727.

2. Eschas, Profit. [Butin est le sens dans la
Chron. des ducs de Normandie.]

Se g'i muir, par son vouloir,
Ce se sera mauvais eschas :
Mais en aura de pooir.

(Gouv. d'Argies.)

On peut rattacher à ce sens le droit des *eschats*
et tavernes, « dont les prêtres bénéficiers de la
« ville de Bourdeaux sont exempts, pour le vin de
« leur cru, ou de leurs prébendes. et chapellenies,
« qu'ils vendent en détail, et taverne. » Laur. Gloss.
du Dr. fr.)

3. Eschas. [Intercalez *Eschas*, échec, au Roman
d'Atlis (Du Cançe, VI, 101^v) : « Le duc dist bien du
« roy Billas Qu'il n'estoit pas roy des eschas, Mais
« de fine chevalerie Moult est plain de bachelerie. »
(Un roi de jeu d'échecs n'est qu'un roi de rencontre.)
De même au Roman de Parisse la Duchesse : « Puis
« aprist il as tables et as eschas jouer. » (Ibid.
VI, 83^v.)]

Eschassé. [Intercalez *Eschassé*, exilé, au reg.
JJ, 145, p. 484, an. 1393 : « Lesquelz freres qui
« estoient eschassés de la conté de Boulougne pour
« le fait et occasion de nos guerres. »]

Eschau. [Intercalez *Eschau*, au reg. JJ, 116, p.
54, an. 1379 : « Le valleton soillart de laditte cui-
« sine sonna une paelle .. Le maistre d'hostel leur
« dist : Est il maintenant temps d'estre en cuisine ?
« Et print la ditte paelle et la frota sur un chofier
« ou eschau de laditte cuisine, ainsi comme on a
« accoustumé à faire, et après ce le ressua. »]

Eschaubouillant, part. Qui brûle. (Cotgrave,
Oudin.)

Eschaubouillé, part. Echaubouillé. (Cotgr.)
Le sens est obscène dans Iabelais, III, p. 154.

Eschaubouillure, s. f. Echauboullure ; petites
élevures rouges qui viennent sur la peau. Monet,
Rob. Est. et Cotgr.)

Eschaucer. [Intercalez *Eschaucer*, au reg. JJ,
126, p. 189, an. 1385 : « Lesquelz compagnons...
« eschaucirent les lampes. » Le sens est éteindre
en remuant. (Voyez la Chron. des ducs de Norman-
die, v. 31542.)]

Eschauciois, s. m. Classe, poursuite.

Jusqu'au tref des Corsidonois.

Dura li grant eschauciois :

Sarrazin sont en grant effroy. (Bouch. ms. de S. G.)

Eschaucier. [Intercalez *Eschaucier*, dans la
Chron. des ducs de Normandie (v. 20552 : « Deus

« feiz u treiz u plus u se point. Qui contre aiguillon
« eschaucire. »]

1. Eschaudé, adj. Chaud^a. Brûlé^e. Echaudé^e.
^a « Eschaudée luxure, » dans l'Apol. pour Hérod.
page 640.

^e « Adone fu la dite tour assaille, et fist apporter
« Bertran de la gresse, et oindre très bien l'uyz de
« la tour, et le fen bouter, et si furent iceulz juifs
« eschaudés, et estains. » (Hist. de B. du Guescl.
par Mén. p. 191.)

^e Ph. de Valois fit prêcher la croisade, mais il y
eut peu de croisés : « car ils doubtoient ce dont
« autrefois ils avoient été eschaudés, c'est assavoir
« que les sermons qui avoient été fais ou nom de
« la croiz ne fussent faits pour avoir argent... » —
[« Par cel conseil pesme e oscur Auront esté vers
« toi parjur, E tes commandementz despiz. Or en
« sunt eschaudés e quiz ; Apais fire e usuage. »
Benoit, II, 8786.]

Remarque ces expressions :

« Eschaudé eau craint ; » nous disons : « chat
« echaudé craint l'eau froide. » — « Engloiz mons-
« trerent alors si grant defense que onques puis
« l'en n'y ala volentiers miner ; car eschaudé eau
« craint. » (Hist. de B. du Guescl. par Mén. p. 485.)

Eschaudés craint eau e nuit et jour :

Si taut mauvés, s'il est qui le puznie. (E. Desch.)

... . Eschaudés yave craint.

(Ibid.)

2. Eschaudé, s. m. Chaudéon ; il est synonyme
de « broiel. » dans les quinze Joyes du Mariage,
p. 42. — [« Nus taneliers ne puet enire au jour de
« la feste aux mors, se ce ne sont eschaudés à
« donner por Dieu. » Livre des Métiers, 4.] —
« Eschaudés chauls, pommes de rouvel rosties, et
« dragées blanches dessus. » Mesnager, II, 11.]

Eschauder, v. Brûler. « Et puis vist le coroner
« et les jurours que lui voer, le cors et les playes
« et les coups, ou si aucun eyt esté estranglé, ou
« eschaudé, ou pour autre peyne à mort livré. »
Britt. Loix d'Angl. fol. 4^v. — « Il ne scait que direil
« est d'eschauder qui onques ne sentit le fen. »
(Percef. VI, fol. 71^v.)

Or est ainsi qu'elle fut sy très chaulde,

Que bien estroit le bon grant se eschaudde,

En tel faconz que le bec luy pella. (Fauvel, p. 38.)

[Il signifie aussi échauffer, mettre en colère ;
« Iceelui Guillaume men de courroux contre Jehan
« sans terre en le voulant eschauder. » JJ, 143, p.
75, an. 1392.] On lit *eschauder* au ss. 7989^v, f. 239^v.

Eschaudeure, s. f. Brûlure. (Cotgr., Oudin ;
Ess. de Mont. t. I, p. 121.)

Eschaudouer. [Intercalez *Eschaudouer*, échan-
douer, dans des lettres patentes du 13 mars 1568 :
« Visiter une fois la semaine pour le moins toutes
« les bergeries, bouvieries, leries, escorcheries,
« eschaudouers, estalles et autres lieux où les dils
« bouchers ont accoustumé de mettre et retirer
« leurs bestiaux vifs e a morts. »]

Eschaufeture, s. m. Echauffement, colère.

[« *Eschauffecture* de jeunesse. » JJ. 138, page 78, an. 1389.]

... qu'il y ait toujours grant alaine,
Pour parler en multipliant ;
Et qu'il voit ses coups employant
de loing, et sanz *eschauffecture*. [*E. Besch. f. 414*.]
Mist l'eu son sain, si l'eschaufa :
Li serpenz, par l'eschauffeuve,
Est revouzn à sa nature. [*Fabl. de S. G.*]
Fut pour l'ardeur du cler soleil pressée
Veschauffouon, [*Glem. Marot, p. 528.*]

On trouve encore « yre, *eschauffeté* et cole » JJ. 184, p. 506, an. 1454.]

Eschauffander. Intercalez *Eschauffander*, au reg. JJ. 167, p. 454, an. 1444 : « Lequel maçon et « son compaignon atrent *eschauffander* le lieu « où ilz devoient besoigner. . . et pour ledit « *eschauffandement* faire furent emprunter du « merrien. »]

Eschauffedos, s. m. « En un mur moitoyen « entre deux voisins, l'un ne peut avoir advantage « ne servitude quelconque, au préjudice de l'autre, « sans juste et exprès litre, soit en cheminées, ou « en *eschauffedos*, ou en fenestres, ou glaçoners, « et privées, ou autrement que ce soit. » (Gr. Cout. de Fr. p. 253.)

Eschauffement. Intercalez *Eschauffement*, avec colere JJ. 163, p. 316, an. 1400 : « Iceellui « Jaquet dist moult ireusement et *eschauffement* « telles paroles. »]

Eschaufferette, s. f. Réchaud. (Nicot, Oudin, Colgrave.)

Eschauffourée, s. f. Ce mot subsiste au sens d'entreprise légitime ; selon Oudin, une *eschauffourée* étoit « une mauvaise action, une action « pleine de tromperie. » (Oudin, Cur. fr.)

Eschaugnette, s. f. Sentinelle ^A. Garde, guet ^B. Guérite ^C. Piège ^D. [Voir *ESCHARGAITE*.]

^A « Si estoit la loge de l'*eschaugnette* desouverte, « et moult éventée ; par quoy celui qui faisoit le « guet, n'estoit pas bien garanti de tous costez « contre le vent. » Le Jouvence. fol. 4^b. « Tantost « l'*eschaugnette* sontra ; chacun saillit à la bar- « rière, pour reconvrir son cheval. » Ibid. f. 42^a.)

Quar les *eschaugnettes* les voient,
Qui l'ost eschargatier devoient.

[Le Rom. d'Alex. D. C. sous *Eschargata*.]

A ceux qui l'ost guentent, iras,
Et aux *eschaugnettes* diras ;
Que par engin, et à larron,
T'es eschappes de ma prison. [*Bout.*]

^B « Commandée l'*eschaugnette* A ceux d'A- « thènes qui la guette, Trois mil hommes de nuit « veillent Qui toute l'ost eschangentent. » (Aithis, dans D. C., VI, 97^b.) « En ce temps n'estoit « homme pour preux tenu, s'il n'avoit esté en la « maison du roy Artus, et s'il ne cognoissoit de « ceulz de la table ronde, et de l'*eschaugnette*. » (Lanc. du Lac. l. 1. fol. 20^b.)

Soit amut l'*eschaugnet* late,
Nous ne savons qui nous esgate [*Rou.*]

« Estre en *eschaugnet* à voir de quel costé tom-

« heroit la fortune. » Ess. de Mont. t. III, page 7.)
« *Excubior*, veillées, gaies, *eschaugaites* » dans un
Glos. lat. fr. cité par D. C. sous *Scraguayta*.

^C « Pour la sureté du guet, tout le long du jour,
« ils se confioient en celui qui faisoit le guet, à
« l'*eschaugnette*. » (Jaligny, Hist. de Ch. VIII, p. 31.)
« S'il y avoit quelque chevrier, ou quelque bouvier
« qui de dessus quelque bute, ou de dessus quelque
« *eschaugnette*, eust veu de bien loing ce grand
« chef-d'œuvre. » Morale de Plutarque, trad. de
Amyot, t. II, p. 427. « Une guette estant au dessus
« d'icelle tour, en l'*eschaugnette*, sonna un cornel. »
Mém. d'Ol. de la Marche. liv. II, p. 550.) « Quant ilz
« furent à ung traict d'arc du chasteau, une damoi-
« selle, de merveilleuse beaulté, qui estoit aux
« fenestres, ou *eschaugnettes* de la porte montée,
« se print à dire, etc. » (Percef. l. f. 28^b.)

^D « Maintenant vous ayant descouvert l'*eschaug-
« nette* que les homes damnez, et maudits des
« Dieux vous dressent, je vous supplie de sagement
« y pourvoir. » Heliodore, Elhiop. f. 152^b. — Voy.
Ibid. f. 236^a.)

Eschaugnettement, s. m. La garde. « Estoit
« l'ost du roy devant la Roche, et l'*eschaugnette-
« ment* estoit toutes les nuits de deux cens cheva-
« liers, pour garder que l'en n'emmenast le roy
« Artus, et ses compaignons. » (Lancelot du Lac,
t. I, fol. 109^a.)

Eschaugnetter, v. Faire sentinelle, garder, observer, épier. (Oudin, Colgrave.) Avec le pronom personnel, il signifie se tenir sur ses gardes.
« Celle bataille alla par dehors, et trouverent les
« gens de Claudas qui moult bien se *eschaugnet-
« terent*, et defendirent. » Lanc. du Lac, l. f. 20^b.)
« Sire, pourquoy nous avez vous ennuy si malle-
« ment *eschaugnettez* ? nous nous attendions à
« vous, et vous nous avez si malheureusement gardez
« que nous en serons courroucez tous les jours de
« nostre vie. » (Lanc. du Lac, II, f. 40^d.)

Sur chascune tour, vne gaite
Fist mettre, pour *eschaugnetter*. [*Rom. de Rou, ms.*]

« Quant cou vint à la nuit, chrestien se lisent
« mult bien *ercargaitier*. » (Histoire des guerres
d'Outre mer. D. C., sous *Eschargaita*.)

Eschaugnetteur, s. m. et adj. Qui fait le guet. (Colgrave.)

Eschavi, adj. Accompli, parfait, achevé. [« Hein-
« gre ot le cors e graisle et *eschavid*. » (Roland,
v. 3820.)]

La belle, l'*eschavie*,
Qu tant à le cors gent. [*Son. d'Autie, poët. av. 1300.*]

At tos jors, de mon fin cuer, amé
La grant, la gente, la belle, l'*eschavie*.
M^r Gaut. d'Argie, poët. av. 1300.

Mais en son cors, qui tant est *eschavis*,
Doit bien avoir cuer debonnaire, et pieu.
Colars li Bout. Vat. n^o 1490.

Eschavoir. [Intercalez *Eschavoir*, dévidoir, au reg. JJ. 138, p. 3, an. 1389 : « Laquelle femme « desvaidoit du file en un *eschavoir*. »]

Eschavinaige, s. m. Juridiction des échevins.

dans le passage suivant, où il est question de la cession des villes, faite par Charles VII au duc de Bourgogne en 1435: « En y comprenant aussi, au regard des villes séans sur la dicte riviere de « Somme, du costé de France, les balieux et « *eschavinaiges* d'icelles villes, pour en jouir, par « mon dit seigneur le duc de Bourgogne, ses dits « heirs, et ayans causes à toujours, des dietes « citez, villes, et forteresses, leres, et seigneuries, « en tous prouffits, et revenues, tant en domaines, « comme des aydes ordonnées par la guerre, et « aussi tailles, et emolvens quelconques, et sans « retenir, de la part du roy, fors les foy et hommages « de souveraineté. » (Monst. vol. II, f. 116^r.)

Eschayte. [Intercalez *Eschayte*, pour *escheite*, échue, au Cartulaire des évêques de Chartres an. 1294]: « Je Guace de Loygni... fais assavoir à tous « que je ay gagé à R. pere en J. C. et seigneur « mons^r Symon par la grace de Dieu evesque de « Chartres, à faire toute sa volonté, haut et bas de la « finance du rachat du fié et des appartenances de « la terre de Loygni, laquelle m'est *eschayte* de la « mort mons^r Girart jadis seigneur de Loygni mon « frere. »]

1. Esche. Cette terminaison est fréquente dans les subjonctifs des verbes, comme « enluminesche » pour enlamine, « conformesche » pour confirme.

2. Esche. s. f. Appât^A. Mèche^B.
^A Du latin *esca*. Voyez Oudin et les Ordon. t. V, p. 208. Ce mot est employé par les pêcheurs, aux environs de Paris. [« Ligne et amegon avec *esche* « de char. » (Ménagier, II, 5.)]
^B [« Se tu veulz faire bonne *esche* pour alumer « du feu au fusil. » (Ménagier, II, 5.)]

. . . Li François les feus alument
 En maiz lieux de chailloz, et d'*esche*,
 Et puis gietent enz buiche seche. [G. Guart, t. 67^b.]

Mors tu n'averas jâ ton plain,
 Dessi que au jour daarrain:
 Donc averas fuisil, et *esche*,
 S'arderas tout, et paille, et grain.

Poës. de la Mort, vies des SS. MS. de Sorb. chif. XXIX, c. 17.

Tot autresi comme li *esche*
 A mestre au feu alumer,
 En la forest, ou en la mor,
 A li celer avec l'amour,
 Qui vuet avoir joie et honor. [MS. 7615, II, f. 133^A.]

Escheable. *adj.* Qui échçoit à certains termes.
 « Heritage redevables de constitué *escheable*, comme « de chair, pain, ou grain assis en la prevosté de « Troyes, sont *escheables*, et main mortables, en « quelque estat qu'ils soient envers le seigneur des « dites charges, quand le possesseur des dits heri- « tages trespassse sans hoirs de son corps neiz en « mariage. » (Anc. Cout. de Troyes, X. C. G., t. III, page 272^b.)

1. Eschech. s. m. Echec. [La locution *échee et mal*, qui signifie en persan le roi est mort, a donné son nom au jeu et aux pièces du jeu: « As tables « juent... et as *eschees*. » (Roland, III, 112.)]

Puis a prist il as tables, et as *eschas* jouer.

Le Rom. de Parise la Duchesse, D. G. sans *Socratius*.

Et si nos mostreras des *eschac*, et des dez. [*Ibid.*]
 Uns de Meullant quois le roy,
 Par le frain le prist à desroi,
 Et dist le roy: Roy tu i es pris;
 Vous mentez, dist il rois de pris,
 Conques rois, ce n'est mie gas,
 Ne fu mis jus al giu d'*eschac*. [*Ph. Mousk.*]

Le même poëte dit en parlant de Ph. Auguste:
 Cil n'estoit mie rois de gas
 Ne rois de fierges, ne d'*eschac*. [*Ibid.*]

1° « Dire *eschac* », poursuivre, persécuter; ainsi au jeu des échecs, on poursuit le roy en disant *échee*.

. Le labourneur crie,
 Contre lequel le riche dit *eschac*,
 Par ce convient que le peuple mentie;
 Car nulz ne teint qu'à empler son sac. [*E. Desch.*]

2° « Mettre en son *eschac* », imposer pour condition dans l'échec que l'on fait au jeu pris ici au figuré.

Encor ot il, à celle fois,
 De Rodés castel, et cité,
 Et Rouergue à perpétuité;
 Et encor mist en son *eschac*,
 Que se Foyes, ne Armignac....
 Tenoient ne chastel, ne ville....
 Qu'au roy Anglois feroient hommaige. [*E. Desch.*]

2. Eschech. s. m. Dommage, malheur. [De l'allemand *schäh*, bulin.]

Lors le mareschal de Loheac,
 Le sire de Bueil, et Varanne,
 Guidant la faire quelque *eschac*,
 Vindrent sur eulz sans grant vacarme.
 Vis. de Charles VII, t. I, p. 213.

Qui a femme se veut fier,
 Et en sa folie amour hier,
 Peu de profit lui en viendra:
 Ors, depuis trois ans en ça,
 Quelque fol, pour suivre le trac,
 Sur quelqu'une son cuer lanza;
 Par celle fol mis à bazac....
 Or pour esviter tel *eschac*,
 J'ay faict ce traicté par exprès.

Le Loyer des folles Amours, p. 300.

1° « Dependre *eschee* », compenser un échec reçu par un autre qu'on donne, prendre sa revanche de quelque dommage.

Heron, et li Domaiz ont *Yeschee* dependu,
 Et tant de l'autre avoir com ils outent voutu [*R. de Rom.*]

2° « Avoir *eschee* à l'avantage », c'est-à-dire avoir l'avantage, avoir le dessus. « Ainsi, à divers « tours de vieille guerre, les enlommegeoit, et « conduisoit tellement ses entreprises, que sur ses « ennemis avoit tousjours *eschee* à l'avantage. » (J. d'Aut. Ann. de Louis XII, de 1502, p. 134.)

Eschechquer. v. Donner échec^A. Enlever^B.

^A « Nuyt et jour peugoit cely capitaine Loys « d'Arz command il pourroit *eschechquer* ses enne- « mys, et leur donner quelque venue. » J. d'Aut. Ann. de Louis XII, ms. de 1503, 4 et 5.)

^B *Eschechquez* moy tost ces coffres massifs, Villon, p. 105.)

Escheeste. [Intercalez *Escheeste*, échotte, voy. ce mot au livre rouge de la Chambre des Comptes, folio 63^r: « Denisot afferma par devant nous en « droit qu'il avoit, recevoit et poursuivoit de la « succession des de ans Jaques son pere et Per-

« ronnelle sa mere que de *Vescheeste* de feu
« Jaquart et de Robin ses freres... vint livres de
« paris... pour sa partie, porcion, division et
« *escheste* qui li appartenoit. » On lit *eschete*
aux Assises de Jérusalem, p. 146 : « Se le lié vient
« en la main dou seignor par *eschete*, ou par
« defaut de service ou autrement. »]

Escheier, v. Essayer. (Dict. de Borel.)

Escheir, **Escheoir**. [Intercalez *Escheir*,
Escheoir, l. Echoir : « Cai *escheoit* Thonor et l'he-
« ritage. » Roncisval, page 459. — 2° Tomber :
« *Escheir* entre les mains des ennemis. » (Froiss.,
t. III, 321.) — « *Escheir* en la haïne de son peu-
« ple. » Id. t. II, 16.] — « Je ne pourroie mieux
« *eschecour* pour estre justement informé de tou-
« tes nouvelles. » Id. XI, 3.]

Escheison. [Intercalez *Escheison*, occasion :
« Com il eust contenu... pour *escheison* de la des-
« cendue. » (Martène, Ampl. vol. I, col. 426.)]

Eschelement. [Intercalez *Eschelement*, esca-
lade : « Plusieurs bonnes villes, elastiaux et for-
« teresses estoient prises tant par *eschelement*
« comme autrement. » JI, 91, page 377, an. 1362.
— Au registre JJ, 104, page 145, an. 1373, on lit :
« Lequel chastel de Gonzac par l'eschellement de
« nos ennemis fu prins. »]

Escheletes. Intercalez *Escheletes*, ornements
pour harnais de cheval, dans Agolant, page 1632 :
« Et li poitraux fu à or estelé. Tot environ d'*esche-*
« *letes* ovré; Quant li cheyax a un petit alcz, L'or
« retentist et a un son gelé. » — De même dans
G. Guiart, v. 10632 : « Fraïns seureoz et com-
« penellez Et *escheletes* et lorains. »]

Eschellage, s. m. « C'est une servitude en
« vertu de laquelle celui à qui elle est due, lorsqu'il
« fait refaire son mur, ou qu'il fait construire quel-
« que bâtiment, peut poser une échelle sur l'heri-
« tage d'autrui, et occuper l'espace de terre qui est
« nécessaire pour le tour de l'échelle, ce qui peut
« aller à cinq ou six pieds. » (Lam. Gloss. du Dr.
fr. qui cite la Cout. de Meaux. Les passages suivans
semblent cependant dire que *Veschellage* n'étoit
qu'une permission volontaire, et non une servitude,
de laisser appliquer une échelle dans son héritage
par son voisin. « La tolérance, ou souffrance d'au-
« cun qui a souffert autrui avoir veue, aigoust, ou
« *eschellage*, en son héritage ne donne, ne fait
« acquérir jouissance contre luy, sans litre
« exprès. » Cout. de Meaux, chap. des servitudes
réelles, C. G. I, p. 79. Cette disposition est répétée
dans un chapitre qui porte le même titre, dans la
Cout. de Bar, Ibid. t. II, p. 1040.

É. Eschelle, s. f. Echelle^A. Escalade^B. Escalier^C.
Sorte de supplice^D. Troupe de gens de guerre^E.

^A On trouve en ce sens *escate*, dans J. d'Anton,
Annal. de Louis XII, et *eschiette*, dans B. du Guescl.
par Mén. p. 144. — Par hoc est es chambres
« Robert del broc entrez; A *eschietes* rad les che-
« valiers muntez. » (Th. de Cantorbery, 144.)

^B « En gentilhomme nommé Verduin, du pays de

« Gascongne, par l'adveu et du consentement du
« duc de Bretagne prit *d'eschelle*, les places de
« Conac et de S^t Maigrin. » (Berry, Chron. depuis
1402, page 434.) « Prindrent *d'eschiette*, et de nuit
« les Daulphinois de Rue, le chastel de Dommare
« en Ponthieu. » J. Le Fevre de S. Remy, Hist. de
Charles VI, p. 167.]

^C « S'arrestèrent au pied des degrez de *Veschelle*
« par où l'on monte en la salle du chateau. »
J. d'Anton, Ann. de Louis XII, p. 314. « *Eschelle*
« de marbre. » Peregr. d'amour, fol. 56 b.]

^D Le supplice nommé *eschelle* consistoit à faire
monter un criminel au haut d'une échelle, pour
l'exposer à la vue du peuple. Borel, au mot *eschiette*,
dit que « l'on mettoit les malfaiteurs à *Veschelle*
« du Temple. » et cite pour autorité le passage sui-
vant tiré d'un arrêt notable « qui est es litres » de
S^t-Martin-des-Champs à Paris. « Eust envoyé par
« devers le dit Robert, hoste des dits religieux, et
« fait mettre en *Veschiette*, pour cause de certains
« faux sermens faits par devers nous. » Nous lisons
dans Beaumanoir : « Il est establi que chiel qui
« jurent vilainement de Dieu, et de Notre Dame,
« doivent estre e mis en *Veschiette*, une eure de jour,
« en la presence du quemun *commun*, pour che
« que il ait honte. » (Beauman. p. 16.) « Piliori, et
« *eschelles* sont signes de hautes justices; et qui
« peut avoir, et faire l'un, il peut semblablement
« avoir et faire l'autre. » Cont. de Sens, C. G. I, l.
p. 411. « Aucuns hienent qu'en bonne ville où le
« Roy a pillory, nul autre hault justicier ne pour-
« roit, en icelle ville, faire dresser pillory, mais
« *eschelle* si; et c'est pour oster la comparaison,
« et à trouver la différence d'entre un souverain et
« le subject. » (Gr. Cout. de Fr. p. 525.)

^E [La forme *esciere*, dans S. Bernard, nous
rapporte à l'allemand *schar*, troupe; *eschelle* est
dans Roland : « De François sont les premieres
« *eschetes* » (str. 226.) — « Le lendemain passeront
« les Flamans au pont de Bouvines, et firent bien
« .xii. *eschelles*, et en chascune *eschelle* avoit bien
« dix mille et sept cens hommes. » Rom. de Baud.
fol. 33 v. On voit que ces échelles étoient de cinq
cents hommes, hormis une qui étoit de deux mille.
Lanc. du Lac, t. III, fol. 41 v.)

Moutt voissez le champ fremir,
L'une *eschelle*, l'autre envahir,
Et l'un courroy l'autre harter. (Beot, l. 36 v.)

Lues l'ist rollant s'ost arester,

Et de lor armées aprester :

.xj. *eschetes* firent païen :

En la premiere, je l'ai bien,

Et .xx. mil Turz bien armés,

.xx. et .ii. mil, en a remis

En l'autre, pour a pries venir

A nostre gent l'ave morir,

Qui n'estoient fors que .xx. mil. (Ph. Mouskes, p. 180.)

« Charlesmagne fit trois *eschelles*, la 1^e fu de
« chevaliers, la II^e de gent de pié, la III^e de sergent
« à cheval. » Rom. de Turpin, dans D. C. sous
Scato. On a dit *eschete* des divisions d'une flotte :

Cil du Roi leur navie regent,
D'at avsement chevissent;
Aut. *eschetes* en établissent. (G. Guiart, f. 308 b.)

On disoit : 1° « Faire *eschelle* » à quelqu'un de quelque chose, lui en faire tirer avantage. (Mém. du Bell. fol. 142^b.) — 2° « Pare fait en façon d'*eschelles* » lequel étoit merveilleusement bon, et v^c arque-butes à crochet dedans le dit camp. » (Mém. de Fleur. ms. p. 163.)

2. Eschelle. [Intercalez *Eschelle*, cloche, au reg. JJ. 165, p. 126, an. 1410 : « Jehan Dagaun, prieur de la corde de la cloche, ou *eschelle* établie sur icelle tour pour recevoir le gnet, et icelle cloche ou *eschelle* eust sonné si fort. »]

Eschellement, s. m. Escalade. Oudin, Cotgr. « Grande subtilité de la guerre, especialement en *eschellement*, et entreprises secretes. » (Le Jouvene. fol. 28^r.)

Escheller, v. Monter à l'échelle^A. Escalader^B. Faire subir le supplice de l'échelle^C.

« A Nos opinions, s'entant les unes sur les autres, la premiere sert de lige à la seconde, la seconde à la tierce, nous *eschellons* ainsi, de degre en degre. » (Ess. de Mont. III, p. 515.) « Les grands roys? Desquels si nous voulons *escheller* la puissance, qui sont ceux qui ont plus de commandement sur eux que les femmes. » (Lettre de Pasq. l. I, page 79.)

« Comment ont pu^t *escheller* Paradis. » (E. Desch.)

« Vouloit *escheller* les murailles de la ville, pour planter l'enseigne. » (Nuits de Strapar. I, p. 141.) — [« Plusieurs charrettes, qui menotent *eschelles* au chastel d'Alleux, qui estoient pour *escheller* icellui. » (JJ. 90, p. 500, an. 1559.)]

« Exposer un criminel au haut d'une *eschelle*, avec une mitre ou autrement. » Fustiger, pilorier, *escheller*, bannir, marquer, etc. » (Cout. de Sens, G. G. l. I, p. 141.) « Au haut justicier appartient la cognoissance des cas, et crimes punissables de mort, mutilation de membres, et autres peines corporelles, comme fustiger, fouetter, piloriser, et *escheller*, marquer. » (Cout. de Nivern. Ibid. page 870.)

..... Mariez qui autre femme prant,

Est *eschellez*, selon le droit des cour :

Dame a ami, qui fut un autre amant,

Doit estre mis en l'*eschelle* d'amours. (E. Desch.)

Eschelleur, s. m. Qui escalade. Dans les armées, il y avoit des gens uniquement destinés à cette entreprise de guerre. « Il fit une entrepryse de prendre la ville de Dieppe, que ses *eschelleurs* avoient projetée. » (Hist. d'Artus, III, comm. de Fr. due de Bret. page 764.) « Avoit avec luy un des bons *eschelleurs* du monde. » (J. Le Fevre de S. Rem. Hist. de Charles VI, p. 135.) « Le seigneur de Ravestain meit en avant ses *eschelleurs*, lesquels approcherent la tour battue, et la monterent le plus subtilement qu'ils peurent. » (J. d'Aut. Ann. de Louis XII, p. 287.) Voyez Mém. d'Ol. de la Marche, liv. I, p. 226. [Voyez *ESCHELLEUR*.]

Eschelleure, s. f. Echelons d'une échelle. « Lors se tourna à l'ung des costez du temple, et veit une *eschelle* dont l'*eschelleure* montoit à

leur ouvrage, et s'appensa qu'il la prendroit, et mettroit au pillier. » (Perceforest, II, fol. 95^r.)

Eschenet, s. m. Gouttière de bois que l'on met sur les toits. (Cotgrave.) « Sur mur moyten, ou parsonnier sont posez *eschenet*, et chanellées communs à recevoir les eaux de deux maisons joignantes, etc. » (Cout. d'Espinal, au Novv. Cout. Gén. l. II, p. 1437.) — [L'ancien a subsisté comme nom de rivière aux environs de Nantes : « Ladite *achenan*, qui est faicte et tenue en point pour recevoir les euaes... qui par chacun an decourent par ledit *achenan*, à la mer qui est pres d'illec. » JJ. 190, page 190, an. 1460.] On lit *escheno*, au reg. JJ. 150, p. 382 : « Icelle Agnès se leva et par une fenestre monta sur un *escheno* ou gouttiere entre deux maisons, pour *eschever* qu'ils ne la trouvaissent. »]

Escheoir, v. Escheoir^A. Tomber, cheoir^B. Voir Eschaour, Eschaunt.]

« Que tout ce qui *escheiroit* des dites rentes à vie, durans les dix deux ans, par mort de ceulx qui les tenoient, seroit revendu, et le prix converti en acquit, et solucion du tiers dessus dit. » (Ord. l. V, p. 137.)

« Fortune, de bien haut, le lit bien bas *escheoir*. » (ms. 7218, fol. 248^b.)

CONJUGAISON : *Eschai* (G. Guiart, fol. 232^r.) — *Eschoi* (Id. l. 29^a.) — *Escheist* (La Jaille, du Champ de bat. fol. 35^r.) — *Escheites* (Ord. l. III, page 187.) — *Escheois* (Ibid. l. I, p. 756.) — *Escheoites* (Ord. l. I, p. 659.) — *Eschet* (Fouill. Fauconn. folio 49^b.) — *Eschetes* (Britton. Lois d'Anglel. folio 44^b.) — *Escheisee* (G. Guiart, folio 218^r.) — *Escheoirroit* (Faïen, p. 97.)

Escheoite, s. f. [Voir *Escheoir*.] C'est tantôt une espèce de droit casuel appartenant au seigneur, tantôt une succession de biens non nobles ou une succession en ligne collatérale : « *Escheoite*, bien vacant, et échéant au seigneur féodal par la mort, sans hoirs, de son vassal inamortable. » (Monel.) « Des *eschetes* que nous disissent *eschier* par la felonie des felonz, ou par la mort de noz tenanz sans héire, ou par auseun manere de reversion. » (Britt. Loix d'Anglel. l. 27^b, au chap. de droit le Roy *escheates*.) « Sont des heritages, et des rentes non nobles qui sont de la succession des prédécésseurs. » (Laurière, Gloss. du Dr. fr.) « L'en appelle *eschettes*, heritages, et rentes non nobles qui sont de la succession des prédécésseurs. » (Stile de proced. au Parlem. de Norm. fol. 72^a.) « Nous devons scavoir que, si l'aîné choisit le hief qui n'est pas parlable, et il baille aux autres les *escheistes*; se l'un des autres meurt, les *escheistes* ne viendront pas à l'aîné, mais à celui qui en arroit en partie. » (Anc. Cout. de Norm. fol. 44^a.) C'est aussi la succession en ligne collatérale. « *Escheoite* si est quant l'heritage descent de costé, par la defaute de che que cil qui meurt n'a nus enfans, ne nul qui de ses enfans soit issus, si que les heritages *eschet* à son plus prochain parent. » (Beumanoir, page 72.)

« Toutes successions, tant paternelles, que mater-
nelles, venues à un seul enfant, et décollé sans
« hors de son corps, feroit *échente* à son pere, ou
« sa mere, ou faute d'iceux à ses pere, et mere
« grands, et toujours de ligne en ligne. » (Cont.
municip. de Lembervil er, N. C. G. II, p. 424.)

Eschequé, *adj.* Echiqueté, diversifié par carreaux de différentes couleurs. Cotgr. D. C. sous *scacatus*, cite la Chronique de Flandres : « *Eschequé*
« d'argent et de gneules. »
On lit *eschiqueté*, au ms. 7615, II, f. 192.

Eschequer, *v.* Intercalez *Eschequer*, au reg. JJ. 122, p. 151, an. 1382 : « Icellui Rogier atout un
« glaive dont il lança et *eschequa* après eulx. »]

Eschequier, *s. m.* Tablier, damier ^A. Coar de justice ^B. Instrument de musique ^C.

^A Quant recort sa douce chiere :
Qu'alors puis de deux *eschequiers*
Doubler les poinets tous entiers,
De lino beaulté plénier.

Thierry de Sèzson, dans Fanchot, Lang. et poès. fr. p. 133.

^B Le mot a signifié aussi une cour de justice, ainsi nommée en Normandie, en Angleterre. [*Chancellor of Eschequer.*] « Chambre des comptes à
« Rouen, pris de *scacarium*, à cause que le tapis
« de la table où s'examinoint les comptes, étoit
« anciennement de petits carreaux blancs, et noirs
« comme celle où l'on joue aux échecs. » (Gloss. de
l'Hist. de Bretagne.) [« Adonirant fuiz maître des
« *eschelier* et de recevoir les treiz. » (Rois, 238.)
Au moyen-âge on comptait à l'aide de jetons placés
sur un tapis quadrillé aux cases blanches et noires
qui représentaient les unités de différents ordres. »]

... Convendra que tous premiers

Se facent presentacions

Par ordre, et recitations :

Lendemain des faiz advenus,

Comment chascun s'est maintenus

Puis le temps de l'autre *eschequier*,

On parlement, s'il est mestier. (E. Desch.)

^C « L'on apele *eschiquier* [en Normandie] assem-
blée de hautes justices, auxquielz il appartient à
« corriger et à amender ou faire amender tout ce
« que les baillifs et les autres meneurs justiciers ont
« malement jugé et doivent rendre à chescun son
« droit sans delai, et tient à bien poi aussi grande
« fermeté de la bouche du prince. » (Cont. de Nor-
mandie, 1^{re} partie, II div., ch. 7.)

^C Ne je n'y ay phisicien,

Fors Pantiau le musicien,

Qui jene quant je l'en requier

De la harpe, et de *Eschequer*. (E. Desch. poès.)

Eseher, *v.* Mettre l'appât. Amorcer pour prendre le poisson. « Beflendons que l'en n'*esche* point les
« masses espesses, ne les jonchées de tonnerre de
« chenevis. » Ord. II, p. 12.) Voyez *Esche*.

Escherbote, Intercalez *Escherbote*, escarbot, au Glos. lat. fr. 4120 : « *Ecubo, escherbote.* »]

Escheriz.

Ja n'ert Partenopex tant forment endormiz,
Qu'il n'oe de nos noise, et noveles et criz ;
Il nos venra aider, quar ainz ne fu failliz,
N'e vilains, ne mauvais, ne point espooriz
Et se il sels vient, ez vos les Turs honiz,
Quar il valt mieuz toz sels, que tuit cil aventiz.
Par Dieu fait l'oubloz, ce est voir que tu diz
Quan cist toz sels fu pris, et cist sels *escheriz*.

Partenopex de Blois.

Eschernir. [Intercalez *Eschernir*, comme *escharnir*, au reg. JJ. 129, p. 8, an. 1386 : « Icellui
« Simon en deridant et *eschernissant* Jehan Avi-
« gnon. »]

Escherpe, *s. f.* Echarpe, bandrier ^A. Bourse de pelerin ^B.

^A [« Lors fait faire commandement Par le bannier
« qui en l'ost crie, Que tout homme de sa patrie
« Face tant, comment qu'il la tranche Qu'il soit
« seigneur d'*escherpe* blanche Pour estre au ferer
« commens. » (G. Guiart, bat. de Mons en Puelle.)]
On dit encore *escharpe*, en Normandie. « Cinquante
« soldats, qui tous avoient ...*l'escharpe* de velours. »
(Brant. Cap. fr. IV, p. 330.) « Son espée remise au
« fourreau, et l'escu mis en *escalpe*. » (Alector,
Rom. fol. 94^b.)

^B [« Cassidille, *escherpe* ou sachet fait de roiz. »
(Gloss. lat. franc. p. 768^b.)]

Jamais ne deust entrer en ce chemin.

Se charriere en si profond ourniere :

Car de cent un n'y voy pas pelerin,

Qui n'y laisse bourdon, et alouere,

Escharpe, tout, jusques au cymetiere. (Desch. f. 112^b.)

« *L'escharpe* (I) au col, et le bourdon à la
« main. » Hist. de Bertr. Buguescl. par Mén. 283.)

D. C. dans sa quinzième dissertation sur Joinville, (de l'Escarcelle et du Bourdon des pèlerins) cite le Glossaire fr. latin de S^t Germ. qui traduit *pera* par *escharpe*. G. Guiart dit de S^t Louis : « *L'escherpe* et
« le bourdon va prendre. » Dans la chronique de S^t Denis, « recut pareillement l'escarcelle, et le
« bourdon. » Dans le lat. de Nangis, on trouve qu'il
recut en l'église de S^t Denis l'oriflamme, *cum pera*
et *bacula peregrinationis*. (Ibid. p. 236.) [On lit au
Pèlerinage de Gulleville : « Et c'est li pains que
« doivent mettre Li pelerin en leur *esquerpe*. » De
même au reg. JJ. 115, p. 136, an. 1379 : « Colinet
« Luillier sacha un grant couteau badelaire qu'il
« portoit à *escherppe* pendu à son col. »]

Escherpelerie, *s. f.* Vol de grand chemin.

[Voyez *ESCHAPLERIE*, *ESCHARPILLE*.] « Force faicte,
« qu'en Normandie on appelle *escherpellerie*, ou
« en autres lieux violence, si comme de tollier à
« autrui le sien en voye, ou en chemin, par les
« champs, ou en lieu public, contre son gré, ja soit
« ce qu'on ne tue, ou melaigne de son corps, toutes-
« fois ne demeure qu'on ne chée en peine capital,
« et *escherpellerie* : et s'appelle *depradator agro-
nom.* » (Boul. Som. rur. p. 171.) « Ions quand
« l'en li tot le sien, ou en chemin, ou en boez, soit

(1) Joinville, parlant de son départ pour le voyage d'outremer, dit qu'un saint religieux « lui ceignit son *escherpe*, et luy mit son bourdon en sa main. » (N. E.)

« de jour, soit de nuit, c'est apelé *escharpeterie*. » (Ord. I, 1, p. 127.)

Escherpete, *s. f.* Diminutif d'écharpe.

A trebuchement, et atours.

Ont entr'ens touz sur leur atours,

Et les granz genz, et les mennes.

Escherpetes blanches cousues. [G. Gauort, f. 310 v.]

Escherpiller, *v.* Voler sur le grand chemin. (Borel.) Aux Ord., I, p. 127, ou lit *escharpiller*.

Escherpilleur, *s. m.* Voleur de grand chemin. (Borel, Corneille.)

Eschersons, *s. m. pl.* Eschalas. [Voir Escarsons.] « Jehan Brunel, demeurant a Bruyeres en « Lannois, disant que on lui avoit pris dans son « bois, six jarbes d'escalas, ou *escharcons*. » (Lett. de Charles VI, du mois de mars 1419, adressées au bailli de Vermand. et au prévôt de Laon, JI. 172. 20.)

Eschervi, *s. m.* Chervis. Dict. de Cotg.; voyez Rab. L. IV, p. 256. « *Eschervi*, herbe, ou fleur « signifie friandise. » Le Blas, des fleurs, dans la Recr. des devis amoureux, p. 59.]

Eschespie. [Intercalez *Eschespie*, ciseau, en Auvergne, au reg. JJ. 163, p. 262, an. 1409: « Un « sizeau appellé au pays *eschespie*, ... à l'aide duquel « sizeau, le suppliant entra dedens la chambre. »]

Eschesse. [Intercalez *Eschesse*, échalas: « Icel- « lui Hennequin entre en sa maison, et prist une « *eschesse* et puis issy hors, et en fery ledit Colart. » (JJ. 106, p. 182, an. 1374.)]

1. Eschet, *s. m.* Echoile, dans la Chron. fr. ms. de Nangis, sous l'an. 1187. (1)

2. Eschet. [Intercalez *Eschet*, écheveau, au reg. JJ. 38, p. 153, an. 1397: « La suppliante prins... « trois *esches* de fillet. »]

Escheté. [Intercalez *Escheté*, acheté, aux Ord., IX, p. 160, an. 1348: « Octroyons qu'ilz [les habi- « tants de Grancey] s'ient... franc et quite d'estau- « laiges, d'esminage et de toutes vanles de choses « vendues et *eschelées* par leur. »]

Eschetiver, *v.* Mettre en captivité.

Un des filz au roy Priam,

Et d'autres lignages assez.

Que l'on avoit *eschetivés*.

[Brut.]

On lit *eschailivés*, dans le ms. de M. de Bombarde.

Eschetours, *s. m. pl.* Magistrats qui, chez les Anglois, étoient chargés de ramasser dans les provinces les *escheoites* ou biens casuels, au profit du roy. (V. Brit. Loix d'Angl. f. 4^a; Carla magna, 4^a.)

Escheve. [Intercalez *Escheve*, écuse d'un moulin: « Icelui Jehan cuidant ala frapper sur la « roe du moulin, ... chut en l'*escheve*, par ou coule « l'eau de la riviere dudit moulin. » JJ. 165, p. 360, an. 1410.] — « Item, la moitié par indivis d'un « moulin seant a Baugenci ... avecques la moitié de

« l'*eschève*... » (1404, Aven du moulin Rouge; Dict. des droitz seig. du D. d'Orléans de L. C. de D.)

Escheveau. [Intercalez *Escheveau*, poutre: « Iceluy trayné après eulx, menacé de pendre à « l'*escheveau* de sa maison ou au premier arbre « qu'ilz trouveroient. » (Ordonn. juillet 1398.) Dans un arrêt du parlement de 1577 (16 septembre), on lit: « Chacun *escheau* de grand bois à faire pipes. »]

Eschevellage. [Intercalez *Eschevellage*, dans un aveu des fiefs du domaine de Vieuxpont (an. 1366: « Item vilz soulx de cens ou environ et de « *eschevellages*. »]

Eschevellement, *s. m.* Désordre des cheveux. (Oudin.)

Eschever, *v.* 1^o Achever. Gloss. de l'Hist. de Bret. « Le fit *eschever* de tuer par ces servileurs. » Lett. de Louis XII, t. II, p. 246; voy. des Acc. Big. fol. 91.] — 2^o Eviter. « Jà pur peril n'*eschever* un « bataille. » (Roland, v. 1096.) « Avons ordonné... « que pour *eschever* les fausses postes et le peril « qui en peut avenir. » (Ord. III, 35, an. 1455.) — « Pour *eschever* le passage de Gaganl. » (Froiss. II, 389.) — « Et sont tenuz aller au feu pour iceluy « attendre, afin d'*eschever* le dommage. » (1368, Information sur l'usage de Fay-aux-Loges, au Dict. de Le Clerc de Douy.) — 3^o Délivrer: « Mès que « tu n'*eschieves* des mains dou bastarl Henri mon « frere. » (Froissart, VIII, 271.) — 4^o Abonner à l'*eschet* des serfs taillables à merci: « Je ai *eschevé* « et abonnei à perpetuel... tous mes hommes et « femmes de.... Verrecout. » (Charte citée sous *eschet*.)

Eschevete. [Intercalez *Eschevete*, écheveau, au reg. JJ. 156, p. 158, an. 1401: « Deux *eschevetes* « de fil. »]

Eschevin, *s. m.* Officier municipal^A. Officier de juridiction ecclésiastique^B. Juge^C.

^A [Les échevins, *scabini*, de l'époque Mérovin- gienne, sont les assesseurs ou conseillers des juges; comme les Bachimbourgs, ils sont désignés par la population. A l'époque Carolingienne, ils sont nommés par le prince ou le comte, et de jurés se transforment en fonctionnaires. Ils commencent à exercer les fonctions municipales; et lorsqu'après l'usurpation féodale se développe l'organisation des communes, ils constituent, sous la présidence du maire, le conseil de la cité. L'étymologie est l'allemand *schaffen*, ordonner: « Li archevesques Guillaumes « qui devoit paier les fraiz dou coronement, les « demanda et requis à *eschevins* de Rains. » (Chr. de Rains, 165.)]

^B Le mot *eschevin* désignoit aussi un officier de juridiction ecclésiastique: au sujet du pouvoir que l'abbé seigneur de Gorze a de communiquer les diverses juridictions ecclésiastiques et séculières,

(1) On lit dans la Chartre du domaine de Verrecout, au sens de taille abonnée (voir *Eschever*): « Tous les sujets résidens à Verrecout doivent au jour de S. Remy de chaque année les *eschets* en grain et en argent... Et pour l'*eschet* en argent, le menage faisant feu doit cinq blancs, et pour les charriues dix blancs » (Du Gange, VI, 163^a) (N. E.)

soit de la collégiale, soit des paroisses; on lit: « De ses églises paroissiales; aux cures, pasteurs, ou vicaires, et *eschevins* d'icelles, spirituels, ou synodaux, pour ce qui concerne les droits et police d'icelles. » *Gout. de Gorze*, N. G. G. II, p. 1076. Il est parlé d'*eschevins* temporels, « peut-être par opposition aux « spirituels. »

1° Officiers qui assistoient au bornage des terres: « Froid, ou l'assens est, doit estre mise, et assise la bourne, par jugement d'*eschevins*, et en nom de preuve, doit chacun des *eschevins*, ou autres jures, mettre en la fosse, ou on doit assoier la bourne. » *Bout. Som. Rur.* p. 366.)

2° « Les *eschevins*, ou *esquvins* des boulangers d'Arras, étoient des officiers dans le corps des boulangers qui avoyent pour chef un « mayeur, « maire. » *Ord. V*, p. 509.

3° On lit au *Roman de la Rose*, d'après Borel :

Que ces mots y trouvez ja mis
Qui mordent, semblent *eschevins*,
Encontre les murs feminius.

4° Enfin *eschevins* étoit synonyme de colliers. 2, sujets, tenant en « colterrie » ou roture: « Seton aucuns, si ce n'est traicté par seigneur qui ail hommes feodaux sous luy, ou *eschevins*, ou colliers, pour ce que rente ne se doit que sur terre colterre, les *eschevins*, ou colliers, quand ils ont tous ces jours gardez, comme dict est, et ce vient en juger l'an veni, ils les remettent à parjurer à hommes feodaux, pour ce que à retraire l'héritage qui estoit de main ferme, en rente, à la table du seigneur, il revient au gros du fief, et est incorpore au fief, et pour ce le convient parjurer par hommes de fief. » *Bout. Som. Rur.* p. 350.) — En la presence de deux hommes de fief de la seigneurie du lieu, ou autres feodaux empruntez à son souverain, et si le seigneur n'a hommes feodaux en sa seigneurie, ou qu'il n'y en ait aucuns residens en icelle, en leur absence, prene *eschevins*, et hommes tenans pour matiere de fief, et pour matiere censive, de deux *eschevins*, et hommes colliers et tenans. Car le seigneur de tels tenans peut faire ses *eschevins* pour traicter, et demener les heritages entre ses tels sujets, et tenus d'en faire advest, et de vest de l'heritage, de cognoistre, et faire payer les rentes que tels heritages doivent, et non autrement. » (*Bout. Som. Rur.* 489.) On voit au même titre, plus haut, que les colliers devoient à leur seigneur « service d'eschevinage, » et un titre suivant, qui est à la page 490, que les tenans à cens ne devoient pas ce service à leur seigneur.

Remarquons cette expression :

« *Eschevin* du port au foïn, » c'est-à-dire coupeur de bourse. *Oudin*.)

Eschevinage, s. m. Office municipal^A. Lieu où se tient la juridiction municipale^B. District de cette juridiction.

(1) Le sens est plutôt procureur, comme au *reg. JJ*, 152, p. 205, an. 137. « Guillaume sire de Warigny, chevalier prest à aller outre mer, ... ordonna Girard le Doux son *eschevin* et gouverneur de toutes ses besognes en ladite ville. » (N. E.)

(2) Le sens est plutôt procureur. (N. E.)

^A En son *eschevinage*,
Il eut bien tesmoignage,
Par foi, k'il n't la taille à point. (*Poët. av.* 1300.)

« L'arcevesque Guillaume Blancemain, qui tant « valui à son fians qu'il resblabli *eschevinage* à « Rains et fil moull de biens. » (*Chr. de Rains*, p. 9.)
« Le sain sonnent, tous les *eschevins*, conseil-
« lers et pairs s'en vont oudit *eschevinage*. » (*Ord. V*, p. 679.) — « Tous les mois une fois, le maire, « *eschevins*, et conseillers, et pairs se doivent
« assembler en leur *eschevinage*, pour les affaires
« de la ville, et commune. » (*Ord. V*, p. 682.)

« El anssi, se le debat estoit de chose qui feust
« advenue dedens leur banlieue, en leur *eschevi-
« nage*, seroit jugié par *eschevins*. » (*Ord. V*, p.
367, an. 1370.) — « Ausquels *eschevins* appartient,
« à la conjure du mayeur heritier, la cognoissance
« des dessaisines, et saisines des heritages de leur
« *eschevinage*, et aux hommes de fiefz, à la conjure
« du baillif, les heritages de fiefz donnez, ou ven-
« dus dont ils baillent lettres. » (*Gout. d'Ennedin*,
N. G. G. I, p. 438.) Héritages d'*eschevinage* dési-
gnent les heritages qui se trouvent dans le ressort
de la juridiction des *eschevins*, « lesquels eschéent
« aux plus prochains heritiers, à compte de lestes,
« sans empeschement d'entravestissement. » (*Voy. Bout. Som. Rur.* p. 888.) *Eschevinage* semble être
regardé avec la haute justice comme un droit utile.
Baudouin, comte de Guines, dans son testament de
l'an 1244, laisse « à seigneur Gherart de Balluel tot
« le remanant de le terre ki fu Lamscoit, fors l'es-
« chevinage et fors le haute justice en accroissement
« de son fief. Il adjoute: « El si tui ai donei mon
« cheval ferrant. » (*Duch. Gén. de Guines*, p. 283,
an. 1241.) On voit « chartre par *eschevinage*, »
chartre donnée par la chambre *eschevinale* de la
ville d'Arras, dans *Duch. Gén. de Béthune*, p. 373,
an. 1226.

On disoit:
« Terre tenue par *eschevinage*, » tenue par l'au-
torité des *eschevins*: « Si à la dame, ou damoiselle
« pour le droit de venfve, en terre tenue per *esche-
« vinage*, la moitié, tant comme elle vit, et si elle
« en a eu enfans qui ayent en vie, jaçoit ce qu'ils
« soient morts avant le pere, elle l'a à heritage, et
« es terres tenues en cens, et en colterrie elle n'a
« riens. » *Bout. Som. Rur.* p. 563.)

Eschevinal, adj. Qui appartient à l'*eschevinage*. « A charger d'en tenir registres, et en bailler
« lettres *eschevinales*. » *Gout. Gén. II*, p. 963. —
« Sans les loix *eschevinales* ayant chef lieu. »
Ibid. p. 780.)

Eschevissement, s. m. Action d'*escheviner*.
Nicol. Cotgrave, *Bob. Est.*)

Escheurs. Intercalez *Escheurs*, clameur de
haro, au *reg. JJ*, 326, p. 106, an. 1344: « Jehan
« Baoust trappa ledit Bernes d'un hadot ou bras et

« le fist sainnier, et commença lors li *escheurs*,
« auquel survint ledit Henry Jorron. » (J.J. 106, p.
326, an. 1314.) — « Assés tost après fu aperçu que
« ledit Enguerran estoit navré et que il se mourroit ;
« dont lors fu crié *escheurs*, auquel cry s'enfirent
« lesdis Ferron et Regnaut. » J.J. 101, page 59,
an. 1363.]

Escheus. [Intercalez *Escheus*, dans un bestiaire,
ms : « Chi mondes est si desloiaus Si *escheus* et si
« guerrojoiant. » (Du Cange, III, 85^b.)]

Eschié, Eschief. [Intercalez *Eschié*, cens,
chevage, taille abonnée comme *eschet* : « Paieront
« lesdiz hommes de Réécourt et leurs hoirs pour
« cause de leur *eschié* à tousjours chascun an seze
« livres de tournois. » (J.J. 84, p. 21, an. 1351.)
Cette redevance s'appelait encore *eschies* de *blé*
(J.J. 56, p. 510, an. 1318 et se levait dans des cir-
constances particulières, comme on le voit par les
privileges de Chaseaux J.J. 60, p. 220, an. 1312) :
« Chascuns qui aura autres bestes à charnre, porra
« mettre ses chevaux à la charnre.... se mestier li
« est, sans payer *eschief*, et se li mettent plus d'un
« tor, il en devroit l'*eschief* entier... Se aucuns de
« ladite ville deffaut de paier *eschief*, ou censive,
« ou redevance. »]

Eschief. [Intercalez *Eschief*, écheveau : « Le
« suppliant print six ou huit *eschiefs* de fil blanc. »
(J.J. 147, p. 95, an. 1394.)]

Eschieffe. s. Partie d'un cuissot de sanglier.
« Quier une jointe que est en l'*eschieffe* du jam-
« bon, c'est ou devant de la cuisse, devers le cors
« du sanglier, et enchise tout entour la cuisse en
« cel endroit. » (Modus, fol. 49^b.)

Eschiele. [Intercalez *Eschiele*, pilori, dans
une ordonnance contre les blasphemateurs (Ord. I,
p. 100 : « Et se il estoit si pauvre que il ne peut
« payer la peine dessus dite, ne eust autre pour lui
« qui la voulsist payer, il sera mis en l'*eschiele*
« l'erreur d'une lieue, en leu de nostre justice. »]

1. Eschiele. [Intercalez *Eschiele*, clochette,
au ms. 28, fonds S^t Victor, fol. 406^v : « Li abbés les
« mena en refroutoir, ou li premiers signes de
« l'*eschiele* fu sonéz. »]

2. Eschiele. [Intercalez *Eschiele*, pieux plan-
tés le long d'un rivage : « Recepte d'estoquages.
« qu'on dit *eschielles*, ou plusieurs marinières sou-
« loient mettre leurs rets. » (Revenus du comté de
Ponthieu, an. 1478.)]

1. Eschiés, s. m. Ecluse d'un moulin, comme
eschève : « Juxta becium dou *eschiés*. » (Chart. de
1404. Du Cange, sous *Echadium*.)

2. Eschiés. [Intercalez *Eschiés*, esquif : « Es-
« chiez et barges e galées et nefz. » Roland, v.
2625. — « *Eschiez* e barges e galées curanz. »
(Id. v. 2729.)]

Eschien, s. m. Odieux, comme *eschis*.

Li onziesme qui plus savoit,
De guenches, et de tresteours,
D'assaus de guerre, et d'estours

v.

Li contretint, un poi de temps,
Eschiés devint, si com j'entens,
Vivans de tolte, et de rapine. (Ovide, trad. cité par Borel.)

Eschiez. adj. [Timide, comme *eschif*, de l'alle-
mand *schou*, frouche.]

... Ne soies mie *eschier*
De lui monstrier, ce que tu vois. (MS. 7615, II, f. 466^v.)

Eschiez, s. pl. Rentes (comme *eschie*, *eschief*,
eschet). Le comte de Bar laisse à l'abbé et au cou-
vent de S. Benigne de Dijon trente-cinq livres à
prendre « ès *eschiez* de Bormont, et si stipule que
si les dits « *eschiez* de Bormont » ne valent pas
chascun an les dites trente-cinq livres, ce qui s'en
manquerroit seroit pris « ès issues de la chastellerie
« de Bormont. » (Pérard, Hist. de Bourg. p. 482,
an. 1255.)

Eschif. adj. Bétif, frouche. [On dit encore oi-
seau, chien *eschif*.] « Garde que tu sois garny d'un
« oyselet vil à lui mettre ou pié, lendemain au point
« du jour, et s'il le prend asprement... si lui oste
« le chapperon ;... et se tu vois qu'il soit trop *eschif*,
« si lui remet le chapperon. » (Modus, fol. 138^b.)

Eschiffe. [Intercalez *Eschiffe*, maisonnette,
guérite, comme échoppe ; aujourd'hui, mur ram-
pant par le haut qui porte les marches d'un esca-
lier : « Lesquelz linceux le suppliant lya par les
« deux cornetz, et les attacha à une *eschiffe* ou
« petite maisonnette. » (J.J. 195, p. 4086, an. 1474.)
On trouve des orthographes différentes : « Comme
« Guillaume Beauvallet et Odet Chopillet fussent
« ordenés à faire l'arrière guet en aucunes parties
« de la ville d'Aucerre, et une nuit entre les autres
« eulz feissent leur dit arriereguet et feussent
« venuez à une des *eschiffes* d'icelle ville, et à icelle
« enssent uché et dit, qui est là... Celui qui devoit
« faire le guet en icelle *eschiffe* leur respondi
« moult rudement : qu'en avez-vous à faire, vous ? »
(J.J. 89, p. 463, an. 1360.) — « Comme M^{re} le daul-
« phin régent le réalme... eust commandé... aus
« habitans à Jargeau... que tantost et sans délai
« emparassent et fortifiassent leur dite ville... tant
« de créneaux, d'*eschiffes*, etc. » (1419, Ordon-
nance du grand-maire des eaux et forêts. Dict. des
droits seig. du D. d'Orléans de L. C. de D.)]

Eschille, s. f. Sonnette, grelot, clochette. On
lit dans l'Hist. générale du Béarn, t. III, p. 347, que
les armes de cette province « sont d'or, à deux
« vaches de gueules, accornées, accolées, clarinées
« d'azur, » et Froissart, dans ses Poésies, parlant
des armes du Béarn, s'exprime ainsi :

De deux vaches en rousz peulz
Passaus, et à leurs hateriaux
Ont *espueres* d'azur.

Ménage, dans son Dict. Elym., dit qu'en plusieurs
lieux de France, et particulièrement sur la rivière
de Loire, on appelle *eschellete* les cloches que les
crieurs portent aux enterremens. [Voyez *ESCHELLE*,
ESCHELLETTE, *ESCHELLE*.]

Eschillon, s. m. [Bâton, ridelle d'une char-
relle : « Lequel chevalier tenoit en sa main par

61

« contenance nu *eschillon* de charette. » (Jl. 166, p. 258, an. 1379.)

An hydeusement destrechier
Prennent à prier el clochier,
La sont saisi li *eschillon*. (G. Guart, fol. 211, V^o.)

Eschinade, s. f. Eschinée. Rab. IV, p. 471.)

Eschinart, adj. Sorte de sobriquet, pris d'*eschine*, en italien la schiena, et d'*eschiner*. (Gloss. de l'Hist. de Bret.)

Eschine, s. f. Les reins, le dos. [« Tute l'*eschine* « lui deseveret del dos. » Roland, v. 1201.]

1° « En une *eschine*. » N'ayant qu'un corps :

Lors, pour mieulx veoir le convine,
Me mussay soub une aubespine,
Et vi que çilz dieux luy donna
Dame, et seigneur, en une *eschine*;
Armafondreus le declina. (Besch. fol. 73^o.)

2° « *Eschine* li *dosserresse* » et « *eschine* es-
« trayerre. » Nous citerons tout au long le passage
d'une ancienne charte, où ces deux expressions se
trouvent : « A touz ceulz qui ces lettres verront,
« Jehan de la Folie receveur, et voyer de Paris
« salut : comme le xviii^e jour de l'an mil ccc^o m^o et
« six, dernièrement passé, nous, ou nom et pour
« le roy nostre seigneur, et en accroissement de
« son domaine, et aussi par l'ordenance, et com-
« mandement de nosseignes des comptes, es-
« sions baillé à Jehan le Pelé bourgeois de Paris, à
« heritage, pour lui, ses hoirs et ayant cause, une
« *eschine dosserresse*, assise au bas du Pont neuf de
« Paris, qui est outre le palais, avecques le pre-
« mier piller qui est joignant de la tournelle des
« murs du dit palais, ensemble une autre *eschine*
« *estrayere*, en allant à l'abeyvoir de Maseon, et
« Parçe qui est entre les dietes deux *eschines* au le
« devant des deux pillers dessus diz, pour y édifier,
« depuis l'appointement des voultures de la diete
« anche en amont, tel édifice comme il luy plairoit,
« sanz porter préjudice à la voierie, ne au dit pont,
« pour le prés et somme de vingt sols paris de
« rente, en la receipte de Paris, etc. Ce fut faict le
« jeudi xviii^e jour de juing, l'an de grace mil trois
« cens quatre vins, et sept. » Très. des Chart. Jl.
131, p. 52.)

Eschinée, s. f. Echine. [« Tout le colpa li dus
« très parmi l'*eschinée*, L'une moitié del Turc chei
« emmi la préce, Et li autre remaint en la sele
« dorée. » Chanson d'Antioche, IV, 971.]

..... Ceste coste avez quassée,
Et contraive ceste *eschinée*. (Estrub. ins. 7996, p. 40.)

Eschineux, adj. Qui a bonne échine. (Oudin et Cotgrave.)

Eschinon, s. m. L'espace qui est entre les
épaules. (Oudin, Cotgrave.)

Eschupart. Intercalez *Eschupart*, au registre
Jl. 152, p. 289, an. 1397 : « Iceulli Pierre chausé
« d'un gros housseaux à pescheur, un *eschupart* de
« bois en sa main en entention d'aler peschier. »
— C'était une sorte de pie ou de pioche : « Lesqueix

« pionniers ou fosseoers qui ouvroient ès fonde-
« mens d'une des tours cornières... se mirent à
« defense de leurs *esqueppars* et boyaulx. » Jl. 158,
p. 418, an. 1404. — « En ce disant le fery, non pas
« d'un cousteau ne de baston affeltié, mais d'un
« *esquipter* qu'il portoit à pionnier. » (Jl. 159,
page 419.)

Eschiper, v. Equiper.

Les plus hardis combatteurs
Fist tous eschire, et acener,
Et nez, et berges *eschiper*. (Rom. du Brut.)

Eschiqué, adj. Echiqueté. Perceforest, v. III,
folio 7^o.)

Eschiqueté, adj. Découpé. [Ou mieux aux
carrés disposés en *echiquiers* : « Et aussi mourul là
« un eschuyer de Bretagne qui s'arroit de gueules à
« deux chevronx *eschiquetés* d'or et d'azur. »
[Froiss. II, II, 11.]

Ilaultains esprits, extraictz de gentillesse,
Nobles enfantz de Millan la cité,
Ornez, vestus en extreme richesse,
Drap d'or, velours *eschiqués* sans cesse,
Pour demonstrier la prodigalité. (J. Marot, p. 159.)

Eschis, adj. et part. Eloigné, écarté^a. Exilé,
banni^b. Odieux, affreux^c. Rude, fâcheux^d. [De
l'allemand *scheu*, poltron.]

^a..... Trop tient ses iex de moi *eschis*.
Li Chastelains, Poët. MSS. av. 1300.

Mesdisans qui dou dou pais
M'ont fait lonc tout estre *eschis*.
Gautier d'Argies, Poët. MSS. avant 1300.

^b[« Nus piés en langes, come un autre chetis La
« verge el poing, si come d'ome *eschis*, Si m'ail,
« mult bete amende à ci. » (Roman de Garin,
t. VI, 166^b.)] « La maniere de prouver la bastardie
« si est quant il prueve que il fu né avant que se
« mere esposast baron ; ou tout soit il ainsi que
« se mere eust baron quant il prueve que li baron,
« sa mere ou tans que il fu nés, et dix mois devant
« estoit en le terre de outremer ou en esdranges
« terres loinglengues sans revenir, car pour cheste
« prueve apert il que il ne peut estre fiex du dit
« baron ; mes en cel cas se il vouloit prouver que
« li baron fust *eschis* les dix mois devant dis ou
« plus par merlée ou pour detes ou pour hannissem-
« ment, tele prueve ne li vauroit pas, car il avient
« souvent que cil qui sont *eschis* pour lex choses
« vont et viennent à le tois là ou leurs fames repe-
« rent couverlement et ou repost. » (Beaumanoir,
page 253.)

^cLi droitement si est li lius
Ki n'est oribles ne *eschis*. (Ph. Mouskes.)

^d..... Il ont a seignor retenu Loys ;
Mez puis s'en repentirent, car trop lor fu *eschis*. (Kou.)
Jà pour ce n'iert l'amour entr'experie,
Mez puis li porra souvent veoir a s'iex
Et à l'aler li seroit trop *eschis*.

Brethans, Poët. MSS. Val. n^o 1522, fol. 153, R^o col. 2.

Eschisser. Intercalez *Eschisser*, au registre
Jl. 139, p. 196, an. 1390 : « Jehan Langlois saicha
« son badelaire et lui en donna sur la teste en

(1) En ce sens, le mot a une origine grecque : *εχινας*, hérisson. (N. E.)

« *eschissant*, senz froisseure du test, fors seulement de la char entamée. »]

Eschiver, *v.* Esquiver, éviter, échapper ^A. Sauver, garantir ^B.

^A [On li déjà dans la Chanson de Roland, au v. 1096 : « Jà pur murir n'*eschiverunt* bataille. » Voir ES-CHEVER.]

Don *eschiver* fait ce douteus passaige,
Or gart chascuns qui ne soit atrapé. [E. Desch.]

« *Eschève* oyseuse, superfluité de vins et de viande, afin qu'en luxure tu ne sois souillé. » (Petit J. de Saintré, p. 46.)

Comment me puis, vers ma dame, courir.
Ke jou ain plus ke riens ki soit vivans ?
Elas ! comment li serai *eschiveins* ?

^B Gaut. d'Argies, Poët. MSS. avant 1300.

On a dit des femmes :

..... Savent bien parler entr'elles,
Et aux hommes dire, et moustrer,
Que l'en ne les doit *eschuer*
Pour ce qu'el ont noire couleur,
Et qu'il ist bien bonne savour
Du poivre, plus que du blanc pois. [E. Desch.]

A paine pourroit belle fame,
Sanz grant bonté, *eschuer* blame
Com chascuns y tend, et y rue,
Soit en moustier ou enmy rue. [Ibid.]

L'an de certains nombres gesanz :
..M. cc. III^{ts}. .XIII. ans
C'un trestout seul ne s'en *esquippe*. [G. Guiart, l. 217^b.]

« Taudis que les Egiptiens estoient empeschez à rescourre le feu. Cesar print Ptolomée, et Cleopatra, et par mer, s'*esquippa* delens le fort chasteau du Phar, assez prochain delà. » [Tri. des IX Preux, p. 380, col. 2.]

^B « Devostis la robe..... pour moy *eschever* du froid. » [Froiss. liv. IV, p. 178.] Le roi don Pedre sur le point d'être pris : « Si te prie, au nom de gentillesse, que lu mettes en sanveté ; et je me rançonneray à loy, toul ainsi que tu voudras ; car, Dieu mercy, j'ay encores très bien de quoy : mais que tu m'*eschèves* des mains du bastard. » [Froiss. liv. I, p. 339.]

Dieux m'en *eschieut*. [Poët. av. 1300.]

Eschivissement. [Intercalez *Eschivissement*, négligence, au registre M. 200, page 183, an. 1467 ; « Lequel garçon se plaignit d'une jarie ; et dit on que par *eschivissement*, mauvaistié et malice a dudit garçon, on autrement, lui vint une ominade au bossé en l'ayue, grosse comme le poing. » (JJ. 200, p. 183, an. 1467.)]

Eschoi. [Intercalez *Eschoi*, esquif, au Roman de Rou (D. C. VI, 108^a) : « Pain aportent et char, poisson salé et frois, Par la terre à charai, par la mer o *eschois*. » — « Si vint l'*eschés* de Careas-somme. » (G. Guiart, v. 5058.)]

Eschoison. [Intercalez *Eschoison*, occasion : « Pour l'*eschoison* d'un trefouel qu'il trouva, ou il *eschopa*, l'ichey à terre. » (JJ. 154, p. 616, an. 1399.)]

Eschoïste. [Intercalez *Eschoïste*, échoïte (voyez ce mot) : « En ladite composition ail esté reservez

« à moi ladite llyolent les ameages en l'*eschoïste* a dudit Gilbert. » (Livre rouge de la Chambre des Comptes, folio 142^a, an. 1301.) — « La terre, chas-tellenie et seigneurie du lieu de La Salle-lez-Cléry... *escheue* à ladite dame par le trespas et « *eschoïte* a dudit feu messire Simon de Meleun... » (1396, Compt. du Domaine. — Dict. des droits seig. du D. d'Orléans de L. C. de D.)]

Eschoïter, *v.* Succéder. « Il y a plusieurs serfs a un dit pays dont en y a, les aucuns qui doivent quatre deniers, à cause de servitude, et s'appellent les quatre deniers de chanlette, et par la coutume, n'*eschoïtent* point les uns aux autres, ne leurs enfans, pourveu qu'ils soient partis et séparéz. » (Cout. de Bourbonnois, Cout. Gén. II, page 383.)

1. Eschope, *s. f.* Echoppe, petite boutique. [De même dans O. de la Marche, cité par Dochez : « Et le lendemain furent les *eschoppes* et les boutiques ouvertes. » La racine est l'allemand *schoppen*.] Coquillard dit des malheurs qui peuvent arriver aux amants près des femmes :

On tombe, on glisse, on chiet, on chope,
Quant a pleuré demy larme ;
C'est fait, il n'y pert à l'*eschope* ;
Une parenteze, ou sincopé
Fait venir l'heur, ou le malheur. [Coquill. p. 134.]

2. Eschope, *s. f.* Écope, pelle propre à jeter l'eau hors d'une barque. (Oudin.) [Les bateliers de la Seine disent *échope*.]

Eschoper. [Intercalez *Eschoper*, échopper, au reg. JJ. 154, p. 616, an. 1399 : « Pour l'*eschoison* d'un trefouel qu'il trouva où il *eschopa*, l'ichey a terre. »]

Eschoquier, *s. m.* Qui tient boutique, échoppe. [« Jacobus dictus *veschoppiet* et Johanna dicta *veschoppiere*. » (D. C. III, 88^a, an. 1301.)] « Tous laversiers, *eschopiers*, et autres vendans denrées, ou marchandises. » Cout. d'Aire, X. G. G. l. l, p. 321. [« Cascuns ou cascade *eschopiers* ou *eschoppiere* qui vendent venel, porront avoir en leurs maisons leur pois et leurs balances. » (Cout. d'Amiens, D. C. III, 103^a.)]

Eschople, *s. f.* Echoppe, burin d'acier à l'usage des graveurs sur cuivre à l'eau forte. (Oudin.)

Eschopper. [Intercalez *Eschopper*, égratter comme avec une *eschopte* : « Le dit due de Bourgogne, de sa personne se gouverna moult prudemment... et fut enfermé de deux lances de premiere venue, dont lui perca la selle... et lui *eschoppa* de coté son harnois. » Monstrelet, vol. I, 257.]

Eschorcher, *v.* Ecorcher. [« Li prince e eunte et li barun Ne vunt querant si gloire nun, Povres *eschorchent* e defulent. » (Edouard le Confesseur, v. 3745.)] « Chil qui une fois *eschorche*, ne deux, ne trois, ne lunt. » (Beaumont, p. 258.)

Eschouement, *s. m.* Action d'échouer. (Oudin.)

NIORT. — TYPOGRAPHIE DE L. FAVRE.

PC Sainte-Paulette, Jean
2222 Dictionnaire de la Gaspésie de
S2 Dictionnaire historique
--.5

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY

